F. CUNLIFFE.

20,451/C

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME TRENTE-QUATRIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT* ; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME TRENTE-QUATRIEME.

A GENEVE,
Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVIII.

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TRANSLATION, TRANSPORT, (*Synon.*) Ces deux mots qui semblent dire la même chose au propre, ont cependant un usage différent; on dit le *transport* des marchandises, de l'artillerie, *&c.* on dit la *translation* d'un concile, d'une fête, d'un parlement, d'un empire. Ce mot se dit aussi d'une personne qui change de lieu : l'une des religieuses voulut quitter l'hôtel-Dieu pour aller à Port-Royal ; on remua ciel & terre pour cette *translation*. *Translation* ne se dit jamais en matiere de commerce ou de morale, mais *transport* s'y dit également ; je lui ai fait un *transport* de ma dette. *Translation* ne s'emploie point au figuré. *Transport* se dit figurément en prose & en vers, du trouble & de l'agitation de l'ame ; par exemple un *transport* de joie a causé quelquefois la mort ; on n'aime que foiblement, quand les précautions sont les maîtresses des *transports* ; votre haine a des *transports* qui tiennent plus de l'amour que de l'indifférence :

Puisqu'après tant d'efforts, ma résistance est vaine,
Je me livre en aveugle, au transport *qui m'entraîne.*
Racine.

J'abandonnai mon ame à des ravissemens
Qui passent les transports *des plus heureux amans*
Corneille.

On dit aussi *transports* de l'enthousiasme poétique :

Sentez-vous, dites-moi, les violens transports

Qui d'un esprit divin font mouvoir les ressorts ?
Despréaux.
(*D J.*)

TRANSLATION, (*Belles-Lettres.*) signifioit autrefois version d'un livre ou d'un écrit, d'une langue, dans une autre. Aujourd'hui on dit *traduction*. *Voyez* LIVRE, VERSION, *&c.*

Souvent les traducteurs tâchent de s'excuser aux dépens de la langue dans laquelle ils traduisent, & demandent grace pour cette langue, comme si elle n'étoit pas assez riche & copieuse pour exprimer toute la force & toutes les beautés de l'original.

Ainsi un traducteur accuse la langue angloise de la pauvreté & de la sécheresse, qui ne se trouve que dans son propre génie, & il met sur le compte de la langue, toutes les fautes qu'il ne devroit imputer qu'à lui même. *Voyez* ANGLOIS.

Les Italiens disent proverbialement *traduttore*, *traditore*, pour faire entendre que les traducteurs trahissent ou défigurent ordinairement leur original.

TRANSLATION, (*Jurisp.*) est l'action de transférer une personne ou une chose, d'un lieu dans un autre. Ce terme s'applique à différens objets, ainsi qu'on le va voir ci-après.

Translation d'un chanoine régulier, d'une congrégation dans un ordre, on y observe les mêmes regles que pour celle des religieux *cap. licet extra de regul.* Voyez *translation d'un religieux*.

TRANSLATION DE DOMICILE, en fait de taille, est lorsqu'un taillable va demeurer d'un lieu dans un autre ; ce changement doit être notifié aux habitans & syndics des paroisses avant le premier Octobre : & si la *translation* de domicile est faite dans une paroisse abonnée, le taillable doit, suivant les réglemens, être imposé pendant dix ans à son ancien domicile, & cela pour empêcher les fraudes.

Un fermier qui transfere son domicile en changeant de ferme, est encore imposé pendant un an dans son ancienne demeure, & ne l'est pour sa nouvelle ferme, qu'un an après. *Voyez* DOMICILE & TAILLE.

TRANSLATION *ad effectum beneficii*, est la *translation* d'un religieux dans un autre ordre, à l'effet de posséder un bénéfice qui en dépend. Les provisions du bénéfice sont capables d'opérer seules cette *translation* ; mais on ne reconnoît plus aujourd'hui de *translation ad effectum* seulement, celui qui est transferé pour posséder un bénéfice est censé transferé à tous égards. *V.* Fevret, Louet, Vaillant, Lacombe.

TRANSLATION *d'un évêque d'un siegé à un autre*, est reprouvée par les anciens canons & par tous les peres, lorsqu'elle est faite sans néceffité ou utilité pour l'Eglise ; parce qu'il se contracte un mariage spirituel entre l'évêque & son église tellement que celui qui la quitte facilement pour en prendre une autre, commet un adultere spirituel, suivant le langage des peres.

Le concile de Nicée défend aux évêques, prêtres, & diacres, de passer d'une église à une autre ; c'est pourquoi Constantin le grand loue Eusebe évêque de Césarée, d'avoir refusé l'évêché d'Antioche.

Le concile de Sardique alla même plus loin, car voyant que les Ariens méprisoient la défense du concile de Nicée, & qu'ils passoient d'une moindre église à une plus riche, Ozius le grand qui y présidoit, y proposa que dans ce cas les évêques seroient privés de la communion laïque, même à la mort.

Il y a un grand nombre d'autres canons conformes à ces deux conciles.

L'église romaine étoit tellement attachée à cette discipline, que Formose fut le premier qui y contrevint, ayant passé de l'église de Porto à celle de Rome, vers la fin du ix. siecle, dont Etienne VII. lui fit un crime après sa mort.

Jean IX. fit néanmoins un canon pour autoriser les *translations* en cas de nécessité; ce qui étoit conforme aux anciens canons qui les permettoient en cas de nécessité, ou utilité pour l'Eglise.

C'étoit au concile provincial à déterminer la nécessité ou utilité de la *translation*.

Tel fut l'usage en France jusque vers

le x. siecle, que ces *translations* furent mises au nombre des causes majeures reservées au S. siege.

Suivant le droit des décrétales, & la discipline présente de l'Eglise, les *translations* des évêques sont toujours reservées au pape, & ne peuvent même appartenir aux légats *à latere*, sans un indult spécial du pape.

On observe aussi toujours que la *translation* ne peut être faite sans nécessité, ou utilité pour l'Eglise.

Il faut de plus en France, que ces *translations* soient faites du consentement du roi, & sur sa nomination, & qu'il en soit fait mention dans les bulles de provision, autrement il y auroit abus. *Voyez cap. iv. extra de translat. episcop.* le P. Thomassin, Tournet, Fleury, Lacombe, & le *mot* ÉVÊQUE.

TRANSLATION DE LEGS, est une déclaration par laquelle un testateur transfere un legs, soit d'une personne à une autre, soit de l'héritier qui en étoit chargé à un autre qu'il en charge, soit en changeant la chose léguée en une autre. *Voyez au digeste, au code & aux institut. les tit. de legatis.*

TRANSLATION D'ORDRE, ou *d'un ordre dans un autre. Voyez ci-après* TRANSLATION *de religieux.*

Translation d'un prisonnier, est lorsqu'on le fait passer d'une prison à une autre, soit pour l'approcher du juge de l'appel, soit pour le renvoyer à son premier jugement. *Voyez* ACCUSÉ, PRISON, PRISONNIER.

TRANSLATION *d'une religieuse* d'un monastere dans un autre, on y observe les même regles que pour la *translation* des religieux, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent passer d'un monastere à un autre plus austere, sans avoir demandé la permission de leur supérieure; & si celle-ci la refuse, la religieuse ne peut sortir du premier monastere, sans une permission par écrit de l'évêque. *Cap. licet extra de regularib.*

TRANSLATION *d'un religieux*, est lorsqu'il passe d'un ordre dans un autre.

Dans l'origine de l'état monastique les religieux pouvoient passer d'un monastere dans un autre, même d'un ordre différent, & se mettre successivement sous la direction de différens supérieurs.

S. Benoît joignoit au vœu d'obéissance perpétuelle, celui de stabilité, c'est-à-dire de résidence perpétuelle dans le monastere où les religieux avoient fait profession.

La regle de S. Benoît étant devenue la seule qui fût observée dans l'occident, le précepte de stabilité devint un droit commun pour tous les réguliers.

Cependant comme le vœu de stabilité n'avoit pour objet que de prévenir la légéreté & l'inconstance, & non pas d'empêcher les religieux de tendre à une plus grande perfection, on leur permit de passer de leur monastere, dans un autre plus austere, & pour cela, ils n'avoient besoin que du consentement de l'abbé qu'ils quittoient.

Depuis l'établissement des ordres mendians, plusieurs religieux de ces ordres se retirant chez les Bénédictins, ou dans d'autres congrégations, pour y obtenir des bénéfices, on régla d'abord que les mendians ainsi transférés, ne pourroient tenir aucun bénéfice sans une permission particuliere du pape.

Ces sortes de permissions s'accordant trop facilement, on régla dans la suite que les *translations* des mendians dans un autre ordre (excepté celui des Chartreux, où l'on ne possede point de bénéfice), ne seroient valables que quand elles seroient autorisées par un bref exprès du pape.

Un religieux peut aussi être transféré dans un ordre plus mitigé, lorsque sa santé ne lui permet pas de suivre la regle qu'il a embrassée; mais l'usage de ces sortes de *translations*, est beaucoup plus moderne.

Pour passer dans un ordre plus austere, un religieux doit demander la permission de son supérieur; mais si le supérieur la refuse, le religieux peut néanmoins se retirer.

A l'égard des mendians, il leur est défendu, sous peine d'excommunication, de passer dans un autre ordre, même plus austere, sans un bref du pape; &

il eſt défendu aux ſupérieurs, ſous la même peine, de les recevoir ſans un bref de *tranſlation* : on excepte ſeulement l'ordre des Chartreux.

Le pape eſt auſſi le ſeul qui puiſſe transférer un religieux dans un ordre moins auſtere, lorſque ſa ſanté l'exige.

Le bref de *tranſlation* doit être fulminé par l'official, après avoir entendu les deux ſupérieurs ; & ſi la *tranſlation* eſt accordée à cauſe de quelque infirmité du religieux, il faut qu'elle ſoit conſtatée par un rapport des médecins.

Les brefs de *tranſlation*, pour être exécutés en France, doivent être expédiés en la daterie de Rome, & non par la congrégation des cardinaux, ni par la pénitencerie.

L'uſage de la daterie qui eſt ſuivi parmi nous, oblige le religieux transféré, de faire un noviciat & une nouvelle profeſſion, lorſqu'il paſſe dans un ordre plus auſtere, ou qu'il paſſe d'un ordre où l'on ne poſſede pas de bénéfice, dans un ordre où l'on en peut tenir, *Cap. licet extra de regularibus : cap viam extravag. comm. de regular. concil. Trid. ſeſſion* 25. *de regul. cap. xxix.* d'Héricourt, *tit. de la* tranſlation *d'ordre.* (*A*)

TRANSLATION, ſ. f. dans nos anciennes muſiques, c'eſt le tranſport de la ſignification d'un point à une note ſéparée par d'autres notes, de ce même point. *Voyez* POINT. (*S.*)

TRANSMARISCA, (*Géogr. anc.*) ville de la baſſe Mœſie. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Vimicianum à Nicomédie. Ptolomée, *liv. VIII. c. x.* nomme cette ville *Tromariſca*, & le nom moderne eſt *Marice*, ſelon Lazius. (*D. J.*)

TRANSMETTRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt faire paſſer. Il ſe dit des choſes, des tems, & des lieux : on *tranſmet* un fait à la poſtérité ; on *tranſmet* un privilege qui eſt à quelqu'un ; on *tranſmet* une choſe d'un lieu dans un autre ; on *tranſmet* ſes ſentimens à ſon ami, ſes vices & quelquefois ſes infirmités à ſes enfans ; l'action de la lumiere ſe *tranſmet* à-travers le verre.

TRANSMIGRATION, ſ. f. (*Gram.*) tranſport d'une nation entiere dans un autre pays, par la violence d'un conquérant. *Voyez* COLONIE.

Quelques-uns, en traduiſant l'endroit de l'Ecriture où il eſt parlé du tranſport des enfans d'Iſraël à Babylone, ſe ſervent du terme de *tranſmigration. Voyez* TRANSPORT.

TRANSMIGRATIONS *des Juifs*, (*Hiſt. des Hébr.*) on compte quatre *tranſmigrations* des Juifs à Babylone, toutes par Nabuchodonoſor ; la premiere ſe fit au commencement du regne de Joakim, lorſque Daniel & autres furent transférés en Chaldée ; la deuxieme ſous le regne de Sédécias ; la troiſieme & la quatrieme en divers tems ; & dans cette derniere, tout ce qui reſtoit en Judée fut emmené à Babylone. Les dix tribus furent auſſi transférées hors de leur patrie : d'abord par Tiglath-Pileſer, & enſuite par Salmanaſar, qui, après avoir pris Samarie, emmena le reſte du royaume d'Iſraël en Médie & en Aſſyrie, ſur le fleuve de Gozan. De ces captifs Iſraélites, les uns revinrent dans leurs pays, pendant la domination des Perſes & des Grecs, le reſte ſe multiplia, & ſe diſperſa dans toutes les provinces de l'Orient. (*D. J.*)

TRANSMIGRATION DES AMES, (*Théol. & Philoſ.*) on peut voir d'abord dans ce dictionnaire l'*article* MÉTEMPSYCOSE.

Mais qu'il nous ſoit permis de recueillir en abrégé, d'après M. de Chaufepié, ce que l'hiſtoire nous apprend de plus curieux ſur cette matiere, & de quelle cauſe la doctrine de la *tranſmigration des ames*, a pu tirer ſa naiſſance. Ce détail ne déplaira peut-être pas à quantité de lecteurs, qui n'ont ni le tems, ni l'occaſion de recourir aux ſources & aux ouvrages des ſavans qui y ont puiſé.

Il eſt certain, dit Burnet, que jamais doctrine ne fut plus générale que celle-ci ; elle régna non-ſeulement par-tout l'Orient mais en Occident chez les Druides & les Pythagoriciens ; elle eſt ſi ancienne qu'on n'en ſauroit marquer l'origine, & qu'on diroit qu'elle eſt deſcendue du ciel, tant elle paroît être ſans pere, ſans mere, & ſans généalogie.

Les

Les cabaliſtes gardent encore cette ancienne erreur ; ils prétendent que les ames humaines paſſent d'un corps dans un autre, au moins trois fois, afin qu'elles n'aient point à alléguer devant le ſouverain juge de notre vie, qu'elles n'ont point eu de corps propre à la vertu. C'eſt ſur ce principe qu'ils diſent que la même ame qui a animé ſucceſſivement Adam & David, animera le Meſſie.

Il y a eu chez les chrétiens des docteurs célebres par leur ſavoir & par leur piété, qui ont adopté cette erreur. M. Huet prétend qu'Origène lui-même a cru que les ames animoient divers corps ſucceſſivement, & que leurs *tranſmigrations* étoient réglées à proportion de leurs mérites, ou de leurs démérites. Un ſavant moderne doute que l'évêque d'Avranches ait bien interprété les paſſages d'Origène qu'il cite. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que l'erreur de la *tranſmigration* des ames a été adoptée par Synéſius. On la trouve en divers endroits de ſes ouvrages, & peut-être dans cette priere qu'il adreſſe à Dieu, *Hymn. III. verſ.* 725. « O Pere, accordez-moi que mon ame » réunie à la lumiere, ne ſoit plus re- » plongée dans les ordures de la terre ».

Νευσον δε Πατερ
Φωτι μιγεισαν
Μηκετι δυναι
Ες χθονος αταν

Mais Chalcidius plus ancien que Synéſius, ſe déclare hautement pour la même erreur : « les ames qui ont négligé de » s'attacher à Dieu, dit ce philoſophe, » ſont obligées par la loi du deſtin, de » commencer un nouveau genre de vie, » tout contraire au précédent, juſqu'à » ce qu'elles ſe repentent de leurs pé- » chés. ».

La *tranſmigration des ames* fut auſſi un des dogmes des Manichéens ; leur doctrine ſur ce ſujet ſe réduiſoit à ces articles : 1°. que les ames des méchans paſſent dans des corps vils ou miſérables, & attaqués de maladies douloureuſes, afin de les châtier & de les corriger ; 2°. que celles qui ne ſe convertiſſent pas après un certain nombre de révolutions, ſont livrées au démon pour être tourmentées & domptées, après quoi elles ſont renvoyées dans ce monde, comme dans une nouvelle école, & obligées de fournir une nouvelle carriere ; 3°. que les ames des *auditeurs* qui cultivoient la terre, ſe marioient, négocioient, *&c.* & qui du reſte vivoient en gens de bien, n'étant pas néanmoins aſſez pures pour entrer dans le ciel au ſortir du corps, paſſent dans des courges, *&c.* afin que ces fruits étant mangés par les élus qui ne ſe marioient point, elles ne ſoient plus liées avec la chair, & qu'elles achevent leur purification avec les élus ; 4°. qu'entre ces ames, il y en a qui ſont renvoyées dans des corps mortels, pour vivre de la vie des élus, & conſommer ainſi leur purification & leur ſalut : car le privilege des ames des élus, étoit de retourner dans le ciel dès qu'elles ſont ſéparées du corps, parce qu'elles ſont parvenues à la perfection requiſe pour cela.

Quand on refléchit ſur l'ancienneté & & l'univerſalité de cette doctrine de la *tranſmigration des ames*, il eſt naturel de ſe demander ce qui peut y avoir donné lieu. M. de Beauſobre croit qu'elle tira ſon origine des opinions ſuivantes.

I. La préexiſtence des ames établie au long par Platon, dans le dixieme livre des *loix*. Cette opinion fut très-générale parmi les philoſophes, & elle a été très-commune parmi les peres grecs ; elle leur a paru même néceſſaire pour maintenir l'immortalité de l'ame.

II. Ce ſentiment qui eſt une ſuite du premier, parut auſſi ſuffiſamment lié avec la métempſycoſe. De-là vient que les Egyptiens, ſi l'on en croit Hérodote, *l. II. p.* 123. furent les premiers qui immortaliſerent les ames, & établirent en même tems la *tranſmigration*.

III. La néceſſité de la purification des ames avant que d'être reçues dans le ciel, d'où elles étoient deſcendues. « Ce ſenti- » ment, dit l'hiſtorien du Manichéïſme, » qui ne fait point de deshonneur à la » raiſon, a paru conforme à l'Ecriture, » a été embraſſé par pluſieurs peres, & » a fourni l'idée du purgatoire ». Platon eſt formel ſur la néceſſité de cette purifi-

cation. « Les ames, disoit ce philosophe, » *in Tim.* §. *XXVIII. p.* 252. ne verront » point la fin de leurs maux, que les » révolutions du monde ne les aient ra- » menées à leur état primitif, & ne les » aient purifiées des taches qu'elles ont » contractées, par la contagion du feu, » de l'eau, de la terre, & de l'air ».

IV. Enfin les philosophes jugerent que la justice & l'équité de Dieu ne lui permettant pas de livrer aux démons les ames vicieuses, à la fin d'une seule vie & d'une seule épreuve, crurent que la Providence les renvoyoit après la mort en d'autres corps, comme dans de nouvelles écoles, pour y être châtiées selon leurs mérites, & purifiées par le châtiment.

Les Juifs bornoient ces *transmigrations* à trois; imagination qu'ils paroissent avoir prise de Platon, qui ne permettoit l'entrée du ciel qu'aux ames qui s'étoient signalées dans la pratique de la vertu pendant trois incorporations. Observons cependant que cette opinion que les ames ne parviennent à la souveraine félicité qu'après avoir vécu saintement pendant trois incorporations, étoit reçue chez les Grecs plus d'un siecle avant Platon; c'est ce qui paroît par ces vers de Pindare, Olympien, *Od. II. v.* 122.

Ὁσοι δ' ετολμασαν εστρις
Ἑκατερωθι μειναντες
Απο παμπαν αδικων εχειν
Ψυχαν, ετειλαν Διος
Ὁδον παρα κρονυ
Τυρσιν.

Qui valuerunt ad tertiam usque vicem utrobique manentes animam ab injustis omninò abstinere, perrexerunt Jovis viam ad Saturni urbem. Tels étoient les fondemens de la métempsycose. C'est au lecteur à juger si ces principes sont assez solidement établis pour en conclure ce dogme: exceptons pourtant l'immortalité de l'ame, dont la métempsycose n'est rien moins qu'une conséquence nécessaire.

A l'égard de la préexistence des ames, on pourroit tout-au-plus la regarder comme possible, & non comme prouvée. La nécessité de la purification des ames paroît prouver trop; car en la supposant, il s'ensuivra que les ames humaines ne pourront être admises dans le ciel; qu'on les fasse passer par autant de corps qu'on voudra, elles ne seront jamais exemptes de défauts dans cette vie, & par conséquent jamais bien qualifiées pour le séjour des bienheureux. Enfin, par rapport à la justice de Dieu, il s'agit de savoir si le tems d'épreuve que Dieu accorde aux hommes pendant une seule vie, n'est pas suffisant pour mettre l'équité du souverain juge à couvert; d'ailleurs, outre le tems accordé à chaque homme, les secours qu'il a eus, les talens qu'il a reçus, en un mot les circonstances de son état, doivent entrer en ligne de compte. (*D. J.*)

TRANSMISSION, s. f. *en Optique*, signifie la propriété par laquelle un corps transparent laisse passer les rayons de lumiere à travers sa substance: dans ce sens *transmission* est opposée à *réflexion*, qui est l'action par laquelle un corps renvoie les rayons de lumiere qui tombent sur sa surface. *Voyez* RÉFLEXION.

Transmission se dit aussi dans le même sens que réfraction, parce que la plûpart des corps, en transmettant les rayons de lumiere, leur font subir aussi des réfractions, c'est-à-dire, les brisent au point d'incidence, & les empêchent de se mouvoir au-dedans de la substance du corps suivant la même direction suivant laquelle ils y sont entrés. *Voyez* RÉFRACTION.

Pour ce qui est de la cause de la *transmission*, ou pourquoi certains corps transmettent, & pourquoi d'autres réfléchissent les rayons, *voyez les articles* DIAPHANÉÏTÉ, TRANSPARENCE, & OPACITÉ.

Newton prétend que les rayons de lumiere sont susceptibles de *transmission* & de réflexion. Il appelle cette vicissitude à laquelle les rayons de lumiere sont sujets, des accès de facile réflexion & de facile *transmission*; & il se sert de cette propriété pour expliquer dans son optique, des phénomenes curieux & singuliers, que ce philosophe expose dans un assez grand détail. *Voy.* RAYON & LUMIERE. *Chambers.* (*O*)

TRANSMISSION, (*Jurisprud.*) est la translation qui se fait de plein droit de la personne du défunt en la personne de son

héritier ; de quelque droit qui étoit acquis au défunt au tems de son décès.

La *transmission* a lieu pour un legs ou fidei-commis, quand même le légataire ne l'auroit pas encore reçue, pourvu néanmoins que le droit lui fût acquis.

Pour venir par *transmission*, il faut être héritier de celui dont on exerce le droit, au lieu que celui qui vient par représentation, peut faire valoir son droit, quoiqu'il ne soit pas héritier de celui qu'il représente.

En fait de fidei-commis ou substitution, la *transmission* avoit lieu aux parlemens de Toulouse, Bordeaux & Provence, de maniere que les enfans du premier substitué recueilloient le fidei-commis, encore que leur pere fût décédé avant le grevé ; mais l'ordonnance des substitutions, *tit. j. art.* 29. porte que ceux qui sont appellés à une substitution, & dont le droit n'aura pas été ouvert avant leur décès, ne pourront en aucun cas être censés en avoir transmis l'espérance à leurs enfans ou descendans, encore que la substitution soit faite en ligne directe par des ascendans, & qu'il y ait d'autres substitués appellés à la même substitution, après ceux qui seront décédés & leurs enfans ou descendans. *Voyez* Ricard, *des donations* ; Brillon, *au mot* TRANSMISSION. (*A*)

TRANSMUTATION, s. f. *en Géométrie*, se dit de la réduction ou du changement d'une figure, ou d'un corps en un autre de même aire ou de même solidité, mais d'une forme différente ; comme d'un triangle en un quarré, d'une pyramide en un parallélipipede, *&c. Voy.* FIGURE, *&c.*

TRANSMUTATION, *dans la sublime Géométrie*, est le changement d'une courbe en une autre de même genre ou de même ordre.

M. Newton dans le premier livre de ses *principes*, *sect. ij.* a donné la méthode pour la *transmutation* d'une courbe en une autre, & se sert avec beaucoup d'élégance de cette *transmutation* pour résoudre différens problêmes qui ont rapport aux sections coniques.

On peut remarquer que le problême de M. Newton sur la *transmutation* des courbes, est le même que celui que M. l'abbé de Gua a résolu dans les *usages de l'analyse de Descartes*, sur la courbe ou l'ombre que forme la projection d'une courbe quelconque exposée à un point lumineux. (*O*)

TRANSMUTATION, (*Alchimie.*) *voyez* HERMÉTIQUE, *Philosophie*, & PIERRE PHILOSOPHALE.

TRANSPARENCE, *ou* DIAPHANEITÉ, s. f. *en Physique*, signifie la propriété en vertu de laquelle un corps donne passage aux rayons de lumiere.

La *transparence* des corps a été attribuée par quelques auteurs au grand nombre de pores ou interstices qui se trouvent entre les particules de ces corps ; mais cette explication, selon d'autres, est extrêmement fautive ; parce que la plûpart des corps opaques & solides, que nous connoissons dans la nature, renferment beaucoup plus de pores que de matiere, ou du moins beaucoup plus de pores qu'il n'en faut pour donner passage à un corps aussi délié & aussi subtil que celui de la lumiere. *Voyez* PORE.

Aristote, Descartes, *&c.* attribuent la *transparence* à la rectitude des pores ; ce qui, selon eux, donne aux rayons de lumiere le moyen de passer à travers les corps, sans heurter contre les parties solides, & sans y subir aucune réflexion : mais Newton prétend que cette explication est imparfaite, puisque tous les corps renferment une quantité de pores, qui est plus que suffisante pour transmettre ou faire passer tous les rayons qui se présentent, quelque situation que ces pores puissent avoir les uns par rapport aux autres.

Ainsi la raison pour laquelle les corps ne sont pas tous transparens, ne doit point être attribuée selon lui, au défaut de rectitude des pores, mais à la densité inégale de leurs parties, ou à ce que les pores sont remplis de matieres hétérogenes, ou enfin, à ce que ces pores sont absolument vuides : car dans tous ces cas, les rayons qui y entrent subissant une grande variété de réflexions & de réfractions, ils se trouvent continuellement détournés de côté & d'autre,

jusqu'à ce que venant à tomber sur quelques parties solides du corps, ils se trouvent enfin totalement éteints & absorbés. *Voyez* RAYON & RÉFLEXION.

C'est pour ces raisons, selon Newton, que le liege, le papier, le bois, *&c.* sont des corps opaques, & qu'au contraire le diamant, le verre, le talk, sont des corps transparens: la raison, selon lui, est que les parties voisines dans le verre & le diamant, sont de la même densité; de sorte que l'attraction étant égale de tous les côtés, les rayons de lumiere n'y subissent ni réflexion, ni réfraction; mais ceux qui entrent dans la premiere surface de ces corps, continuent leur chemin jusqu'au bout sans interruption, excepté le petit nombre de ceux qui heurtent les parties solides: au contraire les parties voisines dans le bois, le papier, *&c.* different beaucoup en densité; de sorte que l'attraction y étant fort inégale, les rayons y doivent subir un grand nombre de réflexions & de réfractions; par conséquent les rayons ne peuvent passer à travers ces corps, & étant détournés à chaque pas qu'ils font, il faut qu'ils s'amortissent à la fin, & qu'ils se perdent totalement. *Voyez* OPACITÉ. *Chambers.*

TRANSPARENT, c'est la même chose que diaphane. *Voyez* DIAPHANE, *&c.* Ce mot est formé du latin *pelluceo*, je brille à travers.

Transparent, est opposé au mot *opaque.* *Voyez* OPAQUE.

TRANSPIRATION, s. f. *en Médecine*, action par laquelle les humeurs superflues du corps sont poussées dehors par les pores de la peau. *Voy.* ÉVACUATION, PORE & PEAU.

Il y a dans la peau une infinité de ces pores de la *transpiration*, dont les plus considérables sont les orifices des conduits qui viennent des glandes miliaires. *Voyez* GLANDE & MILIAIRE.

Quand la *transpiration* est assez abondante pour être apperçue par les sens, comme dans la sueur, on l'appelle la sensible *transpiration*; quand elle échappe aux sens, comme dans l'état ordinaire du corps, elle prend le nom d'insensible *transpiration.* *Voyez* SUEUR.

Lorsqu'on se sert simplement, & sans aucune addition ou adjectif, du mot *transpiration*, il s'entend toujours de l'insensible *transpiration.*

Transpiration s'emploie aussi par quelques auteurs pour signifier l'*entrée de l'air*, des *vapeurs*, *&c.* dans le corps par les pores de la peau. *Voyez* AIR.

Cardan explique, par le moyen de cette *transpiration*, le phénomene prodigieux d'une femme, dont les urines de chaque jour pesoient 27 livres; quoique tous les alimens qu'elle prenoit, tant secs que liquides, n'allassent pas au-delà de quatre livres. Le docteur Baynard croit qu'il y a dans les hydropiques quelque *transpiration* semblable. *Voyez* HYDROPISIE.

Les anciens, Hippocrate, Galien, *&c.* connoissoient cette espece d'évacuation; mais Sanctorius fut le premier qui la réduisit à quelques regles déterminées. On lui est redevable de l'invention & de la perfection de la doctrine de l'insensible *transpiration.*

Les vaisseaux par lesquels se fait la *transpiration*, s'ouvrent obliquement sous les écailles de l'épiderme ou de la surpeau; ils sont d'une petitesse inconcevable. Suivant un calcul de Leewenhoeck, il paroît que l'on peut couvrir avec un grain commun de sable, cent vingt-cinq mille embouchures ou orifices extérieurs de ces vaisseaux. *Voyez* CUTICULE *ou* ÉPIDERME, GLANDE MILIAIRE, *&c.*

De chaque point du corps, & par toute l'étendue de la cuticule, il transude continuellement une humeur subtile qui sort de ces vaisseaux.

Des expériences bien confirmées ont appris que la quantité de matiere poussée au-dehors par cette voie, étoit plus considérable que celle qui se rendoit par toutes les autres. *Voy.* SELLE, URINE, *&c.*

En supposant une diete modérée, un âge moyen, & une vie commode, Sanctorius a trouvé en Italie que la matiere de l'insensible *transpiration* étoit les $\frac{5}{8}$ de celle que l'on prenoit pour aliment; de sorte qu'il n'en restoit que les $\frac{3}{8}$ pour la nutrition, & les excrémens du nez, des oreilles, des intestins, de la vessie. *Voyez* EXCRÉMENT.

Le même auteur démontre, que l'on perd en un jour par l'insensible *transpiration* autant qu'en quatorze jours par les selles, & en particulier, que pendant la durée de la nuit, on perd ordinairement seize onces par les urines, quatre par les selles, & plus de quarante par l'insensible *transpiration*.

Il observe aussi qu'un homme qui prend dans un jour huit livres d'alimens, en mangeant & en buvant, en consume cinq par l'insensible *transpiration* : quant au tems, il ajoute que cinq heures après avoir mangé, cet homme a transpiré environ une livre; depuis la cinquieme heure jusqu'à la douzieme, environ trois livres; & depuis la douzieme jusqu'à la seizieme, presque la moitié d'une livre.

La *transpiration* insensible surpasse donc de beaucoup toutes les évacuations sensibles prises ensemble. Et il suit des expériences de Sanctorius, qu'on perd davantage en un jour par la *transpiration*, qu'en quinze jours par tous les autres émonctoires. *Voyez* EMONCTOIRE.

Borelli dit que les avantages de l'insensible *transpiration* sont si considérables, que sans elle les animaux ne pourroient pas conserver leur vie.

La *transpiration* est absolument nécessaire dans l'économie animale, pour purifier la masse du sang, & le débarrasser de quantité de particules inutiles & hétérogenes, qui pourroient le corrompre. De-là vient que quand la *transpiration* ordinaire est arrêtée, il survient tant de maladies, particuliérement de fievres, de gratelles, *&c.*

La *transpiration* est nécessaire à l'organe du toucher, parce qu'elle empêche les mamelons de la peau d'être desséchés, soit par l'air, soit par l'attouchement continuel des corps extérieurs.

Le froid empêche la *transpiration* en resserrant les pores de la peau, & épaississant les liqueurs qui circulent dans les glandes cutanées. La chaleur au contraire augmente la *transpiration*, en ouvrant les conduits excrétoires des glandes, & en augmentant la fluidité & la vélocité des humeurs. *Voyez* FROID, *&c.*

Les grands symptomes d'un état parfait de santé & les principaux moyens de la conserver, sont d'entretenir beaucoup de subtilité, d'uniformité & d'abondance dans la matiere de l'insensible *transpiration*, & aussi, quand elle augmente après le sommeil, *&c.* au contraire, le défaut de ces qualités est le premier symptome assuré, & peut-être la cause des maladies. *Voyez* SANTÉ *&* MALADIE.

La *transpiration* se fait, s'entretient, s'accroît par les visceres, les vaisseaux, les fibres; par le mouvement ou un exercice qui aille jusqu'aux premieres apparences de la sueur, par un usage modéré des plaisirs, en dormant sept ou huit heures, se couvrant bien le corps, & néanmoins ne le chargeant pas de couverture : la gaieté, une nourriture légere, fermentée & néanmoins solide, & qui n'est pas grasse, un air pur, froid, pesant, *&c.* contribuent beaucoup à la *transpiration*. Le contraire de toutes ces choses, de même que l'augmentation des autres excrétions, la diminuent, l'empêchent, l'alterent.

On voit donc la cause, les effets, *&c.* de cette matiere de la *transpiration*, de son usage pour conserver la souplesse & la flexibilité des parties, en leur rendant ce qu'elles ont perdu; mais principalement en conservant l'humidité des mamelons nerveux, en les entretenant frais, vigoureux, propres à être affectés par les objets, & à transmettre à l'ame leurs impressions. *Voyez* NERF, SENSATION, *&c.*

Une trop grande *transpiration* occasionne des foiblesses, des défaillances, des morts subites; une trop petite, ou même une suppression totale de cette action fait que les vaisseaux capillaires se desséchent, se flétrissent & périssent: il arrive aussi que les plus grands émonctoires en sont obstrus; ce qui trouble la circulation, & rend les humeurs caustiques : de-là viennent la putridité, la crudité, les fievres, les inflammations, les aposthemes ou les abscès. *Voyez* MALADIE.

Pour déterminer l'état & les qualités de la *transpiration* nécessaires à juger de la disposition du corps, Sanctorius inventa une chaise à peser, avec laquelle il examinoit la quantité, les degrés de *transpira-*

tion, dans différentes circonstances du corps, sous différentes températures de l'air, dans différens intervalles qu'il mettoit à boire, à manger, à dormir, *&c.* *Voyez* CHAISE *de Sanctorius.*

Quelques-uns des phénomenes les plus extraordinaires, qu'il a observés par ce moyen, sont que quelque tems après avoir mangé, la *transpiration* est moindre qu'en tout autre tems; que la *transpiration* est la plus grande entre la cinquieme & la douzieme heure après les repas; que l'exercice, soit en allant à cheval, en carrosse, en bateau, *&c.* soit en jouant à la paume, en patinant, & sur-tout les frictions vives sur la peau, sont des moyens merveilleux pour provoquer la *transpiration*; que lorsqu'on sue elle est moindre qu'en tout autre tems; & que les femmes transpirent toujours beaucoup moins que les hommes.

TRANSPLANTATION, (*Médecine.*) méthode de guérir les maladies, imaginée & soigneusement recommandée par Paracelse; elle consiste à faire passer une maladie d'un homme dans un autre, ou dans un animal, ou même dans une plante, de façon que le sujet qui l'a communiquée en est totalement délivré. On a tâché de constater par des faits cette prétention chimérique de Paracelse, indigne de ce grand homme; les Allemands sur-tout extrémement attachés aux remedes singuliers, se sont appliqués à faire valoir cette méthode; & pendant que les médecins des autres pays la laissoient ensevelie dans un oubli bien légitime, ils faisoient des expériences & des longs raisonnemens, les uns pour la détruire, & les autres pour la confirmer. Georgius Francus rapporte plusieurs exemples de maladies qu'il assure gueries par la *transplantation* (*ephemer. nat. curios. ann. iv. & v. observ.* 102.) Maxuel, médecin écossois, a fait un traité particulier où il s'en déclare le partisan; Thomas Bartholin en parle dans une dissertation épistolaire, & prétend avoir une mumie essentielle tirée des astres dans qui les maladies se *transplantent* promptement. Hermann Grube n'a rien oublié pour faire proscrire la *transplantation* comme inutile ou superstitieuse; Reiselius assure que cette méthode est principalement appropriée dans les hydropisies, & raconte avoir gueri par son moyen deux enfans d'hydrocele, qui avoient résisté à toutes sortes de remedes; il se servit dans le premier cas d'un limaçon rouge, qu'on frotta à diverses reprises sur la partie affectée; on l'attacha ensuite au haut de la tumeur pendant 24 heures, après quoi on le suspendit exposé à la fumée. Cette opération réitérée trois fois de même façon, l'hydrocele disparut; dans le second cas, il fit avec le même succès la *transplantation* dans l'urine même du malade, qu'il mit ensuite, chargée de la maladie, dans une coquille d'œuf, aussi exposée à la fumée. *Credat judæus apella, non ego.*

Le même auteur assure avoir vu guerir une hernie inguinale par le téléphium récemment arraché, appliqué sur la tumeur, & ensuite planté & cultivé avec beaucoup de soin; les transplantateurs recommandent de veiller avec une extrême attention aux plantes & aux animaux dans qui on a fait passer les maladies, parce que lorsqu'ils souffrent, sont incommodés, ou meurent, la personne de qui ils ont reçu la maladie se sent aussi-tôt de leur altération: on raconte qu'un homme ayant transplanté sa maladie dans un chêne, fut considérablement incommodé d'une blessure qu'on fit à cet arbre; les Allemands regardent le téléphium, comme la plante la plus favorable à la *transplantation*; ils la reservent principalement à cet usage, & l'appellent en conséquence *raben-trauf.*

Parmi les secrets de bonnes femmes, on trouve quelque idée de la *transplantation*; ces especes de médicastres subalternes conseillent beaucoup dans les fievres malignes, pestilentielles, de mettre dans le lit du malade, d'attacher même à leur pié un crapaud, un serpent, un chien ou tout autre animal; elles prétendent qu'ils attirent le venin qui est la cause de la maladie, & elles assurent avoir vu ces animaux devenir après cela prodigieusement enflés, & mourir promptement en exhalant une puanteur insoutenable; on peut voir un effet analogue à la *transplantation* dans ce qui arrive aux vieillards, suivant quelques auteurs, lorsqu'ils couchent avec des jeunes gens; ils se conser-

vent plus long-tems en bonne santé, frais & dispos, & les jeunes gens se ressentent beaucoup plutôt des incommodités de la vieillesse ; ce fait mérite encore d'être soigneusement examiné ; nous pouvons conclure des autres que le desir de vivre & de se bien porter est si fortement gravé dans le cœur de tous les hommes, qu'il n'y a rien qu'on n'ait imaginé dans la vue de le réaliser, & qu'on n'a rien proposé de si absurde qui n'ait trouvé des partisans. (*m*)

TRANSPLANTATION D'ARBRES, (*Agricult.*) on a imaginé l'art de transplanter les grands arbres fruitiers des vergers : un particulier en fit l'essai en Angleterre dans le dernier siecle ; il avoit eu pendant vingt ans un verger rempli de pommiers & de poiriers. Ces arbres étoient en bon état & produisoient du fruit en abondance. Il se trouve obligé d'aller demeurer dans une autre maison de campagne à environ un mille de ce verger ; il essaya d'emporter avec lui ses arbres fruitiers dont il étoit amoureux. Pour cet effet il fit faire, au mois de Novembre, des tranchées autour de leurs racines, & des trous assez grands pour recevoir chaque arbre qu'il vouloit transplanter dans son nouveau jardin avec la motte de terre. Aussi-tôt que les gelées commencerent à être assez fortes pour son dessein, & qu'elles eurent endurci la terre autour des racines, il fit lever les arbres avec des leviers sans rompre la motte, & les fit conduire sur des traîneaux à l'endroit de son nouveau jardin qui leur étoit destiné ; il les laissa dans l'état qu'ils avoient été apportés, & au dégel il mit de nouvelles terres autour des racines, termina son ouvrage, & fit remplir les tranchées de nouvelle terre qu'il y affaissa.

Un mois après avoir ainsi transplanté ses arbres, il fit ôter un bon tiers des branches, pour les décharger à proportion de la quantité de racines qu'ils avoient perdues ; & l'été suivant il en recueillit passablement de fruits : voilà jusqu'où, de nos jours, les Anglois ont poussé l'industrie du jardinage ; ils sont parvenus non-seulement à faire, quand il leur plaît, de leurs arbres fruitiers, des arbres pour ainsi-dire ambulans, mais encore à les transplanter à rebours.

M. Bradley a lui-même imaginé de transplanter les jeunes arbres au milieu de l'été, & il assure l'avoir vu exécuter avec succès par un curieux de Kensington. Comme la seve de plusieurs arbres est dans l'inaction vers le milieu de l'été, si on les transporte dans ces momens favorables, ils ont plus de tems pour se fortifier avant l'hiver, que ceux que l'on remue dans l'automne, & sont incontestablement mieux préparés à pousser de fortes tiges que ceux que l'on transplanteroit au printems ; mais les arbres qui perdent leurs feuilles réussiroient-ils aussi-bien par cette méthode que les arbres toujours verds ? Il reste encore un grand nombre d'expériences à tenter sur la *transplantation*, & les mauvais succès ne doivent pas décourager. (*D. J.*)

TRANSPLANTATION, (*Hist. nat. Bot. Jard.*) Avant que l'occident & le nord de la terre eussent des communications avec l'orient, ces vastes contrées, sous un ciel dur & nébuleux, ne présentoient qu'un espace immense couvert de landes, de forêts, de débris, & pour seules ressources des glands & quelques baies sauvages & acerbes ; tous nos fruits, tous nos grains, tous nos légumes nous sont venus d'orient, & c'est l'Asie qu'on voit encore en Europe. A peine y trouvons-nous quelque végétal qui y soit naturel ; rien qui n'y ait été apporté, transplanté, acclimaté. D'abord toutes ces plantes exotiques n'y réussirent pas également ; plusieurs dûrent résister aux premieres épreuves, & ce ne fut sans doute qu'après des tentatives réitérées, & à mesure que le climat devint plus doux par l'essart des bois, le desséchement des eaux, l'habitation & la culture, ce ne fut, dis-je, qu'alors que ces productions adopterent un sol & un ciel étrangers ; grand exemple, succès indubitable & confirmé par le tems, dont nous goûtons les fruits, dont nous respirons les douceurs, & qui est plus propre que tous les raisonnemens du monde à nous encourager à en tenter de nouveaux.

On ne tire un végétal d'un endroit, on ne le transplante que pour l'établir & le fixer ailleurs. Quelque près du lieu de sa naissance que se puisse trouver sa nouvelle demeure, il s'y rencontre le plus souvent dans les propriétés du sol, & dans les aspects, des différences assez grandes pour lui faire éprouver dans ce changement quelque espece de répugnance, qu'il ne peut surmonter que par l'habitude ; ainsi l'objet de toute *transplantation* est de le naturaliser ; & quand les lieux sont très-distans, quand les sols & les températures ont des différences plus marquées, ce n'est que le même objet, aggrandi par la plus grande difficulté, qui s'y trouve.

On peut ranger les arbres, les arbustes, les plantes sous plusieurs grandes divisions, suivant leurs rapports avec les différentes especes de sol. Un certain nombre, pourvues de racines robustes, aiment à vaincre la résistance d'une terre forte, & à puiser les sucs qui y abondent. Une infinité s'accommodent mieux d'une terre moyenne ; d'autres préférent une terre seche & sablonneuse. Il en est qui croissent plus volontiers dans les sablons, mêlés d'une argille douce ; plusieurs semblent choisir les sols où des lits de pierres ou de rochers laissent échapper les eaux & retiennent la chaleur ; il s'y en trouve qui veulent, au-dessous de leurs racines, une terre glaise qui conserve l'eau comme un vase, & au-dessus une terre pénétrable & poreuse ; enfin, on en voit qui demandent absolument ce terreau végétal noir & léger où croissent les hautes bruyeres.

Il n'y a guere que ces derniers, & ce ne sont que des arbustes ou des plantes assez chétives, qui ne puissent réussir par aucuns moyens dans une autre espece de terre, & quoiqu'il n'y en ait point qui ne souffrent à certains égards si on les fixe dans un sol opposé au leur, il s'y en trouve beaucoup d'assez indifférens sur la nature du terrein, & un plus grand nombre qui ne sont pas tellement propres à tels sols particuliers qu'on ne parvienne à les accoutumer à une terre différente, pourvu qu'il y ait quelque analogie, & qu'on leur prépare des passages doux & gradués.

On ne leur en peut ménager de plus convenable, de plus insensible qu'en les prenant dès le germe pour les établir dans l'habitation qu'on leur destine, bien entendu qu'on mêlera dans la terre locale quelque terre légere qui en puisse favoriser le développement. En imbibant, en gonflant la semence, les sucs de cette terre se mêlent d'abord au lait végétal, dont elle nourrit le foible embryon ; bientôt il les puisera par sa tendre radicule, quoique non encore entiérement privé de ceux qu'il reçoit des lobes attendris & réduits en une espece d'émulsion. Peu-à-peu les lobes s'épuisent, se desséchent, insensiblement la radicule acquiert sa premiere extension ; sevrée par degré, la plante a déja pris quelque goût & quelque habitude au sol qui la nourrit ; mais depuis cette premiere époque jusqu'au moment où les racines, parvenues à toute leur consistance, se sont fortement entrelacées dans le terrein dont elles s'emparent, par combien de nuances encore on voit passer l'arbre pour arriver au terme où sa constitution s'est mise en balance avec sa nourriture, c'est-à-dire, où il s'y trouve entiérement habitué ?

Ainsi, par des effets gradués & répétés sans cesse sur des organes souples & lians, vous voyez peu-à-peu céder & disparoître la répugnance d'une plante qui auroit opposé une résistance invincible, si vous l'aviez heurtée sans ménagement ; toutes les fois donc qu'on ne pourra, par des semis à demeure, établir les différentes especes de végétaux dans les différens sols qu'on veut qu'ils habitent, au moins faudra-t-il leur donner, dès le premier moment de leur existence, une nourriture analogue à celle qu'ils y doivent puiser un jour ; la terre de ces sols doit être mêlée à des doses toujours plus fortes dans les semis & pépinieres où ils passeront successivement dans le cours de leur éducation, à moins qu'on ne préfere d'établir ces pépinieres dans quelques cantons de ces sols mêmes.

Que les végétaux peuvent jusqu'à un certain point s'accoutumer à un sol différent

différent de celui qui leur eſt propre ; c'eſt un fait dont on a bien des preuves. Nous avons vu des peupliers plantés dans un terrein bas & ſouvent inondé, languir & perdre leurs feuilles dans les grandes ſécheresses, dans le même tems que ceux plantés en des lieux ſecs conſervoient leur verdure & leur fraîcheur ; & des arbres de marais, des aulnes que nous avons élevés de ſemence dans une terre commune & élevée, plus ſeche qu'humide, ne laiſſent pas d'y croître très-bien.

Ce ſeroit en vain qu'on auroit réduit un végétal à ſe contenter de la qualité & du fonds de terre qu'on lui a donnés, ſi l'on ne pouvoit également eſpérer de lui faire ſurmonter les influences contraires d'une température nouvelle. Mais tout conduit à croire qu'on y peut parvenir juſqu'à un certain point, ſur-tout lorſque l'on examine combien, ſous la même atmoſphere, il prend l'habitude des différentes poſitions où il ſe trouve. Une plante a été élevée à l'ombre & toujours environnée de fraîcheur, vous la verrez ſe flétrir, languir, & quelquefois ſuccomber, ſi vous l'expoſez tout-à-coup en un lieu chaud & découvert. Au contraire, ſi vous la faites paſſer dans un lieu plus frais & plus ombragé, où toute autre auroit péri, elle ſeule y pourra croître & ſubſiſter ; & un arbre qui a paſſé ſes premieres années à l'expoſition du levant, qui rebuteroit le midi ſi on l'y plaçoit ſans gradation, ſera le plus propre à braver des expoſitions plus froides.

Pour s'accoutumer à ces différens aſpects naturels ou artificiels, qui forment dans le même climat comme des climats particuliers, il a fallu que la plante ait ſubi dans ſa conſtitution quelque altération progreſſive, quelque nouvelle compoſition qui l'ait miſe en état de les affronter.

De ſavoir juſqu'à quel point ſes fibres, ſes vaiſſeaux, ſes liqueurs ſe pourroient prêter dans les différentes eſpeces à un changement gradué de températures, ceſt ce dont on ne peut s'aſſurer que par une longue ſuite d'expériences ; mais quand il ſeroit indubitable qu'on dût enfin rencontrer un terme où la nature, ſe retranchant dans ſes limites, reſiſteroit opiniâtrement à ces épreuves, ce terme n'eſt point connu, & c'eſt une borne qu'il faudroit poſer avec quelque juſteſſe pour meſurer l'étendue de la docilité du végétal & de notre pouvoir ſur lui. Si l'on n'a pu, par exemple, dans nos pays ſeptentrionaux faire ſupporter plus de ſept degrés de froid aux orangers, quoiqu'ils y aient été apportés il y a fort long-tems, & qu'on les ait nombre de fois multipliés & remaniés dans nos ſerres, on trouvera néanmoins que ceux qu'on nous apporte annuellement d'Italie en ſouffrent à peine cinq, & cette différence eſt préciſément la meſure de ce que l'oranger peut gagner de dureté à la gelée. On parviendra donc à acclimater entiérement tout végétal qui n'oppoſera que cinq degrés de réſiſtance, ou ce qui revient au même, qui cédera de deux degrés aux influences de l'atmoſphere dans les climats dont le froid ne paſſe pas ſept degrés, ainſi du reſte ; mais nous pouvons porter plus loin nos eſpérances, en portant plus loin nos ſoins.

Jettons un coup-d'œil ſur cette nouvelle carriere.

Si vous bornez vos deſſeins à habituer au climat le ſeul individu, prenez les arbres à cinq ou ſix ans pour les y expoſer peu-à-peu ; préferez même aux plantes provenues de graine ceux qui ont été multipliés de marcotte & de bouture, & dont le bois & l'écorce ont plus de conſiſtance ; continuez de les multiplier par cette voie, & vous les verrez s'endurcir à un certain point. Mais ſi vous étendez vos vues, ſi vous formez le projet d'acclimater l'eſpece, ou, ce ce qui revient au même, d'en obtenir une génération ou quelque race acclimatée, rejettez avec ſoin les ſujets venus d'une longue ſuite de multiplications par les marcottes & les boutures, & qui ſont convaincus de devenir enfin ſtériles, car c'eſt encore aux ſemences qu'il faut avoir recours. Un arbre provenu de graine, greffé ſur un ſujet venu de graine auſſi, ſur un ſujet d'eſpece analogue, indigene &

dure au froid, eſt, quand on le peut, l'individu qu'il faut choiſir pour premier générateur; ce ſont ſes ſemences dont il faut d'abord faire uſage; elles ont déja reçu du climat, par l'arbre dont elles proviennent, par elles-mêmes & par le ſujet nourricier de la greffe, quelque impreſſion favorable, quelque diſpoſition à produire des individus acclimatés : ces impreſſions, ces modifications venant à ſe répéter ſur la ſemence & ſur les arbres provenus de ceux-ci, en continuant de les propager par la voie des ſemis, on parviendra ſans doute à les acclimater toujours davantage.

Ce n'eſt pas tout, nous n'avons vu que des effets généraux & uniformes de la température ſur la maſſe des ſemences provenues de cette tige & de cette filiation, mais il s'y en peut trouver quelqu'une ſur qui l'action du climat, appuyant davantage, aura fortement imprimé ſon caractere, ou qu'une fécondation fortuite de quelque eſpece indigene & dure aura marqué d'un ſceau particulier, en ſorte que l'individu, né de cette ſemence heureuſe, ſera une variété diſtincte, & pourra devenir la tige d'une race nouvelle, d'une race dont la parfaite harmonie avec la température pourroit faire penſer qu'elle eſt indigene, ſi l'on ignoroit ſon origine.

Que les végétaux puiſſent, en uniſſant leurs ſexes, changer leur eſpece & produire des variétés, c'eſt ce dont nous ne ſaurions avoir le moindre doute. Nous avions un giraumon, figuré en bouton applati, dont les branches courtes & droites ſe raſſembloient en buiſſon; l'ayant planté près d'un rang d'autres giraumons à fruits longs & à branches étendues & divergentes, quoique nous n'ayons recueilli & ſemé l'année ſuivante que les pepins de la premiere eſpece, nous la vîmes par-tout défigurée dans les individus qui en provinrent; la plûpart montroient une figure allongée, & étendoient de grands bras. Il ne s'y trouva que deux plantes qui euſſent conſervé ſans altération la figure de l'eſpece mere, & où l'on ne pût reconnoître quelque trace de communication avec les autres.

De ces plantes folles, on ne peut obtenir que des variétés fugitives que l'on verra toujours ſe diſſiper & diſparoître, ſi on les cultive dans le voiſinage des autres, & qu'on les multiplie par les ſemences; pour les contenir, pour les arrêter, ſi on en avoit trouvé quelqu'une qui en valût la peine, il la faudroit iſoler & ſéqueſtrer, ou bien ne la propager que par les boutures, les racines, les marcottes, comme on le pratique pour certaines fleurs & pour une eſpece de chou.

A l'égard des arbres & des plantes ligneuſes, quelque variété utile une fois découverte, on la peut multiplier, fixer & améliorer encore par le ſecours de la greffe; ſi c'eſt une herbe ou un grain de l'ordre des végétaux dont les variétés ne ſemblent ſe former que par une culture riche & ſuivie, il ſuffira de la lui continuer. Mais ſi l'on n'eſt pas encore pleinement ſatiſfait de ces arbres & de ces plantes, ſi l'on veut tenter de nouveau la libéralité de la nature, leurs ſemences & celles de leur génération, qu'on ne ceſſera de faire éclorre avec tous les ſoins d'une incubation féconde & appropriée, pourront dans la ſuite donner naiſſance à quelque race encore plus utile & plus acclimatée.

La laitue hivernale, le chou-fleur dur, le chou d'hiver, la même ſemence de cyprès qui donne des individus tendres à la gelée, & d'autres qui le ſont moins; un alaterne obtenu de graine dans nos pépinieres, qui eſt bien moins ſenſible au froid que les autres; l'arbouſier d'Irlande, parfaitement reſſemblant à celui d'Italie, mais infiniment plus dur; les animaux acclimatés, l'âne, la poule d'Afrique, la paon, le coq-d'inde, la race des moutons de Suede, originaire de Barbarie, tranſportée, croiſée ſucceſſivement en Eſpagne & en Angleterre; nombre d'autres faits fondent l'eſpérance du ſuccès de ces épreuves.

La *dégénération* n'eſt autre choſe que ces *changemens* ſucceſſifs que ſubit une eſpece, qui l'alterent, la modifient, la recompoſent, la rabaiſſent au ton du climat & lui font prendre le niveau des races indigenes; mais on gagne à ces *changemens* auſſi ſouvent qu'on y perd;

une nouvelle atmoſphere, un ſol plus riche, une température plus douce, plus égale, régénere, embellit, améliore l'eſpece, il ſuffit de l'abandonner à ſes heureuſes influences, & dans des circonſtances oppoſées on peut, en conduiſant de l'œil ces tranſmutations, en y faiſant concourir tous les agens convenables, rendre les pertes les moindres poſſibles, ou bien les compenſer par de nouveaux avantages en multipliant les gains, ou en les adaptant à des uſages nouveaux.

Le cep de Bourgogne tranſporté au Cap de bonne-Eſpérance, où il donne un jus ſi différent & ſi délicieux; la pêche, originaire de Perſe, médiocre & dit-on malſaine en cette contrée, adoucie, abreuvée, parfumée, enflée, moulée & diverſifiée à l'infini ſous la main de nos cultivateurs; quelques-uns de nos légumes tranſportés en Amérique, qui y ont pris du volume & ſont devenus plus tendres, plus ſucculens; tant d'autres faits que nous pourrions rapporter, viennent à l'appui de notre premiere aſſertion.

Et quoique l'altération produite par le climat puiſſe détériorer l'eſpece, ſouvent ce n'eſt pas au point d'en ôter tout le prix; le café tranſporté de l'Yemen dans l'île Bourbon & à Madagaſcar ne s'y trouve pas ſi dépourvu de qualité qu'il n'ait pu y former une branche de commerce conſidérable. Il ſe peut auſſi qu'une plante dégénere dans une de ſes parties ou dans une de ſes qualités, & qu'en d'autres elle s'améliore. Le chêne qui croît en Provence eſt moins haut que dans les contrées du nord, mais ſon bois eſt plus dur; le ſapin qui vient ſur les ſommets les plus élevés des Alpes, le noyer planté ſur les rochers, quoique déplacé, dégradé, méconnoiſſable, ne laiſſe pas de fournir un bois plus précieux que celui des mêmes arbres dans les terreins qui leur ſont propres. Le blé de Sibérie n'eſt qu'une variété du ſeigle, mais il ſe contente des ſols les plus âpres & les plus froids; on en fait en ſix ſemaines la ſemaille & la récolte. Il eſt donc d'une grande utilité dans ces contrées glaciales où la nature expirante permet à peine à la végétation deux mois d'activité.

Combien de variétés utiles qui exiſtent en certaines contrées encore à notre inſu? combien que cachent les déſerts, ou qui ſont peut-être écloſes ſous nos yeux ſans que nous ayons ſu les voir & en profiter? & quel champ immenſe on pourroit ouvrir à de nouvelles découvertes avec plus de lumieres & d'attention? Pour qui ne réfléchit pas à la perpétuelle agitation de la matiere organiſée, à ſon penchant à produire, à ſa perfectibilité, à ſes tranſmutations ſans nombre, à tant de nouveaux moules qu'elle forme & qu'elle prodigue ſans ceſſe aux yeux de celui-là ſeul, nos acquiſitions pourront paroître immenſes; mais frappés de ces phénomenes, que l'on compare l'inventaire de ce que nous poſſédons, avec le prodigieux nombre d'années qui ſe ſont écoulées depuis que la terre eſt ſoumiſe à la main de l'homme; étonnés alors & confus de notre indigence au prix des richeſſes que nous aurions pu créer ou que nous avons laiſſé échapper, on ſe convaincra que cette main plus ſavante, plus laborieuſe, plus ardente à la pourſuite de nouveaux biens, en auroit obtenu mille fois davantage qui lui ſont réſervés dans les tréſors de la nature & de l'induſtrie.

Nous ignorons l'origine de nos fruits, de nos grains, de nos légumes, c'eſt qu'ils ne ſont point nés ſous des yeux éclairés & attentifs, c'eſt que nulle direction, nul deſſein n'a préſidé à leurs formations; le haſard ſeul a ſauvé leurs germes du néant où notre inattention les laiſſe depuis tant de ſiecles rentrer en foule dès leur naiſſance.

Pour ne parler que des fruits, a-t-on les moindres faits qui puiſſent ſervir à leur hiſtoire? Sait-on ſeulement de quel lieu on les a tirés, de quelles eſpeces ils ſont provenus? Preuve certaine que ſi on les a trouvés, on ne les avoit point cherchés.

Nous ne ſemons des fruitiers que depuis peu d'années, dans la vue d'obtenir de nouvelles eſpeces, & ſans nous en être fait encore un travail ſuivi. Cependant nous avons déja vu paroître des variétés précieuſes; une fort bonne ceriſe de couleur lilas, marbrée de violet, nous eſt

venue d'un noyau de la cerise blanche oblongue. Le marron de Lyon nous a donné un individu dont le fruit est de bonne grosseur & mûrit très-bien dans notre froide province ; la grosse noix royale a le défaut d'avoir une coque fort dure, une petite amande & de mauvais goût ; ayant formé le dessein d'obtenir une noix aussi belle, mais plus pleine & meilleure, nous avons planté les plus grosses d'entre les noix mélanges, & dans un très-petit nombre d'individus nous en avons gagné un très-fertile dont la noix est égale en grosseur aux plus grosses d'entre les noix royales, mais plus allongée, & dont le bois très-mince, très-tendre, enferme une très-grosse amande d'un très-bon goût.

Le raisin appellé *verjus*, délicieux au midi de la France, où il acquiert toute la maturité, n'y peut parvenir, comme on sait, dans les provinces du nord ; mais un de ses pepins vient de nous donner une variété connue sous le nom de *vigne aspirante*, dont le raisin excellent & semblable au verjus, y mûrit en perfection, & dont les sarmens vigoureux s'élancent avec une vigueur étonnante, & garnissent en fort peu de tems les plus hauts murs.

Nous avons employé assez indistinctement les mots de *variété*, de *race* & d'*espece* ; c'est qu'en effet ils ne représentent pas des divisions bien distinctes ; les variétés sont plus ou moins variables ; les unes, comme les grains, ne viennent, suivant toute apparence, que d'une culture féconde & long-tems continuée ; si on les négligeoit quelque tems, on les verroit se dépouiller de leur caractere & de leurs avantages ; pour prévenir leur dégénération, on est même contraint d'en changer la semence au bout de quelques années ; d'autres variétés provenues de la copulation de plantes analogues, sont tellement disposées à contracter de semblables alliances, qu'on les voit sans cesse se jouer sous mille formes nouvelles, & qu'on ne peut qu'avec beaucoup de peine les perpétuer sans altération ; la plûpart de nos fruits en offrent de moins changeantes ; quelques-unes même sont très-arrêtées ; la prune d'altesse, la sainte-Catherine, deux ou trois pêches, l'abricot alberge, *&c.* se perpétuent par les noyaux presque sans variation ; ce sont de véritables especes pour ceux qui veulent, non sans raison, que l'on reconnoisse à cette épreuve le caractere spécifique ; ce n'en sont plus pour le botaniste qui prend ce caractere des différences bien marquées dans la forme des feuilles ; mais y a-t-il des especes absolument invariables ? Il faut bien que non, puisqu'il ne s'en est pas trouvé une seule, dans le nombre de celles que l'homme manie depuis long-tems, qui n'ait changé par les semences ; & si l'on a vu naître d'une plante une variété dont les feuilles très-différentes lui mériteroient le nom d'espece de la part du botaniste, & dont la stabilité dans l'épreuve des semis lui vaudroit le même honneur de la part du cultivateur, comme le fraisier de Versailles issu du capron, & comme plusieurs plantes nouvelles nées dans les jardins d'Upsal ; avec ce double caractere, n'est-on pas en droit de penser qu'il se forme de tems à autres des races nouvelles ? Il y auroit donc plusieurs ordres de variétés & plusieurs ordres d'especes, & entre ces nuances on ne sauroit guere où placer une borne ; quoiqu'il en soit, ces faits nous prouvent l'immense richesse de la nature, & nous doivent engager toujours plus à solliciter sa générosité.

Jusqu'à présent bornés aux seules especes qu'un heureux hasard a, pour ainsi dire, jettées devant nos yeux, ou que nous avons reçues de différentes contrées, nous n'avons nullement songé à en tirer de nouvelles du fond inépuisable de la propagation végétale. Abandonnées à elles-memes, ces forces productrices sont demeurées le plus souvent languissantes & inactives ; si quelquefois à la faveur d'une cause agissante & ignorée elles ont répandu & fait foisonner les germes autour de nous, faute de soin & d'incubation, ils n'ont pu éclorre & se développer. Emparons-nous de ces forces, joignons-y les nôtres, veillons sans cesse auprès d'elles pour entrer dans leurs secrets, pour les favoriser, pour les conduire, au moins pour amasser les trésors qu'elles dispersent, & n'ayons pas à nous reprocher

d'avoir laiſſé éteindre dans la ſemence quelque utile génération. Reprenons ſous œuvre toutes les races connues ; conſtatons leur généalogie ; ne négligeons rien pour en multiplier, en modifier, en varier, en améliorer les germes ; à travers toutes les nouvelles formes dont ils ſe vont revêtir à nos yeux, cherchons à démêler un procédé ſimple & unique, qui ne fait peut-être que ſe combiner avec divers accidens qu'on peut ſaiſir, connoître & préparer ; ſuivons à la trace la nature végétale, dans ſes voies les plus cachées ; en un mot, faiſons-nous une étude ſpéciale de ſa reproduction, de ſes transformations & de ſon perfectionnement.

Pourquoi ne s'éleve-t-il pas des ſociétés qui ſe propoſent une telle carriere, où il ne s'agit pas de moins que d'une nouvelle création ? Carriere immenſe qui n'ayant d'autres bornes que celles de la faculté productive de la matiere organiſée, & des lumieres progreſſives du genre humain, bien loin de pouvoir s'enfermer dans les limites de la vie d'un individu, ne peut être embraſſée que par une compagnie perpétuelle. Elle n'exige pas moins une invariabilité d'établiſſement qui ne peut ſe trouver dans les héritages qu'on voit ſans ceſſe ſe partager, ſe dilapider, changer de mains & de formes, & qui emporteroient dans leurs révolutions tout cet appareil, toute cette tradition d'expériences, dont une ſuite infinie & non interrompue, peut ſeule nous aſſurer les lumieres & les biens qu'on eſt en droit d'en attendre.

Ce travail demande encore un eſpace & des frais conſidérables qui ne ſont point à la portée du commun des poſſeſſeurs des terres. Pour les riches qui trouvent ſi doux de s'emparer des fruits des labeurs communs, ſans y rien mettre du leur, & qui ſemblables aux animaux de proie, détruiſent & conſomment ſans rien reproduire, peut-on leur propoſer de ſe tranſporter par la penſée, dans un profond avenir, d'y jouir par anticipation des biens préparés à nos derniers neveux ; eux qui ne connoiſſent de jouiſſance que celle des ſens, & d'exiſtence que celle du moment ?

Il ſeroit donc néceſſaire que ces ſociétés reçuſſent de puiſſans ſecours du gouvernement. Les peut-il accorder à de plus belles vues ? ce ſont les ſiennes, ou du moins ce les doit être. Centre & foyer de l'état, c'eſt lui qui doit donner le mouvement à toutes les parties, les pénétrer de chaleur, les environner de lumieres ; ce n'eſt plus le tems où une politique deſtructive lui faiſoit abſorber ſans ceſſe, ſans ſonger aux remplacemens & aux accroiſſemens ; reproducteur & créateur, nous le verrons déſormais épancher en utile roſée ſur nos terres ce qu'il en a tiré d'abord ; comme on voit un nuage ne pomper l'humidité des plaines que pour l'y reverſer par des pluies bienfaiſantes.

Il daigneroit donc accorder à ces ſociétés des terreins étendus en des lieux qui raſſemblent une grande diverſité de ſols, de poſitions & d'aſpects, & à portée de toutes les eſpeces d'engrais des trois regnes. Il faut un emplacement conſidérable pour planter, réunir, aſſocier, marier & gonfler de ſucs organiques, par une culture très-nourriſſante, les arbres & les plantes meres, dont les alliances fortuites & l'exubérance générative doivent donner l'être à ces ſemences heureuſement fécondées, dont on attend des variétés & des races nouvelles ; l'eſpace deſtiné à cette colonie eſt peu de choſe en comparaiſon de celui que demande ſa nombreuſe génération. Il faut d'abord un endroit pour y ſemer toutes les graines de tous les colons : il ne faut pas laiſſer perdre un ſeul individu né de ſes ſemences, car c'eſt peut-être celui-là qui auroit montré dans la ſuite quelque qualité diſtinctive ; il faut donc les cultiver tous, les connoître tous, les examiner ſans ceſſe dans le développement ſucceſſif de toutes leurs parties, les ranger, les étiqueter, les attendre dans une batardiere qui doit être immenſe ; ils y doivent être plantés à quatre ou cinq piés, en tous ſens, les uns des autres, en un mot, à une diſtance capable de favoriſer aſſez leur végétation pour leur faire bientôt découvrir par des fleurs & des fruits, les heureuſes différences dont ils peuvent être doués ;

on pourroit à l'égard des fruitiers avancer ce moment de plusieurs années ; il faudroit avoir un terrein planté en coignassiers à petites feuilles pour les poiriers, pour les pommiers en paradis, en mahaleb pour les cerisiers, en pêchers de noyaux des plus petites especes pour les abricotiers, pruniers, amandiers & pêchers; trois piés entre les arbres & les lignes de cette nouvelle pépiniere feroient à une distance suffisante; dès la troisieme année, après la germination, on grefferoit chaque individu sur un de ces sujets, dont la croissance médiocre, la foible stature, & partant le prompt rapport leur communiquant cette qualité, les obligeroit, dès la seconde ou troisieme année de greffe, à déclarer leur caractere propre & individuel ; alors au lieu d'établir les petits arbres de semence dans une batardiere, on se contenteroit de les faire passer du semis, la seconde année dans une pépiniere où on ne les planteroit qu'à cinq ou six pouces les uns des autres, distance suffisante pour leur faire produire des greffes & des scions ; mais cette pépiniere ne pourroit point dispenser de la batardiere, y ayant des fruits qui ne font bien que sur franc ; on se contenteroit de greffer les individus de la batardiere sur eux-mêmes pour avancer leur floraison, & commencer le perfectionnement des fruits.

Le travail que nous proposons auroit plusieurs branches; nous ne bornerons pas nos vues, quand notre sujet s'étend toujours plus à nos yeux ; d'abord on remanieroit toutes les especes de grains connus : par l'abandon & la stérilité on les reconduiroit à leur dernier période de dégénération ; peut-être par cette marche on parviendroit à connoître les plantes naturelles & agrestes, dont le rhabillement, l'embonpoint, les perfectionnemens les a faits ce qu'ils sont : après les avoir ainsi décomposés, on les recomposeroit au moyen d'une longue & fertile culture ; & cette opération synthétique confirmant l'analyse, acheveroit la preuve d'un fait si important à découvrir & à démontrer : ces plantes élémentaires connues, on en pourroit trouver de semblables ou d'analogues que cachent les bois & les déserts, & avec les mêmes soins rien n'empêche de croire qu'on en formeroit de nouvelles especes de grains, que l'on verroit peut-être déceler quelque utilité particuliere : on soumettroit aux mêmes épreuves les herbages & les légumes ; on les prendroit ensuite du point de perfection où ils se trouvent, ainsi que les grains, les fruitiers & toutes les plantes utiles, pour les retravailler, les repaîtrir, & les perfectionner encore.

Le moindre changement en bien, arrivé dans quelque individu, seroit observé avec attention ; il seroit séparé, distingué, soigné, chéri, comme pouvant devenir la tige de quelque race précieuse ; par tous les moyens déja indiqués, on chercheroit à fixer, à étendre ce foible principe de perfection & d'acclimatement, & à le porter au plus haut période où il pût atteindre.

On tiendroit un registre exact de toutes les expériences & de toutes les circonstances naturelles ou artificielles qui ont pu accompagner, modifier la fécondation des germes & favoriser leur développement.

Cette derniere tâche a bien des parties qu'il est bon de récapituler ; la culture & l'amendement des plantes-meres ; le mariage des fleurs ; la préparation des graines en différentes liqueurs salines ; la culture & l'amendement des individus qui en sont nés, leur amélioration par la culture & par les greffes ; des essais pour corriger nos bons fruits connus de certains défauts qui diminuent leur mérite & leur salubrité ; méthode qui serviroit pour perfectionner les nouveaux fruits qui naîtroient dans nos semis : enfin des tentatives pour acclimater les végétaux utiles & en tirer des variétés, & des races appropriées aux différentes températures, & sur-tout plus dures au froid.

Et comme le passage insensible par une progression de degrés de température est un des premiers moyens de réussir en cette derniere partie, on établiroit, à des distances à-peu-près égales, des échelles de colonies & de pépinieres, depuis les îles d'Hieres jusqu'à Strasbourg ; on engage-

toit les directeurs de ces établissemens à tenir un journal météorologique exact, qui pût un jour découvrir l'humidité, le froid & le chaud moyens de chacun de ces endroits, qui dépend plus de la configuration de la nature & des voisinages du terrein que de la latitude.

A la tête de ce journal & du regisfre des expériences, on placeroit une description topographique, & une analyse chymique des différentes terres du canton; on auroit trois points connus, la latitude, le climat de situation, & la nature du sol, qui serviroient à faire cheminer avec plus de nuances & plus de sûreté, les plantes acclimatées dans chacun de ces lieux, qu'on voudroit pousser vers le nord ou vers le midi pour tâter leur docilité & en connoître les bornes; arrêtées dans leur marche directe, on les feroit passer par les lignes transversales; & la France supposée partagée en un certain nombre de zones, chacune se trouveroit enrichie par le surcroît d'une collection de plantes exotiques utiles. Les races nouvelles & appropriées à la température qu'on obtiendroit par la voie des semis successifs des plantes en expériences, se trouvant acclimatées dans la fécondation même, & d'une maniere plus arrêtée & plus inhérente à leur constitution, pourroient par-là même être conduites plus loin; & au bout d'une longue suite d'années, lorsqu'on aura obtenu de ces races naturalisées dans toutes les colonies de notre échelle, il s'en faudra peu que toutes les especes, ou du moins leurs analogues, ne se trouvent répandues dans tout le royaume.

Ces opérations, ces expériences multipliées, suivies, variées en différens sols, en différentes situations, sous diverses températures, recueillies, rangées, confrontées, raisonnées, fondues dans un corps d'ouvrage, ne pourroient manquer de jetter un grand jour sur les voies de la nature, dans la dégénération & la régénération des plantes, le jeu des variétés, la formation des races, & de montrer dans ces métamorphoses sans nombre, dans ces améliorations progressives l'étendue de sa puissance productrice, & de sa prodigue magnificence.

Ces lumieres venant à refletter sur les nouvelles épreuves que l'on voudra tenter ensuite, & se mêlant à l'esprit conjectural qui les guida d'abord, pourra un jour former une théorie, & peut-être nous mettre en état de diriger ces forces mouvantes vers des buts désignés, & d'opérer à volonté de nouveaux développemens, & de nouvelles créations.

Ainsi l'homme se rendroit maître des ressorts secrets de la végétation; une seconde fois il changeroit la face de la terre; peut-être actuellement, aussi éloignée de ce qu'elle pourra devenir, qu'elle est différente de ce qu'elle étoit avant qu'on l'eût cultivée; & qui sait si nous ne paroîtrons pas à demi-sauvages à l'homme futur qui aura tout amélioré, tout épuré, tout régénéré, qui promenera ses regards sur ses ouvrages, sur cette terre jeune & belle, où il verra l'abondance briller sous mille formes nouvelles & qui du sein de cette demeure si riante, si saine, si riche, élevant les yeux vers les demeures suprêmes, se glorifiera dans le premier moteur, qui ne peut mieux manifester sa puissance sur ce globe de poussiere, qu'en montrant toute la perfectibilité de la nature, étendue par celle dont il a doué le chef de sa création mortelle. Telle est la longue & magnifique perspective qu'offre à nos yeux le projet de transplanter, d'acclimater, de semer, de reproduire, lorsqu'une forte envie de le réaliser, & une entreprise sérieuse & perpétuée en aura fait une science & un art par les lumieres de l'expérience & de la réflexion.

Pour transplanter les végétaux il n'est pas toujours nécessaire de prendre tout le corps du végétal; sa racine, quelque segment de racine, des surgeons, des marcottes, des morceaux de branches pour greffes ou pour boutures, les fruits, les semences suffisent ordinairement.

A l'égard du plant enraciné, il faut, 1°. l'arracher avant de le transporter, & cette opération a des regles; 2°. le transport, sur-tout si le trajet est long, demande des soins: ils sont relatifs à la nature & à l'espece du végétal, & à la partie du végétal dont on fait choix; 3°. la

maniere d'emballer eſt très-importante; 4°. la plantation du plant, fatigué par le trajet, demande des attentions particulieres; 5°. enfin lorſqu'on a tiré de loin quelque végétal d'utilité ou d'agrément, c'eſt dans la vue de le naturaliſer. Parcourons ces différentes branches de notre ſujet:

Arracher. On peut arracher de trois manieres, avec la motte, avec les racines habillées de terre & à racines nues; la premiere convient aux arbres délicats, précieux, difficiles à la repriſe ou qu'on veut déplacer dans le tems de la ſeve; elle eſt indiſpenſable pour pluſieurs eſpeces lorſqu'on veut leur faire ſubir un long trajet; la ſeconde eſt toujours utile, en particulier pour les longs tranſports, excepté le cas où un arbre élevé dans une terre trop forte & trop comprimée auroit ſes racines comme encroûtées & preſſées par cette terre, dont il faut alors le débarraſſer; la troiſieme méthode eſt celle qu'on met le plus ordinairement en uſage pour les grandes *tranſplantations*, pour les arbres de bonne repriſe, les arbres communs & ruſtiques; dans le cas même où l'on veut les tranſporter au loin, lorſqu'elle eſt bien faite, elle eſt ſouvent ſuffiſante, du moins à l'égard de ces eſpeces.

Arracher un végétal, c'eſt le tourmenter, le mutiler, le priver de ſes alimens, couper les canaux par où il puiſe ſa vie; & ſinon lui ôter ſon exiſtence, du moins ne lui en laiſſer que le principe & la faculté de s'en reſſaiſir, lorſqu'occupant ſa nouvelle demeure il y pompera peu-à-peu de nouveaux ſucs, au moyen des ſecours qu'on lui donnera: cruelle opération qu'il faut rendre la moins dangereuſe que l'on pourra. Pour arracher un arbre à racines nues, il faut prendre d'abord les mêmes précautions que ſi l'on vouloit le lever en motte.

Plongez la beche à une certaine diſtance du pied, à une diſtance d'autant plus grande que l'arbre ſera plus gros, & répétez circulement ces premiers coups de beche pour cerner la terre; creuſez ce cerne en rigole, approfondiſſez-le juſqu'à ce que vous ſentiez les premieres racines latérales; nettoyez alors le fond de ce petit foſſé, & coupez contre ſes parois extérieures ces racines étendues avec la beche, & mieux encore avec la hache, & le plus nettement qu'il ſera poſſible. A l'égard des racines qui s'enfoncent dans la terre, en ébranlant doucement l'arbre, vous ſentirez de quel côté elles ſe trouvent, alors vous fouillerez avec la beche inclinée, dont le manche repoſera ſur le bord du petit foſſé, & vous les couperez auſſi longues & auſſi nettement que vous pourrez. Lorſque vous ſerez bien aſſuré que l'arbre ne tient plus à rien, vous l'enleverez, non par ſa tige, vous riſqueriez de déchirer quelqu'une de ſes racines; mais en paſſant vos mains par-deſſous l'empâtement des racines, dont la terre s'éboulera doucement: ayant couché votre arbre à terre vous les déshabillerez avec une ſpatule ou avec les doigts, en prenant ſoin de ne pas les écorcher.

Si les arbres ainſi arrachés doivent être tranſportés fort loin; s'ils doivent être plus de cinq ou ſix jours en route, on les débarraſſe de toute la terre qui enveloppe les racines, on coupe même les principaux paquets de racines fibreuſes, ayant ſoin de mettre de l'onguent ſur les coupures; ces fibres auroient péri dans une longue route, elles ſe ſeroient pourries & auroient pu gâter les racines où elles ſont attachées; c'eſt pour éviter un plus grand mal qu'on eſt contraint de s'en défaire; mais il ne faut s'en priver que lorſqu'on ne peut faire autrement, car ces racines chevelues ſont bien intéreſſantes; ce ſont elles qui pompent les ſucs de la terre par des bouches & des ſuçoirs dont elles ſont pourvues; lorſqu'on a pu les conſerver fraîches en tranſplantant un arbre, elles ſont les premieres qui pouſſent; celles qu'on a un peu coupées du bout prennent par les côtés quantité de petites ramifications tendres & laiteuſes; celles qu'on a laiſſées de toute leur longueur, s'allongent du bout peu après l'établiſſement de l'arbre dans ſa nouvelle demeure. Si la plantation eſt faite de bonne heure en automne, les racines pouſſent avant l'hiver, il faut donc les conſerver avec le plus grand ſoin, tant qu'on le peut

ſans inconvénient ; & pour les arbres même qui doivent être tranſportés fort loin, quand ils ſont précieux, en petit nombre, ou peu pourvus de groſſes racines, il convient de conſerver ces paquets de fibres ; & pour cela il faut les envelopper avec de la terre fine, & leur faire à chacun une enveloppe de mouſſe fraîche. Il y a des arbriſſeaux qui n'ont que des racines de cette eſpece, & dont il faut conſerver la fraîcheur & la vie par des ſoins convenables durant le tranſport.

On vient de voir ce qu'il faut pratiquer pour très-bien arracher un arbre à racines nues ; lorſqu'on veut le lever en motte, il faut d'abord s'y prendre de la même maniere, avec cette différence ſeulement qu'il faut cerner la terre plus loin du pié de l'arbre, faire le foſſé plus large, en tailler le bord intérieur avec plus de précaution, & en battant un peu le tour de la motte pour lui donner de la conſiſtance & de la ſtabilité ; cela fait, on coupe ſur les parois de la motte les racines latérales, lorſque la terre n'eſt pas fort compacte, & qu'on peut craindre des éboulemens, on entoure la motte de baguettes perpendiculaires, diſtantes de cinq ou ſix pouces, & on les lie circulairement avec des liens d'oſier eſpacés de même ; cela fait, on travaille à détacher la motte de ſon fond : pour y parvenir, on pouſſe la beche tout-autour en l'inclinant ; on l'amincit de cette maniere également de tous les côtés, & l'on coupe nettement les racines qui plongent. Si l'arbre eſt gros, on paſſe enſuite une planche ou une civiere deſſous, & on incline deſſus la motte & l'arbre : on a ménagé un talut doux ſur le bord du foſſé qui répond à l'endroit par où l'on veut enlever l'arbre ; on pouſſe doucement la civiere ſur le talut : alors on l'enleve avec autant de monde qu'il en faut, eu égard à la peſanteur de l'arbre, dont un homme tient la tige dans une inclinaiſon convenable, juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé à la nouvelle demeure qu'on lui deſtine ; on poſe la civiere tranſverſalement au bord du trou, & levant la motte par-deſſous, on la poſe dans le trou : alors on la retire, on la pouſſe pour la placer convenablement par rapport aux points où l'arbre doit correſpondre ; un ouvrier la ſoutient de maniere que la tige ſoit perpendiculaire au terrein ; pendant ce tems-là un autre ouvrier pouſſe de la terre deſſous, pour la maintenir dans cette ſituation : on la butte pour l'affermir mieux, puis on comble le trou. J'ai tranſplanté de cette maniere de très-gros arbres avec le plus grand ſuccès.

Il y a des précautions préalables qui rendent la *tranſplantation* en motte encore plus ſûre & plus parfaite. Deſtinez-vous tel arbre en pépiniere ou en batardiere à être ainſi tranſplanté ? faites un labour circulaire & profond de deux ou trois fers de beche à une diſtance convenable autour du pié de l'arbre, & répétez cette opération deux fois l'année ; les racines latérales étant ainſi coupées dans tout le pourtour de la maſſe de terre qui formera déſormais la motte, pouſſeront dans l'intérieur quantité de ramifications dont l'empâtement donnera de la conſiſtance à cette motte & en préviendra les éboulemens, & aſſurera la repriſe de l'arbre. Aux derniers labours de l'année qui précédera la *tranſplantation*, on pourra même former d'avance le foſſé circulaire, ayant ſoin de ne lui donner que la moitié de la profondeur qu'il doit avoir. Nous avons oublié de dire qu'avant de tranſporter la motte, on peut, ſans nul riſque, en décharger le deſſus de toute la terre qui ſe trouve entre l'aire ſupérieure & les premieres racines latérales.

Emballage & tranſport du plant enraciné. L'emballage conſiſte dans la maniere de préparer & d'empaqueter les racines & dans la maniere de couvrir tout le paquet. Le tranſport, dans le choix de la voiture & les ſoins qu'on doit prendre du paquet dans la route ; à l'égard des arbres qu'on veut envoyer fort grands, & du plant de moyenne grandeur des eſpeces dures, à racines robuſtes, il n'y a qu'une maniere d'emballer qui ſoit praticable : il faut d'abord recouper nettement juſqu'au deſſous de la fente les racines qui ſe trouvent éclatées, & qui ſe pourriroient ſans cette précaution ; enſuite envelopper de mouſſe fraîche chaque racine & la lier avec des

ofiers fins ou de la filaſſe. Les racines ainſi garanties, on formera des paquets de huit ou dix arbres plus ou moins, ſuivant leur groſſeur. Pour former ces paquets, il faut prendre les arbres les uns après les autres, agencer & enlacer leurs racines les unes dans les autres, puis joindre les tiges: on liera les tiges en deux ou trois endroits avec des cordes de paille. Cela fait, on prend des javelles de paille longue de ſeigle qu'on étend par terre; on poſe l'empâtement de racines du paquet ſur le milieu de leur longueur, puis on retrouſſe la paille de tous côtés; on la lie contre le faiſceau des tiges; on en applique encore le long du faiſceau juſques par-delà le bout des fleches réunies, & on ajoute autant de liens d'ofier qu'il en faut pour bien aſſujettir par-tout cette couverture. Il faut alors recommencer la premiere opération, c'eſt-à-dire, envelopper une ſeconde fois le cul du paquet avec de la paille & l'aſſujettir de la maniere que nous l'avons dit: on finit par paſſer de la ficelle forte en pluſieurs ſens ſous le cul du paquet; on l'attache contre le lien le plus inférieur, & pour la mieux arrêter, on ajoute par-deſſus, au-deſſous de ce lien, un autre lien de corde bien ſerré. Il faut en général, pour les envois d'arbres, préférer les carroſſes publics aux rouliers; les rouliers font de détours pour charger & décharger ſucceſſivement leur voiture; pour faire ſoixante lieues, ils demeurent ſouvent juſqu'à deux mois en route, & vos arbres arrivent ſecs ou pourris.

Il convient auſſi de ne faire porter vos ballots d'arbres aux bureaux des meſſageries que la veille des jours où les carroſſes partent, & de bien vous aſſurer qu'ils ſeront employés dans les prochains envois; car ſi l'on ſe fie aux directeurs, ou à leurs ſous-ordres, ils laiſſeront là vos paquets pour peu qu'ils les gênent, & ne les chargeront ſouvent que quinze jours après, au grand détriment des arbres, dont ce délai fera périr le plus grand nombre. Le mieux eſt d'avoir une perſonne de confiance qui les voie charger, qui ait ſoin qu'on ne mette point d'autres paquets par-deſſus, & qu'ils ſoient bien attachés. Il faudra promettre pour boire au cocher, afin de l'engager à en prendre ſoin pendant la route: ces ſoins conſiſtent à voir ſi le paquet ne ſe dérange pas, à le replacer, à le relier s'il faut, à remettre la paille qui pourroit s'écarter ou ſe déchirer. Si la route eſt longue, ſi le tems eſt conſtamment doux & ſec, ſi c'eſt au printems que ſe fait l'envoi, il jettera de tems à autre de l'eau ſur les racines: s'il gele, ou ſi le tems eſt diſpoſé à la gelée, il faudra s'en bien garder. Les voitures par eau ſont plus lentes, mais les arbres n'y ſont pas fatigués, & cette voie peu diſpendieuſe eſt ſouvent préférable pour les gros envois, lorſqu'on en a la commodité. A l'égard du trajet de mer, on ne peut le faire ſubir à des arbres emballés de la maniere que nous venons de dire. Nous en parlerons lorſqu'il en ſera tems. La meilleure ſaiſon pour faire des envois, dans la maniere que nous venons de détailler, eſt octobre & novembre; ſi les arbres ont encore des feuilles, on les ôte, de crainte que par leur tranſpiration elles ne faſſent rider l'écorce. On peut encore, ſans trop de riſque, envoyer des arbres de l'eſpece & de la groſſeur de ceux dont il eſt queſtion depuis la fin de janvier, juſqu'en mars; mais plus avant dans la ſaiſon, on ſeroit en danger de les perdre à cauſe du hâle.

Lorſqu'on envoie du petit plant d'eſpeces peu délicates, faciles à la repriſe, & dont les racines ſont médiocrement fortes, il faut ſe ſervir d'une caiſſe de ſapin ou de peuplier à planches mal jointes, aſſujetties avec des liteaux: on mettra au fond un lit de mouſſe; enſuite on placera deſſus les jeunes arbres, après avoir enveloppé de mouſſe en particulier la racine de chacun; on en poſera alternativement un à un bout & un à l'autre par le côté des racines, & on continuera ainſi de les mettre les uns ſur les autres & de maniere que leurs ſommités viennent ſe baiſer au milieu de la caiſſe. Il faut obſerver que la caiſſe doit être beaucoup plus large que haute, afin de n'être pas dans le cas d'en mettre plus de quatre ou cinq les unes au-deſſus des autres. Lorſqu'on en aura placé ce que la caiſſe en peut contenir ſans les gêner, on mettra

par-dessus le tout un lit de mousse assez épais pour qu'il s'éleve & s'enfle au-dessus des bords de la boîte, afin qu'en la comprimant pour appliquer le couvercle, les arbres se trouvent assujettis.

A l'égard des marcottes foibles, des arbustes à racines grêles, des plantes à tiges ligneuses, des arbres encore frêles, d'especes rares, précieuses ou délicates, & en particulier des arbres & arbustes toujours verds, qu'il faut en général transporter petits, & qui souffrent plus que les autres d'une trop longue interruption du mouvement de la seve, il faut aussi les emballer dans une caisse légere & ajournée, mais avec plus d'attention dans leur arrangement & dans la préparation des racines.

Clouez sur le fond intérieur de la caisse, à environ dix pouces de chaque bout, des morceaux de latte parallélement aux deux parois qui la terminent : enfoncez & élevez dans toute la longueur de cette latte, à quatre pouces les uns des autres, des petits bois arrondis, de la grosseur du doigt, & coupez-les également par le haut, en sorte qu'ils soient de niveau avec les bords de la caisse, & même un peu moins élevés. Cet agencement ressemble à un rateau posé sur son dos, ou aux ridelles d'un chariot ; les petits arbustes étant empaquetés, comme nous le dirons ci-après, on en mettra un entre chaque paire de ridelles, de maniere que le bout des racines empaquetées touche jusqu'à la paroi du bout de la caisse, & on en disposera ainsi autant de rangs les uns au-dessus des autres que la hauteur de la caisse le pourra permettre. La même chose doit se faire à chaque bout, en sorte que les cimes des arbustes, suffisamment espacées à leur origine, à cause de la grosseur du paquet des racines, viendront se joindre & se croiser dans le milieu de la caisse. Cela fait on mettra un lit de mousse par-dessus la masse des paquets des racines, & non pas sur les tiges & branches qui doivent être libres & aërées ; ce lit de mousse sera assez épais pour que le couvercle, en le comprimant, assujettisse les racines : ce couvercle, fait de planchettes mal jointes, assemblées avec des lattes clouées, sera cloué sur les bords de la caisse & bien ficelé. Ces interstices, & les trous qu'on aura faits d'espace en espace dans les parois de la caisse, serviront à donner passage à l'air dont la circulation est nécessaire pour prévenir la moisissure. Voici la maniere de préparer & d'empaqueter les racines. Si les arbustes que vous voulez transporter ont été élevés dans des pots, ou bien s'ils sont en pleine terre, & qu'il soit possible de les enlever en motte, il sera bon de ne pas négliger cette précaution, sur-tout à l'égard des arbres les plus délicats ou les plus difficiles à la reprise : vous amincirez & arrondirez la motte jusqu'à ce qu'elle n'ait plus que le volume absolument nécessaire : cela fait, vous l'envelopperez de mousse, ou de filasse, & vous l'assujettirez bien par plusieurs révolutions de ficelle.

S'il n'a pas été possible de lever les arbustes en motte, ou si l'on craint de rendre la caisse trop lourde, il convient de s'y prendre de la maniere suivante.

Vous arracherez avec beaucoup d'attention le plant dont vous voulez faire l'envoi, en sorte que ses racines ayent à-peu-près toute leur longueur ; vous tournerez en spirale les racines les plus longues & vous entrelacerez les moyennes de maniere à former un empâtement de racines arrondi ; vous étendrez sur une table une couche de mousse longue ou de filasse, & vous poserez dessus les racines de votre arbuste ; vous aurez dans un pot un mélange de terreau & de bruyere; vous en emplirez tout l'empâtement de racines, de maniere à en former une motte artificielle, alors vous l'emmailloterez avec votre mousse, & vous assujettirez le tout par plusieurs révolutions de ficelle.

La meilleure saison pour faire des envois d'arbres, suivant cette méthode, est le mois d'août, la fin de septembre, & la fin de mars pour ceux qui ne quittent pas leurs feuilles ; & à l'égard des autres, depuis la fin de septembre jusqu'à la fin d'octobre, & tout le mois de février quand il le permet. Ils peuvent supporter un trajet de trois ou quatre cens lieues,

& peut-être d'avantage. Ils peuvent être jusqu'à trois mois en route sans périr. Si l'envoi se fait de bonne heure en automne, les arbres pousseront dans un long trajet des racines fibreuses; s'il se fait en printems, ils pousseront des bourgeons & même de fleurs dans la caisse.

Mais ce seroit en vain qu'un correspondant auroit pris toutes ces précautions, si le cultivateur en recevant l'envoi s'y prenoit mal pour déballer la caisse & pour planter les arbustes qu'elle contient.

La caisse ouverte, il faut les tirer doucement les uns après les autres des ridelles où ils sont engagés, en commençant par l'étage le plus élevé, & continuant ainsi jusqu'au dernier, & ayant soin de ne pas écorcher les tiges contre les ridelles & de bien démêler les rameaux qui se croisent. Il est plus sûr de couper en plusieurs endroits la ficelle dont les mottes sont environnées, que d'essayer de la délier; on y rencontre souvent de l'embarras, & les mottes se dérangent; si les arbres ont des mottes naturelles, il ne faut faire autre chose aux racines que de tailler le bout de celles qui excédent; mais pour ceux qui n'ont qu'une motte artificielle, il convient de secouer doucement la terre fine qui la compose, de dérouler avec dextérité les racines, de les tailler, & d'étendre horisontalement les latérales en les plantant. Dans les deux cas il est bon de mettre dessus & à l'entour une bonne terre légere composée. Pour ce qui regarde les autres soins qu'on doit apporter dans la plantation des arbustes de ces envois, ils dépendent de l'espece, de la force de ces arbustes & de la saison où on les reçoit; détails qui se trouvent à leurs articles particuliers, & dans l'*art.* PLANTATION.

Il nous reste à faire une observation très-importante; s'il arrive que les arbustes & les plantes ayent poussé dans la caisse, comme ces bourgeons, par la privation de l'air libre & de la lumiere, sont devenus tendres, herbacés & sans couleur, ils seroient la proie du soleil & de l'air trop actif, si on les y exposoit sans ménagement; toute la plante en souffriroit. Il convient donc de ne les exposer que par dégrés à l'air ambiant & aux rayons solaires. Pour cet effet, si on les plante en des pots, ces pots doivent être placés d'abord dans une serre obscure & pourtant aërée; de-là, au bout de quelques jours, derriere une charmille, puis contre un mur au nord, puis contre un mur au levant, & enfin à telle exposition qui convient le mieux à chaque espece; si on les a plantés en pleine terre, il faut les couvrir d'une faîtiere de paille, d'un toît de paillasson ou de telle autre couverture qu'on trouvera convenable, la laisser une quinzaine de jours, ensuite en diminuer l'épaisseur, puis l'ôter les matins & les soirs, puis ne la mettre qu'au plus chaud du jour, enfin l'ôter tout-à-fait; les pousses trop longues & trop étiolées, il est bon de les retrancher, car en cet état elles se rétablissent rarement.

Cette façon d'emballer & de transporter les plantes, est sans contredit la meilleure qu'on puisse employer : elle pourroit servir dans nos colonies toutes les fois qu'on voudroit transporter de nouveaux plants d'espece utile pour les naturaliser, & dans la vue de les cultiver en grand pour quelque objet de commerce.

Du transport des boutures, des morceaux de racine, des scions & des greffes. On verra dans l'*article* BOUTURE, la maniere de les choisir, de les couper, de les tailler, & par quelles précautions préalables on les dispose à pousser des racines: il s'agit maintenant de les emballer pour les transporter au loin.

Il s'y en trouve qui ne sont pas terminés par un bouton, il est bon d'appliquer sur la coupure supérieure de celles-là un mélange de cire de poix blanche & de térébenthine; il faut se bien garder de les lier ensemble par paquets; celles du milieu manquant d'air, pourroient se dessécher ou se chancir. Voici la maniere que nous avons éprouvé la meilleure: choisissez un panier d'une grandeur proportionnée à la quantité de boutures que vous voulez envoyer; étendez d'abord au fond de ce panier un lit de mousse assez épais, mettez sur ce lit de mousse un lit de bonne terre meuble de quatre

ou cinq pouces d'épaisseur ; vous ficherez vos boutures verticalement dans ce lit de terre à environ un pouce les unes des autres, en des rangées distantes de trois pouces, parallèles aux petits côtés des parois ; vous aurez des traverses de jeunes branches de sureau, dont vous aurez ôté la moëlle, & qui seront percées latéralement de plusieurs trous comme une flûte traversiere ; vous passerez ces bâtons à travers le panier vers la partie inférieure de chaque rang des boutures que vous lierez après, & vous répéterez la même opération à environ trois ou quatre pouces de la partie supérieure des boutures ; vous arroserez bien tout le fond du panier, ensuite vous emplirez de mousse seche tous les intervalles qui se trouvent entre les treilllages paralleles des boutures, jusques par-dessus leurs bouts supérieurs ; vous ajouterez un lit de mousse qui excede les bords du panier ; vous adapterez le couvercle en pressant la mousse, & le liant fortement avec de bonne ficelle : il faut recommander aux cochers ou autres messagers, de plonger chaque huit jours dans l'eau le fond du panier, s'il ne gele pas & si le tems ne menace pas d'une gelée prochaine. On peut envoyer ainsi des boutures d'une partie du monde à l'autre. Les scions destinés à faire des greffes en ente, peuvent se transporter de la même maniere, avec beaucoup de succès, en décembre, en février & en mars ; ceux qu'on aura reçus en décembre seront enterrés un à un, de trois ou quatre pouces de profondeur, contre un mur exposé au nord ; on mettra de la litiere à leurs piés, & l'on appuyera en-devant contre le mur un bout de paillasson : lorsque le transport des scions ne doit pas être long, on peut se contenter d'en ficher deux ou trois dans une pomme, & de la mettre dans une bourriche ou dans une boîte trouée ; le mieux est de les disposer verticalement, de cacheter leur bout supérieur, de mettre une couche de terreau en-bas, de maniere qu'elle dépasse les pommes de deux ou trois pouces, & de remplir jusqu'en-haut avec de la mousse : on peut aussi se servir avec succès de très-gros navets ou turnips, de carottes, de betteraves, de gourdes, *&c.* on les vuidera & l'on arrangera dedans un certain nombre de scions ; on mettra ces racines ou fruits dans une boîte aërée, avec du foin menu au-dessus pour les assujettir.

Tous les moyens dont nous venons de parler seroient encore insuffisans lorsqu'il s'agit de transporter des boutons ou des scions grêles, herbacés, chetifs, tels que les donnent certaines especes délicates ou certains individus encore fort jeunes, peu acclimatés, ou qui sont plantés dans un sol peu convenable à leur végétation ; le desséchement, la chancissure gagnent bien plus vîte ces frêles boutures, & ces maigres scions : il n'y a qu'un moyen d'assurer le succès de leur transport, c'est de les planter à demeure dans un petit panier ; on en garnira le fond & les parois de mousse, & on l'emplira d'une terre convenable. (*Voyez l'article* BOUTURE.) puis on les y plantera avec toutes les précautions réquises ; on aura de petites baguettes qui traverseront les mailles du panier & auxquelles on assujettira chaque bouture, afin de s'assurer qu'elles ne changent point de place. Dans le transport, ces baguettes serviront en outre à comprimer le lit de mousse qu'on aura étendu entr'elles par-dessus la terre ; on les traversera par d'autres baguettes liées à celles-ci à l'endroit où elles se croisent ; le panier n'aura été rempli de terre que jusqu'à environ quatre ou cinq pouces de ses bords, mesure de la partie des boutures ou scions qui sera hors de terre. On arrosera la terre à plusieurs reprises, puis on emplira de mousse fine, de balles de blé ou d'autre chose semblable, l'intervalle des boutures ou des scions jusqu'aux bords du panier.

On ajoutera un lit épais de mousse par-dessus les bouts ; ensuite on adaptera le couvercle en comprimant, & on le liera avec de bonne ficelle. Ce panier étant arrivé à sa destination, le cultivateur se contentera d'ôter la mousse d'entre les scions, & il enterrera le panier contre un mur au nord, jusqu'au tems de greffer en ente. A l'égard des paniers contenant des boutures, il les enterrera tout de suite dans une couche récente, & il leurdonnera les soins detaillés dans *l'article* BOUTURE

Les bout de branche, les bourgeons qu'on coupe en juillet & en août pour y lever des écuſſons, demandent encore plus de précautions dans l'emballage, & ne peuvent guere ſupporter un auſſi long trajet; la ſeve agiſſante dont elles ſont remplies, le chaud de la ſaiſon multiplient les dangers du deſſéchement & de la chanciſſure, & obligent à plus de ſoins pour prévenir ces accidens. Cependant on pourra ſe ſervir avec ſuccès des manieres d'emballer que nous avons décrites, en ayant ſoin d'imbiber un peu plus la terre & la mouſſe du fond des paniers, & de les rafraîchir plus ſouvent dans une longue route; ces bourgeons demandent quelque attention dans leur choix & leur préparation.

Il ne faut choiſir ni les plus forts, ils ont trop de ſucs; ni les plus foibles, ils ſe deſſéchent trop vîte; il faut préférer ceux qui tiennent le milieu entre ces extrémités, & choiſir le moment où leur écorce a déja pris quelque conſiſtance. Cet état de l'écorce varie dans ſes époques ſelon les eſpeces; ainſi il ne faut envoyer à la fois que les eſpeces dont le jeune bois prend dans le même tems ce degré de maturité; c'eſt plus ou moins tard dans les mois de juillet & d'août, ſuivant que la ſaiſon eſt avancée ou reculée; on coupe ces bourgeons nettement & l'on applique de la cire d'orangers ſur la coupure; s'ils ſont trop longs, on les coupe en pluſieurs morceaux & l'on met également de la cire à la coupure ſupérieure; mais le bourgeon pourvu de ſon bouton terminal eſt préférable à ceux qui ont eu deux coupures.

Nous avons éprouvé une aſſez bonne maniere d'emballer les bourgeons à écuſſons; on a une boëte légere de bois percée de pluſieurs trous, ou un panier d'une grandeur convenable; on étend au fond un lit de mouſſe imbibée; on couche ſur cette mouſſe les bourgeons d'une ſeule eſpece ſans qu'ils ſe touchent; on couvre cette couche de chanvre ſec; au-deſſus de ce chanvre on étend un lit de mouſſe humide; on y dépoſe les bourgeons d'une autre eſpece, & l'on continue ainſi juſqu'à ce que la boëte ſoit pleine: à chaque couche de bourgeons on attache une étiquette de plomb où ſe trouve le nom imprimé au moyen des lettres gravées ſur des poinçons; on peut ſe contenter de les marquer pat les lettres de l'alphabet, rapportant ces lettres aux noms des eſpeces ſur un petit mémoire qu'on envoie dans une lettre à la perſonne à qui les greffes ſont deſtinées; ſi l'on ne peut remplir toute une couche de bourgeons de la même eſpece, il faut abſolument mettre une étiquette ou une marque à chacun: car il eſt eſſentiel de n'en pas faire de paquets, le contact mutuel les fait ſe chancir; c'eſt un des inconvéniens des envois faits dans des concombres vuides & fermés; l'humidité du concombre, la privation d'air contribuent auſſi à gâter ces bourgeons; ils arrivent ordinairement l'épiderme pourri, les bouts des pédicules des ſupports tombés & le ſupport nud déja fort altéré, & les écuſſons qu'on en tire réuſſiſſent très-rarement. Il y auroit cependant un moyen de ſe ſervir de ces fruits avec moins d'inconvéniens; ce ſeroit de les prendre moins mûrs, de les vuider avec ſoin, de n'y point trop entaſſer les bourgeons, & de faire quatre fentes aux concombres dans une partie de leur longueur: au reſte, l'emballage que nous avons décrit d'abord en parlant des boutures & des ſcions, ſeroit encore le meilleur pour les bourgeons à écuſſons; il ne s'agit que de trouver des correſpondans qui ſe veulent donner la peine de l'exécuter.

Lorſqu'on tire des greffes de fort loin, il faut préférer les ſcions aux bourgeons; la ſeve étant indolente dans le tems qu'on les envoie, ils ſupportent un plus long trajet ſans s'altérer. Comme l'ente ſe fait au printems & pouſſe tout de ſuite, on ne perd pas un moment pour la jouiſſance, & les ſujets ſur leſquels on fait cette greffe ne demandent aucune préparation préalable. On peut ſe borner à demander des écuſſons des eſpeces qui ne ſe greffent bien que de cette maniere; à l'égard des autres, les ſujets entés donneront, dès le même été, des écuſſons abondamment; il en faudra profiter, car les arbres provenus d'écuſſons ſont toujours plus beaux que les autres.

Enfin, quelques précautions qu'on ait

prifes, les boutures & les greffes peuvent arriver fatigués, & il ne fera pas inutile d'indiquer les moyens de les reftaurer. Dès qu'elles feront arrivées, on les examinera attentivement; on retranchera avec foin les parties chancies ou trop altérées, & on appliquera de la cire d'orangers fur les coupures récentes; on les dépofera enfuite dans un lieu obfcur & frais, & on les y laiffera repofer quelques jours. A l'égard de celles qui arrivent l'écorce ridée, il y a un point de defféchement où l'on ne pourra les rétablir, & qu'il feroit intéreffant de déterminer par des expériences exactes. Celles que nous avons déja faites nous affurent qu'on peut parvenir à les remettre en bon état, pour peu qu'il y refte de vie; il faut les laiffer deux ou trois jours dans le premier dépôt dont nous avons parlé; enfuite plongez-les dans l'eau & les y laiffez quelques heures; enterrez-les enfuite dans une terre fraîche à l'expofition du nord; tirez-les de ce nouveau dépôt au bout de quelques jours, & fichez-les de la moitié de leur hauteur dans une bonne couche tempérée & ombragée de paillaffons; lorfqu'on verra leur écorce bien tendue & bien liffe, on pourra s'en fervir après les avoir laiffé reffuer; il faut obferver, à l'égard des fcions & des écuffons qu'on fait au printems, qu'ils ne reprennent que mieux un peu ridés. Les vaiffeaux altérés & vuidés pompent la feve avec plus d'activité; dans ce cas, les écuffons fe levent de force avec la foie.

Envoi des fegmens de racines. Il n'y a guere de parties des arbres dont l'envoi fe puiffe faire auffi aifément & auffi fûrement, & qui fouffre un plus long trajet; c'eft un nouveau motif de s'affurer par des expériences réitérées & variées de toutes les efpeces qui fe peuvent multiplier par cette voie. On connoît déja le genre des fumacs, les bonducs, les acacias qui viennent fort bien de morceaux de racine; il eft bien vraifemblable qu'il n'y a guere d'efpece qui fe refufât à ce moyen de multiplication, avec des modifications & des foins appropriés; il fuffira de mettre un lit de mouffe ou d'éponge au fond d'une petite caiffe, de l'emplir à moitié d'une bonne terre légere humectée, & d'étendre au-deffus les bouts des racines à un pouce les uns des autres; on achevera d'emplir la caiffe avec la même terre; étendez par-deffus le tout une couche de mouffe; adaptez le couvercle en comprimant; clouez-le & l'affujettiffez avec de la ficelle: c'eft tout le foin que demande cet envoi qui doit toujours fe faire depuis le mois d'octobre jufqu'au quinze février. Les oignons des plantes bulbeufes & les tubercules ne font point dans le même cas; ce ne font point des racines, ce font des boutons; ils craignent l'humidité dans leur tems d'inertie & demandent de l'air; il faut les envoyer à part & bien fecs, enveloppés de filaffe, en des boîtes percées d'un grand nombre de trous; les plantes à racines fibreufes veulent être emballées comme les arbuftes délicats: à l'égard des plantes à racines charnues, dont la couronne eft furmontée d'une touffe épaiffe de feuilles, elles demandent quelques précautions particulieres; il faut garnir leurs racines de terre légere & les envelopper de mouffe affujettie avec de la ficelle; il faut les pofer verticalement à côté les unes des autres, dans une boîte plate dont la hauteur fera prife fur celle des plantes; il n'y en faut mettre qu'un feul étage; on preffera de la mouffe entre chaque touffe, puis on adaptera le couvercle qui doit être fort ajouté. Il nous eft impoffible d'entrer dans le détail de chaque collection de plantes, dont les racines différent de celles dont nous venons de parler; on les rapportera à ces trois efpeces, fuivant la reffemblance qu'elles auront avec elles, & le correfpondant intelligent mettra dans leur emballage les modifications indiquées par leur nature particuliere.

Envoi des femences. C'eft la maniere la plus facile, la plus fûre, la plus utile, de tranfporter les végétaux. Entrons dans quelques détails préliminaires: il convient d'abord d'établir quelques grandes divifions entre les différentes femences, c'eft le moyen d'appliquer une méthode commune à toutes celles que des traits frappans de reffemblance réuniront dans la même collection; ces reffemblances ne

ſont point tant priſes de leur forme que de leur conſtitution, c'eſt cette conſtitution particuliere qui les ſoumet à autant de précautions néceſſaires pour les tranſporter avec ſuccès.

Diviſion des ſemences. 1°. Les ſemences couvertes d'une enveloppe coriacée, comme les marrons, les glands, les pepins, *&c.*

2°. Les ſemences couvertes d'une enveloppe boiſeuſe, la noix, la noiſette, les amandes, les gros noyaux, *&c.*

3°. Les ſemences de moyenne groſſeur, contenues en des capſules ou ſiliques.

4°. Les très-petites ſemences contenues en des capſules ſeches.

5°. Les ſemences renfermées en des cônes.

6°. Les cônes très-lâches ou nuds, comme ceux des bouleaux, de l'aulne & du tulipier.

7°. Les petites baies qui contiennent nombre de petites ſemences, comme les fraiſiers, les mûres, les arbouſes, les baies de l'amelanchier, *&c.*

8°. Les noyaux huileux, contenus en des baies comme celles de lauriers, lauriers-tulipiers, lauriers-ceriſes, chionante.

9°. Les ſemences oſſeuſes qui ne viennent pas d'un fruit charnu.

10°. Les ſemences oſſeuſes, contenues en des baies comme celles des houx, des épines, *&c.*

11°. Les petites ſemences à aigrette.

12°. Les ſemences garnies de duvet & les ſemences infiniment petites, comme celles des kalmias, clethra, *&c.*

Les premieres ſe rident & ſe deſſéchent aiſément à l'air libre; le trop d'humidité les gâte bientôt; c'eſt pourquoi on les enverra en du ſable fin & ſec: ſi le trajet n'eſt point fort long & que l'envoi ſe faſſe vers le printems, on pourra les mettre dans du ſable fin & humide, mêlé de terreau; ils y germeront, & ce ſera un avantage; en les retirant de la boîte pour les planter tout de ſuite, on les verra lever au bout de quelques jours.

Les ſecondes étant long-tems à germer, doivent ſe tranſporter en du ſable médiocrement humide; elles s'y prépareront à la germination.

Les troiſiemes ſont de deux eſpeces; celles contenues en des ſiliques, comme les pſeudo-acacia, peuvent s'envoyer dans les ſiliques cloſes; ſi on les enterre, il faut les mettre en du ſable ſec; les autres qui ſont des amandes recouvertes d'une capſule, comme celles des érables & des frênes, & qui ſont long-tems à germer, peuvent à nud ſupporter un aſſez long trajet; mais on avancera leur germination, en les ſtratifiant dans du ſable fin & un peu humide.

Les quatriemes doivent s'envoyer dans les capſules, & les capſules ſtratifiées dans du ſable ſec.

Les cinquiemes demandent une diſtinction; les cônes proprement dits ſont de deux eſpeces, les cônes exactement fermés & ceux dont les écailles qui baillent un peu, s'ouvrent, s'étendent, ſe détachent aiſément, & laiſſent échapper leurs ſemences. Les premiers cônes doivent toujours s'envoyer entiers; la ſemence qui y eſt exactement cloſe & privée d'air, s'y conſerveroit dix ans. A l'égard des autres, comme les cônes de ſapin proprement dit, du pin du lord Weymouth, des ſapinettes d'Amérique, *&c.* il faut envoyer les cônes en du ſable fin, il remplira l'intervalle des écailles & conſervera les ſemences; on peut auſſi les en tirer & les envoyer mêlés avec du ſable fin.

Les ſixiemes peuvent ſe broyer dans la main, & les graines & écailles pêle-mêle peuvent être envoyées dans du ſable ſec; mais le mieux ſeroit de ſaiſir le moment où les cônes d'aulnes & des bouleaux ſont près de verſer leurs ſemences; en les ſecouant l'un après l'autre, on en tire les ſemences pures qu'il faut mêler avec partie égale de ſable ſec & très-fin.

Les ſeptiemes ſont contenues dans des baies molles; il faut les tirer par des lotions (*Voyez* les *articles* ALATERNE, ARBOUSIER, MURIER, GROSEILLER. Les graines extraites de cette maniere & bien ſéchées, il faut les mêler avec partie égale de ſable fin & ſec, mêlé de terreau ſec & tamiſé.

Les huitiemes ſont celles qui demandent le plus de précautions & qui ſouffrent le plus impatiemment un long trajet; l'huile qu'elles

qu'elles contiennent se rancit aisément, lorsqu'il se passe trop de tems entre leur point de maturité & la germination; on peut envoyer les baies seches dans du sable sec, & mêlé de terreau tamisé, ou dépourvues de leur pulpe dans du sable un peu humide couvert de mousse; mais le seul moyen sûr, si le trajet est très-long, c'est de les semer à demeure en des terrines ou petites caisses de bois, trouées par-dessous & par les côtés, emplies d'un mélange de terre convenable à chaque espece (*voyez* les articles de chacune). Lorsqu'elles seront semées & suffisamment recouvertes de terre, on en unira la surface, en pressant avec une planchette; on étendra dessus un lit épais de mousse, on appliquera dessus un couvercle de bois percé de plusieurs trous, en la comprimant, & l'on assujettira ce couvercle par plusieurs révolutions de ficelle, ou tel autre moyen convenable qu'on pourra imaginer. Dès que ces terrines seront arrivées, on les enfoncera dans une couche récente, tempérée, en plein air, si c'est au printems ou en été, & sous une caisse vitrée, si c'est en hiver; on ne négligera rien pour favoriser & hâter la germination des graines.

Les neuviemes sont des baies farineuses à noyaux osseux qui ne germent que la seconde année; il faut les stratifier avec du terreau tamisé & du sable fin, dans des pots couverts de mousse, afin qu'elles ne perdent pas de tems pour la germation. Les dixiemes s'envoient de même.

Les onziemes doivent être privées de leurs aigrettes, par le froissement ou telle autre manipulation qui paroîtra convenable; ces aigrettes soyeuses s'imbibent de l'humidité & font pourrir les graines; il les faut mêler avec partie égale de sable très-fin & très-sec: on les seme avec ce mélange.

Les douziemes s'envoient de même; à l'égard des graines de saule & de peuplier & de celles qui leur ressemblent, *voyez l'article* SAULE.

Toutes ces précautions seroient inutiles, si le correspondant n'avoit pas eu le plus grand soin de recueillir les semences par des tems convenables & dans leur point de maturité. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

TRANSPORT, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est un acte qui fait passerl a propriété de quelque droit ou action d'une personne à une autre, par le moyen de la cession qui lui en est faite; ainsi *transport* & *cession* en ce sens ne font qu'une même chose.

Celui qui fait le *transport* est appellé *cédant*, & celui au profit duquel il est fait est appellé *cessionnaire*.

Le *transport* se fait avec garantie ou sans garantie, ce qui dépend de la convention.

Le cédant est cependant toujours garant de ses faits & promesses.

Le *transport* ne saisit que du jour qu'il a été signifié, c'est-à-dire qu'il n'a d'effet contre le débiteur & les autres tierces personnes que du jour qu'il a été signifié & copie donnée au débiteur.

Le défaut de signification au débiteur opere,

1°. Que le payement fait au cédant est valable, sauf le recours du cessionnaire contre le cédant.

2°. Qu'un créancier du cédant, même postérieur au *transport* non-signifié, peut saisir & arrêter la dette cédée.

3°. Qu'un second cessionnaire du même effet ayant fait signifier le premier son *transport*, est préféré au premier cessionnaire.

L'acceptation du *transport* de la part du débiteur, équivaut à une signification.

Il y a certaines choses dont on ne peut faire valablement un *transport* à certaines personnes, comme des droits litigieux aux juges, avocats, procureurs. *Voyez* DROIT LITIGIEUX.

Les cessions & *transports* sur les biens des marchands en faillite sont nuls, s'ils ne sont faits au-moins dix jours avant la faillite. Ordonn. du commerce, *tit. xj. art.* 4.

La délégation est différente du *transport*, en ce qu'elle saisit sans être signifiée, mais il faut qu'elle soit faite du consentement du débiteur, ou par lui acceptée. *Voyez* DÉLÉGATION. (*A*)

TRANSPORT, (*Commerce.*) action par laquelle on fait passer une chose d'un lieu

ou d'un pays en un autre. Le *transport* des marchandises par eau étant plus commode, plus aisé, & infiniment moins coûteux que par terre, demande tous les soins du gouvernement pour le procurer au commerce. (*D. J.*)

TRANSPORT, *terme de Teneur de livres*, ce mot se dit du montant des additions des pages qui sont remplies, que l'on porte au commencement des autres pages nouvelles; il faut bien prendre garde de se tromper dans le *transport* qui se fait dans les livres, du montant des pages. *Ricard.* (*D. J.*)

TRANSPORT, TRANSPORTER, (*Jardinage.*) se dit des terres que l'on enleve d'un bassin, d'un canal, d'un boulingrin, ou bien des terres qu'on apporte pour construire une terrasse, une platte-forme, un belvedere.

Il y a quatre manieres de *transporter* les terres, dans les tombereaux tirés par des chevaux, des camions traînés par deux hommes, des paniers mis sur des ânes, & dans des brouettes ou des hottes servies par des hommes.

Les deux premieres manieres sont à préférer, quand le lieu où on *transporte* les terres est fort éloigné; un tombereau à un cheval contient environ 6 piés cubes de terre, & vaut trois ou quatre voyages d'un âne qui porte 2 piés cubes dans ses deux paniers; les camions contiennent ordinairement 8 piés cubes, en sorte qu'il faut vingt-quatre tombereaux tirés par deux chevaux, contenant 9 piés cubes de terre, pour contenir une toise cube de terre; quand ils ne sont tirés que par un cheval, il faut trente-six tombereaux.

Lorsque la distance est peu considérable, on peut se servir des ânes ainsi que des brouettes, ou des hottes qui ne contiennent qu'un pié cube de terre; ainsi un âne en porte le double à-la-fois, & on estime que trois cens hottes, brouettes médiocrement chargées contiennent une toise cube de terre.

La situation des lieux assujettit à l'une de ces quatre manieres, telle que seroit une descente un peu roide sur un côteau, où il faut absolument des hotteurs.

S'il se trouvoit des rochers dans les terres, on y fera ranger des fagots autour de chaque roche; on y mettra le feu, & quand la braise sera bien échauffée on jettera de l'eau dessus, ce qui la fera fendre & éclater avec bruit. C'est ainsi que le grand Annibal en passant les Alpes, fit dissoudre les rochers, au rapport de Tite-Live; il se servit de vinaigre au-lieu d'eau. *eamque* (*quum & vis ventis apta faciendo igni coorta esset*) *succedunt*, *ardentiaque saxa infuso aceto putrefaciunt.* Titi-Livii, *lib. XXI. n°.* 37.

On *transporte* des arbres en motte enmanequinée, soit sur de petits chariots appellés *diables*, ou sur de plus grands avec des chaînes de fer qui les attachent.

Les orangers & les arbres encaissés d'une moyenne force, se *transportent* sur des civieres ou sur des traîneaux; deux hommes les portent encore avec de grosses cordes attachées à des crochets qui embrassent les quatre piliers de la caisse; des chariots tirés par des chevaux servent à *transporter* les grands arbres.

TRANSPOSER, v. a. & n. (*Musique.*) ce mot a plusieurs sens en musique.

On *transpose* en exécutant, lorsqu'on *transpose* une piece de musique dans un autre ton que celui où elle est écrite. *Voyez* TRANSPOSITION, (*Musiq.*) On *transposé* en écrivant, lorsqu'on note une piece de musique dans un autre ton que celui où elle a été composée; ce qui oblige non-seulement à changer la position de toutes les notes dans le même rapport, mais encore à armer la clé différemment selon les regles prescrites à l'*article* CLÉ TRANSPOSÉE, (*Musique.*) Enfin l'on *transpose* en solfiant, lorsque sans avoir égard au nom naturel des notes, on leur en donne des relatifs au ton, au mode dans lequel on chante. *V.* SOLFIER. (*S*)

TRANSPOSITIF, VE, adj. (*Gram.*) M. l'abbé Girard (*Princip. disc. I. tom. I. pag.* 23.) divise les langues en deux especes générales, qu'il nomme *analogues* & *transpositives*.

Il appelle *langues analogues*, celles dont la syntaxe & la construction usuelle sont tellement analogues à l'ordre analytique, que la succession des mots dans le discours y suit la gradation des idées.

Il appelle *langues transpositives*, celles qui dans l'élocution donnent aux noms & aux adjectifs des terminaisons relatives à l'ordre analytique, & qui acquierent ainsi le droit de leur faire suivre dans le discours une marche entiérement indépendante de la succession naturelle des idées. *Voyez* LANGUE, *art. iij.* §. 1. (*B. E. R. M.*)

TRANSPOSITION, s. f. *en Algebre*, se dit de l'opération qu'on fait en transposant dans une équation un terme d'un côté à l'autre; par exemple, si $a + c = b$, on aura en retranchant de part & d'autre c, $a + c - c = b - c$, ou $a = b - c$, où l'on voit que le terme c est transposé du premier membre au second avec un signe contraire à celui qu'il avoit. On ne fait aucun changement dans une équation en transposant ainsi les termes d'un membre dans l'autre, pourvu qu'on observe de leur donner des signes contraires. Par exemple, si on avoit $a - c = b$, on auroit en ajoutant de part & d'autre c, $a - c + c = b + c$, ou $a = b + c$; les regles des *transpositions* sont fondées sur cet axiome, que si à des quantités égales on en ajoute d'égales, ou qu'on en retranche d'égales, les tous dans le premier cas seront égaux, & les restes dans le second. (*O*)

TRANSPOSITION, *en Musique*, est le changement par lequel on transporte une piece de Musique d'un ton à un autre.

Je suppose qu'on sait déjà qu'il n'y a proprement que deux modes dans la musique; de telle sorte que composer en tel ton, n'est autre chose que fixer sur telle ou telle tonique le mode qu'on a choisi. Mais comme l'ordre des sons ne se trouve pas naturellement disposé sur toutes ces toniques, comme il devroit être pour y établir le mode, on corrige cette irrégularité par le moyen des diéses ou des bémols dont on arme la clé, *voyez* CLÉ TRANSPOSÉE. Quand on a donc composé un air dans quelque ton, & qu'on le veut transposer dans une autre, il ne s'agit que d'en enlever ou abaisser la tonique & toutes les notes d'un ou plusieurs degrés, selon le ton qu'on a choisi; puis de changer l'armure de la clé, conformément à ce nouveau ton: tout cela est égal pour les voix; car en appellant toujours *ut* la tonique du mode majeur, & *la* celle du mode mineur, tous les tons leur sont indifférens, & c'est l'affaire des instrumens, *voyez* GAMME, MODE. Mais ce n'est pas pour ceux-ci une petite attention de transposer dans un ton ce qui est noté dans un autre: car quoiqu'ils se guident par les notes qu'ils ont sous les yeux, il faut que leurs doigts en touchent de toutes différentes, & qu'ils les alterent différemment, selon la différence de l'armure de la clé pour le ton noté & pour le ton transposé: de sorte que souvent ils doivent faire des diéses, où ils voient des bémols, & *vice versâ*, &c.

C'est un des grands avantages du systême dont nous avons parlé au mot *notes*, de rendre la musique notée par cette méthode également propre à tous les tons en changeant une seule lettre; ce qui, ce me semble, met pour les instrumens ces nouvelles notes au-dessus de celles qui sont établies actuellement. *Voyez* NOTES. (*S*)

TRANSSUBSTANTIATION, (*Théol.*) *transsubstantiatio*, pris dans un sens général, signifie le changement d'une substance en une autre. Ainsi le changement de la verge de Moïse en serpent, des eaux du Nil en sang, de la femme de Loth en statue de sel, furent des *transsubstantiations* surnaturelles: mais le changement des alimens que nous prenons, en la substance de nos corps, n'est qu'une *transsubstantiation* naturelle. *Voy.* SUBSTANCE.

TRANSSUBSTANTIATION, dans un sens plus particulier, est la *conversion* ou le *changement miraculeux* qui se fait de toute la substance du pain en la substance du corps de Jesus-Christ, & de toute la substance du vin en celle de son sang, en vertu des paroles de la consécration dans le sacrement de l'eucharistie; en sorte qu'il ne reste plus que les especes ou apparences du pain & du vin, selon la doctrine de l'église romaine.

Ce *mot* fut introduit dans l'église au concile de Latran en 1215, pour obvier

aux équivoques des Manichéens de ce tems-là. Mais si l'expression étoit nouvelle, la chose qu'elle énonçoit ne l'étoit pas, comme le remarque M. Bossuet.

Les Protestans rejettent unanimement le *mot* de *transsubstantiation*, même les Luthériens, quoiqu'ils ne nient pas la présence réelle. Ils y ont substitué ceux d'*impanation* & de *consubstantiation*. *Voyez* IMPANATION & CONSUBSTANTIATION.

Les Calvinistes, les Zuingliens, les Anglicans & tous les autres prétendus réformés qui expliquent ces paroles de Jesus-Christ: *Hoc est corpus meum*, dans le sens figuré, abhorrent aussi le nom de *transsubstantiation*. L'église romaine l'a conservé comme très-propre à exprimer le miracle qui s'opere dans l'eucharistie. Et pour prémunir ses enfans contre les fausses interprétations que les Sacramentaires donnent aux paroles de la consécration, elle a déclaré, dans le premier chapitre de la treizieme session du concile de Trente, que dans la *transsubstantiation* le corps & le sang de notre seigneur Jesus-Christ se trouvent réellement, véritablement & substantiellement sous les especes du pain & du vin. Le concile ajoute que par le mot *véritablement*, il entend proprement, & non pas par signification, comme si l'eucharistie n'étoit autre chose que le signe du corps & du sang de Jesus-Christ; que par le terme *réellement*, il entend *de fait*, & non pas seulement en figure ou une présence par la foi, comme si l'eucharistie n'étoit qu'une figure ou représentation du corps & du sang de Jesus-Christ, & qu'on ne l'y reçut que par la foi; & enfin, que par *substantiellement*, il entend *en substance*, & non *en vertu* ou *par énergie*. Ainsi le sens de *vérité* est opposé à celui de *signe*; le sens de *réalité* à celui de *figure* ou de *perception par la foi*; & celui de *substance* exclut le sens de *vertu* ou d'*énergie*.

Voilà ce qu'a décidé l'Eglise sur ce point; mais elle n'a pas interdit aux Théologiens & aux Philosophes la liberté d'imaginer des systêmes pour expliquer la maniere dont le pain & le vin sont changés réellement au corps & au sang de Jesus-Christ, & comment les accidens du pain & du vin subsistent après la consécration, quoiqu'il n'y ait plus réellement ni pain ni vin. Nous allons donner l'analyse des différens systêmes qui ont paru sur ces deux questions, & nous indiquerons ce qu'il en faut penser.

Il y a trois systêmes différens sur la maniere dont s'opere la *transsubstantiation*: celui des Péripatéticiens, celui de M. Cally, & celui de M. Varignon.

1°. Les Péripatéticiens, en reconnoissant que toute la substance du pain & du vin est réellement changée en la substance du corps & du sang de Jesus-Christ, soutiennent que l'étendue actuelle du pain & du vin subsiste dans tout son entier. Le corps de Jesus-Christ selon eux, quoique réellement animé & organisé dans l'eucharistie, ne s'y trouve pas actuellement étendu. L'étendue du pain & du vin, suivant leurs principes, demeure après la consécration, & existe sans sujet d'inhésion. Ce systême suppose qu'un corps en demeurant vrai corps, peut être dépouillé de son extension actuelle; & que l'extension actuelle d'un corps peut subsister, quoique ce corps lui-même ne subsiste plus. Mais outre que ce principe est faux, cette hypothese est contraire aux sentimens des peres qui reconnoissent dans l'eucharistie le même corps de Jesus-Christ, qui est né de la vierge Marie, qui a été crucifié, &c. Or qui peut concevoir un pareil corps sans étendue actuelle? Enfin, l'étendue interne qu'ils supposent, par laquelle un corps est étendu, par rapport à lui-même, sans l'être par rapport aux corps qui l'environnent, est aussi insoutenable, que leur subsistance d'accidens sans sujet d'inhésion est imaginaire.

2°. M. Cally, professeur de Philosophie dans l'université de Caen, & disciple de Descartes, a prétendu que l'union réelle de l'ame & de la divinité de Jesus-Christ avec le pain & le vin eucharistique, forment le corps de l'homme-Dieu présent sur nos autels. Suivant le principe de ce philosophe, toute matiere, de quelqu'espece qu'elle soit, est également suffisante pour constituer le corps de l'homme. Dès que l'ame humaine se trouve unie à une portion de matiere quelle

qu'elle puiſſe être ; il en réſulte ſelon lui un homme proprement dit.

M. Nicole a réfuté ſolidement ce ſyſtême dans ſa *LXXXIIIme. lettre.* Mais il ſemble contraire à la foi de l'Egliſe, qui par le corps de Jeſus-Chriſt préſent ſur nos autels, n'entend pas une nouvelle matiere ſéparée & diſtinguée de celle qui compoſe le corps de Jeſus-Chriſt dans le ciel, mais le même corps qu'il a pris dans le ſein d'une vierge, qui a ſouffert pour nous, *&c.* ce que M. Cally n'explique point, en ſuppoſant que l'ame & la divinité de Jeſus-Chriſt s'uniſſent au pain & au vin pour former ſon corps.

3°. M. Varignon, profeſſeur de Mathématique au college de Mazarin, & de l'académie royale des Sciences, admit en partie le ſyſtême de M. Cally, & y ajouta du ſien. Il admet une organiſation réelle dans chacune des parties intérieures du pain & du vin, & ſe fonde enſuite ſur ces principes. Il établit, 1°. que la matiere eſt diviſible à l'infini; qu'il n'eſt point de portion de matiere, quelque petite qu'elle ſoit, qui ne puiſſe, par les divers arrangemens de ſes parties, devenir tel ou tel corps: fer, froment, pain, vin, os, chair, ſang; & qu'en conſéquence il n'y a aucune eſpece de corps qui par les différentes diſpoſitions des parties qui le compoſent, ne puiſſe être converti en une autre eſpece de corps. 2°. Il établit que la grandeur & la ſtructure du corps ſont abſolument indifférentes à la nature de l'homme; parce que les enfans, les pigmées & les géans ſont également des hommes. 3°. Qu'un enfant qui eſt grand d'un pié, en venant au monde, & qui parvient enſuite à la grandeur de ſix piés, eſt toujours le même homme; & il conclut de cette maxime qu'un homme de ſix piés peut être réduit à un pié, & même diminuer par degrés juſqu'à l'infini, ſans ceſſer d'être le même homme & d'avoir le même corps. 4°. Il ſoutient que l'identité de la matiere n'eſt pas néceſſaire pour l'identité du corps: la raiſon qu'il en donne, eſt qu'il n'y a aucun homme, de quelque âge qu'il puiſſe être, qui ne ſoit cenſé avoir le même corps qu'il avoit en naiſſant, quoiqu'il ne lui reſte peut-être plus aucune portion de la matiere qui compoſoit ſon premier corps. Quelque diverſité, ajoute-t-il, qu'il y ait dans le corps d'un homme, par rapport à la matiere qui compoſoit ſon corps dans l'enfance, & ce qui le compoſe dans la vielleſſe, cette diverſité n'empêche pas que ce ne ſoit toujours le même corps. L'unité & l'identité du corps ne ſe retirent pas de l'unité & de l'identité des parties qui le forment: elles puiſent leur ſource, leur fondement, leur origine dans l'unité & l'identité d'ame. 5°. Il établit que l'homme n'eſt pas eſprit ſeulement, mais un eſprit joint à un corps. Ainſi pour conſtituer deux hommes, conclut-il, il faut deux corps & deux ames. Si pluſieurs corps, ajoute-t-il, étoient animés par la même ame, ils ne formeroient pas pluſieurs hommes; ils n'en compoſeroient qu'un: & dès-lors il eſt clair que cet homme pourroit dans le même tems, ſans être reproduit, ſe trouver en pluſieurs lieux; puiſque les différens corps qu'il avoit en différens pays & en différens lieux, ſeroient unis à une même ame.

Ces principes poſés, voici de quelle maniere M. Varignon entreprend de prouver la poſſibilité de la préſence réelle, & d'éclaircir la nature de la *tranſſubſtantiation.* Dieu, dit-il, à la prononciation des paroles de la conſécration, imprime ſur chaque partie ſenſible de l'hoſtie le mouvement qu'il faut pour leur donner une nouvelle configuration propre au corps humain; & dans le moment même de la formation de ces petits corps organiſés, il joint à chacun d'eux l'ame de Jeſus-Chriſt: chaque particule ſenſible du pain fait un tout, dont Dieu change l'arrangement & l'ordre intérieur. De ce changement qui ſe fait dans chacune des parties ſenſibles du pain réſultent des os, de la chair, des arteres, des veines & du ſang qui forment un corps organiſé ſemblable au nôtre, & que l'ame de Jeſus-Chriſt vient animer. Dans ce ſyſtême, chaque partie ſenſible du pain fait un ſeul corps individuel, qui ſe trouve le même dans chaque étendue ſenſible des particules de matiere qui étoient pain avant la con-

ſécration : ces différentes particules de matiere devenues le corps de Jeſus-Chriſt, peuvent être diviſées les unes des autres, ſans que l'ame qui leur eſt unie ſouffre pour cela aucune diviſion. Il faut dire la même choſe du corps humain, qui réſulte de l'union de ces petites particules de matiere à une même ame. Ce corps n'eſt ſujet à aucune ſéparation des parties. Les différentes particules de pain qui deviennent intérieurement le corps de Jeſus-Chriſt par la prononciation des paroles de la conſécration, conſervent toujours entr'elles le même ordre ſenſible, & le même arrangement qu'elles avoient lorſqu'elles étoient pain ; il n'eſt donc pas étonnant qu'ayant la même ſuperficie, elles continuent à exciter en nous les mêmes ſenſations.

Ce ſyſtême eſt ſans doute ingenieux & ſoutenu dans toutes ſes parties. Mais il ne s'en écarte pas moins de la foi catholique. Car 1°. celle-ci appelle l'euchariſtie un *myſtere impénétrable* à la raiſon humaine, & M. Varignon ne laiſſe dans l'euchariſtie qu'un pur miracle ; il en exclut le myſtere. 2°. Elle enſeigne que le corps de Jeſus-Chriſt qui ſe trouve dans l'euchariſtie eſt le même qui eſt né d'une Vierge, qui a ſouffert, qui eſt réſſuſcité ; & ſelon M. Varignon, le corps de Jeſus-Chriſt qui eſt ſur l'autel, eſt formé dans l'inſtant de la matiere du pain & du vin.

3°. La foi nous enſeigne que Jeſus-Chriſt n'a qu'un corps, & M. Varignon donne à Jeſus-Chriſt autant de corps organiſés qu'il y a de parties ſenſibles dans le pain. 4°. M. Varignon prétend qu'il n'y a que les parties intérieures du pain qui ſoient changées, & que les parties ſenſibles demeurent toujours les mêmes, puiſqu'elles gardent toujours entr'elles la même ſituation & le même arrangement. Or cette partie ſeule de ſon ſyſtême eſt directement oppoſée à la *tranſſubſtantiation*, qui, dans le ſens défini par le concile de Trente, eſt la converſion de *toute* la ſubſtance du pain au corps de Jeſus-Chriſt & de *toute* la ſubſtance du vin en ſon ſang, c'eſt-à-dire de toutes les parties, tant ſenſibles qu'intérieures.

Il y a divers ſyſtêmes pour expliquer quelle eſt la nature des eſpeces euchariſtiques qui frappent nos ſens après la *tranſſubſtantiation*, & pour fixer en quoi elles conſiſtent. L'école en fournit trois, celui des Péripatéticiens, celui du P. Maignan, religieux minime, & celui de Rohault le cartéſien.

1°. Les Péripatéticiens ſoutiennent que les apparences du pain & du vin ſont quelque choſe de réel qui ſubſiſte hors de nous. Ils croient que ce ſont des accidens abſolus, qui excitent ſans aucun ſujet d'inhéſion ; quelques-uns même d'entr'eux vont juſqu'à dire qu'on ne peut nier l'exiſtence de ces accidens ſans bleſſer la foi.

On ſent aſſez que ce ſyſtême choque les notions les plus ſimples reçues parmi les philoſophes, ſur l'eſſence de la matiere & des accidens, perſonne n'ayant jamais entendu par ce dernier terme que ce qui n'exiſte point de ſoi-même, & ce qui ne peut ſubſiſter ſans être inhérent à un autre objet. L'autorité de ſaint Thomas & de quelques théologiens n'eſt pas ſuffiſante pour ériger cette opinion en dogme. Il eſt également libre ou de la ſoutenir ou de la rejetter.

2°. Le pere Maignan prétend que les apparences du pain & du vin ont pour ſujet d'inhéſion le corps même de Jeſus-Chriſt, ou qu'elles exiſtent dans notre ame : & voici comme il développe ſon ſyſtême. On doit, dit-il, diſtinguer dans les corps deux ſortes d'apparences. Il y en a qui appartiennent à la ſubſtance corporelle, comme le mouvement, la figure, la dureté, l'impénétrabilité ; & il y en a d'autres qui ne lui appartiennent pas, comme la couleur, la ſaveur, l'odeur. La premiere eſpece d'apparence qui appartenoit à la ſubſtance du pain, & qui l'affectoit avant la conſécration, demeure ſans le pain après la conſécration. Elles ont pour ſujet d'inhéſion le corps de Jeſus-Chriſt ; elles réſident en lui, & elles y ſont attachées. Le corps de l'Homme-Dieu prend la place du pain, & il eſt revêtu de toutes les apparences qui appartenoient à la ſubſtance du pain. Il eſt ſujet au mouvement dont le pain étoit ſuſceptible, il a la même figure, il peut

être touché, il empêche le paſſage d'autres corps, & il réſiſte à l'effort des impreſſions corporelles. La ſeconde eſpece d'apparence qui n'affectoit pas la ſubſtance du pain avant la conſécration, demeure ſans le pain après la conſécration. Elles n'exiſtent pas dans le corps de Jeſus-Chriſt, elles n'exiſtent que dans notre ame, & n'ont pas d'autre ſujet d'inhéſion. Dieu, dit cet auteur, peut par lui-même & ſans le ſecours d'aucune cauſe occaſionnelle rendre préſente à notre eſprit la couleur & la ſaveur du pain, & c'eſt ce qu'il opere dans le ſacrement de l'Euchariſtie. Quoiqu'il n'y ait plus ni pain, ni vin après la conſécration, Dieu remue par lui-même nos organes de la même maniere que le pain & le vin les remuoient avant qu'ils fuſſent conſacrés: l'ébranlement du nerf optique produit en nous la perception de la même couleur, & l'ébranlement de l'organe du goût produit également en nous la ſenſation de la même ſaveur. Dans le cours ordinaire de la nature, on ne peut avoir préſentes aux yeux les apparences du pain & du vin, ſans qu'il y ait réellement devant nos yeux du pain & du vin; mais dans l'ordre ſurnaturel, Dieu peut exciter en nous la perception des apparences du pain & du vin, quoiqu'il n'y ait hors de nous ni pain ni vin: & c'eſt préciſément en ce point que conſiſte le miracle du ſacrement de l'Euchariſtie.

3°. M. Rohault établit les mêmes principes que le P. Maignan, pour expliquer quelle eſt la nature des accidens ou eſpeces euchariſtiques après la conſécration. Il diſtingue, comme lui, deux ſortes d'apparences dans les corps: celles qui appartiennent à la ſubſtance même du corps, comme la figure, le mouvement; & celles qui ne lui appartiennent pas, & qui ne l'affectent pas, comme la couleur, la ſaveur, l'odeur. Les apparences de la premiere eſpece, dit M. Rohault, ſubſiſtent dans l'euchariſtie après la conſécration, & elles ont pour ſujet d'inhéſion le corps même de Jeſus-Chriſt, parce que le corps de Jeſus-Chriſt a pris la place du pain. Il faut raiſonner tout autrement, ajoute-t-il, des apparences de la ſeconde eſpece. Elles exiſtent dans notre ame, quoiqu'il n'y ait plus ni pain ni vin, parce que Dieu excite en nous, indépendamment de la ſubſtance du pain & du vin, les mêmes impreſſions que le pain & le vin y excitoient avant qu'ils fuſſent conſacrés. La différence qu'il y a entre le ſyſtême du P. Maignan & celui de Rohault ſur ce point eſt bien légere. Le premier ſoutient qu'il y a un vrai miracle dans la perception que l'on a des apparences du pain & du vin, même après la conſécration, quoiqu'il n'y ait plus alors ni pain ni vin; & M. Rohault au contraire prétend que cette perception eſt une ſuite naturelle des loix du mouvement que Dieu a établies. Voici en abrégé la méthode qu'il ſuit pour expliquer ſa penſée. Toutes les ſenſations que nous avons à l'occaſion des corps, viennent de l'impreſſion qu'ils font ſur nos ſens par leur ſuperficie. C'eſt de la différence de leur ſuperficie que naiſſent les différentes impreſſions auxquelles nous ſommes ſujets, & c'eſt de ces différentes impreſſions que proviennent nos différentes ſenſations. Tous les corps qui ont la même ſuperficie excitent en nous les mêmes impreſſions, & dès-lors les mêmes ſenſations. Si le vin excite en nous une ſenſation que l'eau n'excite pas, c'eſt qu'il y a dans le vin un arrangement de parties de matiere qui ne ſe trouve pas dans l'eau, & qui agit différemment ſur nos organes. Tous les objets extérieurs n'agiſſent ſur nos ſens que par impulſion & par frappement, ſoit que cette impulſion & ce frappement viennent des corps mêmes, comme dans le toucher & dans le goût, ſoit qu'ils viennent par l'écoulement de quelques corpuſcules, comme dans l'odorat, ſoit qu'ils viennent par le mouvement de l'air, comme l'ouïe, ſoit qu'ils viennent par l'agitation de la matiere ſubtile, comme dans la vue. Il ne faut donc pas s'étonner, conclut M. Rohault, ſi le pain & le vin conſacrés excitent en nous les mêmes impreſſions. Quoique ſubſtantiellement & réellement changés au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, leur ſuperficie reſte la même. Le corps de Jeſus-Chriſt en eſt revêtu, & tout corps qui a

la même superficie qu'un autre, doit exciter naturellement les mêmes sensations.

Ces deux sentimens qui sont à-peu-près les mêmes par le fond, ont cet avantage sur l'opinion des Péripatéticiens, qu'ils sont appuyés sur des principes solides & sur des notions communément reçues. On peut donc les soutenir d'autant plus que l'Eglise s'est contentée de décider, qu'après la *transsubstantiation* les especes ou accidens du pain & du vin subsistent sans rien définir sur la maniere dont ils subsistent.

TRANSVERSAIRE, *en Anatomie*, nom de quelques muscles qui ont leurs attaches aux apophyses transverses.

Le grand *transversaire* du col monte du dos vers le col, s'insere fort souvent par six tendons aux six apophyses transverses des six vertebres supérieures du dos, & se termine aux extrémités des apophyses transverses de la troisieme, la quatrieme, la cinquieme & la sixieme vertebre du col.

Le *transversaire* grêle ou *transversaire* collatéral du col, ou le cortical descendant de Diemerbroek, s'insere ordinairement à l'angle de la troisieme, quatrieme, cinquieme ou sixieme côte, & se termine aux apophyses transverses de la quatrieme, cinquieme & sixieme vertebre du col.

Les petits *transversaires* du col, *voyez* INTERTRANSVERSAIRES.

Le grand *transversaire* du dos, les petits *transversaires* du dos, *voyez* INTERTRANSVERSAIRE.

Le premier *transversaire* antérieur de la tête, ou le rengorgeur droit, est un muscle qui s'attache à la partie antérieure & supérieure de l'apophyse transverse de la premiere vertebre, & va obliquement se terminer entre le condyle de l'os occipital & l'apophyse mastoïde.

Le second *transversaire* postérieur de la tête est situé entre les apophyses transverses de la premiere & de la seconde vertebre du col, & s'attache à la partie moyenne & supérieure de l'apophyse transverse de la seconde vertebre du col, & se termine à la partie inférieure de l'apophyse transverse de la premiere.

TRANSVERSAIRE ÉPINEUX, *n e Anatomie*, nom de différens muscles qui s'attachent aux apophyses épineuses & transverses des vertebres. *Voyez* VERTEBRE, *&c.*

Le *transversaire épineux* du col, ou le demi-épineux du col.

TRANSVERSAL *ou* TRANSVERSE, adj. (*Géom.*) se dit en général de quelque chose qui passe dessus une autre, c'est-à-dire qui la croise & la coupe. Ce mot est principalement d'usage dans la Géométrie : on dit l'axe *transverse* d'une hyperbole, pour désigner le premier axe de cette courbe. *Voyez* AXE. (*O*)

TRANSVERSAL, (*Géom.*) les lignes qui tombent obliquemeut ou perpendiculairement sur d'autres se nomment *transversales* par rapport à celles-ci. *Voyez* OBLIQUE *ou* PERPENDICULAIRE.

TRANSVERSAL, *le*, adj. *en Anatomie*, se dit des parties situées transversalement par rapport au plan de division du corps ou à son plan vertical. *Voyez* CORPS.

Le muscle *transversal* du pié s'attache aux trois derniers os du métacarpe à la partie inférieure de leurs têtes, & se termine à la premiere phalange du pouce au côté externe de sa base.

TRANSVERSAL, LIGAMENT, *voyez* LIGAMENT.

TRANSVERSALE, PROTUBÉRANCE, *voyez* PROTUBÉRANCE ANNULAIRE.

Le sinus *transversal* inférieur, le sinus *transversal* supérieur de la dure-mere, *voyez* DURE-MERE.

TRANSVERSE, adj. *en Anatomie*, se dit de différentes parties, dont la situation est telle relativement au plan que l'on imagine diviser le corps en deux parties égales & symmétriques.

TRANSVERSE *de l'abdomen*, est un muscle qui est placé sous les muscles obliques; il vient du cartilage xiphoïde, des cartilages, des fausses côtes, des apophyses transverses, des vertebres des lombes; & il s'insere à la levre interne de la crête de l'os ilion, à l'os pubis & à la ligne blanche.

Ce muscle unit ses tendons avec les obliques, à mesure qu'il approche de la ligne blanche,

blanche. C'eſt le ſeul muſcle que l'on coupe dans l'opération du bubonocele. Il a une membrane mince & fine, qui ferme exactement l'anneau ou trou par où paſſent les vaiſſeaux ſpermatiques. *Voyez* OBLIQUE.

Le muſcle *tranſverſe* de l'uretre ou le triangulaire, vient de la tubéroſité de l'os iſchium, tout proche des érecteurs ; & s'avançant obliquement, va ſe terminer à la partie poſtérieure du bulbe de l'urétre.

Les apophyſes *tranſverſes* des vertebres ſont des éminences ſituées aux parties latérales, & poſtérieures du corps de chaque vertebre. *Voyez* APOPHYSE & VERTEBRE.

TRANTANAW, (*Géog. mod.*) bourgade de Bohême, dans le cercle de Koniginqratz ; elle eſt connue par la victoire que le roi de Pruſſe y remporta ſur les Autrichiens en 1745, & plus anciennement pour avoir donné la naiſſance à Ziska, chef & vengeur des Huſſites. Il perdit fort jeune un œil d'un coup d'épée, & ſon autre œil fut percé d'une fleche au ſiege de Rubi ; mais tout aveugle qu'il étoit, il fit trembler l'empereur Sigiſmond, gagna batailles ſur batailles ; & ſe ſentant près de mourir, il preſcrivit, dit-on, à ſes troupes de faire de ſa peau un tambour, & de s'en ſervir dans tous les combats. (*D. J.*)

TRANTERIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) dans certaines coutumes d'Angleterre, ſignifie l'argent qui provient des amendes auxquelles on condamne les marchands de biere & les avitailleurs qui vendent le pain & la biere à faux poids & à fauſſe meſure. Ce terme eſt uſité principalement à Luſton & dans les autres manoirs du comté d'Hereford.

TRAOU, ou TRAW, (*Géog. mod.*) ville des états de la république de Veniſe, dans la Dalmatie, ſur la côte, & ſi voiſine de l'île Bua, qu'un de ſes fauxbourgs eſt dans cette île, à laquelle elle communique par des ponts. Elle a un évêché ſuffragant de Spalatro ; cependant elle ne renferme qu'environ quatre mille ames, & pas une ſeule hôtellerie ; en ſorte que les voyageurs y ſont obligés de ſe pourvoir comme ils l'entendent pour leur logement, & pour leur nourriture. *Long.* 34. 10. *lat.* 43. 54.

Traou a été connu des anciens ſous le nom de *Tragurium* ; mais quoique Ptolomée & Strabon en parlent comme d'une île, ce n'eſt qu'une péninſule ; & le canal qui la ſépare du continent, eſt un ouvrage de l'art.

Cette ville eſt devenue fameuſe dans la république des Lettres par un manuſcrit contenant un fragment de Pétrone, qui manquoit à ſes ouvrages imprimés, & que M. Petit déterra en 1663, dans la bibliotheque de Nicolas Lippius.

C'eſt un manuſcrit *in-folio* épais de deux doigts, lequel contient pluſieurs traités écrits ſur du papier qui a beaucoup de corps. Les œuvres de Catulle, de Tibulle, & de Properce, ſont écrites au commencement. Enſuite on voit une piece intitulée, *Fragmentum Petronii arbitri, ex libro decimo quinto, & ſexto decimo*, où eſt contenu le ſouper de Trimalcion, tel qu'il a été imprimé depuis ſur cet original. Le manuſcrit eſt bien liſible, & les commencemens des chapitres & des poëmes, ſont en caracteres bleus & rouges. L'année dans laquelle il a été écrit, eſt marquée page 179 de cette maniere 1423, 20 Novembre.

La découverte de ce manuſcrit fit grand bruit ; & l'Europe ſavante ſe diviſa en trois parties, comme s'il eût été queſtion de reconnoître un prince. L'Italie adopta l'authenticité du fragment ; la France & la Hollande le rejetterent ; l'Allemagne reſta neutre ; car Reineſius même commenta le manuſcrit ſans oſer ſe déclarer ; l'Angleterre occupée des projets de Charles II. & de la réédification de Londres incendiée, ne parut point dans cette conteſtation ſavante ; mais les préjugés ſe diſſiperent bientôt par l'impreſſion, & perſonne aujourd'hui ne doute que le fragment ne ſoit de Pétrone. Il eſt certain que le ſiecle de l'écriture de ce manuſcrit (qui eſt à préſent dans la bibliotheque du roi de France) n'avoit pas des eſprits aſſez raffinés, aſſez délicats, & aſſez verſés dans la langue latine, pour oſer emprunter le ſtyle de Pétrone, ſans qu'une

ruse si grossiere n'eût sauté aux yeux de tout le monde dans des siecles éclairés.

François Nodot a donné à Paris en 1693, une édition prétendue complette de Pétrone, sous ce titre: *Titi Petronii arbitri equitis romani satyricon, cum fragmentis, Albæ Græcæ*, (à Belgrade) *recuperatis, anno* 1688. Cet ouvrage contient le texte & la traduction de différens morceaux de Pétrone, avec des remarques latines & françoises, & la vie de Pétrone. La derniere édition est celle de 1713, en 2 vol. *in*-12. mais elle n'est ni belle ni exacte, & cependant le livre méritoit plus de soin. (*D. J.*)

TRAPA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres distinctifs; le calice est composé d'une seule feuille, découpée en quatre parties dans les bords, & il subsiste. La fleur est à quatre pétales, plus larges que les segmens du calice, & placés verticalement. Les étamines sont quatre filets de la longueur du calice; les bossettes sont simples; le germe du pistil est ovale; le style est simple, & a la longueur du calice; le stigma est gros & sillonné tout-au-tour; le fruit est une capsule ovale, allongée, pierreuse, ayant une seule loge, & étant armée de quatre épines posées à l'opposite sur les côtés; ces épines sont ce qu'étoient originairement les segmens du calice; la graine est une noix ovale. *Linnæi, gen. plant. p.* 50. (*D. J.*)

TRAPAN, s. m. *terme de Charpentier*, le haut de l'escalier où finit la charpente; ce mot vient peut-être de *trabes*, poutre, solive, chevron, parce que le *trapan* se termine par quelque piece de bois qui l'entretient. (*D. J.*)

TRAPANI, ou TRAPANO, (*Geog. mod.*) en latin *Drepanium*, ville de Sicile, sur la côte occidentale de cette île, dans la vallée de Mazara, sur une langue de terre qui avance dans la mer, à 20 lieues à l'ouest de Palerme; son port est grand, & défendu par un château; cette ville est connue par ses salines & par ses pêches de thon & de corail. *Long.* 30. 12. *latit.* 38. 18.

Fardella (Michel-Ange) religieux de l'ordre de S. François, né à *Trapani* en 1650, se distingua dans la *Géométrie*, & publia en ce genre d'assez bons ouvrages pour le tems. Il mourut à Naples en 1718, dans la soixante-huitieme année de son âge. Le P. Nicéron a fait son article dans ses *Mémoires des hommes illustres, tome XII.* (*D. J.*)

TRAPE, *ou* ATTRAPE, (*Marine.*) *voyez* CORDE DE RETENUE.

TRAPETTE, s. f. (*Soierie.*) baguette de roseau, chargée aux extrémités de deux aiguilles de plomb, qui l'environnent en formant une espece de spirale, posée entre les lisses de fond & celles de rabat. Son usage est de faire retomber les fils qui pourroient demeurer en l'air, après que les navettes sont passées; le passage des espolins en est facilité.

* TRAPEZA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Arcadie: Etienne le géographe dit qu'elle étoit près de Tricolonum. Cette ville est nommée *Trapezus* par Pausanias, *l. VIII. c. iij.* qui nous apprend qu'elle devoit son nom à Trapezus fils de Lycaon.

2°. *Trapeza*, promontoire de la Troade, à dix-huit milles de la petite ville de Dardanium; selon Pline, *l. V. c. xxx.* il étoit à l'entrée de l'Hellespont, & on le nomme présentement *capo de Janisseri*. (*D. J.*)

TRAPÈZE, s. m. *en Géométrie*, c'est une figure plane terminée par quatre lignes droites inégales.

1°. Trois côtés quelconques d'un *trapèze* pris ensemble sont plus grands que le quatrieme.

2°. Les deux diagonales d'un *trapèze* quelconque inscriptible dans un cercle, divisent cette figure en quatre triangles semblables deux-à-deux.

3°. Si deux côtés d'un *trapèze* sont paralleles, le rectangle fait de la somme des côtés paralleles & de la moitié de leur distance, est égale à ce *trapèze*.

4°. Si l'on circonscrit un parallélogramme à un *trapèze*, de maniere qu'un des côtés du parallélogramme soit parallele à une diagonale du *trapèze*, ce parallélogramme sera double du *trapèze*.

5°. Si deux angles opposés d'un *trapèze* quelconque sont droits, que l'on tire une

diagonale qui joigne ces angles, & qu'ensuite des deux autres angles on tire des perpendiculaires sur cette diagonale, les distances du pié de ces perpendiculaires au sommet des angles droits respectifs, seront égales.

6°. Si les côtés d'un *trapèze* sont coupés chacun en deux parties égales, & que l'on joigne les points de bissection par quatre lignes droites, ces quatre lignes droites formeront un parallélogramme égal à la moitié du *trapèze*.

7°. Si l'on coupe les diagonales d'un *trapèze* chacune en deux parties égales, & que l'on joigne ces points par une ligne droite, la somme des quarrés des côtés sera égale à la somme des quarrés des diagonales, plus à quatre fois le quarré de la ligne qui joint les points de bissection.

8°. Dans un *trapèze* quelconque la somme des diagonales est plus petite que la somme des quatre lignes droites tirées d'un point quelconque au-dedans de la figure, différent du point d'intersection des diagonales. *Chambers.* (*E*)

TRAPÈZE, nom qu'on donne en Anatomie à un muscle de l'omoplate; on l'appelle *trapèze* à cause de sa vraisemblance avec la figure géométrique de ce nom. *Voyez nos Planches d'Anatomie & leur explication. Voyez* aussi OMOPLATE.

Les fibres de ce muscle ont différentes insertions & différentes actions. Il vient de la partie inférieure de l'occipital, du ligament cervical, des apophyses épineuses de la derniere vertebre du col, des huit, quelquefois dix & même douze des vertebres du dos, & s'insere à la levre supérieure de l'épine de l'omoplate tout-au-tour du rebord postérieur de l'acromion & de la portion humerale de la clavicule. *Voyez* OCCIPITAL, VERTEBRE, *&c.*

Trapèze est aussi le nom que l'on a donné au premier des os du second rang du carpe. *Voyez* CARPE.

Cet os a une éminence & un sinus à sa face interne; il a quatre faces articulaires par lesquels il est articulé avec l'os scaphoïde, avec la premiere phalange du pouce, avec l'os du métacarpe qui soutient l'index, & avec la trapézoïde. *Voyez* TRAPÉZOIDE, *&c.*

TRAPÉZOIDE, s. m. (*Géométrie.*) est une figure irréguliere ayant quatre côtés qui ne sont pas paralleles entr'eux. Le *trapézoïde* differe du trapèze en ce que ce dernier peut avoir deux côtés paralleles, au lieu que le *trepézoïde* n'en a point.

TRAPÉZOIDE, *en Anatomie*, nom du second os du second rang du carpe, lequel est articulé avec l'os scaphoïde, avec le second os du métacarpe, avec le trapèze & avec le grang; sa pointe est tournée en-dedans de la main. On le nomme aussi *pyramidal.*

TRAPEZOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Carie, selon Ptolomée, *l. V. c. ij.* qui la marque dans les terres. Pline, *liv. V. c. xxix.* nomme ses habitans *Trapezopolitæ.* La notice épiscopale range la ville de *Trapezopolis* parmi les évêchés de la Phrygie capatiane. (*D. J.*)

TRAPEZUS, (*Géog. anc.*) 1°. montagne du Chersonnese taurique; c'est Strabon, *liv. VII, pag.* 309, qui en parle; il fait aussi mention d'une ville du même nom, qui, dit-il, est voisine de la Tibarénie & de la Colchide.

2°. *Trepezus*, ville de la Cappadoce. Ptolomée, *l. V. c. vj.* la marque sur la côte du Pont Cappadocien, près de Pharnacia. C'étoit, selon Etienne le géographe, une colonie des habitans de Sinope. *Voyez* TRÉBISONDE. (*D. J.*)

TRAPICHE, s. m. (*terme de mines.*) moulin pour casser le minérai en Amérique.

Les moulins, dit M. Frezier, que les Espagnols appellent *trapiches*, sont faits à-peu-près de la même maniere que ceux dont on se sert en France pour écraser des pommes; ils sont composés d'une auge ou grande pierre ronde de cinq à six piés de diametre, creusée d'un canal circulaire profond de dix-huit pouces.

Cette pierre est percée dans le milieu pour y passer l'axe prolongé d'une roue horisontale posée au-dessous & bordée de demi-godets, contre lesquels l'eau vient frapper pour la faire tourner; par ce moyen on fait rouler dans le canal circulaire une meule posée de champ qui répond à l'axe de la grande roue.

Cette meule s'appelle la *valteadora*, c'est-à-dire, *la tournante*; son diametre ordinaire est de trois piés quatre pouces; elle est traversée dans son centre par un axe assemblé dans le grand arbre, qui la faisant tourner verticalement, écrase la pierre qu'on a tirée de la mine, que les gens du pays appellent le *métal*, & nous autres en terme françois de forges, le *minérai*. *Voyage à la mer du Sud.* (*D. J.*)

TRAPOR *ou* TRAPOUR *ou* TARAPOR, (*Géogr. mod.*) ville des Indes, sur la côte de Malabar, au royaume de Concan, entre Daman & Baçaïm, sur une riviere qui ne porte que des bateaux. M. Dellon fait une plaisante description d'une espece de comédie sainte qu'il y vit jouer dans l'église des dominicains le dimanche de la passion. (*D. J.*)

TRAPP, s. m. (*Hist. nat. de Minéralogie.*) les Suédois désignent sous ce nom une pierre composée d'un jaspe ferrugineux, tendre, & d'une argille durcie. Cette pierre forme quelquefois des montagnes entieres; mais le plus communément elle forme des veines enveloppées de roche d'une autre espece. Le grain de cette pierre est plus ou moins fin; quelquefois on y remarque des particules semblables à du spath calcaire, mais qui ne font point effervescence avec les acides.

Le *trapp* exposé au feu se convertit en un verre noir compacte; par la calcination il devient rouge, & contient environ dix livres de fer par quintal. Dans la partie qui est la plus enfoncée en terre, cette pierre est communément pleine de gersures ou de fentes, & elle affecte une figure rhomboïdale. On en mêle en Suede dans la fritte dont on fait le verre de bouteilles. Il y en a de grise, de rougeâtre, de brune, de noire, de bleuâtre; son grain est plus ou moins sensible; il y en a de striée & de granulée; celle qui est noire, prend le poli comme une agate, & est compacte comme elle M. Gronstedt lui donne le nom de pierre de touche, *lapis lydius*. Voyez *l'essai d'une nouvelle minéralogie* publiée en suédois en 1758. (—)

TRAPPE, s. f. (*Archit.*) fermeture de bois composée d'un fort chassis & d'un ou deux venteaux, qui étant au niveau de l'aire de l'étage au rez-de-chaussée, couvre une descente de cave. (*D. J.*)

TRAPPE, s. f. (*terme de Chasse.*) sorte de piege qu'on met dans une fosse ou autre lieu pour prendre les loups, les renards & autres bêtes carnacieres. (*D. J.*)

TRAPPE, *moines de la*, (*Géog. mod.*) cette abbaye est de l'ordre de Cîteaux; située dans un grand vallon de la province du Perche, diocese de Seez, entre les villes de Seez, de Mortagne, de Verneuil & de l'Aigle. Les collines & les forêts qui environnent cette abbaye, sont disposées de telle sorte, qu'elles semblent vouloir la cacher au reste de la terre. Elles enferment des terres labourables, des plans d'arbres fruitiers, des pâturages, & neuf étangs qui sont autour du monastere, & qui en rendent les approches si difficiles, que l'on a besoin d'un guide pour y arriver.

Cette abbaye fut fondée en 1140 par Rotrou, comte de Perche, & consacrée sous le nom de la sainte Vierge en 1214, par Robert, archevêque de Rouen. Rien n'est plus solitaire que ce désert; car quoiqu'il y ait plusieurs bourgades à trois lieues à l'entour, il semble pourtant qu'on soit dans une terre étrangere & dans un autre pays. Le silence regne par-tout; si l'on entend du bruit, ce n'est que le bruit des arbres lorsqu'ils sont agités des vents, & celui de quelques ruisseaux qui coulent parmi des cailloux.

Les religieux de la *Trappe* se couchent en été à huit heures, & en hiver à sept. Ils se levent la nuit à deux heures pour aller à matines, ce qui dure jusqu'à quatre heures & demies. Une heure après ils disent prime, & se rendent ensuite au chapitre. Sur les sept heures ils vont à leurs divers travaux jusqu'à huit heures & demies, qu'on dit tierce, la messe & sexte; après cela ils reviennent dans leurs chambres, vont ensuite chanter none, & se rendent au réfectoire à midi.

Les tables sont propres, nues & sans nappe. Ils ont devant eux du pain, un pot d'eau & chopine de Paris de cidre. Leur potage est sans beurre & sans huile; leurs sausses sont d'eau épaissie avec un peu

de gruau & de sel. Une heure après le repas, ils retournent au travail du matin. A six heures on dit complies, à sept on sonne la retraite; chacun se couche sur des ais où il y a une paillasse piquée, un oreiller rempli de paille & une couverture. Tout cela se fait en silence, & sans aucun entretien des uns avec les autres.

L'abbaye de la *Trappe* étoit tombée dans un grand relâchement, lorsque M. l'abbé de Rancé l'a reformée. Sa vie a été donnée ou plutôt déguisée au public sous les couleurs de la pure adulation, par M. de Maupeou, M. Marsolier, & dom le Nain, frere de M. de Tillemont.

Dom Armand Jean le Boutillier de Rancé, dit M. de Voltaire, commença par traduire Anacréon, & institua la réforme effrayante de la *Trappe* en 1664. Il se dispensa, comme législateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui se passe sur la terre. Quelle inconstance dans l'homme! Après avoir fondé & gouverné son institut, il se démit de sa place, & voulut la reprendre. Il mourut en 1700, à 74 ans.

Au reste, les lecteurs curieux de plus grands détails peuvent lire la description de l'abbaye de la *Trappe* par Félibien, Paris 1671 & 1692, *in*-8°. (*D. J.*)

TRAPPE, *abbaye de*, (*Hist. ecclés.*) elle est de l'ordre de Cîteaux, située dans le Perche, aux confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne, vers le nord; elle fut fondée par Rotrou comte de Perche en 1140, sous le pontificat d'Innocent II. & le regne de Louis VII. elle fut dans son origine de l'ordre de Savigny; en 1148. Seslon quatrieme abbé de Savigny, réunit son ordre à celui de Cîteaux, à la sollicitation & par l'entremise de S. Bernard. En 1214 l'église de l'abbaye de la *Trappe* fut consacrée sous le nom de la *sainte Vierge*; en 1200, la comtesse Matilde avoit fondé l'abbaye des Clairistes; l'abbé de la *Trappe* fut le premier abbé de cette abbaye de femmes, & ses successeurs ont encore le droit d'en élire les peres & supérieurs. La *Trappe* d'abord fut célebre par la sainteté de ses premiers religieux; mais ils dégénererent, sort de toutes les choses humaines, de la vertu de leurs fondateurs. L'abbaye de la *Trappe* fut plusieurs fois saccagée par les Anglois, pendant les guerres que nous avions alors avec eux. Les religieux de la *Trappe* eurent le courage de demeurer quelque tems dans leur maison; la continuité du péril auquel ils étoient exposés, les en chassa; la guerre venant à cesser, ils rentrerent tous dans leur monastere; mais ils avoient eu le tems de se corrompre dans le monde. En 1526, la *Trappe* eut des abbés commendataires; en 1662, l'abbé Jean le Boutillier de Rancé, converti, non par la mort subite, je crois, de la belle madame de Montbazon, dont il étoit amant favorisé, mais par une circonstance extraordinaire qui l'a suivie, porta la réforme la plus austere à la *Trappe*. C'est-là que se retirent ceux qui ont commis quelques crimes secrets dont les remords les poursuivent; ceux qui sont tourmentés de vapeurs mélancoliques & religieuses; ceux qui ont oublié que Dieu est le plus miséricordieux des peres, & qui ne voient en lui que le plus cruel des tyrans; ceux qui réduisent à rien les souffrances, la mort, & la passion de Jesus-Christ, & & qui ne voient la religion que du côté effrayant & terrible. C'est de-là que partent des cris, & là que sont pratiquées des austérités qui abregent la vie, & qui font injure à la divinité.

TRAPPÉ, (*Jardinage.*) signifie bien *ramassé*, bien *venu*. Il se dit ordinairement des melons; voilà un melon qui *trappe*.

TRAQUENARD, s. m. (*terme de Manege.*) entrepas qui est un train ou amble rompu, qui ne tient ni du pas ni du trot, mais qui approche de l'amble. Le cheval qui a cette sorte d'allure, se nomme traquenard, *ex eo quod intricat pedes*, dit Saumaise.

TRAQUENARD, s. m. (*terme de Chasse.*) sorte de piege composé d'ais rangés en forme de cercueil, & dont on fait usage pour prendre des chats sauvages, des belettes, des fouines, *&c.* On fait des *traquenards* simples & doubles, mais ces derniers sont les meilleurs. (*D. J.*)

TRAQUER, v. act. (*terme de Chasse.*) entourer un bois, y envelopper les bêtes

fauves de telle maniere qu'elles ne puissent se sauver, sans être apperçues de quelque chasseur. (*D. J.*)

TRAQUET, TARIER, GROULARD, subst. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *oenanthe tertia* Rai, *musicapa tertia* Ald. *rubetra bellonii*, oiseau qui est de la grosseur de la linotte; la tête & le cou sont noirs; il y a de chaque côté une tache blanche, disposée de façon qu'il semble que cet oiseau ait un collier; les plumes du milieu du dos sont noires & ont les bords roux; il y a au-dessus du croupion une tache blanche. La poitrine est rousse ou d'un jaune rougeâtre, le ventre a une couleur blanche, mêlée d'une teinte de rouge. Le mâle & la femelle ont sur les ailes près du dos une tache blanche. Ils different principalement des autres oiseaux de leur genre par ce caractere qui leur est parriculier. Le bec, les piés & les ongles sont noirs. Rai, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

TRAQUET, s. m. (*terme de Meunier.*) cliquet de moulin; c'est une petite soupape qui ouvre & ferme l'ouverture de la trémie, pour laisser tomber le grain peu-à-peu sur la meule. (*D. J.*)

TRASELLE, s. m. (*Poids étranger.*) poids en usage en quelques villes de l'Arabie, particuliérement à Mocha, célebre par son négoce; le *traselle* pese 28 liv. il en faut 15 pour le bahars; dix manus font un *traselle*. Savary. (*D. J.*)

TRASI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom vulgaire qu'on donne au souchet rond & bon à manger; il croît dans les pays chauds, & sur-tout en Italie; de-là vient que Gerard le nomme *cyperus esculentus*, trasi *Italorum*. Il est appellé par Tournefort, & par tous les autres botanistes, *cyperus rotundus*, *esculentus*, *angusti folius*. Ses tiges hautes d'environ deux piés, portent en leurs sommités des fleurs à plusieurs étamines ramassées en tête, de couleur jaunâtre; ces têtes sont composées de diverses feuilles en écaille, sous chacune desquelles il vient, lorsque la fleur est passée, une graine relevée de trois coins. Les racines du *trasi* sont chargées de tubercules charnus, gros comme de petites noisettes, couverts d'une écorce ridée jaunâtre, ayant la chair blanche, ferme; d'un goût doux, approchant de celui de la châtaigne, & sans odeur. (*D. J.*)

TRASIMENE, LAC DE, (*Géog. anc.*) lac d'Italie dans la Toscane, fatal aux Romains du tems de la guerre punique; car c'est où Annibal vainquit le consul Flaminius. Polybe, *l. III. c. lxxxij.* dit Τρασιμένην λίμνην; Strabon, *liv. V.* comme la plûpart des auteurs latins écrit Τρασίμενην, par un T simple; mais ces deux anciens se trompent dans la pénultieme, que les poëtes latins font longue; Ovide, *l. VI. Fast. v.* 765.

. . . Transimenaque *littora testis.*

Silius Italicus, *l. IV. v.* 740. en use de même.

. . . *Stagnis* Trasimenus *opacis.*

Et Stace, *l. I. Silvar. car. jv. v.* 86.

. . . *Gaudet* Trasimenus & *Alpes Cannensesque animæ.*

Le nom moderne de ce lac est *Lago di Perugia.* (*D. J.*)

TRASMAUR, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, sur la droite du Drasain, près de son confluent avec le Danube.

TRASSER, *ou* TRACER, (*Comm.*) terme qui est de quelque usage parmi les négocians & banquiers. Il signifie *tirer* une lettre de change sur quelqu'un, ou *prendre* de l'argent à change. *V.* CHANGE. *Dict. de Comm.*

TRASTRAVAT, CHEVAL, (*Manege.*) on appelle en termes de manege, un *cheval trastravat*, celui qui a des balzanes à deux piés qui se regardent diagonalement & en croix de S. André, comme au pié montoir de devant, & au pié hors-montoir du derriere, ou bien au pié hors-montoir du devant, & au pié montoir du derriere. On appelle *travat*, celui qui a des balzanes aux deux piés du même côté. Le cheval travat, ainsi que le *trastravat* ne sont pas estimés. (*D. J.*)

TRATRATRATRA, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede de l'île de Madagascar. Les voyageurs ne nous en apprennent rien, sinon qu'il est de la grandeur d'une génisse de deux ans, qu'il a une tête ronde qui a du rapport avec celle d'un homme. Il ressemble par-devant & par-

derriere à un gros singe, & se tient dans les déserts.

TRATTES, s. f. pl. (*Charpent.*) ce sont des pieces de bois, longues de trois piés, & grosse de seize pouces, que l'on pose au-dessus de la chaise d'un moulin à vent, & qui en porte la cage. (*D. J.*)

TRAVADES, s. f. (*Marine.*) ce sont certains vents inconstans qui parcourent quelquefois les trente-deux rumbs en une heure. Il sont ordinairement accompagnés d'éclairs, de tonnerres, & d'une pluie abondante.

TRAVAIL, s. m. (*Gramm.*) occupation journaliere à laquelle l'homme est condamné par son besoin, & il doit en même tems sa santé, sa subsistance, sa sérénité, son bon sens & sa vertu peut-être.

L'homme regarde le travail comme une peine, & conséquemment comme l'ennemi de son repos: c'est, au contraire, la source de tous ses plaisirs, & le remede le plus sur contre l'ennui. Nous renfermons en nous-même un principe actif qui nous porte à l'action. Dès que cette activité n'a point d'objet réel, l'esprit se replie sur lui-même, il se trouble, il s'agite, & de-là naissent l'ennui, les inquiétudes, les appétits bisarres & désordonnés, l'oubli du devoir & l'habitude du vice.

Le travail du corps, dit M. de la Rochefoucault, délivre des peines de l'esprit; & c'est ce qui rend les pauvres heureux. La Mythologie qui la considéroit comme un mal, l'a fait naître de l'Erebe & de la Nuit.

TRAVAIL, (*Critiq. sacrée.*) ce mot dans l'Ecriture se prend pour la fatigue du corps, *Job. v.* 7. pour celle de l'esprit, *Ps. xxiv.* 18. pour les fruits du *travail*, *Deut. xxviij.* 33. & finalement par une figure de Rhétorique: pour l'injustice, sous la langue du méchant, & le *travail* de l'iniquité, *Ps. x.* 7. (*D. J.*)

TRAVAIL, s. m. (*Art. milit.*) est le remuement des terres, le transport & l'arrangement des gabions, des sacs à terre, des briques, des fascines, & de tout ce que l'on fait pour se loger & se couvrir. Ainsi les travailleurs sont des pionniers, & plus souvent des soldats commandés pour remuer les terres, ou s'occuper à quelqu'autres travaux. *Dict. militaire.*

TRAVAIL, (*Maréchal.*) cheval de *travail* ou de fatigue, opposé au simple cheval de parade ou de cérémonie.

Les maréchaux donnent aussi ce nom de *travail* à un bâtis ou assemblage de charpente composé de quatre piliers quarrés, de sept à huit piés de haut hors de terre, de quatre piés ou environ de fondation, & de neuf pouces d'équarrissage. Les deux bouts sont fermés par la distance de ces quatre piliers, où ils sont deux à chaque bout qui ne doivent être éloignés l'un de l'autre que de deux piés, ayant une traverse en-haut, une autre à rase-terre, & la troisieme au bout de leurs extrémités qui est en terre. Chaque couple de piliers ainsi assemblés, & éloignés l'un de l'autre de quatre piés quatre pouces, & assemblés de chaque côté par trois traverses, qui prennent aux mêmes hauteurs que les six premiers, ce qui compose un bâtiment de bois à jour, formant un quarré-long; à chacun de ses piliers quarrés on fait plusieurs mortaises pour y ajouter les pieces nécessaires.

Premiérement à cinq piés & demi de terre, on ajoute par ce côté une traverse quarrée, ayant demi-pié d'équarrissage, à laquelle on cloue & attache en-dedans cinq crochets de fer à égale distance, & ayant la tête en bas; vis-à-vis de l'autre côté, on met à égale hauteur un rouleau, ou une traverse ronde, garnie de cinq autres crochets ou crampons; ses deux bouts plus épais sont équarris & ferrés au-delà, près des piliers des deux crics à dents dans lesquels s'engrene à chacun un morceau de fer qui les arrête; on perce chaque bout de deux trous de tariere, un à chaque face du quarré qui perce tout au travers.

A quatre piés de terre, on fait une mortaise dans le pilier à moitié d'épaisseur, & à un pié de terre, une autre pareille pour y faire entrer deux traverses, ou barres mobiles qui forment le *travail* des deux côtés, dont un bout entre dans la mortaise d'en bas d'un pilier, & l'autre dans le mortaise d'en haut de l'autre pilier, où elle est retenue par un morceau de fer attaché au-dessus, qu'on range pour la faire entrer, & qu'on laisse

retomber pour l'empêcher d'en sortir.

Quatre autres barres mobiles, deux à chaque bout, forment les deux bouts du *travail*; celles-la se coulent dans des mortaises qui percent les piliers d'outre-en-outre; la plus haute se fait à trois piés ou trois piés deux pouces de terre, & celle d'au-dessous à deux piés deux pouces de terre.

On cloue à chaque pilier deux gros anneaux de fer à rase-terre, dont l'un regarde le côté du *travail*, & l'autre le bout en-dedans.

A deux piés de terre on fait une petite mortaise destinée à recevoir le bout d'une double potence de fer, qui a environ quinze pouces de long hors du pilier; elle fait un petit coude à deux pouces près du pilier, qui la rejette en-dehors; & sa tête qui a six pouces de longueur, finit par deux boulons.

A deux piés & demi de terre sont percées deux autres mortaises tranchantes, faites pour y fourrer deux barres de fer rondes d'un pié de long, & terminées par un quarré de fer; dans lequel sont deux trous de même figure, destinés à recevoir une barre de fer ronde, qu'on fait entrer de l'une à l'autre. Chaque traverse du haut des bouts du *travail*, est garnie d'un anneau qui pend, ou d'un rouleau soutenu par deux branches, qui tourne sur lui-même: du côté de la traverse ronde à chaque pilier, est une barre de fer ronde, qui pend à une chaîne, & qu'on arrête en la passant dans un anneau qui l'empêche de vaciller: on met aussi de petits anneaux de fer pour passer les longes du licou du cheval ou de la cavessine de main, ou bien on les arrête avec des crochets, qui pendent entre les deux barres des bouts. On garnit le dedans de quatre piliers des bouts du *travail* de cuir rembourré & cloué: on couvre tout le *travail* d'un toît qui y tient, ou d'un appenti attaché à la muraille voisine, s'il est auprès d'une muraille, ou qu'il ne soit pas isolé.

Comme tous les quatre piliers sont percés des mêmes mortaises, il n'y a, moyennant cela, ni devant ni derriere; c'est-à-dire que la tête du cheval peut être à un bout ou à l'autre indifféremment, parce que toutes les traverses mobiles, les barres, *&c.* s'ajustent d'un côté comme de l'autre.

On fait les fondemens de quatre piés de profondeur pour rendre le *travail* capable de résister aux efforts du cheval; on doit murer tout le dedans avec chaux & ciment, le paver à rase-terre, & à un pié & demi tout-autour.

Les traverses d'en-haut servent à l'assemblage.

Les anneaux ou rouleaux qui sont aux bouts, servent à lever la tête du cheval lorsqu'on veut lui donner des breuvages ou des pilules.

Les crochets de fer qui sont aux traverses immobiles des côtés, servent à soutenir & à élever la souspente, & les barres rondes attachées à des chaînes de fer, sont faites pour tourner la traverse ronde, en les mettant successivement dans les trous de tariere qui sont aux bouts.

Les traverses ou barres de bois qui vont en biais des deux côtés, sont faites pour empêcher le cheval de se jetter de côté.

Les traverses ou barres de bois mobiles qui sont deux devant & deux derriere, empêchent le cheval de sortir du *travail* en avançant ou en reculant.

La double potence de fer est destinée à tenir, lever & attacher le pié de devant pour y travailler.

Les barres & la traverse de fer sont faites pour tenir & arrêter le pié de derriere.

Les anneaux du bas des piliers doivent servir à tenir en respect (par le moyen des cordes qui entourent le pâturon & qui passent au travers desdits anneaux) les piés auxquels on ne travaille pas.

Les rembourrures des piliers empêchent que le cheval ne se blesse la tête contre les piliers.

TRAVAIL A MOUILLER, *terme de Mégissier*, qui se dit des peaux de mouton qu'on façonne sur la herse en les mouillant avec de l'eau quand on veut en faire du parchemin. *Voyez* PARCHEMIN.

TRAVAIL,

TRAVAIL, *en Peinture*, on dit voilà un beau *travail*, pour exprimer une belle exécution ; en ce cas ce terme est synonyme avec celui de manœuvre. *Voy.* MANŒUVRE.

TRAVAIL, on dit en *Fauconnerie*, oiseau de grand *travail*, c'est celui qui est fort dans son vol, & ne se rebute point.

TRAVAIL, *gens de*, (*Commerce.*) qu'on nomme aussi *hommes de peine*, & *manouvriers*; ce sont ceux qui par leur profession sont destinés à des ouvrages laborieux, à porter de pesans fardeaux, ou à quelqu'autre exercice violent. *Voyez* CROCHETEUR, FORT, GAGNE-DENIER. *Diction. de Commerce.*

TRAVAILLER, v. n. (*Gram.*) s'occuper à quelque ouvrage, faire ou exécuter quelque chose qui demande de la peine & du travail. *Voyez* TRAVAIL.

Travailler à la tâche. C'est faire marché & être payé à tant par piece d'un certain ouvrage. *Voyez* TACHE.

Travailler à la journée. C'est faire prix à tant par jour, sans être fixé à une certaine quantité d'ouvrage.

Travailler se dit aussi dans le *commerce* des marchands qui font un négoce considérable, & qui sont fort achalandés : on dit en ce sens qu'un négociant *travaille* beaucoup ; l'argent *travaille* lorsqu'on ne le laisse point oisif dans un coffre fort, & qu'on en fait un emploi continu qui le multiplie.

TRAVAILLER, v. act. (*Archit.*) ce terme a plusieurs significations dans l'art de bâtir. On dit qu'un bâtiment *travaille*, lorsque n'étant pas bien fondé ou construit, les murs bouclent & sortent de leur à-plomb, que les voûtes s'écartent, que les planchers s'affaissent, *&c.* on dit aussi que le bois *travaille*, lorsqu'étant employé verd, ou mis en œuvre dans quelque lieu trop humide, il se tourmente, en sorte que les panneaux s'ouvrent & se cambrent, les languettes quittent leurs rainures, & les tenons leurs mortaises. Voici les autres significations de ce terme.

Travailler à la piece. C'est faire des pieces pareilles pour un prix égal, comme bases, chapiteaux, balustres, *&c.* qui ont chacun leur prix.

Travailler à la tâche. C'est pour un prix convenu, faire une partie d'ouvrage, comme la taille d'une pierre où il y a de l'architecture, de la sculpture, *&c.*

Travailler à la toise. C'est marchander de l'entrepreneur ou du bourgeois, la toise courante, ou superficielle de différens ouvrages, comme taille de pierre, gros & legers ouvrages de maçonnerie, *&c.*

Travailler par épaulées. C'est reprendre peu-à-peu & non de suite, quelque ouvrage par sous-œuvre, ou fonder dans l'eau. C'est aussi employer beaucoup de tems à construire quelque bâtiment, parce que les matieres ou les moyens ne sont pas en état pour l'exécuter diligemment. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVAILLER, (*Marine.*) on dit que la mer *travaille*, lorsqu'elle est fort agitée ; qu'un vaisseau *travaille*, lorsqu'il tangue & roule si fort, qu'il ne peut faire route.

TRAVAILLER, *en Musique*, on dit qu'une partie *travaille* quand elle fait beaucoup de notes & de diminutions, tandis que d'autres parties font des tenues, ou marchent plus posément. *Voyez* PARTIES, TENUE. (*S*)

TRAVAILLER A LA MAIN, *en terme de Cirier*, c'est former le corps d'un cierge, *&c.* avec la cire qui n'a point été fondue, mais qui est assez molle pour être appliquée & pressée le long de la meche. On roule ces sortes d'ouvrages, & on les finit comme les autres.

TRAVAILLEURS, s. m. (*Commerce.*), on nomme ainsi à Amsterdam ce qu'on appelle à la douane de Paris des *gagne-deniers*, c'est-à-dire des hommes de peine & de travail destinés au service des marchands, pour la conduite de leurs marchandises au poids public, ou pour les charger ou décharger des vaisseaux.

Ces *travailleurs* qui sont nommés par les bourguemestres & en grand nombre, sont distribués en dix ou douze compagnies, distinguées par différens noms. Les principales sont les chapeaux rouges, les chapeaux noirs, les chapeaux bleus, les scotze-veen, les zeeuwsches, & les veens.

Chaque marchand a ordinairement ses *travailleurs* affectés, qui livrent ou re-

ço vent les marchandiſes qu'il vend ou qu'il achete au poids public. Les *travailleurs* du vendeur reglent la taxe des marchandiſes & les font peſer; après quoi les *travailleurs* du vendeur en reſtent chargés; ils ſont fideles & connoiſſeurs en fait de marchandiſes; ce ſont eux qui avancent les frais du tranſport, dont ils portent tous les mois un compte à celui qui les emploie, auſſi-bien que des droits du poids & de leur ſalaire. *Dict. de com.*

TRAVAISON, ſ. m. (*Archit.*) terme dont M. Blondel s'eſt ſervi dans ſon *cours d'architecture*, pour *trabéation*, ou *entablement*: on donnoit autrefois ce nom à toutes les travées d'un plancher. (*D. J.*)

TRAVANÇOR, (*Géogr. mod.*) royaume de la preſqu'île de l'Inde, ſur la côte de Malabar. Il eſt borné au nord par les états du Samorin, au levant par le royaume de Maduré, au midi & au couchant par la mer. Le ſouverain de ce pays eſt un des plus petits princes des Indes, & paye tribu au roi de Maduré. Les Hollandois ont deux forts dans cette contrée, celui de Coilan, & celui de Tangapatam. (*D. J.*)

TRAVAT, adj. m. *terme de Manege*, c'eſt un vieux terme de manege, qui ſe dit d'un cheval qui a des balſanes, ou marques blanches au deux piés du même côté, à la jambe de devant & à celle de derriere: on l'appelle auſſi *cheval travé*; & le cheval qui a ſes balſanes aux deux piés, en croix de S. André, ſe nomme *traſtravat*. *Voyez ce mot*. (*D. J.*)

TRAVATES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des ouragans terribles qui ſe font ſentir ſur la côte de Guinée. Ils s'annoncent par un nuage noir, qui d'abord erre dans les airs, ſemblable à un point d'une petiteſſe extrême; il s'étend tout-à-coup avec une rapidité ſurprenante, couvre tout l'horiſon, forme une tempête horrible, & lance le tonnerre & les éclairs avec tant de violence & de celérité, qu'en raſe campagne on n'a que le tems de ſe jetter par terre, & ceux qui navigent ſur mer ſont forcés de couper leurs voiles & leurs cordages, de peur d'être emportés ou engloutis ſous les eaux. Ces ouragans ne durent communément qu'une heure.

TRAVE, LA, (*Géogr. mod.*) en latin *Chaluſus*; riviere d'Allemagne dans la baſſe Saxe, au duché de Holſtein. Elle ſort d'un lac de la préfecture de Ségeberg, arroſe la ville de Lubeck, & va ſe perdre dans la mer Baltique, à Travemunde. (*D. J.*)

TRAVÉE, ſ. f. (*Archit.*) rang de ſolives poſées entre deux poutres dans un plancher. Ce mot eſt dérivé ou du latin *trabs*, une poutre, ou de *tranſverſus*, qui eſt en travers, comme ſont les ſolives entre deux poutres.

Travée de baluſtre. Rang de baluſtre de bois, de fer, ou de pierre, entre deux piéd'eſtaux.

Travée de comble. C'eſt ſur deux ou pluſieurs pannes, la diſtance d'une ferme à une autre, peuplée de chevrons des quatre à la latte. Cette diſtance eſt de neuf en neuf, & de douze en douze piés, & à chaque *travée* il y a des fermes poſées ſur un tirant.

Travée de grille de fer. Rang de barreaux de fer, entretenu par ſes traverſes entre deux pilaſtres, ou montans à jour, ou entre deux piliers de pierre.

Travée d'impreſſion. C'eſt la quantité de deux cens ſeize piés, ou ſix toiſes ſuperficielles d'impreſſion, de couleur à l'huile ou à détrempe, à laquelle on reduit les planchers plafonnés, les lambris, les placards, & autres ouvrages de différentes grandeurs, imprimés dans les bâtimens pour en faire le toiſé. Les *travées* des planchers apparens ſe comptent doubles, à cauſe des enfonçures de leurs entrevoux. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVÉE *de pont*, (*Architect. hydraul.*) partie du plancher d'un pont de bois, contenue entre deux files de pieux, & faites de travons ſoulagés par des liens ou contrefiches, dont les entrevoux ſont couverts de groſſes doſſes, ou madriers, pour en porter le couchis. Il n'y a peut-être dans aucun pont des *travées* d'une ſi prodigieuſe groſſeur, que celles du pont de bois de Lyon: elles ſont ſoutenues en décharge avec des étriers de fer. (*D. J.*)

TRAVÉE, ſ. f. (*Toiſerie de Peinture.*) ce mot, dans les toiſés qui ſe font des gros ouvrages de peinture, déſigne un

certain espace ou mesure, sur laquelle on estime le prix de ces ouvrages. La *travée*, suivant les us & coutumes de Paris, est de six toises en quarré, ou 216 piés de superficie; il est vrai que M. Félibien, dans ses *principes d'architecture*, la met seulement à quatre toises & demies; mais dans tous les mémoires, la *travée* des gros ouvrages de peinture, a constamment été mise à six toises quarrées. (*D. J.*)

TRAVEMUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en basse-Saxe, dans le duché de Holstein, à l'embouchure de la Trave, qui lui donne son nom. Elle appartient aux habitans de Lubeck, qui y tiennent garnison. Il y a un fanal où on allume de la lumiere pour éclairer les vaisseaux qui sont en mer pendant la nuit. *Long.* 28. 42. *latit.* 54. 6. (*D. J.*)

TRAVERS, s. m. (*Gram.*) terme relatif qui marque la position d'une chose comparée à une autre position de la même chose; si *travers* s'oppose à *droit*, *droit* signifie *vertical*, & *travers* signifie *horisontal*; si *travers* s'oppose à *long*, il marque le *large*.

TRAVERS *ou* TRAVERSE, s. m. (*Archit.*) *Voyez ce mot.* C'est une piece de bois ou de fer, qu'on met au milieu d'un assemblage de pieces de menuiserie, de charpenterie, & de serrurerie. (*D. J.*)

TRAVERS, s. m. *terme d'Artillerie*, cordage qui sert à lier des canons & autres pieces d'artillerie, sur leurs chariots.

TRAVERS, s. m. *terme de Cordeur de bois*, ce mot se dit d'une bûche qu'on jette sur la voie de bois, lorsqu'elle est cordée.

TRAVERS, s. m. *terme de Doreur sur cuir*, ce mot parmi les doreurs sur cuir, & les relieurs, se dit d'un filet d'or qui va le long du côté du dos d'un livre relié en maroquin, en veau, en basane, ou autrement.

TRAVERS, (*Jurisprud.*) est un droit de péage qui est dû à certains seigneurs, pour le passage des marchandises qui traversent leur seigneurie; ces droits ont été établis pour l'entretien des chemins, ponts & chaussées nécessaires pour le chemin de *traverse*; il en est parlé dans plusieurs coutumes, comme Amiens, Péronne, Saint-Paul, Senlis, Valois, Clermont, grand Perche. *Voy.* SERGENS TRAVERSIERS, & la *gloss.* de M. de Lauriere, au *mot* TRAVERS, & les *mots* PASSAGE, PÉAGE, PONTONAGE. (*A*)

TRAVERSAGE, s. m. (*Tonderie de drap.*) ce mot signifie la façon que l'on donne à un drap ou autre étoffe de laine, quand on les tond par l'endroit; mais on dit plus ordinairement *coupe d'envers*.

TRAVERSE, s. f. (*Archit.*) mot générique, qui se dit d'une piece de bois ou de fer, qui sert à en affermir d'autres. Il y a des *traverses* de portes, de fenêtres, de chassis; il y en a qui se posent obliquement sur une porte de menuiserie, les *traverses* sont appellées par Vitruve, *impages*. (*D. J.*)

TRAVERSE, c'est *dans la Fortification*, une élévation de terre ou de maçonnerie, qui occupe la largeur d'un ouvrage quelconque pour le couvrir de l'enfilade.

Traverses du chemin-couvert, sont des solides de terre de même épaisseur que le parapet du rampart, qui en occupent la largeur de distance en distance, & qui la mettent à l'abri de l'enfilade. Elles sont marquées *b*, *b*, *Pl. I. des fortifications*, *fig.* 1. & 2.

Traverse dans le fossé sec, est une espece de chemin-couvert qui en *traverse* la largeur; on les nomme quelquefois *places d'armes*. *Voyez* PLACES D'ARMES. Ces *traverses* ne consistent qu'en un parapet perpendiculaire aux faces des ouvrages qui *traverse* toute la largueur du fossé, à l'exception d'un petit espace auprès de la contrescarpe, fermé par une barriere. Ce parapet est élevé de 3 piés sur le niveau du fossé, qui est creusé du même nombre de piés en cet endroit: il a une banquette, & il est palissadé comme celui du chemin-couvert. La pente des terres du parapet de la *traverse* se perd en pente dans le fossé, de la même maniere que celui du chemin-couvert le fait dans la campagne. On fait de ces sortes de *traverses* dans les fossés secs des dehors. (*Q*)

TRAVERSE, (*Fortification.*) dans un fossé plein d'eau, est une espece de galerie

que l'on fait en jettant dans le fossé des solides, des fascines, des pierres, de la terre ou autres choses, vis-à-vis l'endroit où on doit attacher le mineur au pié de la muraille, afin de remplir le fossé & de se pratiquer un passage par-dessus. *Voyez* GALERIE, *Chambers*.

Cette espèce de galerie ou de *traverse* n'est plus guere en usage. *Voyez* PASSAGE DU FOSSÉ. (*Q*)

TRAVERSE, (*Fortification.*) signifie aussi tout *retranchement* ou *ligne* fortifiée avec des fascines, des tonneaux, ou sacs à terre ou gabions. *Chambers.*

TRAVERSES TOURNANTES, (*Fortificat.*) ce sont, dans l'attaque des places, des *traverses* qu'on construit dans les logemens pour se garantir de l'enfilade, & autour desquelles le logement tourne, à l'exception néanmoins du côté où elles joignent le parapet du logement. Elle se construisent principalement dans le logement du chemin-couvert, dans ceux des demi-lunes, *&c. voyez* de ces *traverses* dans le logement du chemin-couvert ou du haut du glacis, *Pl. XVI. des Fortificat. fig. I. n°.* 1. (*Q*)

TRAVERSE, (*Marine.*) *voyez* TRAVERSIN.

TRAVERSE MISAINE, (*Marine.*) commandement à l'équipage du vaisseau, de haler l'écoute du misaine pour la *traverser*.

TRAVERSE DE DEVANT, *terme de Charron*; c'est un morceau de bois sculpté qui s'attache des deux bouts sur les deux brancarts, entre le siege du cocher & la planche des pages; cette *traverse* sert pour attacher par-devant les suspentes.

TRAVERSE DE SUPPORT, *terme de Charron*; c'est une bande de bois plate de la longueur environ de trois piés qui se pose avec des chevilles sur le derriere des fourchettes.

TRAVERSE, (*Jardinage*) se dit d'une allée qui ne peut être ainsi appellée que relativement à une autre, qui est sur un autre alignement & qui la coupe.

TRAVERSE, s. f. (*Menuis.*) piece de bois qui s'assemble avec les battans d'une porte, ou qui se croise quarrément sur le meneau montant d'une croisée.

On appelle aussi *traverses* des barres de bois, posées obliquement & clouées sur une porte de menuiserie. (*D. J.*)

TRAVERSE DE CHASSIS, s. f. *terme de Menuisier*; c'est le morceau de bois qui est au-dessus & au bas du chassis, & qui se joint avec le battant de ce chassis. (*D. J.*)

TRAVERSE DE FER, (*Serrur.*) grosse barre de fer qui avec une pareille, retient par le haut & par le bas, les montans de costiere & de battement, & les barreaux du ventail d'une porte de fer. Il y a de ces *traverses* qui se mettent à hauteur de serrure pour entretenir les barreaux trop longs, & qui servent à renfermer les ornemens de frise, & bordures de serrurerie. Les grilles de fer ont aussi des *traverses* qui en fortifient les barreaux. (*D. J.*)

TRAVERSE, s. f. *terme de Blason*, ce mot se dit d'une espece de filet qui se pose dans les armes des bâtards, traversant l'écu de l'angle séneftre du chef, à l'angle dextre de la pointe, & qui ne contient en sa largeur que la moitié du bâton. P. *Menestrier.* (*D. J.*)

TRAVERSÉ, (*Gram.*) participe du verbe *traverser. Voyez* TRAVERSER.

TRAVERSÉ, (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval qui est étoffé & qui a les côtes larges.

TRAVERSÉE, s. f. (*Marine.*) c'est le trajet ou voyage par mer, qu'on fait d'un port à un autre.

TRAVERSER, v. act. (*Gram.*) passer au milieu, ou aller au-delà de quelque chose. On *traverse* la riviere à la nage; on *traverse* une contrée en poste. Ce trou *traverse* toute cette épaisseur; la pluie a *traversé* ses habits. *Voyez* d'autres acceptions du même mot aux *articles suivans.*

TRAVERSER, (*Marine.*) c'est présenter le côté.

TRAVERSER L'ANCRE, (*Marine.*) c'est mettre l'ancre le long du côté du vaisseau, pour la remettre en sa place.

TRAVERSER LA LAME, (*Marine.*) c'est aller de bout à la lame.

TRAVERSER LA MISAINE, (*Marine.*) c'est haler sur l'écoute de misaine, pour faire entrer le point de la voile dans le vaisseau, afin de le faire abattre lorsqu'il est trop près du vent.

TRAVERSER, *terme de Manege*; ce mot se dit d'un cheval qui coupe la piste de travers, qui jette sa croupe d'un autre côté que sa tête. On dit aussi qu'un cheval se *traverse* en reculant, quand il ne recule pas aussi droit qu'il a avancé. (*D. J.*)

TRAVERSER *du bois*, v. act. *terme de Menuisier*: c'est le raboter ou rifler sur la largeur, avant que de le dresser de fil. (*D. J.*)

TRAVERSIER, s. m. (*Marine.*) petit bâtiment qui n'a qu'un mât, qui porte ordinairement trois voiles, l'une à son mât, l'autre à son étai, & la troisieme à un boute-hors, qui regne sur son gouvernail, & dont on se sert pour la pêche, & pour faire de petites traversées.

On appelle aussi *traversier* un ponton, parce qu'il est propre à de petites traversées.

TRAVERSIER DE CHALOUPE, (*Marine.*) c'est une piece de bois qui lie les deux côtés d'une chaloupe par l'avant. On donne encore ce nom à deux pieces de bois qui traversent une chaloupe de l'avant & de l'arriere, & où sont passées les herses qui servent à l'embarquer.

TRAVERSIER DE PORT, (*Marine.*) nom qu'on donne au vent qui vient en droiture dans un port, & qui en empêche la sortie.

On dit *mettre la misaine au traversier*, quand on met le point de la voile vis-à-vis du *traversier*; ce qui a lieu dans un vent largue.

TRAVERSIERS *ou* DRAGUE, une sorte de filet usité dans l'ile de Ré dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle.

Les bateaux *traversiers* de la flotte pêchent à la voile comme tous les autres semblables pêcheurs; leur sac est de la même forme, quarré; il a environ quatre brasses d'ouverture, & six de profondeur; les pêcheurs chargent les coins de leur sac de drague à son ouverture, d'une pierre du poids d'environ vingt à vingt-cinq livres pesant; les rouleaux ou plaques de plomb qui sont sur la traverse de grosse corde d'en-bas pesant en tout environ trente livres, en quoi ce filet est plus chargé que celui des autres *traversiers*, qui sont aussi différemment établis.

Le haut de l'ouverture du sac est garni d'un plus leger cordage, qui est encore soutenu de huit ou dix grosses flottes de liege, pesant ensemble au plus deux ou trois livres.

Pour tenir ce sac de drague ouvert dans sa manœuvre, les pêcheurs de Ré n'amattent point de perche sur l'ouverture du filet, comme font les pêcheurs du port de Bareque & de Lupin; ils en ont une qu'ils nomment *espars*, de cinq à six brasses de long, dont chaque bout est amarré sur une des funes ou petits halins de 130 à 150 brasses de long chacune: la perche est placée à un pié & demi ou deux piés de l'ouverture du sac, qu'elle tient de cette maniere ouvert de toute la longueur de l'espars, au milieu de laquelle pour la rendre encore plus flottante, on frappe deux grosses bouées de liege, qui pesent chacune 5 à 6 livres; ce qui fait que dans l'opération de la pêche le sac des *traversieres* roule encore plus facilement sur la surface des fonds que toutes les autres especes de dragues en sac.

Les tems les plus favorables pour faire cette pêche sont les vents d'Amont; ceux du Rumb de l'Alval lui sont les plus contraires.

Les mailles des sacs des *traversiers* sont plus serrées que celles qui forment les dreiges des autres *traversiers*; les plus larges sont à l'ouverture du sac, & ont environ 14 lignes en quarré, les autres en ont 13; celles qui suivent ont 11 lignes, & les plus serrées qui sont au fond n'ont que 9 lignes en quarré.

TRAVERSIERS, *terme de Tisserand*; ce sont des bâtons qui soutiennent plusieurs cordes, & qui opérent la communication des marches avec les lames.

TRAVERSIERE, FLUTE, (*Musiq. instrumentale.*) *voyez* FLUTE *traversiere*. Les curieux peuvent aussi consulter la *méthode pour jouer de la flûte traversiere*, imprimée à Paris en 1735, *in*-4°. (*D. J.*)

TRAVERSIERE A BEC, (*Lutherie.*) instrument de musique, à vent, dont la tablature est en tout semblable à celle de la flûte à bec. *V.* FLUTE A BEC. Elle se divise en quatre parties, comme la flûte

traverſiere. Elle a une clé que l'on ouvre en appuyant deſſus la patte avec le petit doigt de la main droite, comme à la flûte traverſiere; les trous 5, 6 & 7 ſont bouchés avec les doigts *index*, *medius*, & annulaire de la main droite; les mêmes doigts de la main gauche bouchent les trous 2, 3, 4, & le pouce de cette main ſert à toucher la clé du premier trou qui eſt placé ſur le côté. Une piece a deux ouvertures, la premiere ouverture, qui eſt un trou rond, ſert d'embouchure; on ſouffle par ce trou, ſur les bords duquel on applique exactement les levres, au lieu qu'à la flûte *traverſiere*, il n'y a que la levre inférieure qui touche à l'inſtrument. L'autre ouverture eſt la lumiere biſeau de la flûte à bec. *Voyez* FLUTE A BEC: l'air que l'on chaſſe par la premiere ouverture entre dans une petite chambre, qui eſt la portion du tuyau compriſe entre le tampom & le couvercle d'où il paſſe par la lumiere dans le corps de l'inſtrument. La lumiere eſt le vuide que laiſſe l'échancrure du tampon, qui eſt tourné parallélement au biſeau. *Voyez* l'explication de la formation du ſon dans les tuyaux, à l'*article* BOURDON *de* 16 *piés*, jeu d'orgue auquel ſe rapportent les flûtes & autres inſtrumens de mutation.

TRAVERSIN, ſ. m. (*Gram.*) grand oreiller, ou long ſac de coutil, qui eſt rempli de plume, & qui occupe toute la largeur du lit. Le *traverſin* eſt recouvert par l'extrémité du drap, vers le chevet où il ſe place.

TRAVERSIN DE BALANCE, *terme de Balancier*; verge de fer poli avec une aiguille au milieu & deux trous à chaque extrémité. C'eſt à ces trous que les baſſins de la balance ſont attachés & ſuſpendus. Le *traverſin* s'appelle autrement *fléau*. (*D. J.*)

TRAVERSIN, *terme de Boucher*; grande broche de bois, de neuf à dix pouces de long, appointée par les deux bouts, dont les bouchers ſe ſervent pour traverſer le ventre des moutons, c'eſt-à-dire, le tenir entr'ouvert après qu'ils les ont habillés, & juſqu'à ce qu'ils les dépecent. *Savary.* (*D. J.*)

TRAVERSIN, *en terme de Marchand de bois*, ſont trois bûches en rondins arrangées l'une ſur l'autre aux extrémités de chaque miſe.

TRAVERSIN, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois, qui traverſe la ſainte Barbe dans le ſens de ſa largeur, & qui ſoutient le timon qui ſe meut ſur elle.

TRAVERSIN DES BITTES, (*Marine.*) piece de bois miſe en travers pour entretenir un pilier de bittes avec l'autre. *Voyez* MARINE, *Planche IV. fig.* 1. *cotte* 87.

TRAVERSIN D'ÉCOUTILLE, piece de bois qui traverſe l'écoutille par le milieu pour les ſoutenir.

TRAVERSIN D'ÉLINGUET, (*Marine.*) piece de bois endentée ſur les baux du vaiſſeau derriere le cabeſtan, dans laquelle on entaille les élinguets.

TRAVERSIN DE HERPES, (*Marine.*) piece de bois qui eſt à l'avant d'une herpe à l'autre, & qui ſert à caponner l'ancre.

TRAVERSINS DE TAQUETS, (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois de 5 à 6 piés de long, dans leſquelles les taquets d'écoute ſont emboîtés.

* TRAVERSIN, ſ. m. (*terme de Tonnelier.*) piece de bois coupée de longueur, que l'on emploie à former les fonds des futailles.

TRAVERSINES, ſ. f. pl. (*Archit. Hydraul.* (eſpece de ſolives qu'on entaille dans les pilots, pour faire un radier d'écluſe.

On appelle *maîtreſſes traverſines*, celles qui portent ſur les ſeuils. (*D. J.*)

TRAVERSINES, on appelle ainſi des planches que les officiers plancheyeurs ſont obligés de fournir pour paſſer d'un bateau dans un autre.

TRAVERTIN, (*Lithologie.*) ou *pierre travertine*, qu'on devroit appeller *pierre tiburtine*, parce qu'elle ſe trouve par tout le territoire de Tivoli, dans la plaine, comme dans les montagnes, de telle groſſeur & de telle longueur qu'on en a beſoin. Il n'eſt pas néceſſaire de creuſer des carrieres; il ſuffit preſque de découvrir la terre, on la rencontre à ſix ou ſept piés, en ſuivant les veines. L'égliſe de S. Pierre en eſt bâtie, & la plûpart des édifices de pierre de taille à Rome. Cette pierre eſt

dure, on ne la peut travailler qu'à la pointe du ciseau, & à la masse de fer; elle a le grain fin : elle est compacte, pesante, & point sujette à se délier; elle est propre à soutenir toutes sortes de poids; l'air la ronge peu quand elle est bien choisie; car il s'en trouve beaucoup qui est sujette à des trous. Elle est grise pour l'ordinaire, presque aussi dure que le marbre, & presqu'aussi belle à la couleur près : quand on veut rendre l'ouvrage poli, on le travaille comme le marbre avec un morceau de la même pierre, du grès & de l'eau. (*D. J.*)

TRAVESTI, (*Belles-lettres.*) participe du verbe réciproque se *travestir*, qui signifie se *déguiser* & se mettre en habit de masque. Quelques-uns des derniers auteurs anglois ont introduit ce terme dans la poésie à l'imitation des François.

Travesti se dit aussi d'un auteur que l'on a défiguré en le traduisant dans un style burlesque, & différent du sien, de sorte que l'on a de la peine à le reconnoître. *Voyez* PARODIE.

Jean-Baptiste Lalli a *travesti* Virgile, c'est-à-dire, qu'il l'a traduit en vers italiens burlesques; Scarron a fait la même chose en françois; & Cotton & Philips, en anglois. *Voyez* BURLESQUE.

Castalion & le P. Berruyer ont été accusés d'avoir *travesti* la bible, pour avoir donné à leur version un air & un style différent de son original.

TRAUMATIQUES, adj. *Médecine. vulneraires*, ou remedes bons pour guérir les plaies. *Voyez* VULNÉRAIRE, AGGLUTINANT, GUÉRISON, CONSOLIDATION, *&c.*

TRAUN, QUARTIER DE, (*Géogr. mod.*) contrée d'Allemagne, dans la haute-Autriche; ce quartier est traversé par la riviere de *Traun*, & renferme deux grands lacs; savoir, Artersée & Traunsée. (*D. J.*)

TRAUN, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Allemagne; l'une dans la haute-Autriche, sort du lac nommé *Trun-Sée*, & se jette dans le Danube, entre Lints & l'embouchure de l'Ens : l'autre riviere court dans la haute-Baviere, vers les confins du Tirol, & elle tombe dans l'Ackza.

TRAUN-SÉE, (*Géog. mod.*) grand lac d'Allemagne, dans la haute-Autriche, au quatier de Traun. Il reçoit plusieurs petites rivieres, & donne naissance à une seule, qui en prend le nom de *Traun*. (*D. J.*)

TRAUNSTEIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute-Baviere, sur la riviere de Traun, entre le lac Chiem-sée & l'archevêché de Saltzbourg. Elle a dans son voisinage des sources d'eau salée. *Long.* 30. 18. *lat.* 47. 48.

TRAVONS, s. m. pl. (*Archit. hydraul.*) ce sont dans un pont de bois, les maîtresses pieces qui en traversent la largeur, autant pour porter les travées des poutrelles, que pour servir de chapeau aux files de pieux. On les appelle aussi *sommiers*. *Voyez* l'architecture de Palladio. *Daviler*. (*D. J.*)

TRAVOUIL, s. m. (*Filerie.*) devidoir à mettre le fil en écheveaux en pieces.

TRAVOUILLETTE, s. f. (*Filerie.*) petit bois pour soutenir les fusées en travouillant, ou dévidant. (*D. J.*)

TRAUSI *ou* THRAUSI, *&* Trauses, dans Tite-Live, *liv. XXXVIII. c. xlj* (*Géog. anc.*) peuples de Thrace, au voisinage du mont Hémus. Hérodote, *liv. V.* dit que ces peuples ne différoient point des Thraces, si ce n'est dans un usage qu'ils observoient à la naissance & à la mort de leurs proches. Quand un enfant venoit au monde, les parens s'assembloient, se rangeoient autour de lui, se mettoient à pleurer, & faisoient un détail de toutes les miseres auxquelles il alloit être exposé. Au contraire lorsque quelqu'un d'entr'eux étoit mort, ils se réjouissoient, & en le mettant en terre, ils racontoient le bonheur qu'il avoit d'être délivré des maux de ce monde. *V.* DRANSES (*D. J.*)

TRAUSIUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) campagne où, selon Diodore de Sicile, *lib. XIV. ch. cxviij.* les Gaulois qui s'étoient avancés jusqu'au promontoire Japygium, furent massacrés par les Cerii, dans le tems qu'ils cherchoient à repasser sur les terres des Romains. Ainsi *Trausius campus* devoit être dans la Toscane. (*D. J.*)

TRAVURE, s. f. *terme de riviere*,

eſt un eſpace qui ſe conſtruit près la quille d'un bateau foncet, ſous le biton, & où les compagnons de riviere font leur ménage.

TRAYON, ſ. m. *terme de Laitiere*, c'eſt cet appendice mamelonné, de la longueur d'environ un doigt, qui eſt pendant au pis des bêtes donnant du lait, & qui ſert de canal qu'on tire pour les traire.

TRAZÉNES, PIERRES DE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Théophraſte & les anciens à une eſpece d'eſcarboucle qui étoit la même choſe, ſuivant M. Hill, que la pierre amandine. Cependant Théophraſte dit que ces pierres étoient veines de pourpre & de blanc : il paroît que cette pierre eſt inconnue des modernes.

TRÉ, (*Luth.*) trompette des Siamois; elle eſt petite & donne un ſon fort aigre. (*F. D. C.*)

TREA, (*Geog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Rome à Ancone, en prenant par le Picenum. Elle étoit entre Septempeda & Auximum, à 9 milles de la premiere de ces places, & a 18 milles de la ſeconde. Ortelius dit que ſelon France Pamphyli, qui écrit *Treia*, cette ville fut ruinée par les Goths. Les habitans ſont nommés *Tréyens* par Pline, *liv. III. ch. xiij.* auſſi-bien que dans une ancienne inſcription qui ſe trouve dans le tréſor de Gruter, *page* 446. *Col. Auxim. Et Municip. Numanat. Ordo, & plebs Treienſes.* Holſten, *page* 739. remarque qu'on voit les ruines de cette ville ſur le bord de la riviere Potentia, au-deſſous de San-Severino. (*D. J.*)

TREBELLIANE, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) on donnoit auſſi anciennement ce nom à certains tranſports ſimulés que quelques praticiens de ce tems avoient introduit pour fruſtrer les droits du petit ſcel de Montpellier, & pour ſe paſſer des commiſſions que l'on étoit obligé d'obtenir des gardes de ce ſcel. L'ordonnance du mois de Mars 1498, *artic.* 159. abroge l'uſage de ces *trebellianes.* (*A*)

TREBELLIANIQUE, adj. (*Juriſp.*) ou *quarte trebellianique*, eſt le quart que l'heritier grevé de *fidei-commis*, eſt en droit de retenir en remettant l'hoirie.

Cette quarte a été ainſi nommée du ſenatus-conſulte trébellien, qui accorda ce droit à l'héritier grevé.

Pour entendre de quelle maniere ce droit fut établi, il faut diſtinguer différentes époques.

Avant l'empereur Auguſte les fidei-commis étoient ſans force; il dépendoit de l'héritier de les remettre ou non.

Mais cela fut changé par l'empereur Auguſte, qui ordonna que l'héritier ſeroit contraint à la reſtitution du fidei-commis.

Il arrivoit de-là, quand le fidei-commis étoit univerſel, que l'héritier grevé renonçoit à la ſucceſſion pour ne pas demeurer en butte aux charges héréditaires, après qu'il avoit remis tous les biens; ainſi les teſtamens demeuroient ſans effet.

Ce fut pour prévenir cet inconvénient que fut fait le ſenatus-conſulte trébellien ſous l'empire de Néron, & ſous le conſulat de Trébellius Maximus, & d'Annæus Seneca, dont le premier donna ſon nom au ſenatus-conſulte & à la quarte *trébellianique.*

Il fut ordonné par ce ſenatus-conſulte qu'après la reſtitution d'hoirie à l'héritier fidei-commiſſaire, celui-ci ſeroit au lieu de l'héritier grevé, & que les actions héréditaires actives & paſſives, ſeroient transférées en ſa perſonne, à proportion de la part qu'il auroit de l'hoirie; au-lieu qu'auparavant l'héritier fidei-commiſſaire ne pouvoit les exercer à moins qu'elles ne lui euſſent été cédées par l'héritier grevé : mais depuis ce ſenatus-conſulte le préteur donna au fidei-comiſſaire, & contre lui, les actions appellées *utiles.*

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir mis l'héritier grevé à couvert des charges, il falloit quelque appas pour l'engager à accepter la ſucceſſion.

Pour cet effet, du tems de Veſpaſien, on fit un autre ſenatus-conſulte appellé *pégaſien*, parce que cela arriva ſous le conſulat de Pegaſus & de Puſio.

Il fut ordonné par le ſenatus-conſulte que l'héritier grevé qui accepteroit, pourroit retenir la falcidie, au moyen de quoi l'héritier fidei-commiſſaire étoit comme

un

un légataire portionnaire ; ou si l'héritier grevé vouloit tout remettre, le fidei-commissaire étoit considéré comme acheteur de l'hérédité ; & dans l'un & l'autre cas, on pratiquoit des stipulations relatives.

Le même senatus-consulte ordonna que si l'héritier grevé refusoit d'accepter l'hérédité, on pouvoit l'y contraindre par ordonnance du préteur, aux risques du fidei-commissaire ; & dans ce cas, toutes les actions héréditaires passoient en la personne du fidei-commissaire, comme en vertu du senatus-consulte trébellien.

Enfin le dernier état par rapport à la *trébellianique*, fut depuis Justinien, lequel ayant trouvé que les stipulations qui se faisoient en conséquence du senatus-consulte pégasien étoient captieuses, il les supprima, & refondit le senatus-consulte pégasien dans le trébellien, dont il conserva le nom, en lui attribuant cependant la force qu'avoit le pégasien.

Ce fut par cette constitution de Justinien, que l'héritier grevé fut autorisé à retenir sur le fidei-commis une quarte, que l'on appelle depuis ce tems *quarte trébellianique*.

Justinien ordonna aussi que l'on pourroit contraindre l'héritier grevé d'accepter, & que les actions héréditaires passeroient en la personne du fidei-commissaire, à proportion de la part qu'on lui auroit remis de l'hoirie.

Ceux qui ont droit de légitime, & qui sont institués héritiers, peuvent faire détraction de la quarte falcidie sur les legs de la *trébellianique*, sur les fidei-commis, & retenir en outre leur légitime.

On tient communément que la *trébellianique* n'a pas lieu en pays coutumier. Il faut cependant excepter les coutumes qui requierent l'institution d'héritier, comme celle de Berry, & celles des deux Bourgognes, & les coutumes dans lesquelles il est dit, que les cas omis seront suppléés par le droit écrit. *Voyez aux instit. le tit.* de fideicomm. hæredit. *& au code ad senat. consult. trebell. l'ordonnance des testamens, celle des substitut. le recueil des quest.* de Bretonnier au mot *substitution*, & les *mots* FIDEI-COMMIS, SUBSTITUTION. (*A.*)

TREBELLICA VINA, (*Géog. anc.*) vins ainsi nommés du territoire où ils croissoient. Athenée, *l. I.* fait l'éloge de ces vins. Pline, *l. XIV. c. vj.* en parle aussi, & dit que l'endroit où on les recueilloit étoit en Italie, dans la Campanie, à 4 milles de Naples. (*D. J.*)

TRÉBELLIEN, SENATUS-CONSULTE, (*Jurisp.*) étoit un décret du sénat de Rome, ainsi appellé parce qu'il fut fait sous le consulat de Trebellius Maximus & d'Annæus Seneca : il concernoit la restitution des fidei-commis universels. *Voyez ci-devant* TRÉBELLIANIQUE. (*A*)

TREBIA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Gaule cispadane. Pline, *l. III. c. xvj.* le surnomme *Placentinus*, parce qu'il coule dans le territoire de Placentia : c'est aujourd'hui le *Trebbia*. Les Romains que commandoit le consul Sempronius, ayant été mis par Annibal dans une entiere déroute, se noyerent la plûpart dans cette riviere, & leur malheur la rendit célebre. (*D. J.*)

TREBIANI, s. m. pl. (*Mythol.*) épithete que les Romains donnerent à quelques dieux qu'ils avoient transportés de Trébie à Rome, après la conquête de cette ville d'Italie.

TREBIGNO, (*Géog. mod.*) *ou* TREBIGNA, en latin *Tribulium*; petite ville de la Turquie européenne, dans la Dalmatie, sur la riviere de Trebinska, à 5 lieues Est de Raguse, dont son évêché est suffragant. *Long.* 36. 4. *lat.* 40. 48. (*D.J.*)

TRÉBISONDE, (*Géog. mod. & Hist.*) anciennement *Trapezus* ; ville des états du turc, dans l'Anatolie, sur le bord de la mer Noire, & la capitale de la province de Jénich, au pié d'une montagne qui regarde le septentrion. *Long.* 53. 37. *lat.* 40. 34.

Cette ville, que les Turcs appellent *Tarabosan*, étoit regardée anciennement pour être une colonie de Sinope, à laquelle même elle payoit tribut ; c'est ce que nous apprenons de Xénophon, qui passa par *Trébisonde*, en reconduisant le reste des dix mille, & qui rapporte la triste aventure qui leur arriva pour avoir mangé trop de miel.

Comme il y avoit plusieurs ruches d'abeilles, dit cet auteur, les soldats n'en épargnerent pas le miel : il leur prit un dévoiement par haut & par bas, suivi de rêveries, en sorte que les moins malades ressembloient à des ivrognes, & les autres à des personnes furieuses ou moribondes. On voyoit la terre jonchée de corps : personne néanmoins n'en mourut, & le mal cessa le lendemain ; de sorte que les soldats se leverent le troisieme jour, mais en l'état qu'on est après avoir pris une forte médecine. *Voyez* les remarques de M. Tournefort, dans son *voyage du Levant*, sur cette sorte de miel, & sur les fleurs dont il devoit être composé.

Les dix mille furent reçus à *Trébisonde* avec toutes les marques d'amitié que l'on donne à des gens de son pays, lorsqu'ils reviennent de loin ; car Diodore de Sicile remarque que *Trébisonde* étoit une ville greque fondée par ceux de Sinope qui descendoient des Miléfiens. Le même auteur assure que les dix mille séjournerent un mois dans *Trébisonde* ; qu'ils y sacrifierent à Jupiter & à Hercule, & qu'ils y célébrerent des jeux.

Trébisonde apparemment, tomba sous la puissance des Romains, dès que Mithridate se trouva dans l'impuissance de leur résister. Il seroit inutile de rapporter de quelle maniere elle fut prise sous Valérien par les Scythes, que nous connoissons sous le nom de *Tartares*, si l'histoire qui en parle n'avoit décrit l'état de la place. Zozime donc remarque, que c'étoit une grande ville, bien peuplée, fortifiée d'une double muraille : les peuples voisins s'y étoient refugiés avec leurs richesses comme dans un lieu où il n'y avoit rien à craindre. Outre la garnison ordinaire, on y avoit fait entrer dix mille hommes de troupes ; mais ces soldats dormant sur leur bonne foi, & se croyant à couvert de tout, se laisserent surprendre la nuit par les Barbares, qui, ayant entassé des fascines contre la muraille, entrerent par ce moyen dans la place, tuerent une partie des troupes, renverserent les temples & les plus beaux édifices ; après quoi, chargés de richesses immenses, ils amenerent un grand nombre de captifs

Les empereurs grecs ont possedé *Trébisonde* à leur tour. Du tems de Jean Comnene, empereur de Constantinople, Constantin Gabras s'y étoit érigé en petit tyran. L'empereur vouloit l'en chasser ; mais l'envie qu'il avoit d'ôter Antioche aux Chrétiens, l'en détourna. Enfin *Trébisonde* fut la capitale d'une principauté dont les empereurs de Constantinople disposoient ; car Alexis Comnene, surnommé *le Grand*, en prit possession en 1204, avec le titre de *duc*, lorsque les François & les Vénitiens se rendirent maîtres de Constantinople, sous Boudouin, comte de Flandre.

L'éloignement de Constantinople, & les nouvelles affaires qui survinrent aux Latins, favoriserent l'établissement de Comnene ; mais Nicétas observe qu'on ne lui donna que le nom de *duc*, & que ce fut Jean Comnene qui souffrit que les Grecs l'appellassent *empereur de Trébisonde* ; comme s'ils eussent voulu faire connoître que c'étoit Comnene qui étoit leur véritable empereur, puisque Michel Paléologue qui faisoit sa résidence à Constantinople, avoit quitté le rit grec pour suivre celui de Rome : il est certain que Vincent de Beauvais appelle simplement Alexis Comnene *seigneur de Trébisonde*.

Quoi qu'il en soit, la souveraineté de cette ville, si l'on ne veut pas se servir du nom d'empire, commença en 1204, sous Alexis Comnene, & finit en 1461, lorsque Mahomet II. dépouilla David Comnene. Ce malheureux prince avoit épousé Irene, fille de l'empereur Jean Cantacuzene : mais il implora fort inutilement le secours des Chrétiens pour sauver les débris de son empire ; il fallut céder au conquérant, qui le fit passer à Constantinople avec toute sa famille, qui fut massacrée quelque tems après : ainsi finit l'empire de *Trébisonde*, après avoir duré plus de deux siecles & demi.

Les murailles de *Trébisonde* sont presque quarrées, hautes, crenelées ; & quoiqu'elles ne soient pas des premiers tems, il y a beaucoup d'apparence qu'elles sont élevées sur les fondemens de l'ancienne enceinte, laquelle avoit fait donner le nom

de *Trapese* à cette ville. Tout le monde sait que *trapese* en grec signifie une *table*, & que le plan de cette ville est un quarré-long, assez semblable à une table. Les murailles ne sont pas les mêmes que celles qui sont décrites par Zozime : celles d'aujourd'hui ont été bâties des débris des anciens édifices, comme il paroît par les vieux marbres qu'on y a enclavés en plusieurs endroits, & dont les inscriptions ne sont pas lisibles parce qu'elles sont trop hautes.

La ville est grande & mal peuplée ; on y voit plus de bois & de jardins que de maisons ; & ces maisons n'ont qu'un simple étage. Le château, qui est fort négligé, est situé sur un rocher plat & dominé ; mais les fossés en sont taillés la plûpart dans le roc. L'inscription que l'on lit sur la porte de ce château, dont le centre est un demi-cercle, marque que l'empereur Justinien renouvella les édifices de la ville. Il est surprenant que Procope n'en ait pas fait mention, lui qui a employé trois livres entiers à décrire jusqu'aux moindres bâtimens que ce prince avoit fait élever dans tous les coins de son empire : cet historien nous apprend seulement que Justinien fit bâtir un aqueduc à *Trébisonde*, sous le nom de *l'aqueduc de saint Eugene le martyr*.

Le port de *Trébisonde* appellé *Platane*, est à l'est de la ville : l'empereur Adrien le fit réparer, comme nous l'apprenons par Arrien. Il paroît par les médailles de la ville, que le port y avoit attiré un grand commerce. Goltzius en rapporte deux à la tête d'Apollon. On sait que ce dieu étoit adoré en Cappadoce, dont *Trébisonde* n'étoit pas la moindre ville. Sur le revers d'une de ces médailles est une ancre, & sur le revers de l'autre la proue d'un navire. Ce port n'est bon présentement que pour des saïques ; le mole que les Génois y avoient fait bâtir, est presque détruit, & les Turcs ne s'embarrassent guere de réparer ces sortes d'ouvrages ; peut-être que ce qui en reste est le débris du port d'Adrien, car de la maniere qu'Arrien s'explique, cet empereur y avoit fait faire une jettée considérable pour y mettre à couvert les navires, qui auparavant n'y pouvoient mouiller que dans certains tems de l'année, & encore étoit-ce sur le sable.

Trébisonde jouit aujourd'hui du vain titre d'archevêché. *Long.* suivant le pere de Beze, 62^{d}. 49'. 15''. *latit.* 41^{d}. 4'.

George de Trébisonde & le cardinal *Bessarion*, sont sortis de cette ville de l'Anatolie ; on convient pourtant que George n'étoit qu'originaire de *Trébisonde*, & qu'il étoit né en Candie. Quoi qu'il en soit, il vivoit dans le quinzieme siecle, & mourut en 1480, sous le pontificat de Nicolas V. de qui il fut secrétaire. Il avoit auparavant enseigné la rhétorique & la philosophie dans Rome du tems du pape Eugene IV. mais son entêtement pour Aristote lui attira de grosses querelles avec Bessarion, qui ne juroit que par Platon.

Il est vrai que Bessarion quitta bientôt les disputes de l'école pour se tourner aux légations. Il devint patriarche de Constantinople, archevêque de Nicée, cardinal, & presque pape. Il aima les savans, & forma une très-belle bibliotheque qu'il laissa par son testament au sénat de Venise. Puisqu'on la conserve avec tant de soin qu'on n'en veut communiquer les manuscrits à personne, il faut regarder ce beau recueil comme un trésor enfoui & inutile à la république des lettres. Bessarion mourut à Ravenne en 1462, après une fort mauvaise réception que lui fit Louis XI. parce qu'il avoit rendu visite au duc de Bourgogne avant lui.

Amyrutzes, philosophe péripatéticien, vit aussi le jour à *Trebisonde* : il s'acquit une grande considération à la cour de l'empereur David son maître, & signala sa plume en faveur des Grecs contre les décisions du concile de Florence ; mais il ternit sa gloire par l'apostasie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnerent l'empereur David à Constantinople, lorsque Mahomet II. l'y fit transporter après la prise de *Trébisonde*, en l'année 1461. Ce philosophe, se laissant gagner aux promesses du sultan, abjura le christianisme, & se fit turc avec ses enfans, l'un desquels, sous le nom de *Mehemet-Beg*, traduisit en arabe plusieurs livres des Chrétiens par ordre de Mahomet II. Ce prince donna des

emplois considérables dans le serrail à Amyrutzes, & s'entretenoit quelquefois sur les sciences, & sur des matieres de religion avec lui, ou avec Mehemet-Beg. Amyrutzes a publié la relation du concile de Florence; il assure dans un ouvrage que le Patriarche de Constantinople fut étranglé pendant la tenue de ce concile, & que les médecins attesterent ce fait sur l'examen du cadavre. *Tantùm religio*..... (*D. J.*)

TREBITZ *ou* TREBICZ, (*Géog. mod.*) petite ville dans la Moravie, près la riviere Igla, du côté de la Bohême. (*D. J.*)

TREBNITZ, (*Géog. mod.*) nom commun à deux villes d'Allemagne, ou plutôt à deux bourgs, l'un en Bohême, près de Leutmaritz; l'autre en Silésie, dans le duché d'Oels. (*D. J.*)

TRÉBUCHANT, s. m. *à la Monnoie*, c'est un droit accordé sur le poids des métaux aux officiers de monnoie dans le droit du change: voici quel est ce droit. En pesant des pieces d'or ou d'argent il faut qu'il y ait équilibre; si cependant l'un des deux plateaux quitte foiblement cet équilibre, ce doit être le plateau où est le métal, & c'est cet avantage qui est le droit du *trébuchant*: le *trébuchant* est accordé aux receveurs aux changes.

TRÉBUCHANT, *terme de Monnoie*, ce mot se dit des pieces d'or qu'on pese; c'est environ un demi-grain, que dans la fabrication on a départi à chaque espece pour la faire trébucher, & pour l'empêcher par le frai de trop diminuer dans la suite du tems. Les écus d'or & les louis d'or, par exemple, sont à la taille de soixante & douze pieces & demie, au marc; chaque piece est de soixante & trois grains avec le *trébuchant*. (*D. J.*)

TRÉBUCHER, (*Maréchal.*) *Voyez* BRONCHER.

TRÉBUCHET, s. m. (*Hist. mod.*) cage ou selle dans laquelle on baignoit autrefois les femmes méchantes & querelleuses par un ordre de la police d'Angleterre. *Voyez* QUERELLEUR.

TRÉBUCHET, s. m. (*terme de Balancier.*) petite balance très-fine & très-juste, que le plus petit poids fait trébucher ou pencher plus d'un côté que d'autre. Les *trébuchets* servent particuliérement à peser les monnoies d'or & d'argent, les diamans & choses précieuses. L'on prétend que les Affineurs en ont de si justes, que la quatre mille quatre-vingt seizieme partie d'un grain est capable de la faire trébucher. (*D. J.*)

TRÉBUCHET, s. m. (*Chasse.*) petite cage qui sert à attrapper des oiseaux; dont la partie supérieure est couverte & arrêtée si délicatement, que pour peu qu'on y touche, le ressort se lâche & la ferme, en sorte que l'oiseau qui le fait lâcher en entrant dans cette cage pour y prendre du grain que l'on y a mis pour amorce, se trouve pris & ne peut plus en sortir.

On prend des compagnies entieres de perdreaux sous une espece de *trébuchet* qui est une cage sans fond, de simple osier, que l'on tend à-peu-près comme une souriciere, avec une marchette dont un bout est attaché de long par une ficelle au bas d'un des côtés de la cage, & à l'autre bout de la marchette qui est plus longue que la cage n'est large. On fait une coche qui arrête délicatement la fourchette sur laquelle la cage est tendue; on met du grain par terre au milieu par tas, afin que les perdrix montant dessus les unes les autres pour prendre le grain avec avidité, touchent la marchette & détendent la cage; on couvre cette cage de feuilles, pour qu'elle ne soit point apperçue; il faut quelques jours avant que de tendre la cage, laisser les perdrix s'accoutumer à venir prendre du grain dant cet endroit.

TREBULA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, que Denys d'Halycarnasse donne aux Aborigénes; 2°. ville d'Italie, dans la Campanie, selon Tite-Live, *l. XXIII. c. xxxix.* 3°. nom d'une autre ville d'Italie qui étoit dans la Sabine, selon Ortelius. (*D. J.*)

TREBUR (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Triburia*, *Triburium* bourg d'Allemagne, dans le pays de Hesse, au comté de Catzenelenbogen, pas loin de

la rive du Rhin. Ce bourg qui est même aujourd'hui ruiné, étoit autrefois une grande ville, où l'on tint un concile l'an 895; & cette ville devint ensuite le rendez-vous des congrès publics, des diettes de l'empire, & des noces des souverains d'Allemagne. (*D. J.*)

TRECHEDIPNA, s. f. (*Littérat.*) τρεχέδειπνα, espece d'habit particulier que portoient les parasites pour pouvoir venir souper chez leurs protecteurs sans invitation; cette espece d'habit étoit, pour ainsi dire la livrée du maître de la maison; mais ce nom n'est pas honorable pour celui qui le porte; car c'est un mot composé de τρέχω *je cours*, & δεῖπνον, *un souper*. (*D. J.*)

TRECHIA, (*Géog. anc.*) Athénée paroît donner ce nom à une partie de la ville d'Ephèse, ou même à la ville entiere. Son interprete écrit *Trachia*, & Pline *Trachea*: ce dernier en fait un des surnoms de la ville d'Ephèse. Etienne le géographe dit Τριχία, *Trachia*; mais la véritable orthographe est Τραχεῖα, *Trachea* (*D. J.*)

TRÈCHEUR, s. m. (*terme de Blason.*) c'est une tresse ou une espece d'orle, qui n'a néanmoins que la moitié de sa largeur. Le *trêcheur* est conduit dans le sens de l'écu. Il y en a de simples & de doubles, quelquefois de fleuronnés, & quelquefois de fleurdélisés, comme celui du royaume d'Ecosse; on l'appelle autrement *essonnier*. (*D. J.*)

TRECK-SCHUYT, s. m. (*Hist. mod. Commerce.*) c'est ainsi que l'on nomme en Hollande & dans les autres provinces des Pays-Bas, des barques couvertes tirées par des chevaux, qui servent à conduire les voyageurs sur les canaux d'une ville à l'autre. Ces barques partent toujours à des heures marquées, chargées ou non; elles sont composées d'une grande chambre destinée à recevoir indistinctement tous les passagers, & d'un cabinet appellé *roef*, qui se loue aux personnes qui veulent voyager à part: ces sortes de barques sont d'une grande propreté. Le mot hollandois *treck-schuyt* signifie *barque à tirer*.

TREF, (*Lang. gauloise.*) ancien mot qui signifie une *tente*, un pavillon. Villehardouin dit: « Lors veisiez maint chevalier, & maint serjans issir des nez, & maint bon d'estrier traire des vissiers, & maint riche *tref*, & maint paveillon ». (*D. J.*)

TREFFLE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *trifolium*, genre de plante dont la fleur est papilionacée, ou ressemble beaucoup aux fleurs papilionacées. La fleur papilionacée est composée de quatre pieces, qui représentent un pavillon, deux ailes & une carene; ces pieces sortent toutes du calice avec le pistil qui est enveloppé d'une gaîne frangée. Le pistil devient dans la suite une semence qui a le plus souvent la forme d'un rein, & qui adhere très-fort aux parois de la capsule quand elle est parvenue à son dégré de maturité.

La fleur, qui ressemble aux fleurs papilionacées, est monopétale; le pistil sort du calice de cette fleur, & devient dans la suite une capsule membraneuse renfermée dans le calice de la fleur; cette capsule contient une semence qui est le plus souvent oblongue, ou qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre qu'un seul pédicule porte trois feuilles, & rarement quatre ou cinq. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort distingue quarante-quatre especes de *treffles*, outre ceux que l'on range parmi les lotiers; mais il suffira de décrire le *treffle* des prés, *trifolium pratense, flore monopetalo, I. R. H.* 404, en anglois, *the common purple-meadow-trefoil, or clover*. Sa racine est presque grosse comme le petit doigt, longue, ronde & fibreuse. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ un pié & demi, grêles, cannelées, quelquefois un peu velues, en partie droites, en partie serpentant par terre. Ses feuilles sont les unes rondes, les autres oblongues, attachées presque toujours trois ensemble à une même queue, marquées au milieu d'une tache blanche ou noire, qui a presque la figure d'une lune. Ses fleurs naissent aux sommités des tiges, d'une seule piece, ressemblantes aux fleurs légumineuses; elles sont disposées en tête ou en épi court & gros, de couleur purpurine, empreintes au fond d'un suc mielleux, doux & agréable, d'une odeur qui n'est pas disgracieuse, & d'une saveur légere-

ment aſtringente. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petites capſules rondes enveloppées chacune d'un calice, & terminées par une longue queue; chaque capſule contient une ſemence qui a la figure d'un petit rein. Cette plante croît partout dans les prés, dans les pâturages, aux lieux humides & marécageux; elle fleurit en Avril, Mai & Juin. Sa fleur eſt recherchée des abeilles, & toute l'herbe eſt une des plus excellentes nourritures pour engraiſſer les beſtiaux.

Le *petit treffle* des champs eſt la plante que l'on nomme vulgairement pié de lievre, *trifolium arvenſe, humile, ſpicatum, ſive lagopus. I. R. H.* 405. *Voyez* PIÉ DE LIEVRE, *Botan.*

Le *treffle* bitumineux, *trifolium bitumen redolens, I. R. H.* 404, eſt ainſi nommé parce que ſes feuilles ſont douces au toucher, & d'une odeur de bitume. Cette plante croît abondamment dans les pays chauds, en Candie, en Sicile, en Languedoc, aux environs de Montpellier, de Narbonne, ſur les côteaux pierreux voiſins de la mer; on la cultive quelquefois dans les jardins des curieux, où elle fleurit en été, & réſiſte à l'hiver quand il eſt doux. Elle s'éleve en arbriſſeau à la hauteur d'une à deux coudées; ſes tiges ſont roides, velues, noirâtres & cannelées. Ses feuilles ſont griſâtres, velues, oblongues, pointues, glutineuſes au toucher, & ayant l'odeur déſagréable du bitume. Ses fleurs forment une tête longuette, d'un violet purpurin, & ſont placées dans des calices veloutés, oblongs & cannelés; ſa ſemence eſt noire, inégale, velue, & ſe termine en une pointe feuillue. Cette ſemence a, comme le reſte de la plante, un goût médicamenteux; mais elle le perd dans nos pays. Celle qu'on apporte d'Italie, produit d'abord une plante bitumineuſe, mais la ſemence du même *treffle* ne donne plus à la troiſieme année qu'une plante ſans odeur & ſans goût. (*D. J.*)

TREFFLE DE MARAIS, (*Botan.*) ce *treffle* eſt diſtingué de tout autre, & fait un genre à part nommé par Tournefort *menyanthes paluſtre, latifolium & triphyllum. I. R. H.* 117, en anglois *buckbéan.*

Sa racine eſt genouillée, longue, blanche, traçante, garnie de fibres qui plongent par intervalles. Ses feuilles attachées au nombre de trois, ſur une large & longue queue, reſſemblent à celles des feves en figure & en grandeur, ſont liſſes & douces au toucher. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'un pié & demi, grêle, verte, portant un bouquet de fleurs en entonnoir, d'une blancheur purpurine, leſquelles, avant que de s'ouvrir, ſont rouges en-dehors, & qui étant ouvertes, ſe découpent en cinq ſegmens pointus. Ces fleurs ſont ſoutenues par des calices formés en godet & dentelés. De chaque fleur ſortent cinq étamines blanches dont les ſommets ſont jaunes; le piſtil qui occupe le milieu, eſt plus court. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits arrondis & oblongs, qui renferment des ſemences ovales ſemblables à celles de l'héliantheme, d'un brun jaunâtre & d'un goût amer.

Cette plante croît naturellement dans les marais & autres lieux aquatiques, en terre maigre, hors de l'eau. Elle ne dure pas long-tems, fleurit en Mai & Juin, & varie pour la grandeur, ſuivant les lieux. Elle n'eſt pas moins utile que le creſſon, *naſturtium*, dans les maladies ſcorbutiques; & c'eſt Simon Paulli qui en a le premier fait l'obſervation: ſon goût eſt d'abord un peu déſagréable; cependant on vient bientôt à bout de vaincre cette répugnance.

Mais on emploie cette plante en Angleterre dans le Hampshire à un uſage bien remarquable; les braſſeurs s'en ſervent dans leur biere à la place du houblon. Elle conſerve cette boiſſon, & lui donne une amertume qui n'eſt déſagréable ni à l'odeur, ni au goût: d'ailleurs elle eſt bienfaiſante, & a cet avantage qu'il n'en faut que la huitieme partie de la quantité de houblon. Enfin l'expérience mériteroit d'être répétée ailleurs, parce qu'on peut très-aiſément cultiver le *treffle de marais*, d'autant mieux qu'il vient à merveille dans des terres de fondriere, qui ne peuvent guere produire d'autres plantes. (*D. J.*)

TREFFLE MUSQUÉ, (*Botan.*) *voyez* LOTIER ODORANT, *Botan.* (*D. J.*)

TREFFLE D'EAU *ou* DE MARAIS, *V.* MENIANTHE, *Mat. méd.*

TREFFLE SAUVAGE JAUNE, (*Bot.*) c'est le *lotus*, *sive melilotus*, *pentaphyllos*, *minor glabra* de Tournefort, nommé en françois *lotier*. *V.* LOTIER. (*D. J.*)

TREFFLE, (*Agriculture.*) le *treffle*, en anglois *clover*, est une plante fort estimée pour l'amélioration qu'elle donne au terrein sur lequel elle croît, pour la bonté de son foin, & pour le mérite de sa graine. Le grand bien qu'elle procure au terrein, c'est de nourrir beaucoup de bétail à la fois, dont le fumier bonifie tellement le sol, qu'au bout de deux ou trois ans, quelqu'épuisé qu'il ait été, il se fertilise de nouveau, & devient propre à donner du froment.

On estime sur-tout l'espece de *treffle* dont la graine est semblable à celle de la moutarde, & seulement plus oblongue; on préfere sa couleur verdâtre avec une teinte de rouge, & sur-tout celle d'Angleterre. Un arpent de terre demande dix à douze livres de cette graine, & le mieux est d'en semer plus que moins.

Le *treffle* aime une bonne terre chaude, & réussit à merveille dans celles qui ont été fumées & labourées; il prospere surtout dans les terres glaises, où les mauvaises herbes ne viennent point le détruire: il est vrai que dans les bonnes terres il produit des récoltes abondantes pendant trois ou quatre ans, mais pas au-delà. Il est aisé de distinguer la bonne graine de *treffle* de la mauvaise; il suffit pour cela de la jetter dans un verre d'eau; la bonne graine va au fond, & la mauvaise, qui ne végéteroit jamais, surnage.

On peut semer le *treffle* avec de l'orge ou de l'avoine, sur la fin de Mars, ou au commencement d'Avril, dans un jour calme & serein; quelques-uns le sement avec du froment ou du seigle, à Noël; ce qui donne un moyen de répandre sa semence sur le terrein, & d'avoir par conséquent l'année suivante une récolte plus abondante; mais alors il faut choisir des terres seches: quelques laboureurs aiment encore mieux le semer seul à Noël, que dans le printems, pour lui donner la force de se maintenir contre la gelée, & cette méthode paroît la meilleure.

La fin de Mai est le tems propre de couper le premier *treffle*, & d'en faire du foin; s'il ne se trouve pas assez fort, il est excellent pour engraisser le bétail. Après cette premiere récolte, on peut encore en faire deux autres avant l'hiver. Consultez Mortimer sur ce sujet. (*D. J.*)

TREFFLE, (*Jardinage.*) est un ornement dans la broderie des parterres qui imite le *treffle* des prés. On le place ordinairement dans le milieu d'un tableau, pour lier les autres parties de la broderie qui en sortent. On lui donne différentes figures, & souvent on le compose de quatre parties régulieres comme des rosettes *Voyez* ROSETTES.

TREFFLES, s. f. pl. (*Sculpt.*) c'est un ornement qui se taille sur les moulures. Il y en a à palmettes & à fleurons. Le mot *treffle* est dérivé du latin *trifolium*, herbe à trois feuilles.

Treffles de moderne, ce sont, dans les compartimens des vitraux, pignons & frontons gothiques, de petites roses à jour, faites de pierre dure avec nervures & formées par trois portions de cercles, ou par trois petits arcs en tiers-point. *Daviler.* (*D. J.*)

TREFFLE, est un gros bouton, ainsi nommé par les *Metteurs-en-œuvre*, parce qu'il représente la plante de l'herbe de ce nom. Il sert à arrêter le ruban d'un bracelet sur la barriere.

TREFFLE, s. m. (*terme de Mineur.*) fourneau de mine fait en forme de *treffle*, & qui n'a que deux logemens, au lieu que le double en a quatre, & le triple six. (*D. J.*)

TREFFLE, (*terme de Blason.*) c'est la figure du *treffle* posé sur un écu aux extrémités d'une croix. On dit une croix *trefflée*, & cantonnée de *treffles*. On représente le *treffle* dans les armoiries avec une queue, sans toutefois l'exprimer.

Binet de Montefroi, de Chémilli en Touraine, de *gueules diapré d'or au chef d'argent*, *chargé de trois croisettes* trefflées *au pied fiché d'azur*.

TREFFLE, s. f. (*Art milit.*) se dit d'une mine qui a trois fourneaux, dont

la diſpoſition forme à-peu-près la figure d'un *treſſle*. On la nomme auſſi *mine triple*, *voyez* MINE. Elle eſt compoſée de deux fourneaux placés à droite & à gauche, & d'un troiſieme en avant. Elle embraſſe ordinairement trois contreforts. Cette mine, dit M. le maréchal de Vauban, produit un grand éboullement de terre, & une profonde excavation quand elle réuſſit bien. (*Q*)

TREFFLER, v. n. (*Monnoie.*) c'eſt faire un mauvais rengrenement des eſpeces ou des médailles, & en doubler les empreintes, faute d'avoir rengrené juſte la piece dans la matrice, ou quarré; c'eſt ce qui rend la monnoie ou la médaille défigurée, parce que les mêmes points ne ſe ſont pas rencontrés enſemble. (*D. J.*)

TREFFLIER, ſ. m. (*Métiers.*) c'eſt une des qualités que prennent les maîtres chaînetiers de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce nom, dont aucun d'eux ne ſait préſentement l'étymologie, vient apparemment de ces grandes agraffes d'argent, d'étain ou de laiton argentées qu'ils faiſoient, & qui ſe terminoient en une eſpece de feuille de treffle à jour, pour y paſſer diverſes chaînes ou cordons, auxquels les femmes d'artiſans & les payſannes laiſſoient pendre leurs clés, leurs ciſeaux & autres ſemblables petits uſtenſiles de ménage. La mode de ces agraffes à treffle pour mettre à la ceinture, n'a fini que vers le milieu du xvij. ſiecle. (*D. J.*)

TREFFORT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la baſſe-Breſſe, au dioceſe de Lyon. Il y a une mairie, & elle députe aux aſſemblées de la Breſſe.

TREFONDRE, *terme de Potier d'étain*, ſe dit lorſque la ſoudure des pots, ou une goutte reverchée, ou une anſe jettée ſur la piece, ſont auſſi-bien ſoudés dedans comme deſſus. *Voyez* SOUDER *les pots d'étain*, REVERCHER & JETTER SUR LA PIECE.

TREFURT, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Drivordia*; petite ville d'Allemagne, dans le pays de Heſſe, proche de la riviere de Werra. Elle appartient aux électeurs de Mayence, de Saxe, & au landgrave de Heſſe.

TRÉGUIER, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *Trecorium*; ville de France, en Bretagne, dans une preſqu'île, à 10 lieues au nord-oueſt de Saint-Brieux, à 23 au nord-eſt de Breſt, & à 100 au couchant de Paris. Il y a un petit port, & un évêché ſuffragant de Tours. On y commerce en chevaux, en blé, en lin & en papier. L'évêché de *Tréguier* paroît avoir été érigé dans le x. ſiecle. Il occupe toute l'étendue de la côte depuis la riviere de Morlaix, juſques auprès de la ville de Saint-Brieux. Son revenu eſt d'environ vingt-deux mille livres. *Long.* 14. 25. *lat.* 48. 47. (*D. J.*)

TREIDEN, (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire ruſſien, dans la Livonie, au pays de Letten. Elle ſe forme de pluſieurs ſources, & ſe jette dans le golfe de Livonie, près de Sernikon.

TREIGNAC, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment petite ville de France, dans le bas-Limouſin, entre Limoges & Tulles, au bord de la Vezere. (*D. J.*)

TREILLAGE, ſ. m. (*Décoration de jardins & d'architecture.*) ouvrage fait d'échalas poſés perpendiculairement, & traverſés quarrément par d'autres échalas ou perches qu'on lie avec du fil de fer, & qui forment des mailles de cinq à ſept pouces dans la conſtruction des berceaux & des paliſſades contre les murs du jardin.

On emploie les *treillages* à ſoutenir les eſpaliers, à former des clôtures de quelques quarrés de jardins, des paliſſades, ou des berceaux; c'eſt une invention très-jolie & très-agréable à la vue. On ſe ſert beaucoup de *treillages* en Angleterre & en Hollande. On les peint toutes les années en verd & à l'huile, autant pour les décorer, que pour les conſerver. Pour les rendre plus ſolides, on y met des barres de fer de diſtance en diſtance, qui en font le bâti.

On fait des *treillages* à différentes mailles, c'eſt-à-dire à mailles de huit ſur neuf pouces de large, de ſix ſur cinq, de quatre ſur cinq, & de quatre pouces de longueur en tout ſens; c'eſt ſelon les ouvrages qu'on veut avoir, & l'argent qu'on y veut dépenſer. Les *treillages* à petites mailles

mailles regardent les beaux berceaux; on en fait quelquefois des palissades en divers endroits où ils servent d'ornement. Les *treillages* de galeries, de portiques, de salles, en un mot les beaux ouvrages en ce genre sont ornés de colonnes, de pilastres, de corniches, de frontons, montans, panneaux, vases, consoles, couronnemens, domes & lanternes.

On appelle *colonne de treillage*, une colonne à jour, dont le fût est de fer & d'échalas; la base aussi-bien que le chapiteau est de bois de boisseau, contourné selon les profils. Cette colonne sert à décorer les portiques de *treillage*. (*D. J.*)

TREILLE, s. f. (*Jardin.*) berceau fait de perches de charpente, ou de barres de fer, & couvert de ceps de vignes; on les construit avec des perches de saule ou d'osier; elles servent dans un jardin pour y prendre le frais en plein jour dans l'été.

TREILLIS, s. m. (*terme de Peintre.*) c'est un chassis divisé en plusieurs carreaux, qui sert aux peintres à copier des tableaux, & à les réduire de petit en grand ou de grand en petit.

TREILLIS, s. m. (*terme de Potier d'étain.*) les potiers d'étain nomment *treillis*, de grands ronds, ou pieces d'étain à claires voies, qu'ils pendent à leurs boutiques pour servir de montre ou d'étalage; mais cet étalage n'est point perdu, les chauderonniers s'en servent pour en étamer les casseroles & autres vaisseaux de cuivre. (*D. J.*)

TREILLIS, s. m. (*Serrur.*) nom général qu'on donne à toute fermeture dormante de fer ou de bronze, comme le dormant de la porte du Panthéon à Rome, ou les grilles dans les prisons de Venise. Le *treillis* est différent de la grille, en ce que ses barres sont maillées en losange.

Treillis de fil de fer, chassis de verges de fer maillé de petits losanges de gros fil de fer, qu'on met au-devant des vitraux. Tels sont les chassis ou *treillis* du bas d'un édifice, pour empêcher que les vitres ne soient cassées par des coups de pierre; & ceux du haut, comme aux domes, pour résister à l'impétuosité des vents qui en pourroient enfoncer les panneaux. On place ces derniers à quelque distance de la vitre.

TREILLIS, s. m. (*Toilerie.*) nom que l'on donne à certaines especes de toiles de chanvre écrues, très-grosses & très-fortes qui se vendent par pieces roulées de différentes longueurs, suivant les pays où elles ont été fabriquées. Les *treillis* servent à faire des sacs, des sousguenilles, des guêtres, des culottes, & autres semblables hardes pour les valets, paysans & manouvriers. Le *treillis* est encore une toile teinte ordinairement en noir, gommée, calendrée, satinée ou lustrée, qui se vend par petites pieces d'environ six aunes. (*D. J.*)

TREILLIS, s. m. (*terme de Blason.*) c'est une espece de frettes. Les *treillis* en different seulement, en ce que les frettes ne sont point clouées, mais les listes, ou bâtons qui (se traversant en sautoir) les composent, sont posés nuement les uns sur les autres, là où les *treillis* sont garnis de clous dans le solide, & aux endroits où les listes & bâtons se rencontrent.

Le mot *treillis*, se dit aussi des grilles qui sont en la visiere des casques & heaumes qui servent de timbre aux armoiries, & cela jusqu'au nombre proportionné aux qualités de ceux qui les portent. *P. Menestrier.* (*D. J.*)

TREILLISSÉ, adj. (*terme de Blason.*) ce mot non-seulement se dit du fretté le plus serré, mais il faut remarquer de plus qu'au fretté les bandes sont entrelacées avec les barres, & qu'au *treillissé* elles sont seulement appliquées les unes sur les autres, & souvent clouées.

TREIZE, (*Arithmétique.*) nombre impair composé de dix & de trois. En chiffre arabe on l'écrit de cette maniere 13; en chiffre romain XIII, & en chiffre françois de finances ou de compte, de la sorte xiij. *Savary.*

TREIZIEME, (*Arithmét.*) en fait de fractions, un nombre rompu de quelque tout que ce soit, faisant un *treizieme*, se marque de cette maniere, $\frac{1}{13}$; on dit aussi deux *treiziemes*, trois *treiziemes*, quatre *treiziemes*, &c. que l'on écrit ainsi, $\frac{2}{13}$, $\frac{3}{13}$, &c.

TRÉIZIEME, s. f. *en Musique*, est l'octave de la sixte, ou la sixte de l'octave. Elle s'appelle *treizieme*, parce que son intervalle est formé de douze degrés diatoniques, c'est-à-dire de treize sons. *Voy.* INTERVALLE, SIXTE. (*S*)

TRELASE, (*carriere de*) est un village voisin d'Angers d'où l'on tire la plus belle ardoise.

TRÉLINGAGE, *terme de Marine*, *voyez* MARTICLES *& les articles suivans.*

TRÉLINGAGE DES ÉTAIS SOUS LES HUNES, *terme de Marine*; c'est un cordage de plusieurs branches, qui tient aux hunes & aux étais, pour les affermir & pour empêcher que les voiles supérieures ne se gâtent, ne battent contre les hunes, & ne passent dessous.

TRÉLINGAGE DES HAUBANS, *terme de Marine*; on appelle ainsi plusieurs tours de corde qui sont aux grands haubans sous les hunes, afin de les mieux unir & de leur donner plus de force.

TRÉLINGUER, neut. *terme de Marine*; c'est faire usage d'un cordage à plusieurs branches.

TRÉMA, adj. (*Gram.*) les Imprimeurs qualifient ainsi une voyelle, chargée de deux points disposés horisontalement; ï est un *i tréma* dans leur langage, & cette phrase même est la preuve qu'il est employé comme adjectif.

Le signe ¨ qui se met sur la voyelle, servant communément à marquer que cette voyelle doit être séparée de la précédente dans la prononciation, il me semble plus raisonnable de laisser à ce signe le nom de *diérèse* division, que les anciens donnoient autrefois à son équivalent.

J'en ai exposé l'usage en parlant de la lettre I; & j'ai fait, *art.* POINT, une correction à ce que j'en avois dit en cet endroit. (*B. E. R. M.*)

TREMAMENTO LONGO, (*Musique.*) On indiquoit ci-devant par ces mots une figure composée de l'accent, du *tremolo*, du *trillo* & du *trilletto*; *Voyez* tous ces mots (*Musique.*) Il falloit toujours que le *trillo*, ou du moins le *trilletto* s'y trouvât. On n'écrivoit point cette sorte d'agrément; le chanteur le faisoit à volonté. Il paroît que c'est du *tremamento longo* qu'on a fait le tremblement ou trill d'aujourd'hui. (*F. D. C.*)

TREMATE, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) c'est un arbrisseau du Brésil, dont la figure ressemble à celle du grenadier, son écorce est semblable à celle du sureau, son bois est blanc & plein de moëlle. Ses feuilles sont d'un verd foncé, & ont l'odeur du storax quand on les écrase. Les Brésiliens les emploient pour dissiper la douleur & les rougeurs des yeux. Ray. (*D. J.*)

TREMATER *terme de riviere*, expression dont on se sert en riviere, pour exprimer l'action d'un batelier qui devance un autre; anciennes ordonnances.

TREMBLAIE, s. f. *terme de Jardinier*, terre où l'on a planté des trembles pour divers usages. (*D. J.*)

TREMBLANT DOUX, (*Luth.*) c'est dans l'orgue une soupape; cette soupape est posée obliquement en travers du porte-vent qui s'élargit en cet endroit; en sorte que son plan décline du plan vertical d'environ 22 deg. 30′, le dessous de la soupape doit regarder le côté d'où vient le vent; cette soupape qui est doublée de peau dont le duvet est tourné en-dehors, est attachée par la partie de la peau qui excede à la partie supérieure du chassis, par le moyen d'un morceau de bois entre lequel est la barre supérieure du chassis; la peau qui sert de queue se trouve prise & serrée par le moyen de trois vis en bois qui traversent le petit morceau & dont les pas entrent dans la barre supérieure du chassis.

On met ce chassis dans une boîte, qui est plus grosse que le porte-vent qui doit y entrer par les deux bouts, en sorte qu'il est incliné vers la partie d'où vient le vent, & on le fait tenir dans cette position, par le moyen de deux tasseaux ou avec des vis qui traversent les planches latérales de la boîte & entrent dans les côtés du chassis.

Sur le soupape on met un ressort qui est une lame de laiton bien écrouie; à l'extrémité de cette lame élastique, on met un poids de plomb pesant environ une demi-livre, plus ou moins, selon que le tremblant exige pour mieux articuler ou marquer. Pour attacher le lingot

de plomb qu'on a fondu dans un moule au bout du reſſort, on l'ouvre en deux avec un fermoir, ſorte de ciſeau, & on introduit l'extrémité du reſſort à laquelle on a fait des griffes dans la fente que le fermoir a faite; on rabat enſuite le plomb ſur le reſſort à coups de marteau, en ſorte que les griffes & l'extrémité du reſſort s'y trouvent renfermés.

Il y a des facteurs qui attachent le plomb au bout du reſſort d'une autre maniere; ils font entrer la partie du reſſort où le plomb doit être attaché, & qui eſt de même armée de griffes, dans le moule où ils fondent le plomb qui enveloppe par ce moyen le bout du reſſort & s'y unit fermement; mais cette pratique a cet inconvénient, que la chaleur du plomb fondu eſt capable de recuire la bande & de lui ôter ſon élaſticité, d'où dépend en partie l'effet qu'on attend du tremblant. Ce reſſort ainſi armé d'un poids de l'une ou de l'autre maniere, s'attache par ſon autre extrémité à la partie ſupérieure du deſſus de la ſoupape avec deux clous à tête; on courbe enſuite la lame de laiton, en ſorte que le poids de plomb ne porte pas ſur la ſoupape comme on peut voir dans la figure.

A environ trois pouces de l'ouverture ou lunette quarrée, on perce un trou; par ce trou on fait paſſer la baſcule de fer qui gouverne le *tremblant*; cette baſcule courbée qui entre dans le porte-vent pour atteindre la ſoupape, en-deſſous par ſon extrémité eſt fixée par une goupille qui la traverſe & autour de laquelle elle peu ſe mouvoir. L'extrémité de la baſcule qui ſort du porte-vent d'environ quatre pouces, eſt percée d'un trou dans lequel paſſe une cheville qui aſſemble la baſcule avec le bâton quarré; ce bâton communique par un rouleau de mouvement à un bâton quarré qui ſort comme ceux des regiſtres auprès du clavier. *V.* Mouvemens.

Pour empêcher le vent contenu dans le porte-vent de ſortir, on met ſur le trou par où la baſcule entre, une bourſette qui eſt nouée autour de la baſcule, & collée ſur le porte-vent. L'ouverture ou lunette par où on regarde au *tremblant* eſt fermée comme la laie, avec une planche entaillée en drageoir, & doublée de peau de mouton collée par le côté glabre: cette planche eſt tenue appliquée ſur l'ouverture de la boîte par des vis qui la traverſent, & dont les pas pénétrent dans les planches latérales, ou par un étrier qui entoure le porte-vent, & ſous le ſommet duquel on paſſe un coin qui appuie d'un côté ſur la planche, & de l'autre contre l'étrier qui lui ſert de point fixe.

On ſe ſert d'un morceau de bois bien dreſſé que l'on fait chauffer pour réchauffer la colle avec laquelle on colle la peau de mouton, dont les devants de laie ſont doublés; au lieu d'un linge trempé dans l'eau chaude, & enſuite exprimé, dont on ne doit ſe ſervir que lorſque la peau eſt collée par le côté du duvet, en ſorte que le côté glabre eſt en-dehors.

Il ſuit de cette conſtruction, que ſi on pouſſe le bâton quarré, l'extrémité de la baſcule s'approchera du deſſous de la ſoupape, la pouſſera & la tiendra élevée; ce qui laiſſera un libre paſſage par l'ouverture du chaſſis, au vent qui vient des ſoufflets; en cet état le *tremblant* reſtera immobile, & ne fera aucune fonction; mais ſi on retire l'extrémité de la baſcule en retirant le bâton, en ſorte qu'elle ne touche plus la ſoupape, la ſoupape s'appliquera ſur le chaſſis: ſi le vent vient des ſoufflets, il ſe condenſera juſqu'à ce que ſon reſſort ſoit augmenté au point de vaincre la réſiſtance que la ſoupape & ſon pas lui oppoſent, & de s'ouvrir le paſſage en ſoulevant la ſoupape; mais le vent n'aura pas ſitôt forcé la réſiſtance de la ſoupape, & paſſé en ſe dilatant, que ſon reſſort s'affoiblira d'autant plus qu'il ſe fera dilaté davantage; en ſorte que la ſoupape qui ne pourra plus être ſoutenue par un effort égal à ſon poids, retombera & fermera de nouveau le paſſage au vent par l'ouverture du chaſſis; ce qui donnera lieu à une nouvelle condenſation de l'air qui vient des ſoufflets: cette condenſation ſera ſuivie, de même que la premiere, de l'ouverture de la ſoupape, & de l'exploſion ou dilatation ſubite de l'air comprimé, contenu dans une partie du porte-vent, ce qui fera retomber la ſoupape, & recommencer ainſi alternativement le même effet.

Il eſt eſſentiel de remarquer, que lorſ-

que la soupape commence à se lever, le poids reste immobile ; ce qui se fait par la contraction du ressort, qui ne transmet point l'action de la soupape au lingot de plomb dès le premier instant qu'elle commence à se mouvoir, comme feroit une lame inflexible : ainsi le lingot de plomb, par son inertie, sert de point fixe au ressort, qui se contracte par la pression de la soupape autant que la résistance du lingot le permet ; ce ressort ainsi contracté, fait effort pour se rétablir ; cet effort se partage entre le lingot & la soupape, qui en est renvoyée avec plus de vîtesse & plus de force ; ce qui donne le moyen à l'air de se condenser davantage, & d'acquérir plus de ressort que la seule résistance du poids de la soupape & du lingot de plomb, n'est capable de lui en faire prendre.

Les dilatations & condensations alternatives & réitérées de l'air dans l'espace qui communique à la laie du sommier, & par les soupapes ouvertes aux gravures & aux tuyaux, se font sentir à ces derniers, auxquels le vent vient par ce moyen alternativement plus fort & plus foible, ce qui produit un tremblement fort agréable.

Un *tremblant* est bien fait lorsqu'il bat quatre fois par seconde d'heure ; on le fait battre plus vîte en augmentant le poids de la soupape & du lingot de plomb.

TREMBLANT FORT, *ou* A VENT PERDU ; (*Luth.*) il est composé de deux soupapes ; une de ces soupapes ne porte qu'un quart de pouce d'épaisseur, est attachée par la partie de la peau dont elle est doublée au haut de la fenêtre, qui est une ouverture quarrée faite dans une des faces du porte-vent vertical, & en-dedans du porte-vent ; à l'ouverture, que la soupape doit fermer exactement, est ajustée une boîte dont deux côtés sont des triangles rectangles, & l'autre côté un parallélogramme ; en sorte que les arrêtes forment un talus qui décline du plan vertical d'environ 30d. Sur ce talus on ajuste la soupape extérieure aussi longue que l'épaisseur des planches, & aussi large que le porte-vent mesuré extérieurement. Cette soupape qui est faite avec un morceau de bois de chêne de quatre pouces d'épaisseur, est amincie dans les trois quarts de sa longeur, en sorte que d'un côté, elle n'a pas plus de trois quarts de pouce d'épaisseur. Cette soupape, comme l'autre, est doublée de peau collée par le côté glabre, en sorte que le duvet qui est en dehors puisse servir à fermer exactement l'ouverture ; lorsque la soupape est appliquée contre la boîte, on attache un morceau de peau sur le rebord de la partie de la soupape qui est plus épaisse ; cette peau qui fait la poche reçoit les morceaux de plomb dont on charge la soupape pour la faire battre à propos.

La soupape intérieure est tenue appliquée contre l'ouverture par le moyen du ressort de laiton élastique ; l'extrémité de ce ressort qui est ployée, entre dans un trou qui est à la soupape, & est rivée par l'autre côté ; la même branche du ressort traverse l'anneau d'une piece de fil de fer qui sert de guide au ressort ; les deux extrémités de cette piece de fil de fer qui sont appointées, entrent dans la soupape, & sont rivées derriere ; l'autre extrémité du ressort entre dans un trou fait à la partie intérieure du porte-vent, directement opposée au point de la soupape où l'autre extrémité entre : au-dessous de l'extrémité du ressort, est un anneau de fil de fer qui reçoit l'extrémité du ressort en boudin ; ce ressort est un fil de fer ou de laiton qu'on a roulé sur une cheville du même métal, & dont on a ensuite écarté les circonvolutions en le tirant par les deux bouts. L'autre extrémité de ce ressort est attachée à un morceau de laiton recuit qui traverse la planche du porte-vent opposée à la soupape : on fait une boursette ou poche en cet endroit, pour empêcher le vent de sortir. Ce morceau de laiton est emmanché dans le bâton quarré qui communique, par le moyen d'un rouleau, des mouvemens au bâton quarré du clavier, par le moyen duquel on gouverne le *tremblant*.

Selon cette construction, si le ressort hélicoïde ou en boudin & l'autre ressort poussent tous deux la soupape contre la fenêtre, ils y tiendront appliqués, & le vent passera sans souffrir aucune altération ; mais si le ressort en boudin cesse de comprimer la soupape, ce qui arrive quand on retire le bâton quarré qui lui sert de point d'appui,

& que l'autre reſſort ſoit tellement ployé, qu'il ne comprime pas alors la ſoupape contre la fenêtre, mais laiſſe un petit paſſage à l'air condenſé, dont le porte-vent eſt rempli, cet air paſſera dans la boîte, où il ſe condenſera, juſqu'à ce que ſon reſſort ſoit aſſez puiſſant pour vaincre la reſiſtance que la ſoupape & les poids dont elle eſt chargée, lui oppoſent; laquelle réſiſtance doit toujours être moindre que celle qui feroit équilibre avec le reſſort de l'air contenu dans le porte-vent, car ſi elle étoit égale ou plus grande, jamais le vent ne pourroit lever la ſoupape.

Lorſque l'air qui s'eſt introduit dans la boîte ou chambre, a acquis un degré de condenſation, dont le reſſort eſt tant ſoit peu plus grand que la réſiſtance que la ſoupape oppoſe, il force cet obſtacle, & ſe raréfie dans la chambre, au moyen de l'ouverture de la ſoupape. Cet air ainſi raréfié n'eſt plus en état de faire équilibre avec l'air contenu dans l'eſpace, qui eſt auſſi condenſé que celui qui eſt contenu dans le reſte du porte-vent, & de ſoutenir la ſoupape par le côté; l'air condenſé qui preſſe de l'autre côté, ſe dilatera donc, & repouſſera la ſoupape contre l'ouverture, de la boîte; ce qui donnera le tems à la ſoupape qui n'eſt plus ſoutenue (l'air dont la chambre étoit remplie étant raréfié par l'émiſſion qui s'en eſt faite d'une partie) de retomber ſur la boîte & de la fermer de nouveau, auſſi-tôt la ſoupape s'ouvre déterminée à cela par les reſſorts, qui dans leur *état neutre* ou *de repos*, ne compriment pas la ſoupape contre l'ouverture, mais laiſſent une petite ouverture de 3 ou 4 lignes par où l'air contenu dans le porte-vent s'introduit de nouveau dans la chambre, où il ſe condenſe pour recommencer le même effet.

Ce qu'on appelle l'*état neutre* ou *de repos* d'un reſſort, eſt l'état où un reſſort, par exemple, courbé en *U* ou en helice, ſe met de lui-même. Si on veut approcher les deux extrémités du reſſort l'une de l'autre, on éprouve une réſiſtance d'autant plus grande, qu'on le comprime plus fortement; ſi au contraire on veut les écarter, on ſent de même croître la réſiſtance, à proportion de l'effort que l'on fait pour les ſéparer; de ſorte qu'un reſſort reſiſte également à la compreſſion & à la dilatation qui dans ce cas eſt une compreſſion particuliere.

Les alternatives de denſité & de dilatation de l'air qui échappe par les ſoupapes du *tremblant*, ſe communiquent à l'air condenſé contenu dans la laie & par les gravures dont les ſoupapes ſont ouvertes aux tuyaux que l'on entend alternativement parler fort & parler foiblement, ou même parler & ſe taire avec une célérité telle que la ſoupape bat quatre ou cinq fois par ſeconde de tems, ce qui convient à certaines pieces de muſique, & ſinguliérement à celles qu'on exécute avec les jeux d'anches. *Voyez* JEUX.

TREMBLE, ſ. m. (*Botan.*) arbre qui tient plus du peuplier noir que du peuplier blanc; il eſt nommé *populus libyca* par Ger & Parkius. *Populus tremula* par C. B. Tournef. *&c.* Ses feuilles ſont arrondies, découpées aux bords, dures, noirâtres, attachées par des queues longues, tremblantes preſque toujours, même en tems calme: ſes racines deſcendent aſſez profondément en terre, ſes chatons ſont plus longs & plus noirs que ceux des autres eſpeces de peupliers.

Si cet arbre eſt en effet une eſpece du genre des peupliers, c'eſt la plus commune, la plus ignoble & la moins utile de toutes; & c'eſt le bois de la plus mauvaiſe eſpece qu'il y ait dans les forêts: mais comme le *tremble* vient dans toutes ſortes de terreins, même dans ceux qui ſont froids, humides & ſtériles, où les autres arbres ſe refuſent, on peut l'employer dans ces cas là. *Voyez le mot* PEUPLIER.

TREMBLE *Voyez* TORPILLE.

TREMBLÉ, adj. (*Ecrit.*) ſe dit dans l'écriture d'un caractere ſorti d'une main timide, qui n'a les mouvemens ni libres ni sûrs; & qui ne peut former en effet que des traits maigres, égratignés, *tremblés*.

TREMBLEMENS DE TERRE, (*Hiſt. nat. Minér. & Phyſiq.*) *terræ motus*; ce ſont des ſecouſſes violentes par leſquelles des parties conſidérables de notre globe

sont ébranlées d'une façon plus ou moins sensible.

De tous les phénomenes de la nature, il n'en est point dont les effets soient plus terribles & plus étendus que ceux des *tremblemens de terre* ; c'est de leur part que la face de notre globe éprouve les changemens les plus marqués & les révolutions les plus funestes ; c'est par eux qu'en une infinité d'endroits il ne présente aux yeux du physicien qu'un effrayant amas de ruines & de débris ; la mer soulevée du fond de son lit immense ; des villes renversées ; des montagnes fendues, transportées, écroulées ; des provinces entieres englouties ; des contrées immenses arrachées du continent ; des vastes pays abîmés sous les eaux ; d'autres découverts & mis à sec ; des îles sorties tout-à-coup du fond des mers ; des rivieres qui changent de cours, *&c.* tels sont les spectacles affreux que nous présentent les *tremblemens de terre.* Des événemens si funestes auxquels la terre a été de tout tems exposée, & dont elle se ressent dans toutes ses parties, après avoir effrayé les hommes, ont aussi excité leur curiosité, & leur ont fait chercher quelles pouvoient en être les causes. On ne tarda point à reconnoître le feu pour l'auteur de ces terribles phénomenes ; & comme la terre parut ébranlée jusque dans son centre même, on supposa que notre globe renfermoit dans son sein un amas immense de feu toujours en action : c'est-là ce que quelques physiciens ont désigné sous le nom de *feu central.* Ce sentiment fut regardé comme le plus propre à rendre raison des effets incroyables des *tremblemens de terre.* Il n'est point douteux que le feu n'ait la plus grande part à ces phénomenes ; mais il n'est point nécessaire, pour en trouver la cause, de recourir à des hypotheses chimériques, ni de supposer un amas de feu dans le centre de la terre, où jamais l'œil humain ne pourra pénétrer. Pour peu qu'on ait observé la nature & la structure de notre globe, on s'appercevra que sans descendre à des profondeurs impénétrables aux hommes, on rencontre en plusieurs endroits des amas de matieres assez agissantes pour produire tous les effets que nous avons indiqués. Ces matieres sont le feu, l'air & l'eau, c'est-à-dire les agens les plus puissans de la nature, & dont personne ne peut nier l'existence.

La terre en une infinité d'endroits est remplie de matieres combustibles ; on sera convaincu de cette vérité, pour peu que l'on fasse attention aux couches immenses de charbons de terre, aux amas de bitumes, de tourbes, de soufre, d'alun, de pyrites, *&c.* qui se trouvent enfouis dans l'intérieur de notre globe. Toutes ces matieres sont propres à exciter des embrasemens, & à leur servir d'aliment, lorsqu'ils ont été une fois excités. En effet, l'expérience nous apprend que les substances bitumineuses & alumineuses, telles que sont certaines pierres feuillettées qui accompagnent les mines d'alun & de charbon de terre, après avoir été entassées & exposées pendant quelque tems au soleil & à la pluie, prennent feu d'elles-mêmes, & répandent une véritable flamme. Ces phénomenes sont les mêmes que ceux que la chimie nous présente dans les inflammations des huiles par les acides, & dans les pyrophores. D'ailleurs nous savons que les souterreins des mines, & sur-tout de celles de charbons de terre, sont souvent remplies de vapeurs qui prennent très-aisément feu, & qui produisent alors des effets aussi violens que ceux du tonnerre. *V.* CHARBON MINÉRAL. Quelques-unes de ces vapeurs pour s'emflammer d'elles-mêmes, n'ont besoin que d'en rencontrer d'autres, ou même de se mêler avec l'air pur qu'elles mettent en expension, & de cette maniere elles peuvent produire une espece de tonnerre souterrein. Ces vapeurs sont produites sur-tout par les pyrites qui se décomposent ; on sait que ces substances minérales se trouvent abondamment répandues dans toutes les parties de la terre ; les vapeurs qui en partent sont sulfureuses, ou de l'acide vitriolique ; en rencontrant des émanations bitumineuses & grasses, elle peuvent aisément s'enflammer. Pour s'assurer de cette vérité, on n'aura qu'à faire un mélange d'une partie de charbon de terre, & de deux parties de la pyrite qui donne

du vitriol, on aura une masse qui, mise en un tas, s'allumera au bout d'un certain tems, & se consumera entiérement. On a vu des terres d'ombre s'allumer d'elles-mêmes après avoir été broyées avec de l'huile de lin. *V.* OMBRE (*terre d'*)

Plusieurs physiciens ont voulu expliquer la formation des embrasemens souterreins, par une expérience fameuse qui est due à M. Lemery; elle consiste à mêler ensemble du soufre & de la limaille de fer; on humecte ce mélange, & en l'enterrant il produit en petit, au bout d'un certain tems, les phénomenes des *tremblemens de terre* & des volcans. Quelque ingénieuse que soit cette explication, M. Rouelle lui oppose une difficulté très-forte. Ce savant chimiste observe que dans son expérience M. Lemery a employé du fer véritable & non du fer dépouillé de son phlogistique, ou du fer minéralisé. D'où l'on voit que pour expliquer de cette maniere les embrasemens souterreins, il faudroit qu'il y eût dans le sein de la terre une grande quantité de fer pur; ce qui est contraire aux observations, puisque le fer se trouve presque toujours ou minéralisé, ou sous la forme d'ocre, c'est-à-dire privé de son phlogistique dans le sein de la terre. Quant au fer pur ou fer natif qui se trouve par grandes masses, comme au Sénégal, on a lieu de soupçonner qu'il a été lui-même purifié & fondu par les feux de la terre.

De quelque façon que les embrasemens se produisent dans le sein de la terre, ils ont un besoin indispensable de l'air; le feu ne peut point s'exciter sans le contact de l'air: or on ne peut point nier que la terre ne renferme une quantité d'air très-considérable; ce fluide y pénetre par les fentes dont elle est traversée; il est contenu dans les grottes & les cavités dont elle est remplie; les ouvriers des mines, en frappant & en perçant les roches avec leurs outils, l'entendent quelquefois sortir avec un violent sifflement, & il éteint souvent les lampes qui les éclairent. On ne peut donc douter que la terre ne contienne une quantité d'air assez grande pour que les matieres susceptibles de s'enflammer puissent prendre feu; ce même air qui est entré peu-à-peu, est mis en expansion; les écroulemens de terre qui se sont faits au commencement de l'inflammation qui a dû miner & excaver peu-à-peu les rochers, empêchent que l'air ne trouve d'issue; alors aidé de l'action du feu qu'il a allumé, il fait effort en tout sens pour s'ouvrir un passage; & ses efforts sont proportionnés à la quantité des matieres embrasées, au volume de l'air qui a été mis en expansion, & à la résistance que lui opposent les roches qui l'environnent. Personne n'ignore les effets prodigieux que l'air peut produire lorsqu'il est dans cet état; il n'est pas besoin d'un grand effort pour concevoir que ces effets doivent s'opérer nécessairement dans l'intérieur de la terre.

A l'égard de l'eau, toutes les observations prouvent que la terre en contient une quantité prodigieuse; plus on s'enfonce dans les souterreins des mines, plus on en rencontre; & souvent on est forcé pour cette raison d'abandonner des travaux qui promettoient les plus grands avantages; les ouvriers des mines en perçant des rochers, en sont quelquefois noyés ou accablés. *Voyez l'article* MINES. L'eau contenue dans les profondeurs de la terre, peut contribuer de plusieurs manieres aux *tremblemens de terre*: 1°. l'action du feu réduit l'eau en vapeurs, & pour peu que l'on ait de connoissance en physique, on saura que rien n'approche de la force irrésistible de ces vapeurs mises en expansion, lorsqu'elles n'ont point d'issue; les expériences faites avec la machine de Papin, celles de l'éolipyle, *&c.* nous en fournissent des preuves convaincantes: on peut donc concevoir que l'eau réduite en vapeurs par la chaleur, dans les cavités de la terre, fait effort pour sortir; comme elle ne trouve aucun passage pour s'échapper, elle souleve les rochers qui l'environnent, & par-là elle produit des ébranlemens violens & qui se font sentir à des distances incroyables: 2°. l'eau produira encore des effets prodigieux, lorsqu'elle viendra à tomber tout-d'un-coup dans les amas de matieres embrasées; c'est alors qu'il se fera des explosions terribles; pour se

convaincre de cette vérité, l'on n'a qu'à faire attention à ce qui arrive lorsqu'on laisse imprudemment tomber une goutte d'eau sur un métal qui est entré parfaitement en fusion ; on verra que cela est capable de faire entiérement sauter les atteliers, & de mettre la vie des ouvriers dans le plus grand danger. Ainsi les eaux concourent aux *tremblemens de terre*, augmentent la vivacité du feu souterrein, & contribuent à le répandre ; une expérience commune & journaliere peut encore nous donner une idée de la maniere dont ces phénomenes peuvent s'opérer : si dans une cuisine le feu prend à la graisse qu'on fait fondre dans un poelon, & qu'alors on y verse de l'eau pour l'éteindre, le feu se répand en tout sens, la flamme s'augmente, & l'on court risque de mettre le feu à la maison : 3°. les eaux peuvent encore contribuer à animer les feux souterreins, en ce que par leur chûte, elles agitent l'air & font la fonction des soufflets des forges ; de cette maniere, l'eau peut encore étendre les embrasemens : 4°. enfin l'eau peut encore concourir aux ébranlemens de la terre, par les excavations qu'elle fait dans son intérieur, par les couches qu'elle entraîne après les avoir détrempées, & par les chûtes & les écroulemens que par-là elle occasionne.

On voit par tout ce qui précede, que les *tremblemens de terre* & les volcans, ou montagnes qui jettent du feu, sont dus aux mêmes causes ; en effet les volcans ne peuvent être regardés que comme les soupiraux ou les cheminées des foyers qui produisent les *tremblemens de terre. Voyez l'article* VOLCAN.

Après avoir exposé les causes les plus probables des *tremblemens de terre*, nous allons maintenant décrire les phénomenes qui les précédent & qui les accompagnent le plus ordinairement ; car en cela, comme dans toutes les opérations de la nature, les circonstances produisent des variétés infinies. On a souvent remarqué que les *tremblemens de terre* venoient à la suite des années fort pluvieuses : on peut conjecturer de-là que les eaux de la pluie, en détrempant les terres, bouchent les fentes & les ouvertures par lesquelles l'air & le feu qui sont sous terre, peuvent circuler & trouver des issues. Des feux follets, des vapeurs d'une odeur sulfureuse, un air rouge & enflammé, des nuages noirs & épais, un tems lourd & accablant, sont ordinairement les avant-coureurs de ces funestes catastrophes ; cependant on les a vu quelquefois précédées d'un calme très-grand, & d'une sérénité parfaite. Les animaux paroissent remplis d'une terreur qu'ils expriment par leurs mugissemens & leurs hurlemens ; les oiseaux voltigent çà & là, avec cette inquiétude qu'ils marquent à l'approche des grands orages : on entend souvent des bruits semblables à ceux d'un tonnerre souterrein, ou d'une forte décharge d'artillerie ; ou l'on entend des déchiremens & des sifflemens violens ; en plusieurs endroits les sources & les rivieres suspendent le cours de leurs eaux, au bout de quelque tems elles recommencent à couler, mais elles sont troubles & mêlées de parties terreuses, de sable, & de matieres étrangeres qui changent leur couleur & leur qualité. Les *tremblemens de terre* sont presque toujours accompagnés d'agitations violentes dans les eaux de la mer ; elle est portée avec impétuosité sur ses bords ; les vaisseaux s'entrechoquent dans les ports, & ceux qui sont en pleine mer ont souvent éprouvé des mouvemens extraordinaires causés par le soulevement du fond du lit de la mer ; ces effets sont dus aux efforts que l'air dilaté par le feu fait pour s'ouvrir un passage & se mettre en liberté ; les secousses que causent ces *tremblemens* se succedent, tantôt à de grandes distances les unes des autres, tantôt elles se suivent très-promptement ; le mouvement qu'elles impriment à la terre est tantôt une espece d'ondulation semblable à celle des vagues, tantôt on éprouve un balancement semblable à celui d'un vaisseau battu par les flots de la mer ; de-là viennent ces nausées & ces maux de cœurs que quelques personnes éprouvent dans quelques *tremblemens de terre*, sur-tout lorsque les secousses sont lentes & foibles : ces secousses suivent ordinairement une direction marquée ; de-là

vient que quelquefois un *tremblement de terre* renversera des édifices & des murailles qui ne seront point bâtis suivant la direction qu'il observe, & détruira totalement ceux qui se trouveront dans une direction opposée; les secousses sont plus ou moins fréquentes & fortes, suivant que les matieres qui les excitent sont plus ou moins abondantes, & suivant que leurs explosions seront plus ou moins vives: on a vu en Amérique des *tremblemens de terre* durer pendant plus d'une année entiere, & faire sentir chaque jour plusieurs secousses très-violentes. En un mot, rien de plus terrible & de plus varié que les effets que produisent les *tremblemens de terre*; tantôt la mer se retirera de plusieurs lieues & laissera les vaisseaux à sec, pour revenir ensuite submerger les terres avec violence; quelquefois des terreins très-considérables changeront de place, couleront comme de l'eau, & iront remplir des lacs: d'autres fois des montagnes s'affaisseront, & des lacs viendront prendre leur place; souvent on a vu la terre s'entr'ouvrir & vomir de son sein des flammes, du sable calciné, des pierres, des eaux sulfureuses & d'une odeur insupportable; ces ouvertures qui se sont faites à la terre, se referment quelquefois sur le champ; d'autres fois elles restent au même état.

Un des phénomenes les plus étranges des *tremblemens de terre*, c'est leur propagation, c'est-à-dire la maniere dont ils se communiquent à des distances souvent prodigieuses, en un espace de tems très-court; la façon la plus naturelle d'expliquer cette propagation, c'est de dire que les embrasemens souterreins se communiquent par les cavités immenses dont l'intérieur de la terre est rempli; ces cavités étant pleines des mêmes matieres reçoivent le feu qui leur est apporté de celles qui ont été les premieres allumées; de cette maniere l'embrasement se transmet quelquefois d'un des côtés du globe à l'autre. L'on peut encore supposer que la terre renferme plusieurs foyers qui s'allument, soit successivement, soit en même tems, & qui produisent une suite d'explosions & d'ébranlemens dans les différentes parties de la terre qu'ils occupent: on a remarqué que c'est communément en suivant la direction des grandes chaînes de montagnes, que la propagation des *tremblemens de terre* se fait sentir; ce qui donne lieu de présumer que ces montagnes ont à leur base des cavités par lesquelles elles communiquent les unes aux autres.

L'on a souvent confondu avec des *tremblemens de terre*, certains mouvemens extraordinaires qui se font sentir quelquefois dans l'air, & qui souvent sont assez forts pour renverser des maisons, & faire des ravages considérables, sans qu'on s'apperçût que la terre fût aucunement ébranlée; ces phénomenes ont été observés sur-tout en Sicile & dans le royaume de Naples; ils paroissent dus à un dégagement subit de l'air renfermé dans le sein de la terre, qui est mis en liberté par les feux souterreins, & qui excite dans l'air extérieur une commotion semblable à celle d'un coup de canon, qui casse souvent les vitres des maisons.

Telles sont les circonstances principales qui accompagnent les *tremblemens de terre*; il n'est guere de parties sur notre globe qui n'aient éprouvé plus ou moins vivement, & en différens tems, leurs effets funestes; & les histoires sont remplies de descriptions effrayantes, & des révolutions tragiques qu'ils ont produits. Pline nous apprend que sous le consulat de L. Marcius, & de Sextus Julius, un *tremblement de terre* fit que deux montagnes du territoire de Modene se heurterent vivement l'une l'autre, & écraserent dans leur conflit les édifices & les fermes qui se trouverent entr'elles; spectacle dont un grand nombre de chevaliers romains & de voyageurs furent témoins. Voici ses propres paroles: *factum est semel*, dit-il, *quod equidem in Hetrusca disciplinæ voluminibus inveni, ingens terrarum portentum. L. Marcio & Sexto Julio coss. in agro mutinensi montes duo inter se concurrerunt, crepitu maximo assultantes, recedentesque, inter eos flamma fumoque in cœlum exeunte interdiu, spectante e viâ Emiliâ magnâ equitum roma-*

norum familiariumque & viatorum multitudine : eo concursu villæ omnes Elisæ, animalia permulta, quæ intra fuerant, examinata sunt, &c.

Sous l'empire de Tibere, treize villes considérables de l'Asie furent totalement renversées, & un peuple innombrable fut enseveli sous leurs ruines. La célebre ville d'Antioche éprouva le même sort en l'an 115, le consul Pedon y périt, & l'empereur Trajan qui s'y trouvoit alors, ne se sauva qu'à peine du désastre de cette ville fameuse.

En 742, il y eut un *tremblement de terre* universel en Egypte & dans tout l'Orient; en une même nuit près de six cent villes furent renversées, & une quantité prodigieuse d'hommes périt dans cette occasion.

Mais qu'est-il besoin de parler des *tremblemens de terre* anciens? une expérience récente ne nous prouve que trop que les matieres qui produisent ces événemens terribles ne sont point encore épuisées : l'Europe est à peine revenue de la frayeur que lui a causée l'affreuse catastrophe de la capitale du Portugal. Le premier de Novembre de l'année 1755, la ville de Lisbonne fut presque totalement renversée par un *tremblement de terre*, qui se fit sentir le même jour jusqu'aux extrémités de l'Europe. Ce désastre affreux fut accompagné d'un soulevement prodigieux des eaux de la mer, qui furent portées avec violence sur toutes les côtes occidentales de notre continent. Les eaux du Tage s'éleverent à plusieurs reprises pour inonder les édifices que les secousses avoient renversés. Au même instant auquel cette scene effroyable se passoit dans le Portugal, l'Afrique étoit pareillement ébranlée, les villes de Fez & de Mequinez, au royaume de Maroc, éprouverent un renversement presque total. Plusieurs vaisseaux, en revenant des Indes occidentales, ressentirent en pleine mer des secousses violentes & extraordinaires. Les îles Açores furent en même tems vivement agitées. Au mois de Décembre de la même année, presque toute l'Europe fut encore ébranlée de nouveau par un *tremblement de terre*, qui s'est fait sentir très-vivement dans quelques-unes de ses parties. L'Amérique ne fut point exempte de ces tristes ravages; ce fut vers ce même tems que la ville de Quito fut entiérement renversée.

Tous les *tremblemens de terre* ne se font point sentir avec la même violence; il y en a qui ne produisent que des secousses légeres, & quelquefois insensibles; d'autres portent la destruction dans les endroits où ils exercent leur fureur. On a remarqué que quelques pays sont plus sujets à ces convulsions de la terre que d'autres; les pays chauds y paroissent sur-tout les plus exposés, ce qui vient, soit de ce que la chaleur du climat est en état de faire sortir du sein de la terre un plus grand nombre de vapeurs propres à s'enflammer & à faire des explosions, soit de ce que ces pays contiennent un plus grand nombre de matieres combustibles, & propres à alimenter & à propager les feux souterreins. L'Amérique & sur-tout le Pérou, paroissent être sujets à des agitations très-fréquentes. Suivant le chevalier Hansloane, on s'attend à essuyer tous les ans un *tremblement de terre* à la Jamaïque. L'Asie & l'Afrique ne sont point exemptes de ces terribles accidens. En Europe, la Sicile, le royaume de Naples, & presque toute la Méditerranée sont très-fréquemment les théatres de ces fatals événemens. Nous voyons aussi que les pays du nord, quoique moins souvent que les pays chauds, ont éprouvé en différens tems des secousses de la part des *tremblemens de terre*; l'Angleterre, l'Islande, la Norwege nous en fournissent de preuves convaincantes; M. Gmelin nous apprend en avoir ressenti dans la Sibérie; on lui a même assuré qu'une partie de cette contrée si septentrionale éprouvoit un *tremblement de terre* annuel & périodique. Les provinces méridionales de la France, qui sont bornées par les monts Pyrénées, ont aussi ressenti quelquefois des secousses très-violentes : en 1660, tout le pays compris entre Bordeaux & Narbonne fut désolé par un *tremblement de terre*; entr'autres ravages, il fit disparoître une montagne du Bigore, & mit un lac en sa place; par cet événement, un grand nombre de sources d'eau

chaudes furent refroidies, & perdirent leurs qualités salutaires. Dans les derniers *tremblemens* de l'année 1755, c'est aussi cette partie de la France qui a éprouvé le plus fortement des secousses qui ne se sont fait sentir que très-foiblement à Paris, & dans les provinces plus septentrionales.

A la vue des effets prodigieux des *tremblemens de terre*, on sent qu'il est naturel de les regarder comme la principale cause des changemens continuels qui arrivent à notre globe. L'histoire nous a transmis quelques-unes des révolutions que la terre a éprouvées de la part des feux souterreins, mais le plus grand nombre & les plus considérables d'entre elles sont ensevelies dans la nuit de l'antiquité la plus reculée; nous ne pouvons donc en parler que par des conjectures qui paroissent pourtant assez bien fondées. C'est ainsi qu'il y a tout lieu de présumer que la grande-Bretagne a été arrachée du continent de l'Europe, la Sicile a été pareillement séparée du reste de l'Italie. Seroit-ce un sentiment si hasardé que de regarder la mer Méditerranée comme un vaste bassin creusé par les feux souterreins, qui y exercent encore si souvent leurs ravages? Platon & quelques autres anciens nous ont transmis le nom d'une île immense, qu'ils appelloient *Atlantide*, que la tradition de leur tems plaçoit entre l'Afrique & l'Amérique: cette vaste contrée a entiérement disparu; ne peut-on pas conjecturer qu'elle a été abîmée sous les eaux de l'Océan, à qui elle a donné son nom; & que les îles du Cap-verd, les Canaries, les Açores ne sont que des vestiges infortunés de la terrible révolution qui a fait disparoître cette contrée de dessus la face de la terre? Peut-être la mer Noire, la mer Caspienne, la mer Baltique, *&c.* ne sont-elles dûes qu'à des révolutions pareilles, arrivées dans des tems dont aucun monument historique ne nous a pu conserver le souvenir.

Depuis le Pérou jusqu'au Japon, depuis l'Islande jusqu'aux Moluques, nous voyons que les entrailles de la terre sont perpétuellement déchirées par des embrasemens qui agissent sans cesse avec plus ou moins de violence; des causes si puissantes ne peuvent manquer de produire des effets qui influent sur la masse totale de notre globe; ils doivent à la longue changer son centre de gravité, mettre à sec quelques-unes de ses parties pour en submerger d'autres, enfin contribuer à faire parcourir à la nature le cercle de ses révolutions. Est-il surprenant après cela que le voyageur étonné ne retrouve plus des mers, des lacs, des rivieres, des villes fameuses décrites dans les anciens géographes, & dont aujourd'hui il ne reste plus aucune trace? Comment la fureur des élémens eût-elle respecté les ouvrages toujours foibles de la main des hommes, tandis qu'elle ébranle & détruit la base solide qui leur sert d'appui? (—)

TREMBLEMENS DE TERRE. (*Phys.*) *La nature de cet ouvrage, & l'utilité générale qui est le principal but des nouveaux éditeurs, les engage à insérer ici la lettre que M. l'abbé Montignot, chanoine de Toul, a écrite à l'auteur du Mercure sur le tremblement de terre arrivé à Lisbonne en* 1755.

» L'événement mémorable dont le Portugal a été le théatre, fait frémir l'humanité; & vous n'avez point lu sans compassion le détail d'un *tremblement de terre* qui a fait périr tant d'hommes, & qui les a ensevelis sous les ruines d'une ville très-florissante.

Lisbonne, capitale du Portugal, bâtie sur les bords du Tage, à son embouchure, si propre, par l'avantage de sa situation, au commerce le plus florissant, est le centre de ce *tremblement*; elle est le foyer de cette explosion chimique; elle en avoit déja ressenti les terribles effets. Cet événement tragique n'est qu'une répétition de ce qui étoit déja arrivé il y a deux siecles, & presque dans les mêmes circonstances. Que s'ensuit-il de ces remarques que je vais vous développer? C'est que le gouvernement de Portugal, instruit par deux exemples si frappans, sera peut-être contraint d'abandonner un port si riche, & de pourvoir à la sureté de ses sujets, en transportant la capitale dans un lieu qui soit moins exposé à de pareilles révolutions.

C'eſt dans les hiſtoires de Paul Jove que vous pourrez prendre des éclairciſſemens, & y voir comme des préſages de ce qui vient d'arriver. Nos arriere-neveux ne parcourront-ils pas de même nos annales, pour y comparer encore le *tremblement de terre* qu'ils y eſſuieront, avec celui dont nous avons été les témoins ? Les avertiſſemens que la ſaine philoſophie va donner de toutes parts à ce royaume, ne ſerviront peut-être de rien pour la ſûreté des ſiecles à venir. Les hommes tiennent trop à leur climat, à leur patrie, à leur lieu natal, & plus encore à leur intérêt, pour qu'on puiſſe eſpérer qu'ils ouvrent les yeux, & qu'ils ſe tranſplantent. Raiſonnez tant qu'il vous plaira ſur l'intervalle immenſe qui ſépare l'homme des êtres inſenſibles, ces réflexions vraies & certaines ne contrediſent cependant pas ce que j'avance, à ſavoir que les hommes tiennent preſqu'autant au ſol qui les porte & qui les nourrit, que les plantes privées du mouvement progreſſif.

En vain l'état, & le roi qui le gouverne ſi ſagement, encourageront-ils les hommes effrayés à changer de demeure. Prenons-nous aſſez d'intérêt au bonheur des ſiecles futurs pour ſacrifier un bien préſent à un mal éloigné, & qui perd une partie de ſa réalité par l'éloignement dans lequel on ſe le repréſente ?

Quoique ces terribles pronoſtics ne doivent peut-être pas ſervir au bonheur des hommes, la philoſophie, qui eſt de tous les lieux & de tous les âges, ne doit négliger aucune occaſion pour les exciter à leur conſervation ; & comment y réuſſira-t-elle ici, ſi ce n'eſt en avertiſſant que Lisbonne court les mêmes riſques pour l'avenir ?

Vous ſavez, monſieur, quel fut le ſignal du tremblement ; je le remets ſous vos yeux, afin que la comparaiſon que vous en ferez avec celui de 1532, vous devienne plus ſenſible. Il étoit 9 heures du matin, le premier Novembre de cette année 1755, lorſque tout-à-coup on entendit un grand bruit ſemblable à un coup de tonnerre. Il fut accompagné d'une ſecouſſe violente, de redoublemens, de grandes crevaſſes & ouvertures de terre, d'une crue d'eau extraordinaire. Le Tage s'enfla preſque ſoudainement, les vagues de la mer furent pouſſées au loin hors de ſon rivage ; les bâtimens, les édifices publics, les maiſons ont été renverſées ; pluſieurs ont été engloutis, & plus de la moitié de Lisbonne n'eſt qu'un triſte amas de pierres. Voilà pour la capitale.

Les villes peu diſtantes de Lisbonne ont autant ſouffert. Sétubal n'eſt plus ; Santaren, bâtie ſur le rivage droit du Tage, à quelques lieues au-deſſus de Lisbonne, a éprouvé un malheur ſemblable. L'inondation a détruit ce que le *tremblement* avoit épargné. J'oubliois de vous dire que le feu s'étoit joint au *tremblement* à Liſbonne, & que l'incendie y avoit fait autant de ravage que les ſecouſſes ; en ſorte que ſes habitans peuvent dire avec vérité : *Tranſivimus per ignem & aquam*; (*Pſal.* 65.) mais cet incendie n'eſt ſurvenu au tremblement que par occaſion : il aura ſans doute pris ſa cauſe dans les débris des maiſons, qui ſeront tombés ſur les feux.

Les ſecouſſes ſe ſont fait ſentir dans tout le royaume de Portugal, & dans la plûpart des villes d'Eſpagne : on marque qu'elles ont été violentes, ſur-tout à Séville, dont la belle tour a beaucoup ſouffert, & à Cadix. Ces villes ſont éloignées de Lisbonne de ſoixante-dix lieues environ. Cette derniere a été preſque inondée par un coup de mer qui lança contre ſes murs une vague d'une hauteur extraordinaire ; heureuſement elle ſe briſa, & la mer rentra dans ſon lit, pour ne le paſſer qu'une ſeule fois l'après-midi, où elle emporta une chauſſée.

Je m'écarterois trop de mon ſujet, monſieur, en vous parlant de ce mouvement des eaux de la mer, & en le comparant avec les paroles de Job : *Huc uſque venies, & ibi confringes tumentes fluctus tuos.* (*Job.* 38.) Il eſt certain d'une part que la mer a ſouvent paſſé ſes bords, & la Hollande ne le ſait que trop. Le golfe qui ſépare Groningue d'Embdem eſt une irruption de la mer, qui s'eſt faite il n'y a guere plus de deux cents ans. Je vous renvoie aux commentateurs, ſi vous êtes curieux de concilier les faits avec l'ordre donné par Dieu à la mer.

Toute la côte de l'Océan a ressenti en même tems cette secousse du premier Novembre. Depuis Cadix jusqu'à Hambourg sur la mer de Hollande, les nouvelles font mention de Coïmbre, Bilbao, Bayonne, Angoulême, de quelques villes de Hollande, de Hambourg. Je vous nomme les principales pour que vous suiviez sur la carte la ligne du tremblement. Les côtes de la Méditerranée ont été agitées, & surtout Carthagene, Valence, &c.

Finissons ce détail par l'inondation des fleuves qui se déchargent dans l'Océan. On est assuré du gonflement du Guadalquivir, du Tage, du Douro, de la Garonne & du Wesel.

Il est tems à présent, monsieur, de rapprocher sous vos yeux les traits de comparaison des *tremblemens de terre* de Lisbonne, de Janvier 1532, & de Novembre 1755. Les réflexions naîtront ensuite es unes des autres.

Le tremblement de 1532, dont l'évêque de Côme nous marque les particularités au vingt-neuvieme livre des histoires de son tems, ne fut ni aussi violent, ni aussi universel que celui que vous venez de lire. Paul Jove ne parle que du Portugal. Il est vrai qu'il fait mention d'une irruption violente des eaux de la mer, dont Harlem & l'Ecluse, villes de Hollande, furent submergées; mais outre que cette irruption précéda de deux mois, elle ne fut pas accompagnée de *tremblement*; & si l'inondation fut l'effet d'une explosion, ce qui est vraisemblable, cette explosion se fit dans la mer.

Cependant le *tremblement* de 1532 se fit au même lieu qu'aujourd'hui. Lisbonne en fut alors le centre & le foyer. L'auteur remarque que ce fut dans cette ville surtout qu'il eut de fâcheuses suites. La mer ne se seroit-elle pas creusé sous cette ville de profondes cavernes, qui seront devenues comme la miniere & le lieu de l'amas des matieres bitumineuses & inflammables qui sont la base de l'explosion?

Vous avez vu, monsieur, que les eaux du Tage grossirent si considérablement le premier Novembre, qu'elles étoient élevées à la hauteur de dix piés au-dessus de leur lit à Tolede. La cause en est sensible. Les vagues de la mer poussées avec violence faisoient résistance à l'écoulement des eaux du Tage, se sont mêlées avec elles, les ont fait refluer, & c'est-là ce qui a causé l'inondation de Sétubal & de Santaren. Or l'inondation de 1532 fut égale à celle-ci. Les expressions énergiques de Paul Jove n'en laissent pas douter, quoiqu'il ait négligé cette précision géométrique si nécessaire dans les phénomenes de la nature, pour mieux tracer le tableau frappant qu'il nous en donne. Vous comprenez, monsieur, l'étroite liaison qui se rencontre entre une inondation & un *tremblement*; elle est nécessaire quand le *tremblement* arrive sur une côte, parce qu'il agit toujours sous les eaux de la mer par des éruptions de l'air, qui fait bouillonner & élever ses eaux.

Jove parle de deux autres villes qui furent secouées avec Lisbonne. L'une de ces villes est Santaren, la même dont je vous disois plus haut, qu'elle étoit détruite.

Voici un dernier trait de ressemblance, qui, à la vérité, ne répand aucune lumiere sur ces deux *tremblemens*; mais elle n'en est pas moins touchante, puisqu'elle nous montre les soins de la providence sur les personnes sacrées des rois. Jean III, qui étoit sur le trône de Portugal en 1532, n'étoit pas alors à Lisbonne: il fut contraint de camper plusieurs jours; & le péril étoit si grand & si prochain, qu'il n'osoit coucher dans le même endroit où il avoit passé la journée. Ne vous semble-t-il pas voir la cour à Belem, & le roi exposé au milieu de la campagne, n'ayant pour tout logis que son carrosse? Voici le passage de Paul Jove.

Nec multò post, sequenti mense Januario, par propè exitii clades Lusitanis (Jov. Hist. 29. ad finem anni 1532.) *in ipsis procul visceribus terræ, furente debacchanteque Æolo, illata est; cujus impetu Ulyssipo* (Lisbonne) imprimis incomparabile detrimentum sensit, *& post eam coloniam,* Sanctæ Avennæ *& Azemburgæ Almerinique urbium publica privataque ædificia inusitato terræ motu conquassata prosciss aque* magnam vim mortalium ruinis oppressêre. *Et nonnulla etiam navigia turbulento inflati maris hiatu absorpta sunt sic, ut Tagus insanis*

allidentis maris fluctibus repulsus, discedentibusque in utramque ripam suis undis, sicca in medio unda obstupentibus cunctis ostenderet; nemoque jam totâ propè Lusitania tectis suis confideret, subsultante scilicet solo, ideoque non citò desituram terræ motus vim ita præmonstrante, *ut* regis, reginæ exemplum *secuti universi ferè incolæ, tabernacula apertis in locis, Castrensi more, cùm repentinum terræ hiatum quo absorberi possent, non temerè extimescendum arbitrarentur.*

Ne semble-t-il pas, monsieur, qu'on lit ce qui vient d'arriver en Portugal, & manque-t-il aucun trait au tableau pour représenter les malheurs de ce royaume? Je le répete donc; cette explosion n'est qu'un second amas de bitume, de soufre, & d'autres matieres inflammables, que les eaux de la mer y ont apporté, ou qu'elles y ont mis en action; il a fallu deux siecles entiers pour que la matiere de cette fermentation chimique s'y amassât en quantité suffisante, pour que les principes inflammables s'y perfectionnassent, & y acquissent le degré propre à une déflagration.

L'air, comme vous savez, est l'agent le plus efficace & le plus terrible, surtout quand il ne trouve aucune issue dans le moment qu'il brise les cellules dans lesquelles il étoit comprimé, & qu'il se restitue avec toute sa force élastique, pour se mettre en équilibre avec l'air ambiant. L'art humain ne sauroit parer à ces foudres menaçantes; il ne peut éventer des mines si profondément creusées sous terre, & d'une étendue si grande. Le seul remede que la philosophie a observé, mais qu'elle ne sauroit fournir, c'est l'éruption d'un volcan, ou d'une bouche ouverte, qui exhalant par des canaux l'air qui sort par détonation avec les matieres bitumineuses, empêche qu'il n'exerce toute sa force élastique contre la surface de la terre, de la même maniere que la poudre à canon agit dans une mine sous un bastion, affoiblit cet effort multiplié qui agite les fondemens des édifices, se fait des crevasses, s'ouvre des abîmes qui ont englouti la moitié de Lisbonne.

On s'accoutume trop aisément à regarder les volcans comme des phénomenes terribles. Si l'on envisageoit en philosophe l'utilité de ces feux souterreins qui s'exhalent, le volcan ne seroit plus qu'un garant sûr, qui préserve les lieux où il se trouve des malheurs que Lisbonne vient d'éprouver. Si le mont Vésuve ne vomissoit son bitume & sa lave par des périodes réglées, il y a long-tems que le royaume de Naples ne seroit plus.

Ce n'est qu'avec peine, monsieur, que je vous fais part de ces tristes pensées; vous savez qu'il est désagréable à un philosophe de s'avancer jusqu'à faire le prophete, sur-tout pour annoncer des événemens funestes; mais après tout, ces causes physiques ne nous ramenent-elles pas naturellement à ces pronostics, & ne les touchons-nous pas au doigt? Le *tremblement de terre* de 1532 n'est-il pas le même que celui d'aujourd'hui? n'a-t-il pas le même foyer & le même centre sous Lisbonne? La mer qui fut repoussée par l'explosion souterreine de l'air, par la partie à laquelle ces cavernes communiquent avec elle, la mer, dis-je, n'a-t-elle pas ressenti pareillement le mois dernier un gonflement & une agitation pareille? & pouvez-vous attribuer les coups des vagues qui passent leurs rivages, qui se portent avant dans les terres par l'embouchure des fleuves, pouvez-vous les attribuer à d'autres causes qu'à cette communication de l'air dilaté par l'explosion, à ces eaux de la mer? La détonation, le bruit du tonnerre accompagné du *tremblement de terre*, des agitations de la mer, du gonflement des fleuves, n'en est-il pas un indice trop certain? La mer donc essuie de son côté une agitation en même tems que les terres s'ébranlent; c'est la même cause, mais elle agit différemment sur les corps d'une nature différente; l'eau résiste à l'action de l'air, suivant les regles que suivent les corps fluides dans leur choc. Vous voyez encore, monsieur, pourquoi les vaisseaux sont engloutis dans les bourrasques violentes: l'air qui s'échappe à travers les eaux, leur communique un mouvement violent de tourbillon, qui creuse l'abîme jusques dans les fondemens. C'est une espece de trombe de mer, dont la colonne est pla-

cée dans l'épaisseur des couches de la mer. C'est la cause de ce que remarque Paul Jove (*ibid.*) : *Et nonnulla etiam navigia turbulento inflati maris hiatu absorpta sunt.* Nous apprendrons peut-être qu'un pareil malheur a précipité au fond des mers quelques vaisseaux qui étoient dans le voisinage de Lisbonne.

Quant à l'étendue des lieux où le *tremblement* s'est fait sentir, c'est un point difficile à saisir & à comprendre. Ce n'est point par la communication des terres précisément qu'il s'est propagé : car si ce *tremblement* s'étoit communiqué par ondulation, à-peu-près comme l'agitation des eaux, ou comme le son, par une propagation successive qui s'affoiblit en s'éloignant du centre du mouvement, pourquoi des villes très-éloignées de Lisbonne auroient-elles ressenti le *tremblement*, tandis que les lieux intermédiaires & beaucoup plus près auroient été préservés ? D'ailleurs, Milan a reçu plusieurs secousses; Hambourg les a ressenties. Comment des terres séparées par des espaces aussi vastes auroient-elles participé à ce mouvement par communication ? On pourroit dire encore que la matiere inflammable amassée sous ces lieux avoit fermenté, & détonné au même moment. Il est certain que les villes n'ont pu être secouées sans une cause physique présente & presque immédiate, qui leur imprimât le mouvement subit : mais il ne suffit pas pour l'intelligence de ce phénomene de reconnoître une déflagration momentanée ; car il seroit extraordinaire qu'elle se fut faite précisément à la même heure, & il est nécessaire d'ajouter que les lits de matiere bitumineuse se communiquent les uns aux autres par des fentes & des cavernes, de même que les mines qu'on fait jouer en même tems. L'inflammation a été si forte, si considérable, si universelle à Lisbonne, que les soufres ambians ont participé à sa déflagration ; qu'elle s'est communiquée avec la même rapidité que des matieres grasses & inflammables s'allument, & que l'incendie souterrein s'est répandu à la ronde par des canaux souterreins ; qu'il a fait des ravages à proportion de la matiere enflammée, de la compression de l'air, de la proximité de cette mine, de a urface des terres, & de la résistance de ces terres à la dilatation de l'air.

Si l'on insiste jusqu'à exiger des preuves sensibles & palpables de la communication de ces matieres, il est évident qu'on est déraisonnable d'attendre pour s'en convaincre, qu'on l'apperçoive des yeux : les faits sont certains ; cela suffit. D'ailleurs, on sait que les mines sont répandues presque par-tout ; par conséquent, que le soufre, qui fait comme la base du phlogistique, est distribué par veines dans les couches terreuses : on a déja poussé loin les connoissances de cette philosophie souterreine. » *Voyez* dans les Mémoires de l'Académie une carte des mines pour la France.

TREMBLEMENT DE TERRE. (*para-tremblement de terre*, ou *préservateur des tremblemens de terre.*) Les ravages affreux qu'ont causés en divers temps & que produisent encore en divers lieux ces secousses terribles, ces convulsions horribles que notre globe éprouve dans ses différentes parties, & que nous nommons froidement des *tremblemens de terre* & des éruptions de volcans, inspirent naturellement le desir de rechercher les moyens les plus efficaces pour se mettre à l'abri de ses effets funestes, ou plutôt de les prévenir. Depuis long-temps j'ai tourné mes vues sur cet objet, & je crois avoir trouvé ce préservateur si désiré ; c'est une suite de celles que j'ai données sur la foudre ascendante & que les savans les plus illustres ont accueillies, j'ose le dire, avec quelque distinction, mais je ne puis ici en présenter qu'un simple extrait.

Dans le mémoire dont cet article est le précis je rappelle les preuves convaincantes qui établissent cette vérité que les *tremblemens de terre* sont un phénomene d'électricité ; aux preuves connues j'en ajoute de nouvelles qui ne laissent aucun doute. Il suffit ici de sçavoir que c'est une doctrine universellement reçue de tous les bons physiciens, & qu'il est impossible d'expliquer les principaux effets des *tremblemens de terre*, si l'on n'a recours à l'électricité.

Les *tremblements de terre*, étant des phénomenes électriques ne peuvent résulter que d'une rupture d'équilibre entre le fluide électrique qui regne dans l'atmosphere & celui qui est propre à la masse de la terre. Si celui-ci est surabondant, ce qui peut arriver par mille causes, il cherche, selon les loix de l'équilibre, propre à tous les fluides, à se porter vers l'endroit où il y en a moins, c'est-à-dire dans l'atmosphere. C'est un simple tonnerre ascendant, si le rétablissement de l'équilibre peut se faire facilement. Si des obstacles multipliés s'y opposent, on aura un *tremblement de terre* dont la force & l'étendue sont proportionnées à la grandeur du défaut d'équilibre, à la profondeur du foyer & aux obstacles qu'il y a à vaincre. Supposons que ce foyer électrique soit abondant & assez profond, & qu'il puisse se former une issue, on aura un volcan par où se feront successivement des éruptions plus ou moins fréquentes, qui dans la réalité ne sont que des répulsions électriques des matieres contenues dans le sein de la terre.

En tout genre quand on connoît la cause d'un mal, il est facile d'y remédier. Pour réussir à préserver un pays des terribles ravages qu'enfantent si souvent les *tremblemens de terre*, il faut se rappeller que ce phénomene dépend de l'électricité, que le matiere électrique se communique très-bien aux corps conducteurs, que les métaux en sont les meilleurs & que les pointes métalliques soutirent à une grande distance la matiere électrique, ainsi qu'il est démontré par l'expérience la plus décisive. Il ne faut donc point s'écarter de ces principes incontestables dans la construction de l'appareil propre à préserver des *tremblemens de terre* & des volcans.

Pour soutirer le plus loin qu'on pourra la matiere fulminatoire de la terre, il est nécessaire d'enfoncer le plus profondément qu'il sera possible de très-grandes barres de fer dont les extrémités, celle qui est cachée dans la terre & celle qui se trouve dehors, seront armées de plusieurs verticilles ou pointes divergentes très-aiguës. Les verticilles inférieurs, enfoncés dans la terre, semblables à ceux dont j'ai parlé dans mon mémoire sur un nouveau para-tonnerre, pag. 78 du Recueil des Mém. lus dans l'assemblée publique de la Société Royale de Montpellier en 1776, ou pag. 26 du Mémoire imprimé séparément, ou Journal de physique, Septembre 1777. pag. 179. & *suiv.* Ces verticilles inférieurs, dis-je, serviront à soutirer la matiere électrique surabondante dans le sein de la terre. Le fluide électrique terrestre sera transmis par toute la longueur de cette substance métallique & il sera ensuite déchargé dans l'air de l'atmosphere sous la forme d'aigrettes par les pointes ou verticilles supérieurs. Je veux que l'extrémité inférieure de ces barres soit divisée en plusieurs branches divergentes afin qu'elles réunissent à un plus haut degré la vertu de soutirer l'électricité, propriété qu'ont toutes les pointes & que plusieurs pointes possédent plus eminemment qu'une seule. Le bout supérieur sera ainsi armé, afin que les canaux de décharge soient au moins égaux à ceux qui ont servi à soutirer & à conduire la matiere électrique.

On a exigé plusieurs barres électriques, parce qu'une seule ne suffit pas; il faut que la multiplicité des barres métalliques soit en rapport avec la quantité habituelle de la matiere électrique terrestre, & avec l'étendue du terrein qu'on veut préserver. Leur profondeur dans la terre doit être proportionnelle à la distance du foyer. On peut juger de ces sortes de rapports par l'expérience du passé, qui est de tous les maîtres le meilleur en fait d'instruction.

Sans que je le dise expressément, on présume sans doute que ces barres, pour éviter la rouille, doivent être revêtues d'un vernis, & environnées d'une matiere bitumineuse, pour les conserver long-tems. Tel est en substance le nouveau para-*tremblement de terre*, & le para-volcan, que j'ai imaginé comme une suite du para-tonnerre ascendant.

Ces principes supposés, on doit, dans les pays sujets aux *tremblemens de terre* & aux éruptions des volcans, tels que Lima, Naples, Lisbonne, Cadix, Séville, Catané,

Catanée, Palerme, Peckin, Tauris, Smyrne, *&c.* le Vésuve, l'Ethna, le mont Hecla, *&c.* on doit y planter profondément plusieurs barres électriques, comme celles que je viens de décrire, de grands conducteurs métalliques autour des villes, dans leur enceinte, sur les côtés des monts igni-vomes, & sur-tout dans les vallons & les plaines qui les environnent : c'est le seul moyen de se prémunir contre ces fléaux destructeurs. J'ai imaginé & fait exécuter une petite machine qui représente une ville qu'un tremblement électrique agite, & qui en est préservée dès que le para-*tremblement de terre*, ou le préservateur est placé : c'est une expérience analogue à celle de la petite maison du tonnerre, pour prouver sensiblement l'efficacité des para-tonnerres, soit ascendans, soit descendans. . . . . . .

On objectera peut-être que ce moyen est bien dispendieux ; j'en conviendrai de bonne foi ; mais on m'accordera aussi, sans doute, que les ravages que je veux prévenir causent des maux infinis. Des provinces dévastées, des villes renversées & ensevelies sous leurs ruines, plusieurs mille habitans engloutis, *&c.* sont des objets de la plus grande importance ; & un remede n'est jamais d'un grand prix quand le bien qu'on procure lui est de beaucoup supérieur. C'est aux princes, c'est aux états à faire ces dépenses ; il n'en est point de plus utiles & de plus nécessaires, puisqu'il s'agit de conserver la vie à des millions d'hommes. Puissent ces moyens être exécutés par le roi de Naples sur-tout ; il doit y être porté plus qu'aucun autre souverain, puisque vingt fois ce monarque a été obligé de s'éloigner en fugitif, & à pas précipités, de ces beaux lieux de Portici, dont les fondemens doivent lui rappeller sans cesse le désastre arrivé du tems de Pline, dans lequel Herculanum & Pompeïa furent ensevelies sous les laves du Vésuve ! puisse la reine de Portugal suivre cet exemple, & le donner à tous les souverains ! près de vingt-cinq ans se sont écoulés depuis cette terrible époque qui détruisit la capitale de ce royaume, & les ruines de cet horrible désastre sont encore presque récentes. L'Espagne a ressenti plusieurs fois dans les deux mondes les effets funestes des *tremblemens de terre* ; il n'est même aucun état que ce fléau destructeur n'ait plongé dans la désolation, & pour qui un préservateur de *tremblemens de terre* ne soit de la plus grande utilité. Puissent les souverains se liguer de concert, pour détruire les fléaux multipliés qui semblent conjurés contre ce malheureux globe ! *Cet article est de M. Bertholon de Saint Lazare, des Académies des Sciences de Montpellier, de Lyon, de Beziers, Dijon, Marseille, &c. &c.*

TREMBLEMENT, (*Médecine.*) un mouvement alternatif, involontaire, lâche, & désordonné dans un de nos organes particuliers, ou dans plusieurs ensemble s'appelle *tremblement.*

Cette maladie qui consiste dans une violente agitation des membres en directions contraires, est due au manque de ton, & aux efforts des parties attaquées pour reprendre ce ton.

Les Médecins distinguent deux especes de *tremblemens*, qu'ils nomment *tremblement* actif & *tremblement* passif. Le *tremblement* actif est celui qui arrive dans les violentes passions, telles que la terreur, la colere, la joie subite, *&c.* l'on doit rapporter cet état à des mouvemens demi-convulsifs. Le *tremblement* passif est dû à une cause particuliere, & approche des affections demi-paralytiques ; mais les *tremblemens* passifs considérés comme maladie, doivent être distingués de ceux qui sont produits par des causes accidentelles, telles qu'est le *tremblement* qui succede au bain dans une eau très-froide.

Causes. Les causes internes des *tremblemens* passifs considérés comme maladie, sont la flaccidité des nerfs, le relâchement du ton des parties, le manque ou le cours déréglé des esprits animaux ; les causes externes & accidentelles sont en grand nombre, comme l'omission des évacuations accoutumées, les trop grandes évacuations, les longues maladies qui ont précédé, l'abus des liqueurs spiritueuses, les humeurs cacochimiques & mélancoliques, les trop grandes veilles, la débauche du vin & des femmes, les exhalaisons minérales dans ceux qui travaillent aux mines, *&c.*

Pronoſtics. Le *tremblement* de naiſſance ou de vieilleſſe eſt inguériſſable ; en général, plus le *tremblement* eſt confirmé par le tems, & moins aiſément peut-on y remédier. Le *tremblement* qui vient du travail des mines de mercure, admet rarement des remedes, & fait craindre qu'il ne dégénere en paralyſie. Le *tremblement* qui vient de lui-même dans les femmes groſſes, annonce d'ordinaire l'avortement ou l'accouchement prochain ; celui qui ſuccede à l'accouchement & qui eſt cauſé par la ſuppreſſion des vuidanges eſt très-dangereux, & occaſionne quelquefois l'épilepſie.

Méthode curative. L'abus des veilles, celui des plaiſirs de l'amour, les trop grandes évacuations du ſang & des humeurs, & la diete pouſſée trop loin, ſont autant de choſes qui épuiſent les eſprits & qui produiſent en conſéquence des *tremblemens* ; on les guérira en évitant toutes ces cauſes, en employant des alimens faciles à digérer & propres à réparer les forces, en procurant le repos & le ſommeil, enfin en uſant des remedes fortifians.

Le mouvement déſordonné des eſprits, qui précede d'un long abus des liqueurs ſpiritueuſes, d'opiats, & d'uſage d'antimoine, de mercure, de diſſolutions de plomb, nous préſente autant de ſources de *tremblemens* preſque ſans remedes, même en évitant les cauſes d'où ils naiſſent ; mais le *tremblement* qui procede des boiſſons d'eaux chaudes, comme des infuſions de thé, de caffé, *&c.* ſe guérit en quittant l'uſage, & en uſant des remedes qui fortifient le ton des viſceres. Le *tremblement* des mains demande en particulier des frictions du bras, des poignets, qu'on lavera fréquemment d'eau ferrée, chargée de decoctions de feuilles d'armoiſe, de ſauge, de marjolaine ; les eſprits tirés de ces herbes, & autres ſemblables nervins, ſont utiles.

Les paſſions de l'ame qui, par leur violence, ont cauſé un grand *tremblement* dans des perſonnes pléthoriques, demandent la ſaignée, s'il y a des ſignes d'inflammation ; autrement les *tremblemens* de cette nature ceſſent d'eux-mêmes par le ſecours des rafraîchiſſans.

Les *tremblemens* qu'éprouvent fréquemment les perſonnes mobiles & dont les nerfs ſont délicats, veulent être traités par les nervins anti-ſpaſmodiques. Les éléoſacchara de l'eſprit de lavande ou de fleur d'orange, conviennent aux *tremblemens* des temperamens pituiteux & phlegmatiques.

On employera les frictions & onctions d'onguent martiatum, ou d'huiles nervines, au dos, aux lombes & aux cuiſſes des perſonnes, dont les jambes & les piés ſouffrent de légers *tremblemens.*

On rétablira par les remedes accoutumés tout *tremblement* né de la ſuppreſſion de quelque humeur habituelle ; celle de la tranſpiration & de la ſueur, par les diaphorétiques ; celle des hémorrhoïdes, par les ſangſues ; celle des regles, par la ſaignée, les emménagogues ; la retention d'urine, par la ſonde, les bains, les diurétiques, *&c.*

Les *tremblemens* qui doivent leur naiſſance à des humeurs attrabilaires portées au cerveau, demandent une prompte révulſion, & leur expulſion du corps par des purgatifs.

Les humeurs cacochimiques, ſcorbutiques, qui produiſent le *tremblement*, doivent être évacuées, corrigées ; enſuite on rétablira le ton des viſceres par des corroborans internes & externes, par les anti-putrides, par les frictions d'huile de caſtor & d'eſprits de plantes aromatiques.

Il réſulte de ce détail que tout *tremblement* eſt cauſé par le déréglement de l'action des ſolides ou des fluides qu'il faut rétablir pour en opérer la guériſon ; mais comme le *tremblement* fébrile eſt un épiphénomene de la fievre, nous lui devons un article à part.

TREMBLEMENT FÉBRILE, (*Médec.*) le *tremblement* de la fievre eſt mieux connu qu'on ne peut le définir Il ſuppoſe une alternative de tenſion & de relaxation dans les muſcles ; il ſuppoſe auſſi des cauſes qui ſe ſuccédant les unes aux autres, tendent & relâchent les muſcles promptement & involontairement ; la circulation du liquide artériel & du ſuc nerveux, tantôt continuée, & tantôt interrompue, & par conſéquent le cours de ces deux

fluides fuſpendu, tantôt au commencement, & tantôt ſur la fin de la maladie; enfin leur longue abſence à la ſuite d'une grande déperdition.

Si le *tremblement* dure long-tems, il forme des obſtacles à la circulation des humeurs, & produit les vices qui en ſont des ſuites. De-là on peut tirer ſon dianoſtic & ſon pronoſtic.

Les accès des fievres intermittentes & remittentes, & ſur-tout de la fievre quarte, commencent par le *tremblement*, qui ceſſe de lui-même, & eſt ſuccedé par la chaleur; celui qui ſubſiſte encore après la guériſon de la maladie, doit être regardé comme l'effet de la débilité du corps.

Les *tremblemens* offrent des pronoſtics différens dans les fievres continues, ardentes, aiguës, inflammatoires; ainſi, par exemple 1°. les *tremblemens* qui paroiſſent au commencement de ces ſortes de fievres n'annoncent aucun danger, dès qu'ils ne ſont pas durables. 2°. Mais les *tremblemens* qui augmentent avec le mal, préſagent ordinairemeut le délire, les convulſions, & autres maux de la tête, ſi on n'y remédie par la ſaignée, les purgatifs, l'écoulement du ventre. 3°. Ceux qui viennent dans un jour critique avec d'autres bons ſignes, annoncent une criſe; autrement ils déſignent une triſte métaſtaſe & la mort, ſi d'autres ſignes fâcheux les accompagnent. 4°. Dans le déclin du mal & la deſtruction des forces ils ſont toujours mauvais, car alors ils proviennent de la corruption des humeurs, de quelqu'autre fâcheuſe métamorphoſe, de l'engorgement ſpaſmodique du cerveau, *&c.*

La méthode curative des *tremblemens fébriles* conſiſte à rétablir l'égalité de la circulation & de la preſſion du ſang artériel & des eſprits, de l'un contre les parois des arteres, & des autres ſur les fibres motrices: c'eſt ce qu'on peut faire au commencement de la maladie par l'uſage des remedes qui diſſipent la lenteur, qui rétabliſſent les forces; & à la fin par ceux qui peuvent réparer en peu de tems les liquides qu'on a perdus, & fortifier les fibres & les viſceres. *Voyez* les beaux *commentaires* du docteur Van-Swieten. (*D. J.*)

TREMBLEMENT, *en Muſique*, eſt le nom qu'on a donné quelquefois à cet agrément du chant que les Italiens appellent *trillo*, & que nons ne connoiſſons aujourd'hui que ſous le nom de *cadence*. Il y en a de pluſieurs ſortes diſtinguées ſous divers noms par les maîtres de goût du chant. *Voyez* CADENCE, GOUT DU CHANT. (*S*)

TREMBOWLA, (*Géog. mod.*) les géographes françois qui devroient conſulter les naturels du pays, écrivent *Tremblowa*. C'eſt une fortereſſe célebre dans l'hiſtoire de Pologne à l'entrée de la Podolie. Cette fortereſſe eſt ſuſpendue ſur un rocher, dont l'accès n'eſt pratiquable que par un endroit, qui conduit à une petite plaine ornée de bois épais. Ce côté acceſſible eſt défendu par deux ravelins avec de bons foſſés & un chemin couvert. La riviere d'Ianow, profonde & bourbeuſe, fait preſque le tour du rocher.

En 1675, Kara-Muſtapha, neveu de Cuprogli, nommé grand-viſir par Mahomet IV. employa la ſoupleſſe & la force pour s'en emparer; mais le commandant rendit ſes efforts inutiles. C'étoit Samuel Chraſonowski, juif rénégat qui avoit quitté la loi de Moïſe pour celle de Jeſus, plus zélé contre les circoncis que s'il ne l'eût pas été lui-même. La nobleſſe réfugiée dans cette place, voyant une breche ouverte qui s'élargiſſoit d'heure en heure, perdit courage. La place avoit déja ſoutenu quatre aſſauts. Chraſonowski lui-même trembloit pour le cinquieme. Sa femme prit cette juſte inquiétude pour une foibleſſe de mauvais augure. Cette héroïne juive, armée de deux poignards, court à ſon mari, & lui dit en les lui faiſant voir: en voilà un que je te deſtine ſi tu te rends, & l'autre eſt pour moi. Dans ce moment de détreſſe, l'armée polonoiſe conduite par Sobieski, arrive. Les deux armées ſe joignent; le combat fut long, & les Turcs montrerent qu'avec un chef digne d'eux ils auroient pu prétendre à la victoire. Ils perdirent ſept à huit mille hommes, & ſe retirerent ſous le canon de Kaminiek.

Trembowla délivrée, rendit graces à la fermeté de Chraſonowski. Il fut élevé

aux honneurs militaires ; sa femme se contenta des applaudissemens de la nation, & le soldat reçut de l'argent d'une république pauvre. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

TRÊME, *terme de Manufacture*, qui signifie les *fils* que les tisserands, gaziers, *&c.* & autres ouvriers qui se servent de la navette, font passer entre les fils de la chaîne pour former sur le métier les toiles, gazes, *&c.*

TRÉMEAU, s. m. *terme de Fortification*, c'est la partie du parapet terminé par les deux autres parties dont la largeur est de neuf piés en-dedans, & de six piés en-dehors. On l'appelle autrement *merlon*. *Richelet.* (*D. J.*)

TRÉMECEN, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger ; elle est bornée au nord par la méditerranée, au midi par les déserts, au levant par la province particuliere d'Afrique, & au couchant par le royaume de Fez. Marmol donne à cette province 150 lieues de long, & 20 de large.

Elle occupe la place de la Mauritanie Césariense. Presque toutes les terres qu'elle renferme sont arides, excepté celles du côté du nord, qui produisent du blé & des pâturages. Sa capitale a pris son nom.

La province de *Trémecen* depuis la décadence de l'empire romain, a été possédée par divers peuples, par les Abdulaates, par les califes d'Arabie, par les Almoravides, par les Zénetes, & par les chérifs d'Hescein. Barberousse s'en empara, & fut ensuite massacré par les troupes de Charles-Quint. Enfin les Algériens en sont devenus les maîtres. Les Arabes des déserts habitent un grande partie de cette province. Les Zénetes, les Hoares, les Cinhagiens, & les Aznages demeurent sur les montagnes. (*D. J.*)

TRÉMECEN *ou* TELEMICEN, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, capitale de la province de même nom, à 7 lieues de la Méditerranée, dans une plaine, qui confine avec le mont Atlas. Cette ville est habitée par des maures, de pauvres arabes & des juifs. *Longit.* 16. 30. *lat.* 34. 25. (*D. J.*)

TREMELLA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante que les Anglois appellent *laver*, & qui paroît tenir une nature mitoyenne entre l'algue & la conserve. Il ne produit ni fleurs, ni graines qu'on ait pu découvrir jusqu'à ce jour ; mais c'est un genre de plante d'une texture uniforme, tendre, pellucide, membraneuse, & souvent gélatineuse. Dillenius, *hist. musc.* compte dix-sept especes de ce genre de plante, qui pour la plûpart vivent dans l'eau, & sont composées de feuilles lisses, ordinairement larges, applaties, & quelquefois tubulaires. Le nostoch, en anglois *the telly rain-laver*, est une des dix-sept especes. *Voyez* NOSTOCH. (*D. J.*)

TREMER, v. act. (*Gram.*) faire de la toile en passant la trême avec la navette entre les fils de la chaîne.

TREMETI, ÎLES DE, (*Géog. mod.*) ou les îles du royaume de Naples, dans le golfe de Venise, à quelque distance de la côte de la Capitanate. Les trois principales de ces îles sont Caprara, San-Nicolo & San-Domino.

Les anciens nommoient ces îles *Diomedeæ insulæ*. M. de Lisle les place vers les 42. 30. de *latit.* & par les 34°. de *longit.* (*D. J.*)

TRÉMEUR, s. m. ouvrier dont l'occupation est de disposer les fils des trêmes pour être employés à la fabrique des toiles, *&c.*

TRÉMIE, s. f. *ustensile de marchand de blé & d'avoine* ; vaisseau pyramidal qui a un long carré, dont le dessous est de cuir, & le dessus d'un treillis de fil de leton ; en sorte que les grains se criblent en quelque sorte, à mesure qu'ils tombent dans un cuvier qui est au bas. La *trémie* sert aussi pour l'étalonnage des mines & minots, qui servent à mesurer les grains & les légumes secs. (*D. J.*).

TRÉMIE, *terme de Layetier*, petite machine composée d'un fond avec des rebords, & d'un corps en dos d'âne, au haut duquel il y a un couvercle, qu'on ouvre & qu'on ferme par où on met du grain pour les pigeons, & d'où il tombe peu-à-peu dans le fond de la *trémie*, à mesure qu'ils le mangent.

TRÉMIE, *terme de Meunier* ; c'est

une sorte de grande cage de bois quarrée, fort large par le haut & fort étroite par le bas, faite en forme de pyramide renversée, qui sert au moulin pour faire écouler peu-à-peu par un auget le blé sur les meules, afin d'en faire de la farine. Cette *trémie* est portée par deux pieces de bois, qu'on appelle *trémions*, qui s'entretiennent par des chevalets. Elle sert aussi dans les greniers à sel, pour faire couler le sel dans les mesures. (*D. J.*)

TRÉMIE, *bandes de*, *terme de Maçonnerie*; ce sont des bandes de fer qui servent à soutenir les âtres & les languettes de cheminées.

TRÉMION, s. m. (*Archit.*) barre de fer qui sert à soutenir la hotte ou la trémie d'une cheminée. (*D. J.*)

TREMITHUS, (*Géog. anc.*) village de l'île de Chypre, selon Etienne le géographe. Ptolomée, *l. V. c. xiv.* en fait une ville qu'il place dans les terres. Elle devint épiscopale. Cette ville est nommée *Tremithopolis*, sur une médaille qui se trouve dans le recueil de Goltzius. Lusignan dit que c'est aujourd'hui un village appellé *Tremithunge*. (*D. J.*)

TREMOLO, (*Musique.*) Il paroît par quelques traités de musique, qu'on appelloit *tremolo* dans les 16 & 17e siecles, l'agrément qu'on appelle aujourd'hui *cadence*. *Voy.* ce mot (*Musique.*) & qu'on devroit toujours appeller *trill*, du mot italien *trillo*, pour éviter l'équivoque : dans ce tems-là le mot *trillo* désignoit un autre agrément. *Voyez* TRILLO (*Musique.*)

Il y avoit quatre especes de *tremolo*.

1°. Le supérieur qui revient à la cadence pleine.

2°. L'inférieur, qui revient à la cadence brisée. *Voyez* CADENCE (*Musique.*)

3°. L'abrégé, quand on ne divisoit la note qui portoit le *tremolo* qu'en quatre parties.

4°. Le prolongé, quand on la divisoit en plus de quatre parties. (*F. D. C.*)

TREMON, (*Géog. anc.*) Eustathe, *in Dionysium*, dit qu'on nommoit ainsi un lieu voisin de l'île de Délos, & que l'origine de ce nom venoit des fréquens tremblemens de terre, auxquels cette île est sujette. Lycophron fait aussi mention de ce lieu ; & Isacius qui remarque que c'étoit l'endroit où Ajax avoit été enterré, ajoute qu'il étoit situé prés de Thenos & de Mycone. (*D. J.*)

TREMOUILLE, LA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le Poitou, au diocese & à 12 lieues de Poitiers, sur la riviere de Benaise, avec titre de duché.

TREMORIZE, *Voyez* TORPILLE.

TREMP, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire bourg d'Espagne, dans la Catalogne, sur le Noguera-Pallareza, espece de torrent : ce bourg est en partie habité par de la noblesse du pays. (*D. J.*)

TREMPE, s. f. *terme d'Artificier*, c'est une composition de poix fondue, de colophone & d'huile de lin, où l'on mêle de la poudre écrasée, jusqu'à ce qu'elle prenne une consistance. On y trempe les balles à feu, jusqu'à ce qu'elles aient acquis leur vrai calibre.

TREMPE, (*Cirier.*) premier jet de cire que l'on donne aux meches des bougies de table, avant d'en mettre la tête dans les forêts. (*D. J.*)

TREMPE DE L'ACIER, (*Chimie, Métallurgie & Arts.*) faire de l'acier, c'est charger le fer d'autant de phlogistique, ou de parties inflammables qu'il en peut contenir. Pour produire cet effet, on joint au fer que l'on veut convertir en acier, toutes sortes de matieres grasses, qui contiennent une grande quantité du principe inflammable qu'elles communiquent au fer, & par-là elles lui donnent une dureté beaucoup plus grande qu'il n'avoit auparavant. C'est sur ce principe que l'on emploie des substances du regne animal, telles que des os, de la corne, des pattes d'oiseaux, du cuir, des poils, *&c.* On se sert aussi de charbons de bois, & l'on donne la préférence à ceux du bois de hêtre ; on emploie aussi de la cendre, de la suie, *&c.* En un mot, toutes les substances qui peuvent fournir au fer de la matiere inflammable, sont propres à convertir le métal en acier.

On a vu dans l'*article* ACIER, plusieurs manieres de convertir le fer en acier ; on ne répétera point ici ce qui a été dit dans cet article ; mais on croit nécessaire d'a-

jouter ici des observations utiles & raisonnées sur ce travail. Elles sont tirées, pour la plûpart, d'un mémoire très-curieux de M. de Justi, que ce savant chimiste a inséré dans le premier volume de ses œuvres publiées en allemand, en 1760.

Pour faire de bon acier, il est d'abord important d'avoir un fer de la meilleure qualité, c'est-à-dire qui soit ductile & malléable; c'est celui de Styrie qui passe pour le meilleur de l'Europe. La bonne qualité du fer vient de la nature des mines d'où on le tire; lorsque ces mines sont ou sulfureuses ou arsénicales, on aura bien de la peine à en tirer un fer propre à faire de bon acier, il sera toujours plus ou moins aigre & cassant. *Voyez l'article* Fer.

1°. Lorsque l'on veut convertir le fer en acier, il faut, comme on a dit, le combiner avec des matieres qui lui fournissent du phlogistique, & qui par-là le rendent plus dur & plus compacte. La preuve de cette vérité, c'est que les barres de fer lorsqu'elles ont été converties en acier, sont beaucoup plus pesantes qu'elles n'étoient dans l'état de fer. D'ailleurs le feu, qui détruit le fer très-promptement, agit beaucoup moins sur l'acier.

2°. Lorsque le fer a été chargé de phlogistique, c'est-à-dire a été converti en acier, il perd les parties inflammables dont il avoit été pénétré, si on le fait rougir, si on le fait entrer en fusion, ou si on le laisse refroidir peu-à-peu. C'est sur ce principe qu'est fondée l'opération qu'on appelle *trempe de l'acier*, qui consiste à plonger l'acier au sortir du feu, dans de l'eau froide, ou dans une liqueur composée de la maniere que nous décrirons dans la suite de cet article. En plongeant ainsi les barres d'acier, le froid les saisit subitement à l'extérieur, & empêche les parties du phlogistique qui s'y étoient insinuées, d'en sortir & de se dissiper.

On voit par-là qu'il faut ici distinguer deux opérations; l'une par laquelle on fait entrer des parties inflammables dans le fer, ce qui produit l'acier; l'autre par laquelle on fait que les parties qui se sont introduites dans l'acier sont forcées d'y rester, c'est ce qu'on appelle *la trempe*. Ceci suffit pour faire sentir l'erreur de quelques ouvriers qui croient faire de l'acier en trempant simplement du fer dans l'eau après l'avoir rougi; il est vrai que par-là ils durcissent la surface du fer, mais cette *trempe* seule ne peut point en faire de l'acier.

Il y a deux manieres de faire l'acier. La premiere, est un travail en grand, dans lequel on fait fondre du fer avec toutes sortes de matieres inflammables; on coule ensuite ce fer; on le forge à plusieurs reprises, & on en fait l'extinction dans l'eau pour le tremper.

La seconde maniere, est celle de la cémentation. Cette derniere est beaucoup meilleure que la premiere, parce qu'on peut empêcher plus sûrement que le fer converti en acier, ne perde les parties inflammables dont on l'a rempli. Voici comment elle se pratique. On prend de la corne, des os, des pattes d'oiseaux, ou telle autre partie des animaux; on les fait calciner à feu doux dans un vaisseau fermé, pour les réduire en une espece de charbon; on pulvérise ces matieres ainsi brûlées, & l'on en prend deux parties; on les mêle avec une partie de charbon en poudre, & une demi-partie de suie; on incorpore bien exactement ce mélange, que l'on conserve pour l'usage que l'on va dire.

On aura des tuyaux de tôle, en forme de cylindres, qui seront de cinq ou six pouces de diametre, & qui auront environ trois pouces de longueur de plus que les barres de fer que l'on voudra y mettre; ces tuyaux seront fermés par un fond qui sera pareillement de tôle par un côté, & de l'autre on les fermera avec un couvercle semblable à celui d'une boîte. On mettra dans le fond de cette boîte du mélange qui vient d'être décrit, de l'épaisseur d'un pouce & demi, que l'on pressera avec un bâton. Ensuite on y placera, suivant la longueur de la boîte, trois ou quatre barres de fer bien doux. Il ne faut point que ces barres soient trop épaisses, sans quoi la matiere inflammable ne pourroit les pénétrer jusque dans leur intérieur. Il est à propos qu'il y ait au moins un pouce d'intervalle entre chacune des barres entr'elles, & entre les

parois intérieurs de la boîte. Pour cet effet, on n'aura qu'à y faire entrer une espece de grille de fil de fer, qui aura trois ou quatre divisions dans lesquelles on fourrera les barres, qui par-là seront tenues écartées les unes des autres & des parois de la boîte. On remplira les intervalles vuides que les barres laisseront entr'elles avec le mélange en poudre que l'on pressera doucement, & on recouvrira le tout d'environ un pouce & demi du mélange, afin d'en remplir la boîte jusqu'au bord en le pressant; après quoi on fermera la boîte avec son couvercle. Pour que l'action du feu n'endommage point la boîte, on la couvrira extérieurement d'un enduit de terre grasse, humectée avec du sang de bœuf, ce qui la fera tenir plus fortement; on laissera cet enduit se sécher à l'air.

Quand on aura ainsi préparé une ou plusieurs boîtes, on les arrangera dans un fourneau de reverbere; on les laissera exposées pendant huit à neuf heures à un feu de charbons qui ne doit que les faire rougir obscurément: il est important d'entretenir toujours un feu égal. Les ouvriers en prenant leurs mesures, pourront aussi faire ce travail dans leurs forges en formant une enceinte de pierres qui résistent au feu, ou de briques autour des boîtes.

Au bout de ce tems, on retirera les barres encore rouges des boîtes, & on les éteindra dans de l'eau froide: plus elles seront rouges, plus la *trempe* les durcira. Pour cet effet, il sera bon de rendre le feu très-violent vers la fin de la cémentation. En suivant ce procédé, on aura de l'acier incomparablement meilleur que celui qui a été fait en grand.

Mais avant que d'en faire des ouvrages, il sera à propos de faire passer cet acier par une nouvelle opération. Elle consiste à souder ensemble quelques-unes de ces barres d'acier, en les faisant bien rougir, à les forger pendant long-tems pour ne faire qu'une même masse. Ce travail est recommandé par M. Lauræus, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences de Stockholm*, où il dit qu'il est dans l'usage de prendre quatre barres d'acier de même longueur, de les souder ensemble par l'action du feu, sans y joindre du fer pour cela; de les faire forger pour n'en faire qu'une seule barre d'un pouce d'épaisseur, après quoi il les fait rougir parfaitement; il les prend avec des tenailles par les deux bouts, afin de les tordre autant qu'il est possible, après quoi on les frappe de nouveau à coups de marteau, afin de les rendre aussi minces qu'elles étoient d'abord; alors on les plie de nouveau en quatre. On les soude encore de nouveau, on les forge & on les tord de la même maniere; on réitere la même chose une troisieme fois, alors l'opération est finie, & l'on a de l'acier qui peut servir à faire toutes sortes d'instrumens tranchans & autres. M. Lauræus dit qu'il faut tordre ces barres, parce que les fils ou les veines de l'acier ne sont point toutes dans la même direction; ce qui est cause que lorsqu'on vient à le *tremper*, les lames se tordent & se contournent de maniere qu'il est très-difficile, ou même impossible de les redresser; au lieu qu'en tordant les barres d'acier leurs fils ou leurs veines s'entrelacent, ce qui fait que les barres ne se contournent point à la *trempe*, ou du moins peuvent être redressées. *Voyez les Mémoires de l'académie Royale de Stockholm*, *année* 1752. M. de Justi approuve beaucoup cette méthode, & il conjecture que ce peut être de cette maniere que l'on travaille l'acier de Damas, en joignant ensemble deux aciers de qualité différente, ou du fer & l'acier. C'étoit aussi le sentiment de l'illustre M. Stahl, vû qu'en joignant ensemble du bon fer avec de l'acier, & en forgeant avec soin la masse qui résulte, on obtient un mélange de veines de différentes couleurs, semblables à celles de l'acier de Damas, qui est si renommé pour sa bonté.

Il n'est point douteux qu'en travaillant ainsi l'acier, & en le faisant passer à plusieurs reprises par le feu, il ne perde une portion du phlogistique dont il s'étoit chargé dans la cémentation; il en perd encore bien davantage lorsqu'on en fait différens outils, comme des lames, des ciseaux, *&c.* & sur-tout quand on fait

des ouvrages minces & délicats, parce qu'alors on eſt obligé de faire paſſer les pieces un grand nombre de fois par le feu. Pour prévenir cet inconvénient, il ſera bon, lorſqu'on fera rougir ces pieces, de les couvrir d'un enduit fait avec du charbon en poudre & du ſang de bœuf; cet enduit rendra du phlogiſtique à l'acier, & empêchera celui qui contient de ſe diſſiper.

Lorſque l'acier a été ainſi préparé, & que l'on en a fait divers outils, il faut finir par le *tremper*. Toute eau n'eſt pas bonne pour cet uſage, les eaux ſulfureuſes & vitrioliques pourroient nuire à la bonté de l'acier, ſuivant M. de Juſti, qui conſeille de faire la *trempe* dans de l'eau dans laquelle on aura fait diſſoudre une livre de ſoude ou de potaſſe ſur un ſeau d'eau. Cette ſeconde *trempe* ne doit point être confondue avec la premiere dont on a parlé, qui conſiſte à jetter dans de l'eau froide les barres toutes rouges, au ſortir de la boîte dans laquelle elles ont été miſes en cémentation. La *trempe* dont il s'agit ici, ſe fait dans des liqueurs compoſées, dans leſquelles on plonge les pieces d'acier après qu'elles ont été travaillées: chaque ouvrier a communément pour cela une liqueur particuliere, dont quelquefois il fait myſtere à tout le monde. On a trouvé que l'urine étoit très-propre à ſervir à cette ſeconde *trempe*; on la coupe ordinairement avec de l'eau, dont on met une partie contre deux parties d'urine; & quelquefois on met ſur trois pintes d'urine une demi-once de nitre, & autant de ſel marin décrépité. Les pieces trempées dans cette liqueur deviennent d'une dureté prodigieuſe. Quelques-uns y ajoutent encore une demi-once de ſel ammoniac.

Mais ſuivant M. de Juſti, voici la meilleure maniere de *tremper* l'acier; on prendra une partie de corne, de cuir ou de pattes d'oiſeaux, brûlés dans un vaiſſeau fermé, de la maniere qui a été indiquée ci-deſſus pour la cémentation, on y joindra une demi-partie de ſuie, & une demi-partie de ſel marin décrépité; on triturera ce mélange afin de le réduire en une poudre fine, puis on l'humectera avec du ſang de bœuf, au point de lui donner la conſiſtance d'une bouillie liquide. On commencera par chauffer les pieces que l'on voudra *tremper*; on les couvrira de ce mélange liquide, que l'on fera ſécher ſur un réchaud; après quoi on mettra les pieces d'acier ainſi préparées dans la forge, de maniere qu'elles ſoient toutes entourées de charbons, où on ne les laiſſera devenir que d'un rouge foncé; après que les pieces auront ainſi rougi pendant une demi-heure, on fera aller le ſoufflet afin d'augmenter la force du feu; & quand les pieces auront bien rougi, on les *trempera* dans la liqueur ſuſdite. On aſſure que cette maniere de *tremper* eſt propre à faire des limes excellentes.

M. Lauræus dit que l'on peut avec ſuccès tremper les outils d'acier délicats dans du jus d'ail: voici la maniere dont cela ſe fait. On coupe de l'ail en petits morceaux; on verſe de l'eau-de-vie par-deſſus; on les laiſſe en digeſtion pendant vingt-quatre heures dans un lieu chaud; au bout de ce tems, on preſſe le tout au travers d'un linge, & on conſerve cette liqueur dans une bouteille bien bouchée, afin de s'en ſervir au beſoin pour *tremper* les outils les plus délicats.

Si l'on veut que les ouvrages d'acier conſervent de la flexibilité, & ſe plient ſans ſe caſſer, il ſera bon de les *tremper* encore outre cela, dans de l'huile ou dans de la graiſſe. Cette méthode ſe pratique encore avec ſuccès pour les aiguilles.

Quelques gens ſont dans l'uſage de *tremper* les reſſorts de montres & de pendules, & d'autres ouvrages d'acier, dans du plomb fondu; mais M. de Juſti remarque avec raiſon, que ſuivant les principes de la chymie, il eſt difficile de deviner le fruit que l'on peut retirer de cette méthode. (—)

TREMPÉ, (*mettre en*) *en terme de Raffineur*; c'eſt l'action de laiſſer tremper les formes qui ont déja ſervi pendant douze heures au moins dans le bac à formes, avant de les laver & de les emplir de nouveau. *Voyez* FORMES & EMPLIR.

TREMPÉ, TREMPURE, (*Jardinage.*) ſe dit des terres trop imbibées d'eau

d'eau, ou qui auroient besoin de pluies abondantes.

TREMPÉES, s. f. pl. (*Pêcherie.*) ce sont deux cordes de crin qui sont attachées aux deux bouts de la seine, & qui servent aux pêcheurs à la tirer à terre; après qu'ils l'ont jettée à l'eau. (*D. J.*)

TREMPER, v. act. (*Gramm.*) c'est plonger dans un fluide un corps pour qu'il s'en mouille ou s'en imbibe; on *trempe* la soupe; on *trempe* le linge; au figuré, on a *trempé* dans cette malice; on *trempe* ses mains dans le sang; *tremper* a d'autres acceptions. *Voyez l'article* TREMPE.

TREMPER *les aiguilles*, *terme d'Aiguillier*; c'est une préparation qu'on donne aux aiguilles pour leur faire acquérir la dureté nécessaire. Pour cet effet on les fait rougir au feu sur un fer plat & recourbé par un bout; & après les avoir retirées, on les jette dans un bassin d'eau froide. Il faut observer de ne les point trop faire chauffer, ce qui les brûleroit. D'ailleurs, si on les chauffe trop peu, elles ne sont pas assez fermes. Après qu'elles sont revenues ou recuites, le degré mitoyen de chaleur ne peut s'acquérir que par la pratique.

TREMPER *le papier*, fonction *dans l'Imprimerie*, de l'ouvrier de la presse: on passe légérement dans l'eau une main entiere de papier, dont l'on pose le tiers, ou la moitié au sortir de l'eau, & dans toute son étendue, sur un ais; on reprend de cette même main de papier, les deux tiers restans ou l'autre moitié, que l'on passe de même dans l'eau, & que l'on remet sur la premiere moitié; on continue ainsi à passer tout le papier main à main, & deux ou trois fois chaque main, suivant que l'on juge convenable, eu égard à la qualité du papier & au caractere de la forme; après quoi pour l'imbiber également & lui faire prendre son eau, on le couvre d'un second ais, que l'on charge d'une pierre très-pesante; on le laisse dans cet état un jour ou deux, ayant soin néanmoins de le remanier une fois ou deux avant que de l'employer. *Voy.* REMANIER *le papier*, AIS.

TREMPER A LA COLLE, (*Relieur.*) c'est mettre de la colle sur le dos des livres quand ils sont endossés & prêts à couvrir; on *trempe* les paquets; puis quand ils sont secs on colle les parchemins, & quand cette façon est seche, on *trempe* de nouveau à la colle. *Voyez* COUVRIR.

Tremper les couvertures à la colle, c'est mettre de la colle sur le dedans des couvertures des livres après qu'elles ont été parées. Quand on y a mis de la colle, on les plie en deux, & on laisse ainsi imbiber la colle dans la couverture un peu de tems. *Voyez* PARER, COUVERTURES, COUVRIR.

TREMPLIN, s. m. *terme de Danseur de corde*, espece d'ais fort large, qui a un pié à un bout, & qui n'en a point à l'autre; on s'en sert à faire des sauts périlleux; il vient de l'italien *trempellino*, tréteau.

TREMPOIRE, s. f. *terme de Teinturier*, c'est la premiere des trois cuves qui servent dans la préparation de l'indigo. Elle s'appelle *trempoire*, parce qu'on y met tremper la plante pour s'y macérer, & fermenter. (*D. J.*)

TREMUE, s. f. (*Marine.*) petit couvert ou défense de planches élevées, pratiqué aux écoutilles des bûches & des flibots qui vont à la pêche du hareng, pour empêcher que l'eau, que les coups de mer envoient, n'entre dans le bâtiment par les écoutilles.

TREMUE, (*Marine.*) c'est un passage fait avec des planches dans quelques vaisseaux, depuis les écubiers, jusqu'au plus haut pont, & qui sert à faire passer les cables, qui sont ralingués aux ancres.

TRÉNIERE ROSE, (*Botanique.*) la rose *tréniere* est autrement nommée *la rose d'outre-mer*; c'est une espece de mauve fort usitée en Médecine; elle est appellée par les Botanistes, *malva hortensis*, *malva arborea*, *malva rosea*, *folio subrotundo*.

Sa racine est longue, blanche, contenant un mucilage de même saveur que la mauve sauvage. Sa tige s'éleve à la hauteur d'un arbrisseau; elle est épaisse, solide, velue, garnie de quelques bran-

ches; ses feuilles naissent alternativement, portées sur des queues médiocrement longues; celles qui sortent des premieres, sont arrondies, & les autres anguleuses, ayant cinq ou six découpures. Elles sont crénelées à leurs bords, d'un verd foncé en-dessus, blanchâtres en-dessous, velues des deux côtés; cependant leur duvet est si court en-dessus, qu'on a bien de la peine à l'appercevoir.

Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, tantôt seules à seules, tantôt deux à deux, ou trois à trois, portées sur des pédicules courts. Elles deviennent successivement plus nombreuses, sont de la grosseur d'une rose ordinaire, mais sans odeur, d'une seule piece en cloche, évasées, & presque divisées en cinq parties jusqu'au fond, de couleur rouge-purpurine, blanche ou jaune.

Ces fleurs sont tantôt simples, ayant leur centre occupé par un cône garni de sommets jaunâtres & purpurins; tantôt elles sont doubles, portées sur un double calice, couvert d'un duvet blanchâtre; elles laissent après elles un fruit applati comme une pastille, semblable à celui de la mauve, mais plus grand: on cultive avec raison cette plante dans les jardins. (*D. J.*)

TRENIERE ROSE, (*Agriculture.*) les fleurs de cette plante sont ordinairement doubles, ne pouvant sans doute être fécondées facilement par une autre farine que la leur. Elles ne pechent ni par défaut de beauté, ni par défaut de taille; leurs tiges à fleurs ont rarement moins de six piés, & sont chargées communément de leurs fleurs, semblables à des roses, à plus de moitié de cette hauteur. Leur graine se seme au mois de Mars dans une terre naturelle, & quoiqu'elle n'y reste pas bien long-tems sans lever, néanmoins les plantes ne fleurissent que l'année suivante. On doit les transplanter dans le mois de Septembre ou de Mars, & elles fleuriront en Juillet ou Août. Elle se plaisent dans une bonne terre, & il faut les arroser fréquemment en été, pour les rendre plus fortes. Elles se conservent plusieurs années, & peuvent, tant à cause de leur durée, que pour leur grandeur, être placées parmi les arbrisseaux à fleurs dans les bosquets, ou rangées en ligne dans les avenues d'arbres, où les bestiaux ne puissent pas les venir détruire; quelquefois il convient de les mettre dans les cantons les plus écartés & les plus couverts des grands jardins, où leurs fleurs rouges, blanches, pourpres, noires, font un très-beau coup-d'œil. Elles meurent tous les hivers, jusqu'à ras-de-terre, & repoussent le printems suivant. Il y en a quelques-unes qui se multiplient en divisant leurs racines au mois de Mars ou de Septembre. (*D. J.*)

TRENT, LA, *ou* LA TRENTE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre; elle a sa source en Stafford-shire, passe par les provinces de Derby, Nottingham, & Lincoln, où elle se décharge dans l'Humber. Elle arrose en passant Nottingham, Newark, & Ganesborough; c'est cette riviere qui divise l'Angleterre en deux parties, l'une septentrionale, & l'autre méridionale. (*D. J.*)

TRENTAIN, s. m. (*Hist. eccléf.*) terme usité dans l'église romaine pour signifier trente messes de *requiem*, qu'on fait célébrer pour le repos de l'ame d'une personne défunte. Ainsi l'on dit que tel prêtre ou telle sacristie est chargé d'acquitter un *trentain* pour N.

M. Chambers observe que ce terme étoit encore en usage en Angleterre au commencement du regne d'Edouard VI. & cite un testament fait la premiere année du regne de ce prince, qui porte: *Je veux & ordonne que mes exécuteurs testamentaires fassent célébrer un trentain pour le salut de mon ame.*

TRENTAINS, s. m. pl. (*Draperie.*) on nomme ainsi les draps de laine dont la chaîne est composée de trente fois cent fils, qui font en tout trois mille fils. (*D. J.*)

TRENTANEL, (*Mat. méd.*) *voyez* GAROU.

TRENTE, adj. numér. (*Arithmétique.*) nombre qui renferme en soi trois fois dix; ou dix fois trois; en chiffre arabe il s'exprime en posant un 3 devant un zéro, comme il se voit par ces figures

30; en chiffre romain il se marque de cette maniere XXX; & en chiffre françois de finance, ou de compte, de la sorte xxx. *Savary*. (*D. J.*)

TRENTE-ET-UN, (*Jeu.*) *la belle est le flux*; ce jeu est fort divertissant; on peut y jouer plusieurs personnes; le jeu de cartes doit être de cinquante-deux. Il faut encore avoir trois corbillons que l'on met de rang sur la table; l'on met dans l'un pour la belle, dans le second pour le flux, & dans l'autre pour le *trente-un*. *Voyez* ces termes à leur *article*. On peut fixer la partie à tant de coups, *trente*, quarante, plus ou moins; après quoi l'on voit à qui fera; il n'y a point d'avantage à faire, puisque lorsque la belle, ou le flux, ou le *trente-un*, sont égaux entre deux joueurs, il reste pour le coup suivant qui est double. Celui qui doit mêler donne à couper à la gauche, & donne à chacun deux cartes d'abord, & ensuite une troisieme à chacun qu'il retourne; c'est la plus haute de ces dernieres qui est la plus belle; quoique l'as vaille onze au *trente-un*, il est au-dessous du roi, de la dame, & du valet pour la belle. Après avoir tiré la belle, chacun regarde dans son jeu s'il a le flux; & si personne ne l'a, on le remet au coup suivant. Enfin, après avoir tiré la belle & le flux, on en vient au *trente-un*, & chacun examinant son jeu le compte en lui-même; & s'il approche de *trente*, & que selon la disposition des cartes il craigne de passer *trente-un*, il s'y tient, sinon il en demande, & celui qui a mêlé en donne du dessus à chacun qui lui en demande, selon son rang, en commençant par sa droite. On ne donne qu'une carte à chacun des joueurs qui en demandent, & on ne recommence à en donner que lorsque le tour est fait; celui qui mêle peut en prendre à son tour lorsqu'il trouve bon pour son jeu d'aller à fond. *Voy*. ALLER A FOND.

Les joueurs qui ont été à fond, ou qui sans y avoir été ont plus de *trente-un*, ne peuvent gagner; mais celui qui a *trente-un*, ou si personne n'a ce point justement, c'est celui qui approche de plus près qui gagne. Ce qui fait qu'on s'y tient lorsqu'on a vingt-huit, vingt-neuf ou *trente*, on s'y tient plutôt que de risquer à prendre une carte qui fera passer le *trente-un*. Lorsqu'il y a plusieurs *trente-un* c'est celui qui l'a plutôt eu qui gagne; c'est pourquoi celui qui a *trente-un* le premier doit avertir qu'il l'a; & si deux ou plusieurs l'avoient dans le même tour, personne ne gagneroit, & on renvoyeroit le coup au jeu suivant; on feroit de même d'un point plus bas s'il étoit égal, & le gagnant; telle est la maniere de jouer ce jeu, qui n'a rien que de fort aisé.

TRENTE-MAILLE, s. m. (*Pêche.*) sorte de filet tramaillé; le ret de *trente-mailles* ou ret à poisson plat, est une espece de trameau ou de picot dérivant; les pêcheurs s'en servent de même que des brions; mais quand le tems leur permet de descendre à la mer & de passer la barre de Bayonne, ils tendent alors leur ret en demi-cercle, & après qu'il est tendu de la même maniere que les picots sédentaires, ils battent l'eau pour faire donner le poisson dans le filet. Cette pêche tient ainsi des rets verquans aux aloses dans la riviere & des picots sédentaires à la mer; on s'en sert en tout tems; mais la meilleure saison pour faire la pêche du poisson plat à cette côte, est durant le mois de Septembre; le ret a une brasse de haut sur soixante de long; la maille du hameau ou de l'émail est de deux sortes; la plus large a six pouces deux lignes; la charte, nappe, ou flue, n'a que quinze lignes en quarré.

TRENTE, (*Geog. mod.*) ville d'Italie, capitale du Trentin, dans la Marche trévisane; elle est située sur la riviere d'Etsch ou Adige, qu'on y passe sur un pont, dans une plaine environnée de montagnes, qui sont presque toute l'année couvertes de neige, à 4 milles du lac de Garde, à 6 de Bolzene, à 8 de Vérone, & à 24 d'Inspruch.

La ville est séparée en deux quartiers, dont le plus grand est habité par les Italiens, & l'autre par les Allemands. Il y regne de grandes chaleurs en été, & pendant l'hiver un froid violent. La riviere & des torrens qui tombent des montagnes désolent souvent cette ville par des débordemens. On y compte huit églises, dont trois paroissiales. Le chapitre de la cathédrale est

composé de nobles & de lettrés qui ont droit d'élire leur évêque. *Long.* 28. 36. *lat.* 46.

La ville de *Trente* est fort ancienne. Strabon, Pline & Ptolomée en font mention. Elle dérive son nom de trois ruisseaux qui des montagnes voisines entrent dans la ville, & sa fondation est attribuée aux anciens Toscans. Après ceux-ci les Cénomans la doivent avoir réparée & élargie. Elle a obéi successivement aux Goths, aux Lombards & aux empereurs romains. Ensuite elle a fait partie du domaine des ducs de Baviere. Aujourd'hui l'évêque de *Trente* en est le seigneur pour le temporel & le spirituel. Il est prince de l'empire, & possede toute la comté de *Trente* avec plusieurs bourgs & seigneuries, en vertu de la donation qui lui en fut faite l'an 1027, par l'empereur Conrad II. & confirmée par les empereurs Frédéric I. & II. Il reconnoît pourtant pour son protecteur le comte de Tirol, qui pendant la vacance du siege envoie à *Trente* un gouverneur qui commande jusqu'à ce ce que l'évêque soit élu.

Trente n'a guere qu'un mille d'Italie de circuit, & n'a rien dans son enceinte qui mérite d'être vu. Elle n'est fameuse que par le concile qui s'y est tenu dans le seizieme siecle. Il commença l'an 1545, & ne finit que l'an 1563. Fra-Paolo, Vargas, Ranchin & MM. Dupuy en ont dévoilé l'histoire. L'église où ce concile a tenu ses assemblées s'appelle *Sainte-Marie-Majeure*; elle est petite, & bâtie d'un vilain marbre qui n'est que dégrossi. On y voit dans un grand tableau le concile représenté; mais ce tableau n'est pas le pendant de la *Messe Jules* de Raphaël. Aucun des grands acteurs du concile n'y est caractérisé, pas même le cardinal de Lorraine, qui y joua le plus grand rôle, & qui s'y rendit avec un train magnifique, composé d'une quarantaine d'évêques, & d'un grand nombre de docteurs. Le pape en conçut de l'ombrage, & saisi de crainte, pria Philippe de le soutenir; mais la fortune le servit encore mieux; la mort du duc de Guise rabaissa le courage du cardinal. Il trouva convenable pour les intérêts de sa maison, de s'humaniser avec sa sainteté, & relâchant de ses grands desseins, il ne soutint dans le concile ni les trente-quatre articles de réformation qu'il s'étoit proposé d'appuyer, ni les droits de la couronne, ni les libertés de l'église gallicane.

Aconce (Jacques), philosophe & théologien, naquit à *Trente* au seizieme siecle. Il embrassa la réformation, vint à Londres, & reçut mille marques de bonté de la reine Elisabeth, comme il le témoigne à la tête du livre qu'il lui dédia. C'est le fameux recueil des *Stratagêmes du Diable*, qui a été si souvent traduit & si souvent imprimé. L'auteur mourut peu de tems après la publication de cet ouvrage, dont la premiere édition est de Bâle en 1565.

Il n'adoptoit point les principes de Calvin; ce qui fit qu'on l'accusa de tolérantisme comme d'un crime; mais il répondit aux Protestans, comme Jesus-Christ à ses disciples: *Vous ne savez de quel esprit vous êtes.* C'étoit alors une gloire rare qu'une ame éprise de la tolérance; le contraire feroit de nos jours une chose odieuse.

Aconce n'étoit pas seulement théologien, mais un esprit exact, plein de discernement & de pénétration, qui prévoyoit déja qu'on alloit passer dans un siecle plus éclairé que le sien, & sa conjecture étoit bien fondée. Il est vrai que le seizieme siecle a produit un plus grand nombre de savans hommes que le dix-septieme; cependant il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux siecles ait eu autant de lumieres que l'autre. Pendant que le regne de la critique & de la philosophie a duré, on a vu par toute l'Europe plusieurs prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle philosophie, & celles des langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a cessé de voir cette vaste & cette profonde littérature; mais en récompense il s'est répandu dans la république des lettres un certain esprit plus fin, & accompagné d'un discernement plus exquis. Les gens sont aujourd'hui moins savans & plus habiles.

Le jésuite *Martini* (Martin) étoit aussi natif de *Trente*. Il fut envoyé par ses supérieurs à la Chine: ses ouvrages sur ce royaume contiennent une description géographique de la Chine en latin. Ils ont été imprimés à Amsterdam en 1659, *in-fol.*

avec quantité de cartes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRENTE, *concile de*, (*Hist. ecclés.*) La clôture de ce fameux concile, qui avoit commencé en 1545, se fit en 1563. Du Ferrier, ambassadeur, fit ses protestations contre ce qui s'étoit passé à ce concile. Nous voyons dans une lettre datée de Fontainebleau du 3 Mars, de Jean Morvilliers à son neveu l'évêque de Rennes, ambassadeur auprès de l'empereur : » Que „ sitôt que le cardinal de Lorraine fut de „ retour du concile, on envoya quérir „ les présidens de la cour & gens du roi, „ pour voir les décrets du concile ; ce „ qu'ils ont fait : & la matiere mise en „ délibération, le procureur-général pro- „ posa au conseil, que quant à la doctrine „ ils n'y vouloient toucher, & tenoient „ toutes choses, quant à ce point, pour „ saines & bonnes, puisqu'elles étoient „ déterminées en concile général & légi- „ time : quant aux décrets de la police & „ réformation, y avoient trouvé plusieurs „ choses dérogeantes aux droits & préro- „ gatives du roi, & privileges de l'église „ gallicane, qui empêchoient qu'elles ne „ fussent reçues ni exécutées ». On fit écrire Dumoulin contre le *concile de Trente*.

Le comte de Luna, ambassadeur d'Espagne, voulant disputer au *concile de Trente* la préséance aux ambassadeurs du roi, ceux-ci conserverent leur place, & l'ambassadeur d'Espagne se vit réduit à se déplacer, & à se mettre entre le dernier cardinal prêtre & le premier cardinal diacre, pour ne pas être assis au-dessous de l'ambassadeur de France. *Hénaut*. (*D. J.*)

TRENTE-SIX MOIS, s. m. (*Com.*) nom que l'on donne quelquefois à ceux qui s'engagent pour aller servir aux Indes occidentales, & particuliérement aux îles Antilles : on les appelle ainsi parce que leur engagement se fait le plus ordinairement pour trois ans de douze mois chacun. On les nomme autrement *engagés*. On en peut distinguer de deux sortes parmi les François ; les uns qui servent les habitans des îles, & les autres qui s'engagent avec les boucaniers. Ceux-ci menent une vie errante & laborieuse comme leurs maîtres ; à la fin de leur tems on leur donne pour récompense un fusil, deux livres de poudre, deux chemises, deux caleçons & un bonnet ; après quoi ils deviennent associés de leurs maîtres dans la chasse des bœufs & le commerce des cuirs. Les autres travaillent avec les negres, & sont traités comme eux ; mal vêtus, mal nourris, souvent chargés de coups : leur récompense est quelques milliers de sucre ou de tabac, qu'ils achetent bien chérement par les fatigues continuelles & les mauvais traitemens qu'ils essuient. *V.* ENGAGÉS. *Dict. de Commerce*.

TRENTIEME, adj. (*Arithmétique*.) Lorsqu'il s'agit de fractions, ou nombres rompus de quelque tout ou entier qu'il puisse être, un *trentieme* s'écrit ainsi, $\frac{1}{30}$; on dit aussi deux *trentiemes*, trois *trentiemes*, quatre *trentiemes*, & un trente-unieme, un trente-deuxieme, un trente-troisieme, *&c.* & toutes ces différentes fractions se marquent de cette maniere, $\frac{2}{30}$, $\frac{3}{30}$, $\frac{4}{30}$, & $\frac{1}{31}$, $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{33}$, *&c.* (*D. J.*)

TRENTIN, LE, (*Géog. mod.*) pays d'Italie. Il est borné au nord par le Tirol ; au midi par le Vicentin, le Véronese, le Bressan & le lac de Garde ; au levant par le Feltrin & le Bellunese ; au couchant encore par le Bressan & le lac de Garde. Il est fertile en vin & en huile. Trente est la capitale. Les anciens habitans de ce pays sont les *Tridentini* de Pline, que les François nomment *Trentains*, les Italiens *Trentini*, & les Allemands *Trienter*. (*D. J.*)

TREOU, s. m. (*Marine*.) voile quarrée que les galeres, les tartanes & quelques autres bâtimens de bas-bord portent dans des gros tems.

TREPAN, s. m. *terebra*, *terebella*, *æ*, *trepanum*, *ni* ; instrument de chirurgie. C'est une espece de villebrequin de fer & d'acier, propre pour percer & scier en rond les os, principalement ceux du crâne. Il est composé de deux pieces, l'une est le villebrequin, ou le *trépan* proprement dit, l'autre est l'arbre sur lequel on le monte, & qui le soutient.

Il y a trois sortes de trépan ; l'*exfoliatif*, *voyez* EXFOLIATIF, le *perforatif* & le *couronné*.

Le *trepan* perforatif eſt ainſi appellé parce qu'il n'a d'autre action que de percer. Il faut conſidérer à cet inſtrument ſon milieu & ſes extrémités. Le milieu du perforatif eſt une tige d'acier exactement polie, perpendiculaire, & de différente ſtructure pour la beauté & la propreté de l'inſtrument. *Voyez la figure* 5, *pl. XVI.*

La partie ſupérieure de cette tige eſt une plaque taillée à pans à ſa circonférence, mais exactement plane du côté de la ſcie, & limée de maniere qu'elle ne ſoit pas polie, afin de l'appliquer plus intimement ſur la partie inférieure de l'arbre du *trépan*. Les couteliers nomment cette petite plaque *la mitte.*

Du ſommet de cette mitte s'éleve une tige ou ſcie, de la hauteur d'un pouce; qui porte deux lignes & demi en quarré. A une des ſurfaces de cette ſcie, & environ deux lignes & demi de la mitte, on pratique une hoche on entaille ſituée tranſverſalement, & dont les deux bords ſont diſtans d'une ligne & demie l'une de l'autre. Cette entaille peut avoir une ligne de profondeur dans ſa partie ſupérieure, d'où elle vient obliquement trouver le bord inférieur.

La même ſurface dans laquelle l'entaille eſt pratiquée, ne ſe continue pas quarrément juſqu'à ſon ſommet, mais elle ferme un biſeau en doucine, de trois lignes & demi de longueur; & dont nous dirons l'uſage.

La partie inférieure, ou la lame du perforatif reſſemble à une lame qui ſe termine par une pointe tranchante ſur les côtés. La trempe de cet inſtrument doit être douce, afin qu'il ne s'égrene point.

L'uſage le plus commun du perforatif eſt de faire d'abord un trou ſur le crâne pour y placer la pyramide du *trépan* couronné. *Voyez* TRÉPANER. On s'en ſert auſſi pour faire pluſieurs trous ſur d'autres os; pour percer, par exemple, des exoſtoſes, afin de les enlever enſuite plus facilement par le moyen du ciſeau & du maillet de plomb. *Voyez* EXOSTOSE.

Le *trépan* couronné a trois parties. La moyenne & la ſupérieure ne différent en rien des mêmes parties du perforatif, dont nous venons de parler. Le *trépan* couronné eſt ainſi appellé parce que ſa partie inférieure repréſente une couronne. C'eſt une tige d'acier qui ſoutient une eſpece de boiſſeau de figure conique en-dehors & en-dedans, & qui eſt hériſſé par le bas de dents tranchantes qui forment une ſcie circulaire. Chaque dent eſt à l'extrémité d'un biſeau : tous les biſeaux ſont tournés de droite à gauche pour couper dans le même ſens. Ils ne tombent pas perpendiculairement de la partie ſupérieure de la couronne à l'inférieure, mais ils deſcendent obliquement & en ſpirale, non-ſeulement pour mieux couper, mais pour chaſſer par leur obliquité la ſciure qui le ſépare au fond de l'ouverture. La couronne eſt plus étroite par ſon extrémité que par ſa culaſſe, afin que la piece d'os qu'on ſcie puiſſe y monter facilement à meſure qu'elle avance, & qu'on ait la facilité de pancher le *trépan* de côté & d'autre pour ſcier également. Sa profondeur eſt d'environ dix lignes; ſa largeur varie; car il y a de grandes, de moyennes & de petites couronnes. Le diametre de la plus grande eſt de neuf à dix lignes dans ſon fond, & de ſix à ſept à ſon entrée, les autres diminuent à proportion. *Fig.* 6 *Pl. XVI.*

Dans le fond de la couronne, ſe monte de gauche à droite une pyramide, *fig.* 7 & 8. faite comme un poinçon, ovale ou quarrée, terminée pat ſon extrémité inférieure en façon de langue de ſerpent, tranchante ſur les côtes, pointue comme le perforatif, & un peu plus longue que la couronne. Son extrémité ſupérieure eſt une vis de trois lignes de hauteur. Cette pyramide ſe monte & ſe démonte par le moyen d'une clé d'acier, *fig.* 9. qui eſt un tuyau ovale ou quarré, long au moins de deux pouces & demi, pour recevoir & embraſſer juſte la pyramide, & terminé par un anneau ou un treffle qui ſert de manche. On fait entrer la pyramide dans la cavité de cette clé; ou tourne de gauche à droite pour la monter, & de droite à gauche pour l'ôter.

L'uſage du *trépan* couronné eſt de faire une ouverture au crâne, pour donner iſſue au ſang ou au pus épanché ſur la dure-mere, ou ſur le cerveau; pour ouvrir

des abscès dans le canal de os longs ; pour trépaner le sternum dans le cas d'abscès ou d'épanchement quelconque entre les deux lames du médiastin ; pour retirer des corps étrangers engagés dans les os ; pour enlever des esquilles, ou pieces d'os enfoncées. *Voyez* TRÉPANER.

L'arbre qui sert à porter les différentes pieces dont nous venons de détailler la construction, a beaucoup de ressemblance au vilebrequin dont les serruriers se servent. *Voyez* 11 *fig.* . *Pl. XVI.*

Pour le bien examiner, nous le considérerons sous trois parties ; deux sont perpendiculaires l'une à l'autre, & la troisieme est une branche coudée qui répréſente un demi-cercle fort allongé & irréguliérement arrondi, mais très-symmétriquement construit.

La partie ou l'extrémité supérieure de l'arbre du *trépan* est comme la base de toute la machine. C'est une piece d'acier très-polie, qui a environ un pouce deux lignes de longueur sur quatre à cinq lignes de diametre ; elle est taillée à huit pans. La partie supérieure de cette piece octogone, est une mitte sur laquelle le manche est appuyé. Du milieu de la mitte s'éleve une scie, ou petite tige d'acier fort ronde & polie, d'un pouce & demi de hauteur sur près de deux lignes d'épaisseur ; cette scie est cachée & contenue dans le manche, par la méchanique que nous allons expliquer.

Le manche de l'arbre du *trepan* doit être construit de deux pieces, qui sont ordinairement d'ébene ou d'ivoire ; la partie inférieure de ce manche est plus longue que large ; elle ressemble assez à une petite pomme de canne bien tournée ; il y a une vis à son sommet, & elle est percée dans toute son étendue. Ce canal contient & renferme une petite canule de cuivre, qui entre avec beaucoup de justesse, & qui est très-polie en-dedans, afin de permettre à la scie qu'elle entoure, d y tourner & d'y faire ses mouvemens ; c'est pourquoi cette scie est comme rivée sur la canule par un petit écrou qui s'engage sur la vis qui est à son sommet, ce qui est beaucoup plus commode que la rivure que les couteliers ont coutume d'y mettre. Voilà quelle est la méchanique qui cache & contient la scie de l'arbre du *trépan* ; ce que l'on appelle *la noix*. Cette partie supérieure de l'arbre est couronnée par une pomme d'ébene ou d'ivoire, applatie, convexe en-dehors, & cave en-dessous ; elle se joint avec l'autre partie du manche par un écrou, gravé dans la partie cave de la pomme, & qui se monte sur la vis qui est à la partie supérieure de l'autre piece du manche.

La partie inférieure de l'arbre du *trépan* est perpendiculaire à celle dont on vient de parler : on la nomme *la boîte*, parce qu'elle sert à emboîter la scie des couronnes & des autres *trépans*. Pour que cette partie soit bien construite elle ne doit point être ronde & tournée en écrou, comme on le voit dans plusieurs auteurs, parce qu'alors les scies des couronnes sont en vis ; structure qui a beaucoup d'inconvéniens : un des principaux est que cette vis se monte à contre sens du jeu de la couronne ; lorsqu'on trépane, elle se serre quelquefois à un tel point, qu'il faut un étau pour la démonter. D'ailleurs il est plus long & plus embarrassant de monter une vis dans un écrou, que de faire entrer une scie quarrée dans une boîte de même figure. La boîte est à pans, elle a environ un pouce & demi de longueur. La surface de la boîte qui est diamétralement opposée à celle qui touche à la manivelle ou branche courbe qui joint la partie supérieure & l'inférieure, est fendue de la longueur de dix lignes par une ouverture qui pénetre jusque dans la cavité de la boîte, & qui sert à y placer un petit ressort à bascule, dont l'extrémité inférieure faisant éminence en-dedans de la boîte, est taillée en talus, & très-polie afin de glisser facilement sur la surface ou biseau de la scie des *trépans*, pour s'engager dans leur hoche ou entailleure. *V. fig.* 12. *la coupe de cette boîte.*

La troisieme piece de l'arbre est la branche ou manivelle. C'est un arc irréguliérement arrondi, dont les extrémités tiennent aux parties supérieure & inférieure de l'instrument. Cet arc est plus ou moins orné suivant le goût & l'adresse de l'ouvrier. Il doit y avoir dans son milieu

une petite boule tournante d'acier, ovale, ayant environ un pouce de diametre sur quinze lignes de longueur. Cette petite boule doit être garnie de petits sillons, moins pour l'ornement, qu'afin de présenter des surfaces inégales aux doigts, & d'être tenue avec plus de fermeté. Cette boule doit tourner autour d'un essieu, ce qui facilite beaucoup l'action de la machine, & en rend le mouvement bien plus doux.

Nous expliquerons la maniere de se servir de tous ces instrumens en parlant de l'opération à laquelle ils conviennent. *Voyez* TRÉPANER. (*Y*)

TRÉPANER, *terme de Chirurgie*, pratiquer l'opération du trépan; c'est faire une ouverture au crâne pour relever des pieces d'os qui piquent ou qui compriment la dure-mere ou le cerveau, ou pour donner issue aux matieres épanchées sous le crâne, ou pour enlever des pieces d'os cariés.

Cette opération se pratique ordinairement à la suite des plaies ou des coups à la tête. Il faut voir ce que nous avons dit à l'*article* des *plaies de tête*, au *mot* PLAIE. Nous parlerons simplement ici de la maniere de faire l'opération: nous traiterons ensuite des cas douteux pour l'opération du trépan; & nous exposerons les raisons qui peuvent en pareils cas déterminer à pratiquer ou à éviter cette opération.

Lorsque l'opération du trépan est indiquée, & qu'on a découvert le lieu où il la faut faire, par les incisions convenables, de la façon dont nous l'avons dit à *l'article* des *plaies de tête*, il faut mettre le malade dans une situation commode; sa tête doit être stable, & pour ainsi dire inébranlable pendant l'opération; & l'endroit du crâne que l'on doit ouvrir, doit, autant que cela est possible, être le lieu le plus élevé, afin que la couronne y pose perpendiculairement. Pour satisfaire à toutes ces vues, on éloigne le lit du mur, pour que les aides puissent se placer commodément & contenir fermement la tête du malade, sous l'oreiller duquel on place un plat d'étain ou une planche.

Les instrumens seront rangés sur un plat, & l'appareil qu'on doit appliquer après l'opération, doit être rangé sur un autre, de façon que les pieces se présentent dans l'ordre qu'elles doivent être employées.

Tout étant ainsi bien disposé, le chirurgien prend la couronne montée de sa pyramide, *voyez* TRÉPAN COURONNÉ; & il la pose perpendiculairement sur l'endroit du crâne qu'il veut percer. Les dents de la courronne doivent anticiper un peu sur la fracture, pourvu que les pieces d'os soient solides; il tourne ensuite deux ou trois fois, en appuyant suffisamment, la Pyramide sur le crâne pour y faire une impression qui serve de guide au perforatif. *Voyez* TRÉPAN PERFORATIF.

Le Chirurgien prend alors l'arbre du trépan monté du perforatif: on tient ces deux instrumens joints ensemble, comme une plume à écrire; on pose ensuite la pointe du perforatif dans la marque que la pyramide de la courronne a gravée sur le crâne; on fait avec le pouce & le doigt indicateur de la main gauche un cerceau qu'on pose horisontalement sur la pomme de l'arbre du trépan; on met le menton dans ce cerceau; on prend avec les trois premiers doigts de la main droite le milieu de l'arbre pour tourner de droite à gauche & faire un trou au crâne, capable de loger la pyramide de la couronne. *Voyez* cette attitude, *fig*. 1. *Pl. XVII.*

Avant de relever le perforatif, il faut avoir l'attention de donner un demi-tour de gauche à droite sans appuyer avec le menton; & de porter les doigts qui étoient appuyés sur la paumette de l'arbre, auprès du crâne, pour prendre l'instrument & l'ôter perpendiculairement du trou où il est engagé.

L'aide qui est chargé de l'instrument, démonte le perforatif, & met à sa place une couronne, pendant que l'opérateur ôte avec un petit linge ou une fausse tente, la sciûre que le perforatif a produite. Le chirurgien reçoit l'arbre sur lequel on a monté la couronne; il porte la pyramide dans le trou fait par le perforatif; il se met dans la même situation où il étoit en se servant de ce premier instrument; & tournant de droite à gauche, il scie l'os circulairement. Si la couronne ne pose pas perpendiculairement, la circonférence de

de l'os n'eſt pas coupée également de tous les côtés : le chirurgien doit s'en appercevoir, parce qu'il s'éleve plus de ſciûre d'un côté que de l'autre ; dans ce cas, il panche ſon inſtrument du côté où il y en a le moins, & il paſſe un peu plus légérement ſur le côté oppoſé.

Quand le chemin de la couronne eſt bien frayé, on ôte le trépan, en donnant le demi-tour, & en portant la main droite à la baſe de la couronne, comme nous l'avons dit en parlant du *perforatif*. Pendant qu'un aide démonte la pyramide & nettoie les dents de la couronne avec une petite broſſe de crin, le chirurgien opérateur porte un petit ſtilet plat & mouſſe dans l'impreſſion faite par la couronne, & il ôte la ſciûre avec une fauſſe tente : il reprend enſuite la couronne ; il continue de ſcier juſqu'à ce que la piece d'os ſoit vacillante, & qu'elle puiſſe être enlevée avec la feuille de myrthe. On a la précaution de relever pluſieurs fois la couronne pour la nettoyer, & on examine à chaque fois ſi l'on ſcie l'os également : mais il faut avoir beaucoup d'égard à l'épaiſſeur des os ; & quand on a paſſé le diploé, on doit aller avec prudence pour ne pas enfoncer l'os ſur la dure-mere. On s'apperçoit qu'on a ſcié le diploé, à la réſiſtance qui augmente & à la ſciûre blanche que la table interne fournit après celle du diploé qui eſt rouge.

Toutes les fois que l'on ſent de la difficulté & de la réſiſtance à la couronne en tournant l'arbre du trépan, c'eſt une marque que les petites dents de la couronne s'enfoncent trop ; pour lors on donne un demi-tour de gauche à droite ; & on recommence de nouveau, mais plus légérement.

Quand la piece d'os eſt enlevée, il faut emporter les inégalités de la circonférence interne du trou, par leſquelles la dure-mere pourroit être bleſſée dans ſes battemens : on ſe ſert à cet effet du couteau lenticulaire. *Voyez* COUTEAU LENTICULAIRE.

Quand il y a du ſang épanché ſur la dure-mere, on recommande, pour en procurer la ſortie, de faire faire une grande inſpiration au malade, & de lui pincer le nez. Cette méthode n'eſt pas toujours praticable ; un malade, dans un aſſoupiſſement léthargique, n'eſt pas dans le cas de ſe prêter à ce qu'on ſe propoſe ; d'ailleurs les trépans doivent, autant que faire ſe peut, être pratiqués aux parties déclives, de ſorte que les fluides épanchés ſortent facilement ; & lorſque cela n'eſt pas poſſible, l'expérience a fait voir qu'on étoit obligé d'avoir recours aux injections & aux contre-ouvertures. *Voyez* CONTRE-OUVERTURE *&* INJECTION.

Lorſque le trépan a été appliqué à l'occaſion des pieces d'os qui comprimoient la dure-mere, ou qui perçoient les membranes & pénétroient dans le cerveau, il faut relever ces parties avec l'élévatoire. *Voyez* ÉLÉVATOIRE.

Le panſement de l'opération conſiſte dans l'application d'une petite piece de linge de la grandeur du trou, (*voyez* SYNDON.) de la charpie, des compreſſes & un bandage convenable. *Voyez* COUVRE-CHEF.

La matiere dont nous traitons, pourroit donner lieu à des diſſertations auſſi étendues qu'importantes : on peut conſulter à ce ſujet les différens *traités de Chirurgie*, & particuliérement le *premier volume de l'académie royale de Chirurgie*, où l'on trouve pluſieurs mémoires, dans leſquels M. Queſnay détermine par des obſervations très-intéreſſantes les cas où il faut multiplier les trépans ; les remedes qui conviennent le mieux pour la cure des plaies du cerveau ; les moyens dont on ſe ſert pour hâter l'exfoliation des os du crâne ou pour l'éviter, *&c.* Nous allons rapporter d'après le mémoire *du trépan dans les cas douteux*, les raiſons qui peuvent en pareils cas déterminer à recourir au trépan, ou à éviter cette opération.

De tous les ſignes qui peuvent déterminer à *trépaner*, il n'y en a point de plus déciſifs que les fractures & les enfoncemens du crâne. Cependant il y a des exemples de bleſſés qui ont guéri dans quelques-uns de ces cas, ſans avoir été trépanés. Mais ces obſervations ne doivent point en impoſer ; on doit ſe défier de toute obſervation où l'on ne rapporte

que le succès, sans parler des indications qui peuvent y conduire : ces observations nous instruisent peu par la pratique, surtout quand elles sont contredites par d'autres qui l'emportent infiniment sur elles. Les observateurs éclairés ont remarqué qu'on ne pouvoit se dispenser de l'opération du trépan dans le cas de fracture, que lorsque les pieces des os fracturés étoient assez écartées l'une de l'autre, pour permettre la sortie du sang qui auroit pu s'épancher sur la dure-mere. Il y a des cas où l'écartement d'une suture voisine de la fracture, a dispensé de l'opération du trépan; mais ces cas méritent une attention singuliere; car l'épanchement peut se faire des deux côtés de la suture; & alors l'évacuation ne peut ordinairement se faire que d'un côté, à cause que la dure-mere peut encore rester adhérente vers le bord d'un des os écartés, & retenir le sang qui seroit épanché sous la portion de l'os à laquelle la dure-mere seroit restée attachée. Il faudra donc appliquer le trépan de ce côté malgré l'écartement de la suture. Toute cette doctrine est appuyée sur des observations dont on sent toute la conséquence, & dont il résulte qu'on peut dans certains cas s'écarter des regles les plus invariables de l'art, mais qu'on ne doit le faire qu'avec beaucoup de connoissance & de circonspection.

Il est un autre cas bien plus embarrassant, même pour les plus grands maîtres; ce sont les coups à la tête sans lésion apparente aux os, souvent même sans plaie ni contusion aux chairs ni à la peau, lesquels sont suivis d'épanchement sous le crâne, & qui d'autres fois n'en causent point, quoiqu'ils soient accompagnés de circonstances ou d'accidens qui donnent lieu d'en soupçonner. Les accidens qui arrivent dans les blessures de la tête où il n'y a point de fractures, déterminent, lorsqu'ils sont graves, plusieurs praticiens à *trépaner*. D'autres se contentent de combattre ces accidens pas les saignées & les autres rémedes qui peuvent servir à les dissiper. Les uns & les autres réussissent souvent; mais ils se trompent souvent aussi. M. Quesnay, par l'usage qu'il a su faire des différentes observations communiquées à l'académie, découvre, dans les succès même, les circonstances ou les particularités qui peuvent aider à distinguer les cas où l'on peut se déterminer le plus sûrement qu'il est possible sur le parti qu'on doit prendre. La distinction d'accidens en primitifs & en consécutifs, fait le principal fondement des dogmes que l'on pose sur cette matiere. *Voyez* COMMOTION. Les accidens consécutifs prescrivent l'opération du trépan; & ceux qui arrivent beaucoup de tems après le coup, sont les plus pressans pour l'opération. Il faut sur-tout faire attention que les accidens consécutifs ne dépendent pas de l'inflammation du péricrâne, comme nous l'avons dit en parlant des plaies de tête.

Il y a un troisieme cas où l'application du trépan est douteuse. Il arrive quelquefois qu'après des coups à la tête, il reste à l'endroit de la blessure, quoiqu'elle soit guérie, une douleur fixe, qui au lieu de diminuer avec le tems, augmente de plus en plus malgré tous les topiques auxquels on peut avoir recours; ce qui a plusieurs fois obligé d'y faire des incisions pour découvrir l'os. Les uns ont pris le parti de le ruginer; les autres d'en attendre l'exfoliation; d'autres enfin ont jugé d'en venir à l'opération du trépan.

M. Quesnay rapporte des observations où l'on voit que ces moyens ont diversement réussi, selon les différens cas. Quoiqu'on soit arrivé à la même fin par différens procédés, on ne doit pas y avoir recours indifféremment : ces observations laissent entrevoir que l'opération du trépan ne doit avoir lieu, que quand on soupçonne que l'os est altéré presque dans toute son épaisseur, ou lorsque quelques accidens font croire que la cause du mal est sous le crâne, comme seroit une carie à la face interne des os dont il y a des exemples; ou enfin, lorsqu'ayant jugé à propos d'attendre l'exfoliation, elle n'a pas fait cesser les accidens. Mais quand la douleur paroît extérieure, qu'elle augmente lorsqu'on presse sur l'endroit où elle se fait sentir, on doit tout espérer de l'exfoliation, sur-tout si après avoir découvert l'os, on n'y apperçoit qu'une légere altération ou une carie superficielle. Il

faut, pour s'en assurer, avoir recours à la rugine : son usage peut d'ailleurs avoir ici d'autres avantages, comme d'accélérer beaucoup l'exfoliation, de faire cesser la douleur avant que l'exfoliation soit arrivée ; mais ce dernier effet dépend sur-tout de bien découvrir toute la surface de l'os, qui est altérée, afin que cette altération ne communique plus à aucun endroit avec le péricrâne. (*Y*)

TRÉPAN, (*Fortification.*) instrument dont les mineurs se servent pour donner de l'air à une galerie de mine, lorsque l'air n'y circule pas assez pour qu'on puisse y tenir une chandelle allumée. Ils ont pour cet effet une espece de foret avec lequel ils percent le ciel de la galerie, & à mesure que cet instrument avance dans les terres, ils l'allongent par le moyen de plusieurs antes, dont les extrémités sont faites en vis & en écrou pour s'ajuster bout à bout. Par cette opération les mineurs disent avoir *trépané la mine*, ou *donné un coup de trépan.* (*Q*)

TRÉPAN, s. m. (*Outil de Sculpteur & de Marbrier.*) outil qui sert à forer & percer les marbres & les pierres dures. On s'en sert aussi quelquefois pour le bois. Il est du nombre des principaux outils de l'art des sculpteurs, & du métier des marbriers.

Il y a trois sortes de *trépans*, l'un qui est le plus simple, c'est un vrai vilebrequin, mais avec une meche plus longue & plus acérée ; le second *trépan* se nomme *trépan à archet* ; il est semblable au foret à archet des serruriers, & a comme lui sa boîte, son archet & sa palette ; il est seulement plus fort, & ses meches de plusieurs figures : enfin le troisieme *trépan*, sans rien ajouter pour le spécifier, est celui que l'on appelle simplement *trépan*. Il est le plus composé des trois, & le plus en usage en sculpture. Les parties de ce *trépan* sont la tige que l'on appelle aussi le *fust*, la traverse, la corde de cette traverse, un plomb, une virole & une meche. La tige est de bois, & a à l'une de ses extrémités une virole qui sert à y attacher & y affermir la meche qu'on peut changer, suivant qu'on en a besoin, y en mettre de plus ou de moins fortes, de rondes, de quarrées, de pointues, *&c.* à l'autre extrémité du fust, est un trou par où passe la corde que la traverse a attachée à ses deux bouts. Cette traverse est elle-même enfilée du fust par un trou qu'elle a au milieu ; au-dessous de la traverse, & un peu au-dessus de la virole, est le plomb qui est de figure sphérique, & qui est joint, & posé horisontalement au pié du fust. C'est la corde en s'entortillant autour du fust, qui donne le mouvement au *trépan* plus prompt, ou plus long, suivant qu'on leve ou qu'on abaisse la traverse où elle est attachée avec plus ou moins de vîtesse. (*D. J.*)

TRÉPAS, MORT, DÉCÈS, (*Synonym.*) *trépas* est poétique, & emporte dans son idée le passage d'une vie à l'autre. *Mort* est du style ordinaire, & signifie précisément la cessation de vivre. *Decès* est d'un style plus recherché, tenant un peu de l'usage du palais, & marque proprement le retranchement du nombre des mortels. Le second de ces mots se dit à l'égard de toutes sortes d'animaux ; & les deux autres ne se disent qu'à l'égard de l'homme. Un *trépas* glorieux est préférable à une vie honteuse. La *mort* est le terme commun de tout ce qui est animé sur la terre. Toute succession n'est ouverte qu'au moment du *décès*.

Le *trépas* ne présente rien de laid à l'imagination ; il peut même faire envisager quelque chose de gracieux dans l'éternité. Le *décès* ne fait naître que l'idée d'une peine causée par la séparation des personnes auxquelles on étoit attaché ; mais la *mort* douloureuse de ces personnes présente quelque chose d'affreux. *Girard.* (*D. J.*)

TRÉPAS DE LOIRE, (*Finances de France.*) bureau de France où l'on fait payer le droit de la traite-foraine, à l'embouchure de la Sarre dans la Loire. Apparemment que ce mot *trépas* est dit par corruption de *outrepasser*, parce que ce droit se paie sur les marchandises qui passent outre la Loire, & qui vont en Bretagne, qui étoit autrefois province étrangere.

En 1639, Christomwal, capitaine lan-

glois, s'empara de l'abbaye de Saint-Maur sur-Loire, où il se fortifia. Le connétable du Guesclin, après des tentatives inutiles pour l'en chasser, traita avec lui de la rançon de cette abbaye, à 16 mille francs d'or, dont il consentit avec le sieur Dubeuil une obligation au capitaine anglois. Pour la payer, on établit un péage de douze deniers par livre, de la valeur de toutes les marchandises montant, descendant & traversant la Loire depuis Candé jusqu'à Chantoceaux. Il devoit être éteint dès que la somme seroit remboursée ; mais cette promesse fut oubliée : la seule grace qu'on accorda, fut de réduire ce péage en 1654 à deux deniers obole.

En 1665, ce droit fut continué, sans aucune justice, par arrêt du conseil, avec une nouvelle imposition sur l'Anjou ; le tout fut uni aux fermes générales, & depuis aliéné, comme il l'est encore aujourd'hui ; l'extension arbitraire que les engagistes ont donnée à ce droit, les procès & les formalités qui en résultent, ont prodigieusement affoibli le commerce de ces cantons. Les receveurs du *trépas de Loire*, par exemple, se sont avancés jusques dans la Bretagne, où le droit n'est point dû : enfin leurs tarifs sont falsifiés & contraires aux premiers principes du commerce. (*D. J.*)

TRÉPASSÉS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom d'une fête, ou plutôt un jour de prieres solemnelles pour les ames du purgatoire. Amalarius Fortunatus dans son ouvrage des offices ecclésiastiques de Louis-le-Débonnaire, au commencement du ix. siecle, nous a laissé un office entier des morts, d'où quelques-uns ont voulu conclure que la mémoire annuelle des défunts étoit établie dès ce tems-là ; mais cette preuve paroît foible. Il y a plus d'apparence que cet office ne se disoit encore alors que pour chaque particulier qui quittoit cette vie. C'est saint Odilon, abbé de Cluni, qui est le premier auteur de cette institution, laquelle a passé de son ordre dans toute l'Eglise. Ce saint abbé, au commencement du ix. siecle, ordonna à tous les religieux qui dépendoient de son abbaye, de faire tous les ans une commémoration solemnelle de tous les fideles défunts, le 2 Novembre, qui est le lendemain de la fête de tous les saints. Les souverains pontifes approuverent cette dévotion, & voulurent l'étendre dans toute l'Eglise : c'est de-là qu'est venue la solemnité lugubre, que l'on appelle la fête des *trépassés*. Bollandus, *vie de saint Odilon*.

TRÉPIDATION, s. f. *ou* TITUBATION, *en terme d'Astronomie*, est une espece de balancement que les anciens astronomes attribuoient aux cieux de crystal qu'ils avoient imaginé pour expliquer le mouvement des planetes. Par cette *titubation* ils expliquoient quelques mouvemens observés dans l'axe du monde ; savoir celui qui produit la précession des équinoxes : cette précession, comme on le sait aujourd'hui, vient d'un mouvement conique de l'axe de la terre autour des poles de l'écliptique contre l'ordre des signes, & la cause physique en a été découverte dans ces derniers tems. *Voyez* PRÉCESSION. (*O*)

TRÉPIDATION, s. f. *en Médecine*, est un tremblement des nerfs & des membres du corps. *Voyez* TREMBLEMENT.

Le premier symptome de la rage dans les chiens, est une *trépidation* des membres, *&c. Voyez* HYDROPHOBIE.

TRÉPIÉ, (*Antiq. grec. & rom.*) c'étoit un instrument à trois piés, qui, dans le paganisme, entroit dans les actes de religion, & étoit lié avec elle.

Il seroit impossible de remonter à l'origine des *trépiés*, elle se perd dans les tems les plus reculés. Homere en parle comme d'un usage établi, lorsqu'il écrivoit. On connoît l'emploi qu'on faisoit des *trépiés* pour les oracles & pour les prédictions. Les *trépiés* étoient dans la Grece, ce que les couronnes & les boucliers votifs furent dans la suite des tems chez les Romains, c'est-à-dire des offrandes plus ou moins cheres, qu'on faisoit à tous les dieux. Les inscriptions dont il étoit facile de les orner, perpétuoient la mémoire de ceux qui les avoient offerts. La grandeur & la matiere en étoient indifférentes.

Presque tous les enfans qui avoient exercé le sacerdoce d'Apollon chez les Thébains, laissoient un *trépié* dans le temple.

Les *trépiés* étoient aussi donnés pour récompense aux talens; Hésiode en remporta un pour prix de poésie à Chalcys sur l'Eurype. Echembrote en offrit un de bronze à Hercule avec cette inscription : « Echem» brote Arcadien a dédié ce *trépié* à Her» cule, après avoir remporté le prix aux » jeux des Amphictyons ». Horace dit, *l. IV. ode* 8.

Donarem tripodas *præmia fortium Graïorum.*

Si j'étois riche, mon cher Censorinus, je donnerois volontiers à mes amis, de ces beaux *trépiés* dont la Grece récompensa autrefois la valeur de ses héros.

Pausanias cite le sujet d'un groupe de marbre assez indécent pour les dieux, mais qui fait honneur aux *trépiés*. Hercule & Apollon y étoient représentés se disputant un *trépié*; ils étoient prêts à se battre, mais Latone & Diane retenoient Apollon, tandis que Minerve appaisoit Hercule. On en voit peu de bien conservés, & la plûpart sont romains.

On en a trouvé un dans la maison de campagne d'Hadrien, de la hauteur d'environ cinq piés; ce qui prouve qu'il n'a été destiné que pour une offrande. Il est de pierre de touche, du plus beau travail grec.

Les *trépiés* sacrés, car c'est ainsi qu'on les nommoit, se trouvent souvent de différentes formes; les uns ont des piés solides, les autres sont soutenus sur des verges de fer; il y en avoit en maniere de siéges, de tables, de cuvettes; il y en avoit qui servoient d'autels, & sur lesquels on immoloit les victimes.

Enfin quelle que fût leur figure, les trois piés des *trépiés* souffroient en particulier différentes formes, & pouvoient être décorés de différens ornemens. Le noyau ou le pilier montant qui portoit la cuvette, pouvoit être formé par une ou plusieurs figures. On varioit ces figures dans l'espece & dans les proportions. La cuvette, toujours soutenue par les trois piés, pouvoit être ornée par des têtes de caracteres, mais il étoit possible de la décorer à volonté, en-dedans comme en-dehors, par des bas-reliefs & des gravures. Aussi est-il constant que les Grecs allioient dans les *trépiés* la sculpture & la gravure. Pour les Romains, ils n'ont guere été dans le goût d'embellir leurs *trépiés*. Ils les ont conservés dans leur premiere forme, c'est-à-dire simple, car en fait d'ornemens, ou augmente plutôt qu'on ne diminue, comme le remarque M. de Caylus. *Antiq. Greq. Rom. Etrusq. t.* 2. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Médailles.*) les médailles prouvent que les *trépiés* avoient un grand usage dans les sacrifices; car les trois piés étoient couverts d'un bassin, sous lequel on faisoit du feu pour brûler l'encens & les parfums que l'on offroit aux dieux; on a une médaille de l'empereur Vérus, dont la tête est gravée d'un côté, & sur l'autre on voit un *trépié* entouré d'un serpent : ce *trépié* marque un sacrifice que faisoit l'empereur, & le serpent indique qu'il sacrifioit à Esculape, au sujet de sa santé. Pour rendre ce symbole intelligible, on dit que, comme le serpent quitte sa vieille peau, les malades par le secours de la médecine quittent la langueur qui suit les maladies.

On connoît encore une médaille de Vitellius, sur le revers de laquelle on voit un *trépié*, la figure d'un dauphin au-dessus, & un oiseau que l'on croit être un corbeau au-dessous. La légende porte ces mots XV. VIR. SACR. FAC. qui nous apprennent que Vitellius étoit un des quindécemvirs préposés pour la solemnité des sacrifices : en effet, le dauphin étoit consacré à Apollon, selon la remarque de Servius sur le troisieme livre de l'Enéide : & à l'égard du corbeau, on prétend qu'il étoit sous la protection du même dieu. (*D. J.*)

TRÉPIÉ DE LA PYTHIE, (*Mytholog.*) machine à trois piés sur laquelle la Pythie assise rendoit les oracles d'Apollon; c'étoit là le *sacré trépié*, appellé en latin *cortyna*; il étoit couvert de la peau du serpent Python; la prêtresse ou le prêtre d'Apollon ne rendoit les oracles du dieu, & n'annonçoit l'avenir, qu'après s'être assise sur le *sacré trépié*.

Dans les premiers siecles de la découverte de l'oracle de Delphes, devint prophete qui voulut, dit M. Hardion. Les habitans du Parnasse n'avoient besoin,

pour acquérir le don de prophétie, que de reſpirer la vapeur qui ſortoit de l'antre de Delphes. Le dieu de l'oracle pour ſe mettre en crédit, inſpiroit alors toutes ſortes de perſonnes indifféremment. Enfin pluſieurs de ces phrénétiques dans l'accès de leur fureur, s'étant précipités dans l'abyme, on chercha les moyens de remédier à cet accident. On dreſſa ſur le trou une machine qui fut appellée *trépié*, parce qu'elle avoit trois barres, & l'on commit une femme pour monter ſur ce *trépié*, d'où elle pouvoit, ſans aucun riſque, recevoir l'exhalaiſon prophétique. Cette exhalaiſon étoit une ivreſſe produite par quelques vapeurs qui ſortoient de l'antre de Delphes, ou bien une ivreſſe réelle procurée par des aromates qu'on brûloit, & qui attaquoient le cerveau délicat de la Pythie, ou plutôt encore, c'étoit une ivreſſe feinte, des emportemens & des contorſions étudiées.

Il ne faut pas confondre le *trépié* ſur lequel la prêtreſſe étoit aſſiſe pour rendre les oracles d'Apollon, avec le *trépié* d'or qui étoit placé auprès de l'autel dans le temple de Delphes, *voyez* donc TRÉPIÉ D'OR. *Littérat.*

On donnoit auſſi par excellence le nom de *trépiés* aux divers autels du fils de Jupiter & de Latone. Claudien nous repréſente ce dieu qui vient de les viſiter dans ſon char tiré par des griffons.

Phœbus adeſt & frænis grypha jugalem
Riphœo tripodus *repetens detorſit ab axe.*

TRÉPIÉ D'OR, (*Littérat.*) ce *trépié*, dit Hérodote, *liv. IX.* étoit porté ſur un ſerpent de bronze à trois têtes : il fut conſacré à Apollon, & placé auprès de l'autel dans ſon temple de Delphes.

Pauſanias, général des Lacédémoniens à la bataille de Platée, fut d'avis qu'on donnât cette marque de reconnoiſſance au dieu des oracles. Pauſanias le grammairien, qui étoit de Céſarée en Cappadoce, & qui dans le ſecond ſiecle nous a donné une belle deſcription de la Grece, fait mention de ce *trépié*. Après la bataille de Platée, dit-il, les Grecs firent préſent à Apollon d'un *trépié d'or*, ſoutenu par un ſerpent de bronze ; c'étoit un ſerpent d'airain à trois têtes, dont les différens contours faiſoient une grande baſe qui s'élargiſſoit inſenſiblement.

Il ſe pourroit bien que la colonne de bronze qui étoit à Conſtantinople, fût ce fameux ſerpent à trois piés ; car outre Zozime & Zozomene, qui aſſurent que l'empereur Conſtantin fit tranſporter dans l'hyppodrome les *trépiés* du temple de Delphes, Euſebe rapporte que ce *trépié*, tranſporté par ordre de l'empereur, étoit ſoutenu par un ſerpent roulé en ſpire.

Quoi qu'il en ſoit, la colonne de bronze aux trois ſerpens avoit environ quinze piés de haut ; elle étoit formée par trois ſerpens tournés en ſpirale comme un rouleau de tabac ; leurs contours diminuoient inſenſiblement depuis la baſe juſque vers les cous des ſerpens, & leurs têtes écartées ſur les côtés en maniere de *trépiés*, compoſoient une eſpece de chapiteau : Mourat avoit caſſé la tête à un de ces ſerpens ; la colonne fut traverſée, & les têtes des deux autres furent caſſées en 1700, après la paix de Carlovitz. (*D. J.*)

TRÉPIÉS DE DODONE, (*Littérat.*) l'airain qui reſonnoit dans ce temple étoit peut-être une ſuite de *trépiés* poſés de maniere que le reſonnement du premier qu'on touchoit ſe communiquoit aux autres, & produiſoit un ſon continué pendant quelque tems. *Voyez l'article* ORACLE DE DODONE. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Littérat.*) *tripus*, gen. *odis*, les *trépiés* des anciens étoient de grandes marmites ou de grands chauderons à trois piés, de divers métaux. Il y en avoit de deux ſortes, les uns étoient pour mettre ſur le feu, & on les appelloit ἐμπυριβήτας & λοετροχόους, & les autres ſervoient à mêler le vin avec l'eau, & ils étoient appellés ἄπυρα, parce qu'on ne les mettoit jamais au feu. On voit par-tout dans Homere que l'on faiſoit préſent aux héros de baſſins & de *trépiés* ; ainſi dans le *liv. XIX.* de l'Iliade, Achille reçoit d'Agamemnon vingt cuvettes & ſept *trépiés*. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Art numiſmat.*) le *trépié*, ſur les médailles romaines, marque quelque ſacerdoce ou dignité ſacerdotale. Le *trépié* couvert ou non, avec une corneille

ou un dauphin, est le symbole des duumvirs députés pour garder les oracles des sibylles, & pour les consulter dans l'occasion; ils étoient consacrés aux piés de la statue d'Apollon palatin, à qui la corneille est consacrée, & à qui le dauphin sert d'enseigne dans les cérémonies des duumvirs. *P. Jobert.*

TRÉPIÉ, (*Cirier.*) les blanchisseurs de cire nomment *trépié*, une petite table quarrée faite de menus morceaux de fer, sur laquelle pose l'instrument en forme d'auge, qu'ils appellent la *grelouoire.* (*D. J.*)

TRÉPIÉ, *terme de Marchand de fer*, ustensile de cuisine, fait d'un cercle de fer soutenu de trois piés, sur lequel on pose les chauderons, fourneaux, poiles, *&c.* qu'on veut tenir solidement sur le feu. (*D. J.*)

TRÉPIGNER, (*Maréchal.*) un cheval qui *trépigne*, est celui qui bat la poudre avec les piés de devant, en maniant sans embrasser la volte, & qui fait ses mouvemens courts, près de terre, sans être assis sur les hanches. Les chevaux qui n'ont pas les épaules souples & libres, & qui avec cela n'ont guere de mouvement, ne font que *trépigner*: un cheval peut *trépigner*, même en allant droit.

TRÉPOINTE, s. f. *terme de Coffretier*, c'est chez les maîtres Coffretiers malletiers, maîtres Bourreliers, Selliers, & autres ouvriers, un cuir mince, qu'ils mettent entre deux autres cuirs plus épais qu'ils veulent coudre. Les statuts des Coffretiers leur ordonnent de faire les *trépointes* des malles, de bon cuir de veau ou de mouton, & de les coudre à deux chefs de bonne ficelle neuve, bien poissée.

TRÉPOINTE DE DEVANT, (*Cordonnerie.*) est une bande de cuir que l'on coud avec la premiere semelle de l'empeigne.

Trépointe de derriere, est une bande de cuir plus mince que celle de devant, qui se coud avec le quartier du soulier & le talon de la seconde semelle.

TRÉPOST *ou* TRÉPORT, s. m. (*Charpent. & Marine.*) longue piece de bois, qui est assemblée avec le bout supérieur de l'étambord, & qui forme la hauteur de la pouppe. *Voyez* ALONGES DE POUPPE.

TREPTOW, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Poméranie, sur la riviere de Rega. Il y a une autre petite ville de même nom dans la même province, sur le lac de Toll. (*D. J.*)

TRERO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Trerus*, riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle naît proche d'Agnani, & se rend dans le Garigliano, aux confins de la Terre de Labour. (*D. J.*)

TRERONES, (*Géog. anc.*) peuples qui faisoient souvent des courses à la droite du Pont-Euxin, dans les pays voisins jusque dans la Paphlagonie & dans la Phrygie: ces peuples, dit Strabon, *liv. I. pag.* 161. étoient les mêmes que les Cimmériens, ou du moins quelques peuples d'entr'eux.

TRERUS, (*Géog. anc.*) 1°. petite contrée de la Thrace, selon Etienne le géographe, qui nomme ses habitans *Treres.* Ces peuples, selon Pline, *l. IV. c.* 10. habitoient aux environs de la Dardanie, de la Macédoine, & de la Piérie. Thucydide, *l. II. p.* 166. les met sur le mont Scomius, appellé *Scopius* par Pline, *liv. IV. ch. x.* & qui tient au mont Rodope. Strabon, *l. I. p.* 61. & *l. XIV. p.* 647. dit qu'ils étoient Cimmériens d'origine; que comme ceux-ci, ils firent des courses dans divers pays, & que la fortune les favorisa pendant long-tems.

2°. *Trerus*, fleuve d'Italie, dans le Latium. Strabon, *l. V. p.* 237. dit que ce fleuve mouilloit la ville de Fabrateria, qui étoit sur la voie Latine: son nom moderne est le *Tréro.* (*D. J.*)

TRÈS-CHRÉTIEN, (*Hist. de France.*) titre des rois de France. Le concile de Savonniere, tenu en 859, qualifie Charles-le-Chauve de *roi très-chrétien.* Le pape Etienne II. avoit déjà donné ce nom à Pepin l'an 755. Malgré ces faits tirés de l'histoire, on a dit assez communément jusqu'à ces derniers tems, que le titre de *très-chrétien* fut accordé pour la premiere fois par Paul II. à Louis XI.

Le pere Mabillon qui a fait imprimer un extrait de l'ambassade de Guillaume de Monsterceet en 1469, où l'on voit

que ce souverain pontife déclare qu'il donnera dans la suite ce titre à nos rois, remarque qu'en cela le pape ne faisoit que continuer un usage déjà établi. Pour le prouver il rapporte plusieurs exemples anciens, qui à la vérité ont été quelquefois interrompus ; mais il démontre que du tems de Charles VII. cette dénomination étoit dejà constamment & héréditairement attachée à nos rois. Pie II. le dit expressément dans sa 385^e. lettre adressée à Charles VII. du 3 des ides d'Octobre 1457. *Nec immerito ob christianum nomen à progenitoribus tuis defensum, nomen* christianissimi *ab illis hæreditarium habes.* Si ce savant religieux eût vu le prologue de Raoul de Presles à son livre de *la cité de Dieu*, il n'eût pas manqué de faire remonter l'usage de ce titre de *très-chrétien* jusqu'au tems de Charles V. ayeul de Charles VII. les termes de Raoul de Presles sont assez précis : « Et » à vous singuliérement en l'institution » des lettres au *très-chrétien* des princes». Ce passage a échappé aux auteurs des dissertations insérées dans les Mercures de Janvier, Avril & Juin 1720, *&c.* où cette matiere est discutée avec beaucoup de vivacité.

On trouve cependant, malgré ces autorités, que le concile de Bâle, tenu en 1432, ne donne au roi de France que le titre de *sérénissime* : enfin celui de *très-chrétien* que Louis IX. obtint du pape en 1469, est devenu un titre permanent dans ses successeurs. Au reste, on a remarqué que ce prince prit la qualité de *très-chrétien*, à-peu-près dans le tems que Ferdinand d'Aragon, illustre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenoit le titre de *catholique*. (*D. J.*)

TRES-TABERNÆ, (*Geogr. anc.*) lieu d'Italie dans la campagne de Rome, & où l'histoire Miscellanée & Zozime, *l. II.* disent que l'empereur Sévere fut tué par Maxence. Cicéron, *l. II. attic. epist. x.* qui parle de ce lieu, fait entendre qu'il n'étoit pas éloigné de la voie appienne, & un peu plus loin que le marché d'Appius. Les Chrétiens qui étoient à Rome allerent au-devant de saint Paul jusqu'au lieu nommé les Trois-loges, *Tres-Tabernæ*, comme nous le lisons dans les *Actes xxviij.* 15. L'itinéraire d'Antonin marque ce lieu sur la route de Rome à la colonne, en suivant la voie Appienne, entre Aricia & Apii-Forum, à 17 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du second. Le nom moderne est *Cisterna*.

Tres-Tabernæ est encore un lieu de la Macédoine, suivant l'itinéraire d'Antonin, qui le marque sur la route de Dyrrachium à Byzance. (*D. J.*)

TRÉSAILLE, s. f. *terme de Charron*, c'est une piece de bois longue de quatre piés & demi, plate, quarrée, de l'épaisseur de deux pouces & de la largeur de quatre, qui est assujettie sur les deux ridelles ou brancart du tombereau, au milieu de cette *trésaille* est un anneau de fer fait en piton, où est attachée la chaîne qui attache le tombereau, & le maintient en état.

TRÉSEAU, s. m. (*Commerce.*) petit poids qui pese le demi-quart, ou la huitieme partie de l'once ; c'est ce qu'on nomme plus communément un *gros*. On pese au *tréseau* les drogues des apoticaires, & la menue marchandise que les merciers débitent en détail, comme le fil & la soie en écheveaux. *Voy.* GROS. *Dictionnaire de commerce.*

TRÈS-FONCIER, adj. (*Jurisprud.*) se dit de celui qui a la propriété du fonds ; on l'appelle *seigneur très-foncier*, parce que le droit de pleine propriété est regardé comme une espece de seigneurie, utile en ce qu'il donne le droit de disposer de la chose, d'en jouir, & même d'en user & abuser selon que la raison & la loi le permettent. *Voyez* DOMAINE, HÉRITAGE, PROPRIETÉ, SEIGNEUR, SEIGNEURIE. (*A*)

TRÈS-FONDS, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie la partie de l'héritage qui est opposée à la superficie ; on dit de celui qui a la pleine propriété d'un héritage qu'il a le *fonds* & les *très-fonds*, parce qu'il a non-seulement la superficie, mais aussi le fond, c'est-à-dire tout ce qui est au-dessous de la superficie à quelque profondeur que ce soit, de maniere qu'il fait faire des fouilles & excavations aussi avant qu'il le juge à propos. *Voyez* DOMAINE, FONDS,

FONDS, PROPRIÉTÉ, TRÈS-FONCIER, USUFRUIT. (*A*)

TRÉSILLON, f.m. (*Charpent.*) morceau de bois qu'on met entre des ais nouvellement fciés, pour les tenir en état & les faire fécher plus aifément & fans gauchir. On dit *tréfillonner* une pile de bois, de crainte qu'il ne fe tourmente. (*D. J.*)

TRÉSOR, f. m. (*Droit naturel & civil.*) thefaurus *eft vetus quædam depofitio pecuniæ, cujus non extat memoria, ut jam dominum non habeat: fic enim fit ejus qui invenerit quod non alterius fit, alioquin fi quis aliquid vel lucri causâ, metûs, vel cuftodiæ, condiderit fub terra, non eft* thefaurus *cujus etiam furtum fit.* Digeft. *lib. XLI. tit. I.*

Selon cette définition, un *tréfor* eft un argent trouvé, & dont on ignore le maître. Je dis, *dont on ignore le maître*; car fi quelqu'un enterre fon argent crainte d'être dépouillé, ou fimplement faute d'endroits plus commodes pour le ferrer, ce n'eft pas un *tréfor*; & quiconque le prend, fe rend coupable de larcin, comme ce valet dont il eft parlé dans la comédie de Plaute, intitulée *Aulularia*. On demande donc à qui appartient un *tréfor* trouvé, c'eft-à-dire un argent dont on ignore le maître.

Selon le droit naturel tout feul, un *tréfor*, de même que toutes les autres chofes qui n'ont point de maître, appartiennent au corps de l'état, ou à ceux qui le repréfentent, en un mot, au fouverain. Mais d'un autre côté, le fouverain eft cenfé laiffer ces fortes de chofes au premier occupant, tant qu'il ne fe les réferve pas bien clairement à lui-même. Et lorfqu'il permet aux particuliers ou expreffément, ou tacitement, de fe les approprier, celui qui trouve un *tréfor* & qui s'en faifit, en devient par-là maître, quand même il l'auroit trouvé dans un fonds appartenant à autrui, fi les loix civiles n'en difpofent autrement; parce que le *tréfor* n'eft pas acceffoire du fonds, comme les métaux, les minéraux, & autres chofes femblables qui y font attachées naturellement, & dont à caufe de cela le propriétaire du fonds peut être regardé comme en poffeffion.

Les loix romaines qui donnent la moitié du *tréfor* au maître du fonds, & l'autre moitié à celui qui y trouve un *tréfor*, étendent cela à un ouvrier qui eft payé par le maître du champ ou de la maifon pour y travailler; car, dit-on, il n'agit au nom de celui qui l'a loué qu'en ce qui regarde l'ouvrage qu'il a à faire. *Nemo enim fervorum opera* thefaurum *quæret: nec ea propter tum terram fodiebat, fed alii rei operam infumebat & fortuna aliud dedit.* Digeft. *lib. XLI. tit. I. De acquir. rer. domin. leg.* 43.

Platon décide qu'un *tréfor*, & en général toutes les chofes perdues, ne demeurent pas à celui qui les trouve, quoiqu'on ne fache point à qui elles appartiennent; mais il prétend qu'il faut confulter là-deffus l'oracle de Delphes, pour difpofer de ces chofes comme il en ordonnera. C'eft pouffer le fcrupule auffi loin que faifoit un philofophe chinois, nommé *Chiungai*, qui s'imaginant qu'il n'étoit pas permis de rien toucher que l'on foupçonnât le moins du monde être le fruit de quelque injuftice, ne vouloit pas loger dans la maifon de fon pere, crainte qu'elle n'eût été bâtie par des frippons, ni manger chez fes parens ou fes freres, de peur que ce qu'ils lui donneroient ne fût mal acquis. On a lieu de croire que parmi les Juifs, les Romains du tems de Plaute & les Syriens, le *tréfor* appartenoit au maître du champ où il avoit été trouvé; mais ce qu'on fait plus certainement, c'eft que les loix romaines ont fort varié fur cette matiere. *Voyez* le *droit public* de M. Domat, *liv. I. tit. VI. fect.* 3. & le *jus privatum romano-german.* de Titius, *lib. VIII. cap. xiij.*

Au refte, il convient de favoir qu'il y a fur ce fujet parmi nous divers réglemens, des loix civiles felon les différens pays, comme auffi diverfes opinions parmi les auteurs; mais il feroit inutile d'entrer dans ce détail. (*D. J.*)

TRÉSOR PUBLIC, (*Antiq. d'Athenes.*) le *tréfor public* d'Athenes étoit confacré à Jupiter fauveur, & à Plutus dieu des richeffes. Dans la maffe des revenus publics qui formoient ce *tréfor*, on y gardoit toujours en réferve mille talens,

187 mille 500 livres sterlings, auxquels il étoit défendu de toucher sous des peines capitales, excepté dans les besoins les plus urgens de l'état.

Les fonds de subside qui fournissoient le *trésor public* d'Athenes provenoient de l'imposition, nommée *tête*, τέλη; des *phori*, φόροι; des *eisphoræ*, εἰσφόραι; & des *timemata*, τιμήματα, c'est-à-dire des *amendes*; les autres mots ont été expliqués à leur article.

Leur *trésor public* étoit employé à trois sortes de dépenses, qui tiroient leurs noms de leur emploi. On appelloit 1°. τὰ χρήματα τῆς διοικήσεως, *les fonds destinés aux dépenses civiles*; 2°. τὰ στρατιωτίκα χρήματα, *les fonds destinés pour la guerre*; 3° τὰ θεορίκα, *les fonds destinés pour la religion*. Dans cette derniere classe étoient comprises les dépenses des théatres & des fêtes publiques.

Il y avoit un trésorier assigné à chaque branche des revenus publics, & l'on appelloit cette magistrature, ταμίας τῆς, διοικησέως, τῶν στρατιωτίκων, & θεορίκων. Potter, *archæol. græc. t. I. p.* 82. (*D. J.*)

TRÉSOR PUBLIC, (*Antiq. rom.*) *trésor* de l'épargne formé des deniers publics.

Il y avoit dans le temple de Saturne, situé sur la pente du mont Capitole, trois *trésors publics*. Dans le *trésor* ordinaire, l'on mettoit l'argent des revenus annuels de la république, & l'on en tiroit de quoi subvenir aux dépenses ordinaires.

Le second *trésor* provenoit du vingtieme qu'on prenoit sur le bien des affranchis, sur les legs & successions qui étoient recueillies par d'autres héritiers que les enfans des morts, ce qui montoit à des sommes excessives. Ce second *trésor* étoit appellé par cette raison *aurum vicesimarium*.

Dans le troisieme étoit en réserve tout l'or que l'on avoit amassé depuis l'invasion des Gaulois, & que l'on conservoit pour des extrémités pareilles, sur-tout en cas d'une nouvelle irruption de ces mêmes Gaulois. Ce fut ce qui donna lieu à ce noble trait d'esprit de César au tribun qui gardoit ce *trésor*, quand ce grand capitaine le fit ouvrir par force, sous prétexte de la guerre civile: « Il est inutile, » dit-il, de le réserver davantage, puis» que j'ai mis Rome hors de danger d'être » jamais attaquée par les Gaulois ».

C'étoit dans le troisieme *trésor* qu'étoient encore les sommes immenses que les triomphateurs apporterent des pays conquis. César s'empara de tout, & en fit des largesses incroyables. Cependant ce troisieme *trésor public*, ainsi que le second, s'appelloit *sanctius ærarium*, mais rien n'étoit sacré pour servir à l'ambition de ce nouveau maître de Rome.

Tout le monde sait que le mot général *ærarium*, qu'on donnoit à tous ces *trésors*, venoit de ce que la premiere monnoie des Romains étoit du cuivre. Quand la république fut soumise à l'autorité d'Auguste, il eut son *trésor* particulier sous le nom de *fiscus*. Le même empereur établit un *trésor* militaire, *ærarium militare*.

Les pontifes avoient aussi leur trésor, *ærarium*, que l'on appelloit plus communément *arca*; & ceux qui en avoient la garde se nommoient *arcarii*, dont il est fait mention dans le code Théodosien, & dans le code Justinien, *liv. II. tit. VII.* (*D. J.*)

TRÉSOR, (*Critique sacrée.*) en grec θήσαυρος, ce mot signifie 1°. un *amas* de richesses mises en réserve, *Matth. vj.* 19. *ne cherchez point à amasser des* trésors *sur la terre*: 2°. des coffres, des cassettes; les mages après avoir déployé leurs *trésors*, θησαυροὺς ἀυτῶν, *Matth. ij.* 11. c'est-à-dire après avoir ouvert les cassettes, les coffres où étoient renfermées les choses précieuses qu'ils vouloient présenter au Sauveur: 3°. magasin où l'on garde les provisions, *Matth. xiij.* 52. le pere de famille tire de sa dépense, ἐ τοῦ θησαυροῦ, toutes sortes de provisions.

Le *trésor de l'épargne* étoit la tour où les rois de Juda faisoient porter leurs finances, *IV. Rois*, *xx.* 15. le *trésor du temple* étoit le lieu où l'on mettoit en réserve tout ce qui étoit consacré au Seigneur, *Josué vj.* 19. le *trésor de Dieu* est une expression métaphorique, pour marquer ses bienfaits, sa puissance, *&c.* Il tire de ses *trésors*, comme d'un arsenal, les traits dont il punit les méchans, *Jéremie*, *l.* 25. Les *trésors d'iniquité* désignent les *richesses*

acquises par des voies injustes, *Prov. x. 2.* (*D. J.*)

TRÉSOR DES CHARTES DU ROI, est le dépôt des titres de la couronne, que l'on comprenoit tout anciennement sous le terme de *chartes du roi.*

On entend aussi par-là le *lieu* où ce dépôt est conservé.

Anciennement & jusqu'au tems de Philippe-Auguste; il n'y avoit point de lieu fixe pour y garder les *chartes du roi*; ces actes étant alors en petit nombre, nos rois les faisoient porter à leur suite par-tout où ils alloient, soit pour leurs expéditions militaires, soit pour quelqu'autre voyage.

Guillaume le Breton & autres historiens rapportent, qu'en 1194 Philippe-Auguste ayant été surpris pendant son dîner, entre Blois & Fretteval, dans un lieu appellé *Bellesoye*, par Richard IV. dit *Cœur de lion*, roi d'Angleterre & duc de Normandie, avec lequel il étoit en guerre, il y perdit tout son équipage, notamment son scel & ses chartes, titres & papiers.

M. Brussel prétend néanmoins que cet enlevement n'eut pour objet que certaines pieces, & que les Anglois n'emporterent point de registres ni de titres considérables.

Il y a du moins lieu de croire que dans cette occasion les plus anciens titres furent perdus, parce qu'il ne se trouve rien au *trésor des chartes* que depuis Louis le Jeune, lequel, comme on sait, ne commença à regner qu'en 1137.

Philippe-Auguste, pour réparer la perte qui venoit de lui arriver, donna ordre que l'on fît des soigneuses recherches, pour remplacer les pieces qui avoient été enlevées.

Il chargea de ce soin Gaultier le jeune, *Galterius junior*, auquel du Tillet donna le titre de *chambrier.*

Ce Gaultier, autrement appellé *frere Guerin*, étoit religieux de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Il fut évêque de Senlis, garde des sceaux de France sous Philippe-Auguste, puis chancelier sous Louis VIII. & S. Louis.

Il recueillit ce qu'il put trouver de copies de chartes qui avoient été enlevées, & rétablit le surplus de mémoire le mieux qu'il lui fut possible.

Il fut arrêté que l'on mettroit ce qui avoit été ainsi rétabli, & ce qui seroit recueilli à l'avenir, en un lieu où ils ne fussent point exposés aux mêmes hasards; & Paris fut choisi, comme la capitale du royaume, pour y conserver ce dépôt précieux.

Il est présentement placé dans un petit bâtiment en forme de tour quarrée, attenant la Ste. Chapelle, du côté septentrional: au premier étage de ce bâtiment est le *trésor* de la Ste. Chapelle; & dans deux chambres l'une sur l'autre, au-dessus du *trésor* de la Ste. Chapelle, est le *trésor des chartes.*

Mais ce dépôt n'a pu être placé dans cet endroit que sous le regne de S. Louis, & seulement depuis 1246, la Ste. Chapelle n'ayant été fondée par ce roi que le 12 Janvier de cette année.

Les chartes ou titres recueillis dans ce dépôt sont les contrats des mariage des rois & reines, princes & princesses de leur sang, les quittances de dot, assignations de douaire, lettres d'apanages, donations, testamens, contrats d'acquisition, échanges, & autres actes semblables, les déclarations de guerre, les traités de paix, d'alliance, *&c.*

On y trouve aussi quelques ordonnances de nos rois, mais elles n'y sont pas recueillies de suite, ni exactement; car le registre de Philippe-Auguste & autres des regnes suivans jusqu'en 1381, ne sont pas des recueils d'ordonnances de ces princes, mais des registres de toutes les chartes qui s'expédioient en chancellerie, parmi lesquelles il se trouve quelques ordonnances.

Le roi enjoignoit pourtant quelquefois par ses ordonnances même de les déposer en original au *trésor des chartes*, témoin celle de Philippe VI. touchant la régale du mois d'Octobre 1344, à la fin de laquelle il est dit qu'elle sera gardée par original au *trésor des chartes* & lettres du roi, ordonnances de la troisieme race, *tome V.*

Lorsque le *trésor des chartes* fut établi dans le lieu où il est présentement, on créa aussi-tôt un gardien de ce dépôt, que l'on appelle *trésorier des chartes de France*, & que l'on a depuis appellé *tré-*

sorier-garde des chartes & papiers de la couronne, ou comme on dit vulgairement, *garde du trésor des chartes.*

Suivant des lettres de Louis XI. de l'an 1481 il doit prêter serment de cette charge en la chambre des comptes.

En instituant le *trésorier de chartes*, on lui donna non-seulement la garde de ce dépôt, mais on le chargea aussi de recueillir les chartes & titres de la couronne, de les déposer dans le *trésor*, & d'en faire de bons & fideles inventaires.

Il nous reste encore quelques notions de ceux qui ont exercé la charge de *trésorier* des chartes.

Le plus ancien qui soit connu, est M^e. Jean de Calais.

Depuis Etienne de Mornay qui l'étoit en 1305, on connoît assez exactement ceux qui ont rempli cette charge.

On trouve qu'en 1318, Pierre d'Estampes ou de Stampis étoit garde du *trésor*; mais M. Dupuy dit qu'il y a lieu de douter si ce Pierre d'Estampes & ceux qui lui succéderent en cet emploi jusqu'en 1370, étoient véritablement gardes du *trésor* des chartes; il prétend qu'ils étoient seulement gardes des chartes de la chambre des comptes, que l'on appelle aujourd'hui *gardes des livres.*

Cependant ils ne sont pas qualifiés simplement *gardes des livres* ou *lettres du roi*, mais *gardes du trésor de lettre du roi*; par exemple, à la marge des lettres de Charles, régent du royaume, pour le rétablissement du bailliage royal de Saint-Jangon en Mâconnois, du mois de Décembre 1359, qui sont au mémorial *D* de la chambre des comptes de Paris; *fol.* 1, est écrit: *ego Adam Boucherii clericus domini regis & custos thesauri litterarum regiarum, recepi in camerâ compotorum originale hujus transcripti per manum magistri Johannis Aquil. die penult. Januarii, anno* 1359. Voyez *les ordonnances de la troisieme race, tom. III. p.* 380, *aux notes.*

Dans la confirmation des privileges que le roi Jean accorda en Janvier 1350, aux habitans de la ville de Florence, il est dit qu'il fit tirer des registres de son pere (Philippe VI.) lesdites lettres de privileges qui sont du mois de Mai 1344, & ces registres s'entendent du *trésor des chartes.* Voyez *les ordonnances de la troisieme race, tom. IV. pag.* 37, & *la note de* M. Secousses, à la table des matieres, au mot *trésor des chartes.*

En 1364, Pierre Gonesse étoit garde des chartes & des privileges royaux dont on lui remettoit les originaux; il donnoit des expéditions signées de lui des lettres qui y étoient contenues; il est qualifié *custos cartarum & privilegiorum regiorum*, ce qui ne paroît pas équivoque. *Voyez les ordonnances de la troisieme race, tom. IV. p.* 474, 475 & 476.

Il est encore parlé du *trésor des chartes* dans des lettres de Charles V. du 14 Mars 1367, ordonnances de la troisieme race, *tom. V. p.* 100 & 103.

Les premiers gardes du *trésor des chartes* ne firent que des inventaires si succints, qu'on n'en peut presque point tirer d'instruction. Au mois de Janvier 1371, Charles V. ayant visité en personne son *trésor des chartes*, & voyant la confusion qui y étoit, en donna la garde à Gérard de Montaigu qu'il fit son notaire & secrétaire trésorier & garde de son *trésor des chartes*, & par ses lettres-patentes il ordonna qu'à l'avenir ceux qui auroient la garde dudit *trésor*, seroient appellés *trésoriers & ses secrétaires perpétuels.*

Il est parlé de ce Gérard de Montaigu en ladite qualité à la marge des lettres de Charles V. du mois de Septembre 1371, qui sont au cinquieme volume des ordonnances de la troisieme race, *p.* 425 & 426. Il fut garde du *trésor* jusqu'en 1375. Dreu Bude lui succéda en cette fonction le 7 Février 1375. Le 22 Septembre 1376 le même Gérard de Montaigu étoit garde du *trésor* de la chapelle. *Voyez le recueil des ordonnances de la troisieme race, p.* 30, 56 & 218. Chopin, *de dom. lib. III. p.*459, dit que Dreux (Draco) & Jean Bude, aïeul & pere de Guillaume Bude, furent successivement gardes du *trésor des chartes*, ainsi que Guillaume Budée le remarque en sa note sur la loi *nec quicquam ff. de offic. proconsul.*

Pour revenir aux inventaires du *trésor des chartes*, Gérard de Montaigu en fit

un, mais qui fut encore très-fuccint, fuivant lequel il y avoit alors 310 layettes ou boëtes, 109 regiftres, & quelques livres de juifs, defquels il n'eft refté que quatre hébreux qui y font encore. Montaigu mit à part les papiers inutiles & plufieurs coins de monnoie, qui font à préfent rongés de la rouille, & que l'on a mis en la chambre haute.

Les regiftres font feulement cottés audit inventaire felon les tems, depuis Philippe Augufte jufqu'en 1381, tellement que pour trouver une charte dans ces regiftres, il faut favoir le tems qu'elle a été enregiftrée en l'audience de la chancellerie, ou plutôt levée, parce qu'on n'en faifoit regiftre qu'après qu'elle avoit été délivrée.

Le 12 Septembre 1481, Jacques Louvet commença un inventaire qui n'étoit que de 75 layettes, felon l'ancienne quote, dont il s'en trouva dèflors plufieurs de manque.

Suivant la commiffion qui avoit été donnée pour faire cet inventaire dès l'an 1474, on voit que le *tréfor* fermoit à trois clés, dont l'une demeura à Jean Bude, ancien tréforier des chartes, une audit Louvet, tréforier actuel, & la troifieme à MM. de la chambre des comptes auxquels tout ce qui fe faifoit fe rapportoit par cahiers.

Sous le roi François I. on porta au *tréfor* quinze coffres appellés les *coffres des chanceliers*, parce qu'ils contenoient les papiers trouvés chez les chanceliers du Prat, du Bourg & Poyet. Ceux de ce dernier furent faifis quand on lui fit fon procès au mois de Juin 1542, & enfuite mis au *tréfor des chartes*.

Il faut remarquer à cette occafion qu'anciennement après la mort ou démiffion des chanceliers ou gardes des fceaux, l'on retiroit d'eux ou de leurs héritiers les papiers du roi, ainfi qu'on l'a vu pratiquer par la décharge qui fut donnée aux héritiers du chancelier des Urfins.

Du tems que M. de Thou, fils du premier préfident, fut tréforier des chartes, M. du Tillet, greffier en chef du parlement, auteur du recueil des rois de France, & autres œuvres qu'il compofa tant fur les regiftres du parlement & fur ceux de la chambre des comptes, que fur le *tréfor des chartes*, eut pour cet effet permiffion d'entrer au *tréfor* même, de tranfporter ce dont il auroit befoin ; ce qui fut fait avec fi peu d'ordre, que les titres dont il s'étoit fervi ne furent point remis à leur place, plufieurs ne furent point rapportés, & demeurerent chez lui, ou fe trouverent perdus.

Le défordre s'accrut encore par l'entrée qu'eut au *tréfor* M. Briffon la premiere année qu'il fut avocat du roi, lequel emporta de ce dépôt beaucoup de bons mémoires, même les remontrances faites à l'occafion du concordat.

M. Jean de la Guefle, procureur-général, voyant le circuit qu'il étoit obligé de faire pour avoir quelque titre du *tréfor*, qu'il falloit préfenter requête au roi, puis obtenir une lettre de cachet, fit démettre celui qui étoit alors tréforier des chartes, & unir cette charge à perpétuité à celle de procureur-général, ce qui fut fait au mois de Janvier 1582 ; & le procureur-général prend depuis ce tems la qualité de *tréforier-garde des chartes & papiers de la couronne* ; & tel eft le dernier état au moyen de quoi MM. Dupuy & Godefroi, commis fous M. Molé, procureur-général, tréforier des chartes, firent en 1615 un inventaire, lors duquel ils trouverent beaucoup de titres pourris, partie des layettes brifées & pourries faute d'avoir entretenu la couverture. Ils remirent l'ordre qui y eft aujourd'hui, ayant rangé les layettes par les douze gouvernemens, puis les affaires étrangeres, les perfonnes & les mélanges ; tellement qu'ils mirent en état 350 layettes, 15 coffres & 52 facs. Pour les regiftres, ils furent rangés felon l'ordre chronologique du regne des rois.

L'inventaire des layettes, coffres & facs contient huit volumes de minute. MM. Dupuy & Godefroi n'acheverent pas celui des regiftres, ayant été occupés à d'autres affaires.

M. Molé fit apporter au *tréfor* les papiers de M. de la Guefle, procureur-général ; on les mit dans des facs étiquetés ; ce qui remplit une partie d'une grande armoire diftribuée en quarante-deux guichets,

Le roi ayant fait raser le château de Mercurol en Auvergne, où étoient ses titres pour ledit pays, on les a mis au *trésor des chartes* dans la chambre haute ; mais on en a tiré peu d'utilité.

On y a aussi mis quelques papiers de M. Pithou, des papiers concernant Metz, Toul & Verdun, la Lorraine ; on apporta de Nancy six grands coffres qui sont au *trésor.*

M. Dupuy dit que les ministres ont négligé de faire porter les titres au *trésor des chartes* ; que pour ce qui est des regiftres des chartes qui s'expédioient en la chancellerie, & pour lesquels on exige encore un droit, l'on n'en a point apporté au *trésor des chartes* depuis Charles IX. qu'à l'égard des originaux, on n'y en a point mis non plus depuis long-tems, si ce n'est quelques pieces singulieres, comme le procès de la dissolution du mariage d'Henri IV. avec la reine Marguerite.

M. de Lomenie, secrétaire d'état, fit remettre à M. Molé, procureur-général, les originaux des actes passés pour le mariage d'Henriette de France avec Charles I. roi d'Angleterre, pour être déposés au *trésor des chartes.*

Le cardinal de Richelieu y fit aussi mettre grand nombre de petits traités & actes faits par le roi avec les princes & états voisins.

On y chercha le contrat de mariage de Louis XIII. qui se trouva enfin dans un lieu où il ne devoit pas être

Le garde des sceaux, de Marillac, fit rendre un arrêt du conseil d'état le 23 Septembre 1628, portant que les traités, actes de paix, mariages, alliances & négociations, de quelque nature qu'elles soient, passées avec les princes, seigneuries & communautés, tant dedans que dehors le royaume, seroient portés au *trésor des chartes*, & ajoutés à l'inventaire d'icelui, & il fut enjoint aux chanceliers gardes des sceaux d'y tenir la main.

M. Dupuy dit que tout cela a encore été mal exécuté, & que les choses sont restées comme auparavant

Mais par les soins de MM. Joly de Fleury, pere & fils, plusieurs pieces anciennes très-importantes ont été recouvrées & mises au *trésor des chartes.*

Par exemple, le regiftre 84, qui depuis très-long-tems étoit en déficit dans ce dépôt, s'étant trouvé dans la bibliotheque de M. Rouillé du Coudray, conseiller d'état, & lors de sa mort arrivée en 1729, ayant passé entre les mains de M. de Fourqueux, procureur-général de la chambre des comptes de Paris, son neveu, ce magistrat l'a remis au *trésor des chartes*, & ce regiftre a été réuni aux autres qui sont conservés dans ce dépôt. *Voyez l'avertissement* de M. Secousse, qui est au troisieme volume des Ordonnances de la troisieme race, *p.* 673.

Pour ce qui est des pieces modernes, il y a plus de cent ans que l'on n'en a mis aucune au *trésor des chartes* : on en a d'abord mis quelques-unes aux archives du Louvre, ensuite on a mis toutes celles qui sont survenues dans le dépôt des manuscrits de la bibliotheque du roi, où il y a déja plus de pieces qu'au *trésor des chartes.*

Il y a présentement plusieurs commissaires au *trésor des chartes*, qui sont nommés par le roi, & qui, sous l'inspection de M. le procureur-général, travaillent aux inventaires & dépouillemens des pieces qui sont dans ce dépôt, dont on fait différentes tables & extraits, non-seulement par ordre des matieres, mais aussi des tables particulieres des noms de lieu, des noms des personnes, & singuliérement de ceux des grands officiers de la couronne, des titres qui étoient alors usités, des noms des monnoies, & autres objets semblables qui méritent d'être remarqués.

On travaille aussi à une table générale des regiftres, & à une autre de toutes les pieces originales qui sont au *trésor* : on se propose même de faire une table générale de toutes les chartes du royaume qui se trouvent dispersées dans différens dépôts, depuis le commencement de la monarchie jusqu'en 1560 ; tems depuis lequel les actes qui ont suivi, ont été recueillis avec plus de soin dans différentes collections.

Il seroit à souhaiter que le public pût profiter bientôt de ce travail immense, dans lequel on puiseroit sans doute une infinité de connoissances curieuses & utiles. (*A*).

TRÉSORIER, s. m. (*Gram.*) est en

général celui à qui l'on a confié la garde d'un trésor.

TRÉSORIER *en sous-ordre* (*Hist. rom.*) Les *trésoriers* en sous-ordre, ou les *sous-trésoriers*, selon Asconius & Varron, étoient certains particuliers d'entre le peuple qui levoient & portoient chez le questeur du proconsul l'argent nécessaire pour la paie des troupes; c'étoient des especes de collecteurs de l'argent imposé sur chaque tribu pour les besoins de l'état. Leur établissement est de la plus haute antiquité, au rapport d'Aulu-Gelle. La loi *aurelia* nous apprend combien cet ordre peu digne de considération devint accrédité, puisque cette loi rendit commun aux *trésoriers* & aux chevaliers le droit de juger de certaines matieres qui n'appartenoient auparavant qu'aux sénateurs : il falloit au contraire les dépouiller de ce privilege, si quelqu'autre loi le leur avoit accordé. (*D. J.*)

TTÉSORIER, (*terme d'église.*) c'est celui qui possede une dignité ou bénéfice ecclésiastique, qui le rend gardien de l'argenterie, des joyaux, des reliques, du trésor des chartes, & autres objets appartenans à l'église particuliere dont il est membre. Le *trésorier* a succédé en quelque façon aux anciens diacres, à qui les trésors de l'église étoient confiés. Dans le tems de la réformation cette dignité fut abolie comme inutile dans la plûpart des églises cathédrales de la Grande-Bretagne; cependant elle subsiste toujours dans celles de Londres, de Salisbury, *&c.* (*D. J.*)

TRÉSORIERS DE FRANCE, (*Jurisp.*) sont des magistrats établis pour connoître du domaine du roi.

Ils ont été appellés *trésoriers*, parce qu'au commencement de la monarchie toute la richesse de nos rois ne consistoit que dans leur domaine, qu'on appelloit *trésor du roi*; & que les revenus du domaine étoient déposés dans un lieu appellé *le trésor du roi*, dont ces officiers avoient la garde & la direction.

Du tems de Clovis I. le trésor étoit gardé dans l'ancien palais bâti de son tems, où est aujourd'hui le parlement.

Le *trésorier* qui ordonnoit du paiement des gages ou pensions assignées par les rois sur leur domaine, même des fiefs & aumônes, avoient une chambre près du trésor, en laquelle il connoissoit du domaine, comme cela s'est toujours pratiqué depuis, soit lorsqu'il n'y avoit qu'un seul *trésorier*, ou lorsqu'ils ont été plusieurs.

Sous Philippe-Auguste le trésor étoit au temple : ce prince avant que de partir pour la Terre-Sainte, l'an 1196, ordonna qu'à la recette de son avoir, Adam, son clerc, seroit présent & écriroit la recette; que chacun auroit une clé des coffres où l'argent seroit remis, & que le temple en auroit une. C'étoit un chevalier du temple qui étoit le gardien particulier du trésor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prévôts & aux comptables.

Du tems de S. Louis la chambre des comptes, qui étoit ambulatoire, ayant été fixée à Paris, les *trésoriers de France* & officiers des monnoies, à raison de la communication qu'ils avoient avec les finances, dont les gens de comptes étoient juges, furent unis & incorporés en la chambre des comptes, où ils continuerent chacun l'exercice de leurs charges.

On voyoit en effet encore dans l'ancien bâtiment de la chambre des comptes, qui fut brûlé le 28 Octobre 1737, une chambre du trésor appellé *camera vetus thesauri*, où les *trésoriers de France* exerçoient anciennement leur charge & jurisdiction en la connoissance du domaine. Il y avoit aussi une chambre des monnoies; & Miraulmont dit avoir vu des commissions, une entr'autres de l'an 1351, intitulée, *les gens de comptes & trésoriers, & les généraux maîtres des monnoies du roi notre sire*, qui prouvent qu'autrefois ces trois chambres n'ont fait qu'un corps & une compagnie : c'est de-là que les *trésoriers de France* sont encore reçus & installés en la chambre des comptes, & qu'entre les six chambres ou divisions dans lesquelles les auditeurs des comptes sont distribués pour le rapport des comptes, la premiere s'appelle encore *la chambre du trésor.*

Le dépôt du trésor du roi fut pourtant remis au temple en 1302; depuis il fut mis au louvre, & ensuite on le remit au palais.

Il étoit dans une tour près la chambre

appellée *du trésor*, laquelle se voit encore aujourd'hui treillissée, au plancher de laquelle sont attachées les balances où les finances du royaume, qui étoient apportées & mises ès mains du changeur du trésor, se pesoient.

Du tems de Miraulmont, le trésor du roi étoit gardé à la bastille de S. Antoine.

Présentement le trésor du roi, appellé *trésor royal*, reste chez les gardes du trésor royal.

Pour ce qui est de la recette & de l'administration du trésor ou domaine, au commencement c'étoient les baillifs & sénéchaux qui en étoient chargés, chacun dans leur ressort.

Depuis, pour ne les pas détourner de l'exercice de la justice, on établit des receveurs particuliers, lesquels reportoient tout l'argent de leur recette au changeur du trésor, qui étoit le receveur général.

Le changeur du roi distribuoit les deniers suivant les mandemens & ordonnances des *trésoriers de France*, lesquels avoient la direction du domaine & revenus du roi.

Le nombre de ces officiers fut peu considérable sous les deux premieres races de nos rois, & même encore assez avant sous la troisieme.

Grégoire de Tours & Aimoin, deux de nos plus anciens historiens françois, parlent du *trésorier* de Clovis I. *thesaurarius Clodovici*.

On trouve peu de chose au sujet des *trésoriers de France*, jusqu'au tems de Philippe-le-Bel.

Sous le regne de ce prince il n'y avoit qu'un seul *trésorier de France*, qui étoit établi en cette charge par forme de commission seulement, pour un an, plus ou moins, selon la volonté du roi ou de son conseil.

Guillaume de Hangest étoit seul *trésorier de France* en 1300; depuis ce tems il y en eut tantôt deux, tantôt trois ou quatre; leur nombre a beaucoup varié, y ayant eu en divers tems plusieurs créations & suppressions de *trésoriers de France*.

Entre ces *trésoriers*, les uns étoient pour la direction du domaine & finances; les autres étoient *trésoriers* sur la foi de la justice, c'est-à-dire, préposés pour rendre la justice sur le fait du domaine & trésor; c'est pourquoi on les appelloit aussi *conseillers du trésor*. Il y en avoit dès 1390; ils furent supprimés par une ordonnance du 7 Janvier 1400, à la charge que s'il se présentoit quelque différent au trésor, les autres *trésoriers*, pour les décider, appelleroient des conseillers au parlement ou de la chambre des comptes: cependant deux conseillers au parlement & le baillif de Senlis furent encore pourvus de ces offices, lesquels de nouveau furent supprimés en 1407, avec la même clause qu'en 1400; ce qui n'empêcha pas encore qu'en 1408 les *trésoriers de France* ne reçussent un conseiller sur le fait de la justice.

Ces *trésoriers* sur le fait de la justice, ou conseillers du trésor, subsisterent au nombre de dix jusqu'en 1683, que la chambre du trésor fut unie au bureau des finances; le roi attribuant aux *trésoriers de France* toute cour & jurisdiction, chacun dans leur généralité. *Voyez* ce qui a été dit ci-devant à ce sujet au *mot* DOMAINE.

Quoique les *trésoriers de France* ne s'occupassent autrefois principalement que de la direction des finances, ils avoient cependant toujours conservé le droit de venir prendre place en la chambre du trésor, & d'y présider.

Dès le tems de Philippe-le-Bel il y avoit un président des *trésoriers de France*, qu'on appelloit *le souverain des trésoriers*. Henri III. en créa un second dans chaque bureau, il en a été encore créé d'autres dans la suite, lesquels à Paris ont été réunis au corps des *trésoriers de France*, & sont exercés par les plus anciens d'entr'eux.

En 1551, Henri II. voulant unir les charges de *trésoriers de France* avec celle de généraux des finances, ordonna que dans chaque bureau des dix-sept recettes générales du royaume il y auroit un *trésorier de France* général des finances; depuis, il sépara ces charges en deux.

En 1577, Henri III. créa les *trésoriers de France* en corps de compagnie, au moyen de l'établissement qu'il fit des bureaux des finances dans les généralités & principales villes du royaume.

L'édit du mois de Mars 1627, en ôtant aux

aux baillifs & fénéchaux la connoiffance des caufes du domaine que l'édit de Crémieu leur avoit attribué, la donna aux *tréforiers de France*, chacun dans l'étendue de leurs généralités, avec faculté de juger en dernier reffort jufqu'à 250 liv. de principal, & de 10 liv. de rente, & de juger par provifion jufqu'au double de ces fommes.

Les bureaux des finances font préfentement compofés de préfidens en titre d'office, de préfidens dont les offices ont été réunis au corps, & font remplis & exercés par les plus anciens *tréforiers de France*.

Il y a auffi dans plufieurs bureaux des finances, un chevalier d'honneur; à Paris il n'y en a point.

Les préfidens & *tréforiers de France* de Paris fervent alternativement en la chambre du domaine; & au bureau des finances, il y a un avocat & un procureur du roi pour la chambre du domaine, & un autre avocat & un autre procureur du roi pour le bureau des finances.

Les *tréforiers de France* réuniffent préfentement quatre fortes de fonctions; favoir, 1°. celle qui leur appartenoit anciennement pour la direction des finances, du tems que la connoiffance des caufes du domaine appartenoit à la chambre du tréfor. 2°. La jurifdiction qui appartenoit à la chambre du tréfor fur le fait du domaine, & qui pendant un tems avoit été attribuée en partie aux baillifs & fénéchaux. 3°. Ils ont auffi la voirie, en conféquence de l'édit du mois de Février 1627, qui leur a attribué la jurifdiction contentieufe en cette matiere.

Leur direction, par rapport aux finances, comprend les finances ordinaires, qui font le domaine, & les finances extraordinaires, qui font les aides, tailles & autres impofitions.

Il eft de leur charge de veiller à la confervation du domaine du roi & de fes revenus, d'en faire payer les charges locales, & pour cet effet, d'en donner un état des recette & dépenfe à faire aux receveurs pour fe conduire dans leur recette.

Ce font eux qui reçoivent les fois & hommages, aveux & dénombremens des terres non titrées relevantes du roi; mais

ils en envoyent annuellement les actes à la chambre des comptes, conformément à un réglement du mois de Février 1668.

Dans leurs chevauchées ils font des procès-verbaux des réparations à faire aux maifons & hôtels du roi, aux prifons & autres édifices dépendans du domaine, & auffi aux grands chemins, pour être pourvu de fonds à cet effet.

Les commiffions des tailles & impofitions leur font envoyées, & enfuite envoyées par eux avec leur attache aux élus des élections pour en faire l'affiette & département fur les paroiffes contribuables.

Ils donnent aux comptables de leur généralité chacun un état par eftimation des recette & dépenfe qu'ils ont à faire, & vérifient à la fin de leur exercice l'état au vrai des recette & dépenfe faites fur les comptables qui rendent leur compte à la chambre des comptes.

Jufqu'à ce que les comptes foient rendus à la chambre, ils ont toute jurifdiction fur les comptables & fur ceux qui ont des affignations fur leurs recettes, en exécution de l'état du roi qu'ils ont; mais du moment que les comptes font rendus, ce pouvoir ceffe, les particuliers prennent droit par les comptes, & fe pourvoient en conféquence d'iceux à la chambre.

Ils reçoivent les cautions des comptables de leur généralité, & les font fortifier en cas d'infolvabilité, mais ils en envoyent les actes au greffe de la chambre des comptes, fuivant le réglement de 1668 & l'édit du mois d'Août 1669.

Lorfque les comptables meurent fans avoir rendu leurs comptes, les *tréforiers de France* appofent chez eux le fcellé, & veillent à la fûreté de ce qu'ils doivent au roi, dont ils fe font compter par état.

Si les comptables deviennent infolvables, ils les dépoffédent, & commettent à leur exercice, en attendant que le roi y ait pourvu.

Ils prêtent ferment à la chambre des comptes, & reçoivent celui de tous les comptables de leur généralité, mais ils ne font point l'information de leurs vie & mœurs, après que la chambre l'a faite à la réception des comptables, cela appartenant uniquement à la chambre, ainfi

qu'il est expliqué par l'adresse des provisions.

Les *trésoriers de France* jouissent de plusieurs privileges, dont les preuves ont été recueillies par Fournival.

Ils sont commensaux de la maison du roi, comme officiers qualifiés de France, & jouissent en conséquence de tous les privileges attribués aux commensaux, tels que les droits de *committimus* & de franc-salé, le droit de deuil à la mort des rois.

En cette même qualité de commensaux ils sont encore exempts de guet, de garde, de réparations des villes & de subventions.

Ils sont du corps des compagnies souveraines, & ont les mêmes privileges, & notamment la noblesse transmissible.

Ceux de Paris l'ont au premier degré en vertu d'un édit du mois d'Avril 1705; ceux des autres bureaux des finances ne transmettent que *patre & avo*.

Par le réglement de la réforme des habits, ils sont traités comme les compagnies souveraines.

Et en effet dans certain cas ils jugent souverainement.

Il y a des édits & déclarations qui leur sont adressés.

Ils ont l'honneur de parler debout au roi, comme les cours souveraines.

Ils doivent jouir du droit d'indult.

Dans les villes où il n'y a pas d'autres cours, ils ont près d'eux une chancellerie établie à l'instar de celles des compagnies souveraines.

Leurs huissiers ont été créés à l'instar de ceux des autres compagnies souveraines.

Ils ont rang & séance aux entrées & pompes funebres des rois, reines & autres princes.

Ils ont aussi entrée & séance au parlement entre les conseillers; lorsqu'ils viennent ou sont mandés pour quelqu'affaire, & lorsqu'ils viennent seulement pour assister aux grandes audiences, ils ont droit de sieger les premiers sur le banc des baillifs & sénéchaux.

Ils ont aussi droit de séance en la cour des aides, lorsqu'ils y sont mandés pour affaires.

Ils sont exempts des droits d'aides, emprunts, subsistances, logemens de gens de guerre, & ont été maintenus par provision dans l'exemption du droit de gros.

Ils sont aussi exempts du ban & arriere-ban, de payer le prêt au renouvellement du droit annuel, de toute tutelle & curatelle.

Fournival dit que leur procès ne peut leur être fait que par le chancelier de France; il est au-moins certain qu'ils jouissent du privilege des autres cours, de ne pouvoir être jugés que par leurs confreres.

Sur ce qui concerne les *trésoriers de France*, on peut voir Miraumont, Pasquier, Joly, Baquet, Fournival, le recueil des ordonnances de la troisieme race, & ci-devant le *mot* DOMAINE. (*A*)

TRÉSORIERS DE L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, (*Finances.*) sont en France des officiers créés par le roi, pour faire le payement de toutes les troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, pour payer les garnisons de toutes les places, comme aussi les vivres, étapes, fourrages, appointemens des gouverneurs, lieutenans, majors & états majors de toutes les provinces, *&c.* Ces *trésoriers* choisissent entre leurs principaux commis ceux qui sont les plus entendus, & ils en envoient un dans chaque armée. Il doit avoir un logement dans le quartier général; l'infanterie lui fournit une garde de trente hommes. Quand le régiment des Gardes-françoises est à l'armée, cette garde lui est affectée de droit; elle est composée de quinze ou vingt hommes commandés par un sergent. (*Q*)

TRÉSORIER DE PROVINCE, (*Hist. d'Angleterre.*) *treasurer of the county*; c'est celui qui est le gardien des fonds de la comté, *of the county-stock*. Il y a deux *trésoriers* dans chaque comté, nommés aux sessions de pâques, à la pluralité des suffrages des juges de paix; ils sont annuels, doivent avoir dix livres sterlings de revenus en terres, & rendre compte chaque année de leur régie, à leurs successeurs, aux sessions de pâques, ou au plus tard dix jours après.

Les fonds du comté dont cet officier

eſt le gardien, ſe levent annullement par une taxe de contribution ſur chaque paroiſſe; ce fond doit être employé à des uſages charitables, à ſoulager des ſoldats ou des mâtelots eſtropiés, comme auſſi des priſonniers qui ſont pour dettes dans les priſons du comté; il ſert encore à entretenir de pauvres maiſons de charité, & à payer les ſalaires des gouverneurs des maiſons de correction. Quelle eſt la charge de ces *tréſoriers*, la maniere de lever les fonds, & quel en doit être l'emploi, c'eſt ce qu'on trouvera détaillé dans les *ſtatuts XLIII.* d'Eliſabeth, *c. vij.* Jacques I. *c. iv*, *xj*, *& xij.* de Guillaume III. *c. xviij.* de la reine Anne, *c. xxxij.* de George I. *c. xxiij.* (*D. J.*)

TRESQUILLES, ſ. f. pl. (*Lainage.*) eſpece de laine qui vient du levant; c'eſt la même qualité de laine que les laines ſurges & en ſuint.

TRESSAILLIR, v. n. (*Gram.*) éprouver une émotion ſubite & légere: on *treſſaillit* de peur & de joie; l'homme le plus intrépide qui regarde ſa fin d'un air tranquille, ne peut fixer long-tems ſon attention ſur cet objet, ſans *treſſaillir*; combien notre éducation eſt mauvaiſe de ce côté! pourquoi nous effrayer ſans ceſſe ſur un événement qui doit un jour avoir lieu? pourquoi nous ſurfaire à tout moment le prix d'une vie qu'il faut perdre? ne vaudroit-il pas mieux nous en entretenir avec mépris dès nos plus jeunes ans? nous *treſſaillons* de frayeur quand on nous montre la mort de près; on pourroit nous apprendre à *treſſaillir* de joie en la recevant; quels hommes que ceux qu'on auroit inſtruits à mourir avec joie!

TRESSANT, *à la monnoie*, lorſque l'eſſayeur général & l'eſſayeur particulier ne ſe rapportent point en faiſant leur eſſai d'une même eſpece, & qu'il y a quelque trente-deuxieme pour l'or, ou quelque vingt-quatrieme pour l'argent de différence entr'eux, on appelle cela *faire un treſſant*.

TRESSAUX, *terme de Pêche*, liens de bois tord, pour arrêter les naſſes ou nauſſes. *Voyez* DUITS.

TRESSE, *en terme de Boutonnier*, eſt un tiſſu de ſoie ou de fil, d'or ou d'argent, de différente largeur, & fait au boiſſeau. *Voyez* BOISSEAU.

Voici la maniere dont ce tiſſu ſe travaille. On ſait le nombre de pieces de même longueur & de même largeur qu'on a à faire; alors on devide ſes ſoies ſur la chignole, *voyez* CHIGNOLE, en les ſéparant par tas égaux de pluſieurs brins; on charge chacun de ces tas ſur pareil nombre de fuſeaux, où on ſe propoſe de faire une douzaine, deux douzaines, *&c.* de jartieres, par exemple, où on ne veut faire qu'une *treſſe*, ceinture de manchon, guide de chevaux, *&c.* dans le premier cas, le nombre des fuſeaux chargés comme on vient de le voir, n'eſt que la moitié de celui dont on ſe ſervira, l'autre moitié ſe chargeant à meſure d'autant de matiere en longueur qu'il en faut pour achever une jartiere; cette moitié ſe coupe de deſſus les autres fuſeaux; les deux bouts ſe nouent, enſuite on arrange tous les fuſeaux dans une S de fil-d'archal, en ſorte que les brins ſoient l'un ſur l'autre ſans confuſion, & partagés en deux parties égales; on paſſe, pour commencer la tête, une moitié de ces fuſeaux ſous le carton du boiſſeau, on fait jouer l'autre en faiſant des levées d'un en un, en allant de droit à gauche; ou de gauche à droit, en jettant le dernier de chaque côté au milieu des fuſeaux, levant celui d'après, ainſi du reſte, juſqu'à ce que la tête ſoit formée: alors on prend les autres fuſeaux, on les leve d'un en un pendant le premier tour ſeulement, & de deux en deux, ou de trois en trois pendant le ſecond & les autres. Ces levées faites d'un côté, à chaque tour on jette le dernier fuſeau entre ceux qui ſont levés, & ceux qui poſent ſur le boiſſeau, juſqu'au milieu des deux parties de fuſeaux; on met les levées à leur place, on en fait autant de l'autre côté, juſqu'à ce que l'ouvrage ſoit fini. Dans le ſecond cas où on fait une *treſſe* ſans tête, on charge tous les fuſeaux de la même quantité de matiere, on les noue l'un avec l'autre, on les arrange ſur l'*ſ*, en ſorte que tous les nœuds entrent dedans, & on travaille comme dans les jartieres, au premier tour & aux autres, en laiſſant un peu d'intervalle entre

l'*s* & l'endroit d'où on commence le tissu, pour former ce qu'on appelle *un paine*. *Voyez* PAINE. Si l'on fait des boutonnieres à ces sortes de *tresses*, on met sous le carton du boisseau la moitié des fuseaux, & on fait avec l'autre un côté de la boutonniere : on reprend les fuseaux du carton avec lesquels on fait l'autre côté, puis on les rassemble tout au bas de la boutonniere, pour achever la *tresse* pleine.

Les fuseaux sont en nombre impair, à cause de celui qui court toujours entre les levées : on ne fait guere de *tresses* au-dessous de treize fuseaux, & on va en augmentant de trois, de quatre, ou de cinq, jusqu'à soixante & onze, qui est la *tresse* la plus forte ; plus de fuseaux seroient trop embarrassans.

Les levées se font de deux en deux, ou de trois en trois, relativement au nombre de fuseaux, & à la qualité qu'on veut donner à l'ouvrage.

TRESSE *de cheveux*, *terme de Perruquier*, tissu qui se fait des cheveux attachés par un bout sur un long fil de soie ; cette *tresse* se fait sur un petit métier qui consiste en trois pieces ; savoir une table longue environ d'un pié & demi, & large de trois ou quatre pouces, & deux petits cylindres, ou colonnes d'un pouce de diamettre, & d'un pié de hauteur, postés aux deux bouts de la table. Ces cylindres sont mobiles, afin de pouvoir dévider la *tresse* sur l'un, à mesure qu'elle s'avance, & allonger la soie qui est roulée sur l'autre, lorsque l'espace qui est entre deux est tissu, c'est-à-dire lorsque les cheveux y sont attachés avec une aiguille. Les *tresses* de cheveux servent à faire des perruques, & des coins de cheveux pour hommes, des tours & des boucles pour femmes. (*D. J.*)

TRESSER *les cheveux*, (*terme de Perruquier.*) c'est les attacher par un bout sur des fils ou soies, pour les mettre en état de servir à faire des perruques & autres ouvrages de cheveux.

TRESSOIR, s. m. *outil de Gainier*, c'est un petit fer plat, de la largeur d'un pouce, quarré par en-haut & un peu arrondi par en-bas ; au milieu de cet arrondissement, est une petite queue aussi de fer, qui se met dans un petit manche de la longueur d'un pouce & gros à proportion ; le bout quarré de cet outil est garni de petites pointes faites en dents creusées dans le fer, à la distance chacune d'environ une ligne : cet outil sert aux gainiers pour marquer les distances où il faut placer les clous d'ornement.

TRESSURES, *ou* TRESTONS *montés sur piquets*, sorte de pêcherie en usage dans le ressort de l'amirauté de S. Malo.

Ceux qui font la pêche où les pêcheurs bouchoteurs se servent de lignes garnies de gros hameçons, pour prendre des chiens de mer, des morues, & autres especes de gros poissons qui entrent dans la baie de S. Malo ; ils sont montés sur des piles ou des avançons séparés, comme font les pêcheurs de Dunkerque & autres ; le bout de la pile est garni d'une pierre ou d'une torque de paille, enfouée dans le sable ou le vase, & tient l'air au-dessus du fond ; quelques-uns les montent aussi chacune sur un petit piquet de *tressons* ou *tressures*, qui sont proprement des rets de bas-parc montés sur petits piquets ; mais les rets dont ces piquets sont garnis, n'ont au plus que douze brasses de longueur, parce que la mer que les pêcheurs disent être trop coursiere, ou qui monte avec précipitation dans cette baie, emporteroit bientôt les rets avec les piquets, si une plus grande étendue lui faisoit quelque résistance ; les mailles de ces filets commencent d'approcher du calibre prescrit par les ordonnances ; le défaut de soin des officiers qui les doivent surveiller, & des syndics ou gardes jurés qui n'y sont point établis, sont le cause que les filets de ces pêcheurs ne sont pas présentement dans la regle qui est ordonnée par les ordres de sa majesté.

TRETA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre. Strabon, *l. XIV. p.* 683. la place entre Boosura & le promontoire d'où l'on précipitoit ceux qui avoit profané l'autel d'Apollon. (*D. J.*)

TRÉTEAU, s. m. (*instrument d'Ouvrier.*) espece de chevalet de bois avec quatre piés, deux à chaque bout, qui sert à différens usages dans les arts & métiers. Les *tréteaux* des charpentiers, scieurs

de long, font fort élevés, afin que le fcieur de deffous ait de l'échappée pour retirer la fcie lorfque le fcieur de deffus la pouffe; il faut deux *tréteaux* quand ce font de longues pieces qu'on débite, & feulement un quand les pieces font courtes; mais alors il faut l'étançonner, & bander fortement la piece deffus avec des cordes. (*D. J.*)

TRÉTEAU, f. m. pl. (*Charpent.*) fortes de piés de bois affez hauts, fur lequels on pofe les pieces pour les fcier. (*D. J.*)

TRÉTEAU, f. m. pl. *terme de fcieur de bois*, forte de piés de bois d'une certaine hauteur, fur lefquels les fcieurs de bois pofent la piece qu'ils ont à fcier.

TRÉTHIMIROW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans l'Ukraine, au palatinat de Kiovie, fur le Boryfthène, à douze lieues de Kiovie; elle appartient aux Cofaques. (*D. J.*)

TRÉTOIRE, f. f. (*Vanerie.*) efpece de tenaille de bois.

TRETUM, (*Géog. anc.*) 1°. promontoire de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* le marque fur la côte du golfe de Numidie, entre Rufficada & Uzicath. Strabon, *l. XVII. p.* 830. qui nomme ce promontoire *Tritum*, dit qu'il étoit à fix mille ftades de celui de Métagonium. Le nom moderne eft *Capo-Ferrato*, felon Caftald, & *Bucramel*, felon Mercator.

2°. *Tretum*, lieu du Peloponnefe, dans l'Argolide. Paufanias, *l. II. c. xv.* dit que l'un des chemins qui conduit de Cléone à Argos, paffe à *Tretum*, & que quoique étroit & ferré dans les montagnes, il étoit néanmoins le plus facile pour les voitures. C'eft dans ces montagnes que l'on montroit la caverne du lion Néméen; & de-là à la ville de Némée, il n'y avoit pas plus de quinze ftades. (*D. J.*)

TREU, *ou* TRUAGE, (*Jurifprud.*) ancien terme qui paroît être un diminutif de *treuver* que l'on difoit alors pour *trouver*: on payoit le droit de *treu* accoutumé au feigneur dans la juftice duquel on avoit trouvé & abbatu une bête que le chaffeur avoit fait lever dans une autre feigneurie; d'autres prétendent que *treu* & *truage* venoient de *tribu*, en latin *tributum*, & par corruption *tributagium*, & en effet le mot *treu* ou *truage* fignifioit auffi le *péage* ou *impôt* que le feigneur levoit fur les marchandifes qui paffoient dans fa feigneurie. Le *treu* du fel étoit l'impôt qui fe percevoit fur le fel. *Voyez* Bouteillier, Galland, Lamiere, du Cange, au mot *Trutanizare*. (*A*)

TREVA, (*Géogr. anc.*) ville que Ptolomée, *l. II. c. xj.* marque dans le climat le plus feptentrional de la Germanie. Cluvier penfe que c'eft Lubec. *Treva* eft auffi le nom d'une ville d'Italie, dans la Flaminie, fur les bords du fleuve Clitumnus. (*D. J.*)

TREVE, f. f. (*Droit polit.*) la *treve* eft une convention, par laquelle on s'engage à fufpendre pour quelque tems les actes d'hoftilité, fans que pour cela la guerre finiffe, car alors l'état de guerre fubfifte toujours.

La *treve* n'eft donc point une paix, puifque la guerre fubfifte; mais fi l'on eft convenu, par exemple, de certaines contributions pendant la guerre, comme on n'accorde ces contributions que pour fe racheter des actes d'hoftilité, elles doivent ceffer pendant la *treve*, puifqu'alors ces actes ne font pas permis; & au contraire, fi l'on a parlé de quelque chofe, comme devant avoir lieu en tems de paix, l'intervalle de la *treve* ne fera point compris là-dedans.

Toute *treve* laiffant fubfifter l'état de guerre, c'eft encore une conféquence, qu'après le terme expiré, il n'eft pas befoin d'une nouvelle déclaration de guerre; la raifon en eft, que ce n'eft pas une nouvelle guerre que l'on commence, c'eft la même que l'on continue.

Ce principe, que la guerre que l'on recommence après une *treve*, n'eft pas une nouvelle guerre, peut s'appliquer à divers autres cas. Dans un traité de paix conclu entre l'évêque & prince de Trente, & les Vénitiens, il avoit été convenu que chacun feroit remis en poffeffion de ce qu'il poffédoit avant la précédente & derniere guerre.

Au commemcement de cette guerre, l'évêque avoit pris un château des Vénitiens, que ceux-ci reprirent depuis; l'évêque refufoit de le céder, fous prétexte qu'il avoit été repris après plufieurs

treves, qui s'étoient faites pendant le cours de cette guerre ; la question devoit se décider évidemment en faveur des Vénitiens.

On peut faire des *treves* de plusieurs sortes.

1°. Quelquefois pendant la *treve*, les armées ne laissent pas de demeurer sur pié avec tout l'appareil de la guerre, & ces sortes de *treves* sont ordinairement de courte durée.

2°. Il y une *treve générale* pour tous les pays de l'un & de l'autre peuple, & une *treve particuliere* restreinte à certains lieux, comme par exemple, sur mer, & non pas sur terre, *&c.*

3°. Enfin, il y a une *treve absolue*, indéterminée & générale, & une *treve limitée* & déterminée à certaines choses ; par exemple, pour enterrer les morts, ou bien si une ville a obtenu une *treve* seulement pour être à l'abri de certaines attaques, ou par rapport à certains actes d'hostilité, comme pour le ravage de la campagne.

Il faut remarquer encore qu'à proprement parler, une *treve* ne se fait que par une convention expresse, & qu'il est très-difficile d'établir une *treve* sur le fondement d'une convention tacite, à moins que les faits ne soient tels en eux-mêmes & dans leurs circonstances, qu'ils ne puissent être rapportés à un autre principe, qu'à un dessein bien sincere de suspendre pour un tems les actes d'hostilité.

Ainsi, de cela seul qu'on s'est abstenu pour quelque tems d'exercer des actes d'hostilité, l'ennemi auroit tort d'en conclure que l'on consent à une *treve*.

La nature de la *treve* fait assez connoître quels en sont les effets.

1°. En général, si la *treve* est générale & absolue, tout acte d'hostilité doit cesser, tant à l'égard des personnes, qu'à l'égard des choses ; mais cela n'empêche pas que l'on ne puisse pendant la *treve*, lever de nouvelles troupes, faire des magasins, réparer des fortifications, *&c.* à moins qu'il n'y ait quelque convention formelle au contraire ; car ces sortes d'actes ne sont pas en eux-mêmes des actes d'hostilité, mais des précautions défensives, & que l'on peut prendre, même en pleine paix.

Ce seroit aussi une chose contraire à la *treve*, que de s'emparer d'une place occupée par l'ennemi, en corrompant la garnison ; il est bien évident que l'on ne peut pas non plus innocemment s'emparer pendant la *treve*, des lieux que l'ennemi a abandonnés, mais qui lui appartiennent, soit qu'il ait cessé de les garder avant la *treve*, soit après.

3°. Par conséquent, il faut rendre les choses appartenantes à l'ennemi, qui pendant la *treve* sont par quelque hasard tombées entre nos mains, encore même qu'elles nous eussent appartenu auparavant

4°. Pendant la *treve*, il est permis d'aller & de venir de part & d'autre, mais sans aucun train, ni aucun appareil, d'où il puisse y avoir quelque chose à craindre.

A cette occasion, on demande si ceux qui par quelque accident imprévû & insurmontable, se trouvent malheureusement sur les terres de l'ennemi après la *treve* expirée, peuvent être retenus prisonniers, ou si l'on doit leur accorder la liberté de se retirer : Grotius & Puffendorf après lui, décident que l'on peut à la rigueur du droit, les tenir prisonniers de guerre ; mais, ajoute Grotius, il est sans doute plus humain & plus généreux de se relâcher d'un tel droit ; pour moi, il me semble que c'est une suite du traité de *treve*, que l'on laisse aller ces gens-là en liberté ; car puisqu'en vertu de la *treve*, on étoit obligé de laisser aller & venir en liberté pendant tous le tems de la *treve*, on doit aussi leur accorder la même permission après la *treve*, même s'il paroît manifestement qu'une force majeure, ou un cas imprévû les a empêché d'en profiter durant l'espace reglé ; autrement, comme ces sortes d'accidens peuvent arriver tous les jours, une telle permission deviendroit souvent un piege pour faire tomber bien des gens entre les mains de l'ennemi : tels sont les principaux effets d'une *treve* absolue & générale.

Pour ce qui est d'une *treve particuliere* ou déterminé à certaines choses, ses effets son proportionnés à la convention, & limités par la nature de l'accord.

1°. Ainsi, si l'on a accordé une *treve*

seulement pour enterrer les morts, on n'est pas pour cela en droit d'entreprendre tranquillement quelque chose de nouveau, qui apporte quelque changement à l'état des choses: on ne peut, par exemple, pendant ce tems-là, se retirer dans un port plus sûr, ni se retrancher, *&c.* car premiérement, celui qui a accordé une courte *treve* pour enterrer les morts, ne l'a accordée que pour cela, & il n'y a nulle raison de l'étendre au-delà du cas dont on est convenu; d'où il s'ensuit, que si celui à qui on l'a accordée, vouloit en profiter pour se retrancher, par exemple, ou pour quelqu'autre chose, l'autre seroit en droit de l'empêcher par la voie des armes: le premier ne sauroit s'en plaindre, car on ne sauroit prétendre raisonnablement qu'une *treve* conclue pour enterrer les morts & restrainte à ce seul acte, donne droit d'entreprendre & de faire tranquillement quelqu'autre chose; tout ce à quoi elle oblige celui qui l'a accordée, c'est à ne point s'oposer par la force à l'enterrement des morts, il n'est tenu à rien de plus; cependant Puffendorf est dans un sentiment contraire.

C'est en conséquence des mêmes principes, que l'on suppose que par la *treve*, on ait seulement mis les personnes à couvert des actes d'hostilité, & non pas les choses; en ce cas-là, si pour défendre ses biens on fait du mal aux personnes, on n'agit point contre l'engagement de la *treve*, car par cela même qu'on a accordé de part & d'autre une sûreté pour les personnes, on s'est aussi réservé le droit de défendre ses biens du dégât ou du pillage; ainsi la sûreté des personnes n'est point générale, mais seulement pour ceux qui vont & viennent sans dessein de rien prendre à l'ennemi, avec qui on a fait cette *treve* limitée.

Toute *treve* oblige les parties contractantes, du moment que l'accord est fait & conclu; mais à l'égard des sujets de part & d'autre, ils ne sont dans quelque obligation à cet égard, que quand la *treve* leur a été solemnellement notifiée. Il suit de-là, que si avant cette notification, les sujets commettent quelque acte d'hostilité, ou font quelque chose contre la *treve*, ils ne seront sujets à aucune punition; cependant les puissances qui auront conclu la *treve*, doivent dédommager ceux qui auront souffert, & rétablir les choses dans le premier état, autant que faire se pourra.

Enfin, si la *treve* vient à être violée d'un côté, il est certainement libre à l'autre des parties de reprendre les armes, & de recommencer la guerre sans aucune déclaration préalable; que si l'on est convenu d'une peine payable par celui qui violeroit la *treve*, si celui-ci offre la peine, ou s'il l'avoit subie, l'autre n'est point en droit de recommencer les actes d'hostilité avant le terme expiré; bien entendu qu'outre la peine stipulée, la partie lésée est en droit de demander un dédommagement de ce qu'elle a souffert par l'infraction de la *treve*; mais il faut bien remarquer que les actions des particuliers ne rompent point la *treve*, à moins que le souverain n'y ait quelque part, ou par un ordre donné, ou par une approbation; & le souverain est censé approuver ce qui a été fait, s'il ne veut ni punir, ni livrer le coupable, ou s'il refuse de rendre les choses prises pendant la suspension d'armes. *Principes du Droit politique, tom. II.* (*D. J.*)

TREVE, (*Jurisprud.*) ce terme a dans cette matiere différentes significations.

Treve, du latin *trivium*, signifie dans les anciens titres un *carrefour* où aboutissent trois chemins.

Treve, en quelques pays, comme en Bretagne, signifie une *église* qui est succursale d'une paroisse.

Treve est pris quelquefois pour sauvegarde, liberté, franchise; il en est parlé en ce sens pour ceux qui alloient à certaines foires; les débiteurs avoient huit jours *de treve* avant la fête & huit jours après. *Voyez* le *Gloss.* de Ducange au mot *trevia immunitas*.

Treve brisée ou *enfreinte*, c'étoit lorsque l'une des parties faisoit quelque hostilité au préjudice de la *treve*. *Voyez* le *Gloss.* de Ducange au mot *treuga*, *treugarum infractio*. (*A*)

TREVE DE DIEU *ou* TREVE DU SEIGNEUR, *treva*, *treuca* seu *treuga Dei*-

mini, étoit une ſuſpenſion d'armes qui avoit lieu autrefois pendant un certain tems par rapport aux guerres privées.

C'étoit anciennement un abus invétéré chez les peuples du Nord, de venger les homicides & les injures par la voie des armes.

La famille de l'homicidé en demandoit raiſon aux parens de celui qui avoit commis le crime; & ſi l'on ne pouvoit parvenir à un accommodément, les deux familles entroient en guerre l'une contre l'autre.

Cette coutume barbare fut apportée dans les Gaules par les Francs, lorſqu'ils en firent la conquête; nos rois ne purent pendant long-tems arrêter les déſordres de ces guerres privées qui ſe faiſoient ſans leur permiſſion.

Cette licence dura pendant tout le cours de la premiere & de la ſeconde race, & même encore ſous les premiers rois de la troiſieme; on peut voir ſur ces premiers tems Grégoire de Tours, Frédégaire, Warnefrid, de Thou.

Cependant en attendant que l'on pût entiérement remédier au mal, on chercha quelques moyens pour l'adoucir.

Le premier fut que l'homicide ou ſa famille paieroit au roi une ſomme pour acheter la paix, ce qui s'appelloit *fredur*; ils payoient auſſi aux parens du mort une ſomme qui, ſelon quelques-uns, s'appelloit *faidum* ou *faidam*; d'autres prétendent que *faida* ſignifioit une *inimitié capitale*.

Le ſecond moyen étoit que les parens du meurtrier pouvoient affirmer & jurer ſolemnellement qu'ils n'étoient directement ni indirectement complices de ſon crime.

Le troiſieme moyen étoit de renoncer à la parenté & de l'abjurer.

Charlemagne fut le premier qui fit une loi générale contre les guerres privées; il ordonna que le coupable paieroit promptement l'amende ou compoſition, & que les parents du défunt ne pourroient refuſer la paix à celui qui la demanderoit.

Cette loi n'étant pas aſſez rigoureuſe, ne fit point ceſſer l'abus, d'autant même que l'autorité royale fut comme eclipſée ſous les derniers rois de la ſeconde race & ſous les premiers rois de la troiſieme, les ſeigneurs, tant eccléſiaſtiques que temporels, s'étant arrogé le droit de faire la guerre; de ſorte que ce qui n'étoit juſques-là que des crimes de quelques particuliers qui étoient tolérés, devint en quelque maniere un droit public.

Les évêques défendirent, ſous des peines canoniques, que l'on n'uſât d'aucune violence pendant un certain tems, afin que l'on pût vaquer au ſervice divin; cette ſuſpenſion d'hoſtilité fut ce que l'on appella la *treve de Dieu*, nom commun dans les conciles depuis le onzieme ſiecle.

Le premier réglement fut fait dans un ſynode tenu au dioceſe d'Elne en Rouſſillon le 16 Mai 1027, rapporté dans les conciles du pere Labbe. Ce réglement portoit que dans tout le comté de Rouſſillon perſonne n'attaqueroit ſon ennemi depuis l'heure de none du ſamedi, juſqu'au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable; que perſonne n'attaqueroit, en quelque maniere que ce fût, un moine ou un clerc marchant ſans armes, ni un homme allant à l'égliſe ou qui en revenoit, ou qui marchoit avec des femmes; que perſonne n'attaqueroit une égliſe ni les maiſons d'alentour, à trente pas, le tout ſous peine d'excommunication, laquelle au bout de trois mois ſeroit convertie en anathême.

Au concile de Bourges tenu en 1031, Jourdain de Limoge prêcha contre les pillages & les violences; il invita tous les ſeigneurs à ſe trouver au concile le lendemain & le troiſieme jour, pour y traiter de la paix; il les exhorta de la garder en venant au concile pendant le ſéjour, & après le retour ſept jours durant, ce qui n'étoit encore autre choſe que ce qu'on appelloit la *treve de Dieu*, & non paix proprement dite, la paix étant faite pour avoir lieu à perpétuité, quoique ſouvent elle dure peu de tems.

Cette *treve* étoit regardée comme une choſe ſi eſſentielle, que pour y engager tout le monde, le diacre qui avoit lu l'évangile lut une excommunication contre les chevaliers du dioceſe de Limoges qui refuſoient de promettre à leur évêque par ſerment

ferment la paix & la justice comme il l'exigeoit : cette excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles, & même les évêques jetterent à terre les cierges qu'ils tenoient allumés & les éteignirent ; le peuple en frémit d'horreur, & tous s'écrierent ainsi : « Dieu éteigne » la joie de ceux qui ne veulent pas rece- » voir la paix & la justice. »

Sigebert rapporte sous l'an 1032, qu'un évêque d'Aquitaine, dont on ignore le nom, publia qu'il avoit reçu du ciel un écrit apporté par un ange, dans lequel il étoit ordonné à chacun de faire la paix en terre pour appaiser la colere de Dieu qui avoit affligé la France de maladies extraordinaires & d'une stérilité générale, ce qui donna lieu à plusieurs conciles nationaux & provinciaux de défendre à toutes personnes de s'armer en guerre privée pour venger la mort de leurs parens, ce que les évêques de France prescrivirent chacun aux fideles de leur diocese.

Mais cette paix générale ne dura qu'environ sept ans, & les guerres privées ayant recommencé, on tint en 1041 divers conciles en France au sujet de la paix qui y étoit desirée depuis si long-tems, & la crainte & l'amour de Dieu firent conclure entre tous les seigneurs une *treve* générale, qui fut acceptée d'abord par ceux d'Aquitaine, & ensuite peu-à-peu par toute la France.

Cette *treve* duroit depuis les vêpres de la quatrieme férie, jusqu'au matin de la seconde, c'est-à-dire depuis le mercredi au soir d'une semaine jusqu'au lundi matin, ce qui faisoit un intervalle de tems dans chaque semaine d'environ quatre jours entiers, pendant lequel toutes vengeances & toutes hostilités cessoient.

On crut alors que Dieu s'étoit déclaré pour l'observation de cette *treve*, & qu'il avoit fait un grand nombre de punitions exemplaires sur ceux qui l'avoient violée.

C'est ainsi que les Neustriens ayant été frappés de la maladie des ardens, qui étoit un feu qui leur dévoroit les entrailles, ce fléau fut attribué à ce qu'ils n'avoient pas d'abord voulu recevoir la *treve de Dieu* ; mais bientôt après ils la reçurent, ce qui arriva principalement du tems de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre & duc de Normandie.

En effet, Edouard-le-Confesseur, roi d'Angleterre, qui désigna Guillaume-le-Conquérant pour son successeur, reçut dans ses états en l'année 1042 *la treve de Dieu*, avec cette addition, que cette paix ou *treve* auroit lieu pendant l'avent & jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques ; depuis l'Ascension jusqu'à l'octave de la Pentecôte, pendant les quatre-tems, tous les samedis depuis neuf heures jusqu'au lundi suivant, la veille des fêtes de la Vierge, de saint Michel, de saint Jean-Baptiste, de tous les apôtres & de tous les saints dont la solemnité étoit annoncée à l'église, de la Toussaint, le jour de la dédicace des églises, & le jour de la fête du patron des paroisses, *&c.*

Le réglement des rois Edouard & Guillaume II. sur la paix ou *treve de Dieu*, fut depuis confirmé dans un concile tenu à Lillebonne l'an 1080.

Plusieurs grands seigneurs adopterent aussi la *treve de Dieu*, tels que Raimond Berenger, comte de Barcelone en 1066, & Henri, évêque de Liege, en 1071.

Ce que les évêques avoient ordonné à ce sujet à leurs diocésains, fut confirmé par Urbain II. au concile de Clermont en 1095.

Il y eut nombre d'autres conciles qui confirmerent la *treve de Dieu* ; outre le synode d'Elne en 1027, & le concile de Bourges en 1031, dont on a déja parlé, on en fit aussi mention dans les conciles de Narbonne en 1054, d'Elne en 1065, de Troye en 1193, de Rouen en 1096, de Northausen en 1105, de Reims en 1119 & 1136, de Rome dans la même année, de Latran en 1139, au troisieme concile de Latran en 1179, de Montpellier en 1195, & plusieurs autres.

On voit aussi par le chapitre premier du titre *de treuga & pace* aux décrétales, qui est tiré du concile de Latran de l'an 1179, sous Alexandre III. que la *treve de Dieu*, avec une partie des augmentations qu'Edouard-le-Confesseur y avoit faites, devint une regle générale & un droit commun dans tous les états chrétiens.

Cependant Yves de Chartres dit que cette *treve* étoit moins fondée sur une loi du souverain que sur un accord des peuples, confirmé par l'autorité des évêques & des églises.

On faisoit jurer l'observation de cette *treve* aux gens de guerre, aux bourgeois, & aux gens de la campagne, depuis l'âge de quatorze ans & au-dessus; le concile de Clermont marque même que c'étoit dès douze ans.

Ce serment fut la cause pour laquelle Gérard, évêque de Cambray, s'opposa si fortement à l'établissement de la *treve de Dieu*; il craignoit qu'un chacun ne tombât dans le cas du parjure, comme l'événement ne le justifia que trop.

La peine de ceux qui enfreignoient la *treve de Dieu* étoit l'excommunication, & en outre une amende, & même quelquefois une plus grande peine.

Cependant les *treves* étoient mal observées, & les guerres privées recommençoient toujours.

Pour en arrêter le cours, Philippe-Auguste fit une ordonnance, par laquelle il établit une autre espece de *treve* appellée *la quarantaine le roi*; il ordonna que depuis le meurtre ou l'injure, jusqu'à quarante jours accomplis, il y auroit de plein droit une *treve* de par le roi, dans laquelle les parens des deux parties seroient compris; que cependant le meurtrier ou l'aggresseur seroit arrêté & puni; que si dans les quarante jours marqués quelqu'un des parens étoit tué, l'auteur de ce crime seroit réputé traître & puni de mort.

Cette *treve* eut plus de succès que les précédentes; elle fut confirmée par saint Louis en 1245, par Philippe III. en 1257, par Philippe-le-Bel en 1296, 1303, & 1314, par Philippe-le-Long en 1319, & par le roi Jean en 1353, lequel en prescrivant l'observation ponctuelle de la quarantaine le roi, sous peine d'être poursuivi extraordinairement, mit presque fin à cet abus invétéré des guerres privées. *Voyez* le *Glossaire* de Ducange & celui de Lauriere, le *Recueil des ordonnances* de la troisieme race, & les *mots* ASSUREMENT, GUERRE PRIVÉE, PAIX, QUARANTAINE LE ROI, SAUVE-GARDE. (*A*)

TREVE ENFREINTE *ou* BRISÉE, c'étoit la même chose. *Voyez* ci-devant TREVE BRISÉE. (*A*)

TREVE PÊCHERESSE, est la faculté qu'une puissance souveraine accorde aux pêcheurs de quelque autre nation, de pêcher en toute liberté dans les mers de sa domination, nonobstant la guerre qui subsiste entre les deux nations.

Les puissances voisines qui ont pour limites des mers qui leur sont communes, ayant un égal intérêt de favoriser la pêche de leurs sujets respectifs en quelque tems que ce soit, rien ne seroit plus naturel que de convenir entr'elles de cette liberté de la pêche, au moins pour le poisson qui se mange frais, laquelle ne peut être faite que jour par jour. On devroit déroger en cette partie au droit de la guerre, suivant lequel les pêcheurs sont de bonne prise comme les autres navigateurs.

Aussi ces sortes de traités étoient-ils anciennement d'une pratique assez commune: c'est ce qu'on appelloit *treve pêcheresse*.

De la part de la France, l'amiral étoit autorisé à les conclure: c'étoit une des prérogatives de sa charge; il en est fait mention dans les ordonnances du mois de Février 1543 & Mars 1584. L'amiral avoit le droit d'accorder en tems de guerre de telles *treves* pour la pêche du hareng & autres poissons aux ennemis & à leurs sujets, pourvu que les ennemis la voulussent accorder de même aux sujets du roi; & si la *treve* ne se pouvoit accorder de part & d'autre, l'amiral pouvoit donner aux sujets des ennemis des sauf-conduits pour la pêche, sous telles & semblables cautions, charges & précis que les ennemis les accordoient aux sujets du roi. L'amiral pouvoit en tems de guerre armer des navires pour conduire en sûreté les sujets du roi & autres marchands alliés & amis de la France.

Cet ordre a subsisté jusqu'en 1669, que la charge d'amiral qui avoit été supprimée en 1626, fut rétablie. Depuis ce tems il n'a plus été fait aucun traité, soit pour la liberté de la pêche ou autre cau-

se, qu'au nom du roi; de même aussi les escortes pour la liberté de la pêche n'ont été données que par ordre du roi. Le droit dont jouissoit l'amiral par rapport à ces deux objets n'ayant point été rappellé lors du rétablissement de cette charge, & ayant même été révoqué implicitement, tant par le dernier article du réglement du 12 Novembre 1669, que par l'ordonnance de la marine *tit.* de la liberté de la pêche, *art.* 14.

Au reste ces *treves pêcheresses* n'ont presque plus été pratiquées, même pour la pêche journaliere du poisson frais, depuis la fin du dernier siecle, par l'infidélité de nos ennemis qui enlevoient continuellement nos pêcheurs, tandis que les leurs faisoient leurs pêches en toute sûreté. *Voyez* l'ordonnance de la marine, *liv. V. tit.* 7, & le commentaire de M. Valin. (*A*)

TREVE DU SEIGNEUR, *voyez ci-devant* TREVE DE DIEU.

TREVE ET PAIX, (*Hist. mod.*) nom que l'on donna vers l'an 1020, à un décret porté contre les violences qui se commettoient alors publiquement de particulier à particulier. Les loix étoient alors si peu respectées, & les magistrats si foibles, que chaque citoyen prétendoit avoir droit de se faire justice à soi-même par la voie des armes, sans épargner le fer ni le feu contre les maisons, les terres & les personnes mêmes de ses ennemis. Pour remédier à ces désordres, les évêques & les barons, premiérement en France, puis dans les autres royaumes, firent un décret par lequel on mettoit absolument à couvert de ces violences les églises, les clercs ou ecclésiastiques séculiers, les religieux & leurs monasteres, les femmes, les marchands, les laboureurs & les moulins; ce qu'on comprit sous le nom de *paix*. A l'égard de toutes autres personnes, on défendit d'agir offensivement depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, par le respect particulier, disoit-on, qu'on devoit à ces jours que Jesus-Christ a consacrés par les derniers mysteres de sa vie, & c'est ce qu'on appella *treve*. On déclara excommuniés les violateurs de l'un ou l'autre de ces décrets, & l'on arrêt ensuite qu'ils seroient bannis ou punis de mort, selon la qualité des violences qu'ils auroient commises. Divers conciles approuverent ces résolutions, & entr'autres celui de Clermont en Auvergne tenu en 1095, qui aux quatre jours de la semaine affectés à la *treve*, ajouta tout le tems de l'avent jusqu'après l'octave de l'épiphanie, celui qui est compris entre la septuagésime & l'octave de pâques, & celui qui commence aux rogations & finit à l'octave de la pentecôte; ce qui joint aux autres jours prescrits pour la *treve* dans les autres saisons, faisoit plus de la moitié de l'année. Il est étonnant que les évêques qui avoient intimidé les peuples par le motif de la religion pour les engager à suspendre leur vengeance pendant la moitié de chaque semaine & des intervalles assez considérables de l'année, ne pussent en obtenir la même chose ni pour la semaine, ni pour l'année entiere, & il ne l'est pas moins que les peuples crussent tolérée & même permise à certains jours une vengeance qu'ils n'osoient prendre dans d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'usage de ces petites guerres qui désoloient toutes les provinces du royaume, dura jusqu'au tems de Philippe-le-Bel. *Voyez* TREVE DE DIEU.

TREVENTINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Pline, *l. III. c. xij.* place dans la quatrieme région. Leur ville est nommée *Tereventum* par Frontin, *p.* 89, qui lui donne le titre de *colonie*. C'est aujourd'hui *Trivento*, sur le Trigno, dans le comté de Molisse. (*D. J.*)

TREVES, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en-deçà du Rhin, capitale de l'archevêché & électorat du même nom, au bord de la Moselle, qu'on y passe sur un pont, à dix lieues d'Allemagne au nord-est de Luxembourg, à treize au nord-est de Metz, & à dix-sept au sud de Mayence.

Quoiqu'elle ne soit plus si fameuse que lorsque cinq des principales villes situées sur le Rhin lui étoient soumises, elle tient pourtant encore son rang parmi les villes peuplées, à quoi la fertilité de son terroir, son vignoble & la Meuse qui y passe, contribuent beaucoup. Sa situation est au bord de la Moselle entre deux

montagnes, & la petite riviere *Olebia*; en allemand *Weberbach*, paſſe au milieu de la ville. On y compte un grand nombre d'égliſes & pluſieurs maiſons religieuſes. *Long.* 24. 15. *latit.* 49. 47.

Treves fut connue anciennement ſous le nom de *Trevirorum civitas*, ou *Treviri*, du nom des peuples qui l'habitent. Après qu'Auguſte l'eut érigée en métropole de la ſeconde Belgique, elle prit en ſon honneur le nom d'*Auguſta Trevirorum*. Tacite fait beaucoup mention de cette ville. Ammien Marcellin l'appelle une *ſeconde Rome*, à cauſe de ſon autorité, de ſon pouvoir, de la magnificence de ſes bâtimens à la romaine, & pour avoir été la plus grande ville en-deçà des Alpes. Quelques empereurs romains & enſuite quelques rois de France, y ont fait pluſieurs fois leur ſéjour. On y voit encore des reſtes d'antiquité, entr'autres des piliers & des colonnes de ſon pont ſur la Moſelle, des veſtiges d'anciennes tours & d'un amphithéatre; mais les Huns, les Francs & les Normands ont détruit par leurs ravages ſes autres monumens antiques.

On prétend que Salvien, prêtre de Marſeille au cinquieme ſiecle, étoit originaire de *Treves*; ce qu'il y a de sûr, c'eſt qu'il mourut à Marſeille dans un âge fort avancé. Il nous reſte de lui deux traités qui ſont écrits d'un ſtyle aſſez orné, l'un ſur la providence de Dieu, & l'autre contre l'avarice. Les meilleures éditions des ouvrages de Salvien ont été données par M. Baluze à Paris, & par Conrad Ritterhuſius à Nuremberg, en deux volumes *in*-8°.

Druſille (Julie), fille de Germanicus & d'Agrippine, naquit à *Treves*, & dégénera de l'exemple de ſes pere & mere; car ſa vie fut très-ſcandaleuſe. Elle épouſa Lucius Caſſius; mais Caligula ſon frere l'enleva à ce mari, & vécut inceſtueuſement avec elle comme avec ſa femme légitime. Il l'aimoit déja follement n'ayant pas encore la robe virile; & quand elle fut morte l'an 791 de Rome, il fit des extravagances impies pour honorer ſa mémoire. Il donna à ce ſujet des décrets ſemblables à ceux que l'on avoit faits pour Livie femme d'Auguſte, indépendamment de ſon décret public qui déclaroit Druſille au nombre des immortels.

On la mit en ſtatue d'or dans le ſénat: on lui éleva une autre ſtatue dans le forum pareille à celle de Vénus, & ſous les mêmes honneurs que l'on rendoit à cette déeſſe. On lui dédia un temple particulier: on ordonna que les hommes & les femmes lui conſacreroient des images, que les femmes jureroient par ſon nom quand elles atteſteroient quelque fait, & que ſon jour natal ſeroit deſtiné à des jeux tels que ceux de Cybele. Elle fut appellée la *Panthéa*, c'eſt-à-dire, la *toute-divine*, & on lui rendit les honneurs divins dans tout l'empire. Caligula, dans les choſes même de la derniere importance, ne juroit jamais ni au ſénat ni à l'armée, que par la divinité de Druſille. Livius Geminus, non content de déclarer qu'il l'avoit vue monter au ciel & converſer avec les dieux, fit des imprécations contre lui-même & contre ſes propres enfans, ſi ce qu'il diſoit n'étoit pas véritable. Cette baſſe flatterie lui valut une groſſe fortune; les Romains ſe trouverent alors fort embarraſſés; cas s'ils paroiſſoient triſtes, on les accuſoit de méconnoître la divinité de Druſille; s'ils paroiſſoient gais, on les accuſoit de ne pas regretter ſa mort. Enfin c'étoit un crime de pleurer Druſille, parce qu'elle étoit déeſſe, & de ne la pas pleurer, parce qu'elle étoit la ſœur de Caligula. *Voyez* à ce ſujet Dion, Suétone & Séneque. (*D. J.*)

TREVES, *archevêché de*, (*Géog. mod.*) l'archevêché de *Treves* eſt un des électorats de l'empire. Il eſt borné par celui de Cologne au ſeptentrion, par la Wetteravie à l'orient, par le palatinat du Rhin & par la Lorraine au midi, par le Luxembourg à l'occident.

Pepin, Charlemagne & Louis le débonnaire ayant enrichi conſidérablement l'égliſe de *Treves*, ſes archevêques commencerent ſous le regne d'Othon II. vers l'an 976, à ſe gouverner en princes ſouverains; & vers ce tems-là les chanoines las de vivre réguliérement & en commun, partagerent les biens du chapitre en pré-

bendes; & vécurent dans des maisons séparées. Ludolphe de Saxe fut le premier électeur de *Treves*, suivant l'opinion de ceux qui attribuent l'institution du college électoral à Othon III. Les successeurs de Ludolphe aggrandirent insensiblement leur domaine par des acquisitions, des échanges, des donations, & des cessions que d'autres princes leur firent.

Le pays de l'archevêché de *Treves* est fertile, sur-tout en vins; la Moselle le coupe en partie septentrionale & en partie méridionale; la premiere est beaucoup plus agréable & mieux peuplée que la seconde, qui ne contient presque que des bois. Cet état est composé de vingt-cinq bailliages, dont celui de *Treves* capitale, fait le principal.

Les empereurs de la maison de Saxe soumirent la ville de *Treves* aux archevêques, & les empereurs de la maison de Franconie l'affranchirent de la domination de ces prélats qui s'y opposerent, & ne laisserent pas de reprendre quelquefois leur autorité, selon que les diverses factions de la ville leur étoient favorables. Enfin l'empereur Rodolphe dévoué à l'électeur Jacques d'Elz, déclara en 1580 la ville de *Treves* déchue de ses prétentions; & depuis ce tems-là les électeurs en ont toujours été les maîtres.

L'électeur de *Treves*, comme archevêque, a pour suffragans les évêques de Metz, de Toul & de Verdun, & comme électeur, il prend la qualité d'archi-chancelier de l'empire pour les Gaules, mais cette dignité n'est qu'un titre imaginaire inventé par les Allemands pour marquer la prétendue dépendance du royaume d'Arles à l'égard de l'empire.

L'électeur de *Treves* donne le premier son suffrage à l'élection de l'empereur. Il a séance vis-à-vis de lui dans les assemblées, & il alterne pour la seconde place avec l'électeur de Cologne dans le college électoral. Il jouit de plusieurs privileges; il peut réunir à son domaine les fiefs impériaux situés dans ses états, faute d'hommage rendu dans le tems porté par les constitutions impériales. Il peut user du même droit que l'empereur & l'empire à l'égard des fiefs qui relevent de lui, & qui se trouvent vacans faute d'hoirs mâles, à moins que les héritiers ne produisent un privilege qui déroge à ce droit; il met au ban ceux qu'il a excommuniés, s'ils ne se réconcilient dans l'année; & cette proscription a autant de force que si elle étoit faite par les électeurs de l'empire; il a dans la ville de *Treves* la garde-noble de tous les mineurs; on peut cependant appeller de sa justice à la chambre impériale, parce que l'électeur Charles Gaspar de la Leyen ne fit pas confirmer par l'empereur le droit qu'ont les électeurs d'empêcher qu'on ne puisse appeller de leur justice.

On peut lire sur tout ce qui concerne l'archevêché de *Treves*, un ouvrage imprimé à Augsbourg, & intitulé, *historia trevirensis diplomatica & pragmatica. August.* 1745. *in-fol.* trois vol. (*D. J.*)

TREVES, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, dans l'Anjou. Il s'y tient quatre foires par an. (*D. J.*)

TREVI, (*Géog. mod.*) nom commun à deux anciennes villes d'Italie. La premiere appellée en latin *Treba* est dans la campagne de Rome, près de la source du Teverone. C'étoit autrefois une ville, mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un village, & son évêché a été uni à celui d'Anagni.

La seconde *Trevi* est un bourg dans l'état de l'église, au duché de Spolete, près de Clytumno, environ à cinq milles de Fuligno. Elle étoit épiscopale dans le v. siecle. On croit que c'est la *Trebia* des anciens. (*D. J.*)

TREVICO, (*Géog. mod.*) petite ville au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, avec un évêché établi dès le dixieme siecle, & qui est suffragant de Benevent. (*D. J.*)

TREVIER, s. m. (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne à celui qui travaille aux voiles, qui a soin de leur envergure, & qui les visite à chaque quart pour voir si elles sont en bon état.

TREVIGNO, (*Géog. mod.*) ou TREVINO, comme écrit Rodrigo Mendez Silva, ville d'Espagne en Biscaye, dans la province d'Alava, sur une colline, proche la riviere d'Ayuda, avec une cita-

delle, à six lieues au sud-ouest de Vittoria. Son territoire abonde en blé, fruits & pâturages. *Long.* 14. 35. *lat.* 42. 50. (*D. J.*)

TREUIL, s. m. (*Méch.*) n'est autre chose que la machine autrement appellée *axis in peritrochio*, (*fig.* 44. *Méch.*) dont l'axe *E F* est situé parallélement à l'horison. Dans cette machine la puissance appliquée à l'extrémité du rayon *A*, est au poids comme le rayon de l'axe *E F* est au rayon de la roue. *Voyez* AXE DANS LE TAMBOUR.

M. Ludot dans une piece sur le cabestan, qui a partagé le prix de l'académie en 1741, remarque que la théorie de M. Varignon, pour déterminer la charge des appuis dans le *treuil*, est insuffisante, & qu'elle peut même induire en erreur. Il s'est appliqué à réparer cette négligence, & donne le théorême général pour déterminer la charge des appuis dans le *treuil*, suivant quelques directions, & dans quelques plans que la puissance & le poids agissent.

Le *treuil* s'appelle aussi *tour*; cependant le nom de *tour* est plus souvent un mot générique, pour exprimer la machine appellée *axis in peritrochio*, soit que l'axe soit parallele à l'horison, ou qu'il lui soit perpendiculaire.

Au lieu de la roue *A B*, on se contente souvent de passer dans l'axe *E F* des leviers *A B*, plus ou moins longs, & en plus ou moins grand nombre, selon les poids qu'on veut élever, & la quantité de puissance qu'on veut y employer. (*O*)

TREVIRI, (*Géog. anc.*) ou *TREVERI*; l'itinéraire d'Antonin porte *Triveri*, & la notice de l'empire, *Triberi*, peuples de la Germanie, en-deçà du Rhin. On ne peut douter que ces peuples n'aient d'abord habité au-delà du Rhin, puisqu'ils étoient originaires de la Germanie; mais on ne sait dans quel quartier de la Germanie ils avoient leur demeure, & en quel tems ils passerent le Rhin pour s'établir dans la Gaule. Voici quelque chose de plus sûr.

Quand ces peuples habiterent dans la Gaule, ils furent toujours mis au nombre des Belges, entre lesquels Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* leur donne la gloire d'être le peuple le plus célebre. César, *de bell. Gall. l. V. c. iij.* dit que leur cavalerie l'emportoit infiniment sur celle de la Gaule, & qu'ils avoient une infanterie nombreuse; & selon Hirtius, *l. VIII. c. xxv.* le voisinage de la Germanie leur donnant occasion d'avoir continuellement les armes à la main : ils ne différoient guere des Germains, ni pour les mœurs, ni pour la férocité. Ces mœurs les distinguerent des Gaulois, & les maintinrent libres depuis le tems de Jules-César jusqu'à celui de Vespasien, qu'ils furent seulement alliés & amis des Romains. Au commencement du regne de ce prince, ils se joignirent avec Civilis; mais Cerealis les ayant vaincus, Vespasien les punit de leur révolte par la perte de leur liberté. Ils demeurerent depuis soumis aux Romains jusqu'à la chûte de cet empire qu'ils entrerent dans l'alliance des François.

Les demeures & les bornes du pays des *Triviri* ont souvent changé. Il paroît cependant qu'en général ils demeurerent toujours sur le Rhin; mais il y a quelque apparence qu'après l'établissement des Ubiens sur la rive gauche de ce fleuve, le pays des *Treviri* s'étendit depuis le confluent de l'Abrinca, jusqu'à celui de la Nave. Du moins est-il certain qu'on ne connoît point d'autre peuple à qui on puisse attribuer cette étendue de pays. La ville de Treves étoit leur principale demeure. On la nommoit *Trevirorum civitas*; & après qu'Auguste l'eût érigée en métropole, elle prit en son honneur le nom d'*Augusta Trevirorum*. (*D. J.*)

TREVIRIENS, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoit le pays où est maintenant la ville de Treves.

TRÉVIRS, CAPITAUX, (*Hist. rom.*) *trium viri* ou *treviri capitales*; étoient trois magistrats romains d'un bien moindre rang que les *trévirs* ou triumvirs monétaires. Il étoient chargés de veiller à la garde des prisonniers, & de présider aux supplices capitaux. Ils jugeoient aussi des délits & crimes des esclaves fugitifs, & des gens sans aveu. Ils furent établis sous

le consulat de Curius Dentatus, peu de tems après qu'il eut triomphé des Gaulois. Ils avoient sous leurs ordres huit licteurs qui faisoient les exécutions prescrites, comme il paroît par ce discours de Sosie dans l'Amphitrion. « Que deviendrai-je à présent? les *trévirs* pourroient bien m'envoyer en prison, d'où je ne serois tiré demain que pour être fustigé, sans avoir même ni la liberté de plaider ma cause, ni de réclamer la protection de mon maître. Il n'y auroit personne qui doutât que j'ai bien mérité cette punition; & que je serois assez malheureux pour essuyer les coups de leurs estafiers, qui battroient sur mon pauvre corps comme sur une enclume ». Cicéron fait allusion à ces sortes de lieutenans criminels de Rome, en badinant plaisamment sur le jeu de mots, dans une de ses lettres à Trébatius, qui suivoit alors César dans ses guerres contre les *Trévirs*, une des plus fieres & des plus vaillantes nations de la Gaule. » Je vous avertis, lui dit-il, de ne vous pas trouver sur le chemin de ces *Trévirs*, car j'entens dire qu'ils sont *capitaux*; & je désirerois fort qu'ils fussent plutôt fabricateurs d'or & d'argent ». (*D. J.*)

TRÉVIRS, *monétaires*, (*Hist. rom.*) les surintendans de la monnoie de la république & empire romain, étoient appellés trévirs, *treviri* ou *triumviri monetales*, parce qu'ils furent au nombre de trois jusqu'à Jules-César, qui en créa quatre. Cicéron fut un des quatre directeurs de la monnoie, car nous avons encore une médaille existante de ce grand homme, où il est nommé *iiij vir*; mais nous parlerons plus au long de ces magistrats préposés à la fabrication des monnoies, au *mot* TRIUMVIRS *monetaires*. (*D. J.*)

TREVISAN, LE (*Géog. mod.*) ou marche Trévisane; pays d'Italie dans la seigneurie de Venise, renfermé entre le Feltrin & le Bellunèse vers le nord; le Padouan vers le sud; Frioul & le Dogado à l'est, & le Vicentin à l'ouest. Sa principale richesse consiste en mâts de vaisseaux, & en bois de chauffage. Ses principaux lieux sont Tréviso, Castel-Franco, Ceneda & Sarra-Vallé. (*D. J.*)

TRÉVISO, (*Géog. mod.*) *Trevisi* ou *Trevisio*, en latin *Tarvisium* ou *Tervisium*; ville d'Italie dans les états de Venise, capitale du Trévisan, sur la riviere Silis ou Silé, à 18 milles au nord-ouest de Venise, à 20 au nord-est de Padoue, & à 25 à l'est de Bassano. Elle est décorée de plusieurs édifices publics. Son évêché suffragant d'Aquilée, est des premiers siecles. *Long.* 29. 48. *lat.* 45. 44.

Tréviso subsistoit du tems de l'empire romain, car on y a découvert une inscription où on lit ces mots, *Mun-Tar*, & une autre où l'on voit celui-ci, *Decurion*. C'en est assez pour regarder cette ville comme un ancien municipe. Elle fut sous la puissance des Goths, puisqu'après la réduction de Ravenne par Bélisaire, & la détention de Vitigis, cette ville fut une de celles qu'ils remirent au vainqueur. Peut-être retomba-t-elle encore sous leur domination, lorsqu'Idibade eut vaincu Vitalius. *Tréviso* tomba dans la suite au pouvoir des Hongrois; puis elle appartint aux Carares & aux Scaligers; enfin elle se donna aux Vénitiens en 1388, & depuis ce tems-là, elle est demeurée toujours attachée à cette république. Jean Bonifacio & Barthélemi Burchelati, ont donné l'histoire de *Tréviso*, on peut les consulter.

Non-seulement *Tréviso* fut sous la puissance des Goths, mais elle eut la gloire de donner la naissance à Totila roi de ce peuple. Il fut mis sur le trône après la mort d'Evaric, & rétablit par sa valeur & par sa conduite les désastres de la nation. Il reprit plusieurs provinces sur les Romains, toute la basse-Italie, les îles de Corse, de Sardaigne & de Sicile. Il s'empara de Rome, en donna le pillage à ses troupes, & fit démolir une partie des murailles. Il continua de remporter quelques autres avantages contre les Romains; mais il périt en 552, dans une bataille contre Narsès. (*D. J.*)

TRÉVOUX, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville de France, capitale de la principauté de Dombes, sur le bord oriental de la Saône. Le pape Clément VII. y érigea un chapitre en 1523, & Anne-Marie-Louise d'Orléans, souve-

raine de Dombes, y fonda un hôpital. M. le duc du Maine y a bâti un palais pour le fiege du parlement. Louis XIV. a accordé aux officiers de ce parlement, les mêmes privileges dont jouiffent les officiers des autres parlemens de France. Ce même prince y a fait établir une imprimerie. Les uns croient que le *Tivurtium* de l'itinéraire d'Antonin eft *Trévoux*, & d'autres *Tournus*. *Long.* 22. 24. *lat.* 45. 56. (*D. J.*)

TREWIA, f. f. (*Hift. nat. Botan.*) genre de plante que Linnæus caractérife de cette maniere. Le calice eft permanent, & compofé de trois feuilles ovales, colorées & recourbées; il n'y a point de pétales. Les étamines font de nombreux filets capillaires de la longueur du calice. Les boffettes font fimples. Le germe du piftil eft placé fous le calice. Le ftile eft de la longueur des étamines & fimple ainfi que le ftigma. Le fruit eft une capfule couronnée, turbinée, formée de trois coques & contenant trois loges. Les femences font fimples, convexes d'un côté, & angulaires de l'autre. *Linnæi gen. plant. p.* 236. *Hort. malab. vol. II. p.* 42. (*D. J.*)

TREYSA, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Treyfen*, ville d'Allemagne, dans le pays de Heffe, chef-lieu du comté de Ziegenheim, fur une colline proche la riviere de Schwalm. Elle fut brûlée par les impériaux en 1640. *Long.* 26. 48. *lat.* 50. 54.

TREZAIN, f. m. *ou* TREIZAIN, (*Monnoie.*) petite monnoie de France, qui avoit cours fous Louis XI. & Charles VIII. On en ignore la valeur. Nous favons feulement qu'il y avoit alors des fous valant 13 deniers, & qui par cette raifon étoient appellés *trezains*. C'étoit alors la coutume de donner un *trezain* à la meffe des époufailles, comme on voit dans Franchet. Cette coutume étoit fort ancienne, car Frédégaire rapporte que les ambaffadeurs de Clovis allant fiancer Clotilde, lui offrirent un fou & un denier; c'eft une des formules de Marculphe; cela fervoit pour repréfenter une efpece d'achat de femme, fuivant l'ancienne coutume non-feulement de Francs, mais auffi des Saxons, des Allemands & des Bourguignons. *Trévoux.* (*D. J.*)

TRÉZALÉ, TABLEAU, (*Peinture.*) on appelle ainfi un tableau où il fe trouve de petites fentes ou des raies imperceptibles fur fa fuperficie; ce qui arrive fouvent aux tableaux qui font peints à l'huile pardeffus un fond de détrempe, ou lorfqu'on a trop employé d'huile graffe; enfin lorfque le tableau a été trop expofé aux rayons du foleil, il devient ordinairement *trézalé*. *Dict. des beaux arts.* (*D. J.*)

TRÉZALÉ, (*Porcelaine & Poterie.*) fe prend dans le même fens qu'en peinture. Une porcelaine & morceau de poterie eft *trézalé*, lorfque la couverte s'eft fendue & gercée. Il n'y a guere d'uftenfiles de cuifine en terre verniffée qui ne fe *trezale* à la longue; ce qui prouve que la longueur & la violence du feu peuvent être comptées parmi les caufes de cet effet.

TREZZO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, fur l'Adda, aux confins du Bergamefque près de Caftello, & au midi de Lecce.

TRIADE HARMONIQUE, *trias harmonica*; ce mot *en Mufique*, a deux fens différens. Dans le calcul, c'eft la proportion harmonique; dans la pratique, c'eft l'accord parfait qui réfulte de cette même proportion, & qui eft compofé d'un fon quelconque de fa tierce & de fa quinte. (*a*) *Voyez* ACCORD, PROPORTION.

Triade, parce qu'elle eft compofée de trois termes.

Harmonique, par excellence, parce qu'elle eft la fource de toute harmonie. *Voyez* HARMONIE. (*S*)

TRIADIQUE, f. & adj. (*terme d'Eglife.*) ce mot fe difoit dans l'églife greque

---

(*a*) La *triade enharmonique* avec la fauffe-quinte peut être regardée en quelque façon comme confonnante, parce que la fauffe-quinte n'a pas befoin d'être préparée, & qu'elle ne fe fauve pas fur la tierce de l'accord fuivant; mais cependant la *triade enharmonique* a une marche determinée, il faut qu'après cet accord, la baffe monte de quarte ou defcende de quinte fur accord parfait, qui eft le plus fouvent mineur, mais qui peut pourtant être majeur; par licence on peut prendre un des renverfemens de cet accord, mais il faut toujours que la fauffe-quinte defcende d'un femi-ton pour éviter la dureté. (*F. D. C.*)

de certaines hymnes dont chaque ſtrophe finiſſoit par la louange de la Trinité & de la Sainte-Vierge. Après *alleluya*, on chantoit les *triadiques*.

TRIAGE, ſ. m. (*Commerce.*) choix que l'on fait entre pluſieurs marchandiſes de même eſpece de ce qu'il y a de meilleur.

Quoique ce terme ſoit en uſage dans le commerce pour ſignifier ce partage du bon avec le moindre, & du moindre d'avec le mauvais, que les marchands ont coutume de faire des denrées, drogues ou marchandiſes, qui ſont l'objet de leur commerce, il ſe dit principalement du *triage* qu'on fait des morues ſeches & des laines. *Voyez* LAINES & MORUE. *Dictionnaire de Commerce.*

TRIAGE, (*Juriſprudence.*) en terme d'eaux & forêts, ſignifie une portion ou canton de bois ſéparée & diviſée du reſte par quelque marque ou trace.

Quelques-uns croient que ce terme vient de celui de tiers, *triens*; parce qu'ordinairement dans les bois communaux les ſeigneurs ont pour leur part un tiers, & les habitans les deux autres tiers.

Mais il paroît que *triage* vient de *trier*, qui ſignifie *choiſir*, *mettre à part*, ainſi *triage* ſignifie *choix*, *portion ſéparée.*

En effet, l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 25. des bois appartenans aux communautés, veut que le quart des bois communs ſoit reſervé pour croîte en futaie dans le meilleur fonds & lieux plus commodes, par *triage* & déſignation du grand-maître ou des officiers de la maîtriſe par ſon ordre.

L'*art.* 4. du même titre veut que ſi les bois étoient de la conceſſion gratuite des ſeigneurs, ſans charge d'aucuns cens, redevance, preſtation ou ſervitude, le tiers en pourra être diſtrait & ſéparé à leur profit, en cas qu'ils le demandent, ſinon le partage n'aura lieu; & il eſt dit qu'en ce cas les ſeigneurs n'y auront autre droit que l'uſage comme premiers habitans, ſans part ni *triage.*

Ainſi le tiers du ſeigneur eſt auſſi appellé ſon *triage*; & l'on appelle auſſi *triage* la part des habitans, quoiqu'ils aient les deux tiers, comme il ſe voit en l'*article* 6. & *ſuiv.* du même titre. (*A*)

TRIAGE, (*Métallurgie & Minéralogie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme, dans les travaux des mines, l'opération par laquelle on ſépare à coups de marteau la partie métallique du minerai d'avec la roche ou la matrice dont cette partie eſt enveloppée. Ce travail qui eſt un des plus légers de la minéralogie, ſe fait ordinairement par de jeunes garçons qui ſont raſſemblés dans une ſalle ou angard, & qui ont devant eux une grande table ſur laquelle on place le minerai dont il faut faire le *triage*. Cependant cette opération n'eſt point exempte de danger, ſur-tout quand il s'agit de travailler ſur du minérai qui eſt chargé d'arſenic. Le but qu'on ſe propoſe par le *triage* c'eſt de diminuer le volume du minérai, & de le ſéparer des ſubſtances inutiles, ou de celles qui pourroient nuire à ſon traitement dans le fourneau de fuſion.

TRIAGE DU PAPIER, *terme de Papeterie*, c'eſt une opération par laquelle on retient toutes les feuilles du papier les unes après les autres pour en ôter toutes les petites taches noires avec un petit couteau fait exprès, pour en ſéparer les feuilles déchirées & les mettre au rebut, & enfin pour ployer le papier pour le mettre en main & en rame.

TRIAIRE, ſ. m. (*Art militaire des Romains.*) les triaires, *triarii*, étoient de vieilles troupes romaines miſes ſur les dernieres lignes, & qui ne combattoient que lorſque les premieres lignes étoient rompues. Denis d'Halicarnaſſe en décrivant l'attaque d'un camp romain par les Volſques, & la défenſe vigoureuſe d'un reſte infortuné de l'armée romaine, dit qu'après les cavaliers qui combattoient alors à pié, parce que le terrein ne leur permettoit pas de ſe ſervir de leurs chevaux, on vit marcher ceux que l'on appelloit *triarii*, c'eſt-à-dire les plus *vieux ſoldats* à qui l'on confie ordinairement la garde du camp, pendant que l'autre partie de l'armée eſt aux priſes avec l'ennemi. Pour eux, ajoute l'auteur, ils ne combattent qu'à la derniere extrémité, & lorſqu'il n'y a plus d'autre reſſource.

Tite-Live, dans la guerre des Latins, après avoir dit que ce peuple avoit comme les Romains tout hormis le cœur & l'in-

clination, même langue, mêmes armes, même discipline, même ordre de bataille, ajoute : « Leur premiere ligne étoit com- » posée de jeunes gens en qui l'on voyoit » briller également & le feu de l'âge, & » l'ardeur de la gloire ; la seconde d'hom- » mes faits, qu'on appelloit *principes*, » & la troisieme de soldats vétérans appel- » lés *triarii* ». (*D. J.*)

TRIANGLE, s. m. *en terme de Géométrie*, c'est une figure comprise entre trois lignes ou côtés, & qui par conséquent a trois angles. *Voyez* FIGURE & ANGLE.

Si les trois lignes ou côtés d'un *triangle* sont des lignes droites, on l'apelle *triangle rectiligne*. *Voyez* RECTILIGNE.

Si les trois côtés du *triangle* *ABC*, *Planche de Géométrie*, *fig.* 68. sont égaux, on l'appelle *triangle équilatéral*. *Voyez* ÉQUILATÉRAL.

S'il n'y a que deux de ses côtés égaux, comme *DEF*, *fig.* 69. on l'appelle *triangle isoscele* ou *équicrural*. *Voyez* ISOSCELE.

Si tous les côtés sont inégaux entr'eux, comme *ACB*, *fig.* 70. on l'appelle *triangle scalene*. *Voyez* SCALENE.

Si un des angles *K* d'un *triangle* *KML*, *fig.* 71. est droit, on dit que le *triangle* est *rectangle*. *Voyez* RECTANGLE.

Si un des angles *N*, *fig.* 72. est obtus, on dit que le *triangle* est *obtusangle*, ou *amblygone*. *Voyez* AMBLYGONE.

Si les trois angles sont aigus, comme *ACB*, *fig.* 68. le *triangle* s'appelle *acutangle* ou *oxygone*. *Voyez* ACUTANGLE, &c.

Si les trois lignes du *triangle* sont courbes, on l'appelle *curviligne*. *Voyez* CURVILIGNE.

Si quelque côté du *triangle* est droit & les autres courbes, on l'appelle *triangle mixtiligne*.

Si tous les côtés sont des arcs de grands cercles ou de sphere, le *triangle* s'appelle *sphérique*. *Voyez* SPHÉRIQUE.

Triangles semblables, *V.* SEMBLABLES.

Base d'un triangle, *Voyez* BASE.

Canon d'un triangle, *Voyez* CANON.

Jambes d'un triangle, *Voyez* JAMBES.

Constructions de triangles. 1°. Deux côtés *AB*, *AC*, *fig.* 73. ayant été donnés en nombres ou autrement, aussi-bien que la quantité de l'angle *A* compris entre ces côtés. Pour en construire un *triangle*, prenez *AB* pour la base ; & en *A*, formez l'angle donné pour l'autre jambe, tracez l'autre ligne donnée *AC*, enfin tirez la ligne *BC*, & pour lors *ABC* sera le *triangle* que l'on cherche.

D'où il suit qu'ayant déterminé deux côtés avec l'angle compris entr'eux, vous avez déterminé tout le *triangle* ; par conséquent si en deux angles *ACB* & *acb*, $a = A$, & que l'on ait $ab : ac :: AB : AC$, alors les *triangles* sont déterminés de la même maniere, & par conséquent ils sont semblables ; ainsi $c = C$; $b = B$, & $ab : bc :: AB : BC$. &c.

2°. Trois côtés *AB*, *BC* & *CA*, *fig.* 68. étant donnés, dont deux, comme *AC* & *AB* pris ensemble, sont plus grands que le troisieme ; si vous voulez en construire un *triangle*, prenez *AB* pour la base, & du point *A* avec l'intervalle *AC*, décrivez un arc *y* ; & du point *B* avec l'intervalle *BC*, décrivez un autre arc *x* : tirez les lignes droites *AC* & *BC*, vous aurez le *triangle*.

Il ne faut pas s'imaginer que ce problême soit toujours possible ; dès-là que la somme des deux côtés est plus grande que le côté pris pour base, ainsi que tous les auteurs qui ont écrit sur la géométrie paroissent en être persuadés : car prenant toujours *AB* pour base, si le côté *AC*, par exemple, surpassoit cette base d'une quantité égale ou plus grande que l'autre côté *BC*, l'intersection ne pourroit pas se faire, & par conséquent la construction ne seroit pas possible. Il est donc nécessaire, quand on propose ce problême, d'y mettre plus de condition qu'on n'a de coutume, de peur que l'on ne tombe dans une construction absurde, comme je l'ai vu arriver.

C'est pourquoi, comme on ne peut construire qu'un *triangle* avec trois lignes droites données, il s'ensuit qu'en déterminant les trois côtés, tout le *triangle* est déterminé.

Ainsi si en deux *triangles* *ACB* & *acb*

fig. 73. l'on a AC; $AB :: ac : ab$; $AC : CB :: ac : bc$; alors les *triangles* ſont déterminés de la même maniere ; par conſéquent ils ſont ſemblables & équiangles.

3°. Une ligne droite comme AB, & les deux angles A & B adjacens, leſquels pris enſemble ſont moindres que deux angles droits, étant donnés, pour décrire le *triangle* ABC aux extrémités de la ligne donnée AB, formez les deux angles donnés A & B : continuez les côtés AC & BC, juſqu'à ce qu'ils ſe rencontrent en C; alors vous aurez le *triangle* ABC que vous cherchiez.

De ſorte qu'un côté & deux angles étant donnés, on a tout le *triangle* ; par conſéquent, ſi deux *triangles* $A = a$ & $B = b$; alors ces *triangles* ſeront déterminés de la même maniere, & par conſéquent ſemblables.

Maniere de meſurer les triangles. Pour trouver la ſuperficie d'un *triangle*, multipliez la baſe AB, *fig.* 74. par la hauteur Cd, la moitié du produit eſt la ſuperficie du *triangle* ABC.

Ou de cette autre maniere : multipliez la moitié de la baſe AB par la hauteur Cd, ou toute la baſe par la moité de la hauteur ; le produit vous donnera la ſuperficie du *triangle*.

Par exemple,

$AB = 342$	$AB = 342$	$\frac{1}{2} AB = 171$
$Cd = 234$	$\frac{1}{2} CD = 117$	$Cd = 234$
1368	2394	984
1026	342	513
684	342	342
2) 80028	*ſuperficie* 40014	*ſuperficie* 40014

ſuperficie 40014.

Ou bien on trouve la ſuperficie d'un *triangle* en joignant enſemble les trois côtés, & prenant la moitié de la ſomme, & de cette moitié on ſouſtrait chaque côté ſéparément ; après quoi on multiplie la moitié de cette ſomme par le produit des trois reſtes, & l'on tire la racine quarrée de ce dernier produit ; d'où il ſuit, 1°. que ſi entre la baſe & la moitié de la hauteur, ou entre la hauteur & la moitié de la baſe, on trouve une moyenne proportionnelle, ce ſera le côté d'un quarré égal au *triangle*. 2°. Si la ſuperficie d'un *triangle* eſt diviſée par la moitié de la baſe, le quotient eſt la hauteur.

Propriétés des triangles plans. 1°. Si en deux *triangles* ABC, abc, *fig.* 73. l'angle $A = a$ les côtés $AB = ab$ & $AC = ac$, alors le côté $BC = bc$ & les angles $C = c$ & $B = b$, & par conſéquent ces *triangles* ſeront égaux & ſemblables.

2°. Si un côté du *triangle* ABC, *fig.* 75. eſt continué juſqu'à D, l'angle extérieur DAB ſera plus grand qu'aucun des deux angles intérieurs oppoſés B ou C.

3°. Dans chaque *triangle* le plus grand côté eſt oppoſé au plus grand angle, & le plus petit côté au plus petit angle.

4°. Dans tous les *triangles*, deux côtés tels qu'ils ſoient, ſont plus grands que le troiſieme.

5°. Si en deux *triangles* les différens côtés de l'un ſont reſpectivement égaux aux côtés de l'autre, les angles ſeront auſſi reſpectivement égaux ; & par conſéquent les *triangles* ſeront entiérement égaux & ſemblables.

6°. Si quelque côté, comme BC, *fig.* 76. d'un *triangle* ACB eſt continué juſqu'à D, l'angle extérieur DOA ſera égal aux deux angles intérieurs oppoſés, y & z pris enſemble.

7°. En tout *triangle*, comme ABC, les trois angles A, B, C, pris enſemble, ſont égaux à deux angles droits, ou à 180^{d}. d'où il s'enſuit, 1°. que ſi le *triangle* eſt rectangle, comme MKL, *fig.* 71. les deux angles obliques M & L pris enſemble, font un angle droit ou 90^{d}. & par conſéquent ce ſont des demi-angles droits, ſi le *triangle* eſt iſoſcele. 2°. Si un angle d'un *triangle* eſt oblique, les deux autres pris enſemble ſont pareillement obliques. 3°. Dans un *triangle* équilatéral, chaque angle eſt de 60 degrés. 4°. Si un angle d'un *triangle* eſt ſouſtrait de 180^{d}. le reſtant eſt la ſomme des deux autres ; & ſi la ſomme de deux angles eſt ſouſtraite de 180^{d}. le reſtant eſt le troiſieme angle. 5°. Si deux angles d'un *triangle* ſont égaux à deux angles d'un autre *triangle*, ſoit conjointement, ſoit ſéparément, le troiſieme angle de l'un eſt égal au troiſieme angle de l'autre. 6°. Comme dans un *triangle* iſoſcele DFE, *fig.* 69. les angles de la baſe

y & u sont égaux ; si l'angle d'en-haut est soustrait de 180^d. & que le restant soit divisé par deux, le quotient est la quantité de chacun des angles égaux : de même si le double d'un des angles de la base y est soustrait de 180^d. le restant est la quantité de l'angle d'en-haut.

8°. Si en deux *triangles* ABC & abc, *fig.* 73. $AB. = ab.$, $A = a$, & $B = b$, alors $AC. = ac. BC. = bc. C = c$ & le *triangle* $ACB = acb$. d'où il s'ensuit que si en deux *triangles* ACB. & acb, $A = a$, $B = b$, & $BC = bc$; alors $C = c$, par conséquent $AC = ac$, $AB = ab$ & le *triangle* $ACB = acb$.

9°. Si dans un *triangle* DFE les angles de la base y & u, *fig.* 69. sont égaux, le *triangle* est isoscele : par conséquent si les trois angles sont égaux, le *triangle* est équilatéral.

10°. Si dans un *triangle* ABC une ligne droite est tirée parallélement à la base, elle coupe les côtés proportionnellement, & forme un petit *triangle* semblable au grand.

11°. Tout *triangle* peut être inscrit dans un cercle. *Voyez* CERCLE.

12°. Le côté d'un *triangle* équilatéral inscrit dans un cercle, est en puissance triple du rayon. *Voyez* RAYON.

13°. Les *triangles* de même base & même hauteur, c'est-à-dire, qui se trouvent entre les mêmes lignes paralleles, sont égaux. *Voyez* PARALLELE.

14°. Tout *triangle*, comme CFD, (*fig.* 41.) est la moitié d'un parallélogramme $ACDB$, de même ou d'égale base CD, & de même hauteur, ou entre les mêmes paralleles : ou bien un *triangle* est égal à un parallélogramme, qui est sur la même base, mais qui n'a que la moitié de la hauteur, ou qui n'ayant que la moitié de la base, a la même hauteur que le *triangle*. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME.

15°. Dans tous les *triangles*, tant plans que sphériques, les côtés sont proportionnels aux sinus des angles opposés.

16°. Dans tous les *triangles* plans, la somme des deux côtés est à leur différence, comme la tangente de la moitié de la somme des angles opposés est à la tangente de la moitié de leur différence.

17°. Si l'on fait tomber une perpendiculaire sur la base d'un *triangle* obliquangle, la différence des quarrés des côtés est égale au double du rectangle sous la base & la distance qu'il y a de la perpendiculaire au milieu de la base.

18°. Les côtés d'un *triangle* sont coupés proportionnellement par une ligne qu'on tire parallélement à la base.

19°. Un *triangle* entier est à un *triangle* coupé par une ligne droite, comme le rectangle sous les côtés coupés est au rectangle des deux autres côtés.

20°. Dans un *triangle* rectiligne, une ligne de l'angle droit perpendiculairement sur l'hypothénuse, divise le *triangle* en deux autres *triangles* rectilignes, lesquels sont semblables au premier *triangle*, & l'un à l'autre.

21°. En tout *triangle* rectangle le quarré de l'hypothénuse est égal à la somme des quarrés des deux autres côtés. *Voyez* HYPOTHÉNUSE.

22°. Si quelque angle d'un *triangle* est coupé en deux parties égales, la ligne qui le coupe divisera le côté opposé proportionnellement aux côtés qui forment cet angle. *Voyez* BISSECTION.

23°. Si l'angle du sommet de quelque *triangle* est coupé en deux parties égales, la différence des rectangles faits par les côtés & par les segmens de la base, est égal au quarré de la ligne qui coupe l'angle en deux.

24°. Si une ligne droite BE (*fig.* 78.) coupe en deux un angle ABC d'un *triangle*, le quarré de ladite ligne $BE = AB + BC - AE + EC$. Newton, *arithmét. univers.*

Pour diviser un *triangle* dans un certain nombre donné de parties égales, divisez la base CD (*fig.* 77.) en autant de parties égales qu'il s'agit de diviser la figure, & tirez les lignes $A1$, $A2$, *&c.*

Sur les propriétés des triangles sphériques. Voyez SPHÉRIQUE.

TRIANGLE, *en terme de trigonométrie.* La solution ou analyse des *triangles* est du ressort de la trigonométrie. *Voyez les figures de* TRIGONOMÉTRIE.

Les différens cas peuvent être réduits aux problêmes suivans.

Solution des triangles plans. 1°. Deux angles A & C (*tabl. trigon. fig.* 26.) étant donnés conjointement avec le côté AB, opposé à l'un de ces deux angles C; pour trouver le côté BC, opposé à l'autre angle A, en voici la regle : le sinus de l'angle C est au côté donné AB qui lui est opposé, comme le sinus de l'autre angle A est au côté que l'on cherche.

C'est pourquoi le côté BC se trouve aisément par les logarithmes, ou par la regle de trois ou de proportion. *Voyez* LOGARITHME.

Car, par exemple, supposez $C = 43$d. 35'. $A = 57$d. 28'. $AB = 74'$. l'opération se fait de cette maniere.

Log. du sinus de C	9. 8750142
Log. de AB,	1. 8692317
Log. du sinus de A	9. 9258681
Total du log. de AB & du sinus de A,	11. 7950998
Log. de BC,	1. 9200856

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes est 83, qui est la quantité du côté que l'on cherchoit.

2°. Deux côtés AB & BC, ayant été donnés conjointement avec l'angle C, opposé à l'un des deux, pour trouver les autres angles A & B, voici la regle : un côté AB est au sinus de l'angle donné C, & opposé à ce côté, comme l'autre côté BC est au sinus de l'angle opposé que l'on cherche.

Par exemple,

Supposez $AB = 94'$, $BC = 69'$, $C = 72^d. 15'$.

Log. de AB,	1. 9731279
Log. du sinus de C,	9. 9788175
Log. de BC,	1. 8388491
Somme des logar. du Sinus de C & de BD,	11. 8176666
Log. du sinus de A,	9. 9444387

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes, est 61d. 37'. & comme l'angle donné C est de 72°. 15'. la somme des deux autres 133°. 52'. étant soustraite de 180, total des trois, vous aurez 46°. 8'. pour l'autre angle B que vous cherchiez.

De même supposez que dans un triangle rectangle (*fig.* 28.) outre l'angle droit A, on ait donné l'hypothénuse $BC = 49$, & la cathete $AC = 36$, pour trouver l'angle B, voici comme on opere.

Log. de BC,	1. 6901961
Log. de tout le sinus,	10. 0000000
Log. de AC,	1. 5563025
Log. du sinus de B,	9. 8661064

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes, est 47°. 16'. par conséquent $C = 42°. 44'$.

3°. Deux côtés BA & AC, & l'angle A compris entre ces côtés étant donnés, pour trouver les deux autres angles.

I. Si le *triangle* ABC est rectangle, prenez un des côtés qui forment l'angle droit, comme AB, pour rayon, pour lors CA sera la tangente de l'angle opposé B; en ce cas la regle est qu'un côté AB est à l'autre AC comme le sinus total est à la tangente de l'angle B.

Par exemple,

Supposé $BA = 79$ & $AC = 54$

Logarithme de BA,	18976291
Log. de AC,	17323938
Log. du sinus total,	100000000
Log. de la tang. de B,	9. 8347667

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes, est 34°. 21'. par conséquent l'angle C est de 55°. 39'.

II. Si l'angle A est oblique (*fig.* 26.) il faut faire cette proportion, la somme des côtés donnés AB & AC est à leur différence, comme la tangente de la moitié de la somme des angles cherchés C & B est à la tangente de la moitié de leur différence : c'est pourquoi en ajoutant la moitié de la différence à la moitié de la somme, ce total donnera le plus grand angle C; & en ôtant la moitié de la différence de la moitié de la somme, le restant sera le plus petit angle B.

Par exemple,

Supposez $AB = 75'$. AC 58'. A 108°. 24'. alors AB 75. AB 75'. $A+B+C$ 179°. 60'. AC 58 AC 58 A 108 24.

Somme 133. diff. 17. $B+C$ 71 36
$\frac{1}{2}(B+C)$ 35 48

Log. de $AB+AC$ 2. 1238516
Log. de $AB-AC$ 1. 2304489
Log. de la tang. $\frac{1}{2}(B+C)$ 9. 8580694

Somme des log. 12. 0885183
Log. de la tang. $\frac{1}{2}(C-B)$ 8. 6946667 le nombre qui répond à cela est 5°. 16′.
$\frac{1}{2}(B+C)=35°.48'$. $\frac{1}{2}(B+C)=35°.48'$.
$\frac{1}{2}(C-B)=5°.16'$. $\frac{1}{2}(C-B)=5°.16'$.

$C=41, 4$ $B=30, 32$

4°. Les 3 côtés *AB*, *CD*, & *CA*, *fig.* 28. étant donnés, pour trouver les angles *A*, *B*, & *C*, du sommet de l'angle *A* avec l'étendue du plus petit côté *AB*, décrivez un cercle : alors *C D* sera *A C* & *AB*; & *CF* sera leur différence. La regle est donc que la base *BC*, est la somme des côtés *CD*, comme la différence des côtés *CF* est au segment de la base *CG*.

Ce segment ainsi trouvé étant soustrait de la base *CB*, le restant est la corde *GB*. Ensuite du point *A* abaissez le perpendiculaire *AE* sur la corde *BG*, pour lors $BE=EG=\frac{1}{2}GB$.

Ainsi dans un *triangle* rectangle *AEB*, les côtés *AB* & *BE* étant donnés; ou dans un *triangle* obliquangle *ACE*, les côtés *AC* & *CE* étant donnés, les angles *B* & *A* sont trouvés.

Par exemple,

Supposé $AB=36$, $AC=45$, $BC=40$
$AC=45$ $AC=45$
$AB=36$ $AB=36$

$AC+AB=81$, $FC=9$
Log. de $BC=$ 1. 6020600
Log. de $AC+AB$ 1. 9084850
Log. de $FC=$ 0. 9542425

Som des log. = 2. 8627275

Log. de $CG=$ 1. 2606675 le nombre qui y répond dans les tables est 18.
$BC=4000$ $EG=1089$
$CG=1822$ $CG=1822$

$BG=2178$ $CE=2911$

$BE=1089$

Log. de $AB=$ 3. 5563025
Log. du sinus total = 10. 0000000
Log. de $EB=$ 3. 0370279

Log. du sin. de $EAB=$ 9. 4807254, le nombre qui y répond dans les tables est 17°. 36′ par conséquent l'angle *ABE* est de 72°. 14′.
Log. de $AC=$ 3. 6532125
Log. du sinus total 10. 0000000
Log. de $CE=$ 3. 4640422

Log. du sinus total 9. 8108297. le nombre qui y répond dans les tables, est 40°. 18′ par conséquent *A C E* est de 49°. 42′. & *CA B* est de 57°. 54′.

Solution des triangles rectangles sphériques par les regles communes. I. Dans un *triangle* rectangle sphérique deux parties quelconques étant données, outre l'angle droit, pour trouver le reste.

1°. Il faut considérer si les parties dont il est question sont conjointes ou disjointes. Si les parties disjointes sont opposées l'une à l'autre, comme si l'hypothénuse *BC* & l'angle *C*, *fig.* 29. sont donnés; pour trouver le côté opposé *AB*, voici quelle est la regle; le sinus total est au sinus de l'hypothénuse *BC*, comme le sinus de l'angle *C* est au sinus du côté opposé *AB*.

2°. Si les parties disjointes ne sont point opposées l'une à l'autre, comme si *AB* & l'angle adjacent *B* sont donnés; pour avoir l'angle opposé *C*, les côtés du triangle doivent être continués du même côté, jusqu'à ce qu'ils fassent des quarts de cercle, afin que par ce moyen vous ayiez un nouveau *triangle*, dans lequel les parties dont il est question soient opposées mutuellement les unes aux autres; comme dans le cas présent le *triangle* *EBF*, où nous avons le côté *BF* donné, qui est le complément du côté *AB*, & l'angle *B* pour *EF*, complément de l'angle *C*: voici donc la regle qu'il faut suivre. Le sinus total est au sinus de *BF*, comme le sinus de l'angle *B* est au sinus *EF*, ou co-sinus de *C*.

3°. Si l'hypothénuse ne se trouve point parmi les parties conjointes, comme lorsque les côtés *AB* & *AC* sont donnés, pour avoir un angle opposé à l'un des deux; il faut dire le sinus de *AC* est au sinus total, comme la tangente de *AB* est à la tangente de *C*.

4°. Mais si l'hypothénuse se trouve parmi les parties conjointes, comme si l'hypothénuse *B C* & l'angle *C* sont donnés, pour trouver le côté adjacent *A C*; les côtés du triangle doivent être continués du même côté, jusqu'à ce qu'ils fassent des quarts de cercle, afin que l'on ait un nouveau *triangle*, dans lequel l'hypothénuse ne se trouve point parmi les parties dont il est question ; par exemple, dans le cas présent *E B F* dans lequel sont donnés le complément *E B* de l'hypothénuse *B C*, le complément de l'angle *C*, & l'angle *F* complément du côté *A C*. Puis donc que dans le *triangle E F B*, l'hypothénuse n'entre pas dans la question, la regle est la même que ci-dessus : c'est-à-dire, que le sinus de *E F* ou co-sinus de *C*, est au sinus total, comme la tangente de *E B*, ou cotangente de *B C* est la tangente de *F* ou cotangente de *A C*.

5°. Quand les côtés d'un *triangle* doivent être continués, il n'importe de quel côté que ce soit, pourvu qu'il ne soit pas question d'un angle aigu, autrement les côtés doivent être continués par l'autre angle oblique : si les deux côtés sont dans la connexion, ils doivent être continués par l'angle adjacent au côté en question.

C'est ainsi qu'on peut toujours former un *triangle* où l'on trouve par la regle des sinus ou des tangentes les parties que l'on cherche.

Solution des triangles rectangles sphériques par une regle universelle. Considérez, comme ci-dessus, si les parties dont il est question sont conjointes ou disjointes.

Si l'un des deux côtés, qui forment l'angle droit, ou même si ces deux côtés entrent dans la question, en leur place, il faut mettre parmi les données leur complément à un quart de cercle : alors, puisque, suivant la regle universelle, si connue dans cette TRIGONOMÉTRIE, le sinus total avec le sinus du complément de la partie moyenne, est égal aux sinus des parties disjointes, & aux cotangentes des parties conjointes ; ôtez du total de ces choses données, la troisieme partie donnée, le reste sera quelque sinus ou tangente, & le côté ou l'angle

qui y répond dans la table des logarithmes, est le côté ou l'angle que vous cherchez.

Comme la regle universelle ou générale est d'un grand secours dans la Trigonométrie, nous en ferons l'application à différens cas, & nous en apporterons des exemples qui dans les cas des parties conjointes & disjointes répandront aussi de la lumiere sur la méthode commune : mais dans les cas des parties contiguës, il faudra avoir recours à d'autres solutions

1°. L'hypothénuse *BC* = 60d, & l'angle *C* = 23d. 30′ étant donnés ; trouver le côté opposé *A B*, *fig.* 22. puisque *A B* est la partie moyenne, *C* & *B C* sont parties disjointes, *voyez* PARTIES ; le sinus total, avec le co-sinus du complément *A B*, c'est-à-dire, avec le sinus même de *A B*, est égal aux sinus de *C*, & *B C*.

C'est pourquoi si du sinus de *C*	96006997
& du sinus de *B C*.	99375306
Somme	195382303
Vous ôtez le sinus total. .	100000000
Reste le sinus de *A B*. . .	95382303

Le nombre qui y répond dans la table est 20d. 12′. 6″.

2°. L'hypothénuse *BC* = 60d. & la jambe *A* = 20d. 12′. 6″. étant données, trouver l'angle opposé *C*.

Il paroît par le problême précédent que de la somme du sinus total, & du sinus du côté *A B*, il faut ôter le sinus de l'hypothénuse *B C*. le reste est le sinus de l'angle *C*. de sorte qu'il est aisé de transformer le cas précédent en celui-ci.

3°. Le côté *A B* = 20d. 12′. 6″. & l'angle opposé *C* = 23d. 30′. étant donnés, trouver l'hypothénuse *BC*.

Il paroît par le premier exemple que de la somme du sinus total, & du sinus de *A B*, il faut ôter le sinus de l'angle *C*. le reste est le sinus de l'hypothénuse *B C*.

4°. L'hypothénuse *BC* = 60d. & un côté *AB* = 20d. 12′. 16″. étant donnés ; trouver l'autre côté.

Puisque *B C* est une partie moyenne, & que *A B* & *A C* sont des parties disjointes, le sinus total avec le co-sinus de l'hypothénuse *B*, sont égaux aux sinus des complémens, c'est-à-dire, aux co-sinus des côtés *A B* & *A C*.

C'eſt pourquoi du ſinus total. 100000000
& du co-ſinus de *B C*. . . . 96989700

Somme. 196989700
ſouſtrayez le co-ſinus de *A B*. 99724279

Reſte le co-ſinus de *A C*. . 97265421

Le nombre qui y répond dans la table, eſt 32 d. 11′. 34″. par conſéquent *A C* eſt de 57 d. 48′. 26″.

5°. Les côtés *A C* = 57 d. 48′. 26″. & *A B* = 20 d. 12′. 6″. étant donnés, trouver l'hypothénuſe *B C*.

Il paroît, par l'exemple précédent, que le ſinus total doit être ôté de la ſomme des co-ſinus des côtés *A B* & *A C*; le reſte eſt le co-ſinus de l'hypothénuſe *B C*. par conſéquent l'exemple ci-deſſus s'applique aiſément à celui-ci.

6°. Le côté *A C* = 57 d. 48′. 26″. & l'angle adjacent *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver l'angle oppoſé *B*.

Puiſque *B* eſt une partie moyenne, & & que *A* & *C* ſont des parties disjointes, le ſinus total avec le co-ſinus de *B*, eſt égal au ſinus de *C*, & au ſinus du complément, c'eſt-à-dire, au co-ſinus de *A C*.

C'eſt pourquoi du ſinus de *C* = 96006697
& du co-ſinus *A C*. . . . 97265421

Somme 193272418
Otez le ſinus total. . . . 100000000

Reſte le coſinus de *B*. . . 93272418

Le nombre qui y répond dans la table, eſt 12 d. 15′. 56″. par conſéquent *B* eſt de 77 d. 44′. 4″.

7°. Le côté *A C* = 57 d. 48′. 26″. & l'angle oppoſé *B* = 77 d. 44′. 4″. étant donnés, trouver l'angle adjacent *C*. Il paroît, par l'exemple précédent, que le co-ſinus de *A C*, doit être ſouſtrait de la ſomme du ſinus total, & du co-ſinus de *B*, le reſte eſt le ſinus de *C*, de ſorte que l'exemple précédent s'applique aiſément à celui-ci.

8°. Les angles obliques *B* = 77 d. 44′. 4″. & *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver le côté *A C* adjacent à l'autre angle.

Il paroît par le ſixieme problême que le ſinus de *C*. doit être ôté de la ſomme du ſinus total, & du co-ſinus de *B*, le reſte eſt le co-ſinus de *A C*. Le cas du ſixieme problême s'applique aiſément à celui-ci.

9°. Le côté *A C* = 57 d. 48′. 26″, & l'angle adjacent *C* = 23 d. 30′ étant donnés, trouver le côté oppoſé *A B*.

Puiſque *A C* eſt une partie moyenne, & que *C* & *A B* ſont des parties conjointes, le ſinus total, avec le ſinus de *A C*, eſt égal à la co-tangente de *C*, & à la tangente de *A B*.

C'eſt pourquoi du ſinus total. 100000000
& du ſinus de *A C*. . . . 99275039

Somme 199275039
Otez la co-tangente de *C*. 103616981

Reſte la tangente de *A B*. 95658058

Le nombre qui y répond dans la table, eſt 20 d. 12′. 6″.

10°. Le côté *A B* = 20 d. 12′. 6″. & l'angle oppoſé *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver le côté adjacent *A C*.

De la ſomme de la co-tangente de *C* & de la tangente de *A B*, ôtez le ſinus total, le reſte eſt le ſinus de *A C*.

11°. Les côtés *A B* = 20 d. 12′. 6″. & *A C* = 57 d. 48′. 26″. étant donnés, trouver l'angle *C* oppoſé à l'un des deux.

De la ſomme du ſinus total & du ſinus de *A C*, ôtez la tangente de *B A*, le reſte eſt la co-tangente de *C*.

12°. L'hypothénuſe *B C* = 60 d. & l'angle oblique *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver le côté adjacent *A C*.

Puiſque *C* eſt une partie moyenne, & que *A B* & *A C* ſont des parties conjointes, le ſinus total avec le co-ſinus de *C*, ſera égal à la co-tangente de *A C*.

C'eſt pourquoi du ſinus total. 100000000
& du co-ſinus de *C*. . . . 99623978

Somme 199623978
Otez la co-tangente de *B C*. 97614394

Reſte la tangente de *A C*. 102009584

Le nombre qui y répond dans les tables eſt 57 d. 48′. 26″.

13°. Le côté *A C* = 57 d. 48′. 26″. & l'angle adjacent *C* = 23 d. 30′ étant donnés, trouver l'hypothénuſe *B C*.

De la ſomme du ſinus total, & du co-ſinus de *C*, ôtez la tangente de *A C*, le reſte eſt la co-tangente de *B C*.

14°. L'hypothénuſe *B C* = 60 d. & le côté

côté $AC = 57^d. 48'. 26''$. étant donnés; trouver l'angle adjacent C.

De la somme de la co-tangente de BC, & de la tangente de AC ôtez le sinus total, le reste est le co-sinus de C.

15°. L'hypothénuse $BC = 60^d$. & un angle $C = 23^d. 30'$. étant donnés, trouver l'autre angle B.

Puisque BC est la partie moyenne, & que B & e sont des parties disjointes, le sinus total avec le co-sinus de BC sera égal aux co-tangentes de B & de C.

C'est pourquoi du sinus total.	100000000
& du co-sinus de BC. . .	96989700
Somme . . .	196989700
Otez la co-tangente de C.	103616981
Reste de la co-tangente de B.	93372719

Le nombre qui y répond dans les tables est $12^d. 15'. 56''$, par conséquent B est de $77°. 44'. 4''$.

16°. Les angles obliques $B = 77^d. 44'. 4''$, & $C = 23^d$. étant donnés, trouver l'hypothénuse BC.

De la somme des co-tangentes de C & de B, soustrayez le sinus total; le reste est le co-sinus de BC.

Solution des triangles *obliquangles sphériques.* 1°. Dans un *triangle* obliquangle sphérique ABC (*Pl. Trigonom. fig.* 30.) deux côtés AB & BC étant donnés conjointement avec un angle A opposé à l'un des deux; trouver l'autre angle C. Voici la regle, le sinus du côté BC est au sinus de l'angle opposé A, comme le sinus du côté BA est au sinus de l'angle opposé C.

Supposez, par exemple, $BC = 39^d. 29'$. $A = 43^d. 20'$. $BA = 66^d. 45'$. Pour lors on trouvera que le sinus de BC

est	98033572
Le sinus de A. . .	98364771
Le sinus de BA. .	99632168
	197796936
Le sinus de C. . .	99963367

Le nombre qui y répond dans les tables est $82^d. 34'. 7''$.

20. Deux angles $C = 82^d. 34'. 7''$. & $A = 43^d. 20'$. avec le côté $AB = 60^d. 45'$. opposé à l'un d'eux C étant donnés, trouver le côté BC opposé à l'autre angle A.

Il faut dire: le sinus de l'angle C est au sinus du côté opposé B, comme le sinus de l'angle A est au sinus du côté opposé BC. L'exemple précédent suffit pour l'intelligence de celui-ci.

3°. Deux côtés $AB = 66^d. 45'$ & $BC = 39^d. 29'$. avec un angle opposé à l'un des deux $A = 45^d. 20'$. étant donnés; trouver l'angle B compris entre ces côtés; supposez que l'angle C est aigu; puisque l'autre angle A est pareillement aigu, la perpendiculaire BE tombe dans le *triangle*; c'est pourquoi dans le *triangle* rectangle ABE, par le moyen de l'angle A, & du côté AB donnés, on trouve l'angle ABE. Puisque BE sert comme de partie latérale dans le *triangle* AEB, l'angle EBC est une partie moyenne, & le côté BC est une partie conjointe.

Ce co-sinus de l'angle EBC se trouvera en ôtant la co-tangente de AB de la somme du co-sinus de l'angle ABE, & de la co-tangente de BC. Ainsi, en joignant ensemble les angles ABE & EBC, ou si la perpendiculaire tombe hors du *triangle*, en ôtant l'un de l'autre, vous trouverez l'angle en question.

Par exemple, sinus total	100000000
Co-sinus de AB. .	95963154
Somme . . .	195963154
Co-tangente de A .	100252805
Co-tangente de ABE.	95710349

Le nombre qui y répond dans les tables est $20^d. 25'. 35''$. par conséquent AB est de $69^d. 34'. 25''$.

Co-sinus de ABE. .	95428300
Co-tangente de BC.	100141529
Somme . . .	196269829
Co-tangente de AB. .	96330085
Co-sinus de EBC. .	99938544

Le nombre qui y répond dans les tables est $80^d. 24'. 26''$. par conséquent ABC est de $79^d. 9'. 57''$.

4°. Deux angles $A = 43^d. 20'$. & $B = 79^d. 9'. 59''$. avec le côté adjacent $AB = 66^d. 45'$. étant donnés, trouver le côté B opposé à l'un des deux angles.

De l'un des angles donnés B, abaissez une perpendiculaire EB sur le côté inconnu AC; &, dans le *triangle* rectangle ABE, par le moyen de l'angle donné A & de l'hypothénuse AB, cherchez

l'angle *ABE*; lequel étant ôté de l'angle *ABC*, il reste l'angle *EBC*. Mais si la perpendiculaire tomboit au-dehors du *triangle*, en ce cas, il faudroit soustraire l'angle *ABC* de l'angle *ABE*; parce que la perpendiculaire *BE* étant prise pour une des parties latérales, la partie moyenne dans le *triangle ABE* est l'anx gle *B*, & la partie conjointe est *AB*; dans le *triangle EBC*, la partie moyenne est l'angle *B*, & la partie conjointe *BC*; la co-tangente du côté *BC* se trouve en ôtant le co-sinus de *EBA* de la somme de co-tangente de *AB* & du co-sinus de *EBC*. L'exemple du cas précédent s'applique aisément à celui-ci.

5°. Deux côtés $AB = 66^d. 45'$. & $BC = 39^d. 29'$. avec l'angle *A* opposé à l'un ou à l'autre $= 43^d. 20'$. étant donnés, trouver le troisieme côté *AC*, abaissant, comme ci-dessus, la perpendiculaire *BE*, dans le *triangle* rectangle *ABE*, par le moyen de l'angle donné, & de l'hypothénuse *AB*, vous trouverez le côté *AE*; puisqu'en prenant *BE* pour une partie latérale dans le *triangle AEB*, *AB* est la partie moyenne, & *AE* la partie disjointe, & que dans le *triangle BEC*, *BC* est la partie moyenne, & *EC* la partie disjointe; le co-sinus de *EC* se trouve en ôtant le co-sinus de *AB* de la somme des co-sinus de *AE* & *CB*, de sorte qu'en joignant ensemble les segmens *AE* & *EC*, ou en cas que la perpendiculaire tombe hors le *triangle* en les ôtant l'un de l'autre, on trouvera le côté *AC*.

6°. Deux côtés $AC = 65^d. 30'. 46''$. & $AB = 66^d. 45'$. avec l'angle $A = 43^d. 20'$. compris entre ces côtés, étant donnés, trouver le troisieme côté *BC* opposé à cet angle.

Abaissez la perpendiculaire *BE*, cherchez dans le *triangle* rectangle le segment *AE*, lequel étant ôté de *AC*, il vous reste *EC*. Si la perpendiculaire tombe au-dehors du triangle, il faut ôter *AC* de *AE*.

Puisqu'en prenant la perpendiculaire *BE* pour une partie latérale dans le *triangle AEB*, *AB* devient la partie moyenne, & *AE* la partie disjointe: & que dans le *triangle EBC*, *CB* est la partie moyenne, & *EC* la partie disjointe; le co-sinus de *BC* se trouve en ôtant le co-sinus de *AE*, de la somme des cosinus de *AB* & *EC*.

7°. Deux angles $A = 43^d. 20'$. & $B = 79^d. 9'. 59''$. avec le côté $CB = 39^d. 29'$. opposé à l'un ou l'autre de cas angles, étant donnés, trouver le côté *AB* adjacent à l'un & l'autre.

Abbaissez la perpendiculaire *CD* de l'angle inconnu *C* sur le côté opposé *AB*, & si cette perpendiculaire tombe dans le *triangle*, par le moyen de l'angle donné *B*, & de l'hypothénuse *BC*, cherchez dans le *triangle* rectangle *BCD*, le segment *BD*. Puisqu'en prenant la perpendiculaire *CD* pour une partie latérale dans le *triangle CDB*, *DB* est la partie moyenne, & l'angle *B* une partie conjointe; & que dans le *triangle CDA*, *AD* est la partie moyenne, & l'angle *A* une partie conjointe; le sinus du segment *AD* se trouve en ôtant la co-tangente de l'angle *B* de la somme du sinus de *DB* & de la co-tangente de l'angle *A*; de sorte qu'en joignant ensemble les segmens *AD* & *DB*, ou, si la perpendiculaire tombe hors du *triangle*, en ôtant l'un de l'autre, le résultat sera du côté *AB* que vous cherchiez.

8°. Deux côtés $AB = 66^d. 45'$. & $BC = 39^d. 29'$. avec l'angle compris entre ces côtés $= 79^d. 9'. 59''$. étant donnés, trouver l'angle *A* opposé à l'un ou à l'autre de ces côtés.

En abaissant la perpendiculaire *CD*, vous trouverez le segment *BD*, comme dans le probléme précédent: ôtez ce segment de *AB*, reste *AD*. Si la perpendiculaire tombe hors le *triangle*, *AB* doit être joint à *DB*: & comme en prenant la perpendiculaire *CD* pour une partie latérale dans le *triangle CDB*, *BD* est la partie moyenne, & l'angle *B* la partie cojointe; & que dans le *triangle CDA*, *AD* est la partie moyenne, & l'angle *A* la partie conjointe; la co-tangente de l'angle *A* se trouve en ôtant le sinus de *DB* de la somme de la co-tangente de l'angle *B* & du sinus *AD*.

9°. Deux angles $A = 43^d. 20'$. & $B = 79^d. 9'. 59''$. avec le côté adjacent *AB*

$=76^{d}. 45'$. étant donnés, trouver l'angle *C* opposé à ce côté.

De l'un des angles donnés *B* abaisser la perpendiculaire *B E*, sur le côté opposé *A C* : dans le *triangle* rectangle *ABE*, par le moyen de l'angle *A* donné, & de l'hypothénuse *A B*, vous trouverez l'angle *A B E*, lequel étant ôté de *A B C*, reste l'angle *E B C*.

Si la perpendiculaire tombe hors le *triangle*, il faut ôter *A B C* de *A B E*. Puisqu'en prenant *B E* pour une partie latérale dans le *triangle C E B*, l'angle *C* est la partie moyenne, & l'angle *C B E*, la partie disjointe; & que dans le *triangle ABE*, l'angle *A* est la partie moyenne, & l'angle *A B E* la partie disjointe : le co-sinus de l'angle *C* se trouve en soustrayant le sinus de l'angle *A B E* de la somme du co-sinus de l'angle *A* & du sinus de *E B C*.

10°. Deux angles $A = 42^{d}. 20'$. & $C = 82^{d}. 34'$. avec le côté $B A = 66^{d}. 45'$. opposé à l'un de ces deux, étant donnés, trouver l'autre angle.

De l'angle cherché *B*, abaissez une perpendiculaire *B E*; & dans le *triangle* rectangle *A E B*, par le moyen de l'angle donné *A*, & de l'hypothénuse *B A*, vous trouverez l'angle *A B E*, puisqu'en prenant la perpendiculaire *E B* pour une partie latérale dans le *triangle E C B*, l'angle *C* est la partie moyenne, & l'angle *C E B* la partie disjointe; & que dans le *triangle A B E*, l'angle *A* est la partie moyenne, & l'angle *A B E* la partie disjointe : le sinus de l'angle *E B C* se trouve en soustrayant le co-sinus de *A* de la somme du co-sinus de *C* & du sinus de *ABE*, de sorte qu'en joignant ensemble *A BE* & *EBC*, ou si la perpendiculaire hors le *triangle*, en ôtant l'un de l'autre vous aurez pour résultat l'angle cherché *ABC*.

11°. Les trois côtés étant donnés, trouver un angle opposé à l'un de ces côtés.

I. Si un côté *A C*, *fig.* 16. est un quart de cercle, & que le côté *A B* soit plus petit qu'un quart de cercle, vous trouverez l'angle *A*; prolongez *A B* jusqu'en *F*, & jusqu'à ce que *A F* soit égal à un demi-cercle; du pole *A* tirez l'arc *C F*, qui coupe l'arc *B F* à angles droits en *F*. Puisque dans le *triangle* rectangle *CB F*, l'hypothénuse *B C* est donnée, & le côté *F B*, ou son complément *A B*, à un demi-cercle, vous trouverez la perpendiculaire *C F*, laquelle étant la mesure de l'angle *C A B*, donne par conséquent l'angle que vous cherchez.

II. Si l'un des côtés *A C* est un quart de cercle, & que l'autre côté *A B* soit plus grand qu'un quart de cercle, cherchez l'angle *A* : de *A B* ôtez le quart de cercle *A D*; & du pole *A* décrivez l'arc *C D*, coupant l'arc *A B* à angles droits en *D*. Comme dans le *triangle* rectangle *C D B*, l'hypothénuse *B C*, & le côté *D B*, ou l'excès du côté *A B* sur le quart de cercle sont donnés, la perpendiculaire *C D* sera trouvée comme ci-dessus, & cette perpendiculaire est la mesure de l'angle cherché *A*.

III. Si le *triangle* est isoscele, que *B C* $=$ *C F* & l'angle *A C F* celui qu'on cherche; coupez *A F* en deux parties égales au point *D*, & par *D* & *C* faites passer l'arc de cercle *D C*. Puisque *D C* est perpendiculaire à *A F*, les angles *A* & *F*, *A C D* & *D C F* sont égaux; par le moyen de l'hypothénuse *AC* & du côté *A D* donnés dans le *triangle* rectangle *A C D*, vous trouverez l'angle *A C D*, dont le double est l'angle cherché *A C F*, & par les mêmes parties données on peut trouver l'angle *A* ou l'angle *F*.

IV. Si le *triangle* est scalène, & que vous cherchiez l'angle *A*, *fig.* 30. de *C*, abaissez la perpendiculaire *C D*, & cherchez la demi-différence des segmens *A D* & *D B*, en disant, la tangente de la moitié de la base *A B* est à la tangente de la moitié de la somme des côtés *A C* & *C B*, comme la tangente de leur demi différence est à la tangente de la demi-différence des segmens *AD* & *DB* : ajoutez ensuite la demi-différence des segmens à la moitié de la base pour trouver le grand segment, & ôtez cette même demi-différence de la même moitié de la base pour trouver le petit segment, pour lors ayant trouvé dans le *triangle* rectangle *C A D*, l'hypothénuse *A C* & le côté *A D*, vous avez au si l'angle cherché *A*. De la même maniere, dans l'autre *triangle C D B*,

vous trouverez *B* par les parties données *CB* & *DB*.

12°. Les trois angles *A*, *B* & *C* étant donnés, trouver un des côtés quelconque.

Comme, au lieu du *triangle* donné, on peut en prendre un autre, dont les côtés soient égaux aux angles donnés, & les angles égaux aux côtés donnés, ce problême se résout de la même maniere que le précédent. *Chambers* & *Wolf*. (*E*)

TRIANGLE, s. m. *en Astronomie*, c'est un nom commun à deux constellations, l'une dans l'hémisphere septentrional, appellée simplement *triangle* ou *triangle céleste*, & l'autre dans l'hémisphere méridional, que l'on appelle *triangle austral*. *Voyez* CONSTELLATION.

Les étoiles qui composent le *triangle* septentrional, sont au nombre de quatre, suivant le catalogue de Ptolomée, autant dans celui de Tycho; 24 dans le catalogue britannique.

TRIANGLE différentiel d'une courbe, *dans la haute Géométrie*, c'est un *triangle* rectiligne rectangle, dont l'hypothénuse est une partie de la courbe, qui ne differe qu'infiniment peu d'une ligne droite. *Voy.* COURBE.

Supposons, par exemple, la demi-ordonnée *p m*, *Pl. d'analyse*, *fig.* 18. & une autre demi-ordonnée *P M*, qui en soit infiniment proche; alors *P p* sera la différentielle de l'abscisse, & abaissant une perpendiculaire $MR = Pp$, *R m* sera la différentielle de la demi-ordonnée. Tirez donc une *tangente* *T M*, & l'arc infiniment petit *M m* ne sera pas différent d'une ligne droite; par conséquent *M m R* est un *triangle* rectiligne rectangle, & & constitue le *triangle* différentiel de cette courbe. *Voyez* TANGENTE & SOUTANGENTE. *Chambers*. (*O*)

TRIANGLE, (*Arithmétique.*) on appelle ainsi un *triangle* formé de la maniere suivante.

1 1
1 2 1
1 3 3 1
1 4 6 4 1
1 5 10 10 5
1 6 15 20
1 7 21
1 8 &c.
1 9

La premiere colonne verticale renferme l'unité; la seconde la suite des nombres naturels 2, 3, 4, 5, &c. la troisieme la suite des nombres triangulaires, 1, 3, 6, 10, &c. la quatrieme la suite des nombres pyramidaux, &c. Sur quoi *voyez l'article* FIGURÉ; *voyez* aussi TRIANGULAIRE, PYRAMIDAL, &c. M. Pascal a fait un traité de ce *triangle arithmétique*. Les bandes horisontales sont les coefficiens des différentes puissances du binome. Sur quoi *voyez* BINOME. (*O*)

TRIANGLE, (*Littérat.*) cette figure géométrique a depuis long-tems servi de signe, de marque, ou de symbole à bien des choses différentes. Plutarque nous apprend que le philosophe Xénocrates comparoit la divinité à un *triangle* équilatéral, les génies au *triangle* isoscele, & les hommes au scalene. Les Chrétiens à leur tour employerent le *triangle* pour représenter la Trinité; d'abord ils se servirent du simple *triangle*, mais dans dans la suite ils ajouterent au *triangle* quelques lignes, qui formoient une croix: c'est ainsi qu'on trouve des *triangles* diversement combinés sur les médailles des papes publiées par Bonanni. Au commencement de la découverte de l'Imprimerie, rien n'étoit plus commun que de graver ces sortes de figures au frontispice des livres; ensuite elles devinrent de simples marques de correcteur d'Imprimerie, ou des symboles distinctifs dans le commerce. Enfin, elles ont passé aux emballeurs, qui marquent ainsi avec leur pinceau toutes les balles de marchandises qui sont envoyées dans les provinces, ou qui doivent passer à l'étranger. (*D J.*)

TRIANGLE, (*Fortification.*) ouvrage dont les trois angles sont formés par des bastions coupés, ou des demi-bastions. (*D. J.*)

TRIANGLE, (*Marine.*) sorte d'échafaud qui sert à travailler sur les côtés du vaisseau. Il est composé de trois pieces; d'un traversin; d'une acore, qui pend de travers sur le traversin, & qui va s'ap-

puyer sur le côté du vaisseau ; & d'un arc-boutant, qui est attaché par une extrémité au bout du traversin, & qui, s'élevant par l'autre en-haut du vaisseau, est cloué à son côté.

TRIANGLE, (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne à trois barres de cabestan, qu'on suspend autour des grands mâts, quand on veut les racler.

TRIANGLE, (*Instrument d'ouvriers.*) Les menuisiers, les charpentiers, & quelques autres ouvriers ont des instrumens à qui ils donnent le nom de *triangle*, & les spécifient néanmoins par quelque terme qui dénote leur usage. Le *triangle* onglé ou à onglet, n'est qu'une regle de bois de deux lignes d'épais, d'un pié de long, & de trois piés de large, dont l'une des extrémités, qui est coupée en angle de quarante-cinq degrés, est emboîtée dans un autre morceau de bois plus épais, qu'on nomme la *joue*. Il sert à tracer des angles réguliers, en appuyant la piece de bois contre la joue de l'instrument, & en tirant une ligne le long de la regle. Le *triangle quarré* est une vraie équerre, dont une des branches, qu'on appelle la *joue*, qui est du triple plus épaisse que l'autre, a dans le milieu & tout le long de son épaisseur, une espece de languette. Il sert à tracer les pieces quarrées, en les appuyant sur la languette le long de la joue, & en tirant les lignes paralleles à l'autre branche. Pour éviter la multiplicité des instrumens, le sieur Hulin en a inventé un qui contient non-seulement ces deux *triangles*, mais encore une équerre, & ce qu'on appelle la *piece quarrée* ; mais les Anglois ont imaginé un autre instrument encore plus simple & plus parfait.

TRIANGLE, s. m. (*terme de Blason.*) meuble de l'écu qui représente un *triangle* équilatéral ; il pose ordinairement sur sa base.

Il y a des *triangles* pleins, & d'autres évidés ; on ne spécifie que ces derniers en blasonnant, ainsi que la position de ceux qui se trouvent appuyés sur leur pointe.

Bachet de Meyseria, de Vauveisant, en Bresse ; *de sable au* triangle *d'or*, *au chef cousu d'azur*, *chargé de trois étoiles du second émail.*

Languet de Gergy, de Rochefort en Bourgogne ; *d'azur au* triangle *évidé d'or, posé sur sa pointe, les trois extrémités chargées chacune d'une molette d'éperon de sable.* (*G. D. L. T.*)

TRIANGULAIRE, adj. (*Géom.*) se dit en général de tout ce qui a rapport au triangle.

Les compas *triangulaires* ont trois branches ; on en fait un grand usage dans la construction des mappemondes, des globes, *&c.* lorsqu'il s'agit de prendre un triangle tout d'un coup. *V.* COMPAS.

Les nombres *triangulaires* sont une espece de nombres polygones ; ce sont les sommes des progressions arithmétiques, dont la différence des termes est 1. *Voyez* NOMBRE, POLYGONE & FIGURÉ.

Ainsi, de la progression arithmétique 1. 2. 3. 4. 5. 6. on forme les nombres *triangulaires* 1. 3. 6. 10. 15. 21. *Chambers.*

TRIANGULAIRE, *en Anatomie*, est un nom qu'on donne à deux muscles à cause de leur figure. *Voyez* MUSCLE.

TRIANGULAIRE, *de la poitrine* ou *du sternum*, est un muscle qui ressemble quelquefois à trois ou quatre muscles distincts. Il vient de la face interne du sternum, & se termine aux cartilages qui joignent les quatre dernieres vraies côtes au sternum.

TRIANGULAIRE *de la levre inférieure*, est un muscle attaché à la levre externe du bord inférieur de la mâchoire inférieure, vers la partie moyenne, entre le menton & le masseter ; de-là, les fibres se réunissant, viennent s'unir à la commissure des levres, avec celles du canin, de façon qu'ils ne paroissent former ensemble qu'un même muscle digastrique. *Voyez* DIGASTRIQUE.

Le *triangulaire* des lombes. *Voyez* QUARRÉ.

TRIANGULAIRES OS. (*Anat.*) On doit mettre au nombre des variations utiles qui se rencontrent souvent dans la structure générale des parties osseuses, les *os triangulaires* qu'on trouve quelquefois dans les sutures du crâne, & plus fréquemment dans la suture lambdoïde que dans aucune autre ; parce que, faute de les connoître, quelqu'un pourroit se tromper

à l'égard de ceux qui ont des pareils os, & prendre une légere plaie pour une fracture considérable.

TRIANGULO ILES, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique méridionale, dans la mer du Nord, à l'entrée du détroit d'Euxuma. On met ces îles au nombre des Lucayes, & l'on en compte trois, qui par leur situation forment un triangle; d'où vient leur nom.

TRIANON, s. m. (*archit. mod.*) c'est en France un terme générique qui signifie tout pavillon isolé, construit dans un parc, & détaché d'un château. Le césino des Italiens est un bâtiment de cette espece, en usage pour servir de retraite, & se procurer de la fraîcheur à la campagne; il y en a dans presque toutes les vignes d'Italie. Le nom de *trianon*, que les François ont donné à ces sortes de pavillons, vient de celui que Louis XIV. a fait construire dans le parc de Versailles. C'est un petit palais du roi, galant, bien bâti, incrusté de marbre de diverses couleurs, & décoré de précieux ameublemens.

La face extérieure de cette maison est d'environ 64 toises. La cour offre un péristyle soutenu par des colonnes & des pilastres de marbre. Les deux aîles de la maison sont terminées par deux pavillons; & sur tout l'édifice regne une balustrade, le long de laquelle sont des statues, des corbeilles, des urnes & des cassolettes. Les jardins en sont très-agréables; les bassins y sont ornés de groupes choisis: on y trouve entr'autres le groupe de Laocoon, sculpté par Baptiste Tuby d'après l'antique. La cascade mérite aussi d'être remarquée, outre d'autres embellissemens qui y sont employés avec goût. (*D. J.*)

TRIAS, (*Théol.*) terme dont on se sert quelquefois pour exprimer la sainte Trinité. *Voyez* TRINITÉ.

TRIAVERDENS *ou* TRIVERDENS, s. m. (*Hist. ecclés.*) brigands qui dans le xij. siecle exercerent contre les chrétiens toutes sortes de cruautés. Le troisieme concile de Latran décerne les peines ecclésiastiques contre ceux qui leur donneront retraite, qui les recevront, les secourront, auront la moindre communication avec eux. Il veut qu'ils soient anathématisés comme les Albigeois.

TRIBADE, s. f. (*Gram.*) femme qui a de la passion pour une autre femme; espece de dépravation particuliere aussi inexplicable que celle qui enflamme un homme pour un autre homme.

TRIBALLE, s. f. (*Pelleterie.*) La *triballe* est un morceau de fer qui sert aux pelletiers ou fourreurs pour triballer les peaux. Il est semblable à celui dont on se sert à la campagne pour travailler le chanvre; il a dix-huit pouces de hauteur, trois de largeur, & deux de branche; sur le dos cinq lignes d'épaisseur; cette épaisseur va toujours en diminuant, comme si l'instrument devoit se terminer par un tranchant; mais il ne coupe point. La différence de la *triballe* & du fer de filassier, c'est que la *triballe* a son espece de tranchant ou de côté menu, en-dedans des branches, & le dos tourné à l'ouvrier.

TRIBALLER, v. act. (*Pelleterie.*) Pour *triballer*, l'ouvrier prend une peau au sortir du tonneau; il a enfoncé les branches de sa triballe dans un poteau ou dans un mur: pour cet effet les branches sont pointues par chaque bout, & sont longues d'environ trois pouces. Il passe sa peau sous la lame de la triballe, entre cette lame & le poteau; il en tient le milieu de la main droite, & la tête de la main gauche, sans être débousée; il avance le pié gauche du côté du mur; il retire le pié droit en arriere; lâchant la peau, la conduisant de la main gauche, & la tirant fortement de la main droite, il la fait aller & venir sur la triballe, contre laquelle tout le poids de son corps qu'il jette en arriere à chaque mouvement, la tient appliquée.

On *triballe* de toutes ses forces les peaux de chien & de loup; on ne risque point de les déchirer. Il faut travailler les autres avec plus de ménagement.

TRIBALLES LES, *Triballi*, (*Géog. anc.*) peuples de la basse-Mœsie. Strabon, *l. VII. p.* 301. les met sur le bord du Danube, & dit qu'ils s'étendoient jusques dans l'île de Peucé. Il ajoute qu'Alexandre le Grand ne put s'emparer de cette île, faute d'un nombre suffisant de vaisseaux, & que Syrmus, roi des *Triballes*, qui

s'y étoit retiré, en défendit courageusement l'entrée. Ptolomée, *liv. III. ch. x.* & Pline, *liv. III. ch. xxvj.* font aussi mention de ces peuples. Ce dernier dit, *l. VII. ch. ij.* qu'on racontoit que parmi eux il y avoit des gens qui ensorceloient par leur regard, & qu'ils tuoient ceux sur qui ils tenoient long-tems les yeux attachés, surtout lorsqu'ils étoient en colere. (*D. J.*)

TRIBAR *ou* TRIBARD, s. m. *terme de jardinier.* On nomme ainsi une machine composée de trois bâtons, qu'on met au cou des chiens & des pourceaux, pour les empêcher de passer au-travers des haies, & d'entrer dans les jardins. De ces trois bâtons est venu le nom de *tribar* : ce mot écrit avec un *t* à la fin *tribart*, est dans Cotgrave, qui l'explique par *bâton court.* (*D. J.*)

TRIBESÉES, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Poméranie, sur les confins du Mecklenbourg, proche la riviere de Trébel, entre Rostock & Gripswalde, avec un château. Elle appartient au roi de Suede. *Long.* 32. 52. *lat.* 54. 12.

TRIBOCCIENS, (*Hist. anc.*) peuples de l'ancienne Gaule, qui habitoient le pays nommé *Alsace* par les modernes. Argentina, ou Strasbourg étoit leur capitale.

TRIBOCI, (*Géog. anc.*) nous disons en françois les *Tribocs*; nation germanique qui s'établit en-deçà du Rhin, dans une partie de l'Alsace.

La maniere d'exprimer le nom des *Tribocs*, n'est pas uniforme dans les anciens auteurs. Strabon écrit Τριβοκχοι, Ptolomée Τριβόκκοι, Jule-César *Tribocei*, Pline *Tribochi*, Tacite *Triboci* : l'orthographe de ce dernier est celle que nous suivons, parce que c'est la même qui se lit dans une inscription trouvée à Brumt, à trois lieues de Strasbourg, par M. Schœflin, vers l'an 1737. Ce monument porte : *Imp. Cæs. Publio Licinio Valeriano Pio Felici. Invicto Augusto civ. Tribocorum* : c'est-à-dire, que la communauté des *Tribocs* a érigé ce monument en l'honneur de l'empereur Valérien, dont on a ajouté les éloges ordinaires de pieux, d'heureux & d'invincible.

L'étymologie du mot *Tribocs* a embarrassé plusieurs savans modernes, qui l'ont cherchée avec plus de curiosité que de succès. Les historiens du moyen âge ont publié sans fondement que les Trévériens & les *Tribocs* tiroient leur origine commune de Trebeta, fils de Ninus & de Sémiramis, & qu'ils tenoient leur nom de ce fondateur. Un siecle éclairé comme le nôtre ne défere point du tout à l'autorité des écrivains peu clairvoyans, fabuleux dans les matieres de leur tems, & à plus forte raison dans celles qui sont beaucoup antérieures.

Mais le sentiment le plus reçu dérive ce nom des mots germaniques *drey buchen*, *trois hêtres*, à cause du culte qu'on prétend que cette nation rendoit à ces arbres, & à l'ombre desquels elle avoit coutume de tenir ses assemblées de religion & d'état. Cluvier avance cette conjecture après Conrad Celte, Rhenanus, Glareanus, Willichius, Schadæus, Coccius, suivis par plusieurs savans plus modernes.

Pour la fortifier, on prétend qu'il y a encore aujourd'hui en Alsace un endroit de ce nom ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cet endroit n'y existe point. Supposé son existence, on n'en sauroit induire que les anciens habitans en eussent tiré leur nom ; il faut même observer que le hêtre n'a pas été un objet de religion des peuples Celtiques, comme le chêne.

Les *Tribocs* se sont trouvés enveloppés dans la conquête des Gaules faite par les Francs ; & depuis ce tems-là ce nom s'est perdu pour faire place à celui d'*Alsaciones*, dont nous trouvons la premiere mention dans Frédégaire, & qui dénote les habitans sur la riviere d'Ill. Elass marque *sedes Elli*, le siege ou le cours de l'Ill.

M. Schœpflin, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, *tom. XV.* a tâché de fixer le tems où les *Tribocs* passerent le Rhin, & de déterminer l'étendue du terrein qu'ils ont occupé entre les Séquanois au midi, les Németes au nord, le Rhin à l'orient, & les Vôges à l'occident ; il y fait l'énumération des villes & des bourgs considérables situés dans leur territoire, qui, dans l'espace de vingt-six lieues, le long du Rhin, depuis Marckelsheim jusqu'à Guermersheim, comprenoit à-peu-près, selon lui, toute la basse-Al-

face. Scheleftat, El, Strasbourg, Drufeinheim, Seltz, Rheinzabern, Bruent, Saverne, Bergrabern, faifoient partie de ces places enclavées dans le pays des *Tribocs*.

Il ne faut pas croire que les *Tribocs* aient fondé aucune des places dont nous venons de parler. Le goût des peuples Teutoniques n'étoit pas porté à bâtir des villes, foit par averfion pour tout ce qui relâche le courage, foit par un penchant naturel pour la liberté, & parce qu'ils favoient que les mêmes remparts qu'ils défendent contre les ennemis, afferviffent quelquefois fous des maîtres : d'ailleurs ils fe plaifoient à changer de lieu ; ils évitoient les villes, à ce que dit Ammien, de même que fi c'eût été des filets & des prifons ; c'eft pourquoi les Allemands, lors de leur irruption dans les Gaules, y en avoient abattu ou ruiné plus de quarante-cinq, fans compter les forts & les petits châteaux. C'eft de-là que toute l'ancienne Germanie ne nous fournit pas une feule ville du tems de Tacite ; les noms même de celles que nous venons de marquer, les uns gaulois, les autres pour la plûpart latins, font connoître que toutes avoient pour fondateurs les Gaulois ou les Romains.

D'un autre côté, à peine les *Tribocs* eurent-ils chaffé les Médiomatriciens ripuaires de leur pays, qu'eux-mêmes furent fubjugués à leur tour par les Romains ; & ceux-ci qui en demeurerent les maîtres pendant plus de cinq fiecles, regardoient toujours ce pays comme un boulevart contre les nations barbares, qui ont tant de fois entrepris de pénétrer par-là dans l'intérieur des Gaules, & qui y ont même réuffi par la fuite.

C'eft de-là que nous trouvons dans l'ancienne Alface, le long de la grande route du Rhin, ces fréquentes garnifons de la huitieme, dix-neuvieme & vingt-deuxieme légion ; & dans le bas-empire, ces Audéréciens & Ménapiens ; c'eft de-là que viennent ces forts & ces villes fortifiées, ces camps, ces murs épais bâtis dans les gorges & fur les hauteurs des montagnes des Vôges, dont il refte encore aujourd'hui de grands & magnifiques veftiges dans les comtés de Dabo & d'Ochfenftein, à S. Odile, à Niderbroun, à Framont & ailleurs.

Les *Tribocs* étoient un des fept peuples qui fournirent des troupes au célebre Ariovifte, lorfqu'il entra dans les Gaules ; & M. Schœpflin croit que ce peuple germain ne s'établit en Alface qu'après l'invafion d'Ariovifte ; mais M. Freret a prouvé dans les Mémoires de l'académie des Infcriptions, *tom. XVIII. p.* 236. que l'établiffement des *Tribocs* en Alface étoit antérieur à l'invafion d'Ariovifte, qui paffa le Rhin au plus tard l'an 71 avant Jefus-Chrift.

En effet, Céfar ne dit pas que les fept nations qui compofoient l'armée de ce prince, euffent paffé le fleuve avec lui ; il le remarque feulement des Harudes, & l'on doit auffi le fuppofer des Marcomans, des Sédufiens & des Sueves, qu'on ne trouve qu'en Germanie ; mais à l'égard des *Tribocs*, des Vangions & des Németes, qui, du vivant de Céfar, ou du moins peu après fa mort, étoient fixés dans la Gaule, rien ne prouve qu'ils n'y fuffent pas déja dès le tems d'Ariovifte.

La politique des Romains nous oblige même à penfer le contraire ; jamais ils n'euffent permis à ces nations de franchir la barriere du Rhin. Céfar traite de dangereux pour l'empire, ces fortes d'établiffemens des colonies germaniques dans la Gaule. Enfin, dans le doute où l'on feroit du tems où les *Tribocs* ont paffé le Rhin, il faudroit fuppofer le fait antérieur à l'expédition d'Ariovifte, par la feule raifon du filence des auteurs, qui ne font aucune mention de ce paffage des *Tribocs*, & qui n'en parlent jamais que comme d'une nation germanique établie en-deçà du Rhin par rapport à nous

Ptolomée regardoit *Brocomagus* comme le chef-lieu de la nation des *Tribocs*, & il n'eft pas vraifemblable que ce foit *Argentoratum*, comme le croit M. Schœpflin. *Argentoratum* étoit, felon toute apparence, une ancienne ville gauloife des Médiomatriques, où les *Tribocs* n'eurent garde de s'enfermer. Si cette place avoit été la capitale des *Tribocs*, il y feroit refté quelques veftiges du nom de ce peuple ; mais il n'en refte aucun.

Nous apprenons d'une infcription rapportée

portée par Gruter, *p. MX. n°.* 12. qu'une partie de la nation des *Tribocs* resta dans son ancienne demeure au-delà du Nekre, & vers Murhart, lieu situé sur le confluent du Murh & du Nekre. Il paroît par le même Gruter, que les Boïens, *Boii*, s'unirent avec les *Tribocs* pour la consécration d'un temple dédié à une divinité romaine, sur les bords du Nekre. (*D. J.*)

TRIBOMETRE, s. m. (*Physiq.*) c'est le nom que donne M. Musschenbroek à une machine dont il se sert pour mesurer les frottemens: on voit cette machine dans les *Pl. de méch. fig.* 39. *n°.* 3. & il est facile d'en comprendre le jeu & l'usage en jettant les yeux sur la figure. Ceux qui desireront un plus grand détail, peuvent avoir recours à *l'essai physique* de M. Musschenbroek, *p.* 177. *& suiv. Voyez* FROTTEMENT. (*O*)

TRIBONIANISME, (*Jurispr.*) on appelle ainsi certaines interpolations de loix, que l'on prétend avoir été supposées par Tribonien, chancelier de l'empereur Justinien, ou qu'on le soupçonne d'avoir accommodées aux intérêts de ses amis. *V.* le mercure d'Octobre 1753. *p.* 60. (*A*)

TRIBORD, (*Marine.*) *Voyez* STRIBORD.

TRIBORD TOUT, (*Marine*) commandement au timonnier de pousser la barre du gouvernail à droite, tout proche du bord.

TRIBORDAIS, (*Marine.*) c'est la partie de l'équipage qui doit suivre le quart de stribord.

TRIBOULET, *en terme d'Orfevre en grosserie*, est un morceau de bois assez gros, d'environ deux piés de haut, taillé en forme d'entonnoir renversé, sur lequel on forme les cercles & les gorges. *Voyez* GORGES, *&c.* Il y en a de buis & de fer, & de toutes grosseurs.

TRIBRAQUES, TRIBRACHIS, *terme de l'ancienne Prosodie*; c'étoit le pié d'un vers, & il consistoit en trois syllabes breves, comme *mĕlĭŭs*, *lĕgĕrĕ*.

Ce mot est formé du grec *treis* & *brachys*, trois breves. *Voyez* PIÉ.

TRIBU, s. f. (*Gram. & Hist. anc.*) certaine quantité de peuple distribuée sous différens districts ou divisions.

TRIBUS DES HÉBREUX, (*Hist. sacrée.*) les Hébreux formerent douze *tribus* ou districts, selon le nombre des enfans de Jacob, qui donnerent chacun leur nom à leur *tribu*; mais ce patriarche ayant encore adopté en mourant les deux fils de Joseph, Manassé & Ephraïm, il se trouva treize *tribus*, parce que celle de Joseph fut partagée en deux après la mort de Jacob. La famille de Joseph s'étant multipliée prodigieusement en Egypte, devint si suspecte aux rois du pays, qu'elle se vit obligée de passer dans la terre de Chanaan, sous la conduite de Josué, qui la divisa entre onze *tribus* de cette famille. On en sait les noms, Ruben, Siméon, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Azer, Benjamin, Manassé, & Ephraïm. La *tribu* de Lévi n'eut point de part au partage, parce qu'elle fut consacrée au service religieux; on pourvut à sa subsistance, en lui assignant des demeures dans quelques villes, les prémices, les dixmes, & les oblations du peuple.

Cet état des douze *tribus* demeura fixe jusqu'après la mort de Salomon. Roboam qui lui succéda, fit naître une révolte par sa dureté. Dix *tribus* se séparerent de la maison de David, reconnurent pour roi Jéroboam, & formerent le royaume d'Israël. Il ne resta au fils de Salomon que Juda & Benjamin, qui constituerent l'autre royaume, dans lequel se conserva le culte de Dieu; mais le royaume d'Israël lui substitua l'idolâtrie des veaux d'or.

Dans la suite des tems, Tiglath-Piléser rendit Samarie tributaire; Salmanazar ruina la capitale, & le royaume d'Israël s'éteignit. Enfin arriva la captivité de Juda, sous Nabuchodonosor qui prit Jérusalem, la détruisit avec le temple, & transporta tous les habitans dans les provinces de son empire, 588 ans avant Jesus-Christ; cependant après une captivité de 70 ans, Cyrus renvoya les Juifs dans leur pays, leur permit de rebâtir le temple, & de vivre selon leur loi; alors la Palestine se repeupla, les villes furent rebâties, les terres cultivées, & les Juifs ne firent plus qu'un seul état gouverné par un même chef, un seul corps,

rendant au vrai Dieu leurs adorations dans son temple. Voilà l'époque la plus brillante de l'histoire de ce peuple, la suite ne regarde pas cet *article*. (*D. J.*)

TRIBUS D'ATHENES, (*Hist. d'Athenes*) Athenes dans sa splendeur étoit divisée en dix *tribus*, qui avoient emprunté leurs noms de dix héros du pays; elles occupoient chacune une partie d'Athenes, & contenoient en-dehors quelques autres villes, bourgs, & villages. Les noms de ces dix *tribus* reviennent souvent dans les harangues de Démosthene, mais je n'en puis rappeller à ma mémoire que les huit suivans; la *tribu* Acamantide, ainsi nommée d'*Acamas*, fils de Télamon; l'Antiochide, d'*Antiochus* fils d'Hercule; la Cécropide, de *Cécrops*, fondateur & premier roi d'Athenes, l'Egéide, d'*Egée*, neuvieme roi d'Athenes; l'Hippothoontide, d'*Hippothoon*, fils de Neptune; la Léontide, de *Léon*, qui voua ses filles pour le salut de sa patrie; & l'Œnéide, d'*Œneus*, fils de Pandion, cinquieme roi d'Athenes.

Mais il faut observer que le nombre des *tribus* ne fut pas le même dans tous les tems, & qu'il varia selon les accroissemens d'Athenes. Il n'y en avoit eu d'abord que quatre, il y en eut six peu après, puis dix, & enfin treize; car aux dix nommées par Démosthene, la flatterie des Athéniens en ajouta trois autres dans la suite; savoir la *tribu* Ptolémaïde, en l'honneur de Ptolomée, fils de Lagus; l'Attalide, en faveur d'Attalus, roi de Pergame; & l'Adrianide, en faveur de l'empereur Adrien. Pour établir ces nouvelles *tribus*, on démembra quelques portions des anciennes. Au reste les peuples ou bourgades qui composoient toutes ces *tribus*, étoient au nombre de cent soixante & quatorze. *Voyez* Suidas, Eustache, & Meursius, & *notre article* RÉPUBLIQUE D'ATHENES. (*D. J.*)

TRIBU ROMAINE, (*Hist. rom.*) nom collectif du partage de différens ordres de citoyens romains, divisés en plusieurs classes & quartiers. Le mot *tribu* est un terme de partage & de division, qui avoit deux acceptions chez les Romains, & qui se prenoit également pour une certaine partie du peuple, & pour une partie des terres qui lui appartenoient. C'est le plus ancien établissement dont il soit fait mention dans l'histoire romaine, & un de ceux sur lesquels les auteurs sont moins d'accord.

L'attention la plus nécessaire dans ces sortes de recherches, est de bien distinguer les tems; car c'est le nœud des plus grandes difficultés. Ainsi il faut bien prendre garde de confondre l'état des *tribus* sous les rois, sous les consuls & sous les empereurs; car elles changerent entiérement de formes & d'usages sous ces trois sortes de gouvernemens. On peut les considérer sous les rois comme dans leur origine, sous les consuls comme dans leur état de perfection, & sous les empereurs comme dans leur décadence, du moins par rapport à leur crédit & à la part qu'elles avoient au gouvernement; car tout le monde sait que les empereurs réunirent en leur personne toute l'autorité de la république, & n'en laisserent plus que l'ombre au peuple & au sénat.

L'état où se trouverent alors les *tribus* nous est assez connu, parce que les meilleurs historiens que nous ayons sont de ce tems-là: nous savons aussi à-peu-près quelle en étoit la forme sous les consuls, parce qu'une partie des mêmes historiens en ont été témoins: mais nous n'avons presque aucune connoissance de l'état où elles étoient sous les rois; parce que personne n'en avoit écrit dans le tems, & que les monumens publics & particuliers qui auroient pu en conserver la mémoire, avoient été ruinés par les incendies.

Les anciens qui ont varié sur l'époque, sur le nombre des *tribus*, & même sur l'étymologie de leur nom, ne sont pas au fond si contraire qu'ils le paroissent, les uns n'ayant fait attention qu'à l'origine des *tribus* qui subsistoient de leur tems, les autres qu'à celle des *tribus* instituées par Romulus & supprimées par Servius Tullius. Il y a eu deux sortes de *tribus* instituées par Romulus, les unes avant l'enlevement des Sabines, les autres après qu'il eut reçu dans Rome les Sabins & les Toscans. Les trois nations ne firent alors qu'un même peuple sous le nom de *Qui-*

vités, mais elles ne laisserent pas de faire trois différentes *tribus*; les Romains sous Romulus, d'où leur vint le nom de *Ramnes*; les Sabins sous Tatius, dont ils porterent le nom; & les Toscans appellés *Luceres* sous ces deux princes.

Pour se mettre au fait de leur situation, il faut considérer Rome dans le tems de sa premiere enceinte, & dans le tems que cette enceinte eut été aggrandie après l'union des Romains, des Sabins & des Toscans. Dans le premier état, Rome ne comprenoit que le mont Palatin dont chaque *tribu* occupoit le tiers; dans le second, elle renfermoit la roche tarpéienne; & la vallée qui séparoit ces deux monticules fut le partage des Toscans, & l'on y joignit le mont Aventin & le Janicule: la montagne qu'on nomma depuis le capitole, fut celui des Sabins, qui s'étendirent aussi dans la suite sur le mont Cœlius.

Voilà quelle étoit la situation des anciennes *tribus*, & quelle en fut l'étendue, tant qu'elles subsisterent; car il ne leur arriva de ce côté-là aucun changement jusqu'au regne de Servius Tullius, c'est-à-dire jusqu'à leur entiere suppression. Il est vrai que Tarquinius Priscus entreprit d'en augmenter le nombre, & qu'il se proposoit même de donner son nom à celles qu'il vouloit établir; mais la fermeté avec laquelle l'augure Nævius s'opposa à son dessein, & l'usage qu'il fit alors du pouvoir de son art, ou de la superstition des Romains, en empêcherent l'exécution. Les auteurs remarquent qu'une action si hardie & si extraordinaire lui fit élever une statue dans l'endroit même où la chose se passa. Et Tite-Live ajoute que le prétendu miracle qu'il fit en cette occasion, donna tant de crédit aux auspices en général & aux augures en particulier, que les Romains n'oserent plus rien entreprendre depuis sans leur aveu.

Tarquin ne laissa pas néanmoins de rendre la cavalerie des *tribus* plus nombreuse; & l'on ne sauroit nier que de ce côté-là il ne leur soit arrivé divers changemens: car à mesure que la ville se peuploit, comme ses nouveaux habitans étoient distribués dans les *tribus*, il falloit nécessairement qu'elles devinssent de jour en jour plus nombreuses, & par conséquent que leurs forces augmentassent à proportion. Aussi voyons-nous que dans les commencemens chaque *tribu* n'étoit composée que de mille hommes d'infanterie, d'où vint le nom de *miles*, & d'une centaine de chevaux que les Latins nommoient *centuria equitum*. Encore faut-il remarquer qu'il n'y avoit point alors de citoyen qui fût exempt de porter les armes. Mais lorsque les Romains eurent fait leur paix avec les Sabins, & qu'ils les eurent reçus dans leur ville avec les Toscans qui étoient venus à leur secours, comme ces trois nations ne firent plus qu'un peuple, & que les Romains ne firent plus qu'une *tribu*, les forces de chaque *tribu* durent être au moins de trois mille hommes d'infanterie & de trois cens chevaux, c'est-à-dire trois fois plus considérables qu'auparavant.

Enfin quand le peuple romain fut devenu beaucoup plus nombreux, & qu'on eut ajouté à la ville les trois nouvelles montagnes dont on a parlé, savoir le mont Cœlius pour les Albains, que Tullus Hostilius fit transférer à Rome après la destruction d'Albe, & le mont Aventin avec le Janicule pour les Latins qui vinrent s'y établir, lorsqu'Ancus Martius se fut rendu maître de leur pays, les *tribus* se trouvant alors considérablement augmentées & en état de former une puissante armée, se contenterent néanmoins de doubler leur infanterie, qui étoit, comme nous venons de voir, de 9000 hommes. Ce fut alors que Tarquinius Priscus entreprit de doubler aussi leur cavalerie, & qu'il la fit monter à 1800 chevaux, pour répondre aux dix huit mille hommes dont leur infanterie étoit composée.

Ce sont-là tous les changemens qui arriverent aux *tribus* du côté des armes, & il ne reste plus qu'à les considérer du côté du gouvernement.

Quoique les trois nations dont elles étoient composées ne formassent qu'un peuple, elles ne laisserent pas de vivre chacune sous les loix de leur prince naturel, jusqu'à la mort de T. Tatius: car nous voyons que ce roi ne perdit rien de

ſon pouvoir, quand il vint s'établir à Rome, & qu'il y régna conjointement, & même en aſſez bonne intelligence avec Romulus tant qu'il vécut. Mais après ſa mort les Sabins ne firent point de difficulté d'obéir à Romulus, & ſuivirent en cela l'exemple des Toſcans qui l'avoient déjà reconnu pour leur ſouverain. Il eſt vrai que lorſqu'il fut queſtion de lui choiſir un ſucceſſeur, les Sabins prétendirent que c'étoit à leur tour à régner, & ſurent ſi bien ſoutenir leurs droits contre les Romains, qui ne vouloient point de prince étranger, qu'après un an d'interregne, on fut enfin obligé de prendre un roi de leur nation. Mais comme il n'arriva par-là aucun changement au gouvernement, les *tribus* demeurent toujours dans l'état où Romulus les avoit miſes, & conſerverent leur ancienne forme tant qu'elles ſubſiſterent.

La premiere choſe que fit Romulus, lorſqu'il les eut réunies ſous ſa loi, fut de leur donner à chacune un chef de leur nation, capable de commander leurs troupes & d'être ſes lieutenans dans la guerre. Ces chefs que les auteurs nomment indifféremment *tribuni* & *præfecti tribuum*, étoient auſſi chargés du gouvernement civil des *tribus*; & c'étoit ſur eux que Romulus s'en repoſoit pendant la paix. Mais comme ils étoient obligés de le ſuivre lorſqu'il ſe mettoit en campagne, & que la ville ſeroit demeurée par-là ſans commandant, il avoit ſoin d'y laiſſer en ſa place un gouverneur qui avoit tout pouvoir en ſon abſence, & dont les fonctions duroient juſqu'à ſon retour. Ce magiſtrat ſe nommoit *præfectus urbis*, nom que l'on donna depuis à celui que l'on créoit tous les ans pour tenir la place des conſuls pendant les féries latines : mais comme les fonctions du premier étoient beaucoup plus longues, les féries latines n'étant que de deux ou trois jours, ſon pouvoir étoit auſſi beaucoup plus étendu; car c'étoit pour lors une eſpece de viceroi qui décidoit de tout au nom du prince, & qui avoit ſeul le droit d'aſſembler le peuple & le ſénat en ſon abſence.

Quoique l'état fut alors monarchique, le pouvoir des rois n'étoit pas ſi arbitraire, que le peuple n'eût beaucoup de part au gouvernement. Ses aſſemblées ſe nommoient en général *comices*, & ſe tenoient dans la grande place ou au champ de Mars. Elles furent partagées en différentes claſſes, les curies, les centuries, & les nouvelles *tribus*.

Il faut bien prendregarde, au reſte, de confondre les premieres aſſemblées du peuple ſous les rois & du tems des anciennes *tribus*, avec ces comices des centuries, & encore plus avec ceux des nouvelles *tribus*; car ces derniers n'eurent lieu que ſous les conſuls, & plus de ſoixante ans après ceux des centuries & ceux-ci ne commencerent même à être en uſage, que depuis que Servius Tullius eut établi le cens, c'eſt-à-dire plus de deux cens ans après la fondation de Rome.

Les curies étoient en poſſeſſion des auſpices, dont le ſceau étoit néceſſaire dans toutes les affaires publiques, & malgré les différentes révolutions arrivées dans la forme de leurs comices, elles ſe ſoutinrent juſqu'à la fin de la république. Il y avoit deux ſortes de curies à Rome du tems des anciennes *tribus* : les unes où ſe traitoient les affaires civiles, & où le ſénat avoit coutume de s'aſſembler, & les autres où ſe faiſoient des ſacrifices publics & où ſe régloient toutes les affaires de la religion. Ces dernieres étoient au nombre de trente, chaque *tribu* en ayant dix qui formoient dans ſon enceinte particuliere autant de quartiers & d'eſpeces de paroiſſes, car ces curies étoient des lieux deſtinés aux cérémonies de la religion, où les habitans de chaque quartier étoient obligés d'aſſiſter les jours ſolemnels, & qui étant conſacrés à différentes divinités, avoient chacune leurs fêtes particulieres, outre celles qui étoient communes à tout le peuple.

D'ailleurs, il y avoit dans ces quartiers d'autres temples communs à tous les Romains, où chacun pouvoit à ſa dévotion aller faire des vœux & des ſacrifices, mais ſans être pour cela diſpenſé d'aſſiſter à ceux de ſa curie, & ſur-tout aux repas ſolemnels que Romulus y avoit inſtitués pour entretenir la paix & l'union, & qu'on appelloit *chariſtia*, ainſi que ceux que ſe

faifoient pour le même fujet dans toutes les familles.

Enfin, ces temples communs étoient deffervis par différens colleges de prêtres, tels que pourroient être aujourd'hui les chapitres de nos églifes collégiales, & chaque curie au contraire, par un feul miniftre qui avoit l'infpection fur tous ceux de fon quartier, & qui ne relevoit que du grand *curion*, qui faifoit alors toutes les fonctions de fouverain pontife : ces curions étoient originairement les arbitres de la religion, & même depuis qu'ils furent fubordonnés aux pontifes, le peuple continua de les regarder comme les premiers de tous les prêtres après les augures, dont le facerdoce étoit encore plus ancien, & qui furent d'abord créés au nombre de trois, afin que chaque *tribu* eut le fien. Voilà quel étoit l'état de la religion du tems des anciennes *tribus*, & quels en furent les principaux miniftres tant qu'elles fubfifterent.

Le peuple étoit en droit de fe choifir tous ceux qui devoient avoir fur lui quelque autorité dans les armes, dans le gouvernement civil & dans la religion. Servius Tullius fut le premier qui s'empara du trône fans fon confentement, & qui changea la forme du gouvernement, pour faire paffer toute l'autorité aux riches & aux patriciens, à qui il étoit redevable de fon élévation. Il fe garda bien néanmoins de toucher à la religion, fe contentant de changer l'ordre civil & militaire. Il divifa la ville en quatre parties principales, & prit de-là occafion de fupprimer les trois anciennes *tribus*, que Romulus avoit inftituées, & en établit quatre nouvelles, auxquelles il donna les noms de ces quatre principaux quartiers, & qu'on appella depuis les *tribus* de la ville pour les diftinguer de celles qu'il établit de même à la campagne.

Servius ayant ainfi changé la face de la ville, & confondu les trois principales nations, dont les anciennes *tribus* étoient compofées, fit un dénombrement des citoyens & de leurs facultés. Il divifa tout le peuple on fix claffes fubordonnées les unes aux autres, fuivant leur fortune. Il les fubdivifa enfuite en cent quatre vingt-treize centuries, par le moyen defquelles il fit paffer toute l'autorité aux riches, fans paroître leur donner plus de pouvoir qu'aux autres.

Cet établiffement des claffes & des centuries, en introduifant un nouvel ordre dans les affemblées du peuple, en introduifit un nouveau dans la répartition des impôts; les Romains commencerent à en fupporter le poids à proportion de leurs facultés, & de la part qu'ils avoient au gouvernement. Chacun étoit obligé de fervir à fes dépens pendant un nombre déterminé de campagnes fixé, à dix pour les chevaliers, & à vingt pour les plébéïens; la claffe de ceux qui n'en avoient pas le moyen fut exempte de fervice, jufqu'à ce qu'on eût affigné une paye aux troupes; les centuries gardoient en campagne le même rang & les mêmes marques de diftinction qu'elles avoient dans la ville, & fe rendoient en ordre militaire dans le champ de Mars pour y tenir leurs comices.

Ces comices ne commencerent néanmoins à avoir lieu, qu'après l'établiffement des nouvelles *tribus*, tant de la ville, que de la campagne : mais comme ces *tribus* n'eurent aucune part au gouvernement fous les rois, qu'on fut même dans la fuite obligé d'en augmenter le nombre à plufieurs reprifes, & qu'enfin les comices de leur nom ne commencerent à être en ufage que fous la république; nous allons voir comment elles parvinrent à leur perfection fous les confuls.

Pour fe former une idée plus exacte des diverfes *tribus*, il eft bon de confidérer l'état où fe trouverent les Romains à mefure qu'ils les établirent, afin d'en examiner en même-tems la fituation, & de pouvoir même juger de leur étendue par la date de leur établiffement. Pour cela, il faut bien diftinguer les tems, & confidérer les progrès des Romains en Italie fous trois points de vue différens; fur la fin de l'état monarchique, lorfque Servius Tullius établit les premieres de ces *tribus*; vers le milieu de la république, lorfque les confuls en augmenterent le nombre jufqu'à trente-cinq; & un peu avant les empereurs, lorfqu'on fupprima les *tribus* furnuméraires qu'on avoit été obligé de créer pour les différens peuples d'Italie.

Au premier état leurs frontieres ne s'étendoient pas au-delà de six milles, & c'est dans cette petite étendue qu'étoient renfermées les *tribus* que Servius Tullius établit, entre lesquelles celles de la ville tenoient le premier rang, non-seulement parce qu'elles avoient été établies les premieres; mais encore parce qu'elles furent d'abord les plus honorables, quoiqu'elles soient depuis tombées dans le mépris.

Ces *tribus* étoient au nombre de quatre, & tiroient leur dénomination des quatre principaux quartiers de Rome. Varron, sans avoir égard à l'ancienneté des quartiers dont elles portoient le nom, nomme la *suburane* la premiere; l'*esquiline* la seconde; la *colline* la troisieme; & la *palatine* la derniere: mais leur ordre est différemment rapporté par les historiens.

A l'égard des *tribus* que Servius Tullius établit à la campagne & qu'on nommoit *rustiques*, on ne sait pas au juste quel en fut d'abord le nombre, car les auteurs sont partagés sur ce sujet. Comme il est certain que des trente-une *tribus* rustiques dont le peuple romain étoit composé du tems de Denys d'Halycarnasse, il n'y en a que dix-sept dont on puisse rapporter l'établissement à Servius Tullius, on peut supposer que ce prince divisa d'abord le territoire de Rome en dix-sept parties, dont il fit autant de *tribus*, & que l'on appella dans la suite les *tribus rustiques*, pour les distinguer de celles de la ville. Toutes ces *tribus* porterent d'abord le nom des lieux où elles étoient situées; mais la plûpart ayant pris depuis le nom des familles romaines, il n'y en a que cinq qui aient conservé leurs anciens noms, & dont on puisse par conséquent marquer au juste la situation: voici leurs noms.

La *romulie*, ainsi nommée, selon Varron, parce qu'elle étoit sous les murs de Rome, ou parce qu'elle étoit composée des premieres terres que Romulus conquit dans la Toscane le long du Tibre & du côté de la mer.

La *veïentine*, qui étoit aussi dans la Toscane, mais plus à l'occident, & qui s'étendoit du côté de Veïes; car cette ville si fameuse depuis le long siege qu'elle soutint contre les Romains, n'étoit pas encore en leur pouvoir.

La *lémonienne* qui étoit diamétralement opposée à celle-ci, c'est-à-dire du côté de l'orient, & qui tiroit son nom d'un bourg qui étoit proche de la porte Capene, & sur le grand chemin qui alloit au Latium.

La *pupinienne*, ainsi nommée du champ pupinien qui étoit aussi dans le Latium, mais plus au nord & du côté de Tusculum.

Enfin la *Crustumine* qui étoit entiérement au nord, & qui tiroit son nom d'un ville des Sabins, qui étoit au-delà de l'Anio, à quatre ou cinq milles de Rome.

Des douze autres qui ne sont plus connues aujourd'hui que par le nom des familles *Claudia*, *Æmilia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Menenia*, *Pollia*, *Voltinia*, *Galeria*, *Horatia*, *Sergia*, *Veturia* & *Papiria*, il n'y a que la premiere & la derniere dont on sache la situation; encore n'est-ce que par deux passages, l'un de Tite-Live, qui nous apprend en général que lorsqu'Atta Clausus, qu'on appella depuis *Appius Claudius*, vint se refugier à Rome avec sa famille & ses cliens, on lui donna des terres au-delà du Trévéron dans une des anciennes *tribus* à laquelle il donna son nom, & dans laquelle entrerent depuis tous ceux qui vinrent de son pays; l'autre passage est de Festus, par lequel il paroît que la *tribu* papirienne étoit du côté de Tusculum, & tellement jointe à la pupinienne, qu'elles en vinrent quelquefois au mains pour leurs limites.

Pour les dix autres *tribus*, tout ce qu'on en sait, c'est qu'elles étoient dans le champ romain, *in agro romano*; mais on ne sait d'aucune en particulier, si elle étoit du côté du Latium dans la Toscane ou chez les Sabins. Il y a cependant bien de l'apparence qu'il y en avoit cinq dans la Toscane outre la romulie & la veïentine, & cinq de l'autre côté du Tibre; c'est-à-dire, dans le Latium & chez les Sabins, outre la papirienne, la claudienne, la lémonienne, la pupinienne & la crustumine, par conséquent que de ces dix-sept premieres *tribus* rustiques, il y en avoit

dix du côté du Tibre & sept de l'autre ; car Varron nous apprend que Servius Tullius divisa le champ romain en dix-sept cantons, dont il fit autant de *tribus* ; & tout les auteurs conviennent que la partie de la Toscane qui étoit la plus proche de Rome, s'appelloit *Septempagium*. On pourroit même conjecturer que toutes ces *tribus* étoient situées entre les grands chemins qui conduisoient aux principales villes des peuples voisins de maniere que chacun de ces chemins conduisoit à deux *tribus*, & que chaque *tribu* communiquoit à deux de ces chemins.

Il faut remarquer que ces dix-sept *tribus* rustiques devinrent dans la suite les moins considérables de toutes les rustiques, par l'impossibilité où elles étoient de s'étendre, & par le grand nombre de nouveaux citoyens & d'étrangers dont on les surchargeoit. Les Romains avoient coutume d'envoyer des colonies dans les principales villes des pays conquis & d'en transférer à Rome les anciens habitans. Leur politique les empêcha de rien précipiter ; d'abord ils ne refusoient l'alliance d'aucun peuple, & à l'égard de ceux qui leur déclaroient la guerre ou qui favorisoient secrettement leurs ennemis, ils se contentoient de leur retrancher quelque partie de leurs terres, permettoient au reste de se gouverner suivant ses loix, lui accordoient même dans la suite tous les droits des citoyens romains, s'il étoit fidele ; mais ils le traitoient après cela à toute rigueur, s'il lui arrivoit de se révolter. On comptoit alors dans l'Italie dix-huit sortes de villes différentes ; celles des alliés des Romains, celles des confédérés, qui ne jouissoient que conditionnellement de leurs privileges, les colonies composées de seuls Romains & les colonies latines, les municipes dont les habitans perdoient leurs droits de citoyens romains, & les autres qui n'en étoient point privés, & les préfectures.

Ce ne fut qu'insensiblement, & à mesure que les Romains étendirent leurs conquêtes, que furent établies les tribus *stellatine*, *sabatine*, *tromentine*, & celle que quelques-uns ont nommée *arniensis* ou *narniensis*.

La *stellatine* étoit ainsi nommée non de la ville de *Stellate* qui étoit dans la Campanie, mais d'une autre ville de même nom qui étoit dans la Toscane entre Capene, Falerie & Veïes, c'est-à-dire, à cinq ou six milles de Rome.

La *sabatine* étoit aussi dans la Toscane, mais d'un côté de la mer, proche le lac appellé aujourd'hui *Brachiano*, & que les Latins nommoient *Sabatinus*, de la ville de Sabate qui étoit sur ses bords.

La *tromentine* tiroit son nom du champ tromentin dont on ne sait pas au juste la situation ; mais qui étoit aussi dans la Toscane, & selon toutes les apparences entre les deux *tribus* dont nous venons de parler.

Enfin celle qui étoit nommée *arniensis* dans quelques auteurs, comme nous l'avons dit, étoit la derniere & la plus éloignée de toutes les rustiques.

Ces quatre *tribus* furent établies ensemble l'an 337 de Rome, & neuf ans après la prise de Veïes ; quand Camille eut défait les Volsques, on en établit deux nouvelles dans la partie du Latium qu'ils occupoient, & le sénat voyant toute l'Italie prête à se soulever, consentit enfin en 397 de former du champ Pomptin deux *tribus*, la *pomptine* & la *publilienne*, auxquelles on ajouta successivement la *mœcienne*, la *scaptienne*, l'*ufentine* & la *falerine*.

La *pomptine* étoit ainsi nommée, selon Festus, du champ Pomptin qui tiroit lui-même son nom ; ainsi que les marais dont il est environné, de la ville de Pométie, que les Latins appelloient *Suessa Pometia*, *Pometia*, & *Pontia*.

La *publilienne* étoit aussi chez les Volsques, mais on n'en sait pas au juste la situation.

La *mœcienne* étoit située chez les Latins, & tiroit son nom d'un château qui étoit entre Lanuvium, Ardée & Pométie, & auprès duquel les Volsques avoient été défaits par Camille.

L'autre étoit chez les Herniques, & portoit le nom d'une ville qui étoit située entre Tivoli, Prénefte & Tusculum, à quinze milles de Rome.

L'*ufentine* étoit ainsi nommée du fleuve

Ufens qui passoit à Terracine à l'extrémité du Latium.

La *falérine* étoit dans la Campanie, & tiroit son nom du territoire de Falerne si renommé chez les anciens par ses excellens vins.

C'est en suivant le même ordre des tems, & après que la révolte des Toscans eut contraint les Romains occupés dans le Latium à tourner leur armes victorieuses contre la Toscane, qu'ils formerent de leurs nouvelles conquêtes la *tarentine* & celle qui est nommée *arniensis*.

La *tarentine* étoit située dans la Toscane, mais on n'en sait au juste ni la situation ni l'étymologie.

L'*arniensis* tiroit son nom de l'Arne jusqu'où les Romains avoient pour lors étendu leurs conquêtes.

Ce fut au reste l'an 453, que ces deux *tribus* furent établies.

Enfin c'est chez les Sabins qu'étoient situées les deux dernieres *tribus* que les consuls instituerent, savoir la *véline* & la *quirine*, dont l'une tiroit son nom du lac Velin, qui est à cinquante milles de Rome, & l'autre de la ville de Cures, d'où les Romains tiroient aussi leur nom de *Quirites*, & ces *tribus* ne furent même établies que long-tems après que les Romains se furent rendus maîtres du pays où elles étoient situées.

Ces *tribus*, au reste, furent les deux dernieres des quatorze que les consuls instituerent, & qui jointes aux quatre *tribus* de la ville & aux dix-sept rustiques que Servius Tullius avoit établies, acheverent le nombre de trente-cinq dont le peuple romain fut toujours depuis composé.

Voilà en quel tems & à quelle occasion chacune de ces *tribus* fut établie, & même quelle en étoit la situation. Ainsi il ne nous reste plus qu'à parler de leur étendue, ce qui est difficile à constater; car il n'en est pas de ces dernieres *tribus*, comme de celles que Servius avoit formées.

En effet malgré les changemens qui arriverent aux *tribus* de la ville à mesure qu'on l'aggrandit, comme elles la partagerent toujours à-peu-près également, il est assez facile de s'imaginer quelle en fut l'étendue selon les tems. Pour les dix-sept *tribus* rustiques de Servius Tullius, comme elles étoient toutes renfermées dans le champ romain qui ne s'étendoit pas à plus de dix ou douze milles, il s'ensuit que ces *tribus* ne pouvoient guere avoir que cinq ou six milles, c'est-à-dire, environ deux lieues d'étendue chacune. Mais à l'égard des quatorze qui furent depuis établies par les consuls, comme elles étoient d'abord fort éloignées les unes des autres, & situées non-seulement en différentes provinces, mais encore séparées entr'elles par un grand nombre de colonies, de municipes & de préfectures qui n'étoient point de leur dépendance, il est impossible de savoir au juste quelle en fut d'abord l'étendue; tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elles étoient séparées en général par le Tibre, le Nar & l'Anio, & terminées par le Vulturne à l'orient, au midi par la mer, par l'Arne à l'occident, & au septentrion par l'Apennin; car elles ne passerent jamais ces limites.

Ainsi lorsqu'on voulut dans la suite leur donner plus d'étendue, on ne put les augmenter que du territoire des colonies & des municipes qui n'y étoient point comprises, & elles ne parvinrent même à remplir tout l'étendue du pays qui étoit entr'elles, que lorsqu'on eût accordé le droit de bourgeoisie à tous les peuples des provinces où elles étoient situées, ce qui n'arriva qu'au commencement de la guerre marsique, c'est-à-dire, dans les derniers tems de la république, encore ces peuples ne furent-ils pas d'abord reçus immédiatement dans ces trente-cinq *tribus*; car les Romains craignant qu'ils ne se rendissent les maîtres dans les comices, en créerent exprès pour eux dix nouvelles, auxquelles ils ne donnerent point le droit de prérogative, & dont on ne prenoit par conséquent les suffrages, que lorsque les autres étoient partagées. Mais comme ces peuples se virent par-là privés de la part qu'ils espéroient avoir au gouvernement, ils en firent éclater leur ressentiment, & surent si bien se prévaloir du besoin que les Romains avoient alors de leurs secours, qu'on fut peu de tems

après

après obligé de supprimer ces nouvelles *tribus*, & d'en distribuer tous les citoyens dans les anciennes, où ils donnerent toujours depuis leurs suffrages.

Appian nous apprend que ce fut dans le consulat de L. Julius César & de P. Rutilius Lupus, que ces nouvelles *tribus* furent instituées, c'est-à-dire, l'an 660, & que ce fut l'an 665, sous le quatrieme consulat de L. Cinna, & pendant la censure de L. Marcus Philippus & de Marcus Perpenna, qu'elles furent supprimées.

Il y a bien de l'apparence au reste que les noms des dix ou douze *tribus* qu'on appelle ordinairement les *surnuméraires*, & dont il nous reste plusieurs inscriptions antiques, savoir *Oericulana*, *Sapinia*, *Cluvia*, *Papia*, *Cluentia*, *Camilla*, *Dumia*, *Minucia*, *Julia*, *Flavia*, & *Ulpia*, étoient les noms mêmes de ces dix nouvelles *tribus* ou de quelques-unes des anciennes qui changerent de dénomination dans les premiers tems de la république, si l'on en excepte les trois dernieres, *Julia*, *Flavia* & *Ulpia*, qui ne commencerent à être en usage que sous les empereurs, & qui furent données par honneur aux *tribus* d'Auguste, de Vespasien & de Trajan.

Pour les autres, ce qui fait croire que ce pourroient être les noms des dix nouvelles *tribus* dont nous avons parlé, c'est qu'il y en a qui sont des noms de familles qui n'étoient point encore romaines lorsque les autres *tribus* furent établies, comme la *papienne* & la *cluentienne*, qui tiroient leur origine de deux chefs de la guerre marsique, dont Appien parle au premier livre de la guerre civile, savoir *Papius Mutilus* & *L. Cluentius*, auxquels on accorda pour lors le droit de bourgeoisie, & qui parvinrent depuis à tous les honneurs de la république. D'autres sont des noms de lieux qui ne conviennent ni aux dernieres *tribus* établies par les consuls dont nous savons la situation, ni aux premieres établies par Servius Tullius, qui étoient toutes renfermées dans le champ romain, comme l'*oericulane*, la *sapinienne* & la *cluentienne*, qui étoient situées dans l'Ombrie, sur le Nac, & chez les Samnites.

Quoi qu'il en soit, il est certain que comme les *tribus* de la ville étoient en général moins honorables que les rustiques à cause des affranchis dont elles étoient remplies, les premiers rustiques établies par Servius Tullius l'étoient aussi beaucoup moins que les consulaires, non-seulement parce qu'elles avoient beaucoup moins d'étendue, mais encore parce que c'étoit dans ces *tribus* qu'étoient distribués tous les nouveaux citoyens & les différens peuples auxquels on accordoit le droit de suffrage, ainsi qu'on peut le faire voir en exposant la forme politique de ces *tribus*, leurs différens usages selon les tems & les mutations qui leur arriverent depuis leur institution jusqu'à leur décadence.

Mais auparavant il est bon de rappeller l'état des anciennes, afin d'en examiner de suite les changemens, & montrer que tout ce que les nouvelles entreprirent sous les consuls, ne tendoit qu'à recouvrer l'autorité que les anciennes avoient eue sous les cinq premiers rois, & à se tirer de la sujettion où Servius Tullius les avoit asservies, en établissant les comices des centuries.

Les anciennes *tribus* sous les rois étoient distinguées en général par leur situation & par les différentes nations dont elles étoient composées; mais elles ne laissoient pas d'avoir les mêmes usages, & leur forme politique étoit précisément la même. Toutes les curies avoient également part aux honneurs civils & militaires. Servius Tullius supprima les anciennes *tribus*, & leur en substitua de nouvelles qu'il dépouilla de toute autorité; elles ne servirent, jusqu'au jugement de Coriolan, qu'à partager le territoire de Rome, & à marquer le lieu de la ville & de la campagne où chaque citoyen demeuroit.

La condition du peuple romain ne devint pas meilleure par l'établissement des consuls, dont l'autorité ne fut pas suffisamment modérée par l'appel au peuple, ni par le pouvoir de les élire accordé aux centuries. L'abolition des dettes fut le premier coup d'éclat que le peuple frappa contre les patriciens. Il obtint ensuite ses tribuns par sa retraite sur le mont Sacré.

Les tribuns n'eurent d'abord d'autre fonction que celle de défendre le peuple contre l'oppreffion des grands ; mais ils fe fervirent du droit d'affembler le peuple fans la permiffion du fénat, pour établir les comices des *tribus*, pour faire accorder aux mêmes *tribus* le droit d'élire les magiftrats du fecond ordre, pour arrêter les délibérations du fénat, pour renverfer la forme du gouvernement, pour faire parvenir le peuple au confulat, pour s'emparer du facerdoce, & pour opprimer les patriciens.

Comme les *tribus* ne commencerent à avoir part au gouvernement que depuis l'établiffement de leurs comices ; & que c'eft même du pouvoir qu'elles avoient dans ces affemblées, qu'elles tirerent depuis tout leur crédit, il eft certain que c'eft à ces comices qu'il en faut rapporter le principal ufage ; mais comme il en eft fait quelquefois mention dans les comices des centuries, tant pour l'élection des magiftrats qu'au fujet de la guerre, on ne fauroit douter qu'elles ne fuffent auffi de quelque ufage dans cette autre forte d'affemblée, & il ne s'agit plus que de favoir de quel ufage elles y pouvoient être, & quand elles commencerent d'y avoir part.

A l'égard de la premiere queftion, elle ne fouffre point de difficulté ; & quoiqu'un paffage de Lœlius Félix cité par Aulu-Gelle, nous marque expreffément que les comices des centuries ne pouvoient fe tenir dans la ville, à caufe que la forme en étoit militaire, il eft certain néanmoins qu'on paffoit quelquefois fur la regle en faveur de la commodité ; & qu'alors, pour fauver les apparences, le peuple s'affembloit d'abord par *tribus*, & fe partageoit enfuite par claffes & par centuries pour donner fes fuffrages.

A l'égard du tems où les *tribus* commencerent à être en ufage dans les comices des centuries, c'eft ce qu'il n'eft pas aifé de déterminer, car on n'en trouve rien dans les anciens ; & les modernes qui en ont parlé, font d'avis entiérement contraires. Les uns prétendent que ce ne fut que depuis que le nombre des trente-cinq *tribus* fut rempli ; les autres au contraire foutiennent que cet ufage eut lieu dès l'établiffement des centuries, & que leurs comices ne fe tinrent jamais autrement ; mais leur conjecture n'eft pas mieux fondée ; car Denys-d'Halicarnaffe qui nous en a laiffé un détail fort exact & fort circonftancié, ne dit pas un mot des *tribus*, & il n'en eft pas fait une feule fois mention dans tous les comices dont Tite-Live parle avant le jugement de Coriolan.

Ainfi quoiqu'on ne puiffe pas marquer précifément en quel tems les *tribus* commencerent à avoir part aux comices des centuries, nous croyons néanmoins pouvoir affurer que ce ne fut que depuis l'établiffement de leurs comices, & nous ne doutons pas même que ce ne foit des *tribus* que le droit de prérogatives paffa aux centuries, car il eft certain qu'originairement il n'étoit point en ufage dans leurs comices.

Il y a bien de l'apparence au refte, que ce fut en faveur du peuple, pour rétablir en quelque maniere l'égalité des fuffrages dans les comices des centuries, & furtout afin de pouvoir les tenir dans la ville fans violer les loix, que cet ufage s'établit, & qu'on leur donna cette nouvelle forme.

Il feroit inutile de citer tous les paffages qui ont rapport à ce fujet ; nous en choifirons feulement deux ou trois qui puiffent nous en apprendre des particularités différentes.

Le premier fait mention en général de toutes les *tribus* dans une occafion où il étoit queftion de décider de la guerre, & qui étoit par conféquent du reffort des centuries. *Tit. Liv. lib. VI. cap. xxj. Tunc ut bellum juberent latum ad populum eft, & ne quicquam diffuadentibus tribunis plebis omnes* tribus *bellum jufferunt.*

Dans le fecond, il s'agit de l'élection des tribuns militaires qui étoit encore du reffort des centuries, & cependant il y eft parlé non-feulement de la *tribu* prérogative, c'eft-à-dire, de celle qui donnoit fa voix la premiere, mais encore de toutes les autres qui étoient enfuite appellées dans leur ordre naturel, & qui fe nommoient à caufe de cela *jure vocatæ* : *Tit. Liv. lib. V. cap. xviij. Haud invitis patribus, P. Licinium Calvum prærogativa*

tribunum militum.... creant.... omnesque deinceps ex collegio ejusdem anni refici apparebat.... qui priusquam renuntiarentur jure vocatis tribubus , *permissu interregis , P. Licinius Calvus ita verba fecit.*

Enfin, le dernier passage regarde l'élection des consuls, & nous donnera lieu de faire encore quelques remarques sur ce sujet : *Tit. Liv. lib. XXVI. cap. xxij. Fulvius Romam comitiorum causâ arcessitus , cùm comitia consulibus rogandus haberet prærogativa Veturia juniorum declaravit T. Manlium Torquatum & T. Otacilium. Manlius qui præsens erat , gratulandi causâ cùm turba coiret nec dubius esset consensus populi , magnâ circumfusus turbâ ad tribunal consulis venit , petiitque ut pauca sua verba audiret , centuriamque quæ tulisset suffragium revocari juberet... Tum centuria & autoritate motâ viri & admirantium circa fremitu , petit à consule ut veturiam seniorum citaret , velle sese cum majoribus-natu colloqui , & ex auctoritate eorum consules dicere. Citatis veturiæ senioribus , datum secretò in ovili cum his colloquendi tempus.... ita de tribus consultatione data , senioribus dimissis , juniores suffragium ineunt , M. Claudium Marcellum.... & M. Valer... absentem coss. dixerunt auctoritatem , prærogativæ omnes centuriæ secutæ sunt.*

On voit par ce passage, premiérement , que le suffrage de la prérogative ne demeuroit point secret , & qu'on avoit coutume de le publier avant que de prendre celui des autres *tribus*. Secondement, que son suffrage étoit d'un si grand poids, qu'il ne manquoit presque jamais d'être suivi , & qu'on en recevoit sur le champ les complimens , comme si l'élection eut déja été faite ; c'est ce qui a donné lieu à Ciceron de dire , que le présage en étoit infaillible : *Tanta est illis comitiis religio , ut adhuc semper omen valuerit prærogativum* , & que celui qui l'avoit eu le premier , n'avoit jamais manqué d'être élu : *Prærogativa tantum habet auctoritatis , ut nemo unquam prior eam tulerit , quin renuntiatus sit.* Enfin ce passage nous apprend encore que celui qui tenoit ces comices , pouvoit reprendre le suffrage des *tribus* , & leur permettre même de consulter ensemble pour faire un nouveau choix. Mais en voilà assez sur les comices des centuries , passons à la milice.

Quoique les lévées se fussent faites d'abord par les centuries , ainsi que Servius Tullius l'avoit établi , il est sûr qu'elles se firent aussi dans la suite par les *tribus* : & la preuve s'en tire du lieu même où elles se faisoient ; car c'étoit ordinairement dans la grande place : mais le choix des soldats ne s'y faisoit pas toujours de la même maniere ; c'étoit quelquefois uniquement le sort qui en décidoit, & surtout lorsque le peuple refusoit de prendre les armes.

Quelquefois au contraire , c'étoit en partie par le sort , & en partie par le choix des tribuns qu'ils se levoient ; par le sort pour l'ordre des *tribus* ; & par le choix des tribuns pour les soldats qu'on en tiroit. Enfin Tite-Live nous apprend que lorsqu'on n'avoit pas besoin d'un si grand nombre de soldats, ce n'étoit pas de tout le peuple qu'ils se levoient , mais seulement d'une partie des *tribus* que l'on tiroit au sort.

A l'égard du cens, c'étoit une des occasions où les *tribus* étoient le plus d'usage , & cependant le principal sujet pour lequel les classes & les centuries avoient été instituées. Aussi ne cessoient-elles pas entiérement d'y avoir part , & elles y servoient du moins à distinguer l'âge & la fortune des citoyens d'une même *tribu* jusqu'en l'année 571 que les censeurs en changerent entiérement l'ordre , & commencerent à faire la description des *tribus* selon l'état & la condition des particuliers.

Pour le tems où l'on commença de faire le cens par *tribus* , comme les anciens ne nous en ont rien appris , c'est ce qu'on ne sauroit déterminer au juste : il y a bien de l'apparence cependant , que ce ne fut que depuis l'établissement des censeurs ; c'est-à-dire , depuis l'an 310 , car il n'en est fait aucune mention auparavant , & l'on en trouve depuis une infinité d'exemples.

Quand les nouveaux citoyens étoient reçus dans les *tribus* , les censeurs ne les distribuoient pas indifféremment dans

toutes, mais seulement dans celles de la ville, & dans quelques-unes des rustiques. Ce fut sans doute ce qui rendit les autres *tribus* plus honorables; & ce qui fit même qu'entre celles où ils étoient reçus, il y en avoit de plus ou moins méprisées selon les citoyens dont elles étoient remplies; car il faut remarquer qu'il y avoit de trois sortes de nouveaux citoyens; les étrangers qui venoient s'établir à Rome ou qu'on y transferoit des pays conquis, les différens peuples d'Italie auxquels on accordoit le droit de suffrage, & les affranchis qui avoient le bien nécessaire pour être compris dans le cens.

A l'égard des peuples que l'on transferoit des pays conquis, comme les Romains ne manquoient pas d'y envoyer aussi-tôt des colonies, ils avoient coutume de distribuer ces nouveaux citoyens dans les *tribus* les plus proches de la ville, tant pour tenir la place des anciens citoyens qu'ils en avoient tirés, qu'afin de les avoir sous leurs yeux, & d'être par-là plus sûrs de leur fidélité.

C'étoit aussi dans ces premieres *tribus* établies par Servius Tullius qu'étoient reçus les différens peuples d'Italie, auxquels on accordoit le droit de suffrage: car l'usage n'étoit pas de les distribuer dans les *tribus* qui étoient sur leurs terres, comme on pourroit se l'imaginer, mais dans celles du champ romain qui portoient des noms de famille, comme on le peut voir par une infinité d'exemples, & entr'autres par celui des Sabins, des Marses, des Péllyniens, & par celui des peuples de Fondi, de Formies & d'Arpinum, desquels Cicéron & Tite-Live font mention.

Pour les affranchis, ce fut presque toujours dans les *tribus* de la ville qu'ils furent distribués; mais ils ne laisserent pas d'être quelquefois reçus dans les rustiques; & l'usage changea même plusieurs fois sur ce sujet. Il est bon d'en connoître les variations suivant l'ordre des tems.

Pour cela il faut premiérement remarquer qu'ils demeurerent dans les *tribus* de la ville jusqu'en l'année 441, qu'Appius Claudius les reçut dans les rustiques. Tite-Live nous apprend même que cette action fut agréable à tous les citoyens, & que Fabius en reçut le surnom de *Maximus*, que toutes ses victoires n'avoient encore pu lui acquérir.

On ne voit point à quelle occasion, ni par quel moyen ils en étoient sortis peu de tems après; mais il falloit bien qu'ils s'en fussent tirés du consentement ou par la négligence des censeurs. Ils en sortirent plusieurs fois en divers tems, & furent obligés d'y rentrer; mais cela n'empêche pas que ce ne fût ordinairement dans les *tribus* de la ville qu'ils étoient distribués, & ces *tribus* leur étoient tellement affé&ées, que c'étoit une espece d'affront que d'y être transféré.

C'étoit même la différence qu'il y avoit non-seulement entre les *tribus* de la ville & celles de la campagne, mais encore entre les premieres rustiques établies par Servius Tullius, & celles que les consuls avoient établies depuis, qui donna lieu à l'usage de mettre entre les différens noms qu'on portoit celui de sa *tribu*.

La raison, au reste, pour laquelle les Romains mettoient le nom de leurs *tribus* inmédiatement après leurs noms de famille & avant leurs surnoms, c'est que ces sortes de noms se rapportoient à leurs familles, & non pas à leur personne; & cela est si vrai, que lorsqu'ils passoient d'une famille dans une autre qui n'étoit pas de la même *tribu*, ils avoient coutume d'ajouter au nom de leur premiere *tribu* le nom de celle où ils entroient par adoption, comme on le peut voir par une infinité d'exemples.

Il reste à parler de l'usage des *tribus* par rapport à la religion; car quoiqu'elles n'eussent aucune part aux auspices, c'étoit d'elles cependant que dépendoit le choix des pontifes & des augures, & il y avoit même des cérémonies où leur présence étoit absolument nécessaire. Immédiatement après la dédicace du temple de Junon Monéta, c'est-à dire l'an 411, sous le troisieme consulat de C. Martius Rutilus, un esprit de trouble & de terreur s'étant répandu dans toute la ville sur le rapport de quelques prodiges, & la superstition n'ayant point trouvé d'autre ressource que de créer

un dictateur pour établir des fêtes & des prieres publiques, il se fit à Rome pendant plusieurs jours des processions solemnelles, non-seulement de toutes les *tribus*, mais encore de tous les peuples circonvoisins.

A l'égard de l'élection des pontifes, il faut remarquer premiérement que jusqu'en l'année 850 il n'y avoit que le grand-pontife qui fut élu par les *tribus*, & que tous les autres prêtres étoient cooptés par les colléges : secondement que ce fut Cn. Domitius, le trisayeul de Néron, qui leur ôta ce droit, & l'attribua au peuple pour se venger de ce qu'ils n'avoient pas voulu le recevoir à la place de son pere : & troisiémement, que l'assemblée où se faisoit l'élection des pontifes & des augures n'étoit composée que de dix-sept *tribus*, c'est-à-dire de la moindre partie du peuple, parce qu'il ne lui étoit pas permis en général de disposer du sacerdoce, comme on le peut voir par le passage de Cicéron contre Rullus.

Encore faut-il observer premiérement que le peuple ne les pouvoit choisir qu'entre ceux qui lui étoient présentés par les colléges ; secondement, que chaque prétendant ne pouvoit avoir plus de deux nominateurs, afin que les colleges fussent obligés de présenter plusieurs sujets, entre lesquels le peuple pût choisir ; troisiémement, que les nominateurs devoient répondre par serment de la dignité du sujet qu'ils présentoient ; & quatriémement enfin, que toutes les compétiteurs devoient être approuvés par les augures avant la présentation, afin que le choix du peuple ne pût être éludé.

Mais quoique l'assemblée où se faisoient ces élections ne fut composée que de dix-sept *tribus*, & portât même en particulier le nom de *comitia calata*, comme ces dix-sept *tribus* néanmoins se tiroient au sort, & qu'il falloit pour cela que toutes les autres se fussent auparavant assemblées, il est certain que c'étoit une dépendance de leurs comices, & même une des quatre principales raisons pour lesquelles ils s'assembloient, car ces comices se tenoient encore pour trois autres sujets.

Premiérement, pour l'élection des magistrats du second ordre, *minores magistratus* ; les comices des *tribus* se tenoient en second lieu pour l'établissement des loix tribuniciennes, c'est-à-dire des plébiscites, qui n'obligerent d'abord que les plébéiens, & auxquels les patriciens ne commencerent d'être tenus que l'an 462 par la loi Hortensia, quoiqu'on eût entrepris de les y soumettre dès l'an 304 par la loi Horatia, & que cette loi eût été renouvellée l'an 417 par le dictateur Publilius. Enfin les *tribus* s'assembloient encore pour les jugemens qui avoient donné lieu à l'établissement de leurs comices, & qui procédoient, ou des ajournemens que les *tribus* décernoient contre les particuliers, ou de la liberté que les particuliers avoient d'appeller au peuple de tous les magistrats ordinaires : le peuple jouissoit de ce droit dès le tems des rois, & il lui fut depuis sous les consuls confirmé par trois différentes fois, & toujours par la même famille, c'est-à-dire par les trois loix Valeria ; la premiere, de l'an 246 ; la seconde, de l'an 304 ; & la derniere, de l'an 422.

Il faut néanmoins remarquer qu'il n'y avoit que les centuries qui eussent droit de juger à mort, & que les *tribus* ne pouvoient condamner au plus qu'à l'exil ; mais cela n'empêchoit pas que leurs comices ne fussent redoutables au sénat ; premiérement, parce qu'ils se tenoient sans son autorité ; secondement, parce que les patriciens n'y avoient point de part ; & troisiémement, parce qu'ils n'étoient point sujets aux auspices ; car c'étoit-là d'où ils tiroient tout leur pouvoir, & ce qui servoit en même tems à les distinguer des autres.

Ces comices, au reste, continuerent de se tenir toujours réguliérement depuis leur institution, si on en excepte les deux années que le gouvernement fut entre les mains des décemvirs ; & quoique Sylla eût entrepris dans les derniers tems d'en diminuer l'autorité, en ôtant aux tribuns du peuple le pouvoir de publier des loix, pour les punir d'avoir favorisé le parti de Marius ; comme cette suspension de la puissance tribunicienne n'empêcha pas les

tribus de s'aſſembler à l'ordinaire, & ne dura même que juſqu'au conſulat de Pompée, les comices des *tribus* conſerverent toute leur liberté juſqu'au tems des empereurs; mais Céſar ne fut pas plutôt dictateur qu'il s'empara d'une partie de leurs droits, afin de pouvoir diſpoſer des charges, & d'être plus en état de changer la forme du gouvernement. L'hiſtoire nous apprend à la vérité qu'Auguſte les rétablit dans tous leurs droits dès qu'il fut parvenu à l'empire, mais il eſt certain qu'ils ne s'en ſervirent plus que pour prévenir ſes ordres ou pour les exécuter, & qu'enfin Tibere les ſupprima entiérement, & en attribua toute l'autorité au ſénat, c'eſt-à-dire à lui-même.

Depuis ce tems, les *tribus* n'eurent plus de part au gouvernement, & le deſſein qu'eut Caligula de rétablir leurs comices n'eut point d'exécution; mais elles ne laiſſerent pas néanmoins de ſubſiſter juſqu'aux derniers tems de l'empire, & nous voyons même que leur territoire fut encore augmenté ſous Trajan de quelques terres publiques par une ſuſcription qu'elles firent élever en ſon honneur, & qu'on nous a conſervée comme un monument de leur reconnoiſſance envers ce prince.

Telle eſt l'idée générale qu'on peut ſe former ſur l'origine des *tribus* romaines, l'ordre de leurs établiſſemens, leur ſituation, leur étendue, leur forme politique, & leur différens uſages ſelon les tems; M. Boindin, dont j'ai tiré ce détail, a épuiſé la matiere par trois belles & grandes diſſertations inſérées dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIBULE, ſ. m. *tribulus*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit en forme de croix ou turbiné, & compoſé le plus ſouvent de pluſieurs parties faites en forme de chauſſe-trape, & réunies en maniere de tête qui contiennent des ſemences ordinairement oblongues, & placées dans de petites loges comme dans une niche. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort en établit quatre eſpeces, & nomme la premiere *tribulus terreſtris*; *ciceris folio, fructu aculeato*, *I. R. H.* 265. Sa racine eſt ſimple, blanche, fibreuſe. Elle pouſſe pluſieurs petites tiges, couchées par terre, rondes, noueuſes, velues, rougeâtres, diviſées en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont ailées ou rangées par paires le long d'une côte, ſemblables à celles du pois chiche, velues. Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles portées ſur des pédicules aſſez longs, compoſées chacune de cinq pétales ou feuilles jaunes, diſpoſées en roſe, avec dix petites étamines dans le milieu. A ces fleurs ſuccedent des fruits durs, armés d'épines longues & aiguës; ce fruit eſt compoſé de quatre ou cinq cellules, dans leſquelles ſe trouvent renfermées des ſemences oblongues.

Cette plante croît abondamment dans les pays chauds, en Eſpagne, en Provence & en Languedoc aux environs de Montpellier; elle ſort de terre ſur la fin de Mai, fleurit en Juillet, & graine en Août; elle eſt fort incommode aux jardiniers, parce que ſes fruits qui tombent dès qu'ils ſont murs, leur bleſſent rudement les piés nuds par leurs piquans aiguillons; cependant ſa graine eſt d'uſage: elle paſſe pour être aſtringente & bienfaiſante dans la diarrhée. (*D. J.*)

TRIBULE AQUATIQUE, (*Botan.*) *tribulus aquaticus*, C. B. J. B. Parkinſon, Tournef. *&c.* C'eſt la ſeule eſpece du genre de plante que Tournefort a caractériſé ſous le nom de *tribuloïdes*, & Ray ſous celui de *potamogiton*.

Cette plante aquatique pouſſe des tiges longues, grêles, ſucculentes, garnies par eſpace de beaucoup de fibres, qui lui ſervent de racines pour s'attacher; ces tiges groſſiſſent vers la ſuperficie de l'eau; elles jettent des feuilles larges preſque ſemblables à celle du peuplier, mais plus courtes, & ayant en quelque maniere la forme rhomboïde, relevées de pluſieurs nervures crenelées en leur circonférence, attachées à des queues longues & groſſes. Ses fleurs ſont petites, blanches, ſoutenues par un pédicule arrondi, ſolide, couvert d'un petit duvet; il leur ſuccede des fruits ſemblables à des petites châtai-

gnes, mais armés chacun de quatre grosses pointes ou épines dures, de couleur grise, revêtus d'une membrane qui se sépare; ensuite ce fruit devient noir, presque comme du jais, lisse, poli; on appelle ce fruit vulgairement *châtaigne-d'eau* : sa substance est une sorte d'amande formée en cœur, dure, blanche, couverte d'une peau très-fine, & bonne à manger. On en peut faire de la farine qui ressemble à celle de feves, & en paîtrir du pain. Cette plante croît dans les ruisseaux, sur le bord des lacs & des rivieres en Italie & en Allemagne. (*D. J.*)

TRIBUN, (*Hist. rom.*) *tribunus*; mot général qui signifioit *chef*, & le mot qu'on ajoutoit à celui-ci, désignoit la chose commise à la garde, aux soins, à l'inspection ou à l'administration de ce chef. Ainsi le *tribun* du peuple étoit le chef, le défenseur du peuple. *Tribun* militaire, étoit un magistrat qui commandoit les armées. *Tribuns* des légions étoient des officiers qui commandoient tour-à-tour pendant deux mois à toute la légion. *Tribun* des céleres étoit le commandant de ce corps de cavalerie.

Le nom de *tribun* se donnoit encore à d'autres sortes d'officiers. Les *tribuns* de la marine, par exemple, *tribuni marinorum*, étoient des intendans des côtes & de la navigation des rivieres. Les *tribuns* du trésor public, *tribuni ærarii*, étoient des trésoriers établis pour payer les milices, comme sont aujourd'hui nos trésoriers des guerres. Les *tribuns* des fabriques, *tribuni fabricarum*, présidoient à la fabrique des armes. Les *tribuns* des notaires, *tribuni notariorum*, étoient les premiers sécrétaires des empereurs. Les *tribuns* des plaisirs, *tribuni voluptatum*, dans le code Théodosien, *l. XIII. de scenic.* avoient soin des jeux, des spectacles & autres divertissemens semblables du peuple. Enfin *tribun* désignoit chez les Romains, le chef d'une tribu. (*D. J.*)

TRIBUN DU PEUPLE, (*Hist. & gouvern. rom.*) magistrat romain, pris du peuple, pour le garantir de l'oppression des grands, de la barbarie des usuriers, & pour défendre ses droits & sa liberté contre les entreprises des consuls & du sénat. En deux mots, les *tribuns du peuple* étoient censés ses chefs & ses protecteurs. Entrons dans les détails historiques qui concernent cette magistrature.

Le peuple ne pouvant cultiver ses terres, à cause des querelles fréquentes que la république avoit à soutenir, il se trouva bientôt accablé de dettes, & il se vit conduire impitoyablement en esclavage par ses créanciers, quand il ne pouvoit pas payer. Il s'adressa souvent au sénat pour trouver quelque soulagement; mais il ne put rien obtenir. Lassé des vaines promesses dont on l'amusoit depuis long-tems, il se retira un jour sur le mont Sacré, l'an de Rome 259, à l'instigation de Sicinius, homme de courage & de résolution : ensuite il ne voulut point rentrer dans la ville qu'on ne lui eût remis toutes ses dettes, & promis de délivrer ceux qui étoient esclaves pour ce sujet. Il fallut outre cela lui permettre de créer des magistrats pour soutenir ses intérêts. On les nomma *tribuns*, parce que les premiers furent pris d'entre les *tribuns* militaires. Ainsi on en créa deux dans les comices par curies; & depuis la publication de la loi Publicola, l'an 283, on en nomma cinq dans les comices par tribus. Enfin, l'an 297, on en élut dix, c'est-à-dire, deux de chaque classe. Cicéron dit cependant qu'on en créa deux la premiere année, & dix la seconde, dans les comices par centuries.

Les *tribuns du peuple* tiroient au sort pour présider à ces assemblées par tribus; & s'il arrivoit que l'assemblée fût finie avant que tous les dix fussent nommés, le reste l'étoit par le college des *tribuns*; mais cela fut abrogé par la loi Trébonia, l'an 305. On prétend qu'il y en avoit une ancienne qui ordonnoit que les *tribuns* qui n'auroient pas créé leurs successeurs pour l'année suivante, seroient brûlés vifs. C'est Valere-Maxime qui le dit; mais ce n'est pas un auteur de grande autorité.

Comme les premiers *tribuns* furent créés le quatrieme des ides de Décembre, dans la suite le même jour fut destiné pour l'élection de ces magistrats. Ces *tribuns* étoient toujours choisis d'entre le peuple. Aucun patricien ne pouvoit être revêtu de cette charge, à moins que l'adoption ne

l'eût fait passer dans l'ordre plébéien. Un plébéien qui étoit sénateur, ne pouvoit pas même être *tribun*.

Ils n'avoient point entrée au sénat ; ils demeuroient seulement assis sur les bancs vis-à-vis la porte du lieu où il étoit assemblé ; d'où ils entendoient les résolutions qui s'y prenoient. Ils pouvoient cependant assembler le sénat quand il leur plaisoit. Dans la suite, par la loi Atinia (Atinius étoit *tribun* l'an 633, selon Pighius), il fut ordonné qu'aucun Romain nepourroit être élu *tribun du peuple*, s'il n'étoit sénateur plébéien.

Au commencement, l'unique devoir des *tribuns* étoit de protéger le peuple contre les patriciens ; en sorte que leur pouvoir consistoit plutôt à empêcher qu'à agir. Ils ne passerent pas d'abord pour magistrats ; aussi ne portoient-ils point la robe prétexte : on les regardoit plutôt comme le frein de la magistrature. Cependant dans la suite on leur donna communément le nom de *magistrats*. Ils avoient le droit de délivrer un prisonnier, & de le soustraire à un jugement prêt à être rendu contre lui. Aussi, pour signifier qu'ils faisoient profession de secourir tout le monde, leurs maisons devoient être ouvertes jour & nuit, & il ne leur étoit pas permis de coucher hors de la ville, ni même d'en sortir, si nous en croyons Appien. (*Civil. liv. II. pag. 736. Edit. Tollii.*) D'ailleurs, hors de Rome, ils n'avoient aucune autorité, si ce n'est dans les fêtes latines, ou lorsqu'ils sortoient pour les affaires de la république.

Leur principal pouvoir consistoit à s'opposer aux arrêts du sénat, & à tous les actes des autres magistrats, par cette formule si célebre : *veto, intercedo*, je m'oppose, j'interviens. La force de cette opposition étoit si grande, que quiconque n'y obéissoit pas, soit qu'il fût magistrat, soit qu'il fût particulier, on le faisoit aussi-tôt conduire en prison par celui qu'on nommoit *viator* ; ou bien on le citoit devant le peuple, comme rébelle à la puissance sacrée qu'ils représentoient. De-là vient que quiconque les offensoit de parole ou d'action, étoit regardé comme un sacrilege, & ses biens étoient confisqués.

Lorsque les *tribuns du peuple* ne s'opposoient point aux décrets du sénat, on mettoit au bas de l'acte la lettre *T*, pour marquer l'approbation. S'ils s'opposoient, le décret n'étoit point appellé *senatûs-consultum*, mais seulement *senatûs auctoritas*. Dans l'enregistrement, ce mot signifioit que tel avoit été l'avis du sénat. Un seul *tribun* pouvoit s'opposer à ce que faisoient ses collegues, & il l'annulloit par cette opposition. Le sénat, pour subjuguer le peuple, se servoit souvent de ce moyen, & tâchoit toujours de mettre de son côté quelqu'un des *tribuns* pour rompre les mesures des autres.

Quoiqu'ils eussent déjà une très-grande autorité, elle devint dans la suite bien plus considérable. En vertu de la puissance sacrée dont ils étoient revêtus, non-seulement ils s'opposoient à tout ce qui leur déplaisoit, comme aux assemblées par tribus, & à la levée des soldats ; mais encore ils assembloient le sénat & le peuple quand ils vouloient, & ils rompoient les assemblées de même. Tous les plébiscites, ou décrets du peuple qu'ils publioient, n'obligeoient au commencement que le peuple seul : dans la suite ils obligerent tous les trois ordres, & cela après la publication des loix *Horatia* & *Hortensia*, en 464 & 466. Enfin ils portoient si loin leur autorité, qu'ils donnoient ou ôtoient à qui bon leur sembloit, le maniement des deniers publics, la recette des impositions, les départemens, les magistratures, les commandemens d'armées, & toutes sortes de charges, *&c.* Par l'abus qu'ils firent de ce pouvoir immense, ils furent cause des plus grands troubles de la république, dont Cicéron se plaint amérement, *de legib. l. III. cap. ix.*

Cette puissance illimitée ne subsista pas toujours. L. Sylla, attaché au parti des grands, s'étant rendu maître de la république à main armée, diminua beaucoup l'autorité des *tribuns*, & l'anéantit presque entiérement par une loi portée l'an 672, qui défendoit que celui qui avoit été *tribun* pût jamais parvenir à aucune autre charge. Il leur ôta par la même loi le droit de haranguer le peuple, de faire des loix ; & les appellations à leur tribunal furent abolies.

Il

Il leur laissa seulement le droit de s'opposer.

Cependant le consul Cotta, l'an 679, leur rendit le droit de parvenir aux charges de la république; & l'an 683, le grand Pompée les rétablit dans tous leurs anciens privileges. Leur puissance subsista jusqu'à Jules-César. La 731 année de Rome, le senat rendit un décret par lequel il transféroit à Auguste & à ses successeurs toute l'autorité des *tribuns du peuple*, qu'on continua de créer pour la forme. Auguste s'étant ainsi rendu maître de la puissance tribunitienne, n'accorda aux *tribuns* que le seul privilege de ne pouvoir être cités en jugement avant que d'avoir quitté leur charge; & sous Tibere, ils eurent encore le droit fictif d'opposition. Enfin, du tems des empereurs Nerva & Trajan, la dignité de *tribun du peuple* n'étoit plus qu'un fantôme, un vain titre sans fonction & sans honneur. Ils resterent dans cet état jusqu'à Constantin le Grand; depuis son regne il n'est plus fait mention de cette magistrature.

Il ne me reste, pour en compléter l'histoire, qu'à en reprendre les principaux faits déja indiqués ou omis.

Après de grandes divisions entre les patriciens & les plébéiens, le sénat consentit pour l'amour de la paix, à la création de nouveaux magistrats, qui furent nommés *tribuns du peuple*, l'an de Rome 260.

Il en fut fait un senatus-consulte, & on élut dans le camp même pour les premiers *tribuns du peuple*, selon Denis d'Halicarnasse, L. Junius Brutus, & Caïus Sicinius Bellutus, les chefs du parti, qui associerent en même tems à leur dignité C. & P. Licinius, & Sp. Icilius Ruga. Tite-Live prétend que C. Licinius & Lucius Albinus furent les premiers *tribuns* qui se donnerent trois collegues, parmi lesquels on compte Sicinius Bellutus: cet historien ajoute, qu'il y avoit des auteurs qui prétendoient qu'il n'y eût d'abord que deux *tribuns* élus dans cette assemblée; & c'est l'opinion la plus commune.

Quoi qu'il en soit, on déclara avant que de quitter le camp, la personne des *tribuns* sacrée. Il en fut fait une loi, par laquelle il étoit défendu, sous peine de la vie, de faire aucune violence à un *tribun*; & tous les Romains furent obligés de jurer par les sermens les plus solemnels l'observation de cette loi. Le peuple sacrifia ensuite aux dieux sur la montagne même, & qu'on appella depuis le *mont sacré*, d'où il rentra dans Rome à la suite de ses *tribuns* & des députés du sénat.

Rome, par l'établissement du tribunat, changea une seconde fois la forme de son gouvernement. Il étoit passé de l'état monarchique à une espece d'aristocratie, où toute l'autorité étoit entre les mains du sénat & des grands. Mais par la création des *tribuns*, on vit s'élever insensiblement une nouvelle démocratie, dans laquelle le peuple, sous différens prétextes, s'empara par degré de la meilleure partie du gouvernement.

Ces nouveaux magistrats n'avoient dans leur origine, ni la qualité de sénateur, ni tribunal particulier, ni jurisdiction sur leurs citoyens, ni le pouvoir de convoquer les assemblées du peuple. Habillés comme de simples particuliers, & escortés d'un seul domestique appellé *viateur*, & qui étoit comme un valet de ville, ils demeuroient assis sur un banc au-dehors du sénat; ils n'y étoient admis que lorsque les consuls les faisoient appeller, pour avoir leur avis sur quelque affaire qui concernoit les intérêts du peuple; toute leur fonction se réduisoit à pouvoir s'opposer aux ordonnances du sénat par le mot *veto*, qui veut dire, *je l'empêche*, qu'ils mettoient au bas de ses décrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du peuple; cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, & tout au plus à un mille aux environs: & afin que le peuple eût toujours dans la ville des protecteurs prêts à prendre sa défense, il n'étoit point permis aux *tribuns* de s'en éloigner un jour entier, excepté dans les féries latines. C'étoit par la même raison qu'ils étoient obligés de tenir la porte de leurs maisons ouverte jour & nuit, pour recevoir les plaintes des citoyens qui auroient recours à leur protection.

Des semblables magistrats sembloient n'avoir été institués que pour empêcher seulement l'oppression des malheureux; mais ils ne se continrent pas dans un état si plein

de modération. Il n'y eut rien dans la suite de si grand & de si élevé où ils ne portassent leurs vues ambitieuses. Ils entrerent bientôt en concurrence avec les premiers magistrats de la république ; & sous prétexte d'assurer la liberté du peuple, ils eurent pour objet de ruiner insensiblement l'autorité du sénat.

L'an de Rome 262, le peuple augmenta la puissance de ses *tribuns*, par une loi qui défendoit à personne d'interrompre un *tribun* qui parle dans l'assemblée du peuple romain.

L'an 283, on publia une loi qui ordonnoit que l'élection des *tribuns* se fît seulement dans une assemblée par tribus ; & en conséquence on élut pour la premiere fois des *tribuns* de cette maniere.

La paix ayant succédé aux guerres contre les Volsques, l'an 380, on vit renaître de nouvelles dissentions. Quelques plébéiens qui s'étoient distingués dans ces guerres, aspirerent au consulat & au commandement des armées. Le petit peuple, uniquement touché des incommodités de la vie, parut peu sensible à des prétentions si magnifiques. Les patriciens d'un autre côté s'y opposerent long-tems, & avec beaucoup de courage & de fermeté. Ce fut pendant plusieurs années un sujet continuel de disputes entre le sénat & les *tribuns du peuple*. Enfin les larmes d'une femme emporterent ce que l'éloquence, les brigues & les cabales des *tribuns* n'avoient pu obtenir : tant il est vrai que ce sexe aimable & rusé n'est jamais plus fort que quand il fait servir sa propre foiblesse aux succès de ses desseins. Voici le fait en peu de mots.

M. Fabius Ambustus avoit trois fils qui se distinguerent dans la guerre des Gaulois, & deux filles, dont l'aînée étoit mariée à S. Sulpicius, patricien de naissance, & qui étoit alors *tribun* militaire ; & la cadette avoit épousé un riche plébéien, appellé C. Licinius Stolon. Un jour que la femme de ce plébéien se trouva chez sa sœur, le licteur qui précédoit Sulpicius à son retour du sénat, frappa à sa porte avec le bâton des faisceaux, pour annoncer que c'étoit le magistrat qui alloit rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius ; sa sœur ne la rassura que par un souris fin, & qui lui fit sentir l'inégalité de leurs conditions. Sa vanité blessée par une différence si humiliante, la jetta dans une sombre mélancolie. Son pere & son mari lui en demanderent plusieurs fois le sujet, sans pouvoir l'apprendre : elle affectoit d'en couvrir la cause par un silence opiniâtre. Ces deux Romains à qui elle étoit chere, redoublerent leurs empressemens, & n'oublierent rien pour lui arracher son secret. Enfin, après avoir résisté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur tendresse, elle feignit de se rendre ; elle leur avoua les larmes aux yeux, & avec une espece de confusion, que le chagrin la feroit mourir, si étant sortie du même sang que sa sœur, son mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que son beau-frere.

Fabius & Licinius, pour l'appaiser, lui firent des promesses solemnelles de n'épargner rien pour mettre dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avoit vus dans celle de sa sœur : & sans s'arrêter à briguer le tribunat militaire, ils porterent tout d'un coup leurs vues jusqu'au consulat.

Le beau-pere, quoique patricien, se joignit à son gendre ; & par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils, que le sénat avoit abandonné, il prit des intérêts opposés à ceux de son ordre. Licinius & lui associerent dans leur dessein L. Sextius, d'une famille plébéienne, également estimé par sa valeur & par son éloquence ; intrépide défenseur des droits du peuple, & auquel, de l'aveu même des patriciens, il ne manquoit qu'une naissance plus illustre, pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C. Licinius & L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunat plébéien, afin de s'en faire comme un degré pour parvenir à la souveraine magistrature : ils l'obtinrent aisément. A peine eurent-ils fait ce premier pas, qu'ils résolurent de rendre le consulat commun aux deux ordres de la république, & ils y travaillerent avec tant de chaleur, que les citoyens étoient à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, quand les patriciens, pour éviter ce malheur, prirent le parti de céder au peuple une des places du consulat. Sextius fut le premier des plébéiens qui en fut

pourvu l'an de Rome 380, & Licinius lui succéda peu de tems après.

Quoique les *tribuns* de Rome aient souvent causé de grands troubles dans la ville par leur ambition, & par l'abus qu'ils firent de leur pouvoir, Cicéron n'a pu s'empêcher de reconnoître que leur établissement fut le salut de la république; car, dit-il, la force du peuple qui n'a point de chef, est plus terrible, & commet toujours des désordres extrêmes. Un chef sent que l'affaire roule sur lui, il y pense: mais le peuple dans son impétuosité ne connoît point le péril où il se jette. D'ailleurs dans une république le peuple a besoin d'un magistrat pour le défendre contre la vexation des grands; cependant la puissance des *tribuns* de Rome étoit vicieuse en ce point particulier, qu'elle arrêtoit non-seulement la législation, mais même l'exécution; or il ne faut pas dans un état modéré, que la puissance législative ait la faculté d'arrêter la puissance exécutrice, & réciproquement. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIBUN MILITAIRE, *Hist. milit. des Rom.*) officier qui commandoit en chef à un grand corps de troupes; c'étoit une magistrature romaine, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'on nommoit *tribun des soldats.*

Varron dit qu'on leur donna le nom de *tribuns*, parce qu'au commencement ils étoient trois, lorsque la légion étoit composée de trois mille hommes, des trois tribus qu'il y avoit alors; à mesure que la légion crut, on augmenta le nombre des *tribuns* qui furent quatre & ensuite six. D'abord c'étoit les généraux d'armée qui les choisissoient; mais l'an de Rome 391, il fut réglé que le peuple en nommeroit une partie, & le général une autre; ce fut Rutilius Rufus, qui porta cette loi; ceux que le peuple choisissoit dans les comices, s'appelloient *comitiati*. Ils étoient également patriciens ou plébéiens, & avoient les mêmes marques d'honneur que les consuls; voici leur histoire en peu de mots.

Les *tribuns* du peuple ayant fait tous les efforts imaginables, pour obtenir que les familles plébéiennes pourroient avoir part au consulat, & les patriciens, qui se voyoient hors d'état de résister plus longtems, ne voulant pas que le peuple pût être admis au consulat, on fit l'an de Rome 309, un réglement ratifié par un décret du sénat, par une loi du peuple, qu'à la place des consuls, on choisiroit parmi les patriciens trois *tribuns militaires*, & autant parmi les plébéiens, & que ces nouveaux magistrats auroient toute l'autorité des consuls pour gouverner la république, & qu'au bout de l'année, il seroit fait un sénatus-consulte pour demander au peuple s'il aimoit mieux avoir des consuls que des *tribuns militaires*, & qu'on se conformeroit à ses intentions. Au reste on appella ces nouveaux magistrats *tribuns militaires*, parce que parmi les plébéiens, ceux qui avoient exercé l'emploi de tribun, étoient les plus distingués du peuple.

Cette premiere année, il n'y eut que trois personnes nommées pour remplir cette magistrature, & ce furent trois patriciens: mais bientôt après ils abdiquerent, sous prétexte que leur élection étoit vicieuse, & on leur substitua des consuls. Dans les années suivantes on créa, tantôt des consuls, tantôt des *tribuns militaires*, suivant que le sénat ou le peuple avoit le dessus. Cet usage dura jusqu'à l'an de Rome 387, qu'on choisit un plébéien pour consul, & ce fut Sextius. On créa d'abord trois *tribuns militaires*, ensuite quatre, puis six. Tite-Live prétend que l'an de Rome 347 on en élut huit, ce qui n'étoit pas encore arrivé, mais les autres historiens n'en marquent que six; du reste le titre que ces magistrats portoient, *tribuni militum consulari potestate*, fait connoître qu'ils avoient les mêmes fonctions & les mêmes marques de dignité que les consuls. (*D. J.*)

TRIBUN DES CELERES, (*Hist. milit. des Rom.*) *tribunus celerum*; c'étoit l'officier qui commandoit la troupe des chevaux légers des Romains. Il fut ainsi nommé de Fabius Celer, qui eut le premier cette charge. Le *tribun des celeres* étoit proprement le commandant de la cavalerie, & après le roi il avoit la principale autorité dans les armées. Dans la

suite, le maître de la cavalerie eut le même rang sous les dictateurs, car après l'expulsion des rois la charge de *tribun des celeres* fut abolie, & Plutarque même prétend que du tems de Numa, la troupe nommée *des celeres* n'existoit plus. (*D. J.*)

TRIBUN DE SOLDATS, (*Art milit. des Rom.*) officier dans l'armée; mais il ne faut pas confondre les *tribuns de soldats* avec les *tribuns* militaires, qui furent substitués aux consuls, & revêtus de toute leur autorité. Cependant les *tribuns de soldats* avoient un grade honorable dans le service; il y en avoit de deux sortes, les uns choisis par leur général, & on les nommoit *rufuli*, & les autres élus dans les comices, par les suffrages du peuple, & ils s'appelloient *comitiati*. Ceux-ci furent introduits par une loi que proposerent Lucius Attilius & Caïus Martius, tribuns du peuple, sous le consulat de Marcus Valerius & Publius Decius. La fonction des *tribuns de soldats* étoit de contenir les troupes dans le camp, de veiller à leurs exercices, de connoître leurs démêlés, d'entendre leurs plaintes, d'avoir inspection sur leurs habits, sur leurs armes & sur les hôpitaux; d'avoir soin des vivres, de faire des rondes, de recevoir les ordres du consul, & de les donner ensuite aux autres officiers subalternes. (*D. J.*)

TRIBUN DU TRÉSOR, (*Antiq. rom.*) *tribunus ærarii*; espece de trésorier des fonds militaires. Les *tribuns du trésor* étoient des officiers tirés du peuple, qui gardoient les fonds d'argent destinés à la guerre, pour les distribuer dans le besoin aux questeurs des armées. On observoit de choisir ces *tribuns* les plus riches qu'on pouvoit, parce que c'étoit un emploi où il y avoit beaucoup d'argent à manier; mais Clodius, du tems de Cicéron, trouva le moyen d'en corrompre plusieurs, qu'on lui avoit nommés pour juges. (*D. J.*)

TRIBUNAL, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) est le siege d'un juge, le lieu où il rend la justice. Quelquefois aussi ce terme se prend pour le corps entier des juges qui composent une jurisdiction. Quelquefois il se prend pour la jurisdiction même qu'ils exercent.

Ce terme qui est aussi latin tire son origine du nom que l'on donnoit à un siege élevé où les tribuns rendoient la justice. *Voyez* TRIBUN.

TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE, est celui qui connoît des matieres ecclésiastiques, comme les officialités. *Voyez* TRIBUNAL SÉCULIER.

TRIBUNAL INCOMPÉTENT, est une jurisdiction qui n'a pas le pouvoir de connoître d'une affaire, soit par rapport à la qualité des personnes, ou à la qualité de la matiere. *Voyez* COMPÉTENCE & INCOMPÉTENCE.

TRIBUNAL INFÉRIEUR est une jurisdiction qui ressortit à un autre.

TRIBUNAL DU RECTEUR, c'est le titre consacré à la jurisdiction du recteur de l'université. *Voyez* RECTEUR & UNIVERSITÉ.

TRIBUNAL SÉCULIER, est une jurisdiction établie pour connoître des affaires temporelles. *Voyez* TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE.

TRIBUNAL SOUVERAIN, est une jurisdiction où l'on juge souverainement & sans appel.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR, se prend quelquefois pour *tribunal souverain*, quelquefois il signifie seulement une jurisdiction qui est au-dessus d'une autre, dont les jugemens y ressortissent par appel. (*A*)

On a comparé les *tribunaux* au buisson épineux, où la brebis cherche un refuge contre les loups, & d'où elle ne sort point sans y laisser une partie de sa toison. C'est aux sangsues du palais à comprendre ceci: ces mains avides ne feront-elles que tendre des lacets, tracer des lignes obliques, & fabriquer des labyrinthes? Le souverain ne févira-t-il point contre ces sangsues altérées, qui épuisent le bien de leurs clients par de faux conseils, par des menées indirectes, & par des voies tortueuses? (*D. J.*)

TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'un *tribunal* assez semblable à celui de l'inquisition, qui fut, dit-on, établi en Westphalie par l'empereur Charlemagne, & par le pape Léon III. pour forcer les Saxons payens à se convertir au christianisme.

On a une description de ce *tribunal* faite par plusieurs auteurs & historiens, ainsi que l'ordre & les statuts des assesseurs de ce *tribunal*, appellés *vry graves*, *frey graves*, *comtes libres*, ou *échevins du saint & secret tribunal de Westphalie*.

Une superstition cruelle, aidée d'une politique barbare, autorisa pendant longtems les jugemens clandestins de ces redoutables *tribunaux*, qui remplissoient l'Allemagne de délateurs, d'espions, d'assesseurs & d'exécuteurs de leurs arrêts ténébreux; les juges de Westphalie usurperent une autorité semblable à celle que s'est arrogée depuis le *tribunal* odieux que l'Espagne, l'Italie & le Portugal réverent encore sous le titre de *saint office*. Il paroît en effet que c'est sur le modele du *tribunal secret de Westphalie* que la cour de Rome a formé celui de l'inquisition, si favorable à ses prétentions & à l'abrutissement des peuples, & si contraire aux maximes de la vraie religion & de l'humanité.

Quoi qu'il en soit, ces deux *tribunaux* furent toujours égalément propres à anéantir la liberté des citoyens en les mettant à la merci d'une autorité secrette qui punissoit des crimes qu'il fut toujours facile d'imputer à tous ceux qu'on voulut perdre. En effet, le *tribunal secret* connoissoit également de tous les crimes & même de tous les péchés, puisqu'à la liste des cas qui étoient spécialement de sa compétence on joignoit toutes les transgressions du décalogue & des loix de l'Eglise, la violation du carême, *&c.* Son autorité s'étendoit sur tous les ordres de l'état; les électeurs, les princes, les évéques mêmes y furent soumis, & ne pouvoient en être exemptés que par le pape & l'empereur. Par la suite néanmoins les ecclésiastiques & les femmes furent soustraits de sa jurisdiction; cet établissement fut protégé par les empereurs, à qui il fut, sans doute, utile pour perdre ceux qui avoient le malheur de leur déplaire. L'empereur Sigismond y présida une fois, il fut alors garni de mille assesseurs ou échevins; Charles IV. en sut tirer un très-grand parti, & les bourreaux du *tribunal secret* eussent empêché la déposition de l'affreux Wenceslas, s'il ne les eût indisposés en divulgant leur secret. La superstition ne sert les tyrans que lorsqu'ils consentent à lui être fideles.

Pour se faire une idée de ce *tribunal*, il suffit de voir ce qu'en a dit Æneas Sylvius en parlant de ceux qui le composoient de son tems; il dit qu'ils ont (*secretos ritus*) *& arcana quædam instituta, quibus malefactores judicent, & nondum repertus est qui vel pretio vel metu revelaverit; ipsorum quoque scabinorum major pars occulta est, qui per provincias discurrentes, criminosos notent, & inferentes judicio accusant, probantque, ut eis mos est. Damnati libro inscribuntur, & junioribus scabinis committitur executio.* « Ils ont des usages secrets & des formalités cachées pour juger les malfaiteurs, & il ne s'est encore trouvé personne à qui la crainte ou l'argent aient fait révéler le secret; la plûpart des échevins de ce *tribunal* sont inconnus; en parcourant les provinces, ils prennent note des criminels, ils les déferent & les accusent devant le *tribunal*, & prouvent leur accusation à leur maniere; ceux qui sont condamnés sont inscrits sur un livre, & les plus jeunes d'entre les échevins sont chargés de l'exécution ». *Voyez* Æneas Sylv. *Europ. cap. xljx.*

Au mépris de toutes les formes judiciaires, on condamnoit souvent l'accusé sans le citer, sans l'entendre, sans le convaincre; un homme absent étoit légalement pendu ou assassiné sans qu'on sût le motif de sa mort, ni ceux qui en étoient les auteurs. Un *tribunal* si détestable, sujet à des abus si crians, & si contraires à toute raison & à toute justice, subsista pourtant pendant plusieurs siecles en Allemagne. Cependant il fut réformé à plusieurs reprises par quelques empereurs qui rougirent des horreurs qu'on commettoit en leur nom; & enfin il fut entiérement aboli par l'empereur Maximilien I. en 1512; & on l'appella depuis le *tribunal défendu de Westphalie*, & il n'en fut plus question dans l'empire. Il faut espérer que les progrès de la raison, qui tend toujours à rendre les hommes plus

humains, feront abolir de même ces institutions odieuses & tyranniques, qui sous le faux prétexte des intérêts de la divinité, permettent à quelques hommes d'exercer la tyrannie la plus cruelle sur les êtres qu'elle a créés à son image; quelles que soient leurs opinions, un chrétien doit de l'indulgence à ses semblables; s'ils sont vraiment criminels, ils doivent être punis suivant les loix de la justice & de la raison. Ce *tribunal* se trouve désigné dans les historiens & dans les écrivains sur le droit public germanique, sous le nom de *Judicium occultum Westphalicum*, de *Vemium*, *Wemium* ou *Wehem Gericht* en allemand. Ce que quelques-uns dérivent du latin *vamihi*; & d'autres du mot saxon *vehmen*, qui signifie *proscrire*, *bannir*, *condamner*, ou de *verfaymer*, diffamer, noter d'infamie, *&c. voyez* VRIGRAVES, INQUISITION, *&c.*

Ce *tribunal Westphalien*, comme on a dit, fut établi par Charlemagne de concert avec le pape Léon III. Quelques auteurs ont rapporté les circonstances suivantes de sa fondation; cependant il y a des auteurs qui les regardent comme fabuleuses. Quoi qu'il en soit, voici ce qui en est dit à la *page 624 du tome III. scriptorum Brunswic.* publié par M. de Leibnitz. *Ut fertur, misit rex* (*Carol. M.*) *legatum Romam ad Leonem papam, pro concilio habendo de rebellibus istis* (*Saxonibus*), *quos nullâ poterat diligentiâ ex toto compescere aut exterminare. Ast sanctus vir, auditâ legatione, nihil prorsus respondit; sed surgens ad hortulum ivit, & zizania cum tribulis colligens, supra patibulum quod de virgulis fecerat, suspendit. Rediens autem legatus hæc Carolo nunciavit, qui mox jus vetitum instituit, quod usque in præsens* veniæ *vel* vemiæ *vocatur.* « On » dit que le roi Charlemagne envoya un » ambassadeur à Rome vers le pape Léon, » afin de prendre ses conseils sur ce qu'il » devoit faire de ces rebelles Saxons, » qu'il ne pouvoit dompter ni exterminer. » Mais le saint homme ayant entendu le » sujet de l'ambassade, ne répondit rien; » il se leva seulement & alla dans son » jardin, où ayant ramassé des ronces & » des mauvaises herbes, il les suspendit à » un gibet qu'il avoit formé avec de pe» tits bâtons. L'ambassadeur, à son re» tour, rapporte à Charles ce qu'il avoit » vu, & celui-ci institua le *tribunal* qui » s'appelle jusqu'à ce jour *venia* ou *ve*» *mia* ». *Voyez* Pfeffinger, *in vitriarium*, *tom. IV. p.* 470. *& suiv.*

TRIBUNAL DE L'INQUISITION, (*Hist. ecclés.*) *voyez* INQUISITION *&* OFFICE, *saint.*

Je me contenterai d'ajouter ici une foible description de la torture qu'on fait subir dans cet horrible *tribunal*, l'opprobre de la religion chrétienne & de l'humanité.

» Un bourreau deshabille le patient, lui » lie les piés & les mains avec une corde » & le fait monter sur un petit siege pour » pouvoir passer la corde à des boucles de » fer qui sont attachées à la muraille. » Après cela, on ôte le siege de dessous » les piés du patient, de sorte qu'il de» meure suspendu par la corde, que le » bourreau serre toujours plus violemment, » jusqu'à ce que le criminel ait confessé, » ou qu'un chirurgien qui est présent, » avertisse les juges qu'il est en danger de » mourir. Ces cordes causent, comme on » le peut aisément penser, une douleur » infinie, lorsqu'elles viennent à entrer » dans la chair, & qu'elles font enfler les » mains & les piés, jusqu'à tirer du sang » par les ongles. Comme le patient se » trouve violemment serré contre la mu» raille, & qu'en serrant les cordes avec » tant de force, on courroit risque de dé» chirer tous ses membres, on a soin au» paravant de le ceindre avec quelques » bandes par la poitrine, qu'on serre extrê» mement. Dans le moment qu'il souffre » le plus, on lui dit, pour l'épouvanter, » que ce n'est que le commencement des » souffrances, & qu'il doit tout avouer » avant qu'on en vienne à l'extrémité. Ou» tre les tourmens dont on vient de parler, » le bourreau lâche sur les jambes du pa» tient une petite échelle où il est monté, » & dont les échelons aigus causent une » douleur incroyable en tombant sur les » os des jambes... »

On frémit sans doute à cette seule description de la torture qu'on emploie dans ce *tribunal*, quoique cette description en

françois soit fort imparfaite & fort adoucie ; le lecteur peut s'en convaincre en la lisant dans le latin de l'historien de l'inquisition, dans Limborch, *hist. inquisit. lib. IV. cap. xxjx. pag.* 323. (*D. J.*)

TRIBUNAUX DE JUIFS, (*Critiq. sacrée.*) il y avoit chez les Juifs trois sortes de *tribunaux*, un de trois juges, un de vingt-trois, & un troisieme de soixante ; on voit leur institution au *Deutér. xvj.* 18. & *xvij.* 8. Le premier *tribunal* étoit établi dans toutes les bourgades, & on y plaidoit devant trois arbitres les procès où il s'agissoit d'argent ou de choses mobiliaires ; le second se tenoit dans les villes, & jugeoit en premier ressort de quelques affaires criminelles ; enfin le troisieme supérieur aux deux autres, étoit le grand sanhédrin, qui ne se tenoit que dans Jérusalem. *Voyez* les détails concernant ces trois *tribunaux* au *mot* SANHÉDRIN. (*D. J.*)

TRIBUNAUX DE ROME, (*Antiq. rom.*) il y avoit à Rome trois sortes de *tribunaux* ; le premier étoit le *tribunal* des sénateurs ; le second celui des chevaliers ; & le troisieme étoit celui des tribuns de l'épargne : mais César supprima le dernier. (*D. J.*)

TRIBUNE, s. f. (*Architect.*) on appelle ainsi les galeries élevées dans les églises pour chanter la musique ou entendre l'office : on donne aussi ce nom au balcon qui est autour de la lanterne d'un dôme, comme à saint Pierre de Rome : chez les Italiens le mot *tribune* signifie le chevet d'un église.

Tribune en saillie, tribune qui avance, & qui est soutenue par des colonnes ou des figures, comme celle de la salle des Suisses à Paris, ou portée en encorbellement par des consoles & des trompes : il y a une *tribune* de cette derniere façon dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Lyon. *Daviler.* (*D. J.*)

TRIBUNE AUX HARANGUES, (*Antiq. rom.*) la *tribune aux harangues* étoit une espece de *tribune* élevée dans le *forum romanum*, où se tenoient les comices, tout devant la salle des assemblées du sénat, dite *curia* ; cette *tribune* fut décorée de becs de navires pris sur les Antiates, & fut nommée *rostra* ; c'étoit de dessus cette *tribune* que les rois & les consuls haranguoient le peuple. (*D. J.*)

TRIBUNITIENNE, PUISSANCE, (*Antiq. rom. & Médailles.*) magistrature perpétuelle dont les empereurs se revêtirent.

La *puissance tribunitienne* accordée à tous les empereurs, depuis Auguste, étoit différente du tribunat du peuple, en ce que le tribunat auquel on continua d'élever des particuliers étoit annuel, comme toutes les autres magistratures ordinaires, au lieu que la *puissance tribunitienne* étoit perpétuelle. L'autorité des tribuns du peuple étoit renfermée dans l'enceinte de Rome ; la *puissance tribunitienne* des empereurs s'étendoit par-tout, & l'autorité qu'elle leur donnoit ne cessoit point lorsqu'ils étoient éloignés de la capitale de l'empire.

Le sénat ne prétendit jamais marquer sur les monnoies, que la *puissance tribunitienne* étoit une grace qu'il accordoit au prince, & que dans ce dessein il statuoit, que le nombre des tribunats seroit reglé d'année en année : si la chose étoit ainsi, ce nombre se trouveroit exprimé plus souvent & plus correctement sur les médailles qui portent la marque de l'autorité du sénat, c'est-à-dire sur les médailles de bronze, & sur celles d'or & d'argent. Il est cependant très-certain que les différentes *puissances tribunitiennes* se rencontrent également sur les trois métaux, tant avec S. C. que sans cette marque. Les bons princes n'ont pas été plus attentifs que les méchans, à donner au sénat cette prétendue démonstration de déférence ; car le nombre des *puissances tribunitiennes* n'est pas moins grand dans Tibere, dans Caligula, dans Néron, dans Domitien, dans Commode, & dans Héliogabale, que dans Auguste, dans Vespasien, dans Nerva, dans Trajan, dans Antonin-Pie, & dans Marc-Aurele. (*D. J.*)

TRIBUT, s. m. (*Gram. Jurisprud.*) du latin *tributum*, signifie une imposition qu'un état paye au souverain d'un autre état, ou que les sujets payent à leur prince.

Chez les Romains on distinguoit plu-

sieurs sortes de *tributs*, savoir *jugatio*, redevance fonciere qui se payoit pour des terres, selon la quantité; *pro numero jugerum annona quasi ab anno*, quand elle se payoit en fruits de l'année; *census*, redevance qui se payoit au fisc de l'empereur pour marque de la seigneurie universelle, on l'appelloit aussi *tributum*; mais lorsqu'elle se payoit aux provinces qui étoient dans le partage du peuple, on l'appelloit *stipendium*. Dans la suite on confondit ces termes *stipendium* & *tributum*; on appelloit *canon*, la redevance qui se payoit pour les terres du domaine; *vectigal*, le droit que l'on payoit pour l'entrée ou sortie des marchandises.

Parmi nous on appelle *tributs* ce qui se leve sur les personnes, comme la capitation; *impôt* ou *imposition*, ce qui se leve sur les denrées & marchandises: cependant on confond souvent les termes de *tribut* & d'*impôt*, & le terme d'*imposition* comprend toutes sortes de *tributs* & de droits.

Il n'appartient qu'au souverain de mettre des *tributs* & impôts sur ses sujets. *Voyez* le Bret, *Traité de la souver.* (*A*)

TRIBUT, (*Gouvernement politique.*) *Voyez* TAXE, IMPOSITION, IMPÔT, SUBSIDE, *&c.*

C'est assez d'ajouter avec l'auteur de l'*Esprit des loix*, qu'il n'y a point d'état où l'on ait plus besoin de *tributs* que dans ceux qui dégénérent & qui s'affoiblissent, de sorte qu'on y augmente les charges à proportion que le peuple peut moins les supporter. Dans les beaux jours de la république romaine on n'augmenta jamais les *tributs*; dans la décadence de l'empire romain, ils devinrent intolérables. Il faut lire dans Salvien les horribles exactions que l'on faisoit dans les provinces. Les citoyens poursuivis par les traitans, cette cruelle peste des états, n'avoient d'autre ressource que de se réfugier chez les Barbares, ou de donner leur liberté à ceux qui la vouloient prendre. (*D. J.*)

TRIBUT, (*Critiq. sacrée.*) χλέυζον, *tributum*; ce mot se trouve dans l'Ecriture, & signifie en général tout impôt mis par le prince sur ses sujets; mais il faut remarquer que le terme grec φόρω, *Rom. xiij 6.* désigne l'impôt pour les terres; & τέλω, l'impôt pour les marchandises. Hégésipe parlant du bien des descendans de Judas, frere de Notre-Seigneur, dit qu'ils possédoient entr'eux 239 arpens de terre; qu'ils les travailloient de leurs mains, & qu'ils en payoient le *tribut*, φόρυς. Avant Salomon les Juifs n'étoient point adstreints à des corvées, & autres contributions pour les ouvrages publics; ce prince, par cette nouveauté, aliéna les esprits de tout le peuple, & jetta les semences de la terrible sédition qui éclata sous son fils. (*D. J.*)

TRIBUTS, *levée des*, un mot suffira. » Dans la perception des *tributs*, la faveur ne doit pas accorder à des hommes nouveaux de partager avec le prince, & inégalement pour lui, les revenus de l'état, les denrées du peuple «. *Esprit des loix.* (*D. J.*)

TRIBUTAIRE, s. m. (*Hist. mod.*) celui qui paie tribut à un autre, soit pour vivre en paix avec lui, soit pour jouir de sa protection. *Voyez* TRIBUT.

La république de Raguse est *tributaire* du turc, aussi bien que le cham de la petite Tartarie, *&c.*

TRIBUTOS VACOS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme en Espagne un droit régalien, en vertu duquel le roi jouit de tous les revenus des charges ou offices qui dépendent de la cour, pendant tout le tems de leur vacance.

TRIC, s. m. (*terme d'ergot d'Imprimeur.*) mot inventé par les compagnons imprimeurs, quand ils quittent leur ouvrage pour aller faire la débauche ensemble. Il est fait mention de ce terme dans une ordonnance de François Ier. en l'an 1541, & de Charles IX en 1571. Un réglement de 1618, cité dans le code de la librairie de Paris, *pag.* 176, défend à tous compagnons imprimeurs & libraires de faire aucun *tric* dans les imprimeries, c'est-à-dire, de donner le signal de quitter conjointement le travail, pour aller boire, ou pour autre raison. (*D. J.*)

TRICADIBA, (*Géog. anc.*) île de l'Inde en-deçà du Gange. Elle est marquée par Ptolomée, sur la côté, en allant du golphe Canticolpe au golphe Colchique,

chique, au midi de l'île d'Heptanesia. (*D. J.*)

TRICALA, (*Géog. mod.*) ville de Turquie européenne, dans la province de la Janna, sur le bord de la Sélampria, avec un évêché suffragant de Larisse. *Tricala* est l'ancienne Tricca. *Voyez* TRICCA, (*Géog. anc.*) (*D. J.*)

TRICALUM, (*Géog. anc.*) ou *Tricala*, ville de Sicile, selon Etienne le géographe. C'est la même ville que Ptolomée, *l. II. c. ix.* appelle *Tricola*, & qu'il place dans les terres. Diodore de Sicile, *in Eglog. pag.* 913. & Silius Italicus, *l. XIV. vers* 271. écrivent *Tricola*.

. . . . *Servili vastata* Triocala *bello.*

Et c'est, conformément à cette derniere orthographe, que Pline, *l. III. c. viij.* appelle les habitans de cette ville *Triocalini*. Cicéron, 7. *Verr.* 10. dit *Tricalinum*. Le nom moderne est *Troccoli*, selon le p. Hardouin. (*D. J.*)

TRICAMARUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Afrique, à cent quarante stades de Carthage, selon Procope. *Hist. des Wandal. l. II. c. ij.* C'est le lieu où les Romains rencontrerent les Wandales campés, & près duquel les deux armées en vinrent à une bataille, dont le succès fut désavantageux aux barbares (*D. J.*)

TRICARICO, (*Géog. mod.*) bourg, & autrefois dans le xj. siecle, ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, sur le Casuente.

TRICASSINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Celtique ou Lyonnoise, & dont le pays étoit presque renfermé entre la Seine & la Marne. Ce sont les *Trecasses* de Pline, *l. IV. c. xviij.* & les *Tricarii* de Ptolomée, *l. II. c. viij.* Le nom de ces peuples se trouve encore sous différentes orthographes, comme *Tricasses*, & *Trécases*. Une ancienne inscription rapporté par Gruter, *pag.* 371. *n°.* 8. fait mention de ces peuples:

Aetæ. Memoriæ Aureli
Demetri Adjutori
Proce. Civitatis Senonum,
Tricassinorum, *Meidorum*,
Parisiorum & Civitatis
Æduorum.

Dans la suite on a dit *Treca* ou *Treci*, d'où l'on a fait le nom moderne de leur capitale, *Troyes*. (*D. J.*)

TRICASTIN LE, (*Géog. mod.*) ou le *Tricastinois*, pays de France, dans le Bas-Dauphiné. Il est borné au septentrion par le Valentinois & le Diois; à l'orient & au midi par le comtat Venaissin, & à l'occident par le Rhône. C'est le pays qu'occupoient autrefois les *Tricastini*, ancien peuple de la Gaule narbonnoise. Il n'y a point d'autres villes que St. Paul-Trois-Châteaux. (*D. J.*)

TRICASTINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoise. Ils habitoient sur le Rhône, & leur capitale est nommée *Augusta Tricastinorum* par Pline, *l. III. c. jv.* Ptolomée, *l. II. c. x.* nomme ces peuples *Tricasteni*. Tite-Live, *l. XXI. c. xxxj.* & Silius Italicus, *l. III. v.* 466. écrivent *Tricasteni*. Le pays qu'ils habitoient se nomme aujourd'hui *S. Paul Tricastin*, ou *S. Paul-Trois-Châteaux*. (*D. J.*)

TRICCA, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine, dans l'Estiotide, selon Ptolomée, *l. III. c. xiij.* Homere, Iliad. *B. v.* 236, a connu cette ville. Strabon, *liv. VIII. p.* 360, la met dans la Thessalie, ce qui revient au même, puisque les Stolides étoient une contrée de la Thessalie. Elle étoit sur le fleuve Lethæus, *l. XIV. p.* 647, sur le bord duquel on disoit qu'Esculape étoit né. Le nom moderne de cette ville est *Tricasa*. (*D. J.*)

TRICCIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Sirmium à *Carnuntum*, entre *Pons Mansuetianus* & *Cimbriane*, à trente milles du premier de ces lieux, & à vingt-cinq milles du second. (*D. J.*)

TRICÉNAIRE, s. m. (*terme d'Eglise.*) prieres continuées pendant 30 jours, comme la neuvaine désigne des prieres continuées pendant neuf jours. S. Grégoire établit l'usage d'un *tricénaire*, qui consistoit à dire trente messes pour les morts pendant trente jours de suite; mais cet usage n'a pas eu lieu.

TRICENNALES, s. m. & pl. (*Antiq. rom.*) l'espace de trente ans; comme les

Décennales & les Vicennales font l'efpace de dix & de vingt ans ; il fe difoit des années du gouvernement des empereurs. Il fe dit auffi des vœux, des actions de graces, & autres cérémonies qui fe faifoient au bout de ce nombre d'années, pour remercier les dieux de l'heureufe adminiftration de l'empereur, & leur en demander la continuation. On trouve fur les médailles *decennales*, *decennalia* & *vicennalia* tout au long, mais jamais *tricennalia*, ni *tricennales*. Il eft toujours en chiffre, & il s'y trouve de différentes manieres. 1°. VOT. XXX. *vota tricennalia*, dans Conftantin, dans Valerius Maximianus. 2°. VOT. XX. *Mult.* XXX. dans Licinius, dans Conftantin, dans Conftans, dans Conftantius, *&c.* 3°. VOT. XXX. *Mult.* XXXX. C'eft-à-dire qu'on remercioit les dieux pour les vingt ou les trente premieres années de l'empire du prince, & qu'on prioit les dieux pour les dix fuivantes, ce qui feroit ou trente ou quarante ans d'heureux gouvernement. C'étoit le langage de la flatterie. (*D. J.*)

TRICEPS, *en Anatomie*, eft un mufcle de la cuiffe, qui a trois portions ; c'eft pourquoi on peut fort bien le diftinguer en trois mufcles, qui viennent tous trois de l'os pubis, & fe terminent à la ligne offeufe du fémur, dont ils occupent la plus grande partie.

Le *triceps* fupérieur vient de l'angle de l'os pubis, & fe portant à la partie interne de la cuiffe, va fe terminer à la partie moyenne de la ligne offeufe du fémur.

Le *triceps* moyen vient de la branche de l'os pubis au-deffous du fupérieur, & fe termine à la ligne offeufe du fémur au-deffus de ce même mufcle.

Le *triceps* inférieur, qui eft le plus grand des trois, vient de la branche & de la tubérofité de l'ifchion ; & va fe terminer tout le long de la ligne offeufe du fémur jufqu'à l'endroit où cette ligne fe divife en deux pour aller à chaque condile, de-là ce mufcle fournit un tendon qui va s'attacher à la partie latérale interne du condile interne du fémur.

Le *triceps* de l'avant-bras, *Voyez* ANCONÉ.

TRICEPS, (*Mythol.*) on donnoit à Mercure le furnom de *Triceps*, ou *à trois têtes*, parce qu'il fe trouvoit également en fonctions, dans le ciel, fur la terre, & dans les enfers, & qu'il avoit trois différentes formes, fuivant les trois différens endroits où il étoit employé. (*D. J.*)

TRICHIASE, *voyez* ci-après TRICHIASIS.

TRICHIASIS, (*Lexicog. Médic.*) τριχίασις de θρὶξ, *cheveux* ou *poil*, eft une maladie des yeux, confiftant dans l'irritation des poils rentrans en-dedans, ou qui fe forment en-dedans contre nature ; nous appellons en françois cette maladie *trichiafe*.

Mais le mot grec τριχίασις défigne encore dans Galien une maladie, où l'on voit dans l'urine des malades des efpeces de poils accompagnés de mucofité, qui les couvre, & les font paroître ordinairement blancs. Quelques-uns appellent cette affection *pilimiction*, piffement de poils ; voici ce qu'en dit Tulpius. *Obferv. méd. l. II. c. lij.*

Peu de médecins ont eu l'occafion d'obferver le *trichiafis*, ou l'évacuation de poils avec l'urine, & bien moins encore le retour périodique de ce défordre : pour moi j'en ai vu cependant un exemple mémorable dans le fils d'un homme de diftinction, qui fut affligé pendant plus de quatre ans d'un *trichiafis*, lequel revenoit tous les quinze jours, avec difficulté d'uriner, & d'un fi grand mal-aife par-tout le corps, qu'il avoit de la peine à demeurer dans le lit.

Chaque poil étoit quelquefois de la longueur d'un demi-doigt, & quelquefois auffi de la longueur d'un doigt entier : mais ils étoient fi couverts & fi enveloppés de mucofité, que rarement les voyoit-on à nud. Chaque paroxyfme lui duroit environ quatre jours ; & quoique dans ce tems il rendît toujours fon urine avec peine, il paffoit les jours intermédiaires fans douleur, & fans rendre de poils avec les urines, jufqu'à ce qu'il revînt un nouveau paroxyfme. (*D. J.*)

TRICHIASIS, *terme de Chirurgie*, maladie des paupieres, caufée par des poils qui rentrent en-dedans. Ce mot vient de θρὶξ, τριχὸς, *piles*, *poil*.

Ce dérangement des cils excite une douleur vive qui est suivie d'inflammation, d'un écoulement continuel de larmes, & souvent d'ulceres de l'œil. Tous ces symptômes augmentent considérablement la cause dont ils dépendent ; & sont souvent cause de la perte de la vue.

La cure de cette maladie doit commencer par l'administration des remedes généraux, si l'on juge qu'il en soit besoin. On se sert d'une fomentation émolliente pour tâcher d'humecter & de ramollir les bords des paupieres, ce qui peut faire changer la disposition défectueuse des cils.

Si ces remedes sont inutiles, il faut, avec une petite pincette, arracher les uns après les autres les cils qui piquent l'œil. Cet organe n'étant plus piqué, la fluxion s'appaisera plutôt, & on aura le tems de rétablir le bord des paupieres avant que les cils aient repoussé. *Voyez* le *traité des maladies des yeux*, de M$_e$. Antoine Maître-Jean, chirurgien.

On a aussi donné le nom de *trichiasis* à une maladie de la vessie, dans laquelle on rend les urines épaisses & chargées de filamens semblables à des poils. *Voyez* le *comment. de Gal. sur l'aph. 76. sect. iv. d'Hippoc.* (*Y.*)

TRICHIRAPALI, (*Géogr. anc.*) ville des Indes, sur la rive droite du Caveri, entre Tanjaour au levant, & Mayssour au couchant. Elle est devenue capitale du royaume de Maduré, depuis que les rois des Mayssouriens y ont transporté leur cour. Elle contient plus de cent mille ames, & doit être regardée pour la plus grande forteresse qu'il y ait depuis le cap de Comorin jusqu'à Golconde. Ses murailles forment une double enceinte fortifiée chacune de tours quarrées, éloignées les unes des autres d'environ cent pas.

La garnison de cette forteresse est d'environ six mille hommes, & l'on fait toutes les nuits trois rondes dans la place. *Longitude* 94. 52. *latitude* 12. 16. (*D. J.*)

TRICHISMOS, s. m. *terme de Chirurgie* ; épithete qu'on donne à une fracture des os plats, si fine qu'elle est presque imperceptible. On l'appelle aussi fente capillaire, *rima capillaris.*

Ce mot est grec ; il vient de θρὶξ, τριχὸς, *capillaires, poil, cheveu.*

Pour n'être point trompé sur cette espece de fracture, il faut passer de l'encre sur la dépression capillaire ; on rugine ensuite l'endroit ; si l'os est réellement fracturé, on voit une ligne noire produite par l'encre qui a pénétré la fracture. Cela est important dans les félures du crâne pour se déterminer à l'opération du trépan, ou pour s'en abstenir. *Voy.* TRÉPAN. (*Y*)

TRICHITES, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom employé par quelques naturalistes, pour désigner le vitriol qui s'attache sous la forme de poils, de cheveux, autour de quelques terres ou pierres, qui contenoient des pyrites qui se sont détruites & vitriolisées.

TRICHOMANÈS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) Tournefort distingue quatorze especes de ce genre de plante. Ses fleurs n'ont pas encore été découvertes ; mais ses graines naissent comme celles de la fougere sur le dos des feuilles, qui sont composées de lobes rondelets, & sont en quelque façon conjuguées. Dans le systême de Linnæus, le *trichomanès* ne forme point un genre distinct de plante, & n'est autre chose qu'une espece d'asplénium ; c'est-à-dire, que sur le bord de ses feuilles se trouve le calice simple, droit, turbiné, & le stile se termine à la capsule.

Quoi qu'il en soit, l'espece de *trichomanès* la plus commune, & que les botanistes nomment généralement de ce nom, est le polytric des boutiques, autrement dit le capillaire rouge, *adiantum rubrum*, dont on a parlé au *mot* POLYTRIC. (*D. J.*)

TRICHONIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Etolie. Pausanias, *l. II. c. xxxvij.* & Etienne le géographe en font mention ; le premier dit qu'Arriphon étoit originaire de cette ville ; sur quoi il remarque que cet Arriphon étoit un savant homme, fort estimé des Lyciens, parmi lesquels il vivoit ; critique judicieux qui découvroit bien des choses à quoi les autres n'avoient pas pensé. C'est lui, ajoute Pausanias, qui a remarqué le premier que tout ce qui concerne les mysteres de

Lerna, vers, profe, ou mélange de l'un & de l'autre, étoit écrit en langue dorique. Or avant l'arrivée des Héraclides dans le Péloponnefe, les Argiens parloient la même langue que les Athéniens, & du tems de Philammon, le nom de *Dorien* étoit encore inconnu à la plûpart des Grecs. Telle eft la découverte dont on étoit redevable à Arriphon, & dont nous fommes peu touchés aujourd'hui.

Ortélius croit que le *Trichonium* de Paufanias & d'Etienne le géographe, eft le Trichone de Pline, *l. IV. c. iij.* mais le P. Hardouin lit *Thithrone* pour *Trichone*, & foutient que ce peut être le *Trichonium* en queftion qui étoit dans l'Etolie, au lieu que le Trichone de Pline étoit dans la Locride. Il fonde fa correction fur Paufanias même, qui met dans la Locride une ville nommée *Tithronium*, & fur Hérodote, *liv. VIII. n°.* 33. qui nomme cette derniere ville *Thetronium.* (*D. J.*)

TRICHOSANTHES, f. f. (*Hift. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier, Micheli, & autres botaniftes appellent *anguina*; en voici les caracteres. Il produit des fleurs mâles & femelles fur des parties diftinctes de la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice eft formé d'une feule feuille très-longue, liffe fur la furface, avec une petite levre repliée en arriere, & découpée en cinq parties. La fleur eft auffi divifée en cinq fegmens, du refte attachée au calice & déployée; les fegmens font de forme ovale, terminés en pointe & frangés dans les bords en un grand nombre de fils chevelus. Les étamines font trois filamens qui s'étendent au fommet du calice; chaque boffette eft un corps cylindrique, droit, contenant une grande quantité de farine; on diftingue dans cette fleur trois ftiles fort petits, & qui naiffent aux côtés du calice, mais ils ne produifent jamais rien. Le calice de la fleur femelle eft le même que dans la fleur mâle, excepté que dans la fleur femelle il eft placé fur le germe du piftil, & qu'il meurt promptement; cette fleur eft toute femblable à la mâle; le piftil a un germe délié, & un ftile capillaire, naiffant du piftil, & ayant la longueur du calice; les ftigma font au nombre de trois, longs, pointus, & entr'ouverts au milieu. Le fruit eft une très-longue pomme, contenant trois loges fort éloignées les unes des autres. Les graines font nombreufes, applaties, de figure ovale obtufe, & couvertes d'une pellicule. Linnæi, *gen. plant. p.* 466. Micheli, *nov. gen. p.* 9. Plumier, *nar. pag.* 100. *hort. malab. vol.* 8. *pag.* 157. (*D. J.*)

TRICHOSTEMA, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante qu'on caractérife ainfi. Le calice eft d'une feule feuille bilabiée; la levre fupérieure fe divife en trois fegmens, & eft deux fois auffi large que la levre inférieure, laquelle eft feulement découpée en deux parties. La fleur eft monopétale, & du genre des labiées; fon tuyau eft fort court; fa levre fupérieure eft applatie, & faite en faulx; la levre inférieure eft découpée en trois fegmens, dont l'intermédiaire eft le plus petit. Les étamines font quatre filets capillaires, longs & crochus; les boffettes font fimples; le genre du piftil eft divifé en quatre parties; le ftile eft fort délié: & a la longueur des étamines; le ftigma eft fendu en deux. Le calice fubfifte après que la fleur eft tombée, & devient alors beaucoup plus gros; fa levre fupérieure tombe fous l'inférieure, il s'étend dans le milieu, fe renferme à l'extrémité, & contient quatre femences. Linnæi, *gen. plant. p.* 265. (*D. J.*)

TRICHRUS, f. m. (*Hift. nat. Litbol.*) pierre que Pline dit s'être trouvée en Afrique, qui rendoit des fucs de trois couleurs différentes. Il étoit noir à la bafe, de couleur de fang au milieu, & blanc par le haut.

TRICLARIA, (*Mythol.*) furnom de Diane, pris de ce que la déeffe étoit honorée par trois villes de l'Achaïe, favoir, Aroé, Anthie & Meffatis, lefquelles poffédoient en commun un certain canton avec un temple confacré à Diane. Là les habitans de ces trois villes célébroient tous les ans une fête en l'honneur de cette déeffe & la nuit qui précédoit cette fête fe paffoit en dévotion.

La prêtreffe de Diane étoit toujours

une vierge obligée de garder la chasteté jusqu'à ce qu'elle se mariât, & pour lors le sacerdoce passoit à une autre. Ce mot *Triclaria* est formée de τρις, *trois* & κλῆρος, *héritage*. (*D. J.*)

TRICLINIUM, s. m. (*Antiq. rom.*) lieu où mangeoient les Romains; on lui donnoit ce nom à cause des trois lits qui y étoient dressés: l'architriclinarche de S. Jean, *ch. ij.* & le triclinarche de Pétrone, sont dérivés de ce mot. On les traduit assez mal en françois par *maîtres-d'hôtel*, quoiqu'en partie la fonction de ces officiers fût de préparer le couvert dans le *triclinium*, d'accommoder les lits autour de la table, & de dresser le buffet. On donnoit aussi le nom de *triclinium* aux lits sur lesquels mangeoient les Romains, parce que chaque lit étoit pour trois personnes. Lorsqu'on mettoit plus de trois lits autour de chaque table, ou que ces lits contenoient plus de trois personnes, c'étoit un extraordinaire. Tel fut le cas du festin de Lucius Verus, où il y avoit onze convives sur trois lits; telle étoit encore la cène que Jesus-Christ fit avec ses apôtres; dans le repas que Perpenna donna à Sertorius, & où ce grand capitaine fut assassiné, les trois *triclinium* étoient, selon Séneque, disposés de maniere que le nord-est répondoit au *triclinium* d'Antoine, & le nord-ouest à celui de Perpenna. (*D. J.*)

TRICOLOR, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom abrégé, donné par les Fleuristes à une espece d'amaranthe, dont les feuilles sont comme enluminées de trois couleurs, *amaranthus folio variegato*, de Tournefort. Elle pousse une seule tige rougeâtre, à la hauteur d'environ deux piés; ses feuilles sont faites comme celles de la blete, mais elles sont colorées & comme enluminées naturellement de verd, de jaune, & d'incarnat; ses fleurs sont petites, verdâtres, & par paquets; du milieu de ces fleurs s'éleve un pistil, qui devient ensuite un fruit membraneux, s'ouvrant en travers comme une boëte à savonnette, & renfermant une ou deux semences presque rondes: on cultive cette plante dans les jardins à cause de sa grande beauté.

Le mot *tricolor* se donne aussi par les Fleuristes à quelques œillets. (*D. J.*)

TRICOISES, s. f. pl. (*Maréchal.*) les *tricoises* sont des tenailles à l'usage des Maréchaux; elles ont le mors tranchant, pour couper les clous qu'il a brochés avant que de les river, & pour déferrer un cheval. (*D. J.*)

TRICOLLORI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise. Pline, *l. III. ch. iv.* éloigne ce peuple de la côte de la mer; leur pays est aujourd'hui, selon le pere Hardouin, le diocese de Sistéron, & la capitale étoit Alarante, dont la table de Peutinger fait mention, & qu'on nomme présentement *Talard*, lieu du Dauphiné, sur la route de Sistéron à Gap; c'est du moins le sentiment de Bouche dans son histoire de Provence, *liv. III. ch. xvij* (*D. J.*)

TRICOLONI, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie. Pausanias, *l. VIII. c. xxxv.* dit qu'elle étoit à dix stades des ruines de *Charisium*; mais il ajoute que cette ville ne subsistoit plus de son tems, & qu'il ne s'étoit conservé qu'un temple de Neptune sur une colline, avec un bois sacré qui environnoit ce temple. (*D. J.*)

TRICOMIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Arabie heureuse: il en est parlé dans la notice des dignités de l'empire, *sect.* 22. où on lit: *equites promoti Illyricani Tricomiæ*: un manuscrit consulté par Ortélius portoit *Trigonia* pour *Triconia* (*D. J.*)

TRICON, s. m. (*Jeux.*) au brelan, à l'ambigu, au hoc, & autres jeux de cartes, ce sont trois cartes de même figure, comme trois rois, trois dix, *&c.* Le *tricon* en main l'emporte sur le *tricon* de retourne, qui consiste à avoir en main deux cartes de même figure, lorsqu'il y en a une semblable retournée sur le talon.

TRICONESII, (*Géogr. anc.*) peuples de la haute Moësie. Ptolomée, *liv. III. chap.* 9. les place aux confins de la Dalmatie; le nom moderne de leur pays est Topliza, selon Castald. (*D. J.*)

TRICORDE, (*Musique inst. des anc.*) Musonius ne dit rien autre de cet instrument, sinon qu'il avoit été inventé par les Assyriens qui l'appelloient aussi *pandure*. Peut-être n'étoit-ce autre chose qu'une lyre à trois cordes. (*F. D. C.*)

TRICORNIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Moësie; Ptolomée la marque près du Danube : c'est aujourd'hui Glumbatz, selon Niger; & Coruscène, selon Lazius. Cette ville *Tricornium* est, à ce que croit Smiler, la ville *Turium* ou *Dorium* d'Antonin. (*D. J.*)

TRICORYPHOS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arabie heureuse, selon Pline, *liv. VI. chap. xxviij*. Le nom de cette montagne lui avoit été donné à cause de ses trois sommets, sur chacun desquels il y avoit un temple d'une hauteur prodigieuse, à ce que nous apprend Diodore de Sicile, *liv. III. p.* 178. (*D. J.*)

TRICORYTUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, sous la tribu Æantide; il étoit proche de Marathon, sur le bord des marais des champs marathoniens, où périt une partie de l'armée des Perses, dans cette bataille qui préserva les Grecs de l'esclavage des Barbares. Il n'y a plus dans cet endroit qu'un méchant hameau, appellé *Calyvi-siosoully* : cependant il a été un tems qu'on comptoit ce lieu pour une des quatre villes de l'Attique, qui donnoit le nom de *Tétrapole* à ce quartier, & ces quatre villes étoient Oenoé, *Tricorythus*, *Probalinthus*, & Marathon.

On voit à Athenes, au rapport de Spon, proche l'église d'Agria-Kyra, cette inscription :

« A l'honneur de la déesse Vesta & » des dieux Augustes, du conseil de l'A- » réopage, & du conseil des six-cens, » & du peuple; Philoxenus, fils d'Aga- » thoclès de Phlya, a consacré ce mo- » nument à ses propres dépens. Agatho- » clès, fils de Philoxenus, ayant eu le » soin de le faire, dans le tems que Ti- » berius Claudius Pœanien étoit gouver- » neur de la milice, & pourvoyeur de » la ville.... *Tricorythus* ».... (*D. J.*)

TRICOT, s. m. (*Bonneterie.*) on appelle ouvrages au *tricot*, bonneterie au *tricot*, toutes les especes de marchandises qui se fabriquent ou se brochent avec des aiguilles, comme bas, bonnets, camisoles, gants, chaussons, *&c.* (*D. J.*)

TRICOTAGE, s. m. (*Bonneterie.*) travail de celui qui tricote ou qui broche à l'aiguille des bas, des bonnets, & autres marchandises de cette nature, dépendantes du négoce des Bonnetiers; le *tricotage* est plus ou moins bon dans un lieu que dans un autre, suivant que les ouvriers sont bien ou mal stilés & conduits, ou que les matieres sont bonnes ou mauvaises, ou qu'elles sont plus ou moins bien filées. (*D. J.*)

TRICOTER, v. act. (*Bonneterie.*) action par laquelle on travaille à former avec de longues & menues aiguilles, ou broches de fer ou de laiton poli, certains tissus de soie, de laine, de coton, de chanvre, de lin, ou de poil, en maniere de petits nœuds, boucles ou mailles, tels qu'on les voit aux bas, bonnets, camisoles, & autres pareilles marchandises de bonneterie. On dit aussi dans le même sens, *brocher* des bas, des camisoles, des bonnets, *&c.* pour dire les *tricoter*, ou les travailler à l'aiguille. Ce mot se dit aussi des dentelles de soie ou de fil, qui se manufacturent avec des épingles & des fuseaux sur un oreiller, suivant le dessein en papier ou en vélin qui y est appliqué; ainsi l'on dit *tricoter* une dentelle, pour dire la travailler avec des épingles & des fuseaux sur l'oreiller. *Savary.* (*D. J.*)

TRICOTER, *en terme de Manege*, se dit d'un cheval qui remue vîte les jambes en marchant, & qui n'avance pas.

TRICRANA, (*Géogr. anc.*) île de l'Argie. Pausanias, *l. II. c. xxxiv.* dit : « Quand on a passé le cap Bucéphale, les » îles Haliouse, Pithyouse & Aristère; » on trouve un autre promontoire qui » joint le continent, & que l'on n'appelle » point autrement qu'*Acra*; bientôt après » vous voyez l'île de *Tricrane*, & ensuite » une montagne du Péloponnèse, qui » donne sur la mer, & qui a nom *Buporthmos* ». (*D. J.*)

TRICRENE, (*Géog. anc.*) *Tricrena*, lieu de l'Arcadie. A la gauche du mont Géronte, dit Pausanias, *liv. VIII. ch. xvj.* les Phénéates sont bornés par un lieu qu'on nomme *Tricrene*, à cause des trois fontaines qui y sont, & où l'on dit que les nymphes laverent Mercure lorsqu'il vint au monde; c'est pour cela que ce lieu étoit consacré à Mercure. (*D. J.*)

TRICTRAC, s. m. (*Jeu.*) jeu qui se

joue avec deux dés, suivant le jet desquels chaque joueur ayant quinze dames, les dispose artistement sur des points marqués dans le tablier, & selon les rencontres gagne ou perd plusieurs points, dont douze font gagner une partie ou un trou, & les douze parties ou trous, le tout ou le jeu.

Il faut, pour jouer au *trictrac*, avoir quinze dames de chaque côté noires ou blanches, deux dés, trois jettons & deux fiches qui sont, comme nous l'avons dit à leur article, les marques qu'on met dans chaque trou pour compter les parties qu'on gagne.

On ne joue ordinairement que deux au *trictrac*, & avec deux dés; ce sont les joueurs eux-mêmes qui les mettent chacun dans leur cornet.

On commence ce jeu en faisant deux ou trois piles de dames qu'on pose sur la premiere fleche du *trictrac*. Il ne faut jamais que ce soit à contre-jour pour la plus grande commodité des joueurs, à moins qu'on ne joue à la chandelle; alors il n'y a point de regles à garder là-dessus, & il est indifférent de quel côté l'on place les piles des dames. A l'égard des dames, les blanches sont les dames d'honneur; c'est pourquoi par honnêteté on les présente toujours aux personnes qu'on considere; l'honnêteté exige aussi qu'on donne le choix des cornets, & qu'on présente les dés pour voir à qui l'aura, ou bien qu'on lui donne les deux dés pour tirer coup & dés, auquel cas celui qui a de son côté le dé qui marque le plus haut point, gagne la primauté. On peut s'associer, si l'on veut, au *trictrac* pour jouer tour-à-tour, ou si l'on se sent foible, il est permis de prendre un conseil du consentement de celui avec lequel on joue, sans cela personne ne peut conseiller en aucune façon.

Pour jouer avec ordre, on observera que si l'on amene d'abord ambezas, de jouer deux dames de la pile; & de les accoupler sur l'as, qui est la fleche qui joint celle sur laquelle sont ces dames empilées. On peut jouer tout d'une en mettant une dame seule sur la seconde fleche. C'est la même chose à l'égard de tous les autres nombres qu'on peut abattre, ou jouer tout d'une si l'on veut, excepté cependant six & cinq qu'on doit absolument abattre quand on l'amene le premier coup, parce que les regles ne permettent point de mettre une dame seule dans le coin du repos. Il est de la prudence du joueur d'accoupler deux dames ensemble, & on commence ainsi à caser dans la table où les dames sont en pile, qui est pour l'ordinaire la premiere. On passe ensuite dans celle du coin de repos, quelquefois même dans celle de sa partie quand le progrès du jeu y conduit. Un joueur ne doit jamais compter pour jouer les nombres qu'il ramene la fleche d'où il part, soit qu'il abatte du bois, ou qu'il joue en commençant ou dans le cours du jeu. On n'a pas plutôt jetté le dé, qu'on doit voir le gain ou la perte qu'on fait, avant que de toucher son bois; car en fait du jeu, bois touché suppose être joué, si ce n'est néanmoins quand les dames touchées ne peuvent absolument point être jouées; ce qui arrive lorsque quelqu'une donne dans un coin qui n'est point encore pris, ou qu'une autre ne sauroit entrer ni sortir seule, ou bien qu'elle donne dans le grand jan de celui contre qui vous jouez, avant qu'il soit rompu.

Ces coups arrivent quelquefois imprudemment lorsque ne devant pas jouer ses dames, mais seulement regarder la couleur de la fleche pour compter plus aisément ce qu'on gagne, on vient à les toucher; mais on évite cet inconvénient, lorsque l'on dit, avant d'y porter la main, *j'adoube*, & cela suffit pour marquer que vous n'avez pas dessein de toucher votre bois. Il faut toujours marquer les points qu'on gagne, avant que de toucher son bois, autrement votre adversaire sera en droit de vous envoyer à l'école. Selon les regles du *trictrac*, quand on a gagné deux points, on doit les marquer au bout & devant la fleche de l'as; quatre points devant la fleche du trois, ou plutôt entre celle du trois & celle du quatre; six points devant celle du cinq, ou contre la bande de séparation devant la fleche du six, on marquera dix points devant la fleche du neuf ou du dix. Pour

ce qui eſt des douze points qui ſont le trou ou partie double ou ſimple, ils ſe marquent avec une fiche ſur les bords du *trictrac* du côté où les dames ſont en tas. Celui qui d'un coup gagne pluſieurs points, eſt en droit de marquer quatre, puis huit ou dix points, & enfin la partie, pourvu qu'il les marque avant que de porter la main ſur ſon bois, ou qu'en l'y portant, il diſe, *j'adoube*. Celui qui jette les dés, eſt toujours en droit de marquer les points qu'il gagne avant que ſon adverſaire puiſſe marquer ce qu'il perd. Le joueur qui marque le trou ou la partie, efface tous les points de ſon adverſaire.

Il faut remarquer au *trictrac* que lorſqu'on s'eſt emparé de ſon coin, & que l'adverſaire n'a pas le ſien, chaque coup de dé vaut quatre ou ſix points, ſi on bat ſon coin de deux dames, c'eſt-à-dire ſix par doublet, & quatre par ſimple; ſuppoſé donc que le jeu ſoit diſpoſé comme dans l'exemple ſuivant, & qu'on ait les dames noires, ſi on amenoit ſix & cinq, on battroit le coin de ſon homme par un moyen ſimple qui vaudroit quatre points, on le battroit du ſix en comptant depuis la ſixieme fleche, & du cinq, en comptant depuis la ſeptieme. On doit remarquer qu'outre cela on gagneroit encore quatre points ſur la dame qu'on a découverte dans la huitieme caſe, parce qu'on battroit cet adverſaire par deux moyens, & que dans la ſeconde table qui eſt celle du grand jan, chaque moyen ſimple vaut deux points. Le premier moyen par lequel on le battroit, ſeroit du cinq, en comptant depuis la dixieme caſe, & le ſecond en aſſemblant les ſix & cinq qui font onze, & comptant depuis la quatrieme caſe, ce qui produit quatre points ſur la dame que celui contre qui vous jouez, a découverte en ſa cinquieme caſe, en comptant depuis votre ſeptieme, parce que vous la battriez par un moyen ſimple valant quatre points dans la premiere table, de maniere que ſix & cinq vous vaudroient douze points qui feroient partie bredouille qu'on marqueroit d'abord; cela fait, il vous couvriroit aiſément vos deux demi-caſes, prenant le cinq ſur la cinquieme pour couvrir la ſixieme, & le ſix ſur la premiere pour couvrir la ſeptieme, ce qui produiroit beau jeu pour faire votre grand jan, vous reſtant ſonnet, ſix & cinq, & ſix & quatre qui vous reſteroient à remplir.

Ce cinq & ſix vous donneroient deux trous qu'il faudroit marquer avant que de caſer, & votre adverſaire marqueroit quatre points pour ſa dame découverte en ſa premiere caſe que vous battez par paſſages fermés, parce que ces caſes ſix & ſept ſont remplies; ſi un joueur au contraire amenoit quine, on ne pourroit pas battre ſon coin, parce que pour battre d'une quine, la regle veut qu'on compte depuis la ſeptieme caſe couverte d'une ſeule dame, & comme le coin eſt différent des autres dames, & qu'on ne peut battre du cinq & du quine qui font dix, ce joueur ne gagneroit rien pour le coin.

Au contraire ſon adverſaire profiteroit de huit points ſur la dame découverte que le premier auroit en ſa huitieme caſe, parce que l'autre le battroit par doublet & par deux moyens, & que chaque moyen eſt compté pour quatre points dans la ſeconde table quand c'eſt par doublet. Le premier moyen par lequel il faudroit battre cette dame, ſeroit du cinq, à commencer depuis la ſixieme caſe, & le ſecond du quine les deux nombres ajoutés, à compter depuis la cinquieme caſe.

Quant à la dame de celui contre qui on joue, qui eſt découverte dans ſa cinquieme caſe, on pourroit de-là la battre en comptant depuis votre huitieme; mais cette dame vous ſeroit nuiſible, d'autant plus que le paſſage de quine qui eſt ſur la dixieme caſe, étant fermé par deux dames qui y ſont accouplées, cela vaudroit ſix points à l'adverſe partie, à cauſe que cette dame eſt dans ſa premiere table, où l'on compte ſix points, pour chaque moyen doublet.

S'il arrivoit que ſur ce même jeu on amenât ſonnet, il faudroit battre d'abord le coin ayant deux dames en votre ſixieme caſe, parce qu'on a le paſſage ouvert dans ſon ſecond coin; battez encore la dame qu'on voit découverte en ſa huitieme caſe,

à compter de votre troisieme, & ce coup doit vous valoir six du coin, six de la dame placée en la cinquieme case, & quatre sur celle de la huitieme, qui font seize points & partie, & quatre sus, parce que vous battez par doublet. Celui contre qui l'on joue, gagneroit six points de ce coup, parce que l'on battroit contre soi la dame qu'il a découverte en sa cinquieme case, à compter de votre dixieme, le passage de la septieme étant fermé. La différence qu'il y a des coups simples aux doublets, c'est qu'aux derniers il n'y a jamais qu'un passage, qui se trouvant fermé par une case, produit un jan qui ne peut; au lieu qu'aux autres, comme les deux nombres sont différens, il y a aussi deux passages, de maniere que lorsque l'un se trouve fermé, c'est assez pour gagner, que l'autre soit ouvert. Supposé, par exemple, que vous ayez les deux dames noires, & que vous ameniez six & as, ce seroit pour vous quatre points que vous prendriez sur la dame découverte de votre homme en sa cinquieme case, parce que vous la battriez, à compter depuis votre coin. Vous remarquerez cependant que le passage du six est fermé, puisque la sixieme case est remplie; mais cela ne fait rien contre vous, parce que vous comptez par as dont le passage est ouvert dans le coin de celui contre qui vous jouez, & qu'en même tems vous battez sa dame. Il faut alors avec votre cornet ou avec la main montrer le passage qui vous est ouvert, & dire, *as & six me valent quatre points.*

Il faut savoir que les nombres pairs tombent toujours sur la même couleur d'où ils partent; il arrive tout le contraire aux nombres impairs. Cette regle est générale.

TRICTRAC, se dit encore du tablier sur lequel on joue le jeu. Ce tablier est de bois ou d'ébene, & a d'assez grands rebords pour arrêter les dés qu'on jette, & retenir les dames qu'on y arrange.

TRICTRAC A ÉCRIRE; ce qu'on appelle *trictac à écrire*, ne change rien à la maniere de jouer le *trictrac*, non plus que le piquet à écrire au jeu de piquet.

Pour jouer ce jeu, il faut avoir deux cartes & un crayon; au haut de chaque carte on met le nom d'un joueur, & chacun marque sur sa carte les points qu'il gagne, avec le crayon, au lieu de les marquer avec des fiches ou des jettons.

Il faut seulement remarquer qu'au *trictrac à écrire*, on ne sauroit gagner ni perdre de points, que l'un des joueurs n'ait six cases: au reste ce jeu est entiérement conforme à l'autre *trictrac*.

TRICTRAC *des anciens*, (*Littérat.*) espece de jeu appellé διαγραμμίσμος par les Grecs, & *duodena scripta* par les Latins. La table sur laquelle on jouoit, étoit quarrée. Elle étoit partagée par douze lignes, sur lesquelles on arrangeoit les jettons comme on le jugeoit à propos, en se réglant néanmoins sur les points des dés qu'on avoit amenés. Ces jettons ou dames nommés *calculs*, étoient chez les Romains au nombre de quinze de chaque côté, de deux couleurs différentes.

Discolor ancipiti sub jactu calculus astat,
Decertantque simul candidus atque niger:
Ut quamvis parili scriptorum tramite currant;
Is capiet palmam quem sua fata vocant.

Ainsi la fortune & le savoir dominoient également dans ce jeu; & un joueur habile pouvoit réparer par sa capacité les mauvais coups qu'il avoit amenés, suivant ce passage de Térence: *Ita vita est hominum quasi cùm ludas tesseris; si illud quod maximè opus est jactu non cadit, illud quod accidit id arte ut corrigas.* On pouvoit par cette même raison se laisser gagner par complaisance, en jouant mal les jettons. C'est le conseil qu'Ovide donne à un amant qui joue avec sa maîtresse.

Seu ludet numerosque manu jactabit eburnos;
Tu malè jactato, tu malè jacta dato.

Lorsqu'on avoit avancé quelque jetton, ce qu'on appelloit *dare calculum*, & qu'on s'appercevoit avoir mal joué, on pouvoit, avec la permission de son adversaire, recommencer le coup; ce qu'on appelloit *reducere calculum.*

Les douze lignes étoient coupées par une ligne transversale, appellée *linea sacra*, qu'on ne passoit point sans y être forcé; d'où étoit venu le proverbe, κινήσω ἀφ' ἱερᾶς, *je passerai la ligne sacrée*; c'est-à-dire, *je passerai par-dessus tout.* Lorsque les jettons

étoient parvenus à la derniere ligne, on disoit qu'ils étoient *ad incitas*. On se servoit de cette métaphore, pour dire que des personnes étoient poussées à bout; témoin ce passage de Plaute.

> Sy. *Profectò ad incitas lenonem rediget, si eas abduxerit;*
> Mi. *Quin priùs disperibit saxa, quam unam calcem civerit.*

Le διαγραμμισμὸς des Grecs n'avoit que dix lignes & douze jettons.

On ignore les autres regles de ce jeu, que l'on ne doit point confondre, comme ont fait la plûpart des commentateurs, avec les jeux des dames, des merelles ou des échecs, qui ne dépendent point du sort des dés. Celui-ci n'a proprement rapport qu'à notre *trictrac*, auquel il est aisé d'en faire l'application. (*D. J.*)

TRICTRAC, s. m. (*Tableterie.*) c'est une sorte de tiroir brisé qui se ferme à la clé; le dessus ferme un damier, & le dedans ce qu'on appelle *trictrac*, dans lequel le tabletier a peint diverses fiches, pour servir au jeu nommé *trictrac*. (*D. J.*)

TRICTRAC, *terme de Vénerie*, espece de chasse qui se fait par plusieurs personnes assemblées, avec grand bruit, pour effaroucher le gibier, & le faire passer devant des chasseurs qui le tirent. (*D. J.*)

TRICTYES, s. m. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes consacrées à Mars, surnommé *Enyalius*, dans lesquelles on lui immoloit trois animaux, comme dans les *suovetaurilia* des Romains. (*D. J.*)

TRICUSPIDES, *ou* TRIGLOCHINES, *en Anatomie*, est le nom que l'on donne aux trois valvules situées à l'orifice auriculaire du ventricule, & s'avançant dans la cavité de ce même ventricule. *V.* VALVULE & VENTRICULE.

Elles s'ouvrent de dehors en dedans; de sorte qu'elles laissent passer le sang des oreillettes dans les ventricules du cœur, mais l'empêchent de refluer dans ces mêmes oreillettes. *V.* CŒUR, OREILLETTES, *&c.*

Elles sont ainsi appellées à cause de leur figure triangulaire; & c'est pour cela que les Grecs les nomment τριγλώχινες.

TRIDE, adj. *terme de Manege*; ce mot se dit d'un pas, d'un galop, & autres mouvemens d'un cheval, qui est un mouvement court & prompt. On dit d'un cheval, qu'il a la carriere *tride*, pour dire fort prompte: c'est en ce point qu'excellent les chevaux anglois. (*D. J.*)

TRIDENT, s. m. (*Géom.*) est une courbe qu'on appelle autrement *parabole* de Descartes: son équation est $xy = ax^3 + bx^2 + cx + e$. On la nomme *trident*, parce qu'elle en a à-peu-près la figure: elle forme une des quatre divisions générales des lignes du troisieme ordre, suivant M. de Newton. *Voyez* COURBE; *voyez* aussi l'*enumeratio linearum tertii ordinis* de Newton, & l'*analyse des lignes courbes* de M. Cramer. (*O*)

TRIDENT, (*Belles-Lett.*) symbole ou attribut de Neptune. C'est une espece de sceptre, que les peintres & les poëtes ont mis entre les mains de ce dieu, & qui a la forme d'une lance ou d'une fourche à trois pointes ou dents; ce qui lui a donné ce nom. C'étoit peut-être une espece de sceptre que portoient les rois dans les tems héroïques, ou un harpon dont on faisoit usage en mer pour piquer les gros poissons. Les mythologues racontent que les Cyclopes avoient forgé le *trident*, & qu'ils en firent présent à Neptune dans la guerre contre les Titans; que Mercure le déroba un jour à Neptune, c'est-à-dire qu'il devint habile dans la navigation; & enfin que Neptune ouvroit la terre chaque fois qu'il la frappoit de son *trident*: ce qui fait dire à Homere, dans la description du combat des dieux, *Iliade, liv. XX.*

> *L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie.*
> *Pluton sort de son trône, il pâlit & s'écrie;*
> *Il a peur que ce dieu dans cet affreux séjour*
> *D'un coup de son* trident *ne fasse entrer le jour;*
> *Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,*
> *Ne fasse voir du Styx la rive désolée;*
> *Ne découvre aux vivans cet empire odieux,*
> *Abhorré des mortels & craint même des dieux.*
>
> Despr. *trait du sublime.*

TRIDENT, *terme de Pêche*; *voyez* FOUANNE: on appelle ainsi des especes de fourchettes dont les dents sont ébarbelées, & avec lesquelles les pêcheurs prennent des poissons en piquant dans l'eau au hasard. Quoique ces instrumens aient quelquefois jusqu'à quatorze dents, on ne laisse

pas de les appeller improprement *tridents*. *Voyez* FOUANNE.

TRIDENTE ou TRIDENTUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie : Ptolomée, *liv. III. c. j.* la donne aux Cénomans. Les habitans de cette ville sont appellés *Tridentini* par Pline, *liv. III. ch. ix.* C'est aujourd'hui la ville de Trente, appellée *Trento* par les Italiens, & *Triende* par les Allemands. (*D. J.*)

TRIDENTULE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à des glossopêtres, ou dents de poissons pétrifiées, à cause de leur forme triangulaire.

TRIEL, (*Géog. mod.*) lieu de l'île de France, au Vexin françois, diocèse de Rouen, élection de Paris. Ce lieu, qui contient environ mille habitans dans son étendue, est situé sur la Seine, à une lieue de Poissy, à deux de Meulan, à trois de Pontoise. C'est le siege d'une prévôté royale; la taille y est personnelle; la cure vaut 4000 liv. & il y a une communauté de filles Ursulines. Son église paroissiale est décorée d'un tableau du Poussin, qui est fort estimé; il représente l'adoration des Mages à Bethléem. Sa hauteur est de 18 piés, sa largeur de 12, & les figures y sont de grandeur naturelle. Ce beau tableau avoit été donné par le pape à Christine, reine de Suede, pendant son séjour à Rome. Il fut envoyé à l'église de *Triel* par le sieur Poiltenet, natif du lieu, & valet-de-chambre de la reine Christine. (*D. J.*)

TRIENNAL, adj. (*Hist. mod.*) épithete que l'on applique le plus ordinairement aux officiers alternatifs de trois en trois ans, ou aux charges & emplois que l'on quitte tous les trois ans.

C'est ainsi que l'on dit un gouvernement *triennal*, & il a lieu dans certaines charges politiques, & dans la plûpart des monasteres où les religieux élisent leurs supérieurs. Ceux-ci sont ordinairement *triennaux*, c'est-à-dire, que leur autorité leur est confiée pendant trois ans, après lesquels on la leur continue, ou on la leur ôte en procédant à une nouvelle élection.

En 1695, on fit en Angleterre un acte pour tenir des parlemens *triennaux*, c'est-à-dire, des parlemens qui devoient être dissous, & dont les membres devoient être élus de nouveau tous les trois ans.

Jusques-là le roi d'Angleterre avoit eu le pouvoir de proroger, ou de continuer son parlement tant qu'il le jugeoit à propos : mais comme cet usage étoit une porte ouverte à la corruption & à mille autres abus qui tendoient à faire prédominer les intérêts de la cour sur ceux de la nation, & de la liberté publique, l'esprit du bill *triennal* fut d'y apporter remede.

Cependant d'autres vues ont fait abolir depuis ce bill *triennal*; les brigues qui se font ordinairement aux élections, la fermentation considérable qui dans ces occasions a coutume de régner parmi le peuple, la dépense excessive, & d'autres considérations déterminerent en 1717 la puissance législative à changer ces parlemens *triennaux* en d'autres qui doivent durer sept ans; terme suffisant à la cour pour s'acquérir les membres qui pourroient être opposés. *Voyez* PARLEMENT.

TRIENS, s. m. *terme d'Antiquaire*; ce mot signifie, 1°. une monnoie de bronze qui étoit la troisieme partie de l'as; elle étoit marquée d'un côté d'une tête de Janus, & de l'autre d'un radeau. *Voyez* sur cette monnoie, Gronovius *de pecun. vet. lib. IV. c. ij.* Pline, *lib. XXXIII. c. iij.* & *lib. XXXIV. c. xiij.* rapporte que la famille Servilia avoit un *triens* qu'elle conservoit comme quelque chose de sacré; mais je ne pense pas que tous ceux de cette famille en fissent le même cas. 2°. Le *triens* étoit une tasse à boire, dont on se servoit ordinairement, & qui contenoit la quatrieme partie du septier. Presque tous les poëtes en parlent; témoin Properce, *Eleg. III. viij.* Perse, *Sat. III. c.* Martial, *Epig. CVII. v. viij.* (*D. J.*)

TRIENTALIS, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante ainsi caractérisé par Linnæus : le calice subsiste, & est composé de six feuilles étroites, pointues & déployées. La fleur est du genre des radiées, & est formée de sept pétales, applatis, joints légérement ensemble au sommet, & un peu plus longs que les feuilles du calice. Les étamines sont sept filets chevelus de la longueur du calice, mais plantés dans la fleur; les bossettes sont simples; le ger-

me du pistil est rond ; le style est capillaire, & a la même longueur que les étamines ; le stigma est gros sur le haut ; le fruit est une baie seche, globulaire, couverte d'une peau fort mince, & contenant une seule loge ; les graines sont peu nombreuses, & de forme angulaire ; cependant leur réceptacle seroit assez grand pour en contenir beaucoup : enfin le nombre des feuilles du calice, qui est communément de six, varie quelquefois. Linnæi *gen. plant. p.* 187. (*D. J.*)

TRIENTIUS AGER, (*Géog. anc.*) terre d'Italie à cinquante milles de Rome. Tite-Live, *liv. XXXI. c. xiij.* dit qu'on lui donna ce nom à cause qu'elle fut partagée à divers particuliers, en paiement de la troisieme partie de l'argent qu'ils avoient avancé à la république pour les frais de la guerre de Carthage. (*D. J.*)

TRIER, v. act. (*Gram. & Commerce.*) mettre à part, faire choix de ce qu'il y a de meilleur dans plusieurs choses d'une même espece.

M. Savari pense que dans le commerce en général, on a fait ce mot *trier* du terme *trayer*, qui est propre aux monnoies, où l'on dit *trayer* le fort du foible, c'est-à-dire, choisir les especes qui ont plus de trait, qui sont plus trébuchantes. *Voyez* TRÉBUCHANT & TRAYER. *Dictionn. de commerce.*

TRIER *ou* DÉLISSER LE CHIFFON, *terme de Papeterie*, qui signifie l'action par laquelle on sépare le chiffon en différentes classes, selon la beauté & la finesse de la toile. Ce sont ordinairement des femmes qu'on emploie à cet ouvrage, & que l'on appelle pour cette raison *trieuses*. Pour cet effet, elles ont devant elles des tas de chiffons, & une grande caisse de bois divisée en plusieurs cases, dans lesquelles elles jettent le chiffon, suivant le degré de finesse. Elles ont devant elles une machine de bois, faite comme le boisseau des boutonniers, & lorsqu'il se rencontre des chiffons crottés, elles les grattent avec un couteau fait exprès avant que de les jetter dans les cases de la caisse ; on en fait ordinairement quatre classes séparées, qu'on appelle *grobin fin*, *grobin second*, *grobin troisieme* ; pour le reste, ce sont des chiffons que la saleté empêche de reconnoître jusqu'à ce qu'ils aient été lavés.

TRIER, *en terme de Raffineur*, c'est l'action de séparer en plusieurs tas ou monceaux les différentes especes de matieres, selon les différentes qualités qui se trouvent dans un même baril. Pour faire ce triage, c'est ordinairement sur la couleur qu'on se regle ; cependant il y a des cas où l'on a plus besoin d'expérience que d'yeux. C'est quand le grain est assez fin pour faire juger de sa bonté indépendamment de sa couleur. Cette variété de couleur & de qualité vient des différentes couches du baril, pendant lesquelles le syrop a filtré à-travers la matiere, & taché la plus proche des parrois du baril en y séjournant.

TRIER, *en terme de Vergettier*, c'est mettre ensemble les soies ou les plumes de même grosseur.

TRIÉRARQUE, s. m. (*Antiquités d'Athenes.*) τριήραρχος ; ce mot *triérarque* signifie par lui-même *commandant de galere* ; mais l'usage lui donna dans Athenes une autre signification. On entendit par ce mot les citoyens aisés, qui étoient obligés comme tels, & à proportion de leurs richesses, d'équiper à leurs dépens un certain nombre de vaisseaux. Quelle belle police pour l'emploi des richesses au bien public ! Dès qu'un bourgeois avoit dix huit mille livres de bien, il étoit *triérarque*, & armoit un vaisseau ; il en armoit deux, s'il avoit deux fois la valeur de ce bien ; mais il n'étoit pas obligé d'en armer au-delà de trois. Quand il ne se trouvoit pas assez de bourgeois qui pussent financer en particulier autant de dix-huit mille livres qu'il falloit de vaisseaux, on associoit plusieurs citoyens, pour faire ensemble ce qu'un seul auroit fait ; mais personne ne pouvoit se plaindre. Le bourgeois qui vouloit se faire décharger de cette dépense, n'avoit qu'à justifier qu'un autre étoit plus riche que lui ; le plus riche étoit mis à la place du dénonciateur.

On peut juger aisément de ce détail, que le nombre des *triérarques* dut varier selon les besoins de l'état, & la nécessité des conjonctures. D'ailleurs, il se faisoit des vicissitudes continuelles dans les fortunes des familles, qui changeoient né-

ceſſairement la *triérarchie*, & la bouleverſoient. Par toutes ces raiſons, on fixa finalement le nombre des *trierarques* à douze cens hommes ; & voici de quelle maniere on s'y prit. Athenes étoit compoſée de dix tribus : on nomma donc pour fournir à la dépenſe des armemens, ſix vingt citoyens des plus riches de chaque tribu ; de cette maniere chacune des dix tribus fourniſſant ſix vingt hommes, le nombre des *triérarques* monta à douze cens.

Toutes les contradictions apparentes qui regnent dans les récits des anciens ſur les *triérarques*, ne naiſſent que des changemens qui ſe firent dans la triérarchie, avant qu'elle fut fixée ; & comme chaque auteur en a parlé ſelon l'état où elle ſe trouvoit de ſon tems, ils en ont preſque tous parlé différemment ; voilà l'explication du cahos que Sheffer & autres commentateurs ont trouvé ſi difficile à débrouiller. (*D. J.*)

TRIESTE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'Iſtrie, ſur le golfe de même nom, à dix milles au nord de capo d'Iſtria, avec une citadelle toute moderne. L'impératrice, reine de Hongrie, a fait augmenter les fortifications de Trieſte, & aggrandir le port dont le mouillage n'étoit pas bon. Elle a rendu ce port franc, & y a établi des chantiers pour la conſtruction des vaiſſeaux. Cette ville a été bâtie des ruines de l'ancienne Tergeſte, & elle étoit évêché dans le vj. ſiecle ſous Aquilée.

On peut conſulter l'*Iſtoria di* Trieſte, *del* P. Ireneo de la Croce, dans laquelle il fait l'éloge de quelques ſavans qui y ſont nés, mais qui maintenant ſont à peine connus dans la république des lettres. *Long.* 31. 50. *lat.* 45. 52. (*D. J.*)

TRIÉTERIDE, ſ. f. *terme de Chronologie*, eſpace, nombre, ou révolution de trois années. Selon Cenſorin, *de die natali*, *c. xviij.* l'année étoit diſpoſée de ſorte que tous les trois ans on ajoutoit un mois intercalaire, les deux premieres années étant de douze mois, & la troiſieme, qu'on nommoit la *grande-année*, étoit de treize mois. Cette période de trois ans s'appelloit *triéteride*, mot formé de τρεῖς, *trois*, & de ἔτος, *année.* (*D. J.*)

TRIÉTERIES *ou* TRIÉTÉRIQUES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes de trois en trois années que faiſoient les Béotiens & les Thraces en l'honneur de Bacchus, & en mémoire de ſon expédition des Indes qui dura trois ans. Cette ſolemnité étoit célébrée par des matrones diviſées par bandes, & par des vierges qui portoient les thyrſes ; les unes & les autres ſaiſies d'enthouſiaſme ou d'une fureur bachique, chantoient l'arrivée de Bacchus pendant le cours de cette fête, qui finiſſoit par des ſacrifices en l'honneur du dieu. *Tréteries* eſt formé de deux mots grecs, τρὶς, *trois*, & ἔτος, *année.* (*D. J.*)

TRIEU, LE, *ou* LE TRIEUX, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la Bretagne. Elle ſe jette dans la Manche à trois lieues de Tréguier. (*D. J.*)

TRIFANUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, *l. VIII. c. xj.* dit que ce lieu étoit entre Sinueſſa & Minturnæ. (*D. J.*)

TRIFILERIE, *en terme d'Epinglier*, n'eſt autre choſe qu'un banc garni d'une filiere, à travers laquelle paſſe le fil qu'on tire par des tenailles qui ſont priſes par un crochet, répondant à une baſcule qu'un ouvrier foule en avançant la tenaille de chaque coup. Il y a encore des *trifileries* à l'eau, dont les baſcules ſont foulées par roues. *Voyez l'article* EPINGLIER, où l'on a décrit une de ces *trifileries*, & *l'article* GROSSES-FORGES, où l'on a décrit l'autre.

TRIFOLIUM, (*Jardinage.*) Le *trifolium* eſt une eſpece de cytiſe. *Voyez* CYTISE, *vol. X.* M. le baron de Tſchoudi a fait un excellent article ſur le cytiſe ou *trifolium*, que nous avons tranſporté ici.

TRIFOLIUM ou CYTISE, (*Botan.*) en latin, *cytiſus* ; en allemand, *geiſklee.*

Caractere générique.

La fleur eſt légumineuſe, & ſort d'un petit calice figuré en cornet. Ce calice eſt diviſé en deux grandes levres, dont la ſupérieure eſt ſubdiviſée en deux, & l'inférieure en trois. L'étendard eſt ovale & droit ; il a ſes bords pliés en arriere ; les ailes ont la même longueur que l'étendard ; elles ſont droites & obtuſes. La

nacelle est enflée par le milieu & terminée en pointe. On y trouve dix étamines, dont neuf sont jointes en un faisceau, & la dixieme est détachée; elles environnent un embryon oblong, qui devient ensuite une longue silique articulée, mousse par le bout, & contenant un rang de semences plates & réniformes.

Especes.

1. *Cytise.* Arbre à feuilles ovale-oblongues, à grappes fleuries, courtes & pendantes. Ebenier verd, ou *Cytise* des Alpes à grappes courtes.

Cytisus foliis oblongo-ovatis, racemis brevioribus, pendulis, caule arboreo. Mill.

Broad leaved laburnum.

2. *Cytise.* Arbre à feuilles ovales, lancéolées; à grappes fleuries, très-longues & pendantes. *Cytise* des Alpes, ébenier verd, ou laburnum à longues grappes.

Cytisus foliis ovato lanceolatis, racemis longioribus, pendulis, caule fruticoso. Mill.

Long spik'd laburnum.

3. *Cytise* à grappes simples & droites; à folioles ovale-oblongues; à tige d'arbrisseau. *Cytise* noir.

Cytisus racemis simplicibus erectis, foliolis ovato-oblongis. Hort. Cliff.

Blackish smooth cytisus.

4. *Cytise* à grappes fleuries, droites, dont les calices sont recouverts de trois lames, & dont les feuilles qui accompagnent les grappes sont assises. Le second *cytise* de Clusius.

Cytisus racemis erectis; calicibus bracteâ triplici unctis; foliis floralibus, sessilibus. Linn. *Sp. pl. Cytisus secundus* Clusii. *Cytisus glaber viridis. C. B. P.*

Smooth cytisus with roundish leaves, &c.

5. *Cytise* à fleurs assemblées en tête & à rameaux tombans.

Cytisus floribus capitatis, racemis decumbentibus. Prod. Leyd.

Low spanish cytisus with trailing branches, &c.

6. *Cytise* à fleurs latérales, à feuilles velues, à tige droite & striée. *Cytise* de Montpellier, à feuilles de luzerne.

Cytisus floribus lateralibus, foliis hirsutis, caule erecto, striato. Sauv. Monsp. 161.

Cytisus of Montpellier with a Medick leaf and hairy pods, collected in thick bunches.

7. *Cytise* à rameaux tombans & blanchâtres; à fleurs terminales, rassemblées en bouquets; à feuilles ovales, unies & grouppées.

Cytisus racemis humi fusis, allidis, floribus capitatis, terminalibus; foliolis glabris aggestis. Sauv. Monsp.

Narrw leaved cytisus with complicated leaves.

8. *Cytise*, arbrisseau à tige droite & rameuse; à feuilles ovales & unies; à fleurs rassemblées en têtes terminales. *Cytise* de Sibérie.

Cytisus caule erecto fruticoso racemoso; foliolis ovatis, glabris; floribus capitatis, terminalibus. Mill.

Syberian cytisus.

9. *Cytise* à fleurs rassemblées en tête; à folioles ovales-oblongues, à tige ligneuse. *Cytise* de Tartarie.

Cytisus floribus capitatis; foliolis ovato-oblongis; caule fruticoso. Mill.

Tartarian cytisus.

10. *Cytise* velu, en folioles creusées en cueilleron & pérennes; à tiges très-rameuses; à fleurs rassemblées en tête terminale. *Cytise* toujours verd des Canaries.

Cytisus villosus foliolis cuneiformibus, perennantibus; caulibus ramosissimis; racemis terminalibus. Mill.

Evergreen hoary cytisus of the Canari islands.

11. *Cytise* velu, à folioles ovales; à fleurs latérales; à tiges droites & ligneuses. *Cytise* velu de Naples.

Cytisus hirsutus foliolis ovatis; floribus lateralibus, caule erecto, fruticoso. Mill.

Evergreen cytisus of Naples.

12. *Cytise*, arbrisseau à tige droite, à folioles creusées en cueilleron & échancrées; à fleurs solitaires & latérales. *Cytise* d'Alger.

Cytisus caule erecto, fructicoso, foliolis cuneiformibus, emarginatis; floribus simplicibus, alaribus. Mill.

African cytisus with idented leaves.

13. *Cytise* à folioles lancéolées, étroites & velues; à fleurs en épis & latérales; à très-longs pédicules. *Cytise* d'Afrique, à folioles étroites.

Cytisus foliis lanceolato-linearibus, tomentosis; floribus spicatis, alaribus; pedunculis longissimis. Mill.

Hoary narrow leav'd African cytisus.

14. *Cytise* à grappes courtes & latérales; à rameaux anguleux; à folioles creusées en cueilleron. *Cytise* d'Ethiopie.

Cytisus racemis lateralibus, strictis, ramis angulatis; foliolis cuneiformibus. Linn. *Sp. pl.*

Ethiopian cytisus.

15. *Cytise* à grappes axillaires & droites; à folioles presque figurées en lance & velues, dont celle du milieu a le plus long pétiole. *Cytise d'Amérique*, pois de pigeon.

Cytisus racemis axillaribus, erectis: foliolis sublanceolatis tomentosis; intermedio longiùs petiolato. Flor. Zeyl.

Cytisus with eatable fruit called in America, pigeon pea.

16. *Cytise* herbacé, à fleurs presque assises, à feuilles velues.

Cytisus floribus subsessilibus, foliis tomentosis, caulibus herbaceis Linn. *Sp. pl.*

Low silvery cytisus with narrow leaves.

Des folioles plus larges, des grappes de fleurs plus courtes, plus serrées, & qui pendent moins d'à-plomb, distinguent le *n°.* 1 du *n°.* 2. Celui-ci a ses grappes une fois aussi longues; les fleurs n'y sont pas moitié aussi proches les unes des autres, & elles tombent à angle droit du bas des rameaux. On le préfere au premier pour l'ornement des bosquets; mais je ne sais auquel je donnerois la préférence, car les fleurs du *cytise n°.* 1 étant plus serrées dans les grappes, & leur jaune étant un peu plus vif, elles me paroissent produire un meilleur effet; d'ailleurs, l'arbre est plus vigoureux, & devient plus haut & plus droit: son écorce est d'un verd plus vif & plus luisant, & il s'accommode encore mieux que l'autre des plus mauvais sols. Du côté de l'utilité, l'on ne peut lui contester la prééminence sur tous les arbres de son genre, car il peut s'élever à la hauteur de vingt ou trente piés, & grossir à proportion. Son bois, ainsi que celui du *n°.* 2, est extrêmement dur, & prend le plus beau poli. Il est veiné de plusieurs nuances de verd, d'où lui vient le nom d'*ébene verte*. Il est très-précieux pour les tabletiers & les tourneurs, & peut-être aussi en feroit-on de très-jolis ouvrages de menuiserie. Lorsqu'on veut cultiver cet arbre pour son bois, il convient de le semer à demeure; il en viendra une fois fois plus vîte, & beaucoup plus droit & plus haut. La semence se recueille à la fin de l'automne, & même pendant l'hiver. On peut l'employer dès-lors, ou bien attendre jusqu'au mois de février ou de mars. On la répandra sur une terre bien nettoyée, bêchée & houée, & on la couvrira avec le rateau. On peut la semer en plein, ou par petits cantons, ou enfin en rigoles, espacées de quatre ou cinq piés. Ces deux dernieres façons me semblent préférables, laissant plus d'espace pour cultiver la terre les premieres années, & pour enlever les mauvaises herbes.

Lorsqu'on ne se propose au contraire qu'un objet d'agrément dans la culture de ces *cytises*, il convient de les faire passer le second printems du semis dans une pépiniere où on les plantera à un pié & demi les uns des autres dans des rangées distantes de deux piés & demi, & où on les laissera deux ou trois ans, ayant soin de les dresser & de les soutenir contre des tuteurs, & de ne les guere élaguer au bas de la tige, afin de leur faire prendre du corps. Ces arbres qui auront subi plusieurs transplantations, porteront plutôt des fleurs & en donneront davantage, & on pourra les faire figurer tout de suite dans les bosquets. La fin d'octobre & la fin de mars sont les tems les plus convenables pour les déplacer.

Le duc de Queensberry a fait répandre une prodigieuse quantité de graine du *cytise n°.* 1, aux côtés des dunes dans sa terre d'Amesburry, dans le comté de Wilt. Le sol y étoit si mauvais & si peu profond, que très-peu d'especes d'arbre y pouvoient subsister. Ceux-ci ont acquis douze piés de haut en quatre ans, & ont procuré aux autres plantations, par leur masse, un excellent abri contre les vents de mer. En semant des bouquets de ces *cytises* dans les parcs, on pourroit compter sur un coup-d'œil charmant, & dans

la fuite on tireroit un grand parti de leur bois.

Les *cytises* n°. 1 & n. 2 sont le principal ornement des bosquets printanniers; leurs fleurs s'épanouissent vers la mi-mai, & ils continuent de fleurir jusques vers le 10 de juin. Ceux auxquels on a formé une tige, peuvent être plantés à cinq, six, ou huit piés les uns des autres, le long de petites allées de six ou huit piés de large. On en doit jetter aussi quelques-uns vers les devants des massifs; ils y feront le plus bel effet dans les fonds, si on les laisse venir en cépées. On en peut aussi former de grandes masses dans les parties les plus étendues & les plus agrestes. Sous toutes ces formes, il convient de les interrompre par des guainiers, qui sont couverts d'aigrettes rouges, dans le tems que ceux-ci laissent pendre négligemment leurs grappes jaunes. On peut entremêler ces arbres avec le pultier d'Amérique, qui donne dans le même tems des épis de fleurs blanches. (*Voyez* BOSQUET.) Les *cytises* des Alpes viennent aussi fort bien de marcottes & de boutures : j'en ai une variété que je tiens de M. Duhamel du Monceau; elle fleurit bien plus tard; ses folioles plus larges, le verd plus clair de son feuillage & de son écorce, le ton rougeâtre de ses bourgeons, distinguent ce *cytise* dans le tems qu'il n'est pas en fleur. Je l'ai écussonné avec succès à œil dormant & à la pousse sur les *cytises* communs : il est très-précieux pour la décoration du bosquet de juin, parce que très-peu d'arbres & de grands arbrisseaux fleurissent dans ce mois.

La troisieme espece croît d'elle-même en Italie & en Autriche, aussi est-elle un peu tendre dans nos climats septentrionaux; des froids rigoureux font périr une partie de ses bourgeons : Miller dit qu'elle est assez rare en Angleterre; elle y étoit même totalement perdue, mais ce fameux jardinier l'a restituée par la graine qu'il en a fait venir des pays dont elle est originaire. D'après la phrase on seroit tenté de croire qu'elle est le *trifolium* des jardiniers, mais Miller bannit tout doute à cet égard, en assurant qu'elle fleurit en Juillet; on sait que le *trifolium* donne ses fleurs à la fin de Mai, & la différence du climat, entre l'Angleterre & la France occidentale, ne peut apporter un pareil retard dans la floraison : elle se multiplie par sa graine qu'on doit semer en Mars. Il faut couvrir le semis durant l'hiver, pour le parer de l'effet de la gelée; le troisieme printems on pourra en tirer les individus pour les placer où ils doivent demeurer : comme ils poussent fort tard, cette transplantation peut se différer jusqu'aux premiers jours d'Avril : je crois que cette espece est le *cytisus glaber viridis* de C. B.

Le *cytise* n°. 4, habite le midi de la France, l'Espagne & l'Italie : on le cultive depuis long-tems dans les jardins, sous le nom de *cytisus secundus Clusii*, ce qui est une grande méprise, car c'est notre n°. 7 qui est le second de Clusius; celui-ci pourroit bien être ici le *trifolium* des jardiniers, & le *cytisus glabris foliis subrotundis*, &c. de C. B.; il s'élance sur une tige ligneuse, d'où sortent plusieurs branches droites & menues, couvertes d'une écorce brunâtre, & garnies de feuilles à trois folioles ovale-renversées, qui naissent sur de petits pédicules. Les fleurs sont rassemblées en épis courts & serrés au bout des branches; elles s'épanouissent, tantôt à la fin de Mai, tantôt en Juin, & sont d'un jaune très-brillant. Cet arbuste peut atteindre à la hauteur de huit ou dix piés, & devient assez touffu; il n'est point délicat sur la nature du sol ni sur l'exposition, il ne craint qu'une trop grande humidité : on le multiplie très-aisément de semences & de boutures, & assez difficilement par les marcottes : on doit lui donner une place distinguée dans les bosquets du printems.

L'Italie, la Sicile & l'Espagne sont les pays originaires de l'espece n° 5; c'est un très-petit arbrisseau qui pousse de son pié & même de sa racine plusieurs branches grêles & traînantes, de la longueur d'environ huit ou dix pouces; les feuilles sont portées par d'assez longs pédicules, leur dessous est velu, mais leur dessus est uni. Les fleurs naissent au bout des rameaux, elles y forment des bouquets arrondis, au-dessous desquels se déploie un grouppe de feuilles; elles sont d'un

jaune

jaune foncé, & il leur succede des siliques plates & velues qui contiennent un rang de petites semences réniformes ; il la faut répandre où l'on veut fixer ces arbustes, qui doivent être légérement abrités les premiers hivers par des pailles de pois ou autre couverture semblable : il paroît que ce *cytise* est le n^o. 4 de M. Duhamel, mais les phrases de C. Bauhin sont si louches qu'on ne peut pas l'assurer.

C'est aux environs de Montpellier que le *cytise* n^o. 6 croît de lui-même ; il s'éleve sur une tige droite, à quatre ou cinq piés de haut, & pousse des branches cannelées : ses folioles sont velues, les fleurs naissent en épis courts aux côtés des branches ; elles sont d'un jaune brillant, & paroissent en Juillet & Août.

Le même pays procure l'espece n^o. 7 ; c'est une plante pérenne, pourvue d'une racine robuste en pivot ; elle pousse des branches ligneuses qui s'étendent par terre, à environ un pied & demi : elle sont couvertes d'une écorce blanchâtre, & garnies de très-petites feuilles : les fleurs naissent en bouquet à leur extrémité, elles sont petites & d'un jaune qui tire sur l'orangé ; cette espece se multiplie de graine.

Le *cytise* n^o. 8, habite les déserts de la Sybérie : en Angleterre il s'éleve à peine à trois piés de haut ; il pousse des branches latérales, garnies de feuilles ovoïdes, douces au toucher, qui sont portées par d'assez longs pédicules ; les fleurs qui sont petites & d'un jaune vif, naissent en épis & paroissent à la fin de Mars ou au commencement d'Avril, rarement fructifient-elles dans nos climats : cet arbrisseau se multiplie de graines comme les autres du même genre, mais il faut le placer à une froide exposition, sous peine de voir périr par les froids de Mars, les branches qu'un tems doux aura fait pousser en Février.

La neuvieme espece croît d'elle-même en Tartarie ; elle s'éleve à environ quatre piés de haut sur des tiges foibles & grêles, dont l'écorce est verte, & qui sont garnies de feuilles ovale-oblongues, velues & très-rapprochées. Au bout des branches naissent les fleurs en tête serrée, au-dessus d'un bouquet de feuilles ; elles sont d'un jaune brillant, & sont quelquefois remplacées par des siliques courtes & velues qui contiennent trois ou quatre semences réniformes. On multiplie cet arbuste par ses graines, qu'il faut semer aux premiers jours du printems, dans une planche de terre fort exposée au levant : si on les semoit en plein soleil, les plantes ne profiteroient pas : nous avons l'expérience que ce *cytise* ne fait que languir dans les terres seches & légeres.

L'espece n^o. 10 croît d'elle-même dans les îles Canaries ; ainsi dans l'Europe septentrionale & occidentale elle demande d'être abritée : elle réussit dans les serres où les myrtes & les amomums peuvent se bien conserver ; c'est un buisson très-rameux qui s'éleve sur des baguettes robustes, quoique souples, à la hauteur de huit ou dix piés : il pousse des branches latérales, grêles & velues, garnies de feuilles très-rapprochées, & dont les folioles sont figurées en coins, fort lanugineuses & d'un verd obscur. Ces branches sont terminées par des épis serrés, composés de fleurs d'un jaune vif, auxquelles il succede souvent des siliques courtes & velues qui mûrissent au mois d'Août.

Le *cytise* n^o. 11, s'éleve sur des tiges rameuses & unies, à la hauteur d'environ huit ou dix piés : on l'a long-tems cultivé dans les pépinieres des environs de Londres, sous le nom de *cytise* de Naples, toujours verd ; il faut le transplanter très-jeune, car lorsque son navet a acquis quelque consistance, il souffre difficilement d'être discontinué Nous l'avons planté en pleine terre plusieurs années de suite à Colombé, mais c'est envain que nous avons espéré de l'aguerrir contre la rigueur du climat, nous nous sommes vus forcés d'abandonner sa culture ; dans les serres humides ses jeunes branches se pourrissent.

L'espece n^o. 12 est naturelle des environs d'Alger : elle s'éleve sur une tige unie & rameuse, à la hauteur de huit ou dix piés ; c'est un arbrisseau de serre, ainsi que l'espece n^o. 13, qui est aussi originaire d'Afrique, & l'espece n^o. 14 qui croît au cap de Bonne-Espérance.

Le *cytise* n^o. 15 s'éleve, dans les îles de l'Amérique, à huit ou dix piés : ses

femences y fervent à nourrir les pigeons qui en font très-friands ; cette plante veut être tenue en ferre chaude, & plongée dans des couches de tan.

Le *cytife n°.* 16 croît naturellement dans la France méridionale & en Italie ; ce n'eft qu'une plante vivace & traînante ; on la feme au printems, & elle fleurit la feconde année. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

TRIFORMIS DEA, (*Mythol.*) la déeffe à trois faces, ou à trois têtes ; c'étoit Hécate, qui, felon Servius, préfidoit à la naiffance, à la vie & à la mort. En tant qu'elle préfidoit à la naiffance, elle eft appellée *Lucine* ; en tant qu'elle a foin de la fanté, on l'appelle *Diane* ; le nom d'*Hécate* lui convient en ce qu'elle préfide à la mort. (*D. J.*)

TRIGABOLI, (*Geog. anc.*) peuples tofcans, que Polybe place à l'embouchure du Pô. Léander, *Defcr. di tut. Ital. pag.* 344. prétend que les *Trigaboles* habiterent anciennement entre les deux bouches du Pô, appellées *Magna Vacca* & *Volana.* (*D. J.*)

TRIGAMIE, f. f. (*Gramm. & Jurifp.*) eft le crime de celui qui époufe en même tems trois femmes, comme la bigamie eft le crime de celui qui en a deux ; ce crime eft compris fous le terme de *polygamie. Voyez* BIGAMIE & POLYGAMIE. (*A*)

TRIGE, f. f. *terme d'Antiquaire*, char à trois chevaux. La *trige* n'étoit tirée que par deux chevaux, ainfi c'étoit proprement une *bige* ; mais elle avoit un troifieme cheval attaché aux deux autres par une laiffe ou une longe, comme un cheval de main, apparemment pour changer. La *trige* ne fe voit fur aucun monument ancien : elle a cependant été très-long-tems en ufage à Rome dans les jeux du cirque ; mais chez les Grecs on l'abandonna de bonne heure. Le troifieme cheval de la *trige* s'appelloit παρήορος, felon Héfychius, & σειραῖος, felon Denis d'Halicarnaffe. Stace, dans fa *Thébaïde*, *l. VI. verf.* 461. l'appelle en latin *equus funalis*, cheval de laiffe ou de longe. *Trévoux.* (*D. J.*)

TRIGLA, f. f. (*Mythol.*) femme à trois têtes, que les anciens habitans de la Lufáce adoroient. On nourriffoit dans fon temple un cheval noir, qui étoit fpécialement confacré à la déeffe ; & lorfqu'il y avoit demeuré quelques années, le prêtre qui en prenoit foin, le menoit à la guerre pour en tirer des préfages. (*D. J.*)

TRIGLOCHINES, VALVULES, *V.* TRICUSPIDES.

TRIGLYPHE, f. m. (*Archit.*) efpece de boffage par intervalles égaux, qui, dans la frife dorique, a des gravures entieres en angles, appellées *glyphes* ou *canaux*, & féparées par trois côtes d'avec les deux demi-canaux des côtés. Il y a dans le milieu deux cannelures ou coches en triangle, & deux demi-cannelures fur les deux côtés. On appelle *côte* ou *liftel* chaque efpace qui eft entre les deux cannelures. Les *triglyphes* font diftribués fur la frife dorique de façon qu'il y en a toujours un qui répond fur le milieu des colonnes, & qui a de largeur le demi-diametre de la colonne prife fur le pié. Le mot *triglyphe* vient du grec *triglyphos*, qui a trois gravures. (*D. J.*)

TRIGONE, adj. *en Aftronomie*, fignifie l'*afpect* de deux planetes, lorfqu'elles font éloignées l'une de l'autre de la troifieme partie du zodiaque, c'eft-à-dire, de 120 degrés. On appelle plus communément cet afpect *trine. Voyez* TRINE.

TRIGONE *des fignes*, c'eft un inftrument dont on fe fert en gnomonique, pour tracer les arcs des fignes.

Pour bien entendre la conftruction & l'ufage de cet inftrument, fur lequel eft tracée la projection de l'écliptique fur le colure des folftices, il faut fe fouvenir que l'écliptique fait avec l'équateur un angle ♋ ♈ *D* de $23^d. 28'. 40''$. *fig.* 8. *n°.* 5. dont la projection fur le plan du colure des folftice eft l'angle ♋ *F D* ; que la ligne ♈ *F* ♎ eft tout-à-la-fois l'interfection de l'écliptique de l'équateur & du colure des équinoxes, & que l'axe *A B* lui eft perpendiculaire. Concevons à préfent que toute la fphere tourne fur le diametre *A B*; les extrémités de la ligne ♈ ♎ décriront un cercle ♈ *D* ♎ *C* qui eft l'équateur, & chaque point de l'écliptique décrira un parallele ; avec cette différence, que les lignes menées du centre *F* de la fphere jufqu'à ces points ne feront pas perpendicu-

laires à l'axe *A B* ; comme, par exemple, la ligne *F* ♋ qui fait avec l'axe l'angle *A F* ♋ de 66^{d}. 31′. 20″. complément de l'obliquité de l'écliptique, les angles *A F* ♊ & *A F* ♉ ſont les complémens de la déclinaiſon des lignes ♊ & ♉.

Puiſque les lignes *F* ♉, *F* ♊, *F* ♋, font avec l'axe un angle qui n'eſt pas droit, il ſuit qu'elles décriront chacune la ſurface d'un cône, & c'eſt l'interſection de ces ſurfaces coniques & plan du cadran que l'on appelle les *arcs des ſignes* leſquels ſont par conſéquent des ſections coniques. *Voy.* la *fig.* 18. *n*°. 1.

En projettant les déclinaiſons ♋ *D*, ♊ *n*, ♉ *o*, ſur le colure des ſolſtices, on a la figure ♈ *D* ♋, *fig.* 8. *n*°. 2. & en ajoutant l'angle ♎ *D* ♑ pour la moitié auſtrale de l'écliptique, on a la figure du *trigone*, dans laquelle on doit remarquer que les lignes *D* ♑, *D* ♋, qui répondent aux tropiques, font enſemble un angle ♑ *D* ♋ de 46^{d}. 57′. 20″. double de l'obliquité de l'écliptique, & que toutes les autres lignes intermédiaires répondent à deux ſignes, parce que, tant dans la partie boréale que méridionale de l'écliptique, il y a deux ſignes qui ont même déclinaiſon, comme on peut le voir dans la table ſuivante :

		♋	
partie	♊	————	♌
boréale,	♉	————	♍
————	♈	*équateur*	♎
partie	♓	————	♏
auſtrale,	♒	————	♐
		♑	

C'eſt cette figure qui eſt tracée ſur l'inſtrument de cuivre ou autre matiere, repréſenté *fig.* 8. *n*°. 4. *A D* eſt un bout de regle fermement attachée à l'inſtrument, & en ſorte que la ligne *A D* faſſe avec la ligne *D* ♈ un angle droit ; au ſommet de cet angle eſt un petit trou, dans lequel eſt paſſé un fil *D* ♈, dont nous allons voir l'uſage.

On diſpoſe l'inſtrument, en ſorte que le bout de regle *A D* ſoit le long de l'axe du cadran, *fig.* 8. *n*°. 3. le point *D* à l'extrémité du ſtile, & le plan de l'inſtrument dans le plan du cercle horaire, ſur lequel on veut opérer ; c'eſt dans la figure dans le plan du méridien. On prend enſuite le fil *D* ♈ par l'extrémité ♈, & on l'étend, en ſorte qu'il paſſe par-deſſus une diviſion de l'inſtrument ; on fait une marque *f* à l'endroit où le fil *D* ♈ rencontre le plan du cadran ; & cette marque eſt un des points par où paſſera l'arc du ſigne auquel la diviſion dont on s'eſt ſervi, ſe rapporte : c'eſt dans notre figure au ſigne du ♌, de même aux autres diviſions.

Après avoir ainſi trouvé dans un cercle horaire les rencontres ou extrémités des lignes de l'inſtrument prolongées, on le changera de poſition, en ſorte que ſon plan coincide avec le plan d'un autre cercle horaire, dans lequel on trouvera de même les extrémités *a b c o d f g* du prolongement des lignes de l'inſtrument.

Les triangles *A D o* repréſentent les plans des cercles horaires ; & il faut que la ligne *D* ♈ de l'inſtrument ſoit la même que la ligne *D o*. Ayant ainſi dans chaque ligne horaire les points *a b c o d f g*, il ne reſte plus qu'à les joindre les uns aux autres ; ſavoir tous les *a* enſemble, tous les *b*, *&c.* & on aura les arcs des ſignes tracés, ainſi qu'ils ſont dans la *fig.* 1. & d'autant plus exactement, que le nombre des lignes horaires ſera plus grand.

On doit remarquer que tous les *a* ſont en ligne droite ; c'eſt qu'ils repréſentent l'interſection de l'équateur & du plan du cadran qui eſt une ligne droite, les *a b c d f g* ſont des courbes coniques, parce qu'elles repréſentent l'interſection du plan du cadran, & des ſurfaces coniques que décrivent les lignes *F* ♑, *F* ♊, *F* ♋, *fig.* 8. *n*°. 5. ces courbes ont un axe commun, qui eſt la ſouſtilaire.

Ce moyen de trouver les arcs des ſignes, en ſe ſervant de l'inſtrument, eſt défectueux dans la pratique ; on peut bien avec un petit inſtrument prendre des angles, dont les côtés ſont très-grands, mais on ne peut pas de même en tracer : & c'eſt cependant ce qu'il faudroit faire. Voici une autre méthode fondée ſur la même théorie.

Il faut tracer en grand ſur un mur, ou ſur le plancher, la figure du *trigone* telle qu'elle eſt repréſentée, *fig.* 8. *n*°. 3. ſur

la ligne ♈ *D*, élever la perpendiculaire *D A*, égale à la longueur *A D* de l'axe; prendre ensuite sur la ligne *D* ♈ l'intervalle *D o*, égal aux lignes *D o* de la *fig.* 2; mener ensuite la ligne *A M*, qui sera coupée par les lignes du *trigone* aux points *a b c o d f g*; qu'il faut ensuite rapporter sur la ligne horaire, à laquelle appartient le *D o* dont on s'est servi; procéder ainsi sur chaque ligne horaire, & joindre ensuite ensemble tous les *a b c o d f g*, comme dans la premiere méthode.

TRIGONE, (*Musique instr. des anc.*) ancien instrument de musique; il étoit triangulaire & garni de plusieurs cordes, & par conséquent approchoit beaucoup de la harpe, qui paroît être un *trigone*, quoiqu'elle n'ait que deux côtés. (*F.D.C.*)

TRIGONELLA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) ce genre de plante établi par Linnæus, renferme le fœnugrec des autres botanistes; en voici les caracteres. Le calice est formé d'une seule feuille, en cloche, légérement découpée en cinq segmens, pointus, & à-peu-près égaux; la couronne de la fleur est légumineuse, & semble formée de trois pétales; l'étendard est ovale, obtus, & recourbé en arriere, en sorte que ses deux ailes semblent former une fleur à trois pétales ordinaires; le pétale inférieur est très-court, obtus, & occupe le milieu; les étamines sont des filets courts, formant deux corps; les sommets sont simples; le germe du pistil est ovale, oblong; le stile est simple & droit; le stigma est pareillement simple; le fruit est une gousse applatie, de forme ovale, oblongue, & contenant plusieurs graines arrondies; la seule forme de la fleur est suffisante pour distinguer ce genre de plante de tous les autres de cette classe. Linnæi, *gen. plant. p.* 362. Tournefort, *inst. p.* 270. Rivin, *p.* 487. (*D. J.*)

TRIGONELLE, (*Hist. nat.*) espece de coquille fossile qui est d'une forme triangulaire.

TRIGONOMÉTRIE, s. f. (*Géom.*) est l'art de trouver les parties inconnues d'un triangle, par le moyen de celles qu'on connoît. *Voyez* TRIANGLE.

Connoissant par exemple les deux côtés *AB*, *A C* & un angle *B*, on trouve par la *trigonométrie* les deux autres angles *A*, *C*, & le troisieme côté *B C*. *Pl. de la trigonométrie*, *fig.* 2.

Le mot de *trigonométrie* signifie proprement *mesure de triangle*; il est composé du mot grec τριγώνος, *triangle*, & de μέτρω, *mesure*. Cependant il ne signifie pas aujourd'hui la *mesure* de l'aire des triangles, ce qui appartient à la partie de la géométrie qu'on appelle *planimétrie*; mais il veut dire la *science* qui traite des lignes, des angles & des triangles.

La *trigonométrie* est de la plus grande nécessité dans la pratique; c'est par son secours qu'on vient à bout de la plûpart des opérations de la géométrie pratique, & de l'astronomie. Sans cette science nous ignorerions encore la circonférence de la terre, les distances & les mouvemens des astres; nous ne pourrions point prédire leurs éclipses, &c. On peut donc dire sans exagération, que la *trigonométrie* est un art par lequel une infinité de choses naturellement cachées, & hors de la portée des hommes, ont été manifestées à leur intelligence : quiconque l'ignore ne peut faire aucun progrès dans les mathématiques mixtes, & se trouve arrêté à tout moment dans la physique.

La *trigonométrie*, ou la résolution des triangles, est fondée sur la proportion mutuelle qui est entre les côtés & les angles d'un triangle; cette proportion se détermine par le rapport qui regne entre le rayon d'un cercle, & certaines lignes que l'on appelle *cordes*, *sinus*, *tangentes*, & *sécantes*. *Voyez* SINUS, TANGENTE, & SÉCANTE.

On observera que tous les problêmes *trigonométriques* peuvent se résoudre par le seul secours des triangles semblables, sans employer les sinus ou leurs logarithmes; mais cette méthode, quoique rigoureusement démontrée à l'esprit, n'est pas aussi savante, ni aussi sûre, & aussi expéditive dans la pratique, que celle des sinus : on a même fait voir dans les *institutions de géométrie*, qui se vendent chez de Bure l'aîné, à Paris, que l'on pouvoit, sans faire usage des sinus, ni même des triangles semblables, déter-

miner les diſtances inacceſſibles, horiſontales, élevées au-deſſus de l'horiſon, ou inclinées au-deſſous; trouver la valeur d'un angle inacceſſible; mener une parallele à une ligne inacceſſible, *&c.* & cela avec la ſimple connoiſſance de ces deux propoſitions; *les trois angles d'un triangle, pris enſemble, ſont égaux à la ſomme de deux angles droits*; *& dans un triangle, les angles égaux ſont oppoſés à des côtés égaux*; de ſorte qu'en deux jours de géométrie l'on peut ſe mettre en état d'entendre toute la théorie de la *trigonométrie* rectiligne, ce qui eſt d'un aſſez long détail par les autres méthodes : on remarquera auſſi dans ces *inſtitutions*, que tous les problêmes de la *trigonométrie*, qui emploient les ſinus, peuvent ſe réſoudre par cette propoſition unique : *les ſinus des angles ſont entr'eux comme les côtés oppoſés à ces angles.*

Le rapport des ſinus & des tangentes au rayon, eſt quelquefois exprimé en nombres naturels, & forme alors ce qu'on appelle la *table des ſinus naturels, tangentes*, &c.

Quelquefois auſſi il eſt exprimé en logarithmes, & en ce cas c'eſt ce qu'on appelle *la table des ſinus artificiels* ou *logarithmiques*, &c. *Voyez* TABLE.

Enfin ce rapport eſt auſſi exprimé par des parties priſes ſur une échelle, qu'on appelle alors *la ligne des ſinus des tangentes*, &c. *Voy.* LIGNE *&* ECHELLE.

La *trigonométrie* eſt diviſée en *trigonométrie rectiligne*, & en *trigonométrie ſphérique.* La premiere ne regarde que les triangles rectilignes; la ſeconde conſidere les triangles ſphériques.

La *trigonométrie rectiligne* eſt d'un uſage continuel dans la navigation, l'arpentage, la géodéſie, & autres opérations géométriques. *Voyez* MESURE, ARPENTAGE, NAVIGATION, *&c.*

La *trigonométrie ſphérique* eſt plus ſavante; elle eſt d'uſage principalement dans l'aſtronomie, & les arts ou les ſciences qui en dépendent, comme la géographie & la gnomonique. Elle paſſe pour être extrêmement difficile, à cauſe du grand nombre de cas qui la compliquent; mais M. Wolf en a écarté les plus grandes difficultés. Cet auteur ne s'eſt pas contenté de faire voir que tous les cas des triangles peuvent être réſolus par les méthodes ordinaires, en employant les regles des ſinus & des tangentes; mais il a donné une regle générale, par laquelle tous les problêmes des triangles rectilignes & ſphériques ſont réſolus; il enſeigne même à réſoudre les triangles obliquangles avec autant de facilité que les autres. On trouvera ſa méthode au mot TRIANGLE.

La *trigonométrie rectiligne* eſt l'art de trouver toutes les parties d'un triangle rectiligne, par le moyen de quelques-unes de ces parties que l'on ſuppoſe données.

Le principe fondamental de cette *trigonométrie*, conſiſte en ce que les ſinus des angles ſont entr'eux dans le même rapport que les côtés oppoſés. *Voyez* l'application de ce principe à pluſieurs cas des triangles rectilignes, à *l'article* TRIANGLE.

La *trigonométrie ſphérique* eſt l'art par lequel trois des parties d'un triangle ſphérique étant données, on trouve toutes les autres. Qu'on connoiſſe, par exemple, deux côtés & un angle, on trouvera les deux autres angles & le troiſieme côté. *Voyez* SPHÉRIQUE.

Voici les principes de la *trigonométrie ſphérique*, ſuivant la réforme ou la doctrine de Wolf. 1°. Dans tout triangle ſphérique ABC, rectangle en A, le ſinus total eſt au ſinus de l'hypothénuſe BC, (*Pl. trigon. fig.* 31.) comme le ſinus de l'un de ſdeux angles aigus C, eſt au ſinus du côté oppoſé AB; ou comme le ſinus de l'angle B au ſinus de ſon côté oppoſé AC: d'où il ſuit que le rectangle ſous le ſinus total, & ſous le ſinus d'un de ces côtés, eſt égal au rectangle ſous le ſinus de l'angle oppoſé à ce côté, & ſous le ſinus de l'hypothénuſe.

Comme c'eſt ici la doctrine de M. Wolf, il eſt néceſſaire d'expliquer quelques termes qui ſont particuliers à cet auteur. Suppoſant le triangle rectangle BAC (*Pl. de trigonom. fig.* 33.), il appelle *partie moyenne* celle qui ſe trouve entre deux autres, conſidérée comme *extrêmes*: ainſi prenant les côtés AB, BC, pour *extrêmes*, l'angle B ſera la *partie moyenne*: ſi les parties que l'on conſidere comme

extrêmes ſont contiguës avec la *moyenne*, ou que l'angle droit *A* ſe trouve entre la *moyenne* & l'une des *extrêmes*, il les nomme *parties conjointes*. Par exemple, *B* étant la *partie moyenne*, *A B* & *B C* ſeront les *parties conjointes*. Si *A B* eſt *moyenne*, *A C* & *B* ſeront les *conjointes* : ſi c'eſt le côté *B C*, en ce cas les angles *B C*, le ſeront : eſt-ce l'angle *C*, on aura pour *conjointes* les côtés *BC*, *CA* : enfin ſi le côté *A C* eſt *moyenne*, l'angle *C* & le côté *A B* ſeront les *parties conjointes*.

Mais ſi entre les parties qui ſont à la place des *extrêmes* & la *moyenne*, il ſe trouve quelqu'autre partie différente de l'angle droit, alors il les appelle *parties disjointes*; par exemple, l'angle *B* étant la *moyenne*, le côté *A C*, & l'angle *C* ſeront les *disjointes* : car entre la *partie moyenne B* & l'*extrême C*, ſe trouve l'hypothénuſe *B C*; entre la *moyenne B* & & l'autre *extrême A C*, il y a le côté *A B*, outre l'angle droit *A*, que l'on ne conſidere point ici : ainſi le côté *A B* étant *moyenne*, le côté *B C*, & l'angle *C* ſeront les *p. rties disjontes* : ſi c'eſt le côté *B C*, les *aisjointes* ſeront *A B*, *A C*. Quand ce ſera l'angle *C*, l'angle *B* & le côté *A B*, ſeront les *disjointes* : enfin ſi le côté *A C* eſt la *moyenne*, le côté *B C*, & l'angle *B* ſeront les *parties disjointes*. Cela ſuppoſé, dans tout triangle rectangle *A B C* (*fig.* 32.), dont aucun côté n'eſt un quart de cercle, ſi on prend les complémens des côtés *A C*, ou *A C* à la place de ces côtés, le rectangle du ſinus total, par le co-ſinus de la partie moyenne, eſt égal au rectangle des *parties disjointes* ou *extrêmes*.

D'où il ſuit 1°. en employant les ſinus logarithmiques à la place des naturels, que le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la *partie moyenne*, eſt égal à la ſomme des ſinus des *parties disjointes*.

2°. Puiſque dans le triangle rectiligne *A B C* (*fig.* 32.) le ſinus total eſt à l'hypothénuſe *B C*, comme le ſinus de l'angle *B* ou *C* au ſinus du côté oppoſé *A C* ou *A B* : ſi au lieu des ſinus des côtés, on prend les côtés mêmes, il ſera encore vrai, dans ce cas, que le co-ſinus de la partie moyenne *A C* ou *A B*, ou bien que *A C* ou *A B* joint au ſinus total ſera égal à la ſomme des ſinus des *parties disjointes B* ou *C*, & *B C*; c'eſt-à-dire au ſinus *B* ou de *C*, ajouté avec *B C* même.

C'eſt-là ce que Wolfius appelle *regula ſinuum catholica*, ou la premiere partie de la regle générale de la *trigonométrie*, par le moyen de laquelle tous les problêmes de la *trigonométrie ſphérique* & de la *rectiligne*, peuvent être réſolus, quand on ne veut ſe ſervir que de ſinus. Mylord Napier eſt le premier inventeur de cette regle; mais il avoit employé les complémens de l'hypothénuſe *B C* (*fig.* 22.), & les angles *B* & *C* au lieu de l'hypothénuſe & des angles mêmes : en ſorte qu'il énonce ſa regle de la maniere ſuivante.

Le ſinus total, avec le ſinus de la partie moyenne, eſt égal aux co-ſinus des parties oppoſées ou disjointes : pour employer les termes de Wolfius. Mais dans cette regle l'harmonie qui eſt entre la *trigonométrie ſphérique* & la *rectiligne*, n'eſt pas auſſi apparente que dans la regle précédente.

3°. Dans un triangle ſphérique quelconque *A B C* (*fig.* 29.), dont aucun côté n'eſt un quart de cercle, le ſinus total eſt au ſinus du côte adjacent *A C*, comme la tangente de l'angle adjacent *C* eſt à la tangente du côté *A B*.

Ainſi la co-tangente de l'angle *C* eſt au ſinus total comme le ſinus total eſt à la tangente de l'angle *C*; & parce que le ſinus total eſt à la tangente de l'angle *C*, comme le ſinus *A C* eſt à la tangente *A B*, la co-tangente de l'angle *C* ſera au ſinus total, comme le ſinus du côté adjacent *A C*, eſt à la tangente du côté oppoſé *A B* : par conſéquent le rectangle du ſinus total, par le ſinus de l'un des côtés *A C*, eſt égal au rectangle de la tangente de l'autre côté *A B*, par la co-tangente de l'angle *C*, oppoſé au même côté : de même le rectangle du ſinus total & du ſinus du côté *A B*, ſera égal au rectangle de la tangente du côté *A C*, & de la co-tangente de l'angle *B*.

4°. Dans tout triangle rectangle ſphérique *A B C*, dont aucun côté n'eſt un quart de cercle, ſi, à la place des complémens des côtés *A B* & *A C* au quart de cercle, ou des excès de ces côtés ſur le quart de cercle, on prend ces côtés mê-

mes, le rectangle du ſinus total, & du co-ſinus de la partie moyenne, ſera égal au rectangle des co-tangentes des parties conjointes.

De-là il ſuit 1°. qu'en prenant les ſinus & les tangentes logarithmiques, au lieu des naturels, le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la partie moyenne, ſera égal à la ſomme de co-tangentes des parties conjointes. 2°. Puiſque dans un triangle rectiligne rectangle *A B C*, on ſe ſert de tangentes pour déterminer l'angle *C*, les côtés *A B*, *A C* étant donnés; en diſant, ſi le ſinus total eſt à la co-tangente de l'angle *C* comme *A B* en *A C*, il ſera donc vrai dans tout triangle rectangle rectiligne (en prenant à la place des ſinus & des tangentes des côtés, les côtés mêmes), que le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la partie moyenne, c'eſt-à-dire avec *A C*, eſt égal à la ſomme des co-tangentes des parties conjointes, c'eſt-à-dire au côté *A B* ajouté avec la co-tangente de *C*, ou avec la tangente de *B*.

C'eſt-là la regle que M. Wolf appelle *regula tangentium catholica*, & qui fait la ſeconde partie de la regle générale de la *trigonométrie*, par laquelle on réſout tous les problêmes de la *trigonométrie*, tant rectiligne que ſphérique, quand on veut ſe ſervir des tangentes.

La regle de mylord Napier, équivalente à celle-ci, eſt *que le ſinus total ajouté avec le ſinus de la partie moyenne, eſt égal à la ſomme des tangentes des parties contiguës ou conjointes.*

C'eſt donc une regle générale dans la *trigonométrie* tant ſphérique que rectiligne (en obſervant les conditions ſuppoſées, c'eſt-à-dire, en prenant dans les triangles ſphériques, les complémens des côtés *A B*, *A C*, au lieu des côtés mêmes; & dans les triangles rectilignes les côtés mêmes à la place de leurs ſinus ou de leurs tangentes), que dans tout triangle rectangle le ſinus total ajouté au co-ſinus de la partie moyenne eſt égal aux ſommes des ſinus des *parties disjointes*, ou à la ſomme des co-tangentes des *parties conjointes*.

TRIGONON, (*Muſiq. des anc.*) inſtrument de muſique des anciens, en grec τριγώνον. Il venoit originairement des Syriens, ſelon Juba, cité par Athénée; c'étoit de ces Orientaux que les Grecs l'avoient emprunté. Sophocle en parloit dans ſes *Myſiens*, au rapport du même Athénée, comme d'un inſtrument phrygien. Platon & Ariſtote en font mention en pluſieurs endroits: ce qui ſuffit pour détruire la conjecture d'un moderne, qui regarde le livre des *problêmes*, comme fauſſement attribué au dernier, & fort poſtérieur à ce philoſophe, par cette ſeule raiſon qu'il y eſt parlé du *trigonum*, inſtrument aſiatique inconnu pour lors, ſelon lui, à la Grece entiere; mais nous ne ſavons rien de particulier touchant ſa figure: la harpe eſt le ſeul inſtrument vulgaire qui puiſſe nous repréſenter le *trigone* des anciens. En effet, c'eſt un véritable triangle, dont un des angles forme le pié ou la baſe, & dont le côté oppoſé à cet angle, ſert de chevillier, pendant que l'un des deux autres côtés fait office d'ηχεῖον, ou de *ventre*, le long duquel les cordes ſont attachées. (*D. J.*)

On trouvera au *mot* TRIANGLE une application de cette regle, à la réſolution des différens cas des triangles ſphériques; ce qui contribuera à l'éclaircir. *Chambers.* (*E*)

TRIHEMIMERIS, ſ. f. (*Littérat.*) *ſemiternaria*, eſpece de céſure dans les vers latins, qui arrive lorſque après le premier pié du vers, il reſte une ſyllabe impaire, par laquelle commence le pié ſuivant, comme dans ce vers:

Ille latus niveum molli fultus hyacintho.

Voyez CÉSURE.

TRIHEMITON, ſ. m. eſt *en Muſique*, le nom que donnoient les Grecs à l'intervalle que nous appellons *tierce mineure*; ils l'appelloient auſſi quelquefois *hémiditon*. *Voyez* HÉMITON, SEMI-TIERCE, INTERVALLE. (*S*)

TRIJUMEAUX, *en Anatomie*, nom des nerfs de la cinquieme paire, ou nerfs innominés.

La cinquieme paire des nerfs qui eſt la plus conſidérable des dix paires qui ſortent de la baſe du crâne, a des uſages & des diſtributions plus étendues, & elle ſert tout-à-la-fois pour la ſenſation, le mouve-

ment, le toucher & le goût. Elle envoie des branches non-seulement aux yeux, au nez, au palais, à la langue, aux dents, à la plus grande partie de la bouche & du visage, mais aussi à la poitrine, au bas-ventre, aux intestins, *&c.* & cela par le moyen des intercostaux ou grands lymphatiques, qui sont formés en partie par les rameaux qui viennent de ce nerf, d'où il arrive un consentement ou une sympathie entre ces différentes parties du corps. *Voyez les Planches anat. & leur explic.* Voyez *aussi* CONSENTEMENT.

Ces nerfs naissent antérieurement des parties latérales de la protubérance annulaire par plusieurs filets, qui forment deux gros troncs, un de chaque côté, qui après avoir percé la dure-mere, s'enfonce dans le sinus caverneux, où il forme une espece de plexus applati. *Voyez* SINUS CAVERNEUX *&* PLEXUS.

Le tronc se divise ensuite en branches, dont l'une entre dans l'orbite, & se nomme *ophthalmique de Willis*; la seconde sort par le trou rond, ou trou maxillaire supérieur, & s'appelle *maxillaire supérieure*; la troisieme enfin qui porte le nom de *maxillaire inférieure*, sort par le trou ovale, ou trou maxillaire inférieur. *Voy.* ORBITE, TROU, ROND, *&c.*

Le nerf ophthalmique, ou nerf orbitaire se subdivise en trois rameaux; un frontal & supérieur, un interne ou nasal, & un externe ou lacrymal.

Le rameau frontal ou sourcilier se porte tout le long de la partie supérieure de l'orbite, donne quelques filets à la graisse qui environne le globe de l'œil, aux membranes voisines, & au muscle releveur de la paupiere, ensuite il passe par le trou sourcilier, & se distribue sur le tronc, où il communique avec un rameau de la portion dure.

Le rameau interne, ou rameau nasal du nerf orbitaire, se porte du côté du nez, & jette un filet qui communique avec le ganglion lenticulaire de la troisieme paire; il passe ensuite sur le nerf optique, & se glise entre l'adducteur & le grand oblique de l'œil, d'où il gagne le grand angle de l'œil, & jette un filet dans le trou orbitaire, qui rentre dans le crâne, & se plonge de nouveau, en s'unissant avec un filet des nerfs olfactifs par les trous antérieurs de la lame cribleuse dans le nez; le nerf nasal se distribue à la caroncule lacrymale, au suc lacrymal, aux portions voisines du muscle orbiculaire & aux tégumens.

Le rameau externe ou nerf lacrymal se distribue principalement à la glande lacrymale.

Le nerf maxillaire supérieur se divise en trois principaux rameaux.

Le premier, ou sous-orbitaire, se glisse tout le long du canal de la portion inférieure de l'orbite, sort par le trou orbitaire externe, se distribue à la levre supérieure & aux gencives; il communique avec un rameau de la portion dure.

Le second, ou le rameau palatin, sort par le trou palatin postérieur, se distribue au palais.

Le troisieme, ou rameau sphenop-alatin, passe par le trou spheno-palatin, & se distribue à la partie postérieure des narines.

Le nerf maxillaire inférieur, après sa sortie du crâne, fournit quatre rameaux; le premier se distribue au muscle crotaphite; le second communique avec la portion dure, & se distribue à l'oreille externe; le troisieme communique de même, & se jette dans les muscles masseter, buccinateur; le quatrieme se distribue au muscle ptérigoïdien interne, aux glandes buccales, & aux autres parties voisines, *&c.* après cela le nerf maxillaire fournit avant son entrée dans le conduit de la mâchoire inférieure, un rameau nommé *petit nerf lingual*, ou *petit hypoglosse*, qui se distribue à la langue; il entre ensuite, & après avoir donné un filet à chaque dent, il sort par le trou mentonnier, & se distribue aux différentes parties du menton.

TRILATERE, adj. *dans la Géométrie*, se dit d'une figure qui a trois côtés. Ce mot est peu en usage, celui de *triangle* est le seul usité.

TRILEUCUM, (*Geog. anc.*) promontoire d'Espagne, que Ptolomée marque sur la côte septentrionale, entre Flavium Brigantium, & l'embouchure du fleuve Métarus ou Méarus.

TRILL, (*Musique.*) ou TREMBLEMENS. *Voyez* CADENCE, (*Musique.*) les Italiens appellent *Catena di trilli*, une suite de *trills*; *Voyez* une chaîne de *trills* à la *fig.* 4, *Planche VI* de Musique *Supplément des Planches.* (*F. D. C.*)

TRILLETTO, (*Musique.*) Ce n'étoit autre chose qu'un trillo marqué avec beaucoup de douceur. *Voyez* TRILLO, (*Musique.*) (*F. D. C.*)

TRILLION, s. m. c'est la dénomination que l'on donne *en Arithmétique*, au chiffre qui se trouve dans la cinquieme classe, ou cinquieme ternaire, quand il s'agit de numération. Ainsi on dit (nombre, dixaines, centaines), premiere classe.

(Mille, dixaines de mille, centaines de mille), seconde classe.

(Million, dixaines de million, centaines de millions), troisieme classe.

(Billion, dixaines de billions, centaines de billions), quatrieme classe.

(Trillions, dixaines de trillions, centaines de trillions), cinquieme classe, *&c.* comme on le voit dans l'exemple suivant:

Trillion	billion	million	mille	unité.
541,	203,	976,	402,	165.

TRILLO, (*Musique.*) Ce mot que M. Rousseau rend avec raison en françois par *trill*, signifioit ci-devant un agrément fort différent de celui qu'il signifie aujourd'hui. Le *trillo* consistoit alors à faire, pour ainsi dire, flotter la voix sur une note longue, sans pourtant changer absolument de ton. Le *trillo* se faisoit sur les instrumens à corde en levant & baissant successivement le doigt, comme pour faire le trill d'aujourd'hui, mais sans jamais abandonner la corde; ce qui produit le même effet que le martellement. Il me semble que le *trillo* de la voix devoit faire à-peu-près le même effet que les battemens de l'orgue, quand l'intervalle approche fort d'être juste. (*F. D. C.*)

TRILOGIE, s. f. (*Littérat.*) assemblage de trois pieces de théâtre que, chez les anciens, les poëtes dramatiques étoient obligés de présenter lorsqu'ils vouloient disputer à leurs concurrens le prix de la tragédie. Plutarque, dans la vie de Solon, dit que ces sortes de combats littéraires ne commencerent qu'après le tems de Thespis. Depuis on ajouta à ces trois pieces une quatrieme appellée *satyrique*. *Voyez* SATYRIQUE & TÉTRALOGIE; *Voss. instit. poët. lib. II. c. xjx. pag.* 92.

Le grammairien Aristophane avoit aussi partagé les dialogues de Platon en *trilogies*, & quelques-uns prétendent que Platon lui-même les avoit divisés de la sorte.

TRIMANIUM, (*Geog. anc.*) ville de la basse Mœsie, sur le Danube, selon Ptolomée, *liv. III. chap. x.* Il semble à Ortélius, que Drimago occupe aujourd'hui la place de cette ville. (*D. J.*)

TRIMELES, (*Musiq. des anc.*) sorte de nome pour les flûtes dans l'ancienne musique des Grecs. *Voyez* FLUTE, (*Littérat.*) (*F. D. C.*)

TRIMESTRE, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) est un espace de trois mois; le premier *trimestre* pour les études, ou pour le service dans un tribunal, ce sont les trois premiers mois de l'année, selon le tems auquel elle commence; le second *trimestre* ce sont les trois mois suivans; & ainsi des deux autres *trimestres*.

Une compagnie *trimestre* est celle dont les officiers sont distribués en quatre colonnes, qui servent chacune pendant trois mois, comme les compagnies semestres sont celles où l'on sert six mois. (*A*)

TRIMETRE, s. m. (*Prosod. latine.*) vers ïambiques. La vîtesse de l'ïambe a fait que quoique ce vers soit de six piés, on l'appelle *trimetre*, vers de trois piés, parce que en le scandant on a joint deux piés ensemble, les breves donnant cette facilité: ainsi dans ce vers ïambique de Terentianus:

Adesto ïambe prœpes, & tui tenax,

Au lieu de le mesurer en six:

Ades | t'iam | be præ | pes & | tui | tenax. |

On l'a mesuré en trois:

Adest'iam | be præpes & | tui tenax. |

Jugatis per dipodiam binis pedibus, ter feritur, *ait* Victorinus. (*D. J.*)

TRIMICHI, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Anglo-Saxons donnoient au mois de Mai, parce que dans ce mois ils trayoient leurs vaches trois fois par jour.

TRIMODIE, s. f. (*Littérat.*) espece

de ſac de la forme d'un cône renverſé, dans lequel les laboureurs chez les Romains, mettoient leurs ſemences, & qu'ils portoient pendu à leur cou quand ils enſemençoient les terres. Ce ſac étoit nommé *trimodia*, parce qu'il contenoit trois boiſſeaux. (*D. J.*)

TRIMONTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée la donne aux peuples *Selgovæ*. Cambden croit que c'eſt préſentement Atterith en Ecoſſe.

TRINACIA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, & qui n'eſt connue ſous ce nom que par Diodore de Sicile, *liv. XII. c. xxjx* dont quelques exemplaires même liſent *Trinacria*. Ces deux noms ayant été ceux de l'île de Sicile, on pourroit ſoupçonner que le nom de cette ville, qui étoit *Tiracia*, ſe corrompit dans la ſuite des tems, & que de *Tiracia*, on fit *Trinacia* & *Trinacria*.

Cluvier, *Sicil. antiq. l. II. c. xiij.* dit que le vrai nom de la ville étoit *Tiracia*, parce que Pline, *l. III. c. viij.* appelle ſes habitans *Tiracienſes*. Cette ville, ſelon Diodore de Sicile, étoit riche, puiſſante, & conſidérée comme la premiere de l'île. Elle tint toujours tête à celle de Syracuſe; & lorſque celle-ci eut réduit ſous ſon joug toutes les autres villes de l'île, les habitans de *Tiracia*, quoique ſeuls à défendre leur liberté, ne laiſſerent pas d'en venir à une bataille contre ceux de Syracuſe. Ces derniers remporterent la victoire, firent leurs ennemis eſclaves, pillerent toutes leurs richeſſes, & raſerent leur ville: mais elle fut rétablie dans la ſuite. (*D.J.*)

TRINASI MÆNIA, (*Géog. anc.*) Pauſanias, *l. III. c. xxij.* dit: à la gauche de Gythée, en avancant quelques trente ſtades dans les terres, on trouve les murs de *Trinaſe*. Je crois que c'étoit autrefois non une ville, mais un château qui avoit pris ſon nom de trois petites îles qui ſont de ce côté-là. Environ quatre-vingt ſtades plus loin, étoient les ruines de la ville d'Hélos. Ptolomée, *l. III. c. xvj.* au lieu de *Trinaſus*, écrit *Trinaſſus*, & en fait un port dans le golfe Laconique. (*D. J.*)

TRINE, adj. *en Aſtrologie*, eſt l'aſpect ou la ſituation d'un aſtre par rapport à un autre lorſqu'ils ſont diſtans de cent vingt degrés. On l'appelle quelquefois *trigone*, & on le repréſente par le caractere △. *Voyez* TRIGONE.

TRINEMEIS, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Attique ſous la tribu Cécropide. Il donnoit la naiſſance à la petite riviere de Cephiſſus, dont Strabon parle, & qu'il ſemble confondre avec celle que d'autres appellent *Eridan*.

TRINESIA, (*Géog. anc.*) île de l'Inde en-deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. j.* la marque dans le Golfe colchique, & Caſtald veut que le nom moderne ſoit *Rhéſiphe*.

TRINGLE, ſ. f. (*inſtrumens d'Ouvriers.*) piece de bois longue & étroite, qui ſert à pluſieurs marchands, ouvriers & artiſans, ſoit pour y ſuſpendre pluſieurs ſortes de marchandiſes, ſoit pour travailler à leurs ouvrages. La *tringle* des marchands bouchers eſt bordée par en-haut d'un rang de clous à crochet, pour y pendre à des allonges la viande dépecée; elle a auſſi par en-bas une toile blanche de toute ſa longueur, d'environ trois quarts d'aune de large, ſur laquelle cette viande eſt proprement arrangée. On appelle cette toile, *une nappe à boucherie*. Les *tringles* des chandeliers, épiciers, merciers, *&c.* n'ont ſouvent que des clous, de même que celles des bouchers, mais quelquefois ce ſont des chevilles de bois avec un mantonnet. (*D. J.*)

TRINGLE, (*Archit. civile.*) c'eſt un petit membre en forme de regle, d'où pendent ce qu'on appelle les *gouttes* dans l'ordre dorique. Il eſt immédiatement au-deſſous de la plate-bande de l'architrave, & répond directement à chaque triglyphe.

TRINGLE, ſ. f. (*Hydraul.*) dans la pompe aſpirante on fait paſſer une *tringle* de fer tout le long du tuyau montant. Dans la foulante il y a des *tringles* de fer appellées *chaſſis*, qui donnent le mouvement aux piſtons, & qui ſont attachés aux manivelles, ſoit ſimples ſoit à tiers-points.

TRINGLES, *dans les Braſſeries*, ce ſont de petits chevrons de trois pouces

en quarré, que l'on met sur les sommiers de la tournaille, qui sont à deux ou trois pouces de jour, & sur lesquels est placé l'aire de crin sur laquelle on étend le grain pour secher.

TRINGLE, (*terme de Boucher.*) les bouchers appellent *tringle*, une barre de bois qui est au-dessus de leur étale, & où il y a des clous à crochets pour pendre la viande. *Trévoux*

TRINGLE *de la table*, (*Manufactur. de glaces.*) dans les manufactures de glaces de grands volumes, on appelle *tringles de la table* à couler, deux grandes pieces de fer aussi longues que la table, qui se placent à discrétion des deux côtés pour regler la largeur de la glace. C'est sur les *tringles* que porte le rouleau de fonte qui détermine l'épaisseur de la piece. (*D. J.*)

TRINGLE, (*Menuiserie.*) espece de regle longue, qui encastrée & scellée au-dessous des corniches des chambres, sert à porter la tapisserie, & à divers usages dans la menuiserie.

TRINGLE *à ourdir*, (*terme de Nattiers.*) ce sont deux fortes & longues pieces de bois, sur lesquelles ils bâtissent & ourdissent leurs nattes, c'est-à-dire, sur lesquelles de plusieurs cordons de nattes qu'ils cousent ensemble avec de la ficelle, ils font des pieces de la largeur & longueur qui leur sont commandées. (*D.J.*)

TRINGLE *à dorer*, (*Relieur.*) c'est un bout de latte proportionné à la grandeur du livre, épais de 3 lignes par en-haut, & d'une ligne d'épaisseur par en-bas. Elle sert à mettre entre les feuillets & le carton du livre qu'on veut dorer sur tranche, lorsqu'on le serre dans la presse à dorer. *Voyez* PRESSE *à dorer*.

Tringle ou regle de fer qui sert à rabaisser les cartons sur le devant du volume, se met en-dedans du livre quand il est rogné, pour ôter le trop de largeur du carton, & ne lui laisser que le bord ordinaire, ainsi on dit *rabaisser*.

TRINGLE, (*terme de Serrurier.*) verge de fer qu'on accroche aux pitons des colonnes d'un lit, & où l'on met des anneaux pour y attacher des rideaux qu'on tire & que l'on ferme parce moyen. (*D.J.*)

TRINGLE, (*terme de Vitrier.*) les vitriers se servent aussi de *tringles* pour dresser & enfermer leurs panneaux. Elles sont ordinairement de fer, mais quelquefois simplement de bois. On les coupe en angles par les deux bouts, afin qu'elles puissent mieux se dresser d'équerre. (*D. J.*)

TRINGLER, v. act. (*Menuis.*) c'est tracer une ligne droite avec le cordeau frotté de pierre blanche, noire ou rouge, pour la façonner. (*D. J.*)

TRINGLETTES, s. f. pl. (*Vitrerie.*) piece de verre dont on compose les panneaux des vitres. C'est aussi un outil de fer en forme de petit couteau émoussé, dont les vitriers se servent pour ouvrir leur plomb; le plus souvent ce sont des morceaux d'ivoire, d'os ou de buis, de quatre ou cinq pouces de long, plats & arrondis par le bout. (*D. J.*)

TRINITAIRES, s. m. (*Hist. eccl.*) terme qui a des significations extrêmement variées & arbitraires.

On s'en sert souvent pour marquer toutes sortes d'hérétiques & sectaires qui pensent différemment des catholiques sur le mystere de la sainte Trinité. *Voyez* TRINITÉ.

Quelquefois ce terme est restraint plus immédiatement à quelque classe particuliere d'hérétiques, & dans ce sens les *trinitaires* se confondent souvent avec les unitaires. *Voyez* UNITAIRES.

Quelquefois on l'applique aux orthodoxes eux-mêmes par opposition aux *antitrinitaires* qui nient ou combattent la doctrine de la Trinité. C'est dans ce sens que les Sociniens & d'autres ont coutume de donner le nom de *trinitaires* aux athanasiens, c'est-à-dire, aux catholiques & aux protestans qui professent sur la Trinité la doctrine contenue dans le symbole attribué à S. Athanase. *Voyez* ANTI-TRINITAIRES *&* SYMBOLE.

TRINITAIRES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) est aussi le nom d'un ordre religieux institué à l'honneur de la sainte Trinité, & pour la rédemption des captifs chrétiens qui sont en esclavage chez les infideles.

On les appelle en France *Mathurins*, parce que la premiere église qu'ils ont eu à Paris étoit sous l'invocation de S. Ma-

thurin. Ils sont habillés de blanc, & portent sur la poitrine une croix mi-partie de rouge & de bleu. Les *trinitaires* font profession & un vœu particulier de s'employer à racheter les chrétiens détenus esclaves dans les républiques d'Alger, de Tripoli, de Tunis, & dans les royaumes de Fez & de Maroc. Ils ont une regle qui leur est particuliere, quoique plusieurs historiens les rangent au nombre des communautés qui suivent la regle de S. Augustin.

Cet ordre prit naissance en 1198, sous le pontificat d'Innocent II. Les fondateurs furent S. Jean de Matha & S. Felix de Valois. Le premier étoit natif de Faucon en Provence; le second étoit apparemment originaire de la petite province de Valois, & non pas de la famille royale de ce nom, qui ne commença que plus d'un siecle après; réflexion que n'ont pas faite les auteurs qui pour illustrer ce saint, l'en font descendre.

Gauthier de Chastillon fut le premier qui leur donna une place dans ses terres, pour y bâtir un couvent qui dans la suite devint le chef-lieu de tout l'ordre. Honoré III. confirma leur regle. Urbain IV. nomma l'évêque de Paris & d'autres prélats pour les réformer, & la réforme fut approuvée par Clément IV. en 1267.

Cet ordre possede 250 maisons distribuées en treize provinces, dont six se trouvent en France, trois en Espagne, trois en Italie, & une en Portugal. Ils ont eu autrefois un couvent en Angleterre, un en Ecosse, & un troisieme en Irlande.

Dans les chapitres généraux tenus en 1573 & 1576, on ordonna une réforme qui fut suivie quelque tems après par Julien de Nantonville, & par Claude Aleph, deux hermites de S. Michel; mais le pape Grégoire XIII. leur permit depuis de prendre l'habit de *trinitaire*, & dans la suite leur hermitage fut changé en une maison de l'ordre.

En 1609 le pape Paul V. leur permit de bâtir de nouvelles maisons, & d'introduire la réforme dans quelques-unes des anciennes. En 1635 Urbain VIII. commit par un bref le cardinal de la Rochefoucauld pour mettre la réforme dans toutes les maisons de l'ordre; ce qui fut exécuté en vertu d'une sentence où la réforme étoit contenue en huit articles, dont les principaux étoient que ces religieux eussent à observer la regle primitive approuvée par Clément IV, à s'abstenir de viandes, à porter de chemises de laine, à aller à matines à minuit, *&c.*

En 1454 on avoit aussi fait une réforme parmi ceux de Portugal.

L'habit des *trinitaires* est différent dans les différentes provinces.

TRINITAIRES DÉCHAUX *ou* DÉCHAUSSÉS, (*Hist. ecclésiast.*) est une réforme de l'ordre des *trinitaires* qui se fit en Espagne dans le chapitre général tenu en 1594, où il fut résolu que chaque province établiroit deux ou trois maisons pour y observer la regle primitive, pratiquer de plus grandes austérités, porter de plus gros habits, *&c.* de sorte cependant qu'on laissa à ces réformés la liberté de retourner à leur ancien couvent quand bon leur sembleroit.

Dom Alvarez Basan ayant intention de fonder un monastere à Val de Pegnas, & desirant qu'il fût occupé par des *trinitaires déchaux*, on convint d'ajouter à la réforme la nudité des piés, afin que les *trinitaires* profitassent de cet établissement.

Ensuite la réforme fit des progrès dans les trois provinces d'Espagne, & enfin elle fut introduite en Pologne & en Russie, de-là en Allemagne & en Italie.

En France il y a aussi des *trinitaires déchaux* établis par Frere Jérome Hallies, lequel ayant été envoyé à Rome pour y solliciter la réforme telle qu'on l'avoit premiérement établie en Espagne, obtint encore du pape la permission d'y ajouter un habit grossier & la nudité des piés. Il commença cette réforme par le couvent de S. Duys à Rome, & par celui d'Aix en Provence.

En 1670 les religieux de cette réforme eurent assez de maisons pour en former une province; de sorte que la même année ils tinrent leur premier chapitre général.

TRINITAIRES RELIGIEUSES, (*Hist. ecclésiastiq.*) Il y a aussi des religieuse-

de la sainte Trinité établies en Espagne par S. Jean de Matha lui-même qui leur bâtit un couvent en 1201. Celles qui prirent d'abord l'habit n'étoient que des oblates qui ne faisoient point de vœux; mais en 1210 le monastere fut rempli de véritables religieuses sous la direction de l'Infante Constance, fille de Pierre II. roi d'Aragon, qui fut la premiere religieuse & la premiere supérieure de cet ordre.

Françoise de Romero, fille de Julien de Romero, lieutenant-général des armées d'Espagne, établit aussi des religieuses *trinitaires déchaussées* à Madrid, vers l'an 1612. Son dessein étant de fonder un monastere d'augustines déchaussées, elle rassembla un certain nombre de filles, & les logea, pour un tems, dans une maison qui appartenoit aux *trinitaires* déchaux, & qui étoit située dans le voisinage. Comme ces filles alloient à l'église de ces religieux, & qu'elles s'étoient mises sous la direction du pere *Jean-Baptiste de la Conception*, leur fondateur, la connoissance qu'elles firent avec ce religieux, & les services qu'elles en reçurent, les engagerent à changer la résolution qu'elles avoient prise de se faire augustines; elles demanderent à leur directeur l'habit de son ordre, ce qu'il leur accorda.

Mais l'ordre s'étant opposé à ce dessein, & ayant réfusé de prendre ces filles sous sa jurisdiction, elles s'adresserent à l'archevêque de Tolede qui leur permit de vivre suivant la regle de l'ordre des *trinitaires*; de sorte qu'elles en prirent de nouveau l'habit en 1612, & commencerent leur noviciat.

Enfin il y a encore un tiers-ordre de *trinitaires*. *Voyez* TIERS-ORDRE.

TRINITÉ THÉOLOGIQUE, nous appellons ainsi le mystere de la *Trinité*, en tant qu'il est du ressort de la foi, & des explications qu'en donnent les Théologiens.

Trinite ainsi considérée, *Trinitas* ou *Trias*, est le mystere de Dieu même subsistant en trois personnes, le Pere, le Fils, le Saint-Esprit, réellement distinguées les unes des autres, & qui possedent toutes trois la même nature numérique & individuelle. *Voyez* DIEU, PERSONNE, *&c.*

C'est un article de la foi chrétienne qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & cette unité est tout le fondement de la croyance des chrétiens. Mais cette même foi enseigne que cette unité est féconde, & que la nature divine, sans blesser l'unité de l'être suprême, se communique par le Pere au Fils, & par le Pere & le Fils au Saint-Esprit: fécondité au reste qui multiplie les personnes sans multiplier la nature.

Ainsi le mot *trinité* renferme l'unité de trois personnes divines réellement distinguées, & l'identité d'une nature indivisible. La *Trinité* est un ternaire de personnes divines, qui ont la même essence, la même nature & la même substance, non-seulement spécifique, mais encore numérique.

La *théologie* enseigne qu'il y a en Dieu une essence, deux processions, trois personnes, quatre rélations, cinq notions, & la circumincession que les Grecs appellent περιχώρησις. Nous allons donner une idée de chacun de ces points, qu'on trouvera d'ailleurs traités dans ce Dictionnaire, chacun sous son titre particulier.

1°. Il y a donc en Dieu une seule essence, une seule nature divine qui est spirituelle, infinie, éternelle, immense, toute-puissante, qui voit tout, qui connoît tout, qui a crée toutes choses, & qui les conserve. Vouloir diviser cette nature, c'est établir ou le manichéisme, ou le trithéisme, ou le polythéisme, *Voyez* MANICHÉISME.

2°. Il y a en Dieu deux processions ou émanations, savoir celle du Fils, & celle du Saint-Esprit. Le Fils tire son origine du Pere, qui est improduit, & le S. Esprit tire la sienne du Pere & du Fils. La procession du Fils s'appelle *génération*, celle du S. Esprit retient le nom de *procession*. *Voyez* GÉNÉRATION, *&c.*

Le Fils procede du Pere par l'entendement, ou par la voie de connoissance: car Dieu se connoissant lui-même de toute éternité, nécessairement & infiniment, produit un terme, une idée, une notion ou connoissance de lui-même, & de toutes ses perfections, qui est appellée son *Verbe*,

son *Fils*, l'*image de sa substance*, qui lui est égal en toutes choses, éternel, infini, nécessaire, *&c.* comme son Pere.

Le Pere regarde son Fils comme son Verbe, & le Fils regarde son Pere comme son principe, & en se regardant ainsi l'un & l'autre éternellement, nécessairement & infiniment, ils s'aiment nécessairement, & produisent un acte de leur amour mutuel.

Le terme de cet amour est le S. Esprit, qui procede du Pere & du Fils par voie de spiration, c'est-à-dire de volonté, d'amour & d'impulsion, & qui est aussi égal en toutes choses au Pere & au Fils. *Voyez* PERE, FILS *&* S. ESPRIT.

Ces processions sont éternelles, puisque le Fils & le S. Esprit qui en résultent, sont eux-mêmes éternels. Elles sont nécessaires & non-contingentes, car si elles étoient libres en Dieu, le Fils & le S. Esprit qui en émanent seroient contingens, & dès-lors ils ne seroient plus Dieu. Enfin elles ne produisent rien hors du Pere, puisque le Fils & le S. Esprit qui en sont le terme, demeurent unis au Pere sans en être séparés, quoiqu'ils soient réellement distingués de lui.

3°. Chaque procession divine établit deux relations; l'une du côté du principe, ou de la personne de qui une autre émane; & l'autre du côté du terme ou de la personne qui émane d'une autre personne divine.

La paternité est une relation fondée sur ce que les théologiens scholastiques appellent *l'entendement notionel*, par lequel le Pere a rapport à la seconde personne qui est le Fils. La filiation est la relation par laquelle la seconde personne, c'est-à-dire le Fils, a rapport au Pere. Ainsi la premiere procession qu'on nomme *génération*, suppose nécessairement deux relations, la paternité & la filiation. *Voyez* PATERNITÉ *&* FILIATION.

La spiration active est la relation fondée sur l'acte notionel de la volonté, par laquelle la premiere & la seconde personne regardent ou se rapportent à la troisieme. La spiration passive ou procession prise dans sa signification stricte, est la relation par laquelle la troisieme personne regarde ou se rapporte à la premiere & à la seconde. Par conséquent la seconde procession, qui retient proprement le nom de *procession*, forme nécessairement deux relations; la spiration active & la spiration passive. *Voyez* SPIRATION.

Ou pour exprimer encore plus clairement ces choses abstraites. La premiere personne qui s'appelle *Pere*, a en qualité de *Pere*, un rapport réel de *paternité* avec le Fils qu'il engendre. La seconde personne qui s'appelle *Fils*, a en qualité de *Fils*, un rapport réel de *filiation* avec le Pere qui le produit. La troisieme personne qui s'appelle le *Saint-Esprit*, a en qualité de *Saint-Esprit*, un rapport réel de spiration passive avec le Pere & le Fils, parce qu'il en procede. Le Pere & le Fils qui produisent le S. Esprit, ont en qualité de *principe du S. Esprit*, un rapport réel de spiration active avec cette troisieme personne qui émane d'eux.

4°. Par *personne* on entend une substance individuelle, raisonnable ou intellectuelle, ou bien une substance intellectuelle & incommunicable. *Voyez* PERSONNE.

Quoique dans les premiers siecles on ait disputé sur la signification du mot *hypostase*, quelques peres les rejettant pour ne pas paroître admettre en Dieu trois natures; cependant selon l'usage reçu depuis long-tems dans l'Eglise & dans les écoles, le mot *hypostase* est synonime à celui de *personne*. Il y a donc dans la sainte *Trinité* trois hypostases, ou trois personnes, le Pere, le Fils & le S. Esprit, qui sont constituées par les relations propres & particulieres à chacune d'elles. En sorte qu'excepté ces relations, toutes choses leur sont communes. C'est de-là qu'est venu cet axiome en Théologie: *omnia in divinis unum sunt, ubi non obviat relationis oppositio*, c'est-à-dire qu'il n'y a point de distinction dans les personnes divines, lorsqu'il n'y a point d'opposition de relation. Ainsi tout ce qui concerne l'essence ou la nature leur est commun, il n'y a que les proprietés relatives qui regardent proprement les personnes. *Relativa nomina Trinitatem faciunt*, dit S. Fulgence, *lib. de Trinit.*

essentialia vero nullo modo triplicantur.

Ainsi si la puissance est quelquefois attribuée au Pere, la sagesse au Fils, & la bonté au S. Esprit; & de même si l'on dit que les péchés d'infirmité ou de foiblesse sont commis contre le Pere, ceux d'ignorance contre le Fils, ceux de malice contre le S. Esprit, ce n'est pas à dire pour cela que ces attributs ne soient pas communs aux trois personnes, ni que ces péchés les offensent moins directement l'une que l'autre. Mais on leur attribue ou rapporte ces choses par voie d'appropriation, & non de propriété; car toutes ces choses sont communes aux trois personnes, d'où est venu cet axiome: *les œuvres de la sainte* Trinité *sont communes & indivises*, (c'est-à-dire elles conviennent à toutes les personnes divines), mais non pas leurs productions *ad intra* (comme on les appelle), par la raison qu'elles sont relatives.

Par *appropriation* on entend l'action de donner à une personne divine, à cause de quelque convenance, un attribut qui est réellement commun à toutes les trois. Ainsi dans les Ecritures, dans les épîtres des apôtres, dans le symbole de Nicée, la toute-puissance est attribuée au Pere, parce qu'il est le premier principe, & un principe sans origine, ou principe plus élevé. La sagesse est attribuée au Fils, parce qu'il est le terme de l'entendement divin, auquel la sagesse appartient. La bonté est attribuée au S. Esprit, comme au terme de la volonté divine à laquelle appartient la bonté.

Le Pere est la premiere personne de la sainte *Trinité*, par la raison que le Pere seul produit le Verbe par l'acte de son entendement; & avec le Verbe il produit le S. Esprit par l'acte de sa volonté.

Il est bon de remarquer ici que le S. Esprit n'est pas ainsi appellé à cause de sa spiritualité, qui est un attribut commun à toutes les trois personnes; mais à cause de la spiration passive qui lui est particuliere à lui seul. *Spiritus, quasi spiratus.*

Ajoutez à cela, que quand une personne de la sainte *Trinité* est appellée *premiere*, une autre seconde, une autre *troisieme*, ces expressions ne doivent point s'entendre d'une priorité de tems ou de nature, qui emporteroit avec elle quelque idée de dépendance, ou de commencement dans le tems; mais d'une priorité d'origine ou d'émanation, qui consiste en ce qu'une personne produit l'autre; mais de toute éternité, & de telle sorte que la personne qui produit ne peut exister, ni être conçue sans celle qui est produite.

5°. Il suit de ce que nous avons dit, que dans la *Trinité* il y a des notions; & par *notion* l'on entend une marque particuliere, ou un caractere distinctif qui sert à distinguer les trois personnes, & l'on en compte cinq. La *paternité*, qui distingue le Pere du Fils & du S. Esprit. La *filiation*, qui distingue le Fils des deux autres personnes divines. La *spiration active*, qui distingue le Pere & le Fils d'avec le S. Esprit, & la *spiration passive*, qui distingue le S. Esprit du Pere & du Fils. Quelques théologiens prétendent que ces quatre notions suffisent, & que le Pere est assez distingué du Fils par la *paternité*, & du S. Esprit par la *spiration active*; mais le plus grand nombre ajoute encore pour le Pere l'*innascibilité*. En effet, elle seule donne une idée juste & totale du Pere, qui est la premiere des trois personnes divines. Cette premiere personne est *improduite*, & qui dit simplement *pere*, n'énonce pas une personne non engendrée: quiconque est pere, peut avoir lui-même un pere.

6°. La circumincession, ou περιχωρησις, est l'inexistence intime des personnes divines, ou leur mutuelle existence l'une dans l'autre. Car quoiqu'elles soient réellement distinguées, elles sont cependant consubstantielles; c'est pourquoi J. C. dit dans S. Jean, *ch. xiv. Quoi, vous ne croyez pas que je suis dans le Pere, & que le Pere est en moi?* L'identité d'essence que les Grecs appellent ὁμουσια, & la consubstantialité avec la distinction des personnes, sont nécessaires pour la circumincession. *Voyez* CIRCUMINCESSION.

Telle est la foi sur le mystere de la sainte *Trinité*, & telles sont les expressions consacrées parmi les Théologiens pour expliquer ce mystere, autant que les bornes de l'esprit humain peuvent le permettre. Car

on sent d'abord combien il en surpasse la foible portée, & qu'on ne sauroit trop scrupuleusement s'attacher au langage reçu dans une matiere où il est aussi facile que dangereux de s'égarer, comme l'a dit S. Augustin : *in iis ubi quæritur unitas trinitatis, Patris, & Filii, & Spiritûs-Sancti, nec periculosius alicubi erratur, nec laboriosius aliquid quæritur. Lib. I. de Trinit. c. j.*

En effet, il est peu de dogmes qui aïent été attaqués avec tant d'acharnement & de tant de différentes manieres par les ennemis du christianisme. Car sans parler des Juifs modernes qui le nient hautement pour ne pas reconnoître la divinité de Jesus-Christ, & sous prétexte de maintenir l'unité d'un Dieu qui leur est si expressément recommandée dans l'ancienne loi, comme si l'on n'y trouvoit pas des traces suffisantes de ce mystere; parmi les autres hérétiques, les uns l'ont combattu dans toutes ses parties en niant la *trinité* des personnes; d'autres ne l'ont attaqué qu'en quelques points, soit en multipliant ou en diversifiant la nature divine, soit en niant l'ordre d'origine qui se trouve entre le Pere, le Fils & le Saint-Esprit.

Sabellius & ses sectateurs qui ont paru dans le iij. siecle de l'Eglise, les Spinosistes & les Sociniens qui se sont élevés dans ces derniers tems, en ont nié la possibilité & la réalité. La *possibilite*, parce qu'ils prétendent qu'il implique contradiction qu'il y ait en Dieu trois personnes réellement distinguées les unes des autres, & que ces trois personnes possedent une seule & même nature numérique & individuelle. La *réalité*, parce qu'ils s'imaginent qu'il n'en est fait aucune mention dans les livres saints. Suivant eux, c'est la même personne divine ou le même Dieu qui est nommé *Pere*, *Fils & Saint-Esprit* dans les Ecritures. *Pere*, en tant qu'il est le principe de toutes choses & qu'il a donné l'ancienne loi. *Fils*, en tant qu'il a daigné instruire de nouveau les hommes par Jesus-Christ qui étoit lui-même un pur homme. *Saint-Esprit*, en tant qu'il éclaire les créatures raisonnables, & qu'il les échauffe du feu de son amour.

Jean Philoponus est le premier qu'on connoisse avoir multiplié la nature divine dans les trois personnes de la sainte *Trinité*. Il enseignoit, selon Nicephore *hist. l. XVIII.* que le Pere, le Fils & le S. Esprit avoient la même nature spécifique, en ce qu'ils possédoient tous trois la même divinité; mais il ajoutoit que la nature divine ne se trouve pas une en nombre dans ces trois personnes, & qu'elle y est réellement multipliée. Erreur que l'abbé Faydit a renouvellée dans le dernier siecle. Arius, prêtre d'Alexandrie, & Macédonius, patriarche de Constantinople, ont soutenu, l'un, que le Verbe n'étoit pas consubstantiel au Pere; l'autre, que le Saint-Esprit n'étoit pas Dieu comme le Pere & le Fils. Deux points que les Ariens modernes ou Antitrinitaires ont aussi avancé dans ces derniers tems. Enfin les Grecs pensent que le S. Esprit ne procede que du Pere & nullement du Fils.

A ces différentes erreurs, les Orthodoxes oposent. 1°. Les écritures qui établissent évidemment l'existence de ce mystere, & par conséquent sa possibilité dont la raison seule n'est pas juge compétent. 2°. Les décisions de l'église & sa tradition constante. 3°. Les recherches & les raisonnemens d'un grand nombre de Théologiens, soit protestans, soit catholiques, qui ont approfondi ces matieres dans les disputes avec les Sociniens, de maniere à faire voir que les interprétations que ceux-ci donnent aux Ecritures sont fausses, forcées & également contraires à l'esprit & à la lettre des livres saints. On peut consulter sur ce point les PP. Petau & Thomassin, MM. Bossuet, Huet & Wuitasse; & parmi les Protestans, Abadie, la Place, Bullus, *Hoornebek*, &c.

Systême des Nestoriens sur J. C.

Quelques savans prétendent qu'il n'y a plus de véritable hérésie *nestorienne*, ce qu'ils prouvent par les actes que les *Nestoriens* mêmes ont produit à Rome sous le pape Paul V. & qui ont été imprimés dans la même ville, dans le recueil de Strozza, l'an 1617. Elie qui étoit alors patriarche des *Nestoriens*, joignit à la lettre qu'il

qu'il écrivit au pape, une confession de foi de son église, où il témoigne avoir des sentimens orthodoxes sur le mystere de l'incarnation, quoique les expressions ne soient pas toujours les mêmes que celles des Latins.

Voici quelle est, selon ces auteurs, la croyance des *Nestoriens* sur ce mystere. Ils assurent que J. C. a pris un corps de la sainte Vierge, qu'il est parfait tant en l'ame qu'en l'entendement, & en tout ce qui appartient à l'homme: que le verbe étant descendu en une vierge, s'est uni avec l'homme, & qu'il est devenu une même chose avec lui: que cette unité est sans mélange & sans confusion, & que c'est pour cela que les propriétés de chaque nature ne peuvent être détruites après l'union. Pour ce qui est du reproche qu'on leur fait qu'ils n'appellent point la Vierge *mere de Dieu*, mais *mere de J. C.* le patriarche Elie répond, qu'ils en usent ainsi pour condamner les Appollinaristes qui prétendent que la divinité est en J. C. sans l'humanité, & pour confondre Themisthius qui assuroit que le Christ n'étoit que l'humanité sans la divinité. Il réduit ensuite les points de créance dans lesquels on dit que les *Nestoriens* ne conviennent point avec l'Eglise romaine, à cinq chefs: savoir en ce que les *Nestoriens* n'appellent point la sainte Vierge *mere de Dieu*, mais *mere de J. C.* 2°. en ce qu'ils reconnoissent en J. C. deux personnes; 3°. en ce qu'ils n'admettent en lui qu'une puissance & une volonté; 4°. en ce qu'ils disent simplement que le S. Esprit procede du Pere; 5°. en ce qu'ils croient que la lumiere qu'on fait le jour du Samedi saint au sépulchre de notre Seigneur, est une lumiere véritablement miraculeuse. L'abbé Adam, un des députés du patriarche, expliqua ainsi les trois premiers articles; car pour les deux autres, tous les Orientaux les soutiennent aussi-bien que les *Nestoriens*. Il dit donc pour la justification des siens: 1°. qu'il est facile de concilier l'Eglise romaine, qui appelle la Vierge *mere de Dieu*, avec la *nestorienne* qui l'appelle *mere de Christ*, parce que c'est un principe reçu des deux églises, que la divinité n'engendre point, ni n'est point engendrée; qu'il est vrai que la Vierge a engendré *Jesus-Christ*, qui est Dieu & Homme tout ensemble; que néanmoins ce ne sont pas deux fils, mais un seul & véritable fils. Il ajoute que les *Nestoriens* ne nient pas qu'on ne puisse appeller la Vierge *mere de Dieu*, parce que Jesus-Christ est véritablement Dieu. Mais conformément à leurs anciens préjugés ils s'abstiennent de ces expressions, & ne se conforment pas au langage de l'Eglise romaine. 2°. Il est constant que les Latins reconnoissent en J. C. deux natures & une seule personne, au lieu que les *Nestoriens* disent qu'il y a en lui deux personnes & une *prosopa* ou *personne visible*, & outre cela qu'il n'y a en J. C. qu'une puissance ou vertu. L'abbé Adam concilie ces deux sentimens qui paroissent opposés, par l'explication qu'il donne de ce mystere. Les *Nestoriens*, selon lui, distinguent *per mentem*, ou dans leur entendement, deux personnes conformément aux deux natures qui sont en J. C. & ne voient de leurs yeux qu'un seul J. C. qui n'a que la *prosopa*, ou apparence d'une seule filiation; & c'est en ce sens qu'ils ne reconnoissent qu'une puissance ou vertu en lui, parce qu'ils ne le considerent que comme une *prosopa* ou personne visible. Mais dans l'Eglise romaine, on distingue ces puissances ou vertus, en *divinité* & *humanité*, parce qu'on les considere par rapport aux deux natures. Et ainsi cette diversité de sentimens n'est qu'apparente, puisque les *Nestoriens* avouent avec les Latins, qu'il y a deux natures en J. C. & que chaque nature a sa puissance & sa vertu. 3°. Enfin, il concilie le sentiment des *Nestoriens* sur le troisieme article avec celui de l'Eglise romaine, par le même principe, s'appuyant sur ce qu'il n'y a qu'une filiation; & comme cette filiation ne fait qu'un J. C. les *Nestoriens* disent par rapport à cela, qu'il n'y a en lui qu'une volonté & une opération, parce qu'il est un en effet & non pas deux J. C. ce qui ne les empêche pas de reconnoître en lui deux volontés & deux opérations par rapport aux deux natures, & de la même maniere que les Latins.

Mais on croit que ce député ne repré-

sentoit pas sincérement la créance de ceux de sa secte. Car il est certain que ces chrétiens d'Orient sont encore aujourd'hui dans les sentimens de *Nestorius* sur l'incarnation. Leur patriarche seul n'est point marié ; mais leurs prêtres ne gardent point le célibat, même après la mort de leur premiere épouse, contre la coutume des autres sectes chrétiennes d'Orient. Ils font l'office en langue chaldaïque, quoiqu'ils parlent grec, arabe ou curde, selon les lieux qu'ils habitent. Strozza, *de dogmatib. Chaldeor.* M. Simon, l'abbé Renaudot, *tom. IV. de la perpét. de la foi.* Moreri, *dictionn. tom. IV. lettre N.* au mot *Nestorius.*

TRINITÉ, (*Doctrine des Eusébiens sur la.*) Cette secte prit son nom d'Eusebe, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, que l'on suppose avoir favorisé Arius. Voici ce qu'il pensoit sur la *Trinité*. Il déclare en plusieurs endroits, que le Verbe est Dieu, & Fils de Dieu : il soutient expressément qu'il n'a pas été tiré du néant, & créé dans le tems ; mais qu'il étoit engendré de toute éternité de la substance du Pere : il rejette absolument le sentiment de ceux qui disoient que le Verbe avoit été produit de rien, & qui le mettoient au rang des créatures.

Mais il paroît insinuer en plusieurs endroits, & principalement dans son traité contre Marcel, que le Fils n'est pas égal au Pere, & qu'on ne lui doit point le même degré d'adoration. Il soutient cette même opinion dans tous les ouvrages dans lesquels il rejette le sentiment de ceux qui prétendoient que le Fils avoit été tiré du néant, & n'étoit point d'une même substance avec le Pere, ni de toute éternité ; mais il semble admettre quelque inégalité entre le Pere & le Fils, & penser que la connoissance du Fils est en quelque maniere dépendante & inférieure à celle du Pere.

De-là vint qu'il ne se fit point de peine de reconnoître dans le concile de Nicée, que le Fils étoit Dieu de toute éternité, & de rejetter en termes exprès la doctrine d'Arius, qui soutenoit que le Fils avoit été tiré du néant, & qu'il y avoit eu un tems où il n'existoit point : mais il se fit toujours de la peine d'approuver le terme de *consubstantiel*, qui signifie que le Fils est de la même substance que le Pere ; & quand il souscrivit à ce terme, il y donna un sens fort éloigné de celui qui établit l'égalité du Pere & du Fils.

Dans la lettre qu'il écrivit à son Eglise : *Quand on affirme*, dit-il, *que le Fils est* consubstantiel *au Pere, on entend seulement que le Fils de Dieu n'a aucune ressemblance avec les créatures qui ont été faites par lui, & qu'il en a une parfaite avec son Pere, parce qu'il a été engendré, & non d'une autre hypostase ou d'une autre substance.* Ce qui fait voir qu'Eusebe n'a point approuvé ce terme, en tant qu'il établit une parfaite égalité entre le Pere & le Fils, mais en tant qu'il établit la ressemblance du Fils avec le Pere, ce qui signifie que le Fils est engendré du Pere.

On doit observer ici qu'Athanase, dans le *traité des Synodes*, & dans le livre de la *décision du concile de Nicée*, témoigne qu'il n'approuve en aucune maniere l'explication qu'Eusebe donnoit à ce terme. Mais ce qui le rendit suspect d'hétérodoxie sur cet article, ce furent principalement les liaisons qu'il eut avec les évêques du parti d'Arius, les louanges qu'il leur a toujours données, son silence dans son histoire ecclésiastique sur ce qui regarde le concile de Nicée, & la maniere peu avantageuse dont il en parle dans ses livres de la vie de Constantin.

Il est bien plus difficile de le défendre sur son opinion, par rapport au S. Esprit ; car il assure qu'il n'est point véritabement Dieu. *Le S. Esprit*, dit-il, *n'est ni Dieu, ni Fils de Dieu, parce qu'il ne tire point son origine du Pere comme le Fils, étant au nombre des choses qui ont été faites par le Fils.*

Ce que nous avons dit jusqu'ici des sentimens d'Eusèbe, fait voir d'un côté que c'est à tort que Socrate, Sozomene, & quelques auteurs modernes l'excusent de s'être écarté des notions reçues sur la *Trinité* ; & d'un autre côté, que c'est une grande injustice que de l'appeller *Arien*, & même le chef des Ariens, comme a fait S. Jerôme, puisqu'il rejette formellement ce qui fait le caractere distinctif de

la doctrine d'Arius, que le Verbe a été fait de rien, qu'il n'est point de la substance du Pere, mais d'une autre substance, & qu'il y a eu un tems où il n'existoit point. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

TRINITÉ PHILOSOPHIQUE, nous entendons par ce terme, les divers sentimens répandus dans l'antiquité sur une *trinité* d'hypostases dans la divinité.

En effet, parmi les payens, plusieurs écrivains semblent avoir eu quelque notion de la *Trinité*. Steuch. Eugub. *de Peren. Philos. lib. I. c. iij.* observe qu'il n'y a rien dans toute la théologie payenne qui ait été ou plus approfondi, ou plus généralement avoué par les Philosophes que la *Trinité*. Les Chaldéens, les Phéniciens, les Grecs & les Romains ont reconnu dans leurs écrits que l'être suprême a engendré un autre être de toute éternité, qu'ils ont appellé quelquefois le *fils de Dieu*, quelquefois le *verbe*, quelquefois l'*esprit*, & quelquefois la *sagesse de Dieu*, & ont assuré qu'il étoit le créateur de toutes choses. *Voyez* FILS.

Parmi les sentences des Mages descendans de Zoroastre, on trouve celle-ci, παντα ἐξετελεσε πατηρ και παρεδωκε δευτερῳ; le pere a accompli toutes choses & les a remises à son second esprit. Les Egyptiens appelloient leur *trinité hempta*, & ils l'ont représentée comme un globe, un serpent & une aile joints dans un symbole hiéroglyphique. Le P. Kircher & M. Gale supposent que les Egyptiens avoient reçu cette doctrine du patriarche Joseph & des Hébreux.

Les Philosophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois hypostases ou personnes. Ils ont étendu leur divinité à trois personnes, & même se sont quelquefois servis du mot *trias*, trinité. Il ne leur manquoit que d'admettre la consubstantialité de ces trois hypostases, pour signifier l'unité de la nature divine à l'exclusion de toute triplicité, par rapport à la différence de nature, & de ne point regarder comme nécessaire de concevoir quelque infériorité de la seconde hypostase, par rapport à la premiere; & de la troisieme, par rapport aux deux autres. *Voyez* HYPOSTASE.

Plotin soutient, *Ennecad. V. lib. I. c. viij.* que cette doctrine est très-ancienne, & qu'elle avoit déja été enseignée, quoiqu'obscurément, par Parmenide. Il y en a qui rapportent l'origine de cette opinion aux Pythagoriciens, & d'autres l'attribuent à Orphée, qui a nommé ces trois principes *Phanés*, *Uranus* & *Chronus*. Quelques savans ne trouvent pas vraisemblable que cette *trinité* d'hypostases soit une invention de l'esprit humain, & M. Cudworth, entr'autres, juge qu'on peut en croire Proclus, qui assure que c'est une *théologie de tradition divine*, θεοπαραδοτος θεολογια, & qu'ayant été donnée aux Hébreux, elle est passée d'eux à d'autres nations, parmi lesquelles elle s'est néanmoins corrompue; & en effet, il est fort probable que les Hébreux l'aient communiquée aux Egyptiens, ceux-ci aux Phéniciens & aux Grecs, & que par laps de tems, elle se soit altérée par les recherches mêmes des Philosophes, dont les derniers, comme c'est la coutume, auront voulu substituer & ajouter de nouvelles découvertes aux opinions des anciens. Il est vrai, d'un autre côté, que le commerce des philosophes grecs avec les Egyptiens, ne remonte qu'au voyage que Pythagore fit en Egypte, où il conversa avec les prêtres de ce pays, ce qui ne remonte pas plus haut que l'an du monde 3440, & il y avoit alors plus de mille ans que les Hébreux étoient sortis d'Egypte. Il eût été par conséquent fort étonnant que les Egyptiens eussent conservé des idées bien nettes & bien pures de la *trinité*; & ils n'en purent guere donner que de confuses à Pythagore, sur un dogme qui leur étoit, pour ainsi dire, étranger, puisqu'ils avoient eux-mêmes considérablement obscurci ou défiguré les principaux points de leur propre religion.

Quoi qu'il en soit, les Philosophes qui admettoient cette *trinité* d'hypostases, la nommoient *une trinité de dieux*, *un premier*, *un second*, *un troisieme dieu*. D'autres ont dit *une trinité de cause*, *de principes ou de créateurs*. Numénius disoit qu'il y a trois dieux, qu'il nomme *le pere*, *le fils & le petit-fils*. Philon, tout juif qu'il étoit, a parlé d'un second dieu. Cette tradition fut exprimée en termes

impropres & corrompus en diverſes manieres parmi les payens. Il y eut quelques Pythagoriciens & quelques Platoniciens qui dirent que le monde étoit la troiſieme hypoſtaſe dont il s'agiſſoit, de ſorte qu'ils confondoient la créature & le créateur. On ne peut pas les excuſer, en diſant qu'ils entendoient principalement par-là l'eſprit ou l'ame du monde, puiſque s'il y avoit une ame du monde, qui conjointement avec le monde ſenſible composât un animal, il faudroit que cette ame fût une créature. 2°. Il y eut encore quelques philoſophes des mêmes ſectes, qui croyant que les différentes idées qui ſont dans l'entendement divin, ſont autant de dieux, faiſoient de la ſeconde hypoſtaſe un nombre infini de divinités. 3°. Proclus & quelques autres Platoniciens établirent un nombre infini de *henades* ou d'unités qu'ils plaçoient au-deſſus de leur premier eſprit qui faiſoit leur ſeconde hypoſtaſe, & plaçoient de même une infinité de *noës* ou d'*eſprits* au-deſſus de la troiſieme hypoſtaſe, qu'ils nommoient *la premiere ame*. De-là vinrent une infinité de dieux ſubalternes ou créés dans leur théologie, ce qui les jetta dans l'idolâtrie & dans la ſuperſtition, & les rendit les plus grands ennemis du chriſtianiſme.

Mais de tous les anciens philoſophes, aucun ne s'eſt exprimé ſur cette vérité d'hypoſtaſes plus formellement que Platon. Ce philoſophe établit trois Dieux éternels, & qui ne ſont pas des choſes abſtraites, mais des êtres ſubſiſtans. On peut voir là-deſſus ſa ſeconde épître à Denys. La deuxieme hypoſtaſe de Platon, où l'entendement eſt auſſi ſans commencement. Il aſſuroit la même choſe de la troiſieme hypoſtaſe, nommée l'*ame*. Il y a là-deſſus des paſſages remarquables de Plotin & de Porphyre, qui diſent que la ſeconde *exiſte par elle-même* & *eſt le* pere d'elle-même, αυτογενητος και αυτοπατρως. Plotin en particulier a expliqué ce myſtere, en diſant qu'encore que la ſeconde hypoſtaſe procede de la premiere, elle n'a pas été produite à la maniere des créatures, ni par un effet arbitraire de la volonté divine, mais qu'elle en eſt ſortie comme une émanation naturelle & néceſſaire. Les trois hypoſtaſes de Platon ſont non-ſeulement éternelles, mais aucune d'entr'elles ne peut être détruite. Enfin elles renferment également tout l'univers, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont infinies & toute-puiſſantes. Cependant ce philoſophe admettoit entr'elles une eſpece de ſubordination; l'on agitoit dans les écoles platoniciennes à-peu-près les mêmes difficultés qui ont donné tant d'exercice à nos théologiens. Le P. Petau, *Dogm. théolog. tom. II. l. I. c. j.* après avoir expliqué le ſentiment d'Arius, a ſoutenu que cet héréſiarque etoit un véritable platonicien. Tandis que M. Cudworth prétend au contraire que c'eſt S. Athanaſe qui a été dans les ſentimens de Platon. Il faut avouer que l'obſcurité de ce philpſophe & de ſes diſciples, donne lieu de ſoutenir l'un & l'autre ſentiment. *Voyez* le Clerc, *Bibliot. choiſ. tom. III. art. j.*

Voilà ſans doute ce qui a donné lieu à quelques modernes d'avancer que les peres de la premiere égliſe avoient puiſé leur doctrine ſur la *trinité* dans l'école de Platon; mais le P. Mourgues & le P. Balthus, jéſuites, qui ont approfondi cette matiere, montrent qu'il n'y a rien de ſi abſurde que de ſuppoſer que c'eſt la *trinité* de Platon qui a été adoptée dans l'Egliſe, & que d'avoir recours au prétendu platoniſme des peres, pour décréditer leur autorité par rapport à ce dogme. En effet, outre que toutes les vérités fondamentales qui concernent ce myſtere ſont contenues dans l'Ecriture & ont été définies par l'Egliſe, quelle qu'ait été l'opinion des peres conſidérés comme philoſophes, elle n'influe point ſur le dogme de la *Trinité* chrétienne, qui ne dépend nullement des opinions de la philoſophie; & l'on peut faire, puiſque l'occaſion s'en préſente, les trois remarques ſuivantes ſur cet article de notre foi. 1°. La *Trinité* que nous croyons, n'eſt point une *trinité* de noms & de mots, ou de notions de métaphyſique, ou de conceptions incomplettes de la divinité; cette doctrine a été condamnée dans Sabellius & dans d'autres: c'eſt une *trinité* d'hypoſtaſes, de ſubſiſtances & de perſonnes. 2°. C'eſt qu'encore que la deuxieme hypoſtaſe ait été engendrée par la pre-

miere, & que la troisieme procede de l'une & de l'autre, ces deux dernieres ne sont pas néanmoins des créatures, mais sont coéternelles à la premiere. 3°. C'est que ces trois hypostases ne sont réellement qu'un seul Dieu, non-seulement à cause du consentement de leurs volontés, (ce qui ne feroit qu'une unité morale), mais encore à cause de leur mutuelle union de subsistance, que les anciens ont nommées *circumincessio* περιχώρησις, ou *inexistences* ἐνυπάρξις, ce qui emporte une unité réelle & physique.

Quoiqu'on ne puisse trouver d'autres exemples d'une semblable union dans les créatures, puisque deux substances diverses font un seul homme, trois hypostases divines peuvent bien faire un seul Dieu. Ainsi quoiqu'il y ait dans ce dogme une profondeur impénétrable, il ne renferme pourtant point de contradiction & d'impossibilité. Au reste, il semble que la providence divine ait conservé la *trinité* selon le systême des Philosophes dans le monde payen, jusqu'à ce que le christianisme parut, pour lui préparer une voie par laquelle il pût être reçu des habiles gens. *Cet article est en partie tiré des mémoires de M. Formey, historiographe de l'académie royale de Prusse.*

TRINITÉ, (*fête de la très-sainte*) fête solemnelle que l'on célebre dans l'église romaine, en l'honneur du mystere de la *Trinité*, le premier dimanche après la fête de la Pentecôte.

Quoique de tout tems on ait honoré ce mystere, & que tout le culte des Chrétiens consiste à adorer un dieu en trois personnes, cependant la fête particuliere de la *Trinité* est d'une institution assez récente. Vers l'an 920, Etienne, évêque de Liege, fit dresser un office de la *Trinité*, qui s'établit peu-à-peu dans diverses églises. On célébroit ordinairement la messe de la *Trinité* dans les jours qui manquoient d'office; mais le pape Alexandre II. ne voulut approuver aucun jour particulier pour la fête de la sainte *Trinité*, quoiqu'elle fût établie dans plusieurs églises particulieres. Alexandre III. déclara sur la fin du xij. siecle, que l'église romaine ne connoissoit point cette fête. Pothon, moine de Prom, qui vivoit dans le même siecle, en combattit l'usage, & il fut encore vivement attaqué dans le xiij. siecle; cependant le concile d'Arles, tenu en 1260, l'établit pour sa province. On croit que ce fut au xiv. siecle que l'église de Rome reçut la fête de la *Trinité*, sous le pontificat de Jean XXII. & que ce pape la fixa au dimanche qui suit immédiatement la Pentecôte; mais ce fait est fort douteux; car le cardinal Pierre d'Ailly sollicita en 1405, Benoît XIII. pour l'établissement de cette fête; & Gerson dit que de son tems l'institution en étoit encore toute nouvelle. Les Grecs n'ont point encore la fête solemnelle de la *Trinité*; ils en font seulement l'office le lundi, le lendemain de la Pentecôte. Baillet, *vies des saints, hist. des fêtes mobiles.*

TRINITÉ, (*critique sacrée.*) ce mot est reçu pour désigner le mystere de Dieu en trois personnes, le pere, le fils & le saint-esprit. Il me semble qu'il y auroit de la témérité d'entreprendre d'expliquer ce dogme, parce que, vû le silence des écrivains sacrés, les explications ne peuvent être qu'arbitraires, & chacun a droit de forger la sienne. De-là vient que S. Hilaire, par son expression *trina deitas*, trouva tout autant de censeurs que d'approbateurs, qui disputerent vainement sur un sujet dont ils ne pouvoient se former d'idée. Aussi Chilpéric I. monarque singulier, si le portrait que nous en a fait Grégoire de Tours est fidele, voulut donner un édit pour défendre de se servir même à l'avenir du terme de *trinité*, & de celui de *personne* en parlant de Dieu. Il condamnoit le premier terme parce qu'il n'étoit pas dans l'Ecriture, & proscrivoit le second, parce qu'étant d'usage pour distinguer parmi les hommes chaque individu, il prétendoit qu'il ne pouvoit en aucune maniere convenir à la divinité. (*D. J.*)

TRINITÉ, *fraternité ou confrairie de la sainte*, est une société instituée à Rome par S. Philippe de Néry, en 1548, pour avoir soin des pélerins qui viennent de toutes les parties du monde se rendre dans cette ville capitale, pour visiter les tombeaux des apôtres S. Pierre & S. Paul. *V.* FRATERNITÉ.

Ceux qui composent cette société, ont une maison où ils entretiennent pendant l'espace de trois jours, non-seulement les pélerins, mais aussi les pauvres convalescens, & ceux qui étant sortis trop tôt de l'hôpital, pourroient être sujets à des rechûtes.

Cet établissement fut d'abord fait dans l'église de S. Sauveur *in campo*, & ne consistoit qu'en quinze personnes, qui tous les premiers dimanches du mois se trouvoient dans cette église, pour pratiquer les exercices de piété prescrits par S. Philippe de Néry, & pour entendre ses exhortations. En 1558, Paul IV. donna à la fraternité l'église de S. Benoît, que les freres intitulerent du nom de la *sainte Trinité*. Depuis ce tems-là, ils ont bâti & joint à l'église un hôpital très-vaste pour les pélerins & malades convalescens.

Aujourd'hui cette fraternité est très-considérable, & la plûpart de la noblesse de Rome, de l'un ou de l'autre sexe, lui fait l'honneur d'en être membres.

La congrégation de la *sainte Trinité* consiste en douze prêtres, établis dans l'hôpital de la fraternité pour prendre soin des pélerins & de ceux que l'on a coutume d'y entretenir.

Comme les fréquens changemens de prêtres donnoient occasion à une partie des différens qui s'élevoient dans cet hôpital, sur la conduite spirituelle & sur l'instruction des pélerins, les gardiens & administrateurs, pour y établir une plus grande uniformité, y formerent une congrégation de douze prêtres, qui logent aujourd'hui dans un quartier de l'hôpital, & y vivent en communauté comme dans un monastere.

TRINITÉ, (*ordre de la sainte*) *Voyez* TRINITAIRES.

TRINITÉ CRÉÉE, *filles de la*, (*Hist. des ordres relig.*) c'est le nom bien étrange des religieuses de la société de S. Joseph. Ces filles avoient une maison à la Rochelle qui y fut établie en 1659; cinq ans après les sœurs de cette maison ayant eu envie d'embrasser l'état régulier, firent des vœux, & jetterent les fondemens d'un ordre pour lequel on dressa des regles & des constitutions, qui furent imprimées à Paris en 1664, sous le titre de regle des filles de la *Trinité créée*, dites religieuses de la congrégation de S. Joseph, instituée pour l'éducation des filles orphelines dans la ville de la Rochelle. Cette seule maison de la Rochelle fait jusqu'ici tout cet ordre. (*D. J.*)

TRINITÉ, *maison de la*, (*Hist. mod. d'Anglet.*) *the Trinity-house*; c'est ainsi qu'on appelle en Angleterre une célebre confrairie, corporation, ou compagnie de gens de mer, à qui l'usage & la législature ont confié plusieurs articles de police, concernant la navigation des côtes & des rivieres, & particuliérement ce qui regarde le lamanage & le lestage des navires.

Elle doit son origine à Henri VIII. qui, par des lettres-patentes du mois de Mars de la quatrieme année de son regne, incorpora les mariniers anglois sous le nom de *maîtres gardiens, & assistans de la société de la très-glorieuse* Trinité, *master wardens, and assistans of the guild fraternity, or brothers hood of the most glorious and individual Trinity*; c'est le titre singulier qu'on lui donna.

Cette confrairie fut érigée dans la paroisse de Deptford-Strand, au comté de Kent, où elle eut sa premiére maison; depuis elle en a élevé quelques autres en divers endroits, qui sont celles de Newcastle sur la Tine, dans le Northumberland; celle de Kingstone-sur-Hull, dans l'York-Shire, & celle des cinq ports. La maison de Deptford-Strand est comme le chef-lieu de la confrairie.

L'acte du parlement passé sous Elisabeth, attribue à la maison de la *Trinité* le droit de placer sur les côtes d'Angleterre les tonnes, les bouées, les balises & les fanaux qu'elle juge à propos pour la sûreté de la navigation; & l'autorise à donner aux gens de mer la permission d'exercer sur la Tamise le métier de batelier, sans que qui que ce soit puisse leur apporter aucun empêchement.

La corporation de la *Trinité* est composée d'anciens & de jeunes confreres. Il y a trente-un anciens; le nombre des jeunes n'est pas limité. Tout marinier peut prétendre d'y être admis. On tire les anciens du nombre des jeunes. Quand une fois ils

ont été élus, ils conservent cette qualité toute leur vie, à moins que par quelque malversation ils ne se fassent casser. On choisit annuellement entr'eux un maître, quatre gardiens, & huit assesseurs. Le pouvoir accordé à la corporation par la couronne, s'exerce par le maître, les gardiens, les assesseurs & les anciens.

On leur remet quelquefois des causes maritimes à juger, & l'on s'en tient à leur jugement. De plus, la cour de l'amirauté les charge d'instruire certains procès, & de les rapporter.

La corporation de la *Trinité*, indépendamment de plusieurs franchises, jouit du privilege exclusif de fournir des pilotes, pour conduire les navires hors de la Tamise & du Medway, jusqu'aux dunes, & des dunes dans le Medway & dans la Tamise. Elle peut faire tel réglement qu'elle juge nécessaire pour le bon ordre, le soutien & l'augmentation de la navigation & des mariniers. Elle a droit d'appeller devant elle tout maître, pilote, ou homme de mer employé dans un vaisseau sur la Tamise, & de condamner à une amende ceux qui refusent de comparoître. Quoique la police de la Tamise, depuis le pont de Londres jusqu'à la mer, soit particuliérement de son ressort, ses soins ne laissent pas de s'étendre encore au-delà ; mais la Tamise en est l'objet principal, à cause que le courant du commerce y est plus animé.

La corporation a deux hôpitaux en Deptford-Strand, & un à Mile-End, pour le secours des matelots. Elle doit ces trois édifices au chevalier Baron & Richard Brown de Sayes-Court, au capitaine Richard Maples, & au capitaine Henry Mudel : les noms des bienfaiteurs de leur pays doivent passer à la postérité.

Indépendamment de ces trois fondations, la confrairie de la *Trinite* fait de petites pensions par mois à plus de deux mille matelots, ou à leurs veuves ; ces charités montent annuellement à cinq mille & quelquefois six mille livres sterlings. Non-seulement cette corporation aide les mariniers que la vieillesse ou les accidens mettent hors d'état de gagner leur vie, mais elle étend même ses aumônes sur tous les gens de mer qui languissent dans l'indigence, soit par défaut d'occupation, soit par quelque autre raison.

Le produit d'un grand nombre d'amendes, appliquées au profit de la corporation, les droits qu'elle perçoit pour les fanaux, les bouées, les balises, le lestage ; les donations des confrairies & des personnes charitables, sont les sources d'où sortent les fonds qui la mettent en état de faire de pareilles libéralités. Enfin les services importans que cette société rend au public, lui ont mérité que les Anglois ne prononcent point son nom sans l'accompagner de l'épithete d'*éminente* ; & c'est une qualification des plus honorables. (*D J.*)

TRINITÉ, *île de la*, (*Géog. mod.*) grande & belle île de l'Amérique équinoxiale, dans le golfe de Paria, sur la côte de la nouvelle Andalousie, au midi des Antilles : elle peut avoir environ 100 à 120 lieues de circuit ; sa figure est à-peu-près celle d'un triangle, dont le plus petit côté est tourné à l'occident, & fait un angle rentrant, formant une grande baie très-profonde. Cette île appartient aux Espagnols ; & quoique son terrein soit extrêmement fertile, à peine est-elle peuplée. L'intérieur du pays est couvert de forêts, remplies d'une multitude d'arbres d'une grosseur énorme ; on y trouve beaucoup d'acajoux d'une beauté admirable, dont on se sert pour construire de grands canots, & des pirogues d'une seule piece, qui peuvent porter trente & quarante hommes, même plus ; ces arbres servent encore à former des madriers & des planches de plus de trente piés de longueur, qu'on emploie utilement à border des bâtimens de mer & à d'autres usages.

Les habitans de la *Trinité* trouvent abondamment de quoi vivre à la façon du pays ; la terre leur fournit naturellement beaucoup de fruits : ils peuvent cultiver du manioc, du mahis & des légumes de toutes especes ; le poisson, les crabes & le gibier ne leur manquent pas : du reste, ils sont si misérables par leur paresse & par le peu de commerce qu'ils font, que le gouverneur, quoique plus opulent que les autres habitans, réserve ses souliers pour s'en parer les jours de cérémonie.

TRINITÉ, *île de la*, (*Géog. mod.*) ou *ila della Trinitad*, île de l'Amérique méridionale, dans la mer du Sud, sur la côte de la Terre-ferme, au nord de l'embouchure de l'Orénoque. Elle appartient aux Espagnols; on lui donne 25 lieues de long, sur 18 de large; mais l'air y est mal sain, à cause qu'il est ordinairement chargé de brouillards. Colomb a découvert cette île en 1498: la petite ville de Saint-Joseph est sa capitale. *Latit. mérid.* 9. *latit. septent.* 10. 30. suivant les cartes hollandoises. (*D. J.*)

TRINITÉ, *la*, (*Géog. mod.*) ou, comme disent les Espagnols, *la Trinitad*, ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, sur le bord oriental de la riviere de la Magdalena, à 24 lieues de Santa-Fé. *Latit.* 5. 30. (*D. J.*)

TRINITÉ *ou* TRINITAD, (*Géog. mod.*) ville ou bourgade de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle Espagne, sur la côte de la mer du Sud, au gouvernement de Guatimala, & à quatre lieues du port d'Acaxutla, vers le sud-ouest, dans un terroir fertile en cacao. C'est un lieu de grand trafic, où toutes les marchandises qui viennent du Pérou & de la nouvelle Espagne sont transportées. (*D. J.*)

TRINITÉ, *la*, (*Géog. mod.*) *Trinitad*, petite ville de l'île de Cuba, en Amérique. Elle est sur une riviere poissonneuse; son port est accessible & commode; son négoce consiste en tabac, qui est très-bon. (*D. J.*)

TRINIUM, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie. Pline, *lib. III. c. xij.* le marque dans le pays des *Trentani*. On le nomme présentement *Trigno*. (*D. J.*)

TRINIUMGELD, s. m. (*Hist. mod.*) c'est une espece de compensation qui fut en usage parmi les Anglo-Saxons, pour punir de grands crimes, dont on ne pouvoit être absous qu'en payant trois fois une amende. *Voyez* ARGENT. (*D. J.*)

TRINO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Montferrat, proche le Pô, à 8 milles de Casal. Elle est fortifiée à la moderne, & a été cédée au duc de Savoie, en 1631, par le traité de Quierasque. *Long.* 25. 52. *latitude*, 45. 10. (*D. J.*)

TRINOBANTES, (*Géog. anc.*) selon César, *bell. Gall. l. V. c. xx. Trinovante*, selon Tacite; *Trinoantes*, selon Ptolomée, *lib. II. cap. iij.* peuples de la Grande-Bretagne. Ils habitoient, selon quelques-uns, aux environs de Londres. d'autres les mettent dans le pays appellé depuis *Essex*; & d'autres veulent qu'ils aient habité le Middelsex.

Les *Trinobantes* voyant que César s'approchoit de leur pays, lui envoyerent des députés pour lui demander la paix. En même tems ils le supplierent de prendre sous sa protection Mandrubatius, leur roi, qui s'étoit retiré dans les Gaules, lors de la mort d'Immanuantius son pere, à qui Cassivellaunus avoit ôté la vie, après lui avoir enlevé ses états. César promit de leur envoyer Mandrubatius, à condition qu'ils lui fourniroient des vivres, & qu'ils lui livreroient quarante ôtages; à quoi ils obéirent sur le champ. Les *Trinobantes* furent des premiers qui se souleverent contre les Romains du tems de Néron. (*D. J.*)

TRINOME, *en terme de Mathématiques*, est l'assemblage de trois termes, ou monomes, joints les uns aux autres par les signes + ou —. Tels sont $a + b - c$, $a^2 b + c a d - b^3$, &c.

TRINQUART, s. m. *terme de Charpenterie*, petit bâtiment qui sert à la pêche du harang, que les François font dans la Manche; les *trinquarts* sont depuis douze jusqu'à quinze tonneaux. (*D. J.*)

TRINQUET, s. m. *terme de Marine*; c'est le second mât de la galere. *Voyez* GALERE.

TRINQUETIN, s. m. *terme de Marine*; c'est le bordage extérieur le plus élevé de la galere.

TRINQUETTE, s. f. *terme de Marine*; voile triangulaire qu'on met à l'avant de certains vaisseaux.

TRINQUILIMALE, (*Géog. mod.*) forteresse de l'île de Ceylan, dans la partie orientale de l'île, à l'entrée de la baie de *Trinquilimale*, ou de Los Arcos, sur une pointe qui avance dans la mer, du côté du nord. *Long.* suivant le P. Noël, 100. 58. 45. *lat.* 8. 50. (*D. J.*)

TRIO, s. m. musique à trois parties principales

principales ou récitantes. Cette espece de composition passe pour la plus excellente, & doit aussi être la plus réguliere de toutes. Outre les regles générales du contre-point, il y en a de particulieres pour le *trio*, qui ne laissent pas d'être rigoureuses, mais dont la parfaite observation fait du *trio* la plus agréable de toutes les harmonies. Ces regles découlent toutes de ce principe, que l'accord parfait étant formé de trois sons différens, il faut dans chaque accord, pour remplir l'harmonie, distribuer tous ces trois sons, autant qu'il se peut, entre les trois du *trio*. A l'égard des dissonnances, comme on ne les doit jamais doubler, & que leur accord est composé de plus de trois sons, c'est encore une plus grande nécessité de diversifier & de bien choisir les sons qui les doivent accompagner.

De-là ces diverses regles, de ne passer aucun accord sans faire entendre la tierce ou du moins la sixte; par conséquent d'éviter de frapper à la fois la quinte & l'octave; de ne pratiquer l'octave qu'avec beaucoup de précaution; d'éviter la quarte autant qu'il est possible; car toutes les parties d'un *trio* bien composé, doivent, étant prises de deux en deux, former des *duo* parfaits; de-là, en un mot, toutes ces petites regles de détail, qu'on pratique de même sans les avoir apprises, quand on en connoît suffisamment le principe.

On doit se rappeller ici ce que j'ai dit au *mot* DUO.

Ces termes *duo* & *trio* s'entendent seulement des parties principales & obligées, & on n'y comprend point les accompagnemens ni les remplissages; de sorte qu'une musique à quatre ou cinq parties, peut fort bien n'être qu'un *trio*. (*S*)

TRIOBOLE, s. m. (*Monnoie d'Athènes.*) τριώϐολος nom de poids & de monnoie greque; pesant ou valant trois oboles. On donnoit à Athenes, à ceux qui assistoient aux assemblées du peuple, un *triobole*, pourvu qu'ils n'y vinssent point trop tard. *Voyez* Petit, *de Leg. att. III. tit. I.* Le *triobole* étoit la moitié de la dragme, ou du denier. (*D. J.*)

TRIOCTILE, s. m. *en Astrologie*, est l'aspect ou la situation de deux planetes par rapport à la terre, quand elles sont éloignées l'une de l'autre de trois octantes ou huitiemes parties d'un cercle, c'est-à-dire, de 135 degrés.

Cet aspect, que quelques-uns nomment *sesquiquadrant*, est un des nouveaux aspects que Kepler a ajouté aux anciens. *Voyez* ASPECT.

TRIOCULUS, (*Mythol.*) il y avoit dans le temple de Minerve à Corinthe, un Jupiter en bois, qui avoit deux yeux comme la nature les a placés aux hommes, & un troisieme au milieu du front. On peut raisonnablement conjecturer, dit Pausanias, que Jupiter a été représenté avec trois yeux, pour signifier qu'il regne premiérement dans le ciel, comme on le croit communément; secondement dans les enfers, car le dieu qui tient son empire dans ces lieux souterreins, est aussi appellé Jupiter par Homere; troisiémement, sur les mers, comme le témoigne Eschyle: « je crois donc que quiconque » a fait cette statue, lui a donné trois » yeux, pour nous apprendre qu'un seul » & même dieu gouverne les trois parties du monde, que les poëtes disent » être tombées en partage à trois dieux » différens. (*D. J.*)

TRIODION, s. m. (*Eglise greque.*) nom d'un livre ecclésiastique, qui est à l'usage de l'église greque, & qui comprend l'office d'une partie de l'année. On nomme ce livre *triodion*, parce qu'il contient les hymnes ou odes à trois strophes; l'hymne même s'appelle aussi par cette raison *triodion*, comme celle qui n'a que deux strophes se nomme *diodion*, & celle qui en a quatre, *tetrodion*. On peut consulter Leo Allatius, Meursius, & Suicer, sur ce breviaire des Grecs. (*D. J.*)

TRIODUS, (*Geog. anc.*) les Grecs donnoient ce nom à un lieu où aboutissoient trois chemins, c'est ce que les Latins appellent *trivia*. Pausanias, *liv. VIII. c. xxxvj.* parle d'un de ces lieux qui étoit dans l'Arcadie sur le mont Ménalien. Ce fut dans ce lieu que les Mantinéens, par le conseil de l'oracle de Delphes, enleverent les os d'Arcas, fils de Callisto. (*D. J.*)

TRIOLET, s. m. (*Botan.*) nom vulgaire de l'espece de trefle, qu'on nomme aussi *trefle sauvage jaune*, ou mieux encore *lotier. Voyez* LOTIER. (*D. J.*)

TRIOLET, (*Poésie Franç.*) les François nomment ainsi une piece de huit vers sur deux rimes, & la bonté de la piece consiste dans l'application heureuse qui se fait des deux premiers vers qui sont comme un refrain. Il faut pour cela qu'ils rentrent bien dans le rolet, qu'ils tombent au vrai lieu des pauses, dit St. Amant, qui a expliqué les regles austeres du *triolet* dans un *triolet* même. Comme le caractere de cette espece derondeaueft d'êtreplaisant & naïf, on n'en fait guere pour des éloges, ou sur des sujets graves, mais on les emploie volontiers pour un trait de satyre ou de raillerie. Exemple :

Que vous montrez de jugement,
De prévoyance & de courage!
Vous allez au feu rarement;
Que vous montrez de jugement!
Mais on vous voit avidement
Courir des premiers au pil age.
Que vous montrez de jugement,
de prévoyance & de courage!

Voici un *triolet* d'un goût encore préférable, c'est le joli *triolet* de Ranchin :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Le beau dessein que je formai,
Le premier jour du mois de Mai!
Je vous vis & je vous aimai.
Si ce dessein vous plut, Sylvie,
Le premier jour du mois de Mai
Fut le plus heureux de ma vie.

Rien n'est si doux, ni si naïf. (*D. J.*)

TRIOMPHAL, adj. (*Gram.*) qui a rapport au triomphe. On dit, *robe triomphale*, char *triomphal*, marche *triomphale*, arc *triomphal*.

TRIOMPHALE, *colonne*, (*Archit.*) colonne qui étoit élevée chez les anciens en l'honneur d'un héros, & dont les joints étoient cachés par autant de couronnes qu'il avoit fait d'expéditions militaires. Chacune de ces couronnes avoit son nom particulier chez les Romains, comme *palissaire*, qui étoit bordée de pieux, pour avoir forcé une palissade; *murale*, qui étoit ornée de créneaux ou de tourelles, pour avoir monté à l'assaut; *navale*, chargée de proues & de pouppes de vaisseaux, pour avoir vaincu sur mer; *obsidionale*, ou *graminale*, de la premiere herbe qu'on trouvoit, & que les Latins appelloient *gramen*, pour avoir fait lever le siege; *civique*, de chêne, pour avoir ôté des mains de l'ennemi un citoyen Romain; *ovante*, de myrthe, qui marque l'ovation ou petit triomphe; & *triomphale*, de laurier, pour le grand triomphe. Procope rapporte qu'il fut élevé dans la place appellée *Augustaum*, devant le palais impérial de Constantinople, une colonne de cette sorte, qui portoit la statue équestre de bronze, de l'empereur Justinien. (*D. J.*)

TRIOMPHALE, *pierre*, (*Littérat.*) c'étoit une coutume assez ordinaire chez les anciens de faire graver sur la pierre des faits historiques, & de consacrer aux dieux ces monumens pour en conserver la mémoire à la postérité. Telles étoient les *pierres* nommées *triomphales*, où les noms de ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe, étoient marqués. On en usoit de même dans les dangers pressans, & dans les maladies fâcheuses, si l'on avoit éprouvé le secours des dieux; on gravoit alors sur le marbre ou sur la pierre, le bienfait qu'on avoit reçu pour servir de témoignage d'une reconnoissance éternelle. (*D. J.*)

TRIOMPHATEUR, s. m. (*Hist. anc.*) celui à qui l'on a accordé les honneurs du triomphe.

TRIOMPHAUX, JEUX, (*Antiq. rom.*) on nommoit jeux *triomphaux*, ceux qu'on représentoit à l'occasion de quelque triomphe. *Voyez* TRIOMPHE. (*D. J.*)

TRIOMPHE, (*Hist. rom.*) cérémonie & honneur extraordinaire accordé par le senat de Rome & quelquefois par le peuple, pour récompenser un général qui par ses actions & ses victoires avoit bien mérité de la patrie.

Romulus & ses successeurs furent presque toujours en guerre avec leurs voisins, pour avoir des citoyens, des femmes & des terres. Ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus: c'étoit des gerbes de blé & des troupeaux, objets d'une grande joie. Voilà l'origine des triomphes qui furent dans la suite la

principale cause des grandeurs où parvint la ville de Rome.

Le mot *triomphe* tire son origine de θρίαμβος qui est un des noms de Bacchus conquérant des Indes. Il fut le premier qui dans la Grece, selon l'opinion commune, institua cette réception magnifique qu'on faisoit à ceux qui avoient remporté de grands avantages sur les ennemis. Les acclamations du soldat & du peuple qui crioient après le vainqueur : *io triomphe*, ont donné naissance au mot *triumphus*, & étoient imitées de *io triambe Bacche*, qu'on chantoit au *triomphe* de Bacchus.

Tant que l'ancienne discipline de la république subsista, aucun général ne pouvoit prétendre au *triomphe*, qu'il n'eût éloigné les limites de l'empire par ses conquêtes, & qu'il n'eût tué au moins cinq mille ennemis dans une bataille, sans aucune perte considérable de ses propres soldats ; cela étoit expressément porté par une ancienne loi, en confirmation de laquelle il fut encore établi par une seconde ordonnance qui décernoit une peine contre tout général qui prétendroit au *triomphe*, de donner une liste fausse du nombre des morts, tant dans l'armée ennemie, que dans la sienne propre.

Cette même loi les obligeoit avant que d'entrer dans Rome, de prêter serment devant les questeurs, que les listes qu'ils avoient envoyées au sénat, étoient véritables. Mais ces loix furent long-tems négligées, & traitées de vieillerie, & comme hors d'usage. Alors l'honneur du *triomphe* fut accordé à l'intrigue & à la faction de tout général de quelque crédit qui avoit obtenu quelque petit avantage contre des pirates ou des bandits, ou qui avoit repoussé les incursions de quelques barbares sauvages, qui s'étoient jettés sur les provinces éloignées de l'empire.

C'étoit une loi dans la république de Rome qu'un général victorieux & qui demandoit le *triomphe*, ne devoit point entrer dans la ville avant que de l'avoir obtenu.

Il falloit encore, pour obtenir le *triomphe*, que le général eût les auspices, c'est-à-dire, qu'il fut revêtu d'une charge qui donnoit droit d'auspices ; & il falloit aussi que la guerre fût légitime & étrangere. On ne triomphoit jamais lorsqu'il s'agissoit d'une guerre civile.

Le général qui avoit battu les ennemis dans un combat naval, avoit les honneurs du *triomphe* naval. Ce fut C. Duillius qui les eut le premier l'an 449, après avoir défait les Carthaginois : car c'est-à-peu-près dans ce tems-là que les Romains mirent une flotte en mer pour la premiere fois. L'honneur que l'on fit à Duillius fut d'élever à sa gloire une colonne rostrale, *rostrata*, parce qu'on y avoit attaché les proues des vaisseaux : on en voit encore aujourd'hui une inscription dans le capitole.

Comme pour triompher, il falloit être général en chef, lorsqu'il n'y eut plus d'autre général en chef que l'empereur, les *triomphes* lui devoient être réservés. Cependant, comme le dit très-bien M. l'abbé de la Bletterie, Auguste en habile politique, accoutumé à tout attendre & à tout obtenir du tems, ne se hâta point de tirer cette conséquence. Au contraire, il prodigua d'abord le *triomphe*, & le fit décerner à plus de trente personnes. Mais enfin l'an de Rome 740 Agrippa, soit par modestie, soit pour entrer dans les vues d'Auguste, qu'il seconda toujours d'aussi bonne foi que s'il eût approuvé la nouvelle forme du gouvernement ; Agrippa, dis-je, ayant remis sur le trône Polémon, roi de la Chersonnese taurique, n'écrivit point au sénat, & refusa le *triomphe*.

L'exemple d'Agrippa, gendre d'Auguste, & son collegue dans la puissance tribunitienne, eut force de loi : on sentit que l'on faisoit sa cour au prince en s'excluant soi-même de cet honneur ; & les bonnes graces d'Auguste valoient mieux que les *triomphes*. Ceux qui commandoient les troupes, quelques victoires qu'ils eussent remportées, n'adresserent plus de lettres au sénat, & par-là sans exclusion formelle, le *triomphe* devint un privilége des empereurs & des princes de la maison impériale.

En privant les particuliers de la pompe du *triomphe*, on continua de leur accorder les distinctions qui de tout tems en

avoient été la suite ; c'est-à-dire, le droit de porter la robe triomphale à certains jours & dans certaines cérémonies, une statue qui les représentoit avec cet habillement, & couronnés de lauriers, enfin quelques autres prérogatives moins connues qui sont renfermées dans ces paroles de Tacite : *Et quidquid pro* triumpho *datur*.

Auguste pour faire valoir & pour ennoblir cette espece de dédommagement dont il étoit inventeur, voulut que Tibere, quoique devenu son gendre après la mort d'Agrippa, se contentât des ornemens triomphaux, au lieu du *triomphe* que le sénat lui avoit décerné : ce ne fut que longtems depuis, & pour d'autres victoires, qu'il lui permit de triompher.

Le dernier des citoyens qui soit entré dans Rome en *triomphe*, est Cornelius Balbus, proconsul d'Afrique, neveu de ce Cornelius Balbus connu dans l'histoire par ses liaisons avec Pompée, Cicéron & Jules-César. Balbus, le neveu, triompha l'an de Rome 735, pour avoir vaincu les Garamantes, chez qui les armes romaines n'avoient point encore pénétré. Deux singularités caractérisent son *triomphe* : 1°. Balbus est le seul, qui, n'étant citoyen romain que par grace, & n'ayant pas même l'avantage d'être né dans l'Italie, ait obtenu le plus grand honneur auquel un romain ait pu aspirer. 2°. Nul particulier n'eut cet honneur depuis le jeune Balbus. On ne sauroit alléguer sérieusement contre cette proposition l'exemple de Bélisaire qui triompha six cens ans après à Constantinople sous le regne de Justinien.

Il arrivoit quelquefois, que, si le sénat refusoit d'accorder le *triomphe*, à cause du défaut de quelque condition nécessaire, alors le général triomphoit sur le mont Albain. Papirius Massa fut le premier qui triompha de cette maniere l'an 522 de Rome.

Lorsque les avantages qu'on avoit remportés sur l'ennemi ne méritoient pas le grand *triomphe*, on accordoit au général le petit *triomphe*, nommé *ovation* : celui qui triomphoit ainsi, marchoit à pié ou à cheval, étoit couronné de myrthe, & immoloit une brebis. Il n'étoit pas même nécessaire d'être général d'armée, & d'avoir remporté quelque victoire pour obtenir ce *triomphe* ; on le décernoit quelquefois à ceux qui n'étant chargés d'aucune magistrature ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'état des services signalés.

Aussi trouvons-nous qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome 800, quarante-septieme de Jesus-Christ, plus de cinquante ans depuis l'établissement de la monarchie ; je parle d'Aulus Plantius qui sous les auspices de Claude, avoit réduit en province la partie méridionale de la grande-Bretagne. L'empereur lui fit décerner le petit *triomphe*, alla même au-devant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toujours la main. *Aulo Plantio etiam orationem decrevit, ingressoque urbem obviam progressus, & in capitolium eunti, & indè rursùs revertenti latus texit*, dit Suétone. L'histoire ne fait mention d'aucune *ovation* qui soit postérieure à celle de Plantius.

Au reste, peu de personnes étoient curieuses d'obtenir ce *triomphe*, tandis que le grand *triomphe* étoit l'objet le plus flatteur de l'ambition de tous les Romains. Comme on jugeoit de la gloire d'un général par la quantité de l'or & de l'argent qu'on portoit à son *triomphe*, il ne laissoit rien à l'ennemi vaincu. Rome s'enrichissoit perpétuellement, & chaque guerre la mettoit en état d'en entreprendre une autre.

Lorsque le jour destiné pour le *triomphe* étoit arrivé, le général revêtu d'une robe triomphale, ayant une couronne de laurier sur la tête, monté sur un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs, étoit conduit en pompe au capitole, à travers la ville. Il étoit précédé d'une foule immense de citoyens tous habillés de blanc. On portoit devant lui les dépouilles des ennemis, & des tableaux des villes qu'il avoit prises & des provinces qu'il avoit subjuguées. Devant son char marchoient les rois & les chefs ennemis qu'il avoit vaincus & faits prisonniers.

Le triomphateur montoit au capitole par la rue sacrée. Lorsqu'il y étoit arrivé, il ordonnoit qu'on renfermât ses prison-

niers, & quelquefois qu'on en fît mourir plusieurs. A la suite de ces prisonniers, étoient les victimes qu'on devoit immoler. Ceux qui suivoient le triomphateur de plus près, étoient ses parens & ses alliés. Ensuite marchoit l'armée avec toutes les marques d'honneur que chaque militaire avoit obtenu du général. Les soldats couronnés de lauriers, crioient, *io triumphe*, qui étoit un cri de joie; ils chantoient aussi des vers libres, & souvent fort satyriques contre le général même.

On trouve dans les anciennes bacchanales quelques traces de cette licence. Elle regnoit dans les saturnales, dans les fêtes appellées *matronales*, & presque dans tous les jeux. Ceux du cirque en particulier avoient leurs plaisans dans la marche solemnelle qui se faisoit depuis le capitole. Denis d'Halicarnasse dit que cette coutume bisarre ne venoit ni des Ombriens ni des Lucaniens ni des anciens peuples d'Italie, & que c'étoit une pure invention des Grecs qu'il compare à l'ancienne comédie d'Athenes.

Quelle que soit l'origine de cet usage, il est certain qu'il avoit lieu dans les *triomphes*, comme on le voit par le récit des historiens. Tite-Live, *l. XXXIX.* parlant du *triomphe* de Cn. Manlius Volso, qui avoit dompté les Gaulois d'Asie, dit que les soldats firent comprendre par leurs chansons, que ce géneral n'en étoit point aimé. Pline, *liv. XIX. c. viij.* observe que les soldats reprocherent à Jules-César son avarice pendant la pompe d'un de ses *triomphes*, disant hautement qu'il ne les avoit nourris que de légumes sauvages; & lorsque ce même dictateur eut réduit les Gaules, parmi toutes les chansons qui se firent contre lui, pendant la marche du *triomphe*, il n'y en eut point de plus piquante que celle où on lui reprochoit son commerce avec Nicomede, roi de Bithynie. *Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem. Ecce Cæsar nunc triumphat qui subegit Gallias. Nicomedes non triumphat, qui subegit Cæsarem.* On ne l'épargna pas non plus sur toutes ses autres galanteries, & c'étoit tout dire, que de crier devant lui; *Urbani, servate uxores, mæchum calvum adducimus.* Suétone & Didon Cassius, *liv. XLIII.* nous rapportent tous ces détails.

Lorsqu'il n'y avoit point de prise du côté des vertus, on se rabattoit sur la naissance, ou sur quelqu'autre défaut. Nous en avons un exemple remarquable dans le *triomphe* de Ventidius Bassus, homme de basse extraction, mais que César avoit élevé à la dignité de pontife & de consul. Ce général triomphant des Parthes, selon le rapport d'Aulu-Gelle, *l. I. c. iv.* on chanta pendant la marche cette chanson: *concurrite omnes augures, aruspices, Portentum inusitatum, conflatum est recens: mulos qui fricabat, consul factus est.*

Velleïus Paterculus, raconte que Lépide ayant proscrit son frere Paulus, ceux qui suivoient le char de *triomphe*, mélerent parmi leurs satyres ce bon mot; qui tombe sur une équivoque de la langue latine: *de Germanis, non de Gallis triumphant duo consules.* Martial, *l. I. épigr.* 4. après avoir prié Domitien de se dépouiller, pour lire ses ouvrages, de cette gravité qui séyoit à un empereur, ajoute que les *triomphes* même souffrent les jeux, & que le vainqueur ne rougit pas de servir de matiere aux railleries:

Consuevere jocos vestri quoque ferre triumphi,
Materiam dictis nec pudet esse ducem.

Enfin, pour que le triomphateur ne s'énorgueillît pas de la pompe de son *triomphe*, on faisoit monter sur le même char un esclave préposé pour le faire souvenir de la condition humaine, si sujette aux caprices de la fortune. Il avoit ordre de lui répeter de tems-en-tems ces paroles, *respice post te; hominem memento te*; cet esclave est nommé ingénieusement par Pline, *carnifex gloriæ*, le bourreau de la gloire. Derriere le char pendoient un fouet & une sonnette.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que dans ce même jour où le triomphateur étoit revêtu de l'autorité souveraine, il y avoit tel cas où les tribuns du peuple pouvoient le renverser de son char, & le faire conduire en prison.

Valere Maxime nous rapporte que la faction de ces magistrats plébéiens ayant formé cette entreprise violente contre

Claudius, dans la marche de son *triomphe*, sa fille Claudia, qui étoit une des vestales, voyant qu'un des tribuns avoit déja la main sur son pere, se jetta avec précipitation dans le char, & se mit entre le tribun & son pere, qu'elle accompagna jusqu'au capitole.

Cette action arrêta la violence du magistrat, par cet extrême respect qui étoit dû aux vestales, & qui à leur égard ne laissoit qu'au pontife seul, la liberté des remontrances & des voies de fait.

Le général après avoir parcouru la ville jonchée de fleurs & remplie de parfums, arrivoit au capitole, où il sacrifioit deux taureaux blancs, & mettoit une couronne de laurier sur la tête de Jupiter, ce qui s'observa dans la suite, quoiqu'on ne triomphât point. On faisoit après cela un festin auquel on invitoit les consuls, mais seulement pour la forme, car on les prioit de n'y pas venir, de peur que le jour même que le général avoit triomphé, il n'y eut dans le même repas quelqu'un au-dessus de lui.

Telle étoit la cérémonie du *triomphe*; mais pour mettre sous les yeux du lecteur la description de quelque *triomphe* superbe, nous choisirons celle qu'ont fait les historiens du *triomphe* de César après la prise d'Utique, & d'Auguste après la victoire d'Actium. César brilla par quatre *triomphes* réunis, qui durerent quatre jours.

Le premier destiné au *triomphe* des Gaules, fit voir aux Romains dans plusieurs tableaux, les noms de trois cens nations, & de huit cens villes, conquises par la mort d'un million d'ennemis qu'il avoit défaits en plusieurs batailles. Entre les prisonniers paroissoit Ver-ingentorix, qui avoit soulevé toutes les Gaules contre la république.

Tous les soldats romains suivoient leur général couronné de laurier, & en cet équipage il alla au capitole, dont il monta les degrés à genoux; quarante élephans rangés de côté & d'autre, portant des chandeliers magnifiques garnis de flambeaux. Ce spectacle dura jusqu'à la nuit, à cause que l'essieu du char de *triomphe* rompit, ce qui pensa faire tomber le vainqueur, lorsqu'il se croyoit au plus haut point de sa gloire.

Le second *triomphe* fut de l'Egypte, où parurent les portraits de Ptolomée, de Photin & d'Achillas, qui réjouirent fort le peuple. Le troisieme représentoit la défaite de Pharnace, & la fuite de ce roi, qui excita parmi le peuple de grands cris de joie, & plusieurs railleries contre le vaincu; c'est-là que fut employée l'inscription *veni*, *vidi*, *vici*; mais au quatrieme *triomphe*, la vue des tableaux de Scipion, de Pétréius, & de Caton qui étoit peint déchirant ses entrailles, fit soupirer les Romains. Le fils de Juba, encore fort jeune, étoit du nombre des prisonniers; Auguste lui rendit dans la suite une partie du royaume de son pere, & lui fit épouser la jeune Cléopatre, fille de Marc-Antoine.

Dans tous ces *triomphes*, on porta tant en argent qu'en vases & statues d'orfévrerie pour soixante & cinq mille talens, qui font 12 millions 650 mille liv. sterlings, à 210 livres sterling le talent; il y avoit mille huit cent vingt-deux couronnes d'or, qui pesoient vingt mille quatorze livres, & qui étoient des présens qu'il avoit arrachés des princes & des villes après ses victoires.

C'est de cette somme immense qu'il paya à chaque soldat, suivant ses promesses, cinq mille drachmes, environ cinq cens livres; le double au centurion; & le quadruple aux tribuns des soldats, ainsi qu'aux commandans de la cavalerie; & pour leur retraite après la guerre, il leur donna des héritages dans plusieurs endroits séparés de l'Italie.

Le peuple se ressentit aussi de sa prodigalité; il lui fit distribuer par tête quatre cens deniers, dix boisseaux de blé, & dix livres d'huile; ensuite il traita tout le peuple romain à vingt-deux mille tables.

Afin que rien ne manquât à la pompe de ces fêtes, il fit combattre jusqu'à deux mille gladiateurs, sous prétexte de célébrer les funérailles de sa fille Julie. Il fit représenter les jours suivans, toute sorte de pieces de théâtre, où les enfans des princes de l'Asie danserent armés. Le

cirque fut aggrandi par son ordre, & environné d'un fossé plein d'eau. Dans cet espace, toute la jeune noblesse de Rome représenta les jeux troyens, tant à cheval que sur des chars à deux & à quatre chevaux de front.

A ces divertissemens succéderent ceux de la chasse des bêtes qui dura cinq jours. On fit paroître ensuite deux armées campées dans le cirque, chacune de cinq cens soldats, vingt éléphans, & trois cens cavaliers, qui représenterent un combat. Les athletes à la lutte & au pugilat remplirent deux jours entiers.

Enfin pour dernier spectacle, sur un lac creusé exprès dans le champ de Mars, deux flottes de galeres équippées de mille hommes, donnerent au peuple le plaisir d'un combat naval. Ces fêtes attirerent tant de monde à Rome, que la plûpart furent obligés de camper dans les places publiques; plusieurs personnes, & entr'autres deux sénateurs, furent étouffés dans la presse.

Le *triomphe* d'Auguste, après ses victoires d'Actium & d'Alexandrie, ne fut guere moins superbe, quoique par une feinte modération, il crût devoir retrancher une partie des honneurs que le décret du sénat lui accordoit, n'ayant point voulu, par exemple, que les vestales abandonnassent le soin de leur religion, pour honorer son *triomphe*, & laissant au peuple la liberté de sortir au-devant de lui, ou de se tenir dans leurs maisons, sans contraindre personne. Au milieu de cette modération affectée, il fit son entrée triomphante, l'an 725 de la fondation de Rome, s'étant fait donner le consulat pour la quatrieme fois. Il borna son *triomphe* à trois jours de suite.

Le premier jour, il triompha des Pannoniens, des Dalmates, des Japides, & des peuples de la Gaule & de l'Allemagne, voisins de ceux-là; le second, de la guerre d'actium, & le troisieme, de celle d'Alexandrie.

Ce dernier *triomphe* surpassa les deux autres en magnificence. On y admiroit un tableau, qui représentoit d'après nature la reine Cléopatre couchée sur son lit, où elle se faisoit piquer le bras par un aspic. On voyoit à ses côtés le jeune Alexandre & la jeune Cléopatre ses enfans, vêtus d'habits magnifiques. Le char de *triomphe* éclatant d'or & de pierreries, suivoit celui du tableau; Auguste y étoit assis, paré de sa robe triomphale, toute de pourpre en broderie d'or, tel qu'on avoit vu autrefois le grand Pompée triomphant de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe, c'est-à-dire, de toute la terre connue, faisant porter devant lui plus de quatorze cens millions en argent, & menant trois cens princes & rois captifs qui précédoient son char. Auguste n'apportoit guere moins de richesses à l'état que Pompée en avoit apporté, si l'on en croit Dion, Plutarque & Suétone.

Après avoir fait distribuer quatre cens sesterces par tête au peuple, ce qui montoit à plus de dix millions d'or, en comptant cinq cens mille hommes; il donna plus de cinquante millions à son armée, & cependant il remit tant d'argent dans l'épargne, que l'intérêt fut reduit de 6 à 2 pour cent, & que le prix des fonds haussa à proportion.

Il remplit les temples de Jupiter & de Minerve, ainsi que les grandes places de Rome, des plus riches monumens de l'Egypte & de l'Asie, & fit mettre dans le temple de Vénus une statue de Cléopatre qui étoit d'or massif; de sorte que cette reine après sa mort, se trouva tellement honorée par ses propres vainqueurs, qu'ils placerent ses statues jusques dans leurs temples.

Il y avoit dans celui-ci une chapelle dédiée à Jules-César, où étoit la statue de la Victoire; c'est autour de cette statue, qu'Octave fit attacher les plus riches dépouilles d'Alexandrie.

En politique habile, il demanda que son collegue au consulat, Apuléius, fût assis auprès de lui, & qu'il n'y eût point de distinction dans la marche entre les sénateurs & les autres magistrats de la république. Aux deux portieres de son char, marchoient à cheval Marcellus & Tibere, le premier à la droite, & Tibere à la gauche. Ils entroient l'un & l'autre dans leur quatorzieme année; mais Marcellus attiroit les regards de tout le monde par la

noblesse de sa figure, telle que Virgile la dépeint dans son Enéide :

Egregium formâ juvenem fulgentibus armis!
Qui strepitus circà comitum! quantum instar in ipso est!

D'ailleurs les Romains qui vénéroient sa famille, & qui honoroient la vertu d'Octavie, le regardoient avec plaisir, comme devant un jour succéder à l'empire.

Cette fête fut suivie des jeux troyens, où le jeune Marcellus surpassa tous les autres par son adresse & par sa bonne mine. Auguste donna ensuite des combats de gladiateurs, qu'il tira d'entre les prisonniers faits par ses généraux sur les peuples barbares qui habitoient vers l'embouchure du Danube. Il est inutile de parler des spectacles, des jeux & des festins qui furent prodigués dans Rome tant que dura la fête. Le peuple la termina en allant fermer le temple de Janus, pour marque d'une paix universelle ; chose si rare, que Rome ne l'avoit vu que deux fois depuis sa fondation.

Depuis Auguste, l'honneur du *triomphe* devint un apanage de la souveraineté. Ceux qui eurent quelque commandement, craignirent d'entreprendre de trop grandes choses. Il fallut, dit M. de Montesquieu, modérer sa gloire, de façon qu'elle ne réveillât que l'attention, & non pas la jalousie du prince. Il fallut ne point paroître devant lui avec un éclat que ses yeux ne pouvoient souffrir.

Quoi qu'il en soit, on peut juger par les deux exemples que nous venons de citer, quelle étoit la pompe du *triomphe* chez les Romains. Il semble que les guerres d'à-présent soient faites dans l'obscurité, en comparaison de toute cette gloire ancienne, & de tout cet honneur qui rejaillissoit autrefois sur les gens de guerre.

Nous n'avons pour exciter le courage, que quelques ordres militaires, & qu'on a encore rendu communs à la robe & à l'épée ; quelques marques sur les armes, & quelques hôpitaux pour les soldats hors d'état de servir par leur âge ou par leurs blessures. Mais anciennement les trophées dressés sur les champs de bataille, les oraisons funebres à la louange de ceux qui avoient été tués, les tombeaux magnifiques qu'on leur élevoit, les largesses publiques, le nom d'empereur que les plus grands rois ont pris dans la suite, les *triomphes* des généraux victorieux, les libéralités que l'on faisoit aux armées avant que de les congédier ; toutes ces choses enfin étoient si grandes, en si grand nombre, & si brillantes, qu'elles suffisoient pour donner du courage, & porter à la guerre les cœurs les plus timides. Pourquoi tous ces avantages n'ont-ils point été transmis jusqu'à nous ? pourquoi cet appareil de gloire n'est-il plus que dans l'histoire ? C'est que les honneurs du *triomphe* ne conviennent qu'aux républiques qui vivent de la guerre, & que cette ostentation seroit dangereuse dans une monarchie, où les rayons de la couronne royale absorbent tous les regards. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

TRIOMPHE, *arc de*, *de Constantin*, (*Hist. anc. & mod.*) Je renvoie d'abord le lecteur au *mot* ARC *de triomphe* ; & j'ajoute ensuite avec l'abbé du Bos, au sujet de l'*arc de triomphe de Constantin*, que ce n'est autre chose que le monument de Trajan déguisé.

Quand le sénat & le peuple romain voulurent ériger à l'honneur de Constantin cet *arc de triomphe*, il ne se trouva point apparemment dans la capitale de l'empire un sculpteur capable d'entreprendre l'ouvrage : malgré le respect qu'on avoit à Rome pour la mémoire de Trajan, on dépouilla l'arc élevé autrefois à son honneur de ses ornemens, & sans égard à la convenance, on les employa dans la fabrique de l'arc qu'on élevoit à Constantin.

Les arcs triomphaux des Romains n'étoient pas, comme les nôtres, des monumens imaginés à plaisir, ni leurs ornemens des embellissemens arbitraires, qui n'eussent pour regles que les idées de l'architecte. Comme nous ne faisons pas de *triomphes* réels, & qu'après nos victoires on ne conduit pas en pompe le triomphateur sur un char précédé de captifs, les sculpteurs modernes peuvent se servir, pour embellir leurs arcs allégoriques, des trophées & des armes qu'ils inventent à leur gré. Les ornemens d'un de nos arcs triomphaux peuvent ainsi convenir la plûpart à un autre arc ; mais comme les arcs triomphaux des

des Romains ne se dressoient que pour éterniser la mémoire d'un *triomphe* réel, les ornemens tirés des dépouilles qui avoient paru dans un *triomphe*, & qui étoient propres pour orner l'arc qu'on dressoit, afin d'en perpétuer la mémoire, n'étoient point propres pour embellir l'arc qu'on élevoit en mémoire d'un autre *triomphe*, principalement si la victoire avoit été remportée sur un autre peuple que celui sur qui avoit été remportée la victoire, laquelle avoit donné lieu au premier *triomphe*, comme au premier arc.

Chaque nation avoit alors ses armes & des vêtemens particuliers très-connus dans Rome. Tout le monde y savoit distinguer le Dace, le Parthe & le Germain, ainsi qu'on savoit distinguer les François des Espagnols il y a cent cinquante ans, & quand ces deux nations portoient encore des habits faits à la mode de leur pays. Les arcs triomphaux des anciens étoient donc des monumens historiques; ce qui exigeoit une vérité historique, à laquelle il étoit contre la bienséance de manquer.

Néanmoins on embellit l'arc de Constantin de captifs parthes, & de trophées composés de leurs armes & de leurs dépouilles; mais Constantin n'avoit encore rien à démêler avec cette nation. Enfin on orna l'arc avec des bas-reliefs, où tout le monde reconnoissoit encore la tête de Trajan.

Comme on ne pouvoit pas le composer entiérement de morceaux rapportés, il fallut qu'un sculpteur de ce tems-là fît quelques bas-reliefs qui servissent à remplir les vuides. Tels sont les bas-reliefs qui se voient sous l'arcade principale, les divinités qui sont en-dehors de l'arc, posées sur les moulures du ceintre des deux petites arcades, ainsi que les bas-reliefs écrasés, placés sur les clés de voûte de ces arcades; toute cette sculpture qu'on distingue d'avec l'autre en approchant de l'arc, est fort au-dessous du bon gothique; quoique, suivant les apparences, le sculpteur le plus habile de la capitale de l'empire y ait mis la main. (*D. J.*)

TRIOMPHE, *char de*, (*Antiq. rom.*) le *char de triomphe* des Romains étoit rond comme une tour; c'est ce qui paroît par les médailles & par l'arc de Titus à Rome. Ce char étoit ordinairement d'ivoire; *portabit niveis currus eburneus equis*; vous serez sur un char d'ivoire traîné par des chevaux blancs, dit Tibulle; mais le haut du char étoit tout doré. Eutrope, en parlant du *char de triomphe* de Paul Emile, dit qu'il triompha sur un char tiré par quatre chevaux, *aurato curru quatuor equis triumphatur.* (*D. J.*)

TRIOMPHE, *jeu de la*, s. f. ce jeu a diverses manieres de se jouer qui se ressemblent toutes en quelque chose, & different cependant par plusieurs points essentiels: nous parlerons de chacune de ces manieres. *Voyez* celle dont on le joue à Paris.

On prend un jeu de piquet ordinaire, dont les cartes conservent leur rang & leur valeur, à la réserve de l'as, qui n'est supérieur qu'au dix & aux autres cartes au-dessous: ce jeu se joue un contre un, deux contre deux, trois contre trois, ou même plus. Ceux qui sont ensemble se mettent d'un côté de la table, & leurs antagonistes occupent l'autre. Ceux du même parti se communiquent leur jeu, de la vue seulement, quoiqu'assez communément l'un désigne à l'autre la carte qu'il doit jouer; mais les bons joueurs ne le font pas. Quelquefois aussi les joueurs qui sont ensemble sont placés vis-à-vis l'un de l'autre à chaque coin de la table, & ne peuvent en aucune façon se découvrir leur jeu, ni s'avertir de paroles ou de gestes. Mais, soit que l'on joue de la sorte, à communiquer, ou un contre un, l'on bat d'abord les cartes, & l'on tire à la plus haute, ou à la plus basse, au gré des joueurs, pour voir à qui fera; un parti ordonnant toujours à son adversaire de faire, s'il a droit, parce qu'il y a du désavantage. Après avoir battu & fait couper les cartes à l'adversaire, on les distribue jusqu'au nombre de cinq, de la maniere qu'il plaît à celui qui les donne, à deux d'abord, & trois ensuite; ou à trois d'abord, & deux ensuite, ou même encore autrement. Quand les joueurs & lui ont leurs cartes, il tourne la premiere du talon, s'il en reste, & la derniere de celles qu'il se donne à lui-même, soit qu'il reste un talon ou non. Ensuite le premier jette telle ou telle carte de son

jeu, dont les autres joueurs fourniffent, s'ils en ont de plus hautes, ou coupent avec de la *triomphe*, faute de cartes de la couleur de celle qu'on leur a joué, & celui des deux partis qui a fait trois levées marque un jeu, & deux s'il les fait toutes. *Voyez* VOLE.

Il eſt permis à un parti qui ne croit pas faire trois levées, & qu'il craigne que ſon adverſaire ne faſſe la vole, de lui offrir ou lui donner le jeu, qu'il perd double s'il ne fait pas la vole qu'il a entrepriſe.

Lorſque le jeu eſt trouvé faux, on refait; mais les coups précédens ſont bons. Celui qui donne mal démarque un jeu de ceux qu'il a; s'il n'en a point, il ne compte point le premier qu'il fait, ou bien le parti contraire le marque. Celui qui ne leve pas quand il le peut perd un jeu; de même que celui qui ne coupe pas quand il a de la *triomphe*, à moins qu'on n'en ait jetté une plus haute que la ſienne. Celui qui renonce perd deux jeux. Celui qui change ſes cartes avec ſon compagnon, ou en prend des levées déja faites, perd la partie: il en eſt de même de ceux qui quittent la partie avant qu'elle ſoit finie.

Autre maniere de jouer à la triomphe. Dans cette maniere de jouer à la *triomphe*, chaque joueur joue pour ſoi; mais les as ſont les premieres cartes du jeu, & enlevent les rois, ceux-ci les dames, & ainſi des autres. Celui qui fait a le privilege de prendre l'as, s'il eſt *triomphe*, en y mettant telle autre carte de ſon jeu à la place, & toutes les autres de la même couleur qui ſeroient au-deſſous de cet as, pourvu qu'il y remette autant de cartes de ſon jeu. Les autres joueurs ont le même privilege à l'égard des autres *triomphes*, qu'ils peuvent prendre avec l'as qu'ils ont dans la main, aux mêmes conditions & aux mêmes charges.

Autre maniere de jouer la triomphe. Ce jeu de la *triomphe* eſt plus connu dans les provinces que le précédent; il a les mêmes regles; on le joue avec le même nombre de cartes: ce qui le rend différent du premier, c'eſt qu'on y peut jouer cinq comme quatre, & trois comme deux, chacun jouant pour ſoi; & lorſque deux des joueurs font deux mains, c'eſt celui qui les a fait le premier qui compte le jeu, au préjudice de l'autre: ceux qui font des fautes les paient, comme dans le jeu précédent.

TRIOMPHER, (*Langue Françoiſe.*) ce verbe ſe dit élégamment au figuré pour ſubjuguer, ſurmonter, vaincre. La philoſophie, dit M. de la Rochefoucaut, *triomphe* aiſément des maux paſſés & des maux à venir, mais les maux préſens *triomphent* d'elle. L'hypocriſie *triomphe* tous les jours de la vertu. Ce verbe s'emploie encore noblement pour exceller en quelque choſe, quand il eſt ſur cette matiere: il *triomphe*, c'eſt-à-dire, il excelle. Il *triomphe* ſur la généroſité, ſur la délicateſſe des ſentimens. Enfin *triompher* ſe prend auſſi, en mauvaiſe part, pour tirer vanité des vices. Tibere à Rome, comme dans l'île de Caprée, *triomphoit* de ſes déréglemens & de ſa perfidie. (*D. J.*)

TRIONES, ſ. f. pl. *en Aſtronomie*, eſt une ſorte de conſtellation, ou aſſemblage de ſept étoiles qui ſont dans la petite ourſe. *Voyez* OURSE.

Les *ſeptem triones* ont donné au pole du nord la dénomination de *ſeptentrion*. *Voyez* NORD, POLE, *&c.*

TRIONTO, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure. Elle a ſa ſource près du bourg d'Acri, & ſe perd dans le golfe de Tarente, près du cap de *Trionto*: cette riviere eſt l'Hylias des anciens. (*D. J.*)

TRIONUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que Ruppius appelle *bammia*; en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt double; l'extérieur eſt compoſé de douze feuilles très-minces; l'intérieur eſt formé d'une ſeule feuille en tuyaux, & qui ſe diviſe à l'extrémité en cinq quartiers. La fleur eſt à cinq pétales, faits en cœur au ſommet, & qui croiſſent enſemble au fond de la fleur; les étamines ſont nombreuſes, formant d'abord un ſeul cylindre, & ſe ſéparant en pluſieurs filets vers leur extrémité; les boſſetes ſont faites en forme de rein; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtyle eſt fort délié, mais il ſe termine par cinq ſtigma obtus & recourbés; le fruit eſt ovale, ſillonné de cinq rayures, & com-

posé de cinq loges; les graines sont nombreuses & taillées en rein. Linnæi *Gen. plant. p.* 383. Ruppii *Flora jenensis*, *p.* 16. (*D. J.*)

TRIOPION *ou* TRIOPIA, (*Géog. anc.*) c'est le premier nom qu'ait eu la ville de Gnide : de-là vient que l'on trouve *Apollo triopius*, *templum triopium*, & *mare triopium*, pour l'Apollon de Gnide, le temple de Gnide, & la mer qui baigne le territoire de Gnide. Scylax parle aussi d'un promontoire sacrée dans la Carie, qu'il nomme ἄκρον Τριόπιον. Le scholiaste de Théocrite appelle ce même promontoire *Tripon*, & dit que les Doriens y tenoient une assemblée de religion, & des jeux en l'honneur des nymphes, d'Apollon & de Neptune. Le promontoire *Triopon*, ou le promontoire de Gnide fut ainsi nommé de Triopé, fils d'Abas : il s'appelle présentement *Capo-Erio*. (*D. J.*)

TRIOPTERIS, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante ainsi nommé par Linnæus : voici ses caracteres. Le calice est fort petit, mais durable; il est composé d'une seule feuille découpée en cinq segmens. La fleur est formée de six pétales égaux, de forme ovale, entourés de trois autres petits pétales d'égale grandeur entr'eux; les étamines sont deux filets attachés au calice, & qui s'élevent au-dessus des pétales de la fleur; leurs bossettes sont simples; le germe du pistil est partagé en trois; les styles sont pareillement au nombre de trois, & simples; les stigma sont obtus; il n'y a point de fruit qui contienne les graines; elles sont nues, au nombre de trois, creusées sur le dos, ailées dans les bords, & ressemblant, dans le commencement qu'elles sortent, à de petits pétales de fleurs. Il faut remarquer ici, que ce que nous avons nommé *pétales* dans cette description, n'en sont pas en réalité; ce sont les ailes du germe, car les étamines sont placées dessous; mais comme elles ressemblent beaucoup à des pétales, nous nous sommes servis de ce mot pour faciliter plus aisément à un jeune botaniste le moyen de distinguer ce genre de plante. Linnæi *Gen. plant. p.* 195. (*D. J.*)

TRIOPHTALMUS, (*Hist. nat.*) nom donné par Pline à une pierre sur laquelle on voyoit la figure de trois yeux.

TRIOSTEOSPERMUM, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) ou *gicacuanha*; voici son caractere. Sa fleur est tubuleuse, & n'a qu'une feuille divisée en cinq segmens rondelets; son calice est à cinq pieces. Il y en a un second placé sur l'embryon : celui-ci dégenere en un fruit rondelet, charnu, & contenant trois semences dures, larges à leur partie supérieure, & étroites par le bas. Miller le nomme *triosteospermum latiore folio*, *flore rutilo*, *Hort. Elth.* (*D. J.*)

TRIP, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) c'est le nom donné par les Hollandois à la pierre que les François appellent *tourmaline*. *Voy.* cet *article*.

TRIPARTITION, s. m. (*Arithmét. & Géom.*) c'est l'action de diviser une grandeur quelconque en trois parties égales, ou d'en prendre la troisieme partie. *Voyez* TRISECTION.

TRIPE, s. f. (*Manufacture.*) sorte d'étoffe veloutée qui se manufacture sur un métier, comme le velours ou la peluche, dont le poil qui fait le côté de l'endroit est tout de laine, & la tissure qui en forme le fond, est entiérement de fil de chanvre. La *tripe* s'emploie à divers usages, mais particuliérement à faire des meubles, à couvrir de souliers d'enfans, & des pelotes pour les Chapeliers qui s'en servent à lustrer leurs chapeaux. Furetiere dit qu'il y a de l'apparence que ce mot vient de l'espagnol *terciopelo*, qui veut dire *velours*, parce que c'est en effet du velours de laine. *Savary*. (*D. J.*)

TRIPES, s. f. pl. *terme de Boucher*, on appelle ainsi à Paris les abattis & issues des bœufs & moutons, que les Tripiers & marchands Tripiers achetent des Bouchers, pour les nettoyer, laver, faire cuire, & ensuite les vendre & débiter, soit en gros, soit en détail. Les *tripes* & abattis de bœufs consistent aux quatre piés, à la pance, qu'on appelle *gras-double*; au feuillet, autre partie des entrailles, que les Tripieres nomment communément le *pseautier*; à la franche-mulle ou caillette; & à la fraise qui comprend le mou ou poumon, le foie & la rate; le palais de bœuf est aussi du nombre des issues. Celles

du mouton font la tête garnie de sa langue, les quatre piés & la caillette. *Savary.*(*D. J.*)

TRIPERGOLA-LAGO, (*Géog. mod.*) c'est le nom que donnent les Italiens au lac Averne, si fameux chez les anciens, & qui est dans la terre de Labour, à un bon mille du lac Lucrin. Du tems d'Auguste, il y avoit un port qu'on nommoit *Portus-Julius*; car Suétone & Paterculus nous apprenent que cet empereur fit faire un port du lac Lucrin & du lac Averne. (*D. J.*)

TRIPÉTALE, FLEUR, (*Botan.*) une *fleur tripétale* est une fleur à trois feuilles, qu'on appelle *pétales*, pour les distinguer des feuilles des plantes. *Voyez* FLEUR. (*D. J.*)

TRIPHOLINUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Campanie. Ortélius, qui cite Galien, *l. I. de Antidotis*, fait entendre que cette montagne est dans la ville de Naples, près de la fontaine de St. Martin, & dit qu'il n'y croît que des trefles. D'autres marquent cette montagne ou colline hors de Naples, mais dans le voisinage de cette ville, & l'appellent *San-Martino*. Cette montagne donnoit autrefois son nom aux vins qu'elle produisoit, ou que l'on produisoit dans son voisinage, *trifolina-vina*. Juvenal, *sat. ix. vers.* 56. appelle *Trifolinus ager* le territoire où ils croissent, & il devoit être aux environs de Cumes.

Te Trifolinus ager *fecundis vitibus*,
Suspectumque jugum Cumis.

Martial, *l. XIII. épigr.* 114. parle aussi de ces mêmes vins:

Non sum de primo, fateor, Trifolina, *lyœo*,
Inter vina *tamen septima vitis ero.*

(*D. J.*)

TRIPHTHONGUE, s. f. assemblage de trois sons, qui ne font qu'une syllabe.

TRIPHYLIE, (*Géog. anc.*) *Triphylia*, *Triphalia*, *Triphylis*, contrée du Péloponnese, dans l'Elide. Polybe. *l. IV, c. lxxvij.* qui écrit *Triphalia*, la met sur la côte du Péloponnese, entre l'Elide & la Messénie, & y marque entr'autres les villes Samicum, Lepreum & Hypana; il paroît que la *Triphylie* & la *Tripalie* étoient la même contrée. De toutes les villes de la *Triphylie*, il n'y avoit que celle de Samicum qui fût maritime, les autres étoient dans les terres. Mais d'où vient à cette contrée de l'Elide le nom de *Triphylie*? Du mot grec φύλον *gens*, parce que trois différens peuples s'y réunirent, & ne firent plus qu'un seul corps. (*D. J.*)

TRIPIER, s. m. (*Fauconnerie.*) c'est un des noms qu'on donne aux oiseaux de proie, qu'on ne peut affairer ni dresser, & qui donne sur les poules & les poulets. Le milan & le corbeau sont des oiseaux *tripiers*, ou absolument des *tripiers* qui sont de mauvaise affaire. *Fouilloux.* (*D. J.*)

TRIPIERE, s. f. (*Comm. de Bouch.*) marchande qui vend des tripes & des issues de bœufs & de moutons échaudées, ou, pour mieux dire, à demi-cuites. *Trévoux.* (*D. J.*)

TRIPLE, adj. *en Musique*, sorte de mesure dans laquelle les mesures, les tems ou les aliquotes des tems se divisent en trois parties égales.

On peut réduire à deux classes générales ce nombre infini de mesures *triples*, dont Bononcini, Lorenzo, Penna & Brossard, après eux, ont surchargé, l'un son *musico prattico*, l'autre ses *alberi musicali*, & le troisieme son *dictionnaire*; ces deux classes sont la mesure ternaire ou à trois tems, & la mesure à deux tems ou binaire, dont les tems sont divisés selon la raison sous-*triple*.

Nos anciens Musiciens regardoient la mesure à trois tems beaucoup plus excellente que la binaire, & lui donnoient, à cause de cela, le nom de *tems* ou *mode parfait*. Nous avons expliqué aux *mots* MODE, PROLATION, TEMS, les différens signes dont ils se servoient pour exprimer ces mesures, selon les diverses valeurs des notes qui les remplissoient; mais quelles que fussent ces notes, dès que la mesure étoit *triple* ou parfaite, il y avoit toujours une espece de note qui, même sans point, remplissoit exactement une mesure, & se divisoit en trois autres notes égales, une pour chaque tems (*a*).

(*a*) Nous remarquerons ici que dans des anciennes pieces de musique, dont la mesure est ternaire, comme de $\frac{3}{1}$, lorsque la mesure est composée d'une blanche & suivie d'une ronde, on trouve souvent ces deux notes noircies, ou du moins la ronde.

Ainſi dans la *triple* parfaite, la breve ou quarrée valoit non deux, mais trois ſemi-breves ou rondes, & ainſi des autres eſpeces de meſures *triples*. Il y avoit pourtant un cas d'exception ; c'étoit, par exemple, lorſque cette breve étoit précédée ou ſuivie immédiatement d'une ſemi-breve ; car alors les deux enſemble ne faiſant qu'une meſure juſte, dont la ſemi-breve valoit un tems, c'étoit une néceſſité que la breve n'en valût que deux, & ainſi des autres meſures.

C'eſt ainſi que ſe formoit les tems de la meſure *triple* ; mais quant aux ſubdiviſions de ces mêmes tems, elles ſe faiſoient toujours ſelon la raiſon ſous-double ; & je ne connois point d'anciennes muſiques où les tems ſoient diviſés en trois parties égales.

Les modernes ont auſſi pluſieurs meſures à trois tems de différentes valeurs, dont la plus ſimple ſe marque par un 3, & ſe remplit d'une blanche pointée, faiſant une noire pour chaque tems. Toutes les autres ſont des meſures appellées *doubles*, à caûſe que leur ſigne eſt compoſé de deux chiffres. *Voyez* MESURES.

La ſeconde eſpece de *triple* eſt celle qui ſe rapporte, nom au nombre des tems de la meſure, mais à la diviſion de chaque tems en raiſon ſous-*triple*. Cette meſure eſt, comme je viens de le dire, de moderne invention, & peut ſe ſubdiviſer en deux claſſes ; meſures à deux tems, & meſures à trois tems ; dont les dernieres peuvent être conſidérées comme meſures doublement *triples* ; ſavoir 1°. par les trois tems de la meſure, & 2°. par les trois parties égales de chaque tems.

Les *triples* de ces dernieres eſpeces s'expriment toutes en meſures doubles.

Voici donc une récapitulation de toutes les meſures *triples* en uſage actuellement : celles que j'ai marquées d'une étoile, ſont moins uſitées en France.

1°. *Triples* de la premiere eſpece, c'eſt-à-dire dont la meſure eſt à trois tems, & chaque tems diviſé ſelon la raiſon ſou-double.

	*		*		*
3.	$\frac{3}{1}$.	$\frac{3}{2}$.	$\frac{3}{4}$.	$\frac{3}{8}$.	$\frac{3}{16}$.

2°. *Triples* de la ſeconde eſpece, c'eſt-à-dire dont la meſure eſt à deux tems, & chaque tems diviſé ſelon la raiſon ſous-*triple*.

*			*
$\frac{6}{2}$.	$\frac{6}{4}$.	$\frac{6}{8}$.	$\frac{12}{16}$.

Ces deux dernieres meſures ſe battent à quatre tems.

3°. *Triples* compoſées, c'eſt-à-dire dont la meſure eſt à trois tems, & chaque tems encore diviſé en trois parties égales.

*		*
$\frac{9}{4}$.	$\frac{9}{8}$.	$\frac{9}{16}$.

Voyez au *mot* MESURE, *Planche & fig.* des exemples de la plûpart de ces meſures *triples*. (*S*)

TRIPLE DROIT, (*Juriſp.*) c'eſt lorſqu'on paye trois fois le droit. Le double ou *triple droit* eſt une peine ordonnée par les édits burſaux, en cas de contravention. (*A*)

TRIPLE NÉCESSITÉ, (*Hiſt. mod.*) ſuivant les anciennes coutumes d'Angleterre, c'étoit une taxe dont aucune terre ne pouvoit être exempte, & qui avoit pour objet la milice ou la néceſſité de fournir des ſoldats, la réparation des ponts, & l'entretien des châteaux ou forteresses.

Quand les rois donnoient à l'Egliſe des terres qu'ils exemptoient de toute charge & de tout ſervice ſéculier, il faiſoient inſérer ces trois exceptions dans les lettres, après la clauſe de l'exemption. *Voyez* PONTENAGE.

Les compoſiteurs faiſoient cela pour indiquer à l'exécutant qu'il y avoit dans cet endroit une note ſyncopée, ou qui commençoit dans le tems foible & finiſſoit dans le tems fort. On trouvoit auſſi dans cette ſorte de meſure des blanches, liées par la queue comme des croches, pour indiquer des noires, & liées comme des doubles croches, pour indiquer des croches. (*F. D. C.*)

TRIPLÉ, adj. (*Mathém.*) on appelle ainsi le rapport que des cubes ont entr'eux : les solides semblables sont en raison *triplée* de leurs côtés homologues, c'est-à-dire, comme les cubes de ces côtés ; il ne faut pas confondre une raison *triplée* avec une raison *triple*. La raison *triple* est le rapport d'une grandeur à une autre grandeur qu'elle contient ou dans laquelle elle est contenue trois fois ; or il est très-évident que le rapport des cubes, qui est la raison *triplée*, est fort différent ; ainsi le rapport de 1 à 8 est une raison *triplée* de 1 à 2 ; & le rapport de 3 à 1 est une raison triple. (*E*)

TRIPLÉ, adj. *en Musique*, un intervalle *triplé* est celui qui est porté à sa triple-octave. *Voyez* INTERVALLE, OCTAVE. (*S*)

TRIPLICITÉ *ou* TRIGONE, *chez les Astrologues*, est une division des signes qu'ils ont imaginée & introduite dans leur art, suivant le nombre des élémens. Chaque division contient trois signes. *Voyez* SIGNE.

On confond souvent *triplicité* avec *trine aspect* ; cependant à parler strictement, ce sont deux choses fort différentes ; car *triplicité* ne se dit que par rapport aux signes, & au contraire *trine aspect* s'entend proprement des planetes. *V.* TRINE.

Les signes de *triplicité* sont ceux qui sont de même nature, & non pas ceux qui sont en *trine aspect*. Ainsi le lion, le sagittaire & le belier sont des signes de *triplicité*, parce qu'on suppose que ces signes sont tous de feu.

TRIPLIQUE, (*Jurisp.*) est une troisieme réponse qui est faite à quelque plaidoyer ou écrit ; les défenses sont la premiere réponse à la demande ; les répliques sont la réponse aux défenses ; les dupliques sont la réponse aux répliques, & les *tripliques* la réponse aux dupliques.

L'ordonnance de 1667 a abrogé l'usage des dupliques & *tripliques*, au moyen de quoi, si l'on en fait encore quelquefois, elles ne doivent pas passer en taxe. *Voyez* DEMANDE, DÉFENSES, DUPLIQUES, RÉPLIQUE, FRAIS, SALAIRES, TAXE. (*A*)

TRIPLUM, (*Musique.*) c'est le nom qu'on donnoit à la partie la plus aiguë dans les commencemens du contre-point :

TRIPODISQUE, LE, (*Géog. anc.*) *Tripodiscus*, village du Péloponnese dans l'Attique, sur le mont Géranien, avec un temple dédié à Apollon. Pausanias, *l. I. c. xlij.* rapporte ainsi l'histoire.

Sous le regne de Crotopus, roi d'Argos, Psamathé sa fille accoucha d'un fils qu'elle avoit eu d'Apollon ; & pour cacher sa faute à son pere qu'elle craignoit, elle exposa cet enfant. Le malheur voulut que les chiens des troupeaux du roi ayant trouvé cet enfant, le dévorassent. Apollon irrité suscita contre les Argiens, le monstre Pœne, monstre vengeur qui arrachoit les enfans du sein de leurs meres & les dévoroit. On dit que Corœbus touché du malheur des Argiens, tua ce monstre ; mais la colere du dieu n'ayant fait qu'augmenter, & une peste cruelle désolant la ville d'Argos, Corœbus se transporta à Delphes pour expier le crime qu'il avoit commis en tuant le monstre. La Pythie lui défendit de retourner à Argos, & lui dit de prendre dans le temple un trépié, & qu'à l'endroit où ce trépié lui échapperoit des mains, il eût à bâtir un temple à Apollon, & à y fixer lui-même sa demeure. Corœbus s'étant mis en chemin, quand il fut au mont Géranien, sentit tomber son trépié, & là il bâtit un temple à Apollon, avec un village qui de cette particularité fut nommé le *Tripodisque*. (*D. J.*)

TRIPOLI, s. m. *ou* TERRE DE TRIPOLI, (*Hist. nat. Minéralogie.*) en latin *Tripela*, *terra Tripolitana*. C'est ainsi qu'on nomme une terre argilleuse & ferrugineuse qui est rude au toucher, comme du sable, qui devient plus dure & plus compacte dans le feu, ce qui caractérise les argilles, & qui est ou grise, ou blanche, ou jaunâtre.

Le nom qu'on donne à cette terre, vient de ce qu'autrefois on en tiroit beaucoup des environs de la ville de *Tripoli* en Barbarie ; mais aujourd'hui on en trouve dans toutes les parties de l'Europe qui ne le cede en rien à celle de Barbarie.

La rudesse des parties qui composent le *tripoli*, fait qu'on l'emploie avec succès pour polir les métaux, le verre & les glaces. Les fondeurs s'en servent aussi pour faire des moules, parce que cette terre

eft très-propre à réfifter à l'action du feu. Pour que le *tripoli* foit d'une bonne qualité, il faut qu'il foit pur & dégagé de grains de fable, qu'il foit tendre & facile à pulvérifer.

M. Neumann ayant mis deux onces de *tripoli* en diftillation dans une cornue expofée à feu nud, a obtenu deux drachmes d'efprit de fel, & il s'attacha une petite portion de fel ammoniacal dans le col de la rétorte. M. Zimmermann y a auffi trouvé une petite portion d'acide vitriolique.

Cette terre mife dans l'eau régale lui donne une couleur jaune, ce qui a fait foupçonner à quelques alchimiftes que le *tripoli* contenoit de l'or qu'ils croient voir par-tout; mais cette couleur vient des parties ferrugineufes dont cette terre eft mêlée; une preuve de cette vérité, c'eft que le *tripoli* devient rougeâtre par la calcination. Cependant on ne veut point nier qu'il ne puiffe fe trouver des particules d'or accidentellement mêlées avec cette fubftance; ce feroit pourtant fe tromper que d'efpérer en tirer affez pour fe dédommager des frais de l'opération. Stahl a trouvé le *tripoli* aftringent & déficcatif, comme toutes les fubftances martiales. (—)

TRIPOLI *état de*, (*Géog. mod.*) l'état de *Tripoli* eft borné au nord par la mer Méditerranée, à l'orient par l'Egypte, au midi par le pays des Béréberes, & à l'occident, partie par le royaume de Tunis, partie par le Bilédulgérid ou pays des Dattes, & partie par le pays de Gadamis: cet état eft divifé en divers quartiers; il poffede fur la côte de la province de *Tripoli*, le pays de Mferata, le golfe de la Sidre, la côte de Derne, *&c.* Il a dans les terres quelques cantons & déferts. La ville de *Tripoli* eft la capitale de tout l'état.

Les femmes de *Tripoli* ne reffemblent point aux égyptiennes dont elles font voifines; elles font grandes, & font confifter la beauté dans une taille exceffivement longue. Elles fe font, comme les femmes arabes, des piqures fur le vifage, principalement aux joues & au menton. Elles eftiment beaucoup les cheveux roux, comme en Turquie, & elles font même peindre en vermillon les cheveux de leurs enfans.

La république de *Tripoli* fubfifte par fon commerce d'étoffes & par celui du fafran qui fe tire du mont Garian fitué au midi de la ville de *Tripoli*, & où il eft admirable; mais la principale richeffe des habitans viennent de leurs pirateries. Elles furent fi grandes dans le dernier fiecle contre les François, que Louis XIV. n'en put obtenir raifon qu'en faifant bombarder la capitale par le maréchal d'Eftrée, vice-amiral. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géogr. mod.*) ou *Tripoli* de Barbarie, ville d'Afrique, dans la Barbarie, fur la côte de la Méditerranée, dans la province du même nom, entre Zoara & Lebda.

La ville de *Tripoli* a le titre de royaume fans en être un; mais cette qualification lui vient de quelques princes qui s'en emparerent, & s'arrogerent le titre de roi. Le nom de *Tripoli* étoit anciennement le nom d'un canton où fe trouvoient trois villes remarquables, & delà vient qu'il y a plufieurs autres cantons, qui portent ce même nom, par la même raifon.

Le pays de *Tripoli* de Barbarie fut nommé la *Tripolitaine* du tems des Romains, & ce nom lui fut continué du tems des Vandales. Les Arabes s'en emparerent fous le regne des caliphes, dont les lieutenans conquirent toutes les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, & même une partie confidérable de l'Efpagne.

Ce pays, ainfi que la ville, refta dans une affez grande obfcurité jufqu'au commencement du feizieme fiecle. Alors dom Pedro de Navarre, général de Ferdinand le catholique, profitant des troubles qui régnoient dans la ville, s'en rendit maître, & y fit un riche butin fur les Maures. Quelque tems après les chevaliers de S. Jean de Jérufalem ayant perdu l'île de Rhodes, Charles-Quint leur donna en 1528 l'île de Malthe, ainfi que *Tripoli* qui étoit frontiere de leur île; mais Soliman forma une puiffante armée navale qui battit la place avec quarante pieces de

canon, & le gouverneur se vit obligé de la rendre à l'amiral Dragut. Les Turcs y établirent un bacha dont l'autorité diminua peu-à-peu. Enfin Mamet-Bey, renégat grec, de l'ancienne maison des Justiniani, eut le crédit d'y établir son autorité, & d'y commander en souverain. Depuis ce tems-là *Tripoli* s'est gouvernée en république, sous la protection du grand seigneur, à qui l'on envoie une espece de tribut; cette république a pour chef un général qu'on nomme *dey*, & qui est élu par la milice.

Tripoli est aujourd'hui bien fortifiée: mais on n'y boit que de l'eau de citerne, & le blé y est rare, parce que le terroir est aride, sablonneux, & souvent même inondé par la mer. On fabrique dans cette ville des étoffes de soie & d'assez bons camelots. Son commerce étoit autrefois beaucoup plus brillant. *Long.* suivant Cassini, 30. 36′. 45″. *latit.* 30. 53′. 40″. & suivant le P. Feuillée, *Long.* 31. 2′. 30″. *latit.* 32. 54. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Syrie, sur la côte, & à trois quarts de lieue de la Méditerranée. Elle est ceinte de murailles, particuliérement vers la mer, sur le bord de laquelle elle a quelques tours quarrées avec du canon pour se défendre contre les corsaires; elle est fort peuplée de turcs & de juifs, qui y font un grand commerce de soie. On y compte quatre maisons de religieux francs. *Long.* 56. 32. *latit.* 34. 10.

La *Tripoli* d'Asie est une ville très-ancienne située dans le canton que les anciens nommoient *Phénicie*, entre Botrys au midi, & Arca au septentrion, & sur le bord d'une riviere qui descend du Liban. Il en est parlé dans le second livre des Machabées, *xiv.* 1, où il est dit que trois jours après la mort d'Antiochus Epiphanes, Démétrius, fils de Séleucus, à qui le royaume de Syrie appartenoit de droit, s'enfuit de Rome, & vint aborder à *Tripoli*.

Le nom de *Tripoli* signifie en grec *trois villes*, parce qu'en effet elle étoit composée de trois villes éloignées l'une de l'autre de la longueur d'une stade. L'une de ces villes étoit aux Arcadiens, l'autre aux Sidoniens, & la troisieme aux Tyriens. Il y a grande apparence qu'avec le tems ces trois villes n'en formerent plus qu'une, par le moyen des maisons que l'on bâtit entre les espaces qui les séparoient. On a plusieurs médailles d'Antoine avec Cléopatre, d'Auguste, de Néron, de Trajan, de Sévere & d'Eliogabale, avec ce mot, ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ, & une de Julie Soæmie, où on lit: ΤΡΙΠΟΤΩΝ. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) village d'Asie, dans l'Anatolie, à trois milles de la mer-Noire, & à 36 de Cérasonte. Arrien & Polybe en parlent: la riviere qui se jette dans la mer-Noire au-dessous de ce village, portoit apparemment le même nom que la ville qui subsistoit du tems de Pline. (*D. J.*)

TRIPOLIR, *en terme de Bijoutier*, c'est donner le troisieme poli à un ouvrage avec la matiere de ce nom bien pulvérisée & détrempée dans de l'huile ou de l'eau.

TRIPOLIS, (*Géog. anc.*) 1°. contrée du Péloponnese dans l'Arcadie. Elle fut ainsi nommée des trois villes qui s'y trouvoient; savoir, *Callio*, *Dipæus* & *Nomaeris*.

2°. Contrée ou ville du Péloponnese, dans la Laconie, selon Tite-Live, *l. XXXV. c. xxvij.* il ne dit point si c'étoit une seule ville ou une petite contrée dans laquelle il se trouvoit trois villes, comme dans la *Tripolis* de l'Arcadie. Il semble néanmoins que c'étoit une petite contrée formée de trois villes ou bourgs: car Tite-Live dit qu'on y enleva une grande partie d'hommes & beaucoup de bétail. Aucun autre auteur ne connoît cette *Tripolis*.

3°. *Tripolis*, contrée de la Thessalie, selon Tite-Live, *l. XXXXII. c. liij.* Elle prenoit son nom des trois villes, Azorum, Pythium & Doliche, qui s'y trouvoient. C'est la *Tripolis* qu'Etienne le géographe met dans la Perrhébie, mais de quelle Perrhébie entend-il parler? Il y en avoit une au pié de l'Olympe, une autre au pié du Pinde; y en avoit-il une aussi au pié des monts Cambuniens? C'est ce qu'il

qu'il faudroit savoir pour pouvoir tout concilier.

4°. *Tripolis*, ville de l'Asie mineure, sur le Méandre, & la premiere ville de la Carie, selon Ptolomée, *lib. V. c. ij.* Etienne le géographe la met aussi dans la Carie; mais les notices épiscopales & celles des provinces de l'empire la marquent dans la Lydie. Pline, *l. V. c. xxjv.* nomme ses habitans *Tripolitani.* M. Spanheim, *p.* 888, rapporte l'inscription d'une ancienne médaille, qui prouve que cette ville étoit sur le Méandre : *Tripoleiton Maiandr.* c'est-à-dire, les *Tripolitains* du Méandre, ou sur le Méandre.

5°. *Tripolis*, lieu fortifié dans le Pont, sur le bord du Pont-Euxin, selon le Périple d'Arrien, *p.* 17, entre *Zephyrium* & *Argyria*, à quatre-vingt-dix stades du premier de ces lieux, & à vingt stades du second. (*D. J.*)

TRIPOLITAINE, LA, (*Géog. anc.*) *Tripolitana regio*, ou *Tripolis*; contrée d'Afrique, sur la côte de la mer Méditerranée qui la baignoit au nord. Elle avoit à l'orient le fleuve Cinyphus, la Lybie intérieure au midi, & le fleuve Triton à l'occident. Procope dit que cette province étoit habitée par des Maures qui étoient alliés des Romains, c'est-à-dire, qui entretenoient la paix avec les Romains. La *Tripolitaine* est connue dans les auteurs ecclésiastiques, comme une province qui renfermoit quelques évêchés. (*D. J.*)

TRIPOLIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante nommé par Tournefort, *aster maritimus palustris, cæruleus, salicis folio. Inst. R. H.* 481, & communément en françois *boucage.*

Cette plante s'éleve à la hauteur d'une coudée ou d'une coudée & demie; sa racine est fibreuse; ses feuilles sont assez semblables à celles du *limonium majus*; elles sont plus étroites, mais à-peu-près de la même longueur, traversées de côtes comme celles du plantain, unies, épaisses, grasses, tirant quelquefois sur le bleu, & placées irrégulierement autour de la tige, & sur les branches. Ses fleurs croissent au sommet branchu de la tige; elles sont attachées à l'extrémité des rejettons, purpurines ou bleues, & tombent en duvet. Les *tripolium majus* & *minus* ne different qu'en grandeur. Le *tripolium flore nudo* est fort commun aux environs de Bristol. (*D. J.*)

TRIPOLUS, (*Géog. anc.*) lieu de l'île de Crete & celui de la patrie de Plutus, selon Hésiode, Diodore de Sicile, *l. V. c. lxxvij.* de la même chose. (*D. J.*)

TRIPONTIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Angleterre. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Londres à Lincoln, entre Isanavatia & Vennonæ, à douze milles du premier de ces lieux, & à neuf milles du second. Camden veut que *Tripontium* soit Towcester, & que ce lieu soit déplacé dans l'itinéraire d'Antonin. Mais M. Thomas Gale, *Brit. p.* 69. a fait voir que *Tripontium* ne pouvoit être autre chose que Dowbridge, près de Lilburne. (*D. J.*)

TRIPOS, (*Musique instr. des anc.*) Le *tripos*, suivant Musonius, étoit un instrument de musique dont parle Artémon; il étoit appellé *tripos*, parce qu'il ressembloit au trépié de Delphes. Musonius ajoute qu'il tenoit lieu de trois cithares, ou d'une triple cithare. J'ai trouvé quelque part que c'étoit un vrai trépié, dans les intervalles duquel on avoit tendu des cordes comme dans une lyre ou cithare, en sorte qu'il y avoit effectivement trois instrumens dont on pouvoit se servir successivement avec d'autant plus de facilité que le trépié tournoit sur un axe. (*F. D. C.*)

TRIPOT, s. m. (*Paumier.*) lieu où l'on s'exerce à jouer à la paume; les *tripots* sont de grandes places couvertes & entourées de murs des quatre côtés, du moins jusqu'à la hauteur de quinze piés. Au-dessus il y a de distance en distance de gros piliers de bois pour soutenir le plancher & la charpente de la couverture. L'espace vuide qui est entre la charpente & le haut des murs est garni tout autour de filets ou rézeau de ficelles, tendus pour arrêter les balles qu'on y jette, qui tombent dans une galerie pratiquée en haut tout-au-tour des murs. On y met aussi de grands rideaux de toile pour empêcher le soleil de faire mal aux yeux des joueurs. Le *tripot* est pavé de quarreaux de pierre

de même largeur; au milieu du *tripot* est une corde tendue dans sa largeur, & qui le sépare en deux parties égales. Le long d'un des grands côtés regne un mur à hauteur d'appui, au-dessus duquel sont placés de distance en distance des poteaux qui soutiennent un toit couvert de planches, qui est ménagé à la hauteur d'environ 6 piés. Ce côté s'appelle la *galerie*; l'autre grand côté est un mur tout uni dans les *tripots* appellés *quarrés*; mais il y a un tambour vers la grille, dans les *tripots* appellés *dedans*. Des deux petits côtés, l'un a un mur avancé élevé jusqu'à la hauteur de 6 piés, & surmonté d'un toit de planches appuyé contre le grand mur; à un des angles, & immédiatement au-dessous du toit, est un grand trou appellé la *grille*. Le quatrieme côté du *tripot* est construit différemment dans les quarrés & dans les dedans. Dans les dedans, c'est un mur avancé, haut de 6 piés, & surmonté d'un toit, comme de l'autre côté opposé, à l'exception que celui-ci est ouvert depuis la hauteur de trois piés jusqu'au toit. Dans les quarrés, ce quatrieme côté est un mur tout uni; à un de ces bouts par terre est une petite ouverture qu'on appelle le *trou*, & à l'autre bout de ce mur est une planche enfoncée dans le mur, & qu'on appelle l'*ais*. La galerie est pavée avec des chassis de bois faits en forme de barres un peu éloignées les unes des autres, afin que les balles qu'on jette dans la galerie puissent passer par ces ouvertures, & se rendre dans un endroit où le paumier va les chercher quand il en a besoin.

TRIPTOLÈME, s. m. (*Mytholog.*) fils de Céleus & de Néera, ou de Métanire, fut ministre de Cérès. Sa fable est agréablement conçue. L'hospitalité de Céleus pour Cérès est récompensée; elle rend la vie à son fils par un seul baiser, le nourrit de son lait divin, se charge de son éducation, lui montre l'agriculture, lui fait présent d'un char tiré par des dragons, & se propose enfin de le rendre immortel, en purifiant son corps de ce qu'il avoit de terrestre.

Cette jolie fable simplifiée signifie introduction du culte de Cérès dans la Grece par *Triptolème*, roi d'Eléusis; ce prince se fit initier des premiers dans les mysteres de la déesse, & passa par toutes les épreuves usitées. Il établit l'agriculture dans ses états; son char tiré par des dragons ailés, c'est un vaisseau qui porte du blé en différentes contrées de l'Attique, pour apprendre aux habitans à le semer & à le recueillir.

Triptolème, dit Justin, trouva l'art d'ensemencer les terres; ce fut à Eléusis qu'il en produisit l'invention, & ce fut aussi à l'honneur de cette invention, qu'on établit des nuits pour les initiations. Les Athéniens honorerent par reconnoissance *Triptolème* comme un dieu: ils lui érigerent un temple, un autel, & lui consacrerent une aire à battre le blé. (*D. J.*)

TRIPUDIUM, s. m. (*Littérature.*) c'est le nom latin dont on se servoit en général pour exprimer l'auspice forcé, c'est-à-dire, l'auspice qui se prenoit par le moyen des poulets qu'on tenoit dans une espece de cage, à la différence des auspices qui se prenoient quelquefois lorsqu'un oiseau libre venoit à laisser tomber quelque chose de son bec; lorsqu'en prenant les auspices par les poulets sacrés, il leur étoit tombé du bec quelque morceau de la pâte qu'on avoit mise devant eux, cela s'appelloit *tripudium solistimum*, ce qui étoit regardé comme le meilleur augure qu'on pût avoir. Il y avoit encore le *tripudium sonivium*, dont le nom est tiré du son que faisoit en tombant à terre par accident quelque chose que ce fût; alors on tiroit des présages bons ou mauvais, selon la qualité du son. (*D. J.*)

TRIPYRGA, (*Géog. mod.*) nom que les habitans d'Athenes donnent aujourd'hui à un lac marécageux de la Morée, environ à une lieue d'Athenes. Ce lac ou marais étoit nommé, selon Xénophon, *Phalaraa palus*, & il y avoit auprès un lieu nommé *Tripyrgia*, à cause de trois tours qui y étoient bâties. Du nom de ce lieu on a formé celui du lac, & de *Tripyrgia* on a fait par corruption *Tripyrga*. M. Wheler, voyage d'Athenes, *l. III. p.* 207. croit que ces trois tours pouvoient être des restes de la ville Limes. Du reste, ajoute-t-il, ce lac s'étend en long

du moins une lieue & demie ſur la côte, & il ſort de ſon extrémité orientale un petit ruiſſeau qui ſe jette dans la mer, aſſez proche de la baie de Phalara, où il y a une petite égliſe ruinée, appellée *S. Nicolo.* C'eſt apparemment ce lieu qui s'appelloit autrefois *Colias promontorium.* (*D. J.*)

TRIQUEBALLE, ſ. m. (*Art. milit.*) machine très-ſimple qui ſert dans l'artillerie à tranſporter du canon. Elle eſt composée d'une grande fleche de bois ou timon appuyé ſur un eſſieu à deux roues par-derriere, & ſur un avant train par-devant. On attache le canon ſur cette fleche avec une chaîne de fer ou de bons cordages. *Mémoires d'Artillerie* de Saint-Remy. (*Q*)

TRIQUE-MADAME, ſ. f. (*Botan.*) nom vulgaire du *ſedum minùs luteum, folio acuto*, de C. B. & de Tournefort. C'eſt une eſpece de petite joubarbe, qui pouſſe des tiges tendres, rampantes, revêtues de beaucoup de feuilles épaiſſes, oblongues, graſſes, pointues, bleuâtres, ou rougeâtres, remplies de ſuc; ſes fleurs ſont à pluſieurs pétales diſpoſées en roſe, au ſommet des branches, de couleur jaune; il leur ſuccede un petit fruit compoſé de cinq graines. On cultive cette plante dans les jardins, parce qu'on en mêle dans les ſalades; mais elle croît naturellement ſur les murailles, & ailleurs. (*D. J.*)

TRIQUER, v. act. (*Comm.*) ſéparer une choſe d'avec une autre : il ſignifie auſſi quelquefois *mêler* pluſieurs choſes enſemble.

Dans ce dernier ſens, les ordonnances de la ville de Paris, *chap. iij.* défendent aux marchands de *triquer*, & mêler les marchandiſes de différens prix & qualités; & dans l'autre ſignification, les mêmes ordonnances enjoignent aux marchands de bois à brûler qu'on empile dans les chantiers, de *triquer* & ſéparer le bois blanc, & de l'empiler à part. *Dictionnaire de Commerce.*

TRIQUET, ſ. m. (*Charpenterie.*) échafaud fait de pluſieurs pieces de bois réunies enſemble, qui s'applique contre les murs, & qu'on appelle autrement *chevalet.* Il faut, pour échafauder, deux *triquets* qui s'attachent avec des cordages, & s'éloignent l'un de l'autre ſuffiſamment par la longueur des planches qu'on met deſſus.

TRIREME, ſ. m. (*Littérat.*) *triremis*, galere, bâtiment, vaiſſeau des Romains, qui avoit de chaque côté trois hommes ſur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il eut d'ailleurs; meſſieurs le Baif & Dacier tiennent pour l'hypotheſe des étages de rames les uns ſur les autres. Ils citent en leur faveur des médailles, & la colonne trajane, où ce fait n'eſt pas de la derniere évidence; je ſai même que Scheffer & pluſieurs autres ſavans, ont eſſayé, à force de ſupputations mathématiques, de trouver une combinaiſon & un arrangement, pour prouver que la choſe n'eſt pas impoſſible; mais quelque effort que l'on faſſe, & de quelque maniere que l'on diſpoſe ces étages, ſoit en files perpendiculaires, ſoit en files obliques, ſoit en forme de rampe, je ne crois pas, avec Scaliger, Saumaiſe, & le P. Sanadon, qu'on réuſſiſſe jamais à nous montrer une poſſibilité pratique, c'eſt-à-dire, qui puiſſe être d'un uſage aiſé, conſtant, & uniforme; ſans quoi tout ce ſyſtême ſe réduit à une ſpéculation vaine & ſtérile, qui ne décide rien, & qui ne touche pas même à la queſtion. (*D. J.*)

TRISACRAMENTAIRES, *ou* TRISACRAMENTAUX, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que l'on a donné à une ſecte de religionnaires qui n'admettent que trois ſacremens. *Voyez* SACREMENT.

Il y a eu pluſieurs *triſacramentaires* parmi les proteſtans qui admettoient le Baptême, l'Euchariſtie, & l'Abſolution, comme ſacremens.

M. Chambers obſerve qu'on confond mal-à-propos les Anglois avec les *Triſacramentaires*, parce qu'on ſuppoſe qu'ils regardent l'ordination comme un ſacrement; mais quelle que ſoit l'opinion des Anglois ſur ce point, il eſt ſûr que les épiſcopaux regardent la Confirmation comme un ſacrement, & que d'ailleurs ils comptent pour ſacremens le Baptême & l'Euchariſtie; ainſi l'on peut à cet égard

le comprendre parmi les Sacramentaires.

TRISAGION, s. m. *dans l'histoire ecclésiastique*, est le nom qu'on donne à une hymne où le nom de *saint* est répété trois fois.

Ce mot est grec, composé de τρις, *trois*, ou *trois fois*, & d'ἁγιος, *saint*.

Le *trisagion* proprement dit est composé de ces paroles, *sanctus*, *sanctus*, *sanctus Dominus Deus sabaoth*. *Saint*, *saint*, *saint*, *Seigneur Dieu des armées*, comme nous les lisons dans Isaïe, *c. vj.* ℣. 3. & dans l'Apocalypse, *c. jv.* de ces mots l'Eglise a formé un autre *trisagion*, qu'on chante dans l'église latine seulement le jour du Vendredi-saint, avant l'adoration de la croix. Il est conçu en ces termes : *sanctus Deus*, *sanctus fortis*, *sanctus immortalis*, *miserere nobis*, que les Grecs ont rendu par ceux-ci, ἁγιος ὁ θεος, ἁγιος ισχυρος, ἁγιος ἀθανατος, ἐλεισον ἡμας; *saint Dieu*, *saintpuissant*, *saint immortel*, *ayez pitié de nous*; qu'ils répétent souvent non-seulement dans l'office, mais encore dans leurs prieres particulieres.

Pierre Gnaphée ou le Foulon, patriarche d'Antioche dans le v. siecle, y fit ajouter ces paroles *qui crucifixus est propter nos*; attribuant ainsi la passion non-seulement au fils, mais aussi aux deux autres personnes de la sainte Trinité, & prononça anathême contre ceux qui refuseroient de dire la même chose ; mais le pape Félix III. & les Catholiques rejetterent cette addition qui autorisoit manifestement les erreurs des Patripassiens. *Voyez* PATRIPASSIENS & THÉOPASCHITES.

Ce dernier *trisagion*, exclusivement aux paroles que Pierre le Foulon y vouloit ajouter, commença à être en usage dans l'église de Constantinople, d'où il passa dans les autres églises d'orient, & ensuite dans celles d'occident.

S. Jean Damascene, Codin Balsamon, & d'autres disent que le *trisagion* fut introduit à Constantinople à l'occasion d'un terrible tremblement de terre, arrivé la trente-cinquieme année de l'empire de Théodose le jeune, & du tems du patriarche Proclus ; que celui-ci ayant ordonné une procession solemnelle, où l'on chanta pendant plusieurs heures de suite le *kyrie eleïson*, Seigneur, ayez pitié de nous, un enfant fut élevé en l'air, où il crut avoir entendu les anges chanter le *trisagion* ; que cet enfant à son retour, ayant raconté la chose, le peuple commença aussi-tôt à chanter cette hymne, avec d'autant plus d'ardeur, qu'il attribuoit la calamité présente aux blasphêmes que les hérétiques de Constantinople vomissoient contre le fils de Dieu, & qu'incontinent après ce fléau cessa. Asclépiade, Cedrenus, le pape Félix III. & Nicéphore, racontent la même chose.

Quelques efforts que fît Pierre le Foulon pour introduire dans le *trisagion* l'addition dont nous avons parlé, cette hymne subsista toujours dans sa pureté primitive, & est demeurée telle dans les offices latins, grecs, éthiopiques, mozarabiques, ou autres qui l'ont adopté.

TRISANTO, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande-Bretagne ; Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque son embouchure sur la côte méridionale de l'île, entre *Magnus-Portus* & *Novus Portus*. C'est présentement Hampton-Water, autrement le port de Southampton, à l'embouchure du Tost. (*D. J.*)

TRISECTION, s. f. (*Géom. & Algebr.*) division d'une chose en trois parties.

Ce terme est principalement employé en Géométrie pour la division d'un angle en trois parties égales.

La *trisection* géométrique des angles, telle que les anciens la demandoient, c'est-à-dire en n'employant que la seule regle & le compas, est un de ces problêmes qu'on a cherché en vain depuis plus de deux mille ans, & qui à cet égard, ainsi que la duplication du cube, peut être comparé à la quadrature du cercle.

La solution de ce problême dépend d'une équation du troisieme degré. On en peut voir le cacul & le détail dans différens ouvrages, entr'autres dans l'application de l'Algebre à la Géométrie de M. Guisnei, & dans le dixieme livre des sections coniques de M. le marquis de l'Hôpital. Nous ne croyons pas qu'il soit néceessaire de la donner ici ; mais il fera bien plus utile pour nos lecteurs d'exa-

miner pourquoi ce problême eſt du troiſieme degré.

Soit, *fig.* 13 *d'Algebre*, un cercle $ACBD$; on propoſe de diviſer en trois parties égales l'arc AB, dont la corde eſt AB; on nomme le rayon du cercle r, la corde AB a, *&* la corde inconnue AC du tiers de l'arc x; & on parvient, comme on le peut voir dans les ouvrages cités, à une équation qui monte au troiſieme degré, & dans laquelle x a trois valeurs réelles; par conſéquent le probléme a trois ſolutions. Il paroît cependant au premier coup d'œil qu'il devroit n'en avoir qu'une; car il n'y a certainement qu'une ſeule & unique valeur poſſible de la corde AC qui ſoutend le tiers de l'arc AB. Mais on fera réflexion que l'équation algébrique à laquelle on parvient, ne renferme point les arcs AB, AC, mais ſimplement leur corde; & que par conſéquent x n'eſt pas ſeulement la corde du tiers de l'arc ACB, mais la corde du tiers de tout arc qui a AB pour corde: or tous les arcs qui ont AB pour corde ſont, en nommant C la circonférence, les arcs ACB, $ACB + c$, $ACB + 2c$, $ACB + 3c$, $ACB + 4c$ $ACB + 5c$, *&c.*

Et $c - ACB$ ou ADB, $2c - ACB$, $3c - ACB$, $4c - ACB$, *&c.*

Maintenant je dis que la diviſion de tous ces arcs en trois, fournit trois cordes différentes, & jamais plus de trois. Car 1°. ſoit le tiers de l'arc ACB, z, le tiers de l'arc $ACB + c$, y, le tiers de l'arc $ACB + 2c$, u, cela donnera trois arcs différens qui auront chacun leurs cordes: voilà donc trois cordes différentes, & par conſéquent les trois racines de l'équation. 2°. Il ſembleroit d'abord que le tiers des autres arcs doit avoir chacun ſa corde, & que par conſéquent le problême auroit une infinité de ſolutions; mais on remarquera que l'arc $ACB + 3c$ a pour tiers $c + z$, donc la corde eſt la même que celle de y; que l'arc $ACB + 4c$ a pour tiers $c + z$, dont la corde eſt la même que celle de y; que l'arc $ABC + 5c$ a pour tiers $c + u$ dont la corde eſt la même que celle de u, & ainſi de ſuite. De même on trouvera que ADB ou $c - ACB$ a pour tiers $c - u$, parce que $3c - u = 3c - 2c - ABC$. Or la corde de $c - u$ eſt la même que celle de u. Par la même raiſon la corde du tiers de $2c - ACB$ ſera la même que celle de y, & celle de $3c - ACB$ la même que celle de z, & ainſi de ſuite; donc la diviſion à l'infini de tous ces arcs en trois, donne trois cordes différentes, & n'en donne pas plus de trois. Voilà pourquoi le problême eſt du troiſieme degré.

Si on diviſoit un arc en quatre parties, on trouveroit une équation du quatrieme degré, & on pourroit prouver de la même maniere qu'en effet cette diviſion donne quatre cordes différentes, & jamais plus: la diviſion d'un angle en cinq parties égales donnera par la même raiſon une équation du cinquieme degré, & ainſi de ſuite. Il nous ſuffit d'avoir ici mis le lecteur ſur la voie, il pourra trouver facilement de lui-même la démonſtration générale. Elle eſt fondée ſur ce que l'arc ACB étant diviſé en n parties, la corde de la n^e partie de $nc + ACB$ ſera la même que la corde de la n^e partie de ACB. (*O*)

TRISIDIS, (*Géog. mod.*) ville de la Mauritanie tingitane; elle étoit dans les terres, ſelon Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* Marmol la nomme *Tenzert.*

TRISMEGISTE, adj. (*Hiſt. anc.*) ſurnom donné à l'un des deux Hermès ou Mercures roi de Thebes en Egypte. On croit que c'eſt au ſecond, qui étoit contemporain de Moïſe, le premier ayant regné vers le tems du déluge; cependant on les confondoit aſſez ſouvent eu égard à la ſcience; car les Egyptiens ſe reconnoiſſoient redevables à l'un & à l'autre de pluſieurs inventions utiles. Ce mot formé du grec τρὶς, *trois fois*, & μέγιστος, *très-grand*, exprimoit que l'Hermès, ainſi ſurnommé, avoit été un grand philoſophe, un grand-prêtre & un grand roi, ou qu'il avoit également approfondi les ſecrets de la nature, les myſteres de la religion & les reſſorts de la politique.

TRISMEGISTE, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) ſeizieme des corps ſur leſquels on fond les caracteres d'Imprimerie; ſa proportion eſt de ſix lignes meſure de l'échelle; il eſt le corps double

du gros romain. *Voyez* PROPORTION *des caracteres d'Imprimerie*, & l'exemple à l'*article* CARACTERES. Le *trismegiste* ne faisoit point un corps dans l'Imprimerie ; le sieur Fournier le jeune en a fait un, qu'il a placé entre le gros & petit canon dans les proportions qu'il a données aux caracteres ; il l'a fait pour donner un corps double au gros romain, & pour rendre par-là la correspondance des caracteres plus générale.

TRISMIS, (*Géog. anc.*) ville de la basse-Mœsie ; Ptolomée, *liv. III. ch. x.* la nomme entre les villes qui étoient au voisinage du Danube. C'est la ville *Trosmis* de l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de *Viminacium* à Nicomédie. (*D. J.*)

TRISMOS, s. m. (*Médecine.*) est une convulsion du muscle temporal, qui fait grincer les dents. *Voyez* CONVULSION, *&c.*

TRISOLYMPIONIQUE, adj. (*Hist. anc.*) athlete qui avoit remporté trois fois le prix aux jeux olympiques. Ce mot est composé de τρεις, *trois*, ολυμπια, *jeux olympiques*, & de νικὴ, *victoire*, trois fois vainqueur à Olympie.

On érigeoit aux *trisolympioniques* des statues de l'espece de celles qu'on nommoit *iconiques*, & qui étoient de grandeur naturelle ; prérogative qu'on n'accordoit point au commun des athletes. Pour les autres récompenses & marques d'honneur qui leur étoient accordées dans leur patrie, nous en avons parlé au long sous le *mot* OLYMPIONIQUES.

TRISPASTON, s. m. *en méchanique*, est une machine qui a trois poulies, ou un assemblage de trois poulies pour soulever de grands fardeaux. *Voy.* POULIE *&* MOUFFLE. Ce mot est composé de τρεῖς, *trois*, & σπάω, *traho*, je tire.

TRISSE DE BEAUPRÉ, (*Marine.*) c'est un palan qui saisit la vergue de civadiere des deux côtés, entre les palancines & les haubans, pour l'aider à la soutenir, & pour la manœuvre.

TRIST *ou* TRIS, (*Geog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur la côte méridionale de la baie de Campêche, au couchant de l'île de Port-Royal, dont elle n'est séparée que par un canal ou crique très-étroite. Cette île est petite, basse & déserte.

TRISTE, adjectif. *Voyez l'article* TRISTESSE.

TRISTE, *l'arbre*, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, qui croît surtout vers la côte de Malabar. Son nom lui vient, dit-on, de ce qu'il perd ses fleurs au moment où celles des autres arbres s'épanouissent au soleil. Ces fleurs sont semblables au jasmin blanc, sinon qu'elles ont le pié jaune. Cet arbre ne vient que d'une hauteur médiocre. Ses feuilles sont petites, d'un verd foncé, & d'un goût âpre.

TRISTENA, (*Geog. mod.*) bourg de la Morée, dans la Scanie, anciennement *Nenica.* Il est à quinze ou seize milles au midi de Corinthe, à l'entrée & au nord de la forêt de Tristena, autrefois la forêt Némée. (*D. J.*)

TRISTESSE, s. f. (*Morale.*) Cicéron définit la *tristesse*, l'opinion d'un grand mal présent, & telle que celui qui l'éprouve croit qu'il est juste, & même nécessaire de s'affliger. Nos jours seront toujours malheureux, dit-il, si nous ne luttons de toutes nos forces contre cette passion, que la folie suscite comme une furie pour nous tourmenter. « Je n'aime point cette » passion, dit Montagne, quoique le » monde ait entrepris, comme à-prix-» fait, de l'honorer de faveur particulie-» re : ils en habillent la sagesse, la ver-» tu, la conscience ; bizarre habillement, » toujours nuisible, & toujours fâcheux ! (*D. J.*)

TRISYLLABIQUE *ou* TRISYLLABE, adj. (*Gramm.*) qui est composé de trois syllabes. On dit un pié *trisyllabique*, un vers *trisyllabique.*

TRITÆOPHYES, (*Lexicograph. medic.*) τριταιοφυς, de τριταῖος, *tierce*, & φυω, *être de même nature* ; épithete d'une sorte de fievre qui ressemble beaucoup à la fievre tierce, d'où elle tire son nom. Elle vient le troisieme jour, & arrive presqu'à son plus haut période ; ensorte qu'on la distingue de la tierce proprement dite, de la tierce allongée, & de la demi-tierce, & qu'elle tient une espece de milieu entre toutes celles-là.

Galien, *Comm. II. in VI. Epid.* dit aussi que τριταιοφυής peut s'employer comme une épithete commune à toutes les fievres qui ont leur accès ou leur retour périodique le troisieme jour.

Erotien expliquant ce mot, pense que c'est une fievre qui donne des signes des approches de ses paroxysmes, & dont les intervalles sont réguliers, mais qui n'arrive jamais à sa perfection. On l'appelle aussi demi-tierce : ce mot se trouve souvent dans Hippocrate. (*D. J.*)

TRITE, τριτη, *en Musique*, est, en comptant de l'aigu au grave, la troisieme corde du trétracorde dans l'ancien systême. Comme il y avoit cinq différens tétracordes, il y auroit dû avoir autant de *trites*; mais ce nom n'étoit en usage que dans les trois tétracordes supérieurs : pour les deux premiers, *voyez* PARYPATE.

Ainsi il y avoit *trite hyperboleon*, *trite diezeugmenon*, & *trite synnemenon*. *Voyez* SYSTÊME, TÉTRACORDE, *&c.*

Boëce dit que le systême n'étant encore composé que de deux tétracordes, on donna le nom de *trite* à la 5eme corde, qu'on appelloit aussi *paramése*, c'est-à-dire, à la seconde en montant du deuxieme tétracorde ; mais que Lychaon, Samien, ayant inséré une nouvelle corde entre la sixieme ou paranete, & la *trite*, celle-ci perdit son nom, qui fut donné à cette nouvelle corde. Pour entendre ceci, il faut supposer que le second tétracorde n'avoit que trois cordes auparavant, & un espace vuide entre la *trite* & la paranete ; ce que Boëce auroit dû expliquer. (*S*)

TRITEE, (*Géog. mod.*) *Tritea*, ville du Péloponnese, dans l'Achaïe propre, selon Strabon, *l. VIII. p.* 341. Hérodote, Plutarque, Polybe, Thucydide & Etienne le géographe, font mention de cette ville. Pausanias, *l. VII. c. xxij.* qui écrit *Tritia*, dit qu'elle étoit en terre-ferme, à six-vingt stades de Pheræ, & qu'elle étoit de la dépendance de Patra, parce qu'Auguste l'avoit ainsi voulu.

Avant que d'entrer dans la ville, ajoute-t-il, on voit un magnifique tombeau de marbre blanc, plus précieux encore par les peintures de Nicias, que par les ouvrages de sculpture dont il est orné. Une jeune personne d'une grande beauté est représentée assise dans une chaise d'ivoire : à côté d'elle est une de ses femmes, qui lui tient une espece de parasol sur la tête : de l'autre côté, c'est un jeune garçon qui n'a point encore de barbe ; il est vêtu d'une tunique & d'un manteau de pourpre pardessus ; près de lui est un esclave, qui d'une main tient des javelots, & de l'autre des chiens de chasse qu'il mene en lesse.

Les auteurs ne s'accordoient pas sur la fondation de cette ville : les uns lui donnoient pour fondateur Celbidas, originaire du Cumes en Opique ; d'autres disoient que Tritia, fille du fleuve Triton, après avoir été prêtresse de Minerve, fut aimée du dieu Mars, & que de ce commerce naquit Menalippus, qui bâtit une ville, & du nom de sa mere l'apella *Tritia*.

On voyoit dans cette ville un temple que les gens du pays nommoient *le temple des grands dieux*. Leurs statues n'étoient que de terre : on célébroit leur fête tous les ans avec les mêmes cérémonies que les Grecs avoient coutume de pratiquer à la fête de Bacchus.

Minerve avoit aussi son temple à *Tritia*, avec une statue de marbre, & qui étoit d'un goût moderne du tems de Pausanias : les habitans prétendoient qu'anciennement il y en avoit une autre qui avoit été portée à Rome. Ces peuples observoient religieusement de sacrifier tous les ans au Dieu Mars & à Tritia.

On ne connoît, dit Pausanias, *liv. VI. c. xij.* dans toute la Grece, d'autre ville du nom de *Tritée*, que celle qui est en Achaïe. Il se peut faire néanmoins, ajoute-t-il, que du tems d'Hégésarque, *Tritée* fût une ville d'Arcadie, & qu'elle en ait été démembrée, comme quelques autres qui sont soumises au gouvernement d'Argos. Pausanias fait cette remarque, parce que dans une ancienne inscription les habitans de *Tritée* étoient qualifiés *Arcadiens*; ce qui pouvoit être vrai dans le tems que cette inscription avoit été faite. (*D. J.*)

TRITHEISME, s. m. (*Théolog.*) opinion des Trithéistes, ou héréfie de ceux qui admettent trois Dieux. *V.* DIEU *&* TRINITÉ.

Le *tritheïsme* consiste à croire qu'il y a non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois essences, trois substances ou hypostases, & trois Dieux. *V.* PERSONNE, HYPOSTASE, *&c.*

Il s'est trouvé beaucoup de personnes qui, dans la crainte de donner dans le *tri-théisme*, sont tombées dans le sabellianisme; d'autres qui, pour éviter le sabellianisme, sont devenus trithéistes; tant il est difficile de garder un juste milieu dans une matiere si délicate. *V.* SABELLIENS.

Ainsi, dans la fameuse dispute entre le docteur *South* & le docteur *Sherlok*, on juge que le premier est tombé dans le sabellianisme, en soutenant trop à la rigueur l'unité de Dieu, & l'autre dans le *trithéïsme*, en soutenant la trinité d'une maniere trop asolue.

Jean le Grammairien, surnommé *Philoponus*, ou *amateur du travail*, passe pour être l'auteur de la secte des Trithéïstes. Il paroît du moins qu'il étoit très-zélé défenseur de ce systême. Il vivoit sous l'empire de Phocas. Léonce & George de Pisidie combattirent ses écrits.

TRITICIRI, LE, (*Géog. mod.*) riviere de Perse; elle traverse la province de Chusistan, & se jette dans le golfe Persique. C'est le *Mosæus* des anciens. (*D. J.*)

TRITICUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) On a déja donné les caracteres de ce genre de plante, d'après Tournefort, au mot *froment*. Voici comme Ray le caractérise.

Ses fleurs sont, dit-il, hermaphrodites, à pétales, à étamines simples & mâles, avec leurs testicules propres, foibles & minces, dans lesquels l'ovaire est placé, garni d'une paire de tubes skirrheux & recourbés, enveloppés de deux feuilles pétaloïdales, quelquefois barbues, avec un appendice long, aigu, foible, tantôt uni, tantôt velu; & de plus, avec deux feuilles concaves qui tiennent lieu de calice. Ces fleurs sont placées sur un pédicule, & forment sur un même axe un épi fort serré. La semence est oblongue & large.

Dans le systême de Linnæus, le calice de ce genre de plante est un tuyau composé de deux écailles, qui contiennent les fleurs dans un court épi; les feuilles du calice sont de forme ovale & obtuses; la fleur est de la grosseur du calice; la bâle extérieure qui la contient, est concave, obtuse & pointue; l'intérieure est lisse & applatie: les étamines sont trois filets capillaires; leurs bossettes sont oblongues & fendues aux extrémités; le germe du pistil est de forme turbinée; les styles sont au nombre de deux, très-fins & recourbés; les stigma sont ailés; la fleur renferme la graine jusqu'à sa maturité, & pour lors elle s'ouvre, & la laisse sortir; la graine est unique, ovale, oblongue, obtuse aux deux bouts, convexe d'un côté, & profondément sillonnée de l'autre. Toute plante qui réunit ces caracteres, soit que son grain soit mangeable ou non, doit être rangée sous le genre du *triticum*. Linnæi *Gen. plant. p.* 16. (*D. J.*)

TRITIUM-TUBORICUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne-Tarragonoise, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Varduli. Il y a grande apparence que c'est le *Titium-Tobolicum* de Pomponius-Mela, *l. III. c. j.* & il ne seroit pas impossible que ce fût la ville *Tritium*, que l'itinéraire d'Antonin marque entre Varia & Olbia, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à égale distance du second. (*D. J.*)

TRITOGENIE, (*Mythol.*) surnom qu'on donne à Pallas, parce qu'elle étoit sortie de la tête de Jupiter. Ce mot est formé de τριτὸς, *tête*, & de γείνομαι, *je nais*, *je sors*. (*D. J.*)

TRITOLI, THERMES DE, (*Hist. des Eaux minéral.*) les thermes de *Tritoli*, en latin *thermæ tritulæ*, sont situés dans le royaume de Naples, à l'endroit où étoit autrefois la ville de Bayes. Il y a là une grotte souterreine, divisée en sept galleries. On n'y sauroit demeurer long-tems sans éprouver une sueur, qui, selon l'avis des médecins, est salutaire contre l'hydropisie. On a besoin d'un flambeau & d'un guide dans ces galeries, parce qu'elles sont si basses en certains endroits, qu'on est obligé de marcher à quatre pattes. Le terrein y est brûlant. Tous les jours cette grotte se remplit & se désemplit d'une eau très-chaude; ou, pour mieux dire, cette eau s'abaisse & s'éleve, en suivant le flux & le reflux de la mer.

Au haut de la montagne sous laquelle cette grotte se trouve, il y en a une autre plus haute, mais dont l'air n'est pas moins chaud. Au reste, les bains de *Tritoli* sont appellés, je ne sais pourquoi, les *bains de Cicéron*. L'on y voyoit autrefois à fleur de terre, de petits réservoirs qui étoient remplis par différentes eaux. Près de-là il y avoit des statues, qui ayant la main sur une des parties de leur corps, faisoient connoître à quoi l'eau de chaque reservoir étoit propre. (*D. J.*)

TRITON, s. m. (*Hist. nat. Ornith.*) nom sous lequel le P. Nieremberg a décrit un bel oiseau commun dans l'île Hispaniola, & qui est célebre pour la beauté & la varieté de son chant. (*D. J.*)

TRITON, (*Géog. anc.*) nom de plusieurs marais, rivieres & lieux :

1°. C'est le nom d'un marais de l'Afrique propre; d'un marais au pié du mont Atlas; d'un marais de la Thrace, & d'un marais de la Cyrénaïque.

2°. *Triton* est le nom d'une ville de la Lybie; d'une ville de la Béotie; & d'un lieu de l'Asie mineure, sur le bord de la Propontide.

3°. *Triton* étoit un fleuve de l'île de Crete, à la source duquel la tradition fabuleuse vouloit que Minerve fut née, & qu'elle en eût pris le surnom de tritogénie.

4°. Torrent de la Béotie, qui, selon Pausanias, *l. IX. c. xxxiij.* couloit près du rivage d'Alalcomène.

5°. Fontaine de l'Arcadie, dans le territoire de la ville d'Aliphere. Les habitans de cette ville avoient, au rapport de Pausanias, *l. VIII. c. xvj.* une dévotion singuliere pour Minerve, dans la persuasion où ils étoient, que cette déesse avoit pris naissance chez eux, & qu'elle y avoit été nourrie. (*D. J.*)

TRITON, s. m. (*Belles-Lettres.*) dans la fable, demi-dieu marin, que les anciens regardoient comme le trompette de Neptune, dont il portoit les ordres d'une mer à l'autre. *Voyez* DIEU.

Les poëtes & les peintres le représentent avec une figure d'homme, nageant jusqu'aux reins, & le bas du corps terminé par une queue de dauphin, tenant à la main une conque marine, dont il sonne comme d'une trompette.

Quelques anciens lui donnent pour pere Neptune, & pour mere Amphitrite; d'autres la nymphe Salacis. Numenius, dans son livre de la Pêche, le fait fils de l'Océan & de Thétis, & Lycophron le croit fils de Nerée.

Quoiqu'Hésiode & les Mythologistes ne parlent que d'un seul *Triton*, les poëtes en ont imaginé plusieurs, auxquels ils donnent la fonction de précéder les dieux marins, & sur-tout le char de Neptune, & celui de Vénus aphrodite, en sonnant de leur conque. C'est ainsi qu'on les introduisoit souvent sur les théatres des anciens, & dans les naumachies ou représentations des combats de mer.

En effet, on ne se contentoit pas de faire servir les *Tritons* en qualité de trompettes dans le cortege de Neptune, on en faisoit aussi les tenans & les supports de son char, c'est-à-dire, de la conque marine sur laquelle il parcouroit les mers, comme on le voit dans Virgile, *Æneid. l. X. v.* 209. Ovid. *Métamorph. l. I. v.* 333. & dans une médaille de l'empereur Claude.

Les poëtes donnent ordinairement aux *Tritons* la charge de calmer les flots, & de faire cesser les tempêtes. On lit dans le premier livre des métamorphoses d'Ovide, que Neptune voulant faire retirer les eaux du déluge, ordonna à *Triton* de sonner de la trompette, au bruit de laquelle toutes les eaux rentrerent au sein de la mer.

Il n'est pas douteux que la fable des *Tritons* ne tire son origine des hommes de mer; car il paroît, après ce que nous avons dit dans l'article des Syrenes, qu'il n'est guere possible de révoquer en doute l'existence d'êtres semblables à ces hommes de mer. *Voyez* SYRENE.

TRITON, s. m. *en Musique*, est un intervalle dissonant qu'on peut appeller aussi *quarte superflue*, parce qu'il est formé de trois degrés diatoniques, c'est-à-dire de quatre sons. *Voyez* QUARTE. Son intervalle est de trois tons, ainsi que celui de la fausse-quinte, cependant les rapports n'en sont pas égaux, car celui du *triton* n'est que de 32 à 45; cela vient de ce que parmi les semitons qui forment ces

deux intervalles, il y en a plus de majeurs dans la fauſſe-quinte. *Voyez* FAUSSE-QUINTE (*a*).

Mais la plus conſidérable des différences de la fauſſe-quinte & du *triton*, c'eſt que celui-ci eſt une diſſonance majeure que les parties ſauvent en s'éloignant, & la fauſſe-quinte une diſſonance mineure, que les parties ſauvent en s'approchant.

L'accord du *triton* n'eſt qu'un renverſement de l'accord ſenſible dont la diſſonance eſt portée à la baſſe; d'où il s'enſuit que cet accord ne ſe doit placer que ſur la quatrieme note du ton, qu'il doit s'accompagner de ſeconde & de ſixte, & que la baſſe deſcendant toujours d'un degré pour ſauver la diſſonance, & la note ſenſible montant de même, le *triton* ſe ſauvera de la ſixte. *Voyez* SAUVER. (*S*)

TRITONIA, ſ. f. (*Mytholog.*) c'eſt la même que Pallas Tritogénie; on donne auſſi le ſurnom de *Tritonia* à Vénus, parce quelle eſt ſouvent portée par des tritons. (*D. J.*)

TRITONOS, (*Géog. anc.*) petite ville de la Doride. Tite-Live, *l. XXVIII. c. vij.* dit qu'elle fut priſe par Philippe de Macédoine. (*D. J.*)

TRITOPATORIES, ſ. f. pl. (*Ant. greq.*) τριτοπατορέια, ſolemnité religieuſe dans laquelle on adreſſoit des prieres pour les enfans aux Θέοιγενεθλέοι *aux dieux généthliaques*, c'eſt-à-dire, qui préſidoient à la génération, & qu'on nommoit auſſi quelquefois τριτοπατύρες (*D. J.*)

TRITTYARQUES, ſ. m. (*Antiq. greq.*) τριττυαρχοι magiſtrats athéniens qui avoient l'intendance & la direction de la troiſieme partie d'une tribu. Potter, *archæol. græc. tom. I. p.* 78. (*D. J.*)

TRITURATION, *en Pharmacie*, eſt l'action de réduire un corps ſolide en poudre ſubtile. On l'appelle auſſi *lévigation*, *pulvériſation*, &c. *V.* POUDRE, BROYEMENT, LÉVIGATION, *&c.* Ce mot eſt formé du latin *tritutare*, broyer, qui vient de *tero*, frotter, piler, briſer.

La *trituration* des bois, des écorces, des minéraux, & des autres corps durs & ſecs, ſe fait dans des mortiers de fer.

On emploie auſſi ce terme quand on parle de briſer, d'atténuer & de diviſer en petites parties des matieres humides. La *trituration* des corps humides ſe fait dans des mortiers de marbre ou de pierre, avec des pilons de bois, de verre, d'yvoire, *&c.*

Boerhaave obſerve que la *trituration* a une force merveilleuſe pour diſſoudre certains corps, & qu'elle les rend auſſi fluides que s'ils étoient fondus par le feu; de cette maniere ſi on broie la poudre de myrrhe avec le ſel de tartre, ils ſe diſſoudront mutuellement l'un l'autre. Si on broie dans un mortier de la limaille de fer nouvelle & brillante avec le double peſant de ſoufre bien pur, le fer ſe diſſoudra tellement, que ſi on le lave avec de l'eau, il donnera un vitriol de mars. *Voyez* FER & VITRIOL.

L'or trituré long-tems dans un mortier avec le ſel de tartre donne une ſorte de teinture, & trituré avec le mercure dans un mortier de verre, il ſe réſout entiérement en une liqueur purpurine, & devient un très-puiſſant remede.

(*a*) Le *triton* n'eſt diſſonant que lorſqu'il eſt produit par le renverſement d'une fauſſe-quinte, comme dans l'accord de dominante-tonique; mais lorſque le *triton* eſt renverſé d'une quinte-fauſſe, il eſt conſonnant & paſſe pour une quarte conſonnante; lors donc que le *triton* appartient à un accord de ſeconde & ſixte, il eſt diſſonant & ſe ſauve en montant; mais s'il appartient à un accord de ſixte & quarte renverſé de l'accord de tierce & quinte-fauſſe, il eſt conſonnant, & le ſauvement eſt inutile. C'eſt la marche de la baſſe qui détermine ſi le *triton* eſt diſſonant ou non; par exemple, dans la *fig. 6 pl. XVI. de muſique*, le *triton* qui eſt entre les parties ſupérieures eſt diſſonant, parce que la marche de la baſſe montre que l'accord de ſixte ſur le *re* eſt un accord de petite ſixte majeure, dont on a omis la quarte; il faut donc ſauver le *triton* ſur la ſixte; mais dans la *fig.* 7 le *triton* eſt conſonnant, car la marche de la baſſe prouve que l'accord de ſixte ſur le *re* eſt renverſé de l'accord de quinte-fauſſe ſur *ſi*; donc on n'a pas beſoin de ſauver le *triton*, & on peut le faire marcher comme dans la figure.

L'accord de *triton* accompagné de ſeconde majeure & de ſixte mineure, & qui eſt renverſé de l'accord de ſeptieme mineure, accompagnée de la tierce majeure & quinte-fauſſe, doit être diſpoſé de façon que la tierce majeure faſſe une ſixte ſuperflue & non une tierce diminuée avec la quinte-fauſſe. *Voyez fig. 8. planc. XVI de Muſique.* [*F. D. C.*]

Le docteur Langelotte a écrit un traité fort curieux sur les grands effets de la *trituration* dans la chimie. Il décrit une façon particuliere qu'il employoit pour triturer l'or, & au moyen de laquelle il pouvoit le rendre aussi fluide que par le moyen du feu, & faire un or potable par le seul mouvement d'un moulin. *Voyez* OR & AURUM.

Cet auteur, dans les *Transactions philosophiques*, parle de la maniere dont il trituroit l'or, & décrit deux machines ou moulins philosophiques servant à cet effet, avec l'eau desquels dans l'espace de quatorze jours, il réduisoit une feuille d'or en une poudre brune; mettant ensuite cette poudre dans une cornue peu profonde qu'il plaçoit sur un feu de sable, il augmentoit le feu par degrés, & donnoit à la fin un feu violent. Il avoit par ce moyen quelques gouttes fort rouges, qui étant mises en digestion *per se*, ou avec de l'esprit-de-vin tartarisé, donnoient un véritable or potable.

L'auteur attribue en grande partie le succès de cette opération au sel de l'air qui durant le broyement se mêle abondamment, & s'unit avec l'or.

TRITURATION, se dit aussi, *en Médecine*, de l'action de l'estomac sur les alimens, qui les rend propres à la nutrition. *Voyez* ESTOMAC, *&c.*

Quelques médecins prétendent que la digestion se fait par la *trituration*, & non par la fermentation; autrement que l'estomac ne fait autre chose que de broyer & atténuer les alimens pour les rendre propres à la nutrition. *Voyez l'article* DIGESTION, où cette matiere est traitée amplement.

Ce systême fit beaucoup de bruit, il y a quelques années, étant soutenu par le docteur Pitcairn & par d'autres; mais il paroît qu'il est maintenant fort tombé. La doctrine de la *trituration* n'est pas nouvelle. Erasistrate l'a soutenue anciennement dans toute son étendue, & les modernes n'ont fait que la renouveller.

Elle fut inventée du tems d'Hippocrate, c'est-à-dire, dans un tems où l'anatomie étoit encore peu connue, & c'est ce qui lui donna du cours. Certains médecins de ce tems-là croyoient que l'estomac n'étoit simplement que le réservoir des alimens solides ou secs; que ces alimens après avoir été délayés & broyés dans la bouche, étoient de nouveau broyés plus parfaitement dans l'estomac, & par ce seul moyen étoient convertis en chyle, mais que la boisson ne pouvant pas être broyée à cause de sa liquidité, alloit dans les poumons & non dans l'estomac, où à raison de sa quantité, elle auroit plutôt nui à la digestion qu'elle n'y auroit aidé.

Hippocrate, comme nous voyons dans son quatrieme livre des maladies, s'éleva fortement contre une opinion si visiblement contraire à la raison & à l'expérience; & il nous apprend que s'il se donna cette peine, c'est parce qu'une telle erreur avoit déja beaucoup de partisans. Elle ne put pas tenir long-tems contre les raisons d'Hippocrate, & sa chûte fut suivie de la ruine entiere du systême de la *trituration* dont elle étoit le fondement.

Mais Erasistrate la releva; & cette doctrine après avoir été soutenue durant quelque tems, retomba dans l'oubli, d'où quelques auteurs modernes ont tâché inutilement de la retirer.

TRITURER LE GRAIN, (*Critiq. sacr.*) c'est l'action de séparer le grain d'avec la paille; cette manœuvre s'opéroit en deux manieres chez les Juifs, soit avec des traineaux ou chariots armés de fer, soit plus ordinairement en faisant fouler le grain par des bœufs qui brisoient la paille avec la corne de leurs piés. Comme on donnoit des muselieres à ces animaux afin qu'ils ne pussent toucher aux grains qu'ils fouloient, & que cependant l'ouvrage étoit fort pénible pour ces pauvres bêtes, Moïse voulant inspirer aux Juifs des sentimens d'humanité à cet égard, défendit par une loi expresse de mettre des muselieres aux bœufs qu'on employoit à ces travaux fatiguans. S. Paul tire de cette loi la conséquence, qu'il est juste que les ministres de l'évangile soient nourris aux dépens de ceux qu'ils instruisent. Au reste, l'Ecriture fait quelquefois allusion à la maniere de broyer le blé par le secours des bœufs; témoin ce passage du prophete Michée, *iv.* 15. « Leve-toi, fille de Sion, je te » donnerai une corne de fer, & tu froisseras plusieurs peuples ». (*D. J.*)

TRIVENTO, (*Géog. mod.*) en latin *Treventum*, petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Molisse, sur le Trigno, à 28 lieues au nord-est de Naples, avec un évêque qui ne releve que du saint siege. *Long.* 32. 10. *latit.* 41. 47. (*D. J.*)

TRIVIA, (*Mythol.*) surnom de Diane ou d'Hécate, parce qu'on la faisoit présider sur les lieux qui aboutissent à trois chemins, ou parce qu'elle est la même que la lune. (*D. J.*)

TRIVIAL, adj. (*Gramm.*) bas, commun, qui appartient à tout le monde. On dit une pensée *triviale*.

TRIVICUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, selon quelques-uns, & dans la Pouille, selon d'autres, chez les Hirpins, à l'orient d'hiver d'Ariano, mais de l'autre côté de l'Apennin. *Trivicum* devint dans la suite un siege épiscopal. Le nom moderne est *Trevico*, située à 28 milles de Bénevent.

Je ne crois point que le *Trivicum* des Hirpins soit le *Trivicum* d'Horace, *lib. I. sat.* 5. *v.* 79. puisqu'il ne la qualifie que de méchante ferme, *villa*, qui devoit son nom à sa situation, parce qu'elle étoit apparemment sur les confins de trois villages, comme on appelle *trivium* une place qui termine trois rues.

Trivicum, la ville de Campanie, n'est point dans l'itinéraire d'Antonin, parce qu'elle n'étoit pas sur la voie appienne. (*D. J.*)

TRIULATTI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, que Pline, *l. III. c. xx.* met au nombre de ceux qui furent subjugués par Auguste. Le P. Hardouin croit qu'ils habitoient dans le diocèse de Sénez, vers le bourg d'Alloz. (*D. J.*)

TRIUMFETTE, (*Hist. nat. Botan.*) *triumfetta*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit dur, sphérique & hérissé de pointes, qui contient quatre semences anguleuses. Plumier, *nova plant. Amer. genera. Voyez* PLANTE.

Miller en compte deux especes; le *triumfetta, fructu echinato racemoso*. Plum. *nov. gen.* la seconde, *triumfetta, fructu echinato racemoso, minor.*

La premiere de ces plantes est fort commune à la Jamaïque & dans plusieurs autres contrées de l'Amérique : la seconde est rare, & ne se trouve qu'en quelques endroits. Les fleurs de ces plantes sont petites, jaunes, assez semblables à celles de l'aigremoine; & c'est par cette raison qu'on les a mises dans la même classe : ces fleurs croissent en branches aux extrémités des rejettons : elles ne sont pas fort belles; aussi ne les cultive-t-on que dans les jardins où l'on se propose de répandre de la variété.

La premiere s'éleve à six ou sept piés de haut; sa tige est ligneuse; elle se divise vers le haut en plusieurs branches, dont chacune produit un épi ou un bouquet de fleurs. Ses feuilles sont assez larges, & ressemblent à celles de la *malvinda major.* La seconde espece s'éleve rarement à plus de trois piés; ses feuilles sont plus petites que celles de la premiere; sa tige est ligneuse, mais non branchue, & la plante entiere est à tous égards plus petite que la précédente.

Dans le systême de Linnæus, le genre de plante appellé *triumfetta*, n'a point de calice, à moins qu'on ne donne ce nom à la fleur même; elle est composée de quatre pétales droits, concaves, obtus à leur extrémité, & recourbés en arriere : comme ils tombent d'abord après qu'ils sont ouverts, il paroît de-là que ce sont plutôt les pétales de la fleur, que les feuilles du calice; les étamines sont seize filets droits, égalant la fleur en hauteur, & finissant en pointe aiguë; les bossettes sont simples; le germe du pistil est arrondi; le style est simple, & de la longueur des étamines; le stigma est fendu en deux; le fruit est une capsule ronde, armée de toutes parts d'épines crochues; elle contient quatre loges, dans chacune desquelles sont deux semences, convexes d'un côté, & anguleuses de l'autre. Il est très-rare cependant qu'il y ait deux graines d'une même loge venant à maturité. Linnæus, *Gen. plant. p.* 243. Plumier, *Gen.* 8. (*D. J.*)

TRIUMPILINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, selon Pline, *lib. III. cap. xx.*

qui nous apprend qu'ils faisoient partie des *Euganei*. Ils habitoient la vallée que l'on appella de leur nom *Trompla*, ensuite *Trompia*, & que l'on connoît aujourd'hui sous le nom de *Troppia*. Pline, un peu plus bas, met les *Triumpilini* au nombre des nations des Alpes dont Auguste triompha. (*D. J.*)

TRIUMVIR DE LA RÉPUBLIQUE, (*Hist. rom.*) l'un des trois chefs qui gouvernerent absolument la république de Rome : ce n'étoit pas un magistrat, mais l'usurpateur d'une magistrature souveraine. Rome vit naître deux fois cette usurpation. César, Pompée & Crassus furent les premiers *triumvirs* qui partagerent entr'eux le gouvernement, & c'est ce qu'on appelle le premier *triumvirat*. Octavius, Antoine & Lépidus furent les seconds *triumvirs*, & la république finit par dégénérer en monarchie ; mais nous tâcherons de ne rien laisser à desirer sur ces deux grandes révolutions de Rome, au *mot* TRIUMVIRAT, qui sera suivi de l'histoire des *triumvirs*.

TRIUMVIRS *des colonies*, (*Hist. rom.*) *Triumviri coloniæ deducendæ*, magistrats préposés pour établir des colonies.

Ces sortes de magistrats se créoient dans une assemblée du peuple par tribus : toutes les fois que les Romains envoyoient des colonies dans les pays qu'ils avoient soumis, pour maintenir les peuples dans l'obéissance, & les empêcher de secouer le joug, on choisissoit des magistrats qu'on appelloit ou *duumvirs*, ou *triumvirs*, ou *décemvirs*, selon le nombre dont ils étoient composés. Quand par une ordonnance du peuple, ou par un décret du sénat, on avoit déterminé la colonie, & fait le choix de ceux qui la devoient remplir, on chargeoit les *triumvirs* de la conduire : c'étoit à eux de l'établir, de faire le département des terres qui lui étoient adjugées, & d'assigner à chacun ce qu'on lui donnoit en propre à cultiver ; après cela ils traçoient avec une charrue les limites du terrein dont ils avoient fait le partage. On voit des monumens de cette institution sur les médailles, où l'établissement des colonies est marqué par une charrue attelée de bœufs. (*D. J.*)

TRIUMVIRS *de nuit*, (*Hist. rom.*) *Triumviri nocturni* ; c'étoient de bas-officiers préposés pour la police de la nuit. Auguste voulant s'affermir sur le trône, s'appliqua à rétablir l'ordre & la sûreté de la ville de Rome, où il y avoit eu autrefois des *triumvirs*, dont l'emploi étoit de maintenir le repos public pendant la nuit, & de veiller aux incendies ; c'est par cette derniere raison qu'ils furent appellés *triumviri nocturni* ; mais comme il étoit difficile que ces officiers pussent suffire à ces deux choses, Auguste créa sept cohortes, dont il en établit une pour veiller dans deux quartiers de Rome, & leur donna un chef qu'il appella *præfectus vigilum*, dignité mentionnée dans plusieurs inscriptions anciennes, qui ont été rapportées par Panvinius, *de civitate Romanâ*. (*D. J.*)

TRIUMVIRS CAPITAUX, (*Hist. rom.*) *Voyez* TRÉVIRS CAPITAUX. (*D. J.*)

TRIUMVIRS MONÉTAIRES, *terme de monnoies des Romains*, officiers directeurs ou surintendans, préposés chez les Romains à la fabrique des monnoies.

On sait que du tems de la république, l'intendance de la monnoie étoit commise à trois officiers ou magistrats, qu'on nommoit *triumviri auro, argento, æri flando, feriundo*. Jules-César en ajouta un quatrieme, comme nous l'apprenons de plusieurs médailles qui portent l'image de ce prince ; mais sous Auguste, les choses furent remises sur l'ancien pié, & les *triumvirs monétaires* continuerent de mettre leur nom sur les monnoies qu'ils faisoient frapper ; c'est un fait dont les médailles d'Auguste nous instruisent.

Il n'est pas vraisemblable qu'il y ait eu à Rome des *triumvirs monétaires* préposés par l'empereur à la fabrication des especes d'or & d'argent, & d'autres *triumvirs* nommés par le sénat, pour avoir soin de la fabrication des especes de bronze : car les mêmes officiers ont pu avoir l'intendance de toute la monnoie qui se frappoit à Rome, quoiqu'ils fussent obligés de demander l'approbation de l'empereur pour le type des monnoies d'or & d'argent, & l'approbation du sénat pour le type de la monnoie de bronze

Au reste, il n'est guere possible de douter que la disposition de la monnoie n'ait

appartenu aux empereurs, puiſqu'on trouve ſur une infinité de médailles, *moneta Aug. & moneta Augg.* De plus, Stace, dans les vers qu'il a faits pour conſoler Hétruſcus de la mort de ſon pere, qui, après avoir été affranchi par Tibere, étoit devenu intendant de l'empereur, *diſpenſator Cæſaris*; Stace, dis-je, nous apprend qu'Hétruſcus avoit été chargé de la matiere qui devoit être employée à frapper des monnoies au coin des empereurs.

Quæ divûm in vultus igni formanda liqueſcat
Maſſa, quid Antoniæ ſcriptum crepet igne monetæ.

Il eſt donc vrai que la monnoie d'or & d'argent appartenoit plus particuliérement à l'empereur : en effet, outre que la marque de l'autorité du ſénat ne ſe trouve que très-rarement ſur ces deux métaux, une inſcription découverte à Rome ſur la fin du ſeizieme ſiecle, & rapportée dans Gruter, prouve ce fait d'une maniere évidente. Cette inſcription qui eſt du tems de Trajan, commence ainſi : *Fortunæ Aug. ſacrum officinatores monetæ aurariæ, argentariæ Cæſaris.*

Il falloit donc que la monnoie d'or & d'argent dépendît plus particuliérement de l'empereur, puiſque ſans cela les monétaires en bronze auroient été joints aux monétaires des deux autres métaux. On peut tirer cette même conſéquence de ce que Sévere-Alexandre ayant réduit les impoſitions à la trentieme partie de ce qu'elles étoient ſous Eliogabale, voulant faire auſſi un changement dans le poids & dans le module de la monnoie, il eſt dit qu'il fit frapper des demi-ſols & des tiers de ſols d'or ; mais on n'ajoute pas qu'il ait entrepris de rien changer dans la monnoie de bronze, apparemment parce qu'il ne voulut pas être accuſé d'empiéter ſur les droits du ſénat.

Remarquons qu'après Auguſte on ne trouve plus ſur les médailles le nom des *triumvirs monétaires*; mais il ne faut pas croire pour cela que ces emplois aient été ſupprimés ; car parmi les titres donnés dans une ancienne inſcription à un *Q. Hedius Rufus Lollianus Gentianus*, qui vivoit du tems de Sévere & de Caracalle, on lit celui de *III. Vir.* AA. A. FF. & on trouve un L. Antonius Vagonius Proſper *III. Vir. Monetalis*, dans une autre inſcription rapportée par Reineſius, & que Sperlingius croit plus moderne que la précédente. Les ouvriers qui travailloient à la monnoie ſous les ordres des *triumvirs*, étoient ou des affranchis, ou des eſclaves ; c'eſt pour cela que dans un ancien monument ils ſont nommés *officinatores & nummularii officinarum argentariarum familiæ monetariæ*; on les appelloit en général *monetarii*, *officinatores monetæ*, & *nummularii officinatores monetæ.*

On les diviſoit en pluſieurs claſſes ; les uns, nommés *ſignatores*, gravoient les coins ; les autres, appellés *ſuppoſtores*, avoient ſoin de mettre la piece de métal entre les quarrés ; d'autres, appellés *malleatores*, la frappoient avec le marteau : il eſt fait mention de ces trois ſortes d'ouvriers conjointement dans une inſcription de Gruter.

Il y avoit outre cela d'autres ouvriers chargés de la fonte & de la préparation des métaux, qu'on apportoit en maſſe ou en lingots aux hôtels des monnoies : ceux-ci ſe nommoient *flatores*, ou *flatuarii*, *auri & argenti monetarii.*

Quelques-uns étoient chargés de la vérification du titre & du poids des eſpeces ; on les appelloit *exactores auri*, *argenti*, *æris*; & c'eſt pour cela qu'on lit *exagium ſolidi* ſur certaines médailles d'Honorius & de Valentinien III. qui paroiſſent avoir ſervi d'une eſpece de pié-fort, pour vérifier les ſols d'or qu'on frappoit du tems de ces empereurs, comme on peut le voir dans la diſſertation de M. du Cange ſur les médailles du bas-âge : le chef de ces ouvriers eſt appellé *optio* dans quelques inſcriptions ; du moins, en cas qu'il y en eût quelqu'un au-deſſus de celui qui portoit ce nom, les anciens monumens ne nous en ont pas conſervé le ſouvenir.

Ce ſont-là tous les noms qui ſoient parvenus juſqu'à nous, des perſonnes employées dans les monnoies des Romains ; car il faut bien ſe garder de confondre, comme a fait Sperlingius, les monétaires avec ceux qui ſont appellés ſur d'anciens marbres, *argentarius coactor*, *auri luſtralis coactor*, *procurator*, *ſubprocurator*, *defenſor aurariarum.* Les premiers étoient

des receveurs chargés du recouvrement de l'or & de l'argent que les sujets de l'empire devoient payer au trésor impérial ; les derniers étoient des officiers préposés à la fouille des mines d'or qu'on découvroit sur les terres de l'empire.

Dans le bas-empire, il n'est plus fait mention des *triumvirs monétaires*, & le S. C. ne se trouve plus comme auparavant sur les monnoies de bronze. Cela fait juger que les empereurs, en attribuant à leur dignité le droit exclusif de faire battre monnoie, abolirent les trois charges de ceux qui présidoient à cet emploi, & qui vraisemblablement n'étoient pas nommés sans l'approbation du sénat. Ce changement, selon les apparences, arriva sous Aurélien, contre qui les monétaires s'étoient révoltés.

Dans la suite, il paroît par la notice des deux empires, que la monnoie fut dans le département du surintendant des finances, appellé *comes sacrarum largitionum*. On établit pour lors dans chaque monnoie particuliere un directeur, que la notice appelle *procurator monetæ*, & Ammien-Marcellin, *præpositus monetæ* : au-dessus de celui-ci étoit le chef des monétaires, à qui on donnoit le nom de *primarius monetariorum*. Il est vrai que la notice ne parle point des différentes monnoies établies dans l'empire d'Orient, & qu'elle n'en nomme que six dans l'Occident ; celles de Sscia, d'Aquilée, de Rome, de Lyon, d'Arles & de Treves. Cependant l'exergue des médailles du bas-empire nous prouve qu'il y en avoit un bien plus grand nombre. *Notices* de M. le baron de la Bastie. (*D. J.*)

TRIUMVIRAT, s. m. (*Hist. rom.*) c'est le nom latin que l'histoire a consacré à l'association faite par trois personnes, pour changer le gouvernement de la république, & s'en emparer contre les loix de l'état.

Etat de Rome sur la fin de la république. Rome montée au faîte de la grandeur, se perdit par la corruption, par le luxe, par des profusions qui n'avoient point de bornes. Avec des desirs immodérés on fut prêt à tous les attentats ; &, comme dit Salluste, on vit une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni souffrir que d'autres en eussent. Sylla, dans la fureur de ses entreprises, avoit fait des choses qui mirent Rome dans l'impossibilité de conserver sa liberté. Il ruina dans son expédition d'Asie toute la discipline militaire ; il accoutuma son armée aux rapines, & lui donna des besoins qu'elle n'avoit jamais eu ; il corrompit une fois des soldats, qui devoient dans la suite corrompre les capitaines.

Il entra à main armée dans Rome, & enseigna aux généraux romains à violer l'asyle de la liberté. Il donna les terres des citoyens aux soldats, & il les rendit avides pour jamais ; car dès ce moment il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendît une occasion qui pût mettre les biens de ses concitoyens entre ses mains.

Dans cette position, la république devoit nécessairement périr ; il n'étoit plus question que de savoir comment & par qui elle seroit abattue. Trois hommes également ambitieux effaçoient alors les autres citoyens de Rome par leur naissance, par leur crédit, par leurs exploits & par leurs richesses ; Cnéius Pompéius, Caïus Julius César, & Marcus Licinius Crassus.

Caractere de Crassus. Ce dernier, de la maison Licinia, & célebre par sa mort chez les Parthes, étoit fils de Crassus le censeur. Ne pouvant vivre en sûreté à Rome, parce qu'il avoit été proscrit par Cinna & Marius, il se sauva en Espagne, où Vibius, un de ses amis, le tint caché pendant huit mois dans une caverne. De-là il se rendit en Afrique auprès de Sylla, qui lui donna d'abord la commission d'aller dans le pays des Marses, pour y faire de nouvelles levées ; mais comme il falloit passer dans différens quartiers de l'armée ennemie, Crassus avoit besoin d'une escorte ; il la demanda à Sylla ; ce général, qui vouloit accoutumer ses officiers à des entreprises hardies, lui répondit fiérement : « Je te donne pour gardes ton pere, » ton frere, tes parens & tes amis, qui » ont été massacrés par nos tyrans, & » dont je veux venger la mort ». Crassus touché de ce discours, & plein du desir de se distinguer, partit sans répliquer, passa au-travers de différens corps de l'armée ennemie, leva un grand nombre de trou-

pes par son crédit, vint joindre Sylla, & partagea depuis avec lui tous les périls & toute la gloire de cette guerre.

Dans le même tems, le jeune Pompée n'ayant pas encore vingt-trois ans, tailla en pieces la cavalerie gauloise aux ordres de Brutus, joignit Sylla avec trois légions, & se lia d'amitié & d'intérêts avec Crassus.

Sylla devenu dictateur perpétuel, ou, pour mieux dire, le maître absolu de Rome, disposa souverainement des biens de ses concitoyens, qu'il regardoit comme faisant partie de ses conquêtes; & Crassus, dans cette confiscation, eut le choix de tout ce qui pouvoit flatter son avarice: Sylla, aussi libéral envers ses amis, que dur & inéxorable envers ses ennemis, se faisoit un plaisir de répandre à pleines mains les trésors de la république sur ceux qui s'étoient attachés à sa fortune. Voilà la principale source des richesses de Crassus.

Elles n'amollirent point sa valeur. Il y avoit déja trois ans que la guerre civile duroit en Italie, avec autant de honte que de désavantage pour la république, lorsque le sénat lui en donna la conduite. La fortune changea sous cet habile général; il rétablit la discipline militaire, défit les troupes de Spartacus, & remporta une victoire complette.

De retour à Rome, l'an 683, sa faction se réunit à celle de Pompée; & comme il avoit passé par la charge de préteur, il fut élu *consul*. On déféra la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que simple chevalier, qu'il n'eût pas été seulement questeur, & qu'à peine il eût trente-quatre ans; mais sa haute réputation & l'éclat de ses victoires couvrirent ces irrégularités; on ne crut pas qu'un citoyen qui avoit été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans, & avant que d'avoir entrée au senat, dût être assujetti aux regles ordinaires.

Il sembloit que Pompée & Crassus eussent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le consulat; mais, après leur élection, on fut surpris qu'ils prétendissent encore au triomphe, comme s'ils étoient restés chacun à la tête de leurs armées. Ces deux hommes également ambitieux & puissans, vouloient retenir leurs troupes, moins pour la cérémonie du triomphe, que pour conserver plus de force & d'autorité l'un contre l'autre. Crassus, pour gagner l'affection du peuple, fit dresser mille tables où il traita toute la ville, & fit distribuer en même tems aux familles du petit peuple du blé pour les nourrir pendant trois mois. On ne sera pas surpris de cette libéralité, si l'on considere que Crassus regorgeoit de richesses, & possédoit la valeur de plus de sept mille talens de bien, c'est-à-dire, plus de trente millions de notre monnoie; & c'étoit par ces sortes de dépenses publiques que les grands de Rome achetoient les suffrages de la multitude.

Pompée de son côté, pour renchérir sur les bienfaits de Crassus, & pour mettre dans ses intérêts les tribuns du peuple, fit recevoir des loix qui rendoient à ces magistrats toute l'autorité dont ils avoient été privés par celles de Sylla.

Enfin ces deux hommes ambitieux se réunirent, s'embrasserent, & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licencierent de concert leurs armées.

Caractere de Pompée. Mais Pompée attira sur lui, pour ainsi dire, les yeux de toute la terre. C'étoit, au rapport de Cicéron, un personnage né pour toutes les grandes choses, & qui pouvoit atteindre à la suprême éloquence, s'il n'eût mieux aimé cultiver les vertus militaires, & si son ambition ne l'eût porté à des honneurs plus brillans. Il fut général avant que d'être soldat, & sa vie n'offrit qu'une suite continuelle de victoires. Il fit la guerre dans les trois parties du monde, & il en revint toujours victorieux. Il vainquit dans l'Italie Carinat & Carbon, du parti de Marius; Domitius, dans l'Afrique; Sertorius, ou pour mieux dire, Perpenna, dans l'Espagne; les pirates de Cilicie sur la mer Méditerranée; & depuis la défaite de Catilina, il revint à Rome vainqueur de Mithridate & de Tigrane. Par tant de victoires & de conquêtes, il acquit un plus grand nom que les Romains ne souhaitoient, & qu'il n'avoit osé lui-même espérer.

Dans ce haut degré de gloire, où la fortune

fortune le conduisit comme par la main, il crut qu'il étoit de sa dignité de se familiariser moins avec ses concitoyens : il paroissoit rarement en public ; & s'il sortoit de sa maison, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ses créatures, dont le cortege nombreux représentoit mieux la cour d'un grand prince, que la suite d'un citoyen de la république. Ce n'est pas qu'il abusât de son pouvoir, mais dans une ville libre on voyoit avec peine qu'il affectât des manieres de souverain.

Accoutumé dès sa jeunesse au commandement des armées, il ne pouvoit se réduire à la simplicité d'une vie privée. Ses mœurs, à la vérité, étoient pures & sans tache ; on le louoit même avec justice de sa tempérance : personne ne le soupçonna jamais d'avarice ; & il recherchoit moins dans les dignités qu'il briguoit, la puissance qui en est inséparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées.

Deux fois Pompée retournant à Rome, maître d'opprimer la république, eut la modération de congédier ses armées avant que d'y entrer, pour s'assurer les éloges du sénat & du peuple ; son ambition étoit plus lente & plus douce que celle de César ; il aspiroit à la dictature par les suffrages de la république ; il ne pouvoit consentir à usurper la puissance, mais il auroit desiré qu'on la lui remît entre les mains : il vouloit des honneurs qui le distinguassent de tous les capitaines de son tems.

Modéré en tout le reste, il ne pouvoit souffrir sur sa gloire aucune comparaison : toute égalité le blessoit, & il eût voulu, ce semble, être le seul général de la république, quand il devoit se contenter d'être le premier. Cette jalousie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont César, dans la suite, fut le plus dangereux & le plus redoutable : l'un ne voulut point d'égal, comme nous venons de dire, & l'autre ne pouvoit souffrir de supérieur. Cette concurrence ambitieuse dans les deux premiers hommes de l'univers, causa les révolutions dont nous allons indiquer l'origine & le succès à la suite du portrait de César.

Caractere de César. Il étoit né de l'illustre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maisons, avoit sa chimere, en se vantant de tirer son origine d'Anchise & de Vénus. C'étoit l'homme de son tems le mieux fait, adroit à toutes sortes d'exercices, infatigable au travail, plein de valeur, & d'un courage élevé ; vaste dans ses desseins, magnifique dans sa dépense, & libéral jusqu'à la profusion, la nature, qui sembloit l'avoir fait naître pour commander au reste des hommes, lui avoit donné un air d'empire, & de la dignité dans ses manieres ; mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ses mœurs. Son éloquence insinuante & invincible étoit encore plus attachée aux charmes de sa personne qu'à la force de ses raisons. Ceux qui étoient assez durs pour résister à l'impression que faisoient tant d'aimables qualités, n'échappoient point à ses bienfaits ; & il commença par gagner les cœurs, comme le fondement le plus solide de la domination à laquelle il aspiroit.

Né simple citoyen d'une république, il forma, dans une condition privée, le projet d'assujettir sa patrie. La grandeur & les périls d'une pareille entreprise ne l'épouvanterent point : il ne trouva rien au-dessus de son ambition, que l'étendue immense de ses vues. Les exemples récens de Marius & de Sylla lui firent comprendre qu'il n'étoit pas impossible de s'élever à la souveraine puissance ; mais sage jusques dans ses desirs immodérés, il distribua en différens tems l'exécution de ses desseins. Doué d'un esprit toujours juste, malgré son étendue, il n'alla que par degré au projet de la domination ; & quelqu'éclatantes qu'aient été depuis ses victoires, elles ne doivent passer pour de grandes actions, que parce qu'elles furent toujours la suite & l'effet de grands desseins.

A peine Sylla fut-il mort que César se jetta dans les affaires ; il y porta toute son ambition. Sa naissance, une des plus illustres de la république, devoit l'attacher au parti du sénat & de la noblesse ; mais neveu de Marius & gendre de Cinna, il se déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme dissipée depuis la dictature de Sylla. Il entreprit de relever ce parti, qui étoit celui du peuple, & il se flatta d'en

devenir bientôt le chef, au lieu qu'il lui auroit fallu plier sous l'autorité de Pompée, qui étoit à la tête du sénat.

Sylla avoit fait abattre pendant sa dictature les trophées de Marius : César, n'étoit encore qu'édile, qu'il fit faire secrettement par d'excellens artistes, la statue de Marius couronné par les mains de la Victoire. Il y ajouta des inscriptions à son honneur, qui faisoient mention de la défaite des Cimbres, & il fit placer de nuit ces nouveaux trophées dans le capitole. Tout le peuple accourut en foule le matin, pour voir ce nouveau spectacle. Les partisans de Sylla se récrierent contre une entreprise si hardie; on ne douta point que César n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aspiroit à la tyrannie, & qu'on devoit punir un homme qui osoit, de son autorité privée relever des trophées qu'un souverain magistrat avoit fait abattre. Mais le peuple, dont Marius s'étoit déclaré protecteur, donnoit de grandes louanges à César, & disoit qu'il étoit le seul qui, par son courage, méritât de succéder aux dignités de Marius. Aussi les principaux de chaque tribu ne furent pas long-tems sans lui donner des preuves de leur dévouement à ses intérêts.

Après la mort du grand pontife Métellus, il obtint cet emploi, passa avec facilité à la préture, & en sortant de cette charge, le peuple lui déféra le gouvernement de l'Espagne.

César en possession de ce gouvernement, porta la guerre dans la Galice & dans la Lusitanie, qu'il soumit à l'empire romain; mais dans cette conquête il ne négligea pas ses intérêts particuliers. Il s'empara par des contributions violentes de tout l'or & l'argent de ces provinces, & il revint à Rome chargé de richesses, dont il se servit pour se faire de nouvelles créatures, par des libéralités continuelles: sa maison leur étoit ouverte en tout tems; rien ne leur étoit caché que son cœur, toujours impénétrable, même à ses plus chers amis.

On ne doutoit point qu'il ne se fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, si elle eût réussi; & ce fameux rebelle, qui croyoit ne travailler que pour sa propre grandeur, se fût vu enlever le fruit de son crime, par un homme plus autorisé que lui dans son propre parti, & qui avoit eu l'adresse de ne lui laisser que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais succès de cette entreprise, & le souvenir de la mort des Gracques, assassinés aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur seule du peuple ne suffisoit pas pour le succès de ses affaires; & il jugea bien qu'il ne s'éleveroit jamais jusqu'à la souveraine puissance, sans le commandement des armées, & sans avoir un parti dans le sénat.

Formation du premier triumvirat. Ce corps si auguste étoit alors partagé entre Pompée & Crassus, ennemis & rivaux dans le gouvernement; l'un le plus puissant, & l'autre le plus riche de Rome. La république tiroit au moins cet avantage de leur division, qu'en partageant le sénat, elle tenoit leur puissance en équilibre, & maintenoit la liberté. César résolut de s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & d'emprunter, pour ainsi dire, leur crédit de tems en tems, dans la vue de s'en servir pour parvenir plus aisément au consulat & au commandement des armées. Mais comme il ne pouvoit ménager en même tems l'amitié de deux ennemis déclarés, il ne songea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réussit, & lui seul tira toute l'utilité d'une réconciliation si pernicieuse à la liberté publique. Il sut persuader à Pompée & à Crassus de lui confier, comme en dépôt, le consulat, qu'il n'auroit pas vu sans jalousie passer entre les mains de leurs partisans. Il fut élu consul avec Calphurnius Bibulus, par le concours des deux factions. Il en gagna secrettement les principaux, dont il forma un troisieme parti, qui opprima dans la suite ceux même qui avoient le plus contribué à son élévation.

Rome se vit alors en proie à l'ambition de trois hommes, qui, par le crédit de leurs factions réunies, disposerent souverainement des dignités & des emplois de la république. Crassus toujours avare, & trop riche pour un particulier, songeoit moins à grossir son parti, qu'à amasser de nouvelles richesses. Pompée content des marques extérieures de respect & de vénération que

lui attiroit l'éclat de ses victoires, jouissoit dans une oisiveté dangereuse de son crédit & de sa réputation. Mais César, plus habile & plus caché que tous les deux, jettoit sourdement les fondemens de sa propre grandeur, sur le trop de sécurité de l'un & de l'autre. Il n'oublioit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de présens, il tâchoit de gagner les sénateurs qui leur étoient les plus dévoués. Les amis de Pompée & de Crassus devinrent sans s'en appercevoir les créatures de César. Pour être averti de tout ce qui se passoit dans leurs maisons, il séduisit jusqu'à leurs affranchis, qui ne purent résister à ses libéralités. Il employa contre Pompée en particulier, les forces qu'il lui avoit données, & ses artifices même; il troubla la ville par ses émissaires, & se rendit maître des élections; consuls, préteurs, tribuns furent achetés au prix qu'ils mirent eux-mêmes.

Etant consul, il fit partager les terres de la Campanie entre vingt mille familles romaines. Ce furent dans la suite autant de cliens, que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'étoit fait pendant son consulat. Pour prévenir ce que ses successeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la disposition de cette loi, il en fit passer une seconde, qui obligeoit le sénat entier, & tous ceux qui parviendroient à quelque magistrature, de faire serment de ne jamais rien proposer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les assemblées du peuple pendant son consulat. Ce fut par cette habile précaution qu'il sut rendre les fondemens de sa fortune si sûrs & si durables, que dix années d'absence, les tentatives des bons citoyens, & tous les mauvais offices de ses envieux & de ses ennemis ne la purent jamais ébranler.

Cimentation de ce triumvirat. Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échappât, & qu'il ne fût regagné par le parti des républicains zélés, il lui donna sa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage de leur union. Pompée donna la sienne à Servilius, & César épousa Calpurnie, fille de Pison, qu'il fit désigner consul pour l'année suivante. Il prit en même tems le gouvernement des Gaules, avec celui de l'Illyrie, pour cinq ans. On décerna depuis celui de la Syrie à Crassus, qui le demandoit dans l'espérance d'y acquérir de nouvelles richesses; en quoi il réussit, car il doubla les trente millions qu'il possédoit. Pompée obtint l'une & l'autre Espagne, qu'il gouverna toujours par ses lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome.

Ils firent comprendre ces différentes dispositions dans le même décret qui autorisoit le partage des terres, afin d'en intéresser les propriétaires à la conservation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagerent ainsi le monde entier. Voilà la ligue qu'on nomma *le premier triumvirat*, dont l'union, quoique momentanée, perdit la république. Rome se trouvoit en ce malheureux état, qu'elle étoit moins accablée par les guerres civiles que par la paix, qui réunissant les vues & les intérêts des principaux, ne faisoit plus qu'une tyrannie.

L'usage donnoit un gouvernement aux consuls à l'issue du consulat, & César, de concert avec Pompée & Crassus, s'étoit fait déférer celui de la Gaule Cis-Alpine, qui n'étoit pas éloigné de Rome. Vatinius, tribun du peuple, & créature de César, y fit ajouter celui de l'Illyrie, avec la Gaule Trans-Alpine; c'est-à-dire, la Provence, une partie du Dauphiné & du Languedoc, que César souhaitoit avec passion, pour pouvoir porter ses armes plus loin, & que le sénat même lui accorda, parce qu'il ne se sentoit pas assez puissant pour le lui refuser.

Il avoit choisi le gouvernement de ces provinces comme un champ de bataille propre à lui faire un grand nom. Il envisagea la conquête entiere des Gaules, comme un objet digne de son courage & de sa valeur; & il se flatta en même tems d'y amasser de grandes richesses, encore plus nécessaires pour soutenir son crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules, à la tête de quatre légions, & Pompée lui en prêta depuis une autre, qu'il détacha de l'armée qui étoit sous ses ordres, en qualité de gouverneur de l'Espagne & de la Lybie.

Les guerres de César, ses combats, ses

victoires ne font ignorés de perfonne. On fait qu'en moins de dix ans, il triompha des Helvétiens, & les força de fe renfermer dans leurs montagnes; qu'il attaqua, & qu'il vainquit Ariovifte, roi des Germains, auquel il fit la guerre, quoique ce prince eût été reçu au nombre des alliés de l'état; qu'il foumit depuis les Belges à fes loix; qu'il conquit toutes les Gaules, & que les Romains fous fa conduite, pafferent la mer, & arborerent pour la premiere fois les aigles dans la Grande-Bretagne.

On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduifit par la terreur de fes armes, huit cents villes; qu'il fubjugua trois cents peuples ou nations; qu'il défit en différens combats trois millions d'hommes, dont il y en eut un million qui furent tués dans les batailles, & un autre million faits prifonniers; détail qui nous paroîtroit exagéré, s'il n'étoit rapporté fur la foi de Plutarque & des autres hiftoriens romains.

Ambition & conduite de Céfar. Il eft certain que la république n'avoit point encore eu un plus grand capitaine, fi on examine fa conduite dans le commandement des armées, fa rare valeur dans les combats, & fa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obfcurcies par une ambition démefurée, & par une avidité infatiable d'amaffer de l'argent, qu'il regardoit comme l'inftrument le plus fûr pour faire réuffir fes grands deffeins. Depuis qu'il fut arrivé dans les Gaules, tout fut vénal dans fon camp; charges, gouvernemens, guerres, alliances, il trafiquoit de tout. Il pilla les temples des dieux, & les terres des alliés. Tout ce qui fervoit à augmenter fa puiffance, lui paroiffoit jufte & honnête; & Cicéron rapporte qu'il avoit fouvent dans la bouche ces mots d'Euripide: « S'il faut violer le droit, il ne le » faut violer que pour régner; mais dans » des affaires de moindre conféquence, » on ne peut avoir trop d'égards pour la » juftice ».

Le fénat attentif fur fa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoya des commiffaires jufques dans les Gaules, pour informer des plaintes des alliés. Caton au retour de ces commiffaires, propofa de le livrer à Ariovifte, comme un défaveu que la république faifoit de l'injuftice de fes armes, & pour détourner fur fa tête feule la vengeance célefte de la foi violée. Mais l'éclat de fes victoires, l'affection du peuple, & l'argent qu'il favoit répandre dans le fénat, tournerent infenfiblement les plaintes en éloges. On attribua fes brigandages à des vues politiques; on décerna des actions de graces aux dieux pour fes facrileges, & de grands crimes couronnés de la réuffite, pafferent pour de grandes vertus.

Céfar devoit fes fuccès à fa rare valeur, & à la paffion que fes foldats avoient pour lui: il en étoit adoré; ils le fuivoient dans les plus grands périls avec une confiance bien honorable pour un général. Ceux qui, fous d'autres capitaines, n'auroient combattu que foiblement, montroient fous fes ordres un courage invincible, & devenoient par fon exemple d'autres Céfars. Il les avoit attachés à fa perfonne & à fa fortune, par le foin infini qu'il prenoit de leur fubfiftance, & par des récompenfes magnifiques. Il doubla leur folde, & le blé qu'on ne leur diftribuoit que par rations réglées, leur fut donné fans mefure. Il affigna aux vétérans des terres & des poffeffions. Il fembloit qu'il ne fût que le dépofitaire des richeffes immenfes qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les confervoit que pour en faire le prix de la valeur, & la récompenfe du mérite. Il payoit même les dettes de fes principaux officiers, & il laiffoit entrevoir à ceux qui étoient engagés pour des fommes exceffives, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de la pourfuite de leurs créanciers, tant qu'ils combattroient fous fes enfeignes, foldats & officiers, chacun fondoit l'efpérance de fa fortune fur la libéralité & la protection du général. Par-là les foldats de la république devinrent infenfiblement les foldats de Céfar.

Son attention n'étoit pas bornée à s'affurer feulement de fon armée. Du fond des Gaules il portoit fes vues fur la difpofition des affaires, & jufque dans les comices, & les affemblées du peuple, il ne s'y paffoit rien fans fa participation. Son crédit influoit jufque dans la plûpart des délibérations du fénat. Il avoit dans

l'un & l'autre corps des amis puiſſans, & des créatures dévouées à ſes intérêts. Il leur fourniſſoit de l'argent en abondance, ſoit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales charges de la république. C'étoit de cet argent qu'il achetoit leurs ſuffrages, & leur propre liberté. Emilius Paulus étant conſul, en tira neuf cent mille écus, ſeulement pour ne s'oppoſer point à ſes deſſeins, pendant ſon conſulat. Il en donna encore davantage à Scribonius Curion, tribun du peuple, homme factieux, habile, éloquent, qui lui avoit vendu ſa foi, & qui pour le ſervir plus utilement, affectoit de n'agir que pour l'intérêt du peuple.

Rupture de Pompée avec Céſar. Pompée ouvrit enfin les yeux, & réſolut de ruiner la fortune de Céſar. La jalouſie du gouvernement, & une émulation réciproque de gloire, les firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conſervaſſent encore toutes les apparences de leur ancienne liaiſon. Mais Craſſus qui par ſon crédit & ſes richeſſes immenſes, balançoit l'autorité de l'un & de l'autre, ayant été tué dans la guerre des Parthes, ils ſe virent en liberté de faire éclater leurs ſentimens. Enfin la mort de Julie fille de Céſar, qui arriva peu de tems après, acheva de rompre ce qui reſtoit de correſpondance entre le beau-pere & le gendre.

Céſar demanda qu'on lui continuât ſon gouvernement, comme on avoit fait à Pompée, ou qu'il lui fût permis, ſans être dans Rome, de pouſuivre le conſulat. Il ajouta dans la même lettre que ſi Pompée prétendoit retenir le commandement, il ſauroit bien ſe maintenir de ſon côté à la tête de ſon armée; & qu'en ce cas, il ſeroit dans peu de jours à Rome pour y venger ſes propres injures, & celles qu'on faiſoit à la patrie. Ces dernieres paroles remplies de menaces, parurent au ſénat une vraie déclaration de guerre. Lucius Domitius fut nommé ſur le champ pour ſon ſucceſſeur, & on lui donna quatre mille hommes de troupes, pour aller prendre poſſeſſion de ſon gouvernement; mais Céſar dont les vues & l'activité étoient incomparables, avoit déja prévenu ce décret, par la hardieſſe & la promptitude de ſa marche.

Céſar uſurpe la tyrannie par les armes. La même frayeur qu'Annibal porta dans Rome après la bataille de Cannes, Céſar l'y répandit lorſqu'il paſſa le Rubicon. Pompée éperdu, ne vit dans les premiers momens de la guerre, de parti à prendre que celui qui reſte dans les affaires déſeſpérées: il ne ſut que céder & que fuir; il ſortit de Rome; y laiſſa le tréſor public; il ne put nulle part retarder le vainqueur; il abandonna une partie de ſes troupes, toute l'Italie, & paſſa la mer.

Céſar entra dans Rome en maître, & s'étant emparé du tréſor public, où il trouva environ cinq millons de livres de notre monnoie, il ſe mit en état de pourſuivre Pompée & ſes partiſans; mais ce général du ſénat qui vouloit tirer la guerre en longueur, pour avoir le tems d'amaſſer de plus grandes forces, paſſa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à Brindes, il aborda dans le port de Dirrachium. Céſar ne l'ayant pu joindre, ſe rendit maître de toute l'Italie, en moins de 60 jours.

Le détail & le ſuccès de la guerre civile n'eſt point de mon ſujet. On ſait que l'empire ne coûta pour ainſi dire à Céſar, qu'une heure de tems; & que la bataille de Pharſale en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de ſon parti. L'activité de Céſar, & la rapidité de ſes conquêtes, ne donnerent point le tems de traverſer ſes projets. La guerre le porta dans des climats différens. La victoire le ſuivit preſque par-tout, & la gloire ne l'abandonna jamais.

On parle beaucoup de la fortune de Céſar; mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités, ſans aucun défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été difficile, que quelqu'armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur, & qu'en quelque république qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée.

Tout plie ſous ſa puiſſance. Tout plia ſous ſa puiſſance, & deux ans après le paſſage du Rubicon, l'an 696, on le vit rentrer dans Rome maître de l'univers. Il pardonna à tout le monde; mais la mo-

dération que l'on montre après qu'on a tout usurpé, ne mérite pas de grandes louanges.

Le sénat à son retour, lui décerna des honneurs extraordinaires, & une autorité sans bornes, qui ne laissoit plus à la république qu'une ombre de liberté. On le nomma consul pour dix ans, & dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'*empereur*, le titre *auguste* de *pere de la patrie*. On déclara sa personne sacrée & inviolable. C'étoit réunir & perpétuer en lui, la puissance & les privileges annuels de toutes les dignités de l'état. On ajouta à cette profusion d'honneurs, le droit d'assister à tous les jeux dans une chaire dorée, & une couronne d'or sur la tête; & il fut ordonné par le décret, que même après sa mort, on placeroit toujours cette chaire & cette couronne dans tous les spectacles, pour immortaliser sa mémoire.

Mais la plûpart des sénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pour le pouvoir perdre plus sûrement. Les grands sur-tout qui avoient suivi la fortune de Pompée, & qui ne pouvoient pardonner à César la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de Pharsale, se reprochoient secrettement ses bienfaits, comme le prix de la liberté publique; & ceux qu'il croyoit ses meilleurs amis, ne recevoient ses graces que pour approcher plus près de sa personne, & pour le faire périr plus sûrement.

Il en abuse & périt. Il essaya pour ainsi dire le diademe; mais voyant que le peuple cessoit ses acclamations, il n'osa hasarder d'affermir la couronne sur sa tête; cependant il cassa les tribuns du peuple, & fit encore d'autres tentatives pour le conduire à la royauté: mais on ne peut comprendre qu'il pût imaginer que les Romains pour le souffrir tyran, aimassent pour cela la tyrannie.

Il commit beaucoup d'autres fautes, en témoignant le peu d'égards qu'il avoit pour le sénat, & en choquant les cérémonies & les usages de ce corps. Il porta son mépris jusqu'à faire lui-même les senatus-consultes, & à les souscrire du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit. « J'apprens quelquefois, dit Cicéron (*Lettres famil. l. IX.*), qu'un senatus-consulte, passé à mon avis, a été porté » en Syrie & en Arménie, avant que » j'aie sçu qu'il ait été fait; & plusieurs » princes m'ont écrit des lettres de remerciemens, sur ce que j'avois été d'avis » qu'on leur donnât le titre de rois, que » non-seulement je ne savois pas être rois, » mais même qu'ils fussent au monde ».

En un mot, il étoit d'autant plus difficile que César pût défendre sa vie, qu'il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grece & d'Italie, qui faisoit regarder comme un homme vertueux, l'assassin de celui qui avoit usurpé la souveraine puissance. A Rome sur-tout, depuis l'expulsion des rois, la loi étoit précise, les exemples reçus; la république armoit le bras de chaque citoyen, le faisoit magistrat pour le moment, & l'avouoit pour sa défense. Brutus osa bien dire à ses amis, que quand son pere reviendroit sur la terre il le tueroit tout de même s'il aspiroit à la tyrannie. En effet, le crime de César qui vivoit dans un gouvernement libre, n'étoit-il pas hors d'état d'être puni autrement que par un assassinat? Et demander pourquoi on ne l'avoit pas poursuivi par la force ouverte, ou par des loix, n'étoit-ce pas demander raison de ses crimes?

Il est vrai que les conjurés finirent presque tous malheureusement leur vie; il falloit bien que des gens, à la tête d'un parti abattu tant de fois, dans des guerres où l'on ne se faisoit aucun quartier, périssent de mort violente. De-là cependant on tira la conséquence d'une vengeance céleste, qui punissoit les meurtriers de César, & proscrivoit leur cause.

Conduite du sénat & d'Antoine après la mort de César. Après la mort de ce tyran, les conjurés ne firent rien pour se soutenir; ils se retirerent seulement au capitole, sans savoir encore ce qu'ils avoient à espérer ou à craindre de ce grand événement; mais ils virent bientôt avec amertume, que la mort d'un usurpateur alloit causer de nouvelles calamités dans la république.

Le lendemain Lépidus se saisit de la place Romaine avec un corps de troupes,

qu'il y fit avancer par ordre d'Antoine, alors premier consul. Les soldats vétérans qui craignoient qu'on ne répétât les dons immenses qu'ils avoient reçus, entrerent dans Rome. Le sénat s'assembla, & comme il étoit question de décider si César avoit été un tyran, ou un magistrat légitime, & si ceux qui l'avoient tué méritoient des peines ou des récompenses, jamais cet auguste conseil ne s'étoit tenu pour une matiere si importante & si délicate. Après plusieurs avis différens, on prit un tempérament pour contenter les deux partis. On convint qu'on ne poursuivroit point la mort de César; mais on arrêta pour concilier les extrêmes, que toutes ses ordonnances seroient ratifiées; ce qui produisit une fausse paix.

Antoine dissimulant ses sentimens, souscrivit au décret du sénat. Les provinces furent distribuées en même-tems; Brutus eut le gouvernement de l'île de Crete; Cassius de l'Afrique; Trébonius de l'Asie; Cimber de la Bithinie, & on confirma à Décimus Brutus, celui de la Gaule Cis-Alpine, que César lui avoit donné. Antoine consentit même à voir Brutus & Cassius. Il se fit une espece de réconciliation entre ces chefs de parti: réunion apparente qui ne trompa personne.

Comme le sénat avoit approuvé tous les actes de César sans restriction, & que l'exécution en fut donnée aux consuls, Antoine qui l'étoit, se saisit du livre des raisons de César, gagna son secrétaire, & y fit écrire tout ce qu'il voulut: de maniere que le dictateur régnoit plus impérieusement que pendant sa vie; car ce qu'il n'auroit jamais fait, Antoine le faisoit; l'argent qu'il n'auroit jamais donné, Antoine le donnoit; & tout homme qui avoit de mauvaises intentions contre la république trouvoit soudain une récompense dans les prétendus livres de César.

Par un nouveau malheur, César avoit amassé pour son expédition, des sommes immenses, qu'il avoit mises dans le temple d'Ops; Antoine avec son livre, en disposa à sa fantaisie.

Les conjurés avoient d'abord résolu de jetter le corps de César dans le Tibre: ils n'y auroient trouvé nul obstacle; car dans ces momens d'étonnement qui suivent une action inopinée, il est facile de faire tout ce qu'on peut oser: cela ne fut point exécuté, & voici ce qui en arriva.

Le sénat se crut obligé de permettre les obseques de César; & effectivement dès qu'il ne l'avoit pas déclaré tyran, il ne pouvoit lui réfuser la sépulture. Or c'étoit une coutume des Romains, si vantée par Polybe, de porter dans les funérailles les images des ancêtres, & de faire ensuite l'oraison funebre du défunt. Antoine qui la fit, montra au peuple la robe ensanglantée de César, lui lut son testament, où il lui prodiguoit de grandes largesses, & l'agita au point qu'il mit le feu aux maisons des conjurés.

S'ils furent offensés des discours artificieux d'Antoine, le sénat n'en fut guere moins piqué, & sans se déclarer ouvertement, il ne laissa pas de favoriser secrettement leurs entreprises, persuadé que la conservation du gouvernement républicain dépendoit des avantages de ce parti; cependant Antoine s'acheminoit à la souveraine puissance, lorsqu'on vit arriver le jeune Octavius, petit-neveu de César, qui se présenta pour recueillir sa succession.

Arrivée du jeune Octavius à Rome. Il étoit fils d'un sénateur appellé *Caius Octavius*, qui avoit exercé la préture, & d'Acie, fille de Julie, sœur de César, qui avoit été mariée en premieres nôces à Accius Balbus, & ensuite à Marcus Philippus. Comme Octavius n'avoit pas encore dix-huit ans, César l'avoit envoyé à Apollonie, ville sur les côtes d'Epire, pour y achever ses études & ses exercices. Il n'y avoit pas six mois qu'il étoit dans cette ville lorsqu'il apprit que son grand-oncle avoit été assassiné dans le sénat. Ses parens & ses amis voulant opposer son nom à la puissance d'Antoine, lui manderent de venir à Rome pour y jouir du privilége de son adoption, & la faire autoriser par le préteur.

Au bruit de sa marche, les soldats vétérans auxquels César, après la fin des guerres civiles, avoit donné des terres dans l'Italie, accoururent lui offrir leurs services; on lui apportoit de l'argent de tous les côtés, & quand il approcha de Rome, la plûpart des magistrats, les officiers de

guerre, toutes les créatures du dictateur, & le peuple en foule sortirent au-devant de lui.

Ce jeune Octavius prit le nom de *César*, vendit son patrimoine, paya une partie des legs portés par le testament de son grand-oncle, & jetta avec un silence profond, les fondemens de la perte d'Antoine. Il se voyoit soutenu du grand nom de César, qui seul lui donneroit bien-tôt des légions & des armées à ses ordres; d'un autre côté, Cicéron pour perdre Antoine son ennemi particulier, prit le mauvais parti de travailler à l'élévation d'Octavius, & au-lieu de faire oublier au peuple César, il le lui remit devant les yeux. Octavius se conduisit avec Cicéron en homme habile; il le flatta, le consulta, le loua, & employa tous ces artifices dont la vanité ne se défie jamais. Prenant en même-tems son intérêt pour regle de sa conduite, tantôt il ménagea politiquement Antoine, & tantôt le sénat, attendant toujours à se déterminer d'après les conjonctures favorables.

Il est certain qu'Antoine ne craignoit pas moins Octavius, que Brutus & Cassius; mais il fut obligé de dissimuler, & de garder beaucoup de mesures avec le premier, à cause de l'attachement que lui portoient le peuple, les officiers, & les soldats qui avoient servi dans les armées du dictateur; de-là toutes les réunions apparentes qu'ils eurent l'un avec l'autre, n'étoient pour ainsi dire qu'une matiere d'infidélité nouvelle: tous deux ne chercherent long-tems qu'à se détruire, chacun aspirant à demeurer seul à la tête du parti opposé à celui des conjurés.

Antoine tenant assiégé Decimus Brutus dans Modene, & refusant de lever le siege, le sénat irrité de sa rébellion, ordonna à Hirtius & à Pansa, consuls, ainsi qu'à Octavius, de marcher au secours de Decimus. Le combat fut long; Antoine fut défait, & les deux consuls y périrent; cependant le sénat songeant à abaisser Octave, fier du grand nom dont il avoit hérité, & du consulat qu'il avoit obtenu, mit Decimus Brutus à la tête des troupes de la république.

Union d'Octave, d'Antoine, & de Lepidus. Ce fut alors qu'Octavius, extrémement piqué de cette injure qui bridoit son ambition, songea sérieusement à se réconcilier avec Antoine quand l'occasion s'en présenteroit; mais il attendit politiquement à se déterminer qu'il fût sûr du parti qu'embrasseroient Lépidus & Plancus. Antoine gagna les soldats de Lépidus, qui le reçurent la nuit dans leur camp & le reconnurent pour leur général. Plancus toujours esclave des événemens se déclara contre le sénat & contre Decimus Brutus. Antoine repassa les Alpes à la tête de dix-sept légions, arrêta Brutus dans les défilés des montagnes voisines d'Aquilée, & lui fit couper la tête.

Cette mort fut le motif, ou plutôt le prétexte de la réunion entre Octave & Antoine; ils s'y trouverent enfin également disposés l'un & l'autre. Antoine venoit d'éprouver devant Modene ce que pouvoit encore le nom de la république; & comme il désespéroit alors de s'emparer seul de la souveraine puissance, il résolut de la partager avec son rival. Octave de son côté craignoit que s'il différoit plus long-tems à se raccommoder avec Antoine, ce chef de parti ne se joignît à la fin aux conjurés, comme il l'en avoit menacé, & que leurs forces réunies ne rétablissent l'autorité de la république; ainsi la paix fut aisée à faire entre deux ennemis qui trouvoient un intérêt égal à se rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevue; la conférence se tint dans une petite île déserte, que forme, proche de Modene, la riviere du Panaro.

Formation du second triumvirat. Les deux armées camperent sur ses bords, chacune de son côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutissoient, & sur lesquels on avoit mis de corps de gardes. Lépidus étant dans l'armée d'Antoine, se trouva naturellement à cette entrevue; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de général & les apparences du commandement, Antoine & Octave, toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchés qu'un tiers, qui ne leur pouvoit être suspect, intervînt dans les différends qui pourroient naître entre eux.

Ainsi Lépidus entra le premier dans l'île, pour

pour reconnoître s'ils y pouvoient passer en sûreté. Telle étoit la malheureuse condition de ces hommes ambitieux, qui dans leur réunion même, conservoient encore une défiance réciproque. Lépidus leur ayant fait le signal dont on étoit convenu, les deux généraux passerent dans l'île, chacun de son côté. Ils s'embrasserent d'abord, & sans entrer dans aucune explication sur le passé, ils s'avancerent pour conférer, vers l'endroit le plus élevé de l'île, & d'où ils pouvoient être également vus par leurs gardes, & même par les deux armées.

Ils s'assirent eux trois seuls. Octave en qualité de consul, prit la place la plus honorable, & se mit au milieu des deux autres. Ils examinerent quelle forme de gouvernement ils donneroient à la république, & sous quel titre ils pourroient partager l'autorité souveraine, & retenir leurs armées, pour maintenir leur puissance. La conférence dura trois jours; on ne sait point le détail de ce qui s'y passa: il parut seulement par la suite, qu'ils étoient convenus qu'Octave abdiqueroit le consulat, & le remettroit pour le reste de l'année à Ventidius, un des lieutenans d'Antoine; mais qu'Octave, Antoine, Lépidus, sous le titre de *triumvirs*, s'empareroient de l'autorité souveraine pour cinq ans; ils bornerent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas se déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie.

Partage de l'empire entre les triumvirs. Ces triumvirs partagerent ensuite entre eux les provinces, les légions, & l'argent même de la république; & ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'empire, comme si c'eût été leur patrimoine.

Antoine retint pour lui les Gaules, à l'exception de la province qui confine aux Pyrénées, & qui fut cédée à Lépidus avec les Espagnes. Octave eut pour sa part l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, & les autres îles.

L'Asie occupée par les conjurés n'entra point dans ce partage; mais Octave & Antoine convinrent qu'ils joindroient incessamment leurs forces pour les en chasser; qu'ils se mettroient chacun à la tête de vingt légions, & que Lépidus, avec trois autres, resteroit en Italie & dans Rome, pour y maintenir leur autorité. Ces deux collegues ne lui donnerent point de part dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, parce qu'ils connoissoient son peu de valeur & de capacité. Ils ne l'associerent au *triumvirat*, que pour lui laisser en leur absence, comme en dépôt, l'autorité souveraine, bien persuadés qu'il se déferoient plus aisément de lui que d'un autre général, s'il leur devenoit infidele ou inutile.

Ils dresserent un rôle de proscrits & de récompenses. Leur ambition étoit satisfaite par ce partage; mais ils laissoient à Rome & dans le sénat des ennemis cachés, & des républiquains toujours zélés pour la liberté; ils résolurent avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur sûreté, & de proscrire les plus riches & les plus précieux citoyens; ils en dresserent un rôle. Chaque triumvir y comprit ses ennemis particuliers, & les ennemis de ses créatures: ils pousserent l'inhumanité exécrable jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens, & même les plus proches. Lépidus sacrifia d'abord sans peine son frere à ses deux collegues; Antoine de son côté abandonna à Octavius le propre frere de sa mere; & celui-ci consentit qu'Antoine fît mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût soutenu de son crédit contre Antoine même. On mit dans ce rôle funeste Thoranius, tuteur d'Octave, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de soin. Plotius désigné consul, frere de Plancus, un des lieutenans d'Antoine, & Quintus son collegue au consulat, furent couchés sur la liste, quoique ce dernier fût beau-pere d'Asinius Pollio, partisan zélé du *triumvirat*; ainsi tous les droits les plus sacrés de la nature & de la reconnoissance furent violés par ces trois scélérats.

On disposa des récompenses, & cet article étoit important pour retenir les troupes dans leur devoir. Il fut donc arrêté qu'on abandonneroit aux soldats en propriété les terres & les maisons de dix-huit des meilleures villes de l'Italie, qui furent choisies par les triumvirs, selon qu'ils avoient des sujets d'aversion contre ces misérables cités: les plus grandes étoient Capoue, Reggium, Venouze, Bénévent, Nocere, Rimini, & Vibone: tout cela fut reglé sans contestation.

Ils imitent Marius & Sylla dans leur proscription. Pour exécuter leurs vengeances avec éclat, ils imiterent la maniere dont Marius & Sylla en avoient usé. Elle consistoit à écrire en grosses lettres sur un tableau le nom des condamnés, & on affichoit ce tableau dans la place publique; c'est ce qu'on appella *proscription.* De ce moment chacun pouvoit tuer les proscrits; & comme leur tête étoit à fort haut prix, il étoit bien difficile qu'ils pussent échapper à des soldats animés par l'intérêt. Ces terribles articles étant signés, Octave sortit pour les déclarer aux troupes qui en témoignerent une extrême joie, alors les soldats des trois armées se mêlerent, & se traiterent réciproquement.

Ainsi fut conclu cet exécrable *triumvirat*, dont les suites furent si funestes; & pour en faire passer la mémoire jusqu'à la postérité, ils firent battre de la monnoie, où on voyoit d'un côté l'image d'Antoine: *Marc Antoine, empereur auguste, triumvir*, & au revers trois mains qui se tenoient, les haches des consuls, & pour devise, *le salut du genre humain.*

Les triumvirs ayant ainsi établi leur autorité, dresserent le rôle des autres personnes qui devoient périr par leurs ordres; & bien que la haine y eût grande part, l'intérêt y trouva aussi sa place. Ils avoient besoin de beaucoup d'argent pour soutenir la guerre contre Brutus & Cassius, qui trouvoient de puissantes ressources dans les richesses de l'Asie, & dans l'assistance des princes d'Orient; au-lieu que ceux-ci n'avoient que l'Europe pour eux, sur-tout l'Italie épuisée par la longueur des guerres civiles. Ils établirent de grands impôts sur le sel, & sur les autres marchandises; mais comme cela ne suffisoit pas, ils proscrivirent, ainsi que je l'ai dit, plusieurs des plus riches de Rome, afin de profiter de leur confiscation.

Décret de cette proscription. Le décret de la proscription commençoit en ces termes: » Marcus Lepidus, Marcus Antonius & Octavius César, élus pour la réformation de la république. Si la générosité de Jules-César ne l'avoit obligé à pardonner à des perfides, & à leur accorder, outre la vie dont ils étoient indignes, des honneurs & des charges qu'ils ne méritoient pas, après avoir été pris les armes à la main contre sa personne, il n'auroit pas péri si cruellement par leur trahison; & nous ne serions pas forcés d'user de voies de rigueur contre ceux qui nous ont déclarés ennemis de la patrie. Mais les entreprises détestables qu'ils ont machinées contre nous, la perfidie horrible dont ils ont usé à l'égard de César, & la connoissance que nous avons de leur méchanceté & de leur obstination dans des sentimens si odieux, nous obligent à prévenir les maux qui nous en pourroient arriver.

Le reste contenoit une justification du procédé des *triumvirs*, fondée sur les avantages que Jules-César avoit acquis aux Romains par ses victoires, l'ingratitude de ses bienfaits, en un mot la nécessité de punir des ennemis, qui pourroient par leurs artifices rejetter la ville de Rome dans les malheurs de la division, durant qu'Octave & Antoine seroient occupés contre Brutus & Cassius; on appuyoit cette justification par l'exemple de Sylla.

Après avoir imploré l'assistance des dieux, ils concluoient ainsi: « que personne ne soit assez hardi pour recevoir, recéler ou faire sauver aucun des proscrits, sous quelque prétexte que ce soit, ni lui donner argent ou autre secours, ni avoir aucune intelligence avec eux, sous peine d'être mis en leur rang, sans espérance d'aucune grace. Quiconque apportera la tête d'un proscrit, aura deux mille écus, si c'est un homme libre; & s'il est esclave, il aura la liberté & mille écus. L'esclave qui tuera son propre maître, aura outre cela le droit de bourgeoisie. On donnera la même récompense à ceux qui nous déclareront le lieu où un proscrit se sera retiré; & le nom du dénonciateur ne sera couché sur aucun registre ni autre mémoire, afin que personne n'en ait connoissance ».

Quantité de leurs soldats arriverent à Rome avant la publication du décret, & tuerent d'abord quatre des proscrits, les uns dans leurs logis, & les autres dans la rue. Ils se mirent ensuite à courir par les

maisons & par les temples : ce qui causa une frayeur générale. On n'entendoit que des cris & des pleurs ; & comme le décret n'étoit pas encore publié, chacun se persuadoit être du nombre des condamnés. Quelques-uns même tomberent dans un si grand désespoir, qu'ils vouloient envelopper la ville entiere dans leur perte, en mettant le feu par-tout. Pédius, pour empêcher ce malheur, fit publier qu'on ne cherchoit qu'un fort petit nombre des ennemis des *triumvirs*, & que tous les autres n'avoient rien à craindre. Le lendemain il fit afficher les noms des dix-sept condamnés ; mais il s'échauffa si fort à courir de tous côtés pour rassurer les esprits, qu'il en mourut.

Les *triumvirs* firent ensuite leur entrée dans la ville en trois différens jours. Octave entra le premier, Antoine le second, & Lépidus le troisieme ; chacun d'eux menoit une légion pour sa garde. La loi par laquelle ils s'attribuoient la même autorité que les consuls pour l'espace de cinq ans, & se déclaroient réformateurs de la république, fut publiée par Titius tribun du peuple ; & la nuit suivante, ils firent ajouter les noms de cent trentre personnes à ceux qu'ils avoient déja proscrits.

Peu de tems après on en publia encore cent cinquante, sous prétexte qu'on les avoit oubliés. Ainsi le nombre des malheureuses victimes s'accrut jusqu'à trois cent sénateurs, & plus de deux mille chevaliers. Personne n'osoit refuser l'entrée de sa maison aux soldats qui cherchoient dans les lieux les plus secrets ; & la face de Rome ressembloit alors à celle d'une ville prise d'assaut, exposée au meurtre & au pillage. Plusieurs furent tués dans ce désordre sans être condamnés. On les reconnoissoit à ce qu'ils n'avoient pas la tête coupée.

Peinture de ces horreurs. Salvius tribun du peuple fut tué le premier sur la table où il traitoit ses amis, pour avoir abandonné trop légérement les intérêts d'Antoine, qu'il avoit d'abord soutenu contre Cicéron. Le préteur Minutius périt par l'imprudence de ceux qui l'accompagnoient par honneurs, & qui le firent découvrir. Cœpion se fit tuer les armes à la main après une vigoureuse résistance, & Veratinus rassembla plusieurs autres proscrits comme lui, avec lesquels il tua grand nombre de soldats, & se sauva en Sicile.

Statius proscrit à l'âge de quatre-vingt ans, à cause de ses grands biens, les abandonna au pillage, & mit le feu dans sa maison, où il se brûla. Emilius voyant des gens armés qui couroient après un misérable, demanda qui étoit ce proscrit ; un soldat qui le reconnut, répondit c'est toi-même, & le tua sur l'heure. Cilius & Decius ayant lû leurs noms écrits dans le tableau, se mirent à fuir étourdiment, & attirerent après eux des soldats qui les tuerent. Julius se joignit à des gens qui portoient un corps mort dans la ville, mais il fut reconnu & tué par les gardes de la porte, qui trouverent un porteur de plus qu'il n'y en avoit d'ordinaire.

Largus épargné par quelques soldats de sa connoissance, en rencontra d'autres qui le poursuivirent ; il se jetta dans les bras de ceux qui l'avoient sauvé, afin qu'ils gagnassent le prix qui leur appartenoit. Les gens les plus illustres se cachoient pour sauver leur vie dans les grottes, dans les aqueducs & les souterreins. On ne trouvoit que sénateurs, tribuns & autres magistrats fugitifs, cherchant des asyles de toutes parts.

On porta à Antoine la tête de Rufus, proscrit pour avoir refusé quelque tems auparavant de lui vendre une maison voisine de celle de Fulvie ; il dit que ce présent appartenoit à sa femme, & le lui envoya ; d'un autre côté, la femme de Coponius qui étoit fort belle, n'obtint d'Antoine la grace de son mari que par la derniere faveur.

Cicéron fut poursuivi dans ses terres par un certain Herennius, & par un tribun militaire nommé *Popilius Lena*, auquel il avoit sauvé la vie en plaidant pour lui ; ils le tuerent dans sa litiere à l'âge de 64 ans. Ainsi fut cimenté le *triumvirat* par le sang d'un des plus grands hommes de la république.

En un mot, tout ce que la vengeance, la haine ou l'intérêt peuvent produire de plus tragique, parut dans les divers incidens de cette affreuse proscription. On vit des amis livrer leurs amis à l'assassinat ;

des parens leurs parens ; & des esclaves leurs maîtres. On vit

Le méchant par le prix au crime encouragé ;
Le mari dans son lit par sa femme égorgé ;
Le fils tout dégoûtant du meurtre de son pere,
Et, sa tête à la main, demandant son salaire.

Salassus fut trahi par sa femme; Annalis & Thauranius, tous deux préteurs, furent vendus par leurs propres fils, & Fulvius fut livré par une esclave qu'il entretenoit.

Peinture de belles actions dans ce tragique événement. Mais aussi, tout ce que l'attachement, l'amour & la fidélité peuvent inspirer de plus généreux, parut au milieu de tant d'horreurs. On vit des soldats compatissans respecter le mérite ; on vit des esclaves se dévouer pour leurs maîtres, & des ennemis assez généreux risquer tout pour sauver la vie à leurs ennemis. On vit des femmes porter par les campagnes leurs maris sur leurs épaules, & s'aller cacher avec eux dans le fond des forêts. On vit des enfans s'exposer au glaive pour leurs peres, & des peres pour leurs enfans. Enfin, on vit de si grands traits d'héroïsme, qu'il sembloit que la vertu dans cette occasion vouloit triompher sur le crime.

Les femmes de Lentulus, d'Apuleïus, d'Antichus, se cacherent dans des lieux déserts avec leurs maris, sans vouloir jamais les abandonner.

Comme Reginus sortoit de la ville déguisé en charbonnier, sa femme le suivant en litiere, un soldat arrête la voiture ; Reginus revient sur ses pas pour prier cet homme de respecter cette dame. Le soldat qui avoit servi sous lui, le reconnut : « sauvez-vous, lui dit-il, mon » général, je vous appellerai toujours » ainsi, & je vous respecterai toujours » dans quelque misérable état que je vous » voie ».

Ligarius se noya désespéré de n'avoir pu secourir son frere qu'il vit tuer devant ses yeux; & la tendresse de pere fut funeste à Blavus, qui revint se faire massacrer pour tâcher de sauver son fils.

Arianus & Metellus échapperent au fer des assassins par les soins & le courage de leurs enfans. Oppius, qui avoit sauvé son pere infirme, en le portant de lieu en lieu sur ses épaules, en fut recompensé par le peuple qui le nomma *édile* ; & comme il n'avoit pas assez de bien pour fournir à la dépense des jeux, non-seulement tous les ouvriers lui donnerent généreusement leurs peines & leur salaire ; mais la plûpart de ceux qui assisterent à ses spectacles, lui firent tant de présens, qu'ils l'enrichirent.

Junius dut son salut aux services de ses esclaves qui combattirent pour le défendre. Un affranchi poignarda le commandant de ceux qui venoient d'égorger son maître, & se tua du même poignard.

L'aventure de Restius ou de Restio est surprenante. Il avoit autrefois fait marquer d'un fer chaud le front d'un de ses esclaves pour s'être enfui. Cet esclave découvrit sans peine le lieu où il étoit caché, & vint l'y trouver. Restius crut être perdu, mais l'esclave le rassura : « crois-» tu, dit-il, mon maître, que ces ca-» racteres dont tu as marqué mon front, » aient fait plus d'impression sur mon » ame que les bienfaits que j'ai reçus de » toi depuis ce tems-là » ? Il le conduisit dans un autre lieu plus secret, & l'y nourrit soigneusement, en veillant sans cesse à sa conservation ; cependant comme des soldats vinrent à passer plusieurs fois près de cet endroit, leurs allées & venues causerent mille frayeurs à l'esclave. Il suivit un jour ces soldats, & prit si bien son tems qu'il tua à leur vue un laboureur : les soldats coururent à lui comme à un assassin ; mais il leur dit, sans se déconcerter, que c'étoit son maître Restius proscrit par les loix, qu'il venoit heureusement de tuer, moins encore pour la recompense, que pour se venger des marques infames qu'ils voyoient sur son front. Ainsi l'esprit, le crime & l'héroïsme se réunirent dans un simple esclave, & son maître fut sauvé.

Mais la grandeur d'ame des esclaves d'Appion & de Méneïus fut sans tache : ils se dévouerent généreusement, & se firent tuer tous les deux, l'un dans une litiere, & l'autre sur un lit, avec les habits de leurs maîtres.

L'imagination féconde inventa toutes

ſortes de moyens pour échapper à la mort. Pomponius revêtit l'habit de préteur, habilla ſes eſclaves en licteurs, contrefit le ſeing des *triumvirs*, & prit un vaiſſeau pour paſſer en Cilicie. Un autre ſénateur ſe fit raſer, changea de nom, leva une petite école, & y enſeigna publiquement tant que dura la proſcription, ſans que perſonne vînt à ſoupçonner qu'un maître d'école fût un illuſtre proſcrit.

L'aimable & belle Octavie ſaiſiſſoit de ſon côté toutes les occaſions poſſibles d'arracher quelques victimes à la barbarie du *triumvirat*. La femme de Vinius, compris dans la proſcription, après avoir examiné les moyens de le ſauver, l'enferma dans un coffre qu'elle fit porter à la maiſon d'un de ſes affranchis, & répandit ſi bien le bruit qu'il étoit mort, que tout le monde en fut perſuadé. Mais comme cette reſſource ne calmoit point ſes allarmes, elle ſaiſit l'occaſion qu'un de ſes parens devoit donner des jeux au peuple, & ayant mis Octavie dans ſes intérêts, elle la pria d'obtenir de ſon frere, qu'il ſe trouvât ſeul des *triumvirs* au ſpectacle. Les choſes ainſi diſpoſées, cette dame vint ſur le théâtre, ſe jette aux piés d'Octavius, lui déclare ſon artifice, & fait porter en ſa préſence le coffre même, d'où ſon mari ſortit en tremblant. Tandis que tous les deux imploroient la clémence du *triumvir*, Octavie donna des louanges à cette action avec tant de graces & d'adreſſe, que ſon frere applaudiſſant à l'amour héroïque de cette dame, accorda la vie à ſon mari. Octavie n'en demeura pas là; elle loua ſi fort le courage de l'affranchi qui, recevant ce dépôt, avoit couru riſque de périr lui-même, qu'elle engagea ſon frere à le recompenſer, en le mettant au rang des chevaliers romains.

Triomphe de Lépidus. Sur la fin des exécutions du *triumvirat*, Lépidus s'aviſa de vouloir triompher de quelques peuples que ſes lieutenans avoient ſoumis en Eſpagne. La publication de ce triomphe portoit ces paroles remarquables : « à tous ceux qui » honoreront notre triomphe par des ſa» crifices, des feſtins publics, & autres » démonſtrations de joie, ſalut, & bonne » fortune. A ceux qui ſe conduiront au» trement, malheur & proſcription ». On peut s'imaginer que la joie fut univerſelle, tant la terreur étoit grande! la cérémonie de ce triomphe fut honorée par plus de ſacrifices & de feſtins, qu'il n'en avoit encore paru dans aucune occaſion ſemblable, ni même dans toutes réunies enſemble.

Taxe exorbitante ſur les hommes. Après la mort ou la fuite des proſcrits, on mit en vente les biens de ces malheureux, c'eſt-à-dire *leurs immeubles*, car les meubles avoient été pillés; mais outre qu'il y eut peu de gens aſſez bas pour ruiner des familles déſolées, perſonne ne vouloit paroître riche en acquérant dans un tems ſi dangereux; cependant les *triumvirs* inſatiables projetterent de lever pour la guerre d'Aſie & de Sicile, la ſomme de deux cens mille talens, environ quarante-deux millions ſterlings; & pour y parvenir ils tournerent la proſcription en une taxe exorbitante, ſur plus de deux cens mille hommes, tant romains qu'étrangers.

Taxe ſur les dames romaines. Ils comprirent dans cette taxe quatorze cens des plus riches dames de Rome, meres, filles, parentes, ou alliées de leurs ennemis, & les alliances étoient tirées de fort loin. La plûpart de ces dames accablées pour cette nouvelle injuſtice, vinrent en repréſenter les conſéquences à la mere & aux ſœurs d'Octave, qui les écouterent favorablement. La mere d'Antoine en uſa de même, Fulvie ſeule rejetta leur requête. Elles prirent le parti de ſe rendre au palais des *triumvirs*, où d'abord elles furent repouſſées par les gardes : mais elles inſiſterent avec tant de fermeté, & le peuple les ſoutint ſi hautement, que les *triumvirs* ſe virent contraints de leur accorder une audience publique. Alors Hortenſia, fille du célebre Hortenſius, le rival de Cicéron en éloquence, prit la parole au nom de toutes.

» Les dames, dit-elle, que vous voyez » ici, Seigneurs, pour implorer votre » juſtice & vos bontés, n'y paroiſſent » qu'après avoir ſuivi les voies qui leur » étoient marquées par la bienſéance. » Nous avons recherché la protection de

» vos meres & de vos femmes ; mais nos » respects n'ont pas été agréables à Fulvie. C'est ce qui nous a obligé de faire » éclater nos plaintes en public contre » les regles qui sont prescrites à notre » sexe, & que nous avons jusqu'ici observées rigoureusement. Vous nous » avez privées de nos peres & de nos » enfans, de nos freres & de nos maris. » Vous prétendiez en avoir été outragés ; ce sont des sujets qu'il ne nous » appartient pas d'approfondir. Mais » quelle injure avez-vous reçue des femmes, pour leur ôter leurs biens ? Il » faut aussi les proscrire, si on les croit » coupables. Cependant aucune de notre » sexe ne vous a déclarés ennemis de la » patrie. Nous n'avons ni pillé vos fortunes, ni suborné vos soldats. Nous » n'avons point assemblé de troupes contre les vôtres, ni formé d'oppositions » aux honneurs, & aux charges que » vous prétendiez obtenir. Et puisque les » femmes n'ont point eu de part à ces » actions qui vous offensent, l'équité ne » veut pas qu'elles en aient à la peine que » vous leur imposez. L'empire, les dignités, les honneurs, ne sont pas faits » pour elles. Aucune ne prétend à gouverner la république, & notre ambition ne lui attire point les maux dont » elle est accablée. Quelle raison pourroit donc nous obliger à donner nos » biens pour des entreprises où nous n'avons point d'intérêt ?

» La guerre, continua-t-elle, a élevé » cette ville au point de gloire où nous la » voyons ; cependant il n'y a point d'exemple que les femmes y aient jamais contribué. C'est un privilege accordé à notre sexe, par la nature même, qui » nous exempte de cette profession. Il est » vrai que durant la guerre de Carthage, » nos meres assisterent la république, qui » étoit alors dans le dernier péril. Cependant ni leurs maisons, ni leurs terres, » ni leurs meubles, ne furent vendus pour » ce sujet. Quelques bagues & quelques » pierreries fournirent ce secours, & ce » ne fut point la contrainte, les peines, » ni la violence, qui les y obligerent, » mais un pur mouvement de générosité. » Que craignez-vous à présent pour Rome, qui est notre commune patrie ? » Quel danger pressant la menace ? Si les » Gaulois ou les Parthes l'attaquent, » nous n'avons pas moins de zele pour ses » intérêts que nos meres ; mais nous ne » devons pas nous mêler des guerres civiles. César ni Pompée ne nous y ont » jamais obligées ; Marius & Cinna ne » l'ont jamais proposé, ni Sylla même, » qui le premier établit la tyrannie.

Ce discours plein d'éloquence & de vérité confondit les *triumvirs*, & les obligea de congédier les dames romaines, en leur promettant d'avoir égard à leur requête. Le bruit des battemens de mains qu'ils entendirent de toutes parts fut si grand, que craignant une émeute générale s'ils ne tenoient parole, ils modérerent leur liste à quatre cens dames, du nombre de celles dont ils avoient le moins à redouter le crédit. Mais leurs soldats exercerent la levée des autres taxes avec tant de violences, qu'un des *triumvirs* même eut bien de la peine à réprimer leurs désordres.

Défaites de Brutus & de Cassius. Enfin le *triumvirat* enrichi par ses horribles vexations, diminua le nombre & la puissance des gens de bien. La république ne subsistoit plus que dans le camp de Brutus & de Cassius, & en Sicile auprès de Sextus, le dernier des fils du grand Pompée.

Octave & Marc-Antoine ne craignant plus rien de Rome, suivirent leurs projets, & passerent en Asie, où ils trouverent leurs ennemis dans ces lieux où l'on combattit trois fois pour l'empire du monde. Les deux armées étoient campées proche de la ville de Philippes, située sur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Après différentes escarmouches & de petits combats, le jour parut qui devoit décider de la fortune & de la destinée des Romains.

Je n'entrerai point dans le détail d'une action qui a été décrite par divers historiens ; en voici l'événement. La liberté fut ensevelie dans les plaines de Philippes avec Brutus & Cassius, les chefs de leur parti ; Brutus défit, à la vérité, les trou-

pes d'Octave ; mais Antoine triompha du corps que commandoit Cassius. Ce général croyant son collegue aussi malheureux que lui, obligea un de ses affranchis de le tuer ; & Brutus ayant voulu tenter une seconde fois le sort des armes, perdit la bataille, & se tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ses ennemis.

Il est certain que Brutus & Cassius se tuerent avec une précipitation qui n'est pas excusable, & l'on ne peut lire cet endroit de leur vie, sans avoir pitié de la république, qui fut ainsi abandonnée. Caton s'étoit donné la mort à la fin de la tragédie ; ceux-ci la commencerent en quelque façon par leur mort.

Après le décès de ces deux grands hommes, les *triumvirs* établirent leur empire sur les ruines de la république. Mais dans de si grands succès, Octave n'avoit contribué à la cause commune que par des projets, dont encore il cacha toujours à ses deux collegues les motifs les plus secrets. Il n'eut point de honte la veille du combat d'abandonner le corps qu'il commandoit, & déserteur de sa propre armée, il alla se cacher dans le bagage, pendant qu'on étoit aux mains. Peut-être qu'il se flattoit que les périls ordinaires dans les batailles & le courage d'Antoine, le déferoient d'un collegue ambitieux ; en sorte que sans s'exposer, il recueilleroit le fruit de la victoire. Mais c'est faire trop d'honneur à son esprit aux dépens de sa lâcheté. Ce qui prouve qu'il n'agit en cette occasion que par la vive impression de la peur, c'est qu'on fait toutes les railleries qu'il eut depuis à essuyer de la part d'Antoine.

Défaite de Sextus Pompée. Il ne restoit des débris de la république que le jeune Pompée, qui s'étoit emparé de l'île de Sicile, d'où il faisoit des incursions sur les côtes d'Italie. Il étoit question de le déposséder d'une retraite qui en servoit encore à plusieurs illustres proscrits, dont le but étoit de relever le parti de la liberté. Mécœne réussit à tirer d'Antoine les vaisseaux qu'il possédoit, quoique ce *triumvir* eût un grand intérêt à maintenir le jeune Pompée dans une île qui lui servoit comme de barriere contre l'ambition toujours redoutable de son rival. Sa flotte étant formée, & confiée au commandement d'Agrippa, cet habile capitaine se met en mer, va chercher l'ennemi, bat les lieutenans de Pompée, le défait lui-même en plusieurs occasions, & le chasse enfin de cette île.

Octave dépouille Lépidus de l'autorité. Octave alors victorieux de tous les républicains, par l'épée & la bravoure d'un soldat de fortune qui lui étoit dévoué, crut qu'il étoit tems de rompre avec ses collegues, pour régner seul. Il les attaqua l'un après l'autre. La perte de Lépidus ne lui coûta que quelques intrigues. Ce *triumvir*, peu estimé de ses soldats, s'en vit abandonné au milieu de son camp. Octave s'en empara par ses négociations secrettes, & sous différens prétextes, il dépouilla son collegue de l'autorité souveraine. On vit depuis ce *triumvir* réduit à mener une vie privée & malheureuse.

Il défait ensuite Antoine à Actium, & reste seul maître de l'empire. Antoine adoré de ses soldats, maître de la meilleure partie de l'Asie & de l'Egypte entiere, & qui avoit de puissans rois dans son parti & dans son alliance, donna plus de peine à Octave. Mais sa perte vint de ce qui devoit faire sa principale ressource. Ce grand capitaine enivré d'une passion violente pour Cléopatre, reine d'Egypte, imagina qu'il trouveroit en Orient autant de forces contre son collegue, en cas de rupture, qu'il rencontroit de charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette princesse. Cet excès de confiance lui fit négliger le soin de Rome & de l'Italie, le centre de l'empire ; son rival s'en prévalut, & y établit son autorité.

La jalousie du gouvernement, si naturelle entre des puissances égales en dignité, les brouilla souvent ; tantôt Octavie, femme d'Antoine & sœur d'Octave, & tantôt des amis communs les réconcilierent : mais à la fin ils prirent les armes l'un contre l'autre ; on en vint aux mains, & la bataille navale qui se donna près d'Actium, décida de l'empire du monde entre ces deux célebres rivaux. Octave victorieux poursuivit Antoine jusques dans l'Egypte, & le réduisit à se tuer lui-même. Par sa mort, & l'abdication forcée de Lépidus, qui avoit

précédé de six ans la bataille d'Actium, Octave se vit au comble de ses desirs, seul maître & seul souverain. Il établit une nouvelle monarchie sur les ruines de la liberté, & vint à bout de la rendre supportable à d'anciens républicains. Les historiens qui ont écrit presque tous du tems & sous l'empire de ce prince, l'ont comblé de louanges & d'adulation ; mais c'est sur les faits, c'est sur les actions de sa vie qu'il faut le juger.

Caractere d'Auguste. Auguste (puisque la flatterie a consacré ce nom à Octave) étoit d'une naissance médiocre par rapport à la grandeur où il est parvenu ; son pere étoit à peine chevalier romain ; mais sa mere Accie étant fille de Julie, sœur de Jules-César, lui acquit l'adoption de ce dictateur.

Sa taille étoit au-dessous de la médiocre, & pour réparer ce défaut naturel, il portoit des souliers fort hauts. Il avoit d'ailleurs la figure agréable, les sourcils joints, les dents peu serrées & rouillées, les yeux vifs & difficiles à soutenir, quoiqu'il affectât dans ses regards une douceur concertée.

Il étoit incommodé d'une foiblesse à la cuisse gauche, qui le faisoit tant-soit-peu boiter de ce côté-là. Il pâlissoit & rougissoit aisément, changeant à sa volonté de couleur & de maintien ; ce qui l'a fait comparer ingénieusement par un de ses successeurs (l'empereur Julien) au caméléon, qui se rend propres toutes les couleurs qui lui sont présentées.

Son génie étoit audacieux, capable des plus grandes entreprises, & porté à les conduire avec beaucoup d'adresse & d'application. Pénétrant, toujours attentif aux affaires, on voit dans ses desseins un esprit de suite, & qui savoit distribuer dans des tems convenables l'exécution de ses projets. Fin politique, il crut dès sa jeunesse, que c'étoit beaucoup gagner que de savoir perdre à propos. Tantôt ami d'Antoine, & tantôt son ennemi, son intérêt fut constamment la regle de sa conduite, attendant toujours à se déterminer d'après les conjonctures favorables. Il tâchoit de couvrir ses vices & ses défauts, par l'art infini qu'il avoit de se donner les vertus qui lui manquoient.

Profond dans la connoissance de sa nation, il eut assez de souplesse dans l'esprit, de manege dans toutes ses démarches, & de modération feinte dans le caractere, pour subjuguer les Romains. Il y réussit, en leur persuadant qu'ils étoient libres, ou du moins à la veille de l'être. Il fit semblant de vouloir se démettre de l'empire, demanda tous les dix ans qu'on le déchargeât de ce poids, & le porta toujours. C'est par ces sortes de finesses qu'il se faisoit encore donner ce qu'il ne croyoit pas assez avoir acquis. Tous ses réglemens visoient à l'établissement de la monarchie, & tous ceux de Sylla, au milieu de ses violences, tendoient à une certaine forme de république. Sylla, homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté ; Auguste, rusé tyran, les conduisoit doucement à la servitude.

Cependant la crainte qu'il eut avec raison d'être regardé pour tel, l'empêcha de se faire appeller Romulus ; & soigneux d'éviter qu'on pensât qu'il usurpoit la puissance d'un roi, il n'en affecta point le faste.

Il choisit pour successeur, je ne sais par quel motif, un des plus méchans hommes du monde ; mais se regardant comme un magistrat qui feint d'être en place malgré lui-même, il ne commanda point ; il pria la nation, il postula, qu'au moins on lui donnât pour collegue, supposé qu'il le méritât, un fils capable de soulager sa vieillesse, un fils qui faisoit toute sa consolation. Travaillant toujours à faire respecter les loix dont il étoit le maître, il voulut que l'élection de Tibere fût l'ouvrage du peuple & du sénat, comme la sienne, disoit il, l'avoit été. Tibere lui fut donc associé l'an de Rome 766, & de J. C. la douzieme.

Il donna plusieurs loix bonnes, mauvaises, dures, injustes. Il opposa les loix civiles aux cérémonies impures de la religion. Il fut le premier qui, par des raisons particulieres, autorisa les fidéicommis. Il attacha aux libelles la peine du crime de lèse-majesté. Il établit que les esclaves de ceux qui auroient conspiré, seroient vendus au public, afin qu'ils pussent déposer contre leurs maîtres. Vous voyez par-là les

les soins attentifs qu'il prend pour lui-même.

Il sut remettre l'abondance dans la capitale, & tâcha de gagner la populace par des jeux, des spectacles, & des largesses, souvent médiocres, mais bien ménagées. Apprenant que certaines loix qu'il avoit donné effarouchoient le peuple, il ne les cassa pas, mais pour en détourner les réflexions, il rappella Pylade, que les factions avoient chassé.

Il fit passer sans succès Ælius Gallus d'Egypte en Arabie, pour s'emparer du pays; mais les marches, le climat, la faim, la soif, les maladies perdirent l'armée; on négocia avec les Arabes, comme les autres peuples avoient fait, & le temple de Janus fut fermé de nouveau.

Mécénas, son favori, content d'une vie délicieuse, & desirant de faire goûter le gouvernement d'Auguste, s'attacha tous ceux qui pouvoient servir à sa gloire; poëtes, orateurs, historiens, il les combloit de caresses & de bienfaits, & les produisoit à son maître: on exaltoit chez lui les louanges du prince; Horace & Virgile les répandoient par les charmes de la poésie.

D'un autre côté, Auguste disposant de tous les revenus de l'état, bâtit des temples dans Rome, & l'embellit de beautés si magnifiques, qu'il méritoit par-là d'en être l'édile. Mais c'est le maître du monde que je dois ici caractériser.

Lorsque les troupes avoient les armes à la main, il craignoit leur révolte, & les ménageoit. Lorsqu'il fut en paix, il craignit les conjurations, & toutes les entreprises lui parurent suspectes. Ayant toujours devant les yeux le destin de César, il s'éloigna de sa conduite, pour éviter son sort; il refusa le nom de dictateur, ne parla que de la dignité du sénat, & de son respect pour la république; mais en même tems il portoit une cuirasse sous sa robe, & ne permettoit à aucun sénateur de s'approcher de lui que seul, & après avoir été fouillé.

Incapable de soutenir de sang froid la vue du moindre péril, il ne montra du courage que dans les conseils, & par-tout où il ne falloit point payer de sa personne.

Toutes les victoires qui l'éleverent à l'empire du monde, furent l'ouvrage d'autrui. Celle de Philippe est dûe au seul Antoine; celle d'Actium, aussi-bien que la défaite de Sextus Pompée, sont l'ouvrage d'Agrippa. Auguste se servit de cet officier, parce qu'il étoit incapable de lui donner de l'ombrage, & de se faire chef de parti.

Pendant un combat naval, il n'osa jamais voir les flottes en bataille: couché dans son vaisseau, & les yeux tournés vers le ciel, comme un homme éperdu, il ne monta sur le tillac qu'après qu'on lui eut annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Je crois, dit M. de Montesquieu, qu'Auguste est le seul de tous les capitaines romains qui ait gagné l'affection des soldats, en leur donnant sans cesse des marques d'une lâcheté naturelle. Dans ce tems-là les soldats faisoient plus de cas de la libéralité de leur général, que de son courage. Peut-être même que ce fut un bonheur pour lui de n'avoir point eu cette valeur qui peut donner l'empire, & que cela même l'y porta: on le craignit moins. Il n'est pas impossible que les choses qui le déshonorerent le plus, aient été celles qui le servirent le mieux. S'il avoit d'abord montré une grande ame, tout le monde se seroit méfié de lui; & s'il eût eu de la hardiesse, il n'auroit pas donné à Antoine le tems de faire toutes les extravagances qui le perdirent.

Les gens lâches sont ordinairement cruels; c'étoit aussi le caractere d'Auguste. Sans parler des horreurs de la proscription, où il eut la plus grande part, & dont même il prolongea le cours, je trouve dans l'histoire, qu'il exerça seul cent actions plus cruelles les unes que les autres, & qui ne peuvent être excusées par la nécessité des tems, ou par l'exemple de ses collegues.

Après la bataille de Philippe, dans laquelle il ne paya pas de sa personne, il mit en usage des horreurs bien étranges envers de malheureux prisonniers qui lui furent présentés. L'un d'eux qui ne requéroit de lui que la sépulture, en reçut cette réponse consolante, « que les oiseaux le mettroient bientôt en état de n'en avoir » pas besoin ».

Il fit égorger un pere & un fils sur ce qu'ils refusoient de combattre ensemble, & dans le tems qu'ils lui demandoient la grace l'un de l'autre de la maniere du monde la plus touchante. Aussi quand on conduisit les autres prisonniers enchaînés devant Antoine & lui, ils saluerent tous Antoine, lui marquerent leur estime, & l'appellerent *empereur*; au lieu qu'ils chargerent Auguste de reproches, d'injures & de railleries ameres.

Le saccagement de Péruge, prise sur Lucius Antonius, fait frémir l'humanité. Auguste abandonna à ses soldats le pillage de cette ville, quoiqu'elle eût capitulé; les violences y furent si grandes, que les historiens les plus flatteurs ne pouvant les déguiser, en ont rejetté la faute sur la fureur des soldats victorieux; mais au moins ne sont-ils pas coupables de la mort des trois cents qui composoient le sénat de cette ville, & qu'Auguste fit égorger de sang froid. Comme ils lui eurent été présentés enchaînés, ils lui demanderent leur grace, pour être restés dans le parti d'un homme auquel ils avoient les plus grandes obligations, & qui d'ailleurs avoit été longtems son ami & son allié; il leur répondit, *vous mourrez tous*: immédiatement après cette réponse, aussi barbare que laconique, ils furent exécutés.

On dit qu'après le décès d'Antoine, il fit tuer son fils Antyllus, qui s'étoit réfugié dans le mausolée que Cléopatre avoit élevé à son pere.

Dans les premieres années de son regne, Murena, Ignatius Rufus, M. Lepidus, fils de son ancien collegue, & tant d'autres, furent du nombre de ses victimes. Il fit exécuter Procillus, son affranchi, qui avoit été très-avant dans ses secrets, sous le prétexte de ses liaisons avec des femmes de qualité. En un mot, on comptoit peu de jours qui ne fussent marqués, par l'ordre de ce monstre, de la mort de quelque personne considérable. Comme les conspirations renaissoient sans cesse, qu'on me permette le terme, du sang & de la cendre de ceux qu'il immoloit, il pouvoit bien se tenir à lui-même le discours que Corneille met dans sa bouche:

Rentre en toi-même, Octave....
Quoi tu veux qu'on t'épargne, & n'as rien épargné!
Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné!
De combien ont rougi les champs de Macédoine?
Combien en a versé la défaite d'Antoine?
Combien celle de Sexte? & revois tout d'un tems
Peruge au sien noyée, & tous ses habitans.
Remets dans ton esprit après tant de carnages,
De tes proscriptions les sanglantes images;
Où toi-même des tiens devenu le bourreau,
Au sein de ton tuteur enfonças le couteau.

Cinna, *Act. IV. scen. ij.*

Il est vrai que ce prince, après tant d'exécutions, prit le parti de pardonner à Cinna; mais ce fut par les conseils de Livie; & peut-être craignit-il dans Cinna le nom de son aïeul maternel, le grand Pompée, dont les partisans cachés dans Rome, étoient nombreux & puissans.

Je cherche des vertus dans Auguste, & je ne lui trouve que des crimes, des défauts, des vices, des ruses & des bassesses. Ne croyons pas cependant les accusations d'Antoine, qui lui reprocha que son adoption avoit été la récompense de ses impudicités. Je n'ajoute pas plus de foi à l'épitre *ad Octavium*, qu'on attribue à Cicéron, où il est dit que la servitude de Rome est le prix d'une prostitution: *Audiet C. Marius impudico domino parere nos, qui ne militem voluit, nisi pudicum; audiet Brutus eum populum, quem ipse primò, postquam progenies ejus à regibus, liberavit, pro turpi stupro datum in servitutem, &c.* Mais ce qui semble plus fort, est le témoignage de Suétone, qui rapporte que depuis César, il avoit servi de Ganimede à Hirtius, le même qui fut consul avec Pansa; c'est pourquoi le peuple romain entendit avec tant de plaisir ce vers récité sur le théatre:

Videsne ut Cynedus orbem digito temperet?

On doit mettre au rang de ses artifices les propositions d'accommodement qu'il fit faire à Cléopatre pour la trahir & la mener à Rome en triomphe. Dangereux pour toutes sortes de commerces, & en même tems capable des plus bas artifices, il faisoit l'amoureux des femmes des sénateurs, dans le dessein d'arracher d'elles le secret de leurs maris.

Plein d'une vanité désordonnée, il se fit décerner les honneurs divins. Il vouloit passer pour fils & pour favori d'Apollon,

se faisant peindre sous la figure de ce dieu ; & dans ses festins, comme dans ses statues, il en prenoit l'habit & tout l'équipage, c'est ce que les Romains nommoient les mensonges impies d'Auguste, *impia Augusti mendacia*. Quelqu'un dit là-dessus, que s'il étoit Apollon, c'étoit l'Apollon qu'on adoroit dans un quartier de la ville, sous le nom de *Tortor*, le bourreau.

Cet Apollon romain étoit superstitieux à l'excès. Il ajoutoit foi aux songes & aux présages les plus ridicules ; il craignoit si fort le tonnerre, qu'il éleva un temple à Jupiter tonnant, près du capitole ; & comme ce temple ne le rassuroit pas encore, il s'alloit cacher sous des voûtes à la moindre tempête ; & par surcroît de précaution, il portoit sur lui une peau de veau marin, pour se garantir des effets de la foudre.

Il mourut à Nole en Campanie, l'an de Rome 767. Le jour de sa mort il se démasqua lui-même, en demandant à ses amis, s'il avoit bien joué son rôle dans le monde, *Ecquid iis videretur mimum vitæ commodè transegisse ?* On lui répondit, sans doute, par des témoignages d'admiration & de douleur ; mais il auroit dû savoir que la poésie dramatique met sur la scène des personnages de son ordre, comme on mettroit un bourreau carthaginois dans un tableau qui représenteroit la mort de Régulus. Passons au caractere du second triumvir, j'entends de Marc-Antoine.

Caractere d'Antoine. Il étoit fils de Marc-Antoine le Crétique, & de Julie, de la maison des Jules ; sa famille, quoique plébéienne, tenoit un rang distingué parmi les meilleures de Rome. Son aïeul étoit le fameux Marc-Antoine l'orateur, qui fut la victime des vengeances de Marius. La mere d'Antoine épousa en secondes noces Cornelius Lentulus, homme de grande qualité, que Cicéron fit mourir, parce qu'il étoit un des chefs de la conjuration de Catilina. Cette mort tragique alluma dans le cœur de sa femme une mortelle haine contre Cicéron, & lui inspira des sentimens de vengeance, auxquels elle fit participer Antoine : c'est-là, sans doute, une des premieres causes de l'inimitié cruelle qui dura toujours entre ces deux hommes, & qui fut si fatale à Cicéron.

Marc-Antoine avoit une figure agréable, la taille belle, le front large, le nez aquilin, beaucoup de barbe & de force de tempérament, exprimée sur tous les traits de sa figure.

Plein de valeur & de courage, il se fit connoître de bonne heure par son génie & par ses exploits militaires. Etant encore jeune, il commanda un corps de cavalerie dans l'armée de Gabinius, contre les Juifs ; & Josephe nous apprend que dans celle contre Alexandre, fils d'Aristobule, il effaça tous ceux qui combattoient avec lui. Ce fut dans ce pays-là qu'il forma son style sur le goût asiatique, qui avoit beaucoup de conformité avec sa vie bruyante.

Il étaloit un faste immense dans ses dépenses, une folle vanité dans ses discours, du caprice dans son ambition démesurée, & de la brutalité dans ses débauches. Plus guerrier que politique, familier avec le soldat, habile à s'en faire aimer, prodigue de ses richesses pour ses plaisirs, ardent à s'emparer de celles d'autrui, aussi prompt à récompenser qu'à punir, aussi gai quand on le railloit, que quand il railloit les autres.

Fécond en ressources militaires, il réussit dans la plus grande détresse où il se soit trouvé, à gagner les chefs de l'armée de Lépidus ; il entra dans son camp, se saisit de lui, l'appella son pere, & lui laissa le titre de général.

Il savoit souffrir plus que personne, la faim, la soif, & les incommodités des saisons ; il devenoit supérieur à lui-même dans l'adversité, & les malheurs le rendirent semblable à l'homme de bien.

Lorsqu'il eut répudié sa seconde femme, il s'attacha à la comédienne Cythéris, affranchie de Volumnius, qu'il menoit publiquement dans une litiere ouverte, & la faisoit voyager avec lui dans un char traîné par des lions : c'étoit la mode de son siecle, quoiqu'il ait plu à Cicéron d'enrichir de ce tableau particulier, la plus belle de ses Philippiques. *Vehebatur in essedo tribunus plebis ; lictores laureati antecedebant, inter quos apertâ lecticâ, mima portabatur ; quam ex oppidis municipales, homines honesti, obviam necessariò prodeuntes, non noto illo & mimico nomine, sed Volumniam consaluta-*

bant : sequebatur rheda cum leonibus comitis nequissimi ; rejecta mater amicam impuri filii, tanquam nurum sequebatur. Phillipp. 2.

Mais laissant à part l'attachement passager d'Antoine pour Cythéris, pour peu qu'on examine sa vie, on avouera que c'étoit un homme sans délicatesse, sans principes & sans mœurs, également livré au luxe & à la débauche, abîmé de dettes, & rongé d'ambition. Il s'attacha politiquement à César, qui le reçut très-bien, le connoissant pour un excellent officier; il lui confia les postes les plus importans, & ne cessa pas même de l'employer, quoiqu'il eût assez mauvaise opinion de son ame, & qu'il fût que ses débordemens en tous genres étoient excessifs. Il est vrai qu'il se vit une fois obligé de lui donner un grand sujet de mortification, en permettant qu'on l'assignât, & qu'on saisit ses biens pour le paiement du palais de Pompée, dont il s'étoit rendu adjudicataire, sans vouloir en payer un denier.

Antoine fut si piqué du jugement de César, qu'étant à Narbonne, il forma avec Trébonius le dessein de le tuer. On ignore ce qui les empêcha d'exécuter ce projet, ni si César en eut connoissance : ce qu'il y a de certain, c'est qu'Antoine rentra dans ses bonnes graces, qu'il fut son collegue dans son cinquieme consulat, & qu'alors il servit de tout son pouvoir, dans la fête des Lupercales, le desir secret qu'avoit le dictateur d'être déclaré roi : cependant, vers le tems de la conspiration, on ne doutoit guere qu'il ne fût prêt à le sacrifier, dans l'espérance de remplir sa place ; au lieu que les conjurés, en tuant ce tyran, vouloient abolir la tyrannie. Ils crurent même qu'il falloit immoler Antoine avec César ; mais Brutus s'y opposa par principe de justice, car il n'avoit jamais eu pour lui la moindre estime, comme il paroît dans cet endroit d'une de ses lettres à Atticus, où il lui dit : *Quamvis vir sit bonus, ut scribis, Antonius, quod nunquam existimavi.*

Sextus Pompée, fils du grand Pompée, avoit des raisons personnelles pour penser comme Brutus de la probité d'Antoine. On raconte que dans une treve qu'il fit avec lui & avec Octave, ils se donnerent tous trois consécutivement à manger : quand le tour de Pompée vint, Antoine, toujours railleur, lui demanda en quel endroit il les recevroit ? Dans mes carines, répondit Sextus, *in carinis meis* : ce mot équivoque signifioit son *vaisseau*, & les carines de Rome, où étoit bâtie la maison de son pere, dont Antoine avoit été dépossédé, après s'en être indignement emparé.

Transportons-nous avec lui en Orient, où il s'avisa de disposer en despote, suivant la fougue de ses caprices, des états & de la vie des rois, dépouillant les uns, nommant d'autres en leur place ; & pour donner des marques de sa puissance monstrueuse, il mit aux fers Artabase, roi d'Arménie, qu'il avoit vaincu par surprise, le conduisit en triomphe dans Alexandrie, & fit décapiter publiquement Antigone, roi des Juifs.

Dans la fureur de sa passion pour Cléopatre, il lui donna la Phénicie, la basse-Syrie, l'île de Cypre, une partie de la Sicile, l'Arabie heureuse, en un mot, provinces sur provinces, & royaumes sur royaumes, sans s'embarrasser des volontés du sénat & du peuple romain.

Les profusions extravagantes de ses fêtes épuisoient les revenus de l'empire, le mettoient hors d'état d'entretenir les armées, & l'obligeoient de vexer par de nouveaux impôts, les peuples soumis à son gouvernement.

Cléopatre sut si bien enchaîner sa valeur féroce, qu'elle tint tous ses talens militaires assujettis à l'amour qu'elle lui inspira. Un seul de ses regards imposteurs, un seul accent de sa voix enchanteresse, suffisoit pour l'abattre à ses piés. Cependant elle n'étoit plus dans sa premiere jeunesse ; mais elle avoit trouvé le secret de conserver sa beauté. Sa magnificence extraordinaire plaisoit aux yeux d'Antoine, & son esprit souple se portoit à toutes sortes de caracteres avec tant de facilité, qu'elle ne manquoit jamais de séduire quand elle l'entreprenoit. Elle avoit déja autrefois subjugué César, & l'on dit encore que le fils aîné du grand Pompée soupira long-tems pour ses appas.

Elle ne craignit qu'un moment la jeunesse, les charmes & le mérite d'Octavie,

dans son voyage d'Egypte ; & c'est alors qu'elle crut n'avoir rien de trop, pour faire de son amant un mari infidele. Elle prodiga ses richesses, ou en présens pour les amis d'Antoine, & pour ceux qui avoient quelque pouvoir sur son esprit, ou en espions, pour découvrir les sentimens de son cœur, & ses démarches les plus cachées. Enfin les délices d'Egypte l'emporterent sur Rome, & les prestiges de son art triompherent de la vertu d'Octavie.

Après son départ, l'Amour d'Antoine pour Cléopatre prit de nouvelles forces, & il se persuada qu'elle avoit pour lui les mêmes sentimens. Il ignoroit le commerce secret qu'elle entretenoit avec Dellius. Les soupçons, peut-être bien fondés, qu'il avoit conçus dans le séjour qu'ils firent à Samos, s'évanouirent, & l'adresse de Cléopatre effaça de son esprit toutes ces idées importunes. Il ne jugea plus de ses sentimens que par les plaisirs qu'elle lui faisoit goûter, & de sa reconnoissance, que par les tendresses qu'elle lui marquoit.

Cet amour aveugle rendit son nom & sa valeur inutiles. Il fut le prétexte de la guerre d'Octave, qui arracha à Antoine plusieurs de ses plus illustres partisans, parce qu'on étoit persuadé à Rome, que s'il devenoit le maître, il transporteroit en Egypte le siege de l'empire, & tout le monde conclut à le dépouiller de ses dignités.

Les troupes d'Octave s'embarquent, & s'avancent en diligence. Cléopatre équipe une armée navale, pompeuse s'il en fut jamais, qu'elle unit à celle d'Antoine, pour soutenir cette guerre, dont elle est, dit-elle, la seule cause. Elle étale tous les trésors qu'elle possede, & les destine à l'entretien des troupes. La bataille d'Actium se donne; il y avoit sur les rivages plus de deux cents mille hommes, les armes à la main, attentifs à cette tragédie.

On combattoit sur le golfe de Larta avec chaleur de part & d'autre, quand on vit soixante bâtimens de la reine d'Egypte, équippés avec magnificence, cingler à toutes voiles vers le Péloponnese. Elle fuit, & entraîne Antoine avec elle. Il est du moins certain que dans la suite elle le trahit. Peut-être que par cet esprit de coquetterie inconcevable des femmes, elle avoit formé le dessein de mettre à ses piés un troisieme maître du monde.

Antoine abandonné, trahi, désespéré, résolut, à l'exemple de Timon, de se séquestrer de tout commerce avec les hommes. L'île d'Anthirrodos, située en face du pont d'Alexandrie, lui parut favorable à ce dessein ; il y fit élever une jettée qui avançoit considérablement dans la mer ; sur cette jettée il bâtit un palais qu'il nommoit son *timonium* : le rapport qu'il trouvoit entre l'ingratitude qu'il avoit éprouvée de la part de ses amis, & celle que cet Athénien en avoit aussi souffert, lui avoit, disoit-il, donné de l'inclination pour sa personne, & du goût pour le genre de vie qu'il avoit mené. Il ne l'imita cependant que pendant peu de tems, sortit de cette retraite avec autant de légereté qu'il y étoit entrée, & alla rejoindre sa Cléopatre à Alexandrie, résolu de faire de nouveaux efforts pour balancer encore la fortune d'Octave : tel fut son aveuglement, qu'il vit perdre ses dernieres espérances, sans pouvoir haïr le principe de son malheur.

Tant de capitaines, & tant de rois qu'il avoit agrandis ou faits, lui manquerent ; & comme si la générosité avoit été liée à la servitude, une troupe de gladiateurs & deux affranchis, Eros & Lucilius, lui conserverent une fidélité héroïque. Dans ce triste état on lui fait un faux rapport de la mort de Cléopatre ; il le croit, perd tout courage, se trouble, & conjure Eros de le tuer : cet affranchi possédé d'une funeste douleur, se poignarde lui-même, & jette en mourant le poignard à son maître, qui s'en saisit, s'en frappe, & tombe à son tour. Un de ses gens arrive dans l'instant de cette catastrophe, bande sa plaie, & lui apprend que Cléopatre vivoit encore.

Il se fait porter au pié de la tour où elle étoit enfermée. Ce fut un spectacle touchant de voir le maître de tant de nations, un des premiers capitaines de son siecle, illustre par ses faits d'armes & par ses victoires, expirant, porté par des gladiateurs, & élevé dans un panier au haut de la tour où Cléopatre lui tendoit les bras, à la vue de toute la ville d'Alexandrie,

dont les cris & les larmes exprimoient la douleur & l'étonnement.

Cléopatre, en se réfugiant dans cette tour, avoit fait semer d'avance le bruit de sa mort, bien résolue de se tuer, soit qu'elle se reprochât d'avoir perdu un homme qui lui avoit pendant dix ans sacrifié l'empire du monde, ou qu'elle vît ses nouveaux projets démentis. Quoi qu'il en soit, le triste état d'Antoine lui fit verser un torrent de larmes. « Ne pleurez point, madame, lui » dit-il, je meurs content entre les bras » de l'unique personne que j'adore ". Telle fut, à l'âge de 53 ans, la fin d'un homme ambitieux, qui avoit désolé la terre, & que perdirent les égaremens de l'amour. J'ai peu de chose à dire du troisieme triumvir.

Caractere de Lépidus. Lépidus (Marcus-Æmilius) sortoit de la maison Æmilia, la plus illustre entre les patriciennes; c'est celle qu'on citoit ordinairement pour la splendeur, & pour la quantité de triomphes & de dignités. Ainsi Lépide portoit un grand nom, considéré dans le sénat, & très-honoré dans la république; mais il le ternit honteusement par ses vices & par ses crimes.

C'étoit un esprit borné, ambitieux, sans courage, un homme vain, fourbe, avare, & qui ne possédoit aucune vertu, *nullam virtutibus tam longam fortunæ indulgentiam meritus.* La fortune l'éleva, & le soutint quelque tems dans le haut poste de triumvir, sans aucun mérite de sa part; mais aussi cette même fortune lui fit éprouver ses revers, & le remit dans l'état d'opprobre où il passa les dernieres années de sa vie. Il avoit été trois fois consul, savoir l'an 708, 709 & 713 de Rome.

Dès qu'il fut revêtu de cette énorme puissance que lui donna le rang superbe de triumvir, qu'il avoit joint à la charge de grand-pontife, tant de pouvoir & de dignités l'étourdirent. Cet étourdiment s'accrut encore lorsque les deux autres triumvirs le fixerent à Rome pour y commander à toute l'Italie, au peuple, & au sénat qui distribuoit ses ordres dans les provinces: cependant il auroit dû comprendre qu'on ne le laissoit à Rome que par son peu de capacité pour la guerre.

Aussi quand les deux autres triumvirs, après la bataille de Philippe, se partagerent de nouveau le monde, ils ne lui donnerent que très-peu de part à l'autorité; & tandis qu'Antoine prit l'orient, Octave l'Italie & le reste de l'empire, Lépidus fut obligé de se contenter de son gouvernement des Espagnes; & comme toutes les troupes étoient dévouées à ses collegues, il fallut qu'il partît seulement avec quelques légions, destinées pour sa province.

Bientôt après, Octave ayant sur les bras en Sicile les restes du parti de Pompée, Lépidus le tira de peine avec plusieurs légions qu'il lui amena, & qui déciderent de la victoire. Le succès tourna la tête de cet homme vain, il montra peu d'égards pour son collegue, & lui fit dire de se retirer de Sicile où il n'avoit plus rien à faire. Octave qui trouvoit toujours des ressources dans ses ruses, dissimula cette injure, & gagna par tant de récompenses & de promesses plusieurs chefs de l'armée de Lépide, qu'ils abandonnerent leur général, & le livrerent entre ses mains.

Conduit à la tente d'Auguste, il oublia son nom, sa naissance & son rang. Il lui demanda lâchement la vie avec la conservation de ses biens. Auguste n'osa pas lui refuser sa priere, de peur d'irriter toute une armée dont il avoit besoin de gagner les cœurs. Mais quand il eut assuré son autorité, il dépouilla Lépidus du pontificat. Le reste de la vie de ce triumvir se passa dans l'obscurité; & sans doute bien tristement, puisqu'il se voyoit le malheureux objet de l'indulgence hautaine d'un ancien collegue. Cependant on est bien aise de l'humiliation d'un homme qui avoit été un des plus méchans citoyens de la république, sans honneur & sans ame, toujours le premier à commencer les troubles, & formant sans cesse des projets, où il étoit obligé d'associer de plus habiles gens que lui.

Conclusion. Voilà le portrait des trois hommes par lesquels la république fut abbatue, & personne ne la rétablit. Malheureusement Brutus, à la journée de Phi-

lippe, se crut trop tôt sans ressource pour relever la liberté de la patrie. Il se considéra dans cet état, comme n'ayant pour appui que sa seule vertu, dont la pratique lui devenoit si funeste : « Vertu, » s'écria-t-il, que j'ai toujours suivie, » & pour laquelle j'ai tout quitté, pa» rens, amis, biens, plaisirs & dignités, » tu n'es qu'un vain fantôme sans force » & sans pouvoir. Le crime a l'avantage » sur toi, & désormais est-il quelque » mortel qui doive s'attacher à ton inutile » puissance » ! En disant ces mots, il se jetta sur la pointe de son épée, & se perça le cœur.

Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras.

L'article du *triumvirat* qu'on vient de lire, & que j'ai tiré de plusieurs excellens ouvrages, pouvoit être beaucoup plus court ; mais je me flatte qu'il ne paroîtra pas trop long à ceux qui daigneront considérer que c'est le morceau le plus intéressant de l'histoire romaine. Aussi les anciens l'ont-ils traité avec amour & prédilection. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Nous ajouterons à cet article une vie détaillée des trois derniers triumvirs dont nous venons d'esquisser les caracteres.

TRIUMVIRS, (*Hist. Rom.*) le plus célébre des *Triumvirs* est Auguste. Tel est le nom que la flatterie donna dans la suite à Caïus-Octavius. Cet usurpateur qui fut assez sage pour se soutenir pendant une longue suite d'années sur un trône que César avoit teint dans son sang en voulant y monter, nâquit l'an de Rome 690, de Caïus-Octavius préteur de Macédoine, & d'Accia fille de Julie, sœur de César. La famille des Octaves étoit partagée en deux branches ; savoir, celle des Cneïens & celle des Caïens. Les premiers rapportoient leur illustration aux premiers tems de la république : les autres dont descendoit *Auguste*, n'étoient point encoresortis de l'ordre des chevaliers lors de la ruine de Carthage. Le bisaïeul d'*Auguste* avoit été tribun légionnaire en Sicile, & sa mere Accia autrement Atia, étoit fille de Julie & d'Accius Balbus dont la famille étoit depuis long-tems considérée dans Aricie, ville ancienne du Latium. Cette origine a reçu quelque atteinte ; Antoine pendant les guerres civiles lui reprocha souvent l'obscurité de sa naissance. A l'entendre, le bisaïeul paternel d'*Auguste* avoit été flétri des chaînes de l'esclavage. Cassius de Parme, dans une lettre qu'il lui écrivit avant la bataille d'Actium, lui dit qu'il devoit le jour à un banquier & à une femme élevée dans les moulins d'Aricie : mais ce ne sont-là que des traits lancés par la rivalité & par la haine. Nous en avons pour garant le sentiment de Suétone, dont l'autorité n'est certainement pas suspecte lorsqu'il fait l'éloge d'un prince : d'ailleurs *Auguste* avoit en sa faveur l'adoption de César dont on sait quelle étoit la fierté. Au reste ce n'est pas la naissance que nous admirons dans ce prince : il nous intéresse comme politique & comme législateur ; comme homme de guerre, il n'eut d'autre mérite que l'heureux choix de ses généraux. Son regne offre tant de détails intéressans, que nous nous arrêterons peu sur son enfance. Il avoit à peine quatre ans lorsqu'il perdit son pere Octavius. Cette perte lui devint moins sensible par le nouveau choix que fit Atia : Philippe son beau-pere lui donna une éducation conforme à sa naissance, & l'on peut dire qu'il en sut profiter. A neuf ans il harangua le peuple, à douze il prononça dans la tribune l'oraison funebre de Julie son aïeule. Quoiqu'enfant, il avoit cet air majestueux qui lui attira dans la suite la vénération des peuples. César, admirateur de ses belles qualités, forma de bonne heure le projet de l'associer à ses hautes destinées ; jaloux de le former lui-même dans l'art militaire, il avoit résolu de le mener à la guerre qu'il méditoit contre les Parthes. On sait par quelle catastrophe cette guerre qui eût probablement mis le comble à la gloire de César, fut suspendue. Ce grand homme reçut des mains de ses compatriotes le coup qu'il destinoit à leurs ennemis. Octave étoit à Apollonie lorsqu'on lui apprit par quels efforts Rome venoit de signaler sa liberté mourante. Les circonstances étoient embarrassantes ; les vengeurs de la patrie, le poignard à la main, menaçoient les partisans de César, & un de ses prétendus amis, aidé de la faveur du

peuple, se préparoit à se revêtir de ses dépouilles sous prétexte de le venger. Le sénat, enchaîné par la terreur, faisoit des vœux pour Brutus, & fléchissoit devant Antoine. Octave avoit été adopté par César. Sa famille qui sentoit les dangers de cette adoption, lui écrivit pour l'engager à y renoncer, & à préférer une vie privée à une grandeur qu'il falloit chercher à travers tant d'écueils. Il est vrai qu'en faisant ratifier cette adoption, c'étoit se rendre odieux aux deux partis. Les uns devoient le regarder comme le successeur d'un tyran, les autres comme le possesseur titré des biens qui excitoient leurs convoitise. Ses amis, suivant l'intention de ses parens, lui conseilloient de chercher une retraite parmi les troupes de Macédoine, milice accoutumée à vaincre sous César, & inconsolable de la mort de ce grand général. Octave, guidé par son ambition, rejetta des conseils avoués par la prudence : mais quoiqu'il portât dès-lors l'espoir de ses desseins jusques sur le trône, son ame parut toujours dans le plus grand calme. On n'apperçut en lui aucun de ces mouvemens qu'excitent d'ordinaire les grandes passions & l'espoir des grands succès. Résolu de passer en Italie, il fit sonder les dispositions de la garnison de Brinde ; ayant vu qu'elle étoit affectionnée au parti de César, il s'en fit un appui. Après l'avoir remerciée de son attachement pour la mémoire de son grand-oncle, & avoir sacrifié aux dieux en sa présence, il se déclara héritier de César, & son fils par adoption, & ce fut alors qu'il changea son nom de Caius-Octavius en celui de Caius Julius César Octavianus.

Cette premiere démarche donna la plus haute idée de son courage, & inspira la plus grande confiance à ses partisans. La fermeté que ce prince fit paroître au milieu des discordes civiles, nous feroit penser que s'il parut moins souvent à la tête des armées, ce fut moins une preuve de cette pusillanimité qu'on lui reproche, qu'un effet de la prudence qui ne permet pas à un homme d'état de mettre toutes ses espérances dans le destin d'une bataille. Dès qu'il se fût assuré de l'affection de la garnison de Brinde, qu'il lui livra toutes les munitions de guerre & de bouche destinées pour l'expédition contre les Parthes, il forma la résolution de se rendre à Rome toujours flottant entre la servitude & la licence. Octave ne tarda point à s'appercevoir des desseins d'Antoine. Le regardant dès-lors comme son plus redoutable rival, il feignit de se jetter dans le parti de la république. Cicéron, auparavant les délices de Rome, étoit retiré à la campagne où il vivoit en homme privé, faisant des vœux pour sa patrie qu'il n'étoit plus en état de sauver. Octave sentit quelle considération ce sage donneroit à son parti. Il alla lui rendre visite à Cume, & l'assura que, quoiqu'il se portât héritier de César, son projet n'étoit pas d'asservir ses compatriotes, & qu'il n'avoit d'autre dessein que de travailler à rétablir le calme dans la république, & l'asseoir sur ses anciens fondemens. Cicéron d'autant plus facile à persuader, qu'il nourrissoit contre Antoine une haine invincible, se laissa séduire. Cette premiere conquête attacha une foule de sénateurs au parti d'Octave qui ne balança plus à entrer dans Rome. Le peuple idolâtre pour le nom de César qu'il avoit pris, alla le recevoir au-de-là des murs, & lui décerna une espece de triomphe. Tous les anciens amis de César imiterent cette ivresse ; Antoine seul parut mécontent de son arrivée, il ne lui rendit aucun honneur. Octave, trop clairvoyant pour ne pas deviner la cause de cette tiédeur, feignit de ne pas s'en appercevoir ; & lorsque ses courtisans s'en plaignirent, c'est à moi, leur répondit-il, qui ne suis qu'un jeune homme, à prévenir une personne qui m'est supérieure par son âge, ses services & le rang qu'il occupe dans la république. Cette déférence apparente rendoit ce consul odieux, & augmentoit le crédit de son jeune rival. Octavien se plia à toutes les soumissions qu'on exigea de lui. Ayant fait ratifier son adoption, il se rendit aux jardins de Pompée. Antoine les avoit eus des dépouilles de cet homme célebre. *Auguste* attendit longtems l'audience du consul qui vouloit l'accoutumer de bonne heure à l'air d'autorité qu'il vouloit prendre ; cependant il en fut reçu avec beaucoup de civilité ; lorsqu'on l'eut

fut introduit, Octavien entama la conversation : il se plaignit d'abord, mais avec un ton de modestie, de l'acte de pardon qu'Antoine avoit fait passer en faveur des conjurés qu'il auroit pu châtier aussi sévérement, disoit-il, & d'une maniere aussi arbitraire qu'il avoit châtié Amatius. Il lui rappella ensuite dans les termes les plus obligeans, l'amitié dont César l'avoit honoré, & les grands services de ce dictateur, auquel il étoit redevable de sa fortune. Il le conjura par la mémoire de son ami, de leur commun bienfaiteur, de l'aider à venger la mort de César, ou au moins de ne lui opposer aucun obstacle dans une entreprise si digne de ses louanges. Tout dans ce discours flattoit Antoine, qui dans de nouvelles proscriptions voyoit de nouveaux biens à acquérir : mais lorsqu'il lui demanda les trésors qu'il avoit fait enlever du palais de César, son zele se réfroidit tout-à-coup : « & comme cette somme, ajouta Octavien, n'est pas suffisante pour acquitter les obligations du testament de César, j'espere que vous ne balancerez pas à m'aider de vos trésors, ou au moins que vous engagerez les questeurs à m'ouvrir ceux de la république, aux offres que je fais de rendre ce que je pourrai emprunter pour un si noble dessein ; quant aux meubles, je vous en fais de bon cœur le sacrifice, c'est un gage de plus qui doit vous attacher au parti de mon pere ; mais à l'égard de l'argent, j'en ai besoin, & j'exige qu'on me le remette sans délai ». Antoine d'autant plus offensé de la hardiesse de ce jeune homme, qu'il ne doutoit que ce ne fût pour acheter la faveur du peuple, lui fit un refus qu'il accompagna de paroles très-dures. Ils se séparerent en ennemis. Octavien mit aussi-tôt en vente toutes les maisons & toutes les terres qui lui revenoient de la succession du dictateur. Il fit publier en même tems qu'il ne consentoit à l'aliénation de ces grands biens, que pour empêcher Antoine de priver tant de familles des effets de la libéralité de César : mais le consul lui donna la mortification de s'opposer à cette vente, en engageant quelques particuliers à réclamer les terres, comme ayant fait partie du patrimoine de leurs ancêtres que le dictateur avoit dépouillés pendant la guerre civile. D'un autre côté, les questeurs excités par Antoine, formerent des prétentions sur une partie de ces terres, comme ayant été confisquées au profit du public. Ces procédés étoient injustes ; mais Octavien, au lieu de s'adresser au sénat qui eût pu lever ces obstacles, mit en vente son propre patrimoine, ainsi que les biens de sa mere & de son beau-pere qui firent ce généreux sacrifice pour favoriser ses desseins. Du provenu de ses ventes *Auguste* acquitta les legs que César avoit faits au peuple ; & cette feinte libéralité manqua d'entraîner la ruine d'Antoine. La populace dont le cœur s'ouvre toujours à l'intriguant qui fournit le plus d'alimens à sa cupidité, parloit de le mettre en pieces. Une nouvelle dispute élevée à l'occasion de la chaire & de la couronne de César qui, suivant un décret du sénat, devoient être placées dans tous les spectacles, mit le comble à leur mésintelligence. Octavien fait prendre cette chaire & cette couronne, & les fait placer au milieu de l'amphithéâtre, malgré les déclamations d'Antoine qui menaçoit de le faire traîner en prison. Cette fermeté acheva de lui gagner la faveur du peuple. Profitant de cet enthousiasme, il monte à la tribune ; alors apostrophant Antoine comme s'il eût été présent, « consul injuste, implacable, s'écria-t-il, faut-il que ta haine contre moi s'étende jusques sur le grand César ? Tu foules avec mépris les cendres de ce héros dont ta fortune est l'ouvrage. Tu prétendois venger sa mémoire, & tu cherches à la flétrir ; tu te prosternois autrefois à ses pieds, tu lui offrois le diadême, aujourd'hui tu lui refuses jusqu'aux honneurs que le sénat lui a déférés. Sacrifie-moi à ton coupable ressentiment, mais au moins épargne les manes d'un grand homme. Tout en toi fait la censure de ton ingratitude. Rends à tes concitoyens des biens qu'il n'avoit réservés que pour eux ; j'abandonne le reste à ton insatiable cupidité ; je me croirai assez riche si je puis m'acquitter envers ces généreux défenseurs de la patrie ».

Ce discours artificieux mit le peuple en fureur contre Antoine ; ses gardes même

censuroient sa conduite. Rome alloit devenir une arêne, lorsque des vues politiques réunirent ces deux rivaux. Le consulat d'Antoine étoit prêt d'expirer; la crainte que sa grandeur ne s'éclipsât avec sa magistrature, l'engagea à se reconcilier avec Octavien. Il ambitionnoit le gouvernement des Gaules; convaincu que l'injure faite à l'héritier de César, n'étoit pas un titre pour avoir les suffrages du peuple, il fit les premieres démarches; & Octavien sensible à cette déférence, consentit à l'aider de son crédit. Ce fut sans doute une faute de ce grand politique: il sembla oublier que c'étoit dans cette contrée que César avoit trouvé des armes pour asservir Rome. Cette réconciliation ne pouvoit être de longue durée entre ces deux ambitieux. Dès qu'Antoine eut pris possession de son gouvernement, il traversa toutes les mesures d'Octavien. Le sénat qui voyoit en eux deux tyrans plus terribles que celui qu'il avoit fait périr, fomentoit cette désunion, dans l'espoir de les détruire l'un par l'autre. Cette politique alloit réussir, mais les amis d'Antoine s'apperçurent du piege qui leur étoit tendu, & le forcerent de rester uni avec Octavien. Brutus vivoit encore, & la liberté ne pouvoit s'éteindre tant qu'il lui resteroit un souffle de vie ». Votre sûreté, lui disoient-ils, & la nôtre, exige la ruine des conjurés. Si leur parti l'emporte, nous serons persécutés, proscrits comme fauteurs de la tyrannie. Redoutez Brutus & ses partisans farouches, & songez que nous ne pouvons nous maintenir que par notre union avec le jeune Octavien (*Auguste* entroit pour lors dans sa 19e. année). Aidez-le donc à exécuter ses généreux desseins, en vengeant de concert la mort de César. Que nous n'ayons pas à vous reprocher que le meilleur ami du dictateur ait empêché son fils de châtier ses assassins. Antoine desiroit avec autant d'ardeur que ses officiers de détruire les conjurés; mais il ne vouloit pas qu'Octavien en eût la gloire. Il le connoissoit trop bien pour se laisser abuser sur ses desseins; mais comme on insistoit sur une entrevue, il y consentit, & fit une espece de traité qui fut rompu presqu'aussi-tôt que conclu. Antoine fit traîner en prison plusieurs soldats accusés d'avoir voulu l'assassiner de la part d'Octavien. Cette lâcheté a trouvé un panégyriste dans Cicéron, aveugle dans sa haine contre Antoine. Les partisans de la république crurent que c'étoit un incident adroitement ménagé pour avoir l'un & l'autre un prétexte de faire des levées; mais la suite fit clairement connoître que chacun d'eux aspiroit à perdre son rival, & à rester seul à la tête du parti contraire à celui des conjurés. Tous deux s'apprêterent à soutenir leurs prétentions les armes à la main. Antoine envoya des ordres à son frere pour lui amener les légions de Macédoine. Il comptoit sur l'amitié de Lépide qui commandoit quatre légions en Espagne; & sur celle de Plancus qui en commandoit trois dans les Gaules. *Auguste* pour conjurer l'orage, alla dans la Campanie où il leva dix mille vétérans dont César avoit récompensé la valeur, en leur donnant des terres dans cette partie de l'Italie. Ces troupes ne lui paroissant pas suffisantes, il corrompit à force d'argent deux des légions d'Antoine, & s'en attacha deux autres qui tenoient auparavant pour le parti de la république. Ce fut alors qu'il prit le chemin de Rome qui s'apprêtoit à voir reparoître les scenes sanglantes de Marius & de Sylla; s'étant arrêté à deux lieues de la ville, il feignit de n'y vouloir entrer qu'avec l'agrément du peuple. Un tribun qu'il avoit mis dans ses intérêts, lui applanit tous les obstacles, en prononçant une harangue, dans laquelle il fit croire au peuple qu'il n'avoit d'autre projet, en entrant dans Rome, que de défendre ses concitoyens contre les attentats d'un consul ambitieux. Plusieurs sénateurs eurent la foiblesse de le penser, & Cicéron toujours guidé par son aversion contre Antoine, travailloit de tout son pouvoir à étendre le bandeau de l'illusion. Brutus, qui portoit lui seul tout le fardeau de la république, écrivit plusieurs lettres pour désiller les yeux de cet orateur. Il finit par lui reprocher que sa haine étoit contre le tyran, & non contre la tyrannie. En effet Cicéron avoit perdu cette fierté républicaine, & sembloit n'ambitionner que le triste avantage de se choisir un maître.

L'Italie entiere étoit dans la plus grande agitation : on voyoit déja l'étendard de la guerre civile. *Auguste* n'avoit point encore de titre ; & dès qu'il sut qu'Antoine s'approchoit à la tête d'une armée, ses soldats lui offrirent celui de propréteur, sans attendre les ordres du sénat. Trop sage pour offenser cette compagnie dans des conjonctures aussi délicates, *Auguste* refusa de l'accepter ; & lorsque ses amis les plus intimes lui demanderent les raisons de ce refus : « Le sénat, leur répondit-il, s'est déclaré pour moi moins par affection que par la terreur qu'Antoine lui inspire. On ne prétend m'employer que pour sa ruine, afin de me faire périr moi-même par les assassins de César. Dissimulons encore. Il y auroit de l'imprudence à paroître percer les odieux mysteres de cette sombre politique, ce que je ferois à coup sûr si j'avois l'indiscrétion de prendre le titre que l'armée veut me faire accepter. Ma déférence engagera les peres conscripts à me l'offrir ». L'événement justifia le discours d'*Auguste*, & alla bien au-delà de ses espérances. Non-seulement les sénateurs lui accorderent le titre de propréteur, ils firent encore un décret par lequel il lui étoit permis d'être consul dix ans avant l'âge fixé par les loix. On lui érigea dès-lors une statue, & il eut rang parmi les sénateurs.

Cette politique avoit un effet trop certain, trop prompt pour y renoncer. Cicéron tout-puissant dans le sénat, lui en assuroit tous les membres. Octavien sut encore se concilier l'esprit des nouveaux consuls, C. Vibius-Pansa & Aulus-Hirtius. Il les abusa au point qu'ils proposerent aux peres conscripts les deux questions suivantes ; savoir, quelles récompenses méritoient les deux légions qui avoient abandonné Antoine, pour se ranger sous ses enseignes, & de quels moyens il falloit user pour forcer Antoine à se désister du proconsulat des Gaules ? Le sénat fit aussi-tôt un décret qui autorisoit les consuls à récompenser les légions à leur gré, & à prendre toutes les mesures qui leur sembleroient nécessaires pour déposséder Antoine qui, sur de nouvelles déclamations de Cicéron, fut déclaré ennemi de la patrie. *Auguste* reçut aussi-tôt des ordres de

se joindre aux consuls & d'agir de concert avec eux contre l'ennemi commun. Il fut revêtu d'une autorité égale à la leur, chose inouie jusqu'alors ; & comme si ces honneurs eussent été au-dessous de ses services, le sénat prononça un décret, en vertu duquel, les vétérans qui étoient à son service, auroient chacun plusieurs arpens de terre, dès que la guerre seroit terminée, avec une exemption de toute charge. C'est ainsi que les chefs de la république couroient eux-mêmes au-devant du joug que leur préparoit ce jeune ambitieux. Antoine qui se voyoit inférieur par le nombre de ses troupes, au parti de Brutus & de celui d'*Auguste*, qui s'étoient réunis, tente la voie de la négociation. Ce fut inutilement ; après plusieurs combats dont les succès furent variés, il fut vaincu aux environs de Mutine, aujourd'hui Modene. Forcé de fuir devant le grand nombre & le courage de Brutus, il prit le chemin des Gaules à dessein de se joindre avec Lépidus, Plancus & Asinius-Pollio qui commandoient chacun un corps de troupes assez considérable.

Cette journée dans laquelle Brutus & *Auguste* avoit combattu sous les mêmes enseignes, sembloit devoir les réunir pour toujours ; Brutus le desiroit ; mais un associé aussi clairvoyant, aussi difficile à corrompre n'étoit pas du goût d'*Auguste*. Celui-ci lui connoissoit un amour trop violent pour la liberté, pour espérer de pouvoir jamais en faire un esclave. Dans la nécessité d'avoir un collegue, il préféroit encore Antoine. Le consul Vibius le détermina pour ce dernier parti. Ce consul étant près de mourir le fit venir à Bologne où il lui parla en ces termes : « J'ai toujours aimé César plus que moi-même, & quand il fut assassiné, j'aurois hasardé ma vie, pour sauver la sienne, si j'avois eu des armes. Je n'ai jamais renoncé jusqu'ici au desir ni à l'espérance de venger quelque jour sa mort. Quelques motifs de prudence que vous avez vous-même approuvés, m'ont lié les mains & retenu dans le parti du sénat. Ma mort, qui s'approche, me prive d'un espoir si cher à mon cœur : mais avant que d'expirer, je m'acquitterai envers le fils de ce que j'ai dû au pere. Sachez

donc que vous êtes détesté de ce sénat qui vous caresse. Rien ne seroit plus agréable aux peres conscripts que la nouvelle de votre désastre & de celui d'Antoine. Ils n'aspirent qu'à vous voir périr l'un & l'autre, & vous regardent comme l'instrument réciproque de cette ruine. N'allez pas croire que ce soit par amitié qu'ils se sont déclarés en votre faveur; c'est qu'ils vous regardent comme le moins redoutable. Ils en ont fait plus d'une fois l'aveu à Histius & à moi. L'amitié dont César m'a honoré, m'oblige à vous donner un avis que je suivrois à votre place. Etouffez, Antoine & vous, toutes les semences de discorde qui vous divisent; c'est l'unique moyen d'éviter votre ruine. Mon dessein n'a jamais été, comme le sénat l'a cru, de détruire Antoine, mais seulement de le forcer à main armée à faire avec vous, un traité d'alliance durable, afin de poursuivre conjointement les assassins de notre commun bienfaiteur. Je vous remets vos deux légions, je desirerois de même vous faire passer toute l'armée, mais je n'en suis pas le maître. La plûpart des officiers sont espions du sénat ». Telles furent les dernieres paroles de ce consul. Elles firent une vive impression sur l'ame d'Octavien; & ce fut sans doute cet avis qui produisit dans la suite le fameux triumvirat.

La conduite du sénat répondit bientôt à cet avis. Croyant n'avoir plus rien à redouter d'Antoine, qu'elle voyoit affoibli, cette compagnie commença à négliger Octavien & à caresser le parti des conjurés. Le triomphe qu'il demandoit, fut déféré à Brutus, qui fut maintenu dans son gouvernement des Gaules, & fait général des troupes qu'avoient commandées les consuls Histius & Pansa. Histius avoit péri à la journée de Mutine d'un coup que lui porta Octavien, par malheur; d'autres disent exprès. Ceux qui sont de ce dernier sentiment, accusent encore *Auguste* d'avoir fait périr Pansa en corrompant le médecin qui pansoit sa blessure. Quoi qu'il en soit, cette conduite du sénat ne permit point à *Auguste* de s'abuser sur ses desseins. Il songea dès-lors à se réconcilier sérieusement avec Antoine. Il lui envoya sur-le-champ les prisonniers de marque faits à la journée de Modene. Il lui fit dire par Ventidius, qu'il voyoit avec peine qu'il se faisoit illusion sur ses vrais intérêts. Dans le même tems il écrivit à Lépide, à Plancus & Asinius-Pollio, qui, tous étoient dans la familiarité d'Antoine, que le sénat, dévoué sans réserve aux meurtriers de César, avoit conjuré sa perte, & qu'ils s'abusoient eux-mêmes étrangement, s'ils en espéroient un traitement plus favorable. Il ajouta quelques plaintes contre Antoine; mais les expressions étoient si ménagées, qu'elles ne pouvoient l'offenser.

Antoine étoit dans des circonstances trop fâcheuses, pour être insensible aux procédés d'Octavien. On peut lire à son article le déplorable état où il étoit réduit. Il prit le commandement des troupes qu'avoit Lépide; & fit ses préparatifs pour entrer en Italie à la tête de dix-sept légions & de mille chevaux. Les peres conscripts étonnés d'apprendre qu'il marchoit vers Rome, changerent de systême; & comme ils ignoroient que c'étoit aux intrigues d'Octavien qu'ils devoient rapporter les frayeurs dont ils étoient frappés, ils lui conférerent, conjointement avec Brutus, la conduite de la guerre. Octavien instruit par la nature & par l'art, cacha ses sentimens sous de fausses caresses. Il remercia d'abord le sénat dans les termes les plus affectueux; mais lorsqu'il eut enrôlé ses troupes, il jetta le masque. Ayant assemblé ses principaux officiers, il leur déclara ses véritables desseins. Il pratiqua aussi-tôt les légions qui, séduites par l'éclat de ses promesses, envoyerent des députés à Rome demander qu'on lui déférât le consulat. Ce n'étoit qu'une vaine formalité; il avoit formé la résolution de le prendre de force, si on se refusoit à le lui accorder de bon gré. Le sénat qui vouloit encore user de quelque ménagement, fit aux députés une réception obligeante; mais leur demande fut rejettée sur ce qu'Octavien n'avoit point atteint l'âge prescrit par les loix. Ce n'étoit qu'un prétexte, puisqu'un décret l'en avoit dispensé. Les deputés alléguerent les exemples de Rullus, de Décius, de Corvinus, des deux Scipion, de Pompée &

de Dolabella ; & sur ce que des sénateurs répondirent que la plûpart des grands hommes que l'on venoit de citer, s'étoient distingués par leur zele pour la liberté, ils repliquerent qu'on ne s'en tiendroit point à leur refus. Cornelius, l'un de ces députés, portant la main sur la garde de son épée, quitta l'assemblée d'un air menaçant : voilà, ajouta-t-il, ce qui saura faire un consul. Les légions offensées du refus des sénateurs, presserent Octavien de les conduire à Rome ; disant que comme héritier de César, il avoit droit de disposer du consulat. On voit comment le droit de conférer les grandes charges de la république passoit insensiblement du sénat à l'armée. Des écrivains ont accusé *Auguste* d'avoir introduit cette nouveauté qui occasionna le meurtre d'un si grand nombre de ses successeurs : mais on voit que ce fut l'ouvrage des circonstances, & non pas de la réflexion de ce prince. *Auguste* mettant à profit l'heureuse disposition de l'armée, passa le Rubicon, foible ruisseau, mais fameux depuis que César s'étoit arrêté sur ses bords. Ayant partagé son armée en deux corps, il marcha à la tête de l'un vers la capitale, usant de la plus grande célérité. L'approche inattendue de ce prince remplit la ville d'une terreur soudaine. Les sénateurs délibéroient à la hâte, & leurs décrets étoient aussi-tôt revoqués que conçus. Plusieurs n'osant poser la main sur le timon de l'état, s'écarterent des endroits que l'orage menaçoit, & se retirerent à leurs maisons de campagne. Le timide Cicéron, honteux d'avoir été le jouet d'un enfant, étoit de ce nombre. Rome enrichie des dépouilles des nations asservies à son joug, offre un spectacle bien moins intéressant que Rome pauvre & sans esclaves. On n'y voyoit plus ces ames fieres qui savoient envisager la mort sans pâlir. Les Romains dégradés craignoient l'esclavage, non parce qu'il est honteux, mais seulement parce qu'il est pénible. Dès qu'Octavien parut devant les murs, tous les ordres de l'état vinrent à sa rencontre, non pour le combattre, mais pour lui donner des marques de la plus entiere obéissance. Il sembloit moins un rebelle, qu'un roi qui montoit sur un trône dont la possession lui étoit confirmée par une longue suite d'aïeux. Il entra dans la ville au milieu des acclamations de tout le peuple. Les vestales précédées par sa mere & ses sœurs, l'accompagnerent jusqu'à son palais où les patriciens se rendirent en foule pour lui faire une cour que leur cœur désavouoit. Cicéron fut le dernier à lui rendre hommage. Cet orateur reçut un accueil assez froid, & c'est une mortification que l'on n'est pas fâché de lui voir essuyer. Le caractere faux qu'il fit paroître dans les dernieres années de sa vie, nous retient sur les éloges dont il se montra si jaloux. Ennemi d'abord de César, il étoit devenu son flatteur ; & ce protecteur d'Octavien avoit récemment prononcé une harangue, dans laquelle il disoit, en termes équivoques, qu'il falloit le faire périr. Cornutus fut le seul qui refusa de se plier au joug du tyran. Il avoit gouverné Rome depuis la mort des derniers consuls ; n'ayant pu voir ses compatriotes courir d'eux-mêmes à la servitude, cet homme s'étoit tué de désespoir. Ce trait de fermeté romaine eût été célébré dans d'autres tems ; mais les écrivains mercénaires qui recueillirent les annales de l'empire sous *Auguste* & ses successeurs, ont eu peine à le consacrer. Après avoir exercé dans Rome plusieurs actes de souveraineté, *Auguste* en sortit le jour où on devoit l'élire consul. C'est ainsi qu'il feignoit de laisser aux comices la liberté des suffrages, lorsqu'il venoit de faire tout trembler sous le poids de son despotisme. C'est encore une réfutation complette des auteurs qui ont reproché à ce prince d'avoir fait passer aux soldats le droit de choisir des maîtres. Il fut nommé consul d'une voix unanime, & eut pour collegue un de ses parens appellé Q. Pædius. La flatterie publia qu'on avoit apperçu douze vautours, comme il offroit un sacrifice aux Dieux en reconnoissance de son élection, d'où l'on conclut qu'il seroit un jour revêtu d'une autorité égale à celle de Romulus.

Le premier usage que fit Octavien de son autorité, fut de faire confirmer son

adoption dans une aſſemblée du peuple. Il obtint enſuite du ſénat un décret qui ordonnoit le procès de tous ceux qui avoient trempé dans le meurtre de César, & comme ce décret eût pu le rendre odieux, il avoit eu ſoin de le faire ſolliciter par ſon collegue. Tous les conſpirateurs furent cités, & lorſque le héraut prononça le nom de Brutus, le ſénat & le peuple fondirent en larmes; c'étoit un dernier hommage que les Romains rendoient à leur antique vertu. Entre les juges qui furent choiſis pour prononcer ſur le ſort de tant d'illuſtres citoyens, Sicilius Coronas fut aſſez généreux pour ſe déclarer en leur faveur, & ce trait de magnanimité lui coûta la vie. Octavien le fit périr après une réconciliation apparente. Malgré l'oppoſition de ce digne Romain, tous les conjurés furent condamnés, ſans être entendus, à un exil perpétuel, & tous leurs biens furent confiſqués. La difficulté d'opprimer Brutus & Caſſius, accéléra le traité qu'Octavien méditoit avec Antoine, dont le bras lui étoit néceſſaire; la conférence ſe tint dans une île formée par le Reno, petite riviere qui, après avoir arroſé le territoire de Bologne, ſe décharge dans le Pô. Ce fut dans cette île que ſe forma ce fameux triumvirat, qui porta le dernier coup à la république, & entraîna la ruine de ce qu'elle avoit de plus illuſtre. Lépide qui, ſans avoir les talens de ces deux hommes fameux, devoit être aſſocié à leur fortune, viſita l'endroit où on devoit s'aſſembler, dans la crainte qu'*Auguſte* n'y eût placé quelque embuſcade; la conférence dura trois jours, après leſquels il fut décidé, 1°. qu'Octavien abdiqueroit le conſulat en faveur de Ventidius, lieutenant d'Antoine; 2°. que l'autorité ſouveraine réſideroit toute entiere dans eux trois, pendant l'eſpace de cinq ans, ſous le nom de triumvirs, & de réformateurs de la république; 3°. qu'ils feroient ratifier ce partage par le peuple romain: c'eſt ainſi qu'ils déguiſoient les chaînes qu'ils préparoient au peuple; 4°. qu'Antoine auroit le gouvernement de toutes les Gaules, excepté la Gaule narbonoiſe, qui devoit être déféré à Lépide, avec les deux Eſpagnes, & qu'Octavien auroit pour ſon lot, outre l'ancien domaine de Carthage, l'Egypte entiere, la Sicile & la Sardaigne; 5°. que les provinces d'orient, alors au pouvoir de Brutus & de Caſſius, reſteroient pendant quelque tems en commun; 6°. qu'Antoine & Octavien ſe réuniroient ſur le champ contre Brutus & Caſſius, tandis que Lépide reſteroit à Rome pour y faire reſpecter l'autorité du triumvirat.

Les triumvirs, après avoir ainſi uſurpé l'autorité ſouveraine, & s'être promis une fidélité réciproque, ſongerent à ſatisfaire leur vengeance; mais la crainte que les excès auxquels ils alloient ſe livrer, ne révoltaſſent les légions, les engagea à leur faire part de la proie qu'ils s'apprêtoient à dévorer; chaque légionnaire devoit avoir 5000 drachmes après les troubles; chaque ceinturion 25000, & chaque tribun 50000. A ces ſommes prodigieuſes furent ajoutées des récompenſes plus ſolides encore; on devoit leur répartir les terres des dix-huit meilleures villes d'Italie, après qu'on en auroit chaſſé les légitimes poſſeſſeurs: Capoue, ſi fameuſe par ſes délices, & le ſéjour d'Annibal, étoit du nombre de ces villes, ainſi que Rhege, Lucerie, Ariminie & Vibo.

Les ſermens ne leur ſuffiſant pas, ces tyrans farouches ſcellerent leur union des plus horribles ſacrifices. Antoine demanda le meurtre de Cicéron, Octavien celui de Lucius Céſar, oncle maternel d'Antoine; on ne ſait ſi Lépide ſollicita la permiſſion de faire mourir Lucius Emilius Paulus, ſon propre frere, ou s'il fut forcé de l'abandonner au reſſentiment de ſes collegues. A ces trois noms furent ajoutés ceux de 300 ſénateurs, & de plus de deux mille chevaliers; tous ceux qui poſſédoient de grands biens, ou que l'on ſoupçonnoit d'intelligence avec Brutus, furent condamnés ſans pitié: voici comment finiſſoit ce traité fatal. « Aucun ne récélera les proſcrits, ni ne facilitera leur évaſion; il n'entretiendra aucun commerce avec eux, ſous peine d'être proſcrit lui-même. Tout homme libre qui livrera la tête d'un proſcrit à l'un des triumvirs, en recevra 25000 ſeſterces; un eſ-

clave en recevra dix mille; tout esclave qui tuera son maître proscrit, aura la liberté avec la récompense promise. Les mêmes sommes seront données à ceux qui indiqueront l'endroit où un proscrit se tient caché, & le nom du délateur restera inconnu ». Plusieurs cohortes se rendirent aussi-tôt à Rome, avec la barbare résolution d'exécuter les ordres sanguinaires des triumvirs. Plusieurs proscrits furent massacrés dans les rues, d'autres auprès de leurs foyers, tout fut en un instant rempli d'épouvante & de confusion; comme on ignoroit la cause de ces meurtres, chacun trembloit pour soi-même. Un nombre considérable de familles sortirent avec des torches enflammées, & mirent le feu en différens quartiers, pour avoir la triste consolation de faire périr les bourreaux avec leurs victimes: les fatigues que Q. Pædius se donna pour faire cesser le tumulte & l'incendie, occasionnerent sa mort.

Tandis que Rome étoit en proie à ces allarmes, les triumvirs s'avancerent à la tête de leurs troupes; ils entrerent dans la ville pendant trois jours consécutifs; Octavien le premier jour, Antoine le second, Lépide le troisieme; ils étoient dans l'appareil le plus formidable: chacun d'eux étoit accompagné de sa cohorte prétorienne & d'une légion. Comme leur intention étoit, non d'abolir les loix, mais seulement de s'élever au-dessus, ils firent confirmer par le peuple l'autorité qu'ils venoient d'usurper, & dès que cet acte fut passé, on continua le massacre des proscrits. Comme l'argent provenu des dépouilles de tant de malheureux ne montoit pas encore à deux cens mille talens qu'ils avoient jugés nécessaires pour la guerre, ils exigerent une taxe énorme sur quatorze cens dames romaines, meres, femmes ou filles des proscrits. Ce fut dans cette occasion que la célebre Hortence, fille de l'orateur de ce nom, qui disputa si long-tems contre Cicéron la palme de l'éloquence, se rendit au tribunal des tyrans, suivie d'un nombreux cortege de dames; elle leur représenta avec une noble fermeté la cruauté de ces taxes arbitraires, & leur reprocha d'avoir franchi les bornes où s'étoient arrêtés les tyrans qui les avoient précédés: la noble hardiesse de cette femme excitant l'indignation des triumvirs, ils ordonnerent à leurs licteurs de l'écarter, ainsi que toute sa suite. Cependant le peuple ayant murmuré de l'injure faite au sexe, ils réduisirent les 1400 dames à 400; mais la tyrannie ne fit que changer d'objet; plusieurs familles furent taxées arbitrairement; on les força de payer sur l'heure la quinzieme partie de leurs biens, avec le revenu entier d'une année; les soldats, chargés de la levée des taxes, se livrerent à des cruautés inouies: le consul voulut en vain arrêter leurs excès, ce magistrat déchu de son autorité premiere, avoit appris à trembler.

Les triumvirs ayant fait couler sous la hache des bourreaux le sang le plus pur des Romains, convoquerent le sénat, & annoncerent à cette compagnie consternée & tremblante la fin du massacre. Antoine se déclara l'ami de ceux auxquels il avoit permis de vivre, & Lépide, cet imbécille que nous verrons rentrer dans la classe du peuple, couvert d'opprobre & d'ignominie, entreprit de justifier les fureurs auxquelles ils venoient de se livrer; il assura les peres conscripts qu'il vouloit vivre dans la suite en citoyen: Octavien, toujours altéré de sang, déclara hautement qu'il se réservoit encore la liberté de punir. Après ces détails, pourrons-nous admettre les éloges que son siecle lui a prodigués? & comment des écrivains, parmi nous, se sont-ils élevés avec tant de passion contre le judicieux critique qui met ce prince sur la même ligne avec Néron? celui-ci le surpassa en débauches, mais il ne l'égala pas en cruautés: ce n'est encore qu'une légere ébauche des excès auxquels il s'abandonna.

Antoine, voyant Brutus étendu sur la poussiere, pleura sur le corps de cet illustre défenseur du parti le plus juste, & punit un de ses affranchis, pour avoir négligé la pompe de ses funérailles Octavien ne fut pas capable d'une pareille magnanimité; implacable dans sa haine, il ne put cacher son lâche dépit, & fit séparer la tête du corps qui excitoit la douleur

généreuse de son collegue. Sa conduite envers les prisonniers est plus horrible encore; avant d'immoler à sa haine les plus illustres d'entr'eux, il se faisoit un cruel plaisir d'insulter à leurs malheurs. Un de ces infortunés lui demandant pour grace les honneurs de la sépulture, dans peu, lui répondit-il, les corbeaux prendront ce soin. Un pere demandant grace pour son fils, & le fils pour son pere, au lieu d'être sensible à ce combat de générosité, il leur ordonna par un excès de barbarie inconnue parmi les nations les plus féroces, de combattre l'un contre l'autre; le pere ne voulant pas survivre à son fils, ni le fils à son pere, il les vit se donner réciproquement le coup mortel. Aussi les prisonniers, lorsqu'on les amenoit devant Antoine & devant lui, le chargeoient de mille imprécations, & donnoient à Antoine le glorieux nom d'*imperator* (*général victorieux*); de ce nombre fut le fameux Favonius qui, sur le point d'être égorgé, lui reprocha tous ses crimes avec la liberté d'un philosophe, que la mort va affranchir de toute servitude.

Des plaines de Philippe, *Auguste* se rendit en Italie; ce fut alors que peu satisfait du partage de l'autorité, il conçut le projet de dépouiller ses collegues; Fulvie, femme d'Antoine, s'en apperçut, & lui opposa quelques obstacles. *Auguste* s'en vengea, en répudiant Claudia sa fille, après avoir déclaré avec serment que, quant à lui, elle étoit encore vierge. Cet affront public, cette distinction injurieuse mettant Fulvie en fureur, elle harangua les vétérans qui avoient servi sous Antoine, & les exhorta à prendre les armes contre un collegue assez ingrat pour prétendre recueillir tout le fruit de la victoire de Philippe, lui qui n'avoit pas même eu assez de confiance pour soutenir le spectacle d'une armée rangée en bataille; il est vrai que l'histoire reproche à *Auguste* de s'être caché dans des roseaux, & d'avoir feint une maladie lors de cette célebre journée. Fulvie fut secondée par Lucius, son beau-frere: cette division occasionna de sanglans débats, dont le succès fut toujours contraire à Lucius & Fulvie. Lucius fut obligé de demander grace, & ce fut encore à cette occasion qu'*Auguste* fit paroître toute la cruauté de son ame; quoiqu'il eût promis un pardon général, il se fit livrer trois cens des principaux de Pérouse, qui s'étoient déclarés contre lui, & les fit immoler au pié de la statue de César: leur ville fut livrée au pillage. Antoine eût pu remédier à ces désordres, & réprimer les injustes desseins de son ambitieux collegue; mais ce triumvir, asservi à la plus crapuleuse débauche, s'enivroit des plaisirs que lui offroit la voluptueuse Cléopatre.

Cependant les clameurs de Fulvie arracherent Antoine des bras de l'insidieuse reine d'Egypte, & le déterminerent à faire un voyage en Italie. Il dirigea sa route par Athenes où l'attendoit Fulvie, qui n'eut point à s'applaudir de la réception de cet époux infidele; aveugle sur les desseins d'Octavien, il la blâma hautement, la regardant comme l'auteur des troubles; mais il ne tarda pas à être désabusé; on lui apprit qu'*Auguste* s'étoit rendu maître de la Gaule transalpine, contre les loix d'un traité conclu après la journée de Philippe. Ce procédé fut regardé comme une déclaration de guerre; ainsi mettant en mer sans délai, il fit voile vers l'Italie; mais ayant eu envie de visiter la ville de Brindes, la garnison lui en ferma les portes, sous prétexte qu'il avoit dans son armée un ami d'*Auguste*. Cet acte d'hostilité manqua de changer encore une fois la face de Rome, & de la livrer aux fureurs d'une nouvelle faction, qui se fût vengée sur les partisans de César, des coups que ceux-ci avoient portés contre le parti républicain: cette faction étoit celle de Pompée, qui se soutenoit en Sicile, dans un fils de ce grand homme. Pompée, invité par Antoine, se rendit en Italie, & prit plusieurs villes le long de la côte; Octavien, craignant pour les suites de cette guerre, se rendit aussitôt à l'endroit où étoit le danger; mais les vétérans, admirateurs de la valeur d'Antoine, ayant refusé de combattre, il fut obligé de recourir à la négociation. L'accommodement se fit par l'entremise de Cocceus, de Pollion & du fameux Mécene, ministre dont le nom sera

toujours

toujours cher aux ſavans : il ſavoit les récompenſer, & ce qui leur eſt plus flatteur, les honorer. Les légions, pour rendre cette alliance durable, demanderent qu'elle fût cimentée entre leurs généraux par les liens du ſang, & propoſerent le mariage d'Antoine & d'Octavie; Antoine conſentit par politique à une union que réprouvoit ſon cœur, toujours épris pour Cléopatre, amante perfide, qui devoit l'immoler à ſon inconſtance, dont elle fut elle-même la victime. Le mariage fut célébré en préſence des deux armées : il y eut quelque tems après un traité auquel eut part S. Pompée. Octavien fit dans cette occaſion une démarche qui s'accordoit peu avec ſa défiance ordinaire; il accepta, ainſi qu'Antoine, un repas que Pompée leur offrit ſur ſa galere amirale : c'eſt ainſi qu'ils ſe confioient l'un & l'autre à la foi d'un ennemi qui leur devoit de grandes vengeances. Cette confiance de la part des triumvirs fait honneur à Pompée, & rend croyable un trait rapporté par Appien : ſuivant cet auteur, Menas, ſon lieutenant, s'étant approché, lui dit que s'il le vouloit, il alloit le défaire de ſes rivaux, & le rendre maître de l'empire; mais ce romain avoit des principes de vertus, contre leſquels toutes les promeſſes de la fortune étoient impuiſſantes. Menas peut manquer à ſa parole, répondit-il auſſi-tôt, mais cette perfidie n'eſt pas digne du fils de Pompée : quelle différence entre ce vertueux romain, dont on parle à peine, & cet *Auguſte* dont les plus grands rois ſe font gloire de porter le nom!

Lépide, Antoine & Pompée ne ſongeoient qu'à maintenir dans l'obéiſſance les provinces dépendantes de leurs gouvernemens; mais il n'en étoit pas de même d'Octavien; ſon ambition ne devoit s'arrêter qu'après avoir rangé l'empire entier ſous ſes loix. Il commença par la ruine de Pompée, qui, maître de la fertile Sicile, tenoit, en quelque ſorte, ſous ſa dépendance les Romains, dont cette île fortunée étoit depuis long-tems la principale reſſource dans les tems de diſette : le Péloponeſe ſervit de prétexte à cette guerre. Cette province avoit été cédée à Pompée ſans aucune réſerve; Octavien prétendit que les taxes devoient appartenir aux triumvirs. Leurs prétentions réciproques n'ayant pu ſe terminer à l'amiable, ils en vinrent pluſieurs fois aux mains; mais la fortune d'Octavien, & la valeur d'Agrippa, ſon général, le rendirent maître de la Sicile, & de toutes les forces de ſon ennemi. Pompée traînant les débris de ſon armée, paſſa en Aſie, où il périt après avoir inutilement tenté de relever ſon parti : Rome perdit en lui le dernier de ſes plus vertueux citoyens. Le vainqueur ne parut en Italie que pour y chercher de nouvelles victimes; & ſur le plus léger prétexte, il déclara la guerre à Lépide, qui ayant été trahi & abandonné, abdiqua le triumvirat, & rentra dans une obſcurité où la foibleſſe de ſon eſprit le rappelloit ſans ceſſe. Ces ſuccès éleverent Octavien au plus haut degré de gloire & de puiſſance; il ſe voyoit à la tête de deux cents mille légionnaires, de vingt-cinq mille hommes de cavalerie, de cent ſoixante mille hommes armés à la legere, & de 600 vaiſſeaux du premier rang, ſans compter un nombre infini de bateaux de tranſport. Cette haute fortune étoit encore au-deſſous de ſon ambition; le ſénat, ſi cependant on peut appeller de ce nom un corps dégradé, lui rendit les plus magnifiques honneurs, & lui déféra le triomphe de l'ovation : l'adulation fut portée à un point, que la pudeur du triomphateur, qui n'étoit rien moins que modeſte, en fut offenſée. On lui érigea une ſtatue d'or au milieu de la place publique, avec cette inſcription : *A Céſar, vainqueur ſur terre & ſur mer*. Le jour où il avoit vaincu Pompée, fut mis au nombre des fêtes ſolemnelles. Comme il méditoit la ruine d'Antoine, il ne négligea rien pour s'inſinuer de plus en plus dans la faveur du peuple; l'ayant convoqué dès le lendemain de ſon ovation, il diminua les taxes, & remit à tous ceux qui avoient loué des maiſons du public, ce qu'ils devoient au tréſor; & ſur les plaintes que les voleurs infeſtoient Rome & les campagnes voiſines, il créa un lieutenant de police, *præfectus vigilium*; des maréchauſſées; des compagnies du guet furent établies; on transféra en Italie tous les blés de Sicile : ainſi l'on vit ſuccéder l'ordre

à la confusion, la sûreté publique au vol & au brigandage, & l'abondance à la disette. Toutes les villes d'Italie, oubliant les précédens massacres, ne l'appelloient que leur commun bienfaiteur ; on porta la reconnoissance jusqu'à lui ériger des autels. Un procédé vraiment généreux, mais qui tenoit plus à sa prudence qu'à la bonté de son cœur, mit le comble à cette ivresse populaire : Pompée, dans une fuite précipitée, n'avoit pu mettre à couvert ses papiers, parmi lesquels il y avoit une infinité de lettres qui lui avoient été écrites par le parti républicain ; ces papiers ayant été remis à Octavien, il les fit brûler dans la place publique, protestant qu'il ne vouloit pas même connoître ses ennemis, & qu'il étoit charmé de trouver cette occasion de sacrifier son ressentiment particulier au bien de la patrie. Mais un trait qui doit être regardé comme le chef-d'œuvre de la politique, c'étoit de renoncer au titre odieux de triumvir, & d'en réserver toute la puissance, sous une dénomination révérée du peuple. Il se fit déférer le tribunat à perpétuité, & promit d'abdiquer le triumvirat au retour d'Antoine, qu'il prétendoit engager à en faire autant, sans l'associer aux honneurs de sa nouvelle dignité. On sait quelle étoit l'autorité des tribuns ; placés à la tête du peuple, comme des surveillans contre les entreprises du sénat, ils étoient vraiment rois : ils avoient droit de révision & d'opposition ; toutes les loix proposées par le sénat devoient leur être déférées ; ils y donnoient la sanction, ou les rejettoient à leur gré. Il est vrai que dans certaines occasions ils devoient consulter le peuple ; mais ce peuple aveugle pour ses patrons, qu'il révéroit comme ses idoles, n'alloit jamais contre ce qu'ils avoient décidé. On sent bien qu'*Auguste*, ce tyran impitoyable, qui venoit de faire trembler tous les ordres de l'état, une fois revêtu de cette charge, pouvoit aisément en augmenter les prérogatives : cependant, comme il y avoit toujours eu plusieurs tribuns, il étoit à craindre qu'Antoine n'entreprît de se faire déférer le même titre à perpétuité : cette considération l'engagea à le rendre odieux & méprisable ; attentif à toutes les démarches de ce concurrent, il en dévoiloit toutes les foiblesses. Antoine, victime de sa passion pour les femmes & pour la table, fournissoit une ample carriere à la médisance ; prodigue de ses biens, il usoit de même des domaines de la république : l'artificieuse Cléopatre venoit d'en obtenir la Phénicie, la Celé-Syrie, Chypre, la Judée & une partie de l'Arabie. Les Romains, naturellement jaloux d'une domination vaste, virent avec indignation qu'un de leurs chefs les dépouilloit de ces riches provinces, pour une reine dont ils avoient toujours eu le nom en horreur : un affront que reçut Antoine de la part des Parthes, augmenta l'aversion qu'inspiroit sa conduite. L'artificieux tribun voyant les esprits échauffés par ses déclamations, chercha tous les moyens d'en venir à une rupture ouverte. Le mécontentement d'Octavie, qui voyoit avec un secret dépit qu'Antoine prodiguoit à une étrangere des faveurs dont elle seule devoit jouir, lui parut très-propre à consommer l'ouvrage. Il engagea cette épouse mécontente à aller revendiquer ses droits, bien déterminé à venger l'affront auquel il l'exposoit. La vertueuse Octavie ne s'apperçut point du piege que son frere tendoit à son époux ; elle se rendit à Athenes, d'où elle écrivit à Antoine, qui étoit pour lors à Leucopolis ; elle lui témoignoit la joie à laquelle elle alloit se livrer en le voyant, & lui annonçoit des habits pour ses soldats, un grand nombre de chevaux, des présens rares, tant pour ses amis que pour ses lieutenans, & deux mille hommes parfaitement équippés, pour recruter sa cohorte prétorienne. Antoine retenu par Cléopatre, qui mit en jeu tout ce qu'un feint amour a de plus artificieux, fut insensible aux démarches de cette tendre épouse ; il refusa de la voir, & lui fit dire de retourner à Rome, tandis qu'esclave de sa rivale, il alloit à Alexandrie passer l'hiver dans les plaisirs & la débauche.

Octavie obéit aussi-tôt ; son frere feignant de partager l'humiliation qu'elle venoit de recevoir, tâcha d'exciter sa jalousie, & lui dit de sortir de la maison d'un époux qui la traitoit avec tant de dédain ; il lui promettoit de venger son injure. Octavie étoit bien éloignée d'approuver ces desseins : elle répondit à son frere qu'elle

avoit des larmes pour se venger des égaremens de son époux ; elle lui recommanda de se montrer plus avare du sang de ses compatriotes, & de ne pas le verser pour les chagrins d'une femme.

Plus Octavie montroit de vertu, plus Antoine devenoit odieux, & *Auguste* ne manquoit pas d'intéresser, par des pratiques secrettes, le peuple pour sa sœur. Il faisoit voir avec une affectation dont il avoit soin de cacher le motif, cette femme, le modele de son sexe, élever ses enfans avec le plus tendre soin, sans faire à cet égard aucune distinction entre les siens propres, & ceux que son mari avoit eus de Fulvie. L'indiscrétion qu'eut Antoine de s'asseoir sur le trône d'Egypte, porta à son comble le mécontentement du peuple romain. Sans les horreurs dont nous venons de présenter l'effrayant tableau, on seroit tenté de croire que l'éternelle sagesse conspiroit elle-même pour élever *Auguste* sur le plus beau trône du monde, en conduisant son concurrent à sa perte inévitable. Antoine assis sur le même trône avec Cléopatre, la proclama reine d'Egypte, de Chypre, de Celée-Syrie, & de toute l'Afrique de l'obéissance romaine. Césarion, qu'elle avoit eu de ses débauches avec Jules-César, fut déclaré collegue du triumvir : quant aux enfans qu'il avoit eus de cette princesse, il donna à Alexandre l'Arménie, la Médie, la Parthie, & généralement cet immense pays compris entre l'Indus & l'Euphrate. Son esprit étoit tellement dérangé par sa passion, qu'il donnoit des pays où jamais les armées romaines n'avoient su pénétrer, & dont les peuples étoient encore le plus terrible fléau. Ses autres enfans reçurent des présens non moins magnifiques, & tous devoient avoir le titre sublime de roi des rois : ce triumvir se livra à mille extravagances, que nous avons eu soin de décrire à son article.

Octavien, profitant du mécontentement général qu'excitoit une conduite aussi répréhensible, cita son collegue devant le sénat & le peuple, l'accusant d'avoir trahi la majesté romaine. Antoine voulut en vain se justifier ; son testament vrai ou supposé, par lequel il exigeoit que son corps, n'importe dans quel endroit il mourût, fût transféré en Egypte, (*Voyez ci-devant* ANTOINE.) rendit la guerre inévitable. *Auguste* fit ses préparatifs, qui furent immenses ; tous les ressorts furent tendus ; & quoiqu'il eût des foudres réels, il attaqua d'abord son rival par les traits du ridicule, qui produisirent leur effet. Ses flatteurs, dont il empruntoit l'organe, publioient qu'on ne devoit plus s'attendre à voir Antoine à la tête de ses armées, mais l'eunuque Mardion, qui devoit avoir pour conseillers de guerre, Pholine, Tras & Charmion, suivantes de Cléopatre. Le politique tribun eut encore l'attention de ne point attaquer directement Antoine : il sembla ne vouloir diriger ses armes que contre Cléopatre ; ce fut à cette reine que ses ambassadeurs remirent la déclaration de guerre. On sent la raison de cette conduite ; il savoit bien qu'Antoine idolâtre pour la reine, ne manqueroit pas de se déclarer en sa faveur, & que cette démarche le feroit déclarer ennemi de la patrie : les égaremens d'Antoine, la perfidie de Cléopatre le servirent plus puissamment encore qu'une politique aussi raffinée. Nous ne répéterons point ici par quel revers de fortune Antoine perdit la plus belle moitié de l'empire du monde, lorsqu'abandonnant une armée intrépide, il courut après une ingrate qui le vit se donner la mort sans le regretter, & ne le plaignit que quand elle fut forcée de descendre dans l'abîme qu'elle avoit elle-même creusé.

Octavien, (an de Rome 723.) vainqueur d'Antoine & de Cléopatre, se rendit en Egypte, qui se rangea sous son obéissance. Après avoir réglé dans Alexandrie le destin de ce royaume, il en sortit, & parcourut la Syrie, l'Asie mineure & la Grece, portant un œil satisfait sur ces florissantes contrées, devenues son domaine. Arrivé à Antioche, il y trouva Tiridate, qui lui demandoit des secours contre Phradate, son concurrent au trône de Parthie. Il lui fit un accueil obligeant, & l'excita à ne point négliger ses droits. Ayant donné audience aux ambassadeurs de Phradate, qui lui faisoient la même demande de la part de leur maître, il leur fit le même accueil & la même réponse. Il lui importoit peu qui occupât le trône des Parthes. Son

dessein étoit de fomenter les troubles de ces peuples, afin qu'occupés dans le centre de leur état, ils cessassent leurs irruptions dans les provinces de l'empire. Telle fut la politique constante d'*Auguste* pendant tout le cours de son regne, à l'égard des puissances étrangeres : il songea moins à les soumettre qu'à les occuper. De retour en Italie, il fut honoré de trois triomphes consécutifs. Le premier lui fut décerné par rapport à quelques avantages remportés sur les Dalmates, avant la guerre d'Antoine; le second pour la journée d'Actium; le troisieme pour avoir soumis l'Egypte. Dans la procession du dernier, qui fut de la plus grande magnificence, le char du triomphateur fut précédé des enfans qu'Antoine avoit eus de Cléopatre, & d'un lit sur lequel on portoit une statue représentant cette reine offrant son bras au dard d'un aspic. Ce fut après ce triomphe qu'on lui conféra le titre d'empereur, non dans le sens ordinaire, qui n'emportoit qu'un titre honorable, mais dans un sens d'autorité souveraine.

Cependant, tandis que les Romains lui offroient leur encens, & que le peuple, à qui il prodiguoit les trésors d'Alexandrie, se livroit à une folle ivresse de joie, sa fortune même le fit trembler. Il avoit des exemples récens de l'inconstance de cette capricieuse déesse. Marius, les deux Pompée, César, Antoine, qui tous avoient figuré en maîtres sur la scene du monde, venoient de disparoître. Tous les périls inséparables d'une autorité nouvelle & usurpée, se présenterent à son esprit, & porterent le trouble dans son ame. L'aversion naturelle des Romains pour le gouvernement monarchique, le cri de la liberté, ce cri si puissant, qui remue les entrailles des esclaves mêmes, lui faisoient craindre un nouveau Brutus, qui eût pu rappeller cette idole qu'il proscrivoit. En proie aux plus vives inquiétudes, il balança s'il devoit abdiquer l'autorité souveraine, & suivre l'exemple de Sylla, qui, teint du sang de ses concitoyens, avoit osé déposer le poignard, & vivre dans Rome en homme privé. On prétend qu'il s'étoit décidé pour ce parti, lorsqu'il voulut entendre Agrippa & Mécene. Le premier uniquement sensible à la gloire que l'homme tire de sa propre vertu, l'affermit dans sa résolution; mais Mécene lui fit sentir qu'il n'y avoit de sûreté pour lui que sur le trône; que les peres, les enfans, les freres des proscrits pourroient, quand ils le verroient leur égal, lui demander raison du sang précieux qu'il avoit versé. « Gardez la souveraine puissance, lui dit ce ministre; mais usez-en à l'égard des autres comme vous voudriez qu'on en usât envers vous, si vous étiez né pour obéir ».

Ce conseil étoit sage, *Auguste* ne devoit pas se laisser séduire par l'exemple de Sylla. Sylla étoit grand de sa propre grandeur. Il n'avoit pas eu besoin d'un Agrippa pour vaincre, ni d'un Mécene pour apprendre à jouir de la victoire. On révéroit en lui le premier capitaine du monde, le vainqueur de Marius. Son nom étoit plus puissant que les haches & les faisceaux. Semblable en tout à ce Marius couché sur son lit, il eût fait tomber d'un mot, d'un regard, le poignard des mains de l'assassin. D'ailleurs il n'avoit frappé que sur les partisans de l'esclavage, & l'on opprime sans crainte des hommes qu'aucun n'ose avouer sans honte. Sylla avoit rappellé la liberté, & *Auguste* l'avoit anéantie.

On ne doit donc pas s'étonner si l'avis de Mécene prévalut sur celui d'Agrippa. Sage aux dépens de César, *Auguste*, en usurpant l'autorité souveraine, résista à la vanité de porter le titre de roi; il conserva celui d'empereur, & sous cette dénomination, familiere & agréable aux Romains, il jouit de tous les priviléges de la royauté. Convaincu que le peuple se laisse toujours prendre aux apparences, il respecta la forme de l'ancien gouvernement. Les magistratures furent conservées avec leurs prérogatives extérieures. Son objet unique devoit être d'attacher toute l'autorité de la justice & des armes à celle d'empereur. Ce fut dans ce dessein qu'il se fit nommer au consulat. Cette dignité qu'il réunit avec celle de tribun perpétuel, pendant neuf années consécutives, lui permit de se faire des créatures. Ce fut alors qu'il s'appliqua à fermer les plaies qu'il avoit ouvertes. Il ménagea les provinces, prodigua ses trésors dans la capitale & dans les armées;

tachant sa haine contre le sénat, il déféroit de grands honneurs à cette compagnie pour la réformer, sans exciter les murmures. Il appelloit *réforme*, le meurtre qu'il faisoit de tems en tems de ses principaux membres. Un seul de ses édits en dégrada quatre cens, dont plusieurs périrent par ses ordres secrets, sans que nous sachions la cause de cette sévérité; Tacite n'en accuse que leur zele pour la république : d'autres prétendent qu'*Auguste* suivit la maxime odieuse de se défaire de ceux que l'on a offensés; aussi ce sénat que Cineas avoit pris pour une assemblée de rois, ne fut plus qu'un ramas de flatteurs. Après lui avoir déféré le glorieux nom de *pere de la patrie*, celui d'*Auguste* qui ne s'appliquoit qu'aux choses saintes, après lui avoir conféré le droit illimité de n'avoir pour regle de ses actions que ses propres volontés, ils se proposerent de faire sentinelle tour-à-tour, tant de jour que de nuit, aux portes du palais. Ce décret avilissant alloit passer sans un bon mot de Labeon. *Auguste* n'y auroit certainement pas souscrit. Il n'auroit pas placé auprès de son lit, pendant son sommeil, le seul ordre qui excitoit ses frayeurs. Une preuve que ces témoignages d'amour n'étoient que le tribut de la flatterie, & que le sénat & ce prince se regardoient toujours comme deux puissances ennemies, c'est qu'il défendit à tous sénateurs de sortir d'Italie sans son agrément.

Ce fut au commencement de son septieme consulat que, voyant le peuple charmé de la douceur de son gouvernement, il se rendit par le conseil d'Agrippa & de Mécene, au sénat qu'il avoit rempli de ses créatures. Après avoir prononcé un discours étudié, il proposa aux peres conscripts de consentir à sa retraite : mais il n'y avoit aucun sénateur qui ne sentît le danger de délibérer sur une matiere aussi importante. Tous se jetterent à ses pieds & le conjurerent de continuer à faire les délices de l'empire. Sans doute qu'il affecta cette modération pour dévoiler s'il ne lui restoit point d'ennemi dans le sénat. Le modeste tribun se fit une douce violence; mais il déclara qu'on prétendroit en vain le charger pour toujours d'un si pénible fardeau, qu'il n'agréoit l'autorité qu'à condition qu'on recevroit sa démission dans dix ans, promettant de mettre la république dans un état si florissant qu'elle n'auroit plus besoin de chef. Ce terme expiré, il offrit la même scene, ainsi de suite jusqu'à sa mort. Quoiqu'il eût dégradé le sénat, il affecta pour ce corps une considération qu'il n'avoit pas. Il voulut toujours que ce fût le conseil de la nation. Peut-être en sentoit-il la nécessité. Il feignit de vouloir partager avec lui l'honneur du gouvernement. Il lui assigna les provinces les plus tranquilles & les moins belliqueuses, & se réserva toutes celles qui exigeoient la présence des armées. Par cette feinte modération, il se réservoit toute l'autorité militaire, & mettoit cette compagnie dans les fers, lorsqu'il sembloit la révérer.

Cependant ce n'étoit pas assez pour *Auguste* d'avoir changé la face de Rome, ou pour nous conformer au style ordinaire, les destinées du monde, il crut sa gloire intéressée à perpétuer son ouvrage. Il n'avoit eu de ses débauches qui furent fréquentes dans le commencement de son regne, ni de ses différens mariages, aucun enfant mâle; les intrigues de sa femme lui firent préférer Tibere son beau-fils, à son arriere-fils Posthumus Agrippa. Lorsqu'il sentit son âge décliner & sa santé s'affoiblir, il fit reconnoître Tibere pour son collegue. Ce fameux décret, qui perpétuoit l'esclavage des Romains, fut conçu en ces termes. » Sur la requête du peuple Romain, nous accordons à C. Jul. César Tibere, la même autorité sur toutes les provinces & sur toutes les armées de l'empire Romain, dont *Auguste* a joui, dont il jouit encore, & que nous prions les dieux de conserver ». Tibere ayant sçu cette disposition favorable, se rendit quelque tems après à Nole, où il trouva l'empereur dans son lit de mort. Velleïus prétend qu'*Auguste* le reconnut publiquement pour son successeur, & lui fit jurer de le prendre pour modele : mais Tacite assure que l'on n'a jamais sçu si Tibere, en arrivant à Nole, trouva l'empereur mort ou malade; Livie ayant fait garder les avenues du palais, & publier de tems en tems des nouvelles favorables de la santé de l'em-

pereur. Cet auteur ajoute que lorſque cette princeſſe artificieuſe eût pris toutes ſes meſures, elle fit annoncer dans le même inſtant la mort de l'empereur & le couronnement de Tibere. *Auguſte* vit approcher ſa derniere heure avec une fermeté qui ſurprend dans un prince qui avoit acheté l'empire par tant de crimes. Il s'entretint avec ſes amis, & leur donnoit des conſeils ſur leur conduite publique & privée. En parlant de ſes propres actions, il leur dit qu'il avoit trouvé Rome de brique, mais qu'il la laiſſoit de marbre. Il faiſoit alluſion aux monumens dont il l'avoit décorée, & aux édifices ſuperbes dont les débris nous étonnent encore. Mais il en avoit banni le fanatiſme républicain, vrai germe des grandes vertus & des grandes actions. Avant d'expirer il ſe fit apporter une glace, & retrouſſant ſes cheveux à la maniere des acteurs: Si j'ai bien joué mon rôle, dit-il à ſes amis, battez des mains, la ſcene eſt finie. Ainſi mourut cet homme qu'on pourroit appeller le prodige des ſiecles. Il étoit dans la ſoixante-ſeizieme année de ſon âge, la cinquante-ſixieme depuis ſon conſulat, & la quarante-troiſieme depuis la journée d'Actium. On nous diſpenſera de faire ici ſon éloge & ſa cenſure, ſes actions parlent. Il enchaîna par ſes propres liens le peuple le plus fier qui fut jamais; & fonda la monarchie la plus vaſte, la plus riche, la plus puiſſante qui eût été avant lui, & qui ait ſubſiſté depuis. Cet empire acquit tant de grandeur, que les états du Turc n'en ſont qu'un foible débris. Les arts en tout genre furent portés à une perfection ſi étonnante, que dix-huit ſiecles n'ont pu rien y ajouter. *Auguſte* a ſurpaſſé par ſes vices & par ſes vertus tous les rois; auſſi un ſage a-t-il dit, en parcourant ſa vie, que ce prince n'auroit jamais dû naître, ou ne jamais mourir. (*M—Y.*)

Le ſecond triumvir eſt Marc-Antoine. Les orages dont ſa jeuneſſe fut agitée, & le peu de ſuccès d'Antoine le Crétois ſon pere, dans les affaires du gouvernement, ſembloient devoir l'exclure de ce haut rang auquel il fut élevé. Un nommé Curion fameux à Rome par ſon zele dans la recherche des voluptés, le plongea dans les plus infames débauches. Egaré par ce guide corrompu qui le faiſoit ſervir à ſes ſales plaiſirs, le jeune *Antoine* prit ces funeſtes leçons qui, dans la ſuite, lui firent perdre l'empire du monde où l'excellence de ſon cœur, ſon éloquence naturelle & ſes talens militaires l'avoient appellé. Ses déſordres furent portés à un point, que ſon pere n'en pouvant ſupporter le ſcandale, le chaſſa de ſa maiſon. Ce châtiment étoit mérité; Plutarque aſſure qu'*Antoine*, à peine ſorti de l'enfance, avoit contracté près d'un million de dettes. Honteux de ſes liaiſons avec Curion, il fit une nouvelle connoiſſance qui n'étoit pas moins pernicieuſe. Il ſe lia avec un certain Clodius, que l'auteur que nous avons cité appelle *le plus impertinent, le plus mépriſable des harangueurs du peuple.* Dégoûté de ſes propres folies, & redoutant les ennemis des complices, ou plutôt des auteurs de ſes écarts, il quitta l'air infecté de l'Italie, & alla en reſpirer un plus pur en Grece. Dès qu'il fut entré dans ce berceau des arts, il s'exerça aux armes & à l'éloquence. Ses progrès, dans ces différens exercices, fixerent l'attention des plus grands perſonnages de Rome, qui ne conſidérant que ſes talens, fermerent les yeux ſur les erreurs de ſa premiere jeuneſſe. Gabinius, en partant pour ſon gouvernement de Syrie, lui donna le commandement de ſa cavalerie; poſte honorable & l'un des premiers de la milice romaine. Les ſuccès d'*Antoine*, ſon activité, ſa prudence, & principalement ſon humanité dans la victoire, éclipſerent auſſi-tôt toute la gloire de Gabinius qui lui dut ſes victoires ſur les Juifs & ſur les Egyptiens. *Antoine* dans ces différentes expéditions, qui furent marquées par la défaite & la captivité d'Ariſtobule, roi de Judée, & par le rétabliſſement de Ptolomée ſur le trône d'Egypte, montra qu'il ſavoit vaincre, mais vaincre en épargnant même le ſang des ennemis. L'humanité dont il uſa envers Archelaüs qui fut trouvé ſans vie ſur le champ de bataille, lui concilia ſur-tout le cœur des Egyptiens qui honoroient les morts d'un culte preſque ſuperſtitieux. L'ayant revêtu de ſes habits royaux, il lui fit rendre les honneurs funebres avec toute la pompe Egyptienne. Cette modération

lui auroit fait ériger des autels dans Alexandrie, s'il eût voulu le permettre, & les Romains le compterent depuis au nombre de leurs plus grands généraux. Ce fut alors qu'on s'étudia à lui trouver des traits de conformité avec les Héraclides, dont les Antoniens se disoient descendus. Il avoit une taille majestueuse, un front large & élevé, un air d'inspiration dans le regard, la barbe extrêmement épaisse, les membres nerveux & parfaitement proportionnés : tout en sa personne retraçoit le héros auquel il affectoit de ressembler. Plein d'estime pour la valeur, il lui rendoit un espece d'hommage, soit qu'elle se rencontrât dans le soldat ou dans le capitaine : quiconque s'étoit distingué par quelque action d'éclat, étoit admis à sa table. L'histoire lui reproche de n'avoir point eu la même vénération pour les vertus pacifiques. De retour à Rome, il la trouva partagée en deux factions. Forcé de se déclarer pour Pompée ou pour César, il embrassa le parti de celui-ci par les intrigues de Curion qui le fit élire tribun du peuple, & lui procura la crosse qu'on appelloit alors le *bâton augural*. Dès qu'il fut entré en charge, il donna la plus haute idée de sa fermeté ; & quoiqu'il se fût déclaré pour César, il ne paroît pas que son intention pour lors fût de le servir, en trahissant les intérêts de la république. Le sénat, après plusieurs séances, proposa deux questions, savoir : si Pompée renverroit ses légions, ou si César renverroit les siennes. Les uns, mais en petit nombre, furent d'avis que ce fût Pompée ; mais *Antoine* se levant de son tribunal, demanda hautement d'où pouvoit provenir cette prédilection pour l'un de ces rivaux, & s'il n'étoit pas plus juste de leur donner l'exclusion à l'un & à l'autre ? il conclut aussi-tôt à ce que Pompée & César licenciassent leurs troupes dans le plus court délai. Il se disposoit à recueillir les suffrages, lorsque les partisans de Pompée, du nombre desquels étoient les deux consuls & Caton, le chasserent honteusement du sénat. Le tribun n'ayant pu digérer cette injure, sortit aussi-tôt de Rome, & se retira dans le camp de César. Il se plaignit, non sans raison, « de » ce que les loix les plus saintes étoient » violées, disant que la capitale étoit en » proie à des séditieux qui ôtoient la li- » berté même aux tribuns de dire leur » avis, & qu'il y avoit du danger à user » dans Rome d'un droit dont les conseil- » lers d'état usoient impunément dans » les gouvernemens les plus despotiques ». César qui haïssoit mortellement Pompée, auquel on prétendoit le subordonner, & qui peut-être avoit dès-lors formé le projet d'usurper la puissance souveraine, tira avantage de l'imprudence de Caton, & s'appuya des clameurs du tribun. *Antoine* fut dès-lors associé à la gloire de ce grand homme qui, après s'être assuré de sa capacité, lui donna pour derniere marque de sa confiance, le commandement de l'aile gauche de son armée à la journée de Pharsale, journée fameuse qui devoit décider de son sort. César pour récompenser ses services, le nomma son général de cavalerie, dès qu'il se fut fait élire dictateur, & l'envoya à Rome. *Antoine*, au lieu d'y jouir de sa gloire, l'obscurcit. Il s'y livra à un luxe révoltant, & se plongea dans des débauches qui souleverent contre lui toutes les ames honnêtes. Ses excès allerent si loin, que César ne put se résoudre à le prendre pour collegue dans son troisieme consulat, & lui préféra Lépidus qui n'avoit pas les mêmes talens. Ce fut pour le retirer de sa crapule que César l'engagea à épouser Fulvie, femme grave & impérieuse, qui, comme dit Plutarque, ne s'amusoit ni à ses laines, ni à ses fuseaux, ni aux soins domestiques, *& qui ne bornoit pas son ambition à dominer sur un simple particulier, mais qui vouloit commander à un mari qui commandoit aux autres, & être elle-même le général d'un mari qui étoit à la tête des armées* : *de maniere que Cléopatre devoit à Fulvie le prix des bonnes leçons qu'elle avoit données à Antoine pour lui apprendre à dépendre toujours de ses femmes : car c'est d'elle qu'elle le reçut si souple, & si accoutumé à leur obéir en tout. Antoine* ne fut pas plutôt époux, qu'il apprit à rougir de ses intempérances. On n'eut plus à lui reprocher que le trop de foiblesse en-

vers ses femmes. César songea alors à l'élever aux plus grands honneurs, & le prit pour son collegue lors de son cinquieme consulat, qui fut aussi le dernier de ce grand homme. Nous avons dit à l'*article* CÉSAR comment *Antoine* fut la cause innocente de sa mort : peu s'en fallut qu'il ne fût lui-même enveloppé dans son désastre. Les conjurés délibérerent si après avoir tué César, ils ne tueroient pas *Antoine*. Brutus s'y opposa de tout son pouvoir, voulant, dit Plutarque, qu'une action qu'ils avoient le courage d'entreprendre pour la défense des loix & de la liberté, fût pure & exempte de tout reproche d'injustice. Etrange réflexion de cet écrivain, d'ailleurs si judicieux. Dès qu'*Antoine* eut appris que les conjurés avoient consommé leur forfait, il se déguisa en esclave ; mais voyant que tout étoit tranquille, & que Brutus, retiré au capitole, protestoit ne vouloir exercer aucune violence sur les amis de César, il reprit les marques de sa dignité, & convoqua le sénat. Plutarque vante sa dextérité dans ces conjonctures embarrassantes. Il est vrai qu'il fut plaire également aux deux partis. Il empêcha les peres conscripts de délibérer sur cette importante question, savoir si César devoit être regardé comme tyran, & les fit prononcer pour la négative dans un décret par lequel le sénat confirmoit tout ce que César avoit fait depuis le commencement de sa dictature, & accordoit aux conspirateurs un pardon illimité. Cette conduite lui attira de grands éloges ; mais, dit Plutarque, « l'enflure que lui causa la » grande opinion que le peuple avoit de » lui, bannit de sa tête tout raisonne» ment sage, & lui fit croire qu'il seroit » le premier de l'empire, s'il parvenoit » à détruire le parti de Brutus » : c'étoit effectivement son dessein. Ayant fait confirmer le testament de César, qui léguoit des sommes immenses au peuple, & prononcé son oraison funebre, il y eut une rumeur si grande, que les conjurés furent obligés de sortir de Rome. Peu s'en fallut que leurs maisons ne fussent réduites en cendre. Cette démarche lui attacha tous les partisans & tous les amis de César. Calpurnie, sa veuve, alla le trouver, & lui confiant ses intérêts les plus chers, elle lui remit environ douze millions de notre monnoie. Elle lui donna des mémoires où son mari avoit écrit, non-seulement tous les changemens qu'il avoit opérés dans le gouvernement, mais encore le plan de ceux qu'il avoit projettés. C'étoit un recueil important, surtout depuis que le sénat avoit confirmé tous les actes de César. *Antoine* y inséroit chaque jour tout ce qu'il jugeoit à propos. Il créoit des offices, rappelloit les bannis, remettoit les prisonniers en liberté, proscrivoit les sénateurs qui lui étoient suspects ; & toujours en vertu de ce qu'il disoit être dans les mémoires du dictateur. C'est ainsi que César régnoit après sa mort plus despotiquement qu'il n'avoit fait pendant sa vie : tout prouve, tout démontre qu'*Antoine* tendoit au rang suprême. Il y seroit monté sans beaucoup d'obstacles, lorsqu'il vit paroître un concurrent qui d'abord ne lui fit qu'une impression fort légere. C'étoit le jeune Caïus Octavius, mieux connu sous le nom d'*Auguste*. Adopté par César, il venoit en revendiquer l'héritage. Cette démarche déplaisoit à *Antoine* qui étoit dépositaire des riches trésors du dictateur. Il lui fit une réponse très-choquante : « Vous vous trompez, » lui dit-il, si vous croyez que César » vous ait légué l'empire romain, aussi» bien que ses richesses & son nom. La » mort du dictateur doit apprendre à son » fils adoptif que la constitution d'une ré» publique libre rejette également les » souverains électifs & les souverains hé» réditaires ; & ce n'est point à un jeune » homme à interroger de son chef un » consul. . . . . . Sans moi on abolissoit » jusqu'au nom de César, on flétrissoit » sa mémoire comme celle d'un tyran ; » alors il n'y avoit ni héritage, ni tes» tament, ni adoption. . . . . . J'ai fait » passer quelques décrets favorables aux » conspirateurs, mais les raisons qui » m'ont déterminé ne sont pas de nature » à être saisies par une personne de votre » âge. L'argent que vous demandez, ne » monte pas à une somme aussi considé» rable que vous pouvez le croire ; cet

argent

» argent appartient à la république, & » les magiſtrats s'en ſont ſervi pour les » beſoins de l'état ; je vous remettrai » volontiers ce qui m'en reſte ; mais per- » mettez-moi, jeune homme, de vous » donner un conſeil : prenez garde de » vous répandre en libéralités inutiles, » ſervez-vous de vos biens pour renvoyer » des partiſans qui s'attachent moins à » vous qu'à votre fortune. Craignez le » peuple qui vous careſſe, & montrez- » vous avare des bienfaits qu'il attend de » vous. C'eſt un monſtre qui ne connoît » d'autre guide que ſa cupidité, & tou- » jours prêt à vous payer d'ingratitude. » Vous êtes verſé dans l'hiſtoire greque, » & vous ſavez que les favoris de la » multitude n'ont qu'un éclat paſſager, » que l'amitié d'un peuple eſt plus in- » conſtante que les flots de la mer ».

Ce conſeil intéreſſé étoit donné avec trop de hauteur pour conduire à la perſuaſion. Auguſte n'étoit jeune que par ſes années, la nature l'avoit comblé de tous les avantages que puiſſe deſirer un homme d'état; & il n'étoit point encore ſorti de l'enfance, qu'on admiroit en lui une maturité de raiſon, rare même dans les perſonnes d'un âge avancé : *Antoine* ne tarda point à s'appercevoir de ſa faute. Il ſe repentit de ne l'avoir point traité avec cette douceur, cette aménité, que la politique exigeoit : mais la fierté ne lui permettant pas de changer de ſyſtême, il chercha par toutes ſortes de moyens à le tenir dans l'abaiſſement, & ne laiſſa échapper aucune occaſion de lui faire eſſuyer quelque humiliation. Cette conduite engagea Auguſte à ſe jetter dans le parti du ſénat. S'étant concilié l'eſtime de cette compagnie, dont Cicéron lui attacha les principaux membres, Auguſte s'apprêta à lui demander raiſon les armes à la main. *Antoine* craignant l'événement d'une guerre civile, conſentit à une conférence qui ſe tint au capitole. Si l'on en croit Plutarque, ce fut un ſonge dans lequel *Antoine* crut voir Auguſte lui dreſſer des embûches, qui empêcha les ſuites de leur réconciliation : mais nous croyons que le vrai motif de leur nouvelle rupture étoit celui dont nous rendons compte à l'*article* AUGUSTE. Cicéron qui ne pouvoit entendre prononcer le nom d'*Antoine*, fit paſſer un décret, par lequel on le déclaroit ennemi de la patrie. Cet orateur fit tant par ſes ſollicitations & par ſes brigues, que le ſénat envoya à Auguſte les faiſceaux & tous les ornemens de préteur, & ordonna à Brutus, ainſi qu'aux conſuls Hirtius & Panſa, de l'aſſiſter des troupes de la république. *Antoine* ne pouvant réſiſter à leurs forces réunies, prit la fuite après avoir été vaincu aux environs de Modene. Sa défaite coûta bien cher à ſes ennemis; ils la payerent de la vie des deux conſuls.

Antoine traînant les débris de ſa défaite, ſe retira vers les Gaules. Son deſſein étoit de ſe joindre à Lépidus qui commandoit pluſieurs légions dans cette contrée, & qui lui étoit en partie redevable de ſon élévation. Ce fut pendant cette retraite qu'il eut à ſoutenir toutes les incommodités de la guerre : mais cet homme qui venoit de ſcandaliſer les Romains par ſa vie voluptueuſe & efféminée, montra dans ſa diſgrace une ame au-deſſus des revers. C'étoit dans l'adverſité qu'*Antoine* paroiſſoit vraiment grand. On le voyoit confondu avec les ſoldats, dont il relevoit le courage abattu par la miſere & les fatigues. Il fut réduit à une extrémité ſi triſte, en paſſant les Alpes, que les troupes & lui-même ne vécurent que de racines & d'écorce d'arbres ; on le voyoit porter à ſa bouche de l'eau corrompue, & la boire ſans témoigner le moindre dégoût. Arrivé ſur les frontieres des Gaules, il écrivit à Lépidus qui lui fit une réponſe peu ſatisfaiſante. Ce faux ami lui mandoit que le ſénat l'ayant déclaré ennemi de la patrie, il ne pouvoit unir ſa banniere à la ſienne, ſans s'expoſer au même décret ; il l'aſſuroit cependant que jamais il ne le traiteroit en ennemi. *Antoine* ne s'en tint point à ce refus, il continua ſa route, & alla camper près d'une riviere qui bordoit le camp de Lépidus. Le lendemain ayant pris les habits de deuil, il s'approcha des retranchemens. Les ſoldats émus par le récit de ſes infortunes, n'en purent ſoutenir le ſpectacle. *Antoine* avoit la barbe longue, & les

cheveux négligés ; touchés jusqu'aux larmes, ils lui envoyerent deux officiers déguisés en courtisannes, lui dire d'attaquer le camp avec confiance, qu'ils étoient prêts à le recevoir, & même à tuer Lépidus, s'il en donnoit l'ordre. *Antoine* les remercia de leur zele, mais il leur recommanda de ne faire aucune insulte à leur général. Quel fut l'étonnement de Lépidus, lorsqu'à son reveil il apperçut *Antoine* dans sa tente entouré de ses propres gardes. Il se jetta à ses piés en lui demandant la vie. *Antoine* aussi-tôt lui tend la main, l'embrasse en l'appellant son pere. Il le dépouilla du commandement, mais il lui laissa le titre de général avec tous les honneurs attachés à cette dignité. Juventius Laterensis ne voulant point être le témoin des maux qu'il voyoit prêts à fondre sur sa patrie, se donna la mort dans le tems que ces deux généraux s'embrassoient. *Antoine*, après avoir reçu les témoignages d'amour de sa nouvelle armée, se disposa à rentrer en Italie. Il se mit en marche avec dix-sept légions, & dix mille chevaux ; il avoit de plus six légions qu'il laissa dans les Gaules pour faire respecter son autorité. L'armée qu'il conduisoit en Italie, n'étoit pas capable de le rassurer contre les caprices du sort : il avoit toujours contre lui le sénat, & les conjurés dont Brutus étoit le chef. Il étoit en proie aux plus vives inquiétudes, lorsque des députés d'Auguste lui proposerent un accommodement de la part de ce prince. Cette réconciliation, funeste à la république, & inspirée par la politique, se fit par la médiation de Lépidus, qui entra pour un tiers dans le partage de l'empire romain. Cet empire, élevé par 500 ans de vertus & de victoires, devint la proie de trois ambitieux qui l'acheterent par les crimes les plus atroces. Chacun d'eux exigea le sacrifice de ses amis : « la haine, dit Plutarque, & la ven» geance l'emporterent sur l'amitié & sur » la parenté. Auguste sacrifia Cicéron au » ressentiment d'*Antoine* ; *Antoine* sacri» fia à Auguste Lucius César ; & tous » deux souffrirent que Lépidus mît son » propre frere au nombre des proscrits. » Rien jamais ne fut plus cruel, plus » brutal que cet échange. En payant ainsi » le meurtre par le meurtre, ils tuoient » chacun également ceux que les autres » leur abandonnoient, & ceux qu'ils » abandonnoient aux autres : mais leur » injustice étoit inconcevable à l'égard de » leurs amis qu'ils sacrifioient avec la der» niere inhumanité, sans avoir contre » eux aucun sujet de haine, pas même » de plainte ». *Antoine* perdit en cette occasion cette réputation de bonté & d'humanité qu'il s'étoit acquise. Après s'être fait livrer la tête, ainsi que la main droite de Cicéron, il fit éclater une joie barbare en la voyant. Après s'être rassasié de ce spectacle, il les fit porter au milieu de la place publique, insultant encore aux manes de cet illustre orateur, & ne sentant point, dit Plutarque, qu'il insultoit plutôt à sa fortune par l'abus de sa puissance. Lorsqu'il eut assouvi ses vengeances, & réglé ses affaires dans Rome, il partit avec Auguste pour la Macédoine, qui devoit être le théatre de la guerre contre Brutus & Cassius, chefs des conjurés. Les écrivains s'accordent à lui donner l'honneur de cette guerre. Ils assurent qu'Auguste qui devoit seul en recueillir tout le fruit, n'en fut que le timide témoin. *Antoine*, vainqueur dans deux grandes batailles qui furent livrées dans les plaines de Philippe, usa de sa victoire avec la plus grande modération. Ayant trouvé le corps de Brutus dans la poussiere du camp, il gémit des malheurs de ce vertueux républicain, & voyant que la cupidité du soldat lui avoit enlevé jusqu'à ses vêtemens, il détacha sa cotte d'armes, & après l'en avoir couvert, il ordonna qu'elle servit à orner son bûcher. Il fit même punir du dernier supplice un de ses affranchis, pour avoir retiré des flammes cette cotte qui étoit d'un prix inestimable.

La journée de Philippe changea les destinées du monde ; ce ne fut plus au sénat que les peuples & les rois allerent offrir leur hommage & leur encens, mais aux triumvirs qui exigerent bientôt du sénat même de semblables honneurs. *Antoine*, en parcourant la Grece, eut à sa cour tous les potentats de l'Asie. Les uns mendioient le prix de leurs services, les au-

tres imploroient sa clémence. Sa marche sembloit un véritable triomphe. Les femmes des rois se disputoient l'honneur de mettre à ses piés les plus magnifiques présens, & se croyoient un nouveau mérite d'en obtenir quelques regards : mais rien ne flatta plus son amour-propre que la réception que lui firent les Ephésiens. Les rues étoient jonchées de fleurs, & les murs décorés de tirses de couronne de lierre ; les dames parées de leurs plus somptueux habits, portoient les attributs de Bacchus ; les hommes déguisés en faunes & en satyres, allerent à sa rencontre dans le plus superbe appareil ; & au milieu des concerts les plus mélodieux, ils chantoient des vers à sa louange, & lui donnoient la valeur & la bonté de Bacchus.

Après avoir remercié les Ephésiens, *Antoine* fit dresser un tribunal au milieu de leur ville, & y cita tous les princes alliés & sujets de Rome, à qui il parla en maître. Il prit ensuite le chemin de la Cilicie. Ce fut dans cette contrée qu'il donna audience à la fameuse Cléopatre qui venoit s'excuser d'avoir fourni des secours aux partisans de la république. On sait par quelle magie cette reine voluptueuse parvint à mettre ce juge des rois à ses piés. (*Voyez* CLÉOPATRE.) *Antoine* oubliant qu'il tenoit dans ses mains le sceptre du monde, s'assoupit dans le sein de cette princesse ; insensible à la gloire, il laissa à ses lieutenans le soin de faire triompher les aigles romaines, & alla s'enivrer des délices d'Alexandrie. Depuis cette fatale époque, il ne fit plus rien de considérable par lui-même. Il remporta à la vérité quelques avantages sur les Parthes ; mais il les acheta par tant de malheurs, qui tous furent occasionnés par sa passion pour Cléopatre, qu'on ne sauroit lui en faire un mérite. Octavie, sœur d'Auguste, qu'il avoit épousée depuis la mort de Fulvie, pour sceller son alliance avec Auguste, fit d'inutiles efforts pour le tirer de cette langueur stupide. Elle partit de Rome, résolue de l'accompagner dans une nouvelle expédition qu'il méditoit contre les Parthes. Arrivée à Athenes, elle lui écrivit à Leucopolis (*autrement* Leucocome), le priant de se ressouvenir de leur union. Elle lui annonçoit de riches présens, & de nouvelles levées d'hommes & de chevaux qu'elle lui amenoit elle-même. *Antoine* se disposoit à recevoir cette tendre & vertueuse épouse, lorsque Cléopatre craignant d'être supplantée par une rivale dont les attraits étoient relevés par la modestie & les mœurs, employa les artifices d'une galanterie raffinée pour conserver sa conquête ; & pour prouver l'excès de son amour, cette artificieuse princesse feignit d'être résolue à mourir. Ses abstinences atténuoient son corps, & rendoient sa beauté plus touchante. Fourbe jusqu'à contraindre la nature, elle versoit des larmes dont elle affectoit de rougir. *Antoine* trompé par ces artifices, porta la déférence pour elle jusqu'à défendre à Octavie de venir le joindre, sous prétexte qu'il alloit passer l'Euphrate. Octavie n'opposa à ces mépris que la douleur d'avoir perdu le cœur de son époux. Cette vertueuse romaine, occupée de ses devoirs, tandis que sa rivale étoit livrée aux voluptés, menoit une vie privée & obscure, n'ayant d'autre plaisir que d'élever ses enfans, & de leur inspirer une respectueuse tendresse pour un pere qui les sacrifioit à l'amour d'une étrangere.

Cet affront fait au sang des Césars, indisposa contre lui les Romains. L'affectation qu'il eut de triompher dans Alexandrie, honneur que Rome prétendoit avoir seule le droit de déférer, & l'indiscrétion qu'il eut de s'asseoir sur le trône d'Egypte, porta l'indignation publique à son comble. C'étoit pour la premiere fois qu'on voyoit un Romain revêtu des ornemens de la royauté. Son front étoit ceint d'un diadême, il portoit un sceptre d'or à la main, sa robe de pourpre étinceloit de diamans ; c'est ainsi que foulant la majesté romaine, il ne vouloit pas même lui appartenir par la forme des habits. Cléopatre, assise à sa droite, parée des attributs de la déesse Isis, dont elle se donna le nom, fut reconnue pour sa femme, & proclamée reine d'Egypte, de Chypre, de la Lybie, de la Célé-Syrie, & Césarion qu'elle avoit eu de César, lui fut donné pour collegue. Les enfans

qu'elle lui avoit donnés, eurent auſſi leur partage. Tous eurent le ſuperbe titre de *roi des rois*. L'aîné, nommé *Alexandre*, devoit avoir l'Arménie, la Médie & la Parthie, après qu'il en auroit fait la conquête. *Ptolémée*, le plus jeune, eut la Syrie, la Phénicie & la Cilicie. Ces jeunes princes prirent auſſi-tôt les habits des peuples ſur leſquels ils devoient bientôt régner, & choiſirent leurs gens d'armes parmi les principales familles.

Octave tenoit à Rome une conduite bien différente; jaloux du rang ſuprême, il ménageoit l'eſtime des peuples, & ne négligeoit rien pour perdre *Antoine*. Ce prince politique cacha ſes motifs d'ambition ſous les apparences du bien public, & faiſoit des plaintes continuelles, de ce que ſon collegue dépouilloit l'état par ſes profuſions, & en reſſerroit les limites, au lieu de les étendre. Il fit auſſi-tôt ſes préparatifs, & ſous prétexte de tirer vengeance du mépris qu'*Antoine* avoit fait de la majeſté romaine. *Antoine* inſtruit de l'abîme qui ſe creuſoit ſous ſes pas, envoya des députés à Rome, & quitta les bords de l'Araxe. Il rejoignit Canidius, qui campoit aux environs d'Epheſe avec ſeize légions. Cléopatre ne tarda pas à le ſuivre dans cette ville, pour prévenir toute réconciliation avec Céſar & Octavie. Les plus ſages murmuroient de voir une femme dominer dans le camp, & introduire ſous la tente le luxe d'une cour efféminée. *Antoine* ſentoit lui-même combien ce ſcandale révoltoit les eſprits; mais entraîné par la force de ſon penchant, il n'écoutoit que les conſeils de ſes flatteurs, qui lui repréſentoient que la préſence de cette reine étoit néceſſaire pour entretenir le courage des Egyptiens; que d'ailleurs Cléopatre inſtruite dans l'art de gouverner, pouvoit marcher de pair avec les grands hommes. Ce conſeil flattoit trop la paſſion d'*Antoine* pour être rejetté. Il ſe rendit à Samos, où ſe trouverent tous les rois ſes alliés, qui ne ſembloient que les premiers ſujets d'une reine enivrée de ſa grandeur. Tous les jours furent marqués par des fêtes & des feſtins où l'on étaloit tout le luxe aſiatique. Dans un voyage qu'il fit à Athenes, il voulut que l'on rendît à ſon amante les mêmes honneurs qui avoient été déférés à Octavie quelque tems auparavant. Il exigea qu'ils lui fiſſent une députation dont lui-même étoit le chef. Ce fut là qu'il tint un conſeil, où l'on opina qu'il falloit déclarer la guerre à Auguſte, & répudier Octavie. S'il eût profité du moment, il accabloit ſon ennemi; qui n'avoit point encore raſſemblé toutes ſes forces; mais plongé dans une ivreſſe brutale, il remit à l'année ſuivante une guerre qu'il eût terminé ſans péril.

Des députés admis au ſénat, y déclarerent ſon divorce avec Octavie. Les eſprits déja révoltés par ce premier outrage, furent ſaiſis de la plus vive indignation à la lecture d'un teſtament qu'Auguſte prétendoit être le ſien. *Antoine*, par ce teſtament, qui paroît avoir été ſuppoſé par ſon rival, inſtituoit pour ſes héritiers, les enfans qu'il avoit eus de la reine d'Egypte; & ordonnoit que ſon corps fût transféré à Alexandrie, n'importe dans quel lieu du monde il mourût. Autoriſé par un décret du peuple, Auguſte déclara la guerre à Cléopatre. Ce prince artificieux auroit bleſſé la politique en comprenant *Antoine*, qui ne pouvoit combattre pour cette reine qu'en s'avouant l'ennemi de ſa patrie. C'étoit un ménagement pour les chefs du parti contraire, qui avoient un reſte de crédit dans Rome. La guerre devint inévitable. Ces deux rivaux intéreſſerent à leur querelle preſque tous les peuples connus. *Antoine* eut ſous ſes enſeignes toutes les nations africaines, depuis l'Ethiopie juſqu'à la Cyrénaïque, & les aſiatiques ſoumiſes, alliées ou tributaires de Rome. Il comptoit parmi ſes lieutenans Bocchus, Tarcondeme, Archelaüs, Philadelphe, Mithridates & Adallas, tous décorés du diadême. Octave commandoit à tous les peuples africains placés à l'occident de la Cyrénaïque, & à tous ceux de l'Europe, dont il faut cependant excepter les Sarmates, les Germains & les Bretons, dont il n'avoit que quelques eſſaims. Vainqueur du fils du grand Pompée, ſes flottes lui aſſuroient l'empire des mers. Ses troupes qui fixoient les yeux de l'univers étonné, ſe rendirent par mer & par terre aux environs d'Actium. Canidius, lieutenant général d'*Antoine*, lui conſeilla d'éviter le combat de mer,

qu'Auguste desiroit, & sur-tout de renvoyer Cléopatre en Egypte. Mais la volonté de cette reine impérieuse l'emporta sur la sagesse de ce conseil. *Antoine* disposa sa flotte composée de deux cents gros vaisseaux bien garnis de soldats, mais dépourvue de matelots. Un vieil officier, qui servoit sous lui depuis un grand nombre d'années, gémit de ce qu'il s'exposoit à être vaincu, lorsque ses troupes de terre lui promettoient la victoire la plus complette. « Mon général, lui dit-il, que ne vous fiez-vous à ces cicatrices & à cette épée, plutôt qu'à ce bois pourri? Laissez la mer aux Egyptiens & aux Phéniciens, gens nourris sur cet élément; mais à nous autres Romains, donnez-nous la terre, où nous sommes accoutumés à braver la mort, & à chasser devant nous nos ennemis". *Antoine* le rassura en lui tendant la main. Cinq jours après que les deux flottes eurent été en présence, *Antoine* leva l'ancre, & s'avança à la hauteur qu'il avoit résolu de tenir pendant l'action. Elle commença vers les six heures du matin. Cette bataille sembloit un combat de terre, ou plutôt un siege de ville. Les galeres d'*Antoine* s'élevoient au-dessus de celles d'Octave, comme autant de citadelles; elles étoient garnies de tours, d'où les soldats lançoient les mêmes armes dont on use dans la défense des places. Celles de César plus legeres, mais plus nombreuses & mieux équippées, attaquerent ces lourdes masses, & ne pouvant les endommager avec leurs éperons, elles jetterent dans les tours des matieres enflammées. Le combat continuoit avec une ardeur égale des deux côtés, lorsque Cléopatre déployant ses voiles, passe à travers les deux armées, & dirige sa route vers le Péloponese avec son escadre, composée de soixante galeres. *Antoine* oubliant sa flotte, & s'oubliant soi-même, vole à sa suite. Ayant atteint son vaisseau, il quitte le sien, & s'assied sur le tillac, la tête dans ses mains, les coudes sur ses genoux: il passa trois jours dans cette attitude, & gardant un morne silence, également humilié de sa passion & de sa défaite. Arrivé au cap de Tenare, il leva enfin les yeux, & les tournant vers Cléopatre, il oublia sa perfidie, & se livra avec une nouvelle complaisance à ses caresses trompeuses. Sa flotte combattit long-tems avec courage, & ne fut vaincue que par un vent contraire. La plûpart de ses vaisseaux furent pris, coulés à fond ou dispersés. Son armée de terre, qui étoit forte de cent mille hommes, se rendit sans tirer l'épée, ayant été trahie & abandonnée par ses chefs. De Tenare, Cléopatre se rendit en Egypte, & *Antoine* en Lybie, où il avoit une armée qui étoit sa derniere ressource. Ayant appris que ces troupes infideles s'étoient déclarées pour Octave, il se seroit donné la mort, si ses amis ne lui eussent conseillé de vivre pour les défendre. Se voyant alors général sans armée, il alla rejoindre Cléopatre à Alexandrie, où il la trouva occupée du plus vaste projet qu'eût pu concevoir une femme; c'étoit de voiturer sa flotte à travers l'isthme de Suez, & de gagner par la mer Rouge des régions inconnues, pour y vivre à l'abri des guerres & de la servitude. L'ayant détournée de ce projet, il se livra à des fêtes qui marquoient plus sa stupidité que son goût pour les plaisirs. L'impossibilité de continuer la guerre l'engagea à recourir à la négociation. Il demandoit à Octave de le laisser vivre simple particulier dans Athenes, s'il lui refusoit le gouvernement d'Egypte. Il crut le fléchir en lui rappellant le souvenir de leur ancienne amitié. Octave reçut ses présens, & ayant renvoyé ses ambassadeurs sans réponse, il continua sa route vers Alexandrie. *Antoine* instruit de la prise de Péluse, résolut d'arrêter son ennemi dans sa marche. Il le chargea avec autant de valeur que de prudence, & le vainquit dans un combat de cavalerie. Ce premier avantage ranima son espoir; il engagea une nouvelle action, dont le mauvais succès l'obligea de chercher une retraite dans les murs d'Alexandrie. Octave l'y suivit, & campa près de l'Hippodrome, d'où il entretint des intelligences avec la reine. *Antoine* trahi au-dedans, & attaqué au-dehors, fit une vigoureuse sortie sur les assiégeans, dont la cavalerie se retira en désordre. Fier de cette victoire, il rentra dans le palais, le sabre nud & sanglant; il salue Cléopatre d'un baiser, & lui présente un soldat qui s'étoit montré son émule. On célébra cette

journée par un festin, où Antoine fit paroître la gaieté d'un philosophe aimable & détaché. « Mes amis, dit-il à ses officiers, traitez-moi bien aujourd'hui; il est incertain si vous me verrez demain, & si vous ne serez point à d'autres maîtres ". Voyant que ces paroles prononcées avec un sourire adressé à ses amis, les faisoient fondre en larmes, il essaya de les consoler, & il leur dit, qu'il ne les meneroit point avec lui, où il alloit plutôt pour mourir avec gloire, que pour vaincre ou pour se sauver. Le lendemain, comme il rangeoit son armée en bataille, il vit sa flotte & sa cavalerie passer du côté de César. Se voyant trahi & privé de toute espérance, il rentre dans la ville, gémissant de ce qu'une femme pour laquelle il alloit se sacrifier, le livroit à son ennemi.

La perfide Cléopatre craignant sa colere & son désespoir, se retira dans son tombeau, d'où elle lui fit dire qu'elle étoit morte. « Qu'attends-tu donc, *Antoine*, » s'écria-t-il aussi-tôt, en détachant sa » cuirasse, qu'attends-tu! la fortune ne » t'a-t-elle pas tout ravi? . . . Chere Cléo» patre, je ne me plains pas de ce que je » vais te rejoindre; mais un empereur, » un romain devoit-il se laisser vaincre par » une femme en magnanimité» ? Aussi-tôt se tournant vers Erox, le plus cher de ses affranchis, il lui rappella sa promesse de le tuer dès qu'il lui en donneroit l'ordre. Erox aussi-tôt tira son épée, & la leva, comme pour l'en frapper; mais tout-à-coup détournant la vue, il se la passa au travers du corps, & tomba mort aux piés de son maître. *Antoine* s'écria, « Généreux Eros, tu m'apprends mon devoir ". Aussitôt il se perce le flanc, & se jette sur un lit, où il appelle la mort trop lente à venir à son secours. Ses mains foibles ne peuvent élargir sa blessure; il redemande son épée à ses amis, que l'excès de la douleur éloigne de ce spectacle funeste. Cléopatre apprenant qu'il meurt pour elle, qu'il lui adresse ses derniers soupirs, lui fait savoir qu'elle est encore vivante; il ordonne sur le champ à ses esclaves de le porter dans le tombeau où elle s'étoit retirée. Cléopatre soupçonnant la foi d'Auguste, & craignant d'être surprise par ses émissaires, ne fit point ouvrir les portes; elle parut aux fenêtres, d'où elle jetta des cordes, auxquelles on attacha *Antoine*, qui flottant en l'air, & expirant, tournoit encore ses regards vers elle. Quelle situation pour un chef qui, quelques mois auparavant, commandoit à tant de rois! Dès qu'il fut dans les bras de Cléopatre, il lui conseilla de vivre, si elle le pouvoit avec gloire; & sur ce qu'elle fondoit en larmes, voyant sa plaie & son corps couverts de sang: « Con» solez-vous, lui dit-il, & au lieu de gémir » de ma disgrace, louez mon bonheur. La » fortune m'a comblé de tous ses biens; je » me suis vu le plus grand, le plus glorieux & » le plus puissant homme de la terre, & » à la fin de mes jours, moi, romain, je » ne suis vaincu que par un romain ". Il eut à peine fini ces paroles, qu'il expira sur le sein de Cléopatre, dans la soixante-troisieme année de son âge; d'autres disent dans la cinquante-sixieme. Il laissoit sept enfans, qu'il avoit eus de ses trois femmes, Fulvie, Octavie & Cléopatre. On ne sait quel fut le sort de ses deux fils Alexandre & Ptolemée, que lui avoit donnés la reine. La vertueuse Octavie éleva sa fille Cléopatre avec le même soin que ses propres enfans, & la maria à Juba, roi de Mauritanie, l'un des princes les plus accomplis de son siecle. Antillus, l'aîné des fils qu'il avoit eus de Fulvie, fut livré par son propre gouverneur entre les mains des soldats d'Octavien, qui le firent périr par les ordres de leur maître. Julius Antonius, frere puîné d'Antillus, & issu de la même mere, fut un des principaux favoris d'Auguste, & épousa Marcella, fille d'Octavie, sa belle-mere; mais s'étant permis des libertés peu respectueuses avec la voluptueuse Julie, fille unique de l'empereur, il fut puni du dernier supplice. Octavie lui donna deux filles, toutes deux nommées *Antonia*. La premiere, qui fut mariée à L. D. Enobarbus, donna le jour à Cn. Domitius, pere de l'empereur Néron. La cadette, aussi vertueuse que sa mere, qu'elle égaloit en beauté, épousa Drusus, fils de Tibere & de Livie, & gendre d'Auguste. Ce fut de ce mariage que sortirent Germanicus, si célebre par les regrets dont les Romains honorerent sa mémoire, & l'empereur Claude, qui régna avant Néron. Caïus

Caligula, fils de Germanicus, régna pareillement dans Rome. Si *Antoine*, avant sa mort, eût su lire dans le livre des destins, il eût été satisfait en voyant sa race sur un trône fondé par son ennemi, qui lui refusoit une maison dans Athenes. (*M-Y.*)

Le troisieme triumvir est M. Æmilius Lépidus, d'une des plus anciennes & des plus illustres familles de Rome. Il parvint aux premiers emplois de la république ; il fut grand pontife, & obtint trois fois le consulat, 46, 45, & 41 avant J. C. Pendant les troubles de la guerre civile, excitée par les héritiers & les amis de Jules-César, *Lépidus* se mit à la tête d'une armée, & se distingua par son courage. Marc-Antoine & Auguste s'unirent avec lui : ils se partagerent l'univers. *Lépidus* eut l'Afrique. Il fit périr tous ses ennemis, & livra son frere à la fureur des tyrans avec lesquels il s'étoit associé. Il eut part ensuite à la victoire qu'Auguste remporta sur le jeune Pompée en Sicile. Comme il étoit accouru du fond de l'Afrique pour cette expédition, il prétendit en recueillir seul tout le fruit, & se disposa à soutenir ses prétentions par les armes. Auguste le méprisoit, parce qu'il savoit qu'il étoit méprisé par ses troupes : il ne daigna pas tirer l'épée contre lui ; il passa dans son camp, lui enleva son armée, le destitua de tous ses emplois, à l'exception de celui de grand pontife, & le relégua à Circeies, petite ville d'Italie, 36 ans avant J. C. *Lépidus* étoit d'un caractere à pouvoir supporter l'exil. Plus ami du repos qu'avide de puissance, il n'eut jamais cette activité opiniâtre qui peut seule conduire aux grands succès, & les soutenir. Il ne se prêta qu'avec une sorte de nonchalance aux circonstances les plus favorables à son agrandissement ; & pour nous servir des expressions de Patercule, il ne mérita point les caresses dont la fortune le combla long-tems : ce n'est pas qu'il n'eût quelque talent pour la guerre ; mais il n'eut ni les vertus, ni les vices qui rendent les hommes célebres.

Réflexions sur Lépide. Si quelque chose est capable d'immortaliser Lépide, c'est le projet sublime du Triumvirat. Considérant d'un côté ses forces & son armée jointe aux troupes d'Antoine, examinant d'un autre côté tout le sénat, tous les conjurés armés dans les provinces, toute l'Italie, que la crainte d'Antoine devoit unir à Octave, il forma le dessein d'accommoder ces deux rivaux & de ne pas s'oublier dans l'accommodement. L'exemple récent du Triumvirat de Pompée de César & de Crassus lui donna une idée de celui qu'il forma, & cette fameuse conférence où se détermina le second Triumvirat, & qui fut son ouvrage, seroit seule capable d'embellir la vie du monde la plus obscure.

Peut-être n'avoit-il pas prévu cette énorme puissance, que lui donna le rang de Triumvir, joint au titre de souverain Pontife ; & l'on a lieu de croire qu'il fut étourdi de son pouvoir & de sa dignité, lorsque ses deux collegues le laisserent à Rome pour y commander au peuple, au sénat & à toute l'Italie.

Les Triumvirs, après la fameuse victoire de Philippe, & la mort des principaux conjurés, se partagerent de nouveau le monde. Lépide, qui n'avoit point eu de part aux victoires, n'en eut que très-peu à l'autorité ; & tandis qu'Antoine prit l'Orient en maître & qu'Auguste prit Rome, l'Italie & tout le reste de l'empire, Lépide fut obligé de se contenter de son gouvernement des Espagnes & de sa charge de souverain Pontife. Il fut assez maltraité dans ce partage, & il reconnut parfaitement cette inégalité : mais il falloit pouvoir mieux faire. Toutes les troupes étant dévouées à Auguste ou à Antoine, il fallut partir & se contenter de quelques légions destinées pour sa province.

Il est indubitable que Lépide conçut un vrai chagrin de l'injustice de ses collegues, & quoiqu'il reconnut peut-être leur supériorité en actions & en talents, il étoit cependant fâché qu'elle parût si visiblement aux yeux de tout le monde. Car avec un mérite médiocre il avoit une vanité démesurée, & l'on sait que personne ne veut avouer avoir moins de vertus qu'un autre ; aussi forma-t-il dès-lors un secret projet de se venger de cette injustice, quand l'occasion se présenteroit, & elle ne tarda pas beaucoup.

La discorde s'alluma entre Auguste & Antoine, d'une maniere si vive que toutes leurs forces furent employées à leur

querelle. Lépide, qui tranquille dans ſon gouvernement avoit pris ſoin d'amaſſer beaucoup d'argent, fit pendant ce tems de nouvelles levées de troupes & compoſa une armée de trente légions, qu'il ſe garda pourtant bien de laiſſer ſortir d'Eſpagne, s'étant propoſé de laiſſer déchirer ſes deux collegues l'un par l'autre juſqu'à ce qu'ils fuſſent entiérement affoiblis, & pour lors d'entrer avec une armée toute fraîche, & de ſe rendre le maître abſolument de l'un & de l'autre, & de l'univers par conſéquent.

Il conduiſoit avec aſſez d'art ce vaſte deſſein, en voulant toujours ſe rendre médiateur entre les deux rivaux avec leſquels il conſervoit des dehors d'amitié & d'alliance: mais en effet, il fomentoit ſous main leurs diviſions, pour hâter leur ruine.

Enfin après pluſieurs combats entre les deux partis, tandis qu'Antoine goûtoit les délices d'Egypte, Auguſte ſe trouva ſur les bras en Sicile les reſtes du parti de Pompée; comme Auguſte moins fort craignoit les ſuccès de Sextus Pompeïus, il demanda du ſecours à Lépide intéreſſé à détruire le parti ennemi de Céſar. Lépide vint en Sicile avec plus de 25 Légions qui déciderent la victoire en faveur d'Auguſte. Flatté de ce ſuccès, Lépide fit ſentir à Auguſte qu'il étoit dû à ſes légions; il chercha à l'humilier: ce dernier, qui trouvoit toujours dans ſon eſprit les reſſources que les autres cherchent ſouvent envain dans leur valeur, pratiqua ſi adroitement les chefs de l'armée de Lépide que ceux-ci mécontens de l'avarice de leur général ſouleverent contre lui ſon armée. Il eſt difficile de comprendre qu'on ſouleve une armée entiere ſans que le général s'en apperçoive, s'il a un peu de ſens & de fermeté; c'eſt de cette fermeté dont Lépide manqua tout-à-fait en cette occaſion. Il manqua auſſi de courage, car il ſe laiſſa conduire aux pieds d'Auguſte & eut la lâcheté de lui demander la vie, ſes biens & les places qu'il poſſédoit avant le Triumvirat: il perdit cette derniere dignité.

Le reſte de la vie de Lépide ſe paſſa dans l'obſcurité d'un particulier à qui même la dignité de ſouverain Pontife, qu'on lui avoit laiſſée, ne donna aucun luſtre. On prit d'autant plus de ſoin de l'abaiſſer qu'on l'avoit vu plus élevé.

L'endroit de la vie de Lépide, qui ſans conteſtation mérite d'être loué de tout le monde c'eſt la fidélité qu'il conſerva à Céſar. Après la mort de ce dernier, il s'unit à Antoine pour faire punir les conjurés, quoiqu'il eut épouſé une ſœur de Brutus. Il voulut de tout ſon pouvoir venger ſon ami dont le meurtre avoit partagé toute la ville.

Il paroît dans tous les hiſtoriens que pour lors Lépide étoit avec Antoine le chef du parti de Céſar, & il falloit qu'il jouit d'une très-grande conſidération, puiſqu'il y avoit pluſieurs autres perſonnes d'un très-grand mérite qui ſe rangeoient ſous ſes drapeaux. On ne ſauroit douter qu'il ne fut le chef de ce parti conjointement avec Antoine, ſi l'on fait réflexion, que lorſqu'on voulut concilier les conjurés d'une part & les amis de Céſar de l'autre, il ne fut parlé que de Brutus & de Caſſius parmi les premiers, & d'Antoine & de Lépide parmi les derniers, en ſorte que Brutus alla ſouper chez Lépide & Caſſius chez Antoine.

Dans une autre circonſtance, Lépide fut encore très-digne de conſidération. Il releva la fortune d'Antoine, qui après ſa défaite à Modene, traverſa les Alpes & vint le chercher en Gaule où il étoit avec une armée conſidérable; c'eſt là qu'Antoine déclaré par le ſénat ennemi de la republique par la faveur d'Octave & les perſuaſions de Cicéron, n'oſant tout-à-fait ſe préſenter à Lépide dans l'état d'un général & d'un conſul, prit au lieu de ſa robe de pourpre un habit de deuil, & marqua par toutes les démonſtrations extérieures l'affliction où il étoit, pour toucher Lépide.

Celui-ci héſita quelque tems ſur le parti qu'il devoit prendre entre Octave vainqueur & Antoine vaincu, tous les deux du parti de Céſar. Il reſolut enfin de s'unir à Antoine pour pourſuivre les vengeances que l'ambition d'Octave différoit.

Ces traits annoncent que Lépide connoiſſoit l'amitié & qu'il méritoit le titre de *très-honnête homme* que lui donnoient ſes collegues: mais la poſtérité lui a refuſé celui de *grand-homme*. Les vertus donnent moins de célébrité que les talens.

TRIUN,

TRIUN, adj. (*Théolog.*) *tres in uno*, est un terme qu'on applique quelquefois à Dieu pour exprimer l'unité de Dieu dans la trinité des personnes. *Voyez* TRINITÉ.

TRO, (*Luth.*) espece de violon à trois cordes, dont se servent les Siamois; il me paroît que c'est le même que celui des Chinois. *V.* VIOLON, (*Luth.*) (*F. D. C.*)

TROADE, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Asie mineure, ainsi nommée de la fameuse ville de Troye sa capitale. Si on prend le nom de *Troade*, pour tout le pays soumis aux Troyens, ou pour le royaume de Priam, il se trouvera qu'elle comprenoit presque toute l'étendue de pays que l'on entend sous le nom des deux *Mysies*, & sous celui de *petite Phrygie*; mais si on la restreint à la province où étoit la ville de Troye, & qui étoit la *Troade* propre, elle se trouvera ne comprendre que le pays qui est entre la Dardanide au nord, & au nord oriental le pays des Leleges, à l'orient méridional l'Hellespont, & la mer Egée au couchant. Ptolomée, *liv. V, ch. ij*, qui renferme la *Troade* dans la petite Phrygie, y met les lieux suivans:

Sur le bord de la mer Egée,	*Alexandria Troas*, *Lectum promontorium*, *Assum*.
Dans les terres,	*Ilium*.

2°. *Troade*, en Latin *Troas*, ville de l'Asie mineure, dans la *Troade*, ou dans la petite Phrygie sur la côte de l'Hellespont vis-à-vis de l'isle de Ténédos. Cette ville fut aussi quelquefois appellée Antigonia & Alexandrina : *ipsa Troas Antigonia dicta, nunc Alexandrina*, dit Pline, *l. V, c. xxx.* Quelquefois on joint les deux, Alexandria-Troas. S. Paul étant allé à *Troade* en l'an de l'ere vulgaire 52, eut la nuit cette vision. Un homme de Macédoine se présenta devant lui, & lui fit cette priere : passez en Macédoine, & venez nous secourir. Il s'embarqua donc à *Troade*, & passa en Macédoine. Ce voyage de S. Paul s'exécuta lorsqu'il alloit à Jérusalem où il fut ensuite arrêté. L'apôtre fut encore quelques autres fois à *Troade*; mais on ne sait rien de particulier de ce qu'il y fit. *Voyez act. xx, 5, 6* & *II, Corinth. ij, 14*. Il avoit laissé à *Troade*, chez un nommé Carpe, quelques habits & quelques livres, qu'il pria Timothée de lui apporter à Rome en l'an 65 de l'ere vulgaire, peu de temps avant sa mort, arrivée en l'an 66. *Voyez II, Timoth. jv, 13, act. xvj, 8 & suiv.* (*D. J.*)

TROC, ÉCHANGE, PERMUTATION, (*Synonymes.*) *troc*, selon M. l'abbé Girard, est dit pour les choses de service, & pour tout ce qui est meuble; ainsi l'on fait des *trocs* de chevaux, de bijoux & d'ustensiles. *Échange* se dit pour les terres, les personnes, tout ce qui est bien fonds; ainsi l'on fait des *échanges* d'états, de charges & de prisonniers. *Permutation* n'est d'usage que pour les biens & titres ecclésiastiques; ainsi l'on *permute* une cure, un canonicat, un prieuré, avec un autre bénéfice de même ou de différent ordre, il n'importe. (*D. J.*)

TROCAR, *ou* TROISQUARTS, s. m. *instrument de Chirurgie*, poinçon d'acier, long d'environ deux pouces & demi, exactement rond, emmanché par son extrêmité postérieure dans une petite poignée faite en poire, terminé par l'extrêmité antérieure en pointe triangulaire. C'est des trois angles tranchans qui forment la pointe de cet instrument qu'il tire son nom. Les auteurs Latins le nomment *acus triquetra*. Voyez *fig. 4, pl. XXVI.*

Le poinçon dont nous venons de parler, est renfermé dans une canule d'argent proportionnée à son volume. L'extrêmité antérieure de la canule est ouverte non-seulement par le bout, mais encore par les côtés, pour donner une issue plus facile aux matieres liquides épanchées dans quelque capacité. Cette canule doit être taillée extérieurement en biseau, afin qu'elle s'adapte si juste au commencement de la pointe triangulaire du poinçon, qu'elle n'excede sa grosseur que le moins qu'il est possible. Par ce moyen, le *trocar*, armé de sa canule, pénetre plus aisément les parties qu'il doit diviser, & cela épargne beaucoup de douleur au malade.

La partie postérieure de la canule est une plaque exactement ronde, dont la face postérieure est un peu cave, & l'antérieure

un peu convexe. *Voyez la fig. 3, pl. XXVI.* Cette plaque est percée de deux petits trous pour pouvoir passer des fils en anse, afin d'assujetir au besoin la canule par une ceinture circulaire.

M. Petit a perfectionné la construction de cet instrument. Il a fait alonger le pavillon de la canule en forme de cuiller, terminée en bec d'aiguiere, pour faciliter la sortie du fluide, & empêcher qu'il ne coule sur la peau. *Voy. fig. 1 & 2, pl. XXVI.* Cet avantage seroit de petite considération, parce que les fluides épanchés forment une arcade en sortant de la canule, sur-tout dans l'opération de la paracenthese ou ponction au ventre des hydropiques, *voyez* PARACENTHESE ; mais cet alongement a une utilité marquée, & relative à une autre addition que M. Petit a faite au *trocar ;* c'est une petite rainure qui s'étend extérieurement tout le long de la canule. Cette dépression est fort avantageuse pour l'ouverture des dépôts internes, des tumeurs enkistées, & autres cas où on est fort aise de connoître la nature du fluide épanché avant que de se déterminer à faire une opération. Et lorsqu'on veut imiter la cannelure longitudinale qui se trouve à la surface extérieure de la canule, elle sert à conduire le bistouri ; & la gouttiere de la partie postérieure sert de piece de pomme ou de manche à la canule qui remplit parfaitement l'office de sonde cannelée.

On se sert du *trocar* dans l'opération de l'hydrocele. *Voyez* HYDROCELE. Dans ce cas, quelques chirurgiens ont un *trocar* plus menu & plus court que celui que nous venons de décrire pour la paracenthese.

M. Foubert se sert d'un grand *trocar*, *pl. IX, fig. 1*, dont la canule, *fig. 2*, est ouverte pour pratiquer sa méthode de tailler. *Voyez* cette méthode & les instrumens qui lui sont particuliers, au *mot* TAILLE.

M. Petit a imaginé un *trocar* pour les contre-ouvertures, *voyez pl. XXIII, fig. 2.* Sa canule est ronde, garnie d'une rainure sur le long de son corps, & de deux yeux à son extrêmité pour y passer une bandelette. La construction du manche de ce *trocar* est semblable à celle du pharingotome. *Voyez* PHARINGOTOME.

M. Foubert s'est servi aussi du *trocar* courbe pour faire la ponction de la vessie au dessus de l'os pubis, dans le cas de l'impossibilité absolue de sonder les malades attaqués de rétention d'urine, & pour aller à l'urgent, attendu que les bougies se fraient une route dans la vessie par la voie naturelle. M. Flurant, chirurgien de Lyon, où il jouit d'une réputation méritée, se sert d'un pareil *trocar* pour le même cas ; mais il fait la ponction par l'intestin rectum : c'est une opération nouvelle dont il est l'auteur, & qui a eu des succès. Ses observations sont insérées dans l'ouvrage d'un de ses confreres, intitulé : *mélanges de chirurgie*, publié en 1760. (*Y*)

TROCHAIQUE, adj. (*Littérat.*) en poésie Greque & Latine, est une espece de vers composés de trochées, ou dans lequel ce pied là domine le plus, comme l'ïambe dans le vers ïambique. *Voyez* IAMBIQUE & TROCHÉE.

La dix-huitieme ode du second livre des odes d'Horace, est composée de plusieurs strophes de deux vers dont le premier est *trochaïque dimetre catalectique*, c'est-à-dire, *trochaïque*, composé de trois trochées & d'une syllabe à la fin, comme :

Non ebur, neque aurum
Largiora flagito.
Traditur dies die.

TROCHANTER, s. m. *en Anatomie*, est le nom que l'on a donné à deux apophyses situées à la partie supérieure du fémur, *voyez* APOPHYSE. La plus grosse s'appelle *grand trochanter*, & la plus petite, *petit trochanter*. Le grand *trochanter* est situé à la partie postérieure de la tête du fémur ; on remarque dans la face de cette apophyse qui regarde la tête, une cavité. Le petit *trochanter* est situé intérieurement au dessous de la tête du fémur. *Voyez nos planches d'anatomie, avec leur explication. Voyez aussi l'article* FÉMUR.

Ce mot signifie littéralement *rotator*, rouleur. Il est formé du verbe Grec τροχάω, *roto*, je cours, je tourne en rond. Ce mot a été donné aux deux apophyses dont il

s'agit, parce qu'elles donnent attache aux tendons de la plupart des mufcles de la cuiffe, entre lefquels font les obturateurs qui la font mouvoir en rond. *Voyez* OBTURATEUR.

TROCHÉE, f. m. (*Littérat.*) dans la poéfie Greque & Latine, eft une efpece de pied confiftant en deux fyllabes, dont la premiere eft longue & la feconde breve, comme dans les mots *vādĕ* & *mēnsă*. *Voyez* PIÉ.

Le *trochée* eft l'ïambe renverfé, & produit abfolument un effet contraire, car celui-ci eft vif & léger, & le *trochée* eft mou & languiffant, comme font toutes les mefures qui fautent d'une fyllabe longue à une breve. *Voyez* IAMBIQUE. Quelques-uns donnent au *trochée* le nom de *chorée*, parce qu'il convient au chant & à la danfe. Ils donnent auffi le nom de *trochée* aux tribraques. *Voyez* TRIBRAQUE. Quintilien, *l. X*, *c. jv*.

TROCHES, f. f. (*Véner.*) ce font des fumées qui font à demi formées; quand elles font groffes & molles, elles marquent un cerf de dix cors.

TROCHET, f. m. (*Jardin.*) fe dit d'un paquet de poires toutes forties d'un même bouton. *Nos poires*, dit-on, *viennent par trochets.*

Trochets fe dit encore quand on feme fur une planche, des pieds dans des trous faits avec le plantoir de pied en pied.

TROCHILE, f. m. (*Archit.*) τροχίλος, poulie; c'eft une moulure ronde & creufe entre les tores de la bafe d'une colonne; on la nomme autrement *fcotie*. *Voyez* SCOTIE. (*D. J.*)

TROCHILITE, f. f. (*Hift. nat. Lithol.*) coquille foffile & univalve, plate à fon ouverture, mais fe terminant en une pointe en volute. Il y en a de liffes, d'autres font épineufes ou hériffées de pointes.

TROCHINI, (*Géogr. anc.*) c'eft le nom d'un des trois peuples Gaulois qui allerent s'établir dans la Galatie, felon Pline, *l. V*, *c. xxxij*. Les *Trochini* fixerent leur demeure à l'orient de la Galatie, près du fleuve Halijs, où ils pofféderent la partie de cette contrée qui regarde le Pont-Euxin, & celle qui touche la Cappadoce. Ils avoient trois bonnes fortereffes: favoir, *Tavium*, *Mitridatium* & *Danala*. (*D J.*)

TROCHISQUE, f. m. *en Pharmacie*, eft une forme de remede, faite pour être tenue dans la bouche & s'y diffoudre peu à peu.

Le *trochifque* eft proprement une compofition feche, dont les principaux ingrédiens, après avoir été mis en poudre très-fine, font incorporés dans une liqueur convenable, comme dans des eaux diftillées, du vin, du vinaigre, ou dans des mucilages, & réduits en une maffe, dont on forme de petits pains ou de petites boules, comme l'on veut, & qu'on fait fécher à l'air loin du feu.

Il y a différentes fortes de *trochifques*, & qui ont différentes vertus: il y en a de purgatifs, d'altérans, d'apéritifs, de fortifians, *&c.*

Les auteurs Latins les nomment *paftilli*, *rotulæ*, *placentulæ*, *orbes*, *orbiculi*; & les François les nomment fouvent *tablettes*, *paftilles*. *Voyez* TABLETTES, PASTILLES, *&c.*

Les principaux *trochifques* font ceux d'agaric, de régliffe, de noix mufcade, de fuccin, de rhubarbe, de myrrhe, de rofes, de camphre, de fquille, de vipere, *&c.* Ceux de coloquinte fe nomment *trochifques d'alhandal*, mot pris des Arabes qui appellent la coloquinte *handal*.

On peut mettre une infinité de remedes fous la forme de *trochifques*: mais il eft inutile de multiplier le nombre de ces fortes de préparations; les remedes agiffent plus fûrement fous d'autres formes; & en général les praticiens font peu d'ufage des *trochifques*.

Quelques charlatans emploient beaucoup cette forme pour déguifer leur fpécifique, pour vendre bien cher des drogues qu'ils ont à vil prix. Mais ils font un grand tort au public; car ils cachent fous ce voile la violence & l'acrimonie de leurs préparations infernales qui deviennent pour les entrailles un vrai poifon.

TROCHISQUE ESCARROTIQUE, (*Mat. médic* & *Pharm.*) *Voyez* MERCURE.

TROCHISQUE, *de minium*, (*Mat. médic.*), l'ingrédient vraiment actif de cette compofition officinale étant un fel mercuriel; favoir

le ſublimé corroſif : nous en avons traité à l'*article* Mercure, *mat. méd.* & *pharm.* *Voyez* cet *article*.

Trochisque, de Scille, (*Mat. méd.*) *Voyez* Scille.

TROCHITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom qu'on donne à un fragment d'un corps marin, ainſi nommé parce qu'il reſſemble à une petite roue : en effet ils ſont cylindriques à l'extérieur, ont un trou au centre d'où partent des rayons. Les *trochites* ſont des fragmens de l'entrochite qui eſt compoſée d'un amas d'articulations qui tiennent les unes aux autres, & dont l'aſſemblage forme un corps cylindrique & long. Les *trochites* ont été ſouvent regardées comme des aſtéries ou comme des pierres étoilées.

TROCHLÉATEUR, ſ. m. *en Anatomie*, eſt un nom que l'on a donné au muſcle grand oblique de l'œil, parce qu'il paſſe dans une membrane en partie cartilagineuſe qui lui ſert de poulie. *Voyez* Oblique & Œil, Nerfs trochléateurs, *Voyez* Pathétiques.

TROCHOIDE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt une courbe dont la génération ſe conçoit ainſi. Si une roue ou un cercle ſe meut avec un mouvement compoſé d'un mouvement en ligne droite & d'un mouvement circulaire autour de ſon centre, & que ces deux mouvemens ſoient égaux, un point de la circonférence de ce cercle décrira pendant ce mouvement une courbe appellée *trochoïde*. Ainſi le clou d'une roue qui tourne décrit une *trochoïde*.

La *trochoïde* en eſt appellée la *baſe*.

La *trochoïde* eſt la même courbe qu'on appelle autrement & plus communément *cicloïde*, dont on peut voir les propriétés, *&c.* ſous l'*article* Cicloïde.

On appelle auſſi *trochoïde* une courbe *F A figure 85. Pl. Géom.* dans laquelle les ordonnées *A O* ſeroient égales aux arcs correſpondans *F d* du cercle *F d c* ; & cette derniere courbe eſt auſſi nommée *compagne de la cicloïde*, ou *courbe des arcs*. M. Pitot a donné la quadrature d'une portion de cette courbe dans les *Mém. de l'acad. de 1724*.

La *trochoïde* ne differe pas eſſentiellement de la *courbe des ſinus*. Si les ordonnées de la courbe ſont augmentées en raiſon de *n* à *I*, la courbe ſe nomme alors *trochoïde alongée*. M. Taylor a prétendu que cette courbe étoit celle que formoit une corde de muſique miſe en vibration. Sur quoi *voyez* les *Mém. de l'acad. de Berlin 1747, 1749, 1750*. (O)

TROCHOLIQUE, ſ. f. (*Mécan.*) terme peu uſité, par lequel quelques auteurs anciens entendent cette partie des mécaniques qui traite des propriétés de tous les mouvemens circulaires. Ce mot vient du Grec τρέχω, *tourner*.

TROCHOMETRE, ſ. m. (*Navigation.*) du Grec τρόχου μέθρον, *curſûs menſura*, meſure de la courſe ; inſtrument propre à meſurer la vîteſſe d'un corps. Ce mot a été appliqué à une machine propoſée en 1772 pour meſurer le ſillage ou la vîteſſe des vaiſſeaux en mer, & à laquelle l'auteur a ajouté depuis, la propriété d'indiquer en tout temps l'angle de la dérive.

Le *trochometre* conſiſte en une tringle *A B fig. 5*, (*pl. d'architecture nav.*) ou barre de fer arrondie & placée verticalement à la poupe du vaiſſeau, à droite ou à gauche du gouvernail. Sa partie ſupérieure paſſe à travers l'appui *D E*, de la fenêtre *D G*, de la grande chambre deſtinée à faire les obſervations en queſtion, & monte juſqu'au haut de cette fenêtre, dans le linteau de laquelle ſon extrêmité ſupérieure eſt un peu engagée en forme de tourillon. Sa partie inférieure deſcend auſſi bas que la quille, & eſt maintenue par une potence de fer *F I* attachée à la carêne, mais de façon qu'elle ne faſſe que paſſer par l'extrêmité de cette potence & qu'elle y puiſſe tourner ſans obſtacle. Pour la ſoutenir, c'eſt-à-dire pour l'empêcher de couler du haut en bas, il y a en *K* un renflement à l'eſſieu du *trochometre* (c'eſt ainſi qu'on nomme la tringle *A B*) qui ſera entiérement enfermé dans l'appui de la fenêtre. Comme c'eſt cette partie qui porte tout le poids de l'inſtrument, lorſqu'il eſt en mouvement, il y a un frottement contre le fond du trou dans lequel ce renflement eſt logé. Pour diminuer ce frottement on garnit le fond du trou en bon fer trempé & bien

poli, & le deſſous du renflement eſt auſſi très-poli, ou bien l'on y met trois petites roulettes de cuivre, comme on voit dans la *fig*. 2. où *A B C* eſt la coupe verticale du trou & du renflement, & *A B* deux des petites roulettes en queſtion, puis on a ſoin de mettre de l'huile d'olive dans toutes ces parties, pour rendre le mouvement plus doux.

A l'extrêmité inférieure de l'eſſieu *A B* *fig*. 1. eſt une eſpece de girouette *C* qu'on nomme le pied du *trochometre*, qui conſiſte en une plaque demi-circulaire d'un pied de rayon, faite avec de bonne tôle fortifiée par des bandages de fer *a b c* de trois ou quatre lignes d'épaiſſeur, qui ſert à ſoutenir la tôle dans le milieu. Cette partie eſt attachée fortement à l'eſſieu.

Sur l'appui de la fênetre dont il a été parlé plus haut, eſt attaché fixément un cercle de cuivre *e f g*, par le milieu duquel paſſe librement l'eſſieu du *trochometre*. Ce cercle eſt diviſé en deux parties égales par un diametre parfaitement parallele à la quille du vaiſſeau, & ſon limbe eſt auſſi diviſé en 360 degrés. Immédiatement au deſſous eſt attachée à l'eſſieu une alidade ou une aiguille dont la pointe porte ſur les degrés du limbe; ſon axe doit être exactement dans le même plan que la ſurface plane du pied du *trochometre*; & l'on nomme cette partie le *cadran du trochometre*.

Un pied & demi plus haut, ou deux pieds, ſuivant l'élévation de la fenêtre, eſt une roue *M N O* horizontale, faite en forme de poulie, parce qu'elle a une gorge dans l'épaiſſeur de ſa circonférence. Elle eſt fixée à l'eſſieu dont l'axe paſſe par ſon centre. On peut lui donner tel diametre qu'on veut, mais il eſt bon de connoître la diſtance de ſon centre à l'axe du cordon qui doit être engagé dans ſa gorge, afin qu'on puiſſe la comparer, s'il eſt néceſſaire, avec la diſtance de l'axe de l'eſſieu au centre de gravité du pied *C* de l'inſtrument.

La gorge de cette roue eſt enveloppée toute entiere par un fort cordon de ſoie qui eſt attaché à demeure par une de ſes extrêmités. Ce cordon va horizontalement paſſer ſur une poulie *O* ſuſpendue au plancher de la chambre par un anneau & un crochet qui eſt au haut de ſa chape, en ſorte que dans les roulis, la poulie conſerve ſa poſition verticale; à l'autre extrêmité du cordon eſt ſuſpendu un grand plateau de balance *P* qui puiſſe contenir des poids juſqu'à la concurrence au moins de 250 ou 300 livres, comme il eſt quelquefois néceſſaire.

Uſage de cette machine pour la dérive. Cette machine étant abandonnée à elle-même, ce qu'on fait en ne changeant point le plateau de balance *P*, ou même en le détachant du bout du cordon *Q P*, & le vaiſſeau étant en marche, le pied du *trochometre* ſemblable à une girouette qui prend toujours la direction du vent pouſſé par les eaux de la mer, ſe tournera auſſi-tôt dans la direction de la route du vaiſſeau; il fera par conſéquent avec la quille un angle qui n'eſt autre que celui de la dérive; cet angle ſera rapporté ſur le cadran par l'angle de l'aiguille avec le diametre repréſentatif de la quille. L'arc compris indiquera le nombre de degrés de cet angle de dérive.

Uſage pour le ſillage. Lorſqu'on voudra meſurer le ſillage ou la vîteſſe du vaiſſeau, on accrochera le plateau de balance dont la peſanteur ſera connue, au bout du cordon de ſuſpenſion; puis on le chargera avec des poids, juſqu'à ce que l'aiguille ait décrit un quart de cercle ſur le cadran, à compter du point où elle ſera au moment où l'on voudra faire l'obſervation. L'aiguille étant dans cette nouvelle poſition, on verra par le poids dont on a chargé la balance la meſure de la réſiſtance de l'eau contre la ſurface plane du pied de l'inſtrument, car alors elle ſera directement oppoſée au courant de l'eau, & en recevra par conſéquent toute l'impulſion; ainſi l'effort qu'elle fera contre cette ſurface ſera toujours repréſenté par le poids qui la maintiendra dans cette poſition. Ce ſont deux forces oppoſées qui ſe font équilibre; donc, ſuivant le principe connu en mécanique, la vîteſſe du navire ſera proportionnelle à la racine carrée des poids qu'on ſera obligé d'employer pour maintenir l'équilibre en queſtion.

L'opération eſt très-ſimple, ainſi l'on peut faire l'obſervation auſſi promptement qu'avec le loch.

Ayant donc connu, une fois pour tou-

jours, le poids qui fait équilibre à l'impulsion directe de l'eau contre la surface plane du pied du *trochometre*; par une vîtesse donnée, il est facile de trouver les vîtesses correspondantes aux poids qu'exigeront les différentes observations, puisque les vîtesses seront entr'elles comme les racines carrées des poids qui leur feront équilibre, suivant le principe adopté par les mécaniciens. Ainsi l'on fera une table à deux colonnes; dans la premiere, seront les vîtesses, le premier terme sera 100 toises par heure, ou un dixieme de lieue marine, ou toute autre partie qu'on voudra de la lieue de 20 au degré, tous les autres termes croîtront en progression arithmétique de 100 toises en 100 toises, ou de dixieme de lieue en dixieme de lieue.

Dans la seconde colonne seront les poids correspondans pour la former; on multipliera le poids correspondant à un des termes de la premiere colonne, lequel poids sera connu par expérience ou par calcul, on le multipliera, dis-je, par le carré d'une fraction qui aura l'unité pour numérateur, & pour dénominateur le nombre qui exprime le rang qu'il doit tenir dans sa colonne; le produit sera le premier terme. Pour avoir les autres, il ne s'agira plus que de multiplier ce premier terme par 4, par 9, par 16, par 25, par &c., c'est-à-dire, par le carré de tous les termes de la suite des nombres naturels.

Par exemple, si on sait par expérience ou autrement qu'il faut un poids de 2 livres 4 onces, ou 36 onces pour faire équilibre à une vîtesse de 600 toises par heure; comme dans la premiere colonne 600 toises tiennent le sixieme rang, 36 onces tiendront aussi le sixieme rang dans la deuxieme colonne. On multipliera donc 36 onces par le carré de $\frac{1}{6}$ ou par $\frac{1}{36}$, le produit une once formera le premier terme; le deuxieme sera 4 onces; le troisieme 9 onces; le quatrieme 16 onces; le cinquieme 25 onces, &c.

Lors donc qu'une observation aura donné un certain poids, on le cherchera dans la deuxieme colonne; si on l'y trouve, la vîtesse du vaisseau sera exactement exprimée par le terme correspondant de la premiere colonne; mais si le poids donné par l'observation ne se trouve pas dans la deuxieme colonne, on prendra celui qui en approche le plus, & le terme correspondant de la premiere colonne sera, à très-peu de chose près, la véritable vîtesse du navire.

On voit déjà l'avantage de cet instrument sur le loch pour la mesure du sillage, car les observations sont non-seulement plus faciles à faire, mais encore plus exactes, puisqu'on n'a à craindre ni l'alongement ni le raccourcissement de la ficelle, ni les erreurs du sablier; on pourra s'en servir dans les temps où la mer est agitée, presqu'aussi sûrement que lorsqu'elle est calme; car puisque le pied du *trochometre* est la seule partie de cette machine par laquelle le mouvement puisse se communiquer au reste, & qu'elle n'en peut recevoir d'autre qu'un mouvement circulaire horizontal; il est évident, 1°. qu'elle n'en pourra communiquer d'autre; 2°. que plus le vaisseau aura de vîtesse, moins le pied de l'instrument se sentira du choc irrégulier des vagues, parce qu'il aura plus de force pour lui résister; & en troisieme lieu, il en sera encore préservé jusqu'à un certain point par sa profondeur au dessus de la surface de la mer. Il n'aura tout au plus dans ce cas qu'un mouvement d'oscillation fort petit en comparaison de celui qui tend à lui imprimer la résistance de l'eau, causé par le mouvement progressif du navire. Le petit mouvement d'oscillation se manifestera dans le vaisseau, parce que l'aiguille aura un petit mouvement alternatif d'allée & de venue qui lui fera décrire de petits arcs égaux sur le cadran du *trochometre*. Alors on prendra pour le point d'observation le milieu des arcs.

Un autre avantage de cette machine, c'est qu'elle est, aussi-bien que l'observateur, à l'abri des injures de l'air, puisque rien n'empêche de donner au chassis de la fenêtre à laquelle elle est adaptée, une saillie suffisante au dehors du vaisseau, pour enfermer dans la chambre toute la partie supérieure du *trochometre*.

L'auteur de cette machine est M. Aubery, chanoine régulier de Sainte-Genevieve, prieur & curé de N. D. du Chaage, à Meaux en Brie; il en proposa une ébauche en 1772 à l'académie royale des sciences

de Bordeaux, qui avoit proposé pour sujet du prix de mathématiques de cette année, la question suivante : « quelle est la meilleure » maniere de mesurer le sillage ou la vîtesse » des vaisseaux en mer, indépendamment » des observations astronomiques & de la » force du vent, *&c.*

L'académie de Bordeaux a cru voir dans le *trochometre* qui lui fut présenté alors, le germe ou la base de la découverte importante qu'elle avoit en vue ; & quoiqu'elle sentît qu'il étoit susceptible de perfection, elle voulut bien accorder le prix à l'auteur qui a depuis perfectionné son invention, & l'a mis dans l'état qu'on vient de décrire. On craindra peut-être que l'impétuosité des vagues n'enleve la tringle du *trochometre*, puisqu'il y a des temps où le loch même ne peut servir, mais on en seroit quitte pour l'ôter de place quand il y auroit du danger. Au reste la méthode de mesurer le sillage du vaisseau par le moyen du loch est si imparfaite, que les navigateurs exercés ne daignent pas le jeter, & estiment à la vue simple quelle est la vîtesse du vaisseau ; mais aujourd'hui la méthode des longitudes par le moyen de la lune, commence à devenir d'un usage si fréquent, qu'on ne sera peut-être bientôt plus obligé de mesurer par le sillage la vîtesse d'un vaisseau. Dans l'escadre d'évolution, partie de Brest en 1775, il y avoit peu de vaisseaux où l'on n'observât tous les jours la longitude, & toutes ces observations s'accordoient dans moins d'un demi-degré. *Cet article est de M. Aubery*, prieur & curé de N. D. de Chaage, *auteur de l'art. loch* (*Marine.*) un mémoire qu'il envoya à Bordeaux sur cette matiere, y fut couronné en 1772.

TROCHOS, (*Géogr. anc.*) village du Péloponnese, sur le chemin d'Argos à Tégée. A la gauche de ce village on trouvoit le fort *Cenchrée*, ainsi nommé, à ce que croit Pausanias, *l. II, c. xxiv*, de *Cenchreus* qui étoit fils de Piréne. C'est là que l'on voyoit la sépulture commune de ces Argiens qui défirent l'armée de Lacédémone auprès d'Hysies. Ce combat fut donné du temps que Pisistrate étoit archonte à Athenes. (*D. J.*)

TORCHURE, s. f. (*terme de Chasse.*) Il se dit des bois de cerfs, lorsqu'ils se divisent en trois ou quatre cors ou épois au sommet de la tête, comme un trochet de fleurs ou de fruits. *Trévoux.* (*D. J.*)

TROCHUS, (*Gymnas. médic.*) Mercurialis qui a beaucoup parlé du *trochus*, avoue qu'il est très-difficile de s'en former une idée bien claire. Il croit qu'il y en avoit de deux especes ; l'une en usage pour les Grecs, & l'autre pour les Romains.

L'exercice du *trochus* ou cerceau étoit divisé en deux especes, tant parmi les Grecs que parmi les Romains. La premiere étoit nommée par les Grecs κρικελασία, qui veut dire *agitation du cerveau*, suivant Oribase *l. collect. VI*, *ad. Julian.* Celui qui devoit faire cet exercice, prenoit un grand cercle autour duquel rouloient plusieurs anneaux, & dont la hauteur alloit jusqu'à l'estomac. Il l'agitoit par le moyen d'une baguette de fer à manche de bois. Il ne le faisoit pas rouler sur la terre ; car les anneaux insérés dans la circonférence ne l'auroient pas permis, mais il l'élevoit en l'air, & le faisoit tourner au dessus de sa tête, en le dirigeant avec sa baguette : voilà pourquoi Oribase dit qu'on n'agitoit pas le cerceau suivant sa hauteur, mais transversalement.

Le mouvement communiqué au cerceau étoit quelquefois très-rapide ; & alors on n'entendoit pas le bruit des anneaux qui rouloient dans la circonférence. D'autres fois on l'agitoit avec moins de violence, afin que le son des petits anneaux produisît dans l'ame un plaisir qui procurât un agréable délassement. Cette réflexion d'Oribase nous apprend que le jeu du cerceau étoit regardé comme un exercice très-capable de contribuer en amusant à la santé du corps. Il y en avoit une seconde espece, dans laquelle au lieu de se servir d'un grand cercle, on en employoit un beaucoup plus petit. Il paroît que c'est proprement le *trochus* des Grecs & des Romains.

Xénophon nous en apprend l'usage, en parlant d'une danseuse qui prenoit à la main douze de ces cerceaux, les jettoit en l'air, & les recevoit en dansant au son d'une flûte. Il n'est point parlé dans ce passage des petits anneaux inserés dans la

circonférence du *trochus* : mais il en est fait mention dans plusieurs épigrammes de Martial.

Les deux especes de cerceaux dont on vient de parler, ne différoient entre eux que par la grandeur. On les distingue avec peine, quand ils sont simplement représentés sur des bas-reliefs. Mercurialis en a fait graver un, dont Ligorius lui avoit envoyé le dessein, d'après un monument élevé en l'honneur d'un comédien. La circonférence est chargée de huit anneaux, à l'un desquels est attachée une sonnette, & outre cela de neuf fiches ou chevilles, qui fort lâches dans leurs trous, augmentoient le bruit des anneaux, & produisoient le même son que les baguettes qui traversoient les sistres.

Sur un tombeau gravé dans le *recueil* de Pietro Santi Bartoli, on voit un cerceau qui a des anneaux, des chevilles, & de plus un oiseau qui paroît y être attaché : singularité qui ne donneroit lieu qu'à des conjectures bien vagues. (*D. J.*)

TROENE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *ligustrum*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir ; le pistil sort du calice ; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit presque rond, mou & plein de suc ; ce fruit renferme le plus souvent quatre semences plates d'un côté, & relevées en bosse de l'autre. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

TROENE, *ligustrum*, arbrisseau qui vient communement en Europe dans les haies, les bois & les lieux incultes, où sa hauteur ordinaire est de six ou huit pieds, mais avec quelque culture on peut le faire monter jusqu'à douze pieds. Il se garnit de quantité de branches qui sont menues, flexibles & fort droites. Il a l'écorce unie & cendrée ; ses racines s'étendent & tracent beaucoup. Ses feuilles sont lisses, oblongues, pointues & sans aucune dentelure ; elles sont placées opposément sur les branches, & leur verdure est un peu brune. Ses fleurs viennent en grappes au bout des branches dans le commencement du mois de juin ; elles sont blanches, odorantes, de longue durée & d'un aspect assez agréable. Les fruits qui succedent, sont des baies rondes, molles, noires & fort ameres, qui renferment quatre semences anguleuses d'un goût fort désagréable. Ces baies sont en maturité à la fin de l'automne, & elles restent sur l'arbrisseau pendant tout l'hiver. Le *troëne* se trouve presque par-tout ; il est très-robuste ; il vient promptement ; il réussit dans toutes sortes de terreins, quoique cependant il se plaise particuliérement dans ceux qui sont pierreux & humides ; il se multiplie aisément par tous les moyens connus, & il n'est nullement sujet à être attaqué par les insectes.

Le *troëne* étoit fort en usage dans le dernier siecle, pour faire de petites haies ou de moyennes palissades, & on lui faisoit prendre quantité d'autres formes ; mais il a passé de mode, soit parce qu'il est trop commun, ou plutôt parce que ses rameaux poussent trop vigoureusement, & qu'ils prennent une direction trop horisontale : ce qui exige de fréquentes attentions pour le tailler & lui conserver une forme régulière. Cependant quelques gens l'admettent encore, parce qu'il se soutient bien de lui-même, qu'il est de longue durée, & qu'il réussit dans des endroits serrés, ombragés, & dont le terrein est de si mauvaise qualité, que d'autres arbrisseaux ne pourroient pas y venir ; mais ce qui n'est pas moins à son avantage, c'est que ses feuilles sont toutes les dernieres à tomber, & que souvent elles restent sur l'arbrisseau pendant tout l'hiver, lorsqu'il n'est pas rigoureux.

On tire quelques services des baies du *troëne* pour les arts. On en fait une couleur noire & un bleu turquin dont les teinturiers se servent, & sur-tout les enlumineurs d'estampes ; on en peut faire d'assez bonne encre, & les frélateurs les emploient quelquefois pour donner de la couleur au vin, mais fort aux dépens du goût. Enfin ces baies sont la derniere ressource des oiseaux dans les rudes & longs hivers. On fait aussi quelque usage en médecine de la feuille & de la fleur de cet arbrisseau, qui sont détersives, astringentes & antiseptiques.

Le bois du *troëne* est blanc, dur, souple & assez durable. On s'en sert utilement pour des perches de vigne, & on en trouve

souvent

souvent de huit & dix pieds de longueur. On l'emploie aussi à faire la poudre à canon, & les vanniers font usage des jeunes branches de l'arbrisseau dans quelques-uns de de leurs ouvrages.

Variété du troëne. 1. *Le troëne commun.* 2. *Le troëne panaché de jaune.* 3. *Le troëne panaché de blanc.* Ces deux arbrisseaux panachés ont de l'agrément dans ce genre; on peut les multiplier de branche couchée, de bouture & de greffe. On doit avoir attention de les mettre dans un terrein sec, si l'on veut en conserver la bigarrure. L'arbrisseau panaché de blanc est un peu plus sensible au froid que les autres sortes.

4. *Le troëne toujours vert.* Quoique cet arbrisseau soit originaire d'Italie, il est cependant aussi robuste que l'espece commune. On le qualifie toujours vert, parce que ses feuilles ont un peu plus de tenue, & qu'il faut un hiver très-rigoureux pour les faire tomber. Mais ce n'est pas là ce qui constitue la seule différence de ce *troëne* avec le commun; il fait un plus grand arbre qui s'éleve à 15 ou 18 pieds. Ses feuilles sont plus larges & d'un vert plus foncé; ses grappes de fleurs sont plus grandes & d'une blancheur plus parfaite, & ses baies sont plus grosses & d'un noir plus luisant. Quand on ne cultiveroit pas ce *troëne* pour l'agrément qu'il a de plus, il seroit toujours fort utile de le multiplier pour son bois qui fourniroit plus de ressources.

Troene, (*Mat. méd.*) on ne fait point, ou on fait très-rarement usage du *troëne* intérieurement; cependant quelques auteurs recommandent le suc des feuilles & des fleurs jusqu'à la dose de quatre onces, & la décoction jusqu'à six ou huit contre le crachement de sang, les hémorrhagies & & les fleurs blanches. On les emploie très-utilement à l'extérieur en gargarisme dans les ulceres de la bouche, inflammations & excoriations de la luette, de même que dans le relâchement & la chûte de cette derniere partie. On s'en sert aussi dans les aphtes ou ulceres de la gorge, ou dans las ulceres des gencives. Geoffroy, *Mat. méd.*

TROEZENE *ou* TROEZEN, (*Géographie ancienne.*) en Grec τροιζήνη, & par Polybe τρυηζήνα; ville du Péloponnese, dans l'Argolide, sur la côte orientale, un peu au delà du promontoire Scyllæum, à l'entrée du golfe Saronique; le territoire de cette ville est nommé *Troëzénide*, par Thucydide. Voici la description de la ville par Pausanias.

Dans la place de *Troëzene*, dit cet historien, *l. II*, *c. xxxj & xxxij*, on voit un temple & une statue de Diane conservatrice; les Troëzéniens assuroient que ce temple avoit été consacré par Thésée, & que l'on avoit donné ce surnom à la déesse, lorsque ce héros se sauva si heureusement de Crete, après avoir tué Astérion, fils de Minos. Dans ce temple il y a des autels consacrés aux dieux infernaux.

Ces autels cachoient, à ce qu'on disoit, deux ouvertures: par l'une de ces ouvertures, Bacchus retira Sémélé des enfers, & par l'autre, Hercule emmena avec lui le cerbere. Derriere le temple étoit le tombeau de Pithée, sur lequel il y avoit trois sieges de marbre blanc, où l'on dit qu'il rendoit la justice avec deux hommes de mérite, qui étoient comme ses assesseurs. Près de là on voyoit une chapelle consacrée aux muses: c'étoit un ouvrage d'Ardalus, fils de Vulcain, que les Troëzéniens disoient avoir inventé la flûte; & de son nom on appella les muses *Ardalides*. Ils assuroient que Pithée enseignoit dans ce lieu l'art de bien parler, & on voyoit un livre composé par cet ancien roi. Au delà de cette chapelle, il y avoit un autel fort ancien; la tradition vouloit qu'il eût été consacré par Ardalus. On y sacrifioit aux muses & au Sommeil; car de tous les dieux, disoient-ils, c'est le Sommeil qui est le plus ami des muses.

Auprès de théatre ou voyoit un temple de Diane Lycéa, bâti par Hippolyte. Pausanias juge que ce surnom de Diane venoit, ou de ce qu'Hippolyte avoit purgé le pays des loups dont il étoit infesté, ou de ce que par sa mere il descendoit des Amazones, qui avoient dans leur pays un temple de Diane de même nom. Devant la porte du temple étoit une grosse pierre, appellée la *pierre sacrée*, & sur laquelle on prétendoit qu'Oreste avoit été purifié du meurtre de sa mere, par d'illustres personnages de

Troëzene, au nombre de neuf ; affez près de là on trouvoit plufieurs autels peu éloignés les uns des autres : l'un confacré à Bacchus fauveur, en conféquence d'un certain oracle : un autre à Thémis, & que Pithée lui-même avoit confacré ; un troifieme avoit été confacré au Soleil le libérateur par les Troëzéniens, lorfqu'ils fe virent délivrés de la crainte qu'ils avoient eue de tomber fous l'efclavage de Xercès & des Perfes. On y voyoit auffi un temple d'Apollon Théorius, & qui paffoit pour avoir été rétabli & décoré par Pithée. C'étoit le plus ancien des temples que connût Paufanias. La ftatue qu'on y voyoit étoit un préfent d'Aulifcus, & un ouvrage du ftatuaire Hermón, natif du pays ; on y voyoit encore les deux ftatues des Diofcures ; elles étoient de bois & auffi de la main d'Aulifcus.

Dans la même place, il y avoit un portique orné de plufieurs ftatues de femmes & d'enfans, toutes de marbre : c'étoient ces femmes que les Athéniens confierent avec leurs enfans aux Troëzéniens, lorfqu'ils prirent la réfolution d'abandonner Athenes, dans l'impoffibilité où ils étoient de la défendre contre les Perfes, avec le peu de forces qu'ils avoient fur terre. On n'érigea pas des ftatues à toutes, mais feulement aux plus confidérables d'entr'elles.

Devant le temple d'Apollon, on remarquoit un vieil édifice appellé le *logis d'Orefte*, & où il demeura comme féparé des autres hommes, jufqu'à ce qu'il fût lavé de la tache qu'il avoit contractée en trempant les mains dans le fang de fa mere ; car on difoit que jufque là aucun troëzénien n'avoit voulu le recevoir chez lui ; de forte qu'il fut obligé de paffer quelque temps dans cette folitude, & cependant on prenoit foin de le nourrir & de le purifier jufqu'à ce que fon crime fût entiérement expié ; & même encore du temps de Paufanias, les defcendans de ceux qui avoient été commis à fa purification, mangeoient tous les ans à certains jours dans cette maifon. Les Troëzéniens difoient qu'auprès de cette maifon, dans le lieu où l'on avoit enterré les chofes qui avoient fervi à cette purification, il avoit pouffé un laurier qui s'étoit toujours confervé depuis ; & entre les différentes chofes qui avoient fervi à purifier Orefte, on citoit particuliérement l'eau de la fontaine d'Hippocrene ; car les Troëzéniens avoient auffi une fontaine Hippocrene.

On voit auffi au même lieu une ftatue de Mercure Polygius, devant laquelle ils affuroient qu'Hercule avoit confacré fa maffue faite de bois d'olivier. Quant à ce qu'ils ajoutent, dit Paufanias, que cette maffue prit racine, & pouffa des branches, c'eft une merveille que le lecteur aura peine à croire. Quoi qu'il en foit, ils montrent encore aujourd'hui cet arbre miraculeux ; & à l'égard de la maffue d'Hercule, ils tiennent que c'étoit un tronc d'olivier qu'Hercule avoit trouvé auprès du marais Saronique. On voyoit encore à *Troëzene* un temple de Jupiter fauveur, bâti, à ce qu'on difoit, par Aëtius, lorfqu'il avoit pris poffeffion du royaume après la mort de fon pere.

Les Troëzéniens donnoient comme une merveille leur fleuve Chryforrhoès, qui durant une féchereffe de neuf années que tous les autres tarirent, fut le feul qui conferva toujours fes eaux, & qui coula à l'ordinaire. Ils avoient un fort beau bois confacré à Hippolyte, fils de Théfée, avec un temple où l'on voyoit une ftatue d'un goût très-ancien. Ils croyoient que ce temple avoit été bâti par Diomede, qui le premier avoit rendu des honneurs divins à Hippolyte. Ils honoroient donc Hyppolyte comme un dieu. Le prêtre chargé de fon culte étoit perpétuel, & la fête du dieu fe célébroit tous les ans. Entr'autres cérémonies qu'ils pratiquoient en fon honneur, les jeunes filles, avant que de fe marier, coupoient leur chevelure, & la lui confacroient dans fon temple. Au refte ils ne convenoient point qu'Hippolyte fût mort, emporté & traîné par fes chevaux ; & ils fe donnerent bien de garde de montrer fon tombeau ; mais ils vouloient perfuader que les dieux l'avoient mis dans le ciel au nombre des conftellations, & que c'étoit celle qu'on nommoit le *conducteur du charriot*.

Dans le même lieu, il y avoit un temple d'Apollon Epibaterius, & qu'ils tenoient

avoir été dédié sous ce nom par Diomede, après qu'il se fut sauvé de la tempête qui accueillit les Grecs lorsqu'ils revenoient du siege de Troie. Ils disoient même que Diomede avoit institué le premier les jeux pithiques en l'honneur d'Apollon. Ils rendoient un culte à Auxesia & à Lamia, aussi bien que les Epidauriens & les Eginettes; mais ils racontoient différemment l'histoire de ces divinités; selon eux, c'étoient deux jeunes filles qui vinrent de Crete à *Troëzene*, dans le temps que cette ville étoit divisée par des partis contraires; elles furent les victimes de la sédition, & le peuple qui ne respectoit rien, les assomma à coups de pierre; c'est pourquoi on célébroit tous les ans un jour de fête qu'on appelloit la *lapidation*.

De l'autre côté, c'étoit un stade nommé le *stade d'Hippolyte*; & au dessus il y avoit un temple de Vénus surnommée la *regardante*, parce que c'étoit de là que Phedre éprise d'amour pour Hippolyte, le regardoit toutes les fois qu'il venoit s'exercer dans la carriere; c'est aussi là que l'on voyoit le myrthe qui avoit les feuilles toutes criblées; car la malheureuse Phedre, possédée de sa passion, & ne trouvant aucun soulagement, trompoit son ennui en s'amusant à percer les feuilles de ce myrthe avec son aiguille de cheveux. Là se voyoit la sépulture de Phedre, & un peu plus loin celle d'Hippolyte; mais le tombeau de Phedre étoit plus près du myrthe. On y remarquoit aussi la statue d'Esculape faite par Timothée; & l'on croyoit à *Troëzene* que c'étoit la statue d'Hippolyte. Pour la maison où il demeuroit, je l'ai vue, dit Pausanias; il y avoit devant la porte une fontaine dite *la fontaine d'Hercule*, parce qu'on disoit que c'étoit Hercule qui l'avoit découverte.

Dans la citadelle on trouvoit un temple de Minerve Sthéniade; la déesse étoit représentée en bois. C'étoit un ouvrage de Callon, statuaire de l'isle d'Egine. En descendant de la citadelle, on rencontroit une chapelle dédiée à Pan le libérateur, en mémoire du bienfait que les Troëzéniens reçurent de lui lorsque par des songes favorables il montra aux magistrats de *Troëzene* le moyen de remédier à la famine qui affligeoit le pays. En allant dans la plaine, on voyoit sur le chemin un temple d'Isis, & au dessus un autre temple de Vénus Acréa; le premier avoit été bâti par les habitans d'Halicarnasse, qui avoient voulu rendre cet honneur à la ville de *Troëzene*, comme à leur mere. Pour la statue d'Isis, c'étoit le peuple de *Troëzene* qui l'avoit fait faire.

Dans les montagnes du côté d'Hermione, on rencontroit premiérement la source du fleuve Hilycus, qui s'étoit appellé autrefois *Taurius*: en second lieu, une roche qui avoit pris le nom de *Théſée*, depuis que ce héros, tout jeune encore, la remua pour prendre la chaussure & l'épée de son pere, qui les avoit cachées dessous: car auparavant elle se nommoit l'*autel de Jupiter Sthénius*. Près de là, on montroit la chapelle de Vénus, surnommée *Nymphée*, bâtie par Thésée, lorsqu'il épousa Hélene. Hors des murs de la ville, il y avoit un temple de Neptune Pythalmius, surnom dont la raison est que ce dieu dans sa colere, inonda tout le pays des eaux salées de la mer, fit périr tous les fruits de la terre, & ne cessa d'affliger de ce fleau les Troëzéniens, jusqu'à ce qu'ils l'eussent appaisé par des vœux & des sacrifices.

Au dessus étoit le temple de Cérès législatrice, consacré, disoit-on, par Althepus. Si on alloit au port, qui étoit dans un bourg nommé *Célenderis*, on voyoit un lieu appellé le *berceau de Thésée*, parce que c'étoit-là que Thésée étoit né. Vis-à-vis on avoit bâti un temple au dieu Mars, dans le lieu même où Thésée défit les Amazones. C'étoit apparemment un reste de celles qui avoient combattu dans l'Attique contre les Athéniens commandés par ce héros.

En avançant vers la mer Pséphée, on trouvoit un olivier sauvage nommé le *rhachos*, tortu; car ils donnoient le nom de *rhachos* à tous les oliviers qui ne portoient point de fruit; & ils appelloient celui-ci *tortu*, parce que c'étoit autour de cet arbre, que les renes des chevaux d'Hippolyte s'étoient embarrassées; ce qui avoit fait renverser son char.

Il y avoit deux isles qui dépendoient de

Troëzene ; savoir l'isle de Sphérie, depuis nommée l'*isle sacrée*, & celle de *Calaurée.* Une bonne partie du pays de *Troëzene* étoit, à proprement parler, un isthme qui avançoit considérablement dans la mer, & qui s'étendoit jusqu'à Hermione.

Les Troëzéniens faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour donner d'eux une grande idée. Ils disoient que leur premier roi s'appelloit *Orus*, & qu'il étoit originaire du pays ; mais je crois, dit Pausanias, *l. II*, *c. xxx.* que le nom d'*Orus* est plutôt Egyptien que Grec. Quoi qu'il en soit, ils assuroient qu'Orus avoit regné sur eux, & que de son nom le pays avoit été appellé l'*Orée*, qu'ensuite Althepus, fils de Neptune & de Leis, qui étoit fille d'Orus, ayant succédé à son aïeul, toute la contrée avoit pris le nom d'*Althépie.* Ce fut sous son regne que Bacchus & Minerve disputerent à qui auroit le pays sous sa protection, & que Jupiter les mit d'accord en partageant cet honneur entre l'un & l'autre. C'est pour cela qu'ils honoroient Minerve Poliade, & Minerve Sthéniade, donnant deux noms différens à la même divinité, & qu'ils révéroient Neptune sous le titre de *roi ;* même l'ancienne monnoie de ce peuple avoit d'un côté un trident, & de l'autre une tête de Minerve. Nous avons encore des médailles qui prouvent ces deux faits ; Golstius cite une médaille frappée à *Troëzene*, où l'on voit d'un côté un trident, & une autre médaille des Troézéniens avec ce mot Πολίας, c'est-à-dire, *Minerve*, protectrice de la ville,

A Althépus succéda Saron ; celui-ci, suivant la tradition, bâtit un temple à Diane Saronide, dans un lieu où les eaux de la mer forment un marécage ; aussi l'appelloit-on le *marais Phœbéen.* Ce prince aimoit passionnément la chasse : un jour qu'il chassoit un cerf, il le poursuivit jusqu'au bord de la mer. Le cerf s'étant jeté à la nage, le prince s'y jeta après lui, & se laissant emporter à son ardeur, il se trouva insensiblement en haute mer, où épuisé de forces, & lassé de lutter contre les flots, il se noya. Son corps fut apporté dans le bois sacré de Diane, auprès de ce marais, & inhumé dans le parvis du temple. Cette aventure fut cause que le marais changea de nom, & s'appella le *marais Saronique.*

Après le retour des Héraclites dans le Péloponnese, les Troëzéniens reçurent les Doriens dans *Troëzene*, je veux dire ceux des Argiens qui y voulurent venir demeurer ; ils se souvenoient qu'ils avoient été soumis eux-mêmes à la domination d'Argos ; car Homere dans son dénombrement dit qu'ils obéissoient à Diomede. Or, Diomede & Eurialus, fils de Mécistée, après avoir pris la tutelle de Cyanippe fils d'Egialée, conduisirent les Argiens à Troie. Quant à Sthénélus, il étoit d'une naissance beaucoup plus illustre, & de la race de ceux qu'on nommoit *Anaxagorides :* c'est pourquoi l'empire d'Argos lui appartenoit. Voilà ce que l'histoire nous apprend des Troëzéniens ; on pourroit ajouter qu'ils ont envoyé encore diverses autres colonies de part & d'autre.

Ptolomée, *l. III*, *c. xvj*, parle d'une ville du Péloponnese dans la Messénie, qui portoit aussi le nom de *Troëzene ;* Enfin, Pline, *l. V*, *c. xxix*, parle d'une troisieme *Troëzene.* Cette derniere avoit pris son nom d'une colonie de Troëzéniens, qui, à ce que dit Strabon, *l. XIV*, *p. 656*, vint autrefois habiter dans la Carie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROGILORUM-PORTUS, (*Géogr. anc.*) port de la Sicile, près de la ville de Syracuse ; il en est parlé dans Tite-Live, *l. XXV*, *c. xxiij*, & dans Thucydide, *l. VI ; p. 413.* (*D. J.*)

TROGLODYTES, s. m. pl. (*Géogr.*) dans l'ancienne Géophaphie, c'étoient des peuples d'Ethyopie, qu'on dit avoir vécu dans des caves souterraines ; ce mot est formé du Grec τρωγλη, *caverne*, & de δυω, *subeo*, j'entre.

Pomponius Méla rapporte qu'ils ne parlent point, mais qu'ils crient ou ne font entendre que des sons sans articulation, qu'ils vivent de serpens, &c. Tzetzés les appelle *icthyophages* ou *mangeurs de poisson.* Montanus croit que c'est le même peuple que l'écriture appelle *Ghanamins*, & Pintianus sur Strabon, veut que l'on écrive ce nom sans *l*, *Trogodytes.*

Si l'on en croit quelques modernes, tels que les peres Kircher & Martin, il n'y a

pas encore long-temps qu'il y avoit à Malte des *troglodytes*, c'est-à-dire, des especes de sauvages séparés de tous les autres habitans, & vivant entre eux dans une vaste caverne, proche d'une maison de plaisance du grand-maître. Ils ajoutent qu'il y en a en Italie, près de Viterbe, & en divers endroits des Indes, & qu'on en a trouvé qui n'avoient jamais vu la lumiere du soleil.

Troglodytes est encore le nom donné par Philastre à une secte de juifs idolatres, qui selon lui se retiroient dans des cavernes souterraines pour adorer toutes sortes d'idoles. Cet auteur & son éditeur tirent du Grec, comme nous avons fait ci-dessus, le mot de *Troglodytes*; mais ils paroissent se tromper dans l'attribution qu'ils en font à cette secte; car ils se fondent sur la vision rapportée par Ezéchiel, *chap. viij*, *ỳ. 8, 9 & 10.* Or dans cette vision, il ne s'agit nullement de *cavernes souterraines*, mais du temple même que les 70 vieillards avoient choisi pour en faire le théatre de leurs impiétés, ou, comme porte le *verset 12*, l'endroit secret de leur chambre, *in abscondito cubiculi sui.* Ainsi le nom de *Troglodytes* est très-mal appliqué à cet égard, & ne convient point du tout à la secte dont il est mention dans ce prophete.

TROGUE, s. f. (*Draperie.*) c'est la chaîne préparée par les ourdisseurs pour la fabrique des draps mêlangés: chaque *trogue* contient en longueur de quoi ourdir & fabriquer deux pieces de drap; avant de les délivrer au tisserand pour les monter sur son métier, on les colle avec de la colle de Flandre, puis on les laisse quelque temps sécher, & avant qu'elles soient tout-à-fait seches, on en sépare les fils avec un peigne de fil de fer. *Savary.* (*D. J.*)

TROIA, (*Géogr. anc.*) ce mot, outre la célebre ville de Troie, est donné par Etienne le géographe à d'autres villes; 1°. à une ville de la Chaonie, dans la Cestrie. Virgile, *Æneïd. l. III, v. 349*, en parle; 2°. à une ville d'Egypte, voisine du mont Troicus; mais Strabon ne lui donne que le titre de village; 3°. à une ville de la Cilicie; 4°. à une ville d'Italie, située au fond du golfe Adriatique, chez les Vénetes. Tite-Live, *l. I, c. j*, n'en fait pas une ville; il dit seulement qu'on donna le nom de *Troia*, au lieu où Anténor & ses compagnons débarquerent dans ce quartier. L'on nomma de même *Troia*, l'endroit du territoire de Laurentum où Enée prit terre en arrivant en Italie. (*D. J.*)

TROJA, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pied de l'Apennin, sur le Chilaro, à 10 milles de Bovino, & à 30 au sud-ouest de Manfredonia, avec un évêché suffragant de Bénévent. *Long. 32, 56; latit. 41, 20* (*D. J.*)

TROICUS-MONS, (*Géogr. anc.*) montagne d'Egypte, selon Etienne le géographe; Strabon, *liv. XVII*, *pag. 809*, dit que cette montagne se trouve au voisinage du lieu où l'on avoit tiré les pierres dont les pyramides avoient été faites, & que c'est auprès de cette montagne qu'étoit la ville *Troja.* Cette montagne est la même que Ptolomée, *l. IV, c. v*, nomme *Troici lapidis mons*; c'est aussi la même qu'Hérodote, *l. II, n°. 8*, appelle *Arabicus-mons.* (*D. J.*)

TROIE, (*Géogr. anc.*) *Troia* ou *Ilium*, ville de l'Asie mineure, la capitale de la Troade. *Voyez* Ilium.

Horace appelle cette ville sacrée *sacrum Ilium*, & Virgile la nomme la demeure des dieux, *divûm domus*, non-seulement, parce que ses murailles avoient été bâties de la main des dieux, mais encore parce qu'il y avoit dans son enceinte un grand nombre de temples.

Troie immortalisée par les poëtes, étoit bâtie sur le fleuve Scamandre ou Xanthus, en Phrygie, à 3 milles de la mer Egée. Cette ville n'a eu que six rois, sous le dernier desquels elle fut prise & brûlée par les Grecs, deux cens cinquante-six ans après sa naissance.

Dardanus l'a fondée l'an du monde 2524, & régna trente-un ans; Erichthonius en régna soixante-cinq; Tros, soixante-dix; c'est de lui que cette ville prit le nom de *Troie*; elle se nommoit auparavant *Dardanie.* Julus qui lui succéda, régna cinquante-quatre ans; c'est de son nom que la forteresse de *Troie* s'appelle *Ilium.* Laomedon régna trente-six ans; il bâtit les

murailles de *Troie*, des trésors de Neptune & d'Apollon. Priam régna quarante ans. L'an du monde 2794, Pâris, fils de Priam, enleva Hélene, femme de Ménélaüs, roi de Lacédémone. Les Grecs, après avoir demandé plusieurs fois qu'on rendît Hélene, déclarerent la guerre aux Troïens & commencerent le siege de *Troie*, qui fut prise & brûlée dix ans après, l'an du monde 2820, avant l'ere vulgaire 1184 ans, & 431 ans avant la fondation de Rome.

On prétend que cette guerre si cruelle prenoit son origine de plus haut. On dit qu'il y avoit une guerre héréditaire, entre la maison de Priam & celle d'Agamemnon. Tantale, roi de Phrygie, pere de Pélops, & bisaïeul d'Agamemnon & de Ménélaüs, avoit enlevé il y avoit long-temps Ganimede, frere d'Ilus. Cet Ilus, grand-pere de Priam, pour se venger d'une injure qui le touchoit de si près, dépouilla Tantale de ses états, & l'obligea de se réfugier en Grece, où s'établirent ainsi les Pélopides qui donnerent leur nom au Péloponnese. Pâris, arriere-petit-fils d'Ilus, enleva Hélene par une espéce de représailles, contre Ménélaüs, arriere-petit-fils du ravisseur de Ganimede.

Il faut cependant se souvenir toujours qu'il y a mille fables mêlées dans tout ce que les poëtes nous disent du siege de *Troie* & des premiers héros de cette guerre, & qu'ainsi il ne faut pas trop compter sur ce qu'ils débitent d'Achille, d'Ajax, d'Ulysse, de Pâris, d'Hector, d'Enée, &c. de tant d'autres. Quant au fameux cheval de bois, dit Pausanias, *l. I, c. xxiij*, c'étoit certainement une machine de guerre, inventée par Epeus & propre à renverser les murs, telle que celles auxquelles on donna dans la suite le nom de *bélier;* ou bien, continue Pausanias, il faut croire que les Troïens étoient des stupides, des insensés, qui n'avoient pas ombre de raison.

Il ne reste aucuns vestiges de cette ancienne ville; on voit, à la vérité, dans le quartier où elle étoit, des ruines considérables; mais ce sont les ruines de la nouvelle *Troie*, & non celles de l'ancienne. En approchant de ces ruines, on trouve quantité de colonnes de marbre rompues, & une partie des murailles & des fondemens le long de la côte. Il n'y a rien d'entier, tout est renversé; ce qui est le moins ruiné se trouve sur le bord de la mer, rongé par l'air, & mangé des vents salés qui en viennent.

Un peu plus loin, on voit le bassin du port, avec une muraille sur la côte; elle étoit sans doute ornée de colonnes de marbre qui sont à présent toutes brisées sur la terre, & dont les pieds qui restent autour, font juger que le circuit du port étoit d'environ quinze cens pas. L'entrée de ce port est aujourd'hui bouchée de sable.

On ne sauroit dire que ce soit le port de l'ancienne *Troie*, ni que les antiquités que l'on voit soient de plus vieille date que le temps des Romains. Belon & Pietro della Valle assurent avec beaucoup de confiance que ce sont les ruines de la fameuse *Troie :* mais ils se trompent, ce sont les ruines de l'Ilium moderne qu'Alexandre le Grand commença à bâtir, & que Lysimaque acheva; il l'appella *Alexandrie*, & elle fut ensuite une colonie des Romains.

Un peu au delà du port, on trouve divers tombeaux de marbre, avec la tête d'Apollon sur quelques-uns, & sur d'autres des boucliers sans aucune inscription. M. Spon a remarqué que ces tombeaux sont de la même forme que ceux des Romains qui sont en France dans la ville d'Arles, ce qui prouve que ce ne sont pas les tombeaux des premiers Troïens, comme Pietro della Valle se l'est imaginé.

Un peu plus haut, au midi du port, il y a deux colonnes couchées par terre; elles ont chacune 30 pieds de long; une troisieme en a 35; celle-ci qui est rompue en trois morceaux est de marbre granit d'Egypte, & a un diametre de 4 pieds 9 pouces. Le grand-seigneur, Mahomet IV, fit enlever de ce lieu quantité de colonnes pour la fabrique de la mosquée neuve de la sultane mere.

En allant encore plus le long de la côte, on passe au travers de plusieurs débris; ce sont les restes d'un aqueduc qui conduisoit l'eau au port. A quelque distance de là, est un canal ou fossé, long, étroit & profond, ouvrage de l'art, & fait apparem-

ment pour laisser entrer la mer, afin que les vaisseaux allassent jusqu'à la ville; mais il est aujourd'hui à sec. Au dessus, un peu à la droite, on voit des masures considérables qui découvrent la grandeur de la ville. Il y a un théatre, des fondemens de temples & de palais, avec des arcades autour, & des voûtes sous terre. On y trouve encore debout une partie d'un petit temple rond qui a une corniche de marbre au dedans. Tout proche sont trois carreaux de marbre, faits en façon d'autel ou de piédestal, avec des inscriptions qui ne different que dans les derniers caracteres, comme VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. il suffit de rapporter l'un des trois.

DIVI JULI FLAMINI
C. ANTONIO. M. F.
VOLT. RUFO FLAMINI.
DIVI AUG. COL. CL. APRENS
ET COL. JUL. PHILIPENS
EORUNDEM ET PRINCIPI ITEM
COL. JUL. PARIANÆ TRIB.
MILIT. COH. XXXII. VOLUNTARIOR.
TRIB. MIL. LEG. XIII.
GERM. PRÆF. EQUIT. ALÆ I.
SCUBULORUM VIC. VII.

Ces inscriptions sont à l'honneur de Caïus Antonius Rufus, fils de Marcus de la tribu Vollinie, prêtre de Jule & d'Auguste César, fait chef de la colonie d'Apri, par Claudius; & de Philippi, par Julius, comme aussi de la colonie Parium, par Julius, & mestre-de camp de la cohorte 32 des volontaires, commandant de la légion 13 appellée *germina*, & capitaine de la premiere aile de cavalerie des scubuli.

La derniere ligne de chacune de ces inscriptions n'est pas aisée à expliquer. M. Spon a cru pourtant que VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. signifioient *vicus septimus*, *vicus octavus & vicus nonus*, c'est-à-dire, la septieme, la huitieme & la neuvieme rue, où ces statues avoient été placées, à l'imitation des rues de Rome.

Troie, colonie des Romains, fondée par Auguste, & qui en avoit pris le nom de *colonia augusta* Troas, avoit apparemment ses quartiers & ses tribus comme la ville de Rome.

Selon les apparences, le quartier le plus habité de la ville, étoit sur le plus haut d'une colline, que l'on monte insensiblement depuis le rivage, environ à 2 milles de la mer. On voit en cet endroit quantité de masures, de voûtes, & un théatre, mais particuliérement trois arcades, & des pans de murailles qui restent d'un bâtiment superbe, dont la situation avantageuse & l'étendue, font connoître que c'étoit le palais le plus considérable de la ville. Je ne veux pas croire, dit M. Spon, comme le disent ceux des environs de *Troie*, que c'étoit le château du roi Priam; car je ne le tiens pas plus ancien que le temps des premiers empereurs Romains. Ce bâtiment étoit presque tout de marbre, & les murailles ont 12 pieds d'épaisseur. Au devant de ces arcades, qui paroissent avoir soutenu une voûte, il y a une si prodigieuse quantité de quartiers de marbre entassés les uns sur les autres, qu'on peut aisément juger par là de la hauteur, & de la beauté de ce palais.

Le terroir des environs de *Troie* est tout inculte, à la réserve de quelques endroits où il croit du coton. Le reste n'est que broussailles, ronces, épines & chênes verts; & on peut dire aujourd'hui ce que Lucain disoit de son temps:

Jam sylvæ steriles & pures robore trunci
Assaraci pressere domos, & templa deorum
Jam lassâ radice tenent, ac tota teguntur
Pergama dumetis.

Le pays des environs nourrit des lievres, des cailles & des perdrix qui y sont en abondance. On y voit aussi un oiseau de la grosseur de la grive, ayant la tête & la gorge d'un jaune éclatant, & le dos & les ailes d'un vert gai, comme un verdier, le bec & la tête comme la grive, & aussi gros que les ortolans en France. On y trouve encore un autre oiseau d'une autre espece, mais qui n'est pas beaucoup plus gros. Il est fait comme un héron, & tacheté comme un épervier, avec un long bec, de longues jambes, des griffes, & une crête de

plumes sur la tête. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

TROÏENS, JEUX, *Antiq. Rom.*) *ludi trojani ;* exercice militaire que les jeunes gens de qualité célébroient à Rome dans le cirque, à l'honneur d'Ascagne : Virgile en a fait la description la plus brillante dans le cinquieme livre de l'Enéide, depuis le vers 545 ; jusqu'au vers 604 ; voici comme il la termine :

Hunc morem, hos cursus, atque hæc certa-
mina primus
Ascanius, longam muris cum cingeret Albam,
Rettulit, & priscos docuit celebrare latinos :
Quo puer ipse modo, secum quo Troïa *pubes,*
Albani docuere suos : hinc maxima porrò
Accepit Roma, & patrium servavit honorem :
Trojaque nunc, pueri, Trojanum dicitur
agmen.

« Lorsqu'Ascagne eut élevé les murs » d'Albe-la-longue, il établit le premier en » Italie cette marche & ce combat d'en- » fans : il enseigna cet exercice aux anciens » Latins, & les Albains le transmirent à » leur postérité. Rome, au plus haut point » de sa grandeur, plein de vénération pour » les coutumes de ses ancêtres, vient » d'adopter cet ancien usage ; c'est de là » que les enfans, qui sont aujourd'hui à » Rome ce même exercice, portent le nom » de *troupe Troïenne.* »

Dion dit que lorsqu'Octave célebra l'apothéose de Jules-César, un an après sa mort, il donna au peuple Romain un spectacle semblable à celui de cette cavalcade de jeunes gens, & que depuis il le réitéra. C'est pour flatter Auguste, que Virgile fait ici célébrer par Enée les jeux appellés *Troïens*, renouvellés par cet empereur, alors triumvir, après la victoire d'Actium, c'est-à-dire, l'an 726 de Rome. *Trojæ*, dit Suétone, (*in Aug.* c. xliij.) *ludum edidit frequentissimè majorum minorumve puerorum delectu, prisci decorique moris, existimans claræ stirpis indolem sic innotescere.* Auguste croyoit que cet exercice ancien & convenable à la jeunesse, donnoit aux enfans de condition de la république, l'occasion de faire briller leur adresse, leur bonne grace, & leur goût pour la guerre.

Virgile saisit encore ici l'occasion de faire sa cour à toute la noblesse Romaine, en faisant remonter l'origine de leurs jeux jusqu'à cette troupe de jeunes gens qu'Enée mene avec lui en Italie, & que le poëte montre aux Romains, comme les auteurs de leurs principales maisons. On juge bien que celle d'Auguste s'y trouvera. Atis, dit le poëte, tendrement aimé d'Ascagne, marche à la tête de la seconde bande Troïenne ; les Atius du pays des Latins tirent de lui leur origine :

Alter Atys, genus undè Atyi duxere coloni
Parvus Atys, parvoque puer dilectus Iulo.

Or, Julie, sœur de Jules-César, avoit été mariée à M. Atius Balbus. Elle fut mere d'Atia, femme d'Octavius, qui eut Octave Auguste. Ainsi, pour plaire à ce prince, le poëte ne manque pas de donner une origine des plus illustres aux Atius qui étoient d'Aricie, ville du Latium.

Les *jeux troïens*, renouvellés par Auguste, commencerent à déchoir sous Tibere, & finirent sous l'empereur Claude. (*D. J.*)

TROIS, *terme d'Arithmétique*, nombre impair, composé d'un & deux, en chiffre Arabe, il s'exprime par cette figure 3 ; en chiffre Romain de cette maniere III, & en chiffre François de compte ou de finance, ainsi iij. *Savary.* (*D. J.*)

TROIS POUR CENT. On nomme ainsi en France, un droit qui se paie au fermier du domaine d'occident sur toutes les marchandises du crû des isles & colonies Françoises de l'Amérique, même sur celles qui proviennent de la traite des negres, ainsi qu'il a été statué par un arrêt du conseil du 26 mars 1722. *Dictionnaire de Commerce.*

TROIS COUPS, *terme de Rubanier*, dans le galon où l'on veut épargner le filé, en ne laissant paroître qu'un coup en dessous, contre deux en dessus, l'ouvrier marche à trois coups, c'est-à-dire, partant de la main gauche, il va à la droite ; de cette droite, il retourne à la gauche ; & enfin de cette gauche à la droite, où il change de marche pour repartir

repartir de la main droite, & continuer de même; par ce moyen, il y a toujours un coup en dessous contre deux en dessus, ce qui forme un envers.

TROIS QUARRES, *en terme d'Eperonnier*, est une grosse lime, de figure triangulaire, ainsi appellée, parce qu'elle a trois pans ou carres.

TROIS, DEUX, UN, *en termes de Blason*, se dit de six pieces disposées, *trois* en chef sur une ligne, deux au milieu, & une en pointe de l'écu.

Illiers en Beauce, d'or, à six annelets de gueules, 3, 2, 1.

TROIS-CHAPITRES, *les*, (*Hist. ecclé.*) c'est ainsi qu'on a nommé les trois articles, qui furent le sujet de tant de disputes ecclésiastiques pendant tout le sixieme siecle, & qui regardoient Théodore de Mopsueste. On engagea l'empereur Justinien à condamner 1°. Théodore de Mopsueste & ses écrits; 2°. les écrits de Théodoret contre saint Cyrille; 3°. la lettre d'Ibas. L'empereur publia en 545 la condamnation sur ces trois points, qu'on nomma les *trois-chapitres*, en sous-entendant peut-être le mot de *dissension*. L'année suivante 546, ils furent aussi condamnés dans un concile de Constantinople. On prononça une nouvelle sentence de condamnation plus solemnelle encore en 553, dans le second concile de Constantinople; mais tandis que l'Orient se déclaroit contre les *trois-chapitres*, presque tout l'Occident en prit la défense, & l'on vit un schisme dans l'église sur des objets misérables. De quelle utilité, dit M. Dupin, étoit-il de condamner les *trois-chapitres*, & pourquoi les défendre avec opiniâtreté? Pourquoi s'excommunier & se persécuter mutuellement à ce sujet? L'empereur Justinien a la foiblesse de se prêter aux intrigues de Théodore, évêque de Césarée, & trouble la paix de l'église par des conciles inutiles. On détourne les évêques d'Orient & d'Occident de la conduite de leurs dioceses, pour remplir leurs esprits de contestations frivoles, qui aboutirent à faire exiler & persécuter des personnages célebres qui eussent rendu de grands services à l'église. C'est ainsi que les hommes, pour satisfaire leurs passions, ont sacrifié de tout temps les intérêts de la religion à des vues particulieres de vengeance. (*D. J.*)

TROIS-ÉGLISES, (*Géogr. mod.*) lieu de Perse, digne de remarque, en entrant dans ce royaume par l'Arménie. Il y a dans ce lieu, qui est à neuf milles d'Erivan, un célebre monastere de religieux, dont l'église est dédiée à S. Grégoire l'illuminateur. Les moines des *Trois-Eglises* sont Arméniens, & font des souris moqueurs quand on leur parle de réunion avec le siege de Rome. La campagne qui est autour de leur monastere, peut donner, par ses agrémens & sa fertilité, une idée du paradis terrestre. (*D. J.*)

TROIS-RIVIERES, *les*, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'Amérique septentrionale, au Canada, à 27 lieues de Québec, entre cette ville & Montréal, sur un côteau de sable, au pied duquel coule le fleuve de S. Laurent. Il y a dans son voisinage une riche mine de fer. *Latit. 46.* (*D. J.*)

TROISIEME, adj. (*Gram.*) ce qui dans un ordre de choses succede aux deux premieres. Cet homme est la *troisieme* personne après le roi. Il est difficile qu'un homme & une femme soient longtemps seuls; l'amour ne tarde pas à être le *troisieme*.

TROKI, (*Géogr. mod.*) palatinat de Pologne, dans la Lithuanie. Il est borné à l'orient & au nord par le palatinat de Wilna; au couchant, par la Prusse & la Poldaquie. Il envoie aux dietes du royaume deux sénateurs, dont l'un est palatin & l'autre châtelain. La capitale porte son nom. (*D. J.*)

TROKI, (*Géogr. mod.*) ville de Pologne, dans la Lithuanie, capitale du palatinat de même nom, au milieu des marais, à 8 lieues au couchant de Wilna. Elle fut bâtie par Gédimir, grand-duc de Lithuanie, en 1321. Les Moscovites la ravagerent en 1655. *Long. 43, 50; latit. 54, 33.* (*D. J.*)

TROLLE, (*Vénerie.*) aller à la *trolle*, c'est découpler les chiens dans un pays de bois, pour quêter & lancer une bête que l'on veut courre, sans avoir été la détourner.

TROLLER, v. act. (*Agriculture.*) c'est faire une espece de claie avec des bran-

ches d'arbres sur des pieux frappés en terre, & lacés comme un panier ; quand on fait une *cliffe* pour fermer une étable, on la terrasse. (*D. J.*)

TROMBE, s. f. (*Physiq.*) est un météore extraordinaire qui paroît sur la mer, qui met les vaisseaux en grand danger, *&c.* & qu'on remarque très-souvent dans un temps chaud & sec ; les Latins l'appellent *typho* & *sypho*. *Voyez* MÉTÉORE.

La *trombe* est une nuée condensée, dont une partie se trouvant dans un mouvement circulaire, causé par deux vents qui soufflent directement l'un contre l'autre, tombe par son poids, & prend la figure d'une colonne, tantôt conique, tantôt cylindrique. Elle tient toujours en haut par sa base, tandis que la pointe regarde en bas.

« On ne sauroit examiner ces *trombes* » de mer avec toute l'exactitude requise ; » car comme les marins n'ignorent pas le » danger auquel ils sont alors exposés, ils » les évitent autant qu'il leur est possible. » On n'a pourtant pas laissé d'observer » qu'elles sont creuses en dedans & sans » eau, parce que la force centrifuge pousse » hors du centre les parties internes, qui » se meuvent alors d'un mouvement ra- » pide & circulaire, avec lequel le tour- » billon est emporté comme autour d'un » axe. La surface interne qui est creuse, » ressemble assez bien à une vis d'archi- » mede, à cause de l'eau qui tombe par » son propre poids ; & qui tournant en » même temps avec beaucoup de rapidité, » fait effort pour se jeter en dehors par sa » force centrifuge, ou pour s'éloigner » davantage du centre de mouvement. » Plusieurs parties aqueuses se détachent » de la circonférence, & forment la pluie » qui tombe tout autour du tourbillon. » Cette colonne ne tombe cependant pas » toujours en bas, elle ne s'arrête pas » non plus, mais elle est quelquefois em- » portée par le vent inférieur, lorsqu'il est » le plus fort, de sorte qu'elle est comme » suspendue obliquement à la nuée ; il » arrive quelquefois qu'étant ainsi sus- » pendue, elle forme une courbure ou » angle, ou qu'elle paroît double, comme » dans la *fig. 3. de physique*. Lorsque l'un » des deux vents inférieurs est plus fort » que l'autre, le tourbillon est emporté » par le vent qui souffle avec le plus de » violence, & flotte par conséquent au » dessus de la mer & de la terre ferme. » Lorsqu'il se tient suspendu au dessus de » la mer, & qu'il est presque descendu » sur sa surface, il s'éleve de la mer une » autre petite colonne *B*, qui va à la » rencontre de la supérieure. En effet, » comme la *trombe* est creuse en dedans, » & qu'elle ne contient autre chose qu'un » air fort raréfié, puisque les parties s'éloi- » gnent continuellement du centre, & que » l'air fait aussi la même chose, l'atmos- » phere comprime alors la mer par son » propre poids, & la fait monter vers la » *trombe* qui se trouve suspendue tout » vis-à-vis. Il en est de même à cet égard, » comme à l'égard de l'eau que l'on presse » dans une pompe lorsqu'on leve le piston. » De là vient que l'air s'insinue dans ces » cavités entre la mer & la partie inférieure » du tourbillon, & qu'il emporte tous » les corps légers, qu'il éleve ensuite dans » le tourbillon. Il en tombe alors une » quantité prodigieuse d'eau qui fait » monter celle de la mer, de sorte qu'il » se forme tout à l'entour du tourbillon » une épaisse bruïne *C*, *fig. 7*, qui s'éleve » comme une vapeur qui bout. Partout » où ce tourbillon tombe, il y cause de » grandes inondations par la prodigieuse » quantité d'eau qu'il répand. Il en tombe » même quelquefois de la grêle. Les » dégâts qu'il cause sont affreux : il met » tout sens dessus dessous, il force & » réduit en pieces les corps les plus forts, » il arrache les arbres les plus gros, il » rompt & brise leurs branches quelque » grosses qu'elles soient, il renverse les » vaisseaux qu'il fait périr, & même » beaucoup plus vîte que s'ils étoient » frappés de quelque coup de vent le » plus impétueux. » Musssch. *Ess. de phys.* §. *1688*.

Les *trombes* sont fort fréquentes auprès de certaines côtes de la Méditerranée, sur-tout lorsque le ciel est fort couvert & que le vent souffle en même temps de plusieurs côtés ; elles sont plus communes près des caps de Laodicée, de Grecgo &

de Carmel, que dans les autres parties de la Méditerranée.

Mais il faut distinguer, dit M. de Buffon, deux especes de *trombes :* la premiere, qui est la *trombe* dont nous venons de parler, n'est autre chose qu'une nuée épaisse, comprimée, resserrée, & réduite en un petit espace par des vents opposés & contraires, lesquels soufflant en même temps de plusieurs côtés, donnent à la nuée la forme d'un tourbillon cylindrique, & font que l'eau tombe tout à la fois sous cette forme cylindrique; la quantité d'eau est si grande & la chûte en est si précipitée, que si malheureusement une de ces *trombes* tomboit sur un vaisseau, elle le briseroit & le submergeroit dans un instant. On prétend, & cela pourroit être fondé, qu'en tirant sur la *trombe* plusieurs coups de canons chargés à boulets, on la rompt, & que cette commotion de l'air la fait cesser assez promptement; cela revient à l'effet des cloches qu'on sonne pour écarter les nuages qui portent le tonnerre & la grêle.

L'autre espece de *trombe*, continue M. de Buffon, s'appelle *typhon ;* & plusieurs auteurs ont confondu le typhon avec l'ouragan, sur-tout en parlant des tempêtes de la mer de la Chine, qui est en effet sujette à tous deux, cependant ils ont des causes bien différentes. Le typhon ne descend pas des nuages comme la premiere espece de *trombe*, il n'est pas uniquement produit par le tournoiement des vents comme l'ouragan, il s'éleve de la mer vers le ciel avec une grande violence; & quoique ces typhons ressemblent aux tourbillons qui s'élevent sur la terre en tournoyant, ils ont une autre origine. On voit souvent, lorsque les vents sont violents & contraires, les ouragans élever des tourbillons de sable, de terre, & souvent ils enlevent & transportent dans ce tourbillon les maisons, les arbres, les animaux. Les typhons de mer au contraire restent dans la même place, & ils n'ont pas d'autre cause que celle des feux souterrains; car la mer est alors dans une grande ébullition, & l'air est si fort rempli d'exhalaisons sulphureuses que le ciel paroît caché d'une croute couleur de cuivre, quoiqu'il n'y ait aucun nuage, & qu'on puisse voir à travers ces vapeurs le soleil & les étoiles; c'est à ces feux souterrains qu'on peut attribuer la tiédeur de la mer de la Chine en hiver, où ces typhons sont très fréquens. Voyez *Acta erud. Lips. supplem. tome I, pag. 405. Hist. nat. génér. & part. tome I.*

Voici ce que dit Thévenot, dans son *voyage du Levant.* " Nous vîmes des » *trombes* dans le golfe Persique, entre les » isles Quésomo, Laréca, & Ormus. Je » crois que peu de personnes ont considéré » les *trombes* avec toute l'attention que j'ai » faite, dans la rencontre dont je viens de » parler, & peut-être qu'on n'a jamais fait » les remarques que le hasard m'a donné » lieu de faire; je les exposerai avec toute » la simplicité dont je fais profession dans » tout le récit de mon voyage, afin de » rendre les choses plus sensibles & plus » aisées à comprendre.

» La premiere qui parut à nos yeux étoit » du côté du nord ou tramontane, entre » nous & l'isle Quésomo, à la portée d'un » fusil du vaisseau; nous avions alors la » proue à grec-levant ou nord-est. Nous » apperçûmes d'abord en cet endroit l'eau » qui bouillonnoit & étoit élevée de la » surface de la mer d'environ un pied, » elle étoit blanchâtre, & au dessus pa- » roissoit comme une fumée noire un peu » épaisse, de maniere que cela ressembloit » proprement à un tas de paille où on » auroit mis le feu, mais qui ne feroit » encore que fumer; cela faisoit un bruit » sourd, semblable à celui d'un torrent » qui court avec beaucoup de violence » dans un profond vallon; mais ce bruit » étoit mêlé d'un autre un peu plus clair, » semblable à un fort sifflement de serpens » ou d'oies; un peu après nous vîmes » comme un canal obscur qui avoit assez » de ressemblance à une fumée qui va » montant aux nues en tournant avec beau- » coup de vîtesse, ce canal paroissoit gros » comme le doigt; & le même bruit » continuoit toujours. Ensuite la lumiere » nous en ôta la vue, & nous connûmes » que cette *trombe* étoit finie, parce que » nous vîmes qu'elle ne s'élevoit plus, & » ainsi la durée n'avoit pas été de plus d'un » demi-quart d'heure. Celle là finie nous » en vîmes une autre du côté du midi qui

» commença de la même maniere qu'avoit » fait la précédente ; presqu'aussi-tôt il s'en » fit une semblable à côté de celle-ci vers » le couchant, & incontinent après une » troisieme à côté de cette seconde ; la » plus éloignée des trois pouvoit être à » portée du mousquet loin de nous ; elles » paroissoient toutes trois comme trois » tas de paille hauts d'un pied & demi » ou de deux, qui fumoient beaucoup, » & faisoient même bruit que la premiere. » Ensuite nous vîmes tout autant de canaux » qui venoient depuis les nues sur ces en- » droits où l'eau étoit élevée, & chacun » de ces canaux étoit large par le bout qui » tenoit à la nue, comme le large bout » d'une trompette, & faisoit la même » figure (pour l'expliquer intelligiblement) » que peut faire la mamelle ou la tette » d'un animal tirée perpendiculairement » par quelque poids. Ces canaux paroif- » soient blancs d'une blancheur blafarde, » & je crois que c'étoit l'eau qui étoit » dans ces canaux transparens qui les » faisoit paroître blancs ; car apparemment » ils étoient déjà formés avant que de tirer » l'eau, selon que l'on peut juger par ce » qui suit, & lorsqu'ils étoient vuides ils » ne paroissoient pas, de même qu'un » canal de verre fort clair exposé au jour » devant nos yeux à quelque distance, » ne paroît pas s'il n'est rempli de quelque » liqueur teinte. Ces canaux n'étoient pas » droits, mais courbés à quelques endroits, » même ils n'étoient pas perpendiculaires ; » au contraire, depuis les nues où ils » paroissoient entés, jusqu'aux endroits » où ils tiroient l'eau, ils étoient fort in- » clinés, & ce qui est de plus particulier, » c'est que la nue où étoit attachée la » seconde de ces trois ayant été chassée » du vent, ce canal la suivit sans se rom- » pre & sans quitter le lieu où il tiroit » l'eau, & passant derriere le canal de la » premiere, ils furent quelque temps » croisés comme en sautoir ou en croix » de saint André. Au commencement ils » étoient tous trois gros comme le doigt, » si ce n'est auprès de la nue qu'ils étoient » plus gros, comme j'ai déjà remarqué ; » mais dans la suite celui de la premiere » de ces trois grossit considérablement ; » pour ce qui est des deux autres, je n'en » ai autre chose à dire, car la derniere » formée ne dura guere davantage qu'avoit » duré celle que nous avions vûe du côté » du nord. La seconde du côté du midi » dura environ un quart-d'heure ; mais la » premiere de ce même côté dura un peu » davantage, & ce fut celle qui nous » donna le plus de crainte, & c'est de » celle-là qu'il me reste encore quelque » chose à dire ; d'abord son canal étoit » gros comme le doigt, ensuite il se fit » gros comme le bras, & après comme » la jambe, & enfin comme un gros tronc » d'arbre, autant qu'un homme pourroit » embrasser. Nous voyions distinctement » au travers de ce corps transparent l'eau » qui montoit en serpentant un peu, & » quelquefois il diminuoit un peu de grof- » seur, tantôt par le haut tantôt par le » bas. Pour lors il ressembloit justement » à un boyau rempli de quelque matiere » fluide que l'on presseroit avec les doigts, » ou par le haut, pour faire descendre » cette liqueur, ou par le bas, pour la » faire monter, & je me persuadai que » c'étoit la violence du vent qui faisoit ces » changemens, faisant monter l'eau fort » vîte lorsqu'il pressoit le canal par le bas, » & la faisant descendre lorsqu'il le pressoit » par le haut. Après cela il diminua telle- » ment de grosseur qu'il étoit plus menu » que le bras, comme un boyau qu'on » alonge perpendiculairement, ensuite il » retourna gros comme la cuisse, après » il redevint fort menu ; enfin je vis que » l'eau élevée sur la superficie de la mer » commençoit à s'abaisser, & le bout du » canal qui lui touchoit s'en sépara & s'é- » trécit, comme si on l'eût lié, & alors » la lumiere qui nous parut par le moyen » d'un nuage qui se détourna, m'en ôta » la vue ; je ne laissai pas de regarder en- » core quelque temps si je ne le rever- » rois point, parce que j'avois remarqué » que par trois ou quatre fois le canal de » la seconde de ce même côté du midi » nous avoit paru se rompre par le milieu, » & incontinent après nous le revoyions » entier, & ce n'étoit que la lumiere qui » nous en cachoit la moitié ; mais j'eus » beau regarder avec toute l'attention pof-

» sible, je ne revis plus celui-ci, il ne se » fit plus de *trombe*, &c.

» Ces *trombes* sont fort dangereuses sur » mer; car si elles viennent sur un vaisseau, » elles se mêlent dans les voiles, en sorte » que quelquefois elles l'enlevent, & le » laissant ensuite retomber, elles le coulent » à fond, & cela arrive particuliérement » quand c'est un petit vaisseau ou une » barque; tout au moins si elles n'enlevent » pas un vaisseau, elles rompent toutes » les voiles, ou bien laissent tomber dedans » toute l'eau qu'elles tiennent, ce qui le » fait souvent couler à fond. Je ne doute » point que ce ne soit par de semblables » accidens que plusieurs des vaisseaux dont » on n'a jamais eu de nouvelles ont été » perdus, puisqu'il n'y a que trop d'exem- » ples de ceux que l'on a su de certitude » avoir péri de cette maniere. »

On peut soupçonner, dit M. de Buffon, qu'il y a plusieurs illusions d'optique dans les phénomenes que ce voyageur nous raconte; mais on a été bien aise de rapporter les faits tels qu'il a cru les voir, afin qu'on puisse les vérifier, ou du moins les comparer avec ceux que rapportent les autres voyageurs; voici la description qu'en donne le Gentil dans son *voyage autour du monde*.

« A onze heures du matin, l'air étant » chargé de nuages, nous vîmes autour » de notre vaisseau, à un quart de lieue » environ de distance, six *trombes* de mer » qui se formerent avec un bruit sourd, » semblable à celui que fait l'eau en cou- » lant dans des canaux souterrains; ce » bruit s'accrut peu à peu, & ressembloit » au sifflement que font les cordages d'un » vaisseau lorsqu'un vent impétueux s'y » mêle. Nous remarquâmes d'abord l'eau » qui bouillonnoit & qui s'élevoit au dessus » de la surface de la mer d'environ un » pied & demi; il paroissoit au delà de ce » bouillonnement un brouillard, ou plutôt » une fumée épaisse d'une couleur pâle, » & cette fumée formoit une espece de » canal qui montoit à la nue.

» Les canaux ou manches de ces *trombes* » se plioient selon que le vent emportoit » les nues auxquelles ils étoient attachés, » & malgré l'impulsion du vent, non- » seulement ils ne se détachoient pas, mais » encore il sembloit qu'ils s'alongeassent » pour les suivre, en s'étrécissant & se » grossissant à mesure que le nuage s'éle- » voit ou se baissoit.

» Ces phénomenes nous causerent beau- » coup de frayeur, & nos matelots au » lieu de s'enhardir, fomentoient leur » peur par les contes qu'ils débitoient. Si » ces *trombes*, disoient-ils, viennent à » tomber sur notre vaisseau, elles l'enle- » veront, & le laissant ensuite retomber, » elles le submergeront; d'autres (& ceux- » ci étoient les officiers) répondoient d'un « ton décisif, qu'elles n'enleveroient pas » le vaisseau, mais que venant à le ren- » contrer sur leur route, cet obstacle rom- » proit la communication qu'elles avoient » avec l'eau de la mer, & qu'étant pleines » d'eau, toute l'eau qu'elles renfermoient » tomberoit perpendiculairement sur le tillac » du vaisseau & le briseroit.

» Pour prévenir ce malheur, on amena » les voiles & on chargea le canon; les » gens de mer prétendant que le bruit du » canon agitant l'air, fait crever les *trombes* » & les dissipe; mais nous n'eûmes pas » besoin de recourir à ce remede; quand » elles eurent couru pendant dix minutes » autour du vaisseau, les unes à un quart » de lieue, les autres à une moindre dis- » tance, nous vîmes que les canaux s'étré- » cissoient peu à peu, qu'ils se détacherent » de la superficie de la mer, & qu'enfin » ils se dissiperent ». *Page 191, tome I.*

Il paroît, dit M. de Buffon, par la description que ces deux voyageurs donnent des *trombes*, qu'elles sont produites, au moins en partie, par l'action d'un feu ou d'une fumée qui s'éleve du fond de la mer avec une grande violence, & qu'elles sont fort différentes de l'autre espece de *trombes* qui est produite par l'action des vents contraires, & par la compression forcée & la résolution subite d'un ou de plusieurs nuages, comme les décrit M. Shaw, *pag. 56, tom. II.*

« Les *trombes*, dit-il, que j'ai eu occa- » sion de voir, m'ont paru autant de cylin- » dres d'eau qui tomboient des nues, quoi- » que par la réflexion des colonnes qui des- » cendent, ou par les gouttes qui se déta-

» chent de l'eau qu'elles contiennent &
» qui tombent, il semble quelquefois,
» sur-tout quand on est à quelque dis-
» tance, que l'eau s'éleve de la mer en
» haut. Pour rendre raison de ce phéno-
» mene, on peut supposer que les nues
» étant assemblées dans un même endroit
» par des vents opposés, ils les obligent,
» en les pressant avec violence, de se con-
» denser & de descendre en tourbil-
» lons. »

Il reste beaucoup de faits à acquérir, continue M. de Buffon, avant qu'on puisse donner une explication complette de ces phénomenes; il paroît seulement que s'il y a sous les eaux de la mer des terrains mêlés de soufre, de bitume & de minéraux, comme l'on n'en peut guere douter, on peut concevoir que ces matieres venant à s'enflammer, produisent une grande quantité d'air, comme en produit la poudre à canon; que cette quantité d'air nouvellement généré, & prodigieusement raréfié, s'échappe & monte avec rapidité, ce qui doit élever l'eau, & peut produire ces *trombes* qui s'élevent de la mer vers le ciel; & de même si par l'inflammation des matieres sulphureuses que contient un nuage, il se forme un courant d'air qui descende perpendiculairement du nuage vers la mer, toutes les parties aqueuses que contient le nuage peuvent suivre le courant d'air, & former une *trombe* qui tombe du ciel sur la mer; mais faut avouer que l'explication de cette espece de *trombe*, non plus que celle que nous avons donnée par le tournoiement des vents & la compression des nuages, ne satisfait pas encore à tout, car on aura raison de nous demander pourquoi l'on ne voit pas plus souvent sur la terre comme sur la mer de ces especes de *trombes* qui tombent perpendiculairement des nuages. *Hist. nat. gen. & part. tom. I.* Voyez l'analyse de l'air de M. Hales, & le traité de l'artillerie de M. Robins.

L'histoire de l'académie, année 1737, fait mention d'une *trombe* de terre qui parut à Capestan près de Béziers; c'étoit une colonne assez noire qui descendoit d'une nue jusqu'à terre, & diminuoit toujours de largeur en approchant de la terre où elle se terminoit en pointe; elle obéissoit au vent qui souffloit de l'ouest au sud-ouest, elle étoit accompagnée d'une espece de fumée fort épaisse, & d'un bruit pareil à celui d'une mer fort agitée, arrachant quantité de rejetons d'olivier, déracinant des arbres, & jusqu'à un gros noyer qu'elle transporta jusqu'à 40 ou 50 pas, & marquant son chemin par une large trace bien battue, où trois carrosses de front auroient passé. Il parut une autre colonne de la même figure, mais qui se joignoit bientôt à la premiere, & après que le tout eut disparu, il tomba une grande quantité de grêle. *Ibid.*

Cette espece de *trombe* paroît être encore différente des deux autres; il n'est pas dit qu'elle contenoit de l'eau, & il semble, tant parce qu'on vient d'en rapporter, que par l'explication qu'en a donnée M. Andoque lorsqu'il a fait part de ce phénomene à l'académie, que cette *trombe* n'étoit qu'un tourbillon de vent épaissi & rendu visible par la poussiere & les vapeurs condensées qu'il contenoit. *Voyez l'hist. de l'academ. an. 1727, p. 4 & suiv.* Dans la même histoire, *année 1741*, il est parlé d'une *trombe* vue sur le lac de Geneve; c'étoit une colonne dont la partie supérieure aboutissoit à un nuage assez noir, & dont la partie inférieure, qui étoit plus étroite, se terminoit un peu au dessus de l'eau. Ce météore ne dura que quelques minutes, & dans le moment qu'il se dissipa on apperçut une vapeur épaisse qui montoit de l'endroit où il avoit paru, & là même les eaux du lac bouillonnoient & sembloient faire effort pour s'élever. L'air étoit fort calme pendant le temps que parut cette *trombe*, & lorsqu'elle se dissipa il ne s'en suivit ni vent ni pluie. « Avec tout ce que nous savons déjà,
» dit l'historien de l'académie, sur les
» *trombes* marines, ne seroit-ce pas une
» preuve de plus qu'elles ne se forment point
» par le seul conflit des vents, & qu'elles
» sont presque toujours produites par quel-
» que éruption de vapeurs souterraines,
» ou même de volcans, dont on sait d'ail-
» leurs que le fond de la mer n'est pas
» exempt. Les tourbillons d'air & les oura-
» gans, qu'on croit communément être
» la cause de ces phénomenes, pourroient
» donc bien n'en être que l'effet ou une

» suite accidentelle. *Voyez l'hist. de l'acad.* » *an. 1731, pag. 20.* »

TROMBE, (*Luth.*) sorte d'instrument de percussion. La *trombe* est une caisse de bois carrée, longue de sept quarts d'aune environ, large d'une demi-aune, & posée sur quatre pieds; au milieu de la table de cet instrument est un trou rond d'environ un quart d'aune de diametre; à un des longs côtés de cette caisse est attachée la grosse corde de la contrebande, qui sonne le *sol* à l'unisson de seize pieds; cette corde traverse la *trombe*, passe sur un chevalet plus haut & plus fort que celui d'un violoncelle, & tient de l'autre côté à une cheville. Le chevalet n'est pas au milieu de l'instrument, mais il est avancé vers la droite, en sorte que l'espace gauche soit le plus grand. On accorde une *trombe* en *ut*, & l'autre en *sol*, comme les timbales, & on frappe les cordes avec des baguettes garnies de gros fil au bout. La *trombe* a le son d'une timbale couverte. (*F. D. C.*)

TROMBONE, s. m. (*Musiq. instrum.*) nom que les Italiens donnent à une espece de trompette; il y en a de plusieurs grandeurs qui servent à exécuter diverses parties de la musique. Il y en a une petite qui peut servir pour la haute-contre, & la partie notée qui lui est destinée s'intitule ordinairement *trombone*. 1°. Il y en a une autre un peu plus grande qu'on nomme *trombone maggiore*, qui peut servir pour la taille; on intitule sa partie *trombone*. 2°. Il y en a une troisieme encore plus grande nommée par les Italiens *trombone grosso*, qu'on pourroit suppléer par nos quintes de violons & de hautbois; on intitule sa partie *trombone*. 3°. Enfin il y en a une qui est la plus grande de toutes, qui se fait entendre surtout dans le bas; on intitule sa partie *trombone*. 4°. On lui donne ordinairement la clef de *F ut fa* sur la quatrieme ligne, mais aussi fort souvent sur la cinquieme ligne d'en haut, à cause de la gravité & profondeur de ses sons. *Broffard.* (*D. J.*)

TROMBUS, s. m. *terme de Chirurgie*, petite tumeur qui survient à l'occasion d'une saignée. *Voyez* TRUMBUS. (*Y*)

TROMELIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Achaïe, selon Athénée: cette ville donnoit son nom à un excellent fromage qui s'y faisoit, & que les anciens nommoient *Tromelius caseus*. (*D. J.*)

TROMENTUS - CAMPUS, (*Géogr. anc.*) campagne d'Italie. Festus dit qu'elle avoit donné son nom à la tribu Tromentine. Plusieurs anciennes inscriptions font mention de cette tribu. Elle fut, selon Tite-Live, *l. VI, c. v*, une des quatre tribus qui furent ajoutées aux vingt-unes anciennes, l'an 368 de la fondation de Rome. On croit que *Tromentus-Campus* étoit dans l'Etrurie. (*D. J.*)

TROMPE, s. f. (*Conchyl.*) ce mot désigne la partie inférieure du buccin, coquille que les Hollandois appellent *trompette*. (*D. J.*)

TROMPES DE FALLOPE, *en Anatomie*, sont deux canaux qui partent du fond de la matrice, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & qui aboutissent aux ovaires: elles ont beaucoup de part dans les opérations de la conception. *Voyez* CONCEPTION.

On les appelle *tubæ*, c'est-à-dire, *trompes* à cause de leur forme; parce qu'à leur commencement ou à leur extrêmité qui est dans la matrice, elles sont si étroites, qu'on auroit peine à y introduite une aiguille à tricotter; mais à mesure qu'elles s'avancent vers les ovaires, elles deviennent plus grosses, & sont enfin assez larges pour y mettre le doigt; d'où elles se contractent encore, & aux extrêmités qui sont proches des ovaires, elles s'étendent comme un feuillage qui est garni tout autour d'une frange faite d'un nombre infini de petites fibres qui ressemblent assez au pavillon d'une trompette.

Les *trompes de Fallope* ont quatre ou cinq pouces de long: elles sont composées d'une double membrane qui vient des membranes internes & externes de l'uterus. Leur extrêmité vers l'ovaire, dans le temps de la conception, temps auquel toute la *trompe* se dilate, s'attache à l'ovaire & l'embrasse, quoique dans un autre temps elle paroisse en être un peu distante & ne toucher que superficiellement avec sa frange le côté inférieur de l'ovaire.

L'usage de ces *trompes* est de transporter la semence, ou plutôt les œufs de la femme & des autres animaux, des testi-

cules ou ovaires dans l'uterus ou la matrice. *Voyez* OVAIRE & MATRICE.

Elles sont composées pour la plus-grande partie de fibres charnues dont les unes sont longitudinales & les autres circulaires, & d'un tissu de veines & d'arteres qui forment une espece de corps réticulaire ou creux, qui est semblable au clitoris. Cette structure les rend capables de dilatation & de contraction, suivant la quantité & l'obstacle que le sang y apporte; & par conséquent, suivant la maniere dont elles se redressent & embrassent l'ovaire pendant le coït; ce qu'elles ne peuvent pas faire dans leur état naturel. *Voyez* GÉNÉRATION.

Elles tirent leur dénomination de Fallope de Modene, qui mourut en 1562, & qu'on regarde comme celui qui les a découverts le premier : cependant nous trouvons que Rufus d'Ephese en a fait une description exacte, long-temps avant Fallope.

Les œufs ou embryons sont quelquefois arrêtés dans les *trompes* de Fallope, sans pouvoir descendre dans la matrice. *Voyez* FŒTUS.

On en a souvent trouvé des exemples dans les dissections : mais le plus remarquable est celui qu'a rapporté Abraham Cyprianus, célebre médecin d'Amsterdam, dans une lettre adressée à M. Thomas Millington, dans laquelle il fait une description de la maniere dont il tira un fœtus de vingt & un mois, hors de la trompe de Fallope, d'une femme qui a vécu & a eu plusieurs enfans depuis cette opération. *Voyez planches anatomiques*, (*Myol.*) *fig.* 9. *c. c.* & *fig.* 11. *e. e.*

Il est fait mention, *mém. de l'acad. royale des Sciences, année* 1702, de deux observations sur un fœtus humain trouvé dans une des *trompes* de la matrice, année 1712; d'une autre, sur un fœtus renfermé dans un sac formé par la membrane externe de la *trompe* droite.

TROMPE D'EUSTACHE, est le canal de communication entre la bouche & le tympan de l'oreille. *Vasalva* lui donne ce nom de sa figure, & c'est Eustache qui l'a découvert. *Voyez* OREILLE & BOUCHE.

TROMPE, (*Hist. nat. des insectes.*) en Latin *lingua*, *promuscis*, partie de la bouche des insectes; cette partie s'appelle autrement le *syphon* ou la *langue* des insectes. Aristote la nomme *trompe*, par allusion à celle des élephans, & c'est sous cet ancien nom, que nous en parlerons ici fort briévement.

Quelques insectes, comme les grillons sylvestres, la portent entre leurs tenailles. Il y en a qui peuvent la retrécir & l'étendre selon leur volonté.

Les papillons la portent fort adroitement entre les deux tiges ou lames barbues, qui servent à la cacher & à la garantir; & d'autres la couchent sous leur ventre, qui pour cet effet a une petite canelure, où elle est en sûreté. Les punaises des arbres sont dans ce cas; elles ont une fente dans laquelle elles couchent leur trompe.

Cette *trompe* des insectes n'est pas toujours d'une égale longueur; les uns l'ont fort courte, & dans les autres elle est plus longue que tout le corps : telle est encore la *trompe* des papillons, qui est un chef-d'œuvre en son genre. Quand elle est étendue, sa longueur excede celle de l'animal même, & il la roule & le déroule cependant avec une vîtesse incroyable.

Quand on regarde la *trompe* de quelque insecte au travers d'une loupe, l'on découvre qu'elle est finement travaillée, & d'une maniere proportionnée à leur genre de vie; toutes les parties en sont disposées avec tant d'art, qu'il n'y a rien de trop, ni de trop peu.

Dans plusieurs insectes elle est renfermée dans une espece de fourreau, dont le bout pointu leur sert à percer les choses qui contiennent leur nourriture. Quand ils l'ont fait, ils ouvrent ce fourreau, & appliquent la trompe dans l'ouverture afin de tirer le suc qui y est. Elle leur sert donc, comme on le voit, de syphon pour attirer les liqueurs dont ils font leur aliment; & outre cela elle leur sert à piquer & à blesser comme on pourroit le faire avec une lancette.

Quoique cette *trompe* soit si petite, qu'on ne sauroit l'appercevoir sans le secours d'une loupe; elle est néanmoins si forte, qu'elle peut sans peine percer le cuir le plus dur

dur & le plus épais. La *trompe* du moucheron, par exemple, a cet avantage.

La *trompe* des coufins, des mouches & de divers autres infectes, leur fert feulement pour fucer le fang des animaux, & les autres liqueurs dont ils fe nourriffent; ce qu'ils font de cette maniere: leur *trompe* étant un tuyau difpofé de telle forte qu'il fe pliffe pour s'accourcir, & qu'il étend fes plis pour s'alonger, il arrive que quand l'infecte veut tirer le fang d'un animal, il alonge fa *trompe* & cherche dans la peau un pore ouvert pour l'y introduire, & l'y fourrer affez avant pour trouver le fang qui monte dans la cavité de la *trompe*, par le moyen de la dilatation qui arrive au corps de l'infecte. (*D. J.*)

Trompe, (*Archit.*) efpece de voûte en faillie qui femble fe foutenir en l'air. Elle eft ainfi nommée, ou parce que fa figure eft femblable à une *trompe*, ou conque marine, ou parce qu'elle trompe ceux qui la regardent, & qui ne connoiffent point l'artifice de fon appareil.

Trompe dans l'angle; trompe qui eft dans le coin d'un angle rentrant; il y en a une dans la rue de la Savaterie à Paris, que Philibert de Lorme avoit faite pour un banquier. *Voyez fon architecture, liv. IV, chap. xj.*

Trompe de Montpellier; efpece de *trompe* dans l'angle qui eft en tour ronde & différente des autres *trompes* en ce qu'elle a de montée deux fois la largeur de fon ceintre. On en voit dans Montpellier, où cette *trompe* a été inventée, une autre au quartier du palais qui eft barlongue: elle eft plus eftimée que l'autre. Elle a environ 7 pieds de large fur 11 de long.

Trompe en niche; trompe concave en maniere de coquille, & qui n'eft pas réglée par fon profil, comme la *trompe* qui porte le bout de la galerie de l'hôtel de la Vrilliere, rue neuve des Bons-Enfans à Paris. On la nomme auffi *trompe fphérique.*

Trompe en tour ronde; trompe dont le plan fur une ligne droite rachete une tour ronde par le devant, & qui eft faite en maniere d'éventail; telles font les *trompes* de l'extrêmité de la galerie de l'hôtel de la Feuillade, à la place des Victoires à Paris.

Trompe ondée; trompe dont le plan eft ceintré en onde par fa fermeture. Telle eft la *trompe* du château d'Anet, qui a été démontée de l'endroit où Philibert de Lorme l'avoit bâtie, pour fervir de cabinet au roi Henri II, & remontée en une autre place avec beaucoup de foin par Girard Vyet, architecte du duc de Vendôme.

Trompe réglée; trompe qui eft droite par fon profil; il y en a une derriere l'hôtel de Duras, près la place Royale à Paris.

Trompe fur le coin; c'eft une *trompe* qui porte l'encoignure d'un bâtiment pour faire un pan coupé au rez-de-chauffée. Il y a une de ces *trompes* au village de Saint-Cloud; mais la plus belle qui ait été conftruite, eft celle qui eft au bout du pont de pierre fur la Saône à Lyon, ouvrage de M. Defargues, qui eft un monument de fa capacité dans l'art de la coupe des pierres. *Daviler.* (*D. J.*)

Trompe, (*Pyrothecn.*) une *trompe* eft une affemblage de plufieurs pots-à-feu, les uns au deffus des autres, & qui partent fucceffivement; de maniere que le premier en jetant fa garniture, donne feu à la compofition lente du porte-feu du fecond, & ainfi des autres. On en fait à autant de reprifes que la longueur du fourreau en peut contenir, mais communément à cinq ou fix.

Les *trompes* font peu en ufage dans les feux de terre; on n'en fait guere que pour les tirer à la main, & s'amufer à diriger leur garniture où l'on veut; mais on les emploie beaucoup dans les feux fur l'eau, foit pour faire vomir du feu à un monftre marin, foit pour en former ce qu'on appelle des *barils de trompes* dans les auteurs de Pyrotechnie, car il n'eft pas poffible d'entrer ici dans ces petits détails. (*D. J.*)

Trompe, (*terme de Mercier.*) on dit à Paris *guimbarde*; forte d'inftrument compofé feulement de deux petites lames de laiton ou d'acier, réunies avec une languette au milieu qui fait reffort, & qu'on touche leftement avec les doigts, tandis qu'on la tient entre les dents; elle rend un frémiffement ou bourdonnement fourd mufical par le mouvement de la bouche. (*D. J.*)

Trompe, cor de chaſſe, petit & grand.

TROMPER, v. act. (*Gramm.*) ſurprendre, ſéduire, décevoir, abuſer de l'ignorance, de la confiance, de la crédulité, de la facilité de quelqu'un. Il eſt plus honteux de *tromper*, que d'être *trompé*. A force d'être fin, on ſe *trompe* ſoi-même. Ma fuite a *trompé* ſa vengeance. Les ennemis ont *trompé* ſa prudence.

Tromper *un cheval à la demi-volte d'une ou de deux priſes*, (*Maréchal.*) cela arrive, par exemple, ſi le cheval maniant à droite, & n'ayant encore fourni que la moitié de la demi-volte, on le porte un temps en avant avec la jambe de dedans, & on reprend à main gauche dans la même cadence qu'on avoit commencé; par là on regagne l'endroit où la demi-volte avoit été commencée à droite, & on ſe trouve à gauche. On peut *tromper* un cheval à quelque main qu'il manie. *Voyez* Volte, Demi-volte, *&c.*

TROMPETE, oiseau, (*Hiſt. natur. Ornithol.*) l'oiſeau appellé *trompetero* par les Eſpagnols, dans la province de Maynas, eſt le même qu'on nomme *agami* au Para & à Cayenne. Il eſt fort familier, & n'a rien de particulier que le bruit qu'il fait quelquefois, qui lui a valu le nom d'oiſeau *trompette*. C'eſt mal-à-propos que quelques-uns ont pris ce nom pour un chant ou pour un ramage; il paroit qu'il ſe forme dans un organe tout différent, & préciſément oppoſé à celui de la gorge. *Mém. de l'acad. des Sciences, année 1745*. (*D. J.*)

TROMPETTE, *voyez* Aiguille.

Trompette, ſ. f. (*Luth.*) inſtrument de muſique, le plus noble des inſtrumens à vent portatifs; on s'en ſert principalement à la guerre pour faire faire le ſervice ou l'exercice à la cavalerie.

Le mot eſt françois; Ménage le dérive du Grec τρομϐος, qui eſt une conque dont on ſe ſervoit autrefois au lieu de *trompette*. Du Cange croit que ce mot vient du Latin corrompu, *trompa*, ou de l'Italien *tromba* ou *trombetta*. D'autres penſent qu'il dérive du celtique *trombill*, qui ſignifie la même choſe.

Cet inſtrument ſe fait ordinairement de cuivre, quelquefois d'argent, de fer, d'étaim & de bois. Nous liſons que Moïſe fit faire deux *trompettes* d'argent pour l'uſage des prêtres. *Num. X*, & Salomon en fit faire 200 ſur le même modele, comme comme nous l'apprenons de Joſephe, *liv. VIII*, ce qui fait aſſez connoître l'antiquité de cet inſtrument.

Les anciens avoient divers inſtrumens qui étoient des eſpeces de *trompettes*, comme *tubæ, cornua, litui*. *Voyez* Cor, Trompe, Clairon.

La *trompette* moderne conſiſte dans l'embouchure, qui eſt un bocal large d'environ un pouce, quoique le fond n'ait qu'un tiers de cette largeur. Les deux canaux qui portent le vent, s'appellent les *branches*; les deux endroits par où elle ſe recourbe & ſe replie, s'appellent *potences*; & le canal qui eſt depuis la ſeconde courbure juſqu'à ſon extrêmité, s'appelle le *pavillon*; les endroits où les branches ſe peuvent briſer & ſéparer, ou ſouder, s'appellent les *nœuds*, qui ſont au nombre de cinq, & qui en couvrent les jointures.

Quand on ménage bien le ſon de la *trompette*, il eſt d'une ſi grande étendue, que l'on ne ſauroit la déterminer au juſte, puiſqu'elle va auſſi haut que la force du ſouffle la peut porter; une bonne poitrine pouſſera le ſon de la *trompette* au delà des quatre octaves qui font l'étendue des claviers des épinetes & des orgues.

A la guerre il y a huit manieres principales de ſonner la *trompette*. La premiere s'appelle le *cavalquet*, dont on ſe ſert quand l'armée approche des villes, ou quand elle paſſe à travers dans une marche. La deuxieme eſt le *boute-ſelle*, qui eſt ſuivi de la levée du boute-ſelle; on le ſonne quand on veut déloger, ou ſe mettre en marche. La troiſieme eſt quand on ſonne *à cheval*, & puis *à l'étendard*. La quatrieme eſt *la charge*. La cinquieme *le guet*. La ſixieme *le double cavalquet*. La ſeptieme *la chamade*. La huitieme *la retraite*. On ſonne auſſi avec la *trompette* des airs & des fanfares dans les réjouiſſances.

On trouve des gens qui ſonnent ſi délicatement de la *trompette*, & qui en tirent un ton ſi doux, que cet inſtrument tient ſa place non-ſeulement dans la muſique

d'église, mais aussi dans la musique de chambre; de sorte que dans la musique Italienne & Allemande nous trouvons souvent des parties intitulées *tromba prima*, *segonda*, *terza*, c'est-à-dire, premiere, seconde, troisieme *trompette*, & que ces parties doivent être exécutées par ces instrumens.

M. Roberts, dans ses *transactions philosophiques*, remarque que la *trompette* a deux défauts considérables; le premier, que dans son étendue elle ne peut former ou exprimer qu'un certain nombre de notes, que l'on appelle communément *notes de trompette*; le deuxieme, que quatre des notes qu'elle exprime ne sont point d'un accord parfait. *Voyez* NOTE. Les mêmes défauts se trouvent dans la *trompette* marine, & c'est la même raison qui les fait naître. *Voyez* TROMPETTE MARINE.

§ TROMPETTE, (*Musiq. instr. des anciens.*) La *trompette* des anciens, surtout celle des Romains & des Hébreux, paroît différer principalement de la nôtre, en ce qu'elle n'avoit qu'une seule branche ou canal, & qu'elle étoit toute droite. Quelques-unes des *trompettes* des anciens paroissent aussi avoir eu des anches faites d'os, car Properce dit, *livre IV, éleg. 3:*

Et struxit querulas rauca per ossa tubas.

Et Pollux, dans son *Onomasticon*, « la » *trompette* se fait d'airain & de fer, mais » son anche d'os » Pollux ajoute qu'il y a des *trompettes* droites & des courbes; comme il ne parle point des cors, il est probable que c'est ce qu'il entend par *trompette courbe*.

Les anciens avoient plusieurs sortes de *trompettes*, comme le rapporte Bartholin, dans son traité *De tib. veter.* d'après les commentaires d'Eustathius sur Homere.

1°. La *trompette* Athénienne, inventée par Minerve, & dont se servoient les Argiens.

2°. Celle qu'Osiris avoit inventée, & dont les Egyptiens se servoient dans leurs sacrifices.

3°. La *trompette* Gauloise, qu'on appelloit aussi *carnix*; elle n'étoit pas fort grande, mais son pavillon se terminoit par une tête d'animal, le canal en étoit de plomb, & le son aigu.

4°. La *trompette* Paphlagonienne qui se terminoit par la figure d'une tête de bœuf, & rendoit un son grave.

5°. Celle des Medes, dont le tuyau étoit de roseau, & le son grave.

6°. Enfin la *trompette* Tyrrhénienne, inventée par les Tyrrhéniens, & qui est celle dont parle Pollux. Eustathius dit aussi que la *trompette* Tyrrhénienne ressembloit à la flûte Phrygienne, ayant l'embouchure fendue. (*F. D. C.*)

TROMPETTE, (*Luth.*) Les Negres de tous les pays où l'on trouve des éléphans, ont une sorte de *trompette*, composée d'une des dents intérieures de cet animal: il polissent cette dent en dedans & en dehors pour la réduire à la grosseur convenable; ces *trompettes* sont de grandeurs différentes pour produire différens tons, mais cependant on n'en tire qu'une sorte de bruit confus & très-peu agréable.

Ces *trompettes* d'yvoire pesent quelquefois jusqu'à trente livres; elles sont ornées de plusieurs figures d'hommes & d'animaux, mais mal dessinées; au plus petit bout est un trou carré qui sert d'embouchure ou de bocal, & à l'autre bout est une petite corde teinte de sang de poule ou de brebis, apparemment pour servir d'ornement: les Negres en reglent les sons par une espece de mesure.

Les habitans de Congo ont encore une autre sorte de *trompette*, à l'usage particulier du roi & des princes: elle est composée de plusieurs pieces d'yvoire, bien percées, qui s'emboîtent l'une dans l'autre, & qui toutes ensemble sont de la longueur du bras. L'embouchure ou le bocal est de la grandeur de la main, on y applique les doigts, & le son se forme par leur resserrement ou leur dilatation; cet instrument n'a point de trous latéraux comme nos flûtes, & il est du nombre de ceux que les Congois appellent *embaukis*. *Voyez* ce mot *Luth.*

Les Indiens ont encore une sorte de *trompette*, appellée *kerrena*. *Voyez* KERRENA, (*Luth.*) *Voyez* aussi TRE, (*Luth.*)

L'on prétend encore que les Chinois ont une espece de *trompette* de pierre. *Voyez* aussi LAPPA, (*Luth.*)

Saint Jérôme, dans son épitre à Dar-

danus, parle d'une *trompette* qui se réfléchissoit vers l'embouchure par quatre branches ; il ajoute qu'elle avoit un son très-fort, & que ces quatre branches représentoient les quatre évangélistes, *&c.* (*F. D. C.*)

Trompette, (*Littérat.*) l'origine de cet instrument se perd dans l'antiquité ; les Tyrrhéniens, suivant quelques historiens Grecs, en sont les inventeurs ; d'autres attribuent plus vraisemblablement cette découverte aux Egyptiens, dont la connoissance passa chez les Israélites ; car Moïse fit faire deux *trompettes* d'argent pour le service des troupes & du peuple. Les Grecs n'avoient encore aucun usage de cet instrument lors du siege de Troie ; mais il étoit connu du temps d'Homere, comme il paroît par le poëme sur le combat des grenouilles & des rats ; cependant Virgile n'a pas cru devoir s'attacher à la vérité historique sur cette bagatelle. Il releve dans son Enéide les talens de Misène, en nous assurant que ce fils d'Eole avoit été, au siege de Troie, un fameux trompette, qui s'étoit souvent distingué à côté d'Hector ; ces sortes d'anacronismes sont fort permis en poésie ; mais l'histoire nous apprend que l'usage de la *trompette*, chez les Grecs, ne remonte pas si haut. Il est vrai que cet exercice vint bientôt à s'introduire dans les jeux solemnels de la Grece, & même y eut un prix.

La même histoire nous apprend que dans une bataille des Spartiates contre les Messéniens, le bruit de cet instrument, jusques-là inconnu à ces derniers peuples, les jetta dans une épouvante qui donna la victoire aux Lacédémoniens : *Lacedemonii vicerunt quùm novus tubæ sonitus hostes terruisset.* Cependant les auteurs Grecs ne fournissent rien de particulier sur la *trompette* de leur pays ; mais on trouve assez de choses sur celles des Romains, & nous savons par exemple qu'ils en connoissoient de trois sortes.

La premiere étoit celle qu'on appelloit *tuba*, de *tubus*, à cause de sa ressemblance à un tuyau. Cette *trompette* étoit droite, & se nommoit *tuba directa*, *æs rectum*. Elle étoit étroite par son embouchure, s'élargissant insensiblement, & se terminant par une ouverture circulaire & proportionnée.

La seconde sorte de *trompette* Romaine, étoit plus petite que la premiere. Elle étoit courbée vers l'extrêmité, à peu près comme le bâton augural, duquel elle avoit aussi emprunté le nom de *lituus*. Elle s'appelloit encore quelquefois *tuba curva*.

La troisieme espece de *trompette* en usage chez les Romains, étoit appellée *buccina* ou *buccinum*. Celle-ci étoit presque entiérement courbée en cercle. Elle passoit par dessous du bras gauche du trompette qui l'embouchoit, & se recourboit de maniere que l'ouverture de l'extrêmité, de la même forme que celle de la *trompette* droite se faisoit voir en devant par dessus l'épaule, comme si elle eût été se rejoindre à son embouchure.

La *trompette* droite appellée par les Grecs σάλπιγξ, & *tuba* par les Latins, servoit à la guerre pour animer les soldats au combat, ou pour les rappeller à leur drapeau, lorsque dans le fort de la mêlée ils s'étoient trop écartés.

La *trompette* droite dans les armées, étoit particuliérement destinée à l'infanterie ; & ceux qui sonnoient *tubicines*, étoient aussi à pied, si ce n'est dans quelques occasions extraordinaires où on les faisoit monter à cheval. Quand les armées étoient en présence, les *trompettes* sonnoient la charge, c'est-à-dire, donnoient le signal du combat. Mais de même qu'un certain son de la *trompette* signifioit qu'il falloit attaquer l'ennemi, par un autre son elle faisoit entendre qu'il falloit se retirer. Un des usages particuliers de la *trompette* droite étoit encore de donner dans le camp les signaux qui indiquoient aux soldats leurs différens devoirs.

C'étoit au son de ces mêmes *trompettes* que triomphoient les dictateurs, les consuls, les préteurs & les autres généraux. Elles étoient à la tête de cette marche pompeuse, & elles faisoient retentir l'air de fanfares propres à redoubler la joie du peuple. Au reste, la *trompette* droite n'étoit pas si particuliérement destinée à la guerre, qu'elle ne fût encore employée à quelques usages qui n'y avoient aucun rapport. A l'imitation des Grecs, les Romains s'en servoient

dans la célébration de quelques-uns de leurs jeux sacrés, & entr'autres dans celle des jeux floraux, dans la fête de la lustration & dans quelques sacrifices.

On s'en servoit aussi quelquefois dans les cérémonies lugubres, c'est-à-dire, dans la marche des pompes funebres, & tant que duroient les jeux qui se célébroient autour du bûcher d'un défunt pour honorer ses funérailles. Selon Servius, on ne se servoit de la *trompette* droite que que dans les pompes funebres des gens d'un âge avancé, à la différence des jeunes gens dont la pompe n'étoit précédée que de flûtes. Cependant malgré la distinction de ce savant grammairien, il est constant qu'on mêloit assez souvent le son des flûtes à celui des *trompettes* dans les pompes funebres des Romains de tout âge & de toute qualité.

Il y a encore eu deux especes de *trompettes* particulieres aux Romains; le *lituus* & la *buccina*. Le *lituus* ou *trompette* courbe appartenoit à la cavalerie: ce qu'Horace, dans les deux premiers livres de ses odes, marque assez clairement, pour ne pas laisser lieu d'en douter. Lorsque les empereurs Romains étoient à l'armée, & qu'ils vouloient haranguer les soldats, ils les faisoient assembler au son de la *trompette* courbe, selon le témoignage d'Ammien Marcellin. Comme la *trompette* droite servoit à l'infanterie de signal pour la charge & pour la retraite, le *lituus* servoit au même usage pour la cavalerie. Il étoit aussi employé dans les entrées triomphales; ce qu'il ne faut entendre néanmoins que par rapport aux compagnies de cavalerie, qui embellissoient la marche des triomphes. L'infanterie qui marchoit à la tête de cette pompe, étoit toujours précédée de ses *tubicines* qui sonnoient de la *trompette* droite nommée proprement *tuba*.

A l'égard de l'autre espece de *trompette* appellée *buccina*, elle étoit commune à l'infanterie comme la *trompette* droite. C'étoit encore au son de la *buccina* que s'annonçoient dans le camp les différentes veilles de la nuit, & que la premiere sentinelle étoit relevée par la seconde, & ainsi des autres. La *buccina* étoit employée à cet usage plutôt que la *trompette* droite & que la courbe, à cause que le son de la *buccina* étoit plus aigu, & se faisoit entendre plus distinctement & de plus loin.

Du temps de Vegece, qui vivoit sous Valentinien le jeune, les Romains se servirent d'une quatrieme sorte de *trompette*; ce fut de la corne de ces bœufs sauvages, *uri*, & fréquens alors en Allemagne. Cette corne garnie d'argent par son embouchure, rendoit, dit cet auteur, un son aussi distinct & aussi éclatant que celui d'aucune sorte de *trompette*.

Les modernes ont extrêmement perfectionné la mécanique des différentes *trompettes*, leur forme, l'alliage qui leur convient & la théorie de leurs sons. Morland, Cassegrain, Muller, Corniers & Haase ont recherché curieusement la meilleure fabrique des *trompettes*, & le dernier a donné sur ce sujet un petit livre intitulé, *de* tubis *stentoriis, eorumque formâ & structurâ*. (*D. J.*)

Trompette harmonieuse, (*Luthier.*) c'est un instrument harmonieux, qui imite le son de la *trompette*, & qui lui ressemble, hormis qu'il est plus long, & qu'il a plus de branches. Il s'appelle ordinairement *sacquebutte*. *Voyez* Sacquebutte.

Trompette marine, (*Luthier.*) est un instrument de musique composé de trois tables, qui forment son corps triangulaire; elle a un manche fort long, & une seule corde de boyau fort grosse, montée sur un chevalet, qui est ferme d'un côté sur un de ses pieds, & tremblotant de l'autre côté sur un pied qui n'est point attaché à la table. On la touche d'une main avec un archet, & de l'autre on presse la corde sur le manche avec le pouce: c'est ce tremblement du chevalet qui lui fait imiter le son de la *trompette*; ce qu'elle fait si parfaitement, qu'il n'y a presque pas moyen de la distinguer de la *trompette* ordinaire, & c'est ce qui lui a fait donner ce nom, quoique d'ailleurs ce soit une espece de monocorde.

La *trompette marine* a les mêmes défauts que la *trompette* militaire, en ce qu'elle ne peut exprimer que *des notes de trompette*, & qu'elle leur donne un ton trop bas ou trop haut. Voici la raison que M. Roberts en donne, après avoir fait la remarque des deux cordes qui sont à l'unisson, & dont l'une ne peut être ébranlée, sans que l'autre

ne s'ébranle en même temps, il dit que les impulsions que l'air reçoit de l'ébranlement d'une corde, se communiquent à une autre corde qui se trouve disposée à recevoir les mêmes vibrations.

A quoi on peut ajouter qu'une corde s'ébranle, non-seulement par l'impulsion d'un unisson, mais aussi par celle d'une octave ou douzieme, n'y ayant point de contrariété dans les mouvemens, pour se nuire les uns aux autres. *Voyez* CORDE, UNISSON.

D'ailleurs, en jouant de la *trompette marine*, on n'appuie pas ferme sur la corde, comme dans les autres instrumens, mais on ne fait que la toucher légérement du pouce.

Enfin la partie supérieure de la corde concourt avec sa partie inférieure pour former le son : d'où il faut conclure que la *trompette marine* ne rend point un son musical, que lorsque la touche sur la partie supérieure de la corde forme une partie aliquote, ou intégrante de la note; de sorte que le concours de la partie inférieure de la corde acheve de former le son parfait, ou la note entiere. Autrement les vibrations des parties s'entrechoquent & forment un son qui est proportionné à leur mouvement, & qui met la confusion dans toute leur harmonie : ce sont donc ces parties aliquotes qui, selon M. Roberts, sont les véritables touches, qui forment les notes de *trompettes*.

TROMPETTE PARLANTE, (*Acoust.*) est un tube de la longueur de six à quinze pieds, tout droit, & fait de fer blanc, avec un pavillon fort large : son bocal est assez large pour recevoir les deux levres d'une personne. Lorsqu'on y applique la bouche, & qu'on y parle dedans, la voix se porte très-loin, & on se fait entendre distinctement à la distance d'un mille ou de mille pas : on s'en sert beaucoup sur mer.

On dit que l'invention en est moderne, & on l'attribue communément au chevalier Samuël Morland, Anglois, qui lui a donné le nom de *trompette stentorophonique*. Mais il semble que le P. Kircher reclame à plus juste titre l'invention de cet instrument, puisqu'il est constant qu'il donna la figure de la *trompette parlante*, avant que le chevalier Morland en eût conçu l'idée. *Voyez* PORTE-VOIX.

Kircher dans sa *Phonurgie*, dit qu'il avoit inventé il y avoit 24 ans, & publié dans sa *Musurgie*, la même *trompette* qu'en dernier lieu on a fait passer en Angleterre pour une invention nouvelle. Il ajoute que Jacobus Albanus Ghibbisius, & le P. Eschinardus lui attribuent cette invention, & que G. Schottus lui rend témoignage que dans le college Romain il avoit cet instrument dans sa chambre, & qu'il s'en servoit pour appeller le portier, & pour en recevoir réponse.

Lorsque l'on fait attention au fameux porte-voix dont Alexandre le Grand se servoit pour parler à son armée, & que l'on pouvoit entendre distinctement à cent stades, (huit stades font un mille d'Angleterre, qui fait un tiers de lieue de France,) il paroît un peu surprenant que les modernes prétendent à cette invention; la *trompette* stentorophonique d'Alexandre, dont on conserve une figure au Vatican, étant presque la même chose que la *trompette parlante* dont on fait usage aujourd'hui. *Chambers.*

TROMPETTE ÉCOUTANTE, est un instrument inventé par Joseph Landini, pour faire entendre une personne qui parle à une distance considérable, sans le secours d'aucune *trompette* parlante : c'est une espece de cornet. *Voyez* CORNET.

TROMPETTE, *jeu d'orgue* de la classe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches.* Il est composé d'un tuyau d'étain, de forme conique comme tous les autres jeux d'anche, excepté le cromorne; à l'extrêmité inférieure est soudée une noix de plomb, dans laquelle l'anche & sa languette sont assujetties par le moyen d'un coin de bois. *Voyez l'article* ANCHE. Un peu plus haut est un anneau de plomb, soudé sur le corps du tuyau dans lequel passe une rasette, qui passe aussi dans la noix du tuyau, & qui va s'appuyer sur la languette de l'anche, pour fixer la longueur de la partie qui doit vibrer. La partie inférieure de la *trompette* entre dans une boîte qui est d'étoffe, c'est-à-dire, de plomb & d'étain fondus ensemble; savoir deux parties du premier, &

une du troisieme. La *trompette* entre dans la boîte, en sorte que la bague vienne appuyer sur la partie supérieure qu'elle doit fermer exactement ; en sorte que le vent du sommier qui passe dans la boîte, par l'ouverture de son pied, ne puisse trouver d'issue pour sortir, qu'entre la languette & l'anche du tuyau par où il passe dans le corps de la *trompette*, ce qui la fait parler. *Voyez*, pour l'explication de la formation du son dans les jeux d'anches, *l'article* ORGUE, où la facture des jeux d'anches est expliquée.

La *trompette* sonne l'unisson du huit pieds ouvert, ou du clavecin, & l'octave au dessous du prestant, sur lequel on l'accorde.

TROMPETTE DE RÉCIT, *jeux d'orgue* de la classe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches*. Le jeu qui est d'étain ; sonne l'unisson des dessus & des tailles de la *trompette*, dont il ne differe qu'en ce qu'il est de plus menue taille. Quelquefois ce jeu descend jusqu'au *fa* de la clef de *fa*, ou des basses tailles de la *trompette*. Il est sur un clavier séparé, & sur le même sommier que le cornet de récit, qui est placé dans le haut de l'orgue. Voyez *l'article* ORGUE & JEUX.

TROMPETTE, DOUBLE TROMPETTE, *jeu d'orgue*, ne differe de la *trompette* dont il sonne l'unisson, qu'en ce qu'il est de plus grosse taille, pour éviter la confusion que deux unissons de même taille font entendre dans les sons qu'ils rendent.

TROMPETTE, s. m. (*Art milit.*) c'est le cavalier qui sonne cet instrument.

Il y a des *trompettes* dans toutes les compagnies de cavalerie, & dans toutes celles de la maison du roi & de la gendarmerie.

Les *trompettes*, dans les marches & dans les revues, marchent à la tête de l'escadron, trois ou quatre pas en avant ; dans un combat, ils sont sur l'aisle ou dans les intervalles des escadrons. (*Q*)

TROMPETTES, *fêtes des*, (*Hist. jud.*) solemnité célébrée chez les anciens Hébreux & chez les Juifs modernes, mais avec quelque différence.

Elle se célébroit chez les anciens le premier jour du septieme mois de l'année sainte qui étoit le premier de l'année civile. Ce mois s'appelloit *tizri*, & répondoit à la lune de septembre. On annonçoit le premier jour de l'année au son des trompettes. Ce jour étoit solemnel. Toute œuvre servile y étoit défendue ; on y offroit un holocauste solemnel au nom de toute la nation, d'un veau, de deux béliers, de sept agneaux de l'année ; avec les offrandes de farine, de vin, que l'on avoit coutume de joindre à ces sacrifices. L'écriture ne nous apprend point la raison de l'établissement de cette fête. Théodoret, *quæst. XXXII*, *in levitic.* croit que c'étoit en mémoire du tonnerre que l'on avoit entendu sur le mont Sinaï, lorsque Dieu y donna sa loi. Les rabbins veulent que ce soit en mémoire de la délivrance d'Isaac, à la place duquel Abraham immola un bélier.

Aujourd'hui les Juifs ont coutume ce soir-là de se souhaiter l'un à l'autre une bonne année, de faire meilleure chere qu'à l'ordinaire, & de sonner de la *trompette* à trente diverses fois. Léon de Modene, *cérémon. des Juifs, part. III, c. v.* remarque qu'il y a eu autrefois dispute entre les rabbins sur le temps auquel le monde a commencé, les uns prétendant que c'étoit au printemps, & les autres en automne ; que ce dernier sentiment a prévalu, & que c'est sur cela qu'est fondée la fête des *trompettes* qui se célebre au commencement de *tizri* qui répond à septembre. Pendant cette fête qui dure les deux premiers jours du mois : le travail & les affaires sont suspendues ; les Juifs tiennent par tradition que ce jour-là Dieu juge particuliérement les actions de l'année précédente, & dispose des événemens de celle où l'on va entrer. C'est pourquoi dès les premiers jours du mois precédent, ou du moins huit jours avant la fête des *trompettes*, la plupart vaquent aux œuvres de pénitence & de mortification ; & la veille, plusieurs se font donner trente-neuf coups de fouet, par forme de discipline.

Le premier soir qui commence l'année & qui précede le premier jour de *tizri*, en revenant de la synagogue, ils se disent

l'un à l'autre : *Soyez écrit en bonne année*, & l'autre répond, *& vous aussi.* Lorsqu'ils sont dans leur maison, on sert sur la table du miel & du pain levé, & tout ce qui peut faire augurer une année abondante & douce. Il y en a plusieurs qui vont le matin de ces deux fêtes vêtus de blanc à la synagogue, en signe de pureté & de pénitence. Parmi les Allemands quelques-uns portent alors l'habit qu'ils ont destiné pour leur sépulture. On récite ce jour là dans la synagogue plusieurs prieres & bénédictions particulieres. On y tire solemnellement le pentateuque de l'armoire, & on y lit à cinq personnes le sacrifice qu'on faisoit ce jour-là. Ensuite on sonne trente fois du cor, tantôt d'une maniere fort lente, & puis d'une maniere fort brusque. Ils disent que c'est pour faire songer au jugement de Dieu, pour intimider les pécheurs & les porter à la pénitence. Après quelques prieres, ils s'en retournent à la maison, ils se mettent à table, & passent le reste du jour à entendre quelques sermons & à d'autres exercices de dévotion. Les deux jours de la fête se passent dans de semblables cérémonies.

Pour se préparer à la *fête des trompettes* ou du commencement de l'année civile, plusieurs Juifs se plongent dans l'eau froide; & à mesure qu'ils s'y plongent, ils confessent leurs péchés, & se frappent la poitrine. Ils s'y plongent entiérement afin de paroître purs aux yeux de Dieu. Ils croient que ce jour là Dieu assemble son conseil ou ses anges, & qu'il ouvre ses livres pour juger tous les hommes. On ouvre selon eux trois sortes de livres: le *livre de vie* pour les justes; le *livre de mort* pour les méchans; le *livre des hommes qui tiennent le milieu*, pour ceux qui ne sont ni tout-à-fait bons ni tout-à-fait mauvais. Il y a dans les deux livres de vie & de mort deux especes de pages, l'une pour cette vie, & l'autre pour l'éternité; car il arrive souvent que les méchans ne sont pas châtiés en cette vie selon leurs démérites, & que les justes y sont traités avec rigueur, comme s'ils avoient encouru la colere de Dieu. Cette conduite du Seigneur fait, selon eux, que l'on n'est jamais sûr de son état, & qu'on est toujours dans l'incertitude si l'on est digne d'amour ou de haine. Pour ceux qui ne sont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait mauvais, ils ne sont écrits nulle part, disent les Juifs; Dieu attend jusqu'au jour de l'expiation qui est le dixieme de l'année, s'ils se convertiront. Ce jour-là il porte contre eux son jugement de vie ou de mort selon leur mérite. Calmet, *Diction. de la bible.*

TROMPILLON, s. m. (*Coupe des pierres.*) c'est la naissance, le milieu d'une trompe, qui est au sommet du cône dans les coniques, & au pole de la sphere dans les sphériques. C'est une pierre d'une seule piece qu'on est forcé de faire ainsi pour occuper la place de plusieurs extrêmités de voussoirs en pointe, qui seroient tellement aigus, qu'on ne pourroit les tailler & les poser sans risque de les casser.

On appelle aussi *trompillons* les petites trompes faites de plusieurs pieces sous les quartiers tournans de certains escaliers.

TRON, SAINT, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liége, capitale de la Hasbaye, aux frontieres du Brabant. *Longit. 22, 53; lat. 50, 40.* (*D. J.*)

TRONC, s. m. (*Bot.*) Le *tronc* est la partie des plantes qui naît de la racine, & qui ordinairement soutient les feuilles, les fleurs, & les fruits; on distingue deux sortes de *tronc* qui sont la tige & le chaume.

La tige est simple ou composée. La tige simple est celle qui se continue sans interruption depuis le bas de la plante jusqu'au haut; elle est dénuée ou garnie de branches & de feuilles; elle s'éleve droit ou obliquement, en s'entortillant, ou en se pliant; elle se panche, elle retombe, ou elle rampe, ou elle pousse des sarmens; elle est vivace, en arbrisseau, en sous-arbrisseau, ou annuelle; elle est cylindrique, à deux angles, à trois angles, *&c.* à plusieurs angles; elle est cannelée, en gouttiere, lisse, velue, raboteuse, ou hérissée de poils.

La tige branchue pousse des branches latérales qui montent, ou qui s'écartent; elle a de grosses branches, quantité de petits rameaux; elle porte des supports, ou

où elle est prolifique; elle a d'ailleurs tous les attributs de la tige non branchue.

La tige composée est celle qui se perd en se ramifiant; elle se divise en deux branches; elle se partage en deux rangs de branches où elle se sous-divise.

Le chaume est une tige fistuleuse & garnie de feuilles, qui porte ordinairement des épis ou des panicules comme dans les graminées; le chaume est entier, ou branchu, uniforme, articulé, écailleux, dénué ou garni de feuilles. *flor. parif. Prodr.*

TRONC, *en anatomie*, signifie le buste du corps humain, à l'exclusion de la tête & des membres. *Voyez* BUSTE.

Tronc se dit aussi du corps principal d'une artere ou d'une veine, à la différence de ses branches & de ses rameaux. *Voyez* VEINE & ARTERE.

Ce mot se dit particuliérement de certaines parties de l'aorte & de la veine cave. *Voyez les planches anat. Voyez aussi* AORTE & VEINE CAVE.

TRONC, f. m. (*Archit.*) c'est le fût d'une colonne, & le dé d'un piédestal.

TRONC, (*terme d'église.*) coffre de bois ou de fer, fixé dans un endroit de l'église, & fermant à la clef; le haut de ce coffre est fait en talud, ayant au milieu une fente pour recevoir les aumônes que les gens de bien donnent aux pauvres de la paroisse. Les *troncs* furent établis en France dans les églises au commencement du xiij. siecle par Innocent III, afin que les fideles y pussent déposer leurs aumônes en tout temps.

TRONCHE, f. f. (*Archit.*) grosse & courte piece de bois comme un bout de poutre, dont on peut tirer une courbe rampante pour un escalier. (*D. J.*)

TRONCHET, *en terme d'Orfevre en grosserie*, c'est proprement le billot sur lequel se montent les bigornes, les tas & les boules de toutes especes. Le *tronchet* est percé à cet effet de trous de diverses grandeurs.

TRONCHET, f. m. (*terme de Tonnelier.*) sorte de gros billot ordinairement élevé sur trois pieds, servant à doler & à hacher. (*D. J.*)

TRONCHON, f. m. (*Hist. nat.*) poisson de mer, large, court, applati & sans écailles; il a le dos bleu & le ventre blanc; il ressemble au lampugo par ses nageoires, à l'exception de celle du dos, qui, au lieu de s'étendre sur toute sa longueur, ne commence que vers le milieu. *Voyez* LAMPUGO. Le *tronchon* a sur les côtés du corps deux traits placés l'un au dessus de l'autre, qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue; le trait supérieur est courbe. Rondelet, *hist. nat. des poissons, I. part. l. VIII, ch. xix. Voyez* POISSON.

TRONÇON, f. m. (*Archit.*) morceau de marbre ou de pierre, dont deux, trois ou quatre posés de lit en joint, forment le fût d'une colonne. On appelle *colonne par tronçons*, une colonne faite de trois ou de quatre morceaux de pierre ou de marbre, différens des tambours, parce qu'ils sont plus hauts que la largeur du diametre de la colonne. On en fait aussi de *tronçons* de bronze, chacun d'un jet, dont les joints sont recouverts par des ceintres de feuilles. *Daviler.* (*D. J.*)

TRONÇON, f. m. (*Hydraul.*) se dit d'un tuyau de grais séparé, qui a deux pieds de long, que l'on encastre avec un autre de même longueur, & que l'on joint par des nœuds de filasse & de mastic. (*K*)

TRONÇON, (*Maréchal.*) le *tronçon* de la queue n'est autre chose que les vertebres de la queue vers la croupe. On enveloppe le *tronçon* de la queue des chevaux avec un morceau de cuir qu'on appelle *trousse-queue. Voyez* TROUSSE-QUEUE.

TRONÇON, (*Hist. mod.*) mot dérivé du Latin *truncus*; c'est une espece de bâton fort court, que portent les rois, les généraux, & les grands officiers militaires, comme la marque de leur autorité. *Voyez* BATON DE COMMANDEMENT.

TRONÇONNÉ, adj. *dans le blason*, signifie une croix ou autre chose coupée par morceaux & démembrée, de sorte cependant que toutes les pieces conservent la forme d'une croix, quoiqu'elles soient séparées les unes des autres par un petit intervalle. *Voyez* CROIX.

TRONE, *voyez* THRONE.

TRONE, f. m. (*Comm.*) sorte de poids: c'étoit autrefois ce qu'on appelle aujourd'hui en Angleterre *troy weight* ou poids de douze onces à la livre. *Voyez* POIDS.

TRONIERE, f. f. (*Artillerie.*) c'est une

ouverture qu'on fait dans les batteries & attaques de places pour tirer le canon. Les *tronieres* doivent être larges de trois pieds par dedans, & diſtantes l'une de l'autre de vingt pieds. On les ouvre dans la terre naturelle, quand on fait des batteries de pieces enterrées. Les *tronieres* & épaules doivent être faites & élevées avant que l'ennemi s'en apperçoive. Il faut que la premiere planche d'eſplanade joignant la barbe de la *troniere*, ſoit de neuf pieds. (*D. J.*)

TRONIS, (*Géogr. anc.*) petite contrée de la Phocide, au pays des Dauliens. On y voit, dit Pauſanias, *l. X*, *ch. iv*, le tombeau d'un héros que ces peuples regardent comme leur fondateur. Les uns diſent que c'eſt Xantipe, homme de réputation à la guerre; & les autres que c'eſt Phocus, petit-fils de Siſyphe. Ce héros, quoi qu'il fût, étoit honoré tous les jours par des ſacrifices; on faiſoit couler le ſang des victimes dans ſon tombeau par une ouverture deſtinée à cet uſage; & les chairs de ces victimes étoient conſumées par le feu. (*D. J.*)

TRONQUÉ, adj. (*Gram.*) *voyez* TRONQUER.

TRONQUÉ, adj. (*Géom.*) on appelle pyramide *tronquée* une pyramide dont on a retranché la partie ſupérieure par un plan, ſoit parallele à la baſe, ſoit incliné d'une maniere quelconque. Il en eſt de même d'un cône *tronqué*.

Ce mot vient du Latin *truncare* qui ſignifie *ôter une partie du tout*. C'eſt du même mot que ſont dérivés, *tronc*, *tronçon*, &c. *Chambers.*

Dans la *fig. 5*, *n°. 2 d'arpentage*, la partie de la pyramide quadrangulaire compriſe entre les plans *B*, *b*, & de la hauteur *A a*, eſt une pyramide tronquée.

Pour en trouver la ſolidité, faites uſage du théoreme ſuivant : ſoit *B* le côté donné de la plus grande baſe (*tab. d'Arpent.*, *fig. 5*, *n°. 2.*), *b* le côté de la plus petite baſe, *A* la hauteur du corps *tronqué* : ſuppoſons enfin que B' & b' repréſentent les aires de ces deux baſes, & que la hauteur totale de la pyramide $a + A = H$.

1°. Pour trouver *a*, dites $B - b . b :: A \frac{A b}{B b}$ ou $\frac{A b}{x}$. Maintenant $B' H$ vaut le triple de la pyramide, à cauſe qu'une pyramide n'eſt que le tiers d'un priſme de même baſe & de même hauteur, & $b' a$ eſt le triple de la pyramide ſupérieure; ainſi $\frac{B H - b a}{3}$ eſt l'expreſſion de la ſolidité de la pyramide *tronquée*. Voici le théoreme énoncé en langage ordinaire.

Multipliez la baſe inférieure par la hauteur totale; ôtez de ce produit la baſe ſupérieure multipliée par la hauteur de la pyramide ſupérieure que l'on a enlevée, & prenez le tiers de ce reſte, vous aurez la ſolidité de la pyramide *tronquée*.

Vous pouvez ſuivre la même méthode à l'égard d'un cône *tronqué*, excepté que vous aurez un peu plus de peine à trouver les baſes circulaires dont l'aire demande plus de calcul; encore ne peut-on avoir cette aire que par approximation. *Voyez* CÔNE. *Chambers.* (*E*)

TRONQUÉ, *en termes de Blaſon*, ſe dit des arbres coupés par les deux bouts.

TRONQUER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ôter à une choſe conſidérée comme un tout, une portion qui la défigure, dépare ou rend incomplette. Un morceau de poéſie *tronqué*, un paſſage *tronqué*, un livre *tronqué*, un arbre *tronqué*.

TRONSOND, (*Géogr. mod.*) nom d'une contrée, d'un cap & d'un détroit de la Norwege.

La contrée de *Tronſond* eſt dans la partie ſeptentrionale de la Norwege, au gouvernement de Wardhus. Le cap & le détroit ſont auſſi ſitués dans le même lieu; le cap eſt couvert de pluſieurs iſles, à l'occident, au nord & à l'orient. (*D. J.*)

TRONTINO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle arroſe Teramo, & ſe perd dans le golfe de Veniſe. On croît que c'eſt le *Juvantius* des anciens. (*D. J.*)

TROPHÆA, (*Géogr. anc.*) ou *ad Tropæa*, ville d'Italie, chez les Brutiens, au voiſinage du port d'Hercule. Etienne le géographe place cette ville dans la Sicile : cela vient de ce que de ſon temps les auteurs donnoient à cette partie d'Italie le nom de *Sicile*. Dans les actes des conciles, cette ville eſt ſimplement nommée *Tropæa*,

nom qu'elle conserve encore aujourd'hui. (*D. J.*)

TROPÆA AUGUSTI, (*Géogr. anc.*) ville de la Ligurie. Ptolomée, *l. III, c. j*, la donne aux Marseillois, & la met entre le port d'Hercule & celui de Monæchus. Quelques-uns veulent que ce soit aujourd'hui Torbia ou Turbia, & d'autres Villa-Franca. (*D. J.*)

TROPÆA DRUSI, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, *l. II, c. ij.* Elle étoit à moitié chemin entre la Sala & le Rhin, dans l'endroit où Drusus, selon Ortelius, qui a cru mal-à-propos que cette ville étoit l'endroit dont Dion-Cassius, *l. XV*, a voulu parler sous le nom de *Trophée de Drusus*. Il n'étoit point question alors de ville dans ce lieu-là. Les Romains, après leur victoire, y firent un retranchement où ils éleverent un trophée des armes des vaincus, & mirent au bas les noms de toutes les nations qui avoient eu part à la défaite. Dans la suite il put s'y former une ville, puisque Ptolomée y en marque une. (*D. J.*)

TROPAIRE, s. m. (*terme de Rubriq.*) le *tropaire*, dans l'église Grecque, étoit un verset qui se chantoit après les heures, & qui pour l'ordinaire étoit à l'honneur du saint dont on faisoit la fête ce jour-là. On chantoit, en certains jours, des canons, c'est-à-dire, des hymnes composés de trente *tropaires*, & quelquefois plus. Les *tropaires* se chantoient sur le ton des hymnes qui en faisoient la premiere partie, & leur servoient d'antienne. Antimus & Tymoclès avoient composé la plupart des *tropaires*. *Voyez*, si vous voulez, le *glossaire* de Meursius & le *trésor ecclésiastique* de Suicer. (*D. J.*)

TROPATAINE, (*Géogr. anc.*) contrée d'Asie, dans le Moësie. Ptolomée, *l. VI, c. ij*, l'étend depuis le pays des *Geli-Margasi*, jusqu'à celui des *Amariaci*. Ce mot *Tropatène* est corrompu d'Atropatène. (*D. J.*)

TROPE, s. m. (*Gram.*) « Les *tropes*, » dit M. du Marsais (*Trop. part. I, art. iv*), » sont des figures par lesquelles on fait » prendre à un mot une signification qui » n'est pas précisément la signification pro- » pre de ce mot... Ces figures sont appel- » lées *tropes*, du Grec τρόπος, *conversio*, » dont la racine est τρέπω, *verto*. Elles » sont ainsi appellées, parce que, quand » on prend un mot dans le sens figuré, » on le tourne, pour ainsi dire, afin de lui » faire signifier ce qu'il ne signifie point » dans le sens propre. *Voyez* SENS. *Voiles*, » dans le sens propre, ne signifie point » *vaisseaux*, les voiles ne sont qu'une partie » du vaisseau : cependant *voiles* se dit quel- » quefois pour *vaisseau*. Par exemple, lors- » que, parlant d'une armée navale, je dis » qu'elle étoit composée de cent voiles ; » c'est un *trope*, *voiles* est là pour *vais-* » *seaux* : que si je substitue le mot de *vais-* » *seaux* à celui de *voiles*, j'exprime égale- » ment ma pensée, mais il n'y a plus de » figure.

» Les *tropes* sont des figures, puisque » ce sont des manieres de parler qui, outre » la propriété de faire connoître ce qu'on » pense, sont encore distinguées par quel- » que différence particuliere, qui fait qu'on » les rapporte chacune à une espece à part. » *Voyez* FIGURE.

» Il y a dans les *tropes* une modification » ou différence générale qui les rend *tropes*, » & qui les distingue des autres figures : » elle consiste en ce qu'un mot est pris » dans une signification qui n'est pas précisé- » ment sa signification propre... Par exem- » ple, *il n'y a plus de Pyrénées*, dit » Louis XIV.... lorsque son petit fils le » duc d'Anjou, depuis Philippe V, » fut appellé à la couronne d'Espagne. » Louis XIV vouloit-il dire que les Pyré- » nées avoient été abîmées ou anéanties ? » nullement : personne n'entendit cette » expression à la lettre & dans le sens pro- » pre ; elle avoit un sens figuré... Mais » quelle espece particuliere de *trope* ? Cela » dépend de la maniere dont un mot » s'écarte de sa signification propre pour en » prendre une autre. »

I. *De la subordination des* TROPES *& de leurs caracteres particuliers.* (*Ibid. part. II, art. xxj.*) « Quintilien dit que les gram- » mairiens, aussi bien que les philosophes, » disputent beaucoup entre eux pour savoir » combien il y a de différentes classes de » *tropes*, combien chaque classe renferme » d'especes particulieres, & enfin quel est » l'ordre qu'on doit garder entre ces classes

» & ces especes. *Circa quem* (tropum) » *inexplicabilis*, *& grammaticis inter ipsos* » *& philosophis, pugna est; quæ sint genera*, » *quæ species, quis numerus, quis cui subji-* » *ciatur. Inst. orat. lib. VIII, cap. vj....* » Mais toutes ces discussions sont assez » inutiles dans la pratique, & il ne faut » point s'amuser à des recherches qui sou- » vent n'ont aucun objet certain. »

[Il me semble que cette derniere observation de M. du Marsais n'est pas assez réfléchie. Rien de plus utile dans la pratique, que d'avoir des notions bien précises de chacune des branches de l'objet qu'on embrasse; & ces notions portent sur la connoissance des idées propres & distinctives qui les caractérisent: or cette connoissance, à l'égard des *tropes*, consiste à savoir ce que Quintilien disoit n'être encore déterminé, ni par les grammairiens, ni par les philosophes, *quæ sint genera, quæ species, quis numerus, quis cui subjiciatur*: & loin d'insinuer la remarque que fait à ce sujet M. du Marsais, Quintilien auroit dû répandre la lumiere sur le systême des *tropes*, & ne pas les traiter de bagatelles inutiles pour l'institution de l'orateur, *omissis quæ mihi ad instituendum oratorem pertinent cavillationibus*. Une chose singuliere & digne de remarque, c'est que ces deux grands hommes, après avoir eu en quelque sorte condamné les recherches sur l'assortiment des parties du systême des *tropes*, ne se sont pourtant pas contentés de les faire connoître en détail; ils ont cherché à les grouper sous des idées communes, & à rapprocher ces groupes en les liant par des idées plus générales: témoignage involontaire, mais certain, que l'esprit de systême a pour les bonnes têtes un attrait presque irrésistible, & conséquemment qu'il n'est pas sans utilité. Voici donc comment continue le grammairien philosophe. *Ibid.*]

« Toutes les fois qu'il y a de la différence » dans le rapport naturel qui donne lieu » à la signification empruntée, on peut » dire que l'expression qui est fondée sur » ce rapport appartient à un *trope* parti- » culier.

» C'est le rapport de ressemblance qui est » le fondement de la catachrese & de la » métaphore; on dit au propre *une feuille* » *d'arbre*, & par catachrese *une feuille de* » *papier*, parce qu'une feuille de papier est » à peu près aussi mince qu'une feuille » d'arbre. La catachrese est la premiere » espece de métaphore ». [Cependant M. du Marsais, en traitant de la catachrese, *part. I, art. j*, dit que la *langue*, qui est le principal organe de la parole, a donné son nom par métonymie au mot générique dont on se sert pour marquer les idiomes, le langage des différentes nations, *langue Latine, langue Françoise*; & il donne cet usage du mot *langue*, comme un exemple de la catachrese. Voilà donc une catachrese qui n'est point une espece de métaphore, mais une métonymie. Cette confusion des termes prouve mieux que toute autre chose la nécessité de bien établir le systême des *tropes*.]

« On a recours à la catachrese par nécessité, » quand on ne trouve point de mot propre » pour exprimer ce qu'on veut dire. ». [Voilà, si je ne me trompe, le véritable caractere distinctif de la catachrese: une métaphore, une métonymie, une synecdoque, *&c.* devient catachrese, quand elle est employée par nécessité, pour tenir lieu d'un mot propre qui manque dans la langue. D'où je conclus que la catachrese est moins un *trope* particulier, qu'un aspect sous lequel tout autre *trope* peut être envisagé.]

« Les autres especes de métaphores se » font par d'autres mouvemens de l'ima- » gination, qui ont toujours la ressemblance » pour fondement.

» L'ironie au contraire est fondée sur » un rapport d'opposition, de contrariété, » de différence, &, pour ainsi dire, sur » le contraste qu'il y a, ou que nous imagi- » nons entre un objet & un autre; c'est » ainsi que Boileau a dit (*sat. ix.*) *Qui-* » *nault est un Virgile.* » [Il me semble avoir prouvé, *article* Ironie, que cette figure n'est point un *trope*, mais une figure de pensée.]

» La métonymie & la synecdoque; » aussi bien que les figures qui ne sont que » des especes de l'une ou de l'autre, sont » fondées sur quelqu'autre sorte de rap- » port, qui n'est ni un rapport de ressem- » blance, ni un rapport du contraire. Tel » est, par exemple, le rapport de la cause » à l'effet; ainsi dans la métonymie &

» dans la synecdoque, les objets ne sont » considérés ni comme semblables ni » comme contraires ; on les regarde seulement comme ayant entr'eux quelque » relation, quelque liaison, quelque sorte » d'union : mais il y a cette différence, » que, dans la métonymie, l'union n'empêche pas qu'une chose ne subsiste indépendamment d'une autre ; au lieu » que, dans la synecdoque, les objets » dont l'un est dit pour l'autre ont une » liaison plus dépendante ; l'un est compris » sous le nom de l'autre ; ils forment un » ensemble, un tout....»

[Je crois que voilà les principaux caracteres généraux auxquels on peut rapporter les *tropes*. Les uns sont fondés sur une sorte de similitude : c'est la métaphore, quand la figure ne tombe que sur un mot ou deux, & l'allégorie, quand elle regne dans toute l'étendue du discours. Les autres sont fondés sur un rapport de correspondance : c'est la métonymie, à laquelle il faut encore rapporter ce que l'on désigne par la dénomination superflue de métalepse. Les autres enfin sont fondés sur un rapport de connexion : c'est la synecdoque avec ses dépendances ; & l'antonomase n'en est qu'une espece désignée en pure perte par une dénomination différente.

Qu'on y prenne garde ; tout ce qui est véritablement *trope* est compris sous l'une de ces trois idées générales ; ce qui ne peut pas y entrer n'est point *trope*, comme la périphrase, l'euphémisme, l'allusion, la litote, l'hyperbole, l'hypotypose, *&c.* J'ai dit ailleurs à quoi se réduisoit l'hypallage, & ce qu'il faut penser de la syllepse.

La métaphore, la métonymie, la synecdoque, gardent ces noms généraux, quand elles ne sont dans le discours que par ornement ou par énergie ; elles sont toutes les trois du domaine de la catachrese, quand la disette de la langue s'en fait une ressource inévitable : mais, sous cet aspect, la catachrese doit être placée à côté de l'onomatopée ; & ce sont deux principes d'étymologie, peut-être les deux sources qui ont fourni le plus de mots aux langues : ni l'un ni l'autre ne sont des *tropes*.]

II. *De l'utilité des* TROPES. C'est M. du Marsais qui va parler. *Part. I, art. vij*, §. 2.

1°. « Un des plus fréquens usages des » *tropes*, c'est de réveiller une idée principale, par le moyen de quelque idée » accessoire : c'est ainsi qu'on dit, *cent* » *voiles* pour *cent vaisseaux*, *cent feux* pour » *cent maisons*, *il aime la bouteille* pour » *il aime le vin*, *le fer* pour *l'épée*, *la plume* » ou *le style* pour *la maniere d'écrire*, *&c.*

2°. » Les *tropes* donnent plus d'énergie » à nos expressions. Quand nous sommes » vivement frappés de quelque pensée, » nous nous exprimons rarement avec » simplicité, l'objet qui nous occupe se » présente à nous avec les idées accessoires » qui l'accompagnent ; nous prononçons » les noms de ces images qui nous frappent : ainsi nous avons naturellement » recours aux *tropes*, d'où il arrive que » nous faisons mieux sentir aux autres ce » que nous sentons nous-mêmes. De là » viennent ces façons de parler, *il est en-* » *flammé de colere*, *il est tombé dans une* » *erreur grossiere*, *flétrir la réputation*, » *s'énivrer de plaisir*, *&c.*

[Les *tropes*, dit le p. Lamy (*rhét. liv. II, ch. vj.*) font une peinture sensible de la chose dont on parle. Quand on appelle un grand capitaine *un foudre de guerre*, l'image du foudre représente sensiblement la force avec laquelle ce capitaine subjugue des provinces entieres, la vitesse de ses conquêtes & le bruit de sa réputation & de ses armes. Les hommes, pour l'ordinaire, ne sont capables de comprendre que les choses qui entrent dans l'esprit par les sens : pour leur faire concevoir ce qui est spirituel, il se faut servir de comparaisons sensibles, qui sont agréables, parce qu'elles soulagent l'esprit, & l'exemptent de l'application qu'il faut avoir pour découvrir ce qui ne tombe pas sous les sens. C'est pourquoi les expressions métaphoriques prises des choses sensibles, sont très-fréquentes dans les saintes écritures. Lorsque les prophetes parlent de Dieu, ils se servent continuellement de métaphores tirées de choses exposées à nos sens.... ils donnent à Dieu des bras, des mains, des yeux ; ils l'arment de traits, de carreaux, de foudres, pour faire comprendre au peuple sa puissance invisible &

ſpirituelle, par des choſes ſenſibles & corporelles. S. Auguſtin dit pour cette raiſon.... *Sapientia Dei, quæ cùm infantiâ noſtrâ parabolis & ſimilitudinibus quodammodo ludere non dedignata eſt; prophetas voluit humano more de divinis loqui, ut hebetes hominum animi divina & cæleſtia, terreſtrium ſimilitudine, intelligerent.*]

3°. « Les *tropes* ornent le diſcours. » M. Fléchier voulant parler de l'inſtruc- » tion qui diſpoſa M. le duc de Mon- » tauſier à faire abjuration de l'héréſie, au » lieu de dire ſimplement qu'il ſe fit inſ- » truire, que les miniſtres de J. C. lui » apprirent les dogmes de la religion ca- » tholique, & lui découvrirent les erreurs » de l'héréſie, s'exprime en ces termes: » *tombez, tombez, voiles importuns qui lui* » *couvrez la vérité de nos myſteres: & vous,* » *prêtres de J. C. prenez le glaive de la parole,* » *& coupez ſagement juſqu'aux racines de* » *l'erreur, que la naiſſance & l'éducation* » *avoient fait croître dans ſon ame. Mais* » *par combien de liens étoit-il retenu?*

» Outre l'apoſtrophe, figure de penſée, » qui ſe trouve dans ces paroles, les *tropes* » en font le principal ornement: *tombez* » *voiles*, *couvrez*, *prenez le glaive*, *coupez* » *juſqu'aux racines*, *croître*, *liens*, *retenu*; » toutes ces expreſſions ſont autant de *tropes* » qui forment des images, dont l'imagi- » nation eſt agréablement occupée.

[Par le moyen des *tropes*, dit encore le p. Lamy (*loc. cit.*) on peut diverſifier le diſcours. Parlant long-temps ſur un même ſujet, pour ne pas ennuyer par une répétition trop fréquente des mêmes mots, il eſt bon d'emprunter les noms des choſes qui ont de la liaiſon avec celles qu'on traite, & de les ſignifier ainſi par des *tropes* qui fourniſſent le moyen de dire une même choſe en mille manieres différentes. La plupart de ce qu'on appelle *expreſſions choiſies*, *tours élégans*, ne ſont que des métaphores, des *tropes*, mais ſi naturels & ſi clairs, que les mots propres ne le ſeroient pas davantage. Auſſi notre langue, qui aime la clarté & la naïveté, donne toute liberté de s'en ſervir; & on y eſt tellement accoutumé, qu'à peine les diſtingue-t-on des expreſſions propres, comme il paroît dans celles-ci qu'on donne pour des expreſſions choiſies: *il faut que la complaiſance ôte à la ſévérité ce qu'elle a d'amer, & que la ſévérité donne quelque choſe de piquant à la complaiſance*, &c. *La ſageſſe la plus auſtere ne tient pas long-temps contre les grandes largeſſes, & les ames vénales ſe laiſſent éblouir par l'éclat de l'or....* Ces métaphores ſont un grand ornement dans le diſcours.]

4°. « Les *tropes* rendent le diſcours plus » noble: les idées communes, auxquelles » nous ſommes accoutumés, n'excitent » point en nous ce ſentiment d'admira- » tion & de ſurpriſe qui éleve l'ame: en ces » occaſions on a recours aux idées acceſ- » ſoires, qui prêtent, pour ainſi dire, des » habits plus nobles à ces idées communes. » *Tous les hommes meurent également;* voilà » une penſée commune: Horace a dit » (*1. od. 4.*): *Pallida mors æquo pulſat* » *pede pauperum tabernas regumque turres.* » On fait la paraphraſe ſimple & naturelle » que Malherbe a fait de ces vers:

» *La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;*
» *On a beau la prier,*
» *La cruelle qu'elle eſt ſe bouche les oreilles*
» *Et nous laiſſe crier.*
» *Le pauvre en ſa cabane, où le chaume le couvre,*
» *Eſt ſujet à ſes lois;*
» *Et la garde qui veille aux barrieres du louvre,*
» *N'en défend pas nos rois.*

» Au lieu de dire que c'eſt un phénicien » qui *a inventé le caractere de l'écriture*, ce » qui ſeroit une expreſſion trop ſimple » pour la poéſie, Brébeuf a dit: *Pharſale*, » *l. III.*

» *C'eſt de lui que nous vient cet art ingénieux,*
» *De peindre la parole & de parler aux yeux,*
» *Et par les traits divers des figures tracées,*
» *Donner de la couleur & du corps aux penſées.*

[Ces quatre vers ſont fort eſtimés; dit M. le cardinal de Bernis; (*diſc.* à la tête de ſes *poéſies divers.*) cependant, ajoute M. l'abbé Fromant (*ſuppl.* de la *gramm. gén. part. II, ch. j,*) le troiſieme eſt très-

foible, & les regles exactes de la langue ne sont point observées dans le quatrieme : il faudroit dire, *de donner de la couleur*, & non pas *donner*. Cette correction est très-exacte; & l'on auroit encore pu censurer dans le troisieme vers, *les traits divers des figures*, ainsi qu'on le trouve dans la plûpart des leçons de ce passage : j'ai sous les yeux une édition de la Pharsale, faite à Rouen en 1663, qui porte, comme je l'ai déjà transcrit, *par les traits divers des figures;* ce que je crois plus régulier. Cependant M. l'abbé d'Olivet a conservé *de* dans la correction qu'il a faite des deux derniers vers, en cette maniere.

Qui par les traits de *figures tracées*,
Donne de la couleur & du corps aux pensées.

Lucain avoit ennobli à sa maniere la pensée simple dont il s'agit, & l'avoit fait avec encore plus de précision : *lib. III. 220.*

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.

5°. « Les *tropes* sont d'un grand usage » pour déguiser les idées dures, désagréables, tristes, ou contraires à la » modestie. »

6°. « Enfin les *tropes* enrichissent une » langue, en multipliant l'usage d'un même » mot; ils donnent à un mot une signifi- » cation nouvelle, soit parce qu'on l'unit » avec d'autres mots auxquels souvent il » ne se peut joindre dans le sens propre, » soit parce qu'on s'en sert par extension » & par ressemblance, pour suppléer aux » termes qui manquent dans la langue ». [On peut donc dire des *tropes* en géneral, ce que dit Quintilien de la métaphore en particulier : (*Inst. VIII, vj.*) *Copiam quoque sermonis auget, permutando aut mutando quod non habet : quodque difficillimum est, præstat ne ulli rei nomen deesse videatur.*]

« Mais il ne faut pas croire avec quelques » savans, (M. Rollin, *traité des études, tome II, page 426.* Ciceron, *de oratore, n°. 155, alit. xxxviij.* Vossius, *Inst. orat. lib. IV, cap. vji n. 14*). que les » *tropes* n'aient *d'abord été inventés que par* » *nécessité, à cause du défaut & de la disette* » *des mots propres*, & qu'ils aient *contribué* » *depuis à la beauté & à l'ornement du discours, de même à peu près que les vêtemens* » *ont été employés dans le commencement* » *pour couvrir le corps & le défendre contre* » *le froid, & ensuite ont servi à l'embellir &* » *à l'orner.* Je ne crois pas qu'il y ait un » assez grand nombre de mots qui sup- » pléent à ceux qui manquent, pour pou- » voir dire que tel ait été le premier & le » principal usage des *tropes*. D'ailleurs ce » n'est point là, ce me semble, la mar- » che, pour ainsi dire, de la nature; » l'imagination a trop de part dans le lan- » gage & dans la conduite des hommes, » pour avoir été précédée en ce point par » la nécessité.

Je pense bien autrement que M. du Marsais à cet égard; *ce n'est point là*, dit-il, *la marche de la nature:* c'est elle même; la nécessité est la mere des arts, & elle les a tous précédés. Il n'y a pas dit-on, un assez grand nombre de mots qui suppléent à ceux qui manquent, pour pouvoir dire que le premier & le principal usage des *tropes* ait été de completter la nomenclature des langues. Cette assertion est hasardée, ou bien l'auteur n'entendoit pas assez ce qu'il faut entendre ici par la disette des mots propres.

Rien ne peut, dit Loke, nous approcher mieux de l'origine de toutes nos notions & connoissances, que d'observer combien les mots dont nous nous servons dépendent des idées sensibles, & comment ceux qu'on emploie pour signifier des actions & des notions tout-à-fait éloignées des sens, tirent leur origine de ces mêmes idées sensibles, d'où ils sont transférés à des significations plus abstruses pour exprimer des idées qui ne tombent point sous les sens. Ainsi les mots suivans, *imaginer, comprendre, s'attacher, concevoir, &c.* sont tous empruntés des opérations des choses sensibles, & appliqués à certains modes de penser. Le mot *esprit*, dans sa premiere signification, c'est le *souffle;* celui d'*ange*, signifie *messager;* & je ne doute point que si nous pouvions conduire tous les mots jusqu'à leur source, nous ne trouvassions que, dans toutes les langues, les mots qu'on

emploie pour signifier des choses qui ne tombent pas sous les sens, ont tiré leur premiere origine d'idées sensibles.

Aux exemples cités par M. Loke, M. le président de Brosses en ajoute une infinité d'autres, qui marquent encore plus précisément comment les hommes se forment des termes abstraits sur des idées particulieres, & donnent aux êtres moraux des noms tirés des objets physiques : ce qui supposant analogie & comparaison entre les objets des deux genres, démontre l'ancienneté & la nécessité des *tropes* dans la nomenclature des langues.

« En langue Latine, dit ce savant magis- » trat, *calamitas* & *ærumna* signifient un » *malheur*, une *infortune* : mais dans son » origine, le premier a signifié la *disette* » *des grains*, & le second, la *disette de* » *l'argent*. *Calamitas*, de *calamus*, grêle, » tempête qui rompt les tiges du bled. » *Ærumna*, de *æs*, *æris*. Nous appellons » en François, *terre en chaume*, une terre » qui n'est point ensemencée, qu'on laisse » reposer, & dans laquelle, après qu'on » a coupé l'épi, il ne reste plus que le » tuyau (*calamus*) attaché à sa racine : » de là vient qu'on a dit *chommer* une » fête, pour la célébrer, ne pas travailler » ce jour là, se reposer ; » (*chaumer* un champ, veut dire en arracher le chaume ; & c'est pour différencier ces deux sens, que l'on écrit *chommer* une fête.) « de là » vient le mot *calme* pour *repos*, *tranquil-* » *lité* ; mais combien la signification du » mot *calme* n'est-elle pas différente du » mot *calamité*, & quel étrange chemin » n'ont pas fait ici les expressions & les » idées des hommes !

» En la même langue *incolumis*, sain & » sauf, (*qui est sine columnâ* ;) expression » tirée de la comparaison d'un bâtiment » qui, étant en bon état, n'a pas besoin » d'étaie.

» *Diviser* (dividere), vient de la racine » celtique *div* (riviere) le terme relatif » *diviser* a éte formé sur un objet physi- » que, à la vue des rivieres qui séparoient » naturellement les terres : de même de » *rivales*, qui se dit dans le sens propre, » des bestiaux qui s'abreuvent à une même » riviere, ou à un même gué, on en fait » au figuré *rivaux*, *rivalité*, pour signifier » la jalousie entre plusieurs prétendans à » une même chose.

» *Considérer*, c'est regarder un astre, » de *sidus*, *sideris*. *Refléchir*, c'est plier » en deux, comme si l'on plioit ses pen- » sées les unes sur les autres, pour les » rassembler & les combiner. *Remarquer*, » c'est distinguer un objet, le particula- » riser, le circonscrire en le séparant des » autres, de la racine Allemande *mark* » (borne, confin, limite) »

J'omets, pour abréger, quantité d'autres exemples cités par le même académicien, & j'en viens sur une explication qu'il établit lui-même sur ces exemples. « Remar- » quez en général, dit-il, qu'il n'est pas » possible, dans aucune langue, de citer » aucun terme moral dont la racine ne » soit physique. J'appelle *termes physiques* » les noms de tous les individus qui exis- » tent réellement dans la nature : j'appelle » *termes moraux* les noms des choses qui, » n'ayant pas une existence réelle & sen- » sible dans la nature, n'existent que par » l'entendement humain qui en a produit » les archétypes ou originaux. Peut-être » pourroit-on dire à la rigueur, que les » mots *pli* & *marque* ne sont pas des noms » de substance physique & réelle, mais » de mode & de relation ; mais il ne » faut pas presser ceci selon une métaphy- » sique trop rigoureuse : les qualités & » les substances réelles peuvent bien être » rangées ici dans la classe du physique, » à laquelle elles appartiennent bien plus » qu'à celle des purs êtres moraux.

» Citons encore un exemple tiré de la » racine *sidus*, propre à montrer que les » termes qui n'appartiennent qu'au senti- » ment de l'ame, sont tous tirés des objets » corporels ; c'est le mot *desir*, syncopé » du Latin *desiderium*, qui, signifiant dans » cette langue plus encore le regret de la » perte que le souhait de la possession, s'est » particuliérement étendu dans la nôtre au » dernier sentiment de l'ame : la particule » privative *de* précédant le verbe *siderare*, » nous montre que *desiderare*, dans sa » signification purement littérale, ne vou- » loit dire autre chose qu'*être privé* de la » vue des astres ou du soleil ; le terme qui

» qui exprimoit la perte d'une chôse si » souhaitable pour l'homme, s'est géné- » ralisé [par une synecdoque de la partie » pour le tout], pour tous les sentimens » de regret; & ensuite [par une autre » synecdoque de l'espece pour le genre] » pour tous les sentimens de desir qui sont » encore plus généraux : car le regret n'est » que le souhait de ce que l'on a perdu; » & le desir regarde aussi-bien ce que l'on » voudroit obtenir, que ce que l'on ne » possede plus. Ces deux exemples sont » d'autant plus frappans que les deux ex- » pressions *considerare* & *desiderare*, n'ayant » rien de commun dans l'idée qu'ils pré- » sentent, ni dans l'affection de l'ame, & » se trouvant chacun précédé d'une parti- » cule qui les caractérise, on ne pourroit » les tirer ainsi tous deux de *siderare*, si le » développement de l'opération de l'esprit, » dans la formation des mots, n'avoit été » tel qu'on vient de le décrire. »

Il seroit aisé de multiplier ces exemples en très-grand nombre : [& j'en supprime effectivement une quantité considérable dont M. le président de Brosses a enrichi ses mémoires] « ceux-ci doivent suffire aux per- » sonnes intelligentes pour les mettre sur » les voies de la maniere dont procede la » formation de ces sortes de termes qui » expriment des idées relatives ou intel- » lectuelles. Pour leur démontrer qu'il n'y » en a point de cette espece qui ne vien- » nent d'une image d'un objet extérieur, » physique & sensible; c'est qu'étant diffi- » cile de démêler le fil de ces sortes de » dérivations, où souvent la racine n'est » plus connue, où l'opération de l'homme » est toujours vague, arbitraire, & fort » compliquée; on doit, en bonne logi- » que, juger des choses que l'on ne peut » connoître, par celles de même espece » qui sont si bien connues, en les rame- » nant à un principe dont l'évidence se » fait appercevoir par-tout où la vue peut » s'étendre. Quelque langue que l'on veuille » parcourir, on y trouvera dans la forma- » tion de leurs mots, le même procédé » dont je viens de donner des exemples pris » de la langue Françoise. »

Qu'est ce autre chose que des *tropes* & des métaphores continuelles, qui favorisent cette formation des termes intellectuels? la comparaison & la similitude y sont sensibles : or il est constant que les hommes ont eu besoin de très-bonne heure de cette espece de termes; & il n'y a presque pas à douter que l'expédient de les prendre par analogie dans l'ordre physique, ne soit aussi ancien, & ne vienne de la même source que le langage même. *Voyez* LANGUE. Nous pouvons donc croire que les *tropes* doivent leur premiere origine à la nécessité, & que ce que dit Quintilien de la métaphore, est vrai de tous les *tropes*, savoir que *præstat ne ulli rei nomen deesse videatur.*

» La vivacité avec laquelle nous ressen- » tons ce que nous voulons exprimer, dit » avec raison M. Dumarsais (*loc. cit.*), » excite en nous ces images; nous en som- » mes occupés les premiers, & nous nous » en servons ensuite pour mettre en quel- » que sorte devant les yeux des autres, ce » que nous voulons leur faire entendre.... » les rhéteurs ont ensuite remarqué que » telle expression étoit plus noble, telle au- » tre plus énergique, celle-là plus agréable, » celle-ci moins dure; en un mot ils ont » fait leurs observations sur le langage des » hommes » [& l'art s'est établi sur les procédés nécessaires de la nature : les différens degrés de succès des moyens suggerés par le besoin, ont servi de fondement aux regles fixées ensuite par l'art, pour ajouter l'agréable à l'utile.]

« Pour faire voir que l'on *substitue quel-* » *quefois des termes figurés à la place des* » *mots propres qui manquent*, ce qui est » très-véritable, Cicéron, *de oratore*, » *lib. III. n. 155. aliter xxxviij*, Quintilien, » *Instit. VIII. vj.* & M. Rollin, *tom. II.* » *pag. 246.* qui pense & qui parle comme » ces grands hommes, disent que c'est *par* » *emprunt & par métaphore qu'on a appellé* » gemma *le bourgeon de la vigne, parce,* » disent-ils, *qu'il n'y avoit point de mot pro-* » *pre pour l'exprimer.* Mais si nous en » croyons les étymologistes, *gemma* est le » mot propre pour signifier le *bourgeon de* » *la vigne*, & ç'a été ensuite par figure que » les Latins ont donné ce nom aux perles, » & aux pierres précieuses. Gemma *est id* » *quod in arboribus tumescit cùm parere in-*

» cipiunt, à geno; id eſt, gigno: hinc » margarita & deinceps omnis lapis, prétio- » ſus dicitur gemma.... quod habet quoque » Perrottus, cujus hæc ſunt verba»: lapillos gemmas vocavere à ſimilitudine gemmarum quas in vitibus ſive arboribus cernimus; gemmæ enim propriè ſunt oculi quos primò vites emittunt; & gemmare vites dicuntur, dum gemmas emittunt (Martinii, lexic. voce gemma.) “gemma oculus vitis » propriè. 2. gemma deinde generale nomen » eſt lapidum pretioſorum (Baſ. Fabri, the- » ſaur. voce gemma.) En effet, c'eſt tou- » jours le plus commun & le plus connu qui » eſt le propre, & qui ſe prête enſuite au » ſens figuré. Les laboureurs du pays Latin » connoiſſoient les bourgeons des vignes » & des arbres, & leur avoient donné un » nom avant que d'avoir vu des perles & » des pierres précieuſes; mais comme on » donna enſuite par figure & par imitation » ce même nom aux perles & aux pierres » précieuſes, & qu'apparemment Cicé- » ron, Quintilien, & M. Rollin ont vu » plus de perles que de bourgeons de vi- » gnes, ils ont cru que le nom de ce qui » leur étoit plus connu, étoit le nom pro- » pre, & que le figuré étoit celui de ce » qu'ils connoiſſoient moins.

III. *De la maniere de faire uſage des tropes.* C'eſt particulierement dans les *tropes*, dit le p. Lamy, (*rhét. l. II. c. iv.*) que conſiſtent les richeſſes du langage; auſſi comme le mauvais uſage des grandes richeſſes cauſe le déreglement des états, le mauvais uſage des *tropes* eſt la ſource de quantité de fautes que l'on commet dans le diſcours: c'eſt pourquoi il eſt important de le bien regler, & pour cela les *tropes* doivent ſur-tout avoir deux qualités; en premier lieu, qu'ils ſoient clairs, & faſſent entendre ce qu'on veut dire, puiſque l'on ne s'en ſert que pour rendre le diſcours plus expreſſif: la ſeconde qualité, c'eſt qu'ils ſoient proportionnés à l'idée qu'ils doivent réveiller.

I. Trois choſes empêchent les *tropes* d'être clairs. 1°. S'ils ſont tirés de trop loin, & pris de choſes qui ne donnent pas occaſion à l'ame de penſer d'abord à ce qu'il faut qu'elle ſe repréſente pour découvrir la penſée de celui qui parle. Pour éviter ce défaut, on doit tirer les métaphores & autres *tropes* de choſes ſenſibles & qui ſoient ſous les yeux, dont l'image par conſéquent ſe préſente d'elle-même ſans qu'on la cherche. La ſageſſe divine, qui s'accommode à la capacité des hommes, nous donne, dans les ſaintes écritures, un exemple du ſoin qu'on doit avoir de ſe ſervir des choſes connues à ceux qu'on inſtruit, lorſqu'il eſt queſtion de leur faire comprendre quelque choſe de difficile. Ceux qui ont l'eſprit petit, & qui cependant oſent critiquer l'écriture y condamnent les métaphores & les allégories qui y ſont priſes des champs, des pâturages, des brebis, des chaudieres; ils ne prennent pas garde que les Iſraélites étoient tous bergers, & qu'ainſi il n'y avoit rien qui leur fût plus connu que le ménage de la campagne. Les prêtres, à qui l'écriture s'adreſſoit particuliérement, étoient perpétuellement occupés à tuer des bêtes dans le temple, à les écorcher, & à les faire cuire dans les grandes cuiſines qui étoient autour du temple. Les écrivains ſacrés ne pouvoient donc pas choiſir des choſes dont les images ſe préſentaſſent plus facilement à l'eſprit des Iſraélites.

2°. L'idée du *trope* doit être tellement liée avec celle du mot propre, qu'elles ſe ſuivent, & qu'en excitant l'une des deux, l'autre ſoit renouvellée. Le défaut de cette liaiſon eſt la ſeconde choſe qui rend les *tropes* obſcurs.

3°. L'uſage trop fréquent des *tropes* eſt une autre cauſe d'obſcurité. Les *tropes* les plus clairs ne ſignifient les choſes qu'indirectement; l'idée naturelle de ce que l'on n'exprime que ſous le voile des *tropes*, ne ſe préſente à l'eſprit qu'après quelques réflexions; on s'ennuie de toutes ces réflexions, & de la peine de deviner toujours les penſées de celui qui parle. On ne condamne pourtant ici que le trop fréquent uſage des *tropes* extraordinaires: il y en a qui ne ſont pas moins uſités que les termes naturels; & ils ne peuvent jamais obſcurcir le diſcours.

II. Si je veux donner l'idée d'un rocher dont la hauteur eſt extraordinaire, ces termes *grand*, *haut*, *élevé*, qui ſe diſent des rochers d'une hauteur commune, n'en feront qu'une peinture imparfaite; mais ſi je dis que ce rocher *ſemble menacer le*

ciel, l'idée du *ciel*, qui est la chose la plus élevée de toute la nature, l'idée de ce mot *menacer*, qui convient à un homme qui est au dessus des autres, forment l'idée de la hauteur extraordinaire que je ne pouvois exprimer d'une autre maniere; mais l'image auroit été excessive, si je ne disois que le rocher *semble* menacer le ciel : & c'est ainsi qu'il faut prendre garde qu'il y ait toujours quelque proportion entre l'idée naturelle du *trope* & celle que l'on veut rendre sensible.

« Il n'y a rien de plus ridicule en tout » genre, dit M. du Marsais, *Trop. part. I*, » *art.* 7, §. 3, que l'affectation & le défaut » de convenance. Moliere, dans ses *pré-* » *cieuses*, nous fournit un grand nombre » d'exemples de ces expressions recherchées » & déplacées. La convenance demande » qu'on dise simplement à un laquais, » *donnez des sieges*, sans aller chercher le » détour de lui dire *voiturez-nous ici les* » *commodités de la conversation*, (*sc. ix.*) » De plus les idées accessoires ne jouent » point, si j'ose parler ainsi, dans le lan- » gage des *précieuses* de Moliere, ou ne » jouent point comme elles jouent dans » l'imagination d'un homme sensé, [parce » que les idées comparées n'ont entr'elles » aucune liaison naturelle] : *le conseiller* » *des graces* (*sc. vj.*) pour dire, *le miroir :* » *contentez l'envie qu'a ce fauteuil de vous* » *embrasser* (*sç. ix.*) pour dire, *asseyez-* » *vous*.

» Toutes ces expressions tirées de loin » & hors de leur place marquent une trop » grande contention d'esprit, & font sentir » toute la peine qu'on a eue à les recher- » cher : elles ne sont pas, s'il est permis » de parler ainsi, à l'unisson du bon sens, » je veux dire qu'elles sont trop éloignées » de la maniere de penser de ceux qui » ont l'esprit droit & juste, & qui sentent » les convenances. Ceux qui cherchent » trop l'ornement dans le discours, tom- » bent souvent dans ce défaut s'en s'ap- » percevoir ; ils se savent bon gré d'une » expression qui leur paroît brillante & » qui leur a couté, & se persuadent que » les autres doivent être aussi satisfaits qu'ils » le sont eux-mêmes.

» On ne doit donc se servir des *tropes* » que lorsqu'ils se présentent naturellement » à l'esprit ; qu'ils sont tirés du sujet ; que » les idées accessoires les font naître, ou » que les bienséances les inspirent : ils » plaisent alors ; mais il ne faut point les » aller chercher dans la vue de plaire.

» Il est difficile, dit ailleurs notre gram- » mairien philosophe, *part. III*, *art.* 23, » en parlant & en écrivant, d'apporter » toujours l'attention & le discernementt » nécessaires pour rejetter les idées acces- » soires qui ne conviennent point au sujet, » aux circonstances & aux idées princi- » pales que l'on met en œuvre ; de là il » est arrivé dans tous les temps que les » écrivains se sont quelquefois servis d'ex- » pressions figurées qui ne doivent pas être » prises pour modeles.

» Les regles ne doivent point être faites » sur l'ouvrage d'aucun particulier ; elles » doivent être puisées dans le bon sens & » dans la nature ; & alors quiconque s'en » éloigne, ne doit point être imité en » ce point. Si l'on veut former le goût des » jeunes gens, on doit leur faire remarquer » les défauts aussi bien que beautés des » auteurs qu'on leur fait lire. Il est plus » facile d'admirer, j'en conviens ; mais » une critique sage, éclairée, exempte » de passions & de fanatisme, est bien plus » utile.

» Ainsi l'on peut dire que chaque siecle » a pu avoir ses critiques & son *diction-* » *naire néologique*. Si quelques personnes » disent aujourd'hui avec raison ou sans » fondement, (*dict. néol.*) qu'*il regne dans* » *le langage une affectation puérile ; que le* » *style frivole & recherché passe jusqu'aux* » *tribunaux les plus graves :* Ciceron a fait » la même plainte de son temps, (*Orat.* » *n.* 96, *aliter xxvij.*) *est enim quoddam* » *etiam insigne & florens orationis, pictum* » *& expolitum genus, in quo omnes verbo-* » *rum, omnes sententiarum illigantur lepores.* » *Hoc totum è sophistarum fontibus defluxit* » *in forum*, &c.

» Au plus beau siecle de Rome, selon » le p. Sanadon, (*Poés. d'Horace, tome II*, » *p.* 254.), c'est-à-dire, au siecle de Jules- » César & d'Auguste, un auteur a dit » *infantes statuas*, pour dire *des statues* » *nouvellement faites :* un autre, que Jupiter

» crachoit la neige sur les Alpes ; *Jupiter* » *hibernas canâ nive* conspuit *Alpes*. Horace » se moque de l'un & de l'autre de ces » auteurs, *II sat. vers.* 40, mais il n'a pas » été exempt lui-même des fautes qu'il a » reprochées à ses contemporains ». [Je dois remarquer qu'Horace ne dit pas *Jupiter*, mais *Furius* (qui est le nom du poëte qu'il censure) *hibernas canâ nive conspuit Alpes.*]

« Quintilien, après avoir repris dans les » anciens quelques métaphores défectueu- » ses, dit que ceux qui sont instruits du » bon & du mauvais usage des figures ne » trouveront que trop d'exemples à re- » prendre : *Quorum exempla nimium fre-* » *quenter reprehendet, qui sciverit hæc vitia.* » (*Instit. viij. 6.*)

» Au reste, les fautes qui regardent les » mots, ne sont pas celles que l'on doit » regarder avec le plus de soin : il est bien » plus utile d'observer celles qui pechent » contre la conduite, contre la justesse du » raisonnement, contre la probité, la droi- » ture & les bonnes mœurs. Il seroit à » souhaiter que les exemples de ces der- » nieres sortes de fautes fussent plus rares, » ou plutôt qu'ils fussent inconnus ». (*B. E. R. M.*)

TROPÉA, (*Géogr. mod.*) en Latin *Tropæa*, *ad Tropæa*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sur le sommet d'un rocher, à 12 milles de Mileto, 40 de Messine, & 45 de Reggio. Son évêché est suffragant de Reggio. *Long*, 33, 40 ; *latit.* 38, 40. (*D. J.*)

TROPÈS, SAINT-, (*Géogr. anc.*) ville de France, en Provence, au diocese de Fréjus, sur la Méditerranée, où elle a un port, à 24 lieues au levant de Marseille, & à 6 au sud-ouest de Fréjus. *Long.* 24, 20 ; *latit.* 43, 17. (*D. J.*)

TROPHÉE, s. m. (*Archit.*) c'étoit chez les anciens un amas d'armes & de dépouilles des ennemis, élevé par le vainqueur dans le champ de bataille, & qu'on a ensuite réprésenté en pierre ou en marbre, comme les *trophées* de Marius & de Sylla au capitole, & dont on fait usage en architecture, pour décorer un bâtiment avec des attributs militaires.

Les *trophées* antiques sont formés d'armes Grecques & Romaines ; ceux qu'on emploie aujourd'hui sont composés d'armes de diverses nations de notre temps. On voit de ces *trophées* isolés à l'arc de triomphe du fauxbourg S. Antoine, & sur la balustrade du château de Versailles. On en fait aussi en bas-relief, comme à la colonne trajane, & à l'attique de la cour du Louvre. La beauté des uns & des autres consiste principalement dans le choix, la disposition & le rapport qu'ils doivent avoir au dessein général de l'édifice. Il y en a de différentes especes. Nous allons définir dans les articles suivans les principaux.

Trophée de marine. Trophée composé de poupes & proues de vaisseaux, de becs & éperons de galeres, d'ancres, de rames, de flammes, pavillons, *&c.*

Trophée de musique. Trophée composé de livres & d'instrumens de musique.

Trophées des sciences. C'est un *trophée* formé de livres de science, de spheres, de globes, & d'instrumens à observer les astres.

Trophée rustique. Trophée composé d'instrumens servant au labourage & au ménage rustique.

Le mot *trophée* vient du Latin *trophæum*, qui vient selon Vossius, du Grec *trope*, fuite de l'ennemi. *Daviler.* (*D. J.*)

TROPHÉE, s. m. (*Antiq. Greq. & Rom.*) *tropæum*, en Grec *Voyez* τροπαῖον de τρόπη, *fuite.* Un *trophée* n'étoit dans son origine qu'un tronc de chêne dressé, & revêtu des dépouilles ou armes des ennemis vaincus, comme d'une cuirasse, de boucliers, de javelots & d'un casque. De là vient le nom de *trunci*, que Virgile donne à ces *trophées*, dans la description qu'il en fait, *indutosque jubet truncos hostilibus armis* ; & selon que la forme s'en voit assez souvent dans les médailles.

C'est d'où l'on recueille que ce n'étoit pas seulement une coutume Romaine, comme quelques savans le prétendent, mais c'étoit aussi un usage Grec de faire les *trophées*, d'un tronc de chêne revêtu des armes des ennemis. On peut le voir entr'autres au revers de la médaille d'Agathocles, roi de Sicile ; & dans deux autres médailles, l'une d'Alexandre, l'autre de son pere Philippe, qui ont chacune au

revers la figure d'un homme nu devant un *trophée*, de la façon de ceux dont je viens de parler, c'est-à-dire, non d'une colonne de pierre ou de marbre, mais d'un chêne paré des dépouilles des vaincus ; que si Philippe & Alexandre ne se sont point fait dresser eux-mêmes des *trophées*, parce que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens, comme Pausanias le prétend dans ses *béotiques*, néanmoins les villes de Grece ou d'autres n'ont pas laissé d'en élever à leur honneur, & de les faire graver dans leurs médailles. Ce n'est pas cependant que les Grecs n'ayent fait aussi des *trophées* d'autre sorte, & quelquefois d'airain pour plus de durée, selon le même Pausanias. Quant aux ornemens ajoutés quelquefois à ces *trophées*, & qu'on remarque aussi sur les médailles, nous en dirons un mot dans la suite.

Les *trophées* portoient d'ordinaire les noms des ennemis ou peuples vaincus, *inimicaque nomina figi*, comme dit Virgile, & les exemples en sont fréquens dans les historiens, les poëtes & les anciennes médailles.

Ces *trophées* mêmes se multiplioient selon le nombre des peuples vaincus par le général, suivant l'exemple de Pompée, que Dion rapporte en parlant d'un magnifique *trophée* de ce conquérant qui portoit la fastueuse inscription, non d'un peuple vaincu, mais *de orbe terrarum*, ou *du monde subjugué*.

Pausanias, *l. IV*, parle d'un *trophée* qu'Epaminondas, par ordre de l'oracle, fit dresser avant la journée de Leuctres, c'est-à-dire, avant les Lacédémoniens vaincus & à leur vue.

Le nom Grec *τροπαιοῦχος*, ou qui porte des *trophées* donnés en premier lieu aux dieux, comme on peut voir dans Pollux, fut dans la suite des temps consacré entre les autres titres des empereurs, ce qui paroît en particulier par la médaille de Pessennius Niger avec l'inscription, *invicto imp. tropæa ;* cette coutume de dresser des *trophées* passa des Grecs aux Romains, & même y fut d'abord introduite par Romulus, comme les historiens de sa vie le remarquent.

Les vainqueurs dressoient à leur gloire un *trophée* des vaincus. Les Grecs montrerent l'exemple, & ils avoient coutume de le faire après la victoire, au lieu même de la bataille & de la défaite des ennemis. L'histoire de Thucydide en fournit plusieurs exemples.

Pour les Romains, ils ne se contenterent pas de cet honneur, ils firent porter ces *trophées* en triomphe, comme Dion entr'autres le remarque de Pompée, au retour de la guerre contre Mithridate. C'est ce qui se voit encore à l'œil des deux médaillons ; l'un du cabinet du roi, qui représente le triomphe de Marc-Aurele & de L. Verus, après les exploits de ce dernier dans l'Arménie & contre les Parthes, où on voit un *trophée* porté devant le char des triomphans. L'autre médaillon est de Caracalla, où non-seulement il y a un *trophée* avec deux captifs attachés, porté dans une espece de char avant celui du triomphant ; mais de plus on voit un soldat qui marche au devant, portant un autre *trophée* sur l'épaule, à l'exemple de Mars ou de Romulus.

On peut y ajouter l'usage de dresser ces *trophées* en des places publiques & sur le capitole, de les consacrer à leurs dieux, & entr'autres à Jupiter Férétrius, ou à Mars, témoin Virgile, *tibi rex gradive tropæum ;* pour ne pas parler de la coutume d'orner les vestibules ou portiques de leurs maisons, des armes ou autres dépouilles des ennemis vaincus ; c'est ce qui donna lieu à cette harangue de Caton l'ancien, citée par Festus, qui avoit pour titre, *de spoliis, ne figerentur, nisi quæ de hostibus capta essent ;* la chose est connue ; en cela même les Romains ne firent que suivre l'exemple d'autres peuples, & en particulier de leurs premiers fondateurs, témoin Virgile, parlant du palais du roi Priam, *barbarici postes auro spoliisque superbi.*

Nous avons une médaille de Romulus à pied, portant son *trophée* sur l'épaule, ce qui arriva aussi à Cornelius Cossus & à Claudius Marcellus, qui porterent eux-mêmes leurs *trophées* ; d'où vient que Virgile dit :

Inductosque jubet truncos hostilibus armis
Ipsos ferre duces.

Mars & la Victoire sont encore représentés avec un *trophée* sur l'épaule, & les autres dieux sont chargés pareillement sur l'épaule des marques de leurs dignités ou de leur distinction, comme Diane d'un carquois, Apollon d'une lyre ou d'un arc, Hercule de sa massue, Jupiter de la foudre, Bacchus d'un thyrse, & Vulcain d'un marteau qu'il tient levé au dessus de l'épaule, & qui est prêt à battre l'enclume. On en voit plusieurs échantillons dans les médailles. Il y en a aussi de Trajan, qui le représentent tenant sur les épaules les *trophées* des victoires qu'il avoit remportées sur les Getes & les Parthes.

J'ai dit ci-dessus qu'un *trophée* n'étoit ordinairement qu'un tronc de chêne; de là viennent les mots de *quercus* ou *truncus*, dont les poëtes Latins se servent d'ordinaire pour désigner des *trophées*. Ainsi les *trophées* n'étoient quelquefois qu'un tronc de chêne avec un bouclier au dessus, ou un tronc revêtu d'une cuirasse, au haut d'un casque & aux deux côtés d'un bouclier, comme sont d'ordinaire les *trophées* que Mars-Gradivus porte sur l'épaule, ou qui se voient dans les médailles de Trajan, ou même avec une cuirasse sans bouclier.

Les *trophées* sont aussi souvent accompagnés de javelots, outre les boucliers, le casque & la cuirasse.

Enfin l'on voit dans les anciens monumens, des *trophées* ornés & embellis d'un amas de toutes sortes d'armes ou de dépouilles des ennemis vaincus, comme de cuirasses, de boucliers de différentes façons, d'épées, de javelots, de dragons ou enseignes militaires, de maillets, de carquois, avec des fleches; c'est ce qui est sculpté dans des *trophées* de la colonne de Trajan & de Marc-Aurele.

M. Spanheim, dans son bel ouvrage des Césars, de l'empereur Julien, nous donne la représentation gravée par Picard, d'un de ces magnifiques *trophées*, qui se voit encore aujourd'hui à Rome au capitole, & qu'on attribue à Trajan, attendu le lieu d'où il a été tiré. C'est là que l'on voit ce tronc, ce *trophée* superbe, ou ces *intestina tropæorum*, comme parle Tertulien, tout couvert d'un casque ouvragé, & d'ailleurs revêtu d'une veste ou *chlamys*, avec quantité d'ornemens, de carquois, de fleches, de boucliers soutenus par des figures ailées, & autres embellissemens de sphinx, de tritons, de centaures, *&c.* on en a gravé des estampes.

Le but des *trophées* étoit de les dresser comme des monumens durables des victoires remportées sur les ennemis. Il étoit si peu permis de les arracher, que les Athéniens crurent avoir un sujet suffisant de renouveller la guerre aux Corinthiens, sur ce que ceux-ci avoient enlevé un de leurs *trophées*, comme Aristide le remarque dans son oraison à la louange d'Athenes, *in Panathén. p. 209*; c'est encore ce qui nous est spécifié bien clairement dans une médaille Romaine, qui nous représente Mars portant un *trophée*, avec l'inscription remarquable, *æternitas*.

Les soldats Romains avoient aussi le pouvoir & la coutume d'étaler dans la partie de leurs maisons la plus remarquable, les dépouilles qu'ils avoient prises sur les ennemis, comme Polybe le remarque.

Enfin les *trophées* devinrent des types de monnoies ou de bas-reliefs, tels qu'on en voit encore plusieurs sur l'escalier du capitole; c'étoient aussi des figures de métal ou de marbre isolées & posées sur une base, & l'on sait qu'un grand nombre de cette espece faisoient un des ornemens de la ville de Rome. Tels furent les changemens qu'on fit aux *trophées*.

Dans les siecles héroïques & chez les Grecs, les *trophées*, comme nous l'avons dit, n'étoient qu'un tronc d'arbre revêtu des armes des vaincus. Enée, après sa premiere bataille où il avoit tué Mezence, éleve un *trophée*, *Æneid. l. XI. vers. 5.*

Ingentem quercum, decisis undique ramis,
Constituit tumulo, fulgentiaque induit arma,
Mezenti ducis exuvias; tibi, magne, tropæum,
Bellipotens: aptat rorantes sanguine cristas
Telaque trunca viri, & bis sex thoraca petitum
Perfossumque locis; clypeumque ex ære sinistræ
Subligat, atque ensem collo suspendit eburnum.

On les dressoit sur le champ de bataille aussi-tôt après la victoire; il étoit d'abord défendu de les faire d'aucune matiere dura-

ble, comme de bronze ou de pierre; ce fut sans doute par privilege qu'on permit à Pollux, après la victoire qu'il remporta sur Lyncée, d'en ériger un de cette espece, & ce *trophée* se voyoit encore à Lacédémone du temps de Pausanias.

L'inscription des *trophées* étoit simple, noble & modeste, ainsi que toutes les inscriptions des beaux siecles de la Grece; il n'y avoit que deux mots, le nom des vainqueurs & celui des vaincus. Othryadès resté seul après la fuite des Argiens, se traîne percé de coups sur le champ de bataille, recueille les armes, dresse un *trophée* avant de mourir, & écrit de son sang sur son bouclier : *J'ai vaincu.*

Ces monumens exposés à toutes les injures de l'air périssoient bientôt, & on s'étoit fait une loi de les laisser tomber d'eux-mêmes sans les réparer. Plutarque, dans ses questions Romaines, *quest. xxxvj.* demande pourquoi entre toutes les choses consacrées aux dieux, il n'y a que les *trophées* qu'il soit d'usage de laisser dépérir : « Est-ce, dit-il, afin que les hommes » voyant leur gloire passée s'anéantir avec » ces monumens, s'évertuent sans cesse à » en acquérir une nouvelle ? ou plutôt » parce que le temps effaçant ces signes » de discorde & de haine, ce seroit une » opiniâtreté odieuse de vouloir, malgré » lui, en perpétuer le souvenir. Aussi, » ajoute-il, n'a-t-on pas approuvé la vanité » de ceux qui, les premiers entre les » Grecs, se sont avisés de dresser des *tro-* » *phées* de pierre & de bronze ». Peut-être ces peuples qui mériterent la censure de cette nation douce & polie, sont les Eléens; du moins je trouve dans Pausanias qu'il y avoit à Olympie un *trophée* d'airain, dont l'inscription portoit que les Eléens l'avoient érigé après une victoire gagnée sur Lacédémone.

Le même auteur nous apprend encore, que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens d'ériger des *trophées* après leur victoire. Caranus, fondateur de leur monarchie, ayant vaincu Cissée, prince voisin, avoit dressé un *trophée* : un lion sortant du mont Olympe renversa ce monument, & le détruisit; le roi de Macédoine tira une leçon de cet événement; il fit réflexion qu'il avoit eu tort d'insulter aux vaincus, & de se priver lui-même de l'espérance d'une réconciliation; aussi, ajoute Pausanias, dans la suite ni ce prince, ni aucun de ses successeurs, ne dressa jamais de *trophée*, pas même Alexandre, après ses éclatantes victoires sur les Perses & sur les Indiens.

Les Romains, dont la politique se proposoit d'accoutumer au joug les peuples vaincus, & d'en faire des sujets fideles, furent long temps sans reprocher aux ennemis leur défaite par des *trophées*, & Florus ne manque pas de leur faire honneur de cette modération. *Dominus Ænobarbus & Fabius maximus ipsis quibus dimicaverant in locis, saxeas erexere & turres, & desuper exornata armis hostilibus* trophæa *fixere; quùm hic mos inusitatus fuerit nostris : nunquam enim populus Romanus hostibus domitis, victoriam suam exprobravit.*

Le premier dont l'histoire Romaine fasse mention (car on ne doit pas regarder comme de vrais *trophées*, ni les dépouilles opimes, ni celles des Curiace que le vainqueur fit porter devant lui) le premier *trophée*, dis-je, fut celui que dressa C. Flaminius en l'honneur de Jupiter, après avoir vaincu les Insubriens, l'an de Rome 530; il étoit d'or & placé dans le capitole. Cent ans après, C. Domitius Ænobarbus, & Q. Fabius Maximus Allobrogicus, dresserent sur les bords de l'Isere ceux dont il est parlé dans le passage de Florus que nous venons de citer. Après la prise de Jugurtha, Bocchus étant venu à Rome, érigea dans le capitole des *trophées* en l'honneur de Sylla; ce qui piqua vivement Marius, & alluma de plus en plus dans son cœur cette jalousie meurtriere qui fit couler tant de sang. Sylla en dressa deux lui-même dans les plaines de Chéronée, après la défaite de Taxile, lieutenant de Mithridate.

Pompée ayant terminé la guerre contre Sertorius, dressa des *trophées* sur les Pyrénées avec des inscriptions fastueuses. Cette vanité déplut aux Romains; & ce fut pour y opposer une apparence de modestie, que César traversant les Pyrénées après la guerre d'Afranius, se contenta de construire un autel auprès des *trophées* de Pompée.

Un passage de Xiphilin, dans la vie de

Néron, nous fait connoître que les *trophées* dont nous venons de parler, ne sont pas les seuls qui aient été élevés à Rome sous les consuls. Lorsque cet auteur représente le ridicule infamant dont Néron chargeoit les sénateurs mêmes, en les forçant de faire le rôle de comédiens, ou de combattre contre les bêtes; il donnoit, dit-il, en spectacle sur le théatre & dans l'arene, les Furius, les Fabius, les Porcius, les Valériens, ces illustres familles dont le peuple voyoit encore les *trophées*.

Mais les plus célebres qu'il y ait eu à Rome du temps de la république, sont les deux *trophées* de Marius, en mémoire de ses deux victoires; l'une remportée sur Jugurtha, l'autre sur les Cimbres & les Teutons; ils étoient de marbre dans la cinquieme région, dite *Esquiline*, élevés sur deux arcs de brique qui posoient sur un réservoir de l'*aqua Marcia*; Properce les appelle *les armes de Marius*.

Jura dare statuas inter & arma Marii.

Sylla les renversa contre l'ancien usage, qui ne permettoit pas de détruire, ni même de déplacer les *trophées*. César dans son édilité, les releva; le quartier de Rome où ils étoient, en conserve la mémoire; on l'appelle encore aujourd'hui *il Cimbrico*, entre l'église de saint Eusebe & de saint Julien, sur le mont Esquilin; cette tradition n'a pas été interrompue.

Pétrarque, dans la seconde épître de son sixieme livre, parlant de ce lieu dit, *hoc Marii cimbrium fuit*. Nardini pense que ces *trophées* furent depuis transportés dans le capitole, & il censure Ligorius qui croit mal-à-propos que les *trophées* du capitole sont de Domitien. Les monumens de ce prince furent, selon Suétone & Xiphilin, abatus par ordre du sénat aussi-tôt après sa mort. D'autres antiquaires prétendent cependant que les *trophées* de marbre qui se voient au capitole, ne sont pas ceux de Marius, mais qu'ils appartiennent à Trajan; cette question nous importe fort peu.

Après la destruction de la liberté publique, à proportion que la vertu diminua, les récompenses de la vertu & les marques d'honneur, se multiplierent dans la personne des empereurs. Auguste en donna comme le signal par le *trophée* qu'il fit ériger à sa gloire sur les Alpes, & dont l'inscription se lit dans Pline, *l. III, c. xxiv.* Ce ne fut plus en Italie & dans les provinces, que *trophées* de pierre, de marbre, de bronze; les colonnes trajane & antonine, qui sont des tours rondes avec un escalier pratiqué en dedans, sont de vrais *trophées*; Xiphilin raconte que Néron ayant ôté la vie à Domitia sa tante paternelle, employa une partie des biens de cette dame à dresser de magnifiques *trophées*, qui subsistoient encore du temps de Dion, c'est-à-dire, sous Alexandre Sévere. Xiphilin dit qu'après la prise de Jérusalem, on décerna à Vespasien & à Titus des arcs de triomphes chargés de *trophées*. Comme le temps & les accidens endommageoient sans cesse ces sortes de monumens, quelques-uns furent réparés, & c'est ce qu'on voit par des médailles.

Quant aux *trophées* élevés par les modernes en l'honneur des rois conquérans, ils me paroissent assez semblables à ceux des empereurs dont je viens de parler; ce sont autant de monumens de désolations, de desastres, & de vaine gloire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROPHÉES D'EMILIEN, (*Géogr. anc.*) en Latin *trophæum Q. Fabii Maximi Æmiliani*; Strabon, *lib. IV*, nous apprend que près du lieu où l'Isere se jette dans le Rhône, Q. Fabius Maximus Æmilien, dont l'armée n'étoit pas de trente mille hommes, défit deux cens mille gaulois, & éleva sur le champ de bataille un *trophée* de pierre blanche. (*D. J.*)

TROPHÉES DE POLLUX, (*Géogr. anc.*) ces *trophées* étoient dans la ville de Sparte; quand on a passé le temple d'Esculape, dit Pausanias, on voit les *trophées* que Pollux, à ce qu'on croit, érigea lui-même après la victoire qu'il remporta sur Lyncée. (*D. J.*)

TROPHÉES *des Romains & de Sylla*, (*Géogr. anc.*) on voit, dit Pausanias, *l. IX, c. xxxix*, dans la plaine de Chéronée en Béotie, deux *trophées* qui ont été érigés par les Romains & par Sylla, pour une victoire remportée sur Taxile, général de l'armée de Mithridate. (*D. J.*)

TROPHÉE,

Trophée, *en Peinture & Sculpture*, étoit anciennement l'imitation des *trophées* que les anciens élevoient des dépouilles de leurs ennemis vaincus; ce n'étoit qu'un amas d'armes & d'armures, ou autre attirail de guerre. Maintenant l'on fait des *trophées* généralement de tous les instrumens qui servent aux sciences, aux arts, & au luxe; & chacun de ces *trophées* porte le nom de la science ou de l'art auquel les instrumens qui le composent sont utiles; *trophée* d'astronomie, de musique, de jardinage, *&c.* On fait des *trophées* bacchiques qui représentent des treilles, des pots, des verres, des bouteilles, *&c.* on en fait de bal, où l'on représente des masques, des castagnettes, des tambours de basques, des habits de caractere ou de fantaisie. Il y a des *trophées* de modes qui réunissent tous les ajustemens d'hommes & de femmes que le caprice peut suggérer. On fait des *trophées* de folie, composés de marottes, de sonnettes, de grelots, de papillons, de fumée, ou brouillards, *&c.* Enfin, on fait des *trophées* de tous les êtres physiques ou moraux qui sont susceptibles de signes qui les caractérisent.

Trophée, *argent de*, (*Jurispr.*) est un droit que paient tous les ans les locataires des maisons dans les provinces d'Angleterre, pour fournir à la milice, des harnois, tambours, drapeaux, *&c.*

TROPHONIENS, jeux, (*Littérat.*) jeux publics qui se donnoient un jour de l'année, en l'honneur de Trophonius, & dans lesquels la jeunesse de la Grece venoit étaler son adresse. Il est vrai qu'aucun auteur, peut-être, ne parle de ces jeux, outre Julius Pollux; encore ne dit-il point en quelle ville on les célébroit. Mais on l'apprend d'un marbre qui est à Mégare, & qui porte qu'on les faisoit à Lebadée; cette ville de Béotie, étoit d'ailleurs très-célebre par l'oracle même de Trophonius. (*D. J.*)

TROPHONIUS, (*Mythol.*) fils d'Erginus, roi des Orchoméniens, est bien célebre dans l'histoire par son oracle en Béotie, lequel se rendoit avec plus de cérémonies que ceux d'aucun dieu, & qui subsista même assez long-temps après que tous ceux de la Grece eurent cessé. *Voyez* donc Oracle de Trophonius.

Trophonius, *bois sacré de*, (*Géog. anc.*) le bois sacré de *Trophonius* étoit dans la Béotie, à une petite distance de la ville de Lébadée. On disoit, selon Pausanias, *l. IX, c. xxxix*, qu'un jour Hercine jouant en ce lieu avec la fille de Cérès, laissa échapper une oie qui faisoit tout son amusement; Proserpine ayant couru après, attrapa cette oie qui s'étoit allé cacher dans un antre sous une grosse pierre, de dessous laquelle on vit aussi-tôt couler une source d'eau, d'où se forma un fleuve qui, à cause de cette aventure, eut aussi nom *Hercine*. On voyoit encore du temps de Pausanias, sur le bord de ce fleuve, un temple dédié à Hercine, & dans ce temple la statue d'une jeune fille, qui tenoit une oie avec ses deux mains. L'antre où ce fleuve avoit sa source, étoit orné de deux statues qui étoient debout, & qui tenoient une espece de sceptre, avec des serpens entortillés à l'entour, de sorte qu'on les auroit pris pour Esculape & Hygéia. Mais peut-être que c'étoit *Trophonius* & Hercine, car les serpens ne sont pas moins consacrés à *Trophonius* qu'à Esculape. On voyoit aussi sur le bord du fleuve le tombeau d'Arcésilas, dont on disoit que les cendres avoient été apportées de Troie par Léitus.

Dans le bois sacré de *Trophonius* voici ce qu'il y avoit de plus curieux à voir; premiérement le temple de *Trophonius*, avec sa statue qui étoit de Praxitele. Cette statue, aussi bien que la premiere dont il a été parlé, ressembloit à celle d'Esculape; en second lieu, le temple de Cérès surnommée *Europe*, & une statue de Jupiter le pluvieux, qui étoit exposée aux injures du temps. En descendant, & sur le chemin qui conduisoit à l'oracle, on trouvoit deux temples; l'un de Proserpine conservatrice; l'autre de Jupiter roi: ce dernier étoit demeuré imparfait, soit à cause de son excessive grandeur, soit à cause des guerres qui étoient survenues, & qui n'avoient pas permis de l'achever; dans l'autre on voyoit un Saturne, un Jupiter & une Junon; Apollon avoit aussi son temple dans ce bois.

Quant à l'oracle de *Trophonius*, on en

trouvera l'*article* à part, au *mot* ORACLE. (*D. J.*)

TROPHONIUS, *oracle de*, (*Hist. des oracles.*) oracle fameux dans la Béotie, lequel se rendoit avec plus de cérémonie que ceux d'aucun dieu, & subsista même assez long-temps après que tous ceux de la Grece eurent cessé.

Trophonius dont l'oracle portoit le nom, n'étoit cependant qu'un héros, & même, suivant quelques auteurs, un brigand & un scélérat. Il étoit fils, ainsi qu'Agamede, d'Erginus, roi des Orchoméniens: ces deux freres devinrent de grands archi-tectes. Ce furent eux qui bâtirent le temple d'Apollon à Delphes, & un édifice pour les trésors d'Hyriéus. En construisant ce dernier bâtiment, ils y avoient pratiqué un secret dont eux seuls avoient connoissance: une pierre qu'ils savoient ôter & remettre sans qu'il y parût, leur donnoit moyen de voler chaque nuit l'argent d'Hyriéus, lequel le voyant diminuer sans qu'on eût ouvert les portes, s'avisa de tendre un piege autour des vases qui renfermoient son trésor, & Agamede y fut pris. *Trophonius* ne sachant comment le dégager, & craignant que s'il étoit mis le lendemain à la question, il ne découvrit le mystere, lui coupa la tête.

Sans entrer dans la critique de cette histoire, qui semble être une copie de celle qu'Hérodote raconte au long, d'un roi d'Egypte, & de deux freres qui lui voloient son trésor par un semblable stratagême, je dois observer que Pausanias ne nous apprend rien de la vie de *Trophonius*, & qu'il dit seulement que la terre s'étant entr'ouverte sous ses pieds, il fut englouti tout vivant dans cette fosse, que l'on nomma *la fosse d'Agamede*, & qui se voyoit dans un bois sacré de Lébadée, avec une colonne que l'on avoit élevée au-dessus.

Son tombeau demeura quelque temps dans l'oubli; lorsqu'une grande sécheresse affligeant la Béotie, on eut recours à l'oracle de Delphes; mais Apollon qui vouloit reconnoître le service que lui avoit rendu *Trophonius* en bâtissant son temple, répondit par sa pythie que c'étoit à *Trophonius* qu'il falloit avoir recours, & l'aller chercher à Lébadée. Les députés s'y rendirent en effet, & en obtinrent une réponse qui indiqua les moyens de faire cesser la stérilité. Depuis ce temps on consacra à *Trophonius* le bois dans lequel il étoit enterré, & au milieu de ce bois on lui éleva un temple où il recevoit des sacrifices, & rendoit des oracles. Pausanias qui avoit été lui-même consulter l'oracle de *Trophonius*, nous en a laissé une description fort ample, dont voici l'abrégé.

Lébadée, dit cet historien, est une ville de Béotie au dessus de Delphes, & aussi ornée qu'il y en ait dans toute la Grece: le bois sacré de *Trophonius* n'en est que fort peu éloigné, & c'est dans ce bois qu'est le temple de *Trophonius*, avec sa statue de la main de Praxitele.

Lorsqu'on vient consulter son oracle, il faut pratiquer certaines cérémonies. Avant que de descendre dans l'antre où l'on reçoit la réponse, il faut passer quelques jours dans une chapelle dédiée au bon génie & à la fortune. Ce temps est employé à se purifier par l'abstinence de toutes les choses illicites, & à faire usage du bain froid, car les bains chauds sont défendus; ainsi on ne peut se laver que dans l'eau du fleuve Hercine. On sacrifie à *Trophonius* & à toute sa famille, à Jupiter surnommé *roi*, à Saturne, à une Cérès Europe, qu'on croyoit avoir été nourrice de *Trophonius*; & on ne vit que de chairs sacrifiées.

Il falloit encore consulter les entrailles de toutes les victimes, pour savoir si *Trophonius* trouvoit bon qu'on descendît dans son antre; sur-tout celles du bélier, qu'on immoloit en dernier lieu. Si les auspices étoient favorables, on menoit le consultant, la nuit, au fleuve Hercine, où deux enfants de douze ou treize ans lui frottoient tout le corps d'huile. Ensuite on le conduisoit jusqu'à la source du fleuve, & on l'y faisoit boire de deux sortes d'eau, celle de Léthé qui effaçoit de l'esprit toutes les pensées profanes; & celle de Mnémosyne qui avoit la vertu de faire retenir tout ce qu'on devoit voir dans l'antre sacré. Après tous ces préparatifs, on faisoit voir la statue de *Trophonius*, à qui il falloit adresser une priere: on étoit revêtu d'une tunique de lin, ornée de bandelettes sacrées; ensuite de quoi on étoit conduit à l'oracle.

Cet oracle étoit sur une montagne, dans une enceinte de pierres blanches, sur laquelle s'élevoient des obélisques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou assez étroit, où l'on ne descendoit point par des degrés, mais avec de petites échelles. Lorsqu'on y étoit descendu, on trouvoit encore une petite caverne, dont l'entrée étoit assez étroite : on se couchoit à terre : on prenoit dans chaque main certaines compositions de miel, qu'il falloit nécessairement porter : on passoit les pieds dans l'ouverture de cette seconde caverne, & aussi-tôt on se sentoit entraîné au dedans avec beaucoup de force & de vîtesse.

C'étoit-là que l'avenir se déclaroit, mais non pas à tous de la même maniere ; les uns voyoient, les autres entendoient. On sortoit de l'antre couché à terre, comme on y étoit entré ; & les pieds les premiers. Aussi-tôt on étoit mis dans la chaise de Mnémosyne, où l'on demandoit au consultant ce qu'il avoit vu ou entendu : de là on le ramenoit, encore tout étourdi, dans la chapelle du bon génie, & on lui laissoit le temps de reprendre ses sens ; enfin il étoit obligé d'écrire sur un tableau, tout ce qu'il avoit vu ou entendu, ce que les prêtres apparemment interprêtoient à leur maniere.

Ce pauvre malheureux ne pouvoit sortir de l'antre qu'après avoir été extrêmement effrayé ; aussi les anciens tiroient de la caverne de *Trophonius*, la comparaison d'une extrême frayeur, comme il paroît par plusieurs passages des poëtes, & entr'autres d'Aristophane. Ce qui augmentoit encore l'horreur de la caverne, c'est y avoit peine de mort pour ceux qui osoient interroger le dieu sans les préparatifs nécessaires.

Cependant Pausanias assure qu'il n'y avoit jamais eu qu'un homme qui fût entré dans l'antre de *Trophonius*, & qui n'en fût pas sorti. C'étoit un espion que Démétrius y avoit envoyé, pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu saint quelque chose qui fût bon à piller. Son corps fut trouvé loin de là, & il y a apparence que son dessein étant découvert, les prêtres le massacrerent dans l'antre même, & le firent sortir par quelque issue, par laquelle ils entroient eux-mêmes dans la caverne sans qu'on s'en apperçut. Pausanias ajoute à la fin : « ce » que j'écris ici, n'est pas fondé sur un » oui-dire ; je rapporte ce que j'ai vu arriver » aux autres, & ce qui m'est arrivé à moi-» même ; car pour m'assurer de la vérité, » j'ai voulu descendre dans l'antre, & con-» sulter l'oracle. »

Il faut terminer ce récit par les réflexions dont M. de Fontenelle l'accompagne dans son *histoire des oracles*. Quel loisir, dit-il, n'avoient pas les prêtres pendant tous ces sacrifices qu'ils faisoient faire, d'examiner si on étoit propre à être envoyé dans l'antre ? Car assurément *Trophonius* choisissoit ses gens, & ne recevoit pas tout le monde. Combien toutes ces ablutions, ces expiations, ces voyages nocturnes, & ces passages dans des cavernes étroites & obscures, remplissoient-elles l'esprit de superstition, de frayeur & de crainte ? Combien de machines pouvoient jouer dans ces ténebres ? L'histoire de l'espion de Démétrius nous apprend qu'il n'y avoit pas de sureté dans l'antre, pour ceux qui n'y apportoient pas de bonnes intentions ; & de plus, qu'outre l'ouverture sacrée, qui étoit connue de tout le monde, l'antre en avoit une seccette qui n'étoit connue que des prêtres. Quand on s'y sentoit entraîné par les pieds, on étoit sans doute tiré par des cordes, & on n'avoit garde de s'en appercevoir en y portant les mains, puisqu'elles étoient embarrassées de ces compositions de miel qu'il ne falloit pas lâcher. Ces cavernes pouvoient être pleines de parfums & d'odeurs qui troubloient le cerveau ; ces eaux de Léthé & de Mnémosyne pouvoient aussi être préparées pour le même effet. Je ne dis rien des spectacles & des bruits dont on pouvoit être épouvanté ; & quand on sortoit de là tout hors de soi, on disoit ce qu'on avoit vu ou entendu à des gens qui profitant de ce désordre, le recueilloient comme il leur plaisoit, y changeoient ce qu'ils vouloient, ou enfin en étoient toujours les interpretes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROPIQUES, s. m. *terme d'Astronomie*, ce sont deux petits cercles de la

sphere, paralleles à l'équateur, & passant par les points solsticiaux, c'est-à-dire, par des points éloignés de l'équateur de 23 degrés $\frac{1}{2}$ environ. *ME* & *NL* represent ces cercles dans les *planches d'astronomie*, *fig.* 52.

Les *tropiques* sont les cercles paralleles à l'équateur, que le soleil atteint lorsqu'il est dans sa plus grande déclinaison, soit septentrionale, soit méridionale. *Voyez* ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ, *&c.*

Celui de ces deux cercles qui passe par le premier point de cancer s'appelle *tropique du cancer*. Celui qui passe par le premier point du capricorne est le *tropique* du capricorne. *Voyez* CANCER & CAPRICORNE.

Tropique vient de τροπὴ qui signifie *tour*; on l'a nommé ainsi à cause que le soleil, après s'être écarté continuellement de l'équateur, se rapproche de ce cercle lorsqu'il a atteint le *tropique*.

Si *ND* exprime l'obliquité de l'écliptique, *EN* sera la distance des deux *tropiques*, laquelle est double de la plus grande déclinaison, ainsi la distance des deux *tropiques* est d'environ 47 degrés, & c'est aussi la largeur de la zone torride ou brûlante, que ces deux *tropiques* renferment.

Le soleil est vertical aux habitans du *tropique* du cancer le jour du solstice d'été, & le jour du solstice d'hiver, aux habitans du *tropique* du capricorne.

Les *tropiques* ont divers usages considérables; ils renferment la route du mouvement du soleil dans l'écliptique; ce sont comme deux barrieres que cet astre ne passe jamais. C'est dans les mêmes cercles que le soleil fait le plus long & le plus court jour de l'année, de même que la plus longue & la plus courte nuit. Ils marquent les lieux de l'écliptique où se font les solstices, & auxquels le soleil a sa plus grande déclinaison, sa plus grande & sa plus petite hauteur méridienne. Ils montrent dans l'horison les plus grandes amplitudes orientales & occidentales du soleil, & dans le méridien sa plus grande & sa plus petite distance du zénith pour les habitans de la sphere oblique. Ils renferment l'espace de la terre, que l'on nomme *zone torride* ou *brûlée*, parce que les rayons du soleil tombant à plomb sur cette zone, y causent d'excessives chaleurs. Ils marquent sur l'horison quatre points collateraux, l'orient & l'occident d'été, l'orient & l'occident d'hiver; & la distance de ces mêmes points au lever & au coucher équinoxial, montre les plus grandes amplitudes du soleil, dont on vient de parler. Enfin, ils déterminent les limites de la zone torride & des zones tempérées: suivant les observations, toute la variation de l'obliquité de l'écliptique ne va pas au delà de 24 min. Copernic l'a observé de 23 degrés 28 min. Tycho Brahé, de 23 degrés 31 min, & elle est à présent moindre que 23 degrés 29 min. *M. Formey.*

On a cette distance par observation, en retranchant la hauteur méridienne du soleil dans le solstice d'hiver, de sa hauteur méridienne dans le solstice d'été. *Voyez* ECLIPTIQUE, SOLSTICE, *&c.*

Tropique est aussi adjectif. *Année tropique. Voyez* ANNÉE.

TROPIQUE, *oiseau du*, (*Hist. nat. Ornithol.*) c'est un oiseau que l'on ne trouve, soit en mer, soit vers les côtes, que vers les *tropiques*. Il est de la grosseur d'un pigeon, il a la forme d'une perdrix. Son plumage est tout blanc, à l'exception de quelques plumes des ailes qui sont d'un gris clair; son bec qui est court est d'une couleur jaune; il a sur le croupion une longue plume ou un tuyau d'environ 7 à 8 pouces de long, qui lui tient lieu de queue. Telle est la description qu'on donne de cet oiseau dans la nouvelle Espagne; mais il y a apparence que l'on en trouve de différentes especes, ils sont connus sous les noms de *paille-en-cu* ou *fétu-en-cu*. *Voyez* PAILLE-EN-CU.

TROPIQUES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom d'une secte ancienne d'hérétiques.

S. Athanase dans sa lettre à Serapion, appelle ainsi les Macédoniens qu'on appelloit autrement dans l'orient *pneumatomaches*, & il leur donne ce titre, parce qu'ils expliquoient par *tropes* & dans un sens figuré les passages de l'écriture, où il est fait mention du S. Esprit, pour prouver, comme ils le prétendoient, qu'il n'étoit qu'une vertu divine, & non pas une personne. *Voyez* MACÉDONIENS.

Quelques controversistes catholiques ont

aussi donné le nom de *tropiques* ou de *tropistes* aux sacramentaires qui expliquent les paroles de l'institution de l'eucharistie, dans un sens de trope ou de figure. *Voyez* EUCHARISTIE.

TROPITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) sectes d'hérétiques, qui, selon Philastre, soutenoient que le Verbe avoit été converti en chair ou en homme, & par conséquent qu'il avoit cessé d'être Dieu en s'incarnant. *Voyez* INCARNATION.

Ils fondoient leur opinion sur ce passage de S. Jean, le *Verbe a été fait chair*, qu'ils entendoient mal, comme si ces paroles signifioient, que le Verbe avoit été converti en chair, & non pas que le Verbe se fût revêtu de la chair & de la nature humaine.

TROPŒA, (*Mythol.*) surnom donné à Junon, parce qu'elle étoit censée présider aux triomphes; & que dans ces sortes de cérémonies, on lui offroit toujours des sacrifices. (*D. J.*)

TROPŒOLUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est dans le systême de Linnæus le nom du genre de plante appellée par Tournefort, *cardamindum*; & par Bauhin, *nasturtium indicum*. En voici les caracteres: le calice est formé d'une seule feuille, divisée en cinq segmens, droits, déployés, pointus, colorés, & dont les deux inférieurs sont plus étroits que les autres; ce calice tombe. La fleur est à cinq pétales arrondis, insérés dans les divisions du calice; les deux pétales superieurs sont fendus aux bords, les trois autres sont velus & très-alongés; les étamines sont huit filets courts, inégaux, finissant en pointe aigue; les bossetes des étamines sont droites, oblongues & à quatre loges; le germe est arrondi, sillonné & formé de trois lobes; le stile est simple, droit, & de la longueur des étamines; le stigma est aigu & fendu en trois; le fruit est composé de trois capsules convexes, sillonnées d'un côté, & angulaires de l'autre; les graines au nombre de trois, sont aussi bosselées d'un côté, & angulaires de l'autre; mais cependant en quelque maniere arrondies sur le tout, & profondement sillonnées. Linnæi, *gen. plant. p. 158.* (*D. J.*)

TROPŒUS, (*Mythol.*) surnom donné à Jupiter, par la même raison que celui de *Tropæa* à Junon; il y a des auteurs qui font venir ce mot du Grec τρέπω, *je change*, comme qui diroit, Jupiter qui change, qui renverse les états à sa fantaisie. (*D. J.*)

TROPPAU, (*Géogr. mod.*) en Latin moderne, *Oppavia*, ville d'Allemagne, dans la Silésie, capitale du duché de même nom, sur la riviere d'Oppa, & sur celle de Mohr, dans une agréable plaine, à 30 lieues au sud-est de Breslau. Les Danois prirent cette ville en 1626; les Impériaux, en 1627; les Suédois; en 1642. *Long. 35, 44; lat. 50, 6.* (*D. J.*)

TROQUE, s. f. (*Gram. & Comm.*) terme de commerce, qui n'est guere en usage que dans les colonies Françoises du Canada, où il signifie la même chose que *troc* ou *échange*. Aller faire la *troque* avec les habitans de Quebec, de Mont-Real, *&c.* c'est porter des marchandises d'Europe pour échanger avec les pelleteries & autres choses, qu'on tire de cette partie de l'Amérique septentrionale. *Dict. de Comm.*

TROQUER, faire un troc, échanger une chose contre une autre. Dans la nouvelle France, on dit *faire la troque*. *Voyez* TROC & TROQUE. *Id. ibid.*

TROQUER *les aiguilles*, *terme d'épinglier*; c'est les faire passer les unes après les autres sur un morceau de plomb, pour faire sortir avec un poinçon un petit morceau d'acier qui est resté dans la tête après qu'elles ont été percées. *Savary.* (*D. J.*)

TROQUEUR, celui qui est dans l'habitude de troquer. *Voyez* TROQUER.

TROQUEUR, s. m. *en terme de Cloutier*, *faiseur d'éguilles courbes*; c'est une espece de poinçon, dont on se sert pour faire le trou de l'aiguille qui n'étoit que marqué & pour le rendre carré, en frappant l'aiguille des deux côtés sur le *troqueur*.

TROSCULUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Asie, dans l'Etrurie, au voisinage du pays des Volsques. Un corps de cavalerie Romaine s'étant emparé de cette ville, on donna aux cavaliers le nom de *Trossuli*; mais selon Pline, *liv. XXXIII, ch. ij*, qui rapporte la même chose, ce titre d'honneur devint bientôt un titre d'ignominie, dont les cavaliers eurent honte à

cause de l'équivoque du mot; car dans ce temps-là *troſſulus* ſignifioit un homme *délicat & efféminé;* le nom moderne eſt *Troſſulo*, ſelon Léandre. (*D. J.*)

TROSLY, (*Géogr. mod.*) en Latin du moyen âge, *Troſleium* & *Droſleium*, village de France, au dioceſe de Soiſſons. Je ne parle de ce village, que parce qu'il s'y eſt tenu des conciles en 909, 921, 924, & 927. Comme on connoît aujourd'hui deux *Troſly* dans le dioceſe de Soiſſons, l'un ſur la rive gauche de la riviere d'Aiſne, en allant de Soiſſons à Compiegne, l'autre voiſin de Couci, & à l'extrêmité du dioceſe de Soiſſons, en allant à Blérancourt, on ignore lequel des deux *Troſly* a été celui de la tenue des conciles, dont nous venons d'indiquer les époques. M. de Valois, eſt pour le premier *Troſly;* dom Mabillon & dom Germain tiennent pour le ſecond. Dans le dernier *Troſly*, il y a encore deux égliſes paroiſſiales, & entre ces égliſes, on voit les veſtiges d'un ancien château; c'eſt à peu près toutes les conjectures que l'on peut apporter en faveur du ſentiment de dom Mabillon & Dom Germain. (*D. J.*)

TROSSE DE RAGE, *terme de Marine;* c'eſt un palanquin formé de deux poulies, une double & l'autre ſimple.

TROT, ſ. m. *en terme de Manege*, eſt un des pas naturels du cheval, qu'il forme en élevant deux jambes en l'air, & en poſant les deux autres à terre dans le même temps, & en forme de la croix de S. André, de ſorte qu'en marchant il leve alternativement la jambe de derriere d'un côté, & en même temps la jambe de devant de l'autre côté, en laiſſant l'autre jambe de derriere & l'autre jambe de devant à terre juſqu'à ce qu'il ait poſé les deux premieres.

Moins un cheval leve ſes pieds de terre, plus il a le *trot* franc, court & égal; quand il leve les jambes lentement, c'eſt un ſigne qu'il bronche ou qu'il eſt eſtropié; quand il ſerre ou qu'il croiſe le pas, cela marque qu'il eſt fautif ou qu'il s'entre-heurte les jambes, & qu'il eſt ſujet à ſe donner des atteintes; s'il alonge le pas, c'eſt un ſigne de nerf ferrure; & lorſqu'il a le pas inégal, c'eſt une marque de fatigue & de laſſitude.

TROTER, v. n. (*Maréchal.*) c'eſt aller le trot; *troter des épaules*, ſe dit d'un cheval qui *trote* peſamment. *Troter légérement*, c'eſt le contraire. *Troter autour du pilier*, c'eſt un exercice qu'on fait faire aux poulains pour les débourrer.

TROTER, *terme d'Oiſelerie*, il ſe dit du marcher des oiſeaux de marécages, lequel eſt différent des autres, qui ne vont qu'en ſautant. *Trévoux.* (*D. J.*)

TROTEUR *ou* TROTEUX, *en terme d'Académie*, ſignifie un cheval qui ne peut aller que le trot. *Voyez* TROT.

TROTOIR, ſ. m. (*Gram.*) chemin élevé, qu'on pratique le long des quais & des ponts, pour la commodité de ceux qui vont à pied.

TROU, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt en général toute ouverture pratiquée naturellement ou par art à quelque choſe que ce ſoit.

TROU, (*Architect.*) nom général qu'on donne à toute cavité en pierre & en plâtre, creuſée carrément, dans laquelle on ſcelle des pattes, gronds, barreaux de fer, *&c.* & que les tailleurs de pierre & les maçons marchandent par nombre à chaque croiſée, porte, vitrail, *&c.* Les *trous* ſe font en menuiſerie avec des inſtrumens pointus, comme poinçons, forets, vrilles, *&c.* En maçonnerie avec des tarieres, des pinces, des marteaux, des pics, *&c.* (*D. J.*)

TROU, *en Anatomie*, eſt un nom qui ſe donne à des cavités qui percent d'outre en outre; on s'en ſert auſſi quelquefois pour exprimer l'orifice d'un canal. *Voyez* CANAL.

Le trou *de la membrane du tympan.* C'eſt une fente qui ſe trouve à la membrane du tympan ou du tambour de l'oreille, qui permet à l'air, à la fumée, *&c.* de paſſer de dedans la bouche dans le tambour par la trompe d'Euſtache. *Voyez* OREILLE.

Cette fente eſt très-petite; elle part obliquement de la partie ſupérieure de la membrane du tympan, proche l'apophyſe du marteau. On prouve mieux l'exiſtence de ce *trou* quand il y a quelque ulcere au palais & que le malade ſe bouche le nez & la bouche, & qu'il oblige ainſi l'air de ſe porter dans les oreilles & de ſortir par la fente du tympan, que par aucun examen anatomique. *Voyez* TYMPAN.

Trou ovale ou *trou botal*, ou *trou qui se trouve dans le cœur du fœtus*, & qui se ferme après sa naissance. *Voyez nos planches anat. & leur explic. Voyez* FOETUS. Il naît au dessus de la veine coronaire, proche de l'oreillette droite, & passe directement dans l'oreillette gauche du cœur. *Voyez* CŒUR.

Le *trou ovale* est une des choses particulieres au fœtus, & par où il differe de l'adulte; il sert à la circulation du sang du fœtus jusqu'à ce qu'il puisse respirer & que les poumons soint dilatés. *Voyez* RESPIRATION.

Leon Botal, d'Asti en Piémont, a le premier décrit exactement, en 1562, l'usage de ce *trou*. Lorsqu'il décrit la circulation du sang, il assure que le *trou ovale* est une des voies par où le sang, dans le fœtus, est porté du ventricule droit dans le ventricule gauche.

Les anatomistes modernes approuvent cette découverte, & regardent tous le *trou ovale* comme absolument nécessaire pour la circulation du sang dans le fœtus. *Voyez* CIRCULATION.

A l'ouverture du *trou* il y a une espece de membrane flottante qui ressemble à une valvule, mais elle n'en fait point l'office, car elle ne peut point empêcher le sang de passer d'une oreillete dans l'autre. Suivant M. Winslow cette membrane ne sert qu'à fermer le *trou* lorsque le fœtus est né.

C'est un sentiment unanimement reçu, que le *trou ovale* peut quelquefois rester ouvert, même dans les adultes; nous en avons beaucoup d'exemples rapportés par différens auteurs.

Le docteur Connor assure qu'il a trouvé un *trou botal* à demi-ouvert dans une fille âgée de quatre ou cinq ans, & il le trouva assez grand dans une fille qu'il ouvrit à Oxfort pour laisser passer une tente. *Differt. médic. & phys.* de Stap. *off. coat.*

L'exact M. Cowper ajoute, qu'il a souvent trouvé le *trou botal* ouvert dans les adultes. *Anat. app. f. 3.*

Des anatomistes de Paris observent, que le *trou ovale* reste toujours ouvert dans le veau marin; c'est pour cela qu'il peut rester pendant si long-temps sous l'eau.

Ceux qui ont été rappellés à la vie après avoir resté long-temps sous les eaux, ou après avoir été pendus, étoient peut-être dans ce cas. *Voyez* NOYÉ. Mais M. Cheselden rejette sans hésiter toutes ces autorités, & il soutient que ni dans les animaux adultes, soit terrestres, soit amphibies, ce *trou* n'est jamais ouvert.

Il dit que quand il commença à disséquer, il pensoit comme les autres auteurs au sujet du *trou botal*, mais qu'il s'apperçut par la suite qu'il avoit pris l'orifice de la veine coronaire pour le *trou ovale*, & il pense que les autres auteurs qui assurent qu'il est toujours ouvert dans les amphibies, ont donné dans la même méprise que lui, parce qu'après nombre de recherches faites avec exactitude, il n'a jamais trouvé ce trou ouvert dans ces animaux. *Voyez* AMPHIBIES.

Et il ne peut pas croire que l'ouverture de ce *trou* pût mettre ces animaux en état de vivre sous l'eau comme le fœtus vit dans la matrice, à moins que le canal artériel ne fût aussi ouvert. Cheseld. *Ap. phys. thesl. l. IV, c. vij.*

On vient de voir que le *trou ovale* a une valvule, qui dans le fœtus laisse passer le sang d'une oreillette du cœur dans l'autre, & qu'après la naissance de l'enfant elle se colle peu à peu à la circonférence de ce *trou*, & ne permet plus cette communication qui étoit entre les deux oreilles; cependant M. Hunauld a fait voir à l'académie le cœur d'un sujet de 50 ans, où cette valvule collée exactement comme elle devroit être, à la circonférence du *trou ovale*, étoit percée dans son milieu d'une ouverture d'environ trois lignes de diametre, & par conséquent donnoit au sang un passage d'une oreillette dans l'autre, aussi libre qu'avant la naissance, si elle avoit toujours été collée, & presque aussi libre, si elle ne l'avoit pas toujours été. L'ouverture de la valvule n'avoit été produite ni par un déchirement, ni par une suppuration, & cela se reconnoissoit facilement à son rebord. Il est nécessaire que le *trou ovale* soit ouvert dans le fœtus qui ne respire pas, mais il n'est peut-être pas également nécessaire qu'il soit fermé quand on respire. En 1740 M. Duhamel a lu à l'académie

une seconde obfervation de M. Aubert, médecin de la marine à Breft, qui confirme exactement celle de M. Hunauld; toute la différence eft que le fujet de M. Hunauld avoit cinquante ans, & celui de M. Aubert trente.

La valvule que nous avons dit se coller quelque temps après la naiffance au bord du *trou ovale*, paroît une partie bien néceffaire à la circulation du fang dans le fœtus; cependant M. Lieutaud dit l'avoir vu manquer entiérement dans un fœtus de neuf mois. (*D. J.*)

TROUS DU CRANE, (*Anatomie.*) comme dans une grande ville il y a différentes portes, au moyen defquelles les habitans de la campagne communiquent avec ceux de la ville pour les befoins réciproques; de même dans le crâne il fe rencontre différens *trous*, au moyen defquels il entre, par divers canaux, la nourriture pour le cerveau, & il en fort par d'autres les efprits préparés dans cet organe, & qui font néceffaires pour exécuter les mouvemens du corps; Keill a fait l'énumération de tous ces *trous*, mais il importe encore plus de favoir qu'ils offrent, comme les autres parties du corps, des jeux & des variétés de la nature; j'en citerai feulement deux ou trois exemples.

On rencontre quelquefois, contre l'ordinaire, un *trou* ou canal à la partie inférieure & antérieure des os pariétaux, par lequel paffe une branche de la carotide externe, qui va diftribuer fes rameaux à la dure mere.

Les temporaux ont communément cinq *trous* extérieurs; l'un d'eux eft fitué de chaque côté derriere l'apophyfe maftoïde; ce *trou*, quoique confidérable, ne fe rencontre dans quelques fujets que d'un côté, & d'autres fois point du tout.

L'occipital a d'ordinaire fept *trous*, au nombre defquels il y en a deux confidérables qui répondent aux foffes jugulaires, & cependant ils ne fe trouvent quelquefois que d'un côté; M. Hunauld, *Mém. de l'acad. 1730*, a remarqué au fujet de ces deux *trous*, que celui du côté droit eft ordinairement bien plus grand que celui du côté gauche; & comme le diametre du finus latéral droit eft auffi d'ordinaire à proportion plus grand que celui du gauche; cet académicien en conclut que la faignée de la jugulaire du côté droit eft différente par fon effet de celle du côté gauche; mais il falloit conclure feulement, qu'en ce cas le fang s'évacuoit plus promptement du côté droit dans le même temps donné. (*D. J.*)

TROUS D'AMURES, (*Marine.*) *voyez* AMURES.

TROUS D'ECOUTES, (*Marine.*) trous ronds percés en biais dans un bout de bois, en maniere de dalots, par où paffent les grandes écoutes.

TROU, (*Horlogerie.*) outil à rapporter des trous: c'eft un inftrument dont les horlogers fe fervent lorfqu'ils ont befoin de refaire un trou dans une platine (ou comme ils difent de le *reboucher*), dans le même endroit précifément où il étoit avant. Ce qu'il y a d'effentiel dans cette opération, c'eft de déterminer deux points fixes fur la platine dont on connoiffe la diftance au centre du trou. Cet inftrument eft en général fort utile en ce qu'il épargne beaucoup de peine à l'ouvrier.

TROU DU TAMPON, les *Fondeurs* appellent ainfi le *trou* par lequel le métal fort du fourneau pour entrer dans l'écheno. Il eft fait en forme de deux entonnoirs joints l'un contre l'autre par les bouts les plus étroits. On bouche celui qui eft du côté du fourneau, avec un tampon de fer de la figure de l'ouverture qu'il doit remplir, & que l'on met par le dedans du fourneau avec de la terre qui en bouche les joints; de forte que le tampon étant en forme de cône, le métal ne peut le pouffer dehors. *Voyez* FONDERIE.

TROU, (*Jardinage.*) eft l'ouverture que l'on creufe pour planter les arbres proportionnément à leur force; on les fait de fix pieds en quarré pour les plus grands arbres; ordinairement ils ne font que de trois ou quatre pieds en quarré, & leur profondeur fe regle fuivant la qualité de la terre. *Voyez* PLANTER.

TROU, *terme de jeu de paume*, c'eft un petit *trou* d'environ un pied en quarré, pratiqué au bas d'un des murs du bout d'un jeu de paume au niveau du pavé. Lorfqu'une balle entre dans le *trou* de volée ou du

du premier bond, le joueur qui l'a poussée gagne quinze.

Trou-madame, s. f. (*Jeux.*) espece de jeu où l'on joue avec de petites boules ordinairement d'ivoire, qu'on tâche de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades marquées de différens chiffres. Jouer au *trou madame*, c'est, dit Richelet, jouer à une sorte de jeu composé de treize portes & d'autant de galeries, auquel on joue avec treize petites boules. On appelle du même nom l'espece de machine ouverte en forme d'arcades dans lesquelles on pousse les boules.

TROUBADOURS ou TROMBADOURS, s. m. (*Littérat.*) qu'on trouve aussi écrit *trouveors*, *trouveours*, *trouverses* & *trouveurs*, nom que l'on donnoit autrefois, & que l'on donne encore aujourd'hui aux anciens poëtes de Provence. *Voyez* Poesie.

Quelques-uns prétendent qu'on les a appellés *trombadours*, parce qu'ils se servoient d'une trompette dont ils s'accompagnoient en chantant leurs vers.

D'autres préferent le mot de *troubadours* qu'ils font venir du mot *trouver*, inventer, parce que ces poëtes avoient beaucoup d'*invention*, & c'est le sentiment le plus suivi.

Les poésies des *troubadours* consistoient en sonnets, pastorales, chants, satires, pour lesquelles ils avoient le plus de goût, & en *tensons* ou plaidoyers qui étoient des disputes d'amour.

Jean de Notre-Dame ou Nostradamus qui étoit procureur au parlement de Provence, est entré dans un grand détail sur ce qui concerne ces poëtes.

Pasquier dit qu'il avoit entre les mains l'extrait d'un ancien livre qui appartenoit au cardinal Bembo, & qui avoit pour titre; *les noms d'aquels firent temons* & *syrventes*. Ils étoient au nombre de 96, & il y avoit parmi eux un empereur, savoir Frédéric I. deux rois, Richard I. roi d'Angleterre, & un roi d'Arragon, un dauphin de Viennois & plusieurs comtes, *&c.* non pas que tous ces personnages eussent composé des ouvrages entiers en Provençal, mais pour quelques épigrammes de leur façon, faites dans le goût de ces poëtes. Les pieces mentionnées dans ce titre & nommées *syrventes*, étoient des especes de poëmes mêlés de louanges & de satires, dans lesquels les *troubadours* célébroient les victoires que les princes chrétiens avoient remportées sur les infideles, dans les guerres d'outre-mer.

Pétrarque au iv. chapitre du triomphe de l'amour, parle avec éloge de plusieurs *troubadours*. On dit que les poëtes Italiens ont formé leurs meilleures pieces sur le modele de ces poëtes Provençaux, & Pasquier avance positivement que le Dante & Pétrarque sont les vraies *fontaines* de la poésie Italienne, mais que ces *fontaines* ont leur *source* dans la poésie Provençale.

Boucher, dans son histoire de Provence, raconte que vers le milieu du douzieme siecle les *troubadours* commençerent à se faire estimer en Europe, & que la réputation de leur poésie fut au plus haut degré vers le milieu du xiv. siecle. Il ajoute que ce fut en Provence que Pétrarque apprit l'art de rimer, qu'il pratiqua & qu'il enseigna ensuite en Italie.

En effet, outre les différentes sortes de poésies que composerent les *troubadours*, même dès la fin du xj. siecle, ils eurent la gloire d'avoir les premiers fait sentir à l'oreille les véritables agrémens de la rime. Jusqu'à eux elle étoit indifféremment placée au commencement, au repos ou à la fin du vers; ils la fixerent où elle est maintenant, & il ne fut plus permis de la changer. Les princes de ce temps-là en attirerent plusieurs à leurs cours, & les honorerent de leurs bienfaits. Au reste ces *troubadours* étoient différens des conteurs, chanteurs & jongleurs qui parurent dans le même temps. Les conteurs composoient les proses historiques & romanesques; car il y avoit des romans rimés & sans rimes; les premiers étoient l'ouvrage des *troubadours*, & les autres ceux des conteurs. Les chanteurs chantoient les productions des poëtes, & les jongleurs les exécutoient sur différens instrumens. *Voyez* Jongleurs.

» Les premiers poëtes, dit M. l'abbé
» Massieu dans son histoire de la poésie
» Françoise, menoient une vie errante,
» & ressembloient du moins par là aux

» poëtes Grecs. Lorſqu'ils avoient famille, » ils menoient avec eux leurs femmes & » leurs enfans qui ſe mêloient auſſi quelquefois de faire des vers; car aſſez ſouvent toute la maiſon rimoit bien ou » mal à l'exemple du maître. Ils avoient » ſoin encore de prendre à leur ſuite des » gens qui euſſent de la voix pour chanter » leurs compoſitions, & d'autres qui ſuſſent jouer des inſtrumens pour accompagner. Ecoutés de la ſorte ils étoient » bien venus dans les châteaux & dans les » palais. Ils égayoient les repas; ils faiſoient » honneur aux aſſemblées, mais ſur-tout » ils ſavoient donner des louanges, appât » auquel les grands ſe ſont preſque toujours laiſſés prendre. ». *Hiſt. de la poéſie Françoiſe*, *pag. 96.*

« Quelquefois, dit M. de Fontenelle, » durant le repas d'un prince on voyoit » arriver un trouverſe inconnu avec ſes » meneſtrels ou jongleours, & il leur faiſoit chanter ſur leurs harpes ou vielles » les vers qu'il avoit compoſés. Ceux qui » faiſoient les *ſons*, auſſi bien que les *mots*, » étoient les plus eſtimés. On les payoit en » armes, draps & chevaux, & pour ne » rien déguiſer, on leur donnoit auſſi de » l'argent; mais pour rendre les récompenſes des gens de qualité plus honnêtes » & plus dignes d'eux, les princeſſes & » les plus grandes dames y joignoient ſouvent leurs faveurs. Elles étoient fort foibles contre les beaux eſprits. » *Hiſt. du théatre Franç.*, *pag. 5 & 6*, *œuvr. de M. de Fontenelle*, *tom. III.*

Les plus célebres *troubadours* ſont *Arnaud Daniel*, né dans le xij^e. ſiecle à Taraſcon ou à Beaucaire ou à Montpellier, d'une famille noble, mais pauvre, auteur de pluſieurs tragédies & comédies, & entr'autres d'un poëme intitulé : *les illuſions du paganiſme*, des poéſies duquel Pétrarque a bien ſu profiter. Anſelme Faydit, Hugues Brunet, Pierre de Saint-Remi, Perdrigon, Richard de Noues, Luco, Paraſols, Pierre Roger, Giraud de Bournel, Remond le Proux, Ruthebœuf, Hebers, Chrétien de Troies, Euſtace le peintre, &c.

Ces *troubadours* brillerent en Europe environ 250 ans, c'eſt-à-dire, depuis 1120 ou 1130, juſqu'à la fin du regne de Jeanne premiere du nom, reine de Naples & de Sicile, & comteſſe de Provence, qui mourut en 1382. Alors défaillirent les Mécènes, & défaillirent auſſi les poëtes, dit Noſtradamus. D'autres voulurent ſuivre les traces des premiers *troubadours*, mais n'en ayant pas la capacité, ils ſe firent mépriſer; de ſorte que tous ceux de cette profeſſion ſe ſéparerent en deux différentes eſpeces d'acteurs; les uns ſous l'ancien nom de *jongleurs*, joignirent aux inſtrumens le chant ou le récit des vers, & les autres prirent ſimplement le nom de joueurs, *joculatores*, ainſi qu'ils ſont nommés dans les anciennes ordonnances.

M. l'abbé Goujet de qui nous empruntons ceci, remarque que parmi ces poëtes il y en eut qu'on nomma *comiques*, c'eſt-à-dire, *comédiens*, parce qu'en effet ils jouoient eux-mêmes dans les pieces qu'ils compoſoient, & peut-être dans celles qu'ils débitoient à la cour des rois & des princes où ils étoient admis. *Suppl. de Morery.*

TROUBLE, ſ. m. (*Gram.*) état concontraire à celui de paix, de tranquillité, de repos. On dit le *trouble* de l'air, le *trouble* des eaux, le *trouble* des provinces, les *troubles* d'une maiſon, *le trouble* des paſſions, de la conſcience, du cœur, de l'eſprit. Il y avoit dans toutes ſes actions ce *trouble* que cauſe toujours l'amour vrai dans l'innocence de la premiere jeuneſſe: les diſcours de celui qui aime ſont accompagnés d'un *trouble* plus ſéducteur que tout ce qu'il dit.

TROUBLE, (*Juriſprudence.*) eſt l'interruption qui eſt faite à quelqu'un dans ſa poſſeſſion.

Pour acquérir la preſcription il faut entr'autres choſes avoir joui ſans *trouble* pendant le temps fixé par la loi.

Le *trouble* eſt de fait ou de droit.

On entend par *trouble* de fait celui qui ſe commet par quelque action qui nuit au poſſeſſeur, comme quand un autre vient prendre poſſeſſion du même héritage, qu'il le fait labourer ou enſemencer, qu'il en fait recolter les fruits, ou lorſqu'il empêche le premier poſſeſſeur de le faire.

Le *trouble* de droit eſt celui qui ſans faire obſtacle à la poſſeſſion de fait, empêche néanmoins qu'elle ne ſoit utile pour

la prescription, comme quand on fait signifier quelque acte au possesseur pour interrompre sa possession.

Celui qui prétend avoir la possession d'an & jour, & qui intente complainte, déclare qu'il prend pour *trouble* en sa possession d'an & jour, l'acte qui lui a été signifié, ou l'entreprise faite par son adversaire, il demande d'être maintenu dans sa possession, &, pour réparation du *trouble*, des dommages & intérêts. *Voyez* COMPLAINTE, POSSESSION, PRESCRIPTION. (*A*)

TROUBLE, (*Pêcherie.*) filet de pêcheurs dont on ne se sert guere qu'en hiver, pour aller pêcher le long des rivages en l'enfonçant sous les bordages, ce qui ne pouvant s'exécuter sans troubler l'eau, a donné le nom au filet. Il est fait en demi-rond, que forme un morceau d'orme autour duquel le filet de la *trouble* est attaché; une fourchette de bois à deux ou trois fourchons soutient le morceau d'orme & sert de manche: on ne s'en sert que de dessus le bateau. Ce filet a ordinairement huit à neuf pieds de hauteur. *Savary*. (*D. J.*)

TROUBLÉE, adj. (*Mathémat.*) on dit que des grandeurs sont en raison *troublée*, quand étant proportionnelles, elles ne le sont pas dans le même ordre où elles sont écrites. Supposons les trois nombres 2, 3, 9, dans un rang, & trois autres 8, 24, 36, dans un autre rang proportionnel aux trois précédens, mais dans un ordre différent; en sorte que 2 soit à 3 :: 24 est à 36, & 3 est à 9 comme 8 est à 24, on dit en ce cas que ces grandeurs sont en raison *troublée*. *Voyez* RAISON. *Chambers*. (*E*)

TROUCHET, (*instrument de Tonnelier.*) c'est une espece de gros billot de bois construit comme le moyeu d'une roue; il est plat par en haut, & porté par en bas, sur trois pieds. Les tonneliers s'en servent pour doler leurs douves, c'est-à-dire, pour les dégrossir.

TROUETTE, *voyez* GARDON.

TROUPE, BANDE, COMPAGNIE, (*synon.*) plusieurs personnes jointes pour aller ensemble font la *troupe*. Plusieurs personnes séparées des autres pour se suivre & ne se point quitter, font la *bande*. Plusieurs personnes réunies par l'occupation, l'emploi ou l'intérêt, font la *compagnie*.

On dit une *troupe* de comédiens, une *bande* de violons, & la *compagnie* des Indes.

Il n'est pas honnête de se séparer de sa *troupe*, pour faire *bande* à part; & il convient ordinairement de prendre le parti de la *compagnie* où l'on se trouve engagé. *Girard*. (*D. J.*)

TROUPES, (*Art milit.*) on appelle du nom général de *troupes* toutes sortes de gens armés & assemblés pour combattre.

Les *troupes* sont composées principalement de deux sortes de personnes; savoir de simples combattans, & d'officiers.

Les simples combattans sont ceux qui ne sont chargés d'aucune autre chose que d'employer leur personne & leur force dans les fonctions de la guerre.

Les officiers sont ceux qui outre l'obligation de simples combattans, doivent encore être employés à la conduite des troupes, & à y maintenir l'ordre & la regle.

Les *troupes* sont formées de gens destinés à combattre à pied, & d'autres à combattre à cheval. On ne mêle pas confusément ces deux especes de combattans. On fait combattre ensemble les gens de pied, de même que ceux de cheval; on les partage en différens corps, appellés *bataillons*, pour les premiers, & *escadrons* pour les seconds. Il y des *troupes* qui combattent à pied & à cheval, suivant l'occasion; *voyez* INFANTERIE, CAVALERIE, DRAGONS, ESCADRON, BATAILLON & ÉVOLUTION.

Outre les *troupes* de cavalerie & d'infanterie dont on vient de parler, il y a des *troupes* légeres composées de l'une & l'autre espece, dont l'objet est d'aller à la découverte, de roder continuellement autour de l'ennemi pour épier ses démarches, le harceler, &c. Ces *troupes* différent des autres en ce qu'elles ne sont pas, comme celles-ci, destinées à combattre en ligne.

Les *troupes* d'un état sont nationales ou étrangeres. Il y a plusieurs inconvéniens à en avoir un trop grand nombre d'étrangeres ou d'auxiliaires dans les armées; car outre qu'elles coûtent plus que les nationales,

elles sont plus difficiles à conduire, & bien plus difficiles à ramener lorsque l'esprit de sédition & de mutinerie s'y introduit. « Les » premiers Romains, dit un auteur célebre, ne mettoient point dans leurs » armées un plus grand nombre de *troupes* » auxiliaires que de Romaines; & quoique leurs alliés fussent proprement des » sujets, ils ne vouloient point avoir pour » sujets des peuples plus belliqueux qu'eux-mêmes. Mais dans les derniers temps » non-seulement ils n'observerent pas cette » proportion des *troupes* auxiliaires, mais » même ils remplirent de soldats barbares » les corps de *troupes* nationales, ce qui » contribua beaucoup à leur décadence. » *Voyez* sur cette matiere le *commentaire sur Polybe* de M. le chevalier Folard, *tom. II*, *pag. 379*, les *réflexions militaires* de M. le marquis de Santa-Crux, *tom. I*, *ch. xj*, *& suiv. &c.*

Les *troupes* que chaque état entretient doivent être proportionnées à sa richesse & au nombre d'habitans qu'il contient, autrement il est difficile de les entretenir long-temps.

Suivant M. le président de Montesquieu, « une expérience continuelle a pu faire » connoître en Europe, qu'un prince qui » a un million de sujets, ne peut, sans se » détruire lui-même, entretenir plus de » dix mille hommes.

» On doit, dit M. de Beausobre sur » ce même sujet, établir une proportion » entre la quantité de *troupes* à entretenir, » & celle des citoyens que l'on a. Quoiqu'un » prince puisse en ménager une partie par » un supplément de *troupes* étrangeres, ce » supplément casuel ne doit pas le dispenser d'observer cette proportion dans » son état: il doit regarder comme un » gain de soulager les nationaux d'une » partie des occasions qui peuvent en » diminuer le nombre, sans cependant » laisser perdre le goût des armes, & *le* » *point d'honneur de la nation*. Les Carthaginois périrent pour avoir outré ce » ménagement, & rendu leurs citoyens » paresseux. Jusqu'à Auguste les Romains » observerent très-exactement la proportion » entre les légions des citoyens & celles » des alliés. Les empereurs ayant négligé » cette proportion, elle fut perdue de vue » & s'évanouit avec l'empire.

» Un état, continue le même auteur, » qui auroit de grandes villes dont les terres » devroient être nécessairement cultivées, » où il y auroit beaucoup d'employés, » d'artisans, de célibataires, de magistrats, d'ecclésiastiques, de fabriquans, » de littérateurs, & qui contiendroit vingt » millions d'ames, ne pourroit pas entretenir plus de deux cens mille hommes » sous les armes, c'est-à-dire, en arracher un plus grand nombre à la culture » des terres, aux arts & aux professions » nécessaires à l'intérieur de l'état; encore » faudroit-il que cet état n'essuyât pas de » longues guerres, & fût fondé sur des loix » qui encourageassent la population. Sans » ces deux conditions on auroit peine à » en entretenir cent mille.

» Il faut considérer les hommes qui « composent la milice, comme vivant » beaucoup moins que les autres, comme » célibataires, & les plus vigoureux d'entr'eux comme incapables de faire la guerre » avec l'activité requise dès qu'ils ont fait » vingt campagnes. Otez de ces vingt » millions d'ames les femmes, les vieillards, » les enfans, les hommes hors d'état de » servir par leurs infirmités & leur défaut » de force ou de courage; ceux qui sont » mal conformés; les gens exempts du service par leur aisance, les charges & les » emplois; les ecclésiastiques, les magistrats & gens de loix, & les hommes en » état de travailler dont les provinces ont » besoin, & vous verrez qu'il ne vous en » restera pas davantage pour porter la » guerre au dehors & pour l'entretenir. » Plus un état est étendu, moins il est » peuplé à proportion d'un petit; plus » il est urbanisé, & moins il contient de » soldats.

» Rome ne renfermoit aucun cultivateur. Les esclaves y composoient la classe » des domestiques & celle des artisans. » Le célibat y étoit regardé avec ignominie; les citoyens, à l'exception d'un très-petit nombre de prêtres & d'augures, » n'étoient destinés qu'aux armes, & elles » étoient unies aux charges du gouvernement. Sur la fin du regne d'Auguste

» cette capitale contenoit quatre millions » cent trente-fept mille citoyens infcrits » dans le dénombrement, & d'âge à être » admis aux charges ou dans la milice ; » le total du peuple de tout âge & de tout » fexe étoit de treize millions cinquante- » un mille cent foixante-dix-huit ames. » La milice compofée de citoyens n'étoit » que de cent quatre-vingt-fept mille deux » cent cinquante, tant infanterie que ca- » valerie, en forte que le nombre des ames » étoit à celui des foldats, comme 75 » ou 76 eft à 1; il auroit été au moins » de 150 à 1, fi l'ancienne Rome eût eu » en citoyens le nombre de domeftiques » & de célibataires de toute condition » qu'on trouve dans les villes modernes. » *Tableau militaire des Grecs* imprimé à la fuite du commentaire fur Enée le tacticien.

Ce n'eft pas tant le grand nombre de *troupes* qui fait la fûreté des états, que des troupes bien difciplinées, & commandées par des chefs confommés dans l'art de la guerre. Les Romains firent toutes leurs conquêtes avec de petites armées, mais bien exercées dans toutes les manœuvres militaires. « Car une armée formée & » difciplinée de longue main, dit un grand » capitaine, quoique petite, eft plus ca- » pable de fe défendre & même d'acquérir, » que ces armées qui ne s'affurent que fur » leur grand nombre. Les grandes con- » quêtes fe font prefque toujours faites par » les armées médiocres, comme les grands » empires fe font toujours perdus avec » leurs peuples innombrables; & cela » parce que ceux qui avoient à combattre » ces armées fi nombreufes, ont voulu leur » oppofer une exacte difcipline & un bon » ordre, & les autres ayant négligé toute » bonne difcipline & ordre, ont voulu » récompenfer ce défaut par le grand » nombre d'hommes, qui leur a caufé » toute confufion, & n'a fervi qu'à les » faire perdre plus honteufement ». *Traité de la guerre* par M. le duc de Rohan.

Que l'exacte difcipline puiffe fuppléer avantageufement au nombre des *troupes*, c'eft ce que les Grecs & enfuite les Romains ont fait voir dans le degré le plus évident. Les premiers avec leurs petites armées furent vaincre celles de Xercès & de Darius infiniment plus nombreufes; & les autres celles de Mithridate & des autres princes de l'Afie qui avoient armé des peuples entiers contre eux. Les anciens bien perfuadés que le nombre de *troupes* fans une bonne difcipline ne fait rien à la guerre, ne négligeoient rien pour mettre les leurs en état de ne rien trouver d'impoffible, & quels que fuffent leurs foldats, ils favoient en faire de bonnes *troupes*. Lorfque Scipion eut le commandement de l'armée Romaine en Efpagne, les *troupes* étoient mauvaifes & découragées, parce qu'elles avoient fouvent été battues fous les autres généraux. Ce grand homme s'appliqua d'abord à les remettre fous les loix de la difcipline, & il trouva bientôt enfuite le moyen de prendre Numance, qui jufque-là avoit été l'écueil de la valeur Romaine. C'eft par-là que Belifaire fe diftingua fous Juftinien, & qu'il fut le boulevard de l'empire. Avec un général qui avoit toutes les maximes des premiers Romains, il fe forma, dit l'illuftre auteur de l'*efprit des loix*, une armée telle que les anciennes armées Romaines. *Voyez* DISCIPLINE MILITAIRE & EXERCICE. (Q)

TROUPEAUX *des bêtes à laine*, (*Econom. ruftiq.*) la confervation, la multiplication & la beauté des *troupeaux* dépend prefque toujours des agneaux qui en naiffent. S'ils font bien alaités & nourris, ils font gras, vigoureux & de durée; ils périffent ordinairement par une vie différente : ceux qui réfiftent en font petits, maigres & languiffans. Cette forte de loi naturelle eft commune à beaucoup d'efpeces d'animaux; il faut donc s'attacher à avoir des *troupeaux* bien conformés, ou, ne pouvant changer ceux que nous avons, lorfqu'ils ne le font pas, faire en forte que leurs defcendans ne leur reffemblent pas, au moyen des foins & des précautions qui dépendent de nous. Nous allons fuivre les différens états par où paffent les agneaux avant qu'ils parviennent à cet état de vigueur qui les met ordinairement à l'abri des maux du bas âge, pendant lequel ils font fi délicats & périffent aifément, en parcourant en même temps ce qui concerne les brebis

& les moutons à mesure que cela s'enchaînera.

Il en est de la maniere d'élever ces animaux en différens climats, comme de la culture des plantes pour lesquelles chaque climat a ses pratiques différentes; en sorte que ce qu'on pratique pour les *troupeaux* dans un pays ne doit pas être suivi dans les autres. Ceux des pays méridionaux, par exemple, ne doivent pas être traités comme ceux des septentrionaux. En ceux-ci les *troupeaux* restent pendant tout l'hiver sans sortir des bergeries. Dans les autres il est assez rare qu'ils restent enfermés pendant quelques jours de suite. Il pleut, il neige, *&c.* souvent ou pendant long-temps dans les septentrionaux; il est rare qu'il pleuve long-temps de suite dans les méridionaux; il est plus rare encore qu'il y neige, & que la neige couvre long-temps de suite la surface de la terre. D'un autre côté les pays méridionaux sont ordinairement exposés à la secheresse vers le printemps & l'été, tandis que les septentrionaux jouissent alors d'un temps favorable aux productions de la terre. D'où s'ensuit en général que les *troupeaux* des pays froids ont besoin pour l'hiver d'une abondante provision de nourriture dans les bergeries, & que ceux des pays chauds en demandent beaucoup moins, puisque ceux-ci ont l'avantage de manger alors une nourriture plus succulente & de leur goût, la prenant eux-mêmes sur les plantes; au-lieu que ceux des pays froids vivant enfermés, ne peuvent se nourrir que des plantes qui ont perdu une partie de leurs sucs par le desséchement qu'exige le moyen de les conserver. Au contraire les *troupeaux* des pays méridionaux trouvant vers la fin du printemps, & plus encore vers l'été les arbustes durcis & les herbes desséchées par les ardeurs du soleil, & par conséquent sans cette fraîcheur salutaire à leur embonpoint, dépérissent, tandis que ceux des septentrionaux jouissent alors de la fraîcheur des plantes, de leur abondance, & sont à l'abri des ardeurs du soleil. Par où l'on voit que les soins & les précautions doivent être différens dans ces différens climats, & que les climats intermédiaires exigent des soins qui participent de ces deux extrêmes, ce qu'il n'est possible de fixer que par des observations faites en chacun d'eux par des personnes intelligentes, & non par des bergers, dont la plupart ne suivent que la routine. C'est pourquoi n'ayant été à portée d'observer que les usages de mon climat, je me renfermerai à ne parler que de ce coin de la terre si privilégié par la nature à cet égard, selon de très-anciennes observations, pour donner quelques réflexions qui peuvent être de quelque utilité, parce que peu de chose en cette matiere peut produire de grands biens à l'état; les laines du Roussillon & du diocese de Narbonne, surtout celles de la montagne de la Clape, étant les seules, de l'aveu des fabricans & de l'inspecteur général des manufactures de la province de Languedoc, propres à remplacer celles d'Espagne dans la fabrique des Londrins pour les échelles du Levant.

Les plus grands *troupeaux* de ce climat sont partagés en trois parties. Dans l'une sont les brebis; dans l'autre les moutons, & la troisieme n'a que les agneaux lorsqu'ils sont sevrés. Lon y réserve du terroir destiné à ces troupeaux la partie la plus fertile en pâturages & la moins pénible pour les brebis, sur-tout quand elles sont avancées dans la grossesse, ou qu'elles alaitent, ou quand elles approchent du temps d'entrer en chaleur. La partie la plus rude est destinée pour les moutons. Les agneaux sevrés participent souvent aux avantages des brebis, & de moins en moins à mesure qu'ils deviennent forts, pour prendre le supplément de leur nourriture sur ce qui est le moins rude qu'on destine aux moutons.

On mêle les béliers avec les brebis dès les premiers jours du mois d'août, & nous voyons ordinairement que les premiers agneaux naissent au commencement du mois de janvier suivant, & qu'il en naît plusieurs encore dans le mois d'avril. Voici ce qui s'ensuit.

Quand l'automne & l'hiver sont doux, & les plantes humectées de temps en temps, les arbres, les arbrisseaux, & les aromates en sont plus touffus; les brebis se portent bien, & les agneaux naissent avec de l'embonpoint; ils sont alaités tendrement &

abondamment ; ils croissent vîte : on les voit caracoler & bondir en troupes dans les bergeries, peu de jours après leur naissance ; dès que leurs meres sont aux champs, où elles restent chaque jour huit, neuf, dix, jusqu'à douze heures de suite, les agneaux enfermés pendant la foiblesse de leur âge, mangent alors des provisions délicates ; ils préférent avec avidité des feuilles d'olivier, de l'yeuse, qu'on leur coupe à mesure ; ils ne passent guere au delà d'un mois à vivre de cette façon ; ils suivent ensuite leurs meres pour commencer à paître avec elles. Ils sont disposés ainsi à soutenir les épreuves de la sécheresse quand le printemps & l'été en affectent les plantes.

Les choses changent quand l'automne & l'hiver sont rudes, parce que les plantes étant alors dans une espece d'engourdissement, les brebis n'y trouvent qu'une foible nourriture ; elles perdent peu-à-peu l'embonpoint que la transmigration, dans des pays gras pendant l'été, leur avoit donné ; certaines avortent, & les agneaux qui naissent des autres sont la plupart maigres, les meres les rejettent (il n'y a que la violence qui les fait accueillir), le lait leur manque, malgré les secours artificiels des provisions qu'on leur donne ; enfin les agneaux souffrent, ils en deviennent plus foibles & languissans ; il est rare de les voir jamais, à quelques-uns près, dans un état heureux, & il en est peu de ceux qui naissant les derniers, & trop avant dans le printemps, résistent à la sécheresse de cette saison ; le lait leur manque alors, ils ne trouvent pas, quand ils peuvent manger, de quoi brouter sur nos plantes déjà desséchées, de sorte que la chaleur venant les assaillir, & étant sevrés en même-temps que les premiers nés, ils ne peuvent les suivre qu'avec peine dans les campagnes, ils s'épuissent & périssent avant que d'arriver à l'automne prochaine.

Nous venons de dire que les brebis rejettoient leurs agneaux : on les contraint de les accueillir en les enfermant dans une petite case faite exprès avec des claies, & en les y attachant avec une corde qui les embrasse au milieu du corps : on y met l'agneau qu'elle reçoit enfin, ni l'un ni l'autre ne pouvant s'échapper. C'est là où il faudroit soulager la misere & exciter la tendresse par des avoines, des orges, des herbes succulentes, &c. c'est-là aussi où les bergers infideles contraignent de même les beaux agneaux de leurs maîtres à prendre leurs brebis qui en ont eu de misérables, ou qui les ont perdus.

Tout ce qui précéde, nous prescrit qu'il faut que les brebis se portent bien, autant que cela dépendra de nous, eu égard à leurs descendans, indépendamment de tous les autres avantages, & que cet état est à rechercher, sur-tout dans le temps de leurs penchans à la génération, parce qu'il amene vîte à celui de s'accoupler, & fait devancer par conséquent dans l'arriere-saison pour mettre bas leur fruit ; de cette façon les premiers nés se fortifient mieux, & les derniers ne périssent pas.

Quels sont les moyens qu'on emploie pour se procurer cet état favorable des brebis ? les uns ont accoutumé ou de faire passer leurs *troupeaux* dans les montagnes verdoyantes en tout temps, & la plupart pendant l'été, dans les plaines fertiles pour y faire manger les herbes qui naissent dans les champs, les épis échappés aux glaneuses, & le chaume. Voici les effets funestes & ordinaires, quand les bergers sans la moindre prudence, & sous le prétexte d'engraisser vîte leurs troupeaux, les laissent paître à leur gré. Ces animaux venant de souffrir la faim & souvent la soif dans les lieux de leur demeure ordinaire, à cause de la sécheresse qui y desseche les herbes & les autres plantes dont ils font leur nourriture, & n'ayant pu quitter des lieux si incompatibles alors avec leurs besoins, parce que les moissons sont encore répandues dans les champs où ils doivent se réparer : ces animaux, dis-je, se jettent avec avidité sur cette espece d'abondance, & s'en remplissent ; un grand nombre creve d'indigestion, sur-tout là où les épis n'ont pas été bien ramassés, parce que le grain, en s'enflant dans l'estomac, leur cause sans doute une espece de suffocation d'autant plus prompte, que la soif, suite ordinaire, en les faisant boire immodérément sans opposition des bergers, augmente l'enflure des grains. Il est encore une autre danger dont la mort est aussi la suite, mais

dont les effets font plus lents. Les pâturages gras font fouvent fujets à l'humidité, elle s'y conferve plus avant dans le jour, felon qu'ils font enfoncés & privés des rayons du foleil; de maniere que fi nos *troupeaux* y paiffent avant l'évaporation de l'humidité qui affecte les plantes, ils en contractent une maladie qui femble tenir de la pulmonie, qu'on appelle dans le pays *le gam*, & dont ils meurent après avoir langui pendant plufieurs mois. Tous ces endroits feroient bien moins dangereux aux *troupeaux* fous des bergers fages & vigilans; mais qui prefque tous pareffeux, ne comptant pour rien le danger, & auffi avides de les engraiffer que ces animaux font voraces, s'y laiffent tromper. Il faut donc fe garantir de ces lieux dangereux, étant plus raifonnable de fe retirer fans perte, & avec moins d'embonpoint, que de périr en l'acquérant.

Revenons à la naiffance des agneaux. Mêler trop-tôt les brebis avec les beliers, c'eft hâter la conception des plus vigoureufes, tandis que celles d'un tempérament foible, quoique également ou plus empreffées, ne conçoivent que trois ou quatre mois plus tard; de forte que les agneaux premiers nés ont déjà profité des fourrages enfemencés, & de l'étalage des feuilles des plantes de nos guerets & de nos montagnes, quand les autres naiffent: il ne refte prefque aux derniers nés, pour être nourris, que le lait de leurs meres toujours infuffifant alors: on les livre à fuivre bientôt leurs meres pour aller paître enfemble comme les autres fuivent les leurs; il faut parcourir beaucoup d'étendue, à caufe des confommations antérieures, pour fournir à la nourriture de tous; les plus jeunes manquent de force & reftent les derniers du *troupeau*; les premiers nés en profitent, ils mangent, ils dévorent prefque tout, & ne laiffent chaque jour aux traineurs que les parties les plus groffieres, ceux-ci ne pouvant fournir à ces marches trop longues pour eux, s'épuifent pour attraper une foible fubfiftance; ils fuccombent enfin.

On vit dans cette efpece d'indifférence pour ces animaux, & l'on n'a d'autre reffource que celle de les hafarder, quand on ne veut ou l'on ne peut pas les vendre. Il y a cependant un moyen bien fimple d'éviter ou du moins de diminuer cette perte: féparons ces derniers nés & leurs meres du *troupeau*, pour les faire paître fans partage dans la meilleure partie & la moins éloignée de nos pâturages; nous devons même leur ménager, s'il eft poffible, des fourrages tendres, leur donner des provifions enfermées, foit des foins les plus fins, des luzernes, des efparfets, foit des avoines ou des orges, afin de hâter leur bonne conftitution; la réuffite dédommagera de ces frais. Il feroit peut-être plus avantageux d'avoir des moyens de les alaiter abondamment; je me fuis bien trouvé plufieurs fois d'avoir des chevres pour fuppléer à la difette de lait des brebis, mes agneaux les plus foibles ayant refifté, tandis que la plupart de leurs contemporains, manquant de cette reffource, ont péri: on ne peut être détourné de cette pratique, que par la vue d'économie & pour éviter les ravages des chevres par-tout où elles broutent.

On trouve un autre moyen pour n'avoir pas de foibles agneaux, ou d'en avoir beaucoup moins; en mêlant plus tard les béliers avec les brebis, les plus ardentes conferveront leur penchant, quoique fatiffait plus tard, & celles à qui le leur aura fait porter le plus loin la conception, acheveront de rendre plus court l'intervalle des premiers nés aux derniers; de cette maniere les premiers nés étant plus jeunes, & ayant moins de confiftance, auront moins dévoré la nourriture deftinée pour les uns & les autres; cette nourriture d'ailleurs fera plus abondante, parce qu'elle commencera à être dévorée plus tard; les plus jeunes en trouveront encore affez, que les premiers nés n'auront pas eu le temps de manger, & nos campagnes moins dévorées cauferont moins de fatigues aux derniers nés pour trouver leur fubfiftance.

Ces précautions cependant peuvent bien ne pas fuffire, en fuivant la pratique ordinaire de fevrer en même temps tous les agneaux malades comme les fains, les derniers nés comme les premiers: on manque ainfi contre la pratique la plus naturelle: on devroit par analogie faire pour ces animaux qui méritent nos foins à tant d'égards, comme

comme nous faisons pour nos enfans : on les alaite pendant un temps assez limité pour ceux d'un bon tempérament ; mais on le prolonge selon les circonstances, quand les enfans sont valétudinaires. N'auroit-on pas raison de blâmer une mere qui faisant deux enfans de neuf à dix mois de terme l'un de l'autre, s'aviseroit de les sevrer tous deux le même jour, dans les climats même où l'on alaite jusqu'à l'âge de deux ans les enfans bien constitués ? & si ce procédé est blâmable, combien ne l'est pas celui des bergers qui ayant des agneaux nés au commencement du mois de mai, les sevrent le même jour que ceux du mois de janvier, vers le commencement du mois de juillet ? (car il faut que les brebis commencent dès-lors à s'engraisser pour accueillir les béliers dans le mois d'août suivant) : on a par là des agneaux, les uns âgés de six mois, les autres seulement d'environ deux, quand on les sevre. En quel temps d'ailleurs se fait cette cruelle séparation d'avec leurs meres ? pendant les grandes chaleurs si propres à causer des épuisemens mortels aux plus foibles, & lorsque les subsistances diminuent chaque jour.

Il faudroit donc se garder de priver de leur mere ces derniers nés, & réserver, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, un coin de gras pâturage à ces meres & à leurs petits.

Nous avons une ressource plus sûre, & dont il faut tâcher d'accompagner les autres, pour n'avoir pas de ces derniers nés trop tard ; ne gardons pas de vieilles brebis ; la nature en elles, quoique bien déchue de sa vigueur, ne leur ôte pas le penchant à la génération, elles le satisfont en même temps que les autres, mais elles engendrent plus tard, quoiqu'on leur ait départi avec abondance pendant l'hiver & le printemps précédent, de cette nourriture réservée pour toutes les brebis : on en perd beaucoup malgré ces graces particulieres.

Suivons maintenant les agneaux sevrés, jusqu'à ce que ceux de l'année suivante prennent leur place ; c'est une année bien dangereuse pour eux ; il en périt souvent, & la perte s'étend jusqu'aux vigoureux ; ce n'est que par des soins assidus & des secours de nourriture artificielle, & des pâturages choisis, que nous pouvons diminuer leurs dangers. Préservons-les du froid & des pluies, ménageons leur, contre les temps rudes, des paturâges où ils soient abrités ; ne les fatiguons pas ; donnons leur quelque brebis vigoureuse pour leur servir de guide dans leur marche ; leur stupidité en a besoin pour aider la voix du berger qui les mene ; elle seule ne pouvant réussir, il y joint les mauvais traitemens toujours dangereux ; ayant ménagé ainsi leur foiblesse jusqu'à la saison prochaine des nouveaux agneaux qu'on va sevrer, on sépare alors les mâles des femelles, pour remettre celles-ci au berger des anciennes brebis, & les mâles en passant au *troupeau* des moutons, subissent bientôt le même etat de mouton ; on ne réserve pour rester bélier pour toute leur vie, que quelques-uns des mieux faits & des plus vigoureux, de laine fine & blanche, ayant des oreilles longues, en vue d'en avoir de pareils pour y pouvoir, avec un emporte-piece, y imprimer le sceau du maître. S'il en est parmi les uns & les autres, certains dont l'état soit valétudinaire, on les associe aux nouveaux venus ou aux brebis, pour vivre mieux à leur aise & se fortifier. Le temps de renouveller les galanteries de nos *troupeaux* étant arrivé, on voit quelquefois de jeunes brebis que nous avons incorporées avec les anciennes, certaines dont le tempérament vigoureux & comme anticipé leur permet d'accueillir les béliers ; la prudence & l'expérience condamnent cet usage, parce que devenant pleines, elles affoiblissent leur tempérament, & la plupart durent peu. Il est des bergers qui, par cette raison, séparent toutes les jeunes brebis d'avec les vieilles, lorsqu'on veut mêler les béliers avec les anciennes, pour ne les livrer toutes ensemble que quand elles ont atteint l'âge de trois ans.

Toutes les brebis, mêmes les jeunes, ne donnent pas des agneaux tous les ans ; certaines sont stériles pour une ou deux années, & d'autres pour toujours ; elles aideroient, restant mêlées avec les fécondes, à consommer les bonnes nourritures destinées à celles-ci : on les sépare chaque année, à mesure qu'on les reconnoît, pour

les réunir au *troupeau* de moutons destinés à se nourrir des autres pâturages.

Les pâturages où se trouvent nos plus grands *troupeaux* sont dans les campagnes entremêlées de terres pour le labourage, de terres incultes, & de montagnes; en celles-ci croissent des arbrisseaux, à l'ombre & autour desquels végetent des herbes douces, assez verdoyantes pendant l'hiver & une bonne partie du printemps, se desséchant pendant le reste de l'année plus ou moins, selon la qualité du terroir & le degré de sécheresse.

Les champs, après la moisson, poussent aussi des herbes dès que la pluie y tombe; ils peuvent quelquefois suffire à nourrir les *troupeaux*, avec le foible secours des arbustes qu'elle fait revivre, & que les chaleurs avoient épuisés. Quand ces pluies nous manquent avant ou peu après la recolte, il faut (on le fait par précaution pendant les étés) faire transmigrer nos *troupeaux* dans les montagnes éloignées, où l'humidité & le temps frais entretiennent des pâturages toujours verdoyans, ou bien se contenter, sans les changer de climat, de les faire descendre dans les plaines fertiles, pour les y nourrir pendant l'été : on conserve ainsi pour leur retour à la demeure ordinaire, des herbages propres à leur conserver l'embonpoint acquis dans ces plaines; les pluies d'automne survenant, elles augmentent ces pâturages des champs & des montagnes, & faisant développer de nouvelles graines, nos guérets donnent ainsi des herbages pour l'hiver, servant comme de régal chaque jour, partie par partie pendant quelques heures, aux brebis & aux agneaux, tour-à-tour jusqu'à la fin du premier labour de ces guérets : on réserve pour une partie du printemps quelque coin de terre le plus *herbu*, pour subvenir à l'entretien des meres & de leurs descendans, quand les fourrages ensemencés pour les nouveaux agneaux ou pour les bêtes malades sont mangés. Les terres incultes & les montagnes suppléent à tout le reste pendant certaines années; au lieu qu'il se consume beaucoup de provisions quand elles sont rudes.

Nous avons des terres, des montagnes dont la qualité & l'exposition produisent des arbrisseaux & des aromates toujours verdoyans, faisant le fond principal de la nourriture des *troupeaux*; tels sont le kermès, appellé vulgairement *garrouille*, dont ils mangent les feuilles quoique hérissées de pointes sur leur contour, & les glands qu'ils aiment beaucoup; tels sont aussi les romarins, dont les feuilles & les fleurs leur sont si agréables, & dont la conservation contribue par leurs parties dont ils se dépouillent annuellement comme le kermès, à fortifier, en se réduisant en terreau, toutes les herbes qui les environnent. Il est d'un dommage infini pour nos *troupeaux*, que certains seigneurs de la montagne de Clape permettent à tous les habitans de plusieurs villages de détruire à grand force ces arbustes indispensables & presque l'unique ressource pendant l'hiver pour la nourriture de ces animaux; l'objet de ces permissions est de retirer la plus foible des retributions des paysans qui transportent sans cesse à Narbonne ces plantes, pour entretenir le feu des pauvres familles; feu qui aussi peu utile que celui de la paille, & aussi facile à s'enflammer, augmente leur pauvreté en la soulageant dans le moment par la modicité du prix : on travailleroit pour leur intérêt, & en même temps pour la conservation & l'augmentation des *troupeaux*, si l'on interdisoit ces permissions qu'un foible intérêt a introduites depuis peu, & qui frappe directement contre la partie la plus précieuse des manufactures de Languedoc, & en même temps contre l'agriculture. Il est aisé de voir que cela diminue les engrais nécessaires aux terres cultivées de ces montagnes qui, toutes légeres, ne donnent que de pauvres récoltes & peu d'herbe dans les guérets, si indispensables dans l'hiver pour fournir, comme nous venons de l'expliquer, des nourritures aux brebis & à leurs agneaux.

C'est ici le lieu de parler des abeilles. La fleur des romarins dure, en se renouvellant, pendant huit à neuf mois de l'année. C'est celle que les abeilles recherchent par préférence à toutes les autres; c'est aussi celle qui donne le miel le plus parfait; c'est perdre tous ces avantages en arrachant ces plantes, comme c'est détruire visiblement les *troupeaux*, au lieu de faire

les derniers efforts pour les conserver. L'exposition des bergeries n'est pas indifférente pour y concourir ; on cherche pour leur emplacement des monticules qui ne soient pas dominées de trop près par d'autres hauteurs pour en détourner apparemment l'humidité qui y seroit produite par les transpirations, & pour y conserver un air sain ; on paroît d'ailleurs assez indifférent à l'exposition quant au soleil. J'ai remarqué cependant que les agneaux qu'on tient enfermés pendant que leurs meres sont aux champs, vont toujours se placer vis-à-vis les ouvertures par lesquelles le soleil échauffe les bergeries, cherchant le plus grand jour, & surtout une chaleur bienfaisante propre à les défendre des rigueurs du froid qui les tient engourdis, couchés & immobiles. Cela nous indique l'exposition à donner aux bergeries. Il faut tourner les longues faces au midi, y pratiquer les portes & les fenêtres, les abajours, & n'en faire aux autres faces que les indispensables, sur-tout en celles qui sont tournées aux vents, dont il faut tâcher de se garantir, soit par-là, soit en plaçant les bergeries de façon à en être à l'abri. Il vaut mieux faire les bergeries longues & étroites pour remplir ces deux conditions à l'avantage des troupeaux, & on diminuera ainsi la hauteur des pignons, & par conséquent la grandeur, sans diminuer l'étendue du sol ; la transpiration, les excrémens & le souffle des animaux échaufferont mieux les bergeries. On fera bien, quand ces pignons seront trop hauts, de les retrancher par un plancher qui sera propre à y déposer des fourrages en provision, & à intercepter les frimats qui se font sentir à travers les toits.

Il est donc nécessaire de procurer la chaleur à nos bergeries pendant l'hiver, au lieu qu'elle est dangereuse pendant le temps chaud. On y respire alors un air échauffé, piquant & mauvais, toujours nuisible aux troupeaux qu'on y enferme pendant la nuit : ce qui nous doit porter à les faire parquer, indépendamment des avantages résultans pour nos terres ; il est fâcheux que la paresse de nos bergers, l'emporte sur une raison aussi forte. Les moins indolens se contentant de parquer vers le mois de mai, au lieu de commencer vers le mois de mars, & souvent plutôt, selon la constitution favorable de l'année. On se fonde sur ce délai à parquer, en ce que l'on craint que la pluie survenant dans la nuit, il faudroit que les troupeaux, quelque grande qu'elle fût, la supportassent, & qu'il en périroit beaucoup ; on en est si prévenu, que nos bergers la redoutent pendant le jour en toute saison, au point qu'ils se rapprochent des bergeries dès que le temps leur paroît un peu menaçant. Il est pourtant vrai que les troupeaux des environs de Montpellier où la température de l'air differe peu de celle du climat dont il est question, parquent presque toute l'année sans qu'on en ressente de plus grands inconvéniens. Les qualités des laines rendroient-elles différens les effets de cette bonne pratique, & seroit-elle seulement pernicieuse pour les troupeaux à laine fine ? Il est du moins certain que l'humidité qui les imbibe y dure plus long-temps, parce que les poils en sont plus fins & plus serrés, donnant par là plus de difficulté à l'air de pénétrer dans l'épaisseur de la toison, & à l'eau de s'en écouler.

Il s'ensuit cependant, en ne parquant que tard, un autre désavantage. Les sols des bergeries deviennent humides, à mesure qu'on avance dans la belle saison, parce que les troupeaux se nourrissant beaucoup des herbes fraiches, font des excrémens & rendent des urines à proportion : cela produit comme une espece de glu qui s'attache à la laine des flancs, & plus encore à celle des fesses sur laquelle ils se couchent. On voit alors du crotin arrondi pendre au derriere & grossir comme des noix jusqu'au temps de la toison, matiere nuisible sans doute aux parties qui en sont affectées, rendant la laine plus courte & d'une couleur brûlée, au point qu'on la met à part, & qu'on ne la vend guere au-delà de la dixieme partie du prix de celle du reste de l'animal. La plus belle est celle qui se trouve vers le milieu des flancs ; elle diminue de beauté à mesure qu'elle se trouve à la partie que les excrémens atteignent ; celle qui couvre le dos vaut moins que celle des flancs, soit à cause que le suint y abonde moins, soit parce que la poussiere qu'élevent les troupeaux en marchant, y tombant, se mêle,

à demeure avec elle en descendant jusque sur la peau, & cause beaucoup de peine aux tondeurs, quand les ciseaux parviennent à ces endroits. La laine des flancs n'est pas sujette à retenir cette poussiere, à cause de la direction des poils de la laine en ces parties qui est de haut vers le bas, au lieu qu'ils vont presque verticalement en remontant vers l'echine.

Cette poussiere qu'on ne peut empêcher de s'élever sous les troupeaux, d'autant plus abondamment que la terre est seche, a fait naître à certains bergers l'envie d'en augmenter le volume sur leurs troupeaux au temps de la toison, afin que pesant davantage & la vendant en suint, ils ayent plus d'argent. Ils cherchent pour cela un champ labouré dont la terre soit légere, seche & d'un sable extrêmement fin; ils y resserrent leurs troupeaux, & les forçant de courir ou marcher vîte en cet état, il s'éleve un tourbillon de poussiere qui les couvre & se dépose dessus, d'autant plus abondamment qu'un vent arriere favorise leur course.

Il est encore une autre malversation moins connoissable & bien souvent pernicieuse au maître du *troupeau :* elle consiste à l'enfermer, la veille du jour qu'on veut les tondre, dans la bergerie où l'on le contraint d'occuper beaucoup moins de place qu'à l'ordinaire, afin que suant avec abondance pendant la nuit, le suint remplisse mieux les vuides des fils de la laine & la rende plus pesante. Cette transpiration est si abondante quelquefois, qu'il périt plusieurs de ces pauvres bêtes sur la place. Il est pourtant essentiel d'enfermer les troupeaux pendant cette nuit-là, parce que s'ils parquoient, la fraîcheur empêcheroit la transpiration suffisante, & les tondeurs le lendemain matin ne trouvant pas la laine assez humide pour la tondre légerement, la besogne seroit mal faite, plus difficile, & souvent les animaux blessés avec les ciseaux; on verroit sur la peau comme des sillons de laine trop éminens en pure perte; il faut donc enfermer les troupeaux, mais les laisser dans la bergerie avec la même aisance qu'auparavant. La transpiration qui en résulte, est reconnue si nécessaire, qu'on préfere de les laisser enfermés & à jeun pendant tout le jour de la toison, pour la conserver ou la produire, afin qu'ils ne sentent pas l'air extérieur avant que d'être tondus. Le jeûne cruel ne finit cependant que vers le coucher du soleil, temps auquel la journée des ouvriers finissant aussi, laisse encore un temps suffisant pour faire paître frugalement ces animaux; s'il étoit plus long, le jeûne causeroit l'indigestion. Cette pratique est une espece d'épreuve dont les effets peuvent nuire. Les bêtes moins vigoureuses devroient être tondues les premieres, afin de les faire paître en *troupeau* d'abord après.

Je finis en expliquant comment on peut connoître la qualité de nos laines en les voyant sur l'animal. Elle y est crevassée sur tous, y formant sur le dos des bandes distinctes dans le sens de la tête à la queue, & des especes de zones ceignant les flancs & le cou dans une direction verticale ou à-peu-près, séparées entr'elles par des sillons ou crevasses ouvertes à la surface de la laine, se réduisant à rien sur la peau. Chaque zone est entre-coupée de près en près par de petits sillons en tous les autres sens. Tous ces sillons sont plus où moins ouverts, selon la posture de l'animal; ils sont plus grands quand il marche ou qu'il est couché, que quand il est debout en repos, ou qu'il regarde. Ils sont plus étroits & plus nombreux sur l'animal à laine fine que sur celui qui l'a moins fine & plus grossiere, parce qu'en celui-là la laine y est plus courte. Il en est de ces différentes largeurs des sillons, comme de la grandeur des degrés de deux différens cercles, les plus grands degrés se trouvant dans celui dont le rayon est plus grand. Ils sont plus nombreux, parce que les fils en sont plus fins, & qu'il y en a un plus grand nombre à étendues égales de la peau de l'un & de l'autre, ensorte qu'ayant moins de vuide sur l'animal à laine fine entre les fils pour se rapprocher & s'unir, il faut nécessairement qu'ils se mettent, pour ainsi dire, en plus petits floccons qu'en l'animal qui les a plus gros & plus distans entr'eux. Le plus de finesse des fils & leur plus grande proximité étant plus propre à arrêter la transpiration appellée le *suint*, la laine en est plus pesante, quoique moins longue. Ce suint est si abon-

dant, furtout dans le printemps, qu'il fe diftingue fingulierement fur l'animal à laine fine, vers la jointure de fes épaules; on le voit alors comme couler le long de la laine qu'il reduit là en une forme appellée par les bergers des *aiguillettes*, reffemblante affez à la frifure que les perruquiers appellent *en béquille. Article de M. BARTHÉS le pere, de la fociété royale des fciences de Montpellier.*

TROUSSE, f. f. (*Art milit.*) efpece de carquois où les arbalétriers & les archers mettoient leurs flèches. Le pere Daniel rapporte, dans l'hiftoire de la milice françoife, un mémoire du temps de Louis XI. concernant l'armure des francs archers, par lequel on voit que leurs *trouffes* devoient être garnies au moins de dix-huit traits. *Voyez* CARQUOIS. (*Q*)

TROUSSE, (*Art. milit.*) groffe & longue botte de fourrage vert du poids de cinq à fix cent livres, qu'on fait dans les fourrages en campagne pour la nourriture des chevaux dans le camp.

Chaque cheval qui revient du fourrage, eft chargé d'une trouffe & du cavalier qui le mene, qui eft affis ou achevalé deffus. *Voyez* FOURRAGE. (*Q*)

TROUSSES DE QUEUES DE CHEVAL; *en terme d'aiguilletier*, eft un ruban de laine fendu en deux, dont chaque partie fe termine par une touffe de laine éfilée & d'une autre couleur, qui eft attachée au ruban par un fer à embraffer. *Voyez* FER A EMBRASSER.

TROUSSE, f. f. (*terme de Barbier.*) efpece d'étui de cuir ou d'étoffe à deux, à trois ou à quatre divifions, dans l'une defquelles on met les rafoirs, dans une autre les peignes, dans une autre les cifeaux, *&c.* (*D. J.*)

TROUSSES, f. f. pl. (*Charpent.*) ce font des cordages de moyenne groffeur dont on fe fert pour lever de petites pieces de bois & autres médiocres fardeaux. (*D. J.*)

TROUSSE, f. f. (*Fenderie.*) c'eft ainfi qu'on appelle chaque affemblage de taillans ou de couteaux de la machine à fendre le fer.

TROUSSES, f. f. (*terme de mode.*) efpece de haut-de-chauffes qui ne pend point en bas, & qui ferre les feffes & les cuiffes; elles font partie de l'habit de cérémonie des chevaliers de l'ordre; c'étoit-là le haut-de-chauffe qu'on portoit au feizieme fiecle. (*D. J.*)

TROUSSEAU, f. m. (*Gram.*) nippes qu'une mere donne à fa fille, quand elle la marie, au delà de fa dot. On en ufe de même avec celles qui entrent en religion.

On dit un *trouffeau* de clefs, pour un paquet de clefs enfilées dans une corde ou un anneau qu'on appelle *clavier.*

TROUSSEAU, f. m. (*terme de Fondeur.*) longue piece de bois taillée en cône, c'eft-à-dire, plus menue par un bout que par l'autre, fur laquelle on forme les moules des pieces de canon. (*D. J.*)

TROUSSEAU, (*terme d'ancien monnoyage.*) fignifioit, lorfque l'on monnoyoit au marteau, le coin où étoit l'empreinte de l'effigie, laquelle fut long-temps précédée par une croix.

Le *trouffeau* étoit long d'environ fept à huit pouces; après avoir pofé le flanc fur la pile avec la main gauche, on pofoit le *trouffeau* fur le flanc à plomb des empreintes, & le tenant perpendiculairement de la main droite, on donnoit plufieurs coups fur ce *trouffeau* avec une efpece de marteau ou maillet de fer; en conféquence le flanc fe trouvoit monnoyé des deux côtés; mais fi quelque endroit étoit mal empreint, on réitéroit les coups de marteaux jufqu'à ce que le flanc fut monnoyé, autant bien que cette mauvaife manutention le pouvoit permettre. *Voyez* PILE.

TROUSSE-QUEUE, f. m. (*Maréchal.*) on appelle ainfi une efpece de fac ou d'enveloppe dans laquelle on enferme la queue des chevaux de carroffe qui ont tous leurs crins, pour que la queue ne fe crotte ni ne fe faliffe point. On met auffi un *trouffe-queue* aux chevaux fauteurs pour la tenir en état, & empêcher qu'ils n'en jouent. Il eft auffi long que le tronçon de la queue, & s'attache par des contrefanglots au culeron de la croupiere & à des courroies qui paffent entre les cuiffes du cheval & le long des flancs jufqu'aux contrefanglots de la felle.

TROUSSEQUIN, f. m. (*terme de Sellier.*) piece de bois cintré qui s'éleve

sur l'arçon du derriere d'une selle, & qui sert à en affermir les battes. (*D. J.*)

TROUSSER, v. act. (*Gram.*) relever, replier, remonter plus haut. On *trousse* ou mieux *retrousse* un habit trop long; une femme *troussée* est plus immodeste qu'une femme nue.

TROUSSER, *terme de galere*, (*Marine.*) c'est se courber en dedans.

TROUSSER, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval qui a des éparvins secs qui lui font trop lever les jarrets, à quelque allure que ce soit.

TROUSSER, *en terme de Cuisine*, c'est appliquer les pates d'un animal sur sa cuisse, ou les passer dans un trou qu'on fait près de chacune d'elles, & amener le bout des aisles sur son dos en les retournant.

TROUTE, *voyez* TRUITE.

TROUVAILLE, s. f. (*Gram. & Jurisf.*) dans l'ancienne coutume d'Orléans signifie *épave*. *Voyez* ÉPAVE.

Droit de trouvaille, dans les coutumes de la mer, est la part qui appartient à ceux qui ont trouvé ou sauvé des marchandises perdues. (*A*)

TROUVER, RENCONTRER, (*Synon.*) nous *trouvons*, dit l'abbé Girard, les choses inconnues, ou celles que nous cherchons. Nous *rencontrons* les choses qui sont à notre chemin, ou qui se présentent à nous, & que nous ne cherchons point.

Les plus infortunés *trouvent* toujours quelques ressources dans leurs disgraces. Les gens qui se lient aisément avec tout le monde, sont sujets à *rencontrer* mauvaise compagnie.

Trouver se dit dans un sens très-étendu au figuré; il signifie quelquefois *inventer*. Newton a *trouvé* le calcul des fluxions; d'autrefois il signifie *donner son jugement* sur quelque chose. MM. de Port-Royal *trouvent* que Montagne est plein de vanité. (*D. J.*)

TROUVERE, s. m. (*Poés. prov.*) vieux mot François, synonyme de *troubadour*. *Voyez* TROUBADOUR.

C'est le nom que l'on donnoit autrefois, & que l'on donne encore aux premiers poëtes provençaux, inventeurs des syrventes, satires & chansons, que les ménétriers alloient chanter chez les grands. On appelloit aussi les trouveres *trouvours* & *trouveurs*.

Le président Fauchet nous apprend qu'il y avoit autrefois en France des personnes qui divertissoient le public sous les noms de *trouveres*, *chanteres*, *conteurs*, *jougleurs ou jugleurs*, c'est-à-dire *menestriers* chantant avec la viole. Les *trouveres* composoient les chansons & les autres les chantoient; ils s'assembloient & alloient dans les châteaux. Ils venoient, dit Fauchet, aux grandes assemblées & festins donner plaisir aux princes, comme il est expliqué dans ces vers tirés du *tournoiement* de l'antéchrist, composé au commencement du regne de S. Louis, par Huon de Méry.

Quand les tables oitées furent,
Cil jugleur enprès esturent;
Sont vielles & harpes prises
Chansons, lais, vers & reprises,
Et de geste chanté nos ont.
Et escuyer, antéchist font
Rebarder par grand deducit.

Ils ne chantoient pas toujours; souvent ils récitoient des contes qu'ils avoient composés, & qu'ils appelloient *fabliaux*. *Voyez* FABLIAU. (*D. J.*)

TROYE, *Géogr. mod.*) *Troja*, *Ilium*, *voyez* TROIE.

TROYE-GEWICHT, s. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Hollande ce qu'on appelle en France *poids de marc*. *Voyez* POIDS & MARC. *Dictionnaire de Commerce.*

TROYES, (*Géogr. mod.*) ville de France en Champagne, dont elle est capitale, sur la Seine, à 26 lieues au midi de Rheims, & à 35 au sud-est de Paris.

Troyes a quatorze paroisses, deux abbayes d'hommes & une de filles, un séminaire gouverné par les prêtres de la mission, & dont le revenu est de quarante-cinq mille livres. Il y a dans cette ville, élection, maréchaussée & siege présidial. Il y a aussi une commanderie de Malte, dont le revenu est de douze mille livres; enfin on y voit plusieurs couvens de religieux & de re-

ligieuſes. Son commerce a été autrefois très-floriſſant. Il conſiſte aujourd'hui en toiles, en blanchiſſage de cire, en chandelles & en vin. Les ſtatuts des communautés de cette ville doivent être rectifiés à pluſieurs égards, ſur-tout en fait de maîtriſe & de reglemens impoſſibles dans l'exécution.

Troyes manque de bonne eau à boire, & auroit beſoin de fontaines publiques tirées de ſources d'eaux vives. Son terroir produit des grains, des vins & des fruits en abondance.

Son premier évêque, S. Amatre, vivoit l'an 340. L'évêché eſt compoſé de 372 paroiſſes & de 98 annexes, diviſées en huit doyennés ſous cinq archidiacres. Cet évêché vaut vingt à vingt-quatre mille livres de rente. *Long.* ſuivant Caſſini, 22, 31', 30''; *latit.* 48, 15'.

Troyes a pris ſon nom des peuples Celtes, *Tricaſſes* ou *Trecaſſes*, que Céſar n'a point connus, mais qu'Auguſte a dû établir en corps de peuple ou de cité, puiſqu'il eſt le fondateur de leur ville principale, qu'il appella *Auguſtobona* ou *Auguſtomana*, nom qui a été en uſage juſqu'au cinquieme ſiecle. Pline fait mention des *Tricanes* parmi les Celtes, ſans nommer leur ville *Auguſtobona*; mais Ptolomée la nomme. Enſuite le nom du peuple a prévalu, & *Tricaſſes* a été corrompu en *Trecæ*, en ſorte que les écrivains qui ſont venus depuis Grégoire de Tours appellent toujours Troyes, *Trecæ*.

Après la chûte de l'empire Romain, cette ville paſſa au pouvoir des Francs; & après la diviſion de la France en Auſtraſie & Neuſtrie, *Troyes* fut de la Neuſtrie, en ſorte que les rois de la Neuſtrie en ont toujours eu la propriété ou la ſouveraineté. Lorſqu'on inſtitua une quatrieme Lyonnoiſe ſur le déclin de l'empire Romain, la ville de *Troyes* fut miſe ſous cette province, voilà pourquoi les évêques de *Troyes* ont toujours juſqu'à préſent reconnu celui de Sens pour leur métropolitain.

Jarchi ou *Jarhi* (Salomon), autrement nommé *Iſaacites*, rabbin célebre du xij, ſiecle, étoit de *Troyes*, ſelon R. Ghédalia & la plupart des autres chronologiſtes juifs. Il commença à voyager à l'age de trente ans. Il vit l'Italie, enſuite la Grece, Jéruſalem & toute la Paleſtine; puis il alla en Egypte, & s'aboucha avec le rabbin Maimonides. Il paſſa en Perſe, en Tartarie, en Moſcovie, en d'autres pays ſeptentrionaux, & enfin en Allemagne, d'où il revint dans ſa patrie, ayant employé ſix années à ce grand voyage. Il ſe maria, & eut trois filles, qui épouſerent de ſavans rabbins.

Les commentaires de Jarchi ſur l'écriture ſont fort eſtimés des juifs, & quelques-uns ont été traduits en Latin par des chrétiens. Genebrard a publié à Paris en 1563 la verſion du commentaire ſur Joël, & en 1570 celle du commentaire ſur le cantique des cantiques. Arnaud de Pontac eſt l'auteur de la traduction Latine des commentaires de Jarchi ſur Abdias, ſur Jonas & ſur Sophonie, qui ont été imprimés à Paris l'an 1566, *in*-4°. Henri d'Aquin publia dans la même ville en 1522 le commentaire de Jarchi ſur Eſther, avec des notes. On a inſéré finalement tous les commentaires de ce rabbin ſur l'écriture dans les bibles de Veniſe & de Bâle. Enfin on a imprimé, avec le corps du thalmud, ſes gloſſes ſur ce grand livre. On met ſa mort l'an 1173. Il eſt bon de remarquer que le rabbin Jarchi, Jarhi, Iſaaki, Iſaacites & Raſci ſont le ſeul & même homme.

Parlons à préſent de quelques-uns de nos ſavans chrétiens nés à *Troyes*.

Cauſſin (Nicolas), jéſuite & confeſſeur de Louis XIII, s'eſt fait de la réputation par un ouvrage qu'il intitula, *la cour ſainte*, imprimé en 1625, *in*-8°. enſuite en 1664, en deux volumes *in*-4°. enfin en 1680 en deux volumes *in-fol.* On a traduit cet ouvrage en Latin, en Italien, en Eſpagnol, en Portugais, en Allemand & en Anglois. Le P. Cauſſin favoriſa la liaiſon du roi pour mademoiſelle de la Fayette, liaiſon qui pouvoit ſervir à faire rappeller la reine mere, & diſgracier le cardinal de Richelieu; mais le miniſtre l'emporta ſur la maîtreſſe & ſur le confeſſeur. Mademoiſelle de la Fayette fut obligée de ſe retirer dans un couvent, & bientôt après en 1637 le P. Cauſſin fut arrêté, privé de ſon emploi, & relégué en baſſe Bretagne. Il ne revint à Paris qu'après la mort de ſon éminence, & mourut dans la maiſon profeſſe en 1651, âgé de 71 ans.

Cointe (Charles le), prêtre de l'oratoire, naquit en 1611, & mourut en 1681, à 70 ans, après avoir publié en Latin les annales eccléſiaſtiques de France, en huit volumes *in-fol.* imprimés au Louvre par ordre du roi. Ces annales commencent à l'an 235, & finiſſent à l'an 835. Elles contiennent les décrets des conciles de France, avec des explications, le catalogue des évêques & leurs vies, les fondateurs, les privileges des monaſteres, les vies des ſaints, les queſtions de doctrine & de diſcipline. C'eſt un ouvrage d'un prodigieux travail, d'une recherche ſinguliere, mais dénué de tout ornement, & qui ne ſe fait point lire avec plaiſir. Le premier volume parut en 1666, & M. Colbert protégea l'auteur tant qu'il vécut.

Henrion (Nicolas), né en 1663, mort en 1720, s'attacha à l'étude des médailles, & à la connoiſſance des langues orientales. Il fut aggrégé en 1701 à l'académie des inſcriptions; cependant il n'y a rien ſous ſon nom dans les mémoires de cette académie, & fort peu de choſes dans ſon hiſtoire.

Noble (Euſtache le) naquit en 1643, & fit quantité de petits ouvrages en proſe & en vers, qui eurent un grand cours. Il devint procureur-général au parlement de Metz, où ſa mauvaiſe conduite lui ayant attiré des affaires fâcheuſes, il fut détenu pluſieurs années en priſon, & perdit ſa charge. Il mourut à Paris en 1711, à 68 ans, ſi pauvre, que la charité de la paroiſſe de S. Severin fut obligée de le faire enterrer. Brunet, libraire, a recueilli ſes œuvres, & les a imprimées en vingt volumes *in*-12. c'eſt un mêlange d'écrits ſacrés & profanes, d'hiſtoriettes & de pieces graves, de fables, de contes, & de traductions en vers des pſeaumes, de ſatires de Perſe, de comédies, & d'épîtres morales.

Paſſerat (Jean), né en 1534, ſe rendit très-habile dans les belles-lettres, & joignit une rare politeſſe à beaucoup d'érudition. Il ſuccéda à Pierre Ramus dans la chaire d'éloquence, & mourut en 1602, à 68 ans. On a de lui des commentaires ſur Catulle, Tibulle & Properce, un livre *de cognatione litterarum*, des notes ſur Pétrone, & des poéſies Latines, dont les vers marquent beaucoup de pureté de ſtyle.

On ne fait pas le même cas de ceux de l'abbé Boutard, compatriote de Paſſerat, né un ſiecle après, & mort à Paris en 1729, âgé de 75 ans. Cet abbé ayant compoſé en vers Latins l'éloge de M. Boſſuet, ce prélat lui conſeilla d'en compoſer un autre à la gloire de Louis XIV, & ſe chargea de le préſenter lui-même. Le roi récompenſa l'auteur par une penſion de mille livres, & M. Boſſuet lui procura des bénéfices qui le mirent fort à ſon aiſe. L'abbé Boutard ſe trouvant riche, imagina avoir des talens extraordinaires pour la poéſie. Il ornoit de ſes vers tous les monumens érigés en l'honneur de ſa majeſté, & ſe croyoit obligé par état de ne laiſſer paſſer aucun événement remarquable du regne de ce prince, ſans le célébrer; cependant le public mépriſa le poëte, ſa verſification commune, ſes expreſſions impropres, & ſes penſées obſcures.

Mais MM. Pithou freres ont fait un honneur immortel à la ville de *Troyes* leur patrie. *Pithou* (Pierre), célebre juriſconſulte & l'un des plus ſavans hommes du xvj. ſiecle, naquit en 1539, & mourut à Nogent-ſur-Seine en 1596, à 57 ans.

Perſonne, dit M. de Thou, n'a jamais mieux ſu ſes affaires domeſtiques, qu'il ſavoit l'hiſtoire de France & des étrangers. La mort de cet homme incomparable, ajoute-t-il, avec lequel je partageois mes ſoins, & à qui je communiquois mes études, mes deſſeins, & les affaires d'état, me fut ſi ſenſible, que je ceſſai entiérement l'hiſtoire que j'avois commencée; & j'euſſe tout-à-fait abandonné cet ouvrage, ſi je n'avois pas cru devoir cette marque de reſpect à ſa mémoire, que d'achever ce que j'avois entrepris par ſes conſeils.

Dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a compoſé ou qui ſont ſortis de ſa bibliotheque, on eſtime ſinguliérement ſon traité des libertés de l'égliſe gallicane, qui ſert de fondement à tout ce que les autres en ont écrit depuis. La premiere édition de cet ouvrage conçu en 83 articles, parut à Paris en 1594, avec privilege. Les maximes qui y ſont détachées & ſuivies par articles, ont

ont en quelque sorte force de loix ; quoi-qu'elles n'en ayent pas l'authenticité. Le roi en a reconnu l'importance par son édit de 1719, où l'article 50 est rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos libertés dans leurs certificats. Comme M. Pithou avoit lû les anciens écrivains Grecs & Latins, & qu'il les avoit conférés avec les vieux exemplaires, il en a mis plusieurs au jour, & y a joint ses savantes notes. On lui doit encore des éditions de plusieurs monumens sacrés & profanes, des *missellanea ecclesiastica*, quantité de collections historiques, le canon des écritures de Nicéphore, des fragmens de S. Hilaire, les coutumes du bailliage de *Troyes*, avec des annotations. *&c.*

Pithou (François) avocat au parlement de Paris, frere du précédent, fut comme lui, un homme d'une vertu rare, d'une modestie exemplaire, extrêmement habile dans les belles-lettres, dans le droit, & pour couper court, l'un des plus savans hommes de son temps. Il ne voulut jamais que l'on mît son nom à aucun de ses ouvrages. Ce fut lui qui découvrit le manuscrit des fables de Phedre, & il le publia conjointement avec son frere pour la premiere fois. Ces deux illustres savans, les Varrons de la France, travaillerent toujours ensemble. François Pithou donna tous ses soins à restituer & à éclaircir le corps du droit canonique, ouvrage qui parut en 1687, & c'est la meilleure édition. Le *Pithœana* est aussi de lui. Il est encore l'auteur de la comparaison des loix Romaines avec celles de Moïse, & de l'édition de la loi salique, avec des notes. Il fut du nombre des commissaires qui reglerent les limites entre la France & les Pays-Bas. Il étoit né en 1544, & mourut en 1621, âgé de 77 ans. Le lecteur peut voir le catalogue des ouvrages de MM. Pithou, à la tête de leurs œuvres imprimées en 1715 en Latin.

Leur famille originaire de Vire en basse Normandie remontoit jusqu'à un Guillaume Pithou, qui est nommé entre ceux qui se croiserent pour la Terre-sainte en 1190 ; mais indépendamment de la noblesse, le nom de cette famille fleurira dans la littérature, tant que les lettres subsisteront dans le monde. On peut dire de chacun des deux freres que j'ai nommés, un seul d'eux contenoit plusieurs savans, & ce qui est plus estimable que le savoir, chacun portoit également un attachement religieux à l'amour de la vérité. Pierre Pithou a eu plus d'historiens que n'en ont eu la plupart des souverains. On en compte jusqu'à sept qui se sont fait un honneur de célébrer sa gloire, en écrivant sa vie ; mais M. Boivin le cadet a remporté le prix dans cette carriere. (*M. le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROYES, *blanc de*, *blanc d'Orléans*, *blanc d'Espagne*, *&c.* on appelle ainsi une préparation de craie que l'on divise en molécules fort fines, qu'on met en différentes formes de pains, & qu'on emploie dans les arts : nous croyons devoir entrer dans quelques détails instructifs sur la nature, la préparation, & les usages du blanc, & sur-tout de celui qui se fait à Troyes, & de celui qu'on prépare à Cavereau, village à neuf lieues d'Orléans, que nous comparerons ensemble.

La matiere du *blanc de Troyes* se trouve en grande abondance dans un village nommé *Villeloup*, distant de Troyes d'environ 4 lieues du côté de l'ouest ; le sol dans les environs est une terre très-maigre & peu profonde, qui peut à peine porter du seigle. Sous cette couche légere regne un gros massif de craie plein de fentes & de gerçures si fréquentes qu'on n'en peut tirer aucune pierre qui ait de la consistance & de la solidité, mais cette craie qui n'est point propre à bâtir devient une matiere infiniment précieuse par l'emploi que l'on en fait à Troyes pour la fabrique du blanc.

Les habitans de Villeloup commencent par tirer cette matiere en petits moëllons, & après l'avoir laissé essuyer à l'air, ils la battent avec des maillets armés de clous, & la réduisent en une poudre grossiere qu'ils passent au crible ; le blanc brute est ensuite voituré à Troyes, où les ouvriers qui l'achetent exigent, comme une condition très-essentielle, qu'il leur soit livré parfaitement sec, & dégagé de toute cette humidité dont il peut être imprégné dans la carriere. Il paroît que dans cet état requis de parfaite siccité, la matiere brute a plus de facilité à se laisser pénétrer plus intime-

ment de l'eau dont on l'arrofe, qu'elle fe divife en molécules plus fines par l'action d'un fluide qu'elle boit avec plus d'avidité, & qu'en conféquence elle fe réduit plus facilement en bouillie.

Les ouvriers emploient pour détremper leur craie l'eau blanche qui a déjà fervi, & qu'on a tiré des opérations précédentes. Après qu'on a réduit la craie en bouillie, ce qui n'eft pas long, vû l'extrême facilité avec laquelle la craie feche s'imbibe d'eau, on paffe au moulin la bouillie après l'avoir long temps braffée. Cette nouvelle manipulation a pour but de fuppléer à ce que l'eau n'a pu faire par rapport à la divifion de la craie, de la réduire en une pâte compofée de molécules très-fines, & capables de former des couches plus uniformes & plus brillantes lorfqu'on l'étend fur des furfaces unies, en un mot, de favorifer tous les effets du blanc.

Le moulin qui fert à cet ufage eft affez femblable à celui avec lequel on broye la moutarde, & on le fait jouer de la même maniere; il eft compofé de deux meules de feize à dix-fept pouces de diametre, qui font des fragmens de vieilles meules de moulins à bled. La meule fupérieure qui a environ deux pouces & demi d'épaiffeur, a au centre une ouverture d'un demi-pouce de diametre, à laquelle eft adaptée une écuelle percée, où l'ouvrier jette de temps-en-temps fa bouillie de craie; la matiere defcend peu-à-peu entre les meules, & s'écoule après la trituration en formant un filet continu par une ouverture latérale pratiquée dans la cage qui renferme le tout. Plus la matiere eft fondue & réduite & les meules ferrées, plus le blanc qui paffe eft affiné. Les différens degrés d'attention que les ouvriers apportent à toutes ces préparations décident de la fineffe du blanc; un ouvrier peut en faire paffer au moulin jufqu'à fix cens livres par jour, mais il en fait paffer un tiers moins de celui qui a acquis la derniere perfection.

Les peintres de bâtimens ou autres ouvriers qui veulent ménager la dépenfe de blanc de cérufe, & qui n'ont pas befoin de préparations à l'huile, demandent quelquefois du blanc de la plus grande fineffe, afin d'avoir moins de peine à le broyer fur le marbre, & qu'il faffe un meilleur effet. Lorfqu'il fera employé dans ces cas, l'ouvrier prévenu, pour répondreaux intentions du peintre, ou plutôt du barbouilleur, eft obligé de paffer trois fois la matiere du blanc par le moulin.

On verfe dans des tonneaux la bouillie de craie qui a éprouvé la trituration du moulin, & on la laiffe repofer pendant fept ou huit jours; la matiere craïeufe fe précipite infenfiblement au fond du tonneau, & l'eau qui s'en défaifit furnage, de forte qu'on peut l'épuifer à mefure avec une écuelle; c'eft cette eau que l'on emploie à détremper la matiere brute comme nous l'avons obfervé plus haut.

Le fédiment craïeux qui fe dépofeau fond des tonneaux ne parvient pas de lui-même à un état de confiftance affez confidérable pour qu'on puiffe le manier aifément & le réduire en pain, quand même on voudroit former la craie en cet état dans des moules, les pains qui en réfulteroient feroient expofés à fe gercer en féchant; la confiftance de la craie eft alors telle à peu près que celle de la chaux lorfqu'elle eft univerfellement fondue. Pour parvenir donc à donner à la craie le degré de confiftance & de deffé-chement convenable, l'ouvrier étend fa matiere, qui eft fort molaffe, fur des treillis qu'il place au deffus d'un lit de blanc brut. C'eft ici le point le plus délicat de fa manipulation & d'un procédé qui fuppofe une fagacité bien digne de l'attention des phyficiens & des philofophes, pour le dire en paffant, c'eft cette phyfique ufuelle qui mérite le plus notre étude fur tout lorfqu'elle préfente le réfultat des effais journaliers & traditionels appliqués aux arts; je dis donc que la pouffiere de la craie brute qui eft fort feche attire puiffamment & boit l'humidité furabondante du fédiment craïeux, en forte que celui-ci parvient en vingt-quatre heures à une confiftance de pâte très-maniable. L'ouvrier n'a befoin pendant tout ce temps que de remuer une fois feulement fa matiere, afin que toutes fes parties foient expofées également à l'action de la terre abforbante, & que la pâte s'affirme également dans toute fa maffe. Je ferai remarquer ici une vérité affez importante, prouvée par tous ces effais mul-

tipliés, qui est que l'air agit moins efficacement & moins promptement que la matiere brute & seche pour dégager l'eau de la craie imbibée.

Enfin l'ouvrier forme avec les mains seules des pains de sa pâte de craie, dont la figure est celle d'un parallelepipede émoussé par les côtés ou arrêtes, les plus gros n'excedent pas trois livres ; pour le débit en détail on en fait des pains arrondis en forme de mamelle.

Il ne reste plus maintenant qu'à exposer la maniere dont on fait sécher les pains nouvellement formés, & il y a encore une petite manipulation fort fine & fort physique. Comme les pains ont six faces, il n'y en a que cinq qui puissent être exposées à l'air, le pain étant posé sur la sixieme ; si celle-ci ne séchoit pas dans la même progression que les autres, peut-être y auroit-il à craindre des gerçures, ou au moins on feroit dans la nécessité de retourner souvent les pains. Mais par une suite de procédés & de réflexions l'ouvrier a senti qu'il éviteroit tous ces inconvéniens & ces embarras, en posant ces pains nouvellement formés sur des moëllons secs de la craie de Villeloup de trois ou quatre pouces d'épaisseur. Le moëllon séche l'humidité & en enleve autant que l'air, ils en prennent une si grande quantité qu'il leur faut un beau jour d'été pour se sécher & être en état de recevoir de nouveaux pains. C'est dans l'endroit le plus élevé des maisons & le plus exposé à l'action de l'air, que les vinaigriers (car ce sont eux qui à Troyes sont attachés à cette besogne) préparent le blanc, & qu'ils conservent la vieille eau blanchie qui doit détremper le blanc brute ; ils ne travaillent à cette fabrique que depuis le mois d'avril jusqu'à la fin du mois d'octobre ; la moindre gelée dérangeroit tout le travail, & dissoudroit même les pains nouvellement formés.

Les pains une fois séchés sont extrêmement fragiles ; les molécules qui les forment n'ayant point naturellement de viscosités qui puissent les lier entre elles, & les ouvriers ne faisant entrer aucune espece de colle dans leur préparation, il est nécessaire que les parties craïeuses soient unies seulement par une juste position qui est l'ouvrage de l'eau, cette non-viscosité paroit même un point important par rapport à la bonté du blanc. De toutes les différentes carrieres de craie qui se trouvent aux environs de Troyes, & qui fournissent des matériaux propres pour les édifices, il n'y a que celle de Villeloup dont la craie ait été jusqu'à présent accueillie par les ouvriers, comme ayant toutes les qualités requises pour se prêter à toutes leurs opérations. Quelques-uns ayant voulu épargner les frais de voiture, avoient tenté de préparer la craie tirée des carrieres plus voisines de Troyes ; mais ils ont trouvé plus de difficulté à la façonner que la matiere de Villeloup, & moins de blancheur dans les pains qui en provenoient. Quelques cantons de Villeloup fournissent même de la craie dans laquelle les ouvriers rencontrent des marques de viscosité sensibles, qui l'empêche de passer facilement au moulin, & qui en général la rend peu susceptible de se prêter à toutes leurs manipulations.

Il paroît donc que toutes les qualités requises par nos ouvriers pour la matiere du blanc sont ; 1°. qu'elle soit très-blanche ; 2°. qu'elle soit tendre & friable ; 3°. qu'elle ne soit point visqueuse ; 4°. qu'elle soit exempte de toute terre ou pierre étrangere, tels que les petits graviers ou molécules ferrugineuses ; les ouvriers prétendent qu'il ne faudroit qu'un grain de gravier gros comme une tête d'épingle pour arrêter l'ouvrage du moulin & les obliger à le démonter ; la craie de Villeloup réunit toutes ces qualités ; elle donne le plus beau blanc, elle est sans aucun mêlange, & se prête à tous les procédés essentiels dont nous venons de donner les détails.

Ces considérations nous conduisent naturellement à faire mention du blanc qui se façonne au Cavereau, village à 9 lieues au dessous d'Orléans, sur la Loire, & dont M. Salerne, médecin à Orléans, & correspondant de l'académie des sciences parle, dans un discours inséré, *tom. II, p. 5*, des mémoires présentés à cette académie ; il nous apprend que cette craie de Cavereau est grasse & liée, propre à se détacher en masse comme la marne, & que les habitans de Cavereau la mêlent par petits tas, qu'ils pétrissent à pieds nus en ôtant toutes les

petites pierres & en y jettant de l'eau à différentes reprises. Après cette premiere préparation ils en forment des rouleaux gros comme le bras, puis ils les coupent au couteau par morceaux de la longueur d'environ quatre à cinq pouces, pour les mouler carrément & uniment en les tapant sur une petite planche. Tel est, ajoute-t-il, le *blanc d'Espagne* qu'ils nomment *grand blanc* ou *blanc carré*, à la différence d'une autre sorte qu'ils appellent *petit blanc* ou *blanc rond*; le dernier est effectivement arrondi en forme de mamelle, il est plus fin & plus parfait que le précédent, parce qu'étant façonné à la main, il contient moins de gravier ou de pierrettes. Ce travail dure jusqu'à la vendange, ou jusqu'au commencement des froids & des mauvais temps, alors ils le cessent, parce qu'il faut un beau soleil pour sécher le blanc.

Après ces détails de la préparation du blanc au Cavereau, on peut se convaincre aisément que les différences sont à l'avantage du blanc façonné à Troyes; il paroît d'abord que la viscosité est très-marquée dans la craie de Cavereau, ainsi que le gravier & autres pierres dures, & grumeaux terreux, ochreux, &c. J'ai vu moi-même dans ce village la matiere du blanc; c'est une marne blanche, douce au toucher, qui boit l'eau avec avidité, & se résout en pâte qui se pétrit aisément; je l'ai trouvé mêlée pour lors de petits débris de cos & de silex qui coupent quelquefois les doigts des ouvriers qui la pétrissent; cette propriété qu'elle a de se pétrir & de se réduire en une pâte molle qui s'alonge sous les pieds, semble indiquer une qualité argilleuse qui lie les parties, & permet de sécher les pains au soleil sans qu'ils se gercent; en un mot elle a tous les caracteres de la marne, les pains d'ailleurs se sechent très-aisément, parce que la marne quitte l'eau plus facilement que la craie; en conséquence de ces imperfections dans la matiere premiere, les manipulations ne s'y exécutent pas avec les attentions scrupuleuses dont on use à Troyes; on voit bien que le mêlange des petites pierres ne permettroit pas de faire usage du moulin; les différentes qualités du *blanc d'Orléans* dépendent, à ce qu'il paroît, du plus ou moins de gravier qui s'y trouve mêlé; au lieu qu'à Troyes tout est égal, à la trituration près; enfin, les ouvriers de Troyes évitent le soleil, & y suppléent par un procédé très-ingénieux, qui n'est peut-être pas nécessaire au Cavereau, vu la viscosité de la craie, car l'action du soleil qui seche les pains du Cavereau, feroit gercer ceux de Troyes.

Je soupçonne que le nommé *Vignereux*, qui le premier a façonné le blanc au Cavereau, & qui y a laissé beaucoup de ses descendans, comme le rapporte M. Salerne, est un homme sorti de Troyes, car il y a encore dans un fauxbourg de Troyes une famille de ce nom; cet homme aura reconnu une certaine analogie entre la matiere marneuse du Cavereau & le *blanc de Troyes*; mais, ou il n'étoit pas instruit du procédé des artisans de Troyes, ou plutôt il aura trouvé une matiere peu susceptible de leurs préparations par les raisons que nous avons détaillées.

Instruit de tous ces faits, j'ai été curieux de comparer ensemble les effets du *blanc de Troyes*, avec ceux du *blanc d'Orléans*, & d'après la plus légere inspection & les usages les plus communs, il n'y a pas lieu d'hésiter à donner la préférence à celui de Troyes, les couches du *blanc de Troyes* sont plus uniformes, plus brillantes, plus blanches, parce que les molécules en sont plus fines & sans aucun mêlange de grumeaux pierreux, tels qu'on les découvre aisément à l'œil dans les pains d'Orléans; enfin, si l'on emploie le *blanc de Troyes* comme terre absorbante, il y a tout lieu de croire que la matiere n'ayant aucune viscosité, & étant d'ailleurs réduite en molécules plus fines que celles du *blanc d'Orléans*, doit avoir des effets beaucoup plus complets & beaucoup plus prompts, car les terres absorbantes agissent en proportion de la division de leurs parties; d'ailleurs les petites pierres & silex du *blanc d'Orléans* peuvent déchirer les étoffes & les parties ochreuses, les tacher, lorsqu'on emploie le blanc pour les dégraisser.

Depuis quelque temps on débite à Paris des pains de blanc encore plus grossier que celui d'Orléans, sous le nom abusif de *blanc d'Espagne*; la matiere de ce blanc

se tire proche de Marly & au dessous de Meudon, on la détrempe dans des tonneaux; on la brasse; & l'on tire l'eau chargée des molécules craïeuses qu'on laisse reposer ensuite, & on forme les pains du sédiment qu'on fait sécher comme ceux du Cavereau, la craie paroît fort grasse au toucher, mêlée de matiere ochreuse.

L'usage du blanc est assez connu; on en blanchit les appartemens; il sert, comme nous l'avons dit, de terre absorbante pour dégraisser les serges, les draps, les couvertures, au lieu de les blanchir au soufre; on en met aussi une premiere couche avec de la colle sur les moulures qu'on se propose de dorer; il sert aussi de base pour étendre certaine préparation terreuse colorée.

La matiere brute voiturée à Troyes, vaut 4 à 5 sous le boisseau du pays; les ouvriers prétendent qu'il en faut trois boisseaux pour un cent pesant, mais on en peut douter, si l'on considere que le boisseau de Troyes contient 20 pintes du pays, qui correspondent à 24 pintes de Paris; & comme on mesure comble la matiere brute du blanc, il est à présumer que le boisseau contient alors 26 pintes de Paris; il ne paroît pas vraisemblable qu'ils emploient 78 pintes de blanc pour un cent pesant; quoi qu'il en soit, le blanc d'une médiocre qualité se vend actuellement 25 à 30 sous le cent; & le plus parfait quelquefois jusqu'à 40 & 45 sous le cent pesant pris en gros. Cette marchandise est plus chere en temps de paix. Le blanc brut augmente aussi de prix à proportion. Les vinaigriers de Troyes en font des envois dans tout le royaume, & même en Allemagne. *Voyez* mémoires de l'académie des sciences, *année 1754*, & les éphémérides Troyennes, *année 1759. Article de M.* DESMARAIS.

TRUAGE, (*Jurisprudence.*) *Voyez*, *ci-devant*, TREU.

TRUAND, s. m. (*Langue Franç.*) *truand*, *truande*, *truander*, *truandaille*, sont de vieux mots qui étoient autrefois fort en usage, comme il paroît par le roman de la Rose, Villon, l'auteur de la comédie de Pathelin, & autres.

Truand signifioit un mendiant valide qui fait métier de gueuser; *truander*, demander l'aumône par fainéantise, par libertinage; *truandaille*, nom collectif, pour dire de la gueuserie, des gueux, des vauriens: ce mot se trouve dans la vieille bible des noëls.

> *Vous n'êtes que* truandaille,
> *Vous ne logerez point céans.*

Truande s'est dit encore dans le dernier siecle au figuré, pour une *salope*.

> *Ah!* truande, *as-tu bien le courage*
> *De me faire cocu à la fleur de mon âge.*
>
> MOLIERE.

Ces mots pourroient donc bien venir de *truillon*, qui, en langage Celtique ou bas-Breton, signifie *guenille*. Nicod prend aussi le mot de *truand* pour un bateleur.

Borel a dit *trualté*, pour *gueuserie*. Il ajoute que *truand*, *truande*, *truandaille*, se prennent pour des souillons, des souillones, & comme qui diroit, tripiers, tripieres, *triperia*, d'où vient la rue de la *Truanderie*, qu'on appelloit anciennement par cette raison, *vicus Trutenariæ*, selon le chartulaire de S. Lazare. (*D. J.*)

TRUAU, s. m. (*Mesure de continence.*) cette mesure tient un boisseau & demi; elle est d'usage en certains cantons du royaume. *Dictionnaire des arts.* (*D. J.*)

TRUBICE, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de Pologne, au palatinat de Kiovie. Elle se jette dans le Borysthene, à deux milles germaniques au dessous de Pereslaw. (*D. J.*)

TRUBLE, *Voyez* PALETTE.

TRUBLE *ou* TROUBLE, qu'on appelle en quelques endroits *Aiguette*, (*Pêche.*) c'est un petit filet de pêcheur, qui a à peu près la figure d'un grand capuchon à pointe ronde, dont l'ouverture est attachée à un cerceau, ou à quatre bâtons suspendus au bout d'une perche: on s'en sert pour pêcher les écrevisses, & aussi pour d'autres poissons. On amorce la *truble* avec une poignée de vers de terre, qu'on enfile par le milieu du corps, & qu'on lie pour pendre au haut de ce filet, de sorte qu'ils soient

à demi-pied du fond du filet quand on le plonge dans l'eau.

TRUBRIDGE, (*Géogr. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le Wiltshire. Il est renommé par ses ouvrages de laine. (*D. J.*)

TRUCHEMENT, s. m. (*Gramm.*) interprete commun entre deux personnes qui parlent des langues différentes.

TRUCHEMENT, (*Hist. Rom.*) en Latin *interpres*. Quoique presque tous les Romains entendissent & parlassent le Grec, cependant les gouverneurs de province avoient toujours avec eux un *truchement*, même dans les provinces où on parloit Grec, comme dans la Sicile, dans l'Asie mineure, dans la Macédoine, parce qu'il leur étoit défendu de parler une autre langue que la Latine, lorsqu'ils étoient en fonction. On peut citer pour preuve Cicéron, à qui l'on reprocha d'avoir parlé Grec dans le sénat de Syracuse, pendant qu'il étoit questeur en Sicile. La république entretenoit aussi des *truchemens* dans les villes de commerce, & sur-tout dans les ports de mer, pour la commodité des étrangers de différentes nations qui y abordoient. (*D. J.*)

TRUCHEMENT, (*Hist. mod.*) dans les contrées du Levant, signifie un *interprete*; ce sont ordinairement des Grecs ou des Arméniens qui remplissent cette fonction à la cour du grand-seigneur. *Voyez* DROGMAN.

TRUHSES, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une des quatre anciennes & principales charges de l'empire de Constantinople, & de celui d'Allemagne. On appelloit autrefois celui qui en étoit revêtu, *præpositus mensæ regiæ*: on l'a nommé ensuite *archi-dapifer*. La fonction de l'archi-*truchses* en Allemagne, au couronnement de l'empereur, consiste aujourd'hui à porter sur la table de ce prince, entre deux plats d'argent, une piece du bœuf qu'on rôtit tout entier à cette solemnité. Autrefois les empereurs donnoient cet emploi, selon leur choix, à quelque prince de l'empire, jusqu'à ce que cette charge fut attachée à la maison Palatine, qui la perdit ainsi que l'électorat en 1623; mais elle lui fut rendue en 1708, & depuis elle repassa à la maison de Baviere en 1714. La charge de *truchses* héréditaire de l'Empire sous l'archi-*truchses*, appartient aux comtes de Waldebourg. *Voyez* ARCHI-DAPIFER. Codin, *de offic. aulæ Constantinopol.* Fauchet, *de l'orig. des dignités*, *Supplément. de Moreri*, *tome II.*

TRUDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, au diocese de Liege, entre Tongres & Tirlemont. L'évêque de Liege en est co-seigneur avec l'abbaye des bénédictins, que S. Trudo fonda dans cette place, l'an 647.

TRUEC, (*Géogr. mod.*) en Latin du moyen âge *Truccia*; bourg de l'isle de France. Landry maire du palais, gagna à *Truec* en 593, la bataille donnée entre l'armée de Clotaire II, roi de France, & l'armée de Childebert roi d'Austrasie. Mais quel est l'endroit où s'est donnée cette bataille, & où par conséquent doit-on placer le bourg de *Truccia*? La plupart des modernes, entr'autres MM. de Valois, de Cordemoi, & le P. Daniel: croient que *Truccia* est Trouci ou Droissi, sur la Demete; cependant Trouci est dans le Laônois, & l'histoire dit que *Truccia* étoit dans le Soissonnois, au royaume de Neustrie. M. Robbe a assez bien prouvé dans une dissertation sur ce sujet, que *Truec* étoit dans le Soissonnois, sur la rive gauche de l'Aisne, & qu'il se nomme aujourd'hui *Glesle le commun*. (*D. J.*)

TRUELLE, s. f. (*Maçonn.*) outil de fer poli, ou de cuivre, emmanché dans une poignée de bois, qui sert à un maçon pour rendre unis les enduits de plâtre frais, & à prendre le mortier dans le baquet. Il y a des *truelles* triangulaires, dont deux côtés sont tranchans pour grater & nettoyer les enduits de plâtre au sas, & dont l'autre côté est breté ou brételé, c'est-à-dire, a de petites hoches en maniere de scie, pour faire des brétures, gravures, ou raies qui imitent celles de la pierre de taille en badigeonnant. (*D. J.*)

TRUELLE-BRETÉE, s. f. *terme de Maçon*, sorte de *truelle* particuliere qui a des dents, & qui sert aux maçons pour nettoyer le plâtre, lorsque le mur est enduit. (*D. J.*)

TRUELLE, *en terme de raffinerie de sucre*, est un outil semblable à celui des maçons, excepté que celui-ci a le coude bien plus

long. On s'en sert pour faire les fonds. *Voyez* Foncer ; pour ramasser dans les poëlettes ce qui se répand par dessus les bords des chaudieres. *Voyez* Poelettes, & les sirops qu'on renverse souvent par accident.

TRUENTUS, (*Géogr. anc.*) riviere d'Italie, dans le Picenum. La ville *Asculum-Picenum* (Ascoli) capitale du pays, étoit bâtie sur ses bords, dans l'endroit où elle reçoit le fleuve Castellanum. A son embouchure étoit un lieu fortifié nommé *castrum Truentinum*. Pline *l. III*, *c. xiij*, qui nomme le château *Truentum*, parle aussi de la riviere qui lui donnoit son nom. Strabon, *l. V*, *p. 241*, fait mention de la riviere sous le nom de *τρουεντῖνος ποταμὸς*, *Truentinus amnis*, & y met une ville de même nom. Le nom moderne de cette riviere est *Tronto*. (*D. J.*)

TRUFFE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *tuber*; genre de plante qui ne sort pas hors de terre, & qui n'a ni racines, ni tiges, ni feuilles. La *truffe* est ordinairement arrondie, & couverte d'une écorce inégale, raboteuse & hérissée de tubercules en pointes de diamant. Sa substance est dure, calleuse & interrompue par un grand nombre de fentes sinueuses, de sorte qu'elle paroît divisée en plusieurs parties, comme la noix muscade; elle est remplie de capsulles molles, en forme de vessies, arrondies & très-petites, qui renferment chacune deux, trois ou quatre semences rondes ou arrondies, & dont la surface est inégale. *Michelli nova plant. amer. genera*. *Voyez* Plante.

Truffe, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres connus; les *truffes* sont d'une substance charnue, fongueuse, de forme irréguliere, croissant en terre; elles sont quelquefois séparées, & quelquefois réunies ensemble.

S'il y a des animaux, qui ont peu l'air d'animaux, il ne faut pas être surpris qu'il y ait aussi des plantes qui n'en ont pas la mine. Les *truffes* sont de ce nombre; elles n'ont ni racines, ni filamens qui en tiennent lieu, ni tiges, ni feuilles, ni fleurs apparentes, & nulle apparence de graine. Il faut pourtant qu'elles jettent des semences pour se multiplier. En un mot, il faut que ce soit des plantes. Elles méritent bien par leur singularité, qu'on recueille ici ce qu'en ont écrit quelques physiciens, & M. Geoffroy entr'autres, qui a fait un mémoire sur leur nature.

Tous les corps qui paroissent végéter, se peuvent partager généralement en deux classes. La premiere, de ceux à qui il ne manque rien de tous les caracteres des plantes. La seconde, de ceux à qui il en manque quelques-uns. Parmi ces derniers, les uns manquent de fleurs apparentes, comme le figuier dont on croit la fleur renfermée au dedans du fruit. D'autres manquent de fleurs & de graines apparentes, comme la plupart des plantes marines dont on soupçonne les semences renfermées dans des vésicules particulieres. D'autres n'ont que des feuilles sans tige, comme le lichen, le *lactuca marina*, & le nostoch. D'autres ont des tiges sans feuilles, comme les euphorbes, la presle, le litophyton, *&c.* Dautres enfin, n'ont pour ainsi dire, aucune apparence de plantes, puisqu'on n'y distingue ni feuilles, ni fleurs, ni graines. De ce genre sont la plupart des champignons, les éponges, les morilles & sur-tout les *truffes*, qui de plus n'ont point de racines. Les botanistes les ont rangées dans l'ordre des plantes, parce qu'on les voit croître & multiplier; ils ne doutent point qu'elles n'aient du moins les parties essentielles des plantes, si elles n'ont pas les apparentes, de même que les insectes ont la partie essentielle à l'animal, quoique la structure apparente en soit différente.

Cette sorte de plante est une espece de tubercule charnu, couvert d'une enveloppe ou croûte dure, raboteuse, chagrinée, & gercée à sa superficie, avec quelque régularité, telle à peu près qu'on l'apperçoit dans la noix de cyprès. Elle ne sort point de terre; elle y est cachée à environ un demi-pied de profondeur. On en trouve plusieurs ensemble dans le même endroit, qui sont de différentes grosseurs. Il s'en voit quelquefois d'assez grosses pour être du poids d'une livre; & ces dernieres sont rares.

Il ne paroît pas que les anciens aient connu notre *truffe*, car ils décrivent la leur de couleur rougeâtre, & d'une surface lisse; espece de *truffe* qui est encore commune en Italie, & qu'on appelle *truffe*

sauvage; mais dont on ne fait aucun cas. Il est vrai cependant que les Romains recevoient quelquefois une *truffe* blanche d'Afrique, qu'ils estimoient singuliérement pour son odeur; ils la nommoient *truffe* de Lybie, & les Grecs fort peu au fait de toutes les productions Africaines, appelloient celle-ci *misy cyrénaïque*.

Avicenne met au rang des meilleures *truffes*, celles qui sont en dedans de couleur blanchâtre, ou pour mieux traduire le terme qu'il emploie, de couleur de sable, faisant allusion au sable grisâtre qui étoit en usage de son temps. Pline dit, avec peu d'exactitude, que les *truffes* de Lybie étoient plus charnues que les autres. Théophraste s'exprime bien mieux, en disant que leur chair étoit d'un excellent parfum, pour les distinguer des *truffes* de la Grece qui étoient insipides. Comme les *truffes* de Lybie venoient dans les sables brûlans de cette région, on les appelloit *truffes* sablonneuses; & Martial y fait allusion, lorsqu'il décrit les meilleures *truffes*, comme faisant des crevasses sur la surface du terrein. Il est vrai, que nous ne voyons point que la terre se fende dans les endroits où elle porte des *truffes*; & Pline lui-même assure que les *truffes* sont enfouies en terre, sans donner aucune indication de leur place; il a sans doute raison pour les *truffes* Romaines, & le fait est également vrai pour les nôtres; mais puisque Martial parle des *truffes* de Lybie, il faudroit, avant de le censurer, savoir si les *truffes* d'Afrique fendent ou non le terrein des endroits où elles se trouvent; & c'est sur quoi nous avons par hazard le témoignage de Léon l'Africain. Cet auteur qui est fort exact dans son détail des *truffes* de Lybie, rapporte qu'on reconnoît les endroits qui produisent des *truffes*, par la surface de la terre, élevée en petites mottes, & fendue en un grand nombre de crevasses; mais laissons les *truffes* d'Afrique, pour parler de celles de l'Europe qui sont sous nos yeux, & de caractere bien différent.

Les bonnes sont communes en Italie, en Provence, en Dauphiné, dans le Languedoc, l'Angoumois, & le Périgord, où elles sont les meilleures. Il en croît aussi en Bourgogne & aux environs de Paris. Il en vient dans le Brandebourg, & en d'autres endroits d'Allemagne; M. Hatton a le premier découvert les *truffes* de Nortampton, province d'Angleterre, & Morton les a décrites dans son histoire naturelle du pays.

On remarque que les *truffes* viennent plus ordinairement dans des terres incultes, de couleur rougeâtre & sablonneuse, quoique peu grasses. On les trouve au pied & à l'ombre des arbres; on les trouve aussi quelquefois entre des racines, des pierres, & quelquefois en pleine terre. Leur arbre favori est le chêne ou le chêne verd, ou le chêne blanc, comme l'orme est celui de la morille.

On commence à voir des *truffes* au premier beau temps qui suit les froids, plutôt ou plus tard, suivant que le temps est doux, mais à la suite du grand hiver, elles ont été très-rares. Elles ne paroissent dans leur naissance, que comme de petits pois ronds, rouges au dehors, & blancs en dedans; ces pois grossissent peu à peu. C'est depuis ce temps-là, qu'on commence à tirer de la terre celles qu'on nomme *truffes* blanches. Elles sont insipides d'elles-mêmes, & on les fait sécher pour entrer dans les ragoûts, parce qu'elles se gardent mieux seches que les marbrées.

C'est l'opinion commune, que les *truffes* qui ont été une fois déplacées ne prennent plus de nourriture, quand même on les remettroit dans la même terre d'où on les a tirées; mais si on les y laisse jusqu'à un certain point sans les déranger, elles grossissent insensiblement; leur écorce devient noire, chagrinée, ou inégale, quoiqu'elles conservent toujours leur blancheur au dedans; jusqu'à ce point, elles ont très-peu d'odeur & de saveur, & ne peuvent encore s'employer qu'en ragoût; & c'est toujours ce qu'on appelle premieres *truffes* blanches, dont il ne faut point faire une espece différente des marbrées & des noires, que l'on recueille depuis l'automne jusqu'en hiver après les premieres gelées, car ce ne sont que les mêmes à différens points de maturité.

La *truffe* blanche est dans son premier état, comme une plante qui est tout à la fois racine, tige & fruit, dont le parenchime

chime se gonfle de toutes parts, & dont les parties se développent insensiblement. A mesure que la *truffe* se gonfle, l'écorce se durcit, se gerce en différens endroits pour donner plus de nourriture à la masse qui est plus grosse; alors la *truffe* change de couleur, & de blanche qu'elle étoit, on la voit insensiblement se marbrer de gris, & on n'apperçoit plus le blanc que comme un tissu de canaux qui se répandent dans le cœur de la *truffe*, & qui viennent tendre aux gerces de l'écorce.

La matiere grise qui est renfermée entre ces canaux, étant considérée au microscope, paroît être un parenchime transparent, composé de vésicules. Au milieu de ce parenchime, on voit des points noirs, ronds, séparés les uns des autres, qui ont tout l'air d'être des graines nourries dans ce parenchime dont elles ont obscurci la couleur, & où il n'y a que les vaisseaux & quelques cloisons qui sont restées blanches.

Lorsque les *truffes* sont venues à ce point de maturité, elles ont une très-bonne odeur & un très-bon goût. La chaleur & les pluies du mois d'août les font mûrir plus promptement; c'est ce qui peut avoir donné lieu à quelques auteurs de dire que les orages & les tonnerres les enfantoient. En effet, on ne commence à fouiller les bonnes *truffes*, que depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de décembre, & quelquefois jusqu'au mois de février, où pour lors elles sont marbrées, au lieu que celles que l'on ramasse depuis le mois d'avril, jusqu'au mois de juillet & d'août, ne sont encore que blanches. Si on manque à ramasser les *truffes* lorsqu'elles sont à leur point de maturité, elles se pourrissent: c'est alors que l'on peut observer la reproduction de la *truffe*, parce qu'au bout de quelque temps, on trouve plusieurs amas d'autres petites *truffes* qui occupent la place de celles qui sont pourries. Ces jeunes *truffes* prennent nourriture jusqu'aux premiers froids. Si la gelée n'est pas forte, elles passent l'hiver, & forment de bonne heure les *truffes* blanches du printemps.

Le grand froid de 1709 est encore une preuve de ce qu'on vient d'avancer, puisqu'on n'a vu des *truffes* que dans l'automne de la même année; les plus avancées qui auroient dû paroître au printemps, ayant péri par la rigueur de la saison, au lieu que l'année précédente, elles avoient été très-communes.

On ne remarque ni chevelu, ni filamens de racines aux *truffes* qu'on tire de terre. Elles en sont enveloppées de maniere qu'elles y impriment les traces de leur écorce, sans y paroître autrement attachées. Elles sont sujettes, comme les autres racines, à être percées de vers; celui qui s'attache à la *truffe* est un ver blanc, assez menu, & différent de ceux qui naissent de leur pourriture: par la suite, il forme une féve renfermée dans un nid tissu d'une soie blanche fort déliée. Il en sort quelque temps après une mouche bleue, tirant sur le violet, qui s'échappe de la truffiere, par des gerçures qu'on y observe. Dès qu'on apperçoit de ces sortes de mouches, on les regarde comme un indice certain qu'il y a des *truffes* dans l'endroit autour duquel on les voit voltiger; mais nous ferons un article à part du *ver de truffe*.

Quand une *truffe* cuite a été piquée du ver, on s'en apperçoit à l'amertume qu'elle a au goût; & en y faisant un peu d'attention, on reconnoît que l'endroit de la piquure est plus noir que le reste, & que c'est de là que vient cette amertume, le reste de la *truffe* ayant un bon goût. Si on l'ouvre crue à l'endroit de la piquure, on y découvre aisément le nid du ver, & un espace autour sans marbrure, d'une couleur différente du reste de la *truffe*, & qui approche de celle du bois pourri.

On a observé avec le microscope la superficie des *truffes*, & on a remarqué que certains points blancs qui s'y trouvent, étoient autant de petits insectes qui les rongent. Ils suivent les sillons de l'écorce pour pouvoir tirer plus de nourriture; ces insectes sont blancs & transparens, de figure ronde à peu près comme les mittes. Ils n'ont que quatre pates & une fort petite tête, ils marchent même assez promptement.

Ces insectes se nourrissent du suc nourricier de la *truffe*; la preuve est qu'on en a trouvé qui s'étoient retirés dans le canton qu'avoit habité un ver, ils étoient devenus, quoique transparens, d'une couleur de

cassé, telle que celle de l'endroit où le ver avoit niché. Il est à remarquer que la terre qui produit la *truffe* ne porte point d'autres plantes au dessus de la truffiere ; la *truffe* en soustrait le suc nourricier, ou peut-être par son odeur fait périr & empêche les herbes d'y pousser. Cette derniere raison paroît assez probable, d'autant que la terre qui porte la *truffe* sent la *truffe*. Les paysans en certains endroits font un tel profit sur le débit des *truffes*, que cela les rend soigneux de découvrir les truffieres ; en sorte qu'ils deviennent très-habiles en ce métier.

Ils connoissent l'étendue d'une truffiere à ce qu'il n'y croît rien, & que la terre est nette de toute herbe. En second lieu, suivant la qualité de la terre, lorsque la truffiere est abondante, elle se gerce en différens endroits. Ils la reconnoissent encore, à ce qu'elle est plus légere ; ils la reconoissent enfin, à ces petites mouches bleues & violettes dont j'ai parlé, & à une autre espece de grosses mouches noires, longues, différentes des premieres, qui sortent des vers qui s'engendrent de la pourriture de la *truffe*, & tout semblables à ceux qui naissent de toute autre matiere pourrie.

Il y a une habileté a fouiller les *truffes*, sans les couper, sur-tout lorsqu'elles sont grosses. Pour les tirer, les paysans ont une espece de houlette ; dans d'autres endroits, ils ne s'en rapportent point à eux-mêmes pour cette recherche, mais ils ont recours à un moyen dont parlent Pline & d'autres auteurs. Il faut savoir que les porcs sont fort friands de *truffes* ; on se sert donc d'un de ces animaux qu'on dresse à les chercher, & à les tirer. Il faut être prompt à leur ôter les *truffes* qu'ils découvrent, & leur donner quelque chose à la place pour les récompenser, sans quoi ils se rebuteroient, & laisseroient là une chasse qui leur seroit infructueuse. Dans le Montferrat, ils ont des chiens dressés à cette chasse ; il en est de même en Angleterre, & cette derniere méthode a ses avantages.

Voilà en général les observations de M. Geoffroi sur la *truffe*. Je vais présentement en déterminer les especes d'après Tournefort ; il en compte deux, qu'il distingue par leur figure. La premiere est la ronde, dont on voit la figure dans ses élémens de Botanique, la même que celle qui est dans Mathiole & dans les autres botanistes. Cette espece est celle que l'on mange en ce pays, & qui est connue de tout le monde. La seconde espece est celle que Mentzelius nomme dans son *pugillus rariorum plantarum*, truffes d'Allemagne, *tubera subterranea testiculorum formâ*. Cette *truffe* est différente des autres par sa figure, & par sa couleur interne, qui, au rapport de cet auteur, est d'un roux tirant sur le verdâtre, semblable à la couleur interne des vesses-de-loup de nos bois : peut-être que s'il les eût ouvertes en d'autres temps, il les eût trouvées d'une autre couleur. Il les compare même à une matiere qui change de couleur comme elles. Mentzelius découvrit cette espece dans les mois d'août & de septembre, qui est le temps où elles ne sont pas encore mûres, & en un certain canton de la marche de Brandebourg.

Sur ce pied là, nous n'avons encore en Europe que deux especes de *truffes* qui different par le port extérieur, & nous ne devons point prendre les variétés de couleurs internes, ni les différentes grosseurs pour des caracteres de différentes especes, puisque les racines ou les pierres qu'elles rencontrent en grossissant, leur peuvent donner différentes formes. La *truffe* est donc une plante & non point une matiere conglomerée, ou un excrément de la terre, comme Pline l'a pensé, en rapportant pour preuve une histoire d'un gouverneur de Carthagene, qui, en mordant une *truffe*, trouva sous ses dents un denier. Cette preuve n'est point suffisante, puisque le hasard peut avoir fait que la *truffe* en grossissant, ait enveloppé ce denier, comme on voit arriver pareilles choses à certains arbres, de la végétation desquels on est persuadé. Il me paroît même que Pline ne savoit à quoi s'en tenir, puisqu'il rapporte ensuite, que l'on observoit que les *truffes* ne venoient auprès de Mételin dans l'isle de Lesbos, que quand le débordement des rivieres en apportoit les semences d'un endroit nommé *Tiares*, dans la terre ferme d'Asie, où il y avoit des *truffes* en quantité.

Peut-être que l'on pourroit multiplier les *truffes* en tentant différens moyens, puis-

que nous les voyons multiplier dans la terre. Cette reproduction nous confirmeroit l'opinion que les graines sont renfermées dans l'intérieur de la *truffe*, & que ce sont ces graines & ces points ronds qui forment le parenchime de la *truffe*. Ce parenchime est soutenu par des fibres qui vont irréguliérement de la circonférence au centre, & tout traversé par des canaux blancs qui forment la marbrure de la *truffe*. Quelquefois ces canaux s'étendent en formant des plaques blanches, composées de vésicules transparentes plus déliées que les autres; en sorte que vues de côté, elles forment une surface unie, blanche; considérées perpendiculairement, elles laissent discerner à travers elles des points noirs; si ces points sont les graines de la *truffe*, il est probable que les plaques blanches en sont comme les fleurs, y ayant toute apparence que les fleurs doivent être renfermées dans la *truffe* avec les graines.

Quoique les fibres de la *truffe* soient fort déliées, elles ne laissent pas toutes ensemble, d'avoir assez de force pour résister quelque temps à l'effort que l'on fait en les tirant en long. On les observe mieux dans une *truffe* passée que dans une autre, parce que le tissu charnu étant flétri, laisse appercevoir les locules qu'elles occupoient, & qui rend, en les exprimant, le suc dont elles étoient chargées. Si au contraire on tire ces fibres de côté, elles se déchirent en se séparant en plusieurs lames dans le sens des fibres. Une preuve que ce sont des fibres, c'est que l'endroit qui a été gâté par le ver, étant vu au microscope, paroît être semblable à du bois pourri; en sorte que ce ne sont plus que des fibres ou des lames sans suc, sans vésicules, & sans les points qui sont peut-être les graines. On les trouve comme criblées aux endroits où ces matieres auroit dû être; d'où l'on peut conjecturer que les vers ou les insectes ont soustrait le suc nourricier, puisque les insectes de la *truffe* ont la même couleur que la *truffe* dans l'endroit qu'ils ont piqué.

Au reste, tout ceci n'est que pure conjecture; car nos physiciens étant rarement à portée d'une truffiere, n'ont point encore cherché, comme il conviendroit, à approfondir tout ce qui ce qui concerne la végétation de la *truffe*. Ce ne sont pas les paysans qui découvriront ce mystere, moins encore ces personnes voluptueuses qui font leurs délices de ce mets, & qui, comme disoit Juvénal de leurs semblables,

Libidinis alimenta per omnia quærunt.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.

Articles nouveaux sur les Truffes, communément appellées Pommes de terre.

La *pomme de terre* proprement dite, n'est ni la patate, ni le topinambour, comme nous l'allons faire voir, quoique plusieurs auteurs aient confondus ces trois sortes de fruits de terre.

I. *Patate.* Toutes les relations des voyages faits en Asie, Afrique & Amérique nous parlent de la patate comme d'un fruit de terre des plus excellens pour la nourriture, pour sa salubrité, la facilité de sa culture, & son abondance: le P. Labat (*Voyage aux isles de l'Amérique, édit. in-12, tome II, chap. 18, pag. 147.*) dit, « on » estime ce fruit si bon & si sain, qu'on » dit en proverbe que ceux qui retournent » en Europe, après avoir mangé des » patates, retournent aux isles pour en » manger encore. »

La description avantageuse de ce missionnaire, & le desir de naturaliser dans ma patrie une production si utile & si salubre, m'ayant fait prendre la résolution d'en faire planter, je cherchai à m'en procurer. Il paroît que ce que dans la Grande-Bretagne & en Irlande on nommoit *patates*, n'étoient que des *pommes de terre*.

Une société de jardiniers, en Hollande, qui, outre les fleurs des curieux, rassemblent des plantes des quatre parties de notre globe, ont marqué sur leur catalogue un *convolvulus radice tuberosa, batatas Americana;* par les marques ingénieuses qu'ils y mettent en même temps, pour faire connoître la nature & la culture des plantes, je vis bien que celle-ci étoit très-délicate; je ne désespérai pourtant pas de pouvoir l'accoutumer, peu à peu & du plus au moins à notre climat, comme plusieurs

autres plantes potageres : j'en demandai à ces jardiniers, qui, voyant mon but, ne m'en voulurent pas envoyer, disant qu'il falloit toute l'année *les tenir dans la caisse vitrée, & les soigner en tout comme les ananas*, dès-lors je n'y songeai plus.

Lorsque vers la fin de 1769, la grande disette commença à se manifester chez nous, comme dans presque tout le reste de l'Europe, je tâchai de rendre plus commune la culture des *pommes de terre*, qui ne l'étoit pas également dans tout notre pays ; j'étudiai leur nature & leur culture ; & pour être instruit s'il s'en trouvoit des especes plus avantageuses, soit pour le produit, soit pour le goût, j'en fis venir de tous les coins d'Allemagne, même d'Hollande, de l'Angleterre & d'Irlande, j'en parlai à M. G., qui avoit demeuré plus de vingt ans en Caroline, & à un autre ami M. S., qui avoit passé une grande partie de sa vie dans le Pérou, le Chili & l'Espagne : le premier me parla de trois especes de patates (comme le P. Labat), de leurs trainasses qui, d'espace en espace, couvertes de terre, formoient de nouvelles racines & fruits ; le second me dit qu'au Chili, de même qu'en Espagne, on cultivoit des patates & des *pommes de terre*, que chacun, selon son goût, préféroit l'une ou l'autre.

Sur quoi réfléchissant que quand même notre climat seroit moins chaud que celui d'Espagne, que du moins elles y croissoient en plein champ, sans exiger cette culture des ananas, & que nous avions des lieux où les lauriers, grenadiers, romarins, se conservoient très-bien pendant l'hiver ; & sans des soins particuliers, en pleine terre, les patates devroient aussi s'y maintenir. Je priai M. S. de m'en faire venir en 1771 ; la commission fut exécutée un peu trop tard à Malaga, & les vaisseaux furent arrêtés si long-temps par les vents contraires, que jugeant le temps propre pour les plantes passé, on n'en envoya point ; & je le priai de donner de nouveaux ordres là dessus pour le printemps 1772. Ces diverses relations me faisant soupçonner que cette espece étoit différente de celle de mes jardiniers Hollandois, je voulois les connoître toutes deux & les comparer ensemble, j'ordonnai donc à ceux-ci de m'en envoyer avec d'autres plantes, dans la saison convenable, que j'ai toujours choisie pour l'envoi environ le 22 mars, afin qu'après avoir été à peu près vingt-quatre jours en route elles pussent un peu reprendre, jusqu'à ce que la seve du mois de mai les fît pousser ; par malheur, à peine furent-elles en route, que ce froid rigoureux qu'on a senti par-tout survint, & me fit tout périr en chemin ; malgré ce désastre j'eus la satisfaction d'observer la forme & la grosseur de ces patates. Quelle fut ma surprise d'en voir trois en troche comme des poires, de la grosseur du petit muscat ou sept-en-gueule ; ma réflexion fut d'abord qu'on pouvoit donner le même nom à ces patates, puisqu'il en faudroit bien sept pour remplir la gueule d'un Caraïbe ou d'un Negre, ce qui me fit conclure qu'il ne vaudroit pas la peine de cultiver un fruit si petit, qu'il seroit impossible qu'il pût servir à nourrir les Negres d'une seule habitation, cent, deux cens à trois cens pendant toute l'année ; & qu'enfin ce n'étoit pas la même espece dont le P. Labat & autres parloient ; la figure donnée par ce missionnaire n'y ressemblant point, j'en fus d'autant plus impatient de voir l'espece cultivée en Espagne : je recommandai de les expédier de Malaga & de Cadix dès la fin de janvier, de les envelopper séparément de coton pour qu'elles ne souffrissent pas du froid en route ; de les visiter à leur arrivée à Marseille ; de ne m'expédier que celles qui se trouveroient encore saines, après les avoir séchées à l'air, pour les préserver de la moisissure, & les avoir enveloppées de nouveau, me proposant de les planter en mars, afin que les plantes eussent le temps de se former en perfection, & les fruits celui de mûrir. Tous ceux qui étoient chargés de cette commission s'en acquitterent au mieux, il n'y eut que les vents qui ne voulurent pas me favoriser ; on se souviendra sans doute des lamentations dont les papiers publics étoient remplis à l'égard des orages dans ces mers, & dans le même temps, entre Cadix & Marseille, & des malheurs infinis qui en furent les suites, c'est ce qui fut cause que je ne reçus mes patates qu'au milieu d'avril. Une affaire indispensable me tenoit absent ; j'avois ordonné de m'en adresser quelques-unes, pour

en faire part à des amis cultivateurs ; d'en diſtribuer à d'autres dans le voiſinage de mon ſéjour ; & au jardinier, d'en planter ſuivant l'inſtruction que je lui remis.

Je trouvai donc celles-ci conformes à mes idées ſur les véritables patates, elles avoient deux & demi à trois pouces d'épaiſſeur, environ cinq à ſix pouces de long ; on les auroit pris de loin pour de ces gros raiforts noirs de l'automne, de couleur gris-brun, la chair auſſi ferme ; mais les patates ſe trouvoient pointues par les deux bouts.

On étoit curieux d'en goûter, & on en trouva le goût approchant de celui des châtaignes, des carottes jaunes & des *pommes de terre*, tenant de tous les trois.

J'en fis part, dans le lieu de mon domicile, à M. de la F., cultivateur zélé, qui depuis deux ans a planté avec ſoin toutes les *pommes de terre* que je lui avois remiſes, & a fait ſes obſervations ſur tous les points que je l'ai chargé de remarquer exactement. Il planta ſes patates par morceaux, comme je lui avois indiqué ; mais n'ayant pas pris la précaution de les garantir des pluies froides, qui furent aſſez fréquentes après leur plantation, il les perdit toutes par la pourriture ; j'avois diſtribué les autres à des cultivateurs entendus, à des botaniſtes qui, en cette qualité, cultivoient des plantes, & à des jardiniers très-experts, ſans que j'euſſe cru néceſſaire de leur indiquer la culture en détail, vu qu'ils pouvoient conſulter le dictionnaire de Miller, & y joindre leurs réflexions auſſi bien que moi ; cependant tous prirent le parti de planter les fruits entiers ; auſſi d'une douzaine ainſi diſtribuées, j'appris ſeulement de deux qu'ils avoient germé, & ce ſeulement vers la fin de juin ; au commencement du même mois, un de ces amis me dit que celui qu'il avoit planté entier ne donnoit pas le moindre ſigne de vie ; & que pourtant il étoit auſſi ſain & ferme que lorſqu'il l'avoit planté ; je l'exhortai à le couper d'abord en pieces, & à les replanter, ce qu'il fit ; & ces pieces germerent inceſſamment.

J'avois planté une douzaine de morceaux, la moitié dans une couche encore un peu chaude, l'autre dans une qui ne l'étoit plus, toutes deux vitrées ; les premieres pouſſerent encore en mai, les autres en juin ; une partie de ceux-ci ſeulement au commencement de juillet : des premiers j'eus d'abord du jeune plant enraciné, que je fis tranſplanter en pleine terre, & qui ont commencé les premiers jours de juillet à former des traînaſſes ; les meres plantes en pouſſerent encore plus & de plus fortes, de diſtance en diſtance, à un ou deux pieds ; ces traînaſſes devant former de nouvelles racines & des fruits, je les fis couvrir de terre ; les autres morceaux ayant pouſſé toujours davantage, j'ai eu de ces jets en ſi grand nombre, que j'en ai pu diſtribuer à pluſieurs de ces amis, chez leſquels les fruits entiers n'avoient pas réuſſi ; deux d'entr'eux ayant de bonnes ſerres pour l'hiver, je leur conſeillai d'y préparer une bonne bande ou carreau pour y planter de ces rejetons, afin que ſi le froid venoit à ſe manifeſter avant la maturité du fruit, ils y puſſent mûrir tout à l'aiſe ; qu'enſuite on pût replanter en couche de ces fruits en février ou mars, comme on le fait à Malaga, & en tranſplanter des rejetons en mai, en pleine terre ; qu'alors ayant un temps ſuffiſant pour croître & mûrir, on parvînt à ſon but, ſavoir, de les perpétuer ſans être expoſé à la peine peut-être infructueuſe de s'en procurer de nouveau d'Eſpagne.

II. *Topinambour.* Son nom botanique a été *corona ſolis, parvo flore, tuberoſa radice ;* ſuivant Linnæus, *helianthus foliis avato-cordatis triplinervis*, ou *helianthus radice tuberoſa* ; dans quelques provinces de France, *artichaux de terre ;* dans quelques-unes d'Allemagne, *poires de terre ;* dans d'autres, *pommes de terre ;* & dans ces mêmes, on nomme *poires*, celles que nous nommerons *pommes*, comme on le fait aſſez généralement.

La plante jette des tiges de huit, de dix & onze pieds & plus, avec des fleurs reſſemblantes aux *ſoleils ordinaires*, mais plus petites ; on les plante de la même maniere que les patates & les *pommes de terre*, c'eſt-à-dire, en les coupant par morceaux, & laiſſant à chacun un œil ou germe ; elles ſe multiplient ſi fort que les curieux choiſiſſent pour cela un endroit écarté : on peut leur deſtiner trois pieces, planter pluſieurs morceaux dans chacune, après que la terre

eſt préparée avec un peu d'engrais, en fouiller une chaque année, & après la troiſieme recommencer par la premiere ; on n'en manquera ſûrement jamais.

On convient preſque généralement que ces racines ſont fades, aqueuſes, inſipides, fort venteuſes & mal ſaines, ce qui les a fait négliger à peu près par-tout en 1771 : je demandai de ces topinambours à un cultivateur, il m'en envoya : j'en fis part à un de mes voiſins : le lendemain un payſan venant chez lui, les vit & lui demanda ce qu'il en vouloit faire… je les ai fait venir pour les planter… pourquoi en faire venir ? nous en avons tant que nous ne pouvons venir à bout de les extirper… pourquoi extirper un fruit auſſi bon… auſſi bon ! nous n'en voulons point, & nos cochons même ne veulent pas en manger, s'ils peuvent avoir une autre nourriture quelconque.

Je fus donc infiniment frappé, lorſqu'étant en correſpondance avec pluſieurs cultivateurs & ſavans, pour faire uſage de leurs expériences ſur les *pommes de terre*, & tâchant d'en découvrir par leur moyen les meilleures eſpeces, deux d'entr'eux, l'un cultivateur ſupérieur, l'autre médecin, ſavant profeſſeur en phyſique & botanique, qui même en cette qualité avoit la direction d'un jardin botanique, donnerent la préférence à ces poires de terre ſur toutes les autres : je ſuppoſai que c'étoit en vue de leur multiplication extraordinaire & facile ; mais c'étoit auſſi pour le goût qu'ils les préféroient : je leur oppoſai ce que tous les payſans même alléguoient contre leur ſalubrité & leur goût peu agréable ; & même je crus qu'ils entendoient par-là un autre genre ou eſpece : non, ce profeſſeur me dit qu'il s'agiſſoit des *topinambours*, des *corona ſolis* ou *helianthus*, *radice tuberoſa eſculenta* ; de ces *artichaux de terre*, qui apprêtés comme les aſperges ou comme les fonds d'artichaux, avoient le même goût, très-agréable ; je lui répondis que nous n'étions pas en contradiction ; que je parlois *du fruit* & lui *de la ſauce, qui valoit mieux que le poiſſon* ; & puiſqu'on ne les apprêtoit pas de même pour les payſans ni pour leurs cochons, il n'étoit pas ſurprenant que ceux-ci n'y trouvaſſent pas le même goût que ceux qui les mangeoient avec ledit apprêt.

III. *Pomme de terre*. C'eſt le *ſolanum tuberoſum eſculentum* des botaniſtes ; & chez M. de Linné, *n°. 20*, *ſolanum caule inermi herbaceo, foliis pinnatis integerrimis, pedunculis ſubdiviſis*.

C'eſt-là le fruit qui fait la nourriture de plus de la moitié de l'Allemagne, de la Suiſſe, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Suede & de pluſieurs autres pays. Il n'eſt pas douteux que les colons François qui en remarquent l'avantage infini que les autres peuples en tirent, ne s'appliquent davantage à cette culture dans la ſuite, qu'ils n'ont fait par le paſſé, auſſi-tôt qu'ils en ſeront mieux inſtruits, & que la confuſion des noms aura diſparu, avec les mépriſes qu'elle peut cauſer.

En certains endroits de France on les nomme *patates*, & il m'en a coûté quelque choſe pour en connoître un autre nom. Au commencement de janvier, 1772, les *pommes de terre* que j'avois fait venir d'Irlande étant en route, ſous le nom de *patates*, de Bordeaux à Lyon, on les déſignoit à Toulouſe, dans la lettre de voiture pour Lyon, par celui de *truffes* (dans ce dictionnaire on les nomme auſſi *truffes blanches*, *truffes rouges*) ; dans les bureaux on ſuppoſa que c'étoit des *truffes ſeches*, & on m'en fit payer des droits à proportion. Ils ont le même nom dans une petite province qui étoit de mon gouvernement ; & les places où on les a plantées, celui de *truffieres*. Ludovic examine ſi cette plante eſt un *cyclamen*, *ſeſarum*, *tuber terræ*, *rapum*, *ſolanum*, *patates*, *topinambour* ; ou chez les Allemands, *tartuffles*, *artoffles*, *pommes* ou *poires de terre* ; & à la fin il ne peut rien décider, tantôt il ſoutient que c'eſt la *patate*, tantôt le contraire ; & ſouvent que c'eſt le *papas* des Péruviens : tenons-nous-en à ce que nous en ſavons de certain.

En Saxe, dans le pays d'Hanovre & quelques autres endroits, on les nomme *tartuffles*, *cartoffles* & *artoffles* ; dans d'autres, comme nous l'avons dit, *poires de terre*, nom qui ne convient qu'aux *topinambours* : le nom le plus généralement reçu eſt celui de *pommes de terre*, que nous conſerverons ; le mot Allemand eſt *erd-apfel* ou *erd-oepfel*, ce qui a produit le nom baroque de *artoffel*.

Ludovic veut chercher des étymologies plus que foibles ; il me paroît tout ſimple que les eſpeces rondes étant les plus goûtées, & le fruit ſervant à la nourriture, rien de plus naturel que la dénomination de *pomme*, en y ajoutant l'épithete *de terre*, pour indiquer qu'elles vivent *dans la terre* & non *dehors*. Pour y mettre plus de confuſion Ludovic veut jeter du ridicule ſur ceux qui donnent ce fruit pour un *ſolanum*. Tous les botaniſtes, tous ceux qui ont quelque connoiſſance des plantes, ſont ſi perſuadés que c'eſt en effet un *ſolanum*, que le ridicule retombe ſur le critique, & retomberoit auſſi ſur celui qui prendroit la peine de le réfuter.

Les *pommes de terre* viennent de l'Amérique, c'eſt leur origine la plus univerſellement reconnue, mais de quelle contrée ?

Pluſieurs, même le célebre Linnæus, qui ne veut pas permettre qu'on s'éloigne de ſes idées & de ſes déciſions, donnent le Pérou pour leur patrie ; les uns prétendent que de là elles ont été apportées en Eſpagne, & enſuite en Italie, France, Angleterre ; tout ceci eſt ſi contraire à la vérité, à la probabilité même, que je ne puis accéder à cette opinion.

1°. Les Eſpagnols n'ont jamais été connus pour laborieux, ni cultivateurs, ni attentifs à faire uſage de leurs découvertes dans les deux Indes, pour enrichir leur patrie de quelques plantes utiles ; & les *pommes de terre* ne ſont pas cultivées en Eſpagne & en Italie, me ſemble, autant que dans la ſeule Irlande.

2°. Le Pérou en général eſt ſitué dans la zone torride ; auſſi les *pommes de terre* ne s'y trouvent que dans les contrées les plus froides, éloignées des ports de mer ; & c'eſt encore en ceci qu'on les confond avec les véritables patates, qui en effet ont été apportées, par les Eſpagnols, de ces climats chauds en Europe.

3°. Par toutes les recherches que j'ai faites, j'ai trouvé que les premieres, connues en Europe, ont été cultivées en Angleterre, & ſur-tout en Irlande.

4°. Pluſieurs de ceux même qui veulent les faire venir du Pérou, en particulier de Quito, dirent que c'eſt de là que le fameux Walther Raleigh, qu'on indique aſſez généralement pour celui qui en a enrichi l'Europe, les a apportées ſans ſonger que des impoſſibilités phyſiques même s'y oppoſent.

Walther Raleigh a-t-il été à Quito ? & ſi jamais il auroit été au Pérou, étoit-ce pour y découvrir ce fruit inconnu alors, & pour en apporter en Europe ? s'y eſt-il arrêté aſſez long-temps pour en faire les recherches ? N'étoit-ce pas pour faire celles de l'or & de l'argent bien plus précieux à ſes yeux, pour piller les villes des Eſpagnols, & alors s'éloigner promptement ? Qu'il ſoit revenu en Europe par la mer du ſud ou par celle du nord, quel ſecret a-t-il eu pour les conſerver juſqu'en Europe, au point de pouvoir produire après douze, quinze ou vingt mois de trajet, ſans ſe gâter en route par la chaleur ou l'humidité ?

5°. Pour peu donc qu'on réfléchiſſe, on doit adopter l'opinion de ceux qui diſent qu'il les a apportées de la Virginie, elles y ſont en effet auſſi communes, & d'une qualité auſſi ſupérieure que celles du Chyli ; ces deux pays ſont ſous un climat hors des tropiques, mais plus doux & plus méridionaux que les nôtres, environ 35 à 36 degrés au lieu de 44 à 46, c'eſt ce qui les y rend plus parfaites que chez nous ; mon ami m'aſſure qu'au Chyli on les préfere au pain de froment, ſur-tout l'eſpece jaune, quoique le froment y ſoit très-beau, en abondance, & à bas prix.

Raleigh a découvert la Virginie, en a pris poſſeſſion & lui a donné ce nom à l'honneur de la reine Eliſabeth ; apparemment que pour faire valoir la fertilité & la bonté du pays, il a apporté avec lui des fruits & des plantes, entr'autres de ces *pommes de terre* ſous le nom de *patates*, comme ayant quelque reſſemblance avec les véritables, par leur figure, par la maniere de les cultiver & par leur uſage, nom qui leur y a été conſervé juſqu'à préſent. Rien n'étoit plus facile ; on fait le voyage ſouvent en trois, quelquefois en quatre ou ſix ſemaines, par un climat tempéré, ou en tirant vers la grande Bretagne, l'air ſe rafraîchit de plus en plus. On a apporté chaque année des fruits, des plantes, des arbres qui reprennent fort bien en Angleterre.

6°. Ce qui me confirme encore plus dans cette idée, c'eſt, qu'autant que j'en ai pu découvrir, le premier pays où on en a cultivé enſuite, ce fut le Brabant, ou les pays-bas Eſpagnols, lié très-fort par le commerce avec l'Angleterre; de là elles ſe font répandues par les pays les plus voiſins, ſurtout l'Allemagne, la Suede, la Suiſſe, *&c.* en Suede, depuis 50 ans; dans le Bayreuth, depuis 1690; dans le Vorgtland, depuis 1650 à 1658; dans la Saxe, depuis 30 ans; tous ces pays en font le principal objet de leur nourriture, & un ſeigneur qui dans la derniere guerre a ſervi dans les troupes Françoiſes, m'a aſſuré qu'un corps conſidérable de ſes troupes ſe trouvant en Saxe, & que l'ennemi lui ayant coupé les vivres, il a vécu, pendant une dixaine de jours, uniquement de *pommes de terre*, & s'en eſt bien trouvé.

Il eſt ſurprenant qu'en Suiſſe, pays bien plus éloigné des contrées où on en faiſoit uſage, on les ait connues de ſi bonne heure, & ce dans les montagnes les plus reculées.

En 1730, j'allai faire, avec d'autres curieux, une courſe botanique dans un vallon de ces montagnes du canton de Berne : nous profitâmes de l'hoſpitalité d'un miniſtre qui nous dit que les *pommes de terre* ſe vendoient alors ſix ſous le boiſſeau comble, & que la dîme qu'il en tiroit pouvoit ſe monter de 130 à 140 liv. par an: or, alors on avoit commencé d'y en cultiver depuis bon nombre d'années, ce que j'éprouve par l'uſage qu'ils avoient dès-lors de couper les *pommes de terre* par tranches, de les faire ſécher au four & moudre au moulin ordinaire pour en faire du pain, parce qu'on ne peut ſemer de bled entre ces montagnes; déjà, en 1734, l'avantage de cette culture étoit ſi bien connu dans le même canton, qu'ayant vu, ſur la route, depuis la capitale vers ces montagnes, un champ de deux à trois arpens tout planté de *pommes de terre*, & en étant ſurpris, parce qu'en général on n'en plantoit encore, vers la capitale, qu'un terrein de ½ ou ¼ d'arpent, & en ayant demandé la raiſon, on me dit que ce payſan ayant acheté ce champ, un an & demi auparavant, il comptoit de le payer cette année par le ſeul produit des *pommes de terre.*

Depuis tant d'années, cette culture s'eſt augmentée conſidérablement en Suiſſe, & depuis le commencement de la derniere diſette encore plus; un ami, patriote zélé & pere des peuples de ſon gouvernement, m'a aſſuré depuis peu, qu'en 1770 ils y ont recueilli au moins 150 mille boiſſeaux, en 1771, encore plus, & qu'en 1772 cela pourroit bien aller à 200000.

Que l'on juge de la quantité immenſe que produit ce canton, & toute la Suiſſe; cette denrée étant cultivée par-tout du plus au moins.

M. du Hamel donne une deſcription aſſez juſte des *pommes de terre.* Nous la copierons.

« Cette plante pouſſe pluſieurs tiges de » deux à trois pieds de hauteur, anguleu- » ſes, un peu velues; elles penchent de » côté & d'autre, & ſe diviſent en plu- » ſieurs rameaux qui partent des aiſſelles » des feuilles, réunies & compoſées de » folioles d'inégale grandeur; à l'extrê- » mité de ces rameaux, qui eſt d'un vert » terne, il ſort des aiſſelles des feuilles, » des bouquets de fleurs en forme d'étoile, » couleur gris de lin; le piſtil ſe change en » une groſſe baie charnue qui devient » jaune en mûriſſant, & dans laquelle ſe » trouve quantité de ſemences. Cette plante » pouſſe en terre, vers ſon pied, un grand » nombre de groſſes racines tubereuſes qui » reſſemblent en quelque façon à un ro- » gnon de veau; ſur la ſuperficie de ces » racines, on apperçoit des trous d'où ſor- » tent les tiges & les racines chevelues qui » nourriſſent la plante, & donnent naiſ- » ſance à de nouvelles *pommes*, &c.»

Ludovic le confirme, diſant que les fleurs paroiſſent en juillet & en août, ſortant du ſommet par bouquets de douze à quinze fleurs; que la couleur en eſt différente ſuivant celle des fruits; que la petite *pomme* ou baie qui en provient, augmente lentement, parvient à la groſſeur d'une noix; qu'en la coupant on y trouve une ſubſtance charnue, aqueuſe, gluante; que les pluies fréquentes font tomber les fleurs; ce qui eſt cauſe que ſouvent on en voit peu, & d'autres fois en grande abondance.

Examinons

Examinons ces deſcriptions pour y corriger & ajouter ce que nous avons appris par l'expérience.

La figure de la plante, des tiges, des rameaux, des feuilles, eſt aſſez bien ; il y a pourtant quelque différence ſelon celle des eſpeces, il y en a pour l'échancrure des feuilles, pour leur grandeur, pour leur couleur ; les unes ont un vert plus pâle que les autres, qui conſervent un vert foncé juſqu'en novembre même.

La couleur des fleurs varie auſſi beaucoup, comme il l'indique ; je trouve ſeulement qu'il a tort de dire qu'elle eſt différente ſuivant celle des fruits ; ceux-ci ſont, quant à la chair, à peu près tous, plus ou moins blancs ; il y en a d'un peu jaunâtres, & j'en ai trouvé une eſpece un peu marbrée en rouge, une autre en violet. Pour la peau, oui, il y en a qui l'ont, ſoit la premiere, ſoit la ſeconde, blanche, griſâtre, jaune, rouge, un peu violette, noirâtre, ſans que la couleur des fleurs y réponde ; j'en ai trouvé parmi celles que j'ai fait venir de l'étranger, à fleur blanche, cendrée, gris de lin, fleur de pêche, d'un beau roſe, & la plupart des hollandoiſes, de même que celles d'Hanovre qui ſont de même origine, à fleur d'un très-beau bleu.

Par le reſte de la deſcription de M. Duhamel, on peut conclure qu'il n'a connu qu'une ſeule eſpece de *pomme de terre*, puiſqu'il dit, que la fleur eſt couleur gris-de-lin, & que la racine reſſemble à un rognon de veau ; nous venons de voir combien les fleurs ſont différentes en couleur, de même que la peau du fruit, & celui-ci ne l'eſt pas moins pour la figure.

On a diſtingué, juſqu'à préſent ſeulement entre blanches & rouges, longues & rondes ; ce ſont là les eſpeces les plus généralement connues ; les longues ſe diſtinguent le plus de toutes les autres, on en trouve de ſix, huit, dix pouces de long, & au gros bout de deux à trois d'épaiſſeur, on y voit comme de groſſes écailles, placées avec ſymétrie, entre leſquelles & la racine ou le fruit, il y a un trou ou petite cavité de laquelle ſort le germe. Quelques autres eſpeces ſont preſque de même configuration à l'égard de ces cavités ; dans d'autres, on voit ces yeux ſur la ſurface unie, y ayant des *pommes de terre* tout unies, les unes longues, d'autres ovales d'autres enfin tubereuſes, informes, avec des excreſcences, ſouvent ſi fortes qu'on croiroit un pareil fruit compoſé de pluſieurs autres joints par le haſard.

Il s'en trouve du poids d'une livre & plus, mais cela eſt rare ; d'autres de trois à quatre onces ſeulement ; je parle de leur groſſeur ordinaire, car en ſe multipliant, on en trouve lorſqu'on les fouille, des dernieres produites par les racines, de la groſſeur d'une noix, d'une noiſette même, leſquelles, parce qu'on les trouve trop petites pour être ramaſſées, & reſtant en terre, augmentent & en produiſent d'autres l'année ſuivante ; de ſorte qu'alors on en recueille où on n'a pas ſemé : il eſt vrai qu'on peut attribuer la plus grande partie de ces fruits, qui paroiſſent ſans avoir été plantés, aux baies de graine qui ſont tombées & dont une partie en a produit.

J'ai parlé de ces eſpeces Hollandoiſes ; on m'en a envoyé ſous divers noms, de *ſtæle-maters*, de *drielze* & autres, de même de celles nommées à Hanovre *ſuyker-artoffel*, ou *pommes de terre* ſucrées, toutes de même eſpece, qui reſtent toujours fort petites.

On diſtingue particuliérement entre les précoces ou hâtives, & les tardives ; on s'applique en Allemagne à la culture des plus hâtives, qu'on nomme *pommes de terre* de S. Jacques, parce que, dit-on, elles mûriſſent vers la S. Jacques, ou du moins peu après ; on a raiſon, & je m'appliquerai de plus en plus à découvrir les moyens d'en avoir encore de plus précoces ; on m'en avoit remis qui devoient être mûres à la S. Jean, je ne les trouvai pas différentes de celles de S. Jacques, mais peut-être parviendra-t-on à en créer de nouvelles eſpeces ; après que le peuple a conſumé ſes vivres pendant l'hiver, l'intervalle juſqu'après la moiſſon lui paroît bien dur, & c'eſt pour le ſoulager que je ſouhaiterois de ces *pommes de terre* fort hâtives ; en général, les blanches, ſurtout les longues, le ſont plus que les rouges & rondes ; quelques perſonnes trouvant les blanches plus délicates, ou, pour mieux dire, plus tendres, les préferent ; la géné-

ralité eft pour les rouges, comme ayant plus de goût & la chair plus ferme. Ceci doit s'entendre des *pommes de terre* les plus communes; pour les autres que j'ai fait venir des pays étrangers, n'étant pas connues encore, le goût n'en a pu décider jufqu'à préfent entiérement.

On a été jufqu'ici dans une certaine erreur : par la diftinction entre hâtives & tardives, on entendoit que les premieres étoient à leur point de maturité à la faint Jacques & pendant le mois d'août; que les autres ne l'atteignoient qu'en octobre: on fe trompe. Au lieu de dire que ces efpeces font mûres à la faint Jacques, on doit dire qu'elles font alors mangeables.

Toutes les efpeces ne font-elles pas dans ce cas? Non. Depuis depuis deux ans on en a examiné plufieurs; on en a trouvé qui, en juillet, au commencement d'août même, ne donnoient aucun figne de la formation d'un fruit, & qui pourtant à la fouille d'octobre ou de novembre fe trouvoient en avoir produit le plus & les plus beaux, d'autres par contre en montrer au mois de juillet, même en juin. Un Anglois arrivant dans notre pays au commencement de juillet 1771, & fe rendant d'abord chez moi, tous deux, comme membres de la fociété des arts, de l'agriculture, &c. de Londres, nous nous demandâmes des nouvelles fur leurs progrès; & en parlant des *pommes de terre*, il m'affura en avoir mangé déjà avant fon départ de Londres, qui fut environ le 20 juin. Comment? dis-je, avez-vous donc une efpece fi précoce à Londres, qu'elle foit mûre en juin? .... Mais les Anglois aimant ce fruit, on en apporte au marché, lors même qu'il n'eft que de la groffeur d'une noifette, tout comme les raiforts, les raves, les carottes jaunes, &c.

C'eft donc en oppofition des autres qu'on peut nommer ces efpeces hâtives, auxquelles on peut joindre celles qui font reftées en terre pendant l'hiver, lefquelles, fi elles ont réuffi, font alors les plus grandes, les plus mûres & les plus mangeables, pourvu qu'elles n'aient pas fouffert par de fortes gelées, qui en détériorent le goût : les plus groffes des autres hâtives font encore de très-bon goût alors; mais pour les nouvelles, il faut avouer que fouvent elles ont le goût encore un peu vert, & pas fi agréable que les mûres. Ces efpeces hâtives ne laiffent pas de conferver leur force végétative jufqu'au temps de leur récolte. Les Hollandois en donnent un exemple frappant. Au commencement d'août 1771, j'en trouvai qui avoient actuellement 15 à 18 fruits pour un : ceci paroiffoit affez riche, vu que dans le général on eft content d'avoir une récolte de 10 pour un. Cependant, leur laiffant faire des progrès ultérieurs, on en a trouvé en feptembre jufqu'à 150; vers la fin d'octobre & le commencement de novembre, près de 300, fans compter grand nombre de très-petits de la groffeur d'une noifette, d'un pois même, formés tout nouvellement. Nous en parlerons ailleurs.

J'ai pourtant reconnu qu'il y avoit effectivement des efpeces hâtives & mûres; d'autres qui, cultivées avec foin, fe trouverent, pour la groffeur & la quantité, mangeables & avancées pendant tout le mois d'août. Quant aux premieres, on m'en avoit envoyé de diverfes efpeces, qu'on difoit mangeables, même mûres, en juin, entr'autres, trois *pommes* que je reçus de la baffe Alface. Je n'ajoutai point foi à ce degré de précocité, fur-tout n'ayant pas encore fleuri (ce qui à la vérité ne devroit pas entrer en confidération, puifqu'il arrive fouvent, fur-tout felon la température de l'année, que nombre de plantes produifent leurs fruits fans jamais fleurir.) Je n'en tirai donc du fruit que le .. juillet 1772, & en replantai le 29 de quatre efpeces. Il n'y eut que celle d'Alface qui pouffa une tige le 18 août, fleurit en feptembre, & produifit jufqu'en octobre encore cinq *pommes*: ainfi ce fruit de l'année en produifit d'autres la même année. J'eus une autre preuve d'une plus grande précocité dans cette efpece. J'envoyai de ces diverfes fortes, le 28 juillet, à un de mes amis, très-grand cultivateur, M. de T. dont j'aurai encore fouvent occafion de faire mention. Ne fongeant pas à en planter, il voulut en juger par rapport au goût; il trouva cette efpece d'Alface la meilleure & la feule dont le goût indiquât une parfaite maturité; mais dans tout le courant du mois d'août 1772,

j'eus plus de 20 eſpeces qui en avoient déjà produit d'une bonne groſſeur & en quantité aſſez conſidérable ; ce qui eſt d'autant plus remarquable, qu'en 1771 un ami m'écrivit d'Irlande, le véritable pays pour ce fruit, qu'on y avoit été ſurpris, lorſqu'un cultivateur avoit pu ſervir à un ami des *pommes de terre* dès le 5 août.

Je dois à préſent indiquer encore, parmi plus de 40 eſpeces que j'ai tirées de l'étranger, celles qui ſont les plus remarquables. J'en eus au printemps 1771, entr'autres, les ſuivantes.

1°. Une blanche de Straſbourg, fleur gris de lin, qui, n'ayant produit au commencement d'août que 8 pour un, ſe trouva en automne conſidérablement multipliée.

2°. Les Hollandoiſes, à fleurs bleues, plus connues ſous le nom de *ſucrées d'Hanovre*, fruit blanc, petit, mangeable à la ſaint Jacques, alors 15 à 18 pour un, ſe multipliant peu à peu quaſi à l'infini ; en ſeptembre environ 150 ; en novembre juſqu'à 300 de leur groſſeur ordinaire, ſans compter une infinité qui commençoient à ſe former à un fort tiſſu de racines, fleuriſſant pendant dix à douze ſemaines ; les tiges en novembre auſſi vertes & ſucculentes qu'au milieu de l'été. Elles ſont préférées généralement à toutes les autres pour le goût ; ſeulement leur petit volume dégoûte quelques-uns de leur culture, quoique M. de l. Fl. (que je déſignerai à l'avenir ſeulement par F.) eût avoué qu'en 1772 elles ſe trouvoient plus groſſes qu'en 1771, & que M. de T. aſſure en avoir eu quelques fruits preſque de la groſſeur du poing. Leur goût & leur multiplication prodigieuſe, méritant toutes ſortes d'attentions, on ne doit pas regretter les ſoins qu'on peut ſe donner pour étudier à fond leur nature & leur culture.

On verra ci-après que l'expérience a fait préférer la culture en général par des morceaux, par des yeux même, à celles par *pommes* entieres, & que ceux qu'on tireroit des groſſes *pommes* en produiroient de même, ceux des petites, auſſi des petites ſeulement. J'ai donc conſeillé de choiſir chaque automne de cette eſpece, comme pour les autres, les plus groſſes & les plus ſaines, pour en planter les yeux. De là on peut eſpérer, avec certitude, que chaque année on en aura de plus groſſes, & qu'alors elles ſeront d'un produit immenſe.

Pour y parvenir, il ſera néceſſaire de faire l'eſſai dans toute ſorte de terroir, de même que pour la profondeur & la diſtance où elles doivent être plantées. Nous ſavons déjà que quoique profondément plantées, elles ſe produiſent vers la ſurface, & forment ſouvent comme une eſpece de pavé ; quoiqu'elles craignent moins le froid que les autres. Il ſemble que, vu leur végétation extraordinaire, formant grand nombre de tiges, ſouvent de 6 à 7 pieds de haut, la durée de leur floraiſon, la quantité ſurprenante de leurs fruits mûrs & des petits qui commencent à ſe former, enfin leurs racines ſans nombre, elles devroient exiger beaucoup d'engrais. Cependant ne pourroit-on pas croire que ce trop de nourriture contribue principalement à toutes ces productions inutiles, & qu'en la leur retranchant, de même que les tiges ſuperflues, le fruit s'en reſſentiroit en bien ? Le fait ſuivant paroît le confirmer. Sur la fin de novembre dernier, M. F. faiſant débarraſſer ſa cour, on y trouva, ſur une place qui avoit été couverte de faſcines, une plante de cette eſpece parmi des pierres & du gravier, qui avoit produit d'aſſez belles *pommes*, & en certain nombre. Si donc on les plantoit dans de la terre légere, & les cultivoit avec le ſoin ordinaire, peut-être réuſſiroient-elles mieux. Enfin des expériences réitérées ne pourroient qu'être avantageuſes.

3°. *Pommes* de ſaint Jacques, précoces, de Weimar, blanches, très-fécondes. Il s'en eſt trouvé à une plante 60 *pommes* de 5 morceaux, & à une autre 65 d'un ſeul œil.

4°. De Caſſel, précoces, blanches, piccotées & en rouge, le fruit aſſez gros.

5°. Jaunâtres de Friſe, fleur purpurine, précoces.

6°. De Manheim, précoces, rouges, à la ſaint Jacques ; le plus gros fruit ne peſoit que quatre onces : mais alors déjà 50 pour un, qui enſuite ont groſſi.

7°. De la Franconie, reſſemblent aux

souris d'Hollande; le 5 août 1771, il s'en trouva à une seule plante 50 *pommes*; en automne moins, parce que les souris y ayant trouvé du goût : les avoient fort ravagées : en 1772, le 31 août, j'en eus une de 8 pouces de long, & ce d'une plante encore en fleur. M. F. trouva que de toutes les especes celle-ci avoit le moins dégénéré.

8°. Autres rouges, du côté de Nuremberg; fleur d'un violet clair : de 32 morceaux, on a recueilli neuf boisseaux combles, le boisseau de 20 liv. en froment.

9°. Jaunâtres de Cassel, fleur couleur de rose; de 3 *pommes* plantées le 20 avril 1771, on cueillit vers la fin de novembre 63 de chacune; & M. de T. en 1772, de 16 morceaux, en cueillit trois boisseaux.

10°. Autre de Cassel, fleur blanche cendrée; la peau extérieure noiratre, par là difficile à les distinguer de la terre en les recueillant; la seconde peau violette, en dedans marbrée violet très-beau; le goût differe de celui des autres : le plus grand produit en a été de 24 pour un.

Je ne parle pas des souris rouges d'Hollande, puisqu'elles paroissent être la même espece que le *n*°. 7; elles ne paroissoient pas être au point de leur maturité vers la fin d'octobre, & les fruits en étoient petits, quoiqu'au nombre de 120 pour un. Je ne parle pas non plus des trois especes naturalisées en Suisse, dont l'une longue, blanche & une autre longue, rouge, toutes les deux d'un grand produit, grosses & de bon goût, de même que les rouges rondes.

Je vais donc faire mention encore de quelques-unes reçues seulement au printemps 1772.

1° Les nouvelles Angloises y tiennent avec raison la premiere place; une feuille Angloise hebdomadaire les indiquoit comme étant arrivées récemment de l'Amérique, sous le nom de *yam-battates*, pesant de 8 à 9 liv. la *pomme*; je ne regrettai ni dépense ni peine pour m'en procurer; j'en eus d'un jardinier Anglois : ne m'y fiant pas, & apprenant que M. John Howard de Cardington en Bedfordshire, les avoit cultivées le premier, en avoit envoyé avec un mémoire contenant ses observations à ce sujet, à la société des arts d'agriculture à Londres, je me flattai qu'en étant membre, je pourrois m'en procurer de véritables; j'y réussis, & en reçus directement de M. Howard; je les attendois avec impatience : celles du jardinier arriverent en mai, les voyant de la grosseur de 6 à 8 onces seulement, je ne les crus pas les véritables; je me consolai par l'espérance de l'arrivée prochaine des autres. Quelle désolation pour moi, les voyant à leur arrivée, le 5 juin, toutes de 2 à 3 onces seulement! j'en fus outré, & les négligeai totalement; les autres cultivateurs à qui j'en distribuai, les mépriserent de même : on ne fit que les planter sans en prendre aucun soin; cependant en automne, quatre à cinq de ces petites *pommes* avoient produit 42, 45 à 50 livres; il y en eut quelques-unes parmi de 1, 1¼, 1½, 2 & une de 3½ liv. La scene changea, chacun est avide d'en avoir, jugeant qu'en les plantant deux ou trois mois plutôt, leur donnant les soins requis, le rapport en sera prodigieux. M. F. a même résolu d'essayer si une seule plante ne lui pourroit pas couvrir la même année 50 toises de terrein, & voici comment il raisonne.

J'ai eu de ces petites *pommes* qui avoient jusqu'à 28 yeux; les grosses en doivent avoir plus & à proportion.

Je plante mes *pommes de terre*, même les yeux des especes ordinaires, à deux ou trois pieds de distance l'une de l'autre; celles-ci étant si prodigieusement fécondes, doivent l'être de quatre à cinq pieds.

J'ai vu que par leur forte végétation elles poussent beaucoup de fillioles ou jets, depuis la racine, que je détacherai toutes, avec ou sans racine, pour les replanter.

J'en agirai de même pour le superflu de leurs tiges & branches, qui souvent s'élevent à six & sept pieds de hauteur, les plantant en boutures.

Enfin j'apprendrai, l'automne prochaine, à combien on a pu pousser la multiplication d'une seule *pomme*, & dans une seule année.

Chacun étant, & avec raison, si prévenu en faveur de ces yam-battates, on peut juger si un ouvrage qui a paru depuis peu, les en a dégoûtés; c'est le voyage que

Young, grand curieux & cultivateur, a fait par les provinces septentrionales de l'Angleterre, dans lequel il rapporte des observations très-curieuses en tout genre; ayant donc découvert ces *pommes de terre*, qu'il dit lui-même être encore inconnues, il en parle à peu près comme moi: il dit en outre que cette espece supporte mieux le froid que les ordinaires; qu'il a pu s'en procurer deux pieces; qu'il avoit coupé l'une en deux, l'autre en trente morceaux; que des deux premiers il a recueilli 222 livres en 700 pieces, & des autres 364 livres en 1100 *pommes*; & qu'il garantit ces faits comme témoin oculaire. Que selon le calcul de M. Bayley, l'acre Anglois, d'environ 45000 pieds, en devroit rapporter 5036 boisseaux, chacun de 60 livres (apparemment Angloises, de 14 onces); quelle multiplication prodigieuse & incroyable!

Je dois rapporter les divers sentimens dans lesquels on se trouve, à l'égard de cette espece, quant à leur goût.

M. Howard m'assura que leur goût étoit plus doux ou miellé que celui des autres, & que son bétail les a mangées plus avidement.

M. Young en dit le goût inférieur à celui des especes communes; à la vérité, dans un autre passage, il paroît restreindre ceci aux gros fruits, ressemblant à un assemblage de plusieurs autres, parce que les Anglois servent toujours les *pommes de terre* en entier, & alors la cuisson ne pénetre pas également par-tout des *pommes* si grosses.

Deux de ceux à qui j'en ai fait part, m'assurent qu'elles sont de très-bon goût en général.

Deux autres, que simplement bouillies dans l'eau, elles sont inférieures aux autres; mais supérieures apprêtées de toute autre façon: pour moi elles me paroissent bonnes, sans supériorité; & quand même le goût n'en seroit pas si agréable, ce seroit une richesse considérable, en ne les considérant qu'en qualité de nourriture & engrais pour le bétail.

2°. J'ai fait venir de quatre especes, qu'on cultive en Irlande; *bluk-battates* ou noires; *russel* ou rousses; *yellou* ou jaunes; & *wite* blanches: n'ayant pu faire les observations requises, ni même distinguer la premiere & la derniere espece, je suis obligé de les renvoyer à des examens ultérieurs, pour en pouvoir parler avec certitude; quant aux battates rousses elles sont conformes à la description, couleur de cuir tanné, & rudes comme du chagrin. Les jaunes aussi, telles qu'on me les avoit dépeintes, leur multiplication est moindre que celle des autres, mais d'un goût délicieux: on m'avoit marqué qu'on ne les voyoit que sur les bonnes tables; je soupçonne qu'elles peuvent être originaires du Chili: un ami, qui y a demeuré pendant plusieurs années, m'ayant assuré, comme je l'ai déjà dit, que quoique le froment s'y trouve en grande abondance, & de qualité parfaite, on y préféroit les *pommes de terre*; & qu'en particulier les jaunes étoient d'un goût délicieux. Il y a apparence qu'en les transportant en Irlande, le changement du climat les a fait un peu dégénérer: on préfere en Irlande les rousses à toutes les autres especes, parce que le goût en est bon, & qu'elles se multiplient le plus, excepté, dit-on, les blanches qui, cependant sont moins estimées, étant petites.

J'ai remarqué que de ces especes Irlandoises, vers la fin d'août, il s'en est trouvé de mangeables en bon nombre, & que les vers-hannetons ou vers-de-bled y ont fait plus de ravage que parmi les autres; preuve qu'ils les ont trouvées préférables pour le goût.

3°. J'ai eu quelques *pommes de terre* des montagnes de Foix, je les ai trouvées très-belles & de bon rapport; la peau en est fort rude.

Je crois que ceci peut suffire pour faire connoître les meilleures especes; il suffit aussi pour le rapport que de ces diverses sortes étrangeres, M. de T. en ait recueilli en 1772, sur une piece de 2100 pieds carrés, 70 de nos boisseaux.

J'ai déjà parlé ci-dessus de la diversité des plantes, feuilles, fleurs, fruits, & des baies ou *pommes* de graines: j'ai dit pareillement que ces baies réussissoient fort différemment; dans certaines années on n'en voit quasi point, & dans d'autres il s'en trouve une grande quantité. En 1771 M. F. en auroit pu ramasser, sur trois arpens, environ 50 sacs; souvent d'une seule plante

un chapeau plein. Je rapporterai en son lieu le profit & l'avantage qu'on en peut retirer. Si M. Duhamel dit que les tiges sont de deux à trois pieds de hauteur, cela fait voir qu'il n'en a connu que des especes communes; les Angloises, les Hollandoises & celles de graine en ont poussé dans une bonne terre de jardin qui ont eu six à sept pieds & demi de haut : venons à la culture.

Culture. Commençons par examiner le terroir qui leur convient le mieux.

Il n'y en a point où les *pommes de terre* ne prosperent du plus au moins, excepté les terreins marécageux, trop humides, sur-tout ceux où l'eau croupit, ce qui les détruiroit entiérement, & donneroit un très-mauvais goût aux autres. Les *pommes de terre* viennent même sur la pente des côteaux, & y sont plus précoces; il en est de même dans les sables & les graviers, où pourtant il leur faut de l'engrais pour leur fournir la nourriture nécessaire. La terre la plus forte, argilleuse même, ne leur est pas contraire, pourvu qu'elle soit bien travaillée & ameublie; en les plantant un peu profondément en pareil terroir, elles jouissent toujours d'un peu d'humidité qui leur est avantageuse; ce qui leur convient le plus, c'est une certaine chaleur, une humidité suffisante & une terre fort meuble, les *pommes* plantées jettent des racines fort tendres & délicates; il est nécessaire qu'elles puissent pénétrer plus loin, se former, prendre de la consistance, produire du fruit, & le fruit produire de même; si la terre a trop de densité, les racines ne pouvant s'étendre, elles produisent souvent d'assez gros fruits, mais en petit nombre; la place leur manque, & tout forme un grouppe. Si on observe ces parties de la culture, on les trouvera plus nécessaires & avantageuses que l'engrais même, dont je vais parler ci-après.

Un cultivateur zelé planta en 1771 des *pommes de terre*, entr'autres dans une piece de pur gravier, située sur le bord du lac de Geneve; pour engrais, il y employa les excrémens des latrines. Il me marqua que ces *pommes* avoient acquis leur maturité trois semaines avant les autres plantées en même temps, & souhaita d'en savoir la cause. La premiere idée devoit me porter à l'attribuer au plus grand degré de chaleur qui se trouve dans le gravier, sur-tout celui situé sur les bords de l'eau, & même à l'espece d'engrais le plus chaud, brûlant même : si je n'avois pas remarqué que le même été la trop grande chaleur & sécheresse avoient fait beaucoup de tort à ce légume pour la multiplication & pour la grosseur, que par conséquent une augmentation de chaleur devoit faire plus de mal que de bien; je lui marquai donc que j'attribuois cet effet à deux causes à peu près opposées : à l'augmentation de la chaleur par le gravier brûlant, & à la filtration de l'eau du lac par le même gravier qui en même temps avoit modéré la chaleur de l'engrais, & l'avoit rendu plus fertilisant. Environ six semaines après, lisant par hasard la description de la partie septentrionale & orientale de la Tartarie, comprise mal-à-propos sous la dénomination de *Sibérie*, j'y trouvai qu'à Yakontsk, sa capitale, située sous le 60d de latitude, on ne semoit le bled qu'en juin, lequel mûrissoit dans l'espace de six semaines, parce que ce climat, quoique froid, jouissoit en été d'une plus forte chaleur que ceux qui étoient plus tempérés; à quoi je joignois l'humidité & la fraîcheur que les racines éprouvoient, ou que la terre n'y dégeloit jamais plus que de 8 ou 10 pouces; je vis donc que je n'avois pas mal deviné, & qu'on pouvoit profiter de cette expérience pour la culture des *pommes de terre*.

Rien n'est comparable aux nouveaux défrichemens, pour faire prospérer les *pommes de terre ;* elles y réussissent admirablement, même sans engrais; les charrois même y sont propres. Les Irlandois y tirent un fossé de six pieds de large, pour procurer le plus fort écoulement des eaux; ensuite ils partagent le terrein en carreaux de jardins aussi de six pieds de large, & les séparent par d'autres fossés de trois pieds de largeur & de profondeur; ils jettent la terre qui en a été tirée sur les carreaux, & quoiqu'elle soit déjà légere par sa nature, ils tâchent de la rendre telle encore plus, en ramassant des branches d'arbres & d'arbrisseaux, les hachent & les y mêlent; tout ceci se fait en automne; ils préparent de cette

maniere un grand diftrict : au printemps, le terrein eft fec ; alors ils y plantent leurs *pommes de terre* qui produifent une quantité furprenante de fruits ; après deux ans, ils convertiffent ces pieces en prés & en champs qui doivent pour la plupart leur exiftence à cette culture des *pommes de terre*, & alors ils recommencent de préparer pour celle-ci un autre terrein ; ceux même qui prennent quelques fonds en ferme, paient un prix plus haut pour un terrein qui aura été cent ans & plus en friche, que pour tout autre, quand même il feroit meilleur, parce que les *pommes de terre* faifant à peu près leur unique nourriture, y font leur principal objet.

A Zurich, on a fait des effais fort approchans à la culture Irlandoife, & ce avec un grand fuccès, fur une piece de charroi de 5000 pieds ; on a formé des foffés, tiré la terre, & on a formé vingt-cinq grands tas ; lorfqu'ils furent fecs, on y a planté, fans fe donner des foins particuliers, des *pommes de terre* ; l'année fuivante on a retourné la terre, celle du bas qui étoit neuve, mife au haut du tas, laquelle a produit encore, fans engrais, des fruits, 107 quintaux, ou 10700 livres de 18 onces. Quel rapport prodigieux d'un fi petit efpace de terrein ! Enfuite lorfqu'on eut encore defféché les foffés, tout le terrein fut réduit en prés.

Un Anglois prétend qu'en général le terrein qu'on veut employer pour cette culture, doit n'être ni trop fort, ni trop léger, ni trop gras, mais en approchant ; ni trop plat ni trop efcarpé, pourtant un peu penchant ; ni trop fec ni trop humide.

On ne peut pas toujours choifir toutes ces qualités & circonftances. Il eft pourtant poffible de fe garantir du plus nuifible, de trop d'eau, principalement de l'eau croupie, & d'améliorer les autres fonds par des fecours & des moyens convenables.

Engrais. Il faudroit pouvoir le choifir felon ce que l'efpece de terrein l'exige ; mais il faut fe fervir de celui qu'on peut avoir. Celui des bêtes à cornes dans de la terre légere ; celui des chevaux dans un terroir froid, humide & fort : celui-ci feroit plutôt un mauvais effet dans les terres légeres, fablonneufes & graveleufes, furtout dans des étés plus chauds qu'à l'ordinaire. La fiente des brebis eft le meilleur engrais de tous : malheureufement il eft trop rare pour s'en fervir en général, & auffi trop chaud pour les terres légeres, s'il ne peut être tempéré par quelqu'autre. Je n'ai pas fait l'effai de la marne, du gips, de la chaux ; je ne doute pourtant pas que tous ces engrais ne puiffent fervir, dans des terroirs convenables. L. rapporte de celle-ci, que dans une année où il s'étoit fervi de chaux pour engrais, la terre avoit produit, peu d'herbe, mais d'autant plus de *pommes de terre*, & des plus groffes ; & l'année fuivante, chaque carreau fumé avec de la chaux, avoit produit le triple de ceux qui l'avoient été avec du fumier de brebis.

Le fumier doit-il être frais ou pourri pour être employé à l'engrais des *pommes de terre ?* Je crois que celui-ci convient mieux dans les terres légeres, pour donner plus de confiftance & de nourriture ; le frais bien paillé dans les terres plus fortes. Il fe trouve des cultivateurs fi foigneux, qu'ils enveloppent chaque *pomme de terre* d'une poignée de pareil fumier paillé avant de la planter, pour rendre la terre plus meuble.

L'égout de fumier & l'urine, étant comme l'effence du fumier, font merveille pour tout engrais. Depuis quelques années on en a fait l'effai dans un certain pays de la Suiffe, & le fuccès a été admirable. Au lieu de nourrir miférablement leur bétail fur les paturages, ces habitans l'ont tenu toute l'année dans l'écurie, & les y ont nourris de vert, outre que le bétail y a profité infiniment plus, & qu'on a eu du fumier en plus grande quantité & meilleure qualité. Ils ont eu fi foin de cet égoût, qu'ils ont obfervé, par calcul fait, qu'une feule vache fourniffoit, par cet égoût, de quoi fumer deux arpens. Il eft vrai que fon effet eft feulement trop fort ; il faut donc s'en fervir, auffi peu que poffible, pendant l'été, à moins qu'on ne le mêle d'une quantité d'eau proportionnée, & l'employer d'abord avant ou pendant la pluie ; mais pour toute production, en particulier pour les *pommes de terre*, fur-

tout si on a labouré le fonds en automne, soit avec la bêche, soit avec la charrue; & pendant l'hiver, cela fera un effet des plus avantageux, parce que cet égout penche, pendant ce temps, par-tout, & rend la terre plus meuble, plus friable; & l'effet s'en fera ressentir, non-seulement sur les *pommes de terre*, mais aussi sur les bleds qu'on semera après la recolte de celles-ci, de quoi nous traiterons ailleurs; & si on arrose de cet égoût, mêlé des plantes de *pommes de terre* qui auront atteint la hauteur de demi-pied, on sera surpris de son effet merveilleux.

La boue des rues, mêlange d'immondices & de balayures, nommé en quelques endroits *rablon* ou *rabion*, vaut quasi mieux que le fumier tout pur, parce qu'elle est mêlée d'urines & autres sels fertilisans, & que l'étant aussi des fécules d'autres parties grossieres, elle contribue plus au but d'empêcher le trop de densité de la terre.

Chiffons de laine. Si on en pouvoit avoir en quantité, ils seroient d'un effet merveilleux, soit pour le même but, soit pour engrais même, soit à cause de la puanteur de ceux qu'on ramasse, & qui, aussi longtemps qu'ils durent, pourroient garantir les *pommes de terre* de l'attaque & du ravage que les souris y font.

Je crois que pour l'un & l'autre de ces buts, on pourroit aussi tremper les morceaux, pendant vingt-quatre heures dans de l'égout, & ensuite les laisser dessécher. On le fait avec les bleds d'une maniere avantageuse. Suivant la plus nouvelle relation d'un voyage fait par Olof Turne aux Indes & à la Chine, les Chinois, les meilleurs cultivateurs de l'univers, font tremper ainsi leurs bleds, prenant même ensuite la peine de les planter un à un, à 3 ou 4 doigts de distance, en pressant la terre contre chacun.

On pourroit y objecter que ces urines feroient contracter un mauvais goût aux *pommes de terre*. Je n'en crois rien; les souris sont les plus à craindre au printemps, & elles s'attachent à ce qui leur fournit le plus de nourriture, par conséquent aux *pommes de terre* même plus qu'aux graines & racines des autres légumes. La *pomme* plantée, ou morceau, se consume, & ne se retrouve plus à la récolte; les racines délicates & petites ne pourront prendre ce mauvais goût, & encore moins les fruits qu'elles produisent, ni ce qui provient de ceux-ci.

Je dois ajouter ici qu'on peut aisément faire trop en voulant faire du bien aux *pommes de terre* par l'engrais. Un ami, très-grand cultivateur, m'a assuré qu'ayant voulu suivre en ceci l'avis de M. Duhamel, ayant planté des *pommes de terre* dans la meilleure terre possible & avec beaucoup d'engrais, dans l'espérance de récolter 8 à 900 pour un, il s'étoit flatté de cette espérance, en voyant des tiges & feuilles si abondantes, vigoureuses & plus grandes qu'à l'ordinaire; que la récolte seule l'en avoit désabusé, n'ayant été que d'environ deux douzaines.

L'expérience m'a prouvé qu'il falloit connoître les especes de *pommes de terre*, pour juger de l'engrais qu'elles exigent. Celles qui paroissoient les plus vigoureuses par les feuilles, ont donc un produit moindre en grosseur & quantité que les autres. En général les blanches & jaunâtres veulent une terre bonne & un peu humide : les rouges réussissent fort bien en terre légere & dans les champs, avec moins d'engrais. Dans une terre trop fumée, l'engrais ne leur fait produire presque que de l'herbe.

Labour. Il n'y a peut-être point de plante qui exige qu'on en laboure le sol avec tant de soin que les *pommes de terre*, je n'en excepte pas même la vigne, & qui par contre récompense mieux de cette peine.

Il se trouve certaines contrées où le paysan s'acquitte de pareil ouvrage très-légérement & moins que superficiellement. Certaine ville de ce pays a voulu distribuer, pendant la disette, du terrein aux plus nécessiteux des habitans, avec des *pommes de terre* pour les y planter. Le peu qui a accepté cette offre charitable & généreuse, a fait passer la charrue sur cette piece, à 3 ou 4 doigts de profondeur; a rempli le sillon de *pommes de terre*; les a couvertes du sillon suivant, sans engrais, sans soin ultérieur; & lorsqu'en automne leur récolte n'a été que de 3 ou 4 pour un, ils ont décrié cette culture en général, disant qu'elle ne produisoit rien, & qu'ils ne vouloient plus s'en occuper; au lieu que d'autres

d'autres, qui ont fait labourer, herſer même en automne un champ, remis la charrue au printemps, avec un engrais convenable & autres ſoins néceſſaires, ont, dans la même année & dans la même contrée, fait des récoltes très-riches.

En Suede, où, à ce que Ahl Stroem aſſure, la récolte eſt de 40 pour un, on laboure le terrein fort profondément d'abord après la moiſſon, pour le planter au printemps ſuivant, en *pommes de terre*.

A la vérité quelques-uns, entr'autres parmi les Anglois, conſeillent la méthode Tullienne, de planter les *pommes de terre* par rangées dans les ſillons, & laiſſer aſſez de diſtance entre ceux-ci pour labourer celle-ci avec la charrue pendant l'été; méthode que je ne ſaurois approuver : en voici mes raiſons.

Si on ne plante les *pommes de terre* que dans les ſillons, elles ne le feront pas aſſez profondément.

Les racines par conſéquent ne le feront pas non plus; elles s'étendent, à proportion de ce peu de profondeur, horizontalement. Lorſqu'elles ſont encore tendres, la charrue qu'on fait marcher dans ledit eſpace, les déchirera, & empêchera la production qui en doit provenir.

L'avantage qu'on cherche de butter les *pommes de terre* ſans peine, au moyen de cette opération, eſt nul. En ne ſuppoſant la diſtance d'une *pomme* à l'autre que d'un pied, il s'y trouvera toujours 10, au moins 8 pouces, où on aura élevé la terre pour butter, qui feront en pure perte, vu que les *pommes* ne ſe trouvant pas dans cet eſpace, feront privées de la terre dont elles auroient beſoin. Que ſera-ce ſi on les plante, ſelon la meilleure méthode éprouvée, à 2 ou 3 pieds de diſtance? Je dis, *ces pommes de terre* auroient beſoin de toute cette terre enlevée par la charrue, parce que plus on butte, & plus les *pommes de terre* profitent: auſſi M. de T. attribue la plus grande partie de ſa réuſſite, pour le nombre & la groſſeur, à cette opération, qui a, outre cela, cet avantage, que les eſpeces qui penchent vers la ſurface, ſont garanties, par ces tas, du trop d'ardeur du ſoleil.

Il s'en trouve qui, pour abréger, au lieu de creux, tirent des foſſés profonds, ordinairement avec un outil qu'on nomme *eſſardes*, droits & à égale diſtance, recommençant toujours par le même bout du champ, afin de conſerver duement cette diſtance. Lorſqu'on veut planter un grand eſpace, on y emploie, pour mieux avancer, trois perſonnes. Un homme robuſte, qui dirige tout, fait le foſſé; une autre perſonne, femme, enfant même, jette ſa *pomme de terre* ou morceau, à la diſtance indiquée, dans le foſſé; la troiſieme, une femme les couvre de deux ou trois doigts de fumier, & celui-ci de la terre tirée du foſſé; par là on diſcerne les endroits où on a planté pour les opérations ultérieures: une ſeule même peut faire ces deux dernieres, puiſque l'ouvrage de l'homme eſt plus pénible que celui de ces deux perſonnes; & de cette façon on peut planter un arpent d'environ 40000 pieds, en trois jours.

Il eſt vrai que le commun du peuple, qui trouve tout travail trop pénible, & fait tout à la légere, ne pourra guere ſe réſoudre à ſuivre cette méthode; mais s'il calculoit, d'un côté les journées ſur le pied que d'autres les lui paieroient, & d'un autre le profit qu'il tirera de cette augmentation de travail, il feroit convaincu que ces journées lui feroient payées largement.

D'autres cherchent à épargner ſur le terrein, & plantent à la diſtance de ſix pouces ſeulement, ſi la terre eſt bien ameublie & fumée. On doit donner aux *pommes de terre* la diſtance de 2, même de 3 pieds; aux Angloiſes, Hollandoiſes & à celles de graines, juſqu'à 4 pieds : ceci ſe comprend aiſément. Les racines s'étendent, forment des *pommes*, celles-ci d'autres racines & *pommes* : il leur faut une place & nourriture convenable. La moitié de 6 pouces eſt 3 pouces : ce ne feroit qu'autant que la *pomme de terre* de chaque côté auroit pour étendre ſes racines & former les fruits. Ceci feroit-il ſuffiſant, & ceux-ci ne s'enleveroient ils pas réciproquement la nourriture néceſſaire? Enfin l'expérience, au deſſus de toute ſpéculation, décide ſouverainement en faveur de ma méthode; elle ſe prouve par tout ce qui eſt relatif à la végétation des arbres, ceps de vignes, légumes, *&c.* J'ai remarqué que préciſé-

ment parmi les *pommes de terre*, ce sont les plantes qui manquoient de la distance requise qui formoient peu de fruits, le suc étant à peu près tout poussé vers les tiges & les feuilles ; au lieu qu'à la distance nécessaire, elles produisoient des fruits gros & en abondance.

On veut encore s'épargner de la peine, à l'égard de la profondeur où on plante les *pommes de terre*, à trois, tout au plus à six pouces ; au lieu que l'expérience prouve que des yeux même, plantés à dix, douze, quinze pouces de profondeur, selon la nature du terroir, ont le mieux réussi ; une des causes les plus apparentes en est, qu'à pareille profondeur les *pommes de terre* sont garanties des gelées, tout comme en été de la trop grande chaleur & sécheresse : il s'y trouve encore un autre avantage très-considérable, c'est qu'un pareil terrein étant destiné pour d'autres plantations, après les *pommes de terre*, l'effet d'un tel ameublissement est d'un avantage infini.

M. Ludovic indique encore d'autres manieres de planter les *pommes de terre*.

1°. De faire des trous de distance en distance avec un piquet, plantoir ou avant-pieu, en quelques endroits nommé *poser*, & d'y jeter une *pomme de terre* : je ne sais comment on a pu si fort renoncer au bon sens, pour donner un pareil conseil ; cet outil a ordinairement un pouce & demi d'épaisseur, souvent moins par le bas, qui forme le vuide du trou ; il faudroit des *pommes de terre* bien petites, ou des yeux pour y trouver place : patience ; mais rien n'étant plus nécessaire que de bien ameublir la terre, pour faire percer les racines & produire des fruits, comment ceci s'accorderoit-il avec cette terre rendue compacte au suprême degré par ce fer qui presse la terre tout à l'entour du trou ?

2°. De semer les *pommes de terre* sur un champ, & de les enterrer avec la charrue. Je sais par expérience que si on l'entreprend avec toute la prudence requise, cette méthode est très-avantageuse pour les bleds, on épargne de la semence, & on la garantit des gelées & des oiseaux ; mais ici ce seroit le contraire, les *pommes de terre* ne seroient pas assez enterrées, comme nous l'avons déjà remarqué ; il n'y auroit point de distance observée, on ne pourroit les soigner convenablement, ni y appliquer l'engrais nécessaire.

3°. La méthode trop usitée de jeter seulement les *pommes de terre* dans les sillons & de les recouvrir, est sujette à peu près aux mêmes inconvéniens ; il en est parlé ci-dessus.

Enfin, il faut renoncer, ou à la paresse, ou au profit ; on ne sauroit les concilier ensemble. Nous avons déjà remarqué qu'en butant souvent les *pommes de terre*, on se procure une récolte considérable ; nous avons aussi soutenu qu'en les plantant profondément, il en résulteroit beaucoup de bien ; on regardera ceci comme une contradiction, on dira que des tas de terre ne peuvent servir de rien à des *pommes* plantées si profondément, & cela paroît ainsi. Je dirai donc préalablement que ce sont deux méthodes un peu diverses ; ces buttes peuvent servir aux *pommes* qu'on plante moins profondément, & à celles qui s'élevent, par leur nature, à la surface, auxquelles elles sont très-nécessaires ; lors même que les autres poussent des tiges grandes & fortes hors de terre, il ne sera pas inutile de les butter du plus ou moins, en agissant avec discernement. Pour les autres qui restent fichées dans la profondeur de la terre, il suffit de les nettoyer des mauvaises herbes, & d'empêcher que la terre ne devienne trop compacte ; si les *pommes de terre* de nouvelle production ne sont pas fort enfoncées, ou que se proposant de les butter considérablement, on ne les plante pas profondément, l'avantage qui en résulte consiste principalement en ce que lors de la fouille, il n'en reste point ou peu en terre.

Choix des pommes de terre pour planter. Autrefois on voulut aussi économiser en ceci ; on se servit des plus belles & des plus grosses pour la nourriture des hommes, les moyennes pour le bétail, & on crut que les plus petites seroient aussi propres à planter que les autres : ce sont là de ces économies ruineuses. J'ai vu que quelques paysans se servoient du bled le moins parfait & tout sale pour semer ; au lieu que de bons cultivateurs choisissent le plus beau, le plus parfait, le plus mûr ; quel-

ques-uns même pouffoient leur exactitude jufqu'à les faire trier grain pour grain, & le bon fens nous apprend que plus le grain d'une femence eft parfaite, plus le germe la plante & fa production le feront; c'eft ce que l'expérience confirme.

On a remarqué à la fin que cette épargne étoit nuifible, que les petites *pommes* en produifoient de petites; il y a plus : j'ai trouvé que les yeux même produifoient de groffes *pommes*, fi on les tiroit des groffes, & de petites, s'ils étoient pris des petites.

Il faut donc choifir en automne, après la récolte, de belles groffes *pommes* pour les planter au printemps : je ne veux pas dire que la groffeur en doive conftituer la principale qualité, il s'en trouve fouvent qui ont quelque défaut ; il faut plutôt examiner fi elles font fermes & faines, ce font celles qu'on plante le plus avantageufement; alors on peut difpofer des autres pour la nourriture des hommes & du bétail.

Des morceaux & des yeux. L'expérience a fait ouvrir les yeux aux habitans de diverfes contrées où on s'eft appliqué le plus à la culture des *pommes de terre*, en plantant feulement des morceaux & non des *pommes* entieres : au lieu qu'en d'autres, on continue à en planter encore, ou, comme ils le nomment, *femer :* cette expreffion eft très-applicable chez ceux-ci, vu que, comme nous l'avons remarqué, ceux qui regrettent la peine, jettent ou fement des *pommes de terre* par poignées dans les fillons. Je vais donner un exemple frappant & récent, arrivé en novembre dernier, des foibles progrès de cette culture en certaines contrées.

J'avois fait part de diverfes efpeces étrangeres, des plus profitables à un cultivateur zélé qui s'appliqua avec foin à cette culture; cela fut connu dans les villages voifins: un de ceux-ci vint, & demanda à en acheter dix boiffeaux ; celui-là demanda qu'en voulez-vous faire? — Les planter. — Combien d'arpens? Bon dieu, combien d'arpens, dites-vous! fi je plante trois *pommes* dans un trou, il n'en faut pas tant. Notre cultivateur lui dit en riant : Mon ami, bien loin que vous foyez obligé de mettre trois *pommes* dans un trou, elles vous en fourniront 50 & plus : le payfan crut qu'on fe moquoit de lui, jufqu'à ce qu'on lui eût expliqué qu'il falloit partager les *pommes* en morceaux, & n'en planter qu'un dans chaque trou ; & affuré que celles qu'il alloit acheter étoient toutes provenues de pareils morceaux, il en remercia le cultivateur, difant qu'il achetera également cette quantité & en fera part à fes voifins, de même que de cette inftruction fi intéreffante.

Au refte morceaux & yeux font fouvent fynonymes, d'autres fois non : fi les *pommes* ne font pas groffes, s'il s'y trouve des yeux en grand nombre, fi, dans certaines efpeces, ils font fi enfoncés qu'on ne puiffe pas fi bien les féparer feuls, alors on eft bien obligé de faire autant de morceaux qu'il y a d'yeux ; mais fi les *pommes* font groffes, & qu'on veuille en profiter encore pour la nourriture, on en fépare ou excave les yeux, comme ceux des *pommes* ou poires : on les plante fouvent de la groffeur d'un pois, & ils produifent autant, & s'ils font tirés de gros fruits, d'auffi groffes *pommes*, que les morceaux, les *pommes* même entieres.

On a pouffé cette invention encore plus loin. Lorfqu'on a des *pommes* unies, liffes, fans excrefcences ou inégalités, on en coupe la peau de l'épaiffeur d'une ligne ou plus, de maniere que l'œil ne foit point bleffé ; on coupe ces tranches de peau en autant de morceaux qu'il s'y trouve d'yeux, & on les plante avec le même fuccès.

Germes. On fait que vers le printemps les *pommes de terre*, fi elles font confervées en lieu un peu chaud & humide, pouffent des germes tout comme les raves & plufieurs autres légumes. Au printemps 1772, M. F. me rapporta dans une des conférences que nous eûmes enfemble, avoir remarqué que dès le commencement de mars, plufieurs *pommes de terre* avoient pouffé des germes de la groffeur d'une plume de pigeon, arqueux, fleuris, prefque creux & fans confiftance ; nous entreprîmes non feulement d'excaver l'œil, mais de couper les germes même en plufieurs morceaux & de les planter : cela fait, nous vîmes qu'après huit jours cette blancheur s'étoit per-

due ; que ces jeunes plantes étoient devenues toutes vertes, & à ne pouvoir être distinguées des autres plantes ordinaires, pour leur vigueur, accroissement, fleuraison, &c. & qu'elles avoient produit des fruits, en automne, en aussi grande quantité & aussi gros que les autres ; même les germes plantés encore pour essai en juin & juillet, excepté qu'on remarqua que le produit des derniers auroit été plus considérable, si on les avoit plantés plutôt.

Cette réussite nous fit pousser nos conjectures plus loin : nous crûmes que peut-être ce seroit un grand avantage, si on plantoit autant de germes possible préférablement aux fruits ; que sans contredit celui d'avoir des *pommes de terre* précoces, & celui d'en faire former de bonne heure pour les multiplier & en grossir le volume, étoit très-grand ; que souvent, en plantant les *pommes de terre* en février ou en mars, le froid, quand même il ne feroit point de tort direct à la *pomme*, en retardoit la végétation qui ne prenoit entiérement son essor qu'à l'approche de la chaleur : au lieu que les *pommes de terre* ayant germé un ou deux mois avant ce temps, c'étoit un temps des plus précieux de gagné, vu ladite expérience, & qu'alors il s'y pourroit former du fruit dès le mois de mai ; ce qui étoit un des grands buts à se proposer dans cette culture.

D'après ce raisonnement, nous convînmes d'un nouvel essai à faire, & ce de deux manieres, de tenir ces *pommes de terre* choisies en lieu sec, & exempt de froid jusqu'en février ; alors de les transporter dans un autre plus chaud, quand même il ne feroit pas exempt de toute humidité, pour les y laisser germer ; ensuite de les planter comme ci-devant en avril, dans un temps convenable, ou bien d'en agir comme on le fait avec la plus grande partie des légumes du jardin, en les plantant, pour les conserver, dans un peu de terre & dans une cave seche, mais seulement à fleur de terre, puisque ce ne seroit que pour favoriser le germe ; & si on les plante alors se joignant l'un l'autre, une place médiocre en fournira en avril de quoi remplir un terrein assez considérable, d'autant plus que souvent une *pomme* pousse deux ; trois germes & plus : par conséquent en fournit bon nombre de morceaux.

Cette réflexion est d'autant plus fondée, que les especes véritablement précoces, sont plus portées à germer que les autres ; dont voici une preuve : j'avois fait part à M. F. de l'espece la plus précoce, comme de toutes les autres ; il me marqua à la fin de décembre dernier, qu'en ayant mis la récolte sur un galetas ouvert contre le foran, vent du nord-ouest, par conséquent un lieu par trop chaud, elles s'étoient avisées actuellement de germer. Les *pommes de terre* possedent une force végétative si excessive, que si le suc végétal ne peut redescendre de la tige pour contribuer à former & à grossir les *pommes de terre* naissantes, suivant sa destination, il agit d'une autre maniere. En voici un exemple : en août 1771 il se trouva dans le jardin une plante rompue, mais non détachée, à ras de terre ; les sucs du bas & du haut ne pouvoient plus circuler ni se donner un secours réciproque ; celui du haut forma donc hors de terre, près de la fracture, plusieurs *pommes* de toute grosseur ; M. de Gr. qui a pris peu à peu du goût pour l'agriculture, songea, selon la méthode de quelques-uns, à couper les tiges de ses *pommes de terre* environ dans le même temps ; il les fit jeter avec d'autres herbes arrachées en un tas : environ six semaines après, passant devant ce tas, il remarqua que ces tiges coupées avoient produit dans les aisselles, entre la tige & la naissance des branches, ce qui arrive dans nombre d'autres qui sont encore sur pied, & qui tâchent de se débarrasser de leur suc superflu ; ces *pommes* n'étant rien moins que mûres, je ne les crus d'aucune utilité : j'en envoyai deux poignées à M. de T. par curiosité, il assure les avoir plantées, & qu'elles ont produit deux boisseaux à fleur bleue, par conséquent de l'espece Hollandoise ; s'il s'est trompé en ceci ou non, c'est de quoi je ne saurois décider : il s'agit de faire de nouveaux essais pour savoir à quoi s'en tenir.

M. F. n'a donc pas tort de regarder les *pommes de terre* comme une espece de polype végétal, qui coupé & partagé de toute façon possible, produit également des plantes & des fruits, tout comme le

polype animal, coupé en pieces, forme également autant de ces insectes entiers, & mérite de ne pas être moins admiré; cette végétation est telle, que M. F. a vu pendant l'été 1772, une feuille de *pomme de terre* qui avoit une fracture; au bout de la partie supérieure, près de la fracture, s'étoit formé un bourrelet qui paroissoit montrer des commencemens de racines; il est fâcheux qu'il n'ait pas suivi cette marche de la nature en plantant cette feuille; il y a toute apparence qu'elle auroit formé une plante & des fruits: il est aisé de s'en éclaircir par un essai.

Graine. Il y a plus de vingt ans que remarquant tant de boules de graine aux plantes des *pommes de terre*, je demandai aux cultivateurs si l'on ne s'en servoit point pour en semer la graine; on me dit que non: d'autres occupations plus importantes me firent perdre de vue cette question, & je n'y pensai plus: jusqu'à ce que m'appliquant avec soin à la connoissance & culture des *pommes de terre*, je lus ce que Ludovic en avoit écrit; cet auteur en ayant fait l'essai, dit y avoir réussi; qu'à la vérité les plus gros fruits n'avoient été que de la grosseur d'un œuf de poule, mais qu'il espéroit que de celles-ci plantées l'année suivante, il en auroit de plus gros.

J'ai dit que j'avois entr'autres pour objet de me procurer des *pommes de terre* les plus précoces possibles; je me flattai qu'en en semant de la graine en automne, comme on le pratique avec celles de divers légumes du jardin, elle pourroit lever, les plantes se fortifier jusqu'au printemps, & que je parviendrois à mon but: je l'essayai en semant trois ou quatre fois dans le courant de septembre, chaque fois une pincée; le peu de verdure que je vis paroître en octobre, étoit si petite, que je ne pouvois distinguer si elle provenoit de cette graine ou non, le 2 de mars de l'année suivante, n'en remarquant que quatre ou cinq petites plantes, j'en semai encore la quantité d'à peu près plein un dé à coudre, elle leva & produisit une touffe de jeunes plantes qui prospérerent si bien, qu'après en avoir déjà arraché peu à peu de toutes petites, j'étois obligé de les éclaircir entiérement, en ne laissant qu'une douzaine sur la même place, qui également se trouverent de plus de la moitié trop serrées; j'en distribuai un couple de cent à des amateurs; malheureusement il survint une grande chaleur & sécheresse qui en fit périr le plus grand nombre; on auroit pu en conserver quelques-unes au moyen des arrosemens; M. de T. n'en sauva que deux, dont il eut un boisseau de fruits, la moitié en *pommes* rondes, l'autre en longues.

M. F. que j'avois sollicité de faire le même essai, sema aussi de la graine, une partie assez tard; cependant elle réussit au delà de toute attente; de celle semée le 20 mai il se trouva une plante dont, quoique le 20 septembre on n'y eût encore apperçu la moindre apparence de fruit, il m'apporta le 10 novembre une *pomme* parfaite du poids de vingt onces m'assurant que la même plante en avoit produit encore douze autres *pommes* de six à dix onces, & il étoit tout glorieux que son coup d'essai eût mieux réussi que l'expérience du maître, voulant parler de L. qui n'en eut tout au plus que de la grosseur d'un œuf de poule. On a aussi recueilli dans un carreau de dix sept pieds de long, de trois & demi de large, des *pommes*, aussi des plantes de graines, qui pesoient en tout 62 livres; ainsi, quoique d'autres les ayant replantées tard, & sans beaucoup de soin, ils n'y trouverent sur la fin d'août qu'un fort tissu de racines sans fruit, & en octobre jusqu'à cent quarante *pommes*, de la grosseur seulement d'une noisette, les plus grosses de celle d'une noix. Ceci ne doit pas surprendre, & doit avoir la même cause que je soupçonne, au même effet des *pommes* Hollandoises, trop d'engrais & trop peu de distance, vu que les unes & les autres ont poussé des tiges jusqu'à six même sept ½ pieds de haut; toute la seve a donc commencé par produire, comme à l'ordinaire, des tiges, des branches, des feuilles, ensuite seulement des *pommes*, par conséquent trop tard pour pouvoir grossir à proportion; c'est à quoi il faut songer de remédier. Cependant les autres expériences susdites sont si frappantes, qu'elles peuvent nous convaincre que cette découverte est des plus importantes & des plus profitables; aussi, des paysans d'un certain village, qui ne vouloient risquer ni leur travail ni leurs

pommes de terre, déclarerent d'abord, lorſqu'un ami qui y poſſede une campagne, leur eut fait la relation de toutes ces expériences, qu'à l'avenir ils s'appliqueroient à la culture des *pommes de terre*, puiſqu'on pouvoit faire de ſi belles récoltes au moyen des filieres, des branches ou boutures, & de la graine, ſans y employer le fruit même.

M. F. ſuppoſe qu'il n'eſt pas néceſſaire de cueillir la graine parfaitement mûre; qu'il ſuffit d'en agir comme avec celle de pluſieurs autres légumes du jardin que l'on coupe avec les tiges, laiſſant mûrir la graine qui y eſt attachée; je ne ſuis pas tout à fait dans ſes idées; il faut agir avec précaution: les boules de graine approchant de la maturité, peuvent être traitées ſur ce pied; mais celles qui n'en ont encore acquis aucun degré, ne peuvent être employées utilement; j'ai fait une réflexion ci-deſſus à ce ſujet, & les Anglois qui ſe ſont aviſés depuis peu de ſemer de la graine des *pommes de terre*, n'ont d'autre but que de les renouveller, par la réflexion, que toute plante, légumes, bleds, *&c.* dégénerent peu-à-peu, & qu'il faut y remédier par de la nouvelle graine; or, ſe propoſant d'acquérir par-là des plantes plus vigoureuſes, des fruits plus gros, plus parfaits, plus ſains & de meilleur goût, il eſt inconteſtable que pour atteindre ce but, il faut ſemer une graine qui le ſoit de même; celle qui eſt foible, legere, mal mûre, ne ſauroit faire cet effet, encore moins celle qu'on tire par lavage du marc des boules de graine dont il ſera parlé en ſon lieu.

Temps de planter. Les ſaiſons ſe trouvent ſi diverſes, qu'on ne peut indiquer un temps fixe; il faut être attentif aux circonſtances: il eſt inconcevable qu'en Suede, pays ſi froid, où on fait de ſi riches récoltes en *pommes de terre*, où on plante, ſuivant Ahlſtroem, en mars, en février même, à la vérité, ſi la terre eſt dégelée & qu'on plante profondément, les *pommes de terre* n'ont rien à craindre du froid, comme l'on peut s'en convaincre par celles qu'on a négligées au temps de la récolte, & qui, quoique ſouvent à peu de profondeur, reparoiſſent & produiſent l'été ſuivant; par contre, elles auront peu de progrès à eſpérer, auſſi long-temps que la chaleur n'eſt pas aſſez forte pour y pénétrer & pour mettre la ſeve en mouvement; mais bien auſſi tôt qu'on peut eſpérer quelque effet de la chaleur; alors la ſeve travaille & fait ſon effet, & encore mieux, ſi on vouloit y préparer la piece en la faiſant germer comme ci-deſſus: on pourra donc ne pas tant ſe preſſer pour les planter, ſans pourtant aller trop loin, comme on le fait ordinairement, en ne plantant qu'en mai, & négligeant par là le principal effet végétatif de la ſeve de mai, qui eſt pourtant d'une importance extrême; c'eſt de là que je dérive la cauſe de la différence de la maturité dans les mêmes eſpeces de *pommes de terre.*

Des payſans qui ne les avoient plantées qu'en mai, ayant appris que d'autres cultivateurs d'une autre condition, en recueilloient déjà à la ſaint Jacques 1772 pour en manger, eſſayerent la même choſe; ils furent ſurpris de n'en point trouver; & concluant de là très-ridiculement que ces plantes ne porteroient point de fruit, les arracherent. M. F. par contre, plantant les nôtres en avril, malgré le mauvais temps qu'il fit, m'envoya, depuis la ſaint Jacques juſques vers la fin d'août, de 30 eſpeces, la plupart groſſes, mûres & en bon nombre; ce que je ne puis attribuer qu'à cette différence, que ſur celles-ci la ſeve de mai a pu agir, & non ſur celles-là. Autre preuve. En 1771, je fis le premier eſſai avec les yeux ſeuls, non des morceaux, & les fis planter en mai dans le jardin; ils pouſſerent pluſieurs tiges vigoureuſes & vertes. Le 6 août j'en examinai une plante, pour voir à quel point en étoient les fruits; je n'en trouvai pas la moindre apparence. Cela me chagrina, & je crus mon eſſai manqué. On laiſſa les autres plantes de même qualité juſqu'en automne; alors en octobre on y cueillit bon nombre de *pommes de terre* & groſſes: auſſi voit-on que leur plus fort accroiſſement ſe fait en août & ſeptembre, après la ſeve ou pouſſée du mois d'août. On comprendra donc aiſément, que ſi elles jouiſſent en outre de celle du mois de mai, l'avantage pour la groſſeur & le nombre doit être infini.

Je dois propoſer ici un problême que je ne puis réſoudre, & qui ne ſauroit l'être

qu'après de nouvelles expériences. L sentit, comme moi, l'importance d'avoir des *pommes de terre* aussi hâtives que possible : il conseilla donc de planter des *pommes de terre* en automne; supposant que, si on trouvoit le moyen de les préserver contre les rigueurs du froid pendant l'hiver, on en pourroit peu-à-peu créer des especes plus précoces, qui, végétant dès la fin de l'hiver, produiroient des fruits mûrs en juin, en mai même. J'en voulus faire l'essai; j'en plantai quelques-unes, par quatre fois, pendant tout le cours de septembre 1771 : elles pousserent de belles tiges le printemps suivant, & furent vigoureuses pendant tout l'été. Je me flattai d'avoir réussi; & pour n'y rien déranger, je n'y touchai point pendant tout ce temps. En octobre je voulus faire ma récolte. Quelle surprise pour moi de n'y point trouver, non-seulement les *pommes* plantées (car on ne les retrouve jamais, puisqu'elles servent à former les racines & les nouveaux fruits), mais point de fruits de l'année, que je supposois en devoir être provenus, plus gros & en plus grand nombre que des *pommes* ou morceaux plantés au printemps! Il n'y eut donc qu'un tissu très-fort de racines, des jeunes jets sans nombre, & une infinité de fruits qui, de la grosseur d'une noisette, tout au plus d'une noix, commençoient à se former, l'espece rouge comme la blanche, tout également. A quoi donc la nature s'est-elle occupée pendant tout ce temps? Voilà qui mérite d'être approfondi; ce qui n'est pas mal-aisé en réitérant la même opération, & en arrachant, dès le printemps suivant, chaque mois, une plante, pour voir la marche de la nature, & la prendre sur le fait.

Culture ultérieure. Pendant quelque temps on n'a besoin que de nettoyer la place, des mauvaises herbes en la sarclant, & ce aussi souvent qu'il est possible. Il y a des cultivateurs qui comptent tellement sur cette opération, qu'ils conseillent de choisir exprès des terreins pour les *pommes de terre* remplis de chiendent ou autres mauvaises herbes parasites & difficiles à extirper, se croyant assurés que par ce moyen elles seront pleinement détruites. En sarclant il faut prendre garde de ne pas blesser & rompre les jeunes racines selon les circonstances. Si les *pommes de terre* sont plantées profondément, il n'y a rien à craindre, jusqu'à ce que ces especes, qui s'élevent vers la surface, y soient montées & y aient formé des racines. Si par contre on en remarquoit à peu de profondeur, il faudroit user de la plus grande précaution. Si les plantes poussent dans les buttes, il vaudroit mieux en arracher les mauvaises herbes avec la main, ou du moins agir avec d'autant plus de précaution, afin de ne pas couper les racines & les traînasses par lesquelles les jeunes *pommes* tirent leur nourriture de la maîtresse *pomme* ou racine. Nous avons déjà parlé ci-devant de la nécessité de butter les plantes du plus au moins.

Si les diverses especes produisent plusieurs tiges de 4 à 7 pieds de haut, il conviendra, ou de les provigner, auquel cas il faudra l'espace proportionné, ou de les élaguer, en ôtant le superflu en tiges & en branches; le tout avec précaution de ne faire ni trop ni trop peu. En les provignant avec soin, chaque pareille tige produira plusieurs plants en racine, & ceux-ci des fruits, comme d'autres plantes.

On n'est pas d'accord sur la question, si on doit faucher les tiges encore vertes ou non? Il le faut faire avec réflexion, & suivant le temps où on a planté les *pommes de terre*, par conséquent aussi celui où la plante a acquis plus ou moins de maturité. Au commencement la végétation se tourne principalement vers la tige pour former celle-ci, de même que les branches, les fleurs, la graine & leurs boules, beaucoup moins vers le bas pour la formation du fruit. Lorsque la seve n'a plus tant de fonctions à remplir par le haut, elle descend & se joint à l'autre, qui a déjà commencé la formation des *pommes*; alors, agissant de concert, c'est une des causes qui accélerent vers l'automne les progrès des *pommes de terre* en nombre & en grosseur. Lors donc qu'on s'apperçoit, ce qui est assez visible dans quelques especes, que la seve diminue; que dans quelques-unes même les tiges & feuilles deviennent plus pâles, on peut, sans risque de faire du tort à la plante, couper les tiges à proportion; le fruit s'en ressent en bien, & on emploiera ces tiges

& feuilles utilement pour le bétail ; ce qui fait une nourriture faine & agréable. Il y a même des endroits en Allemagne où on prend ces tiges coupées, avec leurs boules de graine, qui, pour la plupart, ne font pas encore mûres : on pile tout enfemble ; on jette cette maffe dans des tonneaux ou cuvots, par couches, qu'on faupoudre de fel ; on la conferve pour en nourrir & engraiffer le bétail en hiver. Quelques uns s'y prennent, pour les couper, de la maniere fuivante. Ils lient les tiges de chaque plante par le milieu, coupent la partie fupérieure ; au temps de la fouille ils déchauffent les fruits de chaque creux avec un croc ou autre outil : une femme tient ce bout encore lié, & tâche de l'arracher : un homme donne un coup ou deux à l'endroit qui en a befoin, & on arrache de cette façon les fruits, bon nombre à la fois.

En faifant cette manœuvre de couper ces tiges en feptembre, il faut renoncer à la plupart de la graine pour femer : à moins d'un été fec, il s'en trouveroit peu de bien mûre. Au refte, puifque nous connoiffons à préfent beaucoup plus d'efpeces qu'autrefois, il faut auffi les étudier féparément, pour connoître fi cette coupe leur feroit du bien ou du mal, s'il faut la faire plutôt ou plus tard, plus haut ou plus bas. Enfin un cultivateur qui veut découvrir, pour fa fatisfaction & le bien public, la marche de la nature de pareils légumes, aura encore de quoi s'amufer, malgré tout ce qu'on en a écrit.

Je fuis d'avis que des efpeces qui pouffent beaucoup & de grandes tiges, il les faut les retrancher en partie, de même que les filioles ou jeunes jets produits plus tard depuis la racine ; par là on force, à ce que je fuppofe, la feve à travailler du côté du fruit : d'ailleurs tout ce qu'on retranche, fi on le replante d'abord, produit de nouvelles plantes & des *pommes de terre*.

Ceux qui ne les coupent pas, les emploient à la récolte ; les uns, pour litiere du bétail ; d'autres qui les trouvent trop dures, les brûlent fur la place : d'une maniere ou d'autre, elles fervent encore d'engrais.

Temps & maniere de ramaffer les pommes de terre. Je diftingue quant au temps : jamais je ne confeillerois d'en faire la récolte entiere, même des plus précoces, dès le mois d'août, mais feulement autant qu'on a befoin alors pour la nourriture ; l'expérience prouve que toutes les efpeces, lors même que les tiges font feches, augmentent en quantité & en groffeur jufqu'au commencement du froid. Il y a plus : ceux qui préféreront leur intérêt & profit au defir de s'épargner quelque peine, trouveront bien leur compte, fi en cueillant quelques fruits en juillet & août pour la nourriture, ils n'arrachent aucune plante, mais la déchauffent, en détachent doucement quelques-uns des plus gros fruits, & recouvrent les autres de terre ; ces fruits augmentant, comme nous venons de le dire, indépendamment de cela, vers l'automne, ce retranchement de quelques-uns contribuera à multiplier & groffir les autres ; de maniere que pour le moins, ce qu'on en aura recueilli fera en pur profit.

Le temps de la récolte en général dépend de plufieurs circonftances. Si ces *pommes de terre* fe trouvent plantées fur un terrein deftiné à être femé la même automne, il faut bien compaffer le temps pour cela ; ce qui eft difficile, impoffible même. Qui a prévu en 1768 ce temps conftamment pluvieux, qui a empêché d'enfemencer la plus grande partie des terres, & qui a été la premiere fource & caufe de la difette funefte qui a affligé prefque toute l'Europe ? Qui a prévu en 1772 que l'automne, je dirai prefque l'été, dureroit jufqu'en décembre ? Il faudra prendre ici, comme en tout, un milieu ; en général, on croit qu'on ne peut trop hâter les femailles des bleds : je connois des cultivateurs qui l'entreprennent en août ; en 1772, généralement on l'a faite en feptembre comme d'ordinaire, également en un mois de temps ; elle étoit fi fort avancée, qu'on fut obligé dans les terres bonnes & bien cultivées, de la faucher ; que même on a vu fur la fin de novembre & commencement de décembre, par-ci, par-là, quelques épis ; ce qui caufe pareillement des difettes, s'il furvient des neiges fortes en hiver qui faffent pourrir l'herbe & les épis, ou en avril & mai de fortes gelées qui en

en pénetrent l'intérieur. Il se trouve des contrées où on ne seme guere qu'à la fin de septembre & en octobre ; d'autres encore en novembre, décembre, janvier même ; & ces semailles, selon le temps qu'il fait, ne réussissent pas moins. Je crois donc qu'en faisant les récoltes des *pommes de terre* dans le courant d'octobre, plutôt ou plus tard, suivant ce qu'on peut présumer de la durée du bon temps, ce seroit le mieux ; la semaille se fait un jour après, le terrein n'ayant besoin que d'être égalisé par la herse, vu qu'en fouillant les *pommes de terre*, il l'est bien plus qu'un autre terrein le sera avec la charrue ; le principal est qu'on fasse la récolte en temps sec, & qu'on tâche de prévenir celui des pluies, sans quoi les *pommes de terre* nouvelles risqueroient de se perdre par la pourriture ; la même chose arrive lorsque, comme quelques-uns le font, on les lave après les avoir tirées de terre, sans les laisser sécher suffisamment.

On pourra reconnoître dans la récolte, l'avantage qu'il y a à faire jouir les *pommes de terre* de la seve de mai, en les plantant de bonne-heure ; elles en sont naturellement plus avancées, plus grosses que les autres ; on n'y perd pas tant, pour la qualité & pour la quantité, qu'à celles plantées plus tard.

Tout ceci regarde la récolte à faire sur un terrein destiné pour des bleds d'hiver ; pour tous les autres, on pourra laisser augmenter les *pommes de terre* jusqu'à ce qu'on puisse prévoir un froid rigoureux : il semble, par ce que j'ai avancé ci-dessus, que certaines especes se trouveroient bien, si elles pouvoient jouir d'un second été, n'ayant pas encore achevé leur crue dans la saison de la récolte.

Outils. Il n'importe guere lesquels on y emploie ; c'est la qualité de la terre, si elle est forte, argilleuse, légere, & la profondeur où se trouvent les *pommes de terre*, qui en décident. Des crocs, pioches, houes ou hoyaux, des pelles, des fourches, dont on se sert pour fouir & déterrer les carottes ou racines jaunes, sont également bons. Ludovic conseille une fourche d'un bois dur, non cassant, avec des fourchons droits, & vers le bout plus larges & plus tranchans ; au moins je n'approuve pas la méthode la plus usitée chez les paysans, de les déterrer avec la charrue : il est vrai que ceux qui les plantent dans les sillons, peuvent espérer de les retirer & déterrer de même : sans répéter que cette méthode n'est rien moins que bonne pour planter, elle l'est encore moins pour la récolte ; ces gens ne considerent pas que les *pommes de terre* formant des racines, celles-ci pénetrent de tous côtés, horizontalement & perpendiculairement ; du premier grouppe même descendent plus loin, si la terre n'est pas compacte : de là vient, ce dont ils se plaignent, que l'été suivant on voit par-tout pousser des *pommes de terre*, qui ont resté en terre, soit parmi les bleds, soit parmi d'autres semis.

Maniere de les conserver. Des cultivateurs d'une classe supérieure, qui ont la place convenable & les moyens d'en faire la dépense, les conservent dans des tonneaux, couche par couche, avec des feuilles seches, & ces tonneaux dans des lieux inaccessibles au froid, d'autres dans des greniers ; tout ceci est impraticable pour le gros des cultivateurs : il faut donc s'en tenir à ce qui se pratique actuellement, & aux réduits qu'on y emploie ; aux caves & aux fosses. Les bonnes caves où le froid ne pénetre pas, & qui ne sont pas humides, y conviennent parfaitement ; si elles l'étoient, l'humidité jointe à un certain degré de chaleur, feroit germer les *pommes de terre*, ce qui feroit tort à celles qu'on destine pour la nourriture, puisqu'elles prendroient un mauvais goût, de même que celles qui deviennent flasques ou sont atteintes d'un peu de gelée : on peut y remédier, à la vérité, en trempant toutes celles attaquées de l'un ou de l'autre de ces accidens, dans de l'eau froide ; les gelées, dès l'instant qu'elles le sont, & elles reprennent leur bon goût ; mais il vaut mieux les préserver, en les tenant en lieu sec.

On a vu ci-dessus l'utilité des germes pour planter, il faut observer ici le *rien de trop :* ils peuvent se produire trop tôt & en trop grande abondance ; il vaut mieux exposer celles qu'on y destine à germer, à un certain degré d'humidité & de chaleur, seulement au commencement ou

dans le courant de mars, & les tenir au ſec, comme les autres, juſqu'à ce temps.

Les foſſes ne ſont pas moins bonnes, pourvu qu'on les conſtruiſe d'une maniere à ne pas manquer le même but, de conſerver ſeches les *pommes de terre*; il faut donc les placer ſeches dans un terrein graveleux, même, ſi cela ſe pouvoit, dans une colline, terre ou élévation de gravier, ferme & ſerré; placer au fond de la paille, & en revêtir la foſſe, ou bien des feuilles ſeches, même couche par couche, les couvrir de même, & enſuite du gravier tiré de la foſſe: bref, employer tous les moyens pour les garantir de l'humidité & de la gelée.

On peut conſerver les *pommes de terre* dans des lieux ſecs & frais; pour y mieux réuſſir, on peut les faire ſécher un peu au ſoleil, avant que de les placer en pareils endroits de réſerve. Je connois des perſonnes de conſidération qui, prenant du goût pour cette nourriture, en conſervent pour en manger un peu chaque jour; ceux qui en veulent être aſſurés, en conſervent hiver & été dans des tonneaux, comme je l'ai dit ci-deſſus.

Une méthode connue depuis longues années, & dont je parlerai plus amplement ci-après, article *pains*, eſt celle de les couper par tranches & les ſécher au four; cela doit paroître facile & utile à tous ceux qui ſavent qu'on conſerve avantageuſement, de la même maniere, les fonds d'artichaux, les haricots & autres légumes.

Produit. Il eſt ſi différent, ſelon le terroir, & encore plus, ſelon la maniere de cultiver les *pommes de terre*, qu'on ne ſauroit le fixer. Nous avons vu que les payſans fainéans n'en ont retiré que trois à quatre pour un; la récolte des bons cultivateurs, ſuivant l'ancienne méthode, l'ont eu de dix pour un. On voit dans le *Recueil des mémoires de la ſociété œconomique de Berne, année 1764*, & ce dans le mémoire de M. le comte Mnizteck, que, ſelon le calcul de M. de Tſchoudi, le premier inſtituteur de cette ſociété, on a recueilli, ſur un demi-arpent, 180 boiſſeaux de groſſes *pommes de terre*, & 70 de petites. (*a*) M. F. en ayant remis à ſon granger, pour ſon uſage, une piece de 100 toiſes (à 10 pieds, ou 9 pieds de roi), avec 7 boiſſeaux de *pommes de terre*, & trois bons chars de fumier, la récolte n'a été que de 40 boiſſeaux. M. F. par contre, agiſſant ſuivant ſa méthode, ſur une piece de même contenance, ſans engrais depuis deux ans, y a recueilli 150 boiſſeaux: on voit donc que le produit ne ſauroit être fixé qu'à proportion de la culture; mais qu'eſt-ce en comparaiſon de la récolte mentionnée de M. de Tſchoudi, & de celle dont Young fait mention des nouvelles *pommes* Angloiſes, dites *yam-battates*? Et même pluſieurs des autres eſpeces étrangeres ſurpaſſent ſi fort en fécondité les ordinaires, qu'elles produiſent des 30, 40, 60, 100 & plus, d'une ſeule *pomme*.

Ce n'eſt pas ſeulement la mauvaiſe culture des payſans en général qui eſt cauſe du peu de produit; ce que nous avons dit de la marotte de quelques-uns qui jettent 2, 3 & plus de *pommes* entieres dans un ſeul creux, & ce à peu de diſtance, n'y contribue pas moins; la différence que doit produire cette manœuvre, & la méthode de planter 15, 20, 25 & plus de pieces d'une ſeule *pomme*, dans autant de creux & à des diſtances indiquées, eſt palpable.

Les ouvriers de M. F. devoient planter des yeux dans un certain terrein, il étoit abſent; ces gens ne pouvant comprendre qu'un ſeul pût produire de bonnes plantes, en mirent deux dans chaque creux: M. F. ſurvint, les gronda, & les fit planter le reſte à un œil par creux; à la récolte, la piece qu'on avoit plantée par deux, n'avoit pas produit une ſeule *pomme* de plus que

(*a*) Je m'en tiens à boiſſeaux & à arpens, meſure de Paris, puiſque ces meſures approchent de celles du canton de Berne, au moins de la capitale; dans le reſte du pays, elles different de beaucoup; la poſe ou arpent eſt de 31250 pieds, dont 10 font 9 pieds de roi; ainſi la poſe a à peu près $\frac{7}{8}$ de l'arpent de Paris; & la meſure du boiſſeau de bled eſt de 20 livres, à 17 onces la livre.

l'autre : cependant cette idée erronée subsiste encore chez plusieurs ; encore tout récemment un ami me fit visite, & me demanda mon avis sur cette culture, disant qu'il l'avoit aussi entreprise dans le gouvernement dont il est revêtu : je lui fis des questions sur la méthode qu'il employoit, & il me dit, entr'autres, qu'il mettoit deux *pommes* entieres dans chaque creux ; je le désabusai donc promptement de cette méthode si préjudiciable.

Objections. Pourroit-on croire que l'utilité si grande des *pommes de terre*, étant aussi généralement reconnue qu'elle l'est, il se trouvât encore des gens qui se déclarent contre, & sur-tout soutiennent que leur culture est fort préjudiable à celle des bleds ?

M. Brisson (*Mémoires sur le Beaujolois Avignon 1770, in-8°., pag. 140 & suiv.*) ne leur est pas favorable, il éleve principalement deux plaintes contre ce végétal. 1°. Il les donne pour causer une forte diminution de l'engrais, au point que, selon lui, si on cultive successivement un arpent, par sole de vingt arpens, « en vingt ans, » on sera obligé d'abandonner les dix neuf » autres, ou de diminuer toujours davantage leur engrais. »

Si ce calcul étoit juste, il faudroit sans doute renoncer incessamment à cette culture ; puisque, indépendamment des bleds, si le sol s'effritoit à un tel point, ce seroit réduire la valeur des terres à rien.

2°. L'autre objection roule sur la prétendue insalubrité des *pommes de terre*, & que « depuis qu'on use de cette nourriture, on voit des maladies plus opiniâtres, plus fréquentes, & plus multipliées qu'autrefois. » Je dois pourtant rendre justice sur ce sujet à M. Brisson, qui lui-même dit : « Je ne craindrai point » d'ajouter que ces maux (il parle de » fluxions de poitrine, de pleurésies & » fievres putrides) sont peut-être aussi l'effet » du genre de vie que la fabrication des » toiles prescrit ».

Les deux objections sont entiérement mal fondées ; examinons la premiere. Il est vrai qu'on a cru généralement que les *pommes de terre* exigeoient beaucoup d'engrais, qu'on pourroit employer plus utilement pour la culture des bleds ; de bons cultivateurs même y ont employé sur une demi-pose cinq chars de fumiers ; & comptant que les *pommes de terre* en avoient enlevé une grande partie, y en ont mis encore trois chars pour semer les bleds, en tout seize chars par pose ou arpent, en deux ans ; comment dix chars dans une année pour une pose, seize en deux, c'est beaucoup : lorsque de bons cultivateurs emploient ordinairement, pour les champs à semer, six chars ; pour les terres qui doivent redevenir des prés, & qu'on rompt à ce dessein, huit chars, rarement dix, & rien dans une seconde année, ici 16 chars en deux ans.

Il est notoire que les *pommes de terre* ne réussissent mieux nulle part que dans de nouveaux défrichemens, même sans engrais, comme nous l'avons remarqué à l'occasion des Irlandois.

J'ai aussi rapporté que M. F. a recueilli sur un terrein de $\frac{1}{16}$ arpens, non fumé depuis deux ans, 150 boisseaux.

M. de T. a employé, à la verité, en faisant sa récolte si surprenante, sur 1500 pieds, deux chars de fumier ; mais il dit en même temps qu'on n'en pouvoit mettre que très-peu sur le compte des *pommes de terre*, parce qu'à la récolte il s'étoit trouvé à peu près encore tout entier & non consumé.

Il y a plus de deux ans que je parlai de cette objection à M. Howard de Cardington, très-zélé cultivateur, qui a mis tous ses soins, peines & argent à faire des progrès dans la culture en général ; il en rit, disant : « je me garderai bien de ne pas » semer d'abord de bled une piece de terre » qui aura été plantée en *pommes de terre* ; » que même il plantoit de celles-ci en plus » grande quantité, afin de mieux profiter » de ce terrein pour le bled ». Ceci paroît fort naturel ; nous voyons que les jardins, les chenevieres, & autres pieces qu'on destine à la culture des légumes, sont beaucoup plus fertiles que les autres, non-seulement à cause de la quantité de fumier qu'on y emploie, & dont la vertu fertilisante auroit dû être épuisée par les productions qu'elles ont fournies, mais à cause de leur labour beaucoup plus fréquent que celui

des champs ; les bons cultivateurs en font si perfuadés, que, même en pays étrangers, on rompt la terre autant de fois que la faifon & les autres travaux de la campagne le permettent, & que le fol l'exige, puifque plus la terre eft compacte, plus le labour fréquent y fait du bien. Si donc on veut fuppofer qu'un cultivateur qui préfere le profit à la peine, fait labourer en automne, foit à bras, foit avec la charrue, le terrein qu'il deftine à la plantation des *pommes de terre ;* qu'il le réitere au printemps ; qu'il faffe farcler & butter autant de fois qu'il le juge à propos ; qu'enfin à la fouille, lorfqu'on ramaffe les *pommes de terre* avec foin, cette terre eft menuifée au fuprême degré, & que dans l'inftant on y feme les bleds, il eft d'autant moins poffible que leur récolte ne foit des plus riches, qu'il n'y a rien à craindre des mauvaifes herbes, & que pareil terrein eft labouré le double de ce que le font les jacheres qui le font trois fois, & que ce double labour feul vaut un engrais entier.

Ceci fe confirme parce qu'on voit en Irlande, par une expérience non interrompue de deux cens ans ; où les plus beaux prés & champs doivent leur exiftence à la culture fi étendue & conftante des *pommes de terre.*

Enfin il vient de me tomber entre les mains, après que j'eus couché fur le papier la réflexion ci-deffus, une brochure écrite le 19 février 1773 par M. le profeffeur de Sauffure à Geneve qui parle ainfi, *page 16*, à l'occafion de ces nouvelles *pommes* Angloife. « Une certaine efpece de *pommes de* » *terre* nous donne un exemple bien frap- » pant des grandes reffources de la nature » pour la production des végétaux. Cette » plante donne 20000 liv. de fubftance » farineufe & nourriffante, dans le même » efpace de terrein, qui ne donneroit que » 1200 en bled, fuivant un petit imprimé » (*b*) qui parut l'année derniere. On lui » donne cependant, comme à toutes celles » du même genre, beaucoup de culture, » c'eft-à-dire, qu'elle occafione une grande » dépenfe à la terre, & *en même temps elle* » *la fertilife.* Ne faut-il pas qu'elle trouve » dans les élémens qui l'environnent, non- » feulement de quoi produire une récolte » auffi prodigieufe, & de quoi dédommager » la terre de fes exhalaifons, mais qu'elle » lui fourniffe encore une provifion pour » les récoltes fuivantes ? »

Je ne me fonderai pourtant pas fur cette derniere conféquence, *que ces pommes de terre fourniffent encore une provifion pour les récoltes fuivantes.* Cela me paroît pouffé trop loin, de même que toutes fes thefes, lorfqu'il prétend que toute la nourriture provient de ces *élémens* hors de terre, & non des fels & fucs en terre, ce qui eft contraire à l'expérienee de tout temps ; ce n'eft pas que ceux-là n'y contribuent de beaucoup : j'en ai parlé amplement dans un mémoire inféré dans le recueil de ceux de la fociété œconomique de Berne, année 1762 ; mais une terre effritée, épuifée de ces fels, & qu'on ne remplace point par des engrais, reftera telle malgré ces influences, ou du moins ne pourra fe rétablir par là, & feulement en partie que dans cent, difons feulement cinquante ans, au lieu que par l'engrais & la bonne maniere de cultiver, cela fe fait en un an, fur-tout fi, comme M. de S. le foutient, les fréquens labours devoient être nuifibles à la fertilité, ce qui contrediroit fes propres principes, fi les parties fertilifantes doivent pour la plupart provenir du dehors de l'athmofphere, il fera clair que plus elles peuvent pénétrer dans la terre, plus leur effet doit être grand, & que par contre, la terre n'étant pas ouverte, elles ne fauroient agir que foiblement, mais je dois fonger que je n'écris point pour examiner tout ce que M. de S. avance dans cette brochure : j'en citerai pourtant encore un paffage relatif à mon fujet.

Circulation de la feve, &c. « j'en ai rai- » fonné avec M. Bonnet, & il ne m'a pas » été difficile, vu les lumieres de ce favant » académicien, de le faire convenir qu'il

(*b*) L'ami de Geneve à qui j'avois fourni un couple de ces *pommes de terre* qui, excepté chez moi & chez les amis à qui j'en ai fait part, ne font encore connues qu'en une partie de l'Angleterre, & point dans le refte de l'Europe ; il en étoit fi enthoufiafmé, qu'en décembre 1772 il fit paroître un écrit pour les faire connoître : c'eft de celui-ci que M. de Sauffure veut parler.

» y a une forte de circulation de la feve » dans les végétaux, c'eft-à-dire, qu'après » avoir nourri & fait croître une plante, » la feve retourne aux racines d'où elle » s'étoit élevée, plus fucculente même » de beaucoup qu'elle ne l'étoit dans fon » origine. »

J'avoue que je fus fort frappé de voir combien ce paffage s'accorde avec ce que j'ai dit là deffus.

M. Bonnet ne fe contente pas de donner pour avéré, que la culture des *pommes de terre* effrite le terrein, mais il ajoute, qu'elles ne produifent point de paille; que celle-ci manquant, la quantité de fumier doit diminuer, par conféquent auffi la terre s'effriter de plus en plus. A quoi je réponds:

1°. Que nous venons de voir que la terre s'améliore par la culture des *pommes de terre*.

2°. Suppofons pour un moment que cela ne foit pas prouvé, il faudra examiner à quel point la paille peut être confidérée comme engrais.

L'effet de l'engrais eft proportionné à la quantité d'un fel moyen, tel que le falpêtre qui contient une huile phlogiftique qui s'y trouve, non-feulement une inflammabilité externe qui fe trouve auffi dans la paille, mais qui par fes parties puiffe produire une chaleur & une fermentation dans la terre, & exciter les principes de la génération dans les graines & plantes, & d'en procurer par fes parties fubtiles leur accroiffement & nutrition.

La paille n'en eft point fufceptible, elle fert feulement de matiere pour ramaffer & lier ces parties fertilifantes, &, ne fe trouvant d'aucune denfité, contribuer à la fermentation qui perfectionne l'engrais.

Le regne végetal contient très-peu de parties qu'on puiffe confidérer feules comme engrais; au lieu que tout ce qui fe tire du regne animal, fur-tout les parties des corps corrompus & pourris, & leurs excrémens font un effet admirable, comme cela eft connu.

Je veux donc fuppofer que de deux cultivateurs l'un recueillît grande abondance de paille, mais manquât du bétail néceffaire, & que l'autre fût dans le cas oppofé, fans qu'il leur fût permis d'échanger leur fuperflu: quelle fituation des deux choifiroit-on? non pas celle de l'homme à paille. Outre que l'autre peut y fuppléer par des feuilles feches qui tombent des arbres & des buiffons, ou de petites branches de fapin avec leurs piquans qu'on hache, ou bien avec des fougeres & autres mauvaifes plantes fpontanées, comme le font plufieurs de ceux qui manquent de paille; ceci même n'eft pas abfolument néceffaire.

3°. Des gens qui faute de paille pourroient y fuppléer de la maniere que nous venons de dire, ne le font pas; ayant ordinairement une fontaine proche la maifon, ils font un réfervoir qu'ils revêtiffent de pierres de taille, le rempliffent d'eau, & y menent chaque jour la fiente toute pure de leur bétail. Ils remuent le tout, en empliffent des boffettes, & le font porter fur leurs champs & prés avec un tel fuccès, que les habitans d'un certain pays fe font fervi de la même méthode.

Voilà donc cette objection de M. Bonnet, levée.

La feconde, par laquelle il veut infinuer l'infalubrité des *pommes de terre*, n'eft pas mieux fondée; auffi il en parle d'une maniere douteufe.

On dit ce fruit mal fain & indigefte: voici de quoi le laver de cette imputation.

Un auteur qui a parcouru l'Irlande & y a fait des obfervations intéreffantes, affure que les habitans, quoique pas de taille médiocre, font très-robuftes, vigoureux, & jouiffent d'une parfaite fanté; que plufieurs maladies qui affligent d'autres peuples, leur font abfolument inconnues; enfin, que les jumeaux y font affez communs, qu'on en voit fortir par couple de chaque cabane, & que pourtant depuis leur treize ou quinzieme année les *pommes de terre* leur fervent de nourriture unique.

Dans les diverfes provinces de l'Allemagne, & dans d'autres pays, des millions d'habitans vivent quafi uniquement de *pommes de terre*.

Un de mes amis, gouverneur d'une petite province, fe trouvant avec moi en 1772 dans une compagnie où on éleva cette queftion, dit en riant que les habitans de cette contrée n'avoient quafi eu pour nour-

riture, depuis trois ans, que des *pommes de terre*, & que jamais on n'avoit moins entendu parler de maladies que pendant ce temps.

Un autre ami de considération m'assura qu'il y avoit environ quatre ans qu'il avoit pris du goût pour les *pommes de terre*, & en avoit toujours mangé à son soupé, pensant que s'il en seroit incommodé ou dégoûté, il pourroit cesser; que ni l'un ni l'autre n'étant arrivé, il continuoit encore actuellement à s'en servir.

Mad. de M. à N. à l'âge d'environ 33 ans, se trouvant dans un état triste, l'estomac ne pouvant plus faire ses fonctions, & les remedes étant sans effet, de sorte que les médecins pronostiquerent une consomption incurable, eut envie de goûter des *pommes de terre;* elle s'en trouva bien, l'appétit revint peu à peu; après quinze jours, elle se trouva presque guérie; elle continua, fut rétablie, & prit même de l'embonpoint. En disant que les *pommes de terre* causent une indigestion, on a raison, si on ne distingue pas; si on s'en charge trop sans se donner de l'exercice, cela est très-vrai, & toutes les viandes nourrissantes sont dans ce cas: les médecins s'accordent même à dire que nulle indigestion est plus dangereuse que celle qui provient du pain, lorsqu'on le prend immodérément à la fois; on ne voudra pourtant pas conseiller par cette raison de ne point se servir de pain.

Ce n'est point que je veuille conseiller la culture des *pommes de terre* préférablement à celle des bleds, il s'en faut bien; c'est tout le contraire: les bleds peuvent être conservés longues années, & vendus aux peuples éloignés même qui en auront besoin; ce qui n'a pas lieu avec les *pommes de terre:* je considere seulement celles-ci en qualité d'une nourriture simple, saine, facile à se procurer, qui peut suppléer à la disette des bleds; c'est pourquoi j'en vais exposer l'utilité, soit générale, soit particuliere.

En général, on peut dire que sans les *pommes de terre*, on auroit vu périr de faim dans toute l'allemagne, dans les pays du Nord, en Suisse, *&c.* des cent mille personnes, peut-être des millions, vu la disette extrême des bleds qu'on ne pouvoit pas se procurer en quantité nécessaire, même pour de l'argent; chacun demandoit du pain, on n'en avoit pas, & les *pommes de terre* y suppléerent. Quand même ceci seroit leur seule utilité, cette considération devroit encourager leur culture; mais on en va voir de particulieres bien considérables.

Le pain. Il est notoire qu'on a fait divers essais pour employer les *pommes de terre* avec de la farine de bled. Après les avoir bouillies, pelées, broyées, on en a pêtri avec de la farine, à la proportion d'un quart, d'un tiers, même de moitié *pommes de terre* & le reste en farine, & l'on en a fait un pain si savoureux, que les paysans d'une certaine province se sont plaints qu'ils ne trouvoient pas leur compte à ce mêlange, trouvant ce pain si appétissant, qu'ils en mangeoient le double. Je leur ai fait voir que c'étoit leur faute; que nos paysans Allemands disoient en proverbe: *Chaud du moulin, chaud du four, rend pauvre le paysan le plus riche;* que pour ne pas tomber dans cette faute, ils avoient déjà une fournée de pain prête, lorsqu'ils achevoient de manger la précédente, & qu'en entamant celle-là, ils en préparoient une autre; que d'ailleurs les riches même faisoient rarement leur pain de pur froment ou épeautre, que chacun, selon qu'il étoit obligé d'économiser, y mêloit de l'avoine, de l'orge, des pois, des lentilles, des poisettes, du bled sarazin, *&c.* Que si donc les plaignans vouloient manger du pain de pur froment, tout au plus de méteil, & quasi sortant du four, ils ne méritoient pas d'être plaints.

Outre ladite méthode de mêler les *pommes de terre* avec la farine de bled, on s'en sert encore d'autres.

Celle de les couper par tranches, de les sécher & les moudre à un moulin à bled, seroit préférable aux autres, si elle n'avoit pas deux inconvéniens; l'un que chacun n'a pas la commodité de sécher duement ces tranches; l'autre que celles-ci, à cause de leur suc gluant, étant rarement assez seches pour ne pas s'attacher à la meule, & à en remplir les creux nécessaires à la mouture, de maniere que les meuniers sont

obligés de les hacher de nouveau à tout moment ; ce qui fait qu'ils tâchent de se dispenser de pareilles moutures.

J'espere de parvenir dans peu à inventer quelque manipulation pour y remédier.

Dans d'autres endroits on a cru avoir inventé une excellente machine : un cylindre creux, dont le fond étoit une plaque de fer trouée comme une écumoire, dans lequel on met des *pommes de terre* bouillies & pelées, & au moyen d'un autre cylindre au dedans, qu'on pousse avec une barre ou balancier de bois, les force de passer par ces trous ; ce qui forme une espece de gru ou de vermicelli que l'on fait sécher tout doucement, & les conserve. Je n'approuve pas cette méthode pour faire du pain ; elle ne donne pas de la farine. Si l'on vouloit s'en servir pour du pain, il faudroit les mettre tremper pour les amollir & pouvoir pêtrir ; ce qui causeroit bien de la peine, que je cherche à faire éviter : même en voulant seulement s'en servir pour les apprêter avec du lait en guise de bouillie, il faut les cuire à petit feu ou sur la braise, en les remuant continuellement avec un cuiller à pot. Or, si on veut rendre ces *pommes de terre* utiles au commun du peuple, il faut pouvoir indiquer des méthodes les plus simples possibles.

M. Mustel conseille de se servir des *pommes* crues pour le pain : il croit avoir inventé une machine ou varloppe pour couper, en peu de temps, les *pommes de terre* en tranches minces, après les avoir pelées. Je ne veux pas lui contester un certain droit de l'invention, quant à la France ; mais c'est précisément la même machine que dans les endroits où on la connoît on nomme *coupe-choux*, pour faire ce qu'on appelle le *saut-kraut* ou choux en compote, duquel sur-tout Strasbourg & les Alsaciens font, depuis longues années, un si grand commerce en France, à Paris même, où il en passe des milliers de barils par an.

Cette méthode me paroît très-bonne & préférable, parce qu'en effet le goût du pain devroit être meilleur par le suc des *pommes* qui se mêle avec l'eau qu'on y jette pendant l'opération. Ensuite, en y refléchissant plus amplement, j'ai abandonné cette idée par deux raisons ; l'une que, selon M. Mustel, on doit peler ces *pommes* : il n'en indique pas la méthode. Je n'en conçois pas le moyen, à moins que d'en rogner la peau comme on le fait aux pommes ; mais quelle peine infinie ! Ceci ne quadre pas avec mon but, celui qn'on doit chercher, de faire toutes ces manipulations de la maniere la plus simple, la plus prompte, la moins coûteuse.

Il est vrai que M. Mustel avoue que cette précaution n'est pas absolument nécessaire : il a raison. On prétend que la peau est d'un meilleur goût que la chair même des *pommes*. Nous en dirons un mot à l'article *café*. L'autre raison est qu'il avoue encore que par la transudation considérable qu'on fait sur la surface en cuisant le pain, l'extérieur se brûleroit, ou du moins deviendroit noir. Il croit y remédier en chauffant moins le four. Je crois qu'il se trompe. Ce pain restant plus long-temps frais que d'autre pain, & conservant même un certain dégré d'humidité ou de moiteur lorsqu'il est cuit au degré requis, ce qui est précisément la cause pourquoi il se conserve plus long-temps frais, en conserveroit davantage, si on chauffoit moins le four, & le pain ne seroit pas de la qualité qu'il doit être. Voici donc comment j'ai raisonné.

J'ai dit que le suc des *pommes de terre* étoit gluant & savonneux. Or nous voyons que si les enfans, par amusement, forment en soufflant par un tuyau de paille, des bouteilles de savon, à quel degré infini s'étend une demi-goutte d'eau de savon : le même effet est produit par la chaleur du four. Telle eau gluante fait lever promptement la pâte, & perce jusqu'aux extrêmités, où elle rencontre la chaleur plus forte du four. Ne pouvant s'évaporer, à cause de cette qualité gluante, comme l'eau pure, elle s'y fixe, & ses particules matérielles échauffées se desséchant, contribuent à faire brûler la croûte, à quoi je ne sais point de remede. Je crois donc devoir chercher une méthode plus sûre & non sujette à pareilles ou autres difficultés, à quoi je m'appliquerai. En attendant, il faut s'en tenir à la méthode commune, en y employant

des *pommes de terre* cuites, pelées & broyées.

Fromage. Il faut préalablement faire les remarques ſuivantes.

1°. Un curieux, Allemand, ayant annoncé dans les papiers publics qu'il avoit inventé la maniere de fabriquer un bon fromage au moyen des *pommes de terre*, & qu'il en communiquera le ſecret contre une honnête récompenſe, j'ai cru bien faire de me la procurer, & je le donne ici mot pour mot, auſſi littéralement qu'une traduction le permet.

2°. Que peu de lecteurs ne pourront comprendre les termes, parce qu'ils ſont techniques, & ne ſont entendus que par les gens du métier.

3°. Que même il eſt poſſible que ceux de la France ne les comprennent pas, parce qu'on y fait peu de fromage, & que ſouvent pareils termes ſont provinciaux, & changent d'un pays à l'autre, ainſi que ceux-ci, étant tirés des fruitiers (c'eſt ainſi qu'on nomme les vachers qui s'occupent du laitage) de la Suiſſe Françoiſe, il eſt poſſible que ceux-là ſe ſervent d'autres termes : & par exemple, on nomme communément *petit-lait*, le lait clair, megue, qui reſte après que ce qu'on y nomme *ſeſé* en eſt tiré, ou la liqueur tout-à-fait claire, après qu'on a fait trancher le lait pour s'en ſervir en médecine. Ici il en eſt autrement; ils nomment cette derniere liqueur *cuite*, & celle avant d'en avoir fait le *ſeſé*, après la formation du fromage, eſt nommée *petit-lait*. Voici donc la compoſition.

On choiſit les meilleures & les plus groſſes *pommes de terre*, rouges ou blanches, n'importe; on les fait bouillir juſqu'à ce qu'elles ſoient bien tendres, en prenant pourtant garde qu'elles ne crevent pas; enſuite on les pele, les met dans le bagnolet, les broie avec une cuiller à pot de bois, juſqu'à ce qu'elles ne ſoient plus grumeleuſes. De cette maſſe on peut faire trois eſpeces de fromage, à proportion qu'on les veut plus ou moins délicats. Il faut obſerver que le lait doit déjà être ſéparé du petit-lait, & préparé pour le fromage, & ne doit pas être caillé (avec la préſure ordinaire) trop chaud; ſans quoi le fromage deviendroit grumeleux & pas aſſez compacte : enſuite on le verſe dans un autre bagnolet; &, ſelon la qualité qu'on veut donner au fromage, ou deux tiers de *pommes de terre* & un tiers dudit lait, ou les deux par moitié, ou, pour les meilleurs, les deux tiers de ce lait; du ſel autant qu'il eſt néceſſaire, & pour chaque fromage, une cuillerée de crême; enſuite on pêtrit bien le tout enſemble, & l'on couvre cette maſſe ou ce caillé, en le laiſſant dans le bagnolet, en hiver, trois à quatre jours, en été, à cauſe de la chaleur, ſeulement deux, tout au plus trois jours; après quoi on le pêtrit de nouveau, & l'on forme les fromages dans leurs ruches, ronds ou carrées, mais minces, afin qu'ils ne crevent pas; enſuite on les ſeche à une chaleur modérée, pour qu'ils ne ſe fendent pas. Si cela arrivoit pourtant, on les arroſe (en Allemagne) avec un peu de biere; &, en les plaçant dans quelque vaſe, on les peut envelopper de mouron (alſine). On peut aſſurer que pareils fromages peuvent diſputer la préférence aux fromages ordinaires : plus ils ſont vieux, plus ils acquierent de qualité & de délicateſſe.

Au pain & fromage, on peut joindre l'*eau-de-vie.*

Lorſqu'en 1771 je me propoſai de faire un eſſai, en ſemant la graine des *pommes de terre*, je voulois la tirer de ſes boules, en ſuivant la méthode indiquée par M. L. d'écraſer ces boules, d'étendre cette matiere gluante, avec la graine qu'elle contient, ſur du papier gris; après que le papier eut bu toute l'humidité, en ſéparer les grains qui, dans chaque boule ſe trouvent au nombre de 90 & plus. Cette manipulation ſi ennuyante & longue me laiſſa le temps de faire maintes réflexions. Comment! penſai-je, il n'y a rien d'inutile dans la nature; M. F. auroit pu ramaſſer cette année une cinquantaine de ſacs pleins de ces boules : quelle quantité de cette matiere charnue & gluante! Ne pourroit-on pas en tirer parti? Ce ſuc qui provient d'une plante ſi utile, ne pourroit-il rien produire qui le fût de même?

Je pris donc la réſolution de conſulter M. Str. qui s'occupe, depuis longues années, de la chymie, & qui a ſur-tout analyſé avec ſoin nombre de plantes & leurs parties, pour

pour en connoître la nature & les vertus. Je lui demandai s'il n'avoit jamais fait d'expériences sur ces boules de graine, & examiné ce qu'on en pouvoit tirer : il dit que non ; qu'il n'y avoit pas songé, mais qu'il avoit tiré de l'eau-de-vie des *pommes de terre* même, & en effet L. en parle aussi ; qu'il voudroit bien faire un essai avec ces boules ; qu'il en ramassera, *&c.* ensuite il m'envoya un essai de l'eau-de-vie qu'il en avoit tirée, très excellente, & m'assura qu'elle étoit aussi saine que celle de lie de vin, & pouvoit être employée sans scrupule pour la composition des remedes ; y ajoutant qu'on pouvoit en tirer un bon profit ; s'excusant en même temps de ne pouvoir satisfaire à mes desirs, en m'indiquant tout le détail & procédé ; promettant de réitérer son épreuve l'année suivante. Il réitéra ensuite sa promesse. Cependant, lorsque je l'en fis souvenir en été 1772, il s'en excusa encore, par la quantité d'opérations chymiques qu'il avoit sous main ; promettant d'instruire amplement celui qui l'entreprendroit, comment il devroit s'y prendre. Je me tournai donc du côté de M. F. qui, ayant vu avec surprise la réussite de M. Str. de l'année précédente, avoit promis d'en distiller en grand ; de ramasser de ces boules autant qu'il pourroit, & de s'y prendre en tout comme avec les raisins pour faire le vin.

Le temps en étoit arrivé ; il n'en fit rien : à mes reproches il répondit que cette année on avoit fait une récolte prodigieuse en vin, & que l'eau-de-vie seroit à bas prix, qu'il vouloit renvoyer à en tirer de ces boules jusqu'à ce qu'elle fût plus recherchée, pour en tirer meilleur parti.

Les difficultés qui se présentoient ne faisoient qu'irriter le desir que j'avois d'être instruit sur ce point. J'en parlai au sieur R. de R. très-zélé pour l'agriculture en général & celle des *pommes de terre* en particulier, & qui aime à faire des expériences. Aussi-tôt il se mit en devoir de faire de l'eau-de-vie avec ces graines. Ayant besoin de secours, on les lui refusa, en le menaçant même de le dénoncer au gouverneur de ce bailliage, comme un homme qui vouloit faire une boisson mal-saine, un vrai poison. Je l'encourageai, & promis de le justifier en tout cas. Il se mit à l'œuvre, & ramassa la quantité d'environ 1500 bouteilles de suc exprimé au pressoir à vin. Après avoir fermenté quelques jours dans une cuve, & délayé avec de l'eau qu'il y faut mêler nécessairement, afin que ce suc ne fût pas trop épais pour être distillé, il y ajouta, selon l'instruction de M. Str. à peu près 200 bouteilles de lie de vin, & laissa fermenter le tout dans les tonneaux, en prenant soin que cette liqueur ne s'évaporât pas ; ensuite il la distilla, il en fit une expérience en partie heureuse. Il y avoit quatre tonneaux pleins, des trois premiers il tira une bouteille d'eau-de-vie, de dix de cette liqueur : du quatrieme presque rien, ayant négligé de le bondonner après qu'il eût fermenté, ne le croyant plus nécessaire ; & par cette négligence l'esprit s'en évapora.

Cependant M. Gr. de C. homme très-curieux, avoit reçu les mêmes instructions, sans les suivre ; il ramassa la valeur d'environ 320 bouteilles de cette liqueur, la mit dans un tonneau, où elle bouillonna & fermenta si fort, que quoique le tonneau fût vuide d'un quart, il en jaillissoit dehor il crut donc cette addition de la lie de vin superflue, & ne ferma pas le bondon ; en distillant il en eut à peine huit bouteilles. Si quelqu'un vouloit dire, que s'il falloit ajouter la lie, le profit n'en sera pa grand, il se tromperoit ; de 200 bouteilles de lie, il en tireroit 20 d'eau-de-vie ; & de 800 de mêlé avec 600 de cette eau ou liqueur, il en aura 80 ; & plus on y mêle de lie, plus à proportion cette liqueur rend d'eau-de-vie, par conséquent de profit, pourvu qu'on observe le reste de la manipulation.

Il faut donc recueillir de ces boules, autant qu'on se propose de faire de l'eau-de-vie ; les plus mûres sont les plus profitables : on les pile comme les raisins, ou dans un battoir, ou par une de ces meules où on écrase ou broie les *pommes* pour le cidre ; on jette la masse dans une cuve, mêlée avec de l'eau pour la délayer, mais pas trop, parce que l'eau-de-vie seroit si foible, qu'il faudroit réitérer la distillation : il faut laisser un vuide dans la cuve de huit à dix pouces, parce que la masse fermente très-fortement. Si on vouloit dès-lors & avant la fermentation

entiere, en séparer la graine de la maniere que je vais indiquer, on n'auroit pas besoin d'autre eau; si on veut mêler un peu d'eau chaude, cela avancera & augmentera la fermentation. Lorsque cette masse aura resté deux jours dans la cuve, on la mettra sur le pressoir; ce qui en vient sera mis dans des tonneaux, en y mêlant un quart, ou si on le peut, même un tiers, de lie de vin, on y laisse du vuide à peu près demi-pied, pour la place nécessaire à la fermentation; on prend soin d'empêcher que rien ne s'évapore, en couvrant l'ouverture du bondon, comme on le fait avec le vin, ou d'un chiffon de linge, ou de feuilles de la vigne, & ensuite une quantité suffisante de sable; la fermentation finie, on les ferme avec le bondon de bois, & on distille à sa commodité. Il n'est pas nécessaire de dire que si on en veut faire une espece d'esprit-de-vin, il le faut exécuter par des distillations réitérées; mais par contre, il est bon d'avertir que de cette façon la graine fermentant avec la matiere gluante, son huile s'y mêle & lui donne un goût qui n'est pas agréable; en ce cas on mêle cette eau-de-vie avec de l'eau de fontaine, à parties égales, & on la distille à feu lent; ce goût alors ou les parties huileuses qui en sont cause, restent dans l'eau.

On voit par là que les graines, bien loin de contribuer à la bonne qualité de l'eau-de-vie, y sont nuisibles. Les trois élémens de la chymie, le sel, l'huile & l'esprit, étant pour cela des élémens, parce qu'ils different entiérement entr'eux; ainsi en voulant tirer l'esprit pur, l'huile en doit être entiérement séparée; & en même temps, cette graine ayant perdu son huile, le principe de sa premiere végétation perd sa propriété de germer: on peut donc faire d'une pierre deux coups, en la séparant avant la fermentation; à la vérité on va voir que cette opération cause bien de la peine; mais outre qu'on a vu la très-grande utilité du semis de la graine, on comprendra, qu'à proportion de la quantité d'eau-de-vie qu'on se propose de faire, il y en aura une considérable de graines dont on peut exprimer une huile utile, comme de celle de lin, quoique celle-là soit plus petite, la quantité compense la grosseur: Ludovic en parle, mais au hasard, comme de plusieurs autres faits, sans en avoir fait l'expérience; ce que je soutiens, parce qu'en séparant la graine de la maniere qu'il l'indique, je défie que qui que ce soit en puisse tirer en un jour plus d'une demi-once; & l'huile qu'on voudroit en tirer deviendroit d'un prix supérieur à celui de toutes les épiceries des Indes: par contre, en pouvant ramasser certaine quantité, dans le but principal d'empêcher les parties huileuses de se mêler avec l'esprit-de-vin, ce sera autant de gagné.

J'ai dit que ces parties entrent, par la fermentation, dans la liqueur destinée pour faire l'eau-de-vie; je parle toujours d'après l'expérience. Voulant faire tous les essais imaginables, je recommandai au sieur R. de séparer la graine des boules, & essayer d'en tirer de l'huile; il crut, comme de raison, cette séparation plus facile après la fermentation: en effet, cette opération fut alors très-facile; il eut quantité de graine; mais pour de l'huile pas une goutte: voilà ma these prouvée; ne songeant pas que ce défaut d'huile en feroit un pour la végétation & germe, il en distribua à plusieurs pour en semer, & me le marqua; je lui recommandai expressément de retirer toute celle qu'il avoit distribuée, rien n'étant plus nuisible au progrès de l'agriculture que lorsqu'un premier essai manque; alors on rejette tout, sans prendre la peine d'examiner la cause du mauvais succès.

Lorsque la méthode de Ludovic me déplut au suprême degré, puisque la peine & le temps qu'il y falloit employer auroit dégoûté tout cultivateur, & qu'on auroit abandonné la méthode si utile de multiplier les *pommes de terre* par des semis, je songeai à faciliter ce travail, en y employant la même opération que pour la graine des mûriers, des asperges, du sureau, *&c.* en écrasant les fruits ou baies, les broyant & lavant, pour que la graine se séparât des parties charneuses ou glutineuses; cela réussit en partie, mais pas assez promptement à mon gré.

Quoiqu'en remplissant une seille de cette masse, & la laissant fermenter pendant un ou deux jours, ensuite prenant une autre seille remplie d'eau pure, & y broyant de

nouveau une poignée après l'autre, avec les mains, la graine mûre ſe précipitant à fond, le reſte ſurnageant, on pouvoit ôter celui-ci ; il faut enſuite verſer l'eau par inclination, laver de nouveau la graine, juſqu'à ce que l'eau ſoit nette, enfin tirer & ſerrer celle-ci ; alors on en pouvoit ramaſſer une quantité aſſez conſidérable : en communiquant cette difficulté à mon ancien jardinier, avec le deſir que j'avois de trouver une méthode plus avantageuſe encore, il fit une autre expérience ; il amaſſa une certaine quantité de ces boules ou baies, les mit en monceau ſur le parquet d'un galetas, les y laiſſa juſqu'à ce qu'elles euſſent eſſuyé quelques gelées, & qu'elles ſe fuſſent entiérement amollies par cette foible fermentation (cependant au point que la plus grande partie de leur liqueur aqueuſe s'en détacha d'elle-même & s'écoula, & que le reſte en devint plus aiſé à ſéparer), qui en même temps achevoit la maturité de la graine qui n'étoit pas tout à fait mûre, ce qui ſe pratique auſſi avec la plupart des graines d'autres légumes. Je ſouhaitai pourtant de perfectionner cette manipulation, & je crois qu'on pourroit y parvenir de la maniere ſuivante : je ſuppoſe préalablement que cette fermentation foible, qui n'eſt pas produite par une forte chaleur, ne feroit pas l'effet nuiſible, dont j'ai parlé, de faire paſſer l'huile dans la maſſe de la peau, & de cette matiere gluante qui y eſt enfermée ; je n'y voudrois faire d'autre changement que celui de prendre une eſpece de baignoire carrée, bien poiſſée ou cimentée dans les jointures ou rainures des planches ; clouer des languettes de bois, ſoit liſteaux en dedans, à un pied de hauteur, dans toute ſa longueur ; y placer un crible tiſſu de fil d'archal (celui de fer ſe rouilleroit & ſe conſumeroit trop tôt), pas trop ſerré, & pourtant aſſez pour que la matiere groſſiere ne puiſſe y paſſer avec la graine (à mon avis ce tiſſu devroit l'être en forme longue 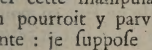 ; il pourroit être plus ſerré, & la graine y paſſeroit pourtant plus aiſément), remplir d'eau cette baignoire à demi-pied au deſſus du fond ou tiſſu du crible, y mettre une poignée ou deux de la maſſe, l'y laver & broyer fortement avec les mains, en remuant le crible, afin que la graine, en ſe détachant, paſſe & ſe précipite : on agiroit du reſte comme ci-deſſus ; & de cette façon je comprends qu'on feroit beaucoup de beſogne pour la maſſe qui reſte avec l'eau trouble, remplie des particules de celle-ci ; on la feroit auſſi paſſer, ſoit par un crible ou une claie ſerrée, qui ne pût retenir que la peau & les parties les plus groſſieres : l'eau & les parties gluantes qui paſſeroient ſeroient miſes dans des tonneaux avec des lies, puis on procéderoit comme il a été dit : ſi on y vouloit laiſſer la peau & le réſidu groſſier, pour ne rien perdre des particules de ces baies & de leur eſſence, il faudroit les laiſſer encore fermenter vingt-quatre heures dans une cuve, les preſſer, & mettre ſeulement alors dans les tonneaux, de cette maniere on obtiendroit une grande quantité de bonne graine & une liqueur pure qui fourniroit une eau-de-vie ſans aucun goût étranger.

J'en viens à l'uſage des *pommes de terre* pour la nourriture & engrais du bétail ; pour en donner une idée, je traduirai un paſſage de Ludovic qui, voulant prouver le grand profit qu'on tire des *pommes de terre*, dans le marquiſat de Bayreuth, principalement par rapport au bétail, s'exprime ainſi.

« Et quoique parmi un nombre infiniment plus grand des habitans, qui a » doublé depuis la guerre de trente ans & » au delà, on conſume beaucoup plus de » viande, ſans compter qu'en général on « ſe nourrit mieux de nos jours qu'autrefois, & y fait plus de dépenſe ; on ne » manque ni de bétail gras, ni d'autre, » d'où il arrive que nous avons abondance » de beurre, de ſuif & de ſain-doux, de » ſorte qu'au lieu que nous étions obligés » autrefois d'en faire venir de Hambourg, » les beurriers en ont tiré de chez nous, » dans les temps d'abondance, une très-» grande quantité pour les tranſporter dans » d'autres pays, ſur-tout en Saxe, car » puiſqu'on nourrit & engraiſſe le bétail, » non-ſeulement avec les feuilles des *pom-» mes de terre*, mais avec le fruit même, » & que celui-ci ſe multiplie infiniment » plus que les bleds, ne ſouffre que très-» peu de dommage des inſectes & de la

» grêle, par conféquent eft à meilleur » compte que le bled, les choux & les raves; » on a pu nourrir beaucoup plus de bêtes » de trait & de bêtes graffes qu'autrefois, » & en tirer un profit, que déjà les anciens » ont prôné comme le plus grand & le » plus fûr d'une métairie ou fonds de » terre ».

Il eft vrai que prenant des informations fur cet article en particulier, j'en ai reçu qui n'étoient pas avantageufes aux *pommes de terre*, eu égard à leur falubrité : on m'affura que des bêtes à corne qu'on en avoit nourri, en étoient peries, parce que ces *pommes de terre* empêchoient la rumination.

En y réfléchiffant, ce fait ne me paroît pas incroyable, vu le peu de foin que quelques-uns donnent aux bêtes en général, & en particulier quant aux *pommes de terre*, on leur en donne une grande quantité à la fois, entieres ou en grands morceaux; pour peu qu'elles en mangent avidement & les avalent, même lorfqu'elles font bouillies en entier ou en grandes pieces, il faut néceffairement qu'à leur diffolution les plis de l'eftomac & de l'efpece de poche où la rumination doit fe faire, s'empliffent de cette pâte, & que la rumination ceffe; au lieu que fi on les nourrit avec des *pommes de terre* bouillies, bien broyées, & peu à la fois; fi avec cela on leur donne, entre ces repas, un peu de foin fec qui débarraffe ces plis, & les racle pour ainfi dire, il n'y aura rien à craindre.

Je me fouviens qu'un de mes parens tirant bon profit à fa campagne, entre autres par l'engrais des bœufs, ne fe fervoit pour les engraiffer que de pelottes formées d'une pâte, épaiffe même, faite de farine d'avoine, mêlée d'un peu de fel, de la groffeur d'un œuf d'oie; on leur en donnoit au commencement une feule, trois fois par jour, on alla en augmentant jufqu'à cinq; au commencement il falloit les leur pouffer dans le gofier, comme on appâte les chapons, ce qui ne dura pas long-temps; ils en devinrent fi friands, qu'en voyant arriver le valet avec ces pelotes, d'abord ils lui préfenterent la tête, la bouche béante, & les avalerent avidement; cette maniere d'engraiffer n'a jamais manqué. Si donc ces groffes pelottes d'une pâte ferme, épaiffe, ne les a pas empêchés de pouvoir ruminer, comment des pieces de *pommes de terre* cuites, ou leur pâte moins denfe, pourroient-elle faire cet effet? Nous allons voir une autre négligence qui, fans doute, l'aura caufé le plus fouvent. Trop peu content de ma folution de ces difficultés pour m'y fier uniquement, je m'adreffai à deux médecins de bétail, qui tous deux ont fait quelques études à l'école vétérinaire de Lyon, je leur fis part des objections & de mes réflexions; tous deux approuverent celles-ci: l'un que je reconnus pour le plus habile, y en ajouta d'autres. » Si, dit-il, on faifoit bouillir les *pommes* » *de terre;* fi on les faifoit bien broyer & » les délayoit avec un peu d'eau, jamais » pareil accident n'arriveroit; & fi par né» gligence le bétail en étoit incommodé, » on n'a qu'à lui donner du falpêtre, une » once pour dofe. Il ajouta qu'il avoit guéri » par ce moyen des bêtes qui en étoient » déjà attaquées, & qu'on ne feroit pas » mal, pour fe garantir de la crainte même, » d'en mêler un peu de temps à autre avec » les *pommes de terre;* mais qu'il falloit bien » prendre garde de ne leur en point don» ner avec la peau; que c'étoit cette négli» gence qui pouvoit caufer la mort de la » bête, vu que cette peau, fur-tout des » *pommes* entieres & des groffes pieces, » s'amaffant & formant des pelotes, cau» foient néceffairement cette indigeftion » ou ceffation de la rumination, par confé» quent la mort. » Je fuis donc entiérement perfuadé que toutes les fois qu'une bête a péri, c'étoit à caufe qu'on n'avoit pas pelé les *pommes de terre* qu'on lui avoit données à manger. Cette peau crue n'eft pas à beaucoup près fi indigefte que la bouillie; celle-là peut être mâchée & digérée, mais une efpece de coriacité dans celle-ci l'empêche: auffi je confeillerois d'effayer, fi on veut, alternativement de donner au bétail des *pommes* crues, mais coupées par tranches, & fi on en a la commodité, par le coupe-choux ci-devant mentionné; je fuis fûr que le bétail s'en trouveroit mieux, fur-tout fi pour accélerer l'engrais & augmenter l'appétit, on y mêloit du fel, & donnoit pour l'abreuver, de l'eau dans laquelle on auroit délayé des *pommes de terre* cuites;

on y réuſſiroit, à mon avis, encore mieux, ſi parmi ces tranches de *pommes de terre* on mêloit par moitié ou par tiers des raves coupées de même. Juſqu'à préſent on a ſouvent engraiſſé des bêtes à cornes avec des raves ſeules, pendant que la culture des *pommes de terre* n'étoit pas encore pratiquée autant qu'elle l'eſt à préſent. J'ai vu moi-même à la campagne de feu mon pere que le granger voulant engraiſſer une geniſſe pour s'approviſionner, lui donnoit trois fois par jour une ſeille médiocre pleine de raves coupées, ſaupoudrées de ſel, la bête devint fort graſſe, & la chair très-délicate : or, il eſt inconteſtable que les raves ne ſont pas ſi ſubſtantielles, ſi nourriſſantes que les *pommes de terre;* elles excitent par contre en quelque façon l'appétit. Il eſt donc évident qu'en mêlant ces deux ſortes de légumes, ou en les donnant alternativement au bétail, on aura (j'entends toujours qu'on y mêlera du ſel) l'engrais à peu près le plus parfait & le moins coûteux.

On voit par tout ce que nous avons écrit ſur les *pommes de terre*, combien elles multiplient & ſont profitables ; les raves ne le ſont pas moins dans un ſens, puiſqu'elles proviennent d'une ſeconde récolte de la même année. Dans certaine province où on ſeme beaucoup de ſeigle pur, on ne manque jamais, après qu'on a moiſſonné celui-ci, de ſemer le champ immédiatement de raves ; dans d'autres endroits où on n'a pas accoutumé de cultiver le ſeigle pur, on fait la même choſe du plus au moins dans les champs qui avoient porté de l'orge ou du méteil.

En Allemagne, on ſe ſert des *pommes de terre* pour toute eſpece d'animaux, chevaux, brebis, chevres, cochons, volailles ; les poiſſons même & les écreviſſes s'en engraiſſent dans les réſervoirs. Je ne veux pas m'arrêter à en donner un détail, non plus que ſur les divers apprêts qu'on leur donne pour la nourriture des hommes, cela me meneroit trop trop loin, ce mémoire s'étant déjà accru plus que je ne me l'étois propoſé ; ſuffit que le commun du peuple les mange ſimplement bouillies à l'eau avec du ſel, ou cuites au lait qui ſont une nourriture agréable aux perſonnes de condition même ; grillées, frites au beurre, en beignets, & de tant d'autres manieres.

Je ne dirai rien non plus de celles pour diverſes boiſſons & breuvages, eau-de-vie, eſpece de biere, *&c.* je dirai ſeulement un mot de la maniere qui s'introduit de plus en plus en Allemagne, de s'en ſervir en guiſe de café ; les uns y emploient les *pommes de terre* même bouillies, raclées, coupées en petites pieces cubiques, ſechées ; d'autres, la peau ſeulement détachée des *pommes de terre*, après qu'on les a lavées ; en la coupant de l'épaiſſeur d'environ une ligne ou plus, ſelon l'eſpece de la *pomme*, la coupant par petits morceaux & la ſéchant ; enſuite grillant les uns & les autres comme le café, les paſſant par le moulin à café, & les préparant de la même maniere ; on prétend que celui de la peau a plus de goût : il eſt ſûr que ceux qui veulent s'en ſervir avec de la crême, auront un déjeûner agréable & ſain. (*Cet article eſt de M.* Engel.)

Pain de pommes de terre. Quoiqu'on ait parlé ci-deſſus du pain fait avec des *pommes de terre*, cet objet eſt ſi important, qu'il exige de plus grands détails.

Pour compoſer du pain avec des *pommes de terre*, on commence ordinairement par les faire cuire, ſoit dans l'eau, ſoit dans la cendre, ſoit dans un chaudron, à ſec & bien couvert. Si l'on a fait cuire les *pommes de terre* dans le chaudron, il ſe forme ſur l'eau dans laquelle on les lave après les avoir écraſées, une huile qui ne ſe trouve point ſur l'eau dans laquelle on a lavé celles qu'on a fait cuire dans la cendre : cette huile s'eſt conſommée par le feu, qui la volatiliſe & la diſſipe ; quand on retire les *pommes de terre* de la cendre dans laquelle elles ont cuit, elles ſoufflent ſouvent beaucoup.

La plus mauvaiſe façon de les faire cuire, c'eſt dans l'eau. Au contraire lorſqu'elles ont été cuites à ſec, & ſur-tout dans la cendre, elles ſont meilleures à manger.

Après avoir fait cuire les *pommes de terre*, on les pele ; & pour en compoſer du pain, on les écraſe. Enſuite on verſe de l'eau deſſus à pluſieurs repriſes. Après les avoir ainſi détrempées dans de l'eau, il ſe dépoſe

une fécule au fond du vaiſſeau. Cette fécule eſt une farine avec laquelle on fait du pain, en y joignant autant de levain de ſeigle ou de froment : il faut que la pâte, pour faire le pain de *pommes de terre*, ſoit compoſée au moins d'un tiers de levain. Après l'avoir bien pêtrie, on la laiſſe lever chaudement avant de la faire cuire en pain.

En 1761, M. Faiguet a préſenté à l'académie des ſciences de Paris un pain qu'il avoit compoſé d'une partie de froment, d'une de ſeigle, & d'une de *pommes de terre*, qui fut trouvé aſſez bien levé, agréable au goût, & très-peu différent en conſiſtance & en couleur, du pain compoſé de froment & de ſeigle, mêlés en parties égales.

Les commiſſaires de l'académie rapporterent que cette invention méritoit d'être approuvée : ils jugerent qu'elle pouvoit remplir l'intention de M. Faiguet, de ſuppléer en partie à la rareté des grains dans les temps de diſette ; mais que ſans cette circonſtance on en fera peu d'uſage, à cauſe des manipulations qu'elle exige pour la préparation de la racine.

M. Faiguet a depuis perfectionné la compoſition de ce pain : il l'a communiquée à M. Malouin, docteur en médecine, & ils en ont fait l'épreuve en prenant deux livres de levain de ſeigle, deux livres de pulpes de *pommes de terre* & de racines de panais, le tout allié avec trois quarterons de farine de froment.

M. Faiguet fait délayer le levain de ſeigle dans une chopine d'eau ; enſuite il y mêle promptement la farine ; & après y avoir ajouté la pulpe paſſée par une paſſoire, il pêtrit bien le tout enſemble, il en forme un pain, qui en pâte peſe cinq livres & un quarteron, & cuit quatre livres.

Il faut paſſer la pulpe des *pommes de terre* & des panais ; autrement on verroit dans ce pain les filets des racines de panais, & le noir des *pommes de terre*, ſi on ne les avoit pas pelées.

Ce pain eſt fort bon ; mais il coûteroit trop cher pour les pauvres, & il ne ſeroit pas une reſſource ſuffiſante dans les temps de famine. *Art du Boulanger.*

D'autres, & en particulier M. Engel, dont on vient de lire un excellent article ſur les *pommes de terre*, ont prétendu qu'il étoit plus avantageux de faire du pain avec des *pommes de terre* crues. Ils ont cherché les moyens de les couper en tranches minces & égales, facilement, promptement & en quantité, pour pouvoir être parfaitement deſſéchées également & à un tel degré qu'on le jugera convenable. Le coupe-choux perfectionné répond parfaitement à ce but.

Suppoſant les tranches de *pommes de terre* ſeches & propres à être moulues, doit-on, pour en conſerver une certaine quantité pendant quelques années, préférer les tranches ou la farine ? L'un & l'autre a ſon avantage : la farine ſera toujours prête lorſqu'on voudra s'en ſervir, & quand même elle perdroit de ſa ſéchereſſe, on pourroit la conſerver dans les tonneaux, en la battant avec un pilon, & s'en ſervir également à faire du pain, pourvu qu'elle n'ait pas contracté de mauvais goût. M. Engel préfere pourtant les tranches, parce qu'en attirant quelque humidité, en peu de minutes elles ſeront rétablies dans leur état de ſéchereſſe ſur l'étendage ; & il faut ſi peu de temps pour les moudre, que cette conſidération ne peut influer ſur le choix. Voici ſes idées ſur la mouture des *pommes de terre*.

On doit eſpérer que ces tranches ſe trouvant ſeches & friables, les meûniers n'auront plus de prétexte pour ſe défendre de les moudre. Cependant, pour procurer de plus en plus le bien public, & indiquer aux particuliers les moyens de réduire eux-mêmes ces tranches en farine, M. Engel a imaginé un moulin qui a répondu parfaitement à ſon but. Un de ces moulins, où on écraſe le chanvre pour la nourriture des oiſeaux, lui a ſervi de premier modele, en y faiſant pluſieurs changemens & additions.

Ces moulins, dans leur ſimplicité primitive, n'avoient qu'un ſeul cylindre ou rouleau donnant contre une petite planche poſée en biais, contre laquelle donnoit le rouleau pour égruger les grains ; enſuite on en compoſa de deux rouleaux qui étoient mieux ; mais il y falloit deux manivelles pour les faire tourner ; enfin on trouva le moyen de n'en employer qu'une ſeule pour faire jouer les deux ; mais comme les tran-

ches de *pommes de terre* sont trop grosses pour les réduire d'abord en farine, il falloit adapter à ce moulin quatre cylindres tellement arrangés, que deux en haut pussent réduire les tranches en petites parcelles ou miettes, lesquelles, tombant vers le milieu des deux cylindres inférieurs plus serrés, seroient réduites en farine. Il falloit de plus, pour faciliter & accélérer le travail, trouver le moyen de faire jouer les quatre cylindres par une seule manivelle, & de maniere que cela se fît dans le même sens. M. Engel en est venu à bout, avec le secours du sieur Blaser, qui a la direction des horloges de la ville de Berne.

Il falloit en outre couvrir les cylindres d'une tôle ou plaque très-mince de fer acéré, les cylindres du dessus, devant se trouver à une tant soit peu moindre distance entr'eux pour laisser passer ces petites pieces grugées en les écrasant. Ces plaques doivent être garnies, de distance en distance, dans toute leur longueur, d'une espece de dentelage ou crenelure, qui puisse saisir les tranches, les porter vers le milieu & les écraser. M. Engel y a substitué la forme d'une rape, dont le poinçon, en le poussant, forme une bavure; mais il voudroit que celle-ci avançât & fût tranchante. Il juge qu'il en faudroit de même sur les cylindres au dessous, serrant de plus près; & que, si on ne trouvoit pas le moyen de faire des lignes en forme de pli tranchant, il y faudroit bien faire aussi une rape, mais avec des bavures plus petites; le tout tellement arrangé, que rien n'y pût passer sans être réduit en farine.

Pour perfectionner cette machine, il s'agissoit encore d'y d'appliquer un blutoir, afin de séparer la farine grossiere de la fine. Cette partie de la machine n'étoit pas la moins difficile à s'imaginer, parce qu'il falloit que, malgré les divers rapports de tout le moulin, tous pussent être mis en action avec une seule manivelle. M. Engel y a réussi, aidé des lumieres du même horloger. Ce qui ne passe point par le bluteau n'en est pas pour cela d'une moindre qualité, étant une espece de gruau très-bon pour des soupes & bouillies.

Il ne sera pas hors de propos de faire voir l'avantage de la farine des *pommes de terre* seches, sur la méthode jusqu'ici usitée de bouillir, peler, broyer les *pommes* cuites, & de les mêler alors avec la pâte de farine de bled : dans cette derniere manipulation, on a employé un quart, ou pour le plus un tiers de *pommes de terre;* au lieu qu'avec un quart de farine de bled, on peut mêler jusqu'à trois quarts de celle de *pommes de terre.* D'ailleurs, le pain où il entre des *pommes de terre* cuites & broyées, en conserve toujours quelque goût qui ne plaît pas à tout le monde; au lieu que l'essai du pain fait avec la farine des *pommes de terre*, a prouvé que non-seulement sec, mais dans la soupe même, il ne laissoit pas soupçonner qu'il y fût entré autre matiere que de la farine de bled; ce qui est un avantage & une qualité très-recommandable. *Instruction sur la culture des pommes de terre*, *seconde partie.*

Truffe, (*Diete.*) quoique la *truffe* contienne une assez bonne quantité de matiere alimenteuse, cependant son goût très-relevé est cause qu'on l'emploie principalement à titre d'assaisonnement ou d'*irritamentum gulæ.*

La consistance naturelle de la *truffe* qui est d'un tissu dur & serré, n'empêche point qu'elle ne soit de facile digestion. On n'observe point dans les pays où elles croissent abondamment, & où on en mange beaucoup, qu'elle cause des indigestions, ni même qu'elle fatigue l'estomac. Le véritable inconvénient de leur usage est d'échauffer considérablement, mais cependant sans exciter la soif qui est le plus importun de tous les accidens de l'échauffement proprement dit.

La vertu d'exciter l'appétit vénérien qu'on leur attribue est très-réelle; elle s'y trouve même en un degré fort énergique. Ainsi elles ne conviennent certainement point aux tempéramens sanguins, vifs, bouillans, portés à l'amour, ni à ceux qui sont obligés par état à s'abstenir de l'acte vénérien.

Une observation rapportée à l'*article* Poule d'Inde (*diete*), *voyez cet article*, semble prouver que le principe aromatique de la *truffe* est anti-sceptique ou assaisonnant. (*b*)

Truffe de cerf, (*Botan.*) espece de champignon nommé *tuber cervinum*, ou

cervi boletus, par J. B. 121. 851. *Lycoperdastrum tuberosum, arrhizon, fulvum, cortice duriore, crasso, & granulato; medullâ ex albo purpurascente; semine nigro, crassiore*, Mich. *nov. gen. plant.* 220, *n°.* 10, *tab.* 99, *fig.* 4. Cette espece de champignon ou de *truffe*, est de la grosseur d'une noix, quelquefois d'une noisette, & même plus petite, arrondie, raboteuse, inégale; d'une substance qui n'est ni dure, ni molle, & d'un noir pourpre; elle est couverte d'une écorce semblable à du cuir, grise, rousse, semée de petits grains par dessus, renfermant en dedans une substance fongueuse, d'un blanc tirant sur le pourpre, subdivisée & distribuée en des cellules cotonneuses & molles, remplies de très-petites graines, qui font une masse, & qui sont attachées par des filamens. Cette même substance ayant donné sa graine mûre, se resserre, & forme un petit globule.

Lorsque cette *truffe* est récente, elle a un goût & une odeur forte & muriatique; mais lorsqu'elle est seche & gardée depuis quelque temps, elle n'en a presque point de sensible. Elle naît sous la terre comme les autres *truffes*, sans racines, au moins visibles. On la trouve dans les forêts épaisses & les montagnes escarpées d'Allemagne & de Hongrie; les cerfs en sont friands; étant attirés par son odeur, ils grattent la terre où elle est cachée pour la découvrir & la manger. (*D. J.*)

TRUFFE *vers des* (*Hist. nat.*) espece de vers qui se transforment en mouches, & qui avant leur métamorphose, vivent dans les *truffes*, & s'en nourrissent. Ces sortes de vers qui vivent dans les *truffes*, sont souvent cause qu'elles nous arrivent à Paris très-corrompues; car ils logent dans la *truffe* comme d'autres vers dans la viande. S'ils ne donnent pas toujours à la *truffe* le premier degré de corruption, au moins en accelerent-ils les progrès. Lorsqu'on en presse quelqu'une entre les doigts, qui est trop avancée, on y sent des endroits qui cedent, qui se sont ramollis; qu'on ouvre ces endroits, ordinairement on y trouvera des vers. Ils sont assez petits, & de ceux dont le bout postérieur est plan comme celui d'un cylindre. Ce bout a deux tubercules bruns, placés sur la même ligne, plus près de la partie supérieure que de l'inférieure, qui sont les deux stigmates postérieurs. Ces vers sont blancs & transparens; aussi lorsqu'on regarde le dessus de leur partie antérieure, on voit distinctement les deux tiges noires des deux crochets noirs dont ils sont armés.

Ils piochent la *truffe* avec ces crochets, comme d'autres vers piochent la viande avec les leurs; leur anus qui est aisé à trouver, est en dessous du ventre, près du bout postérieur; il jette une matiere blanche & gluante, qui aide peut-être à faire corrompre la *truffe*; chaque ver est toujours entourré de cette liqueur épaisse. Quand ils ont pris tout leur accroissement, & ils l'ont pris en peu de jours, ils quittent la *truffe* comme les autres quittent la viande, & pour la même fin; je veux dire pour chercher un lieu propre à leur transformation; ils entrent en terre, & au bout de douze heures, ils sont transformés dans leur coque, qui est de couleur de marron.

La coque du ver des *truffes*, comme celle de tous les vers de leur classe, est faite de leur peau, & a de même, à peu près la forme d'un œuf. Ce qu'elle a de particulier, c'est que son bout antérieur est un peu applati; il a moins de diametre de dessus en dessous, que d'un côté à l'autre. Dans l'étendue de cette portion applatie, chaque côté est bordé par une espece de cordon, analogue à celui des coques des vers de la viande, mais qui dans celle-ci, va jusqu'au bout. Le cordon finit pourtant à un des stigmates antérieurs; mais ces stigmates sont sur la ligne droite par laquelle le bout plat est terminé. Au milieu de ce bout, paroissent des plis disposés comme ceux d'une bourse, qui entourent l'ouverture par laquelle le premier anneau est rentré en dedans.

L'espece de ver dont nous venons de parler, n'est pas la seule qui mange les *truffes*; elle donne encore de la nourriture à d'autres vers semblables à ceux qui mangent les champignons; ce sont des vers sans jambes, qui ont le corps jaune, & la tête noire & écailleuse. Reaumur, *Histoire des insectes*, *tome IV, page* 374. (*D. J.*)

TRUFFETTE, s. f. (*Toilerie.*) nom que

que l'on donne à certaines toiles blanches faites de lin, qui approchent assez de la qualité de celles qu'on nomme *toiles demi-Hollande*. (*D. J.*)

TRUFFIERE, s. f. (*Agriculture.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les pays chauds, comme en Languedoc, en Provence, en Périgord, un terrein particulier où viennent les truffes; on connoît ce terrein par expérience, & parce qu'il n'y croît dessus presque point d'herbe. (*D. J.*)

TRUGUE ou TUGUE, s. f. (*Marine.*) espece de faux tillac ou de couverte, qu'on fait de caillebotis, & que l'on éleve sur quatre ou six piliers au devant de la dunette, pour se garantir du soleil ou de la pluie. Il est défendu de faire cette couverte de planches, & le roi veut qu'elle soit faite avec des tentes soutenues par des cordages.

TRUIE, (*Mythol.*) cet animal étoit la victime la plus ordinaire de Cérès & de la déesse Tellus. On sacrifioit à Cybelle une *truie* pleine. Lorsqu'on juroit quelque alliance, ou qu'on faisoit la paix, elles étoient confirmées par le sang d'une *truie;* c'est ainsi que Virgile représente Romulus & Tatius, se jurant une alliance eternelle devant l'autel de Jupiter, en immolant une truie, *cæsâ porcâ*. (*D. J.*)

TRUITE, TRUITTE, TRUITE DE RIVIERE, TROUTTE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiol.*) *trutta*, poisson d'eau douce que l'on pêche dans les étangs, les rivieres, les ruisseaux, *&c.* & qui varie un peu pour la couleur, selon les différens pays.

La *truite* en général ressemble beaucoup au saumon; elle a la tête courte & arrondie, l'ouverture de la bouche grande, & le bec obtus; le corps est épais & terminé par une queue large, les mâchoires n'ont qu'un simple rang de dents, mais il y en a sur le palais. Les côtés du corps ont des taches d'un très-beau rouge, le dos est brun & marqué de taches noires, parmi lesquelles il s'en trouve quelquefois de rouges. Ce poisson se plaît dans les petites rivieres où il y a beaucoup de pierres, & dont les eaux sont claires & froides; il se nourrit de poissons & de vers; sa chair est ferme, un peu dure & excellente. Rai, *synop. méth. piscium*. Rondelet, *des poissons de riviere, chap. ij*. *Voyez* POISSON.

TRUITE SAUMONÉE, poisson d'eau douce, qui ne differe du saumon qu'en ce qu'il est plus petit, & qu'il n'a pas la queue fourchue. *Voyez* SAUMON.

La *truite saumonée* a rarement plus de 20 pouces de longueur, sa chair n'est pas rouge comme celle du saumon, & elle a un goût désagréable. Gesner & Aldrovande font mention sous le nom de *trutta lacustris*, d'une espece de *truite saumonée* bien différente de la précédente; ces auteurs disent qu'on en pêche dans le lac de Geneve, qui pesent trente-cinq à quarante livres, & même qu'on en trouve dans le lac de Lago de l'état de Milan, qui pesent jusqu'à cent livres. Le dos de ces *truites saumonées* est d'un beau vert bleuâtre; la nageoire du dos a beaucoup de taches noires, & la queue est fourchue; leur chair est rouge & de bon goût. Rai, *synop. meth. piscium*. *Voyez* POISSON.

TRUITE, (*Diete.*) la chair de ce poisson est d'un goût exquis, délicieux, & fort nourrissante, elle est meilleure en été qu'en toute autre saison.

La graisse est adoucissante, dissolvante, résolutive, bonne pour les taches, les rousseurs du visage, pour les taches de petite vérole, pour la surdité, les bruissemens d'oreille, pour les taches & les cataractes des yeux; elle soulage dans les hémorrhoïdes, les ragades, les gerçures de l'anus, dans les ulceres du sein & les fissures du mamelon. Lemeri, *dict. des drogues*.

TRUITE, (*Pêche.*) on la pêche avec une seine qui traverse la riviere: on halle ce filet d'un bord & d'autre; il n'y a que trois hommes employés à cette manœuvre; un homme de chaque côté, & un dans un bateau pour mieux gouverner le filet, qui a deux brasses de hauteur, & environ 40 de long. *Voyez* SEINE.

TRUITE, (*Brass.*) est une espece de cage carrée, placée sur la cheminée du fourneau de la touraille; elle est à carneaux tout-au-tour, & couverte en comble; elle sert à recevoir la fumée qui sort par les carneaux & se répand dans toute la touraille. Il y en a qui sont faites de fer & d'autres de brique.

TRUITE, adj. *terme de Manege;* épithete du cheval, qui sur un poil blanc a des

marques de poil noir, bai ou alezan, particuliérement à la tête & à l'encolure. (*D. J.*)

TRUITÉE, PIERRE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes Allemands à une espece de pierre semblable à de l'albâtre, remplie de taches noirâtres & luisantes, qui font que cette pierre ressemble à la peau d'une truite saumonée. C'est la même pierre que d'autres ont nommé *pierre tigrée*. *Voyez* Bruckmanc, *epistol. itinerariæ*, *centuria I.*

TRULLE, s. f. *terme de Pêche;* sorte de grand havenet dont on se sert dans la Garonne; cet instrument est assez semblable aux grands bouts de quievres; il est monté de même sur deux longues perches croisées, tenues ouvertes au moyen d'une petite traverse de bois; le sac est amarré aux deux côtés des perches, & à une traverse de corde qui est à l'extrêmité de ces perches; il forme une espece de poche dans le fond; les mailles de l'entrée peuvent avoir environ 15 lignes; on ne se sert de cet instrument que durant le printemps, & de marée montante; les pêcheurs les traînent, & poussent devant eux à peu près de la même maniere que ceux qui se servent de bouteux & de bout de quievres, pour faire la pêche des chevrettes.

Avec des mailles aussi serrées, & la manœuvre que font ceux qui pêchent avec cet instrument, rien ne peut être plus abusif; puisque tout ce qui monte avec la marée est arrêté & pris, à cause de la petitesse des mailles de la trulle, dont rien ne peut évader.

TRULLE, *la*, (*Géogr. mod.*) ou *la Trouille*, petite riviere des Pays-Bas, dans le Hainaut. Elle traverse Mons, & se jette bientôt après dans la Haisne, au dessus de S. Guillain. (*D. J.*)

TRULLIZATION, s. f. (*Architect.*) Vitruve, *l. VII*, *c. iij*, appelle ainsi toute sorte de mortier travaillé avec la truelle au dedans des voûtes ou des hachures qu'on fait sur la couche de mortier pour retenir l'enduit du stuc. (*D. J.*)

TRULLO, concile *in Trullo*, appellé par quelques-uns sixieme concile, ne mérite pas, dit M. Godeau, dans son histoire ecclésiastique, de porter ce nom, car ce ne fut qu'un conciliabule assemblé par le patriarche Callinicus, & composé d'évêques, ou foibles, ou complaisans, ou hérétiques monothélites; l'autorité du pape n'y est point intervenue. Les papes rejetterent constamment ses canons; en effet, il y en a plusieurs entiérement remplis de nouveautés contraires aux anciens & à la vérité catholique, quoique Balsamon tâche de les défendre: mais le témoignage de cet auteur schismatique ne peut être d'aucune autorité.

TRULLOTTE, s. f. *terme de Pêche;* sorte de chaudiere ou d'engin avec lequel on prend du poisson; les pêcheurs qui se servent de cet instrument font la pêche de la même maniere que les pêcheurs de l'amirauté de Caux la font avec leurs petites chaudieres; mais leurs *trullottes* sont différemment construites; ce sont deux petits bâtons de 18 à 20 pouces de long, passés au travers d'un morceau de bois carré, sur 2 pouces de large & un pied de haut; le petit sac de ret qui forme cet instrument est amarré aux bouts de la petite croisiere; on met des appâts dans le fond pour y attirer les chevrettes, avec une pierre qui y est amarrée, pour faire caler la *trullotte*, que l'on releve de temps en temps au moyen d'une corde d'une brasse environ, frappée sur le bout du morceau de bois au travers duquel passe la croisée; le bout de la corde qui y est amarrée est soutenue à fleur d'eau par une petite bouée de liege, par laquelle, au moyen d'une petite fourche, on releve la *trullotte* de temps en temps; cet instrument ressemble assez à une espece de croc où l'on pend la viande pour la conserver au frais, les pêcheurs font cette petite pêche à pied à la basse-eau, n'ayant aucun bateau.

TRULLUM, s. m. (*Hist. ecclésiastique.*) mot barbare qui signifie *dôme;* on s'en sert principalement dans cette phrase usitée parmi les théologiens, *le concile* in Trullo.

On donne proprement ce nom, non pas au sixieme concile général assemblé à Constantinople en 680, quoiqu'il fût tenu dans le *trullum* ou dôme du palais des empereurs, mais au concile tenu en 692 dans le même lieu dont ce concile a retenu le nom, on l'appelle aussi *concilium quini sextum*, parce qu'il est une suite des

cinquieme & ſixieme conciles généraux. *Voyez* Quini-sexta

Le *trullum*, ou comme l'appelle M. Fleury, le *trullus* étoit proprement un vaſte ſallon où ſe tenoit ordinairement le conſeil d'état des empereurs de Conſtantinople. On peut juger de ſon étendue par le nombre des évêques qui aſſiſterent aux conciles; il s'y trouva l'empereur en perſonne, & plus de 160 évêques qui y aſſiſterent au premier; au ſecond on comptoit 211 évêques.

On croit que le nom *trullus* ou *trullum*, vient du Latin *trulla*, coupole, & qu'on avoit appellé ainſi la ſalle en queſtion, parce qu'elle étoit voûtée en coupole. *Voyez* Coupole.

TRUMEAU *ou* TREMEAU, ſ. m. (*Architect.*) partie du mur de face entre deux croiſées, qui porte le fond des ſommiers des plates-bandes. Les moindres *trumeaux* ſont érigés d'une ſeule pierre à chaque aſſiſe. (*D. J.*)

Trumeau, *terme de Miroitier*; il ſe dit des glaces qui ſe placent dans l'entre-deux des croiſées que les architectes nomment *trumeaux*, d'où ces miroirs ont pris leur nom.

TRUS, (*Gloſſaire François.*) *trus* ou *trut*, veut dire en François *impôt*; *tribut*. Selon M. de Boulainvilliers, Charles le Chauve mit un impôt ſous ce nom, par laquel chaque maiſon devoit payer une certaine ſomme, lorſqu'on apprenoit la nouvelle de quelque deſcente des Normands. De ce mot *trus*, dit Paquier, vint celui de *truander*, pour dire *gourmander* & *fouler*; parce que ceux qui ſont deſtinés à exiger les tributs, ſont ordinairement gens fâcheux, qui ont peu de pitié des pauvres, ſur leſquels ils exercent des mandemens du roi. Il y a quelque apparence qu'on donna le nom de *truanderie* aux rues où les bureaux de ces fermiers & receveurs étoient établis. (*D. J.*)

TRUSION, ſ. f. (*Médec.*) c'eſt ainſi qu'on nomme le mouvement du ſang du cœur au corps par les arteres; & ſon retour du corps au cœur par les veines s'appelle *mouvement progreſſif* & *circulaire*.

TRUSQUIN, ſ. m. (*outil d'Arquebuſ.*) ce *truſquin* eſt une targette de bois longue d'un pied & large & épaiſſe d'un pouce, qui eſt percée à deux pouces du haut d'un petit trou carré, dans lequel paſſe en croix une petit targette de fer du calibre du trou; cette targette eſt un peu recourbée d'un bout & un peu aiguë; cet outil ſert aux arquebuſiers pour marquer des raies droites ſur des bois de fuſil & des plaques de fer.

Trusquin, eſt un inſtrument ou outil dont ſe ſervent les charpentiers à mettre les bois d'épaiſſeur. *Voyez* Menuiserie.

Trusquin d'assemblage, ſ. m. (*Menuiſerie.*) outil dont les menuiſiers ſe ſervent pour marquer l'épaiſſeur des tenons & la largeur des mortaiſes qu'ils veulent faire pour aſſembler leurs bois, afin que les unes répondent aux autres. Cet outil eſt de bois, compoſé de deux pieces; l'une eſt une eſpece de regle d'un pouce d'équarriſſage & de dix ou douze de longueur, qu'on appelle la *tige*; l'autre eſt une très-petite planche ou morceau de bois plat, peu épais, d'environ quatre pouces en carré, à travers lequel paſſe la regle, enſorte néanmoins qu'on puiſſe l'avancer ou le reculer à volonté; c'eſt ſur la tige qu'eſt la pointe à tracer. On appelle *truſquin à longue pointe*, un *truſquin* qui n'a qu'une pointe, mais très longue; il ſert à courroyer du bois, & à pouvoir atteindre dans les fentes ou flâches que le bois peut avoir. (*D. J.*)

TRUSTÉE, ſ. f. (*Meſure de contenance.*) on s'en ſert en quelques lieux de Bretagne, particuliérement dans toute l'étendue de la prévôté de Nantes, pour le commerce des ſels qui s'y vendent ordinairement au cent des *truſtées*. Vingt-cinq *truſtées* ſont environ un muid, meſure Nantoiſe. *Savary*. (*D. J.*)

TRUTE *ou* TRUTTE, *voyez* Truite.

TRUTINA HERMETIS, (*Divin.*) terme familier aux aſtrologues, & qui ſignifie une méthode artificielle d'examiner & de rectifier la nativité ou l'horoſcope pris du moment de la naiſſance d'une perſonne en remontant au moment de ſa conception, & déterminant quel étoit alors l'état des cieux. On ſent que par là ces impoſteurs ont voulu ſe ménager une reſſource, mais

aussi fautive que leur premiere méthode. *Voyez* Horoscope.

TRUTULENSIS PORTUS (*Géog. anc.*) port de la Grande-Bretagne. Tacite en fait mention dans la vie d'Agricola. Comme on ne sait point la situation de ce port, il y a des auteurs qui veulent au lieu de *Trutulensis*, lire *Rhutupensis*, & ils prétendent que c'est *Richborough*, dans la province de Kent. (*D. J.*)

TRUXILLO, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, dans l'Estramadure, dans les montagnes, à dix lieues de Mérida, à 25 lieues au sud-ouest de Tolede, avec une citadelle. Jean II, roi de Castille, a érigé *Truxillo* en ville, en 1431. Elle a six paroisses & plusieurs monasteres. Son terroir nourrit des brebis dont la laine est très-précieuse. *Long. 12, 38; latit. 39, 10.* (*D. J.*)

Truxillo, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Lima, proche la mer du Sud, avec un pont qui en est à deux lieues, & où l'encrage n'est pas bon. François Pizarro fonda cette ville l'an 1553. Son terroir abonde en figues, pommes, grenades, oranges & vignes. *Long. 298; latit. mérid. 7, 30.* (*D. J.*)

Truxillo, *Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement d'Honduras, sur la côte du golfe du même nom; son port est au fond de la baie. Son terroir est fertile en fruits excellens, & en vins qu'on recueille deux fois l'année. *Long. 292, 16; latit. 15, 38.* (*D. J.*)

TRYCHNUS, s. m. (*Hist. nat. Botan. anc.*) c'est la même plante que le *strychnus*, nom du solanum ou morelle. Les Grecs l'ont appellé στρυχνος, & les Latins semblablement ont abandonné à leur exemple le σ initial, comme ils ont fait dans plusieurs autres mots; c'est ainsi qu'ils ont écrit *milax* pour *smilax*, *maragdus* pour *smaragdus*, &c.

Dioscoride voulant distinguer le solanum qui rend furieux, du solanum qui cause l'assoupissement, & qui sont, comme on sait, deux plantes vénéneuses, appelle l'une *trychnos*, & l'autre *strychnos*; mais c'est là un mauvais jeu de mots inconnu même dans la langue Grecque.

Théocrite parle aussi du *trychnus*, mais il entend par ce mot une plante qui porte un fruit mangeable, & une plante différente des deux solanum vénéneux; car c'est notre lycopersicon ou pomme d'amour, que la plupart des botanistes ont effectivement placée, jusqu'à Tournefort, entre les especes de solanum.

Théophraste distingue aussi trois especes de *trychnus*, & dit que la troisieme donne un fruit bon à manger. Aujourd'hui encore les Juifs, les Italiens, les Espagnols & les Portugais mangent tous la pomme d'amour, ou le fruit du lycopersicon, & ils en font grand cas en salade, avec du sel & du poivre. Les derniers écrivains Grecs ont abandonné le mot *strychnus* & *trychnus*, en leur substituant le terme *melintzanion*, qui est peut-être emprunté de l'Italien *melanzana* (*D. J.*)

TRYM *ou* TRYME, (*Géogr. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Leinster, au comté d'Est-Meath dont elle est la capitale, à six milles de la Boyne. Elle a le droit de tenir marché public, & envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TRYPHERA, s. f. *en Pharmacie*, est un nom qui a été donné à différens remedes, sur-tout du genre narcotique. La grande *tryphere* est composée d'opium, de canelle, de cloux de girofles & de plusieurs autres ingrédiens. On l'emploie pour fortifier l'estomac, pour arrêter les cours de ventre, & pour certaines maladies de la matrice. Ce mot est formé du Grec τρυφερος, *délicat*, parce que ces sortes de remedes agissent doucement & agréablement, ou, selon d'autres, parce qu'ils procurent du repos à ceux qui en usent.

La *tryphere* saracénique & la *tryphere* Persienne, ainsi nommées parce qu'elles furent premiérement introduite, l'une par les Sarrasins, & l'autre par les Persans, sont toutes deux de doux purgatifs.

T S

TSANGOU-MANGHITS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'isle de Madagascar, qui est une espece de scolopendre; ses feuilles sont longues & étroites; rangées de

côté & d'autre ; elles répandent une odeur très-aromatique.

TSAPHARI, f. m. (*Mat. méd. des anc.*) nom donné par quelques-uns à la cadmie que Dioscoride appelle *placitis*, c'est-à-dire, *croûteuse*, parce qu'elle forme une espece de croûte aux côtés des fourneaux. Sérapion s'est bien trompé quand il a dit que la cadmie étoit une production naturelle. (*D. J.*)

TSAR, (*Hist. de Russie.*) ce mot signifie *roi* dans toute la bible en langue sclavone, & les étrangers lui ont substitué le mot *czar*, qui est une corruption de celui de *tsar*. Dans la bible sclavone traduite du Grec, il y a sept cens ans, long-temps avant que les ducs de Russie prissent le titre de *tzar*, les rois Pharaon, Saül, David, *&c.* sont appellés *tzar* ; il n'y a point dans cette langue de différence entre roi & empereur.

Le premier qui prit le titre de *tzar*, fut Iwan Wasiélewitz, aïeul de Ivan Basilowitz, qui reprit le titre qu'avoit porté son grand-pere, se qualifiant *czar* de Casan, d'Astracan & de Sibérie, comme aussi *powelitel* & *samoderschetz* de toutes les Russies. Le premier de ces deux derniers mots signifie *imperator* ou *général*, & le dernier veut dire *souverain*. Ces titres ont été donnés à tous les successeurs de Basilowitz jusqu'en l'année 1721, que l'archevêque de Novogorod persuada au czar Pierre premier de changer le titre Russien de *powelitel* en Latin, & de se qualifier *empereur* ; & quoique toutes les puissances lui eussent toujours donné ce titre en langue Russienne, il causa dès le moment qu'il fut Latinisé, de grandes contestations en Europe ; mais le vainqueur de Charles XII, les fit cesser par sa puissance. (*D. J.*)

TSCHAROS LES, (*Géog. mod.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale, au Paraguai. Les détails que le p. Sepp, jésuite, donne de ce peuple dans les lettres édifiantes, ne sont pas assez vraissemblables pour y ajouter foi ; ce qu'il y a de sûr, c'est que les missionaires n'ont encore rien opéré sur la conversion des *Tscharos*, mais ils vivent avec eux sans les troubler ni les persécuter, & c'est quelque chose. (*D. J.*)

TSE-KIN, f. m. (*Porcelaine de la Chine.*) espece de vernis qu'on met à la Chine sur la porcelaine pour lui donner une couleur de caffé ou de feuilles mortes.

Pour faire ce vernis, on prend de la terre jaune commune, on lui donne la même façon qu'au *pétunse* ; & quand cette terre est préparée, on n'en emploie que la matiere la plus déliée qu'on jette dans de l'eau, dont on forme une espece de colle aussi liquide que le vernis ordinaire appellé *péyéon*, qui se fait de quartiers de roches. Ces deux vernis, le *tse-kin* & le péyéon se mêlent ensemble, & pour cela ils doivent être également liquides. On en fait l'épreuve en plongeant le *pétunse* dans l'un & dans l'autre vernis. Si chacun de ces vernis pénetre son *pétunse*, on les juge propres à s'incorporer ensemble.

On fait aussi entrer dans le *tse-kin* du vernis ou de l'huile de chaux & de cendres de fougeres préparées, de la même liquidité que le péyéon ; mais on mêle plus ou moins de ces deux vernis avec le *tse-kin*, selon que l'on veut que le *tse-kin* soit plus clair ou plus foncé : c'est ce qu'on peut connoître par divers essais ; par exemple, on mêlera deux tasses de la liqueur *tse-kin* avec huit tasses du péyéon, puis sur quatre tasses de cette mixtion de *tse-kin* & de péyéon, on mettra une tasse de vernis fait de chaux & de fougere. *Coutume d'Asie.* (*D. J.*)

TSE-SONG, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom chinois d'un arbre qui tient du cyprès & du genievre. Le tronc qui a environ un pied & demi de circuit, pousse des branches qui se partagent en une infinité d'autres, & forment un buisson vert, épais & touffu ; ses feuilles sont longues, étroites, piquantes, disposées le long des rameaux par files, tantôt au nombre de cinq, & tantôt au nombre de six. Les rameaux qui sont couverts de ces feuilles longues, se trouvent principalement en dessous & au bas des branches, tout le haut & le dessus n'étant que cyprès.

L'écorce de cet arbre est un peu raboteuse, d'un gris-brun tirant sur le rouge en certains endroits ; le bois est d'un blanc rougeâtre, semblable à celui de genievre, ayant quelque chose de résineux ; ses feuilles, outre l'odeur du cyprès, sont d'un goût fort amer mêlé de quelque âcreté.

Ses fruits font verts, ronds & un peu plus gros que les baies de genievre, d'un vert olivâtre & d'une odeur forte; ils font attachés aux branches par de longs pédicules; ils contiennent deux grains rouffâtres en forme de petits cœurs, & durs comme les grains de raifin. (*D. J*)

TSHINCA, f. m. (*Hift. nat. Botan. exot.*) efpece de giroflier des Moluques, *caryophillus ramofus vel dentatus*. Joh. Bod. à Stapel. D'autres auteurs Hollandois appellent cette plante *caryophillus regius*, parce que les petits princes & les nobles des ifles moluques en font une eftime qui va jufqu'à la fuperftition pour fa forme finguliere & fa rareté; ils prétendent qu'il n'y a que deux efpeces de *tshinca* dans le monde; ils font tous deux caryophylliferes, & ne different des arbres de ce genre que par la grandeur; leur fruit n'eft cependant autre chofe que le caryophyllus ou girofle aromatique ordinaire divifé en plufieurs cornes qui croiffent par degrés, mais qui n'ont point de calices ronds, & qui portent des fleurs. Il n'eft pas étonnant que ces fortes de végétaux monftrueux foient fort rares. (*D. J.*)

TSJASKELA, f. m. (*Hift. nat. botan.*) arbre des Indes orientales qui eft une efpece de figuier; fon écorce fert en quelques endroits à faire des cordes d'arcs. On en tire auffi une couleur rouge propre à la teinture.

TSI-CHU, f. m. (*Hift. nat. Botan.*) c'eft ainfi que les Chinois nomment l'arbre qui leur fournit la liqueur dont ils font les vernis fi eftimés par les Européens. Ce mot en Chinois fignifie *l'arbre à l'huile*, nom qui lui a été donné à caufe de la liqueur femblable à de l'huile, qui en découle par les incifions qu'on lui fait; elle tombe peu à peu comme la térébenthine des pins; mais l'arbre en donne une plus grande quantité quand on y fait des incifions; cependant elles le font mourir en peu de temps. On fait bouillir cette liqueur pour lui donner de la confiftance. Les émanations qui partent de cette liqueur, qui eft le vernis de la Chine, font très-dangereufes; les hommes qui s'occupent à la recueillir, prennent les plus grandes précautions pour s'empêcher de les recevoir, foit par la refpiration, foit dans les yeux, ils prennent des précautions même pour que la liqueur ne tombe point fur leurs mains, malgré cela ils font fujets à des inflammations des yeux, à des ulceres & quelquefois à des maladies funeftes. *Voyez* VERNIS.

TSJELA, f. m. (*Hift. nat. Bot. exot.*) arbre du Malabar qui s'éleve fort haut; fon tronc pouffe un grand nombre de branches qui s'étendent au loin circulairement. Son fruit n'a point d'odeur ni de goût; il croît fur les branches, entre les feuilles, fans pédicule, il eft de la forme & de la groffeur de la grofeille, & contient quantité de petits grains rougeâtres. Les auteurs de l'*hort. malab.* en font une efpece de figuier qu'ils nomment *ficus malabarica, fructu ribefii formâ & magnitudine*. (*D. J.*)

TSIEM-TANI, f. m. (*Hift. nat. Botan. exot.*) *mixa pyriformis, officulo trifpermo.* Ray. C'eft un très-grand arbre qui croît au Malabar; fon écorce eft échauffante, incife les humeurs vifqueufes & pituiteufes, les attenue, & évacue les eaux dans l'hydropifie; fi on la réduit en poudre avec la pulpe de fon fruit, elle produit la guérifon des fievres intermittentes qui viennent d'humeurs viciées & tenues furabondantes. (*D. J.*)

TSJERIAM-COTTAM, f. m. (*Hift. nat. Botan. exot.*) *fructus indicus, baccifera, fructu racemofo, cufpitato, riberium fimili monopyreno. Hort. malab.* C'eft un arbriffeau toujours vert qui croît au Malabar, & dont le fruit reffemble affez à notre grofeille. Ses feuilles bouillies dans l'eau donnent un gargarifme qui diffipe le gonflement des gencives & les raffermit. On prépare de fon écorce bouillie dans du petit lait avec de la graine de cumin, un autre gargarifme qu'on dit être un lent remede contre les aphthes. *Ray.* (*D. J.*)

TSJEROÉ-KATOU, f. m. (*Hift. nat. Botan. exot.*) grand & bel arbre du Malabar; fon tronc eft fort gros, fes branches font nombreufes, & s'étendent très-loin; fon bois eft blanchâtre, compacte, couvert d'une écorce brune & lanugineufe; il rend par des incifions une larme rougeâtre, glutineufe, odoriférante, très-âcre, & que la chaleur du foleil noircit. Sa racine eft couverte d'une écorce obfcure, fans odeur,

d'un goût onctueux, acrimonieux & caustique. On exprime aussi de ses feuilles un suc rougeâtre, âcre, brûlant, & qui ulcere la peau.

Ses fleurs sont pentapétales, blanches, tendres, odoriférantes, âcres, chaudes au goût; elles sont suivies d'un petit fruit rond & oblong, qui est d'abord vert, ensuite bleu, & cotonneux à mesure qu'il mûrit. Il est d'un bleu noir dans sa maturité, & plein d'une pulpe brunâtre, succulente, glutineuse, âcre & caustique. Au milieu de cette pulpe est un noyau qui contient une amande blanchâtre, onctueuse, âcre & fort amere.

Cet arbre croît dans toutes les contrées du Malabar. M. Commellin l'appelle *prunifera malabarica, fructu racemoso, parvo, acri, succo tinctorio. Hort. malab.* On le cultive dans les champs semés de riz pour en écarter les oiseaux, à cause de ses qualités pernicieuses. Les teinturiers se servent du suc de son fruit avec de la chaux, pour teindre leur coton mêlé. (*D. J.*)

TSJEROE-POEAM, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *arbor baccifera malabarensibus, racemosa, tripetala, fructu oblongo, tricocco, calice excepto. Hort. malab.* C'est un petit arbre fort bas, donc le tronc est vert en dedans, blanchâtre en dehors, & revêtu d'une écorce noirâtre : il jette un grand nombre de branches noueuses. Sa racine est jaunâtre, couverte d'écorce rougeâtre, d'une odeur & d'un goût désagréable; ses feuilles sont pointues, oblongues, unies, d'un vert obscur, luisantes en dessus, verdâtres & cotonneuses en dessous. Ses fleurs sont à trois pétales. Il s'éleve du milieu d'elles un pistil oblong & d'un vert tirant sur le jaune. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des baies rondelettes à trois panneaux, vertes, placées dans des calices, pleines de semences, d'un vert cendré, & dont les cellules sont séparées par des pellicules membraneuses. (*D. J.*)

TSJEROM-CARA, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de Malabar, qui s'éleve à la hauteur de sept à huit pieds; son tronc pousse un grand nombre de petites branches armées d'épines droites, & rangées circulairement; sa racine est rougeâtre, odoriférante & amere; ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles; elles sont verdâtres, sans odeur, & placées dans un petit calice vert divisé en cinq lobes pointus; elles sont suivies de baies applaties, rondes, à deux panneaux, couronnées d'un ombilic, pleines d'une pulpe verte & amere. Ces baies contiennent deux semences oblongues, placées à quelque distance l'une de l'autre. Cet arbuste est nommé dans le jardin de Malabar, *frutex baccifera indica, flosculis ad foliorum exortum confertis, fructu dicocco.* (*D. J.*)

TSIKUDSEN, (*Géogr. mod.*) une des neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'ouest. Cette province est divisée en vingt-quatre districts, & a quatre journées de longueur du sud au nord; c'est un pays médiocrement bon, & qui a plusieurs manufactures de porcelaine. (*D. J.*)

TSIKUNGO, (*Géogr. mod.*) une des neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'ouest. Cette province a cinq journées de longueur du sud au nord, & est partagée en dix districts. Son pays produit en abondance du bled, du ris & des pois. Les côtes lui donnent du poisson, des écrevisses, & du coquillage. On y fait beaucoup de confitures, qui sont estimées dans les autres provinces. (*D. J.*)

TSIMADAN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'isle de Madagascar, dont la feuille a des propriétés qu'on vante contre les maux de cœur, la peste & toutes les maladies contagieuses.

TSIMANDATS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'isle de Madagascar, dont les voyageurs ne nous apprennent rien, sinon que les negres s'en servent pour guérir la maladie vénérienne. Il seroit à souhaiter que ceux qui nous ont transmis les noms des plantes exotiques, nous eussent en même temps donné la maniere de s'en servir.

TSIN, s. m. (*Hist. nat. Minéralogie.*) nom donné par les Chinois à une substance minérale d'un bleu foncé, assez semblable à du vitriol bleu, qui se trouve dans quelques mines de plomb, & que l'on croit contenir quelques portions de ce métal. Les Chinois s'en servent pour peindre en

bleu leur porcelaine, & ils l'emploient comme un fondant, qui fait pénétrer les autres couleurs dans la pâte de la porcelaine. Cette substance se trouve, dit-on, aux environs de Canton & de Pékin. Les peintres en émail se servent aussi de cette matiere dans leurs émaux, & l'on en applique sur de l'argent, mais elle s'en détache aisément. Quand on en met sur la porcelaine, il faut qu'elle soit ensuite remise au feu pour recuire.

Avant d'employer le *tsin*, on ne fait que le pulvériser sans le calciner, comme cela se pratique d'ordinaire; on le bat ensuite dans beaucoup d'eau pour en séparer la terre & les parties étrangeres, après quoi on laisse la poudre tomber au fond de l'eau qui n'en est point colorée; quant à la poudre, elle n'est plus bleue, comme avant que d'avoir été pulvérisée, mais elle est d'un gris cendré; mais après avoir été recuite, elle redevient d'un très-beau bleu. La matiere qui s'est précipitée au fond de l'eau se seche & se conserve; pour en faire usage, on ne fait que la mêler avec de l'eau gommée, & on l'applique avec un pinceau sur la porcelaine qu'on veut peindre. *Voyez le recueil des observations sur les coutumes de l'Asie.*

TSINGALAHA, s. m. (*Hist. nat.*) espece de scorpion fort dangereux qui se trouve dans l'isle de Madagascar. Il habite toujours dans les marais & les eaux dormantes; il s'attache aux bestiaux & aux chiens qu'il tue, & dont il suce le sang.

TSIN-SE, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à la Chine les lettrés du troisieme ordre; grade qui répond au docteur de nos universités; on n'y parvient qu'après un examen qui se fait à Pékin, dans le palais de l'empereur, qui préside en personne à l'assemblée, & qui donne souvent lui-même le sujet sur lequel les candidats doivent composer. Cet examen ne se fait que tous les trois ans, & l'on n'admet au doctorat qu'un petit nombre de *kiu-gins*, ou lettrés du second ordre. La réception se fait avec une pompe extraordinaire; chacun de ceux qui ont été reçus docteurs, reçoit de l'empereur une coupe d'argent, un parasol de soie bleue, & une chaise très-ornée pour se faire porter. Les noms des nouveaux docteurs sont inscrits sur de grands tableaux qu'on expose dans la place publique. Dès qu'ils sont admis, on s'empresse d'aller instruire leurs familles de l'honneur qu'elles ont reçu; ces courriers sont très-bien récompensés; les villes où les docteurs sont nés, prennent part à la gloire de leurs citoyens, & célebrent cet événement par de très-grandes réjouissances. Les noms des docteurs s'inscrivent dans un registre particulier, & c'est parmi eux que l'on choisit les personnes qui doivent occuper les premieres charges de l'empire; il n'est point surprenant qu'un état administré par des hommes qui ont consacré leur temps à l'étude de la morale, des loix & de la philosophie, surpasse tous les autres par la sagesse de son gouvernement.

TSIO, s. m. (*Mesur.*) c'est chez les Japonois un espace de 60 brasses.

TSJOCATTI, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbre nommé dans l'Hort. malab. *frutex baccifera, Malabarensis, fructu calyculato, tetracocco, umbellato*; cet arbre ne s'éleve qu'à 12 pieds de hauteur; son tronc pousse un grand nombre de petites branches ligneuses; son bois est blanchâtre, revêtu d'une écorce rougeâtre; sa racine est blanche, amere & aromatique. Ses feuilles sont rondes, oblongues, pointues, légérement dentelées, épaisses, fortes, unies, d'un vert noirâtre en dessus, & verdâtre en dessous. Ses fleurs sont jaunâtres, sans odeur, & placées au sommet des branches, en forme d'ombelles. Ses baies sont à trois panneaux, & quelquefois davantage, d'abord verdâtres, mais rouges lorsqu'elles sont mûres, fixées dans un calice rouge & noirâtre, d'un goût acide; elles contiennent ordinairement quatre semences blanchâtres en forme de rein, & d'une amertume qui n'est pas désagréable. On emploie dans le pays la décoction des fleurs & des baies pour raffermir les gencives. (*D. J.*)

TSIOMPA *ou* CIAMPA, *ou* CHIAMPA, (*Géogr. mod.*) petit royaume d'Asie. Il est borné au levant & au midi par la mer, au couchant par le royaume de Camboge, & au nord par le desert de la Cochinchine.

Nous ne connoissons de ce royaume ni les

les villes, ni les rivieres, ni les montagnes. Nous ſavons ſeulement que ſon roi eſt tributaire de celui de Cochinchine. Ses ſujets ſont idolâtres, & vivent dans de miſérables cabanes de bois. (*D. J.*)

TSIO-TEI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un mirthe du Japon qui eſt ſauvage; il a de longues feuilles; le même, ſuivant Kæmpfer, que le mirthe commun d'Italie de Gaſpard Bauhin.

TSITSIHI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece d'écureuil d'une couleur griſe, qui ſe trouve dans l'iſle de Madagaſcar. Ils demeurent dans les creux des arbres, & jamais on n'a pu parvenir à les apprivoiſer

TSONG-MING, (*Géogr. mod.*) iſle de la Chine, dans la province de Kiangnang, dont elle n'eſt ſéparée à l'oueſt que par un bras de mer, qui n'a que 5 à 6 lieues.

Cette iſle n'étoit anciennement qu'un pays ſauvage & déſert, tout couvert de roſeaux. On y reléguoit les bandits & les ſcélérats, dont on vouloit purger l'empire. Les premiers qu'on y débarqua ſe trouverent dans la néceſſité, ou de périr par la faim, ou de tirer leurs alimens du ſein de la terre. L'envie de vivre les rendit actifs. Ils défricherent cette terre inculte : ils en arracherent les plantes inutiles; ils ſemerent le peu de grains qu'ils avoient apporté; & ils ne furent pas long-temps ſans recueillir le fruit de leurs travaux. Au bout de quelques années, une partie du terroir qu'ils avoient cultivé devint ſi fertile, qu'elle leur fournit abondamment de quoi vivre. Dans la ſuite des temps, pluſieurs familles Chinoiſes, qui avoient de la peine à ſubſiſter dans le continent, ſe tranſporterent dans l'iſle, & ſortirent de l'indigence.

L'air du pays eſt aſſez tempéré, parce que ſa chaleur exceſſive eſt modérée par des pluies qui tombent en abondance, ſurtout au milieu de l'été. Toute la campagne eſt aujourd'hui ſemée de villages & de maiſons. La volaille y abonde, ainſi que le riz, malgré la difficulté de ſa culture. On donne à cette iſle 20 lieues de long, & 5 à 6 de large. Elle eſt ſituée ſous le 33e. degré de *latitude* nord. (*D. J.*)

TSONG-TU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot eſt Chinois, on le donne aux vice-rois qui commandent à deux ou trois provinces, au lieu que les vice-rois ordinaires, qui n'ont qu'une ſeule province dans leur diſtrict, ſe nomment *Tu-yen*. Les Européens diſent *ſom-tout* ou *ſom-tok* par corruption.

TSUSSIMA, (*Géogr. mod.*) iſle appartenante à l'empereur du Japon, & qui l'a réunie à ſa couronne, après l'avoir conquiſe dans la guerre du dernier ſiecle contre les habitans de Corée; c'eſt une petite iſle qui n'a qu'une journée & demie de longueur, & qui d'ailleurs n'eſt pas fertile; mais elle eſt fameuſe par le grand nombre d'idoles qu'on y adore. (*D. J.*()

T U

TU, VOUS, (*Synonymes.*) nous ne nous ſervons aujourd'hui qu'en poéſie du mot *tu*, ou quelquefois dans le ſtile ſoutenu, ou en faiſant parler des barbares.

Pluſieurs perſonnes trouvent que ce ſingulier avoit plus de grace dans la bouche des anciens que le mot *vous*, que la politeſſe a introduit, & qu'ils n'ont jamais connu; mais le meilleur eſt de les adopter tous les deux. Comme il y a des occaſions où le mot *tu* choque réellement, il en eſt d'autres, où il fait un meilleur effet que le mot *vous*; c'eſt une richeſſe dans nos langues modernes, dont les anciens étoient privés, car étant toujours forcés de ſe ſervir de ce ſingulier *tu*, ils ne pouvoient faire ſentir ni les mœurs, ni les paſſions, ni les caracteres, au lieu que c'eſt un avantage que fourniſſent ce ſingulier & ce pluriel employés à propos, avec diſcernement, & lorſque les occaſions demandent l'un préférablement à l'autre. Voici donc le parti que prennent les bons traducteurs; partout où il faut faire ſentir de la fierté, de l'audace, du mépris, de la colere, ou un caractere étranger, ils emploient le mot *tu*; mais dans tous les autres cas, comme quand un ſujet parle à ſon roi qui lui eſt ſupérieur, ils ſe ſervent du mot *vous*, pour s'accommoder à notre politeſſe qui le demande néceſſairement, & qui eſt toujours bleſſée de ce ſingulier *tu*, comme d'une familiarité trop grande.

Par exemple, dans la vie de Romulus

par Plutarque, quand on mene Rémus à Numitor, Rémus dit à ce prince : « Je » ne *te* cacherai rien de tout ce que *tu* me » demandes, car *tu* me parois plus digne » d'être roi que ton frere » : ce singulier *tu* a plus de grace que le *vous*, à cause du caractere de Rémus, qui a été élevé parmi des pâtres, qui est vaillant & fougueux, & qui doit témoigner de l'intrépidité & de l'audace.

Lorsque Caton dit à César, *tiens ivrogne*, en lui rendant la lettre de sa sœur, il n'y auroit rien de plus froid que de lui faire dire, *tenez ivrogne*. Quand Léonidas parle à Alexandre, & qu'il lui dit : » lorsque *vous* aurez conquis la région qui » porte ces aromates » : *vous* est là bien meilleur que *tu* ; mais quand Alexandre, après avoir conquis l'Arabie, écrit à Léo- » nidas, « je t'envoie une bonne provi- » sion d'encens & de myrrhe » ; *je t'envoie*, vaut mieux que *je vous envoie*. De même quand le prophete de Jupiter Ammon dit à Alexandre, « ne blasphème pas, *tu* n'as » point de pere mortel » ; le mot *vous*, rendroit la réponse foible & languissante. C'est un prophete qui parle, & il parle avec autorité.

Vaugelas, dans sa tradition de Quinte-Curce, a toujours observé ces différences avec beaucoup de raison & de jugement : Alexandre dit *vous*, en parlant à la reine Sisigambis; & la reine Sisigambis dit *tu* en parlant à Alexandre ; & cela est nécessaire, pour conserver le caractere étranger ; cette différence de *tu* à *vous*, donne à la traduction de Lucien, par M. d'Ablancourt, une grace que l'original ne peut avoir ; car, que le philosophe cynique dise *tu* à Jupiter, & que tous ceux de la même secte se *tutoyent*, cela peint leur caractere, ce que le grec ne peut faire. Qu'on mette *vous* au lieu de *tu* chez des cyniques, toute la gentillesse sera perdue. (*D. J.*)

TUAL, s. m. (*Diete & Hist. nat.*) c'est le nom que les habitans des isles Moluques donnent à une liqueur blanche comme du lait, qui découle du palmier sagoutier, par les incisions que l'on fait à ses branches. Les Indiens boivent cette liqueur, elle est très-douce lorsqu'elle est récente ; si on la fait bouillir, elle donne par la fermentation une liqueur semblable à de la bierre ; on peut aussi lui faire prendre le goût du vin & du vinaigre.

TUBAN *ou* TUBAON, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans l'isle de Java, sur la côte septentrionale, près de Bantam ; c'est la plus belle & la plus forte place de toute l'isle. Ses habitans trafiquent en soie, en toiles de coton, en camelots, *&c.* mais ils vont tout nuds de la ceinture en haut, & portent un poignard à leur ceinture. *Longitude*, 130. *latit. mérid.* 5. 30. (*D. J.*)

TUBANTES, (*Géog. anc.*) peuples de la basse-Germanie au delà du Rhin, connu de Strabon, *l. VII.* sous le nom de *Tubantli*, & de Ptolomée, *l. II. c. xj.* sous celui de *Tubanti*. Alting croit que le nom Germain etoit *Tho-Benthen*, & qu'il leur avoit été donné, parce que c'étoit une troupe de gens qui changeoient souvent de demeure, ce qu'on appelle encore aujourd'hui *bende* ou *bande*.

Cluvier, *géogr. ant.*, *l. III*, *c. xij*, a prouvé que les *Tubantes* avoient d'abord habité dans les pays appellés aujourd'hui *les comtés de Ravesnberg & de Lippe*, & le village de Bent-dorp pourroit bien retenir le nom de ces anciens habitans. De ce pays-là ils passerent dans les terres qui sont entre le Rhin & la Sala, & que les Romains, avec le secours des Tencteri & des Usipii, enleverent aux Ménapiens, & abandonnerent à leurs soldats.

Il est à croire qu'après la défaite des Marses & des Bructeres, les *Tubandes* allerent occuper une partie de leur pays, sur les deux bords de la riviere de Wecht, avant que les Chamaves & les Ampsibariens s'y fussent établis. Trop de lieux portent dans ce quartier là le nom de ces peuples, pour qu'on puisse douter qu'ils y aient fait quelque demeure. On y voit *Bentlagen*, qui signifie le camp des *Tubantes*, outre *Bentlo*, *Beutinge*, *Bente*, & peut-être encore quelques autres. Tout cela porte Alting à conclure que les *Tubantes* ont habité tout le pays qui est entre l'Ems & le comté de Bentheim, y compris ce comté & la seconde Salique (Solland), ou cette partie de l'Over-Issel, appellée aujourd'hui *Twente*, du nom de ces peuples.

C'eſt peut-être la raiſon pourquoi dans la notice des dignités de l'empire, les *Tubantes* ſont joints avec les Saliens. Du reſte, on ne trouve point que les *Tubantes* ſe ſoient depuis tranſportés ailleurs, à moins qu'ils ne ſoient entrés dans l'alliance des Francs, alliance qui a pu faire perdre leur nom, comme elle a fait perdre ceux de tant d'autres peuples. M. d'Audifret a cru ſur les anciens itinéraires que Zwol devoit être leur demeure ; & ſur ce qu'Appien en dit, Cluvier a cru que c'étoit Doeſbourg. (*D. J.*)

TUBE, ſ. m. (*Phyſ.*) tuyau, conduit ou canal, eſt un cylindre creux en dedans, fait de plomb, de fer, de bois, de verre, ou d'autre matiere, qui ſert à donner paſſage à l'air ou à quelqu'autre fluide.

Ce terme s'applique ordinairement à ceux dont on ſe ſert en phyſique, aſtronomie, anatomie, *&c.* Dans les autres cas ordinaires, on ſe ſert plus ordinairement du mot *tuyau. Voyez* TUYAU.

M. Varignon a donné, dans les *mémoires de l'académie des ſciences*, un *eſſai*, ſur les proportions néceſſaires des diametres des *tubes*, pour donner préciſément une quantité déterminée d'eau. Le réſultat de ce mémoire revient à ces deux analogies ; que les diminutions de vîteſſe de l'eau, occaſionnées par ſes frottemens contre les parois des *tubes*, ſont comme les diametres, les *tubes* étant ſuppoſés également longs ; & que la quantité d'eau qui ſort des *tubes*, eſt, comme la racine, carrée de leurs diametres ; mais cette regle doit être regardée comme beaucoup plus mathématique que phyſique. Car on ne connoît point exactement à beaucoup près la quantité de frottement que l'eau ſouffre contre les parois d'un vaſe dans lequel elle coule. Il eſt même fort difficile de déterminer le mouvement d'un fluide qui coule dans un *tube* non cylindrique, abſtraction faite des frottemens, & ce ne ſera tout au plus qu'après bien du temps & des expériences réitérées qu'on viendra à bout de donner ſur cette matiere des regles préciſes, & de déterminer les loix du mouvement d'un fluide dans un *tube* de figure quelconque, & ayant égard à toutes les cauſes qui alterent ſon mouvement, comme l'adhérence de ſes parties, le frottement de ces parties contre le vaſe, *&c. Voyez* FLUIDE, FONTAINE, FROTTEMENT, *&c.*

Pour ce qui regarde les *tubes* des barometres & des thermometres, *voyez* BAROMETRE & THERMOMETRE. A l'égard de l'aſcenſion des liqueurs dans des *tubes* capillaires, *voyez* ASCENSION & CAPILLAIRE.

TUBE DE TORRICELLI, *voyez* TORRICELLI. (*O*)

TUBE, *en Aſtronomie*, ſe dit quelquefois au lieu de *téleſcope ;* mais plus proprement de cette partie du téleſcope, dans laquelle on met les verres lenticulaires, & par laquelle on les dirige & on les met en œuvre. *Voyez* TÉLESCOPE.

La bonté d'un *tube* étant de grande importance pour la bonté d'un téleſcope, nous donnerons ici la maniere de le conſtruire.

Conſtruction d'un tube *pour un téleſcope.* Les principaux points auxquels il faut avoir égard, ſont, que le *tube* ne ſoit point incommode par ſa peſanteur, ni ſujet à ſe déjetter & à déranger la poſition des verres ; d'où il s'enſuit qu'aucune eſpece de *tube* ne peut ſervir dans tous les cas.

1°. Si le *tube* eſt petit, il vaut mieux qu'il ſoit fait de plaques de cuivre, minces, couvertes d'étain, & formées en tuyaux propres à entrer les uns dans les autres.

2°. Pour les longs *tubes*, le fer ſeroit trop peſant : c'eſt pourquoi on aime mieux les faire de papier. Ainſi on tourne un cylindre de bois de la longueur du papier qu'on veut employer, & d'un diametre égal à celui du plus petit tuyau ; on roule le papier autour de ce cylindre juſqu'à ce qu'il ſoit d'une épaiſſeur ſuffiſante. Quand un tuyau eſt ſec, on en fait d'autres de la même maniere, obſervant toujours que le dernier ſerve d'étui à ſon plus proche voiſin, juſqu'à ce qu'on en ait aſſez pour longueur du *tube* qu'on veut faire. Enfin aux extrêmités des tuyaux, on doit coller des anneaux de bois, afin de pouvoir les tirer plus facilement.

3°. Comme les rouleaux de papier ſont ſujets à renfler à l'humidité, de façon à ne pouvoir pas être tirés, & à ſe relâcher

dans le temps sec, ce qui les fait vaciller, & que dans l'un & l'autre cas il est fort aisé que la situation des verres se trouve dérangée; voici la meilleure maniere de fabriquer ces *tubes*. Collez un parchemin autour d'un cylindre de bois, & ayez soin que le parchemin du côté où il est appliqué sur le cylindre soit peint en noir, pour empêcher les rayons réfléchis de faire aucune confusion. Prenez de petites lames de bois de hêtre bien fines, & les tournant au tour en cylindre, collez-les avec soin au parchemin, couvrez cet étui de bois avec du parchemin blanc, & faites un petit anneau ou rebord à son extrêmité en dehors; faites ensuite un autre tuyau par dessus le premier, & ensuite un autre jusqu'à ce que vous en ayez assez pour la longueur du *tube*.

Aux extrêmités intérieures de chaque morceau du *tube*, placez une virole de bois, afin que les rayons superflus frappent sur les côtés & se perdent. Il sera à propos de garnir les viroles d'une vis dans les endroits où on doit placer les verres. Ayez un étui de bois pour couvrir le verre objectif, & le garantir des saletés; & plaçant l'objectif dans sa virole, appliquez-le avec une vis au *tube*. Enfin ayez un étui de bois d'une longueur égale à la distance à laquelle l'oculaire est de la prunelle, & placez-le à l'autre extrêmité du *tube*.

On a dit plus haut, à l'article second, que les longs *tubes* devoient se faire de papier; mais depuis plus de trente ans, on en a fait de fort longs de laiton bien écroui, comme de 4, 5, 6, 8 pieds, *&c.* de long, tant pour des télescopes ordinaires, que pour des télescopes de réflexion, & on doit toujours préférer les *tubes* de laiton bien écroui aux autres, lorsqu'ils ne sont pas d'une grandeur extraordinaire, & qu'on veut avoir un *tube* qui ne se déjette point, & qui reste constamment le même. *Voyez* SECTEUR. (*T*)

TUBE, *terme d'Emailleur;* c'est un tuyau de verre gros & long à volonté, dont les émailleurs se servent pour aviver le feu de leur lampe, en le soufflant à la bouche, lorsqu'ils travaillent à des ouvrages qui ne sont pas de longue haleine, & qu'ils ne veulent point se servir du soufflet à émailleur.

Les émailleurs ont encore plusieurs autres *tubes* pour souffler & enfler l'émail; ce sont des especes de sarbacanes dont ils se servent à proportion comme les verriers se servent de la felle pour souffler le verre.

TUBE, *en terme de Lunettier*, c'est le tuyau qui sert pour les verres des lunettes de longue vue. On le partage ordinairement en plusieurs morceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres. On en fait de carton, de fer-blanc & de légers copeaux de bois. *Voyez* LUNETTE, LUNETTIER *&* MOULE.

TUBES, (*Lutherie.*) dans les grands tuyaux d'anches des orgues, sont des tuyaux de même forme & étoffe que le tuyau à la partie inférieure, dès qu'ils sont soudés, la noix, la bague; & comme si le tuyau d'anche ne devoit pas avoir plus de longueur, on place le corps du tuyau dans la table dans laquelle, à cause de la forme conique de ces deux pieces, il s'ajuste exactement, en sorte que le vent qui vient par l'anche dans la table, passe dans le corps du tuyau, comme s'il étoit d'une seule piece.

TUBÉRAIRE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *tuberaria*, par J. B. & par Tournefort, *helianthemum, plantaginis folio perenne*. C'est en effet une espece d'hélianthème. Elle pousse une tige à la hauteur de plus d'un pied, ronde, environnée en sa partie d'en bas d'un coton blanc, & garnie de feuilles nerveuses, opposées l'une à l'autre, semblables à celles du plantin, mais couvertes dessus & dessous d'une laine blanche; sa sommité se divise en petites branches qui soutiennent des fleurs à plusieurs pétales jaunes, auxquelles il succede un fruit presque rond, contenant des semences rondelettes. Cette plante croît aux lieux montagneux & chauds: elle passe pour être astringente. (*D. J.*)

TUBERCULE, *en Anatomie*, nom dont on se sert pour caractériser quelques éminences. *Voyez* EMINENCE.

On remarque à la partie moyenne de la face interne de l'occipital un *tubercule*. *Voyez* OCCIPITAL.

TUBERCULES QUADRIJUMEAUX, *en Anatomie*, nom particulier de quatre petites éminences qui se tiennent toutes ensemble,

comme n'étant qu'un ſeul corps, ſitué derriere l'union des couches des nerfs optiques. Les *antérieurs* ſont un peu plus arrondis & un peu plus larges, & on les appelle *nates*, & les poſtérieurs *teſtes*.

TUBERCULE, (*Médecine.*) ce terme employé quelquefois pour exprimer des petites tumeurs qui paroiſſent ſur la ſurface du corps, a été plus particulierement conſacré dans le langage de la médecine interne, pour déſigner des concrétions lymphatiques qu'on a ſouvent obſervées dans les poumons des perſonnes mortes de phthiſie; *voyez ce mot*. Morton, auteur d'une excellente phthiſiologie, fondé ſur un grand nombre d'obſervations cadavériques, & appuyé de raiſons aſſez plauſibles, penſe que ces concrétions ou *tubercules* ſont la cauſe la plus ordinaire de la phthiſie, ſur-tout de celle qu'on apporte en naiſſant, héritage funeſte tranſmis par des parens mal-ſains, & qui ſe perpétue de génération en génération juſqu'à la poſtérité la plus reculée.

Les *tubercules* ne ſe manifeſtent par aucun ſigne exactement caractériſtique, & qui ne puiſſe convenir à d'autres affections. Les moins équivoques & qui ſervent communément à juger de leur préſence, ſont 1°. une toux ſeche qui perſiſte pendant très-long-temps, & qu'accompagnent ſouvent le dégoût, perte d'appétit, & vomiſſement après le repas. 2°. La difficulté de reſpirer, qui augmente par le mouvement, la courſe, au point que ces malades ſont prêts à ſuffoquer après qu'ils ont marché un peu vîte, ou monté des endroits fort élevés. 3°. Le changement de la voix qui devient plus grêle, plus aiguë, rauque & *clangens*, c'eſt-à-dire, ſemble à celle des grues. 4°. La gêne, l'oppreſſion, le ſentiment d'ardeur que ces malades ſentent dans la poitrine, ou entre les deux épaules, ſouvent un poids plus ſenſible d'un côté que de l'autre. 5°. Enfin un commencement de fievre lente. On pourroit auſſi tirer des lumieres pour confirmer le diagnoſtic des *tubercules* de l'état du malade & de ſes parens; cette diſpoſition phthiſique eſt marquée par un cou grêle, alongé, par des rougeurs au viſage, par une poitrine étroite & reſſerrée, par une maigreur conſtante, & par des conſtipations opiniâtres; ſi le malade eſt né de parens phthiſiques, s'il a eu des freres ou des ſœurs, dans leſquels on ait reconnu ſûrement une phthiſie *tuberculeuſe*, tous ces ſignes ramaſſés décideront aſſez ſûrement le genre de ſa maladie, ou la préſence des *tubercules*; mais il eſt rare que l'on puiſſe raſſembler tous ces ſignes, il eſt auſſi très-difficile de bien connoître cette maladie, & il eſt très-ordinaire de la voir confondre, par des médecins qui jugent avec trop de précipitation, avec le catarrhe ou les dérangemens du foie; auſſi a-t-on ſouvent déclaré phthiſiques, pulmoniques, des gens qui avoient le poumon très-ſain, & chez qui le foie ſeul étoit altéré: cette erreur eſt d'une très-grande conſéquence dans la pratique, car les remedes indiqués dans ces deux cas ſont tout-à-fait différens; elle eſt cependant très-commune, j'y ai vu tomber, il n'y a pas long-temps, des praticiens d'une très-grande réputation, qui, ſur ces ſignes trompeurs de *tubercules*, avoient décidé la phthiſie & la mort prochaine dans un malade, & par les remedes peu convenables ordonnés ſur cette fautive indication, rendoient tous les jours la maladie plus grave & plus opiniâtre, & l'auroient enfin, juſtifiant leur prognoſtic, rendu mortelle, ſi un nouveau médecin n'avoit mieux connu la ſource & le ſiege du mal qui étoit dans le foie, & adminiſtré des remedes oppoſés qui eurent le ſuccès le plus prompt & le plus heureux.

On diſtingue trois états ou périodes dans les *tubercules*; ſavoir, 1°. lorſqu'ils ſe forment & qu'ils ne ſont que des concrétions indolentes plus ou moins dures; 2°. lorſqu'ils s'enflamment: deviennent douloureux, & excitent de l'ardeur; 3°. enfin lorſqu'ils s'ulcerent, que la ſuppuration s'établit & fournit la matiere des crachats purulens. Ces trois états ſont démontrés par l'ouverture des cadavres, on voit les *tubercules* diſperſés dans le parenchyme des poumons, parcourir ſucceſſivement ces périodes, & dans des temps différens; les uns ſeront encore durs, tandis que d'autres ſeront enflammés, & il s'en préſentera ailleurs déjà détruits par la ſuppuration; on a tiré de cette ſuppuration la diſtinction de la phthiſie commençante, confirmée & déſeſpérée. *Voyez* PHTHISIE.

La cauſe la plus commune des *tubercules* eſt une diſpoſition héréditaire qui affecte également les tumeurs & le tiſſu des poumons; il peut ſe faire auſſi que les rhumes négligés, les catarrhes, les autres affections de poitrine, les virus vénériens & ſcrophuleux, leur donnent naiſſance; ceux qui ſont produits par ces cauſes accidentelles ſont bien moins dangereux & plus faciles à guérir que ceux qui dépendent d'un vice des ſolides & des fluides né avec le malade, que l'âge n'a fait que développer, & que les excès dans différens genres, l'uſage immodéré du vin & des liqueurs fortes, & ſur-tout les débauches, augmentent conſidérablement.

C'eſt un préjugé reçu chez preſque tous les praticiens, qu'il ne faut attaquer ces *tubercules* que par des adouciſſans, des laitages, des mucilagineux, *&c.* & qu'il faut s'abſtenir avec ſoin des apéritifs; il faut, diſent-ils, envelopper, inviſquer, engaîner la lymphe âcre, & prendre garde de ne pas en augmenter par des médicamens chauds le mouvement & l'activité; mais ils ne font pas attention que par cette méthode, loin de détruire ces concrétions, ils ne font que les augmenter, qu'ils dérangent en même temps l'eſtomac, donnent lieu à des mauvaiſes digeſtions, nouvel obſtacle à la guériſon, & enfin qu'aucun malade traité par cette méthode n'en rechappe. C'eſt pourquoi il faut, laiſſant à part toutes ces idées ridicules & dangereuſes de théorie boerhaavienne, conſulter l'obſervation, la ſeule maîtreſſe dans la pratique; elle nous apprendra qu'on peut ſans crainte avoir recours à des remedes un peu énergiques, inciſifs, ſur-tout à des ſtomachiques amers, & même à de légers martiaux; les ſudorifiques doux ou diaphorétiques paroiſſent très-bien indiqués par cette obſervation lumineuſe, qui nous apprend que le défaut de tranſpiration eſt une cauſe fréquente des *tubercules*, ou du moins un ſymptome qui l'accompagne aſſez conſtamment, & que ſon rétabliſſement eſt un des ſignes les plus aſſurés de guériſon; c'eſt à produire cet effet que réuſſiſſent admirablement les eaux minérales ſulphureuſes de Bareges, de Cauterets, de S. Laurent, les eaux bonnes, *&c.* l'antimoine diaphorétique, l'antihectique de Poterius, & autres préparations de cette claſſe ſi célébrées par leurs auteurs, & par le vulgaire des médecins crédules, ſont des remedes abſolument inéfficaces dans le cas préſent; peut-être auroient-ils quelque effet, s'il s'agiſſoit de détruire les acides dans les premieres voies; enfin on doit beaucoup compter, pour diſſiper cette maladie & prévenir la phthiſie, ou l'étouffer dans le berceau, ſur la promenade, l'exercice, les voyages, les changemens d'air, l'équitation; ſans doute les eaux minérales qu'on va prendre ſur les lieux & les pélérinages, doivent à ces ſecours beaucoup de leur vertu. Lorſque les *tubercules* ſont enflammés, il eſt à propos de modérer un peu l'activité des remedes, & d'inſiſter ſur les délayans; le petit-lait, le lait d'âneſſe, celui de vache coupé avec des plantes béchiques, diaphorétiques, avec le lierre terreſtre, la ſquine, le capillaire, *&c.* ſont aſſez appropriés. Lorſque la ſuppuration eſt formée, il faut mêler à ces remedes l'uſage des baumes, on peut encore tenter les eaux minérales ſulphureuſes, mais il y a peu d'eſpérance. Si quelque virus a produit & entretient les *tubercules*, il faut recourir au ſpécifique, & ne pas s'épouvanter dans les *tubercules* vénériens de la qualité échauffante du mercure; il peut ſeul guérir la maladie, on aura ſeulement la précaution de le donner à moindre doſe, & à plus grande diſtance. Le traitement qui convient aux deux derniers états des *tubercules* qui conſtituent proprement la phthiſie, doit ſe trouver expoſé plus au long à cet article, nous y renvoyons le lecteur muni de ces principes. (*m*)

TUBERCULE, ſ. m. (*Conchyl.*) en Latin *tuberculum*; les *tubercules* chez les conchyliologiſtes déſignent des *boutons*, des *tubéroſités*, des *éminences* régulieres & rondes, plus grandes que les verrues, & qui ſe diſtinguent ſur la robe des coquilles. (*D. J.*)

TUBERCULE, ſ. m. *terme de Jardinier*, les jardiniers nomment ainſi une racine qui vient en forme de navet; & que les botaniſtes appellent *racine tubereuſe*. (*D. J.*)

TUBÉREUSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné à la plante entiere & à ſa fleur; nous en parlerons, comme fleuriſte, dans un article à part, &, comme botaniſte,

nous observerons que c'est l'espece du genre des hyacinthes, que Tournefort appelle *hyacinthus orientalis*, *indicus*, *tuberosâ radice*.

La tige de cette belle plante s'éleve à la hauteur de trois ou quatre pieds; elle est grosse comme le petit doigt, droite, ronde, ferme, nue, lisse, creuse en dedans; ses feuilles sont au bas de sa tige, longue d'environ six pouces, étroites, épaisses, charnues, vertes, luisantes, se répandant au large; ses fleurs naissent au sommet formées en tuyau long qui s'évase en haut, & se découpe en six parties, leur couleur est un blanc de lait; leur odeur suave parfume les appartemens où l'on met cette fleur; sa racine est *tubéreuse*, & toute la plante est remplie d'un suc visqueux.

C'est M. de Peyresc qui a eu le premier des *tubéreuses* en France. Un pere minime qu'il avoit envoyé à ses frais en Perse, lui apporta en Provence la premiere plante de *tubéreuse* qu'on ait vu dans ce royaume. M. Robin la fit connoître à Paris, en en élevant des oignons au jardin royal. (*D. J.*)

Tubéreuse, (*Jard. fleuriste.*) le bouquet de cette belle fleur ne se déploie pas tout à la fois: mais comme les choses les plus belles veulent être vues long-temps, elle n'ouvre d'abord que quelques-uns de ses pétales qui sont d'une blancheur éclatante. Les dernieres fleurs ne sont pas moins belles que les premieres, en sorte qu'on jouit encore des *tubéreuses* durant tout l'automne.

Quand la fleur des *tubéreuses* est passée, on renverse le pot qu'on met dans un lieu sec pour en tirer l'oignon, & le garder pendant l'hiver à l'abri de la gélée, pour le replanter au commencement du printemps. Cette plante se multiplie d'oignons bien choisis qu'on met dans des pots de moyenne grandeur, remplis d'une terre composée de deux tiers de terreau, & un tiers de terre à potager bien fine, le tout mêlé ensemble. On plante les oignons un doigt avant dans cette terre, laissant l'autre partie de l'oignon pour être couvert de terreau pur. On met ces pots dans une couche chaude, & on les couvre de cloches jusqu'à ce que l'air soit adouci, en arrosant la plante de temps en temps.

Après que les *tubéreuses* ont poussé & qu'on les a ôtées de dessus la couche, il faut placer les pots à une bonne exposition, car les *tubéreuses* aiment le soleil. A mesure qu'elles poussent leurs montans, on y fiche aux pieds de petites baguettes pour les y attacher avec du jonc, & éviter que la charge de ces fleurs qui naissent au sommet des tiges ne les rompe en les faisant plier.

On plante les *tubéreuses* en février pour avoir de leurs fleurs en mai, & on en plante au mois de mai pour en avoir en fleur pendant l'automne. Les parfumeurs font un grand usage de ces belles fleurs; & les dames délicates ont bien de la peine à supporter l'excellente odeur qu'elles répandent dans leurs petits appartemens. (*D. J.*)

Tubéreuse, *racine.* (*Botan.*) les botanistes nomment *racines tubéreuses* celles qui sont grosses, charnues, plus épaisses que les tiges de la plante, de figure irréguliere, & qui n'ont aucun des caracteres de bulbeuses. (*D. J.*)

TUBÉROIDES, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par M. du Hamel à une plante parasite, qui tire sa nourriture de l'oignon du safran, s'attache à sa substance, & la fait périr. Cette plante végete à la maniere de la truffe, c'est-à-dire, qu'elle ne paroît point au dehors, mais naît, croît & se multiplie dans l'intérieur de la terre, & cela par des racines qui poussent de nouveaux tubercules. M. du Hamel n'a pu découvrir ni fleurs, ni graines à cette plante; elle pousse de longs filets en terre avec de petits tubercules lanugineux; la couleur intérieure de sa chair est en été d'un rouge brun, & en hiver d'un noir légérement marbré de rouge; enfin elle renferme quelquefois dans sa substance des corps étrangers, comme du gravier, ou de petites mottes de terre endurcie. *Mém. de l'acad. des Sciences*, *an.* 1728. (*D. J.*)

TUBILUSTRE, s. m. (*Antiq. Rom.*) *tubilustrium festus*, ou *tubilustrium sacrorum*; fête qu'on célébroit chez les Romains; la tradition mythologique étoit que Minerve vint au monde le dix-neuf de mars, & ce jour là lui fut consacré par cette raison; quatre jours après, c'est-à-dire, le vingt-trois, on faisoit la fête dont il s'agit ici,

tubiliſtrium ſacrorum, parce qu'on y purifioit les inſtrumens de muſique, & les trompettes qui ſervoient aux ſacrifices. Dans la ſuite on réunit ces deux fêtes, en y enfermant les trois jours qui les ſéparoient, & l'on appella tout ce temps-là *quinquatria*, ſoit parce que cette fête commençoit le cinquieme jour incluſivement après les ides, ſoit à cauſe de la cérémonie *tubiluſtrale* qui ſe faiſoit le dernier jour, car les anciens Latins diſoient *quinquennare*, pour *luſtrare*, purifier. (*D. J.*)

TUBINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, dans le duché de Wirtemberg, ſur le Necker, à quatre milles de Stutgard au ſud-oueſt, & à douze au couchant d'Ulm. On croit que cette ville a été bâtie au commencement du ſixieme ſiecle, mais elle a été agrandie en 1482, par le duc de Wirtemberg, Eberard *le barbu*, qui y avoit établi en 1477 une univerſité à laquelle il accorda de grands privileges. Le territoire de cette ville eſt diverſifié par quelques vignobles, des prés, des terres labourables, des collines & des vallées. *Long.* ſuivant Caſſini, 26, 56, 15; *latit.* 48, 34. *Long.* ſuivant Sickard, 26, 46, 30; *latit.* 48, 34. (*D. J.*)

TUBULAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort fait un genre de plante de cette eſpece de madrepore, qui croît ſous l'eau, imitant le corail par ſa dureté, & qui eſt compoſée d'un grand nombre de petits tubes placés à côté les uns des autres. Boerhaave caractériſe ce corps maritime, *corallus affinis*, *alcyonium fiſtuloſum*, *rubrum*, c'eſt d'après J. B. 3, 808. (*D. J.*)

TUBULAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) *tubularia*; nom qu'on donne à une eſpece de lithophyte ou de corps marin cannelé & celluleux, qui forme comme un amas de paille d'avoine & rempli d'articulations ou de jointures. *Voyez* TUBULITE.

TUBULITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) eſpece de litophyte ou de corps marin, qui n'eſt qu'un amas de tuyaux qui ſont ou droits ou entortillés comme des vers, & que pour cette raiſon on nomme auſſi *tuyaux vermiculaires*. On en trouve dans le ſein de la terre qui ſont pétrifiés; on en rencontre auſſi dans la mer, ce ſont des loges d'animaux. Les *tubulites* ſont compoſées de tuyaux qui ſont ou placés réguliérement les uns à côté des autres, comme des tuyaux d'orgue, ou arrangés confuſément; ces tuyaux ſont ou cylindriques, ou hexagones, ou pentagones, ou quadrangulaires, ou en chainette & par articulation.

TUBURBIUM, (*Géogr. du moyen âge.*) ville d'Afrique. Il y avoit en Afrique deux villes appellées *Tuburbium*, l'une ſurnommée *la grande Tuburbe*, & l'autre *la petite*; toutes deux voiſines, & toutes deux de la province proconſulaire; mais la notice des évêchés d'Afrique n'en connoît qu'une épiſcopale, dont elle nomme l'évêque *Benenatus tuburbitenſis*. (*D. J.*)

TUCCI, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne Bétique. Ptolomée, *l. II*, *c. iv.* la donne aux Turdules. Pline, *l. III*, *c. j.* la ſurnomme *Auguſta-gemella*. Strabon, *l. III*, *p.* 141, nomme ſimplement cette ville *Tucis*. (*D. J.*)

TUCHÉ, (*Mythol.*) Τύχη eſt le nom qu'Homere a donné à la Fortune, & dont les Grecs ſe ſont toujours ſervi depuis; cependant bien loin d'en créer une déeſſe toute puiſſante, qui exerce ſon empire ſur les choſes humaines & les fait réuſſir à ſon gré, il ne lui attribue aucune autorité, aucune fonction; tandis qu'il déclare que Pallas & Enyo préſidoient aux combats, Vénus aux noces, & Diane aux accouchemens. Mais Bupalus, grand architecte & grand ſculpteur, ayant fait le premier une ſtatue de *Tuché*, pour la ville de Smyrne, s'aviſa de la repréſenter avec une étoile polaire ſur la tête, & tenant de la main gauche la corne d'abondance, comme des ſymboles de ſon pouvoir. A Egine on repréſenta cette déeſſe ayant à ſes côtés l'Amour avec des ailes. Sa ſtatue à Athenes tenoit entre ſes bras le dieu Plutus, ſous la forme d'un enfant; idée ingénieuſe de mettre le dieu des richeſſes entre les bras de la Fortune, comme ſi elle étoit ſa mere & ſa nourrice! enfin les Romains, à l'exemple des Grecs, révérerent cette divinité ſous quantité d'épithetes magnifiques. *Voyez* FORTUNE.

TUCKÉA, ſ. m. (*Poids de Turquie.*) on s'en ſert à Mocha, ville d'Arabie. Quarante *tuckéa* font un maun, dix mauns font le treſell, & quinze treſells font le hahars qui

qui eſt un poids de quatre cent vingt livres. (*D. J.*)

TUCUMAN, LE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle eſt bornée à l'orient par la province de Chaco, & celle de Rio-de-la-Plata ; au couchant par les montagnes du Pérou & du Chili ; au nord par la province de Santa-Cruce de la Sierra ; au midi par les pays de Cuyo-Chimito & des Pampas. Cette contrée eſt habitée par trois nations de ſauvages ; les Eſpagnols y ont pluſieurs bourgades, comme Saint-Salvador, Saint-Muguel, Saint Jago ou Eſtero. Le pays abonde en cire, en miel, en coton & en paſtel. (*D. J.*)

TUCUYO, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique, dans la terre ferme, au gouvernement de Vénézuela, & dans la vallée de même nom. Sa richeſſe conſiſte en troupeaux, en coton, & en cannes de ſucre. *Long. 311, 30 ; latit. 7, 32,* (*D. J*)

TUDELA, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Navarre, capitale d'une mérindale, à la droite de l'Ebre qu'on y paſſe ſur un pont, à 4 lieues de Tarragone, à 15 au midi de Pampelune, & à 60 au nord-eſt de Madrid. On y compte dix paroiſſes, mais dépeuplées, & pluſieurs couvens. Alphonſe premier, roi de Navarre & d'Arragon, la prit ſur les Maures & lui accorda des privileges. Son terroir eſt fertile & produit d'excellent vin. *Long. 16, 20 ; latit. 42, 6.*

Benjamin de *Tudelle*, ainſi nommé de *Tudela*, lieu de ſa naiſſance, étoit un célebre rabbin du douzieme ſiecle, qui voyagea d'imagination dans la plupart des pays du monde, pour y viſiter les ſynagogues des juifs, & connoître à fond leurs rits & leurs coutumes. On a publié ſous ſon nom ce voyage fabuleux, imprimé d'abord à Anvers en 1575, *in-8°.* mais il faut lire ce même ouvrage traduit en François, avec des éclairciſſemens curieux, par M. Baratier, *Amſt. 1734, en 2 vol. in-8°.* (*D. J.*)

TUDER, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Umbrie citérieure, ſelon Strabon, *l. V, p. 227*, Pline, *l. III, c. xiv.* & Silius Italicus, *l. VI, v. 645*, Paul Diacre, *l. IV, c. viij*, & quelques autres auteurs du moyen âge, écrivent *Tudertum.* Ses habitans ſont appellés *Tudertes* par Pline, *l. II, c. lvij*, & *Tudertini* dans une ancienne inſcription rapportée par M. Spon, *p. 183*. Le nom moderne de cette ville eſt *Todi*. Frontin lui donne le titre de *fida colonia Tuder*. (*D. J.*)

TUDESQUE, LANGUE, (*Hiſt. des langues mod.*) langue que l'on parloit à la cour après l'établiſſement des Francs dans les Gaules. Elle ſe nommoit auſſi *Franctheuch*, *Théotiſte*, *Théotique* ou *Thivil*. Mais quoiqu'elle fût en regne ſous les deux premieres races, elle prenoit de jour en jour quelque choſe du Latin & du Roman, en leur communiquant auſſi de ſon côté quelques tours ou expreſſions. Ces changemens même firent ſentir aux Francs la rudeſſe & la diſette de leur langue ; leurs rois entreprirent de la polir, ils l'enrichirent de termes nouveaux ; ils s'apperçurent auſſi qu'ils manquoient de caracteres pour écrire leur langue naturelle, & pour rendre les ſons nouveaux qui s'y introduiſoient. Grégoire de Tours & Aimoin parlent de pluſieurs ordonnances de Chilperic, touchant la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres Grecques O. Ψ. Z. N. c'eſt ainſi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimoin dit que c'étoient Θ, Φ, X, Ω. & Fauchet prétend ſur la foi de Pithou, & ſur celle d'un manuſcrit qui avoit alors plus de cinq cens ans, que les caracteres qui furent ajoutés à l'alhabet, étoient l'Ω des Grecs, le ח, le ט, & le ז des Hébreux ; c'eſt ce qui pourroit faire penſer que ces caracteres furent introduits dans le Franctheuch pour des ſons qui lui étoient particuliers, & non pas pour le Latin à qui ſes caracteres ſuffiſoient. Il ne ſeroit pas étonnant que Chilpéric eût emprunté des caracteres Hébreux, ſi l'on fait attention qu'il y avoit beaucoup de Juifs à ſa cour, & entre autres un nommé Priſc qui jouiſſoit de la plus grande faveur auprès de ce prince.

En effet, il étoit néceſſaire que les Francs en enrichiſſant leur langue de termes & de ſons nouveaux, empruntaſſent auſſi les caracteres qui en étoient les ſignes ou qui manquoient à leur langue propre, dans quelque alphabet qu'ils ſe trouvaſſent. Il ſeroit à deſirer, aujourd'hui que notre langue eſt étudiée par tous les étrangers qui recherchent nos livres, que nous euſſions enrichi notre alphabet des caracteres qui

nous manquent, sur-tout lorsque nous en conservons de superflus, ce qui fait que notre alphabet peche à la fois par les deux contraires, la disette & la surabondance; ce seroit peut-être l'unique moyen de remédier aux défauts & aux bizarreries de notre orthographe, si chaque son avoit son caractere propre & particulier, & qu'il ne fût jamais possible de l'employer pour exprimer un autre son que celui auquel il auroit été destiné.

Les guerres continuelles dans lesquelles les rois furent engagés, suspendirent les soins qu'ils auroient pu donner aux lettres, & à polir la langue. D'ailleurs les Francs ayant trouvé les loix, & tous les actes publics écrits en Latin, & que les mysteres de la religion se célébroient dans cette langue, ils la conserverent pour les mêmes usages, sans l'étendre à celui de la vie commune; elle perdoit au contraire tous les jours, & les ecclésiastiques furent bientôt les seuls qui l'entendirent; les langues Romane & *Tudesque*, toutes imparfaites qu'elles étoient, l'emporterent, & furent les seules en usage jusqu'au regne de Charlemagne. La langue *Tudesque* subsista même encore plus long-temps à la cour, puisque nous voyons que cent ans après, en 948, les lettres d'Artaldus, archevêque de Rheims, ayant été lues au concile d'Ingelheim, on fut obligé de les traduire en théotisque, afin qu'elles fussent entendues par Othon roi de Germanie, & par Louis d'Outremer, roi de France, qui se trouverent à ce concile. Mais enfin la langue Romane qui sembloit d'abord devoir céder à la *Tudesque*, l'emporta insensiblement, & sous la troisieme race elle fut bientôt la seule & donna naissance à la langue Françoise. *Voyez* ROMANE. *Mémoire des Inscriptions, tome XV*, (*D. J.*)

TUE-CHIEN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom vulgaire de la plante nommée par Tournefort *apocynum ægyptiacum, floribus spicatis*, & en François *apocyn*. *Voyez* APOCYN. (*D. J.*)

TUE LOUP, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est la plante nommée par Tournefort, *aconitum foliis platani, flore luteo pallescente*, en François *aconit*. (*D. J.*)

TUER, v. act. (*Gram.*) faire mourir de mort violente; les soldats *tuent* justement dans une guerre juste ou injuste; c'est le souverain qui emploie leur bras, qui est un meurtrier: on dit que le grand froid a *tué* les insectes, que l'on se *tue* à travailler, que les péchés *tuent* l'ame, qu'une couleur en *tue* une autre, qu'une liqueur se passe ou se *tue*, *&c.* qu'on *tue* le temps.

TUER, DÉTRUIRE, (*Peinture.*) lorsque dans un tableau il y a divers objets de même couleur, & frappés de lumieres également vives, ces objets se *tuent* & se *détruisent*, en s'empêchant réciproquement de briller & de concourir à l'effet total qui doit résulter de leur union. *Voyez* TOUT-ENSEMBLE. On dit encore que les couleurs d'un tableau sont *tuées*, lorsque l'impression de la toile sur laquelle on les a mises, les a fait changer, ou lorsque changeant la disposition d'un tableau, on place des parties lumineuses sur celles qui étoient ombrées, les dessous *tuent* ou *détruisent* les dessus.

TUERE, DUCHÉ DE, (*Géogr. mod.*) province de l'empire Russien. Elle est bornée au nord & au couchant par le duché de Novogorod; au levant par le duché de Rostow, & au midi par le duché de Moscou, & par la province de Rzeva. Elle a eu long-temps ses princes particuliers; mais le czar Jean-Basile la réunit à ses états en 1486.

TUERE, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Russien, capitale du duché de même nom, au confluent du Wolga & de la Tuertza. *Long. 53, 50; lat. 56, 15.*

TUERJOCK, ou TERSOK, (*Géogr. mod.*) ville de Moscovie, dans le duché de Tuere, près de la riviere de Tuertza, à 10 milles Polonois de la ville de Tuere.

TUEROBIUS, ou *TUEROBIS*, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Grande Bretagne. Ptolomée, *liv. II, c. iij.* marque son embouchure sur la côte occidentale, entre celle du fleuve Stuccia & le promontoire Octapitarum. Le nom moderne de ce fleuve est *Tiuy*, selon Cambden. (*D. J.*)

TUERTA, LA, (*Géogr. mod.* riviere d'Espagne, au royaume de Léon. Elle a sa source dans les montagnes des Asturies, & va se perdre dans le Duero au dessous de Zamora.

TUERTZA, LA (*Géogr. mod.*) riviere

de Russie. Elle a sa source dans le duché de Novogorod, & se jette dans le Volga, près de la ville de Tuere, à laquelle elle donne son nom.

TUESIS, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, selon Ptolomée, *liv. II, c. iij*, qui la donne aux Vocomagi. On croit que c'est aujourd'hui Barwick, dans le Northumberland.

TUE-VENTS, (*terme de Tailleur d'ardoise.*) petites cabanes mobiles faites en forme de guérites, sous lesquelles les fendeurs & tailleurs d'ardoise se mettent à couvert. (*D. J.*)

TUF, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) *tophus*, *lapis tophaceus*; c'est ainsi qu'on nomme une pierre légere, spongieuse, & communément remplie de trous, dont la couleur varie ainsi que la consistance par les parties étrangeres qui s'y trouvent mêlées. Ces pierres sont formées par le limon entraîné par le courant des eaux, qui s'est déposé lorsque les eaux sont devenues plus tranquilles, & qui, après qu'elles se sont retirées tout-à-fait, a pris une consistance dure comme celle d'une pierre.

On sent aisément que le *tuf* doit être très-varié, ainsi que le limon dont il est formé, *voyez l'article* LIMON; tantôt il est fistuleux, spongieux & poreux comme de la pierre ponce; tantôt il est compacte comme de la pierre à bâtir; quelquefois il est épais, d'autres fois il est très-mince; il est tantôt plus, tantôt moins mêlé de cailloux, de sable & de gravier; souvent il est coloré par l'ochre & par des parties ferrugineuses; tantôt il est calcaire, tantôt il est argileux; il varie aussi pour la figure & pour le tissu; souvent on y remarque des empreintes de plantes qui ont été détruites, & qui n'ont laissé dans la pierre ou dans le *tuf* que les trous dans lesquels elles se sont moulées; c'est ce qui se voit sur-tout dans le *tuf* de Langensaltza, décrit par M. Schober, dont il parle dans l'*article* TOURBE, auquel on renvoie le lecteur.

Comme c'est sur-tout aux débordemens des rivieres que le *tuf* doit son origine, on voit que cette pierre doit former des couches qui s'étendent sous terre dans les endroits qui ont été autrefois inondés. Il y a quelquefois plusieurs couches de *tuf* les unes au dessus des autres; les intervalles qui sont entre elles sont remplis de terre ou de pierres d'une nature différente de la leur; cela vient de ce que les débordemens qui les ont produits se sont quelquefois succédés à des intervalles de temps très-considérables. D'autres fois *les tufs* ou *dépôts* se touchent immédiatement, & se distinguent par leurs différentes couleurs, parce que les rivieres ont en différens temps charrié des terres ou un limon diversement coloré.

Les endroits anciennement inondés par les rivieres, & où le *tuf* s'est formé, se sont recouverts de terre par la suite des temps, & l'on en fait des terres labourables; mais pour qu'elles rapportent, on est obligé de briser le *tuf*, parce qu'il empêcheroit la croissance des racines, sur-tout lorsqu'il est proche de la surface; mais lorsqu'il est profondement en terre, ou lorsque la couche de terre qui est par dessus est fort épaisse, on est dispensé de ce travail.

On voit par ce qui précede, que le *tuf* se forme de la même maniere que les incrustations, c'est-à-dire, par un dépôt des particules terreuses, sablonneuses & grossieres que les eaux avoient détrempées & entraînées avec elles. *Voyez* INCRUSTATION.

Le *tuf* quand il est solide, est une pierre très-bonne pour bâtir, sur-tout pour les voûtes, parce qu'elle est fort légere; comme elle est raboteuse & poreuse elle prend très-bien le mortier. (—)

TUF, (*Draperie.*) grosse étoffe de très-bas prix, qui a environ demi-aune de large, & dont la chaîne est de fil d'étoupe de chanvre, & la trame de ploc ou poil de bœuf filé. Cette étoffe sert ordinairement aux tondeurs de drap à garnir les tables à tondre. *Dict. du Commerce.* (*D. J.*)

TU-FAN, (*Géogr. mod.*) vaste pays de la Tartarie Chinoise. *Voyez* SI FAN.

TUFFO, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée à une plante de leur pays, dont ils se servent en décoction pour se laver les yeux enflammés; c'est une espece de *corona solis*, ou *fleur de soleil*, nommée par Petiver, *flos solis guineensis*, *folio glabro*, *flore minore.*

Elle reſſemble beaucoup à quelques fleurs du ſoleil d'Amérique, dont les ſauvages mangent les graines, & tirent une huile propre à différens uſages. *Philoſop. tranſact. n°.* 232. (*D. J.*)

TUGIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne, entre Caſtulo & Traxinum. Elle donne ſon nom à la montagne que Pline nomme *Tugienſis ſaltus*, & qu'on appelle préſentement *Sierra-di-Alcaraz*.

TUGMA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Inde au delà du Gange. Ptolomée, *liv. II, c. vij*, qui lui donne le titre de métropole, la place près du Gange.

TUGUC, *ou* TEUGUC, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une eſpece d'auvent placé au devant de la chambre de poupe ou de la dunette d'un vaiſſeau.

On appelle encore de ce nom une ſorte d'impériale ſupportée par ſix ou bien huit fourchettes de fer placées ſur la partie de derriere des canots paſſagers qui font communément le trajet du fort Saint-Pierre de la Martinique au fort Royal de la même iſle. Ces *tugucs* ſont conſtruites d'un châſſis de menuiſerie un peu cintré dans ſa largeur, & couvert d'une groſſe toile gaudronnée; elles ſont ſi baſſes qu'elles ne permettent pas à ceux qui ſont deſſous de ſe tenir autrement qu'aſſis ou couchés.

TUGUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) plante d'un doux aromate, fort eſtimé en Orient, & que le pere Camelli croit être le véritable amomum des anciens. Le fruit de cette plante qui vient en bouquet, ſa forme oblongue & le goût aromatique de ſes graines, ſemblent appuyer fortement l'opinion du ſavant botaniſte d'Italie.

Le *tugus* s'éleve à la hauteur de huit ou neuf coudées. Ses feuilles répandent une odeur aromatique des plus ſuaves; elles ſont de forme oblongue, traverſées de nervures & de groſſes veines, & couvertes en deſſous d'un fin duvet blanc. Les fleurs croiſſent en bouquets rouges de la largeur de la main, ayant quelque choſe de plus en longueur, & ſortent de la racine, ou de la principale tige de la plante. Le fruit qui ſuccede aux fleurs n'eſt autre choſe que que leur calice groſſi, & contenant les ſemences. Comme ce calice ne forme qu'une couverture très-tendre & très-mince, & que les ſemences qu'il renferme ſont délicieuſes; les inſectes & les oiſeaux les dévorent avant leur maturité, en ſorte qu'on n'en peut cueillir que très-peu ſur les lieux mêmes. Chaque fruit du *tugus* contient ſix ou ſept graines, qui ſont de forme oblongue, rougeâtres, & d'une ſaveur aromatique également douce & flatteuſe.

Les naturels du pays ſont auſſi fous de ces graines, que les anciens l'étoient de l'amomum; & les jeunes dames les enfilent & les portent en bracelets; quelquefois elles mêlent les graines alternativement avec des perles, ou des grains de corail rouge; elles nomment ces bracelets *caropi*. Elles croient qu'un collier de ces graines eſt un préſervatif contre le mauvais air, & contre la morſure des ſerpens; mais dans ce dernier cas, elles défont leur collier, & mangent les graines du *tugus* qui le formoient.

Le bouquet du fruit du *tugus* reſſemble beaucoup avant ſa maturité au faux amomum de Garcias, reſſemblance qui s'évanouit quand le fruit eſt entiérement mûr.

Le pere Camelli a joint à ce détail dans les *tranſactions philoſophiques*, la figure de la plante tirée dans le pays. Du premier coup-d'œil elle ne paroît point être l'amomum des anciens; car Dioſcoride & Pline nous diſent que les feuilles de la plante amomum ſont ſemblables à celles de la grenade, & la figure du P. Camelli les repréſente beaucoup plus larges & beaucoup plus grandes. Mais cette difficulté paroîtra bien foible ſi l'on conſidere que Dioſcoride, Pline & les autres anciens auteurs s'intéreſſoient fort peu à la plante qui donnoit ce fruit précieux, & que d'ailleurs ils ne l'ont jamais vue; les feuilles dont ils parlent ne ſont point les grandes & belles feuilles de la plante même, ce ſont de petites & courtes feuilles aſſez ſemblables en réalité à celles de la grenade, mais qui ſont toujours adhérentes aux bouquets des fruits que l'on envoyoit de cette maniere à Rome. *Philoſ. tranſact. n°.* 248, *pag.* 2. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TUIAPUTEJUBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) eſpece de perroquet du Bréſil, tout vert, mais de nuances différentes; ſon vert eſt foncé ſur les ailes, pâle-jauniſſant ſur le ventre, & clair ſur le reſte du corps.

Il eſt de la groſſeur d'une hirondelle ; ſa queue eſt très-longue ; ſes yeux ſont gros, noirs, & ont tout autour, ainſi que le bec, un cercle d'un vert jaunâtre ; ſon bec eſt noir & crochu ; ſa tête eſt marquetée d'une tache de plumes d'un jaune doré. Marggravii, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TUIÉTÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'une eſpece de perroquet du Bréſil de la groſſeur d'une alouette, & qui eſt d'un vert pâle, mêlé de bleu ; le commencement & le bout de ſes ailes eſt bleu ; ſon croupion eſt auſſi marbré d'une tache bleue ; ſa queue eſt fort courte ; ſon bec eſt petit, crochu & d'un rouge pâle ; ſes jambes & ſes pieds ſont gris. Marggravii, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TUILAGE, ſ. m. (*terme de Tondeur de draps.*) c'eſt la derniere façon que les tondeurs donnent aux draps après qu'ils ont fait paſſer le cardinal & la broſſe par deſſus l'étoffe. Ils appellent le *tuilage*, le définitif de leur ouvrage. (*D. J.*)

TUILE, ſ. f. (*Art méchanique.*) matiere à bâtiment ; c'eſt une ſorte de pierre mince, artificielle & laminée, dont on ſe ſert pour couvrir les toits des maiſons ; ou pour parler plus proprement, c'eſt une ſorte de terre glaiſe, pétrie & moulée dans une juſte épaiſſeur, ſéchée & cuite dans un four, comme la brique, deſtinée à couvrir les maiſons. *Voyez* BRIQUE, COUVERTURE.

Ce mot eſt François, & dérive du Latin *tegula*, qui ſignifie la même choſe.

M. Leybourn dit que les *tuiles* ſe font d'une terre qui vaut mieux que celle de la brique, & qui approche davantage de la terre des potiers.

Suivant l'ordonnance 17 d'Edouard IV, la terre à *tuiles* doit être béchée, ou tirée avant le premier de novembre, taillée, moulée & retournée avant le premier février ; & on ne peut en faire des *tuiles*, ou leur donner la derniere façon, avant le premier de mars. Il faut auſſi l'épurer & en ôter les pierres, la marne & la chaux. Pour ce qui eſt de la maniere de cuire les *tuiles*, voyez *l'article* BRIQUE.

A l'égard de l'uſage qu'on fait des *tuiles* après la cuiſſon, quelques-uns les mettent ſécher en ſortant du four, ſans les couvrir de mortier, ni d'autre choſe. D'autres les mettent dans une eſpece de mortier, fait de torchis & de fiente de cheval. Il y a des endroits où on les met dans la mouſſe, comme dans le comte de Kent.

Il y a des *tuiles* de différentes façons, ſuivant les différentes manieres de bâtir. Savoir, les *tuiles plates* ou à *crochet*, *faîtieres*, *cornieres*, de *gouttieres*, *courbes* ou *flamandes*, *lucarnieres*, *aſtragales*, *traverſieres* & *hollandoiſes*.

Les *tuiles plates* ou à *crochet*, ſont celles dont on ſe ſert ordinairement pour couvrir les maiſons, & qui pendant qu'elles étoient encore molles, ont été jetées dans un moule. Elles ſont de figure oblongue, & ſuivant l'ordonnance dix-ſept d'Edouard IV, *chap. iv*, elles doivent avoir dix pouces & demi de long, ſix pouces & un quart de large, un demi-pouce & un demi-quart d'épais. Mais ces dimenſions ne s'obſervent point à la rigueur dans toutes les tuileries.

Les *tuiles faîtieres*, de *toît* ou *courbes*, ſervent à couvrir les faîtages des maiſons ; leur forme eſt circulaire, & large comme un demi cylindre. Pline les appelle *laterculi*, & ſuivant l'ordonnance elles doivent avoir treize pouces de long, & leur épaiſſeur doit être la même que celle des *tuiles* pleines ou unies.

Les *tuiles cornieres* ou *gironnées* ſe mettent ſur les angles, arrêtes ou encoignures des toîts. A l'égard de leur formation, on les façonne d'abord pendant qu'elles ſont molles, comme les *tuiles* plates ; mais on leur donne une figure quadrangulaire, dont les deux côtés ſont des lignes droites, & les deux extrémités des arcs circulaires, l'une des extrémités étant un peu concave, & l'autre un peu convexe ; de ſorte que ſi l'on en ôtoit un angle, elles deviendroient triangulaires. Mais avant de les faire cuire, on les plie ſur un moule en large, comme les *tuiles* faîtieres. On leur fait un trou à l'extrémité étroite, pour y paſſer le clou en les attachant, & on les poſe de façon que leur extrémité étroite ſe trouve attachée par le haut. Suivant l'ordonnance elles doivent avoir dix pouces & demi de long, avec une largeur & une épaiſſeur proportionnées.

Les *tuiles de gouttieres* ou *creuſes* ſe met-

tent dans les gouttieres ou descentes des toîts. On les fait comme les *tuiles* angulaires, si ce n'est que les angles de l'extrémité large se retournent en forme de deux ailes. On ne leur fait point de trou, mais on les pose l'extrémité large en haut, sans les attacher avec des clous. Elles se font sur le même moule que les *tuiles* angulaires, & elles ont les mêmes dimensions de leur côté convexe: chacune de leurs ailes ont quatre pouces de large, sur huit pouces de long.

Les *tuiles courbes* ou de *Flandres*, servent à couvrir les angars, appentis & toutes sortes de bâtiments plats. Elles ont la forme d'un parallélogramme oblong, comme les *tuiles* plates. Mais elles sont pliées par leur largeur en avant & en arriere, en forme d'une *S*, & l'une de ses deux arches a pour le moins trois fois l'épaisseur de l'autre. Cette arche épaisse se pose toujours par-dessus, & l'arche mince d'une autre *tuile* couvre la carne de l'arche épaisse de la premiere. Elles ne font point percées pour des clous, mais elles sont pendues aux lattes par un bouton de leur propre terre. Elles ont pour l'ordinaire quatorze pouces & demi de long, & dix pouces & demi de large.

Quand elles sont cuites, elles ne peuvent avoir moins de treize pouces & demi de long, sur neuf & demi de large, & un demi-pouce d'épais.

Les *tuiles lucarnieres* consistent dans une *tuile* plate, & une piece triangulaire d'une même *tuile*, dressée en rectangle sur un côté de la *tuile* plate, & contournée en arche d'un autre côté qui se termine en pointe. Ces *tuiles* sont de deux sortes; dans l'une la piece triangulaire se leve du côté droit, & dans l'autre du côté gauche de la *tuile* plate. Ces deux sortes ont chacune deux especes, quelques-unes ayant une *tuile* plate en entier, & d'autres n'ayant qu'une demi-*tuile* plate. Mais dans toutes ces especes la *tuile* plate a deux trous pour des clous, du côté où est le large bout de la piece triangulaire.

On les met dans les gouttieres, entre le toit & les côtés des lucarnes, la partie plate étant posée sur le toit, & la partie triangulaire étant dressée perpendiculairement aux côtés de la lucarne. Elles sont excellentes pour garantir les chambres de l'humidité, & cependant l'usage n'en peut être connu que dans le comté de Suffex. Les dimensions de la partie plate sont les mêmes que celles de la *tuile* plate; la partie triangulaire est de la même longueur; une de ses extrêmités a six pouces de large, & l'autre n'a point de largeur, étant terminée en pointe.

Les *tuiles astragales* ressemblent à tous égards, aux *tuiles* plates, si ce n'est que leurs parties inférieures sont en forme d'astragale, c'est-à-dire, en demi-cercle, avec un carré de chaque côté.

Les *tuiles traversieres* sont des especes de *tuiles* irrégulieres, dont on a rompu les trous, ou l'un des bas angles. On les pose par le bout rompu, ~~en haut~~, sur les solives auxquelles on ne sauroit pendre des *tuiles*.

Les *tuiles Hollandoises* ou *Flamandes* sont anciennes ou modernes; les premieres servoient à garnir ou paver les âtres, estrades & coins de cheminées: elles étoient peintes, & représentoient des figures antiques, & le plus souvent des soldats. Quelques-unes étoient en compartimens, & quelquefois avec des devises moresques; mais leurs desseins & leurs couleurs n'approchent point de la beauté des modernes.

En Angleterre les âtres sont élevés d'un, deux ou trois pieds, sur-tout dans les cuisines; & la plupart des cheminées des chambres n'ont point de manteau ou chambranle: ces sortes de *tuiles* s'appellent à Paris des *carreaux de faïance*.

Celles-ci se maçonnent communément dans les jambages des cheminées, au lieu d'y mettre des pierres angulaires. Elles sont bien vernies, quelques-unes sont toutes blanches; mais celles qui sont peintes sont infiniment mieux dessinées & colorées que les anciennes. L'une & l'autre espece semblent être faites de la même argile que notre poterie de terre blanche & vernie. Quelques-unes des anciennes ont quatre pouces & un quart en carré, & plus de trois quarts d'un pouce d'épais; quelques-unes des modernes ont six pouces & demi en carré, & trois quarts d'un pouce d'épais.

TUILE, *terme de Tondeur* les tondeurs de draps appellent ainsi une sorte de petite

planche ordinairement de bois de ſapin, d'environ deux pieds & demi de long, & large de quatre pouces, ſur un coté de laquelle eſt étendue & appliquée une eſpece de maſtic, compoſé de réſine, de grés & de limaille de fer paſſée au ſas. (*D. J.*)

TUILE, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, c'eſt une eſpece de lingotiere compoſée de deux plaques de fer, montées ſur un chaſſis de même, environnées d'un lien d'une ſeule piece, dans lequel on les preſſe plus ou moins avec des coins, ſelon que l'on a plus de matiere à y jetter. Cette machine paroît d'abord plus commode qu'une lingotiere, parce qu'elle rend la matiere, d'une forme qui approche plus de celle qu'on veut lui donner; mais elle la rend venteuſe.

TUILE dont les *Facteurs d'orgue* ſe ſervent pour poſer la ſoudure & la poix-réſine avec leſquelles ils ſoudent les tuyaux d'étain & de plomb, eſt une de ces *tuiles* communes dont on couvre les maiſons. On étend les fers à ſouder en les frottant pluſieurs fois ſur la ſoudure qui eſt ſur la *tuile*, lorſqu'ils ſont chauds & non ardens. *Voyez* SOUDURE & FERS A SOUDER.

TUILEAU, ſ. m. pl. (*Tuilerie.*) les *tuileaux* ſont des morceaux de tuiles caſſées, dont on fait les voûtes des fours, & les contre-cœurs des âtres de cheminée. On s'en ſert auſſi pour ſceller en plâtre des corbeaux, des gonds & autres pieces de fer: on en fait encore du ciment.

TUILÉE, COQUILLE, (*Conchyliol.*) *concha imbricata;* coquille dont les cavités ſont faites en forme de tuiles creuſes, en Latin *imbrices.* (*D. J.*)

TUILER, c'eſt *parmi les Tondeurs*, polir & luſtrer l'étoffe quand elle a été tondue, couchée & broſſée, pour en ôter le duvet s'il y en avoit encore par haſard.

TUILERIE, ſ. f. (*Architect. ruſtiq.*) grand bâtiment accompagné de fours, & d'un hâle où l'on fait la tuile. Le hâle eſt un lieu couvert & percé de tous côtés de pluſieurs embraſures par où le vent paſſe pour donner du hâle, & faire ſécher à l'ombre la tuile, la brique & le carreau, avant que de les mettre au four. On ne peut point ſe ſervir pour cela des rayons du ſoleil, parce qu'il les gerce & les gauchit. On donne auſſi à la *tuilerie* le nom de *briqueterie.* (*D. J.*)

TUILERIES, (*Hiſt. mod.*) le jardin du Louvre porte le nom de *jardin des Tuileries*, parce que c'étoit autrefois une place où l'on faiſoit des tuiles. Cependant ſous le nom de *Tuileries* on n'entend pas ſeulement ce jardin, mais auſſi un palais ſuperbe dont la façade répond à toute la largeur du jardin. Ainſi l'on a dit pendant la minorité de Louis XV, que ſa majeſté logeoit aux *Tuileries*.

Le palais des *Tuileries* eſt joint au Louvre par une longue & large galerie qui regne le long du bord ſeptentrional de la Seine, & qui a vue ſur cette riviere.

Ce magnifique édifice fut commencé en 1564, par Catherine de Médicis, veuve d'Henri II, & du temps de ſa régence pendant la minorité de Charles IX. Il fut fini par Henri IV & orné par Louis XIV. Louis XIII avoit auſſi beaucoup embelli le jardin des *Tuileries ;* mais ce fut ſous Louis XIV que le fameux le Nôtre en dirigea les nouvelles plantations, & qu'on y plaça la plupart des grouppes & des ſtatues qu'on y voit aujourd'hui.

TUILIER, ſ. m. un artiſan qui façonne & cuit les tuiles: chez les Anglois on appelle *tuilier*, l'artiſan qui les emploie, ou le couvreur en tuiles.

Les *tuiliers* & briquetiers, ou poſeurs de tuiles & de briques, ſe formerent en corps la dixieme année de la reine Eliſabeth, ſous le nom de *maîtres* & *gardes de la ſociété d'hommes libres du ſecret & de l'art de tuilerie & de briqueterie. Voyez* BRIQUE.

TUISTON, ſ. m. (*Mytholog.*) les anciens Germains le regardoient comme l'auteur de leur nation, & diſoient qu'il étoit fils de la Terre, c'eſt-à-dire, qu'on ignoroit ſon origine. Il donna des loix aux Germains, les poliça, établit des cérémonies religieuſes parmi eux, & il s'acquit de la part de ſon peuple tant de vénération, qu'après ſa mort il fut mis au rang des dieux. Une des principales cérémonies de ſon culte étoit de chanter ſes louanges qu'on avoit miſes en vers. Céſar croit que c'étoit Pluton qu'on honoroit ſous le nom de *Tuiſton.* (*D. J.*)

TUITIRICA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*)

perroquet du Bréſil, un peu plus gros que l'eſpece ordinaire. Il eſt par-tout d'un très-beau vert, ſeulement plus foncé ſur le dos & ſur les ailes qu'il n'eſt ailleurs. Son bec eſt extrêmement crochu, & d'un rouge pâle; ſes yeux ſont noirs; ſes jambes ſont bleues; ſa queue n'eſt qu'un peu plus longue que les ailes fermées. Cette eſpece de perroquet eſt fort recherchée au Bréſil, parce qu'il apprend aiſément à parler, qu'on les apprivoiſe juſqu'à manger dans la bouche. Marggravii, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TULBENTOGLAN, ſ. m. *terme de relation*, nom que porte celui d'entre les pages du grand-ſeigneur qui a ſoin de ſon turban; cet honneur appartient au cinquieme page de la cinquieme chambre. *Du Loir.*

TULIPE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *tulipa;* genre de plante à fleur liliacée, compoſée de ſix pétales diſpoſés de façon qu'elle reſſemble à un vaſe par ſa forme. Le piſtil occupe le milieu des pétales, & devient dans la ſuite un fruit oblong qui s'ouvre en trois parties, & qui eſt diviſé en trois loges. Ce fruit renferme deux rangées de ſemences plates, & placées les unes ſur les autres. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine eſt compoſée de pluſieurs tuniques, & qu'elle eſt fibreuſe à ſa partie inférieure. Tournefort. *I. R. H. Voyez* Plante.

Perſonne n'ignore que le nom de *tulipe* ſe donne également à la plante & à ſa fleur; mais les botaniſtes, laiſſant aux curieux le plaiſir de cultiver la fleur, s'attachent à caractériſer la plante entiere, & ils ont bien ſu le faire d'une maniere auſſi nette que ſolide.

La *tulipe*, diſent-ils, eſt un genre de plante bulbeuſe, qui pouſe une ſeule tige à la hauteur d'environ un pied, ronde, moëlleuſe, accompagnée de deux ou trois feuilles longues, aſſez larges, épaiſſes, dures, ondoyées à leurs bords, terminées en pointe. Cette tige porte en ſon ſommet une ſeule fleur, grande, belle, à ſix pétales, peu évaſés, formant ſouvent un ventre plus large que l'ouverture, ornée de couleurs magnifiques, jaune, ou blanche, ou purpurine, ou rouge, ou variée. Lorſque cette fleur eſt paſſée il paroît un fruit oblong & triangulaire, diviſé en trois loges, remplies de ſemences orbiculaires, rougeâtres, fort applaties. La racine de la *tulipe* eſt une groſſe bulbe jaunâtre ou noirâtre, compoſée de pluſieurs tuniques qui s'emboîtent les unes dans les autres, & cette bulbe eſt garnie de fibres en ſa partie inférieure.

On voit clairement par cette deſcription les caracteres de la *tulipe;* ſa fleur eſt en forme de lis exapétale, en godet, nue, ſeule au ſommet de la tige, droite, garnie de ſix étamines; elle embraſſe l'ovaire qui dégénere en un fruit oblong, chargé de ſemence applaties, couchées les unes ſur les autres, formant un double rang; ce fruit eſt garni d'un tube ſenſiblement velu; la tige de la plante eſt environnée de feuilles larges; ſa racine eſt bulbeuſe, & revêtue d'une tunique; ſa partie fibreuſe ſe diviſe en filets.

Ce genre de plante eſt des plus étendus en eſpeces. Tournefort en compte quatre-vingt-treize, qui produiſent tous les jours quelques nouvelles variétés de couleur. Geſner a décrit la premiere *tulipe* qui fut apportée de Conſtantinople en Europe en 1590. Auſſi le nom *tulipe* paroît Turc. Ménage dit que cette plante s'appelle en Turquie *tulibent*, à cauſe de la reſſemblance qu'elle a avec la figure du tulbent, que nous appellons ici *turban;* mais une remarque plus curieuſe, c'eſt qu'on obſerve dans le mois d'octobre au fond de l'oignon des *tulipes*, une *tulipe* entiere; ſur la tige de cette *tulipe*, qui n'a pas encore trois ligne de haut, on découvre déjà la fleur qui ne doit paroître que dans le mois d'avril ſuivant: on compte les ſix pétales de cette fleur, les étamines, les ſommets, le piſtil ou le jeune fruit, les capſules, & les ſemences qu'elles renferment. Qui ne croiroit après tout cela, que toutes ces parties étoient renfermées dans un eſpace encore plus petit, qui n'a pu ſe rendre viſible qu'à meſure que le ſuc nourricier en a dilaté les moindres parties? (*D. J.*)

Tulipe, (*Jardin des Fleuriſtes.*) les curieux ne conſiderent la *tulipe* que comme fleur, & diſent qu'il ne lui manque qu'une odeur agréable pour en faire la plus belle fleur du monde, qui en déployant ſes variétés infinies, efface toutes les autres depuis le mois de mars juſqu'à la fin de mai.

Les caracteres des bonnes *tulipes* consistent selon les fleuristes, dans leur nouveauté, la beauté de leurs couleurs, la force & la hauteur de leur tige, la forme de leur fleur qui doit être ovoïde, sans finir en pointe; une belle *tulipe* doit donc avoir :

1°. Une forte tige, qui ne soit ni trop haute ni trop basse; la portée ordinaire du plus grand nombre des belles *tulipes* regle la taille de sa tige, elle doit être assez forte dans sa hauteur, & cependant n'être pas trop grosse.

2°. La fleur doit être composée de six pétales, trois dedans & trois dehors; les pétales de dedans doivent être plus larges que ceux de dehors, autrement ce seroit un défaut.

3°. Le fond de la fleur doit être proportionné au sommet, & les bords des pétales doivent être arrondis & non pointus.

4°. On n'estime point la *tulipe* dont la forme est belle en entrant en fleur, mais qui deux ou trois jours après s'alonge & se gâte.

5°. On dédaigne celles qui étant fleuries renversent leurs feuilles par dedans ou par dehors, qui se goudronnent ou confinent.

6°. Le pétale de la fleur doit être épais & étoffé pour durer long-temps en fleur; une *tulipe* qui dure peu n'est point considérée, quelque beauté qu'elle ait; & les *tulipes* dont les pétales sont minces, grillent par l'ardeur du soleil avant que d'être fleuries.

7°. Quoique toutes les *tulipes* aient du dos, celles qui en ont le moins sont le plus estimées.

8°. Les couleurs bizarres passent pour les plus belles; les plus nuancées font les plus beaux panaches. Plus leurs couleurs s'éloignent du rouge, plus elles sont à priser, parce que les fleurs font de plus beaux effets, avec cette exception néanmoins que les rouges à fond blanc ont leur mérite. Parmi les rouges, les couleurs de feu & de grenade sont les plus belles. Les sortes bizarres à fond tout blanc, & les grises à fond tout jaune sont fort recherchées. Plus le coloris est satiné, plus il est estimé; s'il est terne, c'est un très-grand défaut. Les *tulipes* qui étant fleuries ne conservent point leurs belles couleurs pendant dix ou douze jours, ne doivent guere être prisées; celles qui les gardent jusqu'à la fin de la fleur le sont beaucoup.

9°. Les plus petits fonds sont les meilleurs pour faire de beaux panaches. Les fonds qui panachent le mieux sont d'une même couleur, tant dedans que dehors. Il faut bien comprendre cette regle; c'est tout le fin de la connoissance pour le jugement le moins incertain de ce que doivent faire les couleurs.

Le dehors du fond sont les plaques cerclées ou étoilées, qui sont au bas des feuilles dans le vase; le dedans du fond, c'est l'épaisseur même du bas des feuilles qui est couverte par la plupart, de sorte que si les plaques sont blanches, & qu'en les levant avec l'ongle, ce dedans qu'elles couvrent soit jaune, ce jaune en montant dans le panache, s'éteint en passant par le blanc de la plaque.

10°. Les étamines doivent être brunes & non pas jaunes, mais il importe peu de quelle couleur sont les pivots.

On divise généralement les *tulipes* en deux classes, prises du temps qu'elles fleurissent. La premiere classe est composée des *tulipes* printanieres, & la seconde des *tulipes* tardives. Il se trouve d'autres *tulipes* qu'on appelle *méridionales*, parce qu'elles fleurissent entre les printanieres & les tardives, mais il n'est pas besoin d'en faire une classe séparée.

Les *tulipes* printanieres ne sont ni si belles, ni si hautes, ni aussi diversifiées que les tardives, car les fleuristes qui les élevent d'oignons de Flandre & de Hollande, les bornent à quarante & une, qui sont connues chacune par un nom du pays.

La classe des *tulipes* tardives est si nombreuse, qu'il n'est pas possible d'en faire une liste; il s'en trouve de si diversement colorées, qu'il est impossible aux peintres d'en imiter la variété; & quoique leur couleur, comme couleur, soit des moindres en beauté, néanmoins ce sont les plus estimées, comme seules capables de se changer en mieux, & comme les meilleures pour cueillir les graines.

On distingue aussi diverses sortes de *tulipes* panachées, auxquelles on a donné

les noms de *partoli*, *morillon*, *agathe*, *marquetrine*, *&c.* cette derniere emporte le prix ſur les autres, ſur-tout quand ſes panaches détachés ſans aucune diminution, naiſſent en leurs couleurs, & ſont arrêtés par un petit bord, comme un filet de ſoie.

Il ſe trouve auſſi des *tulipes* jaſpées, c'eſt-à-dire, dont les diverſes couleurs ſont mêlangées enſemble, comme dans le jaſpe. Il ſe voit des *tulipes* que l'on peut dire *doubles*, parce qu'elles portent juſqu'à plus de vingt pétales. Il s'en voit qui ont les pétales de la fleur de deux couleurs. Les parangonées ſont celles qui reviennent tous les ans nettement panachées.

Les *tulipes* panachées doivent avoir les mêmes qualités que les ſimples couleurs, quant au vert, à la tige, à la forme, & au fond. Le premier panache eſt celui qui vient par grands traits, de différentes figures, bien coupées, & ſéparées de leurs couleurs, & qui ne prend point de fond. Le ſecond eſt le panache qu'on nomme *à yeux*, qui eſt par de grandes pieces emportées nettement, & qui ne vient point du fond. Le troiſieme eſt celui qui vient en grande broderie bien détachée de ſes couleurs, & qui ne prend point du fond. Il eſt parfaitement beau quand il vient ſur des bizarres bien nuancés. Le quatrieme eſt celui de petite broderie; quand il eſt net & qu'il perce bien ſes couleurs, il eſt agréable; mais il ne l'eſt que ſur les bizarres qui ont pluſieurs nuances, quand il vient ſur les autres couleurs il reſſemble trop au drap d'or ou au drap d'argent. Les autres panachées, dont le panache prend du fond, ne laiſſent pas d'être quelquefois aſſez belles, quand elles ſont bien nettes, & partagées de leurs couleurs. Toutes les panachées qui ſont également partagées & entrecoupées de panaches & de couleurs ſont les plus agréables, chacune en ſon eſpece.

Je n'entrerai point dans la culture des *tulipes*, ce détail me meneroit trop loin, & d'ailleurs il a été épuiſé par Miller dans ſon *Dictionnaire du jardinage*, & par Morin dans ſon livre *de la culture des fleurs*, imprimés à la fin des ouvrages de la Quintinie. Je ne parle point des traités publiés en Flamand & en Hollandois, les deux peuples du monde les plus curieux en ce genre.

On ſait en particulier avec quel amour les Hollandois ont autrefois cultivé les *tulipes*, avant leur goût pour les œillets & les oreilles d'ours. Dans l'année 1634, & les cinq ſuivantes, on vit en Hollande, & particuliérement à Harlem, un trafic de *tulipes* ſi ſingulier, qu'il reſſembloit aſſez à celui qu'eurent les actions en 1719 & en 1720. On fit monter le prix de ces fleurs à des ſommes ſi exorbitantes, que s'il n'en reſtoit des monumens indubitables, la poſtérité auroit peine à croire une pareille extravagance. Pluſieurs bourgeois quitterent leur boutique & leur commerce pour la culture des *tulipes*. Munting nous a laiſſé les détails d'un marché fait par un particulier pour une ſeule *tulipe* nommée le *vice-roi*; l'acheteur n'ayant point d'argent, donna pour cette rare *tulipe* deux laſts de froment (trente-ſix ſeptiers meſure de Paris), quatre laſts de riz, quatre bœufs gras, douze brebis graſſes, huit cochons engraiſſés, deux muids de vin, quatre tonneaux de biere, deux tonneaux de beurre, mille livres peſant de fromage, un lit, des habits, & une grande taſſe d'argent, le tout eſtimé à deux mille cinq cens florins, c'eſt-à-dire, à plus de cinq mille livres de notre monnoie.

Dans le même temps, un autre particulier offrit 12 arpens de bonnes terres pour un oignon de *tulipe*, qu'on ne voulut pas lui céder. On fit dans une vente publique neuf mille florins d'une collection de *tulipes* d'un fleuriſte. Un habitant de Bruxelles avoit un petit jardin, dans lequel, par une vertu ſinguliere (apparemment celle de gravats bien pilés) les *tulipes* ſimples ſe changeoient en belles *tulipes* panachées; on apporta à cet homme des racines de toutes parts en penſion à un très-haut prix, pour être élevées chez lui. Enfin la folie des *tulipes* fut ſi grandes, que les Etats-Généraux prirent cette affaire en conſidération, & ayant trouvé qu'elle étoit également nuiſible aux particuliers & au commmerce en général, ils arrêterent cette folie par des loix expreſſes des plus ſérieuſes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TULIPIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Ses fleurs ſont compoſées de pluſieurs feuilles, rangées, à ce que quelques auteurs diſent,

comme dans la tulipe ; son pistil part du centre ; il est environné d'un grand nombre d'étamines, & il dégénere en un fruit écaillé, ou en cône droit. On peut ajouter à ces caracteres, que ses feuilles sont pour la plupart angulaires, concaves dans la partie supérieure, & terminées par deux pointes, comme si l'extrêmité avoit été divisée avec des ciseaux. Miller en nomme deux especes ; 1°. *tulipifera arbor virginiana*, H. L. tulipier de Virginie ; 2°. *tulipifera virginiana, laurinis foliis aversâ parte rore cæruleo tinctis, coudi baccifera*, Pluk. Phyt. *tulipier* à feuilles de laurier.

La premiere espece est fort commune en Amérique, où elle s'éleve à une grande hauteur ; mais de tous ceux qu'on cultive en Angleterre, il y en a très-peu qui aient pris quelque force ; on le tient dans des caisses, & on serre les caisses avec beaucoup de soin pendant l'hiver : malgré tous ces soins, il profite peu, & ne produit point de fleurs. Il y a une cinquantaine d'années qu'on en planta un dans un lieu champêtre, au milieu des jardins du comte Peterborough, à Parsons-Gréen, proche Fulham ; les progrès prodigieux qu'il fit en quelques années, détromperent les curieux sur la maniere dont ils cultivoient cet arbre ; il ne tarda pas à produire des fleurs ; il subsiste encore, & produit tous les ans en grande quantité. Si quelques-unes de ces branches commencent à se sécher, il y a tout lieu de croire que cela provient de ce qu'il est trop serré par d'autres arbres qui l'environnent, dont les racines s'entrelacent avec les siennes, & qui le privent d'une partie de sa nourriture. Il donne aussi des cônes, mais qui ne sont pas assez parfaits pour que les semences qui y sont contenues soient fécondes.

Il y a encore quelques autres *tulipiers* qui ont produit des fleurs pendant plusieurs années, mais ils ne sont pas devenus fort gros ; le plus haut de tous ceux que j'ai vus, excepté à Parsons-Gréen, n'avoit pas plus de vingt-cinq pieds ; au lieu que celui de milord Peterborough s'est élevé à cinquante pieds, & a le tronc d'une grosseur proportionnée à sa hauteur. Ce tronc est nu ; ce n'est qu'au dessus de quarante pieds qu'il commence à pousser, ce qu'il faut peut-être attribuer, ainsi que je l'ai dit, au voisinage des autres arbres dont il est trop serré ; car j'ai remarqué que par-tout où le *tulipier* avoit la liberté de s'étendre, il poussoit promptement des branches, & s'élevoit moins. Il en est de cet arbre, ainsi que du plane, il part de son milieu un rejeton droit, qui croît à peu près de la même maniere dans l'un & l'autre de ces arbres.

Il ne faut pas s'imaginer que ces fleurs soient fort semblables à la tulipe, comme ont fait quelques personnes peu attentives, & sur-tout les habitans de l'Amérique, qui ont nommé cet arbre, auquel les Européens ont conservé le nom qu'ils lui ont trouvé. Je n'ai point entendu dire que le *tulipier* fleurisse en aucune contrée de l'Europe qu'en Angleterre.

M. Catesby dit dans son histoire naturelle de la Caroline, qu'il y a des *tulipiers* en Amérique, qui ont jusqu'à trente pieds de tour ; que leurs branches sont inégales, irrégulieres, & font un grand nombre de coudes ; ce qui rend cet arbre reconnoissable à une grande distance, même lorsqu'il est depouillé de ses feuilles. On le trouve dans la plupart des contrées de l'Amérique méridionale, depuis le cap de Florida, jusqu'à la nouvelle Angleterre, où son bois est d'un grand usage.

Le *Tulipier* à feuilles de laurier est maintenant très-rare en Angleterre ; il y avoit jadis plusieurs de ces arbres dans les jardins de l'évêque de Londres à Fulham, & dans ceux de la duchesse de Beaufort à Chelsea : mais ils sont tous péris ; en sorte qu'il n'en reste plus qu'un dans les jardins de M. Pierre Collinson à Peckam ; il a donné les trois dernieres années un grand nombre de fleurs.

On trouvera une fort bonne figure de la plante du *tulipier*, qui avoit son nom lorsqu'on l'apporta en Angleterre, dans la troisieme partie de l'histoire naturelle de la Caroline de M. Catesby, sous le nom de *magnolia, lauri folio, subtus albicante*. Il dit que c'est un petit arbre qui s'éleve rarement à plus de seize pieds de haut ; que son bois est blanc, spongieux, & couvert d'une écorce blanche ; que ses feuilles ressemblent à celles du laurier commun ; qu'elles sont d'un vert pâle en dessus, &

blanches en dessous; que ses fleurs commencent à paroître en mai; qu'elles sont blanches & odoriférantes; qu'elles durent pendant la plus grande partie de l'été & remplissent les bois de leur odeur; qu'après la chûte des fleurs, leur pistil dégénere en un fruit cônique, de la grosseur d'une bonne noix, tout couvert d'éminences, & plein de semences grosses comme des feves françoises, qui ont une amande couverte d'une peau mince & rouge; que ces semences sortent de leurs cellules, sans tomber à terre; qu'elles demeurent suspendues par de petits filamens blancs, d'environ deux pouces de long. Ce qui forme un fort beau spectacle, c'est que son fruit qui est vert d'abord, devient rouge en mûrissant, & finit par être brun; que cet arbre naît dans des lieux humides & des terres bourbeuses; mais, ce qu'il y a de singulier, c'est que si on le transplante dans des lieux secs, il devient plus beau, plus régulier, & donne plus de fleurs & de fruits; qu'il se dépouille ordinairement de ses feuilles en hiver, à moins qu'il ne soit fort doux.

On en a découvert une autre espece, nommée par le pere Plumier, *magnolia amplissima, flore albo, fructu cœruleo.* C'est un des plus beaux arbres qu'il y ait en Amérique, où il croît dans les lieux humides & marécageux: il s'éleve quelquefois à la hauteur de soixante pieds & davantage; ses feuilles sont beaucoup plus larges que celles du laurier commun; elles sont d'un vert léger, fort larges, blanchâtres & odoriférantes. Son fruit ressemble à la premiere espece de *tulipier*, mais il est plus grand; il porte ses semences de la même maniere; en sorte que cet arbre n'est jamais plus beau à voir, que depuis le mois de mai jusqu'au mois de décembre. Cependant comme il est toujours vert, il forme un assez bel aspect, même en hiver; ses feuilles croissent promptement, & sont placées sur des pédicules droits; ce qui les fait paroître avec avantage, notre climat n'étant pas trop froid pour lui; je ne doute point que dans quelques années on ne le voie avec plaisir chargé de fleurs dans les jardins de quelques curieux, où on le cultive, où il a supporté le froid des trois derniers hivers, & où il profite admirablement tous les ans. (*D. J.*)

TUIN, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, entre la Sambre & la Meuse, au bord méridional de la Sambre. Quoique cette petite ville ou bourg soit située dans le Hainaut, elle appartient au diocese de Liege. (*D. J.*)

TULIGIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Tulingi*, peuple de l'ancienne Gaule. César, *l. I, c. v*, les met dans le voisinage des Helvétiens; ils habitoient, selon quelques-uns, le pays nommé aujourd'hui la *Lorraine;* &, selon d'autres, c'étoient les habitans des comtés de Stulingen & de Nellenburg. (*D. J.*)

TULLE, s. f. (*Commerce.*) espece de dentelle commune qui sert à faire des manchettes, mais plus communément ce qu'on appelle *entoilage*. Il y en a en soie & en fil; celle en soie a le même emploi que celle en fil.

TULLE, (*Géogr. mod.*) en Latin du moyen âge *Tutela*, ville de France, capitale du bas Limousin, au confluent des rivieres de Correse & de Solan, à 15 lieues au sud-est de Limoges, & à 118 au midi de Paris, dans un pays rempli de montagnes & de précipices.

C'est aussi par cette raison, que d'anciens moines s'y établirent, pour y former dans le x siecle un monastere qui procura la fondation de la ville de *Tulle*. Les princes qui ont possédé le Limousin, s'attribuerent le haut domaine de cette ville, & les rois de France leur ont succédé.

Tulle est aujourd'hui décoré d'un évêché, d'un présidial, & d'une élection: l'évêché fut érigé par le pape Jean XXII, en 1317; il n'a que huit lieues d'étendue, & le revenu est de douze à quatorze mille livres; l'évêque est aussi seigneur de la ville, qui porte le titre de vicomté. *Long. 19, 20; latit. 45, 15.*

Cette ville a été fort illustrée par M. *Baluze* (Etienne) qui y naquit en 1630. C'est un des plus savans hommes du xvij siecle, & un des auteurs qui a rendu le plus de services à l'église & à la république des lettres, par les soins qu'il prit de rechercher de tous côtés les anciens manuscrits, de les conférer avec les éditions, & de les donner ensuite

au public avec des notes pleines d'érudition. On lui doit le recueil du capitulaire de nos rois, les œuvres de S. Cyprien, les conciles de la Gaule Narbonnoise, la concorde du sacerdoce & de l'empire de M. de Marca, l'édition des épîtres d'Innocent III, en 2 vol. *in-fol.* qui parurent en 1682. Outre cela, il a mis au jour six volumes *in* 8°. de différentes pieces, intitulées *Miscellanea.* C'est encore lui qui a formé le recueil des manuscrits de la bibliotheque de Colbert. Il a travaillé jusqu'à l'âge de 88 ans, qu'il termina par sa mort à Paris, en 1718.

M. Baluze écrivoit bien en Latin, & étoit très-versé dans l'histoire ecclésiastique & prophane. Il donna en 1709, l'histoire généalogique de la maison d'Auvergne, & fut exilé pendant quelque temps, pour avoir soutenu dans cet ouvrage les prétentions du cardinal de Bouillon, qui se croyoit indépendant du roi, & qui fondoit son droit sur ce qu'il étoit né d'un prince souverain, dans le temps que Sedan appartenoit encore à ce prince.

Le jésuite *Jarrige* (Pierre) n'a pas fait beaucoup d'honneur à la ville de *Tulle* sa patrie. Il étoit un des fameux prédicateurs de son ordre, mais un mal-honnête homme, qui pour se venger de ne pas obtenir les emplois dont il se croyoit digne, vint en Hollande, abjura sa religion, & mit au jour un livre qu'il intitula, *les jésuites mis sur l'échaffaud*, livre dans lequel il les traita d'une maniere si outrageante, que jamais il n'étoit arrivé à leur société rien de si mortifiant, dit un auteur calviniste. Le pere Ponthelier ramena cet esprit fougueux; il rentra en 1650 dans la communion romaine, s'établit chez les jésuites d'Anvers, & publia sa rétractation.

M. *Melon* (N.) mort à Paris en 1738, étoit natif de *Tulle;* la cour l'employa dans des affaires très-importantes; son principal ouvrage est un *Essai politique sur le Commerce*, dont la seconde édition est meilleure que la premiere. (*D. J.*)

TULLUM, (*Géogr. anc.*) montagne de l'Illyrie, selon Strabon, *l. IV, p.* 207, Lazius dit que le nom moderne est Delez, & que les habitans du pays la nomment *Telez.* (*D. J.*)

TULN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, proche la riviere de même nom, à quatre milles de Vienne; son terroir produit du bled & du vin. *Long.* 34, 6; *latit.* 48, 22.

C'est à *Tulle* que fut inhumé le comte de Habsbourg, devenu empereur sous le nom de Rodolphe premier, pour avoir, dit-on, prêté son cheval à un curé. Sa fortune étoit singuliere par plus d'un endroit; il avoit été grand-maître-d'hôtel d'Ottocare roi de Bohême; dès qu'il fut sur le trône impérial, il pressa ce roi de lui rendre hommage: le roi répondit qu'il ne lui devoit rien, qu'il lui avoit payé ses gages. (*D. J.*)

TULN, LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la basse Autriche; elle a sa source au quartier du bas Vienner-Wald, arrose la ville de *Tuln*, & se jette dans le Danube. (*D. J.*)

TULONIUM, ou *TULLONIUM*, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne Tarragonoise; Ptolomée qui la marque dans les terres, la donne aux *Varduli.* L'itinéraire d'Antonin la met sur la route de l'Espagne dans l'Aquitaine, ou d'Asturica à Bordeaux, entre *Suissatium* & *Alba*, à sept milles du premier de ces lieux, & à douze milles du second. (*D. J.*)

TULSK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, au comté de Roscomon; elle est environ à trois milles au sud-ouest d'Elphin, & à treize milles au sud de Roscomon. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TUMBE, *voyez* VIVE.

TUMBEZ, (*Géogr. mod.*) vallée de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans le gouvernement de Quito. Quoique cette vallée soit traversée par une riviere qui lui donne son nom, son terroir est très-peu fertile, parce qu'il n'y pleut jamais. (*D. J.*)

TUMÉFACTION, s. f. est l'action de s'enfler, ou de s'élever en tumeur. *Voyez* TUMEUR.

Il arrive souvent dans la gonorrhée des inflammations & des *tuméfactions* des testicules, soit par la foiblesse des vaisseaux, les mouvemens violens, l'usage indiscret des astringens, le défaut de purgation,

soit par quelqu'autre cause semblable. *Voyez* GONORRHÉE.

TUMEN, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire Russien, dans la Sibérie, sur la riviere de Tuca, à 50 lieues au sud-ouest de Tobolskoi. Ses habitans sont presque tous tartares, & paient leur tribut au czar en pelleteries. (*D. J.*)

TUMEUR, *tumor, oris*, s. f. *terme de Chirurgie*, c'est une élevation contre nature qui survient à quelque partie du corps. Ce mot vient du Latin *tumere*, s'enfler, se gonfler.

Les *tumeurs* sont formées 1°. par l'accumulation & le séjour de quelque humeur; ce sont alors des *tumeurs* humorales, nommées *apostemes*, lorsqu'elles attaquent les parties molles, *voyez* APOSTEME; & EXOSTOSE, lorsqu'elles affectent les parties dures, *voyez* EXOSTOSE. Il y a des *tumeurs* qui sont causées par le déplacement de quelques parties organiques. Ce sont des *hernies* lorsque la *tumeur* est faite par des parties molles, *voyez* HERNIES; & des luxations, lorsque les parties dures ont souffert quelque dérangement. *Voyez* LUXATION.

La troisieme classe de *tumeurs* reconnoît pour cause la présence de quelque corps étranger. On entend par *corps étrangers* toutes les choses qui n'entrent point actuellement dans la composition de notre corps. Les uns sont formés au dedans de nous, les autres viennent du dehors; les uns & les autres peuvent être animés ou inanimés.

Ceux qui sont formés chez nous sont de deux especes. Les uns se sont formés d'eux-mêmes: telles sont la pierre dans les reins, dans les ureteres, dans la vessie, dans la vésicule du fiel, ou dans toute autre partie du corps; la molle dans la matrice, les vers & autres insectes dans les intestins, ou dans quelqu'autre partie. Les autres sont devenus corps étrangers, parce qu'ils ont séjourné trop long-temps dans le corps, tel est un enfant mort dans la matrice; ou parce qu'ils se sont séparés du tout, telles sont les esquilles des os, une escare, *&c.*

Les corps étrangers venus de dehors, sont entrés dans le corps en faisant une division, ou sans faire de division. Un dard, une balle de fusil, un éclat de bombe, & tous les corps portés avec violence sont dans le premier cas. Ceux qui entrent sans division, sont les corps de toute espece qui s'introduisent dans les ouvertures naturelles; telles que le nez, les yeux, le gosier, les oreilles, l'anus, le vagin, l'uretere, la vessie.

Quelques-uns mettent au rang des corps étrangers l'air qui, en s'insinuant dans l'interstice des parties, forme des *tumeurs* qui tirent différens noms, suivant les différentes parties qu'il occupe. *Voyez* EMPHYSEME.

Tous les corps étrangers doivent être tirés dès qu'il est possible de le faire, de crainte que ceux qui sont engendrés dans le corps, tels que les pierres de la vessie, n'augmentent en volume, ou que ceux qui sont venus de dehors n'occasionent, par leur pression, des accidens qui empêchent leur extraction, ou qui la rende difficile.

Il y a différentes manieres d'extraire les corps étrangers. On ne peut tirer les uns que par une ouverture qu'on est obligé de faire, comme la lythotomie, pour l'extraction de la pierre urinaire. *Voyez* TAILLE. On peut tirer les autres sans faire aucune division.

Si on tire un corps étranger par l'endroit par lequel il est entré, cette maniere s'appelle *attraction* ou *expulsion*. Si au contraire on le fait sortir par une ouverture opposée à celle où il est entré, cette maniere s'appelle *impulsion*.

La diversité des corps étrangers qui peuvent entrer, les différens endroits où ils se placent, les moyens singuliers qu'il faut quelquefois inventer pour en faire l'extraction, enfin les accidens que ces corps étrangers occasionent, demandent quelquefois de la part des chirurgiens beaucoup de génie & d'adresse. On trouve, dans le premier volume des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, un grand mémoire très-intéressant sur les différens moyens de procurer la sortie des corps étrangers de l'œsophage, par M. Hevin, secretaire de cette académie pour les correspondances, & premier chirurgien de madame la dauphine.

Avant que de faire l'extraction d'un corps étranger de quelque espece qu'il soit, on doit se rappeller la structure de la partie où il est placé; s'informer &

s'assurer, s'il est possible, de la grosseur, de la grandeur, de la figure, de la matiere, de la quantité, de la situation du corps étranger, & de la force avec laquelle il a été poussé dans le corps, s'il est venu de dehors : il faut outre cela mettre le malade & la partie dans une situation commode, & telle que les muscles soient dans un état de relâchement, & enfin faire choix des instrumens les plus convenables pour en faire l'extraction.

Les corps étrangers, entrés & engagés dans quelque ouverture naturelle, doivent être tirés promptement. On doit auparavant faire des injections d'huile d'amande douce pour lubrifier le passage, & faciliter par ce moyen la sortie du corps. Quant aux corps étrangers qu'on ne peut tirer sans faire de division, ou sans agrandir l'ouverture déjà faite par le corps, *voyez* INCISION, CONTRE-OUVERTURE & PLAIE *avec corps étrangers*.

Les instrumens dont on se sert pour faire l'extraction des corps étrangers sont les curettes, pour tirer ceux qui sont engagés dans l'oreille ou dans l'urethre; les différentes especes de repoussoir & de pincettes pour tirer ceux qui sont engagés dans le gosier; les tenettes, les pinces de différentes especes pour tirer les pierres, les balles, & autres corps semblables. *Voyez* TIREBALLE. Lorsque le corps étranger peut être saisi avec les doigts, ils sont préférables à tout autre instrument. *Voyez* CORPS ÉTRANGERS, & sur ceux qui sont dans la trachée artere, l'*article* TRACHÉOTOMIE. (*Y*)

TUMULTUAIRE, TUMULTUEUX, (*Synon.*) il semble qu'il y ait au propre quelque différence entre ces deux mots, le premier signifiant ce qui se fait à la hâte, avec trouble, sans ordre; *tumultueux* désignant plus ce qui se fait avec sédition; une assemblée *tumultuaire*, une assemblée *tumultueuse*, ne dise donc pas précisément la même chose. Les mutins sortirent *tumultuairement* du camp; les rebelles s'assemblerent *tumultueusement*. Mais *tumultueux*, au figuré, veut dire *confus*, *ému*, *en désordre*, & il s'emploie mieux que *tumultuaire*. Il est difficile d'appaiser une passion aussi *tumultueuse* que la vengence. Si la naissance de l'amour est *tumultueuse*, ses progrès le sont encore davantage. (*D. J.*)

TUMULTUS, (*Langue latine.*) les Romains donnoient le nom de *tumulte* aux guerres les plus dangereuses, & qui mettoient la république en péril. Dans la révolte des alliés, le péril parut si grand aux Romains, qu'il fut déclaré qu'il y avoit *tumulte*. On publia que la guerre des Gaulois étoit tumulte, *tumultus*. (*D. J.*)

TUNBRIDGE, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Kent, à quinze milles de Rochester, & à vingt-cinq milles de Londres, sur la Medway. Il y a un château qui fut bâti par Richard de Clare, qui avoit eu *Tunbridge* par échange pour Brion en Normandie. Ce bourg est fort renommé par ses eaux minérales, & par l'affluence de gens de qualité qui viennent les boire, s'amuser, & y prendre de l'exercice dans une saison convenable.

C'est un plaisir, dit Pavillon, dans une lettre à madame Pélissari, que d'être malade dans ce pays, car sitôt qu'on l'est, ou qu'on croit l'être, ou qu'on veut l'être, on vous envoie aux eaux de *Tunbridge*; or ce *Tunbridge* est la plus charmante médecine que l'on puisse prendre; c'est une fontaine au bout d'une foire aussi magnifique que celle de S. Germain. Il faut avoir la complaisance de croire que ceux qui y vont, boivent de ces eaux, & qu'ils en ont besoin.

Ce qui m'en fait douter, c'est que ceux qui les
prennent,
Sont à jouer assiduement;
Caquetent sans cesse, ou toujours se promenent,
Et ne pissent que rarement.
Mille fraîches beautés parent la promenade,
Et l'on trouveroit en ce lieu
Plus malaisément un malade
Qu'un homme sain à l'Hôtel-dieu.

Comme j'étois surpris de voir tous ces prétendus malades en si bonne santé, je demandai avec empressement, continue Pavillon, de quel mal cette fontaine guérissoit; mais je n'en pus être éclairci. Pour toute réponse, les uns haussoient les épaules, les autres me rioient au nez, &c. Il finit en disant à madame Pélissari: « Enfin, madame,

» ce pays est si beau & si bon, que si par » hasard quelque magicien, selon l'ancienne » coutume, me détient ici enchanté durant » deux ou trois mille ans, je vous prie de » ne me plaindre point, & d'attendre pa- » tiemment mon retour. »

Ces lieux sont pour moi pleins d'appas,
Je n'y vois ni procès, ni moine, ni misere,
On y sonne très-peu; l'on n'y travaille guere,
Et l'on y fait de longs repas.

(*D. J.*)

TUNDES, s. m. (*Hist. mod. superstit.*) les Japonois désignent sous ce nom, des prêtres revêtus d'une dignité ecclésiastique de la religion de Budsdo, qui répond à celle de nos évêques. Ils tiennent leurs pouvoirs & leur consécration du souverain pontife de leur religion appellé *siaka*, *voyez* cet *article*; c'est l'empereur séculier du Japon qui nomme ces *tundes*, le siaka confirme son choix, & leur accorde le *droit de dispenser dans les cas ordinaires, & d'appliquer aux vivans & aux morts les mérites des dieux & des saints.*

Les *tundes* ne communiquent point sans restrictions, un pouvoir si étendu aux prêtres ordinaires. Ils ont communément la direction de quelque riche monastere de bonzes, qui leur fournissent les moyens de soutenir avec splendeur la dignité de leur état. *Voyez* SIAKA.

TUNEBRIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire d'Espagne, dans le royaume de Valence, entre les villes Altea & Denia. Les anciens l'appelloient *Artemisium*, du nom de la ville la plus célebre du voisinage, & *Ferraria*, à cause des mines de fer qui s'y trouvoient. On lui donne aujourd'hui le nom de *capo Martino* ou *punta de l'Emperador*. (*D. J.*)

TUNER, TUNAGE, TUNES, (*Hydraulique.*) ce sont des harts, composés de trois brins ou verges de 15 pieds de long, pour serrer les tiers de fascines qui se posent les uns sur les autres, de maniere qu'ils forment un lit de 18 à 20 pouces d'épaisseur. Ces *tunes* s'attachent autour des piquets de 12 pieds de long verticalement, & enfoncés à coup de maillet pour les serrer les uns contre les autres, afin d'affaisser le fascinage; on remplit l'intervalle que les *tunes* laissent entr'elles, de pierres plates & dures posées de champ. (*K*)

TUNG. s. m. (*Hist. des insectes.*) nom qu'on donne chez les Guaranis, peuples de l'Amérique méridionale, à un petit insecte qui les désole, & qui s'insinue peu à peu entre cuir & chair, principalement sous les ongles, là il fait son nid & dépose ses œufs, qui venant à éclore, rongent toutes les parties voisines, & produisent de fâcheux ulceres. On est averti de l'endroit où ils sont nichés, par une violente démangeaison qu'on y sent. Le meilleur remede, est d'ouvrir la partie avec la pointe d'une lancette, d'en tirer la vermine, de dessécher ensuite la plaie, & la cicatriser; c'est le même insecte que les Espagnols nomment *pico*, & les François, *chique*. *Voyez* CHIQUE. (*D. J.*)

TUNGRI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Belgique, selon Ptolomée, *liv. II, ch. ix.* qui leur donne Atuacutum pour capitale. Tacite, *hist. liv. IV & V*, fait aussi mention de ces peuples. Ce sont les mêmes que les *Eburones*, ce qui fait que César ne fait point mention des Tongres, parce qu'il ne les connoît que sous le nom d'*Eburons*; & Pline, *liv. IV, c. xvij.* au contraire, nomme les Eburons, *Tongres*.

Il sont communément appellés *Germains* par les Gaulois, des mots *gerra*, guerre, & de *man*, homme, c'est comme qui diroit *homme de guerre*.

Les *Tungri* habitoient les pays de Liege, de Cologne, de Juliers, de Limbourg, de Namur, & partie du Luxembourg. Du temps de César, ces pays étoient occupés par les Condrusiens & les Segniens auprès du Rhin. Les Caréfiens & les Pœmanes étoient à l'occident: les Eburons étoient entre les Segniens & la Meuse. Dans la suite les Ubiens, *Ubii*, les Suniques *Sunici*, les Aduaticiens *Aduatici*, posséderent entr'eux toute cette étendue de pays.

Les *Ubii* occuperent le territoire de Cologne, & partie de Juliers. Leurs villes étoient *Agrippina Col.* aujourd'hui Cologne; *Ara ubiorum*, aujourd'hui Bonn; *Novesium*, Nuys; & *Gelduba*, Geldub, village qui a retenu l'ancien nom.

Les *Sunici* habitoient Limbourg, & partie de

de Juliers, ils avoient deux villes. *Theuderium*, à présent Tudder, & *Coriovalum* qu'on nomme maintenant *Valgenbourg*.

Les *Aduatici* tenoient le comté de Namur & partie du Brabant. Ils avoient pour villes principales *Geminiacum*, aujourd'hui Gemblours, & *Perviciacum*, village qu'on nomme à présent Pervis. (*D. J.*)

TUNGRIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule, qui du temps de César, habitoit la partie du pays de Liege où est la ville de Tongres.

TUNGRORUM FONS, (*Géog. anc.*) eaux minérales dans la Gaule Belgique, au pays des Tongres, selon Pline, *l. XXXI. c. ij.* qui en parle en ces termes, *Tungri civitas Galliæ, fontem habet insignem plurimis bullis stillantem, ferruginei saporis; quod ipsum non nisi in fine potus intelligitur. Purgat hic corpora, tertianas febres discutit, calculorumque vitia. Eadem aqua igni admota, turbida fit, ac postremò rubescit.* Personne ne doute que Pline ne parle de la fontaine si connue aujourd'hui sous le nom d'eaux de *Spa*, & qui se trouve dans le diocese de Liege, pays qu'habitoient les anciens Tongres. (*D. J.*)

TUNGSTEEN, s. m. (*Hist. nat. minéral.*) les Suédois donnent ce nom à une pierre ferrugineuse ou mine de fer, qui ressemble à la mine d'étain en crystaux de la forme du grenat. Cette substance est très-pesante & très-difficile à réduire, cependant on en a tiré jusqu'à trente livres de fer par quintal : on a de la peine à la faire entrer en fusion, en y joignant du borax ou du sel alkali fixe; mais le sel fusible de l'urine la fait fondre très promptement, alors on obtient une scorie noire. On trouve différentes variétés de cette substance, il y en a de rougeâtre ou couleur de chair, de jaune, & de couleur de perle; elle varie aussi pour le tissu, on en trouve qui est très-compacte & d'un grain très-fin, il y en a d'autre qui ressemble à du spath & qui a un coup-d'œil gras à sa surface. *Voyez l'Essai d'une nouvelle minéralogie*, publié en Suédois en 1758. (—)

TUNJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, capitale de la province de même nom, sur le haut d'une montagne, à 20 lieues de Santa-Fé. *Latitude* 5. (*D. J.*)

TUNICATUS POPELLUS, (*Lit.*) c'est le peuple & les esclaves, qui ne portoient que la tunique sans robe : car la robe étoit l'habit des hommes libres, un homme de condition n'auroit osé paroître en tunique sans robe; d'où vient que César punit un officier qui avoit manqué à son devoir, en le faisant tenir debout tout le jour en tunique & sans ceinture, devant la tente du général. (*D. J.*)

TUNIQUE, s. f. (*Botan.*) les botanistes appellent *tuniques*, les différentes peaux de certaines plantes, telles, par exemple, que celles d'un oignon, qui sont emboîtées les unes dans les autres; ils se servent aussi quelquefois du mot de *tunique*, pour signifier simplement une enveloppe. (*D. J.*)

TUNIQUE, *en Anatomie*, est un nom qui se donne aux membranes qui enveloppent les vaisseaux & différentes autres parties des moins solides du corps. *Voyez* les *planches d'Anatomie*.

Les yeux sont principalement composés d'un certain nombre d'humeurs qui sont contenues dans des *tuniques*, rangées l'une sur l'autre, comme la *tunique albuginée*, la *cornée*, la *rétine*, &c. *Voyez* ŒIL, ALBUGINÉE, *&c.*

TUNIQUE VAGINALE, *voyez* VAGINALE.

TUNIQUE ACINIFORME, est la même que la membrane uvée de l'œil. *Voyez* UVÉE.

TUNIQUE VITRÉE, (*Anatom.*) c'est la même que la *tunique* arachnoïde ou crystalloïde, ou capsule du crystallin. *Voyez* ARACHNOÏDE.

M. Petit s'est fort étendu sur cette *tunique*, à laquelle il a donné un mémoire entier, dont voici le précis.

C'est une membrane qui enveloppe tout le crystallin, mais une membrane si déliée, que d'habiles anatomistes en ont nié l'existence, ou du moins en ont douté. Elle n'est effectivement guere moins fine dans l'homme qu'une toile d'araignée; aussi quelques-uns l'appellent-ils *arachnoïde*. Elle est une fois plus épaisse dans le bœuf que dans l'homme, & encore plus dans le cheval,

Elle feroit par conféquent moins difficile à démontrer dans ces animaux, & ce feroit une affez forte préfomption qu'elle devroit fe trouver dans l'homme; mais on l'y démontre auffi, & fans injection, quoique ce fût d'ailleurs une chofe affez furprenante, qu'une membrane fi fine pût être injectée. Elle peut l'être cependant, & Ruyfch y eft parvenu; elle reçoit quelquefois une injection naturelle, c'eft-à-dire, qu'il s'y fait une inflammation, que ces vaiffeaux plus remplis de fang ou de la liqueur qu'ils portent, deviennent vifibles, & qu'on apperçoit leur diftribution & leurs ramifications.

Le cryftallin de l'homme, revêtu de fa membrane ou capfule, paroît moins tranfparent à fa partie antérieure qu'à la poftérieure; mais s'il en eft dépouillé, fa tranfparence eft égale des deux côtés.

Le ligament ciliaire fe termine & s'attache à la partie antérieure de la capfule par des fibres qu'il y jette, & par les vaiffeaux qu'il y fournit, ces vaiffeaux ne font que des lymphatiques. Quand il paroît du fang dans cette membrane, c'eft par quelque accident particulier, comme lorfque dans un accouchement difficile, la tête de l'enfant a été violemment comprimée au paffage, & que le fang a été obligé de s'infinuer dans des canaux qui ne lui étoient pas deftinés.

La *tunique vitrée* fe nourrit donc de cette lymphe, qui lui eft apportée par les vaiffeaux qu'elle reçoit du ligament ciliaire. On voit qu'il s'eft épanché une partie dans la cavité de la capfule, entre cette membrane & le cryftallin.

M. Petit l'a toujours trouvée tranfparente, tant dans l'homme que dans les animaux, même dans les fujets qui avoient des cataractes. La cornée (*) & la membrane hyaloïde trempées dans l'eau bouillante, dans les efprits acides, *&c.* y perdent leur tranfparence, la membrane vitrée y conferve la fienne, elle ne la perd que dans l'efprit de nitre, encore s'y diffout-elle le plus fouvent, plutôt que de la perdre. *Hift. & mém. de l'acad. 1730.* (*D. J.*)

TUNIQUE, f. f. (*Antiq. Rom.*) efpeces de chemifes des hommes & des femmes Romaines.

(*) On feroit bien mieux d'imiter les autres nations qui ne donnent le nom de *cornée* qu'à la membrane tranfparente placée devant la prunelle, & de laiffer le nom de *fclérotique* à la membrane opaque, qui depuis la *cornée* jufqu'au nerf optique forme la premiere enveloppe de l'œil. Cette membrane n'a abfolument rien de femblable à la véritable *cornée*, & fa ftructure, comme fa fonction, eft entiérement différente.

La *cornée* fe trouve dans toutes les claffes d'animaux, & dans les infectes mêmes. Elle eft très-convexe dans les oifeaux de proie, & plus encore dans le hibou : elle eft auffi plus convexe dans le fœtus que dans l'adulte.

Elle s'unit obliquement avec la fclérotique : la *cornée* eft placée en deffous, & plus intérieurement; elle eft plus large poftérieurement. Il fort comme de petites flammes alternativement de l'une de ces membranes, & elle en reçoit de même. La macération en détache cependant la *cornée*.

Elle eft naturellement fort tranfparente, l'âge la rend un peu opaque. Elle a une force refringente affez confidérable, & groffit les lettres dans le lapin. Elle eft compofée de lames; on eft parvenu à en détacher jufqu'à feize par le moyen de l'acide minéral. Ces lames font élaftiques & ont des pores, par lefquels elles attirent l'eau; la *cornée* fe gonfle confidérablement après avoir été flétrie par l'exhalation.

On n'y a pas encore bien démontré des vaiffeaux & encore moins des nerfs. Auffi eft-elle infenfible, ce qui fait une des grandes prérogatives de la méthode de Daujet. Le fentiment qu'elle paroît avoir à fa furface appartient à la conjonctive.

La lame la plus intérieure s'étend jufqu'à l'anneau cellulaire de la choroïde. Des anatomiftes modernes paroiffent avoir féparé cette lame, & l'ont regardée comme une enveloppe particuliere, qui contient l'humeur aqueufe. Cette féparation n'eft pas praticable dans l'homme.

La fclérotique eft purement cellulaire; c'eft un tiffu très-compacte de fibres & de lames. Dans les poiffons, une partie de cette tunique eft cartilagineufe ou offeufe : dans les oifeaux elle fe termine vers la *cornée* par un cercle offeux.

Les anciens l'ont regardée comme la continuation de la dure-mere qui couvre le nerf optique; les modernes la prennent généralement pour une membrane particuliere. Il nous femble que les anciens n'ont pas mal penfé, & cette idée fe confirme par la membrane brune qui fuit la face concave de la fclérotique, & qui bien fûrement eft une continuation de la pie-mere. Il eft vrai d'un autre côté que le nerf optique eft lié à la fclérotique par un tiffu cellulaire.

La fclérotique reçoit des nerfs extrêmement fins des petits troncs ciliaires. M. Mekel les a découverts : elle paroît donc avoir du fentiment, mais peu vif & proportionné aux nerfs qu'elle reçoit. (*H. D. G.*)

La *tunique* étoit un habillement commun aux hommes & aux femmes, mais la forme en étoit différente. Les femmes avoient accoutumé de les porter beaucoup plus longues que les hommes, & lorſqu'elles ne leur donnoient pas toute la longueur ordinaire, c'étoit ſortir de la modeſtie de leur ſexe, & prendre un air trop cavalier; *infrà mulierum, ſuprà centurionum.*

Juvenal, en parlant d'une femme qui ſe pique à tort & à travers de bel eſprit, qui au commencement du repas ſe jette ſur les louanges de Virgile, peſe dans la balance le mérite de ce poëte & la gloire d'Homere, trouve des excuſes pour Didon lorſqu'elle ſe poignarde, décide la queſtion du ſouverain bien: Juvenal, dis-je, ajoute que puiſqu'elle affecte ainſi de paroître ſavante, il ſeroit juſte qu'elle retrouſſât ſa *tunique* juſqu'à demi-jambe, c'eſt à-dire, qu'elle ne ſe montrât alors que dans l'équipage d'un homme.

Crure tenùs medio tunicas *ſuccingere debet.*

Non-ſeulement les *tuniques* des dames étoient diſtinguées par la grandeur, elles l'étoient auſſi par des manches, qu'ils n'étoit permis qu'à elles de porter. C'étoit parmi les hommes une marque de molleſſe dont les temps de la république n'avoient point montré d'exemple. Céſar ne put pas même ſur cela ſe mettre à l'abri des reproches; mais ſes mœurs étoient auſſi efféminées que ſon courage étoit élevé; & nous ne devons point tirer à conſéquence l'exemple d'un homme que Curion le pere, dans une de ſes harangues, avoit non-ſeulement nommé le *mari de toutes les femmes*, mais auſſi la *femme de tous les maris.*

La *tunique* prenoit ſi juſte au cou, & deſcendoit ſi bas dans les femmes pleines de retenue, qu'on ne leur voyoit que le viſage. Catia n'étoit point du nombre de ces ſortes de femmes, à ce que dit Horace:

Matronæ præter faciem nil cernere poſſis,
Cætera, ni Catia eſt, demiſſâ veſte tegentis.

Elle laiſſoit à découvert cette partie des épaules qui eſt jointe au bras; Ovide diſoit que cet étalage ſéyoit aux femmes blanches, & qu'il autoriſoit les émancipations.

Hoc ubi vidi,
Oſcula ferre humero, quà patet uſque libet.

Lorſque le luxe eut amené l'uſage de l'or & des pierreries, on commença impunément à montrer encore la gorge; la vanité gagna du terrein, & les *tuniques* s'échancrerent davantage; ſouvent les manches, au rapport d'Elien, n'en étoient point couſues, & du haut de l'épaule juſqu'au poignet, elles s'attachoient avec des agraffes d'or ou d'argent, de telle ſorte qu'un côté de la *tunique* poſant à demeure ſur l'épaule gauche, l'autre côté tomboit négligemment ſur la partie ſupérieure du bras droit; ainſi les *tuniques* étoient ouvertes par les côtés, à peu près comme nos chemiſes d'hommes.

Leur nombre s'augmenta chez les Romains, d'abord parmi les hommes dont les femmes ſuivirent l'exemple; mais le goût en forma la différence; la premiere étoit une ſimple chemiſe, la ſeconde une eſpece de rochet, & la troiſieme, c'eſt-à-dire, celle qui ſe mettoit par deſſus, ſe nommoit *ſtole. Voyez* STOLE.

Du temps de Séneque la *tunique* des dames Romaines étoit très-fine. Voyez-vous, dit-il, ces habillemens de ſoie, que portent nos dames, qu'y découvrez-vous qui puiſſe défendre ou le corps ou la pudeur? Celle qui peut les revêtir oſera-t-elle jurer qu'elle ne ſoit pas nue? On fait venir à grands frais de pareilles étoffes d'un pays où le commerce n'a jamais été ouvert, & tout cela pour avoir droit d'étaler en public des objets qu'en particulier on n'oſe montrer à ſes amans qu'avec quelque réſerve.

Il ne manquoit plus à Séneque qu'à nous inſtruire de la couleur de la *tunique* des dames Romaines, ſelon ce même eſprit de galanterie & de volupté qui corrompoit les mœurs de ſon ſiecle, & dans lequel Ovide ne recommandoit que la convenance avec le teint. La *tunique* noire, dit-il, ſied bien aux blanches, & la blanche ſied bien aux brunes. Nous ne marions pas volontiers de même ces deux dernieres couleurs. Eſt-ce que la fantaiſie régloit le goût des Romains, ou qu'elle détermine le nôtre? C'eſt tous les deux; car en tout temps la

fantaisie a décidé des goûts, des modes & de la beauté. (*D. J.*)

Tunique, s. f. (*terme de Chasublier.*) vêtement dont les diacres & sous-diacres se servent en officiant. La *tunique* ne differe de la dalmatique que par les manches qui sont plus longues. La *tunique* est aussi une sorte de veste dont les rois de France sont revêtus à leur sacre sous leur manteau royal. (*D. J.*)

Tunique, surtout, ou cote d'armes pour être portée sur l'armure du corps. *Voyez* Cote d'armes.

La *tunique* est proprement un petit surtout de taffetas, court & fort large, sur lequel on a peint ou brodé des armes, comme en portent les hérauts d'armes; autrefois les officiers généraux militaires en portoient aussi sur leurs armures pour se distinguer de leurs subalternes. *V.* Armes.

TUNIS, état de, (*Géogr. mod.*) état d'Afrique, dans la Barbarie, sur la côte de la mer Méditerranée, qui le baigne au nord & à l'orient. Il a au midi divers peuples Arabes, & au couchant le royaume d'Alger & le pays d'Essab. Cet état répond à peu près à l'ancien état de Carthage, tel qu'il étoit avant les grandes conquêtes qu'il fit dans la suite; mais il s'en faut bien que les Tunisiens ne soient les mêmes que les Carthaginois.

On divise aujourd'hui cet état en huit contrées, qui comprennent chacune diverses bourgades, qui pour la plupart ont été ruinées par les Arabes. De ces bourgades les unes sont sur la côte, & les autres dans les terres.

Le terroir de l'état de Tunis est un peu plus fertile que celui de Tripoli; mais son gouvernement est à peu près le même. Il est avantageux à la régence de *Tunis* d'être toujours en bonne intelligence avec la régence d'Alger, qui manque rarement de profiter de tous les troubles qui arrivent dans la régence de *Tunis*. Il semble que les Maures soient un ennemi aussi dangereux; mais ces peuples partagés entre divers souverains ne songent qu'à jouir en paix de leurs pays, & ne remuent que quand on les chagrine par les impôts & autres vexations. La régence de Tripoli ne s'avisera point d'attaquer celle de *Tunis*; les forces sont trop inégales en pareil cas; mais si *Tunis* vouloit se ressaisir de l'ancienne domination qu'elle a eue sur Tripoli, il seroit difficile qu'elle réussît, parce qu'alors elle ne seroit pas plutôt embarrassée dans cette guerre; que ses voisins fondroient sur elle.

A parler généralement, l'état de *Tunis* n'est nullement propre à faire de grandes conquêtes. Les dignités de dey, de bey & de bacha partagent trop l'autorité quand elles sont divisées; & si quelqu'un les réunit, il peut compter d'attirer sur lui l'envie de tous ses sujets. Le gouvernement tel qu'il est établi, est exposé à un flux & reflux perpétuel, & à des orages qui renversent les plus hautes fortunes. Sinan bacha après avoir fait la conquête de l'état de *Tunis*, le mit sous la protection du grand-seigneur, & y établit un nouveau gouvernement, avec une milice de cinq mille Turcs divisés en plusieurs compagnies; mais le gouvernement fondé par Sinan bacha a aussi éprouvé un grand nombre de vissitudes. (*D. J.*)

Tunis, *royaume de*, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Barbarie, dont il étoit le quatrieme, & le dernier du côté de l'orient. Il comprenoit autrefois les provinces de Constantine, de Buglie, de *Tunis*, de Tripolis & d'Essab, & avoit plus de six vingt lieues de longueur le long de la mer; mais Essab n'est plus aujourd'hui de ses dépendances; Tripoli fait un royaume à part, & Buglie & Constantine sont incorporées au royaume d'Alger; ainsi *Tunis* a conservé seulement les villes du ressort de son état. *Voyez* Tunis, *état de*, & Tunis, *ville de*. (*D. J.*)

Tunis, *ville de* (*Géogr. mod.*) anciennement *Tunes*, ville d'Afrique en Barbarie, capitale du royaume du même nom, dans une plaine, sur le lac de la Goulette, à 4 lieues de la mer, & à 145 au nord-est d'Alger.

Les rues & les places de cette ville sont fort bien ordonnées; mais sa plus grande force consiste dans le nombre de ses habitans, pour la plupart artisans, entre lesquels se distinguent les tisserans, qui font la meilleure toile d'Afrique. Il n'y a dans cette ville aucun moulin à vent ni à eau, point de fontaines, point de ruisseaux, point de

puits, mais ſeulement de grandes citernes où ſe rendent les eaux de pluie, tant pour boire que pour le ſervice de chaque maiſon.

Il ne manque pas de moſquées dans *Tunis*; les anciens colleges qui y étoient, ſont la plupart ruinés. Les maiſons n'ont qu'un étage, & ſont toutes en terraſſe, afin de faire mieux écouler l'eau de pluie dans les citernes. Les veſtibules ſont frais & propres, parce que les hommes y demeurent la plupart du temps à faire leur négoce, pour empêcher leurs amis ou leurs gens d'entrer dans l'appartement de leurs femmes. Les fauxbourgs, au nombre de trois, ſont extrêmement peuplés, & renferment deux à trois mille maiſons.

Les dehors de la ville contiennent d'amples jardins ou vergers remplis de citronniers, d'orangers & d'oliviers, qui ſont ſoigneuſement cultivés. Près du lac eſt un arſenal, avec un chantier pour la conſtruction des galeres. De l'autre côté du lac, ſur le bord de la mer, eſt la fortereſſe de la Goulette, & le canal par où l'eau entre dans le lac. *Longit.* 28, 25; *latit.* 36, 42.

Tunis eſt ancienne, & le pays qui en dépend, répond à l'Afrique proconſulaire des Romains. Elle fut poſſédée par les Carthaginois, par les Romains, enſuite par les Vandales qui la ſaccagerent du temps de S. Auguſtin. Les Arabes mahométans releverent cette ville, & l'embellirent de pluſieurs édifices, quoiqu'ils aient été depuis fixer leur demeure trente lieues plus loin dans le pays, où ils bâtirent Carvan.

Les Almohades devinrent alors maîtres de *Tunis*, dont ils furent dépoſſédés par Abu Férez, qui par ſes conquêtes prit le titre glorieux de roi d'Afrique & de *Tunis*. Après la mort de ſon fils, les rois de Fez ſe rendirent ſi puiſſans, qu'ils ſe firent reconnoître pour ſouverains par tous les mahométans d'Afrique; cependant les rois de *Tunis* ſe maintinrent dans leurs états juſqu'à Muley Haſcen, qui en fut chaſſé par Barberouſſe II, lorſqu'il reprit cette ville ſur les Eſpagnols en 1535.

Barberouſſe étoit un homme étonnant; il mourut chargé d'années en 1547, après avoir ravagé à pluſieurs repriſes toutes les côtes d'Italie. A l'âge de 80 ans il s'occupoit encore à Conſtantinople à mettre ſa flotte en mer, ſans que ſon âge, la groſſeur & la peſanteur de ſon corps euſſent pu le guérir de l'amour des femmes.

En 1570, Aluch Ali, gouverneur d'Alger, s'empara de *Tunis* au nom du grand ſeigneur; mais quelque temps après dom Juan d'Autriche débuſqua les Turcs de cette place, & établit pour gouverneur de la ville, Gabriel Villon, & Petro Carrero eut le commandement de la Goulette. Enfin le ſultan Amurat que l'agrandiſſement des Eſpagnols inquiétoit, équipa une flotte des plus formidables ſous la conduite de l'amiral Ochiali, & leva une puiſſante armée de terre ſous les ordres du bacha Sinan. Les Turcs emporterent de vive force la Goulette & la citadelle de la ville dont ils ſont demeurés en poſſeſſion depuis ce temps: ce qui mit fin au royaume de *Tunis* qui avoit duré trois cens ſoixante-dix ans.

C'eſt devant *Tunis* que S. Louis finit ſes jours en 1270, à 56 ans. Aucun roi de France ne fit paroître plus de valeur, plus de juſtice & plus d'amour pour ſon peuple. Les ſtatuts de ce prince pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, ſa pragmatique ſanction qui aſſura la diſcipline de l'égliſe gallicane, l'érection de ſes quatre grands bailliages auxquels reſſortiſſoient les jugemens de ſes vaſſaux, & qui paroiſſent être l'origine du parlement de Paris, ſes reglemens & ſa fidélité ſur les monnoies; tout indique que la France eût été floriſſante ſous ce monarque, ſans le funeſte préjugé des croiſades qui cauſa ſes malheurs, & qui le fit mourir ſur les ſables d'Afrique. *Voyez* ſa vie & ſon caractere au *mot* POISSY, *Géogr. mod.* (*D. J.*)

TUNNOCELUM, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Bretagne. Il en eſt parlé dans la notice des dignités de l'Empire, *ſect.* 63, où on lit, *tribunus cohortis primæ Aeliæ claſſicæ* Tunnocelo. Cambdem dit que c'eſt préſentement *Tinnmouth*. (*D. J.*)

TUNQUIN LE, (*Géog. mod.*) royaume d'Aſie, dans les Indes. Il eſt borné au nord & au levant par la Chine, au midi par le golfe & le royaume de la Cochinchine, au couchant par le royaume de Laos.

Tunquin eſt un des plus conſidérables royaumes de l'orient, par ſon étendue, par

sa population, par sa fertilité & par les richesses du monarque qui le gouverne. On lui donne trois cens lieues de longueur, & cent cinquante de largeur. La plus grande partie de ce pays consiste en de spacieuses plaines, entourées de montagnes qui produisent de l'eau, des lacs, des étangs & des rivieres en abondance; de là vient qu'on y fait de grandes récoltes de riz, qui ne croît & ne parvient à sa maturité qu'à force d'eau.

Les Tunquinois sont en général de moyenne taille; ils ont le teint basané comme les Indiens, mais avec cela la peau si belle & si unie, qu'on peut s'appercevoir du moindre changement qui arrive sur leur visage lorsqu'ils pâlissent ou qu'ils rougissent: ce qu'on ne peut pas reconnoître sur le visage des autres Indiens. Ils ont communément le visage plat & ovale, le nez & les levres assez bien proportionnés, les cheveux noirs, longs & fort épais; ils se rendent les dents aussi noires qu'il leur est possible. La chevelure noire, déliée & négligée est celle qu'ils estiment davantage; mais leurs bonzes, qui sont leurs prêtres, se rasent la tête.

Le peuple va presque nu la plus grande partie de l'année. Les plus riches portent au lieu de chemise, une soutanelle de soie qui leur pend jusqu'aux genoux, & par dessus une longue robe légere. Les bonzes portent par magnificence une sorte de pourpoint à rézeaux, & leurs femmes, au lieu de bonnet, ont une demi-mitre ornée tout-au-tour d'un rang de grains de verre ou cryſtal, de différentes couleurs, enfilés avec quelque symmétrie.

Les maisons des Tunquinois sont toutes de bois & de chaume; les cloisons sont de roseaux nommés *bambu*, goudronnés ensemble; le plancher est de terre bien battue, & le toît est couvert de paille.

Tout est réglé chez les Tunquinois, comme chez les Chinois, jusqu'aux civilités qu'ils se doivent les uns aux autres; il n'est pas permis de se présenter chaussé chez le roi; il faut y aller pieds nus sans souliers; lui seul se sert de pantoufles; & son fils même, quand il va lui rendre visite, se déchausse à la porte, où il trouve un page avec de l'eau qui lui lave les pieds. Il est encore défendu à qui que ce soit de se servir de son éventail en présence du roi; & quoique la chaleur soit extrême, tout le monde met son éventail dans la manche, tenant ses mains en repos dans une des manches de sa robe, toutes deux couvertes & appliquées sur la poitrine.

Lorsqu'on entre dans la salle d'audience, avant que de joindre le roi pour le saluer, on est obligé de faire quatre génuflexions, les deux genoux en terre; après la quatrieme on se leve, & joignant les mains avec les doigts entrelacés l'un dans l'autre, & couvertes des manches de la robe de dessus, on les porte en cette posture jusque sur la tête; alors après une petite inclination qui est la derniere, on salue le monarque, en disant « vive le roi l'espace de » deux mille ans. »

Lorsque les grands mandarins, après avoir eu audience, prennent congé de ce prince, ils sortent avec empressement de sa chambre, & s'en retournent chez eux en courant; s'ils en usoient autrement, ce seroit une incivilité inexcusable. Au *Tunquin*, tous les mandarins civils & militaires sont eunuques; & c'étoit autrefois la même chose à la Chine pour les gouverneurs des villes.

On ne se sert point de sieges dans le *Tunquin* pour la conversation; on s'y contente d'une natte que l'on étend sur la terre. Les personnes distinguées s'entretiennent sur une espece d'estrade élevée d'un pied & couverte d'une belle natte au lieu de tapis. Si quelqu'un de leur même condition leur rend visite, ils lui donnent place sur la même estrade, & s'il est inférieur, ils le font asseoir plus bas sur une natte double, la donnant simple aux personnes de médiocre condition, & ne laissant que la terre sans natte à ceux qui sont de la populace. Ils ne traitent jamais d'affaires en se promenant, mais toujours assis ou debout, sans remuer les mains. Si un Tunquinois en rencontre un autre qui lui soit égal, il le salue, en disant: je me réjouis avec vous; & s'il le regarde comme étant d'un rang au dessus de lui, il lui donne la main gauche par honneur, pour lui témoigner que s'il se conserve la liberté de

la droite, c'eſt pour le défendre contre ceux qui le voudroient inſulter.

Leurs feſtins ſont ſur des tables rondes comme un tambour pour les gens de qualité, mais ſi baſſes que pour y manger commodément il faut être aſſis à terre, & avoir les jambes croiſées. La chair de cheval ne leur déplaît pas, non plus que celle du tigre, du chien, du chat, de la taupe, de la couleuvre, de la chauve-ſouris, de la civette & autres. Ils mangent indifféremment les œufs des cannes, d'oies, de poules, ſans s'embarraſſer s'ils ſont couvés ou frais. Ils ſont fort ſales dans leurs repas, & ne ſe lavent jamais les mains devant ni après, à cauſe que tout ce qu'on ſert ſur leurs tables, eſt coupé par morceaux, & que pour les prendre, ils ont deux petites baguettes d'ivoire ou de quelque eſpece de bois ſolide, de la longueur d'un demi-pied; ils s'en ſervent au lieu de cuillers & de fourchettes. C'eſt pour cela que l'on n'y voit ni ſerviettes, ni nappes, & qu'il leur ſuffit que leurs tables rondes ſoient peintes de ces beaux vernis rouges & noirs, que l'on tâche inutilement d'imiter ailleurs. Ils boivent beaucoup; & quoique leur vin ne ſe faſſe ordinairement que de riz, il eſt auſſi violent que l'eau-de-vie.

Les procès ſont examinés, comme à la Chine, dans différens tribunaux de mandarins; mais les mandarins lettrés ont le pas ſur ceux d'épée; ils deviennent conſeillers d'état, gouverneurs de province & ambaſſadeurs. Quoique l'on puiſſe appeller des grands tribunaux au tribunal de la cour, on en exclut ceux que des crimes énormes, comme l'aſſaſſinat, font condamner tout de ſuite à mort. La maiſon du mandarin ſupplée aux priſons publiques dans les provinces; il s'y trouve des chaînes, des menotes, & d'autres ſemblables inſtrumens de fer.

Tous les ſupplices ſont dans le *Tunquin* d'une barbarie recherchée, excepté pour les nobles qu'on ſe contente d'étrangler, parce que c'eſt dans ce pays là le genre de mort le moins infâme. On aſſomme les princes du ſang d'un coup de maſſue de bois de ſantal qu'on leur décharge ſur la tête.

Dans les maladies où le mal augmente malgré les remedes, on a recours au magicien qui invoque le ſecours du démon, en obligeant le malade de lui offrir des ſacrifices, dont lui magicien prend toujours la premiere part. Lorſqu'il abandonne le malade, on s'adreſſe à quelque ſorciere pour en avoir ſoin. Le malade étant mort, les parens approchent de ſon lit une table chargée de viandes ſuivant leurs facultés, & l'invitent à en manger avec eux. Enſuite les prêtres des idoles viennent réciter leurs prieres d'un ton ſi languiſſant & ſi rude, qu'on croiroit entendre des chiens qui hurlent. Enfin les devins indiquent l'heure & le lieu de l'enſeveliſſement.

La dépenſe en eſt incroyable pour les grands; mais rien n'eſt au deſſus de la magnificence avec laquelle ſe font les obſeques du roi de *Tunquin;* tous les vaſſaux du royaume ſont obligés de porter le deuil vingt-ſept jours, avec défenſe de plaider, de faire des noces & des feſtins pendant tout le temps du deuil. Il eſt défendu de même pendant trois ans d'accompagner aucune fête même les plus ſolemnelles, d'inſtrumens, de chanſons, de danſes & de toutes marques de réjouiſſance.

Il y a dans ce royaume des mines d'or, d'argent & d'autres métaux; mais le roi ne permet pas qu'on ouvre celles d'or. On tire du pays, des ſoies, du muſc, des bois de ſantal, d'aloës, *&c.* Les Hollandois y portent en échange de ces marchandiſes, des épiceries, des draps & d'autres étoffes.

Il eſt inutile d'entrer dans de plus grands détails ſur ce royaume; on peut conſulter, mais avec une foi réſervée, les lettres édifiantes & la relation du royaume de *Tunquin* donnée par le P. Marigni. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TUNTOBRIGA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Ptolomée, *liv. II*, *c. vj.* la donne aux Callaïques Bracariens, & l'on croît que c'eſt aujourd'hui le village de Bargua de Rogoa, dans la province de Tra-los-montes en Portugal.

TUNUPOLON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ophiolog.*) nom d'une petite eſpece de vipere des Indes orientales, connue principalement dans l'iſle de Ceylan; ſa peau imite le ſatin fin luſtré, & richement ombré de brun. Rai, *ſynopſ. animal.*

TUNZA, (*Géogr. mod.*) petite riviere

de la Turquie dans la Romanie. Elle se décharge dans l'Archipel près de la ville d'Eno, du côté de l'orient. *Tunza* est le nom moderne du fleuve *Tænarum* des anciens.

TUOLA, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'isle de Corse. Ptolomée, *liv. III*, *c. ij*, marque son embouchure sur la côte orientale de l'isle, entre Tutela-Ara & la ville Mariana. C'est aujourd'hui le *Golo*. (*D. J.*)

TUPINAMBAS, LES, (*Géogr. mod.*) nation de l'Amérique méridionale, autrefois dominante dans une partie du Brésil; aujourd'hui réduite à une poignée d'hommes, sous le nom de *Topayos*, sur le bord d'une grande riviere qui vient du Brésil, & se décharge dans l'Amazone.

TUPUTA, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau d'Amérique de la grosseur du faisan, & qui vit dans les broussailles. Le pere Nieremberg dit absurdement de cet oiseau, qu'il n'a point de chair, & que tout son corps n'est qu'un assemblage de vers vivans entre sa peau & ses os; ce bon pere aura pris l'état maladif d'un de ces oiseaux pour être son état naturel, & ensuite il a exagéré cet état. (*D. J.*)

TURA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de Sibérie dans l'empire Russien. Elle a sa source dans cette partie du mont Caucase qui sépare la Sibérie de la Russie, à 59 degrés 30 minutes de *latitude*, au nord du royaume de Casan, & courant de là à l'est-sud-est, elle va se joindre à la riviere de Tobol, à 57, 40, de *latitude*. Cette riviere est fort poissonneuse, & ses rives abondent en toutes sortes de gibier.

TURANO, LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a sa source près de Tagliacozzo, & va se jeter dans le Velino, un peu au dessous de Rieti. On prend cette riviere pour le *Tolenus* des anciens.

TURBA, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne, selon Tite-Live, *l. XXXIII*, *c. lxjv*. Ce pourroit bien être, dit la Martiniere, la même ville que Ptolomée, *liv. II*, *c. vj*, nomme *Turbula*, & qu'il donne aux Bastitans. (*D. J.*)

TURBAN, s. m. (*Hist. mod.*) c'est la coiffure de la plupart des orientaux & des nations mahométanes. Il consiste en deux parties, savoir le bonnet & le bourlet ou la bande qui est de linge fin, ou de taffetas artistement plié & entortillé au tour de la partie inférieure du bonnet.

Ce mot vient de l'Arabe *dar* ou *dur*, *dal* ou *dul*, qui signifie *entourer*, & de *bond* ou *bend*, qui veut dire *bande*, *bourelet*, ou *écharpe*; de sorte que *durband* ou *turband* ou *tulbend*, ne signifie autre chose qu'une *écharpe*, ou *bande liée en rond*, & c'est ce bourlet qui donne la dénomination à tout le *turban*.

Le bonnet est rouge ou vert, sans bord, tout uni, & plat par dessus, mais arrondi par les côtés, & piqué ou fourré de coton, mais il ne couvre point les oreilles, une longue piece de linge ou de coton très fin l'enveloppe depuis le milieu de sa hauteur jusqu'à sa naissance sur le front, & forme une infinité de plis sur le bourlet.

Il y a beaucoup d'art à donner bon air au *turban*, & parmi les orientaux c'est un commerce ou une profession particuliere, comme est parmi nous la fabrique des chapeaux, ou plutôt le métier de coiffeuse.

Les émirs qui se prétendent de la race de Mahomet, portent leurs *turbans* tout à fait verts, & eux seuls parmi les Turcs ont le privilege de l'avoir entiérement de cette couleur, qui est celle du prophete. Ceux des autres Turcs sont ordinairement rouges avec un bourlet blanc. Les gens de qualité, & ceux qui aiment la propreté sont obligés de changer souvent de *turban*.

M. de Tournefort remarque que le *turban* est à tous égards une coiffure très-commode, elle est même plus avantageuse à la guerre que nos chapeaux, parce qu'elle tombe moins facilement, & peut plus aisément parer un coup de tranchant.

Le *turban* du grand-seigneur est aussi gros qu'un boisseau, & les Turcs l'ont en si grande vénération qu'à peine osent-ils y toucher. Il est orné de trois aigrettes, enrichi de diamans & de pierres précieuses. Il y a un officier appellé *tulbent-oglan*, chargé expressément de le garder & d'en avoir soin. Le *turban* du grand-visir n'a que deux aigrettes, aussi-bien que ceux de plusieurs officiers qui les portent plus petits les uns que les autres. Quelques-uns ne portent qu'une aigrette, d'autres n'en ont point du tout.

Le

Le *turban* des officiers du divan eſt d'une forme particuliere, & on l'appelle *mugenezek*. Nous avons obſervé que le bourlet du *turban* des Turcs eſt de toile blanche, celui des Perſans eſt de laine rouge & de taffetas blanc rayé de rouge, & ce ſont-là les marques diſtinctives de la religion différente entre ces deux peuples. *Voyez* MANDIL.

Sophi roi de Perſe, qui étoit de la ſecte d'Ali, fut le premier qui adopta cette couleur, pour ſe diſtinguer des Turcs qui ſont de la ſecte d'Omar, & que les Perſans regardent comme des hérétiques. *Voyez* KINIBASCH.

TURBAN, (*toilerie de coton.*) les turbans ſont des toiles de coton rayées, bleues & blanches, qui ſe fabriquent en divers endroits des Indes orientales; on leur donne ce nom parce qu'elles ſervent à couvrir ou faire l'habillement de tête qu'on nomme un *turban*. Elles ſont propres pour le commerce de Guinée; leur longueur n'eſt que des deux aunes ſur une demi-aune de large. Leur véritable nom eſt des *brauls*. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

TURBE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) du Latin, *turba*, qui ſignifie *troupe* ou *attroupement de perſonnes*, d'où l'on a fait en François *turbe*, & quelquefois *tourbe*, *tourbiers*.

La *turbe*, ou enquête par *turbe*, étoit une enquête que l'on faiſoit anciennement pour conſtater quelque fait ou quelque uſage; on convoquoit les habitans d'un lieu, ou autres perſonnes, que l'on entendoit pour avoir leur avis ou témoignage ſur ce qui faiſoit l'objet de l'enquête, & leur avis ou dépoſition étoit rédigé collectivement, à la différence des enquêtes ordinaires où les témoins ſont entendus ſéparément, & leur dépoſition rédigée de même. La confuſion qui s'élevoit ordinairement dans l'aſſemblée des *turbiers* & les autres inconvéniens que l'on y a reconnus, ont fait que l'uſage de ces ſortes d'enquêtes a été abrogé par l'ordonnance de 1667.

A ces enquêtes ont ſuccedé des actes de notoriété que l'on demande aux officiers d'un ſiege, aux avocats, procureurs ou autres perſonnes, ſelon la nature de l'affaire. *Voyez* ACTE DE NOTORIÉTÉ, ENQUÊTE, NOTORIÉTÉ. (*A*)

TURBE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment un eſpece de tour ou de colonne qu'ils élevent ſur les tombeaux. On les laiſſe communément ouvertes par le haut; cette ouverture ſert à recevoir la pluie qui arroſe les fleurs & les plantes odoriférantes dont ces tombeaux ſont ornés, & l'on y met une grille de fer ou de cuivre pour empêcher les oiſeaux d'y faire leurs nids ou de s'y loger. *Voyez* Cantemir. *Hiſt. ottomane.*

TURBIER, ſ. m. (*Gramm. & Juriſp.*) étoit celui qui donnoit ſon avis ou déclaration dans une enquête par turbe. *Voyez* ci-devant ENQUÊTE & *le mot* TURBE. (*A*)

TURBINE, ſ. f. (*terme de Menuiſier.*) eſpece de jubé qui eſt élevé dans les égliſes, & où ſe placent pour chanter quelques religieux. On le dit auſſi des lieux deſtinés pour les orgues & pour des chœurs de muſiciens. (*D. J.*)

TURBINÉE, COQUILLE, (*Conchyliol.*) on appelle ainſi toute coquille dont la figure tourne au moins une fois dans ſon étendue, & s'éleve en ſpirale.

Les *turbinées* ne ſont point ſi pointues que les vis: ils ont le corps gros; la bouche large, & ſouvent très-alongée. De plus les coquillages *turbinées* ont cela de particulier, que les parties baſſes de leurs coquilles prennent le contour de la tête, & qu'elles remuent leurs couvertures, en dedans très-égales & très-polies, en dehors ſouvent très-raboteuſes; leur chair eſt moins attachée à la coquille que celle de tous les autres poiſſons; elle n'y tient que par un point au ſommet.

Les parties extérieures ſont ordinairement compoſées d'une tête & de deux cornes qui ſe couchent & s'étendent ſeulement le long du muſeau. Ils portent par le même mouvement la nourriture en dedans. Deux trompes ſemblables à celles des mouches leur tiennent lieu de langue; ces trompes en ont la figure, & ſont ſi fermes qu'elles percent de même que l'aiguillon des mouches, ce qu'il y a de plus dur. Leurs yeux ſont de petits globes charnus placés à chaque côté de la tête; mais qui n'ont pas plus d'effet que les yeux cachés de la taupe.

Il faut encore remarquer que les *turbinées*

suivent assez le contour & les régularités de leurs couvertures ; leur corps devient raboteux, strié, cannelé sur l'extrêmité du contour ; il n'atteint jamais le sommet intérieur de leur vis ; quand ils sont âgés, cette partie se remplit d'une matiere pierreuse, pareille à celle qui a formé la coquille ; leurs muscles leur tiennent lieu d'ossemens, & au lieu de sang ils ont une humeur baveuse. (*D. J.*)

TURBINITES, (*Hist. nat.*) ce sont des coquilles univalves, longues & en volute, que l'on nomme aussi quelquefois *strombites*. Elles sont très-communes. On les appelle aussi *volutites*.

TURBITH, s. m. (*Botan. exot.*) *turbedh* par les Arabes, & τερπίθ par les Grecs modernes ; c'est une racine des Indes orientales, ou l'écorce d'une racine séparée de sa moëlle ligneuse, desséchée, coupée en morceaux oblongs, de la grosseur du doigt, résineux, bruns ou gris en hehors, blanchâtres en dedans, d'un goût un peu âcre & qui cause des nausées.

On doit choisir celle qui est un peu résineuse, nouvelle, grise en dehors, unie, non ridée, blanche en dedans, non cariée, & qui n'est pas trop couverte en dehors de gomme ou de résine ; car les imposteurs ont coutume de frotter à l'extérieur avec de la gomme ou de la résine, les morceaux de cette racine, afin qu'elle paroisse plus gommeuse.

La plante s'appelle *convovulus indicus, alatus, maximus, foliis ibisco non nihil similibus, angulosis*, turbith *officinarum*, Hort. Lugd. Bat. *turpethum repens, indicum, foliis althææ*, C. B. P.

Cette racine qui a plus d'un pouce d'épaisseur, se plonge dans la terre à trois ou quatre coudées en serpentant beaucoup : elle est ligneuse, partagée en quelques branches, couverte d'une écorce épaisse & brune ; cette écorce étant rompue, laisse échapper un suc laiteux, gluant, qui desseché devient une résine d'un jaune pâle, d'un goût douçâtre d'abord, ensuite piquant, & excitant des envies de vomir. Du collet de cette racine partent des tiges sarmenteuses, branchues, garnies de quatre feuillets membraneux, différemment entortillés, ligneuses à leur origine, de la grosseur du doigt, roussâtres, longues de six ou sept aunes ; quelques-unes sont couchées sur terre, & d'autres en s'élevant se lient par différentes circonvolutions aux arbres & aux arbrisseaux voisins.

Ces tiges portent des feuilles qui ont chacune une queue ailée, & creusée en gouttiere ; elles sont assez semblables à celles de la guimauve, molles, couvertes d'un peu de duvet court & blanchâtre, anguleuses, crenelées sur leurs bords, & un peu pointues. De l'aisselle des feuilles qui se trouvent près de l'extrêmité des rameaux, naissent des pédicules plus longs que les queues des feuilles, plus fermes, qui ne sont point ailés, ni creusés en gouttiere, & qui portent trois ou quatre têtes oblongues & pointues.

Chaque tête est un bouton de fleur dont le calice est composé de cinq petites feuilles vertes, panachées de rouge, duquel sort une fleur d'une seule piece, blanche, semblable pour la figure & la grandeur à celle du grand liseron ordinaire. L'intérieur de cette fleur est rempli de cinq étamines pâles, & d'un stile porté sur la tête de l'embryon. La fleur étant passée, l'embryon grossit, devient une capsule à trois loges, séparées par des cloisons membraneuses & remplies de graines noirâtres, arrondies sur le dos, anguleuses d'un autre côté, & de la grosseur d'un grain de poivre.

Cette plante pullule dans les lieux couverts, humides, sur le bord des fossés, derriere les buissons, & dans les autres endroits champêtres loin de la mer, dans l'isle de Ceylan & le Malabar.

Pour en faire usage en médecine, on recueille les grosses racines pleines de lait & de beaucoup de résine ; les racines qu'on nous envoie sont tirées de Guzarate où il y en a une grande abondance.

Ce puissant hydragogue paroît avoir été inconnu à Dioscoride & aux anciens Grecs. Les Arabes sont les premiers qui en ayent fait mention, quoiqu'ils semblent fort incertains sur son origine. Serapion a tellement ignoré cette origine, qu'il transcrit mot pour mot l'histoire du *tripolium* donnée par Dioscoride, à laquelle il joint ensuite celle qu'il a tirée des Arabes, qui ont décrit le vrai *turbith*. Il est cependant évident que

le *turbith* des boutiques & des Arabes, n'eſt pas le tripolium de Dioſcoride, parce que le *turbith* dont on uſe communément, n'a aucune odeur, & qu'il ne laiſſe pas une ſi grande âcreté après qu'on l'a goûté.

Avicenne, ſelon l'interprétation de Saumaiſe, écrit qu'on trouve dans les boutiques, ſous le nom de *turbith*, des morceaux de bois, plus ou moins gros, apportés des Indes, gris, blancs, longs, unis en dehors, creux en dedans, comme des morceaux de roſeau, faciles à broyer, & qui étant écraſés, ne laiſſent aucune nervure; il eſt aſſez vraiſſemblable, par cette deſcription, qu'Avicenne connoiſſoit le *turbith* des Indes, mais il ne dit rien de ſon origine. Selon Méſué, le *turbith* eſt la racine d'une plante qui a les feuilles de la férule, & qui eſt pleine de lait. Il établit deux *turbiths*, l'un ſauvage, l'autre cultivé; & parmi ces deux eſpeces, il diſtingue le grand, le petit, le blanc, le jaune & le noir; mais nous ne connoiſſons point toutes ces différentes eſpeces de *turbith*. Méſué confond le *turbith* Indien avec les autres racines des plantes férulacées.

Actuarus nomme deux ſortes de *turbith*, l'un noir, & l'autre blanc, que quelques-uns croient être l'alypum de Dioſcoride; quelques modernes ont prétendu que le tithymale myriéniſte eſt le *turbith* des Arabes; d'autres la ſcammonée d'Antioche, d'autres les différentes eſpeces de thapſie. Enfin Garzias a trouvé dans l'orient la racine qu'on emploie tous les jours dans les boutiques pour le véritable *turbith*, & il en a découvert l'origine; enſuite le fameux Herman, qui a rendu de grands ſervices à la botanique, a décrit très-exactement cette plante dans ſon catalogue des ſimples du jardin de Leyde; c'eſt auſſi ſa deſcription que nous avons empruntée.

Le *turbith* eſt regardé comme un cathartique efficace dans la paralyſie, l'hydropiſie & autres maladies chroniques qui dépendent d'une ſurabondance d'humeurs épaiſſes & gluantes; on le donne alors en ſubſtance depuis quinze grains juſqu'à une drachme, & en infuſion depuis une drachme juſqu'à trois. Cependant c'eſt un remede ſuſpect, parce qu'il excite des coliques, qu'il agite l'eſtomac, & qu'il atténue le corps par ſon action; on tâche en vain d'y remédier par des aromatiques & des ſtomachiques, on diminue par là la force du remede, ſans corriger ſes effets; on n'eſt guere plus avancé en le mêlant avec d'autres purgatifs; mais ceux-là ſont encore moins ſages qui l'ont banni de la pratique médicinale, pour lui ſubſtituer les racines de certaines plantes dangereuſes, telles que ſont le *laſerpitium foliis ovatis* de Moriſon, qui eſt le *thapſia offic. apium pyrenaicum thapſiæ facie*, I. R. H. *thapſia*, *ſive turbith garganicum*, *ſemine latiſſimo*, J. B. & ſemblables. Il eſt fou d'employer ces ſortes de racines qui enflamment par leur âcreté la gorge, l'eſtomac, les inteſtins, & qui ſont des purgatifs beaucoup plus violens que le *turbith* dont on peut du moins tempérer l'action avec ſûreté. (*D. J.*)

Turbith *bâtard*, (*Botan.*) c'eſt la même plante que la thapſie. *Voyez* Thapsie. (*D. J.*)

Turbith *minéral*, (*Chimie & Mat. méd.*) cette préparation chimique deſtinée à l'uſage médicinal, eſt auſſi connue ſous le nom de *précipité jaune*, & elle eſt un ſel neutre formé par l'union de l'acide vitriolique & du mercure, vraiſſemblablement au point de ſaturation.) *Voyez* Mercure *chimie*, & Mercure *Mat. méd.* (*b*)

TURBOT, RHOMBE, ROMBO, BERTONEAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *rhombus*; poiſſon de mer plat, dont Rondelet décrit deux eſpeces; il nomme la premiere *turbot piquant*, parce qu'il a des aiguillons; & la ſeconde *turbot ſans piquans*, parce qu'il eſt liſſe.

Le *turbot piquant* a la figure d'un lozange; il eſt plat, il reſte ſur les côtés, il a des aiguillons ſur toute la face ſupérieure du corps, & principalement ſur la tête; cette face entiere eſt brune & a une ligne noire qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue; la face inférieure eſt blanche; les nageoires ſont noires en deſſus & blanches en deſſous; la bouche eſt grande & dépourvue de dents; il y a deux barbillons à la mâchoire inférieure; le corps eſt bordé de chaque côté par une nageoire qui s'étend juſqu'à la queue; elle a plus de hauteur au milieu de ſa longueur qu'aux extrêmités. Ce poiſſon eſt fort goulu, il ſe nourrit d'autres poiſſons &

principalement de crabes; sa chair est un peu dure & cassante, c'est un mets très-délicat. Les *turbots* de l'Océan sont plus grands que ceux de la Méditerranée; on en pêche qui ont jusqu'à cinq coudées de longueur, quatre de largeur, & un pied d'épaisseur.

Le *turbot sans piquans* ne differe du précédent qu'en ce qu'il n'a point du tout d'aiguillons, & qu'il est plus large & plus mince: on lui a donné le nom de *barbut*, dans plusieurs provinces de France, & celui de *pansar* en Languedoc. *Voyez* BARBUT. Rondelet, *hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. XI, c. j. & xj*, *Voyez* POISSON.

TURBOT, (*Littérat.*) Juvenal, *sat. 4*, nous a laissé la description très-vive & très-satyrique d'une séance de conseil, qui fut tenue dans le château d'Albe, au sujet d'un *turbot* monstrueux, dont on avoit fait présent à Domitien. Falloit-il couper ce poisson, ou le faire cuire tout entier? c'est le sujet de la délibération; il fut conclu que l'on feroit sur le champ un vase de terre assez grand pour le contenir; & qu'il y auroit déformais des potiers à la suite de la cour. Heureux les Romains, si dans le conseil de l'empereur on n'eût décidé que des questions de cette espece! mais on y condamnoit à mort les plus illustres citoyens, où l'on y prenoit la résolution de les faire condamner par le sénat. Le château d'Albe, dit Tacite, étoit regardé comme la citadelle du tyran (Domitien). La Bleterie, *sur Tacite*. (*D. J.*)

TURCÆ, (*Géogr. anc.*) peuples qui habitoient aux environs des Palus Méotides, selon Pomponius Méla, *l. I. c. xix*, & Pline, *l. VI, c. vij.* Dans l'histoire Miscellanée, ils sont placés au voisinage des portes Caspiennes. Les Huns, dit Eustathe, sont appellés *Turcæ* par les Perses. Il y en a qui veulent que ces peuples soient les *Cyrtii* de Strabon. On convient assez généralement qu'ils tiroient leur origine des Scythes qui habitoient les monts Caucase, entre le pont-Euxin & la mer Caspienne. Si nous nous en rapportons à Chalcondyle, leur nom signifie *des hommes qui menent une vie champêtre*. Ainsi ce pourroit être là l'origine du nom des Turcs & des Turckmans. (*D. J.*)

TURCIE, s. f. (*Archit. hydraul.*) espece de digue ou de levée en forme de quai, pour résister aux inondations. On disoit autrefois *turgie*, du Latin *turgere*, enfler, parce que l'effet de la *turcie* est d'empêcher le débordement des eaux enflées. (*D. J.*)

TURCKHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la haute Alsace, près de Colmar. Elle étoit libre dans son origine. L'électeur palatin l'a possédée par engagement, ensuite les archiducs d'Autriche; enfin elle fut cedée à la France en 1648, & M. de Turenne remporta sous ses murs une grande victoire sur les Impériaux, en 1675. (*D. J.*)

TURCKMANNS, LES, (*Géogr. mod.*) peuple d'Asie, issus des anciens habitans du pays de Turquestan, qui quitterent leur pays natal vers le onzieme siecle, dans l'intention de chercher fortune ailleurs. Ils se partagerent en deux branches; les uns passerent au nord de la mer Caspienne, & vinrent occuper la partie occidentale de l'Arménie, qu'on appelle encore présentement *le pays des Turcomanns*, & les peuples qui l'habitent *Turckmanns occidentaux*. Les autres tournerent tout droit au sud, & vinrent s'établir vers les bords de la riviere d'Amu, & vers le rivage de la mer Caspienne, où ils occupent encore un grand nombre de bourgades & de villages dans le pays d'Astrabath, & dans celui de Charasm. Ce sont là les *Turckmanns*. orientaux.

Les descendans des *Turckmanns* occidentaux se rendirent fort puissans dans les siecles passés, & furent même pendant quelque temps les maîtres de la Perse, mais depuis que les sophis se sont emparés de ce trône, & que les Turcs se sont rendus maîtres de tout le pays qui est à l'occident du Tigre, les *Turckmanns* occidentaux ont perdu leur puissance, & une partie de leur liberté; ils occupent encore à l'heure qu'il est les plus belles campagnes aux environs de l'Euphrate.

Ils n'ont aucune demeure fixe, vivent sous des tentes d'un gros feutre, & ne subsistent absolument que de leur bétail, dont ils ont des troupeaux sans nombre; ils sont d'une taille haute, ont le teint basané; mais le sexe chez eux a le sang assez beau. En hiver ils portent de longues robes de peaux

de brebis, & dans l'été des vestes de toile de coton, à la façon des caftans des Turcs. Ils professent grossiérement le mahométisme, & ont leurs chefs particuliers auxquels ils obéissent. Ils sont souvent aux prises avec les Curdes, leurs voisins à l'orient, & avec les Arabes qui confinent avec eux au sud, parce que ces deux nations voisines viennent fréquemment écorner leurs troupeaux, & enlever leurs femmes & leurs filles.

Les *Turckmanns* orientaux sont plus basanés que les occidentaux, & ressemblent davantage aux Tartares. Ceux d'entre eux qui sont établis dans le pays d'Astrabath, suivent pour la plupart la secte d'Ali, & ceux qui habitent dans le pays de Charasś'm se conforment aux pratiques des Tartares Osbeck sur la religion; cependant les uns & les autres s'en mettent fort peu en peine, outre qu'ils sont braves & remuans. Le chef de chaque tribu jouit chez eux des mêmes prérogatives que chez les autres Tartares. Les *Turckmanns*, tant occidentaux qu'orientaux, peuvent armer quarante à quarante-cinq mille hommes.

TURCOCHORI, (*Géogr. mod.*) lieu de la Livadie, au nord du mont Parnasse, & où il y a un kan. Avant que d'arriver à *Turcochori*, en venant de Livadia, on passe trois rivieres qui se joignent & se rendent dans le marais Copaïde, appellé présentement *étang de Livadia*, ou *de Topoglia.* Une de ces rivieres est le Cephissus qui prenoit sa source vers Lilæa; ces rivieres arrosoient le territoire d'Elatée, dont il ne reste pas même le nom. *Turcochori* paroît néanmoins avoir été anciennement quelque chose d'assez considérable : car on y voit beaucoup de fragmens, de colonnes, & de marbres antiques. Ce lieu n'est presque habité que par des Turcs qui y ont une mosquée, & il y a hors du village une chapelle pour les Grecs. (*D. J.*)

TURCOPOLIER, s. m. (*Histoire de Malte.*) dignité dans l'ordre de Malte, qui ne subsiste plus depuis que l'Angleterre a secoué le joug de Rome. Avant ce temps-là, le *turcopolier* étoit le chef de cette langue. Il avoit en cette qualité le commandement de la cavalerie & des gardes de la marine. *Turcopoli* signifioit anciennement dans le levant *un chevau-léger*; aujourd'hui les fonctions de *turcopolier* sont déférées en partie au sénéchal du grand-maître. (*D. J.*)

TURCS, mois des, (*Calendrier des Turcs.*) l'année des *Turcs* (car on a oublié d'en parler ailleurs), est de trois cens cinquante-quatre jours, partagés en douze lunes ou mois, lesquels ne commencent qu'à la nouvelle lune; ces mois sont alternativement l'un de trente jours & l'autre de vingt-neuf. Le premier qui est de trente jours s'appelle *muharrem*; le second *sefer*, & n'est que de vingt-neuf jours; le troisieme *rebiulleuvel*; le quatrieme *rebiul-ahhir*; le cinquieme *giama-zillemul*; le sixieme *giamazil-ahhir*; le septieme *regeb*; le huitieme *chaban*; le neuvieme *ramazan* ou *ramadan*; le dixieme *chuval*; le onzieme *zoulcadé*; le douzieme *zoulhigé*. Ces mois ne suivent pas le cours des saisons, parce qu'ils ne s'accordent pas avec le cours du soleil, & les années Turques sont plus courtes de onze jours que les nôtres : ainsi leur ramazan ou carême, qui prend le nom du mois où il se trouve, remonte tous les ans de pareil nombre de jours; de là vient qu'il parcourt à la longue toutes les saisons. *Voyez* Ramazan. (*D. J.*)

TURDÉTAINS, les, (*Géogr. anc.*) *Turdetani*, peuple d'Espagne. Leur pays, selon Strabon, *l. III, p. 139*, s'appelloit *Bétique*, du nom du fleuve Bétis qui l'arrosoit, & on le nommoit aussi *Turdetanie*, du nom des peuples qui l'habitoient. Strabon dit encore que les habitans s'appelloient *Turdetani* & *Turduli*, dont quelques-uns ne faisoient qu'un seul peuple; mais que d'autres distinguoient les *Turdetani* des *Turduli*, & que Polybe entre autres mettoit les *Turdetani* au nord des Turduli. Du temps de Strabon les *Turdétains* & les Turdules, étoient regardés comme le même peuple, & il ne paroissoit aucune distinction entre eux.

Les *Turdétains* étoient regardés pour être les plus savans & les plus éclairés d'entre les Espagnols; ils avoient dans leur langue d'anciennes histoires & des loix écrites en vers; aussi passoient-ils pour les plus polis de toute la contrée, à cause du commerce qu'ils avoient avec les étrangers, & particuliérement avec les Phéniciens. Ceux-ci,

lorsqu'ils y aborderent la premiere fois, trouverent l'argent si commun parmi les *Turdétains*, que tous les ustensiles de ce peuple étoient de ce métal. Les Phéniciens leur donnerent de petites bagatelles de clinquaillerie contre leurs métaux, & ils faisoient dans cet échange un gain prodigieux.

On dit que cette abondance d'argent si surprenante de la Bétique, venoit d'un embrasement des Pyrénées, arrivé un peu avant que les Phéniciens connussent l'Espagne. Des bergers avoient mis le feu à une forêt des montagnes, qui s'étoit répandu par-tout avec une si grande force, qu'il avoit consumé les arbres jusqu'à la racine, & fondu les minieres qui étoient cachées dans la terre.

On croit que les Phéniciens ayant fait alliance avec les Hébreux, du temps d'Hiram, roi de Tyr, ami de David & de Salomon, leur découvrirent les richesses de l'Espagne, & que dans la suite les rois d'Israël & de Juda y envoyoient de temps en temps des flottes. L'écriture appelle ce pays *Tharcis*, du nom de l'une de ses principales villes qui étoit près de la mer & entre les deux bras du Bœtis, ou du Guadalquivir. C'est là où se faisoit le plus grand commerce.

Les *Turdétains*, dit Strabon, *l. III*, *c. cxxxix & suiv.* étoient civilisés, & quand ils furent sous l'obéissance des Romains, ils prirent les mœurs de leurs vainqueurs, & oublierent leur propre langage, tant ils aimerent celui des Romains. Leur province surpassoit les autres, non-seulement en richesses, mais en honnêteté. On portoit de leur pays dans le reste de l'Espagne, quantité de froment, de vin & d'huile, des pois, du miel, de la cire, du safran, & même on emportoit de là à Rome une grande quantité de vermillon & de laines très-fines. (*D. J.*)

TURDÉTANIENS *ou* TURDULIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples qui du temps des Romains habitoient en Espagne, la Bétique ou Andaloufie, une partie de la Lusitanie ou du Portugal.

TURDULES, LES, (*Géogr. anc.*) *Turduli.* Il y a eu anciennement plusieurs peuples de ce nom en Espagne. Pline, l. *III*, *c. j*, dans un endroit, dit que les *Turdules* habitoient la Lusitanie, & l'Espagne Tarragonoise; & dans un autre endroit il les met seulement dans la Lusitanie. Selon Strabon, *l. III, c. cxxxix*, les *Turdules* étoient les mêmes que les Turdétains, & habitoient la Bétique. Ptolomée fait deux peuples des Turdétains & des *Turdules*, & il indique comment se divisoit leur pays. (*D. J.*)

TURENNE, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Bas-Limousin, à deux lieues de Brive, & à quatre de Tulle, avec titre de vicomté & un château. Cette vicomté, qui a huit lieues de long sur sept de large, a long-temps appartenu en toute souveraineté à la maison de Bouillon, & finalement a été vendue en 1738 au roi, qui l'a réunie à la couronne. *Long. 19, 17; latit. 45, 10.* (*D. J.*)

TURFAN, (*Géogr. mod.*) ville de la grande Tartarie, au royaume de Cialis sur la route de Casgar à la grande muraille de la Chine, entre Cialis & Camul. *Longitude. 113. 7. lat. 39. 43.* (*D. J.*)

TURIA; (*Géog. anc.*) 1° riviere d'Espagne, selon Sallusté, qui dit qu'elle arrosoit la ville de Valence. C'est par conséquent aujourd'hui le Guadalaviar & non le Guadalquivir, comme le veut M. Corneille.

2° *Turia*, riviere ou ruisseau d'Italie. Ce ruisseau n'est guere connu que de Silius Italicus, *l. XIII. v. 5.* qui en parle ainsi,

> . . . . *Nulla tædens ubi gramina ripæ*
> Turia *deducit tenuem sine nomine rivum,*
> *Et tacitè Tuscis inglorius affluit undis.*

On croit cependant que c'est la même riviere que Tite-Live, *l. XXVI. c. xj.* met à six mille de Rome; mais Sigonius & Gronovius, au lieu de *ad Turiam fluvium*, lisent *ad tutiam fluvium.* (*D. J.*)

TURIASO, (*Géog. ancienne.*) & *TURIANO*, selon Pline ville de l'Espagne-Tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Celtiberes. C'est aujourd'hui *Taraçona* ou *Tarazona.* (*D. J.*)

TURIN, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, capitale du Piémont, dans une agréable plaine au confluent du Pô & de la Doria-Riparia, à 36 lieues au sud-est de Chamberi, à 27 au nord-est de Genes, à 30 au

ſud-eſt de Milan, & à 157 au ſud-eſt de Paris. On compte dans *Turin* dix égliſes paroiſſiales, & un grand nomdre de couvens de l'un & de l'autre ſexe. L'égliſe du couvent des capucins eſt peut-être la plus magnifique que ces religieux aient en Europe.

Cette ville étoit évêché dès l'an 380, & fut érigée en métropole par Sixte IV, ce qui fut confirmé par Léon X. l'an 1215. Ses ſuffragants ſont, Yvrée, Sallufſes, Troffano & Mondovi; le chapitre eſt compoſé de vingt-cinq chanoines, dont cinq ſont les premieres dignités.

L'académie de *Turin* a été fondée en 1505. On y enſeigne la théologie, le droit, les mathématiques & la médecine. Les jéſuites y ont un college, mais ils ne peuvent enſeigner publiquement. *Long.* ſuivant Caſſini, 25. *11. 30. latit.* 44. 50.

Turin prit le nom de ſes peuples appellés *Taurini* par Pline, *l. III. c.* 17. Ils deſcendoient des Liguriens, & pouvoient avoir tiré eux mêmes leur nom du taureau qui étoit dans leurs enſeignes. Annibal ruina cette ville parce qu'elle avoit refuſé de s'allier avec lui; & comme c'etoit la place la plus forte de ce quartier, ſa ruine jetta une telle crainte dans l'eſprit des peuples voiſins, qu'ils ſe ſoumirent d'abord que ce général parut. Jules-Céſar y établit une colonie Romaine, & l'appella *Colonia Julia.* Auguſte par vanité changea ce nom en celui de *Taurinorum auguſta*, nom ſous lequel Ptolomée, Pline & autres l'ont connue. On a d'anciennes inſcriptions où il eſt parlé de cette ville ſous deux noms: *Julia Auguſta Taurinorum. Jupiter cuſtos Auguſtæ Taurinorum. P. Rutilius Auguſt. Taurinorum proconſul.* On peut conſulter ſur les antiquités de Turin *Marmora Taurinentia*, *Taurini* 2 vol. *in* 4°.

Après que *Turin* eut été long-temps ſoumiſe aux Romains, elle tomba dans la décadence de l'empire ſous la puiſſance des barbares, qui ravagerent l'Italie. Les Goths, les Huns, les Erules & les Bourguignons, la poſſéderent ſucceſſivement. Elle appartint aux Lombards, lorſque ceux-ci s'emparerent de la Gaule-ciſalpine; & elle fut la capitale d'un des quatre duchés qui composerent le royaume de Lombardie. Quelques-uns de ces ducs devinrent rois d'Italie, entre autres le duc Agilulphe, qui conjointement avec ſa femme Théodelinde, fit bâtir l'égliſe cathédrale ſous l'invocation de ſaint Jean-Baptiſte, & la dota richement.

Lorſque Charlemagne eut détruit le royaume des Lombards en Italie, il paroit qu'il établit le marquis de Suze à *Turin*, pour y garder le paſſage des Alpes, & pour contenir les peuples voiſins dans l'obéiſſance. Les ſucceſſeurs de Charlemagne leur ayant continué la même charge, les marquis de Suze ſe la rendirent héréditaire, & devinrent maîtres dans *Turin*, en qualité de feudataires de l'Empire. Ce pouvoir ſubſiſta juſqu'à ce que Ulric Mainfroi, le dernier des marquis de Suze, étant mort vers l'an 1032, la ville de *Turin* paſſa ſous la puiſſance des comtes de Savoie, par le mariage d'Adélaïde, fille d'Ulcic Mainfroi, avec Oddon, comte de Maurienne & de Savoie: leurs deſcendans en ont toujours joui depuis, excepté durant quelques temps de troubles.

Les François prirent *Turin* en 1536, ſous Charles-le-Bon, & ne la rendirent qu'à la paix de 1562, au duc Philibert, qui la choiſit pour ſa réſidence, & qui en fit la capitale de ſes états. Le comte d'Harcourt la prit encore en 1640; on vit à ce ſiege une choſe fort extraordinaire, ſavoir la citadelle aſſiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville aſſiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt aſſiégé lui-même dans ſon camp par le marquis de Leganez. Dans la guerre du commencement de ce ſiecle, le duc de la Feuillade ouvrit la tranchée devant cette ville le 3 Juin 1706; mais le prince Eugene, après une longue & pénible marche, força les lignes des François, s'empara de leur artillerie, & fit lever le ſiege.

Le duc Philibert avoit fortifié *Turin*; mais le duc Charles Emanuel premier rendit ſa capitale digne du nom d'Auguſte qu'elle porte; il en agrandit l'enceinte, & prit ſoin de l'orner au dedans d'édifices magnifiques, & d'ouvrages au dehors propres à ſa défenſe: le palais ayant été brûlé en grande partie l'an 1659, Charles Emanuel II le répara, l'embellit, & l'augmenta conſidérablement.

Rien n'eſt plus riant que les avenues

& la situation de *Turin*. Elle l'emporte à ces deux égards sur presque toutes les villes d'Italie, aussi bien que par la beauté de ses bâtimens uniformes, de ses places, & de ses rues tirées au cordeau; il est vrai que son pavé est mauvais, mais par le moyen d'une riviere qui coule dans le plus haut quartier de la ville, on peut jetter un petit ruisseau dans toutes les rues, & balayer toutes les ordures: le directeur ouvre l'écluse toutes les nuits, & distribue l'eau à volonté dans tous les quartiers de la ville. (*D. J.*)

TURIN, *province de*, (*Géogr. mod.*) en Latin *Taurinensis ager;* province particuliere du Piémont; c'étoit un duché du temps des Lombads, qui avoit son duc particulier qui résidoit à Turin, selon Paul Diacre. *D. J.*)

TURIVA, (*Géogr. anc.*) satrapie des Bactriens. Les Grecs, dit Strabon, *l. XI*, *p. 117*. s'étant rendus maitres de la Bactriane, la diviserent en satrapies, du nombre desquelles l'Asponie & la *Turive* leur furent enlevées par les parthes eucratides. (*D. J.*)

TURLOTTE, s. f. (*Pêche.*) est le nom que l'on donne à une sorte de pêche, qui est la même que la pêche à la ligne. Pour faire cette pêche, il est essentiel de savoir la manier d'enfiler l'hameçon dont on veut se servir, & d'attacher l'amorce. Pour cela, il faut avoir un hameçon & un bout de fil-d'archal jaune, de la grosseur d'une fine épingle, qu'on plie en deux, & qu'on tortille de maniere qu'il fasse un petit chaînon, au bout duquel on laissera un petit anneau. A l'égard des deux bouts du fil d'archal qui resteront du chaînon, on doit les attacher à la queue de l'hameçon avec de la soie ou du fil, en sorte que ce qui sera attaché ne descende pas plus bas que l'endroit vis-à-vis le crochet de l'hameçon. Cela fait, il faut faire un cornet d'un gros carton, ou si l'on veut de terre à potier, dont le dedans ne soit pas plus large que la grosseur d'un tuyau d'une grosse plume à écrire, & de la longueur environ d'un petit doigt; ensuite passer à travers du cornet l'hameçon attaché au fil d'archal, puis faire en sorte que toute la queue de l'hameçon depuis l'endroit vis-à-vis le crochet, & environ la longueur d'un travers de doigt du chaînon, soit cachée dans le cornet, & emplir ledit cornet de plomb fondu, en tenant l'hameçon par le bout du chaînon, afin que ce qui doit être enchâssé se trouve dans le milieu, & enveloppé également par-tout, après quoi on arrondit les deux extrêmités du plomb. L'hameçon ainsi accommodé, il faut avoir un fer de la longueur de quatre pouces ou environ, qui soit fait de maniere qu'on puisse faire entrer dans la queue le bout d'un bâton de la longueur d'une canne, & qu'il y ait au bout un petit anneau par lequel il soit aisé de faire passer la ficelle, & la ligne sera faite. Pour pêcher on prend un petit poisson, on lui passe le chaînon dans la gueule & dans le corps, par l'anneau qui ressortira par l'endroit par lequel le poisson rend son excrément, & on fait en sorte que ce poisson avale tout ce qui est couvert de plomb; ensuite on tourne la pointe de l'hameçon du côté de l'ouie, & on attache le poisson avec du fil en trois endroits; savoir, au dessus des ouies, au milieu du corps, & au dessus de la queue. L'amorce ainsi disposée, on passe par l'anneau de fer le bout de la ficelle dont il faut avoir dix ou douze brasses entortillées autour d'un morceau de bois, & on attache cette ficelle à l'anneau du chaînon, ce qui acheve la ligne dont on doit se servir: en voici l'usage.

On tient de la main droite le bâton, & de la main gauche le paquet de ficelle qu'on détortille autant qu'il est nécessaire pour jeter dans la riviere l'amorce, qu'il faut laisser aller à fond, & la faire sautiller en secouant la ligne par sauts; & lorsque le brochet donne sur l'amorce, on doit la lui laisser prendre & emporter, & lui fournir de la ficelle jusqu'à ce qu'il soit arrêté. Il faut lui donner le temps d'avaler le goujon, & ensuite le sonder doucement en retirant la ligne; & si l'on sent de la résistance, c'est signe que le brochet n'a pas abandonné l'appât: alors on retire en donnant un petit saut à la ligne par le mouvement du bâton, pour enferrer le brochet que l'on ramene ensuite aisément à bord, en retirant la ligne peu à peu: cette façon de ligne est excellente pour pêcher le brochet.

TURLUPINS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques ou plutôt de libertins, qui faisoient publiquement profession d'impudence,

pudence, soutenant qu'on ne devoit avoir honte de rien de ce qui est naturel, & par conséquent l'ouvrage de Dieu; aussi ils alloient nus par les rues, & avoient commerce avec les femmes publiquement, comme les anciens cyniques.

Ils se nommoient *la société des pauvres*, & se répandirent en Angleterre & en France sur la fin du xive. siecle. Quelques-uns disent qu'on leur avoit donné le nom de *turlupins*, parce qu'ils n'habitoient d'autres lieux que ceux qui pouvoient être également habités par des loups. *Voyez* ADAMITES.

Cependant ils oserent s'établir à Paris, & y dogmatiser sous le regne de Charles V. On y en brûla plusieurs avec leurs livres, ainsi que le rapportent Guaguin dans la vie de ce prince, & du Tillet dans sa chronique de France sous Charles V.

TURLUPINADE, s. f. (*Abus des langues.*) une *turlupinade* est une équivoque insipide, une mauvaise pointe, une plaisanterie basse & fade prise de l'abus des mots. *Voyez* JEU DE MOTS, ÉQUIVOQUE, POINTE, QUOLIBET.

Malgré notre juste mépris des *turlupinades*, je n'approuverois pas ces esprits précieux que ces sortes de pointes dans la société irritent sans cesse, lors même qu'on les dit par hasard, & qu'on les donne pour ce qu'elles sont. Il ne faut pas toujours vouloir resserrer la joie de ses amis dans les bornes d'un raisonnement sévere; mais je ne saurois blâmer un homme d'esprit qui releve finement la sottise de ces turlupins, dont tous les discours ne sont qu'une enchaînure de pointes triviales, & de vaines subtilités. On se trompe fort de croire qu'on ne sauroit éviter les quolibets & les fades plaisanteries, sans une grande attention à tout ce que l'on dit. Quand, dès sa jeunesse, on a tâché de donner un bon tour à son esprit, on contracte une aussi grande facilité à badiner judicieusement, que ceux qui se sont habitués aux plaisanteries insipides, en ont à railler sans délicalicatesse & sans bon sens. (*D. J.*)

TURME, s. f. (*Art milit.*) c'étoit chez les Romains, un petit corps de cavalerie, de trente jusqu'à trente-deux maîtres, rangés sur quatre de hauteur. (*Q*)

TURNERE, *turnera*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée; le calice de cette fleur a deux cornes: le pistil sort de ce calice; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de cette fleur, & il devient dans la suite un fruit presque rond, ou en forme de toupie, qui s'ouvre en trois parties, & qui renferme des semences arrondies, & attachées à de petits filamens ou à un placenta. Plumier, *nova plant. amer. genera. Voyez* PLANTE.

Miller en compte deux especes; la premiere, *turnera frutescens ulmifolia*; la seconde, *turnera frutescens folio longiore & mucronato.*

Ces plantes sont toutes deux originaires des contrées chaudes de l'Amérique. La premiere espece a été trouvée par le P. Plumier, à la Martinique, & a pris son nom de *turnera*, de celui du docteur Turner, médecin Anglois, qui vivoit sous le regne de la reine Elisabeth, & qui a mis au jour un herbier, où il décrit sur-tout les plantes d'usage.

L'autre espece a été découverte par M. Hans-Sloane, chevalier baronet, qui l'a dessinée dans son histoire naturelle de la Jamaïque, sous le nom de *cistus urticæ folio, flore luteo, vasculis trigonis.* Mais ces deux sortes ont été observées par le docteur Guillaume Houstoun, dans plusieurs parties de l'Amérique. (*D. J.*)

TURNHOUT, (*Géograph. mod.*) *ou* TOURHOUT, petite ville des Pays-Bas, dans la Campine, avec seigneurie & une collégiale, dont le chapitre fut fondé en 1398, par Marie de Brabant, duchesse de Gueldres. *Turnhout* a été bâtie par Henri IV, duc de Brabant, vers l'an 1212. Les Espagnols furent taillés en piece près de cette ville en 1596, par le prince Maurice de Nassau. Le quartier de *Turnhout* est de la dépendance de la ville d'Anvers, & comprend quinze villages. *Longitude 22, 37; latit. 51, 14, 30.*

Dridoens (Jean), en Latin *Driedus*, théologien du xvje. siecle, étoit natif de *Turnhout*, & mourut dans sa patrie en 1535. Ses ouvrages théologiques, écrits en Latin, ont été imprimés plusieurs fois à Louvain,

en 4 vol. *in-fol.* & *in-4°.* mais on ne les recherche plus aujourd'hui. (*D. J.*)

TUROBRICA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne bétique, selon Pline, *l. III*, *c. 1*, on croit qu'elle étoit au voisinage d'Alcantara.

TURONES, (*Géogr. anc.*) ou *TURONI*, anciens peuples de la Gaule, sur le bord de la Loire. César, *l. VIII*, *c. xlvj*, dit qu'il mit deux légions *in Triveris*, *ad fines Carnutum*, *ut omnem regionem conjunctam Oceano continerent.* Il faut lire, comme disent effectivement les meilleures éditions, *Turonis*, c'est-à-dire, dans le pays des *Turoni*, voisins des Chartrains d'un côté, & de l'autre voisins des cités Armoriques ou maritimes. Lucain, *l. I*, *v. 437*, leur donne l'épithete d'*instabiles* :

Instabiles Turonos *circumsita castra coercent.*

Ils avoient une ville que Ptolomée appelle *Cæsarodunum*, mais qui prit dans la suite le nom du peuple ; car Sulpice Sévere, *dialog. III*, *c. viij*, & Grégoire de Tours, *l. X*, *c. xxix*, la nomment *Turoni*. Les *Turoni* font les peuples du diocese de Tours. *Voyez* Tours. (*D. J.*)

TURQUESTAN, (*Géogr. mod.*) *ou* TURKESTAN, grand pays d'Asie. Il est borné au nord par la riviere de Jemba ; à l'est par les états du Contaisch, grand kan des Callmoucks ; au sud par le pays de Charasʼm, & la grande Boucharie ; à l'ouest par la mer Caspienne. Il peut avoir environ 70 lieues d'Allemagne de longueur, & un peu moins en largeur ; mais ses limites étoient beaucoup plus étendues avant que Gingis-kan se fût rendu le maître de toute la grande Tartarie. Le *Turquestan* dans son état actuel, est partagé entre deux kans de Tartares, tous deux mahométans ainsi que leurs sujets. Le fleuve Sihon traverse tout le pays du sud-ouest au nord-est. La capitale se nomme aussi *Turquestan*. *Long.* 72, 77 ; *lat.* 42, 46. (*D. J.*)

Turquestan *ou* Turkestan, (*Géographie mod.*) ville d'Asie, capitale du pays de même nom, sur le fleuve Sirr. Elle a la résidence d'un kan des Tartares pendant l'hiver, quoique ce ne soit qu'un méchant trou. *Long.* 74, 25 ; *lat.* 45, 30. (*D. J.*)

TURQUETTE, (*Botan.*) c'est le nom vulgaire de la plante que les botanistes appelle *herniaria*. *Voyez* Herniaire *ou* Herniole, *Botan.* (*D. J.*)

TURQUIE, terre de, (*Hist. nat.*) *turcica terra*, terre bolaire qui se trouve près d'Andrinople, dont les Turcs se servent comme d'un remede sudorifique & astringent. Elle est pesante, d'un gris rougeâtre, douce au toucher, friable, fondante dans la bouche, ne fait point effervescence avec les acides, & est d'un goût astringent. *Voyez Hill's natural history of fossils.*

Turquie, *pierre de*, (*Hist. nat.*) *cos turcica*, nom donné par quelques naturalistes à une pierre à aiguiser, d'un blanc grisâtre, dont les parties sont d'une grande finesse ; on y met de l'huile quand on veut s'en servir pour affiler des couteaux ou d'autres instrumens tranchans. Son nom lui a été donné, parce qu'on l'apporte de *Turquie*.

Turquie, (*Géogr. mod.*) vaste empire, un des plus grands de l'univers, qui s'étend en Europe, en Asie, & en Afrique. On lui donne ordinairement huit cens lieues d'orient en occident, & environ sept cens du septentrion au midi.

Les premiers Turcs qui habiterent la Turcomanie aux environs de l'Arménie inférieure, étoient des tartares turcomans dont le morzar ou chef Ordogrul mourut l'an de l'hégire 687, & de Jesus-Christ 1288. Il eut pour fils Osman ou Othman, homme plein d'ambition & de bravoure, qui jeta les fondemens de l'empire que nous appellons par corruption l'*empire ottoman*. Il fit de grandes conquêtes tant en Asie qu'en Europe, profitant des querelles qui regnoient entre les foudans de Perse & les Sarrazins. Il sut encore se servir à propos de la désunion de tous les petits souverains qui s'étoient appropriés de grandes provinces, & qui en qualité de membres de l'empire grec, usurpoient le titre de duc, de despote & de roi. Ces petits souverains n'eurent point d'autre ressource dans leur désespoir, que de se jeter entre les bras des Turcs, de s'accommoder à leurs loix, à leurs rits, & à leurs principes.

Enfin Osman porta ses vues sur la ville

de Burſe, capitale de la Bithynie, pour y établir ſon nouvel empire. Charmé de cette ville ſituée proche de la mer Marmara, au pied de l'Olympe, dans une agréable plaine arroſée d'eaux minérales, froides & chaudes, en un mot, une des plus belles contrées du monde, il y fixa ſa réſidence, & y bâtit un palais qui juſtifie par ſa ſtructure que le luxe dans ce temps-là n'excédoit point les revenus. Il fit auſſi conſtruire pluſieurs moſquées, dans une deſquelles eſt ſon tombeau.

L'empire ottoman s'eſt prodigieuſement augmenté ſous le regne de dix-neuf empereurs, depuis Oſman juſqu'à Mahomet IV, & ſous le gouvernement de 115 premiers viſirs juſqu'à la mort de Cara Muſtapha, qui fut l'auteur du ſiege de Vienne. Mahomet IV fit la conquête de Naiſel, de Candie, de Caminieth & de Zegrin, en ſorte que le circuit de l'empire Ottoman en 1680 s'étendoit à l'occident des deux côtés du Danube, juſqu'à 16 lieues de la capitale de l'Autriche.

Si l'on compare l'empire Turc avec l'ancien empire Romain, on ſera ſurpris de voir l'eſpace qu'il occupe ſur la carte; mais qu'on examine enſuite les états qui compoſent ce dernier empire, on en connoîtra toute la foibleſſe. On verra que le ſultan n'eſt point maître abſolu d'une partie: qu'une autre eſt ſtérile & inhabitée: que d'autres provinces ſont plutôt ſujettes de nom que de fait; telles ſont la Mecque & le pays d'Iémen; ainſi tout le vaſte terrein de l'Arabie déſerte & de l'Arabie heureuſe ne ſert qu'à diminuer les forces du grand-ſeigneur.

Les trois républiques de Tripoli, de Tunis & d'Alger ſe diſent pour la forme dépendantes du ſultan; mais quand elles envoient leurs vaiſſeaux pour groſſir la flotte Ottomane, ils ſont bien payés; encore arrive-t-il qu'ayant reçu l'argent, leurs eſcadres ne ſortent point de la Méditerranée.

Tout le pays qui eſt au bord de la mer Noire, depuis Azac juſqu'à Trébiſonde, ne procure d'autres avantages à ſa hauteſſe que celui d'avoir quelques havres dont elle ne profite point. Le kan de la Crimée n'enrôle des tartares qu'avec l'argent de la Porte. De plus, la contrée d'Azac juſqu'au fort du Boriſthene, eſt un véritable déſert, entre la Moſcovie & la Tartarie Crimée. Les tartares de ces contrées, loin de fournir aucun tribut au grand-ſeigneur, reçoivent de l'argent de lui, lorſqu'il leur demande des troupes; il eſt même obligé de payer des garniſons en pluſieurs places pour tenir ces même Tartares en reſpect.

Les pays de l'Ukraine & la Podolie juſqu'à la riviere de Bog, ſont totalement ruinés. Les provinces tributaires de la Moldavie & de la Valachie ſont gouvernées par des ſujets du rit Grec. Les tributs qu'on y perçoit, tombent plus au profit des miniſtres que du tréſor public; outre cela la Porte eſt obligée d'y ſoudoyer des garniſons onéreuſes pour contenir tant de peuples.

C'eſt un grand embarras dans l'empire Ottoman que de pouvoir gouverner en ſûreté un état compoſé de nations ſi éloignées de la capitale, & ſi différentes par rapport au langage & par rapport à la religion. On peut facilement comprendre que de ce grand nombre de nations différentes, on ne ſauroit tirer des milices pour défendre ſolidement l'empire, à moins qu'à chaque fois les bachas n'enrôlent à bas prix la plus vile populace, & des chrétiens même, faute d'autres ſujets. Pour ce qui eſt des troupes de la Moldavie & de la Valachie, les Turcs ne s'en ſervent qu'à groſſir leur armée, à diſpenſer les braves ſoldats de certains emplois déſagréables, & conſerver l'uſage d'avoir ces troupes infideles hors de leur pays ſous les yeux d'une armée, lorſque la Porte eſt en guerre avec les puiſſances chrétiennes.

La ſouveraineté du grand-ſeigneur eſt à la vérité deſpotique, & ce prince n'en eſt que plus malheureux; car lorſque tout le corps de la milice de Conſtantinople ſe trouve réuni ſous les ordres de l'ulama, ce monarque deſpotique paſſe du trône au fond d'un cachot, ſi on ne l'étrangle pas tout de ſuite lui & ſon viſir. Venons à d'autres détails.

L'exercice des loix & de la juſtice eſt confié dans ce grand empire à des juges de différens ordres. Les moins conſidérables de tous ſont les cadis, enſuite les

mollas, & puis les cadileskers, dont les ſentences ſont portées devant le mufti en derniere inſtance. Ces juges ſont diſtribués dans tout l'empire par départemens ; & la dignité de cadilesker eſt partagée en deux : l'une pour l'Europe, & l'autre pour l'Aſie. Ce corps de juges qui a le mufti pour préſident, eſt nommé *ulama* ; & les affaires conſidérables qui regardent la religion & l'état, ſont de ſon reſſort.

On parvient au grade de cadilesker après avoir paſſé par les offices ſubalternes de la judicature. Le mufti eſt choiſi du nombre des cadileskers par la faveur du ſultan, & encore plus par celle du viſir ; & lorſque ces deux grands officiers ſont unis, ils peuvent faire la loi au grand-ſeigneur même.

L'ordre qui concerne le maniement des finances, eſt ſi bien établi dans cet empire, ſoit pour les charges, ſoit pour les regiſtres, que quelque puiſſance chrétienne que ce ſoit trouveroit de quoi s'inſtruire, en retranchant quantité d'abus qui s'y gliſſent.

Le gouvernement militaire politique eſt diviſé en deux parties principales, ſavoir l'Europe & l'Aſie, ſous le nom de *Romélie* & d'*Anatolie*. On a conſervé dans chacune de ces parties du monde les mêmes diviſions qu'elles avoient lorſque la Porte les conquit. Ce qui étoit royaume, l'eſt encore ; ce qui n'étoit que province, ce qui n'étoit que département, eſt encore aujourd'hui ſur le même pied. Ces grands gouvernemens ont le titre de bachalas, dont quelques-uns portent le caractere de viſir ; d'autres ſont de ſimples bachas qui peuvent quelquefois être du rang des viſirs ou des beglerbegs ; & tant qu'ils ſont en charge, ils prennent le nom de la capitale où eſt leur réſidence.

Les provinces ſont partagées en pluſieurs départemens gouvernés par un officier qu'on nomme *ſangiac* ; & ceux-ci ont ſous eux un certain nombre de zaïms & de timariots. Ils ſont tous également ſubordonnés au bachas de la province ou aux viſirs des royaumes, qui donnent audience publique une fois la ſemaine, accompagnés des premiers officiers de la judicature, des finances & de la milice, pour entendre les plaintes des zaïms & des timariots, des ſujets chrétiens, qu'on nomme indifféremment *raja*, c'eſt-à-dire, *ſujets*, & des juifs qu'on appelle *giſrit*.

La ſévérité des loix eſt une ſuite d'un gouvernement arbitraire, où tout dépend de la volonté de ceux qui commandent. De là réſulte en *Turquie* l'oppreſſion des peuples & leur ſervitude. Tout dans ce royaume appartient en propre au grand-ſeigneur. Il eſt le maître abſolu des terres, des maiſons, des châteaux & des armes, de ſorte qu'il en peut diſpoſer comme il lui plait. Les terres appartenant ainſi de droit au ſultan, il en fait le partage entre les ſoldats, pour les récompenſer de leurs travaux ; ces récompenſes s'appellent *timars*, & ceux qui les obtiennent ſont obligés, à proportion du revenu, d'entretenir des hommes & des chevaux pour le ſervice du grand-ſeigneur à la guerre. Il n'y a que les terres deſtinées à des uſages religieux, qui n'appartiennent point au ſultan, en ſorte qu'un bacha peut en mourant (même comme criminel de leſe-majeſté) donner valablement ſes biens à une moſquée.

Toutes les fois qu'il y a un nouvel empereur, on le conduit avec pompe dans un endroit des fauxbourgs de Conſtantinople, où le mufti lui donne ſa bénédiction, & le grand-ſeigneur promet de défendre la religion muſulmane & les loix de Mahomet. Auſſi-tôt le premier viſir, les viſirs du banc & les bachas font une profonde inclination, baiſent le bas de la veſte de ſa hauteſſe avec un reſpect extraordinaire, & le reconnoiſſent ainſi pour leur véritable empereur.

Les grands officiers de l'empire ſont le premier viſir ou viſir-azem, entre les mains duquel eſt toute l'autorité ; les viſirs du banc au nombre de ſix, ſiegent avec le grand-viſir dans le divan, mais ils n'ont aucune voix délibérative ; auſſi ne ſont-ils pas ſujets aux révolutions de la fortune, parce que leurs richeſſes ſont médiocres, & que leurs charges ne les obligent point de ſe mêler des affaires dangereuſes de l'état.

Les beglerbegs ou bachas ont ſous leur juriſdiction divers gouvernemens, des agas & pluſieurs autres officiers. Le ſultan donne pour marque d'honneur à chacun de ces

beglerbegs trois enseignes que les Turcs appellent *tug;* ce sont des bâtons au haut desquels il y a une queue de cheval attachée, & un bouton d'or par dessus. Cette marque les distingue d'avec les bachas qui n'ont que deux de ces enseignes, & d'avec les sangiacs qui portent aussi le nom de *bachas*, mais qui n'en ont qu'une. Les gouvernemens de beglerbegs, qui ont sous eux diverses provinces nommées *sangiacs*, sont de deux sortes; les uns ont un revenu assigné sur leurs propres gouvernemens, & qui se leve par leurs propres officiers; les autres sont payés du trésor du grand-seigneur. On compte vingt-deux beglerbegs de la premiere sorte, & six de la seconde.

Il y a cinq beglerbergs de la premiere sorte qui portent le titre de visirs, c'est-à-dire, *conseillers.* Ce sont le bacha d'Anatolie, celui de Babylone, celui du Caire, celui de Romanie & celui de Bude, qui sont les gouvernemens les plus riches & les plus considérables de l'empire; les autres ont leur rang selon la date de l'érection de leurs gouvernemens; car la possession la plus ancienne constitue le plus honorable gouvernement.

Le capoutan est l'amiral de la flotte du grand-seigneur; il commande par-tout où le pouvoir du Turc s'étend par mer. Il réside à Gallipoli, & a sous lui treize sangiacs.

Le mufti ou grand pontife, le reis-effendi ou chef des dépêches, & le defterdar ou grand-trésorier sont trois autres grands officiers de l'empire ottoman. Le grand-seigneur consulte le mufti par forme & pour s'accommoder à la coutume; mais lorsque les sentences de ce pontife ne s'accordent pas avec les desseins du prince, il le prive de son pontificat, & donne cette charge à un autre, qui sait mieux faire répondre ses oracles aux intentions de son maître.

Le reis-effendi est toujours auprès du premier visir, pour expédier les ordres, les arrêts, les lettres patentes & les commissions dans tous les différens endroits de l'empire. On ne sauroit croire combien il se fait dans son bureau de dépêches chaque jour, parce que le gouvernement des Turcs étant arbitraire, chaque affaire demande un ordre exprès à part, & même la plupart des cours de justice ne se conduisent que par des ordres qu'elles reçoivent d'enhaut. Cette multitude d'affaires oblige le reis-effendi d'employer un grand nombre d'écrivains, & elle remplit ses coffres d'or & d'argent.

Le defterdar reçoit le revenu du grand-seigneur, paie les soldats, & fournit l'argent nécessaire pour les affaires publiques. Cette charge est différente de celle de trésorier du serrail; car ce dernier ne pourvoit qu'à la dépense de la cour; il reçoit les profits casuels, ainsi que les présens qu'on fait au grand-seigneur, présens qui sont aussi nombreux que considérables.

La milice de l'empire Turc est prodigieuse, & constitue toute sa force. Elle est composée de zaïms qui sont comme des barons en certains pays, & de timariots, qui peuvent être comparés à ceux que les Romains appelloient *decumani.* Entre les gens qui composent toute la milice Turque, les uns sont entretenus du revenu de certaines terres & de certaines fermes que le grand-seigneur leur donne; les autres sont payés en argent, comme les spahis, les janissaires, les armuriers, les canoniers & les soldats de mer appelés *léventis.*

J'abrege toutes ces choses; le lecteur peut consulter les *mots* VISIR, BACHA, DEFTERTAR, AGA, SANGIAC, CADI, REIS-EFFENDI, LIAMET, TIMAR, *&c.*

Les Loix civiles font partie de la religion chez les Turcs, & ne composent qu'un corps avec elle parce que les Turcs se persuadent que les unes & les autres leur ont également été données par Mahomet. Les cérémonies, la doctrine & les loix de la religion Turque sont renfermées dans trois livres qu'on peut appeller proprement le *code* & les *pandectes de la religion des mahométans.* Le premier est l'alcoran, le second l'*assonah* ou la tradition, avec les sentimens des sages; le troisieme comprend les conséquences que l'on en tire, Mahomet a écrit l'alcoran, & a fait quelques loix pour le gouvernement civil; le reste a été composé par ses quatre premiers successeurs, Abubeker, Omar, Osman & Aly. Les califes de Babylone & d'Egypte ont aussi été des interpretes de la loi de Mahomet, & leurs décisions étoient autrefois regardées comme d'autorité divine; mais

l'opinion que l'on avoit de leur autorité infaillible, s'étant perdue avec leur puissance temporelle, elle a été transportée au mufti.

Cependant quoiqu'il y ait une grande diversité entre les docteurs, dans l'explication de leur loi, quiconque observe les cinq articles fondamentaux de leur religion, est reputé comme véritable fidele. Le premier de ces articles regarde la pureté extérieure de leurs corps & de leurs habits. Le second consiste à faire leurs prieres cinq fois le jour. Le troisieme oblige à jeûner le mois de ramazan. Le quatrieme prescrit de donner la zécat, c'est-à-dire l'aumône. Le cinquieme recommande le voyage de la Mecque quand la chose est possible; mais ils n'ont qu'un seul article de foi, savoir, qu'il n'y a qu'un seul Dieu & que Mahomet est son prophete. Les autres cérémonies comme la circoncision, l'observation du vendredi pour un jour de dévotion, l'abstinence de la chair de pourceau & du sang des animaux n'ont été recommandées que pour marques de l'obéissance d'un musulman.

Le mufti, dont j'ai déjà dit un mot, est le chef principal de la religion des Turcs, & l'oracle de toutes les difficultés qui peuvent naître sur l'explication de leur loi. Le grand seigneur le nomme, & dans les causes civiles & criminelles, il donne, quand il est consulté, son avis par écrit du oui ou du non, à quoi il ajoute ces mots bien sages, Dieu sait ce qui est meilleur. Lorsque ce papier est porté au cadi ou juge, il y conforme toujours son jugement, & la sentence s'exécute sans délai & sans appel. Aujourd'hui, on ne consulte guere le mufti que pour la forme; le grand visir décide par lui-même & exécute ce qu'il a résolu, après quoi il demande l'approbation du mufti & le sens de la loi; alors le mufti a un vaste champ pour trouver des interprétations, d'autant plus que c'est une maxime reçue, que la loi mahométane s'accommode aux temps & aux conjonctures.

Après la charge de mufti, celle de cadi-les-ker est la plus considérable. Le cadi-les-ker est non-seulement juge de la milice, mais il peut connoître de toutes sortes de causes & de procès entre toutes sortes de personnes.

Les mollas exercent la jurisdiction de juges, les uns sur une province entiere de beglerbegs, & les autres sur de petites provinces; ces deux sortes de mollas commandent aux cadis de leur dépendance.

Les imans sont des prêtres de paroisses; leur fonction consiste à appeller le peuple aux prieres, & à lui servir de guide dans les mosquées aux heures prescrites. Ils sont aussi obligés de lire tous les vendredis des sentences ou des versets de l'alcoran. Il y en a peu qui osent entreprendre de prêcher, à moins qu'ils n'aient bien de la vanité, ou qu'ils ne croient avoir bien du talent; ils laissent ce soin aux scheichs, & à ceux qui font profession de prêcher, & qui passent ordinairement leur vie dans les monasteres. Le mufti n'a point de jurisdiction sur les imans, pour ce qui regarde le gouvernement de leurs paroisses, car il n'y a à cet égard-là nulle supériorité, nulle hiérarchie entr'eux, chacun étant indépendant dans sa paroisse, mais ils sont sujets aux magistrats dans les causes civiles & criminelles.

On peut mettre les émirs au nombre des ecclésiastiques, parce qu'ils sont de la race de Mahomet. Pour marque de cette illustre origine, ils portent le turban vert, & jouissent de grands privileges. Ils ont deux officiers supérieurs, l'un se nomme *nakth-escheref*; l'autre s'appelle *alemdar*, & porte l'enseigne verte de Mahomet, lorsque le grand-seigneur se montre en public. *Voyez* MUFTI, CADILESKER, MOLLA, IMAM, SCHEICH, EMIR, *&c.*

Les Turcs ont dans leur religion un grand nombre de sectes particulieres, mais il y en a deux générales qui divisent les Mahométans; savoir, celle qui est suivie par les Turcs, & celle qui est reçue par les Persans. L'intérêt des princes qui gouvernent ces deux peuples, & leur différente éducation, contribuent beaucoup à entretenir la haine que la diversité de leurs opinions a fait naître. La secte des Turcs tient Mahomet pour le plus considérable des prophetes, & celle des Perses estime qu'Aly lui doit être préféré.

Les Turcs vivent en général fort sobrement, & divisent le peu de nourriture

qu'ils prennent en plusieurs repas. Le mouton est leur viande ordinaire la plus exquise; ils mangent beaucoup de fruits, de légumes, de riz, de froment mondé, de miel & de sucre. Leur riz & leur froment mondé, font une nourriture légere, facile à digérer, & fort aisée à apprêter. Leurs tables sont bientôt dressées, tout le monde sait qu'ils mangent à terre.

Ils usent de différentes boissons pour compenser le vin qui leur est défendu par l'alcoran. Ces boissons sont ou purement naturelles, comme l'eau de puits, de riviere & de fontaine; ou artificielles, qui consistent dans le laitage de plusieurs animaux, & dans les liqueurs froides & chaudes; les plus ordinaires de celles-ci, sont le café & le salep qu'ils font avec de la racine de satirion. Leur plus exquise boisson est le sorbet, composé du suc de cerises & d'autres fruits. Ils boivent toujours assis, à moins que la néceſſité ne les oblige à se tenir debout. Ils mettent en été l'eau commune à la glace, lorqu'ils peuvent en avoir, on en jette dans les vases de verre & de porcelaine dans lesquels ils boivent.

Les Turcs sont dans le fond plus portés au repos qu'à l'activité; cependant ce naturel fait plus ou moins d'impreſſion sur eux à mesure qu'ils habitent sous différens climats. Les Turcs asiatiques aiment beaucoup leur tranquillité; au contraire, ceux de l'Albanie & de quelqu'autres parties de l'Illyrie, trouvent une vie active & laborieuse plus à leur goût. Ceux de Constantinople languissent dans une molle oisiveté, suivant l'usage des habitans des capitales; les fatigues & les travaux sont pour les esclaves, & pour les gens réduits à une extrême pauvreté, comme sont les paysans Grecs & Arméniens.

Le sommeil est reglé chez les Turcs, de même que le sont les veilles par la distribution des heures pour les prieres. Quoiqu'ils cherchent toutes leurs commodités pour dormir, ils ne se déshabillent que rarement tout-à fait; ils gardent au lit leur habillement de dessous, & se couvrent la tête avec une écharpe plus grosse que celle qu'ils portent le jour. Ils font excès des bains sudorifiques, qu'ils répetent plusieurs fois la semaine, & joignent dans cet usage le motif de leur santé à celui de la préparation qu'exige la priere, comme si cette préparation requéroit de se procurer une sueur violente, qui ne tend qu'à les affoiblir. Il y a dans Constantinople seule, trente-trois bains chauds somptueusement bâtis, & qui pendant le jour ont des heures marquées pour les hommes, & d'autres pour les femmes. Ils affoiblissent encore leur constitution par des remedes violens qu'ils prennent pour s'exciter à l'amour, & qui ne font que nuire à leur santé, & les rendre incapables de soutenir les fatigues de la guerre.

Pour peu qu'ils aient de fortune, ils l'emploient volontiers à élever des mosquées, des fontaines sur le grand chemin, des ponts, & des hôtelleries publiques qu'on nomme *caravenserails*; mais ils tâchent de faire ces établissemens de maniere qu'ils puissent apporter un certain revenu à leurs descendans. Un grand motif, outre celui de la religion, les détermine à ces sortes de fondations; c'est que si le capital qu'ils y emploient restoit entre leurs mains, il seroit confisqué au plus tard après leur mort; au lieu que dès qu'il est consacré à Dieu, aucune loi, ni même tout le pouvoir du sultan ne sauroient l'aliéner.

Dans Constantinople, il y a pour la priere du vendredi quatre cent quatre-vingt-cinq mosquées, dont sept sont nommées *impériales*, parce qu'elles ont été bâties par des empereurs Turcs à grands frais. Toutes ces mosquées ont des revenus considérables. Il y a de plus dans chaque quartier, des endroits particuliers appellés *meschites*, ou mosquées ordinaires pour la priere. On en compte quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze, fréquentées uniquement par les Turcs.

Les inarets, especes d'hôpitaux où l'on donne à manger aux pauvres, selon l'ordre prescrit par les fondateurs, sont au nombre de cent, & il y a cinq cent quinze écoles publiques. Il arrive de là qu'on ne voit point de mandians chez les Turcs, & que leurs fondations pieuses sont innombrables. Ils sont par principe de religion, hospitaliers, même envers les ennemis de leur culte. Ils vont se promener sur les grands chemins, avant midi & vers le soir, pour découvrir

les paſſagers, & les inviter à loger chez eux.

Les chrétiens ont tort de les accuſer de ne ſavoir pas lire, & d'entendre à peine l'alcoran, puiſqu'ils n'ont tant d'écoles publiques que pour l'inſtruction. Ils n'ont point chez eux de ſavans qui ne ſache à fond le Turc, le Perſan & l'Arabe. Ils s'appliquent beaucoup à la médecine, à la géométrie, à la géographie & à la morale. S'ils font imprimer peu d'ouvrages, c'eſt pour ne point empêcher leurs copiſtes qui ſont en très-grand nombre de gagner leur vie.

La monnoie particuliere de l'empire commença de paroître l'an de l'hégire 65. Abdilmelik, roi de Damas, fut le premier de tous les mahométans qui fit battre monnoie; on ne ſe ſervoit auparavant que de monnoies étrangeres. La monnoie Turque eſt de trois ſortes de métaux, d'or, d'argent & de cuivre. Elle n'a point d'autre marque, que certains caracteres qui déſignent le nom du ſultan régnant, de ſon pere, & quelques mots à ſa louange, ou un paſſage de l'alcoran. La grande vénération que les Turcs ont pour le ſultan, eſt cauſe qu'on ne met point ſon effigie ſur la monnoie, parce qu'elle paſſe par les mains de tout le monde; cependant cette vénération ne les a point empêché quelquefois de faire étrangler ce même ſultan, pour le portrait duquel ils ont un ſi profond reſpect.

Le gouvernement Turc facilite, protege le commerce dans l'empire, & ne charge point les marchandiſes de droits exorbitans. La *Turquie* fournit quantité de ſoie, de laine, de poil de chevre & de chameau, de coton brut & filé, de lin, de cire, d'huile, de bétail, de cendres, & de bois. La ſituation de l'empire, qui du côté de l'Aſie, confine avec la Perſe & l'Arabie-heureuſe, eſt fort avantageuſe au commerce. Les Turcs tirent de ces pays-là beaucoup de marchandiſes, qui ſe tranſportent dans les ports de l'Archipel, & ſe diſtribuent enſuite aux autres nations de l'Europe. Ces marchandiſes ſont d'un côté des ſoies, des toiles de Perſe & des Indes, des draps d'or, des pierreries, & des drogues médicinales; de l'autre, ce ſont des parfums, des baumes & du café qui viennent de l'Arabie-heureuſe par la mer Rouge.

Leurs manufactures ſont les tanneries, les pelleteries pour toutes ſortes d'uſages, & les chagrins. La teinture des ſoies, des laines & des peaux y eſt dans la derniere perfection pour l'éclat & la durée des couleurs. C'eſt de ces laines dont ils font leurs tapiſſeries; & s'ils avoient des deſſeins bien entendus, on ne pourroit rien voir au monde de plus beau que leurs ouvrages en ce genre.

Les marchandiſes que les nations Européennes fourniſſent aux Turcs, ne ſont point d'un aſſez grand prix pour pouvoir être échangées avec les leurs, ſans un retour conſidérable en argent comptant. Les Anglois, les François & les Vénitiens ſont obligés de fournir beaucoup de comptant pour la balance.

La Porte ayant reconnu l'avantage qu'elle retiroit de ſon commerce avec les nations de l'Europe, a tâché de le faciliter. Dans cette vue, elle a accordé des privileges par les traités qu'elle a faits avec leurs ſouverains, qui depuis tiennent des ambaſſadeurs à Conſtantinople, pour veiller à l'obſervation de leur contenu. Ces ambaſſadeurs ont ſous eux des conſuls de leur nation dans les échelles principalement de l'Aſie, & depuis le Caire juſqu'à Alep, auſſi-bien que dans les villes méditerranées & dans les ports de mer, comme à Smyrne, à Tripoli de Sourie, à Saïde, à Alexandrie, & autres.

On ne leve en *Turquie* qu'un ſeul droit d'entrée fort modique, après quoi tout le pays eſt ouvert aux marchandiſes. Les déclarations fauſſes n'emportent même ni confiſcation ni augmentation de droits. Tout le contraire ſe pratique en Europe; les peines fiſcales y ſont très-ſéveres. C'eſt qu'en Europe le marchand a des juges qui peuvent le garantir de l'oppreſſion; en *Turquie* les juges ſeroient eux-mêmes les oppreſſeurs; & le tréſor de Conſtantinople ne retireroit rien. Que fera le marchand contre un bacha deſpote, qui confiſqueroit ſes marchandiſes?

Le tribut naturel au gouvernement modéré eſt l'impôt ſur les marchandiſes dont le commerçant fait les avances. En Angleterre il en fait de prodigieuſes pour un ſeul tonneau de vin; mais quel eſt le marchand qui

qui oseroit faire des avances sur les marchandises dans un pays gouverné comme la *Turquie ?* & quand il l'oseroit, comment le pourroit-il avec une fortune suspecte, incertaine, ruinée?

Pour que tout ne soit pas perdu dans un état despotique, il faut au moins que l'avidité du prince soit modérée par quelque coutume. Ainsi, en *Turquie*, le prince se contente ordinairement de prendre trois pour cent sur les successions des gens du peuple. Mais comme le grand-seigneur donne la plupart des terres à sa milice, & en dispose à sa fantaisie, comme il se saisit de toutes les successions des officiers de l'empire, comme lorsqu'un homme meurt sans enfans mâles, le grand-seigneur a la propriété, & que les filles n'ont que l'usufruit, il arrive que la plupart des biens de l'état sont possédés d'une maniere précaire.

Comme en *Turquie* l'on fait très-peu d'attention à la fortune, à la vie, à l'honneur des sujets, on termine promptement d'une façon ou d'une autre toutes les disputes. La maniere de les finir est indifférente, pourvu qu'on finisse. Le bacha d'adord éclairci, fait distribuer, à sa fantaisie, des coups de bâton sur la plante des pieds des plaideurs, & les renvoie chez eux. Ce n'est pas là la formalité de justice qui convient dans les états modérés, où l'on ne peut ôter l'honneur & les biens à aucun citoyen, qu'après l'examen le plus long & le plus réfléchi.

Un des fleaux de la *Turquie* qui dépend uniquement du climat, est la peste, dont le siege principal est en Egypte. On a imaginé dans les états de l'Europe un moyen admirable pour arrêter les progrès du mal; on forme une ligne de troupes autour du pays infecté, pour empêcher toute communication; on fait faire une quarantaine aux vaisseaux suspects; on parfume les hardes, les papiers, les lettres qui viennent du lieu pestiféré. Les Turcs n'ont, à cet égard, aucune police; ils voient les chrétiens dans la même ville échapper au danger, dont ils sont eux seuls la victime. La doctrine d'un destin rigide qui regle tout, fait en *Turquie* du magistrat un spectateur tranquille : il pense mal-à-propos que Dieu a déjà tout fait, & que lui n'a rien à faire.

Il faut lire sur l'empire ottoman l'histoire admirable qu'en a donné le chevalier Anglois Paul Ricaut, & qui forme trois volumes *in-folio*. On peut y ajouter pour les temps plus modernes l'*histoire des Turcs*, publiée par le prince Cantémire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TURQUOISE, s. f. *turcoides*, *turchesia*, *calaïs*, *jaspis aerizusa*, (*Hist. nat.*) pierre précieuse bleue & opaque, ainsi nommée, parce qu'elle vient de Turquie.

Les Lapidaires distinquent les *turquoises* en orientales & occidentales; les premieres se trouvent, suivant Tavernier, en Perse près d'une ville appellée *Nécabour*, à trois journées de Méched; ce sont celles qu'on appelle *turquoises de la vieille roche*: il s'en trouve aussi, selon le même auteur, à cinq journées de chemin du premier endroit, elles ne sont point si estimées; ce sont celles qu'on nomme *turquoises de la nouvelle roche*. Ainsi les orientales viennent de la Perse, des Indes & de la Turquie: les occidentales viennent de plusieurs endroits de l'Europe, d'Allemagne, de Boheme, d'Hongrie, de Siléfie.

Les *turquoises* varient pour la couleur; les plus belles & les plus estimées sont d'un bleu céleste, les autres sont d'un bleu plus clair, il y en a qui sont d'un bleu verdâtre ou tirant un peu sur le jaune.

M. de Réaumur, dans un mémoire inséré dans les *mémoires de l'académie des sciences de l'année 1715*, a voulu prouver que les *turquoises* ne sont autre chose que des os d'animaux enfouis en terre, & qui ont été colorés par une dissolution de cuivre. Ce savant naturaliste appuie son sentiment par des os & des dents trouvés près de Simore, dans le bas Languedoc, qui n'ont point naturellement une couleur bleue, comme la *turquoise*, mais qui acquierent cette couleur, lorsqu'après les avoir fait sécher à l'air, on les met sous une moufle pour les chauffer dans un fourneau. Par ce moyen on développe la couleur de ces os, mais il faut les chauffer avec précaution; parce que sans cela un feu trop violent & trop subit les feroit exfolier.

On assure qu'un chimiste, nommé *Jean Cassianus*, avoit le secret de colorer artificiellement les os de mammouth qui se trouvent en Russie, & le célebre Henckel paroît avoir possédé le même secret. L'on voit en effet que le tissu d'un grand nombre de prétendues *turquoises* est le même que celui d'un os ou d'une dent, étant composé, comme eux, de lames appliquées les unes sur les autres. M. Hill dit aussi avoir fait des *turquoises* artificielles, qui ont trompé les lapidaires. *Voyez* ses notes sur *Théophraste.*

De toutes ces expériences, on en a conclu très-précipitamment que toutes les *turquoises* n'étoient que des dents & des os d'animaux, mais il semble que l'on s'est trompé pour avoir voulu trop généraliser cette assertion, & nous allons faire voir que les vraies *turquoises* ne sont nullement des os, mais doivent être regardées comme de vraies pierres. En effet, M. Mortimer, secrétaire de la société royale de Londres, a fait voir à cette académie un morceau de *turquoise*, dans laquelle on ne remarquoit nullement le tissu osseux des prétendues *turquoises* de Languedoc; c'étoit une vraie pierre, en forme de mamelon, semblable aux mamelons de l'espece d'hématite que l'on nomme pour cette raison hématite en grappe de raisin, *hæmatites botryites;* M. Mortimer dit avec raison que c'est cette pierre qui mérite à juste titre d'être appellée la *turquoise*, & que l'on devroit la distinguer des os ou de l'ivoire coloré, qui ne peut être regardé que comme une *turquoise bâtarde.*

Le même auteur a trouvé que la vraie *turquoise*, dont il a montré un échantillon à la société royale, étoit très-chargée de cuivre; cette pierre pulvérisée & trempée dans de l'esprit volatil de corne de cerf, a coloré cette liqueur d'un bleu foncé; mise dans de l'eau-forte, ce dissolvant est devenu d'un beau vert, & en y trempant un fil de fer, ce fil devint de la couleur de cuivre. Quelques *turquoises* de cette nature mises dans un creuset, sont entrées en fusion sans qu'on leur eût joint d'addition, & se sont changées en une scorie vitreuse, tandis qu'à ce degré de chaleur les os ou l'ivoire eussent dû se calciner, vu que M. Mortimer avoit donné un feu très-violent. L'action du feu n'en rendoit pas la couleur plus belle; & lorsqu'elle avoit été rougie, la pierre devenoit cassante.

L'échantillon que M. Mortimer montra à la société royale avoit 12 pouces de longueur, & 53 de largeur, & en quelques endroits 23 d'épaisseur; cette pierre étoit inégale & rude par le côté par où elle avoit été attachée au rocher, mais la partie supérieure étoit remplie de mamelons lisses & unis.

Le chevalier Hans Sloane avoit dans sa collection différens morceaux semblables de *turquoises*, dont un entr'autres qui venoit de la Chine, avoit 3 pouces de long, 23 pouces de large, & près de 13 d'épaisseur. Il possédoit outre cela des prétendues *turquoises*, ou plutôt de l'ivoire coloré en bleu, qui venoient de Languedoc & d'Espagne. *Voyez* les *transactions philosophiques*, *n°.* 482, *art.* 17.

Ces faits prouvent clairement qu'on risque toujours de se tromper en voulant trop généraliser les choses dans l'histoire naturelle; il faut en conclure qu'il y a deux especes de *turquoises*, les véritables sont des pierres, de la nature d'un grand nombre d'agates, de jaspes & de cailloux, que l'on trouve souvent en mamelons; celles-là ne sont point sujettes à perdre leur couleur ou en changer, ce qui arrive aux *turquoises* bâtardes, ou à celles qui sont des dents ou des os pénétrés d'une dissolution cuivreuse. La vraie *turquoise*, paroît, à la couleur près, être de la même nature que la malachite, qui est une pierre verte. *Voyez l'article* MALACHITE.

La pierre que nous nommons *turquoise*, étoit connue des anciens sous le nom de *calaïs* ou *callaïs.* Quelques-uns croient que Pline a voulu la désigner sous le nom de *boreas*, dont il dit que la couleur étoit semblable à celle du ciel du matin en automne; les Grecs l'ont appellé *ἰασπις ἀεριζουσα.* (—)

La *turquoise* n'entroit point dans le rational du grand-prêtre des juifs, quoique la paraphrase chaldaïque ait rendu le terme Hébreu de l'écriture par celui de *turkaia*, qui approche fort de notre mot François.

Cette pierre est regardée comme la premiere des pierres opaques; sa couleur est

bleue, mais d'un bleu qui tire sur le vert-de-gris en masse, & qui ne doit pas ressembler au bleu d'empois, comme disent les Joailliers. Sa dureté égale à peine celle des crystaux ou celle des cailloux transparens; mais il y en a de bien plus tendres les unes que les autres; les plus dures, toutes choses d'ailleurs égales, sont les plus belles, & cela parce que la vivacité du poli est dans toutes les pierres proportionnée à la dureté.

Cependant celles d'une belle couleur, d'un poli vif, qui n'ont sur leur surface ni filets, ni raies, ni inégalités, & qui pesent plusieurs karats, sont très-cheres. Rosnel, joaillier, auteur d'un traité sur les pierres précieuses, à présent assez rare, apprécie les *turquoises* (qui rassemblent les qualités que nous venons de rapporter) sur le pied des émeraudes, c'est-à-dire, presque autant que le diamant. Il est vrai qu'il est rare de trouver de ces pierres d'une grosseur un peu considérable sans défauts, & les défauts diminuent bien leur valeur; le même Rosnel, qui a mis les parfaites à un si haut prix, n'estime qu'un écu, (c'est-à-dire, environ 6 liv. 12 sous de notre monnoie d'aujourd'hui) le karat de celles qui pesent peu, & qui pechent encore par quelqu'autre endroit.

Il n'est pas trop aisé de décider sous quel nom les anciens ont parlé de la *turquoise*; ils ont caractérisé la plupart des pierres d'une façon qu'il n'est pas possible de les reconnoître. Plusieurs modernes ne travaillent pas mieux pour la postérité: ne seroit elle pas embarrassée de savoir quelle est la pierre que nous appellons aujourd'hui *turquoise*, quand elle trouvera dans Berqueu, joaillier de profession, qui par conséquent devoit avoir manié bien des *turquoises* en sa vie, que cette pierre est transparente, & qu'elle ne tient son opacité que du chaton dans lequel elle est sertie? Cependant si quelque pierre est opaque, celle-ci l'est assurément: les morceaux les plus minces qui sont à peine d'une demi-ligne d'épaisseur, considérés vis-à-vis le grand jour, n'ont aucune transparence. Je ne sais s'il est vrai que la *turquoise* des modernes soit la *calaïs* des anciens, cela me paroît fort douteux, parce que Pline dit expressément que la *calaïs* étoit verte.

Tavernier nous assure qu'il n'y a d'autres *turquoises* orientales que celles de Perse, dont il distingue deux mines, l'une appellée la *vieille roche*, près du bourg qu'il nomme *Nécabourg*; l'autre que l'on distingue par le nom de *nouvelle roche*, en est à cinq journées, & ces dernieres sont peu estimées. Le chevalier Chardin qui a fait un long séjour en Perse, confirme la relation du baron d'Aubonne, & distingue, comme lui, les deux sortes de *turquoises* persanes de la vieille roche & la nouvelle; il ajoute que la vieille se tire des mines de Nicapour (que Tavernier nomme mal *Nécabourg*) & de Carasson, dans une montagne entre l'Hyrcanie & la Parthide, à quatre journées de la mer Caspienne. La nouvelle roche qui n'a été découverte que bien des siecles après la vieille, n'est point estimée des Persans, à cause que la couleur de la pierre n'est pas durable.

Toute la vieille roche se réserve pour le roi qui garde les plus belles, & vend ou échange les moindres. Cependant il n'est pas si difficile d'en avoir, parce que les ouvriers qui travaillent aux mines & les officiers qui y commandent pour le prince, en détournent souvent des plus belles, que, pour n'être pas découverts, ils ne vendent guere qu'aux marchands étrangers.

Il est cependant fort rare que nous voyions de vraies *turquoises* Persanes un peu grosses; de-là vient qu'on regarde comme une chose très-singuliere dans son genre celle qui étoit exposée dans la galerie du grand-duc de Toscane, & dont un ancien graveur fit un buste; elle avoit près de trois pouces de haut; tous les auteurs qui ont traité des pierres précieuses en ont parlé, & M. Mariette en a donné une description très-détaillée. Ainsi je crois que la *topase* de M. Mortimer n'étoit point une *topase* Persane de la vieille roche.

Quoi qu'il en soit, la *turquoise* sort d'entre les mains de la nature, à peu près comme l'opale; mais elle est tout-à-fait opaque, & il faut qu'elle soit taillée & polie par l'art, si on veut qu'elle soit également luisante dans toute sa superficie, & qu'elle acquiere une forme réguliere; la plus naturelle, & celle qu'on lui donne, est la forme ronde ou ovale, en cabochon.

Les plus belles *turquoises* sont les plus saillantes, & celles qui étant les mieux conformées sont en même temps teintes d'un beau bleu céleste, sans aucun mêlange de blanc. Les *turquoises* Européennes, & en particulier celles qu'on trouve en France, dans le Belay & autres endroits du Languedoc, sont blanchâtres, & d'ordinaire traversées par des veines comme l'ivoire; aussi nos *turquoises* ne sont d'aucun prix, & M. de Réaumur ne les a pas remises en valeur, malgré tous les efforts qu'il a faits pour y parvenir; les *turquoises* de Perse ne sont point des os d'animaux auxquelles le feu donne la couleur bleue, ce sont des vraies pierres précieuses d'une nature très-différente & d'une toute autre origine.

On dit qu'avec le temps la *turquoise* perd sa couleur, & l'on marque outre cela certaines circonstances, dans lesquelles on a vu des *turquoises* changer subitement de couleur. On assure encore qu'elles verdissent en vieillissant : cette opinion passe pour constante dans l'esprit de beaucoup de personnes, & M. de Réaumur lui-même s'en est déclaré le défenseur; mais d'autres physiciens moins faciles à persuader regardent cette idée comme une fable, d'autant plus que ce changement de couleur seroit une singularité unique, puisque les autres pierres précieuses sont d'une couleur inaltérable. Selon ce dernier systême, les *turquoises* qui sont verdâtres n'ont jamais cessé de l'être, c'étoit une imperfection de la pierre.

Il est certain que le merveilleux, dont on a chargé les récits des transmutations de couleurs de la *turquoise*, a dû véritablement choquer les amateurs de la vérité; mais d'un autre côté, ils auroient tort de douter qu'il n'y ait des *turquoises* qui changent de couleur, & ce sont les *turquoises* Européennes. On ne peut nier qu'il n'y ait des *turquoises* qui naissent verdâtres, mais toutes celles qui ont actuellement cette couleur ne l'ont pas toujours eue; c'est une maladie qui attaque tantôt plutôt, tantôt plus tard, nos *turquoises* occidentales; on en voit assez fréquemment, qui, après avoir conservé pendant assez longtemps leur couleur bleue, commencent insensiblement à tirer au vert : presque toujours le mal se manifeste par un point qui se fait appercevoir, ou dans la partie la plus éminente de la pierre, ou sur un des bords; cet endroit affecté devient terne & pâlit, peu à peu le vert se montre, s'étend, &, comme une gangrene, il gagne toute la capacité de la *turquoise*; si dans les commencemens on abat la tache en retaillant la pierre, on arrête le progrès du mal, mais il est rare qu'il ne fasse bientôt de nouveaux ravages. Il y a toute apparence qu'une *turquoise* qui se gâte ainsi, porte dans elle-même quelque partie métallique, quelque particule de cuivre qui se dissout, & qui se chargeant de vert-de-gris corrompt la couleur de la pierre. (*D. J.*)

TURREBA, s. f. (*Hist. natur. Botan. éxot.*) nom donné par les peuples de Guinée & d'autres parties de l'Afrique à une espece d'excellente truffe, qu'ils trouvent en abondance dans leurs déserts stériles, à cinq ou six pouces sous le sable. (*D. J.*)

TURRIS-FERRATA, (*Géog. anc.*) lieu de la Pannonie, aux environs de Sirmium. Aurelius Victor nous apprend que c'est l'endroit où l'empereur Probus fut assassiné. (*D. J.*)

TURRITIS, s. f. *Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la julienne qu'en ce que ses siliques sont applaties, & du géroflier qu'en ce que ses semences ne sont pas bordées; enfin on le distingue du chou par le port de la plante & par ses siliques applaties. *Voyez* JULIENNE, GEROFLIER & CHOU. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort distingue sept especes de ce genre de plante. La plus commune nommée *turritis vulgaris*, en Anglois *the large tower-mustard*, a la racine blanche, fibrée comme celle du plantain; elle pousse de cette même racine des feuilles oblongues, velues, sinueuses en leurs bords, s'épandant çà & là par terre; il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur de deux pieds, ronde, ferme, solide, revêtue de petites feuilles pointues comme celles de la petite oseille, sans queues; ses sommités ressemblent à celles de la julienne; elles soutiennent de petites fleurs blanches à quatre pétales, disposées en croix : quand ces fleurs sont passées, il leur succede des gousses fort applaties qui renferment des semences

menues, rougeâtres âcres au goût. Cette plante croît aux lieux montagneux, pierreux, sablonneux, fleurit en juin, & passe pour être incisive & apéritive. (*D. J.*)

TURSAN, LE, (*Géog. mod.*) pays de France dans la Gascogne. Il est borné au nord par les landes, au midi par le Béarn, au levant par le bas Armagnac, & au couchant par la Chalosse. Il comprend la petite ville d'Aire & celle de S. Sever, qu'on surnomme capitale de Gascogne. On appelle en Latin le Tursan, *Tursanum*, & il a toujours eu les mêmes vicomtes que ceux de Marsan. Il vint au pouvoir des seigneurs de Béarn, comme plusieurs autres vicomtés du voisinage. (*D. J.*)

TURSI, (*Géogr. mod.*) en Latin vulgaire *Tursia ;* petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Basilicate, entre les rivieres d'Agri & de Sino, avec un évêché qui étoit auparavant à Anglona. Son terroir produit de l'huile, de l'anis, du safran & du coton. *Long.* 34, 8; *lat.* 40, 20.

TURTRELLE, *voyez* TOURTERELLE.

TURULIS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Espagne Tarragonoise. Ptolomée, *liv. II*, *ch. vj*, marque son embouchure dans le pays des Hédétains, entre l'embouchure du *Pallantia* & la ville *Dianium*. (*D. J.*)

TURUNTUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Sarmatie Européenne, selon Ptolomée, *liv. III*, *chap. v*, qui marque son embouchure entre celle du Rubon & celle du Chersinus. Cellarius, *géogr. antiq. l. II*, *c. vj*, croit que c'est aujourd'hui la riviere de Néva, appellée *Weliko* par les Moscovites.

TURZO, *ou* TURZA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre, au midi d'Adrumete, selon Ptolomée, *liv. IV*, *c. iij*.

TUSCA, (*Géogr. anc.*) fleuve d'Afrique aux confins de la Numidie, selon Pline, *l. V*, *c. iij*. Le nom moderne est *Guav-il-barbar*, selon Jean Léon. Ce fleuve séparoit la Numidie de l'Afrique propre, où commence aujourd'hui l'état de Tunis. (*D. J.*)

TUSCULANE, s. f. (*Littérat.*) c'est le titre que Cicéron a donné à un de ses ouvrages, qu'il a nommé *questions tusculanes*, qui sont des disputes sur divers lieux communs de la philosophie morale. Comme la maison de campagne où l'on suppose que cet ouvrage fut composé, ou qu'on regarde comme la scene des disputes qu'il contient, se nommoit *Tusculum*, l'auteur en a pris occasion d'appeller ce recueil *questions tusculanes*. C'est ainsi que M. Huet, alors abbé d'Aulnay, & depuis évêque d'Avranches, a donné à un de ses livres qu'il avoit composé dans cette abbaye, le nom de *quæstiones alnetanæ*. Au reste, les *tusculanes* de Cicéron forment cinq livres, dont le premier est sur le mépris de la mort; le second, sur la patience ou la force d'esprit pour supporter les afflictions; le troisieme, sur l'adoucissement des peines; le quatrieme, sur les autres passions de l'ame, & le cinquieme, enseigne que la vertu suffit pour rendre l'homme heureux. M. l'abbé d'Olivet, de l'académie françoise, a donné une fort belle traduction des *tusculanes*.

TUSCULUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, au nord de la ville d'Albe, à douze lieues de Rome, bâtie au haut d'une colline fort élevée, par Télégone, fils d'Ulysse & de Circé, dit Silius Italicus. Sa situation sur une colline lui a fait donner, par Horace, le surnom de *supernum :*

Superni villa candens Tusculi.

Strabon & Plutarque font le nom de cette ville de deux syllabes, & écrivent Τοῦκλον; Ptolomée écrit Τούσκουλον, & tous les Latins *Tusculum*; c'étoit un municipe, auquel Cicéron donne l'épithete de *clarissimum*.

Marcus Porcius, l'un des plus grands hommes de l'antiquité, naquit l'an de Rome 519, à *Tusculum*. Il commença à porter les armes à l'âge de 17 ans, & il fit paroître non-seulement beaucoup de courage, mais le mépris des voluptés, & même de ce qu'on nomme les commodités de la vie. Il étoit d'une sobriété extraordinaire, & il n'y avoit point d'exercice corporel qu'il regardât au dessous de lui. Au retour de ses campagnes, il s'occupoit quelquefois à labourer ses terres, équipé comme ses esclaves, se mettant à table avec eux, mangeant du même pain, & buvant du même vin qu'il leur donnoit. Mais en même temps

il ne négligeoit pas la culture de l'esprit, & sur-tout l'art de la parole. Il vint à Rome, fut choisi tribun militaire par les suffrages du peuple, ensuite on le fit questeur, & de degré en degré il parvint au consulat & à la censure.

Sa sagesse lui fit donner le surnom de *Caton*, qui passa à ses descendans. Pour le distinguer des autres du même nom, on l'appelle tantôt *priscus*, l'ancien, parce qu'il fut le chef de la famille Porcia, & tantôt *censorius*, censeur, à cause qu'il exerça la censure avec une grande réputation de vertu & de sévérité : Horace l'appelle *intonsus*, parce que les anciens Romains ne se faisoient couper ni les cheveux, ni la barbe avant l'an de Rome 454, comme il paroît par les médailles consulaires qui précedent ce temps-là.

De ses deux femmes, Licinie & Salonie, il eut deux fils qui firent les branches des Liciniens & des Saloniens. Caton d'Utique étoit de la seconde branche, & l'arriere-petit-fils de Caton le censeur. Ce censeur n'avoit qu'un petit héritage dans le pays des Sabins; mais dans ce temps-là, dit Valere Maxime, chacun se hâtoit d'augmenter le bien de sa patrie & non pas le sien, & on aimoit mieux être pauvre dans un empire riche, que d'être riche dans un empire pauvre.

Il harangua très-souvent, & il inséra dans son histoire Romaine quelques-unes de ses harangues. Cette histoire, son ouvrage sur l'art militaire, & celui qu'il fit sur la rhétorique ne nous sont point parvenus, mais ses livres d'agriculture se sont conservés. Au reste, il fut tout ensemble & grand orateur & profond jurisconsulte, deux qualités qui ne vont guere de compagnie. Cicéron dit de ce grand homme, *l. III, de oratore : Nihil in hâc civitate, temporibus illis sciri discive potuit, quod ille non tum investigarit, & scierit, tum etiam conscripserit.* On se formeroit de lui une fausse idée si l'on prétendoit que l'austérité seule se faisoit sentir dans ses harangues & dans ses conversations; il savoit y mêler les agrémens & le badinage, mais il étoit bien aise que l'on parlât souvent dans les entretiens ordinaires du mérite des hommes illustres.

Il fut accusé plusieurs fois en justice, & se défendit toujours avec une extrême force. « Comme il travailloit bien les autres, dit » Plutarque, s'il donnoit la moindre prise » du monde sur lui, il étoit incontinent » mis en justice par ses malveuillans, de » maniere qu'il fut accusé 44 fois, à la » derniere desquelles il étoit âgé d'environ » quatre-vingt ans; & ce fut là où il dit » une parole qui depuis a été bien re- » cueillie » : *qu'il étoit mal aisé de rendre compte de sa vie devant des hommes d'un autre siecle que de celui auquel on avoit vécu.* Cependant il fut toujours absous, comme Pline nous l'apprend, *liv. VII, ch. xxvij. Itaque fit proprium Catonis quater & quadragies causam dixisse, nec quemquam sæpius postulatum, & semper absolutum.*

Il vécut 85 ans, & conserva jusqu'à la fin de sa vie une grande force de corps & d'esprit. Son tempérament robuste fit qu'il eut besoin de femme dans sa vieillesse; & parce que son concubinage avec une jeune fille ne put demeurer caché autant qu'il vouloit, il se remaria & épousa la fille de Salonius, qui avoit autrefois été son greffier; il faut lire cette anecdote dans Plutarque. Il fut bon mari & bon pere, & aussi exact à entretenir la discipline dans sa maison, qu'à réformer les désordres de la ville.

« Pendant qu'il étoit préteur en Sar- » daigne, dit Plutarque (je me sers tou- » jours de la version d'Amyot), au lieu » que les autres préteurs avant lui met- » toient le pays en grands frais, à les fournir » de pavillons, de lits, de robes & autres » meubles, & chargeoient les habitans » d'une grande suite de serviteurs, & grand » nombre de leurs amis qu'ils traînoient » toujours quant & eux, & d'une grosse » dépense qu'ils faisoient ordinairement en » banquets & festoyemens; lui au con- » traire y fit un changement de superfluité » excessive en simplicité incroyable : car » il ne leur fit pas coûter pour lui un tout » seul denier, pour ce qu'il alloit faisant » sa visitation par les villes à pied, sans » monture quelconque, & le suivoit seu- » lement un officier de la chose publique, » qui lui portoit une robe & un vase à offrir » du vin aux dieux ès sacrifices. »

L'inscription de la statue que le peuple Romain lui érigea après sa censure, rendoit un témoignage bien glorieux à sa vertu réformatrice; l'inscription étoit telle: *A l'honneur de Marcus Cato censeur, qui par bonnes mœurs, saintes ordonnances & sages réglemens, redressa la discipline de la république Romaine, qui commençoit déjà à décliner & à se détruire.* On sait bien cependant qu'insensible aux louanges & aux érections de statues, il répondit un jour à quelques-uns qui s'émerveilloient de ce qu'on dressoit ainsi des images à plusieurs petits & inconnus personnages, & à lui non: J'aime mieux, dit-il, qu'on demande pourquoi l'on n'a point dressé de statues à Caton, que pourquoi on lui en a dressé. Mais le lecteur aimera mieux lire cette belle réponse dans le Latin d'Ammien Marcellin: *Censorius Cato...... interrogatus quamobrem inter multos nobiles statuam non haberet: malo, inquit, ambigere bonos quamobrem id non meruerim, quam quod est gravius, cur impetraverim necessitate.* Amm. Marcell. *lib. XI, cap. vj.* Enfin, le lecteur trouvera l'éloge complet de Caton dans le meilleur des historiens Latins, Tite-Live, *liv. XXXIX, ch. lx & lxj.* Sa vie a été donnée par Plutarque, & son article dans Bayle est extrêmement curieux. Je reviens à *Tusculum.*

Cette ville est encore célebre par les palais que plusieurs grands de Rome y éleverent à l'envi, mais sur-tout parce que Cicéron avoit dans son voisinage sa principale maison de plaisance. C'est dans cette aimable solitude que l'orateur de Rome oublioit ses triomphes & sa dignité. Tantôt il y assembloit une troupe d'amis choisis pour lire avec eux les écrits les plus rares & les plus intéressans; tantôt il sondoit seul les secrets de la philosophie, & travailloit à enrichir son pays des lumieres des sages de la Grece. Rousseau le dit en de très-beaux vers:

C'est-là que ce Romain, dont l'éloquente voix
D'un joug presque certain sauva la république,
Fortifioit son cœur dans l'étude des loix
Ou du Licée, ou de Portique;
Libre des soins publics qui le faisoient rêver,
Sa main du consulat laissoit flotter les rênes,
Et courant à Tuscule, *il alloit cultiver*
Les fruits de l'école d'Athenes.

Tusculum fut ruiné par l'empereur Henri; c'est sur ses ruines que l'on a bâti le bourg de Frascati à une lieue de l'ancien *Tuscule* dans la campagne de Rome; & c'est sur les ruines de la maison de plaisance de Cicéron qu'on a élevé l'abbaye de Grotta-Ferrata. *Voyez* FRASCATI & GROTTA-FERRATA. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

TUSIN L'ORDRE DE, (*Hist. des ordres.*) ordre d'Allemagne, dont l'abbé Justiniani attribue la fondation aux archiducs d'Autriche vers l'an 1562; il dit que ces chevaliers faisoient vœu de chasteté & d'obéissance au saint siége & à leur souverain. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que cet ordre n'a pas fait grande figure; car non-seulement on ignore son origine & celle de son nom, mais même si un tel ordre a jamais existé. (*D. J.*)

TUSSILAGE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) il n'y a dans le systême de Tournefort qu'une seule espece de ce genre de plante, *tussilago vulgaris, I. R. H. 487*, en Anglois, *the common coolts-foot.* Sa racine est longue, menue, blanchâtre, tendre, rampante; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pied, creuses en dedans, cotonnées, rougeâtres, revêtues de petites feuilles sans queue, pointues, placées alternativement; elles soutiennent chacune en leur sommet une fleur, belle, ronde, radiée, jaune, ressemblante à celle de l'aster, avec cinq étamines capillaires & très-courtes, à sommets cylindriques; à quoi succedent plusieurs semences oblongues, applaties, garnies chacune d'une aigrette. Après les fleurs naissent les feuilles, & ces feuilles sont grandes, larges, anguleuses, & presque rondes.

Celle plante croît aux lieux humides, comme aux bords des rivieres, des ruisseaux, des fontaines, des fossés, dans les terres grasses & un peu aquatiques. Elle fleurit au commencement de mars, & sa fleur ne dure pas long-temps; elle trace, & multiplie beaucoup dans les jardins. (*D. J.*)

TUSSILAGE, *ou* PAS D'ANE, (*Mat. méd.*) ce sont principalement les fleurs de *tussilage*

qui sont d'usage en médecine; on se sert pourtant aussi quelquefois de ses feuilles, de ses racines, & de ses diverses parties, tant intérieurement qu'extérieurement.

Ces remedes tiennent un rang distingué parmi les béchiques ou pectoraux; on les prescrit en infusion ou en décoction à la dose de trois ou quatre pincées pour chaque pinte de liqueur, soit seules, soit mêlées à d'autres remedes pectoraux. *Voyez* PECTORAL.

Cette tisane soit simple, soit composée, est un remede populaire contre le rhume.

On trouve dans les boutiques un sirop de *tussilage* simple, un sirop composé, auquel cette plante donne son nom, & une conserve faite avec les fleurs. On retire aussi de ses fleurs une eau distillée qui ne participe certainement point de leur qualité adoucissante; car elles doivent cette qualité à une substance mucilagineuse, qui n'est rien moins que volatile. Le sirop de *tussilage* simple se prépare avec l'infusion ou la décoction des fleurs non mondées de leurs pédicules. Il possede toute la qualité adoucissante du *tussilage*, que le sucre augmente encore plutôt qu'il ne l'affoiblit; on doit avoir précisément la même idée de la conserve. Le sirop de *tussilage* composé se prépare de la maniere suivante, selon Lémeri, (*Pharmac. univers.*) prenez racine de *tussilage* demi-livre, feuilles & fleurs de la même plante quatre poignées, capillaire de Montpellier deux poignées, reglisse une once; faites cuire dans huit livres d'eau commune jusqu'à la dissipation du tiers; clarifiez la colature avec cinq livres de beau sucre, & cuisez en consistance de sirop selon l'art; toutes les matieres employées dans ce sirop sont douées de vertus fort analogues, par conséquent le sirop de *tussilage* composé a les mêmes propriétés que le sirop de *tussilage* simple.

La racine de *tussilage* entre d'ailleurs dans le sirop de velar, les fleurs dans le sirop de grande consoude, dans celui de rossolis, & dans la décoction pectorale de la pharmacopée de Paris; les fleurs & les racines dans les trochisques noirs de la même pharmacopée, &c.

Quant à l'usage extérieur de cette plante, on applique quelquefois ses feuilles pilées en forme de cataplasme sur les tumeurs inflammatoires, pour les relâcher & en diminuer la douleur. (*b*)

TUTANUS, s. m. (*Mytholog.*) Varron met *Tutanus* au rang des dieux tutélaires; mais il ne paroît pas que cette divinité ait fait fortune. (*D. J.*)

TUTELA, s. f. (*Antiq. Rom.*) on a découvert à Bordeaux les restes d'un ancien temple avec une inscription à la déesse *Tutela*, que l'on croit avoir été la patrone de cette ville, plus particuliérement des négocians qui commerçoient sur les rivieres. Ce temple qu'on nomme aujourd'hui *les piliers de Tutela*, étoit un pérystile oblong, dont huit colonnes soutenoient chaque face, & six les deux extrêmités: chacune de ces deux colonnes étoit si haute, qu'elle s'élevoit au dessus des plus hauts édifices de la ville. Louis XIV, fit abattre les voûtes de ce temple que le temps avoit déjà fort endommagées, pour former l'esplanade qui est devant le château-Trompette. (*D. J.*)

TUTÉLAIRE, adj. (*Gram. & Littér.*) du Latin *tutela*, protection, défense, sûreté, est celui qui a pris quelque personne ou quelque bien en sa sauve-garde ou protection. *Voyez* GARDIEN & PROTECTION.

Les anciens tant Grecs que Romains, pensoient avoir des divinités *tutélaires* pour les empires, les villes, les familles. A Troie c'étoit le palladium; à Athenes, Minerve; à Rome, les boucliers sacrés de Numa, & dans chaque famille ses dieux lares ou pénates. *Voyez* LARES & PÉNATES.

C'est une opinion ancienne dans le christianisme & fondée sur l'écriture, qu'il y a des anges *tutélaires* des royaumes, des villes, & même des personnes. Les catholiques croient que chaque fidele a, depuis le moment de sa naissance, un de ces anges *tutélaires* attaché à sa personne pour le défendre des tentations, le préserver des périls, & l'exciter à l'observation de la loi, & cette créance est un des motifs du culte religieux qu'ils rendent aux anges. *Voyez* ANGE, DÉMON, GÉNIE, GARDIEN.

Le P. Antoine Macédo, jésuite Portugais de Coimbre, a publié un grand ouvrage *in-folio* sur tous les saints *tutélaires*

de

de tous les royaumes, provinces, & grandes villes du monde chrétien, intitulé: *divi tutelares orbis christiani*, & imprimé à Lisbonne en 1687. *Voyez* PATRON, SAINT, *&c.*

TUTELE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) *tutela*, du Latin *tueri*, est la puissance que quelqu'un a sur la personne & les biens d'un pupille mineur ou autre, qui par rapport à la foiblesse de son âge, ou à quelque autre infirmité ou empêchement, comme le furieux & le prodigue, n'est pas en état de veiller par lui-même à la conservation de ses droits.

La *tutelle* des impuberes, & singuliérement celle des pupilles orphelins, dérive du droit naturel, qui veut que l'on pourvoie à la conservation de la personne & des biens de ceux qui ne sont pas en état de défendre leurs droits; la *tutelle* des mineurs puberes, & celle des autres personnes qui ont quelquefois besoin de tuteur, dérive du droit civil.

L'institution des tuteurs est fort ancienne, puisque nous voyons dans Tite-Live, qu'Ancus Marcius, l'un des premiers rois de Rome, voulut que Tarquin l'ancien fût tuteur de ses enfans; il est à présumer que cette *tutelle* fut déférée par testament, & conséquemment que la *tutelle* testamentaire est la plus ancienne de toutes.

Elle fut en effet autorisée par la loi des 12 tables, *pater familias uti legassit super pecuniâ* tutelâve *rei suæ ita jus esto;* ce qui fait croire que la *tutelle* testamentaire se pratiquoit chez les Grecs; la loi des 12 tables ayant été formée par les décemvirs de ce qu'ils trouverent de meilleur dans les loix de ces peuples.

Le tuteur est donné à la personne & biens du pupille, ou autre personne soumise à la *tutelle*, à la différence du curateur, qui n'est que pour les biens; c'est pourquoi il importe beaucoup que le tuteur soit de bonnes mœurs, afin qu'il éleve son pupille dans les sentimens d'honneur & de vertu.

La *tutelle* étant une charge publique, on contraint celui qu'elle regarde naturellement, de l'accepter.

On oblige aussi le pupille ou mineur d'avoir un tuteur, au lieu que dans les pays de droit écrit, on ne force point les mineurs puberes de prendre de curateur.

Le mineur peut seul, & sans l'autorité & le consentement de son tuteur, faire sa condition meilleure; mais il ne peut s'obliger seul, il faut que ce soit son tuteur qui le fasse pour lui.

On distingue en droit trois sortes de *tutelle;* la testamentaire, la légitime, & la dative; la premiere est celle qui est de force par le testament du pere ou de la mere; la *tutelle* légitime, celle qui est déférée par la loi au plus proche parent, ou à son défaut, au plus proche voisin; la dative, celle qui est donnée par le juge, après avoir pris l'avis des parens.

Les *tutelles* testamentaire & légitime ont encore lieu dans quelques pays; mais elles ont besoin d'être confirmées par le juge; c'est pourquoi l'on dit communément qu'en France toutes les *tutelles* sont datives.

Le pere & la mere sont cependant tuteurs naturels de leurs enfans, & peuvent gérer sans être nommés par le juge.

On peut nommer un ou plusieurs tuteurs à une même personne, lui donner des tuteurs honoraires, & des tuteurs onéraires, donner au tuteur un conseil sans l'avis duquel il ne puisse rien faire, exiger du tuteur caution, s'il n'est pas solvable.

La fonction de tuteur étant un office public & civil, on ne peut pas y nommer une femme, à moins que ce ne soit la mere ou l'aïeule; on présume que dans ces personnes la tendresse supplée ce qui pourroit leur manquer d'ailleurs; mais on ne peut pas les contraindre d'accepter la *tutelle.*

Tout tuteur nommé ou confirmé par le juge, doit prêter serment de bien administrer avant de s'immiscer dans l'administration.

Celui que l'on veut nommer tuteur, peut se faire décharger de la *tutelle* s'il a quelque excuse légitime; ces causes sont le grand nombre d'enfans; il en falloit trois à Rome, quatre en Italie, & cinq dans les provinces; l'âge de 70 ans; la grande pauvreté; l'exercice de quelque magistrature, même municipale; un procès avec

le mineur ; le défaut de ſavoir lire & écrire ; l'inimitié capitale ; une infirmité ordinaire ; l'abſence pour le ſervice public ; la profeſſion des armes ou des arts libéraux.

Il y a des excuſes qui ne ſont que pour un temps, comme la charge de deux *tutelles*, la minorité de 25 ans, la recette des deniers publics, une maladie actuelle.

Son premier ſoin doit être de veiller à l'éducation du pupille ou mineur.

Il doit auſſi adminiſtrer fidellement & diligemment les biens, & pour cet effet commencer par faire faire inventaire, faire vendre les meubles, placer les deniers oiſifs, & faute de le faire dans un délai compétent, il en doit les intérêts, & même les intérêts des intérêts ; il doit écrire jour par jour ſa recette & ſa dépenſe, & la *tutelle* finie, en rendre compte.

Dans quelques pays, comme en Normandie, les nominateurs du tuteur ſont reſponſables de ſa ſolvabilité ; ailleurs ils n'en ſont point garans, à moins qu'il n'y ait eu du dol de leur part.

En pays de droit écrit la *tutelle* finit à la puberté ; en pays coutumier, à la majorité ſeulement, à moins que le mineur ne ſoit plutôt émancipé.

La *tutelle* finit auſſi par la mort du mineur, & par celle du tuteur, & par la mort civile de l'un ou de l'autre.

Elle finit encore, lorſque le tuteur eſt déchargé de la *tutelle* à cauſe de quelque excuſe légitime qu'il a, ou lorſqu'il eſt deſtitué comme ſuſpect, ſoit pour ſes mauvaiſes mœurs, ſoit pour malverſation.

Pour les différentes ſortes de *tutelles* & de tuteurs, *voyez* les ſubdiviſions ſuivantes.

Voyez auſſi au digeſte les titres *de adminiſtr. & peric. tut.* & au code *de adminiſtr. tut.* & celui *de peric. tut.* & aux inſtit. *de tutelis*, & les autres titres ſuivans, Brillon, au mot *tutelle* ; le *Traité des minorités* de Meſlé. (*A*)

TUTELLE *à l'accroiſſement* ou *augment*. *Voyez* TUTEUR *à l'augment*.

TUTELLE *actionnaire*. *Voyez* TUTEUR *actionnaire*.

TUTELLE *aux actions immobiliaires*. *Voyez* TUTEUR *aux actions immobiliaires*.

TUTELLE *des agnats*, étoit chez les Romains une *tutelle* légitime ou légale, qui étoit déférée au plus proche des parens paternels du mineur, qu'on appelloit *agnati*, agnat ; mais Juſtinien ayant par ſa novelle 118 abrogé le droit d'agnation, la *tutelle* légitime fut depuis ce temps déférée au plus proche parent paternel ou maternel. *Voyez* le *chap. v* de la *novelle 118*, & ci-après *l'article* TUTELLE *légitime*.

TUTELLE *attilienne*. *Voyez* TUTEUR *attilien*.

TUTELLE *à l'augment*. *Voyez* TUTEUR *à l'augment*.

TUTELLE *comptable*. *Voyez* TUTEUR *comptable*.

TUTELLE *conſulaire*. *Voyez* TUTEUR *conſulaire*.

TUTELLE *dative*, ſelon le droit Romain, étoit celle qui au défaut de la teſtamentaire & de la légitime étoit déférée par le magiſtrat en vertu de la loi attilia, pour ceux qui demeuroient dans la ville, & en vertu de la loi julia & titia pour ceux qui demeuroient dans les provinces. *Voyez* TUTEUR *attilien*, & TUTEUR ſuivant la loi *julia* & *titia*.

La même gradation eſt encore obſervée pour les *tutelles* en pays de droit écrit.

Mais dans la France coutumiere, toutes les *tutelles* ſont datives, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes particulieres qui admettent la *tutelle* teſtamentaire.

Cependant ſi le pere ou la mere ont nommé un tuteur par teſtament à leurs enfans, il eſt ordinairement confirmé par le juge, & quand le pere ou la mere qui ſurvit veut bien accepter la *tutelle* de ſes enfans, le juge lui donne ordinairement la préférence. *Voyez* TUTELLE *légitime*, & TUTELLE *teſtamentaire*.

TUTELLE *aux enfans à naître*. *Voyez* TUTEUR *aux enfans à naître*.

TUTELLE *fiduciaire* étoit celle qui après le décès du pere tuteur légitime, qui avoit émancipé ſes enfans impuberes, étoit déférée aux enfans majeurs qui étoient demeurés dans la famille, c'eſt-à-dire, non-émancipés.

Mais cette ſorte de *tutelle* qui avoit encore lieu par le droit des inſtitutes, fut ſupprimée par Juſtinien, lors de la derniere édition de ſon code, par lequel il ordonne

que le droit d'agnation demeureroit entre les freres émancipés.

La *tutelle* des peres n'étoit aussi au commencement que fiduciaire. *Voyez* TUTELLE *des patrons.*

TUTELLE *ad hoc. Voyez* TUTEUR *ad hoc.*

TUTELLE *honoraire. Voyez* TUTEUR *honoraire.*

TUTELLE *pour l'instruction. Voyez* TUTEUR *pour l'instruction.*

TUTELLE *légitime*, signifie en général celle qui est déférée par la loi au plus proche parent du mineur, il y en avoit de quatre sortes chez les Romains, savoir celle des agnats, celle des patrons, celle des peres, *parentum*, & la *tutelle* fiduciaire. *Voyez* TUTELLE *des agnats, des patrons, des peres & fiduciaire.*

Les *tutelles* légitimes des agnats ou parens paternels furent établies par la loi des douze tables, elles furent ensuite réglées par les loix de Justinien que l'on suit encore à cet égard en pays de droit écrit, du moins pour la *tutelle* des peres & meres, à leur défaut au plus proche parent paternel ou maternel.

Quelques coutumes admettent la *tutelle* légitime, telle que celle de Poitou, en faveur de la mere; celle de Bourbonnois l'admet pour la mere, & à son défaut pour l'aïeul ou aïeule paternels & maternels, les paternels néanmoins préférés aux autres; la coutume d'Auvergne y appelle la mere, mais elle lui préfere l'aïeul paternel, & même le frere des mineurs qui est majeur de vingt-cinq ans.

Quoique la loi appelle quelqu'un à la *tutelle*, il doit néanmoins être confirmé par le juge, ainsi qu'il est dit dans la coutume d'Auvergne. *Voyez ci-après* TUTELLE *naturelle.*

TUTELLE *suivant la loi julia*, &c. *Voyez* TUTEUR *suivant la loi julia*, & TUTELLE *dative.*

TUTELLE *mixte* est celle qui dérive du testament du pere, & qui est confirmée par le juge : on l'appelle *mixte*, parce qu'elle est tout à la fois testamentaire & dative. *Voyez* Grégor. *Tolos. tit. de tutelis.*

TUTELLE *naturelle* est celle qui appartient à quelqu'un, *jure naturæ*, comme au pere & à la mere, par une suite de la puissance & autorité qu'ils ont sur leurs enfans; c'est la premiere dans l'ordre des *tutelles* légitimes; il en est parlé dans les coutumes de Bretagne, Tours, Poitou, Loudun. *Voyez* TUTELLE LÉGITIME, PUISSANCE PATERNELLE, GARDE.

TUTELLE *onéraire. Voyez* TUTEUR *onéraire.*

TUTELLE *des patrons* étoit chez les Romains une *tutelle* légitime, établie par une interprétation de la loi des douze tables, qui étoit déférée au patron sur la personne de son affranchi, par la raison qu'il en étoit l'héritier légitime. *Voyez* aux *institutes* le tit. *de legitimâ patron. tut.*

TUTELLE *du pere*, appellée en droit *legitima parentum tutela*, est celle qui, à l'exemple du patron, étoit déférée au pere qui avoit émancipé ses enfans impuberes.

Elle a lieu en vertu d'une constitution de l'empereur Justinien.

Au commencement elle étoit seulement fiduciaire, & n'étoit déférée au pere sur leurs enfans impuberes émancipés, qu'au moyen d'une convention en la formule appellée *fiducia.*

Mais depuis elle fut rendue légitime, c'est-à-dire, de droit, en vertu de la constitution de Justinien, qui ordonna que de quelque maniere que les peres eussent émancipé leurs enfans, ils conserveroient toujours sur leurs personnes & leurs biens, tous les droits légaux, & qu'ainsi ils seroient vraiment tuteurs légitimes. *Voyez instit. de legit. parent. tutelâ.*

TUTELLE *permise* ou *permissive*, *permissiva* : on donnoit quelquefois en droit ce nom à la *tutelle* testamentaire, parce qu'il étoit permis au testateur de nommer le tuteur. *Voyez* Grégor. *tolos.*

TUTELLE *perpétuelle*, c'étoit chez les Romains, celle où étoient autrefois les femmes même puberes & majeures.

Suivant la loi des douze tables, les femmes orphelines non-mariées, demeuroient perpétuellement sous la *tutelle*, soit de leur frere, soit de leur plus proche parent paternel.

La loi attilia ordonna que le préteur & la plus grande partie des tribuns donnassent

des tuteurs aux femmes & aux pupilles qui n'en avoient pas.

Il y avoit néanmoins cette différence entre les tuteurs des pupilles & ceux des femmes puberes, que les premiers avoient la gestion des biens de leurs mineurs, au lieu que les tuteurs des femmes interposoient seulement leur autorité.

Quand la femme se marioit, elle passoit de la main ou puissance de son tuteur, en celle de son mari, ainsi elle étoit dans une *tutelle perpétuelle*.

Mais la loi claudia ôta les *tutelles* légitimes des femmes, & ne soumit à la *tutelle* que celles qui étoient pupilles & impuberes, & à l'égard des femmes mariées les droits du mari furent restraints ; il lui fut défendu d'aliéner la dot, sans le consentement de sa femme, & l'on permit à celle ci de disposer de ses paraphernaux. *Voyez* le *traité des minorités* de Meslé, *ch. iij*. (*A*)

TUTELINA, s. f. (*Mythol.*) divinité Romaine qui veilloit à la conservation des moissons & des fruits de la terre déjà recueillis : on lui avoit érigé des statues, des autels, & un temple qui étoit sur le mont Aventin. (*D. J.*)

TUTEUR, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) *tutor*, *quasi tuitor ac defensor*, est celui qui est chargé de la tutelle de quelqu'un, c'est-à-dire, de veiller à l'administration de sa personne & de ses biens. *Voyez* ci-devant le *mot* TUTELE, & les subdivisions suivantes du *mot* TUTEUR.

TUTEUR *à l'accroissement*. *Voyez* ci après TUTEUR *à l'augment*.

TUTEUR *actionnaire*, en Normandie, est le *tuteur* onéraire qui gere les affaires de la tutelle, à la différence du *tuteur* onéraire qu'on appelle dans cette province *tuteur consulaire*, lequel n'est que pour le conseil. *Voyez l'article* 37 du réglement du parlement de Rouen sur les tutelles.

TUTEUR *aux actions immobiliaires*, est celui que l'on donne à un mineur émancipé, pour stipuler pour lui, tant en jugement que dehors, lorsqu'il s'agit de ses droits immobiliers.

TUTEUR *attilien*, *attilianus tutor*, étoit chez les Romains un *tuteur* datif, qui étoit établi au défaut de *tuteur* testamentaire & légitime, par la disposition du magistrat, en vertu de la loi attilia, pour les personnes demeurantes à Rome, de même qu'on en donnoit à ceux qui demeuroient dans les provinces, en vertu de la loi *julia* & *titia*.

Au commencement les *tuteurs*, en vertu de la loi *attilia*, étoient donnés dans la ville par le préteur appellé *urbanus*, & par la plus grande partie des tribuns du peuple.

Depuis, l'empereur Claude ordonna que les *tuteurs* seroient donnés extraordinairement par les consuls sur information.

Dans la suite, Marc-Antonin établit le préteur pour donner ces *tuteurs*, de maniere qu'il pouvoit les contraindre à gérer, & qu'il exigeoit d'eux qu'ils donnassent caution.

Enfin l'usage introduisit que le préfet de la ville & le préteur appellé *urbanus*, donnerent ces *tuteurs*, chacun dans leur district, savoir le préfet aux personnes qui avoient le titre de *clarissimes*, & le préteur aux autres. *Voyez* aux *instit*. le titre *de attiliano tutore*, &c.

TUTEUR *à l'augment*, *augmento*, on entend par là, non pas un *tuteur* nommé pour veiller à la conservation de l'augment de dot, mais celui qui étoit nommé en particulier pour gérer les biens échus au mineur, depuis la premiere tutelle déférée ; celui qui étoit ainsi nommé n'étoit pas tenu de veiller aux biens échus précédemment ; mais si l'on ne nommoit pas de nouveau *tuteur*, l'ancien étoit obligé de veiller à tout. *Voyez* la loi 9, ff. *de administ. & peric. tut.* §. *8 & 9*.

TUTEUR *comptable* est celui qui touche les deniers du mineur, & qui doit en rendre compte ; tous les *tuteurs* onéraires sont comptables, les *tuteurs* honoraires ne le sont pas, parce qu'ils ne sont que pour le conseil.

TUTEUR *consulaire*, on appelle ainsi en Normandie le *tuteur* honoraire : parce qu'il n'est que pour le conseil. *Voyez l'art.* 37 du réglement du parlement de Normandie sur les *tutelles*.

CO-TUTEUR, est celui qui est *tuteur* conjointement avec un autre.

TUTEUR *datif*. *Voy.* ci-devant TUTELLE *dative*.

Tuteur *aux enfans à naître*, eſt celui qui eſt nommé pour prendre les intérêts d'enfans qui ne ſont pas encore nés, & pour leſquels cependant il y a des droits à conſerver. *Voyez* Tuteur *à la ſubſtitution.*

Tuteur *excuſé* eſt celui qui pour quelque cauſe légitime a obtenu d'être déchargé de la tutelle qu'on vouloit lui déférer. *Voyez* aux *inſtit.* le tit. *de excuſ. tut. vel curat.*

Tuteur *fiduciaire. Voyez* ci-devant Tutelle *fiduciaire.*

Tuteur *ad hoc* eſt celui qui eſt nommé ſpécialement pour une certaine affaire, comme pour entendre un compte, faire un partage, intenter une telle action contre le *tuteur* ordinaire; le pouvoir de ce *tuteur* eſt borné à ce qui fait l'objet de ſa commiſſion, & finit lorſquelle eſt remplie.

Tuteur *honoraire*, eſt celui qui eſt nommé par honneur ſeulement, pour aſſiſter de ſes conſeils le mineur & ſon *tuteur* onéraire. Ces *tuteurs* honoraires ne ſont pas obligés de ſe mêler de l'adminiſtration des biens du mineur, & quand ils ne l'ont pas fait, ils ne ſont pas comptables; cependant ils peuvent auſſi gérer, à moins que cela ne leur ait été défendu expreſſément, & quand ils l'ont fait, ils ſont comptables comme les autres.

Tuteur *pour l'inſtruction*, *notitiæ cauſâ datus*, c'étoit chez les Romains un affranchi que le pere nommoit pour inſtruire les *tuteurs* qui devoient gérer, la geſtion ne lui étant pas déférée à cauſe de ſon peu de bien. Ce *tuteur* étoit néanmoins garant; ſi le mineur ſouffroit quelque préjudice, faute par lui d'avoir inſtruit les *tuteurs* onéraires, ou de les avoir déférés comme ſuſpects. *Voyez* la loi 32, §. 1. *de teſtam. tut.* la loi 14 §. 6. *de ſolut.* & la loi 1. cod. *de peric. tut.* Parmi nous, on ne connoît point ces ſortes de *tuteurs*, il y a ſeulement quelquefois des agens de la tutelle, comme chez les Romains, ce qu'ils appelloient *adjutores tutelæ*, comme qui diroit *aides de tutelle.*

Tuteur *légitime.* Voyez *ci-devant* Tutelle *légitime.*

Tuteur *ſuivant* la loi *julia* & *titia*, étoit chez les Romains celui qui étoit donné en vertu de ces loix, dans les provinces, à ceux qui n'avoient ni *tuteur teſtamentaire*, ni *tuteur* légitime. Le gouverneur étoit d'abord le ſeul qui conférât ces tutelles; dans la ſuite ce droit fut communiqué aux officiers municipaux, au cas que la fortune du pupille fut modique, de maniere néanmoins qu'ils ne ſe faiſoient point ſans l'ordre du gouverneur; que s'il s'agiſſoit de nommer un *tuteur* qui demeurât hors de leur reſſort, ils ne le donnoient pas eux-mêmes, ils nommoient ſeulement au préſident quelques ſujets idoines, entre leſquels il en choiſiſſoit un. Enfin, Juſtinien les diſpenſa d'attendre l'ordre du gouverneur, à condition néanmoins que ſi les facultés du mineur excédoient cinq cens écus, l'évêque de la ville, ou les autres perſonnes publiques ſeroient adjointes aux officiers municipaux pour la nomination du *tuteur*. *Voyez* aux *inſtit.* le tit. *de attiliano tutore*, & ci-devant Tutelle *dative*, & Tuteur *attilien.*

Tuteur *naturel.* Voyez *ci-devant* Tutelle *naturelle.*

Tuteur *né* eſt celui qui eſt de droit *tuteur* naturel, comme les peres & meres le ſont de leurs enfans.

Tuteur *notitiæ cauſâ.* Voyez *ci-devant* Tuteur *pour l'inſtruction.*

Tuteur *onéraire* eſt celui qui eſt véritablement chargé de la geſtion de la tutelle, à la différence du *tuteur* honoraire, lequel ordinairement ne gere point & ne fait que donner ſes conſeils. *Voyez* Tuteur *conſulaire*, & Tuteur *honoraire.*

Tuteur *au poſthume*, eſt celui qui eſt nommé pour veiller aux intérêts d'un enfant conçu, mais qui n'eſt pas encore né & dont le pere eſt mort.

Pro-Tuteur eſt celui qui ſans avoir été nommé *tuteur*, cependant en tient lieu & devient comptable comme s'il étoit véritablement *tuteur*; tel eſt le ſecond mari d'une femme qui étoit tutrice de ſes enfans.

Subrogé-Tuteur: on entend par là celui qui eſt nommé, à l'effet d'aſſiſter à la levée du ſcellé, à l'inventaire & à la vente des meubles; lorſque le conjoint ſurvivant eſt *tuteur* de ſes enfans, on nomme

en ce cas un *ſubrogé-tuteur* pour ſervir de contradicteur vis-à-vis du pere ou de la mere dont les intérêts peuvent être différens de celui des enfans.

Tuteur *à la ſubſtitution*, eſt celui qui eſt nommé pour veiller aux droits d'une ſubſtitution qui n'eſt pas encore ouverte, ou pour veiller aux intérêts de ceux qui ſont appellés au défaut du premier appellé, ou après lui.

Tuteur *ſuſpect* eſt celui qui gere frauduleuſement ou négligemment la tutelle, ou qui eſt de mauvaiſes mœurs. Il doit être deſtitué de la tutelle, *Inſtit. de ſuſpectis tutor.*

Tuteur *teſtamentaire.* Voyez ci devant Tutelle *teſtamentaire.* (*A*)

Tuteur, (*terme de Jardin.*) les jardiniers nomment aſſez bien *tuteur* un gros pilier de bois ou appui qu'ils attachent au tronc d'un arbre pour le ſoutenir, & pour le faire monter plus droit. (*D. J.*)

TUTHIE, ſ. f. (*Mat. médic. des anc.*) *cadmia fornacum ;* Dioſcoride & Pline, ſur-tout le premier, ſe ſont fort étendus ſur la *tuthie*, & s'accordent enſemble à la définir un récrément de métaux qui s'attache aux parois & à la voûte des fourneaux, où l'on fond le métal ; ils regardent l'un & l'autre la cadmie comme un remede aſtringent, propre à déterger les ulceres ſanieux, à les deſſécher & à les cicatriſer. Mais ils différent dans l'énumération des eſpeces de cadmie. Pline dit que la cadmie botryitis rouge, étoit la meilleure de toutes les cadmies. Dioſcoride ne fait aucune mention de cadmie rouge, & nomme une cadmie bleue dont Pline ne dit mot, comme la plus excellente de toutes. Il ſe peut bien néanmoins que la cadmie rouge de Pline, & la bleue de Dioſcoride ſoient une ſeule & même ſubſtance. Les Grecs avoient coutume de nommer tout ce qui étoit bleu du mot cyanizuſa, c'eſt-à-dire, *reſſemblant au cyanus* (bluët des prés) en couleur; ce mot κυανιζαοῦσα, un peu mal écrit, pourroit être celui que Pline ou ſon ſecrétaire aura trouvé dans quelque auteur Grec ou dans Dioſcoride, & φοινισσοῦσα pour κυανιζοῦσα, il a traduit *rouge*, au lieu de *bleu*. Comme nous avons pluſieurs inexactitudes de cette eſpece dans Pline, à l'égard des drogues mentionnées dans les autres naturaliſtes Grecs, il me ſemble qu'il vaut encore mieux concilier ainſi ſon récit de la cadmie, que de ſuppoſer qu'il en connoiſſoit une eſpece particuliere, dont aucun autre écrivain n'a parlé. (*D. J.*)

Tuthie, ſ. f. (*Préparat. métallurg.*) *tuthia vulgaris*, offic. *cadmia fornacum*, *Agricol.* C'eſt une craſſe de la pierre calaminaire fondue avec le cuivre, au lieu que la cadmie des anciens ne venoit que du cuivre ſeulement. Ainſi la *tuthie* des boutiques eſt la pierre calaminaire, qui dans la fuſion du cuivre ſe ſublime à la partie ſupérieure du fourneau, où elle s'attache à des piques de fer, & forme une croûte dure, compacte, que l'on fait tomber en morceaux, ſemblables à des morceaux d'écorces d'arbres, ſonores, polis intérieurement, d'une couleur tirant ſur le jaune, parſemés extérieurement de beaucoup de petits grains, & de couleur de cendre, qui tire un peu vers le bleu.

Cette *tuthie* dont nous nous ſervons, eſt peut-être la même que celle des Arabes ; puiſque Serapion décrit une ſorte de *tuthie* qui ſe fait & qui ſe ramaſſe dans des fourneaux, dans leſquels on jaunit le cuivre. Peut-être auſſi que par le mot de *tuthie* ils entendent la pierre calaminaire elle-même ; tout cela n'eſt pas trop clair dans leurs livres.

On place la *tuthie* parmi les plus excellens remedes ophtalmiques, car elle déterge, & deſſeche ſans mordre. C'eſt pourquoi on la preſcrit heureuſement dans les ulceres de la cornée & des paupieres, dans la demangeaiſon des yeux, dans les ophthalmies invétérées, & pour guérir les yeux larmoyans.

On emploie rarement la *tuthie* ſans être préparée. On la prépare en la mettant au feu, en l'éteignant trois ou quatre fois dans de l'eau roſe, & en la pulvériſant ſur le marbre, ſelon l'art. On en fait une collyre avec de l'eau-roſe ; ce collyre eſt beaucoup meilleur que d'employer cette drogue dans les onguens qu'on nomme *ophthalmiques*. (*D. J.*)

TUTHOA, (*Géogr. anc.*) riviere du Péloponeſe, dans l'Arcadie. Le Ladon, dit Pauſanias, *liv. VIII, chap. xxv*, reçoit

la riviere de *Tuthoa*, auprès d'Hérée sur les confins des Thelphusiens ; & la campagne voisine du confluent des deux rivieres, s'appelle par excellence *la plaine*. (*D. J.*)

TUTIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne citérieure. Ce fut selon Florus, *liv. III*, *cap. xxij*, une des villes que les Romains reprirent, après que Sertorius eut été assassiné, & que Perpenna eut été vaincu, & livré à Pompée. (*D. J.*)

TUCITUM, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie dans le pays des Salmites, selon Ptolomée, *liv. III*, *cap. j*, c'est *l'Aquus Tucitus* de l'itinéraire d'Antonin.

TUTINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Souabe, proche le Danube, & dans le domaine du duché de Wirtemberg. (*D. J.*)

TUTOIEMENT, s. m. (*Belles-Lettres. Poésie.*) façon de parler à quelqu'un, à la seconde personne du singulier. La politesse veut que dans notre langue on fasse comme si la personne à qui l'on adresse la parole étoit double ou multiple, & qu'on lui dise *vous* au lieu de *tu*: c'est une singularité qui répond à celle de dire *nous*, quoiqu'on ne soit qu'un, lorsque celui qui parle est un souverain ou une personne constituée en dignité, & qu'elle fait un acte solemnel de sa volonté ou de son autorité; usage qui, je crois, prit naissance chez les empereurs Romains. Le *nous* est encore réservé aux personnes en dignité ou en fonctions sérieuses: le *vous* est devenu d'un usage commun & indispensable, entre les personnes qui n'étant pas familieres l'une avec l'autre, veulent se traiter décemment.

« Le *tutoiement*, dit M. de Fontenelle » *vie de Pierre Corneille*), ne choque pas » les bonnes mœurs, il ne choque que la » politesse & la vraie galanterie; il faut que » la familiarité qu'on a avec ce qu'on aime, » soit toujours respectueuse; mais aussi il » est quelquefois permis au respect d'être un » peu familier. On se tutoyoit anciennement dans le tragique même, aussi-bien » que dans le comique; & cet usage ne » finit que dans l'Horace de M. Corneille, » où Curiace & Camille le pratiquent encore. Naturellement le comique a dû » pousser cela un peu plus loin, & à cet » égard le *tutoiement* n'expire que dans le » *Menteur*. »

Je ne suis pas tout-à-fait de l'avis de M. de Fontenelle. Le *tutoiement* d'égal à égal, & dans une situation tranquille, est sans doute une familiarité; mais, soit dans le tragique, soit dans le comique, cette familiarité sera toujours décente, non-seulement du frere à la sœur, de l'ami à l'ami, mais encore de l'amant à la maîtresse, lorsque l'innocence, la simplicité, la franchise des mœurs l'autorisera, comme dans le langage des villageois, des peuples agrestes ou sauvages, ou même peu civilisés, & dont les mœurs sont âpres & austeres : Alzire & Zamore se tutoient, & il n'y a rien d'indécent. C'est peut-être la même raison, ou plutôt un sentiment exquis de la vérité des mœurs, qui a engagé Corneille à donner cette nuance de familiarité au langage de Curiace & de Camille.

En général, toutes les fois que la familiarité douce n'aura l'air que de l'innocence & de l'ingénuité, le *tutoiement* sera permis. Il l'est de même dans tous les mouvemens d'une tendresse vive ou d'une passion violente.

OROSMANE A ZAÏRE.

Quel caprice étonnant que je ne conçois pas !
Vous m'aimez ? Eh, pourquoi vous forcez-vous, cruelle,
A déchirer le cœur d'un amant si fidele ?
Je me connoissois mal ; oui, dans mon désespoir,
J'avois cru sur moi-même avoir plus de pouvoir.
Va, mon cœur est bien loin d'un pouvoir si funeste.
Zaïre, que jamais la vengeance céleste,
Ne donne à ton amant enchaîné sous ta loi,
La force d'oublier l'amour qu'il a pour toi !
Qui, moi ? que sur mon trône une autre fût placée !
Non, je n'en eus jamais la fatale pensée :
Pardonne à mon courroux, à mes sens interdits,
Ces dédains affectés, & si bien démentis :
C'est le seul déplaisir que jamais dans ta vie,
Le ciel aura voulu que ta tendresse essaie.
Je t'aimerai toujours... Mais, d'où vient que ton cœur,
En partageant mes feux, différoit mon bonheur?
Parle, étoit-ce un caprice? Est-ce crainte d'un maître,
D'un soudan, qui pour toi veut renoncer à l'être?
Seroit-ce un artifice ? Epargne-toi ce soin ;
L'art n'est pas fait pour toi, tu n'en as pas besoin ;
Qu'il ne souille jamais le saint nœud qui nous lie ;
L'art le plus innocent tient de la perfidie.

Je n'en connus jamais, & mes sens déchirés,
Pleins d'un amour si vrai....

ZAÏRE.

Vous me désespérez.
Vous m'êtes cher, sans doute, & ma tendresse extrême
Est le comble des maux pour ce cœur qui vous aime.

OROSMANE.

O ciel! expliquez-vous. Quoi? Toujours me troubler?

Cet exemple fait voir bien sensiblement par quels mouvemens de l'ame on peut passer avec bienséance du *vous* au *tu*, & du *tu* au *vous*; mais ce qui est naturel & décent dans le caractere d'Orosmane, ne le seroit pas dans celui de Zaïre, parce qu'il n'est que tendre, & qu'il n'est point passionné. Tant que la passion d'Hermione est contrainte, elle dit *vous*, en parlant à Pyrrhus:

Du vieux pere d'Hector la valeur abattue
Aux pieds de sa famille expirante à sa vue;
Tandis que dans son sein votre bras enfoncé
Cherche un reste de sang que l'âge avoit glacé;
Dans des ruisseaux de sang Troye ardente plongée;
De votre propre main Polixene égorgée,
Aux yeux de tous les Grecs indignés contre vous:
Que peut-on refuser à ces généreux coups?

Mais dès que son indignation, son amour & sa douleur éclatent, Hermione s'oublie; le *tutoiement* est placé:

Je ne t'ai point aimé, cruel! Qu'ai-je donc fait?
J'ai dédaigné pour toi les vœux de tous nos princes;
Je t'ai cherché moi-même au fond de tes provinces;
J'y suis encor, malgré tes infidélités,
Et malgré tous mes Grecs, honteux de mes bontés...
Mais, seigneur, s'il le faut, si le ciel en colere
Réserve à d'autres yeux la gloire de vous plaire, &c.

Une singularité remarquable dans l'usage du *tutoiement*, c'est qu'il est moins permis dans le comique que dans le tragique; & la raison en est que le serieux de celui-ci écarte davantage l'idée d'une liberté indécente. Pour que deux amans se tutoient dans une scene comique, il faut qu'ils soient d'une condition où les bienséances ne soient pas connues, ou que leur innocence & leur candeur soit si marquée, qu'elle donne son caractere à leur familiarité.

Une autre bizarrerie de l'usage, est de permettre le *tutoiement*, du moins en poésie, dans l'extrême opposé à la familiarité: c'est ainsi qu'en parlant à Dieu & aux rois on les tutoie, soit à l'imitation des anciens, soit parce que le respect qu'ils impriment est trop au dessus du soupçon, & que le caractere en est trop marqué pour ne pas dispenser d'une vaine formule.

Grand Dieu, tes jugemens sont remplis d'équité.
Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

Les deux caracteres extrêmes du *tutoiement* se font sentir dans ces deux épîtres de M. de Voltaire:

Philis qu'est devenu le temps, &c.
Tu m'appelles à toi, vaste & puissant génie, &c.

Dans l'une, il est l'excès de la familiarité; dans l'autre, l'excès du respect & le langage de l'apothéose. (*)

A propos de l'usage qui, dans notre langue, veut qu'on mette le pluriel à la place du singulier, je demanderai pourquoi, dans un écrit qui est l'ouvrage d'un seul homme, l'auteur, en parlant de lui-même, se croit obligé de dire *nous*? Ce n'est certainement pas pour donner à ce qu'il avance une sorte d'autorité qui ait plus

(*) Le *tutoiement* rend le discours plus serré, plus vif, il a souvent de la noblesse & de la force dans la tragédie; on aime à voir Rodrigue & Chimene l'employer. Remarquez cependant que l'élégant Racine ne se permet guere le *tutoiement*, que quand un pere irrité parle à son fils, ou un maître à son confident; ou quand une amante emportée se plaint à son amant.

Hermione dit: *Je ne t'ai point aimé, cruel, qu'ai-je donc fait!*

Phedre dit: *Ne devois-tu pas lire au fond de ma pensée!*
Eh bien, connois donc Phedre, & toute sa fureur.

Mais jamais Achille, Oreste, Britannicus, *&c.* ne tutoient leurs maîtresses. A plus forte raison, cette maniere de s'exprimer doit-elle être bannie de la comédie qui est la peinture de nos mœurs. Moliere en a fait usage dans le dépit amoureux, mais il s'est ensuite corrigé lui-même. *Voltaire.* (*D. J.*)

de

de volume & de poids ; c'eſt au contraire une formule à laquelle on attache une idée de modeſtie. Mais ſur quoi porte cette idée ? *Nous croyons, nous ne penſons pas, nous avons prouvé*, &c. Eſt-ce dire autre choſe que *je crois, je ne penſe pas, j'ai prouvé ?* Il eſt vraiſemblable que cet uſage s'eſt introduit par des ouvrages de ſociété, où le travail étoit commun & l'opinion collective ; & que dans la ſuite, pour donner à leur ſtyle plus de gravité, quelques écrivains ont ſuivi cet exemple. Mais lorqu'un homme, en ſe nommant, propoſe ſes idées comme venant de lui, la formule du *nous* eſt au moins inutile ; & la preuve que dans l'uſage & dans l'opinion, le perſonnel au ſingulier n'eſt pas un trait de vanité, c'eſt qu'en parlant ou en opinant, jamais orateur, ni ſacré, ni profane, ne s'eſt aviſé de dire *nous*. (*M.* MARMONTEL.)

TUTRICE, ſ. f. (*Gram. Juriſp.*) eſt celle qui a la tutelle de ſes enfans ou petits-enfans ; les femmes en général ne peuvent être *tutrices* à cauſe de la foibleſſe de leur ſexe, on excepte ſeulement la mere, & à ſon défaut l'aïeule, leſquelles peuvent & ont droit d'être *tutrices* de leurs enfans & petits-enfans, par ce que l'on préſume que la tendreſſe maternelle ſupplée ce qui peut leur manquer d'ailleurs. *Voyez* FEMME, TUTELE, TUTEUR. (*A*)

TUTTI, (*Muſiq. Italienne.*) terme Italien employé dans la muſique, & qu'on marque par abréviation d'un *T* ſeulement ; ce terme eſt pour avertir que toutes les parties du grand chœur doivent chanter. *Boiſſard.* (*D. J.*)

TUTUCURIN, TUTOCORIN, TUTUCORY, (*Géog. mod.*) ville de la preſqu'iſle occidentale de l'Inde, ſur la cote de la pêcherie, entre le cap de Comorin, & le paſſage de Ramanor. Elle eſt très-peuplée, & c'eſt le ſeul endroit de la côte où les vaiſſeaux Européens puiſſent aborder, cette rade étant couverte par deux iſles qui en font la ſureté. Les Hollandois y ont une forteresſe, qui leur ſert à faire un grand commerce ſur toute cette côte. *latit.* ſuivant le pere Noel, *8, 52.* (*D. J.*)

TUTULUS, ſ. m. (*Littérat.*) touffe de cheveux élevée au haut de la tête, & lié avec un ruban pourpre ; ce fut une mode de coëffer qui régna pendant quelque temps chez les hommes & les dames Romaines ; elle conſiſta, en ſe perfectionnant, à arranger avec art ſes cheveux ſur la tête en forme de tour ; nous avons des médailles qui nous en donnent la repréſentation. (*D. J.*)

TUYAU, ſ. m. (*Invention de Méchan.*) canal ou conduit qui ſert à faire entrer l'air, le vent, l'eau, & autres choſes liquides dans quelques endroits, ou à les faire ſortir. On fait des *tuyaux* d'étain, de plomb, de laiton, pour monter les orgues ; ces derniers ſont en maniere de caiſſes carrées, les autres ſont ronds.

Les *tuyaux* pour la conduite & décharge des eaux & pour les machines hydrauliques, ſe font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, & de bois. On emploie communément pour ceux-ci du bois de chêne ou d'aulne. Les *tuyaux de fer* ſe fondent dans les fonderies & forges de fer ; leur diametre eſt ſuivant la volonté de celui qui les ordonne, leur épaiſſeur proportionnée à leur diametre, & leur longueur comme de deux pieds & demi à trois pieds ; on les joint les uns aux autres par le moyen de quatre vis & de quatre écrous à chaque bout, en mettant entre deux pour étrancher l'eau, du cuir ou du feutre d'un vieux chapeau.

Les *tuyaux de terre* ſe font par les potiers de terre ; ils s'emboîtent les uns dans les autres, ayant tous un bout plus large que l'autre. Pour les mieux unir & empêcher l'eau de s'échapper, on les couvre de maſtic & de poix avec des étoupes ou de la filaſſe. Ils portent à peu près la même longueur que ceux de fer ; le diametre eſt à diſcrétion, l'épaiſſeur ſuivant le diametre.

Les *tuyaux de bois* ſe percent par des charpentiers-fontainiers, avec de grandes tarieres de fer de différentes groſſeurs & figures qui ſe ſuccedent les unes aux autres ; les premieres ſont pointues & en forme de pique, comme les amorçoirs des charpentiers ; les autres ont une forme de cuiller par le bout, bien acérée & bien tranchante, & augmentent de diametre depuis un pouce juſqu'à ſix pouces & plus ; toutes ſe tour-

nent avec une forte piece de bois femblable aux bois d'une tariere ordinaire ; ces *tuyaux* s'emboîtent les uns dans les autres ; ils fe vendent à la toife.

L'on fait de deux fortes de *tuyaux de plomb*, les uns foudés & les autres fans foudure. Lorfque chaque table de plomb a été fondue de largeur, épaiffeur & longueur convenables à l'ufage qu'on en veut faire, & qu'elles ont été bien débordées, on les arrondit fur des rondins de bois avec des bourfeaux & des maillets plats ; ces rondins font des rouleaux de groffeur & longueur à difcrétion, qui fervent comme d'ame & de noyau aux *tuyaux*, & que l'on en tire lorfque l'ouvrage eft arrondi. Les deux bords bien revenus l'un contre l'autre & fe joignant parfaitement, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-réfine ce qu'on a gratté, on y jette deffus la foudure fondue dans une cuiller, que l'on applatit avec le fer à fouder, & que l'on rape avec la rape, s'il eft néceffaire. Pour les petits *tuyaux* où la foudure ne s'emploie pas fort épaiffe, on la fait fondre avec le fer à fouder à mefure qu'on l'applique ; s'il y a des endroits où l'on ne veut pas que la foudure s'attache, on les blanchit de craie.

Comme il y a des *tuyaux* d'un fi grand diametre & d'une épaiffeur fi confidérable, qu'il feroit difficile de les fouder fans les chauffer en dedans ; les plombiers ont pour cela des polaftres, c'eft-à-dire, des efpeces de poëles carrées, faites de cuivre fort mince, de deux ou trois pieds de long fur quatre ou cinq de large & autant de haut, dont le fond eft en rond. Ces poëles s'empliffent de braife, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, fe coulent dans la cavité du *tuyau*, & s'arrêtent aux endroits que l'on veut chauffer pour les fouder.

Il fe fait auffi des *tuyaux de cuivre* par les fondeurs en fable & en terre ; ils fervent particulierement aux corps des pompes pour l'élévation des eaux, & aux endroits des conduites où il y a des regards, & où l'on pofe des robinets. (*D. J.*)

Tuyau aérique, (*Hift. des invent. modernes.*) plufieurs expériences réitérées on prouvé que de longs *tuyaux aëriques*, conduits à travers les voûtes ou plafonds des prifons, & hors de leurs toits, pour en faire continuellement fortir les mauvaifes vapeurs qui s'exhalent des prifonniers, en empêchent effectivement la putréfaction, qui fans cela ne manqueroit pas d'avoir lieu, & même fouvent de devenir contagieufe. C'eft par cet heureux moyen qu'on a confervé à Londres la vie à quantité de prifonniers François, & que l'on a fauvé de même un grand nombre de prifonniers Anglois en France ; & je ne doute pas que fi cette méthode, facile & peu coûteufe, étoit employée dans toutes les prifons d'Angleterre, on ne confervât la vie à une infinité de prifonniers, & que l'on ne prévînt par là l'infection qu'ils apportent avec eux, lorfqu'ils comparoiffent aux affifes pour y être jugés annuellement, & qui ont fouvent été fatales à leurs juges & aux affiftans ; les habitans mêmes des villes où il y a des prifons, feroient par ce moyen à l'abri de la contagion qui en pourroit provenir.

On a d'ailleurs éprouvé l'utilité de ces *tuyaux* à l'égard des hôpitaux & des maifons de charité, où ils ont fervi à augmenter le nombre des convalefcens & à en accélérer la guérifon, avantage non-feulement confidérable pour les malades, mais encore pour le public, puifque de cette maniere un plus grand nombre de perfonnes peut y être admis, parce que la convalefcence de ceux qui occupent les places y eft plus prompte : c'eft-là, ce me femble, pratiquer efficacement le précepte du Sauveur, qui ordonne d'avoir foin des malades & des prifonniers.

On a encore étendu l'ufage de ces mêmes *tuyaux* jufqu'aux appartemens qui font ordinairement remplis de monde, les falles d'affemblée, les maifons des fpectacles, *&c.* en faifant évaporer par leur moyen, le mauvais air que l'on y refpire, & en y introduifant fans ceffe un air plus pur & plus frais ; le même fuccès s'eft auffi fait fentir dans les fonderies des métaux, dont les exhalaifons font fi nuifibles.

L'ingénieux M. Yeoman eft le premier qui en ait fait l'effai à la chambre des communes, & il a donné à ces *tuyaux* neuf pouces de diametre ; mais il n'en a donné que fix à ceux qu'il a placés au deffus de la prifon du banc du roi dans Weftminfter-Hall : on les fait quelquefois plus larges &

quelqefois plus étroits; mais plus ils ont de largeur, & plus doivent-ils être longs pour faire sortir d'autant plus promptement les exhalaisons corrompues qui s'y élevent.

On a remarqué qu'en tenant au dessus d'un *tyau* placé sur la chambre des communes, l'un des bassins d'une balance, lequel n'avoit que deux pouces de diametre, la force de l'air qui en sortoit le faisoit lever de quatre grains au dessus de son équilibre, lorsqu'il n'y avoit personne dans cette chambre; mais quand il y avoit beaucoup de monde, ce bassin s'élevoit de plus de douze grains au dessus de son équilibre, & toujours davantage à proportion du nombre de gens qui s'y trouvoient. Il paroît par-là combien ces *tuyaux* sont rafraîchissans & salutaires, puisqu'ils ne cessent d'emporter les vapeurs continuelles qui s'exhalent d'un grand nombre de corps différens & resserrés; ces exhalaisons se montant pour chaque homme en Angleterre au poids de 36 onces en vingt-quatre heures, selon l'estimation qu'en a faite le docteur Keil de Northampton.

M. Yeman a fait l'épreuve de ces *tuyaux* dans plusieurs hôpitaux, maisons de correction, prisons, & lieux d'assemblées publiques, & il a trouvé qu'on en a retiré de très-grands soulagemens; c'est pour en rendre témoignage, & pour l'intérêt du public, que je crois devoir transcrire ces divers faits du *Journal encyclopédique, février 1761.* (*D. J.*)

TUYAUX, (*Hydraul.*) les *tuyaux* sont des canaux ou conduites qui peuvent seuls servir aux eaux forcées & les conduire où l'on en a besoin; ils se font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, de bois, & de cuivre.

Les *tuyaux de fer* se fondent dans les fonderies & forges de fer; il y en a à manchons & à brides, ces derniers sont les meilleurs. Leur épaisseur est proportionnée à leur diametre, qui ne passe pas dix-huit pouces ou deux pieds, leur longueur est de trois pieds & demi, ayant à chaque bout des brides avec quatre vis & quatre écrous où l'on met les rondelles de cuir entre deux & du mastic à froid; ces *tuyaux* résistent à des élévation de 150 pieds, & se cassent dans les rues d'une ville à cause du fardeau des voitures.

Les *tuyaux de grès*, *de terre*, ou *de poterie* sont bons pour les eaux à boire; leurs tronçons sont de deux pieds de long qui s'emboîtent par leurs virets avec du mastic chaud & de la filasse à leurs jointures sur l'ourlet; on en fait de six pouces de diametre, & quand ils servent aux eaux jaillissantes on les entoure d'une chemise de chaux & ciment de six à sept pouces d'épaisseur.

Les *tuyaux de bois* se font de chêne, d'orme, & d'aulne, percés avec de grandes tarrieres de différentes grosseurs & figures, qui se succedent les unes aux autres; les premieres tarrieres sont pointues en fer de pique, les autres sont faites en cuiller, augmentant de diametre depuis un pouce jusqu'à six; toutes ces tarrieres se tournent avec une forte piece de bois semblable aux bras des tarrieres ordinaires. Les plus gros *tuyaux de bois* ne passent pas huit pouces de diametre; on les frette de fer par un bout & on les affute par l'autre pour les emboîter, & ces joints sont recouverts de poix ou de mastic à froid; ces sortes de *tuyaux* ne résistent long-temps que dans les pays marécageux.

Les *tuyaux de plomb* sont les plus commodes de tous, pouvant descendre, monter, & se couder sans être endommagés; ils sont ou moulés ou soudés. Les soudés sont des tables de plomb pliées & dont les bords revenant l'un sur l'autre se joignent parfaitement; on les arrondit sur des rondins ou rouleaux de bois de la grosseur & longueur à discrétion qui servent comme d'ame ou de noyaux aux *tuyaux*, & que l'on en tire lorsqu'ils sont bien arrondis. On repand ensuite sur leur joint de la soudure que l'on applatit avec le fer chaud; ces *tuyaux* se font si grands & si gros que l'on veut; les *tuyaux* moulés sont jettés dans un moule de la longueur de deux à trois pieds qui pourroient en avoir douze si l'on vouloit en faire la dépense; on les fait plus épais que les soudés à cause des soufflures; ils sont meilleurs, mais ils coûtent davantage; les moulés ne passent pas ordinairement six pouces de diametre, cependant on en fait de dix-huit pouces, ils s'emboîtent & se

joignent l'un à l'autre par des nœuds de soudure.

Les *tuyaux de cuivre* ou *de chaudronnerie* dont la composition s'appelle *potin*, qui n'est autre que des lavures qui sortent de la fabrique du laiton, auquel on mêle du plomb ou de l'étain pour le rendre plus doux au travail, environ sept livres de plomb pour cent; les ouvriers l'appellent *potin gris* ou *arcot*, il coûte moins que le potin jaune; on y emploie souvent du cuivre rouge qui est le meilleur. Ces *tuyaux* sont des tables de cuivre étamées & bien battues que l'on plie en rond & dont on soude les morceaux emboîtés l'un dans l'autre par des nœuds de soudure plus fine que celle qui sert à joindre le plomb: une crasse verte semblable au verd-de-gris les ronge, si l'on n'a soin de les nettoyer; ils sont d'une longue durée, mais ils coûtent plus que tous les autres.

On dit encore un *tuyau montant & descendant*, qui sont ceux que l'on emploie pour conduire l'eau dans un réservoir & l'en faire descendre pour les jardins, ce qui se pratique dans les machines hydrauliques, ainsi que les *tuyaux* d'aspiration. *Voyez* MACHINE HYDRAULIQUE. (*K*)

TUYAU, (*Hydr.*) *Proportion des tuyaux.* C'est de la proportion des tuyaux avec les réservoirs & les ajutages que dépend la beauté des eaux jaillissantes; il convient encore de regler cette proportion, & la grosseur que doivent avoir les tuyaux ou conduites par rapport à la quantité de fontaines qu'on a dessein de construire dans un jardin.

Plus les conduites sont grosses, & plus les jets d'eau s'elevent, une autre maxime certaine est que les circonférences des cercles sont entr'elles en même raison que les quarrées de leurs diametres: ces regles servent infiniment dans toutes les formules hydrauliques.

Cette proportion dépend de la hauteur des réservoirs & de la sortie des ajutages, afin que la colonne d'eau puisse mieux surmonter la colonne d'air qui lui résiste avec tant de violence; le trop de frottement dans les conduites menues par rapport aux gros ajutages, & aux bords des petits ajutages par rapport aux grosses conduites, a fait tenter des expériences sur lesquelles on a établi les deux formules suivantes.

Premiere formule: connoître le diametre d'une conduite proportionnnée à la hauteur du réservoir & à la sortie de l'ajutage, pour que le jet monte à la hauteur qu'il doit avoir. L'expérience que l'on a faite, qu'un jet venant d'un réservoir de 52 pieds de haut demandoit une conduite de 3 pouces de diametre & un ajutage de 6 lignes, a servi de regle à cette formule.

On veut savoir quel diametre aura la conduite d'un jet venant d'un réservoir de 20 pieds de haut, & dont l'ajutage aura 12 lignes de diametre. Cherchez 1° une moyenne proportionnelle entre le nombre 52, hauteur du réservoir donné par l'expérience, & le nombre 20 hauteur du réservoir dont on cherche le diametre de la conduite, vous trouverez par le calcul 32 environ; mettez 52 au premier terme de la regle, 32 au second en négligeant le reste de la racine, puis prenez le quarré des 3 pouces de la conduite de l'expérience qui est 9 que vous mettrez au troisieme terme, & la regle faite, il viendra au quatrieme terme $5\frac{28}{32}$, qui font $5\frac{1}{2}$ environ, ce qui s'écrit ainsi $52, 32 :: 9, 5\frac{1}{2}$.

2°. Les ajutages étant connus l'un de 6 lignes venant de 52 pieds de haut, l'autre de 12 lignes, venant de 20 pieds de haut, on prendra leurs carrés, qui feront 36 & 144, que vous mettrez aux deux premiers termes de la seconde regle, & au troisieme $5\frac{1}{2}$ trouvé dans la premiere regle, écrivez $36, 144 :: 5\frac{1}{2}, x$; multipliez $5\frac{1}{2}$ par 144, vous aurez pour produit 792, qui, divisé par 36, vous donnera au quotient 22 pouces carrés dont vous tirerez la racine, & par la plus grande approximation vous aurez 34, en négligeant un reste de 71, & vous direz, le plus grand carré contenu dans 34 est 25, dont la racine est 5; ainsi vous aurez 5 pouces pour le diamettre de la conduite du jet proposé de 12 lignes d'ajutage venant d'un réservoir de 20 pieds de haut.

Seconde formule. Quand on veut tirer plusieurs jets d'un même réservoir, il n'est pas nécessaire de faire autant de conduites que de jets; une ou deux suffiront, pourvu qu'elles soient assez grosses pour fournir à

toutes les branches de ces jets, de maniere qu'ils jouent tous ensemble à leur hauteur, sans faire baisser les autres.

Plusieurs branches ou *tuyaux* étant déterminés pour leur diametre, trouver celui de la maîtresse conduite où ils doivent être soudés, en sorte qu'il passe la même quantité d'eau dans les uns que dans les autres.

Si quatre conduites de 3 pouces de diametre sont nécessaires pour distribuer l'eau aux fontaines d'un jardin, sans être obligé de tirer du réservoir quatre *tuyaux* séparés, on réunira l'eau qui doit passer dans les quatre en une principale conduite, & on ne fera que souder dessus des branches ou fourches vis-à-vis des bassins qui doivent être fournis; il s'agit de savoir quel diametre on donnera à cette maitresse conduite.

Supposé que vous ayez quatre fourches de 3 pouces chacune, carrez les diametres qui font 9 pouces en superficie, ajoutez la somme des quatre superficies, qui font 36, il faut en extraire la racine carrée qui est 6, ce sera le diamettre de la maîtresse conduite sur laquelle seront soudées les quatre fourches de 3 pouces chacune, & il passera autant d'eau dans la grosse que dans les quatre autres. On peut encore diminuer la grosse conduite proportionnellement après chaque fourche, ce qui épargnera la dépense.

Si on avoit à fournir un rang de jets, que l'on appelle *grilles d'eau*, on laisseroit la grosse conduite dans toute sa longueur sans la diminuer, afin que les jets montent à la même hauteur : on ne cherche dans ces sortes de fontaines qu'à former de gros bouillons peu élevés. (*A*)

Tuyau *de cheminée*, (*Architect.*) c'est le conduit par où passe la fumée depuis le dessus du manteau d'une cheminée, jusque hors du comble. On appelle *tuyau* apparent, le *tuyau* qui est pris hors du mur, & dont la saillie paroit de son épaisseur dans une piece d'appartement; *tuyau* dans œuvre, le *tuyau* qui est dans le corps d'un mur; *tuyau* adossé, un *tuyau* qui est doublé sur un autre, comme on le pratiquoit anciennement; & *tuyau* dévoyé, un *tuyau* qui est détourné de son à-plomb, & à côté d'un autre.

Les *tuyaux* de cheminée se font de plâtre pur, de brique ou de pierre de taille. Lorsqu'ils sont joints contre les murs, on y pratique des tranchées, & on y met des fantons de fer de pied en pied, & des équerres de fer, pour lier les *tuyaux* ensemble. *Daviler.*

Tuyau, se dit aussi, *dans l'écriture*, de la partie inférieure de la plume faite en forme de tube.

Il en est de trois sortes, les gros, les moyens & les petits.

Les gros ne sont pas ordinairement bons, les petits sont les meilleurs, mais leur forme irréguliere, jointe à leur petitesse, les font manier avec peine, de là la nécessité de se servir des moyens plus maniables, & plus propres à répondre à l'action des doigts sur eux.

Tuyau, (*Jardinage.*) c'est ainsi que l'on nomme la tige d'une plante légumineuse. Ces *tuyaux* n'ont pas la consistence aussi forte que le tronc des arbres, ce qui fait que la nature leur a donné fort peu de grosseur pour se soutenir, mais les a fortifiées d'espace en espace par des nœuds appellés *genoux*. *Voyez* Genoux.

Tuyau, *terme d'Organiste*, il se dit des canaux dans lesquels entre le vent, qui produit le son & l'harmonie de l'orgue. On les fait la plupart d'étain, telle que sont ceux de la montre, quelques-uns de plomb, comme le nazard, quelques-uns de laiton, comme ceux à anches, & plusieurs de bois, comme ceux du bourdon & des pédales.

Le *tuyau* est composé de quatre parties. La premiere est son porte-vent, fait en forme de cône renversé & tronqué, dont la base est le corps, & l'ouverture du *tuyau* & de la languette; & le sommet est ce qui entre dans le trou du sommier par où le vent du soufflet se communique jusqu'à la languette. La seconde partie est le corps du *tuyau*. La troisieme est la languette, qui est cette partie qui est taillée en biseau ou en talus, qui s'incline du quart d'un angle droit vers le corps du *tuyau*. C'est elle qui coupe & fend le vent, & elle est ainsi

nommée, parce qu'elle sert de langue à la bouche des *tuyaux* pour les faire parler. Elle doit avoir le tiers de la hauteur de la bouche.

La languette qui couvre le concave du demi-cylindre des *tuyaux* à anche s'appelle *échalote*. L'ouverture du *tuyau* qui donne libre entrée au vent, s'appelle la *bouche* ou la *lumiere*. Elle doit avoir le quart de la largeur du *tuyau*, & aux *tuyaux* ouverts la cinquieme partie. Le morceau de bois qui bouche le *tuyau*, s'appelle *tampon*.

On appelle *oreille* de petites lames de plomb qu'on soude aux côtés des *tuyaux* bouchés, afin de les abaisser, ou de les relever, pour ouvrir ou ombrager leur bouche, & pour rendre les sons plus graves, ou plus aigus. On les appelle ainsi, parce qu'il semble qu'elles écoutent si les *tuyaux* sont d'accord.

Il y a des *tuyaux* de quatre sortes; les uns sont ouverts, les autres sont bouchés. Ceux-ci rendent les sons deux fois plus graves, ou plus bas. Les *tuyaux* à anche sont de laiton avec une anche au milieu. Les *tuyaux* à cheminée sont des *tuyaux* bouchés, sur lesquels on applique un petit cylindre dont la circonférence est la quatrieme partie du *tuyau*. La hauteur d'un *tuyau* doit être quadruple de sa largeur ou circonférence.

Quand les *tuyaux* sont longs sans s'élargir en haut, on les appelle *cromornes*, & quand ils s'élargissent, on les nomme *trompettes* ou *clairons*.

On appelle la partie du *tuyau*, *noyau* d'orgue, celle où l'on fait rentrer l'anche avec son échalote, ou bien l'endroit où il change de grosseur, comme il arrive au cromorne.

Les plus grands *tuyaux* parlent plus aisément & avec moins de vent que les petits, parce que leurs bouches sont plus basses & plus étroites, & les trous de leurs pieds, beaucoup moindres à proportion. *Traité de l'orgue*. (*D. J.*)

Tuyau, (*Plombier.*) canal ou conduit qui sert à faire entrer dans quelqu'endroit ou à en faire sortir l'air, le vent, l'eau, & autres choses liquides.

Il y a des *tuyaux* d'étain, de plomb, de bois pour monter les orgues.

Les *tuyaux* qui servent pour la conduite & pour la décharge des eaux se font de fer, de plomb, de terre, ou de bois.

Les *tuyaux* de plomb sont de deux sortes, il y en a de soudés, & d'autres sans soudure. On ne parle ici que des *tuyaux* soudés, parce que on a expliqué ailleurs la fabrique des *tuyaux* de plomb sans soudure. *Voyez* Plombier.

On prend une table de plomb de largeur, épaisseur & longueur convenable aux *tuyaux* qu'on veut faire, & après l'avoir bien débordée, on l'arrondit sur un rondin de bois, avec des bourseaux & des maillets plats. Quand les deux bords sont approchés l'un contre l'autre & bien joints, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-résine la partie qu'on a grattée, on y jette par dessus la soudure fondue, & l'applatit ensuite avec le fer à souder.

Pour les petits *tuyaux* où la soudure ne s'emploie pas fort épaisse, on la fait fondre avec le fer à souder, à mesure qu'on l'applique.

Comme il y a des *tuyaux* qui ont tant de diametre & d'épaisseur, qu'il ne seroit pas facile de les souder, sans les échauffer en dedans, les plombiers ont pour cela des polastres, qu'on emplit de braise, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, on les insinue dans la cavité du *tuyau* aux endroits qu'on veut chauffer pour les souder.

Tuyau, (*Soierie.*) ce sont des roseaux pour les étoffes unies, & de petits canaux de buis pour les étoffes façonnées. C'est là dessus qu'on met la dorure ou soie à employer dans l'étoffe.

Tuyau *de mer*, (*Conchyliolog.*) genre de coquille univalve dont voici les caracteres. Elle est de figure oblongue, terminée en pointe, & creuse en dedans comme une corne. On nomme en Latin cette coquille *tubulus marinus*, *carndlis marinus*, parce qu'elle ressemble à un tuyau. On l'appelle encore *dentale*, à cause de sa prétendue ressemblance à la dent d'un chien, & *antale*, par rapport à la courbure en forme de croissant qu'a quel-

quefois cette coquille ; cependant pour plus de convenance, nous réſerverons ces deux noms au coquillage.

Dans la famille générale des *tuyaux de mer*, on y met quatre claſſes ; 1°. les *tuyaux* rayés ; 2°. les *tuyaux* polis ; 3°. les *tuyaux* droits ; 4°. les *tuyaux* ſemblables à une corne peu courbée ; 5°. les *tuyaux* petits, polis ſur la ſurface, & faits en croiſſant : quelques auteurs nomment ces derniers *antales*.

Nous ne connoiſſons qu'une ſeule eſpece de *tuyaux* rayés ; mais comme cette eſpece varie beaucoup en groſſeur & en couleur, on l'a multipliée en pluſieurs eſpeces, qui ne ſont que des variétés. D'ailleurs cette eſpece de *tuyau* prend une forme différente dans les cabinets des curieux, ce qui qui vient du poli qu'on lui donne, lequel en élevant ces raies & ces cannelures, fait paroître cette coquille totalement différente de ce qu'elle eſt naturellement.

Nous ne connoiſſons auſſi qu'une ſeule eſpece de *tuyaux* droits, quoique variés par différens accidens.

Mais il y a pluſieurs eſpeces de *tuyaux* ou de dentales courbés ; on diſtingue dans ce nombre, 1°. le *tuyau* cornu, il prend exactement la forme d'une corne modérément courbée ; 2°. le *tuyau* fait en forme de racine ; 3°. le *tuyau* qui a la figure d'une racine de biſtorte ; 4°. le *tuyau* en forme de rave ; 5°. le *tuyau* appellé communément *dent de chien* ; 6°. le *tuyau* nommé *dent d'éléphant* ; 7°. le *tuyau* courbé de couleur blanchâtre ; 8°. le *tuyau* courbé verdâtre ; 9°. le purpurin ; 10°. le noirâtre.

On ne connoît que deux eſpeces de *tuyaux* de la claſſe de ceux qu'on appelle *antales* ; ſavoir, 1°. l'antale blanc, & 2°. l'antale jaune : l'antale eſt plus petit que le dentale, & ſes cannelures ſont moins profondes ; les plus eſtimés viennent des Indes orientales.

L'arroſoir ou le pinceau de mer eſt de tous les *tuyaux* le plus diſtingué : on doit le regarder comme ayant un caractere ſpécifique, non pas ſeulement à cauſe de ſa forme toute droite, mais par la ſingularité de ſa tête percée en arroſoir. C'eſt cette eſpece de *tuyau* que quelques auteurs appellent *phallus*.

Il ne faut pas confondre les *tuyaux* de mer avec les vermiſſeaux de mer, qui ſont ſi intimément joints enſemble, qu'ils ne paroiſſent qu'une maſſe confuſe. *V.* VERMISSEAUX *de mer*.

Il me reſte à parler de l'animal habitant de la coquille, que je nommerai *dentale* & *antale*, pour plus grande commodité.

Ces animaux ſont toujours ſolitaires, & on ne les voit jamais adhérens & collés les uns contre les autres. Ils peuvent faire ſortir de leur étui une partie de leur corps qui ne tient à rien, & même ſortir entiérement eux-mêmes, ainſi ils ont certainement un mouvement progreſſif. Le vermiſſeau ſolitaire eſt de même. Ceux qui ſont en maſſe toujours adhérens & collés enſemble, ou attachés à quelque corps étranger, ne ſortent jamais de la place, où le haſard qui a porté leur frai les fait naître, à moins qu'on ne les détache. Ces animaux font ſortir de leur *tuyau* une partie ſupérieure, & enſuite ils la retirent d'environ 5 à 6 lignes.

Le *tuyau de mer*, nommé le *pinceau*, l'*arroſoir*, le *phallus*, a la tête garnie d'une fraiſe & d'un gland percé de petits trous remplis d'une infinité de filets, qui reſſemblent aſſez aux poils d'un pinceau. Si-tôt que ce poiſſon eſt hors de l'eau, tous les filets tombent ; & vous voyez alors un *tuyau* blanc, mince & creux, qui va en diminuant juſqu'à l'autre extrêmité, formant quelques replis d'eſpace en eſpace. Comme il eſt percé dans le gros bout d'une infinité de trous, il peut fort bien s'appeller *l'arroſoir*, mieux du moins que *le brandon d'amour*, qui eſt d'ailleurs un terme impropre & obſcene.

Aucuns teſtacés ne ſe détachent plus facilement de leur coquille, quand ils le veulent, que ces animaux qui y ſont flottans : cela eſt ſi vrai, qu'en introduiſant un ſtilet par un des bouts des tubulaires, on les fait ſortir par l'autre. Peut-être que dans cette opération le ligament qui les retient eſt ſi fragile qu'on n'y apperçoit aucune rupture. Leur forme tortueuſe fait aſſez ſoupçonner qu'ils ſont libres entiérement

dans leur étui, & qu'à l'exemple de la teigne, ils forment leur fourreau indépendant de leurs corps.

La plus grande partie du corps du dentale est couverte d'une teinte blanche, au travers de laquelle percent plusieurs petits vaisseaux inteſtinaux d'un jaune foncé. Lorsque ce testacée est caché dans son étui, il se ramasse du côté de la tête ; mais lorsqu'il s'alonge, cette masse se développe : alors il se forme un bouton pyramidal qui se trouve enveloppé d'un capuchon ; à l'extrêmité du bouton est une très-petite ouverture par où le dentale prend la nourriture.

Comme le dentale reste presque toujours ensablé dans une attitude verticale ou perpendiculaire, il s'alonge de côté & d'autre jusqu'à la surface du terrein, sans que les flots de la mer puissent l'ébranler.

Lorsqu'il est à sec sur la greve, & qu'il craint de succomber à ses efforts, il fait sortir de la pointe tronquée de sa coquille (j'entends de celle opposée à la tête) une espece de filament ou jambe, dont l'étendue n'a que 5 à 6 lignes, & qui va un peu en serpentant, souvent en forme d'une petite poire. Il enfonce cette jambe dans le terrein, ce qui affermit sa coquille : il la termine dans une plaque ronde, dont les rebords présentent le calice d'une fleur à 5 pans. Cette partie, qui peut avoir un demi-pouce, & par laquelle il est à croire que passent les alimens, est très-blanche, & ne paroît en dehors dans toute son étendue, qu'autant que la tête ne jouit pas de toute sa liberté.

Le dentale n'a point d'opercule, & pour se soustraire à ce qui pourroit extérieurement le blesser, il s'avance si avant dans un étui, qu'il n'est guere possible de le pouvoir atteindre.

L'antale qu'on ne trouve que rarement dans la plupart des ports de mer, est présumé avoir la même construction & les mêmes habitudes ; l'analogie l'enseigne ainsi : on a déjà dit qu'il étoit moins gros que le dentale ; & c'est la seule différence qu'on y peut trouver. *Voyez* Aldrovand, Jonston, *mémoire de l'académie des Sciences*, & sur-tout la *conchyliologie* de M. Dargenville. (*D. J.*)

TUYAUX D'ORGUE, *voyez* ORGUE DE MER.

TUYAU CHAMBRÉ *ou* CLOISONNÉ, (*Hist. nat.*) *tubulus concameratus, polythalamium ; orthoceratites*, c'est une coquille de forme conique, dont l'intérieur est séparé par des cloisons comme la corne d'ammon. Cette coquille ne se trouve que pétrifiée. *Voyez l'article* ORTHOCERATITE.

§ TUYAUX CAPILLAIRES, (*Physique.*) La loi de l'abaissement du mercure dans les *tuyaux capillaires* n'est pas si générale qu'on l'a cru jusqu'à présent. En voici une exception qui mérite d'être connue.

Ayez un *tuyau* de verre d'environ un quart de ligne de diametre, & de trente-six pouces de longueur : soudez à l'une de ses extrêmités un gros tube long de deux ou trois pouces, & fermé hermétiquement par le bout opposé : soudez-le de maniere qu'il communique intérieurement avec ce tube capillaire, & courbez-le en demi-cercle vers le point de sa jonction. A l'autre extrêmité du *tuyau* capillaire, soudez une bouteille ouverte, communicante & recourbée comme celle qu'on voit au bas des barometres. Le tube ainsi préparé, vous le chargerez de mercure, selon la méthode que nous avons donnée aux articles BAROMETRE, THERMOMETRE, c'est-à-dire, qu'après avoir versé du mercure dans la bouteille inférieure, vous coucherez le tube sur un brasier, vous y ferez bien bouillir le mercure, vous releverez ensuite le tube par le haut avec un fil de fer, & vous ferez monter le mercure dans la bouteille supérieure ; vous recommencerez cette opération six fois, huit fois, *&c.* jusqu'à ce que le mercure vous paroisse parfaitement privé d'humidité, & le tube parfaitement rempli ; alors vous coucherez le tube sur le brasier pour la derniere fois, vous y ferez bouillir le mercure jusqu'à ce ce que la boule se trouve à peu près à moitié vuide ; vous releverez le tube aussi-tôt & vous le tiendrez dans une situation verticale. La bouteille supérieure étant courbée vers le bas, il y restera du mercure, tandis que l'autre partie de cette liqueur descendra à la hauteur d'environ 28 pouces.

Quand le tube sera refroidi, vous l'approcherez

cherez d'une lampe posée à la hauteur de 30 pouces, & tenant toujours le tube verticalement, vous dirigerez avec un chalumeau la flamme de la lampe sur la partie du *tuyau* capillaire qui est un pouce ou deux au dessus de la colonne de mercure. Quand la chaleur aura amolli le verre, vous prendrez la partie supérieure du *tuyau* avec la main & vous la séparerez du reste du *tuyau*.

Alors vous aurez deux pieces, dont l'une sera un barometre capillaire, & l'autre une espece de siphon, composé d'une branche capillaire & d'une grosse branche : ce siphon sera vuide d'air, & fermé hermétiquement par les deux bouts.

Dans le barometre capillaire, le mercure se tiendra deux ou trois lignes plus haut que dans les gros barometres ; il en sera de même du mercure contenu dans le siphon, il se tiendra deux ou trois lignes plus haut dans la branche capillaire que dans la grosse branche.

Cette expérience ne réussit que quand le mercure a beaucoup bouilli dans le tube & qu'il y est parfaitement desséché. Pour peu que le mercure soit humide, il revient à la loi générale, qui est de se tenir plus bas dans la branche capillaire que dans la grosse branche. On garde dans le cabinet de l'académie royale de Metz trois de ces siphons, dont les différences sont remarquables.

Dans le premier, le mercure a bouilli fortement & à plusieurs reprises, & cette ébullition a sali la surface intérieure du verre ; le mercure y est terminé par une surface un peu concave, & il s'y tient constamment deux lignes plus haut dans la branche capillaire que dans la grosse branche : on y remarque encore que de la surface du mercure il s'éleve une quantité prodigieuse de molécules insensibles qui traversent le vuide, & vont s'attacher à la surface opposée du verre : ces molécules s'étendent sur le verre, & en couvrent la surface au bout de quelques heures.

Dans le second siphon, le mercure a moins bouilli que dans le premier, & la surface intérieure du verre y est moins salie. Le mercure se tient au même niveau dans les deux branches, sa surface y est plane : l'exhalaison s'y fait à peu près comme dans le premier.

Dans le troisieme siphon, le mercure a été employé humide, il n'y a bouilli qu'autant qu'il étoit nécessaire pour en faire sortir l'air. Le verre n'y est presque point sali. Le mercure y est terminé par une surface convexe, & il se tient quatre lignes plus bas dans la branche capillaire que dans la grosse branche : l'exhalaison du mercure y paroît moins abondante que dans les deux autres, & les vapeurs du mercure se distribuent sur le verre en petits globules séparés.

La comparaison de ces trois siphons ne permet pas de douter que l'abaissement du mercure dans la branche capillaire du troisieme siphon ne soit l'effet de l'humidité & de l'air qui en est inséparable, & que l'élévation du mercure dans la branche capillaire du premier siphon ne vienne de la siccité du mercure & des molécules de ce même mercure qui se sont insinuées dans les petites cavités de la surface du verre par la force de l'ébullition : voici comme on pourroit expliquer la chose.

Dans le troisieme siphon, le mercure est humide ; une partie de cette humidité passe dans le vuide, s'y dilate, & forme une atmosphere élastique : cette atmosphere humide, appuyée sur le verre, résiste à l'ascension du mercure, & comme elle est plus appuyée dans la branche capillaire que dans la grosse branche, elle tient nécessairement le mercure plus bas dans la premiere que dans la seconde.

Dans le second siphon, il n'y a plus, ou presque plus d'humidité, & par conséquent rien qui s'oppose à l'ascension du mercure ; ainsi le mercure doit monter au même niveau dans les deux branches de ce siphon.

Dans le premier siphon, non-seulement rien ne s'oppose à l'ascension du mercure, il y a même une cause qui l'attire en haut ; ce sont les vapeurs du mercure que la force de l'ébullition a fait pénétrer dans les petites cavités de la surface du verre. Ces molécules adhérentes au verre attirent le mercure de la même maniere, & par la même raison que l'eau attire l'eau, que l'huile attire l'huile, *&c.* c'est une surface

couverte de mercure qui attire le mercure, & qui en attire plus les colonnes voisines que les colonnes éloignées; ainsi le mercure contenu dans le premier siphon doit s'élever vers les bords & s'abaisser vers le milieu, & par la même raison, il doit se tenir plus haut dans la branche capillaire que dans la grosse branche. (*D. Casbois, membre de la société royale des sciences & des arts de la ville de Metz, & principal du college de la même ville.*)

TUYERE, s. f. (*Métallurgie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les fonderies, une espece de tuyau de cuivre, de fer fondu ou de tôle, dans lequel on ajuste le bec des soufflets qui doivent faire aller le feu dans les fourneaux où l'on traite les mines & les métaux. La *tuyere* se place à la partie postérieure du fourneau dans un trou carré pratiqué pour la recevoir; on lui donne toujours un peu d'inclinaison de haut en bas, afin qu'elle dirige le vent des soufflets sur la mine en fusion; cette disposition est une chose essentielle pour que la fusion se fasse convenablement. Lorsqu'on se sert de deux soufflets à la fois, il faut aussi que la *tuyere* soit double.

TWEDE, la, (*Géogr. mod.*) riviere qui sépare l'Angleterre de l'Ecosse. Elle se jette dans la mer auprès de Berwick, sur les frontieres d'Ecosse. (*D. J.*)

TWENTE, (*Géogr. mod.*) canton des Pays-Bas, dans la province d'Ovérissel, sur les confins de la Westphalie. Oldensel en est le chef lieu. (*D. J.*)

TWBSDALE, (*Géogr. mod.*) province de l'Ecosse méridionale, qui prend son nom de la riviere de Twede qui la traverse. Elle a environ 28 milles de longueur sur 18 de largeur. Ses montagnes sont couvertes de pâturages, où l'on nourrit de nombreux troupeaux; ses rivieres & ses lacs abondent en poisson. Peebles est la capitale. (*D. J.*)

TUXIUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, & la capitale des Samnites, selon Plutarque, *parall. p.* 315. Il dit que Fabius Fabricianus, en pillant cette ville, en enleva la Vénus victorieuse qui y étoit adorée, & la fit porter à Rome. (*D. J.*)

TUY, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne dans la Galice, sur une montagne, au pied de laquelle coule le Minho, vis-à-vis & tout proche de Valence, à 24 lieues au midi de Compostel, & à 100 au nord-ouest de Madrid. Elle a titre de *cité*, avec un évêché suffragant de Compostel, & son évêque jouit de quatre mille ducats de revenu. Comme c'est une place frontiere, on y tient toujours bonne garnison. Son territoire est très-agréable & très-fertile, outre que l'air y est tempéré. *Long.* 8, 55; *latit.* 41, 54. (*D. J.*)

T Y

TYAHILLAUD, *cri de chasse*, d'usage lorsque le cerf commence à dresser par les faites, & que le veneur en est certain; c'est ainsi qu'il crie jusqu'à ce que les chiens soient arrivés à lui, & c'est ainsi que crient les piqueurs lorsqu'ils voient ce cerf.

TYAN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté d'Armagh, sur les frontieres du comté de Tyrone & Monaghan. (*D. J.*)

TYANE, (*Géogr. anc.*) *Tyana*, ville de la Cappadoce, dans la préfecture tyanitide, selon Ptolomée, *l. V, c. vj.* Strabon, *l. XII, p.* 537, en fait la seule ville de cette préfecture. Pline, *l. VI, c. iij*, & Arrien, *I. Peripl.* connoissent aussi cette ville. Ce dernier dit qu'on la nommoit *Thyana* pour *Thoana*, nom qui lui avoit été donné par Thoas, roi de Chersonnèse taurique.

Cette ville est principalement connue pour avoir donné la naissance à Appollonius, surnommé, par cette raison, de *Tyane*, l'un des hommes du monde dont on a dit des choses les plus étranges; & en effet, il mena une vie fort extraordinaire. Il naquit vers le commencement du premier siecle, & dès l'âge de seize ans il se montra un observateur rigide de la regle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, ne portant point de souliers, laissant croître ses cheveux, & ne s'habillant que de toile. Il fit élection de domi-

cile dans un temple d'Esculape, où bien des malades alloient lui demander leur guérison. Il passa cinq ans sans parler, & ensuite, après avoir donné une partie de son bien à un frere ainé & à des parens pauvres, il se mit à voyager presque dans toutes les parties du monde, condamnant dans sa route le luxe & les plaisirs, & recommandant les œuvres de charité.

Il avoit coutume de dire qu'il étoit convenable de bien parler de tous les dieux quels qu'ils fussent, & il répétoit cette maxime principalement à Athenes, où plusieurs autels étoient dédiés à des dieux mêmes inconnus. S'étant présenté à Eleusis pour être initié dans les mysteres, l'Hyérophante le refusa d'abord, sous prétexte qu'il étoit magicien, & qu'il se vantoit de connoître les pensées des hommes. Vaincu néanmoins par le mécontentement général que son refus excitoit, il offrit de l'initier. Je le ferai, lui répondit Apollonius, mais ce sera par un autre que vous : ce qui arriva, selon Philostrate, au bout de quatre ans. Il mourut fort âgé, sans qu'on ait pu savoir ni où, ni de quelle maniere.

Sa vie a été amplement décrite par Philostrate ; l'édition que Morel en a donnée est recherchée ; Vigenere en a fait une traduction Françoise. Quoique cette vie contienne mille choses fabuleuses, on ne peut nier qu'Apollonius n'ait reçu de très-grands honneurs, & que sa réputation n'ait duré autant que le paganisme. Titus eut grande envie de s'entretenir avec ce philosophe ; car ayant pris Jérusalem l'an de Rome 823, & la 70^e^. année de l'ere chrétienne, il passa en Grece, & donna rendez-vous dans Argos à Apollonius de *Tyane*. Ses compatriotes lui bâtirent un temple après sa mort. Antonin Caracalla lui rendit le même honneur. Enfin Aurélien résolu de saccager *Tyane*, ne le fit pas, à cause qu'Apollonius lui apparut, & lui défendit de causer le moindre dommage à sa patrie. L'empereur non content d'obéir à cet ordre d'Apollonius, dit Vopiscus, lui voua une image, un temple & des statues. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TYANITIDE, (*Géog. anc.*) *Tyanitis*, préfecture d'Asie, dans la Cappadoce. Strabon, *l. XII*, *pag.* 537, qui la place au pied du mont Taurus, près des portes ciliciennes, dit qu'on la nommoit aussi *Eusebia ad Taurum*, qu'elle étoit fertile, & consistoit en plaines pour la plus grande partie. Tyane étoit sa capitale. (*D. J.*)

TYBI, s. m. (*Calend. Egypt.*) nom du cinquieme mois de l'année Egyptienne ; il commence le 27 décembre du calendrier julien. (*D. J.*)

TYCHO, SYSTÊME DE, (*Astron.*) c'est une supposition particuliere sur la disposition & le mouvement des corps célestes, qui tient un milieu entre le systême de Copernic & celui de Ptolomée.

L'inventeur de ce systême est Ticho Brahé, seigneur Danois, dont nous parlerons ci-après à l'*article* URANIBOURG.

Dans ce systême, ainsi que dans celui de Ptolomée, la terre est supposée au centre & fixe, le soleil & la lune tournent autour de la terre, chacun dans leur orbite ; mais les cinq autres planetes sont supposées tourner autour du soleil. Par ce moyen, les trois orbites des planettes supérieures renferment celles de la terre, au lieu qu'il n'en est pas de même des deux inférieures dont les distances au soleil sont moindres que celle du soleil à la terre. Ce systême suppose les cieux fluides & composés de trois différentes spheres ; la premiere est mobile, & fait sa révolution en vingt-quatre heures ; la seconde est la sphere des planetes ; la troisieme est le firmament ou la région des étoiles fixes. *Voyez* la disposition des corps célestes dans cette hypothese à la *figure 45 de la planche de l'astronomie.*

Quelques astronomes modernes n'osant pas supposer de mouvement à la terre, trouvant d'ailleurs que le systême de Ptolomée ne s'accorde point avec les phénomenes, & ne pouvant pas goûter cependant la supposition de Ticho des deux centres, ont imaginé un systême qui tient en partie du systême de Ptolomée, & en partie de celui de *Ticho*, non-seulement ils ont imaginé que le soleil & la lune se mouvoient autour de la terre, mais encore Saturne, Jupiter & Mars, en leur faisant parcourir

à la vérité des épicycles. Quand aux planetes inférieures, ils les ont toujours supposées tourner autour du soleil, à cause que leurs phases & leurs phénomenes ne permettent point du tout de les rapporter à la terre ; mais on voit assez que cette correction au systême de *Ticho* suppose toujours deux centres ; & dès qu'on en admet deux, peu importe de faire tourner toutes les planettes autour du soleil, ou deux seulement ; cette supposition des deux centres est une des principales difficultés qu'on puisse faire contre le systême de *Ticho*, rien n'étant plus contraire à l'harmonie générale qu'on observe dans les corps célestes, à la loi de Kepler. *Voyez* SYSTÊME, SOLEIL, LUNE, PLANETE, *&c.* *Chambers.* (*D. J.*)

TYCOKSIN, (*Géogr. mod.*) ville de Pologne, dans la Poldalquie, sur la riviere de Narew, avec un château fortifié & environné de marais. *Longitude.* 41, 24 ; *latitude* 52, 47. (*D. J.*)

TYDÉE, LE TOMBEAU DE, (*Géogr. anc. & Littér.*) ce tombeau étoit dans la Béotie, entre Thebes & Chalcis. Près du tombeau de Mélanippus, dit Pausanias, *l. IX, c. xviij*, on voit trois grosses pierres. Ceux qui croient connoître les antiquités du pays, disent que c'est le lieu de la sépulture de *Tydée*, qui fut inhumé dans ce lieu par Méon, & ils se fondent sur un vers de l'iliade d'Homere, qui dit que ce guerrier trouva sa sépulture dans les campagnes de Thebes. *Tydée* fut tué de la main de Mélanippus, quand les Argiens assiégeoient la ville de Thebes. (*D. J.*)

TIKIRAT, s. m. (*Calend. des Maures.*) nom que les Maures donnoient au deuxieme mois de l'année. Il commençoit le 28 septembre de l'année julienne.

TYLANGIUM, (*Géogr. anc.*) ville de Péloponese, dans la Tryphilie, selon Polybe, *l. IV*, qui dans le même endroit appelle cette ville Στυλαγγιῶν, *Stylangium*, qui est, selon les apparences, la véritable orthographe. (*D. J.*)

TYLEHURST, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, en Berckshire, où naquit en 1627 (Guillaume) *Lloyd*, très-savant écrivain, qui de degré en degré devint évêque de S. Asaph, ensuite de Lichtfield & Coventry en 1692, & finalement de Worcester en 1699. C'est en occupant ce siege qu'il est mort en 1717, dans la 91e. année de son âge. C'étoit un grand critique des auteurs Grecs & Latins, mais plus encore de nos livres sacrés. Profondément versé dans l'histoire & dans la chronologie, il a trouvé peu de maîtres à ces deux égards. Les matériaux qu'il avoit recueillis sur toutes sortes de sujets, avec un discernement délicat, remplissoient plusieurs volumes, où tout étoit disposé avec tant de méthode, qu'il en auroit peu coûté d'en faire des livres intéressans.

Il seroit trop long de donner ici le catalogue des ouvrages, c'est assez de dire que la plupart roulent sur des matieres théologiques qu'il a traité d'ordinaire en sermons peu connus des étrangers. Son essai sur les soixante-douze semaines de Daniel, est un livre très-curieux, quoiqu'il ne mérite pas, ce me semble, l'éloge qu'en a fait M. Marshal, en disant qu'il lui paroît infiniment meilleur qu'aucun autre qu'on ait jamais donné ; c'est pourquoi je me flatte qu'on sera bien aise de trouver ici les observations du chevalier Newton sur l'ouvrage de l'évêque de Worcester.

« J'ai lu, dit ce grand homme, l'écrit » que milord, évêque de Worcester, a » envoyé au docteur Prideaux, & je l'ai » trouvé plein d'excellentes remarques sur » l'ancienne année ; mais il ne prouve » pas qu'aucune nation ancienne se soit » servie de l'année de douze mois & » de trois cent soixante jours, sans la cor» riger de temps en temps sur le cours » des astres, pour faire correspondre les » mois au cours de la lune, & l'année à » celui du soleil, & pour régler le retour » des saisons & le temps des fruits de la » terre.

» Les premiers peuples, avant qu'ils se » servissent de cycles artificiels, régloient » leurs calculs du temps par le cours du » soleil & de la lune, *Genes. c. xiv.* & » pour savoir quels jours de chaque mois » de l'année ils devoient célébrer leurs » fêtes, & à quelle divinité, ils avoient

» besoin d'un calendrier ; & il étoit le plus » naturel de donner dans ce calendrier » trente jours à chaque mois lunaire, & » douze mois lunaires à l'année solaire, » parce que ce sont là les nombres ronds » qui approchent le plus du cours du soleil » & de la lune. C'est ce qui fit que les » anciens comptoient que les années luni-» solaires étoient de douze mois, ou de » 360 jours, & qu'ils diviserent l'éclipti-» que en douze signes, & en 360 parties » égales, qui correspondoient aux douze » mois & aux 360 jours qu'ils croyoient » que le soleil employoit à faire son tour » dans le ciel.

» Mais je ne trouve point, que par rap-» port aux affaires civiles, aucuns peuples » aient suivi ce calendrier luni-solaire ; » lorsqu'ils trouvoient qu'il différoit du » cours du soleil & de la lune, ils le corri-» geoient de temps en temps, retranchant » un jour ou deux du mois toutes les fois » qu'ils le trouvoient plus long que le temps » de la révolution de la lune, & ajoutant » un mois à l'année aussi souvent qu'ils » s'appercevoient que douze mois n'attei-» gnoient pas le temps du retour des quatre » saisons & des fruits de la terre. Ainsi la » correction du calendrier luni-solaire étoit » l'affaire des prêtres. C'est à cette réforme » du calendrier primitif, & pour le mettre » de plus en plus d'accord avec les révolu-» tions du soleil & de la lune, & n'être » pas obligés d'y revenir si souvent, que » tous les différens cycles d'année inventés » depuis, doivent leur origine.

» Après qu'ils eurent remarqué que » douze mois lunaires ne suffisoient pas » pour atteindre le point du retour du soleil » & des saisons, ils ajouterent un mois à » chaque seconde année, & formerent leur » triétéride, nommée plus proprement » *diétéride*. Et quand ils trouverent le cycle » biennal trop long, & qu'il avoit besoin » de correction une fois en huit ans, ils » retrancherent un mois intercalaire une » fois tous les huit ans, & formerent » l'octoétéride dont la moitié étoit leur » tétraétéride. Ces cycles étoient aussi an-» ciens chez les Grecs que le temps de » Cadmus, de Minos, d'Hercule idéen, » & du grand Bacchus ou Osiris, ce qui » semble indiquer qu'ils avoient été appor-» tés en Grece par les colonies des Egyp-» tiens & des Phéniciens, & par l'armée » de Bacchus.

» Dans la suite, quelques Grecs chan-» gerent la maniere de placer les mois in-» tercalaires, ayant découvert à la longue, » que l'octoétéride n'atteignoit pas le point » du retour des saisons, & ne répondoit » pas exactement au cours du soleil & de » la lune, mais qu'elle avoit besoin d'être » corrigée de temps en temps sur le cours » du soleil, pour conserver la régularité » des saisons.

» Méton inventa le cycle de dix-neuf » ans, dans lequel on ajoutoit sept mois » en dix-neuf ans, & c'est ce cycle qui » est encore en usage. A l'égard de la lon-» gueur des mois, quelques-uns des Grecs » les faisoient alternativement de 29 & de » 30 jours, & par le moyen de ce cycle » ils étoient en état de compter exacte-» ment, sans avoir besoin de le corriger » qu'une seule fois dans l'espace d'un an ou » deux.

» Les Chaldéens réduisoient l'année luni-» solaire à un cycle de douze ans ; ainsi ils » semblent avoir ajouté un mois à la fin de » chaque troisieme année, & avoir à la » fin de chaque révolution de douze ans, » corrigé leur cycle sur le cours du soleil » & de la lune ; car tous les cycles d'an-» née servoient à régler l'intercalation des » mois.

» L'année luni-solaire étant d'une lon-» gueur incertaine, & par cette raison peu » propre aux usages astronomiques, les » Egyptiens, lorsqu'ils s'appliquerent à » observer les étoiles par rapport à la na-» vigation, mesurerent la juste longueur » de l'année solaire par le lever héliaque » & le coucher des étoiles, & abandon-» nant l'année du calendrier, ils adopte-» rent l'année solaire, qu'ils firent de 365 » jours. Cette année fut reçue des astrono-» mes de Babylone, par les mages de Perse, » & par les Grecs dans leur ere de Philippe ; » & elle devint l'année des Romains après » la correction de Jules-César, qui ajouta » un jour intercalaire tous les quatre ans. » Enfin le pape Grégoire XIII y a fait une » nouvelle correction.

» Mais les habitans de l'Arabie heureuse, » se servant de l'ancienne année de douze » mois lunaires, sans la corriger sur le » cours du soleil, ont transmis aux nations » mahométanes, une année proprement » lunaire, en réglant leurs mois sur le » cours de la lune.

» Vous voyez donc que toutes les nations » ont tâché de régler leur année sur le cours » du soleil & de la lune, ou de l'un des » deux; par conséquent on ne peut admettre » sans bonne preuve, qu'il y ait eu quel- » que peuple qui se soit servi d'une année » de 360 jours, sans égard au cours d'au- » cun de ces deux luminaires. Simplicius » dit dans son commentaire sur le premier » livre d'Aristote intitulé, *Physica Acroasis*, » *apud Theodorum Gazam, de mensibus :* nous » mettons le commencement de l'année ou » au solstice d'été, comme le peuple de » l'Attique; ou à l'équinoxe de l'automne, » comme les habitans de l'Asie; ou au » solstice d'hiver, comme les Romains; » ou à l'équinoxe du printemps, comme » les Arabes & ceux qui habitent du côté » de Damas; & nous mettons le commen- » cement du mois ou à la pleine lune, ou » à la nouvelle lune. Il nous dit que l'an- » cienne année des Romains, des Grecs, » des Asiatiques, des Syriens & des Arabes » étoit luni-solaire, & s'accordoit avec le » cours du soleil & de la lune.

» C'est ainsi que l'année que les Israélites » apporterent d'Egypte étoit luni-solaire, » & commençoit en automne. Moïse en » mit le commencement au printemps, » & le premier mois fut nommé *abid*, parce » que le bled se formoit en épi dans ce mois » là. Diodore de Sicile nous dit aussi » qu'Uranus, ancien roi d'Egypte & de » Libye, se servoit de l'année luni-solaire. » De même encore l'année que les Samari- » tains apporterent des provinces de l'em- » pire Assyrien, & les Juifs de Babylone, » étoit luni-solaire, & commençoit au » printemps. Les Chaldéens étoient un » peuple Arabe, & les années Arabiques » étoient luni-solaires. Scaliger & d'autres » nous apprennent que l'année ancienne, » en usage en Perse, aux Indes, à la Chine » & dans les isles voisines, étoit l'année » luni-solaire. L'essence de cette espece » d'année, est d'être composée de mois » lunaires, & de périodes solaires.

» Gémius nous dit que tous les anciens » Grecs, suivant l'autorité de leurs loix, » & les décisions de leurs oracles, faisoient » accorder leur année avec le cours du » soleil, & leurs mois & les jours du mois » avec le cours de la lune; afin que les » mêmes sacrifices tombassent toujours dans » les mêmes saisons de l'année, & sur les » mêmes jours du mois lunaire; & qu'ils » prétendoient que cela étoit agréable aux » dieux, & conforme aux institutions & » aux coutumes de leur pays.

» Cicéron assure que les Siciliens & les » autres Grecs retranchent quelquefois un » jour ou deux du mois (c'est-à-dire, au » mois du calendrier de 30 jours), & » quelquefois l'alongent d'un jour ou deux, » pour faire correspondre leurs jours & leurs » mois avec le cours du soleil & de la lune. » Censorin dit que les anciens peuples d'Italie » avoient tous leurs différentes années, » mais toutes corrigées sur l'année naturelle, » par l'intercalation de leurs mois qui se » faisoit différemment.

» Par ce moyen, les anciennes fêtes & » les solemnités des peuples de la Grece, » de la Sicile & de l'Italie, qui se célé- » broient à de certains jours de certains » mois (telles que les jeux olympiques & » pythiques, les bacchanales, les céréa- » les, *&c.*), tomboient toujours dans la » même saison de l'année; & l'année » d'Hésiode commençoit dans l'été après » le lever des Pléïades, & son mois lénæon » étoit un mois d'hiver, à en juger par la » maniere dont il le représente. De la même » façon, les mois des Asiatiques tomboient » aussi dans les mêmes saisons; car Galien » dit: *Quod tempus Romæ est septembris*, » *Pergami apud nos Hyperheretæus, Athenis* » *vero mysteria, ea namque erant Boëdro-* » *mione.* La même chose avoit lieu par » rapport aux jours & aux mois des Juifs.

» Le sanhédrin publioit les nouvelles » lunes, dès que la nouvelle lune paroif- » soit; & lorsque le bled se trouvoit assez » mûr pour en offrir les premiers fruits » au milieu du 13^e^ mois, ils ajoutoient ce » mois à la vieille année, & commençoient » à la nouvelle au 14^e^. mois. C'étoit par

» quelque arrangement pareil que les mois » des années des Chaldéens, tomboient » aussi toujours dans les mêmes saisons ; » car comme la diétéride, la tétraétéride » & l'octoétéride des Grecs tiroient leur » origine de l'intercalation des mois, la » dodécaétéride des Babyloniens venoit du » même principe ; & le but de ces inter- » calations étoit d'ajuster l'année au cours » du soleil, & d'empêcher les mois de » s'éloigner de leur saison propre.

» Suidas nous dit que 120 sares font » 2220 ans ; selon les Chaldéens, le sare » contenant 222 mois lunaires, qui font » 18 ans & six mois. Dans ce calcul, douze » mois lunaires font l'année des Chaldéens, » & 18 de ces années & six mois (je crois » qu'il parle de mois intercalaires), font le » sare. Athénée, *lib. XIV*, nous dit d'après » Bérose, que les Babyloniens célébroient » annuellement la fête nommée *sacæa*, le » sixieme jour du mois de loüs, c'est-à-dire, » le 16 du mois lunaire appellé *loüs* par » les Macédoniens. Cette fête tomboit donc » toujours dans la même saison de l'année, » de même que le mois Babylonien où elle » se célébroit.

» Lors donc que Cléobule, un des sept » sages, Hippocrate, Hérodote, Aristote, » Plutarque, Manethon, représentent » l'ancienne année des Grecs, des Romains » ou des Egyptiens, comme composée de » douze mois égaux, ou de 360 jours ; » que Cyrus par allusion à ce nombre de » jours, fit couper la riviere de Gyndes » en 360 canaux, & que les Athéniens » ayant égard à ce même mombre de jours, » dresserent 360 statues à Démétrius, tout » cela doit s'entendre de l'année du calen- » drier des anciens, avant qu'elle fût cor- » rigé sur le cours du soleil & de la lune. Et » lorsqu'ils avoient à Athenes quatre φυλας, » désignant les quatre saisons de l'année ; » douze φατρίας καὶ τριττοῦς, selon le nom- » bre des mois ; & chaque φατρία, trente » χενη ; ils corrigeoient de temps en temps » l'année sur le cours des astres, pour » tenir les saisons dans leur ordre naturel.

» Quand Hérodote intercale un mois » de 30 jours tous les deux ans, cela doit » être entendu de la diétéride des anciens » continuée pendant 70 ans, sans correc- » tion sur le cours de la lune. Et quand » Moïse calcule la durée du déluge par des » mois de 30 jours, cela doit s'entendre » de mois vulgaires, non rectifiés sur le » cours de la lune, à cause de la pluie » continuelle qui l'empêchoit de se mon- » trer.

» Quand David établit douze départe- » mens de gardes, un pour chaque mois » de l'année, il n'eut égard qu'aux mois » vulgaires de l'année mosaïque, sans pour- » voir aux mois intercalaires, parce qu'ils » étoient incertains, & qu'ils pouvoient » être remplis par les douze départemens ; » celui qui auroit dû être de service le » premier mois de l'année suivante, en- » troit en fonction dans le mois intercalaire » quand il arrivoit, & le second départe- » ment servoit alors le premier mois de » l'année suivante.

» Quand les Babyloniens disoient, au » rapport de Diodore de Sicile, qu'il y » avoit douze dieux principaux, assignant » à chacun d'eux un mois & un signe dans » le zodiaque, & que le soleil parcouroit » ces douze signes chaque année, & la lune » tous les mois, ils font connoître que » l'année Chaldéenne étoit solaire, qu'elle » étoit composée de douze mois lunaires » égaux, correspondans aux douze signes » & à leurs degrés, & ils parlent des mois » & des jours de l'année du calendrier, » n'étant point corrigée par le cours du » soleil & de la lune ; en faisant corres- » pondre ces mois aux douze signes, ils » les fixerent aux saisons de l'année, au » moyen des corrections inventées pour cet » usage.

» Les Juifs, pendant leur séjour à Baby- » lone, se servirent de cette année dans » leurs contrats & dans leurs affaires civiles, » & ils en rapporterent l'usage avec eux à » leur retour de Babylone à Jérusalem, » ayant toujours depuis donné à leurs mois » les noms Babyloniens, ce qu'ils n'au- » roient pas fait si leurs mois lunaires » n'avoient pas été les mêmes que ceux des » Babyloniens.

» Il est donc évident que l'année luni- » solaire avec son calendrier étoit fort an- » cienne & d'un usage universel ; Noé s'en » étoit servi ; elle avoit passé de lui à sa

» postérité, & avoit donné lieu à la division » du zodiaque en douze signes, & à l'in- » vention de la diétéride, tétraétéride & » des autres anciens cycles, pour éviter » la peine de la corriger tous les mois sur » la lune, & chaque année sur le soleil; » cette année a continué à être en usage » en Egypte, jusqu'à l'établissement de » leur année solaire de 365 jours; en » Chaldée & chez les nations voisines, » jusqu'à l'expédition de Cyrus au de là » du Gyndes, & jusqu'à la prise de Baby- » lone par ce prince; en Grece jusqu'au » temps des sept sages & de l'empire des » Grecs & des Perses; en Italie jusqu'au » regne des Latins & jusqu'à ce qu'enfin » les Arabes en ont formé leurs années » lunaires.

» Je ne trouve point, conclut Newton, » chez les anciens, d'année qui ne fût luni- » solaire, ou solaire, ou lunaire, non » plus que d'autre calendrier que ceux de » ces années-là. Une de 360 jours n'est » aucune de celles là. Le commencement » de cette année auroit parcouru toutes les » saisons dans l'espace de 70 ans. Une ré- » volution si remarquable auroit été mar- » quée dans l'histoire, & ne doit pas être » supposée sans en donner de bonnes preu- » ves ». (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TYLLINUS, s. m. (*Mythol.*) dieu des Bressans en Italie, & dont la figure a été déterrée dans le dernier siecle près de Bresse. Le Rossi qui l'a fait graver dans ses *mémorie brassiane*, dit que la statue de cette divinité fut mise en pieces l'an 840, par Rampat évêque de Bresse, & qu'elle n'avoit pour inscription que le nom du dieu à qui elle étoit consacrée.

Certe statue étoit de fer, la tête couronnée de laurier, appuyant le pied droit sur le crâne d'un mort, & tenant de la main gauche une pique de fer, terminée en haut par une main ouverte, sur laquelle on voyoit entre l'indice & le pouce un œuf qu'un serpent entortillé dans la main venoit mordre: ce sont-là des symboles aussi obscurs que mystérieux. Ce pied appuyé sur une tête de mort & de laurier, marquoient-ils, comme le conjecture le pere Montfaucon, que *Tyllinus* triomphoit de » la mort? Mais qui sera l'antiquaire ou le mythologiste assez hardi pour expliquer ce que signifie le serpent qui se jette sur l'œuf que tient la main qui est au haut de la pique? Avouons que principalement parmi les dieux topiques qui n'étoient guere connus que dans quelques villes particulieres qui les avoient choisis pour leurs patrons, il se trouve toujours des symboles inexplicables. (*D. J.*)

TYLOSIS, s. f. (*Médec.*) τύλωσις, callosité, dartre calleuse des paupieres, en Latin *callositas palpebræ*; espece de dartre des paupieres dans laquelle leur partie inférieure est ulcérée, avec des fentes & des duretés calleuses.

Cette maladie commence rarement par le bord des paupieres, quoique dans la suite ce bord vienne à s'ulcerer; mais elle commence d'ordinaire par une chaleur & un prurit qui augmente de jour à autre, jusqu'à les rendre inégales & âpres, & finit enfin par y causer des ficosités, fentes, duretés & petits ulceres; c'est alors une maladie très-opiniâtre & très-difficile à guérir. Sa cure demande les remedes généraux, un régime de vivre doux & rafraîchissant, la saignée, s'il y a pléthore, ainsi que la purgation, quand le mal est habituel. Pour ce qui est des remedes topiques, on usera d'abord de ceux qui humectent, amollissent & temperent l'acrimonie de l'humeur contenue dans les paupieres; on vient ensuite à ceux qui détergent & desséchent les ulceres. *Voyez Maître-Jan.* (*D. J.*)

TYLUS, (*Géogr anc.*) les géographes connoissent une ville & deux isles de ce nom, savoir:

1°. *Tylus*, ville du Péloponnese sur le golfe de Messénie, entre les isles Tyrides & la ville de Leuctrum, selon Strabon, *l. VIII. p.* 350. qui dit que quelques-uns la nomment *Œtilus*. Pausanias, *l. III. c xxv.* est de ce nombre.

2°. *Tylus*, isle du golfe Persique. Arrien la place à deux jours de navigation de l'embouchure de l'Euphrate; son nom moderne est *Queximi* ou *Queixome*.

3°. *Tylus minor*, isle du golfe Persique, selon

ſelon Pline, *l. XII. c. x.* qui la met à 10 milles de la grande *Tylus*; cette iſle eſt nommée *Arados* par Strabon, & *Arathos* par Ptolomée. (*D. J.*)

TYMBALE LA, ſ. f. (*Art milit.*) eſt une eſpece de tambour dont le cuir eſt tendu ſur une caiſſe d'airain. Il étoit autrefois en uſage à la guerre chez les Sarraſins; il paſſa enſuite chez les François & chez les Anglois.

Il n'y a pas long-temps que cet inſtrument militaire eſt en uſage dans nos armées, au moins le pere Daniel prétend qu'on ne le trouve point dans nos hiſtoires ſous le regne de Henri IV. & ſous celui de Louis XIII.

La *tymbale* nous eſt venue d'Allemagne. Juſte-Lipſe qui eſt mort en 1606, dit dans ſon traité de la *milice romaine*, que les Allemands s'en ſervoient de ſon temps. On en prit dans le combat aux Allemands en quelque occaſion, & il ne fut permis d'abord à aucun régiment françois de cavalerie d'en avoir qu'à ceux qui en avoient pris ſur l'ennemi. Depuis on en a mis dans les compagnies de la maiſon du roi; il n'y a que les mouſquetaires qui n'en aient point. La gendarmerie & les régimens de cavalerie légere en ont auſſi dans la compagnie du meſtre-de-camp, & dans les autres compagnies qui en ont enlevé aux ennemis.

Les *tymbales* ſont deux eſpeces de grands baſſins de cuivre rouge ou d'airain, ronds par le fond, & couverts par deſſus d'une peau de bouc qu'on fait tenir par le moyen d'un cercle de fer, & pluſieurs écrous attachés au corps de la *tymbale*, & d'un pareil nombre de vis que l'on monte & démonte avec une clé. Les *tymbales* ſe tiennent enſemble par le moyen d'une courroie que l'on fait paſſer par deux anneaux qui ſont attachés l'un devant & l'autre derriere le pommeau de la ſelle du tymbalier.

Les *tymbales* ſont garnies de deux tabliers de damas ou de ſatin, aux armes du colonel, du prince, ou du meſtre-de-camp à qui elles appartiennent. Quand il fait mauvais temps, on les couvre d'ordinaire d'un cuir de vache noir.

Le tymbalier bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de 8 à 9 pouces. Elles ont chacune au bout une petite roſette de la grandeur d'un écu. C'eſt de l'extrêmité de ces petites roſettes que l'on frappe la *tymbale*, ce qui lui fait rendre un ſon plus agréable que ſi elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le tymbalier, auſſi-bien que le trompette, dans les marches & dans les routes, eſt à la tête de l'eſcadron, trois ou quatre pas devant le commandant; mais dans les combats ils ſont ſur les ailes dans les intervalles des eſcadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le tymbalier doit être un homme de cœur qui doit défendre ſes *tymbales* au peril de ſa vie, comme le cornette & le guidon doivent faire pour leur drapeau. *Hiſtoire de la milice Françoiſe.*

TYMBALE, (*terme de paumier.*) eſpece de raquette de bois couverte de parchemin des deux côtés, dont on ſe ſert pour jouer au volant.

TYMBALIER, ſ. m. (*Art milit.*) le *tymbalier* bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de huit à neuf pouces; elles ont chacune au bout une petite roſete de la grandeur d'un écu; c'eſt de l'extrêmité de ces petites roſettes que l'on frappe la tymbale, ce qui lui fait rendre un ſon plus agréable, que ſi elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le *tymbalier*, auſſi-bien que le trompette, dans les marches & dans les revues, eſt à la tête de l'eſcadron, trois ou quatre pas devant le commandant. Dans les combats, les *tymbaliers* ſont ſur les ailes dans les intervalles des eſcadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le *tymbalier* doit être un homme de cœur, qui doit défendre les tymbales au péril de ſa vie, comme la cornette & le guidon doivent faire pour leurs drapeaux. (*D. J.*)

TYMBRE, ſ. m. *en Muſique*, on appelle ainſi cette qualité du ſon par laquelle il eſt aigre ou doux, ſourd ou éclatant.

Les ſons doux ont ordinairement peu d'éclat comme ceux de la flûte; les ſons éclatans ſont ſujets à l'aigreur, comme les ſons de la vielle ou du hautbois. Il y a même des inſtrumens, tels que le clavecin, qui ſont à la fois ſourds & aigres, & c'eſt le

plus mauvais *tymbre*. Le beau *tymbre* eſt celui qui réunit la douceur à l'éclat de ſon; on en peut donner le violon pour exemple. *Voyez* SON. (*S*)

TYMBRE, *en termes de Blaſon*, ſignifie la *crête* ou le *cimier* d'un écuſſon, ou tout ce qui ſe met au deſſus des armoiries, pour diſtinguer les degrés de nobleſſe ou de dignité eccléſiaſtique ou ſéculiere. *Voyez* CRETE & CIMIER.

Telle eſt la tiare papale, le chapeau de cardinal, la croſſe, la mitre, la croix, les couronnes, les mortiers, & ſur-tout les caſques & héaumes, que les anciens appelloient plus particuliérement *tymbres*, parce qu'ils reſſembloient à une eſpece de cloche ſans battant, qui en François s'appelle un *tymbre*, ou parce qu'ils réſonnoient comme les *tymbres* quand on les frappoit; du moins c'eſt là l'opinion de Loiſeau, qui dérive ce mot de *tintinnabulum*. *Voyez* CASQUE & HÉAUME.

TYMBRÉ, on appelle *dans le Blaſon* armes *tymbrées*, celles qui n'appartiennent qu'aux nobles; & l'écu *tymbré*, celui qui eſt couvert d'un caſque ou d'un tymbre. *Voyez* TYMBRE.

TYMPAN, ſ. m. *en Anatomie*, la membrane du *tympan* eſt une peau mince & délicate, entiere, ſeche, tranſparente, qui ferme l'extrêmité du canal auditif, deſcend en devant de la partie ſupérieure vers l'inférieure, de façon qu'elle fait un angle obtus avec l'une, & aigu avec l'autre, ſur-tout dans l'adulte; car dans le fœtus elle eſt preſque horizontale. Sa figure eſt elliptique, mais elle envoie une appendice obtuſe ſupérieurement dans la fiſſure de l'anneau. Elle n'eſt donc ni ovale, comme l'ont voulu Caſſerius & Valſalva, & encore moins circulaire, comme le prétend Vieuſſens & Duvernny. Son milieu avance comme un bouclier, eſt tiré tellement au dedans, qu'il eſt cave du côté du canal, & conique vers la cavité du *tympan*. La peau & l'épiderme ſe ſéparent ſans peine l'une de l'autre, même dans l'adulte par la macération; après quoi on trouve cette membrane ſeche, extérieurement couverte d'une lame fournie par le périoſte du *tympan*, comme le démontre évidemment l'adhéſion du manche du marteau; ce périoſte eſt au milieu de cette ſeche membrane, & cela paroît plus manifeſtement dans le fœtus. Vieuſſens qui exclut cette tunique, & n'en admet que deux, n'a donc pas raiſon, non plus que Valſalva, de rejeter le périoſte auditif. Morgagni ſoutient ces trois lames; Winſlow prétend qu'on en peut diſtinguer quatre ou cinq. Les vaiſſeaux de cette partie injectés reſſemblent à des branches d'arbres, & il n'eſt pas difficile de les injecter à la faveur de leur tronc qui vient par le canal auditif, & avec le muſcle externe de Fabricius, comme le penſent Ruyſch & Caſſebohmius. On le voit en effet ſouvent venir des vaiſſeaux du périoſte du *tympan* & de l'adhéſion du manche du marteau, ſe reprendre de toutes parts; il eſt probable qu'il y a deux couches de vaiſſeaux dont l'une appartient à la peau extérieurement collée à la membrane du *tympan*, & l'autre ſert au périoſte du *tympan* rampant intérieurement ſur la même membrane.

Puiſque la membrane du *tympan* eſt cave en ſon milieu, & qu'ainſi le ſac borgne du canal de l'ouie ſe termine enfin en un tube conique, il ne peut aucunement être douteux qu'il ſe faſſe de nouvelles réflexions dans la pointe même du cône.

Les ondulations de l'air externe doivent ſe communiquer, & au périoſte de la cavité du *tympan* & au marteau, & à l'air interne, le périoſte & le marteau étant continus à la membrane du *tympan* que cet air touche de près.

Le *tympan*, appellé vulgairement le *tambour*, eſt ſitué obliquement, eu égard à la poſture droite du corps, & regarde en bas: de là vient que nous entendons mieux les ſons qui viennent d'en bas, que ceux qui viennent d'en haut. *Voyez* TAMBOUR.

La face externe du *tympan* eſt un peu enfoncée dans le milieu; il eſt compoſé de deux ou trois lames. Il a un trou, ou du moins une portion qui n'eſt pas attachée au cercle oſſeux, & qui laiſſe paſſer l'air, & dans quelques ſujets la fumée du dedans de la bouche en dehors. *Voyez* TROU.

Derriere la membrure du *tympan* eſt une cavité dans l'os pierreux, appellée *caiſſe du tympan*, & quelquefois ſimplement *tympan*. On y remarque quatre petits os; ſavoir, le marteau, l'enclume, l'étrier & l'os orbi-

culaire. *Voyez*-les chacun sous son *article particulier* MARTEAU.

Au dedans de la caisse du *tympan*, Vieussens a découvert une membrane très-mince, qui sert à former la porte du labyrinthe, & à empêcher toute communication entre l'air interne & l'air externe. La membrane du *tympan* a une branche considérable de nerfs, qui passe sur la face interne entre le marteau & l'enclume, & qui est appellée *corde du tympan*. *Voyez* CORDE.

Willis regarde la membrane du *tympan* comme une espece d'instrument préparatoire de l'ouie; & il croit que sa fonction est de recevoir les premieres impressions des sons, & de les transmettre au cerveau duement modifiées & proportionnées à sa disposition. *Voyez* SONS, SENSATION, *&c.*

En effet, la fonction de la membrane du *tympan* par rapport à l'ouie, semble être la même que celle de la prunelle de l'œil par rapport à la vue. La prunelle empêche qu'il n'entre dans l'œil une trop grande quantité de rayons de lumiere; elle les tempere, les adoucit, & les proportionne, pour ainsi dire, au *sensarium*, auquel elle les transmet. La membrane du *tympan* fait la même chose à l'égard des rayons sonores; car si les uns & les autres tomboient immédiatement sur le *sensorium*, ils pourroient aisément blesser sa délicatesse. *Voyez* PRUNELLE.

La membrane du *tympan*, à la vérité, n'est pas l'organe propre de l'ouie; mais elle fait que l'on entend mieux. Pour cela il est nécessaire qu'elle se tende ou se relâche dans le besoin, comme la prunelle; & c'est à quoi servent les quatre osselets dont nous avons parlé ci-dessus, qui ont le même usage pour tendre ou relâcher la membrane du *tympan*, que les cordages d'un tambour à l'égard de cet instrument. Par le moyen de cette tension & de ce relâchement, la membrane du *tympan* s'accommode à tous les sons, violens ou foibles, de même que la prunelle à tous les degrés de lumiere. *Voyez* OUIE.

L'ingénieux docteur Holder a perfectionné cette théorie. Il conçoit que l'action du muscle qui tend ou relâche la membrane du *tympan*, le tient toujours dans un état de tension modérée. Mais lorsqu'il s'agit d'écouter, & de faire une attention particuliere à quelque son, alors l'attention de ce muscle est plus forte, & la membrane du *tympan* plus tendue qu'à l'ordinaire, afin de faciliter le passage du son. *Voyez* ATTENTION.

Sur ce fondement le même auteur ayant entre ses mains un jeune homme sourd de naissance, & remarquant que son mal venoit d'un défaut de tension dans la membrane du *tympan*, il dit à sa mere de consulter les médecins, pour savoir s'il n'y auroit pas moyen, par quelques fumées astringentes ou autrement, de rendre à cette membrane sa tension nécessaire.

En attendant, il s'avisa d'un moyen passager, qui fut d'employer quelque son violent, comme de battre du tambour auprès du malade. Un pareil son, tant qu'il continue, doit nécessairement distendre la membrane du *tympan*, en le poussant & le faisant enfler en dehors, comme un vent frais enfle les voiles d'un vaisseau. L'expérience réussit selon l'espérance du docteur; car tandis qu'on battoit fortement du tambour près du jeune homme, celui-ci entendoit les gens qui étoient près de lui, & qui l'appelloient doucement par son nom; mais lorsqu'on cessoit de battre du tambour, il n'entendoit plus les mêmes personnes, quoiqu'elles l'appellassent à haute voix. *Voyez* SURDITÉ.

Ce qui montre néanmoins que la membrane du *tympan* n'est pas si nécessaire, c'est qu'il y a des exemples de gens qui entendoient parfaitement sans le secours de cette membrane. M. Chefelden rapporte qu'il rompit la membrane du *tympan* des deux oreilles d'un chien, qui ne laissa pas d'entendre. Il est vrai que quelque temps après, les sons violens lui faisoient beaucoup de peine. Le même auteur ajoute que M. Saint-André l'avoit assuré qu'un de ses malades ayant eu cette membrane détruite par un ulcere qui avoit même fait sortir les osselets, ne laissa pas néanmoins de conserver l'ouie.

Corde du TYMPAN, *voyez* CORDE.

TYMPAN, s. m. (*Architect.*) mot dérivé du Grec *tympanon*, tambour. C'est la partie qui reste entre les trois corniches d'un fronton triangulaire, ou les deux d'un

fronton ceintré. Elle est quelquefois lisse, & quelquefois ornée de sculpture en bas-relief, comme au temple de Castor & de Pollux, à Naples, & au portail de l'église des peres Minimes, à Paris.

Tympan d'arcades, table triangulaire, placée dans les encoignures d'une arcade. Les plus simples *tympans* de cette espece n'ont qu'une table renfoncée, ornée quelquefois de branches de laurier, d'olivier, de chêne, *&c.* ou de trophées, festons, *&c.* comme au château de Trianon; & ils conviennent aux ordres dorique & ionique. Les *tympans* les plus riches sont décorés de de figures volantes, comme des renommées, ainsi qu'en en voit aux arcs de triomphe antiques; ou de figures assises, telles que sont des vertus, comme dans l'église du Val-de-Grace; ou des béatitudes, comme dans celle du college Mazarin, à Paris. *Daviler.* (*D. J.*)

TYMPAN *de machine*, (*Mécan.*) roue creuse qu'on nomme aussi *roue à tambour*, dans laquelle un ou plusieurs hommes marchent pour la faire tourner, & qui sert aux grues, aux calandres, & à certains moulins. (*D. J.*)

TYMPAN, (*Imprimerie.*) grand & petit *tympan*, pieces d'une presse d'imprimerie; le premier est fait d'une feuille de parchemin collée sur le châssis de bois, attaché au bout du coffre par deux couplets; c'est sur ce *tympan* après qu'il a été ramoiti avec une éponge trempée dans l'eau, que se marge ou se pointe la feuille de papier prete à passer sous presse: le petit *tympan* est aussi une feuille de parchemin collée sur un plus petit châssis, de bois ou de fer, qui s'enclave au revers du premier; entre ces deux peaux ou *tympans* se mettent les blanchets, & le carton. *Voyez* POINTURES, BLANCHETS, CARTON.

TYMPAN *de menuiserie*. (*Menuis.*) panneau dans l'assemblage du dormant d'une baie de porte ou de croisée, qui est quelquefois évidé, & garni d'un treillis de fer, pour donner du jour. Cela se pratique aussi dans les *tympans* de pierre. (*D. J.*)

TYMPAN *de l'oreille*, (*Anat.*) *Voyez membrane du tambour*, au *mot* TAMBOUR. (*D. J.*)

TYMPANA, (*Hist. des suppl. des Grecs.*) τυμπάνα, supplice chez les Athéniens, par lequel un criminel étoit condamné à être attaché à un poteau pour y recevoir la bastonade jusqu'à ce qu'il expirât. Potter *Archæol. Græc. l. I. c. xxv. tom. I, p. 134.* (*D. J.*)

TYMPANIA, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnese, en Elide: Ptolomée, *l. III, c. xvj.* la marque dans les terres. Les habitans de cette ville sont appellés *typanei* par Pline, *liv. IV, cap. vj.* mais il les place dans l'Achaie. Ce pourroit être la même ville que Polybe, *liv. IV*, nomme *tympanœa*, & qu'il met dans la Triphylie; & il y a apparence aussi que c'est la ville *typanæ* d'Etienne le géographe, qui la met pareillement dans la Triphilie. (*D. J.*)

TYMPANISCHISA, (*Luth.*) espece de trompette marine dont on se servoit ci-devant. La *tympanischisa* étoit une caisse pyramidale de bois, longue d'environ sept pieds; la base étoit un triangle équilatéral, dont chaque côté avoit six à sept pouces, & le sommet se terminoit par un autre triangle équilatéral, dont chaque côté avoit deux pouces. On tendoit sur cet instrument quatre cordes (de boyaux probablement.) qui faisoient l'accord, *ut*, *ut*, *sol*, *ut*, on jouoit sur la plus basse de ces quatre cordes comme l'on joue sur la trompette marine. On prétend que quand on exécutoit sur cet instrument des pieces convenables, on auroit cru, à une certaine distance, entendre quatre trompettes. *Voyez* la TYMPANISCHISA. (*F. D. C.*)

TYMPANITE, s. f. (*Médic.*) c'est ainsi que l'on appelle une maladie où le bas-ventre est considérablement enflé & résonne comme un ballon, lorsqu'on le frappe; on l'appelle aussi *hydropisie seche*, mais fort mal-à-propos, car cette hydropisie est sans eau: s'il est permis de parler ainsi; c'est ce que confirme l'ouverture des cadavres eu qui on ne trouve pas une seule goutte d'eau dans la cavité du bas-ventre, ni dans le canal intestinal: bien des gens attribuent cette affection à la tension spasmodique du genre nerveux dans cette cavité; à l'accumulation du suc nerveux dans les nerfs de ses visceres qui distendant les membranes, y fait amasser l'air dans certains endroits, & l'empêche de circuler par les étranglemens qu'il cause dans certains endroits

du canal; mais cette idée eſt bien ſyſtématique, l'eſprit animal y joue un trop grand rôle, pour qu'on la croie. Nous ne nions cependant pas que les ſpaſmes convulſifs des nerfs ne concourent à cette maladie, & il eſt vraiſemblable qu'elle dépend de la tenſion de ſes parties, ſoit par l'obſtruction du foie & de la rate qui retient le ſang dans le bas-ventre, ſoit par les criſpations des nerfs qui cauſent des étranglemens dans différens points du canal inteſtinal : mais la tenſion ſeule ne ſuffit pas ; l'air y entre pour quelque choſe, le réſonnement, le bruit que rend la cavité du bas-ventre quand on le frappe, ſont des preuves palpables de ce que nous avançons.

L'air fera différentes exploſions, il ſera produit par les humeurs qui ſont en ſtagnation dans les vaiſſeaux obſtrués, il s'échappera des alimens, il diſtendra les parois de l'eſtomac, il roulera dans le canal inteſtinal, par l'étroiteſſe que produit dans les différens replis du canal la conſtruction ou la tenſion des membranes. Ainſi l'air s'amaſſant de plus en plus diſtendra les cavités, & augmentera la capacité du bas-ventre, juſqu'à lui donner une élevation énorme. Les cadavres morts de cette maladie ont les cavités remplies d'air, les vaiſſeaux obſtrués chargés d'un ſang noirâtre.

Cette maladie arrive dans tous les âges, elle eſt commune aux femmes après l'accouchement; elle attaque les jeunes gens, les vieillards, les convaleſcens, & ſur-tout les hypocondriaques, tous ceux qui mangent beaucoup & qui digerent peu, ſur-tout après de grandes évacuations, comme il arrive aux femmes en couches, & aux convaleſcens, tous ceux en qui les reſſerremens convulſifs des viſceres retiennent l'air exprimé des alimens dans les cavités des inteſtins, ce qui arrive aux gens vaporeux, à ceux que l'application continuelle de l'eſprit & le chagrin empêchent de digérer comme il faut.

Pour peu que l'on conſidere encore la ſituation des malades à qui la *tympanite* ſurvient ; on verra qu'elle eſt la ſuite de beaucoup de maladies aiguës & chroniques, elle ſuccede aux vieilles obſtructions du méſentere, elle accompagne le carreau ou l'état ſkirreux du méſentere dans les enfans qui ſont à la mamelle, elle ſuit les dévoiemens opiniâtres, les diſſenteries ulcéreuſes, elle eſt l'effet de l'affection hypocondriaque invétérée, elle finit les maladies de conſomption ; il eſt notoire que dans ces malades les humeurs ſont en diſſolution, les ſolides à demi putréfiés, & l'air échappé des molécules des uns & des autres occupe les cavités.

Les ſignes de cette maladie, ſont les ſuivans : il ſurvient une extenſion dans la région des lombes & une conſtipation opiniâtre, enſuite de laquelle le bas-ventre eſt conſidérablement diſtendu, le malade eſt ſujet aux rapports, le pouls eſt inégal, l'appétit languiſſant & la ſoif exceſſive ; l'on ſent dans les hypocondres & dans la région du nombril, une douleur poignante, mordicante, & une tenſion accompagnée de chaleur, on ne peut demeurer couché ſur les côtés, & la tumeur ne diminue point, lorſqu'on eſt couché ſur le dos.

La *tympanite* fait une maladie dangereuſe ; elle eſt abſolument incurable, lorſqu'elle accompagne ou qu'elle ſuit l'hydropiſie, à cauſe que la diſtention violente des inteſtins & des muſcles épigaſtriques, en comprimant les veines, retarde la circulation du ſang, produit la conſtipation, ſupprime la tranſpiration ; la *tympanite* ſimple, lorſqu'elle eſt invétérée, & qu'on n'a pas ſoin d'y remédier ſur le champ, dégénere dans les femmes & dans les enfans en une maladie chronique opiniâtre dont la mort eſt toujours la ſuite.

Le traitement s'exécute en employant les remedes cardiaques & ſtomachiques, de même que les amers de tous genres ; après avoir fait précéder la ſaignée & les autres évacuans préliminaires, on peut employer les remedes aromatiques.

TYMPANO, ſ. m. (*Muſiq. Ital.*) les Italiens ſe ſervent de ce terme pour déſigner une paire de *tymbales* d'une grandeur inégale, & accordées à la quarte juſte. La plus petite exprime le ſon de *c-ſol-ut*, & la plus grande celui de *g-re ſol*, une quarte au deſſous. Cet inſtrument ſert ordinairement de baſſe aux trompettes. *Dict. des beaux Arts.* (*D. J.*)

TYMPANOTRIBA, ſ. m. (*Littérat.*) τυμπανοτρίϐης, un joueur de *tympanum* ;

mais ce terme désignoit au figuré chez les anciens une personne *efféminée*, plongée dans la mollesse. (*D. J.*)

TYMPANUM des Hébreux, (*Musique des Hébreux.*) cet instrument de musique est désigné en Hébreu sous le nom général de *toph*, qui comprenoit diverses sortes de tambours. Celui-ci ressembloit à un crible entouré de sonnettes, à peu près comme aux tambours de basque. On s'en servoit dans les occasions de réjouissance, après une victoire, dans les festins, les noces, & pour célébrer les louanges de Dieu.

Le *tympanum* des Romains étoit un cuir mince, étendu sur un cercle de bois ou de fer, que l'on frappoit à peu près de la même maniere que font encore à présent nos Bohémiennes. Quelques auteurs dérivent ce mot de χλυπτειν, *frapper*; Vossius le tire de l'Hébreu *toph*. Il est du moins certain que l'invention des *tympanum* vient de la Syrie, selon la remarque de Juvénal.

Jampridem Syrus in Tyberim defluxit Orontes
Et linguam & mores & cum tibicine chordas
Obliquas, nec non gentilia tympana *secum*
Vexit.

Ils étoient fort en usage dans les fêtes de Bacchus & de Cybele, comme on voit par ces vers de Catulle :

Cybeles Phrygiæ ad nemora deæ,
Ubi cymbalum sonat, ubi tympana *roboant.*

Hérodien, parlant d'Héliogabale, dit qu'il lui prenoit souvent des fantaisies de faire jouer des flûtes, & de faire frapper des *tympanum*, comme s'il avoit célébré les bacchanales.

Le lecteur trouvera la représentation de divers *tympanum* & cymbales des anciens dans le *Musæum Romanorum* de Spon, *l. II, sect. 4, tab. 7 & 8*, & dans *Agostini Gemme Antiche, part. I, p. 30.* (*D. J.*)

TYMPHÆA, (*Géogr. anc.*) ville de la Thesprotie, selon Etienne le géographe, Strabon, *l. VII, pages 326 & 327*, ne connoît que les peuples qu'il nomme *Tymphæi*, & qu'il place vers les sources du Pénée. Selon Pline, *l. IV, c. ij*, les peuples *Tymphæi* étoient du nombre de ceux qui habitoient l'Etolie; mais, *l. IV, c. x*, il met encore des *Tymphæi* dans la Bisaltie, ou du moins entre le Strimon & l'Anius; ce qui oblige d'en faire deux peuples différens. (*D. J.*)

TYMPHÉE, GYPSE DE, *tymphaïcum gypsum*, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une terre qui, sans avoir été calcinée, prenoit corps avec l'eau, comme fait le plâtre ou le gypse calciné. Ils l'appeloient aussi *terra tymphaïca.* Pline dit : *Cognata calci res gypsum est; plura ejus genera; nam è lapide coquitur, ut in Syria ac Thuriis : & è terra foditur, ut in cypro & perrhibæis; è summâ tellure &* tymphaïcum *est, lib. XXXVI, c. xxxiij.*

TYMPHRESTUS, (*Géogr. anc.*) montagne de la Thessalie. Strabon, *liv. IX, pag. 433*, la met au voisinage du pays des Dolopes. (*D. J.*)

TYNDARIDES, s. f. (*Mytholog.*) on nommoit ainsi Castor & Pollux, enfans de Léda & de Tyndare, roi de Laconie. Castor se distingua dans la course & dans l'art de dresser les chevaux, Pollux dans l'exercice de la lutte. Aux jeux funebres de Pélops, la tradition des Eléens, suivie par Pausanias, fait remporter le prix de la course à pied à Castor, & celui du pugilat à Pollux. Jupiter, selon quelques poëtes, donna l'immortalité à Pollux qui la partagea avec Castor, en sorte qu'ils vivoient & mouroient alternativement.

Couple de déités bizarre,
Tantôt habitans du Ténare
Et tantôt citoyens des cieux.

Selon d'autres, ils furent placés au ciel, sous le signe des Gemeaux, dont la découverte se fit peut-être environ ce temps-là; ce qui a donné lieu à la premiere fable de la mort & de la résurrection alternative de Castor & de Pollux, c'est que ces deux étoiles ne se montrent jamais ensemble. (*D. J.*)

TYNDARIM, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile, sur la côte septentrionale. Ptolomée, *l. III, c. iv*, la marque entre les embouchures des fleuves Hélicon & Tyméthus. Elle est nommée *Tyndaris* par Strabon, *l. VI, p. 266*, & par Pline, *l. III, c. viij*, qui lui donne le titre de *colonie.*

Dans une ancienne inscription, ses habitans sont nommés τυνδαριεῖς, *Tyndarienses*,

& dans plus d'un endroit des *verrines* de Cicéron, *Tyndaritani*.

Diodore de Sicile, *excep. leg. ex lib. XXII*. dit que Denys le Tyran donna ce terrein aux Messéniens, qui y bâtirent la ville de *Tyndaris*. Cicéron, *verr. 3*, l'appelle *nobilissima civitas* : il la met au nombre des plus considérables de la Sicile, & il ajoute : ses habitans étoient les amis & les alliés du peuple Romain. Pline, *l. II, c. xcij*, nous apprend que la mer avoit englouti la moitié de cette ville. Le reste est aujourd'hui détruit : on n'y voit plus qu'une église, appellée *Sancta Maria in Tyndaro*. (*D. J.*)

TYNDARIUM PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'isle de Sicile, sur la côte septentrionale. Il tiroit son nom de la ville de Tyndaris. (*D. J.*)

TYNNA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville d'Asie, dans la petite Arménie. Ptolomée, *l. V, c. vij*, la marque parmi les villes de la préfecture de Cataonie.

2°. Fleuve de l'Inde, en deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII, c. j*, met son embouchure dans le pays des Arvares. (*D. J.*)

TYPE, s. m. (*Gram. & Théolog.*) c'est la copie, l'image, ou la ressemblance de quelques modeles. *V.* MODELE, IMAGE.

Ce mot est formé du Grec τυπος, *forme*, *figure*.

Le terme *type* est moins en usage que ses composés *prototype* & *archétype*, qui signifient les *originaux* qui n'ont été faits d'après aucun modele. *V.* ARCHÉTYPE, PROTOTYPE, ECTYPE.

TYPE est aussi un terme scholastique, dont les théologiens se servent souvent pour signifier un *symbole*, un *signe* ou une *figure* d'une chose à venir.

Dans ce sens, on emploie ordinairement le mot *type* relativement au mot *antitype*, αντιτυπος, qui est la chose même dont une autre chose est le *type* ou la *figure*. *Voyez* ANTITYPE.

C'est ainsi que le sacrifice d'Abraham, l'agneau paschal, *&c.* étoient les *types* ou figures de notre rédemption. Le serpent d'airain étoit le *type* de la croix, *&c.*

Les *types* ne sont pas de simples conformités ou analogies que la nature fait naître entre deux choses d'ailleurs différentes, ni des images arbitraires, qui n'ont d'autre fondement que la ressemblance casuelle d'une chose à une autre. Il faut outre cela que Dieu ait eu une intention particuliere de faire un *type*, & qu'il ait déclaré expressément que ce *type* en est un; ou que l'autorité de Jesus-Christ & des apôtres, ou celle d'une tradition constante aient décidé que telle ou telle chose est *type* par rapport à telle ou telle autre, autrement, & s'il étoit libre à chaque particulier de mettre des *types* où il veut & où il juge à propos, l'Ecriture deviendroit un livre où l'on trouveroit tout ce qu'on voudroit.

M. Gale distingue les *types* en historiques & en prophétiques. Les derniers sont ceux dont les anciens prophetes se sont servis dans leurs inspirations. Les premiers sont ceux dans lesquels des choses arrivées ou des cérémonies instituées sous l'ancien testament ont figuré d'avance, pronostiqué ou annoncé Jesus-Christ, ou des choses qui ont rapport à lui dans le nouveau testament.

Les anciens peres de l'église, aussi bien que les critiques modernes, sont extrêmement partagés sur la nature & l'usage des *types*, & sur les représentations typiques qui se trouvent dans l'ancien testament; & c'est ce qui fait une des grandes difficultés que l'on a à entendre les anciennes prophéties, & à concilier l'ancien testament avec le nouveau. *Voyez* PROPHÉTIE.

On ne peut disconvenir en effet qu'il n'y ait eu des *types* institués par la sagesse divine; pour être les ombres & les figures des choses à venir; & quoique les hommes soient tombés, à cet égard, dans bien des excès, & que plusieurs se soient imaginés voir des *types* par-tout, comme Origene, qui trouvoit des mysteres jusque dans les chaudrons du tabernacle, on doit se contenter des plus sensibles & des plus frappans, ou de ceux dont l'application a déja été faite par une autorité supérieure en fait de religion. Mais il n'en faut point proposer sans les prouver autant qu'il est possible, & sans faire voir que ce sont en effet des *types*, afin de justifier la solidité du raisonnement des apôtres qui en ont tiré des argumens.

Un auteur moderne soutient que non-seulement les peres de l'église, mais aussi

S. Paul lui même; étoient d'opinion que toute la religion chrétienne étoit contenue dans l'ancien teſtament, & accomplie dans l'hiſtoire & dans la loi des juifs, & que ce teſtament & cette loi ne devoient être regardés que comme les *types* & les ombres du Chriſtianiſme. Dans cette vue il cite l'épître aux Hébreux, *chap. viij*, 5, *chap. x*, 1 & celles aux Coloſſiens, *chap. j*, *verſ.* 16 & 17, il ajoute que les loix rituelles de Moïſe n'étant que des *types* & des ombres des choſes réelles à venir, doivent être conſidérées comme des prophéties accomplies. C'eſt auſſi le ſentiment de M. Whiſton & d'autres. Et le premier auteur, pour appuyer davantage ſon raiſonnement, cite Jeſus-Chriſt lui même qui, en S. Matthieu, *chap. xj*, *verſ.* 13, confirme les propheties légales, en diſant qu'*il eſt venu accomplir la loi*. Mais c'eſt abuſer viſiblement de l'écriture que d'employer ces paſſages à prouver que tout y eſt *type* & figure; car lorſque S. Paul dit que Jeſus-Chriſt eſt la fin de la loi, *finis legis Chriſtus*, il ne s'agit pas de ſavoir ſi Jeſus-Chriſt y eſt figuré & prédit; il eſt ſimplement queſtion de montrer qu'il eſt le ſeul auteur de la juſtice que la loi ne pouvoit donner. Quand il dit aux Coloſſiens, que tout ce qui a été fait, n'a été fait que pour Jeſus-Chriſt, *omnia in ipſo conſtant*, & ne ſubſiſte qu'en lui, il établit la divinité de Jeſus-Chriſt, & il en donne pour preuve que tout ce qui exiſte, n'exiſte que par l'opération de ſa toute-puiſſance. De même quand Jeſus-Chriſt dit qu'il eſt *venu accomplir la loi*, cela s'entend des vérités de pratique qu'il venoit confirmer par ſes exemples & par ſa doctrine, & non ſimplement des figures qu'il venoit accomplir, comme ſi tout eût été *type* ſous l'ancienne loi.

Cette affectation des figuriſtes a donné lieu à quelques écrivains peu favorables à la religion, d'obſerver que ſi les anciens & les modernes partiſans du ſens typique euſſent formé le deſſein de décrier le chriſtianiſme, ils n'auroient pu mieux y réuſſir qu'en traveſtiſſant ainſi toutes choſes en *types* & en prophéties. Il ne faut pas s'étonner, ajoutent-ils, que les athées & les déiſtes inſultent à la crédulité des chrétiens, & qu'il rejettent des preuves fondées ſur de pareilles abſurdités.

Mais on peut répondre à ces écrivains, que l'exemple des figuriſtes ne peut tirer à conſéquence contre la ſolidité des véritables preuves de la religion. Car il n'eſt pas difficile de reconnoître, à moins qu'on ne veuille s'aveugler ſoi-même, la réalité de ce qu'on appelle *types*. Il eſt évident qu'il y en avoit beaucoup ſous l'ancien teſtament. Tels étoient les ſacrifices, la perſonne du grand-prêtre, l'arche de Noé, *&c.* tels étoient les deux verges ou bâtons, dont il eſt parlé dans Zacharie, *c. xj*, *verſ.* 7, 10 & 14, telle étoit la femme adultere d'Oſée, *c. j*, *verſ.* 2, ſes enfans, *verſ.* 46. Par ces *types* & par d'autres ſemblables, Dieu & le prophete ont deſſein d'annoncer des événemens futurs, mais il faut obſerver ou que le prophete avertit en même temps le lecteur de prendre ces choſes pour *types*, qu'il le met en état de les entendre de cette maniere, qu'il ne l'abandonne pas à ſes propres conjectures après l'événement ou l'accompliſſement de ces prophéties; ou que les apôtres ont expliqué ces *types* conformément à la tradition des juifs; & qu'en montrant qu'ils avoient été accomplis en Jeſus-Chriſt, ils en ont tiré des argumens victorieux en faveur de la religion.

En effet les apôtres ont cité, en parlant de Jeſus-Chriſt & des myſteres de la loi nouvelle, un grand nombre de paſſages de l'ancien teſtament dans leurs écrits, mais ils ne les ont pas tous cités dans le même ſens. Ils en ont cité quelques-uns dans le ſens que la ſageſſe divine avoit intention d'exprimer en dictant les livres ſaints, mais ils en ont cité auſſi, ſans qu'ils paruſſent avoir une deſtination particuliere & directe de Dieu, pour les vérités auxquelles ils les appliquoient. On en trouve pluſieurs qu'ils n'ont appliqués à Jeſus-Chiſt qu'à cauſe des traits de convenance & de reſſemblance qui en autoriſoient l'alluſion & l'application, & qui avoient donné lieu aux Juifs de les entendre du Meſſie: c'eſt le ſentiment de pluſieurs peres, & entr'autres de S. Cyrille contre Julien: *Paulus autem*, dit ce pere, *valdè ſapiens artifex ad introducendum divina, etiam illa quæ de aliquibus aliis in ſcripturis dicta ſunt aliquoties ad manifeſtandum Chriſti ſacramentum*

ſacramentum inducit. Verumtamen non illa ſeparat ab iis perſonis in quas dicta eſſe cognovimus, ſed neque omnia illorum ad Chriſtum redigit, verùm aliquam partem minimam aliquoties ſuſcipit quam ipſe poſſit ſine ullo periculo artificiosè ad ſuum referre propoſitum.

Le ſavant Maldonat admet le même principe, & s'explique ainſi très-nettement ſur ce point. « Quand les apôtres, dit-il, » remarquent que quelque prophétie de » l'ancien teſtament s'eſt trouvé accomplie » par ce qu'ils rapportent, ils ne l'enten- » dent pas toujours de la même maniere; » cette expreſſion peut être priſe en quatre » ſens différens.

» Le premier, qui eſt l'immédiat & le » plus prochain, a lieu lorſque la choſe » s'accomplit proprement & à la lettre, » ſelon qu'elle eſt prédite, comme quand » S. Matthieu remarque, *ch. j*, que cette » prophétie d'Iſaïe, *ch. vij*, *une vierge en-* » *fantera*, *&c.* a été accomplie dans la » Vierge Marie.

» Le ſecond qui eſt quelquefois plus » éloigné, mais qui n'eſt pas moins direct » & moins abſolu dans l'intention du » S. Eſprit, a lieu lorſque la choſe s'ac- » complit dans la choſe figurée par le *type*, » comme quand S. Paul applique à Jeſus- » Chriſt, *Hébr. ch. j. verſ. vj.* ces paroles » du premier livre des rois, *ch. vij.* dites « immédiatement de Salomon, *je lui tien-* » *drai lieu de pere, & je le traiterai comme* » *mon fils*, parce que Salomon étoit la » figure du Meſſie; ou quand S. Jean » obſerve, *ch. xix.* qu'on ne rompit point » les os de J. C. à la paſſion, pour accom- » plir ce qui étoit dit de l'agneau paſchal, » *Exod. XII, vous n'en briſerez aucun os.*

» Le troiſieme qui n'eſt qu'un ſens ac- » commodatrice, a lieu lorſqu'on appli- » que une prophétie à ce qui n'eſt ni » l'objet immédiat de la prophétie, ni le » *type* figuré par la prophétie, mais à une » choſe indifférente, parce qu'elle quadre » auſſi-bien à cette choſe, que ſi elle avoit » été faite pour elle, & qu'il y eût des » preuves que le S. Eſprit l'eût dirigée à » ſignifier cette choſe. Iſaïe, par exemple, » *ch. xxix.* ſemble borner le reproche que » Dieu fait aux Juifs, de l'honorer du bout » des levres, à ceux qui vivoient de ſon » temps; mais Jeſus-Chriſt l'applique, » *Matth. xv.* à ceux qui vivoient du ſien, » parce qu'ils ne valoient pas mieux que leurs » peres.

» Le quatrieme ſens dans lequel les » apôtres diſent qu'une choſe s'accomplit, » c'eſt lorſque une choſe étant déjà faite » en partie, elle s'acheve tout-à-fait, de » ſorte qu'il n'y a plus rien à deſirer pour » ſon accompliſſement». Maldonat, *in* ℣. *15, cap. ij, S. Matthœi.*

Ainſi il eſt certain que pluſieurs des interprétations typiques & allégoriques de la loi, de l'hiſtoire, & des cérémonies des Juifs, peuvent être rejetées ſans donner aucun tour forcé, ni aucune ateinte au texte ſacré de l'écriture, qui peut être expliqué par des principes plus naturels, plus intelligibles, & plus conformes aux regles de la grammaire, que ceux des figuriſtes modernes.

Le mot τυπος, comme nous l'avons obſervé, ne ſignifie autre choſe qu'une copie ou une impreſſion de quelque choſe. Les Anglois dans leur verſion de la bible, l'ont rendu tantôt par le terme *d'impreſſion* ou *eſtampe*, tantôt par celui de *figure*, quelquefois par le mot de *forme*, & quelquefois par celui de *façon* ou *maniere*.

C'eſt de là auſſi que le même terme s'emploie au figuré, pour ſignifier un *modele moral*, & dans ce ſens là il ne ſignifie autre choſe qu'un *exemple* ou une *ſimilitude*. De même le mot αντιτυπος dans l'écriture ſignifie une choſe faite d'après un modele, & c'eſt ainſi que dans l'épître aux Hébreux, le tabernacle & le Saint des Saints ayant été faits après le modele que Dieu avoit montré à Moïſe, ils ſont appellés *antitypes*, ou *figure des vrais lieux ſaints*. C'eſt encore dans le même ſens que S. Pierre, en parlant du déluge & de l'arche de Noé, qui ſauva huit perſonnes, appelle le baptême un *antitype* de cette arche, & par là il n'exprime autre choſe qu'une ſimilitude de circonſtances.

Les autres termes dont l'écriture ſe ſert quelquefois pour marquer qu'un événement a été figuré d'avance par quelque choſe qui a précédé, ſont υποδειγμα que l'on rend par *imitation & exemple*, & σκια, *ombre*. S. Paul ſe ſert ſouvent de ce dernier

mot, & l'applique aux loix & aux cérémonies des Juifs, qu'il représente comme de simples ombres des choses à venir, ou des choses spirituelles & célestes. Ces expressions générales ont induit des auteurs à prêter à S. Paul un dessein qu'il n'avoit point en faisant ces comparaisons, & à conclure de là que tous les rits de la loi de Moïse étoient autant de *types*, ou de choses destinées à signifier des événemens futurs, & que l'on doit trouver l'évangile dans le pentateuque, tandis que S. Paul ne paroît avoir eu d'autre intention que de faire connoître les grands avantages que l'évangile a sur la loi ancienne à différens égards, où l'un a autant de prééminence sur l'autre, que le corps ou la substance en a sur l'ombre. *Voyez* ACCOMMODATION.

Si l'ombre des choses à venir est la figure ou le *type* des événemens futurs, quels sont les événemens auxquels puissent avoir aucun rapport, les nouvelles lunes, ou le boire & le manger des Juifs ? ou comment la loi de Moïse, composée de commandemens pour des personnes, temps, lieux, sacrifices, *&c.* pouvoit-elle signifier une dispense des mêmes choses sous l'évangile, où ces mêmes choses, loin d'avoir été enjointes, ont été déclarées au contraire inutiles & superflues ? Voilà toutes les observations que l'on peut faire sur toutes les significations des termes dont se servent les auteurs du nouveau testament, & par lesquels ils semblent avoir voulu exprimer quelque figure ou *type* d'événemens futurs, sous l'évangile : d'où nous pouvons conclure 1°. que d'argumenter des *types*, c'est argumenter très-souvent d'exemples ou de similitudes ; le but des similitudes ou des comparaisons est simplement d'aider & de rendre quelques idées plus claires & plus fortes, de sorte qu'il est absurde de tirer des conséquences d'une similitude ; ou d'inférer de quelque partie d'une similitude, autre chose que ce qui est absolument semblable. 2°. Que l'on ne sauroit prouver que toutes les cérémonies de la loi mosaïque aient jamais été destinées à signifier des événemens futurs sous le regne du Messie. Les auteurs de l'ancien testament n'en font aucune mention, quelques notions que puissent avoir eu là dessus les écrivains qui les ont suivis immédiatement : on convient que les apôtres ont argumenté des rits de l'institution mosaïque, mais il paroît que souvent ils ne l'ont fait que par forme d'illustration & d'analogie.

Assurément il y a une similitude générale dans toutes les opérations ou distributions de la providence, & une analogie des choses dans le monde naturel, aussi-bien que dans le monde moral ; d'où il est aisé d'argumenter par forme de parité, & même il est très-juste & très-commun de le faire ; mais de dire qu'une de ces opérations ou distributions ait toujours été faite pour en marquer ou signifier une autre qui devoit avoir lieu dans la suite, c'est ce qu'on ne pourra jamais prouver, à moins que Dieu ne l'ait révélé.

Nous savons que la terre promise étoit un lieu où les Juifs devoient jouir d'un doux repos, après toutes leurs peines & fatigues. Dieu se reposa lui-même le septieme jour après l'ouvrage de la création ; cependant quelqu'un a-t-il jamais imaginé de prétendre que le repos de Dieu après la création, signifie le repos des Juifs dans la terre promise ? & n'est-il pas aussi sensé de dire que le repos que Dieu prit le septieme jour, signifie l'entrée des Juifs dans la terre de Canaan, que de dire que le repos des Juifs dans cette terre, signifie le repos dont David fait mention dans ses pseaumes ? On ne prouvera pas non plus que tous ces événemens qui se succedent dans l'ordre de la providence, & qui ressemblent à quelques événemens qui ont précédé, soient destinés à être figurés d'avance. Si on peut le prouver, on sera bientôt d'accord que le repos des Juifs étoit le *type* du repos des chrétiens. C'est de la même maniere que nous devons entendre S. Paul, lorsqu'il dit, *Jesus-Christ notre pâque a été immolé pour nous*, & S. Jean-Baptiste, lorsqu'il appelle notre Sauveur l'*agneau de Dieu*. Il y avoit là cette similitude de circonstances que Jesus-Christ fut immolé le même jour qu'on immoloit & qu'on mangeoit l'agneau paschal, qu'il mourut à peu près à la même heure du jour où les prêtres commençoient leurs sacrifices, & qu'on ne brisa aucun des os ni de l'un ni de l'autre ; & comme l'agneau

paſchal devoit être ſans tache, de même Jeſus-Chriſt étoit ſans ſouillure. C'eſt par rapport à ces circonſtances, & d'autres ſemblables, que S. Paul applique à Jeſus-Chriſt le nom de *Pâque*.

C'eſt encore ainſi qu'on explique ce que S. Paul appelle le baptême des enfans d'Iſraël, dans la nue & dans la mer, & la comparaiſon qu'il fait du grand prêtre qui entroit tous les ans dans le lieu ſaint, avec Jeſus-Chriſt qui eſt entré dans le ciel. Il eſt donc certain qu'il y a des *types* dans l'ancien teſtament, mais il l'eſt également que tout n'y eſt pas *type*, & que pluſieurs de ces *types* ne ſont que des ſimilitudes ou des alluſions, & n'ont été employés que dans ce ſens par les apôtres.

Type, ſ. m. (*Théolog.*) eſt auſſi le nom que l'on a donné a un édit de l'empereur Conſtans II, publié en 648, pour impoſer un ſilence général aux orthodoxes, auſſi-bien qu'aux monothélites, ſur la queſtion qu'on agitoit alors, s'il falloit reconnoître en Jeſus-Chriſt deux opérations ou volontés, comme le ſoutenoient les catholiques, ou s'il falloit n'y en admettre qu'une ſeule, comme le vouloient les monothélites. *Voyez* Monothélites.

On l'appella *type* parce que c'étoit une eſpece de formulaire de foi, ou plutôt un réglement auquel tout le monde devoit conformer ſa conduite, en s'abſtenant de parler des matieres controverſées.

Le véritable auteur du *type* étoit Paul, patriarche de Conſtantinople, & monothélite, qui crut aſſez ſervir ſon parti en forçant par autorité les catholiques à n'oſer publier leur foi, eſpérant que l'erreur feroit aſſez de progrès, tant qu'on ne la combattroit pas. En conſéquence, il inſinua à l'empereur Conſtans de ſupprimer l'ecthèſe d'Héraclius, & de publier un édit pour impoſer ſilence aux orthodoxes & aux monothélites; mais ſur-tout aux premiers qui ſe plaignoient vivement de l'ecthèſe, comme favorable au monothéliſme; mais on ſent que cette prétendue voie de pacification étoit injuſte, & qu'elle opprimoit la vérité, ſous prétexte d'éteindre les diſputes: on croit cependant que Conſtans avoit donné cette loi à bonne intention, puiſque dans le *type* même, après avoir ordonné le ſilence aux deux partis, il ordonne qu'on s'en tienne aux ſaintes écritures, aux cinq conciles œcuméniques, & aux ſimples paſſages des peres, dont la doctrine eſt la regle de l'égliſe, ſans y ajouter, en ôter, ni les expliquer ſelon des ſentimens particuliers. Mais quelles que fuſſent les intentions de l'empereur, il eſt certain que celles des monothélites étoient d'en abuſer & de s'en prévaloir contre les catholiques. Auſſi le pape Théodore ne tarda-t-il point à prononcer la ſentence de dépoſition contre le patriarche Paul. Le *type* fut examiné dans le concile de Latran, tenu en 649, & l'on y prononça anatheme contre tous ceux qui admettoient l'impiété du *type* & de l'ecthèſe. *Voyez* Ecthese.

Type, ſ. m. (*Art. numiſmatique.*) terme générique par lequel les médailliſtes entendent l'empreinte qui eſt marquée ſur la tête & le revers des médailles, comme ſymboles, figures de divinités, de génies, d'hommes, de femmes, d'animaux, & de choſes inſenſibles. On explique toutes ces choſes en détail au *mot* Tête & Symbole, *art numiſmat.* (*D. J.*)

TYPÉE, (*Géogr. anc.*) montagne du Péloponneſe, dans l'Elide. En allant de Scillunte à Olympie, dit Pauſanias, *l. V, c. vj*, avant que d'arriver au fleuve Alphée, on trouve un rocher fort haut, qu'on appelle le *mont typée.* Les Eléens, ajoute-t-il, ont une loi par laquelle il eſt ordonné de précipiter du haut de ce rocher, toute femme qui feroit ſurpriſe aſſiſter aux jeux olympiques, ou qui même auroit paſſé l'Alphée les jours défendus; ce qui n'étoit jamais arrivé qu'à une ſeule femme nommée Callipatire, ſelon quelques-uns, & Phérénice, ſelon d'autres. Cette femme étant devenue veuve, s'habilla à la façon des maîtres d'exercice, & conduiſit elle-même ſon fils Piſidore à Olympie. Il arriva que le jeune homme fut déclaré vainqueur: auſſi-tôt ſa mere tranſportée de joie, jette ſon habit d'homme, & ſaute par deſſus la barriere qui la tenoit enfermée avec les autres maîtres. Elle fut connue pour ce qu'elle étoit, mais on ne laiſſa pas de l'abſoudre en conſidération de ſon pere, de ſes freres, & de ſon fils, qui tous avoient été couronnés aux jeux olympiques. Depuis cette aventure, il fut dé-

fendu aux maîtres d'exercice, de paroître autrement que nus à ces spectacles. (*D. J.*)

TYPHO, sorte d'ouragan. *Voyez* OURAGAN.

TYPHOÉE, s. m. (*Mythol.*) monstre né de l'alliance de la terre avec le tartare. Il avoit cent têtes de serpent; ses langues étoient noires; un feu ardent partoit de tous ses yeux, & de toutes ses bouches sortoient des sons inéfables, tantôt intelligibles pour les dieux, & tantôt semblables aux mugissemens des taureaux, ou aux rugissemens des lions, & qui faisoient retentir les montagnes de siflemens effroyables.

Il ne naquit qu'après la défaite des Titans, & seroit le maître des dieux, si Jupiter, honoré par l'olympe de la souveraineté, n'eût prévenu ce terrible monstre. Armé de son tonnerre, ce dieu, dit Hésiode, fait retentir la terre & les cieux; la mer s'agite, & les flots se poussant impétueusement les uns les autres, viennent se briser contre les côtes; la terre gémit, le ciel s'enflamme, Pluton est troublé dans les enfers, & le bruit des carreaux de Jupiter va porter la terreur jusque sous le tartare, dans la ténébreuse demeure des Titans; il s'élance de l'olympe, & brûle toutes les têtes du monstre qui, tombant sous ses coups redoublés, est sur le champ précipité jusqu'au fond du tartare; le feu dont ses têtes sont embrasées, se communique à la terre, qui fond comme de l'étain dans les fourneaux.

De *Typhoée* sont nés les vents nuisibles aux mortels, & différens de Notus, de Borée, de Zéphire. L'origine de ceux-ci est divine, & leur utilité répond à l'excellence de cette origine; mais les autres soufflant sur la face de la mer, y font périr navires & nautoniers; rien ne peut garantir de leur rage ceux qui ont le malheur d'en être surpris; ils se répandent avec une égale fureur sur la terre, & leurs tourbillons impétueux renversent & détruisent tous les ouvrages des mortels. *V.* TYPHON. (*D. J.*)

TYPHOMANIE, s. f. *en Médecine*, est une maladie du cerveau, dans laquelle ceux qui en sont attaqués ne peuvent dormir, quoiqu'ils en aient grande envie; ils sont couchés ayant les yeux fermés, disent des choses absurdes, & jettent les membres de côté & d'autre; si on les touche, ils ouvrent d'abord les yeux, regardent de travers, & retombent dans une espece d'assoupissement, qui est interrompu par une foule d'idées fâcheuses.

La *typhomanie* est une espece de frénésie & de léthargie compliquée, on l'appelle aussi *coma vigil. Voyez* COMA, FRÉNÉSIE & LÉTHARGIE.

Le mot est formé du Grec *typhos*, fumée, & *mania*, folie.

TYPHON, (*Physique générale.*) un *typhon* est un vent vif, fort, qui souffle de tous les points, varie de tous les côtés, & communément vient d'en haut.

Il est fréquent dans la mer orientale, surtout dans celle de Siam, de la Chine, du Japon, & entre Malacca & le Japon. Il sort avec violence le plus souvent du point de l'ouest, & parcourant tout l'horizon avec beaucoup de rapidité, il fait le tour en vingt heures; il accroît de force de plus en plus; il éleve la mer à une grande hauteur avec ses tournans, & chaque dixieme vague s'élevant plus que les autres, fait perdre aux gens de mer tout espoir de se sauver; c'est pourquoi la navigation de l'Inde au Japon est fort dangereuse, de sorte que si de trois vaisseaux il en arrive un à bon port, on regarde cet événement comme un voyage heureux.

Le *typhon* regne le plus ordinairement en été, & il est plus terrible, qu'on ne peut imaginer sans l'avoir vu; de sorte qu'il n'est pas étonnant que les côtés des vaisseaux les plus forts & les plus gros n'y résistent pas; on croiroit que le ciel & la terre vont se replonger dans leur ancien cahos.

Il exerce sa furie sur terre comme sur mer, renverse les maisons, déracine les arbres, & emporte de gros vaisseaux jusqu'à un mille de la mer.

Il dure rarement plus de six heures; dans l'océan Indien, la mer est d'abord unie, mais il s'y éleve ensuite des vagues terribles. Ainsi, près de la ville d'Arbeil en Perse, ce *typhon* éleve tous les jours à midi, dans les mois de juin & de juillet, une grande quantité de poussiere, & dure une heure.

La cause de ce *typhon* vient peut-être de

ce que le vent soufflant vers un certain point, est arrêté & revient sur lui-même, & qu'ainsi il tourne en rond, comme nous voyons que l'eau forme un tourbillon, quand elle rencontre un obstacle; ou bien cela peut venir des vents furieux qui se rencontrent l'un l'autre, qui rendent la mer unie, & cependant s'élancent contre les vaisseaux qui se trouvent entr'eux. Quand ce vent vient d'en haut, on l'appelle *cataegis*.

Le *typhon*, dit le peintre des saisons, tournoie d'un tropique à l'autre, épuise la fureur de tout le firmament, & le terrible ectreplica regne. Au milieu des cieux faussement sereins, un puissant orage se prépare; comprimé dans une petite tache de nuée, que l'œil connoisseur peut seul appercevoir: le fatal & imperceptible présage plein de feu & de malignes influences, est suspendu sur le sommet du promontoire, & rassemble ses forces. Le démon de ces mers le fait précéder d'un calme trompeur, propre à engager le matelot à confier ses voiles au zéphir qui l'accompagne. Tout-à-coup des vents rugissans, des flammes & des flots combattans, se précipitent & se confondent en masse. Le matelot demeure immobile, son vaisseau, dont les voiles sont déployées, boit la vague, s'enfonce & se cache dans le sein du sombre abîme. Le redoutable Gama combattit contre un semblable *typhon*, pendant plusieurs jours & plusieurs nuits terribles, voguant sans cesse autour du cap orageux, conduit par une ambition hardie, & par la soif de l'or encore plus hardie. (*D. J.*)

TYPHONIS INSULA, (*Géogr. anc.*) isle de la Méditerranée, aux environs de la Troade; quelques-uns l'ont nommé *Calydna*. (*D. J.*)

TYPHOS, (*Médec. anc.*) τυφὸς; maladie décrite par Hippocrate, & dont il distingue cinq especes différentes.

La premiere est une fievre continue, qui affoiblit les forces, & qui est accompagnée de tranchées, d'une chaleur extraordinaire dans les yeux, & de la difficulté de parler.

La seconde espece de *typhos*, commence par une fievre tierce ou quarte, qui est suivie de maux de tête, de sputations, & de déjections de vers; le visage est pâle, les pieds & quelquefois tout le corps s'enflent; le malade sent de la douleur, tantôt dans la poitrine, & tantôt dans le dos; il a des boborygmes, les yeux hagards, la voix foible & tremblante.

La troisieme espece de *typhos*, se montre par des douleurs aiguës dans les articulations, souvent même dans toutes les parties du corps, & ces douleurs produisent quelquefois l'immobilité des membres.

La quatrieme espece de *typhos*, est accompagnée de tension, d'enflure, & d'ardeur extraordinaire dans le bas-ventre, laquelle est suivie d'une diarrhée qui dégénere en hydropisie.

La cinquieme espece de *typhos*, se manifeste par une extrême pâleur sans aucune enflure. Au contraire, le corps est exténué, sec & affoibli. Le malade a les yeux creux, arrache le duvet qui tient à sa couverture, & est sujet, soit qu'il veille ou qu'il dorme, à des pollutions fréquentes; ces symptômes réunis sont fort extraordinaires; nous ne connoissons point ce dernier genre de *typhos*, & nous douterions beaucoup de l'exactitude du récit, si nous ne le tenions d'Hippocrate. (*D. J.*)

TYPIQUE, (*Liturg. Greq.*) τυπίκον de τύπος, *forme*, *regle*; livre ecclésiastique des Grecs, qui contient la forme de réciter l'office pendant toute l'année; mais comme les églises ont beaucoup varié sur ce point, les *typiques* sont fort différens les uns des autres; on peut consulter Allatius dans sa premiere dissertation sur les livres ecclésiastiques des Grecs. (*D. J.*)

TYPIQUE, *fievre*, (*Médec.*) *febris typica*; on appelle *fievres typiques*, celles qui sont bien caractérisées, par la régularité de leurs accès, de leur accroissement, de leur rémission & de leur période; on les nomme ainsi, par opposition aux fievres erratiques, qui ne suivent point de regle dans leurs cours; τύπος est l'ordre que tient une maladie. (*D. J.*)

TYPOGRAPHE, s. m. (*Gram.*) Imprimeur. *Voyez* ce mot.

TYPOGRAPHIE, s. f. (*Gram.*) art de l'Imprimerie. *Voyez* IMPRIMERIE.

TYPOLITES *ou* PIERRES A EMPREINTES, (*Hist. nat. Minéral.*) *impressa lapidea*, *typolitus*, c'est ainsi que quelques natura-

listes nomment des pierres sur lesquelles on voit des empreintes de substances du regne végétal ou du regne animal.

On trouve dans plusieurs pays des pierres sur lesquelles on remarque distinctement des empreintes de plantes; c'est ordinairement dans des pierres feuilletées qu'on les rencontre; les ardoises ou pierres schisteuses qui accompagnent communément les charbons de terre, sont très-fréquemment remplies de différentes plantes, & sur-tout de celles qui croissent dans les forêts, telles que les fougeres, les capillaires, les roseaux, la prêle que l'on y distingue parfaitement. Scheuchzer & d'autres naturalistes nous ont fait de longues énumérations des plantes qui se trouvent de cette maniere. Mais une observation très-digne de réflexion, c'est que les plantes dont on trouve les empreintes sur des pierres de nos contrées, sont souvent tout-à-fait étrangeres à nos climats, & leurs analogues vivans ne se rencontrent que dans d'autres parties du monde. M. de Jussieu ayant eu occasion d'observer des pierres empreintes qui se trouvent à Saint-Chaumont en Lyonnois, trouva que les plantes qu'il y voyoit, ressembloit si peu à toutes celles qui croissent dans cette province & dans celles des environs, qu'il crut herboriser dans un monde tout nouveau. *Voyez les mémoires de l'académie royale des sciences, année 1718.*

Les naturalistes qui attribuent au déluge universel tous les changemens arrivés à notre globe, n'ont pas manqué de le regarder comme l'auteur des pierres empreintes que l'on rencontre dans le sein de la terre. Scheuchzer a été plus loin; ayant trouvé des pierres chargées des empreintes de quelques végétaux semblables à des épis de bled dans l'état où ils sont au printemps, il a cru devoir en conclure que le déluge étoit arrivé dans cette saison; mais il sera très-difficile d'expliquer, par le déluge, la raison pourquoi la plupart des plantes que l'on trouve empreintes, sont exotiques ou étrangeres au climat où on les rencontre aujourd'hui; il faut pour cela supposer que les climats ont changé, ainsi que les plantes qu'ils produisoient autrefois; d'ailleurs le peu de durée du déluge ne permet pas de croire que les eaux aient apporté ces plantes d'Asie ou d'Amérique, vu qu'elles n'auroient point eu le temps de faire un aussi long voyage, & que les végétaux ne flottent point avec beaucoup de rapidité.

Les feuilles & les plantes dont on voit les empreintes, sont ordinairement détruites & décomposées, & l'on ne trouve plus que le limon durci qui a pris leur place, & à qui elles ont servi de moules. La plupart de ces feuilles empreintes sont étendues; il est rare d'en voir qui soient roulées ou pliées, d'où quelques naturalistes n'ont pas manqué de conclure qu'elles avoient dû nager sur l'eau; mais cette raison n'est rien moins que décisive, vu qu'une eau agitée peut aisément rouler & plier des feuilles ou des plantes.

Il ne faut point confondre avec les *typolites* ou pierres empreintes dont nous venons de parler, celles qui se trouvent dans le tuf, & qui ne sont produites que par incrustation, c'est-à-dire, par le dépôt qui s'est fait des parties terreuses contenues dans des eaux qui sont tombées sur des feuilles ou des plantes.

A l'égard des *typolites*, ou pierres qui portent des empreintes d'animaux, les plus ordinaires sont celles sur lesquels on voit des poissons, telles que celles qui se trouvent sur une pierre feuilletée blanchâtre à Papenheim. *Voyez* PAPENHEIM, *pierre de.* On doit aussi placer dans ce nombre la pierre schisteuse chargée d'empreintes de poissons, qui se trouve près d'Eisleben, dans le comté de Mansfeld, qui est une vraie mine de cuivre. *Voyez* MANSFELD, *pierre de.* (—)

TYR, (*Géogr. anc.*) ville d'Asie, dans la Phénicie, sur le bord de la mer, au midi de Sidon. Cette ville aussi célebre dans l'histoire sacrée, que dans l'histoire profane, est des plus anciennes, soit qu'elle ait la même ancienneté que Sidon, comme le prétend Quint-Curce, soit qu'elle ait été bâtie depuis Sidon, comme le pense Justin, *l. XVIII*, *c. iij*.

Quelques critiques prétendent qu'il y avoit deux villes de *Tyr*, l'une plus ancienne connue sous le nom de *Palæ-Tyros*, & l'autre plus nouvelle nommée simplement *Zor* ou *Tyr*. La premiere étoit bâtie sur le continent, à trente stades de la seconde, selon Strabon, *l. XVI.* C'est dans la premiere qu'étoit le temple d'Hercule, dont

les prêtres de *Tyr* vantoient avec exagération l'antiquité à Hérodote; & c'est dans ce temple que les Tyriens répondirent à Alexandre qu'il pouvoit venir sacrifier, lorsqu'il leur fit dire qu'il souhaitoit se rendre dans leur ville pour y offrir des sacrifices à Hercule. L'autre *Tyr* étoit dans une isle vis-à-vis de l'ancienne, dont elle n'étoit séparée que par un bras de mer assez étroit. Pline, *l. V, c. xix*, dit qu'il n'y avoit que sept cens pas de distance de l'isle à la terre ferme. Alexandre le Grand combla tout cet espace pour prendre la ville, & l'isle étoit encore jointe à la terre ferme du temps de Pline. Dans le même chapitre cet auteur donne dix-neuf mille pas de circuit au territoire de *Tyr*, & il y renferme la vieille *Tyr*.

Le nom de cette ville en Hébreu est *Zor* ou *Sor*, suivant une autre dialecte, c'est *Syr* ou *Sar*; les Arméniens qui ont coutume de changer la lettre *f* en *t*, disent *Tor*, *Tur* ou *Tyr*, & en ajoutant la terminaison Grecque, on a fait *τύρος*, *Tyrus*. De *Sar* a été formé le nom national *sarranus*, qui dans les poëtes signifie la même chose que *tyrius*. Virgile, *l. II, Géorg. v. 506*, s'en est servi dans ce sens:

Ut gemma bibat, & sarrano dormiat ostro.

Les Tyriens passoient pour être les inventeurs du commerce & de la navigation, & ils l'étoient en effet. Pendant que dans les autres empires il se faisoit un commerce de luxe, les Tyriens faisoient par toute la terre un commerce d'économie. Bochard a employé le premier livre de son *Chanaan* à l'énumération des colonies qu'ils envoyerent dans tous les pays qui sont près de la mer; ils passerent les colonnes d'Hercule, & firent des établissemens sur les côtes de l'Océan.

Dans ces temps-là, les navigateurs étoient obligés de suivre les côtes, qui étoient, pour ainsi dire, leur boussole. Les voyages étoient longs & pénibles. Les travaux de la navigation d'Ulysse ont été un sujet fertile pour le plus beau poëme du monde, après celui qui est le premier de tous.

Le peu de connoissance que la plupart des peuples avoient de ceux qui étoient éloignés d'eux, favorisoit les nations qui faisoient le commerce d'économie. Elles mettoient dans leur négoce les obscurités qu'elles vouloient; elles avoient tous les avantages que les nations intelligentes prennent sur les peuples ignorans.

L'Egypte éloignée par la religion & par les mœurs, de toute communication avec les étrangers, ne faisoit guere de commerce au dehors; elle jouissoit d'un terrein fertile & d'une extrême abondance. C'étoit le Japon de ce temps-là; elle se suffisoit à elle-même.

Les Egyptiens furent si peu jaloux du commerce du dehors, qu'ils laisserent celui de la mer Rouge à toutes les petites nations qui y eurent quelque part. Ils souffrirent que les Juifs & les Syriens y eussent des flottes. Salomon employa à cette navigation des Tyriens qui connoissoient ces mers.

Josephe dit que sa nation uniquement occupée de l'agriculture connoissoit peu la mer; aussi ne fut-ce que par occasion que les Juifs négocierent dans la mer Rouge. Ils conquirent sur les Iduméens, Elath & Asiongaber, qui leur donnerent ce commerce; ils perdirent ces deux villes, & perdirent ce commerce aussi.

Il n'en fut pas de même des Phéniciens ou des Tyriens; ils ne négocioient point par la conquête; leur frugalité, leur habileté, leur industrie, leurs périls, leurs fatigues les rendoient nécessaires à toutes les nations du monde. Ce sont les excellentes réflexions de l'auteur de l'esprit des loix.

Les Tyriens vendoient à tous les peuples de la terre les étoffes teintes en pourpre & en écarlate, dont ils avoient le secret; & cette seule branche de commerce leur valoit un gain immense. Ulpien, fameux jurisconsulte, & né lui-même à *Tyr*, nous apprend que l'empereur Severe accorda aux Tyriens de grands privileges qui contribuerent encore à leur agrandissement. Ils peuplerent les villes de Biserte, de Tripoli de Barbarie, & de Carthage. Ils fonderent Tartese, & s'établirent à Cadix.

Mais pour parler de plus loin, l'écriture appelle *Tyr* dans son style oriental, une *ville couronnée de gloire & de majesté*, remplie de princes & de nobles qui avoient tant d'or & d'argent, que ces métaux y étoient aussi communs que la terre. Elle y est dite parfaite en beauté, & elle est com-

parée à un navire royal qui a été conſtruit pour être un chef-d'œuvre digne d'admiration.

La religion chrétienne y fit de grands progrès du temps des empereurs Romains; cette ville a eu le titre de métropole, & celui du premier ſiege archiépiſcopal ſous le patriarchat d'Antioche : ce qui fait qu'on l'a nommé *Protothronos*, *ou premier ſiege*.

Tyr eſt aujourd'hui entiérement ruinée, au point même qu'on trouve à peine dans ſes ruines, de foibles traces de ſon ancienne ſplendeur, dans un ſi grand nombre de ſes palais abattus, de ſes pyramides renverſées, & de ſes colonnes de jaſpe & de porphyre rompues. Ses fortes murailles ſont détruites, ſes boulevards applanis, & les débris qui en reſtent, ne ſervent plus qu'à étendre & à ſécher les filets de quelques pauvres pêcheurs. Enfin on ne trouve plus dans les maſures de l'ancienne capitale de Phénicie, qu'une douzaine de maiſons habitées par quelques Turcs ou quelques Arabes.

Cette ville a été aſſiégée deux fois par les chrétiens ; la premiere en 1112, par Baudoin I. ſans ſuccès, & la ſeconde en 1124; cette derniere fois les chrétiens la prirent, & en demeurerent maîtres juſqu'en 1188, que Saladin l'attaqua, s'en empara & la démolit de fond-en-comble. Le port de *Tyr* eſt fort vaſte & à l'abri des vents du midi. Il reſte ouvert à la tramontane; mais ſa tenue eſt bonne & ſon fond net.

Récapitulons en peu de mots les viciſſitudes de *Tyr*. Bâtie ſur les côtes de la Phénicie, dans une iſle éloignée de quatre ſtades du bord de la mer, peu de villes anciennes ont joui d'une plus grande célébrité. Reine des mers, ſuivant l'expreſſion des écrivains ſacrés, peuplée d'habitans dont l'opulence égaloit celle des princes, elle ſembloit embraſſer l'univers par l'étendue de ſon commerce ; ſes vaiſſeaux parcouroient toutes les côtes de l'Afrique & de l'Europe, celles de la mer rouge & du golfe Perſique. Par terre, ſes négocians trafiquoient au delà de l'Euphrate, qui fut long-temps le terme des connoiſſances géographiques des anciens. Le nombre de ſes colonies l'a miſe au rang des métropoles les plus illuſtres. Pluſieurs, comme Utique & Carthage, ont joué de grands rôles; d'autres, comme Cadix, ſubſiſtent encore avec éclat.

Tyr n'étoit pas moins guerriere que commerçante ; cet immenſe négoce qui fit ſa gloire, & dont l'ingénieux auteur du Télémaque nous offre un magnifique tableau, étoit ſoutenu par des troupes nombreuſes de terre & de mer. De fréquentes révolutions firent ſuccéder plus d'une fois à ſes proſpérités les plus affreux malheurs. Salmanaſar l'humilia, Nabuchodonoſor la détruiſit preſque. Rétablie ſous Cyrus, & plus brillante que jamais ſous les rois de Perſe, elle paya chérement l'honneur d'arrêter Alexandre dans ſa courſe; un ſiege meurtrier en fit un monceau de ruines.

De la domination des rois de Syrie, ſucceſſeurs de ce conquérant, elle paſſa ſous celle des Romains. Leur empire doux & tranquille favoriſoit le commerce ; *Tyr* en profita pour ſe relever; on la vit reparoître avec honneur, & devenir la principale ville de Syrie. Dans les ſiecles ſuivans elle éprouva ſous les Sarraſins & les princes chrétiens, la même alternative de revers & de ſuccès.

Enfin aujourd'hui elle a le ſort de toutes les villes anciennes tombées au pouvoir des Turcs. Teucer de Cyzique avoit pouſſé l'hiſtoire de cette ville juſqu'à ſon temps; nous avons perdu ſon ouvrage, & perſonne ne l'a ni recommencé ni continué. Le chevalier Newton, Marsham & Perizonius ont établi la fondation de *Tyr* ſous le regne de David ou de Nabuchodonoſor, & il faut avouer qu'il eſt bien difficile de renverſer leur ſyſtême.

Porphyre, célebre philoſophe platonicien, naquit à *Tyr* dans le troiſieme ſiecle, & mourut ſous le regne de Dioclétien. Diſciple de Longin, il fut l'ornement de ſon école à Athenes; de là il paſſa à Rome, & s'attacha au célebre Plotin, dont il écrivit la vie, & auprès duquel il demeura ſix ans. Après la mort de Plotin, il enſeigna la philoſophie à Rome avec une grande réputation ; il ſe montra très-habile dans les belles-lettres, dans la géographie, dans l'aſtronomie & dans la muſique. Il nous reſte de lui un livre en Grec ſur l'abſtinence des viandes, & quelques autres écrits. Son traité

contre la religion chrétienne fut réfuté par Méthodius, évêque de *Tyr*, par Eusebe, par Appolinnaire, par S. Augustin, par S. Jérôme, par S. Cyrille & par Théodoret. Voilà bien des réfutateurs; mais l'ouvrage même n'est pas parvenu jusqu'à nous; l'empereur Théodose le fit brûler en 388, avec quelques autres livres du même philosophe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TYR, (*Calend. éthyopien.*) nom du cinquieme mois de l'année éthyopienne. Il commence le 25 décembre de l'année julienne.

TYR, (*Mythol.*) nom d'une divinité invoquée par les Celtes qui habitoient les royaumes du nord. C'étoit un dieu guerrier qui protégeoit les hommes vaillans & les athletes, & dispensoit les victoires. Le troisieme jour de la semaine lui étoit consacré, & il s'appelle encore aujourd'hui *tyrs-dag*, le *jour de Tyr*, ce qui répond au mardi, qui chez les Romains étoit consacré au dieu Mars. Il ne faut point confondre le dieu dont nous parlons avec celui que les peuples du nord appelloient *Thor*. Voyez *son article.*

TYR, *marbre de*, (*Hist. nat.*) *tyrium marmor*, marbre blanc, fort estimé des anciens, & qui n'étoit point inférieur au marbre de Paros, lorsqu'il étoit parfaitement pur. Quelquefois il avoit des veines d'un gris noirâtre.

TYRAN, s. m. (*Politique & Morale.*) par le mot τυραννος, les Grecs désignoient un citoyen qui s'étoit emparé de l'autorité souveraine dans un état libre, lors même qu'il le gouvernoit suivant les loix de la justice & de l'équité; aujourd'hui par *tyran* l'on entend, non-seulement un usurpateur du pouvoir souverain, mais même un souverain légitime, qui abuse de son pouvoir pour violer les loix, pour opprimer ses peuples, & pour faire de ses sujets les victimes de ses passions & de ses volontés injustes, qu'il substitue aux loix.

De tous les fléaux qui affligent l'humanité, il n'en est point de plus funeste qu'un *tyran*; uniquement occupé du soin de satisfaire ses passions & celles des indignes ministres de son pouvoir, il ne regarde ses sujets que comme de vils esclaves, comme des êtres d'une espece inférieure, uniquement destinés à assouvir ses caprices, & contre lesquels tout lui semble permis; lorsque l'orgueil & la flatterie l'ont rempli de ces idées, il ne connoît de loix que celles qu'il impose; ces loix bizarres dictées par son intérêt & ses fantaisies, sont injustes, & varient suivant les mouvemens de son cœur. Dans l'impossibilité d'exercer tout seul sa tyrannie, & de faire plier les peuples sous le joug de ses volontés déréglées, il est forcé de s'associer des ministres corrompus; son choix ne tombe que sur des hommes pervers qui ne connoissent la justice que pour la violer, la vertu que pour l'outrager, les loix que pour les éluder. *Boni quam mali suspectiores sunt, semperque his aliena virtus formidolosa est.* La guerre étant, pour ainsi dire, déclarée entre le *tyran* & ses sujets, il est obligé de veiller sans cesse à sa propre conservation, il ne la trouve que dans la violence, il la confie à des satellites, il leur abandonne ses sujets & leurs possessions pour assouvir leur avarice & leurs cruautés, & pour immoler à sa sûreté les vertus qui lui font ombrage. *Cuncta ferit, dùm cunctâ timet.* Les ministres de ses passions deviennent eux-mêmes les objets de ses craintes, il n'ignore pas que l'on ne peut se fier à des hommes corrompus. Les soupçons, les remords, les terreurs l'assiegent de toutes parts; il ne connoît personne digne de sa confiance, il n'a que des complices, il n'a point d'amis. Les peuples épuisés, dégradés, avilis par le *tyran*, sont insensibles à ses revers, les loix qu'il a violées ne peuvent lui prêter leur secours; en vain réclame-t-il la patrie, en est-il une où regne un *tyran*?

Si l'univers a vu quelques *tyrans* heureux jouir paisiblement du fruit de leurs crimes, ces exemples sont rares, & rien n'est plus étonnant dans l'histoire qu'un *tyran* qui meurt dans son lit. Tibere après avoir inondé Rome du sang des citoyens vertueux, devient odieux à lui même; il n'ose plus contempler les murs témoins de ses proscriptions, il se bannit de la société dont il a rompu les liens, il n'a pour compagnie que la terreur, la honte & les remords. Tel est le triomphe qu'il remporte sur les lois! Tel est le bonheur que lui procure sa politique barbare! Il mene une vie cent fois plus affreuse que la mort la plus cruelle.

Caligula, Néron, Domitien ont fini par grossir eux-mêmes les flots de sang que leur cruauté avoit répandus; la couronne du *tyran* est à celui qui veut la prendre. Pline disoit à Trajan, « que par le sort de ses » prédécesseurs, les dieux avoient fait con- » noître qu'ils ne favorisoient que les princes » aimés des hommes. »

TYRANS, LES TRENTE, (*Hist. Greq.*) on appelloit ainsi les trente hommes que les Lacédémoniens établirent dans Athenes pour la tenir en servitude; mais Thrasibule forma le généreux dessein de les chasser d'Athenes, & y réussit. C'est là-dessus que Cornelius Nepos a dit ce beau mot de ce grand homme: « Plusieurs ont desiré, peu » ont eu le bonheur de délivrer leur patrie » d'un seul tyran, Thrasibule délivra la » sienne de trente ». (*D. J.*)

TYRANNICIDE, s. m. (*Lang Franç.*) *tyrannicida*, dans les auteurs Latins, signifie le *meurtrier d'un tyran*. M. d'Ablancourt a dit le premier *tyrannicide* dans sa belle traduction de Lucien, & il doit être approuvé par tous ceux qui ont du goût. (*D. J.*)

TYRANNIE, s. f. (*Gouvern. politiq.*) tout gouvernement injustement exercé sans le frein des loix.

Les Grecs & les Romains nommoient *tyrannie*, le dessein de renverser le pouvoir fondé par les loix, & sur-tout la démocratie: il paroît cependant qu'ils distinguoient deux sortes de *tyrannie*; une réelle, qui consiste dans la violence du gouvernement; & une d'opinion, lorsque ceux qui gouvernent établissent des choses qui choquent la maniere de penser d'une nation.

Dion dit qu'Auguste voulut se faire appeller Romulus; mais qu'ayant appris que le peuple craignoit qu'il ne voulût se faire roi, Auguste changea de dessein.

Les premiers Romains ne vouloient point de roi, parce qu'ils n'en pouvoient souffrir la puissance: les Romains d'alors ne vouloient point de roi, pour n'en point souffrir les manieres; car quoique César, les triumvirs, Auguste, fussent de véritables rois, ils avoient gardé tout l'extérieur de l'égalité, & leur vie privée contenoit une espece d'opposition avec le faste des rois d'alors; & quand les Romains ne vouloient point de rois, cela signifioit qu'ils vouloient garder leurs manieres, & ne pas prendre celles des peuples d'Afrique & d'Orient.

Dion ajoute que le même peuple Romain étoit indigné contre Auguste, à cause de certaines loix trop dures qu'il avoit données; mais que sitôt qu'il eut rappellé le comédien Pylade, chassé par les factions de la ville, le mécontentement cessa; un pareil peuple sentoit plus vivement la *tyrannie* lorsqu'on chassoit un baladin, que lorsqu'on lui ôtoit toutes les loix, il falloit bien qu'il tombât sous l'empire de la *tyrannie* réelle, & cet événement ne tarda pas.

Comme l'usurpation est l'exercice d'un pouvoir auquel d'autres ont droit, nous définissons la *tyrannie* l'exercice d'un pouvoir également injuste & outré, auquel qui que ce soit n'a aucun droit dans la nature: ou bien la *tyrannie* est l'usage d'un pouvoir qu'on exerce contre les loix au détriment public, pour satisfaire son ambition particuliere, sa vengeance, son avarice, & autres passions déréglées, nuisibles à l'état. Elle réunit les extrêmes; & sur la tête d'un million d'hommes qu'elle écrase, elle éleve le colosse monstrueux de quelques indignes favoris qui la servent.

Cette dégénération des gouvernemens est d'autant plus à craindre, qu'elle est lente & foible dans ses commencemens, prompte & vive dans la fin. Elle ne montre d'abord qu'une main pour secourir, & opprime ensuite avec une infinité de bras.

Je dis cette dégénération, cette corruption des gouvernemens, & non pas comme Puffendorf, de la simple monarchie, parce que toutes les formes de gouvernement sont sujettes à la *tyrannie*. Partout où les personnes qui sont élevées à la suprême puissance, pour la conduite du peuple & la conservation de ce qui lui appartient en propre, emploient leur pouvoir pour d'autres fins, & foulent des gens qu'ils sont obligés de traiter d'une toute autre maniere, là certainement est la *tyrannie*; soit qu'un seul homme revêtu du pouvoir agisse de la sorte, soit qu'il y en ait plusieurs qui violent les droits de la nation. Ainsi l'histoire nous parle de trente tyrans d'Athenes, aussi bien que d'un à Syracuse; & chacun

ſait que la domination des décemvirs de Rome, n'étoit qu'une véritable *tyrannie.*

Partout où les loix ceſſent, ou ſont violées par le brigandage, la *tyrannie* exerce ſon empire ; quiconque revêtu de la puiſſance ſuprême, ſe ſert de la force qu'il a en main, ſans avoir aucun égard pour les loix divines & humaines, eſt un véritable tyran. Il ne faut point d'art ni de ſcience pour manier la *tyrannie.* Elle eſt l'ouvrage de la force, & c'eſt tout enſemble la maniere la plus groſſiere, & la plus horrible de gouverner. *Oderint dùm metuant ;* c'eſt la deviſe du tyran ; mais cette exécrable ſentence n'étoit pas celle de Minos ou de Rhadamante.

Plutarque rapporte que Caton d'Utique étant encore enfant & ſous la férule, alloit ſouvent, mais toujours accompagné de ſon maître, chez Sylla le dictateur, à cauſe du voiſinage & de la parenté qui étoient entr'eux. Il vit un jour que dans cet hôtel de Sylla, en ſa préſence, ou par ſon ordre, on empriſonnoit les uns, on condamnoit les autres à diverſes peines : celui-ci étoit banni, celui-là dépouillé de ſes biens, un troiſieme étranglé. Pour couper court, tout s'y paſſoit, non comme chez un magiſtrat, mais comme chez un tyran du peuple ; ce n'étoit pas un tribunal de juſtice, c'étoit une caverne de *tyrannie.* Ce noble enfant indigné ſe tourne avec vivacité vers ſon précepteur. « Donnez-moi, dit-il, un poi- » gnard ; je le cacherai ſous ma robe ; j'entre » ſouvent dans la chambre de ce tyran » avant qu'il ſe leve ; je le plongerai dans » ſon ſein, & je délivrerai ma patrie de ce » monſtre exécrable. Telle fut l'enfance de » ce grand perſonnage, dont la mort cou- » ronna la vertu. »

Thalès interrogé quelle choſe lui paroiſſoit la plus ſurprenante, c'eſt, dit-il, un vieux tyran, parce que les tyrans ont autant d'ennemis qu'ils ont d'hommes ſous leur domination.

Je ne penſe pas qu'il y ait jamais eu de peuple, qui ait été aſſez barbare & aſſez imbécille pour ſe ſoumettre à la *tyrannie* par un contrat originel ; je ſais bien néanmoins qu'il y a des nations ſur leſquelles la *tyrannie* s'eſt introduite ou imperceptiblement, ou par violence, ou par preſcription. Je ne m'érigerai pas en caſuiſte politique ſur les droits de tels ſouverains, & ſur les obligations de tels peuples. Les hommes doivent peut-être ſe contenter de leur ſort ; ſouffrir les inconvéniens des gouvernemens, comme ceux des climats, & ſupporter ce qu'ils ne peuvent pas changer.

Mais ſi l'on me parloit en particulier d'un peuple qui a été aſſez ſage & aſſez heureux, pour fonder & pour conſerver une libre conſtitution de gouvernement, comme ont fait par exemple les peuples de la Grande-Bretagne ; c'eſt à eux que je dirois librement que leurs rois ſont obligés par les devoirs les plus ſacrés que les loix humaines puiſſent créer, & que les loix divines puiſſent autoriſer, de défendre & de maintenir préférablement à toute conſidération la liberté de la conſtitution, à la tête de laquelle ils ſont placés. C'étoit-là l'avis non-ſeulement de la reine Eliſabeth, qui n'a jamais tenu d'autre langage, mais du roi Jacques lui-même. Voici de quelle maniere il s'énonça dans le diſcours qu'il fit au parlement en 1603. « Je préférerai toujours, en » publiant de bonnes loix & des conſtitu- » tions utiles, le bien public & l'avantage » de tout l'état, à mes avantages propres, » & à mes intérêts particuliers, perſuadé » que je ſuis que le bien de l'état eſt ma » félicité temporelle, & que c'eſt en ce » point qu'un véritable roi differe d'un » tyran. »

On demande ſi le peuple, c'eſt-à-dire, non pas la canaille, mais la plus ſaine partie des ſujets de tous les ordres d'un état, peut ſe ſouſtraire à l'autorité d'un tyran qui maltraiteroit ſes ſujets, les épuiſeroit par des impôts exceſſifs, négligeroit les intérêts du gouvernement, & renverſeroit les loix fondamentales.

Je réponds d'abord à cette queſtion, qu'il faut bien diſtinguer entre un abus extrême de la ſouveraineté, qui dégénere manifeſtement & ouvertement en *tyrannie*, & qui tend à la ruine des ſujets ; & un abus médiocre tel qu'on peut l'attribuer à la foibleſſe humaine.

Au premier cas, il paroît que les peuples ont tout droit de reprendre la ſouveraineté qu'ils ont confiée à leurs conducteurs, & dont ils abuſent exceſſivement,

Dans le second cas, il est absolument du devoir des peuples de souffrir quelque chose, plutôt que de s'élever par la force contre leur souverain.

Cette distinction est fondée sur la nature de l'homme & du gouvernement. Il est juste de souffrir patiemment les fautes supportables des souverains, & leurs légeres injustices, parce que c'est là un juste support qu'on doit à l'humanité; mais dès que la *tyrannie* est extrême, on est en droit d'arracher au tyran le dépôt sacré de la souveraineté.

C'est une opinion qu'on peut prouver, 1°. par la nature de la *tyrannie* qui d'elle-même dégrade le souverain de sa qualité qui doit être bienfaisante. 2°. Les hommes ont établi les gouvernemens pour leur plus grand bien; or il est évident que s'ils étoient obligés de tout souffrir de leurs gouverneurs, ils se trouveroient réduits dans un état beaucoup plus fâcheux que n'étoit celui dont ils ont voulu se mettre à couvert sous les ailes des loix. 3°. Un peuple même qui s'est soumis à une souveraineté absolue, n'a pas pour cela perdu le droit de songer à sa conservation, lorsqu'il se trouve réduit à la derniere misere. La souveraineté absolue en elle-même, n'est autre chose que le pouvoir absolu de faire du bien; ce qui est fort contraire au pouvoir absolu de faire du mal, que jamais aucun peuple, suivant toute apparence, n'a eu intention de conférer à aucun mortel. Supposé, dit Grotius, qu'on eût demandé à ceux qui les premiers ont donné des loix civiles, s'ils prétendoient imposer aux citoyens la dure néceffité de mourir, plutôt que de prendre les armes pour se défendre contre l'injuste violence de leur souverain; auroient-ils répondu qu'oui? Il y a tout lieu de croire qu'ils auroient décidé qu'on ne doit pas tout souffrir; si ce n'est peut-être, quand les choses se trouvent tellement disposées, que la résistance causeroit infailliblement les plus grands troubles dans l'état, ou tourneroit à la ruine d'un très-grand nombre d'innocens.

En effet, il est indubitable que personne ne peut renoncer à sa liberté jusque-là; ce seroit vendre sa propre vie, celle de ses enfans, sa religion; en un mot, tous ses avantages, ce qui certainement n'est pas au pouvoir de l'homme.

Ajoutons même qu'à parler à la rigueur, les peuples ne sont pas obligés d'attendre que leurs souverains aient entiérement forgé les fers de la *tyrannie*, & qu'ils les aient mis dans l'impuissance de leur résister. Il suffit pour qu'ils soient en droit de penser à leur conservation, que toutes les démarches de leurs conducteurs tendent manifestement à les opprimer, & qu'ils marchent, pour ainsi dire, enseignes déployées à l'attentat de la *tyrannie*.

Les objections qu'on fait contre cette opinion ont été si souvent résolues par tant de beaux génies; Bacon, Sydney, Grotius, Puffendorf, Locke & Barbeyrac, qu'il seroit superflu d'y répondre encore; cependant les vérités qu'on vient d'établir sont de la derniere importance. Il est à propos qu'on les connoisse pour le bonheur des nations, & pour l'avantage des souverains qui abhorrent de gouverner contre les loix. Il est très-bon de lire les ouvrages qui nous instruisent des principes de la *tyrannie*, & des horreurs qui en résultent. Apollonius de Thyane se rendit à Rome du temps de Néron pour voir une fois, disoit-il, quel animal c'étoit qu'un tyran. Il ne pouvoit pas mieux tomber. Le nom de Néron a passé en proverbe, pour désigner un monstre dans le gouvernement; mais par malheur Rome n'avoit plus sous lui, qu'un foible reste de vertu; & comme elle en eut toujours moins, elle devint toujours plus esclave; tous les coups porterent sur les tyrans; aucun ne porta sur la *tyrannie*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TYRAS, (*Géogr. mod.*) fleuve de la Sarmatie Européenne. Hérodote, *l. IV*, *c. lj*, met sept fleuves entre le Danube & le Tanaïs. Le premier est le *Tyrés*; car c'est ainsi qu'il écrit. Pomponius Mela, Ptolomée, Scymnus de Chio, & Ovide, *l. IV*, *ex. Ponto*, *epist.* 10, *v.* 50, disent *Tyras*:

. . . . . *Nullo tardior amne* Tyras.

Selon Strabon, du fleuve *Tyras* à la derniere embouchure du Danube, il y avoit environ trois cens stades; ce qui fait conclure que c'est aujourd'hui le *Niester* ou

Dniester, nom qui paroît avoir été formé de celui de *Danaster*, dont se sert Jornandès, *de reb. getic. c. v*. Ptolomée, *l. III, c. x*, nous apprend que le fleuve *Tyras* servit de bornes entre la Dace & la Sarmatie. Sur le bord de ce fleuve, il y avoit une ville de même nom, appellée auparavant *Ophiusa*, selon Pline, *l. IV, c. xij*, ce qui est confirmé par le témoignage d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

TYRBÉ, (*Antiq. Greq.*) τυρϐη; fête que célébroient les peuples d'Achaïe en l'honneur de Bacchus. Le mot τυρϐη, *trouble, confusion*, indique assez que l'ordre ne régnoit pas beaucoup dans cette fête. Potter, *archeol. græc. l. II, c. x, t. I, p. 434*. (*D. J.*)

TYREDIZA, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace, selon Etienne le géographe. Hérodote, *l. VII*, écrit *Tyrodiza*, & la place sur la côte des Périnthiens. (*D. J.*)

TYRIMNUS, s. m. (*Mythol.*) divinité de Thyatrie, ville de Lydie. Il avoit son temple devant la ville pour la garder; on faisoit des jeux publics en son honneur, mais c'est tout ce que nous apprend de ce dieu une inscription rapportée par M. Spon. (*D. J.*)

TYRISSA, (*Géogr. anc.*) ville de la Macédoine. Ptolomée, *l. III, c. xiij*, la marque dans l'Emathie; le nom moderne est *Ceresi*, selon Mercator. Les peuples sont appellés *Tyrisæi* par Pline, *liv. IV, ch. x*. (*D. J.*)

TYRISTASE, (*Géogr. anc.*) *Tyristasis* ou *Tiristasis*, ville du Chersonnese de Thrace, vers la Propontide, au voisinage de la ville Crobyle, selon Pline, *l. IV, c. ij*. (*D. J.*)

TYRMIDÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe & Suidas donnent ce nom à une partie de la tribu Oénéïde; & la liste de l'Attique, publiée par M. Spon, en fait un bourg de cette même tribu. Il en est fait mention dans une ancienne inscription, avec cette différence qu'il y a un *e* à la seconde syllabe; aussi ce nom s'écrivoit il de plus d'une maniere, puisque Harpocration l'écrit avec un *ei*. L'inscription dont il vient d'être parlé se trouvoit à Florence chez le marquis Richardi: voici ce qu'elle porte,

Ισιδι Χρεστη Επικοωι
Σελευκος Σοκρατοτευκεν
Επι Ιερεος Διοκλεους
Του Διοκλεου Τυμεδοτ.

C'est-à-dire, *Isidi concidenti, obsequenti, Seleucus Socratis filius, votum posuit, sub pontifice Diocle, Dioclis filio Turmedo*. (*D. J.*)

TYROMORPHITE, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom que quelques naturalistes ont donné à une pierre semblable à du fromage pourri.

TYRONE ou TYR-OWEN, (*Géogr. mod.*) comté d'Irlande, dans la province d'Ulster. Ce comté a Lough-Neagh & Armagh à l'est; Londonderry au nord & nord-ouest; Monagham & Fremanagh au sud & sud-ouest: on donne à ce comté quarante-sept milles de longitude, sur trente-trois de large; c'est un pays montagneux, il n'a point de ville qui ait droit de tenir un marché public, mais il en a quatre qui envoient leurs députés au parlement de Dublin, ce sont Straban, Omagh, Dungannon, & Agher. (*D. J.*)

TYROSIS, *en Médecine*, est une coagulation de lait caillé dans l'estomac, en forme de fromage. *Voyez* Coagulation; Caillé; ce mot est formé du Grec τυρος, *caseus*, fromage. *Voyez* Fromage.

TYROTARICHUS, (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains un mets fort grossier dont se nourrissoient les gens de la campagne, & qui étoit composé de fromage & de drogues salées, l'étymologie l'indique. Cicéron, dans ses lettres à Atticus, emploie plusieurs fois ce mot pour désigner une table frugale. Ainsi, *liv. XIV, épit. xvj*, il dit à son ami: « Je vais aujourd'hui souper frugalement » chez Pœtus ». *Ipse autem eo die in Pæti nostri* tyrotarichum *imminebam*. *Voyez* aussi *Epist. xvj, xvij & xx. l. IX, fam.* (*D. J.*)

TYRRHENES, (*Géogr. anc.*) *Tyrrheni*; le nom de *Tyrrhenes* ou de *Tyrrhéniens*, paroît dans l'origine avoir été celui des habitans d'une partie de la Macédoine, qui s'étendoit jusqu'au Strymon, & qu'Hé-

appelle *Creftonie*, à caufe de fa capitale *Creftona*. Infenfiblement il reçut cette acception plus générale, il devint fynonyme du nom *Pélafge*; Thucydide les confondoit enfemble, & quelques vers de Sophocle cités par Denis d'Halicarnaffe, nous donnent lieu de penfer que cette confufion étoit ordinaire chez les Athéniens. Des Pélafges de la Grece il paffa bien-tôt à ceux d'Italie, c'eft-à-dire, aux peuples d'origine Grecque, plus anciens que les colonies helléniques; on les nommoit tantôt *Italiotes*, tantôt *Tyrrhenes*, & c'eft ce qu'on peut remarquer dans Denis d'Halicarnaffe, qui voulant prouver aux Grecs que les Romains n'étoient point barbares, attribue fans réferve aux Pélafges d'Italie tout ce que les anciens ont débité fur ceux de la Grece. Par une fuite de ce fyftême, qui le jette quelquefois dans de fauffes interprétations, il a changé le nom de *Creftona* en celui de *Certona*, & confond les *Thyrrhenes* de la Creftonie avec ceux de la Tofcane, malgré la précaution qu'Hérodote avoit eue de défigner ces derniers par leur voifinage avec l'Ombrie.

Cette erreur de Denis d'Halicarnaffe a fait illufion à tous les critiques, & produit de faux fyftêmes fur l'origine des Tofcans. Comme par une fuite de la premiere méprife on avoit donné le nom de *Tyrrhéniens* à tous les Pélafges répandus en Italie, & qu'il fe trouvoit fur les côtes de Tofcane plufieurs de ces cités Pélafgiques, entre autres celle des Agylliens, très-connue des Grecs; les Grecs peu à peu s'accoutumerent à défigner tous les Tofcans fous le même nom. Ils les regarderent comme des *Tyrrhéniens*, & par conféquent comme des Pélafges; parce que ne les connoiffant pas eux-mêmes, il étoit naturel qu'ils les confondiffent avec des peuples enclavés dans leur territoire, & qui ne cefloient d'entretenir quelque relation avec la Grece. Mais ni les Tofcans, ni même les Romains n'ont jamais connu ces dénominations: fi quelques poëtes Latins s'en fervent, ce n'eft que pour imiter les Grecs, & par la même licence qui rend les termes d'*Aufonie* & d'*Hefpérie* communs dans nos poëtes François.

Les Agylliens font fouvent appellés *Tyrrhenes* par les écrivains Grecs. Hérodote leur donne indifféremment ces deux noms. Pindare en parlant des pirates qui troubloient le commerce de l'Italie & de la Sicile, défigne auffi fous ce nom de *Tyrrhenes* les Agylliens qu'il affocie aux Carthaginois. L'auteur des hymnes attribués à Homere dit la même chofe, & Thucydide parle du fecours qu'ils envoyerent aux Athéniens dans la guerre de Sicile, la dix-neuvieme année de celle du Péloponnefe, un peu avant la ruine de Veïes par les Romains. (*D. J.*)

TYRRHENICA STAGNA, (*Géogr. anc.*) on trouve ce nom fur une ancienne infcription, & on croit qu'il eft queftion de la partie de la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Ebre. Aufone, *ad Paulin. epift. xxiij*, appuie ce fentiment, car il donne à la ville de Tarragone le furnom de *Tyrrhenica*:

. . . . Tyrrhenica *propter*
Tarraco & oftrifero fuper addita Barcino ponto.
(*D. J.*)

TYRUS, (*Géogr. anc.*) ifle que Strabon, *liv. VI, pag. 776*, met dans le golfe Perfique. Euftathe & Etienne le géographe connoiffent cette ifle, & le dernier dit qu'Artémidore la nomme *Tylos*. Plutarque fait mention dans plufieurs endroits d'une ifle nommée *Tylus*, & qu'il place dans la mer Rouge, qui s'étendoit jufque dans le golfe Perfique; de cette façon *Tyrus*, *Tylus*, ou *Tylos* font la même ifle.

Tyrus eft encore le nom d'une ifle fur la côte de la Syrie, tout près du continent, felon Ptolomée, *l. V*, *c. xv*.

Etienne le géographe met une ville nommée *Tyrus* dans la Laconie, une autre dans la Lydie, & une troifieme dans la Pifidie. (*D. J.*)

TYSHAS, f. m. (*Calend. éthyop.*) c'eft chez les Ethyopiens le quatrieme mois de l'année; il commence le 27 novembre de l'année Julienne. (*D. J.*)

TYSON, GLANDE DE, (*Anat.*) Tyfon, membre de la fociété royale d'Angleterre, médecin de l'hopital de Bethléem, & profeffeur d'anatomie, a publié & nous a laiffé différens petits traités; il y a des glandes

auxquelles on a donné son nom. *Voyez* GLANDE.

TYSTED, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemarck, dans le Nord-Jutland, au diocese d'Alborg, dans le Hundborg, à trois lieues de la mer, sur le bord de Lymfiord. (*D. J.*)

T Z

TZANATL, s. m. (*Hist. nat. Ornith.*) nom d'un oiseau d'Amérique décrit par le pere Nieremberg. Il dit que cet oiseau est couvert de grandes & belles plumes d'un vert admirable, & aussi lustré que dans le paon; le dessus de ses ailes est noir, le dessous est d'un vert opaque; sa tête est ornée d'une très belle crête; son gosier & sa gorge sont d'un rouge écarlate; les grosses plumes des ailes sont fort longues, & brillantes par l'agréable variété de leurs couleurs. Les Indiens emploient ces grosses plumes à décorer les statues de leurs dieux. Ray, *Ornithol. pag. 303.*

TZANGÆ, (*Littérat.*) nom donné par les anciens à des souliers faits en forme d'aigle, enrichis de pierres précieuses, & destinés à l'usage des seuls empereurs. (*D. J.*)

TZANIENS, (*Géogr. anc.*) *Tzani*, peuples voisins de l'Arménie. Procop. *ædif. l. III, c. vj*, dit que ces peuples étoient autrefois indépendans, qu'ils menoient une vie farouche, & adoroient des animaux. Ils habitoient dans des montagnes, voloient au lieu de travailler, & n'étoient point accoutumés à l'agriculture. Il ne faut pas s'en étonner, leur terroir étoit stérile, toujours couvert de neige, & comme condamné à un hiver éternel. (*D. J.*)

TZANPAU, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom d'un oiseau d'Amérique, que les Espagnols tiennent en cage à cause de la beauté de son chant; il est de la grosseur d'un étourneau; sa poitrine & son ventre sont diaprés de blanc, de noir, & de gris; son dos est bigarré de blanc, de noir, & de brun. Ray, *Ornithologie.* (*D. J.*)

TZAULE, s. m. (*Hist. du bas empire.*) nom d'office à la cour des empereurs de Constantinople. Le grand *tzaule* étoit l'officier que l'on appelloit auparavant le *grand courier*, le *premier courier*, parce qu'il portoit les ordres de l'empereur dans les provinces, & remplissoit alors quelquefois la charge de commissaire impérial. (*D. J.*)

TZCHALATZKI LES, & LES TZUKTZCHI, (*Géogr. mod.*) nom de deux peuples barbares & alliés qui habitent la Sibérie, à la pointe du nord-est de l'Asie, & vers le cap Suétoi-Nos, ils sont les plus féroces de tout le nord de l'Asie. (*D. J.*)

TZCHOPPAU, *ou* ZSCHOPPA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Misnie, sur la riviere de même nom, proche d'Anneberg, dans une contrée fertile. (*D. J.*)

TZÉLAFÉE, (*Calendr. pers.*) ere ou époque des Persans; elle commença le 14^e^ jour de l'année 1079, & fut substituée par l'ordre d'Alba-Artalan, Sarrasin, roi de Perse, à l'ere de Jezdégerdique, dont ce peuple s'étoit servi depuis l'an 632, que commença le regne d'Isdégerde III, le dernier de ses rois de la race des Sassanides. Le mot de *tzélafée* signifioit *ere auguste*; mais aujourd'hui cette époque ne subsiste plus, & les Persans se servent du calendrier Arabe. (*D. J.*)

TZELTZELIM, (*Musiq. instr. des Héb*) C'étoient des especes de cymbales. Les Hébreux en avoient de deux sortes.

1°. Les *tziltzele schamaa*, ou cimbales sonores.

2°. Les *tziltzele theruah*, ou cymbales des jubilations.

Les cymbales sonores étoient deux instrumens d'airain, qui, frappés l'un contre l'autre, rendoient un son, & ceci ne me paroît autre chose que les cymbales des Grecs.

Les cymbales des jubilations étoient des tables de métal, dont le son ressembloit à celui de la trompette ou *chatzotzeroth*. *Voyez* CHATZOTZEROTH, (*Luth.*)

Ces deux descriptions sont tirées de Bartolloccius, *Biblioth. magn. Rabbin, tome II*, qui lui-même les a prises du rabbin David Kimchi. (*F. D. C.*)

TZENOGAR, *ou* TZORNOGAR, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'empire Russien, dans le royaume d'Astracan, à

trois werſtes de la ville d'Aſtracan, à la droite du Wolga, ſur une montagne. Elle fut bâtie en 1627, & on y tient garniſon, pour s'oppoſer aux courſes des Tartares. (*D. J.*)

TZERKA LA, *ou* TZIRCHO, (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire Ruſſien en Jugorie; elle prend ſa ſource d'un lac voiſin de Plavonicka, reçoit la Norbiga, & enſuite la Szilma, dans laquelle elle ſe perd pour aller groſſir la Petzora. (*D. J.*)

TZETLAN, ISLE DE, (*Géogr. mod.*) petite iſle de la mer Caſpienne, à huit lieues de Terki. C'eſt une iſle ſtérile pour la plus grande partie, marécageuſe, & ſeulement couverte de coquilles ſur le rivage. *Lat. 43, 5.* (*D. J.*)

TZICATLIN, ſ. m. (*Ophiologie.*) nom d'un très-beau ſerpent de l'Amérique méridionale; ſelon le recit du pere Nieremberg, *l. II*, *c. vij*, il eſt long de neuf à dix pouces, gros comme le petit doigt, marqueté alternativement de bandes rouges & blanches qui ſe croiſent; ce ſerpent ne fait de de mal à perſonne; ſon nom ſignifie le *ſerpent des fourmis*, parce qu'il vit avec les fourmis, & peut-être en vit-il. (*D. J.*)

TZINITZIAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'un oiſeau d'Amérique, ſuperbe par la variété & la richeſſe de ſes couleurs. Il eſt de la groſſeur d'un petit pigeon, dont il a la tête & le cou; ſon bec eſt court, crochu, & d'une couleur pâle; ſa gorge & une partie du ventre, ſont rouges; mais le bas du dos près de la queue, étale un mêlange éclatant d'un beau bleu d'azur, & d'un blanc de ſatin; la queue eſt verte en deſſus, & noire en deſſous; ſes ailes ſont nuées de noir & de blanc; ſes épaules ſont d'un vert admirable; ſes jambes & ſes pieds ſont gris. Cet oiſeau eſt fort commun ſur les bords de la mer du Sud; il vit de végétaux, ne chante jamais; mais ſa beauté fait qu'on veut en avoir en cage: les Indiens ſe ſervent de ſes plumes à diverſes ſortes d'ouvrages, dont ils ſe parent. Ray, *Ornithol.* (*D. J.*)

TZTACTZON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) nom d'une eſpece de canard d'Amérique, remarquable par le beau mêlange des couleurs de ſa tête, qui offre aux yeux le pourpre, le bleu, le vert, & le blanc d'un luſtre de ſatin; ſon corps eſt peint de blanc, de noir, & de gris; ſes jambes ſont rouges; ſes pieds ſont plutôt faits pour nager que pour marcher; auſſi ſe trouve-t-il communément ſur les lacs du Méxique. (*D. J.*)

TZURULUM, ou *ZURULUM*, (*Géogr. anc.*) ville, ou plutôt, comme dit Zonare, château de Thrace, à moitié chemin, entre Conſtantinople & Andrinople; les ſavans croient que le nom moderne eſt *Ziorlo*, ou *Zorli.* (*D. J.*)

U

U Subst. masc. (*Gram.*) c'est la vingtieme lettre de l'alphabet latin ; elle avoit chez les Romains deux différentes significations, & étoit quelquefois voyelle, & quelquefois consonne.

I. La lettre *U* étoit voyelle, & alors elle représentoit le son *ou*, tel que nous le faisons entendre dans *fou*, *loup*, *nous*, *vous*, qui est un son simple, & qui, dans notre alphabet devroit avoir un caractere propre, plutôt que d'être représenté par la fausse diphtongue *ou*.

De-là vient que nous avons changé en *ou* la voyelle *u* de plusieurs mots que nous avons empruntés des Latins, peignant à la françoise la prononciation latine que nous avons conservée : *sourd*, de *surdus* ; *court*, de *curtus* ; *couteau*, de *culter* ; *four*, de *furnus* ; *doux*, de *dulcis* ; *bouche*, de *bucca* ; *sous*, & anciennement *soub*, de *sub* ; *genou*, de *genu* ; *bouillir*, & anciennement *boullir*, de *bullire*, &c.

II. La même lettre étoit encore consonne chez les Latins, & elle représentoit l'articulation sémilabiale foible, dont la forte est *F* ; le digamma Ⅎ, que l'empereur Claude voulut introduire dans l'alphabet romain, pour être le signe non équivoque de cette articulation, est une preuve de l'analogie qu'il y avoit entre celle-là & celle qui est représentée par *F*. (*Voy.* I.) Une autre preuve que cette articulation est en effet de l'ordre des labiales, c'est que l'on trouve quelquefois *V* pour *B* ; *velli* pour *belli* ; *Danuvius*, pour *Danubius*.

En prenant l'alphabet latin, nos peres n'y trouverent que la lettre *U* pour voyelle & pour consonne ; & cette équivoque a subsisté long-tems dans notre écriture ; la révolution qui a amené la distinction entre la voyelle *U* ou *u*, & la consonne *V* ou *v*, est si peu ancienne, que nos dictionnaires mettent encore ensemble les mots qui commencent par *U* & par *V*, ou dont la différence commence par l'une de ces deux lettres ; ainsi l'on trouve de suite dans nos vocabulaires, *utilité*, *vue*, *uvée*, *vide*, ou bien *augment* avant le mot *avide* ; celui-ci avant *aulique* ; *aulique* avant le mot *avocat*, &c. C'est un reste d'abus dont je me suis déja plaint en parlant de la lettre *I*, & contre lequel je me déclare ici, autant qu'il est possible, en traitant séparément de la voyelle *U*, & de la consonne *V*.

U, s. m. c'est la vingt-unieme lettre de l'alphabet françois, & la cinquieme voyelle. La valeur propre de ce caractere est de représenter ce son sourd & constant qui exige le rapprochement des lévres & leur projection en-dehors, & que les Grecs appelloient *upsilon*.

Communément nous ne représentons en françois le son *u* que par cette voyelle, excepté dans quelques mots, comme j'ai *eu*, tu *eus*, que vous *eussiez*, ils *eurent*, *Eustache* ; *heureux* se prononçoit *hureux*, il n'y a pas long-tems, puisque l'abbé Régnier & le pere Buffier le disent expressément dans leurs grammaires françoises ; & le dictionnaire de l'académie françoise l'a indiqué de même dans ses premieres éditions : l'usage présent est de prononcer le même son dans les deux syllabes *heureux*.

Nous employons quelquefois *u* sans le prononcer après les consonnes *c* & *g*, quand nous voulons leur donner une valeur gutturale ; comme dans *cueuillir*, que plusieurs écrivent *cueillir*, & que tout le monde prononce *keuillir* ; *figue*, *prodigue*, qui se prononcent bien autrement que *fige*, *prodige*, par la seule raison de l'*u*, qui du reste est absolument muet.

Il est aussi presque toujours muet après la lettre *q* ; comme dans *qualité*, *querelle*, *marqué*, *marquis*, *quolibet*, *queue*, &c. que l'on prononce *kalité*, *kerelle*, *marké*, *markis*, *kolibet*, *keue*.

Dans quelques mots qui nous viennent du latin, *u* est le signe du son que nous représentons ailleurs par *ou* ; comme dans

équateur, *aquatique*, *quadrature*; *quadragésime*, que l'on prononce *ékouateur*, *akouatike*, *kouadrature*, *kouadragésime*, conformément à la prononciation que nous donnons aux mots latins *æquator*, *aqua*, *quadrum*, *quadragesimus*. Cependant lorsque la voyelle *i* vient après *qu*, l'*u* reprend sa valeur naturelle dans les mots de pareille origine, & nous disons, par exemple, *kuinkouagésime* pour *quinquagésime*, de même que nous disons *kuinkouagesimus* pour *quinquagesimus*.

La lettre *u* est encore muette dans *vuide* & ses composés, où l'on prononce *vide*: hors ces mots, elle fait diphtongue avec l'*i* qui suit, comme dans *lui*, *cuit*, *muid*, &c.

V, s. m. c'est la vingt-deuxieme lettre, & la dix-septieme consonne de notre alphabet. Elle représente, comme je l'ai déja dit, l'articulation semilabiale foible, dont la force est *F*; (*voyez F.*) & delà vient qu'elles se prennent aisément l'une pour l'autre : *neuf* devant un nom qui commence par une voyelle, se prononce *neuv*, & l'on dit *neuv hommes*, *neuv articles*, pour *neuf hommes*, *neuf articles* : les adjectifs terminés par *f*, changent *f* en *ve* pour le féminin ; *bref*, m. *breve*, f. *vif*, m. *vive*, f. *veuf*, m. *veuve*, f.

Déja avertis par la *Grammaire générale* de P. R. de nommer les consonnes par l'*e* muet, nos peres n'en ont rien fait à l'égard de celle-ci quand l'usage s'en introduisit ; & on l'appelle plus communément *vé*, que *ve*.

Il paroît que c'étoit le principal caractere ancien pour représenter la voyelle & la consonne. Il servoit à la numération romaine, où *V.* vaut *cinq* ; *IV.* vaut *cinq moins un*, ou *quatre* ; *VI*, *VII*, *VIII*, valent *cinq plus un*, *plus deux*, *plus trois*, ou *six*, *sept*, *huit* : *V* = 5000.

Celles de nos monnoies qui portent la lettre *V* simple, ont été frappées à Troyes: celles qui sont marquées du double *W*, viennent de Lille. (*B. E. R. M.*)

V, *en Musique*. Cette lettre majuscule sert à indiquer les parties de violons ; & quand elle est double V V, elle marque que le premier & le second dessus de symphonie sont à l'unisson. (*S*)

V, *dans le commerce*. Cette lettre suivie d'un petit ° & ainsi figurée V°. signifie *verso*. Cette même voyelle ou simple V ou W double barré par le haut, comme dans ces caracteres $\overline{V}$ ou $\overline{W}$, signifie *écu ou écus de soixante sols ou trois livres tournois*. *Dict. de commerce*. *Voyez* ABRÉVIATION.

V, *v*, v, (*Ecriture.*) ces trois v dans leur figure sont composés d'une ligne mixte, & de la 5, 6, 7 & 8 partie d'*o*. Ils se forment du mouvement mixte des doigts & du poignet.

U, u, *u*, quant à leur figure, sont deux *i* sans point liés ensemble ; ils se forment du mouvement mixte des doigts & du poignet dans leurs parties inférieures & du simple mouvement des doigts dans leurs premieres parties.

§ V, (*Musiq.*) Cette lettre suivie d'une *S*, ainsi *V. S.* & mise au bas d'une page de musique, signifie *volti subito*, en françois *tournez vîte*. (*F. D. C.*)

VA, s. m. (*Jeu*) abréviation de *vade* ; ainsi on dit *sept & le va*, pour le *vade*, ou la premiere mise & sept fois autant.

VA HORS DE JOUR, *ou* VA A DIEU, (*Jurisprudence.*) en Angleterre sont les termes dans lesquels les juges prononcent ce que nous appellons ici un *hors de cour*. *Voyez* HORS DE COUR.

VAALI, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont des princes sortis des maisons royales, dont les rois de Perse ont conquis les états. Ils sont demeurés vice-rois, gouverneurs, ou rois tributaires des états de leurs ancêtres.

VAATRIMON, s. m. (*Hist. natur. Botan.*) espece de citron de l'île de Madagascar, qui vient de la grosseur de la tête d'un enfant, & dont l'écorce confite dans le sucre est un manger excellent.

VABAR, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie césariense, selon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* Castald dit que c'est aujourd'hui Bismeo. (*D. J.*)

VABRES, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Vabrinum*, & *vabrense castrum* ; elle a dans nos géographes le titre de petite ville de France, dans le Rouergue, à 10 lieues de Rhodès, à 11 d'Al-

by, & au confluent de deux petites rivieres qui se jettent un peu plus bas dans le Tarn. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins, fondée par Raimond I, comte de Toulouse, & elle fut érigée en 1317, par le pape Jean XXII, en évêché aujourd'hui suffragant d'Alby. Cet évêché vaut environ vingt mille livres de revenu, & n'a que soixante & neuf paroisses; mais *Vabres* ne doit qu'au siege épiscopal le nom de *ville*, car ce ce n'est qu'un vrai village dépeuplé. *Long.* 20. 30. *lat.* 42. 53. (*D. J.*)

VACANCE, s. f. (*Gram. & Jurispr.*) est l'état d'une chose qui n'est point remplie ou occupée.

La *vacance* du siege d'un prélat, ou d'un juge, ou d'un office en général, c'est lorsque personne n'est pourvû du bénéfice, office ou autre place.

On entend quelquefois par *vacance* le cas qui a fait vaquer l'office ou le bénéfice, comme la *vacance* par mort. *Voyez les articles ci-après.*

VACANCE PAR APOSTASIE. *Voyez* APOSTAT, APOSTASIE, RELIGIEUX.

VACANCE se prend aussi quelquefois pour la cessation de certains exercices, comme dans les colleges, les *vacances* données aux professeurs & étudians, les *vacances* que prennent les chanoines selon les statuts de leur chapitre. (*A*)

VACANCE PAR DÉMISSION. *Voyez* DÉMISSION.

VACANCE PAR DÉVOLUT. *Voy.* DÉVOLUT.

VACANCE PAR INCAPACITÉ. *Voyez* INCAPACITÉ.

VACANCE PAR INCOMPATIBILITÉ. *Voyez* BÉNÉFICE & INCOMPATIBILITÉ.

VACANCE PAR INTRUSION. *Voyez* INTRUSION.

VACANCE PAR IRRÉGULARITÉ. *Voy.* IRRÉGULARITÉ.

VACANCE PAR MORT *ou per obitum*, est la *vacance* d'un office ou d'un bénéfice, par le décès du titulaire.

VACANCE PAR PERMUTATION. *Voyez* PERMUTATION.

VACANCE PAR RÉSIGNATION. *Voy.* RÉSIGNATION, BÉNÉFICE, OFFICE.

VACANCE PAR SIMONIE. *Voyez* SIMONIE.

VACANCE *in curiâ*, on sous-entend *romanâ*, c'est la *vacance* d'un bénéfice, dont le titulaire meurt dans le lieu où le pape tient sa cour, ou à deux journées aux environs; les papes se sont réservés la collation de ces bénéfices *Voyez* BÉNÉFICES VACANS *in curiâ*.

VACANCES, (*Jurisprudence.*) *Voyez* VACATIONS. Il ne faut pas confondre ces deux mots. Les avocats vont à la campagne pendant les vacations; les écoliers perdent leur tems pendant les *vacances*.

VACANT, adj. (*Gram. & Jurispr.*) se dit de ce qui n'est point rempli ou occupé.

Le saint siege est *vacant*, lorsqu'il n'y a point de pape; on dit de même que le siege épiscopal ou abbatial est *vacant*, lorsqu'il n'y a point d'évêque ou d'abbé.

La chancellerie est *vacante* lorsqu'il n'y a point de chancelier; en géneral un office est *vacant* lorsque personne n'en est pourvu.

Un bien *vacant*, est celui qui n'est occupé par personne.

Une succession *vacante*, est celle qui est abandonnée, & pour laquelle il ne se présente point d'héritier. *Voyez* BIEN, CHANCELLERIE, HÉRITIER, OFFICE, SIEGE, SUCCESSION. (*A*)

VACANT *le*, (*Hist. de Malte.*) on appelle le *vacant* dans l'ordre de Malte, le revenu entier de chaque commanderie après la mort du commandeur, c'est-à-dire l'année qui suit le mortuaire. Le *vacant* appartient au trésor de l'ordre. Le commandeur nommé à la commanderie, est obligé de l'y faire tenir.

VACARME, TUMULTE, s. masc. (*Synon.*); *vacarme* emporte par sa valeur l'idée d'un plus grand bruit, & *tumulte* celle d'un plus grand désordre.

Une seule personne fait quelquefois du *vacarme*; mais le *tumulte* suppose toujours qu'il y a un grand nombre de gens.

Les maisons de débauche sont sujettes aux *vacarmes*. Il arrive souvent du *tumulte* dans les villes mal policées.

Vacarme ne se dit qu'au propre; *tumulte*

se dit au figuré du trouble & de l'agitation de l'ame. C'est pour cela qu'on tient mal une résolution qu'on a prise dans le *tumulte* des passions. (*D. J.*)

VACATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsqu'une chose vient à vaquer, comme quand il arrive *vacation* d'un bénéfice, ou office par le décès du titulaire. *Voyez* VACANCE.

Vacations au pluriel se prend pour le tems où une jurisdiction vaque, c'est-à-dire, où la justice n'y est point exercée; il y a dans le cours de l'année différens jours auxquels les tribunaux vaquent; mais on n'entend d'ordinaire par les *vacations* ou vacances qu'un certain espace de tems qui est donné aux officiers pendant l'automne pour vaquer à leurs affaires rurales; il y a des tribunaux dont le tems des *vacations* est réglé autrement; quelques-uns ont deux différentes *vacances* dans l'année. *Voyez* VACANCES.

Vacation dans un sens tout opposé, se prend pour l'action de vaquer à quelque chose, c'est-à-dire, de s'y employer, de s'en occuper.

On appelle premiere, seconde, ou autre *vacation* d'un inventaire ou d'un procès-verbal, les différentes séances où l'on a travaillé à ces actes. *Voyez* INVENTAIRES, PROCÈS-VERBAL, SÉANCE, JOURNÉE.

On entend quelquefois par *vacation* le droit qui est dû à un officier pour avoir vaqué à quelque chose. Les juges ont des épices & *vacations*. Les *vacations* sont pour ceux qui ont vu le procès de grand ou de petit commissaire, au lieu que les épices sont pour ceux qui ont assisté au jugement.

L'écu de *vacation* est ce que l'on paie à chaque commissaire pour une vacation. *Voyez* ECU QUART. (*A*)

VACATION, (*Antiq. rom.*) suspension des affaires au barreau. Il y avoit de deux sortes de *vacations* chez les Romains, l'ordinaire & l'extraordinaire. L'ordinaire avoit lieu un certain nombre de jours de l'année, qui étoient connus de tout le monde. L'extraordinaire n'arrivoit que quand, dans des tems de tumultes & de guerres civiles, le sénat statuoit que toutes les affaires cessassent, & qu'on ne rendît point la justice, jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie. C'est ainsi que le sénat l'ordonna, lorsqu'il apprit que César étoit entré avec son armée en Italie. Cette suspension des affaires s'appelloit *rerum prolatio* ou *judiciorum indictio*, & c'est ce qu'on ne pratiquoit que dans les grandes extrémités. (*D. J.*)

VACCA, (*Géog. anc.*) ville de la Numidie, l'entrepôt des états de Jugurtha; mais cette ville ne fut heureuse ni dans son zele pour son prince, puisque ce zele la fit périr sous Métellus, ni dans son infidélité pour son roi, car ayant voulu se donner à César, dans le tems qu'il faisoit la guerre en Afrique, Juba qui en fut averti s'en rendit maître, & la ruina de fond en comble. (*D. J.*)

VACCA ou *VAGIA*, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Lusitanie, selon Pline, *l. IV. c. xxj.* c'est aujourd'hui le Vouga, qui se jette dans l'Océan près d'Aveiro.

VACCA, *île*, (*Géogr. mod.*) ou île *Buccina*; île de la Méditerranée, sur la côte méridionale de la Sardaigne, à deux milles, & vis-à-vis de la pointe Béta, en tirant vers le nord oriental de l'île Toro. (*D. J.*)

VACCÆI, (*Géogr. anc.*) peuple de l'Espagne tarragonoise, que Tite-Live met au nombre de ceux que L. Lucullus & Cl. Marcellus subjuguerent.

VACERRES, s. m. plur. (*Hist. des Gaulois.*) nom d'une des classes de druides. Les *vacerres* étoient les prêtres, comme les eubages étoient les augures, les bardes les poëtes, les chantres les sarronides, les juges, les théologiens & professeurs de la religion. (*D. J.*)

VACHE, s. f. (*Hist. natur.*) *vacca*; c'est la femelle d'un taureau. *Voyez* TAUREAU.

VACHE, (*Diete & Mat. méd.*) il n'y a que les paysans & les gens du peuple qui mangent la chair de la *vache* au lieu de celle du bœuf: la premiere est communément plus dure, plus maigre, & par conséquent plus seche; cependant les bouchers en vendent quelquefois pour du bœuf, même à Paris; & comme ils ont soin de choisir des *vaches* jeunes & gras-

ses, peu de personnes s'apperçoivent de la fraude qui dès-lors devient indifférente. *Voyez* BŒUF.

La *vache* est proprement un objet médecinal en ce qu'elle fournit un aliment médicamenteux qui tient un rang distingué parmi les secours médecinaux ; savoir, son lait, qui a aussi mérité à ce titre un article particulier. *Voyez* LAIT, *Chymie*, *Diete & Mat. méd.* Secondement, par un remede assez bisarre qu'on retire de sa fiente en la distillant au bain-marie, & qui est connu sous le nom d'*eau de mille fleurs*, qui passe dans l'usage intérieur pour un anti-pleurétique excellent, & pour un bon diurétique, & même litontriptique, & dans l'usage extérieur pour un excellent cosmétique : au reste, c'est-là un remede fort propre & fort élégant en comparaison du suc même de la fiente de *vache* récente, que les paysans avalent dans quelques contrées pour se guérir des fievres, & qu'Ettmuller recommande non-seulement pour cet usage, mais même contre la pleurésie ; appliquée extérieruement en guise de cataplasme, elle passe pour un très-bon remede contre les brûlures, contre les douleurs des membres, les tumeurs œdémateuses, *&c.*

L'urine de *vache* récente & fournie sur-tout par une *vache* noire, a été aussi un remede interne contre l'hydropisie, la goutte & la paralysie ; elle a été connue aussi sous le nom d'*eau de mille fleurs* ; Jean Becler observe dans sa continuation de la cynosure d'Herman, que la manie pour ce remede ridicule qu'il avoit vu très-en vogue dans son pays, ne dura pas long-tems, parce que ce remede purgeoit jusqu'au sang, & abattoit considérablement les forces ; ce que la plûpart des sujets ne pouvoient supporter. (*b*)

VACHE ROUSSE, (*Critiq. sacrée.*) la *vache rousse*, ou la genisse rousse, étoit la victime d'expiation pour les impuretés que les Juifs contractoient par la présence ou l'attouchement d'un mort. On prenoit une genisse sans défaut, & qui n'avoit point porté le joug. On la livroit au grand-prêtre, qui l'immoloit hors du camp en présence de tout le peuple. Il trempoit son doigt dans le sang de l'animal, & en faisoit sept fois l'aspersion contre le devant du tabernacle ; ensuite on brûloit la genisse toute entiere. Le grand-prêtre jettoit dans le feu du bois de cedre, de l'hyssope, & de l'écarlate teinte deux fois. Un homme recueilloit les cendres de la genisse, & les portoit dans un lieu pur hors du camp ; ensuite on les mettoit en réserve pour l'assemblée des enfans d'Israël, afin qu'ils en fissent de l'eau d'expiation pour se purifier des impuretés légales : tout cela fut ordonné par Moïse, & est détaillé dans le livre des nombres, *xix. vers.* 2, 6 & 9.

Il n'y avoit que le grand-prêtre qui eut droit d'offrir le sacrifice de la *vache rousse* ; mais tout Israélite, pourvu qu'il fût pur, pouvoit faire les aspersions de la cendre mêlée avec de l'eau, parce qu'il auroit été trop incommode de venir au temple, pour expier une impureté que la mort des proches pouvoit rendre très-fréquente. (*D. J.*)

VACHE, (*Corroyeur.*) de tous les animaux qui sont sur la terre, il n'y en a guere dont les hommes tirent plus d'utilité que de la *vache* ; car indépendamment des veaux qu'elle produit, sa chair, son lait, ses cornes, ses os, sa graisse, son poil & sa peau, sont d'usage soit pour la nourriture de l'homme, soit pour le commerce.

Les peaux de *vache* qu'on appelle *cuirs*, se vendent en poil, vertes, salées ou seches, & sans poil, tannées, passées en coudrement ou en croutes, corroyées ou apprêtées de diverses façons qu'on trouvera expliquées dans les articles CUIR, PEAU, TANNER & CORROYEUR.

Le long poil de la queue des *vaches* fournit aux selliers une partie du crin qu'ils emploient, & le poil court dont toute la peau de la *vache* est couverte, sert à rembourrer les selles de chevaux, es bâts des mulets, *&c.*

VACHE DURE, (*Corroyerie.*) c'est une peau de *vache* où le corroyeur n'a mis du suif que du côté de la fleur, & n'a mis ni suif, ni huile du côté de la chair.

VACHE DE RUSSIE, (*Corroyerie.*) sorte de cuir, ou peau de *vache* qui vient

toute aprêtée de Moscovie, où elle se prépare d'une maniere toute particuliere, qui n'est guere connue que de ceux qui s'en mêlent dans le pays. *Savary.*

VACHE EN GRAIN, (*Tannerie.*) peau ou cuir de *vache*, dont la superficie est devenue grenue par les différens apprêts qu'on lui a donnés, & dont on fait les empeignes des souliers. (*D. J.*)

VACHE DE SEL, (*Saline.*) on appelle *vache de sel* en Poitou, ces monceaux de plusieurs milliers de muids de sel, qu'on éleve en forme de meule de foin, pour achever de le sécher, en attendant la vente.

VACHES, *terme d'Imprimerie*; ce sont les cordes qui tiennent au berceau & au train de derriere d'une presse : elles assurent l'endroit jusqu'où doit aller le coffre sur le derriere, & empêchent qu'il ne recule plus qu'il ne faut.

VACHE ARTIFICIELLE, (*Chasse.*) c'est la toile faite en forme de *vache*, dont on se sert pour approcher les canards, & dont se servent aussi ceux qui chassent à la tonnelle.

VACHE DE BARBARIE, (*Hist. nat. Ichthiolog.*) on a donné ce nom dans les *mémoires pour servir à l'hist. nat. des anim. dressés* par M. Perrault, à un animal à-peu-près de la grandeur d'une *vache*, & d'un poil roux, un peu plus court que celui des *vaches*, presque aussi gros vers la pointe que vers la racine, & de couleur plus foncée vers la racine que vers la pointe. Cette *vache* de Barbarie ressemble plus au cerf qu'à la *vache* par l'habitude du corps, par les jambes & par l'encolure. Les cornes sont de même nature que celles de la *vache*, mais elles en different par plusieurs caracteres; elles prennent leur naissance fort près l'une de l'autre; elles sont longues d'un pié, fort grosses, recourbées en arriere, noires & torses, comme une vis. La queue est courte & terminée par un bouquet de crins longs de trois pouces; les yeux sont placés si près des cornes, que la tête paroît n'avoir presque point de front. Cet animal n'a que deux mamellons. Les épaules sont fort élevées, & forment une bosse entre l'extrémité du col & le commencement du dos : il y a une callosité au bas du sternum. On a présumé que cette *vache* de Barbarie a plus de rapport au bubale des anciens, qu'au petit bœuf d'Afrique. *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux.*

VACHE MARINE *ou* BÊTE A LA GRAND-DENT, *odobenus*, animal amphibie qui a beaucoup de rapport au lamantin & au veau-de-mer, sur-tout pour la forme du corps & des piés, *&c. Voyez* LAMANTIN. La *vache-marine* a la tête grosse & écrasée sur le devant, le museau entouré de gros poils, & la peau épaisse de près d'un pouce, & couverte d'un poil court, ferme, & de couleur brune-jaunâtre. Les oreilles ne sont apparentes à l'extérieur que par un orifice qui se trouve de chaque côté de la tête. Il y a huit dents molaires à chaque mâchoire, & deux grandes dents canines à la mâchoire supérieure, recourbées en bas, & longues de deux piés : l'animal s'en sert pour sa défense, & pour traîner différentes choses sur la glace & sur les rivages, car il ne peut pas rester long-tems das l'eau. La *vache-marine* est un animal du Nord, elle a jusqu'à seize piés de longueur, & huit piés de circonférence. *Voyez* Brisson. *reg. anim. p.* 48.

VACHER, s. m. VACHERE, s. f. (*Econ. rustiq.*) le *vacher* est un garçon qui garde les vaches; la *vachere* est une fille qui a la même occupation.

VACHERIE, s. f. (*Econ. rustiq.*) partie de la basse-cour dans les grandes fermes; c'est l'étable où l'on tient les vaches, & le lieu où on les trait.

VACILLANT, VACILLATION, VACILLER, (*Gram.*) termes corelatifs, & opposés de *ferme*, *fixe*, *stable*, *assuré*, *constant.* On les prend au simple & au figuré; on dit le *trouble* lui rendoit la voix embarrassée & la prononciation *vacillante*; c'est un esprit *vacillant*; ce juge étoit *vacillant.* La *vacillation* d'un vaisseau sur les eaux, des réponses d'un criminel. Cette machine est mal assemblée; la plûpart des pieces qui devoient être fixes *vacillent.* Il *vacille* dans son opinion, dans ses projets, ses résolutions. L'impulsion la plus légere suffit pour jetter un homme incertain & *vacillant* dans le parti

le plus contraire à ses intérêts, & il est rare qu'il ne trouve quelque méchant attentif à lui donner cette impulsion.

VACOMAGI, (*Géog. anc.*) peuples de la grande-Bretagne, selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui les place au midi des Calédoniens. Il y en a qui croient qu'ils habitoient la province de Sterling en Ecosse. (*D. J.*)

VACORIUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique, au midi du Danube, suivant Ptolomée, *l. II. c. xiij.* selon les uns, c'est aujourd'hui Villac, dans la Carinthie sur la Drave, & selon Lazius, c'est Straesburg sur le Gurck. (*D. J.*)

VACOS, (*Hist. nat.*) c'est ainsi que les habitans de l'île de Ceylan nomment des fourmis blanches. Elles sont d'une grandeur médiocre ; leur corps est blanc, & leur tête est rouge. Ces insectes dévorent tout ce qu'ils rencontrent, sans épargner même le bois des maisons. Ils se forment le long des murs une espece de chemin couvert, en faisant comme une voûte avec de la terre ; lorsqu'elle s'est rompue en quelque endroit, ces animaux ont grand soin de la réparer. Ces fourmis, dans les champs, forment de petits monticules avec une terre très-fine ; ces buttes ont cinq ou six piés de hauteur, & sont d'une grande solidité. Lorsque les aîles sont venues à ces fourmis, elles s'envolent en si grand nombre, que le ciel en est quelquefois obscurci ; alors elles s'élevent à perte de vue, & continuent à voler jusqu'à ce qu'elles soient entiérement épuisées ; elles finissent par tomber mortes, & servent de nourriture aux oiseaux, & sur-tout aux poules qui en sont très-friandes.

VACUAC, (*Géog. mod.*) nom d'un pays qui confine avec celui qui se nomme *Sofalatirb*, la campagne & vallée de la poudre d'or. Il y a dans ce pays deux villes, Daduah & Jananah. (*D. J.*)

VACUNE, s. f. *vacuna*, (*Mytholog.*) divinité des Romains, déesse des vacations ; elle étoit particuliérement honorée par les gens de la campagne, & présidoit sur ceux qui étoient, pour ainsi dire, en vacances, & qui se reposoient de leurs travaux. Les Latins formerent son nom du verbe *vacare*, qui signifie *se reposer*, *être de loisir*. Sa fête se célébroit au mois de Décembre. Les laboureurs lui adressoient leurs prieres pendant qu'ils cultivoient leurs terres ; & lorsque la saison de l'hiver venoit à leur donner du repos, ils s'acquittoient de leurs vœux par les sacrifices que leur permettoit leur état. Cet usage n'étoit point encore aboli du tems d'Ovide qui en fait mention dans le *VI. liv.* de ses fastes.

Nam quoque cùm fiunt antiquæ sacra vacunæ ;
Ante vacunales stantque, sedentque focos.

Aujourd'hui même, dit-il, quand on célebre la fête de l'ancienne *vacune*, les villageois sont assis devant le foyer de cette déesse.

Le culte de *vacuna* étoit très-ancien dans l'Italie, & s'y étoit établi chez les Sabins long-tems avant la fondation de Rome. Elle avoit un temple sur le mont Ficellus, aux confins de Picenum, vers les sources du Nat. Elle en avoit un autre entre Caspérie & Ocricule, avec un bois & une ville du même nom, qui subsiste encore en partie. Pline, *liv. III. c. xij.* nous parle des bois magnifiques qu'on lui avoit consacrés dans le territoire de Rieti.

Les uns prennent la *vacuna* des Sabins pour Diane, Vénus ou Cérès ; d'autres pour Bellone ou la Victoire. Varro prétend que c'étoit Minerve, parce que l'étude de la sagesse demande un grand loisir ; mais cette idée n'est qu'un jeu d'esprit. (*D. J.*)

VADAVERO, (*Géog. anc.*) montagne d'Espagne, dans la Celtibérie. Martial, *l. I. epigr.* 50. *ad Licinianum*, est le seul des anciens qui en fasse mention :

Sterilemque cannum nivibus, & fractis sacrum
Vadaveronem *montibus.*

Jérôme Paul de Barcelone, dans son livre des fleurs & des montagnes d'Espagne, dit, en parlant de la montagne de *Vadavero*, que plusieurs croient avec assez de fondement que c'est une montagne de la Celtibérie ; qu'elle est séparée des autres, dont on diroit qu'elle a été arrachée ; qu'elle forme comme une île, & qu'on la nomme présentement par corruption *Vadaricere.* (*D. J.*)

VADE, s. f. (*Commerce de Mer.*) ce mot signifie l'*intérêt* que chacun a dans un vaisseau à proportion de l'argent qu'il y a mis. Je suis pour un sixieme de *vade* dans l'armement de l'amphitrite, c'est-à-dire, j'ai un sixieme. Il se prend dans le même sens au jeu où la *vade* est ce qu'on a mis d'abord. *Dictionnaire du Commerce.*

VADE-MECUM, *ou VENI-MECUM*, s. m. (*Gramm.*) phrase latine & familiere, pour exprimer une chose que l'on a toujours à la main, & que l'on porte ordinairement sur soi : on l'applique le plus souvent à quelque livre favori. Quelques-uns font leur *vade-mecum* de Virgile, d'autres d'Horace, d'Epictete, de Thomas à Kempis, *&c.* C'est ce que les Grecs appelloient ἐγχειρίδιον, & que nous appellons autrement *manuel.* Les Arabes ont une phrase pour dire la même chose, savoir, *habib al feir*, compagnon de voyage.

VADIARE DUELLUM, (*Histoire moderne.*) espece de cartel ou de défi, pour s'engager dans un combat qui devoit se donner à jour nommé, c'est-à-dire, lorsqu'une personne provoquoit quelqu'un pour décider une dispute par un combat ou duel, & qu'il jettoit à bas son gantelet, ou faisoit quelque signe semblable de défi ; si alors l'autre ramassoit le gantelet, ou acceptoit la provocation, on appelloit cette action *vadiare duellum*, donner & prendre un gage mutuel du combat.

Dans l'affaire des templiers, le grand-maître, Jacques de Molai, ayant comparu devant l'archevêque de Narbonne & d'autres commissaires ecclésiastiques, leur dit, que s'il avoit affaire à des juges laïcs, les choses ne se passeroient pas comme on les traitoit, donnant à entendre qu'il provoqueroit au combat & les accusateurs & les juges, pour soutenir son innocence & celle de ses chevaliers. L'archevêque lui répondit : *Nous ne sommes pas gens à recevoir un gage de bataille.* Et en effet, les ecclésiastiques étoient dispensés de cette sorte d'épreuve. *V.* EPREUVE, COMBAT, CHAMPION, *&c.*

VADICASSII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule celtique ou lyonnoise, selon Ptolomée, *l. II. c. viij.* Ce sont les *Vadicasses* de Pline, *l. IV. chap. xviij.* Le P. Briet, *p.* 355. sans appuyer son sentiment par aucune preuve, dit que ces peuples faisoient partie des *Ædui*, & il leur donne pour ville *Noviodunum Æduorum*, ou *Nivernium*, aujourd'hui *Nevers.* (*D. J.*)

VADI-GAMUS, (*Géog. anc.*) vallée d'Egypte. C'est une vallée étroite entre deux montagnes, qui sont aussi hautes l'une que l'autre, & plates au sommet.

Cette vallée ressemble à un bufle, & le mot de *vadi-gamus* veut dire *la vallée du bufle.* Elle s'étend vers le sud-est jusqu'à une demi-heure de chemin, puis elle s'éleve peu-à-peu entre les deux montagnes jusqu'à leur sommet.

Il y a à chaque côté de ces deux montagnes qui s'entre-regardent, deux rangs de carrieres, dont quelques-unes sont fort hautes, vastes & irrégulieres en-dedans : ce sont ces carrieres que plusieurs voyageurs ont prises pour des grottes. *Voyez* THÉBAÏDE, *grottes de la.* (*D. J.*)

VADIMONIS-LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans l'Etrurie, au voisinage d'*Ameria*, & près de la maison de plaisance de Calpurnius Fabatus, appellée *Amerina-Prædia.* Pline le jeune, *l. VIII. epist.* 20. nous a donné la description de ce lac. Il est, dit-il, dans un fond, & sa figure est celle d'une roue couchée. Il est par-tout égal, sans aucun recoin, sans aucun angle ; tout y est uni, compassé, & comme tiré au cordeau. Sa couleur approche du bleu, mais tire plus sur le blanc & sur le verd. Ses eaux sentent le soufre ; elles ont un goût d'eaux minérales, & sont propres à consolider les fractures.

Ce lac n'est pas fort grand, continue Pline ; mais il l'est assez pour être agité de vagues quand les vents soufflent. On n'y trouve point de bateaux, parce qu'il est consacré ; mais au lieu de bateaux, vous y voyez flotter au gré de l'eau plusieurs îlotes, chargées d'herbages, couvertes de joncs, & de tout ce qu'on a coutume de trouver dans les meilleurs marais & aux extrémités d'un lac. Chaque île a sa figure & sa grandeur particuliere ; chacune a ses bords absolument secs & dégarnis, parce que souvent elles se heurtent l'une l'autre, & heurtent le rivage. Elles ont toutes

toutes une égale legéreté, une égale profondeur ; car elles sont taillées par-dessous à-peu-près comme la quille d'un vaisseau. Quelquefois détachées, elles se montrent également de tous côtés, & sortent autant hors de l'eau qu'elles y entrent. Quelquefois elles se rassemblent, se joignent, & forment une espece de continent. Tantôt le vent les écarte; tantôt elles flottent séparément dans le lieu où le calme les a surprises ; souvent les plus petites suivent les plus grandes, & s'y attachent comme de petites barques aux vaisseaux de charge. Quelquefois vous diriez que les grandes & les petites luttent ensemble, & se livrent combat. Une autre fois poussées au même rivage, elles se réunissent & s'accroissent : tantôt elles chassent le lac d'un endroit, tantôt elles l'y ramenent, sans lui rien ôter quand elles reviennent au milieu. Il est certain que les bestiaux, suivant le pâturage, entrent dans ces îles, comme si elles faisoient partie de la rive, & qu'ils ne s'apperçoivent que le terrein est mouvant, que lorsque le rivage s'éloignant d'eux, la frayeur de se voir comme emportés & enlevés dans l'eau qu'ils voient autour d'eux, les saisit : peu après ils abordent où il plaît au vent de les porter, & ne sentent pas plus qu'ils reprennent terre, qu'ils avoient senti qu'ils la quittoient.

Ce même lac, ajoute Pline, se décharge dans un fleuve, qui, après s'être montré quelque tems, se précipite dans un profond abîme : il continue son cours sous terre, mais avec tant de liberté, que si, avant qu'il y entre, on y jette quelque chose, il la conserve, & la rend quand il sort.

Divers autres auteurs ont parlé de ce lac, entr'autres Polybe, *l. II. c. xx.* qui le nomme Οἄδμονα. Tite-Live, *l. IX. chap. xxxix.* Florus, *l. I. c. xiij.* & Pline, *l. II. chap. xcv.* On l'appelle aujourd'hui *lago di Bessanello*, selon le P. Hardouin, qui le met dans le patrimoine de S. Pierre, à environ trois milles du Tibre. (*D. J.*)

VADIMONIUM, s. m. (*Jurisprud. rom.*) ce mot signifie *ajournement*, obligation de comparoître en justice au jour assigné : il faut donc savoir que dans les affaires d'injures, le demandeur demandoit contre sa partie l'action ou le jugement au préteur, c'est-à-dire, qu'il le prioit de poursuivre sa partie ; & le défendeur, de son côté, demandoit un avocat. Après ces préliminaires, le demandeur exigeoit, par une formule prescrite, que le défendeur s'engageât sous caution à se représenter en justice un certain jour, qui, pour l'ordinaire, étoit le sur-lendemain ; c'est ce qu'on appelloit, de la part du demandeur, *reum vadari*, demander une caution, un répondant ; & de la part du défendeur, *vadimonium promittere*, promettre de comparoître en justice : s'il ne paroissoit pas, on disoit qu'il avoit manqué à l'assignation, qu'il avoit fait défaut, ce qui s'exprimoit par les deux mots latins, *vadimonium deserere*. Trois jours après, si les parties n'avoient point transigé, le préteur les faisoit appeller, & pour lors le demandeur ayant proposé son action dans la formule réglée, le préteur lui donnoit un tribunal ou un arbitre. S'il lui donnoit un tribunal, c'étoit celui des commissaires, qu'on appelloit *recuperatores*, ou celui des centumvirs.

Les mots *vadimonium* & *vadari* se trouvent si fréquemment dans Horace, Plaute & les historiens, qu'on ne sauroit trop les expliquer pour pouvoir entendre leurs écrits, & les allusions qu'ils y font. Ainsi, dans Cicéron, *vadimonia constituta* signifient les jours assignés pour comparoître ; *actio vadimonii deserti* est le défaut qu'on accordoit pour avoir manqué à l'ajournement ; *obire vadimonium*, *sistere vadimonium*, veut dire, se présenter au jour & lieu marqués ; *debere vadimonium cuipiam*, signifie être tenu par promesse de se trouver à l'assignation prise avec quelqu'un ; *differre vadimonium cum aliquo*, donner délai à sa partie ; *vadimonium promittere pro aliquo*, dans Varron, promettre de comparoître en justice pour un autre ; *missum facere vadimonium*, décharger sa partie de l'ajournement donné.

On ne trouve pas moins souvent le verbe *vadari* dans ses lectures des auteurs romains. *Vadari reum tot vadibus*, signifie dans Tite-Live, obliger un accusé à donner un certain nombre de répondans. *Vadari quempiam ex aliquo loco ad locum aliquem*, c'est tirer quelqu'un de sa jurisdiction

pour venir donner caution en un lieu où il ne ressort point. Ce même mot se trouve employé au figuré dans les poëtes comiques; on lit dans Plaute, *qui abire nullo pacto possim, si velim, ita me* vadatum *& vinctum attines.* « Je ne puis m'échapper, » quand je le voudrois, étant engagé, lié » & garotté comme je le suis avec vous ". Horace a dit, *sat. IX. l. I. vers.* 36. *& casu tunc respondere* vadato *debebat* : « & heu» reusement pour moi, c'étoit le tems où » mon homme devoit comparoître en qua» lité de *caution* pour un ami ". Horace a à jugé propos de mettre ici *vades* pour *prædes*; car *vades* étoit pour le criminel, & *prædes* pour le civil. (*D. J.*)

VADO, *ou* VADI, petit port d'Italie, sur la côte de Genes, à trois milles de Savonne, du côté de l'occident méridional, & à cinq milles au nord oriental de Noli. (*D. J.*)

VADROUILLE, s. m. (*Marine.*) c'est la même chose que guispont. *Voyez* GUISPONT.

VAFERINE, LA, *ou* LA VAUFERAU, (*Géog. mod.*) riviere qui sépare la Savoie d'avec le pays de Michaille. Elle sort de la vallée Chasirg dans le Bugey, & va se jetter dans le Rhône. (*D. J.*)

VAG, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la haute-Hongrie. Elle a sa source dans le mont Rabahora, aux confins de la Pologne; & après avoir traversé les comtés d'Arava, de Tauroez, de Tranczin, de Néitra & de Comore, elle tombe dans le Danube, au-dessous de la ville de Comore. (*D. J.*)

VAG, *pays de*, (*Géog. mod.*) nom d'un pays que les géographes orientaux comprennent dans l'Egypte : c'est cependant une contrée qui en est entiérement séparée, & qui s'étend entre l'Egypte & le pays de Barca en Afrique. En un mot, c'est la *Pentapolis* des anciens, ainsi nommée parce qu'elle renfermoit cinq villes, savoir, Barca, Faran, Caïrouan ou Cyrene, Tripoli de Barbarie, & Afrikiah, ville qui a donné le nom à la province d'Afrique proprement dite, d'où l'Afrique a tiré le sien. (*D. J.*)

VAGA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique. Ptolomée, *lib. IV. c. iij.* séparant de sa nouvelle Numidie le pays voisin de la ville Cirta, & lui donnant le nom de contrée des Cirtésiens, y met entr'autres la ville *Vaga*, située dans les terres, à l'orient de Cirta. C'est de cette ville dont parle Silius Italicus, *l. III. v.* 259. dans ce vers :

Tum Vaga, *& antiquis dilectus regibus Hippo.*

Ptolomée écrit Οὐαγα, & Plutarque, *in Mario*, Βάγα. Ce que ce dernier en dit, fait voir que c'est la même ville que Salluste nomme *Vacca*. Au lieu de *Vaga*, Pline, *lib. V. c. iv.* dit *Vagense oppidum.* (*D. J.*)

VAGA, (*Géog. mod.*) province de l'empire russien, qui fait aujourd'hui la partie méridionale de celle d'Archangel. Elle est toute couverte de forêts : on lui donne 150 werstes d'étendue du midi au nord, & 120 du levant au couchant. La riviere de *Vaga* ou *Wara*, la traverse du midi au nord. (*D. J.*)

VAGABOND, adj. (*Gramm. & Jur.*) qui erre çà & là, & qui n'a aucune demeure fixe. Sous ce nom sont compris, suivant les déclarations du roi, tous ceux qui n'ont ni profession, ni métier, ni domicile certain, ni bien pour subsister, & qui d'ailleurs ne peuvent être avoués ni certifiés de bonne vie & mœurs, par personnes dignes de foi; comme aussi les mendians valides qui sont pareillement sans aveu; ces *vagabonds* doivent être arrêtés, & punis suivant les réglemens faits contre les mendians. *V.* MENDIANS & PAUVRES.

On répute aussi *vagabonds* ceux des sujets du roi qui vont en pélerinage à Saint Jacques, à Notre-Dame de Lorette, & autres lieux du royaume, sans une permission expresse de sa majesté, signée par un secrétaire d'état, & sur l'approbation de l'évêque diocésain. La déclaration de 1738 enjoint aux magistrats, prévôts des marchands, exempts, maires, syndics des villes, de les arrêter sur les frontieres, & veut qu'ils soient condamnés par les juges des lieux en premiere instance, & par appel aux cours de Parlement; savoir les hommes à la peine des galeres à perpétuité, les femmes à telle peine afflictive qui sera estimée convenable par les juges.

L'ordonnance des eaux & forêts enjoint à tous les *vagabonds* & gens inutiles de se

retirer à deux lieues des forêts ; & en cas qu'ils reparoissent, les officiers des maîtrises ont droit de les faire arrêter, & de prononcer contre eux la peine des galeres. *Voyez* le *tit.* 27 de l'ordonnance de 1669, *art.* 35. & *suiv.* (*A*)

VAGENI, (*Géog. anc.*) peuples de la Ligurie, vers la source du Pô. Pline les nomme *Vagienni Ligures*, & les surnomme *Montani*. Leur capitale s'appelloit *Augusta Vagiennorum*. C'est de ce peuple que parle Silius Italicus dans ces vers, *lib. VIII. vers.* 607.

Tunc pernix Ligus, & sparsi per saxa Vagenni,
In decus Annibalis duros misere nepotes.

Selon Cluvier, *Ital. ant. l. I. c. ix.* Les *Vageni* habitoient à la source du Pô, entre la rive droite de ce fleuve & la riviere Stura. (*D. J.*)

VAGIN, s. m. (*Anat. & Chirurg.*) Le *vagin* est un canal ample, qui n'est pas fort différent d'un intestin grêle ; il est plus fort, marche entre la vessie & le rectum, & s'étend de l'orifice externe jusqu'à la matrice : il faut y remarquer ;

1°. La longueur, qui est de six ou sept doigts.

2°. La capacité, qui est comme celle d'un intestin grêle, mais qui change en divers cas, comme dans l'accouchement : son orifice est plus étroit que le reste.

3°. La substance, qui est membraneuse, ridée en-dedans, couverte de houpes ou mammelons, suivant l'observation de M. Ruysch ; de-là vient qu'elle est fort sensible.

4°. Les rides, qui ne sont pas circulaires, mais qui se trouvent comme dans le jéjunum ; elles sont fort grandes dans les vierges, sur-tout à la partie antérieure ; dans les femmes qui approchent souvent des hommes, elles sont petites & usées, pour ainsi dire ; elles s'effacent presque entiérement après plusieurs couches.

5°. Les lacunes, qui se trouvent répandues par-tout au *vagin* & au col de la matrice, de même qu'autour de l'urethre : on peut quelquefois y introduire des soies : les glandes avec lesquelles communiquent ces lacunes, filtrent une humeur muqueuse.

6°. Le muscle constricteur du *vagin*, est un assemblage de fibres musculeuses, qui embrassent en partie le *vagin*, & qui s'y insérent dans le clitoris : il y a au même endroit un corps celluleux, & un lacis de vaisseaux, qui environnent l'orifice du *vagin*.

Mais il est à propos de passer à la description suivie de ce canal membraneux, qui s'étend depuis l'orifice interne de la matrice jusqu'à la vulve.

Il est situé dans le bassin de l'hypogastre, au-dessous des os pubis, entre la vessie & l'intestin droit : il est si étroitement attaché à cette derniere partie, qu'il semble que leurs membranes soient confondues ; de sorte que si l'un d'eux vient à être percé ou déchiré dans un accouchement laborieux, dans l'opération que l'on fait à la fistule de l'anus, ou par l'érosion de quelque ulcere, les excrémens passent facilement du rectum au *vagin*, & la femme ne peut plus les retenir. C'est dans ce cas qu'il faut se servir d'un pessaire en forme de globe, ovale, percé de deux trous opposés, que l'on introduit dans le *vagin*, & qui bouche si bien l'ouverture de communication, que l'on remédie par-là, avec assez de succès, à cet inconvénient si désagréable.

La figure du *vagin* est ronde & longitudinale ; il peut se resserrer de toutes parts : il peut aussi beaucoup s'étendre & se dilater au tems de l'accouchement ; ses parois s'affaissent, & il ressemble à un boyau lâche dans les filles qui vivent chastement.

Dans les femmes qui n'ont pas encore eu d'enfans, ce conduit est à-peu-près de la longueur de six à sept travers de doigt, & de la largeur d'un travers & demi ; mais dans celles qui ont eu des enfans, on ne peut pas trop bien déterminer sa grandeur ; sa longueur & sa largeur varient selon l'âge, selon les sujets & leur tempérament.

Vers le dernier mois de la grossesse, le *vagin* surchargé du poids du fœtus, s'accourcit tellement, qu'en y introduisant le doigt, on peut toucher l'orifice interne de la matrice.

La substance intérieure du *vagin* paroît être toute nerveuse ; M. Ruysch y a découvert plusieurs papilles, qui nous ap-

prennent d'où vient que le *vagin* eſt très-ſenſible. Il eſt extérieurement revêtu d'une membrane aſſez épaiſſe, ſous laquelle ſe trouvent, dans toute ſa longueur, des fibres charnues, par le moyen deſquelles il s'attache aux autres parties voiſines.

La membrane interne du *vagin* eſt quelquefois tellement relâchée par des humeurs ſuperflues qui l'abreuvent, qu'elle deſcend plus bas que le conduit de la pudeur, & qu'elle ſe montre au-dehors; c'eſt-là ce que les anciens ont pris pour une deſcente de matrice. On peut voir à ce ſujet les obſervations chirurgicales de Roonhuyſe, & celles de Van-Meckeren, qui ont fait l'amputation de ces excroiſſances.

L'entrée du *vagin* eſt ſituée preſque au milieu de la vulve, tirant néanmoins un peu plus vers l'anus. Cet orifice, avant l'âge de puberté, eſt beaucoup plus étroit que le *vagin* même; & c'eſt, ſelon de Graaf, la marque la plus certaine que l'on puiſſe avoir de la virginité.

Il y a ſur la face intérieure du *vagin*, des rides circulaires, plus marquées à ſa partie antérieure, du côté du canal de l'urine, que vers la partie poſtérieure; elles ſont aſſez ſemblables à celles que l'on voit au palais d'un bœuf, hormis que ces rides n'y ſont pas diſpoſées ſur une ligne auſſi réguliere: aux vierges, à la partie antérieure du *vagin*, on rencontre quantité de ces rides; mais dans les femmes qui ont eu pluſieurs enfans, ou qui ſe livrent au libertinage, ces rides s'évanouiſſent promptement, de ſorte que la face interne de leur *vagin* devient liſſe & polie.

Le tiſſu de la membrane interne du *vagin* eſt parſemé de petites glandes, & les embouchures de leurs conduits excréteurs s'apperçoivent tout le long de ce canal; mais elles ſont en plus grand nombre près de l'entrée de l'urethre, & à la partie antérieure du *vagin*. Tous les conduits excréteurs fourniſſent par leurs embouchures, plus ou moins grandes, une liqueur ſéreuſe qui humecte ce canal: cette liqueur coule en abondance dans le tems de l'amour. Lorſque cette liqueur s'augmente exceſſivement, elle cauſe l'écoulement qu'on nomme *fleurs-blanches*, état très-difficile à guérir. Ettmuller a nommé cet écoulement *catharre utérin*.

On remarque au *vagin* un ſphincter ſitué ſur le clitoris, qui a trois travers de doigt de largeur, & qui partant de celui de l'anus, monte latéralement autour du *vagin*, l'embraſſe, & ſert à le fermer, afin d'empêcher l'air extérieur d'y entrer. Jules-Céſar Aranthius a fait le premier mention de ce muſcle orbiculaire.

La conſtriction de l'orifice du *vagin* eſt aidée par des corps que l'on apperçoit à ſa partie inférieure, aux deux côtés de la vulve. Leur ſubſtance extérieure eſt compoſée d'une membrane très-déliée; & l'intérieure, que l'abondance du ſang coagulé rend noirâtre, eſt tiſſue de pluſieurs petits vaiſſeaux, & de fibres entrelacées; ce qui a porté de Graaf, qui a le premier reconnu ces corps, à les nommer *plexus retiformes*: ils ſervent à retrécir l'entrée du *vagin*.

On trouve quelquefois à cet orifice, dans les jeunes filles, une eſpece de membrane, tantôt ſémi-lunaire, tantôt circulaire, nommée par les anatomiſtes *hymen*. *Voyez* HYMEN.

Les caroncules dites *myrtiformes*, ſont des reſtes de cet hymen déchiré, qui, après s'être cicatriſées, forment de petits corps charnus & membraneux; elles ne ſont point la marque du pucelage; elles le feroient plutôt de la défloration. *Voyez* CARONCULES MYRTIFORMES.

Il y a des femmes qui ont, dès la premiere conformation, l'orifice du *vagin* plus dilaté que beaucoup d'autres, & plus diſpoſé à ſe dilater à meſure qu'elles avancent en âge; de ſorte qu'étant nubiles, elles ſouffrent moins de l'uſage du mariage, que celles qui ſont naturellement fort étroites, ſur-tout bientôt après l'écoulement de leurs menſtrues, dont la ſeule acrimonie, dans les filles qui ne jouiſſent pas d'une bonne ſanté, peut ronger les fibrilles ou les membranes déliées qui uniſſent les caroncules; outre que le flux menſtruel, en humectant cet orifice, le rend beaucoup plus ſuſceptible de dilatation.

De Graaf dit qu'il ne connoît point d'autres marques de la virginité, que cette étroiteſſe de l'orifice du *vagin*, où l'on ob-

ſerve plus ou moins de rugoſités ou caroncules, qui ſe manifeſtent depuis le premier âge, jusqu'à environ vingt ans, dans toutes les femmes qui ſont encore vierges : cet auteur ajoute que l'abſence de ces caroncules n'eſt pas un ſigne certain pour convaincre une fille d'impudicité ; d'autant que par une infinité d'accidens qui n'ont donné aucune atteinte à la virginité de la nouvelle épouſe, cet orifice peut ſe trouver aſſez large pour ſouffrir la conſommation du mariage ſans effuſion de ſang.

L'orifice du *vagin* eſt quelquefois ſi fort retréci par une membrane qui le bouche preſque totalement, qu'il n'y reſte qu'un petit trou par où les regles s'écoulent ; cet obſtacle empêche la conſommation du mariage, quand l'orifice eſt fermé par une membrane : l'on ne peut remédier à ces deux inconvéniens qu'en inciſant & retranchant cette membrane.

Dans le premier cas, il faut, avec un biſtouri droit, faire quatre petites inciſions en forme de la lettre X ; & dans le ſecond, avec une lancette montée, l'on fait une ſeule ouverture longitudinale à cette membrane, telle que la fit Fabrice d'Aquapendente à une fille qui n'étoit point percée, pour donner iſſue aux menſtrues retenues par cette membrane.

Les ulcérations qui ſuccedent à un accouchement laborieux, ſont quelquefois cauſe qu'il ſe fait une cohérence entre les parois du *vagin* : cet accident arrive auſſi quelquefois par la faute du chirurgien, qui néglige dans les panſemens d'interpoſer quelque choſe qui tienne les parois du canal ſéparés ; de ſorte que l'on eſt obligé de ſéparer de nouveau cette cohérence, & d'en empêcher la réunion par des ſoins plus attentifs. (*D. J.*)

VAGIN, (*Maladies particulieres du vagin.*) Ce conduit eſt ſujet à des maladies qui lui ſont propres ; telles ſont les hémorrhagies, la chûte ou deſcente, qui n'eſt autre choſe que la prolongation de la membrane interne du *vagin* ; les excroiſſances, qu'on diſtingue en ſarcomes, fungus ou champignons, & la clôture par vice de conformation, ou par accident.

I. Les veines du *vagin* ſont ſujettes à la dilatation variqueuſe, comme les veines du fondement : les femmes groſſes, & les filles nubiles, en qui les vaiſſeaux de la matrice ne ſe ſont pas encore ouverts, ſont particuliérement attaquées de cette maladie, ainſi que les femmes qui ont le corps de la matrice obſtrué ; parce que, dans toutes ces circonſtances, le ſang qui doit ſervir à la menſtruation ne pouvant s'amaſſer dans les vaiſſeaux propres à cette fonction, engorgent ceux du *vagin*, avec leſquels ils communiquent. Lorſque ces vaiſſeaux exceſſivement diſtendus par la plénitude, viennent à ſe crever, il en réſulte un flux hémorrhoïdal, diſtingué du menſtruel, en ce que l'effuſion du ſang ne ſe fait pas en tems marqué, mais par intervalle, ſans regle & ſans ordre. La dilatation des veines du *vagin* eſt auſſi fort ſouvent une ſuite des maladies propres de cet organe, telles que les inflammations, rhagades ou excroiſſances.

Les auteurs qui diſent généralement & vaguement, que le traitement des hémorrhoïdes du *vagin* eſt le même que de celles du ſiege, n'ont pas aſſez conſulté les différentes cauſes de ces maladies. Les fomentations faites avec la décoction de graines de lin, de racines d'althéa, de feuilles de bouillon, peuvent bien calmer dans l'un & l'autre cas la tenſion inflammatoire : on peut être ſoulagé par l'uſage des linimens preſcrits contre le gonflement des hémorrhoïdes, tels que l'onguent populeum, les huiles de pavot, de nénuphar, d'amandes douces, battues long-tems en un mortier de plomb, avec l'addition d'un jaune d'œuf & d'un peu d'opium. Mais on ne parviendra jamais à la guériſon radicale du mal ſecondaire qu'après avoir détruit le primitif : ainſi il faudra, dans le cas d'obſtruction de la matrice, obtenir la déſopilation de ce viſcere, avant que de pouvoir employer efficacement des remedes contre les hémorrhoïdes de *vagin*, qui feroient l'effet de cette obſtruction. Nous en diſons autant des autres cauſes.

II. La deſcente du *vagin* n'eſt jamais une chûte ou relaxation de la totalité de ce conduit ; la tumeur à laquelle on donne ce nom, eſt ſimplement un allongement d'une portion de la tunique intérieure du *vagin*. Ces prolongations viennent le plus

souvent après des accouchemens laborieux, difficiles ou trop fréquens, sur-tout dans les femmes d'une constitution délicate, & sont l'effet de la trop grande distension que le *vagin* a soufferte. La tunique externe reprend son ressort, & l'interne, qui est naturellement ridée, ne se rétablit pas si aisément ; & s'il y a quelque pli trop allongé, il forme une expansion qui sort de la vulve, comme on voit la tunique intérieure du rectum former la chûte de cet intestin ; maladie assez fréquente aux enfans. *Voyez* CHUTE DU FONDEMENT.

Il n'est pas difficile de distinguer la chûte du *vagin* de la descente de matrice ; pour peu qu'on connoisse par l'anatomie la disposition naturelle des parties, on ne pourra tomber en aucune méprise sur ce point ; l'introduction du doigt suffira pour s'en assurer. La descente de matrice présente un corps d'un certain volume, ferme, lisse, & où l'on peut aisément reconnoître l'ouverture transversale de son orifice, qui s'avance antérieurement, & qui est la partie la plus étroite : dans la prolongation de la tunique intérieure du *vagin*, le doigt se porte plus haut que la tumeur, qu'on sait n'être qu'un corps flexible formé par un pli membraneux.

Cette maladie est plus incommode que douloureuse ; elle cause une malpropreté qui exige des soins habituels, faute desquels il résulteroit des inconvéniens : les malades sont aussi moins capables de remplir les devoirs du mariage. D'ailleurs, par la négligence des moyens curatifs, ces allongemens peuvent devenir skirrheux, & former des tumeurs spongieuses, qui donnent lieu à l'engorgement variqueux des vaisseaux, d'où résultent des écoulemens sanguinolens, & quelquefois des pertes de sang.

L'indication curative est de fortifier la partie relâchée par l'usage des astringens, capables par leur effet de la réduire à son état naturel. On se sert avec succès d'une éponge fine, ou d'un pessaire fait avec du linge roulé, & trempé dans une décoction de fleurs de sumach, de balaustes, de noix de galle, faite avec du gros vin, ou de l'eau de forge de maréchal, ou rendue styptique par l'addition d'un peu d'alun. On peut aussi recevoir avec succès sur une chaise percée, & par le moyen d'un entonnoir, la fumigation des roses de provins seches, d'encens, de mastic, de laudanum en poudre, *&c.*

III. Les excroissances ont aussi leur siege dans la tunique interne du *vagin* ; il y en a de molles, de dures ; les unes sont flasques & spongieuses ; les autres pleines de vaisseaux variqueux : les excroissances qui sont sans ulcération, sont des especes de sarcomes ; si elles sont produites par une végétation charnue, à l'occasion d'un ulcere fongueux, on les nomme *champignons*. *Voyez* HYPERSARCOSE.

Parmi les excroissances il y en a à base large, d'autres qui ont une racine ou pédicule grêle ; les unes sont bénignes, c'est-à-dire qu'elles dépendent d'un vice purement local ; les autres sont malignes, & viennent ordinairement du vice vénérien : celles-ci demandent d'abord le traitement qui convient à la cause qui les a produites. La cure locale consiste dans la destruction des excroissances : tous les auteurs ont prescrit avec raison de ne pas irriter par des médicamens âcres & caustiques, les excroissances skirrheuses & douloureuses, de crainte qu'elles ne dégénerent plus promptement en cancer. La ligature, si elle est possible, est préférable, ou l'extirpation par l'usage des ciseaux est le moyen le plus sûr. On arrête facilement le sang avec de la charpie trempée dans de l'eau alumineuse. Ambroise Paré conseilloit l'usage d'une eau cathérétique, pour consumer les racines des excroissances du *vagin*, & empêcher leur reproduction. Elle aura lieu principalement pour les excroissances charnues, suites de l'ulcération. Prenez eau de plantin, six onces ; verd-de-gris & alun de roche, de chacun deux gros ; sel commun, deux onces ; vitriol romain & sublimé, de chacun demi-gros : mêlez le tout pour s'en servir au besoin. On se servira ensuite d'injections avec le vin blanc miellé, & de médicamens dessicatifs. Quelques auteurs prescrivent le jus de pourpier, avec un peu de poudre de sabine, comme un remede excellent pour faire tomber les verrues du *vagin*.

IV. La clôture du *vagin* se borne ou à

la ſimple imperforation de la vulve (*Voyez* IMPERFORATION), ou le *vagin* eſt fermé dans une grande étendue, par des brides & cicatrices qui ſont des ſuites des ulceres de cette partie. Le *vagin* fermé contre l'ordre naturel, peut nuire à quatre fonctions enſemble ou ſéparément; ce ſont la menſtruation, l'uſage du mariage, la conception & l'accouchement: il n'y a de reſſource que dans l'opération, pour détruire ces obſtacles. Paul d'Ægine, & Fabrice d'Aquapendente ont conſeillé cette opération, que M. Aſtruc a décrite plus amplement dans ſon *Traité des maladies des femmes*, *tome I.* (*Y*)

VAGINALE, TUNIQUE, *en Anatomie*, eſt la même que celle qu'on appelle autrement *clytroïde*. *Voyez* CLYTROÏDE.

VAGISSEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) mot que nous avons emprunté des Latins, qui avoient *vagitus* pour déſigner le cri des enfans nouveaux-nés, & dont nous avons fait *vagiſſement*, qui ſignifie la même choſe. Il ne s'emploie guere que dans les traités de ſcience.

VAGNIACÆ, (*Géog. anc.*) lieu de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de Vallum à Portus-Riupis, entre Novimagum & Durobrivæ, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à huit milles du ſecond. Pluſieurs mettent ce lieu à *Maidſtone*, d'autres à *Wrotham*, & d'autres à *Northſleet.* (*D. J.*)

VAGORITUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule lyonnoiſe. Ptolomée, *liv. II. ch. viij.* la donne aux peuples *Aruvii*; Ortélius croit que c'eſt *Vaugiron.*

VAGUES, ſ. f. effet du mouvement imprimé à la ſurface des eaux, ou ſur la mer, ou ſur les rivieres. *Voyez* LAMES.

VAGUES, ſ. f. pl. (*terme de Braſſeur.*) autrement *braſſoirs*; ce ſont des eſpeces de longs rabots de bois aſſez ſemblables à ceux avec leſquels les Limouſins corroyent leur mortier. Les braſſeurs de biere s'en ſervent pour remuer & braſſer leur biere, ſoit dans les cuves à matiere où ils la préparent, ſoit dans les chaudieres où ils la font cuire. (*D. J.*)

VAGUE, adj. (*Gramm.*) qui n'eſt pas limité, circonſcrit, déterminé. On dit le *vague* de l'air, le *vague* d'une idée, d'un diſcours, d'un propoſition, d'un deſſein.

VAGUE, *en Anatomie*, nom de la huitieme paire de nerfs qu'on appelle auſſi *ſympathiques-moyens.*

On lui a donné ce nom parce qu'elle ſe diſtribue à différentes parties du corps.

La huitieme paire de nerfs naît de la partie poſtérieure de la moëlle allongée de la protubérance annulaire, & de la partie antérieure des éminences olivaires par pluſieurs filets, qui en s'uniſſant, ſortent du crâne par le trou déchiré poſtérieur; le nerf acceſſoire de la huitieme paire, ou nerf ſpinal s'y unit avant ſa ſortie. *Voyez* ACCESSOIRE.

Cette paire de nerfs ſe diviſe enſuite en deux parties principales, dont la plus petite ſe diſtribue aux muſcles voiſins de la langue, à ceux du pharynx, *&c.* & va enſuite ſe perdre dans la langue en communiquant avec le grand & le petit hypogloſſe. *Voyez* HYPOGLOSSE.

La grande portion de la huitieme paire, après avoir communiqué avec la neuvieme paire & le nerf intercoſtal, paroît former une eſpece de ganglion, d'où il ſe détache un filet qui ſe diſtribue au larynx, à la glande thyroïde, *&c.* qui communique avec le nerf récurrent; elle deſcend enſuite avec la veine jugulaire interne, l'artere carotide, en leur donnant des rameaux & à l'œſophaſe; en entrant dans la poitrine, elle produit le nerf récurrent qui embraſſe à droite l'artere ſouclaviere, & à gauche l'aorte, & envoie des branches à l'œſophaſe, à la trachée-artere & au larynx. Les différens filets que la huitieme paire jette de chaque côté, forment par leur rencontre mutuelle & leur communication avec les filets du nerf intercoſtal, différens plexus, dont les principaux ſont le plexus pulmonaire, & le plexus cardiaque.

Le plexus cardiaque produit quantité de filets qui vont ſe diſtribuer au cœur; le plexus pulmonaire en produit de même qui ſe diſtribuent au poumon. *Voyez* CŒUR & POUMON.

La huitieme paire gagne peu-à-peu l'eſtomac, & jette chemin faiſant différens rameaux à l'œſophage, après cela tous les autres filets forment par leur entrelace-

ment le plexus coronaire ſtomachique ; duquel naiſſent pluſieurs filets de nerfs qui ſe diſtribuent à l'eſtomac. *Voyez* ESTOMAC.

Le plexus coronaire produit dès ſa naiſſance deux cordons particuliers, qui en s'uniſſant avec le nerf intercoſtal, forment le plexus hépatique, le plexus ſplenique, les plexus méſentériques & les plexus reinaux qui diſtribuent des filets au foie, à la rate, au méſentere & aux reins. *Voyez* FOIE, RATE, *&c.*

On a remarqué dans l'ouverture d'un cadavre mort paralytique dans l'hôpital de la Charité de Paris, une tumeur ganglioforme de la groſſeur du doigt dans la huitieme paire un peu avant qu'elle produiſe le nerf récurrent.

VAGUE *année*, (*calend. de Cappadoce.*) année des Cappadociens un peu plus courte que l'année julienne ; en voici l'hiſtoire, & les raiſons peu connues.

Les Cappadociens avoient une année qui leur étoit propre, & qui différoit abſolument de l'année ſolaire des Romains, ainſi que de l'année luni-ſolaire des Grecs de l'Aſie mineure & de la Syrie, ſoit pour la grandeur, ſoit pour les noms des mois, pour leur durée, & pour le lieu de l'année ſolaire auquel ils répondoient.

Cette année cappadocienne étoit compoſée de 12 mois de trente jours chacun, auxquels on ajoutoit cinq épagomenes ; ainſi c'étoit une *année vague*, plus courte d'un quart de jour que l'année julienne, dont le *nourous* ou le premier jour remontoit d'un jour tous les quatre ans dans l'année ſolaire, & ne revenoit au même qu'au bout de 1460 ans.

Nous ne connoiſſons que deux nations chez leſquelles l'*année vague* ait été employée dans l'uſage civil; les Egyptiens & les Perſes. La Cappadoce n'a jamais rien eu à démêler avec les Egyptiens, ſi ce n'eſt peut-être au tems de l'expédition de Séſoſtris ; & d'ailleurs les noms des mois Cappadociens n'ont aucun rapport avec ceux des mois égyptiens : mais voici une raiſon plus forte. L'année fixe ou julienne n'a été établie dans la Cappadoce que quand le nourous ou premier jour de l'année vague répondoit au 12 Décembre ; or le premier jour de l'*année vague* égyptienne, celui qui ſuit les épagomenes, a répondu au 12 Décembre depuis l'an 304, juſqu'à l'an 307 avant Jeſus-Chriſt, & long-tems avant que l'on eût penſé à établir l'uſage d'une année ſolaire fixe, qui ajoutoit un 366e jour tous les quatre ans ; car Jules-Céſar en eſt le premier auteur.

De plus, les noms cappadociens de la plûpart des mois ſont formés ſur ceux des Perſans, & non ſur ceux des Egyptiens. Ce pays a été long-tems ſoumis aux Medes & aux Perſes, qui avoient à-peu-près la même religion, & qui l'avoient portée dans la Cappadoce ; de-là il faut conclure que c'étoit auſſi d'eux que les Cappadociens avoient emprunté leur *année vague* de 365 jours.

Les Arméniens ſe ſervent aujourd'hui d'une année compoſée comme celle des anciens Perſans, de douze mois de trente jours chacun, & de cinq épagomenes ; cette *année* eſt abſolument *vague*, ſans aucune intercalation, & elle remonte tous les quatre ans d'un jour dans l'année julienne. Elle ſert dans le pays pour les actes & pour la date de lettres ; mais en même tems elle emploie une autre année, qui eſt proprement l'année eccléſiaſtique, & qui ſert dans la liturgie pour régler la célébration de la pâque & des fêtes, le tems des jeûnes, & tout ce qui a rapport à la religion ; cette année eſt fixe au moyen d'un ſixieme épagomene qu'on ajoute tous les quatre ans. Les noms des mois ſont les mêmes que ceux de l'*année vague* ; mais le nourous, ou premier jour de l'année qui commence avec le mois de navazardi, eſt fixé depuis long-tems au onzieme du mois d'Août de l'année julienne, & il ne s'en écarte plus.

Le premier du mois navazardi, ou le nourous de l'*année vague*, répondoit en 1710 au 27 Septembre julien, c'eſt le 8 Octobre grégorien, & par conſéquent il précédoit de 318 jours le nourous de l'année fixe ſuivante, ou le onzieme d'Août 1711. Ce précès de 318 jours n'a pu ſe faire qu'en 1278 ans vagues égaux à 1277 juliens & 47 jours ; ôtant ce dernier nombre de 1709 ans complets, plus 270 jours, il reſtera 432 ans 223 jours après l'ère chrétienne,

chrétienne, ou le onzieme d'Août de l'an 433 de Jesus-Christ. Ce fut sans doute alors qu'on établit en Arménie l'usage d'une année fixe, semblable à l'année julienne.

Les Arméniens avoient cessé en 428 ou 429 d'avoir des rois, & ils étoient gouvernés par des satrapes persans. Comme les rois de Perse leur défendoient d'avoir aucun commerce avec les Grecs, & même d'en garder les livres, & qu'ils n'en avoient aucuns écrits dans leur propre langue, pour laquelle il n'avoient pas même de caracteres, ils se proposerent d'en inventer un qui en exprimât les sons, & dans lequel ils pussent écrire une traduction de la bible, des sermonaires, *&c.* Moïse de Khorenne fut employé à cet ouvrage avec d'autres savans, & ce fut alors qu'on pensât à établir un liturgie propre aux églises arméniennes; mais comme il étoit très-difficile d'avoir un calendrier qui donnât dans l'*année vague* le jour de Pâques, & la célébration des fêtes aux mêmes jours que les autres églises chrétiennes qui se régloient sur l'année julienne, ce fut sans doute par cette raison qu'on établit l'usage d'une année liturgique fixe.

Dans la suite, lorsque les Arméniens se réconcilierent avec l'Eglise latine, & qu'une partie d'entre eux reconnut les papes de Rome, dans une espece de concile tenu à Kerna, au xij. siecle, ils admirent la forme de l'année julienne, que le commerce avec les Francs avoit rendue nécessaire depuis les croisades. Les actes du concile des Sis joignent l'an 756 de l'ere arménienne avec l'an 1307 de l'ere vulgaire, & datent dans l'une & l'autre année par le 19 de Mars. Dans le concile d'Adena, tenu en 1316, où il fut question du calendrier, on ne se sert que des mois juliens & de l'ere vulgaire, & encore aujourd'hui lorsque les Arméniens traitent avec les occidentaux, ils emploient les mois juliens. Une lettre ou bulle du patriarche arménien de Valarschapad, publiée par Schroder, porte la date du premier Decembre 1153 de l'ere arménienne, c'est l'an 1702.

Le dictionnaire arménien de Riucola donne le nom de plusieurs mois rapportés aux mois juliens; mais ce rapport est très-différent de celui qui se trouve dans les liturgies & dans les calendriers entre l'année julienne & l'année arménienne fixe. Riucola avoit sans doute copié des calendriers réglés au xjv. siecle, pour donner le rapport qu'avoit alors l'*année vague* avec l'année julienne. *Mém. de l'acad. de Insc. tome XIX.* (*D. J.*)

VAGUE-MESTRE GÉNÉRAL, LE, (*Fortific.*) est dans une armée un officier qui a soin de faire charger, atteler & défiler les bagages d'une armée. Il va tous les soirs prendre l'ordre du maréchal des logis de l'armée, pour savoir la route que les équipages doivent tenir, & ensuite se pourvoir de bons guides. Il fait avertir les bagages de chaque brigade, de se trouver dans un endroit marqué pour les faire défiler, selon le rang des brigades. Elles avoient autrefois chacune un étendard de serge qu'on appelloit *fanion*, mais il n'est plus d'usage.

Il y a plusieurs autres *vague-mestres* qui sont subordonnés au *vague-mestre général*, & qui prennent l'ordre de lui. Ils sont choisis dans les brigades de cavalerie & d'infanterie, & ils ont des aides: ils marchent à la tête des colonnes & des brigades. (*Q*)

VAGUER, v. neut. (*Brasserie.*) c'est remuer l'eau & la farine, ou le grain bruisiné.

VAGUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Corse. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le marque sur la côte orientale de l'île, entre *Mariana-civitas* & *Mantinum-civitas.* Cluvier dit, que c'est le promontoire qui est à l'entrée de l'étang de Brigaglia. (*D. J.*)

VAHALAI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) racine de l'île de Madagascar; elle vient de la grosseur de la tête d'un homme; son goût approche de celui d'une poire; on la mange ou crue, ou cuite. Elle fait la nourriture la plus ordinaire des habitans.

VAHALIS, (*Géog. anc.*) Tacite écrit *Vahalis*, & César *Valis*; fleuve du pays des Bataves. Le Rhein étant arrivé à l'entrée de leur pays, se partagea de tous tems en deux bras, dont le gauche coula vers la Gaule, & le droit, après avoir servi de bornes entre les Bataves & les Ger-

mains, se rendit dans l'Océan. Le bras gauche fut appellé *Vahalis*. La Meuse, dit César, *l. IV. c. x.* prend sa source au mont Vogesus, aux confins des Lingones; & après avoir reçu une certaine partie du Rhein nommé le *Vahal*, elle forme l'île des Bataves. On croit que le nom de ce fleuve venoit du mot germanique *waalen*, qui signifie *détourner*, & qu'on l'aura appellé *waal*, parce que cette branche du Rhein se détournoit vers la Gaule.

VAHATS, s. m. (*Teinture.*) le *vahats* est un arbrisseau de l'île de Madagascar, dont la racine est propre pour la teinture. Lorsqu'on veut se servir de cette racine, on enleve l'écorce qui peut seule donner de la couleur; & après en avoir réduit une partie en cendres, dont on fait une espece de lessive, on met bouillir dans cette lessive avec l'autre partie d'écorce qu'on a reservée, les matieres qu'on veut teindre, auxquelles il faut prendre garde de ne pas donner un feu trop vif. La couleur que produit cette teinture, est un rouge couleur de feu, ou un jaune éclatant; si l'on y ajoute un peu de jus de citron. (*D. J.*)

VAHIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar. Elle rampe comme le lierre terrestre, & répand une odeur très-aromatique.

VAHON-RANOU, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar; elle vient d'un gros oignon; sa racine est très-forte; on en mêle dans les alimens des enfans, afin de chasser les vers. Cette plante croît sur le bord des étangs, sa fleur est fort belle. Ses feuilles broyées & battues avec de l'eau, la font écumer comme du savon; aussi s'en sert-on pour se nettoyer le visage.

VAJAROU, (*Géog. mod.*) riviere des Indes; elle a sa source au royaume de Maduré, & tombe dans la Marava. Les gens du pays la saignent tant qu'ils peuvent, pour la culture de leur riz, qui veut toujours avoir le pié dans l'eau, jusqu'à ce qu'il ait acquis sa parfaite maturité. (*D. J.*)

VAIGRES ou SERRES, s. f. pl. *terme de Marine*; ce sont des planches qui font le bordage intérieur du vaisseau, & qui forment le serrage; c'est-à-dire la liaison. *Voyez* encore les articles suivans.

Vaigres de fond. Vaigres les plus proches de la quille, elles n'en sont éloignées que de 5 à 6 pouces; on ne les joint pas entiérement à la quille, afin de laisser un espace pour l'écoulement des eaux, jusqu'à l'archipompe; cet espace est fermé par une planche qui se leve selon le besoin.

Vaigres d'empâture. Ce sont les *vaigres* qui sont au-dessus de celles du fond, *voy.* VAIGRES DE FOND, & qui forment le commencement de la rondeur des côtes.

Vaigres de pont. Ce sont des *vaigres* qui font le tour du vaisseau, & sur lesquels sont posés les bouts des baux du second pont.

Vaigres de fleurs. Vaigres qui montent au-dessus de celles d'empâture, & qui achevent la rondeur des côtes. *Voyez* FLEURS.

VAIGRER, v. neut. *terme de Marine*; c'est poser en place les planches qui font le revêtement intérieur du vaisseau. *Voy.* VAIGRES.

VAILA, *terme de Chasse*; c'est le terme dont un valet de limier doit user, quand il arrête son limier qui est sur les voies d'une bête, pour connoître s'il est dans la voie.

VAILLANCE, s. f. (*Morale*) *voyez* VALEUR. Il ne faut pas néanmons renvoyer séchement au *mot* synonyme, quand on peut faire quelque chose de plus. Je définis donc la *vaillance*, l'effet d'une force naturelle de l'homme qui ne dépend point de la volonté, mais du méchanisme des organes, lesquels sont extrêmement variables; ainsi l'on peut dire seulement de l'homme *vaillant*, qu'il fut brave un tel jour, mais celui qui se le promet comme une chose certaine, ne fait pas ce qu'il fera demain; & tenant pour sienne une *vaillance* qui dépend du moment, il lui arrive de la perdre dans ce moment même où il le pensoit le moins. Notre histoire m'en fournit un exemple bien frappant dans la personne de M. Pierre d'Ossun, officier général, dont la *vaillance* reconnue dans les guerres de Piémont, étoit passée en proverbe; mais cette *vaillance* l'abandonna à la bataille de Dreux, donnée en

1562, entre l'armée royale & celle des protestans ; ce brave officier manqua de courage à cette action, & pour la premiere & la seule fois de sa vie, il prit la fuite. Il est vrai qu'il en fut si honteux, si surpris & si affligé, qu'il se laissa mourir de faim, & que toutes les consolations des autres officiers généraux, ses amis, & du duc de Guise en particulier, ne firent aucune impression sur son esprit ; mais ce fait prouve toujours que la *vaillance* est momentanée, & que la disposition de nos organes corporels la produisent ou l'anéantissent dans un moment. Nous renvoyons les autres réfléxions qu'offre ce sujet aux *mots* COURAGE, FERMETÉ, INTRÉPIDITÉ, BRAVOURE, VALEUR, *&c.* (*D. J.*)

VAILLANT, adj. qui a de la vaillance. *Voyez* VAILLANCE.

VAILLANT, *terme de Maréchal*, cheval *vaillant*. On appelle ainsi un cheval courageux & vigoureux.

VAIN, adj. (*Gram.*) ce mot a plusieurs acceptions fort différentes. On dit d'un homme qui est *vain*, c'est-à-dire qu'il s'estime lui-même, aux yeux des autres, & plus qu'il n'est permis, de quelque qualité qu'il a ou qu'il croit avoir. *voyez l'article* VANITÉ. On dit d'une science que ses principes sont *vains*, lorsqu'ils n'ont aucune solidité. On dit de la gloire & des plaisirs de ce monde qu'ils sont *vains*, parce qu'ils passent : de la plûpart de nos espérances qu'elles sont *vaines*, parce qu'elles nous trompent. On dit encore de presque toutes les choses qui ne produisent pas l'effet qu'on en attend, qu'elles sont *vaines* ; des prétentions *vaines*, une parure *vaine*, la pompe *vaine* d'un mausolée, d'un tombeau. Un tems *vain* est celui d'un jour de chaleur qui accable, étouffe, résout les forces, & rend incapable d'occupation.

VAIN PATURAGE, (*Jurisprud.*) est celui qui se trouve sur les terres & prés après la dépouille, sur les terres en gueret ou en friche, dans les bruyeres, haies, buissons & bois non défensables. *Voyez* PRÉS *&* PATURAGES, PATURE. (*A*)

VAIN, (*Maréchal.*) cheval *vain*, c'est celui qui est foible par trop de chaleur, ou pour avoir pris quelques remedes, ou pour avoir été mis à l'herbe, en sorte qu'il n'est plus guere en état de travailler.

VAINE PATURE (*Jurisprud.*) est la même chose que *vain* pâturage. *Voyez* ci-devant VAIN PATURAGE & les *mots* PATURAGE, PATURE *&* PRÉS. (*A*)

VAINES, (*Vénér.*) il se dit des fumées légeres & mal pressées des bêtes fauves.

VAINCRE, SURMONTER, (*Synon.*) *vaincre* suppose un combat contre un ennemi qu'on attaque & qui se défend. *Surmonter* suppose seulement des efforts contre quelque obstacle qu'on rencontre, & qui fait de la résistance.

On a *vaincu* ses ennemis, quand on les a si bien battus, qu'ils sont hors d'état de nuire. On a *surmonté* ses adversaires quand on est venu à bout de ses desseins, malgré leur opposition.

Il faut du courage & de la valeur pour *vaincre*, de la patience & de la force pour *surmonter*.

On se sert du mot *vaincre* à l'égard des passions, & de celui de *surmonter* pour les difficultés.

De toutes les passions l'avarice est la plus difficile à *vaincre*, parce qu'on ne trouve point de secours contr'elle, ni dans l'âge, ni dans la foiblesse du tempérament, comme on en trouve contre les autres, & que d'ailleurs étant plus resserrée qu'entreprenante, les choses extérieures ne lui opposent aucune difficulté à *surmonter*. *Synonym.* de l'abbé Girard.

VAINQUEUR, s. m. (*Gram.*) homme signalé par une victoire. Il se prend au simple & au figuré : il fut moins difficile à Alexandre de vaincre les Perses & les Asiatiques, que ses passions.

VAIR, s. m. (*terme de Blason.*) c'est une fourrure faite de plusieurs petites pieces d'argent & d'azur à-peu-près comme un U voyelle, ou comme une cloche de melon. Les *vairs* ont la pointe d'azur opposée à la pointe d'argent, & la base d'argent à celle d'azur.

On appelle *vair affronté*, lorsque les *vairs* ont leurs pointes tendantes au cœur de l'écu, & *vair appointé* ou *vair en pal*, quand la pointe d'un *vair* est opposée à la base de l'autre.

On appelle *vair contre vair*, lorsque les

vairs ont le métal oppofé au métal, & la couleur oppofée à la couleur : ce qui eft contraire à la difpofition ordinaire du *vair.*

Vairé fe dit de l'écu, ou des pieces de l'écu chargées de *vairs* : quand la fourrure eft d'un autre émail que d'argent & d'azur, alors on dit *vairé* de telle couleur ou métal. Senecé porte *vairé* d'or & de gueules. On appelle auffi des pieces honorables de l'écu *vairées*, quand elles font chargées de *vair*. (*D. J.*)

Eltersdore en Baviere ; *vairé & contre-vairé de quatre tirés à la face d'or.*

VAIRON, f. m. (*Hift. nat. Ichthiolog.*) *varius*, *feu phoxinus levis*, poiffon de riviere du double plus petit que le goujon ; il a le corps un peu mince & long d'environ trois pouces ; il eft couvert de fi petites écailles qu'on les diftingue à peine, & il n'a point de barbillons. Il a fur les côtés du corps une ligne de couleur d'or, qui s'étend depuis la tête jufqu'à la queue ; la couleur qui eft au-deffous de cette ligne, varie dans différens individus, car quelques-uns ont le ventre rouge, d'autres blanc ou bleu ; enfin il y en a qui ont fur les côtés du corps du bleu & de la couleur d'or. Ce poiffon fe plait dans les eaux peu profondes & qui coulent rapidement. On le trouve ordinairement dans les gués couverts de pierres ou de fable. Ray. *fynop. meth. pifcium. Voyez* POISSON.

VAIRON, (*Maréchal.*) fe dit de l'œil du cheval dont la prunelle eft entourée d'un cercle blanchâtre, ou qui a un œil d'une façon, & l'autre d'une autre. Il fe dit auffi d'un cheval de plufieurs couleurs, & dont les poils font tellement mêlés, qu'il eft difficile de diftinguer les blancs d'avec les noirs, & les roux d'avec les bais. On l'appelloit autrefois *vair.*

VAISON, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou bicoque de France, en Provence, au comtat Venaiffin, proche la riviere d'Ouvefe, à douze lieues au nord-eft d'Avignon, dont fon évêché eft fuffragant. *Long.* 22. 47. *latit.* 44. 17.

Le nom latin de *Vaifon* eft *Vafco*, ou plutôt *Vafio*, *Vafiorum civitas*, *Vafio Vocontiorum*, autrefois la capitale des Vocontiens, l'une des grandes villes des Gaules, & du nombre de celles qu'on appelloit *fœderata*, c'eft-à-dire alliées des Romains ; comme nous l'apprenons de Pline. Elle étoit dans la plaine, ainfi qu'on le voit par fes ruines. Elle reçut de bonne heure le chriftianifme ; car un de fes évêques nommé *Daphnus*, *epifcopus vafionenfis*, envoya un député au concile d'Arles tenu l'an 314.

Cette ville fut ruinée fur la fin du fixieme fiecle, foit par les Sarrafins, foit par les Lombards d'Italie, qui ayant paffé les monts, ravagerent les pays qui font entre le Rhône & les Alpes. A la place de cette ancienne ville de *Vaifon*, on a bâti fur une montagne la nouvelle ville, qui n'eft, à proprement parler, qu'une méchante bicoque dépeuplée, de la dépendance du pape, fans fortifications, & dont l'évêque a moins de revenu que plufieurs curés ordinaires. (*D. J.*)

VAISSEAU, f. m. (*Gram.*) il fe dit en général de tout uftenfile propre à contenir quelque chofe de fluide ou de folide. La capacité du *vaiffeau* eft indéterminée ; il y en a de grands, de petits, de toutes fortes de formes, & pour toutes fortes d'ufages ; le tonneau, la caraffe, le verre, la taffe, le calice, *&c.* font des *vaiffeaux.*

VAISSEAU SANGUIN, (*Phyfiol.*) Les *vaiffeaux fanguins* font diftingués en arteres & en veines. On nomme *arteres* les *vaiffeaux* qui reçoivent le fang du cœur, pour le diftribuer dans toutes les parties du corps. On appelle *veines* les *vaiffeaux* qui rapportent de toutes les parties au cœur une portion de fang qui avoit été diftribué dans ces mêmes parties par les arteres.

Ces fortes de *vaiffeaux* fe diftinguent aifément dans le corps vivant ; les premiers, c'eft-à-dire les arteres, ayant deux mouvemens que les veines n'ont pas, ou du moins qui ne s'y montrent pas d'une maniere auffi fenfible. Dans l'un de ces mouvemens les arteres font dilatées, & dans l'autre elles fe refferrent. On nomme le premier *diaftole*, & le fecond *fyftole.*

Les anatomiftes font partagés fur le nombre des tuniques des arteres ; les uns les ont multipliées, les autres les ont diminuées. D'autres ont difputé fur leur nature. Sans entrer dans cette difcuffion,

nous en reconnoîtrons trois avec la plûpart des écrivains. La plus extérieure *vasculeuse*, la seconde *musculeuse*, dont les fibres sont annulaires, & la troisieme *nerveuse*. Ruysch en ajoute une quatrieme qu'il nomme *cellulaire*.

Toutes les arteres commencent par deux troncs principaux, dont l'un sort du ventricule droit du cœur pour aller se distribuer aux poumons; on le nomme *artere pulmonaire*: le second qui est appellé *aorte*, prend naissance du ventricule gauche, pour aller se distribuer généralement à toutes les parties, sans en excepter même les poumons ni le cœur.

Les veines commencent où les arteres finissent, de sorte qu'on les considere comme des arteres continuées. Elles ne sont dans leur origine que des enduits d'une petitesse indéfinie, & de l'union de plusieurs rameaux les uns avec les autres, il se forme des troncs d'une grosseur plus considérable, laquelle augmente d'autant plus qu'ils s'éloignent de leurs origines, & qu'ils s'approchent du cœur.

Les veines n'ont point de mouvement apparent; Il se rencontre dans leur cavité des membranes divisées en soupapes ou valvules, qui facilitent le cours du sang vers le cœur, & empêchent son retour vers les extrémités. *Voyez* VALVULE.

Les veines ont moins d'épaisseur que les arteres : ce qui a donné lieu aux anciens de croire que les veines n'étoient formées que d'une seule membrane ou tunique, & que les arteres en avoient deux; mais les modernes ont découvert que les veines sont composées à-peu-près des mêmes tuniques que les arteres, avec cette différence néanmoins qu'elles y sont plus minces, & n'ont point le même arrangement. La premiere de ces tuniques est membraneuse, n'étant faite que de plusieurs filets, qui s'étendent pour la plûpart suivant la longueur de la veine; la seconde est vasculeuse; la troisieme glanduleuse, & la quatrieme est faite de plusieurs fibres annulaires, que quelques-uns disent *musculeuses*; car il regne la même variété d'avis sur la tunique des veines que sur celle des arteres.

On doit observer en général que toutes les arteres sont accompagnées dans leurs distributions d'autant de veines, & qu'il se trouve le plus souvent deux veines pour une seule artere. Il n'en est pas ainsi des veines; car on en rencontre plusieurs qui ne sont accompagnées d'aucune artere; telles sont pour l'ordinaire les veines extérieures des bras & des jambes, *&c.* On juge de-là que les ramifications des veines sont plus nombreuses que celles des arteres.

On observe aussi que les troncs & les principales branches, tant des arteres que des veines, conservent ordinairement la même situation dans tous les sujets, mais qu'il n'en est pas ainsi de leur ramification, principalement à l'égard des veines; car leur situation varie beaucoup, non-seulement dans plusieurs sujets, mais même à l'égard des membres d'un même sujet; les jeux de la nature sont très-fréquens sur cet article. *Voyez* VAISSEAU *sanguin*, (*Angiol.*) (*D. J.*)

VAISSEAU SANGUIN, (*Angiolog.*) Les *vaisseaux sanguins* sont de deux sortes, nommés *arteres* & *veines*. L'origine, le décours, & les ramifications de ces deux genres de *vaisseaux*, offrent des variétés sans nombre; nous exposerons seulement les principales.

1°. *Jeux de la nature sur les arteres.* Chaque ventricule du cœur produit une maîtresse artere; l'antérieur jette la pulmonaire; le postérieur donne naissance à l'aorte.

L'artere bronchiale, devenue fameuse par la description de Ruysch, & par les injections de ses ramifications que j'ai vu souvent dans son cabinet, a une naissance fort incertaine; tantôt elle vient de la crosse de l'aorte, ou des environs de cette courbure; quelquefois d'une intercostale, & quelquefois, quoique plus rarement, d'un tronc commun avec l'œsophagienne. M. Winslow a vu une communication de l'artere bronchiale gauche, avec la veine azygos; & il l'a vu une autre fois s'anastomoser dans le corps de cette veine.

L'aorte jette comme on sait, les deux coronaires du cœur, les intercostales & les œsophagiennes. Cependant quelquefois les coronaires sont triples; les intercostales au nombre de dix de chaque côté, au lieu de sept ou huit qui est le nombre ordi-

naire ; & on ne rencontre quelquefois qu'une artere œſophagienne, au lieu de deux. De plus, les œſophagiennes naiſſent très-ſouvent des intercoſtales.

La laryngée eſt aſſez ſouvent double.

Les muſculaires du cou varient beaucoup en nombre.

La ſtylo-maſtoïdienne vient ſouvent du tronc de l'occipitale.

L'artere orbitaire qui naît de la maxillaire, eſt le plus ordinairement double.

Les ſous-clavieres & les carotides ont quelquefois deux troncs communs.

Les trachéales, les médiaſtines & la thymique, ont leur nombre & leur origine incertaine, & qui varie dans tous les ſujets. Les trachéales viennent tantôt de la thymique, tantôt de la ſous-claviere, tantôt de la carotide, *&c.* Les médiaſtines & les péricardines viennent de pluſieurs endroits ; la thymique, la mammaire interne, les diaphragmatiques, l'aorte & les intercoſtales les produiſent. La thymique eſt quelquefois double, & naît quelquefois du tronc commun de la ſous-claviere & de la carotide. Les diaſtines manquent aſſez ſouvent.

La mammaire externe donne des rameaux dont le décours & la diſtribution varient dans divers ſujets.

Les arteres cervicales ſortent ſouvent de la partie ſupérieure de la ſous-claviere ; mais ſouvent les vertébrales & les carotides les produiſent ; quelquefois elles viennent d'un ſeul tronc.

L'artere baſilaire ſe diviſe quelquefois de nouveau vers l'extrémité de l'apophyſe baſilaire, en deux branches latérales.

L'artere intercoſtale ſupérieure a une origine très-incertaine ; quelquefois elle naît de l'aorte, d'autres fois de la ſous-claviere, & d'autres fois de la cervicale.

La mammaire interne eſt ſouvent double : & les thorachiques inférieures naiſſent ſouvent d'un ſeul tronc.

L'artere brachiale ſe diviſe quelquefois au milieu du bras, & quelquefois plus haut ; & ſa diſtribution préſente divers jeux de la nature en divers ſujets.

L'artere cubitale ſe termine dans la paume de la main, par une arcade qu'on nomme *palmaire*, qui n'eſt pas également bien formée dans tous les ſujets.

Paſſons à la diſtribution de l'aorte dans le bas-ventre.

L'artere cæliaque ſe diviſe quelquefois tout-à-coup près de ſon origine, en trois branches, à-peu-près en maniere de trépié ; enſuite elle offre pluſieurs variétés dans les ramifications de ſes branches. Elle fournit dans ſon cours l'artere gaſtrique ; mais celle-ci ſort quelquefois de même que l'hépatique, de la méſentérique ſupérieure, & quelquefois elle eſt double.

L'artere méſentérique ſupérieure, que produit l'aorte dans le bas-ventre, n'eſt pas moins conſidérable que la cæliaque, & a de même ſes variétés dans ſes anaſtomoſes.

Les arteres rénales ou émulgentes ſont quelquefois doubles de chaque côté ; mais leur groſſeur eſt alors proportionnée à leur nombre.

Les capſulaires viennent tantôt du tronc de l'aorte, tantôt des arteres rénales, ſouvent des diaphragmatiques, & quelquefois de la cæliaque.

Les arteres ſpermatiques, qui ſont les deux plus petites que produiſe l'aorte, varient beaucoup dans leur origine & leur décours ; quelquefois l'artere droite paſſe ſur la veine-cave, & quelquefois derriere ; variété qui trouble ceux qui diſſequent. Les mêmes arteres ſe diviſent avant que d'arriver aux teſticules, tantôt en trois, tantôt en quatre, & tantôt en cinq branches : rien n'eſt moins fixe.

Les arteres lombaires ſortent quelquefois par paires, & non pas ſéparément, d'un petit tronc commun.

Les arteres ſacrées ſont quelquefois ſolitaires, quelquefois au nombre de trois & de quatre. Elles naiſſent tantôt de l'aorte, tantôt des iliaques, plus rarement des lombaires.

L'artere hypogaſtrique, qui paroît dans le fœtus auſſi conſidérable que le tronc de l'iliaque qui la produit, n'en eſt qu'une branche dans l'adulte ; ſa diviſion varie ſi fort qu'on n'en ſauroit donner une deſcription qui puiſſe convenir à un nombre même médiocre de ſujets.

L'artere honteuſe interne eſt beaucoup plus conſidérable dans le ſexe, à cauſe de la matrice & du vagin qu'elle arroſe. Elle

eſt quelquefois double dans l'un & l'autre ſexe, mais plus ſouvent dans les femmes; c'eſt peut-être de-là que dépend dans quelques-unes, l'abondance de leurs regles. D'ailleurs l'artere honteuſe interne communique tant avec la honteuſe externe, qu'avec la moyenne; & leur réunion porte par conſéquent dans les parties de la génération, la force & la chaleur du tempérament.

Voilà les jeux des principales arteres. Un détail pouſſé plus loin des petits rameaux artériels, n'offriroit que ſemblables jeux, dont il ſeroit difficile de tirer quelque uſage; quoique ces variations aient leur utilité particuliere, en offrant au ſang de nouvelles routes, lorſque quelques arteres ceſſent de faire leurs fonctions.

2°. *Jeux de la nature ſur les veines.* Le cœur ne produit que deux arteres; mais il reçoit pluſieurs groſſes veines pulmonaires.

La veine bronchiale varie non-ſeulement dans ſon origine, mais quelquefois même elle manque, au lieu qu'ordinairement elle eſt double.

La veine azygos eſt très-conſidérable, & double dans quelques ſujets, quand elle eſt fort groſſe, alors la veine-cave inférieure eſt très-étroite; elle ſe termine par anaſtomoſe, tantôt avec la veine émulgente, tantôt avec une veine lombaire, tantôt immédiatement avec le tronc de la veine-cave inférieure, & tantôt autrement; car il ſe trouve ici cent jeux de la nature. Elle reçoit communément les intercoſtales inferieure, ſupérieure, les œſophagiennes, ſouvent les lombaires, & les diaphragmatiques. Mais quelquefois les intercoſtales inférieures naiſſent de deux petits troncs communs, & quelquefois d'un ſeul.

Les veines péricardines, droites & gauches, ont ſemblablement beaucoup de variations dans leur origine.

Les veines jugulaires externes naiſſent quelquefois de l'axillaire, & quelquefois de l'union de la ſous-claviere & de l'axillaire. Elles ſont quelquefois en plus grand nombre que deux de chaque côté. Toutes les branches des jugulaires externes communiquent non-ſeulement enſemble, mais encore avec les branches de la jugulaire interne. De-là vient la difficulté que les Chirurgiens rencontrent ſouvent dans la ſaignée du col, les ligatures ordinaires ne faiſant point gonfler les *vaiſſeaux* qu'on doit ouvrir, à cauſe de l'iſſue que le ſang trouve vers la jugulaire interne.

La veine vertébrale eſt quelquefois double dans ſa partie inférieure; la veine occipitale en vient quelquefois, & d'autres fois de l'axillaire

La veine gutturale gauche ſort quelquefois de la veine axillaire, comme M. Winſlow l'a vu.

La veine axillaire jette quelquefois une branche de communication à la baſilique.

La veine porte & la ſplénique reçoivent un grand nombre de *vaiſſeaux* qui viennent du ventricule, du duodenum, de la véſicule du fiel, du pancréas, & de l'épiploon; mais ces veines varient infiniment dans chaque ſujet, par leur nombre & leur diſtribution.

La naiſſance des veines lombaires ſe trouve dans divers ſujets, varier de différentes manieres.

La veine ſacrée eſt quelquefois double, & enſuite ſe réunit en un ſeul tronc; elle eſt encore quelquefois une branche de l'hypogaſtrique.

Ce court détail des jeux de la nature ſur les *vaiſſeaux ſanguins* de notre machine, doit ſuffire. Ceux qui examineront ces *vaiſſeaux* dans un grand nombre de cadavres, ſeront peut-être ſurpris d'y rencontrer des jeux infinis; chaque ſujet préſente un arrangement nouveau. Quand on n'a pas eu l'occaſion, ou l'habitude des nombreuſes diſſections, on croit aſſez ſouvent faire des découvertes importantes, lorſqu'il arrive d'obſerver quelques variétés en ce genre, tandis que les grands anatomiſtes, à qui ces variétés ſont familieres, en gardent le ſilence dans leurs écrits, ou ſe contentent d'en avertir une fois pour toutes.

3°. *Obſervation générale ſur les jeux des vaiſſeaux ſanguins.* Comme entre les exemples de ces *jeux*, on parle principalement de ceux qui concernent l'aorte & les arteres émulgentes, on pourroit peut-être propoſer une conjecture, qui ſerviroit à expliquer pourquoi il ſe trouve quelquefois pluſieurs arteres émulgentes.

Suppoſons que dans un embryon qui commence à ſe développer, un ſeul petit tronc d'artere ſorte de l'aorte, & qu'avant d'arriver au rein, il ſe diviſe en pluſieurs branches, ainſi qu'on le voit dans la plûpart des cadavres. Dans cet embryon, le petit tronc de l'artere émulgente n'eſt pour ainſi dire qu'un point; ſi les branches croiſſent, tandis que le petit tronc ne croît pas, & ſi en même tems les petites parties qui ſont dans l'angle d'où partent les branches, vont à augmenter, voilà le petit tronc partagé en deux ou trois petits troncs; qui auront chacun leur ouverture particuliere dans l'aorte. Avec le tems ces deux ou trois petits troncs, pourront devenir fort éloignés les uns des autres, parce que l'eſpace qui eſt entr'eux, croîtra à proportion que l'accroiſſement de l'aorte augmentera.

On peut auſſi comprendre comment un de ces troncs, ou une branche de l'artere émulgente, n'entre pas dans le rein à l'endroit de la ſinuoſité, & qu'il perce ailleurs la ſubſtance du rein. Il ſe peut faire que la ſubſtance du rein ſe développe ſur le chemin par où cette artere doit entrer; alors cette artere aura dans le rein une entrée plus haute ou plus baſſe que de coutume.

Ordinairement l'aorte fournit un tronc commun pour la ſous-claviere & la carotide droite; elle donne enſuite la carotide gauche, & enfin la ſous-claviere gauche. Quelquefois la carotide & la ſous-claviere du côté droit, ont chacune une origine diſtinguée.

La conjecture que l'on vient de propoſer, peut encore ici être appliquée; & elle fourniroit la raiſon de cette variété.

En effet, il eſt aiſé de concevoir que ſi dans l'embryon, le tronc commun de la carotide & de la ſous-claviere droite manque à ſe développer, tandis que l'une & l'autre de ces arteres prennent leur accroiſſement, elles paroîtront par la ſuite partir immédiatement, & chacune ſéparément, de la courbure de l'aorte. Si la petite portion de l'aorte qui eſt entre la carotide gauche & le tronc commun de la carotide & de la ſous-claviere droite, ne croît pas, il n'y aura qu'un tronc pour la ſous-claviere droite & les deux carotides; c'eſt ce qu'on trouve auſſi quelquefois.

On peut faire l'application du même principe, à l'égard des petits troncs qui ſortent de l'artere iliaque interne, dans leſquels on rencontre beaucoup de variétés. On verra facilement qu'il peut y en avoir, car ce ſont cinq ou ſix petits troncs naiſſans de l'iliaque interne, dans un eſpace qui dans l'adulte n'a qu'environ un pouce d'étendue: ainſi ces petits troncs étant placés, pour ainſi dire l'un ſur l'autre dans l'embryon, la moindre variété dans le développement, peut produire de la variété dans leur arrangement & leur diſtribution. *Voyez les Mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1740. (*D. J.*)

VAISSEAUX DU CORPS HUMAIN, (*Phyſiologie.*) l'exilité, la molleſſe, & la délicateſſe de pluſieurs *vaiſſeaux du corps humain*, ſurpaſſe l'idée que l'imagination s'en forme, & leur derniere diviſion ſe perd dans la nuit de la nature.

La plus petite artere, rouge ou ſanguine, qui eſt le plus grand de tous les petits *vaiſſeaux*, ne paroit pas ſurpaſſer en épaiſſeur un dixieme de fil d'araignée; & c'eſt une groſſe artere comme l'aorte, relativement à une autre pareille artériolle de la ſubſtance corticale du cerveau. Les *vaiſſeaux* de cette partie ſont, ſuivant Leuwenhoeck, cinq cent douze fois plus fins qu'un globule rouge, qu'il prétend n'être pas plus épais qu'un centieme de fil d'araignée; c'eſt donc un prodige continuel que des *vaiſſeaux*, dont l'exiguité & la fineſſe ſont immenſes, puiſſent réſiſter aux ſeuls mouvemens, qui ſont abſolument néceſſaires à la vie & à la ſanté.

Que dis-je! ils réſiſtent aux fievres les plus terribles; mais les tuyaux par leſquels commence la filtration des eſprits ſont infiniment plus fins; jamais l'art de Ruyſch n'a pu y pénétrer. Quelle prodigieuſe petiteſſe! l'imagination ſe perd dans l'infini que la nature offre par-tout.

Ces mêmes *vaiſſeaux*, qui ſont l'objet de notre étonnement dans l'adulte, étoient autant de fois plus petits dans le fœtus, que l'adulte eſt plus grand que le fœtus, & le nombre en étoit par conſéquent autant de fois plus conſidérable; car bien-

loin

loin qu'un nouveau-né manque d'aucun *vaiſſeau* qui ſe trouve dans les adoleſcens, il en a d'autant plus, qu'il eſt plus près de ſon origine, comme Ruyſch l'a remarqué, en injectant de jeunes ſujets de différens âges, & comme la raiſon le démontre; c'eſt l'effet de la continuation de la vie de raccourcir, de boucher, d'oſſifier, de détruire tous les *vaiſſeaux* de notre machine. (*D. J.*)

VAISSEAUX DU FOIE. La ſubſtance du *foie* eſt faite de l'aſſemblage d'une multiplicité de *vaiſſeaux* de tout genre, qui paroiſſent tous ſe diſtribuer à une infinité de petits corps aſſez ſemblables à de petits grains ou véſicules, dont l'intérieur ſemble être garni d'une eſpece de velouté; M. Winſlow les nomme *grains pulpeux*.

Les *vaiſſeaux* qui ſe diſtribuent à ces grains pulpeux, peuvent être diſtingués en ceux qui y portent quelque liqueur, & en ceux qui en rapportent; les premiers ſont les ramifications de l'artere hépatique, celle de la veine-porte, & celle des nerfs hépatiques. *Voyez* ARTERE HÉPATIQUE, VEINE-PORTE & NERFS HÉPATIQUES.

Parmi les *vaiſſeaux* qui rapportent de ces véſicules, on doit premiérement compter les rameaux des veines qui reçoivent le réſidu du ſang, que la veine-porte avoit déchargé dans le *foie*. Les rameaux vont former par leur union trois branches conſidérables, appellées *veines hépatiques*, leſquelles vont ſe terminer dans le tronc de la veine-cave inférieure, immédiatement au-deſſous du diaphragme, par trois ouvertures différentes; la plus conſidérable répond au grand lobe, la moyenne au petit lobe, & la plus petite au lobule de Spigelius. Il y a lieu de croire que les mêmes veines rapportent auſſi le réſidu du ſang qui avoit été fourni par l'artere hépatique, puiſqu'on n'en découvre aucune qui réponde immédiatement à cette artere.

Les veines lymphatiques du *foie* ſe découvrent ſur la ſurface concave & ſur la ſurface convexe, où elles forment un réſeau merveilleux, & ſe rendent pour la plûpart dans le réſervoir du chyle.

Les grains pulpeux qui compoſent la ſubſtance du *foie*, fourniſſent chacun en particulier un *vaiſſeau* qui eſt proprement le conduit excrétoire de ces véſicules.

Ces conduits qui ſont en très-grand nombre, communiquent les uns aux autres dans la ſubſtance du *foie*. On les nomme *pores biliaires*, & l'union de ces conduits forme celui que l'on appelle *pore hépatique*, dont la longueur eſt d'environ deux travers de doigt; il vient s'unir à celui de la véſicule du fiel, pour n'en former enſemble qu'un ſeul, qui va ſe décharger dans le duodenum. Il faut remarquer ici que toutes les branches & rameaux, tant de l'artere hépatique & de la veine-porte, que des nerfs & des pores biliaires, ſont renfermés dans une membrane qui leur eſt commune, nommée la *capſule de Gliſſon*, du nom de celui qui l'a découverte: cet auteur l'a crue charnue, mais quand on l'examine avec ſoin, on découvre que ce n'eſt qu'une continuation de la membrane qui a recouvert le *foie*. Les ramifications des veines lymphatiques & celles des veines ſanguines nommées *hepatiques*, ne ſont point renfermées dans cette capſule.

Comme les anciens prenoient le *foie* pour la ſource de toutes les veines, & pour la partie du corps humain dans laquelle ſe fait la ſanguification, ils y placerent unanimement le ſiege de l'amour; & tous les poëtes ſuivirent cette idée. L'amour tendit ſon arc, dit Anacréon, & porta ſa fleche au milieu du *foie*; mais les modernes, plus éclairés ſur le méchaniſme de l'économie animale, ont démontré que le viſcere étoit l'organe de la ſecrétion de la bile. Quant à la maniere dont cette humeur eſt ſéparée, l'on imagine que les grains glanduleux découverts par Malpighi, & répandus dans toute la ſubſtance du *foie*, en ſont les véritables filtres, ſur-tout lorſqu'on conſidere 1°. que tous les grains glanduleux ſont autant de véſicules garnies en-dedans, ſuivant l'obſervation de M. Winſlow, d'un velouté pareil à celui qu'il dit ſe trouver dans tous les conduits ſecrétoires; 2°. que tous les différens *vaiſſeaux* qui ſe diſtribuent dans le *foie*, vont ſe rendre comme à leur terme à toutes les véſicules. On peut donc concevoir que de ces *vaiſſeaux*, les uns apportent à ces véſicules

les liqueurs qu'ils contiennent, & que les autres en reçoivent celles dont ils sont chargés, pour les transmettre ailleurs; les premiers sont les nerfs, les ramifications de la veine-porte, & celles de l'artere hépatique; les seconds sont les veines hépatiques, les veines lymphatiques, & les pores biliaires ou conduits excrétoires de ces vésicules.

En comparant la grande quantité de bile séparée dans le *foie* au volume des *vaisseaux* qui s'y rendent, il y a lieu de présumer que la veine-porte fournit à ce viscere la bile qui s'y filtre, & l'artere hépatique le sang dont il a besoin pour sa nourriture; on se le persuade lorsqu'on fait réflexion sur la nature de la bile & sur celle des organes, où la veine-porte a puisé le sang qu'elle contient. La bile est une liqueur jaune, amere, d'une consistance assez fluide, composée non-seulement de sérosités & de sels, mais encore de parties huileuses; le tout ensemble forme une liqueur dont la nature approche beaucoup de celle du savon; car elle en a à-peu-près le goût, & elle enleve de même les tâches des habits. Quant aux organes, d'où les rameaux de la veine-porte reviennent, & où ils ont puisé pour ainsi dire la bile qu'elle contient, ce sont les intestins, le pancréas, le mésentere, l'épiploon, & la rate.

La bile qui a été séparée dans le *foie*, est reprise par les pores biliaires, qui vont s'en décharger en partie dans le conduit hepatique & en partie dans le vésicule du fiel, par les pores biliaires qui y répondent, & que l'on a nommés *conduits hépati-cystiques*.

L'examen de la fabrique de la veine-porte, de la veine-cave & du pore hépatique, la considération du mouvement des humeurs dans la veine-porte, la nature de l'humeur contenue dans le pore biliaire, les expériences anatomiques faites en liant, en coupant, en ramassant la bile, tout cela nous apprend que du sang apporté par la veine-porte, il se sépare une humeur qui coule d'abord par les petits rameaux du pore hépatique hors du *foie*, pendant que le sang qui reste après cette séparation, est poussé dans les rameaux de la veine-cave hors du *foie*, & de cette veine au cœur. Ce qui en donne encore une idée plus claire, c'est la distribution des nerfs hépatiques, qui est toujours par-tout la même que celle de la veine-porte.

Enfin on sait par expérience qu'il y a un chemin ouvert & facile de la cavité de la vésicule du fiel au *foie*, au pore biliaire, aux intestins, ainsi que du pore hépatique dans le canal dyctique, & réciproquement de celui-ci dans celui-là.

Conséquences qui résultent de cet exposé. De tout ce détail résultent les vérités suivantes: 1°. que l'artere hépatique & celles qui l'accompagnent servent à la vie, à la nutrition, à la chaleur, à la propulsition, secrétion, expulsion des humeurs hépatiques. C'est pour cela que cette artere est répandue avec un art merveilleux par tout le *foie* & par la membrane externe de ce viscere, comme Ruisch l'a démontré. *Thes. jx. tab.* 3. *fig.* 5.

2°. Qu'il part des extrémités de cette membrane une grande quantité de *vaisseaux* lymphatiques, invisibles, qui appartiennent au *foie*, & desquels il en part d'autres visibles, lesquels ne se rendent point dans la veine-porte, mais dans le réservoir des lombes.

3°. Qu'il y a des veines qui reçoivent le sang porté par l'artere hépatique sur la surface du *foie*, & qui vont le porter dans une portion de la veine azygos qui est située sous le diaphragme.

4°. Que la veine-porte prend non-seulement la forme d'artere par ses ramifications qui deviennent plus petites, mais qu'elle en exerce encore les fonctions, car elle fait des secrétions; ce qui ne convient qu'à des arteres dans tout le reste du corps. De-là il s'ensuit que le sang qui, en sortant du cœur & en entrant dans les veines méséraïques, a été artériel & veineux, devient encore 1°. artériel dans la veine-porte, c'est-à-dire qu'il entre dans les *vaisseaux* qui ont la forme d'artere; 2°. veineux en rentrant dans la veine-cave.

5°. Que toutes les visceres abdominaux chylopoiétiques, la rate, l'épiploon, le ventricule, le pancréas, le mésentere, les intestins, travaillent uniquement pour le *foie*, en ce qu'ils y portent le sang vei-

neux après l'avoir bien préparé. De-là vient que les maladies du *foie* ont tant de liaison avec celles de tous les visceres, & qu'il est si difficile d'y remédier ; en effet, qu'on imagine seulement qu'il se trouve une obstruction dans les ramifications de la veine-porte, que d'accidens n'éprouveront pas les autres visceres qui lui envoyent leur sang ?

6°. Que comme le mouvement des humeurs ne peut être que très-lent dans la veine-porte, il falloit que le *foie* fut placé sous le diaphragme, & exposé à l'action des muscles de l'abdomen ; plus les muscles agissent, mieux la bile doit se vider. De-là vient que si l'on demeure dans l'inaction, il se forme dans le *foie* & dans la vésicule du fiel, des matieres glutineuses & des concrétions pierreuses.

7°. Que les maladies du *foie* sont très-communes & très-difficiles à guérir, tant à cause de la dépendance qu'a ce viscere avec les autres, que parce qu'il y a peu de médicamens qui y parviennent, en conservant leurs vertus. Dans les affections hépatiques, il faut quelquefois exciter une fievre légere, employer des gommeux & des remedes fluides qui puissent être repompés par les *vaisseaux* mésenteriques, & opérer la cure à la faveur de l'exercice ou des frictions réitérées.

8°. Qu'on ne voit nulle part tant de *vaisseaux*, de visceres, d'humeurs, de causes, concourir à former quelques liqueurs du corps, qu'il s'en trouve pour la production de la bile, & conséquemment qu'elle n'est point un excrément, mais au contraire qu'elle est dans le corps une humeur d'une grande importance & d'un grand usage. Elle entretient la fluidité & le mouvement du sang, prépare le chyle dans les premieres voies, le rend propre à suivre la circulation & à porter la nourriture nécessaire à toute l'économie animale. *Voy.* BILE.

9°. Que cette liqueur est préparée avec plus d'artifice que celles qui se filtrent dans le reste du corps, car la nature a formé pour la séparer des couloirs très-particuliers ; & le sang n'a nulle part les mêmes mouvemens, puisqu'il repasse, pour ainsi dire par un second cœur, qui est le sinus ; en effet, le sang revenu des visceres s'y rassemble, & il en sort par quatre ou cinq ramifications.

10°. Qu'enfin le *foie* étoit nécessaire, 1°. pour empêcher que l'huile devenue âcre dans le mésentere par la chaleur & la privation de la lymphe, ne rentrât dans le sang ; 2°. pour fournir une liqueur propre à dissoudre les alimens gras, à exciter l'appétit, & à nettoyer les intestins. *Voy.* FOIE. (*Physiolog.*)

Observations anatomiques.

La connoissance de la situation du *foie* en entier dans sa position naturelle, est importante aux médecins. Sans cette connoissance, il arrive facilement & même aux plus exercés qui examinent un *foie* détaché & tiré hors du corps, de se tromper par rapport à la situation des diverses parties de cet organe, sur-tout de celles de sa surface concave. Or, le manque de lumiere ou d'attention en ce genre, a été cause d'un grand nombre de fausses observations.

Seconde observation.

Julius Jassolinus est un des anciens anatomistes qui, quoiqu'en dise Riolan, a le mieux exposé la génération de la bile. Il donna même une figure nouvelle de la vésicule du fiel & de ses *vaisseaux*. *Voyez* son livre *de poris choledochis & vesicula fellea*, qui parut à Naples en 1577 *in*-8°. il est extrêmement rare.

Troisieme observation.

Jacobus Berengarius a le premier décrit l'anastomose de la veine-porte & de la veine-cave dans le *foie*, & Archangelus Piccolomini en a publié la figure.

Quatrieme observation.

Jean Riolan a imposé les noms reçus aujourd'hui de canaux hépatiques & cystiques.

Cinquieme observation.

La partie convexe & concave du *foie* est arrosée, comme on l'a dit ci-dessus, de quantité de *vaisseaux* lymphatiques ; les premiers qui aient été apperçus, le furent d'abord de Falloppe, ensuite plus clai-

rement d'Afellius, de Rudbeck, de Bartholin, de Pecquet, *&c.*

Sixieme obfervation.

La ftructure charnue de la capfule de Gliffon & fa force mufculeufe, ont été démontrées fauffes par Cowper, Fanton, Winflow, Waltha, & Morgagni.

Septieme obfervation.

Le lobule du *foie* poftérieurement terminé à l'orifice de la veine-cave, eft mal-à-propos nommé lobule de Spigel, car Euftachi, Jacobus Sylvius, & Vidus-Vidius en ont fait mention avant Spigel.

Huitieme obfervation.

Ruyfch a prouvé que la fubftance du *foie* eft plus compofée de la veine-porte que de la veine-cave. Cette idée a paru d'abord finguliere, parce que la veine-cave, excepté un peu de bile, rapporte tout le fang de la veine-porte, outre celui de l'artere hépatique, dont la quantité n'eft pas médiocre, mais cette raifon démontre feulement la lenteur de la circulation du fang par les rameaux de la veine-porte.

Neuvieme obfervation.

C'eft Malpighi qui a le plus embelli l'hypothefe glanduleufe de la ftructure du *foie.* L'analogie tirée de l'examen des poiffons, des quadrupedes, des oifeaux, la vue, les injections & les maladies de ce vifcere ont fait conclure à ce beau génie que le *foie* étoit une glande conglomérée, & que les grains qu'on y voyoit, préfentoient des glandes fimples, dont le canal fecréteur étoit un pore biliaire. Winflow décrit les mêmes grains comme pulpeux, polygones au-dedans du *foie*, convexes à fa circonférence, & entourés d'un tiffu celluleux. Ruyfch a prétendu que les derniers rameaux des veines & du pore biliaire, s'uniffoient à leurs extrémités en petits faifceaux indiffolubles, femblables à des brins de vergette, fans aucune membrane propre, & que les petits paquets en avoient impofé à Malpighi, qui les avoit pris pour des glandes; mais prefque tous les modernes ont préféré l'opinion de Malpighi à celle de Ruyfch.

Jeux de la nature. Il eft certain que le *foie* varie naturellement dans plufieurs hommes, par rapport à fa pofition, fa conformation, fa figure, fa groffeur, fa petiteffe, *&c.* mais il n'eft pas moins certain qu'on nous a donné fur cette matiere plufieurs obfervations qui font très-fufpectes ou très-fauffes. Telle eft celle de Gemma, qui parle d'un *foie* qui pefoit, dit-il 40 livres, plufieurs autres obfervations méritent d'être confirmées ou expliquées; telle eft celle de M. Méry, (*mém. de Trévoux, février* 1716, *page* 316.), qui raconte avoir vu le *foie* fitué au côté gauche, & la rate au côté droit. Mais quand Riolan rapporte avoir trouvé à l'ouverture d'un cadavre un *foie* qui égaloit à peine la groffeur d'un rein, on conçoit aifément que des abcès ou d'autres maladies longues peuvent produire cet effet.

Les ligamens du *foie* multipliés par quelques habiles anatomiftes, doivent vraifemblablement leur origine à ces jeux de ce vifcere. M. Littre a fait voir fur un *foie* humain, qui d'ailleurs étoit dans l'état naturel, & très-bien conditionné, que les glandes qui ne font prefque jamais fenfibles, avoient près d'une ligne de diametre, & que les extrémités des arteres, de même que les racines de la veine-porte, de la veine-cave, & les conduits biliaires, qui fe terminoient à ces glandes, étoient vifibles fans microfcopes. Toutes les autres parties de cet homme qui venoit d'être tué, fe trouverent très-faines, d'où il femble qu'on pourroit dans ce cas attribuer à la premiere conformation cette groffeur plus qu'ordinaire des glandes du *foie. Hift. de l'acad.* 1701. *pag.* 51.

M. Lemery a connu quelqu'un, dont le cadavre offrit en l'ouvrant une conformation de *foie* fort extraordinaire; le vifcere étoit rond, au lieu qu'il eft communément convexe d'un coté, & concave de l'autre, & fes deux lobes n'étoient pas féparés. L'extrémité du pylore perçoit la propre fubftance du *foie*, & s'y uniffoit intimement. Il n'y avoit point de véficule du fiel, mais divers réfervoirs qui paroiffoient être formés par la réunion des canaux biliaires, lefquels fervoient de véficule, en communiquant la bile au duodenum par plufieurs petits conduits; le canal pancréatique fe réuniffoit auffi au duode-

num en cet endroit. *Hiſt. de l'acad.* 1701, *page* 54.

Remarques ſur quelques cas rares de maladies du foie. On a vu arriver à la partie ſupérieure & convexe du *foie*, à l'endroit où il eſt attaché au diaphragme, une inflammation phlegmoneuſe qui ſe termine en ſuppuration, alors l'abcès s'ouvre, & l'épanchement du pus cauſe un empyeme entre la deuxieme & troiſieme côte. Mais comment cet empyeme peut-il ſe former, vu l'interpoſition du diaphragme & de la pleure qui couvre le muſcle du côté de la poitrine? en voici peut-être l'explication. Le pus formé entre le *foie* & le diaphragme perce ce muſcle & la pleure par ſon éroſion; enſuite agiſſant ſur les muſcles intercoſtaux, il les perce entre les deux côtes, & produit une tumeur externe dans ce lieu, comme à l'occaſion d'une pleuréſie ou péripneumonie; lorſque l'abcès s'ouvre, & que le pus s'épanche ſur le diaphragme, il arrive auſſi quelquefois que la partie intérieure du poumon ſe trouvant adhérente au diaphragme, le pus après avoir rongé les parties, eſt rejetté par les crachats.

Riolan parle d'un abcès au *foie*, dont le pus ſe vida par l'eſtomac qu'il avoit percé à l'endroit où la ſuppuration ſe faiſoit, c'eſt-à-dire joignant la partie cave du *foie*, qui eſt collée à l'eſtomac. Le même auteur aſſure qu'on a vu des tumeurs dans la partie convexe du *foie*, qui ſe ſont heureuſement déchargées par l'application du cautere; ce cas peut ſe rencontrer, lorſque le *foie* ſe dilate à cauſe du pus dont il eſt plein & qu'il s'attache au péritoine vis-à-vis les muſcles obliques.

Les grandes bleſſures de tête produiſent quelquefois des abcès au *foie* qui deviennent mortels. Bohn prétend avoir obſervé qu'une partie du *foie* formoit une hernie ombilicale. Enfin Hildanus rapporte qu'un bleſſé guérit, quoiqu'on lui eut tiré une portion du *foie*: ce dernier fait eſt bien ſurprenant s'il eſt vrai.

Auteurs. On doit conſulter, outre Ruyſch & Malpighi, Gliſſonius, dont la premiere édition parut à Londres en 1654 avec figures. Rudbec, (Alaux.) *exercit. anatom. exhibens ductus hepaticos aquoſos, & vaſa glandularum ſeroſa*, Lugd. Bat. 1654 in-12. Rolfincius (Guern.) *Diſſer. de hepate*, Jenœ, 1613 in-4° Bianchi, *hiſt. hepatica*, Turin 1710 in-4°. Mais il faut lire ce dernier auteur avec précaution, car il n'eſt pas exempt de fautes, & c'eſt aſſez ſon uſage de renouveller des erreurs ſurannées. On trouvera dans les *œuvres poſthumes* de Duverney qui ſont ſous preſſe, de très-belles choſes ſur cet organe, & dans les *mém. de l'acad. des ſcienc. ann.* 1733, des recherches curieuſes de M. Ferrein ſur la ſtructure & les *vaiſſeaux* du *foie*. A l'égard de la ſtructure de ce viſcere, il prétend que chacun de ſes lobules eſt compoſé de deux ſubſtances différentes; l'une qu'il appelle *corticale*, extérieure, friable, & d'un rouge tirant ſur le jaune, l'autre médullaire ou intérieure, rouge, pulpeuſe, placée au centre de chaque grain, apparente dans pluſieurs animaux, & ſouvent dans l'homme. Par rapport aux *vaiſſeaux* du *foie*, il a découvert diverſes particularités dans les *vaiſſeaux* ſanguins, les *vaiſſeaux* lymphatiques, & les conduits biliaires; mais nous n'entrerons point dans ce détail, il nous conduiroit trop loin, & nous appréhendons même que cet article ne ſoit déja trop étendu. (*D. J.*)

VAISSEAUX, (*Botan.*) il y en a de *capillaires*; ce ſont les plus petits *vaiſſeaux* des plantes; ils changent & varient les combinaiſons des premiers principes auxquels il n'eſt pas aiſé de remonter, malgré l'analyſe des Chimiſtes. Les *vaiſſeaux capillaires* ſont la partie la plus déliée qui compoſe le deſſus des feuilles; ils ſuccent & attirent la pluie, la roſée, l'air, & les atômes aëriens dont les plantes ont beſoin pour leur conſervation.

Des excrétoires; les canaux qui vuident les ſucs qui ne ſont pas propres à la nourriture des plantes, & qui ont été filtrés dans leurs viſceres, ſe nomment *excrétoires*; les poils même qui couvrent les feuilles des arbres, ſont autant de *vaiſſeaux excrétoires* qui rejettent le fluide ſurperflu.

Des longitudinaux; ce ſont les canaux perpendiculaires qui montent le long de la tige d'un arbre, & qui portent le ſuc dans les parties les plus élevées, en ſorte que ces deux termes deviennent ſynonymes,

& expriment dans un végétal les tuyaux qui montent le plus droit.

Des latéraux ; ce sont les *vaisseaux* séveux, qui au sortir des *vaisseaux* perpendiculaires s'étendent horisontalement dans les branches des végétaux pour les nourrir en partie, le reste étant réservé aux feuilles dont les véhicules & les *vaisseaux* capillaires imbibent l'humidité de l'air.

VAISSEAUX DE CHIMIE ; ces *vaisseaux* sont la partie des meubles chimiques, *supellectilis chimica*, qui servent à contenir certains sujets de l'art ; non pas pour les conserver, pour en approvisionner le chimiste, mais pour qu'il puisse les exposer par leur moyen aux divers agens chimiques, & principalement au feu, ou diriger, ramasser, retenir les produits de diverses opérations ; car les *vaisseaux* que les Chimistes emploient aux usages les plus communs, savoir à serrer, à conserver diverses matieres, tels que les bouteilles, les pots, les poudriers, les boëtes, *&c.* ne sont pas proprement des *vaisseaux de chimie* ; & l'attention scrupuleuse que les Chimistes doivent avoir à ce que la matiere du *vaisseau* dans lequel ils enferment chaque substance ne puisse point être attaquée par cette matiere, n'a rien de particulier lorsqu'ils l'appliquent à cette derniere espece ; on a cette attention à propos de l'usage économique des *vaisseaux*, & de celui auquel on les emploie dans tous les arts. Il faut convenir cependant que cet objet mérite une circonspection particuliere lorsqu'il s'agit de matieres chimiques destinées à des procédés de chimie philosophique, ou à des préparations pharmaceutiques. Au reste, cette considération regarde de la même maniere les instrumens (*voyez* INSTRUMENS DE CHIMIE), mais le choix de la matiere des *vaisseaux chimiques* proprement dits est bien d'une autre conséquence, & n'est point inspiré comme le précédent, par une prudence & par une expérience vulgaire ; car il ne suffit pas que l'artiste connoisse l'énergie d'une seule substance, qu'il a actuellement sous les sens, il faut qu'il prévoye tous les produits & les événemens divers de l'opération qu'il va exécuter, & qu'il emploie des *vaisseaux* tellement constitués, s'il est permis de s'exprimer ainsi, & tellement appareillés, qu'ils reçoivent & retiennent ces produits, qu'ils supportent & qu'ils moderent même ces événemens de la maniere la plus avantageuse qu'il est possible. Au reste, il y a sur ceci une espece de tradition dans l'art, & même des loix écrites qui laissent rarement l'artiste dans le cas de méditer ou de tenter beaucoup pour imaginer ou pour choisir la meilleure matiere des *vaisseaux* & le meilleur appareil. Ce n'est que dans les expériences nouvelles où il pourra avoir ce soin, dont il sera exempt encore, moyennant l'habitude des travaux chimiques & un peu de sagacité de talent, par la considération des travaux analogues sur des sujets analogues ; & il n'arrivera point à un chimiste de distiller comme M. Hales, du vitriol dans un canon de fusil, sur-tout pour estimer l'air qui se dégorgera de ce corps par ce moyen, parce qu'il se souviendra que l'acide vitriolique, qui s'échappe dans cette opération, attaque le fér avec effervescence, c'est-à-dire émission d'air, & par conséquent porte nécessairement de l'erreur dans l'estimation de l'air réputé entiérement fourni par la substance distillée. On trouvera dans différens *articles* de ce Dictionnaire, & nommément dans les *articles* particuliers destinés aux diverses opérations chimiques, les principales connoissances de détail nécessaires pour diriger convenablement cette partie de la pratique ou du manuel chimique. Il seroit inutile de répéter ici l'énumération de tous ces différens *vaisseaux*, dont on trouvera d'ailleurs un tableau, une distribution réguliere dans les planches de chimie. *Voyez* les *Planches* avec leur explication : on trouvera encore un *article* particulier pour chaque *vaisseau*.

Les Chimistes se font des *vaisseaux* de terre cuite de poterie, comme les creusets, les têts à rôtir, des cornues, des cucurbites, *&c.* de verre, tels que des cornues, des alambics, toutes les especes de récipiens les plus employés, *&c.* de fer fondu, savoir des bassines & des cornues de diverses especes ; de cuivre, comme grands alambics les plus ordinaires, des bassines, des réfrigérants, *&c.* de plomb, qui fournit les tuyaux des serpentins ; d'é-

tain, savoir les cucurbites pour le bain-marie avec leur chapiteau, *&c.* d'argent, des cucurbites, des bassines, *&c.* qu'on substitue avec avantage aux *vaisseaux* de cuivre qui sont beaucoup plus exposés que ceux d'argent à être entamés par divers sujets chimiques qu'on traite dans ces *vaisseaux*. Il y a telle opération pour laquelle les *vaisseaux* d'or seroient très-commodes, par exemple, une cloche à retenir l'acide du soufre, un serpentin pour la distillation des acides minéraux, *&c.* mais j'ai observé déja dans quelque autre endroit de ce Dictionnaire, que la pauvreté chimique ne permettoit pas qu'on employât au moins une fois ce précieux métal à un usage déduit de ses propriétés réelles; enfin les *vaisseaux* de bois peuvent servir à traiter les sujets chimiques même par l'application du feu; le tonneau distillatoire représenté dans les tables de chimie, & dont il est fait mention à l'*article* DISTILLATION, en est l'exemple & la preuve.

Outre la considération principale qui détermine le choix de la matiere des *vaisseaux*, & dont nous avons parlé plus haut, savoir leur insolubilité par les matieres à l'action desquelles ils sont exposés dans chaque opération; outre cette considération, dis-je, il y en a deux autres très-générales pour les opérations qui s'exécutent par le moyen du feu, savoir que le *vaisseau* résiste au feu, qu'il ne s'y fonde ni éclate, ni se fêle, *&c.* & 2°. qu'il puisse supporter l'alternative du chaud & du froid qu'occasionnent l'abord libre de l'air, ou l'application faite à dessein d'un corps froid; *voyez* RÉFRIGÉRANT *&* DISTILLATION. Les *vaisseaux* de bonne terre sont ceux qui résistent le mieux au feu, & surtout lorsqu'ils sont lutés, *voyez* LUT. Le célebre M. Potte a donné sur cette partie importante de manuel chimique, une dissertation dont tous les objets de détail sont trop intéressans pour qu'elle soit susceptible d'extrait. Les artistes ne peuvent se dispenser de la connoître toute entiere; elle se trouve dans le quatrieme volume de la collection françoise de ses dissertations, sous ce titre: *Essai sur la maniere de préparer des* vaisseaux *plus solides qui puissent soutenir le feu le plus violent, & qui soient les plus propres à contenir les corps en fusion.*

Les *vaisseaux* de métal sont éminemment propres à supporter le rafraîchissement. Les *vaisseaux* de fer fondu supportent quelquefois le plus grand feu. Les *vaisseaux* de verre ont besoin d'être lutés pour résister au grand feu, & ils doivent être rafraîchis avec beaucoup de circonspection; enfin il y a encore une considération particuliere déduite de l'effort que des matieres très-expansibles, l'eau & l'air principalement, font quelquefois au-dedans des *vaisseaux*, qu'elles peuvent briser, faire sauter en éclat. Pour prévenir cet inconvénient on donne issue à cette matiere expansive, comme on le pratique dans les distillations, au moyen du petit trou du balon; *voyez* DISTILLATION. Ou on emploie des *vaisseaux* capables de résister aux efforts de la vapeur engendrée au-dedans d'eux, comme lorsqu'on emploie un matras vigoureusement cuirassé, à la préparation de l'éther nitreux (*voyez* ÉTHER NITREUX); ou un *vaisseau* d'un métal fort épais, comme la machine ou digesteur de Papin. *Voy.* DIGESTEUR. (*b*)

VAISSEAUX, (*Marine.*) c'est un bâtiment de charpente construit d'une maniere propre à flotter & à être conduit sur l'eau

On distingue *vaisseaux* de guerre & *vaisseaux* marchands; la force & la grosseur des *vaisseaux*, & le nombre de canons qu'ils portent, distinguent les *vaisseaux* de guerre, des *vaisseaux* marchands.

Pour connoître l'ensemble & les principales parties d'un *vaisseau*, il faut voir la *pl. I. de la Marine*, *fig.* 1. *& fig.* 2. qui sont suffisantes, pour toutes les parties antérieures, & la *Pl. IV. fig.* 1. pour les parties intérieures. *Voyez* aussi les *mots*. CONSTRUCTION *&* RANG. On ajoutera cependant ici quelques remarques particulieres sur la construction des *vaisseaux* en général.

Méthode générale des constructeurs. L'expérience est la base de toutes les regles des constructeurs. Cette expérience consiste à comparer la bonté de différens bâtimens de divers gabarits, & à choisir une moyenne forme qui réunisse les diverses qualités de ces bâtimens. Ils se reglent en-

core sur les poissons, & ils s'imaginent que de tous les poissons, celui qui va le mieux, doit avoir la forme convenable à un parfait *vaisseau*. Ce poisson est selon eux le maquereau : ce sont les portions de cet animal que l'on doit suivre. Ainsi l'a du moins fait un des plus fameux constructeurs françois : c'est M. Hendrick ; & tel est son raisonnement. Le maquereau est cinq fois plus long que large, & sa partie la plus grosse est aux deux premieres parties de sa longueur, & les trois autres vont en diminuant jusqu'à la queue, d'où il conclud que les *vaisseaux* ayant cette proportion, doivent avoir la même légereté. Comme ce poisson est rond & assez épais, il veut qu'on n'épargne pas les façons aux *vaisseaux* ; qu'on tienne son estime ronde, & qu'on lui donne beaucoup de hauteur. L'avantage qu'on retire de-là, selon lui, est que le sillage en est plus grand, parce que l'eau passe au-dessous des façons, & ne les choque pas. Outre cela, le plat & la rondeur des étains empêche un grand tangage ou roulis; ce qui est une qualité essentielle à la bonté d'un bâtiment. Ceux qui font les façons de derriere en poire, n'ont point, dit encore ce constructeur, ces précieux avantages.

D'après ces principes, M. Hendrick a établi ces proportions pour trouver la hauteur de l'étrave ; partagez la quille en cinq parties égales ; prenez-en une ; joignez-la à la hauteur de la quille ; ce sera la hauteur de l'étrave.

Pour déterminer sa quête, il faut partager la quille en douze parties égales, & en prendre une pour la quête.

Pour déterminer la hauteur de l'étambord, partagez la quille en neuf parties égales ; deux de ces parties donneront cette hauteur sur la quille, en y comprenant celle de la mortaise faite sur cette quille, pour ce même étambord. La quête de cette partie du *vaisseau* doit être la huitieme partie de sa propre hauteur.

On trouve la largeur du maître couple de dehors en-dehors, en partageant la longueur du *vaisseau* de dedans en-dedans, par le haut en sept parties égales, dont deux donneront la largeur du maître couple, de dehors en-dehors.

Pour avoir la hauteur du fond de cale, partagez le maître couple, de dehors en-dehors, en cinq parties égales.

Deux de ces parties donneront cette hauteur depuis la quille jusqu'au-dessus des baux, en ligne droite.

La hauteur du fond de cale, à prendre dessous la quille, donne la hauteur des façons.

Enfin, pour avoir la longueur de la lisse de hourdi, partagez le maître couple, de dehors en-dehors en trois parties égales, & prenez deux de ces parties.

L'auteur de ces regles a aussi prescrit les dimensions des principales pieces d'un *vaisseau* ; savoir, la quille, l'étambord, l'étrave, les varangues de fond, & les baux du premier pont.

La quille aura autant de pouces en largeur, qu'elle aura de fois sept piés & demi dans sa longueur ; & sa hauteur en avant sera égale à une fois & demie sa largeur. A l'égard de sa hauteur en-arriere, on la détermine en partageant sa hauteur en-avant en quatre parties égales, & on en prend trois.

L'épaisseur de l'étrave est égale à la largeur de la quille ; sa largeur a deux fois son épaisseur, & on augmente le haut d'un $\frac{1}{4}$ de sa largeur d'en-bas.

On donnera à l'épaisseur de l'étambord la largeur de la quille à son ordinaire ; sa largeur d'en-bas aura trois fois son épaisseur, & sa largeur d'en-haut sera la moitié de celle d'en-bas.

La varangue de fond aura autant de largeur & d'épaisseur que la quille.

Et les baux du premier pont auront autant de quarré, que la varangue du fond a d'épaisseur.

Voici un exemple pour rendre sensible l'application de ces regles ; je suppose qu'on veut bâtir un *vaisseau* de soixante pieces de canon.

La quille sera de 125 piés portant sur terre ; sa largeur sera de 16 pouces $\frac{1}{2}$, & sa hauteur de 24 pouces $\frac{3}{4}$ en-avant, & de 18 $\frac{1}{2}$ en-arriere.

L'étrave aura 25 piés 3 pouces de hauteur, & 18 piés $\frac{1}{2}$ de quête.

L'étambord

L'étambord aura 27 piés trois pouces de hauteur, & 3 piés 3 pouces de quête.

La longueur de l'étrave à l'étambord par haut de-dedans en-dedans sera de 133 piés.

La largeur du maître couple de-dehors en-dehors, sera de 38 piés 4 pouces.

La longueur de la lisse de hourdi sera de 25 piés & quelques lignes.

Quinze piés quatre pouces sont la hauteur du fond de cale.

La varangue de fond aura de hauteur 16 pouces ½ 2 piés 8 pouces d'acculement, jusqu'à la premiere lisse; & 12 pouces & quelques lignes d'épaisseur.

Et le ban du premier pont sera de 16 pouces ½ en quarré.

Comme tout l'art de la construction proprement dite consiste à bien placer la premiere lisse, M. Hendrick donne une regle particuliere à cet égard; c'est de partager la longueur de l'étrave en-dedans en trois parties égales, dont il prend la premiere, où il cloue la lisse qu'il conduit jusqu'au bout de la maîtresse varangue, & qu'il fait suivre jusqu'au bas de l'estive.

Ce constructeur ne manque pas de raisons pour appuyer ces regles; il prétend que les *vaisseaux* ainsi proportionnés, portent bien la voile; qu'ils fillent bien; qu'ils ont un grand fond de cale, capable de contenir beaucoup de vivres, & par-là propres aux voyages de long cours; que les batteries étant fort élevées au-dessus de l'eau, rendent le tangage plus doux, enfin qu'ils ne craignent point tant l'échouement que les autres *vaisseaux*.

Ces qualités sont sans doute excellentes; mais pour savoir si elles sont réunies par les regles ci-dessus prescrites, il faut lire les *articles* CONSTRUCTION & TANGAGE.

Mais qu'elle est la grandeur que doit avoir un *vaisseau*? C'est sur quoi M. Hendrick n'a pas jugé à propos de s'expliquer. La proportion que j'ai suivie dans cet ouvrage, est celle que les constructeurs ont adoptée d'après l'expérience qui est la moins susceptible des fautes qu'on peut faire dans la construction. Un grand bâtiment a pourtant des avantages dont ne jouit pas un *vaisseau* médiocre. Premiérement, il porte une grande charge, & ce qu'on y met est plus assuré que ce qu'on embarque dans un *vaisseau* médiocre. En second lieu, il résiste mieux à la tempête; & par ces deux raisons, il est très-utile pour les voyages de long cours. Enfin, dans un combat il peut, & par son équipage, & par son artillerie, qui sont nombreux, écarter aisément l'ennemi. Ainsi il est en état de se défendre quand un gros tems l'a séparé des autres *vaisseaux*, avec lesquels il formoit une flotte.

Voilà son beau côté: ses inconvéniens sont, 1°. d'être difficile à loger, parce qu'il y a peu de havre où il puisse entrer & y demeurer à l'abri des vents, & hors de l'insulte & des ennemis; 2°. d'être plus sensible à une mauvaise construction, les fautes augmentant à proportion de la grandeur du bâtiment; 3°. de tirer une grande quantité d'eau; de sorte qu'il est dangereux de siller la nuit près des côtes ou dans des lieux inconnus. Aussi les Anglois, les Hollandois, *&c.* qui estiment les grands *vaisseaux*, ne les ramenent jamais chez eux qu'en été, tems où les nuits sont courtes, & où l'on peut par conséquent reconnoître de loin les terres. A tout prendre, je ne serois pas partisan des grands *vaisseaux*: quelques avantages qu'ils ayent, l'architecture navale est encore trop imparfaite, pour s'exposer aux périls d'une mauvaise construction, qui est inévitable, comme on l'a éprouvé dans l'usage qu'on a fait de ces *vaisseaux*.

Des rangs des vaisseaux. On distingue les *vaisseaux* suivant leur grandeur, le nombre de leurs ponts, leur port, & la quantité de canons dont ils sont montés; & on les divise par rangs. Il y en a cinq en France: par deux ordonnances du roi de 1670 & de 1688, ces *vaisseaux* sont caractérisés de la maniere suivante

Vaisseaux du premier rang. Ils ont depuis 130 jusqu'à 163 piés de long, 44 piés de large, & 20 piés 4 pouces de creux. Ils ont trois ponts entiers, dont le troisieme est coupé, avec deux chambres l'une sur l'autre; savoir celle des volontaires ou du conseil, & celle du capitaine, outre la sainte-barbe & la dunette. Leur port est de 1500 tonneaux, & ils sont montés depuis 70 jusqu'à 120 pieces de canon.

Vaiſſeaux du ſecond rang. Ces *vaiſſeaux* ont depuis 110 juſqu'à 120 piés de quille, trois ponts entiers, dont le troiſieme eſt quelquefois coupé, avec deux chambres dans leur château de pouppe, outre la ſainte-barbe & la dunette. Leur port eſt de 11 à 1200 tonneaux, & ils ſont montés depuis 50 juſqu'à 70 pieces de canon.

Vaiſſeaux du troiſieme rang. Ils ont 110 piés de quille, deux ponts, & n'ont dans leur château de pouppe que la ſainte-barbe, la chambre de capitaine & la dunette; mais ils ont un château ſur l'avant du ſecond pont, ſous lequel ſont les cuiſines. Leur port eſt de 8 à 900 tonneaux, & ils ſont montés de 40 à 50 pieces de canon.

Vaiſſeaux du quatrieme rang. La longueur de la quille de ces vaiſſeaux eſt de 100 piés; ils ont deux ponts courant devant arriere, avec leurs châteaux de proue & de pouppe, comme les vaiſſeaux du troiſieme rang. Leur port eſt de 5 à 600 tonneaux, & ils ſont montés de 30 à 40 canons.

Vaiſſeaux du cinquieme rang. Ces *vaiſſeaux* ont 80 piés de quille & même moins, & deux ponts courant devant arriere, ſans aucun château ſur l'avant. Les cuiſines ſont entre deux ponts dans le lieu le plus commode; le port eſt de 300 tonneaux, & ils ſont montés de 18 à 20 pieces de canon.

On appelle ces *vaiſſeaux*, *vaiſſeaux de ligne*, parce que quoique plus petits que les autres, ils ſont encore aſſez forts pour ſervir dans un corps d'armée.

VAISSEAUX, (*Accaſtillage*) ſ. maſc. (*Architect. navale.*) Par *accaſtillage* on entend toute la partie du *vaiſſeau* qui eſt hors de l'eau, depuis ſa ligne de flottaiſon juſqu'au ſommet des châteaux d'arriere & d'avant; mais il déſigne plus particuliérement la partie du *vaiſſeau* compriſe depuis la ligne ſupérieure de la liſſe de plat-bord, juſqu'à ce même ſommet des châteaux; ce qui forme les gaillards & les différens étages qui ſont au-deſſus du gaillard d'arriere.

Ce mot devroit ſe prononcer *accaſtellage*, de caſtel ou château, mais l'uſage a prévalu, & on doit s'y tenir : on dit en effet d'un vaiſſeau qui n'a point de gaillard ou château d'arriere, qui n'eſt point *accaſtillé*. Cette partie du vaiſſeau qui ſe nomme par préférence *accaſtillage* eſt bordée en bois de ſapin, par le double avantage de coûter moins & d'être plus légere : mais il en réſulte qu'elle eſt foible; & c'eſt pour cela qu'on la renforce, en ſubſtituant aux planches de ſapin des rangs de bordages de chêne, prolongés, comme elles, le long de l'*accaſtillage*, mais plus épais qu'elles. On appelle ces rangs de bordages, liſſes d'*accaſtillage*.

Les conſtructeurs placent preſque toujours les liſſes d'*accaſtillage* ſuivant leur fantaiſie, & ne s'aſſujettiſſent guere à un nombre limité : plus ordinairement cependant ils en placent trois dans les gros *vaiſſeau*, à quelque diſtance les unes des autres : on arrondit leur ſaillie; &, par quelques moulures que l'on trace deſſus, on les fait ſervir auſſi à l'ornement du *vaiſſeau*. La premiere ou la moins élevée des liſſes d'*accaſtillage* ſe nomme quelquefois *grande rabattue* : on ne la fait point parallele à la liſſe de plat-bord, mais ſa ligne ſupérieure fixe tant qu'on peut la hauteur des feuillets des ſabords du gaillard; & on a ſoin qu'elle ne ſoit point coupée, afin qu'elle conſerve toute ſa force pour fortifier cette partie. Cette liſſe commence avec l'*accaſtillage* à deux ou trois piés en avant du gaillard d'arriere, & ne ſe terminoit autrefois qu'à l'extrémité de l'arriere du vaiſſeau : aujourd'hui les conſtructeurs la terminent quelquefois par le travers à-peu-près du mât d'artimon, afin de ſatisfaire davantage le coup-d'œil, & donner plus de grace à l'*accaſtillage*. Elle a de largeur un neuvieme de moins que la liſſe de plat-bord.

La ſeconde liſſe d'*accaſtillage* eſt parallele à la premiere. Par ſa diſtance égale, de la premiere liſſe à la troiſieme, elle eſt toujours coupée par les fenêtres des claveſſins & de la chambre de conſeil : c'eſt pourquoi les conſtructeurs la terminent quelquefois par le travers du mât d'artimon. Elle s'étend vers l'avant du vaiſſeau, juſqu'aux deux tiers de la diſtance qui ſe trouve entre le mât d'artimon & le grand mât. Sa largeur eſt moindre d'un pouce que la largeur de la premiere liſſe.

La troisieme lisse d'*accastillage* termine la hauteur du château d'arriere. Son extrémité vers l'avant du vaisseau, finit à trois ou quatre piés en avant du mât d'artimon ; sa largeur est un pouce de moins que la largeur de la seconde lisse.

Tous les vaisseaux n'ont qu'une lisse d'*accastillage* de l'avant ; elle commence dans la direction du fronteau du gaillard d'avant, & se termine vers l'avant du vaisseau sur le membre de coltis ; quelquefois cependant elle dépasse le fronteau du gaillard vers l'arriere du vaisseau, d'un pié ou dix-huit pouces : elle se place parallélement à la lisse du plat-bord ; & sa ligne supérieure est déterminée par la hauteur des feuillets des canons du gaillard. Ses dimensions sont les mêmes que celles de la premiere lisse de l'arriere. (*M. DULAC.*)

Après avoir parlé du *vaisseau* il ne sera point inutile de rappeller les mots les plus communs dont se servent ceux qui les construisent ou les montent.

(*ACCASTILLÉ*), adj. & part. passif. (*Architect. navale.*) Le mot *accastillé* s'applique au côté entier du *vaisseau*, depuis sa ligne de flottaison jusqu'au sommet des châteaux, des gaillards d'avant & d'arriere ; & il veut dire que l'on a fini entiérement de border les côtés du *vaisseau*, & de placer les préceintes & les lisses. C'est en ce sens que l'on dit qu'un *vaisseau* est bien *accastillé*, lorsque la tonture ou courbure de ses préceintes & de ses lisses forme un coup-d'œil agréable, & fait bien augurer des qualités du vaisseau.

Accastillé s'applique aussi aux seuls châteaux d'avant & d'arriere, & il sert à désigner qu'un vaisseau a ou n'a point de château sur son avant & sur son arriere. *Accastillé* devroit se prononcer *accastellé*, par la même raison que l'on devroit prononcer *accastellage* pour *accastillage* (*Voy. ce mot.*) Dans l'usage, *accastillé* differe cependant d'*accastillage*, en ce que *accastillage* désigne plus particuliérement les seuls châteaux d'avant & d'arriere, & qu'*accastillé* s'applique plus particuliérement au côté entier du vaisseau. (*M. DULAC.*)

Voici l'explication de quelques autres mots.

Vaisseau à la bande ; c'est un *vaisseau* qui cargue, & qui se couche sur le côté, lorsqu'il est sous les voiles, & qu'il fait beaucoup de vent. *Voyez* encore BANDE.

Vaisseau à l'ancre ; c'est un *vaisseau* qui a jetté l'ancre à la mer.

Vaisseau à son poste ; c'est un *vaisseau* qui se tient au lieu qui lui est marqué par son commandant.

Vaisseau beau de combat, ou *qui est de beau combat* ; *vaisseau* qui a sa premiere batterie haute, & ses ponts assez élevés, ce qui est un avantage pour bien manier le canon.

Vaisseau corsaire ; *voyez* CORSAIRE.

Vaisseau démarré ; c'est un *vaisseau* qui a levé exprès les amarres qui le tenoient, ou dont les amarres ont rompu.

Vaisseau gondolé ; *vaisseau* qui est ensellé, ou qui est relevé de l'avant & de l'arriere ; en sorte que ses préceintes paroissent plus marquées que celles d'un autre *vaisseau*.

Vaisseau qui a le côté droit comme un mur ; cela veut dire que le côté du *vaisseau* n'est pas assez renflé, ou qu'il n'y a pas assez de rondeur dans son fort.

Vaisseau qui a le côté foible ; c'est un *vaisseau* dont le côté est droit, & qui n'est pas bien garni de bois.

Vaisseau qui a le côté fort ; *vaisseau* dont le côté a de la rondeur.

Vaisseau qui cargue ; *vaisseau* qui se couche lorsqu'il est sous les voiles.

Vaisseau qui charge à frêt ; *vaisseau* qui est à louage. *Voyez* FRÊT.

Vaisseau qui se manie bien ; c'est un *vaisseau* qui gouverne bien.

Vaisseau qui se porte bien à la mer ; *vaisseau* qui a les qualités nécessaire pour bien filler, & pour être doux au tangage.

Vaisseau rallongé ; c'est un *vaisseau* qui avoit été construit trop court, & qu'on a rallongé pour remédier à ce défaut.

Vaisseaux de bas-bord ; ce sont des bâtimens qui vont à voiles & à rames, tels que les galeres, les brigantins, *&c.* ils ne sont presqu'en usage que sur la Méditerranée.

Vaisseaux de haut-bord ; *vaisseaux* qui ne vont qu'à voiles, & qui peuvent courir toutes les mers.

Tous les termes usités sur les *vaisseaux* & que nous avions renvoyé a ce dernier mot, se trouvent à la fin de l'article *navigation*.

VAISSEAUX *des anciens*, (*Archit. navale des anc.*) tous les *vaisseaux* armés en guerre chez les anciens, alloient à la voile & à la rame ; mais dans les combats, on abattoit le mât, on plioit les voiles, & on ne se servoit que des rames : les *vaisseaux* guerroyoient alors comme les oiseaux avec leur bec ; leurs rames leur tenoient lieu d'ailes, & ils tâchoient réciproquement de briser les ailes du vaisseau ennemi ; c'étoit donc dans la rame que consistoit toute la force d'un navire, aussi tiroit-il sa dénomination du nombre des rames.

Les *vaisseaux* de charge n'alloient qu'à la voile, sans rames, pour épargner les frais de transport. La largeur des *vaisseaux* de charge étoit ordinairement le quart de la longueur, c'est pour cela qu'on les appelloit γρογγυλαιν῀ες, *rotundæ naves* ; les *vaisseaux* de guerre au contraire se nommoient μακραι νῆες, *longæ naves* ; ils étoient au moins huit fois plus longs que larges. Hiéron, roi de Sicile, fit construire des *vaisseaux* de transport d'une grandeur extraordinaire, dont le plus considérable pouvoit porter 2000 tonneaux, chaque tonneau pesant 4000 livres.

Au reste, on doit à M. Witsen (Nicolas) un des plus célebres magistrats d'Amsterdam, dans le dernier siecle, un traité curieux de l'architecture navale des anciens, & c'est sans contredit ce que nous avons de meilleur en ce genre ; le lecteur y trouvera les lumieres d'un homme de l'art sur les *vaisseaux* de guerre des anciens, tant à la voile qu'à la rame, leurs *vaisseaux* de charge, & leurs *vaisseaux* de transport ; mais les modernes ont bien renchéri dans cette tactique ; César seroit bien surpris s'il revenoit à Londres, qu'il vît l'architecture navale des Anglois, & les bateaux de Civita-Vecchia. (*D. J.*)

Lilia Gerardi a donné d'après Maxime de Tyr, la description d'un *vaisseau* d'un roi phénicien, qui s'en servit pour faire un voyage à Troye ; c'étoit un palais flottant, divisé en plusieurs appartemens richement meublés. Il renfermoit des vergers assez spacieux, remplis d'orangers, de poiriers, de pommiers, de vignes & d'autres arbres fruitiers. Le corps du bâtiment étoit peint de diverses couleurs, & l'or & l'argent y brilloient de toutes parts.

Les *vaisseaux* de Caligula étoient encore plus magnifiques que celui-ci. L'or & les pierreries enrichissoient leurs pouppes. Des cordes de soie de différentes couleurs en formoient les cordages ; & la grandeur de ces bâtimens étoit telle, qu'elle renfermoit des salles & des jardins remplis de fleurs, des vergers & des arbres. Caligula montoit quelquefois ces *vaisseaux* ; & au son d'une symphonie formée de toutes sortes d'instrumens, il parcouroit les côtes de l'Italie. Suéton, *in Cali.*

Cet empereur a encore fait construire des bâtimens qui ont été célebres dans l'antiquité par leur énorme grandeur ; tel a été celui dont il se servit pour faire venir d'Egypte l'obélisque qui fut posé dans le cirque du vatican, & que Suétone appelle le *grand obélisque* ; ç'a été le plus grand *vaisseau* qu'on ait vû sur mer jusqu'au tems de Pline. On dit que quatre hommes pouvoient à peine embrasser le sapin qui lui servoit de mât. Depuis ce naturaliste, on a essayé de construire de pareils bâtimens ; & ceux qu'on compte sont le grand yave, qui parut au siege de Din, lequel avoit son château de pouppe plus haut que la hune des meilleurs *vaisseaux* de Portugal ; le caraquon de François I ; le grand Jacques & le souverain d'Angleterre, du port de 1637 tonneaux, & dont la quille ne pouvoit être tirée que par vingt-huit bœufs & quatre chevaux ; la fortune de Danemarck & la nonpareille de Suede, portant deux cens pieces de canon ; enfin, la cordeliere & la couronne. La longueur de ce dernier étoit de 200 piés ; sa largeur de 46 ; sa hauteur de 75 ; & toute la mâture de son grand mât, en y comprenant le bâton de pavillon, étoit de 216 pieces. On peut voir la description de ces deux derniers *vaisseaux* dans l'hydrographie du P. Fournier, *pag.* 45. *& suiv.*

VAISSEAUX CHINOIS, (*Marine de la Chine.*) les *vaisseaux chinois* pour naviger sur mer, & qui different de leurs

bateaux & de leurs barques, sont appellés *soma* ou *sommes* par les Portugais.

Ces *vaisseaux* ne peuvent pas se comparer aux nôtres ; les plus gros ne sont que de 250 à 300 tonneaux de port ; ce ne sont, à proprement parler, que des barques plates à deux mâts ; ils n'ont guere que 80 à 90 piés de longueur. La proue coupée & sans éperon, est relevée en haut de deux especes d'ailerons en forme de corne, qui font une figure assez bisarre ; la pouppe est ouverte en dehors par le milieu, afin que le gouvernail y soit à couvert des coups de mer. Ce gouvernail qui est large de cinq à six piés, peut s'élever & s'abaisser par le moyen d'un cable qui le soutient sur la pouppe.

Ces *vaisseaux* n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mât de hune. Toute leur mâture consiste dans le grand mât & mâts de misaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'est pas d'un grand secours. Le grand mât est placé assez près du mât de misaine, qui est fort sur l'avant. La proportion de l'une à l'autre est communément comme 2 à 3, & celle du grand mât au *vaisseau* ne va jamais au-dessous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du *vaisseau*.

Leurs voiles sont faites de nattes de bambou, ou d'une espece de cannes communes à la Chine, lesquelles se divisent par feuilles en forme de tablettes, arrêtées dans chaque jointure par des perches qui sont aussi de bambou. En-haut & en-bas sont deux pieces de bois : celle d'en-haut sert de vergue : celle d'en-bas faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, sur cinq à six pouces d'épaisseur, retient la voile lorsqu'on veut la hisser, ou qu'on veut la ramasser.

Ces sortes de bâtimens ne sont nullement bons voiliers ; ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres : ce qui vient de la roideur de leurs voiles qui ne cedent point au vent ; mais aussi comme la construction n'en est pas avantageuse, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont sur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *vaisseaux* avec du gaudron, comme on fait en Europe. Leur calfas est fait d'une espece de gomme particuliere, & il est si bon qu'un seul puits ou deux à fond de cale du *vaisseau* suffit pour le tenir sec. Jusqu'ici ils n'ont eu aucune connoissance de la pompe.

Leurs ancres ne sont point de fer comme les nôtres ; elles sont d'un bois dur & pesant, qu'ils appellent *bois de fer*. Ils prétendent que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, disent-ils, celles-ci sont sujettes à se fausser : ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient ; cependant pour l'ordinaire elles sont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont sur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre ; ce sont les seuls timonniers qui conduisent le *vaisseau*, & qui commandent la manœuvre ; ils sont néanmoins assez bons manœuvriers, mais très-mauvais pilotes en haute mer. Ils mettent le cap sur le rumb qu'ils croyent devoir faire, & sans se mettre en peine des élans du *vaisseau*, ils courent ainsi comme ils le jugent à-propos. Cette négligence vient en partie de ce qu'ils ne font pas de voyages de long cours.

Mais le lecteur sera bien aise de trouver ici la description détaillée d'un grand *vaisseau chinois*, faite par cinq missionnaires Jésuites pendant leur traverse de Siam à Canton en 1687.

Sa mâture. Cette somme qu'ils monterent suivant la maniere de compter, qui a cours parmi les portugais des Indes, étoit du port de 1900 pics : ce qui à raison de 100 catis ou 125 livres par pic, revient à près de 120 tonneaux ; la pesanteur d'un tonneau est évaluée à deux mille livres. Le gabarit en étoit assez beau, à la réserve de la proue qui étoit coupée, plate & sans éperon. Sa mâture étoit différente de celle de nos *vaisseaux*, par la disposition, par le nombre & par la force des mâts ; son grand mât étoit placé, ou peu s'en falloit, au lieu où nous plaçons notre mât de misaine, de sorte que ces deux mâts étoient assez proches l'un de l'autre. Ils avoient pour étai & pour haubans un simple cordage, qui se transportoit de bas-bord à tribord, pour être toûjours amarré au-dessus du vent. Elle avoit un beaupré &

artimon qui étoient rangés à bas-bord. Au reste ces trois derniers mâts étoient fort petits, & méritoient à peine ce nom. Mais en récompense le grand mât étoit extrêmement gros par rapport à la somme, & pour le fortifier encore davantage, il étoit saisi par deux jumelles qui le prenoient depuis la carlingue jusqu'au-dessus du second pont. Deux pieces de bois plates fortement chevillées à la tête du grand mât, & dont les extrémités alloient se réunir sept ou huit piés au-dessus de cette tête, tenoient lieu de mât de hune.

Sa voilure. Pour ce qui est de la voilure, elle consistoit en deux voiles quarrées faites de nattes, savoir la grande voile & la misaine. La premiere avoit plus de 45 piés de hauteur sur 28 ou 30 de largeur; la seconde étoit proportionnée au mât qui la portoit. Elles étoient garnies des deux côtés de plusieurs rangs de bambous, couchés sur la largeur de la voile, à un pié près les uns des autres en dehors, & beaucoup moins serrés du côté des mâts dans lesquels elles étoient enfilées par le moyen de plusieurs chapelets, qui prenoient environ le quart de la largeur de la voile, en commençant au côté qui étoit sans écoute, de sorte que les mâts les coupoient en deux parties fort inégales, laissant plus des trois quarts de la voile du côté de l'écoute, ce qui lui donnoit le moyen de tourner sur son mât comme sur un pivot, sur lequel elle pouvoit parcourir sans obstacle du côté de la pouppe au moins 26 rumbs, quand il falloit revirer de bord, portant ainsi tantôt sur le mât, & tantôt y étant seulement attachée par les chapelets. Les vergues y servoient de ralingue par le haut; un gros rouleau de bois égal en grosseur à la vergue, faisoit le même office par le bas; ce rouleau servoit à tenir la voile tendue; & afin qu'il ne la déchirât pas, il étoit soutenu en deux endroits par deux ais, qui étoient suspendus chacun par deux amarres, lesquels descendoient du haut du mât à cet effet. Chacune de ces voiles n'avoit qu'une écoute, un couet, & ce que les Portugais nomment *aragnée*, qui est une longue suite de petites manœuvres qui prennent le bord de la voile depuis le haut jusqu'au bas, à un ou deux piés de distance les unes des autres, & dont toutes les extrémités s'amarroient sur l'écoute, où elles faisoient un gros nœud.

Sa manœuvre. Ces sortes de voiles se plient & se déplient comme nos paravens. Quand on vouloit hisser la grande voile, on se servoit de deux virevaux & de trois drisses, qui passoient sur trois rouets de poulies enchâssées dans la tête du grand mât. Quand il est question de l'amener, ils y enfonçoient deux crocs de fer, & après avoir largué les drisses, ils en serroient les différens pans à diverses reprises, en halant avec force sur les crocs.

Inconvénient de cette manœuvre. Ces manœuvres sont rudes, & emportent beaucoup de tems. Aussi les Chinois, pour s'en épargner la peine, laissoient battre leur voile durant le calme. Il est aisé de voir que le poid énorme de cette voile joint à celui du vent qui agissoit sur le mât, comme sur un levier, eût dû faire plonger dans la mer toute la proue, si les Chinois n'avoient prévenu dans l'arrimage cet inconvénient en chargeant beaucoup plus l'arriere que l'avant, pour contre-balancer la force du vent. De-là vient que quand on étoit à l'ancre, la proue étoit toute hors de l'eau, tandis que la pouppe y paroissoit fort enfoncée. Ils tirent cet avantage de la grandeur de cette voile & de la situation sur l'avant, qu'ils font un grand chemin de vent arriere; mais en échange, de vent largue & de bouline, ils ne peuvent tenir, & ne font que dériver, sans parler du danger où ils sont de virer, quand ils se laissent surprendre d'un coup de vent.

Dans le beau tems, on portoit outre une civadiere, un hunier, un grand coutelas qui se mettoit au côté de la voile, laquelle étoit sans écoute, des bonnettes & une voile quarrée à l'artimon. Toutes ces voiles étoient de toiles de coton.

Disposition de la pouppe. La pouppe étoit fendue par le milieu, pour faire place au gouvernail dans une espece de chambre qui le mettoit à couvert des coups de mer dans le gros tems. Cette chambre étoit formée par les deux côtés de la pouppe,

qui laiſſant une large ouverture en dehors, ſe rapprochoient peu-à-peu en dedans, où ils faiſoient un angle rentrant dont la pointe étoit coupée, pour donner au jeu du gouvernail toute la liberté.

Du gouvernail. Ce gouvernail étoit ſuſpendu par deux cables, dont les extrémités étoient roulées ſur un vireveau placé ſur la dunette, afin de le baiſſer & de le lever à propos. Deux autres cables, qui après avoir paſſé par-deſſous le *vaiſſeau*, venoient remonter par la proue à l'avant, où on les bandoit à l'aide d'un vireveau, quand ils étoient relâchés, tenoient la place des gonds qui attachent les nôtres à l'eſtambort. Il y avoit une barre de ſept à huit piés de long ſans manivelle & ſans poulie, pour augmenter la force du timonnier. Quatre manœuvres attachées deux à chaque bord du *vaiſſeau*, & dont une de chaque côté faiſoit quelques tours ſur le bout de la barre, ſervoient au timonnier à le tenir en état.

Inconvénient de ce gouvernail. Un gouvernail de cette maniere ne ſe peut faire ſentir que foiblement à un *vaiſſeau*, non-ſeulement parce que les cables, par le moyen deſquels il lui communique ſon mouvement, prêtent beaucoup & s'allongent aiſément, mais principalement à cauſe des élans continuels qu'ils lui donnent par le trémouſſement où il eſt ſans ceſſe; d'où naît un autre inconvénient, qui eſt qu'on a toutes les peines du monde à tenir conſtamment le même rumb dans cette agitation continuelle.

De la bouſſole. Le pilote ne ſe ſervoit point de compas de marine; il regloit ſa route avec de ſimples bouſſoles, dont le limbe extérieur de la boëte étoit partagé en vingt-quatre parties égales, qui marquoient les rumbs de vent; elles étoient placées ſur une couche de ſable, qui ſervoit bien moins à les aſſeoir mollement & à les garantir des ſecouſſes du *vaiſſeau* (dont l'agitation ne laiſſoit pas de faire perdre à tout moment l'équilibre aux aiguilles), qu'à porter les bâtons des paſtilles dont on les parfumoit ſans ceſſe. Ce n'étoit pas le ſeul régal que la ſuperſtition chinoiſe faiſoit à ces bouſſoles, qu'ils regardoient comme les guides aſſurés de leur voyage, ils en venoient juſqu'à ce point d'aveuglement, que de leur offrir des viandes en ſacrifices.

Le pilote avoit grand ſoin ſur-tout de bien garnir ſon habitacle de clous: ce qui fait connoître combien cette nation eſt peu entendue en fait de marine. Les Chinois, dit-on, ont été les premiers inventeurs de la bouſſole; mais ſi cela eſt, comme on l'aſſure, il faut qu'ils aient bien peu profité de leur invention. Ils mettoient le cap au rumb où ils vouloient porter, par le moyen d'un filet de ſoie, qui coupoit la ſurface extérieure de la bouſſole en deux parties égales du nord au ſud: ce qu'ils pratiquoient en deux manieres différentes; par exemple pour porter au nord-eſt, ils mettoient ce rumb parallele à la quille du *vaiſſeau*, & détournoient enſuite le *vaiſſeau* juſqu'à ce que l'aiguille fût parallele au filet, ou bien, ce qui revient au même, mettant le filet parallele à la quille, ils faiſoient porter l'aiguille ſur le nord-oueſt. L'aiguille de la plus grande de ces bouſſoles n'avoit pas plus de trois pouces de longueur. Elles avoient toutes été faites à Nangazaqui: un bout étoit terminé par une eſpece de fleur de lys, & l'autre par un trident.

Du fond de cale. Le fond de cale étoit partagé en cinq ou ſix grandes ſoutes ſéparées les unes des autres par de fortes cloiſons de bois. Pour toute pompe, il y avoit un puits au pié du grand mât, d'où ſans autre artifice, on tiroit l'eau avec des ſeaux. Quoique les mers fuſſent extrêmement hautes & la ſomme exceſſivement chargée, cependant par la force de ſes membrures & la bonté de ſon calfat, elle ne fit preſque point d'eau.

Compoſition du calfat. Ce calfat eſt une eſpece de compoſition de chaux, d'une eſpece de réſine qui découle d'un arbre nommé *tong-yeon*, & de filaſſe de bambous. La chaux en eſt la baſe; & quand tout eſt ſec, on diroit que ce n'eſt que de la chaux pure & ſans aucun mélange. Outre que le bâtiment en eſt beaucoup plus propre, on ne ſent point, comme dans nos vaiſſeaux, cette odeur de gaudron inſupportable à quiconque n'y eſt point accoutumé; mais il y a encore en cela un

avantage plus confidérable, c'eft que par-là ils fe garantiffent des accidens du feu, auquel notre brai de gaudron expofe nos *vaiffeaux*. *Defcript. de la Chine par le* P. du Halde. (*D. J.*)

VAISSEAUX JAPONOIS, (*Marine du Japon.*) tous les *vaiffeaux* japonois qu'on voit fur mer, font faits de bois de fapin ou de cedre, qu'on trouve en abondance dans le pays. Ils font conftruits différemment, fuivant le but qu'on fe propofe, & les lieux pour lefquels on les deftine.

Les bateaux de plaifir, qui font une efpece à part, & dont on fe fert feulement pour remonter & defcendre les rivieres, ou pour traverfer de petites baies, différent encore beaucoup dans leur ftructure, felon la fantaifie de ceux à qui ils appartiennent. Ordinairement ils font faits pour aller à la rame; le premier pont eft plus bas; fur celui-là on en conftruit un autre, qui a des fenêtres ouvertes, & qu'on peut avec des paravents, divifer comme l'on veut, en plufieurs petites chambres ou loges. Le deffus & plufieurs autres parties de ces bâteaux font artiftement ornées de diverfes banderolles, & d'autres embelliffemens.

Les plus grands bâtimens que l'on ait au Japon, font les *vaiffeaux* marchands, qui s'expofent aux dangers de la mer (quoiqu'ils ne s'éloignent jamais beaucoup des côtes) & qui fervent à tranfporter d'une île ou d'une province à l'autre. Ils méritent une defcription particuliere, puifque c'eft par leur moyen que le commerce s'étend dans toutes les parties de l'empire.

Ils ont pour l'ordinaire quatorze toifes de longueur fur quatre de largeur, & ils font faits pour aller à voiles & à rame. Ils vont en pointe depuis le milieu jufqu'à l'éperon; les deux bouts de la quille s'élevent confidérablement au-deffus de l'eau; le corps du *vaiffeau* n'eft pas convexe, comme celui de nos *vaiffeaux* européens; mais la partie qui eft fous l'eau s'étend prefque en droite ligne du côté de la quille. La pouppe eft large & plate, ayant une grande ouverture dans le milieu, qui va prefque jufqu'à fond de cale, & laiffe voir tout l'intérieur du bâtiment. On avoit d'abord inventé cette ouverture, pour conduire plus aifément le gouvernail : depuis que l'empereur a fermé l'entrée de fes états à tous les étrangers, il a ordonné expreffément qu'on ne bâtit point de *vaiffeau* fans y faire une pareille ouverture; & cela pour empêcher fes fujets d'aller en haute-mer à quelque deffein que ce foit.

Le tillac s'éleve un peu vers la pouppe; il eft plus large fur les côtés, & dans cet endroit il eft plât & uni : il eft fait feulement de planches de fapin, qui ne font point fermes ni attachées enfemble; il eft fort peu au-deffus de la furface de l'eau, quand le *vaiffeau* a toute fa charge. Une efpece de cabane de la hauteur d'un homme la couvre prefque tout-à-fait : il y a feulement un petit efpace vers l'éperon qu'on laiffe vuide, pour y ferrer les ancres & les cordages; cette cabane avance hors du *vaiffeau* environ deux piés de chaque côté, & tout-au-tour il y a des fenêtres qui fe brifent, & qu'on peut ouvrir ou fermer comme l'on veut.

Dans le fond il y a de petites chambres pour les paffagers, féparées les unes des autres par des paravents & des portes, & dont les planchers font couverts de nattes artiftement travaillées; la plus reculée de ces chambres paffe toujours pour la meilleure, & par cette raifon elle eft deftinée au plus apparent des paffagers.

Le deffus ou le pont le plus élevé eft un peu plat, & fait de planches fort propres & parfaitement bien jointes : quand il pleut on amene le mât, & on le met fur ce pont, & par-deffus on étend la voile, afin que les matelots puiffent y être à couvert, & y paffer la nuit.

Quelquefois pour le garantir encore mieux de la pluie, on le couvre de nattes de paille, qu'on a toutes prêtes pour cet ufage.

Le *vaiffeau* n'a qu'une voile faite de chanvre, & fort ample, & n'a qu'un mât placé environ une toife plus avant que le milieu, du côté de la pouppe. On éleve ce mât, qui eft auffi long que le *vaiffeau*, avec des poulies, & on l'amene de même fur le pont quand on vient à mouiller.

Les ancres font de fer, & les cables de paille cordonnée, font plus forts qu'on ne s'imagineroit.

Ces

Ces *vaiſſeaux* ont communément 30 ou 50 rameurs pour tirer à la rame, lorſque le vent tombe : ces rameurs s'aſſeient ſur des bancs qui ſont placés du côté de la pouppe ; ils rament en cadence ſur l'air d'une chanſon, ou ſur le ton de quelques paroles, ou ſur un ſon qui ſert en même tems à regler leur manœuvre, & à les animer.

Ils n'étendent pas leurs rames à la maniere des Européens, droit en avant, & fendant juſtement la ſurface de l'eau ; mais ils les laiſſent tomber preſque perpendiculairement, & puis ils les relevent : cette maniere de ramer a non-ſeulement tous les avantages de la nôtre, mais elle donne moins de peine, & paroît beaucoup meilleure, ſi on conſidere que les *vaiſſeaux* n'ont quelquefois que très-peu d'eſpace ; comme lorſqu'ils paſſent par des détroits, ou à côté les uns des autres ; & que les bancs des rameurs ſont fort élevés au-deſſus de l'eau : d'ailleurs leurs rames ſont faites préciſément pour cet uſage, car elles ne ſont pas toutes droites comme les nôtres, mais un peu recourbées, avec un joint mobile dans le milieu, lequel cédant à la violente preſſion de l'eau, fait qu'on peut les relever plus aiſément.

Les diverſes pieces de la charpente de ces bâtimens, & les planches ſont attachées enſemble dans les joints & dans les extrémités avec des crampons & des bandes de cuivre. L'éperon eſt orné d'un nœud de franges fait de petits cordons noirs & longs. Les perſonnes de qualité, dans leurs voyages, font tendre leurs cabanes de drap, auquel leurs armes ſont couſues ; & ils mettent leur pique, qui eſt une marque de leur autorité ſur l'arriere du vaiſſeau, à l'un des côtés du gouvernail ; de l'autre côté il y a une girouette pour l'uſage du pilote.

Dans les petits bâtimens, auſſi-tôt qu'on a jetté l'ancre, on ôte le gouvernail, & on le met à terre ; enſorte qu'on peut paſſer au-travers de l'ouverture de la pouppe, comme par une porte de derriere, & marchant ſur le gouvernail, comme ſur un pont, aller à terre. Kæimpfer, *hiſt. du Japon.* (*D. J.*)

VAISSEAU SACRÉ, (*Antiq. grec.*) on appelloit ainſi le *vaiſſeau* que les Athéniens envoyoient tous les ans à Délos, pour faire des ſacrifices à Apollon, & l'on prétend que c'étoit le même ſur lequel Théſée avoit mené en Crete les quatorze jeunes enfans que les Athéniens payoient de tribut à Minos. *Voyez* NAVIRE *ſacré*. NAVIGATION. (*D. J.*)

VAISSEAUX, (*Mytholog.*) l'uſage très-ancien de donner aux *vaiſſeaux* le nom des animaux qui étoient repréſentés ſur la proue, a enrichi la mythologie. Elle ne dit point que Perſée voyageoit ſur un *vaiſſeau*, mais qu'il étoit monté ſur un cheval ailé. Dédale s'enfuit de Crete ſur un *vaiſſeau* à voiles, qui alloit plus vîte que le *vaiſſeau* à rames qui le pourſuivoit : voilà les ailes avec leſquelles il s'envola. Minerve en conſtruiſant le *vaiſſeau* des Argonautes avoit employé au gouvernail un des chênes de la forêt de Dodone qui rendoit des oracles ; & cette fable n'eſt fondée que ſur un mot phénicien qui eſt équivoque, & qui ſignifie également la *parole* ou un *gouvernail*. Virgile n'a garde de dire groſſiérement que Turnus brûla la flotte de ſon héros dans le port. Il transforme les *vaiſſeaux* d'Enée en des déeſſes immortelles ; on voyoit déja, nous dit-il, voler les tiſons ardens & les torches enflammées de Turnus ; déja une épaiſſe fumée s'élevoit juſqu'aux aſtres, lorſqu'une voix redoutable ſe fit entendre : Troyens, dit-elle, ne vous armez point pour la défenſe de mes *vaiſſeaux* ; Turnus embraſera plutôt les mers, que cette flotte ſacrée : galeres, nagez & devenez déeſſes de l'Océan, c'eſt la mere des dieux qui l'ordonne. Auſſi-tôt chaque galere briſe ſes cables, & comme des dauphins ſe plongeant dans le ſein de l'onde, elles reparoiſſent à l'inſtant, & offrent aux yeux autant d'océanides. Ces nouvelles déeſſes ſe ſouvenant des dangers qu'elles avoient couru, prêtent depuis lors une main ſecourable à tous les *vaiſſeaux* menacés du naufrage, excepté aux *vaiſſeaux* des Grecs... Que d'idées ingénieuſes & brillantes dans ce ſeul endroit de l'Enéide. (*D. J.*)

VAISSEAUX RELATIFS AU VIN. Cet article paroîtra minutieux à ceux qui crai-

gnent les détails économiques, mais important au cultivateur sensé, qui voit tout par lui-même, & qui desire tirer un parti avantageux de ses récoltes. La plus legere inattention fait gâter le vin d'un tonneau : une cuvée entiere contracte un mauvais goût ; on en attribue la cause à la qualité du vin, à la saison, *&c.* on va chercher bien loin ce qui souvent n'a d'autre principe que la négligence. Tous les objets employés pour récolter la vendange, pour faire fermenter le vin, les vaisseaux pour le conserver après la fermentation, exigent des soins particuliers &, j'ose dire, indispensables, dont on jugera par les détails dans lesquels je vais entrer. L'examen de ces vaisseaux sera divisé en trois parties. Dans la premiere, je parlerai des vaisseaux destinés pour la vendange ; & dans la seconde, des vaisseaux destinés à contenir le vin.

SECTION I. *Des vaisseaux nécessaires pour contenir les raisins jusqu'au moment où l'on doit entonner le vin.*

On comprend sous cette dénomination les hottes, les paniers, les petits vaisseaux de bois vulgairement nommés *ceilles*, & dont on se sert pour cueillir le raisin, les bennes, banes ou baneaux pour transporter la vendange, l'égrappoir, les cuves, les pressoirs. Ces vaisseaux ont différens noms adoptés, suivant les provinces ; & il n'est pas possible d'en donner ici l'énumération.

1°. *Des hottes & des paniers.* La hotte, vulgairement nommée *danderlin* en Champagne, est un vaisseau fait avec de l'osier, ou de tel autre bois pliant, auquel deux courroies sont attachées, & dans lesquelles le porteur passe les bras : on s'en sert communément dans toutes les provinces septentrionales de France, à commencer depuis la Bourgogne.

Le panier est un vaisseau également formé avec des bois plians, & surmonté d'une anse. Ces vaisseaux ne doivent être employés que dans le pays où le raisin n'acquiert pas une maturité parfaite, & où on ne craint pas que son grain meurtri laisse échapper le suc qu'il contient, d'où il résulte une perte réelle, très-capable d'effrayer, si l'on calculoit combien chaque panier plein de raisin perd de moût, lorsqu'on vendange pendant la grosse chaleur ; parce qu'alors la pellicule du raisin est plus tendre, & plus facilement brisée.

Les hottes & les paniers doivent être lavés avec soin dans plusieurs eaux, quelques jours avant la récolte, & être mis à sécher au soleil, afin qu'ils conservent pendant le moins de tems possible, l'humidité, qui les pourrit, & leur donne souvent un goût de moisi, si la dessication a été lente, & si ces vaisseaux ont été tenus dans des endroits trop frais.

2°. *Des ceilles.* Ces vaisseaux sont en bois, composés de petites douves de bois blanc comme de saule, de peuplier, de tilleul, *&c.* Elles sont retenues par quatre cerceaux également en bois ; une de ces douves s'éleve par-dessus les autres de trois ou quatre pouces ; elle est percée dans son milieu d'un large trou, dans lequel le vendangeur passe la main, pour en faciliter le transport. Les ceilles un peu volumineuses ont deux douves semblables ; leur forme est ronde, leur hauteur de six pouces, & leur diametre d'un pié : c'est la grandeur ordinaire. Ces vaisseaux doivent être tenus pendant l'année dans un lieu sec, mais à l'abri du grand air & du soleil, parce que les douves se déjoindroient : il en coûteroit alors presqu'autant pour les faire remonter que pour en acheter de neuves. Si on les tient dans un endroit humide, leur bois extrêmement poreux pourrit aisément, & contracte un mauvais goût, qu'il est très-difficile d'enlever. De tous les goûts que le vin est susceptible de prendre, il n'en est aucun qu'il s'approprie plus facilement que celui de moisi ; objet que tout cultivateur attentif ne doit jamais perdre de vue, parce que le mauvais goût contracté par le vin, quoiqu'insensible dans le commencement, augmente sans cesse, & finit par rendre cette liqueur détestable. Aussi, je ne cesserai dans cette dissertation de recommander la plus exacte propreté.

On visitera soigneusement chaque ceille au moins un mois avant les vendanges, pour examiner si les douves & les cerceaux sont en bon état ; & quelques jours avant la récolte, on les lavera, on les remplira d'eau, afin qu'elles soient en état de contenir le raisin, & de ne pas laisser écouler le moût. On trouve dans les provinces mé-

ridionales, au fond de chaque ceille, en vuidant le raisin, environ la valeur d'un verre de moût, qui auroit été perdu si l'on se fût servi de paniers.

3°. *Des bennes & banneaux.* Ce que j'ai dit des ceilles, doit s'appliquer à ces vaisseaux; ils exigent les mêmes soins & la même propreté. Si vous attendez à la veille de la récolte pour les faire mettre en état, soyez assuré qu'ils seront mal réparés: tout ce que l'on fait à la hâte est toujours mal fait. L'ouvrier trop occupé, & surchargé en ce moment, charpente l'ouvrage; & si vous vous plaignez, il répond que vous êtes bien heureux qu'il ne l'ait pas laissé pour finir celui des autres. Le besoin qu'on a de lui le rend insolent, & votre négligence est son excuse. Examinez donc, dès le commencement du mois d'Août, si les fonds des bennes & banneaux ne sont pas pourris, si les cerceaux ne sont point vermoulus, si les douves sont en bon état; & ce qui est encore très-essentiel, s'ils n'ont contracté aucun mauvais goût, soit à cause de la malpropreté, soit par un trop long séjour dans un endroit humide. Faites-les laver pendant huit jours, avant le tems fixé pour les vendanges, afin de faire renfler le bois, & qu'il soit en état de contenir le suc des raisins.

Quelques vignerons négligens laissent toujours la même eau; elle contracte un mauvais goût dans ces vaisseaux, & cette eau développe davantage celui du bois, qui se communique ensuite aux raisins. Il faut que l'eau soit vuidée, changée & renouvellée chaque jour: enfin faites-les frotter & laver de nouveau la veille de la récolte, afin qu'on puisse s'en servir avec confiance dans le moment. Il convient encore de les tenir abouchés, mais un peu relevés d'un côté.

Ces précautions paroîtront minutieuses au propriétaire qui s'en rapporte à son vigneron, & qui ne fait pas voir par lui-même: le cultivateur ne les regardera pas ainsi. Il faut connoître l'ouvrage, si vous voulez qu'il soit bien fait, & que vos ordres soient exécutés. Combien de vendange perdue le jour de la récolte, pour n'être pas entré dans ces détails! J'ai vu les abus, & les abus multipliés; je cherche à les détruire.

Il y auroit plusieurs réformes à faire sur ces vaisseaux destinés à voiturer la vendange. Je n'en ai pas encore trouvé dans aucun cellier qui fussent de la même contenue. Tous sont ou plus grands, ou plus petits; & celui qui perçoit la dîme, n'oublie jamais de choisir le plus grand; ce qui est une perte pour le propriétaire. Il faut en tout que la balance soit égale.

Ces vaisseaux sont faits ordinairement avec des douves de bois de chêne, & ils durent très-long-tems. Malgré cela je les préférerois en bois de saule, ou de peuplier, parce qu'ils peseroient moins; l'homme destiné à porter le banneau de vendange, de la vigne au cuvier, seroit moins fatigué; & si l'on veut que la charge soit égale, alors on pourra lui donner plus de contenue: on diminuera ainsi les frais, & la levée de la récolte sera plus prompte & plus expéditive. Ce que je dis des banneaux, doit s'appliquer également aux vaisseaux dont on charge les mulets, les ânes & les voitures. On trouvera une grande différence, sur-tout pour la charge des voitures.

Si on objecte la durée des vaisseaux fabriqués en bois de chêne, comparée avec ceux en bois de saule, ou de peuplier, je conviendrai que cet objet mérite quelques considérations; mais si le bois de saule ou de peuplier est commun dans le pays, l'un sera compensé par l'autre, parce que le bois de chêne travaillé est toujours très-cher. Des bennes & banneaux de peuplier, ménagés comme je l'ai indiqué, dureront plus de trente ans; & ces vaisseaux une fois avinés sont rarement piqués par les insectes. C'est un fait.

Il faut avoir attention, soit que les bennes ou banneaux soient construits en bois de chêne, ou de peuplier, ou de saule, d'examiner si leurs douves ont été prises dans le cœur de l'arbre, ou bien si elles sont fabriquées avec son aubier, ou si une douve est moitié aubier, & moitié cœur de bois: dans ces deux cas, n'achetez pas le vaisseau, ou contraignez le marchand à substituer une bonne douve à la mauvaise.

Nous en dirons les raiſons en parlant des douves & des tonneaux.

L'ouvrier conſtruit tout à la hâte, & il eſt content pourvu qu'il vende ſa marchandiſe. Auſſi on voit ſouvent que les *cornes* ou *manettes* de ces vaiſſeaux ne correſpondent pas directement l'une à l'autre dans leurs parties oppoſées ; l'une eſt plus à droite, l'autre eſt plus à gauche, & quelquefois il s'en manque d'un pouce qu'elles ne ſoient placées dans le milieu. Il arrive de cette défectuoſité, que lorſqu'on ſouleve ces vaiſſeaux, ils doivent néceſſairement incliner d'un côté, & répandre une partie conſidérable du vin. J'en appelle à l'expérience pour juger de la quantité.

De l'égrappoir. L'égrappoir eſt une eſpece d'encaiſſement d'un pié de profondeur, ſur quatre, cinq ou ſix de longueur, & ſur trois de largeur : on peut le proportionner à la grandeur de la cuve, & au nombre des perſonnes deſtinées à égrapper. Les planches néceſſaires pour cet encaiſſement, doivent être de bois de chêne, ou de tel autre bois fort, qui ne ſoit pas ſujet à ſe fendre ou à ſe gercer ; ces planches ſe réuniſſent à leur extrémité par des mortaiſes en queue d'arunde fixées par des clous ; elles forment enſemble un quarré allongé, ou parallélogramme ; ſes angles doivent être garnis par des coudieres en fer, afin de les rendre plus ſolides. Des anneaux également en fer, & aſſez forts pour ſoutenir l'égrappoir & la vendange, ſont placés aux deux extrémités les plus allongées, & l'excédent depuis quatre juſqu'à ſix pouces : un des côtés de l'égrappoir doit correſpondre par ſa forme à celle de la cuve : ainſi, ſi la cuve eſt ronde, l'égrappoir décrira de ce côté la même partie de cercle ; ſi elle eſt quarrée, ce ſera un parallélogramme. Il eſt eſſentiel que cette partie joigne les douves de la cuve, afin qu'il ne reſte entre deux aucune ouverture par où les grappes puiſſent tomber.

Le fond de l'encaiſſement ſera garni par des bois eſpacés d'un pouce les uns des autres ; ils auront un pouce d'épaiſſeur, un pouce & demi de hauteur, & leur partie ſupérieure ſera arrondie, liſſe & polie. Ces bois ſeront arrêtés aux deux extrémités dans les mortaiſes pratiquées au bois de l'encaiſſement, & fixés par des clous ou chevilles. Il n'eſt pas indifférent qu'ils ſoient placés en long ou en travers ; la poſition de la cuve, & la ſituation des perſonnes qui égrappent, fixent la direction ; c'eſt-à-dire que, pour accélérer l'opération, ces bois doivent être placés en travers devant celui qui égrappe, afin qu'étendant ſes bras, ſaiſiſſant la vendange avec ſes mains, ſes doigts, les grappes ne trouvent aucun obſtacle ; ce qui arriveroit ſi ces bois étoient en ligne droite, & en face de l'ouvrier.

Il eſt eſſentiel de choiſir les bois les plus ſecs, les plus durs, & ceux qui ſont les moins ſuſceptibles de ſe gercer, de ſe déjetter, & de ſe ſéparer par eſquilles. Quelques traverſiers fixés en deſſous empêcheront ce bois de ſe déjetter.

Je conviens que cette maniere de conſtruire l'égrappoir eſt la moins diſpendieuſe, & que chaque vigneron, ſans être charpentier, peut le fabriquer ; mais je préfere les égrappoirs dont le fond de l'encaiſſement eſt formé par de petites verges de fer, de quatre à cinq lignes de diametre, & fixées ſur d'autres verges de fer de volume égal, qui ſervent de traverſier. Un fil de fer croiſé, & fortement ſerré à chaque point d'union, aſſure leur ſolidité. Il faut obſerver que le fil de fer ſoit noué par-deſſous, afin de ne pas écorcher les mains de la perſonne qui égrappe.

Ce dernier égrappoir préſente pluſieurs avantages : on égrappe beaucoup plus facilement, & la vendange preſſée ne peut pas faire maſſe entre ces verges, comme dans les interſtices qui ſe trouvent entre la hauteur des bois ; ce qui emporte du tems quand il faut les déſobſtruer. D'ailleurs il faut démonter preſque toute la machine, ſi un de ces bois eſt vermoulu, caſſé ou déjetté ; tandis que ſi une verge eſt pliée, caſſée ou dérangée, il ſuffit de délier le fil de fer, de la rebattre, ou de la ſuppléer par une autre.

On m'objectera que la rouille attaque le fer, qu'elle le corrodera, que cette rouille diſſoute par l'acide du ſuc du raiſin, communiquera un mauvais goût au vin, enfin que le vigneron n'eſt pas en état de ſe pro-

curer un pareil égrappoir. Il eſt aiſé de répondre à ces objections. L'expérience m'a démontré depuis quinze ans, que ces verges ne contractent aucune rouille, parce que le ſuc du raiſin les recouvre d'une eſpece de glu, de vernis qui les en défend. D'ailleurs que fera une ſi petite maſſe comparée à la maſſe totale de la vendange? Cette rouille diſſoute par l'acide, n'eſt pas dangereuſe comme les chaux de plomb qu'on obtient par la même voie, & dont malheureuſement les cabaretiers ſe ſervent trop ſouvent pour dulcifier les vins. Le fer n'eſt point contraire à la ſanté, & j'oſe même dire qu'il n'exiſte preſque pas un ſeul corps dans la nature où on n'en trouve, en plus ou moins grande quantité. Notre ſang eſt chargé de parties ferrugineuſes. D'ailleurs la dépenſe néceſſaire pour conſtruire un égrappoir, eſt peu conſidérable pour le payſan qui le fait lui-même, & qui le fabrique en bois; celui qui ſera garni en fer, ſera de toute ſolidité, & il ſubſiſtera plus long-tems que celui qui l'aura fabriqué. Cet égrappoir ne coûte pas plus de 24 à 30 livres.

On ſe ſert dans quelques provinces d'un égrappoir conſtruit en oſier: dans le beſoin celui-ci peut ſuppléer les autres; mais en général il eſt ſujet à des réparations continuelles; & les dépenſes néceſſaires pour le renouveller, excédent de beaucoup celles qu'il faut faire pour s'en procurer un très-bon, tel que je le décris.

Quoique l'égrappoir ne contracte point de rouille, à moins qu'on ne l'ait expreſſément tenu dans un lieu trop humide, on aura ſoin, avant de s'en ſervir, de le laver exactement, de le frotter avec du ſable; en un mot, de le rendre clair, net & luiſant: ils exigent tous les mêmes précautions. L'égrappoir ainſi préparé, on place les deux barres qui doivent le ſupporter: ces deux barres repoſeront ſur les montans de la cuve, & ne l'excéderont pas. Quatre manœuvres éleveront l'égrappoir par le moyen des barres, le placeront dans la cuve, & obſerveront qu'il ne la ſurmonte pas; ce qui gêneroit le porteur en repoſant & en vuidant ſon banneau.

Auſſi-tôt que l'égrappoir eſt fixé, & ce qui ſeroit encore mieux, avant de le fixer, on doit former un échaffaudage commode, pour porter un ou pluſieurs égrappeurs. Si cet échaffaudage eſt trop élevé, l'ouvrier ſans ceſſe dans une poſition gênante, ſera bientôt las & fatigué; s'il eſt placé trop bas, il aura moins d'aiſance & moins de force: c'eſt donc à lui à prendre un juſte milieu, & à choiſir la poſition qu'il croira la plus avantageuſe.

Pluſieurs perſonnes ſe ſervent d'une eſpece de rateau pour promener la vendange d'un bout de l'égrappoir à l'autre, & pour enlever les grappes. Je dirai ſans blâmer cette méthode, que l'ouvrage eſt plutôt fait, & le grain mieux détaché, quand l'ouvrier ſe ſert de ſes mains. Cependant ſi le propriétaire deſire faire une cuvée ſupérieure, & n'employer à cet effet que les grains les plus mûrs, alors le rateau eſt plus commode, parce que de cette maniere les grains ſont moins foulés qu'avec les mains; les plus mûrs ſont les ſeuls qui tombent dans la cuve: cette méthode eſt en uſage dans les bons cantons de Bourgogne & de Champagne. Le grain & la grappe reſtant par cette opération, ſont jettés dans une cuve ſéparée, pour former le vin du ménage ou des domeſtiques. Il ſeroit très-avantageux d'introduire cette coutume pour les vins du Beaujollois, de la côte du Rhône, & des autres pays de vignobles, où le vin mérite quelque conſidération.

La méthode d'égrapper varie ſuivant les cantons. Dans quelques-uns, deux ouvriers ſont debout dans l'égrappoir même; ils piétinent le raiſin, & ils ſe ſervent d'un balai à branches très-courtes pour finir de ſéparer le grain de la grappe: cette opération eſt longue & défectueuſe.

Je conſeille aux poſſeſſeurs de vignobles conſidérables & éloignés des celliers, de faire égrapper dans la vigne même. Il ſuffit pour cette opération, d'avoir une eſpece de cuve, de la grandeur & de la largeur de l'égrappoir, ſur trois ou quatre piés de profondeur, élevé ſur des poutres ou ſur de la maçonnerie, afin que l'on puiſſe commodément placer en-deſſous des vaiſſeaux, pour recevoir le moût & les grains de raiſin. Ce ſera pour eux un objet d'économie, puiſqu'il ne faudra pas voi-

turer à la cuve la grappe, qui forme presque un tiers de la masse de vendange, & qui doit ensuite retourner à cette même vigne, pour lui servir d'engrais. C'est économiser le tems & la dépense de deux charrois. Des bannes fermées par-dessus serviront au transport. Je réponds que le raisin qui aura été ainsi égrappé & voituré au soleil, restera beaucoup moins de tems à cuver & à completter sa fermentation; ce qui est un point essentiel pour la qualité & la durée du vin. *Voyez* le mémoire sur la *maniere de faire le vin*, chap. 3.

De la nécessité & des avantages d'égrapper le raisin.

Il y a certaines vérités qu'on ne sauroit présenter trop souvent, sur-tout quand elles ont une utilité aussi démontrée. Les habitans des vignobles où l'usage de l'égrappoir est introduit, ne peuvent pas concevoir comment on ne s'en sert pas dans tout le royaume. Il y a une observation bien simple à faire. On ne fait usage de l'égrappoir en France, que dans les cantons où le vin a le plus de réputation; & cependant il seroit plus utile dans les vignobles qui donnent des vins médiocres ou mauvais. Quel est le motif de cette différence dans la maniere de travailler? Pourquoi, si on en connoît de plus en plus les avantages en Bourgogne, en Champagne, *&c.* ne l'emploie-t-on pas ailleurs? On en ignore totalement les motifs.

Nous avons dit dans la précédente dissertation, que la grappe est un prolongement de toutes les parties du farment, c'est-à-dire, un composé d'une substance ligneuse, & d'un suc ou seve dont la saveur est âpre & très-austere. Or si on admet que la grappe est nécessaire au vin, qu'elle le conserve, *&c.* on doit donc également mettre du farment, des feuilles dans la cuve, puisqu'ils ont les mêmes principes. On sent aisément l'absurdité de ce principe. Rassemblez séparément les grappes, après en avoir séparé le grain; & si vous voulez que l'expérience soit plus exacte, lavez-les à grande eau, afin d'enlever la petite quantité de suc de raisin qui pourroit y rester adhérente; alors mettez-les fermenter, & vous n'obtiendrez jamais de vin, mais une liqueur âpre, austere, remplie d'astriction. Poussez jusqu'au bout cette expérience; distillez cette liqueur; la qualité de l'esprit ardent, si vous en obtenez, prouvera le cas que vous devez en faire.

On convient que le vin est le résultat du suc exprimé du raisin, mais du raisin soumis à la fermentation: les personnes instruites conviendront également que ce suc n'est susceptible de la fermentation vineuse que parce qu'il contient un muqueux doux & sucré, qui est la seule substance vraiment fermentescible & vineuse: il suit donc delà, que la grappe, qui ne contient aucune partie douce ni sucrée, ne peut pas donner du vin. Nous ajoutons qu'elle nuit à sa qualité & à sa quantité.

Jamais le vin n'a plus de qualité, que lorsque le raisin a acquis la maturité la plus parfaite, qu'il a été le plus privé de l'eau surabondante de la végétation. Les années 1753 & 1762 ont prouvé cet axiome: alors la grappe étoit desséchée, & ne contenoit presque plus de suc. Ce n'est donc pas ce suc qui a donné de la qualité au vin. Dans les années au contraire où le raisin n'est pas parfaitement mûr, la grappe reste verte; elle est très-aqueuse, & le vin est mauvais. Je ne dis pas que la grappe soit la cause unique du peu de qualité du vin; mais elle augmente son âpreté & son astriction. La preuve en est chaque année sous les yeux du vigneron: il aime cependant mieux être esclave de son préjugé, que de réfléchir. Il ne trouve plus cette saveur douce, mielleuse & sucrée, quand il goûte le vin qui coule du pressoir, après la troisieme & la quatrieme coupe; c'est un vin âpre, dur, affectant désagréablement les houppes nerveuses du palais. Demandez-lui quel est ce goût, il vous répondra: *Ce vin sent la grappe.*

Ce n'est pas dans ce seul moment que la grappe communique au vin ses mauvaises qualités: elles sont peu sensibles alors, il est vrai; mais elles ne sont pas moins imprimées à la masse totale. Cette grappe verte, placée dans la cuve avec le grain du raisin, est bientôt pénétrée par la liqueur fermentante; ses pores s'ouvrent, se distendent; la liqueur en occupe les plus petits espaces; elle s'incorpore avec ces sucs,

& ils adaptent par cette union, leur âpreté & leur aftriction. Suivons cette marche jufqu'au bout. Le moment de tirer le vin eft venu, la vendange eft fur le preffoir, elle s'affaiffe fous les efforts de la roue, la grappe & les raifins s'applatiffent, on les coupe, on les recoupe plufieurs fois, & on en exprime autant qu'il eft poffible, les fucs qu'ils renfermoient. Eft-il poffible, après un tel mélange, une telle preffion, que la grappe n'ait pas influé fur la qualité du vin? Il faut vouloir s'aveugler pour nier ce fait.

Si le fuc de la grappe nuit à la qualité du vin, il eft au moins néceffaire, difent fort férieufement quelques vignerons, pour affurer fa durée. Erreur nouvelle, paradoxe fingulier. Il fuivroit de ce raifonnement, que le vin des mauvaifes années devroit mieux fe conferver que celui des bonnes récoltes, parce que la grappe étant moins mûre, plus herbacée, elle aura communiqué au vin plus d'âpreté & plus d'aftriction. L'expérience la moins équivoque prouve évidemment le contraire.

On conferve aujourd'hui du vin de 1762, & en 1768, j'avois encore du vin de la récolte de 1753.

On ne fauroit trop répéter que le fuc de la grappe eft entiérement oppofé au fuc du raifin, foit dans fes principes, foit dans fes effets; en un mot, c'eft un corps étranger, qui ne peut être changé en vin : il vaudroit autant dire que, pour le conferver, il eft néceffaire d'y ajouter de l'eau d'un goût âpre & auftere; ce feroit ftrictement la même chofe. On augmenteroit fon volume, il eft vrai; mais en défuniffant fes principes, on diminue fa qualité, on hâte fa décompofition. Voilà les mauvais effets de la grappe. Ajoutez encore, comme je l'ai déja dit, que la grappe s'approprie, pendant fa fermentation avec le raifin, une partie de fon efprit ardent, & qu'un vin n'eft jamais plus généreux, que lorfqu'il contient une plus grande quantité de ce principe.

Je demande actuellement que l'on réfléchiffe fur ce que je viens d'avancer, & j'ofe dire que l'on fera bientôt convaincu de la néceffité indifpenfable d'égrapper le raifin, même dans les années les plus avantageufes pour la qualité. De deux chofes l'une; ou la grappe eft mûre & feche, ou elle eft encore verte. Si elle eft mûre, elle aura un peu moins d'aftriction, mais elle communiquera toujours au vin une mauvaife qualité; fi elle eft feche, la liqueur fermentante l'humectera, & il fera impoffible d'extraire par le preffoir tout le vin qu'elle fe fera appropriée. C'eft donc une perte pour la qualité. Si la grappe eft verte, elle donnera donc un fuc plus abondant, par conféquent plus d'aquofité & de mauvais goût, fur-tout dans une circonftance où le vin n'en aura déja que trop par lui-même. En un mot, en quelque lieu que ce foit, il faut égrapper le raifin. Ouvrons les yeux fur les exemples donnés par le Bourguignon & le Champenois; & puifque la multitude des hommes n'eft pas capable de fe conduire par le raifonnement, qu'elle prenne au moins pour modele, ceux qui font les meilleurs & les plus délicats de tous les vins connus. C'eft à force de réfléchir, de faire des expériences, qu'ils font parvenus au grand art de faire des vins fupérieurs.

On penfe fauffement fuppléer à l'égrappoir en *chante-pleurant* (*a*) la vendange. On la jette ainfi dans la cuve avec la grappe; cette grappe ainfi foulée & écrafée s'adapte plus facilement le fuc des raifins, oppofe moins d'obftacles aux efforts de la fermentation, & communique plus aifément fes mauvaifes qualités au vin. Il ne réfulte d'autres avantages de cette opération, que celui de réduire la maffe dans un plus grand état de fluidité; & la fluidité eft le premier moteur de la fermentation, qui ne peut exifter fans elle. On obtiendra la même fluidité en égrappant, & en enlevant les principes de l'âpreté & de l'aftriction, & on fouftraira la liqueur à leurs mauvais effets. La dépenfe pour l'une ou l'autre opération eft prefque la même : ainfi on peut juger à laquelle de ces deux opérations on doit donner la préférence.

(*a*) Ce mot eft fynonyme à celui de fouler avec les piés dans un vaiffeau quelconque.

Il ne reste plus qu'à examiner si la dépense occasionnée par l'opération d'égrapper, peut être compensée par la qualité que le vin en reçoit. Les vignerons les plus opposés à cette méthode, sont forcés de convenir qu'un vin dont le raisin a été égrappé, est plus délicat que celui dont le raisin ne l'a pas été; & je suis convaincu que ce moyen le rend susceptible de se conserver plus long-tems, parce que moins le moût fermentant a d'âpreté & d'astriction, moins il est sujet, étant changé en vin, à l'acidité & à la pousse.

Le vin se vend toujours en raison du plus ou moins de son abondance & de sa qualité. Si la récolte est copieuse, l'acheteur aimera mieux payer un peu plus cher, & se procurer un vin meilleur; si la récolte a été médiocre, le prix de la vente haussera, & l'acheteur recherchera le vin le moins sujet à péricliter: il se décidera donc toujours pour le vin dont le raisin aura été égrappé, parce qu'il l'aura meilleur, & il sera tranquille sur sa durée. Je dis plus; ce vin fait moins de déchet dans le tonneau; objet important pour les gros consommateurs.

On me demandera peut-être si la différence qui se trouve entre un vin dont le raisin a été égrappé, avec celui qui ne l'aura pas été, est assez considérable pour donner une qualité supérieure au vin, & capable d'en hausser le prix. Je réponds décidément oui, & j'en appelle à l'expérience, qui le prouvera mieux que les plus grands raisonnemens: c'est le seul moyen de juger & de n'être pas trompé. Cette différence sera sensible jusques dans les plus petits vins: ainsi la paie d'une ou de deux journées pour les ouvriers qui égrappent, sera compensée par la qualité. On suppose même que cette dépense ne se retrouve pas dans la vente du vin; mais ne comptera-t-on pour rien d'avoir soustrait une des causes qui contribue beaucoup à son dépérissement. D'ailleurs ce ne sera pas une augmentation de dépense pour ceux qui chantent-pleurent: il faut le même nombre d'ouvriers pour ces deux opérations.

L'égrappoir présente encore plusieurs avantages réels. On voit très-souvent la floraison de la vigne discontinuée & suspendue par les pluies, ou par les vents froids du mois de Juin; de sorte qu'une partie des fleurs du raisin épanouit quelquefois quinze jours après l'autre. Il arrive de-là que les premieres fleurs nouées grossissent & mûrissent au tems ordinaire; & les tardives offrent alors des grains petits, durs & entiérement verds, nommés vulgairement *verdillons*. Il seroit très-dispendieux de les séparer les uns après les autres, & la longueur du travail dégoûteroit le propriétaire. Il évitera l'un & l'autre en égrappant, parce que ces grains verds tiennent fortement à leur grappe, & n'en sont point détachés. J'ai vu des années où dans certains cantons, ces mauvais grains faisoient un quart de la récolte; & si on avoit voulu leur donner le tems de mûrir, on auroit perdu les trois autres quarts. Le propriétaire qui ne veut que la quantité, mêle le tout dans la cuve, & il a ensuite le chagrin de voir son vin aigrir ou pousser. Les grains encore verds ne sont propres ni à faire du vin, ni à donner du vinaigre: la liqueur qu'on en obtiendra sera acide, & ne contiendra point de spiritueux, parce qu'elle n'aura aucun muqueux doux, & par conséquent point de principe d'esprit ardent. Le premier s'acquiert par la maturité, & le second est créé par la fermentation. Il est donc essentiel de supprimer ces *verdillons*.

Un autre avantage procuré par l'égrappoir, est qu'il faudra beaucoup moins de cuves dans les années abondantes. La grappe occupe en espace plus d'un tiers de la cuve. Combien n'a-t-on pas vu de propriétaires dans les fortes vinées, être forcés de laisser une partie de la vendange sur le cep, pour attendre que l'autre fût cuvée & pressée. Ce retard entraîne souvent avec lui beaucoup de désagrément, quand les pluies surviennent, ou lorsque le raisin pourrit.

Puisse ce que je viens de dire sur l'égrappoir, engager les propriétaires à en faire usage! La grappe donne au vin beaucoup de mauvaises qualités, & ne lui en communique pas une seule qui soit avantageuse. Je ne demande pas qu'ils s'en rapportent à ma parole, à mon expérience, je desire seulement qu'ils s'en convainquent

par

par des essais, par de petites tentatives ; & je leur réponds du plus heureux succès. Reprenons actuellement la suite de cette dissertation, dont cette digression nous avoit écartés : son importance est mon excuse.

5°. *Des cuves.* Les cuves doivent être construites en bois de chêne ou de châtaignier ; le premier est préférable, & tout autre bois est défectueux ; disons mieux, inutile. Celui qui achetera une cuve neuve, observera attentivement &, séparément chaque piece de bois qui entre dans sa fabrication. Tout bois *ronge*, *vermoulu*, *pertuisé* doit être rejetté, comme donnant issue au vin, & sur-tout comme sujet à des réparations continuelles. Ceux qui construisent ces cuves, ont grand soin de fermer ces trous avec des épines de prunelier ; précaution suffisante pour un tems ; mais elle n'est pas de durée. Une seule douve ainsi défectueuse, doit faire renoncer à acheter une pareille cuve, à moins que l'ouvrier n'en substitue une autre.

Le bois *vergé*, *vergetté*, ou *bois rouge*, est dans le même cas : on le connoîtra par les veines de différentes couleurs répandues sur sa surface. Ce bois employé ne dure pas aussi long-tems qu'un autre ; l'humidité le pénetre aisément, & il ne tarde pas à pourrir. Le *bois gras*, pris sur des arbres tout-à-fait *en retour*, ne doit pas être employé ; sa couleur, ses fibres non liées & tendres, le font aisément reconnoître : il laisse perdre le vin. Les douves formées d'une partie de l'*aubier*, & d'une partie de *cœur de bois*, exigent, à la rigueur, de ne point entrer dans la fabrication ; à plus forte raison si la douve est entiérement prise dans l'aubier seulement. Ce bois est trop tendre & trop facilement attaqué par les vers : il faut donc choisir le cœur du bois de chêne ou de châtaignier : toute autre partie ne se conserve pas long-tems, peut gâter le vin, & lui donner un goût de *fût*, qu'il est impossible de lui faire perdre. Ces objets méritent l'attention la plus scrupuleuse.

Une cuve neuve exige beaucoup de précautions avant d'y mettre la vendange. Il est nécessaire de la remplir d'eau pendant quelques jours, de changer cette eau, de la remplir de nouveau, & de répéter plusieurs fois cette opération, afin d'enlever au moins en partie, l'âpreté & l'astriction du bois. On aura ensuite de l'eau bouillante, qu'on jettera contre les parois de la cuve ; on l'agitera en tout sens pendant quelque tems, & à plusieurs reprises. Je conseille de dissoudre auparavant dans cette eau bouillante une certaine quantité de sel marin, & on sera assuré d'enlever plus facilement le goût âpre & austere du bois. Dès que cette eau aura été écoulée, surtout *avant qu'elle ait eu le tems de se refroidir dans la cuve*, on y jettera trente ou quarante pintes de vin bouillant, dont on imbibera toutes les douves. La cuve sera couverte sur le champ, afin que le vin conserve plus long-tems sa chaleur, & qu'il la pénetre davantage. Il est certain qu'en suivant les détails que je viens de prescrire, une cuve neuve ne communiquera jamais au vin aucun mauvais goût. Cependant j'exige encore, pour plus grande sûreté, que la premiere fois qu'on s'en servira, ce soit pour mettre fermenter le marc de la vendange, pour faire le petit vin : il finira d'enlever l'astriction du bois.

Les cuves qui ont déja servi ne demandent pas les mêmes précautions, quoiqu'elles en exigent quelques-unes avant les vendanges. Il faut commencer, si la cuve est ronde, par examiner si les cerceaux sont en bon état, s'ils n'ont pas besoin d'être liés de nouveau, d'être rebattus ; si la cuve est quarrée, on enfoncera les clés ou coins qui assujettissent les liens. On mettra pendant sept ou huit jours quelques voies d'eau ; on l'agitera dans la cuve, pour en mouiller tous les parois, & cette eau sera réguliérement changée chaque fois. Si on doute de l'âpreté & de l'astriction du bois, on n'aura qu'à goûter cette eau pendant les premiers jours, & elle donnera la preuve la plus convaincainte de leur existence. L'eau sera exactement enlevée la veille des vendanges, après avoir balayé & ratissé les parois de la cuve, afin de détacher la partie limoneuse ordinairement attachée au bois. Cette derniere eau doit sortir *claire, nette & sans goût*, sans quoi il est important d'en ajouter de nouvelle.

Un soin essentiel est de ne point laisser d'eau dans la cuve ; & pour enlever celle qui resteroit dans les endroits bas, on se servira de vieux linges ou d'éponges. Je conseille encore de garnir le fond de la cuve avec du sable lavé, mais très-sec & très-propre : ce sable bouchera les gersures qui se trouveront dans les jointures des douves, & il empêchera la perte du vin.

Dès que vous serez assuré que votre cuve est en bon état, qu'elle est propre, qu'elle n'a point de mauvais goût, *&c.* examinez aussi-tôt si le bouchon qui ferme l'ouverture placée au fond & dans l'intérieur de la cuve, vulgairement nommé *fontanage*, est suffisamment garni de filasse pour boucher exactement. On doit détruire l'ancienne, parce qu'elle peut être ou pourrie, ou avoir un mauvais goût, & que d'ailleurs il est rare qu'il ferme comme il convient ; sa dureté s'y oppose.

Ce que je dis du bouchon du fond, doit s'appliquer à celui du bas de la cuve, auquel on substitue la canelle ou *banche* ; mais je voudrois qu'au lieu de le placer en-dehors, il le fût en-dedans. Il arriveroit de-là qu'on ne craindroit pas qu'il fût dérangé par la chûte de quelque corps pesants, ou par la maladresse des vignerons ; enfin qu'il n'échappât, étant vivement pressé par le poids de la vendange fermentante dans la cuve. Il seroit plus aisé de mettre la canelle au moment qu'on veut tirer le vin ; le vigneron n'en seroit pas couvert depuis la tête jusqu'aux piés ; il n'auroit qu'à la présenter, la battre, l'enfoncer, & le bouchon rentreroit sans peine dans la cuve. Un moyen plus simple préviendroit tout inconvénient ; ce seroit de se servir d'une canelle en cuivre, dont l'extrémité à vis entreroit dans toute l'épaisseur du bois de la cuve ; alors on ne craindroit aucun accident, & il suffiroit d'ouvrir le robinet dans le tems, pour laisser couler tout le vin de la cuvée. Il seroit à souhaiter que le vigneron pût faire cette dépense.

Les observations se multiplient en raison des abus, & il s'en présente encore quelques-unes assez nécessaires. Les vignerons se contentent souvent de mettre un faisceau de paille devant l'ouverture de la canelle, pour empêcher que les grains ou les grappes ne la bouchent dans le tems que le vin s'écoule. Cette paille ainsi placée, est souvent un obstacle au but qu'on se propose ; parce que la masse de la vendange la pressant trop vivement contre cette ouverture, en réunit chaque brin, les réduit presque en masse solide, qui devient un obstacle pour l'écoulement du vin. Il vaut donc bien mieux faire avec des cerceaux une espece de *herse* ceintrée, que l'on recouvrira avec de la paille. Cette herse présente la figure d'un triangle bombé & ceintré dans toute sa largeur. Il reste un vide formant la voûte entre l'ouverture & la vendange ; il ne s'agit que de le recouvrir de paille, de le fixer par un clou à sa partie supérieure, & d'arrêter la paille avec de petites cordes attachées aux deux côtés opposés. Ce seroit encore plus commode si cette herse étoit faite en osier, dont les supports seroient assez forts pour ne pas céder au poids de la vendange. Quelques-uns lient plusieurs paquets de sarmens, & ils les placent devant l'ouverture de la canelle ; ce qui n'empêche pas parfaitement aux grappes & aux grains de faire masse, & d'être un obstacle à la sortie du vin. La herse que je présente obvie à tous ces inconvéniens.

L'inattention & la malpropreté du paysan sont inconcevables ; sa cuve sert souvent pendant le reste de l'année à jucher les poules, à fermer pendant l'hiver les pommes de terre cueillies en automne, à placer son chanvre, *&c.* en un un mot, c'est un endroit de débarras pour lui. L'odeur du chanvre est forte, & il la communique ; la colombine imprime au bois un goût pernicieux ; les pommes de terre entretiennent l'humidité, & pourrissent le fond par la moisissure, *&c.* Que d'abus à décrire, s'ils n'étoient trop longs à rapporter ! & après cela, peut-on être étonné si l'automne suivante le vin a un mauvais goût ?

Cette malpropreté est la source d'un autre abus aussi dangereux ; je ne puis le passer sous silence, parce qu'il est trop commun. Le vigneron, pour n'avoir pas la peine d'enlever la terre, les détrimens des

végétaux qui se rencontrent dans le cellier, pousse le tout sous la cuve ; l'humidité fait fermenter ces substances, & la moisissure gagnant bientôt le fond de la cuve, la pénetre & la pourrit. J'en ai vu plusieurs exemples.

Pour qu'une cuve se conserve, & qu'elle ne contracte aucun mauvais goût, elle doit toujours être tenue très-proprement, & avoir un libre courant d'air par-dessous, afin de dissiper l'humidité. Je dis même qu'il est important qu'elle soit élevée au moins de 2 à 3 piés au-dessus du sol du cellier ; que les poutres sur lesquelles elle doit porter, reposent sur des pierres de taille, ou sur la maçonnerie : par cette précaution on évitera l'humidité, & on aura les moyens de rémédier aux fentes & aux gersures des douves, de les calafer sans avoir la peine de démonter la cuve. Enfin on la fixera sur son niveau ; & si le vin s'échappoit par quelque endroit, on auroit la facilité de le retenir dans des vaisseaux quelconques, qu'on placeroit pardessous.

Les seigneurs décimateurs, & les riches possesseurs de vignobles éviteroient annuellement de fortes dépenses, & s'épargneroient beaucoup d'inquiétudes, si leurs cuves étoient faites avec du bleton. Ces vaisseaux dureroient éternellement, & il suffiroit de les laver avant d'y mettre la vendange. S'ils se déterminent à les faire ainsi, je leur conseille de leur donner la plus grande étendue, pourvu toutefois que leur hauteur ne soit pas trop forte ; ce qui gêneroit pour y porter & y vider les bennes & banneaux transportés de la vigne. Plus la cuve sera grande, plus elle sera remplie, mieux la fermentation se complettera, plus le vin aura de qualité, plus il sera susceptible d'être conservé, *&c.*

Les cuves, soit en bois, soit en bleton, doivent être munies d'un couvercle, qui s'élévera ou se baissera suivant la hauteur de la vendange.

6°. *Des pressoirs.* Cet objet seroit trop long à traiter ; il exigeroit presque un volume entier : d'ailleurs de telles discussions seroient peu à la portée du cultivateur, pour lequel j'écris, s'il falloit entrer dans le détail du méchanisme des différentes sortes de pressoirs connus en France ; s'il étoit nécessaire d'apprécier les forces pour les faire mouvoir avec avantage, de combiner les frottemens, de calculer la perte du tems par l'augmentation des forces, ou la vîtesse par la dissipation de ces mêmes forces, *&c.* Peut-être les circonstances me permettront-elles un jour de me livrer à ce genre de travail. Je dirai seulement qu'il y a quelques attentions à avoir avant le pressurage.

1°. Laver avec soin la *maye*, ou plancher sur lequel on met les raisins, & surtout l'enfoncement ou rebord ceintré par où coule le vin : cette cavité est ordinairement remplie d'ordure, de terre, *&c.* 2°. On doit fortement engraisser les vis du pressoir, & prendre garde que cette graisse ne tombe pas sur la maye. La vis ainsi préparée tourne plus facilement, les frottemens sont plus doux, & elle est moins fatiguée. Dès qu'on aura fini de pressurer, on remontera la roue, si c'est un pressoir à étiquet ; on recouvrira la vis avec un tonneau fait exprès, afin que les rats, les souris, attirés par la graisse, ne la rongent point. J'en ai vu plusieurs exemples. D'ailleurs, la poussiere s'incorporant avec cette graisse, forme un corps qui, en se desséchant, acquiert de la solidité, gâte les écrous, & gêne les mouvemens de la vis.

SECT. II. *Des vaisseaux destinés à contenir le vin.*

Nous comprenons sous la dénomination des vaisseaux propres à contenir le vin, les tonneaux, les foudres & les bouteilles.

1°. *Des tonneaux* (*a*). » Nous devons, dit Pline, aux peuples voisins des Alpes (les Piémontois) l'invention des tonneaux, » & nous admirerions, sans doute, si » nous n'en avions jamais vu, quelle in- » dustrie & quel soin a dû exiger la cons- » truction d'un vase formé de plusieurs » planches, réunies seulement par des

(*a*) On prend ici ce mot dans son sens générique sans avoir égard à son volume.

» liens de bois, qui contient une certaine » quantité de liquide, donné sous une » forme aisée à transporter, & la plus » propre à souffrir un assez grand choc, » sans permettre à la liqueur qu'il ren- » ferme de se perdre. Les calculs du géo- » metre échoueroient où l'habitude, & » presque une simple routine de l'ouvrier » réussissent assez bien ". (a) Il est certain que cette forme est la plus commode, & même la plus avantageuse pour conserver le vin. Si on plaçoit la liqueur, par exemple, dans un vaisseau quarré, le moindre vide laisseroit trop de surface au vin, & par conséquent plus de facilité à la sortie de son air surabondant, à la séparation & à l'évaporation de sa partie spiritueuse, & les oscillations de l'air extérieur auroient une action trop puissante sur la liqueur. Il arriveroit de-là que la moindre secousse agiteroit la masse totale de la surface; tandis que dans le tonneau la ligne transversale diminue en montant, & va se perdre vers le bondon. Ainsi, en supposant qu'il manque en hauteur un pouce de vin dans un tonneau, il n'y aura pas la dixieme partie de sa surface qui ne soit adhérente aux parois du tonneau, tandis que toute celle du vaisseau quarré en seroit entiérement séparée : d'où je conclus que la forme ordinaire des tonneaux est la meilleure possible. Il me reste à examiner quels sont les bois les plus propres à la construction des tonneaux, & de quelle maniere ils doivent être construits.

Des bois propres à la construction des tonneaux. Les bois les plus avantageux sont ceux de chêne, de châtaignier, de mûrier & de hêtre. Le premier est préférable; & tous doivent être sains & très-secs avant d'être employés. Pour s'assurer de la bonté des douves formées de ces bois, on les éprouvera en frappant sur le tranchant d'une pierre; si elles cassent net, on doit les rejetter; mais au contraire les regarder comme bonnes si elles rompent par éclats. On prétend que le vin se perfectionne dans les tonneaux construits avec le hêtre, qu'il y prend un goût gracieux. Je n'ose répondre de cette assertion, n'ayant jamais été à même de vérifier le fait.

Il est certain que le vin blanc contracte un petit goût de violette dans le bois de mûrier. Ce foible avantage ne doit cependant pas leur faire donner la préférence. L'évaporation qui se fait dans le tonneau de bois de hêtre, est plus forte que celle qui s'exécute dans ceux de bois de mûrier; celle-ci plus forte que dans les vaisseaux de bois de châtaignier, & cette derniere plus considérable que celle des tonneaux en bois de chêne. L'expérience démontre ces faits. Remplissez le même jour, & avec le même vin, quatre tonneaux fabriqués avec ces bois; tenez-les dans le même endroit; examinez après six mois, dans lequel des quatre le vin aura le plus diminué, & vous trouverez la progression que je viens d'indiquer. Il est donc plus avantageux de se servir des tonneaux de bois de chêne; c'est une économie, & cette évaporation est une perte réelle pour la quantité & pour la qualité du vin; ce qui est prouvé par la même expérience, & ce qui sera encore mieux démontré si on voiture ces vins.

On doit préférer pour la construction des tonneaux, les douves qui ont flotté, pourvu qu'elles ne soient ensuite employées qu'après avoir été parfaitement séchées. Ces douves flottées ont perdu dans l'eau une partie de leur astriction; mais elles contracteroient bien-tôt un goût de moisi, si en les sortant de l'eau on les plaçoit dans un endroit humide; goût détestable, que les efforts de l'art ne sauroient leur enlever. L'avantage réel que l'on retire des bois secs, est qu'ils se gonflent beaucoup à l'humidité. Les bois de chêne, de châtaignier, de hêtre, perdent peu-à-peu en se séchant, une partie de leur âpreté & de leur astriction.

Ce que j'ai dit des bois propres à la construction des cuves, s'applique, à plus forte raison, à celle des tonneaux : ainsi ceux qui sont rongés, vermoulus, pertuisés, les bois *vergés*, autrement dits *bois rouges*, ne peu-

(a) Dict. des Arts & Mét. de l'Académie.

vent, ni ne doivent être employés, non plus que ceux qui conservent quelque odeur après leur siccité, à moins qu'elle ne soit douce & suave, comme celle du hêtre ou du mûrier.

L'ignorance, & plus encore la mauvaise foi des tonneliers, ont été l'origine de plusieurs contestations avec l'acheteur : c'est pourquoi l'ordonnance a prescrit les cas dans lesquels le tonnelier est forcé de reprendre son ouvrage, & de payer le vin gâté ou perdu.

1°. Si l'ouvrier emploie plus de trois douves de *bois vergé* ou *bois rouge*; & encore il est dit que ces douves doivent être placées dans la partie supérieure. Il convient donc d'obliger le tonnelier à faire lui-même le trou du bondon, parce que lui seul les connoît, & que l'on courroit risque d'ouvrir le trou dans celles qui leur seroient latérales ou en opposition. Il auroit été à desirer que l'ordonnance les eût entiérement proscrites ; chaque jour il survient des contestations à ce sujet.

2°. Si dans le tonneau il se trouve une douve qui ait le goût de *fût*, le tonnelier doit le reprendre, payer au propriétaire le vin gâté, sur le pié de la vente commune.

On ne connoît aucun moyen de faire perdre ce goût. Le tonneau doit être aussitôt déchiré & brûlé.

3°. Si la douve est *pertuisée* dans la partie que les cercles recouvrent, le tonnelier est responsable du vin qui se perd, & de celui qui reste, s'il est éventé, ou s'il est devenu aigre, parce qu'il n'est pas à supposer que l'acheteur puisse connoître cette défectuosité. Les tonneliers sont très-attentifs à boucher ces petits trous avec des épines de prunelier : malgré cette précaution, il vaut mieux rejetter le tonneau, si on s'en apperçoit.

Il est bien difficile pour celui qui, chaque année, achete une certaine quantité de tonneaux, d'examiner chaque douve séparément, mais je lui réponds que souvent ses peines ne seront pas perdues. Ce conseil paroîtra ridicule à ceux qui font tout à la hâte, quoique cette précaution eût assuré la qualité de leur vin. S'il contracte une odeur désagréable, ou un mauvais goût, ils ne s'en prendront qu'à eux-mêmes. Ils peuvent, il est vrai, avoir recours, dans certains cas, contre le tonnelier ; mais il faut se pourvoir en justice, & les frais & les ennuis excedent la valeur du vin.

L'ouvrier a grand soin, pour cacher les douves défectueuses, de les parer en-dehors, ou de les couvrir de terre & de poussiere, après les avoir légérement humectées, afin de persuader que ce côté étoit celui sur lequel le tonneau a resté jusqu'alors. L'ouvrier toujours attentif à ses intérêts, ne fera le trou du bondon qu'après avoir livré sa marchandise, ou il en laissera le soin au vigneron ; ce qui empêche que l'acheteur n'examine l'intérieur du tonneau, n'en reconnoisse le mauvais goût & la fabrication défectueuse. Celui qui ne voudra pas être trompé, ou éviter toute contestation pour la suite, aura soin, avant de faire enlever les tonneaux du chantier du marchand, de les faire percer en sa présence, de les examiner séparément à l'extérieur & à l'intérieur ; il les marquera avec sa *rouanne*, crainte qu'on ne lui en substitue d'autres : enfin il ne les paiera que quand il les aura examiné de nouveau dans son domicile. Cette défiance est un peu forte, j'en conviens ; la mauvaise foi des tonneliers l'a rendue nécessaire : d'ailleurs elle ne fait tort qu'à celui qui veut tromper. Je l'ai été ; il est donc juste de prévenir ceux qui se trouvent dans le même cas que moi. Si on desire de plus grands éclaircissemens sur les bois propres à la construction des tonneaux, on peut consulter le *mot* TONNELIER, dans le Dictionnaire des Arts & Métiers de l'Académie des sciences, & le Dictionnaire de Chomel, augmenté & corrigé par M. de Lamarre, *&c.*

De la construction des tonneaux. Les tonneaux, en général, sont très-mal fabriqués dans les provinces septentrionales de France ; les douves sont trop larges ; elles sont plus épaisses dans le milieu qu'aux deux extrémités ; & les douves de tonneaux du Beaujollois, de Bourgogne sont trop minces.

Les douves employées pour la construction des tonneaux ordinaires, c'est-à-dire, contenant deux cents vingt à trente pintes

mesure de Paris, ont souvent depuis quatre jusqu'à cinq, & même six pouces de largeur. J'ai vu pour fonds, à des pieces ou grands tonneaux, des douves de sept pouces; & ce qui m'a surpris, a été la préférence marquée que quelques particuliers leur donnent. Je demande à ces particuliers, si après un an ou deux de service, les douves de ces tonneaux ont le même coup-d'œil que lorsqu'ils ont achetés les tonneaux? Ici ce sera une douve *coffinée* ou *bacquettée* en-dedans ou en-dehors; là il faudra barrer les fonds pour la retenir, & peut-être craindre encore que cette opération ne soit pas suffisante. Ce que je dis des douves du fond s'applique également à celles de la circonférence, qui ne se coffinent jamais en-dehors, mais toujours en-dedans, & que souvent on est obligé de suppléer par d'autres. Tout tonneau quelconque, pour être bien fait, pour être de durée, doit décrire un cercle parfait; & jamais on ne trouvera cette rondeur exacte tant que l'ouvrier emploiera des douves trop larges, qui formeront nécessairement des angles à chaque point de réunion. Le tonnelier connoît le défaut; il le masque aux yeux de l'acheteur, en diminuant l'épaisseur des bords de la douve, sans quoi le tonneau présentant des angles à chaque union de douve, seroit rebuté; ce qui ne seroit pas son compte. L'ouvrier a bien plutôt monté un tonneau de quinze à vingt douves qu'un pareil vaisseau où il en faudra cinquante; & vingt douves sont plutôt dressées sur le banc que cinquante: ainsi il ne rejette jamais celles qui sont disproportionnées pour leur largeur. L'ouvrage est bien plutôt fini.

Je prendrai pour exemple un tonneau ordinaire de deux piés six pouces de diametre, & par conséquent de sept piés six pouces de circonférence à chaque tête. En supposant toutes les douves de six pouces de largeur, il en faudra seize pour former la circonférence, & un peu moins de cinq de même largeur pour former le fond. Que l'on examine à présent combien les angles seroient saillans, si l'ouvrier n'avoit la précaution de les abattre en diminuant le bois. Cette opération les détruit en-dehors, mais ils n'existent pas moins dans l'intérieur. Que l'on compare les angles que présenteroient des douves de trois pouces de largeur; ils seront de la moitié moins grands, & l'ouvrier ne sera plus contraint de mutiler son bois pour trouver la rondeur du vaisseau: ces exemples sont trop journaliers pour exiger d'autres démonstrations.

Les mêmes inconvéniens arriveront aux douves de fond, avec cette différence néanmoins, que ces douves se coffineront plutôt en-dehors qu'en-dedans, parce que leurs extrémités n'étant retenues que par la *jarre* ou *jable*, & que toutes leurs parties intérieures étant pressées par le vin, il est nécessaire qu'elles chassent en-dehors. On y remédie de trois manieres, ou en barrant le tonneau, ou en enlevant la douve coffinée, ou en remettant un autre fond.

Il seroit plus prudent de faire barrer le fond avant de mettre le vin dans le tonneau, sur-tout si les douves sont trop larges, si le bois est trop mince, & s'il a été assemblé à la maniere accoutumée; mais, comme l'a très-bien remarqué M. de Fougeroux, dans les arts & métiers de l'Académie, on l'obtiendra difficilement de l'ouvrier. « Le tonnelier, dit cet académicien, a de bonnes raisons pour ne placer la barre que lorsque les bois imbibés ont fait leur effet. 1°. Il est avantageux que le bois soit humide & gonflé, pour former sur l'extrémité des douves les trous qui doivent porter les chevilles de la barre. Si le bois étoit sec, il fendroit, & les douves deviendroient défectueuses. 2°. Le tonnelier formeroit ses trous trop bas; le bois venant à se gonfler & à s'allonger, on ne pourroit plus retoucher le fond, & les trous des chevilles se trouvant alors mal placés, ils nuiroient aux changemens qu'on eût été maître de faire au fond de la piece, dont toutes les parties auroient augmenté de volume. Enfin c'est un ouvrage que le tonnelier remet à l'hiver, saison où il est moins chargé d'autres besognes, qui se trouvent réunies dans le tems où l'on tire le vin ».

Toutes ces défectuosités réelles n'existeroient pas, si l'ouvrier n'employoit que des

douves de deux pouces & demi à trois pouces de largeur. On conçoit ſans peine les motifs qui le déterminent à agir autrement. Il travaille plus facilement une douve de ſix pouces qu'une de trois ; quand il la dole il n'eſt pas obligé de ménager ſes coups ; il y auroit plus de douves à préparer ; il demeureroit plus de tems à monter ſa futaille ; enfin l'ouvrage ne feroit pas ſi tôt expédié. Faut-il tant de motifs réunis pour l'engager à charpenter un ouvrage qu'il eſt ſûr de vendre malgré ſes défauts. Il ſeroit important que la police réprimât ces abus par de bons réglemens. Prenons pour modeles les tonneaux du Bordelois, de l'Eſpagnol, du Bayonnois, *&c.* & nous verrons qu'une parfaite rondeur les caractériſe, qu'ils ſont plus ſolides que les autres, qu'ils ſupportent les fatigues des plus longs voyages ſans le plus leger accident.

On obtiendra cette perfection en employant des douves de trois pouces de largeur.

Un défaut eſſentiel, outre celui dont je viens de parler, eſt que les douves ſont plus épaiſſes dans le milieu qu'à leurs deux extrémités : il en réſulte que le tonneau n'a pas aſſez de ventre ou de bouge ; que la *jable* ne peut être ſuffiſamment creuſée pour retenir les douves du fond ; que l'*empeigne* étant trop mince, cede & caſſe au moindre choc. Plus un tonneau a de *bouge*, mieux on le manie, & plus on le retourne avec facilité, parce qu'il touche la terre par moins de points de ſurface. Plus la jable eſt profonde, mieux le fond eſt aſſujetti ; plus l'empeigne eſt forte, mieux l'ouvrier creuſe la jable, & mieux le reſte de l'empeigne demeure ſolide. Si la douve eſt plus épaiſſe dans le milieu qu'à ſes deux extrémités, elle cédera difficilement à la preſſion communiquée par les cerceaux ; alors il n'y aura point, ou preſque point de bouge ; la preſſion des cerceaux eſt toujours aſſez forte pour réunir les extrémités, puiſqu'elle agit directement ſur elles.

Ce qui contribuera le plus à donner le bouge que je demande, dépend de la main de l'ouvrier ; pour cela, il ſuffit qu'il laiſſe un peu plus de largeur dans le milieu de la douve, qu'à ſes deux bouts ; & plus il en donnera, plus le tonneau ſera bougu. S'il ne le fait pas, c'eſt par ignorance ou par pareſſe. Je conviens qu'il demeurera un peu plus de tems à préparer ainſi ſon bois, qu'à le dreſſer ſimplement ſur le banc ; mais il ne s'agit pas ici d'examiner combien de tems l'ouvrier met à finir ſon tonneau : payons-le davantage s'il eſt néceſſaire ; & en payant, procurons-nous un ouvrage bien fait.

J'en appelle de nouveau à l'exemple des tonneaux bordelois, eſpagnols, *&c.* placez-les ſur un terrein horiſontal ; alors les deux extrémités ſeront au-deſſus du ſol, & ne le toucheront pas. Le tonneau repoſe ſur ſon bouge ; ce qui fait 1°. qu'en le roulant on a beaucoup moins de peine, puiſqu'il a peu de points de contact avec le terrein. 2°. On craint beaucoup moins la rencontre des corps durs, capables de caſſer l'empeigne, & d'endommager la jarre. 3°. La terre ne s'incruſte point dans les jointures formées par la réunion des cerceaux. 4°. Ces cerceaux ſe conſerveront beaucoup mieux dans la cave, parce que cette terre ne fait pas ici l'effet d'une éponge, comme ſur les autres tonneaux. 5°. La lie ſe précipite par ſon propre poids dans la cavité des vaiſſeaux bougus : ainſi on obtient le vin plus clair quand on le ſoutire, puiſque la lie occupe moins de ſurface, & qu'elle eſt moins étendue dans le reſte du tonneau ; enfin cette lie, pour ainſi dire, réduite en maſſe, ſe combine plus difficilement lorſque la fermentation ſe renouvelle dans la liqueur.

On doit prendre pour la conſtruction des foudres, les mêmes précautions que pour celles des tonneaux ; une ſeule douve défectueuſe y ſeroit encore plus nuiſible. Les foudres renferment le double avantage de perfectionner le vin, & de le faire avec économie. Les foudres & les tonneaux neufs doivent être affranchis, de même que les tonneaux qui ont deja ſervi.

Avant de terminer cet article, il eſt bon de remarquer que les bois ou la maçonnerie deſtinés à les ſuppporter dans la cave, doivent être élevés à la hauteur de trois piés ; précaution peu commune, & ce-

pendant importante. Ces bois seront fortement assujettis, inébranlables, & exactement nivelés, afin d'asseoir le tonneau avec précision. S'il penche trop sur le devant ou sur le derriere, ou sur les côtés, il y aura nécessairement un vide dans l'intérieur; ce vide ne pourra jamais être rempli par le vin, & l'air du vin trouvant un espace pour se débander, & par conséquent pour jouir de ses propriétés, accélérera la fermentation.

Je demande cette élévation, soit pour soutirer le vin avec aisance, soit pour éloigner le vaisseau du sol de la cave; une trop grande humidité est nuisible. Ceux qui objecteront la difficulté de placer les tonneaux pleins, connoissent peu, sans doute, l'instrument qui facilite cette opération. Deux morceaux de bois assez forts, longs de six, de huit ou dix piés, placés parallélement l'un à l'autre, & fixés à leurs extrémités par des traversiers, serviront à donner une pente douce, au moyen de laquelle deux ouvriers éléveront sans peine le tonneau jusqu'à l'endroit où ils doivent le fixer. Une cave ainsi disposée & bien garnie, présente un coup-d'œil agréable, auquel se trouvent réunies l'aisance & beaucoup de facilité dans le travail du vin. Plus un tonneau est volumineux (je parle sur-tout de ceux de Provence, qui sont en pierre ou en bletton) plus sa base doit être solide & élevée, afin de pouvoir le soutirer commodément, en plaçant au-dessous des vaisseaux de moindre contenue. Ces tonneaux sont remplis sur le lieu même; ainsi cette élévation augmentera bien peu la dépense lors de leur fabrication.

Si j'écrivois seulement pour la Provence, le Languedoc & les provinces limitrophes, il seroit inutile de détailler la maniere de construire les foudres; mais comme ces vaisseaux sont avantageux, soit pour diminuer les frais de l'entretien du vin, ou *avillage*, soit pour en perfectionner la qualité, soit pour économiser sur l'achat des tonneaux ordinaires; en un mot, comme ils sont très-utiles aux possesseurs de grands vignobles, je vais entrer dans quelques détails analogues à ce sujet.

Les foudres en bois ne différent des tonneaux que par leur volume & leur contenue. Ce que nous avons dit du choix des douves, soit pour les cuves, soit pour les tonneaux, doit s'appliquer également aux foudres, avec cette différence cependant, que la forme des foudres doit être arrondie comme celle des tonneaux; & si elle est quarrée, elle doit se terminer en pyramide, afin de donner à la partie supérieure le moins de surface qu'il sera possible. Le même modele des foudres en bois servira pour les foudres en pierre ou en bletton: ce dernier est préférable en tout sens aux premiers.

On construit ces vaisseaux de trois manieres, ou en pierre de taille, ou en brique, ou en bletton.

1°. *En pierre de taille.* Il faut choisir, autant qu'il est possible, des pierres naturellement dures, dont le grain soit très-serré, & qu'une seule pierre remplisse, autant qu'on le pourra, toute la longueur ou la largeur du foudre. Ces pierres seront placées de champ les unes sur les autres, & liées par un bon ciment dans tous leurs points de réunion. On peut même les assujettir en-dehors par des tenons en fer, & plombés dans la pierre: la forme de ces vaisseaux sera quarrée, terminée en pyramide, à quatre, six ou huit pans, suivant qu'on le juge à propos. Le volume de ces foudres est arbitraire; cependant il convient de le fixer, suivant la quantité de vin que chaque propriétaire récolte communément. On laissera à la partie inférieure de ce foudre & au niveau de son plancher, un trou auquel on adaptera la canelle & par lequel on fera sortir l'eau dont on se sera servi pour le nettoyer. La partie supérieure de la pyramide présentera une ouverture d'un pié & demi de largeur en quarré, & fermé par une porte en chêne fort & épais, retenue dans un chassis également en chêne. Cette porte servira pour vuider le vin dans le foudre & le remplir, & pour y faire descendre un enfant afin de laver l'intérieur de ce *vaisseau*, le rendre propre & net avant d'y mettre du vin. On trouvera dans la suite le tartre cristallisé contre les parois, & on aura soin de l'en séparer. Ce sel est éminemment acide, il contribueroit avec la nouvelle addition

addition du tartre contenu dans le vin, à faire passer la liqueur à la fermentation acide.

2°. *En Briques.* Il est facile de construire des foudres en briques; leur forme dépend de la main de l'ouvrier, & comme ceux en pierres, ils doivent être terminés en dôme ou en pyramide. Ils seront intérieurement & extérieurement revêtus d'un bon ciment, & on attendra un an avant d'y mettre le vin, pour leur donner le tems de sécher parfaitement, sans quoi le ciment & le mortier seroient bientôt dégradés. Quoique ces foudres en briques soient en usage dans quelques provinces du royaume, je ne les conseille point, parce qu'il est rare qu'ils tiennent exactement le vin; le ciment se détache aisément, laisse la brique à découvert; pour peu que le vin soit acide, il la corrode peu-à-peu, & quelque tems après la liqueur s'échappe. D'ailleurs, si l'ouvrier n'a pas été attentif à placer chaque brique avec soin, à la joindre & à la cimenter en tous sens, il est très-difficile, lorsque la masse est seche, de pouvoir raccommoder l'endroit défectueux.

3°. *En bletton.* On entend par le mot de bletton un mélange de gravier & de chaux chaude. Pour cet effet choisissez des graviers, ni trop gros, ni trop petits; les plus forts ne doivent pas excéder la grosseur d'une noix, & même ceux-là ne doivent pas dominer; passez-les par une grille, pour séparer les plus volumineux; rassemblez les graviers que vous aurez criblés, lavez-les à grande eau, remuez-les en tout sens, afin de séparer la partie terreuse; jettez une seconde eau, pour finir de les laver exactement.

Choisissez la chaux la plus pure, la plus cuite, enfin la meilleure que vous pourrez vous procurer: la bonté de l'ouvrage dépend de celle de la chaux. Celle qui fuse le plus promptement & le plus complettement, est, sans contredit, celle qu'on doit préférer.

Mêlez au gravier un tiers de sable de riviere, point terreux & très fin; faites du tout un bassin, placez la chaux dans le milieu, chargez-la d'eau pour la fuser, & dès qu'elle le sera, broyez aussi-tôt avec elle le gravier & le sable. Une attention importante à avoir, est de mélanger le tout exactement, & de la maniere qui va être décrite. Ce mélange doit être fait avec beaucoup de célérité, afin qu'au moment où on s'en servira, la chaux ait encore un peu de chaleur. Multipliez les ouvriers, & l'opération sera bien faite.

Avant de préparer le bletton, le moule du foudre sera dressé & mis en place. Ce moule consiste en un encaissement formé par des planches fortement fixées sur des montans de bois. La largeur de cet encaissement sera plus ou moins grande, suivant l'étendue qu'on desire donner au foudre; mais le bletton doit avoir au moins dix pouces d'épaisseur sur toutes les faces. La partie intérieure entre chaque côté de l'encaissement sera garnie de traverses, qui soutiendront des planches d'épaulement, afin d'opposer à la masse du bletton une force capable de retenir les planches, & par-là lui conserver la forme qui lui convient. Les parois de l'encaissement extérieur seront également soutenues par de semblables épaulemens, & des piés droits supporteront celui de la voûte.

Il faut se souvenir que je demande que la base de ces foudres soit exhaussée sur le sol de la cave, afin de faciliter le soutirage ou tel autre maniement du vin. Ainsi on commencera par construire en maçonnerie ordinaire un plancher solide, & un peu plus large que le foudre. Quand cette maçonnerie aura acquis une certaine solidité, établissez l'encaissement en bois, & assujettissez-le de toutes parts, comme il a été dit. Commencez alors à jetter le bletton, pour faire un second plancher de dix à douze pouces d'épaisseur, & avec des bois plats & pointus, faites remplir exactement les angles de réunion du fond aux montans. Le fond ainsi préparé, nivellé & parfaitement plein, couvrez-le avec des planches, & assujettissez-les, pour que le bletton qu'on jettera dans les encaissemens latéraux, ne le force pas à augmenter son épaisseur, qui deviendroit une masse inutile & nuisible. Remplissez les encaissemens, & à chaque partie de bletton que l'ouvrier jettera, un autre ouvrier sera occupé à le remuer, à l'agiter en tout sens

avec des bâtons, afin de ne laiſſer aucun vide ; chaque portion doit être parfaitement unie avec ſa voiſine, & ainſi de ſuite pour la maſſe totale.

La partie ſupérieure de cet encaiſſement préſentera une ouverture d'un pié & demi en quarré, dans laquelle on aura ménagé, par le moyen du bois de l'encaiſſement, une partie ſaillante, pour porter la porte & ſon chaſſis. Cette porte aura un trou dans ſon milieu, fermé avec un bouchon, qu'on enlevera quand il faudra ſoutirer le vin. La partie ſupérieure du foudre ſera terminée en dôme, ou en pyramide.

On ne doit pas oublier de donner une inclinaiſon proportionnée au plancher du foudre, afin de faire entiérement écouler le vin & la lie par la canelle. Pour placer la canelle, on fixera un morceau de bois rond dans la partie inférieure de l'encaiſſement, qui le traverſera de part en part ; & on ſe ſervira pour l'enlever, quand le bletton ſera ſec, d'une vrille ou tout autre inſtrument ; alors on lui en ſubſtituera un autre.

Après ſix ou huit mois, on fera deſcendre un ouvrier dans ce foudre, pour examiner ſi le bletton eſt aſſez ſec ; alors il déclavetera la charpente, & il l'enlevera. On ne peut preſcrire au juſte le tems auquel les bois doivent être ſortis ; cela dépend de la nature de la chaux employée, de la quantité d'eau pour ſon mélange avec le gravier, & de la fraîcheur de la cave. Je ne conſeille pas de remplir de vin ces foudres avant quinze ou dix-huit mois, & je réponds alors de leur durée de génération en génération. La ſeule précaution, avant de s'en ſervir, eſt, ſi on le peut, de les remplir d'eau pendant quelques jours, de la lâcher enſuite, & d'en laver & frotter exactement les parois intérieurs.

Il ſeroit difficile de remplir ces foudres : leur hauteur & leur grande contenue, fatigueroient l'ouvrier chargé de ce ſoin. Je conſeille donc de percer la voûte de la cave, pour y ménager la place d'un tuyau, qui communiqueroit du trou de la porte du foudre, au cellier ou à l'extérieur de la maiſon ; & ce tuyau ſeroit adapté à la canelle des tonneaux deſtinés à remplir le foudre.

Je conviens que la dépenſe de conſtruction eſt un peu forte dans le moment ; mais les grands décimateurs, les grands poſſeſſeurs de vignobles ne peuvent s'y refuſer. J'exigerois même qu'ils fiſſent conſtruire de ſemblables foudres dans leurs celliers, afin d'y laiſſer le vin pendant tout l'hiver ; après quoi on le ſoutireroit au moyen de la pompe, & le vin couleroit de lui-même du foudre ſupérieur au foudre inférieur ; ce qui ne donneroit aucun embarras, & n'exigeroit pas la plus légere dépenſe, puiſqu'il ne faudroit les ſoins de l'ouvrier que pour le premier coup de pompe. L'économie eſt immenſe, par le peu d'évaporation qui ſe fait du vin renfermé dans les foudres, & par la perfection qu'il y acquiert. Si on en doute, j'en appelle à l'expérience.

Des bouteilles. De tous les vaiſſeaux deſtinés à contenir le vin en petite quantité, il n'en eſt point dont la forme ſoit plus commode & mieux imaginée que celle d'une bouteille. L'élévation conique qu'on remarque à ſa partie inférieure, facilite la précipitation de la lie, ſi le vin dépoſe après avoir été mis en bouteille : cette lie, comme plus peſante que la liqueur, occupe la partie la plus baſſe, d'où elle peut le moins facilement ſe recombiner avec le vin. Le col de la bouteille, qui diminue inſenſiblement juſqu'à une certaine hauteur, laiſſe très-peu de ſurface vide ſur le vin, & par conſéquent moins d'iſſue à ſon air ſurabondant : d'ailleurs le bouchon le retient & empêche ſa diſſipation. La forme d'une bouteille n'eſt donc point arbitraire, relativement à la qualité du vin, ni pour le tranſport, puiſque les bouteilles couchées & rapprochées les unes des autres par la partie de leur col, occupent preſque le moins d'eſpace poſſible, & elles peuvent être voiturées pleines comme vides avec la plus grande ſécurité. Il eſt inutile de parler de leurs avantages dans l'emploi journalier.

Ce n'eſt pas aſſez de conſidérer la forme avantageuſe des bouteilles, il faut entrer dans quelques détails ſur la maniere de s'en ſervir. Ces vaiſſeaux ſoufflés dans les ver-

reries où l'on ne brûle que du charbon de pierre, ſur-tout dans le four de refroidiſſement ou de *recuite*, ſont ordinairement recouverts d'une couche légere, formée par la fumée du charbon, ou peut-être par une portion de la propre ſubſtance bitumineuſe qui ſert d'aliment à la flamme. Or il eſt dangereux, lorſqu'on lave ces bouteilles pour la premiere fois, que cette pouſſiere, ſi je puis m'exprimer ainſi, entre dans la bouteille; alors elle s'attache fortement aux parois intérieures, & communique un mauvais goût au vin dont on la remplit dans la ſuite. Il y a un moyen bien ſimple de prévenir cet inconvénient. Il conſiſte à avoir de l'eau dans un grand vaiſſeau quelconque; l'ouvrier plonge d'une main la bouteille dans cette eau, & du doigt index il en bouche l'ouverture en le paſſant dans le gouleau de la bouteille; alors il tient de l'autre main un linge mouillé, dont il frotte exactement les parois de la bouteille, & il la plonge pluſieurs fois dans l'eau, pour enlever avec plus de facilité cette pouſſiere extérieure. Quand la bouteille eſt propre & nette, il la plonge dans un autre vaiſſeau plein d'eau, pour la laver intérieurement. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il ſe ſervît du plomb en grenaille, ou d'une chaîne, *&c.* pour finir de la rincer exactement. Ces différentes eaux doivent très-ſouvent être renouvellées; précaution ſur laquelle on ne s'en rapportera pas à l'ouvrier: ſa négligence lui fait redouter la peine qu'il auroit s'il s'en procuroit de nouvelles. Cependant on peut voir que ſur les bouteilles rincées dans la même eau, il doit s'en trouver au moins la moitié qui ne feront pas nettes. On ne ſauroit trop recommander la propreté; elle n'eſt jamais ſuperflue, ſur-tout pour le vin. Ce que je viens de dire des bouteilles faites au charbon de terre, doit s'appliquer à celles qui ont été fondues & recuites avec le bois; mais cette précaution n'eſt pas tout-à-fait auſſi indiſpenſable.

Dès que les bouteilles ont été lavées dans pluſieurs eaux, on doit les faire égoutter, afin que toute l'humidité intérieure ſoit entiérement diſſipée lorſqu'on y mettra le vin. Il eſt de fait qu'on ne trouvera jamais ſur le vin contenu dans une bouteille exactement ſéchée, ces petites portions blanchâtres, & legérement colorées en pourpre, que vulgairement on nomme *fleurs* ou *chêne*. Il y a un moyen aſſuré pour empêcher leur formation; il ſuffit pour deux cents-cinquante bouteilles, de ſacrifier une ou deux pintes de vin. Avant de remplir la bouteille, videz-y un verre ou deux du vin que vous ſacrifiez; agitez en tous ſens; ce vin ſe chargera de toute l'humidité: videz-le; rempliſſez enſuite la bouteille; opérez ainſi pour toutes les autres, & le vin ne formera jamais de fleurs: c'eſt la partie aqueuſe qui les occaſionne.

En terminant cet article, il eſt bon de rapporter une obſervation aſſez ſinguliere & cependant très-réelle. Il eſt de fait que le vin blanc mis dans des bouteilles de verre blanc, ſe perfectionne beaucoup mieux que s'il étoit renfermé dans de ſemblables bouteilles, mais faites avec du verre noir. J'en ai vainement cherché les raiſons; je laiſſe à ceux qui croient ſavoir tout expliquer, à donner la ſolution de ce problême. C'eſt une expérience aiſée à répéter pour s'en convaincre.

Des bouchons. L'économie de quelques ſous ſur le cent de bouchons, eſt fort mal-entendue. Ceux que l'on vend à bas prix, ſont des bouchons de rebut: on doit rejetter tout bouchon vermoulu, taché de noir, trop dur ou trop mol, & dont la coupe eſt droite. Les mauvais bouchons contractent facilement le goût de moiſi, que le vin s'approprie auſſi-tôt; ou bien ils bouchent mal, & le vin s'évente. La perte d'une ou de deux bouteilles paie bien au-delà la dépenſe qu'on auroit faite pour s'en procurer de meilleurs. De quelque eſpece de bouchons dont on ſe ſerve, il faut ſe ſouvenir de les tenir dans un endroit ſec; aucun emplacement ne leur convient mieux que le grenier; pour peu qu'ils reſtent renfermés dans une cave, même la plus ſeche, ils contractent un goût de moiſi. Je deſirerois que l'ouvrier, avant de boucher la bouteille, trempât le bouchon dans de l'eau-de-vie pure, ſans goût de fût, de brûlé, *&c.* On en verra le bon effet, ſi on veut ſuivre ce conſeil.

Du goudron. Tout le monde ſait que le goudron dont on ſe ſert pour les bouteil-

les, est un mélange de poix-résine, de poix blanche, de chacun une livre; de deux livres de cire jaune, & d'une once environ de thérébentine, le tout fondu sur un feu lent. Quelques-uns diminuent la cire, & la suppléent en partie par la poix noire: mauvaise économie; parce que ce goudron n'a pas assez de corps. On pense assez communément que le goudron empêche l'évaporation de la partie spiritueuse du vin; il ne retiendroit pas même le vin, si le bouchon le laissoit échapper: son seul & unique usage est d'empêcher que l'humidité ne pénetre le bouchon, & ne lui communique le goût de moisi. Ce goudron fascine souvent les yeux de ceux qui ne connoissent pas la qualité du vin. Pour que le goudron soit bien fait, il faut qu'il ne soit ni trop mou, ni trop cassant, & l'employer suffisamment chaud: s'il l'est trop, il boursoufflera, & il enduira mal; s'il ne l'est pas assez, il est inutile de s'en servir. Si le gouleau de la bouteille ou son bouchon sont mouillés, certainement il ne prendra pas, ou prendra mal. *Cet article est de M. l'abbé* ROZIER, *auteur du Journal de Physique.*

VAISSEAUX A FOULER, *instrument de Manufacture*, autrement *pilles* ou *pots*, ce sont, pour l'ordinaire, particuliérement du côté d'Amiens, de gros troncs d'arbres que l'on a creusés en façon d'auges ou mangeoires d'écuries, où l'on a eu soin de laisser des séparations de distance en distance. C'est dans ces *vaisseaux* que l'on met les étoffes que l'on veut fouler ou dégorger, ce que l'on appelle *reviquer* dans les manufactures d'Amiens.

A chaque *vaisseau* il y a deux pilons ou maillets qui battent alternativement sur les étoffes, & par le moyen desquels elles se tournent comme d'elles-mêmes dans les piles quand on les foule ou qu'on les revique. Comme les pilons ont leur mouvement par le moyen d'un moulin à eau, ceux qui conduisent ces moulins se nomment *meuniers-foulons*. (*D. J.*)

VAISSELLE, s. f. (*Gram.*) terme collectif; on comprend sous ce nom tous les vaisseaux destinés au service de la table, pots, plats, assiettes, salieres, *&c.* en argent, en or, en terre, en faïance, en porcelaine. Pour désigner les assietes & les plats, on ajoute le mot de *plate.*

VAISSELLE *d'argent d'Amérique*, (*Orfévrerie d'Amérique.*) il se fabrique dans l'Amérique espagnole quantité de *vaisselle* d'argent, qui fait une partie du commerce de contrebande, que les vaisseaux des autres nations de l'Europe ont coutume de faire, soit sur les côtes de la mer du nord, soit sur celles de la mer du sud. Les profits sur cette marchandise sont très-grands; mais pour n'y être pas trompé, il faut être instruit de la différence qu'il y a entre la *vaisselle* qui est fabriquée au Pérou, & celle qu'on fait au Mexique.

En général il n'y a rien de fixe ni de positif sur le titre de cette *vaisselle*, le prix n'en étant pas reglé, & les orfévres travaillant comme il leur plaît. Celle du Mexique est la meilleure, quoique pourtant elle differe de quatre à cinq pour cent du titre des piastres, suivant qu'il y a plus ou moins de soudure.

La *vaisselle* qui vient du Pérou est encore plus sujette aux alliages forts, car il y en a qui ne rend pas neuf deniers & demi de fin, quoique ce soit de la *vaisselle* plate; en sorte qu'il n'en faut acheter qu'à un bas prix. Elle ne vaut ordinairement que 7 piastres & demi le marc. *Savary*. (*D. J.*)

VAISSELLE *d'étain*, (*Potier d'étain.*) c'est ce qui est compris sous les noms d'*assiettes*, *plats*, *jattes* ou *bassins*, *écuelles*, *&c.* ce qui n'est composé que d'une seule piece jettée dans un seul moule; chacun sait que la forme en est ordinairement ronde; les parties sont le fond, les côtés du fond, qu'on nomme le *bouge*, & le bord à l'extrémité duquel est une moulure qu'on appelle *filet*, & le dessous du filet, *plate-bande*. Anciennement le bord de la *vaisselle* étoit tout plat sans filet, & le fond très-petit. On a donné à la mode d'à présent le nom de *marly*, parce qu'on en présenta le premier service au roi Louis le Grand à Marly, environ l'an 1690 ou 92.

On a inventé depuis d'autres modes de *vaisselle*, dont les bords sont octogones, avec des gaudrons sur la moulure, & enfin

la *vaiſſelle* à contour, qui eſt la derniere mode, & de la même façon que la *vaiſſelle* d'argent, & qui ſe plane de même. *Voyez* FORGER *l'étain*.

Il faut pour faire la *vaiſſelle* la jetter en moule, épiller, reverchez, paillonner; ſi c'eſt de l'étain fin, tourner, & forger ou planer. *Voyez ces mots*.

VAISSELLÉE, ſ. f. (*Manufacture de lainage.*) ce mot ſe dit de la quantité d'étoffes de lame, qui eſt contenue dans chaque vaiſſeau d'un moulin à foulon; quelques-uns diſent auſſi *pilée*. *Trévoux*. (*D. J.*)

VAIVODE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt proprement un titre qu'on donne aux gouverneurs des principales places de l'empire de Ruſſie.

Les palatins ou gouverneurs des provinces de Pologne prennent auſſi la qualité de *vaivodes*. *Voyez* PALATINS.

Les Polonois ont auſſi donné le nom de *vaivodes* aux princes de Valaquie & de Moldavie, parce qu'ils ne les regardent que comme des gouverneurs, prétendant que la Valaquie & la Modalvie ſont des provinces que leurs gouverneurs ont ſouſtraites à l'obéiſſance de la république de Pologne, à qui elles étoient autrefois ſoumiſes; par-tout ailleurs on appelle ces princes *hoſpodar*. *Voyez* HOSPODAR.

Ducange prétend que le nom de *vaivode* ne ſignifie autre choſe dans la Dalmatie, la Croatie & la Hongrie, qu'un général d'armée. Léunclavius dans ſon livre intitulé *pandectes des Turcs*, dit que ce nom ſignifie communément un *capitaine* ou *commandant*. M. l'abbé Fourmont dans la relation de ſon voyage de Grece, en 1730, appelle *vaivode* l'officier turc qui commandoit dans Athenes, & qui étoit le gouverneur de la ville, qu'il diſtingue expreſſément du *diſdar* ou gouverneur de la fortereſſe.

VAIVRE *ou* VOIVRE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, au duché de Bar, entre la Meuſe & la Moſelle. Le principal lieu eſt le bourg nommé *Haton-le-Châtel*. (*D. J.*)

VAKEBARO, (*Géog. mod.*) vallée du royaume d'Eſpagne dans l'Aſturie. C'eſt une des cinq vallées qui compoſent la petite province de Liebana. Elle eſt fertile en froment, en vin, en bétail, & elle eſt miſérable avec tous ces avantages.

VAKHSCHAR, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la province de Tranſoxane, qui donne ſon nom à la ville de Vakhschah qu'elle traverſe. (*D. J.*)

VAKIÉ, ſ. m. (*Comm.*) poids qui revient à une once, poids de marc. *Voyez* BATMAN, *Diction. du commerce*.

VAL, (*Gram.*) eſpace ou terrein bas, renfermé entre des montagnes, ce que nous entendons aujourd'hui par *vallée*; car *val* n'eſt plus d'uſage.

VAL, ſ. m. (*Poids étranger.*) petit poids, dont on ſe ſert dans les Indes orientales pour peſer les piaſtres ou réales de huit. Chaque réale doit être du poids de 73 *vals*; autrement celui qui les vend, doit en ſuppléer le prix. (*D. J.*)

VAL-AVERSA, (*Géog. mod.*) juriſdiction du pays des Griſons, dans la ligne de la Maiſon-Dieu, & l'une des dépendances de la communauté de Stallen. Cette vallée eſt ſituée au pié du mont Septimer, dans un lieu rude & ſauvage. On y compte ſept paroiſſes. Les habitans ont eu des ſeigneurs particuliers, vaſſaux de l'évêque de Goire; mais ils ont acheté leur liberté depuis long-tems; & c'eſt une acquiſition qu'on ne peut trop payer.

VAL-BREGNA, *ou* VAL-BREUNA, (*Géog. mod.*) bailliage d'Italie, dans la dépendance des petits cantons de la Suiſſe; ce bailliage n'eſt qu'une vallée qui contient un petit nombre de villages & quelques mines de cuivre & de plomb. Le nom de *Val-breuna*, en allemand *Breuner-Thal*, lui vient des Breunes, ancien peuple dont Pline fait mention entre les Alpes; ce nom vient de la riviere Breuna qui arroſe la vallée. (*D. J.*)

VAL DE GRACE, (*Hiſtoire eccléſ.*) abbaye de bénédictines, au fauxbourg S. Jacques, fondée au viij. ſiecle, réformée, en 1618, & transférée en 1621 de la paroiſſe de Biron-le-Châtel ſituée à trois lieues de Paris, dans la capitale par Anne d'Autriche. L'égliſe qui eſt belle eſt de Gabriel Leduc; elle eſt remarquable par ſon dôme & par le baldaquin élégant du maître autel. Mignard a peint le dôme; Moliere a chan-

té ce morceau de peinture. Le morceau de peinture & le poëme sont des ouvrages médiocres, l'un d'un grand poëte, l'autre d'un peintre ordinaire.

VAL-DES-CHOUX, (*Théol.*) prieuré dans le diocese de Langres, à 4 lieues de Châtillon, situé dans une affreuse solitude. C'est un chef-d'ordre, mais peu considérable, & qui n'est qu'une branche de celui de S. Benoît. On dit dans le pays qu'il doit son origine à un certain frere Wiart ou Viard, convers de la chartreuse de Lugny, qui ne trouvant pas l'ordre des chartreux assez austere, se retira dans cette solitude, & y assembla des disciples. Ce qui peut confirmer cette tradition, c'est que les religieux du *Val-des-choux* avoient l'habit des chartreux dans le commencement de leur institut : & qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc : mais ils y ont changé quelque chose. Ils prennent un chaperon, au lieu du capuchon, qui tenoit autrefois à la cucule ou scapulaire.

L'auteur du supplément de Morery, de qui nous empruntons cet article, remarque que cette tradition est insoutenable, & il le prouve entr'autres raisons : 1°. parce que Jacques de Vitri, auteur contemporain, dit que les moines du *Val-des-choux* suivoient les usages de cîteaux & non ceux des chartreux : 2°. parce que le premier prieur du *Val-des-choux* ne fut point le frere Wiard, mais un nommé *Gui*, qui eut pour successeur Humbert, ainsi que le porte cette inscription de leur tombeau qu'on voit encore dans l'église de ce monastere.

Hic duo sunt fratres, caput ordinis, & prothopatres,
Guido & Humbertus; sit Christus utrisque misertus.

3°. parce qu'une autre inscription qu'on lit dans la même église, montre que le frere Wiard ne se retira au *Val-des-choux* qu'environ 100 ans après la fondation du monastere l'an 1293, *anno Domini M. CC. XCIII. quarto nonas Novembris intravit frater Wiardus in chorum Vallis-caulium.* On convient cependant que le premier prieur du *val-des-choux* est venu de la chartreuse de Lugny; les constitutions le disent positivement. *Voy.* le *supplément au dictionn. de Morery.*

VAL-DES-ÉCOLIERS, (*Théol.*) abbaye dans le diocése de Langres, & autrefois chef-d'ordre d'une congrégation de chanoines réguliers sous la regle de S. Augustin vers l'an 1212. Guillaume Richard & quelques autres docteurs de Paris, persuadés de la vanité des choses du monde, se retirerent dans cette solitude avec permission de l'évêque diocésain; ils y furent bientôt suivis de grand nombre d'écoliers de la même université; & c'est de-là que leur solitude prit le nom de *Val-des-écoliers.* Leur établissement s'augmenta avec tant de succès, que, suivant la chronique d'Albéric, en moins de vingt ans, ils eurent seize maisons. Saint Louis fonda celle de Ste. Catherine à Paris, & en établit d'autres en France & dans les Pays-bas. Clément Cornuot, prieur général de cette congrégation, obtint du pape Paul III. la dignité d'abbé pour lui & pour ses successeurs. Depuis l'an 1653, cet institut a été uni à la congrégation des chanoines réguliers de Ste. Génevieve de France. Albéric. *in chron.* Ste. Marthe, *t. IV. Gall. Christ.* Du Molinet, *description des habits des chanoines réguliers.*

Le continuateur de Morery dit que le premier endroit que les fondateurs du *Val-des-écoliers* choisirent pour leur demeure, étoit si inaccessible par les bois & les rochers qui l'environnoient, qu'on fut obligé, trente ans après, de transporter l'habitation à une demi-lieue du premier monastere; dans un lieu encore fort solitaire, mais moins désagréable. On y transféra les ossemens de ceux qui étoient déja morts, & sur-tout des quatre fondateurs, qui sont sous une belle tombe au milieu du chœur, sur laquelle on lit ces quatre vers :

Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit
Hospitio præsul, pavit eremus inops.
Justa pius solvit Christo, quem eximus ordo,
Ossaque jam Vallis nostra scholaris *habet.*

Les PP. DD. Martenne & Durand, bénédictins, ont fait imprimer les premieres constitutions de ce monastere, qui sont également instructives & édifiantes, dans

leur *voyage littéraire*, *tome I. part. I.* & *supplém. de* Morery.

VAL-MADIA *ou* VAL-MAGIA, (*Géog. mod.*) par les Allemands *Mayn-Thal*; petit bailliage d'Italie, dans la dépendance des douze anciens cantons suiſſes. Ce bailliage n'eſt qu'une longue vallée étroite, ſerrée entre de hautes montagnes, & arroſée dans ſa longueur par une riviere de même nom, & qui de-là coule à Locarno. (*D. J.*)

VAL-OMBROSA (*Géog. mod.*) monaſtere, chef-d'ordre d'Italie, dans la Toſcane, aux montagnes de l'Apennin, fondée dans le xj. ſiecle par S. Gualbert. (*D. J.*)

VAL-TELLINE, (*Géogr. mod.*) les écrivains latins du moyen âge l'appellent *Vallis-Telina*, & nomment les habitans *Voltureni*. Les Allemands ont corrompu le nom de *Vallis-Telina* en celui de *Veltlyn*, ſeigneurie des Griſons, à l'entrée de l'Italie, au pié des Alpes, près du comté de Bormio. La vallée qui compoſe cette ſeigneurie eſt fort longue, mais d'une largeur très-inégale. L'Adda la traverſe & la partage en deux parties. Elle eſt diviſée en trois tiers, qui forment cinq petits bailliages. Le premier tiers a Tirano pour capitale; le ſecond tiers a Sondrio; & le troiſieme qui eſt partagé en deux gouvernemens, a Trahona & Morbegno. Le territoire de Teglio fait un gouvernement à part.

Les cinq gouvernemens de cette vallée ont chacun leur conſeil & leurs chefs, qui ſont élus par toute la communauté. Ils ont auſſi leurs officiers militaires, leurs ſyndics qui veillent à l'obſervation des loix, & leurs conſuls de juſtice qui ont ſoin des orphelins. On fait des aſſemblées générales pour les affaires qui regardent tous les habitans; ces aſſemblées ſe tiennent à Sondrio.

Pluſieurs puiſſances ont tenté tour-à-tour de s'emparer de cette petite province au commencement du dernier ſiecle, lorſqu'elle appartenoit aux ligues Griſes réformées. On vit en 1620 éclore le projet de maſſacrer tous les proteſtans du pays. On en égorgea environ cinq cens, & ce fut le fruit des intrigues de la maiſon d'Autriche. Elle s'empara des comtés de Bormio & de Chiavenne, d'où elle chaſſa les proteſtans. Les Eſpagnols vouloient joindre la *Val-Telline* aux Milanez. Le pape Urbain VIII. avoit obtenu qu'on la ſéqueſtrât entre ſes mains, & ne déſeſperoit pas de la garder. La France jalouſe affranchit ce pays de l'invaſion autrichienne; mais les miniſtres autrichiens engagerent finalement les Griſons à s'allier avec l'empereur ſous des conditions favorables. La capitulation fut conclue à Milan en 1639, & la religion proteſtante a été bannie du pays.

François I. roi de France, s'étant mis en poſſeſſion du duché de Milan en 1516, céda aux Griſons la conquête qu'ils avoient faite de la *Val-Telline*, & des comtés de Chiavenne & de Bormio; cependant quoique ce pays ſoit beaucoup meilleur que celui qu'ils habitent, ils n'ont point voulu s'y établir. Ils préférent le ſéjour de leur premiere patrie aux beautés d'une terre étrangere, & l'amour de la liberté les porte à croire qu'ils ſont plus en ſûreté dans leurs montagnes, dont aucune puiſſance ne tentera jamais de les débuſquer. (*D. J.*)

VAL-VERD, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) monaſtere de chanoines réguliers. Ce ne fut d'abord qu'un hermitage, où Jean de Boſco, deſcendu des anciens ducs de Brabant, ſe retira au commencement du xiv. ſiecle. L'hermitage fut ſucceſſivement habité par deux ou trois hermites, & continua d'être pauvre juſqu'à ce qu'il eut une chapelle, une maiſon, des revenus, un habit, une regle, & devint chef de maiſon. Alors il s'unit avec d'autres, & perdit ſon nom.

VALABLE, adj. (*Gram.*) qu'on peut faire valoir devant les tribunaux, au jugement des hommes; ainſi on dit, ce titre eſt *valable*; ce teſtament eſt *valable*; c'eſt un contrat très-*valable*; c'eſt une excuſe *valable*. On dit auſſi en deniers comptans & *valables*. Alors il s'oppoſe à de mauvais aloi, manquant de cours, *&c.*

VALACHIE *ou* VALAQUIE, (*Géog. mod.*) principauté de l'Europe, poſſédée pour la meilleure partie par le Turc, & pour le reſte par l'empereur. Elle a environ 80 lieues du levant au couchant, & 40 du midi au ſeptentrion. Elle eſt bornée au nord partie par la Moldavie, partie par

la Tranſilvanie ; au midi, par le Danube ; au levant, par ce même fleuve, & au couchant, par la Tranſilvanie. La partie de cette province qui dépend de l'empire turc, eſt gouvernée par un hoſpodar ou vaivode.

Cette province fut anciennement nommée *Flaccie*, du nom de *Flaccus*, que Trajan y envoya avec une colonie de trente mille hommes pour cultiver le pays, qui fournit à l'armée romaine une bonne partie des vivres pendant la guerre contre les Scythes & les Sarmates. La *Valachie* & la Moldavie ne compoſoient autrefois qu'une ſeule province des Daces, nommée ſimplement *valachie*, mais ayant enſuite été diviſée en haute & baſſe, à cauſe de la riviere qui la partageoit, la derniere a toujours retenu le nom de *Valachie*, & l'autre a pris celui de *Moldavie*. Elle avoit autrefois ſes princes particuliers, dépendans & tributaires des rois d'Hongrie ; mais tout a changé depuis que Selim II. s'eſt emparé de cette province en 1574.

Elle eſt diviſée en treize comtés, qui ſont habités indifféremment par les Saxons, par les Hongrois & par les naturels du pays. L'hoſpodar qui la gouverne tire une groſſe ſomme de la dîme de la cire & du miel, dont les peuples font leur principal trafic, ainſi que du blé & du vin qu'on porte en Ruſſie. L'hoſpodar paye de ſon côté un argent conſidérable à la Porte, pour être maintenu dans ſon gouvernement.

Il n'y a que trois villes dans la *Valachie*, ſavoir Tergovitz, où demeure l'hoſpodar, Briel & Treffort. Le terroir ſeroit fertile, ſi les habitans le cultivoient ; mais la plus grande partie eſt en friche, & les terres ſont au premier qui veut les labourer & enſemencer. Cette province eſt en quelques endroits traverſée d'épaiſſes forêts, & dans d'autres elle manque totalement de bois. On en tire des chevaux, des bœufs & des bêtes à laine. Les maiſons des habitans ne ſont bâties qu'en terre graſſe, & couvertes de roſeaux. La langue du pays a un grand rapport avec la latine ; mais dans les cérémonies de la religion qui eſt celle des Grecs, on ſe ſert de la langue franque. (*D. J.*)

VALANEINE, (*Marine*) *voyez* BALANEINE.

VALANTIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. botan.*) genre de plante dont les fleurs ſont des baſſins partagés ordinairement en quatre parties, quelquefois en trois. Le calice devient un fruit membraneux, ſemblable en quelque maniere au pié d'un oiſeau qui tient dans ſes ſerres une graine de la forme d'un petit rein. Tournefort, *Mémoire de l'acad. roy. des Sciences*, *an.* 1706. *Voy.* PLANTE.

VALCUM, (*Géog. anc.*) lieu de la baſſe-Pannonie, entre *Silacenſis* & *Mogetiana*, à 28 milles de l'un & à 30 milles de l'autre. Ce lieu n'eſt pas Wolkowar ſur le Danube, comme le penſoit Lazius ; ce ſeroit plutôt Veltz, bourgade de Hongrie, dans l'Eſclavonie. (*D. J.*)

VALDANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Pannonie, ſelon Pline, *l. III. c. xxv.* qui met ſon embouchure dans le Danube, au-deſſus de la Save : on l'appelle préſentement *Valpo* ou *Walpo*. Cette riviere a ſa ſource dans l'Eſclavonie ; & après avoir arroſé la ville de Valpo, elle ſe rend à Wolkowar où elle ſe jette dans le Danube un peu au-deſſous de l'embouchure de la Drave. (*D. J.*)

VALDEPEGNAS, (*Géog. mod.*) village d'Eſpagne, dans le diocéſe de Tolede. Il a donné la naiſſance en 1560 à Balbuena (Bernardo de), l'un des meilleurs poëtes eſpagnols, qui devint évêque de Puerto-Rico en Amérique. On a de lui 1°. des bucoliques intitulées, *le ſiecle d'or dans les bois d'Eriphile* ; 2°. un poëme héroique ſous le titre de *el-Bernardo* ; 3°. la *grandeur du Mexique*. Il mourut en 1627. (*D. J.*)

VALDERAS, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la côte de la mer du ſud, au fond d'une profonde baie. Cette vallée a environ trois lieues de largeur. On y trouve des guaves, des orangers, des limons en abondance ; les pacages gras ſont pleins de bœufs & de vaches ; ce ſont-là les ſeuls habitans de ce beau vallon où perſonne ne s'eſt encore établi.

VALDEVANCE,

VALDELVANGE, (*Géogr. mod.*) en allemand *Valderfringen*: les François craignant de s'écorcher la langue, écrivent & prononcent *Vaudevrange*; ville ruinée de France, en Lorraine dans le bailliage allemand, fur la rive gauche de la Saare. Louis XIV. a détruit cette ville, & a fait conftruire au-deffus une fortereffe qu'on a nommée *Saar-Louis*, & qui eft de ce côté-là le boulevard de la France. (*D. J.*)

VALDIC, f. f. (*Hift. nat. Botan.*) *valdia*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & découpée le plus fouvent en trois parties; cette fleur a deux calices, elle eft enveloppée par l'un des calices & foutenue par l'autre; celui-ci devient dans la fuite un fruit rond & mou, qui contient pour l'ordinaire deux femences oblongues. Plumier, *nova plant. amer. genera. Voyez* PLANTE.

VALDIVIA, *ou* BALDIVIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Amérique méridionale, au Chili, fur la côte de la mer du fud, avec un port de même nom, lequel port eft le plus beau & le plus fort de toute la côte de la mer du Sud.

VALENA, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Pannonie. Ptolomée, *liv. II. chap. xv.* la met au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Cependant Villeneuve & Mollet veulent que ce foit aujourd'hui la ville de *Gran*, & felon Lazius c'eft *Valbach*.

VALENÇA, (*Géogr. mod.*) par les François *Valence*, petite ville d'Italie, dans le Milanez, capitale de la Laumeline, fur la rive droite du Pô, près de fa jonction avec le Tanaro. *Long.* 26. 17. *lat.* 44. 55. (*D. J.*)

VALENÇA D'ALCANTARA, (*Géogr. mod.*) ville d'Efpagne, dans l'Eftramadure, fur les frontieres de Portugal, à 7 lieues au fud-oueft d'Alcantara. Elle eft bâtie fur un roc avec un vieux château. *Long.* 11. 30. *lat.* 39. 10.

VALENÇA DO MINHO, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, fur les frontieres de la Galice au bord du Minho; vis-à-vis de Tuy. *Long.* 8. 56. *lat.* 41. 54. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) province d'Efpagne, avec titre de royaume. Elle eft bornée au Nord par l'Aragon & la Catalogne; au midi & au levant par la mer Méditerranée; au couchant par la nouvelle-Caftille, & par le royaume de Murcie. Elle tire fon nom de fa capitale, & s'étend du nord au fud de la longueur d'environ 65 lieues fur 25 dans fa plus grande largeur.

Elle eft arrofée d'un grand nombre de rivieres, dont les principales font la Segura, le Xucar, le Guadalaviar, le Morviedro & le Millas ou Millares.

Cette province eft une des plus peuplées de l'Efpagne. On y compte 7 cités, 64 villes ou bourgs, & 4 ports de mer, entre lefquels eft Alicante. *Valence* eft auffi l'un des plus agréables pays de la monarchie. On y jouit d'un printems prefque continuel. Les côteaux abondent en excellens vins; les vallées & les plaines font convertes d'arbres fruitiers chargés de fruits ou parés de fleurs dans toutes les faifons de l'année; on y recueille du riz, du lin précieux, du chanvre, de la foie, de l'huile, du miel & du fucre. La mer y fournit abondamment de poiffons, particuliérement des alofes & du thon; les montagnes quoique rudes & ftériles pour la plûpart, y cachent dans leurs entrailles des mines fécondes en alun & en fer, ainfi que des carrieres d'albâtre, de chaux, de plâtre & de calamine.

C'eft le pays qu'habitoient anciennement les Celtibériens, les Conteftains & les Lufons. Il fut érigé en royaume l'an 788 par Abdalla qui en étoit le gouverneur. Dans le x. fiecle, fous le regne de Ferdinand, fils de Sanche roi de Navarre & d'Aragon, le cid don Rodrigue, à la tête de fa chevalerie, fubjugua le royaume de *Valence*. Sans être roi, & fans en prendre le titre, foit qu'il préférât celui de cid, foit que l'efprit de chevalerie le rendit fidele au roi Alphonfe fon maître, il gouverna néanmoins le royaume de *Valence* avec l'autorité d'un fouverain, recevant des ambaffadeurs, & fe faifant refpecter de toutes les nations. Corneille a trouvé l'art de nous intéreffer pour lui, & il eft vrai qu'il époufa depuis Chimene dont il avoit tué le pere,

Après sa mort arrivée l'an 1096, les Maures reprirent le royaume de *Valence*, & l'Espagne se trouva toujours partagée entre plusieurs dominations ; mais Jacques, le premier des rois d'Aragon à qui les états avoient prêté le serment de fidélité, reprit sur les Maures en 1238, le beau royaume de *Valence*. Ils se soumirent à lui, & continuerent de le rendre florissant. C'étoit encore dans ce pays favorisé de la nature qu'habitoit la plus grande partie des Maures qui furent chassés de l'Espagne pour toujours en 1610. Leurs descendans qu'on appelle *Mauriques*, sont bons laboureurs, robustes, sobres & laborieux.

Le royaume de *Valence* avoit ci-devant de grands privileges, dont Philippe V. le dépouilla en 1705, pour avoir embrassé le parti de l'archiduc ; & en même tems il réunit ce royaume à celui de Castille, pour en être désormais une province. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, capitale de la province de même nom, à 65 lieues au sud-ouest de Barcelone, à 45 de Murcie, & à 67 de Madrid.

Cette ville est située à 3 milles de la mer, au bord de Guadalaviar, dans une campagne admirable, où la nature semble avoir répandu tous ses dons à pleines mains, pour servir aux besoins & aux délices de la vie. Indépendamment de la beauté du lieu, des agrémens de sa situation, de la douceur de l'air, de la fertilité du terroir, la mer y forme dans le voisinage un lac de trois lieues d'étendue & d'une lieue de largeur : c'est ce lac que les Romains nommoient *amœnum stagnum*, & qui produit divers poissons des plus délicats.

La ville est grande, & contient environ douze mille feux dans son enceinte ; les habitans y sont égayés par la température de l'air, & les femmes y passent pour être les plus belles du royaume. Entre les édifices publics se distingue par sa beauté l'église cathédrale, dont le trésor est très-riche ; le grand-autel de cette église est tout couvert d'argent, & éclairé de quatorze candélabres de même métal, suspendus au devant. On vante aussi en fait de bâtimens profanes les palais du vice-roi, de la ciuta & de la députation, l'arsenal, la bourse & l'hôtel-de-ville.

On compte à *Valence* douze portes, dix mille puits ou fontaines d'eau vive, & cinq ponts sur le Guadalaviar ; ils ont quinze pas de largeur, & environ trois cent de longueur. L'incommodité de cette ville est de n'être point pavée, ce qui la rend fort sale en hiver, & remplie de poussiere en été.

Elle est le siege d'une université & d'un archevêché, qui y fut fondé en 1492 par le pape Innocent VIII. L'archevêque jouit de trente à quarante mille ducats de rente ; & revêt l'habit de cardinal dans les cérémonies de l'église. Les canonicats de la cathédrale valent chacun trois mille écus de revenu.

Cette ville est habitée par une grande partie de la noblesse du royaume, ainsi que par un grand nombre de négocians, qui profitent de la quantité de mûriers du territoire pour y fabriquer toutes sortes de soieries, & en faire fleurir le commerce. Il y a dans *Valence* un gouverneur qui se nomme *corregidor*. La noblesse fait un corps à part, & a une chambre particuliere qu'on nomme la *casa de la députation*. *Long.* suivant Cassini, 16. 46. 15. *lat.* 39. 30.

Je ne dois pas oublier de dire, à la gloire de *Valence*, qu'on y trouve divers monumens d'antiquité, parce que c'est en effet une ancienne ville. Elle fut donnée l'an de Rome 616, près de deux cens quarante ans avant Jesus-Christ à de vieux soldats qui avoient servi sous le fameux Viriatus, de-là vient que les habitans prenoient le nom de *veteres* ; ou de *veterani*, comme il paroît par l'inscription suivante qu'on a trouvée *C. Valenti hostiliano. Mestio. Quinctio. nobilissimo. Cæs. principi juventutis Valentini. vetera. & veteres*. Pompée détruisit cette ville dans le tems de la guerre de Sertorius ; mais elle fut rétablie dans la suite. Les Maures qui s'en étoient saisis, la perdirent dans le xj. siecle, par la valeur de Rodrigue dias de Bivar, surnommé le *cid*. Ils la reprirent après sa mort, arrivée l'an 1096, & s'y maintinrent jusqu'en 1238, que Jacques

I. roi d'Aragon, la leur enleva pour toujours.

C'eſt dans cette ville que naquit le pape Alexandre VI. mort à Rome en 1503, à l'âge de 72 ans, laiſſant en Europe, dit M. de Voltaire, une mémoire plus odieuſe que celle des Nérons & des Caligula, parce que la ſainteté de ſon miniſtere le rendoit plus coupable. Cependant c'eſt à lui que Rome dut ſa grandeur temporelle & ce fut lui qui mit ſes ſucceſſeurs en état de tenir quelque fois la balance de l'Italie.

Furius, (Fridéric) ſurnommé *Seriolanus*, à cauſe qu'il étoit né à *Valence*, dont les habitans étoient appellés vulgairement *Sériols*, mourut à Valladolid l'an 1592. Son traité du conſeiller, *del conceio y conſciero*, a été fort eſtimé; il y en a une traduction latine imprimée à Bâle, *in*-8°. en 1563, & enſuite à Strasbourg, *in*-12. On lui fit des affaires pour avoir mis au jour en latin un fort bon traité intitulé *Bononia*, dans lequel il ſoutenoit qu'il falloit traduire l'Ecriture-ſainte en langue vulgaire. Il ne fallut pas moins que la protection de Charles-Quint pour préſerver l'auteur de l'orage qu'on éleva contre lui, mais la lecture de ſon livre a été défendue par l'index du concile de trente.

Miniana, (Joſeph-Emmanuel) naquit à *Valence* en 1572, entra dans l'ordre des religieux de la rédemption des captifs, & mourut en 1630. Il eſt auteur de la continuation de l'hiſtoire d'Eſpagne de Mariana, & il y travailla douze ans. Quoiqu'il promette dans ſa préface la plus grande impartialité, perſonne n'a eſpéré de la trouver dans une hiſtoire écrite par un religieux eſpagnol, qui doit raconter tant de choſes concernant des troubles de religion arrivés ſous Charles-Quint & ſous Philippe II. auſſi n'a-t-il puiſé tout ce qu'il dit ſur cette matiere, que dans des auteurs remplis des mêmes préjugés que lui, & pour ce qui regarde les troubles des Pays-bas, il n'a fait qu'abreger le jéſuite Strada. En parlant de la mort tragique du prince d'Orange Guillaume I. il loue extrêmement, *liv. VIII. ch. xiij. p.* 341. *col.* 1. la conſtance avec laquelle l'aſſaſſin Balthazar Gérard ſouffrit la mort; & loin d'inſinuer que ce parricide la méritoit, il remarque que la tête de Gérard expoſée au bout d'une pique, parut beaucoup plus belle qu'elle n'étoit quand il vivoit. Il traite en meme tems de monſtres & d'hommes déteſtables, des gens illuſtres qui n'ont eu d'autres défauts que de ne pas penſer comme l'Egliſe romaine. Le pere Miniana auroit dû ſe ſouvenir de la diſpoſition où il dit lui-même que doit être un bon hiſtorien: » de ſe regarder comme citoyen » du monde, de tout peſer à la balance » de Thémis avec la derniere exactitude, » & ſur-tout avec un amour dominant » de la vérité ». Au reſte, ſon ſtyle n'eſt point auſſi net & auſſi dégagé que celui de ſon modele. Il s'eſt propoſé mal-à-propos d'imiter Plaute, & quelquefois ſes phraſes par leur conciſion ſont obſcures & embarraſſées.

Vives (Jean-Louis) naquit à *Valence* en 1492, & mourut à Bruges en 1540, à 48 ans. Il a beaucoup écrit, & avec peu d'utilité pour le public; cependant ſes ouvrages recueillis & imprimés à Bâle en 1555 en *deux vol. in-fol.* ont été recherchés dans le xvj. ſiecle.

N'oublions pas *Ferrier* (Vincent) dominicain, qui fleuriſſoit vers le milieu du xjv. ſiecle. Benoît XIII. le choiſit pour ſon confeſſeur; & comme il avoit un talent peu commun pour la prédication, il ſe rendit bientôt fameux. Il fit auſſi des miracles en nombre, & fut canoniſé. Ce ſaint thaumaturge, dit le pere d'Orléans, n'avoit pourtant rien de farouche & d'embarraſſé lorſque ſon miniſtere le mettoit dans le commerce du monde & à la cour des princes. On tâcha de l'attirer dans l'aſſemblée de concile de Conſtance, par deux raiſons, l'une pour qu'il aidât pour ſon crédit à terminer les affaires épineuſes qui occupoient les peres, & l'autre pour l'empêcher d'autoriſer les Flagellans, dont la ſecte avoit fait de grands progrès malgré les édits des empereurs & les bulles des papes.

Vincent Ferrier les favoriſoit extrémement par ſes manieres & par ſes actions qui reſſentoient beaucoup le fanatiſme: il marchoit ſouvent à la tête d'une foule prodigieuſe de pénitens, qui ſe fouettoient juſqu'au ſang, & qui couroient par-tout après lui pour l'entendre prêcher. On peut

juger que le faint voyoit fans chagrin les fruits de fa prédication, & que fi les Flagellans aimoient à l'entendre, il n'étoit pas fâché d'en être fuivi. Le concile de Conftance eut beau s'y prendre avec dextérité pour ramener le dominicain ; il ne voulut point fe rendre à l'affemblée, malgré les follicitations empreffées du roi d'Aragon même. Il mourut à Vannes en Bretagne le 5 d'Avril 1419, jour auquel on célebre fa fête dans l'Eglife romaine depuis fa canonifation. On a de lui quelques ouvrages dont on ne fait aucun cas, ou plutôt qu'on méprife beaucoup aujourd'hui. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

VALENCE, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Dauphiné, capitale du Valentinois, fur la rive gauche du Rhône, à 7 lieues au nord-oueft de Die, à 9 lieues de Viviers, à 12 au midi de Vienne, & à 120 de Paris.

Les maifons de *Valence* font fort vilaines; mais le palais épifcopal eft bien bâti. L'évêché établi dès le iij fiecle eft fuffragant de Vienne. Cet évêché vaut environ 16000 liv. de revenu, & a dans fon diocefe une centaine de paroiffes, deux abbayes d'hommes, & deux de filles.

L'univerfité avoit d'abord été fondée à Grenoble par le Dauphin Humbert II. & fut transférée à *Valence* par Louis XI. l'an 1454. Elle eft compofée de trois facultés, & n'a pas foutenu fa premiere réputation. *Long.* 22. 28. *latit.* 44. 55.

Valence eft une des plus anciennes villes des Gaules ; car elle étoit déja colonie romaine du tems de Pline le naturalifte. Après l'inftitution des nouvelles provinces, elle demeura fous la premiere viennoife ; & après la ruine de l'empire romain, elle fut foumife aux Bourguignons, & enfuite aux François Mérovingiens ; fous les Carlovingiens elle fut du royaume de Bourgogne & d'Arles, & reconnut ceux qui n'étant pas de la race de Charlemagne, jouirent de ce royaume.

Baro (Balthazar) né à Valence en 1600, & reçu à l'académie françoife en 1633, fut gentilhomme de mademoifelle Anne-Marie-Louife d'Orléans, fille de Gafton. Il mourut en 1650. L'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, eft le cinquieme tome d'*Aftrée*, qui en formoit la conclufion ; & qui ne fut guere moins bien reçu que les quatre autres volumes donnés par M. d'Urfé, dont Baro avoit été fecrétaire. Le grand fuccès de ce roman produifit ceux de Gomberville, de la Calprenede, de des-Marais, & de Scudery. Que de différence entre les romans de ce tems-là, & ceux de Richardfon ! Baro fit auffi neuf pieces de théatre imprimées, dont la moins mauvaife eft Parthénie tragédie.

Joubert (Laurent), médecin ordinaire du roi, naquit à *Valence* en 1530, & fe rendit célebre par fes leçons. On étoit fi prévenu de fes lumieres, qu'Henri III. fouhaitant avec paffion d'avoir des enfans, le fit venir à Paris, dans l'efpérance que l'habileté de ce médecin leveroit tous les obftacles qui rendoient fon mariage ftérile ; mais fon efpérance fut trompée. Joubert avoit cependant traité cette matiere dans fes erreurs populaires, & même il l'avoit fait avec une indécence inexcufable ; cet ouvrage devoit contenir fix parties, divifées chacune en cinq livres ; mais le public n'en a vu que la premiere, & quelque chofe de la feconde ; fes ouvrages latins forment deux volumes *in-fol.* dans les éditions de Francfort, 1582, 1599, & 1645. Il mourut à Lombez en 1582, à 52 ans.

Sautel (Pierre-Jufte), jéfuite, né en 1613, à *Valence*, s'eft diftingué par fes petites pieces en vers latins, lefquelles font délicates & ingénieufes. On eftime fon élégie fur une mouche tombée dans une terrine de lait ; fon effain d'abeilles diftillant du miel dans le carquois de l'Amour ; fa querelle des mouches ; fon oifeau mis en cage ; fon perroquet qui parle, *&c.* Il mourut à Tournon, en 1662, âgé de 50 ans. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géogr. mod.*) petite ville, difons mieux, bourg de France dans l'Agénois, fur le rive droite de la Garonne, vis-à-vis d'Aurignac. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) nos géographes difent petite ville de France dans l'Armagnac, à fix lieues au nord d'Auch, fur la Blaife ; cette place ne vaut pas un bourg. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le haut-Languedoc, au

diocese d'Alby, & l'une des douze principales préfectures de ce diocese.

VALENCE, *golphe de*, (*Géog. mod.*) golphe formé par la partie de la mer Méditerranée qui baigne les côtes du royaume de *Valence*. Il s'étend depuis l'embouchure de l'Ebre jusqu'au cap nommé la *punta del Emporador*. (*D. J.*)

VALENCE, *douane de*, (*Finance.*) la douane de *Valence* est un droit local destructif du commerce, & qui fatigue à-la-fois six ou sept provinces, dont il anéantit les communications.

Cette douane fut établie en 1625 par bail, pour la somme de quatre cens mille livres, à des traitans, pendant trois ans; son étendue, quand à la perception des droits, est excessive; la maniere de les percevoir n'est pas moins onéreuse; son effet est de détruire le commerce des bestiaux, autrefois si considérable en Dauphiné, d'occasionner des tours & détours aux marchandises des provinces limitrophes, de diminuer les consommations intérieures & extérieures. La forme du tarif de cette douane est contre toute bonne politique, en ce qu'elle est susceptible d'une infinité de surprises; enfin elle a acquis entre les mains industrieuses des régisseurs, une propriété singuliere, c'est celle de pouvoir être perçue deux fois sur la même marchandise. *Consid. sur les finances.* (*D. J.*)

VALENCE ou VALENCEY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, sur la rive gauche du Nahon, au midi de Selles, avec un château qui n'est point achevé, & qui cependant a autrefois mérité d'être regardé comme une des belles maisons de France. *Long.* 19. 16. *latit.* 47. 7. (*D. J.*)

VALENCIENNES, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le Hainaut, sur le bord de l'Escaut, entre Condé & Bouchain, à huit lieues au nord-est de Cambrai, à six au sud-ouest de Mons, & à cinquante de Paris.

Les rois de France avoient un palais à *Valenciennes*, sous Clovis III. qui y tint une assemblée des grands du royaume, *valentinianis in palatio nostro*, dit la patente de ce prince; cependant *Valenciennes* n'étoit encore qu'une bourgade; mais sa situation avantageuse la rendit avec le tems une bonne ville. L'Escaut qui la coupe par le milieu, où il y a de belles écluses, y porte bateau. Comme cette riviere la divise en deux, la ville est aussi de deux dioceses, de Cambrai & d'Arras; c'est ce qui fait qu'elle a été attribuée par divers auteurs au Hainaut, & par d'autres à la Flandre. Les empereurs de qui Cambrai & le Hainaut relevoient, prétendoient avoir la souveraineté de toute la ville; mais cette prétention leur étoit disputée par les comtes de Flandre, & par les rois de France de qui ces comtes relevoient. Louis XIV. prit *Valenciennes* en 1677, & elle lui fut cédée l'année suivante par le traité de Nimegue.

Cette ville, dont Henri Oultreman a donné l'histoire imprimée à Anvers, en 1590. *in*-4°. contient à-peu-près quatre mille maisons, & environ vingt mille habitans; les rues sont étroites, mal percées, & toutes tortues, ses fortifications & la citadelle ont été réparées, & construites en partie par le maréchal de Vauban; la citadelle est une des plus irrégulieres qu'on puisse voir, mais les redoutes sont belles & bien revêtues.

Il y a dans cette ville un gouverneur, un lieutenant de roi, & bonne garnison; la citadelle a son gouverneur particulier; les membres de la magistrature sont nommés tous les ans par le gouverneur de la ville, & par l'intendant de la province. La justice royale qu'on appelle la *prévôté-le-comte*, s'étend sur les vingt-quatre villages de la prévôté, & connoît des cas royaux dans la ville; l'appel des jugemens est porté au parlement de Douay. Le commerce de *Valenciennes* consiste en camelots, bouracans, toiles fines appellées *batistes*, & belles dentelles. *Long.* 21. 45. *latit.* 50. 22.

Froissard (Jean), prêtre, historien & poëte, naquit à *Valenciennes* vers l'an 1337 & montra dès sa jeunesse un fond de dissipation naturelle, qui exerça souvent la patience de ses maîtres. Il aimoit la chasse, les assemblées, les danses, la bonne chere, le vin, & les femmes. Tout cela paroît par un morceau de ses poésies, où il se dépeint ainsi lui-même:

Et si destoupe mes oreilles,

Quand j'oi vin verser de bouteilles ;
Car au boire prens grant plaisir,
Aussi fais en beaus draps vestir,
En viande fresche & nouvelle.
Violettes en leur saisons,
Et roses blanches & vermeilles
Voi volontiers, car c'est raisons ;
Et chambres plaines de candeilles,
Jus & dances, & longes veilles,
Et beaus lis pour li rafreschir,
Et au couchier pour mieulx dormir
Especes, (épices) clairet, & rocelle :
En toutes ces choses veir
Mon esperit se renouvelle.

Le goût pour l'histoire remplit un peu le vuide que l'amour des plaisirs laissoit dans son esprit & dans son cœur. Il avoit à peine vingt ans lorsqu'il entreprit d'écrire l'histoire des guerres de son tems, particuliérement de celles qui suivirent la bataille de Poitiers. Quatre ans après, en 1356, étant allé en Angleterre, il en présenta une partie à la reine Philippe de Hainaut, femme d'Edouard III. Quelque jeune qui fût alors, il avoit déja parcouru toutes les provinces de la France.

L'objet de son voyage en Angleterre étoit de s'arracher au trouble d'une passion qui le tourmentoit depuis long-tems ; mais malgré les amusemens qu'on lui procura, & les caresses dont on l'accabla, rien ne put charmer l'ennui qui le dévoroit ; il résolut de se rapprocher ; cependant ses assiduités & ses soins auprès de sa maîtresse ayant été encore sans succès, il s'éloigna d'elle une seconde fois ; il retourna en Angleterre, & fut nommé clerc, c'est-à-dire secrétaire ou écrivain de la chambre de la reine. Elle prenoit souvent plaisir à lui faire composer des poésies amoureuses ; mais ce n'étoit là qu'un amusement qui ne préjudicioit point à des travaux plus sérieux, puisqu'il fit aux frais de cette princesse, pendant les cinq années qu'il passa à son service, plusieurs voyages dont l'objet paroît avoir été de rechercher tout ce qui devoit servir à enrichir son ouvrage.

Après la mort de cette reine, qui l'avoit comblé de biens, il s'attacha à Vinceslas de Luxembourg, duc de Brabant, ensuite à Gui, comte de Blois. Ce dernier prince lui donna des lettres de recommandation pour Gaston Phœbus, comte de Béarn, ce qui lui procura le moyen de s'instruire à fonds des provinces du royaume les plus éloignées, où il savoit qu'un grand nombre de guerriers se signaloient tous les jours par de merveilleux faits d'armes. En 1395, il fit une course en Angleterre, où il n'avoit pas été depuis vingt ans ; le roi le gracieusa beaucoup, & le gratifia à son départ de cent nobles dans un gobelet d'argent doré ; pesant deux marcs. Il mourut six ans après, âgé d'environ 64 ans.

Son histoire est un ouvrage précieux. Elle comprend tout ce qui s'est passé en France, en Espagne, & en Angleterre, depuis 1326, jusqu'en 1400. Enguerrand de Monstrelet continua cette besogne jusqu'en 1467. On a plusieurs éditions de la chronique de Froissard ; les premieres sont à Paris, chez Jean Petit, & chez Antoine Vérard, en caracteres gothiques. Denys Saulvage la réimprima à Lyon en 1559 ; la quatrieme édition parut à Paris en 1574 ; mais comme les François accusent Froissard de partialité pour la nation angloise, ils ont par-ci par-là, tronqué son histoire dans toutes leurs éditions.

On dit qu'on garde dans la Bibliothéque de Breslaw, un manuscrit complet de la chronique de Froissard ; c'est sur ce manuscrit qu'elle mériteroit d'être réimprimée. Il faudroit y joindre dans ce cas le mémoire sur la vie de l'historien, par M. de Sainte Palaye, inséré dans le recueil de l'académie des inscriptions, *tom. X. in-4°. p.* 564. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

VALENGIN, (*Géog. mod.*) comté joint à celui de Neuchatel, & compris parmi les alliés de la Suisse, dont ces deux comtés occupent une partie des quartiers occidentaux. Le comté de *Valengin* a eu divers seigneurs. Il tire son nom d'une bourgade contenant à peine vingt maisons, & dans laquelle étoit autrefois un château bâti sur un rocher. Les états de Neuf-Châtel investirent en 1707, le roi de Prusse de leur comté & de celui de *Valengin* ; cette possession lui fut confirmée par le traité d'Utrecht. (*D. J.*)

VALENTIA, (*Géogr. anc.*) 1°. contrée de la grande-Bretagne, selon Ammien Marcellin, qui en fait le détail suivant.

Les Pictes, dit-il, le Scots, & quel-

ques autres peuples du pays, s'étant jettés sur la province romaine, sous l'empire de Valentinien I. ce prince envoya contre eux Théodose l'ancien, qui repoussa ces peuples, s'empara d'une partie de leurs terres, & fit construire deux forts sur l'isthme qui sépare les deux mers, afin de les tenir plus éloignés. Par-là, les terres des Romains se trouverent augmentées d'un grand pays, dont Théodose fit une cinquieme province, à laquelle il donna le nom de *Valentia*, pour faire honneur à Valentinien.

Ce pays faisoit partie du royaume des Pictes, qui par ce moyen se trouva considérablement diminué. Cette province comprenoit le meilleure partie de l'Ecosse; aussi cette invasion nouvelle irrita tellement les Calédoniens, que jamais ils ne cesserent depuis de harceler les Romains & les Bretons leurs sujets. Tant que l'empire romain eut assez de force pour se soutenir, leurs efforts furent inutiles, mais d'abord qu'il vint à chanceler, c'est-à-dire dès le commencement du cinquieme siecle, les Calédoniens revenant à la charge avec une nouvelle fureur, franchirent toutes les barrieres qu'on leur avoit opposées, & firent de grands ravages dans la province des Romains : ceux-ci les repousserent quelquefois, mais ayant assez à faire chez eux, ils se retirent de la province de *Valentia*, & bâtirent de grosses pierres la muraille que l'empereur Sévere avoit élevée deux cens trente ans auparavant, entre l'embouchure de la Tyne & celle de l'Eden.

2°. *Valentia*, ville & colonie de la Gaule narbonnoise. Ptolomée, *l. II. c. x.* la donne aux peuples *Segalauni*. L'itinéraire d'Antonin marque cette ville sur la route de Milan à Lyon, entre *Augusta* & *Ursolæ*; c'est aujourd'hui la ville de Valence.

3°. *Valentia*, ville de l'Espagne tarragonoise. Pline, *l. III. c. iij.* la met dans le pays des Edétains, à trois milles de la mer, & lui donne le titre de colonie. C'est aujourd hui Valence, capitale d'un royaume de même nom.

4°. *Valentia*, autre ville d'Espagne. Le consul Junius donna cette ville avec des terres, aux soldats qui avoient combattu sous Viriatus. Cette ville, selon Mariana, étoit sur le Minho, & son nom s'est conservé jusqu'à présent. C'est aujourd'hui Valença, bourg de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, sur la rive gauche du Minho, vis-à-vis de Tuy.

5°. *Valentia*, ville d'Italie dans la Messapie ou la Calabre; c'est apparemment le *Valetium* de Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* qui étoit à l'embouchure du fleuve Pactius.

6°. *Valentia*, ville de l'île de Sardaigne, dont les habitans sont nommés *Valentini* par Pline, *liv. III. c. vij.* (*D. J.*)

VALENTIANÆ, (*Géog. du moyen âge*) nom de la ville de Valenciennes, dans le Hainaut, sur le bord de l'Escaut. Eginhard, *ad annum* 771, dit que le roi Charles tint une assemblée générale *in villa Valentianâ*. M. de Longuerue prétend que le fondateur de Valenciennes fut Valentinien I. ou son plus jeune fils; & que le nom de *valentianæ* est corrompu de *valentinianæ* : mais Cellarius regarde l'origine de Valenciennes comme fort incertaine, & pense qu'elle a pris le nom *valentianæ* de son fondateur nommé *valens*. (*D. J.*)

VALENTIN, (*Géog. mod.*) maison de plaisance du roi de Sardaigne, dans le Piémont, sur le bord du Pô, au-dessus de Turin. Elle est enrichie de belles peintures, & ornée de beaux jardins. (*D. J.*)

VALENTINE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut-Languedoc, au diocese de Comminges, proche la rive droite de la Garonne, vis-à-vis Saint-Gaudens; on attribue la fondation de cette place, entiérement dépeuplée, à Philippe-le-Bel; c'est un grand passage pour entrer en Catalogne & en Aragon. (*D. J.*)

VALENTINIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) ancienne & fameuse secte de Gnostique, ainsi appellés de l'hérésiarque Valentin leur chef, qui vivoit dans le onzieme siecle. *Voyez* GNOSTIQUES.

Le fonds du systême des *Valentiniens* étoit de vouloir expliquer l'Evangile par les principes du platonisme; c'est pourquoi ils avoient imaginé une généalogie d'éons ou d'éones au nombre de trente,

mâles & femelles qui composoient le plérôma ou la divinité. *Voyez* l'exposition de ce système sous le *mot* ÉONS.

Outre cela Valentin & ses sectateurs disoient que les Catholiques, qu'ils appelloient *Psychiques*, étant incapables d'arriver à la science parfaite, ne pouvoient se sauver que par la foi simple & les œuvres; que c'étoit à eux que convenoit la continence & le martyre, mais que les spirituels (c'est le nom que se donnoient les *valentiniens*), n'avoient pas besoin de bonnes œuvres, parce qu'ils étoient bons par nature & propriétaires de la grace qui ne pouvoit leur être ôtée. Ils se comparoient à l'or qui ne se gâte point dans la boue; c'est pourquoi ils mangeoient indifféremment des viandes immolées aux idoles, & prenoient part aux fêtes des payens & aux spectacles mêmes des gladiateurs. Quelques-uns s'abandonnoient sans mesure aux plaisirs les plus infâmes, disant qu'il falloit rendre à la chair ce qui appartient à la chair, & à l'esprit ce qui appartient à l'esprit. Ils se moquoient des Catholiques qui craignoient les péchés de parole & même de pensée, les traitant de simples & d'ignorans, sur-tout ils condamnoient le martyre, & disoient que c'étoit une folie de mourir pour Dieu.

Pour initier à leurs mysteres il y en avoit qui préparoient une chambre nuptiale, & avec de certaines paroles célébroient un mariage spirituel, à l'imitation de l'union des éones; d'autres amenoient leurs disciples à l'eau & les baptisoient au nom de l'inconnu pere de tout, en la vérité mere de tout, & en celui qui est descendu, en Jesus, en l'union, la rédemption, & la communauté des puissances; d'autres disoient que le baptême d'eau étoit superflu, & se contentoient de jetter sur la tête de l'huile & de l'eau mêlée & d'oindre de baume; d'autres rejettoient toutes les cérémonies extérieures, disant que le mystere de la vertu invisible & ineffable ne pouvoit s'accomplir par des créatures sensibles & corruptibles; que la rédemption étoit toute spirituelle, & s'accomplissoit intérieurement par la connoissance parfaite. Les *Valentiniens* se diviserent en plusieurs branches connues sous les noms de *Caïnites*, d'*Ophites*, & & de *Sethiens*. *Voyez* CAÏNITES, OPHITES, & SETHIENS. Fleury, *Hist. ecclés. tom. I. l. III. n°. 29. & 30.*

VALENTINOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans le Dauphiné. Il est borné au nord par le Viennois, au midi par le Tricastinois, au levant par le Diois, & au couchant par le Rhône, qui le sépare du Languedoc, comme l'Isere le sépare du Viennois.

Les peuples du *Valentinois* sont nommés par Pline *Segovellauni*, par Ptolomée *Segalauni*, & dans la notice de l'empire *Segaulauni*.

On ignore les noms des premiers comtes de *Valentinois*; on sait seulement que vers la fin du xij. siecle, Raymond, comte de Toulouse, donna le Diois & le *Valentinois* à Aymar de Poitiers. En 1446, ces deux comtés furent incorporés au Dauphiné. Louis XII. en fit un duché en 1498. Henri II. gratifia Diane de Poitiers, sa maîtresse, de l'usufruit de ce duché. Louis XIII. l'érigea en duché-pairie, dont il fit la donation à Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, qui avoit reçu dans sa ville garnison françoise, Valence est la capitale de ce duché. (*D. J.*)

VALERIA, (*Géog. anc.*) 1°. contrée de la Germanie, & qui comprenoit une portion de la Pannonie. Elle est appellée en conséquence *Valeria Pannoniæ*, par Ammien Marcellin. Selon cet auteur, Galere Maximien ayant abattu des forêts immenses & fait écouler le lac Peizon dans le Danube, donna à cette province le nom de sa femme Valerie, fille de l'empereur Dioclétien. La *Valerie* de Pannonie étoit renfermée entre le Danube & la Drave.

2°. *Valeria*, province d'Italie, selon Paul, diacre, qui dit que la Nurcie lui étoit annexée, & qu'elle étoit entre l'Ombrie, la Campanie, & le Picenum.

3°. *Valeria*, ville d'Italie, selon Strabon qui, *l. V. p.* 238. la place dans le Latium, sur la voie Valérienne.

4°. *Valeria*, ville de l'Espagne tarragonoise; c'étoit, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* une des villes des Celtiberes. Ses habitans sont nommés *Valerienses* par Pline, *l. III. c. iij.* qui les met au nombre des

des colonies. Cette ville étoit bâtie sur une colline ; les Maures la ruinerent, & selon Vaseus, Cuença sur le Xucar dans la nouvelle Castille, s'est élevée des débris de *Valeria*. (*D. J.*)

VALÉRIANE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *valeriana*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondément découpée & soutenue par un calice qui devient dans la suite une semence, le plus souvent oblongue, presque plate, & garnie d'une aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

VALÉRIANE, (*Bot.*) dans le systême de Linnæus, le calice de ce genre de plante n'est qu'une espece de bordure feuillée qui entoure le germe ; la fleur est d'un seul pétale en tuyau, contenant un suc mielleux, & se divisant dans les bords en cinq segmens obtus ; les étamines sont des filets droits, pointus, de la même longueur que la fleur ; leurs bossettes sont arrondies ; le pistil a son germe au-dessous du réceptacle ; le stile fin comme un cheveu est aussi long que les étamines ; le fruit est une capsule qui s'ouvre & tombe ; les graines sont oblongues, les especes de ce genre de plante offrent de grandes variétés, & presque toutes, cultivées, sauvages, aquatiques, sont employés en maladies.

La grande *valériane* des jardins, *valeriana hortensis*, *I. R. H.* 132, a la racine grosse comme le pouce, ridée, située transversalement & à fleur de terre, fibreuse en-dessous, de couleur jaunâtre ou brune en-dessus, d'une odeur à-peu-près comme celle de la racine du cabaret, sur-tout quand elle est seche, & d'un goût aromatique.

Elle pousse des tiges hautes d'environ trois piés, grêles, rondes, lisses, creuses, rameuses, garnies d'espace en espace de deux feuilles opposées, lisses, les unes entieres, les autres découpées profondément de chaque côté, comme celles de la scabieuse.

Ses fleurs naissent en ombelles aux sommités des tiges & des rameaux, formant une espece de girandole, petites, de couleur blanche, tirant sur le purpurin, d'une odeur suave, qui approche un peu de celle du jasmin. Chacune de ces fleurs est un tuyau évasé en rosette, taillée en cinq parties avec quelques étamines à sommets arrondis. Quand la fleur est passée, il lui succede une semence applatie, oblongue, couronnée d'une aigrette.

Cette plante se multiplie aisément ; elle fleurit en Mai & Juin.

VALÉRIANE, (*Mat. médic.*) grande *valériane*, & petite ou *valériane* sauvage, c'est la racine de ces plantes qui est d'usage en Médecine.

La grande *valériane* & la *valériane* sauvage different beaucoup entr'elles, quant au degré d'activité. La derniere est beaucoup plus efficace que la premiere, quoique plusieurs médecins aient recommandé l'une ou l'autre presque indistinctement ; ce n'est presque plus que la *valériane* sauvage qui est usuelle aujourd'hui. La racine de cette plante a, lorsqu'elle est seche (état dans lequel on a coutume de l'employer), une odeur forte, pénétrante, désagréable, & une saveur amere, acerbe, dégoûtante. Elle tient un rang distingué, peut-être le premier rang parmi les remedes anti-épileptiques tirés du regne végétal. Plusieurs auteurs dont le témoignage est très-grave, rapportent des observations d'épilepsie guérie par l'usage de cette racine ; à plus forte raison est-elle recommandée & employée avec succès contre les autres maladies convulsives, & principalement dans l'asthme convulsif & la passion hystérique. Cette racine est aussi un emménagogue éprouvé ; on l'ordonne en substance à la dose d'un gros jusqu'à deux dans une liqueur appropriée, & à celle de demi-once jusqu'à une once en décoction.

Ce remede donné à haute dose, & continué pendant quelques jours, a coutume de produire des sueurs abondantes ; on pourroit par conséquent l'employer avec succès toutes les fois que cette évacuation est indiquée, & sur-tout dans les maladies chroniques, telles que le rhumatisme, certaines maladies de la peau, l'asthme humide, *&c.*

La racine de la grande *valériane* entre dans la thériaque, le mithridate, l'orviétan, & les trochisques hedichroï ; & celle de la petite *valériane* dans l'eau thé-

riacale, l'eau épileptique, l'*orvietanum præstantius*, la poudre anti-spasmodique & les trochisques de myrrhe de la pharmacopée de Paris, l'onguent *martiatum*, *&c.* La racine & les feuilles entrent dans l'emplâtre *diabotanum*, l'extrait dans la thériaque céleste. (*b*)

VALÉRIANE GREQUE, *polemonium*, genre de plante décrit sous le nom de *polemonium*. *Voyez* POLEMONIUM.

VALERIANELLE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) Tournefort compte dix especes de *valérianelle*, du nombre desquelles la principale a été décrite sous le nom vulgaire de *mâche* qu'on lui donne en françois. *Voyez* MACHE. (*D. J.*)

VALERIANELLOIDE, s. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres : sa racine est fibreuse, vivace, & le produit d'une semence de couleur cendrée oblongue, pointue, petite, semblable à celle du petit cumin. Sa tige est rameuse, cendrée, couverte d'un petit duvet, & fertile. Ses feuilles sont conjuguées, arrondies, inégales, dentelées, soutenues par un pédicule long & sillonné. Il sort d'entre leurs aisselles, d'autres feuilles conjuguées, semblables aux précédentes, & au nombre de quatre. Les sommets des tiges & des branches sont terminés par un épi long & mince, entouré de calices d'une seule piece, découpés en cinq parties, & fortement attachés aux côtés de l'épi. Ces calices soutiennent une fleur d'une seule piece, faite en forme d'entonnoir, divisée en cinq quartiers, & d'un bleu pâle, du dedans du pistil de laquelle s'élévent deux étamines. L'ovaire est au centre du calice, & contient une semence cylindrique, d'où sort un tuyau qui soutient un sommet demi-sphérique. Boerhaave. (*D. J.*)

VALERY, SAINT, (*Géog. mod.*) ville de France en Picardie, dans le Vimeux, à l'embouchure de la Somme, à 4 lieues d'Abbeville. Elle est divisée en haute & basse ; il y a une abbaye de bénédictins & un port. Les habitans sont presque tous commerçans. *Long.* 19. 30. *lat.* 50. 9. (*D. J.*)

VALERY EN CAUX, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Normandie, au pays de Caux, à 7 lieues de Dieppe, & à 15 de Rouen, avec un petit port. *Long.* 19. 20. *lat.* 49. 48.

VALESIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) ancienne secte d'hérétiques, ainsi nommés d'un certain Valesius leur chef, inconnu à S. Epiphane, qui faisant mention de cette secte, *héres.* 58. avoue que l'on en savoit peu de particularités, si ce n'est que ces hérétiques n'admettoient dans leur société que des eunuques ; ou s'ils recevoient quelqu'un qui ne le fût pas, ils l'empêchoient de manger de la viande, jusqu'à ce qu'il se fût conformé à leur volonté, & alors ils lui en permettoient l'usage, parce qu'il n'étoit plus, disoient-ils, sujet aux mouvemens déréglés de la chair. S. Epiphane place cette hérésie entre celle des Noctiens & celle des Novatiens ; ce qui fait conjecturer qu'elle est du troisieme siecle. On ajoute que les *Valésiens* étoient dans les principes des Gnostiques touchant les anges, & qu'ils rejettoient la loi & les prophetes. Baronius, *ad ann. chr.* 249. Dupin, *bibliot. des aut. ecclés. des trois prem. siecles.*

VALET, s. m. (*Lang. franç.*) le terme de *valet* a été autrefois un titre honorable. Les fils des empereurs étoient appellés *varlets* ou *valets*. Villehardouin s'en sert en plusieurs endroits de son histoire de Constantinople. Fauchet & Pasquier nous apprennent, que les écuyers tranchans étoient appellés *varlets*. Duchêne dans l'histoire de la maison de Richelieu, rapporte un titre de l'an 1201. dans lequel Guillaume Duplessis se qualifie de *valet*, qui signifie, dit l'historien, *écuyer* ou *damoisel* ; & il ajoute cette particularité, que les nobles qui s'intituloient *valets*, donnoient à connoître par-là, qu'étant issus de chevaliers, ils prétendoient à l'ordre de chevalerie obtenu par leurs peres. Il cite ensuite plusieurs titres anciens, où un particulier qualifié *valet*, se dit fils d'un chevalier. Gasse ancien poëte, parlant du jeune Richard, duc de Normandie, dit :

Ni ere mie chevalier, encor ere Valeton,
N'avoir encor envis ne barbe, ne guernon, &c.

Le *valet* au jeu de cartes, signifie le fils du roi & de la reine. *Voyez* M. du Cange

ſur Villehardouin, *pag.* 162. (*D. J.*)

VALET, LAQUAIS, (*Synon.*) le mot de *valet* a un ſens général, qu'on applique à tous ceux qui ſervent. Celui de *laquais* a un ſens particulier, qui ne convient qu'à une ſorte de domeſtiques. Le premier déſigne proprement une perſonne de ſervice; & le ſecond un homme de ſuite. L'un emporte une idée d'utilité, l'autre une idée d'oſtentation. Voilà pourquoi il eſt plus honorable d'avoir un *laquais* que d'avoir un *valet*, & qu'on dit que le *laquais* ne déroge point à ſa nobleſſe, au lieu que le *valet*-de-chambre y déroge, quoique la qualité & l'office de celui-ci ſoient au-deſſus de l'autre.

Les princes & les gens de baſſe-condition n'ont point de *laquais*; mais les premiers ont des *valets* de pié, qui en font la fonction & qui en portoient même autrefois le nom; & les ſeconds ont des *valets* de labeur.

Le mot *laquais* eſt moderne, & veut dire un homme ſervant à pié; le mot *valet* eſt ancien, & ſe donna d'abord à des officiers honorables, comme *valets* tranchans, *valets* échanſons; les écuyers portoient ce nom. *Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

VALETS D'ARTILLERIE, (*Art milit.*) ce ſont des garçons qui ſervent les canonniers, chargent le canon, y mettent le feu, le nettoyent, & apportent aux canonniers, tout ce qui leur eſt néceſſaire.

VALET, ſ. m. *terme de Marine;* peloton fait de fil de carret ſur le calibre des canons, pour bourrer la poudre quand on les charge. (*D. J.*)

VALET, *terme de Maréchal*, *voyez* POINÇON. *Valet d'écurie*, eſt celui qui a ſoin de panſer, de nourrir & d'accommoder les chevaux.

VALETS DE CHIENS, *terme de Vénerie*, ce ſont ceux qui ont ſoin des chiens.

Valets de limiers, ce ſont ceux qui vont au bois pour détourner les bêtes avec leurs limiers, & qui doivent en avoir ſoin & les dreſſer.

Valets de levriers, ce ſont ceux qui ont le ſoin des levriers, qui les tiennent & les lâchent à la courſe.

VALET *ou* VARLET, ſ. m. (*Outil d'ouvriers.*) il y a pluſieurs ouvriers qui ſe ſervent d'outils & d'inſtrumens qui ont ce nom, quoiqu'ils ne ſe reſſemblent point. Ils ſont tous néanmoins appellés de cette ſorte, parce qu'ils tiennent lieu de *valets* ou *ſerviteurs*, pour tenir les ouvrages fermes, & dans la ſituation qui convient pour y travailler. (*D. J.*)

VALET, ſ. m. *terme d'Artificier*; c'eſt un cylindre de bois ſolide, chargé de poudre & percé en pluſieurs endroits, où l'on met des pétards. (*D. J.*)

VALET, *terme de corroyeur*; c'eſt ainſi qu'on appelle un inſtrument de fer avec lequel on attache le cuir ſur la table, quand on veut l'étirer ou lui donner quelqu'autre façon. *Voyez* CORROYER.

VALET, *en terme de Doreur*, eſt un morceau de fer courbé à un bout preſqu'en maniere d'*S*, dont on ſe ſert pour contenir l'ouvrage ſur l'établi. *Voyez* ÉTABLI.

VALET *ou* SAUTOIR, *terme d'Horlogerie*; c'eſt une petite piece d'acier, qui dans la quadrature d'une montre ou pendule à répétition, contient l'étoile & par conſéquent le limaçon des heures dans une ſituation fixe. Cette piece eſt mobile ſur une tige qui entre dans un canon, ſitué vers ſon extrémité. Elle porte deux talus formant entr'eux un angle que le petit reſſort pouſſe toujours entre les rayons de l'étoile.

Effet du valet. Lorſque par l'action du rouage le bouton de la ſurpriſe qui fait ſon tour en une heure, rencontre un des rayons de l'étoile, il la fait tourner; & la pointe bande le petit reſſort, au moyen du talus. Cette pointe en tournant toujours, parvient enfin au-delà de l'angle formé par les deux talus; pour lors le *valet* agiſſant avec toute la force qui lui eſt communiquée par le reſſort, pouſſe la pointe par l'autre talus, juſqu'à ce que les rayons 5 & 6 de l'étoile, ſe trouvent dans la ſituation où étoient avant les rayons 6 & 7; il en eſt de même des autres rayons de l'étoile. *V.* ETOILE, QUADRATURE, RÉPÉTITION, *&c.*

VALET, ſ. m. *terme de manege*, bâton qui à l'un de ſes bouts a une pointe de fer émouſſée; on s'en ſert pour aider & pincer un cheval ſauteur. (*D. J.*)

VALET, (*Outil de Menuiſier.*) c'eſt une

forte piece de fer, ronde, de plus d'un pouce de diametre, & en tout à-peu-près de trois piés de longueur. Cette piece est pliée par un bout en forme d'équerre, non pas à angles droits, mais un peu aigus. (*D. J.*)

VALET; les *Miroitiers* appellent ainsi ce morceau de bois qui est attaché derriere un miroir de toilette, & qui sert à le soutenir quand on le pose sur la table.

VALET, (*Serrur.*) barre de fer qui sert à appuyer le battant d'une porte. Quand une porte a deux battans, il faut que l'un d'eux soit assuré par un *valet*, si l'on veut qu'elle ferme bien. (*D. J.*)

VALET, (*Soierie.*) espece de liteau, garni d'une cheville pour arrêter le battant en arriere quand on broche, & faciliter le passage des espolins. Il y a encore le *valet* de l'arbalete du battant; c'est un morceau de bois servant à tordre la corde qui forme l'arbalete; & le *valet* de derriere qui sert à soutenir le poids, ou la bascule qui tient la chaîne tendue.

VALET A PATIN, (*Inst. de Chirurgie.*) pincettes dont le bec allongé ressemble à celui d'une canne, qui servoient aux anciens pour faire la ligature des vaisseaux après l'amputation.

Cet instrument est composé principalement de deux branches; l'une mâle & l'autre femelle. On peut diviser chaque branche en trois parties, qui sont le corps, l'extrémité antérieure & la postérieure.

Le corps de la branche mâle a en-dedans une avance plate, arrondie dans son contour, de quatre lignes de saillie, large d'un demi-pouce, & épaisse d'une ligne & demie. Cette éminence est percée dans son milieu, & on remarque à chaque côté de sa base, une échancrure sémi-lunaire ou ceintrée, creusée sur le ventre de la branche.

Le corps de la branche femelle porte intérieurement deux avances, dont les dimensions sont les mêmes que celles de la branche mâle; elles sont percées dans leur milieu; elles sont sur les côtés & laissent entre elles une cavité ou mortaise, qui reçoit l'avance de la branche mâle, pour composer une charniere. La jonction des deux pieces est fixée par un clou rivé sur les éminences de la branche femelle.

L'extrémité antérieure de l'instrument, est la continuation des branches; elles se jettent légérement en-dehors de la longeur d'un pouce quatre lignes, puis formant un coude très-mousse, elles diminuent considérablement d'épaisseur pour former le bec, qui a près d'un pouce de long, & qui est garni intérieurement de petites rainures & éminences transversales, qui se reçoivent mutuellement. *V. la fig. 4. Pl. XVII.*

L'extrémité postérieure est la continuation des branches qui se jettent beaucoup en-dehors; ces branches diminuent d'épaisseur & augmentent en largeur, depuis le corps jusqu'à l'extrémité, afin de présenter une surface plus étendue, & d'être empoignée avec plus d'aisance: l'extrémité est un peu recourbée en-dedans,

Enfin il y a un double ressort, formé par un morceau d'acier plié en deux, dont la base est arrêtée par une vis sur la branche femelle, tout auprès de la charniere, dont l'usage est d'écarter avec force les branches postérieures de l'instrument, pour que le bec pince sans risque de manquer prise.

On recommandoit de saisir avec le *valet à patin*, l'extrémité du vaisseau qu'on vouloit lier; de laisser ensuite pendre l'instrument, & de faire la ligature avec le fil & l'aiguille, comme nous l'avons dit à *l'article* AMPUTATION. *Voyez aussi* LIGATURE.

On ne se sert plus de cet instrument, du moins pour le cas en question. J'en ai donné la description, parce que je crois que cette espece de pinces n'est point inutile en Chirurgie. L'avantage qu'elle a sur toutes nos pincettes, c'est qu'au moyen de son ressort, on est dispensé du soin de serrer, & que l'on peut être assuré que ce qui a été bien saisi avec le *valet à patin*, n'échappera pas. (*Y*)

VALETTE, *la cité de la*, (*Géog. mod.*) c'est la plus grande des trois parties, qu'on entend communément sous le nom général de ville de *Malte*.

Les Italiens l'appellent *Terra-nuova*, & les François *Villeneuve*. Elle tient son

nom de son fondateur Jean de la Valette, grand-maître de l'ordre de Malte.

La cité de *la Valette* est située sur une pénisule, battue des flots de la mer par trois endroits; c'est une forte place, entourée de fossés taillés dans le roc, & défendue par de bons bastions, & autres ouvrages à la moderne. Le dedans est orné de rues longues & droites.

Il y a sept églises, & sept palais qu'on nomme *auberges*, & où peuvent manger tous les religieux, soit chevaliers ou freres servans, tant les profès que les novices des sept langues. Les Commandeurs qu'on suppose assez riches pour subsister des revenus de leurs commanderies, ne s'y présentent guere; chaque chef ou pilier de l'auberge, y occupe un apartement. Le trésor de l'ordre lui fournit une somme, soit en argent, soit en grains, ou en huile, pour les alimens des religieux de son auberge. Sa table particuliere est servie avec abondance, qui se répand sur les tables voisines; mais avec tout cela, les religieux feroient souvent mauvaise chere, si le pilier de l'auberge ne suppléoit de ses propres fonds à ce qu'il tire du trésor. Comme ceux qui tiennent l'auberge ont droit à la premiere dignité vacante dans leur langue, chacun cherche dans ses épargnes ou dans la pourse de ses amis, de quoi soutenir avec honneur cette dépense.

L'arsenal n'est pas éloigné du palais du grand-maître, & est sous l'inspection d'un des chevaliers de l'ordre. Le château S. Elm est bâti sur la pointe de la cité de *la Valette*, dont il n'est séparé que par un fossé taillé dans le roc. Entre ce château & la cité il y a des magasins à blé, qui sont aussi taillés dans le roc.

VALETTE, LA, (*Géog. mod.*) anciennement *Villebois*; petite ville de France dans l'Angoumois, à quatre lieues au midi d'Angoulême, érigée en duché-pairie en 1622. *Long.* 17. 46. *lat.* 45. 41. (*D. J.*)

VALÉTUDINAIRE, s. m. (*Médecine.*) ce terme est plus en usage parmi les gens qui ne font pas profession de médecine que parmi les Médecins même; cependant il a rapport à la Médecine, & est employé pour signifier une personne dont la santé est ou chancelante, ou délicate, ou souvent altérée par différentes maladies qui lui arrivent par intervalles.

En général les femmes, les enfans, les vieillards, & parmi les adultes les plétoriques, les mélancoliques, les hypocondriaques, & enfin les phthisiques sont généralement *valétudinaires*; de sorte que *valétudinaire* peut s'appliquer à tous ceux qui ont quelque maladie chronique, ou qui sont fort sujets aux maladies chroniques.

Le régime des *valétudinaires* doit être fort différent de celui que l'on prescrit, ou que l'on permet aux gens qui jouissent d'une santé égale & constante; on doit employer toutes les précautions imaginables pour soutenir leur délicatesse & leur foiblesse contre toutes les maladies qui les menacent.

1°. Les alimens doivent être eupeptiques, aisés à digérer, pris en petite quantité, suivis d'un exercice modéré; la boisson sera différente selon les circonstances; mais on évitera l'usage des liqueurs, & encore plus leur abus.

2°. Les passions seront tranquilles & calmes; le chagrin & les autres excès de l'ame seront défendus.

3°. Le sommeil sera prolongé, & on défendra l'usage de tout ce qui pourra le troubler.

Les remédes seront appropriés, mais on se gardera d'en faire une habitude & une coutume; & comme les remédes demandent un régime convenable, on aura soin de régler le régime pendant leur usage.

VALEUR, PRIX, (*Synonym.*) le mérite des choses en elles-mêmes en fait la *valeur*, & l'estimation en fait le *prix*.

La *valeur* est la regle du *prix*, mais une regle assez incertaine, qu'on ne suit pas toujours.

De deux choses celle qui est d'une plus grandes *valeur*, vaut mieux, & celle qui est d'un plus grand *prix*, vaut plus.

Il me semble que le mot de *prix* suppose quelque rapport à l'achat ou à la vente: ce qui ne se trouve pas dans le mot de *valeur*. Ainsi l'on dit que ce n'est pas être connoisseur que de ne juger de la *valeur* des choses que par le *prix* qu'elles coûtent. *Girard.* (*D. J.*)

VALEUR DES NOTES, *en Musique*,

outre la position des notes qui en marque le ton, elles ont toutes quelque figure déterminée qui en marque la durée ou le tems, c'est-à-dire qui détermine la *valeur* de la note.

C'est à Jean de Muris qu'on attribue l'invention de ces diverses figures, vers l'an 1330. Cependant le pere Mersene, qui avoit lu les ouvrages de cet auteur, assure n'y avoir rien vu qui pût appuyer cette opinion. De plus, l'examen des manuscrits de musique du quatorzieme siecle qui sont à la bibliotheque du roi, ne portent point à juger que les diverses figures de notes qu'on y voit, fussent de si nouvelle invention. Enfin c'est une chose qui me paroît difficile à croire que durant trois cents ans & plus qui se sont écoulés entre Gui Aretin & Jean de Muris, la musique ait été entiérement privée du rhythme & de la mesure, qui en font l'ame & le principal agrément.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les différentes *valeurs* des notes sont de fort ancienne invention. J'en trouve dès les premiers tems de cinq sortes de figures, sans compter la ligature & le point. Ces cinq sont la maxime, la longue, la breve, le semi-breve & la minime. Toutes ces différentes notes sont noires dans les manuscrits de Guillaume de Machaut; ce n'est que depuis l'invention de l'Imprimerie qu'on s'est avisé de les faire blanches, & ajoutant de nouvelles notes, de distinguer les *valeurs* par la couleur, aussi-bien que par la figure.

Les notes, quoique figurées de même, n'avoient pas toujours une même *valeur*. Quelquefois la maxime valoit deux longues, ou la longue deux breves, quelquefois elle en valoit trois, cela dépendoit du mode. *Voyez* MODE. Il en étoit de même de la breve par rapport à la semi-breve, & cela dépendoit du tems. *Voyez* TEMS; & de même enfin de la semi-breve par rapport à la minime, & cela dépendoit de la prolation. *Voyez* PROLATION.

Il y avoit encore beaucoup d'autres manieres de modifier les différentes *valeurs* de ces notes par le point, par la ligature & par la position de la queue. *Voyez* LIGATURE, POINT, QUEUE.

Les figures qu'on ajouta dans la suite à ces cinq premieres, furent la noire, la croche, la double croche, la triple & même la quadruple croche; ce qui feroit dix figures en tout: mais dès qu'on eut pris la coutume de séparer les mesures par des barres, on abandonna toutes les figures de notes qui valoient plusieurs mesures, comme la maxime qui en valoit huit, la longue qui en valoit quatre, & la breve ou quarrée qui en valoit deux; la semi-breve ou ronde, qui valoit une mesure entiere, fut la plus longue *valeur* de note qui demeura en usage, & sur laquelle on détermina les *valeurs* de toutes les autres notes; & comme la mesure binaire qui avoit passé long-tems pour moins parfaite que la mesure à trois tems, prit enfin le dessus, & servit de base à toutes les autres mesures, de même la division soûdouble l'emporta sur la division soûtriple qui avoit aussi passé pour la plus parfaite; la ronde ne valut plus que quelquefois trois blanches, mais toujours deux seulement; la blanche deux noires, la noire deux croches, & ainsi toujours dans la même proportion jusqu'à la quadruple croche, si ce n'est dans quelques cas d'exception où la division soûtriple fut conservée & indiquée par le chiffre 3 placé au-dessus ou au-dessous de notes. *Voyez Planches & fig.* les figures & les *valeurs* de toutes ces différentes especes de notes.

Les ligatures furent en même tems abolies, du moins quant aux changemens qu'elles produisoient dans les *valeurs* des notes. Les queues, de quelque maniere qu'elles fussent placées, n'eurent plus qu'un sens fixe & toujours le même; & enfin la signification du point fut aussi bornée à valoir exactement la moitié de la note qui est immédiatement avant lui. Tel est l'état où les figures des notes ont été mises par rapport à la *valeur*, & où elles sont actuellement.

L'auteur de la *dissertation sur la musique moderne* trouve tout cela fort mal imaginé; nous avons exposé au *mot* NOTE quelques-unes de ses raisons. (*S*)

VALEUR, s. f. (*terme de lettre-de change.*) ce mot signifie proprement la nature de la chose, comme deniers comptans, mar-

chandises, lettres-de-change, dettes, &c. qui est donnée, pour ainsi dire, en échange de la somme portée par la lettre dont on a besoin. *Ricard.* (*D. J.*)

VALEUR INTRINSEQUE, (*Monnoie.*) ce mot se dit des monnoies qui peuvent bien augmenter ou baisser suivant la volonté du prince, mais dont la véritable valeur ne dépend que de leur poids & du titre du métal. C'est toujours sur cette *valeur intrinseque* des especes qu'elles sont reçues dans les pays étrangers, bien que dans les lieux où elles ont été fabriquées, & où l'autorité souveraine leur donne cours, elles soient portées dans le commerce sur un pié bien plus fort; mais c'est un mal de plus dans l'état. (*D. J.*)

VALEUR, s. f. (*Hydr.*) la *valeur* des eaux est l'estimation de ce qu'elles peuvent produire en un certain tems. L'expérience y est plus néceffaire que la démonstration; c'est elle qui a fait connoître ce que fournit par minute un ruisseau, une riviere, un pouce d'eau, une ligne; c'est par ce moyen qu'on sait qu'un muid d'eau contient 288 pintes mesure de Paris, & qu'on peut l'évaluer à 8 piés cubes valant chacun 36 pintes, 8e de 288. (*K*)

VALEUR, (*Morale.*) la *valeur* est ce sentiment que l'enthousiasme de la gloire & la soif de la renommée enfantent, qui non-content de faire affronter le danger sans le craindre, le fait même chérir & chercher.

C'est ce délire de l'héroïsme qui dans les derniers siecles forma ces preux chevaliers, héros, chers à l'humanité, qui sembloient s'être appropriés la cause de tous les foibles de l'univers.

C'est cette délicatesse généreuse que l'ombre d'un outrage enflamme, & dont rien ne peut désarmer la vengeance que l'idée d'une vengeance trop facile.

Bien différente de cette susceptibilité pointilleuse, trouvant l'insulte dans un mot à double sens, quand la peur ou la foiblesse le prononce, mais dont un regard fixe abaisse en terre la vue arrogante, semblable à l'épervier qui déchire la colombe, & que l'aigle fait fuir.

La *valeur* n'est pas cette intrépidité aveugle & momentanée que produit le désespoir de la passion, *valeur* qu'un poltron peut avoir, & qui par conséquent n'en est pas une; tels sont ces corps infirmes à qui le transport de la fievre donne seul de la vivacité, & qui n'ont jamais de force sans convulsions.

La *valeur* n'est pas ce flegme inaltérable, cette espece d'insensibilité, d'oubli courageux de son existence, à qui la douleur la plus aiguë & la plus soudaine ne peut arracher un cri, ni causer une émotion sensible: triomphe rare & sublime que l'habitude la plus longue, la plus réfléchie & la mieux secondée par une ame vigoureuse, remporte difficilement sur la nature.

La *valeur* est encore moins cette force extraordinaire que donne la vue d'un danger inévitable, dernier effort d'un être qui défend sa vie; sentiment inséparable de l'existence, commun, comme elle, à la foiblesse, à la force, à la femme, à l'enfant, seul courage vraiment naturel à l'homme, né timide. A votre aspect, que fait le sauvage votre frere? il fuit. Osez le poursuivre & l'attaquer dans sa grotte, vous apprendrez ce que fait faire l'amour de la vie.

Sans spectateurs pour l'applaudir, ou au moins sans espoir d'être applaudi un jour, il n'y a point de *valeur*. De toutes les vertus factices c'est sans doute la plus noble & la plus brillante qu'ait jamais pu créer l'amour-propre; mais enfin c'est une vertu factice.

C'est un germe heureux que la nature met en nous, mais qui ne peut éclore, si l'éducation & les mœurs du pays ne le fécondent.

Voulez-vous rendre une nation valeureuse? que toute action de *valeur* y soit récompensée. Mais quelle doit être cette récompense? L'éloge & la célébrité. Faites construire de chars des triomphe pour ceux qui auront triomphé, un grand cirque pour que les spectateurs, les rivaux & les applaudissemens soient nombreux; gardez-vous sur-tout de payer avec de l'or ce que l'honneur seul peut & doit acquitter. Celui qui songe à être riche, n'est ni ne sera jamais valeureux. Qu'avez-vous besoin d'or? Un laurier récompense un héros.

Il s'agissoit au siege de *** de reconnoître un point d'attaque; le péril étoit

presque inévitable ; cent louis étoient assurés à celui qui pourroit en revenir ; plusieurs braves y étoient déja restés ; un jeune homme se présente ; on le voit partir à regret ; il reste long-tems ; on le croit tué ; mais il revient, & fait également admirer l'exactitude & le sang froid de son récit. Les cent louis lui sont offerts ; vous vous moquez de moi, mon général, répond-il alors, va-t-on là pour de l'argent ? Le bel exemple !

Que l'on parcoure dans les fastes de l'histoire, les siecles de l'ancienne chevalerie ; où tout jusqu'aux jeux de l'amour avoit un air martial ; où les couleurs & les chiffres de la maîtresse ornoient toujours le bouclier de l'amant ; où la barriere des tournois ouvroit un nouveau chemin à la gloire ; où le vainqueur aux yeux de la nation entiere recevoit la couronne des mains de la beauté ; qu'à ces jours d'honneur l'on compare ces tems d'apathie & d'indolence, où nos guerriers ne souleveroient pas les lances qui manioient leurs peres, on verra à quel point les mœurs & l'éducation influent sur la *valeur*.

La *valeur* aime autant la gloire qu'elle déteste le carnage ; cede-t-on à ses armes, ses armes cessent de frapper ; ce n'est point du sang qu'elle demande, c'est de l'honneur ; & toujours son vaincu lui devient cher, sur-tout s'il a été difficile à vaincre.

Du tems du paganisme elle fit les dieux ; depuis elle créa les premiers nobles.

C'est à elle seule que semblera appartenir la pompe fastueuse des armoiries, ces casques panachés qui les couronnent, ces faisceaux d'armes qui servent de support aux écussons ; ces livrées qui distinguoient les chefs de la mêlée, & toutes ces décorations guerrieres qu'elle seule ne dépare pas.

Ces superbes privileges, aujourd'hui si prisés & si confondus, ne sont pas le seul appanage de la *valeur* ; elle possede un droit plus doux & plus flatteur encore, le droit de plaire. Le valeureux fut toujours le héros de l'amour ; c'est à lui que la nature a particuliérement accordé des forces pour la défense de ce sexe adoré, qui trouve les siennes dans sa foiblesse ; c'est lui que ce sexe charmant aime sur-tout à couronner comme son vainqueur.

Non-contente d'annoblir toutes les idées & tous les penchans, la *valeur* étend également ses bienfaits sur le moral & sur le physique de ses héros ; c'est d'elle sur-tout que l'on tient cette démarche imposante & facile ; cette aisance qui pare la beauté ou prête à la disgrace un charme qui la fait oublier ; cette sécurité qui peint l'assurance intérieure ; ce regard ferme sans rudesse que rien n'abaisse que ce qu'il est honnête de redouter ; & la grandeur d'ame, & la sensibilité que toujours elle annonce, est encore un attrait de plus dont toute autre ame sensible peut mal-aisément se défendre.

Il seroit impossible de définir tous les caracteres de la *valeur* selon ceux des êtres divers que peut échauffer cette vertu ; mais de même que l'on peut donner un sens définitif au mot *physionomie*, malgré la variété des physionomies, de même peut-on fixer le sens du mot *valeur*, malgré toutes ces modifications.

Pour y parvenir encore mieux, l'on va comparer les mots *bravoure*, *courage* & *valeur*, que l'on a toujours tort de confondre.

Le mot *vaillance* paroît d'abord devoir être compris dans ce parallele ; mais dans le fait c'est un mot qui a vieilli, & que *valeur* a remplacé ; son harmonie & son nombre le fait cependant employer encore dans la poésie.

Le *courage* est dans tous les événemens de la vie ; la *bravoure* n'est qu'à la guerre ; la *valeur* par-tout où il a un péril a affronter, & de la gloire à acquérir.

Après avoir monté vingt fois le premier à l'assaut, le brave peut trembler dans une forêt battue de l'orage, fuir à la vue d'un phosphore enflammé, ou craindre les esprits ; le courage ne croit point à ces rêves de la superstition & de l'ignorance ; la *valeur* peut croire aux revenans, mais alors elle se bat contre le phantôme.

La bravoure se contente de vaincre l'obstacle qui lui est offert ; le *courage* raisonne les moyens de le détruire, la *valeur* le cherche ; & son élan le brise, s'il est possible.

La *bravoure* veut être guidée ; le *courage* sait commander, & même obéir ; la *valeur* sait combattre.

Le

Le *brave* blessé s'enorgueillit de l'être ; le *courageux* rassemble les forces que lui laisse encore sa blessure pour servir sa patrie ; le *valeureux* songe moins à la vie qu'il va perdre, qu'à la gloire qui lui échappe.

La *bravoure* victorieuse fait retentir l'arene de ses cris guerriers ; le *courage* triomphant oublie son succès, pour profiter de ses avantages ; la *valeur* couronnée soupire après un nouveau combat.

Une défaite peut ébranler la *bravoure* ; le *courage* fait vaincre & être vaincu sans être défait ; un échec désole la *valeur* sans la décourager.

L'exemple influe sur la *bravoure* ; (plus d'un soldat n'est devenu brave qu'en prenant le nom de *grenadier* ; l'exemple ne rend point *valeureux* quand on ne l'est pas) mais les témoins doublent la *valeur* ; le *courage* n'a besoin ni de témoins ni d'exemples.

L'amour de la patrie & la santé rendent *braves* ; les réflexions, les connoissances, la philosophie, le malheur, & plus encore la voix d'une conscience pure, rendent *courageux* ; la vanité noble, & l'espoir de la gloire, produisent la *valeur*.

Les trois cents Lacédémoniens des Termopiles, (celui qui échappa même) furent *braves* : Socrate buvant la ciguë, Régulus retournant à Carthage, Titus s'arrachant des bras de Bérénice en pleurs, ou pardonnant à Sextus, furent *courageux* : Hercule terrassant les monstres ; Persée délivrant Andromede ; Achille courant aux remparts de Troie sûr d'y périr, étonnerent les siecles passés par leur *valeur*.

De nos jours, que l'on parcoure les fastes trop mal conservés, & cent fois trop peu publiés de nos régimens, l'on trouvera de dignes rivaux des braves de Lacédémone ; Turenne & Catinat furent *courageux* ; Condé fut *valeureux* & l'est encore.

Le parallele de la *bravoure* avec le *courage* & la *valeur*, doit finir en quittant le champ de bataille. Comparons à présent le *courage* & la *valeur* dans d'autres circonstances de la vie.

Le *valeureux* peut manquer de courage ; le *courageux* est toujours maître d'avoir de la *valeur*.

La valeur sert au guerrier qui va combattre ; le *courage* à tous les êtres qui jouissant de l'existence, sont sujets à toutes les calamités qui l'accompagnent.

Que vous serviroit la *valeur*, amant que l'on a trahi ; pere éploré que le sort prive d'un fils ; pere plus à plaindre, dont le fils n'est pas vertueux ? ô fils désolé qui allez être sans pere & sans mere ; ami dont l'ami craint la vérité ; ô vieillards qui allez mourir, infortunés, c'est du courage que vous avez besoin !

Contre les passions que peut la *valeur* sans *courage* ? Elle est leur esclave, & le *courage* est leur maître.

La *valeur* outragée se venge avec éclat ; tandis que le *courage* pardonne en silence.

Près d'une maîtresse perfide le *courage* combat l'amour, tandis que la *valeur* combat le rival.

La *valeur* brave les horreurs de la mort ; le *courage* plus grand brave la mort & la vie.

Enfin, l'on peut conclure que la *bravoure* est le devoir d'un soldat ; le *courage*, la vertu du sage & du héros ; la *valeur*, celle du vrai chevalier. *Article de M. DE PEZAY, capitaine au régiment de Chabot, dragons.*

VALHALLA, s. m. (*Mythologie.*) c'est le nom que la Mythologie des anciens Celtes, Scandinaves ou Goths, donne à un séjour de délices, destiné pour ceux qui périssoient dans les combats ; *valhalla* étoit le palais du dieu Odin ; les plaisirs dont on y jouissoit étoient conformes aux idées guerrieres de ces peuples avides de combats. Ils supposoient donc que ceux qui étoient admis dans le *valhalla*, avoient tous les jours le plaisir de s'armer, de passer en revue, de se ranger en ordre de bataille, & de se tailler en pieces les uns les autres ; mais dès que l'heure du festin étoit venue, les héros retournoient dans la salle d'Odin, parfaitement guéris de leurs blessures ; là ils se mettoient à boire & à manger ; leur boisson étoit de la biere & de l'hydromel, qu'ils buvoient dans les crânes des ennemis qu'ils avoient tués, & qui leur étoit versée par des nymphes appellées *valkyries*. On voit combien une pareille doctrine étoit propre à inspirer le

courage & le desir d'une mort glorieuse dans les combats, à ces peuples qui ont conquis la plus grande partie de l'Europe.

L'entrée du *valhalla* n'étoit promise qu'à ceux qui périssoient dans les combats; toute autre mort étoit regardée comme ignominieuse; & ceux qui mouroient de maladie ou de vieillesse, alloient dans le *niflheim* ou dans l'enfer destiné aux lâches & aux scélérats. *Voyez l'Introduction à l'histoire de Danemarck, par M.* Mallet, *&* *voyez* NIFLHEIM.

VALI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donnoit en Perse avant les dernieres révolutions, à des vice-rois ou gouverneurs établis par la cour d'Ispahan, pour gouverner en son nom des pays dont leurs ancêtres étoient les souverains avant que d'être soumis aux Persans. La Géorgie étoit dans ce cas, ainsi qu'une partie de l'Arabie; les vice-rois de ces pays s'appelloient *vali* de Géorgie, *vali* d'Arabie, *&c.*

VALIDATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est l'action de faire valoir quelque chose qui sans cela ne seroit pas valable.

Validation de criées; ce sont des lettres accordées en chancellerie, pour confirmer les criées, lorsqu'il y manque quelque défaut de formalité. Dans les coutumes de Vitry, Château-Thierry, & quelques autres, les Praticiens sont dans l'usage, lorsqu'il est question de certifier des criées, d'observer si toutes les significations ont été faites parlant à la partie saisie; cette formalité y est tellement de rigueur, que pour en couvrir le défaut, on a recours à des lettres de *validation de criées*; l'adresse de ces lettres se fait au juge devant lequel les criées sont pendantes. *Voyez le style des lettres de chancellerie, par* M. de Pimont.

Validation de mariage; on trouve dans le style de la chancellerie de Dusault, la formule des lettres de *validation de mariage* pour des gens de la religion prétendue-réformée, qui s'étoient mariés, quoique il y eût parenté au degré de l'ordonnance, entre la premiere femme & la seconde, à l'effet d'assurer l'état des conjoints & celui de leurs enfans nés & à naître.

Validation de paiement; sont des lettres que le roi accorde à un comptable pour qu'on lui alloue à la chambre des comptes un paiement sur lequel elle pourroit faire quelque difficulté. *Voyez le style de chancellerie de* Dusault, *page 79.*

VALIDE, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie ce qui est valable selon les loix; un acte est *valide* en la forme, lorsqu'il est revêtu de toutes les formalités nécessaires, & il est *valide* au fond lorsque les dispositions qu'il renferme n'ont rien de prohibé. *Voyez* ACTE, FORMALITÉ, FORME, VALABLE, VALIDITÉ. (*A*)

VALIDÉ, (*Hist. mod.*) nom que l'on donne chez les Turcs à la sultane mere de l'empereur qui est sur le trône. La *sultane validé* est toujours très-respectée par son fils, & prend part aux affaires de l'état, suivant le plus ou le moins d'ascendant qu'elle fait prendre sur son esprit. Elle jouit d'une liberté beaucoup plus grande que les autres sultanes qui sont dans le serrail, & peuvent y changer & y introduire ce que la fantaisie leur suggere. La loi veut que le sultan obtienne le consentement de sa mere pour coucher avec quelqu'une des femmes qui y sont renfermées; ainsi la *validé* lui amene une fille choisie pour attirer ses regards; elle trouveroit très-mauvais & se croiroit déshonorée, si son fils ne s'en rapportoit à son choix. Son médecin nommé *hekisis effendi*, lorsqu'elle tombe malade, est introduit dans son appartement, mais il ne lui parle qu'au-travers d'un voile dont son lit est environné, & ne lui tâte le pouls qu'au-travers d'un linge fin, qu'on met sur le bras de la sultane *validé*. Elle a un revenu particulier, que l'on nomme *Paschmalyk*; il est de mille bourses ou d'environ quinze cent mille francs, dont elle dispose à sa volonté.

VALISE, s. f. (*terme de Coffretier.*) ustensile de cuir uni ou à poil, servant à mettre des hardes & autres choses, pour porter en voyage sur la croupe d'un cheval, ou autrement. (*D. J.*)

VALKYRIES, s. f. pl. (*Mythologie.*) c'est le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à des Nymphes, qui habitoient le *valhalla*, c'est-à-dire paradis des héros, ou la demeure d'Odin; ce dieu les emploie par choisir ceux qui doivent

être tués dans les combats. Une de leurs fonctions étoit de verser à boire aux héros qui avoient été admis dans le palais d'Odin; c'étoient aussi elles qui présentoient à ce dieu ceux qui mouroient dans les batailles. *Voyez* l'EDDA *des Irlandois*.

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) en latin *Pincium*, ville d'Espagne dans la vieille Castille, sur la riviere de Pisuerga, près de son embouchure dans le Duero, à 20 lieues au sud-ouest de Burgos, à 25 au nord-est de Salamanque, & à 35 au nord de Madrid.

Valladolid est une des plus grandes villes d'Espagne. Elle contient soixante & dix couvens de l'un & de l'autre sexe, & des églises à proportion; d'ailleurs l'étendue de ses places publiques y est très-considérable. On donne sept cents pas de circuit à la seule place du marché nommée *el campo*; les maisons de cette place sont égales, & à quatre étages. L'université n'est composée que de quelques Colleges. On a fondé dans cette ville en 1752, une académie des sciences & des arts; mais cette académie ne se presse pas de répandre ses lumieres, car elle n'a point encore publié d'ouvrages. L'évêché de cette cité est suffragant de Tolede, & a été fondé en 1595. Son revenu est évalué à quinze mille ducats. Cette ville a été la résidence des rois de Castille jusqu'à Charles-Quint. Les dehors en sont très-agréables; c'est une belle plaine couverte de jardins, de vergers, de prés & de champs. *Long.* 13. 35. *lat.* 41. 43.

Valladolid est la patrie de quatre ou cinq jésuites, dont les noms ne sont connus qu'en Espagne; mais il n'en est pas de même de *Mercado* (Louis de) en latin *Mercatus*, un des savans médecins du xvj. siecle; toutes ses œuvres ont été recueillies & imprimées *Francofurti* 1654, *cinq vol. in-fol.* Il mourut en 1593, à 53 ans.

Nuanez (Ferdinand), surnommé *Pincianus*, du nom latin de sa patrie, a eu la gloire d'apporter le premier l'usage de la langue greque en Espagne. La noblesse de son extraction lui procura l'honneur d'être fait chevalier de S. Jacques; mais quoiqu'il fût en même tems intendant des finances de Ferdinand le Catholique, il n'employa sa fortune qu'à devenir le propagateur des belles-lettres dans sa patrie: sourd aux promesses les plus magnifiques, & insensible aux espérances de la cour les plus flatteuses, il consacra son loisir studieux à communiquer aux autres les lumieres qu'il possédoit. Il fit pour la plus grande partie la version latine des septante, imprimée de la polyglotte du cardinal Ximenès. Emule d'Hermolaüs Barbaro, il publia des commentaires sur Pline, Pomponius Méla & Séneque, tous trois ses compatriotes; enfin, il mérita les éloges des plus savans hommes, de Juste-Lipse, d'Isaac Vossius & d'autres critiques. Il mourut en 1553, âgé de plus de 80 ans. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALLADOLID, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, entre Loxa au nord, & Loyola au midi, sur la riviere de Chinchipé. Cette ville autrefois opulente, n'est plus qu'un petit hameau habité par quelques Indiens ou métifs. *Long.* 301. 40. *lat. mérid.* 4. 31. (*D. J.*)

VALLADOLID *ou* VALLISOLETO, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Méchoacan, proche d'un grand lac, avec un évêché suffragant de Mexico. *Latit.* 11. 19. (*D. J.*)

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle-Espagne, au Yucatan, environ à 30 lieues au midi oriental de Mérida, près de la côte du golfe de Honduras. *Lat.* 19.

VALLADOLID, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans le gouvernement de Honduras, sur les confins de l'audience de Nicaragua, dans une belle plaine. Il y a des peres de la Merci, & un évêché.

VALLAGE, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, qui fait partie du gouvernement de Champagne. Il est borné au nord par le Châlonois & le Pertois, au midi par le Bassigni, au levant par le Barrois, & au couchant par la Champagne propre. Il est arrosé par l'Aube & la Marne. Vaussy est la capitale; ses autres villes sont Joinville & Bar-sur-Aube. (*D. J.*)

VALLAIRE, (*Hist. nat.*) nom que donnoient les Romains à la couronne que

l'état ou le général décernoit à tout officier ou soldat qui, dans l'attaque d'un camp, avoit le premier franchi les palissades & pénétré dans les lignes ou retranchemens des ennemis. Ce mot est dérivé de *vallum*, pieu garni de quelques branches qu'on plantoit sur la crête du retranchement, pour former l'enceinte du camp que les anciens nommoient *lorica*. Ils donnoient aussi à cette couronne le nom de *castrensis*, du mot *castra*, camp.

Aulugelle assure que cette couronne étoit d'or, & néanmoins, au rapport de Pline, *l. XXII. c. iij.* elle n'étoit pas tant estimée que la couronne obsidionale qui n'étoit que d'herbe ou de gazon. Les Romains pensoient & avec raison qu'il étoit plus glorieux & plus utile à l'état de délivrer & de conserver des citoyens, que de vaincre des ennemis. *Voyez* COURONNE.

VALLAIS, LE, (*Géog. mod.*) en allemand *Walisserland*; pays voisin & allié des Suisses. Il est borné au nord par le canton de Berne, au midi par le val d'Aoste, au levant par le canton d'Uri, & au couchant par la république de Geneve; de ce dernier côté, il fait face à la Savoie. Ce pays est une vallée étroite, dont la longueur est d'environ 34 lieues; sa largeur est fort inégale. Le Rhône traverse le *Vallais* dans toute sa longueur, du levant au couchant. On le divise en haut & bas-*Vallais*, qui sont l'un & l'autre très-peuplés. Le haut-*Vallais* est partagé en sept communautés, départemens ou jurisdictions, que l'on nomme *dixaines* en françois, & *zehnden* en allemand. Le bas *Vallais* est divisé en six gouvernemens ou bannieres.

Il n'y a peut-être point dans la Suisse de contrée si bien entourée de montagnes que le *Vallais*, ni si bien fortifiée par la nature; mais quoique ce pays soit une vallée environnée de hautes montagnes couvertes de neiges, c'est cependant le quartier le plus chaud de la Suisse. Il produit de très-bons vins, dont les vignes sont sur des rochers; le terroir rapporte aussi suffisamment de blé, de seigle & d'orge pour la nourriture des habitans: ils sont accoutumés à la fatigue, endurcis au travail; & comme ils vivent frugalement, & respirent un air pur, ils parviennent sans maladies à une vieillesse vigoureuse; ils paroissent n'être exposés qu'à la difformité du goître, qui peut venir de la mauvaise qualité des eaux; mais ce mal même n'est pas universel; tous le pays est cultivé & planté d'arbres fruitiers.

Le haut-*Vallais*, où est la source du Rhône, étoit autrefois occupé par les *Seduni*, qui ont laissé leur nom à la ville de Sion, appellée en latin *Seduni*, & le bas-*Vallais* par les *Veragri*, dont la situation a été exactement marquée par César dans le *liv. III.* de ses commentaires, où il nomme par ordre les *Nantuates*, les *Veragri*, & les *Seduni*, qui occupoient le pays depuis les Allobroges, le lac Léman & le Rhône jusqu'aux hautes Alpes, *usque ad summas Alpes*, où est la source du Rhône.

Le *Vallais* fit partie du royaume de Bourgogne sous les Mérovingiens & les Carlovingiens. Les successeurs de Rodolphe, élu l'an 888 roi de la Bourgogne transjurane & septentrionale, jouirent paisiblement de ce même pays jusqu'à Rodolphe III. sous lequel les officiers nommés *comtes*, s'érigerent en princes, & les évêques aussi; ce qu'ils avoient commencé à faire dès le tems du roi Conrad le Pacifique, pere & prédécesseur de Rodolphe, nommé le *lâche*, parce qu'il souffrit & autorisa ces usurpations. Les empereurs allemands, qui succéderent à Rodolphe, mirent le gouvernement de la Bourgogne transjurane entre les mains des ducs de Zéringue, qui attaquerent les Vallaisans, mais avec divers succès, & ils furent obligés enfin de les laisser vivre dans leurs montagnes en liberté.

La plus ancienne alliance que les Vallaisans aient faite avec quelques cantons de la Suisse, est celle qu'ils contracterent pour dix ans avec les Bernois l'an 1250, qu'ils renouvellerent en 1448, & qu'ils déclarerent stable & éternelle en 1475. Ils avoient fait une pareille alliance en 1473 avec les cantons de Lucerne, d'Ury & d'Underwald; & en 1529, ils furent admis par tous les cantons dans l'alliance helvétique. Il fut cependant ajouté dans l'acte une clause, qui portoit que cette

alliance seroit renouvellée tous les 25 ans.

Enfin en 1533, l'évêque & la républi-que de *Vallais* renouvellerent leur alliance avec les trois cantons catholiques, Lucerne, Ury & Underwald ; & les quatre autres ; savoir, Schwitz, Zoug, Fribourg & Soleure y acquiescerent.

Ce renouvellement fut en quelque maniere une nouvelle alliance, car du côté des Suisses tous les cantons catholiques y stipulerent, & du côté des Vallaisans, qui sont fort attachés à l'église romaine, tout l'état y entra pareillement.

Les Vallaisans voulant conserver leur liberté intérieure, pratiquent depuis long-tems un usage singulier pour réprimer les grands qui tenteroient de la leur ravir par leur crédit & leur puissance. C'est ce qu'ils appellent la *masse*, en allemand *matzen*, & qui tient quelques chose de l'ostracisme des Athéniens. Le peuple prend un tronc d'arbre ou de vigne, sur lequel il pose une figure de tête d'homme, semblable à une tête de Méduse ; chaque mécontent fiche un clou à cette masse ; & quand elle est chargée de clous, on porte la masse dans l'assemblée des jurisdictions avec le nom de l'homme qu'on redoute, & l'on demande son bannissement. Cette maniere extraordinaire d'obtenir justice dans ce pays-là, y produit beaucoup de bien & peu de mal. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALLATUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Vindélicie. L'itinéraire d'Antonin le place entre Abasina & Summemtorium. On croit communément que le nom moderne est Willenbach. (*D. J.*)

VALLÉE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'Istrie, à 7 milles de la mer, & à 14 au nord de Pola ; elle est ceinte de murailles, & est soumise aux Vénitiens.

VALLÉE, VALLON, (*Synonyme.*) *vallée* semble signifier un espace plus étendu ; *vallon* semble en marquer un plus resserré.

Les poëtes ont rendu le mot *vallon* plus usité ; parce qu'ils ont ajouté à la force de ce mot une idée de quelque chose d'agréable ou de champêtre, tandis que celui de *vallée* n'a retenu que l'idée d'un lieu bas, & situé entre d'autres lieux plus élevés.

On dit la *vallée* de Josaphat, où le vulgaire pense que se doit faire le jugement universel ; & l'on dit souvent en poésie le *sacré vallon*, où la fable établit une demeure des muses. A entendre nos aimables décider d'un ton léger du mérite des poëtes anciens & modernes,

On diroit qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon,
Qu'ils disposent de tout dans le sacré vallon.

(*D. J.*)

VALLÉE, (*Géog. sacrée.*) il est parlé dans l'Écriture de plusieurs *vallées* de la Judée ; nous n'en citerons ici que quelques-unes, dont les noms se lisent le plus souvent : telles sont la *vallée des artisans*, sur les confins des tribus de Juda & de Benjamin ; la *vallée des bois*, dans laquelle étoient bâties Sodome & Gomorrhe ; la *vallée de Save* ou *Royale*, ainsi dite parce que Melchisédech y rencontra Abraham ; la *vallée de bénédiction*, près de Jérusalem, ainsi nommée, parce que les Juifs y remercierent Dieu de la victoire qu'il avoit accordée à Josaphat, *II. Paral. xx.* 26. la *vallée de Gad*, située au-delà du Jourdain, le long de l'Arnon, *II. rois, xxiv.* 5. la *vallée de vision*, signifie *Jérusalem* dans le style prophétique & par antiphrase, parce qu'elle est située sur une montagne ; la *vallée grasse*, étoit aux environs de Samarie qui la dominoit ; sa fertilité lui fit donner ce nom ; la *vallee des passans* marque le grand chemin qui étoit au pié du mont-Carmel, pour aller du levant vers la mer. *Ezech. xxxix.* 11. la *vallée des montagnes*, désigne les *vallées* qui étoient autour de Jérusalem, où les habitans de cette ville se sauverent, lorsqu'elle fut assiégée par les Romains ; la *vallée du carnage*, fut ainsi nommée, parce que Josaphat y défit un grand nombre d'ennemis ; c'est la même que la *vallée* de Josaphat ou du jugement, dont parle Joël, *iij.* 14. (*D. J.*)

VALLÉE, (*Géog. mod.*) mot françois qui signifie la *descente* d'une montagne rude, escarpée, roide ; il signifie aussi un *espace* de terre ou de pays, situé au pié de quelque montagne ou côte. On disoit autrefois *val* ; mais il n'est plus en usage que dans les noms propres : le *val* de Galice, le *val* des Choux, le *val* Suzon. L'un & l'autre mot est formé du latin *vallis*, dont

les Italiens ont fait leur mot *val* ou *valle*, & les Espagnols leur mot *valle*.

On entend ordinairement par une *vallée* une espece de plaine, le plus souvent traversée par une riviere, bornée à ses côtés par des collines ou des montagnes, & qui a une longueur plus ou moins grande sans largeur considérable. Il y a des pays fort vastes nommés *vallées*, comme dans la Sicile, qui est divisée en trois *vallées*, valle di Mazzara, valle di Demona, & valle di Noto. Comme, selon le proverbe, il n'y a point de montagnes sans *vallées*, le mot de *vallée* est commun dans les montagnes, par exemple, dans la Suisse, chez les Grisons, dans une partie de la Lombardie & dans les Pyrénées. (*D. J.*)

VALLÉE DE VISION, *la*, (*Critique sacrée.*) la *vallee* de vision dans le style figuré, signifie *Jérusalem*. Elle est nommée *vallée* par antiphrase, parce qu'elle est située sur une montagne, & on lui donne le surnom de *vision*, parce qu'elle est le sujet de la prophétie d'Isaïe, ou parce que le temple de Jérusalem fut bâti sur le mont Moria, qui est la montagne de vision.

VALLÉE DE CLUYD, (*Géog. mod.*) *vallée* d'Angleterre, dans le Comté de Denbig. Elle s'étend du sud-est au nord-ouest jusqu'à l'océan, de la longueur de 17 milles, sur 5 de largeur. Elle est de toutes parts environnée de hautes montagnes, excepté le long des côtés, où elle est toute ouverte. La riviere de la Cluyd la traverse par le milieu, depuis sa source jusqu'à son embouchure.

VALLÉES, *pays des quatre*, (*Géog. mod.*) pays de France, dans la Gascogne, sur la gauche de la Garonne, partie dans le diocese d'Auch, & partie dans celui de Comminge. Il renferme les *vallées* de la Barthe ou Nestes, Aure, Magnoac & Barousse. (*D. J.*)

VALLERAUGUE, (*Géog.*) petite ville des Cevenes sur l'Héraut & fort près de sa source, dans le diocese d'Alais; elle est remarquable par les nombreuses plantations de mûriers qu'on ne cesse de faire depuis quelque tems, ce qui la rend très-commerçante; elle a vu naître le général Carte qui servit avec distinction dans la guerre de la succession sous le roi Guillaume, & la reine Anne, & se signala au siege de Barcelone; elle est aussi la patrie de Mr. Theron qui fut chapelain du prince d'Orange, & a donné plusieurs ouvrages au public, & de Mr. Auglivièl de la Beaumelle, si connu par ses mémoires de Mad. de Maintenon, & par ses démêlés littéraires avec Mr. de Voltaire.

VALLI, (*Botan. exot.*) arbrisseau des Indes que M. Commelin nomme *frutex siliquosa, indica, flore papilionaceo, siliquis planis, brevibus, duo aut tria semina isthmia continentibus*. Hort. Malab.

Cet arbrisseau s'attache à toutes les plantes de son voisinage. Ses feuilles ressemblent à celles du frêne, & ont quelque âcrimonie. Ses fleurs sont papillonacées & sans odeur. Ses gousses ont un pouce de long, sur un pouce de circonférence; elles sont plates, & contiennent deux ou trois semences séparées par une cloison étroite; ses feves sont d'un goût extrêmement désagréable. Cette plante fleurit au mois d'Août, & son fruit est mûr dans ceux de Décembre & de Janvier. (*D. J.*)

VALLUM, *AGGER*, *VINEÆ*, *TURRES*, (*Art. milit. des Romains.*) *vallum* étoit un retranchement que l'on faisoit avec des pieux, une palissade. *Agger*, élévation pour dominer la ville, que l'on faisoit avec des poutres & des branches d'arbres qu'on couvroit de terre. *Vinea*, machines qui couvroient ceux qui travailloient à la sappe du mur. *Turres*, les tours, étoient de bois, & l'on mettoit des machines pour lancer des pierres, des feux d'artifices, &c. (*D. J.*)

VALLUM ADRIANI, (*Geog. anc.*) dans la 124e. année de J. C. l'empereur Adrien passa dans la Grande-Bretagne pour y appaiser un soulevement, & après avoir battu les rebelles, il fit tirer pour la premiere fois, dit Spartian *in Hadriani vitâ*, *c. xj.* une muraille de 80 milles de longueur, pour empêcher les peuples sauvages du nord, de se jetter sur les sujets des Romains.

Cette muraille, ou ce retranchement, tenoit toute la largeur de l'île, depuis une mer jusqu'à l'autre; c'est-à-dire, depuis le bord de la Tyne, au voisinage de New-Castle, jusqu'au bord de l'Eden, près de

Carlifle, dans le Cumberland, & de Carlifle jufqu'à la mer.

L'auteur des délices de la grande-Bretagne, *page* 1140, dit : « L'hiftorien qui nous » apprend cette circonftance, ne marque pas en quel endroit étoit cette muraille : mais les Ecoffois ne doutent nullement, que ce ne fût entre les golfes de » Glotta & de Bodotria, dans les mêmes » endroits où Agricola avoit mis des garnifons 40 ans auparavant; & ils font perfuadés que c'eft la même muraille dont » il refte des veftiges affez confidérables, » entre les golfes dont il vient d'être parlé, qui font ceux de la Cluyd & du » Forth.

Mais il paroîtroit plutôt que c'eft le *Vallum* de Sévere, dont nous ferons l'article qui doit être placé entre ces deux golfes, & non celui d'Hadrien : car Spartian, *in Hadriani vitâ*, *c. xj.* dit pofitivement que le *Vallum* de Sévere fut bâti bien loin au-delà de celui d'Hadrien. D'ailleurs, fi le mur de ce dernier avoit été entre les golfes de Cluyd & de Forth, il n'auroit pas eu 80 mille pas de longueur, mais feulement 32 mille pas, mefure qu'Aurelius Victor. *Epitom. hift. Auguftæ*, & Eutrope, *in Severo*, *l. VII. c. xix.* donnent au *Vallum* de Sévere.

Quoi qu'il en foit, les reftes de ce grand & merveilleux ouvrage font voir qu'il étoit digne de la puiffance des Romains. D'abord Hadrien ne le fit faire que de gazon; mais dans la fuite on l'a bâti de gros quartiers de pierre. Cette muraille étoit haute de 15 piés, & en quelques endroits large de 9, comme on le peut encore voir par les débris qui en reftent. Elle comprenoit un efpace d'environ cent milles de longueur à-travers des plaines, des vallées, des montagnes & des forêts : de forte qu'elle devoit avoir coûté des peines & des dépenfes infinies. Elle étoit flanquée de tours, à la diftance de mille pas les unes des autres : & tout du long, on avoit bâti une infinité de bourgs & châteaux. Les Anglois l'appellent *the Picts wall*, c'eft-à-dire, *la muraille des Pictes*; parce que les incurfions des Pictes furent la caufe que les Romains penferent à un ouvrage de cette nature.

A Walvich, que l'on croit être l'ancienne *Gallana*, on voit des veftiges d'anciennes fortifications, & particuliérement les ruines d'une grande fortereffe. Près de cet endroit, Tyne coupe la muraille, paffant par une voûte qu'on eut foin d'y conftruire; & à quelque diftance de la muraille, les deux Tynes fe joignent, pour ne faire plus qu'une feule riviere. (*D. J.*)

VALLUM ANTONII PII, (*Geog. anc.*) retranchement ou muraille élevée par l'empereur Antonin Pie, dans la grande-Bretagne, pour arrêter les incurfions des Calédoniens. On n'eft pas d'accord fur l'endroit où fut fait ce retranchement. Camden prétend qu'il paffoit par la ville de *Brumeria*, aujourd'hui *Brampton*; & felon la carte du pere Briet, il commençoit auprès de Bervick, à l'embouchure de la Twede, & entroit dans les terres vers le fud-oueft, en fuivant à-peu-près les mêmes limites qui féparoient l'Ecoffe de l'Angleterre. (*D. J.*)

VALLUM SEVERI, (*Géog. anc.*) l'empereur Sévere étant paffé dans la grande-Bretagne avec fes deux fils, environ l'an 207 de Jefus-Chrift, repouffa les Calédoniens; & pour les empêcher de revenir dans la province des Romains, il fit élever une muraille qui tenoit toute la largeur de l'île d'une mer à l'autre, entre les golfes de Glotta & de Bodotria, aujourd'hui les golfes de Cluyd & de Forth.

Cette muraille, ou plutôt ce retranchement, puifque Spartien & les autres auteurs anciens lui donnent le nom de *vallum*, fut apparemment forcé par les Calédoniens : car, fous l'empire de Dioclétien, Caraufius, qui dans la fuite eut la préfomption de prendre la pourpre impériale, dépouilla les Calédoniens de leur terre, & alla rétablir les bornes de l'empire romain entre les golfes de la Cluyd & du Forth : & foixante ans après ou environ, Théodofe, pere de l'empereur Théodofe le grand, marchant fur les brifées de Caraufius, réduifit en forme de province tout le pays qui eft entre l'Angleterre & les deux golfes en queftions. Il l'appella *Valentia*, du nom de l'empereur; & pour en affurer la poffeffion aux Romains, il rétablit la muraille de Sévere entre les mêmes golfes. *Voyez*

VALENTIA, *Géographie anc.* (*D. J.*)

VALLUM-STILICONIS ou *MURUS-STILICONIS*, (*Géog. anc.*) nom d'une muraille ou d'un retranchement, qu'on croit que Stilicon fit tirer dans la grande-Bretagne le long du rivage, dans un espace d'environ quatre milles, depuis l'embouchure du Darwent jusqu'à celle de l'Elne, afin de défendre ces côtes contre l'irruption des *Scoti*, qui sortoient de l'Irlande pour se jetter sur ce pays-là. (*D. J.*)

VALNA, (*Géog. mod.*) petite méchante ville ou bicoque d'Espagne, dans l'Andalousie, sur une montagne, au midi du Guadalquivir.

VALOGNE ou VALOGNES, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Valonia*; ville de France, dans la basse-Normandie, au diocese de Coutances, sur un petit ruisseau, à 3 lieues de la mer. Il y a un bailliage, une sénéchaussée, une maîtrise des eaux & forêts, une collégiale, & quelques couvens. *Long.* 16. 15. *latit.* 49. 27.

C'est au village de Valdésie, près de *Valogne*, qu'est né, au commencement du dernier siecle, Jean de Launoi, en latin *Launoius*, prêtre & célébre docteur en Théologie dans l'université de Paris, savant d'un ordre supérieur, infatigable dans le travail, & critique intrépide. Homme d'un désintéressement à toute épreuve, insensible a toute ambition, il refusa tous les bénéfices qu'on lui offrit, content de ses livres & de sa fortune qui étoit très-médiocre. Sa vie fut simple, & son ame toujours bienfaisante.

La préface de son testament est remarquable. Après les paroles ordinaires, *au nom du Pere*, &c. il y avoit: « J'aurai bien-» tôt fait, car je n'ai pas beaucoup de » bien, ayant détourné mon esprit de leur » recherche par de nobles soins, & m'é-» tant convaincu de bonne heure qu'un » chrétien a beaucoup plus de peine à faire » un bon usage des richesses qu'à s'en » passer ». On peut dire qu'il est mort la plume à la main : car non-seulement il avoit un livre sous la presse (défenses des intérêts du roi) pendant sa derniere maladie, mais même il en corrigea les épreuves un jour avant son décès.

Il mourut à l'hôtel d'Etrée l'an 1678, âgé de plus de 77 ans. Le cardinal d'Etrée n'étant encore qu'évêque de Laon, s'étoit en quelque maniere approprié M. de Launoi. « Et certes ayant un tel personnage » auprès de lui, il ne le pouvoit conserver » ni le chérir avec trop de soins », dit M. de Marolles. Il fut enterré aux minimes, comme il l'avoit ordonné par son testament; mais on n'eut pas la liberté de mettre sur son tombeau l'épitaphe qu'on lui avoit préparée, parce que cette épitaphe attribuoit au défunt la louange d'avoir soutenu l'orthodoxie; & quelque tems après, les minimes déclarerent que les deux puissances, la royale & l'ecclésiastique, leur avoient enjoint de ne souffrir aucune inscription à la gloire de M. de Launoi.

Ses œuvres ont été recueillies par l'abbé Granet, & imprimées à Geneve en 1731, en dix volumes *in-folio*. Ses lettres, qui en font la partie principale, avoient déja paru à Cambridge en 1689, *in-folio*. Tous les ouvrages de ce savant sont remplis de lecture & de science ecclésiastique. Il y défend avec force les droits du roi, les libertés de l'église gallicane, & la juste autorité des évêques. Son style n'est pas assez orné & ses raisonnemens ne sont peut-être pas toujours justes; mais on est amplement dédommagé en le lisant, par la variété des sujets qu'il traite, l'étendue de son érudition, & quantité de traits ingénieux.

Le public lui a certainement de grandes obligations. Quand il n'auroit publié que le livre *de autoritate negantis argumenti*, il auroit rendu service à la république des lettres; car il a donné, par cet ouvrage, de belles ouvertures, pour discerner le vrai & le faux dans les matieres historiques.

Il attaqua, dans ses écrits, plusieurs fausses traditions, entr'autres l'arrivée de Lazare & de Magdeleine en Provence; l'apostolat des Gaules de Denys l'aréopagite; la cause de la retraite de S. Bruno, fondateur des chartreux; la vision de Simon Stoch; les privileges de la bulle sabbatine, *&c.* Il crut aussi devoir démontrer la fausseté des prétendus privileges des moines, en vertu desquels ils ne vouloient pas reconnoître la jurisdiction des évêques; & il réfuta les raisons qu'ils alléguoient pour s'attribuer

s'attribuer l'adminiſtration du ſacrement de pénitence. « Ceux qui aiment la vérite, » dit M. Marolles, lui furent autant de » gré de ſes belles recherches, que les gens » qui ſont incapables d'honorer la raiſon, » crurent avoir ſujet de ſe plaindre de ce » ſavant pour avoir fait de telles conquê- » tes ; & ſi la ſuperſtition s'en afflige, l'E- » gliſe pure doit s'en glorifier ».

M. de Launoi étendit encore ſa critique ſur le trop grand nombre de ſaints canoniſés dans le calendrier, & les abus qui en réſultent. Vigneul Marville rapporte que le curé de S. Euſtache de Paris diſoit : « Quand je rencontré le docteur de Lau- » noi, je le ſalue juſqu'à terre, & ne » lui parle que le chapeau à la main, & » avec bien de l'humilité, tant j'ai peur » qu'il ne m'ôte mon S. Euſtache qui ne » tient à rien ». Il avoit raiſon, dit M. de Valois, car la vie de S. Euſtache eſt un tiſſu de fables entaſſées les unes ſur les autres ; & je ſuis fort ſurpris, continue-t-il, que la plus groſſe paroiſſe de Paris ait quitté le nom d'une des plus célebres & illuſtres martyres que nous ayons pour prendre celui d'un ſaint inconnu & fort ſuſpect.

Godefroi l'hiſtoriographe étant ſorti de ſon logis de grand matin le premier jour de l'an, rencontra dans la rue de la Harpe M. de Launoi qui s'en alloit en Sorbonne. Il l'aborda, & lui dit en l'embraſſant : » Bon jour & bon an, monſieur ; quel » ſaint dénicherez-vous du ciel cette an- » née » ? M. de Launoi, ſurpris de la demande, lui répondit, « Je ne déniche » point du ciel les véritables ſaints que » Dieu & leur mérite y ont placés, mais » bien ceux que l'ignorance & la ſuperſti- » tion des peuples y ont fait gliſſer ſans » qu'ils le méritaſſent, & ſans l'aveu de » Dieu & des ſavans ».

C'eſt là-deſſus que Ménage fit une bonne épigramme greque, dans laquelle il compare M. de Launoi au Jupiter d'Homere, qui chaſſa du ciel toute la racaille des faux dieux qui s'y étoit gliſſée parmi les véritables, & qui leur donnant du pié au cul, les fit tomber du haut de ſon trône & des étoiles en terre.

Τὸν Λαυνοῖον ὁρᾷς, ὃς σύρφετον Οὐρανιώνων
Ρίψε, ποδὸς τεταγὼν ἀπὸ βηλοῦ Θεσπεσίοιο.

Rome cria contre l'entrepriſe de M. de Launoi, comme contre un horrible ſacrilege ; elle le déclara un deſtructeur de la religion, & mit tous ſes livres à l'inquiſition, ne pouvant y faire traîner l'auteur ; mais l'*hiſtoire de l'Egliſe* de Baſnage, publiée l'an 1699, en deux volumes *in-fol.* a bien dû autrement émouvoir la bile des inquiſiteurs. C'eſt-là qu'on trouve la deſtruction de tant de faux ſaints & de tant de faux martyrs, qu'en comparaiſon de cet océan, l'entrepriſe de M. de Launoi n'eſt qu'un petit ruiſſeau.

Il étoit cependant difficile que ce docte théologien de Sorbonne écrivît beaucoup de choſes contre les maximes des flatteurs du pape, contre les ſuperſtitions & contre les prétendues exemptions des moines, ſans s'attirer beaucoup d'ennemis. Il éprouva ſur ſes vieux jours qu'il avoit choqué un parti fort redoutable. On lui défendit de tenir des aſſemblées dans ſa chambre, quoiqu'elles fuſſent très-innocentes, puiſqu'il n'y recevoit que des amis, & qu'on n'y converſoit que des ſciences ; enfin on fit des affaires à ſon libraire qui imprimoit ſon livre de la *ſimonie*, où entr'autres choſes il attaque les annates & réfute le jéſuite Azorius.

M. de Launoi ſupporta patiemment cette eſpece de perſécution, & ſe trouvant d'ailleurs protégé par des gens du premier mérite, il continua de travailler pour l'Egliſe, pour ſon prince & pour le plus grand bien de la religion. Il a éclairé l'eſprit d'une infinité de gens, ſans que tous les abus aient été corrigés ; c'eſt parce que trop de perſonnes ſont intéreſſées à les maintenir. Il y a bien de la différence entre les particuliers & le public. Il vient des tems où la plûpart des particuliers ſe trouvent déſabuſés, & néanmoins la pratique du public demeure la même. Enfin il ſemble que la cour de Rome ait adopté la religion du dieu *Termus* de la république romaine. Ce dieu ne cédoit à rien, non pas même à Jupiter. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALOIR, v. act. (*Gram.*) avoir une

valeur, un certain prix, soit intrinseque, soit arbitraire : une marchandise doit *valoir* moins quand elle est commune, que quand elle est rare. *Voyez* VALEUR.

On dit aussi *dans le commerce* faire *valoir* son argent, pour dire *en tirer du profit*, le *mettre à intérêt*. *Voyez* INTÉRÊT.

VALOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans le gouvernement de l'île de France. Il est borné au nord par le Soissonnois ; au midi, par la Brie ; au levant, par la Champagne ; & au couchant, par le Beauvoisis. Il prend son nom d'un vieux chapitre appellé *Vadum* en latin, & *Vé* en françois. Ce n'étoit autrefois qu'un comté, que Philippe-Auguste réunit à la couronne ; c'est à présent un duché qui fut donné en apanage au frere de Louis XIV. & que la maison d'Orléans possede. C'est un pays de plaine, abondant en blé. Crépi est la capitale. (*D. J.*)

VALOISE *ou* LUQUOISE, s. fém. (*Manuf. en soie.*) étoffe montée à huit lisses, autant de lisses pour rabattre que pour lever ; à chaque coup de la tire, on baisse une lisse de rabat, & l'on passe la navette de la même couleur ; ce qui produit un diminutif de la lustrine. La chaîne & la trame sont très-minces.

VALON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. III. c. j.* place son embouchure entre les villes *Tingis* & *Exilissa*, c'est-à-dire environ au milieu de la côte du détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

VALONE, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire turc, dans l'Albanie, sur le bord de la mer, près des montagnes de la Chimere, à 70 milles d'Otrante, avec un port & un archevêché grec. Les Vénitiens la prirent en 1690, & l'abandonnerent quelque tems après, en ayant ruiné les fortifications.

VALOUVERS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme les idolâtres de l'Indostan, les prêtres de la derniere des tribus, appellée *parreas* ou *poulias*, qui est l'objet du mépris de peuple. Il y a parmi une famille sacerdotale, appellée des *valouvers*, qui prétendent avoir occupé anciennement dans les Indes un rang aussi distingué que les bramines ou prêtres actuels. Les *valouvers* s'appliquent à l'Astronomie & l'Astrologie ; ils ont des livres qui contiennent des préceptes de morale très estimés. On dit qu'ils portent un filet de pêcheur autour du col lorsqu'ils font leurs sacrifices.

VALPARAISO *ou* VALPARISSO, (*Géog. mod.*) bourgade de l'Amérique méridionale, au Chili, sur la côte de la mer du sud, dans un vallon, avec un port défendu par une citadelle. Cette bourgade est composée d'une centaine de pauvres maisons, dont la plus grande partie n'est habitée que des noirs, de mulâtres & de métifs, qui sont des matelots & gens de cet ordre ; cependant cette bourgade a pour sa défense deux forteresses ; l'une commande l'entrée du port avec des batteries rasantes ; l'autre a une batterie de vingt pieces de canon de bronze. Quoique *Varparaiso* soit le principal port du Chili, il n'y entre guere néanmoins que vingt-cinq bâtimens par an. C'est dans ce port que François Drake enleva, en 1579 un gros navire espagnol chargé de marchandises précieuses, & entr'autres de douze mille cinq cents livres d'or de Baldivia, le plus pur des Indes occidentales. *Long.* suivant le P. Feuillé, 305. 19. 30. *lat.* 33. 2. (*D. J.*)

VALRÉAS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le comtat Venaissin, & l'une des dépendances du pape ; cette petite ville toute dépeuplée est la plus considérable partie du comtat qui confine avec le Dauphiné ; jugez par-là du reste. (*D. J.*)

VALROMEY, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Bugey, entre les mandemens de Seyssel & de Michaille. C'est un de ceux qui furent cédés à la France en échange de Saluces, par le traité de Lyon de l'an 1601. Il n'a pas vingt paroisses, dont Château-neuf est la principale. Louis XIII. érigea l'an 1612 la seigneurie de *Valromey* en marquisat en faveur d'Honoré d'Urfé. (*D. J.*)

VALS, EAUX DE, (*Hist. nat. des eaux minérales.*) eaux minérales de France en Languedoc. On les va prendre dans les mois de Juin, de Juillet & d'Août, & la mode capricieuse est aujourd'hui

venue de les prescrire fréquemment, & d'en transporter à Paris & ailleurs.

Le petit bourg qui donne son nom à ces eaux minérales est dans le Vivarais, à 5 lieues du Rhône, & près du torrent de la Volane, au fond d'un vallon. Ce bourg est environné de côteaux fertiles en blé & en vignes.

Les fontaines minérales sont à deux portées de mousquet du bourg près du torrent. L'une de ce sources, appellée la *Marie*, est du côté du bourg. Les autres, appellées la *Marquise*, la *S. Jean*, la *Camuse* & la *Dominique*, sont de l'autre côté du ruisseau.

L'eau de la Marie est froide, limpide, aigrelette & diurétique. Elle donne une teinture orangée à la noix-de-galle, & une couleur de vin rouge à la teinture de tournesol. Le sel qu'on en retire par évaporation à la quantité d'environ une drachme sur douze onces d'eau, est nitreux & fermente avec les acides.

L'eau de la Marquise est plutôt salée qu'aigrelette. La teinture qu'elle fournit à la noix-de-galle, approche assez de celle que lui donne la Marie, mais elle donne la teinture de vin plus paillet à l'eau colorée par le tournesol. Le résidu est de même nature que celui de la Marie, seulement en plus grande quantité. La source de cette eau sort entre des fentes de rocher, & est peu considérable.

L'eau de la fontaine S. Jean ne differe de la précédente que par un goût un peu plus stiptique.

La source Camuse, découverte par un médecin nommé le *Camus*, semble avoir encore moins d'acidité & plus de salure. La rouille qui est dans son canal d'écoulement est aussi plus rougeâtre; du reste elle fait les mêmes changemens avec la noix-de-galle & la teinture de tournesol.

Les sels de ces quatre fontaines, soit le naturel qui se trouve sur les rochers, soit l'artificiel qui se tire par l'évaporation, étant dissous dans un peu d'eau, font une grande effervescence avec l'esprit de vitriol. Ils ne pétillent point sur les charbons allumés, & ne changent point de couleur; mais ces sels jettés dans le sirop violat, le rendent aussi verd que fait le sel de tartre.

La source Dominique, ainsi nommée d'un jacobin qui l'a découverte, est la moins abondante de toutes. Elle est âpre, vitriolique & désagréable à l'estomac. Le résidu qu'on en tire est en petite quantité; une livre d'eau ne produisant que huit ou dix grains d'un sel grisâtre, & qui semble un vitriol légérement calciné. La noix-de-galle procure à cette eau une couleur bien différente de celle que lui donnent les eaux des autres fontaines, savoir une couleur bleuâtre & fort peu foncée. Elle rougit aussi la teinture du tournesol d'un rouge beaucoup plus opaque, & le sel de tartre a de la peine à faire revenir cette teinture dans sa couleur de pourpre. Cette eau opere par les vomissemens. (*D. J.*)

VALSARA, MUSCLE DE, (*Anatom.*) Valsara d'Imola, docteur en médecine & en philosophie, professa l'anatomie dans l'université de Boulogne, & fut chirurgien de l'hôpital des Incurables. Il nous a laissé un traité sur l'oreille qui renferme plusieurs choses neuves. Il y a un muscle de l'oreille qui porte son nom, qu'on appelle aussi *le muscle antérieur*.

VALTELINE, (*Géog. mod.*) *V.* après le *mot* VAL, *l'article* VAL-TELLINE.

VALVERDE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Perou, dans l'audience de Lima, dont elle est à 35 lieues. Ses habitans qui sont espagnols, sont riches; son port qui en est à 6 lieues, se nomme *Puerto quémado*. *Lat. mérid.* 14. (*D. J.*)

VALVÆ, (*Archit. anc.*) *valvæ*, genit. *valvarum*, s. f. pl. indique, dans Vitruve, une porte simple, & qui n'a qu'un battant, puisque dans les auteurs elle est opposée à celle qui a deux battans, que les Romains appelloient *bifores*. Quoique *valvæ* désigne communément les deux battans d'une porte, il est sûr que ce mot n'a cette signification qu'à cause qu'il est au pluriel, & encore n'a-t-il pas semblé à Ovide que le pluriel fût suffisant pour cela quand il dit, *argenti bifores radiabant lumine* valvæ, car il a jugé que *valvæ* sans *bifores* n'auroit pû signifier une *porte à deux battans*. (*D. J.*)

VALUE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est la même chose que *valeur*; mais ce terme n'est usité que quand on dit plus *value*, la moins *value*; la plus *value* est ce que la chose vaut de plus que ce qu'elle a été estimée ou vendue; la moins *value* est ce qu'elle vaut de moins. La crue a été introduite pour tenir lieu de la plus *value* des meubles. *Voyez* CRUE, ESTIMATION, PRISÉE, VENTE. (*A*)

VALVE, (*Conchyl.*) en latin *valva*, c'est l'écaille ou l'une des pieces de la coquille.

VALVULE, s. f. (*Méchan.*) est la même chose que *soupape*. *Voyez* SOUPAPE. Ce mot vient du mot latin *valvæ*, porte à deux battans, parce que les *valvules* s'ouvrent & se ferment à-peu-près comme ces sortes de portes.

VALVULE, (*Physiologie.*) petite membrane attachée à la paroi intérieure des veines, pour faciliter le cours du sang vers le cœur, & empêcher son retour vers les extrémités.

La structure des *valvules* est une méchanique fort considérable entre les organes qui servent à la distribution des humeurs. Exposons cette méchanique.

Les *valvules* font le même office à l'égard des humeurs contenues dans le corps des animaux, que font dans les machines hydrauliques, les soupapes, ou les autres machines équipollentes à des soupapes, que l'on emploie pour laisser couler l'eau d'un sens, & lui fermer le passage, en l'empêchant de retourner d'où elle est venue. Or comme on se sert de trois sortes de soupapes, il y a aussi de trois sortes de *valvules* qui empêchent que les humeurs qu'elles ont laissé passer dans les canaux ne puissent retourner.

Les trois especes de soupapes sont la soupape à clapet, la soupape en cône & la soupape en maniere de porte à deux battans. La soupape à clapet est une lame plate & quarrée, qui étant attachée par un de ses côtés, peut, étant abattue & appliquée sur un trou, le boucher ou le déboucher lorsqu'elle est levée.

L'espece de *valvule* qui a rapport à ce clapet, est la moins ordinaire; on en trouve à l'embouchure des ureteres dans la vessie; où la tunique interne de la vessie couvre le trou par où l'uretere, après s'être coulé entre les deux membranes dont la vessie est composée, fait passer l'urine dans la capacité de la vessie; car cette membrane que l'urine leve pour entrer, est rabattue par la même urine, qui la colle contre les bords du trou après qu'elle est passée.

On a trouvé une pareille *valvule* dans la vésicule du foie d'un bœuf au milieu de la partie de son fond, où elle est attachée au foie. Cette *valvule* étoit une membrane qui couvroit un trou faisant l'embouchure d'un rameau de la bile, qui ayant plusieurs racines répandues dans tout le foie, apportoit cette humeur dans la vésicule.

La seconde espece de soupape qui est en cône agit d'une autre maniere; car la partie faite en cône laisse passer l'eau qui vient du côté de la pointe du cône, parce qu'elle est poussée par l'eau & levée, en sorte qu'elle ouvre en partie le trou rond du cercle qu'elle fermoit entiérement lorsqu'elle étoit abaissée; mais elle empêche que l'eau ne retourne, parce que venant vers la base du cône, sa pesanteur fait rentrer le cône dans le trou du cercle qu'elle bouche fort exactement, n'y ayant rien qui bouche si bien un trou, qu'un cône ou foret.

L'espece de *valvule* qui répond à cette sorte de soupape est appellée *sigmoïde*, parce que le bord de la membrane qui la compose représente un *C*, qui est un signal des anciens caracteres grecs. Cette membrane, qui est comme un sac ou capuchon, fait un cône, lorsqu'étant remplie elle est dilatée; car la moitié du bord de cette membrane étant attachée à la tunique de la veine, il arrive nécessairement que lorsque le sang monte dans la veine, il pousse la partie détachée, & la collant contre la tunique de la veine, il se fait passage; au contraire, lorsque le sang vient à descendre, il sépare la partie détachée d'avec la tunique de la veine contre laquelle elle étoit collée, & emplissant le sac, l'arrondit, & lui donne la figure conique dont la base emplit toute la rondeur du conduit de la veine, de même que la base du cône

de la soupape remplit la rondeur du cercle qui la soutient.

Il se trouve dans quelques poissons, comme dans la raie, que ces *valvules*, au lieu d'être des sacs composés de membranes, sont des chairs solides qui doivent apparemment en se gonflant & en se rétrécissant, faire l'effet que la *valvule* sigmoïde fait en s'emplissant & en se vuidant de sang. Et il faut supposer que ces chairs ont des pores ouverts vers le côté où le sang doit couler, & qu'ils sont fermés vers celui d'où il vient; en sorte que lorsque le sang fait effort pour passer, il comprime ces chairs, & en exprime le sang, & lorsqu'il fait effort pour retourner, il les remplit, & les faisant gonfler, il bouche le passage, y ayant apparence que ces *valvules* charnues ne sont effectivement autre chose qu'un amas d'une infinité de petits sacs remplis de sang.

Ces *valvules* sigmoïdes se trouvent presque dans tous les vaisseaux; il y en a dans les veines & dans les canaux lymphatiques, pour empêcher le retour des humeurs que ces vaisseaux contiennent, & pour aider au cours qu'elles doivent avoir: car les humeurs ne pouvant retourner lorsqu'elles ont passé au-dessus des *valvules*, la moindre compression que les veines ou vaisseaux lymphatiques souffrent par le mouvement de la respiration & des muscles de tout le corps, leur fait pousser le sang & la lymphe vers les endroits où les *valvules* leur donnent le passage libre.

Cela se fait par la même raison qui fait monter un épi de blé le long du bras, quand il est mis entre le bras & la manche de la chemise, la queue en-haut, & les barbes de l'épi en-bas, quoique la structure de cette machine soit différente de celle des *valvules*; car l'épi monte lorsqu'on remue le bras, parce qu'il ne peut aller en en-bas, & qu'il va aisément en en-haut, attendu que rien ne l'en empêche, & que le mouvement du bras agissant sur l'épi, l'oblige à ne pas demeurer en une place.

Il y a aussi de ces *valvules* dans le cœur; savoir trois qui ferment l'aorte à la sortie du ventricule gauche, & empêchent que le sang n'y rentre; & trois qui de la même maniere forment la veine artérieuse, & qui empêchent que le sang, qui pour passer dans le poumon est sorti du cœur, n'y rentre. Les gros rameaux des veines ont ordinairement deux *valvules* vis-à-vis l'une de l'autre, & les petits n'en ont qu'une: quand les *valvules* doubles sont enflées par le sang qui les emplit, elles ont la figure d'un demi-cône, & celle du tiers d'un cône quand elles sont triples.

La troisieme espece de soupape n'a point encore de nom, mais M. Perrault a cru qu'il lui en étoit dû un à cause qu'elle agit de même que les soupapes. Ces soupapes de la troisieme espece sont ordinairement sans comparaison plus grandes que les autres, qui ne passent guere quatre ou cinq pouces de diametre, au lieu que celles-là ont jusqu'à deux ou trois toises; on s'en sert pour les écluses. Ce sont deux battans de porte que l'eau ferme en les poussant & en les faisant approcher l'un de l'autre; & elles demeurent en cet état, tant à cause qu'elles sont retenues par des chaînes, que parce qu'elles se soutiennent d'elles-mêmes, étant appuyées l'une contre l'autre, & faisant un angle opposé au cours de l'eau.

Il y a dans le cœur des *valvules* qui agissent par une même raison: on les appelle *tricuspides*, ou *tricuspidales*, parce qu'elles ont trois pointes étant de forme triangulaire: car quoique ces petites portes du cœur ne soient pas quarrées, elles font néanmoins le même effet que les portes des écluses qui le sont en ce que s'approchant & se joignant par leurs côtés, elles ferment le passage au sang, & l'empêchent de sortir des ventricules du cœur, quand il y est entré par la veine cave ou par l'artere veineuse. Et de même que les *valvules* tricuspides se touchent par deux côtés étant attachées au cœur par le troisieme, les portes des écluses se touchent aussi par un côté, & touchent au fond de l'écluse par un autre, le troisieme étant attaché à la muraille.

Or parce que ces *valvules* ne sont pas d'une matiere ferme, comme les portes qui résistent à l'impulsion de l'eau lorsqu'elles sont jointes l'une contre l'autre,

la nature leur a donné un autre moyen de résister à l'impulsion du sang, & cela se fait par un grand nombre de ligamens, qui sont comme autant de petites cordes attachées aux deux bords de chaque *valvule*, de même que les portes des écluses sont retenues par des chaînes : car ces ligamens empêchent que lorsque le sang a fait approcher les membranes qui font le corps de la *valvule*, elles ne soient pas poussées plus avant ; si cela arrivoit, elles ne pourroient empêcher le sang de passer & de retourner d'où il est venu.

Il y a de cette espece de *valvules* dans le cœur à l'extrémité des vaisseaux qui apportent le sang dans chaque ventricule, savoir la veine cave, qui le rapporte de tout le corps dans le ventricule droit, & l'artere veineuse, qui est proprement une veine qui rapporte dans le ventricule gauche le sang que la veine artérieuse a répandu dans le poumon. La veine cave a trois de ces *valvules* ; mais l'artere veineuse n'en a que deux, parce qu'elle ne rapporte pas tant de sang dans le ventricule gauche, que la veine cave en rapporte dans le droit ; une partie du sang que la veine cave rapporte dans le cœur, & que la veine artérieuse distribue dans le poumon, étant consumée pour nourriture de cette partie, qui en dissipe beaucoup.

Toutes ces *valvules*, tant les sigmoïdes, que les tricuspidales, se trouvent dans le cœur de presque tous les animaux terrestres qui sont un peu grands ; dans les oiseaux elles sont autrement, & les anfractuosités des ventricules sont aussi différentes ; les ventricules même ne sont pas en même nombre ; ceux d'entre les poissons qui ne respirent point, n'ont qu'un ventricule dans le cœur ; mais ce ventricule a deux sacs, qui sont comme ses oreilles : dans l'un de ses sacs, que j'appelle *l'oreille droite*, la veine cave porte le sang par deux troncs : de l'autre sac, qui est comme *l'oreille gauche*, l'aorte sort faisant un seul tronc. Les *valvules* sont dans le cœur à l'entrée de chaque sac ; elles sont sigmoïdes, deux à chaque entrée. Celles qui empêchent que le sang ne retourne dans la veine cave sont mieux fermées, & doivent avoir plus de force pour le retenir, que celles qui l'empêchent de retourner de l'aorte dans le cœur.

Jacques Sylvius, le grand admirateur de Galien, & l'ennemi juré de Vesule, a le premier découvert les *valvules* qui sont à l'orifice de la veine azigos, de la jugulaire, de la brachiale, de la crurale, & du tronc de la veine cave qui part du foie. Il les nomma *épiphises membraneuses* ; Fabricius *ab Aquapendente* revendique à tort l'honneur de cette découverte ; il n'a que celui d'en avoir donné une plus exacte description, & de leur avoir imposé le nom de *valvules*, qu'elles retiennent encore aujourd'hui ; nom qui leur convient en effet, tant par rapport à leurs usages, qu'à l'égard de leur structure. Eustachius apperçut le premier la *valvule* placée à l'orifice de la veine coronaire dans le cœur. Il prétend encore avoir découvert la *valvule* que quelques auteurs appellent *valvula nobilis*, placée dans le veine cave, tout proche de l'oreillette droite du cœur. Cependant Jacques Sylvius paroît avoir remarqué cette *valvule* avant Eustachi; mais ce dernier l'a bien mieux décrite. (*D. J.*)

VALVULES *du cœur*, (*Anatom.*) especes de soupapes qui sont aux orifices des ventricules du cœur.

Ces *valvules* ou soupapes sont de deux sortes ; les unes permettent au sang d'entrer dans le cœur, & l'empêchent d'en sortir par le même chemin, les autres le laissent sortir du cœur, & s'opposent à son retour. Celles de la premiere espece terminent les oreillettes, & celles de la seconde occupent les embouchures des grosses arteres. On a donné à celles-ci le nom de *valvules semi-lunaires* ou *valvules sigmoïdes*, & aux autres celui de *triglochines* ou *tricuspides* ou *mitrales*.

Les *valvules* triglochines ou tricuspides du ventricule droit sont attachées à l'orifice auriculaire du ventricule, & s'avancent dans la même cavité de ce ventricule. Elles sont comme trois languettes fort polies du côté qui regarde l'embouchure de l'oreillette, garnies de plusieurs expansions membraneuses & tendineuses du côté de la cavité ou surface interne du ventricule, & elles sont comme découpées ou dentelées par leurs bords. Les *valvules* de l'orifice

auriculaire du ventricule gauche ſont de même forme & ſtructure ; mais il n'y en a que deux, & on les a nommées *valvules mitrales* à cauſe de quelque reſſemblance à une mitre qu'elles repréſentent aſſez groſſiérement.

Ces cinq *valvules* ſont très-minces, & elles ſont attachées par pluſieurs cordes tendineuſes aux colonnes charnues des ventricules. Les cordages de chaque *valvule* ſont attachés à deux colonnes. Il y a entre ces *valvules* d'autres petites de la même figure. On peut auſſi appeller toutes ces *valvules* tricuſpides, en général *valvules auriculaires* ou *valvules veineuſes du cœur*.

Les *valvules* ſemi-lunaires ou *valvules* ſigmoïdes ſont au nombre de ſix, trois à chaque ventricule, & à l'embouchure des groſſes arteres. Le nom de *valvules artérielles* leur convient aſſez. Elles ſont faites à-peu-près comme des paniers de pigeon. Leurs concavités regardent la paroi ou concavité de l'artere, & leurs convexités s'approchent mutuellement. En examinant ces *valvules* avec le microſcope, on trouve des fibres charnues dans la duplicature des membranes dont elles ſont compoſées.

Elles ſont vraiment ſemi-lunaires, c'eſt-à-dire en forme de croiſſant, par les attaches de leurs fonds ; mais elles ne le ſont pas par leurs bords flottans ; car ces bords repréſentent chacun deux petits croiſſans, dont deux extrémités ſe rencontrent au milieu du bord, & y forment une eſpece de petit mamelon. *Winslow*. (*D. J.*)

VALVULES *des inteſtins* ; « dans le jejunum & l'ileum, la tunique interne ayant » plus d'étendue que l'externe, eſt fort » ridée. On a cru que les plis tachés qu'elle » forme, faiſoient en quelque maniere » la fonction des *valvules* ; c'eſt pourquoi » ils ont été nommés *valvules conniventes*, en latin *valvulæ conniventes*.

VALVULES *des vaiſſeaux lactés* ; » les » vaiſſeaux lactés qui s'ouvrent dans les » inteſtins, reçoivent la partie du chyle » qui eſt préparée & fluide, & paroiſſent » par intervalles comme s'ils étoient liés » & ſerrés. Quand on les comprime, ils » ne laiſſent pas refluer la liqueur vers les » inteſtins, quoiqu'elle ſoit aiſément pouſſée vers les glandes : ce qui montre qu'il » y a des *valvules* dans les vaiſſeaux lactés, mais qui ſont trop petites pour » être viſibles. *Id. ibid. p.* 56.

VALVULE *du colon*, le colon a une grande *valvule* pour empêcher les excrémens de rentrer dans l'ileon ; il a auſſi pluſieurs autres *valvules* pour retarder la deſcente des matieres. *Voyez* COLON *&* EXCRÉMENT.

§ L'inteſtin *colon* eſt très-ample dans l'homme adulte ; ſa ſtructure eſt la même que dans quelques grands animaux herbivores, comme l'éléphant & le cheval. Les carnivores ont cet inteſtin beaucoup plus court & plus ſimples. Dans l'homme même, il ne mérite le nom de gros inteſtin que dans l'adulte ; dans le fœtus, il eſt plutôt plus étroit que l'ileon. On ſent que cette groſſeur dépend de la quantité des alimens : le fœtus n'avale qu'une eau qui laiſſe très-peu de parties excrémenteuſes ; les animaux herbivores ont beſoin de beaucoup plus d'alimens, parce que ces alimens nourriſſent moins. Les animaux ruminans reſſemblent moins à l'homme, parce que l'action réitérée de leur eſtomac diviſe mieux ce qu'ils mangent.

Le *colon* produit dans l'homme un épiploon qui lui eſt propre, & qui mérite le nom de *colique*. Il termine à droite l'épiploon gaſtro-hépatique, & ſes deux feuillets naiſſent de la tunique extérieure du *colon*.

Il produit enſuite un grand nombre d'épiploons, preſque toujours en paires, qui lui ſont particuliers. Ce ſont des ſacs creux, formés d'une membrane fine, repliée ſur elle-même, & dont les deux lames naiſſent du *colon*. On peut les enfler en ſoufflant le méſocolon, dans un enfant maigre ; ils paroiſſent alors diviſés en lobes & terminés par des boſſes : ils ſont également la continuation de la membrane externe du *colon*.

Le caractere le plus particulier du *colon*, ce ſont les ligamens ; ils ne paroiſſent pas dans le fœtus, mais l'éléphant, le cheval, le caſtor, le lievre, le ſinge en ſont pourvus. Peu-à-peu il paroît ſur la ſurface du *colon* des bandes de fibres longues & paralleles : plus épaiſſes & plus nombreuſes que

dans le reste de l'intestin; elles sont effectivement charnues: leur origine est à l'appendice vermiculaire, leur fin au rectum.

Ces ligamens sont au nombre de trois dans l'homme, & même dans le cheval, le singe, & dans la classe des sourris & des lievres.

Le premier & le plus connu des ligamens pourroit être nommé le *découvert*; il est en même tems le plus large. Le second est enveloppé de l'épiploon, principalement dans le *colon* transversal; on l'appelle l'*épiploïque*: on le voit à nud dans le *colon* gauche. Le troisieme & le moins formé, se trouve à l'attache du mésocolon, dont on lui donne le nom.

Ces ligamens se terminent dans le rectum, en s'épanouissant sur toute sa surface. Quelquefois il n'y en a que deux dans le *colon* gauche: ils sont charnus & irritables. Leur contraction supérieure à celle des autres fibres du *colon*, raccourcit peu-à-peu les trois raies de cet intestin, auxquelles ces fibres sont attachées. Ces raies demeurant droites, & les espaces libres entre deux raies etant moins raccourcis, elles s'élevent en bosse & forment des arcs dont la convexité regarde en-dehors, & dont les extrémités de la corde aboutissent aux deux ligamens voisins. L'intestin paroît donc composé de trois cellules presque hémisphériques, appliquées à trois lignes fixes qui sont les ligamens. Ces hémispheres disparoissent, quand on a incisé les ligamens. Quand on a ouvert l'intestin, on découvre vis-à-vis de la naissance de chaque bosse un repli fait par la tunique nerveuse & par la veloutée qui déborde dans la cavité; ces plis ont été appellés du nom de *valvules*. Il y a souvent de l'irrégularité dans ces replis, & le nombre de trois n'est pas toujours exact.

Les cellules retardent le passage de la masse des excrémens; ils lui donnent une figure sphérique dans le cheval. Le *colon* a des rides rameuses irrégulieres, dont plusieurs répondent à une même cellule.

Toute cette structure ne se trouve que dans l'homme adulte, & les cellules n'existent pas dans le fœtus. (*H. D. G.*)

Constantin Varole, boulonois, médecin du pape Grégoire XIII. & qui mourut en 1570, fut le premier qui observa les *valvules* du colon. Bart. Eustachi, natif de San-Severino en Italie, découvrit vers ce même tems la *valvule* qui est à l'orifice de la veine coronaire, & cette *valvule* remarquable qui est à l'orifice du tronc inférieur de la veine cave, près de l'oreillette droite du cœur. Il est vrai qu'il ne la prit pas pour une *valvule*, mais seulement pour une membrane.

Lancisi, médecin du pape Clément XI. & qui a publié le premier les œuvres d'Eustachi, croit que l'usage de cette *valvule* est d'empêcher le sang de la veine cave supérieure de frapper avec trop de violence contre celui de l'inférieure. M. Winslow qui a examiné cela avec beaucoup de soin, est à-peu-près de même sentiment. *Mém. de l'acad. des Sciences.*

Mais comme cette *valvule* diminue peu-à-peu dans les enfans, de même que le trou ovale, & qu'à la fin elle disparoît entiérement dans les adultes, il semble qu'elle a quelque autre usage qui regarde principalement la circulation du sang dans le fœtus.

En effet, par le moyen de cette *valvule*, M. Winslow concilie les deux systêmes opposés de la circulation du sang dans le fœtus, qui sont expliqués dans l'*article* CIRCULATION. *Voyez* CIRCULATION *du sang*, *&* FŒTUS.

VAMPIRE, s. f. (*Hist. des superstit.*) c'est le nom qu'on a donné à de prétendus démons qui tirent pendant la nuit le sang des corps vivans, & le portent dans ces cadavres dont l'on voit sortir le sang par la bouche, le nez & les oreilles. Le P. Calmet a fait sur ce sujet un ouvrage absurde dont on ne l'auroit pas cru capable, mais qui sert à prouver combien l'esprit humain est porté à la superstition. (*D. J.*)

VAN, s. m. (*Littérat.*) on connoît cet instrument à deux anses, courbé en rond par derriere, & dont le creux diminue insensiblement sur le devant: ce qui lui donne la forme d'une coquille; voilà la conque célebre des Egyptiens, des Grecs & des Romains; nous allons dire pourquoi.

L'enfant chéri d'Osiris & d'Isis, & le serpent qu'on y joignoit, passerent d'Egypte à Athenes, qui étoit une colonie venue

venue de Saïs, & de-là furent portés bien loin ailleurs. Telle est visiblement l'origine de l'usage qu'avoient les Athéniens de placer les enfans dans un *van* aussi-tôt après la naissance, & de les y coucher sur un serpent d'or. Cette pratique étoit fondée sur la tradition, que la nourrice de Jupiter l'avoit fait pour le dieu, & Minerve pour Ericthonius.

De si grands exemples ne pouvoient qu'accréditer dans la Grece l'usage de mettre sur un *van* les enfans nouvellement nés. C'est pourquoi Callimaque nous dit que Némésis attentive à toutes les bonnes pratiques, posa le petit Jupiter sur un *van* d'or; c'étoit en même tems une cérémonie fort ordinaire chez les Athéniens, surtout dans les familles distinguées, d'étendre les petits enfans sur des serpens d'or.

Tout le monde sait encore que le *van* étoit consacré au dieu du vin; *& mystica* vannus *Iacchi*, dit Virgile. Les commentateurs apportent deux raisons de cette consécration du *van mystérieux* voué à Bacchus, qui sont toutes deux plausibles; l'une, parce qu'Isis avoit ramassé dans un *van* les membres épars d'Osiris, qui est le même que Bacchus, & que Tiphon avoit mis en pieces. L'autre raison est prise de ce que les vignerons offroient à Bacchus dans un *van* les prémices de la vendange. (*D. J.*)

VAN, s. m. (*terme de Vanniers.*) instrument d'osier à deux anses, courbé en rond par-derriere qu'il a un peu relevé, dont le creux diminue insensiblement jusque sur le devant. Les *vans* servent à vanner les grains pour en séparer la menue paille & la poussiere. Ils sont le principal objet du métier des Vanniers-cloturiers. (*D. J.*)

VAN, (*Géog. mod.*) ville & château de la grande Arménie, vers les sources de l'Euphrate, sur les confins des deux empires turc & persan, à 70 lieues au sud-ouest d'Erzeron. *Van* est aujourd'hui sous la domination du grand-Seigneur, & a son château ou sa forteresse sur une montagne voisine; les habitans sont pour la plûpart Arméniens. Tout près de la ville, est un lac du même nom, l'un des plus grands de l'Asie, & qui peut avoir 50 lieues de circuit. C'est le *Mantiana palus* de Strabon, *l. XI. p.* 529. Ce lac de *Van* est aussi nommé *lac d'Actamar*; on n'y trouve qu'une sorte de poisson qui est un peu plus gros que nos sardines, & dont il se fait tous les ans un grand débit en Perse & en Arménie. (*D. J.*)

VANANTE, adj. (*terme de Papeterie.*) la pâte de moyenne qualité, ou celle qui est faite avec des vieux chiffons & drapeaux de toiles de chanvre ou de lin, qui ne sont pas de la plus belle qualité, se nomme *pâte vanante*. C'est avec cette pâte qu'on fabrique le papier de la seconde sorte. *Voyez* PAPIER.

VANAS, (*Comm.*) terme corrompu du latin, que quelques teneurs de livres mettent d'espace en espace à la marge de leurs écritures, pour marquer qu'ils annullent les articles qui sont vis-à-vis de ce mot, & qu'ils ont mal portés, soit dans le journal, soit dans le grand livre. *Voyez* ANNULLER. *Dictionn. de Commerce.*

VANCOHO, s. m. (*Hist. nat.*) espece de scorpion fort dangereux qui se trouve dans l'île de Madagascar; il ressemble à quelques égards à une araignée. Il a le corps ou le ventre noir, rond & fort gros; sa piquure est extrêmement dangereuse: elle cause un évanouissement soudain qui dure quelquefois deux jours, pendant lesquels on a tout le corps froid comme de la glace. On donne dans ce cas au malade les mêmes remedes que contre les poisons, & on le tient le plus chaudement qu'il est possible.

VANDABANDA, (*Géog. anc.*) contrée de la Sogdiane. Elle est placée par Ptolomée, *l. VI. c. xij.* entre le mont Caucase & le mont Imaüs. (*D. J.*)

VANDALES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nation barbare faisant partie de celle des Goths, & qui, comme cette derniere, étoit venue de Scandinavie. Le nom des *Vandales* vient, dit-on, du mot gothique *vandelen*, qui signifie encore aujourd'hui en allemand *errer*, parce que ce peuple changea très-souvent de demeure. Au sortir du nord les *Vandales* s'établirent dans les pays connus aujourd'hui sous le nom du *Brandebourg* & du duché de *Meklenbourg*. Sous l'empire d'Auguste, une partie de ces barbares vinrent s'établir

sur les bords du Rhin ; chassés par Tibere ils allerent s'établir vers l'Orient, entre le bosphore cimmérien & le Tanaïs, d'où ils chasserent les Sclaves, dont ils prirent le pays & le nom ; une partie alla s'établir sur les bords du Danube, & occuperent les pays connus aujourd'hui sous le nom de *Transylvanie*, de *Moldavie* & de *Valachie* ; ils se rendirent maîtres de la Pannonie, d'où ils furent chassés par l'empereur Marc-Aurele en 170. Ils firent en 271 de nouvelles irruptions sur les terres de l'empire romain, & furent défaits par Aurélien, par Probus. L'an 409, les *Vandales* accompagnés des Sueves & des Alains se rendirent maîtres d'une partie de l'Espagne qu'ils partagerent avec ces barbares ; de-là sous la conduite de leur roi Genseric, ils passerent en Afrique en 428. Après plusieurs victoires remportées sur les Romains, ils les forcerent à leur céder la plus grande partie des provinces que l'empire possédoit dans cette partie du monde. En 455, Genseric vint en Italie où il prit & pilla la ville de Rome ; il infesta les côtes de Sicile & de Grece, & continua à harasser les Romains jusqu'à ce qu'il força l'empereur Zénon à lui céder tous ses droits sur l'Afrique, qui resta aux *Vandales*, jusqu'au regne de Justinien, qui réunit de nouveau à son empire les provinces dont ces barbares s'étoient emparés.

VANDALICI MONTES, (*Géogr. anc.*) Dion Cassius *l. LV.* donne ce nom aux montagnes dans lesquelles l'Elbe prend sa source. Par conséquent ce sont les montagnes qui séparent la Bohême de la Lusace & de la Silésie. (*D. J.*)

VANDALIE, (*Géog. mod.*) plusieurs géographes ont donné ce nom à une partie de la Poméranie ducale & du duché de Mecklenbourg en basse-Saxe.

La *Vandalie* prise pour une contrée de la Poméranie ducale, est bornée par la mer Baltique au nord, le desert de Waldow au midi, les seigneuries de Butow & de Louwenborck au levant, & par la Cassabie au couchant. On lui donne environ quarorze lieues de longueur & autant de largeur. Sa Capitale est Stolpe.

La *Vandalie* regardée comme une contrée du duché de Mecklenbourg en basse-Saxe, est entre l'évêché & le duché de Swerin, la seigneurie de Rostock & celle de Stutgard, la Poméranie royale & le marquisat de Brandebourg. Ce pays peut avoir environ trente lieues du couchant au levant, & dix du nord au sud. On y voit plusieurs petits lacs. Sa capitale est Gustrow. (*D. J.*)

VAND'ŒUVRE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, sur la riviere de Barse, à six lieues au levant de Troyes. *Long.* 22. 4. *lat.* 48. 12.

Cette petite ville est la patrie de Nicolas Bourbon, poëte latin, qui vivoit sous le regne de François I. Marguerite de Valois le donna pour précepteur à Jeanne d'Albret de Navarre sa fille, & mere d'Henri IV. Il mourut à Condé, vers l'an 1550. Il a laissé huit livres d'épigrammes, sous le titre de *nugæ*, bagatelles, au sujet duquel du Bellai fit ces deux jolis vers :

> *Paule, tuum inscribis*, Nugarum *nomine librum,*
> *In toto libro nil melius titulo.*

C'est un bon mot, mais qui ne doit point détruire le mérite de l'ouvrage même, dont Erasme faisoit grand cas. Bourbon étoit fils d'un riche maître des forges, ce qui lui donna lieu de publier son poëme de la forge en latin *ferraria*. Il décrit dans cet ouvrage tout le travail de la forge, & de l'occupation des ouvriers qui coupoient le bois, qui faisoient le charbon, qui fouilloient la mine, qui la nettoyoient, qui la voituroient au fourneau pour le fondeur, & pour les forgerons ; il les met tous en action, & il ne laisse à son pere que le soin de les payer & de veiller sur le produit.

Il eut un petit neveu, nommé comme lui Nicolas Bourbon, & comme lui très-bon poëte latin. Ce neveu fut de l'académie françoise, & mourut comblé de pensions en 1644 âgé d'environ 70 ans. Ses poésies parurent à Paris l'an 1630. *in*-12. On fait grand cas dans ce recueil de la piece intitulée : *imprécation contre le parricide d'Henri IV.* Les deux beaux vers en l'honneur de ce prince, qui sont à la porte de l'arsenal de Paris, sont encore du même poëte ; les voici quoique tout le

monde les sache par cœur, ou si vous voulez, par cette même raison :

Ethna hæc Henrico vulcania tella ministrat,
Tella gigantæos debellatura furores.

(*D. J.*)

VANDOISE, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de riviere, qui est une espece de muge que l'on nomme *suiffe* à Lyon, & *dard* en Saintonge & en Poitou, parce qu'il s'élance avec une vîtesse semblable à celle d'un dard ; il a le corps moins large que le gardon, & le museau plus pointu ; il est couvert d'écailles de moyenne grandeur ; il a plusieurs petites lignes longitudinales sur la partie supérieure des côtés du corps ; sa couleur est mêlée de brun, de verd & de jaune ; ce poisson devient fort gras, il a la chair molle & d'un assez bon goût. Rondelet, *hist. des poissons de riviere, chap. xiv.*

VANG, s. m. (*Hist. mod.*) ce mot signifie *petit roi* ou *roitelet* : l'empereur de la Chine le confere aux chefs ou kans des Tartares monguls qui sont soumis à son obéissance, & à qui il ne permet point de prendre le titre de kan, qu'il se reserve ; ces *vangs* ont sous eux des *peit-se* & des *kong*, dont les titres répondent à ceux de ducs & de comtes parmi nous.

VANGERON, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson qui se trouve dans le lac de Lausanne ; il ressemble aux muges par le museau, & à la carpe par la forme du corps & par la qualité de la chair ; il a deux nageoires de couleur d'or près des ouies, deux jaunes sous le ventre, une au-delà de l'anus, & une sur le dos ; la queue est fourchue & revêtue à son origine, par des écailles peu adhérentes. Rondelet, *hist. des poissons des lacs, chap. ix. Voyez* POISSON.

VANGION, LES, (*Géograph. anc.*) *Vangiones* ; peuples de la Gaule belgique, & originaires de la Germanie. César, dans ses commentaires, *bel. Gall. l. I.* dit qu'ils étoient dans l'armée d'Arioviste, avec les *Tribocci* & les *Nemetes* ; & Pline, *l. IV. c. xvj.* nous apprend qu'ils s'emparerent de la partie du pays des *Médiomatrices*, le long du rivage du Rhin.

Cluvier, *Germ. ant. l. II. c. x.* croit que ces peuples étoient établis dans les Gaules avant la guerre d'Arioviste, parce que les Marcomans, les Sédusiens, les Harudes, & les Sueves, que ce prince avoit amenés avec lui, ou qui l'avoient joint depuis son arrivée, furent tous chassés de la Gaule, après que César les eut battus : au-lieu que les Németes, les *Vangions*, & les Tribocci demeurerent toujours dans leurs terres, sur la rive gauche du Rhin.

Il paroît que ces trois nations n'étoient point soumises à Arioviste, puisqu'elles demeuroient dans la Gaule belgique. Elles pouvoient être seulement en alliance avec lui, ou peut-être même sous sa protection ; ce qui les engagea à lui donner du secours contre les Romains.

On ne sait point en quel tems les *Vangions* passerent le Rhin pour s'établir dans les Gaules. Ils occuperent une partie des terres de Mayence & du Palatinat. *Borbetomagus*, ou *Borgetomagus*, aujourd'hui *Worms*, étoit leur ville capitale. (*D. J.*)

VANILLE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *vanilla*, genre de plante à fleurs polypétale, anomale & composée de six pétales, dont cinq sont semblables & disposés presqu'en rond ; le sixieme occupe le milieu de la fleur, & il est roulé en forme d'aiguiere ; le calice devient dans la suite un fruit en forme de corne molle & charnue, qui renferme de très-petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voy.* PLANTE.

VANILLE, s. f. (*Botan. exot.*) gousse américaine qui donne la force, l'odeur, & le goût au chocolat ; cette boisson dont les Espagnols font leurs délices, & qu'ils n'aiment pas moins que l'oisiveté. Quoiqu'ils tirent ce fruit depuis près de deux siecles, des pays qu'ils ont si cruellement ravagés, ils ne savent pas même aussi-bien que nous, ce qui concerne les especes, la culture, la multiplication, & les propriétés de la *vanille*. Nous ne leur devons point le peu de lumieres que nous en avons, & sur tout le reste, ils nous ont bien dégagés de la reconnoissance.

La *vanille* est du nombre de ces drogues dont on use beaucoup, & que l'on ne connoît qu'imparfaitement. On ne peut pas douter que ce ne soit une gousse, ou

silique, qui renferme la graine d'une plante, & de-là lui vient le nom espagnol de *vaynilla*, qui signifie *petite guaine*; mais on ne connoît ni le nombre des especes, ni quelles sont les especes les plus estimables de ce genre de plante, en quel terroir elles viennent le mieux, comment on les cultive, de quelle maniere on les multiplie, *&c.* on n'a sur tout cela que des détails peu sûrs & peu exacts. Messieurs les académiciens qui ont été au Pérou, ne nous ont point fourni les instructions qui nous manquent sur cette plante.

Les Américains sont seuls en possession de la *vanille*, qu'ils vendent aux Espagnols, & ils conservent soigneusement ce trésor qui leur est du moins resté, apparemment parce que leurs maîtres n'ont pas su le leur ôter. On dit qu'ils ont fait serment entr'eux de ne révéler jamais rien aux Espagnols, fût-ce la plus grande de toutes les bagatelles; c'est en ce cas une convention tacite dont ils ne rendroient que de trop bonnes raisons; & souvent ils ont souffert les plus cruels tourmens, plutôt que d'y manquer.

D'un autre côté, les Espagnols contens des richesses qu'ils leur ont enlevées, de plus, accoutumés à une vie paresseuse, & à une douce ignorance, méprisent les curiosités d'histoire naturelle, & ceux qui les étudient; en un mot, si l'on en excepte les seuls Hermandez, le pere Ignatio, Espagnols, c'est aux curieux des autres nations, aux voyageurs, aux négocians, & aux consuls établis à Cadix, que nous sommes redevables du petit nombre de particularités que nous avons sur cette drogue précieuse, & qui formeront cet article.

Noms & descriptions de la vanille. Elle est nommée des Indiens *mécasubil*, & par nos Botanistes *vanilla*, *vaniglia*, *vayniglia*, *vanillias*, *piperis arbori jamaicensis*, *innascens*, Pluk. *almaq.* 301.

C'est une petite gousse presque ronde, un peu applatie, longue d'environ 6 pouces, large de quatre lignes, ridée, roussâtre, mollasse, huileuse, grasse, cependant cassante, & comme coriace à l'extérieur. La pulpe qui est en-dedans, est roussâtre, remplie d'une infinité de petits grains noirs, luisans; elle est un peu âcre, grasse, aromatique, ayant l'odeur agréable du baume du Pérou: on nous l'apporte du Pérou & du Mexique; elle vient dans les pays les plus chauds de l'Amérique, & principalement dans la nouvelle Espagne; on la prend sur des montagnes accessibles aux seuls Indiens, dans les lieux où il se trouve quelque humidité.

Ses especes. On distingue trois sortes principales de *vanilles*: la premiere est appellée par les Espagnols, *pompona* ou *bova*, c'est-à-dire, enflée ou bouffie; celle de *leq*, la marchande ou de bon aloi; la *simarona*, ou bâtarde. Les gousses de la *pompona* sont grosses & courtes; celles de la *vanille* de *leq* sont plus déliées & plus longues; celles de la *simarona* sont les petites en toute façon.

La seule *vanille* de *leq* est la bonne: elle doit être d'un rouge-brun foncé, ni trop noire, ni trop rousse, ni trop gluante, ni trop desséchée: il faut que ses gousses, quoique ridées, paroissent pleines, & qu'un paquet de cinquante pese plus de cinq onces; celle qui en pese huit, est la *sobrebuena*, l'excellente. L'odeur en doit être pénétrante & agréable. Quand on ouvre une de ces gousses bien conditionnée & fraîche, on la trouve remplie d'une liqueur noire, huileuse & balsamique, où nagent une infinité de petits grains noirs, presque absolument imperceptibles, & il en sort une odeur si vive, qu'elle assoupit & cause une sorte d'ivresse. La *pompona* a l'odeur plus forte, mais moins agréable: elle donne des maux de tête, des vapeurs & des suffocations. La liqueur de la *pompona* est plus fluide, & ses grains plus gros; ils égalent presque ceux de la moutarde. La *simarona* a peu d'odeur, de liqueur & de grains.

On ne vend point la *pompona*, & encore moins la *simarona*, si ce n'est que les Indiens en glissent adroitement quelques gousses parmi la *vanille* de *leq*. On doute si les trois sortes de *vanilles* en question sont trois especes, ou si ce n'en est qu'une seule, qui varie selon le terroir, la culture & la saison où elle a été cueillie.

Dans toute la Nouvelle-Espagne, on ne met point de *vanille* au chocolat; elle

le rendroit mal-ſain, & même inſupportable : ce n'eſt plus la même choſe quand elle a été tranſportée en Europe. On a envoyé à nos curieux des échantillons d'une *vanille* de Caraca & de Maracaybo, villes de l'Amérique méridionale : elle eſt plus courte que celle de *leq*, moins groſſe que la *pompona* ; & paroît de bonne qualité : c'eſt apparemment une eſpece différente. On parle auſſi d'une *vanille* du Pérou, dont les gouſſes ſéchées ſont larges de deux doigts, & longues de plus d'un pié ; mais dont l'odeur n'approche pas de celle des autres, & qui ne ſe conſerve point.

Lorſque les *vanilles* ſont mûres, les Mexicains les cueillent, les lient par les bouts, & les mettent à l'ombre pour les faire ſécher : lorſqu'elles ſont ſeches & en état d'être gardées, ils les oignent extérieurement avec un peu d'huile, pour les rendre ſouples, les mieux conſerver, empêcher qu'elles ne ſe ſechent trop, & qu'elles ne ſe briſent : enſuite ils les mettent par paquets de cinquante, de cent ou de cent cinquante, pour nous les envoyer.

Prix & choix de la vanille. Le paquet de *vanille* compoſé de cinquante gouſſes, ſe vend à Amſterdam depuis dix juſqu'à vingt florins ; c'eſt-à-dire, depuis vingt & une juſqu'à quarante-deux livres de notre monnoie, ſuivant la rareté, la qualité ou la bonté : on donne un pour cent de déduction pour le prompt paiement. On choiſit les *vanilles* bien nourries, groſſes, longues, nouvelles, odorantes, peſantes, un peu molles, non trop ridées ni trop huileuſes à l'extérieur. Il ne faut pas qu'elles aient été miſes dans un lieu humide, car alors elles tendroient à ſe moiſir, ou le feroient déja : elles doivent non-ſeulement être exemptes du moiſi, mais être d'une agréable odeur, graſſes & ſouples. Il faut encore prendre garde qu'elles ſoient égales, parce que ſouvent le milieu des paquets n'eſt rempli que de petites *vanilles* ſeches & de nulle odeur : la graine du dedans, qui eſt extrêmement petite, doit être noire & luiſante. On ne doit pas rejetter la *vanille* qui ſe trouve couverte d'une fleur ſaline, ou de pointes ſalines très-fines, entiérement ſemblables aux fleurs de benjoin : cette fleur n'eſt autre choſe qu'un ſel eſſentiel, dont ce fruit eſt rempli, qui ſort au-dehors, quand on l'apporte dans un tems trop chaud.

Quand on laiſſe la *vanille* mûre trop long-tems ſur la plante ſans la cueillir, elle creve, & il en diſtille une petite quantité de liqueur balſamique, noire & odorante, qui ſe condenſe en baume : on a ſoin de la ramaſſer dans de petits vaſes de terre, qu'on place ſous les gouſſes. Nous ne voyons point en Europe de ce baume, ſoit parce qu'il ne ſe conſerve pas dans le tranſport, ſoit parce que les gens du pays le retiennent pour eux, ſoit parce que les Eſpagnols ſe le réſervent.

Falſification de la vanille. Dès qu'il n'en ſort plus de liqueur balſamique, il y a des Mexicains qui, connoiſſant le prix qu'on donne en Europe à la *vanille*, ont ſoin, après avoir cueilli ces ſortes de gouſſes, de les remplir de paillettes & d'autres petits corps étrangers, & d'en boucher les ouvertures avec un peu de colle, ou de les coudre adroitement : enſuite ils les font ſécher, & les entremêlent avec la bonne *vanille*. Les gouſſes ainſi falſifiées, n'ont ni bonté ni vertu, & nous ne manquons pas d'en rencontrer quelquefois de telles avec les autres bonnes ſiliques.

Noms botaniques de la plante à vanille. Cette plante a les noms ſuivans dans les livres de botanique.

Volubilis, ſiliquoſa, mexicana, foliis plantaginis. Raii hiſt. 1330.

Aracus aromaticus... Tlixochitl ; *ſeu flos niger, Mexicanis dictus.* Hermand, 38.

Lathyrus mexicanus, ſiliquis longiſſimis, moſchatis, nigris. Ammon. char. plant. 436.

Lobus oblongus, aromaticus. Cat. jam. 70.

Lobus aromaticus, ſubfuſcus, therebenti corniculis ſimilis. C. B. P. 404.

Lobus oblongus, aromaticus, odore ferè belzuini. J. B. I. 428.

Deſcriptions de cette plante. Nous n'avons point encore la deſcription exacte de la plante qui fournit la *vanille* du Mexique, de ſes caracteres & de ſes eſpeces.

Les uns la rangent parmi les lierres ; ſelon eux, ſa tige a trois ou quatre lignes de

diametre, & n'eſt pas tout-à-fait ronde. Elle eſt aſſez dure, ſans être pour cela moins liante & moins ſouple : l'écorce qui la couvre eſt fort mince, fort adhérente & fort verte; la tige eſt partagée par des nœuds éloignés les uns des autres de ſix à ſept pouces : c'eſt de ces nœuds que ſortent les feuilles toujours couplées; elles reſſemblent beaucoup pour la figure à celles du laurier, mais elles ſont bien plus longues, plus larges, plus épaiſſes & plus charnues : leur longueur ordinaire eſt de cinq à ſix pouces, ſur deux & demi de large : elles ſont fortes & pliantes comme un cuir, d'un beau verd vif, & comme verniſſées par-deſſus, & un peu plus pâles par-deſſous.

Hermandez, dont le témoignage paroît être ici d'un grand poids, prétend que cette herbe eſt une ſorte de liſeron, qui grimpe le long des arbres, & qui les embraſſe : ſes feuilles ont, ſuivant lui, onze pouces de longueur ou de largeur, ſont de la figure des feuilles de plantin, mais plus groſſes, plus longues, & d'un verd plus foncé : elles naiſſent de chaque côté de la ligne alternativement : ſes fleurs ſont noirâtres.

Pluſieurs autres botaniſtes ſoutiennent que la plante de la *vanille* reſſemble plus à la vigne qu'à aucune autre : du moins c'eſt ce qui a été certifié par le pere Fray Ignatio de Sancta Thereſa de Jeſus, carme déchauſſé, qui ayant long-tems réſidé dans la Nouvelle-Eſpagne, arriva à Cadix en 1721, pour paſſer à Rome. Ce religieux plus éclairé & plus curieux en phyſique que ſes compatriotes, ſe fit apporter par quelques valets indiens un grand ſep de la plante où croît la *vanille*.

Comme il avoit déja quelques connoiſſances ſur cette plante, il appliqua ſon ſep à un grand arbre, & entrelaça dans les branches de cet arbre tous les rejettons ou pampres du ſep. Il en avoit laiſſé le bout inférieur élevé de quatre ou cinq doigts de terre, & l'avoit couvert d'un petit paquet de mouſſe ſeche, pour le défendre de l'air. En peu de tems la ſeve de l'arbre pénétra le ſep, & le fit reverdir : au bout d'environ deux mois, il ſortit à-travers le paquet de mouſſe cinq ou ſix filamens qui ſe jetterent en terre : c'étoient des racines qui devinrent groſſes comme des tuyaux de plume au plus. Au bout de deux ans le ſep produiſit des fleurs, & puis des *vanilles* qui mûrirent.

Les feuilles ſont longues d'un demi-pié, larges de trois doigts, obtuſes, d'un verd aſſez obſcur : les fleurs ſont ſimples, blanches, marquetées de rouge & de jaune.

Quand elles tombent, les petites gouſſes ou *vanilles* commencent à pouſſer : elles ſont vertes d'abord, & quand elles jauniſſent on les cueille. Il faut que la plante ait trois ou quatre ans pour produire du fruit.

Les ſarmens de la plante rampent ſur la terre comme ceux de la vigne, s'accrochent de même, s'entortillent aux arbres qu'ils rencontrent, & s'élevent par leur ſecours. Le tronc, avec le tems, devient auſſi dur que celui de la vigne : les racines s'étendent & tracent au loin dans la terre; elles pouſſent des rejettons qu'on tranſplante de bouture au pié de quelque arbre, & dans un lieu convenable : cette plantation ſe fait à la fin de l'hiver, & au commencement du printems.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que, comme on a déja vu que le pratiqua le P. Ignatio, on ne met pas le bout du ſarment en terre; il s'y pourriroit : la plante reçoit aſſez de nourriture de l'arbre auquel elle eſt attachée, & n'a pas beſoin des ſucs que la terre fourniroit. La ſeve des arbres dans ces pays chauds de l'Amérique, eſt ſi forte & ſi abondante, qu'une branche rompue par le vent, & jettée ſur un arbre d'eſpece toute différente, s'y collera & s'y entera elle-même, comme ſi elle l'avoit été par tout l'art de nos jardiniers : ce phénomene y eſt commun.

C'en eſt un autre commun auſſi, que de gros arbres, qui de leurs plus hautes branches jettent de longs filamens juſqu'à terre, ſe multiplient par le moyen de ces nouvelles racines, & font autour d'eux une petite forêt, où le premier arbre, pere ou aïeul de tous les autres, ne ſe reconnoît plus : ces ſortes de générations répétées rendent ſouvent les bois impraticables aux chaſſeurs.

Deſcription de la plante de vanille *de*

S. Domingue. Cependant la plante de la *vanille*, qui croît dans l'île de S. Domingue, que le R. P. Plumier décrit dans sa *Botanique M. S. C. d'Amérique*, n'est pas différente de celle dont Hermandez fait la description; mais celle du botaniste françois est aussi-bien détaillée que l'autre l'est mal.

Ce pere l'appelle *vanilla flore viridi & albo, fructu nigrescente*. Plum. *nova plant. Amer.* 25. Les racines de cette plante sont presque de la grosseur du petit doigt, longues d'environ deux piés, plongées dans la terre au loin & au large, d'un roux pâle, tendres & succulentes; jettant le plus souvent une seule tige menue, qui, comme la clématite, monte fort haut sur les grands arbres, & s'étend même au-dessus. Cette tige est de la grosseur du doigt, cylindrique, verte, & remplie intérieurement d'une humeur visqueuse; elle est noueuse, & chacun de ses nœuds donne naissance à une feuille.

Ces feuilles sont molles, un peu âcres, disposées alternativement, & pointues en forme de lance; longues de neuf ou dix pouces, larges de trois, lisses, d'un verd gai, creusées en gouttiere dans leur milieu, & garnies de nervures courbées en arc. Lorsque cette plante est déja fort avancée, des aisselles des feuilles supérieures il sort de longs rameaux garnis de feuilles alternes, lesquels rameaux donnent naissance à d'autres feuilles beaucoup plus petites.

De chaque aisselle des feuilles qui sont vers l'extrémité, il sort un petit rameau différemment genouillé; & à chaque genouillure se trouve une très-belle fleur, polypétalle, irréguliere, composée de six feuilles, dont cinq sont semblables, & disposées presque en rose. Ces feuilles de la fleur sont oblongues, étroites, tortillées, blanches en-dedans, verdâtres en-dehors. La sixieme feuille, ou le *nectarium*, qui occupe le centre, est roulée en maniere d'aiguierre, & portée sur un embryon charnu, un peu tors, semblable à une trompe. Les autres feuilles de la fleur sont aussi posées sur le même embryon, qui est long, verd, cylindrique, charnu. Il se change ensuite en fruit, ou espece de petite corne molle, charnue, presque de la grosseur du petit doigt; d'un peu plus d'un demi-pié de longueur, noirâtre lorsqu'il est mûr, & enfin rempli d'une infinité de très-petites graines noires. Les fleurs & les fruits de cette plante sont sans odeur.

On la trouve dans plusieurs endroits de l'île de S. Domingue: elle fleurit au mois de Mai. Cette *vanille* de S. Domingue ne paroît différer de celle du Mexique, dont Hermandez a fait la description, que par la couleur des fleurs, & par l'odeur des gousses: car la fleur de celle-là est blanche & un peu verte, & la gousse est sans odeur; mais la fleur de celle du Mexique, suivant la description d'Hermandez, est noire, & la gousse d'une odeur agréable.

Description de la plante de vanille *de la Martinique*. Le P. Labat assure dans ses voyages d'Amérique, qu'il a trouvé à la Martinique une autre espece de *vanille*, qu'il décrit ainsi. La fleur qu'elle produit est presque jaune, partagée en cinq feuilles plus longues que larges, ondées & un peu découpées dans leur milieu. Il s'éleve du centre un petit pistil rond & assez pointu, qui s'allonge & se change en fruit. Cette fleur est à-peu-près de la grandeur & de la consistance de celle des pois: elle dure tout au plus cinq ou six jours; après lesquels elle se fanne, se seche, tombe, & laisse le pistil tout nud, qui devient peu-à-peu une silique de cinq, six & sept pouces de long, plus plate que ronde, d'environ cinq lignes de large, & deux lignes d'épaisseur, de la figure à-peu-près de nos cosses de haricots.

Cette silique est au commencement d'un beau verd; elle jaunit à mesure qu'elle mûrit, & devient tout-à-fait brune lorsqu'elle est seche: le dedans est rempli de petites graines rondes, presque imperceptibles & impalpables, qui sont rouges avant d'être mûres, & toutes noires dans leur maturité. Avant ce tems-là, elles n'ont aucune odeur fort sensible que celle de sentir le verd; mais quand elles sont mûres, & qu'on les froisse entre les mains, elles rendent une petite odeur aromatique fort agréable.

Le même fait a été mandé à l'Académie

des Sciences en 1724, par un des correſpondans de cette académie, demeurant à la Martinique, qui ajoute qu'il en avoit trois piés venus de bouture, qu'il avoit tirés de la Nouvelle-Eſpagne, & qui réuſſiſſoient parfaitement.

Lieux où croît la bonne vanille. Malgré ces fortes d'atteſtations, la *vanille* de la Martinique n'a point pris faveur ſur les lieux, ni dans le commerce ; on continue toujours de la tirer de la Nouvelle-Eſpagne & du Pérou.

Les endroits où l'on trouve la *vanille* en plus grande quantité, ſont la côte de Caraque & de Carthagene, l'iſthme de Darion, & toute l'étendue qui eſt depuis cet iſthme & le golfe de S. Michel, juſqu'à Panama, le Jucatan & les Honduras. On en trouve auſſi en quelques autres lieux ; mais elle n'eſt ni ſi bonne, ni en ſi grande quantité qu'au Mexique. On dit encore qu'il y en a beaucoup & de belle dans la terre-ferme de Cayenne. Comme cette plante aime les endroits frais & ombragés, on ne la rencontre guere qu'auprès des rivieres, & dans les lieux où la hauteur & l'épaiſſeur des bois la mettent à couvert des trop vives ardeurs du ſoleil.

Sa récolte, ſa culture & ſes vertus. La récolte commence vers la fin de Septembre : elle eſt dans ſa force à la Touſſaint, & dure juſqu'à la fin de Décembre. On ignore ſi les Indiens cultivent cette plante, & comment ils la cultivent ; mais l'on croit que toute la cérémonie qu'ils font pour la préparation du fruit, ne conſiſte qu'à le cueillir à tems ; qu'enſuite ils le mettent ſécher quinze à vingt jours, pour en diſſiper l'humidité ſuperflue, ou plutôt dangereuſe, car elle le feroit pourrir ; qu'ils aident même à cette évaporation, en preſſant la *vanille* entre les mains, & l'applatiſſant doucement, après quoi ils finiſſent par la frotter d'huile de coco ou de calba, & la mettent en paquets, qu'ils couvrent de feuilles de baliſier ou de cachibou.

La *vanille* contient une certaine humeur huileuſe, réſineuſe, ſubtile & odorante, que l'on extrait facilement par le moyen de l'eſprit-de-vin. Après avoir tiré la teinture, la gouſſe reſte ſans odeur & ſans ſuc. Dans l'analyſe chymique elle donne beaucoup d'huile eſſentielle, aromatique ; une aſſez grande portion de liqueur acide, & peu de liqueur urineuſe & de ſel fixe.

Hermandez lui attribue des vertus admirables ; mais Hermandez eſt un mauvais juge : cependant les auteurs de matiere médicale n'ont preſque fait que le copier. Ils prétendent qu'elle fortifie l'eſtomac, qu'elle aide la digeſtion, qu'elle diſſipe les vents, qu'elle cuit les humeurs crues, qu'elle eſt utile pour les maladies froides du cerveau, & pour les catharres : ils ajoutent qu'elle provoque les regles, qu'elle facilite l'accouchement, qu'elle chaſſe l'arriere-faix : tout cela eſt exagéré. La *vanille* peut, par ſon aromate chaud, être un bon ſtomachique dans les occaſions où il s'agit de ranimer les fibres de l'eſtomac affoibli : elle deviendra quelquefois par la même raiſon emménagogue & apéritive. Son huile balſamique, ſubtile & odorante, la rend ſouvent recommandable dans les maladies nerveuſes, hyſtériques & hypochondriaques : c'eſt pourquoi quelques Anglois l'ont regardée avec trop de précipitation, comme un ſpécifique dans ce genre de maladie.

On la donne en ſubſtance juſqu'à une drachme ; & en infuſion dans du vin, de l'eau, ou quelque autre liqueur convenable, juſqu'à deux drachmes. Il faut conſidérer qu'elle échauffe beaucoup quand on en prend une trop grande doſe, ou qu'on en fait un uſage immodéré ; & cette conſidération doit ſervir pour indiquer les cas où il ne faut point la mettre en uſage. Nos médecins françois l'emploient rarement, la laiſſant ſeulement en valeur dans la compoſition, ou chocolat, dont elle fait l'agrément principal. On s'en ſervoit autrefois pour parfumer le tabac : mais les parfums ont paſſé de mode ; ils ne cauſent à préſent que des vapeurs. Je ne connois aucun traité particulier ſur la *vanille*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VANITÉ, ORGUEIL. (*Synon.*) La *vanité* eſt l'étalage de nos avantages. C'eſt, dit Théophraſte, une paſſion inquiette de ſe faire valoir par les plus petites choſes, ou de chercher dans les ſujets les plus frivoles, du nom & de la diſtinction. L'homme vain ſe parfume, ſe fait ſuivre

par

par un Maure ; & s'il se trouve à un repas, il affecte de s'asseoir près de celui qui l'a convié.

La *vanité* a quelque chose de bas, parce qu'elle a ordinairement de petits objets, & qu'elle se fait gloire bien souvent des choses qui avilissent plutôt l'ame, qu'elles ne l'élevent. Elle emprunte son éclat des choses qui nous sont étrangeres, plutôt que des qualités de l'ame : & c'est en quoi elle differe de l'orgueil, qui a des objets plus nobles, mais dont le principe est aussi vicieux.

Si les hommes, dit M. de Fontenelle, vouloient faire réflexion que tous les avantages dont ils jouissent, comme sont l'esprit, la fortune, la naissance, *&c.* sont des biens qu'ils ont reçus de la nature, & qu'ils n'ont pu se procurer, il n'y auroit guere de *vanité* dans le monde.

Bien des gens, dit M. Duclos, confondent la *vanité* & l'orgueil. L'orgueil est une haute opinion de son propre mérite & de sa supériorité sur les autres : la *vanité* n'est que l'envie d'occuper les hommes de soi & de ses talens. . . . L'orgueilleux insulte aux autres hommes, puisqu'il se met au-dessus d'eux : le vain, au contraire, les flatte en quelque sorte, puisqu'il les regarde comme ses juges, & qu'il n'ambitionne que leurs suffrages.

Vanité, (*Morale.*) Le terme de *vanité* est consacré par l'usage, à représenter également la disposition d'un homme qui s'attribue des qualités qu'il a, & celle d'un homme qui tâche de se faire honneur par de faux avantages ; mais ici nous le restreignons à cette derniere signification, qui est celle qui a le plus de rapport avec l'origine de l'expression.

Il semble que l'homme soit devenu vain depuis qu'il a perdu les sources de sa véritable gloire, en perdant cet état de sainteté & de bonheur où Dieu l'avoit placé. Car ne pouvant renoncer au desir de se faire estimer, & ne trouvant rien d'estimable en lui depuis le péché ; ou plutôt n'osant plus jetter une vue fixe, & des regards assurés sur lui-même, depuis qu'il se trouve coupable de tant de crimes, & l'objet de la vengeance de Dieu, il faut bien qu'il se répande au-dehors, & qu'il cherche à se faire honneur en se revêtant des choses extérieures : & en cela les hommes conviennent d'autant plus volontiers, qu'ils se trouvent naturellement aussi nuds & aussi pauvres les uns que les autres.

C'est ce qui nous paroîtra, si nous considérons que les sources de la gloire parmi les hommes, se réduisent, ou à des choses indifférentes à cet égard, ou, si vous voulez, qui ne sont susceptibles ni de blâme, ni de louange ; ou à des choses ridicules, & qui, bien loin de nous faire véritablement honneur, sont très-propres à marquer notre abaissement ; ou à des choses criminelles, & qui, par conséquent, ne peuvent être que honteuses en elles-mêmes ; ou enfin à des choses qui tirent toute leur perfection & leur gloire du rapport qu'elles ont avec nos foiblesses & nos défauts.

Je mets au premier rang les richesses : quoiqu'elles n'aient rien de méprisable, elles n'ont aussi rien de glorieux en elles-mêmes. Notre cupidité avide & intéressée, ne s'informe jamais de la source, ni de l'usage des richesses qu'elle voit entre les mains des autres ; il lui suffit qu'ils sont riches pour avoir ses premiers hommages. Mais s'il plaisoit à notre cœur de passer de l'idée distincte à l'idée confuse, il seroit surpris assez souvent de l'extravagance de ces sentimens : car comme il n'est point essentiel à un homme d'être riche, il trouveroit souvent qu'il estime un homme parce que son pere a été un scélérat, ou parce qu'il a été lui-même un frippon ; & que lorsqu'il rend ses hommages extérieurs à la richesse, il salue le larcin, ou encense l'infidélité & l'injustice.

Il est vrai que ce n'est point-là son intention ; il suit sa cupidité plutôt que sa raison. Mais un homme à qui vous faites la cour, est-il obligé de corriger par toutes ces distinctions la bassesse de votre procédé ? Non ; il reçoit vos respects extérieurs comme un tribut que vous rendez à son excellence. Comme votre avidité vous a trompé, son orgueil aussi ne manque point de lui faire illusion : si ses richesses n'augmentent point son mérite, elles augmentent l'opinion qu'il en a, en augmentant votre complaisance. Il prend tout au

pié de la lettre, & ne manque point de s'aggrandir intérieurement de ce que vous lui donnez, pendant que vous ne vous enrichissez guere de ce qu'il vous donne.

J'ai dit en second lieu, que l'homme se fait fort souvent valoir par des endroits qui le rendent ridicule. En effet, qu'y a-t-il, par exemple, de plus ridicule que la *vanité* qui a pour objet le luxe des habits? Et n'est-ce pas quelque chose de plus ridicule que tout ce qui fait rire les hommes, que la dorure & la broderie entrent dans la raison formelle de l'estime; qu'un homme bien vêtu soit moins contredit qu'un autre; qu'une ame immortelle donne son estime & sa considération à des chevaux, à des équipages, *&c.* Je sais que ce ridicule ne paroît point, parce qu'il est trop général; les hommes ne rient jamais d'eux-mêmes; & par conséquent ils sont peu frappés de ce ridicule universel, qu'on peut reprocher à tous, ou du moins au plus grand nombre; mais leur préjugé ne change point la nature des choses; & le mauvais assortiment de leurs actions avec leur dignité naturelle, pour être caché à leur imagination, n'en est pas moins véritable.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les hommes ne se font pas seulement valoir par des endroits qui les rendroient ridicules, s'ils pouvoient les considérer comme il faut, mais qu'ils cherchent à se faire estimer par des crimes. On a attaché de l'opprobre aux crimes malheureux, & de l'estime aux crimes qui réussissent. On méprise dans un particulier le larcin & le brigandage qui le conduisent à la potence; mais on aime dans un potentat les grands larcins & les injustices éclatantes qui le conduisent à l'empire du monde.

La vieille Rome est un exemple fameux de cette vérité. Elle fut dans sa naissance une colonie de voleurs, qui y chercherent l'impunité de leurs crimes. Elle fut dans la suite une république de brigands, qui étendirent leurs injustices par toute la terre. Tandis que ces voleurs ne font que détrousser les passans, bannir d'un petit coin de la terre la paix & la sûreté publique, & s'enrichir aux dépens de quelques personnes, on ne leur donne point des noms fort honnêtes; & ils ne prétendent pas même à la gloire, mais seulement à l'impunité. Mais aussi-tôt qu'à la faveur d'une prospérité éclatante, ils se voient en état de dépouiller des nations entieres, & d'illustrer leurs injustices & leur fureur, en traînant à leur char des princes & des souverains, il n'est plus question d'impunité, ils prétendent à la gloire; ils osent non-seulement justifier leurs fameux larcins, mais ils les consacrent. Ils assemblent, pour ainsi dire, l'univers dans la pompe de leurs triomphes, pour étaler le succès de leurs crimes; & ils ouvrent leurs temples, comme s'ils vouloient rendre le ciel complice de leurs brigandages & de leur fureur.

Il y a d'ailleurs un nombre infini de choses que les hommes n'estiment que par le rapport qu'elles ont avec quelqu'une de leurs foiblesses. La volupté leur fait quelquefois trouver de l'honneur dans la débauche. Les riches sont redevables à la cupidité des pauvres, de la considération qu'ils trouvent dans le monde. La puissance tire son prix en partie d'un certain pouvoir de faire ce qu'on veut, qui est le plus dangereux présent qui puisse jamais être fait aux hommes. Les honneurs & les dignités tirent leur principal éclat de notre ambition: ainsi on peut dire à coup sûr, que la plûpart des choses ne sont glorieuses que parce que nous sommes déréglés.

VANITÉ, VAIN, (*Critique sacrée.*) Ces mots dans l'Ecriture, signifient ce qui n'a rien de solide, *Ecclés. j.* 2. la fausse gloire, 2. *Pier. ij.* 18. le mensonge, *Ps. xxxvij.* 13. les idoles, *Jérém. viij.* 19. (*D. J.*)

VANNE, s. f. (*Hydr.*) ce sont de gros ventaux de bois de chêne, que l'on hausse ou que l'on baisse dans des coulisses, pour lâcher ou retenir les eaux d'une écluse, d'un étang, d'un canal. On appelle encore *vannes* les deux cloisons d'ais soutenus d'une file de pieux dans un batardeau. (*K*)

VANNES, *terme de rivieres:* ce sont encore les dosses dont on se sert pour arrêter les terres à un batardeau, derriere la culée d'un pont de bois.

VANNES, *en Fauconnerie*; ce sont les grandes plumes des ailes des oiseaux de proie.

VANNEAU, f. m. (*Hift. nat.*) c'eft un oifeau gros à-peu-près comme un pigeon : il a fur la tête une efpece de crête oblongue & noire, le col verd & le refte du corps de différentes couleurs, où on remarque du verd, du bleu & du blanc : fon cri a quelque rapport à celui d'une chevre : il fe jette fur les mouches en l'air ; il eft prefque toujours en mouvement, vole rapidement : on diroit que fon cri exprime dix-huit. Il habite ordinairement les lieux marécageux. On le chaffe depuis la Touffaint jufquà la fainte Catherine. Ils vont feuls l'été, & par bande l'hiver : on en prend jufqu'à foixante d'un coup de filet. Lorfqu'on tire aux *vanneaux* & aux étourneaux, il eft bon d'avoir deux fufils chargés ; car fi l'on en tue quelqu'un du premier coup, & que les autres le voient, ils y volent tous, & tout autour de la tête du chaffeur ; ce qui fait qu'on y a ordinairement bonne chaffe, fur-tout en les tirant en l'air plutôt qu'à terre. On mange les *vanneaux* fans les vider, comme la grive, la bécaffe, le pluvier & l'alouette.

VANNEAU, (*Diete.*) Tout le monde connoît ce proverbe populaire : *Qui n'a pas mangé d'un* vanneau, *n'a pas mangé d'un bon morceau* : mais ce proverbe n'eft vrai que du *vanneau* gras ; car les *vanneaux* font ordinairement maigres, fecs, durs, & par conféquent fort mauvais ; ce qui n'empêche point que lorfqu'on en rencontre de gras, ils ne foient tendres, fucculens, & d'un goût que beaucoup de perfonnes trouvent exquis. Cependant on peut obferver de cet oifeau, comme de la bécaffe ; de la bécaffine, du pluvier, *&c.* qu'il faut que leur fuc alimenteux ne foit pas *très-accommodé à notre nature* ; car beaucoup de perfonnes, & fur-tout celles qui n'y font point accoutumées, ont un certain dégoût pour cette viande, à laquelle ils trouvent une faveur fauvage & tendante à la corruption, à l'état que Boerhaave appelle *alkalefcence*. Si cette obfervation eft vraie, favoir que les animaux carnivores ne fe nourriffent point naturellement des chairs d'autres animaux qui vivent eux-mêmes de matieres animales, on trouveroit dans ce principe la raifon du fait que nous avons avancé ; car le *vanneau* fe nourrit de vers & de différentes autres efpeces d'infectes. Il faut avouer cependant que les vers & les infectes font de toutes les fubftances animales les moins animalifées, s'il eft permis de s'exprimer ainfi. *Voyez* SUBSTANCE ANIMALE, *Chym.* Mais auffi on n'a pas naturellement tant de dégoût pour un *vanneau* ou pour un pluvier, que pour la chair d'un animal véritablement carnivore. *Voyez* VIANDE, *Diete.* (*b*)

VANNER, v. act. (*Gram.*) c'eft en général agiter dans un van la graine pour la nettoyer. *Voyez* VAN.

VANNER LES AIGUILLES, (*Aiguil.*) c'eft les faire reffuyer dans du fon chaud un peu mouillé, après qu'elles ont été leffivées ou lavées dans de l'eau avec du favon. Voici comme on *vanne* les aiguilles. On les enferme avec du fon dans une boîte ronde de bois, qui eft fufpendue en l'air avec une corde, & on agite cette boîte jufqu'à ce que le fon foit entiérement fec, & les aiguilles fans aucune humidité. *Voyez* AIGUILLE.

VANNER, *en terme d'Epinglier*, c'eft féparer le fon d'avec les épingles, en les remuant fur un plat de bois, comme on remue le froment dans un van, excepté que l'un fe fait aux genoux, & l'autre avec les mains feulement.

VANNERIE, f. f. (*Art méchan.*) l'art de faire des vans, des paniers, des hottes à jour ou pleins, en clôture, mandrerie ou lafferie, de toutes grandeurs & à toutes fortes d'ufages.

Cet art eft fort ancien & fort utile : les peres du défert & les pieux folitaires l'exerçoient dans leurs retraites, & en tiroient la plus grande partie de leur fubfiftance : il fourniffoit autrefois des ouvrages très-fins pour fervir fur la table des grands, où l'on n'en voit plus guere, les vafes de cryftal ayant pris leur place.

La *vannerie* fe divife en quatre fortes d'ouvrages principaux ; la mandrerie, la cloferie ou clôture, la faifferie, & la lefferie ; on verra ces termes à leur article.

VANNES, (*Géog. mod.*) ville de France dans la Bretagne, à deux lieues de la mer, avec laquelle elle communique par le canal de Morbihan, à 20 lieues de

Nantes, à 22 de Quimper, à 23 de Rennes, & à une centaine de Paris.

Cette ville eſt arroſée par deux petites rivieres qui rendent ſon port capable de contenir pluſieurs vaiſſeaux. Le fauxbourg de *Vannes* ſurpaſſe la ville en étendue ; il en eſt ſéparé par des murailles & par un large foſſé ; il a ſes paroiſſes, ſes couvens, ſes places, & un hôpital.

Saint Paterne eſt le premier évêque de *Vannes* qui nous ſoit connu ; cet évêché vaut environ 25000 liv. de revenu, & l'évêque eſt en partie ſeigneur de *Vannes*. On ne compte dans ſon dioceſe que 168 paroiſſes.

Le principal commerce de *Vannes* eſt en blé & en ſeigle pour l'Eſpagne. On y trafique auſſi en ſardines & en congres. Les marchands achetent les ſardines au bord de la mer, les ſalent & les arrangent dans des barriques, où on les preſſe pour en tirer l'huile, qui ſans cela les feroit corrompre. *Long*. ſuivant Caſſini, 14. 35. *latit*. 47. 40.

Vannes, aujourd'hui le chef-lieu d'une recette, d'un préſidial, & d'une juriſdiction de juges-conſuls, tire ſon nom des anciens peuples *Veneti*, qui étoient des plus célebres des Gaules du tems de Jules-Céſar. Ptolomée la nomma *civitas Dariorigum*.

Lorſque les Bretons s'établirent dans l'Armorique, ils n'occuperent pas cette ville qui demeura à ſes anciens habitans romains ou gaulois. Elle vint enſuite au pouvoir des Francs, lorſqu'ils ſe rendirent les maîtres de cette partie des Gaules. L'an 577 Varor, prince des Bretons, s'en empara ſur Gontran, l'un des rois françois. Pepin s'en rendit maître l'an 553 ; mais Numénoïus, prince des Bretons, la reprit enſuite ; enfin elle a paſſé à la couronne avec le reſte de la Bretagne. Cette ville avoit été érigée en comté par ſes anciens ſouverains, & réunie à leur domaine par Alain ſurnommé *le Grand*. (*D. J.*)

VANNES, LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France dans le Sénonois. Elle prend ſa ſource à trois lieues de Troyes, & ſe jette dans l'Yonne au fauxbourg de Sens. (*D. J.*)

VANNETS, ſ. m. pl. (*Pêche.*) ce ſont des rets qu'on tend en différentes manieres ſur la greve que le flux de la mer couvre ; ils doivent avoir leurs mailles de la grandeur marquée par les ordonnances de 1681 & 1684.

VANNETS, (*Blaſon.*) on appelle ainſi en termes de Blaſon, les coquilles dont on voit le creux, à cauſe qu'elles reſſemblent à un van à vanner.

VANNETTE, ſ. f. *en Vannerie*, eſt une eſpece de corbeille ronde & à bord, faite de clôture ; on s'en ſert ſur-tout pour épouſter l'avoine qu'on donne aux chevaux.

VANNIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la donne aux Bechuni ; quelques-uns croyent que c'eſt aujourd'hui *Franna*, bourg de l'état de Veniſe ; d'autres prétendent que c'eſt *Lovino*, & le pere Briet dit que c'eſt *Civedo* ou *Cividado*. (*D. J.*)

VANNIANUM REGNUM, (*Géog. anc.*) royaume de la Sarmatie européenne, dont Pline, *liv. IV. ch. xij.* fait mention ; c'eſt le royaume de *Vannius*, que Druſus Céſar avoit donné aux Sueves, non à toute la nation des Sueves, mais à ceux que Druſus avoit envoyés fixer leur demeure au-delà du Danube, entre le Marus & le Cuſus. Ce royaume ne fut pas de longue durée. Vannius lui-même fut chaſſé de ſes états par Jubilius, roi des Hermunduriens, & par Vangion & Sidon, fils de ſa ſœur. Ces deux derniers partagerent entre eux le royaume de leur oncle qui alla s'établir dans la Pannonie avec ceux de ſes ſujets qui lui étoient demeurés fideles. Tacite, *Ann. l. XII.* (*D. J.*)

VANNIER, ſ. m. (*Corps de Jurande.*) celui qui fait ou vend des vans, ou tous autres ouvrages d'oſier, comme paniers, hottes, clayes, cages, corbeilles, charrieres, verrieres, &c. pelles, boiſſeaux, ſoufflets, ſabots, échelles, &c.

Il y a à Paris une communauté de maîtres *vanniers*-quinquailliers, dont les ſtatues ſont de 1467, confirmés par lettres-patentes de Louis XI. & réformés ſous le regne de Charles IX. par arrêt du conſeil du mois de Septembre 1561, enregiſtrés au parlement la même année.

Les différens ouvrages qui diſtinguent les *vanniers*, ſont ceux de la mandrerie, de la clôture ou cloſerie, & de la faiſſerie. La mandrerie dont les maîtres ſont

appellés *vanniers-mandriers*, comprend tous les ouvrages d'osier blanc & d'osier verd qui ne sont point a claire-voie, à la réserve des vans à vanner les grains, & des hottes à vin qui sont réservés à la clôture, dont les maîtres se nomment *vanniers-clôturiers.*

A l'égard de la faisserie, qui est la vannerie proprement dite, son partage consiste dans tout ce qui se fait d'ouvrages à jour de quelque sorte d'osier que ce soit. Cette partie du métier des *vanniers* donne à ceux qui s'y occupent le nom de *vanniers-faissiers.* Malgré cette espece de distinction d'ouvrages & de métier, les maîtres *vanniers* ne s'y assujettissent pourtant pas tellement, qu'il ne s'en trouve qui travaillent tout-à-la-fois aux uns & aux autres.

Comme les ouvrages de clôture sont les plus difficiles & demandent les plus habiles ouvriers, & qu'il faut d'ailleurs des outils à part, les clôturiers s'occupent rarement à la mandrerie & à la faisserie; mais au contraire les mandriers & les faissiers, convenant en quantité des choses, & se servant des mêmes outils, il est rare que ceux qui exercent la faisserie, ne travaillent pas aussi à la mandrerie.

Les outils & instrumens communs aux trois sortes de *vanniers*, sont la scie montée & la scie à main, le couteau à travailler, divers villebrequins, entre autres le villebrequin à hottriau, l'épluchoir, le poinçon de fer, les fers à clore; le maillet, le chevalet, l'établi, la sellette, les moules, & le faudoir. Outre ces outils, les clôturiers ont encore la batte de fer, le villebrequin à menuisier, la bécasse, le crochet, & la trétoire. (*D. J.*)

VAN-RHECDE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *van-rhecdia*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond: le pistil sort du milieu de cette fleur & devient dans la suite un fruit qui a la forme d'un citron; ce fruit est membraneux ou charnu, & il renferme deux ou trois semences ovoïdes & charnues. Plumier, *nova plant. genera. amer. Voyez* PLANTE.

VANS, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le bas-Languedoc, diocese d'Usez.

VANTAIL, s. m. (*Menuiserie.*) manteau ou battant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés. Il y a aussi des *vantaux* de fenêtres, ou de volets qui ferment une fenêtre du haut en-bas; on appelloit autrefois de ce nom la partie de l'habillement de tête par laquelle le chevalier respiroit.

VANTER, LOUER, (*Synonymes.*) on *vante* une personne pour lui procurer l'estime des autres, ou pour lui donner de la réputation; on la *loue* pour témoigner l'estime qu'on fait d'elle, ou pour lui applaudir.

Vanter, c'est dire beaucoup de bien des gens, & leur attribuer de grandes qualités, soit qu'ils les ayent ou qu'ils ne les ayent pas; *louer*, c'est approuver avec une sorte d'admiration ce qu'ils ont dit ou ce qu'ils ont fait, soit que cela le mérite ou ne le mérite point.

On *vante* les forces d'un homme, on *loue* sa conduite. Le mot de *vanter* suppose que la personne dont on parle, est différente de celle à qui la parole s'adresse, ce que le mot de *louer* ne suppose point.

Les charlatans ne manquent jamais de se *vanter*; ils promettent toujours plus qu'ils ne peuvent tenir, ou se font honneur d'une estime qui ne leur a pas été accordée. Les personnes pleines d'amour-propre se donnent souvent des *louanges*; elles sont ordinairement très-contentes d'elles-mêmes.

Il est plus difficile, selon mon sens, de se *louer* soi-même que de se *vanter*, car on se *vante* par un grand desir d'être estimé; c'est une vanité qu'on pardonne, mais on se *loue* par une grande estime qu'on a de soi, c'est un orgueil dont on se moque. *Girard.* (*D. J.*)

VANTILLER, v. act. (*Charpent.*) c'est mettre des dosses ou bonnes planches de deux pouces d'épaisseur pour retenir l'eau. *Diction. de Charpent.* (*D. J.*)

VA-OUTRE, (*Chasse.*) c'est le terme dont use le valet de limier lorsqu'il est au bois & qu'il alonge le trait à son limier, & le met devant lui pour le faire quêter.

VAPEURS, s. f. (*Physiq.*) c'est l'assemblage d'une infinité de petites bulles d'eau ou d'autre matiere liquide, remplies

d'air raréfié par la chaleur & élevés par leur légéreté jusqu'à une certaine hauteur dans l'atmosphere ; après quoi elles retombent, soit en pluie, soit en rosée, soit en neige, *&c.*

Les masses formées de cet assemblage, qui flottent dans l'air, sont ce qu'on appelle *nuages. Voyez* NUAGE.

Quelques personnes se servent indifféremment du mot de *vapeur* pour exprimer les fumées qu'envoyent les corps humides & les corps secs, comme le soufre, *&c.* mais M. Newton avec plusieurs autres auteurs, appellent ces dernieres *exhalaisons* & non *vapeurs.*

Sur la maniere dont les *vapeurs* sont élevées & ensuite précipitées vers la terre, *voyez* ÉVAPORATION, ROSÉE, PLUIE, *&c.*

Sur la formation des sources par le moyen des *vapeurs, voy.* FONTAINE, *&c.*

La quantité de *vapeurs* que le soleil fait élever de dessus la surface de la mer, est inconcevable. M. Halley a fait une tentative pour la déterminer. Par une expérience faite dans cette vue & décrite dans les Transactions philosophiques, il a trouvé que de l'eau dont la chaleur est égale à celle de l'air en été, perdoit en *vapeurs* dans l'espace de deux heures la quantité que demande un abaissement dans la surface de la cinquante-troisieme partie d'un pouce ; d'où on peut conclure que dans un jour où le soleil échauffe la mer pendant douze heures, l'eau qui s'évapore, monte à un dixieme de pouce sur toute la surface de la mer.

Dans cette supposition, dix pouces quarrés en surface donnent d'évaporation environ un pouce cubique d'eau par jour, & chaque pié quarré par conséquent environ une demi-pinte ; chaque espace de quatre piés quarrés donnera deux pintes ; chaque mille quarré 6914 tonneaux ; chaque degré quarré supposé de 69 milles d'Angleterre, donne 33 millions de tonneaux. Or si on suppose la Méditerranée d'environ 40 degrés de long & de 4 de large, en prenant un milieu entre les endroits où elle est le plus large, & ceux où elle l'est le moins, ce qui donne 160 dégrés pour l'espace qu'occupe cette mer, on trouvera par le calcul qu'elle peut fournir en évaporations dans un jour d'été 5280 millions de tonneaux.

Mais cette quantité de *vapeurs* quoique très-grande, n'est qu'une partie de ce que produit une autre cause bien plus éloignée de pouvoir être calculée, qui est celle de l'évaporation produite par le vent, & que tous ceux qui ont examiné la promptitude avec laquelle les vents dessechent, savent être extrêmement considérable. *Chambers.*

De plus, la partie solide de la terre est presque par-tout couverte de plantes, & les plantes envoyent une grande quantité de *vapeurs* ; car suivant les observations de M. Hales, dans la statique des végétaux, un tournesol haut de 3 piés ½ transpire du moins de 1 livre ¼ dans l'espace de 12 heures, ce qui est presque autant que ce qui s'évapore en un jour d'un bac d'eau exposé au soleil, & qui auroit trois piés quarrés de diametre. Par conséquent si on supposoit que toutes les plantes transpirassent également, il ne s'éleveroit pas moins de *vapeurs* des parties solides de la terre qu'il s'en éleve de la mer.

D'ailleurs il sort aussi du corps des hommes & des animaux une grande quantité de *vapeurs*, & suivant les observations de M. Hales, ce qui s'évapore du corps d'un homme, & à ce qui s'évapore du tournesol comme 141 à 100 ; si nous joignons à cela les exhalaisons des plantes qui se sechent ou qui se pourrissent, celles qui proviennent de la fumée de toutes les matieres qu'on brûle, enfin les exhalaisons qui s'élevent du sein de la terre même, nous conclurons que l'air est rempli d'une prodigieuse quantité de *vapeurs*, & que sa substance doit en être comme pénétrée.

A l'égard du méchanisme de l'élévation des *vapeurs*, ceux qui desireront un plus grand détail sur ce sujet, peuvent avoir recours aux articles cités ci-dessus, & à l'*essai de physique* de M. Musschenbroeck, article des *météores*, d'où nous avons tiré en partie ce qui précede.

VAPEUR, VAPOREUX, se dit *en Peinture*, lorsque la perspective aërienne est bien entendue dans un tableau, & qu'il y regne un très-léger brouillard qui rend les objets tendres & flous. On dit, il regne une belle *vapeur* dans ce tableau : ces objets sont ten-

dres & *vaporeux*. Vauvermans & Claude Lorrain excelloient en cette partie.

VAPEURS, (*Jardinage.*) *Construction de nouvelles couches que l'on échauffe par la vapeur de l'eau bouillante.*

L'utilité ou plutôt la nécessité indispensable de la chaleur & de l'humidité, pour faire végéter les plantes, m'a fait imaginer une nouvelle espece de couches, auxquelles on peut les communiquer aussi long-tems que l'on veut.

Pour cet effet, j'ai fait construire dans une chambre, qui est près de mes couches, une tourelle de briques, *Pl. II.* de six piés de hauteur; d'un pié de diametre au sommet, & de dix-huit pouces au bas.

La tourelle est formée par un couvercle de terre glaise cuite au four, qui emboîte très-juste, & qu'on lute tout-autour après avoir mis le charbon dedans, pour intercepter toute communication avec l'air extérieur.

Cette tour a deux ouvertures au bas, l'une au-dessus de la grille de fer, sur laquelle on allume le feu, & l'autre dans l'endroit par où l'on retire la cendre. Vis-à-vis l'ouverture est un trou, qui donne passage à la flamme sous l'alembic, laquelle monte en ligne spirale, & s'échappe par la cheminée, au moyen de quoi le moindre feu suffit pour entretenir l'eau bouillante. La premiere ouverture se ferme au moyen d'une porte de tolle.

Près la chaudiere, est un réservoir de plomb, au fond duquel est une soupape soudée à l'extrémité d'un tuyau de plomb, dont l'ouverture est de six lignes, & qui va s'emboîter dans la chaudiere d'environ un pouce.

Sur un côté du réservoir est un montant qui porte un levier en équilibre, dont chaque extrémité est terminée par deux segmens de cercle, sur lequel sont attachés; savoir, une petite chaîne qui tient à la soupape & un fil d'archal qui entre dans l'alembic, & au bout duquel est une boule de cuivre creuse & fort mince, dont le haut est percé pour donner passage à l'air, à mesure qu'il se claréfie. Cette boule flotte sur l'eau lorsque la chaudiere est pleine, mais à mesure que l'eau diminue, elle s'enfonce par son propre poids, & fait baisser le bras du levier & monter l'autre, au moyen de quoi la soupape se leve & l'eau du réservoir se rend par le tuyau dans la chaudiere, jusqu'à ce qu'elle ait repris son premier niveau. La boule remonte & le levier reprenant son équilibre, la soupape se ferme. Au moyen de cet expédient la chaudiere se trouve toujours également remplie tant qu'il y a de l'eau dans le réservoir; ce qui évite la peine d'y en mettre à mesure qu'elle se consume.

Il y a au haut de la chaudiere une soupape que l'on charge d'un poids proportionné au degré de raréfaction inférieur à celui qui peut faire sauter le chapiteau de l'alembic, afin que si le feu est trop fort, ou que les tuyaux des couches viennent à s'engorger, la *vapeur* puisse se faire jour, sans endommager les vaisseaux.

Le tuyau de plomb qui part du chapiteau, va se rendre aux couches & se partager en trois branches, qui aboutissent à autant de tuyaux faits de terre cuite, depuis quatre jusqu'à six pouces de diametre, & d'environ trois piés de longueur, qui s'emboîtent les uns dans les autres. La moitié de ces tuyaux qui est hors de terre, est percée de plusieurs petits trous qui donnent passage à la *vapeur*, & à la chaleur, & pour empêcher que la terre ne tombe dedans, on les couvre avec du tan.

Ces tuyaux qui doivent être de la longueur des couches, vont s'emboîter dans un autre, dont le bout perce la couche, & est garni d'un robinet qu'on a soin d'ouvrir de tems-en-tems, pour faire écouler l'eau qui s'est amassée dans les tuyaux, qui doivent pour cet effet avoir une pente légere. Ce robinet sert encore a regler la chaleur, & on peut l'augmenter ou la diminuer, en l'ouvrant plus ou moins.

Le charbon dont la tourelle est remplie, suffit pour entretenir le feu deux ou trois jours; & lorsqu'on l'a une fois reglé avec un thermometre, la chaleur reste la même jusqu'à ce que le charbon soit consumé.

Voici les avantages que les couches ont sur les autres.

1°. Indépendamment de la chaleur elles

se rempliffent d'une *vapeur* chaude & légere, qui hâte encore plus la végétation des plantes, comme M. Hales l'a prouvé dans sa *statique des végétaux*.

2°. On peut régler la chaleur à son gré, & la continuer autant de tems qu'on veut.

3°. Cette invention exige très-peu de soin; on n'est point obligé d'arroser les plantes, ni d'y mettre du fumier, qui, pour l'ordinaire, leur donne un mauvais gout.

4°. Ces couches ont cela de commode qu'on peut y élever des plantes étrangeres, telles que le coco, l'ananas, & y entretenir pendant l'hiver le même degré de chaleur & d'humidité que dans les antilles. (*r*)

VAPEURS DU CHARBON. *Expériences propres à faire connoître que la vapeur qui émane des charbons embrasés, est un acide méphitique, semblable à celui qui se dégage pendant la fermentation vineuse, & qu'on a désigné sous le nom* d'air fixe. Les hommes & les animaux qui se trouvent dans une atmosphere où il y a du charbon embrasé sans qu'il y ait un courant d'air, ne tardent pas à tomber dans l'asphyxie. J'ai moi-même été dans l'opinion que l'acide du vinaigre pouvoit remédier à cet état; mais dès 1772, lorsque j'eus découvert que ce qu'on nommoit *air fixe*, *air méphitique*, n'étoit qu'un acide volatil, je vis bien que ce n'étoit point l'acide du vinaigre, mais l'alkali volatil qu'il falloit employer en pareil cas, & les expériences que j'ai faites depuis pour m'en assurer, n'ont fait que me confirmer de plus en plus la vérité de ce sentiment.

Une des raisons qui m'ont déterminé à publier ces observations sur les effets funestes de la *vapeur du charbon*, c'est que les médecins les plus instruits qui ont écrit sur cette matiere, ne me paroissent point avoir connu la nature de cette *vapeur*; quelques-uns même (comme on le voit à la *pag.* 198, *Partie IV*, des détails sur les *Noyés*, par M. Pia, pour 1775,) n'ont pas hésité d'attribuer ses effets *à une puissance infernale*. On trouve à la *pag.* 263 du même ouvrage, une observation du docteur Banau, conçue en ces termes: « Si l'*air fixe* n'est qu'un acide, il semble » naturel de croire qu'on pourra remédier » aux asphyxies, en faisant avaler aux » asphyxiques une liqueur légérement alkaline ». Mais il y a lieu de présumer que M. Banau n'avoit pas une exacte confiance en ce qu'il écrivoit, puisqu'il ne fit point usage d'alkali, mais de vinaigre dans les secours qu'il administra dans ce même tems aux personnes suffoquées par la *vapeur du charbon*.

Il résulte de l'analyse des charbons, dont j'ai présenté les résultats dans mes *Elémens de Minéralogie*, que ce produit des substances végétales modifiées par le feu, est une espece de soufre composé d'acide phosphorique, de terre absorbante, d'un peu de fer, & d'une matiere produite par l'huile brûlée qui lui donne une couleur noire; lorsqu'il y a dans l'air libre le contact d'un corps enflammé, il ne tarde pas à s'embraser, & dès-lors il se décompose en répandant dans l'atmosphere, un acide (*a*) surchargé de matiere inflammable; s'il n'y a point de courant d'air dans l'endroit où l'on a allumé de la braise (*b*) ou du charbon, l'air de ce lieu se décompose, ce qui paroît être l'effet de la grande quantité d'acide volatil, ou surchargé de phlogistique qui se dégage du charbon & de la combinaison du principe inflammable de ce même charbon avec l'acide de l'air: or cette union ne peut se faire sans rompre l'équilibre des parties constituantes de l'air dont l'eau se sépare au même instant.

J'ai rapporté dans mes *Elémens de Minéralogie*, (*tom. II*, *p.* 379 & 380), des expériences qui font connoître que l'air est composé d'eau, d'acide phosphorique & de principe inflammable; on y voit aussi qu'un moyen d'empêcher les *vapeurs* acides du charbon de devenir mor-

(*a*) Cent livres de charbon contiennent environ quatre-vingt-dix-huit livres d'acide phosphorique, puisqu'elles ne fournissent pas deux livres de cendres. Les charbons minéral & animal étant embrasés, répandent de même dans l'atmosphere un acide volatil; ils ne different du charbon végétal qu'en ce qu'ils contiennent beaucoup plus de terre.

(*b*) On nomme *braise* le charbon en partie décomposé; elle est légere & très-friable.

telles,

telles, étoit de mettre bouillir de l'eau ſur ces charbons; la raiſon de ce phénomene, eſt qu'il ſe forme alors par l'union de l'acide dégagé des charbons avec l'eau réduite en *vapeurs* par l'ébullition, un nouvel air, lequel remplace celui de l'atmoſphere qui a ſervi à entretenir le feu de ces mêmes charbons. Si l'on n'a pas pris cette précaution, l'atmoſphere du lieu clos où l'on a brûlé du charbon ne contient plus d'air reſpirable, mais un acide volatil plus peſant que l'air. On peut ſe convaincre de cette vérité en mettant dans le même lieu, des vaſes avec de la teinture de tourneſol; car la couleur rouge que prend alors cette teinture, indique la préſence d'un acide: cet acide fait auſſi cryſtalliſer les alkalis fixe ou volatil qu'on auroit expoſés dans le même lieu, & il forme avec eux des ſels neutres dont j'ai rendu compte dans mon *Analyſe des blés*.

Je ſuis porté à croire que c'eſt en pénétrant dans le poumon que l'acide volatil des charbons embraſés occaſionne l'aſphyxie qu'on éprouve en pareil cas; en effet, j'ai obſervé qu'en mettant de l'alkali volatil dans les naſeaux & dans la gueule des chiens que j'avois ſuffoqués par la vapeur du charbon, ils revenoient preſque auſſi promptement à la vie que les animaux que j'avois ſuffoqués par la vapeur acide de la fermentation vineuſe.

En liſant avec la plus grande attention, le mémoire de M. Harmant, ſur les moyens de rappeller à la vie les perſonnes ſuffoquées par la vapeur du charbon, je n'ai pas vu ſans ſurpriſe, que ce célebre Médecin n'eut point fait uſage d'alkali volatil.

M. Portal, dans ſa diſſertation ſur les effets des vapeurs méphitiques, a très-bien obſervé que « les miaſmes des moufettes » pénétrant dans le poumon, le ſang s'arrête dans ſes vaiſſeaux & s'accumule dans » ceux de la tête: ce qui fait périr d'apo» plexie ceux qui ſont expoſés à ces va» peurs; c'eſt au phyſicien, continue-t-il, » à déterminer les qualités des miaſmes » qui corrompent l'air. » Si, comme on n'en ſauroit douter, cette connoiſſance doit nous guider dans la conduite à tenir dans l'adminiſtration des remedes convenables aux aſphyxiques, il y a lieu de croire qu'on ne ſera plus eſclave de l'habitude, & qu'ayant reconnu une fois l'acidité de la vapeur méphitique des charbons, on ſubſtituera l'uſage de l'alkali volatil à celui du vinaigre, qui dans ces circonſtances eſt plutôt nuiſible qu'avantageux.

Je n'ignore pas que pluſieurs perſonnes ont avancé que l'alkali volatil n'agiſſoit que comme ſtimulant, & que par cette raiſon le vinaigre pouvoit produire le même effet; mais je crois avoir démontré d'une maniere inconteſtable, que dans l'aſphyxie, qui preſque toujours eſt l'effet d'un miaſme acide, l'alkali volatil agiſſoit, non comme ſimple ſtimulant, mais en ſe combinant avec l'acide qui avoit pénétré dans le poumon: j'ai remarqué au contraire, que les remedes acides employés dans l'aſphyxie, avoient preſque toujours accéléré la mort des animaux ſur leſquels j'en avois fait l'eſſai.

J'ai été aſſez heureux pour rappeller à la vie un homme ſuffoqué par la vapeur du charbon, en introduiſant dans ſes narines une meche de papier imbibée d'alkali volatil-fluor, & en lui faiſant tomber dans la bouche, quelques gouttes du même alkali. Quoique je n'aie point eu recours aux aſperſions, je penſe néanmoins qu'on ne doit pas négliger de les employer ſi l'alkali volatil ne reſtitue point ſur le champ le mouvement à la perſonne ſuffoquée.

Quant à la maniere de faire ceſſer l'effet dangereux de la vapeur du charbon, voici le moyen dont je me ſuis ſervi pour rétablir l'air dans ſon état de pureté: on commence par s'aſſurer de l'état de l'atmoſphere d'un lieu ſuſpect, en y introduiſant la lumiere d'une bougie fixée au bout d'un bâton; ſi la lumiere s'éteint, c'eſt un indice que l'atmoſphere eſt méphitique ou ſurchargé d'acide; ſi cet acide s'y trouve en moindre quantité, la lumiere y languit & ne répand qu'une lueur pâle & vacillante; mais il faut avoir attention de préſenter cette lumiere à différentes hauteurs; car j'ai eu occaſion de remarquer que dans un endroit où il y avoit eu des charbons embraſés, la bougie qui brûloit très-bien lorſqu'elle étoit à un pié du ſol de la cham-

bre (*a*), languissoit dans le milieu, & s'éteignoit à un demi-pié du plafond ; c'est dans un cas semblable que je jetai dans cette chambre une bouteille contenant une once d'alkali volatil-fluor, ayant soin de refermer aussi-tôt la trappe que j'avois pratiquée à la porte vitrée ; un demi-quart d'heure après, j'y portai la bougie, elle brûla très-bien dans tous les endroits, après quoi j'y entrai sans éprouver le moindre accident.

VAPEURS, *en Médecine*, est une maladie appellée autrement *mal hypocondriaque* & *mal de rate*. Elle est commune aux deux sexes, & reconnoît deux différentes causes.

On croit qu'elle provient d'une *vapeur* subtile qui s'éleve des parties inférieures de l'abdomen, sur-tout des hypocondres, & de la matrice au cerveau, qu'elle trouble & qu'elle remplit d'idées étranges & extravagantes, mais ordinairement désagréables. Cette maladie se nomme dans les hommes *affection hypocondriaque*. *Voyez* AFFECTION HYPOCONDRIAQUE.

Les *vapeurs* des femmes que l'on croit venir de la matrice, sont ce qu'on appelle autrement *affection* ou *suffocation histérique* ou *mal de mere*.

Cette maladie provient également des hypocondres, comme de la matrice. L'idée du public ou du vulgaire sur la fumée qui s'éleve du bas-ventre au cerveau, paroît d'abord vraisemblable, mais elle est fausse & combattue par la théorie & l'anatomie. Cette prétendue fumée n'est rien autre chose que l'irritation des fibres nerveuses des visceres contenus dans le bas-ventre, tels que le foie, la rate, l'estomac & la matrice, qui affecte simpathyquement le cerveau par la communication de la huitieme paire de nerfs avec le grand nerf intercostal ; cette communication qui est étendue dans toutes les cavités, est la cause prochaine & unique de ces maladies & des étranges & bisarres symptomes qui l'accompagnent ; une preuve de ceci est que les remedes qui peuvent détourner les esprits animaux ailleurs, ou causer une irritation différente, en produisant une sentation désagréable, sont excellens dans ces maladies ; or d'où peut provenir un tel prodige, sinon que les esprits sont déterminés ailleurs ? Mais on doit remarquer que les *vapeurs* attaquent sur-tout les gens oisifs de corps, qui fatiguent peu par le travail manuel, mais qui pensent & rêvent beaucoup : les gens ambitieux qui ont l'esprit vif, entreprenans, & fort amateurs des biens & des aises de la vie, les gens de lettres, les personnes de qualité, les ecclésiastiques, les dévots, les gens épuisés par la débauche ou le trop d'application, les femmes oisives & qui mangent beaucoup, sont autant de personnes sujettes aux *vapeurs*, parce qu'il y a peu de ces gens en qui l'exercice & un travail pénible du corps empêche le suc nerveux d'être maléficié. Bien des gens pensent que cette maladie attaque l'esprit plutôt que le corps, & que le mal gît dans l'imagination. Il faut avouer en effet que sa premiere cause est l'ennui & une folle passion, mais qui à force de tourmenter l'esprit oblige le corps à se mettre de la partie ; soit imagination, soit réalité, le corps en est réellement affligé. Ce mal est plus commun aujourd'hui qu'il ne fût jamais, parce que l'éducation vicieuse du sexe y dispose beaucoup, & que les jeunes gens se livrent ou à la passion de l'étude, ou à toute autre avec une égale fureur, sans mesure & sans discernement ; l'esprit s'affoiblit avant d'être formé, & à peine est-il né, qu'il devient languissant. La gourmandise, la vie oisive, les plaisirs habituels entretiennent cette malheureuse passion de passer pour bel esprit ; & les *vapeurs* attaquent le corps, le ruinent & le font tomber en consomption. Voici les remedes les plus efficaces pour ce mal qui devient contagieux, & qui est l'opprobre de la médecine.

1°. Un régime exact, ne manger qu'avec faim & manger peu, éviter les alimens de haut goût, les liqueurs, les passions violentes, les veilles, les jeux & les pertes que l'on y fait, la débauche de toute espece ; desirer peu, ou des choses justes & possibles ; travailler beaucoup & plus qu'on ne mange, sont des moyens plus sûrs que toutes les potions cordiales.

(*a*) Cette chambre avoit huit piés quarrés, sur six de hauteur.

2°. Se former une idée véritable de son peu de savoir & de son petit mérite, se croire toujours favorisé, soit de la fortune, soit du prince, soit de la nature, au-delà de ses talens, écouter la raison & se faire de bonnes mœurs, sont des préservatifs contre les *vapeurs*.

Cependant comme ces remedes ne plairont pas à ceux qui flattés de leurs faux talens, se croiront réellement malades, & avoir besoin de la médecine qui ne peut guere les soulager, nous les renvoyons aux articles du *spasme*, des *convulsions*, de la *tension*, de l'*épilepsie*, du *vertige*, de la *fureur utérine*, de l'*affection hypocondriaque & hystérique*, & nous leur enjoignons d'user des remedes purgatifs, des amers, des apéritifs combinés avec les toniques: la teinture de castor, le sirop de karabé, les pillules de cachou, de Wildegansius & la liqueur minérale d'Hoffman sont leur ressource.

VAPINCUM ou *VAPINGUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoise, sur la route de Mediolanum à Arles, entre Caturigæ & Alabonte, selon l'itinéraire d'Antonin. C'est la ville de Gap. (*D. J.*)

VAQUER, v. n. (*Gram.*) être vuide, non occupé. Cet appartement est *vacant*: il *vaque* dans cette maison un corps-de-logis; si ce bénéfice vient à *vaquer*, tâchez de l'obtenir. Mais voici une acception de ce verbe très-différente de la précédente: il *vaque* à la prédication; il *vaque* à la conversion des hérétiques; il *vaque* à deux ou trois fonctions à la fois; il signifie alors *satisfaire*, *remplir*, *exercer*. *Vaquer* se prend aussi pour *cesser ses fonctions*: le parlement *vaque* certains jours; les colleges *vaquent* lorsqu'il y a procession du recteur.

VAQUETTES, s. f. pl. (*Commerce.*) peaux de petites vaches, dont il se fait un assez grand commerce à Smirne. *Savary*. (*D. J.*)

VAR, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Varus*; riviere qui fait la séparation entre l'Italie & la France. Elle est aussi marquée par tous les anciens géographes pour une des limites qui séparent la Gaule narbonnoise de l'Italie. Cette riviere prend sa source dans le mont Cema ou Acema, qui fait partie des Alpes maritimes près du château de S. Etienne. Cette montagne s'appelle aussi *Cémélion*; c'étoit le nom d'une ancienne ville bâtie au-dessus, dont il ne reste aujourd'hui que des masures, & qui étoit de la Gaule Narbonnoise. Du mont Cema, le *Var* vient arroser le territoire de Glandeve & celui de Nice, où il se décharge dans la mer Méditerranée, à une demi-lieue à l'occident de Nice. Ce n'est point cependant la riviere du *Var* toute entiere qui formoit la séparation de la Gaule d'avec l'Italie, c'en est seulement la source placée dans les Alpes maritimes; le comté de Nice qu'elle traverse, faisoit partie de la Gaule narbonnoise, comme il le fit ensuite de la Provence. (*D. J.*)

VAR, *voyez* LOUP MARIN.

VARA, (*Géogr. des Arabes.*) ce mot est arabe, & signifie dans cette langue *derriere* & *au-delà*. Ainsi *Vara-Gihoun*, dans la géographie des Arabes, désigne la *Transoxane* (en arabe *Maouaralnahar*), qui est au-delà du fleuve, car ils qualifient du nom de *fleuve* par excellence le Gihon, que les Persans nomment en leur langue *Roud*. *Vara-Sihoun*, c'est-à-dire ce qui est au-delà de Sihon ou Jaxartes. C'est le Turquestan, appellé aussi des Arabes par la même raison *Vara-Khogend*, à cause qu'il s'étend au-delà de la ville de Khogend, qui est bâtie sur le fleuve Sihon. (*D. J.*)

VARAHANGA, s. f. (*Hist. natur.*) résine qui se trouve dans l'île de Madagascar, & qui a l'odeur de l'encens.

VARAIGNE, s. f. (*Saline.*) on appelle *varaigne* dans les marais salins l'ouverture par laquelle on introduit l'eau de la mer dans le premier réservoir de ces marais, qui s'appelle *jas*. La *varaigne* s'ouvre & se ferme à-peu-près comme on fait avec la bonde des étangs: on ouvre la *varaigne* dans les grandes marées de Mars, puis on la referme quand la mer vient à baisser, afin de tenir les jas pleins d'eau.

VARALLO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Milan, dans le val de Sessia, sur la riviere qui donne son nom à cette vallée. A demi-lieue de

cette ville, sur une montagne délicieuse; qu'on nomme la *montagne de Varallo*, est un lieu d'une grande & ridicule dévotion, appellé la *nouvelle Jérusalem*. (*D. J.*)

VARAMBON, (*Géogr. mod.*) *voyez* VAREMBON.

VARAMUS (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie chez les Vénetes. Pline dit, *l. III. c. xviij.* qu'il se jettoit dans l'Arassus. Léander prétend que son nom moderne est le Caloro. (*D. J.*)

VARANGUAIS, s. f. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on appelle les marticles dans le Levant. *Voyez* MARTICLES.

VARANGUES, s. f. (*Marine.*) ce sont des chevrons de bois, entés & rangés de distance en distance, à angles droits & de travers, entre la quille & la carlingue, afin de former le fond du vaisseau. *Voyez* CONSTRUCTION.

On appelle *maîtresse varangue* la *varangue* qui se pose sous le maître ban. On lui donne aussi le nom de *premier gabarit*. Les maîtresses *varangues* de l'avant & de l'arriere sont celles qui sont partie des deux grands gabarits. *Voyez* GABARIT, *voyez Pl. I. fig.* 1. les *varangues*, *n°.* 13. 14. & 15.

Varangues acculées. Varangues rondes en-dedans, qui se posent en allant vers les extrémités de la quille, proche les fourçats, & au devant & au derriere des *varangues* plates. *Voyez* CONSTRUCTION, *voyez Pl. IV. fig.* 1. les *varangues acculées cottées* 14.

Varangues demi-acculées. Varangues qui ont moins de concavité que les *varangues* acculées, & qui se posent vers les *varangues* plates, de sorte que les *varangues* plates sont au milieu; les *varangues* demi-acculées viennent ensuite, & les *varangues* acculées sont les bouts. *Voyez Pl. IV. fig.* 1. *n°.* 15.

Varangues plates ou *varangues de fond*. Ce sont les *varangues* qui sont placées vers le milieu de la quille, & qui ont moins de rondeur que les *varangues* acculées. *Voyez* CONSTRUCTION.

On dit qu'un vaisseau est à plates *varangues*, lorsqu'il a beaucoup de *varangues* qui ont peu de rondeur dans le milieu, & par conséquent qu'il a le fond plat. *Voyez Pl. IV. fig.* 1. les *varangues de fond*, *cottées* 13.

VARANO, LAC, (*Géogr. mod.*) lac d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Capitanate, près de la côte septentrionale. Son circuit est de cinq lieues, & il se décharge par un petit canal dans le golfe de Rodia, à deux lieues à l'occident de la petite ville Rodia.

VARAR, (*Géogr. anc.*) golfe de la grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* le marque sur la côte orientale, entre l'embouchure du fleuve Loxa & le golfe Tuæsis. Au lieu de *Varar*, le grec porte *Vara*. C'est aujourd'hui le golfe de Murray en Ecosse. *Murray-Furth.* Buchanan croit que la province de Murray, qui est baignée par ce golfe, a été aussi autrefois appellée *Varar*, nom que la riviere de Farray, qui se jette dans ce golfe, a en quelque sorte retenu. (*D. J.*)

VARASAYN, (*Géogr. mod.*) ville, ou, pour mieux dire, bourg du royaume de Navarre, à peu de distance de Pampelune.

C'est dans ce bourg qu'est né en 1491 *Aspicuéta* (Martin), que l'on appelle communément le *docteur Navarre*, *Navarrus*, grand sectateur de Pierre Lombard, nommé le *maître des sentences*. Il enseigna seize ans à Conimbre, & reçut beaucoup d'honneur à la cour de Rome, lorsqu'il s'y rendit, à l'âge de 80 ans, pour défendre Carauza son ami, archevêque de Tolede, accusé d'hérésie devant le tribunal de l'inquisition; la cause fut plaidée & le procès perdu. Il n'auroit pas été difficile à Aspicuéta d'obtenir les plus hautes dignités, tant civiles qu'ecclésiastiques, mais il leur préféra l'étude & le repos. Il mourut en 1586, âgé de 94 ans & 6 mois. Sa vie a été faite par plusieurs écrivains, mais la meilleure a été donnée par son neveu, à la tête des œuvres de son oncle, imprimées à Rome en 1590, en trois volumes *in-fol.* Lyon 1591, & Venise 1602; on ne lit plus aujourd'hui les ouvrages de ce fameux casuiste, excepté peut-être en Espagne. (*D. J.*)

VARAUCOCO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau qui s'attache aux grands arbres. Il produit un fruit violet, de la

grosseur d'une pêche, & qui renferme quatre noyaux; sa chair est pâteuse, mais douce & agréable. L'écorce de l'arbrisseau fournit une matiere résineuse rouge; la seconde peau brûlée à une chandelle se fond comme la gomme-laque, dont elle a l'odeur.

VARCIA, (*Géog. anc.*) ville de la gaule belgique. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route d'*Andrimatunum* à *Cambate*. Alting croit que c'est Varcar, village sur la Saône. (*D. J.*)

VARDARI, LE, (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire turc, dans la Macédoine. Elle a sa source dans les montagnes qui sont aux confins de la Servie, de la Bulgarie & de la Macédoine, & finit par se jetter dans le golfe de Salonique. Le *Vardari* est l'*Axius* des anciens. (*D. J.*)

VARDING, (*Commerce.*) petite monnoie, ayant cours en Livonie, dont il faut 60 pour faire un écu d'Allemagne, c'est à 3 liv. 15 sols de France; ainsi le *varding* vaut environ cinq liards de notre monnoie.

VARDULES, LES, *Varduli*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne tarragonoise, sur l'Océan cantabrique. Ptolomée, *l. II. c. vj.* leur donne une ville nommée *Menosca*. Pomponius Méla, *l. III. c. j.* & Pline, *l II. c. iij* parlent aussi de ces peuples. Ce dernier, *l. IV. c. xx.* nomme leurs villes *Morosgi*, *Menosca*, *Vesperies* & *Amanus-Portus*, où étoit *Flaviobriga colonia*. On convient que le pays des *Vardules* est aujourd'hui le Guipuscoa. (*D.J.*)

VARECH, s. m. (*Botan.*) plante maritime, nommée par Tournefort, *fucus maritimus vesiculas habens*, *I. R. H.* Cette herbe se nomme en Bretagne *gouémon*; sur les côtes du pays d'Aunis, *sar*; & sur les côtes de Normandie *varech*, nom qui s'étend même sur tout ce que la mer jette sur ses bords; d'où vient le droit de *varech* que dans cette province les seigneurs des fiefs voisins de la mer prétendent avoir sur les effets qu'elle jette sur le rivage; il est vraisemblable que ce mot dérive de l'anglois *wrack* ou *wreck*, qui signifie *naufrage*, vieux mot normand que ce peuple a porté en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, le *varech* est une espece de *fucus* des botanistes; c'est une plante maritime qui pousse plusieurs petites tiges plates, étroites, mais qui s'élargissent peu-à-peu en croissant, & qui se divisent en petits rameaux, portant des feuilles larges, oblongues, ayant quelque ressemblance à celles du chêne, cependant plus petites, atachées avec leurs tiges par une substance tenace, pliante, membraneuse, ordinairement lisses, quelquefois velues ou couvertes d'un poil blanc; c'est peut-être la fleur de la plante qui est suivie de graines rondes; il s'y éleve aussi des tubercules vuides, en forme de vessies, tantôt oblongues, tantôt rondes, tantôt plus grosses, tantôt plus petites. Cette plante est souvent basse, & quelquefois elle croît jusqu'à la hauteur d'un pié & demi: pendant qu'elle est récemment cueillie, elle a une vilaine couleur jaune-verdâtre; mais si on la fait sécher, elle devient noire, principalement celle qu'on a tirée des rivages sablonneux de la mer.

On se servoit autrefois en Crete de cette plante au rapport de Pline, *l. XXVI. c. x.* pour teindre en pourpre. Horace, *ode V. l. III.* le confirme, en disant:

Neque amissos colores
Sana refert medicata fuco.

« La laine une fois teinte de pourpre, » ne reprend jamais sa premiere couleur». Nous avons perdu ce secret, & nous ne connoissons point d'espece de *fucus* qu'on emploie à aucune teinture. Son seul usage en quelques endroits est à fumer les terres, & en Normandie, à brûler, pour faire cette sorte de soude, qu'on nomme *soude de varech*, qui se consume en quantité à Cherbourg pour fondre le verre, soit en table, soit en plat.

Lorsque les pêcheurs ou les riverains qui n'ont pas de bateaux ou gabarres, trouvent à la basse eau une grande quantite de gouémon, ou qu'ils en font la récolte dans le tems permis & réglé par l'ordonnance, ils ramassent les herbes marines, en font de gros tas ou meulons, qu'ils lient comme ils peuvent avec de mauvais cordages, souvent seulement avec du chanvre retors & mal fabriqué; plusieurs personnes se mettent sur ce gouémon

avec des perches, & attendent que le flot souleve leur meulon pour le conduire à la côte au-dessus du plain, & pouvoir ensuite plus aisément l'emporter en haut sur les terres; si la marée est tranquille & la mer étalle, ils y abordent aisément; mais pour peu qu'il fasse de moture, & que le vent soit contraire, ils ont peine à gagner le bord; & si les vagues s'augmentent, comme il arrive souvent sur le coup de la pleine mer, & qu'elles entament tant soit peu ces meulons, ils se dissipent & s'éboulent aussi-tôt; & pour lors, les hommes & les femmes qui s'y sont exposés, tombent à la mer, & sont souvent noyés, sans qu'on puisse leur donner aucun secours, & il n'est que trop ordinaire dans les paroisses où ces sortes de meulons sont en usage, de voir périr quantité de personnes, & même des familles entieres; c'est le sujet des remontrances des recteurs des paroisses riveraines, le motif que le seigneur évêque diocésain a eu d'en faire un cas réservé; ainsi ces meulons doivent être défendus, à peine de punition corporelle; & les syndics ou gardes jurés des pêcheurs doivent être chargés, lorsqu'ils seront établis le long des côtes de cette province, d'y tenir la main, & de dénoncer aux officiers du ressort les riverains qui auront contrevenu à la défense.

Les laboureurs emploient le gouémon de différentes manieres; les uns le répandent sur les terres lorsqu'ils l'ont recueilli à la côte ou qu'il a été nouvellement coupé; mais la plûpart en font des fumiers qu'ils nomment *mains*, qu'ils composent de gouémon, des fumiers de bestiaux & de terres franches qu'ils laissent consommer ensemble, & qu'ils répandent ensuite sur leurs terres; un laboureur est estimé d'autant plus à son aise, qu'il a nombre ou quantité de ces mains.

Il y a le long de ces côtes grand nombre de gabarres gouémonnieres qui font pendant tout le cours de l'année uniquement le commerce de gouémon qu'ils ne discontinuent que durant la saison de la pêche du maquereau, où elles sont alors destinées, & dont les équipages sont composés de ces riverains hommes & femmes.

Le grand nombre d'îles désertes & de rochers qui sont couverts de gouémon, facilite aux maîtres de ces gabarres le commerce qu'ils en font; mais ils chargent souvent leurs gabarres avec tant d'imprudence, que plusieurs y périssent; d'autres qui n'ont point de gabarres pour aller en mer, s'attroupent à la côte lors des motures & des tempêtes qui rejettent ordinairement grande quantité de gouémon au bord des greves qu'ils ramassent de basse-mer, & dont ils font des meulons liés, des mauvaises cordes, & sur lesquels ils se risquent de marée montante pour conduire leur gouémon au haut de la pleine mer, la violence des vagues éboule souvent ces meulons, & fait périr ceux qui ont été assez téméraires de s'y exposer; d'autres enfin se mettent à l'eau avec de longues perches, pour attirer à terre le gouémon qui flotte, & sont quelquefois emportés par le ressac de la lame.

L'ordonnance n'ayant pas prévu une pareille témérité, sa majesté intéressée à la conservation de ses sujets, n'a pas mis une police pour contenir ces malheureux riverains: les évêques avertis des malheurs qui arrivent à cette occasion par les recteurs qui les en ont informés, ont fait un cas réservé de cette récolte à eux seuls, pour contenir ceux qui s'exposeroient à périr en se mettant sur ces meulons, c'est tout ce que le juge ecclésiastique a pu de sa part.

VARECH, de la fabrique de la soude. Pour faire la soude, les pêcheurs ramassent tout le *varech* de flot & de rapport qui vient à la côte, quand ils ont amassé une quantité de ces herbes, ils les sechent & les brûlent ensuite dans des trous ou especes de fourneaux qu'ils font au pié des falaises.

Voici la maniere de brûler le *varech*, telle qu'elle se pratique dans le ressort de l'amirauté de Cherbourg.

On construit une fosse longue de 7 à 8 piés, large de 3 à 4, & profonde au-dessus de l'atre de 18 à 20 pouces; on sépare cette fosse en trois ou quatre au moyen de deux pierres plates, qui en traversent la largeur; au fond sont des pierres brutes & plates, comme des gros carreaux, & que les riverains trouvent aisément le long de cette

côte. Quand les fosses sont faites, on les remplit de *varech* sec; on y met le feu, & l'on fournit des plantes toujours jusqu'à ce que les cendres aient rempli une partie des fosses dont on casse la soude qui s'y est formée pour l'en tirer : ce petit commerce est de conséquence pour les riverains de cette amirauté.

On ne doit brûler les *varechs* que lorsque le vent chasse à la mer, à cause que la fumée de ces herbes fait du tort aux arbres.

Le commerce de la soude est très-avantageux aux marchands ; car les pêcheurs la leur vendent 30 livres le cent, & ils la revendent au moins le double.

Le *varech* sert aussi à fumer les terres.

Dans certains lieux on halle le *varech* au haut de la côte, par le moyen d'un cheval qui tire une corde passée sur une poulie.

VARECH, (*Jurisprudence.*) l'ancienne coutume de Normandie dit que tout ce que l'eau de la mer aura jetté à terre est *varech* : la nouvelle coutume comprend sous ce terme tout ce que l'eau jette à terre par la tourmente & fortune de mer, ou qui arrive si près de terre, qu'un homme à cheval y puisse toucher avec sa lance.

Le droit que certains seigneurs prétendent sur les effets que la mer a jettés à bord, s'appelle *droit de varech.*

La garde du *varech* appartient au seigneur dans le fief duquel il est trouvé.

S'il y a des choses périssables, elles doivent être vendues par autorité de justice.

Si le propriétaire réclame les effets dans l'an & jour, ils lui sont rendus ; mais après l'an & jour, ils appartiennent au seigneur féodal & au roi.

L'article 602 de la coutume de Normandie adjuge au roi l'or & l'argent, lorsqu'il vaut plus de 20 liv. les chevaux de service, francs-chiens, oiseaux, ivoire, corail, pierres, écarlate, le vair, le gris, les peaux zibelines non encore appropriées à usage d'homme, les pieces de draps & de soie, le poisson royal. Tous les autres effets appartiennent au seigneur.

Ce droit est confirmé en faveur des seigneurs de Normandie par l'ordonnance de la marine, *l. IV. tit. ix. art.* 3. *& suiv.*

Elle leur défend seulement de faire transporter les choses échouées dans leurs maisons, avant qu'elles aient été visitées par les officiers de l'amirauté.

Elle leur défend aussi d'empêcher les maîtres de se servir de leur équipage pour alléger leurs bâtimens échoués, & les remettre à flot, ni de les forcer de se servir de leurs valets & vassaux, sous peine de 1500 liv. d'amende, & de perte de leur droit.

L'ordonnance ne veut pas non-plus, que sous prétexte du droit de *varech*, les riverains prennent aucune part aux effets trouvés sur les flots, ou pêchés en pleine mer, & amenés sur les greves en l'endroit de leurs seigneuries, ni sur les poissons gras, & autres qui y sont conduits & chassés par l'industrie des pêcheurs.

Enfin, elle ordonne de punir de mort les seigneurs de fiefs voisins de la mer, & tous autres qui auroient forcé les pilotes ou locmans de faire échouer les navires aux côtes qui joignent leurs terres pour en profiter, sous prétexte du droit de *varech* ou autre.

Le titre suivant de la même ordonnance traite de la coupe du *varech*. *Voyez* les commentateurs de la coutume de Normandie, *tit. de varech*, & le commentaire de M. Valin, sur le *tit.* 9. de l'ordonnance de la marine. (*A*)

VARECH, (*Marine.*) nom qu'on donne à un vaisseau qui est au fond de l'eau, & hors de service.

VAREMBON *ou* VARAMBON ; (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Bresse, près la riviere d'Ain. Elle est de l'élection de Bourg, & députe aux assemblées de la Bresse. Elle a un hôpital, & une église collégiale, soumise immédiatement au saint siege. Au milieu de cette église est le tombeau de son fondateur, le cardinal la Palue, mort l'an 1451. (*D. J.*)

VARENNE, s. f. (*Gram.*) fond plat & marécageux, entre des côteaux ; terrein considérable qui ne se fauche, ni ne se cultive. Il y a des *varennes* où le pâturage est bon, & où les paysans menent leurs troupeaux. On appelle *jurisdiction de la varenne* un tribunal établi au louvre, pour la conservation de la chasse dans les plaines situées à six lieues à la ronde de Paris.

VARENNE, (*Commerce.*) mesure des grains dont on se sert en quelques endroits de la Savoie, particuliérement à la Rochelle; la *varenne* pese trente-une livres, poids de Geneve. *Diction. de Comm.*

VARENNES, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville de France, en Bourbonnois, élection de Moulins, près de l'Allier, aux frontieres de la basse-Auvergne.

Cette place ne forme plus à présent qu'un village qui n'a pas cent habitans. (*D. J.*)

VARESSE, s. f. (*Hist. nat.*) animal quadrupede, carnassier, de l'île de Madagascar. Il est de la taille du renard; il a la queue longue & très-fournie, son poil ressemble à celui d'un loup.

VARGIONES, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* on croit qu'ils habitoient vers les sources du Danube, dans le comté de Barr, en allemand *bar-landgrafschaft.* (*D J.*)

VARI, s. m. (*Commerce.*) petit poids en usage parmi les anciens habitans de Madagascar, ou île Dauphine, comme l'appellent les François.

Le *vari* pese environ un demi-gros, poids de marc. Il y a au-dessus le *sompi*, qui est le poids le plus fort dont ces barbares aient connoissance, & au-dessus le sacare, puis le nanqui, & enfin le nanque: le *vari*, non plus que ces autres poids, ne servent qu'à peser l'or & l'argent. *Voyez* SOMPI, *Dictionn. de Commerce.*

VARIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonnoise, selon Strabon, *l. III. p.* 162. & Ptolomée, *l. II. c. vj.* Ce dernier la donne aux Berones. Pline, *l. III. c. iij.* dit qu'elle étoit sur le bord de l'Ebre, dans l'endroit où ce fleuve commence à être navigable. On croit que la ville de Logorono s'est élevée de ses ruines. (*D. J.*)

VARIABLE, adj. (*Alg. & Géom.*) on appelle *quantités variables* en Géométrie, les quantités qui varient suivant une loi quelconque. Telles sont les abscisses & les ordonnées des courbes, leurs rayons osculateurs, *&c.*

On les appelle ainsi par opposition aux quantités constantes, qui sont celles qui ne changent point, comme le diametre d'un cercle, le parametre d'une parabole, *&c.*

On exprime communément les variables par les dernieres lettres de l'alphabet x, y, z.

Quelques auteurs au lieu de se servir de l'expression de *quantités variables*, disent des *fluentes*. *Voyez* FLUENTE & FLUXION.

La quantité infiniment petite, dont une *variable* quelconque augmente ou diminue continuellement, est appellée par les uns sa *différence* ou *différencielle*, & par les autres, sa *fluxion*. Le calcul de ces sortes de quantités est ce qu'on appelle *le calcul différentiel* ou *le calcul des fluxions*. *Voyez* DIFFÉRENTIEL & FLUXION. *Chambers.* (*O*)

VARIABLE, *vent variable*, est le nom qu'on donne aux vents qui ne paroissent point réglés, mais qui soufflent tantôt dans un tems, tantôt dans un autre, sans paroître observer aucune loi dans leur cours. Tels sont la plûpart des vents qui soufflent sur le continent, sur-tout dans nos climats, & dans les lieux éloignés de la mer. *Voyez* VENT.

VARIANA, (*Géog. anc.*) ville de la basse-Mœsie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la toute de Veminaceum à Nicomédie. L'empereur Justinien releva cette ville qui étoit tombée en ruine. Son nom moderne, selon Lazius, est *Varaden.*

VARIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de Hemona à Sirmium, entre Sescia & Memneianœ, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 20 milles du second. Le nom moderne, selon Ortelin, est *Wara* sur la Drave. (*D. J.*)

VARIATION, s. f. (*en Algebre.*) est la même chose que *permutation*, ou en général *combinaison*. *Voyez* PERMUTATION & COMBINAISON.

VARIATION, *en terme d'Astronomie.* La *variation* de la lune, que Bouillaud appelle *reflexio luminis*, est la troisieme inégalité du mouvement de la lune, celle par laquelle le vrai lieu de cette planete, excepté dans les quadratures, differe de celui qu'on a trouvé par les deux premieres équations. *Voyez* LIEU, EQUATION, *&c.*

M. Newton fait dépendre la *variation* en partie de la forme de l'orbite lunaire qu'il suppose elliptique, & en partie de l'inégalité

l'inégalité des espaces ou aires que la lune décrit en tems égaux dans la supposition que ces espaces ou aires soient terminés par des rayons tirés à la terre. *Voyez* LUNE.

Pour avoir la plus grande *variation* de la lune, il faut observer cet astre dans ses octants, & calculer le lieu de la lune pour cet instant. La différence entre le lieu vrai trouvé par l'observation, & celui que donne le calcul, est la plus grande *variation*. Tycho fait la plus grande *variation* de 40′ 30″; Kepler, de 51′ 49″. M. Newton suppose cette plus grande *variation* à la moyenne distance entre le soleil & la terre de 35′ 9″. Pour les autres distances, la plus grande *variation* est en raison composée de la raison doublée directe des tems de la révolution synodique de la lune, & de la raison triplée inverse des distances du soleil à la terre. *Phi. nat. princ. mat. prop. xxix. lib. III.* Ce grand philosophe est le premier qui ait expliqué la vraie cause de la *variation* de la lune. Il a démontré par le calcul qu'elle venoit de l'action du soleil sur cette planete; que cette action, en dérangeant le mouvement de la lune dans son orbite, devoit tantôt accélérer le mouvement, tantôt le retarder, de maniere que la lune ne peut décrire autour de la terre des secteurs elliptiques exactement proportionnels aux tems correspondans, comme elle feroit suivant les loix de la gravitation, si elle étoit simplement attirée vers la terre. *Voyez* LUNE. *Chambers.*

VARIATION, *en termes de Navigation*, se dit de la déviation de l'aiguille aimantée par rapport à la vraie direction au nord, soit que cette déviation se fasse vers l'ouest, soit qu'elle se fasse vers l'est. On l'appelle aussi *déclinaison*, *voyez* DÉCLINAISON.

La *variation* ou la *déclinaison* de l'aiguille est proprement l'angle que l'aiguille magnétique suspendue librement fait avec la ligne méridienne dans le plan de l'horison; ou ce qui revient au même, c'est un arc de l'horison compris entre le vrai méridien & le méridien magnétique. *Voyez* AIGUILLE.

Tous les corps magnétiques se rangent d'eux-mêmes à-peu-près dans le méridien; mais il est rare qu'ils s'y placent exactement. Dans un lieu ils déclineront du nord à l'est & du sud à l'ouest; dans un autre ce sera du nord à l'ouest & du sud à l'est, & cette *variation* sera aussi différente en différens tems. *Voyez* MAGNÉTISME.

On a imaginé différentes hypotheses pour expliquer ce phénomene si extraordinaire: nous n'en rapporterons que quelques-unes.

La premiere est celle de Gilbert, qui a été suivie par Cabeus, *&c.*

Ces auteurs pensoient que les terres attiroient l'aiguille, & la détournoient de sa vraie situation méridienne, & ils prétendoient que l'aiguille avoit une déviation plus ou moins grande, suivant qu'elle étoit plus ou moins éloignée de quelque grand continent; en sorte que si on étoit sur mer, dans un lieu également distant de toutes les terres, l'aiguille n'auroit aucune déclinaison.

Suivant ce systême, dans les îles Açores, qui sont également distantes de l'Afrique à l'est, & de l'Amérique à l'ouest, l'aiguille ne doit point avoir de déclinaison. Si de ces îles on va vers l'Afrique, l'aiguille doit commencer à décliner du nord à l'est, & cela d'autant plus qu'on approche plus de le côte. Et continuant ensuite d'aller vers l'est, en s'avançant par terre dans le cœur de l'Afrique, ou en allant vers le cap de Bonne-Espérance, la déclinaison doit diminuer continuellement, à cause que la partie occidentale & orientale de l'Afrique attirent l'aiguille en sens contraires, & diminuent par ce moyen l'action l'une de l'autre. Et enfin si l'on arrive à un lieu où les espaces de terre des deux côtés soient les mêmes, la déclinaison doit encore devenir nulle comme auparavant.

Les observations faites pendant les voyages des Indes orientales sembloient confirmer ce systême, car aux Açores la déclinaison étoit en effet nulle, ensuite allant vers le cap de Bonne-Espérance, la variation étoit toujours à l'est; mais lorsqu'on étoit au cap des Aiguilles qui sépare l'Afrique en deux parties égales, on ne trouvoit aucune *variation*, jusqu'à ce qu'en avançant après pour laisser les côtes de l'Afrique à l'ouest, la déclinaison devenoit occidentale.

Mais cette loi n'a point lieu générale-

ment; & le grand nombre d'obſervations faites de tous les côtés, & raſſemblées par le docteur Halley, renverſent entiérement cette théorie.

D'autres phyſiciens ont recours à la contexture de l'intérieur de la terre, qui étant pleine de mines, rochers, *&c.* placés en plus grand nombre vers les poles qu'ailleurs, mais rarement dans la direction du méridien, obligent l'aiguille à tendre en général vers les poles, mais avec des *variations*.

Quelques-uns veulent que les différentes parties de la terre ayent différens degrés de vertu magnétique, à raiſon de ce que ces parties contiennent plus ou moins de matiere hétérogene, & propre à diminuer l'effet de celles qui ont la vertu magnétique.

Pluſieurs attribuent toute la déclinaiſon aux mines d'aimant & de fer, qui ayant plus de vertu magnétique que le reſte de la terre, attirent l'aiguille avec plus de force.

Enfin il y a des phyſiciens qui ont imaginé que les tremblemens de terre, ou les grandes marées ont pu déranger pluſieurs parties conſidérables de la terre, & en changer l'axe magnétique qui étoit originairement le même que l'axe de la terre.

Mais toutes ces hypotheſes ſont détruites par la *variation* de la *variation*, c'eſt-à-dire par le changement continuel de la déclinaiſon dans le même lieu, phénomene ſi ſingulier & cependant démontré par toutes les obſervations modernes.

C'eſt ce qui a engagé M. Halley à donner un nouveau ſyſtême qui eſt le réſultat d'une infinité d'obſervations, & de pluſieurs grands voyages ordonnés à ce ſujet par la nation angloiſe. Cette théorie demande donc un détail plus ample. Les obſervations ſur leſquelles elle eſt fondée, ſe trouvent dans les *Tranſactions philoſophiques* de la maniere ſuivante.

Observations des variations de l'aiguille, faites en divers lieux & en divers tems.

Noms des lieux.	Longitudes depuis Londres.			Latitudes.			Année de l'observation.	Variation observée.		
Londres,	0	0		51d	32'	N	1580	11d	15'	E
							1622	6	0	E
							1634	4	5	E
							1672	2	30	O
							1683	4	30	O
Paris,	2	25	E	41	51	N	1640	3	0	E
							1666	0	0	
							1681	2	30	O
Uranibourg,	13	0	E	55	54	N	1672	2	35	O
Copenhague,	12	53	E	55	41	N	1649	1	30	E
Dantzick,	19	0	E	54	23	N	1679	7	0	O
Montpellier,	4	0	E	43	37	N	1674	1	10	O
Brest,	4	25	O	48	23	N	1680	1	45	O
Rome,	13	0	E	41	50	N	1681	5	0	O
Bayonne,	1	20	O	43	30	N	1680	1	20	O
Baie d'Hudson,	79	40	O	51	0	N	1668	19	15	O
Détroit d'Hudson,	57	0	O	61	0	N	1668	29	30	O
Baie de Baffins au détroit de Tho. Smith.	80	0	O	78	0	N	1616	57	0	O
En mer,	50	0	O	38	40	N	1682	7	30	O
En mer,	31	30	O	43	50	N	1682	5	30	O
En mer,	42	0	O	21	0	N	1678	0	40	E
Cap Saint-Augustin,	35	30	O	8	0	S	1670	5	10	E
En mer à l'embouchure de la Plata,	53	0	O	39	30	S	1670	20	30	E
Cap Frio,	41	10	O	22	40	S	1670	12	10	E
Entrée Orientale du détroit de Magellan,	68	0	O	52	30	S	1670	17	0	E
Entrée occidentale,	75	0	O	53	0	S	1670	14	10	E
Baldivia.	73	0	O	40	0	S	1670	8	10	E
Cap des Aiguilles,	16	30	E	34	50	S	1622	2	0	O
							1675	8	0	O
En mer,	1	0	E	34	34	S	1675	0	0	
En mer,	20	0	O	34	0	S	1675	10	30	E
En mer,	32	0	O	24	0	S	1675	10	30	E
Sainte-Hélene,	6	30	O	16	0	S	1677	0	40	E
L'Ascension,	14	30	O	7	50	S	1678	1	0	E
Anjouan (Johanna *ches les Anglois*, & Amzuan, *chez les Hollandois*),	44	0	E	12	55	S	1675	19	30	O
Monbasa,	40	0	E	4	0	S	1675	16	0	O
Zocatra,	56	0	E	12	30	N	1674	17	0	O
Aden, à l'entrée de la mer Rouge,	47	30	E	13	0	N	1674	15	0	O
Diego Roiz,	61	0	E	20	0	S	1676	20	30	O
En mer,	64	30	E	0	0		1676	15	30	O
En mer,	55	0	E	27	0	S	1676	14	0	O
Bombay,	72	30	E	19	0	N	1676	12	0	O
Cap Comorin,	76	0	E	8	15	N	1680	8	48	O
Ballasore,	87	0	E	21	30	N	1680	8	20	O
Fort Saint-Georges,	80	0	E	13	15	N	1680	8	10	O
Pointe occidentale de Java,	104	0	E	6	40	S	1676	8	10	O
En mer,	58	0	E	39	0	S	1677	27	30	O
Isle Saint-Paul,	72	0	E	28	0	S	1677	23	30	O
A la terre de Van Diemens,	142	0	E	43	25	S	1642	0	0	
A la nouvelle Zélande,	170	0	E	40	50	S	1642	9	0	E
A l'île des Trois-Rois, dans la Nouvelle Zélande,	169	30	E	34	35	S	1642	8	40	E
Isle de Rotterdam dans la mer du Sud,	184	0	E	20	15	S	1642	6	20	E
A la côte de la Nouvelle Guinée,	149	0	E	5	30	S	1643	8	45	E
A la pointe occidentale de la Nouvelle Guinée,	126	0	E	0	26	S	1643	5	30	E

De toutes ces obſervations notre ſavant auteur conclut 1°. que par toute l'Europe la *variation* pour le préſent eſt occidentale, qu'elle l'eſt davantage dans les lieux orientaux que dans les occidentaux, ſon augmentation ſe faiſant du côté de l'orient.

2°. Que ſur les côtes de l'Amérique la *variation* eſt occidentale & augmente à meſure qu'on va au nord le long des côtes.

Dans la Terre-neuve à environ 30 degrés du détroit d'Hudſon, cette *variation* eſt de plus de 20 degrés, & n'eſt pas moindre que 57 dans la baie de Baffins; mais lorſque l'on cingle à l'eſt de cette côte, la *variation* diminue. D'où il s'en ſuit, ſuivant lui, qu'entre l'Europe & le nord de l'Amérique, il doit y avoir une *variation* à l'eſt, ou au-moins une *variation* nulle.

3°. Que ſur la côte du Bréſil la *variation* eſt à l'eſt, en augmentant à meſure qu'on va vers le ſud; au cap Trio elle eſt d'environ 12 degrés. De 20 ½ degrés à l'embouchure de la riviere de la Plata; de-là en cinglant au ſud-oueſt, vers le détroit de Magellan, elle n'eſt plus que de 17 degrés à ſon entrée orientale, & de 14 à ſon entrée occidentale.

4°. Qu'à l'eſt du Bréſil cette *variation* à l'eſt diminue, en ſorte qu'elle eſt très-peu de choſe à l'île Sainte-Helene, & à celle de l'Aſcenſion, & qu'elle eſt tout-à-fait nulle à environ 18 degrés de longitude du cap de Bonne-Eſpérance.

5°. Qu'à l'eſt de ces mêmes lieux commence la *variation* à l'oueſt, qui s'étend dans toute la mer des Indes; cette *variation* eſt d'environ 18 degrés ſous l'équateur, dans le méridien de la partie ſeptentrionale de Madagaſcar, & de 27 ½ degrés au 29 degré de latitude méridionale proche le même méridien; & elle va enſuite en décroiſſant en allant vers l'eſt, en ſorte qu'elle n'eſt plus que d'environ 8 degrés au cap Comorin, d'environ 3 degrés à la côte de Java, & entiérement nulle vers les îles Moluques, auſſi-bien qu'un peu à l'oueſt de la terre de Van Diemen.

6°. Qu'à l'eſt des îles Moluques & de la terre de Van Diemen par des latitudes méridionales, commence une autre *variation* orientale qui ne paroît pas ſi forte que la premiere, & qui ne ſemble pas non plus s'étendre ſi loin; car celle qu'on obſerve à l'île de Rotterdam, eſt ſenſiblement moindre que celle qui eſt à la côte orientale de la nouvelle Guinée; & en la regardant comme décroiſſante, on peut bien ſuppoſer qu'à environ 20 degrés plus à l'eſt, c'eſt-à-dire à 225 degrés de Londres, & à 20 degrés de latitude au ſud, commence alors la *variation* occidentale.

7°. Que la *variation* obſervée à Baldina & à l'entrée occidentale du détroit de Magellan, fait voir que la *variation* orientale remarquée dans la troiſieme obſervation, décroît très-promptement, & qu'elle ne s'étend guere qu'à quelques degrés dans la mer du Sud en s'éloignant des côtes du Pérou & du Chili, étant ſuivie d'une petite *variation* occidentale dans cette plage inconnue, qui eſt entre le Chili & la nouvelle Zélande, entre l'île de Hound & le Pérou.

8°. Qu'en allant au nord-oueſt de Sainte-Helene juſqu'à l'équateur, la *variation* continue toujours à l'eſt, & très-petite, étant, pour ainſi dire, preſque toujours la même; en ſorte que dans cette partie du monde, la ligne qui eſt ſans *variation* n'eſt point du tout un méridien, mais plutôt une ligne nord-oueſt.

9°. Qu'à l'entrée du détroit d'Hudſon & à l'embouchure de la riviere de la Plata qui ſont à-peu-près ſous le même méridien, l'aiguille varie dans l'un des lieux de 29 ½ degrés à l'oueſt, & à l'autre 20 ½ degrés à l'eſt.

Théorie de la variation *de l'aiguille aimantée donnée par M. Halley.* Par le moyen de toutes les circonſtances que nous venons de rapporter, M. Halley a imaginé cette hypotheſe, que tout le globe entier de la terre eſt un grand aimant, ayant quatre poles magnétiques ou points d'attractions, deux voiſins du pole arctique du monde, deux voiſins du pole antarctique, & que l'aiguille en quelque lieu qu'elle ſoit, éprouve l'action de chacun de ces quatre poles, mais toujours une action plus forte du pole dont elle eſt voiſine que des autres.

M. Halley conjecture que le pole magnétique le plus voiſin de nous, eſt placé

fur le méridien qui paffe par Landfend, & eft à environ 7 degrés de diftance du pole arctique. C'eft ce pole principalement qui régit toute la *variation* en Europe & en Tartarie, & dans la mer du Nord, quoiqu'à le vérité fon action doive être combinée avec celle de l'autre pole feptentrional, qui eft dans le méridien du milieu de la Californie, & à environ 15 degrés du pole arctique; cet autre pole régit à fon tour la plus grande partie de la *variation* dans le nord de l'Amérique, les deux Océans qui l'environnent depuis les Açores à l'oueft jufqu'au Japon, & par-delà.

Les deux poles du fud, dans la même hypothefe, font un peu plus diftans du pole antarctique, que les deux du nord ne le font du pole arctique. Le premier de ces deux poles eft à environ 16 degrés du pole antarctique dans le méridien qui paffe à 20 degrés à l'oueft du détroit de Magellan, c'eft-à-dire à 95 degrés à l'oueft de Londres; & la puiffance de ce pole s'étend dans toute l'Amérique méridionale, dans la mer Pacifique & dans la plus grande partie de la mer d'Ethiopie; l'autre pole méridional femble être le plus puiffant de tous, & il eft en même tems le plus éloigné du pole antarctique, étant à environ 20 degrés de ce pole dans le méridien qui paffe par la nouvelle Hollande à l'île de Celebes, à environ 120 degrés à l'eft de Londres. La puiffance de ce pole s'étend fur toute la partie méridionale de l'Afrique, fur l'Arabie, la mer Rouge, la Perfe, les Indes & toutes leurs îles; toute la mer des Indes depuis le cap de Bonne-Efpérance en allant à l'eft jufqu'au milieu de la grande mer du Sud qui fépare l'Afie de l'Amérique.

Tel paroît l'état actuel de forces magnétiques fur la terre. Il refte à faire voir comment cette hypothefe explique toutes les *variations* qui ont été obfervées, & comment elle répond aux différentes remarques faites fur la table de ces obfervations.

1°. Il eft clair que notre pole magnétique d'Europe étant dans le méridien qui paffe par Landfend, tous les lieux qui font plus orientaux que ce méridien, doivent l'avoir à l'oueft de leur méridien, & que par conféquent l'aiguille attirée par ce pole aura alors une déclinaifon occidentale, qui augmentera à mefure qu'on ira plus à l'eft, jufqu'à ce qu'ayant paffé le méridien où cette déclinaifon eft dans fon *maximum*, elle aille enfuite en décroiffant; auffi trouve-t-on, conformément à ce principe, qu'à Breft la *variation* eft de 1 $\frac{3}{4}$, à Londres 4 $\frac{1}{2}$ degrés, à Dantzick de 7 degrés à l'oueft (en 1683).

Plus à l'oueft du méridien qui paffe par ce même pole magnétique, l'aiguille devroit avoir, en vertu de l'attraction de ce pole, une *variation* orientale; mais à caufe qu'on approche alors du pole de l'Amérique, qui eft à l'oueft du premier, & paroît avoir une force plus confidérable, l'aiguille eft attirée par ce pole à l'oueft affez fenfiblement pour contrebalancer la tendance à l'eft caufée par le premier pole, & pour en caufer même une petite à l'orient dans le méridien de ce premier pole. Cependant à l'île de Tercere on fuppofe que le pole d'Europe l'emporte affez fur l'autre pour donner à l'aiguille une *variation* à l'eft, quoiqu'à la vérité pendant un très-petite efpace, le contrebalancement des deux poles ne permettant pas une *variation* confidérable dans toute la partie orientale de l'Océan atlantique, ni fur les côtes occidentales de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France, de l'Efpagne & de la Barbarie. Mais à l'oueft des Açores, où la puiffance du pole de l'Amérique furpaffe celle du pole d'Europe, l'aiguille eft plus foumife pour la plus grande partie par le pole de l'Amérique, & fe dirige de plus en plus vers ce pole à mefure qu'on en approche; en forte que lorfqu'on eft à la côte de la Virginie, de la nouvelle Angleterre & du détroit d'Hudfon, la *variation* eft à l'oueft, & augmente à mefure qu'on s'éloigne d'Europe, c'eft-à-dire qu'elle eft moindre dans la Virginie & dans la nouvelle Angleterre, que dans la Terre neuve & dans le détroit d'Hudfon.

2°. Cette variation occidentale décroît enfuite à mefure qu'on va dans le nord de l'Amérique; vers le méridien du milieu de la Californie l'aiguille eft dirigée exactement au nord, & en allant plus à l'oueft,

comme à Yeço & au Japon, la *variation* redevient orientale. Vers le milieu du trajet, qui est entre l'Amérique & l'Asie, cette déclinaison n'est guere moindre que de 15 degrés. Cette *variation* orientale s'étend sur le Japon, la terre de Yeço, une partie de la Chine, la Tartarie orientale, enfin juqu'au point où la *variation* redevient occidentale par l'approche du pole d'Europe.

3°. Dans le sud les effets sont entiérement les mêmes, à cela près que c'est le bout méridional de l'aiguille qui est attiré par les poles méridionaux; en sorte que la *variation* sur les côtes du Brésil, à la riviere de la Plata & au détroit de Magellan, sera orientale, si on suppose un pole magnétique à environ 20 degrés plus à l'ouest que le détroit de Magellan. Et cette *variation* orientale s'étendra sur la plus grande partie de la mer d'Ethiopie, jusqu'à ce qu'elle se trouve contrebalancée par la puissance de l'autre pole du sud, c'est-à-dire jusqu'à la moitié du trajet qui est entre le cap de Bonne-Espérance & les îles de Tristan d'Acunha.

4°. De-là vers l'est, le pole méridional d'Asie reprend le dessus, & attirant le bout méridional de l'aiguille, il arrive une *variation* occidentale qui est très-considérable, & qui s'étend fort loin à cause de la grande distance entre ce pole & le le pole antarctique du monde. C'est ce qui fait que vers la mer des Indes aux environs de la nouvelle Hollande & plus loin, il y a constamment une *variation* occidentale sous l'équateur même; elle ne va pas moins qu'à 18 degrés dans les endroits où elle est la plus forte. De plus, vers le méridien de l'île de Celebes, en vertu du pole qui y est supposé, la *variation* occidentale cesse, & il en naît une orientale qui s'étend jusqu'au milieu de la mer du Sud, entre le milieu de la nouvelle Zélande & du Chili, & laisse ensuite une plage où il se trouve une petite *variation* occidentale dépendante du pole méridional de l'Amérique.

5°. De tout cela il suit que la direction de l'aiguille dans les zones froides & dans les zones tempérées, dépend principalement du contrebalancement des forces des deux poles magnétiques du même hémisphere, forces qui peuvent aller jusqu'à produire dans le méridien une *variation* occidentale de 29 ½ degrés en un endroit, & une *variation* orientale de 20 ½ dans un autre.

6°. Dans la zone torride, & particuliérement sous l'équateur, il faut avoir égard aux quatre poles à-la-fois, & à leur position par rapport au lieu où l'on est, sans quoi l'on ne pourroit pas déterminer aisément la quantité dont la *variation* doit être; parce que le pole le plus proche, quoique le plus fort, ne l'est pas toujours assez pour contrebalancer l'effet des deux poles les plus éloignés concourant ensemble. Par exemple, en cinglant de Sainte-Helene à l'équateur dans une course au nord-ouest, la *variation* est tant soit peu orientale, & toujours de même dans tout ce trajet, parce que le pole méridional de l'Amérique qui est considérablement le plus proche de ces lieux-là, & qui demanderoit une grande variation à l'est, est contrebalancée par les actions réunies du pole du nord de l'Amérique & du pole méridional de l'Asie, & que dans la route nord-ouest la distance au pole méridional de l'Amérique variant très-peu, ce que l'on perd en s'éloignant du pole méridional de l'Asie, on le gagne en s'approchant du pole septentrional de l'Amérique.

On trouveroit de la même maniere la *variation* dans les autres lieux voisins de l'équateur, & l'on trouveroit toujours que ce systême s'accorde avec les *variations* observées. *Voyez* plus bas VARIATION DE VARIATION.

Maniere d'observer la variation *ou déclinaison de l'aiguille aimantée.* Tirez une méridienne par la méthode enseignée à l'article qui en traite, plaçant ensuite votre boussole, en sorte que le pivot de l'aiguille soit au milieu de la méridienne, l'angle que fera l'aiguille avec cette méridienne, sera la déclinaison cherchée. *Voyez* BOUSSOLE.

Comme cette méthode ne sauroit être pratiquée sur mer, on a imaginé différentes manieres d'y suppléer: voici la principale. Suspendez un fil à plomb au-dessus de la boussole, en sorte que l'ombre passe par le centre de cette boussole; ob-

servez le rumb ou le point de la boussole lorsque l'ombre est la plus courte, & vous aurez aussi-tôt la déclinaison cherchée puisque l'ombre est dans ce cas la méridienne.

On peut s'y prendre aussi de cette maniere. Observez le rumb où le soleil se couche & se leve, ou bien celui du lever & du coucher de quelque étoile, divisez en deux l'axe compris entre ces deux points, ce qui donnera le méridien, & par conséquent la déclinaison. On la trouveroit de même en prenant deux hauteurs égales de la même étoile, soit pendant le jour, soit pendant la nuit.

On y pourroit encore parvenir ainsi. Observez le rumb où le soleil ou quelque étoile se couche ou se leve; par le moyen de la latitude & de la déclinaison trouvez l'amplitude orientale ou occidentale, cela fait la différence entre l'amplitude; & la distance du rumb observé au point d'est de la boussole, sera la *variation* cherchée.

Ou bien encore. Observez la hauteur *S I* du soleil ou de quelque étoile (*Pl. navigat. fig.* 20.) dont la déclinaison est connue, & marquez le rumb de la boussole lequel répond à l'astre observé dans cette hauteur. Ayant alors dans le triangle *Z P S* les trois côtés, *P Z* complément de la latitude *P R*, *S P* complément de la déclinaison *D S*, & *Z S* complément de la hauteur *S I*; vous aurez l'angle *P Z S* par la trigonométrie sphérique (*V.* TRIANGLE); & par conséquent aussi l'angle *A Z S* qui mesure l'azimuth *H I*; cela fait, la distance entre l'azimuth & la distance du rumb observé au point du sud, sera la *variation* cherchée.

Remarquez que pour avoir l'amplitude orientale ou occidentale avec exactitude il faut avoir égard à la réfraction, dont les loix sont expliquées à *l'article* RÉFRACTION.

Afin d'observer plus commodément dans quel rumb on voit un astre, il est bon de se servir d'un instrument garni d'alidades ou de pinnules, ou de quelque chose d'équivalent, au moyen de quoi on déterminera avec plus de précision la position du vertical dans lequel l'astre est placé. *Voyez* COMPAS AZIMUTHAL.

VARIATION DE LA VARIATION. *Variation de variation*, c'est le changement qu'on observe dans la déclinaison de l'aiguille dans un même lieu. Cette *variation* a été premiérement remarquée par Gassendi. Suivant M. Halley elle dépend du mouvement des parties intérieures du globe.

Théorie de la variation de la variation. De toutes les observations ci-dessus rapportées sous l'*article* VARIATION, il semble suivre que tous les poles magnétiques ont un mouvement vers l'ouest, mais un mouvement qui ne sauroit se faire autour de l'axe de la terre; car alors la *variation* continueroit d'être la même dans tous les lieux placés sous le même parallele, & les poles magnétiques seroient toujours à la même distance des poles du monde. L'expérience prouve le contraire, puisqu'il n'y a aucun lieu entre l'Amérique & l'Angleterre à la latitude de 51 ½ degrés où la *variation* soit de 11 degrés à l'est comme elle a été à Londres : il semble donc que le pole d'Europe s'est plus approché du pole arctique qu'il n'étoit, ou qu'il a perdu une partie de sa force.

Mais ce mouvement des poles magnétiques est-il commun à tous les quatre à-la-fois, ou sont-ce des mouvemens séparés ? ces mouvemens sont-ils uniformes ou inégaux ? la révolution est-elle en aire ou est-ce simplement une vibration autour duquel centre se fait ce mouvement ? ou de quelle maniere se fait cette vibration ? c'est ce qui est entiérement inconnu.

Et toute cette théorie semble avoir quelque chose d'obscur & de défectueux ; car de supposer quatre poles à un même globe magnétique afin d'expliquer la *variation*, c'est déja une hypothese qui n'est pas fort naturelle ; mais de vouloir de plus que ces poles se meuvent de maniere à donner la *variation de la variation*, c'est une supposition véritablement étrange ; en effet, donner une telle solution, ce seroit laisser le problême tout aussi embarrassé qu'auparavant.

Le savant auteur de cette théorie a senti cet inconvénient, & y a remédié de la maniere suivante.

Il regarde l'extérieur de la terre comme une croûte, laquelle renferme au-dedans

un globe qui en fait le noyau, & il suppose un fluide qui remplit l'espace compris entre ces deux corps; il suppose de plus que ce globe intérieur a le même centre que la croûte extérieure, & qu'il tourne aussi autour de son axe en vingt-quatre heures, à une très-petite différence près, laquelle étant répétée par un grand nombre de révolution, devient assez forte pour empêcher les parties du noyau de répondre aux mêmes parties de la croûte, & pour donner à ce noyau à l'égard de la croûte un mouvement ou à l'est ou à l'ouest.

Or par le moyen de cette sphere intérieure & de son mouvement particulier, on peut résoudre aisément les deux grandes difficultés faites contre la premiere hypothese; car si la croûte extérieure de la terre est un aimant dont les poles soient à une certaine distance de ceux du monde, & que le noyau soit de même un autre aimant ayant les poles placés aussi à une certaine distance de ceux du monde, & différemment de ceux de la croûte; par le mouvement de ce globe la distance entre ses poles & ceux de l'extérieur variera, & l'on aura facilement l'explication des phénomenes ci-dessus rapportés. Comme la période de ce mouvement doit être d'une très-longue durée, & que les observations sur lesquelles on peut compter donnent à peine un intervalle de cent ans, il paroît jusqu'à présent presque impossible de fonder aucun calcul sur cette hypothese, & sur-tout depuis qu'on a remarqué que quoique les *variations* croissent ou décroissent régulièrement dans le même lieu, elles ont cependant des différences sensibles dans des lieux voisins, qu'on ne sauroit réduire à aucun systême régulier, & qui semblent dépendre de quelque matiere distribuée irréguliérement dans la croûte extérieure de la terre, laquelle matiere en agissant sur l'aiguille, la détourne de la déclinaison qu'elle auroit en vertu du magnétisme général du systême entier de la terre. Les *variations* observées à Londres & à Paris donnent un exemple bien sensible de ces exceptions, car l'aiguille a été constamment de 1 ½ degrés plus oriental à Paris qu'à Londres, quoiqu'il dût résulter des effets généraux, que cette différence de déclinaison eût dû arriver dans un sens contraire, cependant les *variations* dans les deux lieux suivent la même marche.

Les deux poles fixes, comme nous l'avons déja dit, sont supposés ceux du globe extérieur ou croûte, & les deux mobiles ceux du globe intérieur ou noyau. Le mouvement de ces poles se fait à l'ouest, ou ce qui revient au même, le mouvement du noyau n'est pas absolument le même que celui de la croûte, mais il en differe si peu, qu'en 365 révolutions la différence est à peine sensible. La différence de ces deux révolutions viendra vraisemblablement de ce que la premiere impulsion du mouvement de la terre aura été donnée à la croûte, & qu'en se communiquant delà à l'intérieur de la terre, elle n'aura pas donné exactement le même mouvement au noyau.

Quant à la durée de la période, on n'a pas un nombre suffisant d'observations pour les déterminer, quoique M. Halley conjecture avec quelque vraisemblance que le pole de l'Amérique a fait 96 degrés en quarante ans, & qu'il emploie environ sept cents ans à sa révolution entiere.

M. Whiston dans son traité intitulé, *New lav of magnetism*, nouvelles loix du magnétisme, a fait plusieurs objections contre la théorie de M. Halley qu'on vient d'exposer. En effet, on ne sauroit disconvenir qu'il n'y ait encore du vague & de l'obscur dans toute cette théorie, & nous croyons avec M. Muschenbroeck, qu'on n'est point encore parvenu à une explication suffisante & bien démontrée de ce phénomene singulier, le plus extraordinaire peut-être de tous ceux que la nature nous offre en si grande abondance. *Chambers.*

De-là & de quelques autres observations de même nature, il paroît clair que les deux poles du globe extérieur sont fixés à la terre, & que si l'aiguille n'étoit soumise qu'à ces poles, les *variations* seroient toujours les mêmes, à certaines irrégularités près, qui seroient de la même espece que celles dont nous venons de parler. Mais la sphere intérieure ayant un mouvement qui change graduellement la situation

tion de ses poles à l'égard des premiers, elle doit agir aussi sur l'aiguille, & produire une déclinaison différente de la premiere, qui dépende de la révolution intérieure, & qui ne se rétablisse qu'après que les deux corps se retrouvent dans la même position l'un à l'égard de l'autre. Si par la suite les observations apprennent qu'il en est autrement, on en pourra conclure qu'il y a plus d'une sphere intérieure & plus de quatre poles; ce qui jusqu'à présent ne sauroit être déterminé par les observations dont on a un trop petit nombre, sur-tout dans cette vaste mer du Sud qui occupe la plus grande partie de la terre.

Dans la supposition de quatre poles, dont deux sont fixes & deux variables, on peut aisément reconnoître quels sont ceux qui doivent être fixes. M. Halley pense qu'il est suffisamment prouvé que notre pole d'Europe est celui des deux poles du nord qui se meut, & que c'est-là principalement la cause des changemens qu'éprouve la déclinaison de l'aiguille dans nos contrées; car dans la baie d'Hudson, qui est sous la direction du pole d'Amérique, le changement de *variation*, suivant qu'on l'a observé, ne va pas, à beaucoup près, aussi loin que dans les parties de l'Europe où nous sommes, quoique ce pole de l'Amérique soit beaucoup plus éloigné de l'axe. Quant aux poles du sud, M. Halley regarde celui d'Asie comme fixe, & conséquemment celui d'Amérique comme mobile.

VARIATION, (*Marine.*) c'est un mouvement inconstant de l'aiguille, qui la dérange de sa direction au nord. *Voyez* DÉCLINAISON.

On dit que la *variation* vaut la route, lorsque la *variation* & le vent sont du même côté; de sorte que l'un corrige la perte que l'autre cause.

VARIATIONS, *en Musique*, sont différentes manieres de jouer ou de chanter un même air, en y ajoutant plusieurs notes pour orner ou figurer le chant. De quelque maniere qu'on puisse charger les *variations*, il faut toujours qu'au travers de toutes ces broderies on reconnoisse le fond de l'air, qu'on appelle le *simple*; & il faut en même tems, que le caractere de chaque couplet soit marqué par des différences qui soutiennent l'attention, & préviennent l'ennui.

Les divers couplets des folies d'Espagne sont autant de *variations*; il y en a souvent dans les chaconnes; l'on en trouve plusieurs sur des *arie* italiennes, & tout Paris est allé admirer au concert spirituel les *variations* des sieurs Guignon & Mondonville, & plus récemment des sieurs Guignon & Gavinié sur des airs du Pont-neuf, qui n'avoient guere d'autre mérite, que d'être ainsi variés par les plus habiles violons de France. (*S*)

VARIATION, CHANGEMENT, (*Synonym.*) la *variation* consiste à être tantôt d'une façon & tantôt d'une autre; le *changement* consiste seulement à cesser d'être le même.

C'est *varier* dans ses sentimens, que de les abandonner & les reprendre successivement. C'est *changer* d'opinion, que de rejetter celle qu'on avoit embrassée pour en suivre une nouvelle.

Les *variations* sont ordinaires aux personnes qui n'ont point de volonté déterminée; le *changement* est le propre des inconstans.

Qui n'a point de principes certains est sujet à *varier*; qui est plus attaché à la vérité, n'a pas de peine à *changer* de doctrine. *Girard.* (*D. J.*)

VARICE, s. f. (*Chirurgie.*) *varix*; les Médecins donnent le nom de *varices* à ces tubercules inégaux, noueux, & noirâtres des veines, qui ont coutume de se former en différentes parties de l'habitude du corps, mais le plus souvent autour des chevilles, & quelquefois plus haut, comme aux jambes, aux cuisses, au scrotum, & même à la tête & au bas-ventre, ainsi que Celse l'observe, *lib. VII. cap. xxxj.*

Cette maladie affecte ordinairement les femmes grosses, aussi-bien que les personnes qui ont le sang épais, ou qui sont affligées de douleurs, dans les hypocondres, d'une obstruction au foie, ou d'un skirrhe.

Plus les *varices* augmentent, plus elles deviennent douloureuses & incommodes, par la tension que les membranes souf-

frent; elles s'ouvrent même quelquefois, & rendent beaucoup de sang, ou bien elles dégénerent en des ulceres extrêmement malins. Les petites *varices* sont rarement incommodes; aussi n'emploie-t-on guere les secours de la Chirurgie pour y remédier.

Pour empêcher cependant qu'un mal aussi peu considérable en apparence n'augmente, & ne nuise à la fin au malade, il convient de lui ouvrir la veine sans délai, de lui tirer une bonne quantité de sang, & de lui prescrire ensuite un régime convenable. Cela fait, on assurera le pié malade, le mieux qu'il sera possible, avec un bandage expulsif, en le resserrant à mesure qu'il se lâchera, & se donnant bien de garde de l'ôter, tant qu'on aura lieu de craindre que la maladie augmente.

Cela nous apprend que les anciens délivroient leurs malades des *varices* dont ils étoient affligés, par le cautere ou l'incision: mais les modernes se servent d'une méthode beaucoup moins cruelle. Lorsque les *varices* sont devenues d'une grosseur considérable, on se sert du bandage, dont on vient de parler, pour comprimer & fortifier les veines qui sont dilatées au-delà de leur juste mesure; on a pris soin de tremper auparavant le bandage dans du vin rouge chaud, dans une décoction astringente, ou dans du vinaigre & de l'alun, & l'on applique par-dessus une plaque de plomb fort mince, en l'assurant de façon qu'elle ne puisse point tomber.

Dionis assure qu'il ne connoît point de meilleur moyen pour comprimer les *varices*, qu'une bottine de peau de chien, ou d'autre peau semblable, que l'on taille & proportionne à la grosseur de la jambe, en y pratiquant des œillets pour la lacer endehors, à l'aide d'un cordon, & la serrer autant que le malade peut le souffrir; au moyen de quoi la jambe éprouve une compression égale, sans qu'on soit obligé de l'ôter la nuit: on peut faire aussi ces sortes de bottines avec du gros linge.

Le remede le plus efficace contre les *varices*, si l'on en croit Harris, *Dissert. chirurg. viij.* est de frotter la partie affectée le plus souvent qu'on peut, avec de la teinture de myrthe, & de la couvrir ensuite avec l'emplâtre de soufre de Ruland. Ce remede produit beaucoup plus d'effet, lorsqu'on a soin de comprimer la partie avec un bandage, ou avec les bottines dont on vient de parler.

Les chirurgiens de l'antiquité guérissoient les *varices* par le cautere ou l'excision; cette derniere opération consistoit à couper la peau qui couvre la *varice*, à saisir la partie viciée de la veine avec un crochet, à la retrancher entiérement, & à panser ensuite la plaie avec un emplâtre. Gouey dans sa *chirurgie*, prétend que la maniere la plus prompte, & en même tems la plus sûre de guérir les *varices*, est de passer une aiguille courbe enfilée de deux fils cirés au-dessous du vaisseau variqueux, de les couper près de l'aiguille; & d'en couler un au-dessus de la *varice*; de lier ces deux fils à un bon pouce l'un de l'autre; de couper la veine entre deux, & de laisser sortir une quantité suffisante de sang; après quoi l'on panse la plaie avec quelque digestif, & l'on fait garder le lit au malade jusqu'à ce qu'elle soit tout-à-fait consolidée; mais cette méthode n'a point eu de partisans, & avec raison.

L'opération des anciens par le cautere, consistoit à couper la peau, à découvrir la veine, & à la cautériser avec un fer rouge, en écartant les levres de la plaie avec des crochets pour ne point les brûler; cela fait, on pansoit la plaie avec des remedes propres pour les brûlures. Harris regarde ces méthodes comme insensées & cruelles: il faut avouer cependant que les *varices* causent quelquefois des douleurs si violentes, qu'il est à craindre qu'il n'en résulte quelque rupture durant la nuit, avec danger de mort; pour lors l'on est obligé d'avoir recours au bistouri, & à l'aiguille.

De quelque façon que l'on remédie aux *varices*, il faut pour empêcher qu'elles ne reviennent, s'abstenir de tout aliment grossier, manger peu & n'user que des liqueurs légeres; telles que l'eau, le gruau à l'angloise, & autres infusions faites avec des plantes convenables. On doit aussi faire beaucoup d'exercice, se frotter tous les jours les piés, & se faire saigner deux

fois par an, dans le printems, & dans l'automne.

Ces précautions sont également nécessaires à ceux dont les *varices* ne sont que commencer, & qui veulent se mettre à couvert des accidens qui demandent le fer & le feu. Muys parle d'une *varice* compliquée, dont il tiroit tous les ans une livre de sang, à dessein de prévenir l'éruption des ulceres. *Heister*. (*D. J.*)

VARICE, (*Maréchall.*) on appelle ainsi dans le cheval une grosseur au-dedans du jarret près de l'endroit où est située la courbe. C'est la veine crurale qui se dégorge en cet endroit, & y fait une tumeur molle & indolente.

VARICOCELE, s. m. (*Maladie chirurgicale.*) tumeur contre nature des testicules ou du cordon spermatique, occasionnée par l'engorgement des veines de ces parties : les causes de cette maladie sont les mêmes que celles des varices. *Voy.* VARICES.

Dans cette maladie on sent le testicule ou le corps pampiniforme composé de gros nœuds : si l'on n'y remédie pas d'abord, la dilatation occasionnée par le sang engorgé, sera suivie de douleur & de gonflement à l'épidydime & au testicule : elle pourra aussi donner lieu par la suite à une hydrocele. *Voyez* HYDROCELE.

La situation horisontale du corps est très-avantageuse dans cette maladie, parce que dans cette position le retour du sang devient plus libre.

Quand le malade est debout, il faut qu'il porte un suspensoir, afin de prévenir le tiraillement & la douleur que pourroit causer le poids du scrotum, en laissant les bourses libres & pendantes. Ce bandage doit être par cette raison d'un usage constant dans toutes les tumeurs de cette partie. *Voyez* SUSPENSOIR.

Si le *varicocele* a fait beaucoup de progrès, & que les vaisseaux se trouvent généralement engorgés, il faut avoir recours aux saignées & aux autres évacuations générales, pour tâcher de les vuider un peu; & on employera les topiques astringens pour en rétablir le ressort.

Si la douleur étoit considérable, & si la tumeur menaçoit de quelque autre fâcheux accident, il faudroit inciser les tégumens, découvrir les veines variqueuses, les inciser pour en procurer le dégorgement, & en faire ensuite la ligature; on observera de ne pas comprendre toutes les ramifications dans la ligature, afin d'en conserver pour le retour du sang.

On trouvera des observations très-intéressantes sur cette maladie, & sur l'opération dont nous venons de parler, dans le traité d'opérations que feu M. Petit avoit promis, & dont les héritiers de ce grand chirurgien ne doivent pas priver le public. (*Y*)

VARIÉ, adj. (*Méch.*) on appelle en général mouvement *varié* celui qui n'est pas uniforme, suivant quelque loi que se fasse d'ailleurs ce mouvement. *Voyez* MOUVEMENT & UNIFORME.

VARIÉTÉ, s. f. (*Gram.*) c'est la multitude de choses diverses. On dit la *variété* des objets rend le spectacle de la nature toujours intéressant; il amuse par la *variété* des idées; la *variété* des opinions étonne; pour plaire long-tems, il faut savoir introduire de la *variété* dans ses ouvrages; la *variété* sur-tout dans les grandes productions, est un des principaux caracteres de la beauté.

VARIÉTÉ, (*Botan.*) les botanistes appellent *varietes* des différences entre des plantes du même nom, mais des différences inconstantes, passageres, qui tantôt paroissent, & tantôt ne paroissent pas, qui ne se perpétuent point, & semblent ne venir que de quelques accidens. Ainsi les tulipes ont beaucoup de *variétés*; car toutes les plantes n'y sont point également sujettes. Ce n'est pas là ce qui fait les différentes especes de fruits; il faut des différences stables & durables, telles qu'il s'en trouve entre des prunes & des cerises de différens noms. Comme il paroît qu'un grand nombre de ces *variétes* sont uniquement dûes à la culture, il faudroit trouver par où précisément la culture les produit, & on l'ignore; on sait seulement en général qu'un terroir plus ou moins convenable à l'arbre, une exposition plus ou moins favorable, & une infinité de petits soins du jardinage font naître des *variétés*; mais pour les especes, il semble que la greffe y

doive être plus propre que tout autre moyen. (*D. J.*)

VARINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, qui, selon Pline, *l. IV. c. xiv.* faisoient partie des Vandales. Spener, *not. germ. ant. l. V. c. iv.* remarque que ces peuples sont appellés *Varni* par quelques-uns, *Varri* par d'autres, *Viruni* par Ptolomée. Il n'y a point de difficulté à croire qu'ils avoient pris leur nom de la riviere *Varna*, sur les bords de laquelle ils avoient leur demeure; & il est probable que ce sont ces mêmes peuples qu'on trouve nommés avec les Anglii dans une ancienne loi des Germains.

Peut-être, dit Splener, qu'une partie de ces peuples vint s'établir en-deçà de l'Elbe, & entra dans l'alliance des Thuringiens; car dans la loi dont il vient d'être parlé, ils sont nommés immédiatement avant les Thuringiens. Il se pourroit faire aussi que le nouveau nom de *Werini* auroit été occasionné par celui de la riviere, sur le bord de laquelle ils fixerent leur nouvelle demeure, & que comme le nom de la *Varna* leur avoit fait donner le nom de *Varini*, celui de la riviere *Werra* les fit appeller *Werini*. Ce n'est pourtant là qu'une conjecture, & il ne seroit pas impossible que deux rivieres eussent chacune donné le nom à un peuple différent. (*D. J.*)

VARIOLITE, *ou* PIERRE DE PETITE VEROLE, (*Hist. nat. Lithol.*) *variolithus*, *lapis variolarum*, nom donné par les naturalistes à des pierres de différentes couleurs, remplies de taches ou de petits tubercules d'une couleur différente de celle du fond de la pierre. Quelques-uns donnent ce nom à une espece de granite ou des fragmens de granite qui ont été roulés & arrondis comme des gallets.

VARIOMPHALE, s. m. *terme de Chirurgie*, tumeur du nombril formée par des vaisseaux veineux dilatés. Elle est bleuâtre ou d'un brun livide, avec ou sans douleur, suivant le degré de plénitude des vaisseaux engorgés, & la disposition inflammatoire accidentelle. La tumeur variqueuse est quelquefois une complication de la hernie intestinale ou épiploïde. *Voyez* EXOMPHALE. La cure des varices de l'ombilic doit être tentée par l'usage des remedes généraux & l'application locale des remedes astringens aidés d'une compression méthodique. Si ces secours sont sans effets, il faut en venir à l'opération, qui consiste à vuider le sang au moyen d'une incision par la lancette; lorsque le dégagement est fait, on applique des plumaceaux & des compresses trempées dans une eau astringente & dessicative que l'on continue jusqu'à la guérison, s'il est possible de l'obtenir. (*Y*)

VARIORUM, LES, (*Littérat. mod.*) c'est le nom qu'on donne aux éditions des auteurs classiques, qu'on fait en Hollande, avec les notes & extraits de divers auteurs. C'est dommage que ces extraits ne soient pas ordinairement bien travaillés, & qu'au lieu de bonnes remarques qui se trouvent dans les excellens commentateurs, & les meilleurs critiques, on se soit contenté de petites observations littérales, de diverses leçons, & d'autres semblables minuties, qui ne contribuent ni à l'avancement des lettres ni à donner l'intelligence du génie des auteurs. C'est manquer de jugement dans le triage, & gâter le goût. Il faut cependant excepter du nombre des mauvais rhapsodistes dont nous parlons, Grævius, Gronovius, Thysius, Schildius, & peu d'autres, dont les extraits sont bien faits, & dont les notes sont utiles. (*D. J.*)

VARIQUEUX, CORPS *variqueux*, *en Anatomie*, est le même que le corps pyramidal. *Voyez* PYRAMIDAL.

VARIQUEUX, EUSE, qui tient des varices, nom qu'on donne aux tumeurs écrasées par des varices, & aux vaisseaux veineux trop dilatés. *Voyez* VARICES.

Il y a des ulceres *variqueux*. *Voyez* ULCERE. Le cancer à la mammelle est ordinairement accompagné de l'engorgement *variqueux* des veines qui l'avoisinent. *Voyez* CANCER. (*Y*)

VARIS, s. m. (*Hist. nat.*) espece de singe qui se trouve dans l'île de Madagascar. Il est d'une couleur grise; son museau est fort long, & sa queue est aussi longue & aussi fournie que celle du renard.

VARIS, (*Géog. anc.*) lieu de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Segonicium à Deva, entre Cornovium & Deva, à dix-

neuf milles du premier de ces lieux, & à trente-deux milles du second. *Varis* étoit près de la Cluyd. Le lieu s'appelle encore aujourd'hui *Bod-Vari*, & ses ruines se voient sur une hauteur nommée dans le pays *Moyly-Caer*, c'est-à-dire *la montagne de la ville*. (*D. J.*)

VARLET, s. m. (*terme de Jurande.*) ce mot signifie dans plusieurs des anciens statuts des communautés des arts & métiers, ce que dans d'autres on nomme *serviteur*, & que présentement on ne connoît plus guere que sous le nom de *compagnon*. (*D. J.*)

VARLET, s. m. (*Hydr.*) est une espece de balancier de bois équarri, gros dans son milieu, & se terminant en deux cônes tronqués, fretés & bouillonnés, pour recevoir dans son milieu les queues de fer des pieces que le *varlet* met en mouvement. (*K*)

VARLOPE, s. f. (*Menuiserie.*) est un outil qui sert aux Menuisiers & aux Charpentiers, pour corroyer les bois, c'est-à-dire les dresser. Elle est composée de trois pieces, savoir, le fût & le coin qui sont de bois, & d'un fer tranchant. Le fût est un morceau de bois de 26 pouces de long sur deux pouces & demi de large & trois de haut. Sur le bout de devant est une poignée ; au milieu est la lumiere où est le fer tranchant & le coin, & à l'extrémité sur le derriere est une poignée ouverte dans laquelle passe la main.

Demi-varlope ; est un outil de menuisier, dont les Charpentiers se servent aussi pour dégrossir leur bois. Elle est semblable à la *varlope*, à l'exception qu'elle est plus courte & plus étroite, & que le tranchant du fer ne s'affute pas si quarrément que celui de la *varlope*.

Varlope à onglet, est une espece de rabot; elle est seulement une fois plus longue, mais le fer toujours au milieu comme au rabot.

VARMO, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, dans l'état de Venise. Elle a sa source dans le Frioul, près de Codropio, & se jette dans le Tajamento. (*D. J.*)

VARNA *ou* VARNE, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, & la capitale de la Drobugie, sur la riviere de Varne, près de son embouchure dans la mer Noire, à seize milles de Rosito du côté du nord. *Long.* 51. 28. *lat.* 40, 6.

Quelques géographes prennent *Varne* pour la *Tibériopolis* de Curopalate ; & d'autres veulent que ce soit l'ancienne *Odessus* de Strabon, entre Calatis & Apollonie. Quoiqu'il en soit, c'est près de cette ville que se donna en 1444 une célebre bataille entre Uladislas VI. roi de Pologne, & le sultan Amurath II. après avoir conclu tout récemment ensemble, sans aucun combat, la paix la plus solemnelle que les Chrétiens & Musulmans eussent jamais contractée. Amurath jura cette paix sur l'alcoran, & Uladislas sur l'évangile.

Cependant à peine cette paix fut jurée, que le cardinal Julien Césarini persuada à Uladislas, aux chefs hongrois & aux polonois qu'on pouvoit violer ces sermens, parce que cette paix avoit été faite malgré l'inclination du pape. Uladislas séduit par cette raison entra dans les terres du sultan & les ravagea.

Les janissaires vinrent en foule prier Amurath de quitter sa solitude pour se mettre à leur tête. Il y consentit ; les deux armées se rencontrerent près de la ville de *Varne*, où se donna la bataille. Amurath portoit dans son sein le traité de paix qu'on venoit de conclure ; il le tira au milieu de la mêlée, & pria Dieu qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux loix des nations. Les Chrétiens furent vaincus ; le roi Uladislas fut percé de coups, & périt à l'âge de vingt ans, n'ayant été parjure qu'à l'instigation du légat. Sa tête coupée par un janissaire fut portée en triomphe de rang-en-rang dans l'armée turque, & ce spectacle acheva la déroute. Le cardinal Julien périt aussi dans cette journée ; quelques-uns disent qu'il se noya, & d'autres que les Hongrois mêmes le tuerent.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ajoute M. de Voltaire, c'est qu'Amurath après cette victoire retourna dans sa solitude, qu'il abdiqua une seconde fois la couronne, qu'il fut une seconde fois obligé de la reprendre pour combattre & pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople en 1451, & laissa l'empire à son fils Mahomet II,

qui songea plus à imiter la valeur de son pere que sa philosophie. (*D. J.*)

VARNA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere des états du Turc, en Europe ; elle a sa source aux montagnes qui sont vers la Romanie, & se jette dans la mer Noire, près du lac de Dwina. C'est le *Zirus* des anciens. (*D. J.*)

VARNAVAL, (*Géog. mod.*) ville d'Egypte, sur le bord du Nil, vers le levant, selon Marmol, qui dit que son territoire produit abondamment du blé & du riz. (*D. J.*)

VARNDORP, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Westphalie, à cinq lieues de Munster, sur l'Ems. Elle appartient à l'évêque de Munster, qui y tient garnison, parce que c'est une clé de ses états. (*D. J.*)

VARNETON, (*Géog. mod.*) *voyez* WARNETON.

VAROLE, PONT DE, (*Anat.*) *Varole* naquit à Boulogne, où il exerça la chirurgie ; il fut ensuite nommé premier médecin du pape Gregoire XIII. & professeur en anatomie dans le principal college de Rome, où il mourut en 1575, à l'âge de 32 ans. Il a découvert le premier l'origine des nerfs optiques ; & l'on donne encore aujourd'hui le nom de *pont de Varole* à cette éminence du cerveau, qui se nomme aussi *protubérance annulaire. Voyez* PROTUBERANCE.

Il publia en 1570 une nouvelle maniere de disséquer le cerveau, qu'on appelle encore aujourd'hui *la méthode de Varole.*

VARRE, s. f. (*Mesure espagnole.*) c'est la mesure des longueurs dont on se sert en Espagne, particuliérement dans le royaume d'Aragon, pour mesurer les étoffes. Sa longueur est semblable à celle de la canne de Toulouse, qui est de cinq piés cinq pouces six lignes, ce qui revient à une aune & demie de Paris, ou trois aunes de Paris font deux *varres* d'Espagne. (*D. J.*)

VARRE, s. f. (*pêche*) instrument des pêcheurs de l'Amérique, servant à prendre les gros poissons, sur-tout les tortues. Il est composé de deux pieces principales ; savoir d'une forte hampe de bois, d'environ sept à huit piés de longueur ; & d'une pointe de fer quarrée, qui se place à chaque fois qu'on veut s'en servir dans un trou quarré, percé exprès au bout le plus menu de la hampe, lequel dans cette partie est garni d'une virole.

La pointe de fer qui doit sortir d'environ quatre pouces, est percée auprès de la douille d'un trou assez large pour y passer une longue & forte corde, que l'on arrête au moyen d'un nœud ; & l'on attache aussi une grosse ficelle à la hampe, afin de pouvoir la retirer à soi lorsqu'elle se sépare de la pointe qui reste fichée dans le corps de l'animal, ainsi qu'on le dira.

Cet instrument, de dedans les barques ou canots, se lance avec roideur sur le dos des tortues, qui pendant la nuit dorment à la surface de l'eau, ou s'élevent de tems en tems pour respirer. La pointe de fer pénétrant l'écaille, y demeure fortement attachée, & par les efforts que fait la tortue pour se débarrasser, la hampe se détache, flotte sur l'eau, & peut être facilement retirée par le varreur qui n'abandonne point la ficelle dont on a parlé, tandis que ceux qui l'accompagnent filent la corde attachée par une de ses extrémités à la pointe de fer, & par l'autre au devant du canot, que la tortue entraine avec une extrême rapidité, jusqu'à ce que ses forces étant affoiblies, elle se laisse tirer à bord.

Les tortues varrées ne vivent pas longtems, on est obligé de les assommer tout de suite, & d'en saler la chair si l'on se trouve fort éloigné des lieux où l'on veut les transporter.

VARRER, v. neut. & act. *terme de relation* ; *varrer*, c'est prendre à la varre des tortues, quand elles viennent de tems en tems sur l'eau pour respirer.

Lorsqu'on veut *varrer*, ou prendre les tortues à la varre, on va la nuit avec un canot dans les endroits où l'on a remarqué beaucoup d'herbes coupées sur la surface de l'eau ; car c'est une marque certaine qu'il y a des tortues en cet endroit, qui coupant l'herbe en paissant, en laissent toujours échapper quelque partie, qui monte & surnage sur l'eau : celui qui tient la varre est sur le bout ou la proue du canot.

Le mot de *varre* est espagnol, il signifie une *gaule* ou *perche* ; celle dont on se sert en cette pêche, est de sept à huit piés

de longueur, & d'un bon pouce de diametre, à-peu-près comme la hampe d'une hallebarde. On fait entrer dans un des bouts un clou quarré, de sept à huit pouces de long, y compris la douille dont il fait partie; cette douille a une boucle ou anneau de fer, ou simplement un trou, où est attachée une longue corde proprement roulée sur l'avant du canot, où un des bouts est aussi attaché, & la hampe est aussi attachée à une autre petite corde dont le varreur tient un bout.

Le varreur donc étant debout sur l'avant du canot, la varre à la main droite, examine tout autour de lui s'il voit paroître quelque tortue, ce qui est assez aisé durant la nuit, parce qu'on voit bouillonner la surface de l'eau à l'endroit où la tortue veut lever la tête pour souffler; ou si la tortue dort sur l'eau, ou qu'un mâle soit avec une femelle, ce qu'on appelle un *cavalage*, l'écaille qui reluit & qui réfléchit la lumiere de la lune ou des étoiles, la lui fait appercevoir aussi-tôt; à quoi l'on doit ajouter que dans les nuits obscures il reste toujours sur la surface de la terre & des eaux un peu de lumiere, qui est suffisante à ceux qui se couchent sur le ventre pour voir à une distance assez considérable autour d'eux.

Dès qu'il apperçoit la tortue, il marque avec le bout de la varre à celui qui conduit le canot, le lieu où il faut aller; & quand il est à portée de la tortue il la *varre*, c'est-à-dire il la frappe & la perce avec le clou qui est enté dans la hampe. Aussi-tôt que la tortue se sent blessée, elle fuit de toutes ses forces, & elle entraîne le canot avec une très-grande violence; le clou qui est entré dans son écaille ne la quitte pas, & le varreur qui a retiré sa hampe s'en sert pour enseigner à celui qui est à l'arriere, où il doit gouverner.

Après qu'elle a bien couru, les forces lui manquent, souvent même elle étouffe faute de venir sur l'eau pour respirer. Quand le varreur sent que la corde mollit, il la retire peu-à-peu dans le canot, & s'approchant ainsi de la tortue qu'il a fait revenir sur l'eau, morte ou extrêmement affoiblie, il la prend par une patte & son compagnon par l'autre, & ils la mettent dans le canot, & en vont chercher une seconde.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des ardillons au fer de la varre, ni que le varreur fasse entrer le fer guere plus avant que l'épaisseur de l'écaille, parce que aussitôt que la tortue sent la douleur que le clou lui fait en perçant son écaille, elle se resserre de telle façon qu'on a bien plus de peine à retirer le clou, qu'on en avoit eu à le faire entrer.

On sera peut-être surpris de ce qui a été dit ci-dessus, que la tortue entraîne le canot avec une grande violence; mais il sera aisé de se le persuader, quand on fera réflexion à la force & à la grandeur qu'ont ces animaux dans l'Amérique, où communément on les trouve de trois piés & demi à quatre piés de long, sur deux piés & demi de large, pesant jusqu'à trois cents livres, & souvent davantage. Labat, *Voyage d'Amérique*. (*D. J.*)

VARREUR, s. m. (*Pêche.*) celui qui fait la pêche de la varre.

VARSAR-ILI, (*Géogr. mod.*) petit pays de la Cilicie, appellé aujourd'hui *Caramanie*. Mahomet I. en fit la conquête l'an 816 de l'hégire. (*D. J.*)

VARSOVIE, (*Géog. mod.*) en polonois *Warsaw*; ville du royaume de Pologne, la capitale de la Mazovie, & en quelque maniere celle du royaume. Elle est située sur la Vistule, à 24 milles de Lublin & de Sendomir; à 29 de Thorn; à 33 de Gnesne; à 40 de Cracovie; à 50 de Dantzik & de Breslaw; à 70 de Vilna & de Berlin; à 80 de Kaminieck, & à 100 de Kiow, dans une vaste & agréable campagne. *Long.* suivant Cassini, 39. 6. 30. *latit.* 52. 14. La différence des méridiens entre Paris & *Varsovie*, est de 18. 48. 45. dont Paris est plus occidental que *Varsovie*.

Non-seulement les rois de Pologne ont long-tems résidé à *Varsovie*, mais la république en a fait le lieu de la convocation des dietes & de l'élection de ses rois. On l'a choisie parce qu'elle est sous une bonne température d'air, au centre du pays, & à portée de recevoir les denrées de toutes parts par le secours de la Vistule.

Le palais de la république, où elle loge les rois & où se tiennent les conférences avec les ambassadeurs, n'est qu'un château de brique, de médiocre architecture.

La situation de cette ville au bout de vastes plaines, qui regnent en terrasse le long de la Vistule, fait son plus beau coup-d'œil. Elle est entourée en croissant, de fauxbourgs où les seigneurs ont leurs palais, & les moines leurs couvens. Les rues de ces fauxbourgs sont larges, alignées; mais ce sont en hiver des abîmes de boue faute de pavé. La ville n'est qu'un trou, habité par des marchands & des artisans. Quoique capitale, elle n'a pas même d'évêché; mais elle a une starostie considérable, tant par son revenu, que par sa jurisdiction. On compte dans cette ville & ses fauxbourgs 50000 ames.

Le lieu nommé *Kolo* est fameux par l'élection qu'on y fait des rois de Pologne. Il est à un mille de la ville, & présente un quarré long, partagé en deux ouvertures qui se communiquent. Il a un toit au milieu comme le couvert d'une halle. Le mot *kolo* veut dire *rond* en polonois; & ce lieu est ainsi nommé, parce que la noblesse est disposée en rond tout autour: c'est le lieu de la diete de l'élection des rois. Cette élection qui se tient à cheval, se décide à la pluralité des voix; souvent à coups de sabre; & toujours par les suffrages des plus forts, soit que le candidat à la couronne ait la majorité des suffrages en sa faveur, ou que n'ayant qu'un petit nombre de voix, il se trouve à portée de se faire reconnoître par la force. (*D. J.*)

VARTIAS, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont des bramines ou prêtres indiens, qui ont embrassé la vie monastique ou cénobitique. Ils vivent en communauté sous un général, un provincial, & sous d'autres supérieurs choisis d'entr'eux.

Ils font vœu de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; & ils l'observent avec la derniere rigueur. Ils ne vivent que d'aumônes qu'ils envoient recueillir par les plus jeunes d'entr'eux, & ne mangent qu'une fois par jour. Ils changent de couvent tous les trois mois. Ils passent par un noviciat plus ou moins long, suivant la volonté des supérieurs. Leur regle leur interdit la vengeance; & ils poussent la patience jusqu'à se laisser battre sans marquer de ressentiment. Il ne leur est point permis d'envisager une femme. Ils n'ont d'autre habillement qu'un morceau d'étoffe qui couvre les parties naturelles, & qu'ils font revenir par-dessus la tête. Ils ne peuvent réserver pour le lendemain les aumônes qu'on leur donne. Ils ne font point de feu dans leurs couvens, de peur de détruire quelque insecte. Ils couchent à terre tous ensemble dans un même lieu. Il ne leur est point permis de quitter leur ordre après qu'ils ont fait leurs vœux; mais on les en chasse lorsqu'ils ont violé celui de chasteté. Les *vartias*, suivant Thevenot, ont plus de dix mille couvens dans l'Indostan, dont quelques-uns surpassent les autres en austérités. Quelques-uns de ces cénobites ne rendent aucun hommage aux idoles; ils croient qu'il suffit d'adorer l'être suprême en esprit, & ils sont exempts de toutes les superstitions indiennes.

Il y a aussi des religieuses dans les Indes, qui ne le cédent point aux *vartias* pour les austérités. *Voyez* Thevenot, *Voyage des Indes.*

VARVATES, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) espece de plante de l'île de Madagascar, qui ressemble à l'arbre qui produit des capres. Chaque silique contient un pois fort petit, très-bon à manger; cette plante s'éleve aussi haut qu'un cerisier.

VARUS, (*Géog. anc.*) fleuve des Alpes, aux confins de la Ligurie & de la Gaule. Son nom lui vient de son cours oblique & serpentant. Ce fleuve, dit Pomponius-Mela, *l. II. c. iv.* est fort connu, parce qu'il termine l'Italie du côté de la Gaule. La province de Narbonne, dit Pline, *l. III. c. iv.* est séparée de l'Italie par le fleuve *Varus*; & on lit dans Lucain, *l. I. vers.* 404.

Finis & hesperiæ promoto limite Varus.

Outre les auteurs déja cités, Strabon, Ptolomée, & divers autres, s'accordent à dire que le *varus* séparoit la Gaule narbonnoise de l'Italie. On l'appelle présentement le *Varo*. (*D. J.*)

VARZY, (*Géog. mod.*) nom de deux gros

gros bourgs de France, & que l'on qualifie de petites villes; l'un est à 5 lieues d'Auxerre, & a un chapitre; l'autre est dans le Nivernois, recette de Clamecy. (*D. J.*)

VAS BREVE, vaisseau court, *en Anatomie*, est un vaisseau au fond de l'estomac, ainsi appellé à cause de sa briéveté. *Voyez* ESTOMAC. Il envoie plusieurs petites branches du fond de l'estomac à la rate; ou de la rate à l'estomac, suivant l'usage que les anciens lui ont attribué: car ils croyoient que par le moyen de ce vaisseau, la rate fournissoit à l'estomac un suc acide, qui agissant sur les tuniques internes & nerveuses de ce viscere, causoit le sentiment de la faim, & qui se mêlant en même tems avec les alimens contenus dans l'estomac, aidoit par son acidité à leur dissolution. *Voyez* RATE, FAIM, *&c.*

Mais en examinant avec plus d'attention les petites branches de ce vaisseau, on trouve qu'elles ne pénétrent pas jusqu'au-dedans de l'estomac, & qu'elles ne sont autre chose que des branches de veines, qui servent à reporter le sang dans la veine splénique, d'où il va dans la veine porte. *Voyez* SPLÉNIQUE *&* PORTE.

VASA DEFERENTIA, (*Anat.*) ce sont les vaisseaux dans lesquels la semence est conduite des testicules aux *vesiculæ seminales.*

VASA VERTICOSA, *en Anatomie*, est le nom latin que Stenon a donné à quantité de lignes plates arrangées en maniere de tourbillon sur la surface interne de la membrane choroïde de l'œil; ces lignes sont autant de vaisseaux. *Voyez* CHOROIDE *&* VAISSEAU.

VASARII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule aquitanique. Ptolomée, *l. II. c. vij.* les place au midi des Itiobriges, c'est-à-dire qu'ils devoient habiter les confins de l'Armagnac. Scaliger les met dans les landes. (*D. J.*)

VASARIUM, f. m. (*Antiq. rom.*) grande chambre des thermes des anciens, située proche des étuves & des bains chauds, ce qu'on échauffoit par le fourneau nommé *hypocauste*. (*D. J.*)

VASCHGERD, (*Géog. mod.*) ville du Turquestan, dans le territoire de Saganian; sur les confins de Tarmed. *Long.* 92. sa latitude est inconnue. (*D. J.*)

VASCONES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne tarragonnoise. Ptolomée les borne au nord, partie par l'Océan cantabrique, partie par les Pyrénées: à l'orient, par le pays des Suessitani: au midi, par le fleuve Ibérius; & à l'occident, par le pays des Vardules. Pline, *l. III. c. iij.* les met auprès des Cerretani; ils habitoient la Navarre. Lorsqu'ils eurent passé les Pyrénées pour s'établir dans la Gaule, ils furent appellés *gascons*. (*D. J.*)

VASCONUM SALTUS, (*Géogr. anc.*) selon Pline, *l. IV. c. xx.* & *vasconiæ saltus*, selon Ausone, *epist.* 15. contrée de l'Espagne tarragonnoise, entre les Pyrénées & l'Océan cantabrique. Ce doit être quelque canton de la basse-Navarre, ou du Guipuscoa. (*D. J.*)

VASCULAIRE, adj. *en Anatomie*; se dit de tout ce qui est composé de différens vaisseaux, veines, arteres, *&c.*

Ainsi on dit, le tissu *vasculaire* des poumons. Toute la chair d'un corps animal est *vasculaire*, & n'a aucun parenchyme, comme les anciens ont cru. *Voy.* CHAIR, PARENCHYME, *&c.*

VASCULAIRES, GLANDES, *voyez* l'*article* GLANDE.

VASCULARIUS, f. m. (*Hist. anc.*) faiseur de vases; c'étoit le nom d'une sorte d'ouvriers ou d'artisans parmi les Romains, dont le métier consistoit à faire des vases d'or ou d'argent, unis & sans figures en relief.

C'est pour cela, selon Saumaise, que Cicéron dans la sixieme verrine distingue l'ouvrier nommé *vascularius*, de celui qu'on appelloit *cælator*, ciseleur ou graveur.

Dans l'art que les Grecs nommoient ἐμπαιστική, & qui consistoit à ajouter des ornemens de pierres précieuses ou de riches métaux à des vases d'une matiere différente, les faiseurs de vases étoient proprement des orfevres, & ceux qui travailloient aux ornemens, des graveurs ou sculpteurs en métaux. Mais dans l'art nommé τορευτική, ou l'art de faire des bas-reliefs & des figures en bosse qui ne sont

point ſur-ajoutées, mais qui naiſſent du fonds même du métal, le métier de faiſeur de vaſes ou orfevre, & celui de ciſeleur ou graveur n'étoient qu'une ſeule & même profeſſion. *Voyez* SCULPTURE.

VASCULIFERES, *plantes* VASCULIFERES, adj. plur. (*Botan.*) chez les Botaniſtes ſont celles qui ont un vaiſſeau particulier ou loge pour contenir la graine, lequel vaiſſeau eſt quelquefois partagé en pluſieurs cellules. *Voyez* PLANTE.

Ces plantes ont toujours une fleur monopétale, ſoit égale, ſoit inégale.

Celles de la premiere ſorte ont leurs graines contenues, ou en deux cellules, comme la juſquiame, le tabac, le priapéia, la gentiane; ou en trois cellules, comme le *convolvulus*, le *ſpeculum veneris*, le *trachelium*, le *repunculus* ou *campanula*, le *repunculus corcinulatus*, &c. ou en quatre cellules, comme le *ſtramonium*.

Les plantes de la ſeconde ſorte, c'eſt-à-dire qui ont une fleur monopétale, ſont comme la linaire, le *pinguicula*, l'*antirrhinum*, l'ariſtoloche, la ſcrophulaire, la digitale, la pédiculaire, le *melampyrum*, l'euphraiſe, *&c.*

VASE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le corps du chapiteau corinthien & du chapiteau compoſite.

Vaſe d'amortiſſement. Vaſe qui termine la décoration des façades, & qui eſt ordinairement iſolé, orné de guirlandes & couronné de flammes. Cet ornement s'emploie encore au-dedans des bâtimens, au-deſſus des portes, cheminées, *&c.*

Vaſe d'enfaîtement. On nomme ainſi les *vaſes* qu'on met ſur les poinçons des combles, & qui ſont ordinairement de plomb, quelquefois doré, comme au château de Verſailles, par exemple. (*D. J.*)

VASE, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) terrein marécageux & ſans conſiſtance. On ne peut fonder ſur la *vaſe* ſans pilotage ni grille.

VASE, (*Orfévrerie.*) les Orfevres travaillent à toutes ſortes de *vaſes*, ſoit pour les égliſes, ſoit pour les particuliers; il faut ici leur faire connoître le livre d'un italien fort curieux ſur leur art, c'eſt celui de Jean Giadini; il a publié à Rome en 1750, *in folio*, des modeles de pieces d'orfévrerie propres à fournir des idées pour inventer, & faire toutes ſortes de *vaſes* élégans, d'or, d'argent ou autre métal. Cet ouvrage contient cent planches gravées ſur cuivre, & qui ſont d'un fort beau deſſein. (*D. J.*)

VASE, ſ. m. (*ſculpt.*) ornement de ſculpture, iſolé & creux, qui, poſé ſur un ſocle ou piédeſtal, ſert pour décorer les bâtimens & les jardins. Il y en a de pierre, de fer, de plomb, de marbre, de bronze, *&c.* Les premiers ſervent d'amortiſſement. Les *vaſes* de fer ſont employés pour décorer les jardins, de même que les *vaſes* de fayance. On peint les premiers d'une couleur à l'huile. On orne les parcs avec des *vaſes* de marbre, placés dans les endroits les plus apparens, & on réſerve les *vaſes* de marbre précieux, tels que ceux de porphyre, d'agate, d'albâtre, *&c.* pour la décoration du-dedans. Enfin l'uſage des *vaſes* de bronze, qui ſont toujours de moyenne grandeur, eſt d'embellir les tablettes des terraſſes.

Une figure gracieuſe & variée, conſtitue la beauté des *vaſes*. On en trouvrera des modeles dans l'eſſai d'architecture hiſtorique de Fiſcher, *l. IV.* (*D. J.*)

VASE D'ALBATRE, (*Critique ſacrée*) il eſt dit dans l'Evangile, *Matth. xxvj. verſ. 6. & 7.* que Jeſus-Chriſt étant à table à Béthanie, dans la maiſon de Simon le lépreux, Marie, ſœur de Marthe & de Lazare, y oignit & répandit ſur les piés du Sauveur un *vaſe d'albâtre*, plein d'un nard d'épic très-précieux. Ce *vaſe d'albâtre* étoit d'une ſorte de marbre blanc, dans lequel on conſervoit les eſſences. Pline, *l. XXXVI. c. viij.* dit que l'on trouvoit ces eſpeces de pierres ou de marbres dans des carrieres aux environs de Thèbes, d'Egypte & de Damas, de Syrie: on les façonnoit autour avec aſſez de facilité, parce que cette pierre n'étoit ni dure, ni caſſante. On donna néanmoins le nom d'*albâtre* en général à tous les *vaſes* propres à contenir des liqueurs, de quelque matiere que ces *vaſes* fuſſent compoſés.

Quelques ſavans croient que le *vaſe* dont il eſt queſtion dans l'Evangile, étoit de verre, parce que S. Marc dit que la femme qui répandit le parfum ſur le Sauveur, briſa ce *vaſe d'albâtre*; mais cela ne prouve rien,

parce qu'on peut casser un *vase* de pierre, comme un *vase* de verre : enfin, selon d'autres critiques, le mot *alabastrum* marque plutôt la forme que la matiere du *vase*, car souvent ce mot signifie un *vase* qui n'a point d'anse. (*D. J.*)

VASE *de treillage*, (*Décorat. de jardin.*) ornement à jour fait de verges de fer & de bois de boisseau, contourné selon un profil qui sert d'amortissement sur les portiques & cabinets de treillage. Les *vases* de cette espece les plus riches sont remplis de fleurs & de fruits qui imitent le naturel, & ont des ornemens pareils à ceux de sculpture. (*D. J.*)

VASES ANTIQUES, (*Arts*, *Litterat. antiq.*) les *vases antiques* peuvent se diviser en *vases* de sacrifices, *vases* funéraires, *vases* d'ornemens, d'architecture, *vases* de buffets & coupes, ou *vases* à boire : nous avons parlé de presque tous ces *vases* en particulier.

On commença par les faire de corne, de bois, de terre cuite, de pierre, de marbre, d'ivoire; enfin on les fit de pierres précieuses, d'agate, de crystal, de porcelaine; on les incrusta d'or & d'argent, on y représenta toutes sortes de figures, & la beauté de l'exécution surpassa le prix de la matiere ; on en changea les formes à l'infini, & leurs formes se perfectionnerent au point que ces monumens nous donnent aujourd'hui la plus grande idée du travail des anciens.

Athénée parle d'un *vase* sur lequel la prise de Troie étoit gravée, c'est-à-dire formoit un ornement en relief. On y lisoit le nom de l'artiste, il se nommoit *Mus* ; le nom de *Parhasius*, auteur de l'inscription qui s'y lisoit aussi, prouve que ce Parhasius comptoit vivre dans les tems à venir, en s'associant à un ouvrage estimé. Cicéron, dans la sixieme harangue contre Verrès, dit qu'un des fils d'Antiochus, dixieme roi de Syrie, aborda en Sicile, & que Verrès, qui en étoit préteur, trouva moyen de lui dérober plusieurs *vases* d'or enrichis de pierres précieuses, dont les rois, & principalement ceux de Syrie, étoient dans l'habitude de se servir ; mais, selon le même auteur, on en distinguoit un qui étoit d'une seule pierre, & qui avoit une anse d'or.

Un fragment d'Athénée nous apprend que Parménion mandoit à Alexandre, qu'il s'étoit trouvé parmi les dépouilles de Darius pour soixante-treize talens babyloniens & douze mines de *vases* d'or, & pour cinquante-six talens trente-six mines de *vases* enrichis de pierreries.

On sait que les poids babyloniens étoient d'un cinquieme plus forts que ceux de l'Attique ; ainsi en évaluant le talent attique à 4500 liv. de notre monnoie ou environ, le talent babylonien reviendroit à 5400 livres. Quelqu'étonnante que soit une pareille somme, qui doit monter à un peu plus de sept cents mille francs de notre monnoie, on ne seroit point étonné que cette somme fût peu forte, avec les idées que l'on a des richesses & du luxe des rois de Perse. Mais il en résulte toujours une preuve de la considération que l'on avoit pour ce genre d'ouvrage ; car il n'est pas douteux que les princes n'ont jamais rassemblé que les choses qui peuvent flatter leur vanité, & faire impression tout-à-la-fois sur leurs peuples & sur leurs voisins.

Quand Pline ne nous apprendroit pas en quel tems le goût des *vases* s'accrédita dans Rome, je ne crois pas qu'on eût été feuilleter les auteurs pour trouver de curiosités de ce genre dans le tems de la république. Entre le nombre des richesses dont Pompée embellit son troisieme triomphe, on voyoit des *vases* d'or en assez grande quantité pour en garnir neuf buffets. Je ne parlerai point ici des *vases* myrrhins qui ornoient le triomphe du même Pompée, & qu'il consacra à Jupiter capitolin, je réserve à ces *vases* un petit article à part.

M. de la Chausse, Pietro Santo-Bartoli, & autres antiquaires nous ont donné le dessein d'un grand nombre de *vases*, qui ont échappé aux outrages des tems. Le trésor de l'abbaye de S. Denis conserve en particulier trois *vases antiques* d'agate orientale, qui sont dignes de notre attention.

Le premier est une coupe ronde en forme de gobelet, évidée avec la plus grande exactitude, mais dont la cannelure qui fait l'ornement extérieur est exactement partagée & travaillée avec soin qui fait admirer, malgré son apparente simplicité, la justesse & la précision de l'ouvrier.

Le second forme une coupe ovale, dont les bords sont très-peu relevés, qui peut avoir sept à huit pouces dans sa longueur ; elle est admirable par le rapport que les cannelures tenues fort larges & d'un bon goût, dans leur proportion, ont de l'extérieur à l'intérieur : la dureté de la matiere, les outils que l'on peut employer, enfin la difficulté du travail donnent un grand prix à de pareils morceaux.

Mais le plus beau de tous, & peut-être un des plus singuliers qu'il y ait en Europe, est une coupe remarquable, sur-tout par le tems qu'il a fallu pour executer ses anses, & la quantité de ses ornemens en relief; car la matiere est plus recommandable pour son volume que pour sa béauté. Les pampres & les seps de vigne qui renferment tout l'ouvrage, ne laissent rien à desirer. Ce beau morceau est fidelement représenté dans l'histoire de S. Denys, par dom Félibien.

Personne n'ignore que le roi de France a une des plus superbes collections qui puisse se voir en fait de *vases*. Cette collection en contient plus de huit cens qui sont de pierres précieuses ou de cristal de roche, tous richement montés en or, le plus souvent émaillés avec une grande intelligence. Le plus grand nombre de ces *vases* a été rassemblé par monseigneur grand-pere du roi ; quelques-uns sont décrits ou indiqués dans la description de Paris, de Piganiol de la Force.

Il est vrai cependant que tout n'est pas antique ; car lors du renouvellement des arts, les princes de l'Europe placerent une partie de leur luxe à faire décorer les *vases* échappés à la fureur des tems & des barbares, ou bien à en travailler d'autres nouveaux. Aussi les Graveurs en pierres fines, tant françois qu'italiens, en ont-ils exécuté & restauré un très-grand nombre pendant le cours des deux derniers siecles. Les habiles orfevres de ce tems-là les ont montés avec tant d'élégance, que la plus grande partie fait admirer leur goût, leur adresse & leur savoir.

Le roi possede encore un autre trésor ; c'est un grand *in-folio* de 220 pages, qu'on garde dans le cabinet de ses estampes ; c'est dommage que ce beau recueil ne se trouve accompagné d'aucune sorte d'explications.

On y voit d'abord douze *vases* de marbre dessinés d'après l'antique par Errard, peintre du roi, & qui ont été gravés sur ces desseins par Tournier. On y trouve ensuite les desseins de plusieurs autres monumens antiques, principalement des *vases* de métal de formes singulieres, qui paroissent avoir servi dans les sacrifices, qui sont en général dessinés avec une telle intelligence & une telle vérité, qu'il n'est pas possible de mieux rendre un objet en faisant même sentir à l'œil la matiere dont il est formé.

Pour donner une plus juste idée de la forme & des ornemens de ces morceaux rares, on les a non-seulement représentés dans plusieurs aspects différens, mais les figures ou les ornemens qui en font la richesse sont le plus souvent dessinés séparément, & plus en grand ; & quant aux *vases* qui se trouvent d'agate ou d'autres matieres précieuses, on les a coloriés avec une grande précision, pour en donner une idée plus exacte. De ce nombre sont plusieurs *vases* qui se conservent au trésor S. Denys : le fameux monument d'agate dont j'ai parlé, s'y trouve beaucoup mieux rendu de toutes les façons que dans les auteurs qui l'ont donné au public ; & la comparaison de ces copies avec leurs originaux, augmente & confirme la confiance que la vérité de la touche & l'exécution peuvent donner à un connoisseur sur les morceaux qu'il ne connoît pas, ou qui n'existent plus.

Ces desseins sont entremêlés d'autres desseins faits par d'excellens artistes du seizieme siecle, la plus grande partie faite pour des ouvrages d'orfévrerie, que l'on exécutoit alors avec autant de goût & de finesse, que de magnificence, pour la décoration des tables & des buffets ; aussi l'on avoit grand soin de choisir pour les executer, les hommes les plus habiles & les plus célébres dans l'orfévrerie : ainsi l'on peut assurer qu'elle nous a conservé & ramené le dessein & la sculpture.

Quelques-uns de ces desseins sont d'après Polidor ; mais il ne faut pas passer sous silence ceux d'un orfevre françois, nommé *maître Etienne de l'Aulne* ; ils sont d'une fermeté de touche merveilleuse.

M. de Caylus parle aussi des études qui ont été faites par un autre habile homme, lequel a fait des recherches fort utiles d'après les monumens antiques, & découvert différens *vases* & différens instrumens en usage chez les anciens; toutes ces choses peuvent beaucoup servir à ceux qui font leur étude de l'antique, & l'on doit par conséquent les indiquer, pour recourir dans le besoin à une source aussi exacte qu'abondante.

Ce recueil est encore enrichi de plusieurs *vases* étrusques, de pateres d'argent, dont les ornemens sont rendus avec la plus grande précision, & dans lesquels on trouve des masques scéniques, disposés de la même maniere & dans la même proportion que sur la belle coupe de saint Denys.

Tout prouve la magnificence des anciens en fait de *vases*, & les grandes dépenses qu'ils ont faits avec profusion en ce genre. Le luxe, cet ennemi de la durée des empires, & qui n'a pour excuse que la perfection des arts, dont il est un abus; le luxe, dis-je, ne s'étend que par la séduction qu'il cause dans l'esprit des particuliers, & par l'imitation des princes & des gens riches à laquelle il les engage. Cette imitation, quoiqu'en petit, va presque toujours par-delà leurs fortunes; malheureusement encore l'engagement que l'usage leur fait prendre; devient successivement général, & par conséquent nécessaire : enfin cette nécessité conduit au dérangement des fortunes, en faisant préférer les choses frivoles qui flattent la vanité, à de plus essentielles qui demeurent cachées. Ainsi pour satisfaire ces prétendus besoins, l'art a cherché les moyens d'imiter la nature, afin de remplacer avec une moindre dépense, ce qu'elle ne pouvoit fournir aux desirs trop étendus des peuples policés. Les anciens n'ont pas été plus sages que nous; les hommes ont fait & feront toujours les mêmes folies. Extrait d'un mémoire de M. de Caylus, qui est dans le *recueil des inscr. tom. XXIII. Voyez* aussi son *ouvrage des antiquités.* (*D. J.*)

VASE *de sacrifice*, s. m. pl. (*Sculpt. ant.*) *vases* qui servoient aux anciens pour les sacrifices, & qui étoient souvent employés dans les bas-reliefs de leurs temples, tels que les *vases*, par exemple, nommés *præfericulum*, *simpulum*, *&c.* Le premier étoit une sorte de grande burette, ornée de sculpture; on en voit encore un de cette façon à la frise corinthienne du temple de Jupiter tonnant, & rapporté dans les édifices antiques de Rome, de M. Desgodets, un plus petit *vase*, en maniere de lampe, qui servoit aux libations des augures, formoit le second, c'est-à-dire le simpule.

On a introduit ces *vases* dans quelques bâtimens modernes; mais comme on ne les employe que dans les édifices sacrés, nos calices, burettes, bénitiers, *&c.* conviennent mieux à la décoration de l'architecture de nos églises. (*D. J.*)

VASE *à boire* (*Art. & Littérat.*) Les hommes commencerent à faire usage des cornes de certains animaux, pour leur tenir lieu de *vases à boire*, ou de coupe, dont le nom étoit aussi général que celui de verre peut l'être parmi nous. Du tems de Jules-César, les Germains & les Gaulois buvoient dans des cornes de bœuf. Nous voyons que cette espece de *vase* étoit encore en usage sous Trajan, puisque la corne qu'il trouva dans les dépouilles de Décébale, à la vérité roi d'un peuple barbare, fut consacrée par ce grand prince à Jupiter Césius, lorsqu'il alloit combattre les Parthes, & qu'il traversa la Syrie. Cet usage de coupes de corne régnoit aussi parmi les Juifs, car Samuel prit une corne remplie d'huile, pour sacrer David, & vraisemblablement il ne la versa pas toute entiere sur sa tête : on ne peut douter du long & du grand usage que les hommes, dans tout pays, ont fait des cornes d'animaux par la façon dont on voit qu'ils les ont employées, soit entieres, soit coupées, & parce qu'ils les ont données pour attribut à un grand nombre de figures seules ou grouppées avec plusieurs autres.

Athénée qui avoit examiné cette matiere à fond, dit que les *vases à boire*, qu'on appelloit ὄλμοι, avoient une coudée de haut, & qu'ils étoient faits en forme de corne. Le même Athénée rapporte encore, & dans le même endroit, que le ῥυτὸν étoit une sorte de *vase* semblable à une corne, mais percé par le bas; apparemment que la main ou le doigt retenant la liqueur, obligeoit le convive à ne rien laisser de-

dans. Cette invention a été attribuée à Ptolémée Philadelphe : ce prince paroît en avoir été infiniment flatté; ainsi nous voyons clairement que ces mêmes anciens conserverent cette forme, lors même qu'ils commencerent à employer d'autres matieres à ce même usage. Nous allons voir qu'ils l'ont ensuite alterée, mais sans la rendre méconnoissable : c'est la voie générale de la nature ; les idées des hommes ne vont jamais que de proche en proche, sur-tout dans les arts.

Le tems de ce changement ne peut être fixé ni calculé, d'autant que ces différentes pratiques se sont perpétuées plus ou moins, selon le degré de culture des arts chez les différens peuples. Les deux *vases* de marbre qui sont placés sur le perron de la vigne Borghese à Rome, sont des imitations de coupes dont les anciens se servoient pour boire : ce sont des cornes terminées par des têtes de bœufs ; leur grandeur & la beauté du travail, semblent persuader qu'ils ont été consacrés à quelque ancien temple de Bacchus.

Quoiqu'on ne puisse déterminer combien de tems les hommes se sont servi de cornes d'animaux en guise de coupes, il est constant que ces premiers *vases*, donnés par la nature, aussi-bien que ceux qui furent formés à leur imitation, furent dans la suite remplacés par d'autres, dont les formes nous sont rapportées avec une grande variété; il suffit de lire le livre onzieme d'Athénée, pour en être convaincu.

Les anciens ne négligerent rien encore pour l'élégance du trait, la beauté du travail, & la recherche des matieres des *vases* destinés à leur table & à l'ornement de leur buffet ; ce luxe a été un de ceux auxquels ils ont été le plus constamment attachés; & c'est peut-être à ce même luxe qu'ils ont été redevables d'un grand nombre de découvertes dans les arts, & de la recherche des belles matieres que la nature pouvoit leur fournir; il est prouvé que leur curiosité a été aussi grande en ce genre, que leur attention à les faire valoir par le travail le plus exact, le plus coûteux, & le plus difficile à exécuter.

On voit que l'ancienne forme des *vases à boire*, changea de très-bonne heure dans la Grece puisque Homere parle de deux coupes dans son *Iliade*, très éloignées de cette forme;, l'une de ces coupes est celle que Vulcain présente aux dieux pour les réconcilier, & l'autre est celle que le poëte, *l. II.* donne à Nestor. Cette derniere coupe étoit piquée de clous d'or, avec quatre anses, accompagnées chacune de deux colombes ; cette même coupe étoit à deux fonds & fort pesante lorsqu'elle étoit remplie : tout autre que Nestor, un jeune homme même, l'eut difficilement levée de dessus la table ; mais le bon vieillard la levoit encore, & la vuidoit sans peine. Qu'Homere n'ait point décrit d'après nature la coupe qu'il donna à Nestor, ou qu'il l'ait rapportée d'imagination, cette imagination a toujours eu pour fondement des objets réels, & reçus de son tems pour usage en ce genre ; mais Athénée prouve que ces coupes existoient réellement du tems d'Homere & dans le sien. L'on se vantoit de conserver à Capoue la coupe de Nestor ; Jactance qui montre que non-seulement des particuliers, mais des villes & des peuples entiers on toujours attaché de l'opinion aux chose antiques, & que cette opinion a constamment ajouté au mérite réel. La raison de ce préjugé ne viendroit-elle pas de ce que l'esprit, flatté d'embrasser plusieurs idées, se trouve non-seulement touché de l'objet en lui-même, mais qu'il aime à se trouver détenu par les idées des hommes & des tems qui l'ont précédé ?

Anacréon, ce poëte délicieux à qui sa coupe a le plus souvent servi de lyre, nous prouve par ses *Odes XVII.* & *XVIII.* que de son tems on faisoit représenter tout ce que l'on vouloit sur les coupes des festins, & que les artistes étoient en état de satisfaire la volonté des particuliers, quant aux compositions & à la dépense. Hérodote parle aussi quelquefois des *vases* de festin ; & c'en est assez pour prouver l'estime qu'on en faisoit.

Suétone, dans la vie de Néron, *c. xlvij.* dit que ce prince renversa la table sur laquelle il mangeoit, lorsqu'il apprit la révolte de ses armées, & qu'il brisa deux belles coupes sur lesquelles on avoit gravé des vers d'Homere. Pline dit que ces deux coupes étoient de crystal. Si les

hommes n'eussent point été frappés du mérite de ces coupes, un historien n'auroit pas cité leur perte comme une preuve de l'impression que ce prince, tout insensé qu'il étoit, reçut d'une nouvelle qui lui annonçoit ses malheurs.

Les Romains abuserent des formes qu'ils donnerent à leurs *vases*. Je me contenterai de renvoyer au vers 95. de la seconde satyre de Juvénal. Pline, dans le *liv. XIV. c. xxij.* ainsi que dans l'avant-propos du *liv. XXIII.* s'éleve vivement contre l'usage où l'on étoit de son tems, d'employer ces vases obscenes, ce qu'il appelle *per obscænitates bibere. Mém. des Inscriptions, tom. XXIII.* (*D. J.*)

VASE *myrrhin*, (*Littér.*) Parmi les riches dépouilles que Pompée, vainqueur de Mithridate, & maître d'une partie de l'Asie, fit voir à Rome, lorsqu'il obtint le triomphe, entre une infinité de bijoux de toute espece, de pierres précieuses, & d'ouvrages inestimables où l'art le disputoit avec la nature, on admira pour la premiere fois plusieurs de ces beaux vases appellés *vasa murrhina*. C'étoit une nouvauté pour les Romains, une nouveauté de matiere fragile, & qu'on leur présentoit comme une chose aussi rare qu'elle étoit parfaite : on en voulut à tout prix.

On vit un ancien consul y consumer tout son patrimoine; acheter un seul de ces vases 70 talens, qui font plus de 150 mille livres de notre monnoie, & boire, tout brisé qu'il étoit, sur ses bords avec la même satisfaction, & peut-être encore avec plus de délices, que quand il étoit entier. Mais Néron, & Pétrone le ministre de ses plaisirs, allerent encore bien au-delà, & je n'ose écrire les sommes qu'ils y dépenserent, on ne me croiroit point. Une pareille folie étoit digne d'un empereur, qui, après avoir rassemblé autant qu'il avoit pu de *vases* de cette espece, & en avoir enrichi le théatre sur lequel il osoit faire, à la vue de tout un public, le personnage d'acteur, ne rougissoit point de recueillir jusqu'aux débris de ces *vases*, de leur préparer un tombeau, & de les y placer à la honte du siecle, avec le même appareil que s'il se fût agi de rendre un honneur semblable aux cendres d'Alexandre.

Il en coûta à Pétrone pour acquérir un bassin, *trullum murrhinum*, 300 talens, qui réduits à leur moindre valeur font la somme de 720 mille livres; & Néron en dépensa autant pour un *vase* à deux anses de la même matiere.

Pline, qui s'est attaché à nous décrire l'auguste cérémonie du triomphe de Pompée d'après les actes mêmes qu'il avoit eus en communication, nous parle de *vases* faits avec de l'or & avec les pierres les plus précieuses qui ornerent ce triomphe, & qui étoient en si grande abondance, c'étoient les *vases* de Mithridate; mais le même Pline ne tarde pas à nous avertir que ce fut en cette occasion qu'on vit paroître les premiers *vases myrrhins* : vases qui furent reçus avec une admiration mêlée, si on peut le dire, de respect, jusque-là que Pompée crut qu'il étoit de son devoir d'en consacrer au moins six dans le temple de Jupiter capitolin.

Ces *vases* précieux par leur belle forme, leur éclat, leur transparence en plusieurs endroits, nous ignorons quelle en étoit la matiere; mais on conçoit bien qu'elle n'étoit pas de myrrhe, cette idée seroit ridicule.

Plusieurs sçavans ont jugé que ces *vases* étoient d'une sorte d'agate, comme par exemple de celle que Pline nomme *antachates*; mais cette conjecture souffre aussi de fortes difficultés. Ces *vases myrrhins* étoient d'une grandeur considérable, ayant une même disposition de figures, avec des ornemens de couleur différente du fonds; or la nature produit rarement des morceaux d'agate d'une certaine étendue; on n'y trouve jamais les mêmes dispositions de figures; il est contre le caractere de l'agate d'être litée en sens contraire comme il le faudroit pour rencontrer dans le même morceau des ornemens d'une couleur différente du fonds.

Ces raisons ont déterminé quelques savans à penser que les *vases myrrhins* étoient des procédés de l'art, & c'est peut-être le seul sujet sur lequel Jules-César, Scaliger & Jérôme Cardan se soient accordés. Ils ont avancé tous les deux que les *vases myrrhins* venoient de l'Inde, & qu'ils étoient de porcelaine. M. Mariette a adopté der-

nierement la même opinion, & s'est si bien attaché à la faire valoir dans son traité des pierres gravées, que M. de Caylus avoue que ces preuves l'ont convaincu. Elles me paroissent en particulier d'autant plus vraisemblables, que Properce dit positivement que les *vases myrrhins* se faisoient au moyen du feu.

Myrrheaque in carthis poscula cocta focis.

(*D. J.*)

VASES *de théatre* (*Antiq. greq. & rom.*) C'étoient, selon Vitruve, certains vaisseaux d'airain ou de poterie qu'il appelle *echeia*, qui se mettoient en des endroits cachés sous les degrés de l'amphithéatre, & qui servoient pour la repercussion de la voix.

Lorsque les Grecs eurent bâti des théatres solides & d'une vaste étendue, ils s'apperçurent que la voix de leurs acteurs ne pouvoit plus porter jusqu'au bout, ils résolurent d'y suppléer par quelque moyen qui en pût augmenter la force, & en rendre leurs articulations plus distinctes. Pour cela, ils s'aviserent de placer dans de petites chambres pratiquées sous les degrés du théatre, des *vases* d'airain de tous les tons de la voix humaine, & même de toute l'étendue de leurs instrumens, afin que tous les sons qui partoient de la scene pussent ébranler quelqu'un de ces *vases*, suivant le rapport qui étoit entr'eux, & profiter de leur consonnance pour frapper l'oreille d'une maniere plus forte & plus distincte.

Ces vases étoient faits dans des proportions géométriques, & leurs dimensions devoient être tellement compassées, qu'ils sonnassent à la quarte, à la quinte les uns des autres, & formassent ainsi tous les autres accords jusqu'à la double octave. Il faut entendre par leurs dimensions leur hauteur, leur largeur, leurs différens degrés, & la courbure de leur évasement. On les arrangeoit ensuite sous les gradins du théatre dans des proportions harmoniques, & il falloit qu'ils fussent placés dans leurs chambres de maniere qu'ils ne touchassent point aux murailles, & qu'ils eussent tout-au-tour, & par-dessus, une espece de vuide.

Vitruve ne nous apprend point quelle figure ils avoient; mais comme il ajoute qu'ils étoient renversés & soutenus du côté de la scene par des coins de demi-pié de haut, il y a bien de l'apparence qu'ils avoient à-peu-près la forme d'une cloche ou d'un timbre de pendule, car c'est la plus propre au retentissement dont il s'agit.

Pour les chambres où ils étoient placés, il y en avoit treize sous chaque étage de degrés, & comme elles devoient être disposées de maniere qu'il y eut entr'elles douze espaces égaux, il falloit qu'elles fussent situées dans le milieu de ces étages, & non pas au bas comme le marque M. Perrault, à cause des portes & des escaliers qui se trouvoient au-dessous. Aussi Vitruve dit expressément que si le théatre n'a qu'un étage de degrés, ces chambres doivent être placées dans le milieu de sa hauteur, & qu'il faut les disposer de même dans les autres étages, si le théatre en a plusieurs; car il y en avoit jusqu'à trois rangs dans les grands théatres, dont l'un étoit pour le genre enharmonique, l'autre pour le cromatique, & le troisieme pour le diatonique, & dont les *vases* étoient par conséquent arrangés suivant les différentes proportions de ces trois genres de musique.

Toutes ces chambres au reste devoient avoir par en-bas des ouvertures longues de deux piés, & larges d'un demi-pié, pour donner passage à la voix, & il falloit que leurs voûtes eussent à-peu-près la même courbure que les *vases*, pour n'en point empêcher le retentissement. Par ce moyen, dit Vitruve, la voix s'étendant du centre à la circonférence, ira frapper dans la cavité de ces *vases*, & les ébranlant suivant leur consonnance, en sera non-seulement rendue plus forte & plus claire, mais encore plus douce & plus agréable.

On prétend qu'il y a des *vases* de l'espece de ceux des anciens dans l'église cathédrale de Milan, qui est très-propre à l'harmonie; mais on prétend communément des choses, qui bien examinées, ne se trouvent pas vraies. (*D. J.*)

VASGAU, (*Géog. mod.*) *Voy.* WASGAW.

VASIERE, s. f. (*Saline.*) grand bassin dans les salines, où on fait venir & où on laisse chauffer l'eau pour la faire couler dans

dans les villers par l'arene & les canaux. (*D. J.*)

VASILICA, (*Géog. mod.*) *ou* BASILICO, selon M. de Lisle, lieu de la Morée, aux environs du golfe de Lépante, à l'occident de Corinthe, anciennement Sicyon.

VASILICA, du tems que les Vénitiens possédoient le pays, étoit une petite ville; aujourd'hui c'est un petit hameau à trois ou quatre milles de la mer. Il n'y a pas douze maisons dans ce hameau. (*D. J.*)

VASILIPOTAMOS *ou* BASILIPOTAMO, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire le fleuve Royal, riviere de Grece dans la Morée. Elle coule en serpentant du nord au midi, dans la province de Brazzo di Maina, baigne Misitra, & va se jetter dans golfe de Colochine, entre Paléopoli & Castro-Rampano.

Cette riviere est l'Eurotas des anciens, si célebre chez les poëtes qui nous peignent ces bords plantés de myrthes, de lauriers & d'oliviers. C'est près de ces mêmes bords que Castor & Pollux avoient coutume de s'exercer, qu'Helene fut enlevée deux fois, & que Diane se plaisoit à chasser. Ce petit fleuve étoit honoré chez les Lacédémoniens par une loi expresse. *Voyez donc* EUROTAS. (*D. J.*)

VASIZA, LA (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane. Elle se jette dans le golfe du Mexique, après un cours d'environ trente lieues. (*D. J.*)

VASSAL, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) en latin *vassallus*, & autrefois *vassus* & *vavassor*, signifie présentement celui qui tient en propriété un fief de quelque seigneur à la charge de la foi & hommage.

On appelle aussi le *vassal* seigneur utile, parce que c'est lui principalement qui retire l'utilité du fief servant.

Les *vassaux* sont aussi appellés *hommes du seigneur*, à cause de l'hommage qu'ils lui doivent.

En quelques endroits on les appelle *hommes de fief*, *pairs de fief*, ou *pairs du seigneur*.

Il n'y a guere de terme dans la jurisprudence dont l'étymogie ait plus exercé les savans que celui-ci.

Boschornius prétend que *vassus*, vassal, vient du celtique *gwos* ou *goas*, qui signifie *servus*, *famulus*, lesquels termes latins signifioient chez les anciens un *jeune homme*, un *adolescent*.

Goldast veut que *vassus* soit venu de *vade*, *vadimonium*, gage, parce que le *vassal* donnoit, dit-il, un gage à son seigneur pour le bénéfice qu'il recevoit de lui.

Turnebus croit que l'on a dit *vassos quasi vasarios*, parce que les *vassaux* étoient des cliens qui étoient préposés sur la vaisselle & meubles des nobles.

Frédéric Bandius fait dériver *vassus* de l'allemand *vassen*, qui signifie obliger, lier, *vincire*, parce que les *vassaux* étoient attachés à un seigneur.

Pithou, en ses notes sur les capitulaires, tient que le terme vassal, *vassus*, est françois, & que *vassus* signifie *servilis*; il cite aussi plusieurs auteurs saxons, suivant lesquels *vassus* chez les Saxons signifie *servilis*; entr'autres Trucbaldes, abbé d'Elne, en la vie de S. Lebvin, lequel dit que la nation des Saxons étoit partagée en trois ordres; savoir, les nobles, les ingénus, & ceux qu'on appelloit *lassi*, ce qu'il traduit par *serviles*.

L'opinion de Bandius, qui fait venir *vassus* de l'allemand *vassen*, est celle qui nous paroît la plus vraisemblable.

Il est certain en effet qu'anciennement par le terme de *vassus*, vassal, on entendoit un familier ou domestique du roi, ou de quelqu'autre prince ou seigneur, & qu'il étoit obligé de lui rendre quelque service.

Ce terme de *vassus* étoit usité dès le commencement de la monarchie, & bien avant l'institution des fiefs; il est parlé des *vassaux* du roi & des autres princes dans nos plus anciennes loix, telles que les loix saliques, la loi des Allemands dans les capitulaires, dans les conciles de ce tems, & dans les plus anciens auteurs, tels que Gregoire de Tours, Marculphe, *&c.*

Quelques-uns ont prétendu que *vassus* & *vassallus* n'étoient pas la même chose, que *vassallus* étoit le client de celui qu'on appelloit *vassus*; mais il paroît que *vassus* est le nom primitif, & que l'on a ensuite appellé indifféremment les personnes de

cette condition *vassi seu vassali*; & en quelques endroits *vassaliti* ou *vassalubi*, à moins que l'on ne veuille dire qu *vassali* étoit un diminutif de *vassi*, & que par le terme de *vassali* ou *vassalubi* on entendoit les enfans des *vassaux*. Je croirois néanmoins plutôt que *vassalubi* étoient non pas des arriere-*vassaux*; mais des *vassaux* ou domestiques d'un ordre inférieur.

Les *vassaux* qui étoient du nombre des familiers ou domestiques du roi ou de l'empereur, étoient appellés *vassi regales seu dominici*.

Il ne faut pas croire que ces *vassaux* royaux ne fussent que des gens de condition servile : ils étoient au-contraire si considérables, qu'ils sont nommés les premiers après les comtes; on comprenoit sous ce titre de *vassaux*, tous ceux qui étoient liés envers le roi par la religion du serment.

Ils avoient aussi un privilege singulier; savoir, que quand ils étoient accusés de quelque crime, & qu'ils étoient obligés de s'en purger par serment, ils n'étoient pas obligés de le faire en personne; ils faisoient jurer pour eux celui de leurs hommes qui étoit le plus considérable, & qui méritoit le plus de créance.

Ces *vassaux* royaux étoient quelquefois envoyés par le prince dans les provinces, pour assister les comtes dans l'administration de la justice, & autres affaires publiques; on trouve nombre de jugemens rendus par les comtes avec les *vassaux*; c'est pourquoi ces *vassaux* étoient quelquefois appellés les *vassaux* des comtes, quoique dans le vrai ils fussent les *vassaux* du roi, qui les donnoit pour collegues aux comtes; ils étoient, comme on voit, à l'égard des comtes, ce que sont encore dans certaines coutumes les hommes de fief ou pairs à l'égard du seigneur.

On envoyoit aussi quelquefois ces *vassaux* royaux sur les marches & frontieres du royaume pour les garder & défendre.

D'autres étoient envoyés dans les domaines du roi pour les exploiter, & l'on trouve des preuves que ceux qu'on appelloit *villici vel prepositi* avoient été anciennement *vassali*.

Lorsque les *vassaux* royaux alloient au lieu de leur commission, ou qu'ils y étoient résidens, ils recevoient des contributions de même que ces commissaires du roi, qu'on appelloit *missi dominici*; ils étoient subordonnés aux comtes, & soumis à leur jurisdiction.

Le prince donnoit à ses *vassaux* des terres dans les provinces pour en jouir à titre de bénéfice civil, *jure beneficii*; concession dont le premier usage étoit venu des Romains, & dont, par succession de tems, se formerent les fiefs.

Ces concessions de bénéfices qui étoient faites aux *vassaux* n'étoient pas perpétuelles; elles n'étoient qu'à vie, & même amovibles; mais elles ne pouvoient être ôtées sans cause légitime. Odon, abbé de Clugny, en la vie de S. Gerand, dit qu'il ne souffroit point qu'aucun seigneur, *senior*, ôtât par caprice à son *vassal* les bénéfices qu'il tenoit. C'est un des plus anciens exemples que l'on ait trouvé de la subordination du *vassal* à son seigneur à raison de son bénéfice ou fief : le même Odon dit que l'ordre de l'état étoit tellement troublé, que les marquis ou gouverneurs des frontieres avoient poussé l'insolence jusqu'à se soumettre les *vassaux* du roi.

Les bénéfices obligeoient les *vassaux* non-seulement à rendre la justice, mais aussi à percevoir au nom du seigneur les droits qui en dépendoient pour raison de quoi ils lui payerent une redevance annuelle.

Ils étoient aussi obligés au service militaire, & c'est de-là que dans le dixieme siecle tout possesseur du fief prit le titre de *miles*, au lieu de celui de *vassus*.

On distinguoit, comme encore à présent, deux sortes de *vassaux*; savoir, les grands, *majores*, & les petits, *minores*.

Les princes s'étant créés des *vassaux* immédiats, par la concession des bénéfices civils, se firent aussi des *vassaux* médiats, en permettant aux nobles de se créer de même des *vassaux*, ce qui est l'origine des sous-inféodations, & des arriere-fiefs & arriere-*vassaux*.

Les *vassaux* des princes signoient autrefois en cette qualité leurs chartres après les grands officiers, comme ils firent encore pendant quelque tems, avec cette différence, qu'au-lieu d'ajouter à leur nom

la qualité de *vassallus*, ils mettoient celle de *miles*, ou bien leur nom simplement sans aucune qualité.

On trouve une charte de Guillaume, comte de Provence, qui est dite avoir été faite en présence des *vassaux* royaux, *dominici*, tant romains que saliens, *tam romanis quam salicis*, ce qui fait connoître que les *vassaux* étoient quelquefois distingués par la nature de leurs bénéfices, dont les uns tiroient leur origine des Romains, les autres de la loi salique.

Après avoir ainsi expliqué tout ce qui concerne l'origine du terme *vassal*, il faut venir à ce qui s'est observé par rapport aux *vassaux* depuis l'institution des fiefs.

Depuis ce tems, on a entendu par le terme de *vassal*, celui qui tient un fief mouvant d'un autre seigneur à la charge de l'hommage.

Le seigneur est celui qui posséde le fief dominant; le *vassal*, celui qui tient le fief servant.

Le *vassal* & le seigneur ont des devoirs réciproques à remplir l'un envers l'autre; le *vassal* doit honneur & fidélité à son seigneur; celui-ci doit protection à son *vassal*.

Anciennement le *vassal* étoit obligé d'assister aux audiences du bailli de son seigneur, & de lui donner conseil, ce qui ne s'observe plus que dans quelques coutumes, comme Artois & autres coutumes voisines.

On appelloit les *vassaux pairs* & *compagnons*, parce qu'ils étoient égaux en fonctions.

Quand ils avoient quelque procès ou différend entre eux, ils avoient droit d'être jugés par leurs pairs, le seigneur du fief dominant y présidoit. Cet usage s'observe encore pour les pairs de France, qui sont les grands *vassaux* de la couronne, lesquels ne peuvent être jugés dans les causes qui intéressent leur personne & leur état qu'au parlement, *la cour suffisamment garnie de pairs*.

Le *vassal* payoit une redevance annuelle à son seigneur; il pouvoit même y être contraint par la saisie de son fief, ou par la vente de ses effets mobiliers. Si les effets n'étoient pas encore vendus, il pouvoit en avoir main-levée, en offrant d'acquitter la redevance & de payer la redevance.

Si la saisie du fief étoit faite pour droits extraordinaires, elle n'emportoit pas perte de fruits.

Le *vassal* faisoit la foi pour son fief, mais il n'étoit pas d'usage d'en donner un aveu & dénombrement; lorsque le seigneur craignoit que le *vassal* ne diminuât son fief, il pouvoit obliger le *vassal* de lui en faire montrée; & pour engager celui-ci à ne rien cacher, il perdoit tout ce qu'il n'avoit pas montré, quand il n'y auroit manqué que par ignorance.

S'il étoit convaincu d'avoir donné de fausses mesures, il perdoit ses meubles.

Il perdoit son fief pour différentes causes; savoir, lorsqu'il mettoit le premier la main sur son seigneur, lorsqu'il ne le secouroit pas en guerre, après en avoir été requis, ou lorsqu'il marchoit contre son seigneur, accompagné d'autres que de ses parens, lorsqu'il persistoit dans quelque usurpation par lui faite sur son seigneur, ou s'il désavouoit son seigneur.

Il ne lui étoit pas permis de demander l'amendement du jugement de son seigneur, mais il pouvoit fausser le jugement.

S'il étoit condamné, il perdoit son fief; mais il étoit mis hors de l'obéissance de son seigneur, si le jugement étoit faux; il devenoit alors *vassal* immédiat du seigneur suserain.

Tant que le procès étoit indécis, il ne pouvoit être contraint de payer l'amende au seigneur.

Le *vassal*, c'est-à-dire, le *vasselage* pouvoit être partagé entre freres & sœurs. Mais le seigneur ne pouvoit le partager avec un étranger sans son consentement, & sans celui du seigneur dominant.

S'il étoit partagé entre le baron & le vavasseur ou seigneur du simple fief, la moitié appartenante au vavasseur, étoit dévolue au seigneur immédiat du baron.

Il pouvoit être donné en entier à un étranger par son seigneur. Le baron pouvoit aussi le donner au vavasseur; mais en ce dernier cas, le *vassal* étoit dévolu au seigneur immédiat du baron.

Lorsque les seigneurs se faisoient entr'eux la guerre, leurs *vassaux* étoient obligés de

les accompagner, & de mener avec eux leurs arriere-*vassaux*.

Présentement il n'y a plus que le roi qui puisse faire marcher ses *vassaux* & arriere-*vassaux* à la guerre, ce qu'il fait quelquefois par la convocation du ban & de l'arriere-ban.

Les devoirs du *vassal* se réduisent présentement à quatre choses.

1°. Faire la foi & hommage à son seigneur dominant, à toutes les mutations de seigneur & de *vassal*.

2°. Payer les droits qui sont dûs au seigneur pour les mutations de *vassal*, tels que le quint pour les mutations par vente, ou autre contrat équipollent, & le relief pour les autres mutations, autres néanmoins que celles qui arrivent par succession & ligne directe.

3°. Fournir au seigneur un aveu & dénombrement de son fief.

4°. Comparoître aux plaids du seigneur, & pardevant ses officiers, quand il est assigné à cette fin.

Le *vassal* doit faire la foi & hommage en personne, & dans ce moment mettre un genou en terre, étant nue tête, sans épée ni éperons, autrefois il joignoit ses mains dans celles de son seigneur, lequel le baisoit en la bouche ; c'est pourquoi quelques coutumes disent que le *vassal* ne doit au seigneur que la bouche & les mains dans les cas où il ne doit que la foi & hommage.

La confiscation du fief a lieu contre le *vassal* en deux cas ; savoir, pour desaveu formel, lorsque le désaveu se trouve mal fondé, & pour crime de félonie ; c'est-à-dire, lorsque le *vassal* offense griévement son seigneur. *Voyez* le *code des loix antiques*, le *recueil des ordonnances*, le *glossaire* de Ducange & celui de Lauriere, les auteurs qui ont traité des fiefs, & *ci-devant* les *mots* AVEU, DÉNOMBREMENT, DROITS SEIGNEURIAUX, FIEF, FOI, HOMMAGE, MUTATION, QUINT REQUINT, RELIEF, SEIGNEURIE. (*A*)

VASSART, (*Marine.*) qualité particuliere du fond de la mer. *Voyez* FOND.

VASSELAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est l'état de vassal, la dépendance dans laquelle il est à l'égard du seigneur dont il releve.

Vasselage signifie aussi quelquefois le *fief* mouvant d'un seigneur, & quelquefois aussi l'on entend par ce terme l'*hommage* qui est dû au seigneur par le vassal.

On appelloit en Italie *vasselage*, ce qu'en France on appelloit *hommage.* Voyez *le glossaire* de Ducange, au mot *vassalaticum.*

Vasselage actif, c'est le droit de féodalité qui appartient à un seigneur sur l'héritage mouvant de lui en fief. *Voyez vasselage passif*, *voyez* la coutume de Berry, *tit. xij. art.* 4.

Vasselage, est l'hommage lige, lequel ne peut plus être dû qu'au roi. *Voyez* HOMMAGE LIGE.

Vasselage passif, c'est l'état du vassal qui tient un fief de quelque seigneur. *Voyez vasselage actif.*

Vasselage simple, est l'état d'un fief qui ne doit que la foi & l'hommage ordinaire & non hommage lige. (*A*)

VASSETH *ou* VASSITH, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans l'Iraque babylonienne, sur le Tigre, entre Confah & Bassorah. C'est une ville moderne, bâtie l'an 83 de l'hégire par Hégiah, gouverneur de l'Irac, sous le regne de Abdal-Malek, cinquieme calife de la race des Omniades. *Long.* 81. 30. *lat.* septentrionale 32. 20. (*D. J.*)

VASSI, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vassiacus* ou *Vasiacus*, ville de France, en Champagne, la principale place du pays de Vallage, au milieu duquel elle est située, sur une petite riviere appellée la *Blaise.* C'est un lieu fort ancien, & qui étoit déja un domaine royal, *fiscus regius*, dans le milieu du septieme siecle, sous le regne de Clovis II. Elle fleurissoit beaucoup avant le massacre des réformés, qu'on eut lieu d'attribuer principalement au duc de Guise, & par lequel commencerent les affreuses guerres civiles en France pour la religion. *Long.* 19. 23. *latit.* 47. 4.

Jaquelot (Isaac), célebre théologien calviniste, naquit dans cette ville en 1647, & se vit obligé de sortir de France par la révocation de l'édit de Nantes. Le corps des nobles lui donna une église à la Haye,

& le roi de Prusse le nomma son prédicateur à Berlin, où il mourut en 1708, âgé de 61 ans. Il a publié des ouvrages estimés, entr'autres des sermons, un traité de l'existence de Dieu, des dissertations sur le Messie, & finalement un traité de la vérité des livres du vieux & du nouveau Testament, imprimé à Rotterdam 1715, *in*-8°. (*D. J.*)

VASSOLES, s. f. (*Marine.*) pieces de bois que l'on met entre chaque panneau de caillebotis.

VASTAN, (*Géog. mod.*) ville de la basse-Arménie, au sud-est de Van, sur le bord du lac de ce nom. *Long.* 77. 50. *latit.* 37. 50. (*D. J.*)

VASTE, adj. (*Langue françoise.*) M. de Saint-Evremond a fait une dissertation pour prouver que cette épithete désigne toujours un défaut : voici comment il se trouva engagé à écrire sur ce sujet en 1667. Quelqu'un ayant dit en louant le cardinal de Richelieu, qu'il avoit l'esprit *vaste*, sans y ajouter d'autre épithete, M. de Saint-Evremond soutint que cette expression n'étoit pas juste ; qu'esprit *vaste* se prenoit en bonne ou en mauvaise part, selon les choses qui s'y trouvoient jointes ; qu'un esprit *vaste*, merveilleux, pénétrant, marquoit une capacité admirable, & qu'au contraire un esprit *vaste* & démesuré étoit un esprit qui se perdoit en des pensées vagues, en des vaines idées, en des desseins trop grands, & peu proportionnés aux moyens qui nous peuvent faire réussir. Madame de Mazarin, la belle Hortense prit parti contre M. de Saint-Evremond, & après avoir long-tems disputé, ils convinrent de s'en rapporter à MM. de l'académie.

M. l'abbé de Saint-Réal se chargea de faire la consultation, & l'académie polie décida en faveur de madame de Mazarin. M. de Saint-Evremond s'étoit déja condamné lui-même avant que cette décision arrivât ; mais quand il l'eut vue, il déclara que son désaveu n'étoit point sincere ; que c'étoit un pur effet de docilité, & un assujettissement volontaire de ses sentimens à ceux de madame de Mazarin ; mais que vis-à-vis de l'académie, il ne lui devoit de la soumission que pour la vérité. Là-dessus il reprit non-seulement l'opinion qu'il avoit d'abord défendue ; mais il nia absolument que *vaste* seul pût jamais être une louange vraie ; il soutint que le grand étoit une perfection dans les esprits, le *vaste* un vice ; que l'étendue juste & réglée faisoit le grand, & que la grandeur démesurée faisoit le *vaste* ; qu'enfin la signification la plus ordinaire du *vastus* des latins, c'est trop spacieux, trop étendu, démesuré, & je crois pour moi qu'il avoit à-peu-près raison en tous points. Je vois du moins que *vastus homo* dans Cicéron, est un colosse, un homme d'une taille trop grande, & dans Salluste *vastus animus*, est un esprit immodéré, qui porte trop loin ses vues & ses espérances. (*D. J.*)

VASTE, *en Anatomie*, est un nom commun à deux muscles de la jambe, dont l'un est interne, & l'autre externe. Ils sont appellés *vastes* à cause de leur grosseur, & ils servent tous deux à étendre la jambe.

VASTE *externe*, est un muscle qui vient de la racine du grand trochanter, & de la ligne osseuse, étant tendineux en-dehors, & charnu en-dedans ; ensuite descendant obliquement, il devient au contraire tendineux en-dedans, & charnu en-dehors, jusqu'à ce que rencontrant le tendon du muscle droit, il devient entiérement tendineux, & se termine conjointement avec lui. *Voyez les Planches d'anatomie.*

VASTE *interne* est un muscle qui vient de même par un principe moitié tendineux moitié charnu de la ligne osseuse, immédiatement au-dessous du petit trochanter. Il se porte ensuite à la partie antérieure du fémur, & se continue presque jusqu'au condile interne ; de-là il descend obliquement, & devenant tendineux, se termine avec le vaste externe. *Voyez les Planches anatomiques.*

VASTELLUM, s. m. (*Hist. mod.*) grande coupe ou gobelet d'argent ou de bois, dans laquelle les anciens Saxons avoient coutume de boire à la santé dans leurs festins. Matthieu Paris, dans la vie des abbés de S. Alban, dit : *Abbas solus prendebat supremus in refectorio, habens vastellum.* « Il avoit auprès de lui la cou-

» pe de la charité pour boire à la santé » des freres ».

C'est ce qu'on appelle en Allemagne le *vidricum* ou *willekom*, qui signifie *le bien-venu*, vase d'une capacité quelquefois très-énorme qu'il faut vuider à l'exemple des Allemands pour en être bien venu.

On croit que c'est de-là que vient la coutume qui regne encore dans le comté de Sussex, & dans quelques autres endroits, d'*aller*, comme ils disent, *à Wasseling* au festin où l'on boit copieusement.

VAS-TU-VIENS-TU, s. m. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Bayeux.

Les pêcheurs du Port, lieu dans ladite amirauté, se servent d'une espece particuliere de filet pour faire la pêche du poisson rond à leur côte.

Ils nomment ce filet ou ret *vas-tu-viens-tu*, & est de la même espece que celui dont se servent les pêcheurs de l'amirauté de Quimper, à la différence que le filet de ces derniers est flottant comme les manets, & qu'il ne forme point d'enceinte. Cette pêche se fait à pié sans bateau; ceux qui la veulent pratiquer portent tout le plus long qu'ils peuvent à la basse eau, une poulie qu'ils frappent sur une petite ancre, quand le fond est du sable, ou qu'ils amarrent à une roche, s'ils en trouvent. On passe dans la poulie un cordage qui vient double jusqu'à terre, on y attache un filet de l'espece des seines à hareng, de la hauteur environ d'une brasse & demie, flotté & pierré par le bas; le filet à la marée ne s'éleve du fond qu'à sa hauteur; quand il y a de l'eau suffisamment pour le soutenir de bout, on l'amarre au cordage dont on hale à mesure l'autre côté pour le faire aller sur la poulie, & en s'écartant du lieu où elle est arrêtée; on forme par cette manœuvre une espece d'enceinte avec l'autre bout du filet qui est resté à terre, & celui que le cordage de la poulie a tiré au large.

On prend de cette maniere toutes sortes d'especes de poissons ronds, bars, mulets, colins & truites saumonées, qui se trouvent enclavées dans le circuit du filet.

Quoiqu'on doive regarder ce ret comme une espece de seine particuliere, cependant, eu égard à cette côte qui est dure & ferrée, elle se pourroit faire sans inconvénient si les mailles du ret avoient dix-huit à vingt lignes en quarré pour laisser évader les petits poissons, & qu'elle ne fût pratiquée seulement que pendant les mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars seulement, à cause du frai qui n'est point alors à la côte.

Cette pêche se pratique dans la fosse de Port, dans celle nommée le Goulet du Vary; elle commence ordinairement dans le mois de Décembre, & se continue jusqu'à la fin de Mai; la pêche des maquereaux que les pêcheurs font alors, la leur fait cesser, & celle du hareng qui lui succede, empêche les pêcheurs de la continuer pendant toute l'année, lorsqu'ils verroient à la côte du poisson pour faire cette pêche avec succès.

Cette pêche se fait également de jour comme de nuit, & avec d'autant plus de succès, lorsque les marsouins qui rangent ordinairement la côte, y chassent le poisson qui donne de lui-même dans le filet pour éviter d'être dévoré.

VATAN, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, à trois lieues d'Issoudun, entre Bourges au levant, & Loches au couchant, avec une collégiale. *Long.* 19. 23. *latit.* 47. 3.

Méry (Jean), naquit à *Vatan* en 1645, & mourut à Paris, premier chirurgien de l'Hôtel-dieu, en 1722, à 77 ans. Son mérite lui valut une place à l'académie des Sciences, & l'on a de lui dans les mémoires de cette académie, plusieurs dissertations sur les parties les plus délicates de l'anatomie, comme sur l'iris de l'œil, la choroïde, le nerf optique, l'usage du trou ovalaire, *&c.* (*D. J.*)

VATERIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont le calice est petit, aigu & permanent; il est composé d'une seule feuille découpée en cinq segmens; la fleur est formée de cinq pétales déployés & ovoïdes; les étamines sont une grande quantité de filets plus courts que la fleur; les bossettes sont simples; le germe du pistil est arrondi; le stile est court; le stigma est gros au sommet; le fruit est turbiné & a trois cosses; les graines sont simples

& ovales. Linnæi, *gen. plant. pag.* 235. *Hort. malab. t. IV. p.* 15. (*D. J.*)

VATES, f. f. (*Mytholog.*) c'étoit chez les Gaulois une claſſe de druides, qui étoient chargés d'offrir les ſacrifices, & s'appliquoient à connoître & à expliquer les choſes naturelles, au rapport de Strabon; je ſoupçonne qu'ils y étoient fort mal-habiles. (*D. J.*)

VATIAN, f. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſt le nom que les habitans de l'île de Bornéo donnent à une eſpece de poivre, dont on vante beaucoup les vertus médicinales.

VATICA, (*Géog. mod.*) grande baie de la Morée, ſur la côte de Brazzo-di-Maina, entre le cap S. Ange & l'île de Cervi. Cette baie qui a 40 braſſes d'eau à ſon entrée, pourroit contenir 200 vaiſſeaux; mais par malheur dans le paſſage qui eſt entre l'île & le continent, il n'y a tout au plus que trois piés d'eau. (*D. J.*)

VATICA, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, auprès du cap Malée, vis-à-vis de l'île de Cérigo, au lieu où étoit l'ancienne Boja, ſelon Niher.

VATICAN, LE, (*Géog. anc.*) c'étoit une montagne de Rome qui comprenoit le janicule & toutes les collines depuis le pont Mulvius juſqu'à la rive du Tibre, qui étoit vis-à-vis le mont Aventin; il étoit ſéparé par le Tibre du théatre de Pompée: c'eſt-là qu'eſt aujourd'hui le palais du pape, & la magnifique égliſe de S. Pierre.

VATICAN, LE, (*Architect. gothiq.*) ce palais des pontifes de Rome eſt un vaſte édifice des plus irréguliers. Le pape Symmaque le commença; pluſieurs de ſes ſucceſſeurs y mirent la main; & Sixte V. y fit les travaux les plus conſidérables. Ce bâtiment eſt contigu à l'égliſe de S. Pierre, & la maſque entiérement d'un côté.

Ce qu'il y a de plus curieux au *vatican*, pour les amateurs de beaux-arts, ce ſont les tableaux & les peintures à freſque. La ſalle d'audience pour les ambaſſadeurs eſt peinte de cette maniere par Perrin del Vaga. C'eſt dans cette même ſalle qu'on voit toujours avec ſurpriſe des tableaux de l'horrible maſſacre de la S. Barthelemi. Jamais dans les palais des empereurs romains, on ne s'aviſa de mettre ſous les yeux aucun tableau des proſcriptions du triumvirat. La chapelle Sixte eſt décorée de la repréſentation du jugement dernier par Michel-Ange; la chapelle Pauline offre à la vue entr'autres ouvrages de ce grand maître, le crucifiement de S. Pierre, & la converſion de S. Paul. Les friſes & les voûtes ſont de la main de Zucchero. Enfin on ne ſe laſſe pas de conſidérer au *vatican*, les batailles de Conſtantin par Jules Romain; l'hiſtoire d'Attila par Raphaël; l'incendie du bourg S. Pierre par le Perrugin; une Notre-Dame de pitié par Pierre Cortone, & combien d'autres morceaux des premiers peintres d'Italie. (*D. J.*)

Le *vatican* eſt proprement le nom d'une des ſept collines ſur leſquelles l'ancienne Rome a été bâtie. Au pié de cette colline eſt la fameuſe égliſe de ſaint Pierre, & le palais magnifique dont nous venons de parler. C'eſt de-là auſſi que viennent diverſes phraſes figurées, comme *les foudres du vatican*, c'eſt-à-dire les anathêmes & les excommunications de la cour de Rome.

Selon Aulugelle le mot *vatican* eſt dérivé de *vaticinium*, prophétie, parce que c'étoit ſur cette colline que ſe rendoient les oracles & les prédictions qu'inſpiroit un dieu des anciens latins, nommé *Vaticanus*.

On croyoit que cette divinité délioit les organes des enfans nouveau-nés; & quelques-uns veulent que ce fût Jupiter lui-même, en tant qu'on lui attribuoit cette faculté.

La bibliotheque du *vatican* eſt une des plus célebres de l'univers, & des plus riches en manuſcrits. Vers le commencement du dernier ſiecle elle fut conſidérablement augmentée par l'addition de celle des électeurs Palatins. Elle eſt ouverte pour tout le monde, trois ou quatre jours de la ſemaine. On y montre un Virgile, un Térence & divers autres anciens auteurs qui ont plus de mille ans; le manuſcrit ſur lequel on a fait l'édition des ſeptante, & une grande quantité de manuſcrits rabbiniques. *Voyez* BIBLIOTHEQUE.

VATRENUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, dans la Gaule ciſpadane, où, ſelon Pline, elle arroſoit la ville appellée *Forum Cornelii*. Au lieu de *Vatrenus*, quelques exemplaires de Martial, *l. III. c. lxvij.* diſent *Vaternus*.

Vaterno *Eridanoque pigriores.*

Ce fleuve, felon Léander & Cluvier, fe nomme aujourd'hui *Saterno* ou *Santerno*, & il coule lentement au-deffous de la ville d'Imola, pour aller fe perdre dans le Pô. (*D. J.*)

VAVASSEUR, f. mafc. (*Hift. mod. & Jurif.*) dans les anciennes coutumes d'Angleterre, eft un diminutif de *vaffeur* ou *vaffal*, & fignifie le vaffal d'un autre vaffal, ou celui qui tient un fief d'un vaffal qui releve lui-même d'un feigneur. *Voyez* VASSAL.

Cependant Camden & d'autres prétendent que *vavaffeur* eft une dignité immédiatement au-deffous de celle de *baron*. Il ajoute que ce mot eft formé de *vas fortiatum ad valetudinem*, vafe élu pour le falut ou la fanté ; mais nous avouons que nous n'appercevons pas le rapport de cette étymologie. Celle qu'en donnent d'autres auteurs n'eft guere plus heureufe, en difant que *vavaffeur* vient de *valvæ*, *quafi obligatus fit adftare ad valvas domini*, *vel dignus fit eas intrare*, c'eft-à-dire que le *vavaffeur* eft une perfonne obligée d'attendre à la porte de fon feigneur, ou qu'on juge digne d'entrer par cette porte, apparemment comme étoient autrefois les cliens chez les Romains.

Ducange diftingue deux fortes de *vavaffeurs* ; favoir les grands *vavaffeurs*, nommés en latin *valvafores*, qui ne relevoient que du roi ; & les petits *vavaffeurs* qui relevoient des premiers : comme on diftingue en France grands & petits vaffaux.

VAVASSORIE, f. f. (*Hift. mod. Jurif.*) c'eft le nom qu'on donnoit à la terre tenue en fief par un vavaffeur.

« Ce qui eft dit de la baronie ne doit point » avoir lieu pour la *vavafforie*, ni pour » d'autres fiefs au-deffous de la baronie, » parce que ces fiefs inférieurs n'ont point » de chef comme la baronie ». Bract. *l. II. c. xxxix.*

Il y a des *vavaffories* baffes ou roturieres, & des *vavaffories* libres ou nobles, conformément à la qualité qu'il a plû au feigneur de donner à fon vavaffeur.

Les baffes *vavaffories* font celles qui doivent au feigneur féodal des voitures, chevaux de main, rentes & autres fervices. Les *vavaffories* libres ou franches, font celles qui font exemptes de ces fervitudes.

VAUCELETS, (*Véner.*) cri qui marque qu'on voit la voie de la bête que l'on chaffe, ou que l'on en revoit les fumées.

VAUCLUSE, FONTAINE DE, (*Géog. mod.*) fontaine de France, dans le comtat Vénaiffin, affez près de la ville d'Apt.

Cette fontaine fort d'un antre très-vafte, au pié d'un rocher d'une grande hauteur, coupé à plomb comme un mur. Cet antre, où la main de l'homme n'a point été employée, paroît avoir cent piés de large fur environ autant de profondeur. On peut dire que c'eft une double caverne, dont l'extérieure a plus de foixante piés d'élévation fous l'arc qui en forme l'entrée, & l'intérieure en a prefque la moitié.

C'eft de cette feconde caverne que fort la fontaine de *Vauclufe*, avec une telle abondance, que dès fa fource elle porte le nom de riviere, & eft affez près de-là navigable pour de petits bateaux. Elle fournit fans s'épuifer une grande quantité d'eau claire, nette, pure, qui ne teint point les rochers entre lefquels elle paffe, & n'y produit ni mouffe, ni rouille. Si la fuperficie de cette eau paroît noire, cela vient de fa grande profondeur, de la couleur de la voûte qui la couvre, & de l'obfcurité qui regne dans ce lieu.

On ne voit point d'agitation, de jet, de bouillon, à l'origine de cette fource ou nappe liquide ; mais bientôt après l'eau trouvant une pente confidérable, fe précipite avec force entre des rochers, écume & fait du bruit, jufqu'à ce qu'étant arrivée à un endroit plus uni, elle coule tranquillement, & forme une riviere qui s'accroît par divers ruiffeaux, & va fe jetter dans le Rhône, environ à deux lieues au-deffus d'Avignon, fous le nom de *riviere de Sorgue*, qu'elle portoit déja dès fa naiffance dans l'antre que nous avons décrit.

Pétrarque né à Arezzo en 1304, & mort à Arqua l'an 1374, avoit fa maifon fur la pointe d'un rocher, à quelques cent pas au-deffous de la caverne de *Vauclufe*. La belle Laure avoit la fienne fur une autre

pointe

pointe de rocher, assez près de celle de son amant, mais séparée par un vallon. On voyoit encore dans le dernier siecle les masures de ces deux édifices, qu'on appelloit par magnificence les *châteaux des deux amans*. Leur position alluma les feux de Pétrarque à la premiere vue de sa belle maîtresse, & sa passion nous a valu des chefs-d'œuvres. Ses *canzoni* n'exhalent que douceur, tendresse, louanges délicates de l'amante qu'il adore. Eh combien sont-elles diversifiées ces louanges qu'il lui donne ? Combien la langue italienne leur prête-t-elle de graces ? Enfin inspiré par l'amour & par son génie, il immortalisa *Vaucluse*, les lieux voisins, Laure & lui-même. Voyez comme il s'exprime dans sa *canzone xiv*.

Chiare fresche, e dolci acque,
Ove le belle membra
Pose colei, che sola à me par donna;
Gentil Ramo, ove piacque
(Con sospir mi rimenbra)
A' lei disare al ben fianco colonna;
Herba, e fior, che la gonna
Leggiadra ricoverse
Con l'Angelico seno;
Aer sacro sereno,
Ou' amor co begli occhi il cor m'aperse;
Date udienza insieme
Alle dolenti mie parole estreme.

On connoît sans doute l'imitation libre & pleine de graces que M. de Voltaire a faite de cette strophe :

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui consume mon cœur,
Seule beauté qui soit dans la nature,
Des feux du jour évitoit la chaleur;
Arbre heureux, dont le feuillage
Agité par les zéphirs,
La couvrit de son ombrage,
Qui rappellez mes soupirs,
En rappellant son image!
Ornemens de ces bords, & filles du matin,
Vous dont je suis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embellissoit, quand vous touchiez son sein!
Rossignols dont la voix est moins douce & moins belle!
Air devenu plus pur! Adorable séjour,
Immortalisé par ses charmes!
Lieux dangereux & chers, où de ses tendres armes
L'amour a blessé tous mes sens;
Ecoutez mes derniers accens;
Recevez mes dernieres larmes.

Le reste de l'ode de Pétrarque est également agréable; mais quoique charmante, je ne trouve point qu'elle surpasse en coloris cette tendresse langoureuse, cette mélancolie d'amour, & cette vivacité de sentimens qui regnent avec tant d'art, de finesse & de naïveté, dans la description poétique de la même fontaine par madame Deshoulieres. Que j'aie tort ou raison, je vais transcrire ici cette description sans aucun retranchement. Ce ne sont que les choses ennuyeuses qu'il faut élaguer dans un ouvrage. « Quand » vous me pressez de chanter une fameuse » fontaine, dit notre muse françoise à » mademoiselle de la Charce son amie,

Peut-être croyez-vous que toujours insensible,
Je vous décrirai dans mes vers,
Entre de hauts rochers dont l'aspect est terrible,
Des prés toujours fleuris, des arbres toujours verds;
Une source orgueilleuse & pure,
Dont l'eau sur cent rochers divers
D'une mousse verte couverts,
S'épanche, bouillonne, murmure;
Des agneaux bondissans sur la tendre verdure,
Et de leurs conducteurs les rustiques concerts.

De ce fameux désert la beauté surprenante,
Que la nature a pris soin de former,
Amusoit autrefois mon ame indifférente.
Combien de fois, hélas, m'a-t-elle su charmer!
Cet heureux tems n'est plus : languissante attendrie,
Je regarde indifféremment
Les plus brillantes eaux, la plus verte prairie;
Et du soin de ma bergerie
Je ne fais même plus mon divertissement;
Je passe tout le jour dans une rêverie
Qu'on dit qui m'empoisonnera :
A tout autre plaisir mon esprit se refuse,
Et si vous me forcez à parler de Vaucluse,
Mon cœur tout seul en parlera.

Je laisserai conter de sa source inconnue
Ce qu'elle a de prodigieux;
Sa fuite, son retour, & la vaste étendue
Qu'arrose son cours furieux.
Je suivrai le penchant de mon ame enflammée;
Je ne vous ferai voir dans ces aimables lieux,
Que Laure tendrement aimée,
Et Pétrarque victorieux.

Aussi bien de Vaucluse *ils sont encor la gloire;*
Le tems qui détruit tout respecte leurs plaisirs;
Les ruisseaux, les rochers, les oiseaux, les zéphirs,
Font tous les jours leur tendre histoire.
Oui cette vive source en roulant sur ces bords,
Semble nous raconter les tourmens, les transports
Que Pétrarque sentoit pour la divine Laure :
Il exprima si bien sa peine, son ardeur,
Que Laure malgré sa rigueur
L'écouta, plaignit sa langueur,
Et fit peut-être plus encore.

Dans cet antre profond, où sans autres témoins
Que la nayade & le zéphire,
Laure fut par de tendre soins,

De l'amoureux Pétrarque adoucir le marteyr;
Dans cet antre où l'amour tant de fois fut vainqueur,
Quelque fierté dont on se pique,
On sent élever dans son cœur
Ce trouble dangereux par qui l'amour s'explique,
Quand il allarme la pudeur.

Ce n'est pas seulement dans cet antre écarté
Qu'il reste de leurs feux une marque immortelle:
Ce fertile vallon dont on a tant vanté
La solitude & la beauté,
Voit mille fois le jour dans la saison nouvelle,
Les rossignols, les serins, les pinçons,
Répéter sous un verd ombrage,
Je ne sais quel doux badinage,
Dont ces heureux amans leur donnoient des leçons.

Leurs noms sur ces rochers peuvent encor se lire,
L'un avec l'autre est confondu;
Et l'ame à peine peut suffire,
Aux tendres mouvemens que leur mélange inspire.
Quel charme est ici répandu!
A nous faire imiter ces amans tout conspire.
Par les soins de l'amour leurs soupirs conservés
Enflamment l'air qu'on y respire;
Et les cœurs qui se sont sauvés
De son impitoyable empire,
A ces déserts sont réservés.

Tout ce qu'a de charmant leur beauté naturelle,
Ne peut m'occuper un moment.
Les restes précieux d'une flamme si belle
Font de mon jeune cœur le seul amusement.
Ah! qu'il m'entretient tendrement
Du bonheur de la belle Laure!
Et qu'à parler sincérement,
Il seroit doux d'aimer si l'on trouvoit encore
Un cœur comme le cœur de son illustre amant!

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VAUCOULEURS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, au Bassigny, sur le bord de la Meuse, à 5 lieues au couchant de Toul, à 8 au sud-ouest de Nanci, & à 65 au levant de Paris.

Comme la vue de ce lieu est belle, & qu'elle donne sur une vallée ornée de fleurs naturelles de toutes sortes de couleurs, la ville en a pris le nom de *vallée des couleurs* ou *Vaucouleurs*. Elle faisoit autrefois une petite souveraineté possédée par les princes de la maison de Lorraine; mais à cause de l'importance de son passage, Philippe de Valois en fit l'acquisition de Jean de Joinville en 1335. On y voit une collégiale, un couvent de religieux, un monastere d'Annonciades & un prieuré.

Vaucouleurs est le siege d'une prevôté composée de vingt-deux paroisses qui sont du diocese de Toul. *Long.* 23. 18. *latit.* 48. 31.

Le pays de *Vaucouleurs* est connu pour avoir donné la naissance dans le village de Domremy, à cette fameuse fille appellée *Jeanne d'Arc* & surnommée *la pucelle d'Orléans*. C'étoit une servante d'hôtellerie, née au commencement du xv. siecle, « robuste, montant chevaux à poil, comme dit Monstrelet, & faisant autres apertises que filles n'ont point accoutumé de faire ». On la fit passer pour une bergere de 18 ans en 1429, & cependant par sa propre confession elle avoit alors 27 ans. On la mena à Chinon auprès de Charles VII. dont les affaires étoient réduites à un état déplorable, outre que les Anglois assiégeoient alors la ville d'Orléans. Jeanne dit au roi qu'elle est envoyée de Dieu pour faire lever le siege de cette ville, & ensuite le faire sacrer à Rheims. Un gentilhomme nommé *Baudricourt* avoit proposé au duc de Dunois d'employer cet expédient pour relever le courage de Charles VII. & Jeanne d'Arc se chargea de bien jouer son rôle de guerriere & d'inspirée.

Elle fut examinée par des femmes qui la trouverent vierge & sans tache.

Les docteurs de l'université & quelques conseillers du parlement ne balancerent pas à déclarer qu'elle avoit toutes les qualités qu'elle se donnoit; soit qu'elle les trompât, soit qu'ils crussent eux-mêmes devoir entrer dans cet artifice politique : quoiqu'il en soit, cette fille guerriere conduite par des capitaines qui ont l'air d'être à ses ordres, parle aux soldats de la part de Dieu, se met à leur tête, leur inspire son courage, & bientôt après entre dans Orléans, dont elle fait lever le siege.

Les affaires de Charles VII. commencerent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défit les Anglois à la bataille de Patay, où le fameux Talbot fut prisonnier. Louis III. roi de Sicile, fameux par sa valeur & par les inconstances de la fortune pour la maison d'Anjou, vint se joindre au roi son beau-frere. Auxerre, Troyes, Châlons, Soissons, Compiegne, &c. se rendirent à Charles VII. Rheims lui ouvre ses portes; il est

sacré, la pucelle assistant au sacre, en tenant l'étendard avec lequel elle avoit combattu.

L'année suivante elle se jette dans Compiegne que les Anglois assiégeoient; elle est prise dans une sortie, & conduite à Rouen. Le duc de Bedford crut nécessaire de la flétrir pour ranimer ses Anglois. Elle avoit feint un miracle, le régent feignit de la croire sorciere; on l'accusa d'hérésie, de magie, & on condamna en 1431 à périr par le feu, celle qui ayant sauvé son roi, auroit eu des autels dans les tems héroïques. Charles VII. en 1454 réhabilita sa mémoire assez honorée par son supplice même.

On sait qu'étant en prison elle fit à ses juges une réponse admirable. Interrogée pourquoi elle avoit osé assister au sacre de Charles avec son étendard, elle répondit : « il est juste que qui a eu part au travail, » en ait à l'honneur ». Les magistrats n'étoient pas en droit de la juger, puisqu'elle étoit prisonniere de guerre; mais en la condamnant à être brûlée comme hérétique & sorciere, ils commettoient une horrible barbarie, & étoient coupables de fanatisme, de superstition & d'ignorance. D'autres magistrats du dernier siecle ne furent pas moins coupables en condamnant en 1617 Léonora Galligaï, maréchale d'Ancre, à être décapitée & brûlée comme magicienne & sorciere, & elle fit à ses juges une aussi bonne réponse que Jeanne d'Arc.

On peut lire ici les mémoires de du Bellay, l'abbé Langlet, *hist. de la pucelle d'Orléans*, & la dissertation de M. Rapin dans le iv. volume de son histoire. Au reste Monstrelet est le seul auteur qui ait été contemporain de Jeanne d'Arc.

Delisle (Claude) naquit à *Vaucouleurs* en 1644, & mourut à Paris en 1720, à 76 ans. On a de lui quelques ouvrages, entr'autres une relation du voyage de Siam, & un abrégé de l'histoire universelle en sept vol. *in*-12; mais sa principale gloire est d'être le pere de Guillaume Delisle, un des plus grands géographes de l'Europe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VAUCOUR, s. m. *terme de Poterie*; les potiers de terre nomment *vaucour*, une espece de table ou de large planche, soutenue sur deux piliers, placés devant la roue dont ces ouvriers se servent pour tourner leurs ouvrages de poterie; c'est sur le *vaucour* qu'on prépare & qu'on arrange les morceaux de terre glaise. (*D. J.*)

VAUD, PAYS DE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *comitatus Waldensis*; & en Allemand, *Wath*; contrée de la Suisse, dépendante du canton de Berne. Ce pays où le peuple parle le françois ou le roman, & non pas l'Allemand, s'étend depuis le lac de Geneve, jusqu'à ceux d'Yverdun & de Morat. Il touche à l'orient au pays de Cex, & le mont Jura le sépare de la Franche-Comté vers l'occident. Il est assez probable, que ce pays a à-peu-près les mêmes bornes que le *pagus Urbigenus* de César, dont la ville d'Orbe, en latin *Urba*, retient le nom.

Quoi qu'il en soit, le pays de *Vaud* fit partie de la province nommée *maxima sequanorum*; & sous les Bourguignons & les Francs, après la ruine de l'empire Romain, il fut de la Bourgogne tranjurane. Les empereurs allemands ayant succédé aux rois de Bourgogne, donnerent le pays de *Vaud* aux princes de Zéringen. Dans la suite des tems, il fut partagé entre trois seigneurs; savoir, l'évêque de Lausanne, le duc de Savoye, & les deux cantons de Berne & de Fribourg, comptés pour un seigneur.

Le premier étoit seigneur de la ville de Lausanne, de quatre paroisses de la Vaux, d'Avenche & de Vevay. Les cantons de Berne & de Fribourg possédoient en commun les trois bailliages d'Orbe, de Granson & de Morat. Le duc de Savoye possédoit tout le reste, qu'il gouvernoit par un grand-bailli joint aux états du pays qui s'assembloient à Moudon. Ces états contenoient quatorze villes ou bourgs, dont les principaux étoient Moudon, Yverdun, Morges, Nyon, Romont, Payerne, Estavayer & Cossonay. Mais tout le pays de *Vaud* passa sous la puissance de Berne dans le tems de la réformation.

Le duc de Savoye s'avisa pour son malheur, de commencer par chagriner les Genevois, au sujet de leur changement de religion. La ville de Berne lui envoya des députés pour le prier de laisser à Geneve, le libre exercice de la religion qu'elle avoit

choisie. Les députés n'ayant rien pû obtenir, les Bernois leverent des troupes, entrerent en armes sur les terres du duc; & dans moins de cinq semaines, ils s'emparerent, non-seulement de ce qu'il possédoit dans le pays de *Vaud*, mais pénétrerent encore dans l'intérieur de la Savoye. Cette conquête se fit en 1536 sur Charles, duc de Savoye, qui avoit été dépouillé de ses états par François I. Enfin par la médiation des autres cantons Suisses, les Bernois remirent au duc tout ce qu'ils lui avoient pris au-delà du lac de Geneve, à condition qu'ils demeureroient à perpétuité possesseurs du reste, dont ils sont encore aujourd'hui souverains. Comme ils s'étoient aussi emparés de la ville & de l'évêché de Lausanne, ils en garderent la possession, & abolirent généralement le culte de l'Eglise romaine dans toutes leurs conquêtes.

Rien de plus agréable que les deux quartiers du pays de *Vaud*, qui sont à droite & à gauche du lac de Zurich, ainsi que la partie qui est située proche du lac de Geneve. « On admire ses riches & charmantes rives où la quantité de villes, le peuple nombreux qui les habite, les côteaux verdoyans & parés de toutes parts forment un tableau ravissant, terminé par une plaine liquide d'une eau pure comme le crystal; pays où la terre par-tout cultivée, & par-tout féconde, offre aux laboureurs, aux pâtres, aux vignerons, le fruit assuré de leurs peines, que ne dévore point l'avide publicain. On voit le Chablais sur la côte opposée, pays non-moins favorisé de la nature, & qui cependant n'offre aux regards qu'un spectacle de misere. On distingue sensiblement les différens effets de deux gouvernemens pour la richesse, le nombre & le bonheur des hommes. C'est ainsi que la terre ouvre son sein fertile, & prodigue ses trésors aux heureux peuples qui la cultivent pour eux-mêmes. Elle semble sourire & s'animer au doux spectacle de la liberté; elle aime à nourrir des hommes. Au contraire, les tristes masures, la bruyere, les ronces & les chardons qui couvrent une terre à demi serte, annoncent de loin qu'un maître absent y domine, & qu'elle donne à regret à des esclaves, quelques maigres productions, dont ils ne profitent pas. »

On connoît à cette peinture, brillante & vraie, l'Auteur d'Emile, d'Héloïse, & de l'Egalité des conditions. (*D. J.*)

VAUDEMONT, (*Géog. mod.*) en latin *Vadanimons*, bourg du duché de Lorraine, au département du Barrois. Il a été long-tems le chef-lieu du comté de *Vaudemont*, mais il a depuis cédé cet honneur à la petite ville de Vezelize. (*D. J.*)

VAUDEVILLE, s. m. (*Poësie.*) le *vaudeville* est une sorte de chanson, faite sur des airs connus, auxquels on passe les négligences, pourvû que les vers en soient chantans, & qu'il y ait du naturel & de la saillie.

Despréaux dans son art Poëtique, a consacré plusieurs beaux vers à rechercher l'origine, & à exprimer le caractere libre, enjoué & badin, de ce petit poëme, enfant de la joie & de la gaieté.

Si on l'en croit, le *vaudeville* a été en quelque sorte démembré de la satyre; c'est un trait mordant & malin, plaisamment enveloppé dans un certain nombre de petits vers coupés & irréguliers, pleins d'agrément & de vivacité: Voici comme il en parle, après avoir peint l'esprit du poëme satyrique.

D'un trait de ce poëme, en bon mots si fertile
Le François né malin, forma le Vaudeville
Agréable, indiscret, qui conduit par le chant
Passe de bouche en bouche, & s'accroît en marchant.
La liberté françoise en ces vers se déploie;
Cet enfant de plaisir veut naître dans la joie.

Cependant le *vaudeville* ne s'abandonne pas toujours à une joie boufonne, il a quelquefois autant de délicatesse qu'une chanson tendre, témoin le *vaudeville* suivant qui fut tant chanté à la cour de Louis XIV., & dont Anacréon pourroit s'avouer l'auteur.

Si j'avois la vivacité
Qui fit briller Coulange;
Si j'avois la beauté
Qui fit regner Fontange;
Ou si j'étois comme Conti
Des graces le Modele,
Tout cela seroit pour Crequi,
Dût-il m'être infidele!

On dit qu'un Foulon de Vire, petite ville de Normandie, inventa les *vaudevil-*

les, qui furent d'abord nommés *vaudevires*, parce qu'on commença à les chanter au Vau de Vire.

André du Chesne, après avoir parlé de ce pays, dans ses antiquités des villes de France, dit que « d'icelui ont pris leur » origine ces anciennes chansons qu'on » appelle communément *vaudevilles* pour » *vaudevires*, desquels, ajoute-t-il, fut » auteur un Olivier Basselin, ainsi que » l'a remarqué Belleforest.

M. Ménage, qui a cité ces paroles, cite aussi celles de Belleforest, qui se trouvent au *II Vol.* de sa cosmographie ; & il conclut de ce passage, & de quelques autres qu'il rapporte, que ceux-là se sont trompés, qui ont crû que ces chansons sont appellées *vaudevilles*, parce que ce sont des voix de ville, ou qu'elles vont de ville en ville. De ce premier sentiment ont été Jean Chardavoine, de Beaufort, en Anjou, dans un livre intitulé : *Recueil des plus belles & des plus excellentes Chansons*, en forme de voix de ville ; & Pierre de Saint-Julien, dans ses mélanges historiques. M. de Callieret est pour le second sentiment, car il fait dire à son commandeur dans ses mots à la mode, que les Espagnols appellent *passecaille*, une composition en musique, qui veut dire *passe-rue*, comme, dit-il, nous appellons en France des *vaudevilles*, certaines chansons qui courent dans le public.

M. d'Hamilton, si connu par les mémoires du comte de Grammont, s'est amusé à quelques *vaudevilles*, dans lesquels regnent le sel, l'agrément, & la vivacité. Haguenier (Jean) bourguignon, mort en 1738 en a répandu dans le public qui sont gais & amusans ; mais Ferrand (Antoine) mort en 1719, âgé de quarante-deux ans, a particuliérement réussi à faire des *vaudevilles* spirituels, & pleins de la plus fine galanterie. La plûpart ont été mis sur les airs de clavessin de la composition de Couperin. On trouve dans les *vaudevilles* de M. de Chaulieu, comme dans ses autres poésies négligées, des couplets hardis & voluptueux ; tous ces poëtes aimables n'ont point eu de successeurs en ce genre.

Je crois cependant que notre nation l'emporte sur les autres dans le goût & dans le nombre des *vaudevilles* ; la pente des François au plaisir, à la satyre, & souvent même à une gaieté hors de saison, leur a fait quelquefois terminer par un *vaudeville* les affaires les plus sérieuses, qui commençoient à les lasser ; & cette niaiserie les a quelquefois consolés de leurs malheurs réels.

Au reste, dit l'auteur ingénieux de la nouvelle Héloïse, quand les François vantent leurs *vaudevilles* pour le goût & la musique, ils ont raison ; cependant à d'autres égards, c'est leur condamnation qu'ils prononcent : s'ils savoient chanter des sentimens, ils ne chanteroient pas de l'esprit ; mais comme leur musique n'est pas expressive, elle est plus propre aux *vaudevilles* qu'aux opéra ; & comme l'italienne est toute passionnée, elle est plus propre aux opéra qu'aux *vaudevilles*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VAUDEVRANGE, (*Géog. mod.*) ville de Lorraine, dans le bailliage allemand, sur la Saare. *Voyez* VALDERVANGE. (*D. J.*)

VAUDOIS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) sectaires qui parurent dans le christianisme au commencement du douzieme siecle ; nous ne pouvons mieux tracer en peu de mots leur origine, leurs sentimens, & leurs persécutions, que d'après l'auteur philosophe de l'essai sur l'histoire générale.

Les horreurs, dit-il, qui se commirent dans les croisades, les dissensions des papes & des empereurs, les richesses des monasteres, l'abus que tant d'évêques faisoient de leur puissance temporelle, révolterent les esprits, & leur inspirerent dès le commencement du douzieme siecle, une secrette indépendance, & l'affranchissement de tant d'abus. Il se trouva donc des hommes dans toute l'Europe, qui ne voulurent d'autres loix que l'Evangile, & qui précherent à-peu-près les mêmes dogmes que les Protestans embrasserent dans la suite. On les nommoit *Vaudois*, parce qu'il y en avoit beaucoup dans les vallées de Piémont ; *Albigeois*, à cause de la ville d'Albi ; *Bons-hommes*, par la régularité & la simplicité de leur conduite ; enfin *Manichéens*, nom odieux qu'on donnoit alors

en général à toutes sortes d'hérétiques. On fut étonné vers la fin de ce même siecle, que le Languedoc fût tout rempli de *Vaudois*.

Leur secte étoit en grande partie composée d'une bourgeoisie réduite à l'indigence, tant par le long esclavage dont on sortoit à peine, que par les croisades en terre sainte. Le pape Innocent III. délégua en 1198. deux moines de Citeaux pour juger les hérétiques, & nomma un abbé du même ordre pour faire à Toulouse les fonctions de l'évêque. Ce procedé indigna le comte de Foix & tous les seigneurs du pays, qui avoient déja goûté les opinions des réformateurs, & qui étoient également irrités contre la cour de Rome. L'abbé de Citeaux parut avec l'équipage d'un prince ; ce qui ne contribua que davantage à soulever les esprits. Pierre de Castelnau, autre inquisiteur, fut accusé de se servir des armes qui lui étoient propres, en soulevant secrétement quelques voisins contre le comte de Toulouse, & en suscitant une guerre civile ; cet inquisiteur fut assassiné en 1207, & le soupçon tomba sur le comte.

Le pape forma pour lors la croisade contre les *Vaudois* ou *Albigeois*, on en sait les événemens. Les croisés égorgerent les habitans de la ville de Béziers, réfugiés dans une église ; on poursuivit par le fer & le feu les *Vaudois* qui oserent se défendre; au siege de Lavaur on fit prisonniers quatre-vingt gentilshommes que l'on condamna tous à être pendus ; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna les captifs aux croisés qui les massacrerent ; on jetta dans un puits la sœur du seigneur de Lavaur, & on brûla autour du puits trois cents habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions. Les évêques de Paris, de Lizieux, de Bayeux, étoient accourus au siege de Lavaur, pour gagner des indulgences.

Rien n'est si connu des amateurs de recherches, que les vers provençaux sur les *Vaudois* de ce tems-là.

Que non volia maudir, ne jurar, ne mentir,
N'occir, ne avourar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengar de li suo ennemi,
Los dizons qu'és Vaudez, *los fezons morir.*

Ces vers sont d'autant plus curieux, qu'ils nous apprennent les sentimens des *vaudois*. Enfin la fureur de la croisade s'éteignit, mais la secte subsista toujours, foible, peu nombreuse, & cachée dans l'obscurité, pour renaître quelques siecles après, avec plus de force & d'avantage.

Ceux qui resterent ignorés dans les vallées incultes qui sont entre la Provence & le Dauphiné, défricherent ces terres stériles, & par des travaux incroyables, les rendirent propres au grain & au pâturage. Ils prirent à cens les héritages des environs, & enrichirent leurs seigneurs. Ils furent pendant deux siecles dans une paix tranquille, qu'il faut attribuer uniquement à la lassitude de l'esprit humain, après qu'il s'est long-tems emporté au zele affreux de la persécution.

Les *Vaudois* jouissoient de ce calme, quand les réformateurs de Suisse & d'Allemagne apprirent qu'ils avoient des freres en Languedoc, en Dauphiné, & dans les vallées de Piémont; aussi-tôt ils leur envoyerent des ministres, on appelloit de ce nom les desservans des églises protestantes : alors ces *Vaudois* furent trop connus, & de nouveau cruellement persécutés, malgré leur confession de foi qu'ils dédierent au roi de France.

Cette confession de foi portoit qu'ils se croyoient obligés de rejetter le baptême des petits-enfans, parce qu'ils n'ont pas la foi; de penser qu'il ne faut point adorer la croix, puisqu'elle avoit été l'instrument de la passion de Jesus-Christ; que dans l'eucharistie le pain demeuroit pain après la consécration, & que l'on fait tort à Dieu quand l'on dit que le pain est changé au corps de Christ; qu'ils ne reconnoissoient que deux sacremens, savoir le baptême & la cêne; qu'ils ne prioient point pour les morts; que le pape ni les prêtres n'ont point la puissance de lier & de délier; qu'il n'y a d'autre chef de la foi que notre Sauveur; qu'il est impie à tout homme sur la terre de s'attribuer ce privilege; enfin qu'aucune église n'a le droit de maîtriser les autres.

La réponse qu'on fit à cette confession de foi fut d'en traiter les sectateurs d'hérétiques obstinés, & de les condamner au feu. En 1540, le parlement de Provence décerna cette peine contre dix-neuf

des principaux habitans du bourg de Mérindol, & ordonna que leurs bois feroient coupés, & leurs maifons démolies.

Les *Vaudois* effrayés députerent vers le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, qui étoit alors dans fon évêché. Cet illuftre favant, vrai philofophe puifqu'il étoit humain, les reçut avec bonté & intercéda pour eux ; Langeai, commandant en Piémont, fit furfeoir l'exécution ; François I. leur pardonna à condition qu'ils abjureroient ; on n'abjure guere une religion fucée avec le lait, & à laquelle on facrifie les biens de ce monde ; leur réfolution d'y perfifter irrita le parlement provençal, compofé d'efprits ardens. Jean Meynier d'Oppede, alors premier préfident, le plus emporté de tous, continua la procédure.

Les *Vaudois* enfin s'attrouperent ; d'Oppede aggrava leurs fautes auprès du roi, & obtint permiffion d'exécuter l'arrêt ; il falloit des troupes pour cette exécution ; d'Oppede, & l'avocat général Guerin, en prirent. Il paroît évident que ces malheureux *Vaudois*, appellés par le déclamateur Maimbourg, une canaille révoltée, n'étoient point du tout difpofés à la révolte, puifqu'ils ne fe défendirent pas, & qu'ils fe fauverent de tous côtés, en demandant miféricorde ; mais le foldat égorgea les femmes, les vieillards, & les enfans qui ne purent fuir affez tot. On compta vingt-deux bourgs mis en cendres ; & lorfque les flammes furent éteintes, la contrée auparavant floriffante, fut un défert aride. Ces exécutions barbares donnerent de nouveaux progrès au calvinifme; le tiers de la France en embraffa les fentimens. *Effai fur l'hift. génér.* tom. II. III. & IV. (*D. J.*)

VAUTOUR, VAUTOUR CENDRÉ, GRAND VAUTOUR, f. m. (*Hift. nat. Ornitholog.*) *vultur cinereus*, Wil. oifeau de proie plus gros que l'aigle ; il a trois piés fix pouces de longueur, depuis la pointe du bec jufqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés deux pouces & demi jufqu'au bout des ongles ; la longueur du bec eft de quatre pouces trois lignes, depuis fa pointe jufqu'aux coins de la bouche ; & la queue a un peu plus d'un pié ; l'envergure eft de fept piés neuf pouces ; les aîles étant pliées s'étendent jufqu'aux trois quarts de la longueur de la queue ; la tête, la gorge, & le haut du cou, font couverts d'un duvet brun ; il y a de plus fur la gorge plufieurs longues plumes minces qui reffemblent à des poils; le bas du cou, le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites plumes de la face inférieure & de la face fupérieure des aîles, les plumes du deffus & du deffous de la queue, celles de la poitrine, du ventre, des jambes & des côtés du corps, font d'un brun noirâtre ; les grandes plumes des aîles & celles de la queue ont la même couleur mêlée de cendrée ; les piés font couvert de plumes brunes jufqu'à l'origine des doigts dont la couleur eft jaune : les ongles font noirs : on trouve cet oifeau en Europe ; il refte fur les hautes montagnes, & il fe nourrit par préférence de corps morts. *Ornit.* de Mr. Briffon, *t. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DES ALPES, *vultur alpinus*, oifeau de proie de la grandeur de l'aigle ; il a la tête & le cou dégarnis de plumes & couverts d'un duvet blanc ; la peau qui eft de chaque côté de la tête, entre l'œil & le bec, n'a point de duvet ; elle eft d'un cendré bleuâtre ; il y a au-deffous du cou de longues plumes blanches qui forment une efpece de collier ; les plumes du dos, des épaules, du croupion, du deffus de la queue, de la face fupérieure des aîles, ont une couleur de rouille claire ; celles de la poitrine, du ventre, des jambes, & du deffous de la queue, font d'un gris fale, & ont quelques taches de couleur de rouille; la face intérieure des jambes eft blanche ; les grandes plumes des aîles & celles de la queue font noires ; l'iris des yeux a une couleur de noifette qui tire fur le rouge ; la peau qui couvre la bafe du bec eft noire ; le bec a la même couleur noire, à l'exception de la pointe qui eft blanchâtre ; les piés font de couleur livide ou plombée, & les ongles noirs : on trouve cet oifeau fur les Alpes, & fur les autres montagnes élevées. *Ornit.* de M. Briffon, *t. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR A TÊTE BLANCHE, *vultur albus*, Wil. oifeau de proie de la groffeur d'un coq ; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec jufqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec

eſt de deux pouces depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche, & l'envergure a cinq piés neuf pouces ; la tête & le cou ſont d'un très-beau blanc & ont des taches ou de petites lignes longitudinales brunes ; les plumes du dos, du croupion, du deſſus de la queue & de la face ſupérieure des aîles, ſont d'un noir couleur de ſuie, & ont des taches de couleur de marron, ſur-tout celles du deſſus des aîles ; il y a ſur la poitrine une très-grande tache en forme de bouclier, de couleur de marron rougeâtre, qui s'étend juſqu'aux aîles ; les plumes du ventre, des côtés du corps & du deſſous de la queue, ſont d'un blanc mêlé d'une teinte de rouge obſcur ; elles ont quelques taches de couleur de marron ; les jambes & les piés ſont couverts juſqu'à l'origine des doigts de duvet & de très-petites plumes d'un jaune obſcur, avec des taches longitudinales ; les plumes de la face inférieure des aîles, ont une très-belle couleur blanche ; les grandes plumes des aîles ſont blanches depuis leur origine juſque vers la moitié de leur longueur, le reſte eſt noirâtre ; les plumes de la queue ſont blanches à leur origine, enſuite brunes, & elles ont l'extrémité blanche ; la peau qui couvre la baſe du bec eſt d'un jaune couleur de ſafran ; le bec a une couleur bleuâtre, à l'exception de la pointe qui eſt noirâtre : on trouve cet oiſeau en Europe ſur les montagnes ; il ſe nourrit de petits oiſeaux & de rats. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DU BRÉSIL, *vultur braſilienſis*, oiſeau de proie, à-peu-près de la groſſeur du milan royal ; ſon bec a deux pouces & demi de longueur, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche, & les aîles étant pliées, s'étendent un peu au-de-là du bout de la queue. La tête & le cou ſont couverts d'une peau dont la ſurface eſt inégale, & qui a pluſieurs couleurs mêlées enſemble, du bleu, du jaune couleur de ſaſafran, du blanchâtre & du brun-rouſſâtre : cette peau eſt nue, il y a ſeulement quelques poils noirs. Les plumes des aîles de la queue & de toutes les autres parties du corps ſont d'un beau noir, qui change à certains aſpects, qui paroît d'une belle couleur pourprée ou d'un beau verd. L'iris des yeux eſt rougeâtre, & les paupieres ſont d'un jaune de ſafran ; la peau nue qui couvre la baſe du bec, a une couleur jaune mêlée d'une teinte de bleu, & le bec eſt blanc ; les piés ſont de couleur de chair & les ongles noirs. Cet oiſeau ſe nourrit de corps morts ; il mange auſſi des ſerpens ; il paſſe la nuit ſur des arbres ou ſur des rochers. On le trouve à la Jamaïque, au Méxique, à S. Domingue, au Bréſil, dans toute la Guiane & au Perou. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. voyez* OISEAU.

VAUTOUR BRUN, *vultur fuſcus*, oiſeau de proie, qui tient le milieu entre le faiſan & le paon pour la groſſeur ; il a un peu plus de deux piés de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié dix pouces juſqu'au bout des ongles. La longueur du bec eſt de deux pouces & demi, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche, les aîles étant pliées s'étendent juſqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête eſt couvert d'un duvet brun, & le cou a des plumes étroites d'un brun foncé ou noirâtre. Les plumes du dos, du croupion, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, & celles du deſſus & du deſſous de la queue ſont brunes ; les petites plumes des aîles ont une couleur brune plus foncée, avec quelques taches blanches ; les grandes plumes des aîles ſont d'un brun noirâtre, à l'exception de l'extrémité des deux ou trois premieres qui eſt blanche & qui a quelques taches brunes : les plumes de la queue ont une couleur griſe-brune. Le bec eſt noir ; les piés ſont jaunâtres, & les ongles noirâtres. On trouve cet oiſeau à Malte. *Ornit. de* M. Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DORÉ, *vultur bœticus*, Wil. oiſeau de proie, plus grand & plus gros que l'aigle ; il a environ quatre piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement 3 piés 7 pouces juſqu'au bout des ongles ; la longueur du bec eſt à-peu-près de 7 pouces, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche : les plus longues plumes des aîles ont près de trois piés de longueur. La tête, la gorge, & le haut du cou ſont couverts de duvet d'un blanc rouſſâtre ; le

bas

bas de la face ſupérieure du cou & la partie antérieure du dos ont des plumes entiérement noires, à l'exception du tuyau qui eſt blanc; les plumes de la partie poſtérieure du dos, celles du croupion & du deſſus de la queue ſont noirâtres. Les plumes du bas de la face inférieure du cou, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, du deſſous de la queue & celles de la face inférieure des aîles ſont d'un doux plus foncé vers la tête, & plus clair vers la queue; les petites & les moyennes plumes des aîles ont une couleur noire, & il y a quelques taches ſur l'extrémité des plumes moyennes, & des taches blanchâtres ſur les petites; la couleur des grandes plumes des aîles & de celles de la queue eſt brune. Les piés ſont couverts juſqu'à l'origine des doigts de plumes d'un roux clair, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cet oiſeau ſur les Alpes. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR D'EGYPTE, *vultur ægyptius*, oiſeau de proie, de la groſſeur du milan royal, il eſt en entier d'un roux qui tire ſur le cendré, avec des taches brunes. Il y a beaucoup de ces oiſeaux en Egypte, & on en trouve auſſi en Syrie & en Caramanie. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR FAUVE, *vultur fulvus*, oiſeau de proie, plus grand qu'un aigle; il a trois piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés ſept pouces & demi juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt de quatre pouces trois lignes, depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche, & l'envergure eſt de huit piés: les aîles étant pliées, s'étendent preſque juſqu'au bout de la queue. La tête, la gorge & le cou ſont couverts d'un duvet blanc qui eſt très-court, & rare ſur le cou, de ſorte que le cou paroît être d'un gris-brun & bleuâtre qui eſt la couleur de la peau. Il y a au bas du cou un eſpece de collier compoſé de plumes longues de trois pouces fort étroites, & d'un très-beau blanc; les plumes du dos, du croupion, du deſſus de la queue, & les petites de la face ſupérieure & de la face inférieure des aîles ſont d'un gris-rouſſâtre: il y a quelques plumes blanches parmi celles des aîles. Les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, & celles du deſſous de la queue ſont d'un blanc mêlé de gris-rouſſâtre; la face extérieure des jambes eſt de même couleur que le dos; la face intérieure & la partie ſupérieure des piés ſont couverts d'un duvet blanc. Les grandes plumes des aîles & celles de la queue ont une couleur noire. Il y a au milieu de la poitrine une cavité aſſez grande, & garnie de longues plumes épaiſſes, & couchées ſur la peau & dirigées vers le milieu de la cavité; ces plumes ſont un peu plus brunes que celles du dos. Le bec eſt noir à ſa racine & à ſon extrémité, le milieu a une couleur griſe-bleuâtre; les piés ſont cendrés & les ongles noirs. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR HUPÉ, *vultur leporarius germanis*, Wil. il eſt plus petit que le *vautour* doré & il a plus de ſix piés d'envergure; il eſt d'un roux noirâtre, à l'exception de la poitrine qui n'a preſque pas de noirâtre. Ce *vautour* a une hupe qui reſſemble aſſez bien à des cornes lorſqu'il la dreſſe; elle n'eſt pas apparente quand il vole; il a le bec & les ongles noirs, & les piés jaunes. Il marche très-vîte, chacun de ſes pas a deux palmes de longueur; il attaque & mange toutes ſortes d'oiſeaux, même des lievres, des lapins, des renards & des faons; il ſe nourrit auſſi de poiſſon & de cadavres. Il pourſuit ſa proie non-ſeulement au vol, mais auſſi à la courſe. il fait ſon nid ſur les arbres les plus élevés des forêts. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DES INDES, *Voyez* ROI DES VAUTOURS.

VAUTOUR NOIR, *vultur niger*, Wil. oiſeau de proie, plus grand & plus gros que le *vautour* doré; il eſt entiérement noir, à l'exception des plumes des aîles & de la queue qui ſont brunes; les piés ont des plumes juſqu'à l'origine des doigts. On trouve cet oiſeau en Egypte. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR, (*Mat. méd.*) beaucoup de matieres retirées de cet oiſeau ont été miſes au rang des remedes comme bien d'autres, & principalement ſa fiente. Mais nous ne rappellons tant de fois ce vain fatras des anciens pharmacologiſtes, que pour donner

une étendue convenable au tableau des fausses richesses, que les modernes ont sagement abandonnés. (*b*)

VAUTRAIT, s. m. (*Vénerie.*) c'est la chasse qui se fait aux bêtes noires; les grands seigneurs entretiennent pour courre les bêtes noires un équipage complet, qui se nomme *vautrait*; il est composé de lévriers d'attache & de meutes de chiens courans. La chasse du *vautrait* doit commencer au mois de Septembre, lorsque les bêtes noires sont en bon corps.

VAUVERT, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment *petite ville de France*, dans le bas-Languedoc, diocese de Nîmes. Ce bourg n'a pas mille habitans. (*D. J.*)

VAUX, LA, (*Géog. mod.*) pays de Suisse, dans le canton de Berne. C'est le quartier de pays qui se trouve entre Lausane & Vevay. Il a trois lieues de longeur, & une lieue de largeur; ce pays est fort raboteux. C'est proprement une chaîne de collines, dont la pente est rude, & qui s'éleve dès le bord du lac de Geneve l'espace d'une lieue de largeur. Au dessus de ces collines, on se trouve dans un pays solitaire, entrecoupé de bois, de champs & de prés. C'est l'extrémité du Jurat, qui est une forêt de 3 à 4 lieues de longueur, & de deux lieues de largeur, sur une montagne, entre Lausane & Moudon; on la traverse dans sa largeur, quand on va de l'une de ces deux villes à l'autre. C'est-là la grande route de France en Allemagne.

Le pays de la *Vaux* n'est, pour ainsi dire, qu'un seul vignoble, qui porte le meilleur vin que produise le canton de Berne. Il est partagé en quatre paroisses, nommées *Lutry*, *Cully*, *S. Saphorin*, & *Corsier*. On voit dans le temple de S. Saphorin une colonne antique, avec l'inscription suivante, faite à l'honneur de l'empereur Claude l'an 46 de Jesus-Christ. *Tit. Claudius Drusi F. Cæs. Aug. Germ. Pont. Max. Trib. Pot. VII. Imp. XII. P. P. Cos. IIII. F. A. XXXVII.* (*D. J.*)

VAXEL, s. m. (*Saline.*) espece de boisseau dont on se sert dans les salines de Lorraine pour mesurer les sels. Le *vaxel* pese trente-quatre à trente-cinq livres. Il faut seize *vaxels* pour le muid. *Voyez* MUID & SEL. *Dictionnaire de Commerce.*

VAX-HOLM, (*Géog. mod.*) petite île de Suede, à trois lieues du port de Stocckholm. Il y a dans cette île un fort avec une garnison, pour visiter tous les vaisseaux qui veulent entrer à Stockholm, ou qui en sortent.

VAX VILLA-REPENTINA, (*Géog. anc.*) lieu de l'Afrique propre, sur la route de Carthage à Alexandrie. On trouve dans le trésor de Gruter, *p.* 390. *n°.* 2. l'inscription suivante: *P. Claudii. Pallanti. Honorat. Repentini. Lec. Pr. Pr. Provinciæ Africæ.* Peut-être que le *Repentinus* de cette inscription étoit le fondateur du lieu. (*D. J.*)

VAYE LA RADE DE, (*Géog. mod.*) rade d'Italie, sur la côte de Genes. C'est une grande anse de sable formée au moyen d'une grosse pointe qu'on appelle le *cap de Vaye*, qui s'avance en mer, paroissant de loin blanchâtre, & sur le sommet de laquelle il y a quelques vieilles ruines de fortifications.

VAYVODES, *ou* WOYWODES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en langue sclavone aux gouverneurs des provinces de Valachie & de Moldavie. *Woyna* dans cette langue signifie *guerre*, & *woda*, conducteur, *dux bellicus.* Les Polonois désignent aussi sous le nom de *woywodes* ou *vayvodes*, les gouverneurs des provinces appellés plus communément *palatins.* Ce titre est pareillement connu dans l'empire russien; on le donne aux gouverneurs des provinces dont le pouvoir est très-étendu. La Porte ottomane n'accorde que le titre de *vayvodes* ou de *gouverneurs* aux souverains chrétiens de Moldavie, de Valachie qui sont établis par elle, qui sont ses tributaires, & qu'elle dépose à volonté.

VAZUA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la marque au nombre des villes situées entre la ville Thabraca & le fleuve Bagradas.

U B

UBAYEL L', (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la Provence: elle prend sa source près de l'Arche & de l'Argentiere, traverse la vallée de Barcelon-

nette, & se rend dans la Durance. (*D. J.*)

UBEDA, (*Géog. mod.*) cité d'Espagne, au royaume de Jaën, dans l'Andalousie, à une lieue au nord-est de Baçça, dans une campagne fertile en vin, en blé & en fruits. *Long.* 15. 4. *lat.* 37. 46.

UBERLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, sur une partie du lac de Constance, à cinq lieues au nord-ouest de Lindaw. Elle est libre & impériale. Il s'y fait un bon commerce de blé. *Long.* 28. 50. *lat.* 47. 35.

UBIENS LES, (*Géogr. anc.*) *Ubii*; peuples de la Germanie, compris originairement sous le nom général des *Stævones*. Ils habitoient premiérement au-delà du Rhin. Leur pays étoit d'une grande étendue. Il confinoit du côté du nord au pays des Sicambres, ce qui est prouvé par la premiere expédition de César dans la Germanie transrhénane; car lorsqu'il fut arrivé aux confins des *Ubiens*, il entra dans le pays des Sicambres; & le Segus pouvoit servir de bornes entre ces deux peuples.

Du côté de l'orient, les *Ubiens* touchoient au pays des Cattes, comme le prouvent encore les expéditions que César, *l. IV. c. xvj. & xjx. l. VI. c. jx. & x.* fit au-delà du Rhein, & il est à croire que les sources de l'Adrana & de la Longana, étoient aux confins des deux peuples.

Au midi ils étoient limités par le Mein, qui les séparoit des Helvétiens, des Marcomans & des Sédusiens. Enfin on ne peut point douter que les *Ubiens* du côté du couchant ne fussent bornés par le Rhein; car aux deux fois que César passa le Rhein, il entra d'abord dans le pays des *Ubiens*: outre que le pont qu'il fit à la seconde expédition, joignoit le pays de ces peuples à celui des Treviri. Spener, *notit. Germ. ant. l. IV. c. j. & l. IV. c. iij.*

Les *Ubiens* vivoient dans une perpétuelle inimitié avec les Cattes, dont ils devinrent même tributaires; ce qui fit que les *Ubiens* furent les premiers des peuples audelà du Rhein qui rechercherent l'alliance & la protection des Romains. Mais ils ne trouverent pas dans cette alliance & dans cette protection tout le secours dont ils avoient besoin pour se défendre contre des peuples à qui cette démarche les rendit odieux; & ils couroient risque d'être entiérement exterminés, si le consul M. Vipsanius Agrippa ne les eût transférés sur la rive gauche du Rhein, où ils prirent le nom du fondateur de leur colonie, qui l'an 716 de Rome, & 35 ans avant Jesus-Christ, leur bâtit une ville qui fut appellée *colonia Agrippina*, & Tacite donne le nom d'*Agrippinenses* à toute la nation.

Il ne paroît pas que les *Ubiens* eussent des chefs, *duces*, ou des rois pour les commander. Le commerce qu'ils avoient avec les Gaulois leur en avoit fait prendre quelques manieres; & à l'exemple de ces peuples, ils avoient un sénat qui géroit les affaires générales; aussi voyons-nous que les ambassadeurs des Teneteres s'adresserent au sénat de la colonie pour exposer la commission dont ils étoient chargés, & non à aucun prince ni chef. Lorsqu'ils eurent passé le Rhein, ils ne changerent point la forme de leur gouvernement, du moins n'en a-t-on aucune preuve.

Quant aux bornes du pays qu'ils occuperent en-deçà du Rhein, aucun ancien ne les a déterminées. Cluvier prétend qu'ils avoient le Rhein à l'orient; du côté du nord ils étoient bornés par une ligne tirée depuis l'embouchure du Roer dans la Meuse, jusqu'à l'endroit où une autre riviere appellée aussi *Roer*, se jette dans le Rhein, ils confinoient de ce côté-là au pays des *Menapii* & des *Gugerni*; le Roer, qui se jette dans la Meuse, les bornoit au couchant, & les séparoit du pays des Tongres; & du côté du midi, l'Aar faisoit la borne entre leur pays & celui des Treviri. (*D. J.*)

UBIQUISTES, *ou* UBIQUITAIRES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte de Luthériens qui s'éleva & se répandit en Allemagne dans le xvj. siecle, & qu'on nomma ainsi, parce que pour défendre la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, sans soutenir la transubstantiation, ils imaginerent que le corps de Jesus-Christ est par-tout, *ubique*, aussi-bien que sa divinité.

On dit que Brentius, un des premiers réformateurs, fit éclore cette hérésie en

1560, qu'immédiatemnnt après Mélancthon s'éleva contre cette erreur, disant que c'étoit introduire, à l'exemple des Eutychiens, une espece de confusion dans les deux natures en Jesus-Christ; & en effet il la combattit jusqu'à sa mort.

D'un autre côté, Andrew, Flaccius Illyricus, Osiander, *&c.* épouserent la querelle de Brentius, & soutinrent que le corps de Jesus-Christ étoit par-tout.

Les universités de Leipsick & de Virtemberg & plusieurs protestans s'opposerent en vain à cette nouvelle doctrine. Le nombre des *Ubiquistes* augmenta. Six de leurs chefs, savoir Schmidelin, Selneur, Musculus, Chemnitz, Chytræus & Cornerus s'étant assemblés en 1577 dans le monastere de Berg, ils y composerent une espece de formulaire où l'ubiquité fut établie comme un article de foi.

Cependant tous les *Ubiquistes* ne sont point d'accord. Les Suédois, par exemple, pensent que le corps de Jesus-Christ pendant le cours de sa vie mortelle étoit présent par-tout; d'autres soutiennent que ce n'est que depuis son ascension qu'il a cette propriété.

Hornius n'attribue à Brentius que la propagation de l'ubiquisme, & il en rapporte l'invention à Jean de Westphalie, qu'on nomme autrement *Westphale*, ministre de Hambourg en 1552.

UBIQUISTE, s. m. dans l'université de Paris, signifie un docteur en Théologie, qui n'est attaché à aucune maison particuliere; c'est-à-dire, qu'il n'est ni de la maison de Sorbonne, ni de celle de Navarre. On appelle simplement les *ubiquistes*, docteurs en Théologie, ou docteurs de Sorbonne, au lieu que les autres se nomment *docteurs de la maison & société de Sorbonne*, *docteurs de la maison & société royale de Navarre*. *Voyez* SORBONNE, DOCTEUR, *&c.*

UBITRE, s. m. (*Hist. nat.*) poisson qui se trouve dans les mers du Brésil; il a, dit-on, la queue fort longue, & semblable à celle d'une vache, & il la releve de même.

U C

UCCELLO, (*Géog. mod.*) montagne des Alpes, l'une des croupes du mont Saint-Godard. On l'appelle autrement *Vogelsberg*, c'est-à-dire, *la montagne de l'oiseau*. *Voyez* VOGELSBERG.

U D

UDENHEIM, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Spire, à la droite du Rhein. Elle a été fortifiée dans le dernier siecle, & a pris depuis ce tems-là le nom de *Philisbourg*. *Voy.* PHILISBOURG.

UDESSE, (*Géog. mod.*) province des Indes, au royaume de Bengale, à l'orient de Duca, sur les frontieres du royaume de Tipra. (*D. J.*)

UDINE, (*Géog. mod.*) en latin *Utina*, *Utinum*, ville d'Italie, dans l'état de Venise, capitale du Frioul, entre le Tajamento & le Lisouzo, à 8 milles au sud-ouest de Cividad di Friuli, & à 20 milles au couchant de Garitz. L'air y est tempéré, & le terroir fertile en grains, en vin & fruits délicieux. *Long.* 30. 45. *lat.* 46. 10.

Léonard de Utino, ainsi nommé parce qu'il étoit né à *Udine*, entra dans l'ordre de S. Dominique, & fut un des plus célebres prédicateurs de son tems. Ses sermons écrits en latin ont eu un débit prodigieux dans le xv. siecle; cependant quelques éloges qu'on en ait fait, ils tenoient beaucoup du caractere de ceux de Barlette, de Maillard & de Menot; & si l'on n'y trouve pas des turlupinades semblables aux leurs, du moins y rencontre-t-on des plaisanteries peu dignes de la gravité de la chaire; telle est celle-ci tirée du sermon xliij.

Fœmina corpus, animam, vim, lumina, vocem;
Polluit, annihilat, necat, eripit, orbat, acerbat.

On a publié les sermons de ce dominicain sous le titre de *sermones aurei*, & Bayle dit qu'ils furent imprimés pour la premiere fois l'an 1446. A la vérité il produit ses garans, mais il devoit au contraire censurer une semblable erreur, puisque l'Imprimerie n'a point été connue, ni pratiquée dans aucun pays du monde, avant l'an 1450. La premiere édition des ser-

mons d'or du dominicain d'*Udine* eſt de l'an 1473, ſans nom de ville, ni d'imprimeur, en 2 *vol. in-fol.*

Amaſeus (Romulus), un des ſavans de Rome qui brillerent le plus ſous le pontificat de Jules III. étoit natif d'*Udine*. Il a fait paroître ſon intelligence de la langue greque par la traduction de Pauſanias, & par celle de l'ouvrage de Xénophon, qui concerne l'expédition du jeune Cyrus. Il naquit en 1489, & mourut vers l'an 1550.

Robertello (François), autre crique du xvj. ſiecle, naquit à *Udine*, & mourut à Padoue en 1567 à 51 ans. On a de lui un traité de l'hiſtoire, des commentaires ſur pluſieurs des poëtes grecs & latins, & des ouvrages polémiques pleins d'aigreur & de violence, en particulier contre Alciat, Sigonius, & Baptiſte Egnatius, qui lui répondit finalement l'épée à la main; ce qui termina la diſpute. (*D. J.*)

UDINI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Scythie. Pline, *l. VI. c. xij.* qui en parle, le met à la droite, à l'entrée du détroit, par lequel on croyoit anciennement que la mer Caſpienne communiquoit avec la mer Chronienne.

UDNON, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom donné par Théophraſte & Dioſcoride, à la truffe qu'on mangeoit communément à la table de leur tems. Dioſcoride dit qu'elle étoit liſſe en-dehors, rougeâtre en-dedans, qu'on la tiroit de terre, où elle étoit enfouie à une légere profondeur, & qu'elle n'avoit ni tige, ni fleurs, ni feuilles. Cette même truffe ſe trouve encore de nos jours en Italie. Les Grecs connoiſſoient une autre eſpece de truffe d'Afrique, & qu'ils nommoient *cyrénaïque*; cette derniere truffe étoit blanche en-dehors, d'un excellent goût, & d'une odeur charmante. (*D. J.*)

UDON, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Sarmatie aſiatique. Son embouchure dans la mer Caſpienne, eſt marquée par Ptolomée, *l. V. c. ix.* entre les embouchures de l'*Alonias* & du *Rha*. (*D. J.*)

UDSTET ou YSTED, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Scanie, ſur la côte méridionale de cette province, à neuf lieues de Lunden, à deux de Malmoe, & à trois de Chriſtiamſtad. (*D. J.*)

V E

VÉ ou VAY, (*Géog. mod.*) en latin *Vadum*, nom qu'on donne en Normandie à des gués qui ſont à l'embouchure des rivieres de Vire, d'Oure, & de Tante dans la Manche. (*D. J.*)

VÉADAR, ſ. m. (*Calend. judaïque.*) nom du treizieme mois dans le calendrier judaïque, dont les Juifs font l'intercalation entre le ſixieme & le ſeptieme mois, ſept fois dans dix-neuf ans; ſavoir à la troiſieme, à la ſixieme, à la huitieme, à la onzieme, à la quatorzieme, à la dix-ſeptieme, & à la dix-neuvieme année. (*D. J.*)

VEAMINI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes. Pline, *l. III. c. xx.* les met au nombre de ceux qui furent ſubjugués par Auguſte; leur nom ſe trouve dans l'inſcription du trophée des Alpes. Selon le P. Hardouin, les *Veamini* occupoient le pays qui forme aujourd'hui le dioceſe de Sénez. (*D. J.*)

VEASCIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, ſelon Diodore de Sicile, *liv. XIV. ch. cxviij.* qui dit que les Gaulois, après être ſortis de Rome, attaquerent cette ville, qui étoit alliée des Romains; mais que Camille étant ſurvenu, les défit entiérement. Ortélius, qui prétend mal-à-propos que cette ville fut pillée par les Gaulois, n'eſt pas mieux fondé à croire qu'elle étoit dans l'Etrurie. Plutarque, *in Camillo*, nous apprend que les Gaulois avoient pris une route toute oppoſée, puiſqu'ils avoient été camper à huit milles de Rome, ſur le chemin de Gabies, par conſéquent dans le Latium, & à l'orient de Rome. Cela donne lieu de ſoupçonner que la ville *Veaſcium* de Diodore de Sicile, pourroit bien être la ville de Gabies, *Gabii*. (*D. J.*)

VEAU, ſ. m. (*Econom. ruſt.*) le petit de la vache.

VEAU, (*Diete & Mat. méd.*) la chair du *veau* très-jeune eſt médiocrement nourriſſante. Elle eſt regardée comme humectante & rafraîchiſſante; & c'eſt à cauſe de ces deux dernieres qualités qu'on en emploie la décoction ou le bouillon à de-

mi-fait pour tisane ou boisson ordinaire dans les maladies inflammatoires : cette boisson est connue sous le nom d'*eau de veau*, elle est très-analogue à l'eau de poulet.

La chair du *veau*, & sur-tout du jeune *veau* qui tete encore, a le défaut de la plûpart des chairs des autres animaux très-jeunes, elle lâche le ventre, & purge même quelques sujets. On corrige ces qualités par divers assaisonnemens, soit acides, soit aromatiques & piquans, comme l'oseille, le vinaigre, le poivre, *&c.* Mais comme ces assaisonnemens sont défendus par eux-mêmes aux sujets délicats & aux convalescens, ce n'est pas une ressource pour eux, & comme d'ailleurs le *veau* ne sauroit être regardé comme une viande absolument saine, le mieux est de la leur refuser ; quant aux usages diététiques des piés de *veau*, du foie de *veau*, *&c. voyez* ce qui est dit du pié, du foie, *&c.* des animaux à l'*article* général VIANDE. (*b*)

VEAU, (*Corroyerie.*) on tire du *veau* deux sortes de marchandises pour le négoce, savoir la peau & le poil. Les peaux de *veau* se préparent par les Tanneurs, Mégissiers, Corroyeurs & Hongrieurs, qui les vendent aux Cordonniers, Selliers, Bourreliers, Relieurs de livres, & autres semblables artisans qui les mettent en œuvre ; les peaux de *veau* corroyées qui se tirent d'Angleterre sont les plus estimées.

Le vélin, qui est une espece de parchemin, se fait de la peau d'un *veau* mort-né, ou de celle du petit *veau de lait* : c'est le mégissier qui commence à le préparer, & le parcheminier qui l'acheve.

Le poil des *veaux* se mêle avec celui des bœufs & des vaches, pour faire la bourre qui sert à rembourrer les selles des chevaux, les bâts des mulets, & les meubles de peu de valeur. Les marchands Libraires, les Relieurs de livres, disent qu'un livre est relié en *veau-fauve*, pour faire entendre que la peau de *veau* qui le couvre est blanchâtre & toute unie, sans avoir été marbrée, ni rougie, ni noircie. (*D. J.*)

VEAU PASSÉ EN SUMAC, (*Corroyerie.*) c'est du *veau* corroyé en noir du côté de la fleur, auquel on donne avec le sumac une couleur orangée du côté de la chair : ce sont les maîtres ceinturiers qui emploient cette sorte de cuir. (*D. J.*)

VEAU-FAUVE ; les *Relieurs* appellent une relieure en *veau-fauve* celle dont la peau n'est point jaspée, & dont on a conservé la couleur naturelle qui est blanche en son entier. Pour relier en *veau-fauve*, il faut que les peaux soient belles, sans taches ni autres défectuosités ; il est fâcheux que la délicatesse de ces peaux en ôte promptement la propreté ; au reste, cette relieure se fait tout comme les autres. *Voy.* RELIEURE.

VEAU, (*Charpent.*) les Charpentiers appellent ainsi le morceau de bois qu'ils ôtent avec la scie du dedans d'une courbe droite ou rampante, pour la tailler. (*D. J.*)

VEAU, (*Critique sacrée.*) cet animal a servi dans l'Ecriture à plusieurs métaphores, où il s'emploie dans des sens différens. Il se prend pour un ennemi en fureur dans le *ps. xxj.* 13. plusieurs ennemis furieux, *vituli multi* m'ont environné ; ailleurs des personnes simples & douces sont désignées sous le nom de ces animaux, comme dans Is. *xj.* 7. l'ours & le *veau* paîtront ensemble, c'est-à-dire que des gens foibles & simples ne craindront plus ceux qui leur paroissent si redoutables. Ailleurs encore, comme dans Malach. *iv.* 2. des personnes qui sont dans la joie sont comparées à des *veaux* qui bondissent dans la prairie ; mais les *veaux des levres* dans Osée, *xiv.* 3. *reddemus vitulos labiorum nostrorum*, est une expression métaphorique bien bisarre pour marquer les louanges, les hymnes, les prieres que les captifs de Babylone adressoient au Seigneur, parce qu'ils n'étoient plus à portée de lui offrir des sacrifices dans son temple. (*D. J.*)

VEAU D'OR, (*Critique sacrée.*) idole que les Israélites adoroient au pié du mont Sinaï ; l'histoire en est rapportée dans l'*Exode chap. xxxij.* Ce fut à l'imitation des Egyptiens qu'Aaron fit le *veau d'or* dans le désert, & Jéroboam ceux qu'il dressa à Dan & à Béthel pour y être adorés des enfans d'Israël, comme les dieux qui les avoient tirés du pays d'Egypte. Les Israélites se familiariserent peu-à-peu avec la nouvelle religion de Jéroboam. Ils furent enchantés de l'aisance de ce culte, &

l'exercerent jufqu'à la ruine de Samarie & la difperfion des dix tribus ; mais pour ce qui regarde le *veau d'or* d'Aaron, Moïfe outré de voir le peuple danfer tout autour, brifa les tables de la loi, prit le *veau d'or*, le fit fondre, & le réduifit en poudre d'or, par une manipulation qui n'eft point décrite, mais qu'il eft fort fingulier qu'on connût déja ; il jetta cette poudre dans le torrent, pour anéantir à jamais ce monument de l'idolâtrie des Hébreux. (*D. J.*)

VEAU MARIN, (*Hift. nat.*) *phoca*, animal amphibie, qui a beaucoup de rapport à la vache marine & au lamantin pour la forme du corps & des piés, *&c.* Sa longueur eft d'environ quatre piés depuis le bout du mufeau jufqu'à l'origine de la queue, qui n'eft longue que de trois pouces ; il a les yeux grands & enfoncés dans les orbites, le cou oblong & la poitrine large ; on ne voit qu'un trou à l'endroit de chacune des oreilles. Le poil de cet animal eft court, ferme, & de couleur grife luifante, avec des taches noires fur le deffus du corps ; le deffous eft d'un blanc fale & jaunâtre ; il y a des *veaux marins* qui font noirs en entier. *Regn. anim. pag.* 230. *Voyez* QUADRUPEDE.

Si les *veaux marins* peuvent refter longtems fous l'eau par le fecours du trou ovale dont on a parlé, ils font auffi un furieux vacarme quand ils fortent de la mer pour fe retirer dans des cavernes, & fe livrer à l'amour ; c'eft alors, dit M. de Tournefort, qu'ils font des cris fi épouvantables pendant la nuit, que l'on ne fait fi ce font des animaux d'un autre monde. Quelques commentateurs de Pline font partagés fi ces animaux crient en veillant ou en dormant ; on voit bien que ces gens-là ne font pas fortis de leur cabinet ; nos matelots qui vont dans le Levant font bien mieux inftruits, pour avoir vu les *veaux marins* dans le tems de leur rut, & en avoir tué dans leurs réduits.

VEBEHASOU, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) arbre du Bréfil, dont les feuilles reffemblent à celles du chou. Son fruit eft d'une grande douceur, qui fait que les abeilles en font très-friandes.

VECCHIADOS, *terme de Relation*, c'eft ainfi que les Grecs d'Athenes moderne nomment les vingt-quatre vieillards qu'ils choififfent dans les meilleures familles chrétiennes, pour régler les affaires qui furviennent de chrétien à chrétien.

VECHT, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Weftphalie, dans l'évêché de Munfter, fur la riviere de fon nom.

VECHT, *le*, (*Géog. mod.*) 1°. riviere d'Allemagne, en Weftphalie ; elle prend fa fource dans l'évêché de Munfter, à cinq milles de la ville de ce nom ; elle entre dans l'Over-Yffel, & fe perd dans le Zuyderzée. 2°. On nomme *Vecht* la partie du Rhein, qui fortant d'Utrecht, arrofe plufieurs lieux, comme Marfen, Breukelen, Nieuwerfluis, Wefon, Muyden, & fe perd enfin dans le Zuyderzée.

VECTEUR, RAYON, adj. *en Aftronomie*, eft une ligne qu'on fuppofe tirée d'une planete qui fe meut autour d'un centre ou du foyer d'une ellipfe, à ce centre ou à ce foyer ; ce mot vient du latin *vehere*, porter. *Voyez* PLANETE, *&c.* *Chambers.*

On appelle ainfi cette ligne, parce que c'eft celle par laquelle la planete paroît être portée, & au moyen de laquelle elle décrit des aires proportionnelles au tems autour du foyer de fon orbite que le foleil occupe.

VECTIS, (*Géog. anc.*) île de la mer Britannique. Ptolomée, *liv. II. c. ij.* la marque au midi du grand port ; mais quelques exemplaires, au lieu de *Vectis*, lifent *Victefis*, οὐικτέσις. Pline, *l. IV. c. xvj.* la connoît fous le nom de *Vectis* ; & Eutrope, auffi-bien que le panégyrifte de Maximilien, écrivent *Vecta*. Je jugerois, dit Ortélius, que ce feroit l'*Icta* de Diodore de Sicile ; mais je n'adopterois pas les fables qu'il débite par rapport au reflux de la mer ; le nom moderne de cette île eft *Wight*. (*D. J.*)

VEDAM, f. m. (*Hift. fuperft.*) c'eft un livre pour qui les Brames ou nations idolâtres de l'Indoftan ont la plus grande vénération, dans la perfuafion où ils font que Brama leur légiflateur l'a reçu des mains de Dieu même. Cet ouvrage eft divifé en quatre parties, à qui l'on donne des noms différens. La premiere que l'on nomme *rogo*, *roukou* ou *ouroukou*. *Vedam*

traite de la premiere cause & de la matiere premiere, des anges, de l'ame, des récompenses destinées aux bons, des peines réservées aux méchans, de la production des êtres & de leur destruction, des péchés, & de ce qu'il faut faire pour en obtenir le pardon, *&c.* La seconde partie se nomme *jadara* ou *issurevedam*; c'est un traité du gouvernement ou du pouvoir des souverains. La troisieme partie se nomme *sama-vedam*; c'est un traité de morale fait pour inspirer l'amour de la vertu & la haine du vice. Enfin la quatrieme partie appellée *addera-vedam*, *brama-vedam*, ou *latharvana-vedam*, a pour objet le culte extérieur, les sacrifices, les cérémonies qui doivent s'observer dans les temples, les fêtes qu'il faut célébrer, *&c.* On assure que cette derniere partie s'est perdue depuis long-tems, au grand regret des bramines ou prêtres, qui se plaignent d'avoir perdu par-là une grande partie de leur considération, vu que si elle existoit, ils auroient plus de pouvoir que les rois mêmes; peut-être font-ce ces derniers qui, jaloux de leur autorité, ont eu soin de soustraire les titres sacrés sur lesquels celle des prêtres pouvoit être établie aux dépens de la leur.

On voit par-là que le *vedam* est le fondement de la théologie des Brames, le recueil de leurs opinions sur Dieu, l'ame & le monde; on ajoute qu'il contient les pratiques superstitieuses des anciens pénitens & anachoretes de l'Inde. Quoi qu'il en soit, la lecture du *vedam* n'est permise qu'aux bramines ou prêtres & aux rajahs ou nobles; le peuple ne peut pas même le nommer ni faire usage des prieres qui y sont contenues, non-seulement parce que ce livre contient des mysteres incompréhensibles pour le vulgaire, mais encore parce qu'il est écrit dans une langue qui n'est entendue que des prêtres; on prétend même que tous ne l'entendent point, & que c'est tout ce que peuvent faire les plus habiles docteurs d'entr'eux. En effet, on assure que le *vedam* est écrit dans une langue beaucoup plus ancienne que le *sanskrit*, qui est la langue savante connue des bramines. Le mot *vedam* signifie *science.* Les Indiens idolâtres ont encore d'autres livres sur qui la religion est fondée; tels sont le *shaster* & le *pouran. Voyez* ces deux *articles.* Le respect que les bramines ont pour le *vedam* est cause qu'ils n'en veulent communiquer des copies à personne; malgré ces obstacles les jésuites missionnaires sont parvenus à obtenir une copie du *vedam* par le moyen d'un bramine converti; le célebre dom Calmet en a enrichi la bibliotheque du Roi en 1733. *Voyez l'Histoire universelle d'une société de savans d'Angleterre, hist. mod. tom. VI.* in-8°.

VEDE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la Touraine. Elle passe à Richelieu, & se jette dans la Vienne, près de Chinon. (*D. J.*)

VEDETTE, s. f. (*Art milit.*) c'est dans le service de la cavalerie ce qu'on appelle *sentinelle* dans celui de l'infanterie. Les *vedettes* se placent dans les lieux les plus favorables, pour découvrir le plus d'étendue de terrein qu'il est possible dans les environs du camp; elles sont tirées des grand-gardes ou gardes ordinaires. *Voyez* GARDE ORDINAIRE. (*Q*)

VEDIANTII, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans les Alpes, selon Pline, *liv. III. c. v.* qui nomme leur ville *Cemelium Vedantiorum civitas.* Ces peuples, dit le P. Hardouin, faisoient partie des Liguriens *Capillati.* Ptolomée, *l. III.* nomme leur ville *Cemelenum vendiontiorum*, & la place dans les Alpes maritimes; c'est aujourd'hui Cimiez, près de Nice. (*D. J.*)

VEDRA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. ij.* marque l'embouchure de ce fleuve, entre celle de l'*Alaunus* & *Dunum sinus*, sur la côte orientale de l'île; cette riviere se nomme présentement *Weere.* (*D. J.*)

VEDRO, s. m. (*Commerce.*) mesure de liquides usitée en Russie, qui contient environ 25 pintes.

VEERE, (*Géog. mod.*) *Voy.* WEERE.

VEGA-REAL, (*Géog. mod.*) grande plaine de l'île Hispagnola. Cette plaine a environ soixante-dix lieues de long du nord au sud, & dix dans sa plus grande largeur. Elle est arrosée de quelques grandes rivieres aussi larges que l'Ebre ou le Guadalquivir, & d'un nombre prodigieux de petits ruisseaux, d'une eau pure & fraîche.

La

La plus grande partie de cette plaine formoit autrefois un royaume, dont la capitale étoit au même lieu, où les Espagnols bâtirent depuis la ville de la Conception de la *Vega*. (*D. J.*)

VEGEL, VEGER, & BEGÈ *ou* BEGER, (*Géog. mod.*) dans quelques cartes; petite ville d'Espagne, dans l'Andalousie, à l'entrée du détroit de Gibraltar, sur une colline, près du rivage de l'Océan, à sept lieues au midi de Cadix, dans un terroir sec & aride. *Long.* 11. 30. *lat.* 36. (*D. J.*)

VEGESELA, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin marque deux villes de ce nom en Afrique, l'une dans la Numidie, & l'autre dans la Byzazene; la derniere étoit un siege épiscopal. (*D. J.*)

VÉGÉTABLE, adj. *en Physiologie*, est un terme qu'on applique à toutes les plantes, en tant qu'elles sont capables de croître, c'est-à-dire à tous les corps naturels qui ont les parties organisées pour la génération & pour l'accroissement, mais non pas pour la sensation. *Voy.* PLANTE.

On suppose que dans les végétaux il y a un principe de vie, que l'on appelle communément *l'ame végétative. Voyez* VÉGÉTATIF & VÉGÉTATION.

Boerhaave définit savamment le corps *végétable*, un corps engendré de la terre, à laquelle il adhere ou tient par des parties, nommées *racines*, par le canal desquelles il reçoit la matiere de sa nourriture & de son accroissement, & formé de sucs & de vaisseaux distingués sensiblement les uns des autres; ou bien, c'est un corps organisé, composé de sucs & de vaisseaux que l'on peut toujours distinguer les uns des autres, & auquel croissent des racines ou des parties, par lesquelles il adhere à quelque autre corps dont il tire la matiere de sa vie & de son accroissement.

Cette définition nous donne une idée juste & parfaite du corps *végetable*; car en disant qu'il consiste en sucs & en vaisseaux, on le discerne du *fossile*; & en disant qu'il adhere à quelque autre corps, & qu'il en tire sa nourriture, on le distingue parfaitement d'un animal. *Voyez* FOSSILE, ANIMAL.

On le définit un corps organisé, parce qu'il est formé de différentes parties, lesquelles concourent ensemble à l'exercice des mêmes fonctions. *Voyez* ORGANISÉ.

Il adhere par quelques-unes de ses parties à un autre corps, puisque nous ne connoissons point de plante sur la terre si vague & si flottante qui ne soit toujours adhérente à un corps tel qu'il soit, quoique ce corps soit de différente nature, comme est la terre à l'égard de nos plantes communes, la pierre à l'égard des plantes de roche, comme l'eau à l'égard des plantes de mer, & enfin comme l'air à l'égard de quelques mucilages.

Pour ce qui est d'un petit nombre de plantes qui semblent flotter sur l'eau, leur maniere de croître est un peu anomale ou irréguliere. M. de Tournefort a fait voir que toutes les plantes ne naissent point absolument des semences, mais il y en a qui, au lieu de jetter de la semence, déposent ou font tomber une petite goutte de seve, laquelle, en s'enfonçant dans l'eau, atteint par sa pesanteur naturelle jusqu'au fond de la mer, ou rencontre en chemin quelque rocher où elle s'attache, prend racine & jette des branches: telle est, par exemple, l'origine du corail.

Ajoutez à cela qu'il est indifférent de quelle maniere une plante jette sa racine, soit en haut, soit en bas; par exemple, l'aloës, le corail, la mousse & les champignons ont souvent la racine en-haut & croissent vers la terre.

La structure vasculaire des *végétables* a été rendue fort sensible par une expérience de M. Willugby: on coupe quelques branches des plus épaisses de bouleau, on applique à leurs extrémités une espece de bassin ou réservoir de cire molle; on l'emplit d'eau, & on tient les branches droites: dans cet état, l'eau descend en peu de minutes dans les vaisseaux de bois, & s'écoule entiérement à travers la longueur des branches en tombant goutte à goutte & très-promptement, ce qu'elle continue de faire tant que l'on verse de l'eau dans le bassin. La même expérience réussit dans le sycomore & le noyer, mais l'écoulement n'est pas si copieux. *Voyez* les *Transactions philosophiques*, n^{o}. 70.

Il y a des secrets pour hâter l'accroisse-

ment des *végétables* d'une maniere surprenante. M. Coyle fait mention d'un savant qui, à la fin du repas, régala ses amis d'une salade de laitue qu'il avoit semée en leur présence immédiatement avant de se mettre à table.

Les Chimistes nous fournissent aussi une sorte de végétaux fort extraordinaires, comme *l'arbre de Diane*, *l'arbre de Mars*, &c. En effet de l'or, de l'argent, du fer & du cuivre ayant été préparés dans de l'eau-forte, il s'en éleve une espece d'arbre qui végete & croît à vue d'œil, & étend ses branches & ses feuilles de toute la hauteur de l'eau jusqu'à ce qu'il ait épuisé & dépensé toute la matiere qui est au fond. *Voyez* ARBRE DE DIANE, *&c.*

Cette eau est appellée par les Chimistes *flent water*, & c'est Rhodocanasses, chimiste grec, qui en a communiqué le secret.

Huile végétable, *voyez* HUILE.

VÉGÉTAL, adj. & subst. (*Gramm.*) c'est le terme le plus étendu de la Botanique. Il se dit de toute plante & de tout ce qui croît par la végétation, ou à la maniere des plantes. *Voyez* VÉGÉTAUX.

VÉGÉTAL, (*Regne végétal*, *Plantes*, *Electricité.*) L'expérience prouve que tous les végétaux transmettent la commotion électrique, & il n'est pas inutile de rechercher quels sont ceux qui communiquent plus ou moins cette vertu, & à quelle substance les plantes doivent cette propriété. Les plantes étrangeres qu'on appelle vulgairement plantes grasses, transmettent le choc électrique bien plus fortement que les autres familles de végétaux. Les *cachis*, les *mesembryanthemum*, les *sedum*, les euphorbes, les aloës, les *crassula*, les *cotyledon* sont les principaux genres que j'ai éprouvés; j'ai choisi dans ces genres les grandes especes, & toutes ont fait ressentir la commotion électrique avec une énergie supérieure à celle de toutes les autres plantes. Les plantes indigenes suivantes ont encore en un haut degré cette vertu : la bourrache, la blette, la laitue, les épinards, l'oseille, la serpentine, la belladona, le phytolacca, les jeunes pousses du sureau, les artichaux, le laitron, les tiges des pois, des feves; le nasitor, le melinet, le maceron, la toute-bonne, les tulipes, les hyacinthes, les narcisses, les couronnes impériales, le *pancratium maritimum*, l'*asphodelus ramosus*, les lys, les amaryllis, les allium, les ornithogales, le scilla du Pérou, & autres especes congenéres, ont été soumises à l'expérience & ont très-bien communiqué la commotion : toutes ces plantes ont fait ressentir une violente secousse.

Les plantes qui ont au second degré la vertu de communiquer le choc électrique, sont aussi fort multipliées. Pour abréger un détail ennuyeux, nous n'en citerons qu'un très-petit nombre qui serviront de termes de comparaison; ce sont l'œillet & presque tous les dianthus, l'iris xiphion, le roseau verd, le *glycyrrhisa glabra*, ou la reglisse ordinaire, même les jeunes rameaux, ainsi que l'*isatis tinctoria* qui est le pastel ou la guede, le *phalaris picta* & autres graminées jeunes, telles que le blé, le seigle, le *sysimbrium irio*, le *thlaspi bursa-pastoris*, *&c. &c.* Les commotions qu'on a ressenties en tenant les plantes de ce second ordre, quoique fortes, étoient sensiblement moindres que les précédentes, & nous plaçons dans la troisieme classe les asclepias, apocin, domptevenin, soyer; le lilac, le *schinus molle*; le *solanum pseudo-capsicum* & quelques autres solanum; le *mimosa farnesiana*, le rosier, le prunier, le pommier, le poirier, le pêcher, la grenadille, le myrte, l'olivier sauvage, ou l'*elaeagnus angustifolia*, le micocoulier, *&c. &c.*

Des expériences précédentes on doit tirer cette conséquence nécessaire, que les plantes qui communiquent le plus fortement la commotion, & peuvent être mises dans la premiere classe, sont les plantes grasses, telles que les cachis & autres congenéres; les plantes aqueuses, comme sont la bourrache, la laitue & autres semblables; les liliacées & la plûpart des plantes de l'hexandrie. Celles qui ont une vertu inférieure & du second rang, sont quelques plantes herbacées, les arundinacées, les dianthiferes, les graminées, *&c.* Celles de la troisieme classe, les arbustes, les arbrisseaux & les arbres, communiquent encore moins la commotion que les précédentes, & il m'a paru en général, d'a-

près plusieurs expériences, que les arbustes la communiquent plus que les arbrisseaux, & ceux-ci mieux encore que les arbres; & parmi ces derniers les petits plus que les grands.

J'ai éprouvé toutes les plantes indigenes que j'ai nommées dans ces trois classes, de deux façons; premiérement, dans leur état de jeunesse, si on peut parler ainsi, & secondement, dans un état de maturité; & j'ai observé constamment, conséquemment à plusieurs épreuves répétées, que chaque plante communiquoit mieux la commotion, lorsqu'elle étoit plus jeune, que dans le tems où elle étoit plus avancée; c'est ce qui a fait plus que doubler toutes mes recherches dont je ne présente ici que le résultat général. Cette différence est même si marquée, que sur une plante herbacée, les jeunes pousses laissent ressentir une secousse plus violente que la tige elle-même, & que les rameaux inférieurs. J'ai également observé que l'écorce extérieure des arbres communique moins le choc électrique que la surface intérieure, que l'aubier en général la transmet d'autant moins qu'il est plus près du cœur de l'arbre, & que la substance ligneuse est ordinairement moins conductrice, lorsqu'elle est plus proche du centre ou plus dure.

Plusieurs especes de fruits ont aussi été éprouvées, & l'expérience m'a appris que le choc électrique étoit plus ou moins fortement transmis, selon que le fruit étoit plus ou moins verd; ceux qui étoient secs de leur nature ou plus près de leur maturité ont paru moins conducteurs. Il en est de même des feuilles, on peut voir le détail de toutes ces expériences dans le Mémoire sur ce sujet que jai lu à l'académie royale des Sciences de Paris le 17 & le 20 juillet 1776, & imprimé ensuite dans le journal de Physique septembre 1776. pag. 211. *V.* aussi l'*art.* TERRES *de ce Diction.*

Mais quelle est cette substance à qui les plantes & toutes les parties de végétaux sont redevables de communiquer en un degré plus ou moins grand la commotion électrique? C'est à l'eau seule que les plantes doivent cette vertu, & plus elles contiennent d'eau, plus elles ont cette propriété; c'est l'expérience qui m'a conduit à cette découverte, & c'est sur elle qu'elle est fondée. J'ai pris plusieurs individus de plantes les plus aqueuses, telles que la bourrache, la laitue, les épinards, des glaciales ou *mesembrianthemum*, des *cachis*, des tiges & branches d'arbrisseaux & d'arbres de différens genres, nommés ci-dessus dans les trois classes précédentes; je les ai fait sécher parfaitement, les unes à l'ombre, les autres au soleil, quelques-unes au four, certaines avec un fer chaud, & aucune de ces plantes ainsi desséchées n'a pu transmettre le choc électrique. J'ai tiré aussi de mon herbier un très-grand nombre de plantes de diverses familles qui étoient dans un état parfait de dessication, & aucune n'a laissé éprouver la moindre secousse, en répétant l'expérience de Leyde.

Toutes ces plantes donnent la commotion, lorsqu'elles sont fraîches, vertes & vivantes, & nulle ne la communique après qu'elles ont été desséchées de diverses manieres. Dans la dessication, on ne fait qu'enlever l'eau qui étoit renfermée dans ces plantes en grande abondance; on ne peut donc aucunement douter que l'eau qui possede supérieurement la vertu de transmettre le choc électrique, ne soit la seule substance qui donne à toutes ces plantes cette propriété, & en un degré plus ou moins énergique, selon qu'elles contiennent plus ou moins d'eau.

J'ai de même éprouvé toutes les parties quelconques des végétaux, les fleurs, les fruits, les écorces, les pétioles, les péduncules, *&c.* & le résultat a toujours été le même. J'ai ensuite éprouvé tous les produits végétaux connus, soit qu'ils fussent l'ouvrage de la nature, soit qu'ils fussent celui de l'art, & tous, après une parfaite dessication, ont été incapables de transmettre le choc électrique. On peut voir dans notre Mémoire déja cité le détail de toutes ces expériences, ainsi que la méthode que nous avons employée, qui est la plus simple & la plus sûre qu'on puisse observer. Deux personnes formoient la chaîne électrique, & tenoient chacune d'une main une extrémité de la plante qu'on vouloit soumettre à l'expérience, & qui, par ce moyen, étoit placée dans l'espace intermédiaire;

alors on avoit néceſſairement deux juges de l'épreuve, juges d'autant plus infaillibles, qu'on ne peut pas ſe tromper, lorſqu'il s'agit de ſenſations violentes dont on eſt affecté. Toute autre méthode jetteroit certainement dans l'erreur, parce qu'on ne pourroit connoître ſûrement ſi la bouteille de Leyde eſt plus ou moins déchargée. Toutes les expériences rapportées ci-deſſus ont été faites avec une bonne machine électrique, & répétées pluſieurs fois, afin de mieux s'aſſurer de la vérité; c'eſt une pratique qui devroit toujours être employée, ſi on ne veut tomber dans l'erreur. *Ce Mémoire eſt de M. l'abbé Bertholon de St. Lazare, des académies des Sciences de Montpellier, de Lyon, de Beziers, Dijon, Marſeille, Bordeaux*, &c. &c. *il a été lu à l'académie des Sciences en* 1776.

VÉGÉTAL, (*Chimie* ou *analyſe végetale.*) une ſubſtance *végétale*, une matiere *végétale* eſt pour le chimiſte un corps quelconque provenu du regne *végétal*, ſoit que ce corps ſoit organiſé, tel que les *végétaux* entiers, ou leurs différentes parties, tiges, racines, fleurs, *&c.* ou qu'il ſoit non-organiſé, comme divers ſucs concrets ou liquides, tels que les baumes, les réſines, la gomme, *&c.* & enfin les produits quelconques des travaux chimiques ſur les ſubſtances *végétales*, tels que l'eſprit-de-vin, l'alkali fixe, diverſes huiles, *&c.* ſont encore des ſubſtances *végétales.*

Les matieres *végétales* organiſées, ou tiſſues, *texta*, (*voyez* TISSU, *Chimie.*) ne different chimiquement des matieres *végétales* non organiſées, que par leur ordre reſpectif de compoſition; elles ſont entr'elles comme le compoſé eſt à ſes principes; car le tiſſu *végétal* eſt chimiquement formé par le concours de pluſieurs de ces matieres *végétales* non organiſées, ſoutenues par une charpente terreuſe plus ou moins *renforcée*, & dans laquelle réſide principalement l'organiſation, dont les Chimiſtes ne ſe mettent point en peine, ou ce qui eſt la même choſe, qui n'eſt point un objet chimique.

Les ſubſtances *végétales* de la premiere eſpece, les végétaux proprement dits, ſont offerts immédiatement par la nature; les ſubſtances *végétales* non organiſées, qui ſont, comme nous venons de l'obſerver, les principes communs des végétaux, ſe préſentent auſſi quelquefois d'eux-mêmes, comme la gomme vulgaire, les baumes, les bitumes, que les Chimiſtes regardent avec beaucoup de probabilité, comme ayant une origine *végétable.* (*Voy.* CHARBON DE TERRE, *&c.*) Mais plus ſouvent ils ne ſont manifeſtés que par l'art qui les a ſucceſſivement tirés des végétaux pour divers uſages. Il eſt clair par le ſimple énoncé que les ſubſtances *végétales* de la troiſieme eſpece, ſavoir les produits des opérations chimiques, ſont toujours des préſens de l'art.

L'énumération des différentes ſubſtances organiſées, ſur leſquelles les Chimiſtes ſe ſont exercés, eſt aſſez connue; elle renferme les tiges ſoit ligneuſes, ſoit herbacées, les racines ligneuſes, charnues, bulbeuſes, *&c.* les écorces, les feuilles, les calices des fleurs, les pétales, les piſtils, les étamines, & même leurs pouſſieres, les ſemences, & toutes leurs différentes eſpeces d'enveloppe, parmi leſquelles on doit compter les pulpes des fruits & leurs écorces; toutes leurs eſpeces de plantes moins parfaites ou moins connues, comme champignons, mouſſes, & vraiſemblablement toutes les eſpeces de fleurs ou moiſiſſures, *&c.*

Les ſubſtances *végétales* de la ſeconde eſpece, c'eſt-à-dire, celles qui proviennent ſoit naturellement, ſoit par art, des ſubſtances précédentes, ſont une eau aromatique ou non aromatique; le principe aromatique, l'acide ſpontané, l'alkali volatil ſpontané, le principe vif, piquant, indéfini, tel que celui de l'oignon, de la capucine, *&c.* l'huile eſſentielle, différentes eſpeces d'huiles graſſes, le baume, la réſine, la gomme ou le mucilage, la gomme réſine, l'extrait, la réſine extrait, le corps muqueux, le ſel eſſentiel, acidule, la partie colorante verte, & pluſieurs autres matieres colorantes.

Nous énoncerons dans la ſuite de cet article toutes les ſubſtances *végétales* de la troiſieme eſpece, c'eſt-à-dire véritablement artificielles.

Les Chimiſtes ont procédé à l'analyſe

des végétaux entiers ou de leurs parties, c'eſt-à-dire, des ſubſtances *végétales* de notre premiere eſpece, par deux moyens différens; ſavoir par la diſtillation analytique, c'eſt-à-dire exécutée à la violence du feu, & ſans intermede; (*voyez* DISTILLATION.) & par l'analyſe menſtruelle, *&c. Voyez* MENSTRUELLE, *analyſe*.

Toutes ces ſubſtances ont fourni aſſez généralement par le premier moyen, les produits ſuivans; 1°. une eau ou flegme limpide, quelquefois aromatique, quelquefois inodore, ſelon que la matiere traitée eſt aromatique ou inodore; mais dans le dernier cas même, annonçant juſqu'à un certain point la ſubſtance particuliere qui l'a fourni; & toujours très-diſtinctement le regne auquel appartient cette ſubſtance, le regne *végétal*; 2°. un flegme coloré & légérement empreint de l'odeur empyreumatique; 3°. un flegme plus coloré, un peu trouble, & chargé d'une petite quantité d'eſprit ſalin, quelquefois acide, mais plus ſouvent alkali; une petite quantité d'huile jaunâtre & aſſez limpide, un peu d'air; 4°. une liqueur plus ſaline, trouble, de l'huile plus abondante, plus denſe & noirâtre, de l'air; 5°. le plus ſouvent de l'alkali volatil concret; une huile qui devient de plus en plus denſe & noire, de l'air; 6°. il reſte enfin un réſidu charbonneux, qui étant brûlé ou calciné à l'air libre, donne par la lixiviation de l'alkali fixe & quelques ſels neutres; ſavoir du tartre vitriolé ou du ſel marin, ou bien l'un & l'autre.

Tels ſont les produits communs & à-peu-près univerſels d'un végétal traité par la diſtillation analytique : ce ſont ceux qu'ont obtenus conſtamment les premiers chimiſtes de l'académie des Sciences, MM. Dodart, Bourdelin, Tournefort, Boulduc, *&c.* ceux qui ſont expoſés dans un livre très-connu; la matiere médicale de Geoffroy, *&c.* Mais la doctrine chimique dominante ſur les produits caractériſtiques & reſpectifs de la diſtillation analytique des végétaux & des animaux, n'en eſt pas moins que l'acide eſt ce produit ſpécial & propre aux végétaux, & que l'alkali volatil eſt ce produit propre & ſpécial aux animaux; ſur quoi il eſt obſervé dans un mémoire ſur l'analyſe des végétaux, imprimé dans le ſecond volume des mémoires préſentés à l'acad. royale des Sciences, par divers ſavans, *&c.* qu'on a toujours lieu d'être étonné ſans doute de voir des erreurs de fait qu'une ſeule expérience doit détruire, ſe répandre & ſubſiſter; que l'établiſſement de l'opinion particuliere dont il s'agit ici, & qui eſt moderne, eſt d'autant plus ſingulier, que tous les chimiſtes qui ont fait une mention expreſſe des diſtillations analytiques des végétaux, ont dénommé très-expreſſément parmi les produits de ces diſtillations, les eſprits & les ſels alkalis volatils; que la préſence de l'acide mentionné par tous ces chimiſtes eſt preſque toujours fort équivoque, tandis que celle de l'alkali volatil eſt toujours très-évidente; qu'on diſtingue très-vainement par ce produit les plantes de la famille des cruciferes de Tournefort, dont l'alkali volatil ſpontané qui ſe dégage de quelques-unes au plus léger degré de feu, ne doit être ici compté pour rien, puiſque ces plantes n'ont rien de particulier quant au produit alkali volatil de leurs diſtillations analytiques; puiſqu'au contraire on retire par cette diſtillation, de pluſieurs plantes des autres claſſes, plus d'alkali volatil, même concret, que des plantes cruciferes qui contiennent le plus d'alkali volatil ſpontané; par exemple, de la laitue & de l'oſeille plus que du cochlearia; & enfin que ce n'eſt qu'à la diſtillation des bois, & principalement à celle des bois durs & réſineux, que convient la doctrine que nous combattons; car ces bois donnent en effet abondamment de l'acide, & fort peu d'alkali volatil : & il eſt preſque hors de doute que c'eſt de leur analyſe particuliere, qu'on a déduit par une conſéquence prématurée, ce qu'on a avancé trop généralement ſur la diſtillation des végétaux.

Il eſt obſervé dans le même écrit que cette ancienne maniere de procéder à la décompoſition des végétaux, eſt imparfaite & vicieuſe; parce qu'une analyſe réguliere doit attaquer par rang les différens ordres de combinaiſon qui concourent à la formation du corps examiné; & que l'analyſe par la violence du feu atteint tout d'un coup au contraire les derniers ordres de

combinaiſon dont elle ſimplifie les principes trop bruſquement ; car, eſt-il ajouté, c'eſt avoir une idée très-fauſſe de l'analyſe chimique, que de prétendre qu'on doive pouſſer immédiatement celle d'un corps quelconque juſqu'aux produits exactement ſimples, comme ſembloient l'exiger les phyſiciens, qui rejettoient la doctrine des Chimiſtes, parce que les produits de leurs analyſes, qu'ils appelloient *les principes chimiques*, n'étoient pas des corps ſimples ; tandis qu'au contraire le vice réel de leurs opérations conſiſtoit précisément en ce qu'elle ſimplifioit trop ces principes.

On conclut de ces obſervations qu'il faut abſolument ſubſtituer à cette maniere de procéder, la méthode nouvelle de l'analyſe menſtruelle ou par combinaiſon, par le moyen de laquelle on retire des végétaux les principes immédiats & évidemment inaltérés de leur compoſition ; chacun deſquels peut être ſucceſſivement & diſtinctement ſoumis à une analyſe ultérieure. Il eſt dit auſſi dans ce mémoire que les Chimiſtes n'ont encore que des connoiſſances fort imparfaites ſur l'analyſe particuliere de chacune des ſubſtances qu'on retire des végétaux par l'application de diverſes menſtrues, & qui ſont celles dont nous avons fait mention plus haut, ſous le nom de *ſeconde eſpece de ſubſtance végétale* ; ſavoir le baume, l'extrait, la gomme, *&c.* & que ce n'eſt preſque que ſur la réſine & les matieres analogues, ſavoir les baumes, les bitumes, *&c.* que les Chimiſtes ont des notions diſtinctes.

Les ſubſtances *végétales* artificielles, dont nous avons annoncé plus haut l'énumération, ſont, outre les produits de la diſtillation analytique ci-deſſus détaillée, les produits ſpéciaux des trois fermentations proprement dites ; ſavoir l'eſprit-de-vin, le tartre, la lie du vin, le vinaigre, l'alkali volatil, l'eſprit fœtide putride, abſolument indéterminé juſqu'à préſent, & enfin la ſuie *végétale*.

On trouvera dans ce Dictionnaire des articles particuliers pour toutes les ſubſtances *végétales* de la ſeconde & de la troiſieme eſpece ; pour l'extrait, la gomme, la réſine, les principes odorans, ſous le *mot* ODORANT ; l'huile eſſentielle, & l'huile graſſe, l'eſprit-de-vin ſous le *mot* VIN ; le vinaigre, le tartre, la ſuie, *&c.* & dans ces articles, la maniere d'obtenir, de préparer, d'extraire, ou de produire la ſubſtance particuliere qui en fait le ſujet. Les procédés néceſſaires à cet objet ſont, par exemple, expoſés avec beaucoup de détail à l'*article* EAU DISTILLÉE, à l'*article* HUILE, à l'*article* EXTRAIT, *&c.* Celui-ci a été ſpécialement deſtiné à la ſubſtance *végétale* très-compoſée, ou proprement dite au TISSU VÉGÉTAL. (*b*)

VÉGÉTAL, *acide*, (*Chimie & Médec.*) l'acide *végétal* eſt le quatrieme & dernier acide ſimple connu. C'eſt le plus volatil de tous ; c'eſt celui qui eſt le plus fréquemment en uſage, puiſqu'il entre dans une grande partie de nos mets. *Voyez* acides en général à l'*article* SEL. Une ſaveur aſtringente, une odeur aſſez agréable, le caractériſent aſſez pour que nous ne nous arrêtions pas davantage ſur cet article.

On le retire par la diſtillation de quelques végétaux, comme la canne à ſucre, du tartre (*voyez* TARTRE), & des ſubſtances qui ont ſubi une fermentation acide, après avoir été ſucceſſivement du moût & du vin. La différence des ſels que donnent ces différentes ſubſtances doit bien nous convaincre que tous les corps ſont compoſés des mêmes élémens, & que la différente combinaiſon, un peu plus ou un peu moins, en font toute la différence. C'eſt par les voies les plus ſimples que la nature opere tant de merveilles. Notre admiration augmentera lorſque nous conſidérerons que ce moût qui précédemment avoit été acide, n'a fait que revenir à ſon ancien état. Quoique, à dire le vrai, ce n'eſt que par conjecture que nous ſoupçonnons que le verjus eſt, à quelque différence près, le même acide que le vinaigre, encore que leurs ſaveurs ne ſe reſſemblent pas exactement. M. Gellert va plus loin ; il prétend que tous les végétaux contiennent le même acide, ce qui nous paroît bien éloigné de la vérité, puiſqu'avec l'acide vitriolique & un peu d'eſſence de citron on fait une limonade ſemblable à celle que produiſent les citrons ; ce qu'on n'obtiendroit jamais avec le vinaigre diſtillé.

Dans l'état ordinaire, le vinaigre con-

tient un principe huileux & tartareux, qui, en le privant d'une partie de son activité, l'empêche de faire avec ce menstrue toutes les dissolutions dont il est capable. La Chimie se sert de deux moyens, pour l'avoir dégagé de cette terre & de cette huile. Le premier est de le distiller. On a par cette opération une liqueur transparente beaucoup plus acide que n'est le vinaigre ordinaire, mais encore bien affoiblie par la grande quantité de phlegme qu'elle contient. On a donc imaginé une seconde méthode, qui consiste à prendre un sel neutre, dont l'acide est le vinaigre, à le dessécher, & en le décomposant distiller l'acide à un feu violent. Le vinaigre radical qui en résulte ne cede peut-être en rien aux autres acides pour sa force; communément c'est du verdet qu'on le retire. Lorsqu'on veut concentrer le vinaigre sans le débarrasser de la terre & de l'huile dont la distillation le dépouille, on l'expose à une forte gelée : la partie phlegmatique se gele, tandis que l'acide conservant sa fluidité, s'écoule à travers les lames de la glace.

Homberg & Neumann ont calculé que du fort vinaigre ne contient qu'une soixantieme partie d'acide; Boerhaave ne lui en accorde pas une quatre-vingtieme; nous sommes persuadés que si on débarrassoit encore cette quatre-vingtieme partie de tout le phlegme superflu, elle se réduiroit à beaucoup moins.

Quoique les Chimistes ayent fait plusieurs expériences avec le vinaigre simple ou distillé, ils en ont peu fait avec le radical. Il reste donc encore bien des choses à éprouver & à découvrir sur cet acide, auquel les Chimistes n'ont peut-être pas donné toute l'attention qu'il méritoit. Geoffroy ne lui a accordé aucune colonne dans sa table des rapports; M. Gellert omet plusieurs métaux & plusieurs terres dans la sienne. Il place l'or, l'argent, l'étain & le mercure comme indissolubles dans l'acide du vinaigre, & cependant le contraire vient d'être démontré au sujet du mercure; il ne fait pas mention des terres calcaires : enfin il prouve combien peu on a fait de recherches sur un sujet aussi intéressant. En général on peut dire que cet acide est le plus foible de tous, que les sels qu'il forme avec les alkalis & les métaux sont décomposés par les acides minéraux. Quoique cet acide ne puisse pas dissoudre un grand nombre de métaux étant appliqué à nud, cependant il les dissout presque tous lorsqu'ils ont été précipités de leurs dissolvans propres. On peut le dulcifier avec l'esprit-de-vin, & retirer un éther, suivant le procédé & la découverte de M. le comte de Lauragais.

Le vinaigre pris en petite quantité, délayé dans beaucoup d'eau, est, comme les autres acides, un tempérant propre à calmer la soif & la fievre; mais il a une propriété singuliere, c'est qu'en même tems qu'il est un violent astringent, rafraîchissant & diurétique, il excite abondamment la transpiration, & par ces raisons il peut, étant pris immodérément, conduire à un desséchement, à un marasme général.

L'assemblage de ces qualités le rend d'un très-grand secours dans les maladies pestilentielles, où il faut en même tems corriger la corruption de l'air infecté par la pourriture des cadavres, tempérer le mouvement du sang & exciter la transpiration. Il sert dans les tems de contagion à purifier les viandes, les habits, les appartemens, *&c.* Pour augmenter sa vertu, on le rend aromatique par l'infusion de quelques végétaux : les formules en sont sans nombre. Il est d'un très-grand usage dans la Pharmacie; on en fait l'oxycrat, médicament souvent aussi utile que simple. On en compose l'oxymel, dont les anciens médecins faisoient un bien plus grand usage que nous; extérieurement c'est un rafraîchissant, répercussif, astringent très-fort.

Lorsque dans les mets on emploie le vinaigre, on en compose toujours un espece de savon, puisque c'est avec des huiles & du sel qu'on le mêle. Quand le savon n'est ni trop huileux, ni trop acide, il est à son point de perfection, & le mets préparé est au goût de tout le monde : les parties huileuses qui entrent dans la composition du vinaigre, facilitent le mélange savonneux.

VÉGÉTALE, *terre*, (*Hist. nat.*) *humus, humus vegetabilis*; c'est la terre qui se trouve à la surface; elle est plus ou moins noire ou jaune; c'est cette terre qui con-

tribue à la croissance des plantes qui, par leur racines qui pourrissent, lui rendent continuellement une portion de ce qu'elles en ont reçu. On voit par-là que la *terre végétale* est bien éloignée d'être une terre simple; elle doit être un mélange d'argile, de terre calcaire, de sable, de gravier, de parties ferrugineuses, *&c.* auquel s'est joint une portion de la partie terreuse, huileuse & saline, des végétaux qui s'y pourrissent & s'y décomposent. Une des principales qualités de cette terre est d'être bien divisée, afin d'être propre à se prêter, pour ainsi dire, aux racines jeunes encore des plantes; pour cela il faut qu'elle ne soit ni trop compacte, ni trop spongieuse. Quand elle est trop dense, elle serre trop fortement les racines des plantes & empêche de s'étendre: joignez à cela qu'elle retient les eaux qui ne pouvant point la traverser assez promptement, ou y séjournant trop long-tems, pourrissent & endommagent les *végétaux*. Une terre trop grasse & trop chargée de glaise est dans ce cas. *Voyez* GLAISE.

D'un autre côte, si la *terre végétale* est trop poreuse & trop légere, l'eau, si nécessaire pour la végétation & qui est le véhicule qui doit porter le suc nourricier aux plantes, n'y séjourne point assez pour produire cet effet; elle passe comme au-travers d'un crible. Telle est une *terre végétale*, qui seroit trop sablonneuse ou trop remplie de craie.

Pour remédier à ces inconvéniens dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque la terre sera trop grasse, il faudra la diviser & la rendre plus légere, en y joignant soit de la craie, soit du gravier, soit du sable. Quant au second inconvénient, c'est-à-dire lorsque la *terre végétale* sera trop maigre, on pourra y joindre une terre plus grasse, du fumier, de la marne argilleuse, *&c.*

L'on voit donc que tout le mystere de la fertilisation des terres dépend de rencontrer la juste proportion qui est nécessaire, pour que les terres soient dans un état de division qui facilite la circulation des eaux, & qui ne les arrête ni trop ni trop peu. *Voyez* les *articles* GLAISE *&* MARNE.

La *terre végétale* s'appelle aussi *terreau*, *terre franche*, *terre des jardins*.

VÉGÉTATION MÉTALLIQUE, (*Chimie.*) quoique le mot *végétation* ne convienne proprement qu'aux végétaux, cependant il est en usage parmi les Chimistes pour exprimer certaines crystallisations particulieres, ou arrangement de quelque matiere que ce puisse être, dont la figure extérieure ressemble assez sensiblement à celle des plantes; c'est en ce sens que les Chimistes appellent *arbre de Diane* ou *arbre philosophique* une *végétation* d'argent, & *arbre de Mars* une autre *végétation* chimique, qui a de l'analogie avec la premiere; cette derniere *végétation* est une dissolution de fer faite par le moyen de l'esprit-de-nitre.

Peu de Chimistes ont travaillé avec plus de succès sur les *végétations métalliques* que M. Homberg. On a de lui, dans les *mémoires de Mathématique & de physique*, *année 1692*, une observation, dans laquelle non-seulement il donne une maniere plus prompte que la commune de faire l'arbre de Diane, mais il enseigne encore de nouvelles méthodes pour la production d'autres *végétations* semblables, & il explique la formation de ces *végétations* par des raisons assez claires. Toutes ces *végétations*, à l'exception d'une pour laquelle il ne faut qu'une simple amalgamation d'or ou d'argent avec du mercure, sans addition d'aucune autre liqueur; toutes ces *végétations*, dis-je, se forment au milieu d'un liquide & au fond du vaisseau. Le seul arbre de mars se forme au-dessus du liquide, qui est même enlevé tout entier au haut du vaisseau, & quelquefois en très-peu de tems. Ainsi il doit être regardé comme une espece de *végétation métallique*, différente des autres. Celles dont parle M. de la Condamine dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, sont encore des *végétations* d'une autre espece, & méritent le nom de *végétations* par la maniere dont elles se forment.

Il a mis sur une agate polie, ou sur un verre posé horisontalement, un peu de solution d'argent, faite à l'ordinaire par l'esprit-de-nitre, & au milieu de cette liqueur épanchée qui n'avoit que très-peu d'épaisseur, il a placé un clou de fer par la tête. Dans l'espace de quelques heures, il s'est

s'eſt formé autour de cette tête de clou un très-grand nombre de petits filets d'argent, qui, à meſure qu'ils s'éloignoient du centre commun, diminuoient de groſſeur & ſe diviſoient en plus petits rameaux. C'eſt-là ce qui avoit l'air de *végétation*.

M. de la Condamine juge avec beaucoup de vraiſemblance, que la cauſe générale de ce fait eſt le principe établi en Chimie, qu'un diſſolvant qui tient un métal diſſous l'abandonne dès qu'on lui préſente un autre métal qu'il diſſoudra plus facilement. Ici le nitre a abandonné l'argent pour aller diſſoudre du fer ou la tête du clou.

On peut conclure de ce principe qu'on fera la même expérience ſur tous les autres métaux, en ſubſtituant à la ſolution d'argent une ſolution d'un métal quelconque, & au fer un plus aiſé à diſſoudre par le diſſolvant du métal qu'on aura choiſi; & c'eſt en effet ce que M. de la Condamine a trouvé par un grand nombre d'expériences différemment combinées.

Il y a eu des *végétations* horiſontales, des arbriſſeaux plats avec pluſieurs variétés, ſoit en ce que les arbriſſeaux ont demandé plus ou moins de tems, ſoit en ce qu'ils ont été plus ou moins touffus de ramifications.

On a ſuppoſé juſqu'ici que le verre ſur lequel ſe faiſoit l'expérience étoit poſé horiſontalement, mais il peut auſſi être incliné. Toute la différence ſera qu'il y aura plus de ramifications, que l'arbriſſeau ſera plus touffu au-deſſus du centre, ou à la tête du clou qu'au-deſſous. La raiſon en eſt qu'entre les courans qui doivent tous aller vers ce centre, les inférieurs y trouvent plus de difficulté, puiſqu'ils n'y peuvent aller qu'en remontant. Les *végétations* de cette eſpece ſe font également bien ſur des verres ou glaces de toutes couleurs, & l'eſprit s'amuſe volontiers à ces ſortes d'artifices. (*D. J.*)

VÉGÉTATION, phénomene de la nature qui conſiſte dans la formation, l'accroiſſement, & la perfection des plantes, des arbres, & de tous les autres corps de la nature, connus ſous le nom de *végétaux*.

La vie & l'accroiſſement ſont les caracteres diſtinctifs de ces corps, différens des animaux en ce qu'ils n'ont pas de ſentiment; & des minéraux, en ce qu'ils ont une véritable vie, puiſqu'on les voit naître, s'accroître, jetter des ſemences, devenir ſujets à la langueur, aux maladies, à la vieilleſſe, & à la mort.

La *végétation* eſt quelque choſe de diſtinct de la vie dans les plantes. Quoiqu'une plante morte ceſſe auſſi de végéter, néanmoins il y a beaucoup de plantes qui vivent ſans qu'elles donnent la moindre marque de *végétation*. La plûpart des plantes aquatiques conſervent la vie dans les tems de ſécheresſe, & ne recommencent à végéter que lorſque l'eau revient dans les mares ou dans les ruiſſeaux. Une graine qui n'eſt point expoſée à la chaleur ni à l'humidité, eſt vivante, & ne végete pas, & peut même demeurer très-long-tems dans cet état de non *végétation*: on a vu certains haricots rouges de l'Amérique tirés du cabinet de l'empereur, où ils étoient conſervés depuis plus de 200 ans, germer & végéter par les ſoins d'un habile jardinier.

Quelquefois la *végétation* eſt ſi foible, qu'elle n'eſt preſque point ſenſible; bien des arbres de la zone torride reſtent long-tems dans nos ſerres ſans faire de progrès; & la plûpart de nos arbres qui ſe dépouillent de leurs feuilles en hiver ne paroiſſent végéter qu'aux yeux de obſervateurs attentifs; enfin, les oignons des plantes bulbeuſes paſſent un tems conſidérable de l'année dans un état de non-*végétation*. Mais lorſque dans le printems & dans l'automne, tous ces êtres vivans pouſſent de nouvelles feuilles & de nouveaux bourgeons, & que la nature ſe pare de toutes les nuances de leur verdure & de l'éclat de leurs fleurs, c'eſt alors que le phénomene de la *végétation* eſt brillant, & qu'il ſe laiſſe voir dans toute ſon étendue.

La vie des végétaux eſt variable en durée, ſuivant la nature de chaque eſpece; il y a des plantes qui ne durent pas plus de deux à trois mois; il y a des arbres, comme l'*adanſonia* du Sénégal, qui vivent plus de 500 ans; quelle que ſoit cette durée, on peut toujours diſtinguer quatre âges dans le cours de la vie des végétaux;

celui de leur naissance, c'est-à-dire, de de leur *germination*; celui de leur *acroissement*; celui de leur *perfection*; & enfin, celui de leur *décrépitude*. Nous examinerons les différentes circonstances du phénomene de la *végétation* dans tous ces âges, en considérant en même tems les effets de la chaleur, de l'humidité, de l'air, & des autres instrumens qui y contribuent ; & nous tâcherons de rapprocher chaque phénomene particulier des loix de Physique qui nous sont connues.

La semence mûre & parfaite de tout être végétal, propre à représenter un jour l'espece dont elle dérive, est composée essentiellement d'un *germe*, c'est-à-dire, du rudiment de la plante qui doit naître ; d'une autre partie qu'on appelle *lobe* (qui quelquefois est simple, le plus souvent double, & multiplié dans un très-petit nombre d'especes), enfin des enveloppes qui servent à conserver la semence, & à attirer de la terre l'humidité nécessaire à la germination : ces dernieres sont simples, doubles, triples, seches, succulentes, coriaces ou ligneuses, & de différentes figures, comme on le voit dans les différens fruits.

Choisissons, par exemple, la semence d'un amandier, & suivons les progrès de sa germination.

Lorsqu'une amande a resté pendant l'hiver dans de la terre médiocrement humide, elle se renfle aux premieres chaleurs du printems; sa membrane s'épaissit, paroît toute abbreuvée d'humidité, & bientôt par le gonflement de ses lobes, elle separe les deux coques ligneuses qui la couvroient : alors la membrane déchirée laisse sortir la *radicule*, qui fait la plus grosse partie du petit germe qu'on voit à la pointe de l'amande : *la plume* qui est l'autre partie de ce germe & qui doit former la tige, reste encore pliée & renfermée entre les lobes.

Insensiblement la radicule s'alonge, se courbe, jusqu'à ce qu'elle parvienne à s'enfoncer perpendiculairement dans la terre; les parties de la plume s'étendent pareillement & se développent; les lobes se séparent; la petite plante sort de terre, prend une situation verticale, & s'éleve en gardant pendant quelque tems ses lobes, dont elle continue de tirer sa subsistance, jusqu'à ce que la petite racine se soit assez étendue & ramifiée pour pomper de la terre les sucs nécessaires à l'accroissement de la plante.

Le germe reste attaché aux lobes par le moyen de deux anses ou appendices qui sortent de sa partie moyenne, & qui ne sont autre chose que deux paquets de vaisseaux qui vont se distribuer dans la substance des lobes : il paroît que l'usage de ces lobes est absolument nécessaire à la jeune plante, & qu'il s'étend encore assez longtems après qu'elle est formée, & qu'elle s'est élevée hors de terre, ils continuent de lui procurer une nourriture plus parfaite & moins crue que celle que tirent ses radicules; en effet, la quantité d'huile que renferme la substance farineuse des lobes, & que leur mucilage rend miscibles avec l'eau, forme une espece d'émulsion très propre à nourrir cette plante délicate; du moins est-il vrai que toutes celles à qui on retranche les lobes de très-bonne heure, périssent en peu de tems, ou languissent, & ne prennent jamais un entier accroissement.

Le suc préparé dans les lobes passe donc immédiatement dans la radicule, & la fait croître avant la plume; car celle-ci ne commence guere à se développer, que lorsque la radicule est fixée, & qu'elle a acquise une certaine longueur. Cette structure & cette observation sur l'alongement de la radicule, antérieur au développement de la plume, ne prouvent-elles pas que les racines sont de tout tems destinées à recevoir & à préparer la nourriture de la tige & des autres parties?

Lorsque les racines sont assez alongées, multipliées, formées, pour donner à la nourriture qu'elles tirent de la terre les qualités nécessaires à l'accroissement de la jeune plante, le secours des lobes devient inutile; ils tombent après s'être flétris & desséchés, ou bien ils se changent dans quelques especes en feuilles séminales.

La structure de la nouvelle plante ne présente encore rien de bien organisé ; la radicule, ainsi que la plume, ne paroissent

sent composées que d'une substance spongieuse, abreuvée d'humidité, recouverte d'une écorce plus épaisse dans la radicule que dans la plume, mais dans laquelle on distingue à peine quelques fibres longitudinales.

Il est difficile d'assigner le premier terme de la *germination*; c'est un mouvement insensible excité sans doute par la chaleur de la terre, quand la semence est suffisamment pénétrée d'humidité. On sait plus certainement que l'humidité & la chaleur sont absolument nécessaires à cette action : aucune graine ne germe dans un endroit parfaitement sec, ni dans un milieu refroidi au terme de la glace : mais les degrés de chaleur & d'humidité se combinent à l'infini dans les différentes especes de plantes. Il y a des plantes, comme le *mouron*, l'*aparine*, la *mâche*, qui germent au solstice d'hiver, pour peu que le thermometre soit au-dessus de la congellation; il y a des *haricots* & des *mimoses* à qui il faut 35 ou 40 degrés de chaleur : quantité de graines ne germent que dans l'eau ou dans une terre absolument humide : les amandes & les semences huileuses se pourrissent dans une terre trop mouillée, & ne réussissent jamais mieux que dans une couche de sable & à couvert, comme dans un cellier.

L'air contribue presque autant que la chaleur & l'humidité au succès de la germination : plusieurs graines ne germent point dans le vuide; celles qui y germent périssent en peu de tems : mais lorsqu'on laisse rentrer l'air dans le récipient, celles qui n'ont pas germé, levent assez vîte, & prennent un prompt accroissement. Beaucoup de graines ne germent point quand elles sont trop enfoncées dans la terre, sur-tout si elle n'a pas été labourée, & que l'air ne peut pas y pénétrer; plusieurs y périssent pendant les chaleurs de l'été; d'autres, comme celle des *raiforts*, & des autres cruciferes, s'y conservent pendant 20 ans, & ne germent que lorsque la terre ouverte par un labour les ramene près de la surface, & leur rend la communication avec l'air.

On doit encore regarder le fluide électrique comme une des causes qui favorisent la germination : des graines de moutarde, & d'autres électrisées plusieurs jours de suite pendant l'espace de 10 heures, ont germé trois jours plutôt que de pareilles graines qui n'étoient pas électrisées, & au bout de huit jours les premieres avoient fait une crue de plus du double. Peut-être ce fluide qui est si abondamment répandu sur la terre quand le tonnerre éclatte, contribue-t-il beaucoup aux progrès rapides de la *végétation* que l'on observe après les tems d'orage.

Les gelées blanches, les pluies froides, & les arrosemens à contre-tems, font périr bien des plantes dans le tems de la germination; les vents du nord les dessechent; l'ardeur du soleil les épuise, & tous les extrêmes leur nuisent. Les circonstances les plus favorables à la germination sont une chaleur douce, humide & graduée, un lieu un peu ombragé, dans lequel l'air s'entretienne chargé de vapeurs humides.

A mesure que la racine s'alonge, la petite tige croît aussi; les premieres feuilles se développent & s'étendent successivement; toutes ces parties ne paroissent d'abord formées que par un tissu cellulaire, qui n'est qu'un amas de vésicules très-minces, remplies d'un suc très-aqueux, contenues par l'épiderme, (membrane extensible & élastique déja formée dans la semence) qui se multiplient prodigieusement dans l'accroissement des végétaux.

Bientôt on commence à distinguer plusieurs faisceaux de fibres longitudinales, dont le nombre augmente chaque jour; ces faisceaux se lient entr'eux par des paquets de fibres transversales, le tout forme un réseau à mailles, par lesquelles la substance cellulaire du centre communique avec celle qui est répandue entre ce premier plan de fibres & l'épiderme : il se formera par la suite dans la concavité de ce plan circulaire un second plan tout-à-fait semblable, & ensuite un troisieme, & ainsi successivement; la substance cellulaire remplira toujours l'intervalle entre chaque plan, & la communication de toutes ces cellules reste libre par les mailles de tous ces différens réseaux, qui sont à-peu-près les uns vis-à-vis des autres.

C'est ainsi que se forme la couche corticale de la premiere année, & qui sera toujours la plus près de l'épiderme tant que l'arbre subsistera ; elle est composée, comme l'on voit alternativement du corps réticulaire fibreux, & de la substance cellulaire. Toute l'écorce s'appelloit anciennement *le livre*, parce qu'on peut la fendre en autant de feuillets qu'elle a de plans fibreux, & que dans cet état elle représente les feuillets d'un livre : aujourd'hui on entend par le livre ou *liber* seulement, la plus intérieure des couches fibreuses de la substance corticale, celle qui est immédiatement contiguë au bois.

Nous regarderions volontiers le *livre*, comme un organe particulier, distinct du bois & de l'écorce : formé dès la naissance de l'arbre, & destiné à former le bois par les productions de sa face interne, & l'écorce par celle de sa face extérieure, son organisation paroît entre celle des couches ligneuses & celle des couches corticales ; on n'apperçoit guere autre chose qu'un vaisseau fibreux traversé de vaisseaux, & rempli de substances cellulaires : mais on observe que ces vaisseaux sont dans tous les tems plus abreuvés de seve ; qu'il s'étend, qu'il s'accroît & qu'il se repose dans tous les sens, quand il a été coupé ou déchiré, au lieu que les plaies du corps ligneux ne se reparent jamais, non-plus que celles des couches corticales extérieures : enfin le livre est comme séparé du bois dans le tems que la seve est abondante, mais il reste attaché à l'écorce, ce qui la fait regarder comme une partie de cet organe.

Lorsque l'écorce d'un jeune arbre a acquis un peu d'épaisseur, si on coupe sa tige transversalement, on apperçoit vers le centre un petit cercle de fibres blanches, plus dures, plus solides, plus droites & plus serrées que celles de la couche corticale : ce sont les premieres fibres du bois, celles qui formeront la charpente de l'arbre, & qui feront le principe de sa solidité. Les plans de fibres ligneuses se forment & s'enveloppent successivement, comme ceux de la substance corticale, avec cette différence que la premiere couche sera toujours la plus près du centre & la derniere formée la plus près de l'écorce, au lieu que le contraire arrive dans la formation des couches corticales. Il y a encore cette différence que le tissu cellulaire est bien plus rare & bien plus mince entre les couches ligneuses qu'entre celle des fibres corticales, ce qui fait qu'elles sont bien plus difficiles à séparer par le déchirement ; cependant par la macération & l'ébullition, on vient à bout de les séparer par feuillets, comme ceux de l'écorce.

Il est très-difficile de déterminer l'origine de la premiere couche ligneuse ; mais il y a toute apparence qu'elle est formée comme toutes celles qui la recouvrent, & qu'elle est une production du livre, c'est-à-dire, de la couche corticale la plus intérieure.

Il se forme chaque jour un anneau de vaisseaux séveux à la partie interne du *liber*, qui se durcit peu-à-peu, & forme le second plan de la couche ligneuse ; après celui-ci il s'en forme un troisieme, & ainsi successivement jusqu'à l'hiver ; cette couche ligneuse de la premiere année devient toujours & plus dure & plus dense, à mesure que l'arbre vieillit : ainsi donc la couche annuelle qui forme quelqu'un des cercles concentriques qu'on observe sur la coupe horisontale d'un tronc d'arbre est composée de toutes les couches journalieres qui se sont formées pendant le tems favorable à la végétation, c'est-à-dire, depuis le printems jusqu'à l'hiver.

Au même tems que le livre fournit à la production du bois par sa face intérieure, il distribue aussi quelques vaisseaux séveux à l'écorce, & forme une nouvelle couche corticale, qui sera le livre de l'année suivante : mais les productions ligneuses sont beaucoup plus abondantes que celles de la partie corticale, comme on en peut juger en comparant toute la masse ligneuse avec la masse corticale : dans un vieux noyer la proportion du solide ligneux au solide cortical étoit de 5 à 1, dans un jeune noyer elle étoit de 3 à 1 : il est vraisemblable que cette proportion varie un peu dans les autres arbres.

Ce que nous venons d'exposer touchant la formation des couches ligneuses & corticales, nous montre de quelle maniere se fait l'accroissement des arbres en grosseur

ſeur : la premiere couche corticale qui s'eſt formée, reſte toujours la plus extérieure ; elle eſt continuellement forcée de ſe dilater à meſure que l'arbre groſſit, & cette dilatation produit les grandes mailles qu'on obſerve ſur les vieilles écorces des grands arbres ; il en eſt ainſi des autres couches qui ſe forment ſucceſſivement dans l'intérieur de la premiere.

La premiere couche ligneuſe reſte toujours au contraire la plus petite ; & ſi elle change, c'eſt plutôt pour ſe retrécir & ſe condenſer ; il y a du moins lieu de le croire par la diminution continuelle, & l'évanouiſſement total du noyau médullaire dans le tronc des vieux arbres, auſſi bien que par la dureté & la denſité du cœur.

A meſure que les couches ligneuſes s'éloignent du centre, celles ſont moins dures & moins compactes ; les plus nouvelles, qui ſont auſſi les plus blanches & les plus légeres, reſtent tendres & molles pendant quelque tems, & ſont connues dans cet état ſous le nom d'*aubier*. Voici quelques expériences & des obſervations qui confirment ces vérités.

Si on fait une inciſion ſur le tronc d'un jeune arbre, & qu'après avoir meſuré l'épaiſſeur de ſon écorce, on enfonce une épingle dans la derniere couche de celle-ci, immédiatement ſur le livre, & qu'on bande enſuite exactement la plaie, on verra au bout de quelques années, qu'il s'eſt formé de nouvelles couches corticales entre l'épingle & le livre, & que l'épaiſſeur de l'écorce n'a pas changé : donc l'accroiſſement de l'écorce ſe fait par la formation de nouvelles couches vers l'intérieur.

Si on enleve ſur le tronc d'un jeune arbre une piece d'écorce de deux ou trois pouces en quarré, ſans emdommager le livre, & qu'enſuite on couvre exactement la plaie, pour prévenir le deſſéchement, il ſe formera ſur le livre une nouvelle couche corticale, qui s'élevant & croiſſant peu-à-peu, formera enfin une cicatrice : après quelques années on verra en ſciant l'arbre qu'il s'eſt formé de nouvelles couches corticales, entre le fond de la plaie & le livre, d'où l'on peut conclure que l'écorce qui a rempli la plaie, & les couches qui ſe ſont formées depuis ſous ſon fond, ſont des productions du livre.

On obſerve que les caracteres gravés ſur l'écorce des jeunes arbres croiſſent & s'étendent dans toutes leurs dimenſions ; mais cependant beaucoup plus en largeur (& il en eſt de même de toutes les cicatrices des plaies qu'ils ont ſouffertes) ; n'eſt-ce point une preuve que les couches extérieures continuellement pouſſées par celles qui ſe forment intérieurement, ainſi que par les nouvelles couches du bois, ſont forcées à ſe dilater, & à élargir ſucceſſivement les mailles de leur réſeau, & par conſéquent que l'extenſion de leur circonférence eſt continuelle ?

Si on enleve ſur le tronc d'un arbre vigoureux une bande d'écorce circulaire de 5 à 6 pouces de long, & de 2 à 3 pouces de largeur, & qu'on applique immédiatement ſur le bois une plaque d'étain fort mince, ou bien un feuille de papier ; qu'enſuite on aſſujettiſſe cette bande (qui doit tenir au reſte de l'écorce par une de ſes extrémités), de maniere que la plaie puiſſe ſe cicatriſer ; on s'appercevra en ſciant l'arbre au bout de quelques années, qu'il ſe ſera formé pluſieurs couches ligneuſes par-deſſus la plaque d'étain ; or on ne ſauroit dire que ces nouvelles couches ligneuſes ſoient produites par celles qui ſont ſous la plaque d'étain ; elles ont donc été formées du côté de l'écorce, c'eſt-à-dire, par le livre.

On a fendu l'écorce juſqu'au bois aux deux extrémités du diametre horiſontal du tronc d'un jeune arbre, & on a enfoncé dans le bois deux clous d'épingle juſqu'à la tête, ayant enſuite meſuré avec un compas d'épaiſſeur, l'intervalle entre les deux têtes des clous, on a fermé & cicatriſé la plaie. Au bout de quelques années on a reconnu en ſciant l'arbre qu'il s'étoit formé de nouvelles couches de bois par-deſſus la tête des clous, & l'intervalle meſuré entre ces deux têtes, a été trouvé exactement le même ; donc les parties du bois qui ſont une fois formées ne groſſiſſent plus, & l'augmentation du corps ligneux vient des nouvelles couches qui ſe forment ſucceſſivement par le livre.

Les écuſſons du pêcher appliqués ſur le

prunier, & ceux du saule sur le peuplier, font voir au bout de quelque tems (par la différente couleur des deux bois), qu'il s'est formé sous ces écussons des lames très-minces de bois, qu'on reconnoît aisément pour être du pêcher ou du saule: or ces petites lames n'ont pu être formées que de la substance de leurs écussons, c'est-à-dire, de la petite portion de *liber* qu'ils renfermoient.

De plus, si on laisse exprès un peu de bois de pêcher ou de saule sous de semblables écussons, la greffe, qui réussit alors bien plus difficilement, laissera voir qu'il s'est formé une couche de bois toute nouvelle, entre celui qu'on avoit laissé & le livre de l'écusson, par lequel cette greffe s'est unie avec le sujet, tandis que l'ancien bois meurt ou languit sans jamais se coller au bois du sujet.

La formation des couches corticales & ligneuses nous a conduit à examiner d'abord comment les arbres croissent en grosseur; reprenons notre arbre nouvellement germé pour considérer comment il s'éleve, & comment se fait l'allongement de sa tige. Nous ne sommes pas plus instruits sur la cause de l'alongement des fibres & des vaisseaux, que sur celle de leur formation: ces mysteres dépendent d'un méchanisme trop subtil pour nos sens, & des loix que le Créateur a imposées à chaque organisation qu'il a créée; tout ce que nous pouvons appercevoir, c'est que ces fibres croissent par la formation de nouveaux organes, & que l'accroissement cesse quand ces organes ont acquis la perfection qu'ils doivent avoir.

Tant que les fibres du germe se conservent tendres & souples, elles s'alongent par l'admission des nouveaux sucs, & par les principes solides qu'ils y déposent; les vésicules cellulaires se gonflent & se multiplient, & fournissent au livre la matiere de son accroissement: à mesure que son organisation se perfectionne, il forme à son tour les fibres corticales du côté de l'épiderme, & les fibres ligneuses du côté du centre.

A peine donc la tige du jeune arbre est-elle redressée & sortie d'entre les lobes, qu'on apperçoit dans sa tige les premiers fibres de l'écorce & du livre déja formées au-dessus des lobes: tant que celles-ci sont molles & souples, elles sont capables d'alongement; dès qu'elles sont endurcies, elles cessent de croître: comme elles se forment d'abord vers le bas de la tige, c'est-là précisément qu'elles s'endurcissent le plus promptement, & c'est aussi par cette partie qu'elles croissent le moins; & comme le jeune arbre tire chaque jour plus de nourriture en grandissant, aussi l'alongement de la partie tendre & herbacée de sa tige augmente-t-il de jour-en-jour, tant que la saison favorise la *végétation*. Enfin aux approches de l'automne l'accroissement diminue, & s'arrête tout-à fait, par un ou plusieurs boutons qui terminent la jeune tige.

Si on arrache ce jeune arbre, & qu'on le fende suivant sa longueur depuis le bouton jusqu'à la racine, on observera dans le centre un noyau médullaire cylindrique qui s'étend depuis la racine jusqu'au sommet du bouton; & s'il s'est formé des feuilles & des boutons le long de la tige, il y aura pareillement des productions de la moëlle qui iront s'y distribuer: ce noyau médullaire paroîtra accompagné d'une couche ligneuse fort épaisse vers le bas, & qui se termine en une lame très-mince au haut de la tige, excepté qu'elle s'épaissit un peu vers le bouton: le livre est alors tellement uni au bois, qu'on ne peut les distinguer que par la blancheur & le brillant de ses fibres; enfin on verra les différentes couches de l'écorce plus épaisses aussi vers la base, & qui vont se perdre dans les écailles du bouton; tâchons de confirmer ces vérités, & de les rendre plus claires par quelques expériences.

Lorsque la tige d'un arbre nouvellement formé n'avoit encore qu'un pouce & demi de hauteur, on l'a divisée en dix parties, & on a enfoncé jusqu'au centre de petits fils d'argent très-fins à l'endroit de chaque division: au bout de l'année tous ces fils s'étoient écartés les uns des autres, mais inégalement: l'écartement de ceux qui étoient vers le bas étoit le moins considérable, mais ceux qui étoient vers le haut s'étoient fort éloignés: tout étant demeuré en cet état, l'année suivante le bouton forma une nouvelle pousse; lorf-

qu'elle eut 4 à 5 lignes, on la divisa de même en dix parties, & on y piqua d'autres fils d'argent; ces fils s'éloignerent les uns des autres à-peu-près dans la même proportion que ceux de l'année précédente, mais ceux de cette premiere année ne s'écarterent presque point.

On a enfoncé deux clous jusqu'au bois dans la tige d'un jeune arbre très-vigoureux à la distance d'une toise exactement: on a remarqué au bout de plusieurs années que cet intervalle étoit resté le même quoique l'arbre eût grandi considérablement, & qu'il fût aussi beaucoup grossi.

On observe que les branches latérales qui sortent du tronc d'un jeune arbre étêté restent toujours à la même hauteur tant que l'arbre est vivant, ainsi que les nœuds & les plaies qui ont pénétré jusqu'au bois: il paroît donc clairement établi que les jeunes tiges, ainsi que les nouveaux bourgeons, s'étendent dans toute leur longueur, mais beaucoup plus vers leur extrémité supérieure où la tige reste tendre pendant plus long-tems; mais que cet alongement diminue à mesure que le bois se forme, & qu'il cesse absolument quand les fibres ligneuses sont une fois endurcies.

On peut appliquer aux branches & aux racines tout ce que nous venons de dire touchant la structure & l'extension des parties du tronc en longueur & en grosseur, le méchanisme étant absolument le même: on observera seulement, quant aux racines, que leur alongement ne se fait point dans toute leur longueur, même lorsqu'elles sont les plus tendres, mais seulement par leur extrémité: on en voit la preuve dans les filets que l'on divise en parties égales avec un fil d'argent: les intervalles entre ces fils demeurent absolument les mêmes, quoique la racine continue à croître par son extrémité: & si on vient à couper seulement 3 ou 4 lignes de son extrémité, sa longueur est bornée, & elle ne deviendra jamais plus grande, elle ne s'étendra plus que par des rameaux.

Les feuilles sont les premieres productions de la tige; les premieres de toutes sont déja formées dans la plume (je ne parle pas des feuilles séminales, qui ne sont que les lobes de la semence qui s'étend quelquefois, & prennent la couleur verte des feuilles): on y reconnoît leur figure & leur proportion: elles se développent aussi-tôt que la graine est germée, & elles s'étendent en croissant dans toutes leurs dimensions: elles accompagnent un bouton, pour lequel elles semblent destinées; car elles ne tardent guere à se flétrir & à tomber, lorsque ce bouton a acquis tout ce qui lui est nécessaire pour produire un bourgeon. Les feuilles sont formées des mêmes substances que le tronc: une portion des vaisseaux lignaux, enveloppée des productions de l'écorce & de l'épiderme, semble se prolonger en s'écartant du tronc: ce faisceau détaché & alongé en maniere de queue, s'amincit ensuite en s'élargissant pour former le corps de la feuille: les fibres ligneuses avec leurs vaisseaux forment la principale nervure, & jettant des rameaux à droite & à gauche, elles font un réseau à grandes mailles, dont l'intervalle est rempli par la substance cellulaire: l'écorce couvre des deux côtés ce réseau ligneux; on la distingue aisément par la finesse de ses vaisseaux, par la petitesse de ses mailles, & par la délicatesse de son parenchime: dans le plus grand nombre des plantes & des arbres, cette écorce est parsemée de glandes & de poils de toutes sortes de figures, qui sont autant de canaux par lesquels la feuille absorbe ou transpire une grande quantité de vapeurs.

Cette écorce est recouverte de l'épiderme à laquelle est intimement adhérente: c'est une membrane transparente très-serrée & très-élastique, précédée d'une infinité de pores pour laisser passer les vaisseaux excrétoires ou absorbants de la feuille: au reste cette épiderme est très-aisément affectée par la chaleur & par l'humidité: elle fait éprouver à la feuille différens mouvemens, suivant que les différentes qualités de l'air alterent son ressort.

On ne sauroit douter que les feuilles ne contribuent beaucoup à la perfection des bourgeons. Les arbres qu'on dépouille de leurs feuilles dans le commencement du printems périssent ou ne font que des pousses languissantes: les bourgeons de l'année suivante sont petits & maigres, & ne portent point de fruit, c'est ce qu'on observe

aisément sur la vigne lorsque la gelée du printems en détruit les feuilles & les jeunes pousses.

L'abondance & la vigueur des feuilles entretiennent puissamment le cours de la seve, & contribue par-là à l'accroissement de l'arbre : si on dépouille un jeune arbre vigoureux dans le fort de sa seve, & lorsque son écorce se détache aisément du bois, on observera que la seve cessera de monter, & qu'en un jour ou deux l'écorce sera tout-à-fait adhérente au bois.

Les boutons qui se trouvent dans les aisselles des feuilles, ainsi que celui qui termine la tige, doivent être regardés comme les germes des bourgeons, c'est-à-dire, des nouveaux arbres qui se formeront l'année suivante ; ils sont formés par une expansion de la substance médulaire, enveloppée de fibres ligneuses du livre d'écorce, & enfin de plusieurs écailles enduites souvent d'une matiere résineuse qui les préserve de l'humidité & de la gelée : on pourroit les regarder comme des especes de serres, dans lesquelles ces jeunes arbres trop tendres sont défendus des rigueurs de l'hiver : on observe que les boutons des arbres qui croissent entre les tropiques, sont dépourvus de ces enveloppes dures, qui ne sont nécessaires qu'à ceux qui vivent dans des climats où ils ont à essuyer de violentes gelées.

Les feuilles sont toutes formées dans le bouton, comme elles l'étoient dans la plume ; elles se développent & s'allongent de la même maniere que celles de la tige, & le corps du bourgeon s'accroît aussi de la même maniere que le jeune arbre nouvellement sorti de sa graine.

Enfin, lorsque l'arbre a acquis un certain degré d'accroissement, il se fait sur le dernier bourgeon une production d'un nouvel ordre, & qui semble être la perfection de tout l'ouvrage de la *végétation* : c'est celle des parties qui doivent servir à multiplier l'espece, & dont nous donnerons le détail, lorsque nous aurons parlé des liqueurs & des mouvemens de la seve dans les végétaux : il nous suffit d'annoncer présentement que l'écorce de l'extrémité du bourgeon se dilate dans toute la circonférence pour former le calice de la fleur : que la corolle paroît formée de même par le livre, les étamines par le corps ligneux, & le pistil qui renfermera les semences, par la substance médullaire.

Nous n'avons regardé jusqu'ici les fibres des couches ligneuses & & corticales que comme des parties solides qui entrent dans la composition des végétaux ; nous devons les considérer maintenant comme des vaisseaux qui contiennent des fluides, & tâcher de déterminer leurs fonctions & leurs usages.

Le plus ample de tous ces vaisseaux est sans contredit le tissu celllulaire ; son étendue immense depuis la racine jusqu'au sommet des plus grands arbres, sa présence au centre, entre les couches ligneuses & dans presque toute l'écorce, dans la plus grande partie des feuilles, des fleurs & des fruits, mais principalement dans l'arbre naissant & dans toute l'étendue des bourgeons, doit le faire regarder comme un réservoir où la nature dépose les sucs qu'elle destine à la nourriture & à l'accroissement des végétaux ; il est vraisemblable que les cellules de ce tissu communiquent avec les vaisseaux qui le traversent, & auxquels il est étroitement uni : c'est du moins ce qu'on doit conclure de la facilité avec laquelle une plante halée se rétablit dans son état de fraîcheur après une pluie d'orage ou bien quand on l'arrose, & aussi de différentes teintes que ce tissu reçoit lorsqu'on fait tremper les racines ou les rameaux de plantes dans des liqueurs colorées. Au reste ce tissu renferme différens sucs suivant la nature des vaisseaux auprès desquels il est situé ; ainsi sous l'épiderme des feuilles le parenchyme est rempli du suc qui doit s'exhaler par la transpiration dans les racines : il reçoit les sucs de la terre, & les transmet aux vaisseaux du bois ; autour du livre il contient cette humeur gélatineuse qui sert à la nutrition immédiate des parties.

Après le tissu cellulaire, les vaisseaux les plus remarquables par leur grandeur sont les vaisseaux propres & les trachées ; les vaisseaux propres contiennent des sucs tout-à-fait différens de la seve & particuliers à chaque plante; on les observe dans toute la substance des végétaux; quelquefois, mais rarement, dans

dans la moëlle, on en voit entre les couches du bois; mais c'est dans l'épaisseur de l'écorce qu'ils se trouvent le plus ordinairement ; ils s'étendent en ligne droite suivant la longueur de la tige & des branches, depuis les racines jusqu'aux feuilles.

La couleur, l'odeur & le goût de ces différens sucs les font aisément reconnoître ; ainsi dans le figuier, le tithymale & les campanules, ils contiennent un suc laiteux ; dans l'éclaire il est jaune, dans quelques especes de *lapathum* il est rouge, dans les pruniers & les abricotiers c'est un suc gommeux, dans les pins, les térébinthes & les sumachs, c'est une résine claire & inflammable.

Ce sont ces différens sucs contenus dans les vaisseaux propres qui donnent aux plantes le goût, l'odeur & les autres qualités qu'elles possédent ; on reconnoît par l'âcreté qu l'on sent en mâchant, l'éclaire & le tithymale, soit peu de tems après leur naissance, soit que les vaisseaux propres soient déja formés dans le germe, & il y a lieu de croire qu'ils s'accroissent par une organisation particuliere. Au reste l'intérieur de ces vaisseaux, qui sont assez gros dans les arbres résineux, lorsqu'on a nettoyé les sucs qu'ils contiennent, laisse voir au microscope des floccons cellulaires très-fins, qui pourroient bien être l'organe sécrétoire des sucs propres. Nous ne connoissons guere de quel usage sont ces sucs dans la *végétation* ; nous voyons seulement que les sucs gommeux & résineux servent à enduire les écailles des boutons & à les défendre de l'humidité qui pourroit y pénétrer, & les faire périr pendant l'hiver.

Lorsqu'on coupe avec précaution l'écorce d'un très-jeune arbre, & qu'on rompt doucement sa tige en la tordant un peu, on apperçoit à l'endroit de la fracture des filets blancs, brillans, élastiques, qui paroissent au microscope comme un ruban tourné en maniere de tire bourre, & qui forment un vaisseau spiral & cilindrique.

On n'apperçoit point ces sortes de vaisseaux dans l'écorce ni dans la moëlle ; ils ne sont bien sensibles que dans le jeune bois de l'arbre naissant & des bourgeons ; à mesure que le bois s'endurcit, on les découvre plus difficilement, & ils sont tellement adhérens au vieux bois, qu'il n'est plus possible de les en séparer ; c'est sur-tout dans les pétales des feuilles & le long de leurs principales nervures, qu'ils se trouvent en plus grand nombre ; on les observe aussi dans les pédicules des fleurs, dans l'intérieur des calices, dans les pétales & dans toutes les parties de la fructification. La ressemblance de ces vaisseaux avec les trachées des insectes leur a fait donner le même nom par *Malpighi*, qui les regardoit effectivement comme les organes de la respiration dans les plantes.

Des expériences faites avec la machine pneumatique ont fait voir depuis longtems que les végétaux ne sauroient subsister sans air, & qu'ils périssent bien-tôt ou languissent quand ils en sont privés ; elles ont encore démontré que les arbres, les plantes & les fruits contiennent actuellement une assez grande quantité d'air semblable à celui que nous respirons.

D'un autre côté M. Hales a fait voir par ses expériences analytiques, que les végétaux contiennent une assez grande quantité d'air fixé, c'est-à-dire qui ne réagit pas par sa vertu élastique, à moins que cette propriété ne lui soit rendue par l'action du feu ou de la fermentation. Par exemple, le cœur de chêne & les petits pois contiennent l'un 256 & l'autre 396 fois leur volume d'air, auquel la distillation rend la vertu élastique ; or les expériences suivantes prouvent que cet air a pu être introduit dans les végétaux par la voie des trachées.

On a scellé au haut du récipient d'une machine pneumatique des bâtons de différens arbres dont un bout étoit à l'air, & l'autre trempoit dans une cuvette pleine d'eau dans le récipient ; on a remarqué, après avoir pompé, quantité de bulles d'air qui sortoient d'entre les fibres ligneuses, & sur-tout des vaisseaux les plus voisins du livre, & qui traversoient l'eau de la cuvette.

On a coupé une branche de pommier à laquelle on a conservé toutes ses feuilles ; on l'a fait entrer par le gros bout dans un long tuyau de verre blanc, & on a scellé la jointure avec un mélange impénétrable à l'air, on a placé aussi-tôt l'autre extrémité

du tuyau dans une cuvette pleine d'eau, & on a vu l'eau s'y élever, à mesure que la branche pompoit l'air dont le tuyau étoit rempli.

On a enfermé dans un matras les racines d'un jeune pommier, & on a introduit en même tems la plus courte branche d'un petit siphon de verre; on a bien cimenté la tige de l'arbre & le siphon à l'orifice du matras, & tout-de-suite on a plongé l'autre branche du siphon dans un vaisseau rempli d'eau; l'eau s'y est élevée de quelques pouces: ce qui prouve que les racines ont aspiré une partie de l'air du matras.

Il est donc certain que l'air pénétre librement dans les arbres & dans les plantes au-travers de leurs tiges, de leurs feuilles & de leurs racines, indépendamment de celui qui y arrive avec l'eau qu'ils aspirent, sur-tout l'eau de la pluie qui en contient toujours beaucoup, & qu'elle ne laisse échapper que difficilement; & il paroît également certain que ce fluide n'y sauroit pénétrer que par les trachées.

Malpighi regardoit les trachées comme des vaisseaux uniquement destinés à recevoir de l'air. Grew a prétendu qu'elles en recevoient aussi de la lymphe, & M. Duhamel a observé en hiver les grosses trachées des racines d'ormes toutes remplies de liqueur qui s'écouloit librement lorsque la racine étoit dans une position verticale, qu'elle que fût l'extrémité que l'on mît en bas. Mais les expériences qui ont été faites par M. Raichel sur différentes plantes auxquelles il a fait pomper l'eau colorée avec le bois de *Fernambouc*, ne permettent plus de douter que les trachées ne reçoivent & ne transmettent la seve lymphatique depuis la racine jusque dans les fruits, & même dans les semences; en effet lorsqu'on plonge dans cette eau colorée, soit une plante arrachée avec toutes ses racines, soit une branche séparée du tronc, on voit bientôt la liqueur s'élever dans les vaisseaux de la plante; & en examinant ces vaisseaux avec attention, on reconnoît qu'il n'y a guere que les trachées & un peu du tissu cellulaire qui la reçoivent. Les expériences qui suivent confirmeront cette vérité.

Lorsqu'on a fait germer des feves & des lupins dans l'eau colorée, on a vu qu'elle avoit pénétré par les vaisseaux spiraux qui naissent de toute la circonférence des lobes, & se portent en-dedans, les uns jusqu'au bout de la radicule sous l'écorce, les autres jusque dans la plume & sur les nervures des feuilles.

Ayant fait tremper dans la même liqueur une branche de balsamine femelle, on a vu au bout de deux heures, & sans le secours de la loupe, des lignes rouges qui s'étendoient dans toute la longueur de la branche & sur les principales nervures des feuilles; la section transversale de cette branche a fait voir que le tissu cellulaire de l'écorce n'étoit point changé de couleur; que l'orifice des trachées les plus près du livre étoit teint de rouge, ainsi que le tissu cellulaire qui avoisine ces vaisseaux; que la plûpart des trachées, quoique teintes, étoient vuides; mais qu'il y en avoit cependant plusieurs remplies de liqueur colorée.

On a vu dans une balsamine chargée de fleurs & de fruits & mise avec ses racines dans l'eau colorée, des filets rouges qui s'étendoient depuis le bas de la tige jusqu'à l'extrémité des branches; au bout de 24 heures on les appercevoit sur les nervures des feuilles, & jusque dans la membrane qui tapisse les capsules séminales; en fendant les branches suivant leur longueur, on voyoit qu'outre les vaisseaux spiraux qui étoient teints en rouge, le tissu cellulaire paroissoit aussi teint d'un jaune orangé.

La même expérience a été réitérée avec une branche de *stramonium* à fleurs blanches & une plante entiere de *stramonium* avec ses racines; il a paru bientôt des lignes rouges qui s'étendoient jusque sur les pétales, & que le microcospe a fait reconnoître pour des vaisseaux spiraux; cette liqueur pénétroit aussi dans le calice, aux étamines, au stile, mais sur-tout à la partie inférieure du calice & dans la cloison qui sert de placenta aux semences.

L'usage des trachées est donc aussi d'élever & de conduire la seve depuis les racines jusque dans les feuilles, dans les fleurs & dans les fruits. Il y a lieu de croire que les autres vaisseaux ligneux sont destinés au même usage, quoiqu'avec le secours des meilleurs microcospes on n'ait encore pu

découvrir de cavité dans les fibrilles ligneuses; car au printems dans le tems des pleurs, la seve se porte avec tant d'abondance dans tous ces vaisseaux, qu'on la voit sortir sur la coupe d'un tronc d'orme, de bouleau ou de vigne, non-seulement des trachées, mais aussi de tous les points du corps ligneux.

On comprend assez souvent sous le nom de *seve* deux liqueurs bien différentes qu'il est nécessaire de distinguer, savoir la lymphe ou la seve aqueuse, qui est pompée par les racines, & qui montant par les vaisseaux du corps ligneux jusque dans le parenchyme des feuilles, fournit à leur abondante transpiration; celle en un mot que tout le monde apperçoit couler d'un cep de vigne taillé dans la saison des pleurs; l'autre liqueur qu'on peut regarder comme la *seve nourriciere*, est moins limpide, & est en quelque sorte gélatineuse; elle différe de la précédente autant que la lymphe differe du chyle dans les animaux; elle réside dans les parties qui prennent un accroissement actuel, comme dans les boutons, dans les bourgeons, dans l'organe du livre & dans ses dernieres productions; depuis les racines jusqu'à l'extrémité des feuilles; les jardiniers jugent de la présence de cette seve par le développement sensible des boutons, par l'extension visible des parties herbacées, & par la facilité qu'ils ont alors de séparer le bois d'avec l'écorce.

La plus grande partie de la lymphe qui est aspirée par les plantes, n'est que de l'eau pure qui sert de véhicule à une très-petite quantité de matiere propre à nourrir les végétaux : cette matiere consiste 1°. dans une terre extrêmement subtilisée, telle que l'eau la peut entraîner avec soi sans perdre sa transparence; & l'expérience journaliere prouve qu'il n'y en a pas de meilleure que celle qui est tirée des débris des végétaux, lorsque la fermentation ou la pourriture a fait une parfaite résolution de leurs parties. A cette terre se joignent des sels, & peut-être par leurs moyens quelques substances huileuses : ces matieres se combinent quelquefois avec des sucs qui se déposent pendant l'hiver dans l'intérieur des vaisseaux séveux : par exemple, celle qui découle au printems par les incisions profondes que l'on fait aux érables blancs du Canada, quoiqu'elle paroisse semblable à de l'eau la plus pure & la mieux filtrée, contient néanmoins un quarantieme de vrai sucre dont elle se charge sans doute en s'élevant dans les vaisseaux séveux, ou bien peut-être l'eau passe-t-elle toute sucrée dans les racines, après s'être chargée de cette substance sur les feuilles qui sont tombées à l'automne, & qui se sont conservées sous la neige pendant l'hiver.

Il nous suffit ici d'observer que l'eau qui doit porter les sucs nourriciers dans les secrétoires, forme la plus grande partie de la lymphe qui est aspirée par les racines, & qu'après avoir servi à cet usage, elle sort par les pores des feuilles sous la forme d'une vapeur insensible.

Cette transpiration étant à-peu-près la dépense journaliere des végétaux, nous sert de mesure pour déterminer la quantité & les mouvemens de cette seve aqueuse que les racines doivent tirer de la terre pour y suppléer : examinons donc, d'après les expériences de M. Hales, les phénomenes de cette transpiration.

On a pris un grand soleil de jardin *helianthus annuus*, qui avoit été élevé exprès dans un pot; on a couvert le pot d'une plaque de plomb laminé percée de trois trous, savoir l'un au centre pour laisser passer la tige de la plante; l'autre vers la circonférence afin de pouvoir arroser, & le troisieme vers le milieu auprès de la tige, pour recevoir un tuyau de verre par lequel l'air pût communiquer sous la platine : on cimenta exactement toutes les jointures, & le trou destiné aux arrosemens fut bouché avec un bouchon de liege. On pesa le pot matin & soir pendant un mois à-peu-près tous les deux jours; déduction faite de deux onces par jour, pour ce qui s'évaporoit par les pores du pot, il résulta qu'en 12 heures d'un jour fort sec & fort chaud, la transpiration moyenne de ce soleil montoit à vingt onces, & à près de trois onces pendant une nuit chaude, seche & sans rosée : elle étoit nulle lorsqu'il y avoit eu tant soit peu de rosée; mais lorsque la rosée étoit assez

abondante, ou que pendant la nuit il tomboit un peu de pluie, le pot & la plante augmentoient du poids de deux à trois onces.

Ayant mesuré exactement la surface de toutes les feuilles des racines & la coupe horisontale de la tige, on a trouvé que la hauteur du solide d'eau évaporée par la surface de toutes les feuilles, étoit $\frac{1}{165}$ de pouce en 12 heures, $\frac{1}{65}$ de pouce par celui qui a été aspiré par la surface totale des racines, & de 34 pouces pour celui qui a passé par la coupe horisontale de la tige. On a trouvé par de semblables expériences répétées sur différentes plantes, que les solides d'eau transpirés en 12 heures de jour par la surface de chacune de ces plantes, sont de

$\frac{1}{165}$ de pouce pour le soleil,
$\frac{1}{191}$ de pouce pour un cep de vigne,
$\frac{1}{16}$ de pouce pour un chou,
$\frac{1}{164}$ de pouce pour un pommier,
$\frac{1}{243}$ de pouce pour un citronnier.

On a arraché au mois d'Août un pommier nain, & après l'avoir pesé on a mis ses racines dans un bacquet qui contenoit une quantité d'eau connue; elles attirerent 15 livres d'eau en dix heures de jour, & l'arbre transpira dans le même tems 15 livres huit onces, c'est-à-dire, huit onces de plus que ses racines n'avoient attiré.

On a mis dans des caraffes pleines d'eau & bien jaugées, des branches de pommier, de poirier, d'abricotier, & de cerisier; on avoit coupé de chaque arbre deux branches à peu-près égales, à l'une desquelles on conserva toutes ses feuilles, au lieu qu'on les arracha à l'autre: les branches qui avoient conservé leurs feuilles, tirerent à raison de 15, 20, 25, & même 30 onces d'eau en 12 heures de jour; & lorsqu'on les pesa le soir, elles étoient plus légeres que le matin. Celles qui étoient dépouillées de leurs feuilles, n'avoient tiré qu'une once & fort peu transpiré; car elles étoient plus pesantes le soir que le matin.

Des branches d'arbres verts traitées de la même maniere, tirerent très peu, & transpirerent aussi fort peu.

On a ajusté une branche de pommier garnie de toutes ses feuilles à un tuyau de verre de neuf piés & d'un demi-pouce de diametre; l'ayant ensuite rempli d'eau & renversé la branche, elle pompa l'eau du tuyau à raison de trois piés dans une heure: ensuite on coupa la branche à 15 pouces au-dessous du tuyau, & on mit tremper la partie retranchée dans une caraffe pleine d'une quantité d'eau connue. On recueillit avec précaution l'eau qui continua à sortir du bâton, & il n'en passa que six onces en 30 heures, quoiqu'il y eût toujours dans le tuyau de verre une colonne d'eau de sept piés de hauteur. Dans le même tems le reste de la branche garnie de feuilles, tira 18 onces d'eau de la caraffe: la force qui a fait transpirer l'eau par les feuilles, en a donc fait élever trois fois davantage dans le même tems que le poids d'une colonne de sept piés n'en a pu faire descendre.

Cette force avec laquelle l'eau est aspirée contre son propre poids, est bien plus grande encore qu'elle ne paroît dans cette expérience; car lorsqu'on a ajusté une pareille branche de pommier garnie de toutes ses feuilles à un tuyau de verre assez gros pour contenir avec la branche une ou deux livres d'eau, & qu'à l'autre extrémité de ce tuyau on en a soudé exactement un autre de deux piés de long, & d'un quart de pouce de diametre; & qu'après avoir rempli d'eau tout cet appareil, & mis le doigt sur l'ouverture du petit tuyau, on l'a renversé & plongé son extrémité dans une cuvette pleine de mercure, on a observé que l'eau fut aspirée par la branche avec assez de vîtesse & assez de force, pour faire élever le mercure à 12 pouces dans le petit tuyau; ce qui est équivalent à une colonne d'eau de 14 piés; & il n'est pas douteux que le mercure ne se fût élevé encore davantage sans les bulles d'air qui sortoient de la branche, & qui s'élevant au-dessus de l'eau, faisoient nécessairement baisser le mercure.

Cette expérience ne réussissoit jamais mieux que quand le soleil frappoit vivement sur les feuilles: le mercure baissoit de quelques pouces vers le soir, & quelquefois même tout à-fait; mais il remontoit le lendemain dès que le soleil frappoit la branche. Cette force au reste est proportionnelle à celle qui anime la transpiration:

dans l'expérience faite avec une branche de pommier privée de ses feuilles, le mercure ne monta pas du tout : dans toutes celles qui furent faites avec les arbres qui transpirent peu, il s'éleva très-peu ; ainsi les arbres verts ne le firent point monter.

On a remarqué dans toutes les expériences qu'on a faites sur la transpiration, que la plus abondante étoit toujours dans un jour fort sec & fort chaud ; M. Guettard a observé de plus qu'il est nécessaire que la plante soit frappée immédiatement du soleil : par exemple, lorsqu'on enferme deux branches d'un même arbre, & à-peu-près égales, chacune dans un ballon de verre pour recevoir la liqueur qu'elle transpire, celle qui reçoit immédiatement les rayons du soleil transpire plus que celle qui est dans l'autre ballon couvert d'une serviette, dans la proportion de 18 gros trois quarts à 4 gros & demi. Pareillement lorsqu'il a enfermé trois branches à-peu-près égales d'une même plante, chacune dans un ballon, dont l'un étoit entiérement exposé au soleil, l'autre ombragé par une toile posée sur quatre pieux à quelque distance du ballon, & le troisieme couvert immédiatement d'une serviette, la premiere a plus transpiré à elle seule que les deux autres ensemble ; & celle dont le ballon a été couvert immédiatement a transpiré le moins. Enfin, il a encore éprouvé que deux branches de grenadier enfermées chacune dans un ballon, l'un exposé au soleil, mais sous un chassis de verre fermé, & dans un air plus chaud que l'autre, qui recevoit immédiatement les rayons du soleil, la branche enfermée dans celui-ci a néanmoins plus transpiré que celle qui étoit sous le chassis dans un air plus chaud.

Ces observations sont conformes à celles qu'on a faites sur les pleurs de la vigne au printems, & sur la liqueur qui s'écoule des érables en Canada. La vigne ne pleure jamais en plus grande abondance que quand elle est exposée à l'action vive du soleil. Dans les premiers tems les pleurs cessent à son coucher, & ne reparoissent que quelques heures après son lever, & il en est de même de la seve des érables ; lorsque cet écoulement est bien établi & que les nuits sont tempérées, il se fait jour & nuit, mais bien plus abondamment pendant le jour : s'il survient des nuages, ou si l'on intercepte les rayons du soleil, les pleurs diminuent aussi-tôt, ou bien s'arrêtent. En Canada dans les tems de gelée, la seve coule dans les érables du côté du midi, & l'arbre est sec du côté du nord.

On apperçoit dans le phénomene des pleurs un exemple bien frappant de l'efficacité des rayons du soleil sur les parties des plantes, puisqu'ils donnent aux vaisseaux séveux non-seulement la puissance d'attirer de la terre une si grande quantité d'humidité, & de l'élever dans les tiges, mais aussi celle de la pousser dehors avec une grande force : car M. Hales ayant un jour ajusté une jauge mercurielle à un cep de vigne qu'il avoit coupé à la hauteur de deux piés & demi, il observa que la seve en sortoit avec tant de force, qu'en 12 jours de tems elle fit élever le mercure dans la jauge à plus de 32 pouces, & à 38 dans une autre expérience. Ainsi la force avec laquelle la lymphe des pleurs est chassée dans la vigne, est au moins égale au poids d'une colonne d'eau de 36 à 43 piés. Cette expérience prouve bien aussi la nécessité des valvules, du moins dans les racines.

Lors donc qu'on réfléchit sur la grande influence que les rayons du soleil ont sur la transpiration des plantes & sur l'écoulement de la lymphe dans les arbres qui pleurent, on ne sauroit douter qu'ils ne soient la principale cause de l'élévation de la seve dans les végétaux ; mais en examinant en particulier l'action de cet astre sur chacune des parties d'un arbre ou d'une plante, on ne sauroit s'empêcher de reconnoître que c'est lui qui les met en mouvement, & qui leur imprime le pouvoir qu'elles ont d'élever la seve & de la distribuer dans tous les réservoirs où elle doit aller : rappellons nous donc à cet effet les observations suivantes.

Lorsque le soleil remonte sur notre horison, la seve lymphatique qui paroissoit arrêtée pendant l'hiver, commence à s'émouvoir ; elle s'éleve avec plus d'abondance, à mesure que la chaleur du soleil augmente, & c'est aux environs du solstice que s'est fait la plus grande dépense ; elle diminue alors insensiblement jusqu'à l'hi-

ver, tant par la diminution de la durée des jours, que par l'obliquité des rayons du soleil qui croît alors de plus en plus.

La même influence se remarque dans les effets journaliers : au tems des pleurs, c'est dans la plus grande ardeur du soleil que les vignes, les bouleaux, les érables, répandent le plus abondamment leur lymphe. Ces écoulemens cessent ou diminuent au coucher du soleil, ou bien lorsqu'un nuage intercepte ses rayons. C'est dans les mêmes circonstances que les feuilles transpirent le plus abondamment chaque jour, & que les racines auxquelles on a fixé des tuyaux de verre attirent l'eau avec le plus de vivacité.

De toutes les parties qui sont exposées à l'action du soleil, il n'y en a pas qui reçoivent ce mouvement de transpiration & d'aspiration d'une maniere plus sensible que les feuilles ; à mesure qu'elles se développent, on voit croître la quantité journaliere de la transpiration ; & un arbre bien pourvu de feuilles, tire toujours plus que celui qui en est dépouillé.

Après les feuilles, les boutons qui sont à leur origine, & que les jardiniers appellent les *yeux*, sont les parties les plus propres à élever la seve : ces boutons sont un raccourci de bourgeons de l'année suivante ; ils sont composés pour la plus grande partie, de petites feuilles qui n'attendent que le moment de se développer ; or c'est par l'action du soleil sur ces boutons que la seve lymphatique s'éleve au printems avant le développement des bourgeons. Un bouleau à qui on a coupé la tête en hiver, ne pleure point à la nouvelle saison, comme ceux à qui on a conservé toutes leurs branches & leurs boutons ; & celui à qui on retranche les branches dans le tems même des pleurs, cesse bientôt d'en répandre avec la même abondance que lorsqu'il étoit entier.

Les arbres qui sont dépouillés de leurs feuilles au commencement de l'été, par les insectes ou autrement, tirent encore assez de seve pour s'entretenir par l'action du soleil sur leurs boutons : il y en a plusieurs dont les boutons se dessèchent par la trop grande action du soleil, & l'arbre périt sans ressource : dans d'autres les jeunes boutons s'ouvrent & développent leurs nouvelles feuilles, alors l'arbre reprend sa seve avec la même abondance qu'auparavant, mais ses productions, l'année suivante, se ressentent de cet effort anticipé.

L'action du soleil sur l'écorce peut aussi, pendant quelque tems, faire élever la seve, comme on le voit dans les jeunes arbres à qui on a coupé la tête : mais l'écorce ne paroît recevoir cette action qu'autant qu'elle contient des germes de boutons qui doivent bientôt se développer : car lorsque ce développement est tardif, sur-tout dans les arbres qui transpirent beaucoup naturellement, l'écorce ne sauroit suffire, & l'arbre périt.

Enfin l'action du soleil sur les racines contribue aussi à élever la seve : cependant cette puissance des racines est encore plus foible que celle de l'écorce : car si l'on voit les souches des arbres qui sont coupés à ras de terre pousser en peu de tems des rejettons très-vigoureux, on doit plutôt attribuer cet effet à l'action des boutons qui se forment au bourrelet du tronc coupé, ou sur l'écorce de quelque racine fort près de l'air, qu'à la puissance immédiate des racines, puisque si l'on détruit cette souche, ou qu'on enleve son écorce avec le bourrelet, les racines cessent de tirer, & périssent bientôt après. Cette observation ne regarde pas les arbres dont les racines courent horisontalement, & qui par leur communication avec l'air extérieur sont disposés à faire beaucoup de rejettons.

Fondés sur les observations que nous venons de rapporter, ne pourroit-on pas hasarder les conjectures suivantes sur les causes de l'élévation de la seve dans les végétaux ?

1°. Que les racines attirent par leurs extrémités capillaires, qui sont d'une très-grande étendue & d'un tissu fort spongieux, l'humidité de la terre que le soleil entretient continuellement autour d'elles.

2°. Qu'elles transmettent cette humidité aux vaisseaux du bois par l'élasticité de leur écorce, sans lui permettre de rétrograder, puisqu'on voit dans les expériences de M. Hales sur les pleurs de la vigne, que ses racines ont soutenu sans être forcées,

le poids d'une colomne d'eau de plus de quarante-trois piés.

3°. Que l'action du soleil sur toutes les parties des végétaux, & particuliérement sur les feuilles, excitent dans les fibres spirales des jeunes trachées, des vibrations qui s'étendent jusqu'aux racines, en vertu desquelles la lymphe est déterminée uniformément vers le haut.

4°. Que ce mouvement est favorisé par l'air qui s'insinue par les pores de l'écorce, & sur-tout par toutes les cicatrices du pétale des feuilles qui sont tombées les années précédentes.

5°. Enfin que ce mouvement est encore aidé par la structure particuliere des vaisseaux séveux, par leurs anostomoses fréquentes dans toute sorte de sens, par la communication perpétuelle avec le tissu cellulaire, dont les cavités forment autant de réservoirs & de points de repos.

Les mouvemens de la seve nourriciere sont plus difficiles à déterminer que ceux de la seve lymphatique; cette seve, bien plus obscure dans son origine, & plus lente dans sa marche, ne présente pas des phénomenes aussi frappans que ceux de la transpiration, & des pleurs, dont on peut peser & mesurer la quantité. Il est croyable que la seve nourriciere est le produit de la lymphe, dont les parties propres à l'organisation, ont été séparées dans des vaisseaux sécretoires, dont la structure nous est encore inconnue, tandis que la lymphe superflue est dissipée par la transpiration.

Le livre paroît être l'organe où réside cette matiere propre à la nourriture & à l'accroissement des végétaux: nous avons vu que c'est de cet organe que partent d'un côté les nouvelles couches des fibres ligneuses, & de l'autre la nouvelle couche corticale toujours plus mince que celle du bois.

Lors donc que l'action du soleil a fait élever une quantité suffisante de seve lymphatique (dont un arbre peut perdre une certaine quantité sans aucun préjudice), les extrémités du livre qui se terminent aux boutons commencent à s'alonger par l'arrivée des nouveaux sucs, préparés apparemment dans le tissu cellulaire, qui se prolonge aussi en même-tems par la formation de nouvelles cellules. Ce développement sensible des bourgeons est le premier signe du mouvement de la seve nourriciere: peu de tems après le tissu cellulaire, qui unit le livre à la derniere couche du bois, commence à s'imbiber de la seve qui lui est fournie par le livre dans toute l'étendue du tronc; & comme il est encore fort tendre, c'est en ce moment qu'on peut le séparer du bois fort aisément. Mais comme dans cet intervalle les bourgeons se sont assez étendus pour transpirer promptement la lymphe qui monte par les vaisseaux du bois, cette seve ne paroît plus sous d'autre forme que sous celle d'une vapeur qui ne se répand plus comme les pleurs, lorsqu'on taille le bois.

Il paroit donc par ces observations que la seve nourriciere commence à se mouvoir dans le livre qui forme les boutons aux parties les plus élevées de l'arbre, qu'ensuite elle se manifeste dans les autres parties du livre en descendant peu-à-peu jusqu'à la racine: car si on juge de son mouvement par la facilité qu'a l'écorce à se séparer du tronc, il est certain que cette séparation est possible sur les jeunes branches, avant que de l'être au bas du tronc: il en est de même dans les derniers tems de la seve, à la fin d'Août l'écorce du tronc & du vieux bois est déja fort adhérente, quand elle peut encore se séparer dans les jeunes branches, comme si cette seve n'étoit plus produite en assez grande quantité pour s'éloigner du lieu de son origine.

Ce mouvement de la seve nourriciere observé par les jardiniers, & l'observation des bourrelets qui se forment toujours plus gros au-dessus des ligatures qu'on fait autour du tronc d'un arbre qu'au-dessous, ont sans doute fait naître l'idée de la circulation de la seve, qui sans être semblable à la circulation du sang dans les animaux, a cependant quelque réalité dans le sens des observations que nous venons de rapporter.

Lorsque la seve nourriciere est plus abondante qu'il n'est nécessaire par l'alongement des bourgeons, & la production des couches ligneuses, elle se porte du côté

de l'écorce vers les endroits où elle trouve le moins de résistance, & là perçant peu-à-peu l'écorce, & se formant une enveloppe de la portion du livre qu'elle a dilaté, elle forme insensiblement un bouton dans lequel, par l'effet de l'organisation du livre, il doit se former un bourgeon avec toutes les parties qui en dépendent.

Il n'y a pas d'endroit dans toute l'étendue du livre où il ne puisse se former une semblable éruption; mais l'expérience fait voir que toutes ne sont pas de même nature, & que quelques-unes de ces productions sont organisées pour devenir des boutons à feuilles, d'autres des boutons à fleurs, d'autres enfin des boutons de racines, ce sera la circonstance dans laquelle se trouvera quelque jour chaque partie du livre qui déterminera s'il en doit sortir un bouton à feuilles ou une racine; ainsi lorsque dans un tems de repos (par rapport à la seve nourriciere), on coupera une branche d'arbre ou un bâton, quelle que soit l'extrémité qu'on enfoncera en terre, toutes les éruptions du livre formeront des racines, & tendront toujours naturellement vers le bas; & les éruptions qui se feront dans les parties de la branche qui sera à l'air, deviendront des boutons à feuilles, & tendront toujours à s'élever.

L'organe du livre fait encore une sorte de production bien plus compliquée que les précédentes; mais si parfaite, qu'il semble que ce soit son dernier effort: j'entends celle des parties de la fructification, destinées à produire des semences capables de multiplier les especes, & de les représenter jusqu'à la fin du monde telles que Dieu les a créées au commencement.

Les botanistes distinguent sept sortes de parties qui concourent à la fructification; savoir, le calice, la corolle, les étamines, le pistil, le fruit, la semence & le support, ou la base de toutes ces parties.

Le calice est une expansion de l'écorce qui s'évase à l'extrémité d'un bourgeon; il est doublé d'une membrane, qui est une production du livre, & dans laquelle les liqueurs colorées font découvrir des trachées: on peut le regarder comme une enveloppe destinée à défendre les parties essentielles de la fructification, & aussi à faire transpirer la lymphe qui surabonde dans ces parties: il en est de même des pétales, autre espece d'enveloppe, qui different du calice en ce qu'elles n'ont rien de commun avec l'écorce que leur épiderme, & qu'elles sont privées de glandes corticales dans leur parenchyme: elles sont aussi beaucoup plus fournies de trachées: les pétales ont souvent à leur partie interne des lacunes ou cavités melliferes, ou bien la nature forme exprès des cornets de différente forme, dans laquelle elle ramasse cette liqueur dont les abeilles composent leur miel.

Les calices & les pétales ne sont pas des parties essentielles de la fructification: elles manquent absolument dans quelques plantes; dans beaucoup d'autres il n'y en a qu'une des deux, cependant le plus grand nombre en est pourvu.

Les étamines sont des parties essentielles de la fructification; elles contiennent le principe de la fécondation des semences, & sans leur secours, les embryons ne feroient qu'avorter. On les regarde comme une production du corps ligneux; mais leur substance toujours herbacée, le grand nombre de vaisseaux spiraux qui les traverse, & leur disposition à s'étendre & à devenir monstrueuse dans les fleurs doubles, fait voir qu'elles appartiennent plus particuliérement au livre. Leur figure varie & aussi leur situation; elles naissent quelquefois sur le pistil même, quelquefois à sa base, assez souvent dans l'intérieur des pétales, quelquefois sur les bords du calice, & enfin sur des organes particuliers & fort éloignés des pistils. Elles sont communément composées d'un filet portant à son sommet une double capsule où sont renfermées des poussieres qui paroissent au microscope autant de petites capsules de différentes figures; elles se rompent dans l'eau avec éclat, & répandent une liqueur spiritueuse, qui est le vrai principe de la fécondation.

Du centre de la fleur s'éleve le pistil ou l'ovaire, organe aussi essentiel à la fructification que les étamines: il est composé du germe, d'un stile & d'un stigmate, corps spongieux & humide, propre à retenir les poussieres des étamines, & à s'imbiber

s'imbiber de la liqueur spiritueuse qu'elles contiennent. La principale de toutes ces parties est le germe qui renferme les embryons des semences, & qui ne commence à croître qu'après la fécondation.

Cette fécondation s'opere par l'activité de la liqueur spiritueuse des poussieres, qui pénetre par le tissu spongieux du stigmate, & le long du stile jusqu'aux embryons, & vivifie leur germe à-peu-près comme fait la semence du mâle dans les animaux.

Dans le plus grand nombre des végétaux les étamines sont avec les pistils, sous les mêmes enveloppes, en sorte que les poussieres sont portées immédiatement sur le stigmate, le matin quand la fleur s'épanouit : dans les plantes qui ont sur le même pié des fleurs mâles, séparées des fleurs femelles, les capsules des étamines ont beaucoup d'élasticité, & répandent fort loin leurs poussieres; c'est ce qu'on peut observer sur la pariétaire : enfin dans les plantes & dans les arbres qui n'ont que des fleurs mâles ou femelles sur chaque individu, les poussieres qui sont alors très-abondantes, sont lancées avec effort & portées fort loin par le vent : de plus ces poussieres conservent assez long-tems leur vertu prolifique au point qu'on peut transporter à 30 ou 40 lieues des rameaux de fleurs de palmier mâle, & opérer la fécondation en les attachant sur des palmiers femelles. Mais si les individus femelles sont trop éloignés de ceux qui portent les étamines, elles restent stériles, & tous leurs germes avortent.

C'est donc en vain qu'on a prétendu que des petits corps organisés descendoient tous formés par les vaisseaux du stile, & devenoient les embryons : on ne remarque absolument aucune voie par où des corps organisés puissent descendre dans l'ovaire, ni aucune force qui puisse les y arranger symmétriquement, & les attacher chacun par leur cordon ombilical aux parois & aux cloisons des capsules ; les parties extérieures sur lesquelles les poussieres séminales doivent tomber sont plutôt spongieuses & renflées, & ne paroissent que disposées à s'imbiber de la liqueur spiritueuse qui sort de ces poussieres : bien plus, avant que les étamines soient en état de répandre leur poussiere, on trouve les embryons des semences dans les ovaires rangés dans le même ordre où ils doivent être jusqu'au tems de leur perfection : jusqu'au moment de l'éruption des poussieres, ils sont peu de progrès dans leur accroissement; mais immédiatement après leur fécondation ils croissent très-rapidement.

Le germe qui contient ces embryons se change bientôt en un fruit (sec, mol, pulpeux, capsulaire, légumineux, *&c.*) qui s'accroît jusqu'à un terme déterminé, c'est-à-dire, jusqu'à ce que les semences qu'il contient aient acquis un juste degré de maturité : alors les vaisseaux de ce fruit cessent de recevoir de nouveaux sucs ; leurs fibres se dessèchent, & en même tems leur ressort augmente au point que la dessication étant suffisante, le fruit s'ouvre avec effort, & les semences dont le cordon ombilical est aussi desséché, tombent à terre pour y germer & reproduire autant de pareilles especes : chaque semence étant organisée de telle sorte qu'elle doit toujours représenter le même individu dont elle sort, suivant l'ordre précis du créateur.

La perfection des semences paroît être l'unique objet de la nature dans la végétation des plantes annuelles : dès que ses vues sont remplies, les feuilles se dessèchent, & la plante dépourvue de boutons capables de prolonger sa vie, cesse de végéter & périt : dans les plantes vivaces & dans les arbres, les boutons qui se forment chaque année perpétuent cette puissance qui fait élever la seve, & renferment des bourgeons qui se développeront d'eux-mêmes, quand la chaleur du soleil leur donnera de l'activité au printems suivant. C'est pourquoi lorsque ces boutons que les feuilles portent dans leurs aisselles, ont acquis leur juste grosseur, & que leurs enveloppes écailleuses sont formées au point qu'elles peuvent les défendre des injures du tems pendant l'hiver, l'affluence de nouveaux sucs leur devient inutile, & même leur seroit préjudiciable : dès-lors les feuilles ne reçoivent plus la seve nourriciere qui entretient leur souplesse & leur fraîcheur, leurs fibres se dessèchent, l'a-

gitation des vents les ſépare des branches & les emporte. Elles laiſſent à leur origine une cicatrice que le tems efface, mais par laquelle l'air s'inſinue dans les vaiſſeaux ſpiraux.

Cette défoliation qui laiſſe dans les boutons de nouveaux inſtrumens capables d'élever la ſeve aux premieres chaleurs du printems, ne fait que rallentir dans un arbre le mouvement vital ſans l'éteindre : mais lorſqu'après une longue ſuite d'années les fibres ligneuſes qui ſe ſont toujours endurcies ſont auſſi devenues plus fragiles, que l'arbre parvenu à ſa hauteur, n'a pris depuis long-tems de l'accroiſſement que dans ſes branches, que leur poids & l'effort des vents font enfin caſſer, l'arbre ſe couronne, l'humidité des pluies pénetre par toutes les plaies, & pourrit inſenſiblement le tronc ; alors il ne ſubſiſte plus que par le peu de bois qui reſte encore uni à l'écorce : il ſe mine peu-à-peu, la carie gagne enfin le livre, & arrêtant la vie de l'arbre dans ſa ſource, termine inſenſiblement ſa *végétation*.

VÉGÉTATIF, (*Jardinage.*) s'emploie en parlant de l'eſprit *végétatif*, de l'ame *végétative* des plantes. *Voyez* VÉGÉTATION.

VÉGÉTAUX, (*Jardinage.*) ſont tous les êtres qui vivent de la ſubſtance de la terre. On entend par ce mot toutes les plantes en général que l'on peut renfermer ſous deux eſpeces ; les arbres & les herbes.

Le terme de *végétal* a été donné aux plantes, parce qu'on a cru devoir appeller *végétation* l'action par laquelle les plantes croiſſent, *vegetans dicitur ab anima vegetante.*

Les *végétaux* ſe diſtinguent en arbres, arbuſtes, arbriſſeaux ou *frutex*, ſous-arbriſſeaux ou *ſufrutex*, herbes, légumes, oignons, roſeaux & chiendents.

Ils ſe peuvent encore diviſer en plantes terreſtres & aquatiques ; les terreſtres ſont celles qui croiſſent ſur la terre, au lieu que les aquatiques ne croiſſent bien que dans l'eau.

Les unes & les autres ſe ſubdiviſent en plantes ligneuſes ou boiſeuſes, en bulbeuſes & en fibreuſes, ou ligamenteuſes, qu'on peut encore appeller *herbacées*.

Les plantes ligneuſes ou boiſeuſes ſont tous les arbres dont la conſiſtance, tant dans les branches que dans la tige & les racines, eſt aſſez dure pour former du bois; elles ſe diviſent en arbres ſauvages & en domeſtiques.

Les ſauvages ſont ceux qui viennent ſans culture, dans les bois & les campagnes.

Les domeſtiques ſe cultivent dans les jardins, & ſont proprement les arbres à fruit.

Les plantes bulbeuſes renferment toutes les plantes qui ont des oignons, ſoit légumes ou fleurs.

Les plantes fibreuſes ou ligamenteuſes n'ont que des racines très-menues, ou de petits ligamens ; cela regarde les fleurs les plus délicates, les blés & autres chiendents, les plantes médicinales cultivées, les herbes ſauvages, que l'on appelle *ſimples*, les légumes & les herbes potageres.

Il y a encore les plantes annuelles, les pérennelles & les paraſites.

Les plantes annuelles ne durent qu'un an, les pérennelles ou vivaces durent plus long-tems.

Les plantes paraſites vivent aux dépens des autres, tels que l'agaric & le gui de chêne ; elles végetent ſur les autres, & leurs racines ſe nourriſſent ſur l'écorce de ces plantes auxquelles elles ſont attachées.

Les parties des *végétaux* ſont la graine, la racine, la tige ou le tronc, l'écorce, les yeux, les bourgeons, les branches, les feuilles, les fleurs & les fruits.

On expliquera toutes ces parties différentes à leur article.

VEGGIA *ou* VEGLIA, (*Géog. mod.*) île du golfe de Veniſe, ſur la côte de la Morlaquie, au voiſinage de l'île de Cherzo. On lui donne environ cent milles de tour. C'eſt la plus belle île de cette côte. Elle produit du vin, de la ſoie, & des petits chevaux eſtimés. Sa capitale qui porte le même nom, eſt ſur le bord de la mer, du côté du midi, où elle a un port capable de contenir dix galeres & quelques vaiſſeaux. Cette ville eſt honorée d'un évêché. *Long.* 32. 27. *lat.* 46. 12.

L'île de *Veggia* est nommée *Kar* par les Esclavons, & ce pourroit être la *Curica* de Ptolomée. Après la décadence de l'empire, elle se gouverna quelque tems par ses propres loix, ayant des princes particuliers, dépendans des rois de Dalmatie. L'un d'eux la céda, à ce qu'on croit, à la république de Venise en 1480, du moins depuis ce tems-là les Vénitiens en ont joui tranquillement. Ils y envoient pour la gouverner un noble avec titre de *provéditeur*. (*D. J.*)

VEGIUM, (*Géog. anc.*) ville maritime de la Liburnie, selon Pline, *l. III. c. xxj.* Ptolomée, *l. II. c. xvij.* qui la marque entre *Ortopla* & *Argyrutum*, la nomme *Vegia*. (*D. J.*)

VEGLIA, (*Géog. mod.*) île du golfe de Venise. *Voyez* VEGGIA.

VÊGRE, LA, *ou* LA VESGRES, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Hurepoix. Elle a sa source au-dessus de Houdan où elle passe, & vient couler dans l'Eure un peu au-dessous d'Ivry. (*D. J.*)

VÊGRES, *voyez* VAIGRES.

VEGUER, s. m. (*Jurisprud.*) terme de palais usité seulement dans le Béarn, où il se dit de certains huissiers qui ont spécialement le droit de signifier des exploits aux gentilshommes, à la différence des bayles qui n'en peuvent signifier qu'aux roturiers. *Voyez* BAYLE.

VÉHÉRIE, (*Jurisprud.*) *veheria seu vicaria*, *vice-dognatus*, *vice dominatus*, vicairie, office, jurisdiction ou district du véhier, viguier ou vicaire.

Ce terme est usité en quelques provinces, & notamment en Dauphiné. *Voyez ci-après* VÉHIER. (*A*)

VÉHÉMENT, adj. (*Gram.*) il se dit d'un mouvement, d'une action violente, forte, impétueuse. La *véhémence* des flots & des vents; un orateur, un discours *véhément*.

VÉHEUR, s. m. (*Jurisprud.*) vieux terme de pratique, qui n'est usité qu'en Normandie, où il se dit des témoins qui assistent à la vue ou visite d'un héritage. *Voyez* VISITE.

VÉHICULE, s. f. (*Gram.*) dans son sens littéral, signifie une chose qui en charrie ou porte un autre avec elle ou sur elle. *v.* VOITURE, CHARIOT, ROUE.

C'est dans ce sens-là que les anatomistes disent que le serum est le *véhicule* qui voiture les globules du sang. *Voyez* SANG.

En Pharmacie, une liqueur qui sert à délayer une autre, ou dans laquelle on détrempe une médecine pour la rendre moins désagréable au goût d'un malade, est appellée aussi un *véhicule*.

L'eau est le *véhicule* de la matiere nutritive des végétaux. *Voyez* VÉGÉTATION & EAU.

VEHIER, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) *veherius*, *ucerius*, *viguerius seu vicarius*, le même officier qu'on appelle ailleurs *viguier*, & qu'en Dauphiné on appelle *vehier*. C'étoit le lieutenant du seigneur, & l'on croit qu'il rendoit la justice en son nom.

Il y avoit deux sortes de *vehiers*: les uns ecclésiastiques, les autres laïques.

Le *vehier* ou vicaire ecclésiastique de Romans étoit ordinairement un chanoine de l'église de S. Bernard, que l'archevêque de Vienne, abbé de cette église collégiale, nommoit à cet office ou bénéfice. Jean XXII. supprima les charges de mitral de Vienne & de *viguier* de Romans pour les réunir à la mense archiépiscopale.

Le mitral de Vienne & le *vehier* de Romans avoient les mêmes fonctions; l'un & l'autre avoient droit d'établir un juge dans la ville, qui avoit jurisdiction sur les habitans, ainsi qu'on l'apprend d'une sentence arbitrale de l'an 1274, par laquelle on voit que ce vicaire ou *vehier*, outre la nomination du juge, avoit encore celle de plusieurs autres officiers qui prêtoient tous sermens entre ses mains. Quoiqu'il pût subroger à ses fonctions de judicature, il lui étoit libre de les exercer en personne, surtout en certaines causes dont il se réservoit ordinairement la connoissance, & auxquelles l'archevêque ne pouvoit pas commettre un autre juge.

Le *vehier* laïque étoit un officier préposé par le seigneur à la recette des deniers provenans de sa justice. Une reconnoissance de 1318 justifie qu'outre le *vehier* de l'archevêque de Vienne, il y avoit à Romans un officier du dauphin, que l'on appelloit du même nom. Sa recette étoit com-

posée des amendes & condamnations de justice, des émolumens du sceau, du tribut qui se levoit sur les mariages pour le plat ou mets du seigneur, & autres droits semblables.

La plûpart des véhéries ayant été inféodées, ont conservé leurs droits; mais elles ont entiérement perdu leurs fonctions. Dans le tems qu'elles subsistoient, le *vehier* avoit pour sa part le tiers de sa recette, ainsi qu'il en est fait mention dans plusieurs anciens hommages rendus pour ces véhéries.

Suivant un rapport fait par les gens des comptes en 1494, il y avoit dans Grenoble trois véhéries, savoir celle de Giere, de Portetroine & de Clérien; ces véhéries avoient retenu ces noms des premiers seigneurs auxquels elles avoient été inféodées.

Ceux de Portetroine & de Clérien n'avoient chacun proprement qu'une moitié de la véhérie épiscopale.

Dans la suite le dauphin acquit les véhéries de Giere & de Portetroine : ce qui augmenta beaucoup ses droits.

Les anciens aveux de ces véhéries font connoître que ceux qui les tenoient, se reconnoissoient hommes liges du dauphin ou de l'évêque pour celles qui relevoient de ce prélat, & que de chaque véhérie dépendoit une maison forte destinée pour l'habition du *vehier*.

La véhérie de Clerien qui est demeurée à des seigneurs particuliers, a conservé pour tout reste des anciens droits qui y étoient attachés, une douzieme des langues de bœufs que l'on tue dans la ville.

Les reconnoissances passées pour la véhérie de Bernin, font mention d'un droit sur les petits bans, *banna minuta*. On entendoit par-là les peines pécuniaires imposées par les statuts des lieux pour des contraventions, à la différence des condamnations de justice, qui sont les amendes ordinaires prononcées par les sentences des juges. Ce *vehier* profitoit des petits bans quand ils étoient au-dessous de trois sols six deniers; au-dessus il n'en retiroit que le tiers. Il avoit aussi le droit de nommer seul un bannier pour la garde des champs & des vignes dans le tems des moissons & des vendanges, le tiers du droit de passage dû par les étrangers qui amenoient paître des bestiaux dans le lieu, le droit des langues de bœufs; il avoit aussi le droit d'étalonner seul les mesures du vin & les autres mesures des blés & moulins conjointement avec le châtelain.

La véhérie de Moirene est celle dont on a conservé les plus anciens titres dans les privileges de ce lieu, qui sont de l'an 1164. Le *vehier* nommé *aymo vicarius* est donné par le seigneur pour garant de l'observation des franchises. Cet Officier avoit une portion des bans & amendes imposés pour certains crimes.

Le *vehier* de Payrins étoit tenu de payer au dauphin à chaque mutation de seigneur & de possesseur, une redevance de 35 liv. viennoises & deux draps de toile d'Allemagne pour le plait ou mutation de la véhérie. *Voyez* les *mémoires* de Valbonay, Chorier *hist. du Dauphiné* & les *mots* VÉHÉRIE, VICAIRE, VIGUIER, VIGUERIE. (*A*)

VEJENTANUM, (*Géog. anc.*) maison du campagne, en Italie, au bord du Tibre, sur la voie Flaminienne. Cette maison, dont parle Suétone, *l. VII. in Galbâ, c. j.* appartenoit à Livie, femme d'Auguste, & elle fut nommée *ad-Gallinas*. (*D. J.*)

VEIES, (*Géog. anc.*) *Veii*, ville d'Italie dans l'ancienne Etrurie, près du Tibre, à environ cent stades de Rome. C'étoit une ville puissante, riche & forte; du-moins les historiens nous la représentent comme une ville aussi étendue & aussi peuplée qu'Athenes. Les habitans qui craignoient les Romains, ne s'étoient pas contentés de la situation avantageuse de leur ville, ils avoient encore employé l'art pour la fortifier. Depuis long-tems les Veïens & les Romains vivoient dans une perpétuelle mésintelligence, & commettoient à toute heure des hostilités sur les terres les uns des autres, jusque-là que Florus, *l. I. c. xiij.* nomme les Veïens *assidui & anniversarii Romanis hostes*.

Enfin dans l'année 348 de la fondation de Rome, les Romains prirent la résolution de reduire cette puissante ville. Ils commencerent alors ce siege si fameux, que l'histoire compare pour la difficulté &

pour la longueur avec celui de Troie Ce ne fut que dans l'année 357, qu'ils emporterent cette ville. Comme l'armée romaine étoit extrêmement nombreuse, elle donna l'assaut de tous côtés. Les Veïens occupés par-tout ne firent point attention à une mine qu'on creusoit sous leur ville, & ne furent pas en état de repousser l'ennemi lorsqu'il entra chez eux par le souterrein. Les Romains enfouis s'ouvrirent un passage dans l'enceinte du temple de Junon. Le temple principal de cette ville étoit consacré à cette déesse; & selon la coutume des anciens, il étoit placé dans la haute ville.

Les Romains sortis de la mine eurent encore différens combats à livrer; mais ils furent vainqueurs, pillerent les maisons, & mirent le feu en différens quartiers. On vendit à l'enchere tous les prisonniers de condition libre; & l'argent que l'on en tira, fut attribué au fisc. Camille, après le partage du butin fait dans les maisons, ordonna le dépouillement des temples, & forma le dessein de transporter religieusement à Rome la statue de Junon; en conséquence il choisit dans son armée des jeunes gens bien faits, à qui il ordonna de se purifier par des ablutions & de se revêtir d'habits blancs.

Ce fût à eux qu'il confia le soin de porter à Rome le simulacre de la déesse, & les offrandes qu'on lui avoit faites de tout tems. La jeune troupe entra dans son temple avec un grand air de modestie & de vénération. D'abord Camille toucha la statue, liberté qui n'étoit permise, parmi les Etruriens, qu'à un seul prêtre d'une famille marquée. On dit qu'ensuite il lui demanda si elle consentoit de venir à Rome, & que la statue, selon les uns, lui fit signe, & selon les autres, lui répondit qu'elle partiroit volontiers. Elle fut placée sur le mont Aventin, où elle demeura long-tems dans un temple.

Ainsi périt la fameuse ville de *Veïes*, qui fut dépouillée tout-à-la-fois de ses richesses, de ses habitans & de ses dieux. On peut juger de sa force par la difficulté que Rome eut à la soumettre. Dix ans suffirent à peine à la réduire. On n'en discontinua le siege ni pendant l'hiver, ni pendant l'été. Enfin elle fut prise par la sappe, & l'artifice y eut plus de part que la valeur même.

Les habitans de *Veïes* sont appellés *Veïentes* par Cicéron, *l. I. de divinat. c. xliv.* & *Veïentani* par Pline, *l. III. c. v.* C'étoit une colonie greque venue en Italie d'Argos, où Junon étoit particuliérement adorée. Le pays des Veïens composoit un quartier de l'Etrurie, qui n'étoit séparé des Sabins & des Latins que par le Tibre; c'est aujourd'hui la partie la plus orientale du patrimoine de S. Pierre.

Les Romains ne détruisirent pas entiérement la ville de *Veïes*. Tite-Live, *l. XXXIX c. ix.* fait entendre qu'elle subsistoit encore après la guerre punique; & Rome y envoya une colonie que Frontin nomme *Colonia vejus*. Depuis elle tomba tellement en ruine, qu'on n'en reconnoissoit plus la place. Holstein a eu beaucoup de peine à en trouver quelques vestiges sur une colline escarpée, vis-à-vis de l'île *Farnesia*, aujourd'hui *Isola*; cette position s'accorde avec celle que Denys d'Halicarnasse donne à la ville de *Veïes*. (*D. J.*)

VEILLANE, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Vigliana*, petite ville d'Italie dans le Piémont, au marquisat de Suze, près de la Doire, appellée *Doria-riparia*, à 14 milles au nord-ouest de Turin. *Long.* 24. 55. *latit.* 44. 53. (*D. J.*)

VEILLE, s. f. (*Phisiolog.*) dans l'économie animale, état du corps humain dans lequel les actions des sens internes & externes, & des muscles peuvent se faire facilement, sans trouver aucune résistance. Je suis sûr que je veille lorsque mes yeux ouverts apperçoivent les corps qui m'environnent; car mes yeux voient confusément quand j'ai envie de dormir, & je ne vois plus rien quand je dors. Je veille si j'entends les sons qui sont à la portée de mon oreille; je dors si je ne les entends pas. Je veille lorsque je marche ou que je parle à volonté; je veille lorsque mon cerveau est dans cette disposition physique, au moyen de laquelle les impressions externes appliquées à mes organes excitent certaines pensées. Je veille enfin lorsque le principe moteur des muscles, au moindre changement du principe pensant, est prêt à être déter-

miné vers les muſcles, quoique ſouvent il n'y coule point actuellement.

VEILLE, (*Antiq. rom.*) *vigilia*, partie de la nuit. Les Romains diviſoient la nuit en quatre parties égales. La premiere commençoit ordinairement depuis ſix heures du ſoir juſqu'à neuf; la ſeconde depuis neuf juſqu'à minuit; la troiſieme depuis minuit juſqu'à trois heures du matin; le quatrieme depuis trois heures juſqu'à ſix. La même choſe ſe pratiquoit dans les villes de guerre, & par-tout où il y avoit des garniſons. (*D. J.*)

VEILLE, (*Hiſt. eccléſ.*) on appelle *veille* le jour qui précéde la fête de quelque ſaint. Ce nom ſignifioit autrefois non pas le jour, mais la nuit pendant laquelle les Chrétiens veilloient ſur les tombeaux des martyrs, en chantans des hymnes à l'honneur de ceux dont on devoit ſolemniſer la fête le lendemain. On appella ces ſortes de veilles, *natalitia*, non par rapport au jour de la naiſſance, mais par rapport à une autre vie plus heureuſe que celle qu'ils avoient perdue.

Pluſieurs ſavans croyent qu'on commença les *veilles* dans la ſecond ſiecle de l'égliſe, & que ce fut pour célébrer le martyre de S. Polycarpe, évêque de Smyrne; mais cette époque eſt fort conteſtée, & véritablement il eſt difficile de la fixer: ce qu'il y a de plus vrai, eſt que c'étoit ſur le tombeau des martyrs que l'on ſolemniſoit la *veille* du jour du martyre du ſaint que l'on invoquoit.

On avoit accoutumé de publier la fête des martyrs que l'on devoit célébrer: cette publication ſe faiſoit ſecrettement dans les tems de perſécution par un homme prépoſé pour cette fonction, & que l'on appelloit *curſor*. C'étoit principalement pendant la nuit que les aſſemblées ſe faiſoient, comme nous l'apprenons de Tertullien & Clément d'Alexandrie; on éclairoit les lieux d'aſſemblée par le moyen des cierges & d'autres matieres qui produiſoient une lumiere ſuffiſante pour ſuppléer au défaut du jour.

Il eſt aiſé de comprendre que dans la ſuite des tems cette pratique religieuſe tomba dans pluſieurs abus, & le ſcandale devint ſi public, que dans le ſeptieme ſiecle on défendit les *veilles* nocturnes: ce qui fut confirmé par pluſieurs conciles généraux & par des ſynodes particuliers. (*D. J.*)

VEILLE *des armes la*, (*Hiſt. de la Chevaler.*) ancienne cérémonie, qui conſiſtoit en ce que la *veille* que quelqu'un devoit être fait chevalier, il paſſoit la nuit à veiller dans une chapelle où étoient les armes dont il devoit être armé le lendemain; & en ce ſens on diſoit, faire la *veille des armes*. Voyez *l'hiſt. de la Chevalerie* par M. de Sainte-Palaye. (*D. J.*)

VEILLE-LA-DRISSE, (*Marine.*) commandement de ſe tenir prêt à amener les huniers.

VEILLE-L'ÉCOUTE-DE-HUNE, (*Marine.*) commandement de tenir l'écoute de hune prête à être larguée.

VEILLE-LES-HUNIERS, (*Marine.*) c'eſt la même choſe que veille-les-driſſes. *Voyez* VEILLE-LA-DRISSE.

VEILLER, v. act. & neut. (*Gram. franç.*) c'eſt être dans l'état qu'on déſigne par veille. *Voyez l'article* VEILLE.

Veiller une perſonne, ſe dit en deux ſens bien différens. Il ſignifie *paſſer la nuit* auprès d'un malade pour en avoir ſoin, comme, on le *veille* toutes les nuits: je l'ai déja *veillé* deux fois; & il ſignifie auſſi *épier* une perſonne, *la ſuivre de près*, comme, on le *veille* de près, on le *veille* avec tant de ſoin qu'il ne ſauroit échapper.

Veiller ſur les actions, ſur la conduite de quelqu'un, ſe prend en bonne & en mauvaiſe part; exemples: il *veille* ſur toutes les actions de ſon ennemi; un bon pere doit *veiller* ſur la conduite de ſes enfans.

Veiller à quelque choſe, ſe prend toujours pour en avoir ſoin; je *veillerai* à votre affaire. M. Deſpreaux s'eſt ſervi fort agréablement du verbe *veiller*.

Ces pieux fainéans veilloient *à bien dormir.* (*D. J.*)

VEILLER, (*Juriſprud.*) ſignifie en cette matiere *être attentif à la conſervation de ſes droits*; c'eſt en ce ſens que l'on dit que *vigilantibus jura proſunt*. Un créancier, en formant ſon oppoſition, *veille* pour empêcher que l'on ne purge ſes droits par un décret, par des proviſions d'un office, par des lettres de ratification d'une rente ſur le roi,

Le tuteur est obligé de *veiller* à la conservation des biens de ses mineurs. Tant que le vassal dort, le seigneur *veille* & *vice versâ*, c'est-à-dire que le seigneur qui a saisi, fait les fruits siens, tant que le vassal néglige de prêter la foi, ou au contraire que le vassal gagne les fruits, tant que le seigneur ne saisit pas. *Voyez* CRÉANCIER, DÉCRET, OPPOSITION, SAISIE, TUTEUR, SEIGNEUR, VASSAL. (*A*)

VEILLER, (*Marine.*) c'est prendre garde à quelque chose. On dit qu'il faut *veiller* les mâts & non le côté, quand on veut faire entendre que les mâts d'un vaisseau sont bons, & qu'ils vireront plutôt que de démâter. On dit encore qu'une ancre est à la *veille*, quand elle est prête à être mouillée, & qu'une bouée est à la *veille*, lorsqu'elle flotte sur l'eau, & qu'elle montre où l'ancre est mouillée.

VEILLER, (*terme de Fauconnerie*) c'est empêcher l'oiseau de dormir, afin de le dresser.

VEILLOIR, s. m. *terme d'ouvriers en cuirs*; on nomme ainsi parmi les ouvriers qui travaillent en cuir, comme bourreliers, maletiers, cordonniers, savetiers, *&c.* une petite table sur laquelle les compagnons mettent leur chandelle & leurs outils lorsqu'ils commencent à veiller, & autour de laquelle ils s'arrangent pour profiter tous de la lumiere. *Savary.* (*D. J.*)

VEILLOTE, s. f. *terme de Faucheur*; petit tas de foin qu'on fait, lorsque l'arbre du pré est fauché, & qu'on fane à dessein de la réduire le plutôt qu'il est possible en foin. (*D. J.*)

VEINE, s. f. *en anatomie*, est le nom que l'on donne aux vaisseaux ou conduits qui reçoivent le sang de toutes les parties du corps, où les arteres l'ont distribué, & le rapportent au cœur. *Voyez Pl. d'Anatom. Angeiol. Voyez aussi* SANG, *&c.*

Les *veines* ne font qu'une continuation des extrémités des arteres capillaires, qui se réfléchissent vers le cœur. *Voyez* CAPILLAIRE & ARTERE.

Comme elles se réunissent à mesure qu'elles approchent du cœur, elles forment à la fin trois grosses *veines* ou troncs; savoir, la *veine cave descendante*, qui rapporte le sang de toutes les parties au-dessous du cœur. La *veine cave ascendante*, qui rapporte le sang de toutes les parties au-dessus du cœur. Et la *viene porte*, qui va se rendre au foie. *Voyez* CAVE, CŒUR, PORTE, *&c.*

L'anastomose des *veines* & des arteres a été vue au microscope dans les piés, les queues, *&c.* des grenouilles, & d'autres animaux amphibies, premiérement par Leuwengoeck; mais depuis elle a été observée en d'autres animaux, & sur-tout dans l'épiploon du chat, par Cowper; on l'a remarquée dans différentes parties du corps humain; mais elle n'est par constante, *&c. Voyez* ANASTOMOSE, CIRCULATION, *&c.*

Les tuniques des *veines* sont quatre, & les mêmes que celles des arteres, excepté que la tunique musculaire est fort mince dans toutes les *veines*, ainsi que dans les arteres capillaires; la pression du sang contre les parois des *veines* étant moindre que contre celles des arteres, parce que la force du cœur est fort affoiblie dans les capillaires. *Voyez Pl. anatom.* (*Angieol.*) *V.* aussi l'*article* PHLÉBOTOMIE.

Les *veines* n'ont point de battement, parce que le sang y est poussé d'une maniere uniforme, & qu'il coule d'un canal étroit dans un plus grand. Mais elles ont un mouvement péristallique, qui dépend de leur tunique musculaire. *Voyez* POULS, *&c.*

Les *veines capillaires*, s'unissent les unes avec les autres, comme il a été dit des arteres capillaires; mais leur direction est entiérement contraire: car au lieu qu'une artere est un tronc qui se divise en plusieurs branches & plusieurs capillaires, une *veine* est un tronc formé de la réunion de plusieurs capillaires. *Voyez* CAPILLAIRE.

Dans toutes les *veines* qui sont perpendiculaires à l'horison, excepté dans celles de la matrice, & dans la *veine* porte, il y a de petites valvules ou soupapes. Quelquefois il n'y en a qu'une, quelquefois il y en a deux, & d'autres fois trois, placées ensemble, comme autant de demi-dez attachés au parois des *veines*, avec leurs ouvertures tournées vers le cœur.

Ces valvules sont pressées contre les parois des *veines* par le sang qui coule vers le

cœur ; mais elles empêchent le sang de revenir du cœur, & en fermant les *veines*, soutiennent le poids du sang dans les gros troncs. *Voyez* VALVULE.

Les *veines* sont distinguées par rapport à leur situation, en *supérieure* & *inférieure*, *ascendante* & *descendante* en *droite*, comme la mésentérique, & en *gauche*, comme la sphérique ; en *interne*, comme la basilique, & en *externe*, comme la céphalique.

Plusieurs *veines* tirent aussi leurs noms des parties où elles se trouvent, comme les jugulaires, les diaphragmatiques, les rénales, les iliaques, les hypogastriques, les épigastriques, les axillaires, les crurales, les ombilicales, les surales, la sciatique, la saphene, la médiane, la céphalique, la thorachique, la souclaviere, l'intercostale, la coronale, l'hémorrhoïdale, la cervicale, la thymique, la mammillaire, la gastrique, la stomachique, l'épiploïque, la splénique, *&c.*

On distingue aussi les *veines* à raison de leurs fonctions particulieres, en spermatiques, émulgentes, *&c.* *Voyez* toutes ces *veines* représentées dans la *Pl. anat.* (*Angéiol.*) & leurs descriptions particulieres dans leurs articles propres. *Voyez* JUGULAIRE, *&c.*

VEINE, (*Maréchal.*) presser la *veine*. *Voyez* PRESSER. *Barrer la veine*. *Voyez* BARRER.

VEINES, se dit aussi des raies ou des ondes de différentes couleurs qu'on apperçoit sur plusieurs sortes de bois, de pierres, *&c.* comme si elles eussent été peintes ; & que les peintres même imitent souvent, en peignant les menuiseries, *&c.*

En général le marbre est rempli de pareilles *veines*. *Voyez* MARBRE.

Le lapis lazuli a des *veines* qui ressemblent à de l'or. *Voyez* *LAPIS*.

Ovide parlant des métamorphoses des hommes en pierres, dit : *quæ modo vena fuit, sub eodem nomine mansit.*

Les *veines* dans les pierres sont un défaut qui vient pour l'ordinaire d'inégalité dans leur consistance, comme d'être trop dures ou trop tendres ; défaut qui fait éclater & fendre les pierres dans ces endroits.

Veine est un mot qui se dit aussi dans le même sens que *stratum*, pour exprimer les différentes dispositions ou especes de terre qu'on rencontre en creusant. *Voyez* *STRATUM*.

Ainsi on dit une *veine* de sable, une autre de roc, *&c.* une *veine* d'ocre, de vitriol, d'alun, de calamine, de charbon, *&c.* Les eaux minérales acquierent leurs différentes qualités en passant par des *veines* de vitriol, de soufre, *&c.* *Voyez* MINÉRAL.

On dit dans le même sens une *veine* d'or, d'argent, de mercure, *&c.* & on entend par-là certaines parties de la terre dans lesquelles on trouve de la mine de ces métaux, qui se distribue en différentes branches, comme font les *veines* dans le corps. *Voyez* MINE, *&c.*

Tavernier donne une description des *veines* qui sont dans les mines de diamans de Golconde, avec la maniere de les tirer. *Voyez* DIAMANT.

VEINES *métalliques*, (*Hist. nat.*) *voyez* l'article FILON.

VEINE, (*Architecture.*) c'est une beauté & un défaut dans la pierre, dans le marbre & dans le bois. Nous allons distinguer ces défauts pour chaque matiere d'après Daviler.

Veine de bois. C'est une variété qui fait la beauté des bois durs pour le placage, & c'est un défaut dans ceux d'assemblage de menuiserie, parce que la *veine* est alors une marque de tendre ou d'aubier.

Veine de marbre ; c'est une variété qui fait la beauté des marbres mêlés. Les *veines* grises sont un défaut dans les marbres blancs, pour la sculpture, quoiqu'elles fassent la beauté des marbres blancs.

Veine de pierre ; défaut de la pierre qui provient d'une inégalité de consistance par le dur & le tendre. La pierre se moie & se délite à l'endroit de ce défaut, qui est encore une tache au parement, qui fait rebuter la pierre dans les ouvrages propres. (*D. J.*)

VEINES *d'eau*, (*Archit. Hydraul.*) ce sont dans la terre des filets d'eau qui viennent d'une petite source, ou qui se séparent d'une grosse branche, & qu'on recueille, comme des pleurs de terre dans des réservoirs. (*D. J.*)

VEINEUX, EUSE, adj. *en anatomie*, qui appartient aux veines. *Voyez* VEINE.

Artere

Artere veineuse, *voyez* ARTERE, POUMON, CIRCULATION, *&c.*

VEJOVIS *ou* VEJUPITER, (*Mythol.*) c'est-à-dire, *Jupiter vengeur*; il avoit sous ce nom un temple à Rome près du capitole; il étoit représenté avec des flêches à la main pour marquer que ce dieu est toujours prêt à punir les criminels, & à venger les crimes secrets; les coupables tâchoient de l'appaiser par le sacrifice d'une chevre (*D. J.*)

VEIRAT, *voyez* MAQUEREAU.

VEIROS, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans l'Alentejo, sur la riviere d'Anhalouva, près de Fonteira. Elle est défendue par un château. (*D. J.*)

VESSEL, s. m. (*Com.*) mesure des grains dont on se sert à Chambery en Savoie. Le *veissel* pese 140 liv. poids de Geneve *Dictionn. de Comm.*

VEIT, SAINT, *ou* FIUME, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'Istrie, sur le golfe de Venise, à 12 lieues au sud-est de Capo d'Istria, avec un port. Elle dépend de la maison d'Autriche. *Long.* 32. 10. *latit.* 45. 24. (*D. J.*)

VEIT SAINT, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la basse-Carinthie, au confluent des rivieres de Glan & de Wunich, au nord-ouest & à 4 lieues de Clagenfurt. Elle est entre quatre montagnes. *Long.* 31. 47. *latit.* 46. 51.

VELABRE, s. m. (*Topogr. de Rome.*) *velabrum*; le *velabre* étoit un lieu de Rome, proche le quartier des Toscans. Il étoit séparé en deux par le marché aux poissons, & tout garni de boutiques, sur-tout de vendeurs d'huile.

Velabrum pour *vehiculabrum*, lieu où l'on passe en voiture, *velabrum dicitur à vehendo.* La raison en est que le *velabre* étant un lieu fort bas, au pié du mont Aventin, il se trouvoit innondé toutes les fois que le Tibre se débordoit, & alors on avoit besoin de voiture pour y passer.

Ceux qui tirent ce nom de *velum*, voile, ne prennent pas garde, dit le P. Sanadon, que le *velabre* s'appelloit ainsi, long-tems avant que Quintus Catulus se fût avisé de le faire couvrir de toiles. Tarquin, cinquieme roi de Rome, remédia aux inondations que souffroit le *vélabre*, par ces prodigieux conduits souterrains & bien voûtés, où l'eau du fleuve se retiroit dans les débordemens, & dont Pline admiroit encore la beauté & la fermeté 800 ans après. Agrippa y fit aussi d'autres ouvrages. (*D. J.*)

VELAIRE, s. f. (*Antiq. rom.*) *velarius*, huissier de la chambre de l'empereur chez les Romains. Les empereurs avoient des huissiers à la porte de leur chambre, qui étoient préposés pour l'ouvrir en levant le voile ou la portiere; on les appelloit *velarii*, & c'est ainsi qu'ils sont nommés dans les anciennes inscriptions. Gruter en cite une conçue en ces termes: *Thalius præpositus* velariorum *domûs Augustæ*; & ensuite *L. Flavius suprà* velarios *de domo Aug.* (*D. J.*)

VELAMENTUM BOMBYCINUM, est un nom latin, que quelques anatomistes donnent à la membrane veloutée ou tunique interne des intestins. *Voyez* INTESTINS.

VELAR *ou* TORTELLE, (*Hist. nat. Bot.*) *erysimum*; genre de plante à fleur en croix composée de quatre pétales. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ou une silique composée de deux panneaux, & divisée en deux loges par une cloison intermédiaire; cette silique renferme des semences qui sont le plus souvent minces & arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port des plantes de ses especes. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

L'espece commune d'érysimum est nommée *erysimum vulgare*, par C. B. P. & T. *I. R. H.* 228. sa racine est simple, de la grosseur du petit doigt ou environ, blanche, ligneuse, âcre, & ayant la saveur de la rave; ses tiges sont hautes de deux coudées, cylindriques, fermes, rudes & branchues; ses feuilles sont en grand nombre vers le bas, longues d'une palme & plus, velues, divisées de chaque côté en plusieurs lobes, comme triangulaires; celui qui est à l'extrémité est plus ample, & partagé en trois.

Ses fleurs sont très-petites, disposées en longs épis sur les rameaux; elles sont en croix, composées de quatre pétales, jaunes, contenues duns un calice à quatre feuilles velues; leur pistil se change en une

silique longue au-moins d'un demi-pouce, cylindrique, terminée par une corne partagée en deux loges qui contiennent de petites graines brunes, d'une saveur piquante.

On trouve fréquemment cette plante sur les murs, les masures, & le long des haies; elle est fort estimée pour résoudre & enlever par l'expectoration, la mucosité gluante qui se trouve dans la gorge, dans les bronches, & dans les vesicules du poumon; elle agit par ses parties subtiles, volatiles & âcres, qui incisent, résolvent, & détergent.

Après l'incendie de Londres, les botanistes observerent une grande quantité de l'espece de *vélar*, nommée *erysimum latifolium, majus, glabrum*, qui parut sur plus de deux cens arpens de terre, où l'incendie s'étoit étendue. Ce fait singulier prouve bien & la grande multitude de semences de plantes répandues par-tout, & la nécessité de certaines circonstances pour les faire éclorre. La terre est donc pleine d'une infinité inconcevable de végétaux parfaitement formés en petit, & qui n'attendent pour paroître en grand, que certains accidens favorables; & l'on pourra imaginer de-là, quoique très-imparfaitement, combien de différentes richesses la nature renferme dans son sein! (*D. J.*)

VÉLAR, *ou* TORTELLE, (*Mat. méd. & Pharmac.*) cette plante est de la classe des cruciferes de Tournefort; elle est dans un état moyen ou tempéré relativement au principe mobile, c'est-à-dire à l'alkali volatil spontané, qui est propre à toutes les plantes de cette classe. La plante entiere est d'usage: on peut l'employer comme anti-scorbutique, avec les autres matieres végétales analogues; c'est sur-tout sa graine qui est recommandée contre cette maladie; elle approche beaucoup pour la saveur de celle de roquette & de moutarde. Les auteurs la recommandent aussi à la dose d'un gros en substance, dans la suppression d'urine, & dans les ulceres des poumons.

Mais la vertu la plus célébrée du *vélar*, c'est celle que les médecins lui ont assez généralement reconnue de guérir l'asthme, la toux invétérée, & sur-tout l'enrouement & l'extinction de voix; qualités qu'on a attribué cependant aussi aux navets & aux choux, qui à la vérité sont fort analogues au *vélar*. Rondelet qui a mis le premier cette plante en usage, l'a spécialement employée pour rétablir la voix; & on dit qu'il l'a rendue par ce seul remede à plusieurs chantres de tout âge qui l'avoient entiérement perdue; c'est de cette tradition que vient sans doute le nom de *sirop du chantre*, qu'on donne communément à un sirop de *vélar* composé, qui est fort usité contre l'enrouement. Voici la préparation de ce sirop, selon la pharmacopée de Paris.

Sirop composé de vélar, ou *sirop du chantre*. Prenez orge entier, raisins secs mondés, réglisse seche rapée & pilée, de chacun deux onces; bourrache & chicorée, de chacune trois onces; faites bouillir dans douze livres d'eau commune jusqu'à la dissipation de la quatrieme partie; passez avec expression; d'autre part prenez *vélar* frais trois livres, racine d'aulnée & de pas d'âne récente, de chacune deux onces, capillaire de Canada une once, sommités seches de romarin & de sthæcas, de chacun demi-once; semences d'anis, six gros; fleurs seches de violette, de bourrache, & de buglose, de chacun deux gros: ayant haché ou pilé ce qui doit être haché ou pilé, versez sur toutes ces matieres la précédente décoction encore bouillante; macérez pendant vingt-quatre heures dans un alembic d'étain ou de verre, alors retirez par la distillation au bain-marie, huit onces de liqueur, de laquelle vous ferez un sirop en y fondant le double de son poids de beau sucre à la chaleur du bain-marie.

Prenez le résidu de votre distillation, passez-le avec une forte expression, clarifiez-le au blanc-d'œuf avec trois livres de sucre & une livre de beau miel, & cuisez-le en consistance de sirop que vous mêlerez, lorsqu'il sera presque refroidi, avec le précédent.

La dose de ce sirop est d'une ou de plusieurs onces dans une décoction ou une infusion convenable, telle que l'eau-de-vie, l'infusion du thé, de pié de chat, de coquelicot, *&c.*

On trouve aussi dans les boutiques un

sirop de *vélar* simple, qui n'est pas inférieur à celui-ci, ou du moins qui lui seroit fort analogue, quant aux principes fournis par le *vélar*, si on le préparoit par la distillation, comme le sirop composé. On ne devine pas trop pourquoi la pharmacopée de Paris néglige de retenir dans le sirop simple, le principe mobile du *vélar* qu'elle ménage dans le sirop composé. Le *vélar* entre dans le sirop composé de rossolis. (*b*)

VELAUDORUM, (*Géog. anc.*) ville des Séquaniens; l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Milan à Strasbourg, en prenant par les Alpes graïennes. Elle est entre *Vesuntio* & *Epamantadurum*, à vingt-deux milles du premier de ces lieux, & à douze milles du second. (*D. J.*)

VELAW, LE, *ou* LE VELUWE, (*Géog. mod.*) quartier de la province de Gueldre; il contient cette partie de la Gueldre-hollandoise, renfermée entre le Rhin, l'Issel, & le Zuiderzée, & confine au couchant à la province d'Utrecht. C'est un pays de landes & de bruyeres. Le *Vélaw* a été long-tems un arriere-fief de l'église d'Utrecht; mais le duché de Gueldre étant tombé entre les mains de princes très-puissans, les évêques n'eurent plus aucune seigneurie directe ni utile, dans le duché de Gueldre. Les principales places du *Vélaw* sont Arnheim & Harderwick. (*D. J.*)

VÉLAY, LE, (*Géog. mod.*) contrée de France, dans le gouvernement militaire de Languedoc. Elle est bornée au nord par le Forez, au midi par le Gévaudan, au levant par le Vivarais, & au couchant par la haute-Auvergne. C'est un petit pays de montagnes couvertes de neige une partie de l'année, & dans lesquelles cependant on nourrit des bestiaux qui font subsister le canton. Il se tient dans le *Vélay* de petits états particuliers, auxquels préside l'évêque du Puy, capitale du *Vélay*, nommée *Rovesio* par Ptolomée, & dans la carte de Peutinger, mais elle quitta ce nom peu de tems après, pour prendre celui des peuples *Velavi*.

César dit que ces peuples étoient dans la dépendance des Auvergnats, *in clientelâ Arvernorum*. Ils étoient du nombre des Celtes, qui furent joints par Auguste à l'Aquitaine. Le *Vélay*, après la division de l'Aquitaine en deux provinces, fut mis sous la premiere dans le quatrieme siecle; il tomba dans le cinquieme sous le pouvoir des Visigoths; & dans le sixieme, après la mort d'Alaric, sous la domination des Francs. Ceux du *Vélay* étoient comme les Auvergnats leurs voisins, sujets des rois d'Austrasie, qui tenoient une partie de l'Aquitaine.

Le duc Eudes se rendit maître du *Vélay*, & son petit-fils en fut dépouillé par Pepin, dont les descendans jouirent de ce pays jusqu'au regne de Louis d'Outremer. Ce roi donna le *Vélay* à Guillaume *Têtes d'Etoupes*, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine. Ses successeurs donnerent une partie du *Vélay* en fief, & l'autre partie à l'évêque de la ville du Puy, dans laquelle on avoit établi le siege épiscopal du *Vélay*. (*D. J.*)

VELCERA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Illyrie. Ptolomée, *l. II. c. xvij.* la marque sur la côte, entre l'embouchure du fleuve Oënus & la ville Seni. Thevet dit que le nom moderne est *Bacharin*. (*D. J.*)

VELCY-ALLÉ, (*Vénerie.*) cri dont doit user le valet de limier en parlant à son chien, pour l'obliger à suivre les voies d'une bête quand il en a rencontré; ce cri peut servir aussi pour faire guéter & reguéter le chiens courans.

Velcy-va-avant, cri que doit dire le valet de limiers en parlant à son chien, lorsqu'il court une bête qui va d'assurance, & quand il en revient des voies, & quand ce sont des foulées ou des portées, il doit dire, *velcy-va-avant par les foulées*, ou *portées*, ou *par les fumées*, s'il s'en trouve, & que c'en soit la saison.

Velcy-revary-volcelets, se dit d'un cerf qui ruse, & qu'on voit revenir sur les mêmes voies.

VELDENTZ, (*Géog. mod.*) château d'Allemagne au cercle du bas-Rhin, près de la Moselle, chef-lieu d'un comté enclavé dans l'archévêché de Treves, trois milles au-dessus de Traerbach. *Longit.* 24. 35. *latit.* 49. 51. (*D. J.*)

VELDIDENA, (*Géog. anc.*) lieu de la Germanie, à 33 milles de *Vipetenum*,

felon l'itinéraire d'Antonin. On croit que c'eſt aujourd'hui Wilten, abbaye de l'ordre de Prémontré, au voiſinage d'Inſpruck. (*D. J.*)

VÉLESCY-ALLÉ, (*Vénerie.*) cri dont on doit uſer quand on voit des fuites de loup, de ſanglier, & de renard.

VELETTE, ſ. f. (*Ichthiolog.*) nom que donnent les Provençaux à un petit poiſſon fort ſingulier, qui flotte par milliers ſur la ſurface de la Méditerranée. Je ne ſache que M. de la Condamine qui l'ait décrit.

Ce petit poiſſon eſt de forme ovale, à-peu-près de la grandeur d'une moule, mais ſans coquille, fort plat, n'ayant pas une ligne d'épaiſſeur; ſa longueur eſt depuis ſept à huit lignes juſqu'à un pouce & demi, & ſa largeur à-peu-près la moitié de ſa longueur; quelques marins ont rapporté en avoir vu comme la main vers nos îles d'Amérique, & d'une autre eſpece ſur nos rivieres.

Quoi qu'il en ſoit, le corps de ceux dont il eſt ici queſtion, eſt une ſubſtance molle, viſqueuſe, de couleur d'indigo foncé; les bords ſont plus minces & plus tranſparens; le milieu eſt couvert de quantité de petits filets de relief argentés, qui forment des ovales concentriques & paralleles, leſquelles ſe perdent & deviennent imperceptibles, en approchant des bords. Toutes ces ovales ſont traverſées de pluſieurs lignes qui partent de leur centre commun, comme dans les toiles d'araignées de jardin; le centre qui forme une éminence pointue, eſt l'endroit le plus relevé du corps de l'animal; le deſſous vers le bord eſt hériſſé d'une prodigieuſe quantité de filamens bleus, de trois à quatre lignes de long, qui paroiſſent être les pattes ou les nageoires de ce poiſſon, & qui ne ſe diſtinguent bien que dans l'eau. Il nage, ou pour mieux dire, il flotte ſur la ſurface de la mer ſelon ſa longueur; mais ce qui l'aide à s'y ſoutenir, & qui lui fait donner le nom de *velette*, eſt une eſpece de crête qui s'éleve verticalement ſur la ſurface ſupérieure.

Cette crête lui ſert pour ainſi dire de voile, que les Provençaux nomment *vêle*; elle eſt à-peu-près auſſi haute que l'animal eſt large; elle le traverſe en ligne droite, obliquement; l'obliquité de la voile eſt toujours du même ſens, c'eſt-à-dire de gauche à droite, en paſſant de la partie antérieure à la poſtérieure; ſon contour eſt à-peu-près demi-circulaire, excepté qu'il ſe termine au ſommet par un angle ſaillant. Cette crête, voile, ou cartilage, comme on voudra la nommer, eſt très-mince, tranſparente & ſemblable à du talc; en la regardant de près, on la voit traverſée d'un nombre infini de rameaux déliés qui forment une eſpece de rézeau; elle a au toucher quelque ſolidité, à-peu-près comme de la corne très-mince, mais elle eſt bordée d'une membrane plus déliée, plus molle & plus tranſparente, qui ſe flétrit & s'affaiſſe auſſi-tôt que l'animal eſt hors de l'eau, d'où l'on peut à peine le retirer ſans le bleſſer.

M. de la Condamine a mis pluſieurs de ces inſectes de mer dans un vaiſſeau rempli d'eau, où ils n'ont pas paru vivre plus d'une heure. On reconnoît qu'ils ne ſont plus vivans, lorſqu'ils ne ſe ſoutiennent plus ſur l'eau, comme dans leur ſituation ordinaire, qu'ils enfoncent plus d'un côté que de l'autre, ou qu'ils ſont tout-à-fait renverſés la voile en bas. *Mém. de l'acad. des Sciences*, *ann.* 1732. *p.* 320. (*D. J.*)

VELEZ DE GOMERE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, ſur la côte de la Méditerranée, à quarante lieues de Malaga. Il y a un méchant arſenal, & un château où réſide le gouverneur. Son port eſt capable de contenir quelques petits vaiſſeaux. Le pays ne produit qu'un peu d'orge, & n'offre partout que roches. C'eſt le port de la Méditerranée le plus proche de Fez. *Long.* 13. 32. *lat.* 35. (*D. J.*)

VELEZ-MALAGA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, dans une grande plaine, à deux milles de la mer, & à quatorze milles de Malaga. *Long.* 13. 52. *lat.* 36. 27. (*D. J.*)

VELIA, (*Géog. anc.*) ville de la Lucanie, dans le golfe Eléate, vis-à-vis des îles Oënétrides, ſur le Héles, ou l'Hales; cette ville ſe nomme aujourd'hui *Piſciota*, & la riviere l'*Alente*. Les îles Oënétrides ſont Poncia & Iſacia. *Vélia* eſt appellé par

les Grecs *Eléa*; & d'abord qu'elle fut fondée par les Phocéens, elle s'appella *Hylea*; Strabon, *l. VI.* dit qu'auprès du golfe Pœstanus, il y en a un autre qui lui est contigu, où l'on voit une ville qui fut appellée *Hycla*, par les Phocéens ses fondateurs, *Ella* par d'autres, du nom d'une certaine fontaine, & que de son tems on la nommoit *Eléa*.

Selon Etienne le géographe, la ville d'Eléa avoit pris son nom d'une riviere qui la baignoit, & de son tems cette ville se nommoit *Véléa*. Cette riviere est l'Héles, d'où on appella la ville *Héléa*, & dans la suite l'aspiration fut changée en la lettre V. Pline, *l. III. c. v.* Cicéron, *l. VII. epist. xix.* & Velléius Paterculus, *l. II. t. lxxix.* disent *Vélia*.

Le nom des habitans varie comme celui de la ville; les anciens écrivent quelquefois *Eléates*, quelquefois *Velienses*, & Virgile, *Æneid. l. VI. vers.* 366, dit :

Portusque require Velinos.

Ses médailles se connoissent par ce mot, ΥΕΛΗΩΝ. Cette ville a été la patrie de Zénon Eléate, l'un des principaux philosophes de l'antiquité, & qui florissoit dans la soixante & dix-neuvieme olympiade. Il fut disciple de Parménide, & l'un des plus beaux hommes de son tems, en quoi il ressembloit à Apulée, à Pythagore, & à plusieurs autres philosophes. Zénon est nommé *le Palamede d'Elée*, dans le sophiste de Platon; c'étoit un philosophe qui renversoit beaucoup d'opinions, & qui en gardoit très-peu pour lui. Ses sentimens étoient à-peu-près les mêmes que ceux de Xénophanes & de Parménides, touchant l'unité, l'incompréhensibilité, & l'immutabilité de toutes choses; vous en trouverez l'exposition dans ce Dictionnaire.

On a eu soin à l'*article* SIDON de distinguer les différens philosophes qui ont porté le nom de Zénon, car il ne faut pas les confondre; celui-ci est non-seulement connu pour être l'inventeur de la dialectique la plus captieuse, mais sur-tout pour avoir entrepris de redonner la liberté à sa patrie opprimée par un tyran. Son projet ayant été découvert, il souffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. *Voyez* ce qu'en rapporte Diogene Laërce, *liv. IX.* avec le commentaire de Ménage. (*D. J.*)

VELIA, (*Géog. anc.*) lieu de la ville de Rome, selon Denys d'Halicarnasse, *l. V. c. xix.* C'étoit une éminence escarpée, qui commandoit le marché de Rome & les comices; ou plutôt c'étoit la croupe du mont Palatin, du côté où cette montagne dominoit le marché de Rome. (*D. J.*)

VELIATES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie. Pline, *l. III. c. xv.* qui les met dans la huitieme région, les surnomme *Vecteri*. Ce sont les mêmes *veliates* qu'il place dans la Ligurie; car la Ligurie étoit dans la huitieme région, & ce sont les *veleates* de Valerius Flaccus.

VÉLIE (*Topogr. de Rome.*) c'étoit une éminence sur le mont Palatin, exposée au soleil levant, & qui avoit vûe sur la place romaine. Cette éminence, dit Varron, fut nommée *Velie*, à *velendâ lanâ*, parce qu'on y conduisoit les moutons, pour leur arracher la laine, avant qu'on eût l'usage de les tondre. Valerius Publicola bâtit d'abord sa maison au haut de cette éminence; mais comme on crut qu'il aspiroit à la royauté, & qu'il vouloit s'en faire un lieu de défense, parce que la situation naturelle de sa maison avoit l'air d'une forteresse, il la démolit & en bâtit une autre au pié de la colline, afin que du sommet, ainsi qu'il s'en expliqua lui-même dans son apologie, le peuple pût l'accabler plus aisément de pierres, si jamais il trahissoit ses devoirs. (*D. J.*)

VÉLIKA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Hongrie, dans l'Esclavonie, au-dessous du confluent des rivieres Velika & Pakra. Il y a des géographes qui prennent *Velika* pour l'ancienne *Variona*.

VELIKA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de Hongrie en Esclavonie. Elle prend sa source dans la partie septentrionale du comté de Creits, & se perd dans la Save, à quelques lieues au-dessous de Sissek. (*D. J.*)

VÉLIKIE-LOUKI *ou* VELIKU-TOUKI, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, dans la partie occidentale du duché de Rzeva, entre Rzeva la déserte &

Nevel, avec un château sur la riviere pour sa défense. Le nom de cette ville en langue du pays veut dire *les grands prés*. *Longit.* 49. 15. *lat.* 56. 33. (*D. J.*)

VÉLIN, s. m. sorte de parchemin plus fin, plus uni & plus beau que le parchemin ordinaire : il est fait de peau de veau, d'où lui vient son nom. *Voyez l'article* PARCHEMIN *&* PAPIER.

S. Jérôme place la découverte du *vélin* sous le regne d'Attalus ; il n'est pas le seul de ce sentiment. Tzezès avance la même chose, ainsi qu'un écrivain anonyme dont Saumaise rapporte les paroles dans ses exercitations sur Pline. L'un & l'autre font honneur de cette invention à Cratès le grammairien, contemporain d'Attalus, & son ambassadeur à Rome ; il y arriva l'année même de la mort d'Ennius, à ce que prétend Suetone, quoique sans aucun fondement ; mais nous avons indiqué plus particuliérement l'époque du *vélin* au *mot*, PAPIER. (*D. J.*)

VÉLIN, (*Doreurs.*) les maîtres peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gèvres, nomment ainsi des bordures de bois uni, qui servoient autrefois à encadrer des images de *vélin* d'une certaine grandeur, qui ont servi depuis de modele déterminé pour toutes les estampes de leur volume.

VÉLIN, (*Manufacture.*) c'est ce qu'on appelle communément *point royal* ou *point de France*. La manufacture de ce *vélin* a été inventée dans la ville d'Alençon, & s'est communiquée dans quatre villes circonvoisines, où l'on ne le nomme point autrement que *vélin*, quoique ce terme soit inconnu à Paris & ailleurs. On appelle *fil à vélin* & *aiguilles à vélin*, les fils fins & les petites aiguilles dont se servent les vélineuses. Quoique cette sorte d'ouvrage soit inventé dans le dernier siecle, on ne sait pourtant pas ce qui lui a donné le nom de *vélin*. Peut-être est-ce le *vélin* effectif ou le parchemin, sur lequel les ouvrieres travaillent, & qu'elles appellent *parches*. *Savary.*

VELINO LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie ; elle a sa source au royaume de Naples dans l'Apennin, à environ 45 milles de l'endroit où elle se jette dans la Nera ; & à 4 milles au-dessus de Terni. La cascade du *Velino*, nommée la *cascata del Marmore*, est préférable à celle de Tivoli, & ne cede qu'à celle de Niagara, dans l'Amérique septentrionale. Cette cascade consiste en ce que le *Velino*, grossi de plusieurs eaux, court rapidement à un rocher uni, & large de 60 pas, taillé à-plomb par la nature, & élevé d'environ 300 piés au-dessus d'un autre rocher que la chûte continuelle des eaux a creusé comme un vaste gouffre ; ce dernier rocher est semé de pointes inégales, où l'eau qui tombe de si haut se brise en une infinité de parties, qui jaillissant en l'air, fait comme une bruine ; les rayons du soleil en tombant dessus, se réfléchissent diversement, & forment des milliers d'arcs-en-ciel qui changent & qui se succedent les uns aux autres d'une maniere admirable. (*D. J.*)

VELINUS LACUS, (*Geog. anc.*) lac d'Italie chez les Sabins, au nord de Casperia, & présentement appellé *Lago di Rieti*. Lorsqu'on assembla à Rome les députés des villes & des colonies qui avoient intérêt au projet que l'on avoit proposé de détourner le cours des rivieres & des lacs qui causoient les inondations du Tibre, les habitans de Réate empêcherent, selon Tacite, *Ann. l. I. c. lxxix.* qu'on ne bouchât le passage par où le lac *Velinus* se décharge dans la Néra.

Pline, *l. III. c. xij.* dit que les Sabins habitoient sur les bords des lacs *Velini*, parce que ce lac est divisé en plusieurs parties qui sont formées par le fleuve *Velinus*, dont parle Virgile au vers 517 de l'Enéid. *l. VII.*

Sulfureâ Noraldus aquâ fontesque Velini.

Ce fleuve *Velinus* étoit accru de la riviere Télonia, fameuse par la défaite de Rutilius, selon Orose, *l. V. c. xviij.* On voyoit autour du lac *Velinus* des champs fertiles & de gras pâturages que Virgile, *Æneid. l. V. vers* 712. appelle *rosea rura Velini.* (*D. J.*)

VÉLITES, s. m. pl. (*Art milit. des Rom.*) les *vélites* étoient l'une des quatre sortes de soldats qui composoient les légions. On prenoit les plus jeunes & les plus

pauvres, pour en former les *vélites*; leur paie étoit moins forte que celle des autres soldats, & on les armoit à la légere. On les nommoit quelquefois *antesignani*, parce qu'on les plaçoit souvent avant les enseignes aux premiers rangs, & qu'ils commençoient le combat.

Ils avoient pour armes défensives, un petit bouclier rond, d'un pié & demi de diametre; une espece de petit casque, d'un cuir fort, couvert de quelque peau de bête sauvage, comme de loup; mais sans armure, afin d'être plus dispos. Leurs armes offensives étoient l'épée, le javelot, d'un bois de la grosseur du doigt, long de trois piés, avec une pointe longue de huit pouces, mais si fine que ce javelot ne pouvoit être tourné contre celui qui l'avoit lancé.

Les *vélites* armés de frondes, ne servoient que pour escarmoucher; aussi leur étoit-il permis de fuir, n'ayant point d'armes défensives pour en venir aux mains. Ils se rangeoient d'abord à la queue des troupes, & de-là ils s'avançoient aux premiers rangs; quelquefois on les plaçoit dans les intervalles de la premiere ligne, d'où ils escarmouchoient entre les deux armées; quand le choc commençoit, ils se retiroient derriere les autres, d'où ils lançoient leurs traits, ou des pierres avec la fronde, par-dessus la tête de ceux des premiers rangs; c'est ce qu'ils pouvoient faire avec d'autant plus de facilité, qu'on donnoit peu de hauteur à ces premiers rangs. Avant l'institution de cette milice, la premiere ligne de la lég'on servoit d'infanterie légere. Enfin on employoit souvent les *vélites* pour accompagner la cavalerie dans les promptes expéditions.

Leur établissement ne se fit que dans la seconde guerre punique, selon Valere Maxime, *l. II. c. iij.* qui fait l'honneur de cette idée à un centurion nommé *Quintus Mævius*. Ils étoient également distribués dans chaque corps, n'ayant point de commandant particulier. Selon Tite-Live, il y en avoit 20 dans chaque manipule; ce qui faisoit 60 par cohorte, & 600 par légion quand elle étoit de 6000 hommes. Avant qu'il y eût des *vélites*, les troupes qui formoient l'infanterie légere s'appelloient *rorarii* & *accensi*. *Voyez* LÉGION & MILITAIRE, *discipline des Romains.*

J'ajouterai seulement que pour bien entendre les historiens romains qui parlent souvent des *vélites*, il faut savoir que ces sortes de soldats armés à la légere, se divisoient en frondeurs qui jettoient des pierres, en dardeurs qui lançoient le javelot, & en archers qui tiroient des fleches.

Sous les empereurs Trajan, Adrien & Antonin le pieux, les *vélites* portoient un corcelet de fer, ou une cuirasse à écailles de poisson; mais les frondeurs en particulier n'étoient vêtus que de leurs habits à pans du bas retroussés. Les archers ou tireurs d'arc avoient le pot en tête, une cotte-d'armes à écailles, un carquois garni de fleches, & du côté gauche une épée. Enfin ils portoient à la main l'arc avec lequel ils tiroient des fleches. (*D. J.*)

VELITIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Festus, *de verbor. signif.* en fait mention au mot *novæ curiæ*, en ces termes: *Velitia res divinæ fiunt in veteribus curiis.* Elle tiroit son nom des peuples *Velitienses*, dont parle Pline, quoique la plûpart des exemplaires imprimés de cet ancien lisent *Vellicenses*, au lieu de *Velitienses.* (*D. J.*)

VELITIS, (*Hist. nat.*) nom que les anciens donnoient à une espece de sable, dont ils faisoient usage pour la composition du verre; ils choisissoient pour cela le sable le plus pur qui se trouvoit sur le bord des rivieres, & ils le méloient avec le *natron* ou sel alkali minéral. Ce sable se nommoit aussi *hyalitis* du mot grec ὕαλος, qui signifie *verre.*

VELITRÆ, (*Géogr. anc.*) Vélitres, ville d'Italie, dans le Latium, & la capitale des Volsques, aujourd'hui *Velitri* ou *Velletri.* Ancus mit le siege devant cette ville, & la pressa tellement, que les habitans réduits à l'extrémité firent sortir de leurs murs leurs vieillards en état de supplians. Ceux-ci promirent de réparer au gré du roi les torts que leurs concitoyens pouvoient avoir faits aux Romains, & de livrer les coupables. Ancus se laissa gagner par cette soumission, &

mit les habitans de *Velitræ* au nombre des alliés.

L'an 259 de la fondation de Rome, Virginius ayant battu les Volsques, entra pêle-mêle dans la ville de *Velitræ* avec les fuyards, & n'épargna qu'un petit nombre d'habitans qui mirent les armes bas. Trois ans après, la peste y fit de si grands ravages, qu'à peine il resta dans cette ville la dixieme partie des citoyens. Ceux qui échapperent furent contraints de se donner à la république de Rome, & de la supplier d'envoyer chez eux des habitans pour repeupler leur ville; les Romains y envoyerent une colonie.

Environ cent cinquante ans après, les habitans de Vélitres, quoique colonie romaine, s'allierent avec les ennemis de Rome. On usa d'une grande sévérité à leur égard, leur ville fut rasée. Son sénat fut transporté ailleurs, & l'on ordonna à tous ses habitans d'aller fixer leur demeure de l'autre côté du Tibre. Si quelqu'un entreprenoit de le repasser, on l'obligeoit à payer mille as d'airain, & l'on avoit droit d'exiger cette somme de lui, en le saisissant au corps. Les campagnes de leurs sénateurs furent distribuées à une nouvelle colonie.

La ville de *Velitræ* reprit ensuite son ancienne forme. Suétone nous apprend que la famille d'Auguste étoit une des principales de cette ville. Les habitans sont appellés *Veliternus populus*, par Tite-Live, *liv. VIII. ch. xij.* & *Veliterni*, par Pline, *liv. III. ch. v.* On voit dans Gruter, *pag.* 297, une ancienne inscription, où il est parlé d'une victoire remportée sur ces peuples. Mœnius. . . . *de Veliterneis*, *predie k. Oct.* (*D. J.*)

VELLA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom d'un genre de plante dont voici les caracteres, selon Linnæus; le calice est cylindrique, droit, composé de quatre feuilles obtuses, minces, & qui tombent avec la fleur; la fleur est à quatre pétales, disposés en croix, de forme ovale, & de la longueur du calice; les étamines sont six filets, dont il y en a deux opposés l'un à l'autre, & qui sont plus courts que les quatre autres; les bossettes sont simples; le germe du pistil est ovale; le stile est conique; le stigma est simple; le fruit est une gousse ronde, à crête pendante, contenant deux loges, & divisée par une pellicule deux fois aussi considérable que la gousse même; les semences sont rondelettes. Linnæi, *gen. plant. p.* 317. (*D. J.*)

VELLA, (*Géograph. mod.*) ville de la haute-Ethiopie, au royaume de Dancali, à 20 lieues du détroit de Babelmandel, à 77^{d}. du premier méridien, & à 3 de *latit.* septentrionale. (*D. J.*)

VELLA, *la*, (*Géog. mod.*) ou la *Verra*, riviere d'Italie, dans la partie orientale de l'état de Genes. Elle prend sa source dans l'Apennin, & se jette dans la Magra, à 4 milles au-dessus de Sarzana. On croit que c'est le *Boactus* des anciens. (*D. J.*)

VELLANIS, (*Géogr. anc.*) ville de la haute-Mœsie. Ptolomée, *l. III. c. x.* la marque parmi les villes qui étoient éloignées du Danube. Si nous en croyons Lazius, le nom moderne est *Larzy*. (*D. J.*)

VELLATES, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule aquitanique, selon Pline, *l. IV. c. xix.* Ces peuples, dit le P. Hardouin, sont les *Velauni* de Ptolomée, *l. II. c. vij.* & ils habitoient entre les *Auscii* & les *Rhuteni*. (*D. J.*)

VELLAVI ou *VELAUNI*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule celtique. Ptolomée leur donne une ville nommée *Ruessium* ou *Ruessam*. Quelques-uns veulent que cette ville soit la même qu'*Anicium* ou *Podium*, Pui-en-Vélay; cependant la ville *Vellava* étoit, selon Grégoire de Tours, *l. X. c. xxv.* à quelque distance d'*Anicium*. (*D. J.*)

VELLAUNODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule celtique, ou lyonnoise. César, *de Bell. gall. l. VII.* dit que c'étoit une ville des Senones, dont il s'empara. On ne s'accorde point sur le nom moderne de cette ville des Sénonois: M. de Valois a cru que c'étoit Montargis; mais cela ne se peut, parce que Montargis est une ville du moyen âge. Vigenere a ouvert le premier l'avis, que ce pouvoit être Château-Landon, à 4 lieues de Montargis sur le grand chemin de Paris à Lyon. Il se trouve en effet quelque affinité entre Landon & *Laudunum*, car pour le mot de

de *château*, c'est une épithete moderne : cependant M. Lancelot estime que c'est plutôt Seviniere, qui est à une ou deux lieues de Châtillon-sur-Loin, environ à moitié chemin de Sens à Orléans. André Duchesne veut que ce soit aujourd'hui Ville-neuve-le-roi, lieu dépendant du ressort de Sens ; mais le plus grand nombre des géographes françois s'en tiennent à l'opinion de Vigenere. Ce qu'il y a de sûr, c'est que *Vellaunodunum* n'étoit pas éloignée d'*Agendicum*, Sens, puisque César en partant de cette derniere ville se rendit le lendemain devant *Vellaunodunum*. (*D. J.*)

VELLEIACIUM (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule cisalpine, aux environs de Plaisance, au milieu des collines. Pline, *l. VII. c. xlix.* dit qu'on y avoit vu six hommes de cent dix ans, quatre de six-vingt ans, & un de cent quarante ans. (*D. J.*)

VELLEIEN, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) ou *sénatus-consulte velléïen*, est un décret du sénat, ainsi appellé parce qu'il fut rendu sous le consulat de M. Sillanus & de *Velleïus Tutor*, du tems de l'empereur Claude, par lequel on restitua les femmes contre toutes les obligations qu'elles auroient contractées pour autrui, & qu'on auroit extorquées d'elles par violence, par autorité & par surprise, pourvu qu'il n'y eût eu aucune fraude de leur part.

On entend aussi quelquefois par le terme de *velleïen* simplement, le bénéfice accordé par ce sénatus-consulte.

Les loix romaines n'avoient pas d'abord porté les précautions si loin que ce sénatus-consulte en faveur des femmes & filles.

La loi julia permettoit au mari de vendre les biens dotaux de sa femme, pourvu qu'elle y donnât son consentement ; il lui étoit seulement défendu de les hypothéquer, du consentement même de sa femme, parce qu'on pensa qu'elle se prêteroit plus volontiers à l'hypotheque de ses fonds qu'à la vente.

Cette loi n'avoit porté ses vues que sur le fonds dotal, & non sur les meubles & choses mobiliaires même apportées en dot; elle ne concernoit d'ailleurs que les fonds dotaux situés en Italie ; mais quelques-uns tiennent que la femme qui étoit sur le point de se marier, pouvoit prendre certaines précautions par rapport à ses fonds dotaux qui étoient situés hors l'Italie.

Quoi qu'il en soit, elle avoit toute liberté de disposer de ses paraphernaux, & conséquemment de s'obliger jusqu'à concurrence de ses biens, bien entendu que l'obligation fût contractée par la femme pour elle-même, & non pour autrui.

En effet, il fut d'abord défendu par des édits d'Auguste & de Claude, aux femmes de s'obliger pour leurs maris.

Cette défense ne fut faite qu'aux femmes mariées, parce que dans l'ancien droit que l'on observoit encore en ces tems-là, toutes les personnes du sexe féminin étoient en tutelle perpétuelle, dont elles ne sortoient que lorsqu'elles passoient sous l'autorité de leurs maris ; c'est pourquoi la prohibition de cautionner ne pouvoit concerner que les femmes mariées.

Mais sous l'empereur Claudius, les filles & les veuves ayant été délivrées de la tutelle perpétuelle, tout le sexe féminin eut besoin du même remede ; la pratique s'en introduisit sous le consulat de M. Silanus & de Velleïus Tutor, & elle fut confirmée par l'autorité du sénat

Le décret qu'il fit à cette occasion est ce que l'on appelle le *sénatus-consulte velleïen*.

Il fut ordonné par ce décret que l'on observeroit ce qui avoit été arrêté par les consuls Marcus Silanus & Velleïus Tutor, sur les obligations des femmes qui se seroient engagées pour autrui ; que dans les fidéjussions ou cautionnemens & emprunts d'argent que les femmes auroient contractés pour autrui, l'on jugeoit anciennement qu'il ne devoit point y avoir d'action contre les femmes, étant incapables des offices virils, & de se lier par de telles obligations ; mais le sénat ordonna que les juges devant lesquels seroient portées les contestations au sujet de ces obligations, auroient attention que la volonté du sénat fut suivie dans le jugement de ces affaires.

Le Jurisconsulte Ulpien, qui rapporte ce fragment du sénatus-consulte *velleïen*, applaudit à la sagesse de cette loi, & dit

qu'elle eſt venue au ſecours des femmes à cauſe de la foibleſſe de leur ſexe, & qu'elles étoient expoſées à être trompées de plus d'une maniere; mais qu'elles ne peuvent invoquer le bénéfice de cette loi s'il y a eu du dol de leur part, ainſi que l'avoient décidé les empereurs Antonin le pieux & Sévere.

Cette loi, comme l'obſervent les juriſconſultes, ne refuſe pas toute action contre la femme qui s'eſt obligée pour autrui; elle lui accorde ſeulement une exception pour ſe défendre de ſon obligation; exception dont le mérite & l'application dépendent des circonſtances.

Le bénéfice ou exception du *velleïen* a lieu en faveur de toutes les perſonnes du ſexe, ſoit filles, femmes ou veuves, contre toutes ſortes d'obligations verbales ou par écrit; mais il ne ſert point au débiteur principal, ni à celui pour qui la femme s'eſt obligée.

Pluſieurs juriſconſultes tirent des annotations ſur le ſénatus-conſulte *velleïen*, ainſi qu'on le peut voir dans le titre du digeſte *ad S. C. velleïanum*.

L'empereur Juſtinien donna auſſi deux loix en interprétation du *velleïen*.

La premiere eſt la loi 22. au *cod. ad S. C. velleïanum*, par laquelle il ordonne que ſi dans les deux années du cautionnement fait par la femme, pour autre néanmoins que pour ſon mari, elle approuve & ratifie ce qu'elle a fait, telle ratification ne puiſſe rien opérer, comme étant une faute réitérée, qui n'eſt que la ſuite & la conſéquence de la premiere.

Mais cette même loi veut que ſi la femme ratifie après deux ans, ſon engagement ſoit valable, ayant en ce cas à s'imputer de l'avoir ratifié après avoir eu un tems ſuffiſant pour la réflexion.

Cette loi de Juſtinien ne regardoit que les interceſſions des femmes faites pour autres que pour leurs maris; car par rapport aux obligations faites pour leurs maris, Juſtinien en confirma la nullité par ſa *novelle* 134. *chap. viij.* dont a été formé l'autentique *ſi quæ mulier*, inſérée au code *ad ſenatus-conſult. velleïanum*.

La diſpoſition de ces loix a été long-tems ſuivie dans tout le royaume.

Le parlement de Paris rendit le 29 Juillet 1595, un arrêt en forme de réglement, par lequel il fut enjoint aux notaires de faire entendre aux femmes qu'elles ne peuvent s'obliger valablement pour autrui, ſur-tout pour leurs maris, ſans renoncer expreſſément au bénéfice du *velleïen*, & de l'autentique *ſi qua mulier*, & d'en faire mention dans leurs minutes, à-peine d'en répondre en leur nom, & d'être condamnés aux dommages & intérêts des parties.

Mais comme la plûpart des notaires ne ſavoient pas eux-mêmes la teneur de ces loix, ou ne les ſavoient pas expliquer, que d'ailleurs ces ſortes de renonciations n'étoient plus qu'un ſtyle de notaire, le roi Henri IV. par un édit du mois d'Août 1606, fait par le chancelier de Sillery, abrogea la diſpoſition du ſénatus-conſulte *velleïen* de l'autentique *ſi qua mulier*, fit défenſes aux notaires d'en faire mention dans les contrats des femmes: & déclare leurs obligations bonnes & valables, quoique la rénonciation au *velleïen* & à l'autentique n'y fuſſent point inſérées.

Cet édit, quoique général pour tout le royaume, ne fut enrégiſtré qu'au parlement de Paris. Il eſt obſervé dans le reſſort de ce parlement, tant pour le pays de droit écrit, que pour les pays coutumiers.

Il y a cependant quelques coutumes dans ce parlement, où les femmes ne peuvent s'obliger pour leurs maris; telles ſont celles d'Auvergne, de la Marche & du Poitou, dont les diſpoſitions ſont demeurées en vigueur, l'édit de 1606 n'ayant dérogé qu'à la diſpoſition du droit & non à celle des coutumes.

La déclaration du mois d'Avril 1664 déclare, qu'à la vérité les obligations paſſées ſans force ni violence par les femmes mariés à Lyon & dans les pays de Lyonnois, Mâconnois, Forez & Beaujolois, ſeront bonnes & valables, & que les femmes pourront obliger tous leurs biens dotaux ou paraphernaux mobiliers & immobiliers, ſans avoir égard à la loi *julia*, que cette déclaration abroge à cet égard.

On tient que cette déclaration fut rendue à la ſollicitation du ſieur Perrachon, pour-lors fermier général de la généralité

de Lyon, qui la demanda pour avoir une plus grande sûreté sur les biens des sous-fermiers, en donnant à leurs femmes la liberté d'engager leurs biens dotaux, & en les faisant entrer dans les baux.

Cette déclaration n'ayant été faite que pour les pays du Lyonnois, Forez, Beaujolois & Mâconnois, elle n'a pas lieu dans l'Auvergne, quoique cette province soit du parlement de Paris, la coutume d'Auvergne ayant une disposition qui défend l'aliénation des biens dotaux.

L'édit de 1606 qui valide les obligations des femmes, quoiqu'elles n'ayent point renoncé au *velleïen* & à l'autentique *si quæ mulier*, est observé au parlement de Dijon depuis 1609, qu'il y fut enregistré.

Les renonciations au *velleïen* & à l'autentique ont aussi été abrogées en Bretagne par une déclaration de 1683; & en Franche-Comté par un édit de 1703.

Le senatus-consulte *velleïen* est encore en usage dans tous les parlemens de droit écrit; mais il s'y pratique différemment.

Au parlement de Grenoble la femme n'a pas besoin d'avoir recours au bénéfice de restitution pour être relevée de son obligation.

Dans les parlemens de Toulouse & de Bordeaux, elle a besoin du bénéfice de restitution, mais le tems pour l'obtenir est différent.

Au parlement de Toulouse elle doit obtenir des lettres de rescision dans les dix ans, on y juge même qu'elle ne peut renoncer au sénatus-consulte *velleïen*, ce qui est contraire à la disposition du droit.

Au parlement de Bordeaux, le tems de la restitution ne court que du jour de la dissolution du mariage; néanmoins si l'obligation ne regardoit que les paraphernaux, que le mari n'y fût pas intéressé, les dix ans courroient du jour du contrat

En Normandie le sénatus-consulte *velleïen* n'a lieu qu'en vertu d'un ancien usage emprunté du droit romain; & qui s'y est conservé; car l'édit de 1606 n'a point été régistré au parlement de Rouen; le sénatus-consulte *velleïen* y est même observé plus rigoureusement que dans le droit romain; en effet, la rénonciation de la femme au bénéfice de cette loi, n'y est point admise, & quelque ratification qu'elle puisse faire de son obligation, même après les dix années, elle est absolument nulle, & on la déclare telle, quoiqu'elle n'ait point pris de lettres de rescision.

Le sénatus-consulte *velleïen* est considéré comme un statut personnel, d'où il suit qu'une fille, femme, ou veuve domiciliée dans un pays où cette loi est observée, ne peut s'obliger elle ni ses biens pour autrui, en quelque pays que l'obligation soit passée, & que les biens soient situés. *Voyez* au digeste & au code, les *tit. ad senatus-consultum velleianum*, la *novelle* 134. *cap. viij*. Pausus, *ij*. 11. Lucius, Fillau, Duperier, le Brun, Stokmans, Coquille, Lapeyrere, Hevin, Bretonnier, Froland, Boulenois, & les *mots* FEMME, OBLIGATION, DOT, LOI JULIA. (*A*)

VELLÉITÉ, s. f. dans les écoles de Philosophie, est définie communément, *une volonté foible, froide & languissante*.

D'autres disent qu'elle emporte impuissance d'obtenir ce qu'on demande. D'autres prétendent que c'est un desir passager pour quelque chose dont on ne se soucie pas beaucoup, & qu'on ne veut pas se donner la peine de chercher: comme, *Catus amat piscem, sed non vult tangere limpham*. Si on examinoit bien toute sa vie, on trouveroit que la cause pour laquelle on a eu si peu de succès, c'est qu'on n'a presque point eu de volonté; mais qu'excité par le desir de la chose, retenu par la paresse, la pusillanimité, la vue des difficultés, on n'a eu que des demi-volontés. Les Italiens ont un proverbe qui contient le secret de devenir pape; & ce secret c'est de le vouloir.

VELLELA, c'est le terme qu'on doit dire quand on voit le lievre, le loup & le sanglier.

VELLETRI, VELETRI, *ou* VELITRI, (*Géog. mod.*) en latin *Velitræ*, ancienne ville d'Italie, dans la campagne de Rome, près de la mer, sur une hauteur, à 6 milles d'Albano, à 8 de Marano, à 14 de Segni, & à 20 de Rome.

Cette ville, autrefois la capitale des

Volsques, est aujourdhui la demeure des doyens du sacré college. Elle a infiniment souffert dans les révolutions de l'empire, & dans les guerres civiles qui ont mis tant de fois l'Italie en feu ; ses rues sont encore belles, & ses maisons ont quelque apparence, mais elles sont presque sans habitans, excepté des religieux & des religieuses. Le palais Ginetti, élevé par l'architecte Lunghi, passe pour un ouvrage de magnificence & de goût ; c'est la seule chose curieuse à voir dans cette ville. Le prince Lobkowitz fit sur *Vélétri* en 1744, la même entreprise que le prince Eugene avoit faite sur Crémone en 1702, & elle eut le même succès. *Long.* 30. 36. *lat.* 41. 40. (*D. J.*)

VELLICA, (*Géog. anc.*) ville de Cantabrie vers les sources de l'Hebre, aujourd'hui la *Guardia*, ou *Medina del Pomar.* Peut-être que cette ville étoit célebre par le culte du dieu Endovellicus, & que c'étoit le lieu où il avoit pris naissance, ce qui l'avoit fait nommer *Endo-Vellicus*, l'*Endo de Vellica*, comme l'Apollon de Delphes, l'Hercule de Tyr. Ce fut sous les murailles de cette ville que les généraux d'Auguste battirent les Cantabres, au rapport de Florus, *liv. IV. chap. xij.* (*D. J.*)

VELLICATION, s. f. *chez les Médecins*, est l'action de piquotter, de pincer. Ce mot se dit plus particuliérement d'une sorte de convulsions soudaines qui arrivent aux fibres de muscles. *Voyez* FIBRE *&* CONVULSION.

VELLACASSES, (*Géog. anc.*) ce nom est aussi écrit *Velocasses* dans César, *Bel. Gall. l. II. cap. xij.* Pline, *l. IV. cap. xviij.* écrit *Vellocasses*, & met les *Vellocasses* dans la Gaule narbonnoise : *Lugdunensis Gallia*, dit-il, *habet Loxovios*, Vellocasses, *Galatas*, *Venetos.* En effet, Auguste tira ces quatre peuples de la Gaule belgique pour les mettre dans la Gaule lyonnoise. (*D. J.*)

VELLONS, s. m. (*terme de monnoie.*) ce mot espagnol signifie, en fait de monnoie, ce qu'on appelle en France *billon* ; il se dit particuliérement des especes de cuivre.

VELOCITÉ, s. f. (*Phys.*) est la même chose que *vîtesse* ; ce dernier mot est plus usité.

VELOUR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Carnate, à l'ouest de Cangi-Vouran & d'Alcatile. Il y a toujours un gouverneur dans cette ville, & la forteresse est une des principales du pays.

VELOURS, (*Etoffe de soie.*) le *velours* uni se fait avec une chaîne par le tissu communément appellé *toile* ; une seconde chaîne communément appellée *poil*, & de la trame ; on fortifie la seconde chaîne de plus ou moins de brins, suivant le nombre de poils dont on veut le qualifier.

La quantité de poils augmente la qualité & la force du *velours* ; on en désigne le nombre par les barres jaunes qui sont aux lisieres ; on fabrique depuis un poil & demi jusqu'à 4 poils ; ils se font ordinairement de 11 24es d'aune. *V.* ÉTOFFE DE SOIE.

Il se fait aussi des *velours* frisés, des *velours* coupés & frisés, des *velours* à la reine, *des velours* à carreau tout coupé, des *velours* ras, des *velours* cannelés, des *velours* chinés ; on a poussé ce genre d'étoffe jusqu'à faire des *velours* à deux endroits, & de deux couleurs opposées, l'une sur un côté, l'autre de l'autre ; mais cela n'a pas été suivi. Cette étoffe se fabrique en divers endroits, comme Lyon, Genes & autres lieux. *Voy.* ETOFFE DE SOIE.

Maniere dont on travaille le velours ciselé. Comme nous avons rapporté à ce genre d'étoffe presque toute la fabrication des autres, nous allons en traiter au long ; ensorte que celui qui se donnera la peine de bien entendre cet article, ne sera étranger dans aucune manufacture d'ourdissage, n'ayant jamais qu'à passer du plus composé au moins composé. Nous tâcherons d'être exact & clair ; & s'il nous arrive de pécher contre l'une ou l'autre de ces qualités, ce sera ou par la difficulté même de la matiere, ou par quelqu'autre obstacle insurmontable. Car nous avons fait construire & monter un métier complet sous nos yeux ; nous l'avons ensuite démonté, & nous nous sommes donnés la peine de travailler.

Nous avons ensuite jetté sur le papier les choses ; puis nous avons fait revoir le tout par d'habiles manufacturiers.

Ce mémoire a deux parties. Dans la pre-

miere, on verra l'ordre que nous avons ſuivi dans notre eſſai; dans la ſeconde, ou dans les notes, on verra l'ordre qne l'on ſuit dans une manufacture réglée.

Nous traiterons 1°. des parties en bois du métier, & de leur aſſemblage.

2°. Des parties en fil, en ſoie, en ficelle, & autres matieres, de leur diſpoſition & de leur uſage.

3°. Des outils, de leurs noms & de la maniere de s'en ſervir.

4°. De la main-d'œuvre, du deſſein, de la lecture, & de la maniere de travailler.

Du métier. Les piliers de devant du métier ont 6 piés de longueur. Leur équarriſſage eſt de 6 à 7 pouces. Elles s'aſſemblent par des tenons de dimenſions convenables.

Les piliers de derriere ſont compoſés de parties qui ont mêmes dimenſions, mêmes façons & mêmes ſituations entr'elles, & qui ſont paralleles l'une à l'autre: elles s'aſſemblent par des tenons; les tenons ont 12 piés de longueur ſur 6 à 7 pouces d'équarriſſage.

Les eſtaſes ont chacune à leur extrémité une ouverture quarrée ou oblongue qui reçoivent les tenons des deux pieces de bois. Ces tenons ſont percés & peuvent admettre un petit coin de bois. Les pieces de bois ſervent à l'aide des coins, à tenir les eſtaſes fermement à la même diſtance & ſur le même paralleliſme, & on les appelle par cette raiſon *les clés du métier.*

A l'extrémité des quatre piliers ſe trouvent quatre mortaiſes qui ſervent les tenons de deux barres de bois paralleles entr'elles & aux eſtaſes; & ſervant à tenir paralleles entr'eux les piliers à la partie antérieure des eſtaſes ſont deux petites tringles de bois placées intérieurement & parallelement de chaque côté; à chaque eſtaſe ces tringles ſont dentelées; on les appelle avocats: elles ſervent à avancer ou à reculer le battant à diſcrétion.

Entre les deux piliers de devant eſt une planche ſupportée par ces deux piliers; elle ſert de ſiege à l'ouvrir, & s'appelle la *banquette.*

Voilà ce que l'on peut appeller la *charpente* ou la *cage* du métier. Cette cage eſt compoſée de toutes les parties dont nous venons de parler aſſemblées.

Pour tenir l'enſuple fermement appliquée & contre l'échancrure circulaire des tenons, & contre la partie eminante de ces tenons au-deſſus de la banque, on met un petit coin entre le pilier & la moulure de l'enſuple. On appelle ce petit coin une *taque.*

Il y a encore à la ſurface intérieure des piliers de derriere parallelement à l'enſuple, deux broches de fer qui tiennent deux bobines, qu'on appelle *reſtiers.* Ces reſtiers ſont montés de fils, qu'on appelle *cordelines.*

Il part du pilier de devant pour aller au pilier de derriere une corde, qu'on appelle *corde de jointe.* Il y a dans cette corde un roquet ou roquetin, qu'on appelle *roquet de jointe.*

De la cantre. Imaginez un chaſſis dont la forme ſoit parallélogrammatique, qui ſoit diviſé longitudinalement par une tringle de bois qui coupe ſes deux petits côtés en deux parties égales, & qui ſoit par conſéquent parallele aux deux grands côtés; que les grands côtés & la tringle de bois ſoient percés de trous correſpondans, capables de recevoir des petites broches de fer, & de les tenir paralleles les unes aux autres, & aux petits côtés du chaſſis; que ce chaſſis ſoit ſoutenu ſur quatre piliers aſſemblés deux à deux, les deux de devant enſemble, pareillement les deux de derriere, par deux traverſes, dont l'une paſſe de l'extrémité d'un des piliers de devant à l'autre extrémité du pilier de devant; & l'autre traverſe paſſe de l'extrémité d'un des piliers de derriere, à l'extrémité de l'autre pilier de derriere; que ces quatre piliers ſoient conſolidés par une traverſe qui s'aſſemble d'un bout avec la traverſe des piliers d'en-haut, & de l'autre bout avec la traverſe des piliers d'en-bas; que les deux piliers d'en-haut ou les plus grands, ſoient de même hauteur; que les deux piliers d'en-bas ſoient auſſi entr'eux de la même hauteur, mais plus bas que les piliers d'en-haut; que toutes ces parties ſoient aſſemblées les unes avec les autres, & leur aſſemblage formera la cantre.

La cantre en deux mots n'eſt donc autre choſe qu'un chaſſis oblong, ſoutenu ſur quatre piliers, dont les deux derniers ſont plus hauts que les deux de devant, & partagé en deux parties égales par une traverſe percée d'autant de trous qu'on veut

à égale diſtance, dont chacun correſpond à deux autres trous pratiqués aux grands côtés du chaſſis, capables de recevoir de petites broches de fer, & de les tenir paralleles aux petits côtés.

Il eſt néceſſaire de donner plus d'élévation à la cantre d'un côté ou d'un bout que d'un autre. Cette différence d'hauteur empêche les branches des roquetins de ſe mêler; & on peut à chaque inſtant appercevoir quand il y en a quelques-uns de caſſés; ce qui ne pourroit pas paroître, ſi la hauteur étoit égale par-tout.

Nous ſuppoſerons ici les côtés de la cantre percés de 25 trous ſeulement.

La cantre ſe place entre les piliers de derriere du métier, & s'avance preſque juſqu'à la traverſe qui ſoutient les marches.

On a de petites broches toutes prêtes, avec des eſpeces de petites bobines, qu'on appelle de *roquetins*.

Les broches ſont fort minces, elles ſervent aux roquetins d'axes ſur leſquels ils peuvent ſe mouvoir.

Il faut diſtinguer dans ces roquetins deux moulures principales; l'une garnie de ſoie, & l'autre d'un fil, à l'extrémité duquel pend un petit morceau de plomb. La ſoie & le fil étant dévidés chacun ſur leur moulure, en ſens contraire, il eſt évident que ſi l'on prend un bout de la ſoie, & qu'on le tire, il ne pourra ſe dévider de deſſus ſa moulure, qu'en faiſant monter le petit poids qui réagira contre la force qui tirera le bout de ſoie. Cette réaction tiendra toujours le fil de ſoie tendu, & ne l'empêchera pas de ſe dévider, la bobine entiere ou le roquetin pourront ſe mouvoir ſur la petite broche de fer dans laquelle il eſt enfilé par un trou qui le traverſe dans toute ſa longueur.

On charge chacune des petites broches d'un nombre égal de roquetins, tous garnis de leur ſoie & de leur plomb; ce nombre de roquetin eſt partagé ſur chaque broche en deux parties égales par la traverſe du chaſſis de la cantre; il faut obſerver en enfilant les roquetins dans les verges du chaſſis, de tourner le plomb de maniere que la ſoie ſe dévide en-deſſus & non en-deſſous.

La ſoie eſt de la même ou de différentes couleurs ſur tous les roquetins, ſelon l'eſpece de *velours* qu'on ſe propoſe d'exécuter.

C'eſt le deſſein qui fait varier le nombre des roquetins.

Nous ſuppoſerons ici que chaque verge portoit 8 roquetins.

La cantre étoit compoſée de 200 roquetins; elle l'eſt ordinairement de huit cents & de mille. On voit maintenant l'uſage de la traverſe qui diviſe le chaſſis en deux parties égales, & qui met dans la ſuppoſition préſente cent roquetins d'un côté, & cent de l'autre, ou quatre roquetins par broche d'un côté, & quatre de l'autre.

Des maillons, des mailles de corps & des aiguilles de plomb. Après qu'on a formé la cage du métier, garni la cantre de ſes roquètins, & placé cette cantre entre les piliers de derriere du métier, de maniere que la chûte de l'inclinaiſon du chaſſis ſoit tournée vers les marches.

On ſe pourvoit au moins d'autant de petits anneaux de verre, tels que nous les allons décrire, qu'il y a des roquetins. Je dis *au moins*; car à parler exactement, on ne ſe regle point ſur les roquetins de la cantre pour la quantité de maillons, aiguilles, *&c.* Au contraire, on ne forme la cantre que ſur la quantité de cordages dont on veut monter le métier, parce qu'on fait de *velours* à 800 roquetins & à 1000, ſuivant la beauté qu'on veut donner à l'étoffe, les *velours* à 1000 étant plus beaux que ceux de 800. Dans ce cas, le métier eſt la premiere choſe qu'on diſpoſe, après quoi on ſe conforme à la quantité convenable des roquetins, ou à proportion du cordage. Ces petits anneaux ſont oblongs; ils ſont percés à leur extrémité de deux petits trous ronds; & au milieu, ou entre ces deux petits trous ronds, d'un troiſieme beaucoup plus grand, & à-peu-près quarré; les bords de ces trois trous très-polis & très-arrondis. On appelle ces petits corps ou anneaux de verre, *maillons*.

Il faut avoir autant d'aiguilles de plomb qu'il y a de roquetins ou de maillons. Ces aiguilles de plomb ſont percées à l'une de leurs extrémités d'un petit trou, ont environ 3 lignes de longueur, & peſent à-peu-près chacune 2 onces.

On prend un fil fort, on en paſſe un

bout dans un des trous ronds d'un maillon ; on ramene ce bout à l'autre bout, & on fait un nœud ordinaire avec tous les deux : on paſſe un autre fil dans l'autre trou rond du même maillon qu'on noue, comme on l'a preſcrit pour le premier trou.

On garnit de la même maniere tous les maillons de deux fils doubles, paſſés chacun dans un de leurs trous ronds.

Puis on prend un maillon avec ces deux fils doubles ; on paſſe le nœud d'un de ces fils doubles dans le trou de l'aiguille, on prend le nœud de l'autre fil double, on le paſſe entre les deux brins de fil qui ſont unis par le premier nœud, & l'aiguille de plomb ſe trouve attachée à l'extrémité nouée du premier des fils doubles.

On en fait autant à toutes les aiguilles, & l'on a quatre choſes qui tiennent enſemble. Un premier fil double, dont les deux extrémités ſont nouées enſemble, & qui forment une boucle dans laquelle l'un des trous ronds d'un maillon eſt enfilé ; le maillon, un ſecond fil double, dont les deux extrémités ſont nouées enſemble, & qui forme une boucle dans laquelle l'autre trou rond du maillon eſt enfilé, & l'aiguille qui tient à l'extrémité nouée de ce ſecond double fil.

Le premier fil double s'appelle *maille de corps d'en-haut.*

Le ſecond fil double s'appelle *maille de corps d'en-bas*

Il y a donc autant de mailles de corps d'en-haut que de maillons ; autant de maillons que de mailles de corps d'en-bas ; autant de mailles de corps d'en-bas que d'aiguilles ; & autant d'aiguilles de mailles de corps d'en-bas, de maillons, de mailles de corps d'en-haut, que de roquetins.

Après ces premieres diſpoſitions, on commence à monter le métier, ou à faire ce que les ouvriers appellent *remettre.*

Pour cet effet, on prend une tringle de bois, on la paſſe entre les fils des mailles de corps d'en-haut, de maniere que tous les nœuds ſoient à côté les uns des autres ; on ſuppoſe cette tringle aux deux eſtaſes, en ſorte que les maillons ſoient à la portée de la main de l'ouvrier aſſis.

On ne paſſe point de tringle de bois pour ſuſpendre les maillons & les aiguilles. Dans le bon ordre, on attache chaque maille de corps d'en-haut à l'arcade qui doit la retenir ; l'arcade étant attachée à la corde de rame, tout le corps compoſé de mailles, maillons & aiguilles ſe trouve ſuſpendu, comme il doit l'être lorſque le métier travaille. Nous expliquerons moins ici comment les choſes s'exécutent dans une manufacture toute montée, & où l'on n'a rien à déſirer du côté des commodités, que dans un lieu où tout manque, & où l'on ſe propoſe de monter un métier.

Il s'aſſied le dos tourné vers le devant du métier ; la tringle & les mailles de corps ſont entre lui & la cantre. Alors un autre ouvrier placé vers la cantre, prend le fil de ſoie du premier roquetin de la premiere rangée, d'en-haut à gauche, & le donne au premier ouvrier qui le paſſe dans l'ouverture du milieu du premier maillon qu'il a à ſa gauche ; on lui tend le fil de ſoie du ſecond roquetin de la même rangée parallele au grand côté gauche de la cantre, qu'il paſſe dans le trou du milieu du ſecond maillon à gauche ; on lui tend le fil du troiſieme roquetin de la premiere rangée, parallele au grand côté gauche de la cantre, qu'il paſſe dans le trou du milieu de la premiere rangée, parallele au grand côté gauche de la cantre, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin de cette premiere rangée. Il paſſe à la ſeconde, ſur laquelle il opere de la même maniere, en commençant ou par ſon premier roquetin d'en-haut, ou par ſon premier roquetin d'en-bas. Si l'on commence par le premier roquetin d'en-haut, on deſcendra juſqu'en-bas, & il faudra obſerver le même ordre juſqu'à la fin des rangées, commençant toujours chaque rangée par les premiers roquetins d'en-haut ; au-lieu que ſi après avoir commencé la premiere rangée par ſon premier roquetin d'en-haut, on commence la ſeconde par ſon premier roquetin d'en-bas, il faudra commencer la troiſieme par ſon premier roquetin d'en-haut ; la quatrieme par ſon premier roquetin d'en-bas, & ainſi de ſuite.

On verra dans la ſuite la raiſon de la liberté qu'on a ſur cet arrangement, qui

n'influe en rien sur l'ouvrage, mais seulement sur le mouvement de certains roquetins de la cantre, qui fournissent de la soie, & qui se reposeroient, si l'on avoit choisi un autre arrangement, lorsqu'on vient à tirer les cordes du sample.

Les fils de soie des roquetins sont collés au bord des roquetins, afin qu'on puisse les trouver plus commodément; il faut que l'ouvrier qui les tend à l'autre ouvrier, ait l'attention de bien prendre tous les brins, sans quoi la soie de son roquetin se mêlera; il faudra la dépasser du maillon, & chercher un autre bout, ce qu'on a quelquefois bien de la peine à trouver, au point qu'il faut mettre un autre roquetin à la place du roquetin mêlé. Les 200 fils de roquetin de la cantre se trouveront donc passés dans les 200 maillons; le premier fil de la premiere rangée à gauche du haut de la cantre, dans le premier maillon à gauche, & ainsi de suite dans l'un ou l'autre des ordres dont nous avons parlé.

Il faut observer que celui qui reçoit & passe les fils des roquetins dans les maillons, les reçoit avec un petit instrument qui lui facilite cette opération. Ce petit instrument n'est autre chose qu'un fil-de-laiton assez mince, dont l'ouvrier tient un bout dans sa main; son autre bout est recourbé, & forme une espece de petit hameçon; il passe cet hameçon dans le trou du milieu du maillon, accroche & attire à soi le fil de soie qui lui est tendu, & qui suit sans peine le bec de l'instrument à travers le maillon. Cet instrument s'appelle une *passette*.

L'ouvrier a à côté de soi, à sa gauche, une autre tringle de bois placée perpendiculairement & posée contre les suspensoirs de la premiere tringle, qui soutient les mailles de corps; cette seconde tringle soutient une navette qu'on y a attachée, & l'ouvrier passe derriere cette navette les fils des roquetins; à mesure qu'il les amene avec la passette à-travers les maillons, ils sont arrêtés là entre le dos de la navette & la tringle, & ne peuvent s'échapper.

Lorsqu'il y en a un certain nombre de passés à-travers les maillons, & de retenus entre la tringle & la navette, il les prend tous, & forme un nœud commun à leur extrémité; ce nœud les arrête & les empêche de s'échapper, comme ils en font effort en vertu des petits plombs qui pendent des roquetins, & qui tirent en sens contraire.

Ces paquets de fils de roquetins noués & passés par les maillons, s'appellent des *berlins*. Ainsi faire un berlin, c'est nouer un paquet de fils de roquetins passés par les maillons, afin de les empêcher de s'échapper.

Après qu'on a passé tous les fils de roquetins par les maillons, on place le cassin.

Pour procéder méthodiquement, le cassin & tout ce qui en dépend, peut & même doit être placé avant que de placer les branches des roquetins dans les maillons.

Imaginez deux morceaux de bois de quatre piés de longueur sur trois pouces d'équarrissage, assemblés parallelement à un pié & demi de distance l'un de l'autre par deux petites traverses emmortaisées à deux pouces de chacune de leurs extrémités; concevez sur chacun de ces deux morceaux de bois un triangle rectangle, construit de deux morceaux de bois; dont l'un long de quatre piés sur trois pouces d'équarrissage, fasse la base, & l'autre long de deux piés sur trois pouces d'équarrissage, fasse le côté perpendiculaire. Ces deux côtés s'emmortaisent ensemble par leurs extrémités qui forment l'angle, & par leurs deux autres extrémités avec l'une des deux pieces dont nous avons parlé d'abord. Imaginez ensuite une petite traverse qui tienne les deux extrémités des triangles fixes dans la même position, en sorte que les deux triangles placés parallelement ne s'inclinent point l'un vers l'autre, & une autre traverse placée parallelement à la précédente de l'une à l'autre base des triangles, à une distance plus ou moins grande de celle du sommet, selon l'ouvrage que l'on a à exécuter.

Soit cet intervalle parallelogrammatique formé par deux parties égales des bases & deux traverses paralleles, dont l'une va d'un des sommets des triangles à l'autre, &

& l'autre coupe les deux bases; soit, dis-je, cet intervalle rempli de petites poulies, nous supposerons ici qu'il y en a cinq rangées de cinq chacune, paralleles aux parties des bases ou aux deux autres côtés de l'espace parallelogrammatique. Cet assemblage des deux morceaux de bois fixés parallelement par deux traverses, & sur chacun desquels on construit un triangle, qu'on tient paralleles par deux autres traverses, & où ces traverses forment avec les parties des bases qu'elles coupent, une espace parallelogrammatique, une espace rempli de poulies rangées parallelement, est ce qu'on appelle un *cassin*.

On pose cette machine sur les deux estases du métier, de maniere que les cassins de sa base soient perpendiculaires aux estases, & que les bases des triangles soient tournées vers quelque mur voisin. Il faut aussi laisser entre le cassin & les piliers de devant du métier une certaine distance, parce que cette distance doit être occupée par plusieurs lisses, par l'ensuple. Fixez le cassin sur les estases avec de bonnes cordes qui le tiennent immobile, & même en état de résister à quelque effort. C'est pour lui faciliter cette résistance, & par une autre raison qu'on concevra mieux dans la suite, je veux dire de laisser de l'intervalle & un jeu plus libre aux ficelles qui passent sur les poulies, qu'elles ont été disposées sur les bases, & non sur les côtés des triangles; car il semble d'abord qu'on eût pu s'épargner les bases, en plaçant les poulies sur les côtés perpendiculaires des triangles.

Cela fait, cherchez contre le mur qui regarde les devants du cassin, un point un peu plus élevé que le sommet du cassin, mais répondant perpendiculairement au milieu de la traverse d'en-haut du cassin, plantez en ce point un piton de fer qui soit fort; passez-y une corde à laquelle soit attaché par le milieu un gros bâton: ce bâton s'apelle *bâton dee cramaillieres du rame*.

Attachez à chaque extrémité de ce bâton deux cordes doublées, afin que le bâton puisse tenir dans la boucle d'un des doubles, & qu'on puisse fixer un autre bâton dans l'autre boucle. On appelle ces cordes *cramailleres du rame*; & l'autre bâton qui est retenu par la cramaillere, qui est tourné & auquel on a pratiqué deux moulures, une à chaque extrémité, dans lesquelles sont placées les boucles des extrémités des cramailleres, s'appelle *bâton de rame*.

Sur ces bâtons sont montées autant de cordes qui l'environnent par un bout, & d'une longueur telle que leur autre extrémité passant sur les poulies du cassin, puisse descendre jusqu'entre les estases.

On commence par enverger ces cordes, afin qu'on puisse les séparer facilement, & les faire passer chacune sur la poulie qui leur convient.

Pour enverger ces cordes & tout autre paquet de cordes, on les laisse pendre, puis on tient l'index de la main gauche & le pouce paralleles; on prend la premiere, on la place sur l'index, & on la fait passer sous le pouce. On prend la seconde corde qu'on fait passer sous l'index & sur le pouce, la troisieme qu'on fait passer sur l'index & sous le pouce; la quatrieme qu'on fait passer sous l'index & sur le pouce, & ainsi de suite. Il est évident que toutes ces cordes se trouveront rangées sur les doigts de la même maniere que sur le bâton de rame, & qu'elles feront angle entre les doigts, c'est-à-dire qu'elles seront croisées; on prend ensuite une ficelle dont on passe un bout le long de l'index, & l'autre bout en même sens le long du pouce; on prend ensuite les extrémités de cette ficelle, & on les noue: ce qui tient les cordes de rame croisées.

La totalité de ces cordes passées sur les poulies du cassin s'appelle *le rame*.

Il y a autant de cordes de rame que de poulies au cassin, par conséquent dans l'exemple que nous avons choisi, il y a cinquante cordes de rame.

La premiere corde de rame à gauche passe sur la premiere poulie d'en-bas de la premiere rangée parallele au *côté* gauche du cassin; la seconde corde passe sur la seconde poulie en montant de la même rangée; la troisieme corde sur la troisieme poulie en montant de la même rangée, la quatrieme corde sur la quatrieme poulie en montant de la même rangée; la cinquieme corde sur la cin-

quieme poulie en montant; la sixieme corde sur la premiere poulie d'en-bas de la seconde rangée; la septieme corde sur la seconde poulie en montant de la seconde rangée; la huitieme corde sur la troisieme poulie, & ainsi de suite en zigzag de rangées en rangées.

Quand on a passé toutes les cordes du rame sur les poulies du cassin dans l'ordre que nous venons d'indiquer, on en fait un berlin, c'est-à-dire qu'on les lie toutes en paquet par le bout, afin qu'elles ne s'échappent point.

Il y a dans chacune de ces cordes du rame un petit anneau de fer enfilé. On appelle ce anneau *œil de perdrix*.

Les cordes du rame passées sur les poulies, on a des ficelles qu'on plie en deux; on prend une, deux ou trois de ces ficelles, on les plie toutes ensemble en deux, & on y fait ensuite une boucle, d'où il arrive qu'il part du nœud de chaque boucle deux, quatre, six, huit & dix bouts; on prépare de ces petits faisceaux de cordes, autant qu'on a de poulies au cassin: il en faut donc cinquante ici. Ce sont ces faisceaux de cordes pliées en deux & jointes ensemble par le nœud d'une boucle, une-à-une, ou deux-à-deux, ou trois-à-trois, qu'on appelle *arcades*. Il faut qu'il y ait autant de bouts de ficelles aux arcades que de roquetins à la cantre, que de maillons, que de mailles de corps, & il faut qu'il y ait à chaque boucle des arcades, autant de bouts que l'on veut que le dessein soit répeté de fois sur la largeur de l'étoffe. Dans l'exemple proposé, nous voulons que le dessein soit répeté quatre fois, il faut donc prendre deux ficelles, les plier en deux, & les unir par une boucle, au-delà du nœud, de laquelle il partira quatre bouts.

Après qu'on a préparé les ficelles ou faisceaux, ou boucles, qui doivent former les arcades, on a une planche percée d'autant de trous qu'il y a de bouts de ficelles aux arcades, ou de mailles de corps, ou de maillons, ou de fils de roquetins, ou de roquetins à la cantre.

Les trous de cet ais percé sont par rangées; il y a autant de trous sur la largeur de la planche qu'il a de poulies dans une rangée du cassin parallele au côté du cassin.

On peut considérer ces rangées, ou relativement à la longueur de la planche, ou relativement à sa largeur. Je vais les considérer relativement à la largeur & relativement à la longueur. Commençons par la longueur. Il est évident que les quatre ficelles qui partent d'un faisceau d'arcades, étant destinées à rendre quatre fois le dessein, par conséquent destinées à lever chacune la premiere de chaque quart du nombre des mailles de corps, puisque toutes les mailles de corps sont destinées toutes à former toute la largeur de l'étoffe, & que le dessein doit être répeté quatre fois dans toute la largeur de l'étoffe; or il y a 200 mailles de corps: donc les quatre brins du premier faisceau d'arcades répondront à la premiere corde de maille de chaque cinquantaine; en deux cents il n'y a que quatre cinquantaines. En supposant donc quarante trous selon la longueur de la planche par rangées, & cinq trous par rangées selon la largeur, il est évident que la planche sera percée de deux cents trous, & qu'en faisant passer la premiere ficelle du premier faisceau d'arcade dans le premier des dix premiers trous de la premiere rangée longitudinale, la seconde ficelle du même faisceau dans le premier trou de la seconde dixaine, la troisieme dans le premier trou de la troisieme dixaine, & la quatrieme dans le premier trou de la quatrieme dixaine, ces quatre brins répondront à la premiere de chaque quart des trous, car puisqu'il y a quarante trous sur chaque rangée longitudinale, & cinq trous sur chaque rangée latitudinale, on aura cinq fois dix trous ou cinquante trous, avant que d'en venir au second brin, cinq fois encore dix trous, avant que d'en venir à la seconde ficelle du même faisceau ou cinquante autres trous, & ainsi de suite.

Ces trous sur la planche sont à quelque distance les uns des autres, & sont percés en tiers point, ou ne se correspondent pas. On a suivi cet arrangement pour faciliter le mouvement de toutes ces cordes.

On passe la premiere ficelle du premier faisceau d'arcade dans le premier trou en

commençant à gauche de la premiere rangée latitudinale : la premiere du second faiſceau dans le ſecond trou de la même rangée : la premiere du troiſieme faiſceau dans le troiſieme trou de la même rangée : la premiere du quatrieme faiſceau dans le quatrieme trou de la même rangée : la premiere du cinquieme faiſceau dans le cinquieme trou de la même rangée. On paſſe la premiere ficelle du ſixieme faiſceau dans le premier trou en commençant à droite de la ſeconde rangée latitudinale ; la premiere du ſeptieme faiſceau dans le ſecond trou de la même rangée ; ainſi de ſuite juſqu'à cinquante ; quand on eſt parvenu à cinquante, il eſt évident qu'on a épuiſé toutes les premieres ficelles de tous les faiſceaux d'arcades, & qu'on rencontre alors les ſecondes. On paſſe les cinquante ſecondes comme les cinquante premieres, les cinquante troiſiemes comme les cinquante ſecondes, les cinquante quatriemes comme les cinquante troiſiemes ; & les deux cents cordes d'arcades ſe trouvent paſſades dans les deux cents trous de l'ais percé.

Voyons maintenant ce que deviendra cet ais percé de ſes cinquante trous, dans leſquels paſſent deux cents fils dans l'ordre que nous venons de dire, de maniere qu'ils ſe meuvent tous quatre-à-quatre, les quatre du premier faiſceau par les quatre premiers trous de chaque cinquante, les quatre du ſecond faiſceau par les quatre ſeconds trous de chaque cinquantaine, les quatre du troiſieme faiſceau par les quatre troiſiemes trous des quatre cinquantaines, & ainſi de ſuite. On fait un berlin de tous ces bouts de ficelle, afin qu'ils ne s'échappent point des trous de l'ais, & l'on enfile dans une broche de fer tous les faiſceaux, en faiſant paſſer la broche par les boucles de chaque faiſceau.

On ſuſpend enſuite cet ais percé par deux ficelles qui l'embraſſent aux eſtaſes ; ſa longueur tournée vers le devant du métier. Les bouts des ficelles qui paſſent par ſes trous, s'étendent vers les mailles de corps, & les faiſceaux enfilés dans la broche ſont tournés vers le caſſin.

On prend la premiere maille de corps, & on l'attache au premier bout des ficelles d'arcades qui paſſe par le premier trou à gauche de la rangée latitudinale, ou de cinq trous ; on attache la ſeconde maille de corps à la ſeconde ficelle qui paſſe par le ſecond trou de la même rangée ; la troiſieme maille, à la troiſieme ficelle de la même rangée ; la quatrieme maille à la quatrieme ficelle de la même rangée ; la cinquieme maille à la cinquieme ficelle de la même rangée ; la ſixieme maille à la premiere ficelle qui paſſe par le premier trou à droite de la ſeconde rangée, parallele à la précédente ; la ſeptieme maille à la ſeconde ficelle du ſecond trou de la même rangée, & ainſi de ſuite.

L'uſage eſt d'attacher les arcades aux cordes de rame, avant que d'attacher les mailles de corps aux arcades. Car comment ſeroit ſoutenue l'arcade, la maille du corps y étant attachée, ſi l'arcade même n'eſt pas attachée à quelque choſe ? D'ailleurs quel embarras ne feroit-ce pas de manier toutes ces mailles de corps dont le maillon ſeroit rempli de ſoie ? Convenons donc que la maille de corps & le maillon, ſeront plus aiſés à manier quand ils ſeront vuides, que quand ils ſeront pleins.

De-là on paſſe au caſſin ; on prend la ficelle qui paſſe ſur la premiere poulie d'en-bas de la rangée de cinq poulies paralleles au côté gauche du caſſin, & l'on y attache le premier faiſceau d'arcades, ou le faiſceau dont le premier bout paſſe dans le premier trou à gauche de la premiere rangée latitudinale. On prend la ficelle qui paſſe ſur la ſeconde poulie, en montant de la même rangée, & l'on y attache le ſecond faiſceau d'arcades, ou celui dont le premier bout paſſe dans le ſecond trou de la même rangée latitudinale. On prend la ficelle qui paſſe ſur la troiſieme poulie en montant de la même rangée, & on y attache le troiſieme faiſceau d'arcades, ou celui dont le premier bout paſſe par le troiſieme trou de la premiere rangée latitudinale. On prend le quatrieme faiſceau d'arcades, ou celui dont le premier bout paſſe par le quatrieme trou de la premiere rangée latitudinale, & on l'attache à la ficelle qui paſſe ſur la quatrieme poulie en

montant de la même rangée. On prend la ficelle de la cinquieme poulie en montant de la même rangée; & on y attache le cinquieme faiſceau d'arcades, ou le faiſceau dont le premier bout paſſe par le cinquieme trou de la premiere rangée latitudinale. On prend la ficelle qui paſſe ſur la premiere poulie d'en-haut de la ſeconde rangée, & on y attache le ſixieme faiſceau d'arcade, ou celui dont le premier bout paſſe dans le premier trou à droite de la ſeconde rangée latitudinale, & ainſi de ſuite pour les autres ficelles & les autres faiſceaux d'arcades.

Il s'enſuit de cet arrangement, qu'il y a autant de cordes de rames que de poulies au caſſin, que de faiſceaux d'arcades, ou quatre fois plus que de ficelles d'arcades, ou quatre fois moins que de trous à la planche, ou quatre fois moins que de mailles de corps, que de maillons, que de fils de roquetins, que de mailles de corps d'en-bas, & que d'aiguilles de plomb.

Les mailles de corps, maillons, mailles de corps, & les mailles d'en-bas, forment donc avec une partie des arcades qui eſt au-deſſous de la planche, une eſpece de parallelepipede de ficelles, dont la hauteur eſt de quatre à cinq piés, dont les faces tournées vers le devant & derriere du métier ſont faites de quarante ficelles; & celles qui ſont paralleles aux côtés du métier, ſont faites de cinq ficelles, & dont la maſſe eſt de deux cents ficelles.

Voici une table qui repréſente à merveille les rapports & les correſpondances des roquetins, des fils de roquetins ou maillons, des mailles de corps, des arcades, de la planche percée, des poulies du caſſin, & du rame.

Les ficelles d'arcades qui ſont au-deſſus de l'ais percé, forment une eſpece de pyramide à quatre faces, dont le ſommet eſt tourné vers le caſſin, & eſt placé aux nœuds des arcades des cordes de rames, & dont les faces qui regardent le devant & le derriere du métier ont quarante ficelles, & celle qui regardent les côtés ont cinq ficelles.

La partie des cordes de rames qui va des arcades aux poulies du caſſin, eſt une autre pyramide à quatre côtés, oppoſée au ſommet à la précédente inclinée ſur le plan dans lequel ſont placées les poulies du caſſin; ſes faces tournées vers le devant & derriere du métier n'ont que cinq ficelles, & ſes faces tournées vers les côtés du métier en ont dix. Cela eſt évident pour quiconque a bien entendu tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent.

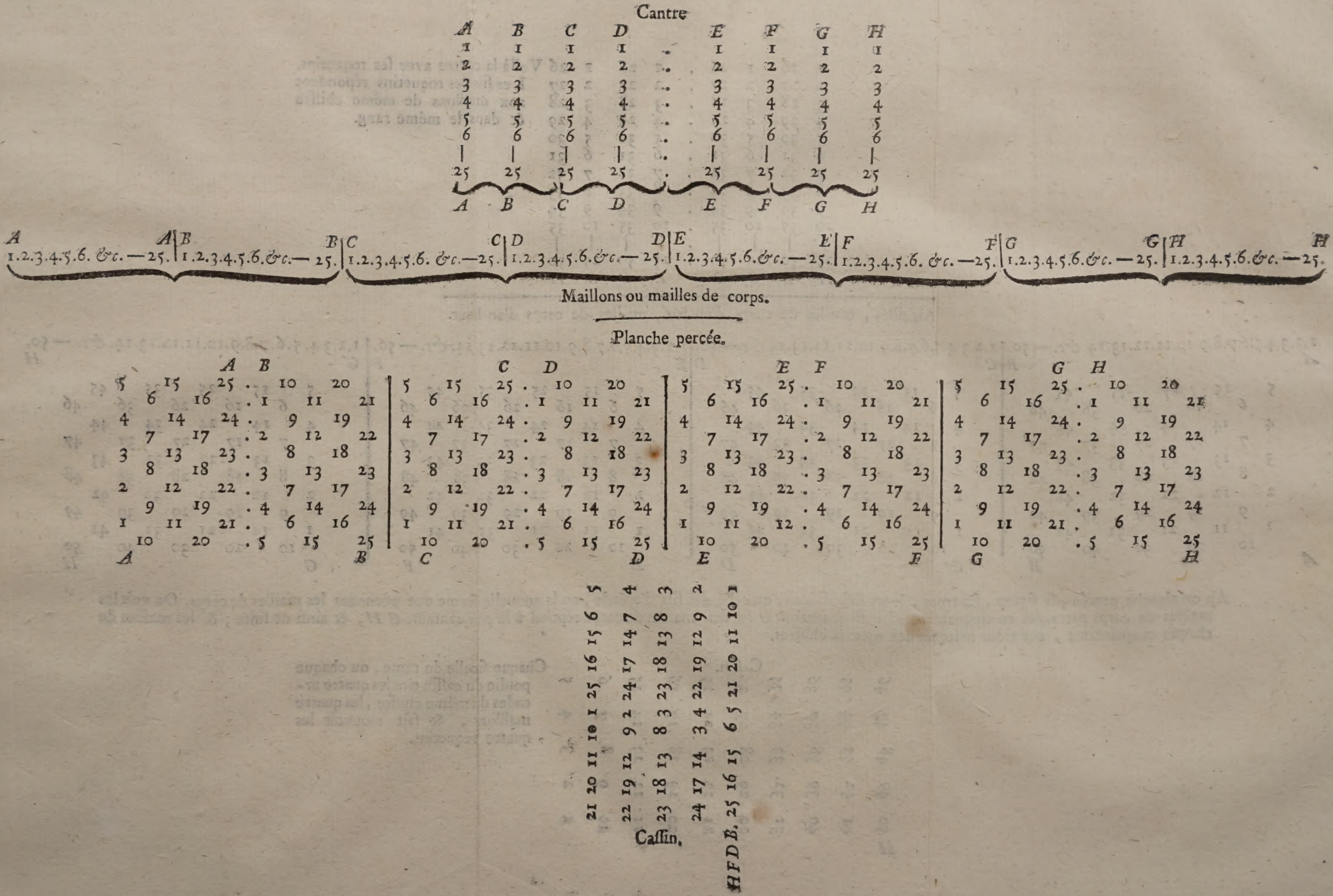
Cantre
A B C D E F G H
A B C D E F G H
1.2.3.4.5.6. &c. — 25.
Maillons ou mailles de corps.
Planche percée.
A B C D E F G H
Cassin.
HFDB.

1	26	1	26	.	1	26	1	26
2	27	2	27	.	2	27	2	27
3	28	3	28	.	3	28	3	28
4	29	4	29	.	4	29	4	29
5	30	5	30	.	5	30	5	30
6	31	6	31	.	6	31	6	31
7	32	7	32	.	7	32	7	32
8	33	8	33	.	8	33	8	33
9	34	9	34	.	9	34	9	34
10	35	10	35	.	10	35	10	35
|	|	|	|	.	|	|	|	|
25	50	25	50	.	25	50	25	50
A	*B*	*C*	*D*		*E*	*F*	*G*	*H*

Voilà la cantre avec ses roquetins. Les fils des roquetins répondent aux maillons de même chiffre & dans le même rang.

Aiguilles, mailles de corps d'en-bas, mailles de corps d'en-haut.

A 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.&c. — 50. *B*	*C* 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.&c. — 50. *D*	*E* 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.&c. — 50. *F*	*G* 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.&c. — 50. *H*
5 15 25 35 45	5 15 25 35 45	5 15 25 35 45	5 15 25 35 45
6 16 26 36 46	6 16 26 36 46	6 16 26 36 46	6 16 26 36 46
4 14 24 34 44	4 14 24 34 44	4 14 24 34 44	4 14 24 34 44
7 17 27 37 47	7 17 27 37 47	7 17 27 37 47	7 17 27 37 47
3 13 23 33 43	3 13 23 33 43	3 13 23 33 43	3 13 23 33 43
8 18 28 38 48	8 18 28 38 48	8 18 28 38 48	8 18 28 38 48
2 12 22 32 42	2 12 22 32 42	2 12 22 32 42	2 12 22 32 42
9 19 29 39 49	9 19 29 39 49	9 19 29 39 49	9 19 29 39 49
1 11 21 31 41	1 11 21 31 41	1 11 21 31 41	1 11 21 31 41
10 20 30 40 50	10 20 30 40 50	10 20 30 40 50	10 20 30 40 50
A *B*	*C* *D*	*E* *F*	*G* *H*

Ais ou planche percée, sa figure, ses trous, leurs dispositions, ou celle des fils d'arcade, ou la nouvelle forme que prennent les mailles de corps. On voit les mailles de corps partagées en cinquantaine. La cinquantaine *G H* des mailles de corps répond à la cinquantaine *G H*, & ainsi de suite; & les mailles de chaque cinquantaine, aux trous marqués des mêmes chiffres.

Caffin.

46	45	36	35	26	25	16	15	6	5
47	44	37	34	27	24	17	14	7	4
48	43	38	33	28	23	18	13	8	3
49	42	39	32	29	22	19	12	9	2
50	41	40	31	30	21	20	11	10	1
H									

Chaque ficelle du rame, ou chaque poulie du caffin tire les quatre arcades du même chiffre, les quatre maillons, & fait mouvoir les quatre roquetins.

Cela fait, on peut tirer la tringle de bois attachée aux eftafes, & qui foutenoit les mailles de corps; elles tiennent maintenant aux arcades, les arcades aux ficelles du rame, & les cordes du rame au bâton de rame, le bâton de rame aux cramailleres, & les cramailleres à leur bâton, leur bâton à deux cordes, & ces cordes à un point fixe.

Il faut obferver qu'en attachant les mailles de corps aux arcades, & les arcades aux cordes de rames, on a fait d'abord des boucles & non des nœuds, afin de pouvoir mettre toutes les ficelles de longueur convenable, tenir les maillons à-peu-près de niveau les uns aux autres, partant les nœuds des mailles de corps tous dans un même plan horifontal, de même que les nœuds des arcades & des cordes de rame.

C'eft ici le lieu d'apprendre à faire un nœud fort commode, à l'aide duquel fans rien dénouer en tirant l'un ou l'autre des côtés du nœud, on fait defcendre ou monter un objet. Voici comment on s'y prendra: prenez un bout de ficelle de telle longueur qu'il vous plaira; attachez-en un bout à un objet fixe; faites une boucle à un pouce de cet objet; que cette boucle ne foit ni grande ni petite; prenez le bout qui refte de la ficelle après la boucle faite; paffez-le dans la boucle, en forte que cela forme une feconde boucle: prenez l'extrémité du bout paffé dans la premiere boucle; paffez ce bout dans la feconde boucle, de maniere que vous en ayez même une troifieme; vous arrêterez cette troifieme boucle, en nouant le bout de la ficelle, avec la partie qui ferme la troifieme boucle, & laiffant fubfifter cette troifieme boucle.

Cela fait, on prend l'enfuple de derriere fur laquelle eft difpofée la foie croifée fur le dévidoir, & tenue croifée par le moyen d'un petit cordon de foie dont on paffe un des bouts le long des angles que font les fils croifés, ramenant le même bout le long des autres angles oppofés au fommet des mêmes fils croifés, & nouant enfuite les deux bouts enfemble.

L'enfuple de derriere eft un rouleau de bois auquel on a pratiqué à chaque extrémité, une moulure dans laquelle s'applique les deux taffeaux échancrés attachés aux piliers de derriere du métier. On dif-

pofe la foie fur l'enfuple, en la faifant paffer à-travers un rateau ou une efpece de peigne: au fortir des dents du peigne, on prend les bouts de foie; on a deux petites baguettes rondes, entre lefquelles on les ferre; on enveloppe d'un tour ou deux ces baguettes avec la foie; il y a une rainure dans l'enfuple; on enferme ces deux baguettes dans la rainure; on continue d'envelopper enfuite la foie fur l'enfuple, à mefure qu'elle fort du peigne, jufqu'à ce qu'on foit à la fin.

C'eft dans cet état qu'eft l'enfuple, lorfqu'on la met fur les taffeaux échancrés.

Pour achever le montage du métier on eft deux: l'un entre le corps de mailles & l'enfuple de derriere, & l'autre entre l'enfuple de devant ou les deux piliers de devant, & le corps.

On commence par fubftituer des envergeures à la ficelle, qui paffoit par les angles oppofés au fommet formé par les fils.

Ces envergeures font des bâtons percés par leur longueur; lorfqu'ils font à la place du cordon, & qu'ils tiennent les fils de foie croifés, on les arrête chacun d'un petit cordon de foie qu'on noue, afin que s'ils venoient à s'échapper d'entre les foies, elles ne fe mêlaffent point, mais qu'on pût toujours replacer les bâtons, les féparer, & les tenir croifés.

Cela fait, celui qui eft entre l'enfuple de derriere & les mailles de corps, divife les fils de foie par berlins qu'il tient de la main gauche; de la droite, il fépare les fils avec le doigt par le moyen des envergeures. Pour concevoir cette féparation, imaginez deux fils croifés & formant deux angles oppofés au fommet où ils font appliqués l'un contre l'autre Il eft évident que fi ces deux fils font tenus croifés par deux bâtons paffés entre les deux côtés d'un angle d'un côté, & les deux côtés d'un angle de l'autre, le fommet de l'angle fe trouvera entre les bâtons; de plus que fi la partie d'un des fils qui forme un côté d'un des angles, paffe deffus un des bâtons, la partie qui forme le côté de l'autre angle paffera deffous, & qu'en fuppofant que la partie du fil que l'ouvrier a de fon côté qui forme le côté de l'angle qui eft à gauche, paffe fous le bâton qui eft à gau-

che, l'autre paſſera deſſous le bâton qui eſt à droite, & qu'en preſſant du doigt cette derniere partie, on ſéparera très-diſtinctement un des fils de l'autre ; & que s'il y en avoit un troiſieme qui croisât le dernier, c'eſt-à-dire, dont la partie qui fait le côté de l'angle qui eſt à gauche, paſsât ſur le bâton, & l'autre deſſous, en preſſant du doigt la premiere partie de ce fil, on la feroit ſortir ou l'écarteroit du ſecond fil.

Il eſt encore évident qu'on fait ſortir de cette maniere les fils les uns après les autres, ſelon leur vraie diſpoſition, & que s'il en manquoit un qui ſe fût rompu, on connoîtroit toujours ſa place.

Car il faut pour faire ſortir les fils preſſer du doigt alternativement la partie de fils qui paſſent deſſus & qui paſſent deſſous les bâtons ; au lieu que s'il manquoit un fil, il faudroit preſſer deux fois du même côté. S'il manquoit un fil, il s'en trouveroit deux ſur une même verge ; ce qui s'appelle en terme de l'art *foraire*.

L'ouvrier qui tient la chaîne de la main gauche, ſépare les fils les uns après les autres, par le moyen de leur encroiſement & des envergeures, avec l'un des doigts de la droite ; obſervant bien de ne pas prendre un brin pour un fil, cela eſt fort facile.

Comme il y a beaucoup plus de fils à la chaîne que de fils de poil ou de roquetins, ou de mailles de corps, & que l'opération que je décris confiſte à diſtribuer également tous les fils de la chaîne entre les mailles de corps, il eſt évident qu'il paſſera entre chaque maille de corps un nombre plus ou moins grand de fils de chaîne, qu'il y aura moins de roquetins & plus de fils de chaîne.

Ici nous avons ſuppoſé deux cents roquetins, & par conſéquent deux cents mailles de corps ; nous allons maintenant ſuppoſer douze cents fils à la chaîne, ſans compter ceux de la liſiere qu'on fait ordinairement d'une autre couleur. Pour ſavoir combien il faut placer de fils de chaîne entre chaque fil de roquetin ou maille de corps, il n'y a qu'à diviſer le nombre des fils de chaîne par celui des mailles de corps, & dire par conſéquent ici, en 1200 combien de fois 200, ou en 12 combien de fois deux ; on trouve 6, c'eſt-à-dire, qu'il faut diſtribuer entre chaque maille de corps, ſix fils de chaîne.

Mais en diſtribuant entre chaque maille de corps ſix fils de chaîne, il y aura une maille de corps qui ſe trouvera libre, que la chaîne n'embraſſera pas ; mais la chaîne faiſant le fond de l'étoffe, & les mailles de corps ne ſervant qu'au mouvement des fils de roquetins qui ſont deſtinés à figurer ſur le fond de l'étoffe, il faut que tous ces fils de roquetins ſoient embraſſés par les fils de chaîne.

Comment donc faire ? car voici deux conditions qui ſemblent ſe contredire ; l'une que les mailles de corps ſoient toutes priſes dans la chaîne ; & l'autre que la chaîne ſoit également diſtribuée entre les mailles de corps.

Voici comment on s'y prend. Par exemple dans le cas préſent on commence par mettre trois fils de chaîne ſur la premiere maille de corps, ou hors du corps ; on met enſuite ſix fils de chaîne entre la premiere & la ſeconde maille de corps, ſix entre la ſeconde & la troiſieme, & ainſi de ſuite.

D'où il arrive qu'il reſte à la deux-centieme maille de corps trois fils de chaîne, qui ſont ſur elle & hors du corps, & que l'on ſatisfait à toutes les conditions. Ainſi l'ouvrier, qui eſt entre le corps & l'enſuple de derriere, commence, dans le cas dont il s'agit, par ſéparer avec un des doigts de la main droite, trois fils de chaîne, qu'il donne à l'ouvrier qui eſt entre le corps & l'enſuple de devant ; cet ouvrier les prend, & les met entre une navette attachée à une tringle de bois fixée à ſon côté gauche, à l'eſtaſe ou au caſſin. Le premier ouvrier ſépare ſix fils de chaînes, qu'il tend au ſecond, qui les paſſe entre la premiere & la ſeconde maille de corps, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin de la chaîne & des mailles de corps.

Les mailles de corps & les maillons, ou fils de roquetin, ſont placés de maniere que la chaîne paſſe au-deſſus des maillons ou fils de roquetin, à-peu-près de la hauteur de trois ou quatre pouces.

Il faut obſerver deux choſes ; c'eſt qu'il

y a sur la premiere & la derniere maille de corps, outre les trois fils de chaîne dont nous avons parlé, les fils qui doivent composer la lisiere, qui sont en plus ou moins grand nombre, selon que l'on veut que la lisiere soit plus ou moins grande, ou forte. Ici il y a de chaque côté du corps, pour faire la lisiere, quarante fils; ces fils de la lisiere sont placés sur l'ensuple de derriere avec la chaîne, & envergés comme elle.

Après cette premiere distribution, on prend le châtelet, ou autrement dit la petite carette, & on la place sur les estases à côté du cassin, ou plutôt tout cela doit être placé avant aucune opération.

La belle & bonne méthode pour monter un métier, soit velours, soit broché, est de bien ajuster & attacher le rame, les arcades & le corps, les ayant passés ainsi qu'il vient d'être exposé; après quoi on envergé les mailles de corps selon l'ordre qu'elles ont été passées, & on passe dans l'envergeure deux cannes ou baguettes assez fortes pour rendre le corps parallele à l'ensuple de devant ou de derriere: on fait descendre les deux cannes ou baguettes, près des aiguilles, à quatre pouces environ de distance l'une de l'autre; & quand il s'agit de passer les branches de roquetin dans les maillons, on n'a besoin que de suivre l'envergeure du corps. Ordinairement on passe la chaîne du velours entre les maillons, & après que la chaîne est passée, on tire l'envergeure, qui devient inutile, parce que chaque maille de corps est suffisamment séparée par les fils de la chaîne, qui ont précédé cette opération. Les roquetins sont toujours passés les derniers, au lieu qu'ici c'est la premiere chose par laquelle on a débuté, pour plus de clarté.

Pour se former une idée de la carette, imaginez, comme au cassin, deux morceaux de bois paralleles, de même grosseur, longueur, & tenus à quelque distance l'un de l'autre, & parallélement par deux petites traverses. Sur chacun de ces morceaux, on en assemble deux autres perpendiculairement, à quelque distance de l'extrémité des premiers, qui servent de base à la carette ou au châtelet: ces deux derniers ont plus ou moins de hauteur; ils sont percés par leur extrémité chacun d'un trou correspondant qui puisse recevoir une verge de fer.

Perpendiculairement à l'extrémité des pieces qui servent de base, & parallélement à ces morceaux perpendiculaires & percés, on en éleve deux autres qui s'assemblent avec la piece de base, qui sont un peu plus bas que les morceaux percés, & qui sont assemblés par leur extrémité par une traverse.

On a autant de petits morceaux de bois plats, & allant un peu en diminuant par les bouts, de la longueur de trois piés, & percés tous par le milieu, qu'il y a de lisses à l'ouvrage: on enfile ces morceaux de bois dans la verge de fer; on met entre chacun & les deux pieces perpendiculaires de la carette qui doit leur servir d'appui, en recevant dans les trous faits à leur extrémité, la broche qui les traverse, des petites roulettes de bois pour tenir ces especes de petits leviers séparés, qui, outre les trous qui sont au milieu, en ont encore chacun un à chaque extrémité, dans une direction contraire à celui du milieu: car ces trous des extrémités sont percés de bas-en-haut, & ceux du milieu sont percés horisontalement; on appelle ces petits leviers *aleirons*: la verge de fer leur sert de point d'appui, & leur queue est soutenue sur la traverse des petites pieces perpendiculaires à l'extrémité des deux pieces qui sont paralleles aux morceaux percés qui reçoivent la broche ou fil de fer. Cet assemblage des aleirons, des morceaux de bois parallelement tenus par des traverses, des deux pieces percées par le haut, & fixées à quelque distance des pieces paralleles de bases, & des deux autres moindres pieces moins hautes que les précédentes, & assemblées par une traverse qui joint leur bout, & placées tout-à-fait à l'extrémité des pieces de base, & moins hautes que les pieces percées: cet assemblage s'appelle la *carette* ou le *châtelet*; on le met à quelque distance du cassin, sur les estases, les extrémités du devant des aleirons répondans à l'endroit où doivent être placées les lisses; & les extrémités de derriere des aleirons, ou ceux qui portent sur la tra-

verse & qui sont plus bas, débordant l'estase: on fixe le châtelet ou la carette dans cet état.

La carette fixée, on prend des ficelles qu'on passe par l'extrémité de derriere des aleirons, & on attache à ces ficelles des contrepoids capables de faire relever les extrémités de devant des aleirons lorsqu'ils seront tirés, il y a un contrepoids à chaque aleiron; les ficelles qui joignent des extrémités de derriere des aleirons, aux contrepoids, sont passées auparavant dans un petit morceau de bois plat percé d'autant de trous qu'il y a de ficelles; ces petits morceaux de bois empêchent les contrepoids de se mêler, & tiennent les ficelles dans une direction toujours parallele: on appelle les contrepoids *carreaux*; ensuite on prend des ficelles qu'on plie en quatre; il faut qu'elles aient, pliées en quatre, environ un pouce & demi de longueur; ces ficelles pliées en quatre, forment deux boucles à l'une de leur extrémité; on fait un gros nœud à l'autre, de maniere qu'en passant les quatre brins par le trou fait à l'extrémité de devant des aleirons, ils ne s'en échappassent pas; ces quatre brins formant deux boucles, passées par le trou des aleirons, sont tournées en-bas vers les marches; & le nœud est en-dessus des aleirons: on prend autant de ces ficelles pliées en quatre, qu'il y a d'aleirons, & on les en garnit tous comme nous venons de dire.

Puis à chacune de ces boucles, on pratique le nœud coulant que nous avons appris à former, ce nœud à l'aide duquel un objet monte ou descend à discrétion, il part donc deux boucles de l'extrémité de chaque aleiron, & de chacune de ces boucles, un nœud coulant.

Ces nœuds coulans sont destinés à tenir les lisses suspendues à la hauteur convenable; il faut que les mailles des lisses de chaîne ou de piece, soient paralleles à la partie supérieure de l'ensuple de devant & de derriere, en sorte que les fils de chaîne, les mailles de remise, ou de toutes les lisses de piece ou de chaîne, & la partie supérieure des ensuples, sont toutes dans un même plan horisontal.

On suspend ensuite les lisses de chaînes aux nœuds coulans qui partent des extrémités des aleirons, & on les tient dans la situation que nous venons d'indiquer.

Mais pour bien entendre ceci, il faut savoir ce que c'est qu'une lisse.

Il faut distinguer dans la lisse plusieurs parties: les premieres sont deux petits morceaux de bois plats, d'environ un pouce & demi de largeur, sur quatre à cinq lignes d'épaisseur.

Ces petits morceaux sont façonnés en queue d'aronde à leur extrémité, & percés selon leur épaisseur d'un trou à chaque extrémité, à quelque distance de la queue d'aronde: on appelle ces petits morceaux de bois *lisserons*: il y a deux lisserons à chaque lisses.

On a ensuite une ficelle assez longue pour aller d'un bout à l'autre du lisseron, & pour pouvoir s'attacher fermement aux trous des deux queues d'aronde du lisseron, & se tenir couchée sur l'épaisseur du lisseron: on prend sur cette ficelle une distance égale à celle de l'intervalle des deux trous qui traversent l'épaisseur du lisseron, ou même égale à la distance entiere du lisseron, excepté les queues d'aronde.

On fixe sur cette partie de la ficelle des bouts de fils pliés en deux, & formant une boucle: on a dans cet intervalle au moins autant de boucles qu'il y a d'unités au quotient du nombre des fils de la chaîne & de la lisiere, divisés par le nombre des lisses de pieces; car les lisses de pieces augmentent ou diminuent en nombre, selon la qualité de l'étoffe que l'on veut travailler; cette ficelle armée de ses morceaux de fils formant des boucles qui feront partie de ce qu'on appelle *mailles de lisses*, s'appelle la *cristelle*.

L'autre lisseron a sa queue d'aronde, sa cristelle, ses boucles, comme celui qui se vient de décrire, mais il faut observer que quand on a armé la cristelle de ses boucles, il a fallu les passer dans les boucles de l'autre; ce sont ces boucles passées l'une dans l'autre, qui forment ce qu'on appelle *la maille de lisse*.

Les deux lisserons, les deux cristelles, avec les mailles de lisses, font ce qu'on appelle *une lisse*.

Lorsque les cristelles sont faites, on les

finit sur l'épaisseur des lisserons ; en passant le lisseron sous la cristelle, pour le lisseron d'en-haut, & sur la cristelle pour celui d'en-bas, & attachant ensuite ces cristelles aux queues d'aronde des lisserons.

Quand on a les lisses, on prend les nœuds coulans qui descendent des aleirons, on les passe dans les trous percés dans l'épaisseur des lisserons, & on fait un nœud qui les empêche d'en sortir, & les lisses sont suspendues.

On commence par suspendre les lisses de pieces. Il doit y avoir dans l'exemple que nous avons choisi, cinq lisses de pieces ; & puisqu'il y a quatre-vingt fils de lisiere, & douze cents fils de chaîne, il faut diviser mille deux cens quatre-vingt par cinq, pour savoir combien il doit y avoir de mailles de lisses à chaque lisse : or mille deux cent quatre-vingt, divisé par cinq, donne deux cens cinquante-six, c'est-à-dire qu'il doit y avoir à chaque lisse de chaîne, deux cens cinquante-six mailles.

L'assemblage des cinq lisses de pieces, s'appelle *remisse*.

Dans les métiers montés comme il faut, on ne met point d'arbalête au lisseron d'en-bas, on y attache seulement à deux pouces de distance, un autre lisseron beaucoup plus court, auquel on donne le nom de *faux lisseron*, lequel est percé dans le milieu du dos, de la quantité de trous nécessaires pour la quantité d'estrivieres, dont chacune est passée dans un trou du faux lisseron. Cette façon de placer les estrivieres, rend la marche plus douce, & use moins de cordes.

On passe par les trous des lisserons d'en-bas des lisses, de petites ficelles qu'on appelle *arbalêtes*, parce qu'en effet elles font avec le lisseron, la figure d'une arbalête dont la corde seroit tournée vers le manche ; on attache à chaque arbalête une ficelle qui va trouver une marche à laquelle elle s'attache, & qu'elle tient suspendue ; cette ficelle s'appelle *estriviere*.

D'où l'on voit qu'en appuyant le pié sur la marche, on tire l'estriviere qui tire l'arbalête, l'arbalête tire le lisseron, le lisseron tire la lisse, la lisse tire les nœuds coulans qui font descendre les extrémités des aleirons, qui font lever leur autre extrémité, & monter les carreaux qui remettent la lisse dans son premier état, si on ôte le pié de dessus la marche.

Lorsque les cinq lisses de pieces sont suspendues, il s'agit de distribuer entr'elles les fils de poils ou de roquetins, & les fils de chaîne, de lisiere, ou de piece.

La lisiere ne se passe ordinairement que quand les autres fils sont passés.

Voici comment on s'y prend.

On commence par les fils de chaînes ou de pieces, ou plutôt par ceux de lisiere.

Afin de les passer plus commodément ; & les prendre bien dans l'ordre qu'ils doivent être pris, il faut passer l'envergeure au-delà du corps.

Voici comment on s'y prend. On approche le plus près du corps que l'on peut, les deux verges ; puis on passe sa main le long de la verge la plus proche du corps ; on écarte le plus que l'on peut les deux parties de la chaîne, de maniere qu'elles paroissent séparées au-delà du corps ; alors on insere la main gauche entr'elles, observant bien de ne pas laisser à l'une un fil qui appartienne à l'autre, & de la gauche on tire la verge la plus voisine du corps, & on la met à la place de la main droite : cela fait, on presse le plus qu'on peut vers le corps, celle qui reste, & l'on éloigne le plus qu'on peut celle qu'on a déplacée ; il arrive de-là que l'endroit où les fils se croisent, s'avance au-delà du corps ; lorsqu'on s'en apperçoit, on insere la main droite entre les côtés des angles opposés au sommet, on tire de la gauche l'autre verge, & l'on la substitue à la main droite. Il est évident qu'en s'y prenant ainsi, l'envergeure se trouve entre le corps & les lisses.

Cela fait, on continue l'opération à deux, un des ouvriers se place à côté des lisses, l'un est placé derriere les lisses à côté de l'envergeure, l'autre est placé devant.

Les berlins de la chaîne sont attachés l'un après l'autre à une corde qui prenant à un pié de devant d'un côté, vient s'attacher à un pié de devant de l'autre, & forme une espece d'arc ; l'autre est placé vis-à-vis de lui, il prend les berlins de la

chaîne & de la lisiere, & il commence par séparer un fil de lisiere à l'aide de l'envergeure; il le tire ensuite du berlin, & le présente au premier qui le prend & le passe dans la premiere maille de la lisse la plus voisine des lisses de poils : pour la passer, voici ce qu'il fait.

On sait que cette maille est composée de deux boucles qui se coupent à angles droits; or il prend la boucle d'en-bas, il y passe les doigts de la main gauche, en écarte les fils, l'éleve un peu au-dessus de l'extrémité de la boucle d'en-haut, dont il écarte pareillement les fils qui la forment, en avançant les mêmes doigts & s'aidant de la droite; & il se fait une ouverture entre ces fils, dans laquelle il passe le fil de lisiere qui lui est présenté, puis il retire ses doigts, les boucles qui forment la maille se rapprochent par le poids des lisserons & des marches; il ne faut point de marches quand on remet, elles embarrasseroient & chargeroient trop les lisses; le fil de lisiere se trouve pris entre les boucles ou dans la maille, & ne peut plus ni descendre ni baisser, sans que la lisse descende ou baisse, quoiqu'il puisse fort bien glisser horisontalement.

Ce fil passé, l'ouvrier qui l'a passé le met derriere la navette attaché à la tringle qui est placée à sa gauche où il est arrêté; cependant l'autre sépare un second fil de lisiere qui sort ensuite du berlin, qu'il tend à l'ouvrier qui le passe, comme nous avons dit, dans la premiere maille de la seconde lisse en descendant vers le corps; il passe le troisieme fil dans la premiere maille de la troisieme lisse, en s'avançant vers le corps; le quatrieme fil dans la premiere maille de la quatrieme lisse, en s'avançant vers le corps; le cinquieme fil de la premiere maille de la cinquieme lisse ou derniere vers le corps du moins dans l'ouvrage que nous proposons de faire, où nous n'avons que cinq lisses de piece.

Lorsqu'il a passé le cinquieme fil dans la premiere maille de la cinquieme lisse, ou de la lisse la plus voisine du corps, il passe le sixieme fil de la seconde maille de la premiere lisse de piece la plus voisine des lisses de poil; le septieme dans la seconde maille de la seconde lisse; en s'avançant vers le corps, c'est-à-dire qu'il continue & reprend son opération toujours de la même maniere, jusqu'à ce qu'il soit à la fin de la lisiere.

Quand il en est à la chaîne, il suit un ordre renversé, c'est-à-dire qu'il passe le premier fil de piece dans la premiere maille vacante de la lisse la plus voisine du corps, c'est la neuvieme maille, car il y a quarante fils de lisiere qui divisés par cinq, donnent huit, c'est-à-dire qu'ils occupent huit mailles de chaque lisse.

Il passe le second fil de piece dans la neuvieme maille de la lisse qui suit la plus voisine du corps, & ainsi de suite jusqu'à la cinquieme; à la cinquieme, il revient à la lisse la plus voisine du corps; cela fait, il recommence jusqu'à ce qu'il ait épuisé les fils de piece, c'est-à-dire qu'il ne reste plus huit mailles vacantes dans chaque lisse; pour remplir ces huit mailles vacantes, des quarante autres fils de lisiere, il abandonne l'ordre des fils de chaîne, & il reprend pour les passer l'ordre des lisses qu'il a suivi en passant les quarante premiers.

Cela fait, tous les fils de piece & de lisse se trouvent passés; mais dans cette opération le remetteur a eu soin d'en faire des berlins, à mesure qu'ils augmentoient en nombre, afin de les empêcher de s'échapper, & celui qui les lui tendoit, avoit grand soin de les lui tendre en entier, c'est-à-dire bien séparés & avec tous les brins.

On distribue ensuite les fils de roquetin ou de poil, c'est précisément dans cette occasion qu'on doit commencer à passer les branches de roquetin dans les mailles de corps, ensuite entre celles du remisse, & après sur les deux lisses qui leur sont destinées. La distribution des fils de roquetin ne se fait pas comme celle des fils de piece.

Les fils de poil seront distribués entre les mailles de corps, tandis que les fils de roquetin passeront dans les maillons; ici c'est le contraire, les fils de piece passent dans les mailles de lisse, & les fils de roquetin ou de poil passent entre elles; mais voyons comment ils s'y distribuent. Il y a mille deux cens quatre-vingt mail-

les de liffe, & il n'y a que deux cents fils de roquetin.

De ces mille deux cents quatre-vingt mailles de liffe, comme il ne doit point y avoir d'ouvrage dans la liffe, il eft évident que le fil de roquetin n'y devant point entrer, on commencera donc par en ôter quarante de chaque côté, ce qui les reduit à douze cents, c'eft dans ces douze cents que les fils de roquetin doivent être contenus ; il eft donc évident que c'eft fix mailles de liffe pour un fil de roquetin ; mais en s'y prenant ainfi, le premier ou le dernier fil de roquetin ne feroit pas compris dans les douze cents mailles de liffe ; pour cet effet après les quarante mailles d'un côté accordées aux fils de liffe, on en ôte encore trois, c'eft-à-dire la neuvieme de la premiere liffe, ou de la plus voifine du corps, la neuvieme de la liffe fuivante, & la neuvieme de l'autre, puis on paffe un fil de roquetin ; on continue enfuite à diftribuer un fil de roquetin entre les mailles de liffe, en comptant de fix en fix mailles, il eft évident qu'il refte après les neuf cents fils de roquetin diftribués entre les mailles de liffe, comme nous venons de prefcrire, trois mailles de liffe, plus les quarante deftinées aux fils de lifiere.

On obferve à mefure qu'on paffe un fil de roquetin, de le fixer derriere la navette, & de faire des berlins quand il y en a un certain nombre de paffés.

Cela fait, on place les deux liffes de poil ; nous allons voir comment les fils, tant de chaîne que de roquetin les occupent.

Ces deux liffes font conftruites & attachées aux aleirons comme les premieres ; mais c'eft encore ici l'ordre renverfé ; les fils de poil ou de roquetin étoient diftribués entre les mailles des autres liffes & les fils de piece ou de chaîne paffoient dans les mailles, ici ce font les fils de roquetin qui paffent dans les mailles, & les fils de chaîne ou de piece font diftribués entre elles.

Pour ceux de lifieres, ils font tous au-dehors de ces deux liffes, & vont droit au peigne fans les traverfer.

On commence par paffer les fils de roquetin dans les mailles ; ces liffes de poil n'ont pas plus de mailles chacune, qu'il y a de fils de roquetin, c'eft-à-dire deux cents dans l'exemple que nous avons choifi.

D'où l'on peut conclure qu'un fil de roquetin paffe dans deux mailles de liffe ; car chaque liffe ayant autant de mailles qu'il y a de fils de roquetin, les deux liffes enfemble auront deux fois plus de mailles qu'il n'y a de fils de roquetin.

Pour paffer le premier fil de roquetin dans les deux liffes, on commence par tenir une de ces liffes plus haute que l'autre ; la premiere ou la plus voifine de l'enfuple de devant.

Il arrivera de-là que les mailles de ces liffes ne fe trouveront plus dans le même plan, ne fe correfpondront plus ; mais que les boucles d'en-bas de celles de devant s'ouvriront dans les boucles d'en-haut de celles de derriere ; & que fi l'on prend un fil de roquetin & qu'on le conduife horifontalement à-travers les fils des deux premieres marches de ces liffes, ce fil de roquetin fe trouvera entre les fils de la boucle d'en-haut de la derniere liffe, & entre les fils de la boucle d'en-bas de la premiere, & cela d'un bout à l'autre des liffes.

D'où l'on voit que ces fils peuvent fe mouvoir librement en montant dans la liffe de derriere, & librement en defcendant dans la liffe de devant ; mais que la liffe de devant fera defcendre tous les fils de roquetin, en defcendant, & que la liffe de derriere les fera tous monter avec elle ; voilà pour le paffage des fils de roquetin dans les liffes de poil.

Quant à la diftribution des fils de piece dans ces liffes, c'eft la même que la diftribution entre les mailles de corps.

Il y a ici autant de mailles de liffe de poil que de maillons ou que de fils de roquetin, & il y a fix fois plus de fils de piece ; c'eft donc fix fils de piece pour un fil de poil ou de roquetin.

Mais comme il faut toujours que les fils de roquetin foient enfermés dans les fils de piece à caufe de leur deftination, qui eft de former le deffein dans la piece,

& que si l'on commençoit par mettre 6 fils de chaîne puis un fil de roquetin, & ainsi de suite, le dernier fil de roquetin se trouveroit hors de la chaîne; on commence au contraire à laisser les trois premiers fils de chaîne, puis on prend un fil de roquetin, puis six fils de chaîne, puis un fil de roquetin, & ainsi de suite; d'où il arrive que le dernier fil de roquetin a sur lui trois fils de chaîne.

Il faut observer qu'on n'a pas besoin de faire passer ici les envergeures pour la distribution des fils; car on est dirigé par les mailles des lisses précédentes pour les fils de chaîne, & par les maillons pour les fils de roquetin.

On a soin de tenir ces fils arrêtés à mesure qu'on les passe, & d'en faire toujours des berlins.

On tient les lisses de poil ou de roquetin un peu plus haut que les autres, afin que les fils de poil ou de roquetin se séparent davantage de la chaîne en-dessus, & que l'ouvrier puisse travailler plus commodément, soit avec les navettes, soit avec les fers de frisés & de coupés.

Cela fait, il ne s'agit plus que de distribuer dans le peigne tous ces fils.

Le peigne est composé de petites lames fort minces, assez proches les unes des autres, fixées paralleles les unes aux autres, dans deux petites traverses rondes.

On choisit dans ce peigne une quantité de dents proportionnée à la quantité de fils qu'on a à y distribuer, & à la grandeur de l'étoffe qu'on veut faire; si l'on prenoit trop de dents pour la quantité de fils, alors le tissu seroit rare & l'étoffe mauvaise, le dessein mal exécuté.

Si au contraire on en prenoit trop peu, il se trouveroit trop de fils dans chaque dent du peigne, la séparation s'en feroit difficilement, il y auroit un frottement qui useroit les soies & les feroit casser, les fils se trouveroient les uns sur les autres, l'étoffe feroit trop compacte, mauvaise, & mal faite.

On a ici à distribuer dans les dents du peigne, quatre-vingt fils de lisiere, quarante de chaque côté de la chaîne, douze cents fils de chaîne, & entre eux deux cents fils de roquetin.

On peut prendre d'abord quatre dents pour les quarante fils de lisiere d'un côté, dix à chaque dent, cent dents pour les fils de chaîne & de roquetin, c'est-à-dire douze fils de chaîne, & deux fils de roquetin à chaque dent.

Prenez quatre dents pour les quarante autres fils de lisiere, dix à chaque dent.

Si on baisse les lisses de roquetin, alors on ne verra que les fils de piece ou de chaîne s'élever, tous les autres fils de roquetin seront en-dessous.

Si au-contraire on baisse le remisse ou toutes les lisses de chaîne, on ne verra que les fils de roquetin, toute la chaîne sera en-dessous.

Mais on demandera peut-être comment il se peut faire que n'y ayant que deux fils de roquetin sur douze de chaîne, ces deux fils de roquetin suffisent pour couvrir toute la chaîne, quand en baissant les lisses de chaîne on la passer en-dessous.

Cela se fait par deux causes; par le peu d'intervalle des dents qui sont fort serrées les unes contre les autres, & qui rassemblent deux cents fils dans un assez petit intervalle; & la seconde cause, c'est que les deux cents fils ont beaucoup plus de brins que les fils de piece. Les deux cents dents du peigne ne doivent contenir que quatre pouces, puisque les *velours* ordinaires ne sont composés que de soixante-quinze portées de chaîne, faisant à quatre-vingt fils chaque portée, six mille fils & que la largeur ordinaire de l'étoffe n'est que de vingt pouces environ; douze cents fils par conséquent ne font que la cinquieme partie de six mille fils.

Cela fait, on arrête les fils devant le peigne en en faisant des berlins, & l'on place le battant.

Imaginez un morceau de bois auquel, par sa partie supérieure, on a pratiqué une rainure; soient aux extrémités de ce bois, deux autres morceaux assemblés comme on voit, soit dans ces deux morceaux paralleles, un troisieme morceau de bois mobile, & cannelé à sa partie inférieure; on place le peigne verticalement dans la cannelure de ces deux morceaux de bois, dont celui de

dessus

dessus est mobile ; on approche celui de dessous, de maniere que le peigne puisse jouer sans toutefois s'échapper.

Les deux morceaux de bois dans lesquels la piece placée au-dessus du peigne, semblable & parallele à celle du dessus est assemblée verticalement, s'appellent l'*ame du battant*.

Il y a de chaque côté attaché à cette ame deux petites tringles de bois encochées ; ce sont les supentes du battant.

Quant au porte-battant, c'est un morceau de bois quarré, à l'extrémité duquel il y a deux tenons ronds dans lesquels on place deux especes de viroles de bois, mobiles sur les tenons.

On attache le porte-battant aux battans par des cordes qui passent dans les coches des supentes du battant, & qui l'embrassent par-derriere le porte-battant.

C'est à l'aide de ces coches qu'on monte ou descend le battant, en faisant descendre ou monter les cordes qui l'attachent au porte battant, d'une, de deux, ou de plusieurs coches.

Les extrémités du porte-battant, ou plutôt les deux viroles mobiles de bois placées dans les tenons ronds de ses extrémités, sont placées sur deux autres tringles de bois, encochées & placées contre les estases, & parallelement à ces précédens ; on appelle ces tringles *acocats*. L'usage des acocats est de soutenir le battant, & de l'approcher ou de l'éloigner à discrétion, en faisant mouvoir les viroles de bois ou roulettes dans les coches des acocats.

Quand on a placé le battant, on prend l'ensuple de devant, & on la met sur les tasseaux, ou entre les tenons & les piliers de devant ; cet ensuple ou ensuble de devant est à-peu-près semblable à celle de derriere ; elle a pareillement deux moulures à ses extrémités, avec une cannelure transversale ; ces moulures sont pour la facilité du mouvement de l'ensuple sur elle-même, dans l'échancrure des tasseaux ou tenons, & la cannelure sert à placer le composteur.

Le composteur est fait de deux petites baguettes rondes, égales, dont les diametres pris ensemble seront plus grands que celui de la cannelure ; d'où il arrive que si l'on attache des ficelles à l'une de ses baguettes & qu'on la place dans la cannelure ; qu'ensuite on prenne l'autre baguette & qu'on la mette aussi dans la cannelure, de maniere qu'elle porte en partie sur la premiere baguette placée & contre les parois d'en-haut de la cannelure, & qu'elle soit embrassée à l'extérieur par les ficelles de la premiere baguette, on aura beau tirer les ficelles de la premiere baguette autour de l'ensuple ; on ne la fera pas sortir pour cela, car elle ne pourroit sortir qu'en déplaçant la baguette placée sur elle ; mais elle ne peut la déplacer, car les ficelles passant sur cette baguette la retiennent dans l'état où elle est, & le tout demeure immobile.

On prend tous les berlins qu'on a faits pour empêcher tous les fils de s'échapper à-travers le peigne ; on les traverse d'une broche de bois, de maniere que partie des fils passe au-dessus de la broche, partie en-dessous.

On prend de bonne ficelle, qu'on passe en double dans les extrémités & les autres parties découvertes de la broche ; on attache ces ficelles à une des baguettes du composteur ; on dispose cette baguette & celle qui lui est tout-à-fait semblable, dans la cannelure de l'ensuple ; puis on fixe l'ensuple dans cet état, c'est-à-dire la cannelure un peu tournée en-dessous & la ficelle un peu enveloppée autour de l'ensuple.

Pour fixer l'ensuple, on a adapté à l'une de ses extrémités un morceau de fer, dans le milieu duquel l'extrémité de l'ensuple s'emboîte quarrément ; cette boîte quarrée de fer est garnie par une de ses ouvertures d'un plaque ronde de fer, ouverte aussi dans son milieu pour laisser passer l'extrémité de l'ensuple dans la boîte, & dentelée par les bords. Ce morceau de fer s'appelle *roulette*.

Le chien est une espece d'*S* de fer dont nous avons déja parlé, dont l'extrémité s'engraine dans les dents de la roulette, & tient l'ensuple en arrêt. On acheve de finir l'ensuple, en plaçant entr'elle contre le pilier de devant, un petit coin de bois que l'on appelle une *taque*.

Cela fait, on va à l'autre ensuple, à

celle derriere; il y a au bas de chaque pié de derriere du métier, deux morceaux de bois percés de trous, selon leur longueur, attachés aux piés parallelement l'un à l'autre.

On peut passer dans ces trous une broche de fer, & cette broche de fer fixe une corde qui lui est attachée, & qui passe entr'eux longitudinalement.

Cette corde vient chercher la moulure de l'ensuple, & s'entortille autour d'elle; on l'appelle *corde du valet*, après qu'elle a fait plusieurs tours, trois ou quatre seulement, & pas davantage; on a une espece de morceau de bois échancré par un bout, & percé; le trou reçoit la corde de valet, & l'échancrure s'applique sur la moulure de l'ensuple; l'autre bout de ce morceau de bois est encoché. On pend un poids à cette extrémité encochée; ce poids tire cette extrémité, & fait tourner l'autre sur la moulure; l'autre ne peut tourner sans tirer la corde, la corde ne peut être tirée, sans tirer l'ensuple; & l'ensuple ne peut être tirée, sans que la chaîne ne soit tendue; on appelle ce morceau de bois qui fait l'office de levier à l'extrémité de l'ensuple, *un valet*. Il y a un valet à l'autre extrémité; si le valet tire trop, on raccourcit le levier, en rapprochant le poids d'une coche ou de deux plus près de l'ensuple.

En s'y prenant ainsi, on bande la chaîne & la lisiere à discrétion; quant aux filets de roquetin, ils sont tendus à discrétion aussi, par les petits poids de plomb qui tiennent à chaque roquetin, & qu'on fait toujours assez pesans pour le service qu'on en attend.

Voilà maintenant le métier tout arrangé, il n'est plus question que d'une petite opération dont nous allons parler, pour qu'il soit ce qu'on appelle *monté*.

Mais avant que de passer à cela, il ne sera pas hors de propos de dire un mot de cette multitude de lisses, de piece, ou de chaînes.

Nous en avons cinq, & on en emploie quelquefois beauco.p davantage.

On voit évidemment qu'elles partagent ici la chaîne en cinq parties égales.

Que quand on en baisse une, on ne fait baisser que le cinquieme de la chaîne, & que pour baisser toute la chaîne, il faut les faire baisser toutes.

Il est encore à propos de savoir, que si la premiere lisse ou la plus voisine du corps répond à la premiere marche à droite, il n'en est pas ainsi des autres.

Voici l'ordre que l'on suit; la premiere marche tire la premiere lisse; la seconde marche la quatrieme lisse; la troisieme marche, la seconde lisse, la quatrieme marche, la cinquieme lisse; la cinquieme marche, la troisieme lisse : ainsi de suite pour cinq lisses, comme pour un plus grand nombre; c'est-là ce que les ouvriers appellent *passe de deux en deux*.

L'ouvrier en travaillant fait jouer ces marches les unes après les autres, quand il fait le satin.

La sixieme marche tire la premiere lisse de poil.

La troisieme marche tire la seconde lisse de poil.

Dans le cas donc qu'il y ait douze cents fils à chaîne, & que l'on ait cinq marches, & qu'il y ait douze fils de chaîne à chaque dent.

Voici comment se fait le satin, ou plutôt une petite table de la combinaison des marches, des lisses & des fils.

Avec un peu d'attention sur cette table, on s'appercevra tout d'un coup que ce qui se passe dans soixante fils, ou dans l'intervalle de cinq dents, se passe dans tout le reste.

Page 731, Tome XXXIV.

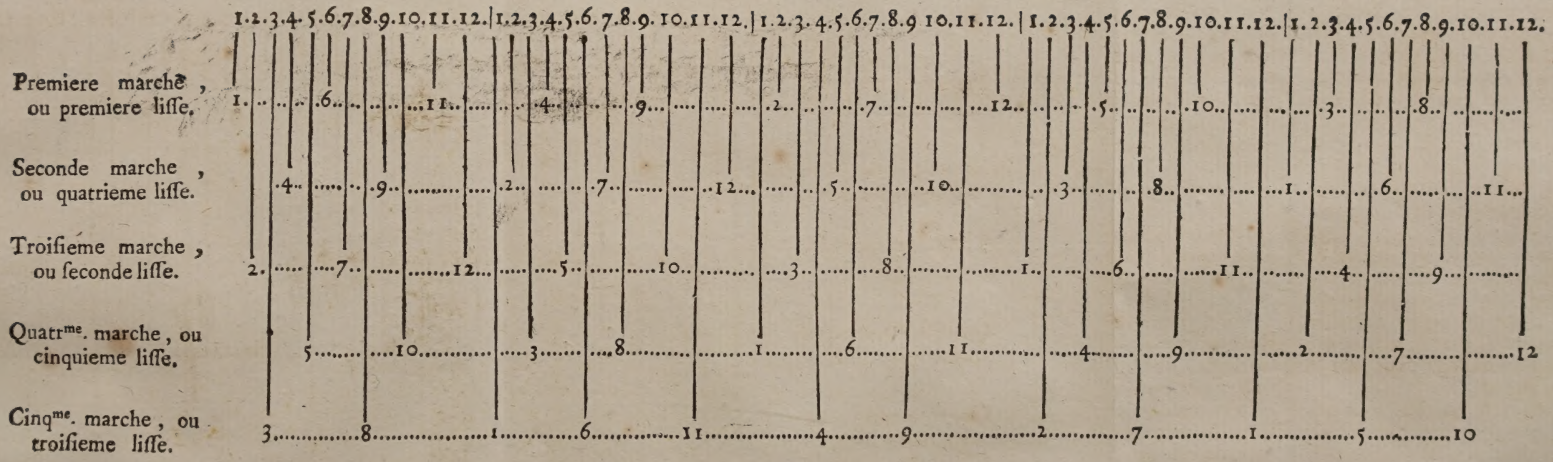

Voici comment se fait le satin dans l'étoffe dont il s'agit ici, & qu'on a pris pour exemple ; y ayant cinq marches, la chaîne est divisée en cinq parties égales, & il n'y a qu'un cinquieme qui travaille à chaque marche dans l'ordre réprésenté par la table.

La premiere marche étant attachée à la premiere lisse, quand on la presse, on baisse la premiere lisse & on en sépare de la chaîne le cinquieme ; 1 6, 11 4, 9 2, 7 12, 5 10, 3 8 ; quand on presse la seconde marche, la quatrieme lisse se baisse ; & on sépare le cinquieme, 4 9, 2 7, 12 5, 10 3, 8 1, 6 11, & ainsi des autres, comme on voit par la table.

Passons maintenant à la partie la plus importante du métier, je veux dire, le sample.

On a un bâton, tout semblable à celui de rame ; il a une moulure à chaque bout ; l'entre-deux des moulures est rempli de cordes ou ficelles, il y en autant qu'au rame ; elles sont croisées comme celui de rame l'étoit. Les ficelles doivent être assez longues pour atteindre à celles du rame.

Ce bâton s'appelle *bâton des cordes du sample*. Le bâton armé de ses ficelles croisées s'appelle *sample*.

Il n'y a de différence entre le sample & le rame, que dans la longueur des cordes, & les yeux de perdrix qui sont au rame.

Pour placer le sample, on s'y prend comme par le rame, on fixe à terre un bâton, vis-à-vis du devant du cassin qu'on appelle *bâton de sample* ; on passe à ses deux extrémités deux cordes qui font boucles étant nouées chacune par leurs bouts. On peut les appeller les *cramailleres* du bâton des cordes de sample ; on fixe à ces deux cordes les moulures du bâton des cordes du sample.

On prend toutes ces cordes à poignées, & à l'aide de leur croisement ou envergeure, on les sépare les unes d'avec les autres, & les unes après les autres.

On passe la premiere corde de sample dans l'œil de perdrix de la corde de rame qui passe sur la premiere poulie d'en-bas de la premiere rangée verticale que l'ouvrier a à sa gauche & l'y attache, en faisant un nœud. Observant que sa corde de sample ne soit pas lâche ; mais au contraire, bien tendue ; pour cet effet, il faudra que celle de rame fasse angle à l'endroit où elle sera tirée par l'œil de perdrix ; cet angle est ordinairement très-obtus.

Il passe la seconde corde du sample dans l'œil de perdrix de la corde du rame, qui passe sur la seconde poulie en montant de la même rangée & l'y attache. La troisieme corde de sample dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la troisieme poulie de la même rangée. La quatrieme dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la quatrieme poulie en montant de la même rangée. La huitieme corde dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la cinquieme poulie de la même rangée. La sixieme corde dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la premiere poulie d'en-haut de la seconde rangée verticale ; la septieme corde dans l'œil de perdrix, de la corde qui passe sur la seconde poulie en descendant de la même rangée ; & ainsi de suite remplissant les yeux de perdrix, de chaque corde, de chaque rangée, suivant les rangées en zig-zag ; d'où il s'ensuit que chaque corde de sample tire les mêmes arcades, les mêmes maillles de corps, les mêmes maillons, le mêmes fils de roquetins que chaque corde de rame.

Ainsi la premiere corde de sample tire dans l'exemple proposé, les quatre premiers fils de chaque quatre cinquantaine de fils de roquetin ; la seconde corde de sample, les quatre seconds fils de chaque quatre cinquantaine de fils de roquetin, & ainsi de suite ; d'où l'on voit que par le moyen de ces ficelles du sample, ces cordes de rames correspondantes des arcades, des mailles de corps, des maillons, des mailles de corps d'en-bas, & des aiguilles, on a la facilité de faire paroître en tel endroit de la chaîne que l'on voudra tel fil, & autant de fils de roquetin qu'on le desirera.

Et par conséquent, on a le moyen d'exécuter à l'aide de la trame, de la chaîne, & de ces fils de roquetins qu'on peut faire paroître dans la chaîne & sur

la trame, quelque figure donnée que ce soit.

Il ne s'agira plus que de savoir quelles sont les ficelles du sample qu'il faudra tirer.

Or nous allons maintenant parler de la maniere de déterminer ces ficelles.

Après avoir observé que la chaîne peut être d'une couleur, ou le fond, & les figures tracées dans la chaîne sur la trame, ou sur les fils de navettes qui courent entre les parties séparées, soit de la chaîne, soit des fils de roquetin, & qui les tiennent séparées, d'une autre couleur.

En travaillant ainsi à l'aide de la chaîne seulement, de la lisse, des cordes du sample, & des fils de roquetin, on voit évidemment qu'en supposant la faculté de déterminer les cordes de sample à tirer pour une figure quelconque, on exécuteroit sur la chaîne cette figure; on feroit alors ce qu'on appelle *une étoffe à fleur*.

Nous venons de monter un métier, c'est-à-dire de le mettre en état d'exécuter tout dessein qui ne demande pas plus de cordes que nous en avons employé; & même de repéter quatre fois ce dessein dans la largeur de l'étoffe ce qui seroit 20 fois dans la largeur de l'étoffe ordinaire, s'il n'y avoit que 50 cordes. Car on a pu remarquer que chaque ficelle de sample tirant une ficelle de rame, & chaque ficelle de rame tirant un faisceau d'arcades, 4 bouts d'arcades, ou 4 maillons, & les 200 maillons se trouvant divisés en cinquantaines, & les 4 maillons tirés paroissant toujours sur la chaîne dans des endroits semblables de chaque cinquantaine; car ce sont ou les 4 premiers de chaque cinquantaine, ou les 4 trentiemes, *&c.* On doit répéter le dessein dans la chaîne, à chaque cinquantaine de fils de roquetin, ou chaque douze dents & demie du peigne, parce qu'il y a deux fils de roquetin dans chaque dents; partant 24 fils en 12 dents, & 25 en 12 dents & demie. Cette façon de dire *& demie* n'est pas tout-à-fait juste; car les fils de roquetin ne partagent pas également les fils de la dent, & ne sont pas à égale distance l'un de l'autre, & de l'extrémité de la dent, pour qu'on puisse dire *une demie-dent*. Je veux dire seulement qu'il faut vingt-quatre dents, & un fil de la vingt-cinquieme pour avoir une cinquantaine de fils de roquetin.

J'ai oublié de dire en parlant des piliers de derriere du métier, qu'il y avoit à la face intérieure de chacun, un peu au-dessus de la chaîne, deux broches paralleles à l'ensuple dans laquelle sont passées deux especes de bobines, qu'on appelle *restins*.

Autre chose encore à ajouter. C'est une corde attachée par ses deux bouts à deux murs qui se regardent, & parallele à celles des rames, mais beaucoup plus forte, & placée à côté du cassin, du côté du châtelet, qu'on appelle *arbalete*.

L'arbalete sert à soutenir la gavassiniere; elle sert aussi à soutenir un petit bâton qui flotte sur le sample: les cordes qui soutiennent ce bâton s'appellent *corde de gance*, & le bâton, *bâton de gance*.

La gavassiniere est une longue corde pliée en deux, dans la boucle de laquelle passe l'arbalete. Les deux bouts de cette corde sont noués au bâton de rame. Elle est bien tendue; & comme elle ne peut être bien tendue qu'elle ne tire & ne fasse faire angle à la corde qui la soutient, c'est par cette raison qu'on appelle cette corde *arbalete*. Nous dirons ailleurs pourquoi on appelle l'autre dont les brins sont paralleles aux ficelles du sample, *gavassiniere*.

Il ne nous reste plus à parler que du dessein, de la lecture, du travail, & des outils qui y servent.

Pour le dessein, on a un papier réglé, divisé en petits carreaux par des lignes horisontales & verticales. Il faut qu'il y ait dans la ligne horisontale autant de petits carreaux, que de cordes au sample.

Pour faciliter la lecture du dessein, on divise la ligne horisontale par dixaines, c'est-à-dire que de dix en dix divisions de l'horisontale, la verticale est plus forte que ses voisines, & se fait remarquer.

Il y a aussi des horisontales plus fortes les unes que les autres: on divise la verticale en certain nombre de parties égales, & par chaque partie de cette verticale on tire des horisontales paralleles.

Il

Il y a de ces horiſontales un plus grand ou plus petit nombre, & elles ſont plus longues ſelon que le deſſein eſt ou plus courant, ou plus long & plus large; & il y a des verticales un plus grand nombre, & elles ſont plus longues, ſelon que le deſſein eſt plus large & plus long.

On diviſe pareillement le nombre des horiſontales en parties égales, & on fait l'horiſontale de chaque partie égale, plus forte que les autres.

Si l'horiſontale eſt diviſée de dix en dix, & la verticale de huit en huit, on a ce que les ouvriers appellent *un deſſein en papier de dix en huit.*

On trace ſur ce papier un deſſein. Les quarrés horiſontaux repréſentent les coups de navette, qui doivent paſſer pour faire le corps de l'étoffe; & les quarrés verticaux repréſentent les cordes de ſample.

Les quarrés horiſontaux repréſentent auſſi les fils de roquetins.

Les quarreaux qui reſtent blancs marquent les fils de roquetin, qu'il ne faut point faire paroître ſur l'étoffe. Les autres quarreaux colorés marquent les fils de roquetins qu'il faut faire paroître.

Ces fils peuvent être de différentes couleurs; mais pour plus de ſimplicité nous les ſuppoſerons ici tous de la même couleur, bleus par exemple.

Si l'on voit le bleu de différente couleur, c'eſt que ce deſſein eſt deſtiné à faire du *velours* ciſelé.

Le bleu-clair marque le friſé, & le bleu fort noir marque le coupé.

Il faut obſerver en faiſant un deſſein, que le friſé ſoit toujours en plus grande quantité que le coupé, parce que comme on verra, le coupé ne ſe fait que ſur le friſé, & le friſé ſert à empêcher le poil du coupé de tomber, il le tient élevé & l'empêche de tomber.

Les autres deſſeins ne ſe tracent pas autrement, & il n'y a guere de différence dans la maniere de les lire.

Pour lire un deſſein, on commence par enverger, ou plutôt encroiſer le ſample, afin de ne pas ſe tromper en comptant les cordes.

Puis on fixe à l'eſtaſe, à chaque côté du ſample, deux barres de bois; on inſere entre ces barres & le ſample, deux autres morceaux de bois qui le tirent en arriere, & le tiennent plus tendu, l'un en-haut & l'autre en-bas. Les verges qui appuient en-devant ſur les barres de bois, empêchent qu'il n'aille tout en arriere. Il eſt donc tenu par haut & par bas, en arriere, par les bâtons placés entre lui & les barres, & tenu en-devant par les verges de ſon envergeure.

Puis au-deſſous du premier morceaux de bois & de la premiere verge, on place un inſtrument que nous allons décrire, entre le ſample & les barres de bois, contre lequel il eſt preſſé par le ſample qui eſt ici en arriere. Cet inſtrument conſiſte en trois morceaux de bois plats, aſſemblés par un bout par une cheville de bois, autour de laquelle il ſe meut librement, dont le dernier eſt diviſé à ſa ſurface extérieure, en un certain nombre de crans larges & profonds, à égale diſtance les uns des autres; les deux autres s'appliquent ſur celui-ci & le couvrent quand il en eſt beſoin, & peuvent auſſi s'aſſembler par l'autre bout, au moyen d'une autre cheville de bois. Cet inſtrument s'appelle *un eſcalette*, & ſon uſage principal eſt de faciliter encore la lecture du deſſein, en facilitant le compte des cordes.

Pour cet effet, lorſqu'on l'a appliqué comme j'ai dit, on met dans chaque cran dix cordes de ſample, c'eſt-à-dire autant de cordes de ſample, qu'il y a de diviſions dans la ligne horiſontale du deſſein.

Cela fait, on met ſur cette lame de bois diviſée, la ſeconde qui la couvre; on applique ſur cette ſeconde la ſeconde; on paſſe ſur cette ſeconde & ſur le deſſein la troiſieme, & on les fixe toutes trois par l'autre bout.

On voit que par ce moyen, le deſſein ſe trouve pris entre les deux lames reſtantes, la liſeuſe le diſpoſe entre ſes lames, de maniere qu'il n'y ait que ſa premiere rangée de petits quarreaux qui débordent les lames, ſoit par en-haut, ſoit par en-bas.

Alors elle prend à côté d'elle des ficelles, toutes priſes d'une certaine longueur;

elle examine sur le dessein, ou on lui dit combien il y a de couleurs au dessein ; elle attache chacune des couleurs à un de ses doigts, c'est-à-dire que cette couleur, ou les ficelles qui lui correspondent, au sample, doivent passer sous les doigts auxquels elles le a attachées, & sous tous les autres : ainsi des autres couleurs. Quand il y a plus de couleurs que de doigts, elle en attache au poignet, au milieu du bras, ou bien elle prend le parti de lier chaque couleur séparément, mais ce n'est pas la maniere des habiles liseuses.

Mais pour éviter toute confusion, nous supposerons seulement deux couleurs.

Elle commence par la premier ligne. Je suppose qu'elle ait attaché le verd-clair ou de frisé au doigt du milieu, & le gros verd ou coupé à l'index.

Elle voit que les six premiers quarrés, ou les six premieres divisions sont blanches; elle passe six cordes du sample, ou les six premieres cordes de la premiere dixaine, contenue dans la premiere coche de l'escalette à gauche. Puis elle prend le reste de cette dixaine qu'elle passe sous l'index, sur le doigt du milieu & sous les autres doigts, elle y joint la premiere corde de la seconde dixaine, parce qu'elle est aussi verd-clair ou frisé, & qu'elle a attaché le verd-clair au doigt du milieu. Elle prend ensuite les six cordes suivantes de cette seconde dixaine qu'elle passe sous l'index & sous les autres doigts. Elle prend la huitieme corde de la même dixaine qu'elle passe sous l'index, sur le doigt du milieu & sous les autres doigts; puis les deux cordes restantes de la même dixaine, qu'elles passe sur l'index & sous les autres doigts; & ainsi de suite jusqu'au bout de la ligne.

Sil y avoit eu plusieurs couleurs, elle les eût attachées à d'autres partie de la main; & les auroit séparées toutes en les plaçant sur ces parties, à mesure qu'elles se seroient présentées.

Puis elle auroit pris des ficelles qui sont à sa gauche, autant qu'elle eût eu de couleurs ; elle n'en prend donc que deux ici. Elle eût avec une de ces ficelles pliée en deux, & dont elle auroit substitué à l'index l'un des bouts, renfermé & séparé dans la boucle tous les verds découpés ; pour avec l'autre qu'elle eût pareillement pliée en deux, & dont elle eût aussi substitué un des bouts à l'autre doigt ; elle eût renfermé & séparé dans la boucle les verds-clairs. Puis elle eût un peu tordu ensemble ces bouts, & les auroit fixés à côté d'elle à sa droite, en leur faisant faire un tour autour d'une corde, attachée par un bout à l'estase, & par l'autre bout à un des bâtons de l'envergeure : on l'appelle *corde des embarbes*.

Elle eût ensuite passé à la lecture de la seconde ligne, qu'elle eût expédiée comme la précédente, & eût été de suite jusqu'à la fin de la lecture du dessein. Les ficelles dont elle se sert pour séparer les couleurs s'appellent *des embarbes*.

Il est facile de savoir le nombre des embarbes, quand on sait le nombre des lignes du dessein; celui de ses dixaines, & celui des couleurs.

Lorsque toutes les embarbes sont placées, ou que la lecture du dessein est achevée, on travaille à faire les gavassines & les lacs ; & voici comment on s'y prend.

On plante à un mur, ou à quelqu'autre partie solide, placée immédiatement derriere le sample, un piton, un anneau, auquel on attache une corde assez forte ; puis on passe derriere le sample; on prend une petite ficelle qu'on fait passer sur la premiere corde du sample, que l'on enferme dans une boucle; on enferme la seconde dans une boucle encore, on en fait autant à toute la ficelle du sample ; puis on tire fortement toutes ces ficelles ou boucles formées de la même ficelle, en arriere, vers la grosse corde attachée au piton, on la fixe à cette corde : cette corde, avec assemblage de toutes ces boucles formées d'une seule ficelle, dans chacune desquelles est séparée & renfermée une corde du sample, s'appelle *le lac à l'angloise* ; il sert à séparer facilement les cordes du sample, & à ne pas se tromper dans le choix qu'on en doit faire pour former les lacs.

Cela fait, on prend des ficelles de même longueur, qu'on joint deux-à-deux ou trois-à-trois, selon qu'il y a un plus grand nombre de couleurs au dessein : ici une

seule ficelle pliée en deux suffit; car nous n'avons proprement que deux couleurs, ou qu'une seule séparée en deux.

On plie cette ficelle en deux; on renferme entre ces deux brins, ou dans sa boucle, la partie de la gavassiniere que l'on a le plus à droite; puis on arrête la boucle par un nœud, en sorte que la partie de la gavassiniere soit, pour ainsi dire, enfilée dans la boucle faite avec de la ficelle, & n'en puisse sortir; on fait avec la gavassiniere autant de ces boucles qu'il y a des lignes au dessein; & ces ficelles bouclées, & tenues par leur boucle dans la partie la plus à gauche de la gavassiniere qui les enfile toutes les unes après les autres, s'appellent *des gavassines*.

Après cette premiere réparation, on prend du fil fort; on se saisit de la premiere ou derriere embarbe, placée, on la tire à soi; on voit quelles sont les cordes de sample qu'elle embrasse; on fait en zig-zag avec le fil deux fois autant de boucles qu'il y a des cordes de sample séparées par l'embarbe; toutes ces boucles sont du même fil continu; on enfile de ces boucles celles que l'on a de son côté dans un de ses doigts, les autres embrassent chacune une des cordes du sample séparées par l'embarbe; on les égalise, & on leur donne une certaine longueur, puis on coupe le fil, & on attache ces deux bouts ensemble par un nœud.

Cela fait, on prend un des bouts de la gavassine qu'on passe sous l'autre partie parallele à la premiere, à la place à droite de la gavassiniere, on passe ce bout à la place du doigt dans lequel on tenoit les boucles enfilées : on fixe toutes ces boucles à ce bout de la gavassine par un nœud, & l'on a formé ce qu'on appelle un *lac*.

On ôte ensuite l'embarbe, car elle ne sert plus de rien; les fils qu'elle séparoit sont tenus séparés dans les boucles du lac.

On tire ensuite la seconde embarbe; on prend du fil, & l'on forme des boucles toutes semblables à celles du premier lac; on attache ces boucles par un nœud à l'autre bout de la gavassine, observant seulement que la partie de la gavassiniere qui est la plus à gauche, soit prise entre les deux bouts de la gavassine; & partant que si celui qui tenoit le premier lac passoit sous cette partie de gavassine, l'autre passât dessus.

Si la gavassine étoit composée d'un plus grand nombre de bouts & lacs, il faudroit observer la même chose.

Cela fait, c'est-à-dire les embarbes étant épuisées par la formation des lacs, de même que les bouts de gavassine (car il n'y a pas plus de bouts à la gavassine, que de lacs, ni de lacs que d'embarbe), on peut commencer à travailler. J'ai oublié de dire qu'à mesure qu'on formoit les lacs, & qu'on garnissoit les gavassines, on les tenoit séparées & attachées en-haut à un empêchet ou autre arrêt, afin d'empêcher la confusion : voilà donc le bois du métier monté, la cantre placée, les fils de roquetin passés dans les maillons entres les remisses, dans les mailles des lisses de poil & dans les dents du peigne, les ensuples placées, & la chaîne disposée comme il convient, le dessein lu, en un mot tout disposé pour le travail; voyons maintenant comment on travaille, & comment, à l'aide de la disposition & de la machine précédente, on execute sur la chaîne le dessein sur le sample.

Voici ce qui nous reste à faire, car à cette occasion nous parlerons & des outils qu'on emploie, & de quelques autres opérations qui n'ont point encore pu avoir lieu. Voici donc la maniere de faire le *velours ciselé*. Celui qui a bien entendu ce que nous venons de dire, sera en état de se faire construire un métier & de le monter; & celui qui entendra bien ce que nous allons dire, sera en état de faire du *velours ciselé* & de travailler.

Travail ou opération par laquelle on exécutera en velours ciselé *le dessein qu'on vient de lire sur le sample.* Il faut commencer par avoir à ses côtés deux petites navettes, dans lesquelles sont sur une petite branche de fer qui va de l'un à l'autre bout, une bobine garnie de soie, dont le bout passe par une ouverture faite latéralement, & tournée vers l'ouvrier; ces navettes sont placées sur les deux bouts de la banque.

Premiere opération. On enfoncera en même tems la premiere marche de piece

du pié droit, & les deux marches de poil du pié gauche.

On paſſera une des navettes.

On enfoncera la ſeconde marche de piece ſeule du pié droit.

On paſſera la même navette.

On enfoncera la troiſieme marche de piece du pié droit, & les deux de poil du pié gauche.

On paſſera la navette.

On enfoncera la quatrieme marche de piece ſeule du pié droit.

On paſſera la navette, & ainſi de ſuite.

C'eſt ainſi qu'on formera le ſatin & le fond, & ce que l'ouvrier appelle *la tirelle*.

Seconde opération, ou *commencement de l'exécution du deſſein*. Il faut avoir tout prêts des fers de deux eſpeces, des fers de friſé, & des fers de coupé. Les fers de friſé ſont des petites broches rondes, de la largeur de l'étoffe, armées par un bout d'un petit bouton de bois fait en poire; dans le nœud de laquelle ce fer eſt fixé; ces fers ſont de fer véritable. On en trouve par-tout; il n'y a aucune difficulté à les faire. Son petit manche en poire s'appelle *pedonne*. Les fers de coupés ne ſont pas ronds, ils ſont, pour ainſi dire, en cœur; ils ont une petite cannelure ou fente dans toute leur longueur; il eſt plus difficile d'en avoir de bois: ils ſont de laiton. Il n'y a qu'un ſeul homme en France qui y réuſſiſſe; c'eſt un nommé *Rouſſillon* de Lyon. Ces fers ont auſſi leurs pedonnes, mais mobiles; on ne les arme de leurs pedonnes ou petits manches en poire, que quand il s'agit de les paſſer.

L'uſage des pedonnes ou manches en poire, c'eſt d'écarter les fils, & de faciliter le paſſage des fers tant de coupé que de friſé.

Il faut avoir, pour l'ouvrage que nous allons exécuter, quatre fers de friſé, & trois fers de coupé.

On diſtingue dans le travail du *velours ciſelé* cinq ſuites d'opérations à-peu-près ſemblables, qu'on appelle *un courſe*, & chaque ſuite d'opérations un coup; ainſi un courſe eſt la ſuite de cinq coups.

Premier coup. On met un fer de friſé entre la chaîne & le poil qu'on ſépare l'un de l'autre, en enfonçant les cinq marches de piece du pié droit, ſans toucher à celles de poil; ce qui fait paroître tout le poil en-deſſus.

On enfonce la premiere marche de piece du pié droit, & les deux de poil en même tems du pié gauche. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On lâche les deux liſſes de poil, & l'on enfonce la ſeconde marche de piece du pié droit. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil, pié gauche, & la troiſieme de piece, pié droit. Coup de battant. On paſſe l'autre navette, qui va ſeulement. Coup de battant. En le donnant, on laiſſe aller les marches de poil, & l'on tient ſeulement celle de piece, qui eſt la troiſieme du pié droit. On fait paſſer enſuite cette troiſieme marche ſous le pié gauche; on y joint la quatrieme & la cinquieme; on les enfonce toutes trois du pié gauche, & en même tems on enfonce du pié droit la premiere & la ſeconde; ce qui finit le premier coup.

Second coup. Il y a vis-à-vis du ſample une fille, qu'on appelle une *tireuſe* de ſon emploi, qui eſt de tirer les gavaſſines les unes après les autres à meſure qu'elles ſe préſentent. La tireuſe tire la gavaſſine, la gavaſſine tire le lac, & le lac amene les cordes qui doivent opérer la figure; la tireuſe prend les cordes amenées par le lac, & les tire. Une gavaſſine eſt, comme on fait, compoſée de deux lacs. On tient les deux premieres marches ſous le pié droit, on conſerve les trois ſuivantes ſous le pié gauche, on y joint la premiere de poil. Coup de battant. On paſſe un fer de friſé. La tireuſe laiſſe élever ou deſcendre les deux lacs. Coup de battant. La tireuſe reprend le lac de deſſous ou de coupé & le tire ſeul. On arme le fer de coupé de ſa pedonne, & on le paſſe. La tireuſe laiſſe aller le lac de coupé. Coup de battant, ou même pluſieurs, juſqu'à ce que le fer de coupé ſoit monté ſur celui de friſé. On laiſſe aller les deux premieres marches. On enfonce la troiſieme du pié droit, qui eſt celle par laquelle on a fini le coup précédent; on laiſſe aller en

même tems du pié gauche les quatre & cinq marches de piece ; mais l'on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On paſſe le pié droit ſur la quatrieme marche, tenant toujours les deux de poil enfoncées du pié gauche. Coup de battant. On laiſſe aller les deux de poil, en donnant un coup de battant. On enfonce les deux de poil du pié gauche, tenant toujours la quatrieme du pié droit. Coup de battant. On paſſe à la cinquieme de piece du pié droit, tenant toujours enfoncées celles de poil du pié gauche. Coup de battant. On paſſe la navette qui va ſeulement. Coup de battant; en le donnant on laiſſe aller le poil, & l'on tient toujours la cinquieme de piece enfoncée du pié droit. On la paſſe ſous le pié gauche, & du pié droit on enfonce les quatre premieres, tandis que du pié gauche on tient la cinquieme enfoncée. On bat trois coups & davantage, & l'on finit par-là le ſecond coup.

Troiſieme coup. La tireuſe tire la gavaſſine ſuivante. On enfonce la premiere de poil du pié gauche ; ainſi l'on a le pié droit ſur les quatre premieres de piece, & le gauche ſur la cinquieme de piece, & la premiere de poil. On paſſe un fer de friſé. Coup de battant. La tireuſe laiſſe aller les deux lacs, & reprend celui de deſſus ou de coupé, & le tire. Coup de battant. On paſſe un fer de coupé ; la tireuſe laiſſe aller ſon lac de coupé. Coup de battant. On laiſſe aller les quatre premieres de piece ; on paſſe le pié droit ſur la cinquieme, ou ſur celle qui a fini le coup précédent ; en même tems on enfonce du pié gauche les deux de poil. Coup de battant. On pouſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On laiſſe aller les deux marches de poil, & la cinquieme de piece, & on revient à la premiere de piece. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche ; on quitte la premiere de piece, & on prend la ſeconde du pié gauche. On paſſe la navette qui va ſeule. On laiſſe aller le poil, & on fait paſſer la ſeconde de piece ſous le pié gauche ; on y joint les trois autres, & on enfonce la premiere de piece de pié droit. Coup de battant, & fin du troiſieme coup.

Quatrieme coup. On tire la gavaſſine ſuivante. On tient la premiere enfoncée du pié droit, & l'on joint aux quatre autres que l'on tient du pié gauche, la premiere de poil. Coup de battant. On paſſe un fer de friſé. On laiſſe aller les deux lacs ; on reprend celui de coupé ou de deſſus, & on le tire. Coup de battant. On paſſe le fer de coupé. On laiſſe aller le lac de coupé. Coup de battant. On laiſſe aller la premiere marche, on paſſe le pié droit ſur la ſeconde, qui eſt celle qui a fini le coup précédent ; & l'on enfonce du gauche les deux marches de poil. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On laiſſe aller la ſeconde ; on prend la troiſieme, & on laiſſe aller le poil, en donnant un coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche, & on prend la quatrieme du pié droit. Coup de battant. On paſſe la navette qui va ſeule. Coup de battant. On laiſſe aller les deux marches de poil ; on paſſe la quatrieme & la cinquieme ſur le pié gauche ; on enfonce du pié droit les trois premieres. Trois coups de battant plus ou moins, & fin du quatrieme coup.

Cinquieme coup. L'ouvrier retire le premier fer de friſé ; la tireuſe tire la gavaſſine ſuivante. On joint à la quatrieme & cinquieme de piece qu'on tient du pié gauche la premiere de poil, tenant les trois premieres du pié droit. Coup de battant ; on paſſe le fer de friſé : coup de battant ; on laiſſe les lacs, & on reprend celui de coupé ſans le tirer. On prend alors un petit inſtrument, formé d'un petit morceau d'acier plat quarré, tranchant par un de ſes angles, & fendu juſqu'à ſon milieu, & même plus loin, afin que, par le moyen de cette fente, l'ouvrier puiſſe écarter à diſcrétion la partie tranchante, tandis qu'il s'en ſert : on appelle cet inſtrument une *taillerolle*. On prend donc la taillerolle, & l'on applique ſon angle tranchant dans la rainure du fer de coupé, tous les fils de roquetin

qui la couvrent sont coupés ; & c'est-là ce qui forme le poil. Cela fait, la tireuse tire le lac de coupé ; on passe le fer de coupé, la tireuse laisse aller le lac de coupé : on laisse les trois marches qu'on tenoit du pié droit ; on passe ce pié sur la quatrieme : on laisse aller la premiere de poil, & la cinquieme de piece qu'on tenoit encore du pié gauche ; on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant : coup de navette qui va & vient. Coup de battant ; on laisse aller les marches de poil, & la quatrieme de piece ; on passe à la cinquieme ; coup de battant ; on passe la navette qui va & vient : coup de battant ; on enfonce les deux de poil du pié gauche & la premiere de piece, pié droit : coup de battant ; on passe la navette qui va seule : coup de battant ; on laisse aller le poil, & la premiere de piece ; on enfonce du pié gauche les cinq premieres de piece, trois coups de battant plus ou moins, & fin du cinquieme coup, & de ce qu'on appelle un *course*. Il ne s'agit plus que de recommencer.

On continue l'ouvrage de cette maniere. Lorsqu'on en a fait une certaine quantité, on prend une barre de fer pointue par un bout & fourchue par l'autre, on enfonce le bout pointu ou aminci dans des trous pratiqués à l'ensuple, ce qui la fait tourner sur elle-même ; le *velours* s'enveloppe, & l'on peut continuer de travailler ; mais lorsqu'il y a assez d'ouvrage fait pour que l'ensuple ne puisse être tournée sans que le *velours* ne s'appliquât sur lui-même, il faut recourir à un nouveau moyen ; car le *velours* s'appliquant sur le *velours*, ne manqueroit pas d'en affaisser le poil & de se gâter.

Voici donc ce dont il s'agit, c'est d'éviter cet inconvénient, de ne pas tomber dans un autre, & de faire tenir le *velours* à l'ensuple.

On avoit jadis des ensuples avec des pointes qui entroient dans le *velours* & l'arrêtoient, mais on a trouvé que si les pointes remplissoient le premier objet, elles ne répondoient pas tout-à-fait au second, car elles laissoient des trous au *velours*, le mâchoient & le piquoient. On a tout naturellement abandonné les ensuples à pointes, & imaginé ce qu'on appelle un *entaquage*.

Les *velours* ciselés ou à fleurs, frisés & coupés, ne sont point entaqués.

De l'entaquage. Voici ce qu'on entend par un entaquage. Imaginez trois pieces liées & jointes ensemble, dont la premiere s'appelle l'*entaquage*, c'est une lime des plus grosses, un morceau de bois pareil à la lime, avec un morceau de fer semblable aux deux autres ; une boîte de fer les tient unis, mais non contigués ; elles laissent entr'elles de l'intervalle. On passe le *velours* entre le morceau de bois & celui de fer, la lime reste derriere, l'envers du *velours* repose sur elle ; on fait faire un tour à l'entaquage, le *velours* fait aussi un tour sur lui ; on le met en pente dans la boîte qui l'applique fort juste aux bouts de l'entaquage ; mais comme ces bouts de l'entaquage sont plus gros, que les trois pieces jointes qui arrêtent le *velours*, ses parties ne touchent point le *velours*. On met la boîte & l'entaquage dans la chanée de l'ensuple ; on couvre le tout avec une petite espece de coulisse, qui ne ferme pas entiérement la chaîne, il reste une petite ouverture par laquelle le *velours* sort & s'applique sur l'ensuple, en sortant entre l'ensuple & le bord de la chaîne & celui de la coulisse sans y toucher ni autre chose, c'est-à-dire garanti de tout inconvénient.

Le canard se met devant l'ensuple, entr'elle & l'ouvrier ; il empêche que l'ouvrier ne gâte son ouvrage en appuyant son estomac dessus ; il faut un canard pour toutes les especes de *velours*.

De la machine à tirer. Il y a quelquefois un si grand nombre de fils de roquetin, que la tireuse ne pourroit venir à bout de les tirer, sur-tout sur la fin d'un jour que ses bras seroient las, que pour l'aider on a imaginé une espece singuliere de levier.

Il a trois bras, tous trois dans le même plan, mais dont deux sont placés l'un au-dessus de l'autre parallelement, & laissent entr'eux de la distance ; de ces deux leviers paralleles, celui d'en-haut est fixé dans deux pieces de bois perpendiculaires & paralleles que traverse seulement celui d'en-bas ; tout cet assemblage est mobile

fur deux rouleaux, qui font retenus entre deuxmorceaux de bois placés parallelement, à l'aide defquels les leviers paralleles peuvent s'avancer & fe reculer.

Lorfque la tireufe veut tirer, elle fait avancer les deux leviers paralleles, elle paffe entre ces leviers le paquet de ficelle de fample qu'elle veut tirer; de maniere que ce paquet paffe deffus le levier d'en-haut, & deffous le levier d'en-bas.

Il y a un troifieme levier appliqué perpendiculaire à celui d'en-haut; elle prend ce levier, elle l'entraîne, & avec lui les ficelles du fample qui font fur lui.

Il eft encore d'autres outils qu'il faut avoir. Il faut avoir une fourche pour tirer les fers de frifé: cette fourche eft un morceau de fer recourbé par le bout, & la courbure eft entr'ouverte; on met la pedonne dans cette ouverture, & on la tire. Des forces pour couper les nœuds de la foie, ce qui s'appelle *remonder* ou *éplucher la foie*. Un montefer, c'eft une forte pince, plate & quarrée par le bout, avec laquelle on tire les fers de frifé qui caffent quelquefois, & pour faire tirer le fer de frifé à la pedonne. Des pinces pour nettoyer l'ouvrage, c'eft-à-dire en ôter les petits brins de foie caffés, qui font un mauvais effet.

Il n'y a qu'une certaine quantité de foie montée fur l'enfuple de derriere. Quand cette quantité eft épuifée & qu'une piece eft finie, s'il s'agit d'en monter une autre, voici comme on s'y prend.

On approche la nouvelle piece que l'on veut monter de celle qui finit: cette nouvelle piece eft toute envergée; on fépare, par le moyen de l'envergeure, de petits fils que l'on trempe dans de la gomme, & qu'on tord avec le premier fil de la piece qui finit, & ainfi des autres fils: cela fait, on ôte les envergeures de la nouvelle piece qui fe trouve toute montée & toute jointe à l'autre, & l'ouvrier continue de travailler. Celui qui fait ces opérations s'appelle *tordeur*, & l'opération s'appelle *tordre*.

Il faut encore avoir un dévidoir pour le fil des lacs qu'on devide dans un panier, d'où il vient plus aifément quand on fait fes lacs.

Obfervations. Les caffins ordinaires ont huit rangs de cinquante poulies; & par conféquent les rames 400 cordes, les famples 400; les arcades 800 brins, & partant la planche percée 800 trous, c'eft-à-dire 100 rangées de 8 trous, ou 8 rangées de 100 trous. En fuppofant encore qu'il n'y ait que deux brins à chaque arcade, & qu'on ne veuille que répéter une fois ce deffein.

Il faut un rouet à cannettes. On entend par *cannette* cette efpece de petite *bobine*, qui eft enfermée dans la navette. Ce rouet eft un affez jolie machine, & qui vaudra la peine d'être décrite, & que nous décrirons auffi.

Il faut avoir une efpece de coffre ou de caiffe à chauffrette; elle fert à relever le poil du *velours*, en la faifant paffer fur cette caiffe dans laquelle on a allumé du feu.

Il faut un temple: c'eft une machine qui fert à tenir l'ouvrage tendu. Imaginez une petite tringle de bois plate, fendue par un bout, & percée de trous felon fon épaiffeur, qu'il y ait dans la fente une rainure ou couliffe, dans laquelle puiffe fe mouvoir un petit morceau de bois ou bâton.

Affemblez dans la fente de ce morceau de bois, un autre qui ait l'air d'une petite pelle, dont la queue foit percée de trous, capable de recevoir une broche qui traverfera en même tems les trous pratiqués dans l'épaiffeur du premier morceau; que cette pelle foit percée de pointes, de même que l'extrémité auffi fendue de l'autre morceau. Fixez l'épaiffeur de l'une & de l'autre de ces parties dans la liffe; faites mouvoir l'une & l'autre partie jufqu'à ce que toute la machine foit droite, il eft évident que les parties de cette machine peuvent fe redreffer, & la queue de la partie faite en pelle fe loger dans la fente de l'autre fans tendre l'ouvrage. On arrêtera enfuite la queue de cette partie par le bâton mobile dans la rainure, dont nous avons parlé.

Velours à fond or. Pour faire le *velours* cifelé à fond or ou argent, on ajoute à la chaîne & aux roquetins un poil de la couleur de la dorure, quatre liffes à grand coliffe pour le poil, fi on veut accompa-

gner la dorure, ce qui ne se pratique guere; on passe la chaîne dans les maillons avec les roquetins, & toutes les fois qu'on passe les deux fers, on passe deux coups de navette de dorure à deux bouts, ce qui fait quatre bouts de dorure entre les fers. On fait tirer les lacs de frisé & de coupé aux coups de dorure, afin qu'elle se trouve à l'envers de l'étoffe; & quand il est question de passer les fers sous les lacs de frisé & de coupé, comme la chaîne qui est passée dans les roquetins est tirée comme eux, on a soin de faire baisser avec une lisse de rabat sous laquelle la chaîne est passée, cette même chaîne, afin qu'il ne se trouve que la soie des roquetins de levée, sous laquelle on passe les fers à l'ordinaire.

Ceux qui se piquent de faire cette étoffe comme il faut, ne mettent que deux lisses de poil à grand colisse, & six portées & un quart de poil pour les 1000 roquetins.

Velours uni. Le *velours* uni est la plus belle & la plus riche de toutes les étoffes figurées; on donne le nom d'*étoffe figurée* à toutes celles dont la chaîne ou le poil fait une figure, sans que la tire ou la navette y ait aucune part.

Le *velours* uni est composé de quarante portées doubles pour la chaîne, ou quatre-vingt portées, ou de soixante portées simples, & de vingt portées de poil, monté sur des vingt de peigne; c'est la façon d'Italie.

Les *velours* de quarante portées doubles sont montés sur quatre lisses de fond; & ceux de soixante portées simples, sur six lisses. Ce sont les meilleurs; & on ne les fait pas autrement à Genes.

On ne détaillera point ici la façon dont la soie est distribuée dans les poils de *velours* étant suffisamment expliquée dans un autre article; on ne parlera que du travail de cette étoffe.

Elle est montée sur six lisses de chaîne, comme il a été dit, & deux de poil, parce qu'une gêneroit trop. Les fils sont passés dans les lisses dessus & dessous la boucle, ou entre les deux boucles de la maille, comme dans les taffetas unis. Ce qui s'appelle *passés à coup tors*.

Le *velours* doit avoir une lisiere qui indique sa qualité, ou qui le caractérise. Le *velours* à quatre poils doit avoir quatre chaînettes de soie jaune entre quatre autres de rouge; le *velours* à trois poils & demi, quatre chaînettes d'un côté, & trois de l'autre; le *velours* à trois poils trois chaînettes de chaque côté, ainsi des autres.

Le *velours* à six lisses doit avoir quatre marches pour la chaîne, & une pour le poil.

Quand la tête du *velours* est faite, & qu'on commence à travailler, on enfonce la premiere marche du pié droit qui fait baisser une lisse, & celle du poil qui est du pié gauche, & on passe un coup de navette garnie de trame de la couleur de la chaîne & du poil. Au deuxieme coup on passe la même navette, & on enfonce la deuxieme marche du pié droit qui fait baisser deux lisses. Au troisieme coup on enfonce la troisieme marche & celle du poil qui fait baisser une lisse, & on passe un troisieme coup d'une seconde navette.

On laisse aller la troisieme marche du pié droit & celle du poil, & on enfonce les quatre marches de pieces, savoir deux de chaque pié, & on passe le fer dont la canelure se trouve du côté du peigne. C'est le premier coup.

Au second coup on reprend la troisieme marche du côté droit qui fait baisser une lisse & celle du poil, & on les enfonce toutes les deux, & on reprend la premiere navette pour la passer. On baisse ensuite la quatrieme marche du côté droit qui fait baisser deux lisses, & on passe un second coup de la même navette. On reprend ensuite la premiere marche du pié droit qui fait baisser une lisse, & enfonçant celle de poil, on passe un troisieme coup avec la seconde navette; ce coup passé, on met le pié sur les quatre marches de chaîne, & on passe le second fer.

Le second fer étant passé, on recommence à la premiere marche, comme il a été dit plus haut; on passe les trois coups de navette, & on coupe le fer qui est passé ensuite de la même façon que les deux premiers. C'est la façon dont on travaille le *velours* à six lisses; les autres tant petits

que gros, ſont travaillés à-peu-près de même.

Il faut obſerver que les *velours* ſont montés d'une façon différente des autres étoffes ; dans les autres étoffes il faut faire lever les liſſes pour les travailler ; dans les *velours* il faut les faire baiſſer.

Le *velours* à quatre liſſes ſe travaille comme celui à ſix.

Démonſtration de l'armure du velours *à ſix liſſes.*

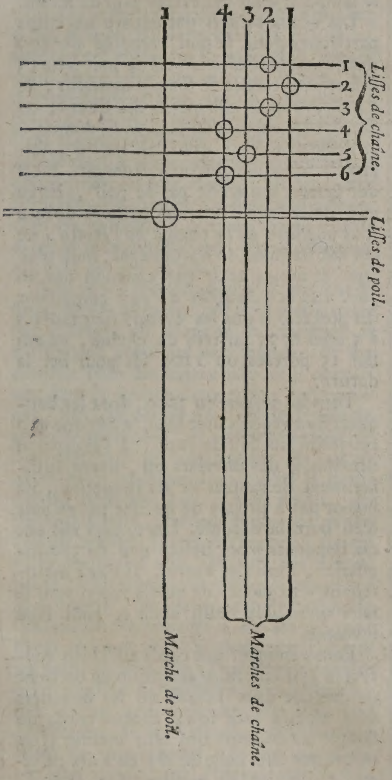

L'armure d'un *velours* à quatre marches

pour la chaîne eſt celle du ras de S. Maur.

Velours ciſelés. Il ſe fabrique aujourd'hui à Lyon des *velours* ciſelés ſi beaux, qu'il n'eſt pas poſſible qu'on puiſſe en augmenter la perfection.

Lorſque ce genre d'étoffes fut commencé à Lyon, les ouvriers ne mettoient pas plus de 800 roquetins pour compoſer ou remplir les 800 mailles de corps que contient chaque métier de 400 cordes, dont l'arcade tire les 800 mailles ſuſdites.

Pour augmenter cette branche de commerce, un magiſtrat de la ville de Lyon, (M. Perrichon, qui ſeul a été pendant dix années prévôt des marchands & commandant de la ville, dont la mémoire ſera à jamais auſſi chere aux Lyonnois qu'elle leur eſt reſpectable), obtint un arrêt du conſeil (1718) qui accordoit aux marchands fabriquans de la ville une gratification de 4 liv. 10 ſols ſur chaque aune de *velours* qu'ils faiſoient fabriquer en ſoie ſeulement, & 7 liv. 10 ſols pour chaque aune de ceux qui étoient en dorure. Les ſommes deſtinées à payer cette gratification étoient tirées de la caiſſe de la recette des droits ſur les marchandiſes étrangeres.

Cette gratification excita tellement l'émulation des marchands fabriquans de la ville de Lyon qu'ils firent venir des ouvriers d'Italie, où ce genre d'étoffe étoit auſſi brillant que l'eſt actuellement le *velours* uni : ces ouvriers en formerent d'autres ; ils furent recompenſés de leurs ſoins : on fit pour-lors des *velours* ciſelés auſſi parfaits que chez l'étranger ; la gratification accordée les fit donner à meilleur prix, de ſorte que la perfection & le bon marché leur faiſant accorder la préférence, les fabriques étrangeres tomberent totalement, & n'ont jamais pû ſe relever. Une fabrique tombée une fois, ſe releve difficilement.

On auroit fait tomber les *velours* unis, ſi on avoit ſuivi le même ſyſtême.

La ceſſation des travaux dans la fabrique s'étant fait reſſentir par les diminutions conſidérables ſur les eſpeces (1725 & 1726), le nombre des pauvres ayant

considérablement augmenté dans l'hôpital-général de la Charité de Lyon, les magistrats de la ville firent accorder des sommes considérables pour subvenir au besoin des pauvres, lesquelles furent prises sur la recette des droits sur les marchandises étrangeres, ce qui obligea le ministere à supprimer l'année suivante (1727) la gratification ordonnée, & engagea les fabriquans de la ville de Lyon à augmenter la perfection des *velours* pour se conserver la préférence sur les étrangers.

Les fabriquans entreprirent pour-lors à augmenter les *velours* de deux cents roquetins, c'est-à-dire de le faire avec mille au lieu de huit cents; les ouvriers trouverent cette augmentation extraordinaire, parce qu'il fallut faire augmenter les cassins de cent poulies, de même que les rames, les samples & les planches pour les arcades; ils eurent même peine à s'y résoudre, mais la cessation des travaux ou la misere l'emporta sur la répugnance.

Il se fabrique aujourd'hui à Lyon des *velours* de 3200 roquetins, c'est-à-dire de quatre cantres composées de 800 chacune, dont une de ces cantres fait le fond de l'étoffe, quand elle n'est pas en dorure, parce que pour-lors les quatre cantres sont disposées pour faire les fleurs.

Les cantres qui sont disposées pour faire les fleurs de l'étoffe, soit qu'il y en ait trois, soit qu'il y en ait quatre, sont composées de vingt couleurs différentes plus ou moins, suivant la disposition du dessein, conséquemment il faut que l'ouvrier ait un grand soin de conduire les couleurs par dégradations lorsqu'il monte le métier, c'est-à-dire de la plus obscure à la plus claire, ce qui n'est pas un léger embarras, & cela afin que la fleur puisse acquérir la beauté que le dessinateur s'est proposé de lui donner.

Les métiers qui sont montés de 3200 roquetins, vulgairement appellés *trente-deux-cents*, doivent avoir un pareil nombre de mailles de corps; puisque chaque branche de roquetin doit avoir sa maille, ce corps est divisé en quatre parties égales de 800 mailles chacune, ce qui composeroit 1600 cordes de rame & de sample; mais comme les beaux *velours*, ou ceux de cette espece sont tous à petits bouquets, suivant le goût d'aujourd'hui, & que chaque bouquet est répété au moins huit fois dans l'étoffe, chaque corde de rame tirant quatre arcades qui levent huit mailles, il s'ensuit que quatre cents cordes font lever les 3200 mailles, ce qui n'augmente ni ne diminue le cordage ordinaire. Si les bouquets sont répétés dix fois dans la largeur de l'étoffe, pour-lors il ne faut que 80 cordes chaque cantre, qui tient cinq arcades, ce qui fait 320 cordes, tant pour le rame que pour le sample; ainsi des autres plus ou moins.

Les beaux *velours* ont encore un corps particulier pour le poil composé de 800 mailles. Si la répétition est de huit fleurs, il faut cent cordes de sample ci-dessus, & à proportion si elle est de dix fleurs; on fait lire les cordes du poil pour donner à la dorure le liage que l'on desire, soit droit, soit guilloché ou autrement. Il est des *velours* qui n'ont pas de poil, parce que pour-lors l'ouvrier passe la dorure sous une lisse de la chaîne de l'étoffe, ce qui fait un fond de dorure égal, mais plus serré & moins beau que ceux qui ont un poil. Les 800 mailles de poil composent dix portées. Tous les *velours* sont montés à 5 lisses & 75 portées de chaîne, ce qui fait 15 portées ou 1200 fils pour lier la dorure.

Tous les *velours* en 3200, dont les bouquets sont répétés huit fois, n'ont que 400 roquetins au-lieu de 3200, à l'exception néanmoins des ouvriers qui, ayant suffisamment de cantres & de roquetins, ne jugent pas à propos ou ne sont pas en état d'en faire la dépense. Les *velours* qui ont dix bouquets n'ont besoin que de 320 roquetins, ainsi des autres. Il s'agit maintenant d'expliquer de quelle façon peut se faire une chose aussi belle & aussi bien inventée.

Pour expliquer une chose aussi bien concertée, il faut faire attention qu'on vient de dire que dans l'étoffe où les bouquets sont répétés huit fois, chaque corde de sample ou de rame tire huit mailles; de même que dans celle où il y en a dix, chaque corde tire dix mailles. On charge, pour cette opération, le roquetin, qui est

plus gros que les ordinaires, de huit branches, pour l'étoffe où les bouquets sont répétés huit fois, & de dix pour celles où ils sont répétés dix fois ; & on a soin que chaque branche du roquetin soit passée dans chaque maille tirée par la même corde ; & afin que les branches du même roquetin puissent se séparer aisément pendant le cours de la fabrication, on a soin de les enrouler sur le roquetin de la même façon, & avec la même précaution que l'on observe quand on ourdit une chaîne ; c'est-à-dire, que si une branche est de quatre fils d'organsin, on passe quatre fils dans une seule boucle de la cantre à ourdir; & les huit ou dix branches passées, on les enroule ensemble sur le roquetin, lequel étant chargé de la quantité nécessaire, on enverge les branches, ou on les encroise, pour que chaque branche soit passée de suite dans la maille qui lui est destinée. Il paroît par cet arrangement, que chaque corde tirant les huit mailles, ou dix, dans lesquelles sont passées les huit ou dix branches du roquetin, chaque branche doit avoir la même extension, par conséquent faire un *velours* parfait.

Afin que le roquetin soit plus gai pour le mouvement de la tire, & qu'il puisse tourner aisément en avant & en arriere, il n'est point enfilé par une baguette de fer comme ceux des autres métiers ; ceux-ci ont dans le centre deux pivots très-minces, qui sont placés dans une mortaise de pareille ouverture, & conséquemment ne font pas tant de frottemens ; ils ont en outre deux poids proportionnés à la quantité de branches dont ils sont garnis, un de chaque côté, placés de façon que quand l'un est monté, l'autre est encore à moitié de sa hauteur ; afin que si, par événement, l'un se trouvoit dessus la cannelure du roquetin, celui-ci qui est pendu donnât l'extension continuelle ; ce qui ne peut durer le tems d'une seconde ; parce que les poids étant ronds, il n'est pas possible qu'ils puissent se soutenir sans tomber, sur une surface aussi unie que celle de la circonférence de ce roquetin, continuellement en mouvement, & qui est d'une rondeur parfaite. A observer que l'on ne pourroit pas faire un *velours* à grand dessein avec des roquetins de cette espece, parce que pour-lors la corde ne doit tirer que deux mailles, quelquefois même qu'une : ce qui a été pratiqué lorsqu'on a fait des habits pour homme à bordure ; mais il ne s'en fait plus aujourd'hui.

Etoffe à la broche. Quoique la façon de faire les velours ciselés, chargés de roquetins, semblable à celle que l'on vient de démontrer, soit aussi singuliere qu'elle est bien imaginée, il se fabrique encore à Lyon des étoffes riches auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'*étoffes à la broche*, qui cependant dans le commerce n'ont d'autre dénomination que celle de fond or ou argent riches ; il faut en donner l'explication.

Toutes les étoffes riches de la fabrique dont la dorure est liée par les lisses, soit par un poil, soit par la chaîne, ont un liage suivi qui forme des lignes diagonales, lesquelles portent à droite ou à gauche, suivant la façon de commencer ou d'armer ce liage ; en commençant par la premiere du côté du battant, & finissant par la quatrieme du côté des lisses ; ou en commençant par cette derniere, & finissant par la premiere du côté du battant. Cette façon d'armer le liage est générale, & pourvu que la lisse ne soit pas contrariée, elle est la même, & produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches, elles ont encore une dorure plus grosse qui imite la broderie appellée vulgairement *dorure sans liage*, parce que pour-lors on ne baisse point de lisse pour lier cette dorure qui n'est arrêtée que par la corde ; c'est-à-dire, que dans les parties de dorure qui sont tirées & qui ont une certaine largeur, le dessinateur a soin de laisser des cordes à son choix, lesquelles n'étant pas tirées, & se trouvant à une distance les unes des autres, arrêtent la dorure, & lui donnent plus de relief, parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La distance ordinaire des cordes qui ne sont point tirées, afin d'arrêter la dorure, est de treize à quatorze ; au lieu que dans les liages ordinaires, elle ne passe pas, pour les plus larges, à 5 ou 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la cor-

de donne à la dorure, le deſſinateur qui le marque au deſſein, a encore la liberté de diſtribuer ce liage à ſon choix, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une partie de dorure en rond, en quarré, ou ovale, comme il lui plaît dans une feuille de dorure; à former les veines des côtés, ce qui ne peut point ſe faire avec la liſſe ordinaire. Cette façon de lier la dorure étant peinte ſur le deſſein, il n'eſt pas de doute que le deſſinateur ne la diſtribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe, & qu'il ne la repréſente comme une broderie parfaite.

Obſervation ſur l'article vij du titre 8 du réglement du 19 Juin 1744, qui déclare que dans le cas où les velours unis ſeront fabriqués avec de l'organſin, monté à trois brins, chaque fil de poil ſera compté pour un fil & demi, & le velours pourra être marqué ſur ce pié à la liſiere, & vendu pour velours à trois poils, quoiqu'il ne ſoit qu'à deux.

On n'entrera point ici dans le détail de la façon dont eſt monté l'organſin à deux, trois & quatre brins, ni dans la façon dont eſt fabriqué le *velours*, pour démontrer le ridicule de cet article; on ne s'attachera qu'à la façon dont cette étoffe eſt montée & fabriquée chez les Génois & les Piémontois pour faire voir que ſi leurs *velours* ont plus de réputation que les nôtres, ces étrangers le méritent à tous égards.

Les fabricateurs du réglement de 1744, qui eſt aujourdhui attaqué de toutes parts, même par les ordres du conſeil, pour éblouir ceux qui ne connoiſſent pas la manufacture, ont fixé l'aune de la toile pour les velours à trois, trois & demi & quatre poils, ſoit de ſoixante portées ſimples, ſoit de quarante portées doubles; leſdites portées de quatre-vingt fils, à vingt-deux deniers, poids de marc, comme s'il étoit d'une grande conſéquence de ne l'avoir pas porté à une once, & qu'il fût bien intéreſſant qu'une chaîne, qui ne paroît en aucune façon, fût plus ou moins peſante, ſur-tout lorſqu'il eſt impoſſible de faire l'étoffe avec un organſin plus léger, parce qu'il ne pourroit pas réſiſter au coup du battant, qui doit être proportionné au genre d'étoffe pour laquelle il eſt deſtiné.

C'eſt une pure bavarderie de la part des inſtigateurs de ce réglement, que cette fixation illuſoire de vingt-deux deniers chaque aune de toile ourdie des velours à trois poils & au-deſſus; parce que quand il ſeroit poſſible de fabriquer des velours de ſemblable eſpece ou qualité avec des orgaſins plus légers de 6 deniers chaque aune, la différence ne ſeroit pas de ſix liards, puiſque l'organſin eſt infiniment plus cher que le gros, & qu'il faut ſuppléer par la trame au défaut de la chaîne dans des étoffes de cette qualité, pour qu'elles ſoient parfaites & fortes.

Le poil de tous les velours eſt compoſé de vingt portées, afin que tous les deux fils, dans la chaîne de quarante portées doubles, il y en ait un de poil de même que tous les trois fils, dans celles de ſoixante portées ſimples.

Le peigne pour fabriquer le velours doit contenir vingt portées, à quarante dents chaque portée du peigne, de façon que chaque dent doit avoir deux fils de poil de deux bouches différentes.

On appelle velours à quatre poils, celui dont le poil eſt compoſé de vingt portées à quatre fils par boucle à l'ourdiſſage; c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'un fil il y en ait quatre enſemble; ce qui vaut autant pour la quantité de ſoie que contient le poil, que s'il y avoit quatre-vingt portées ſéparées. Les velours à trois poils & demi ont une boucle de quatre fils, & une de trois; c'eſt-à-dire, une huitieme partie de ſoie moins que le velours à quatre poils. Les velours à trois poils ont trois fils par boucle; c'eſt-à-dire un quart de ſoie moins que les velours à quatre poils. Ceux à deux poils & demi, ont une boucle de deux fils, & une de trois, ainſi des autres.

Chaque dent du peigne doit contenir deux boucles de quatre fils chacune, pour le velours à quatre poils; ce qui compoſe huit fils ſéparés. Une boucle de quatre fils & une de trois pour le *velours* à trois poils & demi, ce qui compoſe ſept fils. Enfin, deux boucles de trois fils chacune pour ceux à trois poils, ce qui compoſe ſix fils, ainſi des autres.

Le *velours* ne tire ſa beauté que de la

quantité de fils qui composent le poil, & de leur séparation, lorsque l'ouvrier le coupe en le travaillant; de façon que s'il étoit possible de fabriquer un *velours* à quatre poils avec les huit brins séparés qui composent les quatre fils d'organsin, il en seroit infiniment plus beau; il n'est pas un fabriquant, pour peu qu'il soit habile qui ne convienne de ce principe.

Selon le systême nouveau des fabricateurs du réglement de 1744, ils veulent qu'un fil d'organsin monté à trois brins, soit compté pour un fil & demi; conséquemment qu'un *velours* fabriqué avec deux fils d'organsin, monté à trois brins, puisse être marqué & vendu pour un *velours* à trois poils; quelle absurdité, ou plutôt quelle supercherie! Sur ce pié, un *velours* fabriqué avec deux fils d'organsin montés à quatre brins, pourra donc être marqué & vendu pour un *velours* à quatre poils, de même qu'un *velours* fabriqué avec un fil d'organsin monté à huit brins, pourra aussi être marqué & vendu pour un *velours* à quatre poils! A-t-on pû avancer une semblable imposture? on le demande aux plus habiles fabriquans de l'Europe, principalement aux Génois, qui fabriquent mieux que nous ce genre d'étoffe, pour convaincre les auteurs de cet article de la plus insigne fourberie.

La façon dont est préparé l'organsin, soit à deux, trois & quatre brins étant connue, le *velours* ne tirant sa perfection qu'autant qu'il est garni par le poil, afin que la toile ne paroisse pas au travers, il s'agit d'examiner si un fil à trois ou quatre brins se séparera suffisamment, pour qu'il soit parfait, attendu le tors: c'est ce qu'on défie à tous les fabriquans ensemble de soutenir, encore moins de prouver: M. Fagon disoit que si on pouvoit fabriquer à Lyon les *velours* & les damas aussi-bien qu'à Genes, il faudroit bâtir une nouvelle ville, tant cet objet lui paroissoit important; voyons donc si la méthode contenue dans ce nouvel article augmentera leur perfection: c'est ce qu'il est impossible de persuader; il est clair au contraire qu'elle la diminue.

On a déja observé que si on pouvoit fabriquer le *velours* à quatre poils avec les huit brins séparés qui composent les quatre fils d'organsin par boucle, il en seroit infiniment plus beau; il faut le prouver. Les quatre fils d'organsin étant tordus & retordus dans le premier & second apprêt du moulin, il n'est pas possible qu'ils ne conservent dans la fabrication une partie de ce même tors que les huit brins séparés n'auroient pas; il est encore plus difficile que les deux brins qui composent le fil, tellement unis par le second apprêt, qu'il est impossible de les séparer, puissent produire un effet semblable à deux brins qui n'auront aucune préparation de cette nature.

Si les fabriquans étrangers n'avoient pas été convaincus par une longue expérience de la nécessité de séparer les fils qui composent le poil des *velours*, il y a long-tems qu'ils auroient introduit chez eux la nouvelle découverte des fabricateurs du réglement de 1744; mais ils ont reconnu l'importance de la matiere, & qu'une nouveauté si dangereuse ne tendroit rien moins qu'à la destruction de leurs manufactures; c'est pourquoi ils ont voulu qu'un fil d'organsin à trois brins ne tînt lieu que d'un fil ordinaire, mais encore que leurs *velours* ne fussent fabriqués qu'avec des fils de cette espece: que répondront à cela les fabricateurs du réglément de 1744, lesquels moins scrupuleux que ceux des fabriques étrangeres, n'étendent pas la spéculation jusqu'à ce point? Douteront-ils de ce qu'on avance? il faut le leur prouver.

Le réglement de la manufacture de Turin du 8 Avril 1724 fait sur le modele de celui de Genes, précédé des ordonnances des 11 Juin 1711, 4 Juillet 1703 & 17 Mai 1687, ordonne précisément (*article* 3) que chaque fil de poil servant à la fabrication des *velours* unis, sera composé d'un fil d'orgasin superfin à trois brins. Il faut citer l'article.

Tali veluti dovranno fabbricarsi, cioè li veluti, come anche le panne, con organsini travagliati di séte filate di 8 in 12 cochetti; il pelo di cochetti 5 in 7. o pure d'organsino soprafino a tré filé, e con trame di seta de seconda sorte.

Ces étrangers ne portent pas seulement la délicatesse jusqu'au point de faire leurs

velours avec des organsins surpersins à trois brins, ils veulent encore que chaque qualité d'organsin qui compose tant la toile que le poil, soit tirée à un certain nombre de cocons pour que le *velours* soit plus parfait.

Si les fabriquans de Turin, Genes, Pise, Lucques & Florence portent la délicatesse jusqu'au point de ne se servir que d'organsin à trois brins pour le poil des *velours*, afin de les faire plus parfaits, s'ils veulent que ces mêmes *velours* ne soient fabriqués qu'avec des trames de seconde sorte, à quels reproches ne doivent pas être exposés les instigateurs du réglement de 1744, de vouloir qu'un fil d'organsin de semblable espece soit reputé tenir lieu d'un fil & demi? N'est-ce pas sacrifier la fabrique de Lyon à leur intérêt propre ou à leur aveuglement? Le conseil n'a point été instruit de cette façon de fabriquer le *velours*; ce ne seroit point un mal que le Dictionnaire encyclopédique fît corriger ce défaut.

Pour achever de confondre les fabricateurs du réglement de 1744, on leur observera encore que l'article 9 du même titre ordonne que dans toutes les étoffes autres que le *velours*, chaque fil d'organsin, à quelque nombre de brins qu'il soit monté, ne soit compté que pour un fil.

Si un fil d'organsin à trois brins fait un *velours* parfait, étant compté pour un fil & demi, comment se peut-il faire qu'il ne produise pas le même effet dans une étoffe moins délicate, & qu'on veuille qu'il ne soit compté que pour un fil? ce contraste paroît des plus singuliers.

C'est un fait certain que toutes les étoffes unies, même façonnées toute soie, il n'en est pas une plus belle ni plus riche que le *velours*, ni qui demande tant de soin & d'application pour la rendre parfaite (ce qu'on n'a pas encore pu faire en France); or puisque la beauté du *velours* ne tire son origine que du poil, qui seule en fait la figure, comment donc osent soutenir les instigateurs du nouveau réglement de 1744 qu'un fil d'organsin à quelques brins qu'il soit monté, ne sera compté que pour un fil dans toute autre étoffe que le *velours*, où il sera compté pour plusieurs, ou un & demi, s'il est monté à trois brins; c'est-à-dire, qu'il fera la perfection de cette derniere étoffe, tandis qu'il sera défectueux dans toute autre. C'est ce qu'il est possible de concevoir.

Quoique la perfection de toutes les étoffes en général, tant unies que façonnées, exige qu'elles soient composées d'un certain nombre de portées pour en rendre la bonté certaine, néanmoins le défaut des portées ou fils prescrits par les réglemens ne sauroit produire la même défectuosité (principalement dans celles qui sont façonnées), qu'il peut apporter dans le *velours*. Il importe peu qu'un satin ou taffetas ait quelques portées ou fils de moins, l'étoffe ne sera ni moins belle, ni moins parfaite; les réglemens mêmes anciens & nouveaux n'ont jamais assujetti les fabriquans à un nombre fixé, ni pour l'une ni l'autre étoffe dans celle qui est façonnée; mais ils se sont toujours expliqués pour le *velours*, même jusqu'à un demi-fil, pour en faire connoître l'importance. Que les fabricateurs du réglement de 1744 s'accordent donc avec eux-mêmes sur l'article 7 & sur l'art. 9 du titre 8; pour-lors on ne leur fera aucun reproche.

Ce ne feroit pas assez d'avoir démontré l'impossibilité de faire les *velours* unis en France aussi-bien que chez l'étranger, si on vouloit se conformer à l'article 7 du tit. 8 du reglement de 1744; il faut faire voir encore que si on manque en France du côté de la matiere, le défaut de la main-d'œuvre ou fabrication de l'ouvrier n'apporte pas plus de perfection à ce genre d'étoffe que l'exécution de l'article cité ci-dessus.

On n'entre point dans le détail de la façon dont le métier est monté, soit par la quantité des lisses & leur mouvement, soit par la façon dont est passé le fer, celle de couper le poil qui forme le *velours*; on fera seulement l'analyse du poil des *velours* de Genes, ou autres qui se fabriquent en Italie, avec celle de ceux qui se fabriquent en France; après quoi on fera un parallele de la maniere dont ces derniers sont travaillés, avec celle qui est en usage chez les étrangers, pour démontrer qu'il est impossible de faire le *velours* parfait, si on

ne les imite pas ; on démontrera ensuite que la façon de faire le noir en France est totalement différente de celle d'Italie, laquelle étant plus belle & plus sûre, augmente encore la perfection de ce genre d'étoffe.

Il n'est pas surprenant si les *velours* qui sont fabriqués en France, ne sont pas aussi beaux que ceux qui se fabriquent à Turin, Genes & autres villes d'Italie ; la raison de leur défectuosité ne vient que de ce qu'un *velours* fabriqué en France & marqué pour quatre poils, contenant quatre fils par boucle d'organsin à deux brins, il ne se trouve que huit brins au lieu de douze que contient chaque boucle de ceux qui sont fabriqués chez les etrangers.

Le *velours* de France à quatre poils contenant 80 portées d'organsin à deux brins, composé de 6400 fils ; chaque coup de fer contient par conséquent 12800 fils, attendu la jonction des fils sur le même coup, qui se trouvent élevés, de façon qu'à chaque coup de fer il se trouve 25600 brins, lorsque l'organsin est monté à deux bouts ou brins.

Les *velours* d'Italie de même à quatre poils contiennent après la coupe 12800 fils ; mais l'organsin étant à trois brins, cette quantité compose un total de 38400 brins : ce qui fait une différence de 12800 brins de plus que ceux de France, à quoi il faut ajouter encore que les *velours* d'Italie étant plus étroits d'un pouce que ceux de France, il n'est pas difficile de croire qu'ayant plus de couverture (c'est le terme), & étant plus garnis, ils ne soient plus parfaits. C'est pour cela que les *velours* de France ne paroissent pas aussi garnis, quant à ceux en couleur, que ceux d'Italie, ni aussi beaux quant à ceux qui sont noirs. La raison de cette différence n'est autre que celle de la quantité supérieure des brins qui forment le *velours*, laquelle étant tirée d'un organsin plus tendre & plus fin, reçoit plus facilement les impressions de la belle teinture, puisque les organsins qui sont employés dans les poils des *velours* d'Italie, sont infiniment plus légers que ceux qu'on emploie en France.

A la qualité plus belle d'organsin il faut encore ajouter la façon de teindre les soies pour les *velours* & autres étoffes, dont les étrangers se servent pour les noirs.

C'est un usage établi principalement à Genes, Florence, Naples, *&c.* que les teinturiers de soie ne peuvent teindre chez eux ou dans leurs ouvroirs, aucune soie en noir ; ils ont seulement la liberté de les faire cuire, de les engaler, & enfin de leur donner toutes les préparations usitées pour les passer sur les bains, cuves ou piés de noirs ; les vaisseaux destinés pour leur donner cette couleur, sont dans des lieux qui appartiennent aux villes où ces opérations sont en pratique ; on les nomme ordinairement *seraglio*. Ces vaisseaux ou cuves sont entretenus aux dépens de la ville, & l'endroit ou le lieu où ils sont placés, n'est ouvert qu'une fois par semaine, & dans un jour reguliérement fixé. Les teinturiers instruits du jour de l'ouverture du seraglio, tiennent leurs soies préparées pour les passer sur les cuves ou bains, & payent une rétribution fixée pour chaque livre de soie qu'ils passent. Cette rétribution sert à l'entretien des cuves ; & lorsqu'il arrive que l'entretien est au-dessus de la rétribution ordonnée, la ville fait le surplus des frais ; & dans le cas ou la rétribution ordonnée excede la dépense (ce qui arrive rarement), le bénéfice demeure à la ville ; c'est à la fin de chaque année que cette vérification est faite.

Cette façon de tenir les cuves on bains de noir dans des lieux cachés est tellement nécessaire, qu'il n'est pas un teinturier qui ne sache qu'ils sont extrêmement délicats, & que peu de chose peut les troubler, même que l'entrée du seraglio est interdite à toutes les femmes, crainte de boulversement dans des tems critiques de la part de ce sexe. Une raison plus importante encore donne lieu à cet usage, parce qu'il est peu de personnes qui ne sachent que plus un bain de noir est vieux, meilleur il est : ce qui fait qu'il se trouve des cuves dans les seraglio qui sont posées depuis quatre cents années & plus ; ces cuves d'ailleurs sont presque toutes de cuivre ; il y en a quelques-unes de fer : cette matiere soit cuivre, soit fer, contribue à la bonté du noir, puisque l'une & l'autre ne peuvent produire dans l'humide que du verd-de-gris ou de la rouille, que le verd-de-gris ou ver-

det forme une partie de la composition du noir, & que la rouille ne sauroit produire d'autre effet que celui de faire mordre la couleur à la matiere préparée pour la recevoir.

Tout ce qui vient d'être dit touchant la matiere qui entre dans la composition du *velours* uni, doit faire connoître qu'il n'est pas possible que tous les *velours*, principalement les noirs, ne soient plus beaux que ceux qui se font en France; il ne reste plus à démontrer que l'imperfection qui se trouve dans la main-d'œuvre de ceux qui se font à Lyon, bien différente de ceux d'Italie; ce qui occasionne des défauts si sensibles, qu'il n'est pas besoin d'être fabriquant pour les concevoir.

Tous les *velours* de Lyon étoient fabriqués anciennement avec des peignes composés de dents tirées du dos ou écorce de roseaux, ce qui a fait donner le nom de *rot* aux peignes dont on se sert dans les manufactures de draperie & toilerie. Depuis 25 années environ, on ne se sert que de peignes composés de dents de fer qui sont polies & disposées de façon que l'étoffe puisse être fabriquée comme il faut, & que la dent ne coupe pas le fil de la chaîne; ces peignes qui sont communément appellés *peignes d'acier*, sont excellens pour les étoffes riches; mais ils ne valent rien pour le *velours* ni aucune autre étoffe unie; ils occasionnent trois défauts essentiels auxquels il n'est pas possible de parer; peut-être même que les fabricateurs du réglement de 1744 ne les ont pas mieux prévus que ceux qu'entraîne après soi l'exécution de l'article 7 du titre huit. Il faut en donner l'explication.

Le premier défaut du peigne d'acier, dans le *velours* uni, est que la dent du peigne ayant plus de consistance, & étant plus dure que celle du roseau, il n'est pas possible que le mouvement continuel du battant qui se fait tantôt en avant, tantôt en arriere, afin de serrer la trame, & faire dresser le fer, ne lisse & racle le poil, & ne détache une partie du noir qui couvre le fil, lequel n'est pas déja assez beau, & qui par ce moyen devenant plus luisant, lui fait perdre une partie de la couleur foncée que le teinturier lui a donnée; ce qui ne sauroit arriver avec une dent aussi douce que celle du roseau.

Le second défaut, aussi essentiel que le premier, est qu'étant moralement impossible de faire un peigne avec cette égalité qu'exige un ouvrage de cette espece, surtout dans l'arrangement des dents, cette inégalité forme des rayeures dans le *velours*, auxquelles il est impossible de parer, & qui ne se trouvent pas, quand on se sert de peignes de roseau. La raison en est sensible; l'inégalité de la dent du peigne d'acier cause une semblable inégalité dans l'étoffe fabriquée, parce que la dent d'acier ayant plus de force & de consistance que celle de roseau, en vain donne-t-on une certaine extension à la chaîne qui fait la toile, elle ne sauroit ranger la dent trop serrée sur celle qui ne l'est pas autant; au lieu que la dent de roseau étant plus flexible, cette même extension de la chaîne la range dans sa juste place; & il s'en suit delà que la dent d'acier conduit la chaîne, & que celle de roseau est conduite par cette même chaîne, ce qui est un des plus grands avantages, parce que dans toutes les étoffes unies la chaîne doit commander à la dent pour qu'elles soient parfaites; au lieu que dans le cas où la dent commande à la chaîne, il en résulte toujours une imperfection marquée.

Le troisieme défaut, plus essentiel même que les deux précédens, se tire de ce que le peigne d'acier étant composé de dents faites avec un simple fil de fer écrasé sous une meule d'acier, comme le fil d'or ou d'argent, dont on fait une lame, cette dent n'étant point trempée, même ne pouvant l'être, pour l'empêcher de couper la baguette ou virgule de laiton qui passe sous le poil pour former le *velours*, les grands coups de battant que l'ouvrier est obligé de donner, tant pour faire joindre la trame, que pour faire dresser la baguette de laiton, afin que la rainure qu'elle contient se trouve dessus, cette baguette étant d'une composition dure, pour que la rainure ne se fasse pas plus profonde lorsque la taillerolle ou la pince entre dedans pour couper le poil qui forme le *velours*; ces grands coups de battant, dit-on, font que la dent se carie contre la baguette

baguette de laiton. Or comme il faut faire incliner le peigne par le moyen du battant brisé pour faire dresser la baguette, il n'est pas possible que le mouvement que l'ouvrier est obligé de faire pour parvenir à cette inclinaison qui fait un frottement de toutes les dents du peigne sur le poil, n'écrase & ne déchire la superficie de ce même poil, sur-tout dans les *velours* à trois ou quatre poils, parce que le coup étant plus violent, & chaque dent plus garnie de soie ces mêmes dents étant cariées, il en résulte une défectuosité qui ne se trouve pas dans les *velours* fabriqués avec un peigne de canne ou de roseau. De-là vient qu'on voit beaucoup de *velours* couverts d'un duvet ou bourre que le rasoir ne sauroit lever, parce que ce même duvet étant dans la racine de la partie du poil qui forme le *velours*, plus on le rase pour le lever, plus le *velours* paroît défectueux, & plus on approche du fond, qui étant découvert, ne montre ensuite qu'une toile de poils très-mal arrangés ou disposés.

Il est vrai que le peigne d'acier étant plus coulant, le travail du *velours* est un peu plus aisé, & que ce même peigne dure davantage; mais on n'a pas toujours eu des peignes d'acier, & puisque ces peignes font plus mal le *velours*, il seroit d'une nécessité absolue de les supprimer, si on vouloit faire des *velours* parfaits.

Les Génois travaillent encore les *velours* d'une façon différente de celle qu'on suit en France; ils placent jusqu'à dix fers avant que de couper le *velours*, tandis que les François n'en placent que deux; la façon de travailler des Génois, fait qu'ils sont obligés de couper avec un outil qu'on nomme *rabot*, auquel est attaché le pince, à la distance des dix fers placés, ce qui s'appelle *couper sur drap*; cette façon de couper est beaucoup plus sûre que celle dont on se sert en France, attendu que si par hasard le fer se trouve passé sous quelques fils de la chaîne, il n'est pas possible que ces fils se dépassent, attendu qu'ils sont liés par les trois coups de navette qu'il faut passer à chaque fer, au lieu qu'en ne posant que deux fers, si par hasard il se trouve quelques fils de la chaîne sur le fer, ces fils n'étant pas suffisamment liés, ils passent derriere le peigne; ce qui n'arrive pas chez les Génois. Cette même méthode fait encore, que si par hasard l'ouvrier détourne la main, & que le pince sorte de la rainure du fer pour se porter sur le premier, pour-lors le pince coupant tout ce qui se présente, il fait ce qu'on appelle, en terme de fabrique, *un chaple*, c'est-à-dire, qu'il coupe chaîne & poil, & tout ce qui est coupé passe derriere le peigne, & fait un trou à l'étoffe, ce qui ne sauroit arriver en coupant sur drap ou sur le dixieme fer du côté de l'ouvrier, attendu que le rabot retient le pince par la façon dont il est monté; & qu'à la façon de France la taillerolle dont on se sert n'étant qu'une simple plaque dirigée seulement par la main de l'ouvrier, pour peu qu'elle s'écarte du canal ou de la rainure du fer, elle cause du désordre. On a vu quelquefois couper le quart, même la moitié de la chaîne, par le défaut d'attention ou de sûreté de la main de l'ouvrier.

La quantité de fers que les Génois laissent sur drap, outre qu'elle pare aux inconvéniens que l'on vient de citer, procure encore aux *velours* une légéreté qui ne se trouve pas dans ceux qui se font en France.

Cette quantité de fer, fait qu'il faut tramer plus fin, parce qu'ils retiennent le coup de battant; de-là vient que les *velours* de Genes sont tous apprêtés, & se coupent moins que ceux de France; l'apprêt qu'on leur donne procure une qualité plus brillante que les nôtres n'ont pas, laquelle jointe à la légéreté de l'étoffe, fait qu'elle revient à meilleur prix que les nôtres, par la moindre quantité de trame, dont ils sont garnis. Ce sont les Génois qui les premiers ont établi la manufacture de Lyon, dont les fondemens furent jettés en l'année 1536, sous le regne de François premier, le restaurateur des lettres & des arts, par les soins des nommés *Etienne Turquetti* & *Barthelemy Narris*, tous les deux Génois de nation.

Le commerce des *velours* est immense chez les Génois, ils en fournissent toute l'Europe; si les François ne peuvent pas leur ôter cette branche de commerce, au

moins devroient-ils s'attacher à se fournir eux-mêmes cette marchandise, dont la quantité qu'ils tirent de ces étrangers, suivant les regiſtres de la douane de Lyon, monte à près de trois millions chaque année ; la modicité de la main-d'œuvre, jointe au prix revenant des soies qu'ils cueillent chez eux, ne contribuent pas peu à l'étendue de leur commerce, ainsi que celui du damas pour meubles ; ce sont des paysans qui travaillent ces sortes d'étoffes. il faudroit pour que l'ouvrier pût vivre à Lyon, que le *velours* fût payé au-moins 4 liv. même 4 liv. 10 ſ. l'aune de façon, tandis que les Génois les font faire à 50 ſ. différence trop considérable pour le prix qui se paie à Lyon, qui eſt seulement de 3 liv. à 3 liv. 10 ſ. & qui fait que l'ouvrier quitte le *velours* pour s'attacher à une autre étoffe ; les droits qui se perçoivent en France sur cette marchandise, ne balancent qu'à peine la différence qui se trouve sur le prix des soies, attendu que ceux que nous payons sur la soie grese, tant pour la sortie des soies de Piémont, la voiture, la commission, l'entrée du royaume, que la diminution par le défaut de condition, eſt équivalent, & même supérieur à celui qui se paie sur la marchandise fabriquée, puisque tous ces droits réunis sur une livre de soie grese de 15 onces, se trouvent ensemble sur 11 onces, même moins, lorsque la soie eſt teinte, & qu'en conséquence nous les payons en entier sur une marchandise dont le quart s'évapore quand elle sort de la teinture.

Ce seroit un beau champ pour les auteurs ou éditeurs de l'Encyclopédie, si après avoir perfectionné le *velours* en France, ils pouvoient trouver le moyen de faire ensorte que l'on pût se passer des Génois pour la consommation du *velours* qui se fait dans le royaume ; & ce seroit le cas d'appliquer ce que j'ai dit *article* ART, *qu'il faudroit qu'il sortît du sein des académies quelqu'homme qui descendît dans les atteliers, pour y recueillir les phénomenes des arts, & qui les exposât dans un ouvrage qui determinât les artistes à lire, les philosophes à penser utilement, & les grands à faire enfin un usage utile de leur autorité & de leurs récompenses.*

Examen du prix différent des soies de Piémont d'avec celui de France.

Un ballot organsin de Piémont de 136 liv. poids du pays qui font 108 liv. poids de Lyon, paie pour la sortie du Piémont 105 liv. qui font, argent de France	126 liv.
Pour la voiture & douane de Turin à Lyon	80
Provision au commissionnaire, en supposant la soie à 25 liv. la l. elle en vaut plus de 30 livres . . .	100
Les soies qui viennent du Piémont en France ne passent point par la condition publique, cette opération étant contre l'intérêt du propriétaire, de façon que la diminution qui s'y trouve eſt, l'un dans l'autre, de 100 liv. au moins sur chaque ballot	100
Total	406 liv.

Un ballot d'organsin teint, la diminution sur la soie grese comprise, ne rend au plus que 75 liv. net poids de soie.

Ces 75 liv. supportent donc les frais de 406 liv. ce qui fait 5 liv. 4 ſ. chaque livre que la soie revient plus chere en France qu'à Turin, Genes, *&c.*

Le transport de la marchandise coûte environ 2 sols la livre, à diminuer des 5 livres 4 sols.

Les étoffes teintes ne paient que 50 sols par livre pour tous droits, même moins.

Observations sur un échantillon de velours noir composé de fil & coton, fabriqué par le sieur Fonrobert, fabriquant de Lyon, présenté au bureau de commerce, le jeudi 28 *janvier* 1751, *par le sieur Pradier, inspecteur général des manufactures.* Quelques soins que se soit donné le sieur Fonrobert pour perfectionner l'échantillon de *velours* noir, composé de fil & coton, qui a été présenté au bureau de commerce, le 28 Janvier dernier, il n'a pas été médiocrement surpris d'apprendre qu'on avoit commencé à fabriquer en Angleterre depuis quelque tems des étoffes semblables. La crainte de ne s'être acquis que la réputation de simple copiste, lui a fait prendre le parti de faire écrire en Angleterre pour

vérifier le fait. Effectivement, il a été informé que depuis trois années environ on fabriquoit dans la province de Manchefter des étoffes de même efpece. Une pareille découverte ne l'a point rebuté, quoiqu'il lui en eût déja coûté des frais confidérables pour parvenir à ce point prétendu d'imitation, au contraire, elle n'a fervi qu'à exciter fon zele. Informé que cette étoffe n'étoit fabriquée qu'en blanc, & enfuite portée à la teinture pour y recevoir les couleurs defirées; convaincu d'ailleurs par une longue expérience, du peu de folidité de la teinture, lorfqu'elle eft donnée à une étoffe fabriquée, principalement au coton, il s'eft déterminé à faire teindre les matieres avant que de les mettre en œuvre, tant pour affurer folidement la teinture, que pour les rendre plus parfaites; c'eft ce qui a été démontré par les échantillons qu'il a foumis à l'examen du confeil.

Comme il pourroit fe faire que des perfonnes qui n'ont pas une connoiffance parfaite des étoffes, pourroient confondre celle-ci avec le *velours* appellé communément *velours de gueux*, attendu l'égalité de matiere dans la compofition de l'une & de l'autre, on a cru devoir donner une explication claire de la façon dont chacune eft travaillée.

Le *velours* de gueux ne differe de la toile ordinaire qu'en ce que toutes les deux duites ou jets de trame on en paffe une de coton très-groffier. Cette duite de coton eft paffée dans une ouverture de fil, difpofée à faire la figure qui ne fauroit être qu'un carreau. Les parties de coton, qui ne font arrêtées par aucun fil, compofent cette figure, qui eft achevée au moyen d'un canif, dont on fe fert pour couper le coton dans les endroits où il n'eft pas arrêté, lorfque la piece eft finie.

La groffiéreté de la matiere qui entre dans la compofition de cette étoffe, tant en fil qu'en coton; la façon dont elle eft travaillée, qui eft la même que la toile ordinaire, font qu'elle ne fauroit revenir à un prix exceffif, auffi n'eft-elle pas chere, & encore moins belle.

Il n'en eft pas de même de cette derniere étoffe, outre le choix des plus belles matieres, tant en fil qu'en coton, il faut encore les préparer de façon qu'elles puiffent fupporter les fatigues du travail, qui eft d'autant plus difficile, que la teinture ne contribue pas peu à rendre la fabrication pénible; le métier ne doit point être monté comme les métiers ordinaires à faire du *velours*, parce qu'il ne feroit pas poffible de le travailler, le coton ayant infiniment moins de confiftance que la foie; il faut donc une plus grande délicateffe pour travailler le *velours* en coton que celui en foie.

Le *velours* de gueux eft compofé feulement d'une chaîne de fil très-groffiere; celui-ci eft compofé de deux; favoir, une chaîne de fil très-fin, & une de coton, à laquelle on donne le nom de *poil*, ainfi que dans le *velours* tout foie. Dans le *velours* de gueux, c'eft la trame qni fait la figure; dans celui-ci c'eft le poil, à l'aide des petites virgules de laiton, auxquelles on donne le nom de *fers* fervant à couper le poil, fur lefquelles on le fait paffer. Enfin, à la délicateffe près, infiniment au-deffus de celle des *velours* tout foie, il n'y a pas de différence pour le travail.

La durée de cette étoffe ne fauroit être conteftée, elle fe tire de la qualité de la matiere dont elle eft compofée; le réglement du 15 Août 1736 pour les peluches qui fe fabriquent à Amiens, fixe les fils de la chaîne des peluches à 720 fils, & ceux du poil à 390 pour celles appellées trois poils qui font les plus belles; celle-ci contient le double des fils, tant pour la chaîne que pour le poil, conféquemment il faut que la matiere foit très-fine & très-belle, fans quoi l'étoffe ne pourroit pas fe travailler. Or, fi la bonté d'une étoffe n'eft tirée que du choix des matieres qui la compofent, celle-ci doit l'emporter fans contredit fur toutes celles qui ont été faites en France jufqu'à ce jour.

Les matieres dont cette étoffe eft compofée font toutes du cru de la France; la Flandre, la Bretagne, *&c.* peuvent fournir du fil. Nos colonies & la compagnie des Indes peuvent fournir du coton; il n'eft donc pas néceffaire d'avoir recours à l'étranger pour fe procurer les matieres qui conviennent; il n'en eft pas de même des

peluches, il faut tirer d'Afrique tout le poil qui en fait la figure, conséquemment cette étoffe est plus avantageuse à l'état que les peluches, puisqu'on ose assurer d'avance, qu'outre l'avantage de posséder les matieres qui la composent, elle aura encore celui de la durée qui sera infiniment au-dessus de tout ce qui a été fait en France jusqu'à ce jour.

VELOUTÉ, adj. (*Gram.*) il se dit de tout ce qui a, soit à l'œil, soit au toucher, l'apparence du velours.

VELOUTÉ, (*Joaillerie.*) il se dit des couleurs des pierreries qui sont brunes & foncées, particuliérement des rubis & des saphirs, quand les uns sont d'un rouge-brun, & les autres d'un bleu-foncé. (*D.J.*)

VELOUTÉ, ce qui est fait en maniere de velours. Le *velouté* d'un gallon est la laine ou la soie qui en forment les compartimens, quand elles sont coupées, comme au velours, avec la regle cannelée de cuivre.

VELOUTÉE, (*Anatomie.*) est le nom qui se donne en particulier à une des membranes de l'estomac, laquelle se nomme en latin *crusta villosa*. Voyez *les Pl. d'Anat. Splanch. Voyez* aussi ESTOMAC.

Elle tire son nom d'une multitude innombrable de poils ou fibriles, dont la surface interne est garnie, & qui forment comme une espece de velours. *Voyez* CRUSTA *villosa*.

VELOUTÉE, *tunique des intestins*, (*Anatomie.*) la tunique *veloutée* des intestins est la premiere tunique interne des intestins grêles, dans laquelle le chyle est renfermé. On la nomme *tunique veloutée* ou *tunique villeuse*, à cause de certains poils semblables à ceux du velours, dont elle paroît couverte; ces poils sont plutôt des mamellons latéralement applattis, en partie simples & unis, en partie composés & comme branchus, selon l'observation de M. Helvétius, insérée dans les mémoires de l'académie des Sciences, *année* 1721. Quand on examine ces poils apparens avec une bonne loupe, on y découvre une infinité de pores, & ils paroissent comme de petites éponges.

La tunique *veloutée* est vaste, de couleur cendrée, remplie, comme nous venons de le dire, des mamellons ou papilles; elle est percée de tuyaux aqueux & muqueux, de vaisseaux lactés, de grands pores distingués des autres conduits, qui s'ouvrent au même endroit; elle est humectée & lubréfiée continuellement d'humeurs aqueuses & glutineuses.

Elle est trois fois plus longue que la tunique nerveuse, qui est immédiatement couchée sur elle, sur-tout dans l'intestin nommé *jejunum*, où elle se replie, s'éleve, forme des valvules, & en conséquence est fort ridée, principalement où la tunique vasculeuse, glanduleuse & nerveuse, est attachée au mésantere, par sa partie convexe. De-là le chyle & les excrémens sont par-tout sans cesse arrêtés, les matieres les plus épaisses sont continuellement délayées, sur-tout vers la fin de l'ileum; les excrémens qui s'y épaississent, sont enduits d'humeurs onctueuses; les choses âcres y produisent un sentiment très-douloureux; elle éprouve en conséquence une irritation vive, quand la nature veut les expulser, & un resserrement dans les vaisseaux absorbans, qui empêche ces matieres âcres de pénétrer dans les parties intérieures du corps.

La membrane *veloutée* des intestins se trouvant plus exposée à l'action des liqueurs aqueuses, est fournie d'une plus grande quantité de sucs nécessaires pour la défendre de leur action, & se conserve dans un état naturel, tant qu'elle est enduite de sa mucosité; toutes les fois que cette mucosité est emportée trop rapidement, comme il arrive dans les diarrhées & les dyssenteries, ou lorsqu'elle n'est pas séparée en une suffisante quantité, comme il arrive dans les inflammations & les autres obstructions des vaisseaux des intestins, il est aisé de juger des suites que peut avoir un accident de cette espece, & combien les médecins doivent s'attacher à suppléer par le moyen de l'art à ce qui manque alors à la nature.

Mais le phénomene le plus surprenant, & celui dont on parle le moins, est l'épaississement qui arrrive quelquefois à la tunique *veloutée* des intestins, lorsqu'un corps dur est logé pendant un tems considérable dans quelque endroit particulier de

ce conduit. *Voyez* à ce ſujet *les obſervations de médecine d'Edimbourg, tome IV.*

Comme nous ne pouvons entrer dans ce détail, nous nous contenterons de finir par indiquer en deux mots l'uſage de la tunique *veloutée* des inteſtins. Elle ſert à couvrir les orifices des vaiſſeaux, à les défendre contre les effets nuiſibles des matieres qui peuvent paſſer ou être contenues dans le conduit inteſtinal, & à tranſmettre ſes impreſſions à la tunique nerveuſe. (*D. J.*)

VELOUTER, v. act. (*Rubannerie.*) c'eſt donner à la ſoie ou à la laine dont on fait des galons, un poil ſemblable à celui du velours. (*D. J.*)

VELSBILLICH, (*Géog. anc.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Treves, à deux lieues au nord de Treves, ſur une petite riviere. *Long.* 24. 12. *lat.* 49. 50. (*D. J.*)

VELTÆ (*Géogr. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne. Ptolomée, *liv. III. ch. v.* les place ſur l'Océan, dans une partie du golfe Vénédique. (*D. J.*)

VELTAGE, ſ. m. *terme de Jaugeur*, meſurage qui ſe fait des bariques, tonnes, tonneaux, pipes, & autres telles futailles, avec l'inſtrument que l'on appelle *Velte.* (*D. J.*)

VELTE, ſ. f. (*Jaugeage.*) inſtrument qui ſert à velter, c'eſt-à-dire à jauger & meſurer les tonneaux, pour en connoître la continence. La *velte* eſt une eſpece de jauge dont on ſe ſert en quelques villes & provinces de France, comme en Guienne, à Bordeaux, dans l'île de Ré, à la Rochelle, à Bayonne, à Coignac, *&c.* & dans quelques pays étrangers, comme à Amſterdam, Lubec, Hambourg, Embden, *&c.*

La *velte* a différens noms, ſuivant les lieux où elle eſt d'uſage ; dans quelques-uns on l'appelle *verge*, dans d'autres *verle*, & dans d'autres encore *verte*, *viertel* & *viertelle.* (*D. J.*)

VELTE, ſ. f. (*Meſure de liquides.*) la *velte* eſt une meſure des liquides, particuliérement des vins & des eaux-de-vie ; elle a autant de noms, & ſert dans les mêmes lieux que la *velte* à jauger. La *velte* meſure, contient trois pots, le pot deux pintes, & la pinte peſe à-peu-près deux livres & demi, poids de marc. (*D. J.*)

VELTER, meſurer avec la velte. *Voyez* JAUGER.

VELTEUR, officier ou commis qui meſure avec la velte ; c'eſt ce qu'on appelle ailleurs *jaugeur. Voyez* JAUGEUR. *Dictionn. de Commerce, tome III. let. V. pag.* 553.

VELTZ, (*Géog. mod.*) bourgade de la haute-Autriche, près de Lintz ; c'eſt dans cette bourgade que mourut en 1692 à l'âge de quarante-ſept ans révolus, Charles V. duc de Lorraine, un des plus grands capitaines de ſon ſiecle, & qui rendit le plus de ſervices à l'empereur. On dit qu'il lui écrivit en mourant la lettre ſuivante. « Sacrée majeſté, ſuivant vos » ordres, je ſuis parti d'Inſpruk pour me » rendre à Vienne, mais je ſuis arrêté » ici par un plus grand maître ; je vais » lui rendre compte d'une vie que je vous » avois conſacrée toute entiere ; ſouvenez-vous que je quitte une épouſe qui » vous touche, des enfans à qui je ne » laiſſe que mon épée, & des ſujets qui » ſont dans l'oppreſſion ». (*D. J.*)

VELU, adj. (*Gramm.*) qui eſt couvert de poil. La peau de la plûpart des animaux quadrupedes eſt *velue* ; il y a des plantes dont la feuille & même l'*écorce* ſont *velues.* Il y a des hommes qui ſont preſque auſſi *velus* que des animaux.

VELUE, ſ. f. *terme de Chaſſe* ; c'eſt la peau qui eſt ſur la tête des cerfs, des daims & des chevreuils lorſqu'ils la pouſſent.

VELUM, ſ. m. (*Littérature.*) MM. Menard & de Caveirac ſe ſont trompés, en expliquant le mot *velum* par *tapiſſeries* ; ils auroient dû rapporter quelque paſſage des anciens auteurs, qui nous apprît que les anciens étoient dans l'uſage de tapiſſer leurs temples, & prouver par quelque autorité bien préciſe, qu'ils ont employé le mot *velum* pour exprimer une piece de tapiſſerie. *Vela* n'étoient certainement autre choſe que des rideaux ou des portieres, & pour s'en convaincre on n'a qu'à jetter les yeux ſur ce qu'ont dit les ſavans interprêtes du nouveau Teſtament ſur ces mots

de l'Evangile, *velum templi scissum est*, &c. (*D. J.*)

VELVOTE, (*Botan.*) espece de linaire, selon Tournefort, qui l'applle *linaria segetum*, *I. R. H.* 169. *Voyez* LINAIRE. (*D. J.*)

VELVOTE FEMELLE *ou* VÉRONIQUE FEMELLE, (*Botan.*) ce sont deux noms vulgaires donnés à l'espece de linaire, que Tournefort appelle en botanique *linaria segetum, nummumularia folio, villoso. Voyez* LINAIRE. (*D. J.*)

VELVOTE *ou* VÉRONIQUE FEMELLE, (*Mat. méd.*) les feuilles de *velvote* sont fort ameres, un peu astringentes, & ont une certaine odeur d'huile. Cette plante est fort vulnéraire, tempérante, & détersive, apéritive, & résolutive. Son infusion, sa décoction, ou son eau distillée sont employées à la dose de quatre à six onces; & son suc depuis trois onces jusqu'à cinq, deux ou trois fois le jour. On la loue dans le cancer, la goutte, les dartres, la lepre, l'hydropisie & les écrouelles. Pena & Lobel rapportent qu'un garçon barbier guérit un ulcere carcinomateux qui dévoroit le nez d'une personne, & qui devoit être coupé. Il dissuada de l'amputation, il fit boire du suc de cette plante & en fit faire des linimens, de sorte qu'il guérit le corps entier qui avoit de la disposition à devenir lépreux; il avoit appris ce remede de son maître barbier. Le suc de cette plante répandu dans les ulceres sordides & cancéreux les déterge, les arrête, & les guérit. On en fait un onguent que Tourfort vante pour les ulceres, les hémorrhoïdes, les écrouelles, & tous les vices de la peau.

Quelques-uns emploient encore utilement la *velvote* dans les lavemens pour les cours de ventre & la dyssenterie; les feuilles de cette plante entrent dans le baume vulnéraire. Géoffroi, *Mat. méd.*

VEMIUM ou *WEHEMIUM*. Voyez *l'article* TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE; c'est un brigandage semblable à celui de l'inquisition, qui subsista longtems en Allemagne, dans des tems de superstition & de barbarie.

VEMPSUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, selon Ptolomée, *l. III. c. j.* quelques-uns veulent que ce soit présentement Val-Montone.

VENABULUM, s. m. (*Armes des Romains.*) espece de demi-pique, dont le fer étoit fort large; c'est pourquoi Virgile a dit: *lato venabulo ferro*; on s'en servoit à la chasse des bêtes fauves. (*D. J.*)

VENAFRE, (*Géogr. mod.*) en latin *Venafrum*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Terre de Labour, près du Volturne, avec titre de principauté, & un ancien évêché suffragant de Capoue; elle est à vingt milles au nord de cette ville, & à quelques milles du comté de Molise. *Long.* 31. 44. *lat.* 41. 30. (*D. J.*)

VENAFRUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, sur le Vulturnus, & la derniere ville de cette province vers le nord.; son territoire s'avançoit sur les frontieres du Latium & du Samnium. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Rome à Benevent, en prenant par la voie Prénestine, & il la place entre Casinum & Theanum, à seize milles du premier de ces lieux, & à dixhuit milles du second.

Cette ville qui retient son ancien nom, car on la nomme aujourd'hui *Venafro*, se trouve appellée *castrum Benafranum*, *civitas Benafrana*, *urbs Benafro*, *Venabris*.

Venafrum, selon Pline, *l. III. c. v.* eut le titre de *colonie romaine*; elle étoit célebre anciennement par la bonté de son huile d'olives, ce qui a fait dire à Horace, *liv. II. ode vj.*

> . . . . *Ubi non Hymetto*
> *Mella decedunt*, *viridique certat*
> *Bacca* Venafro.

Pline, *liv. XIII. ch. ij.* après avoir dit que l'Italie l'emporte sur tout le reste du monde, ajoute, que l'huile de *Venafrum* l'emporte sur celle du reste de l'Italie. C'est de-là que, parmi les Romains, pour dire de l'*huile excellente*, on disoit simplement *venafranum*. On lit dans Juvenal, *satyre* v.ᵉ vers 86. *ipse venafrano piscem perfundi.* (*D. J.*)

VENAISON, s. f. c'est la graisse de cerf qu'on appelle de même aux autres bêtes, c'est le tems où il est le meilleur à manger & qu'on le force plus aisément,

ce sont les cerfs de dix cors & les vieux qui en ont le plus; on appelle *bêtes de grosse venaison*, les bêtes fauves, cerfs, daims & chevreuils avec leurs femelles & faons, & les bêtes noires, sangliers & marcassins : on appelle *basse venaison*, le lievre & le lapin.

VENAISSIN, LE COMTAT, *ou* LE COMTAT VENAISCIN, (*Géogr. mod.*) pays situé entre la Provence, le Dauphiné, la Durance & le Rhône, & qui dépend du saint siege; on l'appelle en latin du moyen âge *Vendascensis* ou *Vendauscensis comitatus*; & il a pris son nom de la ville de Vénasque.

Le *comtat Venaissin*, possédé depuis le onzieme siecle par les comtes de Toulouse, fut confisqué & conquis dans le treizieme sur le comte Raimond-le-Vieux, durant la guerre des Albigeois. Raimond-le-Jeune le laissa à sa fille Jeanne, & à son gendre Alphonse, qui en jouirent jusqu'à leur mort. Philippe-le-Hardi, roi de France, héritier de son oncle & de la comtesse de Toulouse, céda l'an 1273 le *comtat Venaissin* au pape Grégoire X. & depuis ce tems-là les papes l'ont gouverné par des officiers nommés *recteurs*.

Suarez a donné en latin la description du *comtat Venaissin* & de la ville d'Avignon; cet ouvrage qui est assez estimé, a été mis au jour à Rome en 1658, *in*-4°. (*D. J.*)

VÉNALITÉ DES CHARGES, (*Hist. de France.*) il y a trois sortes de charges en France, des charges militaires, des charges de finance, & des charges ou offices de judicature, tout cela est *vénal* dans ce Royaume. On ne dispute point sur la *vénalité des charges* militaires & de finance; mais il n'en est pas de même de celles de judicature; les uns mettent cette époque plutôt, & d'autres plus tard. Mézerai, Varillas, le pere Daniel décident qu'elle fut établie par François I. à l'occasion de la guerre d'Italie; enfin le prés. Henault a discuté cette question dans son *abrégé de l'histoire de France*; & comme c'est un morceau également court, précis, & judicieux, je crois devoir l'insérer ici pour l'instruction des lecteurs.

Il commence par rapporter à ce sujet ce qu'a écrit Loyseau dans son chapitre de la *vénalité* des offices. Loyseau est mort en 1628; le témoignage de ce jurisconsulte en pareille matiere a plus de poids que celui des historiens qui se sont copiés les uns les autres. Louis XI. dit-il, rendit les offices perpétuels par son ordonnance de 1467; donc auparavant on ne les achetoit pas. Charles VIII. par son ordonnance de 1493 défendit de vendre les offices de judicature; cette loi s'étoit si bien maintenue avant ces deux rois, que Pasquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373 & de 1404, par lesquels des officiers qui avoient payé pour leurs offices, furent destitués.

Louis XII. commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole, Gilles & Gaguin disent à ce sujet, « Que ce fut pour s'acquitter des grandes dettes faites par Charles VIII. son prédécesseur, pour le recouvrement du duché de Milan, & ne voulant surcharger son peuple, qu'il prit de l'argent des offices, *dont il tira grandes pécunes*. Loyseau, *tome III. chap. j. n°.* 86. D'ailleurs il défendit par un édit de 1508 la vente des offices de judicature; mais comme en France une ouverture pour tirer de l'argent, étant une fois commencée, s'accroît toujours », le roi François I. étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature.

Ce n'est pas que long-tems auparavant il n'y eût une maniere indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroît par la chronique de Flandre, *chap. xxxiij.* où il est dit « que le roi Philippe-le-Bel, poursuivant la canonisation de saint Louis, en fut refusé par le pape Boniface VIII. parce qu'il fut trouvé qu'il avoit mis ses bailliages & prévôtés en fermes »: C'est qu'on se servoit alors du prétexte d'affermer les droits domaniaux, & on bailloit quant & quant à ferme l'office de prévôt, vicomte, *&c.* parce qu'ils administroient tout-à-la-fois la ferme & la justice; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, & l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainsi donc le regne de François I. est l'époque qui paroît la plus vraisemblable de la *vénalité des charges*, parce qu'alors il y en eut de vendues en plus grand nombre; mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque? & comment peut-on expliquer ce qu'on lit par-tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défense qui en fut faite depuis?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieure au regne de François I. il paroît certain à M. le président Henault, que la *vénalité* de ces sortes d'offices n'étoit pas même tolérée; les ordonnances de Charles VII. de Charles VIII. & de Louis XII. en fournissent la preuve; cette preuve se trouve encore antérieurement. *Voyez* le dialogue des avocats intitulé *Pasquier*. *Voyez* le *vol. VII.* du recueil des ordonnances; on y lit dans les lettres du 19 Novemb. 1393, concernant les procureurs du Châtelet de Paris, *pour cause de ladite ordonnance, ledit office de procuration étoit accoutumé d'être exposé en vente, & par titres d'achat, aucuns y avoient été ou étoient pourvus.* On voit des plaintes des Etats-généraux à Louis XI. dans le recueil de Quenet, sur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature; Philippe de Commines rapporte la même chose.

Les exemples de ces ventes sont en grand nombre, mais ces exemples nous fournissent en même tems la preuve que ces ventes n'étoient point autorisées, par les plaintes que l'on en portoit au souverain; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendoient leur crédit sans que le roi en fût informé, ou sans qu'il parût s'en appercevoir; c'est dans ce sens qu'il semble que l'on doit entendre tous les passages qui déposent de la *vénalité des charges*; c'étoient des abus, & par conséquent ce ne sont ni des autorités ni des époques.

Nous restons toujours au regne de François I. sans que ce prince ait cependant donné des loix au sujet de la *vénalité*; loin de-là, pour sauver le serment que l'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point acheté son office; ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les besoins de l'état, & par conséquent n'étoit pas une vente: à la vérité Henri II. se contraignit moins; on lit dans un édit de 1554, qui regle la forme suivant laquelle on devoit procéder aux parties casuelles pour la taxe & la vente des offices que ce prince ne fait aucune distinction des office de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient se faire pourvoir d'office, soit par vacation, résignation, ou création nouvelle, feroient enregistrer leurs noms chaque semaine, & que le contrôleur-général feroit des notes contenant les noms & qualités des offices qui seroient à taxer, *&c.*

Le peuple qui croyoit que la *vénalité* des charges entraînoit celles de la justice, ne voyoit pas sans murmurer ce systême s'accréditer; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puisqu'ils ne pouvoient mettre en place des hommes qui leur fussent dévoués; ce fut par cette double raison que Catherine de Médicis, lors de l'avénement de François II. à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'est pas que les élections n'eussent leur inconvénient; car où n'y en a-t-il pas? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II. il fut dit que le parlement présenteroit au roi trois sujets, entre lesquels le roi choisiroit: les choses n'en allerent pas mieux; tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guises, tantôt au prince de Condé, & rarement au roi, en sorte que l'esprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraisemblablement une des causes des guerres civiles.

Sous le regne de Charles IX. le systême de la *vénalité* reprit le dessus, & peut-être est-ce là la véritable époque de celle des offices de judicature; ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature seroient désormais en vente, mais cela y ressembloit beaucoup. Le roi permit à tous les possesseurs de charges qui, sans être *vénales* de leur nature, étoient réputées telles à cause des finances

finances payées pour les obtenir, de les résigner en payant le tiers-denier; les charges de judicature qui étoient dans ce cas, entrerent comme les autres aux parties casuelles; le commerce entre les particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vu jusqu'alors; & quand elles vinrent à tomber aux parties casuelles faute par les résignans d'avoir survécu quarante jours à leur résignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finance dans la forme ordinaire.

On comprend que ce commerce une fois autorisé, les élections tomberent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas besoin d'une loi pour les anéantir.

Ainsi on peut regarder les édits de Charles IX. à ce sujet, qui sont des années 1567 & 1568, comme les destructeurs de cet ancien usage de l'élection, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579, qui à cet égard n'a point eu d'exécution. Les dispositions de ces édits furent renouvellées en différentes fois par Charles IX. lui-même, & ensuite par Henri III. Enfin l'édit de 1604, qui a rendu héréditaires tous les offices sans distinction, même ceux des cours souveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été question de charges non *vénales*.

On pourroit conclure avec raison de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I. ne doit pas être l'époque de la *vénalité des charges* : ce n'en est pas en effet l'époque, si j'ose dire judiciaire, mais c'en est la cause véritable, puisque ce fut sous son regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Il résulte donc de ce détail que Charles IX. a établi positivement par ses édits la *vénalité* des offices de judicature; celle des charges de finance l'avoit été par Louis XII. & nous lisons dans les mémoires de Duplessis Mornay, *tom. I. pag.* 456. que ce furent les Guises qui mirent les premiers en vente les charges militaires sous le regne d'Henri III.

Telles sont les époques de la *vénalité* de toutes les charges dans ce royaume. Cette *vénalité* a-t-elle des inconvéniens plus grands que son utilité? c'est une question déja traitée dans cet ouvrage. *V.* CHARGES, OFFICES, *&c.*

Nous nous contenterons d'ajouter ici qu'en regardant la *vénalité* & l'hérédité des charges de finance & de judicature comme utiles, ainsi que le prétend le testament politique du cardinal de Richelieu, on conviendra sans peine qu'il seroit encore plus avantageux d'en restreindre le nombre effréné. Quant aux charges militaires, comme elles sont le prix destiné à la noblesse, au courage, aux belles actions, la suppression de toute *vénalité* en ce genre ne sauroit trop tôt avoir lieu. (*D. J.*)

VENA-MEDENI, (*Médec. des Arabes.*) le *vena-medeni* des auteurs arabes n'est autre chose, suivant toute apparence, que la maladie causée par les petits insectes nommés *dragonneaux*, qui s'enfoncent dans les chairs, & y excitent des ulceres; ce qu'il y a de singulier, c'est qu'Agatharchide le cnidien, qui fleurissoit sous Ptolomée Philometor, en a parlé le premier. Cet homme célebre est connu par plusieurs anciens écrivains qui font une honorable mention de lui.

M. le Clerc le range parmi les médecins de son tems, quoique ce ne fut pas sa profession, mais parce que dans son histoire il parle d'une maladie dont Hippocrate ni ses prédécesseurs n'ont rien dit.

Plutarque nous informe, sur l'autorité de cet historien, que les peuples qui habitent autour de la mer rouge, entr'autres maladies étranges auxquelles ils sont sujets, sont souvent tourmentés de certains petits insectes qui se trouvent dans leurs jambes ou dans leurs bras, & leur mangent ces parties. Ces animaux montrent quelquefois un peu la tête; mais sitôt qu'on les touche, ils rentrent & s'enfoncent dans la chair, où s'y nichant de tous côtés, ils y causent des inflammations insupportables. Plutarque ajoute qu'avant le tems d'Agatharchide, ni même depuis, personne n'avoit rien vu de semblable en d'autres lieux. Le mal des contrées bordées par la mer Rouge, & que produit cet insecte, est certainement le *vena-medeni* des Arabes. Le même insecte cause

encore aujourd'hui les mêmes maux, non-seulement aux peuples dont il est ici parlé, mais à ceux qui habitent les côtes de la Guinée, & les parties méridionales de la Perse. Vous en trouverez la preuve dans l'histoire naturelle de la Meque; & quant à cet insecte qui se loge entre cuir & chair, *voyez* son article au *mot* DRAGONNEAU. (*D. J.*)

VENANT SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Artois, sur la Lys, à 2 lieues au levant d'Aire, & à 12 au sud-est de Dunkerque. Elle a des écluses, & quelques fortifications pour sa défense. *Long.* 20. 15. *latit.* 50. 37. (*D. J.*)

VENASQUE, (*Géog. mod.*) 1°. en latin du moyen âge *Vendasca* ou *Vendausca*; ville des états du pape dans le comtat Venaissin dont elle a été autrefois la capitale, & auquel elle a donné son nom; c'est aujourd'hui une petite place misérable, Carpentras lui ayant enlevé ses prérogatives, & en particulier son épiscopat.

2°. *Vénasque*, ou plutôt *Benasca*, est encore le nom françois d'une petite ville d'Espagne, au royaume d'Aragon, sur la riviere d'Essera, avec un château où on tient garnison. Son terroir produit d'excellent vin. (*D. J.*)

VENCE, (*Géog. mod.*) en latin *Ventium*; ville de France, dans la Provence, à 2 lieues au nord-est d'Antibes, & à 3 de Grasse, avec évêché suffragant d'Embrun. C'est un très-petit évêché qui n'a que 23 paroisses, & dont le revenu peut aller à dix mille livres. On a tenté plusieurs fois sans succès d'unir cet évêché à celui de Grasse. Il a en partie la seigneurie temporelle de la ville *Vence*. Cette ville si chetive aujourd'hui, appartenoit autrefois aux peuples Nérasiens, & Ptolomée en fait mention. Elle fut attribuée par les Romains à la province des Alpes maritimes. *Long.* 24. 46. *lat.* 43. 44. (*D. J.*)

VENCU, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom chinois d'un excellent fruit fort commun dans leur pays & dans les Indes orientales; c'est le jambos d'Acosta, le pompebinos des Hollandois de Batavia, le jamboa, ou jambeïro des Portugais. *Voyez* JAMBEÏRO.

VENDANGE, s. f. VENDANGER, (*Econom. rust.*) c'est faire la récolte des vignes, des muscats, chasselas, bourdelais, verjus, pommiers, poiriers, cormiers dont on fait différentes liqueurs, telles que du vin, du verjus, du poiré, du cidre & du cormié.

VENDANGER, (*Critiq. sacrée.*) la récolte des vins, chez les Hébreux, étoit accompagnée de festins & de réjouissances, *Is. xxv. 6.* mais *vendanger* a dans l'Ecriture des significations métaphoriques tirées du dépouillement qu'on fait de la vigne; ainsi ce mot se prend pour ravager, & les Hébreux se servent assez souvent de cette métaphore. (*D. J.*)

VENDÉE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Poitou. Elle a sa source près des bois du Pays-de-Serre, & tombe dans la mer, vis-à-vis de Marans. (*D. J.*)

VENDENIS, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Mœsie. Elle est marquée par Ptolomée, *l. III. c. jx.* au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Le nom moderne est *Ravenitzen*, selon Lazius.

VENDEUR, s. m. (*Gramm. & com.*) celui qui vend. *Voyez* VENDRE. Ce terme se dit en général de toute personne qui cede & livre à une autre quelque chose, soit héritage, soit contrat, soit marchandise, pour un prix convenu entre elles. Celui qui vend ce qui ne lui appartient pas s'appelle faux *vendeur* ou *stellionnataire*. *Voyez* STELLIONNATAIRE.

VENDEUR, *en fait de marchandises*, ne se dit guere que de celui qui vend de petites denrées ou des friandises. Un *vendeur* d'allumettes, un *vendeur* de petits pâtés, *&c.* On le dit aussi de femmes qui font ces sortes de petits négoces. Une *vendeuse* de pain d'épice, de pommes, d'oranges, *&c.*

VENDEURS, se dit aussi de certains officiers du châtelet de Paris, institués pour crier, priser & vendre les meubles saisis qui se vendent publiquement au plus offrant & dernier enchérisseur par ordre de justice, ou volontairement après le décès des propriétaires. Les sergens à verge du châtelet de Paris prennent le titre de *jurés-priseurs*, *crieurs*, & *vendeurs de meubles*. *Voyez* PRISEUR. *Dictionn. de Comm.*

VENDEUR, *juré-vendeur*, c'est en France un officier établi par le roi pour ce qui concerne la vente de certaines especes de marchandises. On les appelle *jurés*, à cause du serment qu'ils font lorsqu'ils sont reçus à cet office, & aussi parce qu'ils font quelques-unes des fonctions qu'on appelle *jurés* dans les corps des marchands & les communautés des arts & métiers.

Il y a à Paris plusieurs *jurés-vendeurs*, entr'autres des *jurés-vendeurs* de vin, des *jurés-vendeurs* de cuirs, des *jurés-vendeurs* de marée ou poisson de mer, & des *jurés-vendeurs* de volailles, & quelques autres moins considérables.

Ces officiers sont établis pour payer comptant aux marchands forains lorsqu'ils sont convenus avec les acheteurs, les sommes auxquelles se monte la vente de leurs marchandises, desquelles ces *vendeurs* se chargent à leur propre compte, & en font à leurs risques, périls & fortunes le recouvrement sur les acheteurs.

Pour faire ces avances, les *vendeurs* sont tenus de faire un certain fonds ordinairement réglé par les édits & déclarations de leur établissement, qui en cas de mort est remboursé à leurs héritiers, & remplacé par le nouveau *vendeur* qui est pourvu de l'office vacant.

Chaque communauté de *vendeurs* doit avoir son bureau pour s'assembler, & son registre pour y enregistrer les ventes & prix des marchandises, les noms des marchands forains & ceux des acheteurs. Ils ont aussi leurs officiers qu'ils élisent tous les ans, savoir un ou deux receveurs, deux ou plusieurs syndics; quelques-uns n'en ont point, mais des caissiers & des commis.

Pour les peines des *vendeurs* & les intérêts de l'argent qu'ils avancent, il reçoivent certains droits qui leurs sont attribués, lesquels leurs doivent être payés par les marchands forains, & déduits sur le prix des marchandises qui ont été vendues. Enfin, ceux qui ont acheté, & pour qui le prix de la vente a été avancé aux forains par les *vendeurs*, peuvent être contraints au payement sans qu'il soit besoin d'aucune sentence ou jugement qui les y condamne.

Chaque communauté de *jurés-vendeurs* a outre cela de certains droits & fonctions qui leur sont propres, & dont on trouvera un détail très-circonstancié, aussi-bien que de leur création, nombre, augmentation, privileges, *&c. Dict. de Comm.*

VENDEUR *d'eau-de-vie*, VENDEUSE *d'eau-de-vie*, ce sont à Paris de pauvres gens qui gagnent leur vie en débitant à petites mesures, depuis quatre deniers jusqu'à un sou au plus, l'eau-de-vie qu'ils ont achetée au pot ou à la pinte des détailleurs.

L'ordonnance de 1680 défend aux commis des aides, de faire payer ni exiger aucuns droits de ces petits regratiers, revendeurs d'eau-de-vie à porte-col, ou au coin des rues, à peine de concussion. *Dict. de Comm.*

VENDICATIONS LA COUR DES, (*Hist. d'Ang.*) la cour des *vendications* ou *prétentions*, est un tribunal particulier qui n'a lieu qu'une seule fois sous chaque regne à l'occasion du couronnement. Les *prétentions* des personnes qui doivent faire alors quelque service, se fondent sur une ancienne possession, & sont portées à ce tribunal particulier, pour y être fait droit; on a soin de tenir un registre des décisions de cette cour à chaque regne, qu'on nomme *registre de la cour des vendications*, au couronnement de tel & tel roi. Cette cour n'est au fond qu'une pure formalité; les décisions en sont toujours à-peu-près les mêmes.

On peut voir à ce sujet, dans l'histoire d'Angleterre de Rapin, un extrait détaillé des registres de la *cour des vendications*, au couronnement du roi Jacques II. & de la reine Marie son épouse. En voici quelques articles pour exemple.

I. Le lord grand-chambellan *vendica*, c'est-à-dire *reclama*, au susdit couronnement, le droit d'aller porter ce jour-là la chemise & les habits au roi, & d'habiller sa majesté; d'avoir quarante verges de velours cramoisi pour une robe, comme aussi le lit du roi & ce qui en dépend; la garniture de la chambre où il avoit couché la nuit précédente, avec les habits qu'il portoit la veille, & sa robe de chambre; de présenter de l'eau à sa majesté avant & après diner, & d'avoir les bassins, les essuie-mains, & la coupe d'essai. *Accordé*,

à la réserve de la coupe d'essai. Il reçut les quarantes verges de velours, & le reste des profits fut estimé à deux cents liv. sterlings.

II. Le comte de Derby contre-vendiqua l'office du lord grand-chambellan, avec les avantages, *&c.* *Refusé.*

III. Le champion du roi vendiqua son office, en qualité de seigneur de Scrivilsbi, fief du comté de Lincoln, de s'acquitter des devoirs de sa charge, & d'avoir une coupe & le couvert d'or, avec le cheval que monte sa majesté, la selle, les armes, les harnois, & vingt verges de satin cramoisi. *Accordé*, à la réserve du satin.

IV. Le même office fut contre-vendiqué par une autre branche de la même famille. *Refusé.*

V. Le lord feudataire de Lyston, en Essex, vendiqua le droit de faire des gaufres pour le roi & pour la reine, & de leur servir à table; d'avoir tous les instrumens d'argent & d'autres métaux qui servoient à cet usage, avec le linge, & des livrées pour lui & pour deux valets. *Accordé*; mais le service se fit, avec son agrément, par les officiers du roi, & les profits furent évalués à 30 livres sterlings.

VI. Le lord maire avec les citoyens de Londres, vendiqua le droit de servir du vin au roi après le dîner, dans une coupe d'or, & de garder la coupe & le couvercle pour sa peine; avec douze autres citoyens qu'ils avoient choisis d'entr'eux, d'assister le grand sommelier d'Angleterre dans son office, & d'avoir une table à main gauche de la salle. *Refusé*, sous le regne du roi Jacques, parce que ce prince s'étoit emparé alors des libertés de la cité. Malgré cela ils firent l'office par grace; ils dînerent dans la salle, & ils eurent la coupe pour leur peine.

VII. Le même lord maire & les citoyens de Londres vendiquerent le droit de servir la reine de la même maniere. *Refusé* dans ce tems-là par la même raison.

VIII. Le maire & les bourgeois d'Oxford, vendiquerent en vertu d'une patente, le droit de servir le roi dans l'office de sommelerie, conjointement avec les citoyens de Londres, avec tous les profits qui en dépendent; entr'autres trois coupes d'érable pour leur salaire; comme aussi, par la grace du roi, une grande jatte dorée avec son couvercle. *Accordé.*

IX. Le seigneur feudataire de Bardol d'Addington, en Surrey, vendiqua le privilege de trouver un homme qui fît un mets de gruau dans la cuisine du roi; & pour cela demanda que le chef de cuisine de sa majesté en fît l'office. *Accordé*, & le susdit seigneur feudataire l'apporta sur la table du roi, *&c.*

La *cour des vendications* s'établit par proclamation avant chaque couronnement, décide les différentes prétentions, & fait insérer dans les registres les *vendications* qu'elle a accordées ou réfusées. (*D. J.*)

VENDITION, s. f. (*Jurispr.*) est la même chose que vente. *V.* ci-après VENTE.

VENDOME, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Beauce, capitale du Vendômois, sur la droite du Loir, à sept lieues au nord-est de Blois, à quinze au nord-est de Tours, & à trente-sept au sud-ouest de Paris. Il y a bailliage, élection, maréchaussée, grenier-à-sel, & plusieurs couvens, entr'autres de cordeliers, de capucins, d'ursulines, *&c.*

Les écrits qui ont été faits dans le dernier siecle pour prouver la sainte larme de *Vendôme*, ne sont ni philosophiques, ni raisonnables. Je suis fâché d'y trouver celui du P. Mabillon en réponse à la dissertation de M. Thiers, qui démontroit la fausseté de cette relique, & en conséquence il en avoit demandé la suppression à M. l'évêque de Blois. *Long.* de *Vendôme* 18. 44. *latit.* 47. 46.

Cette ville a la gloire d'avoir eu d'augustes seigneurs dont descendoit Henri IV.

Louis, prince de Condé, frere du roi de Navarre, naquit à *Vendôme* en 1530, & fut tué en 1569 à la bataille de Jarnac, près d'Angoulême. *Voyez* JARNAC (*Géog. mod.*)

Il eut pour fils Henri de Bourbon I. du nom, prince de Condé, sur lequel *voyez* JEAN d'ANGELI, *Saint*, (*Géog. mod.*)

Souchay (Jean-Baptiste) peut être regardé comme né à *Vendôme*; mais il a fait ses études à Paris, où il mourut en 1746, à 59 ans; il fut reçu de l'académie des inscriptions en 1726, professeur d'éloquence au college royal en 1732, &

deux ans après il obtint un canonicat.

On a de lui 1°. une édition d'Ausone, 2°. une traduction françoise de la *Pseudodoxia epidemica* du savant Thomas Brown, médecin, en deux vol. *in*-12, sous le titre d'*essai sur les erreurs populaires*, 3°. une édition des œuvres diverses de M. Pélisson en trois vol. *in*-12, 4°. des remarques sur la traduction de Josephe, par M. d'Andilly, Paris 1744, six volumes *in*-12, 5°. une édition des œuvres de Boileau en 1740, deux vol. *in*-4°, 6°. une édition mal conçue de l'Astrée d'Honoré d'Urfé, Paris 1733, en dix volumes *in*-12, 7°. plusieurs dissertations dans les mémoires de l'académie des Belles-Lettres. (*D. J.*)

VENDOMOIS, (*Géogr. mod.*) petit pays de France, borné au nord par le Perche, au midi par la Touraine, au levant par le Blaisois, & au couchant par le Maine. On le divise en haut & en bas *Vendômois*. Le haut comprend Vendôme, capitale, & quarante-six paroisses.

L'ancien nom de *Vendômois* étoit *Vendocinum*; il faisoit dès le tems de Charles-le-chauve, un pays séparé qu'on nommoit *pagus Vendocinus*; il étoit ci-devant de l'évêché de Chartres; mais aujourd'hui il est de l'évêché de Blois. Ce pays a eu dès la fin du dixieme siecle ses comtes héréditaires qui devinrent aussi comtes de Castres en Languedoc.

C'est d'eux que descendoit Charles de Bourbon, créé duc de Vendôme par François I. Antoine de Bourbon, fils de Charles épousa l'héritiere de Navarre, & laissa son fils unique Henri IV. qui fut premiérement roi de Navarre & ensuite roi de France. Ce prince donna le duché de Vendôme son ancien patrimonie, à César son fils naturel, qu'il avoit eu de Gabrielle d'Estrée. César épousa Françoise de Lorraine en 1609, & laissa le duché de Vendôme à Louis son fils. Louis épousa en 1652 Victoire Mancini, niece du Cardinal Mazarin, de laquelle il eut Louis Joseph duc de Vendôme, marié en 1710 avec Marie-Anne de Bourbon-Condé, & mort en Catalogne en 1712, sans laisser de postérité.

Ronsard (Pierre de) poëte françois du xvj. siecle, naquit dans le *Vendômois* en 1525. Il devint page du duc d'Orléans, & ayant passé au service de Jacques Stuart, roi d'Ecosse, il demeura deux ans dans ce royaume. De retour en France il se livra tout entier à la poésie, & y acquit une réputation extraordinaire. Les rois Henri II. François II. Charles IX. & Henri III. le comblerent de faveurs. Marie Stuart lui fit présent d'un buffet fort riche, où étoit un vase en forme de rosier représentant le Parnasse & un pégase au-dessus, avec cette inscription : *à Ronsard l'Appollon de la source des muses.*

La ville de Toulouse lui envoya une Minerve d'argent massif pour le premier prix des jeux floraux qu'elle lui décerna, & le présent fut accompagné d'un décret qui déclaroit Ronsard le *poëte françois* par excellence On peut juger par tous ces faits de la grande réputation dont jouissoit ce poëte. Il mourut en 1585, âgé de 60 ans. Du Perron qui fut depuis cardinal, prononça son oraison funebre.

Ronsard avoit véritablement la sorte de génie qui fait le poëte. Il y joignoit une érudition assez vaste. Il s'étoit familiarisé avec les anciens, & sur-tout avec les poëtes grecs, dont il savoit la langue. Mais le manque de goût de son siecle, & le peu qu'il en avoit lui même, au lieu de perfectionner en lui la nature, ne firent que la corrompre. Imitateur servile des Grecs qu'il adoroit avec raison, il voulut enrichir notre langue de leurs dépouilles. Il remplit ses ouvrages d'allusions fréquentes à leurs histoires, à leurs fables, à leurs usages. Il admit dans ses vers le mélange de différens dialectes de nos provinces. Il habilla même à la françoise une quantité prodigieuse de termes grecs; il en devint inintelligible. Ainsi malgré tous ses talens sa réputation ne lui survécut guere; & depuis Malherbe ses ouvrages ne sont plus lus.

Il supprima dans son édition de 1585, un sonnet qu'il avoit fait en 1557, & que Binet, auteur de sa vie, a transformé en satyre contre Philibert de Lorme, ajoutant que cette satyre fut cause que l'architecte ferma la porte des tuileries au poëte. Quoique l'anecdote de Binet me paroisse une fable, je vais transcrire ici le sonnet dont il s'agit, d'autant mieux qu'il est peu connu.

Penses-tu, mon Aubert, que l'empire de France
Soit plus chéri du ciel que celui des Médois,
Que celui des Romains, que celui des Gregeois,
Qui sont de leur grandeur tombés en décadence?
Notre empire mourra, imitant l'inconstance
De toute chose née, & mourront quelquefois
Nos vers & nos écrits, soit latins ou françois;
Car rien d'humain ne fait à la mort résistance.
Ah, il vaudroit mieux être architecte ou maçon
Pour richement timbrer le haut d'un écusson
D'une crosse honorable, en lieu d'une truelle.
Mais de quoi sert l'honneur d'écrire tant de vers,
Puisqu'on n'en sent plus rien quand la parque cruelle,
Qui des muses n'a soin, nous a mis à l'envers.

(*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

VENDRE, v. act. (*Gram. & Comm.*) en général signifie *aliéner*, *transporter* à un autre la propriété d'une chose qui nous appartient, & que nous lui cédons & livrons moyennant un certain prix ou somme d'argent dont on demeure d'accord.

Les marchandises ou autres effets mobiliers se vendent ou de gré-à-gré par une simple tradition, ou par force à l'encan, par autorité de justice. *Voyez* ENCAN. Les immeubles, comme terres, maisons, moulins, *&c.* se vendent aussi ou volontairement par un simple contrat ou par un contrat qui doit être suivi d'un décret volontaire, ou forcément par un décret précédé d'une saisie réelle *Voyez* CONTRAT, DÉCRET, SAISIE RÉELLE.

Tout ce qui se vend par force, marchandises, meubles & immeubles, doit être crié & adjugé publiquement au plus offrant & dernier enchérisseur, en payant par lui le prix de la chose adjugée. *Voyez* ADJUGER & ENCHÉRISSEUR.

Il y a cependant des choses qui se vendent & s'adjugent à cri public, quoique la vente n'en soit pas forcée; tels sont les bois, les domaines, & autres choses appartenantes au roi, les marchandises venues par les vaisseaux de la compagnie des Indes, *&c.* *Dictionn. de Commerce.*

VENDRE *des marchandises*, signifie précisément *s'en défaire*, les *débiter*, les *livrer*, pour un certain prix ou à certaines conditions; il y a différentes manieres de *vendre* les marchandises, que nous allons rapporter & expliquer d'après l'auteur du dictionnaire de Commerce.

Vendre en gros, c'est *vendre* tout-d'un-coup & en une seule fois une partie considérable de marchandises.

Vendre en détail, c'est débiter par petites parties les marchandises qu'on a achetées en gros.

Vendre comptant, c'est recevoir le prix de la marchandise vendue dans le moment qu'elle est livrée.

Vendre au comptant, ou *pour comptant*, ne signifie pas la même chose que l'expression précédente, mais que le vendeur accorde quelquefois à l'acheteur jusqu'à trois mois de tems pour payer un argent qu'il regarde comme comptant.

Vendre à crédit ou *à terme*, c'est *vendre* à condition d'être payé dans un tems dont le vendeur convient avec l'acheteur.

Vendre partie comptant & partie à crédit ou *à terme* c'est recevoir sur le champ une partie du prix de la chose vendue, & donner du tems pour le reste.

Vendre à crédit pour un tems à charge de discompte ou d'excompte, à tant pour cent par mois pour le prompt payement, c'est une convention suivant laquelle le vendeur s'engage de faire un rabais ou diminution sur le prix des marchandises qu'il a vendues, supposé que l'acheteur desire de lui payer avant le tems, & cela à proportion de ce qui en restera à expirer, à compter du jour que le payement doit être fait. *Voyez* DISCOMPTE & EXCOMPTE.

Vendre à profit c'est *vendre* suivant son livre journal d'achat, on conformément à sa facture à tant par cent de gain. *Voyez* JOURNAL & FACTURE.

Vendre pour payer de foire en foire, ou d'une foire à l'autre, c'est proprement *vendre* à crédit pour un tems.

Vendre pour son compte, c'est *vendre* pour soi-même.

Vendre par commission c'est *vendre* pour le compte d'un autre moyennant un certain salaire qu'on nomme *droit de commission*. *Voyez* COMMISSION.

Vendre partie comptant, partie en lettres ou billets de change, & partie à terme ou à crédit, c'est recevoir une partie du prix en argent comptant, une autre en lettres ou billets de change, & donner du tems pour payer le reste.

Vendre partie comptant, partie en promes-

ſes, *& partie en troc*, c'eſt recevoir une partie en argent comptant dans le moment de la vente, une autre en promeſſes ou billets, dont les payements doivent ſe faire dans les tems ſtipulés, & prendre pour l'autre partie certaines marchandiſes du prix deſquelles on convient, & qu'on nomme *marchandiſes en troc*. *Voyez* TROC.

Vendre au baſſin, ſe dit à Amſterdam de certaines ventes publiques, dans leſquelles le vendu-meeſter frappe ſur un baſſin de cuivre avec une baguette lorſqu'il veut délivrer les cavelins. *Voyez* BASSIN, VENTE AU BASSIN, CAVELIN & VENDU-MEESTER.

Vendre hors la main, c'eſt *vendre* en particulier.

Vendre ſe dit auſſi de la maniere de débiter les marchandiſes & denrées, dont les unes, comme les métaux, les ſoies, fils, laines, épiceries, *&c.* ſe vendent au poids; les autres, comme les draps, étoffes, toiles, dentelles, rubans, *&c.* ſe vendent à l'aune, à la canne ou autre ſemblable meſure de longueur; d'autres, comme les grains, graines, légumes, farine, charbon de bois & de terre, ſe vendent au muid, au ſeptier, à la mine, au boiſſeau, *&c.* les liqueurs, comme le vin, l'eau-de-vie, le cidre, la biere, ſe vendent en détail à la pinte, chopine, pot, *&c.* & en gros, à la barrique, au tonneau, à la pipe, au buſſard, au muid, à la queue, *&c.* enfin certaines marchandiſes ſe vendent au compte, c'eſt-à-dire au cent au quarteron, à la douzaine, à la groſſe, *&c.*

Vendre ſignifie quelquefois *tromper*, *trahir*. Ce négociant eſt plus fin que ſon aſſocié, il le *vendroit* à beaux deniers comptant.

Se vendre ſe dit dans le négoce de pluſieurs marchandiſes, & ſignifie *avoir cours* ou *débit*; les blés, les vins, les toiles ſe *vendent* bien.

Enfin *vendre* a pluſieurs ſignifications dans le commerce, comme marchandiſe qui plaît eſt à demi *vendue*. Ce marchand *vend* bien ſes coquilles, c'eſt-à-dire qu'il *vend* ſes marchandiſes plus cher qu'un autres *Diction. de commerce.*

VENDRE, (*Critique ſacrée.*) un hébreu, dans une urgente néceſſité, pouvoit *vendre* ſa propre liberté par la loi du Lévitique, *xxv.* 39. cependant il étoit défendu à celui qui l'achetoit de le traiter comme un eſclave, mais il devoit le garder comme un ouvrier à gages; de même quand un hébreu preſſé par le beſoin vendoit ſa fille, c'étoit à condition que ſon maître l'épouſeroit & lui donneroit le rang de ſeconde femme, *Exod. xxj.* 7. ainſi quand il vouloit la renvoyer, il étoit obligé de lui donner une récompenſe; ce qui ne ſe pratiquoitpas envers les eſclaves que l'on renvoyoit libres. La loi du lévitique *c. xxij.* permettoit auſſi de *vendre* un voleur qui ne pouvoit reſtituer ce qu'il avoit dérobé. On vendoit encore les débiteurs inſolvables & leur enfans, comme il paroît par *Matth. xviij.* 25. mais celui qui vendoit un homme libre pour eſclave étoit puni de mort, *Exod. xxj.* 16. *Etre vendu pour faire le mal*, eſt une expreſſion familiere dans l'Ecriture, qui ſignifie *s'abandonner*, *ſe livrer tout entier à mal faire*, *III. Rois xxj.* 25. (*D. J.*)

VENDRE, *port de* (*Géog. mod.*) port de France, dans le Rouſſillon, ſur la côte de la Méditérannée, au pié de pluſieurs montagnes, à un mille & demi nord-oueſt du cap d'Eſbiere. Le port de *Vendre* eſt une eſpece de calanque, longue d'environ quatre cents toiſes, & large de cent en certains endroits. C'étoit autrefois un très-bon port, mais il eſt préſentement comblé en partie. La *latitude* de ce port eſt 42. 30; & la variation 6^{d}. nord-oueſt. (*D. J.*)

VENDOISE, ſ. f. (*Pêche*) eſt un poiſſon différent de la carpe en ce qu'il eſt blanchâtre & plus applati; mais il eſt de meilleur goût, & n'eſt pas ſi commun; il a le muſeau pointu, au reſte on le trouve dans les mêmes endroits que la carpe.

VENDREDI, ſ. m. (*Aſtronom.*) eſt le ſixieme jour de la ſemaine, conſacré autrefois par les païens à Venus, dont il a conſervé le nom; il eſt appellé dans l'office de l'égliſe *feria ſexta*: c'eſt le jour conſacré à Dieu chez les Turcs, comme le dimanche chez les Chrétiens.

VENDU, VENDUE, adj. (*Gram. & Comm.*) effet ou marchandiſe qui a été donné à prix d'argent. Vin *vendu*, épiceries *vendues*.

VENDUM, (*Géog. anc.*) ville que Strabon, *l. IV. p.* 207. met au nombre de quatre que possédoient les Japodes, dont les terres s'étendoient depuis le Danube jusqu'à la mer Adriatique. Lazius veut que *Vendum* soit Windischgratz. (*D. J.*)

VENDU-MEESTER, s. m. (*Comm.*) qu'on nomme aussi *asflager*, c'est à Amsterdam un commissaire établi par les bourguemestres pour présider aux ventes qui se font au bassin, c'est-à-dire aux ventes publiques, soit volontaires, soit forcées.

Le jour fixé pour la vente & dans le lieu marqué pour la faire, le *vendu-meester* se place sur une espece de bureau, ayant à ses côtés les courtiers du vendeur, & devant lui une table avec un bassin de cuivre pour frapper dessus lorsqu'il veut imposer silence, ou adjuger les lots aux derniers enchérisseurs. Les courtiers sont chargés de ce qu'on appelle les *plokpenins* ou *deniers-à-dieu*, que le vendeur doit donner à l'acheteur. *Voyez* PLOKPENIN.

Le *vendu-meester* commence par lire le placard qui contient la liste des lots de marchandises & les conditions auxquelles on veut les vendre, ensuite il propose chaque lot suivant son numero; & lorsqu'après diverses encheres il s'apperçoit que personne n'enchérit plus, il frappe un coup sur le bassin pour adjuger le lot au dernier enchérisseur, & jette dans la cour par une espece de tuyau de bois un plokpenin, qui est ramassé par un domestique destiné à cet usage, qui le porte à l'acheteur auquel la partie a été adjugée, & dont il reçoit deux sols pour sa peine. Dès le lendemain les marchandises sont délivrées aux acheteurs du nom desquelles, aussi-bien que des lots & du prix des marchandises, le *vendu-meester* & les courtiers conservent une note, à laquelle les marchands peuvent avoir recours pour voir s'ils n'ont point été trompés par leurs commissionnaires. *Dictionnaire de commerce.*

VÉNEDES, LES, (*Géog. anc.*) *Venedi*; ce sont des peuples originaires de la Sarmatie, & qui passerent ensuite avec les Slaves dans la Germanie, où ils s'emparerent des terres que les Germains avoient abandonnées, pour aller chercher d'autres demeures. Ils s'établirent entre l'Elbe & la Vistule; le tems de cette migration est incertain. On la place communément à la fin du cinquieme siecle, ou au commencement du sixieme.

Ils sont nommés *Venedæ* par Ptolomée, *Vinidæ* & *Veneti* par Jornandès & par d'autres *Vinidi*. Ils habiterent d'abord sur la côte du golfe Vénédique selon Ptolomée, *l. III. c. v.* & c'est de-là qu'ils passerent dans la Germanie, où ils occuperent presque tout le pays qui est au-delà de l'Elbe.

Jornandès, *de rebus Getic.* nous apprend qu'avant cette migration, les *Vénedes* furent vaincus par Hermanricius roi des Goths, & qu'ils furent soumis à ce prince. Le même auteur ajoute que ce peuple étoit divisé en trois cités, connues sous le nom de *Slaves*, d'*Otrates* & de *Venedes*. Ils avoient cependant tous la même origine, & même ils se diviserent encore en un plus grand nombre de cités, qui prirent des noms différens suivant les lieux où ils s'étendirent.

On appella *Behemi* ceux qui s'emparerent de la Bohême; *Maharenses* ceux qui habiterent sur le bord du Maurus ou Maharus; les *Sorabi* se fixerent sur la Sala; les *Poloni* sur la Vistule; les *Daleminici* sur l'Elbe; les *Haveli* sur le Havel; les *Lini*, les *Uchri* & les *Redarii*, au voisinage de l'Oder; les *Luitici* & les *Wagrii* s'établirent au-delà de l'Oder; sur la côte en-deçà de la vistule, étoient les *Cassubi* & les *Pomerani*, & en-deçà de l'Oder, les *Wiltgii* ou *Ludici*; les *Obotriti* se mirent près des Saxons d'au-delà de l'Elbe. (*D. J.*)

VENEDICI MONTES, (*Géog. anc.*) montagnes de la Sarmatie européenne, selon Ptolomée, *l. III. c. v.* Elles sont, dit Spener, dans le quatier où habiterent d'abord les Venedes, & où demeuroient les *Aestii* du tems de Tacite. (*D. J.*)

VENEDICUS SINUS, (*Géog. anc.*) Ptolomée, *l. III. c. v.* donne ce nom à cette partie de la côte de la mer Baltique qui est au-dessus de la Vistule, & où le Chronus, le Rubo, le Truntus & le Chesimus avoient leur embouchure.

VENELLI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule lyonnoise, selon Ptolomée, *l. II. c. viij.* César écrit *Unelli*, & les nomme avec

avec les *Osismii*, les *Veneti* & les *Rhedones* ; il nous fait entendre en même tems que les *Unelli* habitoient quelque part dans la province de Bretagne. (*D. J.*)

VENEN, (*Hist. nat. Bot.*) arbre qui croît dans les parties les plus orientales de l'Indostan. Il est épineux, & porte des fleurs blanches d'une odeur très-agréable. Son fruit est assez gros ; son écorce est semblable à celle du coing ; sa chair est rougeâtre & a le goût du verjus. Ses fleurs fournissent une liqueur très-aromatique ; & l'on fait une liqueur propre à boire avec le suc de son fruit.

VENENUM, (*Littérat.*) ce mot dans les auteurs n'indique pas toujours du *poison* ; il se prend dans Lucain pour un médicament propre à embaumer les corps. Il désigne au figuré dans Plaute, des attraits, des charmes : *Ætas, corpus tenerum & morigeratio, hæc sunt* venena *formosarum mulierum.* « La jeunesse, un beau corps » & la complaisance, voilà les charmes » des belles ». Enfin le mot *venenum* signifie souvent *une teinture* ; ainsi l'emploie Virgile : *Alba nec Assyrio fucatur lana veneno.* « La laine blanche n'est point » teinte en couleur de pourpre. » Les anciens appelloient *vestes flammea*, ou *venenata* indifféremment, les vêtemens qu'on teignoit en écarlate avec le kermès. Servius nous apprend que dans certaines cérémonies sacrées, le prêtre devoit être en robe écarlate, & comme il répete la même chose en divers endroits, tantôt il se sert du mot *flammea*, tantôt du mot *venenata*. (*D. J.*)

VENER, (*Géog. mod.*) ou VANER, lac de Suede, le plus grand du royaume. Il s'étend entre la Gothie, le Vermeland & la Dalie. Sa longueur est de 25 milles, & sa plus grande largeur de 14. Il reçoit plus de vingt rivieres tant grandes que petites, & renferme plusieurs îles. Wanesborg est le lieu le plus considérable qu'on trouve sur ses bords.

VÉNÉRATION, RESPECT, (*Synon.*) ce sont des égards qu'on a pour les gens ; mais on leur témoigne de l'estime par la *vénération*, & on leur marque de la soumission par le *respect*.

Nous avons de la *vénération* pour les personnes en qui nous reconnoissons des qualités éminentes ; & nous avons du *respect* pour celles qui sont fort au-dessus de nous, ou par leur naissance, ou par leur poste.

L'âge & le mérite rendent *vénérable* ; le rang & la dignité rendent *respectable*. La gravité attire la *vénération* du peuple ; la crainte qu'on lui inspire le tient dans le *respect*. *L'abbé Girard.* (*D. J.*)

VÉNERIE, s. f. c'est l'art de chasser les bêtes sauvages avec des chiens courans. Cet art très-étendu, lorsqu'on veut en parcourir tous les détails, a été de tout tems fort cultivé en France. Une preuve de sa considération & de l'importance qu'on y a attachée, c'est qu'une grande partie des métaphores usuelles de la langue sont tirées des termes usités dans la *vénerie*. Nous avons plusieurs livres dans lesquels l'art de chasser est traité à fond. Entre ces ouvrages on distingue avec avantage ceux de Jacques du Fouilloux & de Robert de Salnove. Ils doivent être consultés par tous ceux qui veulent acquérir une connoissance approfondie des différentes pratiques de la chasse. Les manœuvres qu'ils ont décrites, sont celles que l'expérience a consacrée, & qui pour la plûpart sont encore en usage aujourd'hui. Il est donc inutile que nous exposions ici toutes ces manœuvres particulieres. Le détail que nous pourrions faire de quelques-unes, ne dispenseroit pas de consulter les traités composés exprès, & encore moins d'acquérir par l'expérience les connoissances de routine qu'on ne prend point dans les livres. Il nous suffit d'indiquer ici sommairement les points sur lesquels doit principalement se fixer l'attention du veneur.

La *vénerie* comprend toutes les especes de chasse qu'on peut faire avec des chiens courans ; celles du cerf, du daim, du chevreuil, du sanglier, du loup, du renard. Toutes ces chasses ont beaucoup de principes communs. Si chacune d'elles exige quelque différence dans le choix des chiens qui y conviennent, on emploie les mêmes moyens pour les rendre obéissans, sages, & gardant le change. *Voyez* MEUTE. Mais la connoissance des principes

communs à toutes les chasses ne suffit pas au veneur; il a besoin d'être instruit, relativement à chacun de ces animaux, de leurs inclinations distinctives, de leurs refuites, & de tous les différens moyens qu'ils emploient pour échapper à la poursuite. *Voyez* INSTINCT, LOUP, SANGLIER, *&c*. Ces connoissances sont surtout nécessaires pour le travail qui précede la chasse même, & duquel son succès dépend assez souvent.

Pour prendre à force ouverte des animaux sauvages, il est essentiel de ne pas fatiguer les chiens de meute par une quête inutile & souvent longue. Si d'ailleurs on veut joindre à la certitude de prendre le plaisir que donnent l'appareil & le bruit d'une meute nombreuse, il faut disposer avantageusement les relais. Il est donc nécessaire de savoir d'avance où est l'animal qu'on veut attaquer, & de prévoir, en raison de la connoissance qu'on a du pays & des inclinations des animaux de cette espece, quelles pourront être ses refuites lorsqu'il sera lancé. Le travail par lequel on s'assûre de l'endroit où l'on ira attaquer, est une partie considérable de la *vénerie*. Elle exige des connoissances très-fines & en assez grand nombre.

Presque tous les animaux sauvages, carnassiers ou autres, cherchent leur nourriture pendant la nuit; & à la pointe du jour ils entrent dans les parties de bois qui leur servent de retraite: c'est ce qu'on appelle *se rembucher*. Mais les bêtes de chaque espece sont portées d'inclination à adopter des retraites différentes. Plusieurs même en changent selon les saisons. Un bon veneur doit être instruit de tous ces faits; s'il va au bois pour le cerf, il doit savoir que depuis le mois de Décembre jusque vers celui d'Avril ces animaux se retirent en hordes dans le fond des forêts, dans les futaies où ils trouvent du gland, ou qui sont voisines des jeunes taillis; que pendant le printems & la meilleure partie de l'été ils cherchent les buissons tranquilles & à portée des bons gagnages: que dans le tems du rut ils sont presque toujours sur pié, & n'ont point de rembuchement assûré. Il en est de même des autres animaux. La différence des saisons les porte à changer de retraite. Les loups, par exemple, qui pour l'ordinaire habitent les bois les plus fourrés & les plus épais, n'y rentrent guere pendant l'été lorsque les seigles & les blés sont assez hauts pour les couvrir. Dans cette saison les plaines deviennent bois pour eux.

Il ne suffit pas au veneur d'être instruit des connoissances relatives aux animaux qu'il veut détourner, il faut qu'il soit muni d'un bon limier qui ait le nez fin & bien exercé, qui ne laisse point aller les vieilles voies, & qui ne s'emporte point jusqu'à crier sur celles qui sont fraîches. De la sûreté du chien dépend souvent le succès de la quête du veneur. Le limier en mettant le nez à terre, & en tirant sur le trait auquel il est attaché, indique la voie récente de l'animal pour lequel il a été dressé. Le veneur est averti par-là de porter les yeux à terre, & de chercher à revoir la voie de la bête dont son chien se rabat. Lorsque la terre est molle, & qu'elle reçoit parfaitement l'image du pié de l'animal, le jugement n'est pas difficile à porter; mais lorsque la terre est seche, il y faut beaucoup plus d'attention, de travail & de connoissances. Par exemple, si c'est pour un cerf qu'on est au bois, le veneur doit observer les portées, prendre le contrepié pour lever des fumées, tâcher de connoître les allures, en un mot réunir, autant qu'il peut, tous les différens signes par lesquels on peut s'assûrer de l'âge de l'animal. En général il est toujours très-utile de prendre le contrepié des bêtes qu'on a détournées; on apprend par-là toute l'histoire de leur nuit: cette histoire donne quelque connoissance de leur caractere particulier, & indique une partie des ruses dont on pourra avoir à se défier pendant la chasse. On sent combien toutes ces précautions demandent d'expérience & de travail. Le veneur malhabile ou négligent est souvent trompé par l'animal rusé qu'il a devant lui. Il en est qui sans être actuellement inquiétés, ne rentrent au bois qu'en cherchant par des feintes à dérober le lieu de leur retraite; ils font une douzaine de pas dans le bois, & reviennent ensuite sur leurs voies pour aller se rembucher ailleurs: c'est ce qu'on appelle *faux rem-*

buchement. Si le veneur n'a donc pas l'attention d'examiner si son animal ne sort pas après avoir paru rentrer, il court risque de faire un faux rapport, & de se décréditer si l'on faisoit souvent buisson creux sur sa parole. Lorsque le veneur est bien assuré que la bête qu'il suit, est rentrée dans le bois sans en être sortie, lorsqu'il a bien pris toutes les connoissances dont nous avons parlé, relativement à son âge, &c. il n'a plus qu'à en prendre les devants, pour savoir l'enceinte où elle s'est arrêtée. Si son chien lui en remontre, & qu'il la trouve passée, il doit répéter la même manœuvre jusqu'à ce qu'il soit assuré qu'elle ne passe plus. Mais en général il est plus sûr de prendre d'abord les grands devants; il est même presque toujours dangereux de trop raccourcir l'enceinte; le veneur peut alors se nuire à lui-même, inquiéter la bête en lui donnant vent du trait, & la faire partir; ce danger existe sur-tout par rapport aux animaux vivant de rapine, comme le loup; la finesse de leurs sens & leur inquiétude naturelle les rendent très-difficiles à détourner.

Lorsque les veneurs sont rassemblés, & qu'ils ont fait leur rapport, on choisit entre les différens animaux détournés celui qu'on veut attaquer. On dispose les relais d'après la présomption qu'on peut avoir des refuites que fera la bête; le veneur qui doit laisser courre, conduit la troupe & la meute à ses brisées. Les brisées sont des branches qu'il a jettées le matin pour se reconnoître, sur la voie de l'animal qu'il a suivi avec son limier. Lorsqu'on est bien sûr que cet animal est seul dans l'enceinte, on peut y faire entrer sans chaleur les chiens de meute qui le rapprochent & vont le lancer. Mais en général il est plus sûr de faire lancer à trait de limier par le veneur qui a détourné. Lorsqu'on a vu la bête, & qu'elle n'est point accompagnée, on met les chiens de meute sur la voie; & quand elle est ainsi attaquée, c'est la chasse proprement dite. La charge des veneurs est alors de suivre leurs chiens, & de les appuyer sans trop les échauffer; de les redresser promptement lorsqu'ils se fourvoient; de connoître ceux des chiens qui méritent créance; piquer à ceux-là, & y rallier les autres; de ne donner les relais que dans les momens où l'animal n'étant point accompagné, les chiens peuvent avoir le tems de goûter la voie avant d'être exposés à rencontrer du change: d'éviter par la maniere de découpler ces chiens de relais, les inconvéniens que pourroit occasionner la fougue de ceux qui sont trop ardens; de reprendre, autant qu'il est possible, les chiens qui s'écartent de la meute; les ramener sur la voie, & rendre par-là la mort de l'animal plus assurée, plus bruyante & plus solemnelle. *Voyez* MEUTE.

Chaque animal, lorsqu'il est chassé, a des ruses communes à son espece, & en outre il peut en avoir de particulieres qui doivent être l'objet de l'attention du veneur. Ainsi son métier demande autant d'intelligence que de routine; & en général un bon corps, un esprit actif, beaucoup de facilité à supporter le travail; mais sur-tout un goût décidé pour la chasse qui supplée presque à tout le reste, & qui est le vrai génie de la chasse. *Article de M.* LE ROI.

Eloge historique de la chasse. Dans tous les tems les hommes se sont exercés à la chasse, & l'ont aimée: les plus forts & les plus robustes en ont fait choix: on en trouve des exemples dans les siecles les plus reculés. Dans la Genese il est dit que Nemrod, arriere-petit-fils de Noë, fut un violent chasseur, c'est à-dire, le plus hardi, le plus adroit, & le plus infatigable dans cet exercice. Ismaël fils d'Abraham & d'Agar, son esclave, s'établit dans le désert où il devint un adroit chasseur. Esaü ne fut pas moins habile dans cet art. Les enfans d'Israël chassoient dans le désert. Samson brûla les blés des Philistins par le secours des renards qu'il prenoit, & en leur attachant des flambeaux ardens à la queue, & les laissant courir à travers les champs. David chassoit les bêtes qui attaquoient les troupeaux de son pere. Dans le Pseaume 41, il est parlé du cerf altéré qui soupire avec ardeur après les eaux du torrent. L'écriture sainte qui nous transmet l'histoire réelle du genre humain, s'accorde avec la fable pour constater l'ancienneté de la chasse. C'est une occupation divinisée dans

la théologie païenne. Diane étoit la déesse des chasseurs ; on l'invoquoit en partant pour la chasse, & au retour, on lui sacrifioit l'arc, les fleches & le carquois ; Apollon partageoit avec elle l'encens des chasseurs ; on leur attribuoit à l'un & à l'autre l'art de dresser les chiens. Céphale, favori de la divinité chasseresse, étoit excellent veneur, il eut pour compagnon le jeune Actéon fort heureux dans l'exercice de la *vénerie*. Apollon & Diane y éleverent Chiron à cause de sa vertu & de son courage. Diane avoit une telle affection pour ses chiens, qu'elle couronnoit dans une solemnité annuelle, à la fin de chaque automne, ceux qui avoient le mieux rempli leurs devoirs ; elle leur imposoit des noms convenables à leurs inclinations. Xénophon dans son livre *de venatione*, s'est appliqué à donner la signification de beaucoup de ces noms de chiens, tels qu'on les leur donnoit de son tems. Quiconque entendroit bien le vieux langage gaulois, verroit que ceux de *miraud*, de *briffaud*, & autres semblables que portent présentement nos chiens de chasse, n'ont signifié autre chose que l'*arrêteur*, le *pilleur*, *&c.* toutes qualités propres à ces chiens. On donne à Pollux la gloire d'avoir le premier dressé des chiens à la chasse, & d'avoir appris la science du connoisseur. Castor a été le premier qui ait dressé des chevaux pour courre le cerf. Persée passoit chez les Grecs pour le plus ancien chasseur de l'antiquité, mais Castor & Pollux lui ont disputé à bon droit cet honneur. Hercule combattit le furieux lion de la forêt de Nemée : on sait l'histoire d'Adonis & de Méléagre. Orcon a ajusté les meutes : Hippolite inventa les filets. Les Grecs disoient que les chiens mal dressés font haïr & abhorrer la *vénerie* à ceux qui l'aiment le plus. Alexandre le grand s'exerçoit à la chasse dans les intervalles de ses travaux militaires ; il avoit un vieux chien en qui il avoit une si grande confiance, qu'il le faisoit porter à la chasse ; à un défaut ou embarras on le mettoit à terre, & alors il faisoit des coups de maître, après quoi il étoit soigneusement reporté au logis, & bien traité. Albert le grand rapporte qu'Alexandre chargea Aristote d'écrire sur la chasse, & que pour fournir à la dépense de cette étude, il lui envoya huit cents talens, c'est-à-dire, un million quatre cent vingt mille livres, & qu'il lui donna un grand nombre de chasseurs & de pêcheurs pour travailler sous ses ordres, & lui apporter de tous côtés de quoi faire ses observations. Cyrus aimoit beaucoup la chasse, tous les jeunes seigneurs de sa cour s'y exerçoient continuellement avec lui ; il y menoit lui-même ses soldats en tems de paix, pour les former ou les entretenir aux exercices de la guerre, les rendre prompts à cheval, adroits, agiles, vigoureux ; il enjoignoit aux gouverneurs des provinces de mener souvent à la chasse les jeunes seigneurs de leurs gouvernemens ; il fit remplir les charges les plus honorables de la monarchie de Babylone par ses veneurs ; il faisoit faire des parcs pour dresser ses chiens, les anciens les avoient inventés pour ce sujet & pour ajuster les meutes. Avant le regne d'Artaxerxe, il n'appartenoit qu'au maître de tuer ou d'affoiblir ce qu'on chassoit ; ce prince permit à ceux qui chassoient avec lui de frapper & tuer s'ils pouvoient les premiers ce qu'on poursuivoit ; il paroît cependant que ce roi alloit moins à la campagne pour chasser que pour respirer un bon air, puisque le jeune Cyrus, pour engager les Lacédémoniens à se liguer avec lui contre son frere, alléguoit entr'autres raisons qu'il n'étoit pas chasseur. Xénophon grand philosophe & grand général, après sa belle retraite des dix mille, se retira à Sillonte où il fit bâtir une chapelle à Diane, s'amusant à la chasse avec ses fils & ses amis ; ce fut aussi là qu'il composa ses ouvrages, principalement ce qu'il a écrit sur la *vénerie*, dont il faisoit beaucoup de cas & de grands éloges ; il pensoit que cet exercice fait les meilleurs soldats, qu'il n'y a ni art ni métier qui ait plus de ressemblance & de proportion avec la guerre, que la chasse ; qu'elle accoutume les hommes au froid, au chaud, aux fatigues ; qu'elle échauffe le courage, éleve l'ame, rend le corps vigoureux, les membres plus souples & plus agiles, les sens plus fins ; qu'elle éloigne la vieillesse, & que le plaisir qu'elle procure fait souvent ou-

blier les plus grands besoins. La chasse, dit M. *Rousseau*, *Emile*, *t. III. p.* 228, endurcit le cœur aussi-bien que le corps. « On a fait Diane ennemie de l'amour, » & l'allégorie est très-juste, les langueurs » de l'amour ne naissent que dans un » doux repos, un violent exercice étouffe » les sentimens tendres : dans les bois, » dans les lieux champêtres, l'amant, le » chasseur sont si diversement affectés, » que sur les mêmes objets, ils portent des » images toutes différentes ; les ombrages » frais, les bocages, les doux asyles du » premier, ne sont pour l'autre que des » viandis, des forts, des remises ; où » l'un n'entend que rossignols, que ra- » mages, l'autre se figure les cors & les » cris des chiens ; l'un n'imagine que » dryades & nymphes, l'autre que pi- » queurs, meutes & chevaux. » Lycurgue & Agésilas portoient singuliérement leur attention à ce que leurs veneurs fussent bien traités à leur retour de chasse. Les Spartiates aimoient les parties de chasse, & ceux qui ne pouvoient y aller, prêtoient leurs chiens & leurs chevaux à ceux qui n'en avoient point. Les veneurs de l'antiquité étoient ordinairement fort dévots ; ils tenoient que les dieux ont pris plaisir à voir les hommes s'adonner à un exercice aussi innocent que l'est la *vénerie* ; ils consacroient les prémices de leurs chasses & de leurs prises à leur chaste Diane.

Les Romains nés guerriers firent de la chasse une affaire importante : elle fut l'école de tous leurs grands hommes ; chez ce peuple chacun pouvoit chasser soit dans son fonds, soit dans celui d'autrui. L. Emilius donna au jeune Scipion un équipage de chasse semblable à ceux des rois de Macédoine ; après la défaite de Persée, Scipion passa à chasser tout le tems que les troupes resterent dans ce royaume. Tout l'amusement de la jeunesse romaine, dit Pline dans son panégyrique à Trajan, & l'école où se formoient tous les grands capitaines, étoit la chasse : on peut dire au moins que le courage fit les chasseurs, & l'ambition les guerriers. Les Grecs & les Romains ont toujours regardé la *vénerie* comme la source de la santé & de la gloire, le plaisir des dieux, des rois & des héros. Jules-César faisant l'éloge des peuples du Nord, dit qu'ils sont habiles & attentifs à la guerre & à la chasse ; il donna lui-même à Rome de très-beaux spectacles de chasse pendant cinq jours. Pompée, après avoir subjugué les Afriquains, exerça la *vénerie* parmi eux. Les Romains usoient d'un piege assez singulier ; ils plaçoient des miroirs sur les routes que tenoient ordinairement les animaux dangereux, & pendant qu'un d'entr'eux s'amusoit à considérer son semblable qu'il croyoit voir dans le miroir, les chasseurs cachés derriere ou sur les arbres des environs, le tiroient à leur aise. Le sépulcre des Nasons découvert près de Rome, & qui se trouve représenté dans les antiquités de *Grævius* fournit un exemple de cette ruse de chasse, laquelle est confirmée par un passage de Claudien.

La chasse, selon Pline, a donné naissance aux états monarchiques. Dans les premiers tems, dit cet historien, les hommes ne possédoient rien en propre, ils vivoient sans crainte & sans envie, n'ayant d'autres ennemis que les bêtes sauvages ; leur seule occupation étoit de les chasser ; de sorte que celui qui avoit le plus d'adresse & de force, se rendoit le chef des chasseurs de sa contrée, & les commandoit dans les assemblées qu'ils tenoient pour faire un plus grand abatis de ces bêtes ; mais dans la suite ces troupes de chasseurs vinrent à se disputer les lieux les plus abondans en gibier, ils se battirent, & les vaincus demeurerent soumis aux vainqueurs : c'est ainsi que se formerent les dominations. Les premiers rois & les premiers conquérans furent donc des chasseurs. La collection de *Philippe d'Inville* présente une infinité de témoignages de l'antiquité, en faveur de la chasse, & les éloges qu'en ont fait Platon, Xénophon, Polybe, Pollux, Cicéron, Virgile, Horace, Seneque, Pline le jeune, Justin, Simmaque, Vegece, *&c.* Ce concours unanime prouve combien la chasse a été regardée utile au prince & à la jeune noblesse déstinée a être le soutien des états par sa bravoure.

Les Lapons négligent la culture de leurs

terres pour ne vivre que de gibier & de poiſſon : preſque tous les Tartares ne ſubſiſtent auſſi que de leur chaſſe & de leurs haras ; quand le gibier leur manque, ils mangent leurs chevaux, & boivent le lait de leurs cavales. Les lettres curieuſes des jéſuites miſſionnaires à la Chine, contiennent des relations de chaſſes faites par des armées entieres de pluſieurs milliers d'hommes. Elles ſont très-fréquentes chez les Tartares mongules. Les Indiens de l'Amérique chaſſent continuellement, pendant que leurs femmes ſont occupées des ſoins domeſtiques. Quand ces ſauvages entreprennent de longs voyages, ils ne comptent pour leur ſubſiſtance que ſur les fruits que la nature leur offre par-tout en abondance, ou ſur les bêtes qu'ils pourront tuer dans leur chemin. On peut aſſurer que la moitié des habitans du monde ne vit encore que de la chaſſe.

Nos premiers rois ſe ſont conſervés les grandes forêts de leur royaume : ils y paſſoient des ſaiſons entieres pour prendre le plaiſir de la chaſſe. On voit dans Grégoire de Tours que le roi Gontran devint ſi jaloux de ſa chaſſe, qu'il en coûta la vie à trois de ſes courtiſans pour avoir tué un buffle ſans ſa permiſſion. Il étoit pour-lors dans les montagnes de Vauges, où il avoit placé une de ces réſerves de chaſſe. Charlemagne & ſes premiers ſucceſſeurs n'eurent point de ſéjour fixe, par le plaiſir de chaſſer dans différens endroits ; ces monarques paſſoient leur regne à aller ſucceſſivement d'Aix-la-Chapelle dans l'Aquitaine, & du palais de Caſenveil dans celui de Verberie en Picardie. Toutes les aſſemblées générales de la nation ou les grands parlemens auxquels les rois préſidoient en perſonne ſur tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre parmi les françois, ſe terminoient toujours par une chaſſe. Les chaſſeurs voulant faire choix d'un ſaint pour célebrer leur fête ſous ſon auſpice, réclamerent avec toute la France S. Martin ; enſuite le royaume ayant changé de protecteur, les chaſſeurs n'adopterent qu'en partie S. Denis que tous les ordres de l'état s'étoient choiſi ; ils voulurent un patron qui eût eu leur goût, & pratiqué leur exercice, & eurent recours à S. Hubert ; dont on débitoit que la vocation étoit venue par l'apparition qu'il eut en chaſſant d'un cerf qui portoit une croix entre ſon bois. La fête de ce ſaint, qui arrive préſentement le 3 Novembre, a beaucoup varié, ou plutôt y ayant eu pluſieurs tranſlations du corps de ce ſaint, chacune en fut une fête ; ainſi il y avoit une S. Hubert en Avril, une en Mai, qui eſt le véritable tems de ſa mort ; une autre en Septembre, une en Novembre, qui eſt celle qu'on a retenue, & enfin une en Décembre. Il n'y avoit cependant que celles de ces fêtes qui arrivoient en Mai & en Novembre, au verd naiſſant, & à la chûte des feuilles, qui ſe célébraſſent avec plus d'éclat & de ſolemnité, parce qu'elles arrivoient dans le tems de deux grandes aſſemblées de la nation ; celle du printems au champ de Mars, & celle d'automne ; ces deux occaſions étant les plus favorables pour lier de nombreuſes parties de chaſſe, pendant que la grande nobleſſe étoit réunie & en train de ſe mouvoir.

Il paroît par des monumens certains que dès le onzieme ſiecle, S. Hubert, nouveau patron des chaſſeurs, étoit encore réclamé contre la rage ; cette maladie attaquant plus ordinairement les chiens que tous les autres animaux par l'altération extrême qu'ils ſouffrent quelquefois à la campagne, ou quand on les néglige dans les chenils, ceux qui avoient ſoin des meutes, prioient le ſaint de préſerver leurs bêtes de la rage, & la dévotion des valets paſſant juſqu'aux maîtres, ceux-ci adreſſerent leurs prieres au même ſaint pour qu'il les préſervât de tout fâcheux accident dans le métier de la chaſſe. Arrien dit qu'il y avoit des chaſſeurs dans les Gaules qui ſacrifioient tous les ans à Diane ; ils avoient pour cela une eſpece de tronc dans lequel ils mettoient pour un lievre pris deux oboles, pour un renard une dragme, pour une biche quatre dragmes ; ainſi tous les ans à la fête de Diane, ils ouvroient ce tronc, & de l'argent qui s'y trouvoit, ils achetoient une victime, les uns une brebis, les autres une chevre, quelques autres un veau ; le ſacrifice étant achevé, & ayant offert les prémices des victimes à Diane, les chaſſeurs faiſoient

bonne chere, & la faifoient faire à leurs chiens qu'ils couronnoient de fleurs, afin qu'il parût que la fête fe faifoit pour eux.

Dans une entrevue faite entre la reine Jeanne de Bourbon, femme du roi Charles V, & la ducheffe de Valois fa mere, le duc de Bourbon donna un fpectable de chaffe aux deux princeffes dans le voifinage de Clermont : il y prit un cerf, & leur en fit préfenter le pié par fon grand veneur François I. que *Fouilloux* appelle le pere des chaffeurs, s'étant égaré un jour à la chaffe, fut obligé de fe retirer chez un charbonnier, de la bouche duquel il entendit la vérité, peut-être, pour la premiere fois. On conte la même hiftoire d'Antiochus.

Accidens arrivés à la chaffe. Adonis eft bleffé à mort par un fanglier : la Phénicie & l'Egypte retentiffent des cris qui fe font à fes funérailles ; fon fang eft changé par Vénus en une fleur, (l'anémone.) Méléagre mourut après avoir tué le monftrueux fanglier de Calydon : l'empereur Bafile de Grece fut tué par un cerf aux abois : Théodebert, roi d'Auftrafie, mourut de la chûte d'une branche d'arbre qu'un buffle qu'il pourfuivit lui fit tomber fur la tête, l'animal ayant heurté l'arbre avec fes cornes. Amé VI. comte de Savoie, périt d'une chûte de cheval, étant à la pourfuite d'un fanglier dans une forêt près de Thonon en Chablois. Marie, ducheffe de Bourgogne, la plus riche héritiere de fon tems, mourut d'une femblable chûte dans un retour de chaffe. Chilpéric I. & Childéric II. furent tués en revenant de chaffer ; le dernier pour avoir fait châtier indignement un feigneur de fa cour. On lit dans le manufcrit de Fœbus, au chapitre du Rut, qu'il a vu des cerfs tuer des valets de limiers, & des limiers en les lançant, & d'autres venir fur les chevaux. Il parle encore d'un Godefroy d'Harcourt bleffé au bras d'un coup de fleche à la chaffe à l'arbalête. Sous le regne d'Henri IV. il y eut deux veneurs de S. M. tués par des cerfs, l'un dans la forêt de Livry, il s'appelloit Clairbois ; l'autre appellé S. Bon, dans la forêt de Sennar. En 1725, M. le duc de Melun fut tué dans la forêt de Chantilly par un cerf qui lui donna un coup d'andouiller dans le corps. De mon tems, M. de Courchange, veneur de M. le comte d'Evreux fut tué fur le champ par un cerf en traverfant une route : il y eut auffi un gentilhomme de M. le comte de Touloufe qui fut tué à la chaffe du lievre dans la plaine de S. Denis, d'une chûte de cheval ; il fe nommoit M. Dàbeau. J'ai vu plufieurs veneurs de S. M. culbutés de deffus leurs chevaux par des cerfs : M. de Lafmartre a été bleffé à la cuiffe par un cerf aux abois dans la forêt de Sennar. Quand les cerfs font aux abois, ils font plus dangereux, principalement dans la faifon du rut ; auffi dit-on *au cerf la biere, au fanglier le barbier.*

Hiftoires de chaffes, faits curieux. On lit dans le Roy *modus du déduit* royal, *chap. j* que le roi Charle-le-Bel chaffant dans la forêt de Bertilly, prit fix-vingt bêtes noires en un jour, tant aux filets qu'aux lévriers. *Fouilloux* rapporte qu'un feigneur de la ville de Lambale avec une meute de chiens, lança un cerf en une forêt dans fon comté de Penthievre, le chaffa & pourchaffa l'efpace de quatre jours, tellement qu'enfin il l'alla prendre près la ville de Paris. On voit dans la falle du préfidial à Senlis cette infcription : « En l'an..... le roi Charles VI chaffant dans la forêt de Hallade, prit le cerf duquel vous voyez la figure (elle eft détruite) portant un collier d'or où étoit écrit : *Hoc me Cæfar donavit* ; de ce lieu on voit l'endroit où il fut relancé ».

Jean Sobiesky, roi de Pologne, entretenoit pour la chaffe cinq censs janiffaires turcs, pris au milieu des combats, confervant leurs armes & leurs vêtemens ; on leur marquoit une enceinte dans une forêt ; ils tendoient les filets en laiffant une ouverture qui répondoit à la plaine : des chiens tenus en leffe formoient un croiffant à une affez grande diftance ; derriere eux le roi, les veneurs & les curieux décrivoient une même ligne. Le fignal donné, d'autres chiens perçoient dans la forêt, & chaffoient indifféremment tout ce qui fe rencontroit ; bien-tôt on voyoit fortir des cerfs, des élans, des aurox,

taureaux sauvages d'une beauté, d'une force & d'une fierté singuliere; des loups cerviers, des sangliers, des ours, & chaque espece de chiens attaquoit la bête qui lui étoit propre, laquelle ne pouvoit rentrer dans la forêt, ni s'arrêter aux filets, parce que les janissaires y veilloient. Les veneurs ne se mettoient du combat que lorsque les chiens étoient trop foibles. Cette multitude d'hommes, de chevaux, de chiens, & d'animaux sauvages, le bruit des cors, la variété des combats, tout cet appareil de guerre orné d'une magnificence convenable, étonnoit les curieux du midi. *Hist. de Jean Sobiesky.*

M. de *Ligniville* rapporte une chasse qui a duré trois jours avec les mêmes hommes, chiens & chevaux. Louis XIII. qui, suivant M. *de Selincourt parfait chasseur*, fut le plus grand, le plus habile, le plus adroit chasseur de son royaume, fit dans sa jeunesse sa premiere chasse avec la fauconnerie dans la plaine S. Denis, en présence de la reine & de toutes les dames de la cour, placées sur une butte de terre au lieu nommé la *planchette*; tous les vols suivoient le roi dans tous ses voyages.

La seconde chasse faite par Louis XIII. fut aux chiens courans; car outre les équipages pour les cerfs, les chevreuils, loups, lievres & sangliers, il y avoit toujours cent cinquante chiens qui suivoient S. M. dans tous ses voyages; il n'y avoit point de jour que huit veneurs au moins n'allassent tous les matins dans les bois près desquels le roi passoit, & qui ne lui fissent leur rapport de ce qu'ils avoient rencontré, cerfs, biches, renards, *&c.* des situations des buissons; s'ils étoient en plaine, côteaux, ou lieux humides; quelles étoient les refuites, *&c.* de sorte que le roi étoit informé à son levé de quelle bête il pourroit avoir du plaisir, & comment elle seroit portée par terre par trente lesses de levriers qui suivoient l'équipage partout.

Quand le roi vouloit chasser, l'ordre étoit donné aux gendarmes, chevaux-légers & mousquetaires, pour s'assembler à l'heure du départ; les chasseurs alloient devant, & voyoient où étoit le vent pour disposer les accourts, les toiles étoient ajustées pour cacher les levriers, & le roi trouvoit tout disposé à son arrivée: ceux de sa suite bordoient le côté du mauvais vent, & se rangeant à cinquante pas les uns des autres le pistolet à la main, se tenoient près pour la chasse dès qu'elle commenceroit. Le roi donnoit le signal, & dès que les chiens découplés commençoient à chasser, la décharge se faisoit du côté du mauvais vent, ce qui donnoit une telle terreur aux bêtes, qu'elles fuyoient du côté des accourts, & à leur sortie du bois, les levriers cotiers étoient donnés, puis ceux de l'autre côté, de sorte que les bêtes alloient au fond de l'accourt où étoient les gros levriers qui les coëffoient, & le roi en avoit tout le plaisir.

Sur le champ, chacun reprenoit sa place pour voir sortir d'autres bêtes, lesquelles étoient encore courues, & toutes celles qui étoient dans les bois étoient portées par terre, ce qui duroit tout le haut du jour & souvent fort tard, principalement quand il y avoit des loups, car ces animaux ne sortoient qu'à force, & même il y en avoit qui se sauvoient du côté défendu par les cavaliers, dont ils aimoient mieux essuyer les coups, que de sortir du côté de l'accourt qu'ils avoient éventé. Ces deux chasses que nous venons de décrire étoient pleinement royales. *Le parfait Chasseur, par M. de Selincourt.*

Le même auteur dit avoir vu un cerf chassé pendant trois jours par trois équipages différens: voici comment il rapporte le fait. Les équipages de M. le duc d'Angoulême, de M. de Souvray & de M. de Metz étoient à Grosbois; il fut laissé courre un cerf (on ne marque point son âge) en Brie, l'assemblée au mont Teris, & fut couru la premiere journée jusqu'à la nuit, ayant mesuré tous les buissons & forêts de Brie, & revenant à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé, il fut brisé la tête couverte. Le lendemain ces messieurs voulurent voir par curiosité ce que deviendroit ce cerf le second jour, & ils résolurent de le courre avec un autre équipage & d'autres chevaux; il fut attaqué le lendemain matin où il avoit été brisé,

brisé, il fut très-bien donné aux chiens ; il recommença à reprendre le même chemin qu'il avoit fait le jour de devant, il mesura tous les mêmes lieux, & revint à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé, & fut encore brisé la tête couverte. Tous ces messieurs le soir ne savoient que dire, ni Duvivier, Artonge, Desprez, & tous les autres vieux chasseurs crurent tous que c'étoit un sorcier ; enfin, ils dirent qu'il y avoit encore un équipage qui n'avoit point couru, qui étoit celui de M. d'Angoulême, & qu'il falloit voir ce qui arriveroit de cela. Le lendemain dès la pointe du jour, ils allerent frapper aux brisées, ils lancerent le cerf encore à cinq cents pas de-là, & le coururent encore six grandes lieues, au bout desquelles ils le prirent sec comme bois, mourant plutôt de faim que pris de force; car s'il eût eu le loisir de viander, ils ne l'auroient jamais pris, & tous demeurerent d'accord que si ce cerf eût couru sur une même ligne, il fût allé à plus de soixante lieues de-là.

On voit au château de Malherbe la figure d'une biche qui avoit un bois comme un cerf, & qui portoit huit andouillers, laquelle après avoir été courue par deux veneurs du roi Charles IX. fut prise par les chiens pour un cerf : ces veneurs l'ayant détournée en prenant chacun un côté de l'enceinte, l'un la vit pisser de si près qu'il la jugea être une biche; il n'en dit rien à son compagnon, il dit seulement en termes vagues que cela ne valoit rien à courre. L'autre qui en avoit vu la tête, la jugea être celle d'un cerf, & dans cette confiance laissa courre; elle fut prise enfin & reconnue biche, & celui qui l'avoit vue pisser sans l'avoir dit à son compagnon, fut cassé pour avoir donné lieu à une telle méprise. La Briffardiere, *nouveau traité de la vénerie*, *ch. xjv.* Il y a bien d'autres exemples de biches portant tête de cerf.

La premiere chasse que le roi Louis XV. a faite avec sa *vénerie*, étoit le jour de S. Hubert, 3 Novembre 1722, dans le parc de Villercotterêt ; on y attaqua un cerf à sa seconde tête, & il y fut pris. Sa majesté revenoit de Rheims où elle avoit été sacrée.

Le 13 Juillet 1740, on attaqua à Compiegne un cerf dix corps dans les bordages près la croix du S. Cygne ; on le prit au village de Troly. Il étoit monté sur le haut d'une chaumiere où il se promenoit avec deux chiens qui l'aboyoient ; M. de Lasmastre, lieutenant de la *vénerie*, y grimpa, & fut lui couper le jarret : le cerf culbuta de haut en bas, & se tua. Le roi & toute la cour y étoit.

Dans la forêt de Fontainebleau, à la fin de Septembre 1750, on y prit un cerf dix corps, qui avoit la tête velue comme un cerf qui n'a pas touché au bois au commencement de Juillet. Après la mort il fut examiné, il n'avoit point de dintier ni dehors ni dedans ; apparemment que des loups, ou un chicot, ou une balle de braconnier en avoit fait l'opération avant qu'il eût touché au bois, puisqu'il n'y a point touché après.

Chiens courans. Les auteurs anciens ne disent rien sur l'origine des chiens courans. Phœbus, dans son *chapitre xjx.* rapporte qu'il y en avoit de son tems de très-bons en Espagne ; mais qu'ils ne chassoient bien que quand ils avoient un animal près d'eux : il parle d'une autre espece qui chassoit lentement & pésamment, mais tout le jour ; & d'une troisieme qu'il nomme *beaux*, à qui le vent, ni la pluie, ni la chaleur ne faisoient quitter la voie de ce qu'ils avoient attaqué. Il cite encore une autre qualité de chiens qu'il nomme *cerfs beaux muz, cerfs*, parce qu'ils étoient beaux, bons & sages pour le cerf qu'ils chassoient toujours quoiqu'il fut mêlé avec le change ; ils ne disoient mot jusqu'à ce que l'animal fut séparé du change & pris. Le même auteur fait mention d'une autre espece de chiens sages qu'il appelle *chiens beaux restis*, lesquels ne vouloient chasser que le cerf. Le nom de *restis* leur étoit donné parce que quand un cerf étoit accompagné, ils demeuroient tout court, & n'alloient pas plus loin, s'ils n'étoient avec le veneur. Les mêmes chiens ne chassoient pas si bien dans le tems du rut, & & ne gardoient pas si bien le change, les animaux étant tous échauffés ; de même ils chassoient les biches dans la saison où elles mettent bas, comme si c'eût été des

cerfs échauffés ; ils ne chassoient pas si bien depuis le commencement de Mai jusqu'à la St. Jean, à cause de l'odeur des herbes. Enfin il dit qu'il préfere les chiens courans aux levriers, allans & autres, parce que les premiers chassent tout le jour, *&c. ibid.*

Fouilloux s'étend davantage sur l'origine des chiens courans. Il tire de bien plus loin leur généalogie. Il dit qu'un certain Brutus descendant d'un roi des Latins, étant à la chasse, tua son pere croyant tuer un cerf. Son peuple voulut se soulever contre lui, ce qui l'obligea à s'enfuir dans la Grece d'où il vint en Bretagne avec son fils Turnus & un bon nombre de chiens courans. Ce sont les premiers qui aient paru en France. Le premier chien blanc fut donné par un pauvre gentilhomme à Louis XII. qui en fit peu de cas, les chiens dont sa meute étoit composée, étant gris; il le donna au sénéchal Gaston qui en fit présent à son tour au grand sénéchal de Normandie, lequel le donna en garde à un veneur nommé *Jacques Bresé*; celui-ci lui fit couvrir de lices & en tira race. L'année d'après Anne de Bourbon, qui aimoit fort la *vénerie*, envoya une lice appellée *bande*, pour être couverte par ce chien nommé *souillard*; l'on en tira deux ou trois portées dont il sortit quinze ou seize chiens *cleraud*, *joubard*, *miraud*, *marteau*, *briffaud*, *hoise &c.* depuis la race s'en est toujours augmentée; & elle fut renforcée par François I. qui fit couvrir les lices qui en étoient sorties, par un chien fauve nommé *miraud*, que l'amiral d'Annebaud lui avoit donné, *&c.* Les chiens fauves descendent de la meute d'un seigneur breton appellé *Huet de Nantes*... Suivant Charles IX. les chiens gris dont se servoient anciennement les rois de France & les ducs d'Alençon, étoient connus sous le regne de S. Louis. Il y a trois sortes de chiens courans, selon le rapport de Charles IX. dans son livre *de la chasse royale*, *ch. vij.* Les premiers qui aient été en notre Europe ont été la race des chiens noirs, & celle des blancs; mais cette derniere fut depuis confondue avec celle des chiens greffiers blancs. Toutes les deux sont venues de S. Hubert. Dans la suite S. Louis qui aimoit fort la chasse, étant allé à la conquête de la Terre-sainte, envoya acheter en Tartarie une meute de chiens qu'on disoit excellens pour la chasse du cerf; il les amena à son retour en France; c'est la race des chiens gris, la vieille & ancienne race de cette couronne. On dit que la rage ne les prend jamais. Les chiens gris sont grands, hauts sur jambes & d'oreilles. Ceux de la vraie race sont de couleur de poil de lievre, ils ont l'échine large & forte, le jarret droit, le pié bien formé ; mais ils n'ont pas le nez si bon que les chiens noirs, ce qui fait que leur façon de chasser est toute différente ; car les autres chassent dans la voie juste; ceux-ci au contraire étant extrêmement vîtes chassent à grandes randonnées, loin des voies & à la vue les uns des autres. Le plus souvent au partir de la couple, ils s'en vont comme s'ils chassoient sans avoir rien devant eux, & leur furie seule les transporte. Comme ils n'ont pas le nez excellent, ils ne chassent que quand l'animal est près d'eux, & rarement ils sont sages dans le change; s'ils y tournent on ne peut pas les rompre, il faut se rompre le cou & les jambes pour les tenir. Si un cerf s'enfuit droit devant lui sans retour ni change, ils le prendront bien vîte ; mais s'il ruse, on peut les coupler & les ramener au chenil.

Voici ce que dit *Salnove*, *ch. ij. des chiens gris.* Ils formoient les premieres meutes de nos rois depuis S. Louis. Ils étoient fort considérés des nobles, pourvu qu'ils fussent vrais chiens courans & non corneaux, c'est-à-dire chiens engendrés d'un mâtin & d'une chienne courante, ou d'une mâtine & d'un chien courant. Ceux-ci sont plus vîtes que les autres, ils coupent, ne retournent point, ne requêtent, ne crient que rarement, & sont très-nuisibles dans une meute. Les chiens gris peuvent chasser plus souvent que les autres, ils s'entretiennent en bon corps, sont peu pillars, moins sujets aux maladies que les autres chiens, ils chassent tout ce qu'on veut sans se rebuter dans l'hiver comme dans l'été, n'appréhendant ni le chaud ni le froid, & criant bien. La derniere meute des chiens gris dont Salnove

parle, appartenoit à M. le comte de Soiſſons, ſous Louis XIII. Depuis ce tems il n'eſt plus fait mention de cette eſpece de chiens. Il nous eſt venu dans l'équipage de Louis XV. des chiens de Normandie à poil gris; ce ſont des limiers qui ont le nez excellent; ils ſont vigoureux, mais pillars comme des mâtins, & s'étranglant ſouvent les uns les autres; peut-être eſt ce un reſte de cette ancienne race de chiens gris que S. Louis fit venir de Tartarie; mais ceux-ci ont des qualités & des défauts que les autres n'avoient pas: il n'eſt pas poſſible de trouver de meilleurs limiers.

Les chiens blancs greffiers, ſelon le rapport de Charles IX. *ch. x.* ont tant de bonté, qu'on n'en ſauroit dire aſſez de bien: ils réuniſſent toutes les qualités des chiens noirs & des gris, ſans tenir rien de ce qu'ils ont de mauvais; ils ont le chaſſer brave & en vrais chiens courans; ils ſont plus vîtes que les gris, & plus ſages que les noirs; ils n'appellent jamais qu'ils n'aient le nez dans les voies; quand le change bondit, c'eſt alors qu'ils ſe glorifient en leur chaſſer, s'ils ſont bien conduits; ce ſont vrais chiens de roi. On les nomme *greffiers*, parce que ſous le regne de Louis XII. on fit couvrir par un chien blanc de la race de S. Hubert une braque d'Italie qui appartenoit à un ſecretaire du roi, que dans ce tems on appelloit *greffier*. Le premier chien qui en ſortit fut tout blanc, hors une tache fauve qu'il avoit ſur l'épaule; ce chien étoit ſi bon qu'il ſe ſauvoit peu de cerfs devant lui; il fit treize petits tous auſſi excellens que leur pere, & peu-à-peu la race s'éleva, de ſorte que quand François I. monta ſur le trône, ſa meute n'étoit compoſée que de ces chiens. La maiſon & le parc des loges de Saint-Germain ne furent faits que pour y élever les chiens de cette race.

Les chiens noirs ſont ceux qu'on appelle *chiens de S. Hubert*, dont les abbés de S. Hubert ont toujours conſervé la race en mémoire de leur ſaint. Ceux qui ſont de la vraie race ont des marques de feu ſur les yeux & aux extrémités; ils vont doucement, n'ont pas grand'force, ſont timides dans le change & nullement entreprenans; ils ont le nez bon, mais ils ſont meilleurs à la main que pour chaſſer. *Charles IX.* Les chiens noirs, ainſi que le rapporte Salnove, *ch. x.* ſont inférieurs aux blancs. M. le cardinal de Guiſe en avoit une meute, & M. le duc de Souvrai, l'un des meilleurs chaſſeurs de ſon tems, en avoit une autre; c'étoient de grands chiens, beaux & bien taillés, & qui prenoient des cerfs dans les pays où il y avoit force changes.

Ligniville, dans ſon manuſcrit, parle d'une race de chiens qui ſe nommoient *merlans*; ils étoient en grande réputation en Lorraine; ils gardoient le change naturellement. Son alteſſe le duc François de Lorraine, en préſenta à Henri IV. qui les trouva fort bons. Le même auteur dit avoir vu couvrir une liſſe par un loup, & que les chiens qui en ſortirent ne valoient rien. Xénophon rapporte que de ſon tems il avoit vu deux races de chiens, des caſtors & des renardiers.

« Tous chiens courans, dit Charles » IX. *ch. xj.* d'autre poil & race que » ceux dont j'ai parlé, ſont chiens bâ- » tards de l'une & l'autre race mêlées » enſemble, comme les chiens fauves qui » ſortent des gris & des blancs; de ce » poil ſont venus les chiens de la Hunau- » daye. D'autres que l'on appelloit *Du-* » *bois*, qu'un gentilhomme du pays de » Berry a donnés aux rois mes prédéceſ- » ſeurs. On peut faire état deſdits chiens » quant à la vîteſſe, mais ils ont faute de » nez. Il y a d'autres races de chiens » blancs & de chiens de S. Hubert; mais » ce ſont communément gros chiens pe- » ſans qui ne ſont à eſtimer.

» Il y a une autre eſpece de chiens qu'on » appelle *chiens de la Loue*, que j'eſtime » & priſe beaucoup; ce ſont petits chiens » qui ſont poil blanc, qui chaſſent auſſi » joliment bien; comme ils ſont gentils » & beaux, on les appelle *chiens de la* » *Loue*, parce que c'étoit un gentilhom- » me du Berry qui porte ce nom-là, qui » du tems du feu roi mon grand-pere, » prit la peine de les élever. Le roi les » voyant ſi beaux & ſi gentils, les donna » au feu roi mon pere ſon fils qui pour- » lors étoit dauphin. Quand à ceux qui

» ont deux nez, ce font chiens courans » fans courre, car ils font de race de » chiens courans; mais toutefois jufqu'à » préfent on ne leur a fait faire autre mé- » tier que de limier, & y font fort bons » & excellens. Et afin que je dife ce que » c'eft que les deux nez qu'ils ont, ce n'eft » pas qu'ils ayent quatre nazeaux, mais » c'eft que le bout de leur nez & mufle » eft fendu, de façon qu'entre les deux » narines il y a une fente jufqu'aux dents; » il s'en trouve de tout poil ».

Chiens anglois. *Fouilloux* n'en parle point dans fon traité de *vénerie*, ni Charles IX. dans fon livre de *la chaffe royale.* Salnove en fait mention dans fon *ch. xiij.* De fon tems ils étoient en ufage en France; il leur trouvoit une obéiffance qu'ils n'ont pas aujourd'hui: ils avoient le nez bon, s'attachant bien à la voie, ne la quittant pas, y étant jufte, & ils chaffoient avec plus de régularité que les chiens françois. Aujourd'hui ces chiens font bien changés, ils font légers comme des levriers, percent dans les fourrés & dans les pays clairs; ont toujours la tête des chiens françois, chaffent bien, font vigoureux, tenant fur pié toute la journée; quand ils fe font faits fages, il n'y en a pas de meilleurs; mais ils ne crient pas fi bien que les chiens françois, particuliérement ceux du nord, qu'on nomme *chiens du renard* lefquels ont 22 pouces de hauteur, la queue & les oreilles raccourcies. Les veneurs ne peuvent pas les tenir dans les enceintes, tant ils ont de vîteffe & de legéreté. Il y a une autre efpece de chiens en Angleterre, qu'on nomme *chiens du cerf*, qui font un peu plus grands; ils font environ de 24 pouces, & n'ont point les oreilles ni la queue coupées; ils chapent bien, crient de même, font vigoureux, mais moins vîtes que les précédens; ils vont du même pié que les chiens françois, & font bien plus obéiffans que les autres anglois; ils ont le nez excellent, & fe font fages bien plus vîte. Ce font ceux que je defirerois qu'il y eut dans la meute du roi avec les chiens françois; par-là la meute feroit plus enfemble, il n'y auroit pas toujours une tête de chiens en avant bien loin des autres, ce qui à la vérité fait prendre des cerfs, mais fait faire auffi des chaffes bien défagréables.

Il y a auffi une troifieme efpece de chiens qu'on nomme *bicles*, pour chaffer le lievre, ils ont 14 à 15 pouces. Une petite meute de cette efpece eft charmante pour la chaffe du lievre & du chevreuil. La petite meute du cerf de S. M. Louis XV. a été commencée en 1726 par des chiens de cette efpece, auxquels on faifoit d'abord chaffer le lievre; on les mit enfuite au chevreuil, puis au daim, & enfin au cerf où elle eft encore actuellement. Elle eft compofée de prefque tous chiens anglois du Nord.

M. de Ligniville fait bien l'éloge des chiens anglois; ils ont, dit-il, le fentiment excellent, puifqu'ils démêlent & s'approchent ce qui eft fort longé; la voix bonne & forte, ils chaffent à grand bruit; ils font fi vîtes, que peu de chevaux peuvent les tenir, à moins que ce ne foient des chevaux anglois, barbes ou turcs, & en haleine; enfin ils font de grande force à chaffer, tiennent long-tems fur pié, & il feroit extraordinaire de trouver un cerf qui les fît rendre. Avec ces quatre qualités, on peut les regarder comme la meilleure race des chiens, quand ils font bien dreffés & ajuftés par les meilleurs veneurs.

Chiens françois. La meute du roi Louis XV. eft compofée pour la plus grande partie de chiens françois, qui ont été élevés au chenil que S. M. a fait conftruire exprès à Verfailles. Il y en a de la premiere beauté, la plûpart bâtards anglois qui font moulés, vigoureux & chaffent bien; s'ils étoient réduits & fages, ils feroient la plus belle meute du monde; mais la quantité de jeunes chiens qu'on y met tous les ans, fait tourner la tête à ceux qui font fages & à ceux qui commencent à le devenir; l'autre partie de la meute eft de chiens anglois, moitié du nord, & moitié chiens du cerf: il y a environ $\frac{1}{4}$ d'anglois dans la meute qui eft de 140 chiens. Il n'y a plus dans la *vénerie* de race ancienne; toutes les efpeces de chiens d'aujourd'hui ont été croifées de lices normandes, de chiens françois, d'anglois, tout cela a été confondu; on tire race des plus belles lices & des plus beaux chiens de la meute, anglois

ou françois : on tâche de proportionner la taille qui eſt pour la grande meute de 24 à 25 pouces françois, je dis pouces françois qui ont 12 lignes, car le pouce anglois n'en a qu'onze, c'eſt à quoi l'on doit prendre garde quand on fait venir des chiens d'Angleterre.

M. de Selincourt, dans ſon parfait chaſſeur, *ch.* 12. dit, qu'il y a trois ſortes de chiens courans en France, auſſi-bien qu'en Angleterre. Les chiens pour le cerf, ſont de la plus grande race, que l'on appelloit anciennement *royale.* Leur naturel étoit de chaſſer le cerf, & de garder le change dès la ſeconde ou troiſieme fois qu'ils chaſſoient ; mais, depuis que les races angloiſes ſe ſont confondues avec les françoiſes, l'on n'y connoît plus rien : ces belles races de chiens ſe ſont évanouies, & de ces mêlanges de races il n'eſt reſté que la curioſité du pelage : l'on a choiſi pour courre le cerf, les chiens blancs les plus grands que l'on peut trouver de race mêlée, parce qu'on a remarqué, que de ce poil, ils ſont de plus haut nez, gardent mieux le change, ſont plus fermes & tiennent mieux dans les chaleurs que les autres. Les Anglois ſont de même que les François, & ne ſe ſervent que des plus grands chiens blancs qu'ils ont pour courre le cerf. Ils ſont très-vîtes & crient peu ; ils ſont mêlés avec des levriers, qui naturellement rident (terme que je ne trouve pas). Les Anglois ont, outre cela, de trois ſortes de chiens, les plus grands & les plus beaux ſont dits de *race royale* ; ils ſont blancs, marquetés de noir. Ils gardent fort bien le change, & ſont dreſſés de telle ſorte, qu'ils chaſſent tous enſemble ſans oſer ſe jetter à l'écart, de peur du châtiment que les valets de chiens anglois, qui ſont très-rudes, leur donnent avec de grandes gaules qu'ils portent exprès : les ſeconds ſont appellés *beaubis*, & les troiſiemes *bigles*, dont il y en a de deux ſortes, de grands & de petits ; on a confondu toutes ces races avec les françoiſes.

Figure & taille des chiens courans. Aucun auteur n'a déſigné la taille des chiens courans ; mais ils décrivent bien leur figure. Voici le tableau que *Fouilloux* en fait. Il faut, dit-il, *ch. vj.* qu'un chien courant pour être beau, ait la tête de moyenne groſſeur, plus longue que camuſe, les nazeaux gros & ouverts, les oreilles larges de moyenne épaiſſeur, les reins courbés, le rable gros, les hanches groſſes près des reins, & le reſte grêle juſqu'au bout, le poil de deſſous le ventre rude, la jambe groſſe, la partie du pié ſeche & en forme de celle d'un renard, les ongles gros. On ne voit guere un chien retrouſſé, ayant le derriere plus haut que le devant, être vîte. Le mâle doit être court & courbé, & la liſſe longue. Les nazeaux ouverts ſignifient chien de haut nez. Les reins courbés & le jarret droit, ſignifient vîteſſe. La queue groſſe près des reins, longue & déliée au bout, ſignifient force aux reins, & que le chien eſt de longue haleine. Le poil rude au-deſſous du ventre, dénote qu'il eſt vigoureux, ne craignant pas les eaux. La jambe & les ongles gros, le pié de renard, démontrent qu'il n'a point les piés foibles, qu'il eſt fort ſur les membres pour courre long-tems ſans s'engraver.

Salnove, *c. iv.* dit qu'il faut qu'un chien courant ait la tête plus longue que groſſe, que le front en ſoit large, l'œil gros & gai, qu'il ait au milieu du front un épi, qui ſoit de poils plus gros & plus longs, ſe joignant par le bout à l'oppoſite l'un de l'autre. Je ne dis pas, continue-t-il, qu'il le faille à tous, mais quand il s'y rencontre, c'eſt un ſigne évident de vigueur & de force. Il faut auſſi que le chien ſoit bien avalé, les oreilles paſſant le nez de quatre doigts au plus, & non comme celles qui le paſſent d'un grand demi-pié ; nous appellons les chiens qui les ont ainſi *clabots*, à cauſe qu'ils demeurent à chaſſer dans trois ou quatre arpens de terre ou de bois, où ils retournent & rebattent les voies pluſieurs fois ; ce qui les y oblige, c'eſt qu'ils ont naturellement peu de force. Il faut auſſi que les chiens courans aient s'il ſe peut une petite marque à la tête qui ne deſcende pas au-deſſous des yeux, qu'ils n'aient point les épaules larges ni trop étroites, que les reins en ſoient hauts en forme d'arc & larges, la queue groſſe auprès des reins, en aménuiſant juſqu'au

bout, qui sera épié & relevé en s'arrondissant sur les reins, & non tournée comme une trompe, ce qui est marque de peu de force & de vîtesse (mais l'on en peut faire des limiers.) La cuisse en doit être troussée, le jarret droit & la jambe nerveuse, le pié petit & sec, les ongles gros & courts, qu'ils ne soient pas ergotés, au moins pour courre, cela n'importe; c'est la taille & les signes qu'il faut aux chiens courans & aux lices, pour être assurément bons. Le rein gros & la chair fort dure sur les reins, sont deux qualités qu'exige M. de *Ligniville* dans le choix des chiens.

Nous avons, dit le même M. de *Ligniville* de deux tailles de chiens courans; des *esclames* (terme de fauconnerie, *Dictionnaire de chasse par M. Langlois*, p. 81.) approchant de la taille des levriers à lievres; d'autres plus gousseaux & mieux fournis comme levriers d'attaches. Les chiens *esclames* sont bien faits, arpés, c'est-à-dire ayant les hanches larges & étrignés comme levriers. Ces chiens doivent être vîtes pour les vues, de grandes jambes, force & vîtesse pour un jour; les chiens d'autres tailles harpés, mais plus gousseaux & mieux fournis des reins, & larges, plus ensemble, sans excès en leur taille, ne le doivent point céder à la fin du jour & des chasses à leurs compagnons, même s'il est question de charper trois jours de suite, comme on fait quelquefois. Je tiens que les chiens mieux fournis ne se rendent pas sitôt que les autres.

Le chien esclame doit avoir la tête plus longue que le gousseau, & celui-ci plus courte, toutes les deux doivent être proportionnées à la taille; le reste leur sera commun sans excès à leur grandeur & taille, la tête seche, nerveuse, le dessus du front plein de petites veines, les yeux élevés, noir-clair, grand & large front, les tempes creuses, plutôt courtes oreilles que trop longues, sans poil au-dedans, le col assez long & délicat pour être prompt au mouvement, la poitrine large & grossette, les aisselles un peu distantes des épaules, les jambes de devant petites, droites, rondes & fermes, le pli des cuisses droit, les côtés non creusés, mais un peu relevés, les reins charnus, ni trop longs ni trop courts, les flancs entre le mol & le dur & bien troussés, les cuisses potelées, charnues en bas, larges par le haut, retirées en-dedans, le ventre avec ce qui en dépend bien vuidé, la queue remuante, droite, grosse près des reins plutôt que déliée, & venant à proportion à diminuer, déliée vers le bout, venant aboutir au nœud du jarret, s'il la tourne le long du tour & creux de la cuisse, les jambes de devant beaucoup plus hautes que celles de derriere, & les piés petits, serrés & ronds. Voilà la taille d'un chien robuste, agile, léger & beau à voir, convenable aux efforts, tels qu'ils sont choisis dans la meute de Xénophon & dont Cyrus & Alexandre se servoient.

Il n'y a rien à ajouter au tableau que M. de *Ligniville* fait du chien courant; il le peint comme sont aujourd'hui nos plus beaux chiens françois & bâtards anglois qui sont moulés; il n'en marque point la hauteur, sinon celle du levrier pour lievre. La taille de ces beaux chiens qui sont aujourd'hui dans la grande meute du roi, est de 24 à 25 pouces de hauteur.

Les Anglois, dit M. de Selincourt, observent réguliérement ce qu'il faut faire pour avoir de bons chiens courans, & pour en avoir quantité; car ils gardent des lices exprès, qui ne vont jamais à la chasse, de toutes les meilleures races qu'ils aient, pour leur servir de lices portieres, lesquelles ils laissent libres dans leurs basses-cours, comme les mâtines, qui n'avortent jamais, qui leur font tous les ans deux portées, dont ils n'en gardent jamais plus de six de chaque portée; si bien qu'il n'y a point de lice qui ne leur donne tous les ans, l'un portant l'autre, une douzaine de chiens; & comme ils abondent en laitage, & que leurs lices sont toujours en liberté, ils les nourrissent mieux que tous autres, & poussent leurs petits chiens jusqu'à l'âge de cinq mois, qu'ils ont fait leurs gueules à force de lait; en telle sorte qu'ils deviennent beaux, grands & forts, & sont plus prêts à chasser à un an, que les autres à dix-huit mois; & ainsi sont-ils de toute autre race de chiens.

Si les François imitoient les Anglois, qui

ſont nourrir tous leurs jeunes chiens enſemble, & dès l'âge de ſix mois, les menent à la campagne pour leur apprendre à être obéiſſans, ne leur permettant pas que jamais ils ſe ſéparent les uns des autres, ils auroient des chiens ſages & obéiſſans, qui chaſſeroient toujours enſemble; car les chiens françois ont des qualités plus relevées que les chiens anglois. Ils ont les voix plus hautaines, chaſſent plus gaiement, la queue plus haute, tournent mieux, requêtent incomparablement mieux, rentrent mieux dans les voies, trouvent mieux les retours, & ſe font plus entendre de deux lieues, qu'une meute angloiſe ne feroit d'un quart de lieue, parce qu'ils chaſſent le nez haut à plus d'un pié de terre; au lieu que les anglois chaſſent le nez bas & d'une voix étouffée contre terre. Tous les avantages des chiens françois s'évanouiſſent par la mauvaiſe nourriture qu'on leur donne, les faiſant nourrir ſéparément; les uns par des laboureurs, & les autres par des bouchers en plein libertinage juſqu'à un an ou quinze mois; pendant lequel tems ils acquierent des qualités ſi vicieuſes, qu'avant d'entrer au chenil, ils ſont incorrigibles, & que l'obéiſſance & la crainte ne peuvent plus rien ſur leurs vicieuſes habitudes, & que ce n'eſt qu'à force de coups qu'on les peut réduire, encore n'en peut-on venir à bout : ſi bien qu'une meute ne devient ſage qu'a force de vieillir.

La Briſſardiere, *nouveau traité de vénerie c. xxxvj.* dit peu de choſe ſur les races de chiens courans : il donne aux chiens blancs la préférence ſur tous les autres poils, & ſur ceux d'une taille médiocre qui ſont plus vigoureux & courent plus long-tems que les chiens élancés & de haute taille : ces derniers n'ont que le premier feu, & après le premier relais, ils ne ſauroient plus ſuivre les autres : il propoſe, quand on a une meute de chiens blancs, de les faire chaſſer le lievre deux fois la ſemaine, & que les piqueurs n'épargnent pas les coups de fouet, pour les rendre attentifs & dociles, pour leur apprendre à s'ameuter avec les autres, s'y rallier & tourner où l'on voudra : après, leur faire chaſſer le cerf ou le chevreuil, & en peu de tems ils ſeront formés : quand les lices deviennent en chaleur, les faire couvrir par les meilleurs chiens, comme il eſt dit ci-devant; les ſéparer de la meute douze jours avant de mettre bas, *&c.*

Phœbus, dans ſon *chapitre xxiij. du Chenil*, dit comme les chiens doivent demeurer & comme ils doivent être tenus. De ſon tems il y avoit un préau qui étoit conſtruit exprès, avec une porte de derriere, pour que les chiens allaſſent au ſoleil, qui y donnoit tout le jour; les chiens pouvoient y aller quand ils vouloient : il prétend que cette conſtruction de chenil avec un préau, les empêchoit de devenir galeux ſi ſouvent; (je ſerois bien de ſon ſentiment, que le grand air ne peut faire que du bien aux chiens, ſur-tout dans les beaux jours.) Il faiſoit ficher des bâtons en terre, environnés de paille, hors les bancs où ils ſe couchoient, pour que les chiens y vinſent piſſer, *il en faiſoit mettre juſqu'à ſix.* Si l'on frottoit quelqu'un de ces bâtons avec du *galbanum*, tous les chiens iroient piſſer contre. La méthode n'étoit que très-bonne; cela les empêchoit de piſſer ſur les bancs où ils ſe couchoient, ce qui faiſoit que leurs lits étoient toujours ſecs : l'on n'a plus cette habitude, prétendant que des chiens en jouant ou en ſe battant, ou en ſortant de vîteſſe pour l'ébat ou pour manger la mouée, qu'ils pourroient s'étrufler, ſe bleſſer de différentes façons; je laiſſe la choſe à décider. Il y avoit de ſon tems des cheminées dans les chenils, pour les réchauffer dans l'hiver & quand ils revenoient de la chaſſe, ayant eu la pluie quelquefois toute la journée ſur le corps, avoir battu l'eau dans des étangs ou des rivieres, la boue, la crotte. Fouilloux parle de l'uſage des cheminées. Il faiſoit bouchonner les chiens après la chaſſe, pour faire tomber la boue & la crotte. L'on avoit conſervé cet uſage juſqu'au regne de Louis XIV. j'ai vu de grandes cheminées, environnées de grillages de fer, dans les chenils de Verſailles; je crois que c'eſt la peur du feu qui les a fait détruire; je les approuverois cependant, pour le bien & la conſervation des chiens :

à l'égard du feu, on peut prendre des précautions comme on les prenoit dans ce tems-là, où il n'eſt point mention qu'il ſoit arrivé d'accident.

Phœbus, dans ſon *chap. xxiv.* dit qu'il faiſoit mener ſes chiens à l'ébat deux fois le jour, le matin & le ſoir, au ſoleil, en beau & grand pré; on les y peignoit & bouchonnoit tous les matins; on les menoit dans des lieux où il y avoit des herbes tendres ou blé verd, pour qu'ils ſe purgeaſſent; on leur donnoit de la paille fraîche une fois le jour, & celle de deſſus les bancs on la mettoit deſſous les piés. Charles IX. leur faiſoit donner de l'eau fraîche deux fois le jour, les faiſoit rendre obéiſſans à l'ébat; il vouloit qu'on ne les laiſſât pas écarter, qu'on les fît rentrer dans la meute, en les corrigeant & les nommant par leurs noms, qu'on les tînt en crainte & obéiſſance le plus qu'on pourroit; qu'on les panſât deux fois le jour: c'étoit la méthode du regne de Charles IX. & de Salnove; ils ajoutent, *ſans y manquer, ſi on les veut avoir beaux, vigoureux, & toujours en bon corps.* Il y avoit deux petits valets de chiens ordinaires, qui couchoient au chenil. Ligniville dit qu'il faut des planches le long des murailles où couchent les chiens, pour les garantir de l'humidité des murs contre leſquels ils s'appuient. La précaution eſt très-bonne; on les faiſoit panſer le matin à ſix heures en été, & à cinq le ſoir, en hiver à huit heures du matin & à trois du ſoir; on les faiſoit promener & mener à l'ébat après leurs panſemens, les y laiſſant une heure dehors. M. de Selincourt recommande la même choſe, diſant que ſi les chiens ne ſont bien panſés & tenus proprement, il en arrive toujours deux accidens fort grands & fâcheux, qui ſont la galle & la rage; il recommande de même des cheminées dans les chenils & grand feu au retour des chaſſes froides & humides en hiver.

On ne peut rien ajouter pour la propreté des chiens à l'uſage que les anciens en avoient; je ſuivrois avec plaiſir leur méthode; aujourdhui on s'eſt relâché ſur bien de bonnes choſes qu'on a abolies pour en introduire d'autres qui ne les valent pas, comme de laver les chiens le lendemain des chaſſes en hiver avec de l'eau glacée dans un grand chenil qui n'a de chaleur que ce que les chiens lui en donnent; cela doit leur être bien contraire. On ne les panſe plus, ou on ne le fait que très-rarement; quand ils ont été lavés, en voilà juſqu'à la prochaine chaſſe ſans qu'on les peigne ni qu'on les broſſe; je ne déſaprouverai pas qu'on les lave dans l'été, dans les jours de chaleur le lendemain des chaſſes: cela les délaſſe, & ne peut que leur faire du bien; mais cela n'empêcheroit point qu'ils ne fuſſent panſés avec le peigne & la broſſe tous les jours une fois juſqu'au jour de la chaſſe. En lavant les chiens en hiver avec de l'eau froide, vos vieux chiens qui à peine ſont réchauffés de la veille, ſe mettent les uns ſur les autres pour trouver de la chaleur, ſe ſalliſſent autant qu'ils l'étoient auparavant, ne peuvent ſe réchauffer, qu'avec bien de la peine, ils maigriſſent à vue-d'œil, & ne durent pas long-tems. Les autres anciens diſent que leurs chiens courans duroient en bonté & force neuf ans dans leurs meutes; aujourd'hui quand ils en durent ſix, c'eſt beaucoup.

Si les chiens, dit Fouilloux, avoient des poux & puces, pour y remédier, il faut les laver une fois la ſemaine avec un bain fait de creſſon ſauvage, autant de feuilles de lapace, de marjolaine ſauvage, de la ſauge, du romarin & de la rue, faire bouillir le tout juſqu'à ce que les herbes ſoient bien cuites & conſommées, les ôter de deſſus le feu, les laiſſer refroidir juſqu'à ce qu'elles ſoient tiedes, puis bien laver les chiens ou les bien bouchonner, ou les baigner l'un après l'autre: cela ſe doit faire dans les grandes chaleurs trois fois le mois au-moins, une poignée de chaque herbe pour un ſeau d'eau, ſuivant la quantité plus ou moins.

M. de Selincourt, dans ſon *ch. xiij. des équipages*, donne de très-bons conſeils que j'ai tranſcrits mot-à-mot. Il y a, dit-il, deux ſaiſons de l'année auxquelles il faut donner plus de ſoin au maintien d'une

meute

meute pour la garantir de toutes les maladies qui regnent en ces deux saisons, l'une est le printems, l'autre l'automne. En celle du printems, parce que le soleil remonte & donne vigueur à toutes choses, qu'en ce tems les animaux sont en leur plus grande force, & principalement les cerfs ; & qu'aux chasses qui se font en Avril, les chiens font plus d'efforts en une qu'en plusieurs, en tout tems de l'année ; c'est pourquoi il faut purger les chiens, les saigner, les panser, & les tenir plus nets qu'en toute autre saison, & leur donner une meilleure nourriture, ayant soin de ceux qui sont maigres, & par conséquent plus susceptibles des maux qu'ils peuvent communiquer à tous les autres, leur donner de la soupe, & les remettre en état.

Quant à l'automne qui rend tous les corps des animaux plus débiles & plus lâches, c'est en cette saison qu'il en faut avoir un soin plus particulier.

Quand on en a grand soin & qu'on tient les chiens proprement, on ne voit guere de meutes attaquées d'aucunes maladies générales qui les ruinent ; & ce ne sont jamais que les grands excès des curées trop fréquentes & des grands efforts que fait une meute qui leur causent la rage de glai; grande rage qui infecte l'air des chenils & qui se communique. La premiere se guérit, si elle arrive au printems, par des remedes rafraîchissans ; la seconde qui n'est que particuliere, se guérit par des saignées, par des purgations de séné; la troisieme se guérit par des bains salés, ou par le bain de la mer, & en séparant les chiens les uns des autres le plus promptement que faire se pourra.

Salnove, *chap. xij.* rapporte qu'il y avoit une ancienne coutume dans la *vénerie* du roi, que les chiens mangeoient du pain de froment, du plus blanc & du meilleur ; les valets de chiens en prenoient pour leur nourriture sans en abuser.

Il faut faire une très-exacte visite des grains & farines dont on nourrit les chiens, lesquelles sont quelquefois échauffées par la quantité ou épaisseur de grains qu'on met dans les greniers, & quelquefois aussi on fait le pain avec de l'eau puante, par la négligence, paresse, & saleté des boulangers, qui ne se donnent pas la peine de vuider tous les jours leur grande chaudiere, dans laquelle la vieille eau a croupi & formé du verd-de-gris; ils remettent de l'eau par-dessus, la font chauffer, & font le pain avec, ce qui est très-contraire aux chiens, & peut leur donner des maladies qui commencent par des dégoûts, suivis de cours de ventre, de flux de sang, & même de la rage, à laquelle aboutissent tous ces maux; une seule fourneé de pain mal cuit rend toute la meute malade une semaine entiere, & principalement les chiens les plus voraces, & qui mangent ordinairement le mieux.

Il faut mettre le boulanger sur le pié de vuider & nettoyer sa chaudiere tous les jours, cela ne peut faire qu'un très-bon effet pour garantir du verd-de-gris, qui est un poison, quand même la chaudiere seroit étamée.

Le boulanger doit aussi examiner la farine qu'on lui livre, & si elle n'étoit pas bonne ne pas la recevoir : celui qui a la direction de l'équipage doit y être bien attentif, & s'en rapporter pour l'examen à lui-même, & s'il étoit absent qu'on reçut de mauvaise farine, faire punir celui qui l'a livrée & celui qui l'a reçue; au moyen d'une pareille exactitude le service pour la nourriture des meutes sera toujours bien fait.

On donne aujourd'hui du pain d'orge pur aux chiens du roi, cela leur tient le corps frais & en embonpoint ; la nourriture en est bonne ; ils en mangent deux fois le jour : les jours de chasse on doit leur donner à déjeûner, mais le quart de ce qu'ils ont coutume de manger, pour ne les pas trop remplir, mais seulement les soutenir tout le jour que la chasse dure, car souvent ils ne rentrent que bien avant dans la nuit ; ces jours-là on leur prépare une bonne mouée, qu'on leur fait manger après la chasse ; & après qu'ils ont mangé leur soupe ou mouée, on leur fait faire la curée.

Service du chenil. Voici ce qui est en usage pour les meutes du roi sa majesté Louis XV. pour le service du chenil.

Dans l'été, les valets de chiens doi-

vent se trouver au chenil à cinq heures du matin, pour sortir & promener les limiers, les lices en chaleur, & les boiteux ou malades; le valet de chien qui sort de garde & qui a passé la nuit dans le chenil avec les chiens, est chargé de bien nettoyer & balayer chaque chenil, de mettre la paille de dessus les bancs par terre, & de la paille blanche neuve sur les bancs, de nettoyer & vuider les baquets où l'on met leur eau; le valet de chien qui prend la garde est chargé d'aider son camarade à nettoyer & enlever les fumiers, & de mettre de l'eau fraîche dans tous les chenils. A six heures on promene la meute; on les tient ensemble le plus qu'il est possible, à la réserve de ceux qui se vuident ou prennent du verd ou de l'herbe pour les purger, ce qu'il faut leur laisser faire, & laisser un homme pour rester auprès d'eux jusqu'à ce qu'ils aient fini; pendant ce tems on promene les autres.

Il faut que celui qui a la direction de la meute examine les chiens boiteux, ceux qui paroissent n'avoir pas la gaieté ordinaire, qu'il voye s'ils ont la gueule bonne, c'est-à-dire si un chien est malade. Pour cela on lui lave les levres, & si on lui remarque une pâleur qui n'est pas ordinaire, on est sûr qu'il est malade, on lui tâte les côtes vis-à-vis le cœur; quand il a la fievre on en sent les battemens bien plus vifs & plus fréquens que d'ordinaire; on le fait séparer sur-le-champ, & on le traite suivant la maladie qu'on lui trouve; il faut avoir du papier, un crayon, & écrire chaque chien boiteux ou incommodé, pour le panser suivant son mal, & ne le point mener à la premiere chasse, jusqu'à ce qu'il soit bien refait & rétabli; par ce moyen on sait le tems de son incommodité, le genre de sa maladie ou accident, & celui qui est en état d'être mené à la chasse ou non. Après les avoir fait promener trois quarts d'heure ou une heure, on les ramene au chenil, que les deux valets de chiens ont bien balayé, nettoyé, renouvellé de paille blanche & d'eau fraîche; il faut les faire panser, les bien peigner & brosser, ce qui se fait en cette maniere: chaque valet de chiens est obligé d'avoir une étrille, brosse, peigne, ciseaux, & une couple: chacun prend un chien avec sa couple, lui met les deux piés de devant sur le bord du banc où couchent les chiens, commence à le bien peigner, à rebrousser ses poils d'un bout à l'autre, & après on le brosse bien par tout le corps; on doit leur passer la main sous le ventre, entre les cuisses, les épaules, voir s'il n'y a point de crotte seche, & l'ôter s'il s'en trouve; à chaque chien on doit bien nettoyer la brosse avec l'étrille; en les pansant on doit examiner s'ils n'ont point de dentée de la nuit; s'ils en ont, il faut leur couper le poil; de même s'il y avoit quelques dartres qui voulussent venir, on leur coupe le poil pour les panser suivant le mal. Quand on a fini de panser les chiens & qu'il ne s'en trouve plus par l'appel qui en est fait par les valets de chiens, chacun serre ses ustensiles; on met au gras, c'est-à-dire qu'il doit y avoir un petit chenil à côté du grand, qui ait communication par une porte l'un dans l'autre, & on met dans le petit les chiens qui sont trop gras (pour bien chasser); quand l'on y a mis ceux que l'on juge à propos, le premier valet de chiens examine s'il y en a une grande quantité, on y fait rester le dernier valet de chiens, après quoi on entre les auges dans lesquelles on casse le pain; on les laisse manger environ une heure; on examine ceux qui ne mangent pas, s'ils n'ont point l'air triste ou fatigué de la chasse, ou mal au ventre; suivant ce qu'on leur remarque, on les sépare ou on leur donne du lait ou du bouillon, de la soupe ou de la viande, ce qui paroît à propos; quand on voit qu'ils ne mangent plus & qu'il se trouve assez de pain pour que les chiens gras & gourmands n'en mangent trop, on leur ouvre la porte, après quoi on finit le reste des autres, on ôte les auges & l'on panse les boiteux & les malades: on les laisse tranquilles jusqu'à quatre à cinq heures du soir qu'on recommence la même cérémonie, à la reserve du pansement, du peigne, & de la brosse, qu'on ne doit faire que le matin: dans l'hiver on ne les doit sortir qu'à huit heures & le soir à trois.

Le premier valet de chiens eſt chargé du panſement des boiteux, malades, ou bleſſés; il a quatre ſols par jour de plus que ſes camarades; ces panſemens ſe font toujours ſous les yeux & les ordres de celui qui a la direction de la meute & qui en rend compte au commandant; il lui fait part auſſi de tous les détails qui concernent le ſervice de la meute & prend ſes ordres pour les chaſſes, les départs, les chiens à mettre aux relais, ceux qu'il faut réformer, généralement tout ce qui eſt du détail de la meute, & des valets de chiens.

Quand la meute doit chaſſer, celui qui en a la direction doit avoir un petit état de tous les chiens boiteux de la derniere chaſſe, des malades, fatigués, maigres, enfin de tous ceux qu'il ne croit point en état d'aller à la chaſſe; arranger en conſéquence le tout, par ordre de meute & de relais; ayant ôté tout ce qui ne doit point marcher, il voit d'un coup d'œil ce qui lui reſte de chiens pour la chaſſe, ſuivant l'heure du départ de la meute; ſi c'eſt le matin, on avance l'heure ordinaire pour les ſortir à l'ébat qu'on fait moins long ce jour-là qu'un autre; après qu'ils ſont rentrés on met au gras, & on leur caſſe le quart du pain qu'ils ont coutume de manger, comme il a déja été dit; un moment après on laiſſe venir les gras, quand ils ont fini, ce qui eſt bientôt fait, on ſépare tous ceux que l'on a marqués ne devoir point aller à la chaſſe, relais par relais; quand cela eſt arrangé de cette façon, & la ſéparation faite, on les ſort dans la cour, & on les fait rentrer la porte entre-baillée pour les compter un à un; vous devez trouver le compte que vous avez arrangé ſur votre billet; il faut panſer les boiteux qui reſtent, & après vous faites préparer les couples pour le nombre de chiens qui vont à la chaſſe; celui qui eſt de garde demeure au chenil pour avoir ſoin de ceux qui reſtent, & les autres vont ſe préparer, & doivent ſe trouver au chenil pour coupler; il faut, en couplant les chiens, les égaliſer, autant qu'il eſt poſſible, tant du poil que de la taille, & s'il y a des chiens querelleurs & de mauvaiſe humeur, il faut les mettre avec une lice, ſans que cela dérange les places que les chiens tiennent à chaque relais. On couple une demi-heure avant celle du départ: quand l'heure dite eſt arrivée, on fait partir les chiens accompagnés de celui qui en a la direction; c'eſt le premier piqueur qui ne va plus au bois, & à qui on donne deux chevaux pour conduire l'équipage au rendez-vous, ſe promener pendant la chaſſe, & ſe rendre utile ſuivant ſon ſavoir: il doit y avoir deux valets de chiens à pié & à la tête des chiens, & l'on donne des chevaux aux autres pour contenir les chiens, afin qu'ils ne s'écartent pas de la meute. Un d'eux va devant, pour faire arrêter & ranger les voitures; ſi l'on doit ſéparer des relais en chemin, le valet de chien à pié, du relais qu'on ſépare, prend les chiens dudit relais; ſon camarade à cheval étant au rendez-vous, & ayant été au bois, ne peut point les accompagner; il les conduit à l'aide des palfreniers dudit relais à l'endroit qu'on lui a nommé, où ſon compagnon va le rejoindre après avoir fait ſon rapport au commandant. Les chiens étant arrivés au rendez-vous, dans une place éloignée des chevaux, à l'ombre dans l'été & au ſoleil dans l'hiver, le rapport étant fait, celui qui a la conduite de l'équipage prend les ordres du commandant pour la diſtribution des relais qui ſont venus au rendez-vous, les envoie aux endroits nommés, & ſe tient prêt avec les chiens de meute, pour les conduire où l'on doit attaquer ſitôt que le roi eſt arrivé, ou qu'il en reçoit l'ordre; étant à l'enceinte on fait prendre la meute avec les contre hardes, c'eſt une double couple au milieu de celle qui tient les deux chiens couplés enſemble; chaque homme en prend huit ou dix, plus ou moins ſuivant le nombre de chiens qu'il y a de meute, & les hommes qui ſont pour cela; on fait un détachement d'une harde de ſix vieux chiens, avec leſquels on va fouler l'enceinte pour faire partir le cerf; l'uſage des vieux chiens eſt très-bon pour cela, il ſe pratique à petite meute, & ils s'en trouvent bien. Sitôt que le cerf eſt lancé, & qu'il s'eſt fait voir, on mene les chiens de meute ſur la voie, on les découple, & ils chaſſent: les valets de chiens à pié ſuivent la chaſſe, ramaſſent les

chiens traîneurs, les menent doucement pour les donner dans un besoin, ou à la fin d'un cerf.

Quand un cerf se fait prendre bien loin du séjour de l'équipage, qu'il est tard quand la chasse est finie, on doit coucher au plus prochain endroit commode; le lendemain on part du matin pour rentrer au séjour: on envoie les valets de chiens à cheval, dans tous les endroits où la chasse a passé, pour ramener les chiens qui n'ont pas pu suivre, ou qui se sont écartés après du change. L'usage de la *vénerie* est que sa majesté défraye hommes, chiens, & chevaux: quand les retraites sont longues, & qu'il y a assez de jour pour rentrer au logis, on doit faire manger un pain ou deux aux chiens en route; cela les met en état de faire le chemin plus à leur aise; on fait rafraîchir de même l'équipage sur le compte du roi.

On donne à chaque valet de chiens qu'on oblige à coucher dehors, vingt sols, & on leur rend le déboursé qu'ils ont fait pour leurs chevaux.

Curée. De retour de la chasse on attend que les valets de chiens à cheval soient rentrés; en attendant on dépouille le cerf, on leve les morceaux, le commandant prend ce qu'il juge à propos, celui qui a la direction du chenil dispose du reste: ensuite on tient les membres, la carcasse, le cimier, & la pance vuidée & lavée, enfermés ou éloignés de l'endroit où on fait manger la mouée versée dans des auges: on ouvre la porte du chenil: il faut avoir la précaution qu'il y ait un homme à chaque porte en l'ouvrant, & qu'il s'y tienne jusqu'à ce que les chiens soient tous passés, de crainte qu'ils ne s'y heurtent, & ne s'éstruflent; il seroit à propos qu'elles s'ouvrissent en-dehors, il y auroit moins de danger: quand ils ont mangé leur mouée, on dispose la curée dans l'endroit qui est choisi pour cela; s'il étoit possible que ce fût sur l'herbe, cela n'en seroit que mieux: on y disperse le cerf, & on tient les chiens sous le fouet en les laissant crier; ce qui fait un bruit mélodieux pour ceux qui aiment la chasse; quand on les a tenu quelques minutes dans cette position, on leur abandonne le cerf dispersé, & ils font la curée, on leur crie *halaly*, pour les animer davantage; l'on s'est relâché de même sur les trompes dont les valets de chiens devroient toujours se servir à la curée; ce qu'on ne pratique plus qu'à Fontainebleau, cependant cela ne peut faire qu'un très-bon effet, en animant les chiens, & accoutumant les jeunes à connoître la trompe & à y venir quand ils sont séparés de la meute; d'ailleurs la meute du roi doit être distinguée par les plus brillantes opérations, on n'auroit pas dû laisser abolir cet ancien usage. Il y a encore une méthode qui s'est introduite depuis un tems, qui est de mettre les chiens au gras les jours de chasse; je ne comprends par comment l'on n'en reconnoît point l'abus, il en résulte différens inconvéniens: 1°. les chiens qui sont dans l'embonpoint, souvent sont les plus vigoureux, les meilleurs, & ceux qui ont le plus travaillé, soit pour chasser ou avoir battu des eaux froides, ce qui les a mal menés; vous leur donnerez pour leur peine le reste des autres, dont la plûpart n'ont servi de rien à la chasse, cela me paroît contraire au bien de la chose. 2°. En voulant mettre au gras la nuit comme il arrive presque toujours, les valets de chiens ouvrent la porte des gras, & à grands coups de fouet dans le chenil, crient *aux gras*; il en entre des gras, des maigres, des jeunes, des vieux, des craintifs, tous pêle-mêle: on ferme la porte, & l'on vient annoncer qu'on a mis *aux gras*; c'est un ouvrage très-mal fait, & une méthode qui est beaucoup plus nuisible qu'utile au bien du service.

Anciennement on donnoit aux chiens quand le cerf étoit pris, le foie, le cœur, le poulmon, & le sang mêlés avec du lait, du fromage & du pain, le tout bien mêlangé & coupé: on mettoit le tout sur la nape du cerf, ce qui a fait conserver le nom de *nape* à la peau du cerf. Il n'y avoit pas un si grand nombre de chiens dans les meutes qu'aujourd'hui: on donnoit le forhu après.

On a aussi supprimé le forhu, qui avoit été de tous les tems en usage, & qui faisoit un bon effet; quand les chiens avoient fait la curée, & qu'il n'y avoit plus que les os, un valet de chien qui tenoit le

forhu au bout d'une fourche, crioit *tayoo*, les chiens quittoient les os sans peine, & s'assembloient autour de lui : pendant ce tems on ramassoit les os, on les jettoit dans l'endroit destiné pour cela : on approchoit les chiens du chenil, & on leur jettoit le forhu, en attrappoit qui pouvoit; voici le bon effet de cette pratique : elle les faisoit quitter sans peine les os du cerf, ce qui ne se fait qu'à grands coups de fouets redoublés, étant animés ils se laissent couper le corps, & ne quittent qu'à force de coups ; ces pauvres animaux qui un instant avant étoient caressés & animés, l'instant d'après vous les écrasez de coups de fouets pour les faire quitter ; c'est un contraste qui ne doit pas faire un bon effet : le forhu prévenoit cela; si-tôt qu'ils entendoient crier *tayoo*, ils quittoient les os pour se rassembler au forhu : on avoit peu de peine à les y faire aller, au premier coup de fouet ils partoient, & cela leur en épargnoit beaucoup d'autres ; en second lieu cela les accoutumoit à connoître un *tayoo*, & à s'y porter, ce qui peut faire encore un très-bon effet à la chasse; des chiens sans voies qui l'entendoient crier, s'y portoient.

Le *forhu*, terme ancien, est en usage parmi tous les auteurs qui ont écrit de la chasse ; c'est la pance du cerf bien vuidée, nettoyée & lavée, qui étoit mise au bout d'une fourche avec les boyaux, un valet de chiens des plus grands & des plus forts tenoit la fourche ; quand les chiens avoient fini la curée, il se mettoit au milieu d'eux en criant *tayoo*, ils quittoient aisément les os pour se rassembler autour du valet de chiens ; il y en avoit plusieurs qui sautoient en l'air pour l'attraper, quand ils étoient tous rassemblés, en les rapprochant du chenil, on le jettoit au milieu d'eux, cela n'étoit pas long à être dissipé ; on les menoit après à la mouée, ceux qui n'en avoient pas assez mangé avant la curée achevoient de se remplir; quand ils avoient fini, on les faisoit rentrer au chenil : quand les chiens rentrent au chenil, la porte doit être tenue entre-baillée pour les compter, & voir s'il en manque; quand cela arrive, on met un poelon de mouée dans un petit chenil avec de la paille blanche & de l'eau, on recommande de laisser les portes de la cour du chenil entre-ouvertes, pour qu'ils puissent entrer & aller dans le chenil où ils trouvent ce dont ils ont besoin; le lendemain, s'il en manque, on les appelle tous par leurs noms avec la liste ; on connoît ceux qui manquent, de quels relais ils sont, & on envoie deux valets de chiens les chercher ; si la chasse a fait une grande refuite, il faut envoyer un homme à cheval. Comment voulez-vous qu'un homme qui a fait toute la chasse à pié la veille, qui est rentré tard & a fatigué, puisse faire dix à douze lieues, l'allée, le revenir, & le chemin que la chasse a fait ? il le promet, mais il n'en fait rien; avec un cheval l'on seroit assuré qu'il feroit le chemin; il ne faudroit qu'un vieux cheval pour cela, qui épargneroit peut-être bien des accidens, car des chiens qui manquent deux ou trois jours & quelquefois plus, peuvent être mordus par des chiens enragés, sans qu'on le sache, ils sont remis avec les autres, au bout de quelque tems ils deviennent malades au milieu de la meute ; voilà comme la plûpart des malheurs des meutes arrivent : si elle a fait peu de pays, un homme à pié suffit ; le lendemain des chasses, s'ils ont les piés échauffés, sans être dessolés, on peut les leur saucer dans de l'eau & du sel, cela les rafraîchit ; s'ils sont dessolés, on les sauce dans du restrainctif. Pour les voyages & routes, Salnove dit que la marche ordinaire des chiens courans doit être par jour de six lieues, qu'on en faisoit quatre le matin en été, qu'on les faisoit dîner, & quand le grand chaud étoit passé, on faisoit les deux lieues pour aller à la couchée, *chap. lj*. Ligniville dit que rien ne gâte ni n'estropie tant que les grandes retraites : le bon veneur fait retraite partout.

Marche de l'équipage en route. Quand le roi veut chasser dans les forêts de Fontainebleau, de Compiegne, de Senart, Saint-Leger, *&c.* il donne ses ordres au grand veneur qui les donne au commandant ; celui-ci fait assembler les officiers de service à qui il donne l'ordre qu'il a reçu pour le jour du départ de l'équipage, & l'endroit où il doit aller ; il regle l'heure

& l'endroit où l'on doit aller coucher ; s'il y a plusieurs jours de marche, on choisit un valet de limier des plus intelligens pour aller devant la veille du départ de l'équipage où il doit aller coucher, pour marquer grange ou écurie pour loger les chiens commodément, que l'endroit ferme bien, que les fenêtres ne soient point trop basses, afin que les chiens n'y puissent sauter, la faire bien nettoyer, la rendre propre, y faire faire une belle paille blanche & de bonne eau fraîche, prendre du monde pour cette opération, & chercher pareillement des endroits plus petits pour y mettre les limiers, les lices en chaleur & les boiteux, y faire pareillement mettre de belle paille & de l'eau fraîche, qu'il y ait une cour qui ferme bien, de crainte qu'il ne sorte quelques chiens : on fait porter ordinairement le pain pour le souper des chiens, on le leur fait casser dans des vanettes, & on le leur porte dans l'endroit, on leur en donne autant qu'ils en veulent manger ; il n'y auroit pas grand mal quand on leur casseroit le matin quelques pains sur la paille un peu avant de les coupler, ils en feroient mieux la route. Pour ne pas retarder la marche de l'équipage, il faut faire mener doucement les vieux chiens. Les limiers sont conduits par un valet de limier, un valet de chien à cheval & un valet de chien à pié, quand il y en a beaucoup ; s'il y en a peu, un valet de chiens à cheval, & un à pié suffisent : en passant des forêts, si l'on fait bien, on les prend à la harde de peur qu'ils n'échappent, parce qu'ils sont moins dociles que les chiens de la meute ; on prévient encore par-là bien d'autres accidens. Les lices sont menées par un valet de chien à pié la veille du départ : le boulanger part deux jours avant l'équipage, pour préparer le pain, la mouée, & tout ce qui concerne son état, afin que rien ne manque à l'arrivée de la meute. Le roi donne les voitures nécessaires pour porter dans les voyages les ustensiles du fourni, du chenil, & les bagages des officiers & autres de service.

Tous les officiers de la *vénerie* doivent accompagner le meute en habit d'ordonnance ; il doit y avoir un valet de limier devant l'équipage avec un fusil chargé pour tirer sur les chiens qui se trouveroient seuls sans maître, & qui auroient mauvaise mine, ou avertir ceux à qui appartiendroient de les prendre, les attacher, & s'éloigner du chemin ; de même avertir les voitures de s'arrêter avant d'arriver à la meute : quand la route est longue, & qu'il n'y a point de bois à passer, on doit laisser les vieux chiens & les plus sages en liberté, & les autres doivent être couplés en arrivant à l'entrée de quelque forêt il faut tout' coupler, & que les chiens soient bien environnés de cavaliers, le fouet haut de crainte qu'ils n'éventent ou n'aient connoissance de voyes qui ne feroient que passer, ou des animaux ; on ne fait faire à l'équipage que huit à dix lieues par jour, quelquefois douze, quand on va de Versailles à Compiegne ; on a été coucher à la Chapelle, partir à minuit, rafraîchir à Garche, donner du pain & de l'eau aux chiens, envoyer les vieux chiens quatre heures devant la meute, le lendemain faire dix lieues, & tout arriver en bon état : cela s'est pratiqué dans les chaleurs du mois de Juin en 1764. A la moitié de la route, on fait rafraîchir les valets de chiens, & donner du pain aux chiens ; ceux de l'équipage qui veulent boire un coup, le font : tout cela est sur le compte du roi.

Meutes. Les meutes n'étoient pas si considérables anciennement, en nombre de chiens, qu'elles le sont aujourd'hui. Phœbus faisoit mener à la chasse plusieurs especes de chiens ; outre les chiens courans, il avoit des levriers, des allans qui servoient à arrêter & terrasser les animaux, apparemment qu'il les faisoit donner avec les levriers dans les détroits, plaines ou futayes.

Fouilloux, & *Charles IX.* ne disent rien de positif sur le nombre de chiens dont les meutes étoient composées ; on faisoit six relais chacun d'environ six chiens, ils étoient conduits chacun par un gentilhomme & son domestique à l'endroit qu'on leur destinoit : il y avoit, selon les apparences, autant de meutes de chiens que de relais, ce qui pouvoit aller environ à soixante chiens à la chasse ; suivant cet état, il falloit que la meute fût compo-

ſée de 80 chiens; il y en avoit toujours de boiteux d'une chaſſe à l'autre, des malades, fatigués, & lices en chaleur; c'eſt auſſi le nombre que *Salnove* donne à-peu-près aux meutes de ſon tems; on faiſoit de même ſix relais. Il dit, *ch.* 9. qu'il a vu pluſieurs années dans la meute du Roi juſqu'au nombre de trente chiens découplés ou laiſſés courre, n'y ayant qu'un ſeul valet de chien devant eux qui tenoit deux houſſines en ſes mains, ſuivant celui qui laiſſoit courre avec ſon limier qui chaſſoit de gueule, en renouvellant des voies lancer le cerf & ſonner pour donner les chiens qui pourtant ne paſſoient pas que le valet de chien ne ſe fût détourné à droite ou à gauche, & qu'il n'eût laiſſé tomber ces houſſines à terre, ou au-moins fort bas. Du tems de *Salnove* on menoit donc à la chaſſe environ 60 chiens, puiſqu'il y en avoit trente de meute, & ſix relais qui ne doivent pas moins être que de cinq ou ſix chiens chacun. Ligniville dit que le nombre de vingt-cinq chiens ſuffit pour forcer ce qu'ils ameutent & chaſſent.

Le même dit auſſi avoir dreſſé & ajuſté des meutes de cinquante à ſoixante chiens par les regles de *vénerie* qui étoient très-bien au commandement & obéiſſans à la voix des veneurs.

Toutes les meutes bien dreſſées dont il parle, n'étoient que de cinquante à ſoixante chiens, entre autres celle de M. le prince de Conti, & celle du cardinal de Guiſe, qu'il avoit vues les premieres, & qui chaſſoient ſi juſte qu'elles prenoient par tout pays un cerf. Les meutes de M. de Soiſſons & de M. le duc de Vendôme, qui avoient été dreſſées par meſſieurs de S. Cer, & M. de Carbignac, veneurs d'Henri IV. prenoient quelquefois 50 à 60 cerfs ſans en manquer un.

Il a vu en Angleterre les chiens de ſa majeſté britannique prendre un cerf qui ſe mêloit avec plus de 2 ou 300 daims, & avec plus de 100 cerfs, deſquels les chiens le ſéparoient par-tout, & pas un chien ne tournoit au change. Ils ſéparoient l'animal qu'ils chaſſoient également à vûe, comme par les voies.

Avec les mêmes chiens, il a vu le lendemain attaquer un daim, le chaſſer, ſe mêler avec des hardes de cerfs & de daims, le ſéparer par-tout, & le prendre.

Ils chaſſoient tous les jours, hors le dimanche, le cerf ou le daim. Ils ne faiſoient point de relais; on attaquoit avec toute la meute, ſans en manquer un. Ils avoient la précaution en Angleterre de les faire porter où le roi vouloit chaſſer, dans des caroſſes faits éxprès; on les rapportoit de même. Les veneurs en Angleterre, n'alloient point aux bois pour y détourner le cerf; ils ne s'appliquoient point à avoir les connoiſſances du pié, ni des fumées, & ne ſe ſervoient point de limiers; ils menoient leur meute dans les parcs; attaquoient un cerf ou un daim dans les hardes d'animaux, où le gros des chiens tournoit les autres, s'y railloient & ne ſe ſéparoient plus.

Le roi Jacques demanda à Henri IV. de lui envoyer des plus habiles de ſes veneurs, pour montrer aux ſiens les connoiſſances du pié du cerf, la maniere de le détourner & le laiſſer courre avec le limiers, afin qu'il pût courre dans les fôrêts de ſes états, & plus dans des lieux fermés comme ſes parcs, où juſque-là il avoit toujours couru, & n'avoit pu connoître les cerfs qu'en les voyant. Le roi y envoya meſſieurs de Baumont, du Mouſtier, & quelques valets de limiers: depuis de S. Ravy & pluſieurs autres bons chaſſeurs y ſont allés.

Les veneurs que Ligniville a connus en Angleterre, étoient des plus habiles pour dreſſer des meutes; il en fait un grand éloge, & ſi les jeunes veneurs faiſoient quelques fautes volontaires, ou par ignorance, que le roi en eût connoiſſance, il donnoit auſſi-tôt des ordres pour y remédier. Il aſſure avoir beaucoup appris en ayant vu chaſſer la meute du roi d'Angleterre pendant 4 ou 5 mois, avec tout l'ordre & regles de chaſſes poſſibles, & que les veneurs anglois diſtinguoient le cerf qu'ils avoient attaqué, quand il ſe mêloit dans des hardes d'autres cerfs, à ne s'y pas tromper.

Salnove, *ch. ix.* dit que la meute du roi étoit de chiens blancs, qui étoient d'une ſageſſe & hardieſſe admirables; que dans les forêts de S. Germain, de Fontainebleau & de Mouceaux, où il y avoit une quantité de cerfs innombrable, ils chaſſoient un

cerf quatre ou cinq heures. Quand il se mêloit avec 5 ou 600 cerfs, ils le séparoient, le maintenoient parmi tout ce change jusqu'à ce qu'ils l'eussent porté par terre.

Aucun auteur n'a écrit avec tant de détail pour former de bons veneurs & dresser les meutes, que M. de Ligniville : ce qu'il en dit est très-instructif.

Pour faire une bonne meute, il observoit de n'avoir que 50 à 60 chiens, tous du du même pié.

Quand il avoit un chien qui étoit trop vîte, qui avoit toujours la tête bien loin devant les autres, il lui faisoit mettre un collier avec trois plates longes traînantes, sur lesquelles le chien en courant mettoit les piés de derriere; il lui faisoit baisser le col, & arrêtoit sa grande vîtesse, & le faisoit aller du même pié que les autres. Il y en a eu à qui l'on a mis des colliers de plomb de trois à quatre livres; mais cela fatigue trop un chien (j'adopterois plutôt la plate longe). Quand un chien coupoit par ambition pour être à la tête, il ne le gardoit pas dans sa meute; il vouloit que ses chiens chassassent toujours ensemble : pour peu qu'il remarquât qu'ils fissent une file, il faisoit arrêter la tête, & attendoit les autres jusqu'au dernier, cela arrive souvent dans la chasse, comme quand le maître étoit éloigné, ou à attendre un relais qui avançoit. Il vouloit que ses veneurs fussent toujours collés aux chiens, sans les presser; quand les chiens étoient à bout de voie à un retour, ils remarquassent s'il n'y en avoit pas quelqu'un qui trouvât le retour plutôt que le gros de la meute, & qui s'en allât; pour-lors il envoyoit l'arrêter jusqu'à ce que tous fussent ralliés. Il y a des chiens qui sentent la voie double, qui ne se donnent pas la peine d'aller jusqu'au bout du retour, qui abregent par ce moyen, & s'en vont seuls. Mais pour faire de belles chasses il faut que tous les chiens soient ensemble, ils en chassent bien mieux & à plus grand bruit, & jamais ne chassent si bien quand ils sentent la voie foulée par d'autres qui sont devant eux, cela les décourage. Le veneur étant bien à ses chiens, remarque quand le cerf est accompagné, les bons chiens balancent, les timides demeurent; c'est pour-lors qu'il doit les laisser faire, sans trop les échauffer, ni intimider, jusqu'à ce que le cerf soit séparé du change; ce qu'il remarquera à ses bons chiens qui renouvellent de gaieté, & crient bien mieux.

Si le cerf étant accompagné, pousse le change & fait un retour, les chiens qui ne sont point encore sages percent en avant, & emmenent les autres; mais le veneur attentif au mouvement de ses chiens, observera que les bons chiens tâtent les branches, pissent contre, si on ne les anime pas trop; croyant, que le cerf perce; vous les verrez revenir chercher la voie de leur cerf. Pour-lors il faut envoyer rompre les chiens qui s'en vont en avant après le change. Pendant ce tems vous retournez dans vos voies juste, jusqu'à ce qu'avec vos bons chiens vous ayez trouvé la voie, ou ayez relancé. Quand vos chiens sont bien juste dans le droit, vous les arrêtez pour attendre qu'on vous rallie ceux qui ont tourné au change; & quand tout est bien rallié, vous laissez chasser vos chiens bien ensemble; on les appuie; on parle aux bons; on sonne : cela fait la chasse belle, & accoutume les chiens à chasser ensemble, les rend obéissans, les fait sages, & les dresse. Les vieux & les bons apprennent aux jeunes, à bout de voie, à retourner dans les chemins, routes ou plaines; à mettre le nez à terre pour être juste à la voie. Je dis que les *vieux apprennent aux jeunes*, c'est quand la meute est à bout de voie, les vieux retournent la chercher dans les chemins, mettent le nez à terre & crient, les jeunes vont à eux, apprennent que quand on est à bout de voie il faut retourner pour la retrouver; l'ayant vu faire aux bons chiens, & dans les routes ou chemins qu'un cerf aura longé, les vieux s'en rabattent, chassent & crient, les jeunes mettent aussi le nez à terre, & s'accoutument à chasser dans tous les endroits, & se forment ainsi.

Il faut une distance convenable pour parler & appuyer les chiens, les tenir en obéissance, les faire chasser ensemble, ne jamais attendre qu'ils soient trop éloignés; il les faut tenir dans la justesse de *vénerie*, ne les pas trop presser, les appuyer à côté de la voie. Si les veneurs vont dans la voie du cerf, ils courent risque de passer sur le corps des derniers chiens, de les rouler & de les estropier

tropier (ce que j'ai vu arriver); & les chiens qui viennent derriere dans la voie, ne chassent plus avec le même plaisir, sentant la voie foulée par les cavaliers.

Il faut observer que quand on découple la meute dans la voie du cerf, il y faut être bien juste; car au-dessus ou au-dessous, les chiens s'en vont de fougue sans voie, & attaquent tout ce qui leur part, & l'on a de la peine à les y remettre. Cela fait le commencement d'une vilaine chasse, les veneurs ne se doivent mettre à la queue de leur chiens qu'après que le dernier sera découplé.

Ligniville dit qu'il a été plus de dix ans à avoir peu de plaisir à la chasse, pour trop mettre de jeunes chiens dans sa meute, & qu'il s'en revenoit souvent sans rien prendre. Le tems, l'expérience & l'exercice lui ont dessillé les yeux; depuis il n'en a mis que ce que la nécessité exige, & lesquels ont été mieux dressés & ajustés à ceux du petit nombre: la quantité nuit beaucoup.

Il en mettoit tous les ans la sixieme partie de sa meute; dans une meute composée de 60 chiens, il en mettoit 10 de la même taille, même race & même vîtesse.

Il dit encore que *pour forcer un cerf il falloit science de veneur & force de chiens*; qu'il ne faut pas laisser soustraire sa meute en donnant par trop ses chiens, sous espérance d'avoir force jeunesse à mettre au chenil; ne jamais se défaire de la tête de la meute, ni des chiens de confiance: il faut peu de chose pour mettre une meute en désordre. *Il faut l'âge, la vie, le soin & le travail d'un vrai bon veneur pour la rendre excellente.*

Il ajoute qu'il faut exercer les chiens deux ou trois fois la semaine; que ceux qui ont besoin de repos doivent être à la discrétion du veneur; combien de jours de repos il leur faut pour être en corps raisonnable, pour avoir force, haleine & sentiment dans les chaleurs. S'ils sont par trop défaits, ils n'ont pas assez de force; s'ils sont trop pleins, ils manquent d'haleine & de sentiment.

Des lices couvertes pour en tirer race. Si vous voulez avoir de beaux chiens, dit Fouilloux, *ch. vij.* ayez une bonne lice qui soit de bonne race, forte & proportionnée de ses membres, ayant les côtés & les flancs grands & larges. Pour la faire venir en chaleur, prenez deux têtes d'aulx, un demi rognon du dehors d'un castor, avec du jus de cresson alénois, une douzaine de mouches cantharides; faites bouillir le tout ensemble dans un pot tenant une pinte, avec de la chair de mouton, & faites-en boire deux ou trois fois en potage à la lice, elle deviendra en peu de tems en chaleur, & faites-en autant au chien pour le réchauffer; il faut tâcher de la faire couvrir s'il est possible, dans le plein cours de la lune. Le même auteur prétend, que si l'on donne pendant neuf jours à une lice qui n'a point encore porté, neuf grains de poivre dans du fromage, elle ne deviendra point en chaleur. Dans toutes les portées, il y aura des chiens qui ressembleront à celui par lequel la lice aura été couverte la premiere fois; si c'est un mâtin, levrier, basset, *&c.* toutes les portées en tiendront un peu. Il faut observer de donner à la lice un jeune chien, plutôt qu'un vieux; les jeunes chiens en feront bien plus légers & plus vigoureux. Il ne faut pas baigner les lices dans le tems de leur chaleur, cela leur est contraire, leur glace le sang, leur donne des rhumatismes, des tranchées & autres maladies. Quand les lices sont pleines, il ne faut pas les mener à la chasse, mais les laisser en liberté dans une cour; quand elles ont conçu, elles sont ennuyées, dégoûtées; il leur faut faire du potage, au moins une fois le jour. Il ne faut pas faire couper une lice quand elle est en chaleur, elle seroit en danger de mourir, & autant qu'il est possible, qu'elle n'ait point rapporté quand on la coupe: en le faisant, il faut prendre garde de couper les racines. Quinze jours après sa chaleur, elle est bonne à couper, quand même elle auroit été couverte, mais le plus sage est qu'elle ne l'ait point été. On ne doit tenir, selon Salnove, *chap. xv.* dans une meute de cinquante à soixante chiens, que cinq ou six lices ouvertes, que l'on appelle *portieres*; on ne doit s'en servir que pour porter des chiens. Elles doivent être choisies hautes, longues & larges de coffre, qu'elles soient de bonne & ancienne race, & de vrais chiens courans sans aucun défaut. Pour en être plus assuré, il faut que celui qui a le gouverne-

ment des chiens tienne un état généalogique de tous ceux qui font dans la meute, afin de mieux connoître les races; favoir fi dans les portées d'où elles font, il n'y en a point qui tombent du haut-mal, ou qui foient fujets à la goutte, querelleurs, pillars, méchans, obftinés à la chaffe, *&c.* & ne tirer race que de ceux où l'on ne connoît aucun défaut. Avec ces précautions, on ne peut avoir que de beaux & de bons chiens. Pour faire devenir la lice en chaleur, on peut lui donner deux ou trois fois une omelette avec de l'huile de noix, une demi-douzaine d'œufs, & de la mie-de-pain de froment, à laquelle étant prefque cuite, on ajoutera une douzaine de mouches cantharides; & fi c'eft une lice qui n'ait jamais porté, on ne la provoquera point par ce moyen à la chaleur, qu'elle n'ait quatorze à quinze mois, âge où elle peut porter de beaux chiens & les nourrir. Néanmoins fi elle devient plutôt en chaleur d'inclination d'un mois ou deux, vous ne laifferez pas de la faire couvrir, & non pas devant qu'elle ait paffé fa plus grande chaleur; vous la tiendrez enfermée pour empêcher qu'elle ne foit couverte par d'autres chiens, que par celui que vous lui deftinez.

Salnove eft à cet égard du fentiment de Fouilloux; il a remarqué que toutes les portées jufqu'à la troifieme, tiennent de la premiere. Si vous avez la curiofité de conferver les couleurs de poils dans votre meute, il faut tenir la lice dans un endroit où elle ne voie que des chiens de la couleur que vous demandez. Il faut que fa plus grande chaleur foit paffée pour la faire couvrir, afin qu'elle retienne mieux; vous devez choifir l'un de vos meilleurs chiens, l'un des plus beaux, des mieux faits, des plus vigoureux, criant bien & de bonne race. Si c'eft une lice qui n'ait jamais porté, il la faudra tenir avec un couple dont vous lui aurez bridé la gueule, pour l'empêcher de vous mordre vous & le chien, autrement elle auroit de la peine à fouffrir celui-ci. Si l'un d'eux étoit ou plus petit, ou plus grand, il le faudroit foulager au befoin, en choififfant un lieu ou plus haut ou plus bas. Mais fi c'eft une lice qui ait déja porté, il fuffira que vous la faffiez enfermer avec le chien, faifant obferver par la fente de la porte ou par une fenêtre, pour être affuré qu'elle eft couverte, & il faut qu'elle le foit jufqu'à deux fois; vous la tiendrez enfuite enfermée comme auparavant, jufqu'à ce qu'elle foit tout-à-fait refroidie; vous jugerez qu'elle le fera, quand vous lui verrez le bouton entiérement retiré comme avant fa chaleur; cela étant vous la remettrez avec les autres dans le chenil & la pourrez faire chaffer, jufqu'à ce que fes mamelles groffiffent & s'avalent; mais avant cela, vous connoîtrez qu'elle eft pleine par la dureté du bout de la mammelle; c'en eft auffi une marque certaine fi elle bat les chiens, & qu'elle ne puiffe les fouffrir. Lorfqu'elle fera avalée, vous la fortirez du chenil pour la mettre en liberté. Il la faut bien nourrir de potage & de lait, quand il en fera befoin lui donner du pain de froment, & non de feigle qui relâche; fi elle eft dégoûtée, donnez-lui du lait récemment tiré. Salnove, *ch. xv.*

Voici ce que Charles IX. dit fur le même fujet. Il faut être curieux de choifir une lice qui foit grande de corps, qui ait le coffre large, le jarret droit, le poil court & gros, fans être gras, qu'elle foit harpée, & ait l'échine large. Il faut que le chien qui doit la couvrir foit femblable, d'autant que les petits tiendront toujours du pere & de la mere; il faut auffi qu'ils aient le nez bon & foient vîtes. Après avoir choifi chiens & lices de pareille beauté & bonté, il faut les accoupler enfemble.

Pour faire entrer une lice en chaleur, afin d'en avoir plus promptement de la race, il faut la mettre & tenir avec des lices en chaleur, l'enfermer dans un tonneau qui foit barré afin qu'elle n'en puiffe fortir; il faut au travers des barreaux lui montrer de petits chiens, les lui faire fentir; fi malgré tout cela elle ne devient point en chaleur, il faut faire couvrir d'autres lices devant elle, & alors elle ne tardera pas à être en chaleur. Quand elle y fera, il faut attendre qu'elle commence à fe refroidir pour la faire couvrir, car dans fa grande chaleur, elle ne

tiendroit pas ; il ne la faut faire couvrir que deux fois, & depuis qu'elle eſt couverte il la faut laiſſer en liberté, car la nature lui a bien donné le jugement, que pour conſerver ce qu'elle a créé dedans ſon corps, elle ſe garde ſoigneuſement ; vous diriez qu'elle eſt gouvernée par quelque raiſon ; jamais elle ne s'allonge & s'efforce de peur de ſe bleſſer ; ſi elle eſt obligée de paſſer par quelque endroit étroit & malaiſé, elle ſe ménage & ſe conſerve fort curieuſement. Pour la nourriture, ſi on lui donne ſon ſaoul à manger, elle ne ſe portera pas bien ; le bon traitement l'engraiſſeroit de ſorte qu'elle ne pourroit aiſément faire ſes petits, elle les rendroit morts ou en mauvais état ; au contraire, il n'y a point de danger de la tenir un peu maigre. Il ne faut pas lui donner de potage ſalé ni de viande crue, car cela la feroit avorter ; c'eſt pourquoi on ne donne jamais la curée aux lices pleines ; on reconnoît qu'une lice l'eſt, quand les mammelles ſe nouent, le coffre s'élargit, & que le ventre s'abaiſſe ; cela ne s'apperçoit que quinze jours après qu'elle a été couverte.

M. de *Ligniville* s'étend peu ſur cet article : voici ce qu'il en dit. Il demande que la lice ait le rable fort gros, la chair dure & les côtés ouverts, ſans avoir le ventre avalé, les flancs larges qui proviennent des côtés ouverts, comme lévriers & tous chiens harpés qui en ſont plus vîtes & ont plus de force & de reins que les autres. Il faut que le chien & la lice aient quatre qualités pour en tirer race. Ces qualités ſont, un ſentiment exquis, la voix belle, de la vîteſſe, & beaucoup de force.

M. de la Briffardiere ne dit rien de plus. Les lices portent ſoixante-trois à quatre jours plus ou moins, & font juſqu'à douze petits ; ce qui n'eſt pas à ſouhaiter, car dans cette grande quantité ils ne ſont jamais ſi beaux, ſi grands, ſi bien formés, que quand il y en a la moitié de moins.

L'on obſerve aujourd'hui une partie de ce qui eſt dit ci-deſſus, pour le choix & les qualités du chien & de la lice. On laiſſe à la nature le ſoin de mettre cette derniere en chaleur : ſi-tôt qu'elle y eſt, & que les chiens vont après, on la ſépare ; & au bout de 12 jours, on lui donne le chien deſtiné pour la couvrir ; le ſurlendemain on la fait couvrir par le même chien une ſeconde fois. (Il y a bien des meutes où on ne les fait couvrir qu'une fois, & elles retiennent de même.) On laiſſe toujours un jour entre les deux couvertures ; on laiſſe auſſi repoſer le chien une chaſſe après qu'il a couvert la lice. Quand celle-ci paroît pleine, on l'envoie au chenil deſtiné pour cela. On obſerve auſſi de ne point faire couvrir une jeune lice à ſa premiere chaleur ; on attend à la ſeconde ; elle eſt alors bien plus formée, & mieux en état de porter ; & les chiens qui en ſortiront ſeront bien plus beaux & plus vigoureux. Il arrive auſſi qu'une lice qui devient en chaleur à un an ou quinze mois, ſi elle eſt couverte, & qu'elle ait une portée, cela l'effile, la rend foible & délicate pour toujours. Il ne faut pas faire couvrir les lices par de vieux chiens ; paſſés ſix ans ils n'y ſont plus propres. On doit choiſir le chien bien ſain, ſur-tout qu'il ne tombe point du haut-mal ; ne pas lui faire couvrir trop jeune de lice ; à deux ans il eſt dans ſa force ; avant ce tems, cela l'effileroit. Il faut laiſſer paſſer une chaleur après que la lice aura mis bas, avant de la faire recouvrir, afin qu'elle ait le tems de ſe rétablir.

Phœbus dit que les lices viennent en chaleur deux fois l'an, qu'elles n'y viennent que quand elles ont au moins un an ; que leur chaleur dure vingt-un jours, quelquefois vingt-ſix ; que ſi on les baigne dans une riviere, elles ſeront moins de tems en chaleur ; ce qui, comme le remarque *Fouilloux*, leur eſt très-contraire ; qu'elles portent neuf ſemaines, *&c.*

Une lice coupée chaſſe toujours, & dure autant que deux lices ouvertes dont on tire des portées.

Si l'on veut faire couler une lice, il faut la faire jeûner un jour, & lui donner, mêlé avec de la graiſſe, le lait de tithymale ; toutefois cela eſt périlleux, ſi les chiens ſont formés. Le ſuc de ſabine dans du lait donné le matin à jeun à la lice, pendant deux ou trois jours de ſuite, fait le même effet. On les fait couler auſſi

en leur donnant le matin du plomb à lievre dans un verre d'huile.

Si l'on ne veut pas qu'une chienne nourrisse, on peut lui faire perdre le lait avec de l'eau de forge, dans laquelle les maréchaux éteignent le fer rouge & leurs outils, en lui frottant matin & soir le bout des mammelles avec cette eau pendant huit jours. J'en ai fait plusieurs fois l'expérience.

Du soin qu'on doit avoir des lices lorsqu'elles font leurs chiens, & quand elles les nourrissent, & des soins que demandent les petits. Quand on s'apperçoit (Charles IX. *ch. xiij.*) que la lice veut mettre bas, il faut que ceux qui en ont soin, soient attentifs à ce que les petits sortent les uns après les autres sans se serrer, jusqu'à ce que le dernier soit sorti. Or quand la lice est délivrée, il faut lui changer sa nourriture, lui en donner plus qu'auparavant & de meilleure, comme potages, viandes, & autres choses qui la peuvent engraisser & rétablir. Si elle a plus de chiens qu'elle n'en peut nourrir, il faut ne lui en laisser que trois, & donner les autres à d'autres chiennes qui aient des petits du même âge, sur-tout des levrettes, si l'on peut en avoir; elles sont meilleures pour cela que les autres, pour deux raisons; 1°. à cause de leur grandeur & force, ce qui fait qu'elles ont plus de lait que les chiennes plus petites, & plus d'étendue : de sorte que les petits sont plus à leur aise; 2°. c'est que les chiens qui en sont nourris retiennent la vîtesse du levrier. Pour faire que lesdites levrettes ou autres chiennes, à qui l'on veut faire nourrir d'autres petits, ne fassent difficulté de les recevoir au lieu des leurs, il en faut tuer un & frotter de son sang ceux vous mettrez sous cette nourrice; en les voyant ainsi couverts du sang du leur, elle les léchera, & les prendra comme si elle en étoit la vraie mere. (Aujourd'hui on n'est plus dans cet usage. On mêle avec les petits de la mâtine les étrangers qu'on veut qu'elle nourrisse; on reste auprès, on les remue ensemble, afin qu'ils prennent l'odeur des siens qu'on lui ôte à mesure qu'elle s'accoutume avec les autres sans leur faire du mal.) Il y a des lices qui à force de lécher leurs petits, les mangent; & si on le craint, il faut les emmuseler quand on les quitte, jusqu'à ce qu'on revienne auprès d'elles pour les faire manger. Ce danger n'est plus à craindre au bout de neuf jours. On doit laisser tetter les petits pendant deux mois. Le lieu où l'on tient la lice tant qu'elle a ses petits, doit être chaud, sans feu; si on peut les mettre au bout d'une écurie ou étable à vache, ils y seront bien, sur-tout en hiver; mais il faut leur faire faire une séparation avec des claies, de peur que les animaux n'en approchent & ne les écrasent. Cette chaleur est douce & tempérée.

Les lices qui mettent bas au mois de Janvier, ont communément des chiens plus beaux que les autres, parce que tandis qu'il fait froid, ils demeurent toujours sous la mere qui les en garantit; vient ensuite le printems, *&c.*

Les petits chiens, dit Phœbus, naissent aveugles, & ne voient clair qu'au bout de neuf jours; ils commencent à manger au bout d'un mois; il faut ne les retirer de dessous leurs meres, qu'au bout de deux, leur donner du lait de chevre ou de vache avec de la mie de pain matin & soir; pour le soir, on peut leur donner, à cause que la nuit est froide, de la mie de pain trempé avec du bon bouillon gras, & les nourrir ainsi jusqu'à ce qu'ils aient six mois; alors leurs dents de lait étant tombées, on peut leur apprendre à manger du pain sec avec de l'eau peu-à-peu, car les chiens nourris de graisse & de soupe depuis les six premiers mois, sont de mauvaise garde, & n'ont pas aussi bonne haleine que quand ils vivent de pain & d'eau.

Il y a, au rapport de *Fouilloux*, *chap. viij.* des saisons où les petits chiens sont difficiles à élever. Ordinairement ils sont sans force & sans vigueur, quand ils naissent sur la fin d'Octobre, à cause de l'hiver qui commence à régner, & parce qu'alors les laitages dont on les nourrit n'ont pas une bonne qualité. Une autre mauvaise saison est en Juillet & Août, à cause des grandes chaleurs, des mouches & des puces qui les tourmentent. La vraie saison est en Mars, Avril & Mai, que le tems est tempéré, que les chaleurs ne sont pas

fortes, & que c'eſt le tems que la nature a marqué principalement pour la naiſſance des animaux ſauvages, ainſi que des vaches, des chevres, des moutons, *&c.* Si une lice met bas en hiver, il faut prendre un muid ou une pipe bien ſeche, la défoncer par un bout, puis mettre de la paille dedans; coucher le muid ou pipe en quelque lieu où l'on faſſe ordinairement bon feu, & mettre le bout défoncé du côté de la cheminée, afin qu'ils aient la chaleur du feu. Il faut que la mere ſoit bien nourrie de bons potages de viande de bœuf & de mouton pendant qu'elle allaite. Quand les petits commenceront à manger, il faut les accoutumer au potage qu'on ne ſalera point, mais dans lequel on mettra beaucoup de ſauge & d'autres herbes chaudes; & ſi l'on voyoit que le poil leur tombât, il faudroit les frotter d'huile de noix & de miel mêlés enſemble, en les tenant proprement dans leur tonneau, & changeant leur paille tous les jours. Quand ils commenceront à marcher, il faut avoir un gros filet laſſé à mailles de preſſe, & attaché avec un cercle au bout du tonneau, pour les empêcher de ſortir, de peur qu'on ne leur marche ſur le corps, & leur donner à manger ſouvent & aſſez dans leur tonneau. Ceux qui naiſſent en été, doivent être mis en lieu frais où les autres chiens n'aillent pas; on doit mettre ſous eux quelques claies ou ais avec de la paille par-deſſus qu'il faut changer ſouvent, de crainte que la fraîcheur de la terre ne leur faſſe du mal. Il faut les placer dans un endroit obſcur pour qu'ils ne ſoient pas tourmentés des mouches; on doit auſſi les frotter deux fois la ſemaine au moins avec un mélange d'huile de noix & de ſafran en poudre, ce qui fait mourir toutes ſortes de vers, fortifie la peau & les nerfs des chiens, & empêche que les mouches, puces & punaiſes ne les tourmentent. On peut auſſi frotter la lice de même, en y ajoutant du ſuc de creſſon ſauvage, de peur qu'elle ne porte des puces à ſes petits: quand ceux-ci auront trois ſemaines, il leur faut ôter un nœud ou deux de la queue avec une pelle rouge ſur une planche. Quand ils commenceront à boire & à manger, il leur faut donner du bon lait pur tout chaud, ſoit de vache, de chevre ou de brebis. On ne doit les mettre aux villages qu'à deux mois pour pluſieurs raiſons, dont la premiere eſt que plus ils tettent, plus ils tiennent de la complexion & du naturel de la mere; & ceux qui ſeront nourris par leur mere propre, ſeront toujours meilleurs. L'autre raiſon eſt que, ſi vous les ſéparez avant deux mois, ils ſeront frileux, étant accoutumés à être échauffés par la mere.

Les anciens ont prétendu qu'on connoiſſoit les meilleurs chiens en les voyant tetter; que ceux qui tettent le plus près du cœur ſont les plus vigoureux, parce que le ſang eſt en cet endroit plus vif & plus délicat. D'autres ont dit les reconnoître deſſous la gorge, à un certain ſigne du poil, en forme de poireau; les bons en ont un nombre impair, les mauvais un nombre pair; il y en a qui ont regardé deux ergotures aux jambes de derriere, comme un mauvais ſigne, une ou point comme une bonne marque. D'autres veulent que les chiens qui ont le palais noir ſoient bons; que ceux qui l'ont rouge ſoient mauvais, & que s'ils ont les naſeaux ouverts, cela prouve qu'ils ſont de haut nez. Un auteur aſſure que pour connoître les meilleurs chiens d'une portée, il faut les ôter de deſſous leur mere, & les éloigner de leur lit; & que ceux qu'elle reprendra les premiers pour les y reporter, ſeront aſſurement les meilleurs. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui ont les oreilles longues, larges & épaiſſes, le poil de deſſous le ventre gros & rude ſont les meilleurs; Fouilloux aſſure l'avoir éprouvé.

Quand les petits chiens auront été nourris deux mois ſous la mere, qu'on verra qu'ils mangeront bien, il les faut envoyer au village, en quelque lieu qui ſoit près des eaux, & loin des garennes. S'ils manquoient d'eau, quand ils viendroient en force, ils pourroient être ſujets à la rage, parce que leur ſang ſeroit ſec & ardent; & s'ils étoient près des garennes, ils pourroient ſe rompre & s'effiler après les lapins.

On doit les nourrir aux champs de laitage, de pain, & de toutes ſortes de potages, cette nourriture leur eſt beau-

coup meilleure que celle des boucheries ; d'autant plus qu'ils ne sont point enfermés, & qu'ils sortent quand ils veulent, qu'ils apprennent le train de la chasse, mangent de l'herbe à leur volonté, s'accoutument au froid, à la pluie, en courant près les animaux privés nourris parmi eux. Au contraire, si on les nourrissoit aux boucheries, le sang & la chair les échaufferoient tellement, que quand ils seroient grands dès les deux ou trois premieres courses qu'ils feroient à la pluie, ils se morfondroient, deviendroient plutôt galeux, seroient sujets à la rage, & à courir après les animaux privés pour en manger le sang, sans apprendre ni à quêter, ni à chasser en aucune maniere.

On doit retirer les petits chiens du village à dix mois, & les faire nourrir au chenil tous ensemble, afin qu'ils se connoissent & s'entendent. Il y a une grande différence entre une meute de chiens nourris ensemble & de même âge, & une de chiens amassés ; après que vous les aurez retirés au chenil, il leur faut pendre des billots de bois au col, pour leur apprendre à aller aux couples.

Le pain qu'on leur donne, doit être un tiers d'orge, un tiers de seigle, & un tiers de froment ; ce mêlange les entretient frais & gras, & les garantit de plusieurs maladies. Le seigle seul les relâcheroit trop, le froment seul les constiperoit ; en hiver on leur donnera des carnages, principalement à ceux qui sont maigres & qui courent le cerf, mais non à ceux qui courent le lievre. Les meilleures chairs & celles qui les remettroient le plutôt sont celles de cheval, d'âne, de mulet. On peut mêler quelquefois un peu de soufre dans leur potage pour les échauffer.

Voici ce que dit à ce sujet Charles IX. *c. xiv. & xv.* après que les petits chiens ont tetté deux mois, il les faut tirer de dessous la mere, & les mettre dans un endroit où ils soient bien nourris de pain de gruau, lait & autres choses semblables, sans qu'ils en aient faute ; on doit les laisser en liberté dans la maison d'un laboureur ; & afin qu'ils s'accoutument au chaud & s'endurcissent les piés, il faut que le laboureur qui les a en garde, les mene avec lui quand il va aux champs : jusqu'à l'âge de six mois ils ne pensent qu'à jouer ; mais quand ils entrent au septieme, on ne doit point les perdre de vue, de peur qu'ils ne chassent les lapins, les lievres, & autres animaux sauvages ; ce qui ne peut leur servir de rien ; mais au contraire ils s'effilent, n'étant point encore assez formés.

Quand le laboureur les a nourris jusqu'à huit mois, comme il est dit ci-dessus, il faut qu'il les change de façon de vivre, & qu'il leur donne du pain tout sec, le meilleur qu'il peut trouver. Depuis cet âge jusqu'au bout de l'an qu'ils doiventdemeurer chez lui, il est besoin qu'il leur attache des bâtons au col pour les apprendre à aller au couple, & qu'il les mene parmi le monde & les animaux, afin qu'ils ne soient point hagards quand ils entrent au chenil.

Dès que les chiens ont un an accompli, il est nécessaire de les tirer d'avec le laboureur, & s'il y a quelque gentilhomme qui ait une meute de chiens pour lievres, on doit les lui donner, & laisser pour quatre mois, car il n'y a rien qui leur fasse si-tôt le nez bon que de chasser avec de bons chiens ; ils apprennent à requêter, & d'autant que le sentiment d'un lievre n'est si grand que celui du cerf, & qu'il ruse plus souvent, cela leur fait le sentiment meilleur, plus délié & plus subtil ; il faut que le gentilhomme les fasse chasser avec sa meute deux fois la semaine, qu'il les tienne sujets & obéissans, & pour ce faire, qu'il ait quelques valets de chiens à pié avec la gaule, qui les fassent tirer où ils entendent sonner. Il faut aussi ne jamais sonner à faute, c'est-à-dire, que la bête ne soit passée, ou que ce ne soit pour faire curée, car cela leur feroit perdre toute créance.

Tandis que le chien est chez le gentilhomme, on doit le nourrir de pain sec, & le bien traiter de la main, ce qui lui profite autant que toute autre nourriture : l'endroit où on le tient doit être souvent renouvellé de paille fraîche, & tenu proprement. Après qu'il aura demeuré quatre mois chez le gentilhomme,

il l'en faut tirer & le mettre au chenil. Il n'appartient à nul de nommer *chenil* le lieu où l'on met les chiens, qu'à celui qui a meute royale de chiens, qui peut prendre le cerf en tout tems sans autre aide que de ses chiens.

Salnove, *ch. xvj.* dit à-peu-près la même chose sur les lices & les jeunes chiens; seulement il ajoute qu'il faut mettre peu de paille les deux ou trois premiers jours après la délivrance de la lice, de peur que le trop ne fît étouffer les petits, & qu'on doit les changer tous les jours de paille pour les garantir des puces & de la galle; que s'ils en étoient atteints, il faudroit les frotter d'huile de noix & de lait chaud. Quand la lice est en travail, on doit lui donner du potage, du lait, & même des œufs frais, s'il étoit long, lui faire avaler seulement les jaunes, retirer le premier chien de dessous elle, & ainsi des autres, de crainte qu'elle ne les étouffe pendant son travail. Pour la premiere portée, il faut demeurer près de la lice deux ou trois jours, afin d'empêcher qu'elle ne tue ses petits par imprudence ou par malice, ou qu'elle ne les mange; car si elle prenoit cette mauvaise habitude, il seroit ensuite mal-aisé de l'en empêcher; si cela arrivoit, il faudroit la faire couper pour s'en servir à la chasse.

Pour les petits que vous mettez sous la mâtine, il faut observer ce qui est dit dans Charles IX. avoir un état bien en regle de la couverture, du nom du pere & de la mere, du jour de leur naissance, du nombre des mâles, & de celui des femelles, afin que la race s'en connoisse à l'avenir, & aussi pour savoir quand il les faudra retirer de dessous la mere pour les sevrer, le tems qu'il les faudra faire nourrir chez le laboureur, quand il faudra les en retirer pour les mettre au chenil; & quand on voudra en tirer race, vous en sachiez l'âge, ainsi que pour les faire couvrir à-propos, & qu'il ne soient pour cela ni trop jeunes, ni trop vieux, ce qui ne doit être qu'à deux ans pour les mâles, plutôt cela les affoibliroit; & passé quatre ans ils feroient des chiens sans force & sans vigueur; il faut donner aux petits chiens pendant cinq à six jours du lait sortant du pis de la vache, ou bien le faire chauffer, afin de leur empêcher les tranchées qui ne manqueroient pas de venir sans cette précaution, ce qui pourroit les faire maigrir. Lorsque vos petits auront un mois, vous leur donnerez deux fois le jour du lait, ou une fois seulement, avec un peu de mie de pain, si les meres en ont assez d'ailleurs pour les tenir en bon état: sinon, vous les sevrerez à six semaines, après quoi il faudra les tenir encore un mois au moins chez vous, pour les accoutumer à manger du potage de lait que vous leur donnerez, pour les rendre plus forts, avant que de les faire nourrir chez le laboureur.

Evérer ou énerver les chiens. Pour faire cette opération, il faut un rasoir ou un bistouri bien tranchant, un poinçon fort aigu, ou une petite branche de bois en forme de fosset. On fait prendre le chien ou la chienne (car cette opération leur est commune) avec une couple, on lui ouvre la gueule, dans laquelle on passe un mouchoir qu'on tient des deux côtés pour la maintenir ouverte; on prend la langue avec la main qui doit être enveloppée d'un mouchoir, pour que la langue ne glisse point pendant l'opération, on la renverse pour voir & sentir un petit nerf long comme la moitié du petit doigt, & gros comme un ferret d'aiguillette, formé comme un ver, ayant les deux bouts pointus. C'est ce corps qui pique le chien lorsqu'il est ému par le sang qui bout dans ses veines lors de l'accès de la rage, de sorte qu'il croit qu'il sera soulagé toutes les fois qu'il appuyera ce nerf ou ver fortement contre quelque chose en la mordant. Ce nerf grossit en proportion de l'âge & de l'accès de la rage. Après avoir fait tirer la langue du chien, il la faut tendre le long de ce nerf seulement, pour y passer par-dessous le bout du poinçon, & l'ayant pris, vous l'enleverez en même tems avec assez de facilité, parce qu'il n'a aucune adhérence, après quoi vous laisserez aller le chien, qui se guérira de sa salive. On fait cette opération à l'âge de trois ou quatre mois; elle prévient tout accident dans les meutes & les chenils, puisque les chiens auxquels on l'a faite, s'ils deviennent enragés, ne mordent jamais, & meurent de la rage, com-

me d'une autre maladie, cela peut aussi détourner le mal, ou du moins le rendre plus facile à guerir. Salnove, *c. xvij.*

Phœbus faisoit éverer ses chiens courans.

Gaston de Foix dit qu'il faut ôter un ver que le chien a sous la langue, lui donner après du pain avec de la poudre de chélidoine, mêlés dans de la vieille graisse, ajoutant que cela est contre la rage quand un chien a été mordu. S'il y a plaie, il veut qu'on y applique de la feuille de rhue, du sel, de la graisse de porc, le tout mêlé avec du miel. Claude Gaucher Damartinoy, aumônier de Charles IX. auteur d'un poëme intitulé, *les plaisirs des champs*, dans le *chapitre* de la chasse, dit qu'il faut faire éverer les chiens quand ils ont atteint quinze mois. Fouilloux sans rien dire de positif sur cela rapporte seulement que plusieurs ont prétendu que ce ver que les chiens ont sous la langue est la cause qui les fait devenir enragés, ce qu'il nie, quoiqu'on dise que le chien éverré est moins sujet à cette maladie. Quoiqu'il en soit, il ne rejette, ni n'approuve cette opération. Nous avons vu ce que pense Salnove à ce sujet. M. de la Briffardiere dans son nouveau traité de vénerie, *p.* 371, à l'occasion de la rage, dit que c'est une sage précaution d'énerver les chiens à qui il n'en arrive jamais aucun inconvénient. Elle est si utile, qu'on ne devroit jamais la négliger; car jamais les chiens énervés ne courent, ni ne mordent quand ils sont enragés. On prétend même que les jeunes chiens en viennent mieux, & se tiennent plus gras.

On ne devroit donc jamais mettre des chiens dans des meutes, qu'ils n'eussent été auparavant éverrés. La meute du roi a été gouvernée par un veneur nommé *la Quête*, pendant quarante ans, & il n'est arrivé pendant ce tems aucun accident de rage dans la meute de sa majesté, parce qu'il n'y entroit aucun chien qu'il ne fît éverrer.

Depuis lui on a négligé cette opération; aussi voilà cinq fois que les deux meutes du cerf de S. M. ont été attaquées de la rage. Je me suis trouvé à un voyage de Saint-Leger en 1764, de service pour celui qui a la conduite de l'équipage. J'ai fait énerver toute la meute, qui étoit composée de 82 chiens & 11 limiers, avec l'approbation du commandant; le tems nous apprendra quel en sera le résultat, & autant qu'il y aura des chiens à qui on n'aura pas fait l'opération, je la leur ferai faire, elle n'est suivie d'aucun fâcheux accident; le chien énervé le matin, mange à l'ordinaire du pain le soir. On a toujours dit *éverrer*, quoique ce soit un nerf & non un ver que le chien a sous la langue. M. de la Briffardiere nomme l'opération *énerver*, & ce doit être sa vraie dénomination.

Après l'opération, continue Salnove, vous mettrez vos chiens chez des laboureurs, qui seront en pays de froment & non de seigle, dont la nourriture ne vaut rien pour de jeunes chiens, parce qu'elle passe trop promptement, & ne nourrit pas assez, pour leur faire le rable large, & toutes les autres parties à proportion, comme il faut que les chiens courans les aient pour être forts; il ne faut pas non plus qu'ils soient près des forêts ou des garennes, en y chassant ils s'effileroient ou se feroient prendre par des loups, ou même par des passans. Il faut donc que cette nourriture se fasse où il y ait des plaines, prairies ou pâturages, où l'on nourrisse des vaches, afin que le lait, qui est la principale nourriture des chiens à cet âge, ne leur manque pas. On récompensera le maître pour l'obliger à en nourrir d'autres avec le même soin. Salnove & Charles IX. recommandent, pour rendre les petits chiens plus beaux, *de donner aux filles de quoi les rendre jolies.* Mais sur-tout qu'on ne les fasse pas nourrir à des bouchers, cela les rend trop gras, trop foibles, trop pesans, & les accoutume tellement à la chair, que si on ne leur en donne souvent, ils deviennent maigres, sans vigueur, ne voulant pas la plûpart du tems manger du pain.

Leur nourriture doit être jusqu'à sept mois, selon le même auteur, de pain de froment mêlé avec du lait, & ensuite de l'orge. L'eau & la paille fraîche ne doivent point leur manquer: à 10 ou 12 mois on les retire pour les mettre au chenil, les accoutumer avec les autres, & les rendre obéissans. Salnove condamne les billots; selon lui

lui la meilleure & plus ſûre méthode c'eſt, après avoir mis dans le chenil les jeunes chiens avec ceux qui ſont dreſſés, de les mener à l'ébat avec eux deux fois le jour, coupler un jeune chien avec un vieux, après avoir choiſi les plus doux, les plus patiens, les moins querelleurs, afin qu'ils les ſouffrent quelques jours ſe mouvoir & ſauter autour d'eux ſans les mordre; & qu'il y ait des valets de chiens attentifs pour les déharder, les faire ſuivre & marcher avec les vieux, en les careſſant de tems en tems, & leur démêlant les jambes qui ſe prennent dans les couples; on continuera ainſi ſept à huit jours. C'eſt le tems qu'il faut à un jeune chien pour aller au couple. Les valets de chiens de garde doivent être plus exacts & plus attentifs au chenil quand on a mis des jeunes chiens, juſqu'à ce qu'ils ſoient accoutumés avec les vieux.

Tout ce que Salnove dit dans ce chapitre des jeunes chiens mis au chenil eſt en uſage aujourd'hui. Cet auteur blâme qu'on nomme, qu'on ſonne au chenil. Fouilloux eſt d'un ſentiment contraire. Je crois qu'il eſt néceſſaire que les chiens connoiſſent la trompe pour ſe rallier, & pour y venir quand ils ſont égarés.

Uſage qui ſe pratique préſentement pour élever les jeunes chiens. J'ai rapporté le précis de tous les ſentimens des auteurs qui ont écrit ſur la chaſſe en françois, ſur l'origine des chiens courans, leurs figures, celles des liſſes deſtinées pour rapporter, leurs couvertures; quand elles mettent bas, les ſoins qu'on doit en prendre, la quantité de petits qu'on doit leur laiſſer pour les nourrir, du tems qu'on doit les laiſſer ſous leurs meres, ce que l'on doit obſerver pour les ſevrer, pour les accoutumer à manger, le tems qu'il faut les mettre à la campagne chez les laboureurs, celui de les retirer & de les mettre au chenil, & les accoutumer à aller aux couples.

Je vais donner l'uſage qui ſe pratique aujourd'hui pour les meutes du roi.

Sa majeſté Louis XV. a fait conſtruire un chenil à Verſailles pour les éleves des jeunes chiens; la diſtribution des logemens, chenils, cours, baſſins, ne laiſſe rien à deſirer pour toutes les commodités néceſſaires, & chaque âge des jeunes chiens qui n'ont nulle communication les uns avec les autres.

Ce que je croirois à propos, feroit d'y joindre une baſſe-cour, & qu'il y eût des vaches & autres animaux pour pluſieurs raiſons. La premiere, c'eſt que les petits chiens que l'on accoutume à prendre du lait au bout de ſix ſemaines ou deux mois qu'ils ont tetté, l'auroient pur & tout chaud ſortant du pis de la vache; on feroit ſûr qu'il n'auroit point été baptiſé, comme eſt celui de la plûpart des laitieres qui l'apportent de la campagne, & qui mêlent celui du ſoir avec celui du matin. Une ſeconde raiſon eſt que dans l'écurie ou étable où ſeroient les animaux, je ferois faire au bout une ſéparation de claie, dans laquelle ſéparation il y auroit des petits compartimens de treillage pour y mettre les petits chiens de différens âges & leurs nourrices; cette chaleur douce & naturelle ſe communiqueroit à eux, & pour l'hiver cela feroit un très-bon effet; ils ne maigriroient ni ne dépériroient point comme ils font la plûpart dans les froids qui leur ſont très-contraires, rien n'étant plus frileux que les petits chiens, & on feroit à portée de leur diſtribuer le lait avant quil eût le tems de ſe refroidir.

Quand ils commenceroient à ſe promener, je leur ferois voir les animaux en rentrant & en ſortant, afin de les enhardir à tout, & qu'ils ne fuſſent ni hagars ni effrayés pour la moindre choſe, comme ils les ſont tous en ſortant du chenil des éleves.

Nourriture des jeunes chiens. Le pain qu'on eſt dans l'uſage à préſent de donner aux chiens du roi, eſt de farine d'orge; je demanderois que pour celui qu'on donne aux petits chiens juſqu'à l'âge de ſix mois, on fît bluter la farine d'orge avec moitié farine de froment, afin qu'il n'y eût ni ſon, ni paille dans le pain qu'on leur donneroit, pour qu'ils le mangeaſſent mieux, qu'ils ne trouvaſſent rien de rude ni piquant à leurs petites gueules & petits goſiers, & qu'ils euſſent moins de crainte en mangeant, je leur ferois mettre de la mie de ce pain dans du lait ſoir & matin,

& pendant la journée toujours de petits morceaux de ce même pain dans quelque chose de propre & où ils pussent atteindre pour en manger quand ils auroient faim. Comme ces petits animaux ont l'estomac chaud, & que leur digestion se fait promptement, ils ne souffriroient pas la faim si long-tems, & quand on leur donneroit à manger leur pain trempé dans du lait, ils le mangeroient moins avidement, & n'en prendroient pas à se faire devenir le ventre comme des tambours : ce qui est bien contraire à un chien courant. Salnove dit qu'on leur donnoit autrefois du pain de froment avec du lait jusqu'à sept mois. Je leur donnerois donc, comme il a été dit, le matin, du pain trempé dans le lait, dans la journée, du pain à ceux qui auroient faim, & le soir, si l'on veut, au lieu de lait avec du pain, je leur donnerois de la mouée. Cette mouée, comme elle se fait aujourd'hui, n'étoit point en usage autrefois : c'est une très-bonne nourriture ; on la fait avec les issues de bœuf, c'est-à-dire, piés, cœur, mou, foie, rate & pance bien lavés & bien nettoyés ; on les fait cuire ; on trempe du pain dans le bouillon, & la viande est coupée par petits morceaux ; qu'on mêle avec le pain trempé : ce qui fait un mélange très-nourrissant. On proportionne la quantité d'issues de bœuf au nombre de chiens qui doivent en manger ; pour vingt grands chiens il faut une issue ; ainsi on peut se régler sur la quantité de grands & de petits chiens ; il faut la donner à une chaleur modérée, c'est-à-dire, qu'on y puisse souffrir le doigt sans se brûler, & la faire manger aux petits chiens le soir : cela les soutiendra mieux que le lait & le pain pour leurs nuits qui sont souvent froides & longues.

On doit continuer cette nourriture jusqu'à six mois qu'il faut commencer à leur faire manger du pain tel qu'on le donne aux autres chiens de la meute, leur donner pendant quelque tems une fois de la mouée par jour, la leur diminuer peu-à-peu & les accoutumer à ne manger que du pain, afin que quand on les met dans le chenil avec les autres, ils y soient faits, & n'y maigrissent point. Quand on leur feroit manger de tems en tems de la chair de cheval crue, sur-tout dans l'hiver, depuis six mois jusqu'à un an, cela ne peut faire qu'un bon effet ; il faut observer, si on leur donne de cette viande, que l'animal ne soit mort que de mal forcé, comme tours de reins, jambe cassée & autres accidens qui font tuer les chevaux sans être malades.

Il y a des exemples à rapporter sur cela : la plûpart des chiens anglois ne sont nourris que de chair de cheval ; nous avons eu dans la meute du roi des chiens d'un nommé *Maisoncelle*, qui élevoit des jeunes chiens aux environs de Paris ; il ne les nourrissoit que de chair de cheval ; nous n'avons point eu de chiens françois plus vigoureux ; ils avoient 26 pouces, & étoient très-beaux. M. le duc de Gramont avoit un équipage avec lequel il chassoit le cerf & le chevreuil ; il ne faisoit vivre ses chiens que de chevaux morts ; à la reforme de son équipage on en a mis environ une douzaine dans la meute du roi, qui étoient très-bons & vigoureux.

A un an on les doit mettre au chenil : c'est l'âge pour les accoutumer avec les autres à aller aux couples ; pour les y faire peu-à-peu, il faut d'abord les mettre avec des vieux chiens doux & sages, les mâles avec les lices, & les lices avec des mâles, les accoutumer à manger le pain sec avec les autres, à faire les curées, à apprendre leurs noms & l'obéissance, connoître les valets de chien & la trompe. A quinze mois on fait chasser les lices, & à dix-huit les mâles : c'est l'usage qui est observé dans la vénerie du roi. Quand on les mene à la chasse les premieres fois, ils vont couplés avec les autres aux brisées ; un valet de chiens les prend à la harde, à laquelle il ne doit y en avoir que six pour pouvoir les mener plus aisément ; il se promene pendant la chasse ; s'il la voit passer, il se met sur la voie, afin de donner de l'émulation aux jeunes chiens en leur faisant voir passer & crier les autres, & tâcher de se trouver à la mort d'un cerf pour les faire fouler ; à la seconde chasse, si celui qui en est chargé peut se trouver à la fin d'un cerf qui ne doive pas durer long-tems, il peut les découpler, après en avoir demandé la

permiſſion à ceux qui peu ventla lui donner, & à la mort du cerf les laiſſer fouler; & quand on dépouilleroit un peu du col, leur laiſſer manger de la venaiſon toute chaude : c'eſt une petite curée qui doit faire un très-bon effet; aux chaſſes ſuivantes, on les peut découpler avec les autres, & avoir ſoin que les valets de chiens à pié les reprennent quand on les verra traîner derriere les autres ou dans les routes. Si l'on veut courre un ſecond cerf, il faut les faire recoupler & renvoyer au logis, & obſerver cela juſqu'à ce qu'ils ayent atteint toute leur force, qui eſt à deux ans; ſans cela ſi on les laiſſe chaſſer tout le jour, & un ſecond cerf, l'ambition des jeunes chiens étant de ſuivre les autres quand on donne un relais frais, ils ne peuvent plus atteindre, ils s'efforcent, s'effilent, maigriſſent, ont de la peine à prendre le deſſus, & ſouvent ne reviennent point, périſſent de maigreur, & ne peuvent plus prendre de force.

Jeunes chiens dans la meute pour les mener à la chaſſe. Quand on met une grande quantité de jeunes chiens dans la meute, & que l'âge exige de les faire chaſſer, on peut en mettre deux à chaque relais de ceux qui ont déja été à la chaſſe & découplés juſqu'à ce qu'ils aient pris aſſez d'haleine & de force pour ſuivre les autres; ſur ſeize à vingt chiens qu'il y a ordinairement à chaque relais, les deux jeunes chiens ne peuvent y faire aucun tort; les vieux les maîtriſeront toujours; ſi la chaſſe prenoit un parti contraire au relais, & qu'on l'envoyât chercher, on fait deharder le relais, afin qu'ils aillent plus à leur aiſe deux-à-deux qu'à la harde; on les emmene au petit galop; le valet de chien à pié doit prendre les deux jeunes qui avoient été mis au relais, les mener doucement, & les faire boire quand ils trouvent de l'eau; s'il rejoint la chaſſe, & qu'elle aille bien, il les découplera, afin qu'ils chaſſent avec les autres.

Il ſeroit à propos de les promener dans les forêts où l'on veut les faire chaſſer, pour qu'ils apprennent à connoître les chemins, afin que quand ils ſe trouveroient égarés & ſeuls, ils reconnuſſent les routes pour revenir au chenil, & cela pluſieurs fois avant de les découpler, & changer de promenade chaque fois, pour leur apprendre à connoître tous les cantons de la forêt.

La meute de S. M. Louis XV étoit compoſée de cent quarante chiens; en 1764, le roi en a réduit le nombre à cent. L'on mene ordinairement cent ou quatre-vingt-dix chiens à la chaſſe partagés en quatre parties; les chiens de meute qui ſont les plus jeunes & les plus vigoureux ſont découplés les premiers au nombre de 40 à 50; les trois autres relais ſont compoſés du reſte. A meſure qu'un chien de meute ſe fait ſage, il eſt deſcendu à la vieille meute; ceux de la vieille meute qui baiſſent un peu de vigueur & de vîteſſe, ſont mis à la ſeconde vieille meute; & quand ceux-ci baiſſent, ils ſont deſcendus de même aux ſix chiens, qui ſont le troiſieme & dernier relais, les trois relais ſont ordinairement de dix-huit à vingt chiens chacun, menés par un valet de chiens à cheval, & un à pié, qui ont à leur harde huit à dix chiens, & l'on n'en peut pas mener davantage; (quand il n'y en auroit que huit à chaque harde, cela n'en feroit que mieux quand il faut avancer, & ſur-tout au galop, ce qui arrive aſſez ſouvent) en les tenant, le grand nombre les gêne beaucoup; ainſi, il reſte toujours environ quarante à cinquante chiens au chenil les jours de chaſſe; ce ſont les liſſes en chaleur, celles qui ſont pleines, les malades, les maigres, les boiteux & les fatigués de la derniere chaſſe, cela fait que le nombre eſt toujours à-peu-près égal à la chaſſe; pour cela on a réglé tous les relais ſur la liſte au nombre de vingt-quatre, pour que chaque relais ſe trouve rempli du nombre ci-deſſus; quand même ils ſe trouveroient tous en état, l'on n'en mene pas davantage à chaque relais pour la raiſon déja dite.

Maladies & mort des chiens en l'annee 1763. En 1763, le nombre des chiens qu'on menoit à la chaſſe diminua bien par la maladie épidémique qui s'eſt jettée ſur les chiens dans toute l'Europe, & dont la plus grande partie ſont mort; on a été ré-

duit dans la grande meute du roi à ne mener à la chasse que quarante à cinquante chiens au plus : cette maladie a commencé en Angleterre, est venue en France, en Piémont, en Italie, en Allemagne, & dans presque toutes les provinces du royaume. Toutes les meutes du roi, des princes, seigneurs & gentilshommes en ont été attaquées, & la plûpart sont morts ; les chiens de basse-cour, de meûniers, bouchers, bergers & de chambre n'en ont pas été exempts.

Les limiers de la grande & petite meute du roi, sont presque tous morts ; on a été obligé, les jours de chasse, d'aller chercher à voir un cerf, les piqueurs & valets

---

A. N. Nous croyons ne pas déplaire à nos Lecteurs, en insérant un article nouveau de M. Isoard de l'Isle. Il nous sera connoître quelles étoient les connoissances des anciens sur la chasse.

Les anciens avoient peut-être plus de connoissance que nous dans l'histoire naturelle ; on peut en juger par l'ancienneté & la richesse de leurs langues, qui suppose toujours un riche amas de découvertes ; par l'usage qu'Alexandre fit de ses conquêtes, en les faisant servir au progrès des arts, & par les ouvrages précieux de Pline & d'Aristote, à qui nous devons en partie le bonheur de n'être plus barbares.

On peut en conclure que la chasse étoit pour le moins aussi en vigueur chez eux que parmi nous ; il y a eu même des peuples qui la firent entrer indirectement dans le plan de leur législation : tels furent ces Romains qui, dans le sein de la paix, exerçoient dans les bois une valeur qu'ils rendoient, dans la guerre, fatale à leurs voisins ; & qui en domptant les Tigres, apprirent à asservir l'univers.

On se convaincra par l'énumération suivante que les seigneurs Grecs & Romains, étendirent beaucoup l'art de la *vénerie*, & que leurs Oppien & leurs Xénophon, valent bien nos d'Arcussias & nos du Fouilloux.

Le Cerf connu des Grecs, sous le nom d'*Elaphos*, & des Latins sous celui de *Cervus*, a toujours exercé leur adresse & leur courage ; on le couroit avec des chevaux scythes ou illyriens, & on dressoit des chiens gaulois pour les poursuivre ; quand l'animal étoit forcé, on le tuoit à coups de fleches. Il paroît par un passage d'Aristote, que le rut des cerfs est plus précoce en Grece que dans nos contrées ; & on doit attribuer cette différence à la chaleur du climat. Les anciens croyoient que ces animaux vivoient plusieurs siecles ; & cette fable n'a pas plus besoin d'être réfutée que celle de la résurrection de leurs phénix.

Pline a fait connoître sous le nom d'*Axis*, un quadrupede que nos voyageurs ont décrit sous celui de cerf du Gange ; on croit aussi que l'animal que nous connoissons sous le titre de cerf des Ardennes, a été désigné par Aristote, sous le nom d'*Hyppelaphe*, & par Pline, sous celui de *Tragélaphe* : la connoissance de cette nomenclature est nécessaire quand on étudie les anciens à qui nous devons plus qu'on ne pense, même en physique.

Le Daim, appellé par Oppien *Euryceros*, par Pline *Platyceros*, & *Dama* par les autres auteurs latins, étoit regardé chez les Romains comme le plus timide habitant des bois ; sa foiblesse le faisoit dédaigner par leurs chasseurs ; ces guerriers superbes jettoient leurs armes, quand ils n'avoient pas à combattre des athletes dignes d'eux.

Le Chevreuil, *Dorcas* chez les Grecs, & *Dapreolus* ou *Caprea* chez les Latins, vivoit tranquille dans les forêts de la Lucanie, du tems de Fabricius & de Camille : Mais quand leurs successeurs eurent conquis le monde, ils allerent à la chasse, non pour exercer leur courage, mais pour satisfaire leur gourmandise.

Le Lievre, *Lagos* chez les Grecs, & *Lepus* chez les Latins, étoit encore plus commun chez les anciens que chez nous ; les Grecs en trouvoient un si grand nombre dans l'isle de Delos, qu'ils la nommerent *Lagia*. Tous leurs auteurs, aussi-bien que tous les écrivains Latins s'extasient sur la bonté de l'aliment que ce quadrupede nous procure. Oppien pour exprimer sa fécondité, dit que quand sa femelle met bas un de ses petits à terme, elle en a un autre dans son sein à qui il ne manque que du poil, un autre à demi-formé, & un quatrieme qui n'est qu'un fœtus : ce trait rappelle l'histoire de cette meûniere de Thuringe, qui

de limiers alloient à cheval parcourir dans les endroits où le roi vouloit courre, ils cherchoient à voir un cerf quelques momens avant l'heure d'attaquer, & en venoient faire le rapport ; on y alloit avec ce qu'il y avoit de chiens de meute au nombre de dix à douze qui s'étoient découplés, & autant à chacun des trois relais ; S. M. étoit obligée de chasser avec ce petit nombre.

L'on n'a pas encore pû trouver de remede à ce malheureux mal ; on en essaie tous les jours de nouveaux sans qu'on puisse trouver le véritable : la moitié des chiens des meutes du roi sont morts de cette maladie.

---

en 1672, accoucha d'une fille grosse d'une autre fille : on les baptisa toutes deux, mais elles moururent le lendemain.

Le Lapin, connu des Grecs sous le nom de *Dassupous*, & des Latins sous celui de *Cuniculus*, est originaire des climats chauds, & il paroît par un passage de Pline, que la Grece & l'Espagne étoient autrefois les seuls endroits où cet animal multipliât. Ce sont les anciens qui ont répandu sa race en Asie, en Afrique & dans le reste de l'Europe ; c'est par leurs soins qu'il est devenu citoyen du monde.

Le Loup, *Lupos*, en grec & *Lupus* en latin, a de tout tems exercé le courage des chasseurs. Oppien en compte cinq sortes ; il dit que si on écorche un de ces animaux pour faire de sa peau un tambour, cet instrument fera un bruit extraordinaire, & que tous les autres seront muets devant lui ; ce qui prouve, ajoute ingénument l'écrivain, que les brebis, quand même elles sont mortes, craignent le loup mort, comme elles l'avoient redouté de leur vivant. On voit par ces rêveries, que si les anciens partagent nos connoissances en *vénerie*, ils partagent aussi quelquefois notre crédulité.

Le Renard, *Alopes* en grec & *Vulpes* en latin, est assez connu par les apologues ingénieux de Phedre & d'Esope ; le caractere de cet animal si bien dépeint par ces fabulistes, n'a pu être examiné d'abord que par les chasseurs. Aristote qui n'a décrit avec exactitude que ce qu'il a pu lui-même examiner, a eu tort de confondre les renards de son pays avec les putois d'Egypte ; l'odeur qu'exalent ces derniers animaux suffisoit pour en faire une espece particuliere, & non une simple variété.

Le Blaireau qui a deux noms en latin *Meles* & *Taxus*, n'en a point en grec : il étoit inconnu dans la patrie d'Aristote, & peu recherché dans celle de Pline.

Il est inutile de faire mention ici de la loutre, de la belette, de l'écureuil, du hérisson, de la taupe, du loir, & de la musaraigne : ces animaux qui ont des noms dans les deux langues, étoient moins connus des chasseurs que des naturalistes.

La fouine, la marte, le putois, le furet, l'hermine & la marmotte, étoient des animaux inconnus aux Grecs, & probablement aux anciens Romains, du moins on peut en juger par la plûpart de leurs noms qui sont de la basse latinité.

Le jaguar, le couguard, le cochon d'inde, le surmulot, le raton, le coati & l'agouthi, ne sont connus que des modernes : la découverte de l'Amérique a contribué à augmenter le dépôt de nos connoissances ; si jamais nos descendans ont le courage de pénétrer dans les terres Australes, dont l'étendue peut être évaluée à un tiers de notre continent, il est probable qu'ils trouveront dans ces contrées une multitude d'animaux inconnus à nos deux mondes, qui exerceront leur Aristote, leur Pline & leur Buffon.

L'Ours qui est l'*Arctos* des Grecs & l'*Ursus* des Latins, étoit fort connu des anciens ; les Asiatiques qui habitoient les rivages du Tigre & l'Arménie, chassoient cette bête féroce, de la même façon que nous chassons les bêtes fauves : ils y joignoient des filets réunis par une corde, où l'on attachoit des fleurs & des rubans de la couleur la plus vive, pour effrayer l'animal, & quand on le voyoit se débattre dans le piege, le plus intrépide des Chasseurs accouroit, & on le prenoit tout vivant, pour le faire servir aux spectacles des Romains.

Le Castor connu des anciens à-peu-près sous le même nom, n'a pas été examiné avec un œil assez philosophique ; les travaux & la sociabilité de ce quadrupede n'ont frappé, ni les Grecs, ni les Romains. Ælien qui en parle avec le plus d'étendue,

Les chasses que l'on fait avec ce petit nombre de chiens sont des plus belles ; en voilà plusieurs où tout le nombre des chiens menés à la chasse se trouvent à la mort du cerf, qui se monte depuis quarante jusqu'à soixante chiens, des chasses plus, & d'autres moins.

Le grand nombre de chiens ne fait pas faire de plus belles chasses, au contraire ; quand on attaque plusieurs cerfs ensemble avec quarante à cinquante chiens de meute, que cela se sépare en quatre ou cinq parties, on cherche l'occasion d'en trouver un séparé seul pour y faire découpler la vieille meute, mais cela n'empêche pas les autres chiens de chasser séparément ; on

---

n'en cite gueres que des fables. Il faut toujours revenir à l'éloge de M. de Buffon.

Le Lion, dont le nom dérive du latin *Leo*, qui dérivoit lui-même du grec *Leon*, étoit encore plus connu des anciens, qu'il ne l'est des modernes ; il y en a par exemple une espece particuliere à poil crépu, que nous ne voyons plus que dans les ouvrages d'Aristote. Ælien & Oppien, parlent de lions blancs, noirs & rayés, qui ont échappés aux recherches de nos voyageurs & de nos naturalistes.

Le Lion de la Lybie passoit autrefois pour le plus formidable de son espece : Oppien dit qu'il est le roi des lions, comme le lion est le roi des animaux.

Les anciens chassoient ordinairement au lion, en le faisant tomber dans une fosse, où ils alloient l'enchaîner ; mais sur les bords de l'Euphrate on dressoit des chevaux à cet exercice formidable ; des piqueurs armés de flambeaux les montoient & poursuivoient le lion jusqu'à ce qu'il fût tombé dans leurs filets ; la chasse de ce quadrupede usitée autrefois en Ethyopie, nous donne une idée étonnante des forces de l'homme, quand elles sont réunies avec le courage : quatre negres armés de casques & de boucliers alloient avec confiance à la rencontre du lion, luttoient avec lui comme avec un athlete ordinaire, & réussissoient à le terrasser. Ce n'est pas de ces guerriers sans doute, que descendent les Negres qui travaillent à nos sucreries.

Le Tigre, suivant M. de Buffon, a été peu connu des anciens & mal décrit par les modernes ; Auguste est le premier qui en fit paroître un dans Rome pour la dédicace du Théatre de Marcellus : ce furent des ambassadeurs indiens qui le présenterent à ce prince, & dans la suite les Romains regarderent encore comme un spectacle nouveau les tigres qu'Héliogabale fit atteller à son char pour contrefaire Bacchus ; les poëtes, il est vrai, parloient beaucoup de cet animal féroce ; mais ils ne le connoissoient gueres plus que leurs harpyes & leurs tritons.

La Panthere, dont le nom nous vient des Latins, & que les Grecs connoissoient sous le nom de *Pardalis*, avoit été, disent les poëtes, nourrice de Bacchus ; & ils le prouvoient par son avidité pour le vin : les anciens tiroient parti de cette idée pour la chasse de cette bête féroce, & ils trouvoient moyen de s'emparer d'elle en l'enivrant.

Oppien appelle *petite panthere*, l'animal que nous connoissons sous le nom d'*once* ; pour le Léopard, les anciens ne le connoissoient pas, par ce qu'il est originaire du Sénégal, de la Guinée, & des autres parties de l'Afrique méridionale, où ils n'avoient pas pénétré. On peut remarquer aussi que l'animal connu des Grecs, sous le nom de *Panthere*, n'est probablement qu'une espece de loup timide ou de chacal ; il y a bien de l'obscurité dans la nomenclature de l'histoire naturelle.

Nous connoissons sous le nom de loup cervier le *Lynx* d'Ælien, ou le *Chaus* de Pline, qu'on a eu tort de confondre avec le *Thos* d'Aristote ; les fabulistes grecs qui ont changé en lynx un roi de Scythie, font conjecturer qu'on tiroit alors cet animal des climats septentrionaux ; mais quand ils disent que le lynx a la vue assez perçante pour pénétrer les corps opaques, & que son urine se change en pierres précieuses, on eût tenté de croire qu'ils n'avoient pas mieux vu cet animal que le sphynx & la licorne.

Il y a un animal qui a beaucoup de rapport avec le lynx, & dont les anciens n'ont pas soupçonné l'existence, c'est notre *Caracal*.

fait ce qu'on peut pour les rompre & les enlever, ils en entendent d'autres, ils échappent & y vont ; plusieurs cerfs se trouvent échauffés ensemble, les voies se croisent, les chiens tournent au plus près d'eux ; si ce n'est pas le cerf à quoi ils ont tourné qu'on veut chasser, on rompt les chiens, pendant ce tems quelques chiens forlongent le cerf, on remet les autres sur la voie qui est foulée par ceux qui sont en avant ; ils chassent mollement, la plûpart de l'équipage est dispersé, & cela fait faire de très-mauvaises chasses.

Je serois du sentiment de M. de Lignville, de n'avoir à la chasse que soixante

---

L'Hyene appellé ordinairement par Aristote *Hyana*, & quelquefois *Glanus*, n'étoit guere connu des anciens que par des fables ; on croyoit, par exemple, que cet animal étoit tantôt mâle & tantôt femelle : la physique n'étoit pas encore assez éclairée pour appercevoir l'impossibilité des hermaphrodites.

Le Sanglier qui est l'*Aper* des latins, a de tout tems été connu des chasseurs. Oppien cependant a tort de dire que ce quadrupede a dans une de ses défenses une liqueur brûlante qui tient lieu de poison. Le sanglier faisoit l'ornement des tables des Apicius & des Vitellius.

L'Eléphant, dont le nom *Elfil* en Orient a été adopté par les Grecs & les Latins, a été regardé par les anciens comme l'animal qui approchoit le plus de l'homme par la sagacité & par l'intelligence ; si l'on en croit Pline, Ælien, & même le sage Plutarque, ce quadrupede a des vertus morales, des mœurs raisonnées & une religion naturelle ; il est à croire que ces auteurs, par ce portrait, n'avoient d'autre but que de faire une satyre indirecte de leurs contemporains, comme Tacite ne vouloit que critiquer Rome en peignant les mœurs des Germains.

Alexandre est le premier qui ait transporté des éléphans en Europe ; ce conquérant fit passer en Grece, ceux qu'il avoit enlevé à Porus, & ils purent servir à Pyrhus, dans les combats qu'il livra dans la suite aux Romains.

La chasse de l'éléphant n'a jamais varié ; & nos Indiens n'emploient pas d'autres ruses que celles qu'on employoit du tems de Porus, & dans le siecle de Pompée.

Le Rhinoceros qui porte le même nom dans les trois langues, n'étoit point connu des Grecs avant Strabon ; & Pompée est le premier qui ait fait voir à l'Europe cet animal extraordinaire ; il est certain que les Romains aimoient mieux conquérir les peuples pour faire des esclaves que pour étendre le cercle de leurs connoissances.

Les anciens alloient à la chasse des chevaux sauvages qu'ils trouvoient en Ethyopie ; ils connoissoient aussi les bœufs sauvages qu'ils nommoient *Bubalus* & *Bonasus*, quoique le véritable buffle leur fut inconnu : Strabon & Pline parlent sous le nom de *Musmon* de notre *Mouflon* & & de nos autres brebis sauvages ; il ne faut pas confondre avec notre zebre leur âne sauvage, sur lequel Oppien exerce à son ordinaire sa crédulité : cet auteur racconte que lorsque la femelle fait ses petits, le mâle caresse tous ceux qui ne sont pas de son sexe, & fait les autres eunuques ; comme si une âne avoit droit d'être jaloux sur ses chardons, comme un sultan dans son serrail.

L'Hyppopothame, connu sous ce nom des Grecs & des Latins, est, dit-on, le *Behemoth* des Hébreux : sa figure étoit gravée sur les obélisques d'Egypte & sur les médailles Romaines ; cependant M. de Buffon prétend que l'on ne connoît cet animal que depuis le commencement du dix-septieme siecle.

Les anciens n'ont point été à portée de connoître le tapir qui est originaire du Nouveau Monde, & le renne qui habite les régions voisines du Pole ; pour l'élan, César & Pline en parlent sous le nom d'*Alcé*, mais comme d'un animal qui leur est entiérement inconnu : le *Kemas* d'Ælien n'indique pas notre chamois ; & parmi cette multitude de gazelles, dont M. de Buffon a distingué les variétés, ce naturaliste a prouvé que les anciens ne connoissoient gueres que le *Nanguer*, sous le nom de *Dama*, l'*Antilope* sous celui de *Strepsiceros*, & l'*Algazel* sous celui de *Pygargus*, ou d'*animal à fesses blanches*, c'est-à-dire *timide* ;

à soixante & dix chiens, vingt à vingt-deux de meute, & seize à chacun des trois relais; quand les chiens de meute se sépareroient, le nombre étant moindre, il seroit bien plus aisé de les arrêter & de les rallier à la voie du cerf qu'on veut chasser, & de les accoutumer à l'obéissance, ce qui seroit faire toujours de bien plus belles chasses, les veneurs & les chiens seroient bien plus ensemble, & l'amusement du maître plus complet. Je suivrois encore le conseil de M. de Ligniville, de ne pas mettre un trop grand nombre de jeunes chiens à la fois dans la meute; il n'en mettoit par an que la sixieme partie du nombre dont sa meute étoit composée. Il dit les inconvéniens du grand nombre; il faut faire réformer tous les chiens inutiles,

---

car ces deux mots sont synonymes; grace aux poëtes qui donnerent des fesses noires à Hercule, pour consacrer son intrépidité.

La Giraffe est le *Camelopardalis* des Grecs & des Latins; ces peuples ne connurent cet animal qu'imparfaitement, parce qu'ils ne porterent point dans l'Ethyopie dont il est originaire, leurs conquêtes ou leurs connoissances.

Les anciens étoient plus instruits sur l'*Ichneumon* que nous appellons *Mangouste*, parce que les Egyptiens en faisoient une divinité: cet animal dieu tuoit en Egypte les aspics & les crocodiles.

Le Bubale des anciens a été sans raison confondu avec le buffle: nous connoissons sous ce nom un quadrupede qui tient du cerf, du bœuf & de la gazelle, & qui est originaire des parties septentrionales de l'Afrique.

Le Porc-Epic est l'*Hystrix* des Grecs & des Latins, & l'adive le *Chryseos* des premiers: on peut remarquer que l'adive n'est peut-être qu'une variété dans l'espece du chacal, & que le chacal est probablement le *Thos* ou le *Panther* d'Aristote.

Le Phoque, dont le nom grec n'a pas été dénaturé en passant aux Latins & des Latins à nous, a servi sans doute de modele aux poëtes lorsqu'ils créérent ces demi-dieux, moitié quadrupedes & moitié poissons, qu'ils ont appellés syrennes & tritons: mais les anciens ne connoissoient que les petits Phoques de la Méditerranée: les grands qu'on ne trouve que dans la mer du Nord, leur étoient totalement inconnus; leurs navigateurs n'étoient pas si hardis, ou du moins si heureux que les nôtres.

Nous avons la description de dix-sept especes de *Singes* dans notre continent, & de treize dans le Nouveau Monde; il s'en faut bien que les connoissances des anciens sur ce sujet, fussent aussi étendues; ils n'ont parlé que d'une seule espece, que les Grecs appelloient *Pithecos* & les Latins *Simia*: ce singe ressemble beaucoup à l'homme, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; & il ne semble même en différer que par la petitesse de sa taille; aussi s'est-on toujours empressé de lui faire part de nos qualités morales, on lui a même donné des vertus que nous n'avons pas; mais la vraie philosophie n'intervertit pas l'ordre de la nature; elle ne fait pas de l'homme un singe, & du singe un homme.

Il est inutile de parler ici des oiseaux; leur chasse devoit être fort bornée chez les anciens, parce que la poudre n'étoit pas inventée: les chasseurs patiens employoient certains artifices, tels que celui de la pipée: les autres se servoient de fleches; mais tous n'avoient pas l'adresse des Insulaires de l'île Baléare.

Non-seulement les anciens chassoient avec industrie, mais ils dressoient encore avec succès des animaux au combat: on donnoit autrefois à Athenes le spectacle du combat des cailles: ces oiseaux que la nature a fait timides, acquéroient par l'éducation le courage des éperviers.

Les chiens qu'on employoit à la poursuite des lievres & des bêtes fauves venoient des Gaules, de la Carie, ou de la Crete, & les piqueurs montoient des chevaux Scythes ou ceux qui venoient de Sicile & du Peloponnese.

Les anciens chassoient par-tout avec la plus grande liberté; les forêts sacrées n'en étoient pas même respectées, & il est assez singulier qu'on adorât les arbres de Dodone, & qu'on tuât les animaux qui vivoient sous leur ombrage.

inutiles, comme les vieux qui ne peuvent plus tenir avec les autres, ceux qui au bout de six mois ne veulent point chasser, & ceux qui sont lourds, épais & mal-faits; je ne voudrois que des chiens qui chassassent bien ensemble, &, autant qu'il seroit possible, qui fussent du même pied, criant bien; c'est un bel ornement à la chasse qu'un beau bruit de chiens.

On pourroit garder six ou huit chiens avec les vieux qui ne peuvent plus tenir comme les autres, ceux qui sont lourds, épais, pour en faire une harde qui serviroit pour fouler l'enceinte où on feroit rappott, & faire partir le cerf.

Si l'on mene le nombre de soixante-dix chiens à la chasse, & comme il est dit ci-dessus, qu'il faille encore trouver six chiens de la meute pour fouler l'enceinte, il est aisé d'en prendre le nombre sur les chiens de meute & ceux de relais; qu'il y en ait dix-huit ou vingt de meute pour découpler dans la voie du cerf que les vieux chiens auront lancé, il y en aura assez pour soutenir jusqu'à la vieille meute, dans les deux bas relais; quand il n'y en auroit que quatorze, cela fait très-peu de différence; c'est celui qui a le détail de l'équipage qui doit arranger le plus ou le moins, suivant l'état de la meute de chaque chasse; mais dans les sécheresses, les refuites des cerfs dans des plaines & terres labourées, il se trouvera quelquefois la moitié de la meute dessollée; la chasse d'après, ces chiens-là ne peuvent y aller, il faut quinze à vingt jours pour que la peau de dessous les pieds soit assez revenue & ferme pour qu'on les puisse mener à la chasse; si la chasse d'après il s'en trouve encore un certain nombre de dessolés, il en reste peu pour la troisieme chasse; en cela on mene ce qu'on peut; quand le nombre seroit réduit à quarante, cela n'empêcheroit pas de chasser: on doit faire force usage de restraінctif, dont il sera parlé aux remedes des maladies des chiens.

Nous croirions faire un larcin à l'Encyclopédie si nous n'insérions dans cet *article* le précis des idées de M. de Buffon sur le chien, le cerf, & la chasse; nous nous permettrons aussi de remarquer quelques inadvertances qui ont échappé à cet illustre écrivain.

Les chiennes produisent six, sept, & quelquefois jusqu'à douze petits; elles portent neuf semaines. La vie des chiens est bornée à quatorze ou quinze ans, quoiqu'on en ait gardé quelques uns jusqu'à vingt. La durée de la vie est dans le chien, comme dans les autres animaux, proportionnelle au temps de l'accroissement; il est deux ans à croître, il vit aussi sept fois deux ans; l'on peut connoître son âge par les dents, qui dans la jeunesse sont blanches, tranchantes, & pointues, & qui à mesure qu'il vieillit deviennent noires, mousses, & inégales, on le connoît aussi par le poil, car il blanchit sur le museau, sur le front, & autour des yeux.

Le chien, lorsqu'il vient de naître, n'est pas encore entiérement achevé. Les chiens naissent communément les yeux fermés; les deux paupieres ne sont pas simplement collées, mais adhérentes par une membrane qui se déchire lorsque le muscle de la paupiere supérieure est devenu assez fort pour la relever & vaincre cet obstacle, & la plupart des chiens n'ont les yeux ouverts qu'au dixieme ou douzieme jour. Dans ce même temps les os du crâne ne sont pas achevés, le corps est bouffi, le museau gonflé, & leur forme n'est pas encore bien dessinée; mais en moins d'un mois ils apprennent à faire usage de tous leurs sens, & prennent ensuite de la force, & un prompt accroissement. Au quatrieme mois ils perdent quelques-unes de leurs dents, qui, comme dans les autres animaux, sont bientôt remplacées par d'autres qui ne tombent plus; ils en ont en tout quarante-deux; savoir six incisives en haut & six en bas, deux canines en haut & deux en bas, quatorze machelieres en haut & douze en bas; mais cela n'est pas constant, & il se trouve des chiens qui ont plus ou moins de dents machelieres. Dans ce premier âge, les mâles comme les femelles s'accroupissent pour pisser, ce n'est qu'à neuf ou dix mois que les mâles & quelques femelles commencent à lever la cuisse, & c'est dans ce même temps qu'ils commencent à être en état d'engendrer.

Les chiens présentent quelque chose de remarquable dans leur structure; ils n'ont

point de clavicules, & ont un os dans la verge ; leur mâchoire est armée d'une quarantaine de dents, dont quatre canines sont remarquables par leurs pointes & leur longueur, que l'on observe de même dans le lion & plusieurs autres animaux carnassiers. On reconnoît la jeunesse des chiens à la blancheur de leurs dents, qui jaunissent & s'émoussent à mesure que l'animal vieillit, & sur-tout à des poils blanchâtres qui commencent à paroître sur le museau : la durée ordinaire de la vie des chiens est environ de quatorze ans ; cependant on a vu un barbet vivre jusqu'à l'âge de dix-sept ans, mais il étoit décrépit, sourd, presque muet, & aveugle.

Les mâles s'accouplent en tout temps ; la chaleur des femelles dure environ quatorze jours ; elles ne souffrent l'approche du mâle que vers la fin de ce temps, & elles entrent en chaleur deux fois par an. Le mâle & la femelle sont liés & retenus dans l'accouplement par un effet de leur conformation & par le gonflement des parties ; ils se séparent d'eux-mêmes après un certain temps, mais on ne peut les séparer de force sans les blesser, sur-tout la femelle. Celle-ci a dix mamelles, elle porte cinq à six petits à la fois, quelquefois davantage (on en a vu en avoir jusqu'à douze & quatorze) ; le temps de sa portée dure deux mois & deux ou trois jours : on dit qu'elle coupe avec ses dents le cordon ombilical, & qu'elle mange l'arriere-faix : le nouveau-né s'appelle *petit chien*.

Les yeux de ces petits animaux ne commencent à s'ouvrir qu'au bout de quelques jours. La mere leche sans cesse ses petits & avale leur urine & leurs excrémens, pour qu'il n'y ait aucune odeur dans son lit ; quand on lui enleve ses petits elle va les chercher & les prend à sa gueule avec beaucoup de précipitation ; on prétend qu'elle commence toujours par le meilleur, & qu'elle détermine ainsi le choix des chasseurs, qui le gardent préférablement aux autres.

On ne peut réfléchir sans admiration sur la force digestive de l'estomac des chiens ; les os y sont ramollis & digérés, le suc nourricier en est extrait. Quoique l'estomac des chiens paroisse assez s'accommoder de toutes sortes d'alimens ; il est rare de leur voir manger des végétaux cruds ; lorsqu'ils se sentent malades ils broutent des feuilles de gramen, qui les vont vomir & les guérissent. Les crottes ou excrémens que rendent ces animaux sont blanchâtres, sur-tout lorsqu'ils ont mangé des os ; ces excrémens blancs sont nommés par les apothicaires *magnésie animale* ou *album græcum* ; & la médecine qui ne se pique pas de satisfaire le goût par ses préparations, se l'est approprié comme médicament : cependant on est revenu, à ce qu'il paroît, de l'usage de cette substance prise intérieurement pour la pleurésie, on en fait tout au plus usage à l'extérieur dans l'esquinancie, comme contenant un sel ammoniacal nitreux. On prétend que ces excrémens sont si âcres, qu'ils détruisent entiérement les plantes, excepté la renouée, le polygonum, & le sophia des chirurgiens, & que leur causticité est telle qu'aucun insecte ne s'y attache.

Tout le monde a remarqué que lorsqu'un chien veut se reposer, il fait un tour ou deux en pivotant sur le même lieu. Les chiens ont mille autres petites allures distinctes qui frappent trop les yeux de tout le monde pour que nous en parlions. L'attachement que quelques personnes ont pour cet animal va jusqu'à la folie. Les Mahométans ont dans leurs principales villes des hôpitaux pour les chiens infirmes, & Tournefort assure qu'on leur laisse des pensions en mourant, & qu'on paie des gens pour exécuter les intentions du testateur. Il arrive quelquefois aux chiens de rêver en dormant : ils remuent alors les jambes & aboient sourdement.

Quelques auteurs prétendent que les chiens contractent les maladies des personnes avec qui on les fait coucher, & que c'est même un excellent moyen de guérir les gouteux ; mais comme un homme qui prend la maladie d'un autre ne le soulage pas pour cela, il y a toute apparence qu'un malade ne peut recevoir de soulagement d'un chien qu'on lui applique, que dans le cas où la chaleur de l'animal attaqueroit la maladie, en ouvrant les pores,

en facilitant la tranſpiration, & en donnant iſſue à la matiere morbifique. Quoi qu'il en ſoit, comme les chiens, en léchant les plaies qu'ils ont reçues, les détergent & en hâtent la conſolidation, on a vu des perſonnes guéries, avec ſuccès, de plaies & d'ulceres invétérés, en les faiſant lécher par des chiens. C'étoit la méthode de guérir d'un homme que l'on a vu longtemps à Paris, & que l'on nommoit *le médecin de Chaudrai*, du lieu où il faiſoit ſon ſéjour.

Rage. De tous les animaux que nous connoiſſons, les chiens ſont les plus ſujets à la rage ou hydrophobie, maladie cauſée à ces animaux par la diſette de boire & de manger pendant pluſieurs jours, ou quelquefois par la mauvaiſe qualité de matieres corrompues dont il ſe nourriſſent aſſez ſouvent (ſuivant M. Mead, médecin Anglois), ou encore par le défaut d'une abondante tranſpiration, après avoir longtemps couru. Cette maladie terrible rend le chien furieux; il s'élance indifféremment ſur les hommes & ſur les animaux, il les mord, & ſa morſure leur cauſe la même maladie, ſi on n'y porte un prompt remede. Cette maladie gagne d'abord les parties du corps les plus humides, telle que la bouche, la gorge, l'eſtomac; elle y cauſe une ardeur, un deſſéchement, & une irritation ſi grande, que le malade tombe dans une aliénation de raiſon, dans des convulſions, dans une horreur & une appréhenſion terrible de tout ce qui eſt liquide: auſſi ne faut-il pas s'étonner ſi les animaux, ainſi que les hommes, dans cet état de fureur, ont une averſion inſoutenable pour l'eau. Cet effet, ainſi qu'on l'apprend des malades, dépend de l'impoſſibilité où ils ſont d'avaler les liquides: car toutes les fois qu'ils font effort pour le faire, il leur monte alors, à ce qui leur ſemble, quelque choſe ſubitement dans la gorge qui s'oppoſe à la deſcente du fluide. Les ſimptômes de cette maladie ſont des plus terribles, & malheuſement les remedes connus ne font pas toujours des effets certains. On emploie le plus communément les bains froids & les immerſions dans la mer, quelquefois ſans ſuccès: on a imaginé auſſi de faire uſage de la pommade mercurielle qui, à ce qu'il paroît, n'eſt pas non plus toujours infaillible. Comme cette maladie paroît être vraiment ſpaſmodique, on y a employé avec ſuccès les calmans, tels que l'opium & les antiſpaſmodiques; ainſi qu'on le voit dans la diſſertation du docteur Nugent, médecin à Bath. Lémery conſeille en pareil cas l'uſage fréquent des ſels volatils, *&c.*

Comme il arrive ſouvent dans pluſieurs maladies des hommes, que la crainte & l'inquiétude influent plus ſur un malade que le mal réel, M. Petit, chirurgien, offre dans l'hiſtoire de l'académie, an. 1723, un expédient pour ſavoir ſi le chien dont on a été mordu, & que l'on ſuppoſe tué depuis, étoit enragé ou non; il faut, dit-il, frotter la gueule, les dents & les gencives du chien mort, avec un morceau de chair cuite que l'on préſente enſuite à un chien vivant; s'il le refuſe en criant & heurlant, le mort étoit enragé, pourvu cependant qu'il n'y eût point de ſang à ſa gueule; ſi la viande a été bien reçue & mangée, il n'y a rien à craindre.

Les chiens ſont encore ſujets à pluſieurs autres maladies.

Dans l'Amérique méridionale les chiens ſont attaqués d'une eſpece de maladie vénérienne qui reſſemble à la petite vérole. Les habitans du pays l'appellent *peſte.*

Le chien courant que M. de Buffon a fait deſſiner, a été choiſi par M. de Dampierre, qui a autant de connoiſſance que de goût dans tout ce qui concerne la chaſſe.

Les chiens courans ont le muſeau auſſi long & plus gros que celui des mâtins; la tête eſt groſſe & ronde, les oreilles ſont larges & pendantes, les jambes longues & charnues, le corps eſt gros & allongé, la queue s'éleve en haut & ſe recourbe en avant, le poil eſt court & à peu près de la même longueur ſur tout le corps, les chiens courans ſont blancs ou ont des taches noires ou fauves ſur un fond blanc.

Il y en a de trois ſortes: ſavoir, les chiens François, les chiens Normands ou baubis, & les chiens Anglois.

Deſcription du chien courant. Il faut que les chiens courans François aient les naſeaux ouverts, le corps peu alongé de la

tête à la queue, la tête légere & nerveuſe, le muſeau pointu; l'œil grand, élevé, net, luiſant, plein de feu; l'oreille grande, ſouple & pendante; le cou long, rond & flexible; la poitrine étroite ſans être ſerrée, les épaules légeres; la jambe ronde, droite & bien formée; les côtés forts, le rein court, haut, large, nerveux, peu charnu; le ventre avalé, (c'eſt un défaut qu'on n'a pas fait remarquer à M. de Buffon; il ne doit être ni trop retrouſſé, ni trop avalé, il faut un milieu); la cuiſſe ronde & détachée, le flanc ſec & décharné, le jarret court & large, la queue forte à ſon origine, velue (il la faut à poil ras), longue, déliée, mobile, ſans poil à l'extrêmité; le poil du ventre rude, la patte ſeche, peu alongée, & l'ongle gros, *&c.* Les chiens Normands ou baubis ont le corſage plus épais, la tête plus courte, & les oreilles moins longues. Les chiens Anglois ont la tête plus menue, le muſeau plus long & plus effilé, le corſage, les oreilles & les jarrets plus courts; la taille plus légere, & les pieds mieux faits: ceux de la race pure ſont ordinairement de poil gris moucheté.

Le chien qu'on a préſenté à M. de Buffon à l'équipage du daim, pour le faire deſſiner pour un limier, n'eſt pas aſſez beau; il le nomme bien un *metis de race de baſſet & de mâtin;* il y en avoit à la *vénerie* de bien plus beaux & de vraie race de limiers de Normandie, qui auroient mieux rempli ſon objet.

Chiens de Calabre. Ces chiens ſont très-grands, parce qu'ils viennent de très-grands danois, mêlés avec de grands épagneuls; il y a quelques années qu'on en fit peindre à Verſailles deux très-beaux, de la haute taille du danois, fort courageux, & très-ardens à la chaſſe du loup; ils participoient des caracteres des danois & des épagneuls pour la forme du corps & pour le poil; les chiens ont cinq doigts y compris l'ongle, qui eſt un peu au deſſus du pied en dedans, & que M. de Buffon compte pour le pouce. Le chien courant que M. de Buffon a fait deſſiner, avoit deux pieds neuf pouces, depuis le bout du nez juſqu'à l'anus.

Hauteur du train de devant, un pied neuf pouces neuf lignes.

Hauteur du train de derriere, un pied dix pouces.

Longueur des oreilles, ſix pouces ſix lignes.

Les chiens paſſent pour avoir dix mamelles, cinq de chaque côté, ſavoir quatre ſur la poitrine, & ſix ſur le ventre.

Les chiens ont neuf vraies côtes, trois de chaque cotés, & quatre fauſſes.

Les vertebres de la queue du chien ſont au nombre de vingt.

M. de Buffon ne dit rien du ver que les chiens ont ſous la langue, ni de l'opération de couper les lices, & de ce qu'on leur ôte pour empêcher la génération, ſoit teſticules ou autres choſes, on leur ôte deux petites glandes.

Il y a dans les mémoires de l'académie des ſciences, l'hiſtoire d'une chienne qui ayant été oubliée dans une maiſon de campagne, a vécu quarante jours ſans autre nourriture que l'étoffe ou la laine d'un matelas qu'elle avoit déchiré.

Épreuve de M. de Buffon. Il éleva une louve priſe à l'âge de deux mois dans la forêt; il l'enferma dans une cour avec un jeune chien du même âge; ils ne connoiſſoient l'un & l'autre aucun individu de leur eſpece; la premiere année, ces jeunes animaux jouoient perpétuellement enſemble, & paroiſſoient s'aimer. A la ſeconde année, ils commencerent à ſe diſputer la nourriture & ſe donner quelques coups de dents; la querelle commençoit toujours par la louve. A la fin de la troiſieme année, ces animaux commencerent à ſentir les impreſſions du rut; mais ſans amour: car loin que cet état les adoucît ou les rapprochât l'un de l'autre, ils devinrent plus féroces, ils maigrirent tous deux, & le chien tua enfin la louve, qui étoit devenue la plus foible & la plus maigre.

M. de Ligniville a fait une expérience pareille, mais qui a mieux réuſſi, puiſqu'il en eſt ſorti des chiens, mais qui ne valoient rien pour la chaſſe.

Dans le même temps, M. de Buffon fit enfermer avec une chienne en chaleur, un renard que l'on avoit pris au piege. Ces animaux n'eurent pas la moindre querelle enſemble; le renard s'approchoit aſſez familiérement, mais dès qu'il avoit flairé de

trop près sa compagne, le signe du desir disparoissoit, & il s'en retournoit tristement dans sa hute. Lorsque la chaleur de cette chienne fut passée, on lui en substitua jusqu'à trois autres successivement, pour lesquelles il eut la même douceur, mais la même indifférence : enfin on lui amena une femelle de son espece qu'il couvrit dès le même jour.

On peut donc conclure de ces épreuves faites d'après la nature, que le renard & le loup sont des especes non-seulement différentes du chien, mais séparées & assez éloignées pour ne pouvoir les rapprocher, du moins dans ces climats.

Xénophon dit qu'il avoit des chiens qu'il nommoit *renardiers* en espece.

Le cerf. M. de Buffon, *tom. XI, p. 85.* Voici l'un des animaux innocens, doux & tranquilles qui ne semblent être faits que pour embellir, animer la solitude des forêts, & occuper loin de nous les retraites paisibles de ces jardins de la nature. Sa forme élégante & légere, sa taille aussi svelte que bien prise, ses membres flexibles & nerveux, sa tête parée plutôt qu'armée d'un bois vivant, & qui, comme la cime des arbres, tous les ans se renouvelle, sa grandeur, sa légéreté, sa force, le distinguent assez des autres habitans des bois ; & comme il est le plus noble d'entr'eux, il ne sert qu'aux plaisirs des plus nobles des hommes ; il a dans tous les temps occupé le loisir des héros ; l'exercice de la chasse doit succéder aux travaux de la guerre, il doit même les précéder ; savoir manier les chevaux & les armes sont des talens communs au chasseur & au guerrier ; l'habitude au mouvement, à la fatigue, l'adresse, la légéreté du corps, si nécessaires pour soutenir, & même pour seconder le courage, se prennent à la chasse, & se portent à la guerre ; c'est l'école agréable d'un art nécessaire, c'est encore le seul amusement qui fasse diversion entiere aux affaires, le seul délassement sans molesse, le seul qui donne un plaisir vif sans langueur, sans mêlange & sans satiété.

Que peuvent faire de mieux des hommes qui par état sont sans cesse fatigués de la présence des autres hommes ? Toujours environnés, obsédés & gênés, pour ainsi dire, par le nombre, toujours en butte à leurs demandes, à leur empressement, forcés de s'occuper des soins étrangers & d'affaires, agités par de grands intérêts, & d'autant plus contraints, qu'ils sont plus élevés ; les grands ne sentiroient que le poids de la grandeur, & n'existeroient que pour les autres, s'ils ne se déroboient par instans à la foule même des flatteurs. Pour jouir de soi-même, pour rappeller dans l'ame les affections personnelles, les desirs secrets, ces sentimens intimes mille fois plus précieux que les idées de la grandeur, ils ont besoin de solitude ; & quelle solitude plus variée, plus animée que celle de la chasse ? Quel exercice plus sain pour le corps, quel repos plus agréable pour l'esprit ?

Il seroit aussi pénible de toujours représenter que de toujours méditer. L'homme n'est pas fait par la nature pour la contemplation des choses abstraites ; & de même que s'occuper sans relâche d'études difficiles, d'affaires épineuses, mener une vie sédentaire, & faire de son cabinet le centre de son existence, est un état peu naturel, il semble que celui d'une vie tumultueuse, agitée, entraînée, pour ainsi dire, par le mouvement des autres hommes, & où l'on est obligé de s'observer, de se contraindre, & de représenter continuellement à leurs yeux, est encore une situation plus forcée. Quelque idée que nous voulions avoir de nous-mêmes, il est aisé de sentir que représenter n'est pas être, & aussi que nous sommes moins faits pour penser que pour agir, pour raisonner que pour jouir. Nos vrais plaisirs consistent dans le libre usage de nous-mêmes ; nos vrais biens sont ceux de la nature : c'est le ciel, c'est la terre, ce sont ces campagnes, ces plaines, ces forêts dont elle nous offre la jouissance utile, inépuisable. Aussi le goût de la chasse, de la pêche, des jardins, de l'agriculture est un goût naturel à tous les hommes ; & dans les sociétés plus simples que la nôtre, il n'y a guere que deux ordres, tous deux relatifs à ce genre de vie ; les nobles dont le métier est la chasse & les armes, les hommes en sous ordre qui ne sont occupés qu'à la culture de la terre.

Et comme dans les sociétés policées on agrandit, on perfectionne tout, pour rendre

le plaisir de la chasse plus vif & plus piquant, pour ennoblir encore cet exercice le plus noble de tous, on en a fait un art. La chasse du cerf demande des connoissances qu'on ne peut acquérir que par l'expérience; elle suppose un appareil royal, des hommes, des chevaux, des chiens, tous exercés, stylés, dressés, qui par leurs mouvemens, leurs recherches & leur intelligence, doivent aussi concourir au même but. Le veneur doit juger l'âge & le sexe; il doit savoir distinguer & reconnoître si le cerf qu'il a détourné (*a*) avec son limier (*b*), est un daguet (*c*), un jeune cerf (*d*), un cerf de dix cors jeunement (*e*), un cerf de dix cors (*f*) ou un vieux cerf (*g*), & les principaux indices qui peuvent donner cette connoissance, sont le pied (*h*) & les fumées (*i*). Le pied du cerf est mieux fait que celui de la biche, sa jambe est (*k*) plus grosse & plus près du talon, ses voies (*l*) sont mieux tournées, & ses allures (*m*) plus grandes; il marche plus réguliérement; il porte le pied de derriere dans celui de devant, au lieu que la biche a le pied plus mal fait, les allures plus courtes, & ne pose pas réguliérement le pied de derriere dans la trace de celui du devant.

Dès que le cerf est à sa quatrieme tête (*n*), il est assez reconnoissable pour ne s'y pas méprendre; mais il faut de l'habitude pour distinguer le pied du jeune cerf de celui de la biche; & pour être sûr, on doit y regarder de près & en revoir (*o*) souvent & à plusieurs endroits. Les cerfs de dix cors jeunement, de dix cors, &c. sont encore plus aisés à reconnoître & à juger, ils ont le pied de devant beaucoup plus gros que celui de derriere; & plus ils sont vieux, plus les côtés des pieds sont gros & usés: ce qui se juge aisément par les allures qui sont aussi plus régulieres que celles des jeunes cerfs, le pied de derriere posant toujours assez exactement sur le pied de devant, à moins qu'ils n'aient mis bas leurs têtes; car alors les vieux cerfs se méjugent (*p*) presque autant que les jeunes cerfs, mais d'une maniere différente & avec une sorte de régularité que n'ont ni les jeunes cerfs, ni les biches; ils posent le pied de derriere à côté de celui de devant, & jamais au delà ni en deçà.

Lorsque le veneur, dans les sécheresses de l'été, ne peut juger par le pied, il est obligé de suivre le contrepied (*q*) de la bête pour tâcher de trouver des fumées, & de la reconnoître par cet indice qui demande autant & peut-être plus d'habitude que la connoissance du pied; sans cela il ne lui seroit pas possible de faire un rapport juste à l'assemblée des chasseurs; & lorsque sur ce rapport l'on aura conduit les chiens à ses brisées (*r*) il doit encore savoir animer son limier & le faire appuyer sur les voies jusqu'à ce que le cerf soit lancé; dans cet

(*a*) Détourner le cerf, c'est tourner tout autour de l'endroit où un cerf est entré, & s'assurer qu'il n'est pas sorti.

(*b*) Limier, chien que l'on choisit ordinairement parmi les chiens courans, & que l'on dresse pour détourner le cerf, le chevreuil, le sanglier, &c.

(*c*) Daguet, c'est un jeune cerf qui porte les dagues, & les dagues sont la premiere tête, ou le premier bois du cerf qui lui vient au commencement de la seconde année.

(*d*) Jeune cerf, qui est dans la troisieme, quatrieme ou cinquieme année de sa vie.

(*e*) Cerf de dix corps jeunement, cerf qui est dans la sixieme année de sa vie.

(*f*) Cerf de dix corps, qui est dans la septieme année de sa vie.

(*g*) Vieux cerf, cerf qui est dans la huitieme, neuvieme, dixieme, &c. année de sa vie.

(*h*) Le pied, empreinte du pied du cerf sur la terre.

(*i*) Fumées, fientes du cerf.

(*k*) On appelle *jambes*, les deux os qui sont en bas à la partie postérieure, & qui font trace sur la terre avec le pied.

(*l*) Voies, ce sont les pas du cerf.

(*m*) Allures du cerf, distance de ses pas.

(*n*) Tête, bois ou cornes du cerf.

(*o*) En revoir, c'est d'avoir des indices du cerf par le pied.

(*p*) Se méjuger, c'est, pour le cerf, mettre le pied de derriere hors de la trace de celui de devant.

(*q*) Suivre le contre-pied, c'est suivre les traces à rebours.

(*r*) Brisées, endroit où le cerf est entré, & où l'on a rompu des branches pour le remarquer.

Nota. Que comme le pied du cerf s'use plus ou moins, suivant la nature des terreins qu'il habite, il ne faut entendre ceci que de la comparaison entre cerf du même parc, & que par conséquent il faut avoir d'autres connoissances, parce que dans le temps du rut, on court souvent des cerfs venus de loin.

inſtant celui qui laiſſe courre (ſ) (on ne fait plus uſage de lancer à trait de limier, on découple dans l'enceinte une demi-douzaine de vieux chiens pour lancer le cerf, & les veneurs foulent l'enceinte à cheval en faiſant du bruit pour le faire partir), ſonne pour faire découpler (t) les chiens, & dès qu'ils le ſont, il doit les appuyer de la voix & de la trompe; il doit auſſi être connoiſſeur & bien remarquer le pied de ſon cerf, afin de le reconnoître dans le change (u) ou dans le cas qu'il ſoit accompagné. Il arrive ſouvent alors que les chiens ſe ſéparent & font deux chaſſes; les piqueurs (x) doivent ſe ſéparer auſſi & rompre (y) les chiens qui ſe ſont fourvoyés (ʒ) pour les ramener & les rallier à ceux qui qui chaſſent le cerf de meute. Le piqueur doit bien accompagner ſes chiens, toujours piquer à côté d'eux, toujours les animer ſans trop les preſſer, les aider dans le change (quand un cerf eſt accompagné), les faire revenir ſur un retour pour ne ſe pas méprendre, tâcher de revoir du cerf auſſi ſouvent qu'il eſt poſſible, car il ne manque jamais de faire des ruſes; il paſſe & repaſſe ſouvent deux ou trois fois ſur ſes voies; il cherche à ſe faire accompagner d'autres bêtes pour donner le change, & alors il perce, il s'éloigne tout de ſuite, ou bien il ſe jette à l'écart, ſe cache & reſte ſur le ventre; dans ce cas lorſqu'on eſt en défaut (a), on prend les devants, on retourne ſur les derrieres; les piqueurs & les chiens travaillent de concert; ſi l'on ne retrouve pas la voie du cerf, on juge qu'il eſt reſté dans l'enceinte dont on vient de faire le tour; on la foule de nouveau; & lorſque le cerf ne s'y trouve pas, il ne reſte d'autres moyens que d'imaginer la refuite qu'il peut avoir faite, vu le pays où l'on eſt, & d'aller l'y chercher; dès qu'on ſera tombé ſur les voies, & que les chiens auront relevé le défaut (b), ils chaſſeront avec plus d'avantage, parce qu'ils ſentent bien que le cerf eſt déjà fatigué; leur ardeur augmente à meſure qu'il s'affoiblit, & leur ſentiment eſt d'autant plus diſtinctif & plus vif, que le cerf eſt plus échauffé; auſſi redoublent-ils de jambes & de voix; & quoiqu'il faſſe alors plus de ruſes que jamais, comme il ne peut plus courir auſſi vîte, ni par conſéquent s'éloigner beaucoup des chiens, ſes ruſes & ſes détours ſont inutiles; il n'a d'autre reſſource que de fuir la terre qui le trahit, & de ſe jetter à l'eau pour dérober ſon ſentiment aux chiens. Les piqueurs tournent autour & remettent enſuite les chiens ſur la voie (s'il en eſt ſorti). Le cerf ne peut aller loin, dès qu'il a battu l'eau (c), quand il eſt ſur ſes fins (d) (abois), où il tâche encore de défendre ſa vie, & bleſſe ſouvent les chiens de coups d'andouillers, & même les chevaux des chaſſeurs trop ardens, juſqu'à ce qu'un d'entr'eux lui coupe le jarret pour le faire tomber, & l'acheve enſuite en lui donnant un coup de couteau de chaſſe au défaut de l'épaule. Depuis quelque temps on porte une carabine, pour empêcher le déſordre qu'il feroit dans la meute étant aux bois. On célebre en même temps la mort du cerf par des fanfares; on le laiſſe fouler aux chiens, & on les fait jouir pleinement de leur victoire en leur faiſant faire curée (e).

Toutes les ſaiſons, tous les temps ne ſont pas également bons pour courre le cerf (f). Au printemps, lorſque les feuilles naiſſantes commencent à parer les forêts, que la terre

(ſ) Laiſſer courre un cerf, c'eſt le lancer avec le limier, c'eſt-à-dire, le faire partir.

(t) Découpler les chiens, c'eſt détacher les chiens l'un d'avec l'autre, pour les faire chaſſer.

(u) Change, c'eſt lorſque le cerf en va chercher un autre, pour le ſubſtituer à ſa place.

(x) Les piqueurs ſont ceux qui courent à cheval après les chiens, & qui les accompagnent pour les faire chaſſer.

(y) Rompre les chiens, c'eſt les faire quitter ce qu'ils chaſſent, & les rappeller.

(ʒ) Se fourvoyer, c'eſt s'écarter de la voie, & chaſſer quelqu'autre cerf que celui de la meute.

(a) Etre en défaut, c'eſt lorſque les chiens ont perdu la voie du cerf.

(b) Relever le défaut, c'eſt retrouver les voies du cerf, & le lancer une ſeconde fois.

(c) Battre l'eau, battre les eaux, c'eſt traverſer, après avoir été long-temps chaſſé, une riviere ou un étang.

(d) Abois, c'eſt lorſque le cerf eſt à l'extrêmité & tout-à-fait épuiſé de forces.

(e) Faire la curée, donner la curée, c'eſt faire manger aux chiens le cerf ou la bête qu'ils ont priſe.

(f) Courre le cerf, chaſſer le cerf avec des chiens courans.

ſe couvre d'herbes nouvelles & s'émaille de fleurs, leur parfum rend moins ſûr le ſentiment des chiens; & comme le cerf eſt alors dans ſa plus grande vigueur, pour peu qu'il ait d'avance, ils ont beaucoup de peine à le joindre. Auſſi les chaſſeurs conviennent-ils que la ſaiſon où les biches ſont prêtes à mettre bas, eſt celle de toutes où la chaſſe eſt la plus difficile, que dans ce temps les chiens quittent ſouvent un cerf mal mené pour tourner à une biche qui bondit devant eux; & de même au commencement de l'automne lorſque le cerf eſt en rut (*g*), les limiers quêtent ſans ardeur; l'odeur forte du rut leur rend peut être la voie plus indifférente, peut-être auſſi tous les cerfs ont-ils dans ce temps à peu près la même odeur. En hiver pendant la neige on ne peut pas courre le cerf; les chiens n'ont point de ſentiment; on voit les limiers même ſuivre la voie plutôt à l'œil qu'à l'odorat. Dans cette ſaiſon comme les cerfs ne trouvent point à viander (*h*) dans les forts, ils en ſortent, vont & viennent dans les pays découverts, dans les petits taillis, & même dans les terres enſemencées; ils ſe mettent en hardes (*i*) dès le mois de décembre, & pendant les grands froids ils cherchent à ſe mettre à l'abri des côtes ou dans des endroits bien fourrés où ils ſe tiennent ſerrés les uns contre les autres, & ſe réchauffent de leur haleine; à la fin de l'hiver ils gagnent les bordages des forêts, & ſortent dans les bleds. Au printemps ils mettent bas (*k*); la tête ſe détache d'elle-même, ou par un petit effort qu'ils font en s'accrochant à quelque branche; il eſt rare que les deux côtés tombent préciſément en même temps (cependant cela n'eſt pas ſans exemple; j'ai trouvé les deux côtés de tête d'un cerf dix cors jeunement dans la forêt de Saint-Leger-aux Plainveaux, qui n'étoient pas à trois pieds de diſtance l'un de l'autre), & ſouvent il y a un jour ou deux d'intervalle entre la chûte de chacun des côtés de la tête. Les vieux cerfs ſont ceux qui mettent bas les premiers, vers la fin de février ou au commencement de mars; les cerfs de dix cors ne mettent bas que vers le milieu ou la fin de mars; ceux de dix cors jeunement dans le mois d'avril; les jeunes cerfs au commencement, & les daguets vers le milieu & la fin de mai; mais il y a ſur tout cela beaucoup de variétés, & l'on voit quelquefois de vieux cerfs mettre bas plus tard que d'autres qui ſont plus jeunes. Au reſte la mue de la tête des cerfs avance lorſque l'hiver eſt doux, & retarde lorſqu'il eſt rude & de longue durée.

Dès que les cerfs ont mis bas, ils ſe ſéparent les uns des autres, & il n'y a plus que les jeunes qui demeurent enſemble; ils ne tiennent pas dans les forts, mais ils gagnent le beau pays, les buiſſons, les taillis & fourrés; ils y demeurent tout l'été pour y refaire leur tête, & dans cette ſaiſon ils marchent la tête baſſe, crainte de la froiſſer contre les branches, car elle eſt ſenſible tant qu'elle n'a pas pris ſon entier accroiſſement. La tête des plus vieux cerfs n'eſt encore qu'à moitié refaite vers le milieu du mois de mai: on dit en proverbe, *à la mi-mai, mi-tête, à la mi-juin, mi-graiſſe*, & n'eſt tout-à-fait alongée & endurcie que vers la fin de juillet; celle des plus jeunes cerfs tombant plus tard, repouſſe & ſe refait auſſi plus tard; mais dès qu'elle eſt entiérement alongée, & qu'elle a pris de la ſolidité, les cerfs la frottent contre les arbres pour la dépouiller de la peau dont elle eſt revêtue, & comme ils continuent à la frotter pendant pluſieurs jours de ſuite, on prétend qu'elle ſe teint de la couleur de la ſeve du bois auquel ils touchent, qu'elle devient rouſſe contre les hêtres & les bouleaux, brune contre les chênes, & noirâtre contre les charmes & les trembles. On dit auſſi que les têtes des jeunes cerfs qui ſont liſſes & peu perlées, ne ſe teignent pas à beaucoup près autant que celles des vieux cerfs, dont les perlures ſont fort près les unes des autres, parce que ce ſont ces perlures qui retiennent la ſeve qui colore le

(*g*) *Rut*, chaleur, ardeur, d'amour.
(*h*) Viander, brouter, manger.
(*i*) Harde, troupe de cerfs.
(*k*) Mettre bas, c'eſt lorſque le bois des cerfs tombe.

le bois; mais je ne puis me persuader que ce soit la vraie cause de cet effet, ayant eu des cerfs privés & enfermés dans des enclos où il n'y avoit aucun arbre, & où par conséquent ils n'avoient pu toucher au bois, desquels cependant la tête étoit colorée comme celle des autres.

Peu de temps après que les cerfs ont bruni leur tête, ils commencent à ressentir les impressions du rut; les vieux sont les plus avancés : dès la fin d'août & le commencement de septembre, ils quittent les buissons, reviennent dans les forts, & commencent à chercher les bêtes. *

Quand les cerfs touchent aux bois pour nettoyer leur tête de la peau qui est dessus, le premier petit baliveau ou petit arbre qu'on apporte au rendez-vous auquel le cerf a frotté sa tête, & qui est dépouillé de son écorce, se nomme *frayoir*, il est présenté au commandant, à qui l'on fait rapport du cerf qui l'a fait; le commandant le présente au grand veneur, le grand veneur au roi; il y a un droit établi dans la *vénerie* pour le premier frayoir. Salnove, dans son *chapitre vij*, dit que quand un gentilhomme de la *vénerie* apportoit le frayoir, il avoit un cheval, & à un valet de limier un habit; à présent le roi donne pour le premier frayoir huit cens livres, qui sont partagés aux huits valets de limiers, & le grand veneur leur donne aussi cent livres, qui leur fait à chacun cent douze livres dix sous, & souvent ce ne sont pas eux qui apportent le premier frayoir : c'est le réglement qui est en usage aujourd'hui dans la *vénerie*, & c'est toujours le premier valet de limier qui le tient quand le commandant le présente au grand veneur, & le grand veneur au roi. *Voyez* le nouveau traité de la *vénerie*, Paris 1750, *pag. 27.*

Rut : ils raient (*l*) d'une voix forte, le cou & la gorge leur enflent, ils se tourmentent, ils traversent en plein jour les guérets & les plaines, ils donnent de la tête contre les arbres & les sépées, enfin ils paroissent transportés, furieux, & courent de pays en pays jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé des bêtes, qu'il ne suffit pas de rencontrer, mais qu'il faut encore poursuivre, contraindre, assujettir : car elles évitent d'abord, elles fuyent, & ne les attendent qu'après avoir été long-temps fatiguées de leurs poursuites. C'est aussi par les plus vieilles que commence le rut, les jeunes biches n'entrent en chaleur que plus tard, & lorsque deux cerfs se trouvent auprès de la même, il faut encore combattre avant que de jouir; s'ils sont d'égale force, ils se menacent, ils grattent la terre, ils raient d'un cri terrible, & se précipitant l'un sur l'autre, ils se battent à outrance, & se donnent des coups d'andouillers (*m*) si forts que souvent ils se blessent à mort; le combat ne finit que par la défaite ou la fuite de l'un des deux, & alors le vainqueur ne perd pas un instant pour jouir de sa victoire & de ses desirs, à moins qu'un autre ne survienne encore, auquel cas il part pour l'attaquer & le faire fuir comme le premier. Les plus vieux cerfs sont toujours les maîtres, parce qu'ils sont plus fiers & plus hardis que les jeunes qui n'osent approcher d'eux ni de la bête, & qu'ils sont obligés d'attendre qu'ils l'aient quittée pour l'avoir à leur tour; quelquefois cependant ils sautent sur la biche pendant que les vieux combattent, & après avoir joui fort à la hâte, ils fuient promptement. Les biches préferent les vieux cerfs, non parce qu'ils sont plus courageux, mais parce qu'ils sont beaucoup plus ardens & plus chauds que les jeunes; ils sont aussi plus inconstans; ils ont souvent plusieurs bêtes à la fois; & lorsqu'ils n'en ont qu'une, ils ne s'y attachent pas, ils ne la gardent que quelques jours, après quoi ils s'en séparent & vont en chercher une autre auprès de laquelle ils demeurent encore moins, & passent ainsi successivement à plusieurs, jusqu'à ce qu'ils soient tout à-fait épuisés.

Cette fureur amoureuse ne dure que trois semaines; pendant ce temps ils ne mangent que très-peu, ne dorment ni ne reposent, nuit & jour ils sont sur pied, & ne sont

* Les bêtes, *en terme de Chasse*, signifient les *biches*.
(*l*) Raire, crier.
(*m*) Andouillers, cornichons du bois de cerf.

que marcher, courir, combattre & jouir; aussi sortent-ils de là si défaits, si fatigués, si maigres, qu'il leur faut du temps pour se remettre & reprendre des forces: ils se retirent ordinairement alors sur les bords des forêts, le long des meilleurs gagnages où ils peuvent trouver une nourriture abondante, & ils y demeurent jusqu'à ce qu'ils soient rétablis. Le rut pour les vieux cerfs commence au premier septembre, & finit vers le vingt; pour les cerfs dix cors & dix cors jeunement, il commence vers le dix septembre, & finit dans les premiers jours d'octobre; pour les jeunes cerfs c'est depuis le vingt septembre jusqu'au quinze octobre; & sur la fin de ce même mois il n'y a plus que les daguets qui soient en rut, parce qu'ils y sont entrés les derniers de tous: les plus jeunes biches sont de même les dernieres en chaleur. Le rut est donc entierement fini au commencement de novembre, & les cerfs dans ce temps de foiblesse sont faciles à forcer. Dans les années abondantes en glands, ils se rétablissent en peu de temps par la bonne nourriture, & l'on remarque souvent un second rut à la fin d'octobre, mais qui dure beaucoup moins que le premier.

Les biches portent huit mois & quelques jours; elles ne produisent ordinairement qu'un faon (*n*), très-rarement deux; elles mettent bas au mois de mai & au commencement de juin, elles ont grand soin de dérober leur faon à la poursuite des chiens, elles se présentent & se font chasser elles-mêmes pour les éloigner, après quoi elles viennent le rejoindre. Toutes les biches ne sont pas fécondes, il y en a qu'on appelle *brehaignes*, qui ne portent jamais; ces biches sont plus grasses & prennent beaucoup plus de venaison que les autres, aussi sont elles les premieres en chaleur. On prétend aussi qu'il se trouve quelquefois des biches qui ont un bois comme le cerf, & cela n'est pas absolument contre toute vraisemblance.

Dans le nouveau *traité de vénerie*, 1750. *ch. xiv. des* têtes bisarres, *pag.* 40. il est dit qu'au château de Malherbe, on y voyoit la figure d'une biche qui portoit un bois qui avoit huit andouillers, qui fut prise par les chiens du roi Charles IX. Depuis on a apporté cette tête à sa majesté Louis XV. à Fontainebleau.

M. de Ligniville, grand veneur de Lorraine, qui a écrit sur la chasse, dont le manuscrit est à la bibliotheque du roi, rapporte qu'étant en Angleterre, le roi Jacques I. lui fit voir dans son parc de Pilbok une biche qui avoit son faon, & qui portoit une perche fort longue, & une petite, qu'il y avoit long-temps qu'elle y étoit connue.

Le faon ne porte ce nom que jusqu'à six mois environ, alors les bosses commencent à paroître, & il prend le nom de *herre* jusqu'à ce que ces bosses alongées en dagues lui fassent prendre le nom de *daguet*. Il ne quitte pas sa mere dans les premiers temps, quoiqu'il prenne un assez long accroissement, il la suit pendant tout l'été; en hiver les biches, les herres, les daguets, & les jeunes cerfs se rassemblent en hardes, & forment des troupes d'autant plus nombreuses que la saison est plus rigoureuse. Au printemps ils se divisent, les biches se recelent pour mettre bas, & dans ce temps il n'y a que les daguets & les jeunes cerfs qui aillent ensemble. En général, les cerfs sont portés à demeurer les uns avec les autres, à marcher de compagnie, & ce n'est que la crainte ou la nécessité qui les disperse ou les sépare.

Le cerf est en état d'engendrer à l'âge de dix-huit mois, car on voit des daguets, c'est-à-dire des cerfs nés au printemps de l'année précédente, couvrir des biches en automne, & l'on doit présumer que ces accouplemens sont prolifiques; ce qui pourroit peut-être en faire douter, c'est qu'ils n'ont encore pris alors qu'environ la moitié ou les deux tiers de leur accroissement; que les cerfs croissent & grossissent jusqu'à l'age de huit ans, & que leur tête va toujours en augmentant tous les ans jusqu'au même âge; mais il faut observer que le faon qui vient de naître se fortifie en peu de temps, que son accroissement est prompt dans la premiere année, & ne se ralentit pas dans la seconde; qu'il y a déjà surabon-

(*n*) Faon, c'est le petit cerf qui vient de naître.

dance de nourriture, puiſqu'il pouſſe des dagues, & c'eſt là le ſigne le plus certain de la puiſſance d'engendrer; mais ceux qui ont un temps marqué pour le rut ou pour le frai, ſemblent faire une exception à cette loi. Les poiſſons fraient & produiſent avant que d'avoir pris le quart, ou même la huitieme partie de leur accroiſſement: & dans les animaux quadrupedes, ceux qui, comme le cerf, l'élan, le daim, le renne, le chevreuil, *&c.* ont un rut bien marqué, engendrent auſſi plutôt que les autres animaux.

Il y a tant de rapport entre la nutrition, la production du bois, le rut & la génération dans ces animaux, qu'il eſt néceſſaire, pour en bien concevoir les effets particuliers, de ſe rappeller ici ce que nous avons établi de plus général & de plus certain au ſujet de la génération: elle dépend en entier de la ſurabondance de la nourriture: tant que l'animal croît, c'eſt toujours dans le premier âge que l'accroiſſement eſt le plus prompt, la nourriture eſt entiérement employée à l'extenſion, au développement du corps, il n'y a donc nulle ſurabondance, par conſéquent nulle production, nulle ſecrétion de liqueur ſéminale, & c'eſt par cette raiſon que les jeunes animaux ne ſont pas en état d'engendrer; mais lorſqu'ils ont pris la plus grande partie de leur accroiſſement, la ſurabondance commence à ſe manifeſter par de nouvelles productions. Dans l'homme, la barbe, le poil, le gonflement des mamelles, l'épanouiſſement des parties de la génération, précédent la puberté. Dans les animaux en général, & dans le cerf en particulier, la ſurabondance ſe marque par des effets encore plus ſenſibles; elle produit la tête, le gonflement des daintiers (*o*), l'enflure du cou & de la gorge, la venaiſon (*p*). (M. de Buffon nomme venaiſon *la graiſſe du cerf;* dans la *vénerie*, c'eſt ſa chair & non ſa graiſſe; quand la chair eſt bien vermeille, on dit que la venaiſon eſt belle, & quand elle eſt pâle, on dit que la venaiſon n'eſt pas belle); & comme le cerf croît fort vîte dans le premier âge, il ne ſe paſſe qu'un an depuis ſa naiſſance, juſqu'au temps où cette ſurabondance commence à ſe marquer au dehors par la production du bois: s'il eſt né au mois de mai, on verra paroître dans le même mois de l'année ſuivante, les naiſſances du bois qui commence à pouſſer ſur le têt (*q*). Ce ſont deux dagues qui croiſſent (ſur deux pivots, qui ſont deux boſſes, ſur leſquelles le bois ſe forme ſur le maſſacre du cerf), s'allongent & s'endurciſſent à meſure que l'animal prend de la nourriture; elles ont déjà vers la fin d'août pris leur entier accroiſſement & aſſez de ſolidité, pour qu'il cherche à les dépouiller de leur peau en les frottant contre les arbres; & dans le même temps il acheve de ſe charger de venaiſon, qui eſt une graiſſe abondante, produite auſſi par le ſuperflu de la nourriture, qui dès-lors commence à ſe déterminer vers les parties de la génération, & à exciter le cerf à cette ardeur du rut qui le rend furieux. Et ce qui prouve évidemment que la production du bois & celle de la liqueur ſéminale dépendent de la même cauſe; c'eſt que ſi vous détruiſez la ſource de la liqueur ſéminale, en ſupprimant par la caſtration les organes néceſſaires pour cette ſécrétion, vous ſuprimez en même temps la production du bois; car ſi l'on fait cette opération dans le temps qu'il a mis bas ſa tête, il ne s'en forme pas une nouvelle; & ſi on ne la fait au contraire que dans le temps qu'il a refait ſa tête, elle ne tombe plus, l'animal en un mot reſte pour toute ſa vie dans l'état où il étoit, lorſqu'il a ſubi la caſtration; & comme il n'éprouve plus les ardeurs du rut, les ſignes qui l'accompagnent diſparoiſſent auſſi, il n'y a plus de venaiſon, plus d'enflure au cou ni à la gorge, & il devient d'un naturel plus doux & plus tranquille. Ces parties qu'on a retranchées étoient donc néceſſaires, non-ſeulement pour faire la ſecrétion de la nourriture ſurabondante, mais elles ſervoient encore à

(*o*) Les daintiers du cerf ſont ſes teſticules.

(*p*) Venaiſon, c'eſt la graiſſe du cerf qui augmente pendant l'été, & dont il eſt ſurchargé au commencement de l'automne, dans le temps du rut.

(*q*) Le têt eſt la partie de l'os frontal ſur laquelle appuie le bois du cerf.

l'animer, à la pousser au dehors dans toutes les parties du corps, sous la forme de la venaison, & en particulier au sommet de la tête, où elle se manifeste plus que partout ailleurs par la production du bois. Il est vrai que les cerfs coupés ne laissent pas de devenir gras, mais ils ne produisent plus de bois, jamais la gorge ni le cou ne leur enflent, & leur graisse ne s'exalte ni ne s'échauffe comme la venaison des cerfs entiers qui, lorsqu'ils sont en rut, ont une odeur si forte, qu'elle infecte de loin; leur chair même en est si fort imbue & pénétrée, qu'on ne peut ni la manger ni la sentir, & qu'elle se corrompt en peu de temps, au lieu que celle du cerf coupé se conserve fraîche, & peut se *manger dans tous les temps*.

Remarque sur la castration. M. de Buffon est du sentiment de tous les naturalistes & auteurs, tant anciens que modernes, & même de la tradition dans la *vénerie* du roi, que dans les cerfs à qui on a fait la castration, dans quelqu'état que les têtes se trouvent, elles y restent, c'est-à-dire, que si l'opération se fait après qu'ils ont mis bas, il ne leur poussera pas un nouveau bois; que si un cerf a sa tête formée dans l'opération, elle ne tombera point; enfin que dans tel état que sa tête se trouve à la castration, elle y reste.

Voici ce qui paroît détruire ce sentiment. M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, aumonier du roi, dit qu'on lui a apporté deux faons mâles, qu'il a fait élever; après les six mois de faon, ils sont devenus herres; à l'entrée de leur seconde année, daguets; à l'entrée de leur troisieme année, ils ont mis bas leurs dagues; M. l'abbé a profité de l'occasion pour les faire couper, de crainte que par la suite leur bois ayant repoussé ils ne blessassent quelqu'un, étant persuadé qu'ils ne leur repousseroit rien sur la tête; à son grand étonnement leur bois a cru, comme si on ne leur avoit pas fait l'opération, & il est parvenu à la hauteur, grosseur, & garni d'andouiller, comme il en auroit poussé à des cerfs de leur âge; mais la différence qui s'y est rencontrée, c'est qu'ils n'ont point eu la tête parfaitement dure, que la peau est encore dessus, & que les bouts des andouillers sont mous, tendres & sensibles; voici la seconde année depuis l'opération, & qu'ils se trouvent dans cet état: ce fait a été rendu à S. M. par M. l'abbé, qui m'a fait l'honneur de m'en faire le détail, comme il est écrit.

En Bretagne, on avoit apporté un faon à un particulier, qui l'avoit élevé avec du lait & beaucoup de soin, il est devenu herre au bout d'un an, il lui est poussé des dagues qu'il a gardées un an suivant l'usage; après ce temps il les a mis bas, il avoit deux ans, il lui est venu un bois qui étoit sa seconde tête, qu'il a gardé de même & a mis bas, il avoit alors trois ans accomplis; il lui est poussé un autre bois qui faisoit sa troisieme tête, qu'il a mis bas de même & toujours dans le mois de mai, il lui en est poussé un autre qui lui faisoit sa quatrieme tête, il avoit pour lors cinq ans; le particulier l'a donné à un marchand de bois à Paris, chez lequel j'ai été le voir au mois d'octobre 1764. Ce cerf étoit dressé à tirer, on lui avoit fait faire une petite voiture qu'il menoit; celui à qui il avoit été donné voulut l'amener à Paris avec sa voiture; après avoir fait environ quarante lieues, l'animal se trouva si fatigué qu'il ne pouvoit plus marcher, on le mit dans une voiture bien lié & garotté, il a été amené, mais dans un très-mauvais état, il s'étoit débattu, les cornes lui avoient fait des découpures à plusieurs endroits, on l'a traité avec soin, ils s'est bien rétabli, il a mis bas sa quatrieme tête, toujours dans le mois de mai, il lui est poussé sa tête de cerf dix cors jeunement, qui est venu à sa maturité, comme les autres, dans le mois de septembre; sa tête étant presque tout-à-fait nettoyée de ses lambeaux, son maître lui a fait faire l'opération de la castration; au bout de trois semaines dans le mois d'octobre, son bois est tombé, il a été remplacé par deux dagues sans andouillers de la hauteur d'un demi-pied, avec la peau qui les couvre; ces deux dagues ne sont point venues en maturité, elles sont restées molles, velues, conservant la chaleur naturelle; il y avoit un an qu'il avoit mis bas sa tête de dix cors jeunement, par conséquent il avoit sept ans, & devoit être cerf de dix cors; mais par l'effet de l'opération, il n'avoit poussé que deux dagues,

menues comme celle d'un daguet. Il y a une obſervation à faire, c'eſt que quelque temps après l'opération, il a eu la jambe gauche caſſée entre le jarret & la jointure du derriere, on a voulu la lui remettre ſans avoir pu réuſſir; la jambe lui eſt tombée en pourriture, cela pouvoit avoir contribué, par les ſouffrances qu'il a éprouvées, à empêcher qu'il n'eût pouſſé un autre bois que les dagues.

J'ai vu ſes mues de ſeconde tête, celle de ſa troiſieme, un côté de ſa quatrieme; celles de dix cors jeunement ont été perdues, je ne les ai pas vues; ces mues n'étoient pas ſi hautes ni ſi groſſes que celles des cerfs des forêts, elles étoient blanches comme de l'ivoire, ſans gouttiere ni perlures.

Cet exemple & celui rapporté par M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, détruiſent ce que les auteurs aſſurent, & ce que les anciens ont tous débité, que dans quel état qu'un cerf ſe trouvât quand on lui faiſoit la caſtration, il y reſtoit; c'eſt-à-dire, qu'un cerf à qui on faiſoit cette opération, s'il avoit ſa tête ou ſon bois fait, ce bois reſtoit dans cet état ſans tomber, que s'il n'en avoit point, il n'y en pouſſoit pas; le cerf du marchand de bois prouve le contraire du premier cas, puiſqu'il a mis bas trois ſemaines après l'opération; & le deuxieme cas démontre par l'exemple que rapporte de M. Sainte-Aldégonde, que ces cerfs ont pouſſé après l'opération un bois, mais qui n'a point durci, puiſqu'il y a plus d'un an que l'opération leur a été faite.

Voici un autre fait qui a quelque rapport à cela. En 1750 le roi chaſſant dans la forêt de Fontainebleau, vit un très-gros cerf qui n'avoit pas touché au bois, quoique ce fut à la fin de ſeptembre, cela parut étonnant, on raſſembla un nombre de chiens, il fut chaſſé & pris; à la mort ſa tête fut trouvée ce qu'elle avoit paru, c'eſt-à-dire, couverte de la peau que les cerfs ont deſſus, juſqu'à ce qu'ils aient touché aux bois; on examina s'il avoit des daintiers; ils ne ſe trouverent point, ni en dehors, ni en dedans, car on en fit l'ouverture; apparemment que les loups, ou un coup de feu, ou un chicot, lui avoit fait l'opération depuis qu'il avoit mis bas, ſa tête étant revenue & n'ayant pu toucher au bois par la même raiſon des jeunes cerfs de M. l'abbé de Sainte-Aldégonde. Cependant il avoit le ventre noir, & ſentoit le rut, il pouvoit s'échauffer dans la ſaiſon & ſaillir les biches, comme on a vu faire à des chevaux hongres ſur des jumens.

Une autre preuve que la production du bois vient uniquement de la ſurabondance de la nourriture, c'eſt la différence qui ſe trouve entre les têtes des cerfs de même âge, dont les unes ſont très-groſſes, très-fournies, & les autres grêles & menues; ce qui dépend abſolument de la quantité de nourriture: car un cerf qui habite un pays abondant, où il viande à ſon aiſe, où il n'eſt troublé ni par les chiens, ni par les hommes, où après avoir repu tranquillement il peut enſuite ruminer en repos, aura toujours la tête belle, haute, bien ouverte, l'empaumure (r) large & bien garnie, le mérain (s) gros & bien perlé avec grand nombre d'andouillers forts & longs; au lieu que celui qui ſe trouve dans un pays où il n'a ni repos, ni nourriture ſuffiſante, n'aura qu'une tête mal nourrie, dont l'empaumure ſera ſerrée, le merain grêle, & les andouillers menus & en petit nombre; en ſorte qu'il eſt toujours aiſé de juger par la tête d'un cerf s'il habite un pays abondant & tranquille, & s'il a été bien ou mal nourri. Ceux qui ſe portent mal, qui ont été bleſſés ou ſeulement qui ont été inquiétés & courus, prennent rarement une belle tête, & une bonne venaiſon; ils n'entrent en rut que plus tard; il leur a fallu plus de temps pour refaire leur tête, & ils ne la mettent bas qu'après les autres; ainſi tout concourt à faire voir que ce bois n'eſt comme la liqueur ſéminale, que le ſuperflu, rendu ſenſible, de la nourriture organique qui ne peut être employée toute entiere au développement, à l'accroiſſement, ou à l'entretien du corps de l'animal.

(r) Empaumure, c'eſt le haut de la tête du cerf qui s'élargit comme une main, & où il y a pluſieurs andouillers rangés inégalement comme des doigts.

(ſ) Mérain, c'eſt le tronc, la tige du bois de cerf.

La disette retarde donc l'accroissement du bois, & en diminue le volume très-considérablement ; peut-être même ne seroit-il pas impossible, en retranchant beaucoup la nourriture, de supprimer en entier cette production, sans avoir recours à la castration : ce qu'il y a de sûr, c'est que les cerfs coupés mangent moins que les autres ; & ce qui fait que dans cette espece, aussi-bien que dans celle du daim, du chevreuil, & de l'élan, les femelles n'ont point de bois, c'est qu'elles mangent moins que les mâles, & que quand même il y auroit de la surabondance, il arrive que dans le temps où elle pourroit se manifester au dehors, elles deviennent pleines ; par conséquent le superflu de la nourriture étant employé à nourrir le fœtus, & ensuite à allaiter le faon, il n'y a jamais rien de surabondant ; & l'exception que peut faire ici la femelle du renne, qui porte un bois comme le mâle, est plus favorable que contraire à cette explication ; car de tous les animaux qui portent un bois, le renne est celui qui, proportionnellement à sa taille, l'a d'un plus gros & d'un plus grand volume, puisqu'il s'étend en avant & en arriere, souvent tout le long de son corps ; c'est aussi de tous celui qui se charge le plus abondamment (*t*) de venaison ; & d'ailleurs le bois que porte les femelles est fort petit en comparaison de celui des mâles. Cet exemple prouve donc seulement que quand la surabondance est si grande qu'elle ne peut être épuisée dans la gestation par l'accroissement du fœtus, elle se répand au dehors & forme dans la femelle, comme dans le mâle, une production semblable, un bois qui est d'un plus petit volume, parce que cette surabondance est aussi en moindre quantité.

Ce que je dis ici de la nourriture ne doit pas s'entendre de la masse ni du volume des alimens, mais uniquement de la quantité des molécules organiques que contiennent ces alimens : c'est cette seule matiere qui est vivante, active & productrice ; le reste n'est qu'un marc, qui peut être plus ou moins abondant, sans rien changer à l'animal. Et comme le lichen, qui est la nourriture ordinaire du renne, est un aliment plus substantiel que les feuilles, les écorces, ou les boutons des arbres dont le cerf se nourrit, il n'est pas étonnant qu'il y ait plus de surabondance de cette nourriture organique, & par conséquent plus de bois & plus de venaison dans le renne que dans le cerf. Cependant il faut convenir que la matiere organique qui forme le bois dans ces especes d'animaux, n'est pas parfaitement dépouillée des parties brutes auxquelles elle étoit jointe, & qu'elle conserve encore, après avoir passé par le corps de l'animal, des caracteres de son premier état dans le végétal. Le bois du cerf pousse, croît, & se compose comme le bois d'un arbre : sa substance est peut-être moins osseuse que ligneuse ; c'est, pour ainsi dire, un végétal greffé sur un animal, & qui participe de la nature des deux, & forme une de ces nuances auxquelles la nature aboutit toujours dans les extrêmes, & dont elle se sert pour rapprocher les choses les plus éloignées.

Le cerf qui n'habite que les forêts, & qui ne vit, pour ainsi dire, que de bois, porte une espece de bois qui n'est qu'un résidu de cette nourriture : le castor qui habite les eaux & qui se nourrit de poisson, porte une queue couverte d'écailles : la chair de la loutre & de la plupart des oiseaux de riviere, est un aliment de carême, une espece de chair de poisson. L'on peut donc présumer que des animaux auxquels on ne donneroit jamais que la même espece de nourriture s'assimileroient en entier à la forme de la nourriture, comme on le voit dans le bois du cerf & dans la queue du castor. Aristote, Théophraste, Pline, disent tous que l'on a vu du lierre s'attacher, pousser, & croître sur le bois des cerfs lorsqu'il est encore tendre. Si ce fait est vrai, il seroit facile de s'en assurer par l'expérience ; il prouveroit encore mieux l'analogie intime de ce bois avec le bois des arbres.

(*t*) Le rangier (c'est le renne) est une bête semblable au cerf, & a sa tête diverse, plus grande & chevillée ; il porte bien quatre-vingt cors, quelquefois moins ; sa tête lui couvre le corps ; il a plus grande venaison que n'a un cerf en sa saison. *Voyez* la *chasse de Phœbus*.

Le cerf n'eſt pas ſeulement tourmenté par les vers des tumeurs, il l'eſt encore par des vers d'une autre eſpece qui naiſſent dans ſon goſier, & qui ſont fauſſement accuſés d'occaſionner la chûte des bois du cerf.

La mouche, qu'on nomme *mouche de la gorge du cerf*, ſait qu'auprès de la racine de la langue des cerfs, il y a deux bourſes qui lui ſont affectées pour le dépôt de ſes œufs; elle connoît auſſi la toute qu'il faut tenir pour y arriver. Elle prend droit ſon chemin par le nez du cerf, au haut duquel elle trouve deux voies, dont l'une conduit au ſinus frontal, & l'autre aux bourſes, dont nous venons de parler. Elle ne ſe méprend point; c'eſt par celle-ci qu'elle deſcend pour aller chercher vers la racine de la langue les bourſes qui en ſont voiſines. Elle y dépoſe des centaines d'œufs qui deviennent des vers, & qui croiſſent & vivent de la mucoſité que les chairs de ſes bourſes fourniſſent continuellement. Lorſqu'ils ſont ſont arrivés à leur groſſeur, ils ſortent du nez du cerf & tombent à terre, s'y cachent & y ſubiſſent leur métamorphoſe qui les conduit à l'état de mouche. *Dictionnaire de* M. Valmont de Bomare, *article* mouche, *p.* 493.

Les mouches des tumeurs des bêtes à cornes ſont extrêmement velues, comme les bourdons; elles font, comme eux, un grand bruit en volant, mais elles n'ont que la bouche & deux ailes; c'eſt ſur les taureaux, les vaches, les bœufs, les cerfs que cette mouche hardie va dépoſer ſes œufs. Les daims, les chameaux, & même les rennes n'en ſont point exempts: elle ſe gliſſe ſous leur poil, & avec un inſtrument qu'elle porte au derriere & qu'on pourroit comparer à un biſtouri, elle fait une ouverture dans la peau de l'animal, & y introduit ſes œufs ou ſes vers, car on ignore ſi elle eſt ovipare ou vivipare. Ce biſtouri ou cette tarriere eſt d'une ſtructure très-curieuſe: c'eſt un cylindre écailleux compoſé de quatre tuyaux qui s'alongent à la maniere de lunettes; le dernier eſt terminé par trois crochets, dont la mouche ſe ſert pour percer le cuir de l'animal; le plus ſouvent cette piqûre ne paroît point inquiéter le moins du monde ces animaux; mais ſi quelquefois la mouche perçant trop loin, attaque quelque filet nerveux, alors la bête à cornes fait des gambades, ſe met à courir de toutes ſes forces, & entre en fureur. Auſſi-tôt que l'inſecte naiſſant commence à ſucer les liqueurs qui rempliſſent la plaie, la partie piquée s'enfle, s'éleve comme une boſſe; les plus groſſes ont environ 16 a 17 lignes de diametre à leur baſe, & un pouce & un peu plus de hauteur. A peine ces boſſes ſontelles ſenſibles avant le commencement de l'hiver, & pendant l'hiver même, quoiqu'elles aient été faites dès l'automne précédent.

Il paroit que les vers qui habitent ces tumeurs ne font point de mal à leur hôte, car l'animal ne s'en porte pas moins bien, ne maigrit point, & conſerve tout ſon appétit; il y a même des payſans qui préferent les jeunes bêtes qui ont de ces boſſes à celles qui n'en ont pas, l'expérience leur ayant appris qu'elles méritent cette préférence. On peut penſer que toutes ces plaies font ſur l'animal l'effet de cauteres, qui ſont plus utiles que nuiſibles en faiſant couler les humeurs extérieurement. Lorſque le ver eſt arrivé à ſon état de perfection, il ſort par l'ouverture de la boſſe, & ſe laiſſe tomber à terre; il eſt digne de remarque que c'eſt toujours le matin qu'il prend ſon temps, après que les fraîcheurs de la nuit ſont paſſées, & avant que la grande chaleur du jour ſoit arrivée, comme s'il prévoyoit que la fraîcheur de l'air l'engourdiroit, & que la chaleur le deſſécheroit, ſi elle le trouvoit en route. Le ver ſe fourre ſous quelque pierre ou ſous quelque trou, où il ſubit ſa métamorphoſe.

M. de Buffon ne dit rien des taons vivans qui ſe trouvent entre cuir & chair des cerfs, biches, daims, *&c.* dans l'hiver, qui ſont preſque gros comme le bout du petit doigt, dont on trouve beaucoup à la fin de l'hiver & au commencement du printemps autour de la tête du cerf.

M. de Valmont ne dit rien ſur ce ſujet.

Les auteurs anciens donnent au cerf une bien plus longue vie que les modernes.

Oppien, dans ſon poëme de la *vénerie*, *liv. II*, dit qu'il cherche & combat les

serpens, les tue, les mange; & après va chercher dans les fleuves des cancres qu'il mange, ce qui le guérit aussi-tôt, & qu'il vit autant que font quatre corneilles.

Modus ne dit rien de la durée de la vie des cerfs.

Phœbus, dans son premier chapitre, dit que le cerf vit cent ans; que plus il est vieux, plus il est beau de son corps & de sa tête, & plus luxurieux il est, mais qu'il n'est pas si vîte, si léger ni si puissant; quand le cerf est très vieux, il bat du pied pour faire sortir les serpens courroucés, & qu'il en avale & mange, & puis va boire, courre çà & là, l'eau & le venin se mêlent ensemble, & il jette toutes les mauvaises humeurs qu'il a au corps, & lui revient chair nouvelle.

Fouilloux, *chap. xvj*, rapporte le sentiment d'Isidore, que le cerf est le vrai contraire du serpent; & que quand il est vieux, décrépit & malade, il s'en va aux fosses & cavernes des serpens, puis avec les narrines souffle & pousse son haleine dedans, en sorte que par la force & la vertu d'icelle il contraint le serpent de sortir dehors; lequel étant sorti, il le tue avec le pied, puis le mange & le dévore; après il s'en va boire, alors le venin s'épand par tous les conduits de son corps; quand il sent le venin, il se met à courir pour s'échauffer. Bientôt après il commence à se vuider, & purger tellement qu'il ne lui demeure rien dans le corps, sortant par tous les conduits que la nature lui a donné, & par ce moyen se renouvelle & se guérit, faisant mutation de poil.

Charles IX, *chap. vj*, rapporte qu'Oppien dit qu'un cerf peut vivre quatre fois plus que la corneille, comme il est écrit ci-dessus; il donne cent ans de vie à chaque corneille, cela feroit quatre cens ans.

Pline donne un exemple de leur longue vie, il écrit que cent ans après Alexandre le Grand on a pris des cerfs avec des colliers au cou, qu'on leur avoit attaché du temps dudit Alexandre; étant lesdits colliers cachés de leur peau, tant ils avoient de venaison. Quand ils sont malades, Ambrosius dit qu'ils mangent de petits rejetons d'olivier, & se guérissent ainsi.

Pline écrit qu'ils n'ont jamais de fievre; qui plus est qu'ils remédient à cette maladie, qu'il y a eu des princesses qui ayant accoutumé de manger tous les matins un peu de chair de cerf, ont vécu fort longtemps, sans jamais avoir eu aucune fievre, pourvu que les cerfs aient été tués d'un seul coup.

Salnove ne dit rien de positif sur la longue vie des cerfs; voici comme il s'explique.

Salnove ne doute pas que la nature enseigne aux cerfs les simples pour les guérir lorsqu'ils sont malades; le cerf peut vivre long-temps sans accident, il s'en trouve peu de morts; mais d'en savoir l'âge, cela ne se peut, ou bien de connoître s'il est jeune cerf, ou cerf dix cors ou vieux cerf.

M. de Selincourt ne dit rien dans son parfait chasseur sur la longueur de la vie des cerfs.

Il n'est pas aisé de décider de la durée de la vie des cerfs. Les naturalistes sont partagés à cet égard. Quelques-uns prétendent qu'ils peuvent vivre deux cens ans. L'auteur du livre dit: « Pour moi, sans » entrer dans aucune discussion à ce sujet, » mon sentiment est que les cerfs ne peu- » vent vivre plus de quarante ans. » Il seroit aisé d'en faire l'expérience, en mettant dans un parc un jeune cerf avec quelques biches, ils y tiendroient le rut, & il faudroit en retirer les faons qui en proviendroient, de peur qu'ils ne se battissent entr'eux, & qu'à la fin ils ne tuassent le vieux cerf. *Nouveau traité de vénerie 1750, p. 140.*

Le poëme des dons des enfans de Latone ne dit rien sur la vie des cerfs.

Dans l'école de la chasse de M. le Verrier de la Contrie, *I. part. au chap. j. de la chasse du cerf, p. 80*, l'auteur cite Phœbus, qui fixe la durée de sa vie à cent ans, il le réfute, en disant que les meilleurs naturalistes ne donnent aux cerfs que quarante ou cinquante ans de vie, & non cent. Il est toujours constant qu'il est de longue vie, quoique sujet à deux grandes incommodités, ce que l'auteur a remarqué dans deux qu'il a élevés: la premiere est une rétention d'urine; la seconde est une démangeaison

ſon vive & douloureuſe, cauſée par de gros vers blancs, appellés *taons*, qui s'engendrent & proviennent pendant l'hiver de la mauvaiſe nourriture dont il eſt obligé de faire ſon viandis; comme la nature pouſſe au dehors tout ce qui lui eſt contraire, ces vers cheminent entre cuir & chair pour trouver par où ſortir: les uns vont le long du dos, les autres le long du cou; mais ne pouvant paſſer outre les oreilles, ils deſcendent ſous la gorge, où ils s'amaſſent & y ſéjournent juſqu'à ce qu'ils aient tous pu ſortir par la bouche & les narines. Quand on vient à lever la tête d'un cerf pris dans cette ſaiſon, on en trouve quelquefois dans le gavion gros comme les deux poings; ces ſortes de vers affoibliſſent & font maigrir extraordinairement les cerfs, mais ils ſe guériſſent de cette maladie aux mois de mars & d'avril; en mars, en mangeant le bouton qui précede le nouveau bois, & le bourgeon des arbres fruitiers; en avril, avec le nouveau bois même, les bleds verts, & autres herbes tendres & nouvelles.

Quant à leur rétention d'urine, ils s'en guériſſent ſinguliérement: ils tuent à coups de pied un crapeau ou une vipere, le mangent, & ſe mettent enſuite à courir de toutes leurs forces, puis ſe jettent à l'eau; ceci n'eſt point un conte fait à loiſir (c'eſt toujours l'auteur de l'école de la chaſſe qui parle), j'en ai la preuve de mes yeux: Iſidore eſt de plus mon garant, & nombre de perſonnes qui, en ouvrant des cerfs, ont trouvé dans leur panſe de ces ſortes de reptiles.

Le cerf s'épuiſe ſi fort pendant le rut, qu'il reſte tout l'hiver dans un état de langueur; ſa chair eſt même alors ſi dénuée de bonne ſubſtance, & ſon ſang ſi fort appauvri, qu'il s'engendre des vers ſous ſa peau, leſquels augmentent encore ſa miſere, & ne tombent qu'au printemps lorſqu'il a repris pour ainſi dire, une nouvelle vie par la nourriture active que lui fourniſſent les productions nouvelles de la terre.

Toute ſa vie ſe paſſe donc dans des alternatives de plénitude & d'inanition, d'embonpoint & de maigreur, de ſanté, pour ainſi dire, & de maladie, ſans que ces oppoſitions ſi marquées & cet état toujours exceſſif alterent ſa conſtitution, il vit auſſi long-temps que les autres animaux qui ne ſont pas ſujets à ces viciſſitudes. Comme il eſt cinq à ſix ans à croître, il vit auſſi ſept fois cinq ou ſix ans, c'eſt-à-dire trente-cinq ou quarante ans (*u*). Ce que l'on a débité ſur la longue vie des cerfs, n'eſt appuyé ſur aucun fondement; ce n'eſt qu'un préjugé populaire qui régnoit dès le temps d'Ariſtote, & ce philoſophe dit avec raiſon que cela ne lui paroît pas vraiſemblable, attendu que le temps de la geſtation & celui de l'accroiſſement du jeune cerf n'indiquent rien moins qu'une très-longue vie. Cependant, malgré cette autorité, qui ſeule auroit dû ſuffire pour détruire ce préjugé, il s'eſt renouvellé dans des ſiecles d'ignorance par le cerf qui fut pris par Charles VI, dans la forêt de Senlis qui portoit un collier, ſur lequel étoit écrit, *Cæſar hoc me donavit*, & l'on a mieux aimé ſuppoſer mille ans de vie à cet animal & faire donner ce collier par un empereur Romain, que de convenir que ce cerf pouvoit venir d'Allemagne où les empereurs ont dans tous les temps pris le nom de *Cæſar*.

Il eſt très-certain que ce cerf a été repréſenté dans la ſalle du préſidial à Senlis; j'ai été pour l'y voir, mais il n'y étoit plus, l'inſcription étoit encore ſur la muraille, & je l'ai tranſcrite mot à mot, comme la voici, dans l'année 1756, le 30 juin, en allant à Compiegne. « En l'an, *&c. effacé*, » le roi Charles VI chaſſant dans la forêt » de Hallatte prit le cerf dont vous voyez » la figure, portant un collier d'or, où » étoit écrit, *hoc me Cæſar donavit*, de ce » lieu en l'endroit où il fut relancé. »

La tête des cerfs va tous les ans en augmentant en groſſeur & en hauteur depuis la ſeconde année de leur vie juſqu'à la huitieme; elle ſe ſoutient toujours belle, & à peu près la même pendant toute la vigueur de l'age; mais lorſqu'ils deviennent vieux, leur tête décline auſſi. Il eſt rare que nos cerfs portent plus de vingt ou vingt-deux andouillers lors même que leur tête eſt la

(*u*) Pour moi, ſans entrer dans aucune diſcuſſion à ce ſujet, mon ſentiment eſt que les cerfs ne peuvent vivre plus de quarante ans. *Nouveau traité de la Vénerie*, p. 141.

plus belle (depuis quarante-six ans que je suis dans les chasses du cerf, je n'en ai vu qu'un à Fontainebleau qui en portoit vingt-six, attaqué à Massory, & pris à la riviere dans le mois de juillet, il n'avoit pas touché au bois il y a 40 ans), & ce nombre n'est rien moins que constant; car il arrive souvent que le même cerf aura dans une année un certain nombre d'andouiliers, & que l'année suivante il en aura plus ou moins, selon qu'il aura eu plus ou moins de nourriture & de repos; & de même la grandeur de la tête ou du bois du cerf dépend de la quantité de nourriture, la qualité de ce même bois dépend aussi de la différente qualité des nourritures; il est comme le bois des forêts, grand, tendre, & assez léger dans les pays humides & fertiles; il est au contraire court, dur & pesant dans les pays secs & stériles. Il en est de même encore de la grandeur & de la taille de ces animaux, elle est fort différente, selon les lieux qu'ils habitent: les cerfs de plaines, de vallées ou de collines abondantes en grains ont le corps beaucoup plus grand, & les jambes plus hautes que les cerfs des montagnes seches, arides & pierreuses; ceux-ci ont le corps bas, court & trapu, ils ne peuvent courir aussi vîte, mais ils vont plus long temps que les premiers; ils sont plus méchans, ils ont le poil plus long sur le massacre, leur tête est ordinairement basse & noire, à peu près comme un arbre rabougri, dont l'écorce est rembrunie, au lieu que la tête des cerfs de plaine est haute & d'une couleur clair-rougeâtre, comme l'écorce des arbres qui croissent en bon terrein. Les petits cerfs trapus n'habitent guere les futayes, & se tiennent presque toujours dans les taillis, où ils peuvent se soustraire plus aisément à la poursuite des chiens, leur venaison est plus fine, & leur chair est de meilleur goût que celle des cerfs de plaine. Le cerf de Corse paroît être le plus petit de tous ces cerfs de montagne, il n'a guere que la moitié de la hauteur des cerfs ordinaires, c'est, pour ainsi dire, un basset parmi les cerfs; il a le pelage (x) brun, le corps trapu, les jambes courtes; & ce qui m'a convaincu que la grandeur & la taille des cerfs en général dépendoit absolument de la quantité & de la qualité de nourriture, c'est qu'en ayant fait élever un chez moi, & l'ayant nourri largement pendant quatre ans, il étoit à cet âge beaucoup plus haut, plus gros, plus étoffé que les plus vieux cerfs de mes bois, qui cependant sont de la belle taille.

Le pelage le plus ordinaire pour les cerfs est le fauve; cependant il se trouve même en assez grand nombre, des cerfs bruns, & d'autres qui sont roux: les cerfs blancs sont bien rares. Mgr. le Duc, pere de M. le prince de Condé, avoit dans sa ménagerie à Chantilly, des cerfs blancs, il en a fait passer dans les forêts voisines, ils ont communiqué dans le temps du rut avec les biches, il en est sorti des faons marqués de blanc & de fauve, qui se sont élevés & répandus dans les forêts des environs, il y en a eu un dans la forêt de Montmorenci qui avoit la face & les quatre pieds blancs, il est venu dans le temps du rut aux environs de Versailles à Fausser-pause, il a laissé de son espece, plusieurs faons en sont venus très-ressemblans; ils se sont élevés, en ont fait d'autres de leur espece, & se sont répandus dans les forêts voisines, à Scenart, à Saint-Leger, aux Alluets, *&c.* Ce premier cerf à nez blanc est venu à Fausserpause pendant plus de six à sept ans, toujours dans la saison du rut, & il s'en retournoit, à la fin il a disparu, mais il y en a encore de très-ressemblans, il en est entré un de son espece mais bien plus blanc, dans la forêt de Marly par une breche, celui-ci fera des faons fauves & blancs, qui semblent être des cerfs devenus domestiques, mais très-anciennement; car Aristote & Pline parlent des cerfs blancs, & il paroît qu'ils n'étoient pas alors plus communs qu'ils ne le sont aujourd'hui. La couleur du bois comme la couleur du poil, semble dépendre en particulier de l'âge & de la nature de l'animal, & en général de l'impression de l'air: les jeunes cerfs ont le bois plus blanchâtre & moins teint que les vieux. Les cerfs dont le pelage est d'un fauve clair & délayé, ont souvent la tête pâle & mal teinte; ceux

(x) Pelage, c'est la couleur du poil du cerf, du daim, du chevreuil.

qui sont du fauve vif, l'ont ordinairement rouge; & les bruns, sur-tout ceux qui ont du poil noir sur le cou, ont aussi la tête noire. Il est vrai qu'à l'intérieur le bois de tous les cerfs est à peu près également blanc, mais ces bois différent beaucoup les uns des autres en solidité & par leur texture, plus ou moins serrée; il y en a qui sont fort spongieux & où même il se trouve des cavités assez grandes: cette différence dans la texture suffit pour qu'ils puissent se colorer différemment, & il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la seve des arbres pour produire cet effet, puisque nous voyons tous les jours l'ivoire le plus blanc jaunir ou brunir à l'air, quoiqu'il soit d'une matiere bien plus compacte & moins poreuse que celle du bois du cerf.

Le cerf paroît avoir l'œil bon, l'odorat exquis, & l'oreille excellente; lorsqu'il veut écouter, il leve la tête, dresse les oreilles, & alors il entend de fort loin; lorsqu'il sort dans un petit taillis ou dans quelqu'autre endroit à demi découvert, il s'arrête pour regarder de tous côtés, & cherche ensuite le dessous du vent pour sentir s'il n'y a pas quelqu'un qui puisse l'inquiéter. Il est d'un naturel assez simple, & cependant il est curieux & rusé; lorsqu'on le sifle ou qu'on l'appelle de loin, il s'arrête tout court & regarde fixement & avec une espece d'admiration, les voitures, le bétail, les hommes, & s'ils n'ont ni armes, ni chiens, il continue à marcher d'assurance (*y*) & passe son chemin fierement & sans fuir: il paroît aussi écouter avec autant de tranquillité que de plaisir, le chalumeau ou le flageolet des bergers, & les veneurs se servent quelquefois de cet artifice pour le rassurer, ce qui ne s'est jamais pratiqué dans la *vénerie*. En général, il craint bien moins l'homme que les chiens, & ne prend de la défiance & de la ruse, qu'à mesure & qu'autant qu'il aura été inquiété: il mange lentement, il choisit sa nourriture; & lorsqu'il a viandé, il cherche à se reposer pour ruminer à loisir, mais il paroît que la rumination ne se fait pas avec autant de facilité que dans le bœuf; ce n'est pour ainsi dire, que par secousses que le cerf peut faire remonter l'herbe contenue dans son premier estomac. Cela vient de la longueur & de la direction du chemin qu'il faut que l'aliment parcoure: le bœuf a le cou court & droit, le cerf l'a long & arqué; il faut donc beaucoup plus d'effort pour faire remonter l'aliment, & cet effort se fait par une espece de hoquet, dont le mouvement se marque au dehors & dure pendant tout le temps de la rumination.

Il a la voix d'autant plus forte, plus grosse & plus tremblante, qu'il est plus âgé; la biche a la voix plus foible & plus courte, elle ne rait pas d'amour, mais de crainte: le cerf rait d'une maniere effroyable dans le temps du rut, il est alors si transporté, qu'il ne s'inquiéte ni ne s'effraie de rien, on peut donc le surprendre aisément, & comme il est surchargé de venaison, il ne tient pas long-temps devant les chiens, mais il est dangereux aux abois, & il se jette sur eux avec une espece de fureur. Il ne boit guere en hiver, & encore moins au printemps; l'herbe tendre & chargée de rosée lui suffit; mais dans les chaleurs & sécheresses de l'été, il va boire aux ruisseaux, aux marres, aux fontaines, & dans le temps du rut, il est si fort échauffé qu'il cherche l'eau par tout, non-seulement pour appaiser la soif brûlante, mais pour se baigner & se rafraichir le corps. Il nage parfaitement bien, & plus légérement alors que dans tout autre temps, à cause de la venaison dont le volume est plus léger qu'un pareil volume d'eau: on en a vu traverser de très-grandes rivieres; on prétend même qu'attiré par l'odeur des biches, les cerfs se jettent à la mer dans le temps du rut, & passent d'une isle à une autre, à des distances de plusieurs lieues; ils sautent encore plus légerement qu'ils ne nagent, car lorsqu'ils sont poursuivis, ils franchissent aisément une haie, & même un palis d'une toise de hauteur; leur nourriture est différente suivant les différentes saisons; en automne, après le rut, ils cherchent les boutons des arbustes verts, les fleurs de bruyeres, les feuilles de ronces, *&c.* en hiver lorsqu'il neige, ils pelent les arbres & se nourrissent d'écorces, de mousse, *&c.*

(*y*) Marcher d'assurance, aller d'assurance, c'est lorsque le cerf va d'un pas réglé & tranquille.

& lorſqu'il fait un temps doux, ils vont viander dans les bleds au commencement du printemps ; ils cherchent les chatons des trembles, des marſaules, des coudriers, les fleurs & les boutons du cornouiller, *&c.* en été ils ont de quoi choiſir, mais ils préferent les ſeigles à tous les autres grains, & la borgenne à tous les autres bois. La chair du faon eſt bonne à manger, celle de la biche & du daguet n'eſt pas abſolument mauvaiſe, mais celle des cerfs a toujours un goût déſagréable & fort (*); ce que cet animal a de plus utile, c'eſt ſon bois & ſa peau; on la prépare, & elle fait un cuir ſouple & très-durable; le bois s'emploie par les couteliers, les fourbiſſeurs, *&c.* & l'on en tire par la chymie des eſprits alkali-volatils, dont la médecine fait un fréquent uſage.

Lorſque le faon a environ ſix mois, alors il change de nom, il prend celui de *here:* les boſſettes croiſſent & s'alongent, elles deviennent cylindriques, & dans cet état on leur donne le nom de *couronne* (en termes de chaſſe on les nomme *pivots*;) ils ſont terminés par une face concave, ſur laquelle poſe l'extrêmité inférieure du bois.

Le premier que porte le cerf ne ſe forme qu'après ſa premiere année; il n'a qu'une ſimple tige ſur chaque pivot ſans aucune branche, c'eſt pourquoi on donne à ces tiges le nom de *dagues*, & au cerf celui de *daguet*, tant qu'il eſt dans ſa ſeconde année; mais à la troiſieme année, au lieu de dagues il a un bois dont chaque perche jette deux ou trois branches, que l'on appelle *andouillers.*

Alors l'animal eſt nommé *cerf à la ſeconde tête ;* ce nom lui reſte juſqu'à ce qu'il ait mis bas ſa ſeconde tête; celle qui lui repouſſe à la quatrieme année lui fait prendre le nom de *cerf à ſa troiſieme tête*, qu'il conſerve juſqu'à ce qu'il ait mis bas cette troiſieme tête, & celle qui lui repouſſe à la cinquieme année, lui fait prendre le nom de *cerf à ſa quatrieme tête*, qu'il conſerve de même juſqu'à ce qu'il ait mis bas cette quatrieme tête, celle qui lui repouſſe lui fait prendre le nom de dix cors jeunement qu'il conſerve pendant ſa ſixieme année; quand il met bas cette tête, à celle qui lui repouſſe à ſa ſeptieme année, il prend le nom de *cerf de dix cors*, après il n'y a plus de terme que celui de *gros* & *vieux cerfs ;* dans ces âges le nombre des andouillers n'eſt pas fixe; il y a pluſieurs exemples de daguets qu'on a pris avec les meutes de S. M. leſquels portoient des andouillers ſur leurs dagues, qui étoient chaſſés pour des cerfs à leur ſeconde tête, & qui à la mort ne ſe trouvoient que daguets, parce qu'ils n'avoient point de meule, les daguets n'en ayant jamais; les meules ſont une petite couronne en forme de bague, qui croît au bas du merain des cerfs, & elles ne prennent cette forme qu'après que les dagues ſont tombées, & qu'il leur pouſſe leur ſeconde tête, les daguets n'ont point de meule, mais ſeulement de petites pierrures détachées à l'endroit où les meules ſe forment à l'accroiſſement de leur ſeconde tête, quand le nombre des andouillers eſt au nombre pair, & qu'il y en a autant d'un côté que de l'autre, & particuliérement ceux qui forment l'empaumure, c'eſt-à-dire, andouillers de chaque côté à l'empaumure, cela ſe dit *porter douze*, parce que l'on compte de cette façon; l'andouiller qui croît le plus près des meules, ſe nomme *premier andouiller*, celui qui ſuit *ſur-andouiller*, & celui d'après *chevillure ;* or, il eſt à préſumer que tous les cerfs doivent avoir ces trois andouillers le long du mé-

(*) M. de Buffon n'a point mangé de la chair du cerf dans la ſaiſon qu'elle eſt bonne, puiſqu'il la trouve d'un goût déſagréable & fort; il eſt vrai qu'elle eſt telle dans le temps du rut, mais quand il eſt paſſé, & que les cerfs ſont refaits & rétablis, elle eſt très-bonne à manger, quand on ſait bien l'accommoder. Elle étoit ſi peu mauvaiſe, qu'anciennement on portoit à la bouche du roi les petits filets, la langue, le mufle & les oreilles : j'ai encore vu de mon temps y porter les petits filets & la langue; on s'eſt relâché ſur cela, ils n'ont point été redemandés, & on ne les y a plus portés; on les portoit à la bouche juſqu'à ce que les cerfs fuſſent en rut, pour lors on ceſſoit juſqu'à la S. Hubert qu'on les reportoit. J'ai vu auſſi porter quelquefois la hampe du cerf, qui eſt la poitrine, à la bouche de ſa majeſté qui les demandoit. Le roi mange actuellement les dintiers, & même dans le temps du rut par régal. Depuis qu'on ne porte plus à la bouche les petits filets & la langue, ces morceaux ſont pris par ceux à qui l'aſſemblée en pain, vin & viande tombe les jours que l'on chaſſe, ſoit valets de limiers ou valets de chiens.

rain ; que tous les andouillers qui ſont au deſſus doivent être compris de l'empaumure, ainſi ayant trois andouillers le long du mérain, & trois à l'empaumure, cela fait ſix, autant de l'autre côté, fait douze, qu'on dit que le cerf qui a ce même nombre doit porter, & s'il n'y avoit que deux andouillers à l'empaumure d'un côté & trois de l'autre, on dit *porter douze mal ſemée :* quand un cerf n'auroit qu'on premier andouiller, point de ſur-andouiller, ni de chevillure, & qu'il auroit trois andouillers à l'empaumure de chaque côté, on doit toujours dire *porter douze*, comme je l'ai déjà dit, qu'il n'y a que les andouillers de l'empaumure que l'on compte en ſuppoſant toujours les andouillers au deſſous, qu'ils y ſoient ou non ; un cerf qui a les trois premiers andouillers, & qui n'en a point à l'empaumure, il eſt dit *porter huit ;* s'il y a un andouiller à l'empaumure, ſi petit qu'il puiſſe être, pourvu qu'il déborde le mérain à y accrocher la bouteille, on le compte, & on dit *porter dix ;* s'il y en a autant de l'autre côté, s'il n'y en a qu'un d'un côté & point de l'autre, il eſt dit *porter dix mal ſemée ;* ainſi du plus grand nombre comme celui-ci, *p. 143.*

L'extrêmité inférieure de chaque perche eſt entourée d'un rebord en forme d'anneau, que l'on nomme *la meule :* ce rebord eſt parſemé de tubercules appellés *pierrures*, & il y a ſur les perches ou mérain, & ſur la partie inférieure des andouillers, d'autres tubercules plus petits appellés *perlures :* ceux-ci ſont ſéparés les uns des autres dans quelques endroits par des ſillons qui s'étendent le long du mérain & des andouillers, & que l'on nomme *gouttiere :* à meſure que le cerf avance en âge le bois eſt plus haut, plus ouvert, c'eſt-à-dire, que les perches ſont plus éloignées l'une de l'autre ; le mérain eſt plus gros, les andouillers ſont plus longs, plus gros & plus nombreux, les meules plus larges, les pierrures plus groſſes, & les gouttieres plus grandes. Cependant à tout âge il arrive dans ces parties, des variétés qui dépendent de la qualité des nourritures & de la température de l'air.

Lorſque le bois eſt tombé, la face ſupérieure des prolongemens de l'os du front reſte à découvert (en terme de *vénerie* il ſe nomme *pivot*) ; mais bientôt le périoſte & les tégumens qui embraſſent chaque pivot en l'entourant s'alongent, leurs bords ſe réuniſſent ſur la face ſupérieure, & forment ſur cette face une maſſe qui a une conſiſtance molle, parce qu'elle contient beaucoup de ſang, & qui eſt revêtue de poils courts à peu près de la même couleur que celui de la tête de l'animal : cette maſſe ſe prolonge en haut, comme le jet d'un arbre devient la perche du bois, & pouſſe à meſure qu'elle s'éleve des branches latérales qui ſont les andouillers. Ce nouveau bois, qu'on appelle un *refrais*, eſt de conſiſtance molle dans le commencement de ſon accroiſſement : la réaction qui ſe fait contre les pivots, forme les meules par la portion de matiere qui déborde autour de l'extrêmité inférieure de chaque perche. Le bois a une ſorte d'écorce qui eſt une continuation des tégumens de la tête ; cette écorce ou cette peau eſt velue, & renferme des vaiſſeaux ſanguins, qui fourniſſent à l'accroiſſement du bois ; ils rampent & ſe ramifient le long du mérain & des andouillers.

Les troncs & les principales branches de ces vaiſſeaux y creuſent des impreſſions en forme de ſillons longitudinaux, qui ſont les gouttieres. Les petites branches & leurs ramifications tracent d'autres ſillons plus petits, qui laiſſent entr'eux ſur la ſurface du bois des tubercules, des pierrures & des perlures ; ces tubercules ſont d'autant plus larges & plus élevés que les vaiſſeaux entre leſquels ils ſe trouvent, ſont plus gros, & par conſéquent plus éloignés les uns des autres à l'extrêmité du mérain & des andouillers, les ramifications ſont très-petites ; il n'y a point de perlures, ou elles ſeroient ſi petites, qu'elles ſe détruiroient par le moindre frottement. La ſubſtance du nouveau bois de cerf ſe durcit par le bas, tandis que la partie ſupérieure eſt encore tuméfiée & molle ; mais lorſqu'il a pris tout ſon accroiſſement, l'extrêmité acquiert de la ſolidité, alors il eſt formé en entier, quoiqu'il ne ſoit pas auſſi compact qu'il le devient dans la ſuite ; la peau dont il eſt revêtu ſe durcit comme un cuir, elle ſe deſſeche en peu de temps, & tombe par

lambeaux, dont le cerf accélere la chûte en frottant son bois contre les arbres.

Il y a au dessus de l'angle antérieur de chaque œil du cerf une cavité dont la profondeur est de plus d'un pouce : elle s'ouvre au dehors par une fente large d'environ deux lignes du côté de l'œil, & longue d'un pouce, elle est dirigée en ligne droite du côté de la commissure des levres ; cette cavité a, pour l'ordinaire, un pouce de longueur, & environ huit lignes de largeur dans le milieu : la membrane qui la tapisse, est plissée dans le fond & très-mince ; elle renferme une sorte de sédiment de couleur noire, de substance grasse, tendre & légere ; on donne à ces cavités le nom de *larmiers*, & à la matiere qu'elles contiennent celui de *larmes*, ou de *bezoard de cerf* ; mais le premier sembleroit être plus convenable que l'autre. Ces cavités sont dans tous les cerfs & dans toutes les biches ; mais on ne les trouve pas toujours pleines de matiere épaissie ; souvent il n'y en a qu'une petite quantité, & sa consistance est très-molle.

Le cerf a de chaque côté du chanfrein, près de la fente dont il vient d'être fait mention, le poil disposé en épi, comme celui qui est sur le front du cheval.

Il se trouve sur la face extérieure de la partie supérieure du canon des jambes de derriere, un petit bouquet de poil auquel on a donné le nom de *brosse*, parce qu'il est un peu plus serré & un peu plus long que celui du reste du canon.

Le faon en naissant est moucheté, il perd sa livrée à l'âge d'environ neuf mois.

Le cœur du cerf est situé comme celui du bœuf ; il a aussi deux os semblables à ceux du cœur du bœuf, par leur position & leur figure ; la biche a un os dans le cœur, mais à proportion beaucoup plus petit que dans le cerf. En terme de *vénerie* on nomme l'os du cœur du cerf *croix de cerf*.

Les testicules des cerfs sont posés dans le milieu du scrotum, l'un en avant, & l'autre en arriere ; dans quelques sujets, le testicule droit se trouvoit en avant ; dans d'autres c'étoit le gauche ; dans tous, les deux testicules se touchoient par le côté intérieur, & ils adhéroient l'un à l'autre par un tissu cellulaire assez lâche, pour qu'on pût le remettre l'un à côté de l'autre ; mais dès qu'on donnoit quelque mouvement au scrotum ou aux cuisses de l'animal, on retrouvoit les testicules dans leur premiere situation. En terme de *vénerie*, on nomme les testicules *daintiers*.

La biche a deux mamelles comme la vache, & chaque mamelle a deux mamelons.

Les dents incisives du cerf sont au nombre de huit à la machoire inférieure.

Le cerf & la biche ont de plus que le taureau deux crochets dans la mâchoire supérieure, un de chaque côté ; ils ont rapport par leur position aux dents canines, & ils leur ressemblent encore par leur racine, mais au lieu d'être pointus, ils sont arrondis à leur extrêmité, & ils sont lisses ; quand il y a une espece de larme noire dans le blanc lisse de la dent, elles sont belles, & on les fait monter en bague, sa majesté & le grand veneur prennent souvent les plus belles.

Il y a six dents mâchelieres de chaque côté de chacune des machoires : ces dents ressemblent à celle du taureau par leur position & leur figure, comme par leur nombre.

Le bézoard de cerf. Il est de figure ovoïde aplatie, & de couleur jaunâtre au dehors, & blanches au dedans ; il a deux pouces une ligne de longueur, un pouce dix lignes de largeur, & quinze lignes d'épaisseur ; sa surface est lisse & polie, il pese trois onces cinq gros & demi.

Le bézoard, pierre précieuse, qui naît dans l'estomac d'un animal des Indes. Il s'en trouve aussi dans l'estomac de quelques bœufs & de quelques cerfs.

Il y a en Guinée une espece de petits cerfs qui paroît confinée dans certaines provinces de l'Afrique, des Indes orientales ; l'on en avoit apporté un mâle & une femelle à M. de Machault, pour lors ministre de la marine ; le mâle mourut dans le voyage, & la femelle arriva en bon état ; j'ai été la voir à l'hôtel du ministre à Compiegne, elle étoit en liberté, & mangeoit pour lors des feuilles de laitue ; elle étoit formée dans toutes les parties de son corps comme les biches de ce pays-ci, mais elle n'étoit pas plus grosse qu'un chat de la moyenne

espece; elle n'avoit pas un pied de haut, par le volume à peu près, elle ne devoit pas peser cinq livres; elle étoit leste autant que par proportion de sa taille elle devoit l'être.

Grand veneur, M. Langlois, procureur du roi en la varenne du Louvre, siege de la grande vénerie, a donné un petit traité dont nous allons donner un précis.

L'office de *grand veneur* est ancien, mais le titre n'est que du temps de Charles VI. Il y avoit auparavant un maitre-veneur; Geoffroy est le veneur qui soit connu sous le regne de S. Louis en 1231. Plusieurs de ses successeurs eurent la même qualité jointe à celles de maître ou enquêteur des eaux & forêts.

Le *grand veneur* étoit autrefois appellé le *grand forestier*.

Quand ils perdirent cette qualité, ils eurent celle de maître-veneur & gouverneur de la vénerie du roi.

Louis d'Orgain fut établi le 30 octobre 1413, *grand veneur* & gouverneur de la vénerie, sous le regne de Charles VI.

Jean de Berghes, sieur de Cahen & de Marguillier en Artois, fut le premier qui fut honoré du titre de *grand veneur* de France par lettres du 2 juin 1418. M. de Gamache a été *grand veneur* sous le même regne. *L'école de la chasse*, par M. Leverrier de la Conterie, *p. 8*, *p. 80*.

Il n'est plus mention du nom des *grands veneurs*, depuis Charles VI, jusqu'aux regnes d'Henri IV, qu'on nomme ceux qui l'ont été, Louis XIII, Louis XIV & Louis XV.

Salnove nomme M. le prince Guimené & M. le duc de Montbazon, *grands veneurs* sous Henri IV & Louis XIII.

Dans le nouveau traité de vénerie par M. de la Briffardiere, dans son instruction à la vénerie du roi, *page 20*, dit que sous le regne d'Henri le Grand, le duc d'Aumale étoit *grand veneur*; après lui, le duc d'Elbœuf fut revêtu de cette charge: & depuis le regne de Louis XIII, on a vu la charge de *grand veneur* exercée successivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazon, M. le prince de Guiméné, M. le chevalier de Rohan.

J'ai lu dans un endroit, sans pouvoir me souvenir dans quel auteur, que M. de Saucourt avoit été *grand veneur*, apparemment entre M. le chevalier de Rohan & & M. le duc de la Rochefoucault.

A la mort de M. le duc de la Rochefoucault, M. le comte de Toulouse en a exercé la charge; à sa mort, M. le duc de Penthievre son fils, en a été revêtu; pendant sa minorité, M. le prince de Dombes l'a exercé; à sa majorité, il l'a exercé lui-même, & en a revêtu M. le prince de Lambale son fils, & il en a fait les fonctions jusqu'à sa majorité.

Salnove & M. de la Briffardiere ne sont pas d'accord des *grands veneurs* sous les regnes d'Henri IV & de Louis XIII. Salnove dit que M. le prince Guimené & M. le duc de Montbazon, étoient *grands veneurs* sous Henri IV, & M. de la Briffardiere les met sous le regne de Louis XIII. Je crois qu'on peut s'en rapporter à Salnove qui a servi dans la vénerie sous Louis XIII, il étoit à portée de le savoir au juste.

Edit du roi du . . . . octobre 1737, qui supprime partie des charges de la grande vénerie. Art. premier. Des quarante-quatre charges de gentilshommes, il y en a trente-huit de supprimées: plus, toutes les charges de fourriers, valets de chiens ordinaires à cheval, & ceux servant par quartiers; les valets de limiers, autres valets de chiens servant par quartier; les petits valets de chiens, maréchaux ferrans, chirurgiens, boulangers, & châtreurs de chiens.

Il y avoit anciennement sous les ordres du *grand veneur* quatre lieutenans qui servoient comme de capitaines, chacun dans leurs quartiers, & qui en son absence recevoient les ordres du roi, pour les donner à toute la vénerie. *Nouveau traité de vénerie*, *p. 20. introduction.*

Commandant. Les places de commandant de la vénerie du roi, sont établies depuis que les lieutenans en charge n'ont plus fait de fonctions.

Il y a un commandant qui prend les ordres du *grand veneur*, & en son absence, du roi qui les lui donne pour les chasses qu'il juge à propos de faire; il distribue les ordres, comme il en a été déjà parlé.

Dans le premier volume de l'*école de la*

chasse, par M. Leverrier de la Conterie, *p.* 2, il est dit qu'un prince, amateur de la chasse, doit choisir un commandant qui ait de la naissance, qui l'entende, qui l'aime, & pense assez juste pour préférer à tout le plaisir de son prince. Ces quatre qualités sont absolument nécessaires.

Un commandant est responsable de ce qui se passe au chenil & à la chasse par la faute des officiers & autres du service; & il doit se faire un point d'honneur d'amuser son prince. Du choix du commandant dépend la bonté de l'équipage & le bon ordre dans lequel il doit être tenu. Il faut un gentilhomme né avec le goût décidé pour la chasse, & qui ait blanchi avec fruit dans le métier; qu'il ait des mœurs, humain envers ceux qui lui sont subordonnés, poli avec tout le monde.

M. de Lignivilie. Celui qui commande, s'il n'est parfaitement instruit, on lui en fera bien accroire. Il y a des veneurs si ambitieux, qu'ils demandent souvent beaucoup plus de quête qu'ils n'en peuvent faire. Il y en a aussi à qui on donne des quêtes qui sont toujours mal faites par l'ignorance & la paresse de ceux-ci; c'est au commandant à connoître l'ambition des uns & la négligence des autres, pour réprimer l'un, & réveiller l'émulation des autres.

Le commandant doit se rendre le protecteur & le pere des veneurs. Les plus grands princes & seigneurs ont donné le titre de *compagnon de venerie* à ceux avec lesquels ils prenoient le plaisir de la chasse. Quand un commandant a fait monter un veneur au grade pour faire chasser les chiens, il ne l'aura pas fait avancer, qu'il n'ait vu des preuves de son savoir par les beaux laissés courre qu'il aura faits; l'intelligence, l'âge, la conduite, les talens qui sont nécessaires dans cette partie : d'après cela, il le doit traiter avec bonté & amitié. Si c'est un homme de sentiment, il ne se dédira sûrement pas; mais si on lui fait essuyer des désagrémens, ce pauvre veneur devient triste, mélancolique, se dégoûte du service, ne le fait plus que par honneur; le plaisir est banni de lui. Cet exercice demande qu'on soit dégagé de toute autre chose étant à la chasse; qu'on ne pense & agisse que pour remplir les devoirs de la place qu'on occupe; qu'on soit à l'abri des craintes; que le plaisir seul d'amuser son maître soit toutes les pensées & les actions du veneur à la chasse. Les réprimandes publiques, les mortifications qu'on fait souvent subir à d'honnêtes gens par pur caprice, sont bien à craindre pour ceux qui se sont un principe de ne point manquer dans leurs services. Il peut arriver des fautes en croyant bien faire; si-tôt qu'un habile & zélé veneur s'en apperçoit, il est assez puni de l'avoir commise; il en sera tout honteux & consterné. Qui est-ce qui ne commet point de faute ? C'est celui qui n'a rien à faire, & qui n'est chargé de rien.

Les mauvais sujets doivent être traités comme ils le méritent après les fautes réitérées; il les faut punir; & s'ils ne se corrigent pas, que les réprimandes & menaces n'y fassent rien, les redescendre à leur premier état, & si cela n'y fait rien, les renvoyer avec du pain; le roi & les princes ne voudroient pas voir des malheureux, qui auroient eu l'honneur de les servir dans leurs plaisirs, être des misérables. Il ne faudroit qu'un pareil exemple à celui d'être descendu, pour exciter & réveiller l'émulation.

Il faut que le commandant soit comme le pere de famille, attentif aux besoins de ceux qui lui sont subordonnés. S'ils n'ont pas de quoi vivre de leurs appointemens & revenus de leurs places, qu'il sollicite pour eux des supplémens; qu'il sache faire récompenser les anciens & bons serviteurs qui se sont exposés, sacrifiés pour leur service. Les bontés du maître doivent couler sur eux par le canal du commandant; de même ceux qui ont de grosses familles, qui ont peine à vivre & qui n'ont pas d'autres ressources, n'en doivent point être abandonnés; il faut secourir les malheureux dans la peine.

La place de commandant est la plus honorable de la vénerie, après le *grand veneur.*

Ses appointemens sur l'état de ceux de la vénerie, sont de quinze cens livres; il a en sus sur la cassette trois mille livres payés par quartiers; c'est-à-dire, en quatre paiemens.

Le

Le roi leur donne en sus des pensions sur le trésor royal & des gratifications, qui ne sont accordées qu'autant qu'ils ont d'ancienneté & qu'il plaît à sa majesté de leur faire du bien. Ils ont un carrosse & une chaise entretenus aux dépens du roi, quatre chevaux, un cocher & un postillon de même.

Pour l'habillement de l'ordonnance, il est pareil à celui du roi du *grand veneur*; ils ont des trompes.

Voilà l'état des commandans de la *vénerie* du roi.

Ecuyer. Celui de l'écuyer est de même.

Gentilshommes. Celui des gentilshommes est de trois mille livres payées sur la cassette. Sa majesté leur donne des pensions & gratifications suivant leur ancienneté & la volonté de sa majesté. Ils n'ont rien sur l'état des appointemens de la *vénerie*; leur habillement est pareil à celui du commandant; leur service est d'aller au bois, de piquer à la queue des chiens, ils ne sont pas tenus d'autres services; ils avancent au grade de commandant : ils sont deux dans la vénerie.

Pages. Les pages sont au nombre de deux; on les prend fort jeunes suivant l'usage; ils apprennent à connoître les chiens, à aller au bois; ils ont deux chevaux à la chasse, pour apprendre cet art. Leur service est d'aider à aller rompre; d'être sur les ailes à voir ce qui se passe, pour se rendre utiles. Ils parviennent au grade de gentilhomme. Leur habillement est pour la chasse le surtout des pages de la grande écurie, & l'habit de grande livrée de la petite écurie, chapeau bordé, bourdaloue, *&c.* Ils ont ceinturon, couteau de chasse, bottes, trompe, bas, souliers, quarante sous par jour, & une gratification sur la cassette pour leur bois & chandelle.

Piqueurs. L'état de *vénerie* est de cinq piqueurs; le premier & le plus ancien est chargé du soin & du détail de la meute; les quatre autres sont pour aller aux bois & piquer à la queue des chiens, les bien connoître, pour en distinguer la sagesse, la bonté & la vigueur, afin de les remarquer & avoir de la confiance dans les occasions aux plus sages.

Il faut, pour être bon piqueur, avoir passé les grades du service de la *vénerie*, pour en connoître les détails; avoir été au bois avec un bon maître pendant deux ans, cela ne feroit qu'une perfection de plus pour l'écolier. Toutes les saisons sont différentes pour le travail du bois; il faut les avoir suivies avec attention & goût; à vingt & vingt-cinq ans est l'âge pour les faire monter à ce grade, pour en tirer du service; il le faut choisir dans les éleves, qu'il aime la chasse par goût & non par intérêt, ou pour avancer; qu'il soit d'une bonne santé, vigoureux, ne craignant ni le froid ni le chaud, ni la pluie; neige, gelée, que tout lui soit égal; qu'il ne craigne point de percer les enceintes, fourrées ou non, à la queue de ses chiens, ni de franchir un fossé; il faut qu'un bon piqueur soit collé, pour ainsi dire, à ses chiens, pour les remarquer manœuvrer, & savoir quand il arrive du désordre par le change ou par la sécheresse, afin de leur aider dans ces occasions; connoître les chiens timides dans le change, les chiens sages & hardis, & ceux en qui l'on n'a point encore de confiance, afin de savoir à quoi s'en tenir, & prendre son parti suivant les occurences; savoir retourner à propos & prendre garde de le faire trop promptement dans les secheresses au bord d'une route ou chemin, ou si des cavaliers auroient passé dans l'un ou l'autre, pour lors les chiens peuvent demeurer court, & le cerf s'en aller : choses à prendre garde dans une pareille incertitude, les uns retournent dans les voyes, les autres prennent avec de bons chiens au dessus & au dessous. Il faut pareillement qu'il s'applique à connoitre son cerf par la tête, si elle est brune, blonde ou rousse; si elle est ouverte, rouée ou serrée; si le pelage est brun, blond ou fauve; si c'est un pied long ou rond, creux ou paré, les pinces grosses ou menues, la jambe large ou étroite, haut ou bas jointe, les os gros ou menus; de même la figure du pied de derriere, s'il y a quelque remarque à y faire, en revoir avec attention sur le terrein ferme, comme dans le terrein mou ou sableux, ce qui fait un changement au revoir. D'après toutes ces observations, le piqueur se distinguera

dans tous les momens de la chasse, & fera peu de fautes : il faut prendre garde que le trop d'ardeur ne l'entraîne pour se faire voir un des premiers aux chiens, sans se donner la peine de mettre l'œil à terre de crainte que cela ne l'arriere ; il arrivera du change, les chiens se sépareront, il tournera à une partie, il reverra d'un cerf devant eux sans savoir si c'est le cerf de meute, il est long-temps à se décider s'il rompra ou appuyera, cela le met dans l'embarras, & connoissant son cerf, il appuye ou arrête.

S'il peut avoir une bonne voix & une belle trompe, cela fait un ornement de plus à la chasse. Il faut qu'il soit sage sur le vin & le reste ; un veneur qui s'est trop adonné à l'un ou à l'autre vice, fait mal son service, il se trouve assommé par la débauche, & ne peut pas les jours de chasse remplir le service du bois où il va pour y dormir au coin d'une enceinte, & sa quête se fait tout d'un somme ; & à la chasse il est mou, fatigué, & ne remplit point les devoirs de sa place, pour lors il y faut mettre ordre ; il y a toujours un intervalle de trois jours d'une chasse à l'autre, c'est assez pour se reposer & réparer la fatigue de chaque chasse.

Les piqueurs ont cinq chevaux chacun à la chasse, ainsi que les commandans & gentilshommes ; le premier est pour attaquer de meute, le second à la vieille meute, le troisieme à la seconde, le quatrieme aux six chiens, & le cinquieme au relais volant, où il n'y a que des chevaux & point de chiens.

Le premier piqueur n'a que deux chevaux pour accompagner l'équipage au rendez-vous, & aux brisées où l'on attaque, & se promener ; il n'est tenu d'aucun autre service que de se trouver, s'il peut, à la fin de la chasse pour ramener les chiens au logis : il a de plus que les autres 300 livres pour le soin des chiens, 300 livres pour les têtes des cerfs qui lui appartenoient, que le roi prend ; il est chauffé & éclairé toute l'année.

L'habillement des piqueurs ne differe des premiers que par les bordées, boutons, boutonnieres, galons sur les coutures, bord de chapeau, le bordé, & boutonnieres de la veste qui sont d'argent, & aux premiers ils sont or ; les grands galons sont les mêmes ; ceinturon & couteau de chasse de même, paremens & collet de velours, la même position des galons pareille ; on leur donne une trompe à l'habillement comme à tous ceux qui en doivent avoir.

L'habit est bleu, doublé de rouge, paremens de velours, & collet de même ; veste & culotte écarlate, l'habit bordé, boutons & boutonnieres d'argent, un grand galon or & argent travaillé ensemble, l'or dans le milieu, & les deux bandes chaque côté, large de plus de deux pouces ; un de ces grands galons est posé à côté des boutonnieres, à chaque côté du haut en bas ; deux de ces grands galons sur le velours de chaque manche, un en bande, l'autre en pointe, & forme deux petits fers à cheval dessus & en dedans, & une bande de ce grand galon qui prend sous le premier galon qui couvre toute la couture du parement, & rentre en dedans la manche ; il y a de même dessous un même galon qui fait le même effet, la poche est bordée d'un petit galon, & un grand qui couvre presque la poche, qui est en grande patte longue ; un autre grand galon qui est posé sur la poche au dessous de la patte, remonte aux hanches, est plié de façon qu'il forme une pointe qui gagne la fourche de l'habit par derriere, où il y a encore un autre grand galon de chaque côté de ladite fourche croisé par en haut, qui gagne les deux pointes du galon qui remonte de la poche, le tout lié ensemble ; en outre il y a deux bordés dans les plis, & deux grands galons chaque côté ; sur toutes les coutures un galon d'argent large de deux pouces. Le ceinturon est couvert du même grand galon or & argent ; le bord du chapeau, le bourdaloue, bouton & gance est pareillement donné. Les habits complets tels qu'ils sont dits, se montent à près de 700 livres : ceux du grand-veneur & commandant, *&c.* passent au dessus à cause de l'or.

Appointemens des piqueurs. Ils ont chacun 1100 liv. sur l'état des appointemens de la *vénerie* ; ils sont payés, ainsi que tous ceux qui sont sur l'état de la *vénerie*, tous les mois ; ils ont ensuite chacun une pension

ſur le tréſor ; il y en a de plus fortes les unes que les autres, depuis 300 liv. juſqu'à 480 ; il n'y en a point eu de 500 livres, S. M. donne à la S. Hubert à chaque piqueur 200 livres ; hors Verſailles ils ont 10 ſous par jour : le roi leur donne des penſions & gratifications ſur ſa caſſette, aux uns plus, & les autres moins.

Valets de limiers. Les valets de limiers ſur l'état de la *vénerie*, ſont au nombre de huit, dont deux à cheval, pour faire avancer les relais ; les autres à pied, pour garder les cerfs détournés le matin, juſqu'à ce qu'on vienne attaquer, ou que l'on chaſſe.

Pour faire un bon valet de limier, il faut choiſir parmi les dix valets de chiens, celui qui a le plus de bonne volonté, de goût pour la chaſſe, de bonne ſanté, vigoureux, intelligent ; le mettre entre les mains d'un maître habile, & l'y laiſſer deux ans pour qu'il connoiſſe chaque façon de travailler au bois dans les différentes ſaiſons, & à juger les cerfs dans les différentes forêts, dont les pieds ne ſe reſſemblent point ; d'après cela lui confier un limier & une quête : s'il ne ſe dédit pas après qu'il aura l'habit galonné, s'il a de la voix, de la trompe, qu'il ſache mener un cheval, & qu'il ait de la conduite, on peut après l'avoir éprouvé étant valet de chien à cheval, ſi l'on en a été content, le faire monter à cheval pour faire avancer les relais ; c'eſt-là l'école pour faire un piqueur ; ſi tous les ſuffrages ſe réuniſſent en ſa faveur, on peut lui donner la premiere place qui viendra à vaquer dans cette partie, & l'on feroit des éleves ; par ce moyen il y auroit toujours des ſujets prêts à remplacer ceux qui manqueroient, ſans s'arrêter aux rangs ; ce n'eſt pas que je conſeille l'injuſtice, au contraire à chaque ſujet qui auroit les qualités ſuſdites, il y en auroit une bien grande de leur faire des paſſe droits à leurs rangs ; mais je parle de ceux à qui la nature n'a pas donné les dons néceſſaires pour la chaſſe ; il faut leur trouver des places à quoi ils puiſſent être bons, qu'elles ſoient à peu près équivalentes à ce qu'ils perdroient, afin qu'ils ſe trouvent dédommagés du temps qu'ils auront paſſé à faire leur poſſible pour atteindre aux talens qu'ils n'ont pas pu acquérir ; cela feroit des heureux, des contens, & l'équipage du roi ſe trouveroit rempli de ſujets capables ; bannir les ivrognes, les libertins, les pareſſeux, & faire faire un noviciat de ſix mois ou un an à ceux ſur leſquels on jetteroit les yeux pour les recevoir dans le ſervice ; il ne faudroit pour cela ni protecteurs, ni recommandation, que les diſpoſitions ſeules.

Valets de limiers. L'habillement des valets de limiers eſt pareil à celui des piqueurs ſans nulle différence.

Les appointemens ſont de 360 liv. par an, payés ſur l'état de la *vénerie* ; on leur a donné du vivant de monſeigneur le comte de Toulouſe, grand-veneur, par ſupplément qui eſt enregiſtré à la chambre des comptes, à chacun 150 liv. qu'ils reçoivent tous les ans, une partie ont des penſions de 300 liv. chacun.

Le roi leur donne à la S. Hubert à chacun 24 liv.

Le grand-veneur 10 livres, aux étrennes chacun 48 liv.

Sa majeſté leur donne au freouet à chacun 100 liv. & le grand-veneur 12 liv. 10 ſous. Ils ont chacun environ ſix aſſemblées par année qui ſont compoſées de trente bouteilles de vin commun, pris à l'échanſonnerie du roi ; vingt livres de viande au grand commun, & vingt livres de pain à la panneterie, ce qui peut valoir en argent environ 72 liv.

Ils ont du grand-veneur 5 liv. 10 ſous par chaſſe, & chaque fois qu'ils vont au bois pour reconnoître par ordre qu'il leur fait, environ 50 liv.

Ils ont 10 ſous par jour en campagne hors de Verſailles, ce qui leur fait 100 liv.

Cela leur fait environ 1200 liv. avec penſion ; ils ont encore en ſus les débris de leur habillement 100 liv. qui leur fait 1300 liv.

Chaque veneur qui va au bois doit avoir deux limiers, afin que s'il arrive accident à un, l'on ait pour reſſource un autre qu'on aura dreſſé, ce qui mérite d'être expliqué.

Aſſemblées. Les aſſemblées autrefois étoient les déjeûnés de chaſſe que l'on faiſoit

porter aux rendez-vous, composées comme il est dit ci-dessus, de la quantité de pain, vin & viande; depuis un temps dont je ne trouve nulle part la date, on a réglé les assemblées à deux par semaines; les valets de limiers en ont une, & les valets de chiens l'autre; que la meute du roi chasse ou ne chasse pas, elles sont délivrées sur le certificat du commandant, deux par semaine comme il est dit à la *louveterie;* ils en ont pareillement deux, & au vautrait, qui est l'équipage du sanglier, la même chose, & même quantité de l'un & de l'autre.

Le jour de S. Hubert, elle est donnée double à la *vénerie.*

Valets de chiens. Pour le service des chiens il y a dix valets de chiens dans la *vénerie*, dont trois à cheval & sept à pied. Les trois à cheval vont au bois, & menent chacun un relais pour la chasse. Le premier est la vieille meute; le deuxieme la seconde; le troisieme les six chiens: ils ont chacun un valet de chiens à pied. Chaque relais est composé de 16 à 18 chiens en deux hardes, une pour le valet de chiens à cheval, & une pour celui à pied: ainsi des deux autres relais.

Le valet de chiens à cheval étant arrivé à la place où doit être son relais, & avoir mis ses chiens à l'ombre dans l'été, & au soleil dans l'hiver, à l'abri des mauvais vents & pluie, il laisse auprès d'eux le valet de chiens à pied pour prendre garde qu'ils ne se mordent, ne se hardent, & qu'ils ne coupent point leurs couples, & les attacher de façon à pouvoir se coucher.

Le valet de chiens à cheval doit aller en avant aux écoutes, du côté que doit venir la chasse, ou qu'on vienne l'avertir, afin de n'être point surpris de l'un ou de l'autre.

Il y a encore quatre valets de chiens à pied, dont un reste au chenil les jours de chasse, ordinairement c'est celui qui se trouve de garde ce jour-là, pour avoir l'œil aux chiens qui ne vont point à la chasse, tenir le chenil bien propre, bien net, de belle paille blanche, & de bonne eau fraîche pour le retour de ceux qui ont chassé; faire manger les limiers, les lices en chaleur, les boiteux, & panser les malades.

Il reste trois valets de chiens à pied, à qui on donne deux chevaux à deux, pour aider à mener les chiens au rendez-vous; & le troisieme va à pied à la tête des chiens, pour les mener pareillement en route, comme à la chasse. Leur habillement est un habit de grande livrée du roi; une veste bleue avec boutons & boutonnieres d'argent; une culotte de panne bleue, ou de drap, comme ils la veulent; un bord de chapeau, bourdaloue, gance & bouton d'argent. Les trois à cheval ont d'augmentation un surtout bleu, bordé de livrée, & une seconde culotte. Ils ont en sus une souquenille de coutil, pour le service du chenil: l'on habille ordinairement la *vénerie* tous les ans; cela a varié pendant quelques années.

Leurs appointemens sont de 20 sous par jour; ils ont en sus 10 sous à tous les endroits hors de Versailles; ils ont environ chacun deux assemblées par an, c'est-à-dire, 30 bouteilles de vin, 20 livres de pain, & 20 livres de viande, qu'on leur délivre au grand commun, à l'échansonnerie & à la panneterie pour chaque assemblée. A la S. Hubert le roi leur donne 400 liv. pour la brioche qui lui est présentée, & en sus quatre louis pour leur souper. Toute la famille royale, le grand veneur, princes & seigneurs à qui l'on présente des brioches de S. Hubert, donnent chacun, & cela fait masse. Ils ont au partage 50 à 60 livres environ. Le premier a 4 sous par jour pour le pansement des chiens de plus que ses camarades.

Appointemens,	360 liv.
Augmentation,	100
Assemblée,	24
S. Hubert,	60
	544 liv.

Ils ont en sus les nappes des cerfs, les suifs dans la saison, les fumiers, & 10 liv. pour leurs ustensiles, comme ciseaux, peignes, brosses, étrilles, tous les ans.

Le roi donne ses ordres au grand-veneur pour envoyer les équipages où il veut chasser; le jour & l'endroit de la forêt où il juge à propos de faire son rendez-vous; le grand-veneur donne l'ordre au commandant; le

commandant aux officiers & autres, fait la diſtribution des quêtes. L'heure du départ de l'équipage ſe dit à celui qui en a la direction, qui eſt le premier piqueur à qui le commandant dit de même la diſtribution des relais, ſi elle ſe doit faire avant l'arrivée de la meute au rendez-vous.

Le plus ancien piqueur a le détail de l'équipage, ce qui concerne ſeulement la meute, pour avoir l'œil que les valets de chiens faſſent bien leur devoir; que rien ne manque pour la propreté des chenils; ſi la nourriture, ſi les farines, le pain, les mouées ſont bonnes & fraîches; ſi la paille n'a pas de mauvaiſe odeur; s'ils ſont bien peignés, bien broſſés; ſi l'on n'en paſſe pas légerement quelques uns, & ſi on n'en oublie pas; ſi à l'ébat il ne s'en trouve pas de malades, de boîteux, de triſtes, afin de les faire examiner & traiter ſuivant le mal, & les faire ſéparer.

Le boulanger de la *vénerie* eſt habillé de drap bleu, parement rouge, bordé, boutons & boutonnieres d'argent, veſte bordée & culotte rouge, bord, bourdaloue, bouton & gance. Il a 30 ſous par jour, & 10 ſous hors de Verſailles; il eſt logé, chauffé, éclairé, c'eſt-à-dire, une chandelle par jour; il a à ſon profit la braiſe & la cendre.

Diſtinctions accordées aux officiers de la vénerie *du roi.* (M. de la Briffardiere.) Nos rois ont accordé de tout temps de grands privileges aux officiers de leur *vénerie*.

Il y a une ordonnance de Philippe Auguſte, rendue en 1218, qui donne aux officiers de la *vénerie* différentes exemptions & privileges; & en 1344, Philippe le Bel les exempta de toutes contributions de tailles, ſubſides, d'emprunts, de guet, de gardes, de péages, paſſage & logement de guerre.

Ces exemptions & privileges furent confirmés depuis ſucceſſivement en 1547 par Henri II, en 1594 par Henri le Grand, en 1639 par Louis XIII, qui déclare en outre tous les officiers de la *vénerie* & fauconnerie commenſaux de ſa maiſon, & en cette qualité exempts de taille & de tout autre ſubſide.

Enfin, par la déclaration rendue à Poitiers par Louis XIV, en l'année 1652, en faveur des officiers de la *vénerie*, il eſt dit expreſſément:

« Nous confirmons par ces préſentes, » tous les privileges, franchiſes, libertés & » immunités, exemptions & affranchiſſe- » mens accordés aux officiers de nos mai- » ſons royales, employés aux états de la » cour des aides, & à leurs veuves durant » leur viduité, voulant qu'elles ſoient » quittes de toutes contributions. »

Sous le regne d'Henri le Grand, le duc d'Aumale étoit grand-veneur, après lui le duc d'Elbœuf, & depuis le regne de Louis XIII juſqu'à préſent, on a vu la charge de grand-veneur exercée ſucceſſivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazon, M. le prince de Guiméné, M. le chevalier de Rohan, M. le duc de la Rochefoucaut, M. le comte de Toulouſe; après la mort de M. le comte de Toulouſe, M. le prince de Dombes a fait les fonctions de grand-veneur juſqu'à la majorité de M. le duc de Penthievre, qui l'a exercée juſqu'à la majorité de M. le prince de Lambale, qui a eu la ſurvivance de M. le duc de Penthievre.

Ecurie pour le ſervice de la vénerie. Après avoir détaillé le nombre d'officiers qui ſont ſur l'état du ſervice de la *vénerie*, je vais faire celui de l'écurie pour le même ſervice.

Il y a un écuyer qui a l'habit complet comme le commandant, de même 1500 l. ſur l'état des appointemens, & auſſi 3000 l. ſur la caſſette. Sa majeſté lui donne en ſus des penſions & gratifications ſuivant ſa volonté; il a un carroſſe, deux chevaux pour le mener; il a une chaiſe pour aller au rendez-vous & voyage, avec pluſieurs chevaux pour relayer, un cocher, un poſtillon payés & habillés ſur l'état de la *vénerie*.

Un ſous-écuyer pour l'acquiſition des chevaux, qui a 1000 francs ſur l'état; il a des penſions & gratifications ſuivant la volonté du grand veneur. On lui paie ſon habillement, & à chaque voiture de chevaux Anglois qu'il achete, il a une gratification & tous ſes frais payés.

Il y a en ſus un piqueur, habillé avec le même uniforme que ceux de l'équipage; il a de plus une redingotte bleue bordée d'argent, avec boutons & boutonnieres à

mais cela ne se donne que tous les trois habillemens ; il a une culotte rouge de plus. Ses appointemens sont de 1000 francs ; il a des pensions & gratifications en sus. Son service est de dresser les chevaux, & les proposer à l'écuyer pour être donnés suivant ceux à qui ils peuvent servir ; d'avoir l'œil que rien ne leur manque pour la nourriture, les soins ; & les jours de chasse, placer pour chacun aux relais, les chevaux destinés au service, & en état de marcher.

Il y a de plus un aide à monter à cheval, pour le soulager à dresser les jeunes chevaux & réduire les fougueux, qui a un surtout bleu bordé d'argent, avec boutons & boutonnieres de même : il a pareillement la redingotte de même que le piqueur, la veste est rouge, bordée d'argent, boutons & boutonnieres, & deux culottes ; les paremens de l'habit sont de drap rouge, ainsi que la doublure qui est de la même couleur en serge.

Il y a un délivreur pour les fourrages, qui a le même uniforme que l'aide à monter à cheval.

Il y a un maréchal, qui a le même uniforme que l'aide à monter à cheval. Il a 50 sous par mois pour chaque cheval, pour leur fournir les fers, les médicamens, *&c.* on lui passe un garçon sur l'état de la *vénerie*.

Le sellier est habillé de même uniforme ci-dessus ; on lui passe un garçon sur l'état ; on lui fournit tout ce qui concerne son état.

Les palfreniers sont habillés d'un habit de grande livrée, veste bleue, bordée d'un galon de soie, une culotte de drap ou panne, un manteau tous les trois habillemens, bord de chapeau, bourdaloue, bouton & gance ; ils ont 20 sous par jour, & 10 sous d'augmentation hors Versailles : ils ont chacun quatre chevaux à panser ; on leur donne 25 liv. pour les bottes.

Il y a en sus des surnuméraires, qui ont surtout de bouracan, veste, culotte de drap, bord de chapeau comme les palfreniers ; ils n'ont point de manteau, & on leur donne la même paie. Il y en a à peu près autant comme de palfreniers à la grande livrée, c'est-à-dire, de trente-six à quarante ; cela étoit de soixante-douze à quatre-vingt pour les deux parties. Mais ceux de la petite meute sont compris dans ce même nombre de palfreniers & surnuméraires, & les autres détaillés ci-devant, ne sont que pour le service de la grande meute : on leur donne vingt-cinq livres pour les bottes.

Le grand veneur n'a point de nombre de chevaux marqué pour lui, il en fait mettre à son rang ce qu'il juge à propos.

Le commandant en a six à son rang, & toujours cinq à la chasse ; un de meute, un de vieille meute, un de seconde vieille meute, un de six chiens, & un de relais volant.

Les deux gentilshommes en ont autant & même position.

Chaque piqueur autant, hors celui qui a le détail de la meute, qui n'en a que deux.

Les pages en ont chacun deux à la chasse, & un qui se repose à l'écurie.

Les deux valets de limiers à cheval ont chacun trois chevaux à leur rang, dont deux à la chasse, & un qui se repose pour chacun.

Les trois valets de chiens à cheval en ont chacun un à chaque chasse ; s'il s'en trouve un de boiteux, ou malade d'une chasse à l'autre, on en prend un dans les chevaux de suite, dont il y en a un certain nombre pour monter les palfreniers qui sont destinés à relayer ceux pour qui on leur donne des chevaux à chaque relais.

L'on fait monter le nombre des chevaux pour le service des deux meutes du cerf, les chevaux neufs, ceux du service, ceux de carrosse & de chaise, ceux de suite, au nombre de 300 chevaux.

La nourriture des chevaux de la *vénerie* est un boisseau d'avoine par jour, en deux ordinaires, mesure de Paris, une botte de foin, & une botte de paille, du poids chaque de 10 à 11 livres.

La grande *vénerie* du roi étoit composée, sous le regne de Louis XIII, d'un grand-veneur, quatre lieutenans, quatre sous-lieutenans, quarante gentilshommes de la *vénerie* qui servoient, savoir un lieutenant & un sous-lieutenant & dix gentilshommes par trois mois. Il y a encore huit gentilshommes ordinaires qui ont été choisis de tous temps parmi les susdits nommés pour

servir actuellement dans la *vénerie* ou le temps qu'il plaît au roi, qui sont ceux à qui l'on doit avoir plus de créance, quand le choix en a été bien fait.

Il y a aussi deux pages de la *vénerie*, quatre aumoniers, quatre médecins, quatre chirurgiens & quatre maréchaux, un boulanger, douze valets de limiers servant trois par trois mois, & deux ordinaires que l'on appelle *de la chambre*, quatre fourriers servant aussi un par quartier, quatre maîtres-valets de chiens à cheval & un ordinaire, douze valets de chiens à pied servant par quartier, quatre ordinaires qui sont deux grands & deux petits valets de chiens qui doivent demeurer auprès des chiens jour & nuit.

La *vénerie* du roi étoit composée en 1763 d'un grand veneur, Mgr. le prince de Lamballe: d'un commandant, M. de Lasmartre: d'un écuyer, M. de Vaudelau: deux gentilshommes, deux pages, quatre piqueurs, huit valets de limiers, dont deux à cheval: dix valets de chiens, dont trois à cheval, un boulanger, un châtreur.

Sa majesté a en sus une seconde meute pour le cerf, sous les ordres du même grand-veneur, qui est servi par une partie des officiers du grand équipage: un commandant, M. Dyauville, d'augmentation: le même écuyer de la grande meute, un gentilhomme de la grande meute, & un d'augmentation; un des deux pages de la grande meute, trois piqueurs d'augmentation, deux valets de limiers de la grande meute, dix valets de chiens d'augmentation, un boulanger d'augmentation, un maréchal d'augmentation, un aide à monter à cheval d'augmentation, un garçon délivreur d'augmentation, & environ 120 chiens sans les limiers, un aumonier, un médecin, un chirurgien, un trésorier en charge, un argentier en charge, un contrôleur, un sous-écuyer, un piqueur pour l'écurie, un aide à monter à cheval, un délivreur, un sellier, un maréchal, environ 300 chevaux pour le service des deux meutes, plus de trente-six palfreniers avec l'habit de grande livrée, & environ un pareil nombre avec des surtouts & la même paie.

Sous les regnes précédens, la *vénerie* étoit bien plus considérable; & presque tous les employés étoient en charge. Salnove & la Briffardiere en font le détail.

Louis XIII créa six officiers ordinaires qui demeurent dans la *vénerie* sans en sortir, pour faire chasser & piquer à la queue des chiens; ils sont réduits aujourd'hui à quatre, qui sont les quatre piqueurs qui avoient sur l'état le titre de gentilhomme qui ne leur est pas continué sur l'état de distribution des appointemens sous ce regne-ci.

La plupart des charges de la *vénerie* ont été supprimées à la mort de Mgr. le comte de Toulouse, grand veneur, en 1737; il y en a encore quelqu'unes de lieutenant, dont ceux qui servent, ne sont pas pourvus: une de trésorier, une d'argentier; voilà celles qui sont à ma connoissance; toutes les autres places qui sont occupées dans la *vénerie*, le sont par des officiers & autres que le grand veneur propose au roi, & qu'il reçoit suivant les talens, le mérite ou l'ancienneté.

Les charges ci-dessus dépendent du grand veneur; elles sont à son profit.

En 1764, j'ai fait le relevé des charges de la *vénerie*, chez M. le grand veneur, à l'hôtel de Toulouse à Paris. Voici ce qu'on m'a donné.

Un lieutenant ordinaire, quatre lieutenans par quartiers. Le roi nomme & donne ces places & charges.

Quatre sous-lieutenans par quartier, six gentilshommes. M. le grand veneur donne ces places & charges.

Compagnie des gardes à cheval. Un lieutenant, un sous-lieutenant, six gardes.

Ordre pour la chasse. Quand le roi veut chasser avec son équipage de la *vénerie*, il en fait part au grand veneur, de l'endroit, du jour, du lieu de l'assemblée, & de l'heure qu'il se rendra au rendez-vous; le grand veneur le dit au commandant de la *vénerie*, qui se rend au chenil à l'heure du souper des chiens; tous les gentilshommes, officiers & autres du service s'y trouvent; là il fait la distribution des quêtes à chacun suivant leur rang, leur dit le rendez-vous & l'heure que le roi s'y rendra; il dit aussi l'heure qu'il faut que les chiens partent du logis pour le rendez-vous, &

si l'on séparera des relais en chemin ; le premier piqueur prend ses ordres sur tout cela. Dans le partage des quêtes il met ordinairement un valet de limier à pied dans chaque quête avec un des officiers ci-dessus à cheval ; celui qui est à pied reste pour garder les cerfs qui se trouvent dans leurs quêtes, & celui qui est à cheval se rend au rendez-vous pour faire le rapport & conduire à ses brisées ; si l'on va à lui, il prend un peu devant pour demander à son compagnon si le cerf n'est pas sorti de l'enceinte où il étoit détourné ; s'il y est encore, au carrefour au pied de l'enceinte l'on fait prendre les chiens ; on envoie du monde tout au tour de ladite enceinte ; on va aux brisées avec une demi-douzaine de chiens, qui sont découplés derriere le valet de limier dans la voie aux brisées ; le valet de limier prend la voie avec son limier, & croise l'enceinte pour lancer le cerf. Les piqueurs entrent à cheval, font du bruit, foulent l'enceinte jusqu'à ce que le cerf soit parti ; sitôt qu'il a été vu, on crie *tayoo ;* si c'est à une route ou à un chemin, on fait avancer les chiens de meute & on les découple dans la voie juste, & on chasse.

Si dans l'endroit que le roi juge à propos de chasser, il faut que les veneurs aillent coucher dehors (c'est-à-dire à portée de leurs quêtes), le commandant fait avertir, & à son retour du château il distribue l'ordre & les quêtes, afin qu'on ait le temps d'arriver de bonne heure à l'endroit qui est le plus prochain village de leur quête, & l'on n'attend pas à l'heure du souper des chiens pour donner l'ordre ces jours-là.

Depuis plusieurs siecles que les chasseurs ont reconnu S. Hubert pour leur patron, il n'y a point de royaume, souveraineté ni principauté où il y ait des meutes & *véneries*, qui n'en célebre la fête par une grande chasse qui se fait ce jour-là, qui arrive le 3 novembre, même les princes protestans en Allemagne. La famille royale ce jour-là accompagne sa majesté à la chasse, les princes & seigneurs s'y joignent, & cela fait un concours bien brillant ; ce jour-là on dit une messe du grand matin, où les veneurs qui vont aux bois, se trouvent ; l'on y rend un pain béni au nom du roi pour la *vénerie ;* c'est le premier piqueur qui en est chargé ; le commandant porte le cierge, & va à l'offrande. On donne un écu pour la messe & un morceau de pain béni au prêtre ; le reste est partagé aux officiers du service. Les valets de chiens de la *vénerie* y font bénir pareillement les brioches qui doivent être présentées au roi, à la reine, à la famille royale, au grand veneur, à tous les princes & seigneurs de la cour ; sa majesté donne pour la brioche des valets de chiens 400 liv. & quatre louis pour leur souper ; le chirurgien de la *vénerie* a 400 liv., chaque piqueur 200 liv., chaque valet de limiers 24 liv., le boulanger 48 liv. le châtreur 150 liv. Sa majesté donne en sus pour l'écurie une somme.

Le grand veneur donne à l'équipage du roi 100 liv. pour les piqueurs, 80 livres pour les valets de limiers, 40 liv. pour les valets de chiens, & 16 pour le boulanger. La reine donne aussi à la S. Hubert pour la *vénerie* 800 liv., dont 400 liv. pour les piqueurs ; 200 liv. pour les valets de limiers, & 200 liv. pour les valets de chiens.

Sa majesté donne aussi ce jour-là l'assemblée double, c'est-à-dire, que chaque chasse, ou deux fois la semaine, il est donné sur le certificat du commandant vingt livres de pain à la panneterie, trente-deux bouteilles de vin à l'échansonnerie, & vingt livres de viandes de boucherie au grand commun, pour chaque assemblée ; & le jour de S. Hubert il est délivré 40 livres de pain, 64 bouteilles de vin, & 40 livres de viande : le tout est doublé ce jour-là ; cela appartient aux valets de limiers & valets de chiens, qui l'ont chacun leur tour, c'est-à-dire, un valet de limiers l'a au commencement de la semaine, & un valet de chiens à la fin. Ces assemblées étoient autrefois les déjeûnés de chasse que le roi faisoit porter au rendez-vous pour les veneurs ; depuis un temps qui m'est inconnu, il a été réglé comme il est dit ci-dessus ; j'en ai parlé ailleurs. *Article de* M. VINFRAIS *l'aîné, de la vénerie du roi.*

VÉNERIE ROYALE, (*Géog. mod.*) maison de plaisance des rois de Sardaigne, entre le Pô, la Sture & la Doria, à 3 milles de Turin. Les François incendierent ce beau palais en 1693. *Long.* 25, 24 ; *lat.* 45, 56.

VÉNÉRIEN, adj. ce qui appartient à Vénus. *Voyez* VÉNUS. Acte *vénérien*, est la copulation ou le commerce charnel des deux sexes. *Voyez* COÏT & GÉNÉRATION. Il est ainsi appellé à cause de Vénus qui passoit pour la déesse de l'amour.

Les plaisirs *vénériens* sont les plaisirs de l'amour. Les remedes *vénériens*, c'est-à-dire, qui excitent à l'amour, s'appellent autrement *aphrodisiaques*, &c.

VÉNÉRIENNE, *maladie* VÉNÉRIENNE, *lues venerea*, *vérole* ou *grosse vérole*, est une maladie contagieuse, qui se contracte par une humeur impure, reçue ordinairement dans le coït, & se manifeste par des ulceres & des douleurs aux parties naturelles & ailleurs. *Voyez* VÉROLE.

On dit communément que cette maladie parut pour la premiere fois en Europe en 1493. D'autres néanmoins veulent qu'elle soit beaucoup plus ancienne, & prétendent que les anciens l'ont connue, mais sous d'autres noms.

Becket en particulier, a tâché de montrer qu'elle est la même chose que ce que nos ancêtres appelloient la *lépre*; & qui dans plusieurs anciens écrits Anglois, dans des chartres, &c. est nommée *brenning* ou *burning*, c'est-à-dire, *brûlure* ou *incendie*.

Cet auteur, pour prouver son opinion, a recherché les actes concernant les mauvais lieux qui se tenoient anciennement sous la jurisdiction de l'évêque de Vinchestre. *Voyez* MAUVAIS LIEUX.

Dans des constitutions touchant ces mauvais lieux, & qui sont datées de l'an 1162, il est ordonné entre autres choses, « que » tout teneur de mauvais lieu ne pourra » garder aucune femme qui soit attaquée » de la maladie dangereuse appellée *bur-* » *ning*. » Et dans un autre manuscrit de vélin, qui est présentement sous la garde de l'évêque de Vinchestre, & qui est daté de 1430, il est encore ordonné, « que » tout teneur de mauvais lieu ne pourra » garder chez lui aucune femme attaquée » de la maladie appellée *brenning*; mais » qu'il la mettra dehors, sous peine de » payer au seigneur une amende de 100 » schelings. » *Voyez* BRULURE.

Becket, pour confirmer son sentiment, cite une description de la maladie, tirée d'un manuscrit de Jean Arden, écuyer & chirurgien du roi Richard II, & du roi Henri IV. Arden définit la maladie appellée *brenning*, une certaine chaleur interne, & une excoriation de l'uretre.

Cette définition, suivant la remarque de Becket, donne une parfaite idée de ce qu'on appelle une *chaude pisse*; elle s'accorde avec les dernieres & les plus exactes découvertes anatomiques; & elle est exempte de toutes les erreurs où Platerus, Rondelet, Bartholin, Wharton & d'autres écrivains modernes sont tombés au sujet de cette maladie. *Voyez* CHAUDE PISSE & GONORRHÉE.

Quant à l'idée que la lepre est la même chose que la *vérole*, il faut convenir que beaucoup de symptômes de ces deux maladies se ressemblent assez; cependant on ne sauroit faire grand fond là-dessus. *V.* LEPRE.

C'est une tradition commune, que la *maladie vénérienne* parut pour la premiere fois dans l'armée Françoise qui étoit campée devant Naples, & qu'elle fut causée par quelques alimens mal-sains. De là vient que les François la nomment *maladie de Naples*, & les Italiens *mal François*.

Mais d'autres remontent beaucoup plus haut, & croient qu'elle n'est autre chose que l'ulcere horrible dont Job fut attaqué. C'est pourquoi dans un missel imprimé à Venise en 1542, il y a une messe à l'honneur de S. Job, pour ceux qui sont guéris de cette maladie; parce qu'on croyoit qu'ils avoient été guéris par son intercession.

Mais l'opinion la plus commune parmi les plus habiles médecins, est que la *maladie vénérienne* vient originairement des Indes occidentales, & que les Espagnols l'apporterent des isles de l'Amérique, où elle étoit fort commune avant que les Espagnols y eussent jamais mis le pied. De là vient que les Espagnols la nomment *sarva des India*, ou *las buvas*. Herrera dit néanmoins que les Espagnols porterent cette maladie au Mexique, au lieu de l'avoir apportée de ce pays-là.

Lister & d'autres prétendent qu'elle doit sa premiere origine à une sorte de serpent dont on aura été mordu, ou dont on aura mangé la chair. Il est certain que les hommes

qui ont été piqués du scorpion, sont fort soulagés par le coït; mais Pline assure que les femmes en sont fort incommodées : ce qui prouve bien que la maladie vient originairement de quelque personne ainsi empoisonnée.

Lister ajoute qu'il n'y a pas lieu de douter que la *maladie vénérienne* ne soit venue d'une pareille cause; car lorsqu'un homme a été mordu de quelque bête venimeuse, la verge devient extrêmement tendue, le malade attaqué de satyriasis ne respire que le coït, la nature semblant demander cela pour remede.

Mais ce qui guérit les hommes ainsi mordus, se trouve pernicieux aux femmes, qui par ce moyen sont infectées du venin, & le communiquent aux autres hommes qui ont commerce avec elles; & c'est ainsi que la maladie s'est répandue.

Les premiers symptômes qui surviennent ordinairement après qu'on a eu affaire avec une personne infectée, sont une chaleur, une enflûre & une inflammation de la verge, ou de la vulve, avec une ardeur d'urine.

Le second & le troisieme jour, il survient d'ordinaire une gonorrhée, appellée autrement *chaude-pisse*, qui au bout de quelques jours est suivie d'une chaude-pisse cordée. *Voyez* Gonorrhée & Cordée.

Quelquefois néanmoins il n'y a point de gonorrhée; mais le virus pénetre dans les aines à travers la peau, & il y vient des bubons ou poulains, avec des pustules malignes dans toutes les parties du corps. *Voy.* Bubon.

Quelquefois aussi il vient au scrotum & au périné des ulceres calleux appellés *chancres*. D'autres fois il vient entre le prépuce & le gland un ulcere calleux & carcinomateux; & dans quelques-uns les testicules se tuméfient. *Voyez* Chancres.

Ajoutez à cela de violentes douleurs nocturnes, des nodus, des chaleurs à la paume de la main & à la plante des pieds; & de là des gersures, des excoriations, des condylomes, &c. autour du fondement; des chûtes de poil; des taches rouges, jaunes ou livides; l'enrouement, le relâchement, & l'érosion de la luette; des ulceres au palais & au nez; des tintemens d'oreille, la surdité, l'aveuglement, la gratelle, la consomption, &c. Mais tous ces symptômes attaquent rarement la même personne.

Sydenham observe que la *maladie vénérienne* se communique par la copulation, l'alaitement, le tact, la salive, la sueur, la mucosité des parties naturelles, la respiration; & qu'elle se manifeste premiérement dans les parties où elle est reçue. Lorsque le virus est reçu avec le lait de la nourrice, il se manifeste ordinairement par des ulceres de la bouche.

Le traitement varie suivant la différence des symptômes & des degrés de la maladie. Pour ce qui est du premier degré qui est la gonorrhée virulente. *Voyez* Chaude-pisse & Gonorrhée.

Voici la méthode du docteur Pitcairn. Après avoir fait vomir deux ou trois fois, il ordonne le mercure doux deux fois par jour, durant quelques jours. Lorsque la bouche fait mal, il laisse le mercure doux pendant trois ou quatre jours, & il purge de deux jours l'un. Dès que la bouche ne fait plus de mal, il recommence l'usage du mercure doux, & ainsi alternativement, jusqu'à ce que les symptômes cessent. *Voyez* Mercure.

On tient communément que la salivation mercurielle est le seul remede efficace pour la *maladie vénérienne* confirmée. Cependant il y a des gens qui croient que les frictions mercurielles, données en petite quantité & de loin en loin sans exciter la salivation, non-seulement sont moins fâcheuses & moins dangereuses, mais encore réussissent mieux dans cette maladie que la salivation. *Voyez* Salivation.

Sydenham dit qu'il fait saliver tout de suite, sans aucune évacuation préliminaire, ni préparation quelconque. Voici quelle est sa méthode. Il ordonne un onguent, fait avec deux onces de sain doux, & une once de mercure crud. Il veut que le malade se frotte lui-même les bras & les jambes trois soirs de suite avec le tiers de cet onguent, mais sans toucher les aisselles, ni les aines, ni l'abdomen. Après la troisieme friction, les gencives s'enflent d'ordinaire, & la salivation survient. Si elle ne vient pas assez tôt, il ordonne huit grains de turbith minéral

dans de la conserve de roses rouges ; ce qui produit le vomissement, & ensuite la salivation. Si après cela elle diminue avant que les symptômes aient entiérement disparu, il la ranime par une dose de mercure doux. La diete & le régime sont les mêmes que pour la purgation.

Les fumigations mercurielles peuvent être de quelque utilité dans le traitement de la *maladie vénérienne*. *Voyez* FUMIGATION.

Les sauvages de l'Amérique sont fort sujets à la *maladie vénérienne*, mais ils ont des secrets pour s'en débarrasser, qui sont, dit-on, beaucoup plus sûrs & moins dangereux que les frictions mercurielles, ou que les préparations du mercure que l'on emploie ordinairement pour la guérison de ces maux. M. Kalm, de l'académie royale de Suede, ayant voyagé dans cette partie du monde, est parvenu à découvrir le remede dont ces peuples se servent, & qu'ils cachoient avec le plus grand soin aux Européens. Ils emploient pour cet effet la racine d'une plante que M. Linnæus a décrite sous le nom de *lobelia*, & que Tournefort appelle *rapuntium Americanum, flore dilutè cæruleo*, en François la *cardinale bleue*. On prend cinq ou six de ces racines, soit fraîches, soit séchées, on en fait une décoction dont on fait boire abondamment au malade, le matin & dans le cours de la journée. Cette boisson purge à proportion de la force de la décoction, que l'on fait moins forte lorsqu'elle agit trop vivement. Le malade s'abstient, pendant la cure, des liqueurs fortes & des alimens trop assaisonnés ; ordinairement, en observant ce régime, il est guéri en quinze jours ou trois semaines. On se sert de la même décoction pour laver les ulceres *vénériens* qui peuvent s'être formés sur les parties de la génération. Les sauvages dessechent aussi ces ulceres avec une racine séchée & pulvérisée que l'on répand sur la partie affligée ; cette racine est celle d'une plante que M. Linnæus appelle *geum, floribus nutantibus, fructu oblongo, seminum caudâ molli plumosâ, flora suecicæ, p. 424* ; c'est la même que G. Bauhin désigne sous le nom de *caryophyllata aquatica, nutante flore, 321* ; en François *benoite de riviere*.

Lorsque le malade a fait usage pendant quelques jours de la décoction de la *lobelia* décrite ci-dessus, sans que l'on apperçoive aucun changement, on prend quelques racines d'une plante que M. Gronovius appelle *ranunculus, foliis radicalibus, reniformibus, crenatis, caulinis, digitatis, petiolatis*, Gronovii *flos virginiana 166* ; en François *renoncule de Virginie*. Après avoir lavé ces racines, on en met une petite quantité dans la décoction de *lobelia* ; mais il faut en user avec précaution, de peur d'exciter des irritations, des purgations trop vives & des vomissemens. Toutes ces plantes se trouvent en Europe, ou peuvent s'y multiplier avec facilité.

M. Kalm nous apprend que d'autres sauvages d'Amérique se servent avec encore plus de succès pour la même maladie, de la décoction d'une racine désignée par M. Linnæus sous le nom de *ceanothus*, ou de *celastus inermis, foliis ovatis, serratis, trinerviis, Hort. Clifford 73*, & *Gronovii flor. virginiana 25*. Cette plante est plus difficile à avoir que les autres ; cependant il y en a des pieds au jardin royal des plantes ; M. Bernard de Jussieu soupçonne que cette racine est la même qu'une racine inconnue qui lui fut donnée il y a quelques années, & dont la décoction guérissoit en trois jours les gonorrhées les plus invétérées ; jamais il n'a pu découvrir le lieu natal de cette racine si efficace quelque peine qu'il se soit donné pour cela : ce savant botaniste croit que le *ceanothus* est la plante appellée *evonymus novi belgii, corni fœminæ foliis, Commelin. hort. Amstel. I. p. 167. tom. LXXXVI.* M. Kalm dit que cette décoction est d'un beau rouge, & se fait de même que celle de la *lobelia*. Il nous dit que lorsque le mal est fort enraciné, on joint à la décoction du *ceanothus* celle du *rubus, caule aculeato, foliis ternatis, Linnæi flor. suecica 410* ; c'est le *rubus vulgaris fructu nigro* de G. Bauhin, *479* ; en françois *ronce*. M. Kalm assure de la façon la plus positive qu'il n'y a point d'exemple qu'un sauvage n'ait point été soulagé & parfaitement guéri de la vérole la plus invétérée en faisant usage de ces remedes. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Stockholm, année 1750.*

VENERIS LACUS, (*Géog. anc.*) Pline, *l. XXXII. c. ij.* parle de ce lac qu'il place à Hiérapolis de Syrie. C'étoit, selon Lucien,

lib. de deâ Syria, un étang fort poiſſonneux, dans la ville même, près du temple de Junon. On y trouvoit de grands poiſſons qui avoient chacun leur nom. J'en ai vu un pluſieurs fois, dit Lucien, qui portoit ſur l'aileron de l'épine du dos un petit ouvrage d'or qu'on y avoit appliqué. On prétend, ajoute-t-il, ce que je n'ai pas vérifié, que cet étang a deux cens braſſes de profondeur; il y a au milieu un autel de pierre, qu'on diroit qui ſe remue; vraiſſemblablement parce qu'il eſt élevé ſur des colonnes qui ſont au fond de l'eau. Cet autel étoit toujours encenſé par des perſonnes qui y abordoient à toute heure à la nage pour leur dévotion. On y célébroit auſſi de grandes fêtes, qu'on appelloit *les deſcentes du lac*. On y portoit tous les dieux, & Junon la premiere, de peur que Jupiter n'enviſageât devant elle les poiſſons: elle le devançoit donc, & le prioit de ſe retirer, ce qu'il faiſoit à la fin, après avoir un peu conteſté. Voilà bien Lucien qui plaiſante de toutes les ſuperſtitions de ſon temps. (*D. J.*)

VENERIS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Gaule narbonnoiſe, ſur la côte de la mer Méditerrannée. Pomponius Méla, *l. II. c. v.* le marque entre les promontoires des Pyrénées, au voiſinage & au nord de Cervaria. Ce port étoit fameux à cauſe d'un temple de Vénus qui y étoit bâti. C'eſt aujourd'hui le port Vendres.

2°. *Veneris Portus*, port d'Italie, dans la Ligurie. L'itinéraire d'Antonin le met entre *Segeſta* & *Portus Delphini*, à trente milles du premier de ces lieux, & à dix-huit milles du ſecond. Ce port qui étoit aux confins de l'Etrurie, conſerve encore préſentement ſon ancien nom; on l'appelle *Porto-Venere*.

3°. *Veneris Portus*, port d'Egypte, ſur la côte du golfe Arabique. Après le promontoire *Drepanum* vient, ſelon Ptolomée, *l. IV, c. v. Myoshormus*, autrement *Muris-Statio*, fameux entrepôt, qui fut appellé enſuite *Magnus-Portus*, enfin *Portus-Veneris*. Strabon, *l. XVI*, fait auſſi mention de ces différens noms. (*D. J.*)

VENERIS ÆNEADIS TEMPLUM, (*Géogr. anc.*) 1°. Denis d'Halicarnaſſe, *l. I. cap. l.* dit qu'on nommoit ainſi le temple que les Troyens bâtirent à l'honneur de Vénus, lorſqu'ils furent arrivés ſur la côte de l'Epire, & qu'ils eurent pris terre dans la péninſule appellée *Leucas*. Du temps de Denis d'Halicarnaſſe, ce temple étoit dans une petite iſle, entre la ville & l'iſthme de cette péninſule qui avoit été creuſée. 2°. Le même Denis d'Halicarnaſſe nous apprend que les Troyens éleverent un autre temple du même nom dans l'Epire, ſur le promontoire d'Actium. Ils y bâtirent auſſi le temple des grands dieux; & ces deux temples ſubſiſtoient encore de ſon temps.

VENERIS ARSINOES FANUM, (*Géog. anc.*) temple d'Egypte, ſur le promontoire Zephirium, entre Canope & Alexandrie, ſelon Strabon, *l. XVII, p. 800.*

VENERSBOURG *ou* WANERSBOURG, *Géogr. mod.*) petite ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur le lac Vener. (*D. J.*)

VENETI, (*Géogr. anc.*) il faut diſtinguer les *Veneti* de la Gaule, des *Veneti* d'Italie.

1°. Les *Venetes* de la Gaule celtique ou Lyonnoiſe, dans l'Armorique, habitoient la péninſule au deſſus des Namuetes. Céſar, *l. III, Bell. Gall. c. x*, appelle leur pays *Venetia*; je dis *leur pays*, car il ne leur donne aucune ville; mais il dit que ces peuples avoient un grand avantage ſur toutes les côtes des cités armoriques, à cauſe de leur habileté dans la marine, & de leurs vaiſſeaux qui alloient naviger dans la Grande-Bretagne. Il ajoute que comme la ſituation de la plupart de leurs bourgades étoit ſur les extrêmités des petites langues de terre avancées dans la mer, on n'en pouvoit approcher, ni par terre, quand le flux de la haute mer venoit à s'enfler ſur la côte, ce qui arrive tous les jours deux fois en douze heures, ni par mer, parce que la marée ſe retirant, laiſſoit les vaiſſeaux embarraſſés ſur la vaſe & ſur le ſable; de ſorte que ces deux obſtacles empêchoient d'aſſiéger ces bourgades. On ſait qu'encore aujourd'hui il y a pluſieurs villes en Bretagne dans cette ſituation; telles ſont Vanes, Hennebon, Blavet, Quimperlay, Concarneau, Breſt & autres que le flux de la mer baigne en partie lorſqu'elle eſt haute, & laiſſe à ſec quand elle eſt baſſe.

Les *Venetes* d'Italie habitoient à l'orient des Euganéens, & s'étendoient jusqu'à la mer, depuis la derniere embouchure du Zô près de Ravennes, jusqu'aux confins des Carni, aujourd'hui la Carniole, dans le Frioul.

Les *Venetes* ou Hénetes d'Italie, paroissoient tirer leur origine de peuplades Illyriennes qui entrerent en Italie dans le cours du seizieme siecle avant Jesus-Christ.

Ces *Venetes* ou Henetes se conserverent long-temps sans aucun mélange avec d'autres nations, & nous devons les distinguer des Liburnes, quoique Virgile, qui s'exprimoit en poëte, les confonde ensemble.

Hérodote, *l. V*, nous atteste l'origine Illyrienne de ces *Venetes*, voisins d'Adria, dont *Patavium* ou Padoue étoit la capitale.

Strabon dit, que selon quelques auteurs, les Hénetes d'Italie étoient une colonie de *Venetes* de la Gaule: mais cette opinion avoit été d'avance réfutée par Polybe, qui nous les donne pour une nation beaucoup plus ancienne dans le pays que les Gaulois, & parlant une langue toute différente, quoiqu'ayant avec eux quelques traits de conformité, sur-tout par rapport à l'habillement. Tite-Live en parle sur le même ton. Ces *Venetes* étoient toujours en guerre avec les Gaulois, &, par cette raison, ils firent de très-bonne heure alliance avec les Romains: ils contribuerent même à sauver Rome, par une diversion qui força les Gaulois à en lever le siege, pour aller défendre leur propre pays.

Les Grecs ont fort connu les *Venetes*, ils avoient quelques colonies sur leurs côtés, où ils porterent, entr'autres cultes, ceux de la Diane de Calydon, & de la Junon d'Argos.

La tradition de la colonie Troyenne d'Antenor, étoit vraisemblablement fondée sur la ressemblance du nom des *Venetes* avec celui des Hénetes de l'Asie mineure, dont parle Homere, mais aucun monument n'a pu servir à l'appuyer. Le nom de *Patavium*, qu'on suppose bâtie par Anténor, tient beaucoup de celui de Patavio, ville de la Pannonie, sur le Drave: Cluvier, qui veut, à cause de la ressemblance du son, que le nom de *Patavium* soit le même que celui des Bataves situés à l'embouchure du Rhin, ne songe pas que suivant l'observation de Polybe, les Vénetes parloient un autre langage que les Celtes, & que Patavium subsistoit long-temps avant l'invasion des Gaulois.

Au reste, l'ancienne Venitia est aujourd'hui le Frioul, le Vicentin, & toute la partie maritime de l'état de Venise, qui borde le fond du golfe adriatique. (*D. J.*)

VENETICÆ INSULÆ, (*Géogr. anc.*) ou *Venetorum insulæ*, isle sur la côte occidentale de la Gaule Lyonnoise. Pline, *l. IV*, *c. xix*, dit qu'elles sont en grand nombre. On ne doute point qu'on ne veuille parler des isles qui sont sur la côte de la province de Bretagne, presque toutes désertes & inutiles. La seule remarquable est Belle-Isle, prise par les Anglois dans cette derniere guerre, & qu'ils n'ont rendue qu'à la paix. (*D. J.*)

VENETS, s. m. *terme de Pêche*; c'est le nom que l'on donne dans quelques endroits au filet dont on forme les bas-parcs. *Voyez* PARCS.

VENEUR, s. m. c'est ainsi qu'on appelle en général le chasseur de certaines bêtes, comme le cerf, le chevreuil, le loup; il faut qu'un *veneur* sache, s'il veut prendre un cerf à force, qu'il y a une maniere de parler au chien quand il chassera le cerf, toute différente de celle qu'on doit observer lorsqu'il poursuit un sanglier ou autre bête noire: dans le premier cas, on crie & l'on sonne hautement, & d'un ton qui réjouit; & dans le second, on parle au chien rudement; on l'excite par des cris furieux. Le *veneur* en lançant un cerf, ou autre pareille bête, doit crier à son chien *voile-ci*, *vat avant*; mais lorsque c'est un sanglier, ou autres animaux de cette nature, & qui mordent, il doit parler en pluriel, & dire *voilez-ci*, *allez avant*. *Voyez* VENERIE.

VENEUR (LE GRAND) DE FRANCE, officier du roi, qui a la surintendance de la vénerie, & prête serment entre les mains de sa majesté. Depuis Geffroi, maître *veneur* du roi, en 1231, sous S. Louis, jusqu'à M. le duc de Penthievre, qui occupe aujourd'hui cette charge, on compte trente-six grands *veneurs*.

VÉNÉZUELA, (*Géogr. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle est bornée au septentrion par la mer du nord, au midi par la nouvelle Grenade, au levant par la province de Cumana, & au couchant par celle de de Rio de la Hacha, sur un golfe de même nom. Le terroir produit en quelques endroits deux récoltes. Cette province a été découverte en 1499, par Alphonse Ojéda qui avoit sur son bord, Améric Vespuce, riche marchand Florentin. Sa capitale se nomme *Macaraïbo*, dont la *longitude* est 309; *latit.* 10, 12.

Ojéda & Vespuce ayant découvert en Amérique par les onze degrés de latitude septentrionale, un grand golfe, le nommerent *Vénézuela*, ou *petite Venise*, à cause d'un village qu'ils y trouverent bâti sur pilotis, dans de petites isles, avec des especes de ponts de communication de l'une à l'autre.

Quelques années après, le facteur royal Jean d'Anquez eut ordre, en 1527, d'aller s'y établir avec 60 hommes qu'on lui donna. Il débarqua à l'endroit où Ojéda avoit trouvé cette bourgade, bâtie à la maniere de Venise, au milieu d'une lagune; & il s'allia avec Manauré, cacique puissant, ce qui lui facilita l'exécution des ordres dont il étoit chargé. Il bâtit la ville de Coro dans une situation très-avantageuse, & il se rendit maître sans beaucoup de peine de toute cette belle province, comme aussi des isles de Curacao ou Ceraçol, d'Oruba, & de Bonayre, qui ne sont qu'à 14 lieues.

Les Velses, riches marchands d'Augsbourg, qui avoient fait de grandes avances à Charles-Quint ayant oui parler de *Vénézuela*, comme d'un pays abondant en or, en obtinrent de cet empereur le domaine à titre de paiement, pendant un temps limité, & à de certaines conditions. Ils confierent l'exécution de leur entreprise à un Allemand nommé *Affinger*, qui arriva à *Vénézuela*, en 1529, avec trois navires qui portoient quatre cens hommes de pied; mais cette colonie périt bientôt, parce qu'Affinger au lieu de gagner l'amitié des Indiens, ne songea qu'à satisfaire son avarice par toutes sortes d'actions barbares, ce qui révolta les peuples qui le tuerent, & lui couperent la tête, juste récompense de ses cruautés. (*D. J.*)

VENGEANCE, (*Droit naturel.*) peine qu'on fait souffrir à son ennemi, soit par raison, soit par ressentiment d'une offense qu'on en a reçue.

La *vengeance* est naturelle; il est permis de repousser une véritable injure, de se garantir par là des insultes, de maintenir ses droits, & de venger les offenses où les loix n'ont point porté de remede; ainsi la *vengeance* est une sorte de justice: mais j'entends la voix des sages, qui me disent qu'il est beau de pardonner, qu'on doit de l'indulgence à ceux qui nous ont manqué en des choses légeres, & du mépris à ceux qui nous ont réellement offensés: l'homme qui a profité des lumieres de tous les siecles, condamne tout ce qui n'est que pure *vengeance*; celles qui partent d'une ame basse & lâche, il les abhorre, & les compare à des fleches honteusement tirées pendant la nuit. Enfin il est démontré que les personnes d'un esprit vindicatif ressemblent aux sorciers, qui font des malheureux, & qui à la fin sont malheureux eux-mêmes; je conclus donc que c'est une grande vertu d'opposer la modération à l'injustice qu'on nous a faite. (*D. J.*)

VENGEUR DU SANG, (*Critique sacrée.*) la loi de Moïse permettoit au *vengeur* du sang, qui devoit être le plus proche parent ou héritier d'une personne tuée par quelque cas fortuit, de *venger* son sang; c'est-à-dire, que si ce parent trouvoit le meurtrier involontaire hors des bornes de l'asyle, il lui étoit permis par la loi de le tuer sans autre façon; encore même que le malheureux homicide eût été déclaré innocent par les juges, l'héritier du *sang ne sera point coupable de meurtre*, dit le législateur, *nombre*, c. xxv. v. 27.

Il ne s'ensuit point de là néanmoins, que ce *vengeur* du sang, en tuant à son tour l'homicide involontaire, fût innocent devant le tribunal de la conscience, devant Dieu, & selon le droit naturel; mais Moïse avoit jugé à propos, par des raisons politiques, d'accorder l'impunité au *vengeur* du sang devant les juges civils; ainsi ces mots, *il ne sera point coupable de meurtre*, veulent dire seulement, *les juges civils ne pourront pas le*

condamner comme meurtrier. Apparemment que le légiſlateur regardoit dans ce cas particulier, qu'il y avoit de la faute du mort, qui auroit dû ne pas ſortir des bornes de l'aſyle, comme la loi l'avoit défendu pour de très-bonnes raiſons; il n'ignoroit donc pas la loi, en ſorte que pour ne point s'expoſer aux malheurs qui en pouvoient réſulter, il devoit auparavant, pour ſe mettre à couvert de la loi, faire dans l'aſyle même, & ſans en ſortir, ſon accommodement avec le plus proche parent, ou l'héritier de celui qu'il avoit tué par malheur, & fort involontairement. (*D. J.*)

VENIAT, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) terme latin uſité dans le diſcours François pour exprimer l'ordre qui eſt donné à quelqu'officier de juſtice, ſoit par ſon ſupérieur ou par le roi même pour venir en perſonne rendre compte de ſa conduite. *Voyez* LETTRE DE CACHET. (*A*)

VENICNIUM PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'Hybernie, ſur la côte ſeptentrionale de l'iſle, entre le *promontorium Borcum*, & l'embouchure de la riviere *Vidua*, ſelon Ptolomée, *l. II*, *c. ij.* Camden croit que c'eſt aujourd'hui *Rameshead.* (*D. J.*)

VÉNIEL, PÉCHÉ, (*Théolog.*) les théologiens catholiques définiſſent le *péché véniel*, un péché qui affoiblit en nous la grace ſanctifiante, quoiqu'il ne l'ôte pas, telle qu'une légere impatience, un murmure, un doute involontaire contre la loi, *&c.*

La confeſſion des *péchés véniels* n'eſt pas abſolument néceſſaire, mais elle eſt fort utile ſoit pour humilier, ſoit pour purifier de plus en plus le pécheur. Ce qui caractériſe le *péché véniel*, & le différencie du péché mortel; c'eſt quand ſa matiere eſt légere, ou que le conſentement de la volonté eſt imparfaite.

Les prétendus réformés rejettent cette diſtinction de péchés mortels & *véniels*, & ſoutiennent que tous les péchés, quelque griefs qu'ils ſoient, ſont *véniels*, c'eſt-à-dire, *pardonnables*, or tout cela n'eſt qu'une diſpute de mots; car les catholiques conviennent également qu'il n'y a point de péchés irrémiſſibles. Mais les proteſtans ajoutent que tous les péchés quelque legers qu'ils puiſſent être, ſont mortels, parce qu'ils offenſent tous Dieu. Doctrine également oppoſée à la religion, qui dicte que les plus juſtes ne ſont pas exempts des fautes de foibleſſe & d'infirmité; & à la raiſon qui démontre que tous les péchés ne ſont pas égaux, ainſi que le prétendoient les ſtoïciens. *Voyez* STOÏCIEN.

VÉNILIE, ſ. f. (*Mythol.*) *Venilia*, nymphe, femme de Daunus, & ſœur d'Amate, mere de Lavinie, qui eut Turnus pour fils, ſelon Virgile. *Vénelie*, dit Varron, eſt l'eau qui vient baigner la riviere. (*D. J.*)

VENIMEUX, VÉNÉNEUX, (*Synon.*) on dit l'un & l'autre; les ſcorpions & les viperes ſont des bêtes *vénéneuſes* ou *venimeuſes*; on tire des remedes des ſerpens les plus *vénimeux* ou les plus *vénéneux*.

Venimeux ſe dit ſeul dans le figuré; une langue *venimeuſe*, pour médiſante. *Venimeux* dans le propre eſt beaucoup plus en uſage que *vénéneux*.

Selon l'académie, *venimeux* ne ſe dit proprement que des animaux, ou des choſes auxquelles ces animaux ont communiqué leur venin; & *vénéneux* ne ſe dit ordinairement que des plantes; la chenille eſt *venimeuſe*; la ciguë eſt *vénéneuſe*. (*D. J.*)

VENIR, v. n. (*Gram.*) ſe tranſporter d'un lieu où l'on eſt dans un autre. Voilà ſon acception la plus commune. Il en eſt beaucoup d'autres, comme il paroît par les exemples ſuivans. *Venir* ſe dit d'un lieu où l'on n'eſt pas, à celui où l'on eſt, & *aller* ſe dit du lieu où l'on eſt, au lieu où l'on n'eſt pas. *Viendrez-vous* à notre campagne? *Venez* à la promenade avec nous. L'orage *vient* de ce côté. Il *vient* du vent par cette ouverture. Il lui eſt *venu* mal aux yeux. Il en eſt *venu* à bout, quoique la choſe fût difficile. Je ne ſais comment cette penſée me *vint*. Cette affaire *vint* aux oreilles du prince. La mort, la mort, il en faut *venir* là. Il en *vint* à un tel point d'inſolence, qu'il fallut la réprimer. Je *viens* de chez lui. Il *vient* de me parler. Il *vient* d'être expédié. Cela *vient* à vue d'œil. On *vient* au monde avec la pente au mal. Cet ouvrage eſt bien *venu*. La mode en *vient*. Les bleds *viennent* mal en cet endroit. La raiſon ne lui *viendra* jamais. Cette nouvelle *vient* de bon lieu. Il m'eſt *venu* un bon lot. Il

vient à mourir au moment où l'on en avoit besoin. *Venez* au fait. Ils en *vinrent* aux mains. Ce secours me *vient* à propos, &c.

VENISE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale de la république, & sur le golfe de même nom, au centre des Lagunes, à 1 lieue de la Terre-Ferme, à 33 de Ravenne, à 40 au nord-est de Florence, à 50 au levant de Milan, à 87 au nord de Rome, & à 95 de Vienne en Autriche. *Long.* suivant Cassini, 30. 11. 30. *lat.* 45. 25. & *Long.* suivant Manfredi, 30. 12. 45. *lat.* 45. 33.

Elle doit sa naissance aux malheurs dont l'Italie fut affligée dans le cinquieme siecle, par les ravages des Goths & des Visigoths. Quelques familles de Padoue se retirerent à Rialto : les autres isles des Lagunes devinrent ensuite le refuge de ceux qui se déroberent aux fureurs d'Attila dans le sac d'Aquilée, & de quelques villes des environs, que le roi des Huns détruisit ; les misérables restes de toutes ces villes peuplerent les isles des Lagunes, & y bâtirent des cabanes qui furent les fondemens de la superbe *Venise*, aujourd'hui l'une des plus belles, des plus considérables, des plus puissantes villes de l'Europe.

De quelque endroit qu'on y aborde, soit du côté de la terre ferme, soit du côté de la mer, l'aspect en est toujours également singulier. On commence à l'appercevoir de quelques milles de loin, comme si elle flottoit sur la surface de la mer, & environnée d'une forêt de mâts de vaisseaux & de barques, qui laissent peu à peu distinguer ses principaux édifices, & en particulier ceux du palais & de la place de Saint-Marc.

Cette ville est toute bâtie sur pilotis, & a été fondée, non-seulement dans les endroits où la mer parut au commencement découverte, mais encore où l'eau avoit beaucoup de profondeur, afin qu'en rapprochant par ce moyen un grand nombre de petites isles qui environnoient celle de Rialto, qui étoit la principale, & les joignant par des ponts, on pût en former le vaste corps de la ville, dont la grandeur, la situation & la majesté extérieure font un effet admirable. Tout le monde connoît les beaux vers de Sannazar à la gloire de *Venise*, & elle a eu raison de les graver sur le marbre.

Viderat Adriacis Venetam Neptunus in undis
Stare urbem, & toto dicere jura mari :
I, nunc tarpeias, quantumvis Jupiter arces
Objice, & illa tui mœnia Martis, ait.
Si Tiberim Pelago confers, urbem aspice utramque,
Illam homines dices, hanc posuisse deos.

Quoique *Venise* soit ouverte de toutes parts, sans portes, sans murailles, sans fortifications, sans citadelle & sans garnison, elle est cependant une des plus fortes places de l'Europe. On y compte environ cent cinquante mille habitans, soixante-douze paroisses dont les églises sont fort petites, une trentaine de couvens de religieux, & au moins autant de monasteres de religieuses, outre plusieurs confrairies de pénitens, qu'on appelle *écoles*. Elle contient un assemblage prodigieux des plus beaux tableaux de la peinture ; elle possede tous ceux de Tintoret, de Paul Véronese, & les plus précieux ouvrages du Titien.

Un très-grand nombre de canaux qui donnent de toutes parts entrée dans la ville, & la traversent de tous les sens, la divisent en une si grande quantité d'isles, qu'il y a des maisons seules entourées d'eau des quatre côtés ; mais s'il n'y a point d'endroits à *Venise* où l'on ne puisse aborder en gondole, il n'y en a guere aussi où l'on ne puisse aller à pied, par le moyen de plus de quatre cents ponts qui procurent la communication d'un grand nombre de petites rues qui percent la ville, & de plusieurs quais qui bordent les canaux.

Il est vrai que la plupart de ces quais sont si peu larges, que deux personnes ont de la peine à passer de front ; les plus spacieux n'ont ni appui, ni balustrades, & sont coupés vis-à-vis de chaque maison par des marches qui descendent dans les canaux, afin de pouvoir entrer commodément dans les gondoles, & en sortir.

Ces fréquentes descentes qu'on appelle des *rives*, étrécissent si fort ces quais, que les passans sont obligés, sur-tout pendant la nuit, de se ranger près des maisons, pour ne

ne pas s'expofer à tomber dans l'eau. La profondeur du grand canal eft confidérable; mais celle des autres canaux n'eft que de 5 à 6 pieds, lorfque par la marée l'eau eft à fa plus grande hauteur.

A l'égard des ponts, la plupart font de pierre & de brique, & ils font fi délicatement bâtis, que l'arche n'a ordinairement que 8 pouces d'épaiffeur. Les bords & le milieu font des chaînes de pierre dure, & affez élevés pour donner paffage aux gondoles & aux grandes barques qui vont inceffamment par les canaux. On y monte de chaque côté par quatre ou cinq marches d'une pierre blanche, qui approche de la nature du marbre, & qui devient fi gliffante, que pendant la pluie & la gelée, il eft difficile de s'empêcher de tomber; & comme ces ponts n'ont point de gardefous, la chûte n'eft pas peu dangereufe.

Rien ne contribue davantage à la beauté de *Venife*, que fon grand canal, qui a près de 2 milles de longueur, & 50 à 60 pas de largeur. Comme il fait plufieurs retours dans le milieu de la ville, on le traverfe fouvent deux à trois fois pour aller en gondole par le chemin le plus court d'un côté de la ville à l'autre. Son eau eft toujours affez belle à caufe de fa profondeur, & du courant du flux & du reflux: les galeres & les grandes barques chargées y trouvent affez de fonds. Il eft bordé des plus beaux palais; mais outre qu'il lui manque un quai continué d'un bout à l'autre, les palais qui le bordent font entremêlés de petites maifons qui les déparent.

Ce grand canal qui partage *Venife* en deux parties prefque égales, n'a que le feul pont de Rialto qui fe trouve au centre de la ville; c'eft un pont fort large, & tout bâti de pierres de taille auffi dures que le marbre; il a coûté 250000 ducats; mais comme l'incommodité feroit trop grande pour les habitans, fi l'on étoit obligé d'aller chercher le pont toutes les fois qu'on veut paffer d'un côté de la ville à l'autre, il y a de diftance en diftance dans toute la longueur du canal, des gondoliers établis par la police, pour porter les paffans à un prix réglé en quelqu'endroit qu'ils veuillent aller.

Toutes les rues font pavées de briques mifes fur le côté; & comme il n'y paffe ni carroffes, ni chevaux, ni charretes, ni traineaux, on y marche fort commodément. Les bouts de chaque rue ont été tenus affez larges, & on a ménagé un grand nombre de petites places, outre celle que chaque églife a devant fon portail.

On a pratiqué dans toutes ces places, des citernes publiques d'eau de pluie, qui fe ramaffe dans des gouttieres de pierre placées au haut des maifons, & tombe par des tuyaux dans les éponges des citernes. Ceux qui veulent avoir encore de meilleure eau & en plus grande quantité, en envoient remplir des bateaux dans la Brente, & la font jeter dans leurs citernes, où elle fe purifie & devient très-bonne à boire.

La place de S. Marc fait du côté de la mer, le plus bel afpect de *Venife*. Il y a toujours vis à-vis de cette place une galere armée, prête à défendre le palais dans quelque émotion populaire. Elle fert encore à l'apprentiffage des forçats, dont on équipe les galeres de la république. Cette place eft fermée du côté de l'orient par le palais ducal de S. Marc, qui eft un gros bâtiment carré, enrichi de deux portiques l'un fur l'autre. On voit au premier étage de ce palais, un grand nombre de chambres dans lefquelles s'affemblent autant de différens magiftrats pour y rendre la juftice. La premiere rampe du fecond étage conduit aux appartemens du doge; la feconde mene aux falles du college de pregadi, du fcrutin, du confeil des dix, des inquifiteurs d'état, & du grand confeil; les murailles font tapiffées çà & là de tableaux des maîtres de l'école Lombarde, & d'autres célebres peintres.

L'églife de S. Marc eft proprement la chapelle du doge, & on y fait toutes les cérémonies folemnelles. Cette églife eft collégiale, & n'a aucune jurifdiction au dehors. Les vingt-fix chanoines qui la compofent, ainfi que le primicier ou le doyen du chapitre, font à la nomination du doge; c'eft toujours un noble vénitien qui eft pourvu de la dignité de primicier, dont le revenu eft d'environ 5000 ducats, fans une abbaye qu'on y joint ordinairement.

L'églife de S. Marc eft remarquable par fes richeffes qu'on appelle communément

le *trésor de Venise* ; cependant il faut distinguer le trésor de l'église, du trésor de la république. Les reliques font le trésor de l'église ; & parmi ces reliques, on voit des châsses d'or & d'argent enrichies de pierreries, avec une bonne quantité d'argenterie pour l'usage & pour l'ornement de l'autel.

Dans un lieu joignant celui où l'on garde les reliques, on voit les richesses du trésor de la république, arrangées sur les tablettes d'une grande armoire dont le fond est de velours noir, pour les faire éclater davantage. Une balustrade dans laquelle se tient le procurateur qui en a les clefs, empêche qu'on ne puisse approcher d'assez près pour y atteindre de la main. Les richesses de ce trésor consistent en corcelets d'or, couronne d'or, pierres précieuses de toute espece, la couronne ducale, quantité de vases d'agate, de cornaline, *&c.*

La république avoit autrefois dans son trésor des richesses beaucoup plus considérables, entr'autres une chaîne d'or qu'on étendoit le long du portique du palais, & douze à quinze millions d'or monnoyé qu'on étaloit aux yeux du peuple dans certains jours de solemnités ; mais la guerre de Candie a épuisé & le prix de la chaîne, & les douze ou quinze millions d'or monnoyé.

L'arsenal de *Venise* est le fondement des forces de l'état. Son enceinte est fermée de murailles, flanquées de petites tours. On fabrique dans cette enceinte les vaisseaux, les galeres, & les galéasses. Les salles de l'arsenal sont remplies de toutes sortes d'armes, pour les troupes de terre & de mer. Sous ces mêmes salles sont des magasins séparés qui contiennent toutes sortes d'attirail & d'équipage de guerre. L'arsenal se gouverne comme une petite république. On y fait bonne garde, & les ouvriers y travaillent sous l'autorité de trois nobles Vénitiens, qui résident dans l'arsenal, & qu'on ne change que tous les trois ans. La république entretient ordinairement trois ou quatre cens ouvriers dans son arsenal pendant la paix.

Outre les avantages que *Venise* partage avec les autres villes maritimes, elle en retire encore un particulier de sa situation au milieu des lagunes, qui sont comme le centre où aboutissent diverses rivieres, entr'autres le Pô, l'Adige, la Brente, la Piave, & quantité de canaux que la république a fait creuser pour le commerce étranger, commerce sans lequel *Venise* seroit bientôt misérable, & qui même est à présent réduit à celui d'Allemagne & de Constantinople ; mais la banque de *Venise* dont le fonds est fixé à cinq millions de ducats, conserve encore son crédit.

Les Vénitiens, suivant la coutume fanfaronne d'Italie, ont donné une description superbe de leur capitale, sous le titre de *Splendor orbis Venitiarum*, 2 vol. in fol. avec figures. Crasso (Lorenzo) a de son côté publié en Italien les éloges des hommes de lettres nés à *Venise* ; cette bibliographie parut en 1666, en 2. *vol. in*-4°. Il est certain que *Venise* a produit depuis la renaissance des lettres, des savans distingués en tout genre ; on en jugera par mon triage.

Entre les papes natifs de cette ville, j'y trouve Eugene IV, Paul II, & Alexandre VIII.

Eugene IV, appellé auparavant *Gabrieli Condolmerio*, étoit d'une famille obscure ; il fut élu cardinal en 1408, & pape en 1431, pendant la tenue du concile de Bâle. Les peres de ce concile declarerent que le pontife de Rome n'avoit ni le droit de dissoudre leur assemblée, ni même celui de la transférer. Sur cette déclaration, Eugene, pour marquer sa puissance, ordonna la dissolution du concile, en convoqua un nouveau à Ferrare, & ensuite à Florence, où l'empereur Grec, son patriarche, & plusieurs des prélats Grecs, signerent le grand point de la primatie de Rome. Dans le temps qu'Eugene rendoit ce service aux Latins en 1439, le concile de Bâle le déposa du pontificat, & élut Amédée VIII, duc de Savoie, qui s'étoit fait hermite à Ripaille par une dévotion que le Poggio est bien loin de croire réelle. Cet anti-pape prit le nom de *Félix V*, & dix ans après, il donna son abdication, qui lui procura de Nicolas V, un indult par lequel le pape s'engage de ne nommer à aucun bénéfice consistorial dans ses états, sans le consen-

tement du souverain; Eugene mourut en 1447.

Paul II, en son nom Pierre Barbo, neveu par sa mere d'Eugene IV, succéda à Pie II, l'an 1464, & mourut d'apopléxie l'an 1471, à 54 ans. Platine qu'il avoit dépouillé de tous ses biens, & mis deux fois très-injustement en prison, ne l'a point ménagé dans ses écrits. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce pape n'aimoit pas les gens de lettres, & qu'il supprima le college des abréviateurs, composé des plus beaux esprits de Rome: *Humanitatis studia ita oderat, ut ejus studiosos uno nomine hæreticos appellaret.* Il étendit la bulle des cas réservés aux papes, beaucoup plus loin que ses prédécesseurs, afin de s'enrichir davantage. Il obligea les cardinaux de signer toutes les bulles sans leur en donner aucune connoissance. Il envoya en France en 1467, le cardinal d'Arras, pour faire vérifier au parlement les lettres-patentes, par lesquelles le roi Louis XI avoit aboli la pragmatique-sanction; mais le procureur général & l'université de Paris s'opposerent à cet enrégistrement. C'est encore Paul II, qui par une bulle du 19 avril 1470, réduisit le jubilé à 25 ans, en espérance, dit Du-Plessis Mornay, de jouir de cette foire l'an 1475; mais ce fut son successeur Sixte IV, qui en tira le profit.

Alexandre VIII, en son nom Pierre Ottoboni, succéda à 79 ans au pape Innocent XI, en 1689, & mourut deux ans après. Il avoit en mourant fait deux choses; 1°. fulminé une bulle contre l'assemblée du clergé de France, tenue en 1682, & 2°. distribué à ses neveux tout ce qu'il avoit amassé d'argent. Ce dernier trait de sa vie fit dire à Pasquin, qu'il auroit mieux valu pour l'église être sa niece que sa fille.

Passons aux savans nés à *Venise*: je trouve d'abord les Barbaro; & si leur famille n'est pas une des vingt-quatre nobles, elle est du moins la plus illustre dans les lettres.

Barbarus (François) réunit les sciences au maniement des affaires d'état; en même temps qu'il rendit de grands services à sa patrie, il traduisit du Grec la vie d'Aristide & de Caton, après avoir donné son ouvrage *de re uxoriâ;* il mourut l'an 1454.

La même année naquit son petit-fils Barbarus (*Hermolaüs*) un des savans hommes de son siecle. Les emplois publics dont il fut chargé de très-bonne heure auprès de l'empereur Frédéric, & de Maximilien son fils, ne le détournerent point de l'étude. Il traduisit du Grec plusieurs ouvrages d'Aristote, ainsi que Dioscorde, qu'il mit au jour avec un docte commentaire. Il étoit ambassadeur de *Venise* auprès d'Innocent VIII, lorsque le patriarche d'Aquilée vint à mourir. Aussi-tôt le pape lui conféra cette place, qu'il eut l'imprudence d'accepter sans le consentement de ses supérieurs; la république fut irritée, le bannit, & confisqua ses biens. Cependant il n'étudia jamais avec tant d'application que depuis que sa patrie l'eut maltraité. Sa disgrace nous a procuré le meilleur de ses ouvrages, son édition de Pline, publiée l'an 1492; il y corrigea près de cinq mille passages; il a rompu la glace, & s'il a souvent fait des plaies à son auteur, il l'a aussi très-souvent rétabli; il mourut à Rome l'an 1493.

Barbarus (Daniel) mort en 1569, à l'âge de 41 ans, avoit été ambassadeur en Angleterre, & fut un des peres du concile de Trente. Il a donné *la prattica della perspectiva*, Venise 1559; & il mit au jour dans la même ville l'an 1567, un commentaire sur Vitruve. Il étoit en même-temps si prévenu pour Aristote, qu'il lui auroit volontiers prêté serment de fidélité, s'il n'avoit pas été chrétien.

Bembo (Pierre) en Latin *Bembus*, noble Vénitien, l'un des plus polis écrivains du xvj, siecle, naquit en 1470. Il parut beaucoup à la cour du duc de Ferrare, & à celle du duc d'Urbain, qui étoient alors le rendez-vous des plus beaux esprits. Léon X le nomma son secrétaire avec Sadolet, avant que de sortir du conclave, où il fut promu à la papauté. Paul III le créa cardinal en 1538, & lui donna un évêché; il mourut l'an 1547, dans sa 77 année; Jean de la Caza a écrit sa vie.

Son premier livre est un traité Latin, *de monte Ætna*, qui parut l'an 1486: à l'âge de vingt six ans, il écrivit *gli Azolani*, qui sont des discours d'amour, ainsi nommés, parce qu'on suppose qu'ils furent faits

dans le château d'Azolo. Ils ont été traduits en François en 1545 ; on le blâme justement d'avoir donné cet ouvrage, & d'autres poésies encore plus licentieuses ; que Scaliger appelloit *elegantissimas obscenitates*. Nous parlerons de son histoire de *Venise* à l'article de cette république.

Egnatio (Jean Baptiste) en Latin *Egnatius*, célebre humaniste du xvj^e^. siecle, étoit disciple d'Ange Politien. Il enseigna les belles-lettres dans *Venise* sa patrie avec une réputation extraordinaire, & n'obtint que dans un âge décrépit la démission de son emploi ; mais on lui conserva une pension de deux cens écus de rente, *ducentos aureos nummos*, & ses biens furent affranchis de toutes sortes d'impôts. Il laissa sa petite fortune, sa belle bibliotheque, son cabinet de médailles, & sa collection d'antiques, à trois illustres familles de *Venise* ; il mourut en 1553, âgé de 80 ans.

Ses ouvrages sont, 1°. *de Romanis principibus vel Cæsaribus, libri tres*. L'abbé de Marolles a traduit ce livre en François l'an 1664 ; 2°. *de origine Turcarum* ; 3°. *observationes in Ovidium* ; 4°. *Interpretamenta in familiares epistolas Ciceronis* ; 5°. *de exemplis illustrium virorum*, &c. Mais il parloit mieux qu'il n'écrivoit, & ne mérite pas dans ses livres la qualité de cicéronien qu'on lui a donnée.

Corradus rapporte un fait assez curieux sur la facilité de son élocution. Egnatius étant sur le point de finir une harangue, vit entrer le nonce du pape dans l'auditoire ; il recommença son discours, le répéta tout différemment, & avec encore plus d'éloquence que la premiere fois ; de sorte que ses amis lui conseillerent de continuer ses harangues, ses leçons, & de ne plus écrire.

Paul & Alde Manuce, ont fait beaucoup d'honneur à leur patrie par leur érudition. Le premier, né en 1512, fut nommé par Pie IV, chef de l'imprimerie apostolique ; il mourut en 1574, à 62 ans. On a de lui, 1°. une édition estimée des œuvres de Cicéron avec des notes & des commentaires ; 2°. des épîtres en Latin & en Italien ; 3°. les traités *de legibus romanis ; de dierum apud Romanos veteres ratione ; de senatu romano ; de civitate romanâ ; de commitiis Romanorum*.

Manuce (Alde) dit *le jeune*, fils de Paul, & petit-fils d'Alde Manuce, le premier imprimeur de son temps, surpassa la réputation de son pere. Il vint à Rome, où il enseigna les humanités, mais avec si peu de profit, qu'il fut obligé pour vivre de vendre la magnifique bibliotheque que son pere, son aïeul, & ses grands oncles, avoient recueillie avec un soin extrême, & qui, dit-on, contenoit quatre-vingt mille volumes. Il mourut en 1597, sans autre récompense que les éloges dûs à son mérite. Ses ouvrages principaux, sont des commentaires sur Cicéron, & sur l'art poétique d'Horace, *de quæsitis per epistolas libri tres ; commentarius de orthographiâ : tractatus de notis veterum*, & d'autres livres sur les belles-lettres en Latin & en Italien.

Frapaolo Sarpi (Marco) que nous nommons en François le *pere Paul*, est un des hommes illustres dont *Venise* a le plus de raison de se glorifier. Il naquit en 1552, & montra dès son enfance deux qualités qu'on voit rarement réunies, une mémoire prodigieuse, & un jugement exquis ; il prit l'habit de servite en 1566, & s'appliqua profondément à l'étude des langues, de l'histoire, du droit canon, & de la théologie ; ensuite il étudia la philosophie expérimentale, & l'anatomie. Il fut tiré de son cabinet pour entrer dans les affaires politiques, à l'occasion du fameux différend qui s'éleva entre la république de *Venise* & la cour de Rome, au sujet des immunités ecclésiastiques.

Le pere Paul choisi par la république pour son théologien, & l'un de ses consulteurs, prit la plume pour la défense de l'état, & écrivit une piece sur l'excommunication. Cette piece a paru en François sous le titre de *droit des souverains*, défendu contre les excommunications, *&c.* mais dans l'Italien, elle est intitulée : *consolation de l'esprit pour tranquilliser les consciences de ceux qui vivent bien, contre les frayeurs de l'interdit publié par Paul V*. Il mit au jour plusieurs écrits à l'appui de cet ouvrage, & fit un traité sur l'immunité des lieux sacrés dans l'étendue de la domination Vénitienne.

Il eut la plus grande part au traité de l'interdit publié au nom des sept théologiens de la république, dans lequel on prouve en dix-neuf propositions, que cet interdit étoit contre toutes les loix, que les ecclésiastiques ne pouvoient y déférer avec innocence, & que les souverains en devoient absolument empêcher l'exécution. La cour de Rome le fit citer à comparoître; au lieu d'obéir, il publia un manifeste pour prouver l'invalidité de la citation.

Le différend entre la république de *Venise* & le pape, ayant été terminé en 1607, le pere Paul fut compris dans l'accommodement; mais quelques mois après, il fut attaqué en rentrant dans son monastere, par cinq assassins qui lui donnerent quinze coups de stilets, dont il n'y en eut que trois qui le blesserent dangereusement, deux dans le col & un au visage.

Le sénat se sépara sur le champ à la nouvelle de cet attentat, & la même nuit les sénateurs se rendirent au couvent des servites, pour les ordres nécessaires aux pansemens du malade. On ordonna qu'il seroit visité chaque jour par les magistrats de semaine, outre le compte que les médecins viendroient en rendre journellement au sénat. On décerna des récompenses à quiconque indiqueroit les assassins, ou tueroit quelqu'un qui voudroit attenter désormais à la vie du pere Paul, ou découvriroit quelque conspiration contre sa personne. Enfin, après sa guérison, le sénat lui permit de se faire accompagner par des gens armés, & pour augmenter sa sûreté, lui assigna une maison près de S. Marc. La république créa chevalier Aquapendente qui l'avoit guéri, & lui fit présent d'une riche chaîne & d'une médaille d'or. C'est ainsi que le sénat montra l'intérêt qu'il prenoit à la conservation de ce grand homme, & lui même prit le parti de vivre plus retiré du monde qu'il n'avoit encore fait.

Dans sa retraite volontaire, il écrivit son histoire immortelle du concile de Trente, dont il avoit commencé à recueillir les matériaux depuis très-long temps. Cette histoire fut imprimée pour la premiere fois à Londres en 1619, *in-fol.* & dédiée au roi Jacques premier par l'archevêque de Spalato. Elle a été depuis traduite en Latin, en Anglois, en François, & en d'autres langues; le pere le Courayer en a donné une nouvelle traduction Françoise, imprimée à Londres en 1736 en deux volumes *in-fol.* & réimprimée à Amsterdam la même année, en deux volumes *in*-4°. c'est une traduction précieuse.

Le style & la narration de cet ouvrage sont si naturels & si mâles, les intrigues y sont si bien développées, & l'auteur y a semé par-tout des réflexions si judicieuses, qu'on le regarde généralement comme le plus excellent morceau d'histoire d'Italie. Fra-Paolo a été très-exactement informé des faits, par les archives de la république de *Venise*, & par quantité de mémoires de prélats qui s'étoient trouvés à Trente.

Le cardinal Palavicini n'a remporté d'approbation que celle de la cour de Rome. Il s'avisa trop tard de nous fabriquer l'histoire du concile de Trente, & sa conduite nous a dispensé d'ajouter foi à ses discours. Il est vrai qu'il nous parle des archives du Vatican, qu'on lui a communiquées; mais c'est une affaire dont on croit ce que l'on veut, sur-tout quand les pieces ne sont pas publiques; ajoutez que les sources du Vatican ne sont pas des sources fort pures. Le style pompeux du Palavicini tombe en pure perte, & la maniere dont il traite Fra-Paolo, ne lui a pas acquis des suffrages. On dit qu'en échange des fautes réelles, il a saisi celles d'impression, pour en faire des erreurs à l'auteur.

Le nom de Paolo étoit devenu si fameux dans toute l'Europe, que les étrangers venoient en Italie pour le voir; que deux rois tâcherent par des offres fort avantageuses, de l'attirer dans leurs états; & que divers princes lui firent l'honneur de lui rendre visite. Je ne dois point oublier dans ce nombre le prince de Condé, qui étant journellement admis aux délibérations du sénat, obtint de ce corps la permission de voir & d'entretenir le fameux servite, qui s'occupoit dans son couvent de choses plus importantes que d'affaires monastiques.

Je sais bien que le cardinal du Perron dit en parlant du pere Paul, « je n'ai rien trouvé » d'éminent dans ce personnage, & n'ai » vu rien en lui que de commun »; mais

ce jugement sur un homme si supérieur en toutes choses à celui qui le tenoit, est inepte, ridicule, plein de malignité & de fausseté.

Paolo mourut couvert de gloire le 14 janvier 1623 âgé de 71 ans, ayant conservé son jugement & son esprit jusqu'au dernier soupir; il se leva, s'habilla lui-même, lut, & écrivit comme de coutume la veille de sa mort. On lui fit des funérailles très-distinguées. Le sénat lui éleva un monument, & Jean-Antoine Vénério, patrice Vénitien, composa l'épitaphe qu'on y grava. Quoique plusieurs rois & princes souhaitassent d'avoir son portrait, il s'excusa constamment de se faire peindre, & même il le refusa à son intime ami Dominique Molini.

Mais voici ce qu'écrivit le chevalier Henri Wotton, dans sa lettre du 17 janvier 1637, au docteur Collins professeur en théologie à Cambridge. « Puisque je trouve une bonne » occasion, Monsieur, si peu de temps » après celui où les amis ont coutume de se » faire de petits présens d'amitié, permettez-» moi de vous envoyer en guise d'étrennes, » une piece qui mérite d'avoir une place » honorable chez vous, c'est le portrait au » naturel, du fameux pere Paul, servite, » que j'ai fait tirer par un peintre que je » lui envoyai, ma maison étant voisine de » son monastere. J'y ai depuis mis au bas » un titre de ma façon, *Concilii tridentini* » *eviscerator* : vous verrez qu'il a une ci-» catrice au visage, qui lui est restée de » l'assassinat que la cour de Rome a tenté, » un soir qu'il s'en retournoit à son cou-» vent : (*reliquiæ wottonianæ*) »

Fra-Paolo, dit le P. le Courayer, à l'imitation d'Erasme, de Cassander, de M. de Thou, & autres grands hommes, observoit de la religion romaine, tout ce qu'il en pouvoit pratiquer sans blesser sa conscience; & dans les choses dont il croyoit pouvoir s'abstenir par scrupule, il avoit soin de ne point scandaliser les foibles. Egalement éloigné de tout extrême, il désapprouvoit les abus des catholiques, & blâmoit la trop grande chaleur des protestans. Il désiroit la réformation des papes, & non leur destruction; il en vouloit à leurs abus, & non à leur place, il étoit ennemi de la superstition, mais il adoptoit les cérémonies; il s'asservissoit sans répugnance à l'autorité de l'église dans toutes les choses de rit & de discipline, mais il souhaitoit aussi qu'on les rectifiât; il haïssoit la persécution, mais il condamnoit le schisme; il étoit catholique en gros, & protestant en détail; il abhorroit l'inquisition comme le plus grand obstacle aux progrès de la vérité. Enfin il regardoit la réformation comme le seul moyen d'abaisser Rome, & l'abaissement de Rome, comme l'unique voie de faire refleurir la pureté de la religion.

Sa vie a été donnée par le pere Fulgence, & par le pere le Courayer: on peut y joindre son article, qui est dans le dictionnaire historique & critique de M. Chaufepié. M. Amelot de la Houssaye a traduit avec des remarques le traité des bénéfices ecclésiastiques de Fra-Paolo. Il y a une traduction Angloise du même ouvrage, par Thomas Jenkins, lord-maire d'Yorck, avec une nouvelle vie du pere Paul, par M. Lockman, Londres 1736, *in-8°*. Les lettres de Fra-Paolo ont été traduites de l'Italien en Anglois, par M. Edouard Brown, & cette traduction a paru à Londres en 1693, *in-8°*.

Paruta (Paul), célebre écrivain politique du seizieme siecle, naquit à *Venise* en 1540. passa par toutes les grandes charges de sa patrie, fut honoré de plusieurs ambassades, & mourut procurateur de S. Marc, l'an 1598, âgé de 59 ans. M. de Thou fait un grand éloge de Paruta: c'étoit, dit-il, un homme d'une rare éloquence, & qui démêloit avec beaucoup d'adresse les affaires les plus embarrassées. *Vir rarâ, in explicandis negotiis solertiâ & eloquentiâ; quas virtutes variis legationibus in Italiâ..... exercuit, & scriptis quæ magno in pretio inter prudentiæ civilis sectatores meritò habentur, consignavit.*

L'ouvrage de Paruta, intitulé *della perfetione della vita politica, libri tre*, parut à *Venise* en 1579, *in-fol.* 1586, *in-12.* 1592, *in-4°.* outre plusieurs autres éditions. Il a été traduit en françois par Gilbert de la Brosse, sous le titre de *perfection de la vie politique*, Paris 1682, *in-4°*. Il y en a aussi une traduction Angloise, par Henri Cary, comte de

Monmouth, imprimée à Londres en 1657, *in-4°.*

Un autre de ses ouvrages est: *Discorsi politici, ne i quali si considerano diversi fatti illustri e memorabili di principi e di republiche antiche e moderne, divisi in due libri.* Venise 1599, *in-4°.* Genes 1600, *in-4°.* & Venise 1629, *in-4°.* Samuel Sturmius en a donné une traduction Latine à Brême, en 1660, *in-12.* Le premier livre contient quinze discours, qui roulent sur la forme des anciens états; le second en renferme dix, qui traitent des affaires de la république de *Venise*, & des choses arrivées dans les derniers temps. Cet ouvrage & le précédent ont mérité à l'auteur la qualité d'excellent politique.

Je parlerai de son histoire de *Venise*, en Italien, à la fin de l'article de cette république; c'est assez de dire ici qu'on peut puiser dans tous les ouvrages de cet historiographe, des maximes judicieuses & pleines d'équité pour le gouvernement des états. De là vient que Boccalini le représente enseignant la politique & les vertus morales sur le Parnasse. Le pere Niceron a donné son article dans les *Mémoires des hommes illustres, tom. XI. p. 288.*

Ramusio (Jean-Baptiste), fut employé par la république de *Venise*, pendant quarante ans, dans les affaires, & mourut à Padoue l'an 1557, âgé de 72 ans. Il a publié trois volumes de navigations décrites par divers auteurs. Le premier contient la description de l'Afrique; le second comprend l'histoire de la Tartarie; le troisieme concerne les navigations au nouveau monde. Le total renferme un recueil d'anciens voyages estimés.

Trivisano (Bernard), naquit à *Venise*, en 1652, & s'avança par son mérite aux dignités de sa patrie. Il mourut en 1720, âgé à peu près de 69 ans. Son ouvrage le plus considérable parut à *Venise* en 1704, *in-4°.* sous le titre de *Meditazioni filosofiche*, dont Bayle parle avec éloge. Cet auteur, dit-il, n'a point trouvé d'autre voie pour se tirer d'embarras sur la prédestination, que d'élever au dessus des nues, les privileges de la liberté humaine. *Voyez* de plus grands détails dans le *Giorn. de' letter. tom. XXXIV. pag. 4. & suiv.*

Aux hommes illustres dans les lettres, dont *Venise* est la patrie, j'ajoute une dame célebre qui reçut le jour dans cette ville, vers l'an 1363, je veux parler de Christine de Pisan, sur laquelle la France a des droits. J'aurois dû commencer ma liste par cette dame, mais elle couronnera l'article de *Venise*, & l'embellira beaucoup, graces au détail de sa vie, que j'emprunterai d'un mémoire de M. Boivin le cadet, inséré dans le *Recueil de littérature, tom. II. in-4°. pag. 704.*

Thomas Pisan, pere de Christine, né à Boulogne en Italie, étoit le philosophe le plus renommé, & peut-être le plus habile de son siecle. Il vint à *Venise*, s'y maria, & y fut aggregé au nombre des sénateurs. Il y vivoit honorablement dans le temps que sa femme lui donna une fille qui fut nommée Christine; mais la célébrité du pere devint si grande, qu'on le sollicita de la part des rois de France & de Hongrie, de s'attacher à leur service, & on lui offrit des conditions fort avantageuses, en considération de son profond savoir.

Thomas Pisan se détermina pour la France, tant à cause du mérite personnel de Charles le sage, & de la magnificence de sa cour, que par le desir de voir l'université de Paris; cependant il ne se proposa d'abord que de passer un an dans cette capitale, & laissa sa femme & ses enfans à Boulogne.

Le roi fut charmé de le voir, & ayant connu son mérite, lui donna une place dans son conseil. Ce prince, bien loin de consentir qu'il retournât au bout d'un an en Italie, voulut absolument qu'il fît venir sa famille en France, & qu'il s'y établît pour y vivre honorablement des bienfaits dont il avoit dessein de le combler. Thomas obéit, & sa famille passa en France. La femme & les enfans de cet astronome, habillés magnifiquement à la Lombarde, parurent devant le roi qui les reçut très-gracieusement dans son château du Louvre, un jour du mois de décembre (vers l'année 1368), fort peu de temps après leur arrivée.

Christine qui pouvoit avoir alors environ cinq ans, fut élevée à la cour en fille de qualité, & son pere cultiva son esprit par

l'étude des lettres humaines. Elle fut recherchée en mariage dans sa premiere jeunesse, par plusieurs personnes, mais un jeune homme de Picardie, nommé Etienne Castel, qui avoit de la naissance, du savoir, & de la probité, l'emporta sur tous ses rivaux. Il épousa Christine qui n'avoit encore que quinze ans; & bientot après il fut pourvu de la charge de notaire & secrétaire du roi, qu'il exerça avec honneur, aimé & considéré du roi Charles V. son maître.

Christine fut fort satisfaite du choix que son pere avoit fait d'un tel gendre. Voici de quelle maniere elle s'exprime, parlant elle même de son mariage. « A venir au » point de mes fortunes, le temps vint » que je approchoie l'aage auquel on seult » les filles assêner de mari; tout fusse-je » ancore assez jeunette, nonobstant que » par chevaliers, autres nobles, & riches » clercs, fusse de plusieurs demandée, (& » cette vérité ne soit de nul réputée ven» tence: car l'auctorité de l'onneur & grant » amour que le roy à mon pere démon» troit, estoit de ce cause, non mie va» leur.) Comme mondit pere reputast cel» lui plus valable, qui le plus science avec » bonne mœurs avoit; ainsi un jone esco» lier gradué, bien né, & de nobles pa» rents de Picardie, de qui les vertus pas» soient la richece, à cellui qu'il réputa » comme propre fils, je fus donnée. En ce » cas ne me plains-je de fortune: car à » droit eslire en toutes convenables graces, » si comme autrefois ai dit, à mon gré » mieux ne voulsisse. Cellui, pour sa souf» fisance, tost après nostre susdit bon » prince, qui l'ot agréable, lui donna l'of» fice, comme il fut vaquant, de notaire, » & son secrétaire à bourses & à gages, » & retint de sa cour très-amé serviteur.

La félicité des nouveaux époux ne fut pas longue. Le roi Charles mourut l'année 1380, âgé de 44 ans. L'astronome déchut de son crédit: on lui retrancha une grande partie de ses gages; le reste fut mal payé. On peut juger de l'estime que Charles faisoit de cet officier par les pensions qu'il lui donnoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent francs de gages, c'est à dire, si je ne me trompe, de près de 700 liv. par rapport à la monnoie d'aujourd'hui. Ses livrées & les gratifications qu'il recevoit n'alloient à guere moins; & par dessus tout cela, on lui faisoit encore espérer un fonds de terre de 500 livres de revenu (3500 liv. de notre temps), pour lui & pour ses héritiers; l'astronomie, & particuliérement celle que l'on nomme *judiciaire*, étoit à la mode dans ces temps là, où la plupart des princes, même ceux qui avoient de la piété, étoient tellement prévenus en faveur de cette science superstitieuse, qu'ils n'entreprenoient rien de considérable qu'après l'avoir consultée.

La vieillesse, accompagnée de chagrins & d'infirmités, mit au tombeau Thomas Pisan quelques années après la mort du roi son bienfaiteur. Etienne du Castel, gendre de Thomas, se trouva le chef de sa famille. Il la soutenoit encore par sa bonne conduite & par le crédit que sa charge lui donnoit, lorsqu'il fut emporté lui-même par une maladie contagieuse en 1389, à l'âge de 34 ans. Christine qui n'en avoit alors que vingt-cinq, demeura veuve chargée de trois enfans & de tous les embarras d'un gros ménage. « Or me convint, » dit-elle, mettre main à œuvre, ce que » moi nourrie en délices & mignotemens » n'avoïe appris, & être conduisaresse de » la nef demourée en la mer ourageuse sans » patron; c'est à savoir le désolé mainage » hors de son lieu & pays. A donc m'es» sourdirent angoisses de toutes pars. Et » comme se soient les més de veufves, » plais & procès m'avironérent de tous lez; » & ceux qui me devoient m'assaillirent, » afin que ne m'avançasse de leur rien de» mander ».

Le veuvage de Christine fut effectivement traversé d'une infinité de soins & de disgraces. Elle en passa les premieres années à la poursuite des procès qu'elle fut obligée d'intenter contre les débiteurs de mauvaise foi, ou de soutenir contre des chicaneurs qui lui faisoient d'injustes demandes. Enfin après avoir couru long-temps de tribunal en tribunal sans obtenir justice, rébutée par les grosses pertes qu'elle faisoit tous les jours, & lasse de mener une vie si contraire à son inclination, elle prit le parti de se renfermer dans son cabinet, & ne chercha plus de

de consolation que dans la lecture des livres que son pere & son mari lui avoient laissés.

Elle-même nous apprend dans son style agréable & naïf, de quelle maniere elle se conduisit pour se remettre à l'étude. « Ne » me pris pas, dit-elle, comme présomp- » tueuse aux parfondesses des sciences » obscures, *&c.* Ains, comme l'enfant, » que au premier on met à l'*a*, *b*, *c*, *d*, » me pris aux histoires anciennes des com- » mencemens du monde; les histoires des » Ebrieux, des Assiriens, & des principes » des signouries, procédant de l'une en » l'autre, dessendant aux Romains, des » François, des Bretons, & autres plusieurs » historiographes : après aux déductions » des sciences, selon ce que en l'espace du » tems y éstudia en pos comprendre: puis » me pris aus livres des poëtes.

Elle ajoute que le style & les fictions poétiques lui plurent extrêmement. « A » donc, dit-elle, fus-je aise, quand j'os » trouvé le style à moi naturel, me délitant » en leurs soubtiles couvertures, & belles » matieres, mutiées sous fictions délitables » & morales; & le bel style de leurs mettres » & prose, déduite par belle & polie rhé- » torique. ».

Instruite suffisamment de l'histoire & de la fable, & se sentant capable de produire quelque chose d'elle-même, elle suivit son génie, & se mit à la composition en l'année 1399, étant âgée de 35 ans. Six ans après, elle publia le livre intitulé, *vision de Christine*, dans lequel elle assure qu'elle avoit déjà composé quinze volumes. » Depuis » l'an 1399, dit-elle, que je commençay » jusques à cestui 1405, ouquel encores » je ne cesse compilés en ce tandis quinze » volumes principaulx, sans les autres » particuliers petis dictiez, lesquieulx tous » ensemble contiennent environ LXX » quayers de grans volume, comme l'expé- » rience en est magnifeste ».

Ses premiers ouvrages furent ce qu'elle appelle de *petitz dictiéz*, c'est-à-dire, de petites pieces de poésie, des balades, des lais, des virelais, des rondeaux. Elle avoit commencé à en faire dès le temps même de ses procès & des plus grands embarras de son veuvage. La balade où elle se plaint de ce que les princes ne la daignent entendre est de ces temps-là. C'est elle-même qui nous l'apprend dans le récit de ses bonnes & de ses mauvaises fortunes, où elle dit encore expressément qu'au milieu de ses adversités & de ses plus cruels chagrins elle ne laissoit pas de faire des vers. « Ne m'avoit ancores tant grévée fortune » que ne fusse, dit-elle, accompagnée des » musettes des poëtes...... Icelles me » faisoient rimer complaintes plourables, » regraitant mon ami mort, & le bon temps » passé, si comme il appert au commence- » ment de mes premiers dictiéz ou principe » de mes cent balades, & meismement » pour passer temps & pour aucune gayeté » attraire à mon cuer douloureux, faire » dis amoureux & gays d'autruy sente- » ment, comme je dis en un mien » virelay. »

Ce fut apparemment à l'occasion de ces *dis amoureux* que la médisance publia partout que cette veuve étoit véritablement folle d'amour. Il est vrai que dans ces petites pieces que Christine avoue, il y en a de fort tendres, & que si elle n'avoit eû soin d'avertir ses lecteurs, que les sentimens qu'elle y exprime ne sont pas les siens, mais ceux d'autrui, il n'y auroit personne qui n'y fût trompé.

Les mauvais discours que l'on fit d'elle à ce sujet lui donnerent du chagrin, comme elle le témoigne dans le troisieme livre de sa *vision*. « Ne fu il pas dit de moy par » toute la ville que je amoie par amours, » dit-elle. Je te jure m'ame, que icellui » ne me cognoisçoit, ne, ne savoit que je » estoie; ne fu onques homme ne créature » née qui me veist en public, ne en privé, » en lieu où il fut..... Et de ce me soit » Dieu tesmoing que je dis voir..... Dont » comme celle qui ignocent me sentoie » aucune fois, quand on me le disoit m'en » troubloie, & aucune fois m'en sousrioye, » disant, Dieu & icelluy & moi savons » bien qu'il n'en est rien. »

Christine eut donc beaucoup à souffrir de la médisance qui attaquoit sa réputation; mais elle put se consoler par son innocence & par le succès de ses ouvrages. Les premieres productions de sa muse lui acquirent l'estime non-seulement des François, mais des

étrangers. Le comte de Salisbury, favori de Richard II, roi d'Angleterre, étant venu en France, à l'occasion du mariage de ce prince avec Isabelle, fille de Charles VI, fit connoissance avec Christine, dont les ouvrages lui avoient plu : comme il aimoit la poésie, & faisoit lui-même des vers, *gracieux chevalier*, *aimant dictiez*, & *lui-même gracieux dicteur* ; cette conformité de goût fit qu'il conçut beaucoup d'affection pour Christine, & lui voyant un fils quelle cherchoit à placer, il lui offrit de l'emmener avec lui en Angleterre, & de le faire élever avec le sien. Christine y consentit, & son fils, pour lors âgé de treize ans, passa en Angleterre avec ce seigneur Anglois, en 1398.

A quelque temps de là, Richard fut détrôné par Henri de Lancastre, & le comte de Salisbury fut décapité, *pour sa grant loyauté vers son droit seigneur*. Cependant Henri qui venoit d'usurper la couronne, vit les *dictiez* & autres ouvrages que Christine avoit envoyés au comte de Salisbury ; il en fut si content, qu'il chercha dès-lors tous les moyens d'attirer à sa cour cette illustre veuve. Ecoutons la raconter ce fait elle-même dans son charmant langage.

« A donc très-joyeusement prist mon » enfant vers lui, & tint chierement & en » très-bon estat. Et de fait par deux de ses » héraulx, notables hommes venus par-» deçà, Lencastre & Faucon, rois d'armes, » me manda moult à certes, priant & » promettant du bien largement que par-» delà je allasse. Et comme de ce, je ne » fusse en rien temptée, considérant les » choses comme elles étoient, dissimulé » tant que mon fils pusse avoir disant grant » mercis, & que bien à son commande-» ment estoie : & à brief parler, tant fis » à grant peine & de mes livres me cousta, » que congié ot mondit fils de me venir » quérir par-deçà pour mener là, qui ancore » n'y vois. Et ainsi ressusay l'eschoite de » icelle fortune pour moy & pour lui, » parce que je ne puis croire que fin de » desloyal viengne à bon terme. Or fut » joyeuse de voir cil que je amoie, comme » mort le m'eust seul fils laissié, & trois » ans sans lui os esté. »

Si Christine avoit été d'humeur à quitter la France, elle auroit trouvé des établissemens dans plus d'une cour étrangere ; mais elle aima mieux demeurer dans ce pays, où d'ailleurs elle étoit considérée par tous les princes du royaume. Elle s'attacha d'abord d'une façon toute particuliere à Philippe, duc de Bourgogne, qui lui donna des marques réelles de son estime en prenant à son service le fils ainé de cette dame nouvellement revenu d'Angleterre, & en lui fournissant à elle-même pendant quelque temps de quoi soutenir son état ; mais elle perdit ce protecteur en 1404, & *sa mort*, dit-elle, *fut le renouvellement des navreures de mes adversités*.

La réputation qu'elle s'étoit acquise & la faveur des grands ne l'avoient pourtant pas mise à son aise. La mauvaise foi de ses débiteurs & la perte de plusieurs procès l'avoient réduite en un état où elle avoit besoin non-seulement de protection, mais de secours. Elle avoit à sa charge une mere âgée, un fils hors de place, & de pauvres parentes. Elle dit qu'*elle étoit trois fois double*, c'est-à-dire, qu'elle avoit six personnes sur les bras. Avec tout cela elle avoue qu'elle conservoit un reste d'ambition fondée sur le souvenir de sa naissance & de son ancien état, & que sa plus grande crainte étoit de découvrir aux yeux du public le délabrement de ses affaires. « Si » te promets, dit-elle à dame Philosophie, » que mes semblans & abis, peu apparoit » entregens le faissel de mes ennuys : ains » soubs mantel fourré de gris & soubs surcot » d'escarlate n'ont pas souvent renouvellé, » mais bien gardé, avoie espesses fois de » grands friçons ; & en beau lit & bien » ordené, de males nuis : mais le repas » estoit sobre, comme il affiere à femme » vefve, & toutes fois vivre convient. »

Au reste quelque soin qu'elle prît de cacher son indigence, il étoit impossible que l'on ne s'en apperçût ; & c'est, à ce qu'elle assure, ce qui lui faisoit le plus de peine, lorsqu'elle étoit obligée d'emprunter de l'argent, même de ses meilleurs amis. « Mais quand il convenoit, dit-elle, que » je feisse aucun emprunt où que soit pour » eschever plus grant inconvénient, beau » sire dieux, comment honteusement à

» face rougie, tant fust la personne de » mon amistié, le requeroïe, & ancore » aujourd'hui ne suis garie de cette ma- » ladie, dont tant ne me greveroit, comme » il me semble, quant faire le mestent, un » acès de fievre ».

Christine étoit âgée de 41 ans lorsqu'elle se plaignoit ainsi des disgraces de la fortune; cependant elle éprouvoit des consolations dans ses adversités. De trois enfans que son mari lui avoit laissés, il lui restoit un fils & une fille, tous deux également recommandables par les qualités du corps & de l'esprit; c'est du moins l'idée qu'elle en donne en faisant leur éloge. « N'as-tu pas » un fils, lui dit dame Philosophie, aussi » bel & gracieux, & bien moriginés, & » tel que de sa jonece, qui passe pas vingt » ans du tems qu'il a estudié en nos pre- » mieres sciences & grammaire, on ne » trouveroit en rhétorique & poétique lan- » gage, naturellement à luy propice, gaire » plus aperte & plus soubtil que il est, » avec le bel entendement & bonne judica- » tive que il a ».

Parlant ensuite de sa fille, elle fait dire à dame Philosophie : « Ton premier fruit » est une fille donnée à Dieu & à son ser- » vice, rendue par inspiration divine, de » sa pure voulonté, oultre ton gré, en » l'église & noble religion des dames à » Poissy, où elle, en fleur de jonece & » très-grant beauté, se porte tant noble- » ment en vie contemplative & dévotion, » que la joye de la relacion de sa belle vie » souvente fois te rend grand reconfort. ». Ce passage nous apprend que la fille de Christine étoit l'ainée de son fils, & qu'elle avoit pris le voile contre le gré de sa mere. Peut-être le mauvais état des affaires de sa famille avoit-il contribué à lui faire embrasser ce parti.

Changea-t-il ce triste état des affaires de famille? c'est ce que nous ignorons. Nous voudrions apprendre que le fils fit un bon mariage, & que Christine fut heureuse sur la fin de ses jours; car outre qu'elle étoit aimable de caractere, elle réunissoit aux graces de l'esprit, les agrémens de la figure. Nous savons qu'elle étoit bien faite, & qu'elle avoit l'art de se mettre avec beaucoup de goût.

Les portraits que nous avons de Christine dans quelques-uns de ses livres enluminés de son temps, s'accordent avec l'idée qu'elle même a eu soin de nous donner de sa physionomie, lorsqu'entre les avantages dont elle reconnoît qu'elle est redevable au Créateur, elle met celui « d'avoir corps, » sans nulle difformité & assez plaisant, » & non maladis, mais bien com- » plexionné ».

De toutes les miniatures où elle est représentée, la plus parfaite, au jugement de M. Boivin, est celle qui se trouve dans dans le manuscrit 7395, à la tête du livre intitulé, *la cité des dames*.

On y voit une dame assise sous un dais, la tête penchée sur la main gauche, & le coude appuyé sur un bureau. Elle a le visage rond, les traits réguliers, le teint délicat & assez d'embonpoint. Ses yeux sont fermés, & elle paroît sommeiller. Sa coëffure est une espece de cul-de-chapeau, bleu ou violet, en pain de sucre, ombragé d'une gaze très-déliée, qui étant relevée tout au tour, laisse voir à nu le visage, & ne cache pas même les oreilles. Une chemise extrêmement fine, dont on n'apperçoit que le haut & qui est un peu entr'ouverte, couvre suffisamment les épaules & la gorge. Une robe bleue brodée d'or par le bas, & doublée de feuille-morte, s'ouvre sur le sein, comme aujourd'hui les manteaux de femme, & laisse entrevoir un petit corset de couleur de poupre, bordé d'un passement d'or.

Il ne me reste plus qu'à indiquer les ouvrages de Christine en vers & en prose. Voici d'abord la liste de ses poésies : cent balades, lais, virelais, rondeaux ; jeux à vendre, ou autrement vente d'amours; autres balades; l'épître au dieu d'amours; le débat des deux amans; le livre des trois jugemens; le livre du dit de Poissy; le chemin de lonc estude; lesdits moraulx, ou les enseignemens que Christine donne à son fils; le roman d'Othéa, ou l'épistre d'Othéa à Hector; le livre de mutacion de fortune.

Ses œuvres en prose sont, 1°. l'histoire du roi Charles le Sage, qu'elle écrivit par ordre du duc de Bourgogne; 2°. la vision de Christine; 3°. la cité des dames; 4°. les

épistres sur le roman de la Rose; 5°. le livre des faits d'armes & de chevalerie; 6°. instruction des princesses, dames de cour, & autres lettres à la reine Isabelle en 1405; 7°. les proverbes moraulx & le livre de prudence. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENISE, *république de*, (*Hist. mod.*) c'est d'une retraite de pêcheurs que sortit la ville & la république de *Venise*. Ces pêcheurs, chassés de la terre ferme par les ravages des barbares dans le v^e. siecle, se réfugierent à Rialto, port des Padouans, & ils bâtirent des cabanes qui formerent une petite bourgades que Padoue gouverna par des tribuns. Attila ayant dévasté Padoue, Pavie, Milan, & détruit la fameuse Aquilée, les misérables restes de ces villes acheverent de peupler toutes les isles des Lagunes, celles du bord de la mer, & particuliérement le Lido de Malamoque. Comme il ne restoit plus à ces peuples aucune espérance de retourner dans leurs habitations, ils penserent à s'en construire de plus assurées, & tirerent pour ce dessein les pierres & le marbre des palais démolis en terre ferme; chaque isle à l'exemple de Rialto, établit pour sa police des tribuns particuliers.

En 709, les tribuns des douze principales isles des Lagunes, jugeant qu'il étoit nécessaire de donner une nouvelle forme au gouvernement des isles qui s'étoient extraordinairement peuplées, résolurent de se mettre en république, & d'élire quelqu'un d'entre eux pour en être le chef; mais comme ils reconnoissoient qu'ils ne pouvoient en user de la sorte contre le droit que la ville de Padoue s'arrogeoit dans ces lieux où ils avoient été chercher leur sûreté, ils obtinrent de l'empereur Léon, souverain de tout le pays, & du pape Jean V, la permission d'élire leur prince, auquel ils donnerent le nom de *duc* ou de *doge*. Le premier qu'ils élurent s'appelloit *Paul-Luce Anafest*.

Il n'y avoit point encore de ville de *Venise*; Héraclée dont il ne reste aujourd'hui que quelques ruines, fut le premier siege de cette nouvelle république; ensuite les doges résiderent à Malamoque & à Rialto, où Pepin, roi d'Italie, donna aux habitans cinq milles carrés d'étendue en terre ferme, avec une pleine liberté de trafiquer par terre & par mer. Le même Pepin voulut que l'isle de Rialto, jointe aux isles d'alentour, portât le nom de Venise, *Venetiæ*, qui étoit alors celui de toute la côte voisine des Lagunes.

Telle a été l'origine du nom & de la république de *Venise*, dont la nécessité du commerce procura bientôt la grandeur & la puissance. Il est vrai qu'elle payoit un manteau d'étoffe d'or aux empereurs, pour marque de vassalité; mais elle acquit la province d'Istrie par son argent & par ses armes.

Les Vénitiens devenant de jour en jour une république redoutable, il fallut dans les croisades s'adresser à eux pour l'équipement des flottes; ils y gagnerent des richesses & des terres. Ils se firent payer dans la croisade contre Saladin 85000 marcs d'argent pour transporter seulement l'armée dans le trajet, & se servirent de cette armée même pour s'emparer des côtes de la Dalmatie, dont leur doge prit le titre. La Méditerranée étoit couverte de leurs vaisseaux, tandis que les barons d'Allemagne & de France bâtissoient des donjons, & opprimoient les peuples.

Genes, rivale de *Venise*, lui fit la guerre, & triompha d'elle sur la fin du xiv^e. siecle; mais Genes ensuite déclina de jour en jour, & *Venise* s'éleva sans obstacle jusqu'au temps de Louis XII & de l'empereur Maximilien, intimidant l'Italie, & donnant de la jalousie aux autres puissances qui conspirerent pour la détruire. Presque tous les potentats ennemis les uns des autres, suspendirent leurs querelles, pour s'unir ensemble à Cambrai contre *Venise*. Jamais tant de rois ne s'étoient ligués contre l'ancienne Rome. *Venise* étoit aussi riche qu'eux tous ensemble. Elle se confia dans cette ressource, & sur-tout dans la désunion qui se mit bientôt entre tant d'alliés. Il ne tenoit qu'à elle d'appaiser Jules II, principal auteur de la ligue; mais elle dédaigna de demander cette grace, & elle osa attendre l'orage. C'est peut-être la seule fois qu'elle ait été téméraire.

Les excommunications plus méprisées chez les Vénitiens qu'ailleurs, furent la déclaration du pape. Louis XII envoya un

héraut d'armes annoncer la guerre au doge. Il redemanda le Crémonois qu'il avoit cédé lui-même aux Vénitiens, quand ils l'avoient aidé à prendre le Milanois. Il revendiquoit le Bressan, Bergame, & d'autres terres sur lesquelles il n'avoit aucun droit. Il appuya ses demandes à la tête de son armée, & détruisit les forces Vénitiennes à la célebre journée d'Agnadel, près de la riviere d'Adda. Alors chacun des prétendans se jetta sur son partage; Jules II s'empara de toute la Romagne, & pardonna aux Vénitiens qui, revenus de leur premiere terreur, résistoient aux armes impériales. Enfin il se ligua avec cette république contre les François qui le méritoient, & cette ligue devint funeste à Louis XII.

Sur la fin du même siecle, les Vénitiens entrerent avec le pape & le roi d'Espagne Philippe II, dans une croisade contre les Turcs. Jamais grand armement ne se fit avec tant de célérité. Philipe II fournit la moitié des frais; les Vénitiens se chargerent des deux tiers de l'autre moitié, & le pape fournit le reste. Dom Juan D'Autriche, ce célebre bâtard de Charles-quint, commandoit la flotte. Sébastien Veneiro étoit général de la mer pour les Vénitiens. Il y avoit eu trois doges dans sa maison, mais aucun d'eux n'eut autant de réputation que lui. Les flottes ottomanes & chrétiennes se rencontrerent dans le golfe de Lépante, où les chrétiens remporterent une victoire d'autant plus illustre, que c'étoit la premiere de cette espece; mais le fruit de cette bataille n'aboutit à rien. Les Vénitiens ne gagnerent aucun terrein, & les Turcs reprirent l'année suivante le royaume de Tunis.

Cependant la république de *Venise* jouissoit depuis la ligue de Cambrai d'une tranquillité intérieure qui ne fut jamais altérée. Les arts de l'esprit étoient cultivés dans la capitale de leur état. On y goûtoit la liberté & les plaisirs; on y admiroit d'excellens morceaux de peinture, & les spectacles y attiroient tous les étrangers. Rome étoit la ville des cérémonies, & *Venise* la ville des divertissemens; elle avoit fait la paix avec les Turcs après la bataille de Lépante, & son commerce quoique déchu, étoit encore considérable dans le levant; elle possédoit Candie, & plusieurs isles, l'Istrie, la Dalmatie, une partie de l'Albanie, & tout ce qu'elle conserve de nos jours en Italie.

Au milieu de ses prospérités elle fut sur le point d'être détruite en 1618, par une conspiration qui n'avoit point d'exemple depuis la fondation de la république. L'abbé de S. Réal qui a écrit cet événement célébre avec le stile de Salluste, y a mêlé quelques embellissemens de roman; mais le fond en est très vrai. *Venise* avoit eu une petite guerre avec la maison d'Autriche sur les côtes de l'Istrie. Le roi d'Espagne Philipe III, possesseur du Milanois, étoit toujours l'ennemi secret des Vénitiens. Le duc d'Ossone viceroi de Naples, dom Pedre de Tolede gouverneur de Milan, & le marquis de Bedemar son ambassadeur à *Venise*, depuis cardinal de la Cueva, s'unirent tous trois pour anéantir la république. Les mesures étoient si extraordinaires, & le projet si hors de vraisemblance, que le sénat tout vigilant & tout éclairé qu'il étoit, ne pouvoit en concevoir de soupçon; mais tous les conspirateurs étant des étrangers de nations différentes, le sénat instruit de tout par plusieurs personnes, prévint les conjurés, & en fit noyer un grand nombre dans les canaux de *Venise*. On respecta dans Bedemar le caractere d'ambassadeur, qu'on pouvoit ne pas ménager; & le sénat le fit sortir secrétement de la ville, pour le dérober à la fureur du peuple.

Venise échappée à ce danger, fut dans un état florissant jusqu'à la prise de Candie. Cette république soutint seule la guerre contre l'empire Turc pendant près de 30 ans, depuis 1641 jusqu'à 1669. Le siege de Candie, le plus long & le plus mémorable dont l'histoire fasse mention, dura près de 20 ans; tantôt tourné en blocus, tantôt rallenti & abandonné, puis recommencé à plusieurs reprises, fait enfin dans les formes deux ans & demi sans relâche, jusqu'à ce que ce monceau de cendres fût rendu aux Turcs avec l'isle presque toute entiere, en 1669.

Venise s'épuisa dans cette guerre; le temps étoit passé où elle s'enrichissoit aux dépens du reste de l'Europe, par son industrie & par l'ignorance des autres chrétiens. La découverte du passage du cap de Bonne-

Espérance avoit détourné la source de ses richesses. En un mot, ce n'étoit plus cette république qui dans le XV siecle avoit excité la jalousie de tant de rois: elle leur est encore moins redoutable aujourd'hui. La seule politique de son gouvernement subsiste; mais son commerce anéanti, lui ôte presque toute sa force; & si la ville de *Venise* est par sa situation incapable d'être domptée, elle est par sa foiblesse incapable de faire des conquêtes. *Essai sur l'histoire générale* par M. de Voltaire, *t. I, II, III, IV, V.*

On ne manque pas d'auteurs sur l'histoire de cette république: voici les principaux par ordre des temps.

1°. *Justiniani* (Bernard) mort procurateur de S. Marc, l'an 1489, dans la 82 année de son âge, a fait le premier l'histoire de *Venise* intitulée, *de origine urbis Venetiarum, rebusque ejus, ab ipsâ ad quadringentesimum usque annum, gestis, historia.* Venise 1492 *in-fol.* & dans la même ville en 1534 *in-fol.* Cette histoire est divisée en quinze livres, & va jusqu'à l'an 809. Elle a été traduite en Italien par Louis Domenichi, & imprimée en cette langue à *Venise* en 1545, & en 1608 *in*-8°. avec une table des matieres.

2°. *Sabellicus* (Marc-Antoine Coccius), né sur le milieu du XV siecle, à Viscovaro bourg d'Italie dans la Sabine, fut appellé par le sénat de *Venise* pour deux emplois honorables & lucratifs; l'un étoit celui d'écrire l'histoire de la république, l'autre d'enseigner les belles-lettres. Il s'acquitta mieux du dernier que du premier, car son ouvrage historique, *rerum Venetarum historiæ*, fut rempli de flatteries & de mensonges: c'est qu'il étoit payé pour être sincere & exact à l'égard de ses écoliers, & pour se garder de l'être à l'égard des narrations. Scaliger remarque que Sabellicus avoit avoué lui-même que l'argent des Vénitiens étoit la source de ses lumieres historiques.

3°. *Suazzasini* (Dominico), contemporain de Sabellicus, écrivit l'histoire de *Venise* beaucoup plus abrégée, & tâcha d'imiter le style de Tacite.

4°. Le cardinal *Bembo* fut nommé par la république en 1530, pour en écrire l'histoire. On voulut qu'il la commençât où Sabellicus l'avoit finie (environ l'an 1486), & qu'il la continuât jusques à son temps. Cet intervalle comprenoit 44 année; il ne remplit point cet intervalle, car il termina son ouvrage à la mort de Jules II. Cette histoire est divisée en douze livres, & fut imprimée à *Venise* l'an 1551, & contrefaite la même année à Paris, chez Michel Vascosan *in*-4°. On en donna une nouvelle édition à Bâle, l'an 1567, en trois volumes *in*-8°. avec les autres œuvres de l'auteur. Il ne put tirer aucun profit du travail d'André Navagiero, qui avoit eu avant lui la même commission, mais qui ordonna en mourant qu'on brûlât tous ses écrits.

Quoique Bembus ait été l'une des meilleures plumes Latines du XVJ siecle, il faut avouer qu'il a montré trop d'affectation à ne se servir dans ses écrits, & sur tout dans son histoire, que des termes de la pure latinité. On rit de lire dans cet auteur, qu'un pape avoit été élu par la faveur des dieux immortels, *deorum immortalium beneficiis.* Il aimoit cette expression; car il rapporte dans un autre endroit que le sénat de *Venise* écrivit au pape: « Fiez-vous aux dieux » immortels dont vous êtes le vicaire sur » la terre », *uti fidat diis immortalibus* » *quorum vicem geris in terris.*

Après cela, on ne doit point s'étonner qu'il se soit servi du mot de *déesse*, en parlant de la sainte Vierge. C'est dans une lettre où Leon X reproche aux habitans de Recanati d'avoir donné de mauvais bois pour le bâtiment de Notre-Dame de Lorette, & leur commande d'en donner de meilleur, « de peur, dit-il, qu'il ne sem- » ble que vous vous soyez mocqué de nous » & de la déesse même », *ne tùm nos, tùm etiam deam ipsam, inani lignorum inutilium donatione lusisse videamini.*

Les termes que le christianisme a consacrés, comme *fides*, *excommunicatio*, ont paru barbares à cet écrivain; il a mieux aimé se servir de *persuasio* pour *fides*, & de *aquâ & igne interdictio*, pour *excommunicatio*; mais l'histoire de *Venise* de Bembo mérite encore plus la critique du côté de la bonne foi, comme Bodin l'a prononcé dans sa méthode sur l'histoire.

5°. *Paruta*, né à *Venise* en 1540, & mort procurateur de S. Marc en 1558, comme je l'ai déja dit en parlant de la ville de *Venise*, a publié entre autres ouvrages, une grande histoire de *Venise*, intitulée *Istoria Venetiana, lib. xij.* Venise, 1605, 1645, & 1704 *in-4°.* En qualité d'historiographe de la république, il fut chargé de continuer l'histoire du cardinal Bembo qui avoit fini à l'année 1513, année de l'élévation de Leon X, au pontificat. Il en écrivit le premier livre en Latin, pour se conformer à Bembo, mais il changea de dessein dans la suite, & composa son ouvrage tout en Italien. Cet ouvrage contient en douze livres tout ce qui est arrivé de plus considérable à la république depuis l'an 1513 jusqu'en 1552. Il a été joint au recueil des historiens de *Venise*, publié en 1718 sous ce titre général: *Istorici dell Cose Veneziane, i quali hanno scritto per publico decreto.* Henri Cary a traduit l'histoire de Paruta en Anglois; & sa traduction a été imprimée à Londres en 1658 *in-4°.*

6°. *Morosini* (André), né à *Venise* en 1558, & mort dans les grands emplois de sa patrie l'an 1618, à 60 ans, a fait une histoire Latine de la république, qui parut sous ce titre: *Historia Veneta ab anno 1521; ad annum 1615. Venetiis 1603, in-fol.* Cette histoire est une continuation de celle de Paruta.

7°. *Nani* (Jean-Baptiste), noble Vénitien, fut honoré des premiers emplois de la république, & chargé par le sénat de continuer l'histoire de la république. Il divisa son ouvrage en deux parties; & imprimoit la seconde, lorsqu'il mourut en 1678 âgé de 62 ans. La premiere partie a été traduite en François, & imprimée en Hollande en 1702 en quatre volumes *in-12.* L'ouvrage est intéressant; mais l'auteur dans tout ce qui concerne sa patrie, a plus suivi les sentimens naturels que la vérité de l'histoire; on en a fait une nouvelle édition en 1720, & elle entre dans le recueil des historiens de *Venise.*

8°. Le dernier écrivain de cette histoire est le sénateur Diedo, dont l'ouvrage intitulé, *Storie della republica di Venezia*, a paru à *Venise*, en 1751 en deux volumes. *in-4°.*

Les François, à qui les langues Latine & Italienne sont inconnues, peuvent lire Amelot de la Houssaye, histoire du gouvernement de *Venise;* S. Disdier, description de la république de *Venise;* l'abbé Laugier, histoire de *Venise*, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Paris, 1762, en cinq vol. *in-12.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENISE, *gouvernement de*, (*Droit polit.*) ce gouvernement dont les Vénitiens cachent aux étrangers le régime avec tant de soin, commença en 709 par se mettre en république avec un chef auquel on donna le nom de *duc* ou *doge*. Ces princes de la république ayant sans cesse augmenté leur puissance, les principaux citoyens résolurent enfin de la modérer. S'étant assemblés dans l'église de S. Marc, ils établirent en 1172 un conseil indépendant, & créerent douze tribuns qui pourroient s'opposer aux ordonnances du prince. Ces tribuns eurent encore le droit d'élire chaque année quarante personnes par quartier, pour composer le grand conseil qu'on venoit de créer, de sorte qu'il étoit de deux cens quarante citoyens, la ville de *Venise* étant divisée en six quartiers; & comme ce conseil se renouvelloit tous les ans, chacun avoit espérance d'y entrer.

L'ordre de ce gouvernement dura cent dix-sept ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1289, que le doge Pierre Gradenigo entreprit de changer entiérement la face de la république, & d'établir une véritable aristocratie, en fixant à perpétuité le grand conseil à un nombre de citoyens & à leurs descendans. Il fit passer à la Quarantie criminelle, qui est une chambre souveraine de quarante juges, un decret portant que tous ceux qui avoient composé le grand conseil des quatre années précédentes, seroient balotés dans cette chambre, & que ceux qui auroient douze balles favorables, composeroient eux & leurs descendans le grand conseil à perpétuité.

La noblesse Vénitienne est divisée en différentes classes. La premiere comprend les familles des douze tribuns qui furent les électeurs du premier doge, & qui se sont presque toutes conservées jusqu'à présent. A ces douze maisons qu'on appelle *électora-*

les, on en a joint douze autres, dont l'ancienneté va presque de pair avec les douze premieres ; mais toutes sont extrêmement déchues de leur ancien éclat par le luxe & la pauvreté.

La seconde classe de la noblesse Vénitienne se trouve composée des nobles qui ont pour titre le temps de la fixation du grand conseil, & dont les noms étoient écrits dès ce temps-là dans le livre d'or, qui est le catalogue qu'on fit alors de toutes les familles de la noblesse Vénitienne. On met au rang de cette noblesse du second ordre les trente familles qui furent aggrégées à la noblesse en 1380, parce qu'elles avoient secouru la république de sommes considérables pendant la guerre contre les Génois.

Dans la troisieme classe de la noblesse Vénitienne on comprend environ quatre-vingt familles qui ont acheté la noblesse, moyennant cent mille ducats, dans le besoin d'argent où la république se trouva réduite par la derniere guerre de Candie. On ne fit aucune distinction entre les personnes qui se présenterent, c'est-à-dire, depuis le gentilhomme de terre-ferme jusqu'à l'artisan. Cette troisieme sorte de noblesse Vénitienne ne fut point d'abord employée dans les grandes charges de la république. On lui préféroit les nobles d'ancienne origine.

Les citadins qui sont les bonnes familles des citoyens Vénitiens, composent un second état entre la noblesse & le peuple. On distingue deux sortes de citadins : les premiers le sont de naissance, étant issus de ces familles qui avant la fixation du grand-conseil avoient la même part au gouvernement qu'y a présentement la noblesse Vénitienne. Le second ordre des citadins est composé de ceux qui ont, par mérite ou par argent, obtenu ce rang dans la république. Les uns & les autres jouissent des mêmes privileges. La république fait semblant d'honorer les vrais citadins, & leur donne toutes les charges qu'on tient au dessous d'un noble Vénitien. La dignité de grand-chancelier est le plus haut degré d'élévation où puisse prétendre un citadin. Le rang & la grandeur de cette charge en rendroient la fonction digne d'un des premiers sénateurs ; si la république jalouse de son autorité, n'avoit réduit cet emploi au seul exercice des choses où la charge l'oblige, sans lui donner ni voix ni crédit dans les tribunaux où il a la liberté d'entrer.

La dignité de grand-chancelier, celle de procurateur de S. Marc & celle du doge sont les seules qui se donnent à vie. *Voyez* les mots DOGE & PROCURATEUR *de S. Marc*.

Comme la république a voulu conserver dans l'ordre extérieur de son gouvernement une image de la monarchie, de l'aristocratie & de la démocratie, elle a représenté un prince souverain dans la personne de son doge : une aristocratie dans le prégadi ou le sénat, & une espece de démocratie dans le grand-conseil, où les plus puissans sont obligés de briguer les suffrages ; cependant le tout ne forme qu'une pure aristocratie.

Une des choses à quoi le sénat s'est appliqué avec grand soin, a été d'empêcher que les princes étrangers n'eussent aucune connoissance de ses délibérations ni de ses maximes particulieres, & comme il eût été plus facile à la cour de Rome qu'à aucune autre d'en venir à bout, & même de former un parti considérable dans le sénat, par le moyen des ecclésiastiques, la république ne s'est pas seulement contentée de leur en interdire l'entrée, elle n'a même jamais souffert que la jurisdiction ecclésiastique ordinaire se soit établie dans ses états avec la même autorité que la plupart des princes lui ont laissé prendre, & elle a exclu tous les ecclésiastiques, quand même ils seroient nobles Vénitiens, de tous les conseils & de tous les emplois du gouvernement.

Le sénat ne nomme aucun Vénitien au pape pour le cardinalat, afin de ne tenter aucun de ses sujets à trahir les intérêts de la république, par l'espérance du chapeau. Il est vrai que l'ambassadeur de *Venise* propose au pape les sujets de l'état qui méritent cet honneur, mais il fait ses sollicitations comme simple particulier, & ne forme aucune demande au nom du sénat. Aussi le cardinalat n'est pas à *Venise* en aussi grande considération qu'il l'est ailleurs.

Le patriarche de *Venise* est élu par le

sénat ;

ſénat ; il ne met à la tête de ſes mandemens que *N... divinâ miſeratione* Venetiarum *patriarcha*, ſans ajouter, comme les autres prélats d'Italie, *ſanctæ ſedis apoſtolicæ gratiâ.*

Soit encore que la république ait eu deſſein d'ôter aux eccléſiaſtiques les moyens d'avoir obligation à d'autres ſupérieurs qu'au ſénat, ſoit qu'elle n'ait eu d'autre vue que de maintenir l'ancien uſage de l'égliſe, elle a laiſſé l'élection des curés à la diſpoſition des paroiſſiens, qui doivent choiſir celui des prêtres habitués de la même paroiſſe qui leur paroît le plus digne. Tous ceux qui poſſedent des maiſons en propre dans l'étendue de la paroiſſe, nobles, citadins & artiſans, s'aſſemblent dans l'égliſe dans le terme de trois jours après la mort du curé, & procedent à l'élection par la pluralité des voix, faute de quoi la république nomme un curé d'office.

Il eſt vrai que l'inquiſition eſt établie à *Veniſe ;* mais elle y eſt du moins ſous des conditions qui diminuent l'atrocité de ſa puiſſance. Elle eſt compoſée à *Veniſe* du nonce du pape, du patriarche de *Veniſe* toujours noble Vénitien, du pere inquiſiteur toujours de l'ordre de S. François, & de deux principaux ſénateurs qui ſont aſſiſtans, & ſans le conſentement deſquels toutes les procédures ſont nulles, & les ſentences hors d'état d'être miſes à exécution.

L'héréſie eſt preſque la ſeule matiere dont l'inquiſition de *Veniſe* ait droit de connoître ; les déſordres qui ſuivent l'héréſie, ou qui peuvent l'entretenir, ont des juges ſéculiers qui prennent connoiſſance de ces matieres. Tous ceux qui font profeſſion d'une autre religion que de la catholique, ne ſont point ſoumis à l'inquiſition ; & depuis le catalogue des livres défendus, qui fut dreſſé lorſque la république reçut l'inquiſition, il n'eſt point permis au ſaint office d'en cenſurer d'autres que ceux que la république elle-même cenſure. Outre cela, le ſénat entretient deux docteurs, qu'on appelle *conſulteurs d'état*, l'un religieux, & l'autre ſéculier, qui ſont chargés d'examiner les bulles, les brefs & les excommunications qui viennent de Rome, & qu'on ne reçoit jamais ſans l'approbation de ces deux docteurs.

Le college, le prégadi & le grand conſeil font mouvoir l'état. Le college eſt compoſé du doge, de ſes ſix conſeillers, des trois chefs de la quarantie criminelle, des ſix ſages-grands, de cinq ſages de terre-ferme, & des cinq ſages des ordres, en tout vingt-ſix perſonnes. *Voyez* DOGE, QUARANTIE, SAGES GRANDS, *&c.*

Mais toute l'autorité de la république eſt partagée entre le ſénat ou le prégadi (dont il faut conſulter l'article en particulier,) & le grand-conſeil. Le premier regle ſouverainement les affaires d'état ; le ſecond diſpoſe abſolument de toutes les magiſtratures. Il a droit de faire de nouvelles loix, d'élire les ſénateurs, de confirmer les élections du ſénat, de nommer à toutes les charges, de créer les procurateurs de S. Marc, les podeſtats & les gouverneurs qu'on envoie dans les provinces ; enfin, le grand conſeil eſt l'aſſemblée générale des nobles, où tous ceux qui ont vingt-cinq ans, & qui ont pris la veſte, entrent avec le droit de ſuffrage. De même tous les membres du college, ceux du conſeil des dix, les quarante juges de la quarantie criminelle, & tous les procurateurs de S. Marc entrent au prégadi, de ſorte que ſon aſſemblée eſt d'environ 280 membres, dont une partie a voix délibérative, & le reſte n'y eſt que pour écouter.

Le conſeil des dix prend connoiſſance des affaires criminelles qui arrivent entre les nobles, tant dans la ville que dans le reſte de l'état. *Voyez* DIX, *conſeils des.*

Le tribunal des inquiſiteurs d'état eſt compoſé de trois membres, qui ſont deux ſénateurs du conſeil des dix, & un des conſeillers du doge. Ce tribunal fait frémir, & par ſa puiſſance, & parce que les exécutions de ce tribunal ſont auſſi ſecretes que leur jugement. *Voyez* INQUISITEURS *d'état.*

Pour prévenir les déſordres du luxe, le gouvernement de *Veniſe* a établi des magiſtrats appellés *ſopra-proveditori alle pompe.* Ce ſont des ſénateurs du premier ordre, qui par des ordonnances ſéveres ont réglé la table, le train & les habits de la nobleſſe Vénitienne.

La république prend auffi connoiffance des affaires générales & particulieres des religieux & des religieufes. Elle a établi à cet effet trois fénateurs avec une autorité fort étendue fur la difcipline extérieure des couvents ; ces trois magiftrats ont un capitaine de sbirres qui vifite les parloirs, outre quantité d'efpions gagés ; mais cette févérité apparente eft plutôt par montre d'un gouvernement exact, & pour empêcher les fupérieurs eccléfiaftiques de s'en mêler, que pour guérir un mal qui ne leur paroît pas moins néceffaire que peu capable de remede, la jeune nobleffe Vénitienne faifant un de fes plus grands plaifirs du commerce qu'elle entretient avec les religieufes.

La république gouverne les états de terre-ferme par des nobles qu'elle y envoie, avec les titres de podeftats, provéditeurs, gouverneurs, *&c.* Elle envoie auffi quelquefois dans les provinces trois des premiers fénateurs, auxquels elle donne le nom d'*inquifiteurs de terre-ferme*, & qui font chargés d'écouter les plantes des fujets contre les gouverneurs, & de leur rendre juftice ; mais tout cela n'eft qu'une pure oftentation.

Il réfulte de la connoiffance du gouvernement de *Venife*, que c'eft une ariftocratie defpotique, & que la liberté y regne moins que dans plufieurs monarchies. Ce font toujours fous différens noms des magiftrats d'un même corps, des magiftrats qui ont les mêmes principes, les mêmes vues, la même autorité, exécuteurs des loix, & légiflateurs en même temps. Il n'y a point de contrepoids à la puiffance patricienne, point d'encouragement aux plébéiens, qui à proprement parler, font fous le joug de la nobleffe, fans efpérance de pouvoir le fecouer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENISE, *état de*, (*Géogr. mod.*) l'état de la république de *Venife* fe partage en quatorze provinces, dont il y en a fix vers le midi ; favoir, le Dogado ou duché de *Venife*, le Padouan, le Vicentin, le Véronoife, le Breffan & le Bergamafc. Le Crémafque eft au midi du Breffan, & la Poléfine du Rovigo eft au fud du Crefcentin. Les quatre fuivantes font à fon nord du midi au feptentrion : favoir, la Marche Trévifane, le Feltrin, le Bellunefe & le Cadorin. A l'orient de celle-ci font le Frioul, qui lui eft contigu, & l'Iftrie fur le golfe de *Venife*, prefque vis-à-vis le Ferrarois. Le Dogado s'étend en long depuis l'embouchure du Lizouzo jufqu'à celle de l'Adige, & comprend les ifles des Lagunes, de *Venife*, de Maran, & tout le quartier qui eft vers la côte du golfe, depuis Carvazere jufqu'à Grado, ainfi que plufieurs ifles qui font aux environs de la capitale. (*D. J.*)

VENISE, *terre de*, (*Hift. nat.*) *bolus veneta*, nom d'une terre d'un beau rouge, qui s'emploie dans la peinture fous le nom de *rouge de Venife*. M. Hill obferve que cette terre n'eft point bolaire, mais une ochre très-fine, douce au toucher, d'un rouge prefque auffi vif que celui du minium, & qui colore fortement les doigts. Cette terre eft d'un goût aftringent, & ne fait point effervefcence avec les acides. On la tire de Carinthie d'où elle paffe par les mains des Vénitiens qui la falfifient, & qui la débitent au refte de l'Europe pour la peinture. *Voyez* Hill's, *natural hiftory of foffils.*

VÉNITIENS, NOBLES, (*Hift. mod.*) c'eft ainfi que l'on nomme à Venife les chefs de la république, parmi lefquels on choifit le doge, les procurateurs de S. Marc, les provéditeurs, les ambaffadeurs, & tous ceux qui doivent remplir les fonctions les plus importantes de l'état. On divife les *nobles vénitiens* en trois claffes : la premiere eft celle des *nobles* qu'on nomme *elettorali* ; dans cette claffe font les douze plus anciennes familles de la république. La feconde claffe eft celle des familles qui ont été admifes aux privileges de la nobleffe depuis l'an 1380. Enfin, la troifieme claffe eft celle des *nobles* qui ont acquis la nobleffe pour de l'argent ; on dit qu'il en coûte cent mille ducats pour obtenir cette diftinction. On diftingue à Venife les *nobles de terre-ferme* qui habitent la partie du continent qui eft fujette à la république ; ces derniers ne font point fi confidérés que les *nobles de Venife* qui font en poffeffion de la fouveraineté.

VÉNITIENNE, f. f. (*Soierie.*) étoffe d'abord fabriquée à Venife, & enfuite

imitée en France. Il y en a d'unies, de façonnées, avec de l'or & de l'argent, ou seulement avec de la soie; c'est une espece de gros-de-tours, dont la tissure est extrêmement fine.

VÉNITIENNE, (*Musiq.*) On appelle en Italie, & particuliérement en Toscane, les barcarolles *vénitiennes* (*venetiane*) : le mot *barcarolles* n'est que du dialecte Vénitien, au moins il n'est pas Toscan. (*F. D. C.*)

VENLO, (*Géograp. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le haut quartier de la province de Gueldre, sur la rive droite de la Meuse, à 4 lieues au dessus de Ruremonde.

Venlo tire son nom de deux mots Flamands *ueen* & *loo*, qui signifient *terre marécageuse* & *basse*. C'étoit un petit bourg que Renaud, duc de Gueldre, entoura de murailles en 1343, & lui donna le titre de *ville*. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans toutes les guerres des Pays-Bas. Enfin par le traité de Barriere, l'empereur l'a cédée aux Etats-Généraux en toute propriété & souveraineté. On y compte trois à quatre mille habitans, qui sont presque tous catholiques, & qui jouissent de l'exercice public de leur religion; ce sont pour la plupart des petits marchands, bateliers, voituriers, & de semblables professions, partagés en petits corps de métiers.

Ce commerce étoit autrefois très florissant dans cette ville, mais il est extrêmement déchu depuis le partage du haut-quartier de Gueldre, entre quatre différentes puissances. Ce partage a donné lieu à l'établissement de plusieurs péages sur la Meuse, dont le nombre, & les droits qu'on y fait payer, ont causé la ruine du trafic.

La monnoie regne à *Venlo* sur le pied de celle des pays voisins, comme Cleves, Juliers & autres, & en Allemagne.

La police y a été réglée par la résolution de L. H. P. du 25 mai 1726. L'état entretient à *Venlo* un receveur pour la perception du verponding. L'amirauté de Rotterdam y a aussi ses officiers; & les Etats-Généraux ont établi dans cette ville un conseil supérieur, pour juger les causes civiles qui seroient portées par révision, ou en premiere instance, tant de la ville que tout le district sous leur domination. *Long.* 23, 38; *latit.* 51, 22.

C'est à *Venlo* que Guillaume, duc de Cleves, demanda pardon à genoux à l'empereur Charles-Quint pour s'être révolté contre lui en 1543. C'est aussi dans cette même place qu'on fit le premier essai des bombes, expérience fatale, qui depuis a été si funeste à une infinité de belles villes. Il y a encore un autre événement digne de remarque par rapport à *Venlo*; c'est que les Espagnols, dans le dessein de détruire le commerce que les Hollandois entretenoient avec l'Allemagne par le Rhin, entreprirent en 1627, de faire un canal pour détourner ce fleuve, & le joindre à la Meuse. Le canal commençoit au dessous de Rheinberg, passoit à l'abbaye de Campen à Gueldre; puis après avoir coupé la petite riviere du Niers, il devoit se rendre dans la Meuse à *Venlo*. Il auroit eu 18 lieues d'étendue; & on l'avoit déja appellé le *nouveau Rhin*, ou la *Fosse eugénienne*, du nom de l'infante Isabelle Eugénie, *&c.* On commença d'y travailler le 21 septembre; mais cet ouvrage fut abandonné la même année, ou parce que l'Espagne ne jugea pas à propos de continuer la dépense, ou parce qu'elle prévit que ce canal n'auroit pas l'effet qu'elle attendoit.

Je connois deux savans célebres, dont *Venlo* est la patrie, Goltzius & Puteanus.

Goltzius (Hubert), naquit dans cette ville en 1526, & mourut à Bruges, en 1583, à 57 ans. C'est un excellent antiquaire, qui voyagea dans toute l'Europe pour chercher les preuves de l'histoire par les médailles; & par-tout son mérite lui ouvrit les cabinets des curieux. Il n'étoit pas seulement antiquaire, mais dessinateur, peintre & graveur. Comme il craignoit qu'on ne laissât glisser dans ses ouvrages des fautes qu'on eût pu lui imputer, il établit dans sa maison une imprimerie, dans laquelle il faisoit imprimer ses livres, les corrigeant lui-même avec beaucoup de soin. Il a publié sur les médailles deux livres précieux; 1°. *Siciliæ & magnæ Græciæ Numismata*, 2°. *Thesaurus rei antiquariæ.* On l'avoit soupçonné d'avoir imposé au public sur plusieurs médailles, mais M. Vaillant a pris sa défense, & lui a

rendu la justice qu'il méritoit, après un examen des plus approfondis.

Outre les deux ouvrages dont nous venons de parler, on a encore de Goltzius d'autres bons livres sur l'histoire Romaine, & en particulier, 1°. *vita & res gestæ Augusti, Antverpiæ*, 1644, avec des commentaires de Nonnius. 2°. *Imperatorum imagines à C. Julio Cæsare ad Carolum Quintum, ex veteribus numismatibus*. 3°. *Fasti magistratuum & triumphorum Romanorum, ab urbe conditâ usque ad Augusti obitum.*

Puteanus (Erycius, naquit à *Venlo* en 1574, passa en Italie l'an 1597, & fut nommé professeur en éloquence de Milan, l'an 1601. La ville de Rome l'agrégea en 1603, au nombre de ses citoyens & de ses patriciens. Il se rendit à Louvain l'an 1606, pour y succéder à la chaire que Juste-Lipse avoit occupée avec tant de gloire. Il s'acquit beaucoup de considération dans les Pays-Bas, & y posséda le titre d'historiographe du roi d'Espagne, & celui de conseiller de l'archiduc Albert. Il mourut l'an 1646, âgé de 72 ans.

C'étoit un homme d'érudition, & qui entretenoit un prodigieux commerce de lettres. Elles ont été recueillies avec ses autres œuvres, & imprimées à Louvain en 1662, en V tomes *in-8°*. Son *statera belli & pacis*, fit beaucoup de bruit & pensa le ruiner. L'auteur conseilloit la paix, & faisoit voir que la continuation de la guerre nuiroit infiniment aux Espagnols.

Il s'expliqua nettement sur les avantages que les ennemis avoient déjà remportés, & sur les victoires qu'ils pouvoient attendre. C'étoit un livre d'un tout autre tour que celui de ceux qui, pour animer leur nation à continuer la guerre, lui étalent mille descriptions artificieuses de ses forces, & de la foiblesse de l'ennemi.

L'événement justifia que Puteanus ne se trompoit pas; car si l'Espagne avoit conclu la paix avec les Provinces-Unies l'an 1633, elle se seroit épargnée bien des dépenses, des malheurs & des pertes. Je conviendrois cependant que l'historiographe du prince, ne médita pas assez dans cette occasion sur les belles paroles de Salluste, qu'il mit au commencement de son livre, & qui lui montroient sagement les raisons pour lesquelles il est dangereux de donner conseil aux rois. *Scio ego*, dit l'historien Romain, *quàm difficile atque asperum factu sit, consilium dare regi, aut imperatori; postremò cuiquam mortali, cujus opes in excelso sunt: quippe cùm & illis consultorum copiæ adsint; neque de futuro quisquam satis callidus, satisque prudens sit.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

VENNONÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de la Muraille à *Portus Rutupis*, entre *Maudvessedum* & *Bennavenna*, à douze milles du premier de ces lieux, & à dix-sept milles du second. Sur cela M. Vesseling remarque, que les Anglois conviennent que *Vennonæ* ou *Venonæ*, doit être cherchée aux environs de Cleycester, lieu où deux chemins militaires se joignoient, & par où on alloit de Lindum à Londres. On prétend que le terrein des environs est le plus élevé de toute la Grande-Bretagne, & qu'on y avoit des sources, d'où naissent des rivieres qui coulent de différens côtés. Cambden, qui lit *Vennonæ* & *Bennones*, veut que le nom moderne soit *Benfordbrige* (*D. J.*)

VENNONII ou *VENII*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Rhéthie; Dion Cassius, *l. LIV, p. 538*, les met au nombre des peuples des Alpes, qui prirent les armes contre les Romains, & furent vaincus par Publius Silius. Ce sont les *Vinnones* de Ptolomée, *l. II, c. xij*, & les *Venones* de Strabon, *l. IV, p. 204*. Ce sont aussi les *Vennonetes* de Pline, *l. III, c. xx*, qui les nomme entre les peuples qui furent subjugués par Auguste. (*D. J.*)

VENOSA, (*Géogr. mod.*) en Latin *Venusia*, ville de L'Italie méridionale, au royaume de Naples, dans le Basilicat, sur une petite riviere, au pied de l'Appenin, avec un évêché suffragant d'Acereuza. Elle a titre de principauté. *Long. 33. 28. latitude, 40. 46.*

Luca (Jean-Baptiste), qui devint cardinal, étoit né à *Venosa* de parens obscurs, & mourut en 1683, âgé de 66 ans. Il a mis au jour une relation de la cour de Rome, *relatio curiæ Romanæ*, où il traite amplement de toutes les congrégations,

tribunaux & autres jurifdictions de cette cour. (*D. J.*)

VENOSTES, (*Géogr. anc.*) peuples des Alpes felon Pline *l. III. c. xx.* Ils furent du nombre de ceux qu'Augufte fubjugua, & leur nom fe trouve dans l'infcription du trophée des Alpes. Ils habitoient felon le P. Hardouin, dans la vallée où l'Adige prend fa fource, & qu'on nomme préfentement *Val-Venofca.* (*D. J.*)

VEN-PI, f. m. (*Hift. mod.*) nom d'une montagne de la Chine, fituée dans la province de Quey-Chen, au midi de la capitale, appellée *Quey-yang-fu;* elle a, dit-on, exactement la forme d'un cône ifocele.

VENREDI, f. m. (*Calendrier.*) ce mot fe trouve dans Nicod pour *vendredi*, terme fort commun parmi le peuple de Champagne; c'eft auffi comme il faudroit parler, felon la remarque du même Nicod, qui ajoute, que ce mot eft compofé de deux mots corrompus, *vener*, qui eft pris de *Venus* en Latin, & de *di*, qui eft tiré de *dies*, jour de Vénus, *dies Veneris*, qui eft le fixieme jour de la femaine; les eccléfiaftiques le nommment *fexta feria.* Il faudroit donc dire *venredi;* mais le François, pour rendre la prononciation plus aifée, interpofe la confonne *d.* L'Italien dit *venerdi*, & l'Efpagnol *viernes*; d'un autre côté le Languedocien & le peuple voifin retournent ce mot, & difent *divendres.* (*D. J.*)

VENT, f. m. (*Phyf.*) une agitation fenfible dans l'air, par laquelle une quantité confidérable d'air eft pouffée d'un lieu dans un autre.

Les *vents* font divifés en permanens, réglés, & variables, en généraux & particuliers.

Les vents *permanens ou conftans*, font ceux qui foufflent toujours du même côté; il y a un de ces *vents* extrêmement remarquable entre les tropiques, lequel fouffle conftamment de l'eft à l'oueft, & qu'on appelle *vent* général alizé. *Voyez* ALIZÉ.

Les vents *reglés ou périodiques*, font ceux qui reviennent conftamment dans de certains temps. Tels font les *vents* de terre & de mer qui foufflent de la terre à la mer fur le foir, & de la mer à la terre le matin. Tels font encore les *vents* alizés, changeans & particuliers, qui dans certains mois de l'année foufflent d'un côté, & qui foufflent du côté oppofé dans les autres mois. Par exemple, les *vents* appellés *mouffons*, qui font fud-eft depuis octobre jufqu'en mai, & nord-oueft depuis mai jufqu'en octobre, entre la côte de Zanguebar & l'ifle de Madagafcar. *Voyez* MOUSSON.

Les vents *variables*, font ceux qui foufflent, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, & qui commencent ou ceffent fans aucune regle, foit par rapport aux lieux, foit par rapport aux temps. Tels font les *vents* obfervés dans l'intérieur de l'Angleterre, quoique quelques-uns paroiffent fuivre certaines heures, comme le vent d'oueft qui eft affez fréquent fur le foir, le *vent* du fud dans la nuit, & le *vent* du nord le matin. *Voyez* TEMPS.

Le vent *général* eft celui qui fouffle dans le même temps & du même côté, fur une partie confidérable de la terre & pendant la plus grande partie de l'année. Il n'y a de *vent* à qui on donne ce nom, que le *vent* général alizé.

Ce *vent* a cependant des interruptions, car 1°. dans les terres on ne s'en apperçoit prefque pas, à caufe qu'il eft rompu par les montagnes, *&c.* 2°. en mer auprès des côtes, il eft auffi détourné par les vapeurs, les exhalaifons & les *vents* particuliers qui viennent de terre; enforte qu'on ne le peut guere regarder comme général, qu'en pleine mer; 3°. & en pleine mer même, il eft fujet à être altéré par les nuages pouffés des autres régions.

Les vents *particuliers* renferment tous les autres, excepté les *vents* généraux alizés.

Les *vents* particuliers d'un petit canton font appellés *vents topiques*, tel eft le *vent* du nord au côté occidental des Alpes, qui ne s'étend que fur environ deux lieues de long, & beaucoup moins en largeur.

L'hiftoire des *vents* eft affez bien connue par les foins de plufieurs phyficiens qui ont voyagé ou qui fe font appliqués dans leur pays pendant plufieurs années à la connoiffance de ce météore. M. Mufchenbroëck a donné fur ce fujet une differtation fort curieufe à la fin *de fes Effais de phyfique*, où il fait entrer non-feulement tout ce qu'il a obfervé lui-même, mais encore tout ce qu'il a pu recueillir des écrits

de M. Halley, de M. Derham, *&c.* mais il s'en faut bien que nous soyons autant instruits touchant les causes, j'entends les plus éloignées, celles qui occasionnent les premiers mouvemens dans l'atmosphere : car on sait en général que les *vents* viennent immédiatement d'un défaut d'équilibre dans l'air, c'est-à-dire, de ce que certaines parties se trouvant avoir plus de force que les parties voisines, s'étendent du côté où elles trouvent moins de résistance. Mais quelle est la cause qui produit ce défaut d'équilibre; c'est ce qu'on ne sait encore que très imparfaitement : nous allons cependant rapporter les principales opinions des philosophes sur cette matiere.

Cause physique des vents. Quelques philosophes, comme Descartes, Rohault, rapportent le *vent* général au mouvement de rotation de la terre, & tirent tous les *vents* particuliers de ce *vent* général. L'atmosphere, disent-ils, enveloppe la terre & tourne autour d'elle, mais elle se meut moins vîte que la terre, de sorte que les points de la terre qui sont, par exemple, situés sous l'équateur, se meuvent plus vîte d'occident en orient, que la colonne d'air qui est au dessus. C'est pourquoi ceux qui habitent ce grand cercle doivent sentir continuellement une espece de résistance dans l'atmosphere, comme si l'atmosphere se mouvoit à leur égard d'orient en occident.

Ce qui semble confirmer cette hypothese, c'est que les *vents* généraux n'ont guere lieu qu'entre les tropiques, c'est-à-dire, dans les latitudes où le mouvement diurne est le plus prompt.

Mais on en voit aisément l'insuffisance par les calmes constans de la mer Atlantique vers l'équateur, par les *vents* d'ouest qui soufflent à la côte de Guinée, & les moussons d'ouest périodiques dans la mer des Indes sous l'équateur.

D'ailleurs, l'air étant adhérent à la terre par la force de la gravité, a dû avec le temps acquérir la même vîtesse que celle de la surface de la terre, tant à l'égard de la rotation diurne, qu'à l'égard du mouvement annuel autour du soleil, qui est environ trente fois plus considérable. En effet, si la couche d'air voisine de nous se mouvoit autour de l'axe de la terre avec moins de vîtesse, que la surface du globe qui lui est contiguë, le frottement continuel de cette couche contre la surface du globe terrestre, l'obligeroit bientôt à faire sa rotation en même temps que le globe; par la même raison, la couche voisine de celle-ci en seroit entraînée, & obligée à faire sa rotation dans le même temps; de sorte que la terre & son atmosphere parviendroient fort promptement à faire leur rotation dans le même temps autour de leur axe commun, comme si l'un & l'autre ne faisoient qu'un seul corps solide; par conséquent, il n'y auroit plus alors de *vents* alizés.

C'est ce qui a engagé le docteur Halley à chercher une autre cause qui fût capable de produire un effet constant, & qui ne donnant point de prise aux mêmes objections, s'accordât avec les propriétés connues de l'eau & de l'air, & avec les loix du mouvement des fluides. M. Halley a cherché cette cause, tant dans l'action des rayons du soleil sur l'air & sur l'eau, pendant le passage continuel de cet astre sur l'Océan, que dans la nature du sol & la situation des continens voisins. Voici une idée générale de son explication.

Suivant les loix de la statique, l'air qui est le moins rarefié par la chaleur & qui est conséquemment le plus pesant, doit avoir un mouvement vers celui qui est plus rarefié, & par conséquent plus léger : or, quand le soleil parcourt la terre par son mouvement diurne apparent, ou plutôt quand la terre tourne sur son axe, & présente successivement toutes ses parties au soleil, l'hémisphere oriental sur lequel le soleil a déjà passé, contient un air plus chaud & plus rarefié que l'hémisphere occidental; c'est pourquoi cet air plus raréfié doit en se dilatant, pousser vers l'occident l'air qui le précede, ce qui produit un *vent* d'est.

C'est ainsi que le *vent* général d'orient en occident peut être formé dans l'air sur le grand Océan. Les particules de l'air agissant les unes sur les autres, s'entretiennent en mouvement jusqu'au retour du soleil, qui leur rend tout le mouvement

qu'elles pouvoient avoir perdu, & produit ainsi la continuité de ce *vent* d'est.

Par le même principe, il s'ensuit que ce *vent* d'est doit tourner vers le nord dans les lieux qui sont au septentrion de l'équateur, & tourner au contraire vers le sud dans les lieux qui sont plus méridionaux que l'équateur; car près de la ligne l'air est beaucoup plus raréfié qu'à une plus grande distance, à cause que le soleil y donne à plomb deux fois l'année; & qu'il ne s'éloigne jamais du zénith de plus de 23 degrés; & à cette distance, la chaleur qui est comme le carré du sinus de l'angle d'incidence, n'est guere moindre, que lorsque les rayons sont verticaux. Au lieu que sous les tropiques, quoique le soleil y frappe plus long-temps verticalement, il y est un temps considérable à 47 degrés de distance du zénith, ce qui fait une sorte d'hiver dans lequel l'air se refroidit assez pour que la chaleur de l'été ne puisse pas lui donner le même degré de mouvement que sous l'équateur; c'est pourquoi l'air qui est vers le nord & vers le sud étant moins raréfié, que celui qui est au milieu, il s'ensuit que des deux côtés, l'air doit tendre vers l'équateur. *Voyez* CHALEUR.

La combinaison de ce mouvement avec le premier *vent* général d'est, suffit pour rendre raison des phénomenes des *vents* généraux alizés, lesquels souffleroient sans cesse & de la même maniere, autour de notre globe, si toute sa surface étoit couverte d'eau comme l'Océan atlantique & éthiopique. Mais comme la mer est entrecoupée par de grands continens, il faut avoir égard à la nature du sol & à la position des hautes montagnes. Car ce sont les deux principales causes qui peuvent altérer les regles générales des *vents*. Il suffit, par exemple, qu'un terrein soit plat, bas, sablonneux, tels qu'on nous rapporte que sont les deserts de Lybie, pour que les rayons du soleil s'y mêlent & échauffent l'air d'une maniere si prodigieuse, qu'il se fasse continuellement un courant d'air, c'est-à-dire, un *vent* de ce côté là.

On peut rapporter à cette cause, par exemple, le *vent* des côtes de Guinée, qui porte toujours vers la terre, & qui est ouest au lieu d'être est; car on imagine bien quelle doit être la chaleur prodigieuse de l'intérieur de l'Afrique, puisque les seules parties septentrionales sont d'une chaleur si considérable, que les anciens avoient cru que tout l'espace renfermé entre les tropiques ne pouvoit pas être habité. *Voyez* ZONE & TORRIDE.

Il ne sera pas plus difficile d'expliquer les calmes constans qui regnent dans certaines parties de l'Océan atlantique vers le milieu; car dans cet espace qui est également exposé aux *vents* d'ouest vers la côte de Guinée, & aux *vents* alizés d'est, l'air n'a pas plus de tendance d'un côté que de l'autre, & est par conséquent en équilibre. Quant aux pluies qui sont fréquentes dans ces mêmes lieux, elles sont encore aisées à expliquer, à cause que l'atmosphere diminuant de poids par l'opposition qui est entre les *vents*, l'air ne sauroit retenir les vapeurs qu'il reçoit. *Voyez* PLUIE.

Comme l'air froid & dense doit à cause de son excès de pesanteur presser l'air chaud & raréfié, ce dernier doit s'élever par un courant continuel & proportionnel à sa raréfaction; & après s'être ainsi élevé, il doit pour arriver à l'équilibre, se répandre & former un courant contraire; en sorte que par une sorte de circulation le *vent* alizé de nord-est doit être suivi d'un *vent* de sud-ouest. *Voyez* COURANT, COURANT INFÉRIEUR, *&c.*

Les changemens instantanés d'une direction à celle qui lui est opposée, qu'on voit arriver dans le *vent* lorsqu'on est dans les limites des *vents* alizés, semblent nous assurer que l'hypothese précédente n'est pas une simple conjecture; mais ce qui confirme le plus cette hypothese, c'est le phénomene des moussons qu'elle explique aisément, & qu'on ne sauroit guere comment expliquer sans son secours. *Voyez* MOUSSONS.

Supposant donc la circulation dont nous venons de parler, il faut considérer que les terres qui touchent de tous les côtés à la mer septentrionale des Indes, telles que l'Arabie, la Perse, l'Inde, *&c.* sont pour la plupart au-dessous de la latitude de 30d. & que dans ces terres, ainsi que dans celles de l'Afrique, qui sont voisines de la Méditerranée, il doit y avoir des chaleurs excessives, lorsque le soleil est dans le tropique

du cancer ; qu'au contraire l'air doit y être assez tempéré lorsque le soleil s'approche de l'autre tropique, & que les montagnes voisines des côtes sont, suivant qu'on le rapporte, couvertes de neige, & capables par conséquent de refroidir considérablement l'air qui y passe. Or de là il suit que l'air qui vient, suivant la regle générale du nord-est à la mer des Indes, est quelquefois plus chaud, & quelquefois plus froid que celui qui par cette circulation retourne au sud-ouest, & par conséquent il doit arriver tantôt que le *vent*, ou courant inférieur, vienne du nord-est, & tantôt du sud-ouest.

Les temps où les moussons soufflent, font voir suffisamment qu'ils ne sauroient avoir d'autre cause, que celle qu'on vient d'exposer ; car en avril lorsque le soleil commence à réchauffer ces contrées vers le nord, les moussons sud-ouest se levent & durent tout le temps de la chaleur, c'est-à-dire, jusqu'en octobre ; le soleil s'étant alors retiré, & l'air se refroidissant dans les parties du nord, tandis qu'il s'échauffe dans les parties du sud, les *vents* de nord-est commencent & soufflent pendant tout l'hiver jusqu'au retour du printemps ; & c'est sans doute par la même raison, que dans les parties australes de la mer des Indes, les *vents* du nord-ouest succedent à ceux de sud-est, lorsque le soleil approche du tropique du capricorne. *Voyez* MARÉE.

Voilà l'idée générale de l'explication de M. Halley ; quelque ingénieuse qu'elle soit, il semble qu'elle est un peu vague, & qu'elle manque de cette précision nécessaire pour porter dans l'esprit une lumiere parfaite ; cependant la plupart des physiciens l'ont adoptée ; mais ces savans ne paroissent pas avoir pensé à une autre cause générale des *vents*, qui pourroit être aussi considérable que celle qui provient de la chaleur des différentes parties de l'atmosphere. Cette cause est la gravitation de la terre & de son atmosphere vers le soleil & vers la lune, gravitation qui produit le flux & reflux de la mer, comme tous les philosophes en conviennent aujourd'hui, & qui doit produire aussi nécessairement dans l'athmosphere un flux & reflux continuel.

Cette hypothese ou cette explication de la cause des *vents* généraux a cet avantage sur celle de M. Halley, qu'elle donne le moyen de calculer assez exactement la vîtesse & la direction du *vent*, & par conséquent de s'assurer si les phénomenes répondent aux effets que le calcul indique : au lieu que l'explication de M. Halley ne peut donner que des raisons fort générales des différens phénomenes des *vents*, &, comme nous l'avons déjà dit, assez vagues. Car, quoiqu'on ne puisse nier que la différente chaleur des parties de l'atmosphere ne doive y exciter des mouvemens, c'est à peu près à quoi se bornent nos connoissances sur ce sujet. Il paroît difficile de démontrer en rigueur de quel côté ces mouvemens doivent être dirigés.

Au contraire, si on calcule dans l'hypothese de la gravitation les mouvemens qui doivent être excités dans l'atmosphere par l'action du soleil & de la lune, on trouve que cette action doit produire sous l'équateur un *vent* d'est perpétuel ; que ce *vent* doit se changer en *vent* d'ouest dans les zones tempérées, à quelque distance des tropiques ; que ce *vent* doit changer de direction selon le plus ou le moins de profondeur des eaux de la mer ; que les changemens qu'il produit dans le barometre doivent être peu considérables, *&c.* Nous ne pouvons donner ici que les résultats généraux que le calcul donne sur ce sujet ; ceux qui voudront en savoir davantage, pourront avoir recours à quelques dissertations où cette matiere a été plus approfondie, & qui ont été composées à l'occasion du sujet proposé par l'académie des sciences de Berlin, pour l'année 1746.

Le mouvement de la terre autour de son axe, peut aussi être regardé sous un autre aspect comme une autre cause des *vents* ; car l'atmosphere se charge & se décharge continuellement d'une infinité de vapeurs & de particules hétérogenes ; de sorte que les différentes colonnes qui la composent, souffrent continuellement une infinité de variations, les unes étant plus denses, les autres plus rares. Or l'atmosphere tournant avec la terre autour de son axe, ses parties tendent sans cesse à se mettre en équilibre, & y seroient effectivement, si l'atmosphere demeuroit

demeuroit toujours dans le même état. Mais comme ces parties sont continuellement altérées dans leur pesanteur & leur densité, leur équilibre ne sauroit subsister un moment, il doit être continuellement rompu, & il doit s'en suivre des *vents* variables presque continuels. Des exhalaisons qui s'amassent & qui fermentent dans la moyenne région de l'air, peuvent encore occasionner des mouvemens dans l'atmosphere; c'est la pensée de M. Homberg & de plusieurs autres savans; & si les *vents* peuvent naître de cette cause, comme il est probable, on ne doit point être surpris qu'ils soufflent par secousses & par bouffées; puisque les fermentations auxquelles on les attribue, ne peuvent être que des explosions subites & intermittentes. Ces fermentations arrivent très-fréquemment dans les grottes souterraines par le mêlange des matieres grasses, sulphureuses, & salines qui s'y trouvent: aussi plusieurs auteurs ont-ils attribué les *vents* accidentels à ces sortes d'éruptions vaporeuses. Connor rapporte qu'étant allé visiter les mines de sel de Cracovie, il avoit appris des ouvriers & du maître même, que des recoins & des sinuosités de la mine, il s'éleve quelquefois une si grande tempête, qu'elle renverse ceux qui travaillent, & emporte leurs cabanes. Gilbert, Gassendi, Scheuchzer, font mention d'un grand nombre de cavernes de cette espece, d'où il sort quelquefois des *vents* impétueux, qui prenant leur naissance sous terre, se répandent dans l'atmosphere, & y continuent quelque temps.

On ne sauroit donc douter qu'il ne sorte des *vents* de la terre & des eaux: il en sort des antres, des gouffres, des abymes. Il en naît un en Provence de la montagne de Malignon, lequel ne s'étend pas plus loin que le penchant de la montagne. Il en naît un autre dans le Dauphiné, près de Nilfonce, lequel s'étend assez peu, l'on voit quelquefois en plein calme, les eaux de la mer se friser tout d'un coup autour d'un navire; avant que les voiles s'enflent, les flots se former en sillons, se pousser les uns les autres vers un certain côté; puis on sent le souffle du *vent*. Or, comment se forment ces sortes de *vents*? Pour le comprendre, on peut comparer les creux souterrains à la cavité d'un éolipyle, les chaleurs souterraines à celles du feu, sur lequel on met l'éolipyle & les fentes de la terre, les antres, les ouvertures, par où les vapeurs peuvent s'échauffer, au trou de l'éolipyle; mettez sur le feu un éolipyle, qui contienne un peu d'eau; bien-tôt l'eau s'évapore, les vapeurs sortent rapidement, forcées de passer en peu de temps d'un grand espace par un petit, poussent l'air; & cette impression rapide fait sentir une espece de *vent*, de même que les fermentations, les chaleurs souterraines, font sortir brusquement de certains endroits de la terre & des eaux, comme d'autant d'éolipyles, de grands amas de vapeurs ou d'exhalaisons. Ces exhalaisons, ces vapeurs élancées violemment, chassent l'air selon la direction qu'elles ont reçue en sortant de la terre ou des eaux.

L'air chassé violemment communique son mouvement à l'air antérieur; de là ce courant sensible d'air, en quoi consiste le vent; de là ce flux successif d'air, qui semble imiter le mouvement des flots, & fait les bouffées. En effet, quelquefois lorsque le temps est serein, & l'air tranquille, sur la Garonne proche de Bordeaux, dans le lac de Geneve, & dans la mer, on voit des endroits bouillonner tout-à-coup, & dont les bouillonnemens sont suivis de *vents* impétueux, de furieuses tempêtes. Qu'est-ce qui produit les typhons, ces *vents* si redoutables dans les mers des Indes? Les vapeurs & les exhalaisons souterraines, car avant les typhons, les eaux de la mer deviennent tiedes; on sent une odeur de soufre, & le ciel s'obscurcit. *M. Formey.*

On cite encore l'abaissement des nuages, leurs jonctions, & les grosses pluies, comme autant de causes qui font naître ou qui augmentent le *vent*: & en effet, une nuée est souvent prête à fondre par un temps calme, lorsqu'il s'éleve tout d'un coup un *vent* impétueux: la nuée presse l'air entre elle & la terre, & l'oblige à s'écouler promptement.

Cette agitation violente de l'air forme un *vent* qui dure peu, mais impétueux. Ces sortes de *vents* sont suivis ordinairement de pluies, parce que les nuées, dont la

chûte les produit, se résolvent en gouttes dans leur chûte. Quelquefois les mariniers apperçoivent au dessous d'eux une nuée qui paroît d'abord fort petite, parce qu'elle est fort élevée, mais qui semble s'élargir peu à peu, parce qu'elle descend & s'approche, & dont la chûte sur la mer est accompagnée de pluie, d'orage, & de tempête.

La hauteur, la largeur, & la situation des montagnes, retrécit quelquefois le passage des vapeurs & de l'air agités, & cause par là de l'accélération dans leur mouvement. Ce mouvement devient sensible, & c'est un *vent* réel; aussi quand les vaisseaux passent le long de la côte de Genes, où il y a de hautes montagnes, & qu'ils sont vis-à-vis de quelques vallées dont la direction regarde la mer, on sent un *vent* considérable qui vient de terre. *M. Formey.*

Comme quelques auteurs modernes ont cru pouvoir pousser la théorie des *vents* au point d'y appliquer les regles des mathématiques, nous allons donner au lecteur une idée de leur travail, avec quelques remarques.

Loix de la production des vents. Si le ressort de l'air est affoibli dans quelque lieu plus que dans les lieux voisins, il s'élevera un *vent* qui traversera le lieu où est cette moindre élasticité. *Voyez* Air & Elasticité.

Car, puisque l'air fait effort par son élasticité pour s'étendre de tous les côtés, il est clair que si cette élasticité est moindre dans un lieu que dans un autre, l'effort de l'air le plus élastique surpassera celui de l'air qui l'est moins, & que par conséquent l'air le moins élastique résistera avec moins de force que celui qui est pressé par une plus grande force élastique; en sorte que cet air moins élastique sera chassé de sa place par l'air le plus élastique.

2°. Or, comme le ressort de l'air augmente proportionnellement au poids qui le comprime, & que l'air plus comprimé est plus dense que l'air moins comprimé, tous les *vents* iront du lieu où l'air est le plus dense dans ceux où il est le plus rare.

3°. L'air le plus dense étant spécifiquement plus pesant que le plus rare, toute légéreté extraordinaire de l'air produira nécessairement un vent extraordinaire, ou une tempête. Il n'est donc pas étonnant qu'on s'attende à un orage, lorsqu'on voit baisser considérablement le barometre. *Voyez* Barometre.

4°. Si l'air vient à être soudainement condensé dans quelqu'endroit, & si cette altération est assez grande pour affecter le barometre, il y aura un *vent* qui soufflera.

5°. Mais comme l'air ne sauroit être condensé soudainement, qu'il n'ait été auparavant raréfié considérablement; l'air sera agité du *vent*, lorsqu'il se refroidira après avoir été violemment échauffé.

6°. De la même maniere si l'air vient à être soudainement raréfié, son ressort sera soudainement augmenté, ce qui le fera couler aussi-tôt vers l'air contigu, sur lequel n'agit point la force raréfiante. En sorte que dans ce cas, le *vent* viendra de l'endroit où l'air sera soudainement raréfié.

7°. Le soleil dont la force pour raréfier l'air est connue, doit avoir une grande influence sur la production des *vents*. Ces dernieres loix de la production des *vents*, ne paroissent pas s'accorder trop bien avec les premieres; par ces dernieres, on prétend sans doute expliquer comment la chaleur du soleil doit faire mouvoir l'atmosphere d'orient en occident, & par celles qu'on a données d'abord, il sembleroit qu'on pourroit expliquer de même comment le soleil feroit mouvoir l'atmosphere dans un sens contraire, si en effet elle se mouvoit ainsi. Telle est la nature de presque toutes les explications que les physiciens essayent de donner des différens phénomenes de la nature; elles sont si vagues & si peu précises, qu'elles pourroient servir à rendre raison de phénomenes tout contraires. *Voyez* Chaleur, Raréfaction.

8°. Il sort pour l'ordinaire des caves, un vent qui est plus ou moins fort, suivant les circonstances.

On connoît par expérience les *vents* qui s'élevent, ou les changemens qui leur arrivent, par le moyen des girouettes qui sont au dessus des maisons; mais on ne connoît par ce moyen que les *vents* qui soufflent à la hauteur où ces girouettes sont

placées, & M. Wolf assure d'après des observations de plusieurs années, que les *vents* plus élevés qui poussent les nuages, sont différens de ceux qui font tourner les girouettes. M. Derham de son côté, a fait des remarques qui ne s'éloignent pas de celle-là. *Physic. Théol. l. I, c. ij.*

Cet auteur rapporte qu'en comparant plusieurs suites d'observations faites en Angleterre, en Irlande, en Suisse, en Italie, en France, dans la nouvelle Angleterre, *&c.* on trouve que les *vents* qui soufflent dans ces différens pays, ne s'accordent guere communément, excepté lorsqu'ils sont d'une violence extraordinaire, & qu'ils soufflent pendant un temps considérable du même côté, & plus, suivant lui, lorsque ces *vents* sont au nord ou à l'est, que dans les autres points. Il remarque encore que les *vents* qui sont violens dans un lieu, sont souvent foibles ou modérés dans un autre, suivant que ce second lieu est plus ou moins éloigné du premier. *Phil. Trans. n°. 267 & 321.*

Loix de la force & de la vîtesse du vent. Le *vent* n'étant autre chose qu'une agitation dans l'air, c'est-à-dire, dans un fluide sujet aux mêmes loix que les autres, sa force pourra s'estimer exactement. « Ainsi » la raison de la pesanteur spécifique de » l'air à celle d'un autre fluide, étant » donnée avec l'espace que ce fluide poussé » par la pression de l'air, décrit dans un » temps donné; on pourra trouver l'espace » que l'air poussé par la même force, dé» crira dans le même temps, en employant » la regle suivante. »

1°. La pesanteur spécifique de l'air est à celle de tout autre fluide, en raison renversée du carré de l'espace que ce fluide, poussé par une force quelconque, parcourt dans un temps donné, au carré de l'espace que l'air décrit dans le même temps, en vertu de la même impulsion. Supposant donc que la proportion de la pesanteur spécifique de cet autre fluide à celle de l'air, soit celle de b à c, & que l'espace parcouru par ce même fluide, soit s, tandis que celui qui est parcouru par l'air dans le même temps, est nommé x, on aura par cette regle $x = \sqrt{(b s^2 : c)}$ ainsi si l'on veut que l'eau poussée par une force donnée, fasse deux pieds dans une seconde de temps, on aura $s = 2$, & la pesanteur spécifique de l'eau étant supposée à celle de l'air, comme 970 à 1, b sera 970, & $c = 1$, ce qui donnera $x = \sqrt{(970 \cdot 4)} = \sqrt{3880} = 623$ pieds. Dans ce cas la vîtesse du *vent* sera à celle de l'eau mue par la même force, comme 623 à 2, ou ce qui revient au même, lorsque l'eau fera 2 pieds dans une seconde, l'air en fera 623.

2°. Il suit de la même formule que $s = \sqrt{(c x^2 : b)}$, c'est-à-dire, que l'espace parcouru dans un temps donné, par un fluide, en vertu d'une impression quelconque, se trouve, en prenant d'abord la quatrieme proportionnelle à trois nombres dont les deux premiers expriment le rapport des pesanteurs spécifiques des deux fluides, & dont le troisieme exprime l'espace parcouru par le *vent*, dans le temps donné; & en prenant ensuite la racine carrée de cette quatrieme proportionnelle.

M. Mariote ayant trouvé par différentes expériences qu'un vent passablement fort fait parcourir à l'air 24 pieds dans une seconde, on trouvera l'espace que l'eau poussée par la même force que l'air, parcouroit dans le même temps, en faisant $c = 1$, $x = 28$, $b = 970$, car on aura alors s, ou l'espace cherché $= \sqrt{(576 : 970)} = \frac{24}{31}$.

3°. La vîtesse du *vent* étant donnée, on déterminera la pression capable de produire cette vîtesse, par la regle suivante: l'espace parcouru par le *vent*, dans une seconde de temps, est à la hauteur qu'un fluide devroit avoir dans un tube vuide, pour avoir une pression capable de donner cette vîtesse, dans la raison composée de la pesanteur spécifique de ce fluide, à celle de l'air, & du quadruple de la hauteur qu'un corps parcourt en tombant pendant une seconde, à cet espace dont on vient de parler, parcouru par l'air dans une seconde.

Plusieurs physiciens ont essayé de mesurer la vîtesse des *vents*, en lui donnant à emporter de petites plumes & d'autres corps légers; mais les expériences qu'on a faites sur ce sujet, s'accordent fort peu entr'elles. M. Mariotte prétend que la vîtesse du *vent*

le plus impétueux, est de 32 pieds par seconde. M. Derham la trouve environ deux fois plus grande.

Il a fait ses expériences avec des plumes légeres, & de la semence de pissenlis, que le vent emporta avec la même rapidité que l'air même. Il fit en 1705,, le 11 août, un furieux orage qui renversa presque tout un moulin à vent. Le *vent* qui souffloit alors, parcouroit 66 pieds d'Angleterre dans une seconde, & par conséquent 45 milles d'Angleterre dans l'espace d'une heure; mais l'orage extraordinaire de 1703, fut encore plus furieux, puisqu'alors le *vent* parcouroit 50 à 60 milles en une heure. Ces *vents* rapides ont quelquefois tant de force qu'ils renversent presque des rocs entiers, & qu'ils déracinent des arbres de 100 & 200 ans, quelque gros qu'ils puissent être.

Il y a au contraire d'autres *vents* dont le cours est si lent qu'ils ne sauroient dévancer un homme à cheval; d'autres ont une vîtesse médiocre, & ne parcourent que dix milles d'Angleterre par heure. *M. Formey.*

La force du vent se détermine par une machine particuliere qu'on appelle *anemometre*, laquelle étant mise en mouvement par le moyen d'ailes semblables à celles d'un moulin à *vent*, eleve un poids qui s'écartant de plus en plus du centre du mouvement, en glissant le long d'un bras creusé en gouttiere & adapté sur l'aissieu des voiles, résiste d'autant plus qu'il est plus élevé, jusqu'à ce que devenant en équilibre avec la force du *vent* sur les voiles, il en arrête le mouvement. Une aiguille fixée sur le même axe à angle droit avec le bras, montre en s'élevant ou en descendant, la force du *vent* sur une espece de cadran divisé en degrés. *Voyez* ANEMOMETRE.

On trouvera dans le *traité du navire* de M. Bouguer, la description d'un anemometre que cet habile géometre a inventé, & auquel nous renvoyons. Ce n'est autre chose qu'un morceau de carton appliqué à un peson d'Allemagne. M. Poleni a aussi donné la description d'un instrument semblable, dans la piece qui a remporté le prix de l'académie en 1733.

Qualités & effets du vent. 1°. « Un *vent* » qui vient du côté de la mer est toujours » humide, &, de plus, froid en été & chaud » en hiver, à moins que la mer ne soit ge» lée: ce qui peut se prouver ainsi ». Il s'eleve continuellement une vapeur de la surface de toute eau, & cette vapeur est beaucoup plus considérable qu'on ne peut l'imaginer lorsque l'eau est exposée à l'action des rayons du soleil; c'est un fait qu'il est aisé de reconnoître, en exposant à l'air un vase rempli d'eau, & en remarquant que l'eau diminue sensiblement au bout d'un assez petit espace de temps *Voyez* VAPEUR.

De là il suit que l'air qui est au-dessus de la mer est chargé de beaucoup de vapeurs: or les *vents* qui viennent du côté de la mer, balayant & ramassant ces vapeurs, doivent être par conséquent humides.

De plus, en été l'eau s'échauffe moins que la terre par l'action des rayons du soleil; au lieu qu'en hiver l'eau de la mer est plus chaude que la terre, qui est souvent couverte de glace & de neige: or, comme l'air qui est contigu à un corps, partage son degré de froid ou de chaud, il s'ensuit que l'air contigu à la mer est plus chaud en hiver que celui qui est contigu à la terre; & que le même air est réciproquement plus froid en été. On peut dire encore que les vapeurs que l'eau exhale en hiver, étant plus chaudes que l'air dans lequel elles s'élevent, ainsi qu'on le peut juger par la condensation de ces vapeurs qui les rend visibles aussitôt qu'elles s'élevent dans l'air; il faut que ces vapeurs échauffent continuellement la partie de l'atmosphere qui est au dessus de la mer, & en rendent la chaleur plus considérable que dans celle qui est au dessus de la terre; mais en été, les rayons du soleil réfléchis de la terre dans l'air, étant en bien plus grand nombre que ceux qui sont réfléchis de l'eau dans l'air, l'air contigu à la terre, échauffé par une plus grande quantité de rayons que celui qui est contigu à la mer, sera par conséquent plus chaud. De tout cela il s'ensuit que les *vents* de mer produisent des temps épais & couverts, & des brumes.

2°. « Les *vents* qui viennent des con» tinens sont toujours secs, chauds en été, » & froids en hiver »: car comme il s'éleve beaucoup moins de vapeurs de la terre que de l'eau, il faut aussi que l'air qui est au

dessus des terres soit beaucoup moins chargé de vapeurs que celui qui est au dessus des mers. D'ailleurs les vapeurs ou exhalaisons qui s'élevent de la terre, par les grands degrés de chaleur, sont beaucoup plus déliées & moins sensibles que celles qui viennent de l'eau. Il faut donc que le *vent* qui vient du continent amene peu de vapeur, & qu'il soit par conséquent sec. De plus, la terre étant plus échauffée dans l'été, que ne l'est l'eau, quoique exposée aux mêmes rayons du soleil, il faut donc que l'air qui est contigu à la terre, & par conséquent le *vent* qui vient de terre, soit plus chaud que celui qui vient de la mer : on verroit de la même maniere que les *vents* de terre doivent être plus froids en hiver que les *vents* de mer; & on verroit aussi que ces mêmes *vents* de terre, en hiver, doivent rendre le temps froid, clair & sec. *Voyez* TEMPS.

Quoi qu'il en soit, les *vents* du nord & du sud, qui sont communément estimés les causes des temps froids & des temps chauds, doivent être plutôt regardés, suivant M. Derham, comme les effets du froid & du chaud de l'atmosphere : car nous voyons frequemment un *vent* chaud de sud se changer subitement en un *vent* de nord, s'il survient de la neige ou de la grêle; & de même le *vent* qui est au nord, dans une matinée froide, se changer en *vent* de sud quand le soleil a échauffé la terre, & retourner ensuite sur le soir au nord ou à l'est, lorsque la terre se refroidit. *Voyez à l'article* du BAROMETRE, les effets du *vent* sur le barometre.

La nature qui ne fait rien d'inutile, sait mettre les *vents* à profit : ce sont eux qui transportent les nuages, pour arroser les terres, & qui les dissipent ensuite pour rendre le beau temps ; leurs mouvemens purifient l'air, & la chaleur ainsi que le froid se transmettent d'un pays à un autre. Quelquefois aussi les *vents* nous sont nuisibles, comme lorsqu'ils viennent d'un endroit mal sain, ou lorsqu'ils apportent des graines de mauvaises plantes dans des endroits où on desireroit qu'il n'en crût point. Quel secours ne tirons-nous pas des moulins à *vent*, pour moudre le grain, extraire l'huile des semences, fouler les draps, &c. De quelle utilité le *vent* n'est-il pas à la navigation ? le secours du *vent* est si commode, & ses avantages sont si bien connus, que nous nous en procurons souvent quand nous en manquons : le forgeron se sert d'un soufflet pour allumer son feu; le boulanger nettoie son bled en le faisant passer devant une espece de roue, qui en agitant l'air, chasse la poussiere, &c.

VENT, *dans la Navigation*, est l'agitation de l'air considérée comme servant à faire mouvoir les navires. *Voyez* NAVIGATION.

La division des *vents* dans la navigation est relative aux points de l'horison d'où ils soufflent, en cardinaux & collatéraux.

Les *vents* cardinaux sont ceux qui soufflent des points cardinaux, c'est-à-dire, de l'est, de l'ouest, du nord & du sud. *Voyez* CARDINAL.

Les *vents* collatéraux sont ceux qui sont entre les *vents* cardinaux. Le nombre de ces *vents* est infini, ainsi que les points d'où ils soufflent. Mais il n'y en a qu'un petit nombre qu'on considere dans la pratique, ou plutôt auxquels on ait donné des noms particuliers.

Les Grecs ne considérerent d'abord que les quatre *vents* cardinaux; ils y joignirent ensuite quatre autres *vents* collatéraux. Quant aux Romains, ils ajouterent aux quatre *vents* cardinaux, vingt *vents* collatéraux, auxquels ils donnerent des noms particuliers qu'on trouve dans Vitruve.

Les modernes dont la navigation est beaucoup plus perfectionnée que celle des anciens, ont donné des noms à vingt-huit des *vents* collatéraux qu'ils partagent en principaux & secondaires, divisant ensuite les secondaires en premiere & seconde espece. *Voyez* RHUMB. Les noms François des rumbs & des *vents* collatéraux pincipaux sont composés des noms cardinaux, & sont toujours précédés de nord ou de sud.

Les noms des *vents* collatéraux secondaires du premier ordre, sont composés des noms des cardinaux & des principaux collatéraux dont ils sont voisins. Ceux du second ordre, sont composés des noms des cardinaux ou principaux collatéraux voi-

ſins, en y ajoutant le nom du cardinal où du collatéral principal le plus proche précédé du mot *quart*. Les Latins avoient donné des noms particuliers à chacun de ces *vents*. On trouvera tous ces noms dans la table ſuivante.

Noms des rumbs de vent.

François.	Latins & Grecs.	Diſtance du nord.
1. *Nord.*	*Septentrio*, ou boreas.	0°. 0′.
2. Nord-quart-nord-eſt.	Hyperboreas, hypaquilo gallicus.	11. 15.
3. Nord-nord-eſt.	Aquilo.	22. 30.
4. Nord-eſt-quart-nord-eſt.	Meſoboreas, meſaquilo ſupernas.	33. 45.
5. *Nord-eſt.*	*Arcta peliotes, bora peliotes, græcus.*	45.
6. Nord-eſt-quart-eſt.	Hypocaſias.	56. 15.
7. Eſt-nord-eſt.	Cæſias, Helleſpontius.	67. 30.
8. Eſt-quart-nord-eſt.	Meſocæſias, carbas.	78. 45.
		de l'eſt.
9. *Eſt.*	*Solanus, ſubſolanus, apeliotes.*	0°. 0′.
10. Eſt-quart-ſud-eſt.	Hypeurus, *ou* hypereurus.	11. 15.
11. Eſt-ſud-eſt.	Eurus, *ou* Volturnus.	22. 30.
12. Sud-eſt-quart-eſt.	Meſeurus.	33. 45.
13. *Sud-eſt.*	*Notapeliotes, Euroauſter.*	45.
14. Sud-eſt-quart-ſud.	Hypophœnia.	56. 15.
15. Sud-ſud-eſt.	Phænix, phænicias, leuco-notus, gangenticus.	67. 30.
16. Sud-quart-ſud-eſt.	Meſophænix.	78. 45.
		du ſud.
17. *Sud.*	*Auſter, notus, meridies.*	0°. 0′.
18. Sud-quart-ſud-eſt.	Hypolibonotus, alſanus.	11. 15.
19. Sud-ſud-oueſt.	Libonorus, notolybicus, auſtro-africus.	22. 30.
20. Sud-oueſt-quart-ſud.	Meſolibonotus.	33. 45.
21. *Sud-oueſt.*	Noto-zephyrus, noto-lybicus, africus.	45.
22. Sud-oueſt-quart-oueſt.	Hypolibs, hypefricus, ſubveſperus.	56. 15.
23. Oueſt-ſud-oueſt.	Libs.	67. 30.
24. Oueſt-quart-ſud-oueſt.	Meſolibs, mezozephyrus.	78. 45.
		de l'oueſt.
25. *Oueſt.*	*Zephyrus, favonius, occidens.*	0°. 0′.
26. Oueſt quart-nord oueſt.	Hypergeſtes, hypocorus.	11. 15.
27. Oueſt-nord-oueſt.	Argeſtes, caurus, corus-japix.	22. 30.
28. Nord-oueſt-quart-oueſt.	Meſargetes, meſocorus.	33. 45.
29. *Nord-oueſt.*	Zephyro-boreas, boro-lybicus, olymbias.	45.
30. Nord-oueſt-quart-nord.	Hypocircius, hypo-thraſcias, ſcirem.	56. 15.
31. Nord-nord-oueſt.	Circius-thraſcias.	67. 30.
32. Nord-quart-nord-oueſt.	Meſo-circius.	78. 45.

Les noms anciens, joints ici aux modernes, à la maniere du P. Riccioli, ne ſont pas préciſément les mêmes que ceux que les anciens avoient donnés aux *vents*; mais ce ſont ſeulement les noms qui ſuivant leurs dénominations doivent exprimer les *vents* des modernes. Car la diviſion des anciens n'étant pas la même que la nôtre, les noms dont ils ſe ſont ſervis ne peuvent pas exprimer exactement nos *vents*.

Quant aux vrais noms anciens des *vents* qui, suivant Vitruve, sont au nombre de vingt-quatre, ils sont tous exposés dans la table suivante.

Noms des *vents*.	Distances du nord.	Noms des *vents*.	Distances de l'ouest.
1. *Septentrio.*	0°. 0'.	7. Salanus.	0°. 0'.
2. Gallicus.	15	8. Ornithias.	15
3. Supernas.	30	9. Cæcias.	30
4. Aquilo.	45	10. Eurus.	45
5. Boreas.	60	11. Volturnus.	60
6. Carbas.	75	12. Euronotus.	75
Noms des *vents*.	**Distances au sud.**	**Noms des *vents*.**	**Distances de l'est.**
13. Auster.	0°. 0'.	19. Favonius.	0°. 0'.
14. Alsanus.	15	20. Etesiæ.	15
15. Libonotus.	30	21. Circius.	30
16. Africus.	45	22. Caurus.	45
17. Subvesper.	60	23. Corus.	60
18. Argestes.	75	24. Trascias.	75

Quant à l'usage des *vents* dans la navigation, *voyez* NAVIGATION, RHUMB, *&c.*

VENT, (*Marine.*) c'est un mouvement de l'air, qui a des directions différentes, & qui sert par là à pousser les vaisseaux à quelque endroit de la terre qu'ils veuillent aller. C'est donc une connoissance essentielle pour les marins que celle des *vents*. Aussi tous les navigateurs intelligens se sont attachés à les observer dans leurs voyages, & à en tenir compte : & voici un précis du fruit de leurs observations.

1°. Entre les tropiques, le vent d'est souffle pendant tout le cours de l'année, & ne passe jamais le nord-est ou sud-est.

2°. Hors les tropiques on trouve des *vents* variables, qu'on appelle *vents de passages*, dont les uns soufflent tous d'un même côté, & dont les autres sont périodiques, & soufflent pendant six mois d'un certain côté, & pendant les six autres mois d'un autre côté. On donne à ceux-ci le nom particulier de *moussons*. Dans la grande mer du Sud, dans la partie de la mer des Indes qui est au sud de la ligne, dans une partie de la mer du nord, & dans la mer Ethiopique, le *vent* d'est souffle toujours depuis 30 deg. de latit. boréale, jusqu'à 30 deg. de latit. méridionale; mais il est plus méridional au sud de l'équateur, savoir sur l'est-sud-est; & plus septentrional au nord de l'équateur, à environ est-nord-est.

Ceci doit s'entendre du *vent* de passage qui regne en plaine mer ; car à la distance de 150 ou 200 milles des côtes, le *vent* de passage souffle dans la grande mer du Sud, du côté de l'ouest de l'Amérique méridionale ; ce qui est causé vraisemblablement en partie par les côtes, & en partie par ces hautes montagnes qu'on appelle les *Andes*. Du côté de l'est des côtes, ce *vent* souffle jusqu'auprès du rivage, & il se mêle même avec les *vents* des côtes. Enfin au nord de la mer Indienne regne le *vent* ordinaire de passage, depuis octobre jusqu'en avril, & il est diamétralement opposé dans les autres mois.

3°. Le long de la côte du Pérou & de Chili, regne un *vent* de sud, de même que le long de la côte de Monomotapa & de celle d'Angola, il y a presque toujours aux environs de la côte de la Guinée un *vent* de sud-ouest.

4°. On divise les *vents* qui soufflent près des côtes, en *vents* de mer, & en *vents* de

terre. Le *vent* de mer s'éleve en plusieurs endroits sur les 9 heures du matin, & il augmente toujours jusqu'à midi; après quoi il décroît jusqu'à 3 heures après midi, où il cesse entiérement : ce *vent* souffle droit sur la côte lorsque le temps est serein. Les *vents* de terre les plus forts se font sentir dans les baies profondes, & presque point, ou fort peu, dans les côtes élevées.

5°. Les grandes tempêtes, les *vents* violens & momentanés, & encore ceux qui soufflent de tous côtés, que les marins appellent *travades* ou *ouragans*; & les *vents* qui accompagnent les orages, n'entrent point dans l'histoire des *vents*, parce qu'ils ne sont point de longue durée.

Ce n'est point ici le lieu de rechercher la cause des *vents*; il faut recourir pour cela à l'article *vent* du *dictionnaire universel de mathématique & de physique*, où l'on trouvera le titre des ouvrages qui contiennent des connoissances plus détaillées sur le météore qui vient de faire le sujet de cet *article*. *Voyez* encore les *articles* suivans à l'égard des noms des *vents*. *Voyez* ROSE DE VENT. *Voyez Marine*, *Pl. XXI*, *fig.* 3. Les noms des 32 rumbs des *vents* de la boussole.

Vent alizé, nom qu'on donne au *vent* qui souffle entre les tropiques, presque toujours du même côté; savoir depuis le nord-est jusqu'à l'est, au nord de la ligne; & depuis le sud-est jusqu'à l'est, au sud de la ligne.

Vent arriere, on appelle ainsi le *vent* dont la direction ne fait qu'une même ligne avec la quille du vaisseau.

Vent d'amont, *vent* d'orient qui vient de terre : on l'appelle sur les rivieres *vent solaire* ou *vent équinoxial*.

Vent d'aval, *vent* malfaisant qui vient de la mer & du sud; c'est aussi l'ouest & le nord-ouest.

Vent de bouline, c'est un *vent* dont la direction fait un angle aigu avec la route du vaisseau. *Voyez* ALLER A LA BOULINE.

Vent de quartier, nom qu'on donne au *vent* qui est perpendiculaire à la route du vaisseau.

Vent en pouppe, voyez *vent arriere*.

Vent en pouppe largue la soute, cela signifie que le *vent* étant bon de bouline, on peut donner des vivres à l'équipage comme à l'ordinaire, supposé qu'on en eût retranché.

On dit encore que le *vent en pouppe* fait trouver la mer unie, parce qu'on ne se sent point alors de l'agitation de la mer.

Vent largue, nom d'un *vent* qui fait un angle obtus avec la route. *Voyez* LARGUE.

Vent routier, *vent* qui sert pour aller & pour venir en un même lieu.

Vents variables, ce sont des *vents* qui changent & qui soufflent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

On appelle encore sur mer *vent à pic*, un *vent* qui n'a point de direction déterminée; & on dit que le *vent* est au soleil, lorsqu'il n'y a point de *vent*.

Vent, *au plus près du*, terme de *Marine*. *Voyez* ALLER *au plus près du vent*.

VENT (*Critique sacrée.*) ἄνεμος; ce mot, outre sa signification ordinaire, désigne les parties de la terre d'où les *vents* soufflent. Les anges assembleront les élus des *quatre vents*, c'est-à-dire, d'un bout du monde à l'autre, *Matth. xxiv*, 31. Les *vents*, dans *Zach. vj*, 5, marquent les quatre monarchies qui se sont succédées; comme les *vents* regnent successivement dans l'air, ils se prennent figurément pour des ennemis puissans : *Inducam quatuor* ventos *à quatuor plagis cœli*. *Jérém. xlix*, 35, c'est-à-dire, je ferai fondre de toutes parts des ennemis sur les Elamites. Enfin, *ventus urens*, un *vent* brûlant, dénote un malheur inopiné, *Job. xxvij*, 21. *Pascere ventum*, c'est prendre des peines inutiles. *Seminare ventum*, c'est perdre son travail. *Observare ventum*, c'est laisser échapper l'occasion par trop de circonspection. (*D. J.*)

VENT, (*Physiolog.*) les *vents* qui sortent soit par la bouche, soit par l'anus, sont de l'air que ces visceres chassent de leur cavité, en se mettant dans une contraction assez forte pour surmonter les puissances qui s'opposent à la sortie des matieres contenues dans ces cavités. Ces puissances sont deux sphincters, dont l'un ferme l'orifice supérieur de l'estomac, & l'autre l'anus. Quant à ce qui concerne les *vents*, comme maladie, *voyez* FLATUOSITÉ. (*D. J.*)

VENT, (*Maréchal.*) avoir du *vent*, se dit

dit d'un cheval qui commence à devenir pouſſif. *Porter le nez au vent*, ou *porter au vent*, c'eſt la même choſe. *Voyez* PORTER.

VENT DU BOULET, c'eſt *dans l'artillerie*, la différence qu'on obſerve entre le calibre de la piece & celui du boulet, afin qu'il y entre facilement & qu'il en ſorte de même, ſans cauſer beaucoup de frottement dans l'ame du canon; ce qui rallentiroit le mouvement du boulet, & uſeroit le métal de la piece trop promptement. *Voyez* BOULET.

VENT, (*Jardinage.*) le *vent* eſt l'élément le plus nuiſible aux jardins, c'eſt une agitation violente de l'air. Les jardiniers & les vignerons en craignent de pluſieurs ſortes.

Il y a le *vent* d'amon, celui d'aval, de galerne, de biſe, les *vents* roux & ceux du nord.

Le *vent* d'amon eſt un *vent* de terre, il vient d'orient ou du levant.

Celui d'aval ou d'abas eſt ſon oppoſé, c'eſt un *vent* de mer; il vient d'occident ou du couchant, & eſt très-malfaiſant.

Le *vent* de galerne vient d'orient, & eſt très-froid; il gele ordinairement les vignes & les fruits; les Italiens l'appellent *græco*, il ſouffle entre l'orient & le ſeptentrion.

Le *vent* de biſe eſt un *vent* froid & ſec, qui gele les vignes & perd les fleurs. Il regne dans le fort de l'hiver, & ſouffle entre l'eſt & le ſeptentrion: ſur l'Océan on l'appelle *nord*, & les Italiens le nomment la *tramontana*, ainſi le *vent* du nord & celui de biſe ſont les mêmes.

Le roux-*vent* ou le *vent*-roux eſt un *vent* froid & ſec, que les jardiniers craignent beaucoup dans le mois d'avril, parce qu'il gâte les jets tendres des arbres fruitiers, ce qui fait recoquiller leurs feuilles.

Les modernes diſtinguent les quatre *vents* cardinaux en trente-deux parties égales ou rumbs, ce qui regarde plus la navigation que l'agriculture & le jardinage.

On dit encore en parlant des arbres, un arbre à *plein-vent*, c'eſt-à-dire, en plaine campagne ou iſolé dans un verger.

VENT, *terme de Fauconnerie*, aller contre le *vent* ſe dit quand l'oiſeau vole, ayant le bec tourné du côté du *vent*; aller vau le *vent*, c'eſt quand il a le balai ou queue tournée contre le *vent*; bander le *vent* ſe dit de l'oiſeau, quand il tient les chemins & fait la creſſerelle; chevaucher le *vent*, tenir le bec au *vent*, c'eſt quand l'oiſeau réſiſte au *vent* ſans tourner la queue; prendre le haut-*vent* ſe dit quand l'oiſeau vole au deſſus du *vent*; *vent* léger, c'eſt celui qui eſt doux, gracieux & propre pour bien voler; *vent* clair eſt celui qui ſouffle lorſque le temps eſt beau & ſerein.

VENTS, (*Mythologie.*) les *vents* nuiſibles étoient, ſelon Héſiode, fils des géans Typhéus, Aſtréus & Perſée; mais les *vents* favorables, ſavoir Notus, Borée & Zéphire, étoient enfans des dieux. Homere & Virgile établiſſent le ſéjour des *vents* aux iſles Eoliennes. C'eſt là, dit le poëte Latin, que dans un antre vaſte & profond, Eole tient tous les *vents* enchaînés, tandis que les montagnes qui les renferment retentiſſent au loin de leurs fureurs; s'ils n'étoient ſans ceſſe retenus, ils confondroient bientôt le ciel, la terre, la mer & tous les élémens.

L'antiquité païenne ſacrifioit aux *vents* pour ſe les rendre favorables. Hérodote le dit des Perſes. Xénophon rapporte dans l'expédition du jeune Cyrus, que le *vent* du nord cauſant un grand dommage à l'armée, un devin conſeilla de lui ſacrifier; on obéit, & le *vent* ceſſa. Pauſanias raconte qu'on voyoit près de l'Aſope une montagne conſacrée aux *vents*, & qu'un prêtre y faiſoit chaque année des ſacrifices pour appaiſer leurs violences. Les Troyens étant prêts à s'embarquer, Anchiſe, pour ſe rendre les *vents* propices, immole une brebis noire aux *vents* orageux, & une blanche aux aimables zéphirs. Séneque aſſure qu'Auguſte étant dans les Gaules, dédia un temple au *vent* Circéus; c'eſt le *vent* d'oueſt ou quart de nord-oueſt, que les Gaulois honoroient particuliérement, dans la croyance qu'ils lui devoient la ſalubrité de l'air. Enfin on a découvert en Italie divers autels conſacrés aux *vents*. (*D. J.*)

VENTA, (*Géogr. anc.*) ce mot, dans la géographie, ſignifie une *taverne* ou une *hôtellerie* dans la campagne. Il y en a un bon nombre en Eſpagne, & ſur-tout dans la Caſtille où elles ſont ſituées ſur les grands

chemins, & généralement très-mauvaises. (*D. J.*)

VENTA-BELGARUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Regnum* à Londres, entre *Clausentium* & *Calleva Atrebàtum*, à dix milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du second. Ptolomée, *l. II, c. iij*, qui a connu cette ville, la donne aussi aux Belges.

César, *l. V. bel. Gal. c. xij*, nous apprend pourquoi on trouve des Belges, des Atrébates, *&c.* dans la Grande-Bretagne. La partie intérieure de la Bretagne, dit-il, est habitée par des peuples qui y étant passés du pays des Belges ou dans le dessein de butiner ou de faire la guerre, s'appellent presque tous des noms des cités où ils ont pris naissance; & après avoir guerroyé dans le pays, ils y sont demeurés, & y ont commencé à cultiver les terres. *Venta* fut la capitale des Belges établis dans la Grande-Bretagne; & c'est aujourd'hui la ville de Winchester. Son évêque se trouve appellé *Wintanus*, parce que la ville est nommée *Wenta* par Osberne, *in vitâ S. Elphegi*, *c. ij*, & par divers autres écrivains. (*D. J.*)

VENTA-ICENORUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Il y a dans l'itinéraire d'Antonin une route qui conduit de *Venta-Icenorum* à Londres, qui en étoit à cent trente-huit milles; & on y compte trente-deux milles de *Venta-Icenorum* à *Sitomagum*. Ptolomée, *l. II, c. iij*, nomme cette ville *Venta-Simenorum*; mais il faut sans doute lire *Icenorum*; car il est constant que les *Iceni* ont été une nation puissante dans la Grande-Bretagne. En effet, Tacite, *ann. l. XII, c. xxxj*, l'appelle *Valida gens*: de sorte qu'il ne seroit pas naturel que Ptolomée, qui donne jusqu'aux noms des bourgs de la Grande-Bretagne, eût passé sous silence celui d'un peuple considérable. Comme le manuscrit de Ptolomée de la bibliotheque Palatine dit Ἰμένους, au lieu de Σιμένους, c'est une nouvelle raison qui autorise le changement de Σιμένους en Ἰχένους.

On voit aujourd'hui les ruines de cette ville dans Norfolckshire, sur le bord de la riviere Wentsar, près d'un lieu nommé *Caster*. Ces ruines occupent trente acres d'étendue; & l'on y a déterré quelques médailles. Un peu plus haut, il y a vers la source de la riviere un vieux retranchement carré de vingt-quatre acres d'étendue, qu'on croit être les restes de quelques ouvrages des Romains. (*D. J.*)

VENTA-SILURUM; (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Il en est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route d'*Isca* à *Calleva*, entre *Isca* & *Abone*, à neuf milles du premier de ces lieux, & à pareille distance du second.

Quoique cette ville ait perdu toute sa splendeur, puisqu'on n'en découvre que les ruines, elle ne laisse pas de conserver encore son ancien nom. On l'appelle *Caer-Gwent*, c'est-à-dire, *Urbs-Venta*; *Caër* & *Cair*, dans la langue Bretonne, signifioit *une ville* ou *un château*.

On croit, avec beaucoup de vraisemblance, que Chepstow, dans le comté de Monmouths, s'est agrandi des ruines de la ville de *Venta-Silurum*, qui étoit la capitale de la province, & qui lui donnoit même son nom; car ce pays a été longtemps appellé *Guent Wenstland*.

Elle étoit située à quatre milles de Chepstow, en tirant vers le sud-ouest. On y voit encore les restes des murailles qui avoient environ mille pas de tour, & l'on y a déterré divers monumens d'antiquité, comme des pavés à la mosaïque & des médailles.

On trouve dans l'histoire, qu'il y a eu dans cette ville une académie, où S. Tathay, Breton, fut appellé pour enseigner. (*D. J.*)

VENTAIL, s. m. (*Menuis.*) c'est une piece de bois mobile, composée d'une ou de deux feuilles d'assemblage, qui sert à fermer une porte ou une croisée; on le nomme aussi *battant*. (*D. J.*)

VENTEAU, s. m. (*Architect. hydraul.*) c'est un assemblage de charpente qui sert à fermer la porte d'une écluse. Cette charpente est composée, 1°. d'un chassis formé d'un poteau tourillon, arrondi du côté de son chardonnet; d'un poteau busqué, ayant une de ses faces taillées en chanfrein pour se joindre à la pointe du busc avec l'autre *venteau*; & de deux entretoises principales, l'une en haut, l'autre en bas. 2°. De

plusieurs autres entretoises intermédiaires servant à fermer la carcasse du *venteau*. 3°. D'un nombre de fils & de bracons qui servent à lier & à appuyer les entretoises. 4°. De montans formant le guichet pratiqué dans chaque *venteau*, qu'on ferme d'un vanne ou ventail à coulisse. 5°. Du bordage, dont toute cette carcasse est revêtue extérieurement. *Voyez l'architecture hydraulique de* M. Belidor, *t. III, l. I, c. xiij.* (*D. J.*)

VENTE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est un contrat par lequel une personne cede à une autre quelque chose qui lui appartient, moyennant un certain prix que l'acquéreur en paie au vendeur.

Ce contrat est du droit des gens, & l'un des plus anciens qui soit usité.

L'usage des échanges est cependant plus anciens que celui des *ventes* proprement dites : car avant qu'on connût la monnoie, tout le commerce se faisoit par échange ; celui qui avoit du grain, en donnoit pour avoir des veaux, moutons, *&c.* & ainsi du reste. Mais celui qui avoit besoin d'une chose, n'ayant pas toujours de son côté quelque chose qui convînt à celui qui pouvoit lui fournir celle qui lui étoit nécessaire, on fit choix d'une matiere dont la valeur publique & constante pût servir à faciliter les échanges, en la rendant propre à être échangée contre toute sorte de choses, selon la quantité que l'on mettroit de cette matiere, qui est ce qu'on a appellé *or & argent monnoyé ;* de sorte qu'il est vrai de dire que l'usage de la monnoie a été inventé pour faire ce que l'on appelle une vente proprement dite, c'est-à-dire, une *vente* à prix d'argent.

On comprend pourtant quelquefois sous le terme de *vente* différentes sortes d'aliénations, telles que le bail à cens ou emphytéotique, le bail à *vente*, la dation en paiement, *&c.* mais communément l'on n'entend par le terme de *vente* que celle *dite & faite à prix d'argent.*

Pour former une *vente* proprement dite, il faut que trois choses se rencontrent ; savoir, la chose qui fait l'objet de la *vente*, qu'il y ait un prix fixé à la chose vendue, & que le consentement des deux parties intervienne pour former le contrat.

Le prix de la *vente* est arbitraire à l'égard de l'acheteur ; mais il y a un prix réel à l'égard du vendeur, & qui dépend de l'estimation lorsque le vendeur se prétend lésé. *Voyez* LÉSION.

La *vente* s'accomplit cependant par le seul consentement, quoique la chose vendue ne soit pas encore délivrée, ni le prix payé.

Le consentement pour la *vente* d'une chose mobiliaire peut se donner verbalement & sans écrit, & tout peut se consommer de la main à la main ; mais pour la *vente* d'un immeuble, il faut que le consentement respectif soit donné par écrit sous seing privé ou devant notaire.

Toutes personnes en général peuvent vendre & acheter, à moins qu'il n'y ait quelque incapacité particuliere qui empêche l'un de vendre, ou l'autre d'acheter ; comme les mineurs qui ne peuvent vendre leurs immeubles sans nécessité & sans certaines formalités ; les gens de main-morte, qui ne peuvent sans lettres-patentes acquérir des immeubles autres que des *ventes* sur le roi ou sur le clergé, les diocèses, pays d'états, villes ou communautés.

On peut aussi vendre toutes sortes de choses, pourvu qu'elles ne soient pas hors du commerce, comme les choses saintes ou les marchandises prohibées ; on peut même vendre une chose incertaine, comme un coup de filet.

Entre les choses corporelles, les unes se vendent en gros & en bloc ; d'autres se vendent au nombre, au poids, à la mesure.

Dans toutes les *ventes*, outre les engagemens qui y sont exprimés, il y en a encore d'autres, dont les uns sont une suite naturelle de la *vente ;* les autres dérivent de la disposition des loix, coutumes & usages.

Les engagemens du vendeur sont de délivrer la chose vendue, quand même le contrat n'en diroit rien ; de garder & conserver la chose jusqu'à la délivrance ; d'en garantir la jouissance à l'acquéreur ; de déclarer les défauts de la chose vendue, s'il les connoît, & de la reprendre si elle a des vices & des défauts qui en rendent l'usage inutile ou trop incommode à l'acquéreur, ou d'en diminuer le prix, s'il y a lieu,

ſoit que ces défauts fuſſent connus ou non au vendeur.

La délivrance des choſes mobiliaires vendues ſe fait ou par la remiſe de la main à la main, en les faiſant paſſer du pouvoir du vendeur en celui de l'acheteur, ou par la délivrance des clefs, ſi les choſes vendues ſont gardées ſous clef, ou par la ſeule volonté du vendeur & de l'acheteur, ſoit que la remiſe ne puiſſe en effet être faite, ou que l'acheteur eût déjà la choſe vendue en ſa poſſeſſion à quelque autre titre, comme d'*emprunt* ou de *dépôt*.

La délivrance d'un immeuble vendu ſe fait par le vendeur en ſe dépouillant de la poſſeſſion de cet immeuble, & le laiſſant à l'acheteur, ou bien en lui remettant les titres s'il y en a, ou les clefs ſi c'eſt un lieu clos, ou en mettant l'acheteur ſur les lieux, ou en les lui montrant & conſentant qu'il ſe mette en poſſeſſion, ou enfin en ſe réſervant par le vendeur l'uſufruit, ou en reconnoiſſant que s'il poſſede, ce n'eſt plus que précairement.

Quand le vendeur eſt véritablement le maître de la choſe qu'il vend, l'acheteur, au moyen de la délivrance, en devient pleinement le maître, avec le droit d'en jouir & diſpoſer, en payant le prix ou donnant au vendeur les ſûretés qui ſont convenues.

Celui qui a acheté de bonne foi de quelqu'un qui n'étoit pas propriétaire, ne le devient pas lui-même, à moins qu'il n'ait acquis la preſcription; mais comme poſſeſſeur de bonne-foi, il fait toujours les fruits ſiens.

Lorſqu'une même choſe eſt vendue à deux différens acheteurs, le premier à qui elle a été délivrée, eſt préféré, quoique la *vente* faite à l'autre fût antérieure.

La délivrance doit être faite au temps porté par le contrat; ou s'il n'y a point de temps fixé, elle doit être faite ſans délai; & faute de la faire à temps, le vendeur doit indemniſer l'acheteur du préjudice qu'il a pu ſouffrir de ce retardement.

La *vente* une fois conſentie, s'il ne dépend plus du vendeur de l'annuller en refuſant de faire la délivrance, ni de l'acheteur en refuſant de payer le prix, chacun doit remplir ſes engagemens.

Le premier engagement du vendeur conſiſte à payer le prix dans le temps, le lieu & les eſpeces convenues.

Faute du paiement du prix, lorſqu'il eſt exigible, le vendeur peut retenir la choſe vendue, il peut même demander la réſolution de la *vente*, & l'acheteur doit les intérêts de ce prix du jour qu'il eſt en retard de payer.

Le prix de la *vente* peut porter intérêt ou par convention, ou en vertu d'une demande ſuivie de condamnation, ou par la nature de la choſe vendue, lorſqu'elle produit des fruits ou autres revenus.

Le contrat de *vente* eſt ſuſceptible de toutes ſortes de clauſes & conditions, ſoit ſur le ſort des arrhes, ſi l'acquéreur en donne, ſoit ſur le paiement du prix, ſoit ſur la réſolution de la *vente*: on peut ſtipuler que le vendeur aura la liberté de reprendre la choſe dans un certain temps, qui eſt ce que l'on appelle *faculté de rachat* ou *reméré*; on peut auſſi ſtipuler que la *vente* ſera réſolue faute de paiement.

Tant que la *vente* n'eſt point accomplie, ou que le vendeur eſt en demeure de délivrer la choſe, la perte ou diminution qui ſurvient eſt à la charge du vendeur; mais la *vente* étant une fois accomplie, la perte eſt à la charge de l'acheteur.

Dans les *ventes* des choſes qui doivent être livrées au nombre, au poids ou à la meſure, les changemens qui arrivent avant la livraiſon regardent l'acheteur, car juſque là il n'y a point de *vente* parfaite.

Un contrat de *vente* peut être nul par quelque vice inhérent à la *vente*, comme s'il y a dol forcément, par exemple, quand on a vendu une choſe volée; la *vente* peut auſſi être annullée par l'événement de quelque condition, dont on l'avoit fait dépendre; par la révocation que font les créanciers du vendeur, ſi elle a été faite en fraude; par le retrait féodal, ou lignager; par une faculté de rachat; par un pacte réſolutoire; enfin, par le conſentement mutuel du vendeur & de l'acheteur.

Il eſt permis au vendeur qui ſouffre une léſion d'outre moitié, de faire reſcinder la *vente*.

Pour régler le juſte prix, on eſtime la choſe eu égard au temps de la *vente*; &

s'il résulte de l'estimation que la chose a été vendue au dessous de la moitié de sa valeur, il est au choix de l'acquéreur de payer le supplément du juste prix, ou de souffrir que le vendeur soit restitué contre la *vente*.

Il peut arriver que l'acheteur soit évincé de la chose vendue, ou troublé dans sa possession par quelqu'un qui prétend avoir quelque droit sur la chose; en l'un ou l'autre cas, il a son recours de garantie contre le vendeur. *Voyez* GARANTIE.

Le vendeur étant obligé de déclarer les défauts de la chose qu'il vend; lorsqu'il ne les a pas déclarés, il y a lieu à la redhibition ou résolution de la *vente*, lorsque le défaut est tel que l'acheteur n'eût pas acquis s'il en avoit eu connoissance. *Voyez* REDHIBITION.

Si le défaut n'est pas capable de rompre la *vente*, il y a seulement lieu à la diminution du prix. *Voyez* au digeste les titres *de contrat. empt. de actionibus empti*, & au code *de pacti*, *de rescind. vendit. de rebus alienandis vel non*. Despeisses, *tit. de l'achat*, Donat. *tit. du contrat de vente*, & les *mots* ACHAT, ACHETEUR, ACQUISITION, ADJUDICATION, CONTRAT, DATION EN PAYEMENT, ÉCHANGE, VENDEUR. (*A*)

VENTE A L'AMIABLE, est celle qui se fait de gré à gré, & non par autorité de justice.

VENTE DE BOIS, on entend par ce terme non-seulement la *vente* proprement dite d'un bois, mais aussi la coupe qui est vendue, & le canton ou emplacement dans lequel se fait cette coupe. *Voyez* BOIS, COUPE.

VENTE A LA CHANDELLE *ou* A L'EXTINCTION DE LA CHANDELLE. *Voy. ci-après* VENTE A L'EXTINCTION. *&c.*

VENTE PAR DECRET, est l'adjudication d'un immeuble qui se vend par autorité de justice, après les formalités d'un decret. *Voyez* ADJUDICATION, CRIÉES, DECRET, SAISIE RÉELLE.

VENTE A L'ENCAN, est celle qui se fait par enchere en justice; ce terme vient du Latin, *in quantum*, dont on se servoit pour demander aux enchérisseurs à combien ils mettroient la chose; c'est pourquoi dans certains endroits l'on dit encore *inquant*, *inquanter*. *Voyez* ENCHERE.

VENTE A L'ESSAI, est celle qui est faite sous condition que si la chose vendue ne convient pas à l'acheteur, il pourra la rendre au bout d'un certain temps. *Voyez* la *loi 3*, *ff. de contrat empt.*

VENTE A L'EXTINCTION DE LA CHANDELLE. *Voyez* CHANDELLE ÉTEINTE.

VENTE A L'EXTINCTION DES FEUX, est la même chose que *vente à l'extinction de la chandelle*. *Voyez* CHANDELLE ÉTEINTE.

VENTE A FACULTÉ DE RACHAT, *voyez* FACULTÉ DE RACHAT, RACHAT & REMERÉ.

VENTE A LA FOLLE-ENCHERE, *voyez* ADJUDICATION, ENCHERE, FOLLE-ENCHERE.

VENTE FORCÉE, est celle qui se fait par autorité de justice, telles que la *vente* sur une saisie-exécution, la *vente* par decret ou sur trois publications. Elle est opposée à *vente* volontaire. *Voyez* EXÉCUTION, CRIÉES, DECRET, SAISIE RÉELLE.

VENTE FRANCS DENIERS, est celle dont le prix doit être délivré en entier au vendeur, & sans aucune déduction, ce qui se stipule dans les coutumes où le vendeur est chargé de payer les droits seigneuriaux.

VENTE IMAGINAIRE, étoit une *vente* fictive qui se pratiquoit chez les Romains dans certains actes, comme dans les testamens appellés *per æs & libram*, où le testateur feignoit de vendre sa famille, & faisoit venir un acheteur, appellé *emptor familiæ*, qui étoit celui qu'il instituoit son héritier. *Voyez* TESTAMENT *per æs & libram*.

VENTE SANS JOUR ET SANS TERME, est celle qui est faite sous la condition d'être payé comptant du prix de la chose vendue.

VENTE JUDICIAIRE, est celle qui est faite en jugement, c'est-à-dire, par autorité de justice : ce titre convient principalement aux adjudications qui se font par le juge, plutôt qu'aux *ventes* qui se font par le ministere d'un huissier. *Voyez* VENTE FORCÉE.

VENTE JUDICIELLE, est la même chose que *vente judiciaire*.

VENTE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR, est celle qui se fait sur des encheres, & où l'adjudication est

faite au profit de celui qui a offert le plus haut prix. *Voyez* ADJUDICATION & ENCHERES.

VENTE A PRIX D'ARGENT, eſt celle qui eſt faite moyennant une ſomme d'argent qui eſt réellement payée pour la *vente*, à la différence de certaines *ventes* qui ſe font en paiement de quelque choſe, ou dont le prix eſt compenſé avec quelqu'autre objet.

VENTE SUR TROIS PUBLICATIONS, eſt la *vente* que l'on fait en juſtice d'un immeuble ſans formalité de criées, & ſur trois publications ſeulement, ce que l'on permet ainſi, lorſque les biens ne peuvent ſupporter toutes les formalités d'un decret. *Voyez* le *tit. de la vente des immeubles par decret.*

VENTE PUBLIQUE, eſt celle qui ſe fait par autorité de juſtice. *Voyez* DECRET, SAISIE-EXÉCUTION, SAISIE-RÉELLE.

VENTE-RÉCELÉE ET NON-NOTIFIÉE, eſt celle qui n'a pas été déclarée au ſeigneur féodal dans le temps porté par la coutume, pour raiſon de quoi l'acquéreur encourt une amende. *Voyez l'article 33, de la coutume de Paris.*

VENTE SIMULÉE, eſt celle qui n'eſt pas ſérieuſe, & qui n'eſt faite en apparence que pour tromper quelqu'un.

VENTE VOLONTAIRE, eſt celle que le vendeur fait de ſon bon gré, & ſans y être contraint par perſonne; elle eſt oppoſée à la *vente* forcée. *Voyez* DECRET, VENTE FORCÉE.

VENTE POUR L'UTILITÉ PUBLIQUE, eſt une *vente* forcée que les particuliers ſont obligés de faire, lorſque le bien public le demande, comme quand on ordonne qu'une maiſon ſera priſe pour aggrandir une égliſe, ou pour conſtruire des murailles, foſſés & autres fortifications d'une ville, *Voyez* le Bret, *tr. de la ſouver. liv. IV, ch. x.*

VENTES, (*Juriſprud.*) ce terme ſe prend pour le droit qui eſt dû au ſeigneur pour la *vente* d'un bien tenu de lui en roture. *Voyez* LODS ET VENTES.

VENTE ET DEVOIRS, c'eſt-à-dire, les droits & devoirs dûs au ſeigneur pour la *vente.*

VENTES ET GANTS, ce ſont les lods & le droit que l'on paie au ſeigneur pour la ſaiſie ou miſe en poſſeſſion. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *gants*; la coutume de Tours, *art. 112.*

VENTES ET HONNEURS; ces termes ſont joints dans quelques coutûmes pour exprimer les doits dûs au ſeigneur pour la vente d'un héritage.

VENTES ET ISSUES, ſont des doubles droits de *ventes* dûs l'un par le vendeur, pour la permiſſion de vendre; l'autre pour l'acheteur pour la permiſſion d'acquérir: il s'en trouve de ſemblables en quelques endroits des provinces d'Anjou & Maine; mais ces droits ne ſont pas établis par la coutume, ils ſont ſeulement autoriſés, lorſque le ſeigneur eſt fondé en titres. *Voyez* la couturne d'Anjou, *art. 156*, celle du Maine, *art. 174*, & Brodeau ſur cet article.

Lods & ventes, ſont les droits dûs au ſeigneur pour la *vente* d'un héritage roturier. *Voyez* LODS.

VENTE *de coupes de bois*, (*Eaux & Forêts.*) coupe de bois d'un certain nombre d'arpens qui ſe fait chaque année dans une forêt après la *vente*. On dit mettre une forêt en coupe ou *vente* réglée (*D. J.*)

VENTE *par recepage*, (*Eaux & Forêts.*) ces ſortes de *ventes* ſont celles qui ſe font dans les forêts gâtées par délit ou par incendie, ou de jeunes taillis qui ont été exceſſivement abroutis par la gelée ou par les beſtiaux. Cette *vente* eſt une des ſept ventes dont il eſt parlé dans les ordonnances des eaux & forêts. Les autres ſont la *vente* des taillis, la *vente* des baliveaux ſur taillis, les *ventes* par éclairciſſement, celle par pieds d'arbres, la futaie & les bois chablis. (*D. J.*)

VENTE USÉE, (*Eaux & Forêts.*) on appelle *vente uſée*, celle dont le temps eſt paſſé lorſque l'adjudicataire doit avoir coupé & enlevé le bois qui lui a été vendu. Les maîtres particuliers font les récollemens des *ventes uſées* dans nos forêts, bois & buiſſons, ſix ſemaines après le temps de coupe, & vuidange expirés. (*D. J.*)

VENTER, (*Marine.*) cela ſignifie qu'il fait du vent.

VENTEUX, adj. se dit *en Médecine* de différentes choses.

1°. On dit qu'un aliment est *venteux*, c'est-à-dire, qu'il contient beaucoup d'air, qui venant à se raréfier par la chaleur de la digestion distend l'estomac & les intestins, & produit par ce moyen des vents qui s'échappent par en haut ou par en bas ; on fait ce reproche aux légumes, aux pois, aux féves.

2°. On dit une colique *venteuse*, c'est-à-dire, une douleur de l'estomac ou des intestins, produite par un air raréfié qui distend le diametre d'une partie du canal intestinal ou de l'estomac, & qui occasione une compression & un étranglement des nerfs, un engorgement dans les vaisseaux d'où naissent des inflammations, des tranchées.

3°. On dit qu'un remede est *venteux*, tels sont les remedes légumineux, comme la casse, & autres de cette nature ; en général tout aliment & tout médicament *venteux* veulent être interdits aux gens délicats, & dont les fibres sont trop susceptibles de vibration & d'irritation.

VENTIER, s. m. (*Eaux & Forêts.*) marchand de bois qui achete des forêts, & qui les fait exploiter ; il est ainsi nommé des ventes qu'il ouvre, & établit sur les lieux de l'exploitation. (*D. J.*)

VENTILATEUR, s. m. (*Physique.*) machine par le moyen de laquelle on renouvelle l'air dans les lieux où ce renouvellement est nécessaire.

Le premier projet d'une semble machine fut lu dans une assemblée de la société royale de Londres, au mois de mai 1741. Au mois de novembre suivant, M. Triewald, ingénieur du roi de Suede, écrit à M. Mortimer, secrétaire de la société royale, qu'il avoit inventé une machine propre à renouveller l'air des entreponts les plus bas des vaisseaux, & dont la moindre pouvoit, en une heure de temps, puiser 36172 pieds cubiques d'air.

Cet ouvrage, imprimé par ordre du roi de Suede, & récompensé d'un privilege exclusif accordé à l'auteur, porte que la machine qui en fait le sujet, est également propre à pomper le mauvais air des vaisseaux & des hôpitaux. La même idée est venue, à peu près dans le même temps, à deux personnes fort éloignées l'une de l'autre.

Le célebre M. Hales, un des grands physiciens de ce siecle, & l'un des mieux intentionnés pour le bien public, a inventé un *ventilateur* d'un usage presque universel. M. Demours, médecin de Paris, en a traduit en François la description. Paris, *in-12. 1744.*

Le *ventilateur* de M. Hales est composé de deux soufflets carrés de planches, qui n'ont point de panneaux mobiles, comme les soufflets ordinaires, mais seulement une cloison transversale, que l'auteur nomme diaphragme, attachée d'un côté par des charnieres au milieu de la boîte, à distance égale des deux fonds ou panneaux, & mobile de l'autre, au moyen d'une verge de fer vissée au diaphragme, laquelle verge est attachée à un levier, dont le milieu porte sur un pivot ; de maniere que lorsqu'un des diaphragmes baisse, l'autre hausse, & ainsi alternativement. A chaque soufflet il y a quatre soupapes, tellement disposées, que deux s'ouvrent en dedans, deux en dehors. Deux donnent entrée à l'air, & deux sont destinées à sa sortie. Il est aisé de concevoir que celles qui donnent entrée à l'air s'ouvrent en dedans, & les autres en dehors. La partie de chaque soufflet où se trouvent les soupapes qui servent à la sortie de l'air, est enfermée dans une espece de coffre placé au devant des soufflets, vis-à-vis l'endroit ou les endroits, où l'on veut introduire l'air nouveau, ce qui se fait par le moyen de tuyaux mobiles adaptés au coffre, qu'on alonge tant qu'on veut, en y ajoutant de nouveaux, & par conséquent que l'on conduit où l'on veut.

Il ne faut être ni médecin, ni physicien pour connoître la nécessité de la bonne constitution de l'air & de son renouvellement. Investis de toutes parts par ce fluide actif & pénétrant, qui s'insinue au dedans de nous-mêmes par différentes voies, & dont le ressort est si nécessaire au jeu de nos poumons & à la circulation de nos liqueurs, pourrions-nous ne nous pas ressentir de ses altérations ? L'humidité, la chaleur, les exhalaisons dont il se charge

diminuent fon reffort, & la circulation du fang s'en reffent. Rien n'eft donc plus avantageux que de trouver le moyen de corriger ces défauts. S'ils font préjudiciables aux perfonnes en fanté, combien ne font-ils pas plus nuifibles à celles qui font malades, & fur-tout dans les hôpitaux? Auffi fe fert-on du *ventilateur* avec fuccès dans l'hôpital de Winchefter. Pour peu qu'on ait fréquenté les fpectacles, on fait les accidens auxquels les fpectateurs font expofés, lorfque les affemblées y font nombreufes, foit par rapport à la tranfpiration qui diminue le reffort de l'air, ou aux lumieres qui l'échauffent. L'expédient d'ouvrir les loges, le feul qu'on ait imaginé jufqu'aujourd'hui, eft fort à charge à ceux qui les rempliffent. Un *ventilateur* n'en entraîneroit aucun, & en le faifant jouer de temps en temps, il produiroit un effet fi confidérable, qu'en dix ou douze minutes, on pourroit, d'une maniere infenfible, renouveller entiérement l'air de la comédie Françoife. Cet inftrument peut procurer dans les falles des fpectacles un autre avantage prefque auffi utile. On peut, par fon moyen, en échauffer l'air, fans avoir befoin des poëles, que bien des fpectateurs ne peuvent fupporter.

On peut introduire le *ventilateur* dans les mines les plus profondes, pour en pomper l'air mal fain. M. Hales diftingue d'après les ouvriers qui travailloient aux mines de Defbishire, quatre efpeces de vapeurs qui s'élevent des mines. La premiere, qui rend la flamme des lumieres orbiculaire, & la fait diminuer par degrès; caufe des défaillances, des convulfions, des fuffocations. La feconde eft appellée *odeur de fleur de pois*. La troifieme efpece fe raffemble en maniere de globe couvert d'une pellicule, qui, venant à s'ouvrir, laiffe échapper une vapeur qui fuffoque les ouvriers; & la quatrieme eft une exhalaifon fulminante, de la nature de celle de la foudre, laquelle venant à s'enflammer, produit par fon explofion les effets de ce météore. *Voyez* EXHALAISON.

Il ne faut introduire l'air dans les hôpitaux, que d'une maniere lente & imperceptible, & cela le plus près du plafond qu'il foit poffible, en forte que l'iffue pour l'air mal fain foit auffi pratiquée dans le plafond.

La tranfpiration des plantes leur rendant l'air des ferres auffi préjudiciable que l'eft aux hommes un air chargé de leur tranfpiration, la même machine peut être employée pour les ferres.

Comme on peut faire ufage du *ventilateur* en tout temps, il mérite fans contredit la préférence fur la voile, dont on fe fert ordinairement pour éventer les vaiffeaux, parce qu'elle fait trop d'effet quand le vent eft fort, trop peu dans le calme, & que l'on ne fe fert pas de la voile à éventer quand le vaiffeau fait voile. Or, on ne peut douter que les vapeurs abondantes de la tranfpiration, jointes à celles qui s'élévent de l'eau qui croupit toujours à fond de cale, avec quelque foin qu'on pompe, ne demandent un continuel renouvellement d'air; mais ce renouvellement eft encore bien plus néceffaire dans les vaiffeaux neufs, où les exhalaifons de la feve rendent l'air renfermé bien plus à craindre. Il ne faut pourtant point s'attendre que l'eau croupiffante ne donne point d'odeur, en fe fervant du *ventilateur*; mais on peut y remédier en partie, en y jettant fouvent de nouvelle eau de mer.

La principale objection qu'on faffe contre le *ventilateur*, eft tirée du furcroît de travail qu'impofe la néceffité de le faire jouer; mais M. Hales prouve que quand il faudroit le faire agir continuellement, chacun de ceux de l'équipage n'auroit tous les cinq jours qu'une demi-heure de travail. Or cet inconvénient eft-il comparable aux avantages qui en reviennent à tous ceux qui font dans le vaiffeau? mais il s'en faut de beaucoup qu'on foit affervi à ce furcroît de travail pendant une demi-heure tous les cinq jours. Quel mal au refte quand il feroit plus confidérable? l'exercice eft le préfervatif du fcorbut, & le fcorbut la perte des matelots.

La néceffité de procurer du renouvellement d'air aux vaiffeaux, n'eft pas difficile à prouver. Les vapeurs qui s'exhalent du corps humain, font très-corruptibles, & ce font elles qui caufent fouvent des maladies dans les prifons. Combien ne doivent-elles pas être plus nuifibles dans un vaiffeau

où il y a beaucoup plus de monde ? il sort suivant le calcul de M. Hales, plus d'une livre d'humidité par l'expiration, dans l'espace de vingt-quatre heures. Les expériences du même physicien prouvent que huit pintes d'air non renouvellé, se chargent de tant d'humidité en deux minutes & demie, qu'il n'est plus propre à la respiration. Or cinq cens hommes d'équipage transpireront par jour 4245 livres. On peut conclure de là combien peu l'air chargé de ces vapeurs est propre à être respiré. Cependant la respiration est nécessaire à la circulation du sang & du chyle, en leur fournissant les principes actifs, qui leur sont nécessaires. Il est vrai que le vinaigre répandu dans les vaisseaux, des draps qu'on y étend après les avoir imbibés, font un bon effet, en corrigeant les parties alkalines de la transpiration ; mais il n'est pas possible que le vinaigre les corrige toutes ; l'air perdra donc une partie de l'élasticité qui le rend si nécessaire à la respiration, & par conséquent c'est faire une chose nuisible à la santé, que de s'étudier avec tant de soin à avoir des chambres chaudes & bien closes.

Rien n'échappe aux attentions de M. Hales. La soute aux biscuits ne communiquant point avec les autres endroits du vaisseau, dont son *ventilateur* a renouvellé l'air, il en destine un petit, uniquement pour renouveller celui de la soute, & fait voir par l'expérience & le calcul, qu'une heure suffit pour introduire dans la soute un air entiérement nouveau. Il faut seulement prendre garde de choisir un temps sec & serein.

Comme l'introduction d'un air nouveau ne détruit pas les calendres, les vers & les fourmis qui sont en grand nombre dans les vaisseaux, sur-tout dans les pays chauds, le *ventilateur* vient encore au secours : on peut par son moyen introduire dans la soute des vapeurs & du souffre enflammé. Il est encore aisé de concevoir que le *ventilateur* est également propre à entretenir la sécheresse de la poudre à canon ; mais un de ses principaux avantages est de purifier le mauvais air de l'archipompe du vaisseau, qui suffoque quelquefois ceux qui sont obligés d'y descendre.

On a imaginé bien des moyens de conserver le bled, pour l'empêcher de s'échauffer, & le préserver des insectes, mais il n'y a aucun que le *ventilateur* ne surpasse. Il n'est question que d'y faire entrer de nouvel air, qui force celui qui a croupi entre les grains, de céder sa place à un plus frais ; pour cet effet, on latte le plancher de distance en distance, & l'on cloue sur les lattes une toile de crin, ou des plaques de tole percées de trous, & en introduisant de l'air au dessous des toiles ou toles, au moyen du *ventilateur*, on oblige l'air croupissant de céder la place a celui qu'on introduit. Si l'on a dessein de faire mourir les insectes, lesquels, ce qu'il faut remarquer, s'engendrent d'autant moins que le grain est tenu plus frais, on y fait passer un air chargé des vapeurs du souffre allumé ; on en fait autant pour préserver tous les autres grains des mêmes accidens ; & ce qu'il y a de très-remarquable, c'est qu'en inrroduisant de nouvel air pur, on emporte aisément l'odeur du souffre, la vapeur de ce minéral s'arrête à l'écorce, & n'altere le grain en aucune maniere, comme plusieurs expériences le prouvent. Le *ventilateur* séche aussi très-promptement le bled mouillé, sans qu'il soit dur sur la meule, comme celui qui a été seché au fourneau. On peut faire usage de cet instrument dans les années humides, où la récolte n'a point été faite dans un temps favorable, ou lorsqu'on sera obligé d'avoir recours à l'eau pour emporter en lavant, la rouille ou la nielle qui infectent le grain. Dailleurs le goût de relent que prend le bled, ne venant que de ce qu'il s'échauffe par l'humidité, en l'emportant au moyen du *ventilateur*, on le garantira de ce défaut qui n'est pas sans doute indifférent pour la santé. La seule attention est d'introduire dans le bled un air sec, soit par sa disposition naturelle, soit que l'art vienne au secours, en le puisant dans quelque étuve, ou autre endroit échauffé. Le *ventilateur* a encore un avantage pour la conservation du bled, c'est qu'on est dispensé d'avoir des greniers si vastes, puisqu'on peut mettre le bled à une épaisseur beaucoup plus considérable que si l'on ne faisoit point usage de cette machine. D'où suit un second avantage, c'est que

l'état, ou chaque particulier, peut prévenir les disettes, en amassant des bleds dans les années abondantes, sans courir risque de voir gâter les magasins. Tels sont les principaux usages du *ventilateur*, mais il y en a encore divers autres, qui ont bien leur mérite, & sur lesquels on peut consulter l'ouvrage même, ou du moins l'extrait qu'en a donné le *Journal des savans*, dans le mois de novembre 1744. *Cet article nous a été donné par* M. Formey.

Description du nouveau Ventilateur.

Le nouveau *ventilateur* représenté aux *planches de Physique*, & dont nous allons donner ici la description, a été employé avec succès par M. Blackwell, dans une mine de charbon, près de Stourbridge, dans la province de Worchester, laquelle étoit tellement remplie de vapeurs sulphureuses, que le feu y prit plus d'une fois, & fit périr un grand nombre de malheureux qui l'exploitoient.

Ces sortes de *ventilateurs* sont très-utiles dans les vaisseaux; mais comme il importe beaucoup de ménager la place, l'auteur a reduit celui-ci à un volume médiocre, sans lui rien faire perdre de son utilité. Il n'a que six pieds de long, trois de large, & trois d'épaisseur, & cependant il fait circuler 5000 gallons d'air dans un vaisseau, dans l'espace d'une minute. Il est si aisé à manier, que le vaisseau fait en marchant une partie de l'opération, & qu'un mousse peut achever le reste. Voici en quoi il consiste:

A est le tuyau supérieur par lequel l'air s'insinue dans la machine de dessus le tillac.

B le corps de la machine.

C le balancier qui la fait agir.

D, tuyau inférieur par lequel l'air s'introduit dans le fond de cale, ou dans tel autre endroit du vaisseau où l'on veut le renouveller. (*Cet article est tiré des Journaux Anglois.*)

VENTILATION, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) est l'estimation particuliere que l'on fait de chacun des objets compris dans une même vente, & qui ont été vendus pour un seul & même prix.

Le cas le plus ordinaire de la *ventilation* est lorsque plusieurs héritages, relevans de différens seigneurs, ont été vendus par un même contrat & pour un même prix, la *ventilation* est nécessaire pour fixer les droits dûs à chaque seigneur à proportion de la valeur des héritages qui sont mouvans de lui.

La *ventilation* se fait en estimant séparément chaque héritage, eu égard au prix total de la vente.

Dans les adjudications par decret, la *ventilation* se fait aux dépens des seigneurs; mais dans les ventes volontaires, quand la *ventilation* n'est pas faite par le contrat, les différens seigneurs sont en droit chacun de la demander, & en ce cas elle se fait aux dépens de l'acquéreur, parce que c'est à lui à s'imputer de n'avoir pas fait fixer dans le contrat le prix particulier de ce qui relevoit de chaque seigneur, afin que chacun pût connoître à quoi montoient ses droits.

Dans le cas où la *ventilation* est faite par le contrat, les seigneurs ne sont pas pour cela obligés de s'y tenir, s'ils prétendent qu'elle soit frauduleuse & qu'on ait rejetté la plus forte partie du prix sur certains objets, soit pour empêcher le retrait de ces héritages, soit pour diminuer les droits de quelques-uns des seigneurs; mais dans ce cas celui qui demande une autre *ventilation* doit en avancer les frais: & si par l'événement de la nouvelle *ventilation*, il se trouve que celle qui étoit portée au contrat ne soit pas juste, & qu'il paroisse de la fraude, les frais de la nouvelle *ventilation* doivent être à la charge de l'acquéreur.

La nouvelle *ventilation* peut se faire à l'amiable entre les parties, ou par experts, comme quand elle est ordonnée par justice.

La loi *si plura ff. de ædil. edict.* Tronçon, sur Paris, *art.* 29. *Voyez* Basnage, sur la coutume de Normandie, *art.* 171; la coutume d'Orléans, *art.* 9, & Billecoq, en son *traité des Fiefs*, p. 138. *Voyez les mots* Droits seigneuriaux, Estimation, Fiefs, Seigneur. (*A*)

VENTILLER, v. n. *terme de Charpenterie*, c'est mettre des dosses ou de bonnes planches de quelques pouces d'épais pour retenir l'eau. (*D. J.*)

VENTOLIER, adj. *en Fauconnerie*, se dit de l'oiseau de proie qui se plait au vent & s'y laisse emporter; il se dit aussi de celui qui bande le bec au vent, qui chevauche au vent sans tourner la queue, & qui résiste au vent le plus violent..

VENTOTENE, (*Géogr. mod.*) petite isle de la mer Tyrrhénienne, en deçà de Terracine, & à côté de l'isle Ponza. C'est la *Pandataria* des anciens. (*D. J.*)

VENTOUSE, (*Méd. thérap.*) *cucurbitta, cucurbitula*, espece de coupe ou de vase dont on a trouvé anciennement que la figure approche de celle d'une courge, & qu'on emploie en médecine comme un épispastique ou remede vésicatoire des plus efficaces. *Voyez* VÉSICATOIRE.

Les *ventouses* peuvent être de plusieurs matieres, comme de plusieurs formes, en ne prenant celles-ci que pour autant de modes de la premiere; il y en avoit autrefois d'argent, de cuivre, de verre, de corne, *&c.* Ces derniers s'appelloient *cornicula*; mais on n'emploie guere plus aujourd'hui que celles de cuivre, celles d'argent ayant même été rejettées du temps d'Oribase, par le défaut de trop s'échauffer, *quia vehementer igniuntur, rejicimus* (*Voyez* Oribase, *med. collect. lib. VII. chap. xvj.*), & les autres n'étant pas propres à résister à la violence du feu; celles de verre pourroient néanmoins être encore employées dans le cas où il seroit important de fixer la quantité de sang qu'on veut extraire par ce remede. Quant à la forme, il y en a qui sont plus ou moins rondes, plus ou moins larges ou hautes, dont la pointe est plus ou moins aiguë, ou plus ou moins obtuse, *&c.* Les *ventouses* des Egyptiens ressemblent presque à de petits cors ou cornets. *Voyez* la figure & la description dans Prosper Albin, *de med. Egypt. lib. II. c. xiij.* A l'égard de la maniere d'appliquer les *ventouses*, *Voyez* VENTOUSE, (*Chirurgie*)

L'effet des *ventouses* est 1°. en rompant l'équilibre entre les organes, d'occasionner une augmentation de ton ou de vie dans la partie qui y attire les humeurs, & la constitue tumeur: ce qui se rapporte assez aux phénomenes de l'inflammation, 2°. d'attirer méchaniquement au dehors par une espece de suction les humeurs déjà ramassées par le premier effet.

On divise communément les *ventouses* en seches, inanes & en scarifiées, *&c.* L'une & l'autre espece ont été employées de tout temps en médecine, & dans presque toutes les maladies. Nous ne saurions mieux constater l'antiquité & l'éfficacité de ce remede que par un passage d'Hérodicus qui vivoit avant Hippocrate, & qu'Oribase nous a conservé dans ses *collections méd.* liv. VII. chap. xvij. *Cucurbitula materiam quæ in capite est evacuare potest, itemque dolorem solvere, inflammationem minuere, inflationes discutere, appetitum revocare, imbecillem exolutumque stomachum roborare, animi defectiones amovere, quæ in profundo sunt ad superficiem traducere, fluxiones sicare, sanguinis eruptiones cohibere, menstruas purgationes provocare, facultates corruptionis effectrices attrahere, rigores sedare, circuitus solvere, à propensione in somnum excitare, somnum conciliare, gravitates levare, atque hæc quidem quæque his similia præstare cucurbitularum usus potest.* A ce magnifique éloge des propriétés des *ventouses* on peut ajouter qu'Hippocrate & les autres anciens en parlent d'après leurs expériences comme les remedes les plus propres à détourner le sang d'une partie sur une autre, & en général à produire des révulsions & évacuations très-utiles. On sait avec quel succès ce pere de la médecine s'en servoit, en les appliquant sur les mamelles, pour arrêter les hémorrhagies de l'uterus. Les méthodiques ont rempli de ces remedes leur regle ciclique ou leur traitement par *diatritos*; ils les comptoient parmi leurs principaux *métasyncritiques* ou recorporatifs; en conséquence ils en appliquoient dans certaines maladies, comme la frénésie, non-seulement sur la tête & sur toutes les parties voisines, mais encore sur les fesses, sur le bas-ventre, sur le dos, & sur les hypocondres. Aretée est encore un des médecins qui se soit le plus servi de ces remedes, & avec le plus de méthode, surtout dans les maladies aiguës. Dans la pleurésie, par exemple, il veut qu'on emploie les *ventouses*; mais après le septieme jour & non avant, ce qui est remarquable; « car, dit-il, les maladies qui » exigent l'application des *ventouses* avant

» le septieme jour n'ont pas une marche » tranquille. *Non enim placidi morbi sunt » quicumque ante septimum cucurbitam re- » quirunt.* » Les méthodiques ne les appliquoient non plus qu'après le cinquieme ou le septieme. Notre auteur demande ensuite que la *ventouse* soit faite d'argille, qu'elle soit légere, & d'une grandeur & forme à pouvoir couvrir tout l'espace qu'occupe la douleur; il veut qu'on excite beaucoup de flamme dans la *ventouse*, pour qu'elle soit bien chaude avant l'extinction du feu. Le feu éteint, il faut scarifier & tirer autant de sang que les forces du malade pourront le permettre; on répandra sur les endroits scarifiés, du sel avec du nitre, qui à la vérité sont des substances piquantes, mais salutaires. Si le malade est vigoureux & d'un bon tempérament, il convient d'employer le sel, non pas immédiatement sur la plaie, mais de le répandre sur du linge arrosé d'huile qu'on étendra ensuite sur l'endroit scarifié. Le second jour il est à-propos d'appliquer une seconde *ventouse* au même endroit, celle-ci ayant un avantage réel sur la premiere, en ce qu'elle ne tire pas du corps le sang ou l'aliment, *alimentum*, mais simplement de la sanie, & que par cette raison elle ménage plus les forces. *Voyez morb. acut. lib. I. cap. x. de curat. pleurit.*

Quelques autres nations éloignées, outre les peuples orientaux, sont encore en possession des *ventouses*. Chez les Hottentots, » pour les coliques & les maux d'estomac, » leur remede ordinaire est l'application » des *ventouses*. Ils se servent d'une corne » de bœuf dont les bords sont unis. Le » malade se couche à terre sur le dos, » pour s'abandonner au médecin qui com- » mence par appliquer sa bouche sur le » siege du mal, & par sucer la peau; en- » suite il y met la corne, & l'y laisse jus- » qu'à ce que la partie qu'elle couvre, » devienne insensible; il la retire alors pour » faire deux incisions de la longueur d'un » pouce; & la remettant au même lieu, » il l'y laisse encore jusqu'à ce qu'elle tombe » remplie de sang: ce qui ne manque point » d'arriver dans l'espace de deux heures. » *Voyez hist. génér. des voyages, tom. XVIII, liv. XIV.*

Les *ventouses* sont encore très-bonnes pour attirer au dehors le venin des morsures des animaux. Dans la plupart des maladies soporeuses, elles sont recommandées par des auteurs tant anciens que modernes. Rhasès se vante d'avoir guéri le roi Hamet, fils de Hali, qui étoit tombé en apoplexie, en lui faisant appliquer une *ventouse* au cou. *Voyez* dans Forestus *pag. 523.* Elles ont quelquefois réussi dans les apoplexies avec paralysie, appliquées à la fesse du côté opposé à la partie affectée. Les *ventouses* sont encore bonnes entre les deux épaules & au dessous de l'ombelic dans le *cholera morbus;* mais il faut avoir l'attention de les changer de temps en temps, crainte qu'elles ne causent de la douleur, & n'excitent des vessies sur la peau, ainsi que l'a noté Aretée, & après lui plusieurs modernes. *Voy.* de Hêers, *obs. med.*

Les *ventouses* ont beaucoup perdu de leur ancienne célébrité; il est pourtant d'habiles médecins de nos jours qui les emploient avec succès. *Cet article est de M.* FOUQUET, *docteur en médecine de la faculté de Montpellier.*

VENTOUSE, (*Hydr.*) est un tuyau de de plomb élevé & branché à un arbre un pied ou deux plus haut que le niveau du réservoir, afin que la *ventouse* ne dépense pas tant d'eau, quand les vents en sortant de la conduite la jettent en haut. De cette maniere il n'y a que les vents qui sortent; les *ventouses* sont les seuls moyens de soulager les longues conduites, & d'empêcher les tuyaux de crever.

On soude encore une *ventouse* sur le tuyau descendant d'un réservoir; alors les vents y rejettent l'eau par le bout recourbé du tuyau.

Les *ventouses* renversées ne sont plus d'usage; ce sont de petites soupapes renversées & soudées sur le bout d'un tuyau, de sorte que les vents les faisoient hausser & baisser, & elles perdoient beaucoup d'eau, on ne les employoit que pour éviter d'élever des tuyaux au niveau du réservoir. (*K*)

VENTOUSE, s. f. (*Méchan. des cheminées.*) c'est le nom qu'on donne à une espece de soupirail pratiqué sous la tablette ou aux deux angles de l'âtre d'une cheminée, pour

chasser la fumée. Ce soupirail est un trou fait en trapese, pratiqué au milieu de l'âtre, qu'on ferme avec une porte de tole, qui s'ouvre en dehors au moyen de deux especes de gonds dans lesquels elle tourne. L'air de dehors vient de cette trape, comme il entre dans ces cellules, & forme en sortant un soufflet qui donne sur les charbons, & qui les allume quelque peu embrasés qu'ils soient. Ce soupirail doit donc allumer aisément & promptement le feu, & empêcher par là la fumée. C'est aussi là tout son usage. Ce soupirail appellé *soufflet*, parce qu'il en fait l'office, est de l'invention de M. Perrault. (*D. J.*)

VENTOUSE *d'aisance*, (*Architect.*) bout de tuyau de plomb ou de poterie, qui communique à une chaussée d'aisance, & qui sort au dessus du comble pour donner de l'air frais & nouveau au cabinet d'aisance, & en diminuer par là la mauvaise odeur; c'est une fort bonne invention. (*D. J.*)

VENTOUSE, s. f. (*Verrerie*) ce mot se dit, dans les fours à verre, de chacune des six ouvertures ou ouvreaux où sont placés les pots à fondre ou à cueillir. (*D. J.*)

VENTOUSER, (*terme de Chirurgie.*) opération qui a pour objet d'attirer le sang & les humeurs vers la peau, & de tirer du sang dans certains cas.

On prend une petite cucurbite de verre, connue sous le nom de *ventouse ;* on raréfie l'air dans la cavité de ce vaisseau, en y introduisant la flamme d'une lampe ou celle d'un peu d'esprit-de-vin allumé, puis on applique sur le champ la ventouse sur la partie qu'on veut *ventouser*.

La maniere la plus ordinaire de procurer la raréfaction de l'air, est d'attacher quatre petites bougies sur un morceau de carte taillé en rond; on allume ces bougies, & l'on place cette espece de chandelier sur la partie qu'on couvre avec la ventouse. On ne l'appuie fermement sur la peau qu'après que l'air a été bien échauffé & raréfié. Lorsque la ventouse porte exactement, les bougies s'éteignent, & la tumeur s'eleve. Il est à-propos de frotter la partie qu'on veut *ventouser*, avec une serviette chaude, afin d'y attirer le sang. Dès que la ventouse est appliquée, on la couvre d'une serviette chauffée, afin d'entretenir plus long-temps la chaleur.

Les ventouses sont seches ou humides. On nomme *ventouses secke*, celle après laquelle on ne fait point de scarifications; elle a pour objet de procurer la transpiration, & d'attirer les humeurs du centre à circonférence. Quand on incise le lieu *ventousé*, les ventouses sont appellées *humides* ou *scarifieés*. Celles-ci sont considérées comme les vicaires ou substituts de la saignée: ce qui est fort en usage en Allemagne, où la saignée n'est pas si fréquente qu'en France. Pour avoir du sang des scarifications, il faut appliquer de nouveau la ventouse, & en réitérer l'application jusqu'à ce qu'on ait tiré la quantité de sang nécessaire. L'opération finie, on essuie bien tout le sang, on lave la partie avec du vin tiede, on applique ensuite un emplâtre dessicatif tel que celui de ceruse.

On recommande les ventouses sur les épaules dans les affections soporeuses contre les maux de tête invétérés, les fluxions habituelles sur les yeux, qui ont résisté à tous les autres secours. On applique aussi les ventouses sur la région des reins, dans le lumbago, ou douleurs rhumatisantes de cette partie, *&c.*

Les Anglois *ventousent* sans feu. Au lieu de raréfier l'air enfermé dans la ventouse par le moyen de la chaleur, on le fait en pompant avec une seringue appliquée à un orifice supérieur de ventouse pratiquée exprès. La tumeur se forme comme dans l'application de la ventouse échauffée. Voici la raison de ce phénomene. L'air enfermé dans la ventouse étant raréfié, la partie se trouve déchargée d'une grande partie de l'air qui la pressoit, & de celui qui presse tout le corps; en conséquence de quoi, le sang & les humeurs dilatent les vaisseaux, & forment une tumeur vers la partie *ventousée*, où il y a moins de résistance que par-tout ailleurs.

Les anciens appliquoient des ventouses aux mamelles pour arrêter les regles, & aux cuisses pour les provoquer, sur le nombril pour la colique, sur la tête pour relever la luette, *&c.* Ils croyoient aussi que l'application d'une ventouse sur le nombril étoit capable de retenir l'enfant dans la

matrice, & de retarder un accouchement qui auroit menacé d'être prématuré, &c. (*Y*)

VENTRE, (*Anat.*) en Latin *venter*, en Grec κοιλία. Le *ventre*, chez les anatomiſtes modernes, veut dire, dans ſa ſignification la plus étendue, une cavité remarquable où ſont contenus quelques-uns des principaux viſceres. A prendre ce mot dans ce ſens, tout le corps eſt diviſé en trois *ventres*, dont l'inférieur s'appelle communément *l'abdomen;* celui du milieu *trorax*, & le ſupérieur *la cavité de la tête.*

Hippocrate appelle le thorax le *ventre ſupérieur*, ἡ ἄνω κοιλίν, & nomme l'addomen le *ventre inférieur*, ἡ κάτω κοιλίν. Mais d'autres fois lorſqu'il parle de la laxité ou de la conſtriction du bas-*ventre*, il nomme κοιλίν, les affections des gros boyaux; & dans un endroit du quatrieme épidem. le mot κοιλίν, eſt employé pour ſignifier les excrémens des inteſtins.

VENTRE *du cheval*, (*Maréchal.*) ſes mauvaiſes qualités ſont de deſcendre trop bas, ce qu'on appelle *ventre de vache* ou *ventre avalé.*

VENTRE, (*Critique ſacrée.*) ce mot ſe prend pour le fond de quelque choſe, *Jon. ij*, *3*, & au figuré pour le cœur, l'ame. Vous connoîtrez la beauté de la ſageſſe, lorſque vous la garderez au fond de votre cœur, *in ventre tuo*, *xxij*, *18*. Les fruits du *ventre*, *fructus ventris*, ce ſont les enfans: vous aurez pour héritier de votre trône, *unum de fructu ventris*, un de vos fils, *Pſ. cxxxj*, *11*. (*J. D.*)

VENTRE, *terme d'artillerie*, qui ſe dit d'un canon lorſqu'il eſt couché à terre ſans affut. Ainſi un canon eſt ſur le *ventre* lorſqu'il n'a point d'affut.

VENTRE, c'eſt dans le mortier la partie proche de ſa culaſſe, qui s'appuie ſur le couſſinet de l'affut. *Voyez* MORTIER. (*Q*)

VENTRE DE CHEVAL, (*Chymie.*) les Chymiſtes n'entendent autre choſe par ce mot que le fumier récent. On trouve auſſi quelquefois dans leurs livres, à la place de cette expreſſion, celle de *bain de fumier.* Ils ſe ſervent de la chaleur qui s'excite naturellement dans le fumier, pour exécuter quelques opérations, & principalement des digeſtions. *Voyez* DIGESTION, (*Chymie.*) Ce ſont principalement les Alchimiſtes qui exécutent leurs longues digeſtions à la chaleur du *ventre de cheval.*

Il eſt aſſez connu que les fours à faire éclorre des poulets, propoſés par M. de Réaumur, s'échauffent par la chaleur du fumier ou du *ventre de cheval.* On entend encore par *ventre de cheval*, un appareil plus compliqué, dans lequel le vaiſſeau qui contient le fumier eſt adapté à un bain-marie, ou à un bain de vapeurs. Celui-là ſert aux mêmes uſages, ſavoir aux digeſtions faites principalement dans des vues alchimiques. (*b*)

VENTRE, (*Juriſpr.*) ce terme en droit, a différentes ſignifications.

Quelquefois par là l'en entend la mere d'un enfant, comme on dit que le *ventre* affranchit, & que l'on dit que la verge annoblit, *partus ſequitur ventrem.*

Quelquefois, par le terme de *ventre*, on entend l'état d'une femme ou fille enceinte. On ordonne l'inſpection du *ventre* par des matrones, pour vérifier ſi une femme ou fille eſt enceinte.

Quelquefois enfin ce terme *ventre* ſe prend pour l'enfant dont une femme ou fille eſt enceinte. On donne un curateur au *ventre*, lorſqu'il s'agit des intérêts de l'enfant conçu & non encore né, ou pour veiller ſur la mere & ſur l'enfant, ſoit de crainte qu'il n'y ait ſuppoſition de part, ou pour empêcher que la mere ne faſſe périr ſon fruit, ou qu'elle ne dérobe la connoiſſance de ſon accouchement, & ne détourne ſon enfant. *Voyez* au digeſte le tit. *de inſpiciendo ventre*, & ci-devant *les mots* CURATEUR AU VENTRE, INSPECTION, MATRONE. (*A*)

VENTRE, ſ. m. (*Architect.*) bombement d'un mur trop vieux, foible ou chargé, qui boucle & qui eſt hors de ſon à-plomb. Ainſi quand un mur eſt en cet état, on dit qu'il fait *ventre*, & qui menace ruine. (*D. J.*)

VENTRE, *ou gorge*, (*Hydraul.*) on appelle ainſi une fondriere entre deux montagnes, qui ſe rencontre dans la conduite des eaux, & qu'on eſt obligé de traverſer pour raccorder les différens niveaux des montagnes, & donner à l'eau un écoulement naturel. (*K*)

VENTRE, *terme de Potier d'étain*, c'eſt

la partie du milieu d'un vase, comme d'une pinte, qui est un peu plus grosse, plus large & plus élevée que les autres parties. (*D. J.*)

VENTRE, *terme de Tourneur*, sorte de planchette de bois, que le tourneur met devant son estomac lorsqu'il veut planer ou percer du bois; on le nomme aussi *poitrail*. (*D. J.*)

VENTRE, (*Musiq.*) point du milieu de la vibration d'une corde sonore, où, par cette vibration, elle s'écarte le plus de la ligne de repos. *Voyez* NŒUD, (*Musiq.*) (*S*)

VENTRICULE, *ventriculus*, comme qui diroit *petit ventre*, *en Anatomie*, est un diminutif de *ventre*, & signifie une cavité plus petite que celle que nous entendons par un *ventre*, ou plutôt une partie d'un *ventre*, ou une moindre cavité contenue dans une plus grande. *Voyez* VENTRE.

Ventricule est aussi un nom qu'on donne par excellence à l'estomac. *Voyez* ESTOMAC.

Quant à l'*action du* ventricule *dans le vomissement*. *Voyez* VOMISSEMENT.

VENTRICULE, *ardeur du ventricule*. *Voy.* ARDEUR.

Les *ventricules* du cœur sont les deux cavités qui se rencontrent dans son corps musculeux, dont l'une est épaisse & ferme, l'autre mince & mollasse. On donne communément à ce dernier le nom de *ventricule droit*, & à l'autre celui de *ventricule gauche*; quoique suivant leur situation naturelle le *ventricule* droit est antérieur, & le gauche postérieur.

Chacun de ces *ventricules* est ouvert à la base par deux orifices, dont l'un répond à une des oreillettes, & l'autre à l'embouchure d'une grosse artere. Le *ventricule* droit s'abouche avec l'oreillette du même côté, & avec le tronc de l'artere pulmonaire. Le *ventricule* gauche s'abouche avec l'oreillette gauche, & avec le gros tronc de l'aorte. On trouve vers le contour de ces orifices plusieurs pellicules mobiles, que les anatomistes appellent *valvules*, dont quelques-unes s'avançent dans les *ventricules* sous le nom de *valvules triglochines*, & les autres dans les gros vaisseaux sous le nom de *valvules sémilunaires*. *Voyez* VALVULE SÉMILUNAIRE, *&c.*

Les *ventricules* ont leur surface interne fort inégale; on y trouve quantité d'éminences & de cavités. Les éminences les plus considérables sont des allongemens charnus fort épais, qu'on appelle *colonnes*. A l'extrêmité de ces colonnes charnues sont attachés plusieurs cordages tendineux, qui par l'autre bout tiennent aux valvules triglochines. *Voyez* CŒUR.

On a aussi donné le nom de *ventricule* à quatre cavités particulieres du cerveau, dont deux appellées *les ventricules latéraux*, beaucoup plus longues que larges, avec très-peu de profondeur, séparées l'une de l'autre par une cloison transparente, sont immédiatement situées sous la voûte médullaire; on les nomme aussi *ventricules antérieurs* ou *supérieurs du cerveau*. Le troisieme *ventricule* est un canal particulier, situé au bas de l'épaisseur des couches des nerfs optiques, & directement au dessous de leur union; ce canal s'ouvre en devant dans l'entonnoir, & sous l'ouverture commune antérieure où il communique avec les *ventricules* latéraux. Il s'ouvre en arriere sous l'ouverture commune postérieure, & communique avec le quatrieme *ventricule*, qui est une cavité oblongue qui se termine en arriere comme le bec d'une plume à écrire, située sur la surface supérieure de la portion postérieure de la moële alongée. *Voyez* MOËLE ALONGÉE, CERVEAU, *&c.*

VENTRICULE, *maladies du*, (*Médic.*) un sac membraneux, musculeux, ouvert par deux orifices, doué d'un mouvement assez fort & qui lui est particulier, situé dans la partie moyenne supérieure du ventre, & suspendu au diaphragme où il est attaché, est ce qu'on nomme le *ventricule*. Il répand quantité d'humeur salivaire, appellée *suc gastrique*, & beaucoup de mucosité. Il reçoit les alimens qu'on a pris, les digere, & les conduit par le pylore dans le duodenum.

Conséquemment à sa construction & à ses différentes fonctions, il est exposé à beaucoup de maladies, dont plusieurs ont un titre particulier, comme la nausée, le vomissement, les rots, l'ardeur, la satiété, le dégoût, la cacochylie ou l'amas de mauvaises humeurs, la cardialgie, & les maladies qui ont rapport à la faim & à la digestion.

Le *ventricule* chargé d'une trop grande quantité d'alimens, a besoin d'être évacué par le vomissement méchanique, ou bien il faut que de lui-même il se débarrasse peu-à-peu de ce qui le surcharge. Après cette opération, on évitera dans la suite de tomber dans le même excès de nourriture: mais s'il contient de la mucosité, de la pituite, ou quelqu'autre humeur tenace, il faut avoir recours aux résolutifs stomachiques, en même temps qu'aux doux purgatifs; si la maladie résiste à l'usage de ces remedes, on tentera les vomitifs. S'il y a dans le *ventricule* des matieres putrides, rances, bilieuses, l'usage des acides savonneux est excellent; après cela, on évacuera les matieres viciées par les selles, ou par le vomissement. Quand il se trouve dans le *ventricule* des corps étrangers, comme le calcul, on doit avoir recours aux dissolvans; les mercuriels tueront les vers; mais s'il y a du sang ou du pus contenu dans la capacité de ce viscere, il est à propos d'user de doux minoratifs, crainte d'irriter l'ulcere, ou d'occcasioner une nouvelle effusion de sang. Lorsque le *ventricule* est gonflé par des vents, on vient à bout de les dissiper par les remedes généraux propres à cette maladie.

La trop grande compression du *ventricule*, s'évanouit insensiblement, lorsque la cause qui la produisoit, ne subsiste plus; la contusion, la piquure & les blessures de cette partie sont dangereuses; la nature seule en peut procurer la guérison; mais il faut que ceux qui se trouvent dans ces cas, se contentent d'une diete très-ménagée.

Dans la trop grande dilatation & la hernie du *ventricule*, on évitera soigneusement de trop manger; on tentera de guérir, ou du moins de diminuer ces sortes de maladies par l'usage des remedes corroborans. Quand après une trop longue abstinence le *ventricule* s'est resserré, on vient à bout de lui rendre sa capacité ordinaire, par des alimens doux & des boissons semblables qu'on augmentera par degrés. La corrosion & l'excoriation du *ventricule* se guérissent souvent par de doux antiseptiques. La cure de l'hémorrhagie de cette partie, appartient à l'article du vomissement de sang. L'inflammation, le rhumatisme, l'éréfipele qui viennent attaquer le *ventricule*, se connoissent par la fievre & la cardialgie, accompagnées d'ardeur & d'anxiété autour de la région de ce viscere, & par l'augmentation du mal à chaque fois que le malade prend des alimens, mal qui lui semble aussi grand, que si on lui brûloit l'estomac. On traite cette maladie, en faisant un usage modéré des boissons & des remedes antiphlogistiques, & en évitant les vomitifs & les purgatifs dont on avoit usé auparavant.

Les ulceres du *ventricule* veulent souvent des remedes balsamiques, joints aux alimens liquides & mucilagineux. Le relâchement, l'humidité, & l'hydropisie de ce viscere demandent les corroborans, les échauffans & les stomachiques long-temps continués.

Pour guérir la langueur, la foiblesse, la pesanteur, le froid de cette partie, maladies qui dénotent l'affoiblissement de son mouvement vital, il est semblablement nécessaire de recourir aux stomachiques, aux corroborans, & aux échauffans. Si l'ardeur du *ventricule* n'est pas causée par des acres contenus dans sa cavité, il la faut modérer de même que dans l'inflammation. Comme l'anxiété procede de différentes causes, elle exige aussi différens traitemens. Enfin, lorsque le *ventricule* est agité de fortes convulsions sympathiques, on les calmera par les antispasmodiques, & les anodins donnés en même temps à petite dose. (*D. J.*)

VENTRICULE *des oiseaux*, (*Anat. comparée.*) le *ventricule*, ou pour me servir quelquefois de l'expression la plus ordinaire, l'estomac des oiseaux est placé tout autrement qu'il ne l'est dans les autres animaux; il est presque joint au dos, enfermé de ce côté par l'os des reins, & tellement recouvert en devant par les intestins, que lorsqu'on fend par une incision les tégumens du ventre, depuis ce qu'on nomme le *brechet* jusqu'à l'anus, on apperçoit ces derniers qui se présentent sans qu'on puisse découvrir que très-difficilement l'estomac qui est dessous.

Cette position du *ventricule* donne aux oiseaux la facilité la plus grande de couver, puisque les parties qui doivent poser presque immédiatement sur les œufs ou sur les

petits, sont des parties molles capables de se prêter sans danger à la compression qu'elles doivent éprouver ; ce qui n'arriveroit pas si l'estomac, sur-tout après qu'ils auroient mangé, étoit obligé d'essuyer cette compression.

D'un autre côté, cette même structure exige que les petits soient couvés après qu'ils sont éclos ; leur estomac qui n'est alors défendu de l'impression de l'air, que par une lame d'os fort mince, & presque cartilagineuse, perdroit trop vîte la chaleur nécessaire pour la digestion, si l'incubation ne la lui rendoit de temps en temps.

Les observations de M. Hérissant lui ont appris, que l'estomac du coucou étoit placé d'une façon toute différente. En disséquant un de ces oiseaux, il fut bien étonné de trouver après l'ouverture du ventre, des morceaux de viande crue, au lieu des intestins qu'il s'attendoit d'y voir : il soupçonna d'abord que ces morceaux de viande avoient été portés dans cet endroit par quelque ouverture accidentelle faite au *ventricule ;* mais les ayant enlevés sans rien déranger, il vit qu'ils étoient dans ce viscere ; qu'il étoit placé si fort en avant, qu'il l'avoit ouvert avec les tégumens, & qu'il recouvroit les intestins ; au lieu que dans les autres oiseaux il en est recouvert.

La capacité de ce *ventricule* égaloit celle d'un moyen œuf de poule ; il est garni en dedant de plis dans lesquels on trouve une matiere gélatineuse ; l'entrée de l'œsophage est fermée comme l'ouverture d'une bourse ; on trouve au dessus beaucoup de grains glanduleux réguliérement arrangés, qui, quand on les exprime, rendent de la liqueur. L'ouverture du pylore ou l'entrée de l'intestin, étoit aussi plissée sur ses bords ; mais ce que cet estomac avoit de plus particulier, c'étoit d'être adhérent par un tissu cellulaire à toutes les parties qui l'environnoient. Cette conformation parut si singuliere à M. Hérissant, qu'il soupçonna que l'oiseau qu'il avoit disséqué pouvoit bien être monstrueux ; mais la dissection de plusieurs autres de la même espece lui ayant toujours présenté la même structure, il fallut enfin la regarder comme constante.

De cette position de l'estomac, il suit qu'il est aussi difficile au coucou de couver ses œufs & ses petits, que cette opération est facile aux autres oiseaux ; les membranes de son estomac, chargées du poids de son corps, & comprimées entre les alimens qu'elles renferment & des corps durs, éprouveroient une compression douloureuse & très-contraire à la digestion.

Il suit encore de la structure de ce volatile, que ses petits n'ont pas le même besoin d'être couvés que ceux des autres oiseaux, leur estomac étant plus à l'abri du froid sous la masse des intestins ; & c'est peut-être la raison pour laquelle le coucou donne toujours ses petits à élever à de très-petits oiseaux.

Mais pour revenir au *ventricule* des oiseaux en général, les physiciens remarquent qu'il est composé de quatre muscles en dehors, & en dedans d'une membrane dure, calleuse & raboteuse ; laquelle est disposée de telle maniere, qu'elle fait comme deux meules, que les muscles poussent à plusieurs reprises pour leur faire écraser les semences ; or l'épaisseur de la membrane calleuse n'empêche pas, que lorsqu'elle est pressée tout à l'entour par les muscles, ses côtés ne s'approchent aisément pour comprimer ce qu'elle contient, parce qu'elle est toute plissée; cette membrane sert d'antagoniste aux muscles qui la laissent agir, lorsqu'étant relâchés, leur action cesse. Mais afin de rendre l'action de ces muscles & de cette membrane calleuse plus efficace, les oiseaux ont un instinct d'avaler des cailloux, lesquels étant mêlés parmi les semences, aident à broyer les parties les plus dures de la nourriture.

Les autruches qui avalent des morceaux de fer ne le font pas pour s'en nourrir, ainsi que les anciens le pensoient ; elles les prennent pour s'en servir à broyer la nourriture dans leur estomac : car elles avalent indifféremment tout ce qu'elles rencontrent de dur & de solide. Bien loin que ces volatiles se nourrissent de métaux, on a reconnu par expérience à Versailles, qu'ils meurent quand ils en ont beaucoup avalé ; la dissection a fait voir, que les doubles que les autruches avoient avalés, s'étoient changés en vert-de-gris par le frottement mutuel de ces doubles, que l'on y trouva

ufés feulement par les endroits où ils fé pouvoient toucher.

A proportion que la nourriture particuliere à chaque oifeau eft différente, la préparation, les organes qui y font deftinés, de même que ceux qui fervent à la coction, font auffi différens. Dans le genre des oifeaux, ceux qui vivent de chair ont bien moins de parties pour ces ufages, que ceux qui vivent de femences. Les aigles, les vautours, les cormorans, les onocrotales, n'ont qu'un *ventricule* fimplement membraneux & renforcé de quelques fibres charnues; mais auffi ces oifeaux ne fe fervent point de cailloux pour broyer leur nourriture.

Enfin, la variété du *ventricule* des oifeaux fe trouve bien marquée entre ceux qui vivent de grain, & ceux qui font deftinés à fe nourrir de proie; l'eftomac des derniers eft fans géfier, tout membraneux, & affez femblable à celui de l'homme, autre animal rapace, qui vit de fruits, de chair, de poiffon & de coquillages. Le *ventricule* des chats-huants eft un peu tendineux, comme s'il fervoit indifféremment à digérer la chair & autre nourriture que cet oifeau peut attraper. (*D. J.*)

VENTRIERE, (*Architect.*) c'eft une groffe piece de bois équarrie qu'on met devant une rangée de pal-planches, afin de mieux couvrir un ouvrage de maçonnerie, foit contre l'effort du courant de l'eau, foit contre la pouffée des terres. (*D. J.*)

VENTRIERE, (*ouvrage de Bourrelier.*) c'eft la fangle dont on fe fert pour élever des chevaux, quand on veut les embarquer, ou les tenir fufpendus. (*D. J.*)

VENTRIERE, (*Maréchal.*) partie du harnois du cheval de train, fait d'une longe de cuir, qui empêche que le harnois ne tombe, & qui paffe fous le ventre.

VENTRI-LOQUE, f. m. (*Médecine.*) ce nom eft formé des deux mots Latins *venter*, ventre, & *loqui*, parler; il a répondu au Grec ἐγγαστρίμυθος; on s'en fert en médecine pour défigner des malades qui parlent la bouche fermée, & femblent tirer les paroles de leur ventre. *Galen. in exef. voc. Hyppocr.* Hippocrate fait mention de ces fortes de malades (*epidem. lib. V & VII.*) il dit qu'on entend dans leur poitrine des fons très-diftincts, femblables à ceux que rendent certaines devinereffes infpirées par Python; *voyez l'article fuivant* VENTRILOQUE (*art divinat.*); & il attribue cet effet aux collifions de l'air qui en traverfant les broches, rencontre des matieres vifqueufes, épaiffes, qui s'oppofent à la fortie. Salomon Reifelius parle d'un célebre buveur célibataire, âgé de 36 ans, nommé *André Stocklin*, qui étoit plus exactement *ventri-loque*; cet homme déja fujet à bien d'autres incommodités, fentoit depuis 6 ans des bruits affez confidérables dans fon ventre, affez analogues au fifflement des viperes; fes domeftiques qui entendoient ce bruit, ne doutoient pas qu'il ne fût produit par quelque animal; le malade rapportoit ces fons au deffous de l'eftomac, & quelquefois il le fentoit monter jufqu'au cardia, ce qui lui excitoit des douleurs très-vives: ce bruit augmentoit après qu'il avoit mangé des alimens doux, & les amers le diffipoient: cet homme étant mort, & fon cadavre ouvert, on trouva les inteftins & l'eftomac fi diftendus par les vents, qui, à la moindre preffion, rendoient un fon affez fenfible, à peu près femblable à celui qui fe faifoit entendre dans cet homme vivant (*ephemer. nat. curiof. decad. II. ann. vij. obferv. 13.*) Il n'eft pas difficile de trouver la raifon de ces phénomenes; le bruit étoit évidemment produit par les inteftins diftendus, lorfqu'ils rouloient l'un fur l'autre, ou qu'il furvenoit quelque fpafme; & fi ce fpafme s'étendoit jufqu'à l'orifice fupérieur de l'eftomac, l'air n'ayant plus d'iffue, diftendoit ce vifcere, occafionoit une colique venteufe, excitoit la douleur; les corps doux ou muqueux font font ceux qui contiennent le plus d'air, & qui en laiffent échapper une très-grande quantité lorfqu'ils viennent à fermenter, ils font les fujets les plus propres à prendre promptement le mouvement de fermentation; ainfi il n'eft pas étonnant que l'ufage des alimens de cette nature en produifant beaucoup de vents ait reveillé & animé ces bruits; les amers ont moins d'air, font très-peu difpofés à entrer en fermentation, ils l'arrêtent plutôt, fur-tout ceux qui, comme le houblon, l'abfinthe, le quinquina, &c. contiennent une fubftance extrac-

tive, analogue à la réfine foluble dans l'eau & l'efprit-de-vin, & qui peuvent fournir par-là même aux liqueurs fermentées, la partie que Becher appelle la *fubftance moyenne;* auffi les amers font-ils généralement regardés comme d'excellens carminatifs, oppofés à la génération des vents, & propres à les détruire.

Les malades *ventri-loques* font très-rares; s'il s'en préfentoit, on pourroit, en profitant de l'obfervation précédente, déterminer facilement le genre de remedes qu'il faudroit employer, & le régime convenable.

VENTRI-LOQUE, (*Art divinat.*) devinereffes connues auffi fous les noms d'*engaftri menthes* & *engaftri mantes*, qu'on croyoit rendre des oracles par le ventre; *voyez fœfius œconom. hippocrat.* Cette efpece de divination eft appellée par Ariftophane ευρυκλεους μαντεια, à caufe d'un certain Eurycle, qui étoit bien décidément *ventri-loque*, & qui étoit affiché pour devin à Athenes; cependant elle paroît avoir été particuliérement réfervée aux pythoniffes, auxquelles on donnoit indiftinctement ce nom, & celui de *ventri-loque:* les traducteurs de l'ancien & du nouveau teftament ont toujours rendu ενγαστριμυθοι ou *ventri-loque* par pythoniffe. *Voyez ce mot.* Telle étoit celle dont il eft parlé (*reg. lib. I, cap. 28.*) qui évoque l'ombre de Samuël à la priere de Saül. Telle eft auffi, fuivant S. Auguftin (*de doctr. chriftian, cap. xxiij, lib. II.*), cette femme dont il eft queftion (*act. apoftol., c. xvj.*) qui étoit infpirée par Python.

On doit diftinguer deux façons de rendre les oracles par le ventre, pour faire accorder les auteurs qui ont écrit fur les *ventri-loque;* les uns ont affuré, avec Cicéron (*de divinat. lib. II.*) qu'elles recevoient le démon dans leur ventre, d'où elles tiroient les réponfes qu'elles rendoient par la bouche; ils nous repréfentent la *pythoniffe* de Delphes montée fur le trépié, écartant les jambes, & attirant par en-bas l'efprit fatidique, enfuite pénétrée de cet efprit, entrant en fureur & répandant les oracles. Suivant d'autres, ces devinereffes prophétifoient, la bouche fermée, faifant avec le ventre certains bruits qui fignifioient tout ce que le fpectateur crédule & intéreffé vouloit; c'eft à ces *ventri-loques* que Hippocrate compare les malades dont nous avons parlé. *Voyez l'article précédent* VENTRI-LOQUE, *Médecine.*

Il y a auffi des *ventri-loques*, fuivant Tertullien, qui rendoient les oracles par les parties de la génération; un auteur moderne a dans un badinage ingénieux métamorphofé les femmes en *ventri-loques* de cette efpece: Cælius Rhodiginus affure avoir vu une femme qui l'étoit réellement, *cap. x, lib. VIII.*

Adrien Turnebus rapporte qu'un homme qui couroit les pays, pouvoit, fans remuer les levres, faire un bruit affez confidérable, & proférer diftinctement quelques paroles, & qu'il tiroit beaucoup d'argent de tous ceux qu'un phénomene auffi fingulier attiroit après lui. (*m*)

VENTZA, (*Géogr. mod.*) bourgade de l'Albanie, fur le bord méridional du golfe de Larta, vis-à-vis de la Prévifa. C'eft, felon Sophien, l'ancienne *Anactorium.* (*D. J.*)

VENUE, f. f. (*Gramm. & Jardinage.*) on dit d'un bel arbre, bien droit, qu'il eft d'une belle *venue.*

VÉNUS, f. f. (*Aftronomie.*) l'une des planetes inférieures. On la repréfente par ce caractere ♀. *Voyez* PLANETE.

Vénus eft aifée à reconnoître par fon éclat & fa blancheur, qui furpaffent celles de toutes les autres planetes. Sa lumiere eft fi confidérable, que lorfqu'on la reçoit dans un endroit obfcur, elle donne une ombre fenfible.

Cette planete eft fituée entre la terre & Mercure. Elle accompagne conftamment le Soleil, & ne s'en écarte jamais de plus de 47 degrés. Lorfqu'elle précede le Soleil, c'eft-à dire, lorfquelle va en s'en éloignant, on l'appelle *Phofphore*, ou *Lucifer*, ou *l'étoile du matin.* Lorfqu'elle fuit le Soleil, & qu'elle fe couche après lui, on la nomme *Hefperus* ou *Vefper*, ou *étoile du foir. Voyez* PHOSPHORUS, *&c.*

Le demi-diametre de *Vénus* eft à celui de la terre, comme 10 à 19; fa diftance du Soleil eft la $\frac{723}{1000}$ partie de celle de la Terre au Soleil. Son excentricité eft de $\frac{5}{1000}$ de fa moyenne diftance, l'inclinaifon de fon orbite de 3° 23'. *Voyez* INCLINAISON, EXCENTRICITÉ.

Le temps de sa révolution dans son orbite est de 224 jours 17 heures ; & son mouvement au tour de son axe se fait en 23 heures. *Voyez* Période & Révolution.

Le diametre de *Vénus* vu du Soleil, selon M. le Monnier, ne seroit que d'environ 15″. Lorsque cette planete s'approche le plus de la terre, son diametre apparent est de 85″. Or la distance de *Vénus* périgée est à la distance moyenne de la terre au soleil, à peu près comme 21 est à 82. Donc si *Vénus* venoit à se trouver au centre du soleil, elle ne paroîtroit plus que sous un angle de 21″ 46‴ ; d'où il suit que le diametre apparent de *Vénus* est à celui du soleil, comme 1 à 84 environ.

Vénus a des phases comme la lune, qu'on peut appercevoir avec le télescope ; & ce qu'il y a de singulier, c'est que le temps où elle jette le plus de lumiere, n'est pas celui où elle est pleine, c'est au contraire dans le croissant ; ce qui vient de ce qu'elle se trouve dans ce cas beaucoup plus proche de la terre, que dès qu'elle est pleine. Au lieu que quand elle est pleine, elle est éloignée de la terre le plus qu'il est possible ; en sorte que sa distance devenant alors trop grande, fait que la force de la lumiere par rapport à la terre, diminue en plus grande raison que la quantité de lumiere qu'elle reçoit du soleil n'augmente. Le plus grand éclat de *Vénus* n'arrive donc pas (*fig.* 49. *astron.*) lorsque *Vénus* est au point *A*, & qu'elle est pleine par rapport à la terre qui est en *T*; mais lorsque cette planete est environ au point *O* de son orbite, où elle paroît en croissant, *r m q* étant sa partie éclairée par le soleil, & *m q* la partie que l'on voit de la terre.

Je suppose, par exemple, que *Vénus* soit quatre fois plus proche de la terre au point *O*, que lorsqu'elle étoit en *A* ; il est évident qu'une même partie du disque lumineux de *Vénus* sera seize fois plus grande ; ainsi, quoique nous ne puissions appercevoir, lorsque *Vénus* est en *O*, qu'environ la quatrieme partie de son disque éclairé ; il est cependant vrai de dire, que son éclat est bien plus augmenté, à cause de sa proximité, qu'il ne doit être affoibli par la perte que nous faisons d'une partie du disque.

Si l'on veut connoître plus précisément quelle doit être la situation de *Vénus*, pour qu'elle nous paroisse dans son plus grand éclat, on peut voir dans les Transactions philosophiques, *n*°. 349. la solution que le célebre astronome M. Halley a donnée de ce problême. Ce savant mathématicien a démontré que cela arrive soit avant, soit après la conjonction inférieure, lorsque l'élongation de *Vénus* au Soleil est d'environ 40 degrés, c'est-à-dire, lorsque l'angle *T S O* est d'environ 40 degrés ; on n'apperçoit alors que la quatrieme partie environ du disque de *Vénus* ; mais cette planete est alors si brillante, qu'on la voit en plein jour à la vue simple, lors même que le Soleil est dans les plus grandes hauteurs sur l'horison. Il n'y a rien assurément de plus digne de notre attention, ni de plus étonnant que cette lumiere & la route de *Vénus*, qui même, quoiqu'elle ne lui soit pas propre (puisque ce n'est qu'une lumiere empruntée du soleil qu'elle nous réfléchit) est néanmoins si vive, & lancée avec tant de force, qu'elle est supérieure à celle de Jupiter & de la Lune, lorsque ces planetes sont à pareille distance, c'est-à-dire, à même degré d'élongation du soleil. Car si on compare leur lumiere à celle de *Vénus*, à la vérité celle-ci devroit paroître moins considérable, parce que leurs diametres apparens surpassent celui de *Vénus*. Mais d'un autre côté la lumiere de Jupiter ou de la lune paroît si foible, qu'elle n'étincelle jamais, sur tout celle de Jupiter, qui tire un peu sur la couleur du plomb ; au lieu que *Vénus* lance une lumiere vive & éclatante, qui semble nous éblouir presque à chaque instant.

M. de la Hire, en 1700, vit avec un télescope de 16 pieds, des montagnes sur *Vénus*, qu'il jugea plus grandes que celle de la Lune. *Voyez* Lune.

MM. Cassini & Campani, dans les années 1665 & 1666, découvrirent des taches sur le disque de *Vénus*, par le moyen desquelles on a déterminé le mouvement que cette planete a autour de son axe. *Voyez* Tache, &c.

Vénus paroît quelquefois sur le disque du soleil, comme une tache ronde. *Voyez* Passage.

L'année prochaine, 1761 (ceci est écrit en juillet 1760), elle doit passer ainsi sur le

disque du soleil, & M. Halley a fait voir qu'au moyen de cette observation on pourroit avoir la parallaxe du soleil à une cinquieme partie près, pourvu que l'observation en soit faite selon les circonstances que cet auteur marque. On trouve le détail de ces circonstances, & l'explication de la méthode de M. Halley dans les institutions astronomiques de M. le Monnier, ainsi qu'une méthode pour déterminer l'orbite de *Vénus* par l'observation de son passage sur le soleil, méthode qui a été donnée à l'académie en 1677, par M. Picard.

En 1672 & en 1686, M. Cassini, avec un télescope de 54 pieds, crut voir un satellite à cette planete, & qui en étoit distant d'environ les $\frac{3}{5}$ du diametre de *Vénus*. Ce satellite avoit les mêmes phases que *Vénus*; mais sans être bien terminé. Son diametre supposoit à peine le quart de celui de *Vénus*.

M. Gregory regarde comme plus que probable que c'étoit véritablement un satellite de *Vénus* qu'on apperçoit rarement, à cause que sa surface peut être couverte de taches, & n'être point propre à renvoyer les rayons de lumiere. Il dit à cette occasion, que si le disque de la lune étoit par-tout comme il paroît dans les taches, on ne la verroit point du tout à la distance où est *Vénus*.

Ce qui est surprenant, c'est que quelques recherches que M. Cassini ait faites depuis en divers temps pour achever une découverte de si grande importance, il n'a jamais pu y réussir, & nul autre astronome, dans l'espace de 54 ans, n'a pu voir ce phénomene après lui, non pas même M. Bianchini, si célebre par les découvertes sur la planete de *Vénus*, pour lesquelles il a employé d'excellentes lunettes de Campani, de plus de 100 pieds de longueur.

Enfin, en 1641 M. Short, Écossois, revit ou crut revoir ce même satellite, si c'en est un, avec les mêmes apparences que M. Cassini a décrites. Mais cette nouvelle apparition du satellite de *Vénus* n'a pas été de plus longue durée que les deux premieres. L'observation avoit été faite à Londres le 3 novembre 1740; & au mois de juin suivant M. Short n'avoit encore pu revoir le satellite prétendu. Il apperçut d'abord comme une petite étoile fort proche de *Vénus*, dont il détermina la distance à *Vénus*. Prenant ensuite une meilleure lunette, il vit avec une agréable surprise que la petite étoile avoit une phase, & la même phase que *Vénus*; son diametre étoit un peu moins que le tiers de celui de *Vénus*, sa lumiere moins vive, mais bien terminée. M. Short le vit pendant une heure avec différens télescopes, jusqu'à ce que la lumiere du jour ou du crépuscule le lui ravit entiérement. Les deux observations de M. Cassini n'avoient guere duré qu'une heure non plus.

Si c'est là un satellite de *Vénus*, il devient encore plus difficile de déterminer quel peut être l'usage des satellites. Seroit-ce de suppléer, pour ainsi dire, à la lumiere que les planetes ne reçoivent pas du soleil? Mais voilà une planete plus proche du soleil que nous, & qui en a un aussi gros que notre lune; d'ailleurs Mars ne paroît point avoir de satellite, quoiqu'il soit plus éloigné du soleil que la terre. *Voyez l'histoire de l'acad. 1741.*

Les phénomenes de *Vénus* démontrent la fausseté du système de Ptolomée, puisque ce système suppose que l'orbite de *Vénus* enveloppe celle de la terre, & qu'elle est placée entre le soleil & Mercure. Car il suit de ce système qu'elle ne devroit jamais paroître au delà de la distance qui est entre nous & le soleil, ce qui arrive cependant souvent, ainsi que toutes les observations s'accordent à le prouver. *Voyez* SYSTEME, TERRE, *&c.*

L'orbite de *Vénus* n'est pas dans le même plan que l'écliptique, mais elle est, comme on l'a dit, inclinée à ce plan, avec lequel elle fait un angle de 3 degrés environ.

La position du nœud de cette planete, & le vrai mouvement de ce nœud, ne sauroient être mieux déterminés que par le passage de *Vénus* sur le soleil qu'on attend en 1761. Le mouvement de ce nœud, dont M. de la Hire a publié diverses observations en 1692, a cependant été déjà calculé; mais les astronomes sont fort peu d'accord entr'eux sur ce sujet. (*O*)

VÉNUS, (*Astron.*) les curieux feront bien de lire sur la planete de *Vénus*, l'ouvrage de *Bianchini* (François) mis au jour

à Rome, en 1728, *in-fol.* sous ce titre: *Hesperi & phosphori phœnomena, sive observationes circa planetam venerem, &c.* c'est-à-dire, nouveau phénomene de la planete de *Vénus*, ou la description de ses taches, le tournoyement sur son axe en vingt-quatre jours & huit heures, le parallélisme du même axe, & la parallaxe de cette planete, dédié à dom Juan V, roi de Portugal.

M. de Fontenelle, *hist. de l'acad. des Sc. an.* 1729 remarque que *Vénus* est très-difficile à observer, autant & de la maniere dont il le faudroit pour en apprendre tout ce que la curiosité astronomique demanderoit.

M. Bianchini commença par la recherche de la parallaxe de cette planete, & il trouva qu'elle étoit de 24 secondes. Cependant, il ne faut pas trop compter encore sur cette observation: selon l'historien de l'académie, c'est plutôt la maniere de trouver la parallaxe de *Vénus*, qui est enfin trouvée par M. Bianchini, que ce n'est cette parallaxe même. Il fut plus heureux dans l'observation, encore plus importante, des taches de *Vénus*, qu'il fit en 1626; il les vit, & les distingua assez nettement pour y établir, selon lui, vers le milieu du disque, sept mers, qui se communiquent par quatre détroits, & vers les extrêmités deux autres mers sans communication avec les premieres; les parties qui sembloient se détacher du contour de ces mers, il les appella promontoires, & en compta huit, & il imposa des noms à ces mers, à ces détroits, & à ces promontoires. Les astronomes se servent du privilege des célebres navigateurs qui font des découvertes de terres inconnues, auxquelles ils imposent des noms.

M. Bianchini a déterminé aussi l'axe de la rotation de *Vénus*, & sa rotation même, qu'il a fixée à vingt-quatre jours & huit heures. Enfin une découverte remarquable & plus certaine qu'il a faite, est celle du parallélisme constant de l'axe de *Vénus* sur son orbite, pareil à celui que Copernic fut obligé de donner à la terre. Je me borne à indiquer ces découvertes du savant Italien: ceux qui aiment les détails sur ces matieres, & qui souhaiteront d'être instruits des différentes observations qu'il a faites sur ce sujet, peuvent avoir recours à ce qu'en a dit M. de Fontenelle, & aux curieux extraits qu'on a donné de l'ouvrage de M. Bianchini, dans la bibliotheque Italique, où l'on trouvera même par-ci par-là, des remarques qui sont intéressantes pour ceux qui aiment l'astronomie. (*D. J.*)

VÉNUS, (*Astronom.*) *satellites de Vénus.* Depuis la découvete des satellites de Jupiter & de Saturne, qui ne sont que des lunes semblables à celle qui tourne autour de la planete que nous habitons, l'analogie a dû faire soupçonner l'existence de pareils astres autour des autres corps. Pourquoi ce présent n'auroit-il été fait qu'à certaines planetes, tandis qu'il s'en trouve d'intermédiaires, qui par leur éloignement sembloient devoir jouir des mêmes avantages, & qui ne sont pas moins importans dans le systême des corps assujettis à notre soleil: tels sont Mercure, *Vénus* & Mars? Ces sortes d'inductions prennent une nouvelle force, si on considere attentivement les phénomenes de ces planetes secondaires à l'égard de la planete principale dont ils dépendent. Soumises aux mêmes loix générales, leurs révolutions périodiques sont déterminées par leurs distances au centre du mouvement qui leur est commun.

Mais sans chercher des raisons pour expliquer les variétés que nous offrent les productions de l'Etre suprême, contentons-nous de rapporter les faits. Il vaut mieux arrêter l'esprit qui ne court que trop vîte au systême.

Toutes les observations faites sur Mars nous mettent en droit de conclure qu'il est dépourvu de satellite. Cette planete est trop voisine de la nôtre pour que nous ayons pu tarder jusqu'à cette époque à le découvrir, les circonstances dans lesquelles il se présente à nos yeux font d'ailleurs trop favorables pour qu'il ait pu échapper à l'époque de l'invention des lunettes. La phase ronde qu'il auroit toujours eu à notre égard le rendoit trop sensible pour n'être pas apperçu de Galilée.

Il n'en étoit pas ainsi de *Vénus*: placée entre le soleil & nous, les observations faites sur cette planete ont été plus délicates, plus rares, plus sujettes à des varia-

tions, que des circonstances de toute nature rendent très-difficiles à saisir, la perfection des instrumens, l'habileté des observateurs, des travaux sans nombre entrepris pour le progrès de l'astronomie; tous ces efforts suffisent à peine pour nous instruire de la révolution de cette planete sur son axe. Qu'on ne soit donc pas surpris si les observations que nous allons rapporter ont été si peu répétées malgré les veilles & les peines de nos astronomes les plus infatigables.

La premiere observation du satellite de *Vénus* est due à M. Cassini: il s'exprime en ces termes dans sa *découverte de la lumiere zodiacale*, *in-fol. 1685*. Paris. Seb. Cramoisi, *p. 45*. « A 4 heures 15 minutes, » 28 août 1686, en regardant *Vénus* par » la lunette de 34 pieds, je vis à $\frac{3}{5}$ de son » diametre vers l'orient une lumiere in» forme, qui sembloit imiter la phase de » *Vénus*, dont la rondeur étoit diminuée » du côté de l'occident. Le diametre de ce » phénomene étoit à peu près égale à la » quatrieme partie du diametre de *Vénus*: » je l'observerai attentivement pendant un » quart-d'heure, & après avoir interrompu » l'observation l'espace de 4 ou 5′ je ne » la vis plus, mais le jour étoit grand. »

M. Cassini avoit vu une lumiere semblable qui imitoit la phase de *Vénus*, le 25 janvier 1672, pendant 10′ depuis 6 h. 52′ du matin, jusqu'à 7 h. 2′ vers les 7 h. du matin, que la clarté du crépuscule fit disparoître cette lumiere. La plupart des astronomes chercherent inutilement ce satellite, aucun ne s'apperçut jusqu'à M. Short, qui le revit 54 ans après, pendant qu'il observoit *Vénus* avec un télescope de 16°.

Cette observation étant une de celles qui constate le plus l'existence du satellite de *Vénus*, par l'impossibilité d'y supposer que l'observateur ait été trompé par des illusions optiques, mérite une attention particuliere; c'est pourquoi je la rapporterai telle qu'elle se trouve dans les transactions philosophiques & dans l'histoire de l'académie de 1741.

« M. Short, à Londres, le 3 novembre » 1741, un matin avec un télescope de » 16°. $\frac{1}{2}$ qui augmentoit 50 à 60 fois le » diametre de l'objet, apperçut d'abord » comme une petite étoile fort proche de » *Vénus*, sur quoi ayant adapté à son té» lescope un oculaire plus fort & un mi» crometre, il trouva la distance de la » petite étoile à *Vénus* de 10′ 20″; *Vénus* » paroissant alors très-distinctement, & le » ciel fort serein; il prit des oculaires trois » ou quatre fois plus forts, & vit avec une » agréable surprise que la petite étoile avoit » une phase, & la même phase que *Vénus*; » son diametre étoit un peu moins que » le tiers de celui de *Vénus*, sa lumiere » moins vive, mais bien terminée; le grand » cercle qui passoit par le centre de *Vénus* » & de ce satellite (qu'il seroit difficile de » qualifier autrement), faisoit un angle » d'environ 18 à 20°. avec l'équateur; le » satellite étant un peu vers le nord, & » précédant *Vénus* en ascension droite. » M. Short le considéra à différentes re» prises, & avec différens télescopes pen» dant une heure, jusqu'à ce que la lumiere » du jour le lui ravit entiérement.

Ce fut en vain que M. Short chercha par la suite à faire de nouvelles observations de ce satellite. Il ne put découvrir avec son fameux télescope de 12 pieds (le plus grand qui eût été fait jusqu'alors), ce que le hasard lui avoit offert dans un télescope de 16° $\frac{1}{2}$, il paroissoit donc qu'on devoit encore être incertain de l'existence de ce satellite: on n'en trouve aucunes traces dans toutes les observations postérieures des astronomes de l'Europe, jusqu'à l'année 1761; les observations de ce satellite devinrent pour lors plus fréquentes.

Le fameux passage de *Vénus* sur le soleil, cette époque si célebre vit renaître le zele de tous les savans. Ce passage étoit une occasion plus intéressante que toute autre de constater l'existence du satellite de *Vénus*, & de l'observer au cas qu'on pût le découvrir. Tandis que les nations s'empressoient à l'envi de faire voyager des académiciens dans toutes les parties du monde habitable, des savans cultivoient en silence leur goût pour l'astronomie, & se préparoient à l'observation du 6 juin, pour contribuer par leurs travaux à cette correspondonce générale, qui devoit seule prouver les résultats qu'avoit annoncé le grand Halley. M. Baudouin avoit fait dresser dans l'observatoire

de la marine sur les bains de Julien, rue des Mathurins, une lunette de 25 pieds, il se proposa de faire des recherches sur l'existence de cet astre. Il crut devoir associer à son travail un astronome éloigné de la capitale, & sur l'assiduité duquel il pût compter. Il engagea donc M. Moutaigne, de la société de Limoges, à s'appliquer à la recherche de ce satellite. M. Montaigne est un philosophe sans faste, occupé dans le fond de sa retraite du plaisir de jouir de ses connoissances, plutôt que du desir d'en acquérir de nouvelles; observant par pur délassement, il se détermina plutôt que tout autre astronome à un travail dans lequel on avoit si souvent échoué. Quoi qu'il en soit, il étoit réservé à l'observateur de Limoges d'être assez heureux pour chercher ce satellite dans une de ces circonstances favorables, où non-seulement il est visible, mais où il n'exige même que des instrumens médiocres.

Il apperçut donc le 3 mai 1761 sur les 9 heures ½ du soir, environ à 20′ de distance de *Vénus*, un petit croissant assez foible, & situé de la même maniere que *Vénus*. Le diametre de ce petit croissant étoit à peu près le quart de celui de la planete, & la ligne menée du centre de *Vénus* à celui de ce satellite, faisoit avec le vertical de cette planete & au dessous d'elle vers le midi un angle d'environ 20°.

Le lendemain 4 mai à la même heure, notre observateur apperçut encore le même phénomene, mais un peu plus éloigné d'environ 30″ ou 1′, & dans la partie septentrionale à l'égard du vertical de *Vénus* avec lequel il faisoit un angle d'environ 10°.

Le 5 & 6 on ne put faire aucune observation, à cause d'un brouillard épais qui tenoit l'atmosphere jusqu'à la hauteur de *Vénus*, dont on pouvoit à peine observer le disque. On fut plus heureux le 7, & l'on vit encore le satellite toujours à la distance d'environ 25 à 26′ du centre de *Vénus*, mais au dessus d'elle vers le nord dans un plan qui passoit par la planete, le satellite faisoit un angle de 45° avec le vertical de *Vénus*.

Les jours suivans le satellite ne fut point apperçu jusqu'au 11 du même mois, qu'il parut encore vers les 9 heures, toujours à peu près à même distance de *Vénus*, & faisant encore un angle de 45° avec le vertical, mais dans la partie méridionale. Il est très-remarquable que le satellite paroissoit également, soit que *Vénus* se trouvât dans le champ de la lunette avec le satellite, soit qu'elle ne s'y trouvât point; mais qu'il l'appercevoit avec beaucoup plus de facilité, lorsque tenant *Vénus* hors de la lunette il y conservoit le satellite. La foiblesse de sa lumiere étoit presque toujours absorbée en présence de *Vénus*. C'est ainsi que les astronomes ont attention de tenir Jupiter hors du champ de leurs instrumens, lorsqu'ils observent les immersions de ses satellites, principalement celles des 3 & 4. L'éclat de la planete empêche de saisir l'instant précis où le satellite recouvre la lumiere.

Toutes ces observations furent communiquées à M. Baudouin, qui lut à ce sujet deux mémoires à l'académie royale des sciences, dans lesquels il essayoit d'en déduire les élémens de l'orbite de ce satellite. Quoique les conséquences y soient développées avec toute l'adresse & la sagacité possibles, néanmoins les élémens de cet orbite exigent encore quelques observations, pour qu'on la puisse déterminer d'une maniere invariable.

La lunette de M. Montaigne étoit dépourvue de micrometre, & toutes ses distances n'étoient fixées que par estime. Il est à remarquer cependant qu'on en peut conclure avec assez de certitude, que l'orbite ou satellite doit être à peu près perpendiculaire à l'écliptique, que la ligne de ses nœuds tomberoit à peu près au 22° de la vierge, & qu'il seroit presque aussi éloigné de *Vénus*, que la lune l'est de la terre.

Parmi les apparitions, il y en a eu d'autres de la même année rapportées par différens observateurs, & dans des pays très-différens; une des plus remarquables est sans contredit celle du P. la Grange, jésuite. Ce savant cultivoit à Marseille l'astronomie depuis nombre d'années; muni d'excellens instrumens, & entr'autres du télescope de 6 pieds de foyer du P. Pezenas, construit par M. Short en 1756, dont l'effet est de grossir 800 fois, & égale celui d'une

d'une lunette qui auroit 1600 pieds. Son expérience reconnue & son exactitude dans les observations, rendent précieuses celles que nous allons rapporter.

Il n'y vit point de phase comme l'avoient apperçue tous les autres observateurs ; & ce qui n'est pas moins surprenant, c'est qu'il lui parut que ce petit astre suivoit une route perpendiculaire à l'écliptique. Cette direction qui par ce qui précede se concluoit des observations de Limoges, parut si étrange au P. la Grange, qu'il ne fit point difficulté d'abandonner toutes les conséquences qu'il avoit déduites de ses observations. Elles furent faites des 10 au 12 février 1761, à trois jours différens.

Nous joindrons les apparitions de ce satellite à Auxerre. Les 15, 28 & 29 mars 1765, vers les 7 heures ½ du soir, M. de Montbaron, conseiller au présidial d'Auxerre, répéta ses observations avec son télescope de 32 pouces, en changea le petit miroir, varia les oculaires, tint *Vénus* hors du champ de son instrument pendant qu'il observoit son satellite, le fit voir à nombre de personnes pendant des heures entieres, ne négligea rien de tout ce qui pouvoit accroître la certitude de l'apparition de cet astre.

On trouve aussi dans le journal étranger, *août 1761*, une observation tirée du *London evening post*, &c. qui fut communiquée à l'auteur de cette feuille périodique, par une lettre du 6 juin de Saint-Neost, dans le comté d'Hutingdon. Cette observation est d'autant plus remarquable qu'elle a été faite pendant le passage de *Vénus* sur le Soleil. Tandis en effet que l'observateur Anglois étoit occupé de ce fameux passage, il apperçut un phénomene qui lui parut décrire sur le disque du soleil une route différente de celles des taches qu'on observe de temps à autres.

Son télescope lui fit appercevoir qu'il décrivoit la même ligne que *Vénus* ; mais seulement plus proche de l'écliptique. Il seroit néanmoins à desirer que cette observation fut revêtue de caracteres plus authentiques ; car, comment imaginer qu'un tel phénomene eût échappé à tous les observateurs qui pendant la durée de ce passage avoient tous les yeux fixés sur le Soleil dans toutes les parties du monde ? Quoi qu'il en soit, il y a lieu de croire que l'on a dans l'Angleterre d'autres observations du satellite de *Vénus ;* il semble que l'on y doute plus de son existence, d'après ce qu'en dit M. Bonnet dans son premier livre des *considérations de la nature.*

Malgré tant de témoignages qui établissent l'existence du satellite de *Vénus*, il semble que l'on soit encore dans le cas de douter de sa réalité, à cause de la rareté de ses apparitions. Les astronomes qui ne l'ont point apperçu, pensent que ceux qui ont observé ce satellite s'en sont laissé imposer par des illusions optiques, contre lesquelles ils auroient été d'autant moins en garde, qu'ils les ignorent, ce qui pourtant n'est pas sujet à de moindres difficultés.

Comment en effet concevoir que tant de personnes dans des lieux si éloignés & avec des instruments si différens, ont tous été trompés de la même maniere, dans le même temps & sur le même objet ? Quelque vraisemblance que puissent avoir les objections qu'on peut faire contre les observations où l'on s'est servi de lunettes ordinaires, il suffit pour les faire regarder au moins comme douteuses, qu'il y en ait une où les mêmes illusions soient absolument impossibles, & c'est ce que nous trouvons dans le rapport de M. Short de 1740. En effet, quel degré de confiance n'ajoute pas à son observation le nom de cet artiste célebre, le plus fameux des opticiens, celui de tous les astronomes qui ait connu le mieux les télescopes & l'art de s'en servir, à qui les observations astronomiques sont si familieres, & qui donne encore dans la société royale de Londres, les plus grandes preuves de son habileté.

Mais je vais encore plus loin. Supposons contre toute vraisemblance, qu'il ait pu se tromper dans sa premiere observation, de quelque maniere que ses yeux aient été affectés dans le premier moment, les différens oculaires qu'il adapta à son télescope, tous plus forts les uns que les autres, auroient dû lui faire connoître sur les lieux son erreur ; & c'est précisément le contraire qui arriva, puisqu'il apperçut son phénomene plus distinctement avec une phase semblable à celle de la planete principale,

& telle qu'elle avoit déjà été obſervée cinquante-quatre ans auparavant par M. Caſſini.

J'ajouterai de plus que le degré de certitude ne laiſſe plus entrevoir le plus léger doute, par l'attention ſcrupuleuſe avec laquelle M. de la Lande, dans ſon voyage à Londres en 1764, eut ſoin de demander à M. Short lui-même, toutes les circonſtances de ſon obſervation.

Ce ſavant, dont le nom paſſera à la poſtérité la plus reculée, crut devoir immortaliſer ſa découverte en la prenant pour type, & fit graver la phaſe du *ſatellite* telle qu'il l'apperçut en 1740. Il s'en ſert en forme de cachet depuis cette époque.

Quant aux obſervations de M. Montaigne, ſi on ſuppoſe ce ſavant ſéduit par des illuſions optiques qu'il ignoroit, il faut admettre que tous les autres obſervateurs ſe ſont laiſſés entraîner à ces mêmes illuſions : Pourquoi donc ſeroient-elles ſi rares & ſi peu fréquentes ? Mais ſans nous arrêter à réfuter des objections auſſi futiles, convenons que les bizarreries de ce petit aſtre ne ſont pas des raiſons pour rejeter des faits ; qu'elles ſont au contraire des conſéquences néceſſaires de pluſieurs cauſes que nous ignorons, & qui ſe dévoileront par la ſuite. Eſſayons d'en donner ici quelques-unes, qui toutes ſont auſſi ſimples que naturelles. 1°. Il eſt certain que la lumiere de ce *ſatellite* eſt beaucoup plus foible que celle des *ſatellites* de Jupiter & de Saturne. 2°. Il ne peut ſe préſenter à nos yeux que dans les époques où ſa phaſe eſt en croiſſant. La lumiere qu'il nous réfléchit eſt donc toujours moindre que celles des *ſatellites* des planetes ſupérieures qui nous offrent la phaſe ronde. 3°. Les plus grandes digreſſions de *Vénus* ne ſont que de 48°, il faut que ſon *ſatellite* ſe trouve lui-même dans ſa plus grande digreſſion à cette époque, & qu'elles concourent enſemble pour être apperçu ; car dans toutes autres circonſtances *Vénus* & ſon *ſatellite* ſont plongés dans les rayons du Soleil, ou enveloppés de vapeurs de l'atmoſphere, ou éteints par la lumiere de l'horiſon. 4°. La maſſe de ce *ſatellite* eſt peut-être d'une denſité peu propre à renvoyer les rayons de l'aſtre qui nous éclaire. 5°. Il a des périodes ſucceſſives de lumiere, ſuivant que les parties de ſon diſque ſont plus ou moins propres à réfléchir, (*Mémoire de l'académie royale des ſciences, année 1729, page 66.*) ces ſuppoſitions ne ſont rien moins que gratuites. La deſcription de la lune nous offre dans ſes taches préciſément les mêmes phénomenes ; les mêmes accidens ont lieu pour le troiſieme *ſatellite* de Jupiter, & le cinquieme de Saturne.

Reſte donc la circonſtance ſinguliere de la poſition de l'orbite du *ſatellite de Vénus* : mais cette poſition perpendiculaire à l'écliptique, bien loin d'être un motif de rejeter l'exiſtence de ce *ſatellite*, ſemble l'établir avec encore plus de certitude, ſi l'on compare ce phénomene avec ce que nous connoiſſons de la révolution de *Vénus* ſur ſon axe.

VÉNUS, (*Mythol.*) déeſſe de l'amour :

Tu dea, tu rerum naturam tota gubernas,
Nec ſine te quicquam dias in luminis oras,
Exoritur, neque fit lætum, nec amabile quicquam.

C'eſt Lucrece qui invoque en ces mots cette déeſſe ſi célebre dans l'antiquité payenne. Homere la dit fille de Jupiter & de Dioné. Héſiode la fait naître près de Cythere ; mais voici les traits ſous leſquels les poëtes l'ont dépeinte.

Accompagnée de ſon fils Cupidon, des jeux, des ris, des graces, & de tout l'attirail de l'amour, elle fit ſur la terre les délices des hommes, & celles des dieux, quand les heures chargées du ſoin de ſon éducation la conduiſirent dans l'Olympe. Elle étoit alors montée ſur un char, traîné par deux colombes, dans une nuée d'or & d'azur. Elle avoit cette éclatante beauté, cette vive jeuneſſe, & ces graces tendres qui ſéduiſent tous les cœurs ; ſa démarche étoit douce & légere comme le vol rapide d'un oiſeau qui fend l'eſpace immenſe des airs.

Jamais elle ne faiſoit un pas ſans laiſſer après elle une odeur d'ambroiſie qui parfumoit tous les environs ; elle ne pouvoit même ni parler, ni remuer la tête ſans repandre une odeur délicieuſe dont l'air d'alentour étoit embaumé. C'eſt le prince

des poëtes Latins qui nous le dit, & on doit l'en croire :

Avertens roseâ cervice refulsit,
Ambrosiæque comæ divinum vertice odorem
Spiravere.

Ses cheveux flottoient tantôt sur ses épaules découvertes, & tantot étoient négligemment attachés par derriere avec une tresse d'or; sa robe avoit plus d'éclat que toutes les couleurs dont Iris se paroit dans ses plus beaux jours; elle étoit quelquefois flottante, & quelquefois nouée par cette divine ceinture sous laquelle paroissoient les graces.

Qui ne connoît ce ceste ou cette ceinture mystérieuse de la déesse, qu'Homere semble lui avoir dérobée, pour la mieux décrire. *In eo delireamenta omnia inclusa erant. Ibi inerat amor, inerat desiderium, inerat & amantium colloquium; inerat & blandi loquentia quæ furtim mentem prudentium subripit.* Là se trouvoient tous les charmes, les attraits les plus séduisans, l'amour diversifié sous mille formes enchanteresses, les desirs renaissans sans cesse, les amusemens délicats & voluptueux, les entretiens secrets, les innocentes ruses, & cet heureux badinage qui gagne l'esprit & le cœur des personnes mêmes les plus raisonnables. En un mot le ceste de *Vénus* avoit tant de vertu pour inspirer la tendresse, que Junon fut obligée de l'emprunter le jour qu'elle voulut gagner les faveurs du maître du monde, en se trouvant avec lui sur le mont Ida.

Il ne faut pas s'étonner qu'à cette peinture qu'on nous fait de *Vénus*, les dieux ne fussent quelquefois éblouis de sa beauté suprême, comme le sont les yeux des foibes mortels, quand Phébus, après une longue nuit, vient les éclairer par ses rayons. Jupiter lui-même ne pouvoit voir les beaux yeux de cette déesse mouillés de larmes, sans en être extrêmement ému. Enfin elle tenoit sous son empire presque tous les héros du monde, & la plupart des immortels.

La rose, le myrthe appartiennent à la déesse de Paphos. Les cygnes, les colombes & les moineaux sont ses oiseaux favoris; les uns ou les autres ont l'honneur de tirer son char; & souvent on les voit sur sa main.

Voilà l'idée que les poëtes, les peintres, & les sculpteurs, nous donnent de la mere de l'amour; les monumens nous font voir cette divinité sortant du sein de la mer, tantôt soutenue sur une belle coquille par deux tritons, & tenant ses grands cheveux; tantôt montée sur un dauphin & escortée des Néréïdes. Selon cette opinion, elle étoit surnommée *Epipontia*, *Anadiomene*, *Aphrodite*, *Tritonia*, &c.

Platon distingue deux *Vénus*, la céleste, & la mere de Cupidon. Cicéron en admet quatre principales : la premiere, dit-il, est fille du Ciel & du Jour de laquelle nous avons vu un temple en Elide; la seconde est née de l'écume de la Mer; la troisieme, fille de Jupiter & de Dioné, eût Vulcain pour mari; la quatrieme, née de Syria & de Tyrus, s'appelle *Astarté*, elle épousa Adonis.

Pausanias dit qu'il y avoit chez les Thébains trois statues de *Vénus*, faites du bois des navires de Cadmus; la premiere étoit *Vénus* céleste, qui marquoit un amour pur; la seconde étoit de *Vénus* la populaire, qui marquoit un amour déréglé; & la troisieme de *Vénus* préservatrice, qui détournoit les cœurs de la sensualité.

Mais de toutes ces *Vénus* dont les mythologistes font mention, c'est la *Vénus Anadiomene*, qui s'est attirée presque tous les hommages des Grecs & des Romains. C'est elle dont l'histoire a été chargée de la plupart des galanteries éclatantes, comme de celles de Mars. Cependant, si nous en croyons plusieurs modernes, il n'a jamais existé d'autre *Vénus* qu'Astarté, femme d'Adonis, dont le culte fut mêlé avec celui de la planete de ce nom. Ce culte passa de Phénicie dans les isles de la Grece, & surtout dans celle de Cythere, aujourd'hui Cérigo, où elle eut le premier temple. Les Phéniciens l'avoient érigé en son honneur, lorsqu'ils donnerent à cette isle de l'Archipel le nom de *Cythere*, c'est-à-dire, des *rochers*, parce que cette isle en est environnée.

Les autres lieux spécialement consacrés à *Vénus*, étoient Gnide, Idalie, aujourd'hui

Dalion, Amathonte nommée de nos jours *Limiſſo*, & la ville de Paphos dans l'iſle de Chypre, qu'on appelle à préſent *Baſta*. Dans tous ces endroits les temples de *Vénus* ouverts à la licence de l'amour, apprirent à ne pas reſpecter la pudeur. Oh *Vénus*, dit un payen, j'ai brûlé comme d'autres, de l'encens ſur vos autels; mais maintenant revenu à moi même, je déteſte cette infâme molleſſe avec laquelle les habitans de vos iſles, célebrent vos myſteres & vos fêtes. *Voyez* VÉNUS *fête de*, (*Littérat.*)

Je n'oublierai pas de parler de ſes temples; les poëtes ont enrichi leurs ouvrages des noms de cette déeſſe; ils l'appellent *Aphrodite*, *Amathuſia*, *Callipyga*, *Aurea*, *Cypris*, *Cythérée*, *Dionée*, *Cnidienne*, *Myrtea*, *Paphienne*, &c. Elle eſt ſurnommée *Ridens*, *Philoméïdes*, *Gélariſa*, autant d'épithetes de ſon goût pour les ris & les jeux.

Enée apporta de Sicile en Italie une ſtatue de *Vénus* Erycine. On lui fit bâtir depuis un temple à Rome avec de magnifiques portiques, hors de la porte colline; ce nom fut donné à la déeſſe, parce qu'elle étoit révérée ſur le mont Erix en Sicile, qui eſt aujourd'hui *monte ſan juliano*, dans le val de Mazara, proche de Trepano, ou plutôt la déeſſe & la montagne prirent ce nom d'un roi Erix, fils de *Vénus* & de Buté.

Praxitele fit deux ſtatues de *Vénus*, l'une vêtue, que ceux de Cos acheterent; & l'autre nue, qu'il vendit aux Cnidiens. Le roi Nicomede voulut acheter cette derniere à un prix immenſe, mais les Cnidiens refuſerent ſes offres. La beauté de cette ſtatue attiroit un concours de gens qui venoient de tous côtés pour l'admirer.

Entre les ſtatues de *Vénus* qui nous reſtent, la plus belle eſt la *Vénus* de Médicis; on en a fait *l'article*. La *Vénus* de M. Maffei ſemble être faite pour ce paſſage de Térence; *ſine Cerere & Bacho friget Venus.* Elle eſt accompagnée de deux cupidons, tenant un thyrſe entouré de pampres & couronné d'épis de bled. Elle a trois fleches dans ſa main droite, pour marquer peut-être qu'elle décoche plus ſûrement ſes traits quand Cérès & Bachus ſont de la partie. On ſait que les Spartiates repréſentoient *Vénus* armée, & cette idée qui enchantoit l'un & l'autre ſexe, ne pouvoit convenir qu'à Lacédémone. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VÉNUS *Anadiomene*, *Peint. ant.*) ce tableau étoit le chef d'œuvre d'Appelles. *Vénus* étoit peinte ſortant toute nue du ſein de la mer, & c'étoit ſur le modele de la belle concubine d'Alexandre, dont ce peintre admirable devint ſi tendrement épris en la peignant dans cet état, qu'Alexandre par une généroſité auſſi eſtimable qu'aucune de ſes victoires, ne put s'empêcher de la lui donner; *magnus animo, major imperii ſui, nec minor hoc facto, quàm victoriâ aliquâ*, dit Pline, *l.* XXXV, *c. x.* Auguſte mit dans le temple de Jules Céſar, ce magnifique tableau. *Voyez* l'article *d'Appelles* au *mot* PEINTRES *anciens*. (*D. J.*)

VÉNUS *Victrice*, (*Mythol.*) cette déeſſe fut ainſi nommée par les poëtes, en conſéquence du prix de la beauté qu'elle remporta ſur Pallas & ſur Junon; elle eſt repréſentée ayant le bras appuyé ſur un bouclier, tenant une victoire de la main droite, & ſon ſceptre de la main gauche; d'autres fois elle eſt repréſentée tenant de la main droite un morion, au lieu de la victoire, & tenant de la gauche la pomme que lui adjugea l'amoureux Pâris; auſſi lui promit-elle pour récompenſe une des plus belles femmes du monde, & elle lui tint ſi bien ſa parole, qu'elle le favoriſa de tout ſon pouvoir dans l'enlevement d'Hélene.

VÉNUS *la voilée*, (*Mythologie.*) Plutarque parle d'un temple dédié à *Vénus la voilée*. On ne ſauroit, dit-il, entourer cette déeſſe de trop d'ombres, d'obſcurité & de myſteres. Cette idée eſt auſſi vraie qu'ingénieuſe. La pudeur eſt ſi néceſſaire aux plaiſirs, qu'il faut la conſerver même dans les temps deſtinés à la perdre. Le voile eſt une maniere délicate d'augmenter les charmes & d'enrichir les appas; ce qu'on dérobe aux yeux, leur eſt rendu par la libéralité de l'imagination. Liſez ſur ce ſujet les réflexions ſemées çà & là dans la *nouvelle Héloïſe*; elles ſont pleines d'eſprit & de délicateſſe. (*D. J.*)

VÉNUS *Uranie*, (*Mythol.*) ou la *Vénus* céleſte, étoit fille du Ciel & de la Lumiere; c'eſt elle, ſelon les anciens, qui animoit toute la nature.

Lucrece l'invoque au commencement de ſon ouvrage, & en fait un portrait qui contient toutes ſes qualités.

Æneadum genitrix, hominum divûmque voluptas
Alma Venus, *cœli ſubter labentia ſigna*
Concelebras, per te quoniam genus omne animantûm
Concipitur, viſuque exortum lumina ſolis, &c.

Cette *Vénus Uranie* n'inſpiroit que des amours chaſtes, au lieu que la *Vénus* terreſtre préſidoit aux plaiſirs ſenſuels.

On voit à Cythere, dit Pauſanias, un temple de *Vénus Uranie*, qui paſſe pour le plus ancien & le plus célebre de tous les temples que *Vénus* ait dans la Grece. Elle avoit à Elis un autre temple de ſa ſtatue d'or & d'ivoire, ouvrage de Phidias. On repréſentoit cette déeſſe ayant un pied ſur une tortue, pour remarquer la modeſtie qui lui étoit propre; car, ſelon Plutarque, la tortue étoit le ſymbole de la retraite. Les Perſes, au rapport d'Hérodote, tenoient des Aſſyriens & des Arabes le culte qu'ils rendoient à *Uranie*, c'étoit la lune; les Arabes l'adoroient ſous le nom de *Melitta*, & leur *Dyoniſius* étoit le ſoleil. (*D. J.*)

VÉNUS *de Médicis*, (*Sculpt. antiq.*) ſtatue antique de marbre blanc, haute de cinq pieds. Elle a pris ſon nom de Coſme de Médicis, qui fit l'acquiſion de ce chef-d'œuvre de l'art.

C'eſt, diſent les curieux qui l'ont vue dans le palais ducal de Florence, le plus beau corps & le plus bel ouvrage du monde. Cette incomparable ſtatue a la tête un peu tournée vers l'épaule gauche; elle porte la main droite au devant de ſon ſein, mais à quelque diſtance; de l'autre main elle cache, & cependant ſans y toucher, ce qui fait la diſtinction des deux ſexes. Elle ſe panche doucement, & ſemble avancer le genou droit, afin de ſe cacher mieux s'il lui eſt poſſible. La pudeur & la modeſtie ſont peintes ſur ſon viſage avec une douceur, un air de jeuneſſe, une beauté & une délicateſſe inexprimables. Son bras rond & tendre s'unit inſenſiblement à ſa belle main. Sa gorge eſt admirable, &, pour tout dire, ſi le vermillon & la voix ne manquoient à cette ſtatue, ce ſeroit une parfaite imitation de la plus belle nature. (*D. J.*)

VÉNUS, *fêtes de*, (*Antiq. Rom.*) les fêtes de *Vénus* commençoient le premier jour du mois d'avril, qui, pour cela, ſe nommoit *menſis Veneris*. Les jeunes filles faiſoient des veillées pendant trois nuits conſécutives; elles ſe partageoient en pluſieurs bandes, & l'on formoit dans chaque bande pluſieurs chœurs. Le temps s'y paſſoit à danſer & à chanter des hymmes en l'honneur de la déeſſe. Un ancien a dit en parlant de ces fêtes:

Jam tribus choros videres
Feriatos noctibus
Congreges inter catervas
Ire per ſaltus tuos,
Floreas inter coronas
Myrteas inter caſas.

« Vous verriez pendant trois nuits une » aimable jeuneſſe, libre de tout autre ſoin, » ſe partager en pluſieurs bandes, y former » des chœurs, ſe répandre dans vos boca» ges, ſe couronner de guirlandes de fleurs, » s'aſſembler ſous des cabanes ombragées de myrte. » Le même auteur y fait trouver auſſi les graces & les nymphes: mais Horace ſemble avoir mis de la diſtinction dans les fonctions de toutes ces déeſſes. Les nymphes & les graces entrent dans les danſes; mais *Vénus* qui eſt, pour ainſi dire, la reine du bal, ouvre la fête, forme l'aſſemblée, diſtribue la jeuneſſe en différens chœurs, & leur donne le mouvement, *choros ducit*. Les fleurs nouvelles, & ſur-tout le myrthe conſacré à la déeſſe, y étoient employés. L'ancienne hymne en fait mention en pluſieurs endroits.

Cras amorum copulatrix
Inter umbras arborum
Implicat caſas virentes
E flagello myrteo.

» Demain *Vénus* doit réunir les amours.
» Elle dreſſera des tentes de verdure avec
» des branches de myrte.

Ipſa nympha diva lucos
Juſſit ire myrteos.

» *Vénus* aſſemble les nymphes dans les boſ-
» quets de myrte.

Floreas inter coronas,
Myrteas inter casas.

» Parmi des guirlandes de fleurs, sous des » cabanes ombragées de myrte. » Voilà comme on célébroit les fêtes de *Venus.* (*D. J.*)

VÉNUS, (*Art numismat.*) les médailles nous présentent deux *Vénus*; la céleste & celle Paphos. La *Vénus* céleste ou Uranie, figure sur les médailles avec son astre, ou avec le soleil, dans une posture modeste; l'inscription est *Venus cœlestis*. Les courtisanes qui vouloient contrefaire les sages, se défendoient par *Vénus* Uranie; mais c'est sous la figure de *Vénus* Paphienne que Julia, fille de Titus, & Faustine la jeune se trouve représentées sur quelques-unes de nos médailles. Dans les médailles de cette espece, *Vénus* est dépeinte presque nue, appuyée sur une colonne, avec le casque & les armes de Mars dans les mains. L'inscription porte *Veneri victrici* ou *Veneri genitrici.*

Il y a dans Athénée des vers de Philémon, comique Grec, où il explique la raison qui porta Solon à permettre des courtisanes à Athenes, & à faire bâtir un temple à *Vénus* la populaire, avec l'inscription Ἀφροδίτῃ τῇ πανδήμῳ; ce n'est pas néanmoins la seule mere des amours qui fut appellée du nom de πάνδημος; le pere & le roi du ciel eut aussi cette épithete, mais dans un sens plus noble & plus digne d'un dieu. (*D. J.*)

VÉNUS, (*Jeux de hasard des Romains.*) les Latins nommoient aux osselets *vénus* ou *venerius jactus*, le coup qui arrivoit quand toutes les faces des osselets étoient différentes. Ce coup déclaroit le roi du festin; c'est pour cela qu'Horace dit, *ode VII, lib. II.*

Quem venus *arbitrum*
Dicet bibendi.

Voyons au sort celui que *vénus* établira roi de la table. Le même coup étoit appellé *basilicus*, *coïcs* & *suppus*. (*D. J.*)

VÉNUS, *pierre de*, (*Hist. nat.*) *gemma veneris*, nom donné par quelques auteurs à l'améthyste. *Voyez cet article.*

VÉNUS, (*Chymie.*) les Chymistes ont souvent désigné le cuivre par le mot de *vénus*, c'est ainsi qu'on dit du vitriol de *vénus*, au lieu de dire du *vitriol cuivreux*, &c. *Voyez* CUIVRE.

VÉNUS, (*Médecine.*) le plaisir de *vénus* pris à propos ou à contre-temps, n'est point indifférent pour affermir ou pour détruire la santé; car il est certain, par l'expérience, que la semence retenue cause dans le corps un engourdissement, & produit quelquefois des désordres terribles dans le systême nerveux. D'ailleurs la semence doit être bien ménagée, étant la partie la plus subtile du sang. L'éjection de la semence demande un temperament sain & vigoureux, parce qu'elle épuise les forces & affoiblit les personnes. De là vient qu'Hippocrate répondit si sagement au sujet du temps qu'il falloit user du coït : c'est, dit-il, quand on est d'humeur à s'affoiblir; ainsi les personnes foibles ou trop jeunes, ou trop vieilles, & les convalescentes doivent s'en abstenir. On ne doit pas non plus user de ces plaisirs après une forte application d'esprit ou de longues veilles, parce que ce sont des causes qui affoiblissent déjà le corps par elles-mêmes; outre que le coït est bon aux personnes robustes & saines, il est salutaire lorsque l'estomac est vuide, que l'on transpire bien, qu'on a bien dormi, usé de bains, & pris des alimens nourrissans & faciles à digérer, *&c.* mais le coït est plus favorable au printemps que dans toute autre saison. Pour le réitérer souvent, on doit éviter les excès dans le boire & le manger, la faim, les travaux, l'étude excessive, les saignées, les veilles, les purgations, & tout ce qui peut affoiblir ou détruire les forces.

Celse dit que le coït est avantageux lorsqu'il n'est point suivi de langueur, ni de douleur, qu'alors au lieu de diminuer les forces, il les augmente. On doit s'en abstenir après le repas, le travail ou les veilles. La modération sur ce point est importante : on doit là dessus consulter son tempérament. Selon Celse, on doit s'en abstenir l'été, parce qu'il peut causer une trop grande commotion; & l'expérience apprend que le coït enleve les maladies, & qu'il en peut produire d'autres. Le coït est salutaire aux femmes cachectiques & dont les

regles sont supprimées, parce que la semence rend aux solides & aux fluides leur premiere qualité ; car, selon Hippocrate, le coït échauffe le sang & facilite le flux menstruel, d'autant que la suppression arrive en conséquence de l'étroitesse & de la contraction des vaisseaux de l'utérus. *Hoffman.*

Nombre d'auteurs citent des expériences de personnes qui ont ruiné leur santé par l'usage immodéré de ce plaisir ; & Celse, déjà cité, dit que pendant la santé on doit ménager les secours assurés contre beaucoup de maladies ; souvent des maladies légeres en elles-mêmes deviennent sérieuses & funestes, parce que le corps se trouve malheureusement épuisé par l'usage immodéré des plaisirs de *Vénus.*

VENUSIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans les terres, aux confins de la Pouille & de la Lucanie : Ptolomée, *l. III, c. j*, la donne aux *Peucentini*, & Pline, *l. III, c. xj*, aux *Daucini ;* l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Milan à la Colomne.

C'étoit une ville des Samnites, dont ils furent dépossédés par les Romains dans les guerres qu'ils eurent avec ces peuples ; ensuite, de peur qu'ils ne la reprissent, & que ce passage ne leur donnât la facilité de faire de nouvelles incursions jusque dans le Latium, ils y envoyerent une colonie Romaine, pour tenir en bride la Lucanie d'un côté, & la Pouille de l'autre ; Venuse se nomme aujourd'hui *Venosa*, & elle est dans le Basilicat.

Horace, le prince des lyriques Latins, naquit à *Venuse*, l'an de Rome 689, sous le pontificat de L. Aurele Cotta II, & de L. Manlius Torquatus II. Il mourut l'an 746, ou huit ans avant Jesus-Christ, à l'âge de près de 57 ans, & environ un mois avant Mécénas.

Il étoit d'un caractere aimable, désintéressé, plein de douceur pour ses valets, & d'affection pour ses amis. Auguste l'appelloit *Homuncio lepidissimus ;* ennemi de la superstition, il se moquoit des idoles, des songes & des miracles. Il fit à Athenes sa philosophie, & y apprit la morale par raisonnement & par principes : étudiant surtout les auteurs Grecs, il a su le premier imiter leurs poésies, & quelquefois les surpasser ; plein de justesse pour le choix des mots & des figures, il rend agréable tout ce qu'il dit, & peint tout ce qu'il touche, par des images vraies & naturelles. Son génie ne se lasse point à la fin de ses grandes pieces ; & sa verve lyrique s'éleve quelquefois à un degré sublime ; j'en donnerai pour exemple les deux strophes suivantes, *Ode 34, l. I*, qui sont de la plus grande beauté.

. . . . Namque Diespiter
Igni corusco nubila dividens,
Plerumque per purum tonantes
Egit equos, volucremque currum :
Quo bruta tellus, & vaga flumina,
Quo Styx, & invisi horrida Tænari
Sedes, Atlanteusque finis
Concutitur. Valet ima summis
Mutare, & insignia attenuat deus,
Obscura promens ; hinc apicem rapax
Fortuna cum stridore acuto
Sustulit, hic posuisse gaudet.

« Oui, c'est un dieu qui perce les nues » par des feux étincelans ; c'est lui qui » poussant dans les airs ses foudroyans coursiers, fait rouler son rapide char, dont » il épouvante toute la nature : l'énorme » masse de la terre en ressent de violentes » secousses ; les fleuves épars dans la vaste » étendue de son enceinte en sont troublés ; l'Atlas est ébranlé d'un bout à l'autre ; » le Styx & l'affreux Tenare, séjour redouté des humains, sont remplis d'effroi ; » parlons sérieusement. Les dieux peuvent, » quand ils le voudront, abaisser celui-ci, » élever celui-là ; obscurcir la gloire la » plus éclatante, produire au grand jour » un mérite inconnu ; j'en conviens. Mais » je sais aussi qu'ils se déchargent toujours » de ce soin sur la fortune, qui, avec un » bruiant fracas, arrache le faite de la » grandeur, & le transporte ailleurs, sans » d'autre raison que le plaisir de son caprice. »

Horace a dit de lui, *crescam laude recens ;* croître en réputation, & conserver toujours la fleur de la nouveauté, voilà les plus riches dons des muses ! Mais ce n'est pas faussement qu'Horace se les est promis ; car encore aujourd'hui ses ouvrages conservent

une fleur nouvelle, comme s'ils avoient en eux-mêmes, une ame exempte de vieillesse. Aussi ses écrits feront les délices des gens de bien, tant que la poésie Latine subsistera dans le monde. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.

VENZONE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Frioul, au pays de la Carnia, sur la rive gauche du Tajamento, proche son confluent avec la Fella. (*D. J.*)

VEPILLUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre; Ptolomée, *l. IV. c iij.* la marque au nombre des villes qui étoient au midi de Carthage, entre les fleuves *Bagradus* & *Triton*. (*D. J.*)

Fin du XXXIV^e. Volume.